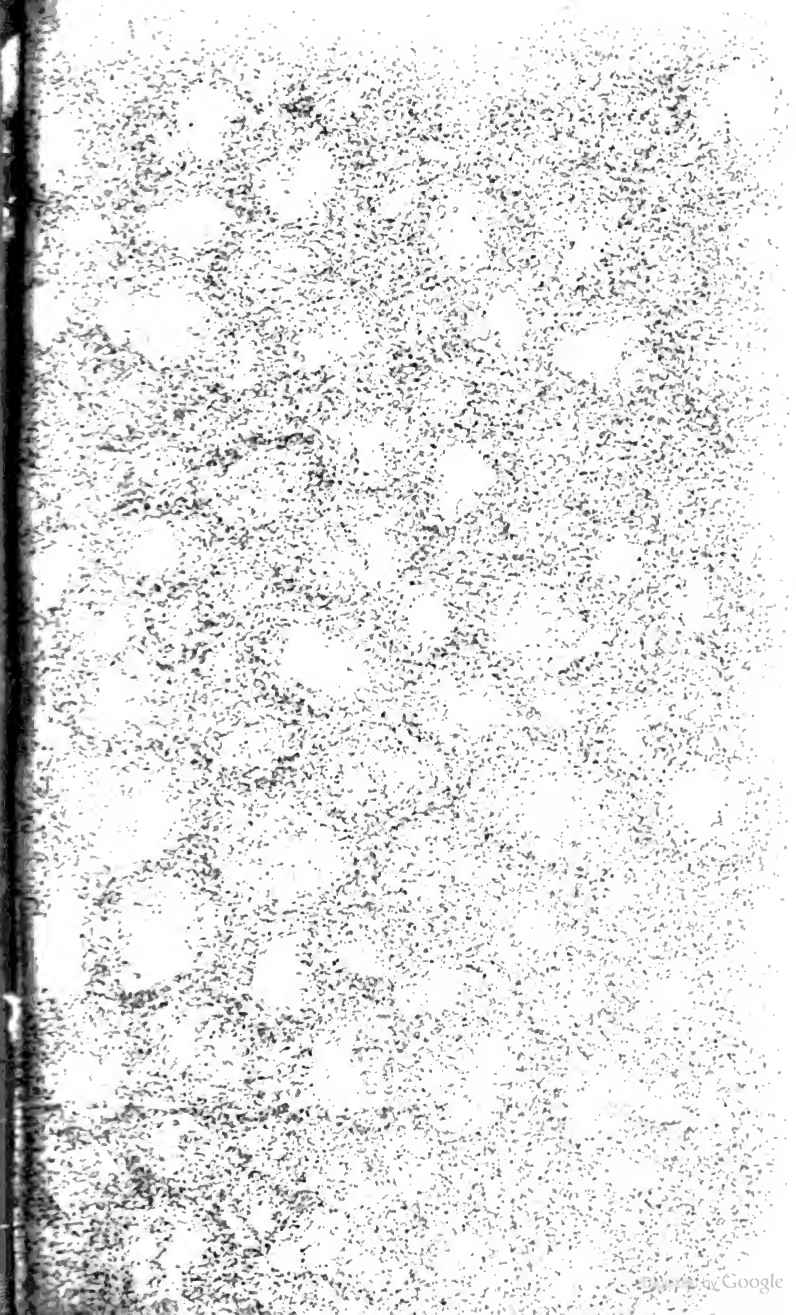








ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME XXXVI.

VIS --- ZZU

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. DIDEROT; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. D'ALEMBERT.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

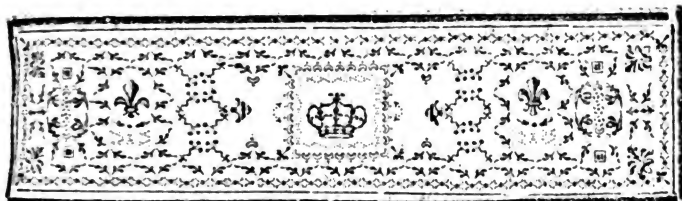
Édition exactement conforme à celle de PELLET, in-quarto.

TOME XXXVI.



A LAUSANNE ET A BERNE;
Chez les SOCIÉTÉS TYPOGRAPHIQUES.

M. DCC. LXXXI.



ENCYCLOPÉDIE
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

VIS, f. f. *Méchan.*, (a), est une des cinq puissances méchaniques dont on se sert principalement pour presser ou étreindre les corps fortement, & quelquefois aussi pour élever des poids ou des fardeaux. *V.* PUISSANCES MÉCHANIQUES, MACHINE, &c.

La *vis* est un cylindre droit, tel que *A B*, *Pl. I de méchan. fig.* 11, *n.* 2, creusé en forme de spirale. Sa génération se fait par le mouvement uniforme d'une ligne droite *F G*, *fig.* 11, autour de la surface d'un cylindre, dans le même temps que le point *I* descend uniformément de *F* vers *G*. On appelle une *vis mâle* celle dont la surface creusée est convexe, & celle qui est concave est appellée *vis femelle*, ou plus communément *écrou*, & alors on appelle *vis* simplement la *vis* mâle. On joint toujours la *vis* mâle à la *vis* femelle, quand on veut exécuter quelque mouvement avec cette machine; c'est-à-dire, toutes les fois que l'on veut s'en servir comme d'une machine simple ou d'une puissance méchanique. Quelquefois la *vis* mâle est mobile, & l'écrou est fixe; quelquefois l'écrou est mobile, & la *vis* mâle fixe; mais dans l'un & l'autre cas, l'effet de la *vis* est le même.

La cloison mince qui sépare les tours de la gorge de la *vis*, est appellée le *filet de la vis*; & la distance qu'il y a d'un filet à l'autre, se nomme *pas de vis*.

Il est visible que le filet d'une *vis* n'est autre chose qu'un plan incliné roulé en spirale autour d'un cylindre, & que ce plan est d'autant moins incliné, que les pas sont moins grands. Ainsi, lorsqu'une *vis* tourne dans son écrou, ce sont deux plans inclinés, dont l'un glisse sur l'autre. La hauteur est déterminée pour chaque tour par la distance d'un filet à l'autre; & la longueur du plan est donnée par cette hauteur & par la circonférence de la *vis*: car si on développe un filet de *vis* avec son pas, on aura un plan incliné.

Quand on veut faire usage de cette machine, on attache ou on applique l'une des deux pieces, la *vis* ou l'écrou, à la résistance qu'il faut vaincre, & l'autre lui sert comme de point d'appui. Alors en tournant on fait mouvoir l'écrou sur la *vis*, ou la *vis* dans l'écrou, selon sa longueur; & ce qui résiste à ce mouvement,

(a) On prononce comme si l'on écrivoit *visse*.

avance ou recule d'autant. Par exemple, dans les étaux des serruriers, l'une des deux mâchoires est poussée par l'action d'une *vis* contre l'autre, à laquelle est fixé un écrou. Il faut, comme l'on voit, que la puissance fasse un tour entier pour faire avancer la resistance de la quantité d'un pas de *vis*, c'est-à-dire, de la distance d'un filet à l'autre.

Théorie ou calcul de la vis. 1°. Si la circonférence décrite par la puissance en un tour de *vis* est à l'intervalle ou à la distance entre deux spires qui se suivent immédiatement, prise sur la longueur de la *vis*, comme le poids ou la résistance est à la puissance; alors la puissance & la résistance seront en équilibre: par conséquent la résistance sera surmontée, pour peu que l'on augmente la puissance.

Car il est évident qu'en un tour de *vis* le poids est autant élevé, ou la résistance autant repoussée, ou ce que l'on propose à serrer l'est autant qu'il y a de distance entre deux spires immédiatement voisines; & que dans le même temps le mouvement ou le chemin de la puissance est égal à la circonférence décrite par cette même puissance en un tour de *vis*. C'est pourquoi la vitesse du poids, ou de quoi que ce soit qui y réponde, sera à la vitesse de la puissance, comme la distance entre deux spires est à la circonférence décrite par la puissance en une révolution ou en un tour de *vis*. Ainsi avec cette machine l'on perd en temps ce que l'on gagne en puissance.

2°. Plus la distance entre deux spires est petite, moins il faut employer de force pour surmonter une résistance proposée.

3°. Si la *vis* mâle tourne librement dans son écrou, la puissance requise pour surmonter une résistance doit être d'autant moindre, que le levier *B D*, *fig.* 12. est plus long.

4°. La distance *BD* de la puissance au centre de la *vis*, la distance *I K* de deux spires, & la puissance applicable en D'étant données, déterminer la résistance que l'on pourra surmonter; ou la résistance étant donnée, trouver la puissance capable de surmonter cette résistance.

Trouvez la circonférence d'un cercle décrit par le rayon *C D*, *fig.* 12; trouvez ensuite un 4e terme proportionnel à la distance entre deux spires, à la circonférence qu'on vient de trouver, & à la puissance donnée, ou bien à ces trois termes, la circonférence trouvée, la distance de deux spires, & la résistance donnée. Dans le premier cas, ce quatrieme terme proportionnel exprimera la résistance que la puissance donnée pourra surmonter; & dans le second, il exprimera la puissance nécessaire pour surmonter la résistance donnée.

Par exemple, supposons que la distance entre deux spires soit 3, que la distance *C D* de la puissance au centre de la *vis* soit 25, & que la puissance fasse un effet de 30 livres: on trouvera que la circonférence du cercle décrit par la puissance, sera 157 à-peu-près, parce que l'on n'a pas le rapport exact du diametre à la circonférence. C'est pourquoi, en faisant cette proportion 3. 157 : : 30. 1570, on verra que la résistance est égale à 1570 livres.

5°. La résistance qu'une puissance donnée doit surmonter étant connue, déterminer le diametre de la *vis*, la distance *I K* de deux spires, & la longueur du levier *B D*, on peut prendre à volonté la distance des spires & le diametre de la *vis*. S'il s'agit de faire tourner avec un levier la *vis* mâle dans son écrou, on dira: la puissance donnée est à la résistance qu'il faut surmonter, comme la distance des spires est à un quatrieme nombre qui exprimera la circonférence que doit décrire le manche *C D* en un tour de *vis*; c'est pourquoi en cherchant le demi diametre de cette circonférence, on aura la longueur du levier *B D*. Mais s'il faut que l'écrou tourne autour de sa *vis*, sans se servir du levier, alors le diametre trouvé sera celui de la *vis* demandée.

Soit le poids 6000, la puissance 100, & la distance des spires 2 lignes; pour trouver la circonférence que la puissance doit décrire, dites: 100. 6000 : : 2. 120. Le diametre de cette circonférence étant environ le tiers de 120 = 40 lignes, exprimera la longueur du levier, en cas que l'on en fasse usage; autrement il faudra que la surface du corps dans lequel l'écrou est creusé, ait au moins 40 lignes de diametre.

Selon la matiere dont on fait les *vis*, & les efforts qu'elles ont à soutenir, on donne différentes formes aux filets: le plus souvent ils sont angulaires ou quarrés. Ceux-ci se pratiquent ordinairement

aux grosses *vis* de métal qui servent aux presses & aux étaux, parce qu'elles en ont moins de frottement. On fait aux *vis* de bois des filets angulaires pour leur conserver de la force; car par cette figure ils ont une base plus large sur le cylindre qui les porte. On donne aussi la même forme aux filets des *vis* en bois, je veux dire ces petites *vis* de fer qui finissent en pointe, & qui doivent creuser elles-mêmes leur écrou dans le bois; on doit les considérer de même que les meches des vrilles & des tarrieres, comme des coins tournans, dont l'angle ouvre le bois d'autant mieux qu'il est plus aigu; ou, pour parler plus juste, ces machines ne sont autre chose qu'une *vis* réunie avec un coin. *Leçons de physique* de M. l'abbé Nollet. (*O*)

VIS SANS FIN. Si une *vis* est disposée pour faire tourner une roue dentée *D F*, *fig.* 13, on l'appelle *vis sans fin*, parce qu'elle fait tourner perpétuellement la roue *E*, & que cette *vis* elle-même peut tourner perpétuellement sans jamais finir, au lieu qu'on ne peut faire faire aux autres *vis* qu'un certain nombre de tours. La *figure* fait assez voir que quand la *vis* fait un tour, la roue n'avance que d'une dent.

Théorie ou calcul de la vis sans fin. 1°. Si la puissance appliquée au levier ou à la manivelle *A B* d'une *vis sans fin* est au poids ou à la résistance, en raison composée de la circonférence de l'axe de la roue *E H* à la circonférence décrite par la puissance qui fait tourner la manivelle, & des révolutions de la roue *D F* aux révolutions de la *vis C B*, la puissance sera en équilibre avec le poids ou la résistance.

Il suit de là, 1°. que le mouvement de la roue étant excessivement lent, il n'est besoin que d'une très-petite puissance pour élever un poids considérable par le moyen de la *vis sans fin*; c'est pour cette raison que l'on fait un grand usage de la *vis sans fin*, quand il s'agit d'élever des poids énormes à une petite hauteur, ou lorsque l'on a besoin d'un mouvement très-lent & très-doux, ainsi l'on s'en sert fort souvent dans les horloges & dans les montres.

2°. Etant donnés le nombre des dents, la distance *A B* de la puissance au centre de la *vis*, le rayon de l'axe *H E* & la puissance, trouver le poids que la machine élevera.

Multipliez la distance de la puissance au centre de la *vis* par le nombre des dents; ce produit est proportionnel à l'espace parcouru par la puissance dans le même temps que le poids parcourt un espace égal à la circonférence de l'axe de la roue. Trouvez après cela une quatrieme proportionnelle au rayon de l'axe, à l'espace parcouru par la puissance qui vient d'être déterminé, & à la puissance; ce quatrieme terme exprimera le poids que la puissance peut soutenir. Ainsi si $AB = 3$, le rayon de l'axe $HE = 1$, la puissance $= 100$ livres, le nombre des dents de la roue $DF = 48$, on trouvera le poids $= 14400$; d'où il paroit qu'il n'y a point de machine plus capable que la *vis sans fin*, d'augmenter la force d'une puissance. Mais cet avantage coûte bien du temps: car il faut, comme nous l'avons dit, que la *vis* fasse un tour entier pour faire passer une dent de la roue; & il faut que toutes les dents passent pour faire tourner une fois le rouleau; de sorte que, si le nombre des dents est 100, & que le diametre du rouleau soit de quatre pouces; pour élever le poids à la hauteur d'un pied, il faut que la puissance fasse tourner cent fois la manivelle: mais il y a bien des occasions, comme nous l'avons déjà dit, où cette lenteur est le principal objet qu'on se propose; par exemple, lorsqu'il s'agit de modérer le mouvement d'un rouage, ou bien de faire avancer ou reculer un corps d'une des petites quantités qu'il importe de connoître.

Si c'est la roue qui fait aller la *vis*, alors le mouvement de la *vis* est fort prompt; c'est pour cette raison qu'on se sert aussi quelquefois de cette machine lorsqu'on veut produire un très-grand mouvement. *Leçons de physique* de M. l'abbé Nollet.

VIS SANS FIN, *Horlogerie*, c'est une *vis* dont les pas engrenent dans les dents d'une roue, & qui est tellement fixée entre deux points, qu'elle tourne sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer, comme les *vis* ordinaires.

On l'emploie dans les montres, dans les tournebroches, & dans plusieurs machines de différentes especes.

Dans les montres elle sert pour bander le grand ressort. Elle a cet avantage sur les encliquetages dont on se servoit autrefois, & dont on se sert encore actuelle-

ment dans les pendules, *voyez* PENDULE, qu'on peut par son moyen bander le ressort tant & si peu que l'on veut.

La *vis sans fin* a deux pivots qui entrent dans deux pitons ; & au moyen de deux portées distantes entr'elles d'une quantité égale à l'intervalle de ces deux pitons, elle est retenue entr'eux. Par là elle est mobile sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer. Les dents de la roue de *vis sans fin*, fixée sur l'arbre du barillet, entrant dans les pas de cette *vis*, en la tournant on fait tourner la roue, & par là on bande le ressort. *Voy.* RESSORT, ROUE DE VIS SANS FIN, *&c.* Elle a à l'extremité de son pivot un quarré, sur lequel on fait entrer l'outil ou quarré à *vis sans fin*, au moyen de quoi on la fait tourner avec beaucoup de facilité.

Pour qu'une *vis sans fin* soit bien faite, il faut que ses pas ne fassent pas un trop grand angle avec son axe.

VIS D'ARCHIMEDE *ou* POMPE SPIRALE, *Méchan.*, c'est une machine propre à l'élévation des eaux, inventée par Archimede. *Voyez* POMPE *&* SPIRALE.

La description suivante en fera connoître la structure. C'est un tube ou un canal creux qui tourne autour d'un cylindre *A B. pl. I d'hydr. fig.* 1, de même que le cordon spiral dans la *vis* ordinaire, que l'on a décrite ci-dessus. Le cylindre est incliné à l'horison sous un angle d'environ 45 degrés. L'orifice du canal *B* est plongé dans l'eau. Si par le moyen d'une manivelle on fait tourner la *vis*, l'eau s'élevera dans le tube spiral, & enfin se déchargera en *A* ; & l'invention de cette machine est si simple & si heureuse, que l'eau monte dans le tube spiral par sa seule pesanteur. En effet, lorsqu'on tourne le cylindre, l'eau descend le long du tuyau, parce qu'elle s'y trouve comme sur un plan incliné.

Cette machine est fort propre à élever une grande quantité d'eau avec une très-petite force ; c'est pourquoi elle peut être utile pour vuider des lacs ou des étangs.

Une seule *vis* ou pompe ne suffit pas, quand il s'agit d'élever l'eau à une hauteur considérable, parce que cette *vis* étant nécessairement inclinée, ne peut porter l'eau à une grande élévation, sans devenir elle-même fort longue & par-là très-pesante, & sans courir les risques de se courber & de perdre son équilibre ; mais alors on peut avec une seconde pompe élever l'eau qu'une premiere a fournie, & ainsi de suite. *Chambers.*

M. Daniel Bernoulli, dans la section neuvieme de son *Hydrodynamique*, nous a donné une théorie assez étendue de la *vis d'Archimede*, & des effets qu'elle peut produire.

VIS, *Hydr.*, petit boulon de fer, de cuivre ou de bois, canelé en ligne spirale, & qui entre dans un écrou qui l'est de même. On s'en sert dans les conduites des tuyaux de fer ou de cuivre, en les faisant passer par les brides, & les serrant fortement. (*K*)

VIS, *Conchyliol.*, en latin *turbo* ou *strombus* ; en anglois *the screw-shell*, genre de coquilles univalves, dont la bouche est tantôt trop longue, large, applatie, ronde, dentée, & tantôt sans dents, diminuant vers la base, quelquefois à l'oreille, se terminant toujours en une longue pointe très aiguë.

Aristote, selon Aldrovandus, ne fait aucune distinction des *vis* appellées *turbines*, d'avec les turbinées : elles sont cependant très-différentes. Les *vis* ont une bouche longue, large & dentelée, qui diminue vers la base ; elles se terminent de plus en une pointe fort aiguë. Les coquilles au contraire appellées *turbinées* ou *contournées*, ne sont pas si pointues ; elles ont le corps gros, la bouche large, & souvent très-alongée, comme celle des buccins. *V.* TURBINÉE, *coquille*.

Rien n'est plus aisé que de confondre la *vis* avec le buccin : deux auteurs, Rondelet & Aldrovandus, les ont bien confondus, & y ont joint l'épithete de *muricatus* ; ce qui mêle trois familles ensemble.

Le vrai caractere de ce testacé, c'est d'avoir la figure extrêmement longue & menue, avec une pointe très-aiguë, des spires qui coulent imperceptiblement sans une grande cavité, la base plate & petite, de même que l'ouverture de la bouche ; une figure qui imite le foret ou l'alêne, détermine son caractere générique. Il y a des *vis* marines, fluviatiles, & terrestres ou fossiles.

Lister, qui veut que toutes les coquilles longues soient des buccins, appelle une *vis* dont les intervalles de la spirale sont très-profonds, *buccinum intortum, testæ apertura plana, seu ore plano, figura*

prelaciore : combien lui a-t-il fallu de mots pour habiller cette coquille en buccin ? D'autres, *F.* Columna lui même, confondent le sabot appellé *trochus*, avec la *vis*.

Enfin, il est vrai que les especes de *vis* sont si nombreuses, qu'il convient de les ranger, comme a fait M. Dargenville, sous certains chefs ou classes.

La premiere classe est celle des *vis* à bouche longue sans dents, dont le fût est rayé. Cette classe comprend les especes suivantes : 1°. le clou marqué de taches bleues : 2°. l'alêne chargée de petites lignes jaunes & perpendiculaires ; 3°. le poinçon tout entouré de points ; 4°. l'aiguille tachetée & cerclée ; 5°. le perçoir entouré de lignes & de points ; 6°. la *vis* blanche à réseau & grenue ; 7°. la *vis* vergetée, entourée de cordelettes.

La seconde classe est celle des *vis* à bouche dentée, dont le fût est aussi rayé ; elle ne contient que deux especes ; 1°. la *vis* fasciée & étagée ; 2°. la *vis* nommée l'*enfant-en-maillot*.

La troisieme classe est celle des *vis* faites en pyramide, à bouche applatie ; on met dans cette classe, 1°. le télescope ridé de sillons en-travers ; 2°. la *vis* blanche, cerclée de lignes jaunes ; 3°. la pyramide ou l'obélisque chinois ; 4°. la *vis* ridée, ornée de cercles élevés, & garnie de pointes ; 5°. la petite tour grenue, entourée de lignes.

Dans la quatrieme classe, qui est composée des *vis* à bouche alongée, on compte les quatre especes suivantes, nommées *tarieres ;* savoir. 1°. la tariere ailée ; 2°. la tariere blanchâtre ; 3°. la tariere bariolée ; 4°. la tariere entourée de lignes fauves.

La cinquieme classe consistant en *vis* à bouche applatie & fort étendue, renferme deux especes ; 1°. la cheville étagée à bec, à tubercules, marquée de taches brunes & bleues ; 2°. la cheville blanche, à bec, entourée de spires & de tubercules.

La sixieme classe est formée de *vis* à bouche large & ovale ; on y remarque les trois especes suivantes, nommées *rubans ;* savoir, 1°. le ruban bariolé de veines noires, jaunes, & rouges ; 2°. le ruban de couleur d'agate, à sommet bariolé ; 3°. le ruban blanchâtre, à sommet coloré.

La septieme classe est de *vis* à bouche ronde ; on rapporte à cette derniere classe, 1°. la *vis* de pressoir, creusée profondément ; 2°. la *vis* de couleur d'os, à vingt tours, tournés différemment ; 3°. la *vis* dont les tours épais sont blancs & fauves ; 4°. la *vis* décorée de 17 tours cannelés ; 5°. la *vis* entourée de 20 tours épais, d'un beau travail ; 6°. la *vis* brune, à 14 tours rayés ; 7°. la *vis* à oreille de Rondelet ; 8°. l'escalier de Rhumphius entouré de filets blancs : c'est la *scalata* qui par sa rareté vaut la peine d'être ici décrite.

Sept spirales coupent toute sa figure pyramidale, qui approche de celle d'un minaret : la derniere revient en cornet, vers sa bouche ovale, dont elle forme le bourrelet. Ces spirales sont coupées par des côtes minces, saillantes, & blanches, sur un fond plus sale ; elles sont séparées les unes des autres d'une maniere assez sensible. Ce qui fait la rareté de cette coquille, est que les Indiens la conservent parmi leurs bijoux les plus précieux, & qu'ils la pendent à leur col. Il faut que la *scalata* ait plus d'un pouce de haut, pour être réputée belle ; il n'y a rien de si commun que les petites qui se trouvent même en quantité dans le golfe Adriatique, au rapport de Bonanni.

On compare l'animal de la *vis* à un vermisseau solitaire, se contournant de même que sa coquille qu'il parcourt lorsqu'il est jeune, jusqu'à sa plus petite extrémité. Sa tête a la forme d'un croissant, au sommet duquel sortent deux cornes fort pointues avec deux points noirs qui sont ses yeux placés sur leur côté extérieur, & dans leur renflement ; une fente que l'on remarque sur le haut de la tête, lui sert de bouche, entourée d'un bourrelet qui a une petite frange au pourtour.

Ces animaux sont de grosseur & de longueur différentes, proportionnées à la coquille qu'ils habitent. Il y en a qui ont 10, 15, jusqu'à 20 spirales saillantes, détachées, & striées profondément. Ils rampent sur une base charnue à la maniere des autres testacés, qui se trainent sur un pied. Leur museau en-dehors est bordé de franges, dont les filets ont un mouvement alternatif qui couvre la bouche, & la garantit de tout accident. Dargenville, *Conchyliologie.* (*D. J.*)

VIS, *Conchyliol.* On nomme ainsi la partie contournée d'une coquille qui se termine en pointe ; les *vis* d'une coquille sont les contours & les circonvolutions

ſpirales qui forment la volute. *(D. J.)*

Vis, *Archit.*, c'eſt le contour en ligne ſpirale du fût d'une colonne torſe; c'eſt auſſi le contour d'une colonne creuſe.

Vis potoyere, eſcalier d'une cave, qui tourne autour d'un noyau, & qui porte de fond ſous l'eſcalier d'une maiſon. *(D. J.)*

Vis d'escalier, *Archit.*, c'eſt un arrangement de marches autour d'un pilier, qu'on appelle le *noyau de la vis;* quelquefois le noyau de la *vis* eſt ſupprimé. Les marches alors ne ſont ſoutenues que par leur queue dans le mur de la tour, & en partie ſur celles qui ſont de ſuite dès le bas; alors on l'appelle *vis à jour*.

Si *l'eſcalier à vis* dans une tour ronde, eſt voûté en berceau tournant & rampant, on l'appelle *vis S. Gilles ronde*.

Si la tour eſt quarrée, le noyau étant auſſi quarré, chaque côté étant voûté en berceau, on l'appelle *vis S. Gilles quarrée*. Voyez *la figure* 19.

Vis, *Art méc.*, morceau de fer ou d'autre métal, rond, menu, & long, autour duquel regne une cannelure que l'ouvrier fait à la main avec une lime, ou dans les trous d'un inſtrument qu'on nomme *une filiere*.

Il y a auſſi des *vis* de bois, qui ſervent à pluſieurs ouvrages, comme aux preſſes, aux preſſoirs, & à quantité de ſemblables machines, & inſtrumens de grand volume.

Les *vis* de fer qu'on fait à la filiere, s'engrenent dans des écrous qui ſe font avec des taraux; les *vis* qui ſe font à la main, ſont propres à ſervir en bois, & ſont amorcées par la pointe. La tête des unes & des autres eſt preſque toujours fendue pour la commodité du tourne-*vis*. Il y en a cependant pluſieurs qui l'ont quarrée, & qui ſe montent avec des clefs. Les *vis* en bois ne ſe font jamais que de fer; mais celles à écrous, c'eſt-à-dire, qui ſe taraudent à la filiere, peuvent être auſſi d'or, d'argent, ou de cuivre, ſuivant les ouvriers & les ouvrages.

Il ſe fait en Forez quantité de *vis en bois* de toutes groſſeurs, & pour la hauteur, depuis demi-pouce juſqu'à quatre ou cinq pouces. Les quincailliers les achetent de la premiere main à la groſſe de douzaines, & les revendent en détail au compte & à la piece aux menuiſiers & ferruriers, à qui elles ſervent à mettre en place quantité de leurs ouvrages. Les *vis* à filiere, de quelque matiere qu'elles ſoient, ſe font ordinairement par les ouvriers, à meſure qu'ils en ont beſoin; à la réſerve des grandes *vis* à ferrures, à tête plate & quarrées, qui ſe vendent avec leurs écrous par les quincailliers. *(D. J.)*

Vis du ressort de batterie, *Arquebuſier.* Cette *vis* n'eſt pas tout-à-fait ſi longue que la *vis* de batterie; elle eſt faite de même, & ſert pour aſſujettir le reſſort de batterie d'une façon immobile.

Vis de batterie; cette *vis* eſt un peu longue & a la tête ronde & fendue. Cette *vis* ſert pour attacher la batterie au corps de platine en-dehors, de façon cependant que la batterie peut ſe mouvoir; la tête de cette *vis* releve un peu en-deſſus, mais le bout n'excede point en-dedans.

Vis de baſſinet; ces *vis* ſont aſſez petites, ſervent à aſſujettir le baſſinet au-dedans du corps de platine; la tête de ces *vis* ne ſort point, & le bout des *vis* n'excede point en-dehors.

Vis de reſſort à gâchette; cette *vis* eſt faite comme la *vis* du grand reſſort, excepté que la tête ne ſe perd point; elle ſert pour aſſujettir le reſſort à gachette au corps de la platine en-dedans; mais le bout de la *vis* n'excede point en-dehors.

Vis de grand reſſort; cette *vis* eſt faite comme les autres, & eſt un peu plus forte; quand elle eſt poſée, la tête excede: elle ſert pour aſſujettir le grand reſſort au-dedans du corps de platine, & le bout de la *vis* ne ſort point au-dehors.

Vis de gâchette; cette *vis* eſt à peu près faite comme les *vis* de brides, & a la tête moins épaiſſe, & faite pour entrer tout-à-fait dans le trou de la gâchette; elle ſert pour aſſujettir la gâchette au corps de platine, de façon que la gâchette peut tourner ſur la *vis*, & peut être mobile; cette *vis* n'excede point en-dehors ſur le corps de platine.

Vis de brides; ce ſont deux petites *vis* dont la tête eſt un peu plus forte que le corps, ronde & plate, fendue par en-haut, & un peu épaiſſe; ces *vis* ſervent pour attacher la bride ſur le corps de platine, & ne débordent point en-dehors.

Vis de plaque; ces *vis* ſont un peu plus petites que la *vis* à culaſſe, & ont la tête ronde; elles ne different en rien des au-

tres vis, & servent à assujettir la plaque sur la crosse du fusil.

Vis de culasse; cette *vis* se place dans le trou qui est à la lame de la culasse & sert pour assujettir par en-bas le canon du fusil avec le bois; cette *vis* a la tête fendue, ronde & plate, de façon que quand elle est posée elle ne se leve pas au-dessus de la piece qu'elle assujettit; elle est un peu moins longue que les grandes *vis*.

Vis grandes; ce sont deux morceaux de fer ronds, qui ont une tête ronde, fendue par le milieu pour y placer le tourne-*vis*, & les tourner selon le besoin; le bout d'en-bas est plus menu & garni de *vis*, & sert pour attacher la platine au bois du fusil: elles vont se joindre au porte-*vis* qui leur sert d'écrou. On les appelle *grandes vis*, parce qu'elles sont plus grandes que toutes celles qui servent à la monture d'un fusil.

VIS, *Faiseur de bas*. Il y a la *vis* de grille, la *vis* de marteau. *V.* MÉTIER A BAS.

VIS, *Outil à polir les bouts des*, *Horlog.*, instrument dont les horlogers se servent pour polir les bouts des *vis*. Il est fort commode en ce que l'on peut y en faire tenir de toutes sortes.

VIS, *Outil à polir les*, espece de tenaille à boucle, dont les horlogers se servent pour polir leurs *vis*.

VIS, *Arbre à*, espece d'arbre dont les horlogers & d'autres artistes se servent pour tourner des pieces dont le trou a peu d'épaisseur, & qui ne pourroit que difficilement être fixées sur un arbre & y rester droites.

On fait entrer la piece à tourner sur le pivot fort juste, & par le moyen de l'écrou on la serre fortement contre l'assiette: par ce moyen on remédie aux inconvéniens dont nous avons parlé.

VIS, *Imprim.*, piece principale d'une presse d'imprimerie; c'est la partie supérieure de l'arbre, avec lequel elle fait, ainsi qu'avec le pivot, une seule & unique piece, mais que l'on distingue, parce que dans cette même piece il se trouve trois parties qui ont chacune une dénomination particuliere que leur donnent leur structure & leur usage *V.* ARBRE & PIVOT. La *vis* porte quatre à cinq pouces de long, sur neuf à dix pouces de circonférence, elle forme, par la partie qui l'unit à l'arbre jusqu'à son extrêmité, une espece de cylindre, du haut duquel partent quatre filets qui décrivent chacun une ligne spirale, & viennent se terminer à son extrêmité inférieure; ces filets rendent le coup de la presse plus ou moins doux, selon qu'ils sont plus ou moins couchés. *V.* ECROU.

VIS *à tête ronde*, *Serrur.*, c'est une *vis*, c'est-à-dire, un cylindre environné d'une cannelure, qui est tourné dans un écrou, & qui sert à attacher une serrure, un verrou, *&c.* Il y a deux sortes de *vis* de cette espece, des *vis* à tête quarrée, dont les grandes servent à attacher les serrures, & dont la tête entre de son épaisseur dans le bois; & des *vis* à tête perdue, dont la tête n'excede point le parement de ce qu'elle attache ou retient.

A. N. VIS-A-VIS DE, façon de parler qui sert de préposition. Il signifie *en face*. Dans le style familier on supprime le *de*: *vis-à-vis l'église*. Il s'emploie aussi adverbialement: *il est vis-à-vis*.

VIS-A-VIS, s. m., voiture en forme de berline, où il n'y a qu'une place dans chaque fond.

VISA, s. m., *Gramm. Jurisprud.* terme latin usité dans le langage françois, pour exprimer certaines lettres d'attache que l'évêque accorde à un pourvu de cour de Rome, par lesquelles, après avoir vu les provisions, il atteste que ce pourvu est capable de posséder le bénéfice qui lui a été conféré.

L'origine du *visa*, tel qu'on le donne présentement, est assez obscure.

Il n'étoit pas question de *visa*, avant que les papes se fussent attribué le droit de conférer en plusieurs cas les bénéfices dépendans des collateurs ordinaires.

Les mandats *de providendo* n'étant d'abord que de simples recommandations adressées aux ordinaires, il n'y avoit pas lieu au *visa*, puisque c'étoit le collateur ordinaire qui conféroit.

Lors même que ces mandats furent changés en ordre, le collateur, quoiqu'il n'eût plus le choix du sujet, étoit toujours chargé d'expédier la provision; ainsi il n'y avoit point encore de *visa* dans le sens qu'on l'entend aujourd'hui.

L'usage du *visa* ne s'est introduit qu'à l'occasion des préventions de la cour de Rome, des provisions sur résignation, permutation & démission.

Dans l'origine le *visa* de l'ordinaire n'étoit autre chose que l'examen qu'il faisoit

de la signature, ou plutôt de la bulle de cour de Rome, pour s'assurer qu'elle étoit véritablement émanée de l'autorité du pape ; on examinoit moins les mœurs & la capacité du pourvu que ses provisions.

Mais depuis le concile de Trente, les évêques veillerent plus particuliérement à ce que les bénéfices ne fussent remplis que par des sujets capables.

Le clergé de France, par l'article 12 de ses remontrances au roi Charles IX en 1574, demanda que les pourvus en cour de Rome, *in forma dignum*, ne pussent s'immiscer dans la possession & administration des bénéfices, que préalablement ils ne se fussent présentés à l'évêque, & qu'ils n'eussent subi l'examen pardevant lui.

Les articles proposés dans ces remontrances, furent autorisés par des lettres-patentes ; mais étant demeurés sans exécution faute d'enregistrement, l'article dont on vient de parler fut inséré dans le douzieme de l'ordonnance de Blois, qui porte que ceux qui auront impétré en cour de Rome provision de bénéfice en la forme qu'on appelle *dignum*, ne pourront prendre possession desdits bénéfices, ni s'immiscer en la jouissance d'iceux, sans s'être préalablement présentés à l'archevêque ou évêque diocésain, & en leur absence à leurs vicaires généraux, afin de subir l'examen, & obtenir leur *visa*, lequel ne pourra être baillé sans avoir vu & examiné ceux qui seront pourvus, dont ils seront tenus de faire mention expresse, pour l'expédition desquels *visa*, ne pourront les prélats ou leurs vicaires & secretaires, prendre qu'un écu pour le plus, tant pour la lettre que pour le scel d'icelle.

L'édit de Melun, art. 14, & l'édit du mois d'avril 1695, art. 2, ordonnent la même chose.

1°. Le *visa* doit contenir une description sommaire de la signature de la cour de Rome, c'est-à-dire, expliquer quelle grace y est accordée, de qui elle est signée, sa date & la forme de son expédition.

2°. Il doit aussi faire mention de l'expéditionnaire qui l'a obtenue en cour de Rome, & de la certification qui en est faite par deux autres.

3°. Le *visa* doit faire mention que l'impétrant a été examiné, & qu'il a été trouvé capable, tant du côté des vie & mœurs, que du côté de la science, *&c.*

4°. Il doit contenir la collation du bénéfice avec la clause *salvo jure cujuslibet*.

5°. Enfin la mise en possession.

Le *visa* est tellement nécessaire à celui qui est pourvu *in forma dignum*, que s'il prenoit autrement possession du bénéfice, il se rendroit coupable d'intrusion. La signature & le *visa* ne doivent point en ce cas être séparés l'un de l'autre. Ces deux actes composent un tout qui forme le titre canonique du pourvu.

Cependant la provision donne à l'impétrant tellement droit au bénéfice, qu'avant d'avoir obtenu & même requis le *visa*, il peut résigner en faveur d'autrui, ou permuter.

Pour ce qui est des signatures en forme gracieuse, elles forment provisions irrévocables, en vertu desquelles le pourvu peut prendre possession sans aucun *visa*, excepté pour les bénéfices à charge d'ames, suivant la déclaration du 9 juillet 1646, & l'article 1 de l'édit de 1695.

L'article 21 de l'ordonnance de 1629 veut que le *visa* soit donné par l'évêque du lieu où est situé le bénéfice.

Le pourvu qui a besoin de *visa*, doit le demander avant de prendre possession, & pour cet effet se présenter en personne, subir l'examen nécessaire, & obtenir les lettres de *visa* de l'évêque du diocese, ou de son grand-vicaire, lorsqu'il a un pouvoir spécial à l'effet de donner les *visa*.

Le prélat qui est hors de son diocese peut y renvoyer les pourvus qui lui demandent le *visa*.

Celui qui est pourvu de plusieurs bénéfices, a besoin d'un *visa* pour chaque bénéfice.

L'examen qui précede le *visa* doit être proportionné à la qualité du bénéfice, au lieu & aux autres circonstances. On doit écrire toutes les questions & les réponses, pour être en état de juger de la capacité ou incapacité du pourvu.

Dans cet examen, l'évêque est le juge des mœurs & de la capacité du pourvu, mais non pas de la validité des provisions.

S'il refuse le *visa*, il doit exprimer les causes de son refus, à peine de nullité.

Le défaut de certificat de vie & de mœurs n'est pas une cause légitime de refus de *visa* ; l'exercice d'un emploi ecclésiastique dans un diocese, sous les yeux des supérieurs, & sans aucune plainte de leur part, tient lieu de certificat.

Celui qui veut se plaindre du refus de

visa, doit le faire constater par le procès-verbal de deux notaires, ou par un notaire assisté de deux témoins.

Il peut se pourvoir contre ce refus, s'il est injuste, par la voie de l'appel simple pardevant le supérieur ecclésiastique.

Il peut aussi se pourvoir au parlement par appel comme d'abus.

Les moyens sont, 1°. si les causes du refus ne sont pas exprimées.

2°. Si l'évêque affecte de ne pas s'expliquer.

3°. S'il exprime une cause insuffisante.

4°. S'il en exprime une fausse, ou dont il n'y ait point de preuves, & qui tende à ternir la réputation du pourvu.

5° Si l'évêque a pris connoissance de la validité des titres & capacité du pourvu & de l'état du bénéfice, dont il n'est point juge.

On contraignoit autrefois les collateurs, par saisie de leur temporel, à donner des visa & provisions à ceux auxquels ils en avoient refusé sans cause : l'ordonnance de Blois abrogea cet usage, & sa disposition fut renouvellée par l'ordonnance de l'an 1629.

Cependant la jurisprudence n'a été fixée sur ce point que par l'édit de 1695, qui enjoint de renvoyer pardevant les supérieurs ecclésiastiques.

C'est au supérieur immédiat que l'on doit renvoyer, & en remontant de l'un à l'autre de degré en degré, suivant l'ordre de la hiérarchie. *V.* Fuet, la Combe, M. Piales, & les *mots* BÉNÉFICE, COLLATION, INSTITUTION, PROVISION.

Visa est aussi un terme que le garde des sceaux met au bas des ordonnances & édits qu'il scelle. Il ne met pas son *visa* aux déclarations, elles sont seulement contresignées par un secretaire d'état. (*A*)

VISAGE, *Anat. Physiol. Chir. Méd.*, partie externe de la tête. Le philosophe diroit, c'est le miroir de l'esprit ; mais nous ne sommes ici que physiologistes, anatomistes : il faut se borner à son sujet.

Le *visage* ou la face comprend ce qui, dans toute l'étendue superficielle de la tête, se présente entre la partie chevelue & le cou ; savoir, le front, les sourcils, les paupieres, les yeux, le nez, les levres, la bouche (*a*), le menton, les joues & les oreilles. *Voyez* tous ces *mots*.

(a) Cette cavité est partagée en deux par les dents. La cavité antérieure, que les Latins appelloient *bucca*, est d'une figure & d'un volume extrêmement variables : son terme postérieur sont les parties antérieures des deux mâchoires, & les dents ; mais sa paroi antérieure est purement musculaire & membraneuse. Elle est à-peu-près hémisphérique ; elle descend de la racine du nez, de l'os de la pommette & de l'apophyse zygomatique ; & elle descend jusqu'au bord inférieur de la mâchoire inférieure. Elle est formée par la peau du visage, dont l'épiderme est extrêmement transparent à la partie latérale des joues. C'est ainsi qu'on nomme cette partie des enveloppes de la bouche. On y découvre sans peine les vaisseaux capillaires remplis de sang, & la rougeur du sang colore cette partie de la peau. Cette rougeur s'enflamme par la pudeur, par la colere, par la joie, par le desir, & généralement par l'exercice. La convexité de la membrane intérieure des joues est toute couverte de glandes simples ovales, qui séparent une liqueur salivale par des pores visibles de cette membrane.

Le milieu de la paroi intérieure de la bouche est couvert; c'est la *bouche :* la langue françoise, souvent trop stérile, lui donne le même nom qu'à la cavité à laquelle elle conduit. La peau, en entrant par cette fente dans la cavité de la *bouche*, change de nature ; l'épiderme reste la même, mais la peau devient plus molle & plus tendre ; les vaisseaux paroissent à travers l'épiderme & donnent aux levres un rouge foncé. Chaque levre est attachée aux gencives par un pli. L'épiderme recouvre la langue, la peau amincie se continue par la *bouche* & dans l'intérieur des joues, & devient la membrane nerveuse de l'œsophage.

La *bouche* postérieure est terminée antérieurement par les dents & par l'arcade alveolaire des deux mâchoires ; en-haut, par le palais osseux & par le voile du palais ; en-bas, dans un court espace, par les glandes sublinguales ; en-arriere, par le voile du palais. La langue remplit ordinairement cette partie de la bouche ; mais comme la mâchoire inférieure est mobile, la bouche peut s'agrandir, & alors la langue la partage. (*H. D. G.*)

Cicéron remarque dans son *Traité des loix*, liv. I, ch. 9, qu'on ne trouve dans aucun animal de face semblable à celle de l'homme; il n'y en a aucun sur la face duquel on puisse observer tant de signes de pensées & de passions internes. Nous comprenons tous quels sont ces signes, quoique nous ne puissions guere les caractériser en détail; mais pour en dire quelque chose en général, nous savons que la rougeur monte au *visage* dans la honte, & que l'on pâlit dans la peur. Ces deux symptômes qui dépendent de la structure & de la transparence du réseau cutané, ne se trouvent dans aucun autre animal, & forment dans l'homme une beauté particuliere.

C'est encore sur le *visage* que paroissent les ris & les pleurs, deux autres symptomes des passions humaines, dont l'un est fait pour assaisonner les douceurs de la société, & l'autre pour émouvoir la compassion des caracteres les plus durs. Combien de différens mouvemens des muscles qui aboutissent aux yeux & au reste du *visage*, lesquels muscles sont mis en action par les nerfs de la cinquieme ou de la sixieme paire, & qui par conséquent ont une étroite communication avec le plexus particulier à l'homme!

Cette diversité prodigieuse des traits du *visage*, qui fait qu'entre plusieurs milliers de personnes à peine en voit-on deux qui se ressemblent, est une chose admirable en elle-même, & en même temps très-utile pour l'entretien des sociétés; ainsi tous les hommes pouvant être aisément distingués sur leur simple physionomie, chacun reconnoit sans méprise ceux avec lesquels il a quelqu'affaire: c'est par-là qu'on peut rendre un témoignage certain de ce que quelqu'un a dit, fait ou entrepris; toutes choses dont il n'y auroit pas moyen de s'assurer, s'il ne se trouvoit sur le *visage* de chaque personne quelque trait particulier qui empêchât de la confondre avec toute autre.

Que penserons-nous de Trébellius Calca, dit un historien romain, Valere Maxime, c. 15, avec quelle assurance ne soutint-il pas qu'il étoit Clodius? Lorsqu'il voulut entrer en possession de son bien, il plaida sa cause avec tant d'avantage devant les centumvirs, que le tumulte du peuple ne laissoit presqu'aucun lieu d'espérer une sentence équitable; cependant dans cette cause unique, la droiture & la religion des juges triompherent de la fourberie du demandeur & de la violence du peuple qui le soutenoit.

Les parties du *visage* étant du nombre de celles qui sont les plus exposées à la vue, il faut avoir égard à deux choses dans le pansement des plaies qui leur arrivent: premierement, de conserver à chaque partie respective l'usage auquel elle est destinée; en second lieu, de tâcher qu'il n'y reste point de cicatrices capables de les défigurer. Mais comme le *visage* est composé de plusieurs parties différentes, chacune demande un traitement particulier, qui doit être indiqué à l'article de chacune de ces parties, front, sourcils, paupieres, œil, nez, joues, *&c.*

La petite vérole est de toutes les maladies celle qui fait le plus grand tort au *visage*; mais on prévient ses outrages par l'inoculation, qui est la plus belle & la plus utile découverte de toute la médecine.

Les autres difformités plus ou moins grandes de cette partie de la tête, sont la goutte-rose, dont on peut voir l'article, les taches de naissance, celles de rousseur, & la grosseur du teint.

Les taches de naissance sont sans remedes. Les taches de rousseur se dissipent souvent d'elles-mêmes, & quelquefois sont profondément enracinées dans les petits vaisseaux de la peau. L'esprit-de-vin mêlé avec un peu d'huile de behen, & appliqué tous les soirs sur le *visage*, par le moyen d'un petit pinceau, dissipe les taches de rousseur, qui viennent du hâle du soleil.

La grosseur du teint a souvent pour origine le rouge qu'on met sur le *visage*; car il est certain qu'il gâte le teint, desseche la peau, & la ronge.

On lit dans les *Mémoires de l'académie des sciences*, que le moyen de conserver la fraîcheur du *visage*, est d'en empêcher la transpiration par des drogues dont l'huile soit la base; mais cet avis seroit dangereux, loin d'être utile.

Le grand air, le grand vent, & la sueur longue & fréquente grossissent le teint. Il y a des femmes qui se ratissent le *visage* avec des morceaux de verre pour se rendre la peau plus fine; mais elles la rendent encore plus grosse, & plus disposée à se racornir. Il ne faut jamais passer rien de rude sur le *visage*; il faut se contenter de

le laver fort simplement avec un peu d'eau de son, qui ne soit ni froide, ni chaude, ou avec du lait d'ânesse tout fraîchement trait. Quant à la flétrissure du teint, qui naît des années, Horace savoit ce qu'il en faut penser, quand il écrivoit à Posthumus :

Labuntur anni ; nec pietas moram
Rugis adfert, indomitæque senectæ.

(*D. J.*)

VISAGE, *Séméiot.* On peut tirer des pronostics des parties du *visage* dans la plupart des maladies, sur-tout dans celles qui sont aiguës, comparées avec l'état où elles étoient lorsque le malade se portoit bien ; car c'est un bon signe d'avoir le *visage* d'un homme qui se porte bien, & tel que le malade l'avoit lui même en santé. Autant le *visage* s'éloigne de cette disposition, autant y a-t-il proportionnellement de danger.

Le changement du *visage*, qui ne vient pas de la maladie, mais de quelques causes accidentelles, comme du défaut de sommeil, d'un cours de ventre, du défaut de nourriture, ne forme aucun pronostic fâcheux, qu'autant que ces choses subsistent long-temps.

A l'égard de la couleur, la rougeur du *visage* est quelquefois un bon signe, comme lorsqu'elle indique un saignement de nez; & l'on doit encore plus s'y fier, lorsqu'elle est jointe avec d'autres signes qui pronostiquent le même événement, suivant ce que dit Hippocrate, *Coac. prænot.* 142, que lorsqu'une personne qui a la fievre a une grande rougeur au *visage*, & un violent mal de tête, accompagné d'un pouls fort, elle ne manque guere d'avoir une hémorrhagie ; mais il faut en même temps ajouter à ces signes ceux de coction.

C'est un mauvais signe, lorsqu'au commencement d'une maladie, sur-tout d'une maladie aiguë, le *visage* est différent de ce qu'il étoit dans l'état de santé ; & le danger est d'autant plus grand qu'il s'éloigne de ce premier état.

Telle est l'habitude du *visage* dans laquelle, comme dit Hyppocrate, au commencement des pronostics, le nez est aigu, les yeux enfoncés, les tempes creuses, les oreilles froides, retirées, leurs lobes renversés, la peau du front dure, tendue, seche, & la couleur du *visage* tirant sur le pâle, le verdâtre, le noir, le livide, ou le plombé ; c'est ce que les médecins appellent avec raison *une face cadavéreuse* ; & lorsqu'elle est telle au commencement, c'est-à-dire, les trois premiers jours d'une maladie, c'est un signe de mort.

Lorsque dans quelques maladies chroniques, comme dans la phthisie & dans l'empyeme, le *visage* s'enfle, c'est un vice de la sanguification, & qui est d'un très-fâcheux pronostic.

La couleur vermeille des joues dans les fievres lentes, indique une péripneumonie ou un empyeme, qui dégénere en consomption lorsque la toux s'y rencontre.

Voilà quelques pronostics généraux que Hyppocrate tire du *visage*. Il faut le lire attentivement sur cette matiere, & y joindre les excellentes réflexions de ses commentateurs. (*D. J.*)

VISAGE, *Maladies du*, *Médec.* Le *visage* dans les maladies présente un grand nombre d'indications que la plupart des auteurs n'ont pas décrites avec assez d'exactitude ; mais dans notre plan, nous devons nous contenter des principaux phénomenes qui concernent ces maladies.

Les couleurs du *visage* sont très-visibles. La naturelle qu'imite si bien la blancheur du lis & le rouge vif de la rose est une marque que la matiere morbifique n'a point passé dans les voies de la circulation ; la couleur pâle est toujours suspecte. La noire est un symptome de mélancolie & de bile corrompue ; celle qui est d'un rouge constant, est une preuve que le sang se porte au cerveau avec trop d'impétuosité ; celle au contraire qui se dissipe & revient, ordinaire aux scorbutiques, à ceux qui sont attaqués de maladies chroniques & de cacochimie, est dangereuse pour les phthisiques & ceux qui crachent le pus ; la couleur livide produite par l'embarras du sang à retourner au cœur, par la stagnation des humeurs & leur corruption, annonce du danger. Il est ordinaire de voir un cercle livide sur les yeux des cacochimes, des femmes enceintes, & de celles qui sont attaquées de suppression de regles ou des fleurs blanches. La couleur jaune est un signe d'ictere ou de cacochimie; les changemens de couleur sont fréquens dans les sujets attaqués de convulsions ; les taches présentent différentes indications, suivant la différence de la couleur du *visage*, qui les accompagne.

Un *visage* cadavéreux est celui qu'un grand nombre d'auteurs appellent *hyppocratique*, parce qu'Hyppocrate en a fait la peinture suivante. Les yeux sont concaves, le nez effilé, les tempes affaissées, les oreilles froides & resserrées, la peau dure, la couleur pâle ou noire, les paupieres livides, ainsi que les levres & le nez; le bord de l'orbite de l'œil devient plus éminent; on remarque des ordures autour des yeux, le mouvement des paupieres est languissant, l'organe de la vue est à demi fermé, la pupille se ride & ne rend point la peinture des objets; tous ces accidens annoncent la mort: s'ils sont la suite d'une diarrhée, ils marquent une extrême foiblesse, le ralentissement de la circulation, la colliquation de la graisse & des bonnes humeurs, leur corruption & leur défaut.

La convulsion & la paralysie du *visage*, le spasme cynique, la contorsion de la bouche, le grincement des dents, le tremblement de la mâchoire & autres choses semblables sont extrêmement dangereuses, parce que ces symptomes proviennent de l'affection des nerfs qui partent du cerveau. Cet état exige l'application des topiques nervins sur la tête & les narines, outre les remedes opposés aux causes.

L'enflure du *visage* présente différens pronostics; car quand elle vient de la trop grande impétuosité du sang, ce qu'on nomme alors *visage refrogné*, elle pronostique dans les malagies aiguës le délire, la phrénésie, la convulsion, les parotides, l'hémorrhagie. Dans l'esquinancie, elle est très à craindre: elle est un signe favorable dans la petite vérole. Mais dans les maladies chroniques, pituiteuses, dans les hydropisies, elle présage l'augmentation du mal. Il y a beaucoup à craindre quand elle accompagne la toux & le vomissement. Si cette enflure diminue à proportion de la cause, c'est une bonne marque; mais si cette diminution est une suite de l'affoiblissement des forces & d'une métastase qui s'est faite intérieurement, on doit tout appréhender.

Les blessures du *visage* ne permettent pas qu'on fasse une suture sanglante; dans ce cas, comme dans la brûlure & la petite vérole, il faut éviter, s'il est possible, que le traitement de la blessure ne cause de la difformité.

Les pustules, la rougeole, les dartres ont leur traitement particulier. Une sueur abondante qui se forme autour du *visage* offre dans les maladies un symptome dangereux.

Les différens changemens de couleur du *visage*, produits par diverses passions de l'ame, donnent leurs différens pronostics; la cure regarde celle des passions même. (*D. J.*)

VISAGERE, s. f., *Modes*; c'est la partie du devant des bonnets de femmes, laquelle partie regarde le visage. (*D. J.*)

VISAPOUR, *Géog. mod.* Le monte *Visardo* est une montagne d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, entre Policastro & Santo-Severino. Barry prétend que c'est le *Clibanus mons* des anciens. (*D. J.*)

VISBURGII, *Géog. anc.*, peuple de la Germanie. Ptolomée, l. II, c. 11, le marque après les *Cogni*, & dit qu'ils habitoient au nord de la forêt Hercynienne. Cluvier, *Germ. ant.* l. III, c. 43, juge que *Visburgii* sont les mêmes que Ptolomée place dans la Sarmatie, & qu'il nomme *Burgiones*. Je les mets, dit-il, au voisinage des *Gothini*, entre les Sarmates Jazyges & Lygiens, & entre les montagnes de Sarmatie & la Vistule; & je ne doute point, ajoute-t-il, que du nom de cette riviere ils n'aient été appellés *Thi-Wisselburger*, d'où les Grecs & les Latins auront fait le mot *Visburgii*, & de ce dernier d'autres auront fait les mots *Burgii* & *Burgiones*. (*D. J.*)

VISCACHOS, s. m. *Hist. nat. des quadrupedes*, lapin sauvage du Pérou, qui gîte ordinairement dans les lieux froids. Le P. Feuillée en a vu dans des maisons de Lima, qu'on avoit familiarisés. Leur poil gris de souris est fort doux, ils ont la queue assez longue, retroussée par-dessus les oreilles, & la barbe comme celle de nos lapins; ils s'accroupissent comme eux, & n'en different pas en grosseur. Durant le regne des Incas, on se servoit du poil des *viscachos*, pour diversifier les couleurs des laines les plus fines. Les Indiens en faisoient alors un si grand cas, qu'ils ne les employoient qu'aux étoffes dont les gens de la premiere qualité s'habilloient. (*D. J.*)

VISCÉRATIONS, *Antiq. rom.*, *viscerationes*, le don des entrailles des animaux, qu'on faisoit au peuple à l'enter-

rement des grands seigneurs de Rome. (*D. J.*)

VISCÉRAUX, REMEDES, *Méd. Mat. méd.* Ce sont des remedes propres à fortifier les visceres, c'est-à-dire, à donner de la vigueur & de la fermeté aux visceres sanguins, comme le foie, la rate, l'uterus, les reins, les poumons, afin qu'ils s'acquittent plus exactement de leurs fonctions.

Cette classe renferme donc les remedes vulgairement appellés *hépatiques*, *spléniques*, *pneumoniques*, *utérins*, *cachectiques*, *anti-hydropiques*, *anti-ictériques*, *anti-histériques* & *anti-phthisiques*.

Dans cette intention, l'on ne peut que recommander l'usage des racines de gentiane rouge, d'aristoloche ronde & longue, de chicorée sauvage, de zédoaire, de fougere, de vraie rhubarbe, de rapontic, de safran bâtard, d'arrête-bœuf; les écorces de quinquina, de cascarille, de winter, de tamarisc, de frêne, de caprier, de *cassia lignea*; les feuilles d'absynthe, de petite centaurée, de fumeterre, de chardon béni, de trefle d'eau, d'hépatique, de mélisse, de pulmonaire tachetée, de scolopendre, d'aigremoine, de marrube, de véronique, de scabieuse, d'épithyme, de capillaire, de pilofelle, *&c.*

On ne peut aussi que louer au même titre entre les gommeux & les résineux, le succin, la myrrhe, l'aloès, le bdellium, la gomme de lierre, la gomme ammoniaque, l'oliban, le sagapenum, l'opopanax, l'assa fœtida; entre les minéraux, le soufre stalactite, la limaille de fer, toutes les préparations de ce métal; & différentes préparations de chymie, comme les sels tirés par la calcination, l'arcanum & la terre foliée de tartre, sa crême, le sel polichreste, le nitre antimonié, l'esprit de sel ammoniac, la teinture de mars tirée avec l'esprit-de-vin, des fleurs martiales produites par la sublimation de la pierre hématite au moyen du sel ammoniac, la teinture de tartre, celle d'antimoine alkaline; l'antimoine martial céphalique, les pilules de Becker, & autres semblables.

Il faut encore rapporter ici les fontaines médicinales, appellées ordinairement *minérales*, sur-tout celles qui contiennent un principe ferrugineux, délié, comme les eaux de Pyrmont, de Spa, de Schwalbach, & plus encore celles qui sont plus abondamment empreintes d'un ochre martial, telles que celles de Leuchstadt, de Radeberg, d'Egra & de Freyenwald.

Ces balsamiques *viscéraux* agissent sur les visceres dont les vaisseaux sont engorgés & obstrués d'humeurs tenaces, au moyen d'un principe sulfureux, balsamique, terreux, d'une nature assez fixe, ou d'un sel alkali sulfureux ou savonneux, & d'un goût amer, en incisant les liqueurs épaisses, & rendant du ressort aux vaisseaux qui ont perdu leur ton. Ce sont donc des remedes d'un effet assez universel dans les maladies longues que produit le vice de ces visceres, soit pour les guérir, soit pour s'en garantir.

Quoique tous les remedes *viscéraux* en général se rapportent en ce qu'ils fortifient le ton des visceres, & qu'ils débarrassent les obstructions, il est cependant nécessaire d'en faire une distinction & un choix exact, suivant la nature des visceres & des maladies.

Par exemple, lorsque le foie est attaqué d'obstruction, & que cette disposition produit la jaunisse, la cachexie, le scorbut, les remedes de vertu savonneuse & détersive sont les plus efficaces; tels sont en particulier les racines apéritives, la rhubarbe, le safran bâtard, l'opopanax, le bdellium, le savon de Venise, l'élixir de propriété sans acide, l'essence de rhubarbe préparée avec le sel de tartre, & tous les remedes martiaux bien préparés.

Quand le poumon est trop relâché & engorgé, & que l'on est par cette raison menacé de phthisie, l'on emploie avec succès la myrrhe, la gomme ammoniaque, le soufre en stalactite, la véronique, la scabieuse, le cerfeuil, la pilofelle, le marrube, le capillaire.

Lorsque le gonflement & l'engorgement de la rate engendrent l'impureté du sang, & sur-tout la cachexie, il faut donner la préférence sur les autres remedes aux écorces de tamarisc & de caprier, à la fumeterre, la scolopendre, l'épithyme, l'arrête-bœuf, *&c.*

Quand la foiblesse & le trop grand relâchement du ton des reins produit la néphrétique, l'écorce des racines d'acacia & son infusion, le rob d'églantier & de baies de genievre ont une espece de vertu un peu spécifique.

L'affoibliffement de la tenfion de l'utérus & de fes vaiffeaux, & le ralentiffement du mouvement progreffif du fang & des liqueurs dans ces parties produit, fur-tout après l'avortement, beaucoup d'indifpofitions auxquelles remédient l'ariftoloche, tant longue que ronde, l'armoife, la myrrhe, la matricaire, le galbanum, le bdellium, l'opopanax, le fuccin, les pilules de Becker, & les autres faites fur le même modele.

Si les inteftins & les parties qui ont du rapport avec eux, comme les glandes, les canaux fecrétoires & excrétoires, biliaires, pancréatiques, lactés, ont perdu leur tenfion naturelle, de forte que le trop grand abord des humeurs caufe des flux exceffifs, ou que leur ftagnation dans les vaiffeaux devienne le foyer & l'occafion de mouvemens de fievres, la rhubarbe, l'écorce de quinquina, de winter, de cafcarille, les fafrans très-divifés & les teintures de mars feront un effet qu'on attendroit vainement de tous les autres remedes.

Il faut obferver, fur l'ufage des *viscéraux* fortifians en général, qu'ils font bien plus avantageux quand, avant que d'y avoir recours, on diminue la furabondance du fang, & qu'on balaie par des purgatifs appropriés les récrémens des premieres voies, fur-tout fi, dans le deffein de donner plus de fluidité & de mobilité aux liqueurs, on les donne en décoction ou en infufion; & mieux encore, lorfqu'on les joint à la boiffon des eaux acidules ou thermales, ou à celle du petit-lait, qui certainement aide beaucoup l'opération de ces *viscéraux* qui font de nature aftringente, & leur donne une plus grande force pour domter les maladies chroniques, fur-tout lorfqu'on en continue long-temps l'ufage; mais en même temps il eft effentiel d'exercer fuffifamment le corps, foit à cheval, foit en voiture, foit à pied, & de joindre les frictions journalieres à cet exercice. Telles font les obfervations d'Hoffmann fur les remedes *viscéraux*, & fur le choix qu'on en doit faire dans les diverfes maladies. (*D. J.*)

VISCERE, f. m. *Phyfiol.* On définit ordinairement le *vifcere*, un organe qui par fa conftitution change en grande partie les humeurs qui y font apportées, enforte que ce changement foit utile à la vie & à la fanté du corps. Ainfi le poumon eft un *vifcere* qui reçoit tout le fang & le change de façon qu'il devient propre à couler par tous les vaiffeaux. De même le cœur eft un *vifcere* qui reçoit tout le fang, & le change par le nouveau mélange & la nouvelle direction de mouvement qu'il y introduit.

Il eft conftant, ainfi que le démontrent les injections anatomiques, que tous les *vifceres* font formés d'un nombre infini de vaiffeaux differemment rangés dans les différens *vifceres*, & que l'action par laquelle ils changent les humeurs qui y font apportées, dépend de ces vaiffeaux des *vifceres*. Si donc ces vaiffeaux font plus foibles qu'il n'eft befoin pour la fanté, ils agiront moins fur les fluides contenus; ils les changeront moins. Ainfi le poumon trop débile, ne pourra convertir le chyle en bon fang; fi le foie eft très relâché dans fes vaiffeaux, le fang fluera dans ce *vifcere*, fans que la bile s'en fépare, & l'hydropifie s'enfuivra. Tant que le ventricule fera dans un état languiffant, il troublera l'ouvrage de la chylification.

Les fonctions des *vifceres* different encore, fuivant l'âge & le fexe; je dis l'*âge*, tous les *vifceres* reçoivent une force qui s'augmente peu-à-peu, felon que les forces de la vie ont agi plus long-temps en eux. De-là vient que dans notre premiere origine, toutes nos parties étant très-débiles, elles font prefque fluentes; mais elles acquierent peu-à-peu une plus grande fermeté, jufqu'à ce qu'elles foient prefque endurcies dans la derniere vieilleffe. Or il y a pendant le cours de notre vie, une gradation infinie, depuis cette débilité originaire jufqu'à l'extrême fermeté.

J'ai ajouté *le fexe*: les hommes ont les *vifceres* plus forts; les femmes nées pour concevoir, enfanter & nourrir des enfans, les ont plus lâches, plus flexibles. La même chofe fe trouve en tous lieux chez les peuples policés, comme chez les nations qui fe conduifent par l'inftinct de la nature, plutôt que par les loix.

L'action de tous les *vifceres* dépend de ce que les liquides comprimés par la force du cœur, dilatent les arteres; ces arteres, par la réaction de leurs propres forces & de leur élafticité, pouffent en avant les humeurs diftendantes: or les chofes

qui renferment sous un même volume plus de masse corporelle, c'est-à-dire, qui sont plus solides, conserveront plus long-temps le mouvement qu'elles ont une fois reçu. Il étoit donc nécessaire qu'il y eût dans les liquides mus par la force du cœur, un degré fixe de solidité pour qu'ils ne perdissent pas si promptement le mouvement donné.

On a disputé jusqu'ici par les principes de la médecine naturelle, sur les moyens que les *visceres* emploient à perfectionner leurs humeurs; mais les auteurs n'ont rien dit d'un peu satisfaisant à ce sujet, jusqu'à ce que Ruysch ait démontré qu'aux extrémités des arteres, la conformation étoit différente dans les *visceres*, selon la diversité des lieux : l'on voit du moins par-là, que le *viscere* a été formé à dessein que cette conformation des arteres subsistât, mais nous n'en savons guere davantage. (*D. J.*)

VISCERES, *Jardin.*, d'une plante, sont les tuyaux perpendiculaires en forme de faisceaux, qui montent dans sa tige, & que l'on n'apperçoit que quand l'écorce est levée. Ils sont mêlés avec les fibres, les nerfs, la moëlle, & portent également par-tout le suc nourricier.

VISCH, s. f. *Géog. mod.*, ou la *Vischa*; petite riviere d'Allemagne, dans la basse-Autriche. Elle se perd dans le Danube, à environ cinq lieues au-dessous de Vienne. (*D. J.*)

VISCOSITÉ, s. f. *Gramm.*, qui se discerne au toucher. Nous appellons *visqueux*, tout ce qui s'attache à nos doigts, qui a quelque peine à s'en séparer, qui les colle ensemble.

Il y a une composition visqueuse & tenace qu'on fait par art avec les baies de gui, l'écorce de houx, les racines de viorne, les prunes de sébestes, & autres matieres, qu'on appelle communément *glu*.

On prend des baies de gui qu'on met bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'elles crevent; on les bat dans un mortier, on les lave ensuite dans l'eau pour en séparer l'enveloppe, le reste forme une espece de pâte qu'on conserve à la cave dans une terrine; c'étoit là l'ancienne méthode, mais aujourd'hui on fait la glu beaucoup mieux avec la seconde écorce de houx. On leve cette écorce dans le temps de la seve, & après l'avoir laissée pourrir à la cave dans des tonneaux, on la bat dans des mortiers jusqu'à ce qu'elle soit réduite en pâte; on lave ensuite cette pâte en grande eau, dans laquelle on la manie on pétrit à diverses reprises; on la met dans des barrils pour la laisser perfectionner par l'écume qu'elle jette & qu'on ôte; enfin on la met pure dans un autre vaisseau pour l'usage.

Cependant comme la glu perd promptement sa force, & qu'elle ne peut servir à l'eau, on a inventé une sorte particuliere de glu qui a la propriété de souffrir l'eau sans dommage. Voici comme il faut la préparer.

Prenez une livre de bonne glu de houx, lavez-la dans de l'eau de source jusqu'à ce que sa fermeté soit dissipée, alors battez la bien jusqu'à ce qu'il n'y reste point d'eau, laissez la sécher; ensuite mettez-la dans un pot de terre, ajoutez y autant de graisse de volaille qu'il est nécessaire pour la rendre coulante; ajoutez-y encore une once de fort vinaigre, demi-once d'huile & autant de térébenthine; faites bouillir le tout quelques minutes à petit feu en le remuant toujours; & quand vous voudrez l'employer, réchauffez-le; enfin pour prévenir que votre glu se gele en hiver, vous y incorporerez un peu d'huile de pétrole.

Ce n'est pas pour prendre de jolis oiseaux qui font les plaisirs des champs, ou qui vivent de mille insectes nuisibles, qu'on vient d'indiquer les diverses préparations de la glu; un tel amusement est trop contraire à l'humanité pour qu'on le justifie : mais on peut tirer d'autres usages de la glu. Elle peut servir à sauver les vignes des chenilles, & à garantir plusieurs plantes précieuses de l'attaque des insectes. Les anciens médecins l'employoient avec de la résine ou de la cire en quantité égale, pour amollir les tumeurs & sécher les ulceres; je ne prétends pas qu'ils eussent raison, je dis seulement qu'on doit chercher les usages utiles des choses, & non ceux que la nature désavoue.

Au reste, quelque singuliere que soit la nature de la glu, qu'on ne peut manier qu'avec les mains frottées d'huile, soit que cette glu soit faite avec le houx, les baies de gui, les racines de viorne ou les sébestes; cependant je ne doute point que plusieurs autres jus de plantes, si on en

faisoit des essais, ne se trouvassent avoir la même nature visqueuse & gluante. Si l'on coupe une jeune branche de sureau, on en tire un suc très-gluant, dont les filets suivent le couteau comme la glu du houx; & il paroît que le jus visqueux de cet arbre n'est pas logé dans l'écorce, mais dans les cercles du bois même; les racines des narcisses & de toutes les hyacinthes fournissent aussi un jus gluant & filamenteux. Enfin, pour parler des matieres animales, les entrailles des chenilles pourries, mêlées avec de l'eau & battues avec de l'huile, font une sorte de glu tenace. (*D. J.*)

VISCOSITÉ *des humeurs du corps*, *Médecine*, *lentor*; c'est une constitution du sang, où les parties sont tellement embarrassées les unes dans les autres, qu'elles résistent à leur séparation entiere, & qu'elles cedent plutôt à la violence qu'on leur fait en s'étendant en tout sens, que de souffrir de division.

C'est l'état glutineux de nos humeurs qui produit de grandes maladies : ses causes sont,

1°. L'usage des farines crues, non fermentées, de matieres austeres & non mûres; car la farine des végétaux mêlée avec l'eau, forme une pâte visqueuse, & la fermentation détruit cette *viscosité*.

2°. La disette de bon sang; il en faut une certaine quantité pour aider la transformation du chyle en sang.

3°. L'action trop foible des humeurs digestives, telles que la bile, le suc gastrique, & le peu de ressort des vaisseaux. Aussi les personnes foibles & qui ont le foie obstrué, la bile mal formée, sont-elles sujettes à la *viscosité* des humeurs.

4°. La diminution du mouvement animal; car le mouvement fortifie les solides, atténue les fluides, hâte la digestion, & l'assimilation des alimens.

5°. La dissipation des parties les plus fluides du sang, par le relâchement des vaisseaux excrétoires; car il est évident que les parties les plus fluides étant dissipées, le sang s'épaissit & devient visqueux : ainsi les sudorifiques doivent être administrés avec prudence.

6°. La rétention des parties les plus épaisses des fluides, engagées dans les couloirs, dont ceux-ci ne peuvent se débarrasser.

La *viscosité* se forme d'abord dans les premieres voies, d'où elle passe dans le sang & dans toutes les humeurs qui s'en séparent : lorsque quelque particule visqueuse a traversé les vaisseaux lactés, elle se porte d'abord sur les poumons; comme elle a de la peine à circuler dans les petits tuyaux de ce viscere, elle produit la dispnée.

Les effets sont dans les premieres voies la perte d'appétit, les nausées, les vomissemens, les crudités, les concrétions pituiteuses, la paresse & l'enflure du ventre, par le défaut d'énergie dans la bile; enfin la rétention du chyle, & son défaut de secrétion.

Dans les humeurs, elle rend le sang visqueux, pâle, imméable, obstruant; produit des concrétions; rend l'urine blanche & presque sans odeur; forme des tumeurs édémateuses; empêche les secrétions; produit la coalition des vaisseaux.

Toutes ces causes & tous ces effets pris ensemble, produiront des effets funestes, tels que la suffocation & la mort, après avoir dérangé toutes les fonctions animales, vitales & naturelles.

Le traitement de la *viscosité* se remplira, 1°. par l'usage d'alimens & de boissons qui aient bien fermenté, & qui soient assaisonnés de sels & d'aromates; la bierre fermentée donne moins de phlegme & de *viscosité* que les tisanes : il en est de même du vin. La biere double & le bon vin sont des remedes excellens avec le pain bien cuit, dans la *viscosité*.

2°. Les aromates sont incisifs; les principaux sont la canelle, la muscade, le poivre, le gingembre, la menthe, le thym.

3°. Les bouillons de viande de vieux animaux, atténués par les végétaux âcres, à-peu-près comme dans l'acidité : les animaux de proie & sauvages y sont excellens.

4°. Les remedes qui raffermissent les vaisseaux & les visceres, tels que les toniques, les apéritifs, les amers, les anti-scorbutiques, les dessicatifs, les corroborans sont sur-tout indiqués.

5°. L'exercice & le mouvement, l'air tempéré, la tranquillité des passions, l'usage modéré & raisonné des non-naturels, sont les meilleures précautions que l'on puisse employer pour aider l'action des remedes.

6°. Les remedes délayans, les savonneux, les resolutifs doivent être continués

mes pendant toute la cure. *V. ces articles.*

Les irritans doivent s'ordonner avec sagesse, ils sont bons pris par intervalle : voici des remedes vantés.

Prenez du fiel de bœuf & du fiel de brochet, de chaque quatre gros, faites-les exhaler sur un feu modéré jusqu'à ce qu'ils aient la consistance du miel. Ajoutez une quantité suffisante de poudre de racine d'arum ; faites du tout des pilules du poids de trois grains chacune ; on en prendra aux heures médicales.

VISÉ, part., *Gramm. Jurisp.*, signifie ce qui a été vu, & qui est énoncé comme tel dans un jugement ou autre acte. C'est en ce sens que l'on dit *viser* une requete ou demande dans un arrêt. *Voy.* Vu. (*A*)

VISÉE, s. f. *Gramm.*, l'action de diriger sa vue vers un point, un lieu, un but. Ce canonnier a dressé sa *visée* vers cet endroit. Il se prend quelquefois au figuré.

VISER, v. act. *Gramm.*, c'est diriger sa vue ou quelqu'arme à un but qu'on veut atteindre. A quoi *visez*-vous ? Je *vise* au sommet de ce clocher. *Viser* à quelque chose d'important.

VISER, *voy.* VISÉ.

VISET, *Géog. mod.*, en latin *Vegesatum*, *Vinsacum*, *Vinsatum ;* petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liege, sur la Meuse, entre les villes de Liege & de Maestricht.

Sluse (René-François Walter de), natif de *Viset*, devint chanoine & chancelier de Liege, où il mourut en 1685. On a de lui un ouvrage assez estimé, & qui porte un titre bisarre : *Mesolabum*, & *problemata solida.* (*D. J.*)

VISEU ou VISEO, *Géog. mod.*, ville de Portugal, dans la province de Beira, à cinq lieues au nord de Mondégo, à seize au nord-ouest de Guarda, à vingt au nord-est de Coimbre, dans une plaine délicieuse par sa fertilité. Cette ville est épiscopale, & son évêque jouit de quinze mille ducats de revenu. *Viséo* est encore la capitale d'une comarca & d'un duché qui a été quelquefois possédé par des princes du sang royal. *Long.* 9. 40. *lat.* 40. 32.

Barros (Jean dos) naquit à *Viseu* en 1469, & fut élevé à la cour du roi Emmanuel auprès des infans. Jean III étant monté sur le trône, le nomma trésorier des Indes, *tesoreiro da casa da India ;* cette charge très-honorable & d'un grand revenu, lui inspira la pensée d'écrire l'histoire d'Asie ou des Indes, qu'il a publiée sous le nom de *Decadas d'Asia.* Il donna la premiere décade en 1552, la seconde en 1553, & la troisieme en 1563; la quatrieme décade de son histoire ne fut publiée qu'en 1615, par les ordres du roi Philippe III, qui fit acheter les manuscrits des héritiers de cet auteur. D'autres écrivains ont travaillé à la continuation de cette histoire jusqu'à la douzieme décade. L'ouvrage de Barros est généralement estimé, quoi qu'en dise le sieur de la Boulaye, & il a été traduit en espagnol par Alphonse Ulloa. (*D. J.*)

VISIAPOUR, ou VISAPOUR, ou VISAPOR, *Géogr. mod.*, royaume des Indes, dans la presqu'isle de l'Inde en-deçà du Gange, sur la côte de Malabar. Ce royaume confine par le nord au royaume de Dehli, & aux autres Etats de Mogol, au joug duquel il est soumis. La capitale de ce royaume en porte le nom. (*D. J.*)

VISIAPOUR, VISAPOUR, VISAPOR, *Géog. mod.*, ville des Indes, dans la presqu'isle en-deçà du Gange, capitale du royaume de Décan, sur le fleuve Mandova. On lui donne trois lieues de circuit & de grands fauxbourgs. Le roi du pays y a son palais ; ce prince est tributaire du grand Mogol. *Long.* suivant le pere Catrou, 124. 30. *lat.* 19. 25. (*D. J.*)

VISIBLE, adj. *Optique*, se dit de tout ce qui est l'objet de la vue ou de la vision, ou ce qui affecte l'œil de maniere à produire dans l'ame la sensation de la vue. *V.* VISION.

Les philosophes scholastiques distinguent deux especes *visibles*, les uns propres ou adéquats, qu'il n'est pas possible de connoître par d'autres sens que par celui de la vue ; & les autres communs, qui peuvent être connus par différens sens, comme par la vue, l'ouie, le toucher, &c.

Ils ajoutent que l'objet propre de la vision est de deux especes, lumiere & couleur.

Selon ces philosophes, la lumiere est l'objet formel, & la couleur l'objet matériel. *V.* OBJET.

Les cartésiens raisonnent d'une maniere beaucoup plus exacte, en disant que la lumiere seule est l'objet propre de la vision, soit qu'elle vienne d'un corps lumineux à travers un milieu transparent,

soit qu'elle soit réfléchie des corps opaques sous une certaine modification nouvelle, & qu'elle en représente les images, soit enfin qu'étant réfléchie ou rompue de telle ou telle maniere, elle affecte l'œil de l'apparence de couleur.

Selon le sentiment de M. Newton, il n'y a que la couleur qui soit l'objet propre de la vue; la couleur étant cette propriété de la lumiere par laquelle la lumiere elle-même est *visible*, & par laquelle les images des objets opaques se peignent sur la rétine. *V.* LUMIERE *&* COULEUR.

Aristote, *de anima*, lib. II, compte cinq especes d'objets communs qui sont *visibles*, & que l'on regarde ordinairement comme tels dans les écoles, le mouvement, le repos, le nombre, la figure & la grandeur. D'autres soutiennent qu'il y en a neuf, qui sont compris dans les vers suivans :

Sunt objecta novem visus communia: quantum,
Inde figura, locus, sequitur distantia, situs,
Continuumque & discretum, motusque, quiesque.

Les philosophes de l'école sont fort partagés sur ces objets communs de la vision : il y a là-dessus deux opinions principales parmi eux. Ceux qui tiennent pour la premiere opinion disent que les objets communs *visibles* produisent une représentation d'eux-mêmes par quelqu'image particuliere, qui les fait d'abord appercevoir indépendamment des *visibles* propres.

Suivant la seconde opinion qui paroît plus suivie & plus naturelle que la premiere, les objets communs *visibles* n'ont aucune espece formelle particuliere qui les rende *visibles*; les objets propres se suffisent à eux-mêmes pour se faire voir en tel ou tel endroit, situation, distance, figure, grandeur, *&c.* par les différentes circonstances qui les rendent sensibles au siege du sentiment.

I. La situation & le lieu des objets *visibles* s'apperçoivent sans aucunes especes intentionnelles qui en émanent; cela se fait par la simple impulsion ou réflexion des rayons de lumiere qui tombent sur les objets; les rayons parviennent à la rétine, & leur impression est portée au *sensorium* ou au siege du sentiment.

Un objet se voit donc par les rayons qui en portent l'image à la rétine, & il se voit dans l'endroit où la faculté de voir est, pour ainsi dire, dirigée par ces rayons. Suivant ce principe, on peut rendre raison de plusieurs phénomenes remarquables de la vision.

1°. Si la distance entre deux objets *visibles* forme un angle insensible, les objets, quoiqu'éloignés l'un de l'autre, paroîtront comme s'ils étoient contigus; d'où il s'en suit qu'un corps continu n'étant que le résultat de plusieurs corps contigus, si la distance entre plusieurs objets *visibles* n'est apperçue que sous des angles insensibles, tous ces différens corps ne paroîtront qu'un même corps continu. *Voy.* CONTINUITÉ.

2°. Si l'œil est placé au-dessus d'un plan horisontal, les objets paroîtront s'élever à proportion qu'ils s'éloigneront davantage, jusqu'à ce qu'enfin ils paroissent de niveau avec l'œil. C'est la raison pourquoi ceux qui sont sur le rivage s'imaginent que la mer s'éleve à proportion qu'ils fixent leur vue à des parties de la mer plus éloignées.

3°. Si l'on place au-dessous de l'œil un nombre quelconque d'objets dans le même plan, les plus éloignés paroîtront les plus élevés; & si ces mêmes objets sont placés au-dessus de l'œil, les plus éloignés paroîtront les plus bas.

4°. Les parties supérieures des objets qui ont une certaine hauteur, paroissent pencher ou s'incliner en-avant, comme les frontispices des églises, les tours, *&c.* & afin que les statues qui sont au haut des bâtimens paroissent droites, il faut qu'elles soient un peu renversées en arriere. La raison générale de toutes ces apparences est que quand un objet est à une distance un peu considérable, nous le jugeons presque toujours plus près qu'il n'est en effet. Ainsi l'œil étant placé en *A*, *optique*, *pl. II*, *fig.* 20, au-dessous d'un plancher horisontal *BC*, l'extrêmité *C* lui paroît plus proche de lui comme en *D*, & le plancher *BC* paroît incliné en *BD*. Il en est de même des autres cas.

II. L'ame apperçoit la distance des objets *visibles*, en conséquence des différentes configurations de l'œil, de la maniere dont les rayons viennent frapper cet organe, & de l'image qu'ils impriment.

Car l'œil prend une disposition diffé-

tuels, selon les différentes distances de l'objet ; c'est-à-dire que, pour les objets éloignés, la prunelle se dilate, le crystallin s'approche de la rétine, & tout le globe de l'œil devient plus convexe : c'est le contraire pour les objets qui sont proches, la prunelle se contracte, le crystallin s'avance & l'œil s'alonge; & il n'y a personne qui n'ait senti, en regardant quelqu'objet fort près, que tout le globe de l'œil est alors, pour ainsi dire, dans une situation violente. *Voy.* PRUNELLE, CRYSTALLIN, *&c.*

On juge encore de la distance d'un objet, par l'angle plus ou moins grand sous lequel on le voit ; par sa représentation distincte ou confuse, par l'éclat ou la foiblesse de la lumiere, par la rareté ou la multitude de ses rayons.

C'est pourquoi les objets qui paroissent obscurs ou confus, sont jugés aussi les plus éloignés ; & c'est un principe que suivent les peintres, lorsqu'en représentant des figures sur le même plan, ils veulent que les unes paroissent plus éloignées que les autres. *V.* PERSPECTIVE, *&c.*

De là vient aussi que les chambres dont les murailles sont blanchies, paroissent plus petites ; que les champs couverts de neige ou de fleurs blanches paroissent moins étendus que quand ils sont revêtus de verdure; que les montagnes couvertes de neige paroissent plus proches pendant la nuit ; que les corps opaques paroissent plus éloignés dans les tems du crépuscule. *V.* DISTANCE.

III. La grandeur ou l'étendue des objets *visibles* se connoit principalement par l'angle compris entre deux rayons tirés des deux extrémités de l'objet au centre de l'œil, cet angle étant combiné & composé, pour ainsi dire, avec la distance apparente de l'objet. *Voy.* ANGLE, OPTIQUE.

Un objet paroît d'autant plus grand, toutes choses d'ailleurs égales, qu'il est vu sous un plus grand angle ; c'est-à-dire, que les corps vus sous un plus grand angle paroissent plus grands, & ceux qui sont vus sous un plus petit angle, paroissent plus petits: d'où il suit que le même objet peut paroître tantôt plus grand, tantôt plus petit, selon que sa distance à l'œil est plus petite ou plus grande : c'est ce qu'on appelle *grandeur apparente.*

Nous disons que, pour juger de la grandeur réelle d'un objet, il faut avoir égard à la distance : car, puisqu'un objet proche peut paroître sous le même angle qu'un objet éloigné, il faut nécessairement estimer la distance. Si la distance apperçue est grande, quoique l'angle optique soit petit, on peut juger qu'un objet éloigné est grand, & réciproquement.

La grandeur des objets *visibles* est soumise à certaines loix démontrées par les mathématiciens, lesquelles doivent néanmoins recevoir quelques limitations, dont nous parlerons plus bas. Ces propositions sont :

1°. Que les grandeurs apparentes d'un objet éloigné sont réciproquement comme ses distances.

2°. Que les co-tangentes de la moitié des angles sous lesquels on voit un même objet, sont comme les distances ; d'où il suit qu'étant donné l'angle visuel d'un objet avec sa distance, l'on a une méthode pour déterminer la grandeur vraie : en voici la regle : le sinus total est à la moitié de la tangente de l'angle visuel, comme la distance donnée est à la moitié de la grandeur vraie. Par la même regle, étant donnée la distance & la grandeur d'un objet, on déterminera l'angle sous lequel il est vu.

3°. Que les objets vus sous le même angle ont des grandeurs proportionnelles à leur distance.

Dans toutes ces propositions on suppose que l'objet est vu directement, c'est-à-dire, que le rayon qui lui est perpendiculaire, le partage en deux également ; mais cette proposition ne doit être regardée comme vraie que quand les objets que l'on compare, sont l'un & l'autre fort éloignés, quoiqu'à des distances inégales. Ainsi le soleil, par exemple, qui est vu sous un angle de 32 minutes environ, seroit vu sous un angle d'environ 16 minutes, s'il étoit deux fois plus éloigné, & son diametre nous paroîtroit deux fois moindre. *V.* APPARENT.

Lorsque les objets sont à des distances assez petites de l'œil, leur grandeur apparente n'est pas simplement proportionnelle à l'angle visuel. Un géant de six pieds est vu sous le même angle à six pieds de distance qu'un nain de deux pieds vu à deux pieds, cependant le nain paroît beaucoup plus petit que le géant.

La corde ou la soutendante *AB* d'un arc

quelconque de cercle, *pl. IV d'optique*, *fig.* 51, paroît sous le même angle dans tous les points *D*, *C*, *E*, *G*, quoique l'un de ces points soit considérablement plus près de l'objet que les autres; & le diametre *DG* paroît de même grandeur dans tous les points de la circonférence du cercle. Quelques auteurs ont conclu de là, que cette figure est la forme la plus avantageuse que l'on puisse donner aux théatres.

Si l'œil est fixe en *A*, *fig.* 52, & que la ligne droite *BC* se meuve de maniere que ses extrêmités tombent toujours sur la circonférence d'un cercle, cette ligne paroîtra toujours sous le même angle; d'où il suit que l'œil étant placé dans un angle quelconque d'un polygone régulier, tous les côtés paroîtront sous le même angle.

Les grandeurs apparentes du soleil & de la lune à leur lever & à leur coucher, sont un phénomene qui a beaucoup embarrassé les philosophes modernes. Selon les loix ordinaires de la vision, ces deux astres devroient paroître d'autant plus petits, qu'ils sont plus près de l'horison; en effet ils sont alors plus loin de l'œil, puisque leur distance de l'œil, lorsqu'ils sont à l'horison, surpasse celle où ils en seroient, s'ils se trouvoient dans le zénith d'un demi-diametre entier de la terre, & à proportion, selon qu'ils se trouvent plus près ou plus loin du zénith dans leur passage au méridien; cependant les astres paroissent plus petits au méridien qu'à l'horison. Ptolomée, dans son *Almageste*, liv. I, c. 3, attribue cette apparence à la réfraction que les vapeurs font subir aux rayons. Il pense que cette réfraction doit agrandir l'angle sous lequel on voit la lune à l'horison, précisément comme il arrive à un objet placé dans l'air, qu'on voit du fond de l'eau; & Théon, son commentateur, explique assez clairement la cause de l'augmentation de l'angle sous lequel on voit l'objet dans ces circonstances. Mais on a découvert qu'il n'y a en effet aucune inégalité dans les angles sous lesquels on voit la lune ou le soleil à l'horison ou au méridien; & c'est ce qui a fait imaginer à Alhazen, auteur arabe, une autre explication du même phénomene, laquelle a été depuis suivie & éclaircie ou perfectionnée par Vitellien, Képler, Bacon, & d'autres. Selon Alhazen, la vue nous représente la surface des cieux comme plate, & elle juge des étoiles, comme elle feroit d'objets visibles ordinaires qui seroient répandus sur une vaste surface plane. Or nous voyons l'astre sous le même angle dans les deux circonstances; & en même tems appercevant de la différence dans leurs distances, parce que la voûte du ciel nous paroît applatie, nous sommes portés à juger l'astre plus grand lorsqu'il paroît le plus éloigné.

Descartes, & après lui le docteur Wallis & plusieurs autres auteurs, prétendent que quand la lune se leve ou se couche, une longue suite d'objets interposés entre nous & l'extrémité de l'horison sensible, nous la font imaginer plus éloignée que quand elle est au méridien où notre œil ne voit rien entr'elle & nous: que cette idée d'un plus grand éloignement nous fait imaginer la lune plus grande, parce que lorsqu'on voit un objet sous un certain angle, & qu'on le croit en même tems fort éloigné, on juge alors naturellement qu'il doit être fort grand pour paroître de si loin sous cet angle-là; & qu'ainsi un pur jugement de notre ame; mais nécessaire & commun à tous les hommes, nous fait voir la lune plus grande à l'horison, malgré l'image plus petite qui est peinte au fond de notre œil. Le P. Gouye attaque cette explication si ingénieuse, en assurant que plus l'horison est borné, plus la lune nous paroît grande. M. Gassendi prétend que la prunelle, qui constamment est plus ouverte dans l'obscurité, l'étant davantage le matin & le soir, parce que des vapeurs plus épaisses sont alors répandues sur la terre, & que d'ailleurs les rayons qui viennent de l'horison, en traversent une plus longue suite, l'image de la lune entre dans l'œil sous un plus grand angle, & s'y peint réellement plus grande. *Voy.* PRUNELLE & VISION.

On peut répondre à cela que, malgré cette dilatation de la prunelle causée par l'obscurité, si l'on regarde la lune avec un petit tuyau de papier, on la verra plus petite à l'horison. Pour trouver donc quelqu'autre raison d'un phénomene si singulier, le P. Gouye conjecture que quand la lune est à l'horison, le voisinage de la terre & les vapeurs plus épaisses dont cet astre est alors enveloppé à notre égard, font le même effet qu'une muraille placée derriere une colonne, qui paroît alors plus grosse que si elle étoit isolée & environnée

de toutes parts d'un air éclairé ; de plus, une colonne, si elle est cannelée, paroît plus grosse que quand elle ne l'est pas, parce que les cannelures, dit-il, sont autant d'objets particuliers, qui par leur multitude donnent lieu d'imaginer que l'objet total qu'ils composent, est d'un plus grand volume. Il en est de même à peu près, selon cet auteur, de tous les objets répandus sur la partie de l'horison à laquelle la lune correspond quand elle en est proche ; & de là vient qu'elle paroît beaucoup plus grande, lorsqu'elle se leve derriere des arbres dont les intervalles plus serrés & plus marqués font presque la même chose sur le diametre apparent de cette planete, qu'un plus grand nombre de cannelures sur le fût d'une colonne.

Le P. Mallebranche explique ce phénomene à peu près comme Descartes, excepté qu'il y joint de plus, d'après Alhazen, l'apparence de la voûte céleste que nous jugeons applatie ; ainsi, selon ce pere, nous voyons la lune plus grande à l'horison, parce que nous la jugeons plus éloignée, & nous la jugeons plus éloignée par deux raisons : 1°. à cause que la voûte du ciel nous paroît applatie, & son extrêmité horisontale beaucoup plus éloignée de nous que son extrêmité verticale : 2°. à cause que les objets terrestres interposés entre la lune & nous, lorsqu'elle est à l'horison, nous font juger la distance de cet astre plus grande.

Voilà le précis des principales opinions des philosophes sur ce phénomene; il faut avouer qu'il reste encore sur chacune des difficultés à lever.

IV. La figure des objets *visibles* s'estime principalement par l'opinion que l'on a de la situation de leurs différentes parties.

Cette opinion, ou si l'on veut, cette connoissance de la situation des différentes parties d'un objet, met l'ame en état d'appercevoir la forme d'un objet extérieur avec beaucoup plus de justesse que si elle en jugeoit par la figure de l'image de l'objet tracé dans la rétine, les images étant fort souvent elliptiques & oblongues, quand les objets qu'elles représentent sont véritablement des cercles, des quarrés, &c.

Voici maintenant les loix de la vision par rapport aux figures des objets *visibles*.

1°. Si le centre de la prunelle est exactement vis-à-vis, ou dans la direction d'une ligne droite, cette ligne ne paroîtra que comme un point.

2°. Si l'œil est placé dans le plan d'une surface, de maniere qu'il n'y ait qu'une ligne du périmetre qui puisse former son image dans la rétine, cette surface paroîtra comme une ligne.

3°. Si un corps est opposé directement à l'œil, de maniere qu'il ne puisse recevoir des rayons que d'un plan de la surface, ce corps aura l'apparence d'une surface.

4°. Un arc éloigné, vu par un œil qui est dans le même plan, n'aura l'apparence que d'une ligne droite.

5°. Une sphere vue à quelque distance paroît comme un cercle.

6°. Les figures angulaires paroissent rondes dans un certain éloignement.

7°. Si l'œil regarde obliquement le centre d'une figure réguliere ou d'un cercle fort éloigné, le cercle paroîtra ovale, &c.

V. On apperçoit le nombre des objets *visibles*, non-seulement par une ou plusieurs images qui se forment au fond de l'œil, mais encore par une certaine situation ou disposition de ces parties du cerveau d'où les nerfs optiques prennent leur origine ; situation à laquelle l'ame s'est accoutumée, en faisant attention aux objets simples ou multipliés.

Ainsi quand l'un des yeux ne conserve plus son juste parallélisme avec l'autre œil, comme il arrive en le pressant avec le doigt, &c. les objets paroissent doubles, &c. Mais quand les yeux sont dans le parallélisme convenable, l'objet paroît unique, quoiqu'il y ait véritablement deux images dans le fond des deux yeux. De plus, un objet peut paroître double, ou même multiple, non-seulement avec les deux yeux, mais même en ne tenant qu'un seul œil ouvert, lorsque le point commun de concours des cônes de rayons réfléchis de l'objet à l'œil n'atteint pas la rétine, ou tombe beaucoup au-delà.

VI. On apperçoit le mouvement & le repos, quand les images des objets représentés dans l'œil se meuvent ou sont en repos; & l'ame apperçoit ces images en mouvement ou en repos, en comparant l'image en mouvement avec une autre image, par rapport à laquelle la premiere change de place, ou bien par la situation de l'œil qui change continuellement, lorsqu'il est dirigé à un objet en mouvement ; de ma-

niere que l'ame ne juge du mouvement qu'en appercevant les images des objets dans différentes places & différentes situations : ces changemens ne peuvent même se faire sentir sans un certain intervalle de tems ; ensorte que, pour s'appercevoir d'un mouvement, il est besoin d'un tems sensible. Mais on juge du repos par la perception de l'image dans le même endroit de la rétine & la même situation pendant un tems sensible.

C'est la raison pourquoi les corps qui se meuvent excessivement vite, paroissent en repos ; ainsi, en faisant tourner très-rapidement un charbon, on apperçoit un cercle de feu continu, parce que ce mouvement s'exécute dans un tems trop court pour que l'ame puisse s'en appercevoir ; tellement que dans l'intervalle de tems nécessaire à l'ame pour juger d'un changement de situation de l'image sur la rétine, l'objet a fait son tour entier, & est revenu à sa premiere place. En un mot, l'impression que fait l'objet sur l'œil lorsqu'il est dans un certain endroit de son cercle, subsiste pendant le tems très-court que l'objet met à parcourir ce cercle, & l'objet est vu par cette raison dans tous les points du cercle à la fois.

Loix de la vision par rapport au mouvement des objets visibles. 1°. Si deux objets à des distances inégales de l'œil, mais fort grandes, s'en éloignent avec des vitesses égales, le plus éloigné paroîtra se mouvoir plus lentement ; ou si leurs vitesses sont proportionnelles à leurs distances, ils paroitront avoir un mouvement égal.

2°. Si deux objets inégalement éloignés de l'œil, mais à de grandes distances, se meuvent dans la même direction avec des vitesses inégales, leurs vitesses apparentes seront en raison composée de la raison directe de leur vitesse vraie, & de la raison réciproque de leurs distances à l'œil.

3°. Un objet *visible* qui se meut avec une vitesse quelconque, paroît en repos, si l'espace décrit par cet objet dans l'intervalle d'une seconde, est imperceptible à la distance où l'œil est placé. C'est pourquoi les objets fort proches qui se meuvent très-lentement, tels que l'aiguille d'une montre, ou les objets fort éloignés qui se meuvent très-vite, comme une planete, paroissent être dans un repos parfait. On s'apperçoit à la vérité au bout d'un certain tems, que ces corps se sont mus ; mais on n'apperçoit point leur mouvement.

4°. Un objet qui se meut avec un degré quelconque de vitesse, paroit en repos, si l'espace qu'il parcourt dans une seconde de tems, est à la distance de l'œil, comme 1 est à 1400, ou même comme 1 est à 1300.

5°. Si l'œil s'avance directement d'un endroit à un autre, sans que l'ame s'apperçoive de son mouvement, un objet latéral à droite ou à gauche paroîtra se mouvoir en sens contraire. C'est pour cette raison que quand on est dans un bateau en mouvement, le rivage paroît se mouvoir. Ainsi nous attribuons aux corps célestes des mouvemens qui appartiennent réellement à la terre que nous habitons, à peu près comme lorsqu'on se trouve sur une riviere dans un grand bateau qui se meut avec beaucoup d'uniformité & sans secousses ; on croit alors voir les rivages & tous les lieux d'alentour se mouvoir & fuir, pour ainsi dire, en sens contraire à celui dans lequel le bateau se meut, & avec une vitesse égale à celle du bateau. C'est en effet une regle générale d'optique, que quand l'œil est mu sans qu'il s'apperçoive de son mouvement, il transporte ce mouvement aux corps extérieurs, & juge qu'ils se meuvent en sens contraire, quoique ces objets soient en repos. C'est pourquoi, si les anciens astronomes avoient voulu admettre le mouvement de la terre, ils se seroient épargné bien des peines pour expliquer les apparences des mouvemens célestes.

6°. Dans la même supposition, si l'œil & l'objet se meuvent tous deux sur la même ligne, mais que le mouvement de l'œil soit plus rapide que celui de l'objet, celui-ci paroîtra se mouvoir en arriere.

7°. Si deux ou plusieurs objets éloignés se meuvent avec une égale vitesse, & qu'un troisieme demeure en repos, les objets en mouvement paroîtront fixes, & celui qui est en repos, paroîtra se mouvoir en sens contraire. Ainsi quand les nuages sont emportés rapidement, & que leurs parties paroissent toujours conserver entr'elles leur même situation, il semble que la lune va en sens contraire. *Wolf & Chambers.*

Horison visible. Voyez HORISON.

Especes visibles. Voy. ESPECES.

VISIERE, s. f. *ou* FENTE, signifioit autrefois la même chose que *pinnule*, &

on l'emploie même encore quelquefois en parlant de certains instrumens dont on se sert en mer. *V.* PINNULE.

VISIERE, f. f. *Heaumier.* Ce mot se dit en parlant de casques & d'habillement de tête; c'est la partie de l'habillement de tête qui couvre le visage, & qu'on leve lorsqu'on est echauffé, qu'on veut prendre un peu d'air, & voir tout-à-fait clair. (*D. J.*)

VISIGOTHS, f. m. pl. *Hist.anc.*, peuple venu de la Scandinavie, & qui faisoit partie de la nation des Goths. On les appelloit *Westergoths* ou Goths occidentaux, d'où on les a nommés *Visigoths* par corruption, parce qu'ils habitoient originairement la partie occidentale de la Suede, du côté du Danemarck. Après avoir changé plusieurs fois de demeure, l'empereur Théodose leur accorda des terres en Thrace, d'où ils firent plusieurs incursions en Italie; enfin, en 410, sous la conduite d'Alaric, ils prirent & pillerent la ville de Rome. Après la mort d'Alaric, les *Visigoths* élurent Ataulphe, son beau-frere, pour leur roi, qui alla faire une invasion dans les Gaules & en Espagne, où ils fonderent en 418 une monarchie puissante, dont Toulouse étoit la capitale. Après avoir chassé les Sueves & les Alains d'Espagne, ils y soutinrent la guerre contre les Romains, qu'ils dépouillerent totalement de ce royaume. La puissance des *Visigoths* dura dans les Gaules jusqu'à l'an 507, où Clovis, roi de France, tua leur roi Alaric dans la bataille de Vouglé, & se rendit maître de la plus grande partie de ses états. La puissance des *Visigoths* subsista en Espagne jusqu'à la conquête de ce royaume par les Mahométans ou Maures.

VISIGOTHES, *Loix*, *Jurisprud.* Voy. LOI & LOI DES VISIGOTHS, CODE, CODE DES LOIX ANTIQUES, CODE D'ALARIC, CODE D'ANIAN, CODE D'ÉVARIX. (*A*)

VISION, APPARITION, *Synon.* La *vision* se passe dans les sens intérieurs, & ne suppose que l'action de l'imagination. L'*apparition* frappe de plus les sens extérieurs, & suppose un objet au-dehors.

Joseph fut averti par une *vision* de fuir en Egypte avec sa famille; la Madeleine fut instruite de la résurrection du Sauveur, par une *apparition*.

Les cerveaux échauffés & vuides de nourriture, croient souvent avoir des *visions*. Les esprits timides & crédules prennent quelquefois pour des *apparitions* ce qui n'est rien, ou ce qui n'est qu'un jeu.

La Bruyere emploie ingénieusement *apparition* au figuré: il y a, dit-il, dans les cours des *apparitions* de gens aventuriers & hardis.

Vision & *visions* se disent beaucoup dans le figuré; l'un & l'autre se prennent d'ordinaire en mauvaise part, quand on n'y ajoute point d'épithete qui les rectifie; par exemple, pour condamner le dessein de quelqu'un, on dit, quelle *vision!* Nous disons d'un homme qui se met des chimeres dans l'esprit, qui forme des projets extravagans, il a des *visions*. Gardez-vous bien, dit Racine, de croire vos lettres aussi bonnes que les lettres provinciales, ce seroit une étrange *vision* que cela. *Vision* s'applique aux ouvrages d'esprit. Peut-on préférer les poetes Espagnols aux Italiens, & prendre les *visions* d'un certain Lopes de Véga pour de raisonnables compositions?

Quand on donne une épithete à *visions*, elle se prend en bien ou en mal, selon la nature de l'épithete qu'on lui donne; elle a des *visions* agréables, c'est-à-dire, elle imagine de plaisantes choses; elle a de sottes *visions*, c'est-à-dire, elle imagine des choses ridicules & extravagantes. (*D.J.*)

VISION, f. f. *Optiq.*, est l'action d'appercevoir les objets extérieurs par l'organe de la vue. *V.* ŒIL.

Quelques auteurs définissent la *vision* une sensation par laquelle l'ame apperçoit les objets lumineux, leur quantité, leur qualité, leur figure, *&c.* en conséquence d'un certain mouvement du nerf optique, excité au fond de l'œil par les rayons de lumiere réfléchis de dessus les objets, & portés de là dans le cerveau, au *sensorium* ou siege du sentiment. *Voy.* VISIBLE.

Les phénomenes de la *vision*, ses causes, la maniere dont elle s'exécute, sont un des points les plus importans de la philosophie naturelle.

Tout ce que Newton & d'autres ont découvert sur la nature de la lumiere & des couleurs, les loix de l'inflexion, de la réflexion & de la réfraction des rayons, la structure de l'œil, particuliérement celle de la rétine & des nerfs, *&c.* se rapportent à cette théorie.

Il n'est pas nécessaire que nous donnions ici un détail circonstancié de la maniere dont se fait la *vision*; nous en avons déjà exposé la plus grande partie sous les différens articles qui ont rapport.

Nous avons donné à l'*article* ŒIL la description de cet organe de la *vision*, & ses différentes parties, comme les tuniques, ses humeurs, &c. ont été traitées en particulier, quand il a été question de la cornée, du crystallin, &c.

On a traité aussi séparément de l'organe principal & immédiat de la *vision*, qui est la rétine, suivant quelques-uns, & la choroïde, suivant d'autres: on a exposé aussi la structure du nerf optique, qui porte l'impression au cerveau; le tissu & la disposition du cerveau même qui reçoit cette impression, & qui la représente à l'ame. *V.* RÉTINE, CHOROÏDE, NERF OPTIQUE, CERVEAU, SENSORIUM *ou* SIEGE DU SENTIMENT, &c.

De plus, nous avons exposé en détail aux *articles* LUMIERE & COULEURS, la nature de la lumiere, qui est le milieu ou le véhicule par lequel les images des objets sont portées à l'œil, & l'on peut voir les principales propriétés de la lumiere aux *mots* RÉFLEXION, RÉFRACTION, RAYON, &c. Il ne nous reste donc ici qu'à donner une idée générale des différentes choses qui ont rapport à la *vision*.

Des différentes opinions sur la vision, *ou des différens systêmes imaginés pour en expliquer le méchanisme.* Les platoniciens & les stoïciens pensoient que la *vision* se faisoit par une émission de rayons qui se lançoient de l'œil; ils concevoient donc une espece de lumiere ainsi éjaculée, laquelle, conjointement avec la lumiere de l'air extérieur, se saisissoit, pour ainsi dire, des objets qu'elle rendoit visibles; après quoi, revenant sur l'œil, revêtue d'une forme & d'une modification nouvelle par cette espece d'union avec l'objet, elle faisoit une impression sur la prunelle, d'où résultoit la sensation de l'objet.

Ils tiroient les raisons dont ils appuyoient leur opinion, 1°. de l'éclat de l'œil; 2°. de ce que l'on apperçoit un nuage éloigné, sans voir celui qui nous environne (parce que, selon eux, les rayons sont trop vigoureux & trop pénétrans pour être arrêtés par un nuage voisin; mais quand ils sont obligés d'aller à une grande distance, devenant foibles & languissans, ils reviennent à l'œil); 3°. de ce que nous n'appercevons pas un objet qui est sur la prunelle; 4°. de ce que les yeux s'affoiblissent en regardant, par la grande multitude de rayons qui en émanent; enfin, de ce qu'il y a des animaux qui voient pendant la nuit, comme les chat-huants & quelques hommes.

Les épicuriens disoient que la *vision* se faisoit par l'émanation des especes corporelles ou des images venant des objets, ou par une espece d'écoulement atomique lequel s'évaporant continuellement des parties intimes des objets, parvenoit jusqu'à l'œil.

Leurs principales raisons étoient, 1°. que l'objet doit nécessairement être uni à la puissance de voir; & comme il n'y est pas uni par lui-même, il faut qu'il le soit par quelques especes qui le représentent, & qui viennent des corps par un écoulement perpétuel; 2°. qu'il arrive fort souvent que des hommes âgés voient mieux les objets éloignés que les objets proches, l'éloignement rendant les especes plus minces & plus déliées, & par conséquent plus proportionnées à la foiblesse de leur organe.

Les péripatéticiens tiennent, avec Epicure, que la *vision* se fait par la réception des especes; mais ils different de lui par les propriétés qu'ils leur attribuent; car ils prétendent que les especes qu'ils appellent *intentionnelles*, *intentionnales*, sont des especes incorporelles.

Il est cependant vrai que la doctrine d'Aristote sur la *vision*, qu'il a décrite dans son chapitre *de aspectu*, se réduit uniquement à ceci, que les objets doivent imprimer du mouvement à quelque corps intermédiaire, moyennant quoi ils puissent faire impression sur l'organe de la vue: il ajoute dans un autre endroit, que quand nous appercevons les corps, c'est leurs apparences & non pas leur matiere, que nous recevons, de la même maniere qu'un cachet fait une impression sur de la cire, sans que la cire retienne autre chose aucune du cachet.

Mais les péripatéticiens ont jugé à propos d'éclaircir cette explication, selon eux trop vague & trop obscure. Ce qu'Aristote appelloit *apparence*, est pris par ses disciples pour des especes propres &

réelles. Ils assurent donc que tout objet visible imprime une parfaite image de lui-même dans l'air qui lui est contigu; que cette image en imprime une autre un peu plus petite dans l'air immédiatement suivant, & ainsi de suite jusqu'à ce que la derniere image arrive au crystallin, qu'ils regardent comme l'organe principal de la vue, ou ce qui occasionne immédiatement la sensation de l'ame: ils appellent ces images des especes intentionnelles, *sur quoi voyez* ESPECES.

Les philosophes modernes expliquent beaucoup mieux tout le méchanisme de la *vision*; ils conviennent tous qu'elle se fait par des rayons de lumiere réfléchis des différens points des objets reçus dans la prunelle, réfractés & réunis dans leur passage à travers les tuniques & les humeurs qui conduisent jusqu'à la rétine, & qu'en frappant ainsi ou en faisant une impression sur les points de cette membrane, l'impression se propage jusqu'au cerveau par le moyen des filets correspondans du nerf optique.

Quant à la suite ou à la chaîne d'images que les péripatéticiens supposent, c'est une pure chimere, & l'on comprend mieux l'idée d'Aristote sans les employer, qu'en expliquant sa pensée par ce moyen: en effet, la doctrine d'Aristote sur la *vision* peut très-bien se concilier avec celle de Descartes & de Newton; car Newton conçoit que la *vision* se fait principalement par les vibrations d'un milieu très-délié qui pénetre tous les corps; que ce milieu est mis en mouvement au fond de l'œil par les rayons de lumiere, & que cette impression se communique au *sensorium* ou siege du sentiment par les filamens des nerfs optiques; & Descartes suppose que le soleil pressant la matiere subtile, dont le monde est rempli de toutes parts, les vibrations de cette matiere réfléchie de dessus les objets sont communiquées à l'œil, & de là au *sensorium* ou siege du sentiment; de maniere que nos trois philosophes supposent également l'action ou la vibration d'un milieu. *V.* MILIEU.

Théorie de la vision. Il est sûr que la vision ne sauroit avoir lieu, si les rayons de lumiere ne viennent pas des objets jusqu'à l'œil; & l'on va concevoir, par tout ce que nous allons dire, ce qui arrive à ces rayons lorsqu'ils passent dans l'œil.

Supposons, par exemple, que *Z* soit un œil, & *A B C* un objet, *pl. IV d'optique, fig.* 53, quoique chaque point d'un objet soit un point rayonnant, c'est-à-dire, quoiqu'il y ait des rayons réfléchis de chaque point de l'objet à chaque point de l'espace environnant; cependant comme il n'y a que les rayons qui passent par la prunelle de l'œil qui affectent le sentiment, ce seront les seuls que nous considérerons ici.

De plus, quoiqu'il y ait un grand nombre de rayons qui viennent d'un point rayonnant, comme *B*, passer par la prunelle, nous ne considérerons cependant l'action que d'un petit nombre de ces rayons, tels que *B D*, *B E*, *B F*.

Ainsi, le rayon *B D* tombant perpendiculairement sur la surface *E D F*, passera de l'air dans l'humeur aqueuse, sans aucune réfraction, ira droit en *H*, où, tombant perpendiculairement sur la face de l'humeur crystalline, il ira tout de suite, sans aucune réfraction, jusqu'à *M*, où tombant encore perpendiculairement sur la surface de l'humeur vitrée, il ira droit au point *O* au fond de l'œil: mais le rayon *BE* passant obliquement de l'air sur la surface de l'humeur aqueuse *EDF*, sera rompu ou réfracté, & s'approchera de la perpendiculaire, allant de là au point *G* sur la surface du crystallin, il y sera encore refracté en s'approchant toujours de plus en plus de la perpendiculaire, & viendra tomber sur le point *L* de la surface de l'humeur vitrée: ainsi il s'approchera encore du point *M*.

Enfin *G L* tombant obliquement d'un milieu plus dense, qui est le crystallin, sur la surface d'un corps plus rare *L M N*, qui est l'humeur vitrée, se réfractera en s'écartant de la perpendiculaire; & il est évident que par cet écartement il s'approche du rayon *B D O*, qu'ainsi il peut être réfracté de maniere à rencontrer ce rayon *B D O*, au point *O*; de même le rayon *B F* étant réfracté en *F*, se détournera vers *I*, de là vers *N*, & de là vers *O*, & les rayons entre *B E* & *B F* se rencontreront à très-peu près au même point *O*.

Ainsi le point rayonnant *B* affectera le fond de l'œil de la même maniere que si la prunelle n'avoit aucune largeur, ou comme si le point rayonnant n'envoyoit qu'un seul rayon qui eût à lui seul la même force que tous les rayons

ensemble, compris entre *B E* & *B F*.

De même les rayons qui viennent du point *A*, seront réfractés en passant par les humeurs de l'œil, de maniere qu'ils se rencontreront vers le point *X*, & les rayons qui viennent d'un point quelconque compris entre *A* & *B*, se rencontreront à peu près en quelqu'autre point au fond de l'œil. entre *X* & *O*.

On peut assurer généralement que chaque point d'un objet n'affecte qu'un point dans le fond de l'œil, & que chaque point dans le fond de l'œil ne reçoit des rayons que d'un point de l'objet : ceci ne doit pourtant pas s'entendre dans l'exactitude la plus rigoureuse.

Maintenant si l'objet s'éloignoit de l'œil, de maniere que le point rayonnant *B* fût toujours dans la ligne *B D*, les rayons qui viendroient de *B*, sans avoir une divergence suffisante, seroient tellement réfractés en passant par les trois surfaces, qu'ils se rencontreroient avant d'avoir atteint le point *O*: au contraire, si l'objet s'approchoit trop près de l'œil, les rayons qui passeroient du point *B* de la prunelle, étant trop divergens, seroient réfractés de maniere à ne se rencontrer qu'au-delà du point *O*. L'objet même peut être si proche que les rayons provenant d'un point quelconque, auront une divergence telle qu'ils ne se rencontreroient jamais : dans tous ces cas, il n'y auroit aucun point de l'objet qui n'affectât une portion assez considérable du fond de l'œil ; & par conséquent l'action de chaque point se confondroit avec celle d'un point contigu, & la *vision* seroit confuse : ce qui arriveroit fort communément si la nature n'y avoit pourvu, en donnant à la prunelle de l'œil une conformation propre à se dilater ou à se resserrer, selon que les objets sont plus ou moins éloignés ; & de plus, en faisant que le cryštallin devienne plus ou moins convexe, ou encore, en faisant que la distance entre le crystallin & la rétine puisse être plus ou moins grande. Ainsi quand nos yeux se dirigent vers un objet tellement éloigné qu'ils ne peuvent pas distinctement l'appercevoir en restant dans leur état ordinaire, l'œil s'applatit un peu par la contraction de quatre muscles, au moyen desquels la rétine s'approchant de l'humeur crystalline, reçoit plus tôt les rayons ; & quand nous regardons un objet trop proche, l'œil comprimé par les deux muscles obliques, acquiert une forme plus convexe ; moyennant quoi la rétine devenant plus éloignée du crystallin, le concours des rayons se fait sur la rétine.

Cet approchement & éloignement du crystallin est si nécessaire à la *vision*, que dans certains oiseaux où les tuniques de l'œil sont d'une consistance si osseuse que les muscles n'auroient jamais été capables de les contracter ou de les étendre, la nature a fait jouer d'autres ressorts ; elle a attaché par en-bas le crystallin à la rétine, avec une espece de filet noirâtre que l'on ne trouve point dans les yeux des autres animaux. N'oublions pas d'observer que des trois réfractions dont on a parlé ci-dessus, la premiere ne se trouve point dans les poissons, & que, pour y remédier, leur crystallin n'est pas lenticulaire, comme dans les autres animaux, mais qu'il a la forme sphérique. Enfin, comme les yeux des hommes avancés en âge sont plus applatis que ceux des jeunes gens, de maniere que les rayons qui partent d'un objet proche, tombent sur la rétine avant que d'être réunis en un seul ; ces yeux doivent représenter les objets un peu plus confusément, & ils ne peuvent appercevoir bien distinctement que les objets éloignés. *V.* PRESBITE. Il arrive précisément le contraire à ceux qui ont les yeux troq convexes. *V.* MYOPE.

De ce que chaque point d'un objet vu distinctement n'affecte qu'un point du fond de l'œil, & réciproquement de ce que chaque point du fond de l'œil ne reçoit des rayons que d'un point de l'objet, il est aisé de conclure que l'objet total affecte une certaine partie de la rétine, que dans cette partie il se fait une réunion vive & distincte de tous les rayons qui y sont reçus par la prunelle, & que comme chaque rayon porte avec lui sa couleur propre, il y a autant de points colorés au fond de l'œil, que de points visibles dans l'objet qui lui est présenté. Ainsi il y a sur la rétine une apparence ou une image exactement semblable à l'objet ; toute la différence, c'est qu'un corps s'y représente par une surface, qu'une surface s'y représente assez souvent par une ligne, & une ligne par un point ; que l'image est renversée, la droite répondant à la gauche de l'objet, *&c.* que cette image est excessive-

ment petite, & le devient de plus en plus, à proportion que l'objet est plus éloigné. *V.* VISIBLE.

Ce que nous avons dit dans d'autres articles, sur la nature de la lumiere & des couleurs, est fort propre à expliquer sans aucune difficulté cette image de l'objet sur la rétine ; c'est un fait qui se prouve par une expérience dont M. Descartes est l'auteur. En voici le procédé : après avoir bien fermé les fenêtres d'une chambre, & n'avoir laissé de passage à la lumiere que par une fort petite ouverture, il faut y appliquer l'œil de quelque animal nouvellement tué, ayant retiré d'abord avec toute la dextérité dont on est capable, les membranes qui couvrent le fond de l'humeur vitrée, c'est-à-dire la partie postérieure de la sclérotique, de la choroïde, & même une partie de la rétine : on verra alors les images de tous les objets de dehors, se peindre très-distinctement sur un corps blanc, par exemple, sur la pellicule d'un œuf, appliquée à cet œil par-derriere. On démontre la même chose d'une maniere beaucoup plus parfaite, avec un œil artificiel, ou par le moyen de la chambre obscure. *Voyez* ŒIL & CHAMBRE OBSCURE.

Les images des objets se représentent donc sur la rétine, qui n'est qu'une expansion de filets très-déliés du nerf optique, & d'où le nerf optique lui-même va se rendre dans le cerveau : or, si une extrêmité du nerf optique reçoit un mouvement, ou fait une vibration quelconque, cette vibration se communiquera à l'autre extrêmité : ainsi l'impulsion des différens rayons qui viennent des différens points de l'objet, l'affectera à peu près de la même maniere qu'elle affecte la rétine, c'est-à-dire, avec les vibrations & la sorte de mouvement qui lui est particuliere, cette impulsion se propagera ainsi jusqu'à l'endroit où les filets optiques viennent à former un tissu dans la substance du cerveau, & par ce moyen-là les vibrations seront portées au siege général ou commun des sensations.

Or l'on sait que telle est la loi de l'union de l'ame & du corps, que certaines perceptions de l'ame sont une suite nécessaire de certains mouvemens du corps; & comme les différentes parties de l'objet meuvent séparément différentes parties du fond de l'œil, & que ces mouvemens se propagent ou se communiquent au *sensorium*, ou au siege du sentiment, on voit donc qu'il doit s'ensuivre en même tems un aussi grand nombre de sensations distinctes. *V.* SENSATION.

Il est donc aisé de concevoir 1°. que la perception ou l'image doit être plus claire & plus vive, à proportion que l'œil reçoit de la part d'un objet un plus grand nombre de rayons : par conséquent la grandeur de la prunelle contribuera en partie à la clarté de la *vision*.

2°. En ne considérant qu'un point rayonnant d'un objet, on peut dire que ce point affecteroit le siege du sentiment d'une maniere plus foible, ou seroit vu plus obscurément, à mesure qu'il seroit plus éloigné, à cause que les rayons qui viennent d'un point sont toujours divergens : ainsi plus les objets seront éloignés, moins la prunelle en recevra de rayons; mais d'un autre côté, la prunelle se dilatant d'autant plus que l'objet est plus éloigné, reçoit par cette dilatation un plus grand nombre de rayons qu'elle n'en recevroit sans ce méchanisme.

3°. La *vision* plus ou moins distincte dépend un peu de la grandeur de l'image représentée dans le fond de l'œil : car il doit y avoir au moins autant d'extrêmités de filets ou de fibres du nerf optique, dans l'espace que l'image occupe, qu'il y a de particules dans l'objet qui envoie des rayons dans la prunelle : autrement chaque particule n'ébranleroit pas son filet optique particulier; & si les rayons qui viennent de deux points, tombent sur le même filet optique, il arrivera la même chose que s'il n'y avoit qu'un seul point qui y tombât; puisque le même filet optique ne sauroit être ébranlé de deux manieres différentes à la fois. C'est pourquoi les images des objets fort éloignés étant très-petites, elles paroissent confuses, plusieurs points de l'image affectant un même point optique : il arrive aussi de là, que si l'objet a différentes couleurs, plusieurs de ses particules affectant en même tems le même filet optique, l'œil n'en appercevra que les plus lumineuses & les plus brillantes : ainsi un champ parsemé d'un grand nombre de fleurs blanches sur un fond de verdure, paroîtra néanmoins tout blanc à quelque distance.

A l'égard des raisons pourquoi nous ne voyons qu'un objet simple, quoiqu'il y ait

une image dans chaque œil, & pourquoi nous le voyons droit, quoique cette image soit renversée, nous renvoyons à ce que les auteurs d'optique ont dit là-dessus, & dont nous ne répondons pas qu'on soit satisfait.

Quant à la maniere de voir & de juger de la distance & de la grandeur des objets, *v.* VISIBLE, DISTANCE, *&c.*

Les loix de la *vision*, soumises aux démonstrations mathématiques, font le sujet de l'obtique, prise dans la signification de ce mot la plus étendue : car ceux qui ont écrit sur les mathématiques, donnent à l'optique une signification moins étendue ; ils la réduisent à la doctrine de la *vision* directe ; la catoptrique traite de la *vision* réfléchie ; & la dioptrique, de la *vision* réfractée. *V.* OPTIQUE, CATOPTRIQUE, *&* DIOPTRIQUE.

La *vision* directe ou simple est celle qui se fait par le moyen des rayons directs, c'est-à-dire, des rayons qui passent directement ou en ligne droite depuis le point rayonnant jusqu'à l'œil. Nous venons d'en exposer les loix dans cet article.

La *vision* réfléchie se fait par des rayons réfléchis par des miroirs ou d'autres corps dont la surface est polie. *Voyez*-en aussi les loix aux *artic.* RÉFLEXION, MIROIR.

La *vision* réfractée se fait par le moyen des rayons réfractés ou détournés de leur direction, en passant par les milieux de différente densité, principalement à travers des verres & des lentilles. *Voyez*-en les loix aux *mots* RÉFRACTION, LENTILLE, *&c.*

Solutions de plusieurs questions sur la vision. " On demande pourquoi, lorsque nous avons été quelque tems dans un lieu fort clair, & que nous entrons ensuite subitement dans une chambre moins éclairée, tous les objets nous paroissent-ils alors obscurs, ensorte que nous sommes même au commencement comme aveugles ? Cela ne vient-il pas de ce que nous resserrons la prunelle, lorsque nous nous trouvons dans un lieu éclairé, afin que la vue ne soit pas offensée d'une trop grande lumiere, ce qui n'empêche pourtant pas qu'elle ne reçoive une forte impression des rayons qui la pénetrent. 2°. Notre ame est accoutumée à faire attention à ces mouvemens violens & à ces fortes impressions, & n'en fait point à celles qui sont foibles : lors donc qu'étant ainsi disposé on entre dans un lieu un peu obscur, il n'entre que peu de rayons de lumiere par la prunelle rétrécie ; & comme ils n'ébranlent presque pas la rétine, notre ame ne voit rien, parce qu'elle est déja accoutumée à de plus fortes impressions : c'est pour cela que tout nous paroît d'abord plus obscur, & que nous sommes en quelque maniere aveugles, jusqu'à ce que la prunelle se dilate insensiblement, & que l'ame s'accoutume à de plus fortes impressions, & qu'elle y prête ensuite attention. "

Lorsque quelqu'un se trouve dans une chambre qui n'est que peu éclairée, il voit facilement à travers les vitres, ou à travers la fenêtre ouverte, tous ceux qui passent devant lui en plein jour ; mais pourquoi les passans ne l'apperçoivent-ils pas ? ou ne le voient-ils qu'avec peine, & toujours d'autant moins que le jour est plus grand ? Cela ne vient-il pas de ce que celui qui voit dans l'obscurité reçoit beaucoup de rayons des objets qui sont en plein air & fort éclairés, & qu'il les apperçoit par conséquent clairement & facilement ; au lieu que lui ne réfléchit que peu de rayons de la chambre obscure, où il se trouve vers les passans qui sont en plein air, de sorte que ceux-ci ne peuvent recevoir qu'une petite quantité de rayons, lesquels font sur eux une impression bien plus foible que celle qu'ils reçoivent de la lumiere des autres objets qui sont en plein air ; & ainsi leur ame ne fait alors aucune attention à ces foibles impressions ?

Lorsqu'on cligne les yeux, ou qu'on commence à les bien fermer, ou lorsqu'on pleure & qu'on envisage en même tems une chandelle allumée ou une lampe, pourquoi les rayons paroissent-ils alors être dardés de la partie supérieure & inférieure de la flamme vers les yeux ? M. de la Hire a fort bien expliqué ce phénomene, & fait voir en même tems l'erreur de M. Rohault à cet égard.

Que *B*, *fig. opt.* 53, *n°.* 2, soit la flamme de la chandelle, *H H* & *I I* les deux paupieres qui, en clignotant exprimeront l'humeur de l'œil, laquelle s'attachant aux bords des paupieres & à l'œil, comme proche de *o H R*, & *o I S*, formera comme un prisme. La flamme de la chandelle *B* dardant ses rayons à travers le mi-

lieu de la prunelle, se peint sur la rétine proche de *D O X*; mais les autres rayons, comme *B A*, tombant sur cette humeur triangulaire *o H R*, se rompent, comme les rayons qui traversent un prisme de verre, & forment en s'étendant, la queue *D L*, qui est suspendue à la partie inférieure de la flamme *D*, d'où elle nous paroît par conséquent provenir, comme *B M*; de même aussi les rayons *B C*, venant à tomber sur l'humeur triangulaire *o I S*, se rompent, comme s'ils traversoient un prisme de verre, & s'étendent par conséquent de la longueur de *X K*, en formant une queue, qui est suspendue à la partie supérieure de *X*. de l'image de la flamme, d'où ils paroissent parvenir, & nous représentent de cette maniere les rayons *B N*.

Il est clair que, lorsqu'on intercepte les rayons supérieurs *B A H R L*, à l'aide d'un corps opaque *P*, la queue *D L* doit disparoître dans l'œil, & par conséquent la queue inférieure *B M* de la chandelle.

Mais lorsqu'on intercepte les rayons inférieurs *B C I S*, il faut que la queue *X K*, qui tient à la partie supérieure de l'image de la flamme, disparoisse, de même que les rayons supérieurs apparens *B N*. Comme il se rassemble beaucoup plus d'humeur aux paupieres lorsqu'on verse des larmes, ce phénomene doit se faire alors bien mieux remarquer, comme l'expérience le confirme.

Pourquoi voit-on des étincelles sortir de l'œil, lorsqu'on le frotte avec force, qu'on le presse ou qu'on le frappe? La lumiere tombant sur la rétine, presse & pousse les filets nerveux de cette membrane: lors donc que ces mêmes filets viennent à être comprimés de la même maniere par l'humeur vitrée, ils doivent faire la même impression sur l'ame, qui croira alors appercevoir de la lumiere, quoiqu'il n'y en ait point. Lorsqu'on frotte l'œil, on pousse l'humeur vitrée contre la rétine, ce qui nous fait alors voir des étincelles. Si donc les filets nerveux reçoivent la même impression que produisoient auparavant quelques rayons colorés, notre ame devra revoir les mêmes couleurs. La même chose arrive aussi, lorsque nous pressons l'angle de l'œil dans l'obscurité, ensorte qu'il s'écarte du doigt & que l'œil reste en repos; ces couleurs disparoissent dans l'espace d'une seconde, & ne manquent pas de reparoître de nouveau aussi-tôt qu'on recommence à presser l'œil avec le doigt. Mussch. *Ess. de phys.* §. 1218 *& suiv.*

VISION, *Théolog.*, se prend par les théologiens pour une apparition que Dieu envoie quelquefois à ses prophêtes & à ses saints, soit en songe, soit en réalité. *V.* PROPHETIE, REVELATION.

Telles furent les *visions* d'Ezéchiel, d'Amos, des autres prophetes, dont les prédictions sont intitulées: *Visio*; la *vision* de S. Paul élevé au troisieme ciel, celle dont fut favorisé S. Joseph, pour l'assurer de la pureté de la sainte Vierge. Plusieurs personnes célebres par la sainteté de leur vie, telle que sainte Thérese, sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne, *&c.* ont eu de pareilles *visions*; mais il y a d'extrêmes précautions à prendre sur cette matiere, l'apôtre S. Paul nous avertissant que l'ange de ténebres se transforme quelquefois en ange de lumiere.

Aussi le mot *vision* se prend-il quelquefois en mauvaise part, pour des chimeres, des spectres produits par la peur ou par les illusions d'une imagination blessée ou vivement échauffée; c'est pourquoi l'on donne le nom de *visionnaires* à ceux qui se forgent eux-mêmes des idées singulieres ou romanesques. En ce dernier genre les *visions* de Quevedo ne sont que des descriptions des différens objets qui rouloient dans l'imagination bouillante de cet auteur.

Ce sont encore, ou des peintures des choses gravées dans l'imagination, ou des choses que les sens apperçoivent, mais qui n'ont point de réalité, & qui ne sont point ce qu'elles paroissent; ce sont des apparences. Ainsi S. Jean dit dans l'*Apoc.* 9. 17. qu'il vit des chevaux en *vision*; c'est-à-dire une apparence de figures de chevaux.

De pieux & savans critiques ont pensé que l'histoire de la tentation de Jesus-Christ *emmené par l'esprit au désert*, Matt. 4. 1. s'est plutôt passé en *vision* pendant le sommeil, qu'en fait & en réalité. Il paroît dur que Dieu ait permis au démon de transporter le Sauveur dans les airs, sur une montagne, sur le temple de Jérusalem, *&c.* La vue des royaumes du monde & de leur gloire, ne se fait pas mieux d'un lieu élevé que de la plaine; car qu'apperçoit-on du sommet d'une mon-

tagne, des champs, des rivieres ? des villes, des bourgades, dans l'éloignement. Or, peut-on appeller ces sortes de choses, les *royaumes* & leur *gloire* ?

La gloire des royaumes consiste dans leur force, leur gouvernement, leur grandeur, leur opulence, leur population, le nombre des villes, la magnificence des bâtimens publics, &c. Tout cela ne se voit ni du haut d'une montagne, ni dans un instant, comme S. Luc rapporte que cet événement arriva ; mais tout cela peut se passer en *vision*. Ainsi ces paroles ἐν τῷ πνεύματι, *en esprit*, signifient en *vision*, comme dans l'Apoc. 1. 10. & 21. 10. C'est ainsi qu'Ezéchiel dit, 11. 2. & 4. 12. qu'il lui sembloit être enlevé en *vision*, ὑπὸ τοῦ πνεύματος. Le même prophete observe ailleurs, 40. 2. qu'il fut enlevé sur une montagne κατὰ φαντασίαν, c'est encore en *vision*. Au reste, Jesus-Christ a pu apprendre par sa *vision*, que sa vie ne se termineroit point sans tentation, & qu'il auroit à remplir ce qui lui étoit apparu en songe, c'est-à-dire à vaincre l'ambition & l'incrédulité des puissances de la terre.

Les critiques se sont donné la torture, tant pour trouver l'accomplissement des *visions* dont il est parlé dans le vieux & le nouveau Testament, que pour l'application des prophéties elles-mêmes. Tel est le cas du temple d'Ezéchiel, du regne temporel de J. C. sur la terre, de la destruction de l'antechrist, de l'ouverture des sept sceaux, & de plusieurs autres ; *voyez* sur tout cela les notes sur le nouveau Testament par Lenfant & Beausobre ; Vitringa sur l'Apocalypse ; Meyer, *Diss. theol. de visione* ; Ezechielis Whiston, *Vind. apost. const.* Harmonie des prophetes sur la durée de l'antechrist, année 1687, &c. (*D. J.*)

VISION, *Théol.*, se prend pour la connoissance que nous avons ou que nous aurons de Dieu & de sa nature.

En ce sens, les théologiens distinguent trois sortes de *visions* ; l'une abstractive, qui consiste à connoître une chose par une autre ; la seconde, qu'ils nomment *intuitive*, par laquelle on connoît un objet en lui-même ; & la troisieme, qu'ils appellent *compréhensive*, par laquelle on connoît une chose, non-seulement comme elle est, mais encore de toutes les manieres dont elle peut être.

La *vision* abstractive de Dieu consiste à parvenir à la connoissance de Dieu & de ses attributs par la considération des ouvrages qui sont sortis de ses mains, comme dit S. Paul, *invisibilia Dei per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur*.

La *vision* intuitive est celle dont les bienheureux jouissent dans le ciel, & dont le même apôtre a dit par opposition à la connoissance que nous avons de Dieu en cette vie, *videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem* : on l'appelle aussi *vision béatifique*.

Quelques hérétiques, comme les Anoméens, les Bégards, & les Béguines, & parmi les Grecs modernes, les Palamites ou Quiétistes du mont Athos, se sont vantés de parvenir à la *vision* intuitive de Dieu par les seules forces de la nature. Ces erreurs ont été condamnées, & en particulier celle des Bégards & Béguines, par le concile général de Vienne, tenu sous Clément V en 1311.

En effet, il est clair que si pour les œuvres méritoires qui sont les moyens du salut, l'homme a nécessairement besoin de la grace, à plus forte raison a-t-il besoin d'un secours surnaturel pour le salut même, qui n'est autre chose que la *vision* béatifique. Les théologiens appellent ce secours *surnaturel*, qui supplée à la foiblesse de notre intelligence, & qui nous éleve à la *vision* intuitive de Dieu, lumiere de gloire, *lumen gloriæ* ; parce qu'elle sert à la *vision* de Dieu, dans laquelle consistent la gloire & le bonheur des saints.

L'église catholique pense que les justes, à qui il ne reste aucun péché à expier, jouissent de la *vision* intuitive de Dieu dès l'instant de leur mort, & que les ames de ceux qui meurent sans avoir entiérement satisfait à la justice de Dieu pour la peine temporelle due à leurs péchés, ne parviennent à cette béatitude qu'après les avoir expiés dans le purgatoire.

Les Millénaires avoient imaginé que les justes ne verroient Dieu qu'après avoir regné mille ans sur la terre avec Jésus-Christ, & passé ce temps dans toutes sortes de voluptés corporelles, selon quelques-uns d'entr'eux, ou, selon les autres, dans des délices pures & spirituelles. *V.* MILLÉNAIRES.

Au commencement du quatorzieme siecle, le pape Jean XXII pencha pour

l'opinion qui soutient que les saints ne jouissent de la *vision* intuitive qu'après la résurrection des corps ; il l'avança même dans quelques sermons ; au moins il desira qu'on la regardât comme une opinion problématique. Mais il ne décida jamais rien sur cette matiere en qualité de souverain pontife, & rétracta même aux approches de la mort, ce qu'il avoit pu dire ou penser de moins exact sur cette question.

Quoiqu'il ne répugne pas que Dieu puisse accorder dès cette vie à un homme la *vision* béatifique, on convient pourtant généralement qu'il n'en a jamais favorisé aucune créature vivante sur la terre, ni Moyse, ni Elie, ni saint Paul, ni même la sainte Vierge : tout ce qu'on avance au contraire est destitué de fondement.

Quant à la *vision* compréhensive, on sent que Dieu seul peut se connoitre de toutes les manieres dont il peut être connu, & que l'esprit humain, de quelque secours surnaturel qu'on le suppose aidé, ne peut parvenir à ce suprême degré d'intelligence qui l'égaleroit à Dieu quant à la science & à la connoissance.

VISION CÉLESTE *de Constantin*, *Hist. eccléf.*, c'est ainsi qu'on nomme la *vision* d'une croix lumineuse qui, au rapport de plusieurs historiens, apparut à l'empereur Constantin, surnommé *le Grand*, quand il eut résolu de faire la guerre à Maxence.

Comme il n'y a point de tradition plus célebre dans l'histoire ecclésiastique que celle de cette *vision céleste*, & que plusieurs personnes la croient encore incontestable, il importe beaucoup d'en examiner la vérité, parce qu'il y a quantité d'autres faits, que les historiens ont répétés à la suite les uns des autres, & qui, discutés critiquement, se sont trouvés faux; ce fait ci peut être du nombre. Plusieurs savans en sont convaincus ; & M. de Chaufepié lui-même, après un mûr examen de l'histoire du *signe céleste* de Constantin, n'a pu s'empêcher d'avouer que les argumens qu'on a employés à sa défense, ne sont point assez forts pour exclure le doute, & que les témoins qu'on allégue en sa faveur, ne sont ni persuasifs, ni d'accord entr'eux ; c'est ce que cet habile théologien des Provinces-Unies a entrepris de justifier dans son Dictionnaire historique & critique, par une dissertation curieuse & approfondie, de laquelle nous allons donner le précis.

Pour prouver que les témoins qui déposent en faveur du fait en question, ne sont ni sûrs, ni d'accord entr'eux, le lecteur n'a qu'à se donner la peine de confronter leurs témoignages. Je commencerai pour abréger, par citer en françois le rapport d'Eusebe, *Vie de Constantin*, l. I, c. 28. 31.

Cet historien, après avoir dit que Constantin résolut d'adorer le Dieu de Constance son pere, & qu'il implora la protection de ce Dieu contre Maxence, il ajoute : " Pendant qu'il faisoit cette priere, il eut une merveilleuse *vision*, & qui paroitroit peut-être incroyable si elle étoit rapportée par un autre. Mais, puisque ce victorieux empereur nous l'a racontée lui-même, à nous qui écrivons cette histoire long-temps après, lorsque nous avons été connus de ce prince, & que nous avons eu part à ses bonnes graces, confirmant ce qu'il disoit par serment, qui pourroit en douter, sur-tout l'événement en ayant confirmé la vérité ? Il assuroit qu'il avoit vu dans l'après-midi, lorsque le soleil baissoit, une croix lumineuse au-dessus du soleil, avec cette inscription : Τούτῳ νίκα, *vainquez par ce signe :* que ce spectacle l'avoit extrêmement étonné de même que tous les soldats qui le suivoient, qui furent témoins du miracle : que tandis qu'il avoit l'esprit tout occupé de cette *vision*, & qu'il cherchoit à en pénétrer le sens, la nuit étant survenue, Jésus-Christ lui étoit apparu pendant son sommeil avec le même signe qu'il lui avoit montré le jour dans l'air, & lui avoit commandé de faire un étendard de la même forme, & de le porter dans les combats pour se garantir du danger. Constantin s'étant levé dès la pointe du jour, raconta à ses amis le songe qu'il avoit eu ; & ayant fait venir des orfevres & des lapidaires, il s'assit au milieu d'eux leur expliqua la figure du signe qu'il avoit vu, & leur commanda d'en faire un semblable d'or & de pierreries ; & nous nous souvenons de l'avoir vu quelquefois. "

Dans le chap. suivant qui est le trente-unieme, Eusebe décrit cet étendard auquel on donna le nom de *labarum*, & dont nous avons parlé en son lieu. Dans le chap. 32, il raconte que Constantin tout rempli d'étonnement par une si admira-

ble *vision*, fit venir les prêtres chrétiens, & qu'instruit par eux, il s'appliqua à la lecture de nos livres sacrés, & conclut qu'il devoit adorer avec un profond respect le Dieu qui lui étoit apparu : que l'espérance qu'il eut en sa protection, l'excita bientôt après d'éteindre l'embrasement qui avoit été allumé par la rage des tyrans.

Le témoignage de Ruffin ne nous arrêtera pas, parce qu'il n'a fait que traduire en latin l'histoire ecclésiastique d'Eusebe, en y retranchant plusieurs choses à sa guise.

Socrate est le troisieme historien qui nous parle de cette merveille, *Hist. eccl.* l. I, c. 2. " Constantin, dit-il, commença à chercher les moyens de mettre fin à la tyrannie de Maxence. . . . Pendant que son esprit étoit partagé de la sorte, il eut une *vision* merveilleuse, & qui surpassoit tout ce qu'on peut dire. Comme il marchoit à la tête de ses troupes, il vit dans le ciel l'après midi, lorsque le soleil commençoit à baisser, une colonne de lumiere en figure de croix, *σύλον φωτος σαυρεειδῆ*, sur laquelle étoient écrits ces mots : Ἐν τούτῳ νικᾷ, *vainquez par ceci*. L'empereur étonné d'un pareil prodige, & ne s'en rapportant pas entiérement à ses propres yeux, demanda à ceux qui étoient présens s'ils avoient vu le même signe. Quand ils lui eurent répondu qu'oui, cette divine & merveilleuse *vision* le confirma dans la croyance de la vérité. La nuit étant survenue, il vit Jésus-Christ qui lui commanda de faire un étendard sur le modele de celui qu'il avoit vu en l'air, & de s'en servir contre ses ennemis, comme du gage le plus certain de la victoire, καὶ τούτῳ κατὰ τῶν πολεμίων κεχρῆσθαι τροπαίῳ. Suivant cet oracle, il fit faire un étendard en forme de croix, lequel on conserve encore aujourd'hui dans le palais des empereurs. Rempli depuis ce moment de confiance, il travailla à l'exécution de ses desseins, & ayant attaqué l'ennemi aux portes de Rome, il remporta la victoire, Maxence étant tombé dans le fleuve, & s'étant noyé. Il étoit dans la septieme année de son regne, lorsqu'il triompha de Maxence. „

Sozomene, autre historien ecclésiastique, n'a pas publié le même fait ; mais il le raconte différemment. *Hist. eccles.* l. I, c. 3. en citant en même temps le récit d'Eusebe : " Constantin, dit-il, ayant résolu de faire la guerre à Maxence, songea de qui il pourroit implorer la protection. Tout occupé de ses pensées, il vit en songe la croix dans le ciel toute resplendissante, ὄναρ εἶδε τὸ τοῦ σταυροῦ σημεῖον ἐν τῷ οὐρανῷ σιλαγίζον. Etonné de cette apparition, les anges qui l'environnerent, lui dirent : Constantin, remportez la victoire par ce signe ; ὦ Κωνσταντῖνε ἐν τούτῳ νικᾷ. On dit même que Jésus-Christ lui apparut, & que lui ayant montré l'étendard de la croix, il lui commanda d'en faire faire un semblable, & de s'en servir dans les combats pour vaincre ses ennemis. „

Philostorge qui a écrit une histoire ecclésiastique sous Théodose le jeune, dont Photius nous a conservé l'extrait, parle aussi, l. I, c. 6. de l'apparition du *signe céleste*, & la raconte autrement. Il dit que Constantin vit le signe de la croix vers l'orient, & que ce signe étoit formé d'un tissu de lumiere fort étendu, & accompagné d'une multitude d'étoiles arrangées de façon qu'elles traçoient en langue latine ces paroles : *Vainquez par ce signe* : Ἐν τούτῳ νίκα.

Nicéphore Calliste, *Hist. eccl.* l. VIII, c. 3. a copié à sa maniere Philostorge en partie, & pour le reste Socrate presque mot à mot. Il renchérit néanmoins sur les autres historiens, & multiplie les merveilles; car outre la premiere apparition, Constantin, si on l'en croit, en a eu deux autres encore. Dans l'une il vit les étoiles arrangées de façon qu'elles formoient ces mots : Ἐπικάλεσαί με ἐν ἡμέρᾳ θλίψεώς σου, καὶ ἐξελοῦμαί σε, καὶ δοξάσεις με : *invoque-moi au jour de ta détresse, je t'en délivrerai, & tu m'en glorifieras*. Frappé d'étonnement, il leva encore les yeux au ciel, & il vit de nouveau la croix formée par des étoiles, & une inscription autour, en ces termes : Ἐν τούτῳ τῷ σημείῳ πάντας νικήσεις τοὺς πολεμίους : *par ce signe tu vaincras tous tes ennemis* ; ce qui lui rappella d'abord ce qui lui étoit arrivé auparavant. Le lendemain il fit sonner la charge, & livra bataille aux Byzantins, qu'il vainquit heureusement, & se rendit maître de leur ville, ayant fait porter l'étendard de la croix dans le combat.

Photius, *Bibl. cod.* 256, nous a conservé le témoignage d'un septieme écrivain qui n'a rien dit de particulier, sinon que Constanti

Constantin enrichit de pierreries la croix qui lui étoit apparue, & la fit porter devant lui au combat contre Maxence.

La narration de Lactance, *De mortib. persec.* c. 44. est plus étendue que celle de ses prédécesseurs, & en differe en plusieurs points. Il est dit, par exemple, que Constantin averti en songe de mettre sur les boucliers de ses soldats la divine image de la croix, & de livrer bataille, exécuta ce qui lui étoit prescrit, & fit entrelacer la lettre X dans le monogramme de *Christus*, pour être marquée sur tous les boucliers. Maxence fut battu, trouva le pont rompu, & se trouvant pressé par la multitude des fuyards, il tomba dans le Tibre & s'y noya.

Je ne sais si l'on doit mettre au rang des témoins. Arthémius, à qui Julien fit trancher la tête, & à qui Métaphraste & Surius (sur le 20 octobre) font dire que le signe de la croix étoit plus brillant que les rayons du soleil; que les caracteres étoient dorés, & indiquoient la victoire: assurant qu'il a été témoin oculaire de cette merveille; qu'il a lu les lettres, & que toute l'armée a vu cet étonnant prodige.

Après avoir rapporté les temoignages des historiens, il s'agit de les peser: sur quoi l'on doit préalablement observer deux choses: I. Qu'on ne produit d'autres témoins que des chrétiens, dont la déposition peut être suspecte dans ce cas. II. Que ces témoins ne sont nullement d'accord entre eux, & qu'ils rapportent même des choses opposées.

I. On ne produit d'autres témoins que des chrétiens, dont la déposition peut être suspecte dans ce cas, parce qu'il s'agit d'un fait qui fait honneur à leur religion, & qui en prouve la divinité. Si ce merveilleux phénomene a été vu, non seulement de Constantin & de ses amis, mais de toute son armée, d'où vient qu'aucun auteur païen n'en a fait mention? Que Zozime eût rien dit, il ne faudroit pas en être surpris, cet écrivain ayant quelquefois pris à tâche de diminuer la gloire de Constantin. Mais comment n'en trouve-t-on pas le mot dans le panégyrique de Constantin, prononcé en sa présence à Treves, lorsqu'après avoir vaincu Maxence, il retourna dans les Gaules & sur le Rhin? L'auteur de ce panégyrique parle en termes magnifiques de toute la guerre contre Maxence, & garde en même temps un profond silence sur la *vision* dont il s'agit: ce silence est fort étrange!

Nazaire, autre rhéteur, qui dans son panégyrique parle si éloquemment de la guerre contre Maxence, de la clémence dont Constantin usa après la victoire, & de la délivrance de Rome; ne dit rien de la *vision* que toute l'armée doit avoir eue, tandis qu'il rapporte que par toutes les Gaules on avoit vu des armées célestes, qui prétendoient être envoyées pour secourir Constantin.

Non-seulement cette *vision* surprenante a été inconnue aux autres païens, mais à trois écrivains chrétiens, contemporains de Constantin, & qui avoient la plus belle occasion d'en parler. Le premier est Publius Optatianus Porphyre, poëte chrétien, qui publia un panégyrique de Constantin en vers latins, dans lequel il fait mention plus d'une fois du monogramme de Christ, qu'il appelle le *signe céleste*; mais l'apparition de la croix lui est inconnue. Lactance est le second, & son témoignage est recommandable par toutes sortes d'endroits; tant à cause de la pureté de ses mœurs, de son érudition & de son éloquence, qu'à cause qu'il a été parfaitement instruit de tout ce qui regarde Constantin, ayant été précepteur de Crispus, fils de cet empereur. Dans son *Traité de la mort des persécuteurs*, qu'il écrivit vers l'an 314. deux ans après l'apparition dont il s'agit, il n'en fait aucune mention. Il rapporte seulement que Constantin fut averti en songe de mettre sur les boucliers de ses soldats la divine image de la croix, & de livrer bataille ensuite.

Mais Lactance auroit-il raconté un songe dont la vérité n'avoit d'autre appui que le témoignage de Constantin, & auroit-il passé sous silence un prodige qui avoit eu toute l'armée pour témoin?

Il y a plus, Eusebe lui-même ne parle point de cette merveille dans tout le cours de son *Histoire ecclésiastique*, & sur-tout dans le chap. 9. du livre IX, où il rapporte fort au long les exploits de Constantin contre Maxence. Ce n'est que dans la vie de cet empereur, écrite long-tems après, qu'il raconte cette merveille, sur le témoignage de Constantin seul. Comment concevoir qu'une *vision* si admirable, vue de tant de milliers de personnes, & si

propre à justifier la vérité de la religion chrétienne, ait été inconnue à Eusebe, historien si soigneux de rechercher tout ce qui pouvoit contribuer à faire honneur au christianisme, & tellement inconnue, que ce n'a été que plusieurs années après qu'il en a été informé par Constantin? N'y avoit-il donc point de chrétiens dans l'armée de Constantin, qui fissent gloire publiquement d'avoir vu un pareil prodige? Auroient-ils eu si peu d'intérêt à leur cause, que de garder le silence sur un si grand miracle? Doit-on, après cela, être surpris que Gélase de Cyzique, un des successeurs d'Eusebe dans le siege de Césarée, au cinquieme siecle, ait dit que bien des gens soupçonnoient que ce n'étoit là qu'une fable inventée en faveur de la religion chrétienne? *Hist. act. conc. Nic.* c. 4.

On dira peut-être que selon les maximes du droit, on doit plus de foi à un seul témoin qui affirme, qu'à dix qui nient; & qu'il suffit qu'Eusebe ait rapporté ce fait dans la *Vie de Constantin*, & que quantité d'autres écrivains l'aient rapporté après lui. Mais on doit se souvenir aussi, que selon les maximes du droit, il est nécessaire de confronter les témoins, & que lorsqu'ils se contredisent, il faut ajouter foi au plus grand nombre, & aux plus graves.

II. Les témoins ne sont nullement d'accord entr'eux, & rapportent même des choses opposées. Ils ne sont pas d'accord sur les personnes à qui cette merveille est apparue; presque tous assurent qu'elle a été vue de Constantin & de toute son armée. Gélase ne parle que de Constantin seul: ὀυρανόθεν ὁ Θεὸς Κωνςαντῖνον ἐπλήξει, δείξας ἀυτῷ τὸ σωτήριον τοῦ ςαυροῦ συμβόλον. Ils different encore sur le temps de la *vision*; Philostorge dit que ce fut lorsque Constantin remporta la victoire sur Maxence; d'autres prétendent que ce fut auparavant, lorsque Constantin faisoit des préparatifs pour attaquer le tyran, & qu'il étoit en marche avec son armée.

Les auteurs ne s'accordent pas davantage sur la *vision* même, le plus grand nombre n'en reconnoissant qu'une, & encore en songe, κατ' ὄναρ; il n'y a qu'Eusebe, suivi par Socrate. Nicéphore & Philostorge, qui parlent de deux, l'une que Constantin vit de jour, & l'autre qu'il vit en songe, servant à confirmer la premiere.

L'inscription offre de nouvelles différences; Eusebe dit qu'on lisoit τούτῳ νίκα; d'autres ajoutent la particule ἐν; d'autres ne parlent point d'inscription. Selon Philostorge & Nicéphore, elle étoit en caracteres latins; les autres n'en disent rien, & semblent par leur récit supposer que les caracteres étoient grecs. Philostorge assure que l'inscription étoit formée par un assemblage d'étoiles; Artémius dit que les lettres étoient dorées; l'auteur cité comme septieme témoin, les représente composées de la même matiere lumineuse que la croix. Selon Sozomene, il n'y avoit point d'inscription, & ce furent les anges qui dirent à Constantin: *remportez la victoire par ce signe*.

Enfin les historiens ne sont pas plus d'accord sur les suites de cette *vision*. Si l'on s'en rapporte à Eusebe, Constantin aidé du secours de Dieu, remporta sans peine la victoire sur Maxence. Mais selon Lactance, la victoire fut fort disputée; on se battit de part & d'autre avec beaucoup de courage, & ni les uns ni les autres ne lâcherent le pied. Il dit même que les troupes de Maxence eurent quelqu'avantage avant que Constantin eût fait approcher son armée des portes de Rome. Si l'on en croit Eusebe, depuis cette époque Constantin fut toujours victorieux, & opposa à ses ennemis comme un rempart impénétrable, le signe salutaire de la croix.

Sozomene assure aussi ce dernier fait; cependant un auteur chrétien, dont M. de Valois a rassemblé des fragmens, *ad calcem Ammiani. Marcellin.* p. 473, 475, rapporte que dans les deux batailles que Constantin livra à Licinius, la victoire fut douteuse, & que même Constantin reçut une légere blessure à la cuisse. Selon Nicéphore, *Hist. eccles.* l. VII, c. 47, tant s'en faut que Constantin ait toujours été heureux depuis cette apparition, & qu'il ait toujours fait porter l'enseigne de la croix, qu'au contraire il combattit deux fois les Byzantins sans l'avoir, & ne s'en seroit pas même souvenu, s'il n'eût perdu neuf mille hommes, & si la même *vision* ne lui étoit apparue une seconde fois, avec une inscription bien plus claire & plus nette encore: *par ce signe tu vaincras tous tes ennemis*. Constantin n'auroit pas sans doute compris la premiere, *vainquez par ceci*, sans une explication précédée

encore d'un autre avertissement formé par l'arrangement des étoiles, contenant ces paroles du pseaume 50, *invoque-moi*, &c. Philostorge assure que la *vision* de la croix, & la victoire remportée sur Maxence, déterminerent Constantin à embrasser la foi chrétienne. Mais Ruffin dit qu'il favorisoit déjà la religion chrétienne, & honoroit le vrai Dieu; & l'on sait cependant qu'il ne reçut le baptême que peu de jours avant de mourir, comme il paroît par le témoignage de S. Athanase, *Athanas. de synod.* p. 917; de Socrate, l. II, c. 47; de Philostorge, l. VI, c. 6, & de la chronologie d'Alexandrie, *Chron. Alexand.* p. 684, édit. Rav.

Dans une si grande variété de récits, à qui doit-on s'en rapporter, si ce n'est au plus grand nombre, & à ceux dont la narration est la plus simple? Sur ce pied-là, il faut abandonner Eusebe, le fabuleux Nicéphore, & Philostorge que Photius appelle *menteur*, ἀνὴρ ψευδόλογος, qui parlent d'une apparition arrivée de jour, & s'en tenir à la *vision* en songe.

Nous pourrions nous borner à ces courtes réflexions sur le caractere des témoins en général; mais par surabondance de droit, nous discuterons l'autorité des principaux; celle d'Eusebe comme historien, & celle d'Artemius & de Constantin comme témoins oculaires.

Commençons par Eusebe qui a donné le ton à tous les autres historiens sur ce sujet. Nous n'adopterons pas le soupçon de quelques savans qui doutent qu'il soit l'auteur de la *Vie de Constantin*; nous ne nous prévaudrons pas non plus ici, de ce qu'Eusebe ne parle point d'une chose dont il ait été lui-même témoin, & de ce qu'il ne raconte le fait que sur le seul témoignage de Constantin; nous ferons valoir seulement la maxime des jurisconsultes, qui dit: *Personne ne peut produire comme témoin celui à qui il peut ordonner d'en faire la fonction, tel qu'est un domestique, ou tel autre qui lui est soumis.* Mais Eusebe n'est-il pas un témoin de cet ordre? N'est-ce pas par le commandement de Constantin qu'il a écrit la vie, ou pour mieux dire, le panégyrique de ce prince? N'est-ce pas un témoin qui dans cet ouvrage revêt par-tout le caractere de panégyriste, plutôt que celui d'historien? N'est-ce pas un écrivain qui a supprimé soigneusement tout ce qui pouvoit être désavantageux & peu honorable à son héros? Il passe sous silence le rétablissement du temple de la Concorde, dont on voyoit la preuve par une inscription qui se lisoit du tems de Lilio Giraldi, dans la basilique de Latran. Il ne dit rien de la mort de Crispus fils de Constantin, que cet empereur fit périr sur de faux & de légers soupçons; pas un mot de la mort de Faustine, étouffée dans un bain, quoique Constantin lui fût redevable de la vie; sans parler de quantité d'autres faits qu'un historien uniquement attentif à dire la vérité, n'auroit pas omis. Il est donc bien permis d'en appeller d'Eusebe courtisan, flatteur & panégyriste, à Eusebe historien, à qui ce prodige a été inconnu jusqu'au tems qu'il eut la commission de publier les louanges de Constantin.

Artemius ne nous paroîtra pas plus digne de foi; voici le langage qu'on lui fait tenir à Julien: *Ad Christum declinavit Constantinus, ab illo vocatus quando difficillimum commisit prælium adversus Maxentium. Tunc enim, & in meridie apparuit signum crucis radiis solis splendidius, & litteris aureis belli significans victoriam. Nam nos quoque aspeximus, cum bello interessemus, & litteras legimus; quin etiam totus quoque, id est contemplatus exercitus, & multi hujus sunt testes in exercitu.* Mais tout ce beau discours ne porte que sur la foi de Métaphraste, auteur fabuleux, chez qui l'on trouve les actes d'Artemius, que Baronius prétend à tort de pouvoir défendre, en même tems qu'il avoue qu'on les a interpolés.

Reste le témoignage de Constantin lui-même, qui a raconté le fait, & qui a confirmé son récit par serment. Tout semble d'abord donner du poids à un pareil témoignage, la dignité de ce prince, ses exploits, sa constance, sa religion; enfin, c'est un témoin oculaire, qui confirme son assertion par serment. Que peut-on demander de plus, & sur quels fondemens s'élever contre un témoignage de ce caractere? Je réponds, sur des fondemens appuyés de très-fortes raisons, & je vais entreprendre de prouver: I. que le serment de Constantin n'est pas d'un si grand poids qu'on le prétend: II. qu'il étoit tout-à-fait de l'intérêt de Constantin d'inventer un fait de cette espece: III. qu'il rapporte de lui-même des choses qui ne lui conviennent point: IV. qu'il attri-

bue à notre Seigneur J. C. des choses indignes de lui.

I. Je dis que le serment de Constantin dans ce cas, n'est pas d'un aussi grand poids qu'on le prétend. Supposons d'abord qu'il l'a fait de bonne foi & dans la simplicité de son ame; comme ce n'a été que fort long-tems après qu'il a raconté la *vision* qu'il avoit eue de jour, & le songe qu'il avoit fait la nuit suivante, on peut fort bien penser, sans faire tort à la probité d'un prince vertueux, qu'ayant perdu en partie le souvenir des circonstances d'un fait arrivé depuis si long-tems, il y a ajouté, retranché, & a confondu les choses sans aucune mauvaise intention, & qu'en conséquence il a cru pouvoir affirmer par serment ce qu'une mémoire peu fidelle lui fournissoit.

Par exemple, il pourroit avoir vu un phénomene naturel, une parhélie, ou halosolaire, comme le prétendent quelques savans; ensuite il auroit peut-être vu en songe l'inscription τουτῷ νικᾶ; & confondant les tems & les circonstances, il auroit cru avoir vu l'inscription de jour. Cependant diverses raisons ne nous permettent pas de taxer dans cette occasion Constantin d'un simple défaut de mémoire.

En premier lieu, c'est ici un serment fait en conversation familiere, qui peut avoir été l'effet d'une mauvaise habitude, & non l'effet de la réflexion & d'une mûre délibération, ce qui seul peut lui donner du poids.

Secondement c'est un serment nullement nécessaire. S'il eût été question de son songe, comme l'empereur n'avoit d'autre preuve à alléguer que sa parole, on conçoit que le serment pouvoit être d'usage; mais s'agissant d'un prodige qui devoit être fort connu, puisqu'il avoit été vu de toute l'armée, qu'étoit-il besoin de serment pour confirmer un fait public, & qu'un grand nombre de témoins oculaires pouvoit attester? C'est sans contredit une chose étonnante, que Constantin ait craint de n'en être pas cru à moins qu'il ne fît serment, & qu'Eusebe ne se soit informé du fait à aucun des officiers ou des soldats de l'armée, qui sans doute n'étoient pas tous morts; ou que s'il s'étoit informé, il n'en ait rien dit dans la *Vie de Constantin*, pour appuyer le récit de ce prince.

En troisieme lieu, quoique les auteurs chrétiens aient prodigué les plus grands éloges à Constantin, & qu'ils aient donné les plus hautes idées de sa pieté, il est certain néanmoins qu'il n'étoit pas aussi vertueux qu'il le faudroit pour mériter une entiere foi de la part de ceux qui jugent sainement du prix des choses.

Sans adopter le sentiment de quelques savans, qui ne prétendent pas à la légere que ce prince étoit plus payen que chrétien, nous avons bien assuré qu'il étoit chrétien plutôt de nom que d'effet. Il a donné plus d'une preuve de son hypocrisie & de son peu de pieté. Quel christianisme que celui d'un prince qui fit rebâtir à ses dépens un temple idolâtre, ruiné par l'ancienneté; un prince chrétien qui fit périr Crispus son fils, déjà décoré du titre de *César*, sur un léger soupçon d'avoir commerce avec Fauste sa belle-mere; qui fit étouffer dans un bain trop chauffé cette même Fauste son épouse, à qui il étoit redevable de la conservation de ses jours; qui fit étrangler l'empereur Maximien Herculius, son pere adoptif; qui ôta la vie au jeune Licinius, son beau-frere, qui faisoit paroître de fort bonnes qualités; qui, en un mot, s'est déshonoré par tant de meurtres, que le consul Ablavius appelloit ces tems-là *néroniens*! On pourroit ajouter qu'il y a d'autant moins de fonds à faire sur le serment de Constantin, qu'il ne s'est pas fait une peine de se parjurer, en faisant étrangler Licinius, à qui il avoit promis la vie par serment. Au reste toutes ces actions de Constantin sont rapportées dans Eutrope, l. X, c. 4. Zosim. l. II, c. 29. Oros. lib. VII, cap. 28. S. Jerôme, *Chron. ad ann.* 321. Aurelius Victor, *Epit.* c. 50, *&c.*

II. Il étoit de l'intérêt de Constantin d'inventer un fait de cette espece dans les circonstances où il se trouvoit, & sa politique raffinée le lui suggéroit. Il avoit reçu des députés des villes d'Italie, & de Rome même, pour implorer son secours contre la tyrannie de Maxence. Il souhaitoit fort d'aller les délivrer, d'acquérir de la gloire, & sur-tout un plus grand empire. La crainte s'étoit emparée de ses soldats. Les chefs de son armée murmuroient d'une guerre entreprise avec des forces fort inférieures à celles que Maxence avoit à leur opposer; de sinistres présages annonçoient des malheurs. A quoi se résoudre dans de pareilles con-

mesures? Renoncer à la guerre projetée? Il ne le pouvoit, après l'avoir lui-même déclarée à Maxence. Demandera-t-il la paix au tyran? Mais il ne peut l'espérer qu'en renonçant à l'empire, ce qui ne convenoit ni à son honneur, ni à sa sûreté. D'ailleurs, son ambition étoit si grande, que dans la suite il ne put ni ne voulut souffrir de compagnon. Il crut donc devoir user d'adresse, & il ne trouva rien de meilleur & de plus avantageux que de se concilier les chrétiens qui étoient en très-grand nombre, non-seulement dans les Gaules, où Constance Chlore, pere de Constantin, les avoit favorisés, mais encore en Italie, & à Rome même, où régnoit Maxence.

Dès le temps de Marc-Aurele, les légions étoient remplies de chrétiens, & l'on prétend qu'il y en avoit qui étoient tout entieres composées de chrétiens. Sous Septime Sévere & son fils Antonin Caracalla, ils furent admis aux charges. Alexandre Sévere pensa à élever un temple à Jésus-Christ, & à le mettre au rang des dieux. Philippe favorisa tellement les chrétiens, qu'Eusebe & d'autres auteurs ont cru qu'il étoit lui-même; & Constance Chlore, pere de Constantin, les avoit protégés dans les pays de sa domination. C'étoit donc un trait de politique de se les attacher; Maxence avoit employé déjà le même artifice au commencement de son regne. " Maxence, dit " Eusebe, *Hist. ecclés.* l. VIII, c. 14, " ayant usurpé à Rome la souveraine " puissance, feignit d'abord, pour flatter le peuple, de faire profession de " notre religion, de nous vouloir traiter favorablement, & d'user d'une plus " grande clémence que n'avoient fait ses " prédécesseurs: mais bientôt après il démentit les belles espérances qu'il avoit " données. " Constantin supposa donc un songe, où la croix lui étoit apparue, afin de se concilier l'affection des chrétiens répandus dans toutes les provinces de l'empire, de donner du courage à ses soldats, & d'attirer le peuple dans son parti. C'est ainsi que quelque tems après Licinius, pour encourager son armée contre Maximin, supposa qu'un ange lui avoit dicté en songe une priere qu'il devoit faire avec son armée.

III. Constantin rapporte de lui-même des choses qui ne lui conviennent point. A l'en croire, il ignore ce que veut dire la croix; il ne comprend rien à l'apparition, il y pense & repense, & il faut que Jésus-Christ lui apparoisse en songe pour l'en instruire. Qui ne croiroit sur ce récit, que les chrétiens étoient entiérement inconnus à Constantin, du moins qu'il ignoroit que la croix étoit comme leur enseigne, & qu'ils s'en servoient par-tout, jusques-là qu'on leur attribuoit déjà, du tems de Tertullien, de l'adorer? Cependant Constance, pere de Constantin, avoit favorisé les chrétiens; & Constantin lui-même, né d'une mere chrétienne, passoit déjà pour l'être avant que de triompher de Maxence.

IV. Enfin, il attribue à notre Seigneur Jésus-Christ des choses indignes de lui. Jésus-Christ lui ordonne de se servir de ce signe pour combattre ses ennemis, & comme d'un rempart contre eux. Mais qui ne voit tout ce qu'il y a ici de superstitieux, comme si la croix étoit une espece d'amulette qui eût une vertu secrete? Il y a plus; Constantin lui-même n'obéit point dans la suite à cet ordre divin, puisqu'il combattit deux fois ceux de Byzance sans avoir le signe de la croix, & il en avoit entiérement perdu le souvenir, il fallut une perte de neuf mille hommes & une nouvelle *vision*, pour lui en rappeller la mémoire.

Qui peut douter à présent que l'apparition prétendue du signe céleste ne soit une fraude pieuse que Constantin imagina pour favoriser le succès de ses desseins ambitieux?

Cette ruse a cependant fait une longue fortune, & n'a pas même été soupçonnée de fausseté par d'habiles gens du dernier siecle & de celui-ci. Je trouve dans le nombre de ceux qui y ont ajouté fortement & religieusement foi, le célebre Jacques Abbadie, & le pere Grainville. Le premier a soutenu la vérité de la *vision céleste* de Constantin, dans son ouvrage intitulé *Triomphe de la providence*; & le second dans une dissertation insérée dans le *Journal de Trévoux*, juin 1724, art. 48.

On peut réduire à six chefs tout ce que le doyen de Killalow allegue avec l'éloquence véhémente qui lui est propre en faveur de sa cause.

I. Il cite le témoignage de quantité d'auteurs de toute tribu: langue & nation, anglois, françois, espagnols, italiens, alle-

mands, tant anciens que modernes, catholiques romains, comme Godeau, évêque de Grasse, & protestans, comme le Sueur, qui croient tous la vérité de l'apparition.

Mais premierement cette croyance n'a pas été aussi unanime que le prétend M. Abbadie, puisque dès le cinquieme siecle, Gélase de Cizique disoit que bien des gens soupçonnoient que c'étoit une fraude pieuse pour accréditer la religion chrétienne. 2°. Quand cette croyance seroit encore plus universelle, on n'en pourroit rien conclure, parce qu'il y a quantité de fables que personne n'a contredites pendant plusieurs siecles, & qui ont été reconnues pour telles, quand on s'est donné la peine de les examiner.

II. M. Abbadie fait valoir le témoignage des Ariens tant anciens, comme Eusebe, un de leurs chefs, & Philostorge leur historien & leur avocat, que modernes, entre lesquels il met Grotius.

Le doyen de Killalow s'imagine que les Ariens avoient un intérêt capital à contester la vérité de la *vision* de Constantin pour répondre bien des choses à ce sujet.

1°. L'argument n'est rien moins que concluant: Dieu a promis à Constantin la victoire en lui montrant le signe de la croix au ciel: donc douze ans après, cet empereur n'a pu errer dans la foi. La *vision* n'étoit pas destinée à lui assurer une foi inébranlable, mais la victoire sur ses ennemis.

2°. Quel rapport la croix de Christ a-t-elle à l'erreur des Ariens? Comment sert-elle à les confondre? Condamnoient-ils, ou rejetoient-ils la croix du Sauveur? De ce que Jésus-Christ a été crucifié, ou a fait voir la croix à Constantin, s'ensuit-il qu'il est consubstantiel (ὁμοούσιος) au Pere?

3°. Tant s'en faut que les Ariens aient regardé la *vision* de Constantin, comme défavorable à leur cause, qu'ils ont prétendu le contraire, en observant, comme le reconnoit M. Abbadie, que le signe céleste étoit tourné vers l'orient, le centre de l'arianisme.

4°. M. Abbadie s'est trompé sur le témoignage de Grotius; car ce savant étoit un de ceux qui ne croyoient point la vérité de l'apparition céleste à Constantin.

III. M. Abbadie allegue le silence de Zosime & de l'empereur Julien, qui, si le fait en question n'avoit pas été incontestable, n'auroit pas manqué de relever Eusebe, & de convaincre publiquement les chrétiens d'imposture. Mais pourquoi Zosime, historien païen, devoit-il relever Eusebe? Est-ce que son but, en écrivant son histoire, a été de réfuter en tout l'historien de l'église? D'ailleurs ce qu'Eusebe a écrit de la *vision* de Constantin, se trouve-t-il dans son *Histoire ecclésiastique?* Zosime auroit dû aussi réfuter sur ce pied-là, tout ce qui se trouve dans les autres panégyriques faits en l'honneur de Constantin.

Par quelle raison encore Julien devoit-il réfuter Eusebe? Il n'a pas écrit l'histoire, & on ne prouve pas qu'il ait lu le panégyrique qu'Eusebe a fait de Constantin. Supposé qu'il l'ait lu, il faudroit faire voir qu'il l'a pris pour une histoire, & non pour ce qu'il est véritablement, un panégyrique. Julien n'a pas réfuté cette prétendue merveille, soit parce qu'elle lui étoit inconnue, soit parce qu'il n'a pas voulu s'en donner la peine, ou plutôt parce qu'il n'ajoutoit aucune foi à la *vision*, comme il paroit par le changement qu'il fit au *labarum*.

Si Julien avoit cru que cette enseigne militaire avoit été sur le modele d'un signe céleste & qu'elle avoit servi à Constantin à remporter tant de victoires, pourquoi ce prince, qui étoit ambitieux & avide de gloire, n'auroit-il pas conservé le *labarum*, dont la vertu avoit été tant de fois éprouvée? Ne devoit-il pas craindre qu'en changeant un signe fait par ordre du ciel, il n'éprouvât des disgraces, & ne fût vaincu par ses ennemis?

IV. Le savant doyen soutient que la vérité du fait en question s'est conservée en divers monumens: tels sont les vers de Prudence, qui ne parlent que du *labarum*.

L'arc de triomphe que le sénat fit élever à Constantin après sa victoire sur Maxence, dans l'inscription duquel il est parlé de l'inspiration de la divinité, ce qui néanmoins s'explique bien plus naturellement d'un songe que d'une apparition vue de jour.

La statue de Constantin, dont l'inscription, composée par ce prince même, porte que par ce signe salutaire il a délivré la ville du joug de la tyrannie. Mais ni dans les vers de Prudence, ni sur l'arc de triomphe, ni sur la statue, il n'est parlé du signe céleste vu de jour: preuve évidente que dans ce tems-là Constantin ne se van-

toit de rien de semblable; qu'il ne prétendoit que faire valoir une ruse, un songe réel ou fictif, d'après lequel il ordonna qu'on fît le *labarum*. Il y a plus: si aux yeux de toute son armée, Constantin a vu en plein jour un signe céleste accompagné de caracteres lumineux & lisibles, d'où vient n'a-t-il pas gravé en termes clairs & précis une telle merveille sur l'arc de triomphe, ou dans l'inscription de la statue ? Ce prince si pieux, si reconnoissant, auroit-il négligé de transmettre sur le marbre & sur l'airain à la postérité un prodige attesté par toute son armée ?

V. Un autre argument que M. Abbadie presse, & sur lequel il paroît faire beaucoup de fond, parce qu'il y revient sous différens tours, est pris des vertus & des victoires continuelles de Constantin, qui depuis ce tems-là ne perdit aucune bataille, & ne trouva point d'ennemis qui lui résistassent. Mais nous avons déjà répondu à tous les préjugés du doyen de Killalow sur la Gloire de Constantin, son mérite & ses vertus.

Nous avons prouvé qu'il étoit de la politique de cet empereur de se conduire ainsi. Il fit ôter sur les drapeaux les lettres initiales qui désignoient le sénat & le peuple romain, & fit mettre à la place le monogramme de Jésus-Christ, parce qu'il portoit par ce moyen les derniers coups à l'autorité de la nation. Maxence lui-même jugea à propos pendant quelque tems d'employer un pareil artifice. Nous avons vu que Constantin rapportoit tout à son intérêt, & qu'il ne craignoit pas beaucoup de se parjurer. Nous avons vu aussi que, malgré son monogramme & sa *vision*, la victoire lui fut fort disputée dans les deux batailles qu'il livra à Licinius son beau-frere, & qu'il eut deux fois du dessous en combattant les Byzantins. Enfin quand nous supposerions (ce dont nous ne convenons point) que Constantin ait toujours été victorieux après l'apparition du signe céleste, il ne s'ensuit point de là, qu'il n'a pas inventé (pour encourager ses troupes, & pour se concilier l'affection des chrétiens) le songe où il prétend avoir vu cette merveille.

On peut citer nombre d'impostures qui ont été couronnées d'heureux succès; celle de Jeanne d'Arc, surnommée la *pucelle d'Orléans*, n'étoit pas inconnue à M. Abbadie.

Cependant il s'écrie avec indignation : « quoi, nous devrions à la folie des fictions la ruine des idoles & l'illumination des nations ? » Et nous lui répondons, 1°. qu'on ne lit nulle part que les peuples se soient convertis en considération de cette apparition. Il est vrai que lorsque Constantin témoigna goûter le christianisme, nombre de personnes en firent profession, soit par conviction, soit pour plaire à l'empereur, ou entraînées par son exemple. Si le signe céleste a été vu de toute l'armée, composée pour la plus grande partie de païens, d'où vient qu'un grand nombre de chefs & de soldats, sinon toute l'armée, n'ont pas embrassé la religion de Jésus-Christ ? 2°. Quand même un très-grand nombre de païens auroient en ce tems-là fait profession de l'évangile, ce qui pourtant n'est rapporté nulle part, il ne seroit pas surprenant que leur conversion fût due à l'artifice.

VI. Enfin M. Abbadie se persuade que les prodiges qui rendirent inutiles les efforts de Julien pour le rétablissement du temple de Jérusalem, forment un témoignage confirmatif de l'apparition du signe céleste à Constantin.

Mais quand, pour abréger, nous accorderions au doyen de Killalow que les prodiges merveilleux qu'il a recueillis des historiens, sont réellement arrivés lorsque les juifs entreprirent de rebâtir le temple, quelle liaison ont ces prodiges avec le signe dont Constantin s'est vanté? De ce que le projet des juifs favorisés par Alypius d'Antioche, ami de Julien, pour rétablir leur temple, a échoué, s'ensuit-il qu'il faut admettre la vérité de la *vision* du fils de Constance Chlore ? Ces deux choses n'ont aucun rapport ensemble; J. Christ a bien prédit la destruction entiere du temple de Jérusalem, mais non pas la *vision* de l'empereur Flav. Valer. Constantin.

Le P. de Grainville, après avoir défendu la vérité de la *vision* de Constantin par les témoignages des historiens ecclésiastiques, remarque que l'empereur raconta l'histoire de sa *vision* en présence de plusieurs évêques, qu'aucun auteur ancien ni moderne ne s'est inscrit en faux contre cette *vision*, & que plusieurs inscriptions antiques & des panégyriques anciens en font mention; mais il croit sur-tout trouver des preuves incontestables de ce fait dans les médailles antiques.

Comme nous avons discuté déjà les témoignages des historiens, des panégyriques & du consentement général, nous nous bornerons ici à la preuve que le P. Grainville tire des médailles, & sur laquelle roule principalement sa dissertation. Nous observerons seulement que nous ne connoissons aucun historien qui ait dit, comme le prétend ce jésuite, que Constantin raconta l'histoire de la *vision en présence de plusieurs évêques*, parmi lesquels se trouvoit Eusebe ; mais supposé que quelqu'auteur ancien l'ait dit, comment concilieroit-on son récit avec celui d'Eusebe même, qui nous assure que Constantin raconta cette histoire à lui seul, après qu'il fut entré dans la familiarité de ce prince?

Les médailles que rapporte le P. Grainville, sont destinées à prouver la vérité de ces trois choses, qui sont remarquables dans la *vision* : 1°. la croix qui apparut à Constantin, 2°. l'assurance qu'on lui donna qu'il seroit vainqueur, 3°. le *labarum* ou l'enseigne qu'il eut ordre de faire avec le monogramme de Jésus-Christ. Tout cela est exprimé, selon ce jésuite, dans les médailles de Constantin & de sa famille, dont les unes sont dans les cabinets d'antiquaires, & les autres dans le livre du pere Banduri. Mais ces trois choses ne prouvent pas le point en question, que Constantin a vu en plein jour le signe de la croix avec cette inscription : *vainquez par cela*. Ces trois choses peuvent être vraies, en supposant que Constantin a eu une *vision* en songe. Il y a plus, elles ne prouvent point même que l'empereur ait vu cette merveille en songe : tout ce que l'on peut en inférer, c'est que Constantin a voulu faire croire que Dieu lui avoit envoyé un songe extraordinaire, dans lequel il avoit eu une pareille *vision*.

Nous avons démontré que Constantin étoit intéressé à inventer ce qui pouvoit inspirer de la terreur à ses ennemis, du courage à son armée, & lui concilier l'affection des chrétiens répandus dans l'empire. Nous avons fait voir aussi que le serment de cet empereur n'est pas d'un grand poids ; on sent donc aisément que les argumens tirés des médailles perdent toute leur force.

La premiere que cite le P. Grainville, est de petit bronze. On y voit le buste de Constantin couronné de pierreries, avec ces mots ; *Constantinus Max. Aug.* au revers, *gloria exercitus*, deux figures militaires debout, tenant d'une main un bouclier appuyé contre terre, & de l'autre une pique, entr'eux deux une croix assez grande. Cette croix est, selon le P. Grainville, celle que Constantin avoit apperçue dans le ciel; mais ne peut-ce pas être celle qu'il prétendoit avoir vue en songe ?

La seconde médaille aussi de petit bronze, représente le buste de Constantin couvert d'un casque, couronné de rayons, avec cette inscription: *Imp. Constantinus Aug.* au revers, *Victoriæ lætæ Princ. Perp.* Deux victoires debout, soutenant sur une espece d'autel, un bouclier, sur lequel est une croix. Cette croix est encore, selon le savant P. Grainville, celle que Constantin avoit vue de jour, & à laquelle il étoit redevable des victoires qu'il remporta sur Maxence. Mais ne peut-on pas répondre que cette croix est une preuve que Constantin vouloit répandre par-tout le bruit de son prétendu songe? Ne pourroit-on pas conjecturer même que cette croix que désigne le nombre de X, marque les vœux décennaux? Peut-être n'indique-t-elle que la valeur de la piece; ce qui pourtant n'est qu'une conjecture sur laquelle nous n'insistons pas, parce qu'on ne trouve point ce X sur les médailles de cuivre.

Il n'y a rien dans la troisieme médaille, qui mérite quelqu'attention, ni qui forme la moindre preuve.

La quatrieme encore de petit bronze, représente le buste de Constantin avec un voile sur la tête, & ses mots: *Divo Constantino P.* au revers, *Æterna Pietas* ; une figure militaire debout, un casque sur la tête s'appuyant de la main droite sur une pique, & tenant à la main gauche un globe, sur lequel est le monogramme de Jésus-Christ. Ici le P. Grainville fait diverses remarques qui ne concluent rien sur la question dont il s'agit ; il semble même qu'il se trompe en attribuant à Constantin la piété éternelle marquée sur la médaille; c'est plutôt celle de ses fils qui honoroient la mémoire de leur pere par cette monnoie.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les médailles rapportées par le P. Grainville ; c'est assez de dire qu'il n'en est aucune qui prouve ce qu'il falloit prouver ; j'entends la réalité de la *vision*, ou la réalité même du songe.

La dissertation dont on vient de lire

l'extrait, peut servir de modele dans toutes les discussions critiques de faits extraordinaires que rapportent les historiens. Ici la lumiere perce brillamment à travers les nuages des préjugés; il faut que tout cede à son éclat. (*D. J.*)

VISIR (Grand-) *Hist. Turq.*, premier ministre de la Porte ottomane: voici ce qu'en dit Tournefort.

Le sultan met à la tête de ses ministres d'état le *grand-visir*, qui est comme son lieutenant général, avec lequel il partage, ou plutôt à qui il laisse toute l'administration de l'empire. Non-seulement le *grand-visir* est chargé des finances, des affaires étrangeres & du soin de rendre la justice pour les affaires civiles & criminelles, mais il a encore le département de la guerre & le commandement des armées. Un homme capable de soutenir dignement un si grand fardeau, est bien rare & bien extraordinaire. Cependant il s'en est trouvé qui ont rempli cette charge avec tant d'éclat, qu'ils ont fait l'admiration de leur siecle. Les Cuperlis pere & fils, ont triomphé dans la paix & dans la guerre, & par une politique presqu'inconnue jusqu'alors, ils sont morts tranquillement dans leurs lits.

Quand le sultan nomme un *grand-visir*, il lui met entre les mains le sceau de l'empire, sur lequel est gravé son nom: c'est la marque qui caractérise le premier ministre; aussi le porte-t il toujours dans son sein. Il expédie avec ce sceau tous ses ordres, sans consulter & sans rendre compte à personne. Son pouvoir est sans bornes, si ce n'est à l'égard des troupes, qu'il ne sauroit faire punir sans la participation de leurs chefs. A cela près, il faut s'adresser à lui pour toutes sortes d'affaires, & en passer par son jugement. Il dispose de tous les honneurs & de toutes les charges de l'empire, excepté de celles de judicature. L'entrée de son palais est libre à tout le monde, & il donne audience jusqu'au dernier des pauvres. Si quelqu'un pourtant croit qu'on lui ait fait quelqu'injustice criante, il peut se présenter devant le grand-seigneur avec du feu sur la tête, ou mettre sa requête au haut d'un roseau, & porter ses plaintes à sa hautesse.

Le *grand visir* soutient l'éclat de sa charge avec beaucoup de magnificence; il a plus de deux mille officiers ou domestiques dans son palais, & ne se montre en public qu'avec un turban garni de deux aigrettes chargées de diamans & de pierreries; le harnois de son cheval est semé de rubis & de turquoises, la housse brodée d'or & de perles. Sa garde est composée d'environ quatre cents Bosniens ou Albanois, qui ont de paie depuis douze jusqu'à quinze aspres par jour: quelques-uns de ces soldats l'accompagnent à pied quand il va au divan; mais quand il marche en campagne, ils sont bien montés, & portent une lance, une épée, une hache & des pistolets. On les appelle *délis*, c'est-à-dire *fous*, à cause de leurs fanfaronnades & de leur habit qui est ridicule; car ils ont un capot, comme les matelots.

La marche du *grand-visir* est précédée par trois queues de cheval, terminées chacune par une pomme dorée: c'est le signe militaire des Ottomans qu'ils appellent *thou* ou *thouy*. On dit qu'un général de cette nation ne sachant comment rallier ses troupes qui avoient perdu leurs étendards, s'avisa de couper la queue d'un cheval, & de l'attacher au bout d'une lance: les soldats coururent à ce nouveau signal, & remporterent la victoire.

Quand le sultan honore le *grand-visir* du commandement d'une de ses armées, il détache à la tête des troupes une des aigrettes de son turban, & la lui donne pour la placer sur le sien: ce n'est qu'après cette marque de distinction que l'armée le reconnoît pour général, & il a le pouvoir de conférer toutes les charges vacantes, même les vice-royautés & les gouvernemens, aux officiers qui servent sous lui. Pendant la paix, quoique le sultan dispose des premiers emplois, le *grand-visir* ne laisse pas de contribuer beaucoup à les faire donner à qui il veut; car il écrit au grand-seigneur, & reçoit sa réponse sur-le-champ; c'est de cette maniere qu'il avance ses créatures, ou qu'il se venge de ses ennemis; il peut faire étrangler ceux-ci, sur la simple relation qu'il fait à l'empereur de leur mauvaise conduite. Il va quelquefois dans la nuit visiter les prisons, & mene toujours avec lui un bourreau pour faire mourir ceux qu'il juge coupables.

Quoique les appointemens de la charge de *grand-visir* ne soient que de quarante mille écus (monnoie de nos jours), il ne laisse pas de jouir d'un revenu immense.

Il n'y a point d'officier dans ce vaste empire, qui ne lui fasse des présens considérables pour obtenir un emploi, ou pour se conserver dans sa charge : c'est une espece de tribut indispensable.

Les plus grands ennemis du *grand-visir* sont ceux qui commandent dans le serrail après le sultan, comme la sultane mere, le chef des eunuques noirs & la sultane favorite; car ces personnes ayant toujours en vue de vendre les premieres charges, & celle du *grand visir* étant la premiere de toutes, elles font observer jusqu'à ses moindres gestes; c'est ainsi qu'avec tout son crédit il est environné d'espions; & les puissances qui lui sont opposées, soulevent quelquefois les gens de guerre, qui, sous prétexte de quelque mécontentement, demandent la tête ou la déposition du premier ministre. Le sultan pour lors retire son cachet, & l'envoie à celui qu'il honore de cette charge.

Ce premier ministre est donc à son tour obligé de faire de riches présens pour se conserver dans son poste. Le grand-seigneur le suce continuellement, soit en l'honorant de quelques-unes de ses visites qu'il lui fait payer cher, soit en lui envoyant demander de tems en tems des sommes considérables. Aussi le *visir* met tout à l'enchere, pour pouvoir fournir à tant de dépenses.

Son palais est le marché où toutes les graces se vendent. Mais il y a de grandes mesures à garder dans ce commerce; car la Turquie est le pays du monde où la justice est souvent la mieux observée parmi les injustices.

Si le *grand-visir* a le génie belliqueux, il y trouve mieux son compte que dans la paix. Quoique le commandement des armées l'éloigne de la cour, il a ses pensionnaires qui agissent pour lui en son absence; & la guerre avec les étrangers, pourvu qu'elle ne soit pas trop allumée, lui est plus favorable qu'une paix qui causeroit des troubles intérieurs. La milice s'occupe pour lors sur les frontieres de l'empire; & la guerre ne lui permet pas de penser à des soulevemens; car les esprits les plus ambitieux cherchant à se distinguer par de grandes actions, meurent souvent dans le champ de Mars; d'ailleurs le ministre ne sauroit mieux s'attirer l'estime des peuples qu'en combattant contre les infideles.

Après le *premier vir*, il y en a six autres qu'on nomme simplement *visirs*, *visirs du banc* ou *du conseil*, & *pachas à trois queues*, parce qu'on porte trois queues de cheval quand ils marchent, au lieu qu'on n'en porte qu'une devant les pachas ordinaires. Ces *visirs* sont des personnes sages, éclairées, savantes dans la loi, qui assistent au divan; mais ils ne disent leurs sentimens sur les affaires qu'on y traite, que lors qu'ils en sont requis par le *grand-visir*, qui appelle souvent aussi dans le conseil secret le moufti & les cadislesques ou intendans de justice. Les appointemens de ces *visirs* sont de deux mille écus par an. Le *grand-visir* leur renvoie ordinairement les affaires de peu de conséquence, de même qu'aux juges ordinaires; car comme il est l'interprete de la loi dans les choses qui ne regardent pas la religion, il ne suit le plus souvent que son sentiment, soit par vanité, soit pour faire sentir son crédit. (*D. J.*)

VISITATION, s. f. *Théol.*, fête instituée en mémoire de la visite que la sainte Vierge rendit à sainte Elisabeth. Dès que l'ange Gabriel eut annoncé à la sainte Vierge le mystere de l'incarnation du Verbe divin, & lui eut révélé que sainte Elisabeth sa cousine étoit grosse de six mois, elle fut inspirée d'aller voir cette parente, qui demeuroit avec Zacharie son mari, à Hébron, ville située sur une des montagnes de Juda, à vingt-cinq ou trente lieues de Nazareth. Marie partit le 26 mars, & arriva le 30 à Hébron dans la maison de Zacharie. Elisabeth n'eut pas plus tôt entendu sa voix, qu'elle sentit son enfant remuer dans son sein. Elle lui dit : *vous êtes bénie entre toutes les femmes, & le fruit de vos entrailles est béni*, & la congratula sur son bonheur. Ce fut alors que Marie prononça ce cantique pieux que nous appellons *magnificat*. Après y avoir demeuré environ trois mois, elle retourna à Nazareth, un peu avant la naissance de saint Jean-Baptiste. Il y a des auteurs qui tiennent que la sainte Vierge assista aux couches de sainte Elisabeth. A l'égard de la fête, celui qui a pensé le premier à l'établir, a été saint Bonaventure, général de l'ordre de saint François, lequel en fit un décret dans un chapitre général tenu à Pise l'an 1263, pour toutes les églises de son or-

dre. Depuis, le pape Urbain IV étendit cette fête dans toute l'église. Sa bulle qui est de l'an 1379, ne fut publiée que l'année suivante par Boniface IX, son successeur. Le concile de Bâle, commencé l'an 1431. l'a aussi ordonnée, & a marqué son jour au 2 juillet: ce qui a fait croire à quelques-uns que la sainte Vierge ne partit de chez Zacharie que le lendemain de la circoncision de S. Jean, qui fut le premier de juillet, huit jours après sa naissance. Il auroit été plus naturel de la placer, comme on a fait dans quelques églises, au 28 mars, trois jours après l'annonciation. Christophe de Castro, *Vie de la sainte Vierge*.

VISITATION, *Hist. ecclés.*, ordre de religieuses, qui a été fondé par S. François de Sales & par la mere de Chantal. Au commencement, ces religieuses ne faisoient que des vœux simples, dans le tems qu'elles habitoient la premiere maison de l'institut à Annecy en Savoie. Depuis, cette congrégation a été érigée en religion.

VISITATION, f. f. *Gramm. Jurisp.*, est un ancien terme de palais, usité pour exprimer la visite ou examen que les juges font d'un procès, présentement on dit plus communément *visite* que *visitation*. *V.* l'*Ordonnance criminelle*, tit. XXIV, art. 2. *(A)*

VISITATION, *Comm.*, c'est le droit que les maitres & gardes & les jurés des corps & communautés ont d'aller chez les marchands & maitres de leur corps & communauté visiter & examiner leurs poids, mesures, marchandises & ouvrages, pour, en cas de fraude ou de contravention aux statuts & réglemens, en faire la saisie & en obtenir la confiscation des officiers de police, par devant lesquels ils doivent se pourvoir & faire leur rapport dans les vingt-quatre heures.

Dans la communauté des maitres corroyeurs de Paris, on appelle *jurés de la visitation royale* les quatre grands jurés de cette communauté, & les quatre petits sont nommés *jurés de la conservation. Diction. de comm.*

VISITE, f. f. *Gramm.*, acte de civilité, qui consiste à marquer quelqu'intérêt à quelqu'un en se présentant à sa porte pour le voir. L'activité & l'ennui ont multiplié les *visites* à l'infini. On se *visite* pour quelque chose que ce soit; & quand on n'a aucune raison de se *visiter*, on se *visite* pour rien. Faire une *visite*, c'est fuir l'ennemi de chez soi, pour aller chercher l'ennui d'un autre lieu.

VISITE, *Jurisp.* Ce terme a dans cette matiere plusieurs significations différentes, selon les objets auxquels la *visite* s'applique.

La *visite* se prend quelquefois pour le droit d'inspection & de réformation qu'un supérieur a sur ceux qui lui sont soumis. Quelquefois on entend par *visite* l'action même de *visiter*, ou pour le procès-verbal qui contient la relation de ce qui s'est passé dans cette *visite*.

VISITE DES ABBÉS, est celle que les abbés ont droit de faire dans les prieurés dépendans de leur abbaye. *V.* TABLE ABBATIALE. *(A)*

VISITE DES ARCHEVEQUES ET ÉVEQUES, est celle qu'ils ont droit de faire chacun dans les églises de leur diocese.

Ce droit est fondé sur leur qualité de *premiers pasteurs*, & conséquemment d'institution divine.

Aussi est-il imprescriptible. Le concile de Ravenne, tenu en 1314, prononce l'excommunication contre les personnes religieuses séculieres, & l'interdit contre les églises qui, sous prétexte de non-usage & de prescription, s'opposeront à la *visite* de l'ordinaire. Innocent III avoit déja décidé la même chose en faveur de l'archevêque de Sens.

Il n'y a que les droits utiles dus à l'évêque pour sa visite, qui soient sujets à prescription.

Les canons & les conciles imposent aux évêques l'obligation de visiter leur diocese; tels sont les conciles de Meaux en 845, de Paris en 831 & le troisieme de Valence en 855.

Tous les ans ils doivent visiter une partie de leur diocese. Le réglement de la chambre ecclésiastique, de 1614, leur donnoit deux ou trois ans pour achever leur *visite*; mais l'ordonnance de Blois veut qu'elle soit finie dans deux ans.

Il fut aussi ordonné par la chambre ecclésiastique en 1614, que les évêques feroient leur *visite* en personne; mais l'édit de 1695 leur permet de faire visiter par leurs archidiacres, ou autres personnes ayant droit sous leur autorité, les endroits où ils ne pourront aller en personne.

Les bénéficiers doivent se trouver à leurs bénéfices lors de la *visite*, à moins de quelqu'empêchement légitime.

Lorsque l'évêque fait sa *visite* en personne, il doit avoir les honneurs du poële, qui doit être porté par les consuls ou officiers de justice.

Les réguliers, même exempts, sont tenus de le recevoir, revêtus de surplis, portant la croix, l'eau-bénite & le livre des évangiles, & de le conduire processionnellement au chœur, recevoir sa bénédiction, & lui rendre en tout l'honneur dû à sa dignité.

L'objet de ces sortes de *visites* est afin que l'évêque introduise la foi orthodoxe dans toutes les églises de son diocese, en chasse les hérésies & les mauvaises mœurs, & que les peuples, par ses exhortations, soient excités à la vertu & à la paix.

L'évêque ou autre personne envoyée de sa part, ne peut demeurer plus d'un jour dans chaque lieu.

Il doit visiter les églises, les vases sacrés, le tabernacle, les autels, se fait rendre compte des revenus des fabriques; il peut prendre connoissance de l'état & entretien des hôpitaux, de l'entretien des églises & des réparations des presbyteres, de ce qui concerne les bancs & sépultures, la réunion des églises ruinées aux paroisses, l'établissement d'un vicaire ou sécondaire dans les lieux où cela peut être nécessaire, l'établissement & la conduite des maitres & maitresses d'école; & si dans le cours de sa *visite* il trouve quelques abus à réformer, il a droit de correction & de réformation.

Toutes les églises paroissiales ou cures possédées par des séculiers ou réguliers, dépendantes des corps exempts ou non, même dans les monasteres ou abbayes mêmes chefs-d'ordre, sont sujettes à la *visite* de l'évêque diocésain.

Il en est de même des cures où les chapitres prétendent avoir droit de *visite*, celle-ci n'empêchant pas l'évêque de faire la sienne.

Il peut de même visiter tous les monasteres, exempts ou non-exempts, toutes les chapelles & bénéfices, même les chapelles domestiques, pour voir si elles sont tenues avec la décence nécessaire.

Enfin les lieux même qui ne sont d'aucun diocese, sont sujets à la *visite* de l'évêque le plus prochain.

Il est dû à l'évêque un droit de procuration pour sa *visite*. *V.* PROCURATION. *V.* le *Concile de Trente*, *l'Ordonnance de Blois*, *l'Edit de* 1695, les *Mémoires du clergé*. (*A*)

VISITE DE L'ARCHIDIACRE, est celle que l'archidiacre fait sous l'autorité de l'évêque dans l'archidiaconé ou partie du diocese sur laquelle il est préposé.

L'usage n'est pas uniforme au sujet de ces sortes de *visites*; le concile de Trente ne maintient les archidiacres dans leur droit de *visite* que dans les églises seulement où ils en sont en possession légitime, & à condition qu'ils feront leur *visite* en personne.

Il y a cependant des dioceses où ils sont en possession de commettre pour faire leurs *visites* lorsqu'ils ont des empêchemens légitimes.

Ils ne peuvent au surplus faire leurs *visites*, ou commettre quelqu'un pour les faire, que du consentement de l'évêque.

Les procès-verbaux de leurs *visites* doivent être remis à l'évêque un mois après qu'elles sont achevées, afin que l'évêque ordonne sur iceux ce qu'il estimera nécessaire.

Les marguilliers doivent présenter leurs comptes au jour qui leur aura été indiqué par l'archidiacre quinze jours avant sa *visite*.

Il peut, dans le cours de sa *visite*, réduire les bancs & tombeaux élevés hors de terre, s'ils nuisent au service divin.

Les maîtres & maitresses d'école sont sujets à être examinés par lui sur le catéchisme; il peut même les destituer, s'il n'est pas satisfait de leur capacité & de leurs mœurs.

Mais il ne peut confier le soin des ames à personne, sans l'ordre exprès de l'évêque.

Il peut visiter les églises paroissiales, même celles dont les curés sont religieux, ou dans lesquelles les chapitres prétendent avoir droit de *visite*; mais l'évêque a seul droit de visiter celles qui sont situées dans les monasteres, commanderies & autres églises des religieux. *V.* le *Concile de Trente*, l'*Edit de* 1695, les *Mémoires du clergé*, & le *mot* ARCHIDIACRE.

VISITE DES ÉGLISES. *V.* VISITE DES ARCHEVÊQUES.

VISITE DE L'ÉVÊQUE. *Voy.* VISITE DES ARCHEVÊQUES.

VISITE D'EXPERTS, est l'examen que des experts font de quelque lieu ou de quelqu'ouvrage contentieux, pour en faire leur rapport & l'estimation de la chose, si cette estimation est ordonnée. *V.* EXPERTS, ESTIMATION, RAPPORT.

VISITE DES GARDES ET JURÉS, est la descente & perquisition que les gardes & jurés d'un corps de marchands ou artisans font chez quelque maitre du même état, pour vérifier les contraventions dans lesquelles il peut être tombé. *Voy.* GARDES & JURÉS.

VISITE DES HÔPITAUX. *V.* VISITE DES ARCHEVÊQUES.

VISITE DE MÉDECINS ET CHIRURGIENS, est l'examen qu'un médecin ou chirurgien fait d'une personne pour reconnoitre son état, & pour en faire leur rapport à la Justice. *V.* RAPPORT.

VISITE DES PRISONS ET PRISONNIERS, est la séance que les juges tiennent en certains tems de l'année aux prisons, pour voir si elles sont sûres & saines, si les géoliers & guichetiers font leur devoir, & pour entendre les plaintes & requêtes des prisonniers. Les géoliers sont aussi obligés de visiter tous les jours les prisonniers qui sont aux cachots, & les procureurs du roi & ceux des seigneurs de visiter les prisons une fois chaque semaine pour entendre les plaintes des prisonniers. *V.* SÉANCE & PRISON, PRISONNIER.

VISITE DU PROCÈS, est l'examen que les juges font d'un procès à l'effet de le juger. *(A)*

VISITER, v. act. *Gramm. V.* VISITE.

VISITER, *Critique sacrée.* Ce mot se prend dans l'Ecriture en bonne & mauvaise part. Dieu *visite* les hommes de deux manieres, par les bienfaits & par les punitions; & c'est dans ce dernier sens que ce terme est employé le plus communément, par exemple, *Exod.* 20. 5. *Lévit.* 18. 25. &c. *(D. J.)*

VISITER LA LETTRE, v. act. *Fonder. de caract.*, c'est après qu'on a tiré la lettre du moule où elle a été fondue, examiner si elle est parfaite, pour, si elle l'est, en rompre le jet, & la donner aux ouvriers & ouvrieres qui frottent & achevent les caracteres; ou si elle ne l'est pas, la mettre à la refonte. *(D. J.)*

VISITEUR, s. m. *Gramm. Jurisp.*, est celui qui visite une maison, un pays, ou quelqu'administration & régie particuliere, sur lesquels il a inspection.

Il y avoit anciennement des *visiteurs* & regardeurs dans tous les arts & métiers, qui faisoient au juge leur rapport des contraventions qu'ils avoient reconnues; ce sont ceux qu'on appelle présentement *gardes* ou *jurés*.

Les maîtres des ports & passages étoient appellés *visiteurs des ports & passages*.

Il y avoit aussi des *visiteurs* & commissaires sur le fait des aides, sur le fait des gabelles, *&c.*

On appelle *visiteur* dans les monasteres, celui qui a l'inspection sur plusieurs maisons d'un même ordre, & que l'on y envoie pour voir si la discipline réguliere y est bien observée.

Le *visiteur* général est celui qui a le département de visiter toute une province, ou même l'ordre entier. *V.* VISITE. *(A)*

VISITEUR, *Marine*, c'est un officier établi dans un port, pour visiter les marchandises des passagers, & pour observer l'arrivée & le départ des bâtimens dont il tient regiltre. Il est obligé d'empêcher la sortie des marchandises de contrebande, sans un congé enregistré.

VISIVE, adj. f. *Philos. schol.*, terme qu'on applique à la faculté de voir. *Voyez* VISION.

Les auteurs ne s'accordent point sur le lieu où réside la faculté *visive*; quelques-uns prétendent que c'est dans la rétine, d'autres dans la choroïde, d'autres dans les nerfs optiques, d'autres, comme Newton, dans le lieu où les nerfs optiques se rencontrent avant d'arriver au cerveau, & d'autres enfin dans le cerveau même. *V.* SENSATION & VISION. *Chambers.*

VISLIEZA, *Géogr. mod.*, ville de la petite Pologne, au palatinat de Sendomir, sur la riviere de Nida, environ à moitié chemin entre Cracovie & Sendomir. Cette petite ville est le chef-lieu d'une châtellenie. *(D. J.)*

VISNAGE, *Botan.*, nom vulgaire de l'espece de fenouil, nommé par Tournefort, *fœniculum annuum*, *umbella contracta*, *oblonga.* Voy. FENOUIL, *Botan.* *(D. J.)*

VISO, *Géogr. mod.* Le mont *Viso*, ou le mont *Visoul* est une montagne du Piémont, dans la partie septentrionale du marquisat de Saluces. On la nommoit anciennement *Vesulus mons*, & quelques-

uns la regardent comme la plus haute montagne des Alpes. Elle donne la naissance au Pô. (*D. J.*)

VISONTIUM, *Géogr. anc.*, nom commun à une ville de l'Espagne Tarragonoise, & à une ville de la haute-Pannonie. (*D. J.*)

VISORION, f. m. *Imprimerie*, s'entend d'une petite planche de bois amincie au rabot, large de trois doigts sur la longueur d'un pied, & terminée à l'extrémité inférieure en une espece de talon pris dans le même morceau; au bout de ce talon est une fiche de fer pointue qui lui sert de pied ou de point d'appui, destinée à entrer dans différens trous faits sur le rebord de la casse, où il se place à la volonté du compositeur. Le *visorion* est ce qui porte la copie devant les yeux du compositeur; elle y est comme adossée & retenue par le secours des mordans, qui sont deux petites tringles de bois fendu de long, à peu près dans toute leur longueur. *V.* MORDANT.

VISP, f. m. *Géogr. mod.*, riviere de Suisse, dans le haut-Valais; elle prend sa source dans les montagnes, aux confins du val d'Aoste, & se jette dans le Rhône auprès d'un village auquel elle donne son nom. (*D. J.*)

VISPE, *Géogr. anc.*, selon quelques exemplaires de Tacite, *Annal. l. XII*, & *Uspe* selon d'autres. Ville du pays des Soraces, au voisinage du bosphore de Thrace. Cet historien ajoute que c'étoit une place forte, tant par son enceinte que par ses fossés, d'espace en espace on y avoit élevé des tours plus hautes que les courtines. Les Romains assistés d'Ennones, roi des Ardoses, ayant pris les armes pour s'opposer aux progrès de Mithridate, se présenterent devant la ville de *Vispe*, & y donnerent un assaut où ils furent repoussés. Le lendemain, comme ils l'attaquoient par escalade, les habitans envoyerent des députés qui demanderent la vie pour les personnes libres, & offrirent de donner dix mille esclaves. Les assiégeans rejeterent ces conditions, parce qu'ils vouloient faire un exemple qui jettât la terreur dans les esprits des révoltés. Cependant, comme ils trouvoient de la cruauté à massacrer des gens qui se rendoient volontairement, & trop peu de sévérité à mettre en prison un si grand nombre de personnes, ils aimerent mieux user du droit des armes. Aussi-tôt ils donnerent le signal aux troupes qui étoient déja dans les échelles, de faire main-basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. Ainsi fut saccagée cette malheureuse ville, qui n'a pas sans doute été repeuplée depuis, aucun autre auteur n'en faisant mention. (*D. J.*)

VISQUEUX, *Médec.*, se dit du sang, des alimens, du chyle, &c. *Visqueux*, c'est-à-dire, *gluttineux* ou *collant*, comme la glu, que les Latins nomment *viscus*.

Les corps *visqueux* sont ceux qui sont composés de parties tellement embarrassées les unes dans les autres, qu'elles résistent long-tems à une séparation entiere, & cédent plutôt à la violence qu'on leur fait, en s'étendant en tout sens. *V.* PARTICULE & COHÉSION.

La trop grande viscosité des alimens, a de très-mauvais effets. Ainsi les farines non fermentées, les gelées, &c. des animaux, le fromage dur, le caillé trop pressé, causent une pesanteur sur l'estomac, produisent des vents, des bâillemens, des crudités, des obstructions dans les plus petits vaisseaux des intestins, l'enflure du ventre, & en conséquence la viscosité du sang, à raison des particules *visqueuses* qui se réunissent, les obstructions des glandes, la pâleur, la froideur, le tremblement, &c.

VISSIER, f. m. *Marine*, vieux mot; c'étoit une sorte de vaisseau de transport, dont on se servoit en particulier pour le transport des chevaux. (*D. J.*)

VISSOGROD ou VISCHGROD, *Géog. mod.*, petite ville de la grande-Pologne, dans le palatinat de Mazovie, aux confins de celui de Ploczko, sur la Vistule à la droite, & à 6 lieues de la ville de Ploczko. *Long.* 37. 40. *lat.* 52. 38. (*D. J.*)

VISTNOU ou VISTNUM, f. m. *Hist. mod. Mythol.*, c'est le nom que l'on donne dans la théologie des Bramines, à l'un des trois grands dieux de la premiere classe, qui sont l'objet du culte des habitans de l'Indostan. Ces trois dieux sont *Brama*, *Vistnou* & *Ruddiren*. Suivant le Védam, c'est-à dire, la bible des Indiens idolâtres, ces trois dieux ont été créés par le grand Dieu ou par l'Etre suprême, pour être ses ministres dans la nature. Brama a été chargé de la création des êtres; *Vistnou* est chargé de la conservation; & Ruddiren de la destruction. Malgré cela, il y a

les sectes qui donnent à *Vistnou* la préférence sur ses deux confreres, & ils prétendent que Brama lui-même lui doit son existence & a été créé par lui. Ils disent que *Vistnou* a divisé les hommes en trois classes, les riches, les pauvres, & ceux qui sont dans un état moyen; & que d'ailleurs il a créé plusieurs mondes qu'il a remplis d'esprits, dont la fonction est de conserver les êtres. Ils affirment que le Védam ou livre de la loi, n'a point été donné à Brama, comme prétendent les autres Indiens: mais que c'est *Vistnou* qui l'a trouvé dans une coquille. Toutes ces importantes disputes ont occasionné des guerres fréquentes & cruelles entre les différentes sectes des Indiens, qui ne sont pas plus disposées que d'autres à se passer leurs opinions théologiques.

Les Indiens donnent un grand nombre de femmes à leur dieu *Vistnou*, sans compter mille concubines. Ses femmes les plus chéries sont *Lechisni*, qui est la Vénus indienne & la déesse de la fortune, dont la fonction est de gratter la tête de son époux. La seconde est *Siri pagoda*, appellée aussi *pumi divi*, la déesse du ciel, sur les genoux de qui *Vistnou* met ses pieds, qu'elle s'occupe à frotter avec ses mains. On nous apprend que ce dieu a eu trois fils, *Kachen*, *Laven* & *Varen*; ce dernier est provenu du sang qui sortit d'un doigt que *Vistnou* s'est une fois coupé.

Ce dieu est sur-tout fameux dans l'Indostan, par ses incarnations qui sont au nombre de dix, & qui renferment, dit-on, les principaux mysteres de la théologie, des bramines, qu'ils ne communiquent point ni au peuple, ni aux étrangers. Ils disent que ce dieu s'est tranformé 1°. en chien de mer; 2°. en tortue; 3°. en cochon; 4°. en un monstre moitié homme & moitié lion; 5°. en mendiant; 6°. en un très-beau garçon appellé *Prassaram* ou *parecha Rama*; 7°. il prit la figure de Ram qui déconfit un géant; 8°. sous la figure de Kisna ou Krisna; dans cet état il opéra des exploits merveilleux contre un grand nombre de géans, il détrôna des tyrans, rétablit de bons rois détrônés, & secourut les opprimés; après quoi il remonta au ciel avec ses 16 mille femmes. Les Indiens disent que si toute la terre étoit de papier, elle ne pourroit contenir toute l'histoire des grandes actions de *Vistnou*, sous la figure de Kisna. 9°. Il prit la forme de Bodha, qui, suivant les Banians, n'a ni pere ni mere, & qui se rend invisible; lorsqu'il se montre il a quatre bras: on croit que c'est ce dieu qui est adoré sous le nom de *Fo* dans la Chine & dans une grande partie de l'Asie. 10°. La derniere transformation de *Vistnou*, sera sous la forme d'un cheval aîlé, appellé *Kalenkin*; elle n'est point encore arrivée, & n'aura lieu qu'à la fin du monde.

Le dieu *Vistnou* est le plus respecté dans le royaume de Carnate, au lieu que Ram ou Brama est mis fort au-dessus de lui, par les bramines de l'empire du Mogol; & Ruddiren est le premier des trois dieux, pour les Malabares. *V.* RAM & RUDDIREN.

Ceux qui voudront approfondir les mysteres de la religion indienne, & connoître à fond l'histoire de *Vistnou*, n'auront qu'à consulter l'*Histoire universelle* d'une société de savans Anglois, tome VI, *in*-8°.

VISTNOUVA, *Hist. mod.* On a vu dans l'article qui précede, que les bramines ou prêtres sont divisés en plusieurs sectes, suivant les dieux à qui ils donnent le premier rang. Ceux qui regardent le dieu Vistnou comme la divinité suprême, s'appellent *vistnouvas*, leur secte se subdivise en deux, les uns se nomment *tadvadis*, disputeurs, ou bien *madva-vistnouva*, du nom de leur fondateur. Ils se font une marque blanche qui va du nez au front, sur les tempes & sur les omoplates; c'est, selon eux, le signe de *Vistnou*, & ils sont convaincus que tant qu'ils le porteront, ni le diable, ni le juge des enfers n'auront aucun pouvoir sur eux. Ces *tadvadis* ont un chef ou patriarche, qui réside près de Paliacate sur la côte de Coromandel, & qui est obligé de garder le célibat sous peine de quitter son ordre. la seconde secte de *vistnouvas* s'appelle *romanova vistnouvas*, ceux-ci se mettent la marque de l'Y grec sur le front, faite avec de la craie, & ils se font une brûlure sur les omoplates; ils sont persuadés que *Vistnou* ne les punira d'aucun péché. Ces sectaires, comme de raison, se croient infiniment plus parfaits que les *tadvadis*; leur chef réside à Carnate. Il n'est point permis à ces prêtres ni de faire le commerce, ni d'entrer dans des lieux de débauche, comme aux autres.

VISTRE, s. m. *Géogr. mod.*, riviere

de France, dans le Languedoc, au diocese de Nimes. Elle prend sa source au pied de la Tourmagne, & se perd dans l'étang de Tau. (*D.J.*)

VISTRIZA, s. f. *Géog.mod.*, riviere de la Turquie Européenne, dans le Comenolitari. Elle prend sa source au mont du petit Dibra, traverse presque tout le Comenolitari, & se perd dans le Vardar, un peu au-dessus de l'endroit où ce fleuve se jette dans le golfe de Salonique. (*D.J.*)

VISTULA, *Géog.anc.*, *Visula*, *Vistulus*, *Vistla*, *Viscla*, *Bisula*, car on trouve tous ces noms dans les auteurs; grand fleuve de l'Europe, & que les anciens ont pris pour la borne entre la Germanie & la Sarmatie. Ptolomée, *l. II. c.* 11, dit que la source de ce fleuve même, & ce fleuve même jusqu'à la mer, termine la Germanie du côté de l'orient; & dans un autre endroit, *l. III. c.* 5, il donne la *Vistule* pour le commencement de la Sarmatie Européenne. Dans le pays ce fleuve est connu sous le nom de *Weixel*, *Wiessel* ou *Weissel*, & en françois on l'appelle *la Vistule*. Voy. VISTULE. (*D.J.*)

VISTULE, *Géog. mod.*, en allemand *Veissel* ou *Viessel*, en latin *Vistula*, grand fleuve de l'Europe. Il prend sa source dans la Moravie, au pied du mont Krapac, à 12 ou 14 lieues de Cracovie. Il traverse la Pologne du midi au nord, ainsi que la Prusse-royale, & forme à six lieues de ses embouchures l'isle de Marienbourg; enfin il se jette dans la mer Baltique par trois ou quatre bouches différentes. Ce fleuve porte de fort grands bateaux, & reçoit dans son sein le Rab, le Dona, la Vislok, la Sane, le Bouk, le Narew, la Prisla, &c. Cependant la *Vistule*, dans un cours de 150 lieues de Pologne, n'a qu'un seul bon pont, qui est celui de la ville de Thorn, lequel est bâti sur pilotis, sans gardes-foux ni liaisons, dans une longueur de près de cinq cents pas. (*D.J.*)

VISUEL, adj. *Opt.*, se dit de ce qui appartient à la vue ou à la faculté de voir.

Les rayons *visuels* sont des lignes de lumiere qu'on imagine venir de l'objet jusque dans l'œil. Les rayons *visuels* sont des lignes droites, car l'expérience prouve qu'on ne sauroit voir un objet dès qu'il y a entre cet objet & l'œil quelque corps opaque qui empêche les rayons de venir à nos yeux; & c'est en quoi la propagation de la lumiere differe de celle du son, car le son se transmet jusqu'à l'oreille par toutes sortes de lignes droites ou courbes, & malgré toutes sortes d'obstacles. *V.* RAYON.

Point visuel, en perspective, est un point sur la ligne horisontale, & dans lequel les rayons *visuels* s'unissent. *Voyez* POINT & PERSPECTIVE.

VISURGIS, *Géog. anc.*, nom que les Latins & les Grecs ont donné à un fleuve de la Germanie, connu aujourd'hui sous le nom de *Weiser*. Voyez ce *mot*.

Strabon l'appelle Βισούργις. Ptolomée, l. *II. c.* 11, place son embouchure entre celle de l'Ems & celle de l'Elbe.

Velléius Paterculus, *l. II*, *c.*105, nous apprend que cette riviere devint célebre par la défaite de l'armée romaine sur ses bords. Pomponius Méla, *liv. III*, *c.*3, le compte au nombre des fleuves les plus considérables qui se jettent dans l'Océan. Pline, *l.IV*, *c.* 14, dit qu'il faisoit la séparation entre les Romains & les Chérusques. (*D. J.*)

VITAL, LE, adj. *Méd.*, est ce qui sert principalement à produire ou à entretenir la vie dans le corps des animaux. *V.* VIE.

C'est ainsi que le cœur, le poumon & le cerveau sont appellés des parties *vitales*. Voy. PARTIE, CŒUR, &c.

Fonctions ou *actions vitales*, sont les opérations par lesquelles les parties *vitales* produisent la vie, ensorte qu'elle ne peut subsister sans elles. *V.* ACTION, MOUVEMENT, &c.

Telle est l'action musculaire du cœur, la secrétion qui se fait dans le cerveau, la respiration qui se fait par le moyen du poumon, la circulation du sang dans les arteres & les veines, & des esprits dans les nerfs. *V.* CŒUR, CERVEAU, RESPIRATION, CIRCULATION, &c.

Esprits vitaux, sont les parties les plus fines & les plus volatiles du sang. *V.* ESPRITS, SANG, CHALEUR, FLAMME, &c.

VITALITÉ, *Hist. nat.*, ordre, durée, espérance, probabilité de la vie des hommes à différens âges; les tables de *vitalité*, qu'on appelle aussi quelquefois *tables de mortalité*, sont celles où l'on voit combien à chaque âge on a encore espérance de vivre. *V.* MORTALITÉ (*M. de la Lande.*)

A. N. VITALITÉ, s. f. *Méd.* On entend par *vitalité*, la faculté de vivre. Elle dé

peu

pend de l'état des organes, dont le jeu doit entretenir les fonctions vitales. Si la durée extraordinaire de la vie de quelques particuliers paroit autoriser à porter au-delà de cent ans le terme de cette faculté, l'expérience la plus uniforme semble le restreindre à l'intervalle de 80 à quatre-vingt-dix ans.

Il ne sera pas question ici de déterminer ce terme ; on ne peut avoir à ce sujet que des probabilités. D'ailleurs la solution de ce problême ne pourroit être que curieuse, & seroit extrêmement difficile, peut-être même impossible, vu la multitude des causes capables d'altérer les organes destinés aux fonctions vitales, & le nombre immense des données, d'après lesquelles il faudroit opérer.

Mais quelle est l'époque où commence la *vitalité*, à quel point de son développement le fœtus jouit-il de cette faculté? Travailler à répondre à ces questions, ce n'est point s'occuper d'un objet de simple curiosité ; & la disposition des loix relatives aux successions, rend ce travail très-intéressant.

On lit dans le chap. 2 de la Novelle 110: *Si igitur defunctus descendentes quidem non relinquat hæredes, pater autem, aut mater, aut alii parentes ei superfint, omnibus ex latere cognatis hos præponi sancimus, exceptis solis fratribus ex utroque parente conjunctis defuncto....*

Telle est la loi suivie dans tous les pays de droit écrit, & à laquelle déroge seulement en quelques points la disposition de différentes coutumes particulieres. Mais elle suppose que le descendant, dont l'héritage doit passer aux ascendans, aura été capable des effets civils, aura été viable. S'il est venu au monde avant le terme ordinaire des accouchemens naturels, ou s'il a été tiré du sein de sa mere par l'opération césarienne, & que dans l'un & l'autre cas il n'ait survécu que peu de minutes & même peu d'heures à la personne dont l'héritage lui étoit destiné, on pourra élever des doutes sur sa *vitalité*, & l'application de la loi pourra souffrir des difficultés.

Le législateur, qui les a prévues, a cru les prévenir en fixant l'époque à laquelle un enfant doit être censé viable, en donnant le 182e jour pour premier terme de la *vitalité* légale. L'opinion d'Hippocrate sur celui de la *vitalité* physique, l'y a déterminé. Cette décision adoptée par Paul Zacchias, Alphonse à Caranza & plusieurs autres auteurs, a été plus d'une fois attaquée par des physiciens naturalistes, qui, malgré leur respect pour les lumieres d'Hippocrate, ont cru pouvoir porter sur son opinion le coup-d'œil d'un esprit qui en matiere de physique ne plie point sous le joug de l'autorité.

Mais les circonstances dans lesquelles la plupart de ces savans se sont occupés de cet objet, ne leur laissoient pas la liberté nécessaire pour voir la vérité sans nuages. Ils avoient à prononcer sur l'état d'un enfant venu à un terme prématuré, & il est difficile que des motifs particuliers n'aient pas influé sur leur opinion.

Presque tous n'ont raisonné que d'après des faits souvent suspects & trop rares pour être concluans ; tandis que leurs raisonnemens auroient dû être appuyés sur des observations qui, montrant le fœtus humain dans tous les instans de son existence, depuis la conception jusqu'à celui où l'accouchement se fait naturellement, auroient éclairé sur les progrès successifs du développement des organes, auroient fait connoître le moment où ceux qui sont destinés aux fonctions vitales, ont acquis l'expansion & la force nécessaire à l'intégrité de ces fonctions.

Le hasard, il est vrai, auroit seul pu favoriser les recherches des naturalistes, & jusqu'à présent l'occasion ne leur a fourni que des observations très-imparfaites. Heureusement que la nature suit dans ses procédés une marche uniforme, & que les progrès du développement dans les différentes especes d'animaux sont toujours proportionnels au temps qu'elle emploie à l'opérer ; qu'ainsi on peut juger de l'Etat du fœtus humain à différens termes de la grossesse, par celui des fœtus des autres animaux à des termes correspondans à ceux-ci.

C'est dans cette intention que Harvei, Evrard, Graaf, Verrhein, Vallisnieri, Stenon & M. de Haller ont étudié ce développement dans les chevres, dans les femelles des lapins & des daims & dans celles de plusieurs autres quadrupedes ; que Malpighi & sur-tout M. de Haller ont suivi les progrès du poulet dans l'œuf, à différens termes de l'incubation.

La qualité vivipare des quadrupedes,

en les rapprochant de l'homme, rendroient les observations dont ils auroient été le sujet, plus satisfaisantes que celles qui ont été faites sur les animaux ovipares. Mais celles que l'on a faites sur les vivipares, ne présentent point de détails assez exacts & assez multipliés pour donner les lumieres qu'on a lieu de désirer ; & quoiqu'on puisse en tirer quelques inductions, il est plus sûr, suivant le conseil de M. de Buffon, de s'aider des observations faites sur le poulet renfermé dans l'œuf.

C'est le parti qu'a pris M. Hoin, dans un mémoire sur la *vitalité*, qu'il lut en 1761 à l'académie de Dijon, & qui a été imprimé à Paris en 1765, chez Delalain. J'eus recours aux mêmes observations en 1768, dans une consultation médico-légale, imprimée chez Causse, pour établir à quel point de développement pouvoit être un enfant que l'on supposoit né au milieu du cinquieme mois. Je m'en servirai encore aujourd'hui, pour déterminer l'époque du commencement de la *vitalité* physique, qui est en même temps celle de la *vitalité* légale.

Le fœtus renfermé dans le sein de sa mere, y flotte dans un fluide séreux ; il ne respire point, & son sang circule sans être obligé de passer par le poumon ; sa vie, dont il a le principe au-dedans de lui-même, se soutient à l'aide de la lymphe nourriciere que sa mere lui transmet, & qui, suffisamment travaillée pour pouvoir par le jeu des vaisseaux être assimilée à la masse humorale, employée à la nutrition & au développement des organes, est portée immédiatement dans le sang.

Mais dès qu'il est sorti de la matrice, l'ordre des choses change, il est environné d'air & il a besoin que des alimens lui fournissent la matiere d'un chyle nécessaire pour son développement successif, son accroissement & la conservation de sa vie.

L'air s'insinue dans la poitrine & distend les poumons ; si les muscles mis en jeu dilatent & resserrent alternativement la poitrine, l'enfant respire, & sa respiration favorise une nouvelle circulation. Le sang qui passoit directement de l'oreillette droite dans l'oreillette gauche, est poussé dans les vaisseaux du poumon, y est atténué, affiné, enrichi par les molécules aériennes qu'il absorbe, & rafraichit par l'évaporation des molécules ignées surabondantes, qui s'unissent à l'air expulsé.

La formation du chyle exige que les alimens séjournent quelque temps dans l'estomac, qu'ils y soient décomposés par le mouvement intestin que favorise leur mêlange avec les sucs digestifs ; qu'après quelque temps la pâte alimentaire soit poussée dans le duodénum par la force contractile de l'estomac, & que là elle reçoive un nouveau degré d'atténuation, par l'action de la bile & du suc pancréatique qui vient s'y mêler ; enfin que le chyle absorbé par les vaisseaux lactés, dont les orifices sont répandus sur la surface interne du canal intestinal, soit porté dans la masse humorale, & que le résidu des alimens soit expulsé par le mouvement systaltique des intestins : mouvement qui résulte de leur force contractile, effet de l'irritabilité & de l'action des fibres musculaires de leur tissu.

Il suit de là, que le fœtus hors du sein de sa mere, ne pourroit vivre si la poitrine n'étoit pas assez spacieuse pour permettre aux poumons de se distendre ; si les muscles, dont le jeu opere la dilatation & le resserrement alternatif de la poitrine, n'avoient pas une force suffisante pour produire cet effet ; si les poumons n'étoient pas d'un volume proportionné à la quantité du sang qui doit les parcourir, & n'avoient pas une consistance suffisante pour soutenir l'action de l'air & celle du sang.

Il suit encore que sa vie seroit nécessairement de très-courte durée, si son estomac n'étoit pas d'une grandeur proportionnée à la quantité d'alimens dont il a besoin, si les membranes de ce viscere n'avoient pas une densité suffisante pour résister au poids des alimens, n'étoient pas formées en partie de fibres musculaires & irritables, d'où dépend sa force contractile, si les liqueurs digestives & sur-tout la bile n'avoient pas les qualités convenables pour favoriser la digestion, & si les intestins ne pouvoient pas livrer passage au chyle & expulser le résidu de la digestion.

Qu'ainsi les conditions nécessaires pour que les fœtus soient viables, sont que le poumon ait une consistance & un volume proportionné à la quantité, à l'impétuosité du sang qu'il doit recevoir ; que la poitrine ait une capacité relative au volume du poumon, & soit pourvue de mus-

cles assez forts pour la dilater & la resserrer alternativement.

Que l'ampleur de l'estomac, sa force de résistance, son irritabilité le rendent capable de recevoir les alimens, de les conserver pendant le temps convenable & de pousser dans le canal intestinal la pâte alimentaire, après qu'elle a éprouvé la premiere digestion; qu'il s'y dépose une quantité suffisante de liqueurs digestives; que ces liqueurs aient les qualités convenables pour exciter le mouvement intestin, nécessaire à la décomposition des alimens & à la formation du chyle; que la bile sur-tout, soit d'un jaune verd & très-amere, indice certain de sa qualité savonense & digestive; enfin que les intestins soient irritables.

Le premier moment où tous ces organes, où toutes ces liqueurs auront acquis ces qualités, sera celui où commencera la *vitalité* physique.

Il est possible que des maladies du fœtus, ou de la mere pendant la grossesse, en retardant le développement des organes, éloignent ce moment, & que même au terme de neuf mois un enfant ne soit pas viable; mais même en supposant ce retard possible, l'expérience la plus constante prouve qu'il est infiniment rare; il est question de déterminer l'instant où ces organes sont le plus ordinairement dans leur perfection, & l'on peut négliger des événemens aussi extraordinaires.

Il suffit de chercher à connoître à quelle époque la poitrine, le poumon, l'estomac, le foie & les intestins, commencent ordinairement à être en état de remplir les fonctions auxquelles ils sont destinés, & c'est sur quoi l'analogie va prononcer.

Les faits d'après lesquels je déterminerai cette époque, seront pris dans les observations faites par M. de Haller sur des poulets à différens termes d'incubation. J'ai exposé ci-dessus les motifs qui me forcent à renoncer à celles qui ont pour sujets des animaux vivipares. Or, voici ce que présentent les observations nombreuses, faites par M. de Haller, & consignées dans le II vol. de ses œuvres imprimées à Lausanne, en 1768, sous le titre *d'Opera minora.*

Les côtes qui paroissent à peine avant la 192e heure, sont encore entiérement cartilagineuses, ainsi que le sternum à la 228; leur élasticité n'est bien sensible qu'à la 261, & elles ne recouvrent le poumon qu'à la 229e.

Les tégumens de la poitrine sont seulement membraneux à la 194e; ce n'est qu'après la 210, que l'on apperçoit les rudimens des muscles de la poitrine, & ils ne paroissent achevés qu'à la 299e.

La 138e est la premiere où les poumons se font appercevoir. Leur développement se fait avec rapidité, depuis cette heure jusqu'à la 432, temps auquel ses progrès deviennent moins sensibles. D'abord blancs & transparens, ils prennent une couleur de chair à la 331e heure, & cette couleur est d'un rouge de sang à la 360e; leur surface est arrondie à la 234e. on commence à cette époque à en distinguer les vaisseaux; ils s'attachent à la poitrine dans l'intervalle de la 300e heure à la 331, ont pris la figure de cette cavité à la 366e, & paroissent avoir acquis leur perfection dès la 355e.

L'estomac & l'œsophage paroissent bien conformés à la 168e heure; ses tuniques s'épaississent peu à peu, & l'on y apperçoit des fibres musculaires à la 264e; elles ne lui donnent une apparence charnue qu'à la 309e; on y voit à la 336e un mêlange de caillé blanc & de bile, mais son irritabilité n'est bien sensible qu'à la 408e heure.

Les intestins, dont on n'observe les premiers vestiges qu'à la 138e heure, se développent de façon que le rectum est apperçu le premier, & que les grêles avec toutes leurs circonvolutions, ne paroissent avoir acquis leur perfection qu'à la 284e heure: on y remarque de la bile à la même époque, mais ils sont insensibles à l'action de tous les irritans, & ils ne sont manifestement irritables qu'à la 384e heure.

Ce n'est qu'à la 144e heure, que le foie est reconnoissable par sa figure. Sa couleur ne commence à tirer sur le rouge qu'à la 192e; la vesicule du fiel, qu'on n'apperçoit qu'à la 194e, n'est remplie de bile qu'à la 216e. Cette liqueur, d'abord insipide & pâle, est colorée d'un jaune verd à la 264e; elle n'a de l'amertume & une couleur d'un verd foncé qu'à la 336e; & la surface inférieure du foie est teinte en jaune verd à la 388e.

Il résulte de tous ces faits, que la poitrine n'est complétement formée dans le poulet qu'à la 300e heure, que les côtes & les muscles ne commencent qu'à cette

époque à être capables de se prêter à la dilatation du poumon & de réagir sur ces visceres.

Que ceux-ci n'ont acquis qu'à la même époque le développement nécessaire, & ne sont arrivés qu'environ à la 355e à l'état qui peut leur permettre de supporter l'action de l'air & du sang.

On voit encore que le moment où l'estomac, les intestins, le foie & la vésicule du fiel peuvent favoriser la digestion, ne précede point la 300e heure & même doit être reculé jusqu'à la 336e & au-delà, l'irritabilité des uns ne se manifestant qu'à la 384e, & le foie ne paroissant filtrer une bile bien caractérisée que depuis la 336e heure.

Puisque l'instant où commence la *vitalité* physique est celui où les visceres, les organes & les liqueurs dont je viens d'exposer l'Etat, sont parvenus au point de pouvoir exécuter les fonctions auxquelles ils sont destinés, il est donc évident que dans le poulet la *vitalité* commence entre la 336e heure & la 400e: à cette époque cet animal pourroit vivre hors de l'œuf, s'il étoit possible de lui donner quelque nourriture qui équivalût à celle qu'il trouve dans l'œuf même; aussi voit-on que dans cet intervalle, le poulet ouvre souvent le bec, paroit respirer & a avalé du blanc de l'œuf dans lequel il est renfermé.

L'analogie autorise donc à regarder comme le premier terme de la *vitalité* physique des fœtus, celui de la grossesse qui correspond à une moyenne proportionnelle prise entre la 336e & la 400e heure de l'incubation; & cette heure étant la 368e. il reste à déterminer quel est le terme de la grossesse qui correspond à la 368e heure de l'incubation.

On sait que la durée de l'incubation est le plus ordinairement de 21 jours, quoiqu'elle se prolonge quelquefois jusqu'à 21 jours & demi; on sait encore que celle de la grossesse des femmes est communément de 270 jours & très-rarement de 280. Comme il n'est question ici que de déterminer le moment où la *vitalité* commence le plus constamment, dans le calcul que je vais faire je supposerai que l'incubation dure 21 jours ou 504 heures, & la grossesse 270 jours ou 6480 heures.

Or, dans cette supposition, la 368e heure de l'incubation répond à la 4731e heure $\frac{216}{504}$ ou 197e jour 3 heures & demie de la grossesse. Ce terme ne s'éloigne pas beaucoup de celui qu'Hippocrate avoit fixé, puisqu'il n'en differe que de 15 jours; & quoique mon calcul puisse m'autoriser à prétendre que les enfans ne doivent être censés viables qu'au 197e jour, je me range d'autant plus volontiers à l'avis d'Hippocrate, que le développement des poulets n'est pas constamment le même au même terme d'incubation dans tous les individus que M. de Haller a observés, & que le 182e jour donné par Hippocrate correspond à la 339e heure d'incubation, qui excede de 3 heures celle où j'ai trouvé que la plupart des organes destinés aux fonctions d'où dépend la *vitalité*, étoient au point de développement nécessaire pour que ces fonctions puissent s'exécuter; mais il résulte bien évidemment de mes réflexions sur les progrès du poulet dans l'œuf, que les fœtus avant le 182e jour ne sont pas viables, & que le commencement du septieme mois est le premier terme de la *vitalité* physique & légale.

En vain, pour avancer ce terme, apporteroit-on en preuve, des observations d'enfans nés dans le sixieme mois, & qui ont vécu même long-temps. On seroit également mal fondé à le reculer davantage, parce que l'expérience prouve que presque tous les enfans du 7e mois naissent imparfaits, & meurent peu de temps après leur naissance.

En effet, il ne faut que lire avec attention les observations d'après lesquelles on croiroit pouvoir prétendre que la *vitalité* commence avant le 182e jour, pour sentir combien elles méritent peu de confiance, puisque les auteurs qui les donnent, ne parlent souvent que sur des ouï-dire, & sur le témoignage de gens suspects. L'avorton de Marseillan cité par M. Brouzet, p. 37 du premier volume de son ouvrage sur l'éducation médicinale, est le seul dont l'époque de la naissance paroisse bien constatée; mais le merveilleux qui accompagne son récit, fait craindre que M. Brouzet n'ait été trompé. Comment croire que cet avorton ait vécu jusqu'au 9e mois à la façon des fœtus, sans crier, sans tetter, sans aucune excrétion & sans faire aucun mouvement que d'avaler quelques gouttes de lait?

Quant à celles qui tendroient à établir

que les enfans nés dans le 7e mois ne sont pas viables, & à ne donner pour époque à la vitalité que le commencement du huitieme, elles ne me paroissent pas plus concluantes; car de ce que les enfans venus au monde avant ce terme, sont presque tous morts peu de temps après leur naissance & sont nés très-imparfaits & très-foibles, on peut seulement conclure que les enfans de ce terme ont peu de *vitalité*. D'ailleurs plusieurs auteurs dignes de foi, tels que Amatus Lusitanus, Lemnius, madame Boursier, de Lamotte, Levret, *&c.* assurent avoir vu des enfans nés dans le septieme mois, vivre longtemps. La raison qu'en donne Charles de S. Germain dans son *Ecole des sages-femmes*, est qu'à ce terme ils ont toute la perfection requise. M. Hoin cite des personnes encore vivantes à Dijon, qui sont nées dans le 7e mois; & dès qu'il est de fait que plusieurs enfans ont vécu même longtemps, quoiqu'ils fussent du 7e mois, comment pourroit-on prétendre que les fœtus ne sont pas viables avant le 8e?

La *vitalité* physique commence donc évidemment dans le 7e mois. Les faits que m'ont fourni les observations de M. de Haller, venant à l'appui du sentiment d'Hippocrate, ajoutent à l'autorité de ce grand homme la force victorieuse d'une analogie décisive, & il est constant que les enfans ne sont point viables avant le 7e mois, & que le premier terme de la *vitalité* légale est le 182e jour après la conception. (*Cet article est de M. Maret.*)

A. N. On doit entendre, par ce mot *vitalité*, très-expressif, quoique peu d'usage, la disposition par laquelle les corps organisés sont susceptibles dans l'état de vie, d'opérer, par un principe qui leur est propre, les actions qui constituent la vie.

C'est la faculté d'où dépendent les fonctions essentielles à ces corps, par lesquelles s'effectuent la formation ou le développement de l'individu dans chacune de ses parties, son accroissement, sa conservation & sa dégénération. *Voy.* NUTRITION. Ces opérations se font dans chaque individu d'une maniere particuliere & convenable à chacun de ses organes qui a sa *vitalité* propre: elles dépendent de différens mouvemens dont la cause est inhérente à une sorte de fibre particuliere du corps vivant. *V.* FIBRE, MUSCLE.

La *vitalité* est donc une propriété attachée à la maniere d'être des animaux & des végétaux, plus ou moins perfectionnée dans les uns que dans les autres, à proportion qu'elle dégenere par des nuances sensibles d'un genre à un autre, en passant du point le plus parfait de l'organisation à celui où elle devient le plus brute & le plus rapprochée de l'état des minéraux. C'est là que paroît se perdre entiérement tout ce qui caractérise la *vitalité*, qui est le principe intrinseque de l'action & de la réaction des organes sur les fluides qui y sont reçus ou portés par *intussusception*, sans quoi il ne paroît pas que l'on puisse concevoir le jeu de la vie proprement dite, *voyez* VIE, attendu qu'on ne conçoit pas que l'idée puisse en être applicable à ce qui n'est que l'effet de la *juxta position*, telle que peut être la formation des minéraux, qui n'est que le produit inorganique de l'action du feu combinée avec celle de l'air & de l'eau, sur les différens élémens de la terre, suivant les loix de l'attraction.

Le principe physique de la *vitalité* semble donc n'être autre chose que la propriété attachée à la fibre animale & à la fibre végétale respectivement, par laquelle propriété cette fibre, dans sa disposition naturelle, peut recevoir des impressions, sentir & se mouvoir en conséquence, à proportion de l'impression reçue. *V.* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ.

Il suit de ce qui vient d'être établi, que la *vitalité* est différente de la vie, comme la faculté d'agir comparée à l'action. C'est la force vitale, *vis vitæ*, considérée indépendamment de l'exercice de cette même force, *voy.* GÉNÉRATION, vers la fin de l'article, où cette force relative à chaque individu dans l'espece humaine, a été présentée comme un moyen propre à rendre raison de la différence des figures & des ressemblances entre les parens & les enfans: idée qui paroît adoptée par le célebre auteur des *Considérations sur les corps organisés*, tome II, c. 7, art. 344.

C'est la *vitalité* qui est cette force commune à tous les corps organisés, & qui est douée d'un degré d'intensité plus ou moins considérable, qui est particulier à chacun d'eux dans chaque genre, dans chaque espece, dans chaque individu, & même dans chaque organe, dont on peut dire conséquemment, qu'il n'en est au-

cun qui n'ait une *vie* qui lui est propre.

C'est la *vitalité* qui rend le cœur & les vaisseaux qui en partent ou qui y répondent dans toutes les parties de l'animal ainsi disposé, susceptibles par leur action & leur réaction dans chacune des fibres qui composent ces organes, d'entretenir le jeu de la circulation du sang & de toutes les humeurs, tant que l'ordre de l'économie animale peut être conservé dans l'individu. C'est de même à la *vitalité* dans chacun des organes de la digestion, de toutes les secrétions, de la nutrition, de la génération, que l'on doit attribuer l'action des parties, qui produit de si différens résultats dans l'état de santé, comme les différens vices de la force vitale dans les organes produisent presque toute la différence des maladies & même des opérations, auxquelles elles donnent lieu, telles que les coctions, les crises, les métastases, qui ne sont que des effets des différens efforts que fait la *nature*, c'est-à dire, la combinaison des forces vitales, différemment modifiée par la différente détermination qu'elles reçoivent des altérations que leur font éprouver les causes morbifiques, soit de la part des solides, soit de celle des fluides. Ensorte que la *vitalité* paroît ne pouvoir guere être distinguée de ce grand principe qu'on appelle communément *nature* dans l'économie animale. *V.* NATURE, ÉCONOMIE ANIMALE.

C'est sous ce point de vue que cet article est susceptible d'être assez étendu pour établir les différens rapports sous lesquels on peut considérer la *vitalité*. Mais l'analogie peut suppléer aisément, pour en abréger l'exposition. Il suffira d'en présenter quelques-uns des plus sensibles.

Tel est l'effet que l'on ne peut attribuer qu'à l'irritabilité & à la sensibilité, au degré le plus exquis dont est douée la rétine qui est l'organe immédiat de la vision, dont l'impression qu'elle reçoit de la lumiere détermine la prunelle correspondante à se resserrer, pour éviter ou modérer cette sensation plus ou moins forte dans le fond de l'œil, & la modifier convenablement, pour être transmise au cerveau, sans en blesser l'organisation.

Il en est de même de tout ce qui excite les autres sensations, qui sont toutes proportionnées à l'activité des organes qui en sont susceptibles à proportion du degré de *vitalité* qui leur est inhérent. Ainsi le plus ou le moins d'énergie dans les humeurs de l'animal, dépend de leur différente élaboration par l'action de la vie, & cette action réciproquement paroît dépendre aussi beaucoup de la réaction des fluides sur les solides, qui est opérée par le *stimulus* du sel *microcosmique* plus ou moins développé dans ces mêmes fluides. *V.* NUTRITION, TEMPÉRAMENT.

N'est-ce pas à la *faculté vitale*, que l'on doit attribuer ce qui rend les organes des premieres voies susceptibles de l'action, qui leur fait exprimer avec plus d'abondance les sucs qu'ils contiennent, à proportion de l'irritabilité qu'ils éprouvent par l'effet des vomitifs, des purgatifs ? Et n'en est-il pas de même de tous les évacuans actifs dans les autres organes, où ils operent d'une maniere fort analogue à celle des vésicatoires & autres épispastiques, qui sont sans effet dès que la *vitalité* ne subsiste plus dans les organes sur lesquels ils sont appliqués ?

La chose peut encore être rendue très-sensible par l'observation de ce qui se passe dans les fibres du corps de la sangsue, qui se contractent, se raccourcissent en tout sens par l'irritation qu'y cause le sel dont on la parseme, pour lui faire dégorger le sang dont elle s'est remplie & qu'elle rejette par fusées, sans aucun acte de sa volonté. C'est ce qu'éprouvent les femmes dans les tranchées de l'accouchement, ainsi que ceux qui sont fatigués de la colique & du ténesme dans la dyssenterie, *&c.*

C'est en excitant, ou en affoiblissant, ou en éteignant l'exercice de la *vitalité* dans les organes des animaux, que les alimens, les médicamens & les poisons ont paru aux anciens avoir des qualités *chaudes* ou *froides*, *à différens degrés*, qui faisoient considérer ces mixtes comme étant plus ou moins salutaires, plus ou moins nuisibles, suivant les avantages ou les désavantages qui résultoient de leurs effets dans l'économie animale, en différentes circonstances de la santé ou de la maladie, pour conserver ou exciter, ou diminuer la force retentrice ou expultrice propre à chaque organe. Ensorte que cette doctrine, sous ce point de vue, n'étoit pas absurde, comme les médecins de la fin du siecle dernier & les méchaniciens de celui-ci ont voulu le faire enten-

dre ; faute par eux, d'avoir recherché & observé la juste application que faisoient les anciens de ces différentes qualités, relativement au véritable agent des corps vivans, qu'ils connoissoient très-bien, sans en donner l'explication, comme les meilleurs physiciens de nos jours en fait d'économie animale, qui ont reconnu ce principe du mouvement dans l'*irritabilité*, comme aussi certain à l'égard des corps organisés, que l'est celui de l'attraction à l'égard de la matiere en général : d'où il suit que la dénomination de *qualité occulte*, n'auroit jamais dû être présentée comme une espece de ridicule, n'ayant été employée que pour désigner les *causes* dont la raison & la maniere d'agir sont inconnues ; telles que celles de la gravitation, de l'élasticité, du mouvement, *&c.* qui sont des propriétés des corps dont nous pouvons connoître les loix, mais non pas le principe de leurs effets, la cause premiere, qui reste cachée dans le sein de la nature. *Voy.* OCCULTE, QUALITÉ. Malgré toutes nos recherches & tous nos efforts, il nous faudra toujours admettre de ces principes vraiment *occultes*. Le dernier terme de l'action analysée des corps, est entiérement inaccessible à nos sens, & par conséquent hors de la sphere de notre pénétration.

Les végétaux même présentent aussi des phénomenes, des effets particuliers, qui ont beaucoup d'analogie avec ceux qu'on observe dans les animaux à l'égard de la *vitalité* & de l'*irritabilité*. Ces rapports sont d'autant plus surprenans, que l'organisation des plantes est moins parfaite. Cependant rien n'est plus constaté que les mouvemens singuliers & véritablement accidentels des différentes especes de *mimoses* ou *sensitives*, ainsi appellées à cause de la *sensibilité* dont elles paroissent douées dans des circonstances tout-à-fait différentes. *V.* SENSITIVE. C'est aussi à une faculté de nature approchante, que l'on croit devoir attribuer ce qu'on observe dans les parties des plantes qui en sont pourvues, & qu'on appelle *mains* ou *vrilles*. En tant que ces prolongemens d'une conformation particuliere & différemment modifiés, suivant les différentes especes auxquelles ils appartiennent, sont susceptibles de se contracter, de se replier, de s'entortiller autour d'un corps voisin, auquel ils puissent s'attacher d'après l'impression de contact qu'ils en reçoivent, & pour former des soutiens à la plante qui en a besoin à raison de sa foiblesse & de sa position ; comme on le voit dans les sarmens ou pampres de la vigne, dans les rameaux des plantes cucurbitacées, de plusieurs légumineuses, du lierre grimpant, *&c.* *V.* VRILLE. Cette propriété dans ces organes particuliers à certaines plantes est si marquée, que, dans chacun de ces prolongemens ou filets ligneux, par exemple dans ceux de la vigne, tant qu'ils sont frais & flexibles, on voit qu'ils croissent & s'étendent en droite ligne sans changer de direction, jusqu'à ce qu'ils éprouvent une sorte de contact de la part d'un corps de figure convenable, pour qu'ils puissent s'attacher à lui par des contours en spirales bien régulieres & souvent très-multipliées ; ce qui n'arrive pas à la rencontre d'un corps quelconque, puisqu'on ne voit point de vrille repliée sans attache à un corps propre à déterminer l'entortillement par la disposition du contact, qui puisse donner lieu à la courbure successive de la vrille, à proportion de la multiplicité des points d'adhésion, tels que peut les procurer un corps assez menu & cylindrique, comme un petit rameau de la branche d'un arbre quelconque ou tout autre moyen d'une forme approchante.

Il suit donc d'un grand nombre d'observations, ainsi que de celle qui vient d'être rapportée, à l'égard d'une partie commune à plusieurs especes de végétaux, qu'ils sont susceptibles d'effets fort analogues à ceux de la sensibilité & de la mobilité que produit la faculté *vitale* dans le genre animal proprement dit, qui paroît être, comme on l'a déja établi, commune à tous les corps organisés ; mais dans chacun d'une maniere plus ou moins perceptible, à proportion que l'organisation est plus ou moins parfaite : ce qui présente naturellement l'idée d'un projet à exécuter, autant qu'il est possible, pour établir une physique ou physiologie comparée entre les animaux & les végétaux, comme on a entrepris une anatomie comparée entre l'espece humaine & celle des autres animaux : ce qui peut fournir de très-grandes lumieres pour ces parties de l'histoire naturelle. *Voy.* ANIMAL, VÉGÉTAL, HOMME,

PLANTE, HISTOIRE NATURELLE. (*Cet article nouveau est de M.* D'AUMONT, *docteur en médecine, seul professeur de l'université de Valence, à qui* l'Encyclopédie *doit tant de morceaux précieux, qui annoncent un profond physicien & un écrivain qui sait concilier la netteté avec la précision.*)

VIT-COQ, *voy.* BÉCASSE.

VITE, adj. *Gram.*, léger, prompt, qui se meut avec célérité. *V.* VITESSE.

VITE, *Musique*, *præsto*, c'est le dernier degré du mouvement pour la promptitude, & qui n'a après lui que son superlatif *prestissimo*, très-vîte. (*S*)

VITELLIA, *Géog. anc.*, ville d'Italie, dans le Latium, au pays des Eques, selon Tite-Live, *l.* V, *c.* 29 : qui dit : *Vitelliam coloniam romanam, in suo agro Æqui expugnant.* Suétone, *in Vitellio*, *c.* 1, nous apprend que, selon quelques-uns, cette ville tiroit son nom de la famille des Vitellius, qui demanderent à la défendre à leurs propres dépens, contre les efforts des Eques. Elle est mise par Tite-Live, *l. II*, *c.* 39, au nombre des villes dont Coriolan s'empara. (*D. J.*)

VITELLIANI, s. m. pl. *Hist. anc.*, dans l'antiquité, c'étoient des especes de tablettes ou de petits livres de poche, sur lesquels on avoit coutume d'écrire ses pensées, ses saillies & celles des autres, & souvent beaucoup de puérilités & d'impertinences; c'est à-peu-près ce que les Anglois appellent *trifle book* ou *livre de bagatelles*, & les François un *sottisier*. *V.* Martial, *l.* XIV. *épigr.* 8.

Quelques-uns prétendent que ce mot vient de *vitellus*, un jaune d'œuf, parce qu'on en frottoit les feuilles de ces tablettes; & d'autres le font venir du nom de *Vitellius* leur inventeur.

VITERBE, *Géog. mod.*, en italien *Viterbo*, ville d'Italie, dans l'Etat de l'église, capitale du patrimoine de Saint Pierre, à 30 milles au nord de la mer, à 40 milles au couchant de Rome, au pied d'une haute montagne, que les Latins appelloient *Ciminius mons.*

Quoique *Viterbe* se vante d'être plus ancienne que Rome, c'est une ville moderne, bâtie par Didier, dernier roi des Lombards, qui régna depuis 763 jusqu'en 774. Il la forma de quatre bourgs ou villages, & l'environna de murs. Cette quadruple union fut d'abord appellée *Tetrapolis*, ensuite *Vitercinium*, & enfin *Viterbum.* Ainsi Cluvier s'est étrangement trompé, quand il a imaginé que cette ville pourroit être le *fanum Voltumnæ* de Tite-Live.

Viterbe est grande, ses rues sont larges, bien pavées, & remplies d'églises, de chapelles, de couvens, & de monasteres. On y compte à peine douze mille ames, & la ville en contiendroit trois fois davantage par son étendue.

Elle est partagée en seize paroisses, y compris la cathédrale, où l'on voit dans le goût gothique les tombeaux de Jean XXII & d'Alexandre IV. Les fontaines publiques y sont en grand nombre, & soigneusement entretenues. L'évêché n'a été établi qu'à la fin du douzieme siecle, & se donne aujourd'hui à un cardinal.

Les environs de *Viterbe* sont admirables par leur fertilité en vin, en toutes sortes de grains & de légumes, en fruits de toute espece, en mûriers & en oliviers; tout le territoire est arrosé de petites rivieres poissonneuses, ensorte qu'il ne manque rien à ce pays de ce qui sert à la vie & à la délicatesse.

On trouve au sud-ouest, environ à un mille de *Viterbe*, des eaux chaudes qu'on nommoit autrefois *Aquæ Caïæ*; ces eaux sont si chaudes qu'elles cuisent en un moment les œufs, les fruits, & les légumes qu'on y plonge. A la distance de deux milles de la ville de *Viterbe* est le couvent de la Quercia, habité par une riche communauté de plus de soixante religieux. Le pendant de ce couvent est celui de Notre-Dame de Grade, qui appartient aux Dominicains. *Long.* 29. 40. *lat.* 42. 21.

Les curieux peuvent consulter sur cette ville Bassi Feliciano, *Historia della cita di Viterbo.* Romæ, 1742, *in-fol. fig.*

Annius (Jean) fameux jacobin, s'appelle ordinairement *Annius de Viterbe*, parce qu'il naquit en cette ville en 1532. Il a beaucoup fait parler de lui par l'édition de quelques auteurs fort anciens, dont les écrits passoient pour perdus. L'ouvrage d'Annius de *Viterbe* parut à Rome pour la premiere fois en 1398, & contient dix-sept livres d'antiquités; mais on découvrit bientôt que le bon jacobin avoit publié pour vraies des pieces supposées. Onuphre Panvini, Goropius Becanus, Jean-Baptiste Aguecchi, Volaterranus, & autres auteurs l'ont démon-

tré. Il mourut à Rome l'an 1502, âgé de soixante & dix ans.

Latinus Latinius a imité l'exemple de son compatriote Annius, & il est en cela d'autant plus coupable qu'il n'a pas péché par ignorance, & qu'au contraire il avoit beaucoup d'érudition, comme il paroît par les ouvrages qu'il a mis au jour, & entre autres par sa *Bibliotheca sacra & profana*, publiée à Rome pour la seconde fois en 1667, *in-fol.* Il supprima tant qu'il lui fut possible tout ce qui n'étoit pas conforme à ses opinions, & c'est ce qui se prouve par le retranchement qu'il a fait de l'épître de Firmilien de Césarée dans l'édition des œuvres de saint Cyprien qu'a donnée Manuce. On l'aggrégea au nombre des savans qui travaillerent à la correction du décret de Gratien, & il employa plusieurs années de suite à ce grand ouvrage. Il mourut en 1593, âgé de quatre-vingts ans. (*D. J.*)

VITESSE, s. f. *Méchan.*, affection du mouvement, par laquelle un corps est capable de parcourir un certain espace en un certain temps. *V.* MOUVEMENT.

Léibnitz, Bernoulli, Wolf, & les autres partisans des *forces vives*, prétendent qu'on doit estimer la force d'un corps en mouvement, par le produit de sa masse par le quarré de sa *vitesse*; ceux qui n'ont pas admis le sentiment de ces savans, veulent que la force ne soit autre chose que la quantité de mouvement, ou le produit de la masse par la *vitesse*. Voyez FORCES VIVES.

La *vitesse* uniforme est celle qui fait parcourir au mobile des espaces égaux en temps égaux. *Voy.* UNIFORME. Il n'y a qu'un espace qui ne feroit aucune résistance, dans lequel un mouvement parfaitement uniforme pût s'exécuter, de même qu'il n'y a qu'un tel espace dans lequel un mouvement perpétuel fût possible; car dans cet espace il ne se pourroit rien rencontrer qui pût accélérer ou retarder le mouvement des corps. L'inégalité ou la non uniformité de tous les mouvemens que nous connoissons, est une démonstration contre le mouvement perpétuel méchanique, que tant de gens ont cherché; il est impossible, vu les pertes continuelles de forces que font les corps en mouvement, par la résistance des milieux dans lesquels ils se meuvent, le frottement de leurs parties, &c. Ainsi, afin qu'un mouvement perpétuel méchanique pût s'exécuter, il faudroit trouver un corps qui fût exempt de frottement, ou qui eût reçu du Créateur une force infinie, par laquelle il surmontât des résistances à tous momens répétées. Au reste, quoiqu'à parler exactement, il n'y ait point de mouvement parfaitement uniforme, cependant lorsqu'un corps se meut dans un espace qui ne résiste pas sensiblement, & que ce corps ne reçoit ni accélération ni retardement sensible, on considere son mouvement comme s'il étoit parfaitement uniforme.

La *vitesse* est considérée, ou comme absolue, ou comme relative; la définition que nous avons donnée, convient à la *vitesse* simple ou absolue, celle par laquelle un certain espace est parcouru en un certain temps.

La *vitesse* propre ou absolue d'un corps, est le rapport de l'espace qu'il parcourt, & du temps dans lequel il se meut. La *vitesse* respective est celle avec laquelle deux corps s'approchent ou s'éloignent l'un de l'autre d'un certain espace dans un temps déterminé, quelles que soient leurs *vitesses* absolues. Ainsi la *vitesse* absolue est quelque chose de positif; mais la *vitesse* respective n'est qu'une simple comparaison que l'esprit fait de deux corps, selon qu'ils s'approchent ou s'éloignent plus l'un de l'autre. (*M. Formey.*)

La *vitesse* avec laquelle deux corps s'éloignent ou s'approchent l'un de l'autre, est leur *vitesse* relative, ou respective, soit que chacun de ces corps soit en mouvement, soit qu'il n'y en ait qu'un seul. Quoiqu'un corps soit en repos, on peut le regarder comme ayant une *vitesse* relative par rapport à un autre corps supposé en mouvement; si deux corps, en une seconde, se trouvent plus proches qu'ils n'étoient de deux pieds, leur *vitesse* respective sera double de celle qu'auroient deux corps qui n'auroient fait dans le même temps qu'un pied l'un vers l'autre, le mouvement étant supposé uniforme.

Une *vitesse* non uniforme est celle qui reçoit quelque augmentation ou quelque diminution : un corps a une *vitesse* accélérée, lorsque quelque nouvelle force agit sur lui, & augmente sa *vitesse*. Il faut pour cet effet que la nouvelle force qui agit sur lui, agisse en tout ou en par-

tie dans la direction suivant laquelle le corps se meut déjà.

La *vitesse* d'un corps est retardée, lorsque quelque force opposée à la sienne lui ôte une partie de sa *vitesse*.

La *vitesse* d'un corps est également ou inégalement accélérée, selon que la nouvelle force qui agit sur lui, y agit également ou inégalement en temps égal ; & elle est également ou inégalement retardée, selon que les pertes qu'il fait sont égales ou inégales en temps égaux.

Vitesse des corps parcourans des lignes courbes. Suivant le système de Galilée sur la chûte des corps, système reçu aujourd'hui de tout le monde, la *vitesse* d'un corps qui tombe verticalement, est, à chaque moment de sa chûte, proportionnelle à la racine de la hauteur d'où il est tombé. Après que Galilée eut découvert cette proposition, il reconnut encore que si le corps tomboit le long d'un plan incliné, la *vitesse* seroit la même que s'il étoit tombé par la verticale qui mesure sa hauteur, & il étendit la même conclusion jusqu'à l'assemblage de plusieurs plans inclinés qui feroient entr'eux des angles quelconques, en prétendant toujours que la *vitesse* à la fin de la chûte faite le long de ces différens plans, devoit être la même que s'il étoit tombé verticalement de la même hauteur.

Cette derniere conclusion a été admise par tous les mathématiciens, jusqu'en 1693, que M. Varignon en démontra la fausseté, en faisant remarquer que le corps qui vient de parcourir le premier plan incliné, & qui arrive sur le second, le frappe avec une partie de la *vitesse* qui se trouve perdue, & l'empêche par conséquent d'être dans le même cas que s'il étoit tombé par un seul plan incliné, qui n'auroit point eu de pli. M. Varignon, après avoir relevé cette erreur, éclaircit la matiere de maniere à empêcher qu'on ne tombât dans l'erreur opposée, & à laquelle on étoit porté tout naturellement, qui étoit de croire que la chûte d'un corps le long d'une ligne courbe, c'est-à-dire, le long d'une infinité de plans inclinés, ne pouvoit pas non plus produire de *vitesses* égales à celles d'un corps qui seroit tombé verticalement de la même hauteur. Pour montrer la différence de ces deux cas, il fit voir que quand les plans inclinés font ensemble des angles infiniment petits, ainsi qu'il arrive dans les courbes, la *vitesse* perdue à chacun de ces angles, est un infiniment petit du second ordre ; ensorte qu'après une infinité de ces chûtes, c'est-à-dire, après la chûte entiere par la courbe, la *vitesse* perdue n'est plus qu'un infiniment petit du premier ordre, qu'on peut négliger, par conséquent auprès d'une *vitesse* finie : on peut voir aussi sur ce sujet notre *Traité de dynamique*, premiere partie, vers la fin.

De même qu'une équation entre deux variables peut exprimer une courbe quelconque, dont les coordonnées sont les variables de cette équation, on peut exprimer aussi par les variables d'une équation, les différentes *vitesses* que deux forces produiroient séparément dans un même corps ; & si ces forces sont supposées agir parallélement aux deux lignes données de position, sur lesquelles on suppose prises ces variables, la courbe exprimée par l'équation sera alors celle que le corps décrit, en vertu de deux forces combinées ensemble. Si par exemple on suppose que l'une des forces est la gravité, & que l'autre ne soit qu'une premiere impulsion finie, à laquelle ne succede aucune accélération, la courbe ayant des ordonnées proportionnelles aux racines des abscisses, sera une parabole. *V*. PARABOLE.

Pour mesurer une *vitesse* quelconque, d'une maniere constante qui puisse servir à la comparer à toute autre *vitesse*, on prend le quotient de l'espace par le temps, supposant que cet espace soit parcouru, en vertu de cette *vitesse* supposée constante. Si, par exemple, un corps, avec sa *vitesse* actuelle, pouvoit parcourir 80 pieds en 40 secondes de temps, on auroit $\frac{80}{40}$ ou 2, pour exprimer sa *vitesse*, ensorte que si on comparoit cette *vitesse* à celle d'un autre corps qui feroit 90 pieds en 3 secondes, comme on trouveroit de la même maniere $\frac{90}{3}$ ou 3, pour cette nouvelle *vitesse*, on reconnoîtroit par ce moyen que le rapport de ces *vitesses* est celui de 2 à 3.

f étant en général l'espace, & t le temps, $\frac{f}{t}$ est la *vitesse*, pourvu que le mouvement soit uniforme. On peut faire une objection assez fondée sur cette mesure de la *vitesse* : on dira que l'espace & le temps sont deux quantités hétérogenes, qui ne peuvent être comparées, & qu'on

n'a point une idée claire du quotient $f\, t$. A cela il faut répondre que cette expression de la *vitesse* ne signifie autre chose, sinon que les *vitesses* de deux corps sont toujours entr'elles comme les quotiens des espaces divisés par les temps, pourvu que l'on représente les espaces & les temps par des nombres abstraits qui aient entr'eux le même rapport que ces espaces & que ces temps. *Voy. le mot* EQUATION.

Si le mouvement est variable, on le suppose constant pendant qu'il décrit d'une partie infiniment petite $d\, f$ de l'espace, & l'on exprime alors la *vitesse* par $d\, f$, $d\, t$. *V*. MOUVEMENT.

VITESSE *circulaire*. *V*. CIRCULAIRE.

VITESSE *du son*, *de la lumiere*, *du vent*, &c. *V*. SON, LUMIERE, VENT, &c.

VITESSE, *Hydraul.*, *Voy*. DÉPENSE, FORCE.

VITEX, s. m. *Hist. nat. Bot.*, genre de plantes à fleur monopétale, qui a deux levres, & dont la partie postérieure est alongée en forme de tuyau; le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit presque sphérique, qui est divisé en quatre loges, & qui renferme des semences oblongues. Tournefort, *Inst. rei herb*. *V*. PLANTE.

VITIA, *Géog. anc.*, contrée de la Médie, ou du moins voisine de la mer Caspienne & de l'Arménie, selon Strabon, l. II, p. 508. Cette contrée avoit une ville du même nom, que bâtirent les Ænianes de Thessalie. (*D. J.*)

VITILO, VITOLO *ou* VITULO, *Géog. mod.*, ville de la Morée, dans le Brazzo-di-Maina, à l'embouchure de la riviere de même nom, au fond d'un port ou petit golfe qui fait partie de celui de Coron. Sophien croit que c'est la ville *Bitbyla* des anciens. (*D. J.*)

VITILO, s. m. *Vitolo* ou *Vitulo*, *Géog. mod.*, riviere de la Morée, dans le Brazzo-di-Maina. Cette petite riviere se jette dans la mer de Sapienza, où elle forme un port auquel elle donne son nom.

VITIS, *Géog. anc.*, fleuve d'Italie, dans la Cispadane. Pline, l. III, c. 15, le met entre le *Sapis* & l'*Anemo*, au voisinage de Ravenne. C'est le même fleuve que Tite-Live, l. V, c. 35, nomme *Utens*, & qu'il donne pour borne aux Sénones du côté du nord. *Tum Senones recentissimi advenarum ab* Utente *flumine ad Æsim fines babuere*. Cluvier & Cellarius prétendent qu'il faut lire *Utens* dans Pline, au lieu de *Vitis*. Le nom moderne de ce fleuve est *Bevano*, selon le P. Hardouin. (*D. J.*)

VITODURUM ou VITUDORUM, *Géog. anc.*, ville de la Gaule Belgique, dans l'Helvétie, selon la table de Peutinger. C'est aujourd'hui *Winterthur*. (*D. J.*)

VITRAGE, s. m. *Vitrier*, nom général de toutes les vitres d'un bâtiment. (*D. J.*)

VITRAIL, s. m. *Archit.*, grande fenêtre d'une église ou d'une basilique, avec des crosillons de pierre ou de fer. (*D. J.*)

VITRES, s. f. *Vitrier*, verre que l'on met aux croisées, chassis, &c. pour laisser le passage à la lumiere. Les *vitres* ou le vitrage sont des panneaux de pieces de verre mises par compartimens, & qui ont différentes formes.

L'usage des *vitres* est fort postérieur à la découverte du verre. Selon M. Félibien, du temps de Pompée, Marcellus Scaurus fit faire de verre une partie de la scene de ce superbe théatre qui fut élevé dans Rome pour le divertissement du peuple, & il n'y avoit cependant point alors de *vitres* aux fenêtres des bâtimens. Les personnes les plus riches fermoient les ouvertures par lesquelles elles recevoient le jour, avec des pierres transparentes, comme les agates, l'albâtre, &c. & les pauvres étoient exposés aux incommodités du froid & du vent.

On ne sait pas quel est celui qui fit connoitre la maniere d'employer le verre au lieu des pierres transparentes; mais l'histoire nous apprend que les premieres *vitres* furent de petites pieces rondes, que l'on assembloit avec des morceaux de plomb refendus de deux côtés, afin d'empêcher que le vent ni l'eau ne pussent passer. On employa après cet heureux essai, des verres de différentes couleurs, que les verriers savoient colorier, & on les rangea par compartimens. Le succès donnant de l'essor à l'imagination, on tâcha de représenter sur les *vitres* toutes sortes de figures, & même des histoires entieres: ce qui s'exécuta d'abord sur du verre blanc, avec des couleurs à la colle; mais les injures de l'air ayant détruit cet ouvrage, on découvrit d'autres moyens. *V*. PEINTURE *sur verre*. (*D. J.*)

VITRE, *Hist. des inventions.* Les *vitres* ne furent inventées que vers le siecle de Théodose surnommé le Grand; & c'est saint Jérôme, à ce que pense le pere Montfaucon, qui en parle le premier. Avant le regne de ce prince, on ne s'étoit point encore avisé d'employer le verre au vitrage. Séneque dit que ce fut de son temps qu'on commença de mettre aux fenêtres des pierres transparentes. On en fit venir de différens pays, & l'on tailloit celles qui fournissoient un plus grand jour. Pline le jeune s'en servoit aussi pour le même usage. Cependant, quoi de plus aisé à des gens qui depuis si long-temps employoient le verre à tant de choses, que de s'en servir aussi pour jouir, à l'abri des injures de l'air, de la clarté du jour, sans perdre la vue des objets même les plus éloignés ? (*D. J.*)

VITRES PEINTES, *Peinture.* La peinture sur les vitraux des églises & des palais, ayant été autrefois beaucoup d'usage, cet art produisit plusieurs artistes qui s'y distinguerent. Cousin (Jean), né à Soucy près de Sens, sur la fin du seizieme siecle, est le plus ancien peintre François qui se soit fait quelque réputation en ce genre. C'est lui qui a peint les *vitres* de la sainte chapelle de Vincennes, sur les dessins de Raphaël; il a peint aussi sur les *vitres* du chœur de S. Gervais à Paris, le martyre de S. Laurent, la Samaritaine, & le paralytique. Desangives a encore mieux réussi que Cousin. Mais les peintres flamands & hollandois l'emportent sur ceux de tous les autres pays, & l'on peut dire que l'église de Tergaw en particulier, fournit des morceaux excellens en ce genre. Quant à ce qui regarde l'opération de cette peinture entiérement abandonnée, *voy.* PEINTURE *sur verre.* (*D. J.*)

VITRÉ, *Géog. mod.*, ville de France, dans la Bretagne, sur la droite de la Vilaine, à six lieues au nord-est de Rennes, à vingt-cinq au nord de Nantes, & à vingt-deux au sud-ouest de Saint-Malo. C'est la seconde ville du diocese de Rennes. Elle députe aux états de la province, qui s'y sont même quelquefois assemblés. Il s'y fait un assez bon commerce de toiles crues, de bas & de gants de fil. *Long.* 16. 22. *lat.* 48. 12.

Argentré (Bertrand d'), historien & jurisconsulte du dix-septieme siecle, étoit d'une ancienne noblesse de Bretagne. On a de lui une histoire de Bretagne, & des commentaires estimés sur la coutume de cette province. Il mourut en 1690, âgé de soixante & onze ans. (*D. J.*)

VITRÉE, adj. *Anat.*, nom que l'on donne à la troisieme humeur de l'œil, parce qu'elle ressemble à du verre fondu. *V.* HUMEUR & ŒIL.

Elle est placée au-dessous du crystallin, dont la configuration rend concave sa partie antérieure. *V.* CRYSTALLIN.

Pour ce qui est de la fonction de l'humeur *vitrée*, voyez VISION.

Quelques auteurs appellent aussi les tuniques ou membranes qui contiennent cette humeur, *tuniques vitrées.*

VITRERIE, s. f. *Art méch.*, tout ce qui appartient à l'art d'employer le verre. Quoique l'invention du verre soit très-ancienne, & qu'il y ait long-temps qu'on en fait de très-beaux ouvrages, l'art néanmoins de l'employer aux vitres n'est venu que long-temps après, & on peut le considérer comme une invention des derniers siecles. Il est vrai que du temps de Pompée, Marcus Scaurus fit faire de verre une partie de la scene de ce théatre magnifique qui fut élevé dans Rome pour le divertissement du peuple. Cependant il n'y avoit point alors de vitres aux fenêtres des bâtimens. Si les plus grands seigneurs & les personnes les plus riches vouloient avoir des lieux bien clos, comme doivent être les bains, les étuves, & quelques autres endroits, dans lesquels, sans étre incommodés du froid & du vent, la lumiere pût entrer, l'on fermoit les ouvertures avec des pierres transparentes, telles que sont les agates, l'albâtre, & d'autres pierres délicatement travaillées. Mais ensuite ayant connu l'utilité du verre pour un tel usage, l'on s'en est servi au lieu de ces sortes de pierres; faisant d'abord de petites pieces rondes, appellées *cibes*, que l'on voit encore dans certains endroits, lesquelles on assembloit avec des morceaux de plomb refendus de deux côtés, pour empêcher l'eau & le vent d'entrer; & voilà comment les premieres vitres ont été faites. *Voyez* tout ce qui concerne les vitres aux lettres de différens instrumens qui servent à leur construction. Pour la peinture sur le verre, *voyez l'article général de la fabrique du* VERRE.

VITRESCIBILITÉ, s. f. *Chymie*,

c'eft la propriété que quelques fubftances ont de fe fondre par l'action du feu, & de fe réduire en verre. Suivant Becker, cette propriété de certains corps vient d'une qualité inhérente & effentielle à la terre dont ces corps font compofés, & que pour cette raifon il appelle *terre vitrefcible*.

C'eft, fuivant ce grand chymifte, cette terre qui domine dans les fels, dans les pierres; elle fe trouve auffi en différentes proportions dans les métaux où elle eft combinée avec la terre mercurielle & la terre inflammable. *Voy. les articles* MÉTAUX & TERRES.

Quoi qu'il en foit de cette théorie, la *vitrefcibilité* eft une qualité relative dans les terres & les pierres; elle dépend du degré de chaleur que l'on applique aux corps que l'on veut vitrifier, & il n'en eft point qui ne foient vitrefcibles, lorfqu'on les expofe au feu folaire concentré par un miroir ardent. *V.* MIROIR ARDENT.

Un phénomene remarquable, c'eft que le diamant fait une exception à cette regle, & le miroir ardent le diffipe totalement en fumée. *Voyez* PIERRES PRÉCIEUSES.

Quoique le feu du foleil parvienne à vitrifier plus ou moins promptement toutes les terres, pierres & fubftances minérales, on peut pourtant regarder la *vitrefcibilité* comme un caractere diftinctif de quelques-unes de ces fubftances, en tant qu'il y en a que le feu ordinaire que l'on emploie dans les analyfes de la chymie réduit très-promptement en verre, tandis qu'il y en a d'autres fur lefquelles ce même feu ne produit point d'altération, telles que font les pierres apyres, le talc, l'amianthe, &c. D'autres fubftances font calcinées, atténuées & divifées par le même feu; ce font les fubftances calcaires, telles que la pierre à chaux, le marbre, &c. Ainfi, relativement au feu ordinaire, on pourra divifer les fubftances du regne minéral en calcaires, en vitrifiables ou vitrefcibles, & en apyres ou réfractaires.

A.N. VITREUX, EUSE, *Chymie*, qui a de la reffemblance avec le verre. Mine d'argent vitreufe.

VITRI *ou* VITRY, *Géogr. mod.*, en latin du moyen âge *Vitriacum*, *Victriacum*, mot qui vient de quelque verrerie, de quelque victoire, ou peut-être de ce que la légion romaine dite *victrix*, a demeuré en garnifon dans les endroits des Gaules nommés depuis *Vitri*. Quoi qu'il en foit, ces divers lieux font ou des villes ou des bourgades, ou des villages, ou des châteaux.

Vitry-le-François eft aujourd'hui la feule ville du même nom de *Vitry*.

Vitry-le-Brûlé, dont nous parlerons, n'eft plus qu'un village.

Vitry-fur-la-Scarpe, eft une bourgade à deux lieues de Douai, connue pour avoir été le féjour de quelques princes de la premiere race des rois de France. Il y a deux châteaux du nom de *Vitry*, l'un dans la forêt d'Orléans, dont quelques anciens monumens de l'hiftoire de France font mention; l'autre eft dans la forêt de Biere en Gatinois; & c'eft ici que mourut Henri I, roi de France, en 1060, âgé de cinquante-cinq ans, fans avoir rien fait de mémorable. On fait que c'eft fous fon regne que commença la premiere maifon de Bourgogne, la maifon de Lorraine d'aujourd'hui dans la perfonne de Gérard d'Alface, & la maifon de Savoie dans Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne. Le château de Fontainebleau eft vraifemblablement élevé fur les ruines de celui de *Vitry* dont nous parlons. (*D. J.*)

VITRY-LE-BRULÉ, *Géog. mod.*, ancienne ville, & à préfent village de France dans la Champagne, fitué fur la riviere de Saulx, à demi-lieue de *Vitry*-le-François. Elle portoit le titre de *comté*, & les comtes du Perthois y faifoient leur réfidence. L'églife paroiffiale a été bâtie, felon les uns par le roi Robert, & felon les autres par les comtes de Champagne, qui furent vaffaux des archevêques de Rheims pour *Vitry*, ainfi que pour d'autres lieux.

Louis le Jeune étant en guerre contre Thibaud, prit *Vitry*; fes foldats mirent le feu à l'églife, qui fut confumée, & dans laquelle treize cents perfonnes innocentes périrent d'une maniere affreufe, dit Mezerai; c'eft à caufe de cette défolation que *Vitry* fut nommé *le Brûlé*. Louis le Jeune en ayant eu la confcience bourrelée, faint Bernard lui prefcrivit une croifade pour pénitence. *Tantum religio ....*

La ville de *Vitry* étoit deftinée à périr cruellement par le feu. Elle fut en partie incendiée par Jean de Luxembourg, &

totalement brûlée par Charles-Quint, en 1544. François I la fit rebâtir à une demi-lieue plus loin sur la Marne, au village de Montcontour, & cette nouvelle ville prit le nom de *Vitry*-le-François. *Voy. cet article.* (*D. J.*)

VITRY-LE-FRANÇOIS, *Géog. mod.*, ville de France, dans la Champagne, sur la droite de la Marne, à six lieues au sud-est de Châlons, à douze au couchant de Bar-le-Duc, & à quarante-six au levant de Paris. *Long.* 22. 16. *lat.* 48. 39.

On appelle cette ville *Vitry-le-François*, en latin barbare *Victoriacum Francisci I*, parce que François I la fit bâtir, & lui donna son nom & sa devise, après le saccagement de *Vitry*-le-Brûlé, ou *Vitry* en Perthois, par les troupes de Charles-Quint, en 1544. François I y transféra les jurisdictions qui étoient dans l'autre. Henri II y fit élever sur la grande place le palais dans lequel lesdites jurisdictions tiennent leurs séances.

Cette ville est aujourd'hui très-peuplée, & fait un gros commerce en grains; ses places sont assez belles, quoique les maisons ne soient que de bois. Elle a pour sa défense huit bastions sans maçonnerie, mais entourés de fossés d'eau vive.

Il y a à *Vitry* un chapitre de fondation royale, un college des peres de la doctrine chrétienne, deux hôpitaux, un couvent de minimes, un autre de récollets, & des religieuses de la congrégation.

Cette ville a aussi un bailliage, un présidial créé en 1551, & régi par sa coutume particuliere, un maître des eaux & forêts, un grenier à sel, & une châtellenie pour les domaines du roi

Mais la principale gloire de *Vitry-le-François* est d'avoir donné naissance, en 1667, à M. Moivre (Abraham). Il entrevit de bonne heure les charmes des mathématiques, & en fit son étude favorite. Il eut pour maître à Paris le célebre Ozanam, avec lequel il lut non-seulement les livres d'Euclide, qui lui parurent trop difficiles à entendre sans le secours d'un maître, mais encore les sphériques de Théodose.

La révocation de l'édit de Nantes obligea M. Moivre à changer de religion ou de pays. Il opta sans balancer pour ce dernier parti, & passa en Angleterre, comptant, avec raison, sur ses talens, & croyant cependant encore trop légérement avoir atteint le sommet des mathématiques. Il en fut bientôt & bien singuliérement désabusé.

Le hasard le conduisit chez le lord Devonshire, dans le moment où Newton venoit de laisser à ce seigneur un exemplaire de ses *Principes*. Le jeune mathématicien ouvrit le livre, & séduit par la simplicité apparente de l'ouvrage, se persuada qu'il alloit l'entendre sans difficulté; mais il fut bien surpris de le trouver hors de la portée de ses connoissances, & de se voir obligé de convenir que ce qu'il avoit pris pour le faîte des mathématiques, n'étoit que l'entrée d'une longue & pénible carriere qui lui restoit à parcourir. Il se procura promptement ce beau livre; & comme les leçons qu'il étoit obligé de donner l'engageoient à des courses presque continuelles, il en déchira les feuillets pour les porter dans sa poche, & les étudier dans les intervalles de ses travaux. De quelque façon qu'il s'y fût pris, il n'auroit jamais pu offrir à Newton un hommage plus digne, ni plus flatteur, que celui qu'il lui rendoit en déchirant ainsi ses ouvrages.

M. Moivre parcourut toute la géométrie de l'infini avec la même facilité & la même rapidité qu'il avoit parcouru la géométrie élémentaire; il fut bientôt en etat de figurer avec les plus illustres mathématiciens de l'Europe; & par un grand bonheur, il devint ami de Newton même.

En 1697, il communiqua à la société royale, une méthode pour élever ou pour abaisser un multinome infini à quelque puissance que ce soit, d'où il tira depuis une méthode de retourner les suites, c'est-à-dire d'exprimer la valeur d'une des inconnues par une nouvelle suite composée des puissances de la premiere. Ces ouvrages lui procurerent sur-le-champ une place dans la société.

Il avoit donné en 1707 différentes formules pour résoudre, à la maniere de Cardan, un grand nombre d'équations, où l'inconnue n'a que des puissances impaires; ces formules étoient déduites de la considération des secteurs hyperbolique; & comme l'équation de l'hyperbole ne differe que par les signes de celle du cercle, il appliqua les mêmes formules aux arcs du cercle, par ce secours, & celui de certaines suites, il résolut des problé-

mes qu'il n'eût osé tenter sans cela. Ces succès lui attirerent les plus grands éloges de la part de M. Bernouilli & de M. Leibnitz.

M. de Montmort ayant publié son *Analyse des jeux de hasard*, on proposa à M. Moivre quelques problêmes plus difficiles & plus généraux qu'aucun de ceux qui s'y rencontrent: comme il étoit depuis long-tems au fait de la doctrine des suites & des combinaisons, il n'eut aucune peine à les résoudre; mais il fit plus, il multiplia ses recherches, & trouva ses solutions & la route qu'il avoit prise, si différentes de celles de M. de Montmort, qu'il ne craignit point qu'on pût l'accuser de plagiat: aussi, de l'aveu de la société royale qui en porta le même jugement, son ouvrage fut imprimé dans les *Transactions philosophiques*, sous le titre de *mensura sortis*.

M. Moivre donna depuis deux éditions angloises de son ouvrage, dans lesquelles il renchérit beaucoup sur les précédentes; la seconde sur-tout, qui parut en 1738, est précédée d'une introduction qui contient les principes généraux de la maniere d'appliquer le calcul au hazard; il y indique le fondement de ses méthodes, & la nature des suites qu'il nomme *récurrentes*, dans lesquelles chacun des termes a un rapport fixe avec quelques-uns des précédens; & comme elles se divisent toujours en un certain nombre de progressions géométriques, elles sont toujours aussi facilement sommables.

Les recherches de M. Moivre sur les jeux de hasard, l'avoient tourné du côté des probabilités: il continua de travailler sur ce sujet, & résolut la question suivante: " si le nombre des observations " sur les événemens fortuits peut être " assez multiplié pour que la probabilité " se change en certitude.,, Il trouve qu'il y a effectivement un nombre de faits ou d'observations assignables, mais très-grand, après lequel la probabilité ne differe plus de la certitude; d'où il suit qu'à la longue le hasard ne change rien aux effets de l'ordre, & que par conséquent, où l'on observe l'ordre & la constante uniformité, on doit reconnoître aussi l'intelligence & le choix; raisonnement bien fort contre ceux qui osent attribuer la création au hasard & au concours fortuit des atomes.

L'âge de M. Moivre commençant à s'avancer, il se trouva successivement privé de la vue & de l'ouie; mais ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que le besoin de dormir augmenta chez lui à un tel point, que vingt heures de sommeil par jour lui devinrent habituelles. Enfin, en 1754 il cessa de s'éveiller, étant âgé de quatre-vingt-sept ans. L'académie des sciences de Paris l'avoit nommé cinq mois auparavant à la place d'associé étranger, & il se flattoit même alors de pouvoir payer cet honneur par quelque tribut académique. (*D. J.*)

VITRICIUM, *Géog. anc.*, ville des Alpes, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes Graïennes. Les géographes disent que c'est aujourd'hui Vereggio ou Verezo, sur la Doria. (*D. J.*)

VITRIER. La profession de *vitrier* a deux objets totalement différens; l'un est l'emploi du verre en tables, pour le réduire en vitres & en garnir des panneaux de plomb, des chassis de bois, des cadres d'estampes & de tableaux, &c. L'autre est de peindre sur le verre, & c'est de-là que les *vitriers* portent dans leurs statuts le nom de maîtres *vitriers*-peintres sur le verre. Nous allons donner une idée de ces deux branches de travail.

La premiere est extrêmement simple: tout l'art du *vitrier* se réduit pour cet objet à débiter les plats de verre en carreaux de grandeur convenable, & à les appliquer dans les différens cadres où ils doivent être reçus. On appelle *plat de verre* ou *verre en plat* ou *verre rond*, ces grands ronds de verre blanc ou commun que l'on emploie pour les vîtres des bâtimens. *V.* VERRERIE.

On ignore le nom de celui qui employa le premier le verre à la place des pierres spéculaires dont on se servoit auparavant; l'histoire nous apprend seulement que les premieres vitres furent des verres taillés en petites pieces rondes qu'on assembloit avec des morceaux de plomb refendus de deux côtés, pour empêcher l'entrée du vent & de la pluie.

Le *vitrier*, après avoir pris exactement la mesure des cadres qu'il doit garnir, applique sur le plat de verre qu'il veut débiter, une regle de bois qu'il tient de la main gauche, & de la main droite

Il coupe le verre par le moyen d'une pointe de diamant qu'il fait couler le long de la regle, en appuyant plus ou moins fort, suivant l'épaisseur du verre.

Les diamans dont on se sert pour faire cette opération, portent des noms relatifs à la maniere dont ils sont montés. On appelle *diamant à rabot*, celui qui est monté dans une virole de fer, laquelle traverse un morceau de buis en forme de petit rabot, qui est doublé par-dessous d'une plaque de cuivre. Le diamant à queue est celui qui au bout de sa virole porte un manche de bois. La virole dans laquelle le diamant est monté, a deux pouces de longueur sur deux ou trois lignes de largeur; le diamant y est fixé par de l'étain fondu qui en remplit le creux. Les diamans que les *vitriers* emploient pour couper le verre, sont du nombre de ceux qui sont rebelles à la taille, & qu'on appelle *diamans de nature* : voyez le *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle.*

Avant qu'on se servit du diamant pour couper le verre, ce qui n'a été en usage que vers le seizieme siecle, on dessinoit sur le verre, avec du blanc détrempé à l'eau de gomme, avec une pointe d'acier ou de fer, trempée très-dur, que l'on promenoit autour du trait, en appuyant assez fort pour qu'elle fit impression sur le verre; on suivoit le contour de chaque dessin; dès qu'il étoit entamé, on l'humectoit légérement, & on y appliquoit du côté opposé une branche de fer rougie au feu, qui ne manquoit pas d'y faire une langue ou félure qui, par l'activité de la chaleur du fer, se continuoit autour de la partie entamée; alors, avec le secours d'un petit maillet de buis ou autre bois dur, on frappoit les contours de la piece qui se détachoit du fond sur lequel elle avoit été tracée. S'il restoit dans les contours quelques parties superflues, pour leur avoir laissé trop d'étendue, ou pour conserver l'épaisseur du trait, on enlevoit ce superflu avec une espece de pince ou de griffe de fer, comme on se sert aujourd'hui du *gresoir* ou *égrisoir*. Les petites dents que laissoient sur les bords des pieces coupées les écailles de verre que cet outil n'avoit pas enlevées, contribuoient à la solidité de l'ouvrage, parce qu'étant chassées avec le petit maillet contre le cœur du plomb avec lequel on les joignoit, elles l'effleuroient de très-près, & qu'étant ainsi retenues des deux côtés, elles consolidoient l'ensemble du verre & du plomb sur lequel elles ne pouvoient plus glisser.

Lorsque le cadre sur lequel le verre doit être placé est de plomb, on y assujettit aisément le carreau de verre, par le moyen de la petite rainure qui est toujours ménagée dans ce dessin. Si le cadre est de bois, le *vitrier*, après y avoir placé le carreau de vitre ou de glace, le fixe avec quatre pointes de fer qu'il cloue par derriere, & il colle ensuite tout autour des bandes de papier. On peut aussi, sans employer ni pointes, ni papier, fixer le carreau de verre avec du lut composé de craie & d'huile de lin cuite. On forme avec ce lut, que les *vitriers* nomment *mastics*, un petit bourrelet que l'on met autour du carreau, & que l'on applatit ensuite avec le doigt. Cette méthode paroit préférable à celle des pointes & du papier collé pour les chassis de fenêtres : mais elle a un très-grand inconvénient; lorsque le mastic est bien sec, il adhere tellement qu'il est impossible d'en enlever les carreaux sans en briser une grande quantité, quand il y a quelque réparation à faire aux chassis.

Pour donner un plus grand jour dans les appartemens, on a imaginé d'employer des verres de Boheme, qui sont de grands carreaux de vitre, beaucoup plus clairs & plus épais que les verres ordinaires; mais comme cette nouvelle façon de vitrer est très-coûteuse, on pourroit diminuer la dépense, se procurer autant de jour, & avoir des carreaux de vitre qui ressemblassent au verre de Boheme, en diminuant le nombre des traverses de bois qui se trouvent dans les chassis ordinaires.

La seconde branche de la profession du *vitrier*, qui est la peinture sur verre, s'éloigne du travail du simple artisan, & appartient plus à l'artiste qu'à l'ouvrier. *V.* Verre.

Pour exécuter de grands ouvrages de peinture, on commence par choisir des verres qui soient clairs, unis & doux; par en frotter un côté avec une éponge nette, ou une brosse molle & flexible, trempée dans de l'eau de gomme, & par tracer le dessin général sur des cartons assemblés de la même grandeur que doit être l'ouvrage. Ensuite on partage les cartons en autant de parties qu'il doit y avoir

avoir de pieces de verre, & on leur donne précisément la même forme. On met sur chaque partie de carton un numéro, & sur la piece de verre qui y répond un numéro semblable. On applique la piece de verre sur la partie du dessin qu'on y veut représenter; on y trace avec le pinceau les contours qu'on apperçoit au travers du verre, & ensuite on y met toutes les couches & les teintes nécessaires pour achever la peinture. Toutes les pieces étant ainsi terminées, il ne s'agit plus que de les faire passer au feu pour en parfondre les couleurs & les faire adhérer au verre d'une maniere inaltérable.

On se sert pour cela d'une poële de terre à creuset, de forme quarrée, dans laquelle on arrange les pieces de verre peint, en mettant alternativement une couche de chaux en poudre & un lit de verre.

Le fourneau dans lequel on met la poële de terre ainsi chargée de verre peint, est de brique & de forme quarrée. Il est divisé dans le milieu de sa hauteur par une grille de fer sur laquelle on place la poële. Sur le devant du fourneau il y a en-dessous de la grille une porte pour y mettre & entretenir le feu, & au-dessus de la grille une ouverture de quelques pouces pour retirer les essais pendant l'opération. Par-dessus le fourneau on place un dôme de terre cuite, percé d'un trou à chacun de ses quatre angles & d'un autre au milieu.

Pendant les deux premieres heures, on donne un feu de charbon très-doux, que l'on augmente ensuite par degrés pendant les six ou sept heures suivantes: enfin pendant les deux dernieres heures on chauffe avec du bois sec, pour que la flamme puisse environner entiérement la poële; mais pendant ces deux dernieres heures, il faut avoir grand soin de tirer de tems en tems des essais pour observer l'état des couleurs. Ces essais se tirent & se remettent par une petite ouverture pratiquée à la poële, & qu'on a attention de placer vis-à-vis de celle du fourneau, que nous avons dit être destinée au même usage. Quand on juge que les couleurs sont suffisamment fondues, on éteint le feu.

Les artistes, convaincus par l'expérience que l'émail ne réussit parfaitement que sur l'or, parce que cette matiere précieuse est la seule qui n'altere point la vivacité des couleurs, ont d'abord cherché à éviter l'énormité de la dépense, & à produire aux yeux le même effet que l'or émaillé, en mettant dans une tabatiere de belles miniatures sous des glaces: mais comme il arrivoit que lorsque la miniature étoit dans l'intérieur d'une tabatiere, l'humidité & l'odeur du tabac la faisoient jaunir, & que lorsqu'elle étoit extérieure, le contact de la glace sur la peinture n'étoit point assez intime pour que l'illusion fût absolument complette: ils ont imaginé, pour rendre utiles les objets de notre frivolité, de peindre sur la glace d'une maniere même à imiter l'émail, & voici comment ils y procedent.

On choisit un morceau de glace bien polie, auquel on donne la forme de la partie supérieure de la tabatiere qu'on veut embellir; on le place sur le revers d'une estampe ou d'un dessin verni qui le rend transparent. On peint cette glace avec les émaux ordinaires, en observant de laisser le fond de la glace pour les grands clairs, & de suivre à peu près les mêmes regles que pour le lavis des plans; on répand ensuite sur cette peinture de beau crystal de Boheme réduit en poudre impalpable, qu'on fasse à un petit tamis très-fin. Lorsqu'on a une certaine quantité de glaces peintes de cette maniere, on les passe au feu de la même maniere que l'émail ordinaire. La peinture se trouvant alors comme renfermée entre deux verres, ne peut plus s'effacer. Comme la fusion des émaux s'opere plus également dans les grands fourneaux que dans les petits, les essais qui y ont été faits ont eu le succès le plus complet. Il seroit à desirer, dit M. Pingeron, que cette nouvelle branche d'industrie fournît une ressource de plus au goût & à l'habileté des jeunes personnes qui peignent ces élégantes tabatieres de carton, dont le peu de solidité a fait passer la mode; leurs talens ne leur seroient plus inutiles, & l'art y gagneroit de nouveaux bijoux aussi agréables que solides.

On trouve dans un recueil des statuts, ordonnances & réglemens de la communauté des maîtres de l'art de peinture, sculpture, gravure & enluminure de la ville & faux-bourgs de Paris, imprimé chez Bouillerot en 1672, que dès l'an 1390 nos rois avoient accordé plusieurs priviléges à cette communauté; que le 3 jan-

vier 1430, Charles VII, étant à Chinon, accorda des lettres-patentes aux peintres sur verre, par lesquelles il les déclaroit être francs, quittes & exempts de toutes tailles, aides, subsides, gardes de portes, guet, arriere-guet, & autres subventions quelconques. Ces privileges, confirmés par Charles IX, en 1563, l'ont été ensuite par les rois ses successeurs.

Ces deux peintures exigent un corps très-sain, non-seulement de la part de l'artiste, mais encore de ceux qui en approchent. Si la mauvaise température de l'air nuit si fort à la vitrification des émaux, quels accidens de feu préjudiciables à l'ouvrage ne peut point occasionner l'haleine infecte de ceux qui approchent d'une piece de verre qui est entre les mains d'un peintre! Aussi un artiste qui est jaloux du succès de ses travaux, est attentif à écarter de son attelier, non-seulement ceux qu'il sait être attaqués de quelqu'incommodité déshonnête, mais encore ceux qui mangent de l'ail ou des oignons cruds.

“ J'ai vu, dit Bernard de Salissy, que „ du tems que les *vitriers* avoient grande „ vogue, à cause qu'ils faisoient des figu- „ res ès vitraux des temples, que ceux „ qui peignoient lesdites figures n'eus- „ sent osé manger aulx ni oignons ; car „ s'ils en eussent mangé, la peinture „ n'eût pas tenu sur le verre. J'en ai con- „ nu un, nommé *Jean de Connet* : parce „ qu'il avoit l'haleine punaise, toute la „ peinture qu'il faisoit sur le verre ne „ pouvoit tenir aucunement, quoiqu'il „ fût savant en cet art ”. *Discours admirable des eaux & des fontaines*, p. 113.

L'attelier du peintre sur verre doit être placé dans un beau jour, & dans un lieu qui ne soit ni humide ni exposé à un air trop vif, ou à la grande ardeur du soleil. Trop d'humidité empêcheroit les pieces de parvenir au degré de siccité nécessaire pour les charger dans le besoin de nouveau lavis ou d'émaux colorans, & de conduire l'ouvrage à sa perfection ; la trop grande ardeur du soleil, comme le trop grand hâle, nuiroit à tout le travail de l'artiste lors de la recuisson. Indépendamment des différens mortiers & pilons de fonte, de marbre ou de verre, des tamis de soie, des platines de cuivre rouge, & des pierres dures à broyer comme porphyre, écaille de mer ; des molettes de caillou dur ou de bois, garnies d'une plaque d'acier ou de fer ; des amassettes de cuir, de sapin ou d'ivoire ; des godets de grès pour chaque couleur, dont son attelier doit être pourvu : il lui faut encore une longue table pour travailler dessus, ou y étendre l'ouvrage qu'il veut faire sécher ; un *plaque-sein*, ou petit bassin de plomb ou de cuivre un peu ovale, dans lequel on dépose la couleur après qu'elle a été broyée ; une drague, cet outil, autrefois très-en usage, & auquel on a substitué le bec d'une plume ni trop dure, ni trop molle, ou la pointe d'un pinceau, étoit de la longueur d'un doigt au moins, & composé d'un ou deux poils de chevre attachés & liés au bout d'un manche comme un pinceau ; plusieurs pinceaux, parce que chaque pinceau ne peut servir qu'à une couleur; lorsque la hampe ou le manche de ces pinceaux étoit pointue, elle servoit à deux fins, d'un bout à retirer le trait, ou à charger d'ombres, & de l'autre à l'éclaircir ; une brosse dure pour enlever légérement le lavis de dessus la piece dans les endroits où le peintre auroit à former des demi-teintes ou des clairs; un balai, ou ce que les graveurs nomment *pinceau*, & dont ils se servent pour ôter de dessus leurs planches les parties ou raclures de vernis qu'ils enlevent avec la pointe ou l'échope ; une brosse à découcher l'ochre, faite à-peu-près comme celles dont on se sert pour nettoyer les peignes; quelques feuilles de papier courante pour couvrir son ouvrage contre la poussiere, & un plomb d'environ 3 livres pesant, pour arrêter à propos la piece de verre sur le dessein d'après lequel il peint, & l'empêcher de se déranger lorsqu'il en retire le trait.

Le verre à vitres, soit fin, soit commun, est apporté à Paris dans des especes de cages de bois blanc beaucoup plus larges par le haut que par le bas, & qui portent le nom de *paniers*. On met dans chacun 24 plats de verre, après avoir garni de paille le fond & les côtés du panier, & on a soin aussi de mettre des tringles de bois blanc & une certaine quantité de paille entre les plats de verre, pour empêcher qu'ils ne se cassent par le froissement. Par les réglemens faits pour les maîtres verriers qui fabriquent ces sortes de marchandises, chaque plat de verre fin ou commun doit avoir au moins 38 pou-

ces de diametre, & dans les 24 plats que contient chaque panier, il doit y en avoir au moins 18 entiers, lorsqu'ils sont livrés aux maîtres *vitriers* de Paris. S'il s'en trouve moins, le maître *vitrier*, ou son voiturier est obligé de diminuer 10 sols sur le prix de chaque plat qui se trouve cassé sur ce nombre de 18. Chaque charretée de verre à vitres venant des verreries, doit être composée d'onze paniers.

Lorsque les charrettes de verre arrivent à Paris avant 11 heures du matin, les jurés *vitriers* sont tenus d'en faire la visite & de lotir entre les maîtres, qui de leur côté doivent faire enlever cette marchandise dans la journée, après en avoir payé le prix comptant. Mais lorsque les charrettes ne sont arrivées qu'après onze heures du matin, le verre demeure au risque des maîtres des verreries jusqu'au lendemain deux heures après midi, qui est l'heure du lotissage.

La communauté des *vitriers* de Paris est composée d'environ trois cents maîtres, & gouvernée par quatre jurés, dont deux sortent de charge chaque année. L'apprentissage est de quatre années, & le compagnonnage de six; mais l'apprentif de Paris peut, s'il le veut, aller passer ces six années chez les maîtres des autres villes du royaume, & il est reçu à la maîtrise en apportant leurs certificats.

Les premiers statuts de cette communauté sont du regne de Louis XI; ils ont été réformés & confirmés sous le regne de Louis XIV, par lettres patentes du 22 février 1666, enregistrées au parlement le 19 avril suivant.

VITRIFIABLE, adj. *Hist. nat. Chym.*, se dit de tous les corps que l'action du feu peut changer en verre. Parmi les pierres, on nomme *vitrifiables* celles qui se fondent au feu & qui s'y convertissent en une substance semblable à du verre; plusieurs naturalistes ont fait une classe particuliere des terres & des pierres, qu'ils ont nommées *vitrifiables*, ils placent dans ce nombre les cailloux, les jaspes, les agates, les crystaux, les pierres précieuses, *&c.* mais cette dénomination paroît impropre, vu que, 1°. aucune de ces pierres ou terres n'est *vitrifiable* par elle-même, c'est-à-dire n'entre en fusion au feu ordinaire sans addition; ainsi celles qui s'y convertissent en verre sans addition, portent leur fondant avec elles. 2°. Les pierres sont presque toutes *vitrifiables* en plus ou moins de tems au miroir ardent, quoique le feu ordinaire ne soit point suffisant pour les faire entrer en fusion. *Voy.* MIROIR ARDENT. 3°. Des terres & des pierres qui seules n'entrent point en fusion dans le feu ordinaire, peuvent y entrer facilement, lorsqu'on les combine avec d'autres pierres ou terres qui elles-mêmes ne fondent point seules. C'est ainsi que la craie & l'argille mêlées ensemble font du verre; tandis que chacune de ces substances prise séparément, ne produit point cet effet dans le feu ordinaire.

On voit donc que, pour parler avec exactitude, on devroit refuser ou donner le nom de *vitrifiable* à toutes les pierres; ou du moins on devroit borner cette dénomination aux substances minérales, que le feu ordinaire change en verre sans aucune addition, & qui, comme on l'a déja fait observer, contiennent au-dedans d'elles-mêmes des substances propres à faciliter leur fusion; c'est ainsi que le spath qu'on nomme *fusible* paroît contenir une portion de plomb, qui, comme on sait, est un des plus grands fondans de la chymie; le *basalte* ou la pierre de touche en grands crystaux, telle que celle de Stolpen en Misnie, se fond très-aisément. Quant à l'argille & aux pierres argilleuses, elles n'ont jamais qu'un commencement de vitrification dans le feu ordinaire: c'est ce qui fait leur caractere distinctif, & ce qui est le fondement de la propriété qu'elles ont de prendre de la liaison & de la dureté lorsqu'on les expose au feu; ainsi il est à présumer que les terres de cette espece n'ont qu'une certaine portion de fondant qui n'est point suffisant, pour les saturer au point de se changer totalement en verre.

Les chymistes ont donné le nom de *terre vitrescible* à celle qui est cause de la propriété que certains corps ont de se vitrifier. Cette terre est connue par ses effets, mais la chymie ne paroît point en état de développer quels sont ses principes. *Voy.* VITRESCIBILITÉ.

VITRIOL, s. m., *Hist. nat. Minéral*; c'est un sel d'un goût acerbe & astringent, formé par l'union d'un acide particulier, que l'on nomme *vitriolique*, avec du fer, du cuivre ou du zinc, ou avec une terre; il est ou verd, ou bleu, ou blanc.

Suivant que l'acide vitriolique est com

biné avec ces différentes ſubſtances, il conſtitue des *vitriols* différens. Quand il eſt combiné avec le fer, il forme un ſel d'une couleur verte plus ou moins foncée, qu'on nomme *vitriol de mars*, ou *martial*, ou *couperoſe verte*; quand ce même acide eſt combiné avec le cuivre, il fait un ſel d'une couleur bleue, que l'on nomme *vitriol de Vénus*, vitriol *cuivreux*, vitriol *bleu*, *couperoſe bleue*, vitriol *de Chypre*, &c. Quand cet acide eſt combiné avec le zinc, il fait un ſel blanc, que l'on nomme *vitriol blanc*, *couperoſe blanche*, vitriol *de Goslard*, ou *vitriol de zinc*. Tous ces différens *vitriols* ſe cryſtalliſent ſous la forme d'un lozange, dont les côtés ſont en biſeau. Enfin, l'acide vitriolique combiné avec une terre particuliere, forme un ſel blanc, que l'on nomme *alun*. Il eſt rare que ces différentes eſpeces de *vitriols* ſoient parfaitement purs, ce qui fait que quelques auteurs appellent le *vitriol* mélangé, *vitriol mixte*, ou *vitriol hermaphrodite*.

L'acide *vitriolique* qui produit ces différens ſels, eſt appellé *acide univerſel*, parce qu'il eſt répandu dans notre athmoſphere; mais ſur-tout il eſt propre au regne minéral. Il eſt le même que celui qui ſe trouve dans le ſoufre, & alors cet acide eſt combiné avec le phlogiſtique des matieres inflammables. *V.* SOUFRE.

Ce qui prouve que l'*acide vitriolique* eſt répandu dans l'air, c'eſt que ſi l'on expoſe à l'air un ſel alkali, il ſe diſſout & devient liquide; & ſi on fait évaporer cette liqueur, on obtient un ſel que l'on appelle *tartre vitriolé*, qui eſt exactement de la même nature que celui qui ſe fait par art en combinant enſemble de l'acide vitriolique avec un alkali fixe. A la vue de la prodigieuſe quantité de ſoufre que la terre renferme dans ſon ſein, & qui eſt ordinairement combiné avec les métaux dans les mines, on ne peut douter que l'acide *vitriolique* n'y ſoit très-abondant; mais alors il a des entraves, puiſqu'il eſt lié par la partie graſſe du ſoufre qui eſt uni avec les ſubſtances métalliques.

Pour former du *vitriol*, il faut que l'acide *vitriolique* ſe dégage de la partie graſſe du ſoufre, & ſe combine avec une des ſubſtances que nous avons dites, c'eſt-à-dire, ou avec le fer, ou avec le cuivre, ou avec le zinc, ou avec une terre. Ces trois ſubſtances métalliques ſont les ſeules qui conſtituent un ſel avec l'acide *vitriolique*.

Les différens *vitriols* ſont ou naturels ou factices. Les *vitriols* naturels ſont ceux qui ſe ſont formés ſans le concours de l'art. Leur formation eſt due à la décompoſition des pyrites. Ce ſont des ſubſtances minérales, compoſées de ſoufre, de fer, & quelquefois de cuivre. *V.* PYRITE. Quelques-uns de ces pyrites, lorſqu'ils viennent à être frappés par l'air extérieur, perdent leur liaiſon, ſe réduiſent en une poudre qui ſe couvre d'une eſpece de moiſiſſure qui n'eſt autre choſe que du *vitriol* en cryſtaux extrêmement déliés. Ce qu'on peut dire de plus vraiſemblable ſur cette décompoſition des pyrites, c'eſt que par le contact de l'air qui eſt lui-même, comme nous l'avons dit, chargé d'acide *vitriolique*, cet acide ſe joint à l'acide analogue contenu dans le pyrite, & lui fournit aſſez de force pour ſe débarraſſer des entraves que le ſoufre lui donnoit. Comme cet acide mis en liberté a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec le fer ou avec le cuivre qui étoient contenus dans le pyrite, il ſe combine avec ces métaux, & conſtitue par-là le ſel que nous appellons *vitriol*. Nous voyons quelques pyrites ſe décompoſer ſous nos yeux; la même choſe arrive dans l'intérieur de la terre, lorſque les pyrites viennent à être frappés par l'air; c'eſt-là ce qui eſt la cauſe que l'on rencontre dans les ſouterrains de quelques mines, du *vitriol*, ſoit martial, ſoit cuivreux, tout formé; c'eſt celui-là qu'on appelle *vitriol natif*. Comme quelquefois on le trouve ſous la forme de ſtalactites, ou ſemblable aux glaçons qui s'attachent en hiver aux toits des maiſons, on lui a donné le nom de *vitriolum ſtillatitium*, ou *vitriolum ſtalacticum*. On en rencontre de cette eſpece dans les mines du Harts, dans quelques mines de Hongrie, *&c.*

On trouve dans quelques mines de ce dernier royaume, un *vitriol* naturel qui paroît ſous la forme d'un enduit ſoyeux; les Allemands l'appellent *atlas-vitriol*, c'eſt-à-dire, *vitriol ſatiné*.

On trouve encore du *vitriol* tout formé dans quelques terres & dans quelques pierres, telles ſont celles que l'on nomme *pierres atramentaires*. On les reconnoît à leur goût acerbe; on en peut retirer le *vitriol* en les lavant. Ces terres & pierres ſont ou jaunes, ou rougeâtres, ou noirâ-

tres, ou grises, à qui les anciens naturalistes ont donnés différens noms, tels que ceux de *misy*, de *sory*, de *chalcitis*, de *melanteria*, &c. que l'on a trop multipliés, & qui ne font que jeter de la confusion dans les idées, comme le célebre M. Henckel l'a prouvé dans sa *Pyritologie*. Toutes ces terres & pierres sont redevables de leur *vitriol* à des pyrites tombées en efflorescence.

Quelques eaux sont chargées d'une quantité plus ou moins forte de *vitriol*; on les reconnoit à la sensation qu'elles font sur la langue. Telles sont sur-tout les eaux *vitrioliques* que l'on nomme *eaux cimentatoires*. Lorsqu'on voudra s'assurer si une eau contient du *vitriol*, on n'aura qu'à y verser une infusion de noix de galle; si elle noircit, ce sera une preuve qu'elle contenoit du *vitriol* martial; si elle contient du *vitriol* cuivreux, en y trempant du fer, le cuivre se précipitera, & rougira le fer qu'on y aura trempé.

Le chêne, le bois d'aune, & un grand nombre de fruits & de plantes contiennent du *vitriol*.

Mais l'on n'obtient de toutes ces substances qu'une très-petite quantité de *vitriol*, relativement aux besoins de la société; c'est pour cela qu'on cherche à en tirer une quantité plus grande, en employant les secours de l'art.

En effet, tous les pyrites n'ont point la propriété de se décomposer d'eux-mêmes à l'air; & ceux à qui cela arrive, le font quelquefois très-lentement. On est donc obligé de commencer par les griller; pour cet effet, on commence par former des aires que l'on couvre de bois, & l'on arrange par-dessus les pyrites en tas; on met le feu à ce bois, & par ce moyen on dégage la plus grande partie du soufre qui empêchoit l'acide vitriolique de se mettre en action. *V.* SOUFRE. Lorsque les pyrites ont été grillés suffisamment, on les laisse exposés en un tas à l'air, & alors il s'y forme du vitriol, que l'on en retire en lavant ces pyrites calcinés, ou ce qui vaut encore mieux, en les faisant bouillir avec de l'eau dans des chaudieres de plomb; on laisse reposer cette eau pendant quelque temps, afin qu'elle puisse se dégager des matieres étrangeres qui se déposent au fond. Alors on la met dans de nouvelles chaudieres de plomb, dont le fond est plat & peu profond, & qui sont placées sur un fourneau. On y fait bouillir l'eau chargée de *vitriol*, ayant soin d'en remettre de nouvelle à mesure que l'évaporation s'en fait, de maniere que la chaudiere demeure toujours pleine. On continue à faire bouillir l'eau *vitriolique*, jusqu'à ce qu'elle devienne d'une consistance épaisse, & qu'elle soit prête à se crystalliser, ce que l'on reconnoît à la pellicule saline qui se forme à sa surface; alors on vuide cette eau dans des auges ou cuves de bois, où elle séjourne quelque temps pour se clarifier, après quoi on la remet dans d'autres auges ou cuves, dans lesquelles on place des bâtons de bois branchus. Par ce moyen le *vitriol*, sous la forme de crystaux, s'attache aux parois de ces auges, & aux bâtons qu'on n'y a mis que pour présenter un plus grand nombre de surfaces au *vitriol* qui se forme. L'eau qui surnage aux crystaux se remet en évaporation avec de nouvelle eau chargée de *vitriol*, & on la fait bouillir de nouveau dans les chaudieres de plomb, de la maniere qui vient d'être décrite. Mais il faut prendre garde pendant la cuisson, qu'il ne tombe aucune matiere grasse dans la chaudiere, parce que cela nuiroit à l'opération.

Telle est la maniere qui se pratique pour obtenir le *vitriol* des pyrites grillés; elle peut avoir quelques variations dans les différens pays, mais ces différences ne sont point essentielles. Quand on a obtenu le *vitriol* de cette maniere, il se met dans des tonneaux à l'abri du contact de l'air, & il est propre à entrer dans le commerce.

On sent aisément qu'il est presqu'impossible qu'un *vitriol* soit parfaitement pur, vu que les pyrites contiennent souvent, outre le fer, une portion plus ou moins grande de cuivre, ce qui est cause que le *vitriol* est quelquefois mélangé; & il peut aussi s'y trouver des portions d'alun. Ainsi quand on veut faire des opérations exactes avec le *vitriol*, il faut le purifier de nouveau, ou bien le faire artificiellement. Si l'on veut avoir un *vitriol* martial bien pur, on n'aura qu'à faire dissoudre dans l'eau le *vitriol* que l'on soupçonne de contenir quelques portions de cuivre; on y trempera un morceau de fer, & par ce moyen, la partie cuivreuse se précipitera sur le fer qui deviendra d'une couleur de cuivre, & les parties du fer prendront la place du cuivre qui se sera précipité.

Le *vitriol* bleu ou cuivreux, se trouve quelquefois formé naturellement, quoiqu'en petite quantité ; il est rare qu'il ne contienne point une portion de fer, parce qu'il est produit par des pyrites qui contiennent toujours nécessairement ce métal. Ce *vitriol* se fait artificiellement : en mettant en cementation des lames & des rognures de cuivre avec du soufre, on en fait des couches alternatives ; l'acide qui se dégage du soufre s'unit au cuivre, & forme avec lui un *vitriol* bleu, que l'on obtient en lavant le mêlange, & en le faisant crystalliser.

Le *vitriol* blanc n'est pas non plus parfaitement pur : comme celui qui vient de Goslar est produit par une mine très-mêlangée, qui contient du fer, du cuivre, du zinc & du plomb, il renferme souvent des portions de toutes ces substances.

On trouve quelquefois de ce *vitriol* blanc tout formé par la nature, dans les souterreins de la mine de Ramelsberg, au Hartz, dans le voisinage de la ville de Goslar. Mais c'est par l'art que l'on en obtient la plus grande quantité. Pour cet effet, on commence par griller la mine qui, comme nous l'avons observé, est très-mêlangée ; après le grillage on lave cette mine dans de l'eau, que l'on laisse séjourner pour qu'elle se clarifie. Alors on la décante, & on la verse dans des chaudieres de plomb, où on la fait bouillir ; on la laisse reposer de nouveau, après quoi on la fait crystalliser. On calcine de nouveau les crystaux de *vitriol* blanc qui se sont formés ; on les dissout dans de l'eau ; on laisse reposer la dissolution ; on décante ensuite la partie qui est claire & limpide ; on la fait bouillir de nouveau ; & lorsqu'elle est devenue d'une consistance solide, on la met dans des moules triangulaires, où ce *vitriol* acheve de se sécher, & on le débite de cette maniere. Malgré ces précautions, ce *vitriol* ne peut être que très-mêlangé, quoique le zinc en fasse le principal ingrédient. En effet, on peut en retirer ce demi-métal ; pour cela l'on n'a qu'à dissoudre le *vitriol* blanc dans de l'eau ; on précipitera la dissolution par un alkali fixe ; on mêlera le précipité qu'on aura obtenu avec du charbon pulvérisé ; on mettra ce mêlange en distillation dans une cornue de verre, & l'on trouvera qu'il se sera attaché dans le col de la cornue du zinc sublimé, qui mêlé avec le cuivre, le jaunira : propriété q caractérise ce demi-métal. *V.* ZINC. O voit par ce qui précede, que quand o voudra avoir du *vitriol* blanc, bien pur, plus sûr sera de le faire soi-même, en com binant de l'acide vitriolique avec du zin

L'alun, comme nous l'avons fait obse ver, est aussi un vrai *vitriol* ; il est form par la combinaison de l'acide vitriolique & d'une terre dont la nature est peu con nue des chymistes. M. Rouelle la regard comme une terre végétale produite sur tout par la décomposition des bois qu ont été ensevelis en terre. Ce savant académicien croit que tout l'alun qui se trouve tout formé dans la nature, est *produit* des volcans & des feux souterrains. Il est certain que ce sel se trouve en grande abondance en Italie, près du Vésuve, de l'Etna, près de Rome, dans la Solfatara, *&c.* On tire aussi l'alun de quelques terres grasses & bitumineuses qui se trouvent près des charbons de terre, & qui paroissent formées par la décomposition de bois fossiles & bitumineux.

On donne quelquefois aux différens *vitriols* les noms des pays d'où ils *nous* viennent ; c'est ainsi qu'on dit du *vitriol* romain, de Hongrie, d'Angleterre, de Chypre, *&c.* Ces *vitriols* sont plus ou moins purs en raison du soin que l'on apporte à les faire, & de la nature des substances d'où on les tire. Avant que de s'en servir dans les opérations de la chymie, il est à propos de les purifier, pour les dégager des matieres étrangeres qui peuvent s'être jointes à ces *vitriols* par le peu de soin que l'on a pris dans les atteliers où on les travaille en grand. Pour les purifier, il faut dissoudre les *vitriols* dans de l'eau pure, filtrer la dissolution, la faire évaporer, & ensuite la porter dans un lieu frais pour qu'elle se crystallise. On pourra, s'il en est besoin, réitérer plusieurs fois cette opération. Par ce moyen, chaque *vitriol* donnera des crystaux ou verds, ou bleus, ou blancs. Le *vitriol* martial sera en lozanges ou en rhomboïdes, dont les bords sont disposés en biseau ou en plans inclinés. Le *vitriol* bleu sera aussi en rhomboïdes, & la surface sera en dos d'âne. L'alun donne des crystaux hexagones à côtés inégaux. Le *vitriol* blanc donne des crystaux oblongs qui ont la forme d'une bierre à enterrer les morts.

Toutes les fois qu'on dissout du *vitriol* martial, il se précipite au fond de la dissolution une terre jaune, qui est produite par la décomposition du fer qui est contenu dans ce sel. Cette terre jaune est ce qu'on appelle l'*ochre factice*; si on la calcine, elle devient d'un rouge assez vif. On en fait le crayon rouge, & une couleur propre à servir aux peintres.

Le *vitriol* se calcine à l'air, & sur-tout au soleil, & s'y réduit en une poudre blanche, que l'on nomme vulgairement *poudre de sympathie*.

C'est par la distillation que l'on sépare du *vitriol* l'acide qui le constitue, & que l'on nomme *acide vitriolique*. Pour cet effet, on prend du *vitriol* calciné à blanc, soit au soleil, soit sur le feu; on le met dans une cornue de grès bien lutée, que l'on place dans un fourneau de réverbere; on y adapte un grand ballon percé d'un petit trou; on lute bien les jointures des vaisseaux; on commence par donner d'abord un feu doux, de peur de briser les vaisseaux; ensuite on donne un feu assez violent pour faire rougir la cornue que l'on tient dans cet état pendant trois jours & trois nuits. Par cette distillation on obtient d'abord une liqueur flegmatique, un peu acide, que l'on nomme quelquefois *esprit de vitriol*; ensuite on obtient une liqueur pesante, qui est un acide, & que l'on a nommée très-improprement *huile de vitriol*, & qui est d'une couleur jaunâtre. Il reste dans la cornue une substance rouge, semblable à de la terre, que l'on nomme *colcothar*; cette substance attire l'humidité de l'air, tant qu'elle contient quelques portions de l'acide, mais elle ne l'humecte point lorsqu'on en a chassé tout l'acide. En lavant ce colcothar, on en retire un sel blanc, que l'on nomme *gilla vitrioli*; ce qui n'arrive que lorsque le *vitriol*, dont on s'est servi pour la distillation, contenoit de l'alun.

Si l'on veut concentrer & rendre plus actif l'acide vitriolique, ou ce qu'on appelle *l'huile de vitriol*, on n'aura qu'à la mettre dans une cornue de verre bien lutée; on la mettra dans un fourneau de réverbere, on y adaptera une alonge, au bout de laquelle on ajustera un ballon percé d'un petit trou. On aura soin de bien luter les jointures des vaisseaux; on commencera par donner un feu doux, & ensuite on le rendra assez fort pour faire bouillir l'acide vitriolique. Cette méthode est de M. Rouelle, qui est parvenu à obtenir un acide *vitriolique* très-concentré, & qui a le double du poids de l'eau. Pour cet effet, il prend du *vitriol* calciné jusqu'à rougeur; il le met dans une cornue toute chaude, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & il distille à grand feu; par ce moyen on obtient ce qu'on appelle *huile glaciale de vitriol*, c'est un acide aussi concentré qu'il est possible. L'acide *vitriolique* attire très-fortement l'humidité de l'air, & avec d'autant plus de force qu'il est plus concentré, & alors le mélange s'échauffe considérablement.

L'acide *vitriolique* dissout la craie; & de leur combinaison il résulte un sel que l'on nomme *sélénite*, qui exige, suivant M. Rouelle, trois cents soixante fois son poids d'eau pour être mis en dissolution. *V.* SÉLENITE.

L'acide *vitriolique* combiné avec un sel alkali fixe, produit un sel neutre, que l'on nomme *tartre vitriolé*: ce sel se crystallise en hexagone, il ne se décompose pas au plus grand feu, c'est un excellent purgatif. En exposant de l'alkali fixe à l'air, il se forme un tartre vitriolé tout semblable.

Si on combine l'acide *vitriolique* avec un sel alkali volatil, on obtient un sel neutre, que l'on nomme *sel ammoniacal secret de Glauber*.

Cet acide combiné avec le principe inflammable, constitue le corps que l'on appelle *soufre*. V. SOUFRE.

En combinant l'acide *vitriolique* avec de l'huile essentielle de térébenthine, on produit une résine artificielle qui ressemble beaucoup à du bitume. Cet acide agit aussi sur les huiles tirées par expression.

L'acide *vitriolique* combiné avec l'esprit-de-vin bien déflegmé, donne l'acide *vitriolique* vineux volatil, connu sous le nom de *liqueur éthérée* de Forbenius ou d'*éther*. Voy. ETHER. On n'a rien à ajouter à ce qui a été dit dans cet article, sinon que M. le comte de Lauraguais a découvert depuis que l'*éther* est miscible avec l'eau; mais pour qu'il y soit entiérement mêlé, il faut joindre dix parties d'eau contre une d'éther.

L'acide *vitriolique*, sur-tout quand il est concentré, agit avec une très-grande force sur les substances animales & végé-

tales qu'il décompose. Lorsqu'on en mêle avec une grande quantité d'eau & de sucre, on peut faire une espece de limonnade très-agréable, & utile pour ceux qui font de longs voyages sur mer, & qui ne peuvent se procurer du citron. Cette liqueur est très-rafraîchissante, mais il faut observer de ne mettre que quelques gouttes de cet acide sur une pinte d'eau.

Les *Mémoires de l'académie royale de Suede* nous apprennent un secret très-utile pour conserver les bois de charpente contre les vers, contre les injures de l'air & contre l'humidité; il consiste à tremper ces bois dans une dissolution de *vitriol* faite dans l'eau: lorsque le bois a été imprégné de *vitriol* à plusieurs reprises, on peut encore le couvrir de quelques couches de peinture à l'huile. On prétend que cette méthode est très-propre à conserver les bois pendant un très-grand nombre d'années; elle seroit aussi applicable aux bois de construction pour les vaisseaux. (—)

VITRIOLIQUE (ACIDE), *Chymie*. C'est de l'*acide vitriolique* que dérivent tous les autres, suivant le sentiment des chymistes qui ont voulu pénétrer par la théorie dans la connoissance des choses, lorsque l'expérience les abandonnoit. Quoiqu'ils le pensent, & qu'on soupçonne leur transmutation possible, on ne connoit aucun procédé par lequel on puisse produire les autres acides avec celui-ci.

Cet acide est le plus pesant de tous; répandu dans l'air, il en a pris le nom d'*universel*. On le retire par la combustion du soufre, par la distillation & des procédés particuliers des sels neutres qui le composent. Il dissout toutes les terres & métaux, si on excepte les vitrifiables & l'or. Il s'unit avec effervescence & chaleur à ces corps; il fait de même, en se mêlant à l'eau & à l'esprit-de-vin. Cette derniere liqueur le dulcifie & le rend plus tempéré. plus astringent & moins rafraîchissant. Ce mélange distillé fournit la liqueur minérale anodine d'Hoffmann, l'éther. Ce même acide versé sur les huiles essentielles, les enflamme, & laisse après lui un charbon spongieux, appellé *champignon philosophique*. Lorsqu'il est concentré, il attaque non-seulement les chaux & les verres métalliques, mais même le verre ordinaire, si on les fait bouillir ensemble: ce qui nous fait croire qu'on pourroit décomposer le verre en versant dans une cornue du verre pulvérisé & cet acide, les soumettant à une violente distillation pour obtenir un tartre vitriolé ou un sel de Glauber, qui resteroient au fond de la cornue. Comme il a plus d'affinité que les autres acides avec les alkalis, & même avec la plupart des métaux, il décompose presque tous les sels neutres, & fournit un des meilleurs moyens d'en dégager l'acide.

Quant à son usage médicinal, il est le même que celui que nous avons attribué aux acides en général. *Voyez* les propriétés de ces sels au *mot* SELS. Nous y joindrons seulement la remarque que cet acide étant en quelque maniere plus acide que les autres, il possede à un plus haut point les vertus qui leur sont communes.

VITTA, s. f. *Littérat.*, *bandelette*, *bande*; ces bandes, *vittæ*, servoient à border des robes d'hommes & de femmes; on les employoit sur-tout dans les cérémonies religieuses, pour orner les victimes destinées aux sacrifices.

Je crois qu'il faut distinguer *vittæ* de *infulæ*; *infula* étoit un bandeau qui couvroit le front du grand pontife, & *vittæ* étoient des bandelettes qui ceignoient sa tête, & tomboient sur les épaules: elles sont l'origine de ces deux bandes pendantes, attachées aux mitres épiscopales. (*D. J.*)

VITTA, *Anat.*, bandeau, mot usité pour exprimer cette partie de l'amnios, qui est attachée à la tête d'un enfant lorsqu'il vient au monde. *V.* AMNIOS, COEFFE, *&c.*

VITTEAUX, *Géog. mod.*, petite ville de France, dans la Bourgogne, recette de Sémur, avec un grenier à sel & une mairie. Il y a dans cette ville un hôpital, un couvent de minimes & des urselines. Elle députe aux états de Bourgogne; sa situation est sur la Braine & sur un torrent entre des montagnes où l'on trouve du marbre, à 11 lieues ouest de Dijon, cinq sud-est de Sémur. *Long.* 22,2; *lat.* 47.22.

Languet (Hubert) naquit à *Vitteaux* en 1518, & se rendit illustre par son habileté dans les lettres, par sa capacité dans les affaires, & par sa grande probité. Ayant lu à Boulogne un livre de Mélanchton (ce sont les *Lieux communs* de

et théologien), il conçut une telle estime pour l'auteur, qu'il se rendit à Wittemberg en 1549; & après l'avoir connu, il embrassa la religion protestante. Il devint en 1565 l'un des premiers conseillers d'Auguste, électeur de Saxe. Ce prince le chargea de négociations importantes, & Languet s'en acquitta très-bien. Il est auteur de la harangue pleine de force, qui fut faite à Charles IX le 23 de décembre 1570, au nom de plusieurs princes d'Allemagne.

Il étoit auprès de Guillaume, prince d'Orange, & admis dans le secret de ses affaires, lorsqu'il mourut à Anvers l'an 1581, âgé de 63 ans, sans avoir été marié. On a de lui un gros recueil de lettres en latin, écrites à Auguste, électeur de Saxe, aux Camerarius pere & fils, & à son héros Philippe Sidney, vice-roi d'Irlande. On lui attribue encore le fameux livre qui a pour titre *Vindiciæ contra tyrannos*; sur quoi le lecteur peut voir la dissertation de Bayle, qui est à la fin de son dictionnaire.

Philibert de la Mare a écrit en latin la vie de cet homme illustre. M. de Thou, qui l'avoit connu aux eaux de Bade, en fait un grand éloge dans son *Histoire*, liv. LXXIV, ad *ann.* 1581; & du Plessis Mornay dit de lui: *Is fuit* (Languetus) *quales multi videri volunt; is vixit qualiter optimi mori cupiunt.* (*D. J.*)

VITTES DE GOUVERNAIL, *Mar.* V. FERRURES.

VITTONNIÉRES ou BITTONNIERES, *Mar.* V. ANGUILLIERS.

VITTORIA, *Géog. mod.*, ville d'Espagne, dans la Biscaie, fondée par don Sanche, roi de Navarre, & capitale de la province d'Alava, avec titre de *cité*, entre Miranda & Tolosa, à 60 lieues au nord de Madrid. Elle a une double enceinte de murailles, sans fortifications. Ses grandes rues sont bordées d'arbres arrosés par des ruisseaux d'eau vive pour leur entretien contre la chaleur. On y commerce en marchandises de fer, & en lames d'épées qu'on y fabrique avec soin. *Long.* 14, 43; *lat.* 42. 49.

Alava (Diego Eqnivel de), célebre évêque Espagnol du seizieme siecle, naquit à *Vittoria*, & mourut vers l'an 1562. Son ouvrage intitulé, *De conciliis universalibus, ac de his quæ ad religionis & reipublicæ christianæ reformationem instituenda videntur*, parut à Grenade, 1582, *in-fol.* C'est un ouvrage plein de bonnes vues de réformation qui n'ont pas été suivies. L'auteur avoit assisté au concile de Trente, & proposa dans une congrégation générale des évêques qui y étoient, de lire publiquement les bulles du pape, concernant les pouvoirs qu'il donnoit aux légats. Mais le cardinal de Sainte-Croix fit tomber cette proposition, parce que la bulle du pontife de Rome, accordée à ses légats, ôtoit réellement toute autorité au concile, ce qui fit que chaque légat tint sa bulle secrete. Lorsqu'après l'ouverture du concile on débattit la question de la pluralité des bénéfices, Alava proposa de défendre toutes les commendes & l'union de deux bénéfices en un même sujet, quoique cette union ne fût que pour la vie de celui qui en jouissoit; mais les autres évêques, & sur-tout ceux d'Italie, ne goûterent point cette réforme, & la rejetterent hautement d'un consentement unanime. (*D. J.*)

VITTORIA, *Géog. mod.*, ville de l'Amérique, en Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, dans l'audience de Santa Fé, à 50 lieues au nord-ouest de Santa-Fé. (*D. J.*)

VITULA, s. f. *Mythol.*, déesse de la réjouissance chez les Romains. Macrobe dit qu'elle a été mise au nombre des divinités à l'occasion suivante. Dans la guerre contre les Toscans, les Romains furent mis en déroute le 7 de juillet, qui pour cela fut appellé *populi fuga*, fuite du peuple; mais le lendemain ils eurent leur revanche, & remporterent la victoire. On fit des sacrifices aux dieux, & sur-tout une *vitulation* publique, c'est-à-dire, une grande réjouissance, en mémoire de cet heureux succès. (*D. J.*)

VITULI INSULA, *Géog. anc.*, isle de la Grande-Bretagne, selon Bede, qui dit que dans le pays on la nomme *Scalesseu.* Il ajoute que c'est un lieu tout environné de la mer, excepté du côté de l'occident, qu'il a une entrée de la largeur d'un jet de fronde.

Au midi de Chichester, la mer d'une part, & deux baies des deux autres côtés, forment une petite presqu'isle nommée *Selsey*, au lieu de *Scaleseg*: ce qui signifie l'*isle des veaux marins*. Elle n'est peuplée aujourd'hui que de villages; mais anciennement on y voyoit sur le rivage

oriental, & vers la pointe de la baie, une ville nommée aussi *Selsey*, qui fut longtems florissante, ayant eu des évêques depuis le septieme siecle jusqu'au regne de Guillaume le conquérant. Elle fut ruinée par quelque inondation de l'Océan, & le siege épiscopal fut transféré à Chichester; il n'y reste plus rien que des masures qu'on peut voir lorsque la mer est basse. (*D. J.*)

VITUMNUS, *Mythol.* Ce dieu qu'on invoquoit lors de la conception d'un enfant, n'est pas de la mythologie païenne, mais de la fabrique de S. Augustin; il est aisé de s'en appercevoir. (*D. J.*)

VITZILIPUTZLI, s. m. *Hist. mod. Superstit.*, c'étoit le nom que les Mexicains donnoient à leur principale idole, ou au Seigneur tout-puissant de l'univers: c'étoit le dieu de la guerre. On le représentoit sous une figure humaine assise sur une boule d'azur, posée sur un brancard, de chaque coin duquel sortoit un serpent de bois. Ce dieu avoit le front peint en bleu; une bande de la même couleur lui passoit par-dessus le nez, & alloit d'une oreille à l'autre. Sa tête étoit couverte d'une couronne de plumes élevées, dont la pointe étoit dorée; il portoit dans sa main gauche une rondache sur laquelle étoient cinq pommes de pin & quatre fleches que les Mexicains croyoient avoir été envoyées du ciel. Dans la main droite il tenoit un serpent bleu. Les premiers Espagnols appelloient ce dieu *Huchilobos*, faute de pouvoir prononcer son nom. Les Mexicains appelloient son temple *teutcalli*; ce qui signifie la *maison de Dieu*. Ce temple étoit d'une richesse extraordinaire; on y montoit par 114 degrés qui conduisoient à une plate-forme, au-dessus de laquelle étoient deux chapelles: l'une dédiée à *Vitziliputzli*, & l'autre au dieu *Tlaloch*, qui partageoit avec lui les hommages & les sacrifices. Devant ces chapelles étoit une pierre verte, haute de 5 piés, taillée en dos-d'âne, sur laquelle on plaçoit les victimes humaines, pour leur fendre l'estomac & leur arracher le cœur, que l'on offroit tout fumant à ces dieux sanguinaires; cette pierre s'appelloit *quatixicali*. On célébroit plusieurs fêtes en l'honneur de ce dieu, dont la plus singuliere est décrite à l'*art.* YPAINA.

VIVACE, PLANTE, *Botan.* On appelle *plantes vivaces* les plantes qui portent des fleurs plusieurs années de suite sur les mêmes tiges, & sans être transplantées. Les botanistes distinguent les plantes *vivaces* de celles qui meurent après avoir donné de la semence. Les plantes *vivaces* sont encore de deux sortes: les unes qui sont toujours vertes comme le giroflier, & les autres qui perdent leurs feuilles pendant l'hiver, comme la fougere. (*D. J.*)

VIVACE, Musiq. V. VIF.

VIVACITÉ, PROMPTITUDE, *Synonym.* La *vivacité* tient beaucoup de la sensibilité & de l'esprit; les moindres choses piquent un homme vif; il sent d'abord ce qu'on lui dit, & réfléchit moins qu'un autre dans ses réponses. La *promptitude* tient davantage de l'humeur & de l'action; un homme prompt est plus sujet aux emportemens qu'un autre; il a la main légere, & il est expéditif au travail. L'indolence est l'opposé de la *vivacité*, & la lenteur l'est de la *promptitude*. (*D. J.*)

A. N. Peut être, dit M. Duclos, y a-t-il plus d'esprit chez les gens vifs que chez les autres: mais aussi en ont-ils plus besoin. Il faut voir clair & avoir le pié sûr quand on marche vite, sans quoi les chûtes sont fréquentes & dangereuses; c'est par cette raison que, de tous les sots, les plus vifs sont les plus insupportables.

La vivacité, dit M. de Vauvenargue, consiste dans la promptitude des opérations de l'esprit. Elle n'est pas toujours unie à la fécondité. Il y a des esprits lents, fertiles; il y en a de vifs, stériles. La lenteur des premiers vient quelquefois de la foiblesse de leur mémoire, ou de la confusion de leurs idées, ou enfin de quelque défaut dans leurs organes, qui empêche leurs esprits de se répandre avec vitesse. La stérilité des esprits vifs, dont les organes sont bien disposés, vient de ce qu'ils manquent de force pour suivre une idée, ou de ce qu'ils sont sans passions; car les passions fertilisent l'esprit sur les choses qui leur sont propres. Et cela pourroit expliquer de certaines bisarreries: un esprit vif dans la conversation, qui s'éteint dans le cabinet; un génie perçant dans l'intrigue, qui s'appesantit dans les sciences, &c.

C'est aussi par cette raison que les personnes enjouées, que tous les objets fri-

voles intéressent, paroissent les plus vives dans le monde. Les bagatelles, qui soutiennent la conversation, étant leur passion dominante, elles excitent toute leur vivacité, & lui fournissent une occasion continuelle de paroitre. Ceux qui ont des passions plus sérieuses, étant froids sur ces puérilités, toute la vivacité de leur esprit demeure concentrée.

VIVANDIER, s. m. *Art milit.*, c'est un particulier à la suite d'un régiment ou d'une troupe, qui se charge de provisions pour vendre & distribuer à la troupe. Les *vivandiers* doivent camper à la queue des troupes auxquelles ils sont attachés, & immédiatement avant les officiers. (*Q*)

VIVANT, *Jurisp.*, homme *vivant* & mourant. V. HOMME, VIE.

VIVARAIS, s. m. *Géog. mod.*, ou *le* VIVAREZ, petite province de France, dans le gouvernement du Languedoc; elle est bornée au nord par le Lyonnois, au midi par le diocèse d'Uzès, au levant par le Rhône, qui la sépare du Dauphiné, & au couchant par le Vélay & le Gévaudan.

Le *Vivarais* a pris son nom de la ville de Viviers. Les peuples de ce pays s'appelloient autrefois *Helvii*, & appartenoient à la province romaine du tems de Jules-César. Après la nouvelle division des provinces sous Constantin & ses successeurs, les Helviens furent attribués à la premiere Viennoise. Leur capitale s'appelloit *Albe*, & même *Albe-Auguste*, aujourd'hui *Alps*; mais ce n'est plus qu'un bourg, qui a succédé à l'ancienne ville ruinée par les barbares.

Lorsque l'empire romain s'écroula dans le cinquieme siecle, les peuples Helviens tomberent sous l'empire des Bourguignons, & ensuite sous celui des François; tout le pays est nommé dans Pline, *Helvicus Pagus*; cet historien en fait mention, ainsi que du vin de son territoire, *helvicum vinum*.

Le *Vivarais* est divisé en haut & bas *Vivarais* par la riviere d'Erieu. Le haut *Vivarais* est couvert de montagnes qui nourrissent quantité de bestiaux. Le bas *Vivarais* est encore plus cultivé par l'industrie des habitans.

Argoux (Gabriel) avocat au parlement de Paris, mort au commencement de ce siecle, étoit né dans le *Vivarais*; son *Institution au droit françois* est un ouvrage estimé.

La Fare (Charles-Auguste de) né en 1644 au château de Valgorge en *Vivarais*, mourut à Paris en 1712. Il est connu par ses *Mémoires* & par des vers agréables où regnent le bon goût & la finesse du sentiment. Il lia l'amitié la plus étroite avec l'abbé de Chaulieu, & tous deux faisoient les délices de la bonne compagnie. Inspirés par leur esprit, par la déesse de Cythere & par le dieu du vin, ils chantoient délicatement dans les soupers du *Temple* les éloges de ces deux divinités. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que le talent du marquis de la Fare pour la poésie ne se développa que dans la maturité de l'âge. " Ce fut, dit M. de Voltaire, " madame de Caylus, l'une " des plus aimables personnes de son siecle par sa beauté & par son esprit, pour " laquelle il fit ses premiers vers, & " peut-être les plus délicats qu'on ait " de lui.

M'abandonnant un jour à la tristesse,
Sans espérance, & même sans desirs,
Je regrettai les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disois-je, sans retour?
Et n'es-tu pas cruel, Amour,
Toi que j'ai fait dès mon enfance
Le maitre de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours
A l'ennuyeuse indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maitre de l'univers,
Qui plein d'une joie inhumaine,
Me dit en souriant, Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine;
Je te promets un regard de Caylus.

Quoique M. de la Fare vécût dans le grand monde, il en connoissoit aussi bien que personne la frivolité & les erreurs. Voyez comme il en parle dans son *Ode sur la campagne*. Elle est pleine de réflexions d'un philosophe qui nous enchante par sa morale judicieuse.

Je vois sur des côteaux fertiles
Des troupeaux riches & nombreux;
Ceux qui les gardent sont heureux,
Et ceux qui les ont sont tranquilles.
S'ils ont à redouter les loups,
Et si l'hiver vient les contraindre,
Ce sont là tous les maux à craindre:
Il en est d'autres parmi nous.

Nous ne savons plus nous connoître,
Nous contenir encore moins.
Heureux, nous faisons par nos soins,
Tout ce qu'il faut pour ne pas l'être.
Notre cœur soumet notre esprit
Aux caprices de notre vie;
En vain la raison se récrie,
L'abus parle, tout y souscrit.
Ici je rêve à quoi nos peres
Se bornoient dans les premiers tems:
Sages, modestes & contens,
Ils se refusoient aux chimeres.
Leurs besoins étoient leurs objets;
Leur travail étoit leur ressource,
Et la vertu toujours la source
De leurs mœurs & de leurs projets.
Ils savoient à quoi la nature
A condamné tous les humains.
Ils ne devoient tous qu'à leurs mains,
Leur vêtement, leur nourriture.
Ils ignoroient la volupté,
Et la fausse délicatesse,
Dont aujourd'hui notre mollesse
Se fait une félicité.
L'intérêt ni la vaine gloire
Ne dérangeoient pas leur repos;
Ils aimoient plus dans leurs héros
Une vertu qu'une victoire.
Ils ne connoissoient d'autre rang
Que celui que la vertu donne;
Le mérite de la personne
Passoit devant les droits du sang.
Heureux habitans de ces plaines,
Qui vous bornez dans vos desirs,
Si vous ignorez nos plaisirs,
Vous ne connoissez pas nos peines;
Vous goûtez un bonheur si doux,
Qu'il rappelle le tems d'Astrée.
Enchanté de cette contrée,
J'y reviendrai vivre avec vous.

Personne n'a mieux rendu que M. de la Fare, le naturel, la tendresse, la délicatesse & l'élégante simplicité de Tibulle: témoin sa traduction de la premiere élégie du poëte latin. Ceux qui la connoissent comme ceux qui ne la connoissent pas, me sauront gré de la leur transcrire.

Que quelqu'autre, aux dépens de sa tranquillité,
Amasse une immense richesse;
Pour moi, de mes desirs la médiocrité
Me livre entier à la paresse.
Je suis content, pourvu que ma vigne & mes champs
Ne trompent point mon espérance,
Et que dans mon grenier & ma cave tout temps
Je retrouve un peu d'abondance.
Je ne dédaigne point, pressant de l'aiguillon
Du bœuf tardif la marche lente,
De tracer quelquefois un fertille sillon;
Quelquefois j'arrose une plante.
Si le soir par hasard je trouve en mon chemin
Un agneau laissé par sa mere,
L'appellant doucement je l'emporte en mon sein,
Et je le rends à sa bergere.
Je lave & purifie avec soin mes troupeaux
Pour me rendre Palès propice;
Et lorsque la saison produit des fruits nouveaux,
J'en fais à Pan un sacrifice.
Je révere ces dieux & celui des confins
Et Cérès d'épis couronnée,
Et chez moi, du puissant protecteur des jardins
La tête de fleurs est ornée.
Et vous aussi, jadis d'un plus ample foyer
O divinités tutélaires,
Recevez de vos soins un plus foible loyer
Et des offrandes plus légeres.
J'offrois une génisse, à présent un agneau
Convient à mon peu de richesse;
Autour de lui se rend de mon petit hameau
Toute la rustique jeunesse,
Qui crie à haute voix: ô dieu! assistez-nous,
Acceptez les présens peu dignes
Qu'humblement nous venons offrir à vos genoux;
Bénissez nos champs & nos vignes.
La premiere liqueur qu'on versa pour les dieux,
Fut mise en des vases d'argille;
Nos vases, comme au temps de nos premiers aïeux,
Ne sont que de terre fragile.
O vous, loups ravisseurs, épargnez nos moutons,
Allez chercher dans nos prairies,
Pour y rassasier vos appétits gloutons,
De plus nombreuses bergeries.
Je suis pauvre & veux l'être, & ne souhaite pas
Des grands l'importune abondance;
Peu de chose suffit à mes meilleurs repas,
Et mon lit est mon espérance.
O qu'il est doux, pendant une orageuse nuit,

D'embrasser un objet aimable,
Et de se rendormir dans ses bras, au doux bruit
Que fait une pluie agréable ;
Qu'un tel bonheur m'arrive, & soit riche à bon droit
Celui qui, bravant la furie
De la mer & des vents, abandonne son toit.
Pour moi, j'irai dans ma prairie,
Eviter, si je puis, la chaleur des étés,
A l'abri d'un bocage sombre,
Et sous un chêne assis à l'ombre,
Voir couler en rêvant les ruisseaux argentés.
Ah! périssent plutôt l'or & les diamans,
Que je cause la moindre alarme
A ma douce maîtresse, & qu'à ses yeux charmans
Mon absence coûte une larme!
C'est à toi, Messala, d'aller de mers en mers
Signaler ton nom par les armes ;
Je suis avec plaisir arrêté dans les fers
D'une beauté pleine de charmes.
Pour la gloire mon cœur ne peut former des vœux ;
Oui, je consens, chere Délie,
D'être estimé de tous, foible & peu généreux,
Pour t'avoir consacré ma vie.
Qu'avec toi le désert le plus inhabité
A mes yeux paroîtroit aimable!
Qu'en tes bras, sur la mousse, en un mont écarté,
Mon sommeil seroit agréable!
Sans le dieu des amours, sans ces douces faveurs,
Que le lit le plus magnifique
Est souvent arrosé d'un déluge de pleurs!
Car ni la broderie antique,
Ni l'or, ni le duvet, ni le doux bruit des eaux,
Ni le silence & la retraite,
N'ont assez de douceur pour assoupir les maux
Qui troublent une ame inquiete.
Celui-là porteroit, Délie, un cœur de fer,
Qui pouvant jouir de ta vue,
S'en iroit, assuré de vaincre & triompher,
Chercher une terre inconnue.
Que je vive avec toi, que j'expire à tes yeux,
Et puisse ma main défaillante
Serrer encor la tienne en mes derniers adieux!

Puisse encor ma bouche mourante
Recevoir tes baisers mêlés avec tes pleurs!
Car tu n'es point assez cruelle,
Pour ne pas honorer par de vives douleurs
La mort de ton amant fidele.
Il n'est jeune beauté qui, regardant ton deuil,
Ne sente émouvoir ses entrailles,
Qui n'en soit attendrie, & n'ait la larme à l'œil,
Au retour de mes funérailles.
Epargne toutefois l'or de tes blonds cheveux,
C'est faire à mes manes outrage
Qu'attenter à ton sein l'objet de tous mes vœux,
Ou meurtrir un si beau visage.
En attendant, cueillons le fruit de nos amours,
Le tems qui fuit nous y convie ;
La mort trop tôt, hélas! mettra fin pour toujours
Aux douceurs d'une telle vie.
La vieillesse s'avance, & nos ardens desirs
S'évanouiront à sa vue ;
Car il seroit honteux de pousser des soupirs
Avec une tête chenue.
C'est maintenant qu'il faut profiter des momens
Que Vénus propice nous donne,
Pendant qu'à nos plaisirs & nos amusemens
La jeunesse nous abandonne.
J'y veux être ton maître, & disciple à mon tour.
Loin de moi tambours & trompettes,
Allez porter ailleurs qu'en cet heureux séjour
Le bruit éclatant que vous faites.
De la richesse ainsi que de la pauvreté,
Exempt dans ma douce retraite,
J'y saurai bien jouir en pleine liberté
D'une félicité parfaite.*

Enfin le célebre Rousseau a consacré un sonnet, ou si l'on veut, une épigramme, à la gloire de M. de la Fare. Il a fait à son ami, dans cette épigramme, l'application du vers si connu de l'*Anthologie*.

Ἤειδον μὲν ἐγὼν, ἐχάρασσε δὲ θεῖος Ὅμηρος.

Cantabam quidem ego: scribebat autem dius Homerus.

L'autre jour la cour du Parnasse
Fit assembler tous ses bureaux,
Pour juger, au rapport d'Horace,

Du prix de certains vers nouveaux.
Après maint arrêt toujours juste
Contre mille ouvrages divers,
Enfin le courtisan d'Auguste
Fit rapport de vos derniers vers.
Aussi-tôt le dieu du Permesse
Lui dit : je connois cette piece,
Je la fis en ce même endroit ;
L'amour avoit monté ma lire,
Sa mere écoutoit sans rien dire,
Je chantois, la Fare écrivoit.

(*D. J.*)

VIVARIA, *Littérature*, terme générique qui désigne un lieu fermé où l'on conserve des bêtes fauves, du poisson, ou de la volaille. Les Romains, dit Procope, appellent *vivaria* les parcs où ils enferment les bêtes. (*D. J.*)

VIVARO, *Géog. mod.*, petite isle du royaume de Naples, sur la côte de la terre de Labour, dont elle dépend, à deux milles de l'isle d'Ischia, entre cette isle & celle de Procita. (*D. J.*)

VIVE, *Hist. nat. Insectolog.*, araignée de mer, *draco marinus araneus*, poisson de mer qui se trouve dans l'Océan & dans la Méditerranée. Les *vives* de l'Océan croissent jusqu'à une coudée de longueur, & celles de la Méditerranée sont plus petites : ce poisson reste sur les rivages couverts d'arêne ; il a le ventre un peu convexe sur sa longueur ; le dos est en droite ligne; les yeux sont grands, brillans comme une émeraude, & placés fort près de la face supérieure de la tête; l'espace qui se trouve entre eux est garni de petits aiguillons & forme un triangle régulier. L'ouverture de la bouche s'étend obliquement de haut en bas. & la mâchoire de dessous est un peu plus longue que celle de dessus ; les dents sont petites & fort serrées les unes contre les autres ; en général la tête ressemble à celle de la perche de mer. Les couvertures des ouies sont terminées par des aiguillons dont la pointe est dirigée en-arriere; ils sont minces, noirs, & très-pointus, & tiennent à une membrane ; la piquure de ces aiguillons est très-dangereuse, même après la mort du poisson; les pêcheurs appliquent sur la plaie, de la chair ou le cerveau de la *vive* qui l'a faite, ou des feuilles de lentisque. La *vive* a une nageoire sur le dos, qui s'étend depuis les aiguillons dont il a été fait mention, jusqu'à la queue, deux aux ouies, près desquelles se trouve l'anus, deux sous le ventre, & une derriere l'anus, qui s'étend jusqu'à la queue. Rondelet, *Hist. nat. des poissons*, premiere partie, liv. X, ch. 10. *V.* POISSONS.

VIVE-DIEU, *Hist. de France*. Ce fut le cri de guerre dans la fameuse bataille d'Ivry, gagnée par Henri IV. Voici comme Etienne Pasquier la raconte dans sa lettre écrite à M. de Sainte-Marthe, *tom. II. p.* 667 : " Le roi voyant lors ses affaires en „ mauvais termes, commença en peu de „ paroles à exhorter les siens; & quelques-„ uns faisant contenance de fuir: tournez „ visage, leur dit-il, afin que si ne voulez „ combattre, pour le moins me voyez mou-„ rir. Sur cette parole, lui & les siens ayant „ un *vive-Dieu* en la bouche pour le mot „ du guet, il broche son cheval des épe-„ rons, & entre dans la mêlée avec telle „ générosité, que ses ennemis ne firent „ plus que conniller. „ (*D. J.*)

VIVE-JAUGE, *Jardin*. On dit *labourer à vive-jauge*, quand on laboure un peu avant.

VIVELLE, f. f. *Voyez* SCIE.

VIVELLE, *Coutur.*, petit réseau qu'on fait à l'aiguille pour reprendre un trou dans une toile déliée, au lieu d'y mettre une piece. (*D. J.*)

VIVELOTE, f. f. *Droit cout. franç.*, droit établi dans quelques coutumes, en vertu duquel la veuve, outre son douaire, prend après le décès de son mari, son meilleur habit, son anneau nuptial, le fermail & les ornemens du chef, son lit étoffé & les courtines, & quelques autres ustenciles de maison. Ragueau dans son *indice*. (*D. J.*)

VIVERO ou BIVERO, *Géog. mod.*, petite ville d'Espagne, dans la Galice, sur une montagne escarpée, à 9 lieues au nord-ouest de Ribadeo, & à 7 au sud-est du cap Ortégal. *Long.* 10.28. *lat.* 43. 42. (*D. J.*)

VIVIER, f. m. *ou* PISCINE, *Archit. hydraul.*, grand bassin d'eau dormante ou courante, bordé de maçonnerie, dans lequel on met du poisson pour peupler. Les plus beaux *viviers* sont bordés d'une tablette ou balustrade : tel est celui de la Vigne-Montalte à Rome. (*D. J.*)

VIVIER, *Marine*, c'est un bateau pêcheur, qui a un retranchement au milieu, dans lequel l'eau entre par des trous qui sont aux côtés, pour contenir le poisson qu'on vient de pêcher.

VIVIERS *des Romains*, *Hist. rom.* Au-

cun peuple n'a été aussi curieux de beaux, de grands & de nombreux *viviers*, que le furent les Romains, dès qu'ils eurent fait du poisson la principale partie du luxe de leurs tables. Les historiens & les poëtes ne parlent que de la magnificence des *viviers* qu'on voyoit dans toutes les maisons de campagne des riches citoyens, de Lucullus, de Crassus, d'Hortensius, de Philippus, & autres consulaires. "Croyez-vous, dit „ Ciceron, qu'aujourd'hui que nos grands „ mettent tout leur bonheur & toute leur „ gloire à avoir de vieux barbeaux qui „ viennent manger dans la main, croyez- „ vous que les affaires de l'Etat soyent „ celles dont on se soucie ? „ (*D. J.*)

VIVIERS, *Géog. mod.*, ville de France, dans le gouvernement du Languedoc, capitale du Vivarais, sur la rive droite du Rhône, à 4 lieues au nord du Saint-Esprit, & à 9 au midi de Valence; elle est petite, mal-propre, & située entre des rochers. La cathédrale est assise sur un rocher qui domine la ville, & au-dessous est un couvent de jacobines; son évêché suffragant de Vienne, vaut plus de 33 mille livres de rente, & a environ 314 paroisses; son diocese comprend le bas-Vivarais, & une partie du haut. *Long.* 22. 21. *lat.* 44. 22.

Cette ville nommée en latin du moyen âge *Vivarium*, doit son origine & son aggrandissement à la ruine d'Albe-Auguste, capitale des anciens *Helvii*. L'empereur Conrad de la maison de Suabe, parent de Guillaume évêque de Viviers, lui donna & à son église, dans le milieu du douzieme siecle, la ville & le comté de *Viviers*. Guillaume & ses successeurs ont joui librement de ce comté, sans aucune dépendance des rois de France ou des seigneurs voisins, jusqu'à la réunion du Languedoc à la couronne, en l'année 1361. (*D. J.*)

VIVIFIER, *Crit. sac.* Ce terme au propre dans l'Ecriture, signifie *donner*, *conserver la vie*; au figuré, c'est éclairer les hommes sur les sacrifices agréables à l'Être suprême; c'est les tirer des ténebres de l'erreur ou de l'idolâtrie; il ne faut point chercher de grace vivifiante pour l'explication de ce mot. (*D. J.*)

VIVIPARE, adject. *Economie animale*, se dit des animaux qui retiennent l'œuf fécondé dans leur sein jusqu'à ce que l'animal soit formé suffisamment pour n'avoir plus besoin du secours du placenta. *V.* PLACENTA.

VIVONNE, *Géogr. mod.*, petite ville de France dans le Poitou, sur le Clain, à trois lieues au midi de Poitiers, & à deux au levant de Lusignan. *Long.* 17. 49. *lat.* 46. 24.

Lambert (Michel) célebre musicien François, & l'homme de France qui chantoit le mieux, naquit à *Vivonne*, & fut regardé dans le royaume comme le premier qui ait fait sentir les beautés de la musique vocale, les graces & la justesse de l'expression. Il sut faire valoir la légéreté de la voix, en doublant la plupart de ses airs, & en les ornant de passages brillans. Il excelloit à jouer du luth, & tenoit dans sa maison une espece d'académie de musique, où se rendoient les amateurs. Il fut pourvu d'une charge de maître de musique de la chambre du roi, & mit le premier en musique des leçons de ténebres. Il mourut à Paris en 1696, âgé de 87 ans. Son corps fut déposé dans le tombeau de Lulli, son gendre, qui étoit mort en 1687. (*D. J.*)

VIVRE, v. n. *Gramm.*, jouir de la vie. *V.* VIE.

VIVRES, s. f. pl. *V.* VICTUAILLES.

VIVRES, *Art milit.*, sont à la guerre tout ce qui sert à la subsistance ou à la nourriture de l'armée. Les provisions qu'on fait pour cet effet, sont appellées *munitions de bouche*. *V.* MUNITIONS, APPROVISIONNEMENS, MAGASINS & RATIONS.

Les *vivres* sont un objet très-intéressant & très-essentiel pour les armées. Celui qui en est chargé, est appellé *munitionnaire général*; on lui donne aussi quelquefois le titre de *munitionnaire des vivres*.

"Celui qui a le secret de vivre sans „ manger, peut, dit Montecuculli, aller „ à la guerre sans provisions. La famine „ est plus cruelle que le fer, & la di- „ sette a ruiné plus d'armées que les „ batailles. On peut trouver du reme- „ de pour tous les autres accidens; mais „ il n'y en a point du tout pour le man- „ que de *vivres*. S'ils n'ont pas été pré- „ parés de bonne heure, on est défait „ sans combattre". *Mém. sur la guerre*, l. I. ch. 2.

Comme l'article des *vivres* est de la plus grande importance, M. de Feuquiere prétend que la bonne disposition pour leur administration est une des principa-

les parties d'un général, sans laquelle souvent il risque d'être gêné dans ses mouvemens. (*Q*)

VIVRES, *Magasin de*, *Art milit.* C'est un lieu, dans une place fortifiée, où sont toutes les munitions, & où travaillent pour l'ordinaire les charpentiers, les charrons, les forgerons, pour les besoins de la place & le service de l'artillerie. *V.* ARSENAL & GARDE-MAGASIN. *Chamb.* Ce sont aussi différens amas de *vivres* & de fourrages, que l'on fait pour la subsistance des armées en campagne.

Une armée ne sauroit avancer fort au-delà des frontieres de l'Etat sans magasins. Il faut qu'elle en ait à portée des lieux qu'elle occupe. On les place sur les derrieres de l'armée, & non avant, afin qu'ils soient moins exposés à être pris ou brûlés par l'ennemi. Les magasins doivent être distribués en plusieurs lieux, le plus à portée de l'armée qu'il est possible, pour en voiturer sûrement & commodément les provisions au camp. Il est très-important, dans les lieux où l'on a de grands magasins, de veiller soigneusement à leur conservation, & d'empêcher les espions ou gens mal-intentionnés d'y mettre le feu. Il seroit bien à souhaiter que le général eût toujours des états bien exacts de ce qui se trouve dans chacun des magasins de l'armée; on éviteroit par-là, dans des circonstances malheureuses où l'on se trouve obligé de les dissiper & de les abandonner, l'inconvénient de s'en rapporter pour leur estimation, à la bonne foi de ceux qui en sont chargés. D'ailleurs, le général seroit par-là en état de juger si les entrepreneurs des *vivres* remplissent exactement les conditions de leurs marchés pour la quantité des munitions qu'ils doivent fournir. M. de Santacrux prétend qu'il est à propos que le général ait des gens affidés qui visitent les magasins, & qui lui rendent un compte exact de l'état des provisions, pour s'assurer si elles sont conformes aux mémoires que les entrepreneurs en donnent, " parce que „ ces sortes de gens, dit cet auteur, sont „ dans l'habitude de différer l'exécution „ des engagemens auxquels ils sont obligés, dans l'espérance de trouver quelque conjoncture favorable d'acheter à „ bon marché, & de pouvoir faire passer „ pour bon ce qui est gâté, on de manquer à leur traité par malice ou par „ nonchalance, en disant toujours que „ tout est prêt; ce qui peut, continue „ toujours le même auteur, être cause de „ la perte d'une armée qui, sur cette „ croyance, se sera mise en campagne". *Réfl. milit.* de M. le marquis de Santacrux.

VIVRÉ, adj. *Blason*, se dit de bandes & fasces qui sont sinueuses & ondées avec des entailles faites d'angles rentrans & saillans, comme des redans de fortification. Sart au pays de Valois, *de gueule à la bande* vivrée *d'argent*.

VIZE, *Géog. mod.*, & par l'abbé de Commainville *Bilsier*, en latin vulgaire, *Bizia*, *Bicia*; ville de la Turquie Européenne, dans la Romanie, à 60 milles au sud-ouest de Constantinople. Elle étoit évêché dans le cinquieme siecle. (*D. J.*)

VIZIR DU BANC, *Hist. mod.* On appelle *vizirs du banc* en Turquie, les *vizirs* qui ont séance avec le grand-*vizir* dans le divan, lorsqu'on examine les procès. Ils n'ont que voix consultative, & seulement lorsqu'ils sont mandés. Quelquefois cependant, lorsqu'il s'agit de délibérations importantes, ils sont admis dans le conseil du cabinet avec le grand-*vizir*, le mufti & les cadileskers. Ce sont eux qui écrivent ordinairement le nom du grand-seigneur au haut de ses ordonnances; & le sultan, pour les autoriser, fait apposer son sceau au dessous de son nom. (*D. J.*)

VIZIR, *grand-*, *v.* VISIR.

VIZIR-KAN, s. m. *Hist. mod.* On appelle de ce nom à Constantinople un grand bâtiment quarré à deux étages, rempli haut & bas de boutiques & d'atteliers, où l'on travaille à peindre les toiles de coton; c'est aussi le lieu où l'on en fait le commerce. (*D. J.*)

U K

UKCOUMA, s. m. *Hist. mod. Culte*, c'est le nom sous lequel les Esquimaux, qui habitent les pays voisins de la baie d'Hudson, désignent l'Être suprême, en qui ils reconnoissent une bonté infinie. Ce nom, en leur langue, veut dire *grand-chef.* Ils le regardent comme l'auteur de tous les biens dont ils jouissent. Ils lui rendent un culte; ils chantent ses louanges dans des hymnes que M. Ellis trouve graves & majestueuses. Mais leurs opinion

niens sont si confuses sur la nature de cet être, que l'on a bien de la peine à comprendre les idées qu'ils en ont. Ces sauvages reconnoissent encore un autre être qu'ils appellent *Ouitikku*, qu'ils regardent comme la source de tous leurs maux ; on ne sait s'ils lui rendent des hommages pour l'appaiser

UKER, *ou* UCKER, *Géog. mod.*, riviere d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg. Elle sort du petit lac d'*Uker*, entre dans la Poméranie, & se jette dans le Grosse-Haff. *(D. J.)*

UKERMARCK *ou* UCKERMARK, *Géog. mod.*, contrée d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, dont elle fut une des trois marches. Ce pays est borné au nord & à l'orient par la Poméranie, au midi par la moyenne marche de Brandebourg, & à l'occident, partie par le Mecklenbourg, partie par le comté de Rappin. Les principaux lieux de l'*Ukermarck* sont Prenslow, Strasbourg, Templin & New-Angermund. *(D. J.)*

UKERMUNDE *ou* UCKERMUNDE, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne, dans la Poméranie, à l'embouchure de l'Uker, à trois lieues d'Anclam, avec un château bâti par Bogislas III, duc de Poméranie. *Long.* 32. 4. *lat.* 53. 52. *(D. J.)*

UKRAINE, *Géog. mod.*, contrée d'Europe bornée au nord par la Pologne & la Moscovie, au midi par le pays des Tartares d'Oczakow, au levant par la Moscovie, & au couchant par la Moldavie.

Cette vaste contrée s'appelle autrement la *petite Russie*, la *Russie rouge*, & mieux encore la *province de Kiovie*; elle est traversée par le Dnieper que les Grecs ont appellé *Boristhene*. La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, sert à faire voir, avec cent autres preuves, la rudesse de tous les anciens peuples du nord, & les graces de la langue grecque.

La capitale Kiow, autrefois Kisovie, fut bâtie par les empereurs de Constantinople, qui en firent une colonie ; on y voit encore des inscriptions grecques de douze cents années : c'est la seule ville qui ait quelque antiquité, dans ces pays où les hommes ont vécu tant de siecles sans bâtir des murailles. Ce fut là que les grands-ducs de Russie firent leur résidence dans l'onzieme siecle, avant que les Tartares asservissent la Russie.

Les Ukraniens, qu'on nomme *Cosaques*, sont un ramas d'anciens Roxelans, de Sarmates & de Tartares réunis. Cette contrée faisoit partie de l'ancienne Scythie. Il s'en faut beaucoup que Rome & Constantinople qui ont dominé sur tant de nations, soient des pays comparables pour la fertilité à celui de l'*Ukraine*. La nature s'efforce d'y faire du bien aux hommes ; mais les hommes n'y ont pas secondé la nature, vivant des fruits que produit une terre aussi inculte que féconde, & vivant encore plus de rapine, amoureux à l'excès d'un bien préférable à tout, la liberté, & cependant ayant servi tour-à-tour la Pologne & la Turquie. Enfin ils se donnerent à la Russie en 1654, sans trop se soumettre, & Pierre les a soumis.

Les autres nations sont distinguées par leurs villes & leurs bourgades. Celle-ci est partagée en dix régimens. A la tête de ces dix régimens étoit un chef élu à la pluralité des voix, nommé *Hetman* ou *Itman*. Ce capitaine de la nation n'avoit pas le pouvoir supréme. C'est aujourd'hui un seigneur de la cour que les souverains de Russie leur donnent pour Itman : c'est un véritable gouverneur de province, semblable à nos gouverneurs de ces pays d'états qui ont encore quelques privileges.

Il n'y avoit d'abord dans ce pays que des payens & des mahométans ; ils ont été baptisés chrétiens de la communion romaine, quand ils ont servi la Pologne, & ils sont aujourd'hui baptisés chretiens de l'église grecque, depuis qu'ils sont à la Russie. *Descript. de la Russie.* *(D. J.)*

U L

ULA, *Géog. mod.*, lac, isle & ville de Suede, dans la Bothnie orientale. Le lac a treize milles de longueur sur dix de largeur ; il se dégorge dans le golfe de Bothnie, par le moyen d'un émissaire ou de la riviere qui porte son nom. L'isle est au milieu du lac. Elle a cinq milles de longueur & trois de largeur. La ville, qui est fort petite, est sur la côte du golfe de Bothnie, près de l'endroit où se decharge le lac. *Long.* 42. 35. *lat.* 65. 16. *(D. J.)*

ULA *ou* OULA, *Géog. mod.*, ville d'Asie, dans la Tartarie Chinoise, sur la riviere orientale du Songoro. Cette ville étoit autrefois la capitale de tout le pays

de Nieucheu, & la résidence du plus puissant des Moungales de l'est. *Long.* selon le P. Verbieft, 136. 36. *lat.* 44. 20. (*D. J.*)

ULACIDE, s. m. *Hist. mod.*, courier à cheval chez les Turcs. Ils prennent en chemin les chevaux de tous ceux qu'ils rencontrent, & leur donnent le leur qui est las. Ils ne courent pas autrement.

ULAERDINGEN, *Géog. mod.*, bourgade des Pays-Bas, dans la Hollande méridionale, proche de la Meuse, à deux lieues au-dessus de Rotterdam, au voisinage de Schiedam. C'étoit autrefois une bonne ville, & même souvent la résidence des comtes de Hollande; mais les débordemens de la Meuse & les guerres l'ont réduite en bourgade. *Long.* 21. 57. *lat.* 51. 54. (*D. J.*)

ULBANECTES, *Géog. anc.*, peuples de la Gaule Belgique, selon Pline, l. IV, c. 17, qui dit qu'ils étoient libres.

Le P. Hardouin remarque que tous les manuscrits, ainsi que toutes les éditions qui ont précédé celle d'Hermolaüs, portent *Ulumanetes*, au lieu d'*Ulbanectes*. Il ajoute que ce sont les Συμανεκτοὶ, auxquels le manuscrit de Ptolomée, l. II, c. 9, conservé dans la bibliotheque du college des jésuites à Paris, donne la ville *Rotomagus*, qu'il place à l'orient de la Seine: ce sont par conséquent les *Subanecti* des éditions latines, & que dans la suite on a appellés *Silvanectenses*. (*D. J.*)

ULCAMI *ou* ULCUMA, *Géog. mod.*, royaume d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale, entre Arder & Bénin, vers le nord-est. On en tire des esclaves qu'on vend aux Hollandois & aux Portugais, qui les transportent en Amérique.

ULCERATION, s. f. *Chirurg.*, c'est une petite ouverture, ou un trou dans la peau, causé par un ulcere. *V.* ULCERE.

Les remedes caustiques produisent quelquefois des *ulcérations* à la peau. *V.* CAUSTIQUES. L'arsenic ulcere toujours les parties auxquelles il s'attache. Un flux de bouche ulcere la langue & le palais. *V.* ARSENIC *&* SALIVATION.

ULCERE, s. m. *Chirurg.*, est une solution de continuité, ou une perte de substance dans les parties molles du corps avec écoulement de pus, provenant d'une cause interne, ou d'une plaie qui n'a pas été réunie.

Galien définit l'*ulcere* une érosion invétérée des parties molles du corps, en conséquence de quoi elles rendent, au lieu de sang, une espece de pus ou de sanie, ce qui empêche la consolidation.

Etmuller définit l'*ulcere* une solution de continuité provenant de quelqu'acidité corrosive, qui ronge les parties, & convertit la nourriture propre du corps en une matiere sanieuse. Lorsqu'il arrive une pareille solution de continuité dans une partie osseuse, elle se nomme *carie*. *V.* CARIE.

Galien pour l'ordinaire emploie indifféremment les mots d'*ulcere* & de *plaie*; mais les Arabes, & les modernes après eux, y mettent une distinction. *V.* PLAIE.

On a exclu du nombre des plaies toutes les divisions des parties molles, qui ont pour cause le mouvement insensible des liqueurs renfermées dans le corps même, ou qui sont occasionnées par l'application extérieure de quelques substances corrosives; & on leur a donné le nom d'*ulceres*. Toutes les plaies dont les bords enflammés viennent à suppurer, dégénerent en *ulcere*.

On croit communément que les *ulceres* spontanés viennent d'une acrimonie, ou d'une disposition corrosive des humeurs du corps, soit qu'elle soit produite par des poisons, par un levain vérolique, ou par d'autres causes.

Les *ulceres* se divisent en *simples* & en *compliqués*. Ils se divisent encore par rapport aux circonstances qui les accompagnent, en *putrides* ou *sordides*, dont la chair d'alentour est corrompue & fétide; en *vermineux*, dont la matiere étant épaisse ne flue pas, mais engendre des vers, *&c.* en *virulens*, qui au lieu de pus ou de sanie, rendent un pus de mauvaise qualité, *&c.*

On les distingue encore, par rapport à leur figure, en *sinueux*, *fistuleux*, *variqueux*, *carieux*, &c. *V.* SINUS, FISTULE, VARICES, CARIE.

Lorsqu'il survient un *ulcere* dans un bon tempérament, & qu'il est aisé à guérir, on le nomme *simple*.

Lorsqu'il est accompagné d'autres symptômes, comme d'une cacochymie qui retarde beaucoup ou empêche la guérison, on le nomme *ulcere compliqué*.

Un *ulcere simple* n'est accompagné que d'érosion. Mais les *ulceres compliqués* qui surviennent à des personnes sujettes au scorbut, à l'hydropisie, aux écrouelles,

peuvent être accompagnés de douleur, de fievre, de convulsions, d'un flux abondant de matiere, qui amaigrit le malade, d'inflammation & d'enflure de la partie, de callosité des bords de l'*ulcere*, de carie des os, &c.

Ulcere *putride* ou *sordide*, est celui dont les bords sont enduits d'une humeur visqueuse & tenace, & qui est aussi accompagné de chaleur, de douleur, d'inflammation, & d'une grande abondance d'humeurs qui se jettent sur la partie. Avec le tems l'*ulcere* devient plus sordide, change de couleur & se corrompt; la matiere devient fétide, & quelquefois la partie se gangrene. Les fievres putrides donnent souvent lieu à ces sortes d'*ulceres*.

Ulcere *phagédénique*, est un *ulcere* rongeant, qui détruit les parties voisines tout à l'entour, tandis que ses bords demeurent tuméfiés. Lorsque cet *ulcere* ronge profondément, & se répand beaucoup, sans être accompagné d'enflure, mais se pourrit, & devient sale & fétide; on l'appelle *noma*. Ces deux sortes d'*ulceres phagédéniques*, à cause de la difficulté qu'ils ont à se consolider, se nomment aussi *dysepulota*. *V*. Phagedæna, &c.

Ulceres *variqueux*, sont accompagnés de la dilatation de quelques veines. *V*. Varice. Ils sont douloureux, enflammés, & tuméfient la partie qu'ils occupent. Quand ils sont nouveaux, & qu'ils sont occasionnés par l'usage des corrosifs, ou proviennent de la rupture d'une varice, ils sont souvent accompagnés d'hémorragie.

Les veines voisines de l'*ulcere*, sont alors distendues contre nature; & on peut quelquefois les sentir entrelacées ensemble en façon de réseau autour de la partie.

Ces sortes d'*ulceres* surviennent communément aux jambes des artisans obligés par leur état d'être debout. Pour remplir l'indication des veines, il faut avoir recours à un bandage qu'on doit même continuer assez long-temps après la guérison. Le bandage le plus convenable est un bas étroit, qui dans ce cas est d'une utilité particuliere. On se sert avec un grand succès d'un bas de peau de chien, qu'on lace, afin qu'il serre plus exactement.

On peut ouvrir une varice, pour faire dégorger les vaisseaux tuméfiés. Quand il n'y a qu'une varice, qu'elle est grosse & douloureuse, on peut l'emporter en faisant la ligature de la veine au-dessus & au-dessous de la poche variqueuse, comme on fait dans l'anevrisme vrai.

Ulceres *sinueux* sont ceux qui de leur orifice s'étendent obliquement ou en ligne courbe. On peut les reconnoître au moyen de la sonde, ou d'une bougie, &c. ou par la quantité de matiere qu'ils rendent à proportion de leur grandeur apparente.

Ils vont quelquefois profondement, & ont divers contours. On ne les distingue des fistules que parce qu'ils n'ont point de callosités, sinon à leur orifice. *V*. Sinus.

Ulceres *fistuleux*, sont des *ulceres* sinueux & calleux, & qui rendent une matiere claire, séreuse & fétide. *V*. Fistule.

Ulceres *vieux*, se guérissent rarement sans le secours des remedes internes, qui doivent être propres à absorber & à détruire le vice humoral. Tels sont particuliérement les sudorifiques, les décoctions des bois, les antimoniaux, les préparations tirées de la vipere, les volatils, mais par-dessus tout, les vomitifs souvent réitérés.

Dans les *ulceres* rebelles, la salivation mercurielle est souvent nécessaire. Les vieux *ulceres* sont souvent incurables, à moins qu'on n'ouvre un cautere à la partie opposée.

La guérison en seroit même fort dangereuse sans cette précaution; car la matiere dont la nature avoit coutume de se débarrasser par ces *ulceres* invétérés, séjournant dans la masse du sang, se dépose sur quelque viscere, ou cause une diarrhée colliquative, ou une fievre, qui emportent le malade.

Les *ulceres* simples & superficiels se guérissent ordinairement en appliquant sur le mal un plumasseau chargé de baume d'Arcéus ou de basilicum, & par-dessus le plumasseau un emplâtre de diachylum simple; ou de minium, & pansant une fois le jour, ou plus rarement.

La fréquence des pansemens doit se régler sur la quantité & sur la qualité du pus. Un *ulcere* dont le pus est en quantité modérée, & de qualité louable, doit être pansé plus rarement que celui qui suppure beaucoup, ou dont les matieres acrimonieuses pourroient, en séjournant dans

la cavité de l'*ulcere*, occasionner des fusées & autres accidens.

S'il n'y a que l'épiderme de rongé, il suffit d'appliquer un petit onguent, comme le dessicatif rouge ou le diapompholyx, *&c.* que l'on étend mince sur un linge.

S'il pousse des chairs fongueuses, on peut les ronger avec la pierre infernale, ou avec un cérat dans lequel on a mis un peu de précipité rouge ou d'alun calciné, *&c.* Lorsqu'il s'agit de guérir les *ulceres* simples, qui sont produits par l'ouverture des tumeurs ordinaires, on fait d'abord suppurer l'*ulcere* avec les digestifs. *Voy.* DIGESTIFS. Dès que la suppuration commence à diminuer, & que l'on voit paroître dans toute l'étendue de la plaie des grains charnus, rouges & vermeils, l'on cesse entiérement l'usage des onguens, de peur que la suppuration venant à continuer, ne nuise au malade par la dissipation qu'elle produiroit du suc nourricier; & pour empêcher en même temps l'excroissance des chairs fongueuses sur les levres de la plaie, on fait usage des détersifs, parmi lesquels les lotions lixivielles sont les plus efficaces; on passe ensuite à l'usage des remedes dessicatifs & cicatrisans. *V.* DÉTERSIFS & CICATRISANS.

Les évacuations sont absolument nécessaires dans le traitement des *ulceres* compliqués, lorsque l'état du malade permet de les employer. Si l'*ulcere* est fistuleux, sinueux, carcinomateux, *&c.* & la matiere fétide, séreuse ou sanieuse, il est à propos de joindre le calomelas aux purgatifs, ou de le donner par petites doses entre les purgatifs, afin de ne pas exciter la salivation.

Outre l'usage des purgatifs, il faut ordonner aussi une tisane sudorifique, surtout quand on soupçonne que l'*ulcere* est vénérien. Durant ce temps-là on fera les pansemens convenables.

Lorsque l'*ulcere* ne cede pas à ce traitement, on propose ordinairement l'usage des antivénériens; ils ne manquent guere de procurer la guérison, quoique tous les autres remedes aient été inutiles. Si le malade est trop foible pour soutenir la fatigue d'une salivation continue, on peut la modérer, & l'entretenir plus longtemps, à proportion de ses forces.

Les remedes externes pour les *ulceres* sont des digestifs, des détersifs, des sarcotiques, & des cicatrisans.

Belloste propose un remede qu'il dit être excellent pour la guérison des *ulceres*. Ce n'est autre chose qu'une décoction de feuilles de noyer dans de l'eau avec un peu de sucre; on trempe dans cette décoction un linge, que l'on applique sur l'*ulcere*, & on réitere cela de deux en deux, ou de trois en trois jours.

L'auteur trouve que ce remede simple & commun fait suppurer, deterge, cicatrise, empêche la pourriture, *&c.* mieux qu'aucun autre remede connu.

Un *ulcere* aux poumons cause la phthisie. *V.* PHTHISIE.

La maladie vénérienne produit beaucoup d'*ulceres*, sur-tout au prépuce & au gland dans les hommes; au vagin, *&c.* dans les femmes; à la bouche & au palais dans les uns & les autres. *V.* VÉNÉRIENNE.

Les *ulceres vénériens* sont de différentes sortes; ceux qui deviennent calleux & carcinomateux sont appellés *chancres*. *V.* CHANCRE.

Le traité des *ulceres* est un des plus importans de la chirurgie; on ne peut dans un dictionnaire que donner des notions très-générales sur un genre de maladie qui pourroit, sous la plume d'un écrivain éclairé & précis, fournir la matiere de deux volumes *in*-4°. *Hoc opus*, *hic labor*. (*Y*)

ULCERER, v. act. causer un ulcere. Ce caustique a *ulcéré* la partie à laquelle on l'a appliqué. Il a la jambe *ulcérée*. On dit aussi au figuré, vous l'avez *ulcéré*. Un cœur *ulcéré*.

ULCI, *Géog. anc.*, ville d'Italie, dans la Lucanie, selon Ptolomée, l. III, c. 1, qui la marque dans les terres. On croit que c'est aujourd'hui *Bucino* ou *Bulcino*, sur le Silaro.

Il y a apparence que cette ville se nommoit aussi *Vulci*, *Vulceja*, & même *Volceja*; car, selon Holstein, p. 290, ses habitans sont nommés *Vulcejani* & *Volcejani*, dans quelques inscriptions anciennes. Gruter en effet en rapporte une, où on lit ces mots: *Vulcejanæ civitatis*; & on en a déterré une à *Burcino* avec ce mot *Volcean*. Holstein veut encore que les habitans de cette ville soient les *Volcentani* de Pline, l. III, c. 11. (*D. J.*)

ULDA, *Géog. mod.*, riviere de France, dans la Bretagne, selon Grégoire de Tours. C'est aujourd'hui l'Aoust ou

Oust, qui prend sa source au-dessus de Rohan, coule dans l'évêché de Vannes, & se joint à la Vilaine, près de Rieux.

ULEASTER ou ULIASTER, *Géogr. mod.*, isle des Indes orientales, une des Moluques, au voisinage de celle d'Amboine. Les Hollandois ont une loge dans cette isle, & la tiennent par-là sous leur domination. (*D. J.*)

ULMA, s. m. *Hist. mod.*, c'est le nom que les Turcs donnent à leur clergé, à la tête duquel se trouve le mufti, qui a sous lui des scheiks ou prélats. Ce corps, ainsi qu'ailleurs, a su souvent se rendre redoutable aux sultans, qui cependant ont plusieurs fois réprimé son insolence, en faisant étrangler ses chefs; unique voie pour se procurer la sûreté dans un pays où il n'y a d'autre loi que celle de la force, que le clergé turc fait trouver très-légitime au peuple, lorsqu'il n'en est pas lui-même la victime.

ULIA, *Géog. anc.*, ville de l'Espagne Bétique. Ptolomée, l. II, c. 4, la donne aux Turdules, & la place dans les terres. M. Spanheim rapporte une médaille de cette ville. Dans une inscription conservée par Gruter, p. 271, n°. 1, on lit ces mots : *Ordo Reip. Uliensium*. Le nom moderne, selon Morales, est *monte Major*. (*D. J.*)

ULIARIUS, *Géogr. anc.*, isle de la Gaule, dans le golfe Aquitanique, selon Pline, l. IV, c. 19. Elle fut dans la suite nommée *Olarion ;* c'est Oléron. (*D. J.*)

ULIE ou ULIELAND, *Géogr. mod.*, isle de la Hollande septentrionale, à l'embouchure du Zuyderzée, entre l'isle du Texel & celle de Schelling. Ortélius croit que *Ulie* est l'isle *Flevo*, de Pomponius Méla. (*D. J.*)

ULIL, *Géog. mod.*, isle du pays des Soudans, ou Negres, dans l'Océan Atlantique, à environ trente lieues de l'embouchure du Niger; c'est par cette embouchure que l'on transporte dans le pays des Negres le sel que l'isle d'*Ulil* produit en abondance.

ULLA, *Géog. anc.*, riviere d'Espagne, dans la Galice. Elle a sa source près du bourg d'*Ulla*, & se perd dans la mer par une grande embouchure.

ULM, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne dans la Suabe, sur la gauche du Danube qu'on y passe sur un pont, à quinze lieues au couchant d'Augsbourg, vingt six nord-est de Munich, & cent quinze ouest de Vienne. Elle est grande, bien peuplée, la premiere des villes impériales de Suabe, & la dépositaire des archives du cercle. Le Danube & le Blaw contribuent à son embellissement, à sa propreté, & surtout à son commerce, qui est très-considérable en étoffes, en toiles, en futaines, & sur-tout en quincaillerie. *Long.* 27. 45. *latit.* 48. 24.

Ulm a été ainsi nommée à cause de la grande quantité d'ormes qui l'environnoient; ce n'étoit qu'un petit bourg du temps de Charlemagne, & ce prince en fit donation à l'abbaye de Reichnaw. L'empereur Lothaire II ruina ce bourg pendant la guerre qu'il soutint contre Conrard & Frédéric duc de Suabe, qui lui disputoient la couronne: ceux du pays le rebâtirent, l'agrandirent, & l'entourerent de murailles vers l'an 1200. Ensuite Frédéric II le gratifia de plusieurs privileges, & Frédéric III mit *Ulm* au rang des villes impériales. Son territoire est presqu'environné du duché de Wirtemberg, & le Danube l'arrose au midi oriental. La disposition de son gouvernement est la même qu'à Augsbourg, la religion luthérienne y regne depuis l'an 1531.

Freinshemius (Jean) naquit dans cette ville en 1608. Il se distingua par sa connoissance des langues mortes, & de presque toutes les langues vivantes de l'Europe. La reine Christine l'appella près d'elle, le fit son bibliothécaire & son historiographe; mais la froideur du climat qui nuisoit à sa santé, l'obligea de renoncer à tous ces honneurs; il se retira à Heidelberg, où il mourut cinq ans après en 1660. On a de lui des supplémens de Tacite, de Quinte-Curce, & de Tite-Live, avec des notes sur plusieurs auteurs latins, auxquelles il a joint d'excellentes tables.

Si Freinshemius s'est distingué dans la connoissance de la langue latine & des langues vivantes, *Widmanstadius* (Jean Albert), & *Hutterus* (Elie), tous deux natifs de *Ulm*, avoient déja dans le seizieme siecle consacré leurs jours à l'étude des langues orientales. Le premier acquit une gloire encore rare dans le monde chrétien, par son édition du *nouveau Testament syriaque*. Elle parut à Vienne en Autriche en 1555, *in*-4°. 2 vol. *impensis regiis*. On en tira mille exemplaires, dont

l'empereur garda cinq cents, & les autres passerent en Orient.

On ne peut rien voir de plus beau, dit M. Simon, *Hist. crit. des versions du nouveau Testament*, c. 14, ni de mieux proportionné que les caracteres de cette édition, qui imitent les manuscrits en ce que l'on n'y a mis aucune partie des points voyelles qu'on ajoute ordinairement aux mots, pour les lire plus facilement. Les orientaux négligent pour l'ordinaire le plus souvent dans leurs manuscrits ces sortes de points; & ceux qui les y ajoutent, n'y mettent que les plus nécessaires. C'est ce que Widmanstadius a aussi observé dans son édition, & il a suivi les manuscrits en plusieurs autres choses, principalement dans une table des leçons que les églises syriennes récitent pendant toute l'année. On trouve de plus dans cette édition, le titre de chaque leçon, marqué dans le corps du livre en des caracteres appellés *estranguelo*; & le nombre des sections est indiqué à la marge. Comme ce *nouveau Testament syriaque* avoit été imprimé à la sollicitation de quelques chrétiens du Levant, & qu'il devoit même servir à leurs usages, il eût été inutile d'y joindre une interprétation latine.

Hutterus (Elie) doit être né vers l'an 1554, & mérite par ses ouvrages & par son savoir dans les langues orientales, d'être plus connu qu'il ne l'est. Son édition de la *Bible* en hébreu, parut pour la premiere fois à Hambourg en 1587, & lui donna des peines infinies. Elle est intitulée, *Via sancta, sive Biblia sacra hebræa veteris Testamenti, eleganti & majuscula caracterum forma, qua primo statim intuitu, litteræ radicales & serviles, deficientes & quiescentes, e situ & colore discerni possunt.* La même Bible se trouve sans aucune différence avec la note des années 1588, 1595, & 1603, qui ne sont sans doute que de nouveaux titres mis à l'édition de 1587. A la fin de cette Bible on trouve le pseaume 117, en trente langues différentes, pour servir d'essai de la *Polyglotte* que l'auteur se proposoit de publier.

Ce qu'il y a de singulier dans cette Bible, & ce qui la distingue de toutes les autres, c'est qu'en faveur de ceux qui apprennent l'hébreu, les lettres radicales sont imprimées en caracteres noirs & pleins, au lieu que les lettres serviles sont d'un caractere creux & blanc; & les déficientes, ainsi que celles qu'on ne prononce pas (*quiescentes*) sont au-dessus de la ligne en plus petit caractere.

Quelques savans ont cru que cette méthode étoit fort utile pour les jeunes gens qui apprennent l'hébreu; mais d'autres personnes éclairées la trouvent plus nuisible qu'avantageuse, en ce qu'elle n'est d'aucun usage, attendu qu'on peut apprendre à lire l'hébreu en quelques jours de temps, sans un pareil secours. A l'égard de l'accentuation, en louant l'exactitude de Hutterus, on lui reproche d'avoir, sur-tout dans les endroits difficiles, consulté son génie plus que les exemplaires, & mis des choses qui ne sont appuyées d'aucune autorité.

Lorsque Hutterus eut achevé sa Bible, il entreprit de donner diverses éditions polyglottes des livres de l'ancien & du nouveau Testament, en réunissant avec le texte original toutes les versions orientales & occidentales, car il entendoit presque toutes ces langues, & il exécuta en partie cette prodigieuse entreprise.

On a de lui deux Bibles polyglottes, & diverses parties séparées de l'Écriture-sainte, en diverses langues. La premiere de ses Bibles est en quatre langues, & a paru à Hambourg, *in-fol.* cinq volumes, en 1596. La seconde est en six langues; M. Bayle ne distingue pas assez nettement cette seconde Bible de la premiere; comme aussi d'un autre côté dom Calmet ne paroit pas avoir connu celle qui est en quatre langues.

La Bible en six langues, *Biblia hexaglotta quadruplica*, parut à Nuremberg en 1599. Hutterus fut aidé par quelques collegues dans son entreprise; cependant les polyglottes, ainsi que les autres ouvrages de ce genre, qu'il a mis au jour avec le secours de David Woderus, ne lui ont pas fait autant d'honneur qu'il en espéroit. Les savans n'y ont pas trouvé assez de choix pour les versions, & même ils accusent Hutterus d'avoir corrigé trop hardiment le travail des autres. D'ailleurs les polyglottes de Paris & de Londres ont tellement effacé celles d'Allemagne, qu'elles ont trouvé peu d'acheteurs, & moins encore d'admirateurs & de panégyristes: aussi sont-elles extrêmement rares. Hutterus mourut à Nurem-

berg, peu de temps après l'an 1602. Les inquisiteurs ont trouvé ses ouvrages dignes d'avoir place dans leur catalogue des livres defendus; mais il y a longtemps que leurs indices expurgatoires servent à illustrer la plupart des livres qu'ils condamnent. (*D. J.*)

ULMAIRE, s. f. *Hist. nat. Botan.*, On connoit l'*ulmaire*, appellée vulgairement *reine des prés*, en anglois *the meadow-sweet*; il faut donc décrire ici l'*ulmaire* de Virginie, nommée *ulmaria Virginiana*, *trifolii floribus candidis, amplis, longis & acutis*, par Moris, part. III; *filipendula foliis ternatis*, par Linné, *Hort. Cliff. & Gron. flor. Virg.*

Sa racine est dure, fibreuse & noueuse à sa partie supérieure. Elle donne naissance à plusieurs tiges ligneuses, cannelées, d'un rouge foncé, lisses & branchues. Sur ses tiges sont placées, sans ordre, des feuilles oblongues, pointues, ridées, un peu velues par-dessous, au nombre de trois sur la même queue. Elles sont finement dentelées à leurs bords, comme les feuilles de charme, & se terminent en pointe. Ses fleurs sont blanchâtres, panachées de rouge, ayant chacune un pédicule long d'un à deux pouces; elles sont composées de cinq pétales ou feuilles arrondies, applaties, réfléchies en-dehors, attachées à un calice d'une seule feuille, découpé en cinq quartiers. Le calice donne aussi naissance à plusieurs étamines très-déliées, garnies de sommets, & à cinq embryons qui se terminent en autant de stiles. Les pétales de la fleur étant tombés, le calice devient sec, & renferme cinq graines oblongues, pointues, disposées en rond. L'*ulmaire* de Virginie est une des plantes auxquelles on a donné mal-à-propos le nom d'*ipécacuanha*. (*D. J.*)

ULMEN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, au duché de Deux-Ponts, dans l'électorat de Mayence, sur la riviere de Lauter, avec un château. *Long.* 24. 38. *lat.* 50. 15. (*D. J.*)

ULOMELIA, *Lexic. méd.*, οὐλομέλια, de οὖλος pour ὅλος, *entier*, & μέλος, *membre*. Ce mot signifie, dans Hippocrate, la *nature absolue & essentielle d'une chose*; c'est ainsi que, dans ses épitres, il désigne la nature universelle du corps, dont il recommande l'étude aux médecins; ce mot veut dire encore dans le même auteur la *perfection* ou l'*intégrité* de tous les membres, & alors il est synonyme aux mots *sain & entier*. (*D. J.*)

ULON, *Lexic. médic.*, οὖλον, au pluriel οὖλα, sont les geneives placées autour des dents; on a donné chez les Grecs ce nom aux gencives, à cause de leur qualité molle & tendre; car οὖλος, dans Hésychius, est rendu par *délicat* & *mollet*. (*D. J.*)

ULOPHONUS, s. m. *Hist. nat. Bot. anc.*, plante véneneuse, connue de Dioscoride, Galien & autres, sous le nom de *niger chamæleon*, le *chaméléon noir*; ils appellent *chaméléon blanc* une plante bonne à manger, *ixias chamæleon*, & ont grand soin de distinguer toujours ces deux plantes par les épithetes de *blanche* ou de *noire*; mais Pline a mieux fait, ce me semble, d'employer le mot particulier *ulophonus*, pour désigner le *chaméléon noir*, parce qu'il prévenoit toute erreur à venir. (*D. J.*)

ULOTHAW, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, au comté de Ravensberg, sur la rive gauche du Weser, entre Rintelen & Minden. (*D. J.*)

ULOTTE. *V.* HULOTTE.

ULOTTESENTE, s. m. *Marine*, espece de gabare pontée, dont on se sert à Amsterdam.

ULPIANUM, *Géog. anc.*, ville de la haute Mœsie, dans la Dardanie, selon Ptolomée, *l. III*, *c.* 9. L'empereur Justinien l'ayant réparée, la nomma *Seconde Justinienne*. Il y avoit dans la Dace une autre ville nommée *Ulpianum*, que Ptolomée, *l. III*, *c.* 8, met au nombre des principales de cette province; cependant on ne s'accorde point sur le nom moderne de cette ville. (*D. J.*)

ULSTER, *Géogr. mod.*, en latin *Ultonia & Ulidia*, par les Irlandois *Cui-Guilly*, c'est-à-dire, province de Guilly; les Gallois disent *Ultw*, & les Anglois *Ulster*, province d'Irlande, bornée au nord par l'Océan septentrional; au midi, par la province de Leinster; au levant, par le canal de S. George, & au couchant, par l'Océan occidental; de sorte qu'elle est environnée de trois côtés par la mer. Sa longueur est d'environ cent seize milles, sa largeur d'environ cent milles, & son circuit, en comptant tous les tours & retours, d'environ quatre cents soixante milles.

Cette province a de grands lacs, des forêts épaisses, un terroir fertile en grains & en pâturages, & des rivieres profondes & poissonneuses, sur-tout en saumons.

La contrée d'*Ulster* étoit anciennement partagée entre les *Erdini* qui occupoient Fermanagh & les environs; les *Venicnii* qui avoient une partie du comté de Dunnagal, les *Robognii* qui possédoient Londonderry, Antrim & une partie de Tyronne, les *Volentii* qui demeuroient autour d'Armagh, les *Darni* qui habitoient aux environs de Down & les parties occidentales.

Tir-Owen soumit tout ce pays aux Anglois, qui le divisent actuellement en dix comtés: cinq de ces comtés, savoir Louth, Down, Antrim, Londoderry & Dunnagal confinent à la mer; les cinq autres, savoir, Tyronne, Armagh, Fermanagh, Monaghan & Cavan, sont dans les terres. Londonderry est regardée pour être la capitale.

Ulster donne le titre de comte au frere ou à un des fils des rois d'Angleterre, qui est d'ailleurs créé duc d'Yorck. Il y a dans cette province un archevêché, six évêchés, dix villes qui ont des marchés publics, quatorze autres de commerce, trente-quatre villes ou bourgs qui députent au parlement d'Irlande, deux cents quarante paroisses, & plusieurs châteaux qui servent à la défense du pays.

Toute la province d'*Ulster* étant tombée à la couronne sous le regne de Jacques Premier, par un acte de prescription contre les rebelles, on établit une compagnie à Londres pour former de nouvelles colonies dans cette contrée. La propriété des terres fut divisée en portions médiocres, dont la plus grande ne contenoit pas plus de deux mille acres. On y fit passer des tenanciers d'Angleterre & d'Ecosse. Les Irlandois furent éloignés de tous les lieux capables de défense, & cantonnés dans les pays plats. On leur enseigna l'agriculture & les arts. On pourvut à leur sûreté dans des habitations fixes. On imposa des punitions pour le pillage & le vol. Ainsi, de la plus sauvage & la plus désordonnée des provinces de l'Irlande, l'*Ulster* devint bientôt celle où le regne des loix & d'une heureuse culture parut le mieux établi.

Jacques Ier. ne souffrit plus dans ce pays-là & dans toute l'étendue de l'isle, d'autre autorité que celle de la loi, qui garantissoit à l'avenir le peuple du pays de toute tyrannie. La valeur des droits que les nobles exigeoient auparavant de leurs vassaux, fut fixée, & toute autre exaction arbitraire défendue sous les plus rigoureuses peines.

Telles furent les mesures par lesquelles Jacques Ier. introduisit l'humanité & la justice dans une nation qui n'étoit jamais sortie jusqu'alors de la plus profonde barbarie & de la plus odieuse férocité. Nobles soins, fort supérieurs à la vaine & criminelle gloire des conquérans, mais qui demandent des siecles d'attention & de persévérance pour conduire de si beaux commencemens à leur pleine maturité! (*D. J.*)

ULTÉRIEUR, adj. *Géog.*, terme qui s'applique à quelque partie d'un pays, située de l'autre côté d'une riviere, montagne ou autre limite qui partage le pays en deux parties. C'est ainsi que le mont Atlas divise l'Afrique en *citérieure* & *ultérieure*, c'est-à-dire, en deux parties, dont l'une est en-deçà du mont Atlas par rapport à l'Europe, & dont l'autre est au-delà de cette montagne. *Chambers.*

ULTRAMONDAIN, adj. *Physique*, au-delà du monde, terme qu'on applique quelquefois à cette partie de l'univers que l'on suppose être au-delà des limites de notre monde. *Voy.* UNIVERS, MONDE, *&c.*

Ce mot est plus usité en latin qu'en françois. *Ultramundanum spatium*, espace ultramondain.

ULTRAMONTAIN, adject. & subst. *Hist. mod.*, ce qui est au-delà des monts.

On se sert ordinairement de cette expression relativement à la France & à l'Italie, qui sont séparées l'une de l'autre par des montagnes qu'on appelle les *Alpes*.

Les opinions des *ultramontains*, c'est-à-dire, des théologiens & des canonistes Italiens, tels que Bellarmin, Panorme, & d'autres qui prétendent que le pape est supérieur au concile général, que son jugement est infaillible sans l'acceptation des autres églises, *&c.* ne sont point reçues en France.

Les peintres, & sur-tout ceux d'Italie, appellent *ultramontains* tous ceux qui ne sont point de leur pays. Le Poussin est le seul des peintres *ultramontains* dont

ceux d'Italie paroissent envier le mérite.

ULTZEN, *Géog. mod.*, ville ou, pour mieux dire, bourg d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Lunebourg, sur la riviere d'Ilmenaw, à sept lieues de Lunebourg. (*D. J.*)

ULVA, s. f. *Hist. nat. Bot. anc.* Le mot *ulva* est fort commun dans les auteurs latins, mais sa signification n'est pas moins disputée. Quelques-uns veulent que ce mot désigne une espece de *chiendent* aquatique, d'autres la *queue de chat*, & d'autres une espece de *jonc* qui a des aigrettes au sommet. Bauhin imagine que l'*ulva* est une mousse marine du genre des algues.

Cette plante, quelle qu'elle soit, est fort célebre dans Virgile, qui en parle, au second & au sixieme de son *Enéide*, comme d'une plante aquatique. Je croirois volontiers que les anciens ont employé le mot *ulva*, pour un terme générique de toutes les plantes qui croissent sur le bord des eaux courantes ou marécageuses; c'est pourquoi Pline dit que la *sagitta* ou fleche d'eau est une des *ulva*.

Il est vrai que ce terme, dans Caton, *De re rust.* cap. 38, désigne nettement le houblon; car il dit que la plante *ulva* s'entortille aux saules, & donne une bonne espece de litiere au bétail; mais comme ce terme ne se trouve en ce sens que dans ce seul auteur, on peut raisonnablement supposer que c'est une faute de copistes qui ont écrit *ulva* pour *upulus*, ancien nom du *houblon*, car la lettre *h* initiale qu'on a ajouté, est assez moderne. Pline, par une semblable faute de copiste, appelle le houblon *lupus* pour *upulus*. (*D. J.*)

ULUBRÆ, *Géog. anc.*, chétive bourgade d'Italie, dans le Latium, au voisinage de *Velitræ* & de *Suessa Pometia*. Ses habitans sont nommés *Ulubrani* par Cicéron, lib. VII, épist. 12; & *Ulubrenses* par Pline, l. III, c. 5. Quoiqu'*Ulubre* fut une colonie Romaine, selon Frontin, Juvenal, sat. X, v. 108, nous apprend que c'étoit de son tems un lieu désert; mais Horace, l. I. epist. 11, 28, a immortalisé le nom de ce méchant village, en écrivant à Bullatius cette pensée si vraie, que le bonheur est en nous-mêmes; & qu'en le cherchant par terre & par mer, c'est vainement se consumer par une laborieuse oisiveté. " Fussiez-vous, dit-il, à " Ulubre même, vous l'y trouverez ce " bonheur, pourvu que vous teniez tou" jours votre esprit dans une assiette éga" le & tranquille ".

Quod petis hic est,
Est Ulubris, *animus si te non deficit æquus.*
(*D. J.*)

ULYSSE, *Mythol.*, roi de deux petites isles de la mer Ionienne, Ithaque & Dulichie, étoit fils de Laerte & d'Anticlie; c'étoit un prince éloquent, fin, rusé, & qui contribua bien autant par ses artifices à la prise de Troye, qu'Ajax & Diomede par leur valeur; mais Homere a seul immortalisé ses aventures fictives par son poëme de l'*Odyssée*, & tous les mythologues ont tâché d'en expliquer la fable; cependant, sans Homere, Ithaque, *Ulysse*, & tout ce qui le regarde, nous seroient fort inconnus.

On sait que ce poëte fait aussi partir le jeune Télémaque pour aller trouver son pere; & qu'après avoir raconté son voyage jusqu'à Sparte, il le laisse là, c'est-à-dire, depuis le quatrieme livre de l'*Odyssée* jusqu'à l'arrivée d'*Ulysse* à Ithaque, où il se trouve. C'est cet intervalle qu'à si heureusement rempli l'illustre archevêque de Cambrai dans son *Télémaque*, un des plus beaux poëmes & le plus sage qui ait jamais été fait.

Ulysse, après sa mort, reçut les honneurs héroïques, & eut même un oracle dans le pays des Eurithaniens, peuples d'Etolie. Entre les monumens qui nous restent de ce prince, est une médaille de Gorlæus, qui le représente nu, tenant une pique à la main, le pied droit sur une roue: près de lui est une colonne sur laquelle est son casque. (*D. J.*)

ULYSSEA, *Géog. anc.*, ville de l'Espagne Bétique. Strabon, l. III, p. 149, qui la place au-dessus d'Abdera, dans les montagnes, la donne comme une preuve qu'Ulysse avoit pénétré jusqu'en Espagne, sur le témoignage de Posidonius, d'Artémidore, & d'Asclépiade de Myrlée, qui avoit enseigné la grammaire dans la Turditanie. Strabon, l. III, p. 157, ajoute que dans la ville d'*Ulyssea*, il y avoit un temple dédié à Minerve, & que l'on voyoit dans ce temple des monumens des voyages d'Ulysse. (*D. J.*)

ULYSSIS-PORTUS, *Géogr. anc.*, port sur la côte orientale de Sicile, au midi du promontoire appellé aujourd'hui *Capodi-Molini*, & dans le lieu où l'on

voit présentement une tour nommée *Loguina*. Les pierres & les cendres que le mont Ætna a jetées depuis, ont tellement comblé ce port, qu'il n'en paroît plus aucun : on ne sauroit dire de quelle grandeur il étoit. Du reste, si on s'en rapporte à Homere, ce ne fut pas dans ce port que relâcha Ulysse ; & si Virgile & Pline mettent le *port d'Ulysse* près de Catane, ils imitent apparemment en cela quelques anciens commentateurs d'Homere. On voit néanmoins, quatre cents ans avant Virgile, qu'Euripide avoit mis le *port d'Ulysse* dans ce lieu. Cluvier, *Sicil. ant.* l. I, c. 9. (*D. J.*)

U M

UMA ou UHMA, *Géog. mod.*, riviere de Suede : elle a sa source dans les montagnes de la Lapponie Suédoise, aux confins de la Norwege, traverse la Bothnie occidentale, & se perd dans le golfe, près de la petite ville ou bourg d'*Uma*, auquel elle donne son nom. *Long.* de ce bourg, 37. 35. *lat.* 63. 50. (*D. J.*)

UMAGO, *Géog. mod.*, ville d'Italie, dans l'Istrie, sur la côte occidentale, avec un port ; elle appartient aux Vénitiens, & est presque déserte. Quelques savans la prennent pour la *Mingum* ou *Ningum* d'Antonin, qu'il met entre *Tergeste* & *Parentium*; mais Simler prétend que c'est Murgia. (*D. J.*)

UMBARES, s. m. plur. *Hist. mod.*, c'est le nom qu'on donne en Ethiopie & en Abissinie aux juges ou magistrats civils qui rendent la justice aux particuliers ; ils jugent les procès par-tout où ils se trouvent, même sur les grands chemins, où ils s'asseyent & écoutent ce que chacune des parties a à alléguer; après quoi ils prennent l'avis des assistans, & décident la question. Mais on appelle des décisions des *umbares* à des tribunaux supérieurs.

UMBELLES, s. f. *Botan.*, touffes rondes, ou têtes de certaines plantes, serrées les unes contre les autres, & toutes de même hauteur. Les *umbelles* claires sont celles qui se trouvent éloignées les unes des autres, quoique toutes d'une même hauteur. *V.* UMBELLIFERES.

UMBELLIFERES, adj. f. *Botan.* On nomme ainsi les plantes qui ont leurs sommités branchues, & étendues en forme d'umbelles ou parasols, sur chaque petite subdivision desquelles vient une petite fleur. Tel est le fenouil, l'aneth, *&c.* *Voy.* PLANTE.

Cette fleur est toujours à cinq pétales ; il lui succede deux semences qui sont à nu & jointes l'une contre l'autre, qui sont le véritable caractere qui distingue ces sortes de plantes des autres.

La famille des plantes *umbelliferes* est fort étendue ; Ray les distingue en deux classes.

La premiere est de celles qui ont les feuilles très-divisées, & d'une figure triangulaire, & dont les semences sont ou larges & plates, comme le sphondylium, la pastinaca latifolia, le panax heracleum, le tardylium, l'orcoselinum, le tysselinum, l'apium à feuilles de ciguë, le daucus alsaticus carvifolio, l'aneth, le peucedanum, le thapsia, le ferula, *&c.* ou dont les semences sont plus grosses & moins applaties que les premieres ; comme le cachrys, le laserpitium, la cicutaire ordinaire, le scandix, le cerfeuil, le myrrhis, l'angélique des jardins, le levisticum, le siler montanum, le bulbocastanum, le sisarum, l'œnanthe, le sium, la primprenelle, l'ache, la ciguë, le visnaga, la saxifrage, le crithenum, le fenouil, le daucus ordinaire, l'anis, le caucasi, la coriandre, le pastinaca marina, *&c.*

La seconde classe est de celles qui ont les feuilles simples & sans division, ou du moins seulement un peu découpées, comme le perfoliata, le buplevrum, l'astrantia nigra, la sanicle, & le séseli d'Ethiopie.

UMBELLIFORMES, *fleurs umbelliformes*. V. FLEUR.

UMBER, *Géog. anc.*, 1°. lac d'Italie dans l'Umbrie, selon Properce.

Et lacus æstivis intepet Umber *aquis.*

Ce lac est nommé *Ombros* ou *Ombrus*, par Etienne le géographe ; Scaliger veut que ce soit le *Vadimonis lacus* de Tite-Live & de Pline ; & par conséquent ce seroit aujourd'hui le *lago di Bessanello*.

2°. *Umber*, fleuve d'Angleterre, selon Bede, cité par Ortelius. Il conserve son ancien nom; car on le nomme encore présentement *Humber*. (*D. J.*)

UMBILIC ou NOMBRIL, *Anat.*, est le centre de la partie moyenne du bas-ventre ou abdomen ; & c'est par là que passent les vaisseaux umbilicaux qui vont du fœtus au placenta.

Le mot est purement latin ; il est formé d'*umbo*, qui signifie la petite bosse qu'on voyoit au milieu d'un bouclier, parce que cette bosse ressembloit au nombril. *V.* UMBILICAUX *vaisseaux*.

UMBILICAL, adj. *Anat.*, est ce qui a rapport à l'umbilic ou nombril. *V.* UMBILIC, *&c.*

UMBILICALE, *Région*, est la partie de l'abdomen qui est autour de l'umbilic ou nombril. *V.* ABDOMEN & RÉGION.

UMBILICAUX, *Vaisseaux*, sont un assemblage de vaisseaux propres au fœtus, & qui forment ce qu'on nomme le *cordon umbilical*. Voyez FŒTUS, ARRIERE-FAIX, *&c.*

Ces vaisseaux consistent en deux arteres, une veine, & l'ouraque.

Les arteres *umbilicales* viennent des iliaques près de leur division en externe & internes, & passant ensuite de chaque côté de la vessie & à travers le nombril, vont se rendre au placenta.

La veine *umbilicale* vient du placenta par une infinité de rameaux capillaires qui se réunissent en un seul trone, lequel va se rendre au foie du fœtus, & se distribue en partie dans la veine-cave.

L'ouraque ne se découvre manifestement que dans les animaux, quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter qu'il n'existe aussi dans l'homme. *V.* OURAQUE.

L'usage des *vaisseaux umbilicaux* est d'entretenir une communication entre la mere & le fœtus. Quelques auteurs prétendent que c'est par là que le fœtus reçoit sa nourriture, & qu'il croît comme une plante dont la mere est pour ainsi dire la racine, les *vaisseaux umbilicaux* la tige, & l'enfant est la tête ou le fruit. *V.* CIRCULATION, NUTRITION, FŒTUS, *&c.*

UMBILICAL, *Cordon*, est une espece de cordon formé par les *vaisseaux umbilicaux*, lesquels étant enveloppés dans une membrane ou tunique commune, traversent l'arriere-faix, & se rendent d'un côté au placenta de la mere, & de l'autre à l'abdomen du fœtus.

Le *cordon umbilical* est membraneux, tortillé & inégal ; il vient du milieu de l'abdomen du fœtus, & se rend au placenta de la mere : il est ordinairement de la longueur d'une demi-aune, & de la grosseur d'un doigt. Il devoit nécessairement avoir cette longueur, afin que le fœtus devenant fort, ne pût pas le rompre en s'étendant & se roulant de tout côté dans la matrice, & afin qu'il pût servir à tirer plus aisément l'arriere-faix après l'accouchement.

La route que tient ce cordon de l'umbilic jusqu'au placenta n'est pas toujours la même. Quelquefois il va du côté droit au cou du fœtus, & l'ayant entouré, descend pour gagner le placenta. D'autres fois il va du côté gauche au cou, *&c.* D'autres fois il ne va point du tout au cou du fœtus, mais se porte d'abord un peu vers la poitrine, & tournant ensuite autour du dos, se rend de là au placenta.

Après l'accouchement, on rompt ou on coupe le cordon près du nombril ; ensorte que ses vaisseaux, savoir, les deux arteres, la veine & l'ouraque, deviennent entiérement inutiles, & se desséchant, se bouchent & ne servent plus que de ligamens pour suspendre le foie.

Le docteur Boerhaave propose une question difficile ; savoir, pourquoi tous les animaux mordent & déchirent le *cordon umbilical* de leurs fœtus, dès qu'ils sont nés, sans qu'aucun périsse d'hémorragie, tandis que l'homme perd tout son sang en peu de tems, si on ne fait une ligature au cordon avec soin, quoique le cordon soit plus long & plus entortillé dans l'homme, & que par conséquent il y ait moins à craindre l'hémorrhagie. A cette question on a donné des solutions diverses. Tauvry accuse le luxe de l'homme & son sang plus dissous, Chirac la lenteur avec laquelle les bêtes mordent, mâchent, & rompent le cordon.

D'autres ont allégué la grandeur des vaisseaux, qu'ils prétendent beaucoup plus vastes que dans les brutes ; mais Fanton a proposé par conjecture, le peu de nécessité de la ligature, & Schulzius nie que le fœtus humain perde son sang, quoiqu'on ne lie pas le cordon. Dans ce cas Lamotte, Trew, *&c.* conviennent qu'il n'y a eu qu'une petite hémorrhagie. On trouve, il est vrai, des expériences contraires chez d'autres observateurs, tels que Mauriceau, Hildanus, Burgmann, Quellmalz, & Cramer, qui le sixieme ou le dixieme jour vit le sang sortir pour avoir bassiné le nombril d'une liqueur chaude. Au reste, on ne peut mieux prouver combien les observateurs varient, & combien il est difficile d'asseoir un jugement sur leurs faits ; il n'y a qu'à rappor-

ter les expériences de Carpi, qui a vu des fœtus de cheval & d'âne périr, après avoir rompu leur cordon.

UMBILICUS, *Lang. lat.* Ce terme signifie le *milieu* d'une chose, le nombril. Dans Horace, *ad umbilicum opus ducere*, veut dire achever un ouvrage, y mettre la derniere main, parce que les Romains écrivant leurs ouvrages en long, sur des membranes ou écorces d'arbres, ils les rouloient après que tout étoit écrit, & les fermoient avec des bossettes de corne ou d'ivoire, en forme de nombril, pour les tenir fixes. (*D. J.*)

UMBILIQUÉE (COQUILLE), *Conchyliol.* Coquille contournée en forme de nombril. Rondelet, ainsi qu'Aldrovandus, ont fait mal-à propos un genre particulier des *coquilles umbiliquées*, car elles ne sont autre chose que les especes de limaçons, dont la bouche a dans ses environs une ouverture appellée en latin *umbilicus*, à cause de sa ressemblance avec l'umbilic humain. (*D. J.*)

UMBLE, s. m. *Hist. nat. Ichthyolog.*, poisson du lac de Lausanne, qui ressemble au saumon par la forme du corps, par le nombre & la position des nageoires, par les visceres; aussi a-t-on donné à ce poisson le nom de *saumon* du lac de Lausanne. *V.* SAUMON. Il a la bouche grande, & garnie de dents, non-seulement aux deux mâchoires, mais encore sur la langue; la tête est de couleur livide; les couvertures des ouies ont une belle couleur argentée, à l'exception de l'extrêmité qui est d'un jaune doré. Ce poisson est très-bon à manger; il a la chair seche & dure, sur-tout lorsqu'il est vieux; il a jusqu'à deux coudées de longueur lorsqu'il a pris tout son accroissement. Rondelet, *Hist. des poissons des lacs*, chap. 12. *V.* POISSON.

UMBLE-CHEVALIER, *Hist. nat. Ichthyolog.*, poisson qui se trouve aussi dans les lacs de Lausanne & de Neuchâtel; il ressemble entiérement au saumon & à la truite saumonnée, pour la forme du corps & par le nombre & la position des nageoires; il ne differe de l'umble simplement dit, qu'en ce qu'il est plus grand. Le dos a une couleur mêlée de bleu & de noir, & le ventre est d'un jaune doré. La chair de ce poisson est dure & seche; la tête passe pour la partie la plus délicate, comme dans le saumon. Rondelet, *Hist. nat. des poissons des lacs*, ch. 13. *V.* POISSON.

UMBRE. *V.* OMBRE.

UMBRIATICO, *Géog. mod.*, petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sur le Lipuda, à 20 milles au nord de Sancta-Severina, dont son évêché est suffragant. *Long.* 34. 52. *lat.* 39. 27. (*D. J.*)

UMBRIE, *Umbria*, *Géog. anc.*, contrée d'Italie, bornée au nord par le fleuve Rubicon, à l'orient par la mer Supérieure & par le Picenum; au midi encore par le Picenum & par le Nar; au couchant, par l'Etrurie, dont elle étoit séparée par le Tibre.

Cette contrée qui étoit partagée en deux par l'Apennin, est appellée par les Grecs ὀμβρικὴ, du mot ὄμβρος, *imber*, à cause des pluies qui avoient inondé le pays. Pline, l. III, chap. 14, appuie cette origine: *Umbrorum gens antiquissima Italiæ existimatur, ut quos* Umbrios *a Græcis putent dictos, quod inundatione terrarum imbribus superfuissent.*

Solin dit que d'autres ont prétendu que les *Umbres* étoient descendus des anciens Gaulois: c'est ce qui ne seroit pas aisé à prouver. On pourroit dire néanmoins avec fondement, que les Sénonois habiterent la partie maritime de l'*Umbrie*, depuis la mer jusqu'à l'Apennin, & qu'ils se mêlerent avec les *Umbres*: mais les Sénonois ne furent pas les premiers des Gaulois qui passerent en Italie.

Quoi qu'il en soit, les auteurs latins ont tous écrit le nom de cette contrée par un *u*, & non par un *o*, comme les Grecs. Etienne le géographe en fait la remarque. Après avoir dit, le peuple étoit appellé ὄμβρικοι, *Ombrici*; & ὀμβρόι, *Ombri*; il ajoute λέγονται Ὄμβροι παρὰ τοῖς ἰταλικοῖς συγγραφεῦσι, *dicuntur ab Italis scriptoribus* Umbri.

L'*Umbrie* étoit la patrie de Properce, & il nous l'apprend lui-même au premier livre de ses élégies:

Proxima supposito contingens Umbria *campo*
Me genuit terris fertilis uberibus.

On dit au pluriel, *Umbri*, & au singulier, *Umber*, selon ces vers de Catulle *in Egnatium.*

Si Urbanus esses, aut Sabinus, aut Tyburs
Aut parcus Umber, *aut obesus Hetruscus.*

On voit la même chose dans une inscription de Préneste, rapportée par Gruter, p. 72, n. 5:

Quæ Umber *fulcare folet, quos Tufcus arator.*

L'*Umbrie* maritime, ou du moins la plus grande partie de ce quartier, qui avoit été habitée par les Gaulois Sénonois, conserva toujours le nom d'*Ager gallicus* ou *gallicanus*, après même que le pays eut été restitué à ses premiers habitans : c'est ce qui fait que Tite-Live, l. XXXIX, c. 64, dit : *Coloniæ duæ Potentia in Picenum, Pifaurum in gallicum agrum deductæ funt.* (*D. J.*)

UMBRO, *Géog. anc.*, fleuve d'Italie. Pline, liv. III, c. 5, dit qu'il est navigable ; ce que Rutilius, liv. I, v. 337, n'a pas oublié :

Tangimus Umbronem : *non eft ignobile flumen,*
Quod tuto trepidas excipit ore rates.

L'itinéraire d'Antonin, dans la route maritime de Rome à Arles, met *Umbronis fluvius* entre *Portus Telamonis* & *Lacus Aprilis*, à 12 milles du premier de ces lieux, & 18 du second. Ce fleuve se nomme aujourd'hui l'*Umbrone*; c'est sans doute l'*Umber* de Properce, & l'*Ombros* d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

UMBU, f. m. *Hift. nat. Bot. exot.*, espece de prunier du Brésil, nommé par Pison, *arbor prunifera Brafilienfis, fructu magno, radicibus tuberofis.*

On le prendroit à quelque distance, soit par sa forme, sa grosseur, ou son fruit, pour un petit citronnier ; son tronc est court, foible, & divisé en un grand nombre de petites branches tortillées ; ses feuilles sont étroites, unies, d'un beau verd, acides & astringentes au goût ; sa fleur est blanchâtre ; son fruit d'un blanc jaunâtre, semblable à une assez grosse prune, mais dont la pulpe est plus dure & en plus petite quantité ; il contient un gros noyau, & mûrit dans les mois pluvieux ; alors il est fort agréable au goût : en tout autre tems, son âcreté est si grande qu'elle agace les dents ; on en fait usage en qualité de rafraîchissant & d'astringent.

Sa racine a quelque chose de particulier ; outre qu'elle se répand dans la terre ainsi que celle des autres arbres, elle se met en différens tubercules, compactes & pesans, que vous prendriez à leur forme & à leur couleur extérieure cendrée, pour de grosses patates ; lorsqu'ils sont dépouillés de leur peau, ils sont blancs en-dedans comme de la neige ; leur pulpe est molle, succulente, semblable à celle de la gourde, & se résout dans la bouche en un suc aqueux, froid, doux, & très-agréable.

Ce fruit soulage & rafraîchit dans la fievre accompagnée de chaleur violente ; il n'est pas inutile aux voyageurs, ainsi que Pison l'a lui-même éprouvé. (*D. J.*)

U N

UN, f. m. *Arithmét.*, unité de nombre ; *un* multiplié par lui-même ne produit jamais qu'un ; une fois *un* est *un*, *un* font deux. *Un* en chiffre arabe s'écrit (1), en chiffre romain (I), & en chiffre françois de compte ou finance, ainsi (j). (*D. J.*)

UN, DEUX, TROIS, *Marine.* Ces mots sont prononcés par celui qui fait haler la bouline, & au dernier les travailleurs agissent en même tems.

UNA, *Géog. anc.*, fleuve de la Mauritanie Tingitane, selon Ptolomée, l. IV, ch. 1 : on croit que c'est la riviere de Sus. (*D. J.*)

UNANIME, adj. *Gramm.*, qui a été fait par plusieurs, comme s'ils n'avoient eu qu'une même ame. On dit un accord *unanime* ; un concert *unanime* ; un mouvement *unanime*.

UNANIMITÉ, f. f. *Gramm.*, concorde parfaite entre plusieurs personnes. Il regne dans toutes leurs actions la plus grande *unanimité*. Il y eut dans cette assemblée la plus entiere *unanimité*.

UNCIALES, adj. f. pl. *Antiq.* Les antiquaires donnoient cette épithete à certaines lettres ou grands caracteres dont on se servoit autrefois pour faire des inscriptions & des épitaphes; on les nommoit en latin *litteræ unciales.* Ce mot vient d'*uncia*, qui étoit la douzieme partie d'un tout, & qui en mesure géométrique valoit la douzieme partie d'un pied ou un pouce : & telle étoit la grosseur de ces lettres. (*D. J.*)

UNCTUARIUM, f. m. *Hift. anc.*, partie du gymnase des anciens ; c'étoit la piece ou appartement destiné aux onctions qui précédoient ou qui suivoient l'usage des bains, la lutte, le pancrace, *&c.* Voy. ALYPTERION & GYMNASE.

UNCTUS, *Siccus*, *Littér.* Les gens aisé, qui chez les Romains ne se mettoient point à table sans être auparavant bien parfumés d'essences, sont les *uncti* d'Horace, que ce poëte oppose aux *ficci*. *Unctus*

ne désignoit pas seulement un homme parfumé, il indiquoit tout ensemble un homme qui joignoit à l'amour de la parure, le goût pour la chere délicate, *unctum obsonium*.

Uncta popina, dans Horace, est un cabaret bien fourni de tout ce qui peut contribuer à la bonne chere : *redolens & optimis cibis plena*, comme dit le Scholiaste. (*D. J.*)

UNDALUS, *Géogr. anc.*, ville de la Gaule Narbonnoise, dans l'endroit où la riviere *Selgæ*, aujourd'hui la Sorge, se jette dans le Rhône, selon Strabon, l. IV, p. 185, qui ajoute que Domitius Ænobarbus défit près de cette ville une grande quantité de Gaulois. Mais Tite-Live, *epitom.* 50, en parlant de cette victoire du proconsul Cn. Domitius, dit que ce fut sur les Allobroges qu'il la remporta; & au lieu de nommer la ville *Undalum*, il la nomme *oppidum Vindalium.* Voici le passage : *Cn. Domitius proconsul contra Allobroges ad oppidum* Vindalium *feliciter pugnavit.*

Il y a apparence que *Vindalium oppidum* ou *Vindalum*, sont les vrais noms de cette ville, & que l'*Undalus* ou *Undalum* de Strabon sont corrompus. En effet, Florus, l. III, c. 2, appuie l'orthographe de Tite-Live : car en nommant les quatre fleuves qui furent témoins de la victoire des Romains, il met du nombre le *Vindalicus* : c'est ainsi qu'il faut lire, & non *Vandalicus*, comme portent plusieurs éditions : les Vindéliciens sont trop éloignés, pour qu'aucun fleuve de leur pays puisse être nommé dans cette occasion avec le Varo, l'Isere & le Rhône, qui sont les trois autres fleuves dont parle Florus.

Ce fleuve *Vandalicus* est le *Sulgæ* de Strabon, & avoit peut-être donné son nom à la ville *Vandalum*, qui étoit à son embouchure. (*D. J.*)

UNDECEMVIR, s. m. *Hist. anc.*, magistrat à Athenes, qui avoit dix collegues tous revêtus de la même charge ou commission.

Leurs fonctions étoient à peu près les mêmes que celles de nos prévôts & autres officiers des maréchaussées en France; savoir, d'arrêter, d'emprisonner les criminels, de les mettre entre les mains de la justice, & lorsqu'ils étoient condamnés, de les remettre en prison jusqu'à l'exécution de la sentence.

Les onze tribus d'Athenes élisoient ces magistrats, chacune en nommant un de son corps. Mais après le tems de Clisthenes, ces tribus ayant été réduites au nombre de dix, on élisoit un greffier ou notaire qui complétoit le nombre d'onze. C'est pour cela que Cornelius Nepos, dans la vie de Phocion, les appelle *undecim*, & Julius Pollux les nomme ἕνδεκα & νομοφύλακες. Cependant les fonctions des nomophylaces étoient très-différentes. *V.* NOMOPHYLACES.

UNDERSEWEN, *Géogr. mod.*, ou *Underseen*, petite ville de Suisse, au canton de Berne, dans l'Oberland ou pays d'en haut, au bord du lac de Thoun, entre ce lac & celui de Brienz. Les Bernois y ont un avoyer. *Long.* 25. 44. *lat.* 46. 37. (*D. J.*)

UNDERWALD, *Géog. mod.*, canton de Suisse, le sixieme en rang; il est nommé élégamment en latin *Subsylvania*. Ce canton est borné au nord par celui de Lucerne & par une partie du lac des quatre cantons, au midi par le canton de Berne, dont il est séparé par le mont Brunick, à l'orient par de hautes montagnes qui le séparent du canton d'Uri, & à l'occident par le canton de Lucerne encore.

Il est partagé en deux vallées qu'on peut nommer l'une *supérieure* & l'autre *inférieure*. Ce partage fait par la nature a donné lieu au partage du gouvernement; car quoique pour les affaires du dehors les deux vallées ne fassent qu'un seul canton, cependant chacune a son gouvernement particulier, son conseil, ses officiers, & même ses terres. La vallée supérieure se divise en six communautés, & la vallée inférieure en quatre. Le terroir des deux vallées est le même, & ne differe presque point de celui des cantons de Lucerne & d'Uri. Quoique les deux vallées aient chacune leur corps & leur conseil à part, elles ont établi pour les affaires du dehors un conseil général, dont les membres se tirent des conseils de chaque communauté.

Le canton d'*Underwald* est catholique. Il ne possede point de bailliages en propre; mais il jouit avec d'autres cantons, des bailliages communs du Thurgau, des bailliages libres du comté de Sargans & du Rhinthal; & il nomme encore, comme les onze autres cantons, des baillifs dans les quatre bailliages d'Italie.

Arnold de *Melchthal*, natif de ce canton, est un des quatre héros de la Suisse,

qui le 7 novembre de l'an 1307 arborerent les premiers l'étendard de la liberté, engagerent leurs compatriotes à secouer le joug de la domination d'Autriche, & à former une république confédérée, qu'ils ont depuis soutenue avec tant de gloire. Melchthal étoit irrité en particulier des horreurs de Grisler, gouverneur du pays, qui avoit fait crever les yeux à son pere. N'ayant point eu de justice à cette violence, il trouva des amis prêts à le venger, & ils taillerent en piece un corps de troupes ennemies, commandé par le comte de Strasberg. Tell tua Grisler d'un coup de fleche. Enfin le peuple chassa du pays les Autrichiens, & établit pour principe du gouvernement à venir, la liberté, l'égalité des conditions. *V.* SUISSE. (*D. J.*)

UNEDO, *Botan. anc.*, nom employé par les anciens naturalistes pour désigner un fruit qu'ils estimoient être rafraîchissant & un peu astringent. La plupart des modernes ont prétendu que ce fruit étoit celui de l'arboisier, parce que Pline le dit lui-même; mais le naturaliste de Rome contredit dans son opinion tous les anciens écrivains latins, qui ont toujours appellé le fruit de l'arboisier du même nom que l'arbre qui le donne; je veux dire *arbutum* ou *arbutus*. Varron parlant de la cueillette des fruits d'automne, les appelle tous du nom de leurs arbres; il ne dit point *decerpendo unedinem*, mais *decerpendo arbutum, mora, pomaque*. Il est vrai que Servius employa le mot *unedo* pour le fruit de l'arboisier; mais c'est l'erreur de Pline qu'il a copiée; & le fait est si vrai, que d'un côté Galien, & de l'autre Paul Eginette déclarent unanimement que *unedo* n'est point du tout le fruit de l'arboisier, mais le fruit de l'épimelis, qui étoit une espece de nefle appellée *sitanienne*, ou selon d'autres, une espece de petite pomme sauvage.

UNGEN, *Géog. mod.*, montagne du Japon, dans l'isle de Ximon, entre Nangasaqui & Xima-Bara. Son sommet n'est qu'une masse brûlée, pelée & blanchâtre; c'est un volcan qui exhale sans cesse une fumée de soufre, dont l'odeur est si forte, qu'à plusieurs milles à la ronde on n'y voit pas un seul oiseau.

UNGH, *Géogr. mod.*, riviere de la haute-Hongrie. Elle prend sa source aux confins de la Pologne, dans les monts Krapack, donne son nom au comté d'Unghwar qu'elle traverse; ensuite elle entre dans le comté de Zemplin, où elle se jette dans le Bodrog.

UNGHWAR, *Géog. mod.*, comté de la haute-Hongrie, aux frontieres de la Pologne, dans les monts Krapacks. Sa capitale, & seule ville, porte le même nom. (*D. J.*)

UNGHWAR, *Géogr.*, petite ville de la haute-Hongrie, capitale du comté du même nom, dans une isle formée par la riviere d'Ungh, à douze lieues au levant de Cassovie. *Long.* 40. 6. *lat.* 48. 53. (*D. J.*)

UNGUENTARIUS, s. m. *Littér.* Les *unguentarii* étoient les parfumeurs à Rome; ils avoient leur quartier nommé *vicus thurarius*, dans la rue Toscane, qui faisoit partie du Vélabre. Elle prit son nom des Toscans qui vinrent s'y établir, après qu'on eût desséché les eaux qui rendoient ce quartier inhabitable; c'est pour cela qu'Horace appelle les parfumeurs, *tusci turba impia vici*, parce que ces gens-là étoient les ministres de tous les jeunes débauchés de Rome. (*D. J.*)

UNGUIS, *Anat.*, est le nom de deux os du nez, qui sont minces comme des écailles, & ressemblent à un ongle, d'où leur vient ce nom. *V.* NEZ.

Les os *unguis* sont les plus petits os de la mâchoire supérieure, & sont situés vers le grand angle des yeux. *V.* le *mot* MACHOIRE.

Quelques auteurs les appellent *os lacrymans*, mais improprement, n'y ayant point de glande lacrymale dans le grand angle. D'autres les nomment *os orbitaires*.

Il est articulé par son bord supérieur avec le coronal, par son bord antérieur & son inférieur avec le maxillaire, & le cornet inférieur du nez par son bord postérieur avec l'os éthmoïde. *Voy.* CORNET, ETHMOÏDE, &c.

UNGUIS, *Jard.*, est la partie blanche au bout des feuilles, environnée d'une zone ou ligne épaisse, dentelée, souvent colorée avec des utricules, des épines, des poils & des barbes à l'extrêmité.

UNI, PLAIN, SIMPLE, *Synonym.* Ce qui est *uni* n'est pas raboteux. Ce qui est *plain* n'a ni enfoncemens ni élévations.

Le marbre le plus *uni* est le plus beau. Un pays où il n'y a ni montagnes ni vallées, est un pays *plain*.

Uni se prend encore pour *simple*. On dit qu'un ouvrage est *uni* lorsqu'on n'y a exécuté aucune sorte d'ornement. (*D. J.*)

UNI, *Agricult.* Les laboureurs disent travailler à l'*uni*, pour dire, relever avec l'oreille de la charrue toutes les raies de terre d'un même côté, de telle maniere qu'il ne paroit aucun sillon, lorsqu'on acheve de labourer le champ, & qu'au contraire il semble tout *uni*. L'on observe cette maniere de labourer les champs, sur-tout dans les terres seches & pierreuses, & pour y semer seulement des avoines ou des orges qu'on fauche, au lieu de les scier avec la faucille; pour mieux réussir dans cette sorte de labour, on se sert d'une charrue à tourne-oreille. (*D. J.*)

UNI, adj. *Manege.* On dit, cheval qui est *uni*, pour désigner un cheval dont les deux trains de devant & de derriere ne font qu'une même action, sans que le cheval change de pied ou galope faux. (*D. J.*)

UNIA, *Géogr. mod.*, isle du golfe de Venise, au midi de celle d'Osoro. Il n'y a qu'un village dans cette isle, quoiqu'elle ait environ 15 milles de tour. (*D. J.*)

UNICORNE. *V.* NARWAL.

UNICORNU FOSSILE, *Hist. nat.* On ne sait pas par quel caprice il a plu à quelques naturalistes de donner ce nom bisarre à une espece de terre blanche & seche, que quelques auteurs ont nommée *galactites* ou *terre laiteuse*, parce qu'on s'est imaginé lui trouver l'odeur du lait. De quelque nature que soit cette terre, elle ne paroit avoir rien de commun avec la licorne, qui s'appelle en latin *unicornu*. *V.* LICORNE FOSSILE.

Il y a une terre de cette espece qu'on appelle *magnes carneus* ou *aimant de chair*. C'est une terre bolaire, fort seche, & qui s'attache fortement à la langue.

UNIFORME, UNIFORMITÉ, *Gram.* ce sont les opposés de *divers* & *diversité*, d'*inégal* & d'*inégalité*, de *variété* & *variété*. On dit des coutumes *uniformes*, une conduite *uniforme*, une vie *uniforme*, égale à elle-même, la veille constamment semblable au jour, & le jour au lendemain.

UNIFORME, adj. *Méchan.* Le mouvement *uniforme* est celui d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux; tel est, au moins sensiblement, le mouvement d'une aiguille de montre ou de pendule. *V.* MOUVEMENT.

C'est dans le mouvement *uniforme* que l'on cherche ordinairement la mesure du temps. En voici la raison: comme le rapport des parties du temps nous est inconnu en lui-même, l'unique moyen que nous puissions employer pour découvrir ce rapport, c'est d'en chercher quelqu'autre plus sensible & mieux connu, auquel nous puissions le comparer; on aura donc trouvé la mesure du temps la plus simple, si l'on vient à bout de comparer de la maniere la plus simple qu'il soit possible, le rapport des parties du temps, avec celui de tous les rapports que l'on connoît le mieux. De-là il résulte que le mouvement *uniforme* est la mesure du temps la plus simple: car d'un côté le rapport des parties d'une ligne droite est celui que nous saisissons le plus facilement; & de l'autre, il n'y a pas de rapports plus aisés à comparer entr'eux, que des rapports égaux. Or dans le mouvement *uniforme*, le rapport des parties du temps est égal à celui des parties correspondantes de la ligne parcourue. Le mouvement *uniforme* nous donne donc tout à la fois le moyen, & de comparer le rapport des parties du temps au rapport qui nous est le plus sensible, & de faire cette comparaison de la maniere la plus simple; nous trouvons donc dans le mouvement *uniforme*, la mesure la plus simple du temps.

Je dis, outre cela, que la mesure du temps par le mouvement *uniforme* est, indépendamment de la simplicité, celle dont il est le plus naturel de penser à se servir. En effet, comme il n'y a point de rapport que nous connoissons plus exactement que celui des parties de l'espace, & qu'en général un mouvement quelconque dont la loi seroit donnée, nous conduiroit à découvrir le rapport des parties du temps, par l'analogie connue de ce rapport avec celui des parties de l'espace parcouru; il est clair qu'un tel mouvement seroit la mesure du temps la plus exacte, & par conséquent celle qu'on devroit mettre en usage préférablement à toute autre. Donc, s'il y a quelque espece particuliere de mouvement, où l'analogie entre le rapport des parties du temps & celui des parties de l'espace parcouru soit connue, indépendamment de toute hypothèse, & par la nature du mouvement même, & que cette espece de mouvement soit la seule à qui cette propriété appartienne, elle sera nécessairement la mesure de temps la plus naturelle. Or, il n'y a que le mouvement *uniforme* qui réunisse les deux conditions dont nous ve-

nons de parler : car le mouvement d'un corps est *uniforme* par lui-même, il ne devient accéléré ou retardé qu'en vertu d'une cause étrangere, & alors il est susceptible d'une infinité de loix différentes de variation. La loi d'uniformité, c'est-à-dire, l'égalité entre le rapport des tems & celui des espaces parcourus, est donc une propriété du mouvement considéré en lui-même ; le mouvement *uniforme* n'en est par-là que plus analogue à la durée, & par conséquent plus près à en être la mesure, puisque les parties de la durée se succedent aussi constamment & uniformément. Au contraire, toute loi d'accélération ou de diminution dans le mouvement, est arbitraire, pour ainsi dire, & dépendante des circonstances extérieures : le mouvement non *uniforme* ne peut être par conséquent la mesure naturelle du temps ; car en premier lieu, il n'y auroit pas de raison pourquoi une espece particuliere de mouvement non *uniforme*, fût la mesure premiere du temps, plutôt qu'une autre : en second lieu, on ne pourroit mesurer le temps par un mouvement non *uniforme*, sans avoir découvert auparavant par quelque moyen particulier l'analogie entre le rapport des temps & celui des espaces parcourus, qui conviendroit au mouvement proposé. D'ailleurs, comment connoître cette analogie autrement que par l'expérience, & l'expérience ne supposeroit-elle pas qu'on eût déjà une mesure du temps fixe & certaine ?

Mais le moyen de s'assurer, dit-on, qu'un mouvement soit parfaitement *uniforme*? Je réponds d'abord qu'il n'y a non plus aucun mouvement non *uniforme* dont nous sachions exactement la loi, & qu'ainsi cette difficulté prouve seulement que nous ne pouvons connoître exactement & en toute rigueur le rapport des parties du temps ; mais il ne s'ensuit pas de-là que le mouvement *uniforme* n'en soit par sa nature seule, la premiere & la plus simple mesure. Aussi, ne pouvant avoir de mesure du temps précise & rigoureuse, c'est dans les mouvemens à-peu-près *uniformes* que nous en cherchons la mesure au moins approchée. Nous avons deux moyens de juger qu'un mouvement est à-peu-près *uniforme*, ou quand nous savons que l'effet de la cause accélératrice ou retardatrice ne peut être qu'insensible ; ou quand nous le comparons à d'autres mouvemens, & que nous observons la même loi dans les uns & dans les autres : ainsi si plusieurs corps se meuvent de maniere que les espaces qu'ils parcourent durant un même temps soient toujours entr'eux ou exactement ou à-peu-près dans le même rapport, on juge que le mouvement de ces corps est ou exactement ou à très-peu près *uniforme*.

Uniforme, s. m. *Art milit.* On appelle *uniforme* dans le militaire, l'habillement qui est propre aux officiers & aux soldats de chaque régiment. Les troupes n'ont commencé à avoir des *uniformes* que du temps de Louis XIV. Comme elles avoient auparavant des armures de fer qui les couvroient entiérement ou presqu'entiérement, l'*uniforme* n'auroit pu servir à les distinguer comme aujourd'hui. Les officiers François sont obligés, par une ordonnance de 1737, de porter toujours l'habit *uniforme* pendant le temps qu'ils sont en campagne ou en garnison, afin qu'ils soient plus aisément connus des soldats. Sa Majesté a aussi depuis obligé ses officiers généraux de porter un *uniforme* par lequel on distingue les maréchaux de camp des lieutenans généraux. Cet *uniforme* qui les fait connoître, peut servir utilement pour les faire respecter, & leur faire rendre par toutes les troupes les honneurs dus à leurs dignités. (*Q*)

UNIGENITUS, Constitution, *Hist. ecclés.*, constitution en forme de bulle, donnée à Rome en 1713, par le pape Clément XI, portant condamnation du livre intitulé : *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, par le P. Quesnel. Cette bulle commence par le mot *Unigenitus*, d'où lui vient son nom : mais c'est son histoire qui nous intéresse, la voici d'après l'historien du siecle de Louis XIV.

Le P. Quesnel, prêtre de l'oratoire, ami du célebre Arnauld, & qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avoit, dès l'an 1671, composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du nouveau Testament. Ce livre contient quelques maximes qui pourroient paroître favorables au jansénisme ; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement univer-

sel. Le bien s'y montre de tous côtés, & le mal il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnerent les plus grands éloges dans sa naissance, & les confirmerent quand le livre eut reçu par l'auteur sa derniere perfection. L'abbé Renaudot, l'un des plus savans hommes de France, étant à Rome la premiere année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce pape qui aimoit les savans, & qui l'étoit lui-même, le trouva lisant le livre du P. Quesnel. Voilà, lui dit le pape, un livre excellent; nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi; je voudrois attirer l'auteur auprès de moi. C'est cependant le même pape qui depuis condamna le livre.

Un des prélats qui avoient donné en France l'approbation la plus sincere au livre de Quesnel, étoit le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il s'en étoit déclaré le protecteur, lorsqu'il étoit évêque de Châlons; & le livre lui étoit dédié. Ce cardinal plein de vertus & de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeoit quelques jansénistes sans l'être, & aimoit peu les jésuites, sans leur nuire & sans les craindre.

Ces peres commençoient à jouir d'un grand crédit depuis que le P. de la Chaise, gouvernant la conscience de Louis XIV, étoit en effet à la tête de l'église gallicane. Le P. Quesnel qui les craignoit, étoit retiré à Bruxelles avec le savant bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode, & plusieurs autres du même parti. Il en étoit devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouissoit comme lui de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret, indépendant des souverains, de régner sur des consciences, & d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés.

Les jésuites plus répandus que sa faction, & plus puissans, déterrerent bientôt Quesnel dans sa solitude. Ils le persécuterent auprès de Philippe V, qui étoit encore maître des Pays-Bas, comme ils avoient poursuivi Arnauld son maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne de faire arrêter ces solitaires. Quesnel fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janséniste feroit sa fortune s'il délivroit le chef, perça les murs, & fit évader Quesnel, qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719, dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes; troupeau foible, qui dépérit tous les jours. Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers; & comme on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé, on fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étoient dangereux.

Il n'étoit pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberoient d'elles-mêmes, si on les abandonnoit à leur inutilité. C'étoit leur donner un poids qu'elles n'avoient point, que d'en faire des matieres d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du P. Quesnel comme coupable, après que l'auteur eût été traité en séditieux. Les jésuites engagerent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'étoit en effet faire condamner le cardinal de Noailles qui en avoit été le protecteur le plus zélé. On se flattoit avec raison que le pape Clément XI mortifieroit l'archevêque de Paris. Il faut savoir que quand Clément XI étoit le cardinal Albani, il avoit fait imprimer un livre tout moliniste, de son ami le cardinal de Sfondrate, & que M. de Noailles avoit été le dénonciateur de ce livre. Il étoit naturel de penser qu'Albani devenu pape, feroit au moins contre les approbations données à Quesnel, ce qu'on avoit fait contre les approbations données à Sfondrate.

On ne se trompa pas; le pape Clément XI donna, vers l'an 1708, un décret contre le livre de Quesnel; mais alors les affaires temporelles empêcherent que cette affaire spirituelle qu'on avoit sollicitée, ne réussît. La cour étoit mécontente de Clément XI, qui avoit reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret, il ne fut pas reçu en France, & les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du P. de la Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étoient toujours ouvertes, & qui ménageoit dans le cardinal de Noailles, l'allié de madame de Maintenon.

Les jésuites étoient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques. Cet-

te prérogative est le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques : ce que leur fondateur établit par humilité, est devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieillissoit, plus la place de confesseur devenoit un ministere considérable. Ce poste fut donné au P. le Tellier, fils d'un procureur de Vire en basse-Normandie, homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait : il avoit à venger ses injures particulieres. Les jansénistes avoient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises. Il étoit mal personnellement avec le cardinal de Noailles, & il ne savoit rien ménager. Il remua toute l'église de France ; il dressa en 1711 des lettres & des mandemens, que des évêques devoient signer : il leur envoyoit des accusations contre le cardinal de Noailles, au bas desquelles ils n'avoient plus qu'à mettre leurs noms. De telles manœuvres dans des affaires profanes sont punies ; elles furent découvertes, & n'en réussirent pas moins.

La conscience du roi étoit allarmée par son confesseur, autant que son autorité étoit blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de Noailles lui demanda justice de ces mysteres d'iniquité : le confesseur persuada qu'il s'étoit servi des voies humaines, pour faire réussir les choses divines ; & comme en effet il défendoit l'autorité du pape & celle de l'unité de l'église, tout le fond de l'affaire lui étoit favorable. Le cardinal s'adressa au dauphin, duc de Bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres & les amis de l'archevêque de Cambrai. Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon, qui n'avoit guere de sentimens à elle, & qui n'étoit occupée que de se conformer à ceux du roi.

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta le pouvoir de prêcher & de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages & des plus modérés. Sa place lui donnoit le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confesser le roi. Mais il n'osa pas irriter à ce point son souverain, & il le laissa avec respect entre les mains de son ennemi. „ Je crains, écrivit-il à madame de Maintenon, de marquer au roi trop de soumission, en donnant les pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je prie „ Dieu de lui faire connoître le péril „ qu'il court, en confiant son ame à un „ homme de ce caractere „.

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du P. le Tellier, des évêques qui espéroient le chapeau, employerent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvoit éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avoit plusieurs fois imposé silence aux deux partis ; au lieu de réprimer un religieux, & de conduire le cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les prêtres, comme tous les seigneurs, à être utiles sans être dangereux, au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison & par tous les magistrats : Louis XIV crut bien faire de solliciter lui-même la fameuse constitution qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le P. le Tellier & son parti envoyerent à Rome cent trois propositions à condamner. Le saint office en proscrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713. Elle vint, & souleva contre elle presque toute la France. Le roi l'avoit demandée pour prévenir un schisme, & elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propositions, il y en avoit qui paroissoient à tout le monde contenir le sens le plus innocent & la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante accepterent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnerent en même temps des explications, pour calmer les scrupules du public.

L'acceptation pure & simple fut envoyée au pape, & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendoient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi, & la multitude. Mais le cardinal de Noailles, & sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle, ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape, pour demander des correctifs même à sa sainteté. C'étoit un affront qu'ils lui faisoient respectueu-

fement. Le roi ne le fouffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèfes, & défendit au cardinal de paroître à la cour.

La perfécution donna à cet archevêque une nouvelle confidération dans le public. C'étoit une véritable divifion dans l'épifcopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouoit qu'il ne s'agiffoit pas des points fondamentaux de la religion; cependant il y avoit une guerre civile dans les efprits, comme s'il eût été queftion du renverfement du chriftianifme; & l'on fit agir des deux côtés tous les refforts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces refforts furent employés pour faire accepter la *conftitution* par la Sorbonne. La pluralité des fuffrages ne fut pas pour elle, & cependant elle y fut enregiftrée. Le miniftere avoit peine à fuffire aux lettres de cachet qui envoyoient en prifon ou en exil les oppofans.

Cette bulle avoit été enregiftrée au parlement, avec la réferve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'églife gallicane, du pouvoir & de la jurifdiction des évêques; mais le cri public perçoit toujours à-travers l'obéiffance. Le cardinal de Biffi, l'un des plus ardens défenfeurs de la bulle, avoua dans une de fes lettres, qu'elle n'auroit pas été reçue avec plus d'indignité à Geneve qu'à Paris.

Les efprits étoient fur-tout révoltés contre le jéfuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puiffant. Son pouvoir nous paroît une violation de fes vœux; mais s'il abufe de ce pouvoir, il eft en horreur. Le Tellier ofa préfumer de fon crédit jufqu'à propofer de faire dépofer le cardinal de Noailles, dans un concile national. Ainfi un religieux faifoit fervir à fa vengeance, fon roi, fon pénitent & fa religion; & avec tout cela, j'ai de très-fortes raifons de croire qu'il étoit dans la bonne foi: tant les hommes s'aveuglent dans leurs fentimens & dans leur zele!

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agiffoit de dépofer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de fes mœurs, par la douceur de fon caractere, & plus encore par la perfécution; on détermina Louis XIV à faire enregiftrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque qui n'auroit pas reçu la bulle purement & fimplement, feroit tenu d'y foufcrire, ou qu'il feroit pourfuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle.

Le chancelier Voifin, fecretaire d'état de la guerre, dur & defpotique, avoit dreffé cet édit. Le procureur-général d'Agueffeau, plus verfé que le chancelier Voifin dans les loix du royaume, & ayant alors ce courage d'efprit que donne la jeuneffe, refufa abfolument de fe charger d'une telle piece. Le premier préfident de Mefme en remontra au roi les conféquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi étoit mourant. Ces malheureufes difputes troublerent fes derniers momens. Son impitoyable confeffeur fatiguoit fa foibleffe par des exhortations continuelles à confommer un ouvrage qui ne devoit pas faire chérir fa mémoire. Les domeftiques du roi indignés lui refuferent deux fois l'entrée de la chambre, & enfin ils le conjurerent de ne point parler au roi de la *conftitution*. Ce prince mourut, & tout changea.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renverfé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV, & ayant fubftitué des confeils aux bureaux des fecretaires d'état, compofa un confeil de confcience, dont le cardinal de Noailles fut le préfident. On exila le pere le Tellier, chargé de la haine publique, & peu aimé de fes confreres.

Les évêques oppofés à la bulle, appellerent à un futur concile, dût-il ne fe tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocefe de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel; & enfin le cardinal de Noailles fit le fien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'églife de France refta divifée en deux factions, les acceptans & les refufans. Les acceptans étoient les cent évêques qui avoient adhéré fous Louis XIV avec les jéfuites & les capucins. Les refufans étoient quinze évêques & toute la nation. Les acceptans fe prévaloient de Rome; les autres, des univerfités, des parlemens, & du peuple. On imprimoit volume fur volume, lettres fur lettres; on fe traitoit réciproquement de fchifmatique & d'hérétique.

Un archevêque de Rheims, du nom de

Mailly, grand & heureux partisan de Rome, avoit mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa; il fut cardinal. Un évêque de Soissons ayant essuyé le même traitement du parlement, & ayant signifié à ce corps que ce n'étoit pas à lui à le juger, même pour un crime de lese-majesté, il fut condamné à dix mille livres d'amende; mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal aussi.

Rome éclatoit en reproches : on se consumoit en négociations; on appelloit, on réappelloit; & tout cela, pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivoit d'aumônes à Amsterdam.

La folie du systême des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'église. Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlerent encore de jansénisme & de bulle, ne trouverent personne qui les écoutât. Paris n'y pensoit pas plus qu'à la guerre, qui se faisoit sur les frontieres d'Espagne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on faisoit alors, le luxe & la volupté portés aux derniers excès, imposerent silence aux disputes ecclésiastiques; & le plaisir fit ce que Louis XIV n'avoit pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures, pour réunir l'église de France. Sa politique y étoit intéressée. Il craignoit des temps où il auroit eu contre lui Rome, l'Espagne, & cent évêques.

Il falloit engager le cardinal de Noailles non-seulement à recevoir cette *constitution*, qu'il regardoit comme scandaleuse, mais à rétracter son appel, qu'il regardoit comme légitime. Il falloit obtenir de lui plus que Louis XIV son bienfaiteur ne lui avoit en vain demandé. Le duc d'Orléans devoit trouver les plus grandes oppositions dans le parlement, qu'il avoit exilé à Pontoise; cependant il vint à bout de tout. On composa un corps de doctrine, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepteroit. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conseil, avec les princes & les pairs, faire enregistrer un édit qui ordonnoit l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'unanimité & la paix.

Le parlement, qu'on avoit mortifié en portant au grand-conseil des déclarations qu'il étoit en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand-conseil avoit enregistré; mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire, le maintien des libertés de l'église gallicane & des loix du royaume.

Le cardinal archevêque, qui avoit promis de se rétracter quand le parlement obéiroit, se vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha son mandement de rétractation le 20 août 1720.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelloit en France *jansénisme*, *quiétisme*, *bulles*, *querelles théologiques*, baissa sensiblement. Quelques évêques appellans resterent seuls opiniâtrement attachés à leurs sentimens.

Sous le ministere du cardinal de Fleury, on voulut extirper les restes du parti, en déposant un des prélats des plus obstinés. On choisit, pour faire un exemple, le vieux Soanen, évêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs sans parens, sans crédit.

Il fut condamné par le concile provincial d'Embrun en 1728, suspendu de ses fonctions d'évêque & de prêtre, & exilé par la cour en Auvergne à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes.

Un reste de fanatisme subsista seulement dans une petite partie du peuple de Paris, sur le tombeau du diacre Paris; & les jésuites eux-mêmes semblerent entraînés dans la chûte du jansénisme. Leurs armes émoussées n'ayant plus d'adversaires à combattre, ils perdirent à la cour le crédit dont le Tellier avoit abusé. Les évêques sur lesquels ils avoient dominé, les confondirent avec les autres religieux; & ceux-ci ayant été abaissés par eux, les rabaisserent à leur tour. Les parlemens leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensoient d'eux, en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on auroit pu oublier. L'université qui commençoit alors à faire de bonnes études dans la littérature, & à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse; & ils

tendirent, pour reprendre leur ascendant, que le temps leur fournit des hommes de génie, & des conjonctures favorables.

Il seroit très-utile à ceux qui sont entêtés de ces disputes, de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde ; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste & un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule & dans l'immensité des choses. (*D. J.*)

UNION, JONCTION, *Synonyme*. *L'union* regarde particulierement deux différentes choses qui se trouvent bien ensemble. La *jonction* regarde proprement deux choses éloignées, qui se rapprochent l'une de l'autre.

Le mot d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance. Celui de *jonction* semble supposer une marque ou quelque mouvement.

On dit l'*union* des couleurs, & la *jonction* des armées ; l'*union* de deux voisins, & la *jonction* de deux rivieres.

Ce qui n'est pas *uni* est divisé, ce qui n'est pas *joint* est séparé.

On s'*unit* pour former des corps de société. On se *joint* pour se rassembler, & n'être pas seuls.

Union s'emploie souvent au figuré en vers & en prose : mais on ne se sert de *jonction* que dans le sens littéral.

L'*union* soutient les familles, & fait la puissance des Etats. La *jonction* des ruisseaux forme les grands fleuves. Girard, *Synon. françois*. (*D. J.*)

UNION CHRÉTIENNE, *Hist. ecclés.*, communauté de veuves & de filles, projetée par madame de Polaillon, institutrice des filles de la providence, & exécutée par M. Vachet, prêtre, de Romans en Dauphiné, secondé d'une sœur Renée de Tordes, qui avoit fait l'établissement des filles de la propagation de la foi à Metz, & d'une sœur Anne de Groze, qui avoit une maison à Charonne, où la communauté de l'*union chrétienne* commença en 1661. Le but singulier de cette association étoit de travailler à la conversion des filles & femmes hérétiques, à retirer des femmes pauvres, qui ne pourroient être reçues ailleurs, & à élever de jeunes filles. Le séminaire de Charonne fut transféré à Paris en 1685 ; elles eurent des constitutions en 1662 : ces constitutions furent approuvées en 1668. Ces filles n'ont de pénitence que celles de l'église ; seulement elles jeûnent le vendredi. Elles tiennent de petites écoles. Après deux ans d'épreuves, elles s'engagent par les trois vœux ordinaires & par un vœu particulier d'*union*. Elles ont un vêtement qui leur est propre.

La petite *union* est un autre établissement fait par le même M. Vachet, mademoiselle de Lamoignon, & une mademoiselle Mallet. Il s'agissoit de retirer des filles qui viennent à Paris pour servir, & de fonder un lieu où les femmes pussent trouver des femmes de chambre & des servantes de bonnes mœurs. Ce projet s'exécuta en 1679.

UNION, *Gramm. Jurispr.*, signifie en général la *jonction* d'une chose à une autre, pour ne faire ensemble qu'un tout.

En matiere bénéficiale, on entend par *union* la jonction de plusieurs bénéfices ensemble.

On distingue plusieurs sortes d'*unions*.

La premiere se fait quand les deux églises restent dans le même état qu'elles étoient, sans aucune dépendance l'une de l'autre, quoique possédées par le même titulaire.

La seconde, lorsque les deux bénéfices demeurent aussi dans le même état, & que fruits sont perçus par le même titulaire, mais que le moins considérable est rendu dépendant de l'autre ; auquel cas le titulaire doit desservir en personne le principal bénéfice, & commettre pour l'autre un vicaire, s'il est chargé de quelque service personnel ou de la conduite des ames.

La troisieme est, lorsque les deux titres sont tellement unis, qu'il n'y en a plus qu'un, soit au moyen de l'extinction d'un des titres, & réunion des revenus à l'autre, soit par l'incorporation des deux titres.

Les *unions* personnelles ou à vie ou à temps, ne sont pas admises en France, n'ayant pour but que l'utilité de l'impétrant, & non celle de l'église.

Les papes ont prétendu être en droit de procéder seuls à l'*union* des archevêchés & évêchés.

De leur côté les empereurs Grecs prétendoient avoir seuls droit d'unir ou diviser les archevêchés ou évêchés, en divisant les provinces d'Orient.

L'église gallicane a pris là-dessus un sage tempérament, ayant toujours reconnu depuis l'établissement de la monarchie, que l'union de plusieurs archevêchés ou évêchés ne peut être faite que par le pape; mais que ce ne peut être que du consentement du roi.

Le légat même *a latere* ne la peut faire, à moins qu'il n'en ait reçu le pouvoir par ses facultés duement enregistrées.

L'union des autres bénéfices peut être faite par l'évêque diocésain, en se conformant aux canons & aux ordonnances.

Mais si l'union se faisoit à la mense épiscopale, il faudroit s'adresser au pape, qui nommeroit des commissaires sur les lieux, l'évêque ne pouvant être juge dans sa propre cause.

Aucun autre supérieur ecclésiastique ne peut unir des bénéfices, quand il en seroit le collateur, & qu'il auroit jurisdiction sur un certain territoire.

C'est un usage immémorial que les bénéfices de collation royale peuvent être unis par le roi seul, en vertu de lettres-patentes registrées en parlement.

Toute *union* en général ne peut être faite sans nécessité ou utilité évidente pour l'église.

Il faut aussi y appeller tous ceux qui y ont intérêt, tels que les collateurs, patrons ecclésiastiques & laïques, les titulaires, & les habitans, s'il s'agit de l'*union* d'une cure.

Si le collateur est chef d'un chapitre, comme un évêque ou un abbé, il faut aussi le consentement du chapitre.

Quand les collateurs ou patrons refusent de consentir à l'union, il faut obtenir un jugement qui l'ordonne avec eux : à l'égard du titulaire & des habitans, il n'est pas besoin de jugement; les canons & les ordonnances ne requérant pas leur consentement, on ne les appelle que pour entendre ce qu'ils auroient à proposer contre l'*union*, & l'on y a tel égard que de raison.

On ne peut cependant unir un bénéfice vacant, n'y ayant alors personne pour en soutenir les droits.

Pour vérifier s'il y a nécessité ou utilité, on fait une information *de commodo & incommodo*, ce qui est du ressort de la jurisdiction volontaire; mais s'il survient des contestations qui ne puissent s'instruire sommairement, on renvoie ces incidens devant l'official.

Le consentement du roi est nécessaire pour l'*union* de tous les bénéfices consistoriaux, des bénéfices qui tombent en régale, & pour l'*union* des bénéfices aux communautés séculieres ou régulieres, même pour ceux qui dépendent des abbayes auxquelles on veut les unir.

On obtient aussi quelquefois des lettres-patentes pour *l'union* des autres bénéfices lorsqu'ils sont considérables, afin de rendre l'*union* plus authentique.

Avant d'enregistrer les lettres-patentes qui concernent l'*union*, le parlement ordonne une nouvelle information par le juge royal.

On permet quelquefois d'unir à des cures & prébendes séculieres, dont le revenu est trop modique, ou à des séminaires, des bénéfices réguliers, pourvu que ce soient des bénéfices simples, & non des offices claustraux, qui obligent les titulaires à la résidence.

On unit même quelquefois à un séminaire toutes les prébendes d'une collégiale.

Mais les cures ne doivent point être unies à des monasteres, ni aux dignités & prébendes des églises cathédrales ou collégiales, encore moins à des bénéfices simples.

L'*union* des bénéfices en patronage laïque doit être faite de maniere que le patron ne soit point lésé.

On unit quelquefois des bénéfices simples de différens dioceses; mais deux cures dans ce cas ne peuvent être unies, à cause de la confusion qui en résulteroit.

Quand l'*union* a été faite sans cause légitime, ou sans y observer les formalités nécessaires, elle est abusive, & la possession même de plusieurs siecles n'en couvre point le défaut.

Celui qui prétend que *l'union* est nulle, obtient des provisions du bénéfice uni; & s'il y est troublé, il appelle comme d'abus du décret d'*union*.

Si l'*union* est ancienne, l'énonciation des formalités fait présumer qu'elles ont été observées.

Enfin, quand le motif qui a donné lieu à l'*union* cesse, on peut rétablir les choses dans leur premier état. *V.* le *Concile de Trente*, M. de Fleury, d'Héricourt, de la Combe, les *Mém. du clergé*, & le *mot* BÉNÉFICE. (*A*)

UNION *de créanciers*, est lorsque plusieurs créanciers d'un même débiteur obé-

té de dettes, se joignent ensemble pour agir de concert, & par le ministere des mêmes avocats & procureurs, à l'effet de parvenir au recouvrement de leur dû, & d'empêcher que les biens de leur débiteur ne soient consommés en frais, par la multiplicité & la contrariété des procédures de chaque créancier.

Cette *union* de créanciers se fait par un contrat devant notaire, par lequel ils déclarent qu'ils s'unissent pour ne former qu'un même corps, & pour agir par le ministere d'un même procureur, à l'effet de quoi ils nomment un ou plusieurs d'entr'eux pour syndics, à la requête desquels seront faites les poursuites.

Lorsque le débiteur fait un abandonnement de biens à ses créanciers, ceux-ci nomment des directeurs pour gérer ces biens, les faire vendre, recouvrer ceux qui sont en main tierce, & pour faire l'ordre à l'amiable entre les créanciers. *Voy.* ABANDONNEMENT, CESSION DE BIENS, CREANCIER, DIRECTEUR, DIRECTION. (*A*)

UNION, *Gouver. polit.* La vraie *union* dans un corps politique, dit un de nos beaux génies, est une *union* d'harmonie, qui fait que toutes les parties, quelqu'opposées qu'elles nous paroissent, concourent au bien général de la société, comme des dissonnances dans la musique concourent à l'accord total. Il peut y avoir de l'*union* dans un Etat, où l'on ne croit voir que du trouble, c'est-à-dire, qu'il peut y avoir une harmonie, d'où résulte le bonheur qui seul est la vraie paix, une harmonie qui seule produit la force & le maintien de l'Etat. Il en est comme des parties de cet univers, éternellement liées par l'action des unes & la réaction des autres.

Dans l'accord du despotisme asiatique, c'est-à-dire, de tout gouvernement qui n'est pas modéré, il n'y a point d'*union*; mais au contraire, il y a toujours une division sourde & réelle. Le laboureur, l'homme de guerre, le négociant, le magistrat, le noble, ne sont joints que parce que les uns oppriment les autres sans résistance; & si l'on y voit de l'*union*, ce ne sont pas des citoyens qui sont unis, mais des corps morts ensevelis les uns auprès des autres. L'*union* d'un Etat consiste dans un gouvernement libre, où le plus fort ne peut pas opprimer le plus foible. (*D, J.*)

UNION *de l'Ecosse avec l'Angleterre*, *Hist. mod.*, traité fameux, par lequel ces deux royaumes sont réunis en un seul, & compris sous le nom de *royaume de la Grande-Bretagne.*

Depuis que la famille royale d'Ecosse étoit montée sur le trône d'Angleterre, par l'avénement de Jacques I à la couronne, après la mort d'Elisabeth, les rois d'Angleterre n'avoient rien négligé pour procurer cette *union* salutaire : mais ni ce prince, ni son successeur Charles I, ni les rois qui vinrent ensuite, jusqu'à la reine Anne, n'ont eu cette satisfaction; des intérêts politiques d'une part, de l'autre des querelles de religion y ayant mis de grands obstacles. La nation Ecossoise, jalouse de sa liberté, accoutumée à se gouverner par ses loix, à tenir son parlement, comme la nation angloise a le sien, craignoit de se trouver moins unie que confondue avec celle-ci, & peut-être encore davantage d'en devenir sujette. La forme du gouvernement ecclésiastique établi en Angleterre par les loix, étoit encore moins du goût des Ecossois, chez qui le presbytérianisme étoit la religion dominante.

Cependant cette *union* si salutaire, souvent projetée & toujours manquée, réussit en 1707, du consentement unanime de la reine Anne, & des états des deux royaumes.

Le traité de cette *union* contient vingt-cinq articles, qui furent examinés, approuvés & signés le 3 août 1706, par onze commissaires Anglois, & par un pareil nombre de commissaires Ecossois.

Le parlement d'Ecosse ratifia ce traité le 4 février 1707, & le parlement d'Angleterre le 9 mars de la même année. Le 17 du même mois, la reine se rendit au parlement, où elle ratifia l'*union.* Depuis ce temps-là il n'y a qu'un seul conseil privé, & un seul parlement pour les deux royaumes. Le parlement d'Ecosse a été supprimé, ou pour mieux dire réuni à celui d'Angleterre; de sorte que les deux n'en font qu'un, sous le titre de *parlement de la Grande-Bretagne.*

Les membres du parlement que les Ecossois peuvent envoyer à la chambre des communes, suivant les articles de l'*union*, sont au nombre de quarante-cinq, & ils représentent les communes d'Ecosse; & les pairs qu'ils y envoient pour représenter les pairs d'Ecosse, sont au nombre de seize. *V.* PARLEMENT.

Avant l'*union*, les grands officiers de la couronne d'Ecosse étoient le grand-chancelier, le grand-tresorier, le garde du sceau privé, & le lord greffier ou secretaire d'état. Les officiers subalternes de l'état étoient le lord greffier, le lord avocat, le lord trésorier député, & le lord juge clerc.

Les quatre premieres charges ont été supprimées par l'*union*, & l'on a créé de nouveaux officiers qui servent pour les deux royaumes, sous les titres de *lord grand chancelier de la Grande-Bretagne*, &c. & aux deux secretaires d'état qu'il y avoit auparavant en Angleterre, on en a ajouté un troisieme, à cause de l'augmentation de travail que procurent les affaires d'Ecosse.

Les quatre dernieres charges subsistent encore aujourd'hui. *V.* AVOCAT, GREFFIER, TRÉSORIER, DÉPUTÉ, *&c.*

UNION, *Chymie.* Il est dit à l'*article* CHYMIE, que la chymie s'occupe des séparations & des *unions* des principes constituans des corps; que les deux grands changemens effectués par les opérations chymiques, sont des séparations & des *unions*; que les deux effets généraux primitifs & immédiats de toutes les opérations chymiques, sont la séparation & l'*union* des principes; que l'*union* chymique est encore connue dans l'art sous le nom de *mixtion*, de *génération*, de *synthese*, de *syncrese*, ou pour mieux dire, de *syncrise*, de *combinaison*, de *coagulation*, &c. que de ces mots les plus usités en françois, sont ceux d'*union*, de *combinaison*, & de *mixtion*. Voyez sur-tout MIXTION.

Quoique les affections des corps aggrégés n'appartiennent pas proprement à la chymie; & qu'ainsi, strictement parlant, elle ne s'occupe que de l'*union* mixtive: cependant comme plusieurs de ses opérations ont pour objet, au moins secondaire, préparatoire, intermédiaire, *&c.* l'*union* aggrégative; la division méthodique des opérations chymiques qui appartiennent à l'*union*, doit se faire en celles qui effectuent des *unions* mixtives, & celles qui effectuent des *unions* aggrégatives: aussi avons-nous admis cette division. *V.* OPÉRATION CHYMIQUE.

On voit par cette derniere considération, que le mot *union* est plus général que celui de *mixtion* ou de *combinaison*; aussi dans le langage chymique exact, doit-on ajouter l'épithete de *chymique* ou de *mixtive* au mot *union*, lorsqu'on l'emploie dans le sens rigoureux. On ne l'emploie sans épithete que lorsqu'on le prend dans un sens vague, ou qui se détermine suffisamment de lui-même.

Le principe de l'*union* chymique est exposé aux *articles* MIXTION, MISCIBILITÉ, RAPPORT; celui de l'*union aggrégative* n'est presque que l'attraction de cohésion, ou la cohésibilité des physiciens modernes. *V.* COHÉSION. (*b*)

UNION, s. f. *Archit.* On appelle ainsi l'harmonie des couleurs dans les matériaux, laquelle contribue avec le bon goût du dessin, à la décoration des édifices. (*D. J.*)

UNION *de couleurs.* On dit qu'il y a une belle *union de couleurs* dans un tableau, lorsqu'il n'y en a point de trop criantes, c'est-à-dire, qui font des crudités, mais qu'elles concourent toutes ensemble à l'effet total du tableau.

UNIQUE, SEUL, *Synonyme.* Une chose est *unique*, lorsqu'il n'y en a point d'autre de la même espece; elle est *seule*, lorsqu'elle n'est pas accompagnée.

Un enfant qui n'a ni freres, ni sœurs, est *unique*.

Un homme abandonné de tout le monde, reste *seul*.

Rien n'est plus rare que ce qui est *unique*; rien n'est plus ennuyant que d'être toujours *seul*. Voilà ce que dit l'abbé Girard. J'ajoute seulement qu'il y a des occasions où le mot *unique* se peut joindre à un pluriel. Moliere, dans sa comédie des *Fâcheux*, fait dire plaisamment à un joueur:

Je croyois bien du moins faire deux points
uniques. (*D. J.*)

UNIR, v. act. *Gramm.*, c'est applanir, rendre égal. *V.* UNI.

UNIR *un cheval*, *Maréchall.*, c'est le remettre lorsqu'il est désuni au galop. *V.* DÉSUNI.

UNISSANT, *Chirurg.*, ce qui sert à rapprocher & à réunir les parties divisées. *V.* BANDAGE UNISSANT, *au mot* INCARNATIF.

Les sutures sont les moyens que la chirurgie recommande pour la réunion des parties dont la continuité est détruite recemment, par cause externe. On a fort abusé de ce secours. *Voyez* SUTURE *&* PLAIE. (*Y*)

UNISSON, f. m. *Mufiq.* c'eft l'union de deux fons qui font au même degré, dont l'un n'eft ni plus grave, ni plus aigu que l'autre, & dont le rapport eft un rapport d'égalité.

Si deux cordes font de même matiere, égales en longueur, en groffeur, & également tendues, elles feront à l'*uniffon*; mais il eft faux de dire que deux fons à l'*uniffon* aient une telle identité & fe confondent fi parfaitement, que l'oreille ne puiffe les diftinguer : car ils peuvent différer beaucoup quant au timbre & au degré de force. Une cloche peut être à l'*uniffon* d'une guittare, une vielle à l'*uniffon* d'une flûte, & l'on n'en confondra point le fon.

Le zéro n'eft pas un nombre, ni l'*uniffon* un intervalle; mais l'*uniffon* eft à la férie des intervalles, ce que le zéro eft à la férie des nombres; c'eft le point de leur commencement; c'eft le terme d'où ils partent.

Ce qui conftitue l'*uniffon*, c'eft l'égalité du nombre des vibrations faites en temps égaux par deux corps fonores. Dès qu'il y a égalité entre les nombres de ces vibrations, il y a intervalle entre les fons qu'elles produifent. *V.* CORDE, VIBRATIONS.

On s'eft beaucoup tourmenté pour favoir fi l'*uniffon* étoit une confonnance. Ariftote prétend que non; Jean de Mur affure que fi; & le P. Merfenne fe range à ce dernier avis. Comme cela dépend de la définition du mot *confonnance*, je ne vois pas quelle difpute il peut y avoir là-deffus.

Une queftion plus importante eft de favoir quel eft le plus agréable à l'oreille, de l'*uniffon*, ou d'un intervalle confonnant, tel, par exemple, que l'octave ou la quinte. A fuivre le fyftême de nos philofophes, il ne doit pas y avoir le moindre doute fur cela; & l'*uniffon* étant en rapport plus fimple, fera fans contredit le plus agréable. Malheureufement, l'expérience ne confirme point cette hypothefe; nos oreilles fe plaifent plus à entendre une octave, une quinte, & même une tierce bien jufte, que le plus parfait *uniffon*. Il eft vrai que plufieurs quintes de fuite ne nous plairoient pas comme plufieurs *uniffons*; mais cela tient évidemment aux loix de l'harmonie & de la modulation, & non à la nature de l'accord. Cette expérience fournit donc un nouvel argument contre l'opinion reçue. Il eft certain que les fens fe plaifent à la diverfité; ce ne font point toujours les rapports les plus fimples qui les flattent le plus; & j'ai peur qu'on ne trouve à la fin que ce qui rend l'accord de deux fons agréable ou choquant à l'oreille, dépend d'une toute autre caufe que celle qu'on lui a affignée jufqu'ici. *Voyez* CONSONNANCE.

C'eft une obfervation célebre en mufique que celle du frémiffement & de la réfonnance d'une corde au fon d'une autre qui fera montée à fon *uniffon*, ou même à fon octave, ou à l'octave de fa quinte, *&c.*

Voici comment nos philofophes expliquent ce phénomene.

Le fon d'une corde *A* met l'air en mouvement; fi une autre corde *B* fe trouve dans la fphere du mouvement de cet air, il agira fur elle. Chaque corde n'eft fufceptible que d'un certain nombre déterminé de vibrations en un temps donné. Si les vibrations dont la corde *B* eft fufceptible font égales en nombre à celles de la corde *A* dans le même temps; l'air agiffant fur elle, & la trouvant difpofée à un mouvement femblable à celui qu'il lui communique, il l'aura bientôt ébranlée. Les deux cordes marchant, pour ainfi dire, de pas égal, toutes les impulfions que l'air reçoit de la corde *A*, & qu'il communique à la corde *B*, feront coïncidentes avec les vibrations de cette corde, & par conféquent augmenteront fans ceffe fon mouvement, au lieu de le retarder. Ce mouvement ainfi augmenté, ira bientôt jufqu'à un frémiffement fenfible; alors la corde rendra du fon, & ce fon fera néceffairement à l'*uniffon* de celui de la corde *A*.

Par la même raifon, l'octave frémira & réfonnera auffi, mais moins fenfiblement que l'*uniffon*; parce que la coïncidence des vibrations, & par conféquent l'impulfion de l'air, y eft moins fréquente de la moitié. Elle l'eft encore moins dans la douzieme ou quinte redoublée, & moins dans la dix-feptieme ou tierce majeure triplée, qui eft la derniere des confonnances qui frémiffe & réfonne fenfiblement & directement.

On ne fauroit douter que, toutes les fois que les nombres des vibrations dont

deux cordes sont susceptibles en temps égal, sont commensurables, le son de l'une ne communique à l'autre quelque ébranlement; mais cet ébranlement n'étant plus sensible au-delà des quatre accords précédens, il est compté pour rien dans tout le reste. Voy. CONSONNANCE. (S)

UNISSONI, *Musique*. Ce mot italien, écrit tout au long ou en abrégé dans une partition sur la portée vuide du second violon, marque qu'il doit jouer à l'*unisson* sur la partie du premier; & ce même mot écrit sur la portée vuide du premier violon, marque qu'il doit jouer à l'*unisson* sur la partie du chant. (*S*)

Souvent, dans la musique italienne & allemande, toutes les parties sont *unissoni*; alors ce mot est écrit sur une seule portée, & tout le reste vuide, hors la partie qui guide les autres, & qui est ordinairement celle du chant, dans un air, ou le premier violon. Dans un *unisson* général, toutes les parties ne sont pas effectivement à l'*unisson*; mais la viole joue l'octave de la basse, & les violons l'octave de la viole; quand il y a des flûtes, elles sont souvent à l'octave des violons.

L'*unisson* général, bien employé, est une des plus riches sources de l'expression musicale; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les œuvres des meilleurs compositeurs. (*F. D. C.*)

UNITAIRES, *Théol. Métaph.*, secte très-fameuse qui eut pour fondateur Fauste *Socin*, & qui fleurit long-temps dans la Pologne & dans la Transilvanie.

Les dogmes théologiques & philosophiques de ces sectaires ont été pendant long-temps l'objet de la haine, de l'anathême & des persécutions de toutes les communions protestantes. A l'égard des autres sectaires, s'ils ont également eu en horreur les sociniens, il ne paroît pas que ce soit sur une connoissance profonde & réfléchie de leur doctrine, qu'ils ne se sont jamais donné la peine d'étudier, vraisemblablement à cause de son peu d'importance: en effet, en rassemblant tout ce qu'ils ont dit du socinianisme dans leurs ouvrages polémiques, on voit qu'ils en ont toujours parlé, sans avoir une intelligence droite des principes qui y servent de base & par conséquent avec plus de partialité que de modération & de charité.

Au reste, soit que le mépris universel & juste, dans lequel est tombée parmi les protestans cette science vaine, puérile & contentieuse, que l'on nomme *controverse*, ait facilité leurs progrès dans la recherche de la vérité, en tournant leurs idées vers des objets plus importants, & en leur faisant appercevoir dans les sciences intellectuelles une étendue ultérieure: soit que le flambeau de leur raison se soit allumé aux étincelles qu'ils ont cru voir briller dans la doctrine socinienne; soit enfin que trompés par quelques lueurs vives en apparence, & par des faisceaux de rayons lumineux qu'ils ont vu réfléchir de tous les points de cette doctrine, ils aient cru trouver des preuves solides & démonstratives de ces théories philosophiques, fortes & hardies, qui caractérisent le socinianisme; il est certain que les plus sages, les plus savans & les plus éclairés d'entr'eux se sont depuis quelque temps considérablement rapprochés des dogmes des antitrinitaires. Ajoutez à cela le tolérantisme qui, heureusement pour l'humanité, semble avoir gagné l'esprit général de toutes les communions tant catholiques que protestantes; & vous aurez la vraie cause des progrès rapides que le socinianisme a faits de nos jours, des racines profondes qu'il a jetées dans la plupart des esprits; racines dont les ramifications se développant & s'étendant continuellement, ne peuvent pas manquer de faire bientôt du protestantisme en général, un socinianisme parfait qui absorbera peu-à-peu tous les différens systêmes de ces errans, & qui sera comme un centre commun de correspondance, où toutes leurs hypotheses jusqu'alors isolées & incohérentes viendront se réunir & perdre, si j'ose m'exprimer ainsi, comme les élémens primitifs des corps dans le systême universel de la nature, le sentiment particulier du *soi*, pour former par leur copulation universelle la conscience du *tout*.

Après avoir lu & médité avec l'attention la plus exacte tout ce qu'on a écrit de plus fort contre les sociniens, il m'a semblé que ceux qui ont combattu leur opinion ne leur ont porté que des coups très-foibles, & qu'ils devoient nécessairement s'embarrasser fort peu de parer. On a toujours regardé les *unitaires* comme des théologiens chrétiens qui n'avoient

fait que brifer & arracher quelques branches de l'arbre, mais qui tenoient toujours au tronc ; tandis qu'il falloit les confidérer comme une fecte de philofophes qui, pour ne point choquer trop directement le culte & les opinions vraies ou fauffes reçues alors, ne vouloient point afficher ouvertement le deifme pur, ni rejeter formellement, & fans détours, toute efpece de révélation ; mais qui faifoient continuellement à l'égard de l'ancien & du nouveau Teftament, ce qu'Epicure faifoit à l'égard des dieux qu'il admettoit verbalement, & qu'il détruifoit réellement. En effet, les *unitaires* ne recevoient des Ecritures, que ce qu'ils trouvoient conforme aux lumieres naturelles de la raifon, & ce qui pouvoit fervir à étayer & à confirmer les fyftémes qu'ils avoient embraffés. Comme ils ne regardoient ces ouvrages que comme des livres purement humains, qu'un concours bifarre & imprévu de circonftances indifférentes, & qui pouvoient fort bien ne jamais arriver, avoient rendus l'objet de la foi & de la vénération de certains hommes dans une certaine partie du monde, ils n'y attribuoient pas plus d'autorité qu'aux livres de Platon & d'Ariftote, & ils les traitoient en conféquence, fans paroître neanmoins ceffer de les refpecter, au moins publiquement.

Les fociniens étoient donc une fecte de déiftes cachés, comme il y en a dans tous les pays chrétiens, qui, pour philofopher tranquillement & librement, fans avoir à craindre la pourfuite des loix & le glaive des magiftrats, employoient toute leur fagacité, leur dialectique & leur fubtilité à concilier avec plus ou moins de fcience, d'habileté & de vraifemblance, les hypothefes théologiques & métaphyfiques expofées dans les Ecritures, avec celles qu'ils avoient choifies.

Voilà, fi je ne me trompe, le point de vue fous lequel il faut envifager le focinianifme ; & c'eft faute d'avoir fait ces obfervations, qu'on l'a combattu jufqu'à préfent avec fi peu d'avantage. Que peut-on gagner en effet, en oppofant perpétuellement aux *unitaires* la révélation ? N'eft-il pas évident qu'ils la rejetoient, quoiqu'ils ne fe foient jamais expliqués formellement fur cet article ? S'ils l'euffent admife, auroient-ils parlé avec tant d'irrévérence de tous les myfteres que les théologiens ont découverts dans le nouveau Teftament ? Auroient-ils fait voir avec toute la force de raifonnement dont ils ont été capables, l'oppofition perpétuelle qu'il y a entre les premiers principes de la raifon, & certains dogmes de l'Evangile ? En un mot, l'auroient-ils expofée fi fouvent aux railleries des profanes par le ridicule dont ils prenoient plaifir à en charger la plupart des dogmes & des principes moraux, conformément à ce précepte d'Horace :

Ridiculum acri
Fortius & melius magnas plerumque fecat res.

Telles font les réflexions que j'ai cru devoir faire avant d'entrer en matiere ; faifons connoître préfentement les fentimens des *unitaires* ; & pour le faire avec plus d'ordre, de précifion, d'impartialité, & de clarté, préfentons aux lecteurs par voie d'analyfe un plan général de leur fyftême extrait de leurs propres écrits. Cela eft d'autant plus équitable, qu'il y a eu parmi eux, comme parmi tous les hérétiques, des transfuges qui, foit par efprit de vengeance, foit pour des raifons d'intérêt, ce mobile fi puiffant & fi univerfel, foit par des caufes réunies, & par quelques autres motifs fecrets auffi pervers, ont noirci, décrié & calomnié la fecte pour tâcher de la rendre odieufe, & d'attirer fur elle les perfécutions, l'anathême & les profcriptions. Afin donc d'éviter les pieges que ces efprits prévenus & aveuglés par la haine pourroient tendre à notre bonne foi, quelques efforts que nous fiffions d'ailleurs pour découvrir la vérité, & pour ne rien imputer aux fociniens qu'ils n'aient expreffément enfeigné, foit comme principes, foit comme conféquences, nous nous bornerons à faire ici un extrait analytique des ouvrages de Socin, de Crellius, de Volkelius, & des autres favans *unitaires*, tant anciens que modernes ; & pour mieux développer leur fyftême, dont l'enchainure eft difficile à faifir, nous raffemblerons avec autant de choix que d'exactitude tout ce qu'ils ont écrit de plus intéreffant & de plus profond en matiere de religion ; de toutes ces parties inactives & éparfes dans différens écrits fort diffus & fort abftraits, nous tâcherons de former une chaîne non interrompue de propofitions tantôt diftinctes, & tantôt dépendantes, qui toutes

feront comme autant de portions élémentaires & essentielles d'un tout. Mais, pour réussir dans cette entreprise aussi pénible que délicate, au gré des lecteurs philosophes, les seuls hommes sur la terre, desquels le sage doive être jaloux de mériter le suffrage & les eloges, nous aurons soin de bannir de notre exposé toutes ces discussions de controverle qui n'ont jamais fait découvrir une vérité & qui d'ailleurs sentent l'école, & décelent le pédant: pour cet effet, sans nous attacher à refuter pied à pied tous les paradoxes & toutes les impiétés que les auteurs que nous allons analyser pourront débiter dans les paragraphes suivans, nous nous contenterons de renvoyer exactement aux articles de ce dictionnaire, où l'on a répondu aux difficultés des *unitaires* d'une maniere à satisfaire tout esprit non prévenu, & où l'on trouvera sur les points contestés les véritables principes de l'orthodoxie actuelle, posés de la maniere la plus solide.

Toutes les hérésies des *unitaires* découlent d'une même source : ce sont autant de conséquences nécessaires des principes sur lesquels Socin bâtit toute sa théologie. Ces principes, qui sont aussi ceux des calvinistes, desquels il les emprunta, établissent 1°. que la divinité des Ecritures ne peut être prouvée que par la raison.

2°. Que chacun a droit & qu'il lui est même expédient de suivre son esprit particulier dans l'interprétation de ces mêmes Ecritures, sans s'arrêter ni à l'autorité de l'église, ni à celle de la tradition.

3°. Que tous les jugemens de l'antiquité, le consentement de tous les peres, les décisions des anciens conciles, ne font aucune preuve de la vérité d'une opinion; d'où il suit qu'on ne doit pas se mettre en peine si celles qu'on propose en matiere de religion, ont eu ou non des sectateurs dans l'antiquité.

Pour peu qu'on veuille réfléchir sur l'énoncé de ces propositions, & sur la nature de l'esprit humain, on reconnoîtra sans peine que des principes semblables sont capables de mener bien loin un esprit malheureusement conséquent, & que ce premier pas une fois fait, on ne peut plus savoir où l'on s'arrêtera. C'est aussi ce qui est arrivé aux *unitaires*, comme la suite de cet article le prouvera invinciblement : on y verra l'usage & l'application qu'ils ont fait de ces principes dans leurs disputes polémiques avec les protestans, & jusqu'où ces principes les ont conduits. Ce sera, je pense, un spectacle assez intéressant pour les lecteurs qui se plaisent à ces sortes de matieres, de voir avec quelle subtilité ces sectaires expliquent en leur faveur les divers passages de l'Ecriture que les catholiques & les protestans leur opposent; avec quel art ils échappent à ceux dont on les presse; avec quelle force ils attaquent à leur tour; avec quelle adresse ils savent, à l'aide d'une dialectique très-fine, compliquer une question si simple en apparence, multiplier les difficultés qui l'environnent, découvrir le foible des argumens de leurs adversaires, en retorquer une partie contr'eux, & faire évanouir ainsi les distances immenses qui les séparent des orthodoxes; en un mot, comment, en rejetant peu-à-peu les dogmes qui s'opposent à la raison, & en ne retenant que ceux qui s'accordent avec elle, & avec leurs hypotheses, ils sont parvenus à se faire insensiblement une religion à leur mode, qui n'est au fond, comme je l'ai déja insinué, qu'un pur déisme assez artificieusement déguisé.

On peut rapporter à sept principaux chefs les opinions théologiques des *unitaires :* 1°, Sur l'église. 2°. Sur le péché originel, la grace, & la prédestination. 3°. Sur l'homme & sur les sacremens. 4°. Sur l'éternité des peines & sa résurrection. 5°. Sur le mystere de la trinité. 6°. Sur celui de l'incarnation, ou la personne de Jésus-Christ. 7°. Sur la discipline ecclésiastique, la politique & la morale. Ce sont autant de tiges dont chacune embrasse une infinité de branches & de rejetons de principes hétérodoxes.

I. *Sur l'église.* Les *unitaires* disent :

Que celle qu'on nomme *église visible*, n'a pas toujours subsisté, & qu'elle ne subsistera pas toujours.

Qu'il n'y a pas de marques distinctes & certaines qui puissent nous désigner la véritable église.

Qu'on ne doit pas attendre de l'église la doctrine de la vérité divine, & que personne n'est obligé de chercher & d'examiner quelle est cette église véritable.

Que l'église est entiérement tombée,

mais qu'on peut la rétablir par les écrits des apôtres.

Que ce n'est point le caractere de la véritable église, de condamner tous ceux qui ne sont point de son sentiment, ou d'assurer que hors d'elle il n'y a point de salut.

Que l'église apostolique est celle qui n'erre en rien quant aux choses nécessaires au salut, quoiqu'elle puisse errer dans les autres points de la doctrine.

Qu'il n'y a que la parole de Dieu, interprétée par la saine raison, qui puisse nous déterminer les points fondamentaux du salut.

Que l'Antechrist a commencé à régner dès que les pontifes romains ont commencé leur regne, & que c'est alors que les loix de Christ ont commencé à déchoir.

Que quand Jésus-Christ à dit à S. Pierre, *vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon église*, il n'a rien promis & donné à S. Pierre, que ce qu'il a promis & donné aux apôtres.

Qu'il est inutile & ridicule de vouloir assurer sur ces paroles de Jésus-Christ *que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle;* qu'elle ne peut être séduite & renversée par les artifices du démon.

Que le sens de cette promesse est, que l'enfer, ou la puissance de l'enfer, ne prévaudra jamais sur ceux qui sont véritablement chrétiens, c'est-à-dire qu'ils ne demeureront pas dans la condition des morts.

Que les clefs que Jésus-Christ a données à S. Pierre, ne sont autre chose qu'un pouvoir qu'il lui a laissé de déclarer & de prononcer qui sont ceux qui appartiennent au royaume des cieux, & ceux qui n'y appartiennent pas, c'est-à-dire qui sont ceux qui appartiennent à la condition des chrétiens & chez qui Dieu veut demeurer en cette vie par sa grace, & dans l'autre par sa gloire éternelle, dont il les comblera. C'est donc en vain, ajoutent-ils, que les docteurs de la communion romaine s'appuient sur ce passage, pour prouver que S. Pierre a été établi chef de l'église catholique. En effet, quand ils auroient prouvé clairement cette these, ils n'auroient encore rien fait, s'ils ne montroient que les promesses faites à S. Pierre, regardent aussi ses successeurs; au lieu que la plupart des peres ont cru que c'étoient des privileges personnels, comme Tertullien, dans son livre de la chasteté, ch. 21. qui parle ainsi au pape Zéphirin: *Si parc que le Seigneur a dit à Pierre, sur cette pier re je bâtirai mon église, & je te donnera les clefs du royaume du ciel; & tout ce qu tu lieras ou délieras sur la terre, sera lié o délié dans le ciel: si, dis-je, à cause de cel vous vous imaginez que la puissance de dé lier ou de lier est passée à vous, c'est-à-dire toutes les églises fondées par Pierre: qui êtes vous, qui renversez & changez l'intentio claire du Seigneur, qui a conféré cela* personnellement *à Pierre? Sur* toi, *dit-il, j'é difierai mon église, & je te donnerai les clefs* & non à l'église, *& tout ce que* tu *délieras & non ce qu*'ils *délieront.* Après avoir montré que ces privileges ne sont pas personnels, il faudroit prouver:

1°. Qu'ils ne regardent que les évêque de Rome, à l'exclusion de ceux d'Antioche.

2°. Qu'ils les regardent tous sans excep tion & sans condition, c'est-à-dire qu tous & un chacun des papes sont infailli bles, tant dans le fait que dans le droit contre l'expérience & le sentiment d la plupart des théologiens catholiques ro mains.

3°. Il faudroit définir ce que c'est qu l'*église catholique*, & montrer par de passages formels, que ces termes mar quent le corps des pasteurs, qu'on appel le l'*église représentative*, ce qui est impossi ble; au lieu qu'il est très-facile de fair voir que l'église ne signifie jamais dan l'Ecriture que le peuple & les simples fi deles, par opposition aux pasteurs: & dan ce sens il n'est rien de plus absurde qu tout ce qu'on dit du pouvoir de l'église & de ses privileges, puisqu'elle n'est que l corps des sujets du pape & du clergé ro main, & que des sujets, bien loin de fair des décisions, n'ont que la soumission & l'obéissance en partage.

4°. Après tout cela, il faudroit encor prouver que les privileges donnés à S Pierre & aux évêques de Rome ses suc cesseurs, n'emportent pas simplement un primauté l'ordre, & quelque autorité dan les choses qui regardent la discipline & le gouvernement de l'église, ce que le protestans pourroient accorder sans fair préjudice à leur cause; mais qu'ils mar quent de plus une primauté de jurisdic tion, de souveraineté & d'infaillibilit dans les matieres de foi, ce qui est impos sible à prouver par l'Ecriture, & par tou

les monumens qui nous restent de l'antiquité;ce qui est même contradictoire,puisque la créance d'un fait ou d'un dogme se persuade & ne se force pas. A quoi pensent donc les catholiques romains, d'accuser les protestans d'opiniâtreté, sur ce qu'ils refusent d'embrasser une hypothese qui suppose tant de principes douteux,dont la plupart sont contestés même entre les théologiens de Rome; & de leur demander qu'il obéissent à l'église, sans leur dire distinctement qui est cette église, ni en quoi consiste la soumission qu'on leur demande, ni jusqu'où il la faut étendre? *Voyez* le livre d'Episcopius contre Guillaume Bom, prêtre catholique romain.

C'est par ces argumens & d'autres semblables, que les *sociniens* anéantissent la visibilité, l'indéfectibilité, l'infaillibilité, & les autres caracteres ou prérogatives de l'église, la primauté du pape, *&c.* Tel est le premier pas qu'ils ont fait dans l'erreur, mais ce qui est plus triste pour eux, c'est que ce premier pas a décidé dans la suite de leur foi: aussi nous ne croirons pas rendre un service peu important à la religion chrétienne en général, & au catholicisme en particulier, en faisant voir au lecteur attentif,& sur-tout à ceux qui sont foibles & chancelans dans leur foi,où l'on va se perdre insensiblement lorsqu'on s'écarte une fois de la créance pure & inaltérable de l'église, & qu'on refuse de reconnoitre un juge souverain & infaillible des controverses & du vrai sens de l'Ecriture. *V.* EGLISE, PAPE, INFAILLIBILITÉ.

II. *Sur le péché originel*, *la grace*, *&* *la prédestination*. Le second pas de nos sectaires n'a pas été un acte de rebellion moins éclatant; ne voulant point, par un aveuglement qu'on ne peut trop déplorer, s'en tenir aux sages décisions de l'église, ils ont osé examiner ce qu'elle avoit prononcé sur le péché originel, la grace, & la prédestination,& porter un œil curieux sur ces mysteres inaccessibles à la raison. On peut bien croire qu'ils se sont débattus long-tems dans ces ténebres,sans avoir pu les dissiper:mais pour eux, ils prétendent avoir trouvé dans le pélagianisme, & le semi-pélagianisme le plus outré, le point le plus près de la vérité; & renouvellant hautement ces anciennes hérésies, ils disent:

Que la doctrine du péché originel imputé & inhérent, est évidemment impie.

Que Moyse n'a jamais enseigné ce dogme qui fait Dieu injuste & cruel,& qu'on le cherche en vain dans ses livres.

Que c'est à S. Augustin que l'on doit cette doctrine qu'ils traitent de désolante & de préjudiciable à la religion.

Que c'est lui qui l'a introduite dans le monde, où elle avoit été inconnue pendant l'espace de 4400 ans; mais que son autorité ne doit pas être préférée à celle de l'Ecriture, qui ne dit pas un mot de cette prétendue corruption originelle, ni de ses suites.

Que d'ailleurs,quand on pourroit trouver dans la Bible quelques passages obscurs qui favorisassent ce sistême, ce qui, selon eux, est certainement impossible, quelque violence que l'on fasse au texte sacré, il faudroit nécessairement croire que ces passages ont été corrompus,interpolés, ou mal traduits: "car, disent-ils, „ il ne peut rien y avoir dans les Ecritures que ce qui s'accorde avec la raison: toute interprétation, tout dogme „ qui ne lui est pas conforme, ne sauroit „ dès-lors avoir place dans la théologie, „ puisqu'on n'est pas obligé de croire ce „ que la raison assure être faux. „

Ils concluent de là:

Qu'il n'y a point de corruption morale ni d'inclinations perverses, dont nous héritions de nos ancêtres.

Que l'homme est naturellement bon.

Que dire,comme quelques théologiens, qu'il est incapable de faire le bien sans une grace particuliere du S. Esprit, c'est briser les liens les plus forts qui l'attachent à la vertu,& lui arracher,pour ainsi dire,cette estime & cet amour de soi:deux principes également utiles, qui ont leur source dans la nature de l'homme,& qu'il ne faut que bien diriger pour en voir naître dans tous les tems, & chez tous les peuples, une multitude d'actions sublimes, éclatantes, & qui exigent le plus grand sacrifice de soi-même.

Qu'en un mot c'est avancer une maxime fausse,dangereuse,& avec laquelle on ne fera jamais de bonne morale.

Ils demandent pourquoi les chrétiens auroient besoin de ce secours surnaturel pour ordonner leur conduite selon la droite raison,puisque les païens par leurs propres forces,& sans autre regle que la voix de la nature qui se fait entendre à tous

les hommes, ont pu être justes, honnêtes, vertueux, & s'avancer dans le chemin du ciel ?

Ils disent que s'il n'y a point dans l'entendement de ténebres si épaisses que l'éducation, l'étude & l'application ne puissent dissiper, point de penchans vicieux, ni de mauvaises habitudes que l'on ne puisse rectifier avec le tems, la volonté & la sanction des loix, il s'ensuit que tout homme peut sans une grace interne atteindre dès ici-bas une sainteté parfaite.

Qu'un tel secours détruiroit le mérite animal de ses œuvres, & anéantiroit, non pas sa liberté, car ils prétendent que cette liberté est une chimere, mais la spontanéité de ses actions.

Que bien loin donc que l'homme sage puisse raisonnablement s'attendre à une telle grace, il doit travailler lui-même à se rendre bon, s'appuyer sur ses propres forces, vaincre les difficultés & les tentations par ses efforts continuels vers le bien, dompter ses passions par sa raison, & arrêter leurs emportemens par l'étude ; mais que s'il s'attend à un secours surnaturel, il périra dans sa sécurité.

Qu'il est certain que Dieu n'intervient point dans les volontés des hommes par un concours secret qui les fasse agir.

Qu'ils n'ont pas plus besoin de son secours *ad hoc* que de son concours pour se mouvoir, & de ses inspirations pour se déterminer.

Que leurs actions sont les résultats nécessaires des différentes impressions que les objets extérieurs font sur leurs organes & de l'assemblage fortuit d'une suite infinie de causes, *&c.* *V.* PÉCHÉ ORIGINEL, GRACE, *&c.*

A l'égard de la *prédestination*, ils prétendent :

Qu'il n'y a point en Dieu de décret par lequel il ait prédestiné de toute éternité ceux qui seront sauvés & ceux qui ne le seront pas.

Qu'un tel décret, s'il existoit, seroit digne du mauvais principe des manichéens.

Ils ne peuvent concevoir qu'un dogme, selon eux, si barbare, si injurieux à la divinité, si révoltant pour la raison, de quelque maniere qu'on l'explique, soit admis dans presque toutes les communions chrétiennes, & qu'on y traite hardiment d'impies ceux qui le rejettent, & qui s'en tiennent fortement à ce que la raison & l'Ecriture sainement interprêtée leur enseignent à cet égard. *Voyez* PRÉDESTINATION, & DÉCRET, où l'on examine ce que S. Paul enseigne sur cette matiere obscure & difficile.

III. *Touchant l'homme & les sacremens.* En voyant les *unitaires* rejeter aussi hardiment les dogmes ineffables du péché originel, de la grace & de la prédestination, on peut bien penser qu'ils n'ont pas eu plus de respect pour ce que l'église & les saints conciles ont très-sagement déterminé touchant *l'homme & les sacremens.* L'opinion de nos sectaires à cet égard peut être regardée comme le troisieme pas qu'ils ont fait dans la voie de l'égarement; mais ils n'ont fait en cela que suivre le sentiment de Socin qui leur a servi de guide. Je fais cette remarque, parce qu'ils n'ont pas adopté sans exception les sentimens de leur chef, nulle secte ne poussant plus loin la liberté de penser, & l'indépendance de toute autorité. Socin dit donc :

Que c'est une erreur grossiere de s'imaginer que Dieu ait fait le premier homme revêtu de tous ces grands avantages que les catholiques, ainsi que le gros des réformés, lui attribuent dans son état d'innocence, comme sont la justice originelle, l'immortalité, la droiture dans la volonté, la lumiere dans l'entendement, *&c.* & de penser que la mort naturelle & la mortalité sont entrées dans le monde par la voie du péché.

Que non-seulement l'homme avant sa chûte n'étoit pas plus immortel qu'il ne l'est aujourd'hui, mais qu'il n'étoit pas même véritablement juste, puisqu'il n'étoit pas impeccable.

Que s'il n'avoit pas encore péché, c'est qu'il n'en avoit pas eu d'occasion.

Qu'on ne peut donc pas affirmer qu'il fût juste, puisqu'on ne sauroit prouver qu'il se seroit abstenu de pécher, s'il en eût eu l'occasion, *&c.*

Pour ce qui regarde les *sacremens*, il prétend :

Qu'il est évident pour quiconque veut raisonner sans préjugés, qu'ils ne sont ni des marques de conférer la grace, ni des sceaux de l'alliance qui la confirment, mais de simples marques de profession.

Que le *baptême* n'est nécessaire, ni de nécessité de précepte, ni de nécessité de moyen.

Qu'il

Qu'il n'a pas été institué par Jésus-Christ, & que le chrétien peut s'en passer sans qu il puisse en résulter pour lui aucun inconvénient.

Qu'on ne doit donc pas baptiser les enfans, ni les adultes, ni en général aucun homme.

Que le *baptême* pouvoit être d'usage dans la naissance du christianisme à ceux qui sortoient du paganisme, pour rendre publique leur profession de foi, & en être la marque authentique; mais qu'à présent il est absolument inutile, & tout-à-fait indifférent. *Voyez* BAPTÊME & SACREMENT.

Quant à l'usage de la *cene*, on doit croire, selon lui, si l'on ne veut donner dans les visions les plus ridicules,

Que le pain & le vin qu'on y prend, n'est autre chose que manger du pain & boire du vin, soit qu'on fasse cette cérémonie avec foi ou non, spirituellement ou corporellement..

Que Dieu ne verse aucune vertu sur le pain ni sur le vin de l'eucharistie, qui restent toujours les mêmes en nature, quoiqu'en puissent dire les transubstantiateurs. *V.* TRANSUBSTANTIATION.

Que l'usage de faire cette manducation orale seule au nom de tous, ou avec les fideles assemblés qui y participent, n'est institué que pour l'action de grace, qui se peut très-bien faire sans cette formule; en un mot, que la *cene* n'est point un sacrement.

Qu'elle n'a point d'autre fin que de nous rappeller la mémoire de la mort de Jésus-Christ, & que c'est une absurdité de penser qu'elle nous procure quelques nouvelles graces, ou qu'elle nous conserve dans celles que nous avons. *V.* EUCHARISTIE & CENE.

Qu'il en est de même des autres cérémonies auxquelles on a donné le nom de *sacremens*.

Qu'on peut, sans craindre de s'écarter de la vérité, en rejeter la pratique & l'efficace.

Que pour le *mariage*, il ne devroit être chez tous les peuples de la terre qu'un contrat purement civil.

Que ce n'est même qu'en l'instituant comme tel, par un petit nombre de loix sages & invariables, mais toujours relatives à la constitution politique, au climat & à l'esprit général de la nation à laquelle elles seront destinées, qu'on pourra par la suite réparer les maux infinis en tout genre que ce lien considéré comme sacré & indissoluble, a causés dans tous les états où le christianisme est établi. *V.* MARIAGE & POPULATION.

IV. *Quatrieme pas: sur l'éternité des peines & la résurrection.* Nous venons de voir Socin faire des efforts aussi scandaleux qu'inutiles & impies, pour détruire l'efficace, la nécessité, la validité & la sainteté des sacremens. Nous allons voir dans ce paragraphe, des sectateurs téméraires marcher aveuglément sur ses dangereuses traces, & passer rapidement de la réjection des sacremens à celle de l'éternité des peines & de la résurrection; dogmes non moins sacrés que les précédens, & sur lesquels la plupart des *unitaires* admettent sans détour le sentiment des origénistes & des sadducéens, condamné il y a long-tems par l'église. Pour montrer à quel point cette secte hétérodoxe pousse la liberté de penser & la fureur d'innover en matiere de religion, je vais traduire ici trois ou quatre morceaux de leurs ouvrages sur le sujet en question. Ce sera une nouvelle confirmation de ce que j'ai dit ci-dessus de la nécessité d'un juge dépositaire infaillible de la foi, & en même tems une terrible leçon pour ceux qui ne voudront pas captiver leur entendement sous l'obéissance de la foi, *captivantes intellectum ad obsequium fidei*, pour me servir des propres termes de saint Paul. Mais écoutons nos hérétiques réfractaires.

" Il est certain, disent-ils, que de toutes les idées creuses, de tous les dogmes absurdes & souvent impies que les théologiens catholiques & protestans ont avancés comme autant d'oracles célestes, il n'y en a peut-être point, excepté la trinité & l'incarnation, contre lesquels la raison fournisse de plus fortes & de plus solides objections que contre ceux de la *résurrection des corps & l'éternité des peines*. La premiere de ces opinions n'est à la vérité qu'une rêverie extravagante, qui ne séduira jamais un bon esprit, quand il n'auroit d'ailleurs aucune teinture de physique expérimentale; mais la seconde est un blasphême dont tout bon chrétien doit avoir horreur. Juste ciel! quelle idée faudroit-il avoir de Dieu, si cette hypothese étoit seulement vraisem-

blable? Comment ces ames de pierre, qui osent déterminer le degré & la durée des tourmens que l'être suprême infligera, selon eux, aux pécheurs impénitens, peuvent-ils sans trembler, annoncer ce terrible arrêt? De quel droit & à quel titre se donnent-ils ainsi l'exclusion, & s'exemptent-ils des peines dont ils menacent si inhumainement leurs freres? Qui leur a dit, à ces hommes de sang, qu'ils ne prononçoient pas eux-mêmes leur propre condamnation, & qu'ils ne seroient pas un jour obligés d'implorer la clémence & la miséricorde infinie de cet Être souverainement bon qu'ils représentent aujourd'hui comme un pere cruel & implacable, qui ne peut être heureux que par le malheur & le supplice éternels de ses enfans? *Je ne débattrai point à toujours, & je ne serai point indigné à jamais*, dit Dieu dans Isaïe. Après un texte aussi formel, & tant d'autres aussi décisifs que nous pourrions rapporter, quels sont les théologiens assez insensés pour se déclarer encore en faveur d'une opinion qui donne si directement atteinte aux attributs les plus essentiels de la divinité, & par conséquent à son existence? Comment peut-on croire qu'elle punisse éternellement des péchés qui ne sont point éternels & infinis, & qu'elle exerce une vengeance continuelle sur des êtres qui ne peuvent jamais l'offenser, quelque chose qu'ils fassent? Mais en supposant même que l'homme puisse réellement offenser Dieu, proposition qui nous paroît aussi absurde qu'impie, quelle énorme disproportion n'y auroit-il pas entre des fautes passageres, un désordre momentané, & une punition éternelle? Un juge équitable ne voudroit pas faire souffrir des peines éternelles à un coupable pour des péchés temporels & qui n'ont duré qu'un tems. Pourquoi donc veut-on que Dieu soit moins juste & plus cruel que lui? D'ailleurs, comme le dit très-bien un auteur célébre, (*a*) un tourment qui ne doit avoir aucune fin ni aucun relâche, ne peut être d'aucune utilité à celui qui le souffre, ni à celui qui l'inflige; il ne peut être utile à l'homme, s'il n'est pas pour lui un état d'amélioration, & il ne peut l'être, s'il ne reste aucun lieu à la repentance, s'il n'a ni le tems de respirer, ni celui de réfléchir sur sa condition. L'éternité des peines est donc de tout point incompatible avec la sagesse de Dieu, puisque dans cette hypothese il seroit méchant uniquement pour le plaisir de l'être. *V.* la *Collect. des freres Polon.*

" Disons plus: si ce qu'on appelle *juste* & *injuste*, *vertu* & *vice*, étoit tel par sa nature, & ne dépendoit pas des institutions arbitraires des hommes, il pourroit y avoir un *bien* & un *mal moral* proprement dits, fondés sur des rapports immuables & éternels d'équité & de bonté antérieurs aux loix politiques, & par conséquent des êtres *bons* & *méchans moralement*: de tels êtres seroient alors de droit sous la jurisdiction de Dieu, & pouvant mériter ou démériter vis-à-vis de lui, il pourroit les punir ou les récompenser dans sa cité particuliere. Mais comme les termes de *juste* & d'*injuste*, de *vertu* & de *vice*, sont des mots abstraits & métaphysiques absolument inintelligibles, si on ne les applique à des êtres physiques, sensibles, unis ensemble par un acte exprès ou tacite d'association, il s'ensuit que tout ce qui est utile ou nuisible au bien général & particulier d'une société, tout ce qui est ordonné ou défendu par les loix positives de cette société, est pour elle la vraie & unique mesure du *juste* & de l'*injuste*, de la *vertu* & du *vice*, & par conséquent qu'il n'y a réellement de *bons* & de *méchans*, de *vertueux* & de *vicieux*, que ceux qui font le bien ou le mal des corps politiques dont ils sont membres, & qui en enseignent ou qui en observent les loix. Il n'y a donc, à parler exactement, aucune *moralité* dans les actions humaines; ce n'est donc pas à Dieu à punir, ni à récompenser, mais aux loix civiles: car que diroit-on d'un souverain qui s'arrogeroit le droit de faire torturer dans ses états les infracteurs des loix éta-

(*a*) Le hasard m'a fait découvrir que c'est de Thomas Burnet dont il est ici question; car en lisant un de ses ouvrages, j'y ai trouvé le passage cité ici par les sociniens. *Neque Deo, neque homini prodesse potest cruciatus indefinitus & sine exitu; non utique homini si nullus locus sit resipiscentiæ, meliorescere possit punitus, si nulla intermissio, aut levamen ad respirandum paulisper, & deliberandum de animo & forte mutandis.* Thomas Burnet, *de stat. mortuor. & resurg.* cap. XI. *p.* 240.

blies dans ceux de ses voisins? D'ailleurs pourquoi Dieu puniroit-il les méchans? Pourquoi même les haïroit-il? Qu'est-ce que le méchant, sinon une machine organisée qui agit par l'effort irrésistible de certains ressorts qui la meuvent dans telle & telle direction, & qui la déterminent nécessairement au mal? Mais si une montre est mal réglée, l'horloger qui l'a faite est-il en droit de se plaindre de l'irrégularité de ses mouvemens? & n'y auroit-il pas de l'injustice ou plutôt de la folie à lui d'exiger qu'il y eût plus de perfection dans l'effet qu'il n'y en a eu dans la cause? Ici l'horloger est Dieu, ou la nature, dont tous les hommes, bons ou méchans, sont l'ouvrage. Il est vrai que saint Paul ne veut pas que le vase dise au potier, *pourquoi m'as-tu ainsi fait?* Mais, comme le remarque judicieusement un (a) philosophe illustre, cela est fort bien, si le potier n'exige du vase que des services qu'il l'a mis en état de lui rendre; mais s'il s'en prenoit au vase de n'être pas propre à un usage pour lequel il ne l'auroit pas fait, le vase auroit-il tort de lui dire, *pourquoi m'as-tu fait ainsi?*

"Pour nous, nous croyons fermement que s'il y a une vie à venir, tous les hommes, sans exception, y jouiront de la suprême béatitude, selon ces paroles expresses de l'apôtre: *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.* Si, par impossible, il y en avoit un seul de malheureux, l'objection contre l'existence de Dieu seroit aussi forte pour ce seul être, que pour tout le genre humain. Comme ces théologiens impitoyables qui tordent avec tant de mauvaise foi les Ecritures pour y trouver des preuves de l'éternité des peines, & par conséquent de l'injustice de Dieu, ne voient-ils pas que tout ce que Jésus-Christ & ses apôtres ont dit des tourmens de l'enfer, n'est qu'allégorique & semblable à ce qu'ont écrit les (b) poëtes, d'Ixion, de Sysiphe, de Tantale, &c. & qu'en parlant de la sorte, Jésus-Christ & ses disciples s'accommodoient aux opinions reçues de leur tems parmi le peuple à qui la crainte de l'enfer peut quelquefois servir de frein au défaut d'une bonne législation?" *V. la Collection des freres Polonnois.*

On peut voir au *mot* ENFER, ce qu'on oppose à ces idées des sociniens. Disons seulement ici que ce qui rend leur conversion impossible, c'est qu'ils combattent nos dogmes par les raisonnemens philosophiques, lorsqu'ils ne devroient faire que se soumettre humblement, & imposer silence à leur raison, puisqu'enfin nous cheminons par foi & non point par vue, comme le dit très-bien S. Paul.

Quoi qu'il en soit, voyons ce qu'ils ont pensé de la *résurrection.* Ils disent donc,

Qu'il est aisé de voir, pour qu'on y réfléchisse attentivement, qu'il est métaphysiquement impossible que les particules d'un corps humain, que la mort & le tems ont dispersées en mille endroits de l'univers, puissent jamais être rassemblées, même par l'efficace de la puissance divine.

Qu'un auteur Anglois, aussi profond théologien que bon physicien, & auquel on n'a jamais reproché de favoriser en rien leurs sentimens, paroit avoir été frappé du poids & de l'importance de cette objection; & qu'il n'a rien négligé pour la mettre dans toute sa force. Ils citent ensuite le passage de cet auteur, dont voici la traduction.

"On sait & on voit tous les jours de ses propres yeux, que les cendres & les particules des cadavres sont en mille manieres dispersées par mer & par terre; & non-seulement par toute la terre, mais qu'étant élevées dans la région de l'air, par la chaleur & l'attraction du soleil, elles sont jetées & dissipées en mille différens climats; & elles ne sont pas seulement dispersées, mais elles sont aussi comme insérées dans les corps des animaux, des arbres & autres choses, d'où elles ne peuvent être retirées facilement. Enfin dans la transmigration de ces corpuscules dans d'autres corps, ces parties ou particules prennent de nouvelles formes & figures, & ne retiennent pas les mêmes qualités & la même nature.

"Cette difficulté se faisant sentir vivement à ceux qui sont capables de réfle-

(a) Je ne sais point quel est l'auteur que les sociniens ont ici en vue.

(b) C'est ce que les sociniens disent expressément dans les *Actes* de la conférence de Racovie.

xion & à ceux qui ne donnent pas tête baissée dans les erreurs populaires, on demande si ce miracle dont nous venons de parler, si cette récolection de toutes ces cendres, de toutes ces particules dispersées en un million de lieux, & métamorphosées en mille sortes de différens corps, est dans l'ordre des choses possibles.

“ Il y a plusieurs personnes qui en doutent, & qui, pour appuyer leur incrédulité sur ce sujet, alleguent la voracité de certaines nations, de certains anthropophages qui se mangent les uns les autres, & qui se nourrissent de la chair humaine. Cela supposé, voici comme ils raisonnent: c'est qu'en ce cas il sera impossible que cette même chair qui a contribué à faire de la chair à tant de différens corps alternativement, puisse être rendue numériquement & spécifiquement à divers corps en même tems.

“ Mais pourquoi nous retrancher sur ce petit nombre d'anthropophages? Nous le sommes tous, & tous tant que nous sommes nous nous repaissons des dépouilles & des cadavres des autres hommes, non pas immédiatement, mais après quelques transmutations en herbes; & dans ces animaux nous mangeons nos ancêtres ou quelques-unes de leurs parties. Si les cendres de chaque homme avoient été serrées & conservées dans les urnes depuis la création du monde, ou plutôt si les cadavres de tous les hommes avoient été convertis en momies, & qu'ils fussent restés entiers ou presqu'entiers, il y auroit quelqu'espérance de rassembler toutes les parties du corps, n'ayant pas été confondues ni mélangées dans d'autres corps : mais puisque les cadavres sont presque tous dissous & dissipés, que leurs parties sont mélangées dans d'autres corps, qu'elles s'exhalent en l'air, qu'elles retombent en pluie & en rosée, qu'elles sont imbibées par les racines, qu'elles concourent à la production des grains, des bleds & des fruits, d'où par une circulation continuelle elles rentrent dans des corps humains, & redeviennent corps humains; il se peut faire que par ce circuit presqu'infini la même matiere aura subi plus de différentes métamorphoses, & aura habité plus de corps que ne le fit l'ame de Pythagore. Or elle ne peut être rendue à chacun de ces corps dans la résurrection; car si elle est rendue aux premiers hommes qui ont existé, comme il paroît juste que cela soit, il n'y en aura plus pour ceux qui sont venus après eux; & si on la rend à ces derniers, ce sera alors au préjudice de leurs ancêtres. Supposons, par exemple, que les premiers descendans d'Adam ou les hommes des premiers siecles redemandent leurs corps, & qu'ensuite les peuples de chaque siecle successif recherchent aussi les leurs, il arrivera que les neveux d'Adam les plus reculés ou les derniers habitans de la terre auront à peine assez de matiere pour faire des demi-corps ". *V.* Thomas Burnet, docteur en théologie, & maître de la chartreuse de Londres, dans son traité *de statu mortuorum & resurgentium*, cap. IX, p. 169. & seq. *V.* RÉSURRECTION.

V. *Cinquieme pas.* Nous voici arrivés au mystere incompréhensible, mais divin, de la *trinité*, cet éternel sujet de scandale des sociniens, cette cause de leur division d'avec les protestans, ce dogme enfin qu'ils ont attaqué avec tant d'acharnement, qu'ils en ont mérité le surnom d'*antitrinitaires*.

Ils commencerent par renouveller les anciennes hérésies de Paul de Samosate & d'Arius : mais bientôt prétendant que les ariens avoient trop donné à Jésus-Christ, ils se déclarerent nettement photiniens & sur-tout sabelliens; mais ils donnerent aux objections de ces hérésiarques une toute autre force, & en ajouterent même de nouvelles qui leur sont particulieres: enfin ils n'omirent aucune des raisons qu'ils crurent propres à déraciner du cœur des fideles un dogme aussi nécessaire au salut, & aussi essentiel à la foi & aux bonnes mœurs.

Pour faire connoître leurs sentimens sur ce dogme, il suffit de dire qu'ils soutiennent que rien n'est plus contraire à la droite raison que ce que l'on enseigne parmi les chrétiens touchant la *trinité* des personnes dans une seule essence divine, dont la seconde est engendrée par la premiere, & la troisieme procede des deux autres.

Que cette doctrine inintelligible ne se trouve dans aucun endroit de l'écriture.

— Qu'on ne peut produire un seul passage qui l'autorise, & auquel on ne puisse, sans s'écarter en aucune façon de l'esprit du texte, donner un sens plus clair, plus

naturel, plus conforme aux notions communes, & aux vérités primitives & immuables.

Que soutenir, comme font leurs adversaires, qu'il y a plusieurs *personnes* distinctes dans l'essence divine, & que ce n'est pas l'éternel qui est le seul vrai Dieu; mais qu'il y faut joindre le fils & le S. Esprit, c'est introduire dans l'église de J. C. l'erreur la plus grossiere & la plus dangereuse, puisque c'est favoriser ouvertement le polythéisme.

Qu'il implique contradiction de dire qu'il n'y a qu'un Dieu, & que néanmoins il y a trois *personnes*, chacune desquelles est véritablement Dieu.

Que cette distinction, *un en essence*, & *trois en personnes*, n'a jamais été dans l'Ecriture.

Qu'elle est manifestement fausse, puisqu'il est certain qu'il n'y a pas moins d'*essences* que de *personnes*, & de *personnes* que d'*essences*.

Que les trois *personnes* de la *trinité* sont ou trois substances différentes, ou des accidens de l'essence divine, ou cette essence même sans distinction.

Que dans le premier cas on fait trois dieux.

Que dans le second on fait Dieu composé d'accidens, on adore les accidens, & on métamorphose des accidens en des personnes.

Que dans le troisieme, c'est inutilement & sans fondement qu'on divise un sujet indivisible, & qu'on distingue en *trois* ce qui n'est point distingué en soi.

Que si on dit que les trois *personnalités* ne sont ni des substances différentes dans l'essence divine, ni des accidens de cette essence, on aura de la peine à se persuader qu'elles soient quelque chose.

Qu'il ne faut pas croire que les trinitaires les plus rigides & les plus décidés aient eux-mêmes quelque idée claire de la maniere dont les *trois hypostases* subsistent en Dieu, sans diviser sa substance, & par conséquent sans la multiplier.

Que S. Augustin lui-même, après avoir avancé sur ce sujet mille raisonnemens aussi faux que ténébreux, a été forcé d'avouer qu'on ne pouvoit rien dire sur cela d'intelligible.

Ils rapportent ensuite le passage de ce pere, qui en effet est très-singulier. "Quand „ on demande, dit-il, ce que c'est que les „ *trois*, le langage des hommes se trouve „ court, & l'on manque de termes pour „ les exprimer : on a pourtant dit *trois* „ *personnes*, non pas pour dire quelque „ chose, mais parce qu'il faut parler, & „ ne pas demeurer muet. „ *Dictum est tamen tres personæ, non ut aliquid diceretur, sed ne taceretur. De trinitate*, lib. V, c. 9.

Que les théologiens modernes n'ont pas mieux éclairci cette matiere.

Que quand on leur demande ce qu'ils entendent par ce mot de *personne*, ils ne l'expliquent qu'en disant que c'est une certaine distinction incompréhensible, qui fait qu'on distingue dans une nature unique en nombre, un Pere, un Fils & un S. Esprit.

Que l'explication qu'ils donnent des termes d'*engendrer* & de *procéder*, n'est pas plus satisfaisante, puisqu'elle se réduit à dire que ces termes marquent certaines relations incompréhensibles qui sont entre les trois *personnes* de la *trinité*.

Que l'on peut recueillir de là que l'état de la question entre les orthodoxes & eux, consiste à savoir s'il y a en Dieu trois distinctions dont on n'a aucune idée, & entre lesquelles il y a certaines relations dont on n'a point d'idée non plus.

De tout cela ils concluent qu'il seroit plus sage de s'en tenir à l'autorité des apôtres, qui n'ont jamais parlé de la *trinité*, & de bannir à jamais de la religion tous les termes qui ne sont pas dans l'Ecriture, comme ceux de *trinité*, de *personne*, d'*essence*, d'*hypostase*, d'*union hypostatique & personnelle*, d'*incarnation*, de *génération*, de *procession*, & tant d'autres semblables, qui étant absolument vuides de sens, puisqu'ils n'ont dans la nature aucun être réel représentatif, ne peuvent exciter dans l'entendement que des notions fausses, vagues, obscures & incomplettes, &c. Voyez *le mot* TRINITÉ, où ces argumens sont examinés & réduits à leur juste valeur, & où le mystere en lui-même est très-bien exposé. Voyez aussi dans les *Nouvelles de la république des lettres* de Bayle, *ann.* 1685, le parallele de la *trinité* avec les trois dimensions de la matiere.

VI. *Sixieme pas.* Sur l'*incarnation* & la personne de J. C. les *unitaires* ne se sont pas moins écartés de la foi pure & sainte de l'église : comme ils avoient détruit le

mystere de la *trinité*, il falloit, par une conséquence nécessaire, attaquer jusques dans les fondemens celui de l'*incarnation*; car ces deux mysteres ineffables exigeant, pour être crus, le même sacrifice de la raison à l'autorité, ils ne se seroient pas suivis s'ils eussent admis l'un & rejeté l'autre. Mais malheureusement ils n'ont été que trop conséquens, ainsi qu'on l'a pu voir par tout ce qui précede. Quoiqu'il en soit, ils prétendent,

Que l'opinion de ceux qui disent que le Verbe, ou la seconde personne de la trinité, a été uni *hypostatiquement* à l'humanité de J. C. & qu'en vertu de cette union personnelle de la nature divine avec l'humaine, il est Dieu & homme tout ensemble, est fausse & contradictoire.

Que ce Dieu incarné n'a jamais existé que dans le cerveau creux de ces mystiques, qui ont fait d'une vertu, ou d'une manifestation divine externe, une *hypostase* distincte, contre le sens naturel des termes dont S. Jean s'est servi.

Que lorsqu'il dit que *la parole a été faite chair*, cela ne signifie autre chose, sinon que la chair de J. C. a été le nuage glorieux où Dieu s'est rendu visible dans ces derniers tems, & d'où il a fait entendre ses volontés.

Que ce seroit se faire illusion, & donner à ces paroles claires en elles-mêmes l'interprétation la plus forcée, que de les entendre comme si elles signifioient qu'un Dieu s'est véritablement incarné, tandis qu'elles ne désignent qu'une simple présence d'assistance & d'opération.

Que si on lit avec autant d'attention que d'impartialité les premiers versets de l'évangile selon S. Jean, & qu'on n'y cherche pas plus de mystere qu'il n'y en a réellement, on sera convaincu que l'auteur n'a jamais pensé ni à la préexistence d'un Verbe distinct de Dieu, & Dieu lui-même, ni à l'*incarnation*.

Non contens d'accommoder l'Ecriture à leurs hypotheses, ils soutiennent

Que l'*incarnation* étoit inutile, & qu'avec la foi la plus vive, il est impossible d'en voir le *cui bono*.

Ils appliquent à l'envoi que Dieu a fait de son fils pour le salut des hommes, le fameux passage d'Horace :

Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus
Inciderit.

Si on leur répond qu'il ne falloit pas moins que le sang d'un Dieu homme pour expier nos péchés & pour nous racheter, ils demandent pourquoi Dieu a eu besoin de cette *incarnation*, & pourquoi, au lieu d'abandonner aux douleurs, à l'ignominie & à la mort son fils Dieu, égal & consubstantiel à lui, il n'a pas au contraire changé le cœur de tous les hommes, ou plutôt pourquoi il n'a pas opéré de toute éternité leur sanctification par une seule volition.

Ils disent que cette derniere économie s'accorde mieux avec les idées que nous avons de la puissance, de la sagesse & de la bonté infinies de Dieu.

Que l'hypothese de l'*incarnation* confond & obscurcit toutes ces idées, & multiplie les difficultés, au lieu de les résoudre.

Les catholiques & les protestans leur opposent avec raison tous les textes de l'Ecriture ; mais les *unitaires* soutiennent au contraire, que si on se fût arrêté au seul nouveau Testament, on n'auroit point fait de J. C. un Dieu. Pour confirmer cette opinion, ils citent un passage très-singulier d'Eusebe, *Hist. ecclés. l. I*, ch. 2, où ce pere dit, " qu'il est absurde „ & contre toute raison, que la nature „ non engendrée & immuable du Dieu „ tout-puissant, prenne la forme d'un „ homme, & que l'Ecriture forge de pa„ reilles faussetés. „

A ce passage ils en joignent deux autres non moins étranges ; l'un de Justin Martyr, & l'autre de Tertullien, qui disent la même chose. *Voyez* Justin Martyr, *dial. cum Tryphon.* Tertullien, *adv. Prax.* c. 16.

Si l'on objecte aux sociniens que J. C. est appellé *Dieu* dans les saintes lettres, ils répondent que ce n'est que par métaphore, & à raison de la grande puissance dont le Pere l'a revêtu.

Que ce mot *Dieu* se prend dans l'Ecriture en deux manieres : la premiere pour le grand & unique *Dieu*, & la seconde pour celui qui a reçu de cet être suprême une autorité ou une vertu extraordinaire, ou qui participe en quelque maniere aux perfections de la divinité.

Que c'est dans ces derniers sens qu'on dit quelquefois dans l'Ecriture que J. C. est *Dieu*, quoi qu'il ne soit réellement qu'un simple homme qui n'a point existé

avant sa naissance, qui a été conçu à la maniere des autres hommes, & non par l'opération du S. Esprit, qui n'est pas une personne divine, mais seulement la vertu & l'efficacité de Dieu, &c.

Socin anéantit ensuite la rédemption de J. C. & réduit ce qu'il a fait pour les hommes, à leur avoir donné des exemples de vertus héroïques; mais ce qui prouve sur-tout le peu de respect qu'il avoit pour le nouveau Testament, c'est ce qu'il dit sur la satisfaction de J. C. dans un de ses ouvrages, adressé à un théologien. "Quand l'opinion de nos adversaires, dit-il, se trouveroit écrite, non pas une seule fois, mais souvent dans les écrits sacrés, je ne croirois pourtant pas que la chose va comme vous pensez; car comme cela est impossible, j'interpréterois les passages en leur donnant un sens commode, comme je fais avec les autres en plusieurs autres passages de l'Ecriture."

Voyez ce que les catholiques opposent aux argumens de ces hérétiques, sous les mots INCARNATION, RÉDEMPTION & SATISFACTION.

VII. *Septieme pas.* Sur la discipline ecclésiastique, la politique & la morale, les *unitaires* ont avancé des opinions qui ne sont ni moins singulieres, ni moins hétérodoxes, & qui, jointes à ce qui précéde, acheveront de faire voir (on ne peut trop le répéter) qu'en partant comme eux de la réjection d'une autorité infaillible en matiere de foi, & en soumettant toutes les doctrines religieuses au tribunal de la raison, on marche dès ce moment à grands pas vers le déisme; mais ce qui est plus triste encore, c'est que le déisme n'est lui-même, quoi qu'en puissent dire ses apologistes, qu'une religion inconséquente; & que vouloir s'y arrêter, c'est errer inconséquemment, & jeter l'ancre dans des sables mouvans. C'est ce qu'il me seroit très-facile de démontrer si c'en étoit ici le lieu; mais il vaux mieux suivre nos sectaires, & achever le tableau de leurs erreurs théologiques, en exposant leurs sentimens sur les points qui font le sujet de cet article.

Ils disent qu'il y a dans tous les états chrétiens, un vice politique qui a été jusqu'à présent pour eux une source intarissable de maux & de désordres de toute espece.

Que les funestes effets en deviennent de jour en jour plus sensibles; & que tôt ou tard il entrainera infailliblement la ruine de ces empires, si les souverains ne se hâtent de le détruire.

Que ce vice est le pouvoir usurpé & par conséquent injuste des ecclésiastiques, qui faisant dans chaque état un corps à part, qui a ses loix, ses privileges, sa police, & quelquefois son chef particulier, rompent par cela même cette union de toutes les forces & de toutes les volontés, qui doit être le caractère distinctif de toute société politique bien constituée, & introduisent réellement deux maitres au lieu d'un.

Qu'il est facile de voir combien un pareil gouvernement est vicieux, & contraire même au pacte fondamental d'une association légitime.

Que plus le mal qui en résulte est sensible, plus on a lieu de s'étonner que les souverains qui sont encore plus intéressés que leurs sujets à en arrêter les progrès rapides, n'aient pas secoué, il y a long-tems, le joug de cette puissance sacerdotale, qui tend sans cesse à tout envahir.

Que pour eux, sans cesse animés de l'amour de la vérité & du bien public, malgré les persécutions cruelles dont cet amour les a rendus si souvent les victimes, ils oseront établir sur cette matiere si importante pour tous les hommes en général, un petit nombre de principes qui, en affermissant les droits & le pouvoir trop long-tems divisés & par conséquent affoiblis des souverains, de quelque maniere qu'ils soient représentés, serviront en même tems à donner aux différens corps politiques un fondement plus solide & plus durable. Après ce préambule singulier, nos sectaires entrent aussi-tôt en matiere, posent pour principe, qu'une regle sûre, invariable, & dont ceux qui, dans un gouvernement quelconque, sont revêtus légitimement de la souveraineté, ne doivent jamais s'écarter, sous quelque prétexte que ce soit; c'est celle que tous les philosophes législateurs ont regardée, avec raison, comme la loi fondamentale de toute bonne police, & que Cicéron a exprimée en ces termes: *Salus populi suprema lex est*, le salut du peuple est la suprême loi.

Que de cette maxime inconteſtable, & sans l'observation de laquelle tout gou-

vernement est injuste, tyrannique, & par cela même sujet à des révolutions, il résulte :

1°. Qu'il n'y a de doctrine religieuse véritablement divine & obligatoire, & de morale réellement bonne, que celles qui sont utiles à la société politique à laquelle on les destine; & par conséquent que toute religion & toute morale qui tendent chacune, suivant son esprit & sa nature, d'une maniere aussi directe qu'efficace, au but principal que doivent avoir tous les gouvernemens civils, légitimes, sont bonnes & révélées en ce sens, quels qu'en soient d'ailleurs les principes.

2°. Que ce qu'on appelle dans certains états *la parole de Dieu*, ne doit jamais être que *la parole de la loi*, ou si l'on veut, l'expression formelle de la volonté générale statuant sur un objet quelconque.

3°. Qu'une religion qui prétend être la seule vraie, est par cela même mauvaise pour tous les gouvernemens, puisqu'elle est nécessairement intolérante par principe.

4°. Que les disputes frivoles des théologiens n'étant si souvent funestes aux états où elles s'élevent, que parce qu'on y attache trop d'importance, & qu'on s'imagine faussement que la cause de Dieu y est intéressée, il est de la prudence & de la sagesse du corps législatif, de ne pas faire la moindre attention à ces querelles, & de laisser aux ecclésiastiques, ainsi qu'à tous les sujets, la liberté de servir Dieu selon les lumieres de leur conscience.

De croire & d'écrire ce qu'ils voudront sur la religion, la politique & la morale.

D'attaquer même les opinions les plus anciennes.

De proposer au souverain l'abrogation d'une loi qui leur paroîtra injuste ou préjudiciable en quelque sorte au bien de la communauté.

De l'éclairer sur les moyens de perfectionner la législation, & de prévenir les usurpations du gouvernement.

De déterminer exactement la nature & les limites des droits & des devoirs réciproques du prince & des sujets.

De se plaindre hautement des malversations & de la tyrannie des magistrats, & d'en demander la déposition ou la punition, selon l'exigence des cas.

En un mot, qu'il est de l'équité du souverain de ne gêner en rien la liberté des citoyens qui ne doivent être soumis qu'aux loix, & non au caprice aveugle d'une puissance exécutrice & tyrannique.

5°. Que pour ôter aux prêtres l'autorité qu'ils ont usurpée, & arracher pour jamais de leurs mains le glaive encore sanglant de la superstition & du fanatisme, le moyen le plus efficace est de bien persuader au peuple,

Qu'il n'y a aucune religion bonne exclusivement.

Que le culte le plus agréable à Dieu, si toutefois Dieu en peut exiger des hommes, est l'obéissance aux loix de l'état.

Que les véritables saints sont les bons citoyens, & que les gens sensés n'en reconnoîtront jamais d'autres.

Qu'il n'y a d'impies envers les dieux, que les infracteurs du contrat social.

En un mot, qu'il ne doit regarder, respecter & aimer la religion, quelle qu'elle soit, que comme une pure institution de police relative, que le souverain peut modifier, changer, & même abolir d'un instant à l'autre, sans que le prétendu salut spirituel des sujets soit pour cela en danger. C'est bien ici qu'on doit dire que la fin est plus excellente que les moyens : mais suivons.

6°. Que les privileges & les immunités des ecclésiastiques étant un des abus les plus pernicieux qui puissent s'introduire dans un état, il est de l'intérêt du souverain, d'ôter, sans aucune restriction ni limitation, ces distinctions choquantes, & ces exemptions accordées par la superstition dans des siecles de ténebres, & qui tendent directement à la division de l'empire. Voy. les lettres *ne repugnate vestro bono.*

7°. Enfin, que le célibat des prêtres, des moines, & des autres ministres de la religion, ayant causé, depuis plusieurs siecles, & causant tous les jours des maux effroyables aux états, où il est regardé comme d'institution divine, & en tant que tel ordonné par le prince; on ne peut trop se hâter d'abolir cette loi barbare & destructrice de toute société civile, visiblement contraire au but de la nature, puisqu'elle l'est à la propagation de l'espece, & qui prive injustement des êtres sensibles du plaisir le plus doux de la vie, & dont tous leurs sens les avertissent à chaque instant qu'ils ont le droit, la force

& le desir de jouir. *V.* CELIBAT & POPULATION.

Que les avantages de ce plan de législation sont évidens pour ceux dont les vues politiques, vastes & profondes, ne se bornent pas à suivre servilement celles de ceux qui les gouvernent.

Qu'il seroit à souhaiter, pour le bien de l'humanité, que les souverains s'empressassent de le suivre, & de prévenir par ce nouveau systême d'administration, les malheurs sans nombre & les crimes de toute espece, dont le pouvoir tyrannique des prêtres & les disputes de religion ont été si souvent la cause, principalement depuis l'établissement du christianisme, *&c.*

D'autres *unitaires* moins hardis, à la tête desquels est Socin, ont sur la discipline & la morale des idées fort différentes: ceux ci se contentent de dire avec leur chef:

Qu'il n'est pas permis à un chrétien de faire la guerre, ni même d'y aller sous l'autorité & le commandement d'un prince, ni d'employer l'assistance du magistrat pour tirer vengeance d'une injure qu'on a reçue.

Que faire la guerre, c'est toujours mal faire, & agir contre le précepte formel de J. C.

Que J. C. a défendu les sermens qui se font en particulier, quand même ce seroit pour assurer des choses certaines. Socin ajoute, pour modifier son opinion, que si les choses étoient de conséquence, on pourroit jurer.

Qu'un chrétien ne peut exercer l'office de magistrat, si dans cet emploi il faut user de violence.

Que les chrétiens ne peuvent donner cet office à qui que ce soit.

Qu'il n'est pas permis aux chrétiens de défendre leur vie, ni celle des autres, par la force même, contre les voleurs & les autres ennemis, s'ils peuvent la défendre autrement; parce qu'il est impossible que Dieu permette qu'un homme véritablement pieux, & qui se confie à lui avec sincérité, se trouve dans ces fâcheuses rencontres où il veuille se conserver aux dépens de la vie du prochain.

Que le meurtre que l'on fait de son agresseur, est un plus grand crime que celui qu'on commet en se vengeant; car dans la vengeance on ne rend que la pareille: mais ici, c'est-à-dire, en prévenant son voleur ou son ennemi, on tue un homme qui n'avoit que la volonté de faire peur, afin de voler plus aisément.

Que les ministres, les prédicateurs, les docteurs, & autres, n'ont pas besoin de mission ni de vocation.

Que ces paroles de S. Paul, *comment pourront-ils prêcher si on ne les envoie*, ne s'entendent pas de toutes sortes de prédications, mais seulement de la prédication d'une nouvelle doctrine, telle qu'étoit celle des apôtres par rapport aux gentils.

Les sociniens agissent en conséquence; car dans leurs assemblées de religion, tous les assistans ont la liberté de parler. Un d'entr'eux commence un chapitre de l'Ecriture; & quand il a lu quelques versets qui forment un sens complet, celui qui lit & ceux qui écoutent, disent leur sentiment, s'ils le jugent à propos, sur ce qui a été lu; c'est à quoi se réduit tout leur culte extérieur.

Je finis ici l'exposé des opinions théologiques des *unitaires.* Je n'ai pas le courage de les suivre dans tous les détails où ils sont entrés sur la maniere dont le canon des livres sacrés a été formé; sur les auteurs qui les ont recueillis; sur la question s'ils sont véritablement de ceux dont ils portent les noms; sur la nature des livres apocryphes, & sur le préjudice qu'ils causent à la religion chrétienne; sur la pauvreté & les équivoques de la langue hébraïque; sur l'infidélité & l'inexactitude de la plupart des versions de l'Ecriture; sur les variétés de lecture qui s'y trouvent; sur la fréquence des hébraïsmes que l'on rencontre dans le nouveau Testament; sur le style des apôtres; sur la précaution avec laquelle il faut lire les interprêtes & les commentateurs de la Bible; sur la nécessité de recourir aux originaux, pour ne pas leur donner un sens contraire au sujet des écrivains sacrés; en un mot, sur plusieurs points de critique & de controverse, essentiels à la vérité, mais dont la discussion nous meneroit trop loin. Il me suffit d'avoir donné sur les objets les plus importans de la théologie, une idée générale de la doctrine des sociniens, extraite de leurs propres écrits. Rien n'est plus capable, ce me semble, que cette lecture, d'intimider désormais ceux qui se sont éloi-

gnés de la communion romaine, & qui refusent de reconnoître un juge infaillible de la foi; je ne dis pas dans le pape, car ce seroit se déclarer contre les libertés de l'église gallicane, mais dans les conciles généraux présidés par le pape.

Après avoir prouvé, par l'exemple des *unitaires*, la nécessité de recourir à un pareil juge pour décider des matieres de foi, il ne me reste plus, pour exécuter le plan que je me suis proposé, qu'à donner un abrégé succint de la philosophie des sociniens; on y trouvera de nouvelles preuves des écarts dans lesquels on donne, lorsqu'on veut faire usage de sa raison, & l'on verra que cette maniere de philosopher n'est au fond que l'art de décroire, si l'on peut se servir de ce terme. Entrons présentement en matiere; & pour exprimer plus nettement les pensées de nos hérétiques, suivons encore la même méthode dont nous avons fait usage dans l'exposé précédent.

Socin & ses sectateurs reconnoissent unanimement un Dieu, c'est-à-dire, un être existant par lui-même, unique, nécessaire, éternel, universel, infini, & qui renferme nécessairement une infinité d'attributs & de propriétés; mais ils nient en même tems que cette idée nous soit naturelle & innée. (Voy. Socin, *Prælectionum theologicarum*, cap. ij, p. 53, col. 2, tom. I, & alibi. Voy. *aussi* Crellius, *de Deo & attributis*, & sur-tout les sociniens modernes.) Ils prétendent,

Que ce n'est qu'en prenant le mot *Dieu* dans ce sens étendu, ou, pour parler plus clairement, en établissant un systême de forces & de propriétés, comme une idée précise & représentative de sa substance, qu'on peut assurer, sans crainte de se tromper, que cette proposition, *il y a un Dieu*, a toute l'évidence des premiers principes.

Que mieux on connoît toute la force des objections métaphysiques & physiques, toutes plus insolubles les unes que les autres, que l'homme abandonné à ses propres réflexions peut faire contre l'existence de Dieu considéré en tant que distinct du monde, & contre la Providence, plus on est convaincu qu'il est absolument impossible que les lumieres naturelles de la raison puissent jamais conduire aucun homme à une ferme & entiere persuasion de ces deux dogmes. *V.* Dieu.

Qu'il semble, au contraire, qu'elles le conduiroient plutôt à n'admettre d'autre Dieu que la nature universelle, *&c.*

Qu'il n'est pas moins impossible à quiconque veut raisonner profondément, de s'élever à la connoissance de l'Etre suprême par la contemplation de ses ouvrages.

Que le spectacle de la nature ne prouve rien, puisqu'il n'est, à parler avec précision, ni beau ni laid.

Qu'il n'y a point dans l'univers un ordre, une harmonie, ni un désordre, & une dissonnance absolus, mais seulement relatifs, & déterminés par la nature de notre existence pure & simple.

Que s'appliquer à la recherche des causes finales des choses naturelles, c'est le fait d'un homme qui établit sa foible intelligence pour la véritable mesure du beau & du bon, de la perfection & de l'imperfection. *V.* Causes finales.

Que les physiciens qui ont voulu démontrer l'existence & les attributs de Dieu par les œuvres de la création, n'ont jamais fait faire un pas à la science, & n'ont fait au fond que préconiser, sans s'en appercevoir, leur propre sagesse & leurs petites vues.

Que ceux qui ont reculé les bornes de l'esprit humain, & perfectionné la philosophie rationnelle, sont ceux qui, appliquant sans cesse le raisonnement à l'expérience, n'ont point fait servir à l'explication de quelques phénomenes l'existence d'un être dont ils n'auroient su que faire un moment après.

Qu'une des plus hautes & des plus profondes idées qui soient jamais entrées dans l'esprit humain, c'est celle de Descartes, qui ne demandoit, pour faire un monde comme le nôtre, que de la matiere & du mouvement. *V.* Cartesianisme.

Que pour bien raisonner sur l'origine du monde, & sur le commencement de sa formation, il ne faut recourir à Dieu que lorsqu'on a épuisé toute la série des causes méchaniques & matérielles.

Que ces causes satisfont à tout, & n'ont point les inconvéniens de l'autre systême; puisqu'alors on raisonne sur des faits, & non sur des conjectures & des hypotheses.

Que la matiere est éternelle & nécessaire, & renferme nécessairement une infinité d'attributs, tant connus qu'inconnus. *Voy.* Matiere & Spinosisme.

Que l'homogénéité de ses molécules est une supposition absurde & insoutenable, par laquelle le systême de l'univers devient une énigme inexplicable; ce qui n'arrive pas si, en suivant l'expérience, on considere la matiere comme un aggrégat d'élémens héterogenes, & par conséquent doués de propriétés différentes.

Que c'est une assertion téméraire de dire avec quelques métaphysiciens, que la matiere n'a ni ne peut avoir certaines propriétés, comme si on ne lui en découvroit pas tous les jours de nouvelles qu'on ne lui auroit jamais soupçonnées. *V.* AME, PENSÉE, SENSATION, SENSIBILITÉ, *&c.*

Que la création du néant est une chose impossible & contradictoire. *V.* CRÉATION.

Que le chaos n'a jamais existé, à moins qu'on n'entende par ce mot l'état des molécules de la matiere au moment de leur coordination.

Que, rigoureusement parlant, il n'y a point de repos absolu, mais seulement cessation apparente de mouvement; puisque la tendance, ou si l'on veut, le *nisus*, n'est lui-même qu'un mouvement arrêté.

Que dans l'univers la quantité de mouvement reste toujours la même; ce qui est évident, si l'on prend la somme totale des tendances & des forces vives.

Que l'accélération ou la retardation du mouvement dépend du plus ou moins de résistance des masses, & conséquemment de la nature des corps dans lesquels il est distribué ou communiqué.

Qu'on ne peut rendre raison de l'existence des corps mous, des corps élastiques, & des corps durs, qu'en supposant l'hétérogénéité des particules qui les composent. *V.* DURETÉ *&* ELASTICITÉ.

Que rien n'est mort dans la nature, mais que tout a une vie qui lui est propre & inhérente.

Que cette vérité si importante par elle-même, & par les conséquences qui en découlent, se trouve démontrée par les expériences que les physiciens ont faites sur la génération, la composition, & la décomposition des corps organisés, & sur les infusions des plantes.

Que la plus petite partie d'un fluide quelconque est peuplée de ces corps.

Qu'il en est vraisemblablement de même de tous les végétaux.

Que la découverte du polype, du puceron hermaphrodite, & tant d'autres de cette espece, sont aux yeux de l'observateur autant de clefs de la nature, dont il se sert avec plus ou moins d'avantage, selon l'étendue ou la petitesse de ses vues.

Que la division que l'on fait ordinairement de la matiere en *matiere vivante* & en *matiere morte*, est de l'homme, & non de la nature.

Qu'il en faut dire autant de celle que l'on fait des animaux en *genres*, en *especes*, & en *individus*.

Qu'il n'y a que des individus.

Que le systême universel des êtres ne représente que les différentes affections ou modes d'une matiere hétérogene, éternelle & nécessaire.

Que toutes ces affections ou coordinations quelconques, sont successives & transitoires.

Que toutes les especes sont dans une vicissitude continuelle, & qu'il n'est pas plus possible de savoir ce qu'elles seront dans deux cents millions d'années, que ce qu'elles étoient il y a un million de siecles.

Que c'est une opinion aussi fausse que peu philosophique, d'admettre sur l'autorité de certaines relations l'extemporaineité de la formation de l'univers, de l'organisation & de l'animation de l'homme, des autres animaux sensibles & pensans, des plantes, *&c.*

Que ce monde, ainsi que tous les êtres qui en sont partie, ont peut-être été précédés par une infinité d'autres mondes & d'autres êtres qui n'avoient rien de commun avec notre univers & avec nous que la matiere dont les uns & les autres étoient formés; matiere qui ne périt point, quoiqu'elle change toujours de forme, & qu'elle soit susceptible de toutes les combinaisons possibles.

Que l'univers & tous les êtres qui coexistent passeront, sans que qui que ce soit puisse conjecturer ce que deviendront tous ces aggrégats, & quelle sera leur organisation.

Que ce qu'il y a de sûr, c'est que, quelle que soit alors la coordination universelle, elle sera toujours belle, & que comme il n'y a personne qui puisse accuser celle qui est passée, il est de même impossible qu'il y ait quelqu'être qui accuse celle qui aura lieu dans la succession de la durée, *&c. &c.*

Si on demande aux *unitaires* quelle idée, ils ont de la nature de Dieu, ils ne font nulle difficulté de dire qu'il eſt corporel & étendu.

Que tout ce qui n'eſt point corps eſt un pur néant. *V.* MATÉRIALISME.

Que la ſpiritualité des ſubſtances eſt une idée qui ne mérite pas d'être réfutée ſérieuſement.

Que les plus ſavans peres de l'égliſe ne l'ont jamais connue.

Qu'ils ont tous donné un corps à Dieu, aux anges & aux ames humaines, mais un corps ſubtil, délié & aérien.

Que l'Ecriture favoriſe en mille endroits cette opinion.

Que le terme d'*incorporel* ne ſe trouve pas même dans toute la Bible, ainſi que l'a remarqué Origene.

Que l'idée d'un Dieu corporel eſt ſi naturelle à l'homme, qu'il lui eſt impoſſible de s'en défaire tant qu'il veut raiſonner ſans préjugés, & ne pas croire ſur parole ce qu'il ne comprend pas, & ce qui confond les idées les plus claires qui ſoient dans ſon eſprit.

Qu'une ſubſtance incorporelle eſt un être contradictoire.

Que l'immenſité & la ſpiritualité de Dieu ſont deux idées qui s'entre-détruiſent. *V.* DIEU.

Que l'immatérialiſme eſt un athéiſme indirect, & qu'on a fait de Dieu un être ſpirituel pour n'en rien faire du tout, puiſqu'un eſprit eſt un pur être de raiſon. *V.* ESPRIT.

Conſéquemment à ces principes impies, ils ſoutiennent que l'homme eſt un.

Que le ſuppoſer compoſé de deux ſubſtances diſtinctes, c'eſt multiplier les êtres ſans néceſſité, puiſque c'eſt employer à la production d'un effet quelconque le concours de pluſieurs cauſes, lorſqu'une ſeule ſuffit. *V.* AME.

Qu'il n'y a aucune différence ſpécifique entre l'homme & la bête.

Que l'organiſation eſt la ſeule choſe qui les différentie.

Que l'un & l'autre agiſſent & ſe meuvent par les mêmes loix.

Qu'après la mort leur ſort eſt égal; c'eſt-à-dire, que les élémens de matiere qui les compoſent ſe déſuniſſent, ſe diſperſent, & vont ſe rejoindre à la maſſe totale, pour ſervir enſuite à la nourriture & à l'organiſation d'autres corps. *V.* IMMORTALITÉ, ANIMAL, ANIMALITÉ, &c.

Que s'il n'y a rien dans les mouvemens & les actions des bêtes, qu'on ne puiſſe expliquer par les loix de la méchanique, il n'y a de même rien dans les oſcillations, les déterminations & les actes de l'homme, dont on ne puiſſe rendre raiſon par les mêmes loix.

Qu'ainſi ceux qui, à l'exemple de Deſcartes, ont prétendu que les animaux étoient de pures machines, & qui ont fait tous leurs efforts pour le prouver, ont démontré en même temps que l'homme n'étoit rien autre choſe. *V.* INSTINCT.

Que c'eſt la conſéquence qu'ils laiſſent tirer à leurs lecteurs, ſoit qu'ils l'aient fait à deſſein, ſoit qu'ils n'aient pas connu les dépendances inévitables du ſyſtême qu'ils vouloient établir.

Que la perfectibilité n'eſt pas même une faculté que nous ayons de plus que les bêtes, puiſqu'on voit que leur inſtinct, leur adreſſe & leurs ruſes augmentent toujours à proportion de celles qu'on emploie pour les détruire ou pour les perfectionner.

Que réduire tout ce qui ſe paſſe dans l'homme à la ſeule ſenſibilité phyſique, ou à la ſimple perception, c'eſt tout un pour les conſéquences. *Voy.* SENSIBILITÉ.

Que ces opinions ſont toutes deux vraies, & ne different que dans les mots qui les expriment, dont le premier touche de très-près au corps & le ſecond appartient plus à l'ame. *V.* PERCEPTION, SENSATION, IDÉE.

Que point de ſens, point d'idées.

Que point de mémoire, point d'idées.

Que la liberté conſidérée comme le pouvoir de faire ou de ne faire pas, eſt une chimere.

Qu'à la vérité on peut ce qu'on veut, mais qu'on eſt déterminé invinciblement à vouloir. *V.* VOLONTÉ.

En un mot, qu'il n'y a point d'actions libres proprement dites, mais ſeulement ſpontanées. *V.* LIBERTÉ.

Si on leur objecte que nous ſommes libres d'une liberté d'indifférence, & que le chriſtianiſme enſeigne que nous avons cette liberté, ils répondent par ce raiſonnement emprunté des ſtoïciens : " La liberté, diſent ces philoſophes, n'exiſte pas. Faute de connoître les motifs, de raſſem-

bler les circonstances qui nous détermi-nent à agir d'une certaine maniere, nous nous croyons libres. Peut-on penser que l'homme ait véritablement le pouvoir de se déterminer? Ne sont-ce pas plutôt les objets extérieurs, combinés de mille façons différentes, qui le poussent & le déterminent? Sa volonté est-elle une faculté vague & indépendante, qui agisse sans choix & par caprice? Elle agit, soit en conséquence d'un jugement, d'un acte de l'entendement, qui lui représente que telle chose est plus avantageuse à ses intérêts que toute autre, soit qu'indépendamment de cet acte les circonstances où un homme se trouve, l'inclinent, le forcent à se tourner d'un certain côté: & il se flatte alors qu'il s'y est tourné librement, quoiqu'il n'ait pu vouloir se tourner d'un autre. „ *&c.*

Après avoir ainsi établi une suite de principes aussi singuliers qu'hétérodoxes, les *unitaires* tâchent de prouver qu'ils s'accordent avec les phénomenes, & qu'ils ont de plus l'avantage de donner la solution des problêmes les plus obscurs & les plus compliqués de la métaphysique & de la théologie; ils passent de là à la discussion des objections qu'on pourroit leur faire, & après y avoir répondu de leur mieux, ils examinent de nouveau les deux principes qui servent de base à leur système. Ces deux principes sont, comme on l'a pu voir ci-dessus, la corporéité de Dieu, & l'existence éternelle & nécessaire de la matiere, & de ses propriétés infinies: nos sectaires s'attachent à faire voir que ces deux propositions une fois admises, toutes les difficultés disparoissent.

Que l'origine du mal physique & du mal moral, ce phénomene si difficile à concilier avec les attributs moraux de la divinité, à moins de recourir à l'hypothese de Manès, cesse dès ce moment d'être une question embarrassante, puisqu'alors l'homme n'a plus personne à accuser; il n'y a ni mal ni bien absolus, & tout est comme il devoit nécessairement être.

Qu'on sait de même à quoi s'en tenir sur les questions tant de fois agitées, de l'imputation prétendue du péché d'Adam à toute sa postérité; de la providence & de la prescience de Dieu; de la nature & de l'immortalité de l'ame; d'un état futur de récompenses & de peines, *&c. &c. &c.*

Que l'homme n'a plus à se plaindre de son existence.

Qu'il sait qu'elle est le résultat déterminé & infaillible d'un méchanisme secret & universel.

Qu'à l'égard de la liberté & des événemens heureux ou malheureux qu'on éprouve pendant la vie, il voit que tout étant lié dans la nature, il n'y a rien de contingent dans les déterminations de nos volontés; mais que toutes les actions des êtres sensibles, ainsi que tout ce qui arrive dans les deux ordres, a son principe dans un enchaînement immuable, & une coordination fatale de causes & d'effets nécessaires.

En un mot, qu'il y a peu de vérités importantes, soit en philosophie, soit en physique ou en morale, qu'on ne puisse déduire du principe de l'éternité de la matiere & de son coefficient.

“ Il est vrai, ajoutent-ils, que pour appliquer cette théorie aux phénomenes du monde matériel & intelligent, & trouver avec cette donnée les inconnues de ces problêmes, il faut joindre à un esprit libre & sans préjugés, une sagacité & une pénétration peu communes: car il s'agit non-seulement de rejeter les erreurs reçues, mais d'appercevoir d'un coup-d'œil les rapports & la liaison de la proposition fondamentale avec les conséquences prochaines ou éloignées qui en émanent, & de suppléer ensuite par une espece d'analyse géométrique les idées intermédiaires qui séparent cette même proposition de ses résultats, & qui en font sentir en même temps la connexion. „

Ce qu'on vient de lire suffiroit pour donner une idée générale de la philosophie des sociniens, si la doctrine de ces sectaires étoit constante & uniforme: mais ils ont cela de commun avec toutes les autres sectes chrétiennes, qu'ils ont varié dans leur croyance & dans leur culte. Ce n'est donc pas là le systême philosophique reçu & adopté unanimement par ces hérétiques, mais seulement l'opinion particuliere de plusieurs savans *unitaires* anciens & modernes.

Observons cependant que ceux de cette secte qui se sont le plus éloignés des principes exposés ci-dessus, n'ont fait seulement que les restreindre, les modifier, & rejeter quelques conséquences qui en découloient immédiatement, soit qu'elles

leur paruſſent trop hardies & trop hétérodoxes, ſoit qu'ils ne les cruſſent pas néceſſairement inhérentes aux principes qu'ils admettoient : mais s'il m'eſt permis de dire mon ſentiment ſur cette matiere délicate, il me ſemble que le ſyſtême de ces derniers eſt bien moins lié, & qu'il eſt ſujet à des difficultés très-fâcheuſes.

En effet, que gagnent-ils à ne donner à Dieu qu'une étendue bornée? N'eſt-ce pas ſuppoſer que la ſubſtance divine eſt diviſible? C'eſt donc errer inconſéquemment. Ils ne peuvent pas dire qu'une étendue finie ſoit un être eſſentiellement ſimple, & exempt de compoſition, ſous prétexte que ſes parties n'étant point actuellement diviſées, elles ne ſont point véritablement diſtinctes les unes des autres. Car dès qu'elles n'occupent pas toutes le même lieu, elles ont des relations locales à d'autres corps qui les différencient; elles ſont donc auſſi réellement diſtinctes, indépendantes & déſunies, quoiqu'elles ne ſoient ſéparées qu'intelligiblement, que ſi leurs parties étoient à des diſtances infinies les unes des autres, puiſque l'on peut affirmer que l'une n'eſt pas l'autre, & ne la pénetre pas.

A l'égard de l'origine du mal, que leur ſert-il d'ôter à Dieu la prévision des futurs contingens, & de dire qu'il ne connoît l'avenir dans les agens libres que par des conjectures qui peuvent quelquefois le tromper? Croient-ils par cette hypotheſe juſtifier la providence, & ſe diſculper de l'accuſation de faire Dieu auteur du péché? C'eſt en vain qu'ils s'en flatteroient; car ſi Dieu n'a pas prévu certainement les événemens qui dépendoient de la liberté de l'homme, il a pu au moins, comme le remarque un fameux théologien, les deviner par conjecture. "Il a bien ſoupçonné que les créatures libres ſe pourroient dérégler par le mauvais uſage de leur liberté. Il a dû prendre ſes ſûretés pour empêcher les déſordres. Au moins il a pu ſavoir les choſes quand il les a vues arrivées. Il n'a pu ignorer, quand il a vu Adam tomber & pécher, qu'il alloit faire une race d'hommes méchans. Il a dû employer toutes ſortes de moyens pour mettre des digues à cette malice, & pour l'empêcher de ſe multiplier autant qu'elle a fait. Au lieu de cela, on voit un Dieu qui laiſſe courir pendant quatre mille ans tous les hommes dans leurs voies, qui ne leur envoie ni conducteurs, ni prophetes, & qui les abandonne entiérement à l'ignorance, à l'erreur & à l'idolatrie; n'exceptant de cela que deux ou trois millions d'ames cachées dans un petit coin de la terre. Les ſociniens pourroient-ils bien répondre à cela & ſatisfaire parfaitement les incrédules?"

Je ſais bien que les *unitaires* dont nous parlons, objectent que la preſcience divine détruiroit la liberté de la créature; voici à peu près comment ils raiſonnent ſur ce ſujet: "Si une choſe, diſent-ils, eſt contingente en elle-même, & peut auſſi bien n'arriver pas comme arriver, comment la prévoir avec certitude? Pour connoître telle qu'elle eſt en elle-même; & ſi elle eſt indéterminée par ſa propre nature, comment la peut-on regarder comme déterminée, & comme devant arriver? Ne ſeroit-ce pas en avoir une fauſſe idée? & c'eſt ce qu'il ſemble qu'on attribue à Dieu, lorſqu'on dit qu'il prévoit néceſſairement une choſe qui en elle-même n'eſt pas plus déterminée à arriver qu'à n'arriver pas."

Ils concluent de là qu'il eſt impoſſible que Dieu puiſſe prévoir les événemens qui dépendent des cauſes libres, parce que s'il les prévoit, ils arriveront néceſſairement & infailliblement, & s'il eſt infaillible qu'ils arriveront, il n'y a plus de contingence, & par conſéquent plus de liberté. Ils pouſſent les objections ſur cette matiere beaucoup plus loin, & prétendent réfuter ſolidement la réponſe de quelques théologiens qui diſent que les choſes n'arrivent pas, parce que Dieu les a prévues, mais que Dieu les a prévues parce qu'elles arrivent. *V.* PRESCIENCE, CONTINGENT, LIBERTÉ, FATALITÉ, *&c.*

Leur ſentiment ſur la providence va nous fournir une autre preuve de l'incohérence de leurs principes. Ne pouvant concilier ce dogme avec notre liberté, & avec la haine infinie que Dieu a pour le péché, ils refuſent à cet Etre ſuprême la providence qui regle & gouverne les choſes en détail. Mais il eſt aiſé de voir, pour peu qu'on y réfléchiſſe, que c'eſt ſoumettre toutes les choſes humaines aux loix d'un deſtin néceſſitant & irréſiſtible, & par conſéquent introduire le fataliſme. Ainſi, s'ils veulent ſe ſuivre, ls ne doivent rendre aucune eſpece de culte à la

divinité : leur hypothefe rend abfolument inutiles les vœux, les prieres, les facrifices, en un mot, tous les actes intérieurs & extérieurs de religion. Elle détruit même invinciblement la doctrine de l'immortalité de l'ame, & ce qui en eft une fuite, celle des peines & des récompenfes après la mort; hypothefes qui ne font fondées que fur celle d'une providence particuliere & immédiate, & qui s'écroulent avec elle.

Leurs défenfeurs répondent à cela, qu'il eft impoffible d'admettre le dogme d'une providence univerfelle, fans donner atteinte à l'idée de l'Être infiniment parfait. " Concevez-vous, difent-ils, que fous l'empire d'un Dieu tout-puiffant, auffi bienfaifant que jufte, il puiffe y avoir des vafes à honneur, & des vafes à deshonneur? Cela ne répugne-t-il pas aux idées que nous avons de l'ordre & de la fageffe? Le bonheur continuel des êtres intelligens ne doit-il pas être le premier des foins de la providence, & l'objet principal de fa bonté infinie? Pourquoi donc fouffrons-nous, & pourquoi y a-t-il des méchans? Examinez tous les fyftêmes que les théologiens de toutes les communions ont inventés pour répondre aux objections fur l'origine du mal phyfique & du mal moral, & vous n'en trouverez aucun qui vous fatisfaffe même à quelques égards. Il en réfulte toujours, pour quiconque fait juger des chofes, que Dieu pouvant empêcher très-facilement que l'homme ne fût criminel ni malheureux, l'a néanmoins laiffé tomber dans le crime & dans la mifere. Concluons donc qu'il faut néceffairement faire Dieu auteur du péché, ou être fataliſte. Or, puifqu'il n'y a que ce feul moyen de difculper pleinement la divinité, & d'expliquer les phénomenes, il s'enfuit qu'il n'y a pas à balancer entre ces deux folutions. "

Telles font en partie les raifons dont les fauteurs du focinianifme fe fervent pour juftifier l'opinion de nos *unitaires* fur la providence: raifons qu'ils fortifient du dilemme d'Epicure, & de toutes les objections que l'on peut faire contre le fyftême orthodoxe. Mais nous n'avons pas prétendu nier que ce fyftême n'eût auffi fes difficultés; tout ce que nous avons voulu prouver, c'eft premiérement que ces fectaires n'ont point connu les dépendances inévitables du principe fur lequel ils ont bâti toute leur philofophie, puifque l'idée d'une providence, quelle qu'elle foit, eft incompatible avec la fuppofition d'une matiere éternelle & néceffaire.

Secondement, qu'en excluant la providence divine de ce qui fe paffe ici-bas, & en reftreignant fes opérations feulement aux grandes chofes, ces fociniens ne font pas moins hétérodoxes que ceux dont ils ont mutilé le fyftême, foit en altérant les principes, foit en y intercalant plufieurs opinions tout-à-fait difcordantes. J'en ai donné, ce me femble, des preuves fenfibles, auxquelles on peut ajouter ce qu'ils difent de l'ame des bêtes.

Ils remarquent d'abord (*a*) que l'homme eft le feul de tous les animaux auquel on puiffe attribuer une raifon & une volonté proprement dites, & dont les actions font réellement fufceptibles de mérite & de démérite, de punition & de récompenfe. Mais s'ils ne donnent point aux bêtes une volonté ni un franc-arbitre proprement dits; s'ils ne les font pas capables de la vertu & du vice, ni des peines & des récompenfes proprement parlant, ils ne laiffent pas de dire que la raifon, la liberté & la vertu fe trouvent en elles imparfaitement & analogiquement, & qu'elles les rendent dignes de peines & de récompenfes en quelque façon : ce qu'ils prouvent par des paffages de (*b*) la Genefe, de l'Exode & du Lévitique, où Dieu ordonne des peines contre les bêtes.

Quelque hardie que foit cette penfée, elle ne tient point au fond de l'héréfie focinienne. En raifonnant conféquemment, les *unitaires* dont nous ne fommes que les hiftoriens, devoient dire avec Salomon : " Les hommes meurent comme les " bêtes, & leur fort eft égal; comme

(*a*) Voyez Crellius, *Ethicæ chriftianæ*, lib. II, cap. j, pag. 65. 66.

(*b*) Voyez la Genefe, ch. ix, v. 5. Exod. xij, v. 28. Lévit. xx, v. 15. 16. & notez ces paroles de Franzius. *Quæri autem poffet an non ponenda fit rationalis animain bru-ti... cum*, Genef. ix, 5. *Deus ipfe velit vindicare fanguinem hominis in brutis fi quando fuderant fanguinem humanum.* Hift. animal. facra, part. I, cap. ij, p. 16.

„ l'homme meurt, les bêtes meurent aussi. „ Les uns & les autres respirent de même, „ & l'homme n'a rien de plus que la bête; „ tout est soumis à la vanité. Ils s'en vont „ tous au même lieu ; & comme ils ont „ tous été formés de la tere, ils s'en re- „ tournent tous également en terre. Qui „ sait si l'ame des enfans d'Adam monte „ en-haut, & si l'ame des bêtes descend „ en-bas ? „ *Ecclésiast.* c. 3. v. 19 & suiv. Cet aveu devoit leur coûter d'autant moins qu'ils soutiennent la mortalité des ames, ou leur dormir jusqu'au jour du jugement, & l'anéantissement de celles des méchans, *&c.*

Voilà ce que j'ai trouvé de plus curieux & de plus digne de l'attention des philosophes, dans les écrits des *unitaires*. J'ai tâché de donner à cet extrait analytique toute la clarté dont les matieres qui y sont traitées sont susceptibles; & je n'ai pas craint de mettre la doctrine de ces sectaires à la portée de tous mes lecteurs; elle est si impie & si infectée d'hérésie, qu'elle porte sûrement avec elle son antidote & sa réfutation. D'ailleurs j'ai eu soin, pour mieux terrasser l'erreur, de renvoyer aux *articles* de ce dictionnaire, où toutes les hétérodoxies des *unitaires* doivent avoir été solidement réfutées, & où les vérités de la réligion & les dogmes de la véritable église ont pu être éclaircis & mis par nos théologiens dans un si haut degré d'évidence & de certitude, qu'il faudroit se faire illusion pour n'en être pas frappé, & pour n'en pas augurer l'entiere destruction de l'incrédulité. Par le moyen de ces renvois, des esprits foibles, ou qui ne s'étant pas appliqués à sonder les profondeurs de la métaphysique, pourroient se laisser éblouir par des argumens captieux, seront à l'abri des séductions, & auront une regle sûre & infaillible pour juger du vrai & du faux.

Je finirai cet article par une réflexion dont la vérité se fera sentir à tout lecteur intelligent.

La religion catholique, apostolique & romaine est incontestablement la seule bonne, la seule sûre & la seule vraie; mais cette religion exige en même temps de ceux qui l'embrassent, la soumission la plus entiere de la raison. Lorsqu'il se trouve dans cette communion un homme d'un esprit inquiet, remuant & difficile à contenter, il commence d'abord par s'établir juge de la vérité des dogmes qu'on lui propose à croire, & ne trouvant point dans ces objets de sa foi un degré d'évidence que leur nature ne comporte pas, il se fait protestant; s'appercevant bientôt de l'incohérence des principes qui caractérisent le protestantisme, il cherche dans le socinianisme une solution à ses difficultés, & il devient socinien : du socinianisme au déisme il n'y qu'une nuance très-imperceptible, & un pas à faire, il le fait; mais comme le déisme n'est lui-même, ainsi que nous l'avons déja dit, qu'une religion inconséquente, il se précipite insensiblement dans le pyrrhonisme, état violent & aussi humiliant pour l'amour-propre, qu'incompatible avec la nature de l'esprit humain : enfin il finit par tomber dans l'athéisme, état vraiment cruel, & qui assure à l'homme une malheureuse tranquillité, à laquelle on ne peut guere espérer de le voir renoncer.

Au reste quoique le but de l'Encyclopédie ne soit pas de donner l'histoire des hérétiques, mais celle de leurs opinions, nous rapporterons cependant quelques anecdotes historiques sur ce qui concerne la personne & les aventures des principaux chefs des *unitaires*. Ces sectaires ont fait trop de bruit dans le monde, & s'y sont rendus trop célebres par la hardiesse de leurs sentimens, pour ne pas faire en leur faveur une exception.

Lélie *Socin* naquit à Sienne en 1525, & s'étant laissé infecter du poison des nouvelles opinions que Luther & Calvin répandoient alors comme à l'envi, il quitta sa patrie en 1547, voyagea pendant quatre ans tant en France & en Angleterre que dans les Pays-Bas & en Pologne; s'étant enfin fixé à Zurich, il commença à y répandre les semences de l'hérésie arienne & photinienne, qu'il vouloit introduire; & mourut en cette ville à l'âge de trente-sept ans, l'an 1562, laissant ses écrits à *Fauste Socin* son neveu.

Celui-ci, né à Sienne en 1539, & déjà séduit par les lettres de son oncle, sortit de l'Italie pour éviter les poursuites de l'inquisition, & se hâta de se mettre en possession des écrits de Lélius, qu'il négligea pourtant après les avoir recueillis. Etant repassé en Italie, il y demeura douze ans à la cour du duc de Florence; mais l'ayant quitté tout-à-coup, il se retira

tira

tira à Bâle, où il s'appliqua à l'étude, revit les ouvrages de son oncle, & y composa en 1578 son livre *de Jesu Christo servatore*, qui ne fut pourtant imprimé qu'en 1595. De Suisse, il fut appellé par George Blandrata, autre antitrinitaire, en Transilvanie, où il eut des disputes fort vives avec François David, hérésiarque encore plus décidé que Socin & Blandrata, contre la divinité de Jésus-Christ. De-là il passa en Pologne, où les nouveaux ariens étoient en grand nombre, & souhaita d'entrer dans la communion des *unitaires*; mais comme il différoit d'eux sur quelques points, & qu'il ne vouloit pas garder le silence, on le rejetta assez durement : il ne laissa pas d'écrire en leur faveur contre ceux qui les attaquoient, & vit enfin ses sentimens approuvés par plusieurs ministres; mais il éprouva de la part des catholiques des persécutions fort cruelles. Pour s'en délivrer, il se retira à un petit village éloigné d'environ neuf milles de Cracovie. Ce fut là que, suivi d'un assez petit nombre de disciples, & protégé par quelques grands seigneurs, il employa vingt-cinq ans à composer un grand nombre de petits traités, d'opuscules, de remarques, de relations de ses différentes disputes, *&c.* imprimés en différens tems, soit de son vivant, soit après sa mort, & qu'on trouve recueillis en deux tomes *in-fol.* à la tête de la *Bibliotheque des freres Polonois*.

Ce patriarche des *unitaires* mourut en 1604. " Sa secte, comme le dit très-bien Bayle, bien loin de mourir avec lui, se multiplia dans la suite considérablement; mais depuis qu'elle fut chassée de Pologne, l'an 1658, elle est fort déchue & fort diminuée quant à son état visible : car d'ailleurs, il n'y a guere de gens qui ne soient persuadés qu'elle s'est multipliée invisiblement, & qu'elle devient plus nombreuse de jour en jour : & l'on croit qu'en l'état où sont les choses, l'Europe s'étonneroit de se trouver socinienne dans peu de temps, si de puissans princes embrassoient publiquement cette hérésie, ou si seulement ils donnoient ordre que la profession en fût déchargée de tous les désavantages temporels qui l'accompagnent ". *Voyez* notre introduction à la tête de cet *article*.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les *unitaires* étoient autrefois fort répandus en Pologne; mais en ayant été chassés par un arrêt public de la diete générale du royaume, ils se refugierent en Prusse & dans la marche de Brandebourg, quelques-uns passerent en Angleterre, & d'autres en Hollande, où ils sont tolérés, & où l'on débite publiquement leurs livres, quoi qu'en dise Bayle.

Outre les deux Socins, leurs principaux écrivains sont Crellius, Smalcius, Volkélius, Schlitingius, le chevalier Lunietzki, *&c.* On soupçonne aussi avec beaucoup de raison, Episcopius, Limborg, de Courcelles, Grotius, Jean le Clerc, Locke, Clarke & plusieurs autres modernes, d'avoir adopté leurs principes sur la divinité du Verbe, l'incarnation, la satisfaction de Jesus-Christ, *&c.* & sur quelques autres points de théologie & de philosophie. *Voy.* la *Bibliotheque des antitrinitaires.* Crellius, *De uno Deo patre*, *de Deo & attributis*, &c. Volkelius, *De vera religione.* Micrælii, *Hist. eccles.* Natalis Alexander, *Hist. eccles. ad sec.* 16. Hoornbeeck, *in apparatu ad controv. socinianas*; le catéchisme de Racovie, & les ouvrages des *unitaires* modernes, d'où cet *article* a été tiré en partie. (*Article de M. Naigeon.*)

UNITÉ, s. m. *Mathém.*, c'est ce qui exprime une seule chose ou une partie individuelle d'une quantité quelconque. Quand on dit *individuelle*, ce n'est pas que l'*unité* soit indivisible, mais c'est qu'on la considere comme n'étant pas divisée, & comme faisant partie d'un tout divisible. *V.* NOMBRE.

Quand un nombre a quatre ou cinq chiffres, celui qui est le plus à la droite, c'est-à-dire, le premier en allant de droite à gauche, exprime ou occupe la place des *unités*. Voy. NUMÉRATION. Et selon Euclide, on ne doit pas mettre au rang des nombres l'*unité*; il dit que *le nombre est une collection d'unités*; mais c'est là une question de mots.

UNITÉ, *Théol.*, est un des caracteres distinctifs de la véritable église de Jésus-Christ.

Par *unité*, les théologiens catholiques entendent le lien qui unit les fideles par la profession d'une même doctrine, par la participation aux mêmes sacremens, & par la soumission au même chef visible. La multitude des églises particulieres qui sont répandues dans les différentes par-

ties du monde ne préjudicie en rien à cette *unité*; toutes ces églises réunies ensemble ne formant qu'un seul & même tout moral, qu'un seul & même corps, en un mot, qu'une seule & même société, qui professe la même foi, qui participe aux mêmes sacremens, qui obéit aux mêmes pasteurs & au même chef. Or cette *unité*, selon les catholiques, est restreinte à une seule société, de laquelle sont exclus les hérétiques qui professent une foi differente, les excommuniés qui ne participent plus aux sacremens, les schismatiques qui refusent de se soumettre à l'autorité des pasteurs légitimes. Or, cette société c'est l'église romaine, comme l'ont prouvé nos controversistes, dont on peut consulter les écrits.

Les protestans conviennent que l'église doit être une; mais ils prétendent que cette *unité* peut subsister, sans que ses membres soient réunis sous un chef visible, & qu'il suffit que tous les chrétiens soient unis par les liens d'une charité mutuelle, & qu'ils soient d'accord sur les points fondamentaux de la réligion. On sait que cette derniere condition est de l'invention du ministre Jurieu, & qu'elle jette les protestans dans l'impossibilité de décider de combien ou de quelles sectes l'église pourra être composée, parce que chacun voulant ou prétendant déterminer à son gré quels sont ces points fondamentaux, les uns ouvrent la porte à toutes les sectes, tandis que d'autres la leur ferment. D'ailleurs, ces caracteres d'*unité* qu'assignent les protestans sont, ou intérieurs ou invisibles, ou équivoques. Et pour discerner l'*unité* de l'église, il faut des caracteres visibles, extérieurs, & de nature à frapper vivement les plus simples, & à leur montrer quelle est la société à laquelle ils doivent s'attacher.

UNITÉ, *Belles-Lettres*, dans un ouvrage d'éloquence ou de poésie. Qualité qui fait qu'un ouvrage est par-tout égal & soutenu. Horace, dans son art poétique, veut que l'ouvrage soit *un*:

Denique sit quodvis simplex duntaxat & unum.

Et Despréaux a rendu ce précepte par celui-ci:

Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu,
Que le début, la fin répondent au milieu.
Art poét. *chap.* 1.

Il n'y a point d'ouvrage d'esprit, de quelqu'étendue qu'on le suppose, qui ne soit sujet à cette regle. L'auteur d'une ode n'est pas moins obligé de se soutenir, que celui d'une tragédie ou d'un poëme épique, & souvent même on excuse moins aisément ce défaut dans un petit ouvrage que dans un grand. Cette *unité* consiste à distinguer un ordre général dans la matiere qu'on traite, & à établir un point fixe auquel tout puisse se rapporter. C'est l'art d'assortir les diverses parties d'un ouvrage, de ne choisir que le nécessaire, de rejetter le superflu, de savoir à propos sacrifier quelques beautés pour en placer d'autres qui seront plus en jour, d'éclaircir les vérités les unes par les autres, & de s'avancer insensiblement de degrés en degrés vers le but qu'on se propose. Enfin, l'*unité*, est dans les arts d'imitation, ce que sont l'ordre & la méthode dans les hautes sciences, telles que la philosophie, les mathématiques, &c. La science, l'érudition, les pensées les plus nobles, l'élocution la plus fleurie, sont des matériaux propres à produire de grands effets; cependant si la raison n'en regle l'ordre & la distribution, si elle ne marque à chacune de ces choses le rang qu'elle doit tenir, si elle ne les enchaîne avec justesse, il ne résulte de leur amas qu'un chaos dont chaque partie prise en soi peut être excellente, quoique l'assortiment en soit monstrueux. Cette *unité* nécessaire dans les ouvrages d'esprit, loin d'être incompatible avec la variété, sert au contraire à la produire par le choix, la distribution sensée des ornemens. Tout le commencement de l'art poétique d'Horace est consacré à prescrire cette *unité*, que les modernes ont encore mieux connue & mieux observée que les anciens.

Unité, dans la poésie dramatique, est une regle qu'ont établie les critiques, par laquelle on doit observer dans tout drame une *unité* d'action, une *unité* de temps, & une *unité* de lieu; c'est ce que M. Despréaux a exprimé par ces deux vers:

Qu'en un *lieu*, *qu'en* un *jour*, un seul *fait accompli*
Tienne jusqu'à la fin le théatre rempli.
Art poét. *chap.* 3.

C'est ce qu'on appelle la *regle des trois unités*, sur lesquelles Corneille a fait un excellent discours, dont nous emprunto-

rons en partie ce que nous allons dire ici, pour en donner au lecteur une idée suffisante.

Ces trois *unités* sont communes à la tragédie & à la comédie; mais dans le poëme épique, la grande & presque la seule *unité* est celle d'action. A la vérité, on doit y avoir quelqu'égard à l'*unité* des temps, mais il n'y est pas question de l'*unité* de lieu. L'*unité* de caractere n'est pas du nombre des *unités* dont nous parlons ici. *V.* CARACTERE.

1°. L'*unité* d'action consiste à ce que la tragédie ne roule que sur une action principale & simple, autant qu'il se peut: nous ajoutons cette exception; car il n'est pas toujours d'une nécessité absolue que cela soit ainsi; & pour mieux entendre ceci, il est à propos de distinguer avec les anciens deux sortes de sujets propres à la tragédie; savoir, le sujet propre, & le sujet mixte ou composé. Le premier est celui qui, étant un & continué, s'acheve sans un manifeste changement au contraire de ce qu'on attendoit, & sans aucune reconnoissance. Le sujet mixte ou composé est celui qui s'achemine à sa fin avec quelque changement opposé à ce qu'on attendoit, ou quelque reconnoissance, ou tous deux ensemble. Telles sont les définitions qu'en donne Corneille, d'après Aristote. Quoique le sujet simple puisse admettre un incident considérable, qu'on nomme *épisode*, pourvu que cet incident ait un rapport direct & nécessaire avec l'action principale, & que le sujet mixte qui par lui-même est assez intrigué, n'ait pas besoin de ce secours pour se soutenir; cependant dans l'un & dans l'autre l'action doit être une & continue, parce qu'en la divisant, on diviseroit & l'on affoibliroit nécessairement l'intérêt & les impressions que la tragédie se propose d'exciter. L'art consiste donc à n'avoir en vue qu'une seule & même action, soit que le sujet soit simple, soit qu'il soit composé, à ne la pas surcharger d'incidens, à n'y ajouter aucun épisode qui ne soit naturellement lié avec l'action; rien n'étant si contraire à la vraisemblance, que de vouloir réunir & rapporter à une même action un grand nombre d'incidens qui pourroient à peine arriver en plusieurs semaines. " C'est par la beauté des sentimens, par la violence des passions, par l'élégance des expressions, dit M. Racine dans sa préface de *Bérénice*, que l'on doit soutenir la simplicité d'une action, plutôt que par cette multiplicité d'incidens, par cette foule de reconnoissances amenées comme par force; refuge ordinaire des poetes stériles, qui se jettent dans l'extraordinaire en s'écartant du naturel ". Cette simplicité d'action qui contribue infiniment à son *unité*, est admirable dans les poëtes Grecs. Les Anglois, & entr'autres Shakespear, n'ont point connu cette regle; ses tragédies d'*Henri IV*, de *Richard III*, de *Macbeth*, sont des histoires qui comprennent les événemens d'un regne tout entier. Nos auteurs dramatiques, quoiqu'ils aient pris moins de licence, se sont pourtant donné quelquefois celle, ou d'embrasser trop d'objets, comme on le peut voir dans quelques tragédies modernes, ou de joindre à l'action principale des épisodes qui par leur inutilité ont refroidi l'intérêt, ou par leur longueur l'ont tellement partagé, qu'il en a résulté deux actions au lieu d'une. Corneille & Racine n'ont pas entiérement évité cet écueil. Le premier, par son épisode de l'amour de Dircé pour Thésée, a défiguré sa tragédie d'*Œdipe*: lui-même a reconnu que dans *Horace*, l'action est double, parce que son héros court deux périls différens, dont l'un ne l'engage pas nécessairement dans l'autre, puisque d'un péril public qui intéresse tout l'état, il tombe dans un péril particulier, où il n'y va que de sa vie. La piece auroit donc pu finir au quatrieme acte, le cinquieme formant pour ainsi dire une nouvelle tragédie. Aussi l'*unité* d'action dans le poëme dramatique dépend-elle beaucoup de l'*unité* de péril pour la tragédie, & de l'*unité* d'intrigue pour la comédie. Ce qui a lieu non-seulement dans le plan de la fable, mais aussi dans la fable étendue & remplie d'épisodes. *V.* ACTION, FABLE.

Les épisodes y doivent entrer sans en corrompre l'*unité*, ou sans former une double action: il faut que les différens membres soient si bien unis & liés ensemble, qu'ils n'interrompent point cette *unité* d'action si nécessaire au corps du poëme, & si conforme au précepte d'Horace, qui veut que tout se réduise à la simplicité & à l'*unité* de l'action. *Sit quodvis simplex duntaxat & unum.* Voy. EPISODE.

C'est sur ce fondement, qu'on a reproché à Racine qu'il y avoit duplicité d'action dans *Andromaque* & dans *Phedre* ; & à considérer ces pieces sans prévention, on ne peut pas dire que l'action principale y soit entiérement *une* & dégagée, sur-tout dans la derniere, où l'épisode d'Aricie n'influe que foiblement sur le dénouement de la piece même, en admettant la raison que le poëte allegue dans la préface pour justifier l'invention de ce personnage. Une des principales causes, pour laquelle nos tragédies en général ne sont pas si simples que celles des anciens, c'est que nous y avons introduit la passion de l'amour qu'ils en avoient exclue. Or, cette passion étant naturellement vive & violente, elle partage l'intérêt & nuit par conséquent très-souvent à l'*unité* d'action. *Principes pour la lecture des poëtes*, t. II, p. 52 & suiv. Corn. *Discours des trois* unités.

A l'égard du poëme épique, M. Dacier observe que l'*unité* d'action ne consiste pas dans l'*unité* du héros, ou dans l'uniformité de son caractere ; quoique ce soit une faute que de lui donner dans la même piece des mœurs différentes. L'*unité* d'action exige qu'il n'y ait qu'une seule action principale, dont toutes les autres ne soient que des accidens & des dépendances. *V*. HÉROS, CARACTERES, MŒURS, ACTION.

Pour bien remplir cette regle, le pere le Bossu demande trois choses, 1°. que l'on ne fasse entrer dans le poëme aucun épisode qui ne soit pris dans le plan, ou qui ne soit fondé sur l'action, & qu'on ne puisse regarder comme un membre naturel du corps du poëme ; 2°. que ces épisodes ou membres s'accordent & soient liés étroitement les uns aux autres ; 3°. que l'on ne finisse aucun épisode au point qu'il puisse ressembler à une action entiere & séparée ou détachée ; mais que chaque épisode ne soit jamais qu'une partie d'un tout, & même une partie qui ne fasse point un tout elle-même.

Le critique examinant sur ces regles l'*Enéïde*, l'*Iliade* & l'*Odyssée*, trouve qu'elles y ont été observées à la derniere rigueur. En effet, ce n'est que de la conduite de ces poëmes qu'il a tiré les regles qu'il prescrit ; & pour donner un exemple d'un poëme où elles ont été négligées, il cite la *Thébaïde* de Stace. *V*. THÉBAÏDE & ACTION.

2°. L'*unité* de temps est établie par Aristote dans sa poétique, où il dit expressément que la durée de l'action ne doit point excéder le temps que le soleil emploie à faire sa révolution, c'est-à-dire, l'espace d'un jour naturel. Quelques critiques veulent que l'action dramatique soit renfermée dans un jour artificiel, ou l'espace de douze heures. Mais le plus grand nombre pense que l'action qui fait le sujet d'une piece de théâtre, doit être bornée de vingt-quatre heures, ou comme on dit communément, que sa durée commence & finisse entre deux soleils ; car on suppose qu'on présente aux spectateurs un sujet de fable ou d'histoire, ou tiré de la vie commune, pour les instruire ou les amuser ; & comme on n'y parvient qu'en excitant les passions, si on leur laisse le temps de se refroidir, il est impossible de produire l'effet qu'on se proposoit. Or, en mettant sur la scene une action qui vraisemblablement ou même nécessairement n'auroit pu se passer qu'en plusieurs années, la vivacité des mouvemens se rallentit ; ou si l'étendue de l'action vient à excéder de beaucoup celle du temps, il en résulte nécessairement de la confusion, parce que le spectateur ne peut se faire illusion jusqu'à penser que des événemens en si grand nombre se seroient terminés dans un si court espace de temps. L'art consiste donc à proportionner tellement l'action & sa durée, que l'une paroisse être réciproquement la mesure de l'autre ; ce qui dépend sur-tout de la simplicité de l'action. Car si l'on en réunit plusieurs sous prétexte de varier & d'augmenter le plaisir, il est évident qu'elles sortiront des bornes du temps prescrit, & de celles de la vraisemblance. Dans le *Cid*, par exemple, Corneille fait donner dans un même jour trois combats singuliers & une bataille, & termine la journée par l'espérance du mariage de Chimene avec Rodrigue, encore tout fumant du sang du comte de Gormas, pere de cette même Chimene, sans parler des autres incidens, qui naturellement ne pouvoient arriver en aussi peu de temps, & que l'histoire met effectivement à deux ou trois ans les uns des autres. Guillen de Castro, auteur Espagnol, dont Corneille avoit emprunté le sujet du *Cid*, l'avoit traité à la maniere de son temps & de son pays, qui permettant qu'on fit paroître

sur la scene un héros qu'on voyoit, comme dit M. Despréaux,

Enfant au premier acte, & barbon au dernier,

n'assujettissoit point les auteurs dramatiques à la regle des vingt-quatre heures; & Corneille, pour vouloir y ajuster un évenement trop vaste, a péché contre la vraisemblance. Les anciens n'ont pas toujours respecté cette regle; mais nos premiers dramatiques François & les Anglois l'ont violée ouvertement. Parmi ces derniers sur-tout, Shakespear semble ne l'avoir pas seulement connue; & on lit à la tête de quelques-unes de ses pieces, que la durée de l'action est de trois, dix, seize années, & quelquefois davantage. Ce n'est pas qu'en général on doive condamner les auteurs qui, pour plier un événement aux regles du théâtre, négligent la vérité historique, en rapprochant comme en un même point des circonstances éparses qui sont arrivées en differens temps, pourvu que cela se fasse avec jugement & en matieres peu connues ou peu importantes. "Car le poëte, disent messieurs de l'académie françoise dans leurs *Sentimens sur le Cid*, ne considere dans l'histoire que la vraisemblance des événemens, sans se rendre esclave des circonstances qui en accompagnent la vérité; de maniere que, pourvu qu'il soit vraisemblable que plusieurs actions se soient aussi bien pu faire conjointement que séparément, il est libre au poëte de les rapprocher, si par ce moyen il peut rendre son ouvrage plus merveilleux". Mais la liberté à cet égard ne doit point dégénérer en licence; & le droit qu'ont les poëtes de rapprocher les objets éloignés, n'emporte pas avec soi celui de les entasser & de les multiplier, de maniere que le temps prescrit ne suffise pas pour les développer tous; puisqu'il en résulteroit une confusion égale à celle qui régneroit dans un tableau où le peintre auroit voulu réunir un plus grand nombre de personnages que sa toile ne pouvoit naturellement en contenir. Car, de même qu'ici les yeux ne pourroient rien distinguer ni démêler avec netteté, là l'esprit du spectateur & sa mémoire ne pourroient ni concevoir clairement, ni suivre aisément une foule d'événemens pour l'intelligence & l'exécution desquels la mesure du temps, qui n'est que de vingt-quatre heures au plus, se trouveroit trop courte. Le poëte est même à cet égard beaucoup moins gêné que le peintre; celui-ci ne pouvant saisir qu'un coup-d'œil, un instant marqué de la durée de l'action, mais un instant subit & presqu'indivisible. *Principes pour la lecture des poëtes*, tome II, p. 48 & suiv.

Dans le poëme épique, l'*unité* de tems prise dans cette rigueur, n'est nullement nécessaire, puisqu'on ne sauroit guere y fixer la durée de l'action: plus celle-ci est vive & chaude, & plus il en faut précipiter la durée. C'est pourquoi l'*Iliade* ne fait durer la colere d'Achille que quarante-sept jours tout au plus; au lieu que, selon le P. le Bossu, l'action de l'*Odyssée* occupe l'espace de huit ans & demi, & celle de l'*Enéide* près de sept ans; mais ce sentiment est faux, comme nous l'avons démontré au mot *action*. V. ACTION.

Pour ce qui est de la longueur du poëme épique, Aristote veut qu'il puisse être lu tout entier dans l'espace d'un jour; & il ajoute que, lorsqu'un ouvrage en ce genre s'étend au-delà de ces bornes, la vue s'égare; de sorte qu'on ne sauroit parvenir à la fin sans avoir perdu l'idée du commencement.

3°. L'*unité* de lieu est une regle dont on ne trouve nulle trace dans Aristote & dans Horace, mais qui n'en est pas moins fondée dans la nature. Rien ne demande une si exacte vraisemblance que le poëme dramatique: comme il consiste dans l'imitation d'une action complete & bornée, il est d'une égale nécessité de borner encore cette action à un seul & même lieu, afin d'éviter la confusion, & d'observer encore la vraisemblance, en soutenant le spectateur dans une illusion qui cesse bientôt dès qu'on veut lui persuader que les personnages qu'il vient de voir agir dans un lieu, vont agir à dix ou vingt lieues de ce même endroit, & toujours sous ses regards, quoiqu'il soit bien sûr que lui-même n'a pas changé de place. Que le *lieu de la scene soit fixe & marqué*, dit M. Despréaux; voilà la loi. En effet, si les scenes ne sont préparées, amenées, & enchaînées les unes aux autres de maniere que tous les personnages puissent se rencontrer successivement & avec bienséance dans un endroit commun; si les divers incidens d'une piece exigent

nécessairement une trop grande étendue de terrein ; si enfin le théâtre représente plusieurs lieux différens les uns après les autres, le spectateur trouve toujours ces changemens incroyables, & ne se prête point à l'imagination du poete qui choque à cet égard les idées ordinaires, &, pour parler plus nettement, le bon sens. Pour connoître combien cette *unité* de lieu est indispensable dans la tragédie, il ne faut que comparer quelques pieces où elle est absolument négligée, avec d'autres où elle est observée exactement; & sur le plaisir qui résulte de celles-ci, & l'embarras ou la confusion qui naissent des autres, il est plus aisé de prononcer que jamais regle n'a été plus judicieusement établie. Avant Corneille, elle étoit comme inconnue sur notre théâtre ; la lecture des auteurs Italiens & Espagnols qui la violoient impunément, ayant à cet égard, comme à beaucoup d'autres, gâté nos poetes. Hardy, Rotrou, Mairet, & les autres qui ont précédé Corneille, transportent à tout moment la scene d'un lieu dans un autre. Ce défaut est encore plus sensible dans Shakespear, le pere des tragiques anglois : dans une même piece la scene est tantôt à Londres, tantôt à York, & court, pour ainsi dire, d'un bout à l'autre de l'Angleterre. Dans une autre, elle est au centre de l'Ecosse dans un acte, & dans le suivant elle est sur la frontiere. Corneille connut mieux les regles, mais il ne les respecta pas toujours; & lui-même en convient dans l'examen du *Cid*, où il reconnoît que quoique l'action se passe dans Séville, cependant cette détermination est trop générale ; & qu'en effet, le lieu particulier change de scene en scene. Tantôt c'est le palais du roi, tantôt l'appartement de l'infante, tantôt la maison de Chimene, & tantôt une rue ou une place publique. Or, non-seulement le lieu général, mais encore le lieu particulier doit être déterminé, comme un palais, un vestibule, un temple ; & ce que Corneille ajoute, *qu'il faut quelquefois aider au théatre & suppléer favorablement à ce qui ne peut s'y représenter*, n'autorise point à porter, comme il l'a fait en cette matiere, l'incertitude & la confusion dans l'esprit des spectateurs. La duplicité de lieu si marquée dans *Cinna*, puisque la moitié de la piece se passe dans l'appartement d'Emilie, & l'autre dans le cabinet d'Auguste, est inexcusable; à moins qu'on n'admette un lieu vague, indéterminé, comme un quartier de Rome, ou même toute cette ville, pour le lieu de la scene. N'étoit-il pas plus simple d'imaginer un grand vestibule commun à tous les appartemens du palais, comme dans *Polyeucte* & dans la *Mort de Pompée ?* Le secret qu'exigeoit la conspiration n'eût point été un obstacle ; puisque Cinna, Maxime & Emilie auroient pu là comme ailleurs s'en entretenir, en les supposant sans témoin ; circonstance qui n'eût point choqué la vraisemblance, & qui auroit peut-être augmenté la surprise. Dans l'*Andromaque* de Racine, Oreste dans le palais même de Pyrrhus, forme le dessein d'assassiner ce prince, & s'en explique assez hautement avec Hermione, sans que le spectateur en soit choqué. Toutes les autres tragédies du même poete sont remarquables par cette *unité* de lieu, qui sans efforts & sans contrainte est par-tout exactement observée, & particuliérement dans *Britannicus*, dans *Phedre*, & dans *Iphigénie*. S'il semble s'en être écarté dans *Esther*, on sait assez que c'est parce que cette piece demandoit du spectacle : au reste, toute l'action est renfermée dans l'enceinte du palais d'Assuérus. Celle d'*Athalie* se passe aussi toute entiere dans un vestibule extérieur du temple, proche de l'appartement du grand-prêtre ; & le changement de décoration qui arrive à la cinquieme scene du dernier acte, n'est qu'une extension de lieu absolument nécessaire, & qui présente un spectacle majestueux.

Quant au poëme épique, on sent que l'étendue de l'action principale, & la variété des épisodes, supposent nécessairement des voyages par mer & par terre, des combats, & mille autres positions incompatibles avec l'*unité* de lieu. *Principes pour la lecture des poëtes*, tome II, p. 42 & suiv. Corneille, *Discours des trois unités. Examen du Cid & de Cinna.*

Réflexions sur l'article précédent. L'*unité* y est définie *une qualité qui fait qu'un ouvrage est par-tout égal & soutenu.* Cette définition ne rend peut-être pas l'idée d'*unité* avec assez de justesse & de précision.

Un ouvrage d'un ton décent & convenable, d'un style analogue au sujet, qu'aucune négligence ne dépare, & qui, d'un

bout à l'autre, se ressemble à lui-même, comme celui de la Bruyere, est un ouvrage *égal & soutenu*, & il n'y a point d'*unité*.

Mais lorsqu'en écrivant on se propose un but général, un objet unique, tout doit se diriger & tendre vers ce but; voilà l'*unité de dessein*. C'est ainsi que dans l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, tout se réunit à ce point, l'*origine de nos idées*.

Le caractere du sujet, le caractere dont s'est revêtu l'écrivain, si c'est lui qui parle, le caractere qu'il a donné à ses personnages, s'il en introduit & s'il leur cede la parole, décident le caractere du langage, & celui-ci doit se soutenir & se ressembler à lui-même; c'est ce qu'on appelle *unité de ton & de style*. V. ANALOGIE.

Dans la poésie épique & dramatique on a prescrit d'autres *unités*; savoir, dans l'une & dans l'autre, l'*unité* d'action, l'*unité* d'intérêt, l'*unité* de mœurs, l'*unité* de tems, & de plus, dans le dramatique, l'*unité* de lieu.

Sur l'*unité* d'action, la difficulté consistoit à savoir comment la même action pouvoit être *une* sans être simple, ou composée sans être double ou multiple; mais en se rappellant la définition que nous avons donnée de l'action, soit épique, soit dramatique, on jugera, du premier coup-d'œil, quels sont les incidens, les épisodes qui peuvent y entrer sans que l'action cesse d'être une.

L'action, avons-nous dit, est le combat des causes qui tendent ensemble à produire l'événement, & des obstacles qui s'y opposent. Une bataille est *une*, quoique cent mille hommes d'un côté, & cent mille hommes de l'autre, en balancent l'événement & se disputent la victoire: voilà l'image de l'action. Tout ce qui, du côté des causes ou du côté des obstacles, peut naturellement concourir à l'un des deux efforts, peut donc faire partie de l'un des deux agens; & l'événement n'étant qu'*un*, les agens ont beau se multiplier; s'ils tendent tous, en sens contraire, au même point, l'action est *une*: ensorte que, pour avoir une idée juste & précise de l'*unité* d'action, il faut prendre l'inverse de la définition de Dacier, & dire, non pas que toutes les actions épisodiques d'un poëme doivent être des dépendances de l'action principale, mais au contraire, que l'action principale d'un poëme doit être une dépendance, un résultat de toutes les actions particulieres qu'on y emploie comme incidens ou épisodes.

Or, tout le reste égal, plus une action est simple, plus elle est belle; & voilà pourquoi Horace recommande l'un & l'autre, *simplex & unum*. Mais si l'on est obligé de simplifier l'action le plus qu'il est possible, ce n'est pas pour la réduire à l'*unité*; c'est pour éviter la confusion, & sur-tout pour donner d'autant plus d'aisance, de développement & de force à un plus petit nombre de ressorts. Dans une foule, rien ne se distingue & rien ne se dessine; de même dans une multitude de personnages & d'incidens, aucun n'a le tems & l'espace de se développer; aucun n'est saillant, arrondi, détaché, comme il devroit l'être.

Homere est celui de tous les poëtes qui a le mieux dessiné ses caracteres, qui les a marqués le plus distinctement, le plus fortement prononcés; encore le nombre de ses héros fait-il foule dans l'*Iliade*; & la mémoire rebutée du travail de les retenir, se réduit à un petit nombre des plus frappans, & laisse échapper tout le reste. Le Tasse, en imitant Homere, a simplifié son tableau; chacun des personnages y tient une place distincte: Armide, Clorinde, Herminie, Godefroi, Soliman, Renauld, Tancrede, Argan sont présens à tous les esprits.

L'épopée donne à l'action un champ plus vaste que la tragédie; & c'est leur étendue qui décide du nombre d'incidens que l'une & l'autre peut contenir. Un épisode détaché de l'action historique, suffit à l'action épique; un incident de l'action épique suffit à l'action dramatique; & ce n'est pas que l'action épique ne soit *une*, ce n'est pas que l'action historique ne soit *une* encore: dès qu'une cause produit un effet, c'est une action, & cette action est *une*; mais la cause & l'effet peuvent être simples ou composés, ou plus composés ou plus simples. L'une des causes de la ruine de Troye, est le sacrifice d'Iphigénie, & cette fable détachée a fait un poëme dramatique. La colere d'Achille n'est que l'un des obstacles de la même action, & cet incident détaché a produit seul un poëme épique. On

peut comparer l'action au polype dont chaque partie, après qu'elle est coupée, est encore elle-même un polype vivant, complétement organisé; mais l'action totale n'en est pas moins *une*: elle est seulement plus composée ou moins simple que chacune de ses parties. Ainsi, en faisant un poëme de toute la guerre de Troye, on n'a pas manqué à l'*unité*, mais à la simplicité d'action : on s'est chargé d'un trop grand nombre de caracteres à peindre, d'événemens à décrire, de ressorts à développer; on a surchargé la mémoire, fatigué l'imagination, refroidi l'ame, dissipé l'intérêt, dont la chaleur est d'autant plus vive que le foyer est plus étroit; enfin on a excédé ses propres forces, épuisé ses moyens; on s'est mis hors d'haleine au milieu de sa course, & l'on a fini par être froid, stérile & languissant. Voilà pourquoi, même dans l'épopée, il est si important de simplifier & de resserrer l'action.

Brumoi a pris, comme Dacier, l'inverse de la vérité sur l'*unité* d'action : il veut *qu'elle soit sans mêlange d'actions indépendantes d'elle*; il falloit dire, *d'actions dont elle soit indépendante*, & ce n'est pas ici une dispute de mots; car de son principe il infere que l'épisode d'Eriphile dans l'*Iphigénie en Aulide*, fait duplicité d'action : or, par la constitution de la fable, l'action dépend de cet épisode; car c'est Eriphile qui empêche Iphigénie de s'échapper. Le poëte, à la vérité, pouvoit prendre un autre moyen; mais pourvu que le moyen soit vraisemblable & naturellement employé, il est au choix du poëte.

C'est un étrange raisonneur que Brumoi! il compare l'*Iphigénie* de Racine avec celle d'Euripide, & de sa cellule il décide que le poëte françois a tout gâté. *Supposons*, dit-il, *qu'Euripide revînt*, *que diroit-il de l'épisode d'Eriphile*, *espece de duplicité d'action & d'intérêt inconnue aux Grecs?* Que diroit Euripide? il diroit qu'il n'y a point de duplicité d'action, & qu'Eriphile vaut mieux qu'une biche; que l'intérêt est si peu double, qu'au moment qu'on sait qu'Eriphile a été l'Iphigénie sacrifiée, les larmes cessent & tous les cœurs sont soulagés. *Que diroit-il de la galanterie françoise d'Achille?* Il diroit qu'Achille n'est point galant, & qu'il est Achille amoureux, qu'il parle d'Amour en Achille. *Que diroit-il du duel auquel tendent les menaces de ce héros?* Il diroit qu'il n'y a pas plus de duel que dans l'*Iliade*, & que par tout pays un héros fier & offensé menace de se venger. *Que diroit-il des entretiens seul à seul d'un prince & d'une princesse?* Il diroit que la décence y regne, & dans les tentes d'Agamemnon Achille a pu se trouver deux momens seul avec Iphigénie. *Ne seroit-il pas révolté de voir Clytemnestre aux pieds d'Achille?* Il seroit jaloux de Racine, il lui envieroit ce beau mouvement, & il trouveroit que rien n'est plus naturel à une mere au désespoir, dont on va immoler la fille.

Revenons à notre sujet. Si l'épisode est absolument inutile au nœud ou au dénouement de l'action, comme l'amour de Thésée & de Philoctete dans nos deux *Œdipes*, & comme l'amour d'Antiochus dans la *Bérénice* de Racine, il fait duplicité d'action : de là vient que l'amour d'Hyppolite pour Aricie est plus épisodique dans la *Phedre*, que l'amour d'Eriphile dans l'*Iphigénie*.

Mais ce qu'on a dit avec quelque raison de l'épisode d'Aricie, on l'a dit aussi de l'épisode d'Hermione, & en cela on s'est trompé. Sans Hermione il étoit possible que Pyrrhus indigné livrât aux Grecs le fils d'Hector & d'Andromaque; mais, l'événement supposé tel que Racine le donne, il étoit difficile d'imaginer, pour la révolution, un moyen plus tragique, une cause plus naturelle de la mort de Pyrrhus, que la jalousie d'Hermione, ni un plus digne instrument de ses fureurs, que le sombre & fougueux Oreste.

N'a-t-on pas dit aussi que l'amour nuisoit à l'*unité* d'action, *parce que cette passion étant naturellement vive & violente*, *elle partageoit l'intérêt?* Mais si l'amour même est la cause du crime ou du malheur, s'il en est la victime, où est le partage de l'intérêt? Et ce partage même feroit-il que l'action ne seroit pas *une*?

On ne s'est pas moins mépris sur l'*unité* d'intérêt que sur l'*unité* d'action, & l'équivoque vient de la même cause. L'action une fois bien définie, on voit que le desir, la crainte & l'espérance doivent se réunir en un seul point; mais pour cela il n'est pas nécessaire qu'ils se réunissent sur une seule personne : l'événement que l'on craint ou que l'on souhaite peut re-

garder une famille, un peuple entier; il peut même concilier deux partis contraires qui, tous les deux intéressans, font souhaiter & craindre pour tous les deux la même chose. Deux jeunes gens aimables & amis l'un de l'autre tirent l'épée & vont s'égorger sur un mal-entendu ou sur un mouvement de dépit & de jalousie. Vous tremblez pour l'un & pour l'autre, vous désirez qu'il arrive quelqu'un qui leur impose, les désarme & les réconcilie : voilà un intérêt qui semble partagé, & qui pourtant n'est qu'un : tel est souvent l'intérêt dramatique.

L'*unité* des mœurs consiste dans l'égalité du caractere, ou plutôt dans son accord avec lui-même: car un caractere peut être inégal, flottant & variable, ou par nature, ou par accident; alors son *unité* consiste à être constamment inconstant, également léger, changeant, ou par le flux & le reflux des passions qui le dominent, ou par l'ascendant réciproque & alternatif des divers mouvemens dont il est agité; mais c'est alors par un fonds de bonté ou de méchanceté, de force ou de foiblesse, de sensibilité ou de froideur, d'élévation ou de bassesse, que se décide le caractere; & ce fonds du naturel doit percer à travers tous les accidens. Or, c'est dans ce fonds bien marqué, bien connu, & constamment le même, que se fait sentir l'*unité*; c'est par-là que les hommes placés dans les mêmes situations, exposés aux mêmes combats, mis enfin aux mêmes épreuves, se font distinguer l'un de l'autre; & que chacun, s'il est bien peint, se ressemble à lui-même, & ne ressemble qu'à lui.

Dans l'application de ce principe, que le caractere ne doit jamais changer, on n'a pas assez distingué le fonds d'avec la forme accidentelle; & dans celle-ci, ce qui est inhérent d'avec ce qui n'est qu'adhérent. Le vice est une trop longue habitude pour se corriger en trois heures : c'est une seconde nature; mais ce qui n'est qu'un travers d'esprit, un égarement passager, une folie, une méprise, un moment d'ivresse, ce qui dépend des mouvemens tumultueux des passions, peut changer d'un instant à l'autre; ainsi de l'erreur au retour, de l'innocence au crime, & du crime au remords, le passage est prompt & rapide; ainsi l'avare ne change point, mais le dissipateur change; ainsi Tartuffe est toujours Tartuffe, mais Orgon passe de son erreur & de l'excès de sa crédulité à un excès de défiance; ainsi Mahomet doit toujours être fourbe, mais Séide doit cesser d'être crédule & fanatique.

Dans le poëme épique, l'*unité* de tems n'est réglée que par l'étendue de l'action, ni celle-ci que par la faculté commune d'une mémoire exercée; ensorte que l'action épique n'a trop d'étendue & de durée que lorsque la mémoire ne peut l'embrasser sans effort; & cette regle n'est pas gênante, car il s'agit, non des détails, mais de l'ensemble de l'action & de ses masses principales: or, si elle est bien distribuée, si les épisodes en sont intéressans, s'ils s'enchaînent bien l'un à l'autre, si les passions qui animent l'action, si l'intérêt qui la soutient nous y attache fortement, la mémoire la saisira, quelqu'étendue qu'on lui donne. Brumoi la compare à un édifice qu'il faut embrasser d'un coup-d'œil; & quel édifice dans son vrai point de vue n'embrasse-t-on pas d'un coup-d'œil, si l'ensemble en est régulier? Si donc un poëte avoit entrepris de chanter l'enlévement d'Hélene, vengé par la ruine de Troye, & que depuis les noces de Ménélas jusqu'au partage des captives, tout fût intéressant, comme quelques livres de l'*Iliade*, & le second de l'*Enéide*, l'action auroit duré dix ans, & le poëme ne seroit pas trop long.

Nous avons des romans bien plus longs que le plus long poëme; & par le seul intérêt qui nous y attache, les incidens multipliés en sont tous très-distinctement gravés dans notre souvenir.

Il n'en est pas de même de l'action dramatique. Dans le récit on peut franchir dix années en un seul vers; mais dans le drame tout est présent, & tout se passe comme dans la nature. Il seroit donc à souhaiter que la durée fictive de l'action pût se borner au tems du spectacle; mais c'est être ennemi des arts & du plaisir qu'ils causent, que de leur imposer des loix qu'ils ne peuvent suivre, sans se priver de leurs ressources les plus fécondes, & de leurs plus touchantes beautés. Il est des licences heureuses, dont le public convient tacitement avec les poëtes, à condition qu'ils les emploient à lui plaire, & à le toucher : de ce nombre est l'ex-

tension feinte & supposée du tems réel de l'action théatrale. De l'aveu des Grecs, elle pouvoit comprendre une demi-révolution du soleil, c'est-à-dire, un jour. Nous avons accordé les vingt-quatre heures, & le vuide de nos entr'actes est favorable à cette licence: car il est bien plus facile d'etendre en idée un intervalle que rien ne mesure sensiblement, qu'il ne l'étoit de prolonger un intermede occupé par le chœur, & mesuré par le chœur même.

A la faveur de la distraction que l'intervalle vuide d'un acte à l'autre occasionne, on est donc convenu d'étendre à l'espace de vingt-quatre heures le tems fictif de l'action; & c'est communément assez, vu la rapidité, la chaleur que doit avoir l'action théatrale. Mais si les Espagnols & les Anglois ont porté à l'excès la licence contraire, il me semble que, sans supposer, comme eux, des années écoulées dans l'espace de trois heures, il devroit au moins être permis de supposer, si un beau sujet le demande, qu'il s'est écoulé plus d'un jour; & de cette liberté, rachetée par de grands effets qu'elle rendroit possibles, il n'y auroit jamais à craindre & à réprimer que l'abus.

La même continuité d'action qui, chez les Grecs, lioit les actes l'un a l'autre, & qui forçoit l'*unité* des tems, n'auroit pas dû permettre de changer de lieu; les Grecs ne laissoient pourtant pas de se donner quelquefois cette licence, comme on le voit dans les *Euménides*, où le second acte se passe à Delphes, & le troisieme à Athenes. Pour la comédie, elle se permettoit sans aucune contrainte le changement de lieu, & avec plus d'invraisemblance: car au moins dans la tragédie, les Grecs supposoient, comme nous, que le spectateur ne voyoit l'action que des yeux de la pensée; & en effet, il est sans exemple que dans la tragédie grecque les personnages aient adressé la parole au public, ou qu'ils aient fait semblant de le voir ou d'en être vus; au lieu que dans la comédie grecque, à chaque instant le chœur s'adresse à l'assemblée, & par-là le lieu fictif de la scene & le lieu réel du spectacle sont identifiés: de façon que l'un ne peut changer, sans que l'autre change; & qu'en même tems que l'action se déplace, le spectateur doit croire se déplacer aussi.

Il n'en est pas de même de notre théatre: soit dans le tragique, soit dans le comique, le spectateur n'est censé voir l'action qu'en idée, & l'action est supposée n'avoir pour témoins que les acteurs qui sont en scene. Or, dans cette hypothese, non-seulement je regarde le changement de lieu comme une licence permise; mais je fais plus, je nie que ce soit une licence pour nous. L'entr'acte, je viens de le dire, est comme une absence & des acteurs & des spectateurs. Les acteurs peuvent donc avoir changé de lieu d'un acte à l'autre; & les spectateurs n'ayant point de lieu fixe, ils sont en esprit où se passe l'action; & si elle change, ils changent avec elle.

Ce qui doit être vraisemblable, c'est que l'action ait pu se déplacer; & pour cela il faut un intervalle. Ce n'est donc presque jamais d'une scene à l'autre; mais seulement d'un acte à l'autre, que peut s'opérer le changement de lieu.

Je sais bien que pour le faciliter au milieu d'un acte, on peut rompre l'enchaînement des scenes, & laisser le théatre vuide un instant; mais cet instant ne suffiroit point à la vraisemblance, si les mêmes acteurs qu'on vient de voir repassoient incontinent dans le nouveau lieu de la scene. Après tout, ce n'est pas trop géner les poëtes, que d'exiger d'eux à la rigueur l'*unité* de lieu pour chaque acte, & la possibilité morale du passage d'un lieu à un autre, dans l'intervalle supposé.

La plus longue durée qu'on suppose à l'entr'acte est celle d'une nuit; le trajet possible dans une nuit, est donc la plus grande distance qu'il soit permis de supposer franchie dans l'intervalle d'un acte à l'autre. Ainsi, par degrés, la mesure du tems que l'on peut donner aux intervalles de l'action, détermine l'éloignement des lieux où l'on peut transporter la scene. Une regle plus sévere priveroit la tragédie d'un grand nombre de beaux sujets, ou l'obligeroit à les mutiler; on voit même que les poëtes qui ont voulu s'astreindre à l'*unité* de lieu rigoureuse, ont bien souvent forcé l'action d'une maniere plus opposée à la vraisemblance, que ne l'eût été le changement de lieu: car au moins ce changement ne trouble l'illusion qu'un instant, au lieu que si l'action se passe où elle n'a pas dû se passer, l'idée du lieu & celle de l'action se combattent sans cesse;

or, la vérité relative dépend de l'accord des idées, & l'illusion ne peut être où le vraisemblable n'est pas.

Il falloit, dit Brumoi, en parlant du théatre grec, *que l'action, pour être vraisemblable, se passât sous les yeux, & par conséquent dans un même lieu.* Il auroit donc fallu que le lieu de l'action fût la place d'Athenes: car si l'action se passoit à Delphes, comment pouvoit-elle se passer sous les yeux des Athéniens? *Le spectateur*, ajoute le même, *ne sauroit s'abuser assez grossiérement sur le lieu de la scene, pour s'imaginer qu'il passe d'un palais à une plaine, ou d'une ville dans une autre, tandis qu'il se voit enfermé dans un lieu déterminé.* Ainsi Brumoi prétend qu'*il faut que la scene se voie, & par conséquent qu'elle soit bornée, non pas en général dans l'enceinte d'une ville, d'un camp, d'un palais; mais dans un endroit limité d'un palais, d'une ville ou d'un camp.* Voilà une belle théorie!

Et de sa place le spectateur voit-il cet endroit du camp ou de la ville? Non, car sa place est toujours l'amphithéatre d'Athenes, & l'endroit de la scene est en Aulide, à Delphes, à Mycene, en Tauride, &c. Il s'y transporte donc en esprit dès le premier acte. Or, ce premier pas fait, pourquoi le second, le troisieme lui coûteroient-ils davantage? Et si dans les actes suivans il est besoin qu'il se transporte en esprit dans un autre lieu, pourquoi s'y refuseroit-il? La même vivacité d'imagination qui le rend présent à ce qui se passe dans la ville, lui manquera-t-elle pour voir ce qui se passe dans le camp, & pour y être présent de même? Sans cette illusion, tout spectacle est absurde; mais on se la fait sans effort, & la vraisemblance n'y manque que lorsque la scene étant continue & sans intervalle, le changement de lieu s'opere mal-adroitement, & sans qu'aucune distraction du spectateur le favorise.

C'étoit là réellement le grand obstacle que trouvoient les Grecs au changement de lieu; aussi se le permettoient-ils rarement dans la tragédie. Que faisoient-ils donc? Ils faisoient d'autres fautes contre la vraisemblance; ils ne changeoient pas de lieu, mais ils réunissoient dans un même lieu ce qui devoit se passer en des lieux différens. La scene étoit un endroit public, un espace vague, un temple, un vestibule, une place, un camp, quelquefois même un grand chemin. L'aire du théatre répondoit en même temps à plusieurs édifices, d'où les acteurs sortoient pour dire au peuple qui composoit le chœur, ce qu'ils auroient dû rougir de s'avouer à eux-mêmes.

Si donc nous avons perdu quelque chose à la suppression du chœur, qui chez les Grecs remplissoit les vuides de l'action, du moins y avons-nous gagné la liberté du changement de lieu, que l'entr'acte nous facilite.

Il est aisé de sentir à présent combien porte à faux ce que dit Dacier, que „ les „ actions de nos tragédies ne sont pres- „ que plus des actions visibles; qu'elles „ se passent la plupart dans des chambres „ & des cabinets; que les spectateurs n'y „ doivent pas plus entrer que le chœur; „ & qu'il n'est pas naturel que les bour- „ geois de Paris voient ce qui se passe dans les cabinets des princes. „ Il trouvoit sans doute plus naturel que les bourgeois d'Athenes vissent du théatre de Bacchus ce qui se passoit sous les murs de Troye? Comment Dacier n'a-t-il pas compris que, quel que soit le lieu de la scene, un palais, un temple, une place publique, si le spectateur étoit censé y être & voir les acteurs, les acteurs seroient censés le voir? Nous ne sommes, je le répete, présens à l'action qu'en idée: & comme il n'en coûte rien de se transporter de Paris au Capitole dès le premier acte, il en coûte encore moins, dans l'intervalle du premier au second, de passer du Capitole dans la maison de Brutus.

Le plus grand avantage du changement de lieu, est de rendre visibles des tableaux, des situations pathétiques qui sans cela n'auroient pu se tracer qu'en récit. Mais il faut bien se souvenir que ces tableaux ne sont faits que pour donner lieu au développement des passions; que s'ils sont trop accumulés, en se succédant ils s'effacent l'un l'autre; que l'émotion qu'ils nous causent ne se nourrit que des sentimens qu'ils font naître dans l'ame même des acteurs, & qu'interrompre cette émotion avant qu'elle ait pu se répandre & s'accroître jusqu'à son plus haut degré, c'est faire au cœur la même violence qu'on fait à l'oreille, lorsqu'on éteint mal-à-propos le son d'un corps harmonieux. Une tragédie composée de ces mouvemens brusques,

sans suite & sans gradations, est un assemblage de germes dont aucun n'a le tems d'éclorre. L'invention des tableaux est donc une partie essentielle du génie du poëte, mais ce n'est ni la seule ni la plus importante. La tragédie est la peinture du jeu des passions, & non pas du jeu des hasards.

On n'a pas toujours ni par-tout reconnu comme indispensable la regle des *unités*, on sait que sur le théatre anglois, & sur le théatre espagnol, elle est violée en tous points & contre toute vraisemblance. Il en étoit de même sur notre théatre avant Corneille; & non seulement l'*unité* de lieu n'y étoit pas observée, mais elle y étoit interdite. Le public se plaisoit au changement de scene; il vouloit qu'on le divertît par la variété des décorations, comme par la diversité des incidens & des aventures; & lorsque Mairet donna la *Sophonisbe*, il eut bien de la peine à obtenir des comédiens, qu'il lui fût permis d'y observer l'*unité* de lieu.

On s'est enfin généralement accordé sur l'*unité* d'action pour la tragédie; mais à l'égard de l'épopée, la question a été problématique & indécise jusqu'à nos jours. A l'autorité d'Aristote & à l'exemple d'Homere & de Virgile, on a opposé le succès de l'Arioste, qui ayant négligé cette regle, n'en est pas moins lu & relu, dit le Tasse: *Da tutte l'età, da tutti sessi; noto à tutte le lingue, piace, a tutti; tutti il lodanò; vive e ringiovenisce sempre nella sua fama, e vola glorioso per le lingue de mortali.*

Le Tasse, après avoir rendu ce beau témoignage à l'Arioste, ne laisse pourtant pas de se décider pour l'*unité* d'action. " La fable, dit-il, est la forme du poëme; s'il y a plusieurs fables, il y aura plusieurs poëmes; si chacun d'eux est parfait, leur assemblage sera immense; & si chacun d'eux est imparfait, il valoit mieux n'en faire qu'un qui fût complet & régulier. " Gravina est du nombre de ceux qui pensoient que le poëme épique étoit dispensé de l'*unité* d'action; & la raison qu'il en donne suffiroit seule pour faire sentir son erreur.

J'avouerai, avec lui, qu'un poëme qui embrasse plusieurs actions, ne laisse pas d'être un poëme; mais la question est de savoir si ce poëme est bien composé. Or, quelques beautés qu'il puisse avoir d'ailleurs, quelques succès qu'elles obtiennent, il est certain que la duplicité ou la multiplicité d'action divise l'intérêt, & par conséquent l'affoiblit.

La Motte prétend que dans l'épopée l'*unité* des personnages supplée à l'*unité* d'action, & qu'elle suffit à l'épopée. Distinguons pour plus de clarté, dans l'intérêt même de l'action, l'*unité* collective & l'*unité* progressive. L'*unité* collective consiste à réunir tous les vœux en un point, & à décider dans l'ame du lecteur ou du spectateur ce qu'il doit désirer ou craindre. Toutes les fois qu'on nous présente des hommes opposés d'intérêts, dont les succès sont incompatibles; & dont l'un ne peut être heureux que par la perte ou le malheur de l'autre, notre cœur choisit de lui-même, & sans le secours de la réflexion, celui dont la bonté ou la vertu est le plus digne de nous attacher, & nous nous mettons à sa place. Dès-lors tout ce qui le touche nous est personnel; notre ame passe dans la sienne; voilà l'intérêt décidé. Si les deux partis opposés nous présentent des personnages intéressans, & qui balancent notre affection, ou le bonheur de l'un est incompatible avec celui de l'autre, ou ils peuvent se concilier. Dans le premier cas, l'intérêt se partage & s'affoiblit dans ses alternatives; dans le second, notre inclination prend une direction moyenne, & se termine au point où les deux partis peuvent enfin se réunir. Le poëte doit donc avoir grand soin de rendre ce point de réunion sensible: c'est de là que dépend l[a] décision de nos vœux, & ce qu'on appell[e] *unité d'intérêt*. Enfin, si les partis opposé[s] nous sont odieux ou indifférens l'un & l'autre, nous les livrons à eux-mêmes, san[s] nous attacher à leur sort: c'est la guerr[e] des vautours. Alors il n'y a d'autre intéré[t] que celui de la curiosité qui se réduit [à] peu de chose. Il s'ensuit que dans tout[e] composition intéressante il doit y avoir a[u] moins un parti fait pour gagner not[re] bienveillance; mais qu'il n'y ait dans c[e] parti qu'une seule personne ou qu'il y [en] ait mille, cela est égal: l'*unité* de vœu fe[ra] l'*unité* d'intérêt; & c'est l'*unité* collectiv[e].

L'*unité* progressive est autre chose: el[le] consiste à fixer le desir, la crainte, l'e[s]pérance, en un mot, l'attente inquiet[e] du spectateur ou du lecteur sur un se[ul] point sur un événement unique qui fa[sse] la solution du problême & le dénoueme[nt] de l'action. Dans la tragédie des *Horac[es]*

quel aura été le succès du combat? Voilà l'objet de notre attente; dès qu'on le fait, tout est fini. Après cela, que le meurtre de Camille soit puni ou soit pardonné, c'est un nouveau problême, une nouvelle action, un nouvel objet d'espérance ou de crainte; cet événement naît de l'autre, il en est dépendant, & il n'y a point d'*unité*.

Il est vrai que l'*unité* de personne supplée en quelque chose à l'*unité* progressive de l'action, mais si les accidens réunis sur le même personnage ne se terminent pas à un seul dénouement, l'intérêt de chaque situation cesse au moment qu'il en sort: nouvel incident, nouvelle inquiétude, nouveau péril, nouvelle crainte, nouveau malheur, nouvelle pitié. D'un poeme tissu d'incidens détachés, l'intérêt peut donc renaître d'instans en instans; mais alors la crainte, la pitié, l'inquiétude s'évanouissent à la solution de chacun de ces nœuds; & s'il y a une action principale, elle devient indifférente. Pour réunir les intérêts épisodiques, il faut donc qu'elle en soit le centre, c'est-à-dire, que l'événement qui doit la terminer dépende des incidens, & que chacun d'eux fasse partie, ou des moyens, ou des obstacles.

Le Tasse a peint l'*unité* d'action par une grande & belle image. *Mondo tante e si diverse cose nel suo gremio rinchiude; una la forma à l'assenza sua, uno il nodo, dal quale sono le sue parti con discorde concordia insieme congiunte e collegate; e non mancando nulla in lui, nulla però vi e che non serva alla necessità e all'ornamento.*

Mais dans cette image on ne voit que ce qui contribue au succès de l'action, l'on n'y voit pas ce qui le regarde & le rend douteux ou pénible: or l'*unité* dépend du concours des obstacles comme de celui des moyens. Du reste, l'alternative proposée par le Tasse, que toutes les parties du poeme soient comme dans le méchanisme du monde, ou de nécessité, ou de simple agrément, cette alternative donne aux poetes une liberté dont ils ont abusé souvent. Je sais qu'on ne doit pas exiger dans le tissu de l'épopée, des liaisons aussi étroites, aussi intimes que dans celui de la tragédie; mais encore faut-il que les parties fassent un tout, & que les détails forment un ensemble. L'épisode d'Armide est l'exemple de la liberté légitime dont les poëtes peuvent user. La délivrance des lieux saints est l'action de ce poëme; & les charmes d'une enchanteresse qui prive l'armée de Godefroi de ses héros les plus vaillans, concourent à nouer l'action en même tems qu'ils l'embellissent; au lieu de l'épisode d'Olinde & de Sophronie, quoique touchant en lui-même, est hors d'œuvre & ne tient à rien.

Pope compare le poëme épique à un jardin: "La principale allée est grande & longue, & il y a de petites allées où l'on va quelquefois se délasser, qui tendent toutes à la grande". Si l'on considere ainsi l'épopée, il est évident qu'il n'y a plus cette *unité* d'où dépend l'intérêt; car d'allée en allée le jardin de Pope sera bientôt un labyrinthe; & comme il n'en est aucune que l'on ne pût supprimer sans changer la grande, il n'en est aucune aussi qui ne pût mener à de nouvelles routes multipliées à l'infini. J'aime mieux l'image du fleuve dont les obstacles prolongent le cours, mais qui dans ses détours les plus longs ne cesse de suivre sa pente: il se partage en rameaux, forme des isles qu'il embrasse, reçoit des torrens, des ruisseaux de nouveaux fleuves dans son sein. Mais soit qu'il entre dans l'Océan par une ou plusieurs embouchures, c'est toujours le même fleuve qui suit la même impulsion. (*M. Marmontel.*)

C'est ici le lieu de dire quelque chose de l'épisode, dont le but est de donner de la variété au poëme, sans en détruire l'*unité*.

L'épisode étoit originairement, au rapport d'Aristote, une ou plusieurs scenes, placées entre les chants du chœur d'une piece dramatique. En effet ce terme, dans son étymologie, désigne ce qui est mis à la suite d'un chant. Les anciennes tragédies grecques, de même que les comédies, ne furent au commencement que le chant solemnel d'un ou de plusieurs chœurs. Dans la suite on y inséra une action qui étoit représentée entre les chants, d'où elle eut le nom d'*épisode*. Les modernes entendent par ce terme, tout ce qui sert à remplir l'intervalle d'une action épique ou dramatique, interrompue ou suspendue. Ainsi Homere, dans le second chant de l'*Iliade*, tandis que les deux armées se rangent en bataille, ne voulant pas s'appesantir sur ce détail, emploie ce tems à nous décrire toutes les forces navales des Grecs; & dans le troisieme chant, pendant que les troupes rangées attendent l'arrivée de

Priam, & préparent les sacrifices, le poëte transporte son lecteur à Troye, & lui fait connoître Hélene. Ce sont là de vrais épisodes, dans le sens moderne; mais on donne encore le nom d'*ornemens épisodiques*, non-seulement en poésie, mais aussi en peinture, à certains accessoires qui ne tiennent pas essentiellement au sujet principal.

Les épisodes détournent pour quelque temps l'attention de l'objet capital, & produisent par ce moyen, des repos pour délasser l'esprit, en lui présentant des objets d'un autre genre, ou pour l'occuper ailleurs, pendant qu'il se passe des événemens qu'il ne seroit pas possible ou pas convenable de lui laisser voir. Ces cas se présentent souvent dans l'épopée, & même dans les drames dont l'action a beaucoup d'étendue, & qui est fort compliquée. Pour que le récit ou l'action ne soit pas suspendue, l'épisode vient à propos remplir le temps qui doit s'écouler.

Il y a encore un autre motif qui peut rendre les épisodes nécessaires, c'est lorsque deux scenes très-intéressantes, mais d'un caractere tout opposé, se succéderoient immédiatement. Un épisode placé entre ces deux scenes, sert alors à disposer insensiblement l'esprit & le cœur à ce passage. C'est ce qu'on observe aussi en musique: le compositeur, s'il n'y est nécessité par la nature du sujet, ne passe jamais d'un ton à un ton contraire, sans placer entre deux quelques tons moyens qui, en affoiblissant la sensation du premier, préparent l'oreille à recevoir une impression d'un genre différent.

Au reste, il n'est pas besoin d'observer ici qu'il y auroit de la mal-adresse à choisir un épisode dont le sujet fût tout-à-fait étranger au sujet principal. Il faut au contraire qu'il s'y rapporte exactement, & qu'il soit amené bien à propos. L'épisode doit répondre au caractere général de l'ensemble, contribuer au progrès & à la perfection de l'action principale, ou du moins y répandre un certain jour, contenir des éclaircissemens qu'il n'eût pas été convenable d'y faire entrer d'une autre maniere. Par ce moyen l'épisode se lie si intimement au fond même de l'action, qu'on ne pourroit l'en détacher sans gâter l'ouvrage. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des beaux-arts, de M. Sulzer.*)

UNITÉ, *Peint.* On exige en peinture l'*unité* d'objets; c'est-à-dire, que s'il y a plusieurs grouppes de clair-obscur dans un tableau, il faut qu'il y en ait un qui domine sur les autres; de même dans la composition, il doit y avoir *unité de sujets.* On observe encore dans un tableau l'*unité du temps*, ensorte que ce qui est représenté ne paroisse pas excéder le moment de l'action qu'on a eu dessein de rendre. Enfin, tous les objets doivent être embrassés d'une seule vue, & paroître compris dans l'espace que le tableau est supposé renfermer. *Dictionnaire des beaux arts.* (*D. J.*)

UNIVALVE, *Conchyliol.* Ce terme se dit d'une coquille qui n'a qu'une seule piece; quand elle en a deux on l'appelle *bivalve*, & *multivalve* quand elle en a plusieurs.

La classe des *univalves* marins forme, selon M. d'Argenville, quinze familles; savoir, le lépas, l'oreille de mer, les tuyaux & vermisseaux de mer, les nautilles, les limaçons à bouche ronde, ceux à bouche demi-ronde, & ceux qui ont la bouche applatie, les buccins, les vis, les cornets, les rouleaux ou olives, ceux à bouche demi-ronde, les murex, les pourpres, les tonnes & les porcelaines.

La classe des *univalves* fluviatiles consiste en sept familles; savoir, le lépas, les limaçons à bouche ronde, les vis, les buccins, les tonnes & les planorbis.

Les coquillages terrestres sont tous *univalves*, & se divisent en général en animaux vivans, & en animaux morts. Les animaux vivans se partagent en ceux qui sont couverts de coquilles & en ceux qui en sont privés. Les premiers sont les limaçons à bouche ronde, ceux à bouche demi-ronde, ceux à bouche plate, les buccins & les vis. Les seconds n'offrent que les limaces, dont il y a plusieurs especes. Les coquillages terrestres morts sont toutes les coquilles qui se divisent en *univalves*, bivalves & multivalves, & en autant de familles, à l'exception de trois ou quatre, que les coquillages marins.

Comme les coquilles *univalves* font sortir plus de parties de leur corps que les bivalves, il est plus aisé de découvrir leur tête, leurs cornes, leurs conches, leurs opercules. Les petits points noirs qui représentent les yeux, ont un nerf optique; une humeur crystalline, & une humeur vitrée. Quelquefoi

ils sont placés à l'orifice des cornes, souvent à leurs extrémités, les uns en-dedans, les autres en-dehors. Leur opercule suit ordinairement le bout de leur pied, ou de leur plaque; quelquefois il est au milieu de cette plaque, ou au sommet de leur tête; cependant cet opercule tient au corps, & n'a jamais fait partie de la coquille: il est même d'une matiere toute différente. Ce n'est souvent qu'une peau mince & baveuse: quelquefois c'est une espece de corne qui ferme exactement les coquilles, dont la bouche est ronde; & dans les oblongues, il n'en couvre qu'une partie.

Tous ces animaux au reste sont différens dans leur jeunesse pour la figure, les couleurs & l'épaisseur de leurs coquilles: les jeunes penetrent jusqu'à l'extrémité pointue de leurs demeures; elles ont moins de tours, de stries; leurs couleurs sont plus vives: les vieilles au contraire, qui ont eu besoin d'agrandir leurs couvertures à mesure qu'elles avançoient en âge, ont par conséquent plus de tours, plus de stries, la teinte de leurs couleurs est plus terne, & elles ne vont point à l'extrémité de leurs coquilles, dont elles rompent souvent une partie du sommet extérieur; c'est une vérité qui est cependant contestée par F. Columna.

Pour dessiner vivans les coquillages *univalves* & autres, il faut user de ruse, sans quoi on ne peut contraindre ces animaux renfermés dans leurs coquilles, à faire sortir quelques parties de leurs corps. Ainsi donc au sortir de la mer on mettra ces animaux tout vivans dans un bocal de crystal, ou dans de grands plats de fayance un peu creux, & remplis d'eau de la mer, alors on les verra marcher & s'étendre en cherchant un point d'appui pour assurer leur marche, & prendre leur nourriture.

Si le coquillage *univalve* ne veut rien faire paroitre, on se servira d'une pince, pour enlever un peu du dessus de sa valve supérieure, en prenant garde néanmoins de le blesser & de couper le nerf ou tendon qui l'attache à sa coquille, ce qui le feroit bientôt mourir, comme il arrive aux huitres & aux moules.

Les bivalves & les multivalves ne demandent pas tant de soin, elles s'ouvrent d'elles-mêmes. Il faut avoir soin de changer l'eau de la mer tous les jours, & de laisser un peu à sec le coquillage; car quand il a été privé d'eau pendant quelques heures, & qu'il en retrouve, il sort de sa coquille & s'épanouit peu-à-peu.

Comme la lumiere leur est très-contraire, & qu'ils se retirent à son éclat, c'est la nuit qui est le temps le plus favorable pour les examiner: une petite lampe sourde réussit à merveille pour les suivre; on les rafraichit le soir avec de l'eau nouvelle, & l'on change deux fois par jour le varec dans lequel ils doivent être enveloppés; on les trouve souvent qui rampent la nuit sur cette herbe & y cherchent les insectes qu'elle peut contenir. Dargenville, *Conchyl.* (*D. J.*)

UNIVERS, s. m. *Phys.*, nom collectif, qui signifie *le monde entier*, ou l'*assemblage du ciel & de la terre* avec tout ce qui s'y trouve renfermé. Les Grecs l'ont appellé *τὸ πᾶν*, *le tout*, & les Latins *mundus*. Voy. MONDE, CIEL, TERRE, SYSTÊME, *&c.*

Plusieurs philosophes ont prétendu que l'*univers* étoit infini. La raison qu'ils en donnoient, c'est qu'il implique contradiction de supposer l'*univers* fini ou limité, puisqu'il est impossible de ne pas concevoir un espace au-delà de quelques limites qu'on puisse lui assigner. *V.* ESPACE.

D'autres, pour prouver que l'*univers* est fini, leur opposent ces deux réflexions.

La premiere, que tout ce qui est composé de parties, ne peut jamais être infini, puisque les parties qui le composent sont nécessairement finies, soit en nombre, soit en grandeur; or si ces parties sont finies, il faut que ce qu'elles composent soit de même nature.

Seconde réflexion. Si l'on veut que les parties soient infinies en nombre ou en grandeur, on tombe dans une contradiction, en supposant un nombre infini: & supposer des parties infiniment grandes, c'est supposer plusieurs infinis, dont les uns sont plus grands que les autres: c'est ce que l'on peut passer aux mathématiciens, qui ne raisonnent sur les infinis que par supposition; mais on ne peut pas passer la même chose aux philosophes dans une question de la nature de celle-ci. *Chambers.*

UNIVERSALISTES, s. m. pl. *Hist. ecclés.*, nom qu'on a donné parmi les protestans a ceux d'entre leurs théologiens qui soutiennent qu'il y a une grace uni-

verselle & suffisante, offerte à tous les hommes, pour opérer leur salut. De ce nombre sont sur-tout les arminiens, qui à leur tour ont donné le nom de *particularistes* à leurs adversaires. *V.* ARMINIEN & PARTICULARISTES.

UNIVERSAUX, s. m. pl. *Hist. mod. politique.* C'est ainsi que l'on nomme en Pologne les lettres que le roi adresse aux seigneurs & aux états du royaume pour la convocation de la diete, ou pour les inviter à quelqu'assemblée relative aux intérêts de la république.

Lorsque le trône est vacant, le primat de Pologne a aussi le droit d'adresser des *universaux* ou lettres de convocation aux différens palatinats, pour assembler la diete qui doit procéder à l'élection d'un nouveau roi.

UNIVERSEL, adj. *Logique.* L'*universel*, en logique, est une chose qui a rapport à plusieurs, *unum versus multa*, seu *unum respiciens multa.* On en distingue principalement de deux sortes; savoir, l'universel *in essendo*, & l'universel *in prædicando.*

L'universel *in essendo* est incréé ou créé. L'incréé est une nature propre à se trouver dans plusieurs, dans un sens univoque, & d'une maniere indivisible. Telle est la nature qui se multiplie dans le Pere, le Fils & le S. Esprit, sans se diviser, ni se partager.

L'universel *in essendo* créé, est une nature propre à se trouver dans plusieurs dans un sens univoque & d'une maniere divisible. Telle est la nature humaine qui, à mesure qu'elle se multiplie dans tous les hommes se divise.

L'universel *in prædicando* est pareillement de deux sortes, ou incréé, ou créé. L'incréé est un attribut propre à être dit dans un sens univoque de plusieurs, & cela sans se diviser. Tels sont tous les attributs de Dieu. Le créé est un attribut qui se divise à mesure qu'il se dit de plusieurs, & cela dans un sens univoque. Tels sont ces mots *homme*, *cercle*, *triangle.*

Ce qui distingue l'universel *in essendo* d'avec l'universel *in prædicando*, c'est que le premier s'exprime par un nom abstrait, & le second par un nom concret.

Ce double *universel* se divise en cinq autres universaux, qui sont le genre, l'espece, la différence, le propre & l'accident.

Le genre se définit une chose propre se trouver dans plusieurs, ou à être di de plusieurs, comme la partie la pl commune de l'essence.

Il se divise d'abord en genre éloigné & en genre prochain. Le genre éloign est celui qui est séparé de l'espece par u autre genre qui est interposé entr'eu deux. Telle seroit, par exemple, la sub tance par rapport à Dieu, laquelle ne dit de cet Etre suprême, que moyennan l'*esprit* qui en est le genre prochain.

On en distingue encore de trois sortes savoir, le genre suprème, le genre subal terne & le genre infime. Le genre supré me, qu'on appelle, aussi *transcendental* ne reconnoit aucun genre au-dessus d lui; tel est l'être. Le genre subalterne trouve placé entre des genres dont les un sont au-dessus de lui & les autres au-des sous; & le genre infime est celui qui n'e a point sous lui: il est le même que l genre prochain.

Ce qui est genre par rapport à un autr genre moins *universel*, n'est plus qu'un espece par rapport à celui qui est plu étendu que lui. Ainsi la substance qui e genre par rapport à l'esprit & au corps n'est qu'une espece de l'être en général.

Tout ce qui se trouve dans le genre, son universalité près, se trouve aussi dan tous ses inférieurs; mais cela n'est pa réciproque de la part des inférieurs pa rapport à leur genre. On peut bien dir de l'esprit qu'il est substance; mais on n dira pas de la substance en général, qu'el le est esprit.

La différence se définit dans les écoles une chose propre à se trouver dans plusieurs, ou à être dite de plusieurs comm la partie la plus stricte; je veux dire l plus propre, la moins étendue de l'essence. Voici les trois fonctions qu'on lui donne: 1°. de diviser le genre, c'est-à-dire de le multiplier; 2°. de constitue l'espece; 3°. de la distinguer de tout autre: essentielle à l'espece qu'elle constitue, elle est contingente au genre qu'elle multiplie.

On en distingue de plusieurs sortes; savoir, la différence générique, la différence spécifique, & la différence numérique.

La différence générique est un attribut, par exemple, qui étant commun à des êtres même de différente espece, sert néanmoins à les distinguer d'autres êtres dont

l'espece

l'espece est plus éloignée. Ainsi l'intelligence convenant à Dieu, aux anges & aux hommes, qui sont tous de différente espece, sert à les distinguer des corps qui n'en sont pas susceptibles.

La différence spécifique est le degré qui constitue l'espece infime, & qui la distingue de toutes les autres especes. Cette différence renferme deux propriétés ; la premiere est de distinguer une chose d'avec toutes celles qui ne sont pas de la même espece ; & la seconde, d'être la source & l'origine de toutes les propriétés qui constituent un être.

La difference numérique consiste en ce qu'un individu n'est pas un autre individu. Ceux qui voient par-tout dans les genres, dans les especes, dans les essences & dans les différences, autant d'êtres qui vont se placer dans chaque substance, pour la determiner à être ce qu'elle est, verront aussi dans la différence numérique je ne sais quel degré enté, pour ainsi dire, sur l'espece infime, & qui la détermine à être tel individu. Ce degré d'individuation sera, par exemple, dans Pierre la *pétréité*, dans Lentulus la *lentuléité*, &c.

L'espece se définit dans les écoles, une chose propre à se trouver dans plusieurs, ou à être dite de plusieurs, comme toute l'essence commune. Ainsi l'espece résulte du genre & de la différence.

Il y a deux sortes d'especes, l'une subalterne & l'autre infime; la subalterne est genre par rapport aux especes inférieures, & espece par rapport à ce qui est plus étendu & plus *universel* qu'elle ; l'espece infime ne reconnoît sous elle que des individus.

Le propre se définit dans les écoles, une chose propre à se trouver dans plusieurs, ou à être dite de plusieurs, comme une propriété qui découle de leur nature ; ce qui le distingue de l'accident, qui ne se trouve dans plusieurs & n'est dit de plusieurs qu'à titre de contingence.

Les philosophes ont quelquefois étendu plus loin ce nom de *propre*, & en ont fait quatre especes. La premiere est celle-ci, *quod convenit omni, soli & semper*; ainsi c'est le propre de tout cercle, & du seul cercle, & cela dans tous les tems, que les lignes tirées du centre à la circonférence soient égales. La seconde, *quod convenit omni, sed non soli*; comme on dit qu'il est propre à l'étendue d'être divisible, parce que toute étendue peut être divisée, que la durée, le nombre & la force le puissent être aussi. La troisieme est, *quod convenit soli, sed non omni*; comme il ne convient qu'à l'homme d'être médecin ou philosophe, quoique tous les hommes ne le soient pas. La quatrieme, *quod convenit omni & soli, sed non semper*; comme, par exemple, d'avoir de la raison.

Il y a des contestations fort vives & fort animées entre les thomistes & les scotistes, pour savoir si l'*universel* existe *a parte rei*, ou seulement dans l'esprit ; les scotistes soutiennent le premier, & les thomistes le second. Ce qui cause tous les débats où ils sont les uns avec les autres, c'est la difficulté de concilier l'unité avec la multiplicité, deux choses qui ne doivent point être séparées, quand il est question des universaux.

Les thomistes disent des scotistes, qu'ils donnent trop à la multiplicité, & pas assez à l'unité ; & les scotistes à leur tour leur reprochent de sacrifier la multiplicité à l'unité. Mais pour bien entendre le sujet de leur dispute, il faut observer qu'il y a deux sortes d'unités : l'une d'indistinction, autrement numérique, & une unité d'indiversité ou de ressemblance. Les thomistes soutiennent que l'unité de similitude ou de ressemblance n'est pas une vraie unité, & qu'elle ne peut par conséquent constituer l'*universel*. Voici comment ils conçoivent la chose. Tous les hommes ont une nature parfaitement ressemblante ; or ce fond de ressemblance qui se trouve dans tous les hommes, fournit à l'esprit une raison légitime pour se représenter, d'une maniere abstraite, dans tous les hommes une nature qui soit la même d'une unité numérique, laquelle unité, selon eux, peut s'allier avec l'*universel*. Or la chose étant ainsi exposée, il est évident que l'*universel* n'existe pas *a parte rei*, mais seulement dans l'esprit, puisque la même nature numérique ne se trouve pas dans deux hommes. Les scotistes au contraire prétendent que l'unité de similitude ou de ressemblance est une vraie unité, qu'elle est la seule qui puisse s'associer avec la multiplicité. Dans la persuasion où ils sont que tous les êtres sont du moins possibles de la maniere dont ils les conçoivent, ils tournent en ridicule les thomistes, pour ad-

mettre dans l'unité numérique une multiplicité qui y est formellement opposée. Les thomistes à leur tour leur rendent bien la pareille, en se moquant de toutes ces idées réalisées de genres, d'especes, de différences, qui vont comme autant d'êtres se placer dans les substances pour les déterminer à être ce qu'elles sont. Qui croiroit, par exemple, que la nature humaine en Pierre fût distinguée positivement de lui? Or c'est cependant ce que reconnoissent & ce que doivent reconnoître dans leurs principes les scotistes. La nature de Pierre qui d'elle-même est *universelle*, se trouve contractée & déterminée à être telle qu'elle est, par, je ne sais quel degré d'être qui lui survient, & qu'ils appellent *pétréité*. Oh! pour cela ce sont d'admirables gens que ces scotistes. Il se dévoile à leurs yeux une infinité d'êtres qui sont cachés au reste des hommes; ils voient encore où les autres ne voient plus.

Par la maniere dont je viens d'exposer cette fameuse dispute, qui fait tant de bruit dans les écoles, il est aisé de juger combien toute cette question des *universaux* est frivole & ridicule. Cependant quelque mépris qu'on en fasse dans le monde, elle se maintient toujours fiérement dans les écoles. Voici le jugement qu'en porte la logique de Port-Royal. „ Personne, Dieu merci, ne prend intérêt à *l'universel a parte rei*, à *l'être de raison*, ni aux *secondes intentions*; ainsi on n'a pas lieu d'appréhender que quelqu'un se choque de ce qu'on n'en parle point, outre que ces matieres sont si peu propres à être mises en françois, qu'elles auroient été plus capables de décrier la philosophie que de la faire estimer". Dagoumer a beau se récrier contre cette décision: logique pour logique, nous en croirons plutôt celle de Port-Royal que la sienne, parce que les vaines subtilités de l'une ne peuvent balancer dans notre esprit le choix judicieux des questions qu'on y traite avec toute la force & la solidité du raisonnement. Ce n'est pourtant pas qu'il ne s'y trouve certaines questions dignes des écoles; mais il faut bien donner quelque chose au préjugé & au torrent de la coutume.

UNIVERSEL, *Théol.* Les catholiques Romains ne conviennent pas entr'eux sur le titre d'évêque *universel*, que les papes se sont arrogé, quoique quelques-uns d'eux n'aient pas voulu l'accepter. Baronius soutient que ce titre appartient au pape de droit divin; & néanmoins Saint Grégoire, à l'occasion de cette même qualité, donnée par un concile en 686 à Jean, patriarche de Constantinople, assuroit expressément qu'elle n'appartenoit à aucun évêque, & que les évêques de Rome ne pouvoient ni ne devoient la prendre; c'est pourquoi S. Léon refusa d'accepter ce titre, lorsqu'il lui fut offert par le concile de Chalcédoine, de peur qu'en donnant quelque qualité particuliere à un évêque, on ne diminuât celle de tous les autres, puisque l'on ne pourroit pas admettre d'évêque *universel* sans diminuer l'autorité de tous les autres. *V.* ÉVÊQUE, ŒCUMÉNIQUE, PAPE, *&c.*

Nous avons expliqué sous le *mot* ŒCUMÉNIQUE, les divers sens dans lesquels on peut prendre ce terme qui est synonyme à *universel*; quel est celui dans lequel on doit dire que le pape est pasteur *universel*, & quel est le sens abusif dans lequel ce titre ne lui convient pas, selon la doctrine de l'église gallicane. *Voy.* ŒCUMÉNIQUE.

UNIVERSEL, adj. *Physiq.*, ce qui est commun à plusieurs choses, ce qui appartient à plusieurs choses, ou même à toutes choses en général. *V.* GÉNÉRAL.

Il y a des instrumens *universels* pour mesurer toutes sortes de distances, de hauteurs, de longueurs, *&c.* que l'on appelle *pantometres* & *holometres*; mais pour l'ordinaire ces instrumens, à force d'être *universels*, ne sont d'usage dans aucun cas particulier. *Chambers.*

UNIVERSEL, adj. *Gnom.* Le cadran solaire *universel* est celui par lequel on peut trouver l'heure en quelque endroit de la terre, que ce soit, ou sous quelque élévation de pole que ce puisse être. *Voy.* CADRAN.

UNIVERSITÉ, s. f. *Belles-lett.*. terme collectif qu'on applique à un assemblage de plusieurs colleges établis dans une ville, où il y a des professeurs en différentes sciences, appointés pour les enseigner aux étudians, & où l'on prend des degrés ou des certificats d'études dans les diverses facultés.

Dans chaque *université* l'on enseigne ordinairement quatre sciences, savoir, la théologie, le droit, la médecine, & les

humanités ou les arts, ce qui comprend aussi la philosophie. Il y a cependant en France quelques *universités* où l'on ne prend des degrés que dans certaines facultés, par exemple, à Orléans & à Valence pour le droit, à Montpellier pour la médecine. *V.* THÉOLOGIE, *&c.*

On les appelle *universités*, ou *écoles universelles*, parce qu'on suppose que les quatre facultés font l'*université* des études, ou comprennent toutes celles que l'on peut faire. *V.* FACULTÉ.

Les *universités* ont commencé à se former dans les douzieme & treizieme siecles. Celles de Paris & de Boulogne en Italie, prétendent être les premieres qui aient été établies en Europe; mais elles n'étoient point alors sur le pied que sont les *universités* de notre tems. *V.* SÉMINAIRE *&* ECOLE.

On commençoit ordinairement par étudier les arts pour servir d'introduction aux sciences, & ces arts étoient la grammaire, la dialectique, & tout ce que nous appellons *humanités* & *philosophie*. De là on montoit aux facultés supérieures, qui étoient la physique ou médecine, les loix ou le droit civil, les canons, c'est-à-dire le décret de Gratien, & ensuite les décrétales; la théologie, qui consistoit alors dans le maitre des sentences, & ensuite dans la somme de S. Thomas. Les papes exempterent ces corps de docteurs & d'écoliers de la jurisdiction de l'ordinaire, & leur donnerent autorité sur tous les membres de leur corps, de quelque diocese & de quelque nation qu'ils fussent; & à ceux qu'ils auroient éprouvés & faits docteurs, pouvoir d'enseigner par toute la chrétienté. Les rois les prirent aussi sous leur protection; & outre que, comme clercs, les membres de ces *universités* étoient exempts de la jurisdiction laique, ils leur donnerent encore droit de *committimus*, & exemption des charges publiques; enfin la portion des bénéfices qui fut affectée aux gradués, contribua à peupler les *universités*, & à en faire instituer de nouvelles dans toutes les parties de l'Europe.

On dit que l'*université* de Paris prit naissance sous Charlemagne, & qu'elle doit son origine à quatre Anglois, disciples du vénérable Bede; que ces Anglois ayant formé le dessein d'aller à Paris pour se faire connoitre, ils donnerent leurs premieres leçons dans les places qui leur furent assignées par Charlemagne. Telle est l'opinion de Gaguin, de Gilles de Beauvais, *&c.* mais les auteurs contemporains, comme Eginard, Almon, Reginon, Sigebert, *&c.* ne font pas la moindre mention de ce fait. Au contraire, Pasquier, du Tillet, *&c.* assurent expressément, que les fondemens de cette *université* ne furent jetés que sous les regnes de Louis le jeune & de Philippe Auguste, dans le douzieme siecle. Celui qui en a parlé le premier est Rigord, contemporain de Pierre Lombard, le maitre des sentences & le principal ornement de l'*université* de Paris, en mémoire duquel les bacheliers en licence sont obligés d'assister tous les ans, le jour de S. Pierre, à un service dans l'église de S. Marcel, lieu de sa sépulture.

Il est certain que l'*université* de Paris ne fut point établie d'abord sur le pied qu'elle est aujourd'hui, & il paroît que ce n'étoit au commencement qu'une école publique, tenue dans la cathédrale de Paris; que cette *université* ne se forma en corps régulier que par degrés, & sous la protection continuée des rois de France.

Du Boulay, qui a écrit une histoire très-ample de l'*université* de Paris, a adopté les vieilles traditions incertaines, pour ne pas dire fabuleuses, qui en font remonter l'origine jusqu'au tems de Charlemagne. Il est vrai que ce prince rétablit les écoles monastiques & épiscopales, & qu'il en fonda même une dans son palais; mais on n'a point de monumens certains qu'il ait institué une *université* dans Paris. Ce ne fut que sur la fin de l'onzieme siecle, que Geoffroi de Boulogne, chancelier de France & évêque de Paris, forma des écoles séculieres, où Guillaume de Champeaux, & après lui Abailard, enseignerent la rhétorique, la dialectique & la théologie. Ils eurent des successeurs; & l'émulation qui se mit tant entre les maitres qu'entre les disciples, ayant rendu l'école de Paris florissante pendant le douzieme siecle, elle s'attira au commencement du treizieme les regards & les bienfaits de nos rois & des souverains pontifes. Ses premiers statuts furent dressés par Robert de Corcéon, légat du saint siege, en 1215; mais alors elle n'étoit encore composée que d'artistes qui enseignoient les arts & la philosophie, & de théologiens qui don-

noient des commentaires sur le livre des sentences de Pierre Lombard, & expliquoient l'écriture. Il y avoit pourtant dès-lors à Paris des maîtres en droit civil & en médecine. Ils furent peu de temps après unis aux deux autres facultés : car Grégoire IX, par sa bulle de l'an 1231, fait mention des maîtres en théologie, en droit, des physiciens (c'est ainsi qu'on appelloit alors les médecins), & des artistes : cette forme a toujours subsisté depuis, & subsiste encore aujourd'hui ; & la division de la faculté des arts en quatre nations, s'introduisit vers l'an 1250. Le recteur, qui, dans l'origine, étoit à la tête de cette faculté, devint le chef de toute l'*université*. Il est appellé dans un édit de saint Louis, *capital parisiensium scholarium*, & ne peut être choisi que dans la faculté des arts. Il est électif & peut être changé à chaque trimestre. Mais l'*université* a d'autres officiers perpétuels, savoir, les deux chanceliers, le syndic, le greffier ; elle a onze colleges de plein exercice, sans parler des écoles de théologie, de droit, & de médecine ; ses suppôts jouissent de plusieurs priviléges, aussi bien que ses étudians, auxquels le roi a procuré l'instruction gratuite, en assignant aux professeurs des honoraires réglés. Les services importans que ce corps a rendu & rend encore tous les jours à l'état & à la religion, doivent le rendre également cher à l'un & à l'autre.

Les *universités* d'Oxford & de Cambridge peuvent disputer le mérite de l'ancienneté à toutes les *universités* du monde.

Les colleges de l'*université* de Baliol & de Merton, à Oxford, & le college de S. Pierre à Cambridge, ont tous été fondés dans le treizieme siecle, & l'on peut dire qu'il n'y a point en ce genre de plus anciens établissemens en Europe.

Quoique le college de l'*université* à Cambridge ait été une place fréquentée par les étudians depuis l'année 872, cependant ce n'étoit point un college en forme, non plus que plusieurs autres colleges anciens au-delà des mers de la Grande-Bretagne ; ils ressembloient à l'*université* de Leyden, où les étudians ne sont point distingués par des habits particuliers, ne logent que dans les maisons bourgeoises, où ils sont en pension, & ne font que se trouver à certains rendez-vous, qui sont des écoles où l'on dispute & où l'on prend les leçons.

Dans la suite des tems on bâtit des maisons, afin que les étudians pussent y vivre en société, de sorte cependant que chacun y faisoit sa propre dépense, & la payoit comme à l'auberge, & comme font encore aujourd'hui ceux qui étudient dans les colleges de droit à Londres. Ces bâtimens s'appelloient autrefois *hôtelleries* ou *auberges*, mais on leur donne aujourd hui le nom de *halles*. V. AUBERGE, HALLE.

Enfin on attacha des revenus solides à la plupart de ces halles, à condition que les administrateurs fourniroient à un certain nombre d'étudians la nourriture, le vêtement, & autres besoins de la vie : ce qui fit changer le nom de *halle* en celui de *college*. V. COLLEGE.

La même chose eut lieu dans l'*université* de Paris, où les colleges sont encore autant de petites communautés composées d'un certain nombre de bourses ou places pour de pauvres étudians, sous la direction d'un maître ou principal. Les premiers furent des hospices pour les religieux qui venoient étudier à l'*université*, afin qu'ils pussent vivre ensemble séparés des séculiers. On en fonda plusieurs ensuite pour les pauvres étudians qui n'avoient pas de quoi subsister hors de leur pays, & la plupart sont affectés à certains dioceses. Les écoliers de chaque college vivoient en commun, sous la conduite d'un proviseur ou principal, qui avoit soin de leurs études & de leurs mœurs, & ils alloient prendre les leçons aux écoles publiques ; & c'est ce qui se pratique encore dans la plupart de ces petits colleges qui ne sont point de plein exercice.

Les *universités* d'Oxford & de Cambridge sont gouvernées sous l'autorité immédiate du roi, par un chancelier qui préside à l'administration de toute l'*université*, & qui a soin d'en maintenir les privileges & immunités. *V.* CHANCELIER.

Ce chancelier a sous lui un grand maître d'hôtel, qui aide le chancelier & les autres suppôts de l'*université* à faire leurs fonctions lorsqu'il en est requis, & à juger les affaires capitales conformément aux loix du royaume & aux privileges de l'*université*.

Le troisieme office est celui de vice-chancelier, qui fait les fonctions du chancelier en l'absence de ce chef.

Il y a aussi deux procureurs qui aident à gouverner l'*université*, sur-tout dans ce

qui regarde les exercices ſcholaſtiques, la priſe des degrés, la punition de ceux qui violent les ſtatuts, *&c.* V. PROCUREUR.

Enfin il y a un orateur public, un garde des archives, un greffier, des bedeaux, & des porte-verges.

A l'égard des degrés qu'on prend dans chaque faculté, & des exercices que l'on fait pour y parvenir, *voy.* DEGRÉ, DOCTEUR, BACHELIER, *&c.*

UNIVOQUE, adj. *Muſiq.* Les conſonnances *univoques* ſont l'octave & ſes repliques, parce que toutes portent le même ton. Ptolomée fut le premier qui les appella ainſi. (*S*)

UNNA, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, au comté de la Marck, à quatre lieues au levant de Dortmund. Elle a été anſéatique, & appartient aujourd'hui au roi de Pruſſe. *Long.* 25. 18. *lat.* 51. 39. (*D. J.*)

UNNI, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot. exot.* Cet arbre croît au Chili, & porte un fruit en grappes, à peu près de la groſſeur d'un pois, douçâtre, & cependant un peu âcre. Les naturels en tirent une liqueur limpide qui reſſemble au vin, & dont ils font une eſpece de vinaigre. (*D. J.*)

UNOVISTES, ſ. m. pl. *Anat. Phyſiol.*, branche des phyſiciens oviſtes, qui ne different des infinitoviſtes qu'en ce qu'ils veulent que chaque œuf ſoit un petit hermitage habité par un ſolitaire inanimé, ſoit mâle ou femelle, & formé peu après la naiſſance de celle qui le porte. Tout ce ſyſtême eſt fondé ſur ce que quelques obſervateurs prétendent avoir, à l'aide du microſcope, découvert l'embryon formé dans l'œuf avant qu'il ait été rendu fécond par le mâle; mais ces faits prétendus & difficiles à conſtater, continue l'auteur de *l'Art de faire des garçons*, ſont détruits par d'autres faits inconteſtables, & par des raiſons auſſi convaincantes que les faits. *Voy.* la part. I. de ce livre, ch. 6.

UNST, *Géogr. mod.*, iſle de la mer d'Ecoſſe, l'une de celles qu'on nomme *iſles de Shetland*, & la plus agréable de toutes. Elle a trois égliſes, trois havres, & huit milles de longueur. (*D. J.*)

UNSTRUTT, *Géogr. mod.*, riviere d'Allemagne dans le cercle de la haute-Saxe, au landgraviat de Thuringe. Elle prend ſa ſource à quelques lieues au-deſſus de Mulhauſen, & tombe dans la Saala, vis-à-vis de la ville de Naumbourg. (*D. J.*)

UNTERTHANEN, ſ. m. *Hiſt. d'Allemag.* C'eſt ainſi qu'on appelle en Allemagne les hommes de condition ſervile: ces hommes, par rapport à leur perſonne, ſont libres, & peuvent contracter & diſpoſer de leurs actions & de leurs biens; mais eux & leurs enfans ſont attachés à certaines terres de leurs ſeigneurs, qu'ils ſont tenus de cultiver, & qu'ils ne peuvent abandonner ſans leur conſentement; c'eſt pour cela que leurs filles même ne peuvent ſe marier hors des terres dans leſquelles elles ſont obligées de demeurer & de ſervir.

Un ſeigneur acquiert ce droit injuſte de propriété, 1°. par la naiſſance, car ſelon ſes prétentions, les enfans qui naiſſent de ſes ſerfs doivent être de condition ſervile, comme leurs peres & meres; & 2°. par voie de convention, lorſqu'un homme libre & miſérable ſe donne volontairement à un ſeigneur en qualité de ſerf. C'eſt par ces raiſons qu'un ſeigneur s'attribue un droit réel ſur ſes ſujets de condition ſervile, & il en peut intenter la revendication contre tout poſſeſſeur du ſerf qui lui appartient.

Un long uſage a introduit en Allemagne & dans quelques autres pays cette ſorte de ſervitude qui, ſans changer l'état de la perſonne, affecte cependant d'une maniere eſſentielle la perſonne & ſa condition. Ces malheureux hommes ſont ce qu'on appelle en Allemand *eigenbehorige* ou *unterthanen*, en latin *homines propriæ glebæ adſcripti*, & c'eſt à peu près ce que les François appellent des *mort-taillables.* V. MORT-TAILLABLE, GLEBE, SERVITUDE.

Il eſt honteux que cette eſpece d'eſclavage ſubſiſte encore en Europe, & qu'il faille prouver qu'un tel eſt de condition ſervile, comme s'il pouvoit l'être effectivement, comme ſi la nature, la raiſon & la religion le permettoient. (*D. J.*)

UNZAINE, ſ. f. *Charpent.*, ſorte de bateau qui ſert à voiturer les ſels en Bretagne ſur la riviere de Loire. Il y a de grandes & de petites *unzaines*; les grandes peuvent tenir ſix muids ou environ, meſure nantoiſe, & les petites ſeulement quatre. (*D. J.*)

V O

VOACHITS, *Hiſt. nat. Bot.*, eſpece de vigne de l'iſle de Madagaſcar, qui pro-

duit un raisin qui a le goût du verjus. Sa feuille est ronde & semblable à celle du lierre, son bois est toujours verd.

VOA-DOUROU *ou* VOA-FONTSI, *Hist. nat. Botan.*, c'est le fruit d'une espece de balisier de l'isle de Madagascar, qui est d'une grande utilité aux habitans; ils se servent de ses feuilles séchées pour couvrir leurs maisons. Ils emploient les feuilles vertes à faire des nappes, des serviettes, des assiettes, des tasses, des cuillers, *&c.* Elles sont longues de huit à dix pieds sans la tige, & en ont deux de large. Son fruit est assez semblable au bled de Turquie; chaque grain est gros comme un pois, & couvert d'une écorce très-dure; il est enveloppé dans une espece de substance bleue dont on fait de l'huile. Le grain fournit une farine qui se mange avec du lait.

VOAHE, s. m. *Hist. nat. Botan.*, arbrisseau de l'isle de Madagascar, qui produit des fleurs blanches, comme celles du *lilium convallium.*

VOALELATS, s. m. *Hist. nat. Bot.*, fruit de l'isle de Madagascar, qui ressemble à la mûre blanche, mais qui est d'une aigreur extraordinaire. L'arbre qui le produit ne ressemble point aux mûriers d'Europe.

VOAMENES, s. m. *Hist. nat. Botan.*, espece de pois d'une couleur rouge, qui croissent dans l'isle de Madagascar, ils different très-peu de ceux qu'on nomme *condours* aux Indes; les *voamenes* servent, comme eux, à la soudure de l'or; pour cet effet, on les pile avec du jus de citron, & l'on trempe l'or dans ce suc avant de le mettre au feu.

VOANANE, s. f. *Hist. nat. Botan.*, fruit de l'isle de Madagascar, qui est d'un demi-pied de longueur; il se divise en quatre quartiers; son goût est à peu près semblable à celui d'une poire pierreuse. Il est astringent & propre à arrêter les diarrhées.

VOANATO, s. m. *Hist. nat. Bot.*, c'est le fruit d'un arbre qui croit dans l'isle de Madagascar, vers le bord de la mer; sa chair est nourrissante, quoique fort visqueuse. Les habitans du pays mangent ce fruit, soit avec du lait, soit avec du sel. Le bois de cet arbre est très-compacte & solide, il n'est point sujet à être vermoulu; on l'emploie avec succès à toutes sortes d'ouvrages & de bâtimens.

VOADROU, s. m. *Hist. nat. Bot.*, espece de feve qui croit abondamment dans l'isle de Madagascar. Ce fruit vient sous terre, il n'y a qu'une feve dans chaque gousse. Ses feuilles sont de trois en trois comme celles du tresle; il n'y a ni tige, ni rameaux. On croit que cette plante est la même que l'*arachidna* de Théophraste.

VOANDSOUROU, s. m. *Hist. nat. Bot.*, espece de pois fort petits de l'isle de Madagascar, qui ne sont tout au plus que de la grosseur des lentilles; on les seme au mois de juin.

VOANGHEMBES, s. f. *Hist. nat. Bot.*, espece de petites feves de l'isle de Madagascar, d'un goût très-agréable, soit qu'on les mange vertes ou mûres, mais elles sont d'une difficile digestion; on les seme au mois de juin, & elles murissent en trois mois.

VOANGISSAIES, s. f. *Hist. nat. Bot.*, espece d'oranges de l'isle de Madagascar, qui croissent par bouquet de dix ou douze, & qui ont le goût du raisin muscat.

VOA-NOUNOUE, s. m. *Hist. nat. Bot.*, fruit de l'isle de Madagascar, qui ressemble à une figue, dont il a même le goût; l'arbre qui le produit ressemble par ses feuilles à un poirier; quand on coupe ses branches il en sort une liqueur laiteuse; son écorce sert à faire des cordages. Cet arbre s'éleve fort haut; mais ses branches en retombant à terre, y prennent racine.

VOAROTS, s. m. *Hist. nat. Bot.*, c'est le fruit d'un grand arbre de l'isle de Madagascar; il est très-chargé de branches qui lui donnent une forme ovale; sa feuille ressemble à celle de l'olivier; il produit une espece de cerise aigrelette, dont le noyau est fort gros; elle croit par bouquets; il y en a de blanche, de rouge & de noire.

VOA-SOUTRE, s. m. *Hist. nat. Bot.*, fruit de l'isle de Madagascar: il vient de la grosseur d'une poire; mais lorsqu'il est cuit, il a le goût d'une châtaigne; l'arbre qui produit ce fruit est assez haut, son bois est d'une dureté extraordinaire, ses feuilles sont de la longueur de celles d'un amandier, mais elles sont déchiquetées, & il sort une fleur semblable à celle du romarin de chaque dentelure; c'est cette fleur qui produit le fruit.

VOA-TOLALAC, s. m. *Hist. nat. Bot.*, arbrisseau de l'isle de Madagascar; il est

épineux, ainsi que son fruit que l'on nomme *bassi*, & qui est renfermé dans une gousse.

VOA-VEROME, s. m. *Hist. nat. Bot.*, fruit de l'isle de Madagascar ; il est violet, & aussi petit que la groseille rouge ; son goût est doux & agréable : on s'en sert pour teindre en violet & en noir.

VOAZATRE, s. m. *Hist. nat. Bot.*, fruit de l'isle de Madagascar ; il est de la grosseur d'un œuf, il contient une liqueur qui a le goût du pain d'épice ; l'arbre qui le produit est d'une grandeur moyenne ; ses feuilles sont larges & en forme d'éventail : on en fait des nattes, des paniers, des cordages, &c.

VOBERGA, *Géog. anc.*, ville de l'Espagne Tarragonoise. Martial, qui en parle, l. I, épigr. 52, v. 14, fait entendre qu'elle étoit dans un pays de chasse :

Præstabit illic ipsa fingendas prope,
Voberga *prandenti feras.*

Au lieu de *Voberga*, quelques manuscrits portent *Vobisca*, & d'autres *Vobercum.* Jérôme Paulus, allégué par Ortélius, dit que *Voberga* étoit dans le territoire de Bilbilis ; & Varrerius, aussi bien que Montanus, la nomment *Bobierca.* (*D. J.*)

VOBERNUM, *Géog. anc.*, ville d'Italie, dans la Gaule Transpadane, sur le bord de la riviere *Cléfius* ou *Clusius*, aujourd'hui la Chiese. On trouve des traces de cette ancienne ville dans le village de Boarno au Bressan, & l'on y a déterré l'inscription suivante :

P. Atinius. L. F. Fab.
Hic situs est
Perlege ut Re-
Quietus Queas dicere
Sæpe tuis. Finibus Ita-
Liæ monumentnm
Vidi Voberna *in Quo*
Est Atini conditum. (*D. J.*)

VOBRIX, *Géog. anc.*, ville de la Mauritanie Tingitane, dans les terres, selon Ptolomée, l. IV, c. 1. On voit ses ruines au-dessus de Lampta, dans le royaume de Fez. (*D. J.*)

VOCABULAIRE, s. m. *Gramm.*, dictionnaire d'une langue, ouvrage où l'on en a rassemblé tous les mots.

On appelle *vocabulistes* les auteurs malheureux de ces sortes d'ouvrages utiles. Ce mot *vocabuliste* est peu d'usage.

VOCAL, adj. *Gramm.*, qui se dit de bouche, qu'on parle. Ainsi l'on dit, une priere *vocale* par opposition à celle qui ne s'articule point de la voix, qu'on appelle *priere mentale.* Il ne se dit guere que dans ces phrases. *priere*, *oraison*, *musique vocale.*

VOCAL, s. m. *Gramm.*, qui a droit de voter, de donner sa voix dans une assemblée. Il faut avoir un certain tems de religion pour être admis dans les assemblées de la communauté comme *vocal.*

VOCAL, *Philos. scholast.*, c'est la même chose que le nominal. *V.* NOMINAUX.

VOCAL, adj. *Musiq.*, qui appartient au chant des voix. Tout de chant *vocal*; *musique vocale.* (*S*)

VOCALE, *Musiq.* On prend quelquefois substantivement cet adjectif pour exprimer la partie de la musique qui s'exécute par des voix. *Les symphonies d'un tel opéra sont assez bien faites*, *mais la* vocale *est mauvaise.* (*S*)

VOCATES, *Géog. anc.*, peuples de la Gaule Aquitanique. César, *Bell. Gall.* l. III, qui parle de ces peuples, les met au nombre de ceux qui furent subjugués par Crassus. On ne s'accorde pas sur le nom moderne du pays qu'ils habitoient: les plus sages disent qu'ils ignorent sa situation, qui n'a point été déterminée par les anciens. Scaliger, *Notit. Gal.* moins modeste, a d'abord soupçonné que les *Vocates* étoient les mêmes que les Boates, aujourd'hui *Buchs*, dit-il ; & comme un simple soupçon ne décidoit pas assez à sa fantaisie, il n'a point craint d'avancer que son sentiment étoit certain, *quod omnino certum est :* mais ce qui étoit certain pour lui, est regardé comme très-faux par les meilleurs critiques.

Un curé, dans l'histoire de Boucou en Sauveterre, né à Nébouzan, comté de Comminges, estime que les *Vocates* de César sont ceux de Boucou, & apparemment la seule ressemblance des noms l'a déterminé à embrasser cette idée. Il pouvoit néanmoins se fonder sur quelque chose de plus, & dire que par les passages de César, où il est parlé des *Vocates*, il semble qu'ils fussent à-peu-près limitrophes de ce que nous appellons à présent *Languedoc.* En ce cas les *Vocates* pourroient être les Commingeois, nom que le seul lieu de Boucou nous auroit conservé. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de *Convenæ* n'étoit point con-

nu du tems de César, & qu'il ne le fut que sous Auguste, qui donna aux habitans le droit de Latium. (*D. J.*)

VOCATIF, s. m. *Gram.* Dans les langues qui ont admis des cas pour les noms, les pronoms & les adjectifs, le *vocatif* est un cas qui ajoute à l'idée primitive du mot décliné, l'idée accessoire d'un sujet à la seconde personne. *Dominus* est au nominatif, parce qu'il présente le *Seigneur* comme le sujet dont on parle, quand on dit, par exemple, *Dominus regit me, & nihil mihi deerit in loco pascuæ ubi me collocavit*, *Ps.* 12; ou comme le sujet qui parle, par exemple, dans cette phrase, *ego Dominus respondebo ei in multitudine immunditiarum suarum. Ezech.* 14. 4. Mais *Domine* est au *vocatif*, parce qu'il présente le *Seigneur* comme le sujet à qui l'on parle de lui-même, comme dans cette phrase, *exaudi, Domine, vocem meam, qua clamavi ad te. Ps.* 26. Voici les conséquences de la définition de ce cas.

1°. Le pronom personnel *ego* ne peut point avoir de *vocatif*, parce qu'*ego* étant essentiellement de la premiere personne, il est essentiellement incompatible avec l'idée accessoire de la seconde.

2°. Le pronom réfléchi *sui* ne peut pas avoir non plus de *vocatif*, parce qu'il n'est pas plus susceptible de l'idée accessoire de la seconde personne, étant nécessairement de la troisieme. D'ailleurs étant réfléchi, il n'admet aucun cas qui puisse indiquer le sujet de la proposition, comme je l'ai fait voir ailleurs. *V.* RÉCIPROQUE.

3°. Le pronom de la seconde personne ne peut point avoir de nominatif, parce que l'idée de la seconde personne étant essentielle à ce pronom, elle se trouve nécessairement comprise dans la signification du cas qui le présente, comme sujet de la proposition, lequel est par conséquent un véritable *vocatif*. Ainsi c'est une erreur à proscrire des rudimens, que d'appeller nominatif le premier cas du pronom *tu*, soit au singulier, soit au pluriel.

4°. Les adjectifs possessifs *tuus* & *vester* ne peuvent point admettre le *vocatif*. Ces adjectifs désignent par l'idée générale d'une dépendance relative à la seconde personne. *V.* POSSESSIF. Quand on fait usage de ces adjectifs, c'est pour qualifier les êtres dont on parle, par l'idée de cette dépendance; & ces êtres doivent être différens de la seconde personne dont ils dépendent, par la raison même de leur dépendance: donc ces êtres ne peuvent jamais, dans cette hypothese, se confondre avec la seconde personne; & par conséquent, les adjectifs possessifs qui tiennent à cette hypothese, ne peuvent jamais admettre le *vocatif*, qui la détruiroit en effet.

Ce doit être la même chose de l'adjectif national *vestras*, & pour la même raison.

5°. Le *vocatif* & le nominatif pluriels sont toujours semblables entr'eux, dans toutes les déclinaisons grecques & latines; & cela est encore vrai de bien des noms au singulier, dans l'une & dans l'autre langue.

C'est que la principale fonction de ces deux cas est d'ajouter à la signification primitive du mot, l'idée accessoire du sujet de la proposition, qu'il est toujours essentiel de rendre sensible: au lieu que l'idée accessoire de la personne n'est que secondaire, parce qu'elle est moins importante, & qu'elle se manifeste assez par le sens de la proposition, ou par la terminaison même du verbe dont le sujet est indéterminé à cet égard. Dans *Deus miseretur*, le verbe indique assez que *Deus* est la troisieme personne; & dans *Deus miserere*, le verbe marque suffisamment que *Deus* est à la seconde: ainsi *Deus* est au nominatif, dans le premier exemple, & au *vocatif* dans le second, quoique ce soit le même cas matériel.

Cette approximation de service dans les deux cas, semble justifier ceux qui les mettent de suite & à la tête de tous les autres, dans les paradigmes des déclinaisons: & je joindrois volontiers cette réflexion à celles que j'ai faites sur les paradigmes. *V.* PARADIGME. (*B. E. R. M.*)

VOCATION, s. f. *Théol.*, grace ou faveur que Dieu fait quand il appelle quelqu'un à lui, & le tire de la voie de perdition pour le mettre dans celle du salut.

Dans ce sens-là nous disons, la *vocation* des juifs, la *vocation* des gentils.

Il y a deux sortes de *vocations*, l'une extérieure & l'autre intérieure: la premiere consiste dans une simple & nue proposition d'objets qui se fait à notre volonté: la seconde est celle qui rend la premiere efficace en disposant nos facultés à recevoir ou embrasser ces objets.

Vocation se dit aussi d'une destination

à un état ou à une profession. C'est un principe que personne ne doit embrasser l'état ecclésiastique ni monastique sans une *vocation* particuliere. *V.* ORDRES, ORDINATION, *&c.*

Les catholiques soutiennent que la *vocation* des pasteurs ou théologiens réformés est nulle & invalide; & parmi les Anglois même, quelques-uns prétendent qu'une succession qui n'ait point été interrompue est nécessaire pour la validité de la *vocation* des prêtres. *V.* ORDINATION.

VOCEM, *Hist. ecclés.*, c'est le nom qu'on donne au cinquieme dimanche d'après paques, parce que l'introït de la messe commence par *vocem jucunditatis*, & qu'il est ainsi marqué dans quelques almanachs. Les rogations sont immédiatement le lendemain du dimanche *vocem jucunditatis*. (*D. J.*)

VOCENTII, *Géog. anc.*, peuples de la Gaule Narbonnoise, à l'orient des Tricastini, & à l'occident des Tricorii. Ce peuple étoit limitrophe des Allobroges, & libre; c'est-à-dire, que par la libéralité des Romains, il étoit exempt de la jurisdiction du président de la province. Ptolomée, l. II, c. 10, donne à ce peuple pour capitale *Vasio*, aujourd'hui *Vaison*. (*D. J.*)

VOCETUS ou *VOCETIUS*, *Géog. anc.*, montagne de l'Helvétie. Cluvier, *Germ. ant.* l. II, c. 4, & Cellarius, c. 3, sont d'avis que le mont *Vocetus* est cette partie du mont Jura, qui est dans le canton de Zug, & qu'on appelle présentement *Bozen*, *Bozberg* ou *Botyberg*. Quelques-uns ont confondu le *Vocetus* ou *Vocetius* avec le *Vogesus*. C'est une grande erreur. *V.* VOGESUS.

VOCONTIENS, s. m. pl. *Hist. anc.*, *Vocontii*, peuples de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoient les pays connus des modernes sous le nom de *Dauphiné*.

VOCONTII, *Géog. anc.*, peuples de la Gaule Narbonnoise. Ils habitoient à l'orient des *Tricastini*, & à l'occident des *Tricorii*: ce que nous apprenons de la route d'Annibal, décrite par Tite-Live, l. XXI, c. 31. *Quum jam Alpes peteret, non recta regione iter instituit, sed ad lævam in Tricastinos flexit: inde per extremam oram* Vocontiorum *agri*, *tetendit in Tricorios.*

Strabon, l. IV, p. 178, écrit Οὐοκόντιοι, *Voeontii*, p. 203, Οὐοκούντιοι, *Vocuntii*. Il dit que ce peuple étoit limitrophe des Allobroges, & libre; c'est-à-dire, que par la libéralité des Romains il étoit exempt de la jurisdiction du président de la province; aussi Pline, l. III, c. 4, lui donne-t-il le titre de *cité confédérée*. Il ajoute qu'ils avoient deux capitales, *Vasio*, Vaison, & *Lucus Augusti*, le Luc. Pomponius Mela, l. II, c. 3, & Ptolomée, l. II, c. 10, ne nomment qu'une de ces capitales; savoir, *Vasio Vocontiorum* ou *civitas Vasiorum*.

Trogue-Pompée étoit du pays des *Voconces*, & fleurissoit du tems d'Auguste. Son pere étoit secretaire & garde-du-sceau de cet empereur. Trogue-Pompée s'acquit une grande gloire par une histoire universelle, écrite en quarante-quatre livres, dont Justin a fait un abrégé, sans y changer ni le nombre des livres, ni le titre d'*Histoire Philippique*. Il y a apparence que ce titre étoit fondé sur ce que depuis le septieme livre jusqu'au quarante-unieme il parloit de l'empire des Macédoniens, qui doit son commencement à Philippe, pere d'Alexandre le Grand. Quoiqu'il en soit, l'abrégé de Justin nous a fait perdre le grand ouvrage de Trogue-Pompée. (*D. J.*)

VODABLE, *Géogr. mod.*, bourg de France dans l'Auvergne, élection d'Issoire. Ce bourg est remarquable parce qu'il est le chef-lieu d'une grande châtellenie, qu'on nomme le *Dauphiné d'Auvergne*, à cause du dauphin d'Auvergne, qui en fut un des premiers seigneurs. Cette terre fut ensuite nommée absolument *le Dauphiné*; & ses seigneurs qui s'appelloient *dauphins d'Auvergne*, prirent pour armes un dauphin. *Long.* 20. 51. *lat.* 45. 24. (*D. J.*)

VODANA, *Géog. mod.*, ville de l'Arabie Heureuse, au royaume & à 15 lieues de Mascaté. Elle est la résidence d'un émir. Le terroir ne produit point de bled, mais du riz, des dattes, des fruits, des melons, du raisin & des coings qui n'ont pas l'âpreté des nôtres. (*D. J.*)

VODENA, *Géog. mod.*, ville de la Turquie Européenne, dans la Macédoine ou Coménolitari, sur la riviere de Visstriza, environ à 15 lieues au couchant de Salonichi. On croit que c'est l'ancienne *Œdessa*, & la même sans doute que M.

de Lisle appelle *Eclisso*, & qu'on ne trouve point ailleurs. (*D. J.*)

VŒRDEN, *Géog. mod.* ou *Wœrden*; ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur le Rhin qui la traverse, à 3 lieues d'Utrecht, & à 6 de Leyde. Les Etats-généraux qui en sont les maîtres depuis l'an 1521, l'ont extrêmement fortifiée. *Long.* 22. 23. *lat.* 52. 8.

Bakker (Jean); appellé en latin *Joannes Pistorius*, naquit à *Vœrden* en 1498, & passe pour être le premier des Hollandois qui ait embrassé publiquement le calvinisme. On l'emprisonna à Utrecht pour cette raison; mais il fut relâché lors de la pacification de Gand. Quelque tems après, sous le gouvernement de Marguerite de Savoie, il fut arrêté de nouveau, & brûlé vif à la Haye pour sa religion, en 1525, n'ayant pas encore vingt-sept ans. C'est un fait bien singulier, & même je crois l'unique en Hollande. (*D. J.*)

VŒU, s. m. *Gramm. Jurisp.*, est une promesse faite à Dieu d'une bonne œuvre à laquelle on n'est pas obligé, comme d'un jeûne, d'une aumône, d'un pélérinage.

Pour faire un *vœu*, en général, il faut être en âge de raison parfaite, c'est-à-dire en pleine puberté, être libre, & avoir la disposition de ce que l'on veut vouer. Ainsi une femme ne peut vouer sans le consentement de son mari, ni une fille sans le consentement de ses pere & mere. Un religieux ne peut s'engager à des jeûnes extraordinaires sans la permission de son supérieur.

Il est libre de ne pas faire de *vœux*; mais quand on en a fait, on doit les tenir.

Cependant, si le *vœu* a été fait légérement, ou que différentes circonstances en rendent l'accompiissement trop difficile, on en obtient une dispense de l'évêque ou du pape, selon la nature des *vœux*.

Le *vœu* solemnel de religion dispense de plein droit de tous les autres *vœux* qu'on auroit pu faire avant que d'entrer dans le monastere; ce qui a lieu même par rapport à ceux qui s'étoient engagés d'entrer dans un ordre plus sévere que celui dans lequel ils ont fait profession.

Il y a differentes sortes de *vœux*, qui ont chacun leurs regles particulieres, ainsi qu'on va l'expliquer dans les subdivisions suivantes.

VŒU, *ad limina apostolorum*, c'est-à-dire, d'aller à Rome en pélérinage. La dispense de ce *vœu* est réservée au pape; il en est de même de certains autres pélérinages.

VŒU DE CHASTETÉ, ne consiste pas simplement dans une promesse de ne rien faire de contraire à la pureté, mais aussi dans un renoncement au mariage, & à tout ce qui pourroit porter à la dissipation: lorsque l'on a fait *vœu* de chasteté perpétuelle, il n'y a que le pape qui puisse en dispenser, quand même le *vœu* seroit simple.

VŒU DE CLÔTURE, est un *vœu* particulier aux religieuses, que leur regle ne permet point de sortir du monastere.

VŒU DE CONTINENCE. *V.* VŒU DE CHASTETÉ.

VŒU DU FAISAN. *V.* VŒU DU PAON.

GRANDS VŒUX, *Hist. ecclés.* On appelle ainsi dans certains ordres les *vœux* solemnels qui seuls lient la personne, de maniere qu'elle ne peut plus retourner au siecle; par exemple, les jésuites peuvent être congédiés jusqu'à leur troisieme & dernier *vœu*, quoique leurs deux premiers les lient envers la société. *V.* les *Loix ecclés.* de d'Héricourt, tit. *des* vœux *solemnels*, n. 33, aux notes.

VŒU D'OBÉISSANCE, est celui que tous les religieux font d'obéir à leurs supérieurs. Il y a certains ordres qui font en outre *vœu d'obéissance* spéciale au pape, comme les jésuites.

VŒU DU PAON *ou* DU FAISAN, *Hist. mod.*, du tems que la chevalerie étoit en vogue, étoit le plus authentique de tous les *vœux* que faisoient les chevaliers, lorsqu'ils étoient sur le point de prendre quelque engagement pour entreprendre quelque expédition. La chair de paon & du faisan étoit, selon nos vieux romanciers, la nourriture particuliere des preux & des amoureux. Le jour auquel on devoit prendre l'engagement, on apportoit dans un bassin d'or ou d'argent, un paon ou un faisan, quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes. Ce bassin étoit apporté avec cérémonie par des dames ou demoiselles; on le présentoit à chacun des chevaliers, lequel faisoit son *vœu* sur l'oiseau; après quoi on le rapportoit sur une table, pour être distribué à tous les assistans; & l'habileté de celui qui le découpoit, étoit de le partager de maniere que chacun en pût avoir.

Les cérémonies de ce *vœu* sont expliquées dans un mémoire fort curieux de M. de Sainte-Palaye, sur la chevalerie, où il rapporte un exemple de cette cérémonie, pratiquée à Lille en 1453, à l'occasion d'une croisade projetée contre les Turcs, laquelle néanmoins n'eut pas lieu.

VŒU DE PAUVRETÉ, *Hist. ecclés.*, est le renoncement aux biens temporels: ce *vœu* se pratique de différentes manieres. Il y a des ordres dans lesquels le *vœu de pauvreté* s'observe plus étroitement que dans d'autres; quelques congrégations font même profession de ne posséder aucun bien fonds.

Anciennement ce *vœu* n'étoit fait qu'au profit de la communauté; le religieux profès n'étoit point incapable de recueillir des successions, mais le fonds en appartenoit au monastere, lequel lui en laissoit seulement l'usufruit & la dispensation. Les papes ont même confirmé ce privilege à divers ordres; Clément IV l'accorda en 1265 à celui de S. François & de S. Dominique.

Cette habileté des religieux à succéder a duré en France jusque dans le xj^e^ siecle.

Présentement l'émission des *vœux* emporte mort civile, & le religieux profès est incapable de rien recueillir, soit à son profit, ou au profit du couvent si ce n'est quelque modique pension viagere, que l'on peut donner à un religieux pour ses menus besoins, ce qu'il ne touche même que par les mains de son supérieur.

VŒUX DE RELIGION, sont ceux qu'un novice profere en faisant profession. Ces *vœux* qu'on appelle *solemnels*, sont ordinairement au nombre de trois, savoir, de chasteté, pauvreté, obéissance. Les religieuses font en outre *vœu* de clôture; & dans quelques ordres, les *vœux* comprennent encore certains engagemens particuliers, comme dans l'ordre de Malthe, dont les chevaliers font *vœu* de faire la guerre aux infideles.

L'âge auquel on peut s'engager par des *vœux* solemnels ou de religion, a été réglé diversement depuis la puberté où l'on peut contracter mariage, jusqu'à la pleine majorité qui est de 25 ans. La concile de Trente l'a enfin fixé à 16 ans: ce qui a été adopté & confirmé par l'ordonnance de Blois. Ceux qui font des *vœux* avant cet âge, ne contractent point d'engagement valable.

Les *vœux* que fait le profès, doivent être reçus par le supérieur, & il doit en être fait mention dans l'acte de profession.

La formule des *vœux de religion* n'est pas la même dans toutes les communautés; dans quelques-unes, le religieux promet de garder la chasteté, la pauvreté & l'obéissance; dans d'autres qui sont gouvernées par la regle de S. Benoit, le profès promet la conversion des mœurs & la stabilité sous la regle de S. Benoit selon les usages de la congrégation dans laquelle il s'engage; mais, quelle que soit la formule des *vœux*, elle produit toujours le même effet.

Quelques-uns attribuent l'établissement des *vœux de religion* à S. Basile, lequel vivoit au milieu du quatrieme siecle.

D'autres tiennent que les premiers solitaires ne faisoient point de *vœux*, & ne se consacroient point à la vie religieuse par des engagemens indissolubles; qu'ils n'étoient liés qu'avec eux-mêmes, & qu'il leur étoit libre de quitter la retraite, s'ils ne se sentoient pas en état de soutenir plus long-tems ce genre de vie.

Les *vœux* du moins solemnels ne furent introduits que pour fixer l'inconstance trop fréquente de ceux qui s'étant engagés trop légérement dans l'état monastique, le quittoient de même: ce qui causoit un scandale dans l'église, & troubloit la tranquillité des familles.

Erasme a cru que les *vœux* solemnels de religion ne furent introduits que sous le pontificat de Boniface VIII, dans le XIII. siecle.

D'autres prétendent que dès le tems du concile de Chalcédoine, tenu en 451, il falloit se vouer à Dieu sans retour.

D'autres au contraire soutiennent qu'avant Boniface VIII, on ne faisoit que des *vœux* simples, qui obligeoient bien quant à la conscience, mais que l'on en pouvoit dispenser.

Ce qui est certain, c'est qu'alors l'émission des *vœux* n'emportoit point mort civile, & que le religieux, en rentrant dans le siecle, rentroit aussi dans tous ses droits.

Mais depuis long-tems les *vœux de religion* sont indissolubles, à moins que le religieux n'ait réclamé contre ses *vœux*, & qu'il ne soit restitué.

Anciennement, il falloit réclamer dans

l'année de l'émission des *vœux* ; mais le concile de Trente a fixé le délai à cinq ans ; les conciles de France postérieurs, l'assemblée du clergé de 1573, & les ordonnances de 1629, 1657 & 1666 y sont conformes ; & telle est la jurisprudence des parlemens.

Les moyens de restitution sont, 1°. le défaut de l'âge requis par les saints décrets & par les ordonnances, 2°. le défaut de noviciat en tout ou en partie ; 3°. le défaut de liberté.

Ce n'est point devant le pape que l'on doit se pourvoir pour la réclamation, & il n'est pas même besoin d'un rescrit de cour de Rome pour réclamer.

Ce n'est pas non plus devant le supérieur régulier que l'on doit se pourvoir, mais devant l'official du diocèse, par demande en nullité des *vœux*, ou bien au parlement par la voie de l'appel comme d'abus, s'il y a lieu. Voyez *le Concile de Trente*, *l'Instit.* de M. de Fleuri, les *Loix ecclésiastiques*, Fuet, les *Mémoires du clergé*.

VŒU DE RESIDENCE, est celui qui oblige à demeurer ordinairement dans une maison, sans néanmoins assujettir à une clôture perpétuelle.

VŒU SIMPLE, est celui qui se fait secrétement & sans aucune solemnité ; il n'oblige cependant pas moins en conscience ; mais s'il a été fait trop légérement, ou si par la suite l'accomplissement en est devenu trop difficile, l'évêque en peut dispenser ou commuer une bonne œuvre en une autre.

VŒU SOLEMNEL, est celui qui est fait entre les mains d'un supérieur ecclésiastique pour l'entrée en religion. *V.* VŒU DE RELIGION.

VŒU DE STABILITÉ, est celui que l'on fait dans certaines communautés, de vivre sous une telle regle, comme dans l'ordre de S. Benoît.

VŒU DE VIRGINITÉ, est le *vœu* de chasteté que fait une personne non encore mariée de garder sa virginité. *V.* VŒU DE CHASTETÉ. (*A*)

VŒU CONDITIONNEL, *Morale*, c'est un engagement qu'on prend avec Dieu de faire telle ou telle chose qu'on suppose lui devoir être agréable, dans la vue & sous la condition d'en obtenir telle ou telle faveur. C'est une espece de pacte où l'homme, premier contractant & principal intéressé, se flatte de faire entrer la divinité par l'appât de quelque avantage réciproque. Ainsi, quand Romulus, dans un combat contre les Sabins, promit à Jupiter de lui bâtir un temple, s'il arrêtoit la fuite de ses gens & le rendoit vainqueur, il fit un *vœu*. Idoménée en fit un, quand il promit à Neptune de lui sacrifier le premier de ses sujets qui s'offriroit à ses yeux à son débarquement en Crete, s'il le sauvoit du péril imminent où il se trouvoit de faire naufrage.

J'ai dit que l'homme avoit à la chose le principal intérêt : en effet, s'il croyoit qu'il lui fût plus avantageux de conserver ce qu'il promet que d'obtenir ce qu'il demande, il ne feroit point de *vœu*. Romulus ni Idoménée n'en firent qu'après avoir mis dans la balance, l'un les fruits d'une victoire importante avec les frais de construction d'un temple, l'autre la perte d'un sujet avec la conservation de sa propre vie.

Tout homme qui fait un *vœu* est dès ce moment ce que les Latins appelloient *voti reus* ; si de plus il obtient ce qu'il demande, il devient, selon leur langage, *damnatus voti*. C'est, pour le dire en passant, une distinction que n'ont pas toujours su faire les interprêtes ni les commentateurs ; & il leur arrive assez fréquemment de confondre ces deux expressions, dont la seconde emporte néanmoins un sens beaucoup plus fort que la premiere. Elles sont l'une & l'autre empruntées du style usité dans les tribunaux de l'ancienne Rome. Le mot *reus* n'y étoit pas restreint au sens odieux & exclusif que nous lui prêtons. Tout accusé, ou même tout simple défendeur, étoit ainsi qualifié jusqu'à l'arrêt définitif. *Reos appello* (dit Cicéron, lib. II, *de or.*) *non eos modo qui arguuntur, sed omnes quorum de re disceptatur.* C'est ici l'événement conditionnel qui décide le procès, & tient lieu d'arrêt. Se trouve-t-il conforme à l'intention du voteur ? celui-ci est condamné à se dessaisir de la chose promise : y est-il contraire ? elle lui est en quelque sorte adjugée, & il ne doit rien. Romulus ne contracta d'obligation effective pour le temple envers Jupiter, que du moment que la victoire se fut déclarée en sa faveur ; sa défaite consommée l'eût absous de son *vœu*.

Les païens en général avoient de la di-

vinité des idées trop grossieres pour sentir toute l'indécence du *vœu conditionnel.* Qu'est-ce en effet que ce marché insolent que la créature ose faire avec son Créateur? C'est comme si elle disoit: " Seigneur, je sais que telle ou telle chose
„ seroit agréable à vos yeux; mais avant
„ que de me déterminer à la faire, composons. Voulez-vous de votre côté
„ m'accorder telle ou telle grace (qui
„ m'importe en effet plus que ce que je
„ vous offre)? C'est une affaire faite;
„ pourvu cependant, pour ne rien donner à la surprise, que vous vous dessaisissiez le premier. Autrement, n'attendez rien de moi; je ne suis pas d'humeur à me gêner pour vous complaire,
„ à moins que d'ailleurs je n'y trouve
„ mon compte „ ... Eh! qui es-tu, mortel audacieux, pour oser traiter de la sorte avec ton Dieu, & mettre un indigne prix à tes hommages? Il semble que tu craignes d'en trop faire; mais ce que tu peux, n'est-il pas à cet égard la mesure exacte de ce que tu dois? Commence donc par faire *sans condition* ce que tu sais devoir plaire à l'Auteur de ton existence, & lui abandonne le reste. Peut-être que, touché de ta soumission, il se portera à te refuser l'objet de tes *vœux* inconsidérés, cette grace funeste qui causeroit ta perte.

Evertere domos totas, optantibus ipsis,
Di faciles.

Nous regardons en pitié le stupide Africain, qui tantôt prosterné devant son idole, & tantôt armé contre elle, aujourd'hui la porte en triomphe & demain la traîne ignominieusement, lui prodiguant tour-à-tour les cantiques & les invectives, l'encens & les verges, selon que les événemens le mettent vis-à-vis d'elle de bonne ou de mauvaise humeur. Mais l'homme qui a fait un *vœu* ne se rend-il pas jusqu'à un certain point coupable d'une extravagance & d'une impiété à peu près semblables, lorsque n'ayant pas obtenu ce qui en étoit l'objet, il se croit dispensé de l'accomplir? N'est-ce pas, autant qu'il est en lui, punir la divinité, que de la frustrer d'un acte religieux qu'il savoit lui devoir être agréable, & dont il lui avoit, pour ainsi dire, fait fête? Je ne vois ici d'autre différence entre l'habitant de la zone brûlée & celui de la zone tempérée, que celle qui se remarque entre le paysan grossier & l'homme bien né, dans la maniere de corriger leur enfant. Le premier s'emporte avec indécence & use brutalement de peines afflictives: l'autre, plus modéré en apparence, y substitue *aussi efficacement* la privation de quelque plaisir annoncé d'avance, & présenté dans une riante perspective.

Je ne prétends pas au reste que ces sentimens soient bien distinctement articulés dans le cœur de tout homme qui fait un *vœu:* mais enfin ils y sont en raccourci du moins & comme repliés sur eux-mêmes; & sa conduite en est le développement. Il faut donc convenir que pour n'y rien trouver d'offensant, il est bien nécessaire que Dieu aide à la lettre; & qu'ici, comme en beaucoup d'autres rencontres, par une condescendance bien digne de sa grandeur & de sa bonté, il se prête à la foiblesse & à l'imperfection de sa créature. Mais ne seroit-ce pas mieux fait de lui sauver cette nécessité?

Tout ce qui peut caractériser un véritable marché se retrouve d'ailleurs dans le *vœu conditionnel.* On renfle ses promesses, à proportion du prix qu'on attache à la faveur qu'on attend...

Nunc te marmoreum ... *fecimus* ...
Si fœtura gregem suppleverit, aureus *esto.*

Il n'est pas non plus douteux, que qui avoit promis une hécatombe, se comparant à celui qui pour pareil événement & en pareilles circonstances n'avoit promis qu'un bœuf, n'estimât son espérance d'être exaucé mieux fondée dans la raison de 100 à 1. Peut-on supposer que les dieux n'entendissent pas leur intérêt, ou qu'ils ne sussent pas compter?

Mais si plutôt on eût voulu supposer (ce qui est très-vrai) que la divinité n'a besoin de rien pour elle-même & qu'elle aime les hommes, on en eût conclu que les offres les plus déterminantes qu'on puisse lui faire sont celles qui se trouvent liées à quelque utilité réelle pour la société; & le *vœu conditionnel*, dirigé de ce côté-là, eût pu du moins, à raison de ses suites, trouver grace à ses yeux. Mais ces réflexions étoient encore trop subtiles pour le commun des païens. Accoutumés à prêter à leurs dieux leurs propres goûts & leurs propres passions, il étoit naturel que dans leurs *vœux* ils cherchassent à les tenter par l'appât des mêmes

biens qui sont en possession d'exciter l'humaine cupidité. Et comme entre ceux-ci l'or & l'argent tiennent sans contredit le premier rang, de là cet amas prodigieux de richesses dont regorgeoient leurs temples & autres lieux de dévotion, à proportion de leur célébrité : richesses qui, détournées une fois de la voie de la circulation, n'y rentroient plus, & y laissoient pour le commerce un vuide ruineux & irréparable. De là l'appauvrissement insensible des états, pour enrichir quelques lieux particuliers, où tant de matieres précieuses alloient se perdre comme dans un gouffre, n'y servant tout au plus qu'à une vaine montre, & à nourrir l'ostentation puérile des ministres qui en étoient les dépositaires souvent infideles.

Peut-être s'imagine-t-on que c'étoit au moins une ressource toute prête dans les besoins pressans de l'Etat. Tout porte en effet à le penser ; & c'eût été un bien réel qui pouvoit naître de l'abus même : mais malheur au prince qui dans les pays même de son obéissance eût osé le tenter, & faire passer à la monnoie tous ces *ex voto*, ou seulement partie, pour se dispenser de fouler les peuples ! Toute la cohorte des prêtres n'eût pas manqué de crier aussi-tôt à l'impie & au sacrilege ; on l'eût chargé d'anathêmes ; on l'eût menacé hautement de la vengeance céleste ; & plus d'un bras armé sourdement d'un fer sacré, se fût prêté à l'exécution. Que sait-on ? ce même peuple dont il eût cherché à procurer le soulagement, vendu, comme il l'étoit, à la superstition & à ses prêtres, eût peut-être été le premier à rejeter le bienfait, & à se soulever contre le bienfaiteur. Pour en faire perdre l'envie à qui eût pu être tenté de l'entreprendre, on faisoit courir certaines histoires sur les châtimens effrayans qui devoient avoir suivi pareils attentats ; on les débitoit ornées de toutes les circonstances qui pouvoient leur assurer leur effet, & la légende païenne insistoit fort sur ces articles. On citoit en particulier l'exemple de nos bons ancêtres les Gaulois, qui, dans une émigration sous Brennus, avoient trouvé bon, en passant par Delphes, de s'accommoder des offrandes du temple d'Apollon ; exemple néanmoins des plus mal choisis, puisqu'on ne pouvoit se dissimuler que, malgré leur sacrilege présumé, ils n'avoient pas laissé de se faire en Asie un assez bon établissement. Les Gaulois de leur côté avoient aussi leurs histoires, pour servir d'épouvantail aux impies & de sauvegarde à leurs propres temples. L'or de Toulouse n'étoit-il pas passé en proverbe ? *Voy. Aul. Gell.* l. III, c. 9. Enfin une nouvelle religion ayant paru dans le monde, les princes qui l'avoient embrassée, affranchis par elle de ces vaines terreurs, firent main-basse indistinctement sur tous les *ex voto* : leur témérité n'eût aucune mauvaise suite, & il se trouva que cet or étoit dans le commerce d'un aussi bon emploi que tout autre. C'est ainsi qu'une secte amasse & thésaurise, sans le savoir, pour sa plus cruelle ennemie ; & souvent dans la même secte, une branche particuliere pour quelqu'une des autres dans lesquelles elle vient avec le tems à se partager.

Si le *vœu conditionnel* admet un choix, même entre les choses qu'on peut toutes supposer agréables à Dieu, à plus forte raison exige-t-il que ce qu'on promet soit innocent & légitime en soi. Il seroit également absurde & impie de prétendre acheter les faveurs du ciel par un outrage fait au ciel même, c'est-à-dire un crime. Tel fut le *vœu* d'Idoménée. Sans qu'il soit besoin d'un plus long commentaire, on en sent assez toute l'horreur : pour y mettre le comble, il ne manquoit à ce roi barbare que de l'accomplir ; & c'est ce qu'il fit, & sur son propre fils, malgré le cri de la nature. Funeste exemple des excès où peut porter la religion mal entendue ! ... Celui qui suit a quelque chose de moins odieux, & tient même un peu du burlesque. J'ai connu un homme qui, pour se débarrasser une bonne fois des importuns, & sanctifier en quelque sorte son avarice & sa dureté, avoit fait *vœu* à Dieu de ne se rendre jamais caution pour personne. Chaque fois qu'on lui en faisoit la proposition, il prenoit une contenance dévote, & citoit son *vœu*, qui lui lioit les mains & enchaînoit sa bonne volonté, renvoyant ainsi son monde bien édifié, à ce qu'il pensoit, de sa religion & de sa délicatesse de conscience, dont il ne doutoit pas que Dieu ne lui tînt un grand compte. On tenta plusieurs fois de lui ouvrir les yeux sur l'illusion grossiere où il étoit ; ce fut en vain : il ne put ou ne voulut jamais comprendre qu'il

lui fût permis de se départir de ce qu'il avoit si solemnellement & de si bon cœur promis à Dieu. Et en effet, il fut toute sa vie plus fidele à ce *vœu* singulier qu'à aucun de ceux de son baptême. A quoi tenoit-il que tout d'un tems il ne s'interdit aussi par *vœu* l'exercice de l'aumône & de tout autre acte de charité ? *Article de* M. Rallier des Ourmes, *à qui l'Encyclopédie doit d'ailleurs de bons articles de mathématiques.*

Vœu, s. f. *Littérat. mod.* On appelle *vœux* ou *ex voto*, des présens qu'on a voués, & qu'on fait aux églises, après qu'on s'est rétabli de maladie. Ces présens sont des tableaux, des statues, des têtes, des bras, des jambes d'argent. Le tableau de la croisée de Notre-Dame de Paris, qui représente la sainte famille, est un *vœu*. Le tableau de S. Yves, qui est dans la croisée du cloître, est encore un *vœu*. Il y a des églises en Espagne, en Italie, toutes garnies de semblables *vœux*. (*D. J.*)

Vœux *solemnels des Romains*, *Hist. rom.* Au temps de la république, les Romains offroient souvent des *vœux* & des sacrifices solemnels pour le salut de l'état. Depuis que la puissance souveraine eut été déférée aux empereurs, on offroit en différentes occasions des sacrifices pour la conservation du prince, pour le salut, la tranquillité & la prospérité de l'empire; de-là ces inscriptions de la flatterie si ordinaires aux monumens : *Vota publica. Salus Augusta. Salus generis humani. Securitas publica*, *&c.* Le jour de la naissance des princes étoit encore célébré avec magnificence par des *vœux* & des sacrifices; c'étoit un jour de fête qui a été quelquefois marqué dans les anciens calendriers. On solemnisoit ainsi le 23 du mois de septembre, 8 *kal. octob.* le jour de la naissance d'Auguste.

Les jours consacrés pour offrir des *vœux* & des sacrifices, étoient l'avénement des princes à l'empire, l'anniversaire de leur avénement, les fêtes quinquennales & décennales, & le premier jour de l'année civile, tant à Rome que dans les provinces. Les chrétiens même faisoient des prieres pour la conservation des empereurs païens & pour la prospérité de l'empire. *Nos*, disoit Tertullien, *pro salute imperatorum Deum invocamus æternum, Deum verum, & Deum vivum, quem & ipsi imperatores propitium sibi præter cæteros: malunt imperatoribus precamur vitam prolixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum & orbem quietum.* (*D. J.*)

Vœux, *Antiq. grecq. & rom.* L'usage des *vœux* étoit si fréquent chez les Grecs & chez les Romains, que les marbres & les anciens monumens en sont chargés; il est vrai que ce que nous voyons, se doit plutôt appeller *l'accomplissement des vœux* que les *vœux* même, quoique l'usage ait prévalu d'appeller *vœu* ce qui a été offert & exécuté après le *vœu*.

Ces *vœux* se faisoient, ou dans les nécessités pressantes, ou pour le succès de quelque entreprise, de quelque voyage, ou pour un heureux accouchement, ou par un mouvement de dévotion, ou pour le recouvrement de la santé. Ce dernier motif a donné lieu au plus grand nombre des *vœux*; & en reconnoissance l'on mettoit dans les temples la figure des membres dont on croyoit avoir reçu la guérison par la bonté des dieux. Entre les anciens monumens qui font mention des *vœux*, on a trouvé une table de cuivre, sur laquelle on a gravé plusieurs guérisons opérées par la puissance d'Esculape. Le lecteur peut s'instruire à fond sur cette matiere dans le traité de Thomasini, *de donariis & tabellis votivis.*

Enfin on faisoit tous les ans des *vœux* après les calendes de janvier, pour l'éternité de l'empire & pour les succès de l'empereur.

Mais une chose plus étrange & moins connue, c'est l'usage qui s'établit parmi les Romains sur la fin de la république, de se faire donner une députation particuliere dans un lieu choisi, sous prétexte d'aller à quelque temple célebre accomplir un *vœu* qu'on feignoit avoir fait. Cicéron écrit à Atticus, *lettre 2*, *liv. XVIII*, que s'il n'accepte pas le parti que lui propose César de venir servir sous lui dans les Gaules, en qualité de lieutenant, il a en main un moyen de s'absenter de Rome, c'est de se faire députer ailleurs pour rendre un *vœu*. Cicéron pélerin est une idée assez plaisante! Voilà comme les hommes de son temps se servoient de la crédulité & de la superstition des peuples, pour cacher les véritables ressorts de leurs actions. (*D. J.*)

Vœu *des Juifs*, *Crit. sacr.* Le premier

vœu dont il soit parlé dans l'Ecriture, est celui de Jacob, qui allant en Mésopotamie, voua au Seigneur la dixme de ses biens, & promit de s'attacher à son culte avec fidélité. L'usage des *vœux* étant très-étendu & très-fréquenté chez les Juifs, Moyse, pour procurer leur exécution, établit des loix fixes à l'égard de ceux qui voueroient leurs biens, leur personne, leurs enfans, & même des animaux au Seigneur. Ces loix sont rapportées dans le Lévitique, *ch.* 27. Par exemple, quand on s'étoit voué pour le service du tabernacle, il falloit racheter son *vœu*, si on ne vouloit pas l'accomplir. Il en étoit de même des biens & des animaux que l'on vouoit à Dieu en oblation; on pouvoit les racheter, à moins que les animaux n'eussent les qualités requises pour être immolés, ou pour être dévoués à toujours par la consécration; semblablement celui qui avoit voué son champ ou sa maison à Dieu, pouvoit la racheter, en donnant la cinquieme partie du prix de l'estimation.

Les Juifs faisoient aussi des *vœux*, soit pour le succès de leurs entreprises, de leurs voyages, soit pour recouvrer leur santé, ou pour d'autres besoins; dans ces cas ils coupoient leurs cheveux, s'abstenoient de vin, & faisoient à Dieu des prieres pendant trente jours, avant que d'offrir leur sacrifice. *V.* Josephe, *Guerre des Juifs*, liv. II, ch. 26. (*D. J.*)

Vœux *de chevalerie*, *Hist. de la chev.*; engagemens généraux ou particuliers, que prenoient les anciens chevaliers dans leurs entreprises, par honneur, par religion, & plus encore par fanatisme. *V.* Engagement.

Soit que l'on s'enfermât dans une place pour la défendre, soit qu'on en fit l'investissement pour l'attaquer, soit qu'en pleine campagne on se trouvât en présence de l'ennemi; les chevaliers faisoient souvent des sermens & des *vœux* inviolables de répandre tout leur sang plutôt que de trahir ou d'abandonner l'intérêt de l'Etat.

Outre ces *vœux* généraux, la superstition du temps leur suggéroit d'autres, qui consistoient à visiter divers lieux saints auxquels ils avoient dévotion; à déposer leurs armes ou celles des ennemis vaincus, dans les temples & dans les monasteres; à faire différens jeûnes, à pratiquer divers exercices de pénitence. On peut voir la Colombiere, *Théâtre d'honneur*, c. 21, des *vœux* militaires; mais en voici quelques exemples qui lui ont échappé, & qui se trouvent dans l'histoire de Bertrand du Guesclin.

Avant que de partir pour soutenir un défi d'armes proposé par un Anglois, il entendit la messe; & lorsqu'on étoit à l'offrande, il fit à Dieu celle de son corps & de ses armes qu'il promit d'employer contre les infideles, s'il sortoit vainqueur de ce combat. Bientôt après, il en eut encore un autre à soutenir contre un Anglois, qui en jettant son gage de bataille, avoit juré de ne point dormir au lit sans l'avoir accompli. Bertrand relevant le gage, fit *vœu* de ne manger que trois soupes en vin au nom de la sainte Trinité, jusqu'à ce qu'il l'eût combattu. Je rapporte ces faits pour la justification de ceux qu'on voit dans nos romans; d'ailleurs ces exemples peuvent servir d'éclaircissemens à quelques passages obscurs des anciens auteurs, tels que le Dante.

Du Guesclin étant devant la place de Moncontour, que Clisson assiégeoit depuis long-temps sans pouvoir la forcer, jura de ne manger de viande & de ne se déshabiller qu'il ne l'eût prise. "Jamais „ ne mangerai chair, ne dépouillerai ne „ de jour, ne de nuit „. Une autre fois il avoit fait *vœu* de ne prendre aucune nourriture après le souper qu'il alloit faire, jusqu'à ce qu'il eût vu les Anglois pour les combattre. Son écuyer d'honneur, au siege de Bressiere, en Poitou, promit à Dieu de planter dans la journée sur la tour de cette ville la banniere de son maitre, qu'il portoit, en criant du Guesclin, ou de mourir plutôt que d'y manquer.

On lit dans la même histoire plusieurs autres *vœux* faits par des chevaliers assiégés, comme de manger toutes leurs bêtes; & pour derniere ressource, de se manger les uns les autres par rage de faim, plutôt que de se rendre. On jure de la part des assiégeans, de tenir le siege toute sa vie, & de mourir en bataille, si l'on venoit la présenter, ou de donner tant d'assauts qu'on emportera la place de vive force. J'ai *vœu* à Dieu & à S. Yves, dit Bertrand aux habitans de Tarascon, que par force d'assaut vous aurez. De là ces façons de parler si fréquentes, *avoir vœu*, *vouer*,

vouer, vouer à Dieu, à Dieu le vœu, &c. Cependant Balzac exaltant la patience merveilleuse des François au siege de la Rochelle, la met fort au-dessus de celle de nos anciens chevaliers, quoiqu'ils s'engageassent par des sermens dont il rappelle les termes, à ne se point désister de la résolution qu'ils avoient prise.

La valeur, ou plutôt la témérité, dictoit encore aux anciens chevaliers des vœux singuliers, tels que d'être le premier à planter son pennon sur les murs ou sur la plus haute tour de la place dont on vouloit se rendre maître, de se jetter au milieu des ennemis, de leur porter le premier coup; en un mot, de faire tel exploit, &c. Voyez encore la Colombiere au sujet des vœux dictés par la valeur: les romans nous en fournissent une infinité d'exemples. Je me contente, pour prouver que l'usage nous en est connu par de meilleures autorités, de rapporter le témoignage de Froissart. James d'Endelée, suivant cet historien, avoit fait vœu qu'à la premiere bataille où se trouveroit le roi d'Angleterre, ou quelqu'un de ses fils, il seroit le premier assaillant ou le meilleur combattant de son côté, ou qu'il mourroit à la peine; il tint parole à la bataille de Poitiers, comme on le voit dans le récit du même auteur. Sainte-Palaye, *Mém. sur l'ancienne chevalerie.*

Mais le plus authentique de tous les vœux de l'ancienne chevalerie, étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou *du faisan*, dont nous avons parlé ci-dessus. *(D. J.)*

Vœu *rendu*, *Antiq.* On appelle ainsi des tableaux que l'on pend dans les églises, & qui contiennent une image du péril dont on est échappé. Les païens nous ont servi d'exemple; ils ornoient leurs temples de ces sortes de tableaux, qu'ils appelloient *tabellæ votivæ*; ainsi Tibulle a dit,

Picta decet templis multa tabella *tuis.*

Juvenal, sat. 14, peint la chose plus fortement.

Mersa rate naufragus assem
Dum rogat, & picta se tempestate tuetur.

Ces sortes de tableaux ont pris le nom d'*ex voto*, parce que la plupart étoient accompagnés d'une inscription qui finissoit par ces mots, *ex voto*, pour marquer que celui qui l'offroit, s'acquittoit de la promesse qu'il avoit faite à quelque divinité dans un extrême danger, ou pour rendre public un bienfait reçu de la bonté des dieux. On reconnoissoit la qualité & le motif de l'inscription ou du tableau par ces caracteres:

V. P.	signifioit	*Votum posuit.*
V. S.		*Votum solvit.*
V. M. M.		*Votum merito Minervæ.*
V. S. L. M.		*Votum solvit lubens merito*, ou *Voto soluto libero munere*, ou *Voto solemni libero munere.*
V. S. C.		*Voti sui compos.*
V. S. L. P.		*Votum solverunt loco privato.*
V. S. P. L. L. M.		*Voto suscepto posuit lubens lubens merito.*
V. S. S. L. S. D. *expr.*		*Votum susceptum solverunt libentes deæ exprimis.*
V. S. L. L. M.		*Votum solvit, locum legit memoriæ.*

Les recueils de Gruter, de Reynesius & de Boissard sont remplis de ces sortes de *vœux*. *(D. J.)*

Vœux, *Art numism.* On voit par les monnoies des empereurs, qu'il y avoit des *vœux* appellés *quinquennalia*, *decennalia*, *vicennalia*, pour cinq ans, pour dix ans, pour vingt ans. Les magistrats faisoient aussi graver ces *vœux* sur des tables d'airain & de marbre. On trouve dans des médailles de Maxence & de Decentius, ces mots, *votis quinquennalibus*, *multis decennalibus*. Sur les médailles d'Antonin le Pieux & de Marc Aurele, on a un exemple des *vœux* faits pour vingt ans, *vota suscepta vicennalia*; mais on a déjà traité de cette matiere au *mot* Médaille votive.

Quand ces *vœux* s'accomplissoient, on dressoit des autels, on allumoit des feux, on donnoit des jeux, on faisoit des sacrifices, avec des festins dans les rues & places publiques. *(D. J.)*

VOGELSBERG, *Géogr. mod.*, montagne de Suisse, au pays des Grisons, dans le Rheinwald, vulgairement *colme del Occello*, c'est-à-dire, le mont de l'Oi-

ſeau, ce que ſignifie de même le nom allemand *Vogelsberg*. On appelle auſſi cette montagne *le mont S. Bernardin*. Elle eſt couverte de glaces éternelles; ce ſont des glacieres de deux lieues de longueur, d'où ſortent divers ruiſſeaux au-deſſous d'un endroit ſauvage qu'on nomme *paradis*, apparemment par ironie. Tous ces ruiſſeaux ſe jettent dans un lit profond, & forment le haut-Rhin. (*D. J.*)

VOGESUS, *Géogr. anc.*, montagne de la Gaule Belgique, aux confins des Lingones, ſelon Céſar, *Bel. Gal.* l. IV, c. 10, qui dit que la Meuſe prenoit ſa ſource dans cette montagne : *Moſa profluit ex monte* Vogeſo, *qui eſt in finibus Lingonum*. Cluvier, l. II, c. 29, ſoutient qu'au lieu de *Vogeſus*, il faut lire *Voſegus* dans Céſar. Il ſe fonde ſur deux manuſcrits qui liſent de cette maniere; & une ancienne inſcription trouvée à Berg-Zabern, fait encore quelque choſe pour ſon ſentiment. Voici cette inſcription :

Voſego. Maximinus.
V. S. L. L.

Cluvier ajoute à ces preuves d'autres autorités, qui étant plus modernes, peuvent être combattues.

D'un autre côté, Cellarius, l. II, c. 2, qui tient pour *Vogeſus*, ſe détermine par l'orthographe la plus ordinaire dans Céſar, & par celle dont uſe Lucain, laquelle eſt déciſive, s'il eſt vrai qu'il ait écrit *Vogeſus*, comme le perſuadent les manuſcrits qui nous reſtent. Lucain dit :

Deſeruere cavo tentoria fixa Lemano,
Caſtraque Vogeſi *curvam ſuper ardua rupem.*
Pugnaces pictis cohibebant Lingonas armis.

Pour moi, dit la Martiniere, je crois que Cluvier & Cellarius ont tort de préférer une orthographe à l'autre, les preuves étant à-peu-près d'égale force pour *Vogeſus*, ou pour *Voſegus*. Le traducteur grec de Céſar rend à la vérité *Vogeſi* par τȣ̃ Βοσηκου; mais, comme le remarque Cellarius, il a pu s'accommoder à la prononciation du ſiecle où il écrivoit. En effet, dans le moyen âge on diſoit *Voſegus* ou *Voſagus*, comme nous le voyons dans ce vers de Fortunat, l. VII, carm. 4.

Ardenna an Voſagus *cervi, capræ, helicis, urſi*
Cæde ſagittifera ſilva fragore tonat ?

Les auteurs du moyen âge donnent aſſez ſouvent à cette montagne le nom de *forêt*, *ſilva*, *ſaltus*, ou celui de *déſert*, *eremus*. Voyez VOSGE. (*D. J.*)

VOGHERA, *Géog. mod.*, petite ville d'Italie, dans le Paveſan, au bord de la riviere Staffora, ſur le chemin de Pavie à Tortone, à 12 milles de Pavie. On croit que c'eſt le *vicus Iriæ* d'Antonin. *Long.* 26. 33. *latit.* 44. 57. (*D. J.*)

VOGUE, *Marine*, c'eſt le mouvement ou le cours d'un bâtiment à rames.

Vogue-avant, nom du rameur qui tient le bout de la rame, & qui lui donne le branle.

VOGUER, v. n. *Marine*, c'eſt ſiller, faire route par le moyen des rames.

VOGUER, *Chapelier*, faire *voguer* l'étoffe, c'eſt faire voguer ſur une claie, par le moyen de la corde qui eſt tendue ſur l'inſtrument qu'on appelle *un arçon*, le poil, la laine ou autres matieres, dont on veut faire les capades d'un chapeau. (*D. J.*)

VOGUETS, ſ. m. *Jeu de mail*; c'eſt une petite boule dont on ſe ſert quand il fait beau, que le terrein eſt ſec & uni, qui a moins de groſſeur, mais toujours d'un poids proportionné à celui de la maſſe.

VOHITZ BANCH, *Géog. mod.*, grande province de l'isle de Madagaſcar. C'eſt un pays montagneux, abondant en miel, ignames, riz, & autres ſortes de vivres. Les habitans ont la chevelure friſée, ſont très-noirs, circoncis, & ſans religion. (*D. J.*)

VOIE, ſ. f. *Gramm.*, chemin public qui conduit d'un lieu à un autre. Ce terme n'eſt guere uſité qu'au palais & dans l'hiſtoire ancienne. Nous diſons *rue*, *chemin*.

VOIE DU SOLEIL, *Aſtronom.*, terme dont ſe ſervent quelques aſtronomes, pour ſignifier l'*écliptique*, dont le ſoleil ne ſort jamais. *V.* ECLIPTIQUE.

VOIE, *Critiq. ſacrée*, chemin, route. Ce mot ſe prend au figuré dans l'Ecriture en pluſieurs ſens, & quelquefois d'une maniere proverbiale; par exemple, aller par un chemin, & fuir par ſept, *Deut.* 28. 25. marque en proverbe la déroute d'une armée. Les *voies* raboteuſes s'applaniront, *Luc* 3. 5. c'eſt-à-dire, les déréglemens ſeront corrigés. Suivre la *voie* de toute la terre, c'eſt mourir. La *voie*

des nations, ce sont les usages & la religion des païens.

Voie se prend métaphoriquement pour la conduite. Que le paresseux aille à la fourmi, & considere ses *voies*, *Prov.* 6. 6. Ce mot désigne les loix & les œuvres de Dieu, *Ps.* 102. 7. Les *voies* de la paix, de la justice, de la vérité, sont les moyens qui y conduisent. Ce terme y marque une secte. Saul donna des lettres pour le grand-prêtre, afin que s'il trouvoit des gens de cette secte, il les menât liés à Jérusalem, *Act.* 9. 2. La *voie large*, c'est une conduite relâchée qui mene à la perdition. La *voie étroite*, c'est une conduite religieuse qui mene au salut. (*D. J.*)

VOIE LACTÉE, *Mythol.* La fable donne à cet amas d'étoiles une origine céleste; elle dit que Junon donnant à tetter à Hercule, cet enfant dont la force étoit prodigieuse, lui pressoit si rudement le bout du tetton, qu'elle ne le put souffrir; & comme elle tira sa mamelle avec effort & promptitude, il se répandit de son lait céleste, qui forma ce cercle que les Grecs nommoient γαλάξιαι, & les Latins, *orbis lacteus*, *via lactea*; mais il vaut bien mieux rapporter cette fable dans le langage de la poésie, puisque c'est elle qui l'inventa.

Nec mihi celanda est famæ vulgata vetustas
Molliori e niveo lactis fluxisse liquorem
Pectore reginæ divum, cælumque colore
Infecisse suo. Quapropter lacteus orbis
Dicitur, & nomen causa descendit ab ipsa. Manil. *lib. I.*

Ce joli conte suppose que Junon étoit dans le ciel; mais les Thébains ne le prétendoient point; car Pausanias, l. IX, rapporte qu'ils montroient le lieu où cette déesse, trompée par Jupiter, allaita Hercule. (*D. J.*)

VOIES, *les premieres*, *Médec. primæ viæ.* On appelle ainsi en médecine l'œsophage, l'estomac, les intestins, & leurs appendices, sur lesquels les purgatifs, les vomitifs, & les autres remedes qu'on prend intérieurement exercent d'abord leur vertu, avant qu'ils fassent leur opération dans d'autres parties. Quelques-uns mettent aussi les vaisseaux méséraïques au rang des premieres *voies.* (*D. J.*)

VOIE, *Jurisp.*, *via*, signifie *chemin*, *passage*, dans le droit romain. Le droit de voie, *via*, est différent du droit de passage personnel, appellé *iter*, & du droit de passage pour les bêtes & voitures, appellé *actus*. Le droit appellé *via*, voie ou chemin, comprend le droit appellé *iter* & celui appellé *actus*.

On appelle *voie privée* une route qui n'est point faite pour le public, mais seulement pour l'usage d'un particulier; & *voie publique*, tout chemin ou sentier qui est destiné pour l'usage du public. *V.* aux *Institutes*, liv. II, le titre *de servit.* (*A*)

VOIE MINUCIENNE, *Littérat.*, *via Minutia*, grand chemin des Romains, qui montoit tout au-travers de la Sabine, du Samnium, & joignoit le chemin d'Appius, *via Appia*, à Beneventum. Il prit son nom de Tiberius Minutius, consul, qui le fit faire l'an 448 de Rome, sept ans après celui d'Appius. Cicéron parle de la *voie Minucienne* dans la seizieme lettre du livre IX à Atticus.

La porte Minucia étoit dans le neuvieme quartier de Rome, entre le Tibre & le Capitole, & par conséquent fort éloignée de la *voie Minucienne.* Cette porte fut nommée *Minucienne*, à cause qu'elle étoit proche de la chapelle & de l'autel du dieu Minucius.

Il y avoit encore à Rome dans le neuvieme quartier une halle au bled, *porticus frumentaria*, qui fut aussi nommée *porticus Minucia*, parce que Minucius Augurinus, qui exerça le premier l'intendance des vivres, la fit bâtir en 315. (*D. J.*)

VOIE ROMAINE, *Antiq. rom.*, *via romana*; route, chemin des Romains, qui conduisoit de Rome par toute l'Italie & ailleurs. Au défaut des connoissances que nous ne pouvons plus avoir dans les Gaules, recueillons ce que l'histoire nous apprend de ces sortes d'ouvrages élevés par les Romains dans tout l'empire, parce que c'est en ce genre de monumens publics qu'ils ont de bien loin surpassé tous les peuples du monde.

Les *voies romaines* étoient toutes pavées, c'est-à-dire, revêtues de pierres & de cailloux mâçonnés avec du sable. Les loix des douze tables commirent cette intendance au soin des censeurs; *censores urbis vias*, *aquas*, *ærarium*, *vectigalia*, *tueantur.* C'étoit en qualité de censeur, qu'Appius, surnommé l'*aveugle*, fit faire ce grand chemin depuis Rome jusqu'à Capoue, qui fut nommé en son honneur

la *voie* Appienne. Des consuls ne dédaignerent pas cette fonction; la *voie* Flaminienne & l'Emilienne en sont des preuves.

Cette intendance eut les mêmes accroissemens que la république. Plus la domination romaine s'étendit, moins il fut possible aux magistrats du premier rang de suffire à des soins qui se multiplioient de jour en jour. On y pourvut en partageant l'inspection. Celle des rues de la capitale fut affectée d'abord aux édiles, & puis à quatre officiers, nommés *viocuri*, nous dirions en françois *voyers*. Leur département étoit renfermé dans l'enceinte de Rome. Il y avoit d'autres officiers publics pour la campagne, *curatores viarum*. On ne les établissoit d'abord que dans l'occasion, & lorsque le besoin de quelque *voie* à construire ou à réparer le demandoit. Ils affermoient les péages ordonnés pour l'entretien des routes & des ponts. Ils faisoient payer les adjudicataires de ces péages, régloient les réparations, adjugeoient au rabais les ouvrages nécessaires, avoient soin que les entrepreneurs exécutassent leurs traités, & rendoient compte au trésor public des recettes & des dépenses. Il est souvent parlé de ces commissaires, & de ces entrepreneurs, *mancipes*, dans les inscriptions, où ils étoient nommés avec honneur.

Le nombre des commissaires n'est pas aisé à déterminer. Les marbres nous apprennent que les principales *voies* avoient des commissaires particuliers, & que quelquefois aussi un seul avoit pour département trois ou quatre grandes *voies*. On peut juger du relief que donnoit cette commission par ces mots de l'orateur romain, *ad Attic.* l. I. epist. 1. Thermus est commissaire de la *voie* Flaminienne; quand il sortira de charge, je ne ferai nulle difficulté de l'associer à César pour le consulat.

Le peuple romain crut faire honneur à Auguste, en l'établissant curateur & commissaire des grandes *voies* aux environs de Rome. Suétone dit qu'il s'en réserva la dignité, & qu'il choisit pour substituts des hommes de distinction qui avoient déjà été préteurs. Tibere se fit gloire de lui succéder pour cette charge; & afin de la remplir avec éclat, il fit aussi travailler à ses propres frais, quoiqu'il y eût des fonds destinés à cette sorte de dépense. Caligula s'y appliqua à son tour, mais il s'y prit d'une maniere extravagante & digne de lui. L'imbécille Claudius entreprit & exécuta un projet que le politique Auguste avoit cru impossible; je veux dire de creuser à travers une montagne un canal pour servir de décharge au lac Fucin, aujourd'hui lac de Celano. Aussi l'exécution lui coûta-t-elle des sommes immenses. Néron ne fit presque rien faire aux grandes *voies* de dehors, mais il embellit beaucoup les rues de Rome. Les regnes d'Othon, de Galba & de Vitellius furent trop courts & trop agités. C'étoient des empereurs qu'on ne faisoit que montrer, & qui disparoissoient aussi-tôt. Vespasien, sous qui Rome commença d'être tranquille, reprit le soin des grandes *voies*. On lui doit en Italie la *voie intercica*. Son attention s'étendit jusqu'à l'Espagne. Ses deux fils Titus & Domitien l'imiterent en cela; mais ils furent surpassés par Trajan. On voit encore en Italie, en Espagne, sur le Danube & ailleurs, les restes des nouvelles *voies* & ponts qu'il avoit fait construire en tous ces lieux-là. Ses successeurs eurent la même passion jusqu'à la décadence de l'empire, & les inscriptions qui restent, suppléent aux omissions de l'histoire.

Il faut d'abord distinguer les *voies* militaires, *viæ militares*, *consulares*, *prætoriæ*, de celles qui ne l'étoient pas, & que l'on nommoit *viæ vicinales*. Ces dernieres étoient des *voies* de traverse, qui aboutissoient à quelque ville située à droite ou à gauche hors de la grande *voie*, ou à quelque bourg, ou à quelque village, ou même qui communiquoient d'une *voie* militaire à l'autre.

Les *voies* militaires se faisoient aux dépens de l'état, & les frais se prenoient du trésor public, ou sur les libéralités de quelques citoyens zélés & magnifiques, ou sur le produit du butin enlevé aux ennemis. C'étoient les intendans des *voies*, *viarum curatores*, & les commissaires publics, qui en dirigeoient la construction; mais les *voies* de traverse, *viæ vicinales*, se faisoient par les communautés intéressées, dont les magistrats régloient les contributions & les corvées. Comme ces *voies* de la seconde classe fatiguoient moins que les *voies* militaires, on n'y faisoit point tant de façons: cependant elles devoient être bien entretenues. Personne n'étoit exempt d'y con-

tribuer, pas même les domaines des empereurs.

Des particuliers employoient eux-mêmes ou léguoient par leur testament une partie de leurs biens pour cet usage. On avoit soin de les y encourager; le caractere distinctif du Romain étoit d'aimer passionnément la gloire. Quel attrait pouvoit-on imaginer qu'il eût plus de force pour l'animer, que le plaisir de voir son nom honorablement placé sur des monumens publics, & sur les médailles qu'on en frappoit? L'émulation s'en mêloit, c'étoit assez.

La matiere des *voies* n'étoit point par-tout la même. On se servoit sagement de ce que la nature présentoit de plus commode & de plus solide; sinon, on apportoit ou par charrois, ou par les rivieres, ce qui étoit absolument nécessaire, quand les lieux voisins ne l'avoient pas. Dans un lieu, c'étoit simplement la roche qu'on avoit coupée; c'est ainsi que dans l'Asie mineure on voit encore des *voies* naturellement pavées de marbre. En d'autres lieux, c'étoient des couches de terres, de gravois, de ciment, de briques, de cailloux, de pierres quarrées. En Espagne, la *voie* de Salamanque étoit revêtue de pierre blanche: de là son nom *via argentea*, la *voie* d'argent. Dans les Pays-Bas, les *voies* étoient revêtues de pierres grises de couleur de fer. Le nom de *voies ferrées*, que le peuple leur a donné, peut aussi bien venir de la couleur de ces pierres, que de leur solidité.

Il y avoit des *voies pavées*, & d'autres qui ne l'étoient pas, si par le mot de *pavées* on entend une construction de quelques lits de pierres sur la surface. On avoit soin que celles qui n'étoient point pavées fussent dégarnies de tout ce qui les pouvoit priver du soleil & du vent; & dans les forêts qui étoient sur ces sortes de *voies*, on abbatoit des arbres à droite & à gauche, afin de donner un libre passage à l'air; on y faisoit de chaque côté un fossé en bordure pour l'écoulement des eaux; & d'ailleurs, pour n'être point pavées, il falloit qu'elles fussent d'une terre préparée qu'on rendoit très-dure.

Toutes les *voies militaires* étoient pavées sans exception, mais différemment, selon le pays. Il y avoit en quelques endroits quatre couches l'une sur l'autre. La premiere, *statumen*, étoit comme le fondement qui devoit porter toute la masse. C'est pourquoi, avant que de la poser, on enlevoit tout ce qu'il y avoit de sable ou de terre molle.

La seconde, nommée en latin *ruderatio*, étoit un lit de têts de pots, de tuiles, de briques cassées, liées ensemble avec du ciment.

La troisieme, *nucleus* ou le noyau, étoit un lit de mortier que les Romains appelloient du même nom que la bouillie, *puls*, parce qu'on le mettoit assez mou pour lui donner la forme qu'on vouloit; après quoi on couvroit le dos de toute cette masse, ou de cailloux, ou de pierres plates, ou de grosses briques, ou de pierrailles de différentes sortes, selon le pays. Cette derniere couche étoit nommée *summa crusta*, ou *summum dorsum*. Ces couches n'étoient pas les mêmes par-tout, on en changeoit l'ordre ou le nombre, selon la nature du terrein.

Bergier, qui a épuisé dans un savant traité tout ce qui regarde cette matiere, a fait creuser une ancienne *voie romaine* de la province de Champagne, près de Rheims, pour en examiner la construction. Il y trouva premierement une couche de l'épaisseur d'un pouce d'un mortier mêlé de sable & de chaux. Secondement, dix pouces de pierres larges & plates qui formoient une espece de maçonnerie faite en bain de ciment très-dur, où les pierres étoient posées les unes sur les autres. En troisieme lieu, huit pouces de maçonnerie de pierres à peu près rondes & mêlées avec des morceaux de briques, le tout lié si fortement, que le meilleur n'en pouvoit rompre sa charge en une heure. En quatrieme lieu, une autre couche d'un ciment blanchâtre & dur, qui ressembloit à de la craie gluante; & enfin une couche de cailloux de six pouces d'épaisseur.

On est surpris, quand on lit dans Vitruve les lits de pavés qui étoient rangés l'un sur l'autre dans les appartemens de Rome. Si on bâtissoit si solidement le plancher d'une chambre qui n'avoit à porter qu'un poids léger, quelles précautions ne prenoit-on pas pour des *voies* exposées jour & nuit à toutes les injures de l'air, & qui devoient être continuellement ébranlées par la pesanteur & la rapidité des voitures?

Tout ce maçonnage étoit pour le milieu de la *voie*, & c'est proprement la

chaussée, *agger*. Il y avoit de chaque côté une lisiere, *margo*, faite des plus grosses pierres & de blocailles, pour empêcher la chaussée de s'ébouler ou de s'affaisser, en s'étendant par le pied. Dans quelques endroits, comme dans la *voie Appienne*, les bordages étoient de deux pieds de largeur, faits de pierres de taille, de maniere que les voyageurs pouvoient y marcher en tout tems & à pied sec; & de dix piés en dix pieds, joignant les bordages, il y avoit des pierres qui servoient à monter à cheval ou en charriot.

On plaçoit de mille en mille des pierres qui marquoient la distance du lieu où elles étoient placées, à la ville d'où on venoit, ou à la ville où l'on alloit. C'étoit une invention utile de Caïus Gracchus, que l'on imita dans la suite.

Toutes les *voies* militaires du cœur de l'Italie, ne se terminoient pas aux portes de Rome, mais au marché, *forum*, au milieu duquel étoit la colonne milliaire qui étoit dorée, d'où lui venoit le nom de *milliarium aureum*. Pline, & les autres écrivains de la bonne antiquité, prennent de cette colonne le terme & l'origine de toutes les *voies*. Pline, l. III, c. 5, dit: *ejusdem spatii mensura currente a milliario in capite fori romani statuto*. C'est de là que se comptoient les milles; & comme ces milles étoient distingués par des pierres, il s'en forma l'habitude de dire, *ad tertium lapidem*, *ad duodecimum*, *ad vigesimum*, &c. pour dire à trois milles, à douze milles, à vingt milles, *&c*. On ne voit point que les Romains aient compté au-delà de cent, *ad centesimum*, lorsqu'il s'agissoit de donner à quelque lieu un nom pris de sa distance. Bergier croit que c'est parce que la jurisdiction du vicaire de la ville ne s'étendoit pas plus loin.

Quoi qu'il en soit, il y avoit de ces colonnes milliaires dans toute l'étendue de l'empire romain; & sans parler d'un grand nombre d'autres, on en voit encore une debout à une lieue de la Haye, avec le nom de l'empereur Antonin. Les colonnes sous les empereurs, portoient d'ordinaire les noms des empereurs, des Césars, des villes, ou des particuliers qui avoient fait faire ou réparer les *voies*, quelquefois aussi l'étendue du travail qu'on y avoit fait; & enfin la distance du lieu où elle étoit à l'endroit du départ, ou au terme auquel cette *voie* menoit.

Tout ce que je viens de marquer, ne regarde que les *voies militaires*. Les Romains avoient encore des *voies* d'une autre espece; leur mot *iter*, qui est générique, comprenoit sous lui diverses especes, comme le sentier, *semita*, pour les hommes à pied; le sentier pour un homme à cheval, *callis*; les traverses, *tramites*; les *voies* particulieres, par exemple, avoient huit pieds de largeur pour deux charriots venant l'un contre l'autre. La *voie* pour un simple charriot, *actus*, n'avoit que quatre pieds; la *voie* nommée proprement *iter*, pour le passage d'un homme à pied ou à cheval, n'en avoit que deux; le sentier qui n'avoit qu'un pied, *semita*, semble être comme si on disoit *semi-iter*; le sentier pour les animaux, *callis*, n'avoit qu'un demi-pied; la largeur des *voies militaires* étoit de soixante pieds romains, savoir vingt pour le milieu de la chaussée, & vingt pour la pente de chaque côté.

Toutes les *voies militaires*, & même quelques-unes des *voies vicinales* ont été conservées dans un détail très-précieux dans l'itinéraire d'Antonin, ouvrage commencé dès le tems de la république romaine, continué sous les empereurs, & malheureusement altéré en quelques endroits par l'ignorance ou par la hardiesse des copistes. L'autre est la table théodosienne, faite du temps de l'empereur Théodose, plus connue sous le nom de table de Peutinger, ou table d'Augsbourg, parce qu'elle a appartenu aux Peutingers d'Augsbourg. Velser a travaillé à l'éclaircir, mais il a laissé une matiere à supplément & à correction.

Les *voies militaires* étoient droites & uniformes dans tout l'empire, je veux dire qu'elles avoient cinq pieds pour un pas, mille pas pour un mille, une colonne ou une pierre avec une inscription à chaque mille. Les altérations arrivées naturellement dans l'espace de plusieurs siecles, & les réparations modernes que l'on a faites en divers endroits, n'ont pu empêcher qu'il ne restât des indications propres à nous faire reconnoître les *voies romaines*. Elles sont élevées, plus ordinairement construites de sable établi sur des lits de cailloux, toujours bordées par des fossés de chaque côté, au point même que, quelque coupées qu'elles fussent sur le talus d'une montagne, elles étoient séparées de cette même montagne par un fossé

destiné à les rendre seches, en donnant aux terres & aux eaux entraînées par la pente naturelle, un dégagement qui n'embarrassoit jamais la *voie*. Cette précaution, la seule qui pouvoit rendre les ouvrages solides & durables, est un des moyens qui sert le plus à reconnoître les *voies romaines*; c'est du moins ce que l'on remarque dans plusieurs de ces *voies* de la Gaule, qui plus étroites, & n'ayant pas la magnificence de celles que cette même nation avoit construites pour traverser l'Italie, ou pour aborder les villes principales de son empire, n'avoient pour objet que la communication & la sûreté de leurs conquêtes, par la marche facile & commode de leurs troupes & des bagages indispensablement nécessaires.

Il faut à présent passer en revue les principales *voies romaines*, dont les noms sont si fréquens dans l'histoire, & dont la connoissance répand un grand jour sur la géographie; cependant, pour n'être pas trop long, je dois en borner le détail à une simple nomenclature des principales.

Voies de la ville de Rome, en latin *viæ urbis*; c'est ainsi qu'on appelloit les rues de Rome; elles étoient pavées de grands cailloux durs, qui n'étoient taillés qu'en-dessus, mais dont les côtés étoient joints ensemble par un ciment inaltérable. Ces rues dans leur origine étoient étroites, courbes & tortues; mais quand sous Néron les trois quarts de la ville furent ruinés par un incendie, cet empereur fit tracer les rues incendiées, larges, droites & régulieres.

Voie Emilienne. Elle fut construite l'an de Rome 567, par M. Æmilius Lepidus, lorsqu'il étoit consul avec C. Flaminius; elle alloit de Rimini jusqu'à Bologne, & de là tout autour des marais jusqu'à Aquiléia. Elle commençoit du lieu où finissoit la *voie Flaminia*; savoir du pont de Rimini, & elle est encore le chemin ordinaire de Rimini par Savignano, Cèsene, Forli, Imola & Faendza, à Bologne, ce qui peut faire une étendue de 20 lieues d'Allemagne, & il faut qu'elle ait eu un grand nombre de ponts considérables. C'est de cette *voie* que le pays entre Rimini & Bologne s'appelloit *Æmilia*: il étoit la septieme des onze régions dans lesquelles Auguste divisa l'Italie.

Il y avoit une autre *voie Emilienne* qui alloit de Pise jusqu'à Tortonne; ce fut M. Æmilius Scaurus qui la fit construire étant censeur, du butin qu'il avoit pris sur les Liguriens dans le tems de son consulat.

Voie d'Albe, en latin *via Albana*. Elle commençoit à la porte Cælimontana, & alloit jusqu'à Albe la longue. M. Messala y fit faire les réparations nécessaires du tems d'Auguste; elle ne peut pas avoir été plus longue que dix-sept milles d'Italie, parce qu'il n'y a que cette distance entre Rome & Albano.

Voie d'Amérie; en latin *via Amerina*. Elle partoit de la *voie* Flaminienne, & conduisoit jusqu'à Améria, ville de l'Umbrie, aujourd'hui Amélia, petite ville du duché de Spolette, mais comme on ne sait point d'où cette *voie* partoit de la Flaminienne, on n'en sauroit déterminer la longueur.

Voie Appienne, en latin *via Appia*; comme c'étoit la plus célebre *voie* romaine par la beauté de son ouvrage, & le premier chemin public qu'ils se soient avisés de paver, il mérite aussi plus de détail que les autres.

Cette *voie* fut construite par Appius Claudius Cæcus, étant censeur, l'an de Rome 443. Elle commençoit en sortant de Rome, de la porte Capene, aujourd'hui *di San Sebastiano*, & elle alloit jusqu'à Capoue, ce qui fait environ vingt-quatre lieues d'Allemagne. Appius ne la conduisit pas alors plus loin, parce que de son tems les provinces plus éloignées n'appartenoient pas encore aux Romains. Deux charriots pouvoient y passer de front; chaque pierre du pavé étoit grande d'un pied & demi en quarré, épaisse de dix à douze pouces, posée sur du sable & d'autres grandes pierres, pour que le pavé ne pût s'affaisser sous aucun poids de charriot; toutes ces pierres étoient assemblées aussi exactement que celles qui forment les murs de nos maisons; la largeur de cette *voie* doit avoir été anciennement de vingt-cinq pieds; ses bords étoient hauts de deux pieds, & composés des mêmes pierres que le pavé; à chaque distance de dix à douze pas, il y avoit une pierre plus élevée que les autres, sur laquelle on pouvoit s'asseoir pour se reposer, ou pour monter commodément à cheval; exemple qui fut imité par toutes les autres *voies* romaines. Les auberges & les cabarets fourmilloient sur cette route, comme nous l'apprenons d'Horace.

L'aggrandiſſement de la république, & ſur-tout la conquête de la Grece & de l'Aſie, engagerent les Romains à pouſſer cette *voie* juſqu'aux extrêmités de l'Italie, ſur les bords de la mer Ionienne, c'eſt-à-dire à l'étendre juſqu'à 350 milles. Jules-Céſar ayant été établi commiſſaire de cette grande *voie*, la prolongea le premier après Appius, & y fit des dépenſes prodigieuſes. On croit que les pierres qu'il y employa furent tirées de trois carrieres de la Campanie, dont l'une eſt près de l'ancienne ville de Sinueſſe. l'autre près de la mer entre Pouzzole & Naples, & la derniere proche de Terracine. Cette *voie* a auſſi été nommée *via Trajana*, après que Trajan l'eut fait réparer de nouveau. Gracchus y avoit fait poſer les thermes, & on l'appella toujours pour ſon antiquité, ſa ſolidité & ſa longueur, *regina viarum.*

Autant cette *voie* étoit entiere & unie autrefois, autant eſt-elle délabrée aujourd'hui ; ce ne ſont que morceaux détachés qu'on trouve de lieu à autre dans des vallées perdues; il eſt difficile dans pluſieurs endroits de la pratiquer à cheval ni en voiture, tant à cauſe du gliſſant des pierres, que pour la profondeur des ornieres; les bords du pavé qui ſubſiſtent encore ça & là, ont vingt palmes romaines, ou quatorze pieds moins quatre pouces, meſure d'Angleterre.

Voie Ardéatine. Quelques-uns qui font prendre ſon origine dans Rome même, au-deſſous du mont Aventin, près des thermes d'Antonius Caracalla, d'où ils la font ſortir par une porte du même nom, & la conduiſent dans la ville d'Ardéa, entre la *voie* Appienne & la *voie* Oſtienſe. C'eſt le ſentiment d'Onuphrius, qui dit, *hæc (Ardeatina) intra urbem ſub Aventino juxta thermas Antonianas principium habebat.* Cependant le plus grand nombre de ſavans font partir la *voie Ardéatine* de celle d'Appius, hors de Rome, au-travers des champs à main droite. Quoi qu'il en ſoit, cette route n'avoit que trois milles & demi de longueur, puiſque la ville d'Ardéa étoit ſituée à cette diſtance de Rome.

Voie Aurélienne, en latin *via Aurelia.* Elle prit ſon nom d'Aurélius Cotta, ancien conſul, qui fut fait cenſeur l'an de Rome 512. Cette *voie* alloit le long des côtes en Toſcane, juſqu'à Piſe; elle étoit double, ſavoir, *via Aurelia vetus* & *via Aurelia nova*, qu'on nomma de ſon reſtaurateur, *via Trajana.* Elle touchoit aux endroits *Lorium*, *Alſium*, *Pyrgos*, *Caſtrum novum*, & *Centum cellæ.* On conjecture que la *voie* nouvelle Aurélienne fut l'ouvrage d'Aurélius Antonin, & l'on croit qu'elle étoit jointe à l'ancienne.

Voie Caſſienne, en latin *via Caſſia.* Elle alloit entre la *voie Flaminienne*, & la *voie Aurélienne*, au-travers de l'Etrurie. L'on prétend en avoir vu les veſtiges entre Sutrio, *aquæ paſſeræ*, & près de Vulſinio juſqu'à Cluſium; & l'on conjecture qu'elle fut l'ouvrage de Caſſius Longinus, qui fut cenſeur l'an de Rome 600, avec Valérius Meſſala.

Voie Ciminia, en latin *Ciminia via.* Elle traverſoit en Etrurie, la montagne & la forêt de ce nom, & paſſoit à l'orient du lac aujourd'hui nommé *lago di Vico*, dans le petit état de Romiglione.

Voie Claudienne ou *Clodienne*, en latin *Clodia via* ; ce grand chemin commençoit au pont Milvius, alloit joindre la *voie Flaminienne*, & paſſoit par les villes de Luques, Piſtoye, Florence, *&c.* Ovide, *ex Ponto*, l. I, eleg. 8, v. 43 & 44, dit :

Nec quos piniferis poſitos in collibus hortos,
Spectat Flaminiæ Clodia *juncta* via.

Voie Domitienne, conſtruite par l'empereur Domitien, alloit de Sinueſſe juſqu'à Pozzuolo, prenoit ſon trajet par un chemin ſablonneux, & ſe joignoit enfin à la *voie* Appienne; elle exiſte encore preſque toute entiere.

Voie Flaminienne; elle fut conſtruite par C. Flaminius, cenſeur l'an de Rome 533. Son trajet alloit de la porte Flumentana, par Ocriculus, Narnia, Carſula, Menavia, Fulginium, forum Flaminii, Helvillum, forum Sempronii, forum Fortunæ, & Piſaurum, juſqu'à Ariminum (Rimini), où elle aboutiſſoit au bout du pont de cette ville.

De l'autre côté commençoit la *voie Emilienne*, qui alloit juſqu'à Boulogne, & peut-être juſqu'à Aquiléia; c'eſt pourquoi pluſieurs auteurs prennent ces deux *voies* pour une ſeule, & lui donnent la longueur de la *voie Appienne.*

Auprès du fleuve Metaurus, elle étoit coupée par le roc, d'où vient qu'on l'appella *intercifa*, ou *petra pertuſa.* Lorſqu'elle fut délabrée, Auguſte la fit réparer; ſa longueur juſqu'à Rimini, étoit de deux cents vingt-deux mille pas, ou cin-

quante-cinq lieues d'Allemagne; une partie de cette *voie* étoit dans l'enceinte de Rome ; elle alloit, comme je l'ai déjà dit, de la porte Flumentana, aujourd'hui *porta del Popolo*, jusqu'à la fin de la *via Lata*, dans la septieme région, ou jusqu'à la *piazza di Sciarra*, en droite ligne depuis le pont Milvius ; c'est pourquoi Vitellius, Honorius, Stilico, *&c.* firent leur entrée triomphante par cette *voie*.

On l'appelle maintenant jusqu'au Capitole, & même une partie qui passe la piazza di Sciarra, la *strada del Corso*, parce que le pape Paul II avoit prescrit la course à cheval du carnaval dans cette rue, pour qu'il pût voir cette course du palais qu'il avoit près de l'église de S. Carolo di Corso. On avoit fait auparavant cette course près du mont Testace, c'est-à-dire depuis le palais Farnese, jusqu'à l'église de S. Pierre ; mais on la fit alors depuis l'église de S. Maria del Popolo, jusqu'audit palais. Cette rue est une des plus belles de Rome, à cause du palais, outre qu'elle a en face une place ornée d'un obélisque, & que son commencement se fait par les deux églises della Madona di monte santo, & di santa Maria di miracoli, qu'on appelle à cause de leur ressemblance *le sorelle*.

Voie Gabine ou *Gabienne* ; elle partoit à droite de la porte Gabine, & s'étendoit jusqu'à Gabies. Son trajet étoit de 100 stades, environ 12 milles & demie d'Italie.

Voie Gallicane, en latin *Gallicana via*; elle étoit dans la Campanie, & traversoit les marais Pontins.

Voie Herculienne, en latin *Herculanea* ; c'étoit une chaussée dans la Campanie, entre le lac Lucrin & la mer. Silius Italicus, liv. XII, v. 118, nomme cette voie *Herculeum iter*, supposant que c'étoit l'ouvrage d'Hercule. Properce, l. III. élég. 16, dit dans la même idée :

Qua jacet & Trojæ tubicen Misenus arena,
Et sonat Herculeo *structa labore* via.

Voie Hignatienne, en latin *Hignatia via* ; elle étoit dans la Macédoine, & avoit 530 milles de longueur, selon Strabon, l. VII. Il ne faut pas la confondre avec l'*Equatia via* qui étoit en Italie. La *voie Hignatienne* menoit depuis la mer Ionienne, jusqu'à l'Hellespont. Cicéron en parle dans son oraison touchant les provinces consulaires.

Via Lata ; rue célebre de Rome, dans la septieme région de la ville, qui en prit son nom ; elle commençoit de la piazza di Sciarra, & alloit jusqu'au capitole : elle fait maintenant partie della strada del Corso, & elle est une des plus belles rues de Rome. Autrefois elle étoit ornée des arcs de triomphe de Gordianus, Marcus, Verus, & d'autres belles choses, dont on voit à peine quelques vestiges.

Voie Latine, en latin *Latina via* ; elle commençoit à Rome de la porte Latine, s'étendoit dans le Latium, & se joignoit près de Casilino à la *voie* Appienne. Elle prenoit son trajet entre l'Algidum & les montagnes de Tusculum par Picta, & continuoit par Ferentinum, Frusinum, Teanum, Sidicinum, Calenum, jusqu'à Caselinum.

On trouvoit sur cette *voie* le temple de la Fortune féminine, avec la statue de la déesse, que les seules femmes mariées pouvoient toucher sans sacrilege. Il y avoit aussi sur la même *voie* plusieurs tombeaux, sur l'un desquels étoit cette épitaphe remarquable, rapportée par Ausone, & qu'un de nos poëtes modernes a pris pour modele de la sienne :

Ci gît, qui ? quoi ? Ma foi personne, rien, &c.

Non nomen, non quo genitus, non unde, quid egi ?
Mutus in æternum, sum cinis, ossa, nihil.
Non sum, nec fueram : genitus tamen è nihilo sum.
Mitte, nec exprobres singula : talis eris.

Phylis, nourrice de Domitien, avoit sa maison de campagne sur cette *voie* ; & comme l'empereur lui-même fut inhumé dans le voisinage, les voyageurs qui étoient maltraités sur cette route, disoient que c'étoit l'esprit de Domitien qui y régnoit encore.

La *voie Latine* s'appelloit aussi la *voie* Ausonienne. Martial la nomme *Latina*, dans les deux vers suivans :

Herculis in magni vultus descendere Cæsar
Dignatus Latiæ *dat nova templa* viæ.

Dans un autre endroit, il l'appelle *Ausonia*.

Appia, quam simili venerandus imagine Cæsar
Consecrat Ausoniæ *maxima fama* viæ.

Selon l'itinéraire d'Antonin, la *voie Latine* étoit partagée en deux parties, dont la premiere y est ainsi décrite :

Ab urbe ad decimum.	M. P. X.
Roboraria.	M. P. VI.
Ad Pictas.	M. P. XVII.
Compitum.	M. P. XV.

A Compitum succede Anagnia, & autres lieux, jusqu'à Beneventum, qui est au bout de la *voie* Prénestine.

Les antiquaires ont trouvé sur la *voie* Latine, l'inscription suivante :

L. Annio. Fabiano.
III. Viro. Capitali.
Trib. Leg. II. *Aug.*
Quæst. Urban. Tr. Pleb.
Prætor. Curatori.
Viæ Latinæ. Leg.
Leg. x. Fretensis.
Leg. Aug. v. Propr. Pro.
Vinc. Dac. Col. Ulp.
Trajana. Zarmat.

Voie Laurentine. Cette *voie*, selon Aulugelle, se trouvoit entre la *voie* Ardéatine & l'Ostiense. Pline le jeune les fait voisines l'une de l'autre, quand il dit que l'on pouvoit aller à sa maison de campagne par l'une & l'autre route. *Aditur non una via, nam &* Laurentina *&* *Ostiensis eodem ferunt ; sed* Laurentina *ad* 14 *lapides, Ostiensis ad* 11 *relinquenda est.*

Voie Nomentane, en latin *via Nomentana* ; elle commençoit à la porte Viminale, & alloit jusqu'à Nomentum, en Sabine, à 4 ou 5 lieues de Rome.

Voie Ostiense, en latin *via Ostiensis* ; elle commençoit à la porte Trigemnia, & alloit jusqu'à Ostie. Selon Procope, cette *voie* avoit 126 stades de longueur, qui font 19 milles italiques & un huitieme ; mais l'itinéraire ne lui donne que 16 milles d'étendue, & cette seule étendue, continue-t-il, empêche que Rome ne soit ville maritime.

Voie Postumiane, en latin *via Postumia* ; route d'Italie, aux environs de la ville *Hostiliæ*. Selon Tacite, *Hist.* l. III, il en est aussi fait mention dans une ancienne inscription, conservée à Gênes. Augustin Justiniani dit qu'on nomme aujourd'hui cette route *via Costumia*, qu'elle conduit depuis Rumo jusqu'à Novæ, & qu'elle passe par Vota Arquata, & Seravalla.

Voie Prénestine, en latin *Prænestina via* ; route d'Italie, qui, selon Capitolin, conduisoit de Rome à la ville de Preneste, d'où elle a pris son nom ; elle commençoit à la porte Esquiline, & alloit à droite du champ Esquilin jusqu'à Preneste.

Voie Quinctia ; elle partoit de la *voie* Salarine, & tiroit son nom de Lucius Quinctius qu'on fit dictateur, lorsqu'il labouroit son champ.

Voie Salarienne, en latin *via Salaria* ; elle commençoit à la porte Colline, & prenoit son nom du sel que les Sabins alloient chercher à la mer en passant sur cette *voie* : elle conduisoit par le pont Anicum en Sabine.

Voie Setina ; elle portoit le nom de la ville de Setia, dans le Latium, & finissoit par se joindre à la *voie* Appienne.

Voie Triomphale; elle commençoit à la porte Triomphale, prenoit son trajet par le champ Flaminien, & le champ de Mars, sur le Vatican, d'où elle finissoit en Etrurie.

Voie Valérienne, en latin *via Valeria* ; elle commençoit à Tibur, & alloit par Alba Fernentis, Cersennia, Corfinium, Interbromium, Teate, Marremium, jusqu'à Hadria.

Voie Vitellienne, en latin *via Vitellia* ; elle alloit depuis le Janicule jusqu'à la mer, & croisoit l'Aurelia vetus.

Voilà les principales *voies* des Romains en Italie ; ils les continuerent jusqu'aux extrêmités orientales de l'Europe, & vous en trouverez la preuve au *mot* CHEMIN.

C'est assez de dire ici, que d'un côté on pouvoit aller de Rome en Afrique, & de l'autre jusqu'aux confins de l'Ethiopie. Les mers, comme on l'a remarqué ailleurs, « ont bien pu couper les chemins » entrepris par les Romains, mais non » les arrêter ; témoins la Sicile, la Sardaigne, l'isle de Corse, l'Angleterre, » l'Asie, l'Afrique, dont les chemins » communiquoient, pour ainsi dire, avec » ceux de l'Europe par les ports les plus » commodes. De l'un & de l'autre côté » d'une mer, toutes les terres étoient » percées de grandes *voies* militaires. On » comptoit plus de 600 de nos lieues de » *voies* pavées par les Romains dans la » Sicile ; près de 100 lieues dans la Sar- » daigne ; environ 73 lieues dans la

„ Corse; 1100 lieues dans les isles Britanniques ; 4250 lieues en Asie ; 4674 lieues en Afrique. (*D. J.*)

VOIE D'EAU. C'est une ouverture dans le bordage d'un vaisseau, par où l'eau entre; ce qui est un accident fâcheux, qu'on doit réparer promptement.

VOIE, s. f. *Comm.* Ce mot se dit ordinairement des marchandises qui peuvent se transporter sur une même charrette & en un seul voyage. Ainsi l'on dit une *voie* de bois, une *voie* de charbon de terre, une *voie* de plâtre, &c. A Paris, la *voie* de bois à brûler, c'est-à-dire de celui qui n'est ni d'andelle, ni de compte, & qu'on appelle *bois de corde*, est composée d'une demi-corde de bois mesurée dans une sorte de mesure de bois de charpente, appellée *membrure*, qui doit avoir quatre pieds de tout sens. La *voie* de charbon de terre qui se mesure comble, est composée de trente demi-minots, chaque demi-minot faisant trois boisseaux; ensorte que la voie de charbon de terre doit être de quatre-vingt-dix boisseaux. La *voie* de plâtre est ordinairement de douze sacs, chaque sac de deux boisseaux ras, suivant les ordonnances de police. La *voie* de pierre de taille ordinaire est de cinq carreaux, c'est-à-dire environ quinze pieds cubes de pierre. Deux *voies* font le charriot. La *voie de libage* est de six à sept morceaux de pierre. On appelle *quartier de voie*, quand il n'y en a qu'un ou deux à la *voie*. (*D. J.*)

VOIE *de pierre*, s. f. *Maçonn.*, c'est une charrettée d'un ou plusieurs quartiers de pierre, qui doit être au moins de quinze pieds cubes.

Voie de plâtre. Quantité de douze sacs de plâtre, chacun de deux boisseaux & demi. (*D. J.*)

VOIE *de calandre*, s. f. *Manufact.* On dit qu'on a donné une *voie de calandre* à une étoffe ou à une toile, pour faire entendre qu'elles ont passé huit fois de suite sous la calandre. On parle aussi par *demi-voie* : ce qui s'entend quand l'étoffe ou la toile n'ont eu que quatre tours. (*D. J.*)

VOIE *de chardon*, s. f. *Lainage*, Donner une *voie de chardon* à un drap ou autre étoffe de laine, c'est le lainer, en tirer la laine, le garnir superficiellement de poil depuis le chef jusqu'à la queue, par le moyen du chardon. (*D. J.*)

VOIE *de sautereaux*, *Lutherie*, sorte de petit poinçon ou équarrissoir à pans, dont les facteurs de clavessins se servent pour accroître les trous des languettes, afin qu'elles tournent librement autour de l'épingle qui leur sert de charniere. *V.* SAUTEREAU.

VOIE, s. f. *Menuis. Charp. Sciage.* Les menuisiers, les charpentiers, les scieurs au long appellent *voie* l'ouverture que fait la scie dans le bois qu'on coupe ou qu'on fend avec la scie. Les dents d'une scie doivent sortir alternativement, & s'incliner à droite & à gauche, afin que la scie puisse passer facilement. Il faut de tems en tems recoucher les dents d'une scie de l'un & de l'autre côté, afin qu'elle se procure assez de *voie*. (*D. J.*)

VOIE, MOYEN, *Synonym.* On suit les *voies*; on se sert des *moyens*.

La *voie* est la maniere de s'y prendre pour réussir. Le *moyen* est ce qu'on met en œuvre pour cet effet. La premiere a un rapport particulier aux mœurs, & le second aux événemens. On a égard à ce rapport, lorsqu'il s'agit de s'énoncer sur leur bonté : celle de la *voie* dépend de l'honneur & de la probité: celle du *moyen* consiste dans la conséquence & dans l'effet. Ainsi la bonne *voie* est celle qui est juste; le bon *moyen* est celui qui est sûr. La simonie est une très-mauvaise *voie*, mais un fort bon *moyen* pour avoir des bénéfices.

Voie, dans le sens de chemin, ne se dit ordinairement qu'au figuré, comme la *voie* du salut est difficile; marcher dans la *voie* que Dieu a prescrite. On se sert de *voie* dans le propre, en parlant des grands chemins des Romains ; la *voie* d'Appius Claudius subsiste aujourd'hui pour la plus grande partie. Ce terme se dit encore au propre en parlant de chasse: être sur les *voies*, retrouver les *voies* de la bête. (*D. J.*)

VOIE, se prend aussi pour une forme d'agir & de procéder.

Voie canonique, est lorsque l'on n'emploie que des formes & moyens légitimes, & autorisés par les canons, pour faire quelqu'élection ou autre acte ecclésiastique.

Voie civile, est lorsqu'on se pourvoit par action civile contre quelqu'un.

Voie criminelle, est lorsque l'on rend plainte contre quelqu'un.

Voie de droit, est lorsque l'on poursuit son droit en la forme qui est autorisée par les loix. La *voie de droit* est opposée à la *voie* de fait.

Voie extraordinaire, est lorsqu'on poursuit une affaire criminelle par récollement & confrontation.

Voie de fait, est lorsqu'on commet quelqu'excès envers quelqu'un, ou lorsque de son autorité privée l'on fait quelque chose au préjudice d'un tiers. *Voy.* ci-devant VOIE DE DROIT.

Voie de nullité, signifie *demande* en nullité, *moyen* de nullité. *V.* NULLITÉ.

Voie d'opposition, c'est lorsqu'on forme opposition à quelque jugement ou contrainte. *V.* OPPOSITION.

Voie de requête civile, c'est lorsqu'on se pourvoit contre un arrêt par requête civile. *V.* REQUÊTE CIVILE.

Voie parée, se dit en quelques pays pour exécution parée, comme au parlement de Bordeaux.

Voie de saisie, c'est lorsqu'un créancier fait quelque saisie sur son débiteur. *Voy.* CRÉANCIER, CRIÉES, DÉBITEUR, DÉCRET, EXÉCUTION, SAISIE. (*A*)

VOIE, *Chymie*, *voie* seche, *voie* humide, *via sicca*, *via humida*. Les chymistes se servent de l'une ou de l'autre de ces expressions, pour désigner la maniere de traiter un certain corps, déduite de ce qu'on applique à ce corps une menstrue à laquelle on procure la liquidité ignée, ou bien une menstrue liquide de la liquidité aqueuse. *V.* LIQUIDITÉ, *chymie*. Par exemple, ils disent du kermès minéral préparé en faisant fondre de l'antimoine avec de l'alkali fixe, qu'il est préparé par la *voie* seche; & de la même préparation exécutée en faisant bouillir de l'antimoine avec une lescive d'alkali fixe, qu'elle est faite par la *voie* humide; ils appellent le départ des matieres d'or & d'argent fait par le moyen de l'eau-forte, le *départ* par la *voie* humide, & cette même séparation effectuée par le moyen du soufre & d'autres matieres fondues avec l'argent aurifere, *départ* par la *voie* seche. *V.* KERMÈS MINERAL, DEPART, *docimastiq.* & SEPARATION, *docimast.* (*b*)

VOIERIE, s. f. *Gramm. Jurisprud.*, *viaria* ou *viatura seu viatoria*, & par corruption *voeria*, *veueria*, lesquels sont tous dérivés du latin *via*, qui signifie *voie*, se prend en général pour une voie, chemin, travers, charriere, sentier ou rue commune ou publique & privée.

On entend aussi quelquefois par-là certaines places publiques, vaines & vagues, adjacentes aux chemins, qui servent de décharge pour les immondices des villes & bourgs. C'est ainsi que la ville de Paris a au-dehors une *voierie* particuliere pour chaque quartier, dans laquelle les tombereaux qui servent au nettoiement des rues & places publiques, conduisent les immondices. Anciennement les bouchers y jetoient le sang & les boyaux des animaux: ce qui causoit une puanteur insupportable; c'est pourquoi on les enferma de murailles; on y jetoit les cadavres des criminels qui avoient été exécutés à mort, & singuliérement de ceux qui étoient traînés sur la claie. Il y a encore quelques lieux où l'on jette ainsi les cadavres des criminels, comme à Rouen, où il y a hors de la ville une petite enceinte de murailles en forme de tour découverte, destinée pour cet usage.

On entend plus communément par le terme de *voierie*, la police des chemins, & la jurisdiction qui exerce cette police.

Cette partie de la police étoit déja connue des Romains qui la nommerent *viaria*; & c'est sans doute d'eux que nous avons emprunté le même terme, & celui de *voierie* qui en est la traduction, & l'usage même d'avoir un juge particulier pour cette portion de la police générale.

On trouve, dès le dixieme siecle, des chartes qui mettent la voierie, *viariam*, au nombre des droits de justice.

Quelques autres chartes font connoître que la vicomté ne différoit point de la voierie, *vicecomitiam id est viariam*: ce qui doit s'entendre de la grande *voierie*; car suivant les établissemens de S. Louis & autres anciens monumens, la *voierie* simplement s'entendoit de la basse justice.

Le terme d'*advocatio*, pris pour basse justice, est aussi employé dans d'autres chartes, comme synonyme de *viatura*.

Les coutumes distinguent deux sortes de *voieries*, savoir, la grande ou grosse, & la petite qui est aussi nommée *basse voierie* ou *simple voierie*.

La grande *voierie* a été ainsi nommée, parce qu'elle appartenoit anciennement à la haute justice, du temps qu'il n'y avoit encore en France que deux degrés de jus-

ice, la haute & la basse ; mais depuis que l'on eut établi un degré de justice moyen entre la haute & la basse, la *voierie* fut attribuée à la moyenne justice ; & les coutumes la donnent toutes au moyen justicier ; c'est pourquoi le terme de *vicomte* ou *justice vicomtiere*, qui est la moyenne justice, est en quelques endroits synonyme de *voierie :* ce qui s'entend de la grande.

La coutume d'Anjou dit que moyenne justice, grande *voierie* & justice à sang est tout un; & celle de Blois dit, que moyen justicier est appellé vulgairement *gros voyer*.

De même aussi la petite *voierie*, ou basse & simple *voierie*, est confondue par les coutumes avec la basse justice. Celle de Blois dit que le bas justicier est appellé *simple voyer*.

Quoique les coutumes donnent au gros voyer ou grand voyer tous les droits qui appartiennent à la moyenne justice, & au simple voyer tous ceux qui appartiennent à la basse justice, ce n'est pas à dire que tous les différens objets qui sont de la compétence de ces deux ordres de jurisdictions, soient des attributs de la *voierie* grande ou petite proprement dite, la moyenne & basse justice s'exerçant sur bien d'autres objets que la *voierie*, & n'ayant été nommée *voierie* qu'à cause que la police de la *voierie* qui en dépend, & qui est de l'ordre public, a été regardée comme un des plus beaux apanages de ces sortes de jurisdictions inférieures.

En quelques endroits la *voierie* est exercée par des juges particuliers ; en d'autres elle est réunie avec la moyenne ou la basse justice.

Le droit de *voierie* en général consiste dans le pouvoir de faire des ordonnances & réglemens pour l'alignement, la hauteur & la régularité des édifices, pour le pavé & le nettoiement des rues & des places publiques, pour tenir les chemins en bon état, libres & commodes, pour faire cesser les dangers qui peuvent s'y trouver, pour empêcher toutes sortes de constructions & d'entreprises contraires à la décoration des villes, à la sûreté, à la commodité des citoyens & à la facilité du commerce. Ces attentions de la justice, par rapport à la *voierie*, sont ce que l'on appelle *la police de la voierie*.

Les autres prérogatives de la *voierie* consistent dans le pouvoir d'imposer des droits, d'ordonner des contributions perpétuelles ou à temps préfixe, en deniers ou en corvées, & d'établir des juges & des officiers pour tenir la main à l'exécution des ordonnances & réglemens qui concernent cette portion de l'ordre public.

Les charges de la *voierie* consistent dans les soins & l'obligation d'entretenir le pavé & la propreté des rues, des places publiques & des grands chemins, & même quelquefois les autres chemins, selon les coutumes & usages des lieux.

Les émolumens & revenus de la *voierie* sont de deux sortes.

Les uns sont des droits purement lucratifs qui se paient en reconnoissance de la supériorité & seigneurie par ceux qui font construire ou poser quelque chose de nouveau qui fait saillie ou qui a son issue tant sur les rues que sur les places publiques ; ces droits sont ce que l'on appelle *le domaine de la voierie*, & qui compose le revenu attaché à l'office de grand voyer.

Les autres droits sont certains tributs ou impôts qui se levent sous le titre de péage & de barrage, sur les voitures & sur les marchandises qui passent par les grands chemins & par ceux de traverse : ces droits sont destinés à l'entretien du pavé & aux réparations des chemins, des ponts & chaussées.

Il n'appartient qu'au souverain qui a la puissance publique, de faire des ordonnances & réglemens, & d'imposer des droits sur ses sujets ; c'est pourquoi la *voierie* en cette partie est considérée comme un droit royal que personne ne peut exercer que sous l'autorité du roi.

A l'égard des rues & places publiques & des grands chemins, quoique la jouissance en soit libre & commune à tous, le souverain en a la propriété, ou au moins la garde & la surintendance.

Ainsi la police des grands chemins appartient au roi seul, même dans les terres des seigneurs hauts justiciers.

Du reste, la *voierie* ordinaire ou petite *voierie* étant une partie de la police, elle appartient à chaque juge qui a la police, dans l'étendue de son territoire, à moins qu'il n'y ait un juge particulier pour la *voierie*. Voyez le *Traité de la police* de la Mare, tome IV, liv. VI, tit. 15, & le *code*

de la *voierie*, de la police, tit. 6, & ci-après le *mot* VOYER, & les *mots* CHEMINS, PEAGE, PLACES, RUES. (*A*)

VOIGTLAND, *Géog. mod.*, contrée d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & un des quatre cercles qui forment le marquisat de Misnie. Elle est entre la Boheme, le cercle des montagnes, le duché d'Altenbourg & le margraviat de Culembach. Plawen est la principale ville du *Voigtland*. Son nom lui vient des prévôts appellés *Vogts* en allemand, & que les empereurs d'Allemagne y envoyoient autrefois pour le gouverner; ces prévôts furent institués, selon les meilleurs historiens du pays, par l'empereur Henri IV. (*D. J.*)

VOILE, *Hist. Crit. sacrée*, piece de crêpe ou d'étoffe qui sert à couvrir la tête & une partie du visage.

Il y auroit bien des choses à dire sur le *voile*, soit au propre, comme littérateur, soit au figuré, comme chrétien, qui considere l'état des filles qui prennent le *voile*, c'est-à-dire, qui se font religieuses. Bornons-nous cependant à quelques faits un peu choisis sur cette matiere.

L'usage d'avoir la tête couverte ou découverte dans les temples, n'a point été le même chez les différens peuples du monde. Les anciens Romains rendoient leur culte aux dieux la tête couverte. Caligula voulut qu'on l'adorât comme un dieu, la tête *voilée*; ensuite Dioclétien prescrivit la même chose. *Alexander ab Alexandro* témoigne que, selon l'ancienne coutume dans les sacrifices & autres cérémonies sacrées, celui qui sacrifioit, immoloit la victime, la tête *voilée*; cependant ceux qui sacrifioient à l'Honneur & à Saturne, comme à l'ami de la vérité, avoient la tête découverte. Dans les prieres que l'on faisoit devant le grand autel d'Hercule, c'étoit l'usage d'y paroître la tête découverte, soit à l'imitation de la statue d'Hercule, soit parce que cet autel & le culte d'Hercule existoient avant le temps d'Enée, qui le premier introduisit la coutume de faire le service divin avec un *voile* sur la tête.

Et capite ante aras phrygio velatus amictu.

Les mages avoient dans leurs cérémonies un *voile* qui leur couvroit la tête. Hyde en allegue une raison, c'est afin que leur haleine ne souillât pas le feu sacré, devant lequel ils récitoient leurs prieres. *Cornelius à Lapide* remarque que les sacrificateurs des Juifs ne prioient ni ne sacrifioient point à tête découverte dans le temple, mais qu'ils la couvroient d'une tiare qui leur faisoit un ornement.

Quant aux prêtres modernes, M. Assemanni rapporte que le patriarche des Nestoriens officie la tête couverte; que celui d'Alexandrie en fait de même, ainsi que les moines de S. Antoine, les Cophtes, les Abyssins, & les Syriens maronites. Mais S. Paul décida que les hommes doivent prier la tête découverte, & que les femmes soient *voilées* dans les temples. Or, qu'arriva-t-il dans la primitive église, de cette ordonnance de S. Paul? Une chose bien singuliere à l'égard des femmes: on suivoit son précepte pour celles qui étoient veuves ou mariées; mais on en dispensa les filles, afin de les engager par cette marque d'éclat à prendre le *voile* spirituel, c'est-à-dire, à se faire religieuses.

Quand on se fut mis dans l'esprit d'élever le célibat au-dessus du mariage, comme un état de perfection au-dessus d'un état d'imperfection, on n'oublia rien pour y porter le beau sexe; & pour le gagner plus sûrement, l'on employa entr'autres moyens, le puissant motif des distinctions & de la vaine gloire. Voilà du moins ce qui se pratiquoit en Afrique, au rapport de Tertullien, dans son livre *de velandis virginibus*.

Les femmes alloient à l'église *voilées*; on permit aux filles d'y paroître sans *voile*, & ce privilege les flatta. Ceux qui prenoient la défense de cet abus, dit Tertullien, soutenoient que cet honneur étoit dû à la virginité, & que cette prérogative qui caractérisoit la sainteté des vierges, ne devoit point leur être ôtée, parce qu'étant remarquables dans les temples du Seigneur, elles invitoient les autres à imiter leur conduite. Aussi, quand la question de *voiler* les vierges fut mise sur le tapis, plusieurs représenterent qu'on manqueroit de ressources pour engager les filles au vœu de virginité, si on détruisoit ce motif de gloire; mais, dit Tertullien, là où il y a de la gloire, il y a des sollicitations; là où il y a des sollicitations, il y a de la contrainte; là où il y a de la contrainte, il y a de la nécessité; & là où il y a de la nécessité, il y a de la

foiblesse; or, ajoute-t-il, la virginité contrainte est la source de toutes sortes de crimes. *Hæc admittit coacta & invita virginitas.*

Enfin les raisons de Tertullien commencerent à prévaloir, moins par leur solidité que parce qu'il les appuya du passage de S. Paul, que la femme devoit porter un *voile dans l'église à cause des anges.* Ce pere Africain avoit lu dans le fabuleux livre d'Enoch, que les anges devenus amoureux des filles des hommes, les avoient épousées, & en avoient eu des enfans. Prévenu de cette imagination commune à plusieurs autres anciens, il se persuada que S. Paul avoit voulu dire que les femmes, & à plus forte raison les filles, devoient être *voilées*, pour ne pas donner de l'amour aux anges qui se trouvoient dans les assemblées des fideles. Il faut excuser ces ridicules interprétations qui ne regardent point la foi; mais en même temps il faut se souvenir qu'une infinité de fausses explications de l'Ecriture n'ont point d'autre cause que les erreurs dont on se nourrit, & qu'on cherche à appuyer. Clément d'Alexandrie a été plus heureux que Tertullien dans l'interprétation du mot d'*anges* employé par S. Paul. Ce sont les justes, selon lui, qui sont les anges. Ainsi continue-t-il, les filles doivent porter le *voile* dans l'église comme les femmes, afin de ne pas scandaliser les justes. Car pour les anges du ciel, ils les voient également, quelque voilées qu'elles puissent être; mais la modestie doit être l'apanage de tout le sexe en général & en particulier.

Voilà pour ce qui regarde le *voile* des femmes, dans la signification propre de ce mot; qu'il me soit permis d'y joindre quelques traits tirés de notre histoire, concernant le *voile* pris dans le sens figuré, pour l'état de religieuse. On voit par des lettres de Philippe le Long, datées l'an 1317, un usage qui paroît bien singulier; on donnoit alors le *voile de religion* à des filles de l'âge de huit ans, & peut-être plus tôt. Quoiqu'on ne leur donnât pas la bénédiction solemnelle, & qu'elles ne prononçassent pas des vœux, il semble cependant que si après cette cérémonie elles sortoient du cloître pour se marier, il leur falloit des lettres de légitimation pour leurs enfans, afin de les rendre habiles à succéder: ce qui fait croire qu'ils auroient été traités comme bâtards, sans ces lettres. *Regitre* 53 du trésor des chartes, *piece* 190.

Un fait bien différent, c'est que plus de deux cents ans auparavant, vers l'an 1109, S. Hugues, abbé de Cluni, dans une supplique pour ses successeurs, où il leur recommande l'abbaye des filles de Marcigni qu'il avoit fondée, leur enjoint de ne point souffrir qu'on y reçoive aucun sujet au-dessous de l'âge de vingt ans, faisant de cette injonction un point irrévocable, comme étant appuyé de l'autorité de toute l'église.

On ne doit pas non plus, par rapport aux religieuses, omettre un usage qui remonte jusqu'au douzieme siecle; on exigeoit qu'elles apprissent la langue latine, qui avoit cessé d'être vulgaire; cet usage dura jusqu'au quatorzieme siecle, & n'auroit jamais dû finir. Un autre usage plus important n'auroit jamais dû commencer, c'est celui de faire des religieuses. *Abrégé de l'hist. de France*, p. 276. (*D. J.*)

VOILE *de religieuse*, s. f. *Draperie*, espece d'étamine très-claire, dont on fait les *voiles* des religieuses, d'où elle a pris son nom. Elle sert aussi à faire des doublures de justaucorps en été, & même des manteaux courts pour les gens d'église & de robe, qui sont très-commodes pour leur légéreté. (*D. J.*)

VOILE, *Marine*, assemblage de plusieurs lés ou bandes de toile cousues ensemble, que l'on attache aux vergues ou étais, pour recevoir le vent qui doit pousser le vaisseau. Chaque *voile* emprunte le nom du mât où elle est appareillée. Ainsi l'on dit *voile* du grand mât, du hunier, de l'artimon, de misaine, du perroquet, *&c.* Celle de beaupré s'appelle *la civadiere* ou *sivadiere*. *Voyez* CIVADIERE. Il y a encore de petites *voiles* que l'on nomme *bonnettes*, qui servent à alonger les basses *voiles*, pour aller plus vite. *Voyez* BONNETTES. Presque toutes les *voiles* dont on fait usage sur l'Océan, sont quarrées, & on en voit peu de triangulaires, qui sont au contraire très-communes sur la Méditerranée.

Les *voiles* doivent être proportionnées à la longueur des vergues & à la hauteur des mâts; & comme il n'y a point de regles fixes sur ces dimensions de mâts & de vergues (*voyez* MAT & MATURE), il ne peut y en avoir pour les *voiles*.

Voici cependant la voilure qu'a un vaisseau ordinaire ; & pour plus d'intelligence, *voyez* la *pl. XXII*, *marine*, les proportions & figures des principales *voiles* pour un vaisseau du premier rang.

Voilure d'un vaisseau de grandeur ordinaire. Grande *voile*, 22 cueilles de large, 16 aunes & demie de hauteur, avec sa bonnette ; en tout

	aunes de toile.
Grande *voile*, 22 cueilles de large, 16 aunes & demie de hauteur, avec sa bonnette ; en tout	363
Voile de misaine, 19 cueilles de large, 14 aunes de haut ; en tout	266
Voile d'artimon, 18 cueilles de large, & 9 aunes de hauteur à son milieu ; en tout	260
Grand hunier, 13 cueilles de large à son milieu, & 20 aunes de hauteur ; en tout	260
Petit hunier, 11 cueilles de large à son milieu, & 17 aunes & demie de hauteur ; en tout	193
Civadiere, 16 cueilles de large, & 10 aunes de haut ; en tout	160
Grand perroquet, 7 cueilles & demie de large, & 8 aunes de battant ; en tout	60
Perroquet de beaupré, 9 cueilles & demie à son milieu, & 19 aunes de battant ; en tout	160
Perroquet de misaine, 6 cueilles & demie de large, & 9 aunes de battant ; en tout	45
Perroquet d'artimon, 18 cueilles & demie de large, & 9 aunes de battant ; en tout	77
Le tout ensemble fait	1844

Il n'y a point de regles pour les étais, ni pour les bonnettes.

Voici quelques remarques sur la forme & l'usage des *voiles*.

1°. Plus les *voiles* sont plates, plus est grande l'impulsion du vent sur elles ; parce que premiérement l'angle d'incidence du vent sur elles est plus grand ; en second lieu, parce qu'elles prennent plus de vent ; & enfin parce que l'impression qu'elles reçoivent du vent est plus uniforme.

2°. Les *voiles* quarrées ont plus de force que les triangulaires, parce qu'elles sont plus amples ; mais aussi elles ont un plus grand attirail de manœuvres, sont plus difficiles à manier, & ne se manient que très-lentement.

3°. Les *voiles* de l'avant, c'est-à-dire, de misaine & de beaupré, servent à soutenir le vaisseau, en empêchant qu'il ne tanque, & n'aille par élans.

Elles servent aussi à le faire arriver, quand elles sont poussées de l'arriere par le vent. *V.* MANEGE *du navire.*

4°. L'usage de la *voile* d'artimon ne consiste pas seulement à pousser le vaisseau de l'avant, mais à le faire venir au vent. *Voyez l'article ci-dessus.* Voilà pourquoi on la fait triangulaire, parce qu'on la cargue plus vite, qu'elle présente plus au vent, & que ses haubans ne la gênent pas.

A l'égard des usages des autres *voiles*, comme les *voiles* d'étai, les bonnettes, ils concourent à ceux dont je viens de parler.

Les Grecs attribuent l'invention de la *voile* à Dédale ; quelques autres peuples à Eole, & Pline en fait honneur à Icare : tout cela est fort vague & sans preuve. J'ai eu occasion de rechercher autrefois l'origine de la *voile*, & j'ai expliqué une médaille qui paroît avoir été frappée au sujet de cette origine.

J'ai représenté cette médaille dans les *Recherches historiques sur l'origine & les progrès de la construction des navires des anciens.* On y voit une femme qui est debout sur la proue d'un navire, tenant avec ses deux mains élevées & étendues, son *voile* de tête qui semble flotter au gré des vents. Un génie paroît descendre du haut d'un mât posé au milieu du navire, après y avoir attaché une *voile* à une vergue surmontée de deux palmes. Un autre génie est debout derriere la pouppe de ce navire, montrant d'une main la *voile* attachée au mât. Sur la pouppe est un troisieme génie, sonnant de la trompette ; & en-dehors, un quatrieme génie, qui tient une sorte de luth ou de guittare.

Telle est l'explication que j'ai donnée de cette médaille, d'après le trait d'histoire suivant, que j'ai tiré de Cassiodore.

On lit dans la dix-septieme épitre du livre V de cet auteur, qu'Isis ayant perdu son fils qu'elle aimoit éperduement, se proposa de mettre tout en œuvre pour le trouver. Après l'avoir cherché sur terre, elle veut encore visiter les mers. A cette fin elle s'embarque dans le premier bâtiment que le hasard lui fait rencontrer. Son courage & son amour lui donnent d'abord assez de forces pour manier

nier de lourdes rames ; mais enfin, épuisée par ce rude travail, elle se leve, & dans la plus forte indignation contre la foiblesse de son corps, elle défait son *voile* de tête : pendant ce mouvement les vents font impression sur lui, & font connoître l'usage de la *voile*.

C'est précisément Isis qui est répréfentée dans la médaille dont il s'agit, & dont on a voulu transmettre cette action singuliere à la postérité. En effet, par ce génie qui descend du mât, on a voulu apprendre que le *voile* d'Isis a donné lieu à l'usage de la *voile*. Le génie qui montre cette *voile* avec la main, signifie que c'est le sujet de remarque de cette médaille. Le génie sonnant de la trompette, instrument dont on se servoit sur mer, annonce & publie cette importante découverte. Celui qui tient cette sorte de luth, ou de guittare, représente les instrumens au son desquels on faisoit voguer les rameurs, & indique que, malgré l'usage de la *voile*, les navires sentiront toujours le coup des avirons. Enfin les deux palmes que l'on voit au haut du mât, font le signe de la victoire qu'à la faveur des *voiles* on remporte sur la violence des flots, & sur la fureur des mers. *Rech. hist. sur l'orig.* &c. pag. 19 & 20.

Anciennement les *voiles* étoient de différentes figures. On en voit dans des médailles & sur des pierres gravées, de rondes, de triangulaires & de quarrées. Elles étoient aussi de différentes matieres ; les Egyptiens en faisoient de l'arbre appellé *papyrus* ; les Bretons, du temps de César, en avoient de cuir, & les habitans de l'isle de Bornéo en font encore aujourd'hui de la même matiere : on en faisoit aussi de chanvre. Sur le Pô, & même sur la mer, on en voyoit de joncs entrelacés, Pline, l. XVI, ch. 37. La plante que les Latins appellent *spartum*, & que nous appellons *genêt d'Espagne*, étoit encore une matiere pour les *voiles* ; mais le lin étoit celle dont on se servoit ordinairement, & voilà pourquoi les Latins appelloient une voile *carbasus*.

Aujourd'hui les Chinois en font de petits roseaux fendus, tissus, & passés les uns sur les autres ; les habitans de Bantam se servent d'une sorte d'herbe tissue avec des feuilles ; ceux du cap de Las tres Puntas en font beaucoup de coton.

Suivant Pline, on plaça d'abord de son temps, les *voiles* les unes sur les autres ; on en mit ensuite à la pouppe & à la proue, & on les peignit de différentes couleurs, Pline, l. XIX, ch. 1. Celles de Thésée, quand il passa en Crete, étoient blanches. Les *voiles* de la flotte d'Alexandre, qui entra dans l'Océan par le fleuve Indus, étoient diversement colorées. Les *voiles* des pirates étoient de couleur de mer ; celles du navire de Cléopâtre, à la bataille d'Actium, étoient de pourpre. Enfin, on distinguoit les *voiles* d'un vaisseau par des noms différens ; on appelloit *epidromus*, la *voile* de pouppe ; *dolones*, les *voiles* de la proue ; *thoracium*, celle qui étoit au haut des mâts ; *orthiax*, celle qui se mettoit au bout d'une autre ; & *artemon*, la trinquette.

Les *voiles* étoient attachées avec des cordes faites avec leur même matiere. On y employoit aussi des feuilles de palmier, & cette peau qui est entre l'écorce & le bois de plusieurs arbres, Théoph. *Hist. plant.* 4 & 5.

Des courroies tenoient encore lieu de cordes, comme nous l'apprend Homere, ainsi cité par Giraldus.

Cet auteur rapporte les noms de différens cordages dont se servoient les Grecs. C'est un détail sec, qui ne peut être d'aucune utilité dans l'histoire même.

Il me reste à expliquer quelques façons de parler au sujet des *voiles*, & à définir celles qui ont des noms particuliers.

Avec les quatre corps des *voiles* ; maniere de parler à l'égard d'un vaisseau qui ne porte que la grande *voile*, avec la misaine & les deux huniers.

Faire toutes voiles blanches ; c'est pirater, & ne faire aucune différence d'amis & d'ennemis.

Forcer de voiles ; c'est mettre autant de *voiles* qu'en peut porter le vaisseau, pour aller plus vite.

Ce vaisseau porte la voile comme un rocher ; on veut dire par-là qu'un vaisseau porte bien la *voile*, qu'il penche peu, quoique le vent soit si violent, qu'un autre vaisseau plieroit extrêmement.

Les *voiles sur les cargues* ; c'est la situation des *voiles* qui sont desserlées, & qui ne sont soutenues que par les cargues.

Les *voiles sur le mât* ; cela signifie que les *voiles* touchent le mât ; ce qui arrive quand le vent est sur les *voiles*.

Régler les voiles; c'est déterminer ce qu'il faut porter de *voiles*.

Toutes voiles hors; c'est avoir toutes les *voiles* au vent.

Les *voiles au sec*; on entend par-là que les *voiles* sont deſſélées & exposées à l'air, pour les faire sécher.

Les *voiles fouettent le mât*; mouvement de la *voile*, qui lui fait toucher le mât par repriſes.

Voile; ce mot se prend pour le vaiſſeau même: ainsi une flotte de cent *voiles* est une flotte composée de cent vaiſſeaux.

Voile angloiſe; c'est une *voile* de chaloupe & de canot, dont la figure est presqu'en loſange, & qui a la vergue pour diagonale.

Voile d'eau; c'est une *voile* que les Hollandois mettent dans un temps calme, à l'arriere du vaiſſeau, vers le bas, & qui plonge dans l'eau, afin que la marée la pouſſe, & que le ſillage en soit par-là augmenté. Elle sert auſſi pour empêcher que le vaiſſeau ne roule & ne se tourmente, parce que le vent & l'eau, qui la pouſſent de chaque côté, contribuent à l'équilibre.

Voile défoncée; *voile* dont le milieu est emporté.

Voile de fortune. V. TREOU.

Voile de la ralingue; *voile* dont la ralingue qui la bordoit a été déchirée.

Voile en banniere; c'est une *voile* dont les écoutes ont manqué, & qui voltige au gré des vents.

Voile en patenne; *voile* qui ayant perdu sa ſituation ordinaire, se tourmente au gré des vents.

Voile enverguée; *voile* qui est appareillée a sa vergue.

Voile latine ou *voile à oreille de lievre*. V. LATINE.

Voile quarrée; c'est une *voile* qui a la figure d'un parallélogramme; telles sont les *voiles* de presque tous les vaiſſeaux qui naviguent sur l'Océan.

Voiles baſſes ou *baſſes voiles*; on appelle ainsi la grande *voile* & la *voile* de miſaine.

Voiles de l'arriere; ce sont les *voiles* d'artimon & du grand mât.

Voiles de l'avant; *voiles* des mâts de beaupré & de miſaine.

Voiles d'étai; *voiles* triangulaires, qu'on met sans vergues aux étais. *V.* ÉTAI.

VOILE, *Charpent.* On appelle ainsi dans la Lorraine ce qu'on nomme ailleurs des *trains*. Ils sont composés de planches qui se scient dans les montagnes de Voſge, & qu'on conduit & fait flotter sur la Moselle, pour les mener à Nanci ou à Metz. (*D. J.*)

VOILES, *Jard.*, sont certaines feuilles qui, étant épanouies, forment une espece d'étendard. Les fleuriſtes se servent aſſez de ce terme.

VOILE, *Peinture*, est un crêpe de soie noire très-fin & serré, au point qu'on puiſſe cependant voir facilement les objets au travers: les peintres s'en servent lorſqu'ils veulent faire quelques copies. On cout autour de ce crêpe une bande de toile, & on le tend sur un chaſſis de bois: on applique ce crêpe sur le tableau ou deſſin qu'on veut copier; & comme on voit au travers les objets du tableau, on les deſſine sur le voile avec un crayon de craie blanche: lorſque cela est fait, on couche par terre la toile sur laquelle on veut transmettre ce deſſin, & l'on applique deſſus ce voile, qu'on a ôté de deſſus le tableau sans le secouer; on l'y aſſujettit de façon qu'il y pose également, avec un linge en pluſieurs doubles, deſſus tous les traits tracés sur le voile, qui paſſant au travers, s'impriment sur la toile. Après on ôte le voile, & on le frotta de nouveau avec le linge, pour en faire tomber ce qui pourroit y rester de craie.

VOILECY-ALLER, *Vénerie.* Le veneur qui a détourné le cerf, voyant tout prêt, se doit mettre devant tous les autres, & frapper à route, car l'honneur lui appartient, en criant, *voilecy-alle.*, *voilecy-avant*, *va avant*, *voilecy par les portées*, *rotte*, *rotte*, *rotte*.

VOILER, v. act., *Gramm.*, couvrir d'un voile, donner le voile. Les vestales étoient presque toujours *voilées*. C'est ce prélat qui l'a *voilée*. Il faut *voiler* certaines idées. Faut-il *voiler* sa méchanceté? Faut-il la laiſſer paroître? Faut-il être impudent ou hypocrite? C'est qu'il faut être bon, pour n'avoir point à choisir entre l'hypocriſie & l'impudence. Le voile qui nous dérobe les objets par intervalles, sert à nos plaiſirs qu'il rend plus durables & plus piquans. Le deſir est caché sous le voile; levez le voile, le deſir s'accroit, & le plaiſir naît.

VOILER, *Métall.*; c'est l'action de céder à l'impreſſion du feu, de l'air, ou au souffle du moindre vent. On dit d'une piece mince, qui se plie aiſément, qu'elle *voile*.

VOILERIE, s. f., *Marine*, lieu où l'on fait & où l'on raccommode les voiles.

VOILIER, s. m., *Gramm. anc.*, dans l'antiquité, étoit un officier à la cour des empereurs Romains, ou un huissier qui avoit son poste derriere le rideau, *velum*, dans l'appartement même du prince, comme le chancelier avoit sa place à l'entrée de la balustrade, *cancelli*; & l'huissier de la chambre, *ostiarius*, avoit la sienne auprès de la porte.

Ces *voiliers* avoient un chef de même nom qui les commandoit, comme il paroît par deux inscriptions que Saumaise a citées dans ses notes sur Vopiscus, & par une troisieme recueillie par Gruter : voici la premiere.

D. M.
TI. CL. HALLVS.
PRAEPOSITVS. VELARIORVM.
DOMVS AVGVSTANAE
FEC. SIBI. ET FILIIS SVIS. LL.
POST EORVM.

Saumaise & d'autres écrivent *Thallus* au lieu de *Hallus*, comme porte l'inscription trouvée à Rome. Cependant l'historien Josephe fait mention d'un certain *Hallus*, samaritain de nation, & affranchi de Tibere, qui pourroit bien être celui qui est marqué sur l'inscription : ce qui prouveroit que ces *voiliers* dont il est qualifié chef, étoient des officiers très-anciens & employés auprès de la personne du prince sous les premiers empereurs romains.

VOILIER, *Marine*, c'est le nom qu'on donne à un vaisseau qui porte ou bien ou mal la voile. Il est bon *voilier* dans le premier cas, & mauvais *voilier* ou pesant de voile dans le second.

VOILIER, *Marine*, nom de celui qui travaille aux voiles, & qui a soin de les visiter pour voir si elles sont en bon état.

VOILIERE, s. f., *Géom.*, c'est le nom que donne M. Jean Bernouilli à la courbe formée par une voile que le vent enfle. Il a démontré que cette courbe est la même que la chainette. *V.* CHAINETTE, & l'*Essai sur la manœuvre des vaisseaux*, de cet illustre auteur.

VOILURE, s. f., *Marine*, c'est la maniere de porter les voiles pour prendre le vent. Il y a trois sortes de *voilures* pour cela : le vent arriere, le vent largue, & le vent de bouline. *V.* VENT ARRIERE, VENT DE BOULINE & LARGUE.

VOILURE, *Marine*, c'est tout l'appareil & tout l'assortiment des voiles d'un vaisseau. *V.* VOILE.

VOIOXIURA, *Géog. mod.*, port du Figen, dans l'isle de Ximo, au Japon, presque vis-à-vis de l'isle de Firando. C'est une espece de golfe de deux lieues de circuit, bordé de pointes avancées qui y forment autant de petits havres, à l'abri des vents. (*D. J.*)

VOIR, REGARDER, *Synon.* On *voit* ce qui frappe la vue. On *regarde* où l'on jette le coup-d'œil. Nous *voyons* les objets qui se présentent à nos yeux. Nous *regardons* ceux qui excitent notre curiosité. On *voit* ou distinctement, ou confusément. On *regarde* ou de loin, ou de près. Les yeux s'ouvrent pour *voir*, ils se tournent pour *regarder*. Les hommes indifférens *voient*, comme les autres, les agrémens du sexe ; mais ceux qui en sont frappés, les *regardent*. Le connoisseur *regarde* les beautés d'un tableau qu'il *voit* : celui qui ne l'est pas, *regarde* le tableau sans en *voir* les beautés. *Girard.* (*D. J.*)

VOIR, *Critique sacrée.* Ce verbe, outre sa signification naturelle de la vue, se met encore pour marquer les autres sensations, *videbant voces*, *Exod.* 20, 18, le peuple entendoit la voix ; *non dabis sanctum tuum* videre *corruptionem. Ps.* 15, 10, vous ne permettrez pas que votre saint éprouve la corruption. *Voir la face du roi*, c'est l'approcher de près, *Æsther*, 1, 14, parce qu'il n'y avoit que les plus intimes courtisans des rois de Perse, qui eussent cette faveur. (*D. J.*)

VOIR L'UN PAR L'AUTRE. *Marine. V.* OUVRIR.

VOIR PAR PROUE, *Marine*, c'est voir devant soi.

VOISIN, adj., *Gramm.*, qui est proche, limitrophe, immédiat, & séparé de peu de distance, ou attenant. Deux maisons *voisines*, deux places *voisines*, deux contrées *voisines*, des terres *voisines*. La finesse est très-*voisine* de la fausseté. Bon avocat mauvais *voisin*.

VOITURE, s. f., *Gramm. Comm.*, ce qui sert à voiturer & porter les personnes, leurs hardes, les marchandises, & autres choses que l'on veut transporter & faire passer d'un lieu dans un autre. Il y a des *voitures* particulieres & des *voitures* publiques, des *voitures* par eau & des *voitures* par terre.

On appelle *voitures* particulieres, celles qu'ont les particuliers pour leur utilité ou commodité, & qu'ils entretiennent à leurs dépens, telles que les carrosses, berlines, chaises de poste, litieres, *&c.*

Les *voitures*, du temps de Charlemagne, s'appelloient *basternes.*

VOITURES ANCIENNES, *Hist.* Les Romains se servoient d'une sorte de *voiture* ou charriot fermé de tous côtés; ces *voitures* se nommoient *basternes*, des Basternes ou Bastarnes, peuples chez lesquels elle étoit fort commune.

Grégoire de Tours parlant de la reine Deuterie, femme du roi Théodebert, petit-fils du grand Clovis, rapporte que cette princesse craignant que le roi ne lui préférât une fille qu'elle avoit du premier lit, la fit mettre dans une basterne à laquelle on attacha par son ordre, de jeunes bœufs qui n'avoient pas encore été mis sous le joug, & que ces animaux la précipiterent dans la Meuse.

Nous avons des vers d'Ennodius, où ce poëte parle de la basterne de la femme de Bassus. Cependant, afin qu'on ne dise pas que cette *voiture* étoit réservée ou à des femmes ou à des hommes efféminés, on peut voir dans les épîtres de Symmaque, que ce préfet de Rome écrivant aux enfans de Nicomachus, les prie de tenir des basternes prêtes pour le voyage de leur frere. Il paroît que la basterne n'étoit trainée que par des bœufs. La coutume duroit encore du temps de Charlemagne, & c'est à cette coutume que M. Despréaux fait allusion dans son *Poëme du Lutrin*, où il fait parler ainsi la mollesse:

Hélas! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
Où les rois s'honoroient du nom de fainéant,
S'endormoient sur le trône, & me servant sans honte,
Laissoient leur sceptre aux mains ou d'un maire ou d'un comte?
Aucun soin n'approchoit de leur paisible cour;
On reposoit la nuit, on dormoit tout le jour.
Seulement au printemps, quand Flore dans nos plaines
Faisoit taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs attelés, d'un pas tardif & lent,
Promenoient dans Paris le monarque indolent.

Le poëte reproche aux princes ce charriot traîné par des bœufs, comme une *voiture* inventée exprès pour entretenir leur mollesse; mais il faut distinguer ici le poëte de l'historien; & M. Despréaux étoit trop savant pour ignorer que c'étoit peut-être la seule *voiture* en usage dans ces temps-là. Nous ne parlons pas ici des chars si connus dans les jeux olympiques & dans les champs de Mars. *V.* CHAR, JEUX OLYMPIQUES, *&c.* Mais nous allons parler des *voitures* en usage de nos jours.

Les *voitures* publiques sont celles odnt chacun a la liberté de se servir en payant par tête pour les personnes, ou tant de la livre pesant pour les hardes, marchandises, ou autres effets. Ces *voitures* sont encore de deux sortes: les unes qu'il n'est permis d'avoir & de fournir qu'en vertu d'un privilege, comme sont les charriots, charrettes, fourgons, & chevaux de messageries, les coches & carrosses qui partent à des jours ou heures marquées pour certaines villes & provinces, & les caleches, chaises, litieres, & chevaux de poste & de louage. Les autres *voitures* publiques sont celles qu'il est permis à toutes sortes de personnes d'entretenir, d'avoir, & de louer, comment & à qui ils jugent à propos; de ce genre sont les haquets, charrettes sur ridelles, charriots de voituriers, rouliers, chasse-marée, *&c.*

Les *voitures* par eau sont en général tous les bâtimens propres à transporter par mer & sur les fleuves, rivieres, lacs, étangs, canaux, les personnes ou marchandises; & ces bâtimens sont à voile ou à rames, ou tirés par des hommes ou par des animaux. On ne donne pas néanmoins ordinairement le nom de *voitures* aux navires, vaisseaux, frégates, & autres grands bâtimens de mer; mais à ceux d'un moindre volume, & qui servent sur les rivieres: tels que sont les coches d'eau, foncets, chalans, barques, grandes & petites alleges, toues, bachots, *&c.* sur lesquels on transporte les bois, vins, sels, épiceries, pierres, chaux, grains, charbons, ou d'une province à une autre, ou des provinces dans la capitale, ou dans les principales villes de commerce.

Les *voitures* par terre sont, ou des machines inventées pour porter avec plus de

commodité & en plus grande quantité les personnes, balles, ballots, caisses & tonneaux de marchandises tirées par diverses sortes d'animaux, suivant les pays; ou bien ces mêmes animaux, qui servent de monture, & sur les bâts ou le dos desquels on charge ces fardeaux proportionnés à leurs forces.

Les *voitures* de terre pour le transport des voyageurs & marchandises dont l'usage est le plus commun en France, & dans une grande partie de l'Europe, sont les carrosses, charriots, caleches, berlines & coches à quatre roues, les chaises, charrettes, & fourgons qui n'en ont que deux. Ces machines roulantes sont tirées par des chevaux, des mulets, des mules, des busles, & des bœufs. Dans le nord on se sert de traineaux en hiver, & lorsque la terre est couverte de neige. On y attelle ordinairement des chevaux, mais en Laponie ils sont traînés par des rennes qui ressemblent à de petits cerfs, & dans quelques cantons de la Sibérie par des especes de chiens accoutumés à cet exercice. *V.* TRAINEAU.

Tous les animaux qu'on vient de nommer, à l'exception des rennes & des chiens de Sibérie, sont propres à la charge, & peuvent porter des marchandises, sur-tout les mules & mulets, qui sont d'un très-grand secours dans les pays de montagnes, tels que les Alpes, les Pyrénées, *&c.*

Dans les caravanes de l'Asie & les cafilas de l'Afrique, on se sert de chameaux & de dromadaires. *V.* CHAMEAU, DROMADAIRE, CARAVANE, CAFILA.

En quelques endroits de l'Amérique Espagnole, & sur-tout dans le Pérou & le Chili, les vigognes, les llamas & les alpagnes, qui sont trois sortes d'animaux de la grandeur d'une médiocre bourrique, mais qui n'ont pas tant de force, servent non-seulement pour le transport des vins & autres marchandises, mais encore pour celui des minerais & pierres métalliques des mines d'or & d'argent, si communes dans cette partie du nouveau monde.

Enfin, le palanquin porté sur les épaules de deux, quatre, ou six hommes, & la litiere à laquelle on attele deux mulets, l'un devant, l'autre derriere, sont aussi des *voitures*, mais seulement pour les voyageurs. La premiere est d'usage dans les Indes orientales, & la seconde dans presque toute l'Europe. *V.* PALANQUIN, *&* LITIERE. *Dictionn. de commerce.*

Voiture s'entend aussi des personnes & des marchandises transportées.

On dit en ce sens, une *pleine voiture*, lorsque les huit places d'un carrosse & les seize places d'un coche par terre sont remplies; & *demi-voiture*, quand il n'y en a que la moitié; de même quand un roulier ne part qu'avec la moitié ou le tiers de la charge qu'il peut porter, on dit qu'il n'a pas *voiture. Dict. de comm.*, tome III, let. V, p. 661.

En termes de commerce de mer on dit, *charges*, *chargement*, *charges.* V. CHARGE, *&c.*

Voiture est encore le droit que chaque personne doit payer pour être menée en quelque lieu, ou celui qui est dû pour les effets & marchandises qu'on fait voiturer; ce qui varie suivant la distance des lieux. Les rouliers de Lyon font payer deux sols par livre de *voiture.*

Sur la mer le terme de fret ou de nolis est plus en usage que celui de *voiture. V.* FRET *&* NOLIS.

Voiture d'argent, signifie quelquefois une ou plusieurs charrettes, charriots, mulets, *&c.* chargés d'especes monnoyées; comme lorsqu'on dit qu'il est arrivé à l'armée une *voiture d'argent* pour payer les troupes. Quelquefois ils signifient un barril de fer, que les receveurs des tailles ou autres envoient par les coches ou messagers aux receveurs généraux.

Voiture de sel est une certaine quantité de muids de sel qui arrive, ou sur des bateaux ou sur des charrettes, charriots, *&c.* pour remplir les greniers à sel, soit de dépôt, soit de distribution. On appelle aussi une *voiture* de drap, de vin, de bled, de sucre, *&c.* une charrette chargée de ces marchandises. *Ibid.*

VOITURES MODERNES. On se sert du carrosse, de la berline, du vis-à-vis, de la désobligeante, *&c.* Le charron & le sellier travaillent à faire ces *voitures.* La plus commune est la chaise de poste. En faisant connoître la maniere de la construire & de l'orner, nous donnerons une idée des autres *voitures.*

Quoique la chaise de poste soit, ainsi que le carrosse, la berline & les autres *voitures* d'appareil, l'ouvrage du sellier, plusieurs artistes concourent cependant à sa construction. Il faut distinguer dans la chaise de poste deux

parties principales : le *train* ou *brancard*, qui est l'ouvrage du charron ; & le *corps*, le *coffre* ou la *caisse*, dans laquelle le voyageur se place. Ces deux parties sont-elles-mêmes composées d'un grand nombre d'autres dont nous allons parler.

Du brancard. Le brancard est un chassis de bois, dans le vuide duquel le corps ou la caisse est suspendue, comme il sera expliqué plus bas. Il est composé de deux longues barres de bois de frêne, de dix-huit à vingt pieds de longueur, assujetties parallélement l'une à l'autre par quatre traverses ; ensorte que la distance d'entre les bras du brancard soit d'environ trois pieds & demi. Les traverses & les bras du brancard forment un chassis soutenu par deux rues, faites comme celles des carrosses ; mais les roues de la chaise & du carrosse sont dans la proportion de la grandeur & de la pesanteur de ces voitures. L'aissieu qui les joint traverse le brancard en-dessous, & y est assujetti par deux pieces de bois entaillées pour le recevoir. Ces pieces de bois s'appellent *échantignoles*. Les échantignoles sont attachées aux barres du brancard par plusieurs chevilles de fer garnies de leurs écrous. L'aissieu est immobile entre les échantignoles. Ce sont les roues seules qui tournent sur les extrêmités de l'aissieu. L'aissieu est élevé à environ deux pieds sept à huit pouces de terre, & les roues ont environ cinq pieds trois pouces de diametre.

La premiere traverse du côté du cheval est une barre de bois plate, qui sert de soutien au cerceau qui est quarré du côté du palonnier & arrondi de l'autre. Le cerceau est encore soutenu par une piece qu'on appelle le *tasseau*, & est garni d'un aileron de cuir du côté du palonnier, pour empêcher que le cheval ne jette de la terre ou des boues sur le devant de la chaise. Le cerceau & son fond qui est de cuir tendu sur des courroies depuis la traverse du cerceau jusqu'à celle des soupentes, sert au même usage pour le cheval de brancard, & c'est aussi là qu'on dépose une partie des équipages que l'on emporte en voyage. Les courroies qui vont, après avoir passé dans des anneaux fixés sur les brancards, se rendre au haut du cerceau, s'appellent *courroies de cerceau*, & sont destinées à le contenir. On voit encore un grand cuir de vache attaché à la traverse de la soupente, il s'appelle *tablier*, *garde-crotte*, nom qui désigne assez son usage ; & sur le cerceau, un autre cuir de vache qui couvre les équipages.

La seconde traverse est celle des soupentes de devant, elle doit être bien affermie sur les brancards par des boulons ou chevilles de fer terminées en vis pour recevoir un écrou, après avoir traversé l'épaisseur de la traverse & du brancard. La partie supérieure de ces boulons au-dessus de la tête, & prolongée d'environ un pied, est terminée par une boucle qui reçoit une courroie attachée par l'autre extrêmité à la pareille piece qui est sur l'autre brancard ; c'est sur cette courroie, qu'on appelle *courroie de porte*, que vient tomber la porte de la chaise. Depuis la traverse de soupente jusqu'à l'aissieu, on ne trouve sur le brancard que deux anneaux de fer qui reçoivent des courroies, dont l'usage est d'empêcher le corps de la chaise de renverser.

Au delà de l'aissieu est placée, comme une traverse, la planche des malles ; cette planche est ainsi nommée, parce que c'est là qu'on pose les malles ou coffres du voyageur. Cette planche est portée sur deux tasseaux qui s'élevent au-dessus des brancards d'environ quatre à cinq pouces. Elle y est affermie par des boulons à vis qui traversent la planche, les tasseaux, les barres de brancard & les échantignoles.

Au-delà de cette planche sont les consoles au nombre de deux sur chaque brancard ; ce sont des barres de fer qui se réunissent par le haut pour former une espece de tête, dans laquelle est un rouleau, sur lequel passe la courroie de guindage, ainsi qu'il sera expliqué : ces deux consoles sur chaque barre de brancard le traversent à environ un pied de distance l'une de l'autre, & y sont assujetties par des écrous qui prennent la partie taraudée de ces consoles qui déborde la face inférieure du brancard : on noye quelquefois les écrous dans le bois, & on les y affleure. Les consoles sont assujetties par le haut à une distance l'une de l'autre, toujours moindre que la largeur du brancard & même que celle de la chaise, par une piece de bois qu'on appelle *entretoise*, dont le milieu est garni d'un coussin de cuir rembourré de crin, pour servir de siege au domestique quand on en fait monter

un derriere la chaise, ce qui ne se pratique pas ordinairement. Cette entretoise est fourchue par ses extrêmités, où passent les consoles réunies, qui forment en cet endroit une espece de collier qui est reçu par la fourchette de l'entretoise.

Entre les pieds des consoles passe une forte traverse que l'on appelle *la planche des ressorts*; le milieu en est plus large que les extrêmités, & forme un disque ou rond d'environ un pied de diametre. C'est sur cette partie de la planche que sont fixés les ressorts par des pivots qui en traversent toute l'épaisseur. Ces ressorts, au nombre de deux, forment chacun à-peu-près, avec la boite qui les contient, un V consonne, & ils sont disposés de maniere que les sommets des angles qu'ils forment sont opposés l'un à l'autre. Chaque ressort est composé de deux parties, & chaque partie est composée de plusieurs autres. Une de ces parties est un assemblage de dix-huit à vingt ressorts faits d'acier d'Hongrie; la partie inférieure a le même nombre de feuilles, toutes les feuilles appliquées les unes sur les autres selon leur longueur, sont renfermées dans des boites & traversées par des chevilles ou boulons terminés en vis & retenus par des écrous qui assujettissent toutes les feuilles dans chaque boite, car chaque ressort a la sienne. Chaque boite est assujettie sur le disque de la planche des ressorts, par deux pivots que l'on nomme *pivots à crosse*. Les pivots tiennent à la boite par des boulons qui la traversent horisontalement, & qui passent aussi par les anneaux des crosses des pivots; ces derniers sont assujettis sur la planche par des écrous, après qu'ils l'ont entiérement traversée. Les feuilles qui composent un ressort ne sont pas toutes de même longueur; les extérieures sont les plus longues, les autres vont en diminuant jusqu'à la derniere. Elles sont toutes un peu repliées sur les côtés à leurs extrêmités, afin qu'en s'embrassant elles ne puissent s'écarter les unes de dessus les autres, mais glisser toujours parallélement, & se restituer de même. Il est évident que si elles avoient été toutes de même longueur, elles n'auroient presque pas pu plier. Chaque ressort doit être consideré comme divisé en deux dans toute sa longueur. Chacune de ces parties parfaitement semblable à l'autre, lui est appliquée côte à côte, est renfermée dans la même boite, est composée de même nombre de feuillets, & chaque feuillet, soit dans la partie supérieure, soit dans la partie inférieure, est précisément semblable dans une des moitiés qu'on appelle *coins*, à sa correspondante dans l'autre coin. Les deux coins séparés sont comme deux ressorts distincts; mais appliqués dans la chaise de poste, ou plutôt dans les boites à côté l'un de l'autre, ils ne font qu'un ressort: ensorte qu'il faut quatre coins pour une chaise de poste, deux dans chaque boite, quoiqu'il n'y ait que deux ressorts. Aux extrêmités supérieures sont deux doubles crochets, qui reçoivent les anneaux dont sont garnies les soupentes de derriere. Les extrêmités inférieures des ressorts entrent dans des boites dormantes, qui sont fixées sur les extrêmités de la planche des ressorts, & dans lesquelles ils peuvent se mouvoir pour se prêter à l'action du poids de la chaise qui les fait fléchir; leur élasticité naturelle les rétablit aussi-tôt. Cette derniere boite, ainsi que toutes les parties où il y a frottement, doivent être enduites de vieux-oing.

Il est à propos de remarquer que le plan de la planche des ressorts n'est point parallele à celui du brancard; mais qu'il est au contraire penché en-arriere, afin que les ressorts aient la même inclinaison que les soupentes de derriere, & qu'ainsi elles ne puissent frapper contre la planche des ressorts, quand la roue de la chaise venant à rencontrer quelques pierres, elle est contrainte de balancer. C'est par la même raison que la planche est plus étroite par ses extrêmités que dans le milieu, où les ressorts sont attachés, & que ces ressorts portent en-haut un double crochet long d'un pied, qui tient les courroies de la soupente écartées l'une de l'autre de la même distance.

Pour empêcher toute cette ferrure de se rouiller à la pluie & autres rigueurs du temps, on la couvre de sacs de cuir; ceux des ressorts s'appellent *étuis*, ceux des crochets & des extrêmités supérieures des soupentes s'appellent *calottes*. Au-delà de la traverse des ressorts & vers l'extrêmité du brancard, est la derniere traverse qu'on appelle *traverse de ferriere*. La ferriere est une espece de malle, dans laquelle le postillon met les divers instru-

mens propres à réparer les accidens légers qui peuvent arriver à la voiture pendant la route. Ainsi il doit avoir du vieux-oing, un marteau à ferrer, une clef à cric, &c. La traverse de ferriere est affermie sous le brancard par des boulons qui la traversent & le brancard. L'extrémité supérieure de ces boulons est terminée par un cric, dont la fonction est de bander à discrétion la courroie de guindage, ainsi qu'il sera dit ailleurs. Les crics sont entiérement semblables à ceux qui servent pour les soupentes des carrosses.

Le derriere du brancard est terminé par un cerceau de fer, dont l'usage est de garantir les ressorts du choc des murs dans les reculs qu'on fait faire à la voiture, & ce cerceau s'appelle *cerceau de reculement*.

Toutes les parties dont nous venons de parler, sont enrichies d'ornemens de sculpture, qui donnent à la chaise entiere un air d'élégance & de magnificence, qui dépend beaucoup du goût du sculpteur & de l'opulence de celui qui met les ouvriers en œuvre.

Tout ce que nous avons dit de la chaise de poste jusqu'à présent, est à proprement parler l'ouvrage du charron. Passons maintenant à celui du sellier, quoiqu'il soit aidé de plusieurs autres artisans, comme menuisiers, serruriers, peintres, doreurs, vernisseurs.

Du corps de la chaise. Le corps de la chaise est suspendu dans le vuide des barres du brancard. Il est composé d'un fond qui consiste en un chassis de bois d'orme, qu'on appelle *brancard de chaise*. Aux angles de ce chassis sont élevés des montans de même bois d'environ quatre pieds & demi de haut; l'impériale est posée sur ces montans. L'impériale est une espece de toit ou de carcasse de menuiserie couverte de cuir, & ornée de clous & de pommettes dorées, selon le goût de l'ouvrier. Elle est un peu convexe, pour rejeter les eaux de la pluie. Elle est composée d'un chassis qui assemble tous les montans, & de plusieurs barreaux courbés de bois de hêtres qui se réunissent à son centre, où ils sont assemblés sur un disque de bois qui en occupe le milieu & qu'on appelle l'*ovale*. Ces barreaux sont recouverts de voliches fort menues & bien collées de colle-forte; ensorte que le tout ne forme, pour ainsi dire, qu'une seule piece: c'est sur cet appareil que le cuir est tendu.

La hauteur de ce coffre est comme divisée en deux parties par des traverses qui en font tout le tour, excepté par-devant. On appelle ces traverses, *ceintures*. Elles sont assemblées avec les montans à tenons & à mortaises, & sont ornées de diverses moulures. La partie inférieure de la chaise est fermée par des panneaux enrichis de peintures ou chargés des armes du propriétaire. Ces panneaux sont de bois de noyer, & ont deux lignes d'épaisseur au plus. Il faut qu'ils soient d'une seule piece pour être solides. On les garnit intérieurement de nerfs ou ligamens de bœuf, battus, peignés, & appliqués avec de la bonne colle-forte, de maniere que les filets de ligamens traversent le fil du bois. On unit cet apprêt par le moyen d'une lissette. *Voyez* LISSETTE. On se sert de la lissette pendant que la colle est encore chaude; le tout est ensuite couvert avec de bonne toile forte, neuve & pareillement lissée & collée. Les bandes de toile qu'on emploie à cet usage ont quatre à cinq pouces de large; on les trempe dans la colle chaude, & on les applique sur les panneaux, de maniere que les fils de la chaine soient perpendiculaires aux fils du bois. Ces bandes sont écartées les unes des autres de deux pouces ou environ. Mais les panneaux ne sont pas les seules parties qu'on fortifie de cette maniere. On couvre de pareilles bandes tous les assemblages en général, & on en étend dans tous les endroits qui doivent être garnis de clous. Cette opération faite, & la colle séchée, on fait imprimer la caisse de la chaise d'une couleur à l'huile, ensuite on la fait ferrer, c'est-à-dire, garnir de plaques de tôle, fortes & capables d'affermir les assemblages. On y place encore différentes pieces de fer dont nous parlerons dans la suite.

Le dessus des panneaux des côtés est quelquefois tout d'une piece & d'autres fois il est divisé en deux parties par un montant qui s'assemble dans la ceinture & dans le chassis de l'impériale: si le côté n'est pas divisé en deux panneaux, la chaise en sera plus solide. La partie du côté de devant, qu'on appelle *fenêtre*, est occupée par une glace qui se leve & se baisse dans des coulisses pratiquées aux montans; ensorte que quand la glace est bais-

fe, elle est entiérement renfermée dans un espace pratiqué derriere le panneau qu'on appelle la *coulisse*. Il y a à ces glaces, ainsi qu'à celle de devant, en-dedans de la chaise, un store de taffetas, & en-dehors un store de toile cirée, placés sous la gouttiere de la corniche de l'impériale. Le store du devant garantit du soleil celui de dehors de la pluie, de la grêle & autres injures du temps. La partie de la chaise au-dessus de la ceinture & à côté de la fenêtre custode, est fermée à demeure, ainsi que le dosier, & couverte de cuir tendu sur les montans, & entouré de clous de cuivre doré; il n'y a point là de panneaux. Le cuir bien tendu est seulement matelassé de crin, & les matelas soutenus par des sangles qui empêchent que le cuir ne soit enfoncé. Les sangles sont placées en-travers & fixées sur les montans.

Le siege est appuyé au dossier un peu au-dessous de la ceinture. C'est un véritable coffret, dont le couvercle se leve à charniere & est recouvert d'un coussin sur lequel on s'assied. Tout l'intérieur de la chaise est matelassé de crin & tendu de quelqu'étoffe précieuse, mais de résistance, comme velours, damas, *&c.*

La porte est sur le devant. Cette porte qu'on appelle *porte à la Toulouse*, a ses couplets à charniere dans une ligne horizontale, & s'ouvre par le haut en se renversant du côté du cheval de brancard, sur la courroie qu'on appelle *support de porte*, & qui est tendue au travers du brancard, à un pied environ au-dessus de la traverse des soupentes. Cette porte differe principalement des portes ordinaires, en ce que celles-ci ont leurs gonds & sont mobiles dans une ligne verticale.

Les panneaux du côté de cette porte sont des especes de triangles séparés en deux parties par un joint. La partie inférieure qui est adhérente au brancard de chaise s'appelle *gousset*. C'est vis-à-vis un de ces goussets que doit être le marche-pied. Le marche pied est de cuir, il est fixé sur le brancard qu'il entoure. C'est là, ainsi que le mot l'indique assez, que le propriétaire met le pied pour entrer dans sa chaise.

La porte à la Toulouse ne monte guere plus haut que la ceinture de la chaise. Elle s'applique contre les montans de devant. Ces montans sont renforcés au-dessus de la porte, d'une piece de bois où l'on a pratiqué une rainure appellée *apsiché*, dans laquelle la glace du devant peut glisser: lorsque cette glace est renfermée dans la porte. La porte est composée extérieurement d'un panneau semblable à ceux de côté & de derriere, & intérieurement d'une planche matelassée de crin & recouverte de la même étoffe que le reste du dedans de la chaise. On voit évidemment qu'il n'est pas possible d'entrer dans la chaise, sans avoir abaissé la glace dans la portiere. Il y a encore dans la portiere sur le milieu, une serrure à deux pêles, avec un bouton à olive; ces deux pêles vont se cacher dans un des montans; on peut aussi remarquer au-dessus de la ceinture, dans le montant de devant, contre lequel la porte s'applique en se fermant, une poignée que celui qui veut entrer dans la chaise saisit, & qui l'aide à s'élever sur le brancard.

Le dessus de l'impériale, outre les clous dorés dont il est enrichi, & qui attachent sur la carcasse de menuiserie dont nous avons parlé, le cuir qui la couvre, est encore orné de quatre ou six pommettes de cuivre, ciselées & dorées. Ces pommettes sont fixées à plomb au-dessus des montans des angles, quand il n'y en a que quatre; quand il y en a six, les deux autres sont au-dessus des montans qui séparent les glaces des côtés des custodes; mais dans ce cas la corniche de l'impériale est ceintrée au-dessus des glaces.

Le fond ou le dessous de la chaise est occupé par un coffre qu'on appelle *cave*. Ce coffre a environ six pouces de profondeur: il est fortement uni au chassis de la chaise par plusieurs bandes de fer; il est revêtu extérieurement de cuir cloué avec des clous dorés, & intérieurement d'une peau blanche; il s'ouvre en-dedans de la chaise, & c'est sur son couvercle pareillement revêtu de cuir, que sont posés les pieds du voyageur. Il ne nous reste plus maintenant qu'à expliquer comment la chaise est suspendue dans le brancard du train, & comment elle y est tenue dans une liberté telle qu'elle ne se ressent presque pas des chocs ou cahots que les roues peuvent éprouver dans les chemins pierreux.

On commence par placer deux ressorts sous le devant de la chaise, ils y sont fixés par des boulons qui traversent le brancard de la chaise; ces ressorts s'appellent

ressorts de devant; ils ont leurs boites. Nous pouvons remarquer ici, à propos de ces ressorts & des ressorts de derriere, qu'il y a d'autant plus de feuilles, que chaque feuille a été forgée mince, & qu'ils sont d'autant meilleurs & plus doux, tout étant égal d'ailleurs, qu'il y a plus de feuilles.

Ces boulons, dont la queue est applatie, sont arrêtés par plusieurs clous à vis sur la face extérieure des montans de devant, ensorte qu'ils soient bien affermis de ce côté. L'autre extrêmité est terminée par une fourchette appellée *menotte*, qui contient un rouleau. Les courroies sans fin, appellées *soupentes*, passent sur le rouleau & sur la traverse de soupente.

A l'arriere de la chaise, depuis les extrêmités des ressorts dont nous venons de parler, jusqu'à environ trois pieds au-delà de la chaise, sont des pieces de bois fortement arrêtées au-dessous du brancard de la chaise par plusieurs boulons à vis & écrous. Ces pieces de bois, qu'on nomme *apremonts*, sont aussi terminées par des menottes qui contiennent un rouleau un peu conique: c'est sous ces rouleaux que passent les courroies ou soupentes de derriere, qui vont s'accrocher aux extrêmités supérieures des ressorts de derriere que nous avons décrits ci-dessus; elle s'y accrochent tout simplement par un trou qu'on a pratiqué sur la largeur de la soupente; le crochet du ressort est reçu dans ce trou.

Il est à propos de remarquer que les soupentes sont de deux pieces réunies par une forte boucle vis-à-vis du panneau de derriere de la chaise, & qu'elles embrassent la planche des ressorts, afin que l'effort qu'ils font soit perpendiculaire à leur point d'appui; c'est aussi par la même raison que la planche des ressorts est inclinée, ensorte que son plan soit perpendiculaire aux courroies.

Il est évident par cette disposition, que la chaise est suspendue par les quatre coins: mais comme les pointes de suspension, loin d'être solides & immobiles, sont au contraire souples, lians, élastiques, & rendent la chaise capable d'un mouvement d'oscillation fort doux dans la direction de l'inflexion des ressorts, c'est-à-dire, de haut en-bas & de bas en-haut, & en même tems d'un autre mouvement d'oscillation non moins doux, selon la longueur de la *voiture*, dans la direction des brancards, ou de l'avant à l'arriere & de l'arriere à l'avant; les chocs que les roues éprouvent sur les chemins sont amortis par défaut de résistance, & ne se font presque point sentir à celui qui est dans la chaise.

Mais comme le centre de gravité de toutes les parties de la chaise est au-dessus des bandes ou liens qui l'embrassent par-dessous & qui la tiennent suspendue, il pourroit arriver par l'inégalité perpétuelle des cahots qui se font tant à droite qu'à gauche, qu'elle fût renversée de l'un ou de l'autre côté. C'est pour remédier à cet inconvénient, qu'on a placé de part & d'autre les deux courroies de guindage, fixées d'un bout sur les brancards vers le marche-pied, passant dans les cramailleres de la chaise, ou guides de fer, placées sur les faces latérales des montans de derriere, à la hauteur de la ceinture, & se rendant de l'autre bout sur les rouleaux de la tête des consoles, d'où elles vont s'envelopper sur les axes ou rouleaux des crics qu'on voit aux extrêmités, en-dessus de la traverse de ferriere, & qui servent à bander ou à relâcher à discrétion ces courroies.

La chaise ainsi assurée contre les renversemens, soit en-devant, soit en-arriere, soit à droite, soit à gauche, n'étoit pas encore à couvert d'un certain ballottage, dans lequel les faces extérieures des brancards du train auroient été frappées par les côtés du brancard de la chaise. On a remédié à cet inconvénient par le moyen d'une courroie de cuir attachée aux faces latérales intérieures des brancards de train, & au milieu de la planche de malle, à laquelle on a mis pour cet effet deux rouleaux sur lesquels cette courroie va passer: cette courroie s'appelle *courroie de ceinture*.

La chaise ainsi construite, il ne reste plus, pour en faire usage, que d'y atteler un ou plusieurs chevaux. Le cheval de brancard se place devant la chaise entre les brancards, comme le limonnier entre les limons d'une charrette. *Voy.* CHARRETTE. Les extrêmités des brancards ou limons sont pour cet effet garnies de ferrures où l'on assujettit les harnois du cheval; comme par exemple, d'un anneau de reculement, d'un crampon pour passer le dossier, d'un crochet pour un troisieme

cheval qu'on est quelquefois forcé de mettre à la chaise, soit pour la tirer des mauvais pas, soit pour l'empêcher d'y rester arrêtée. Mais il y a cette différence entre les traits du cheval de poste & du cheval de charrette, que pour les premiers les traits de tirage sont attachés à un anneau pratiqué à un des boulons qui assujettissent l'échantignole au brancard, le long de la face inférieure du quel les traits s'étendent, & vont saisir par une forte boucle le harnois du cheval vers le milieu, à peu près où correspond la cuisse; au lieu que pour l'ordinaire les traits des limonniers sont attachés aux limons même, & sont par conséquent beaucoup plus courts que ceux des chevaux de poste. Les traits de tirage sont tenus appliqués à la face inférieure du bras de brancard par des morceaux de cuir, au nombre de deux ou trois, appellés de leurs fonctions *trousse-traits*.

Du côté gauche du cheval de brancard, on en attele un autre qu'on nomme *palonnier*, parce qu'il est attelé à un palonnier semblable à ceux des carrosses; avec cette différence, qu'il est de deux pouces plus long du côté de la courroie qui l'embrasse que de l'autre côté; le côté long du palonnier est en-dehors du brancard, cet excès est occasionné par la facilité qu'il donne au cheval pour tirer. Le palonnier est fixé au brancard du côté du montoir par une courroie qui prend le palonnier à peu près dans le milieu, & passe dans une menotte fixée à la place inférieure du brancard; ou bien il y a deux courroies qui vont se rendre aux échantignoles de chaque côté de la voiture, où elles sont arrêtées de la même maniere que les traits du cheval de brancard. On doit préférer cette derniere construction, parce que le palonnier tire également sur les deux brancards.

Au derriere de la chaise, à la derniere des quatre traverses qu'on appelle la *gueule de loup*, il y a un marche-pied de cuir placé sur le côté de cette traverse; il sert au domestique à monter derriere la chaise; & les extrémités antérieures du bras des brancards sont garnies de côté d'un morceau de cuir rembourré de crin, & attachées avec des clous dorés. Cette espece de petit matelas s'appelle *fenture de brancard*, & sert à garantir la jambe du postillon d'un choc contre le bras du brancard, dont il seroit blessé, si l'endroit de ce bras où il choqueroit, étoit nu.

Cette chaise de poste que nous venons de décrire, s'appelle *chaise à ressorts en écrevisse*, pour la distinguer d'une autre espece de chaise de poste appellée *chaise à la Dalaine*. La chaise de poste à ressorts en écrevisse est la plus ordinaire. Les ressorts appellés *à la Dalaine*, apparemment du nom de leur inventeur, s'appliquent plus souvent aux carrosses qu'aux chaises de poste.

Quoique nous ayons dit que la chaise de poste étoit une *voiture* légere, c'est relativement aux autres *voitures*; car en elle-même, elle ne peut être que très-pesante, sur-tout si on la compare avec la vitesse qu'on se propose, quand on voyage en poste. Ce qui la rend sur-tout pesante, ce sont ces énormes ressorts appliqués tant au-derriere de la chaise qu'au devant. Cette ferrure est très-lourde. Pour avoir de l'élasticité, & par conséquent de la commodité dans la *voiture*, qu'on est parvenu à rendre très-douce, malgré les cahots & la célérité de la marche, il a fallu multiplier les feuillets à ressorts: mais on n'a pu multiplier ces parties en fer, sans augmenter le poids; ensorte qu'on a nécessairement perdu du côté de la légéreté, & qu'on s'est procuré du côté de la commodité. Il s'est apparemment trouvé un ouvrier qui a senti cette espece de compensation, & qui, songeant à conserver un des avantages sans renoncer à l'autre, a imaginé les ressorts à la Dalaine. Que les ressorts à la Dalaine soient plus légers que les ressorts en écrevisse, c'est, je crois, un point qu'on ne peut guere contester, n'étant à peu près que la moitié des autres: quant à leur élasticité, il n'est pas de la même évidence qu'ils en aient autant que les ressorts en écrevisse, par conséquent qu'ils soient aussi doux. Ces ressorts sont à peu près en S renversée; ils ont aussi dix-sept, dix-huit feuilles, dont les antérieures sont plus courtes que les autres. Il y en a deux, ils sont fixés chacun sur une traverse qui s'emmortaise avec les deux brancards de train. Cette traverse s'appelle une *lisoire*; sur la lisoire s'élevent deux montans sculptés, au travers desquels passent les ressorts: ces montans s'appellent *moutons*. Les moutons sont soutenus chacun par des arcboutans de fer; les arcboutans sont fixés sur les brancards. Il y a à chaque ressort

vers le milieu, un collier qui embrasse le ressort, & qui l'empêche de vaciller. Ce collier est de fer & doublé de cuir. Il n'y a, comme on voit, qu'un principe d'élasticité dans les ressorts à la Dalaine qui sont en S, au lieu qu'il y en a deux dans les ressorts en écrevisse qui sont en < couché; car la partie inférieure, représentée par une des jambes de l'V, est composée de ressorts précisément comme la partie supérieure, & elles réagissent également toutes deux.

Il y a quelque différence dans la construction des chaises à la Dalaine, introduite par l'application différente des ressorts: la partie inférieure du derriere de la chaise s'arrondit, afin que les soupentes qui partent de là ne portent pas sur l'aissieu avant de se rendre à l'extrémité des ressorts. Il y a à peu près à la hauteur de l'aissieu, au derriere arrondi de la chaise à la Dalaine, deux menottes, une de chaque côté de la chaise, dans lesquelles passent les soupentes qui vont se rendre à l'extrémité supérieure des ressorts. Ces chaises sont arrondies, disent les ouvriers, en cul-de-singe. Les ressorts de devant de la chaise à la Dalaine ne different pas des ressorts du devant de la chaise ordinaire.

D'où il s'ensuit, qu'en supposant que la chaise à la Dalaine soit moins pesante que la chaise en écrevisse, & même qu'elle soit aussi douce, peut-être pourroit-on encore ajouter à la perfection de cette voiture, en en bannissant tout ressort, & en substituant les cordes des anciens, faites avec des ligamens d'animaux vigoureux, à toute cette ferrure. On a fait tout récemment des essais de ces cordes que les anciens employoient à leur catapulte, à leurs balistes, & qui y produisoient par leur grand ressort & par leur force des effets si surprenans. C'est à M. le comte d'Erouville, qu'on en doit la recherche & la découverte. Nous en avons parlé à l'*article* CORDE. *Voy. cet article.*

VOITURE, *Lettre de, Commerce.* Ecrit que l'on donne à un voiturier, contenant la quantité & la qualité des pieces, caisses, balles & ballots de marchandises qu'on lui confie, afin qu'il puisse se faire payer de ses salaires par celui à qui elles sont adressées; & aussi que celui qui les reçoit puisse juger si elles arrivent bien conditionnées, en nombre compétent, & à tems convenable. *V.* LETTRE DE VOITURE.

Dans le commerce de mer, on nomme *charte partie* & *connoissement* ou *manifeste*, l'écrit ou registre qui contient la liste des marchandises, & les noms & qualités des passagers dont un vaisseau marchand est chargé. *V.* CHARTE-PARTIE, CONNOISSEMENT, MANIFESTE, *&c.*

Les cochers des carrosses, coches publics, qui servent au transport des personnes, ont aussi leur feuille ou lettre de *voiture*, qu'ils sont obligés de montrer aux commis que leurs maîtres mettent souvent sur les routes pour faire connoître qu'ils n'ont pris personne en chemin, & qu'ils n'ont que la charge avec laquelle ils sont partis. *V.* FEUILLE.

VOITURE *qui marche seule*, *Méchan.* Un professeur du college de la Trinité de Dublin imagina, il y a quelques années, une *voiture* qui marchoit seule, sans cheval. On voit cette ingénieuse machine sur la *planche II*, *fig.* 4 *&* 5 *de méchanique*, *supplément des planches.*

Sur le milieu de l'aissieu de devant *E F*, *fig.* 5, est une lanterne garnie tout autour de fuseaux, sur lesquels mordent les dents d'une roue horisontale *G*, laquelle est traversée par une manivelle de fer *H L*, dont le mouvement fait tourner la lanterne & les deux roues de devant.

Les deux roues de derriere *B B*, *fig.* 4, sont emboitées de façon que l'une ne peut tourner sans l'autre; entre-deux sont deux autres petites roues *Q Q*, placées dans un caisson qui est derriere la chaise; au-dessus est un rouleau *P P*, attaché à l'impériale, lequel traverse une poulie *R*, sur laquelle passe une corde, dont les extrémités sont attachées à deux planches *S T*; sur ces deux planches sont deux plaques de fer qui mordent dans les deux petites roues *Q Q*, & les font tourner.

Voici le moyen qu'on emploie pour faire marcher cette *voiture*; celui qui est dedans se saisit de la manivelle pour la diriger, tandis qu'un autre qui est sur le siege, pesant alternativement sur les planches qui sont derriere, fait que les plaques qu'elles portent, mordent dans les petites roues, & fait tourner les grandes plus ou moins vite, selon le plus ou le moins de mouvement qu'il leur imprime avec les pieds. (*Cet article est tiré des journaux Anglois*, *&* *traduit par V.*)

VOITURE *ou* CHAISE ROULANTE, *avec laquelle un homme qui a perdu l'usage*

de ses jambes, peut se mener soi-même sans cheval sur les grands chemins, *Méchaniq.* L'auteur de cette machine ingénieuse, M. Brodier, qu'une infirmité avoit privé d'assez bonne heure de l'usage de ses jambes, a occupé le loisir forcé de sa situation à l'étude des mathématiques, qui lui ont rendu, pour ainsi dire, le mouvement progressif dont il étoit privé. Comme sa santé étoit très-bonne d'ailleurs & ses bras très-vigoureux, il a conçu le dessein d'une chaise qu'il pourroit faire mouvoir avec des manivelles; il a calculé la force qu'il y pourroit employer, ce que les différens frottemens en pouvoient faire perdre, la résistance que la *voiture*, chargée de son poids, éprouveroit dans les chemins unis, montans ou descendans, & il a trouvé qu'il lui restoit encore suffisamment de forces. Il a donc fait exécuter sa *voiture* avec la plus grande partie des mouvemens lui-même, & n'a rien négligé pour y introduire tous les avantages dont une exécution parfaite pouvoit la rendre susceptible; aussi n'a-t-il rien eu à rabattre de son calcul, sa machine supplée parfaitement à l'organe qu'il a perdu, & lui rend une grande partie des avantages dont il sembloit devoir être privé pour jamais: exemple bien propre à faire voir quelles ressources l'étude des mathématiques & de la physique peut procurer à ceux qui s'y appliquent, & combien ces sciences sont dignes de l'attention & du travail de ceux qui ont reçu de l'auteur de la nature un génie propre à y pénétrer. On voit une représentation de cette chaise roulante sur sur la *pl. I de méchan. Supplém. des Planch.*

La *figure* 1 représente les deux grandes roues qui ont 44 pouces de diametre; le moyeu qui a sept pouces, est garni d'un canon de cuivre, & ensuite tourné sur son axe & sur celui des rais, lesquels ont un pouce de grosseur, & des épaulemens à chaque bout; ils sont vissés dans le moyeu & attachés à la jante avec des vis de fer: cette jante est toute d'une piece, & les deux bouts sont assemblés l'un sur l'autre à queue d'aronde: le bandage est aussi tout d'une piece, & tient à la jante avec des clous à vis & écrou. Les rouleaux ont 39 lignes de diametre, & 12 d'épaisseur, avec des paliers de cuivre; les tourillons sont placés sur les rais à égales distances; ils sont tournés & attachés aux rais & sur l'anneau plat avec des écrous.

Le support de l'arbre de la manivelle est garni de deux paliers de cuivre, & fortement attaché aux brancards avec des boulons à vis & écrou. Le pignon a 7 pouces 4 lignes de rayon vrai, 2 pouces d'engrenage, 2 lignes de jeu, & les dents 4 pouces 10 lignes dans leur plus grande largeur; ce pignon est attaché sur un quarré de la manivelle avec deux plaques qui se croisent à angles droits.

La petite roue est construite comme les grandes; sa tige perpendiculaire tourne sur un pivot renversé, & dans un palier de cuivre placé dans une piece de fer, attachée aux points *A*, *a*, *fig.* 2, de la traverse du brancard, & à l'aissieu par le moyen de la tringle *B*, *b*. Au-devant des brancards il y a des étriers de fer, afin de placer le brancard pour le cheval, derriere des poignées de fer pour pousser; *b* est un cric avec sa détente pour lâcher le brancard & le cheval à volonté.

La *fig.* 2 fait voir l'aissieu, qui a 4 pieds de long, 14 lignes d'écarrissage au milieu: les bras sont tournés & ont la figure des cônes tronqués de 8 & 12 lignes de diametre, garnis de rondelles de fer & de cuir; il est encastré dessus les brancards, & soutenu par deux plaques de fer attachées avec deux boulons à vis & écrou. Les brancards sont ceintrés de 4 pouces, ils ont deux pouces de largeur, & deux pouces & demi d'épaisseur: ils sont liés à la traverse avec des boulons à vis & écrou. Les soupentes sont attachées sur la traverse & sur les deux crics, lesquels sont soutenus en l'air par une tringle de fer qui se leve & se baisse par le moyen d'une charniere.

La chaise, *fig.* 3, porte une tige ceintrée, sur laquelle il y a un parasol qui s'attache aussi au bout des brancards avec des cordons. Cette chaise peut s'avancer & se reculer, elle est liée à vis & écrou sur quatre traverses qui portent sur ces soupentes. Le marche-pied est attaché par en-haut à vis, sur une de ces traverses & au milieu de sa longueur, par deux tringles qui tiennent à deux autres traverses. La portion de jante, pour empêcher la chaise de se renverser, est attachée à charniere au marche-pied, & elle se hausse & se baisse par le moyen d'un arc de fer qui s'arrête en différens points.

Toute la *voiture* peut se démonter: l'inventeur s'en est servi pendant huit

mois & plus, sans que rien se dérangeât; & ce qui peut s'user à la longue, peut aisément se réparer. *Voyez* le tome IV des *Mémoires présentés à l'académie royale des sciences de Paris*, d'où cet article est extrait.

VOITURER, v. act. *Comm.*, transporter sur des voitures, soit par eau, soit par terre, des personnes, des hardes, des marchandises. *V.* VOITURE.

VOITURIER, s. m. *Comm.*, celui qui voiture, qui se charge de transporter d'un lieu à un autre des personnes, des marchandises, des papiers, de l'or, de l'argent, des vins, des bois, *&c.* même des prisonniers, moyennant un prix ou fixé par les supérieurs & magistrats de police, ou arbitraire, & tel que le *voiturier* en convient avec les marchands ou autres particuliers qui veulent se servir de son ministere.

Sous ce nom sont compris, non-seulement les *voituriers* proprement dits, ou rouliers, & les bateliers, ou maîtres de barques & de bateaux, qui voiturent librement par toute la France, soit par terre, soit par eau, mais encore les messagers, maîtres des coches, les maîtres des carrosses, les fermiers des coches d'eau, les loueurs de chevaux, les maîtres des postes, & autres, qui ont des privileges & des pancartes. *V.* MESSAGERS, COCHES, CARROSSE, POSTES, *&c.*

Quant aux *voituriers* rouliers, quoiqu'ils soient libres à certains égards, comme sur la faculté d'entretenir autant de voitures qu'ils veulent, de n'être fixés ni pour le prix à certaine somme invariable, ni pour le départ ou l'arrivée à certains jours & à certains lieux, comme les maîtres de coches ou carrosses publics y sont obligés: les rouliers cependant sont astreints à divers réglemens de police & de commerce, concernant le soin qu'ils doivent avoir des marchandises; les frais & indemnités dont ils sont tenus en cas de perte occasionnée par leur faute; les avis qu'ils doivent donner aux propriétaires ou commissionnaires de l'arrivée des marchandises, la maniere dont ils doivent se comporter par rapport aux lettres de voiture. Les *voituriers* par eau sont aussi sujets à de semblables réglemens, qu'on peut voir en détail dans le *Dictionnaire de commerce*.

VOITURIN, s. m. *Comm.*, signifie la même chose que voiturier, & est usité en ce sens dans quelques provinces de France, comme dans le Lyonnois, en Languedoc, en Dauphiné, & en Provence. *Voy.* VOITURIER, *Dict. de commerce*, tome III, lettre V, pag. 670.

VOIX, *Physiolog.*, c'est le son qui se forme dans la gorge & dans la bouche d'un animal, par un méchanisme d'instrumens propres à le produire. *V.* SON.

Voix articulées, sont celles qui étant réunies ensemble, forment un assemblage ou un petit systême de sons: telles sont les *voix* qui expriment les lettres de l'alphabet, dont plusieurs jointes ensemble, forment les mots ou les paroles. *Voyez* LETTRE, MOT, PAROLE.

Voix non articulées, sont celles qui ne sont point organisées ou assemblées en paroles, comme l'aboi des chiens, le sifflement des serpens, le rugissement des lions, le chant des oiseaux, *&c.*

La formation de la *voix* humaine, avec toutes ses variations, que l'on remarque dans la parole, dans la musique, *&c.* est un objet bien digne de notre curiosité & de nos recherches; & le méchanisme ou l'organisation des parties qui produisent cet effet, est une chose des plus étonnantes.

Ces parties sont la trachée artere, par laquelle l'air passe & repasse dans les poumons; le larynx, qui est un canal court & cylindrique à la tête de la trachée; & la glotte qui est une petite fente ovale, entre deux membranes sémi-circulaires, étendues horisontalement du côté intérieur du larynx, lesquelles membranes laissent ordinairement entr'elles un intervalle plus ou moins spacieux, qu'elles peuvent cependant fermer tout-à-fait, & qui est appellée *la glotte*. Voyez la description de ces trois parties aux *articles* TRACHÉE, LARYNX, & GLOTTE.

Le grand canal de la trachée qui est terminée en-haut par la glotte, ressemble si bien à une flûte, que les anciens ne doutoient point que la trachée ne contribuât autant à former la *voix*, que le corps de la flûte contribue à former le son de cet instrument. Galien lui-même tomba à cet égard dans une espece d'erreur; il s'apperçut à la vérité que la glotte est le principal organe de la *voix*, mais en même tems il attribua à la trachée artere une part considérable dans la production du son.

L'opinion de Galien a été suivie par tous les anciens qui ont traité cette matiere après lui, & même par tous les modernes qui ont écrit avant M. Dodart: mais ce dernier ayant fait attention que nous ne parlons ni ne chantons en respirant ou en attirant l'air, mais en soufflant ou en expulsant l'air que nous avons respiré, & que cet air en sortant de nos poumons, passe toujours par des vésicules qui s'élargissent a mesure qu'elles s'éloignent de ce vaisseau, & enfin par la trachée même, qui est le plus large canal de tous, de sorte que l'air trouvant plus de liberté & d'aisance à mesure qu'il monte le long de tous ces passages, & dans la trachée plus que par-tout ailleurs, il ne peut jamais être comprimé dans ce canal avec autant de violence, ni acquérir là autant de vitesse qu'il en faut pour la production du son; mais comme l'ouverture de la glotte est fort étroite en comparaison de la largeur de la trachée, l'air ne peut jamais sortir de la trachée par la glotte, sans être violemment comprimé, & sans acquérir un degré considérable de vîtesse; de sorte que l'air ainsi comprimé & poussé, communique en passant une agitation fort vive aux particules des deux levres de la glotte, leur donne une espece de secousse, & leur fait faire des vibrations qui frappent l'air à mesure qu'il passe, & forment le son. *V.* VIBRATION.

Ce son ainsi formé passe dans la cavité de la bouche & des narines, où il est réfléchi & où il résonne, & où M. Dodart fait voir que c'est de cette résonnance que dépend entiérement le charme de la *voix*. Les différentes conformations, consistances & sinuosités des parties de la bouche, contribuent chacune de leurs côtés à la résonnance; & c'est du mêlange de tant de résonnances différentes, bien proportionnées les unes aux autres, que naît dans la *voix* humaine une harmonie inimitable à tous les musiciens: c'est pourquoi lorsqu'une de ces parties se trouve derangée, comme lorsque le nez est bouché, ou que les dents sont tombées, *&c.* le son de la *voix* devient désagréable.

Il semble que cette résonnance dans la cavité de la bouche ne consiste point dans une simple réflexion, comme celle d'une voûte, *&c.* mais que c'est une résonnance proportionnée aux tons du son que la glotte envoie dans la bouche: c'est pour cela que cette cavité s'alonge ou se raccourcit à mesure que l'on forme les tons plus graves ou plus aigus.

Pour que la trachée artere produisît cette résonnance, comme c'étoit autrefois l'opinion commune, il faudroit que l'air modifié par la glotte au point de former un son, au lieu de continuer sa course du dedans en dedans, retournât au contraire du dehors en dedans, & vînt frapper les côtés de la trachée artere, ce qui ne peut jamais arriver que dans les personnes tourmentées d'une toux violente, & dans les ventriloques. A la vérité, dans la plupart des oiseaux de riviere qui ont la *voix* forte, la trachée artere résonne, mais c'est parce que leur glotte est placée au fond de la trachée, & non pas à la sommité, comme dans les hommes.

Aussi le canal qui a passé d'abord pour être le principal organe de la *voix*, n'en est pas seulement le second dans l'ordre de ceux qui produisent la résonnance: la trachée à cet égard ne seconde point la glotte autant que le corps d'une flûte douce seconde la cheville de son embouchure; mais c'est la bouche qui seconde la glotte, comme le corps d'un certain instrument à vent, qui n'est point encore connu dans la musique, seconde son embouchure: en effet la fonction de la trachée n'est autre que celle du portevent dans une orgue, savoir, de fournir le vent.

Pour ce qui est de la cause qui produit les différens tons de la *voix*, comme les organes qui forment la *voix* sont une espece d'instrument à vent, il semble qu'on pourroit se flatter d'y trouver quelque chose qui pût répondre à ce qui produit les différences de tons dans quelques autres instrumens à vent; mais il n'y a rien de semblable dans le hautbois, dans les orgues, dans le clairon, *&c.*

C'est pourquoi il faut attribuer le ton à la bouche, ou aux narines qui produisent la résonnance, ou à la glotte qui produit le son: & comme tous ces différens tons se produisent dans l'homme par le même instrument, il s'ensuit que la partie qui forme ces tons doit être susceptible de toutes les variations qui peuvent y répondre: nous savons d'ailleurs que pour former un ton grave, il faut plus d'air que pour former un ton aigu; la trachée, pour laisser passer cette plus grande quan-

tité d'air, doit se dilater & se raccourcir; & au moyen de ce raccourcissement, le canal extérieur, qui est le canal de la bouche & du nez, à compter depuis la glotte jusqu'aux levres, ou jusqu'aux narines, se trouve alongé: car le raccourcissement du canal intérieur, qui est celui de la trachée, fait descendre le larynx & la glotte ; & par conséquent sa distance de la bouche, des levres & du nez, devient plus grande: chaque changement de ton & de demi-ton opere un changement dans la longueur de chaque canal; de sorte que l'on n'a point de peine à comprendre que le nœud du larynx hausse & baisse dans toutes les roulades ou secousses de la *voix*, quelque petite que puisse être la différence du ton.

Comme la gravité du ton d'un hautbois répond à la longueur de cet instrument, ou comme les plus longues fibres du bois, dont les vibrations forment la résonnance, produisent toujours les vibrations les plus lentes, & par conséquent le ton le plus grave, il paroît probable que la concavité de la bouche, en s'alongeant pour les tons graves, & en se raccourcissant pour les tons aigus, peut contribuer à la formation des tons de la *voix*.

Mais M. Dodart observe que dans le jeu d'orgue, appellé *la voix humaine*, le plus long tuyau est de six pouces, & que malgré cette longueur, il ne forme aucune différence de ton; mais que le ton de ce tuyau est précisément celui de son anche: que la concavité de la bouche d'un homme qui a la *voix* la plus grave, n'ayant pas plus de six pouces de profondeur, il est évident qu'elle ne peut pas donner, modifier, & varier les tons. *V.* TONS.

C'est donc la glotte qui forme les tons aussi bien que les sons, & c'est la variation de son ouverture qui est cause de la variation des tons. Une piece de méchanisme si admirable mérite bien que nous l'examinions ici de plus près.

La glotte humaine, représentée dans les *planches d'anatomie*, est seule capable d'un mouvement propre, savoir, de rapprocher ses levres; en conséquence les lignes de son contour marquent trois différens degrés d'approche. Les anatomistes attribuent ordinairement ces différentes ouvertures de la glotte à l'action des muscles du larynx; mais M. Dodart fait connoître par leur position, direction, &c. qu'ils sont destinés à d'autres usages, & que l'ouverture & la fermeture de la glotte se fait par d'autres moyens, savoir, par deux cordons ou filets tendineux, renfermés dans les deux levres de l'ouverture.

En effet, chacune des deux membranes sémi-circulaires dont l'interstice forme la glotte, est pliée en double sur elle-même; & au milieu de chaque membrane ainsi pliée, se trouve un paquet de fibres, qui d'un côté tient à la partie antérieure du larynx, & de l'autre côté à la partie postérieure : il est vrai que ces filets ressemblent plutôt à des ligamens qu'à des muscles, parce qu'ils sont formés de fibres blanches & membraneuses, & non pas de fibres rouges & charnues; mais le grand nombre de petits changemens qui doivent se faire nécessairement dans cette ouverture, pour former la grande variété de tons, demande absolument une espece de muscle extraordinaire, par les contractions duquel ces variations puissent s'exécuter: des fibres charnues ordinaires, qui reçoivent une grande quantité de sang, auroient été infiniment trop matérielles pour des mouvemens si délicats.

Ces filets qui, dans leur état de rélaxation, forment chacun un petit arc d'une ellipse, deviennent plus longs & moins courbes à mesure qu'ils se retirent ; de sorte que dans leur plus grande contraction, ils sont capables de former deux lignes droites, qui se joignent si exactement, & d'une maniere si serrée, qu'il ne sauroit échapper entre deux un seul atome d'air qui partiroit du poumon, quelque gonflé qu'il puisse être, & quelques efforts que puissent faire tous les muscles du bas-ventre contre le diaphragme, & le diaphragme lui-même contre ces deux petits muscles.

Ce sont donc les différentes ouvertures des levres de la glotte, qui produisent tous les tons différens dans les différentes parties de la musique vocale, savoir, la basse, la taille, la haute contre, le bas-dessus, & le dessus; & voici de quelle maniere.

Nous avons fait voir que la *voix* ne peut se former que par la glotte, & que les tons de la *voix* sont des modifications de la *voix*, qui ne peuvent être formées,

non

non plus que par les modifications de la glotte. S'il n'y a que la glotte qui soit capable de produire ces modifications, par l'approche & l'éloignement réciproque de ses levres, il est certain que c'est elle qui forme les sons différens.

Cette modification renferme deux circonstances, la premiere & la principale est, que les levres de la glotte s'étendent de plus en plus en formant les tons, à commencer depuis le plus grave jusqu'au plus aigu.

La seconde, que plus ces levres s'étendent, plus elles se rapprochent l'une de l'autre.

Il s'ensuit de la premiere circonstance, que les vibrations des levres deviennent promptes & vives à mesure qu'elles approchent du ton le plus aigu, & que la *voix* est juste quand les deux levres sont également étendues, & qu'elle est fausse quand les levres sont étendues inégalement, ce qui s'accorde parfaitement bien avec la nature des instrumens à cordes.

Il s'ensuit de la seconde circonstance, que plus les tons sont aigus, plus les levres s'approchent l'une de l'autre: ce qui s'accorde aussi parfaitement avec les instrumens à vent, gouvernés par anches ou languettes.

Les degrés de tension dans les levres sont les premieres & les principales causes des tons, mais leurs différences sont insensibles; les degrés d'approche ne sont que les conséquences de cette tension, mais il est plus aisé de rendre sensibles ces différences.

Pour donner une idée exacte de la chose, nous ne pouvons mieux y réussir, qu'en disant que cette modification consiste dans une tension, de laquelle résulte une ample subdivision d'un très-petit intervalle; car cet intervalle, quelque petit qu'il soit, est cependant susceptible, physiquement parlant, de subdivisions à l'infini. *V.* Divisibilité.

Cette doctrine est confirmée par les différentes ouvertures que l'on a trouvées en disséquant des personnes de différens âges, & des deux sexes; l'ouverture est plus petite, & le canal extérieur est toujours plus bas dans les personnes du sexe, & dans celles qui chantent le dessus. Ajoutez à cela que l'anche du hautbois, séparée du corps de l'instrument, se trouvant un peu pressée entre les levres du joueur, rend un son un peu plus aigu que celui qui lui est naturel: si on la presse davantage, elle rend un son encore plus aigu; de sorte qu'un habile musicien lui fera faire ainsi successivement tous les tons & demi-tons d'une octave.

Ce sont donc les différentes ouvertures qui produisent, ou du moins qui accompagnent les tons différens dans certains instrumens à vent, tant naturels qu'artificiels; & la diminution ou contraction de ces ouvertures, hausse les tons de la glotte aussi bien que de l'anche.

La raison pourquoi la contraction de l'ouverture hausse le ton, c'est que le vent y passe avec plus de vélocité: & c'est pour la même raison que lorsqu'on souffle trop doucement dans l'anche de quelqu'instrument, il fait un ton plus bas qu'à l'ordinaire.

En effet, il faut que les contractions & dilatations de la glotte soient infiniment délicates; car il paroît par un calcul exact de M. Dodart, que pour former tous les tons & demi-tons d'une *voix* ordinaire, dont l'étendue est de douze tons, pour former toutes les particules & subdivisions de ces tons en commas & autres tems plus courts, mais toujours sensibles, pour former toutes les ombres ou différences d'un ton, quand on le fait résonner plus ou moins fort, sans changer le ton même, le petit diametre de la glotte, qui n'excede pas la dixieme partie d'un pouce, mais qui dans cette petite étendue varie à chaque changement, doit être divisé actuellement en 9632 parties, lesquelles sont encore fort inégales, de sorte qu'il y en a beaucoup parmi elles qui ne sont point la $\frac{1}{963200}$ partie d'un pouce. On ne peut guere comparer une si grande délicatesse qu'à celle d'une bonne oreille; qui dans la perception des sons est assez juste pour sentir distinctement les différences de tous ces tons modifiés, & même celles dont la base est beaucoup plus petite que la 963200e partie d'un pouce. *Voyez* Ouie.

La diversité des tons dépend-elle uniquement de la longueur des ligamens de la glotte, longueur qui peut varier suivant que le cartilage scutiforme est plus ou moins tiré en devant, & que les cartilages aryténoïdes le sont plus ou moins en arriere? Suivant cette loi, les tons qui se forment lorsque ces ligamens sont

très-tendus, doivent être très-aigus, parce qu'ils font alors de plus fréquentes vibrations : c'est ce que quelques modernes ont voulu confirmer par de l'expérience.

Ce n'est pas à moi, dit M. Haller, *Physique*, §. 331, à décider une question que mes expériences ne m'ont pas encore éclaircie : mais la glotte immobile, cartilagineuse & osseuse des oiseaux, & qui en conséquence ne peut s'étendre; la voix plus aiguë dans le sifflement, qui très-certainement dépend du seul rétrécissement des levres; l'exemple des femmes qui ont la voix plus aiguë que l'homme, quoiqu'elles aient la glotte & le larynx plus courts; les expériences qui constatent que les sons les plus aigus se forment par les ligamens de la glotte, approchés l'un de l'autre autant qu'ils le peuvent être; l'incertitude des nouvelles expériences, confirment ce systême : le défaut des machines propres à tirer le cartilage scutiforme en devant, le soupçon évident que l'auteur de l'expérience a cru que le cartilage scutiforme étoit porté en devant, tandis qu'il étoit certainement élevé, toutes ces choses font naître des doutes très-grands. Il paroit donc qu'on doit examiner de plus près cette observation, sans cependant blâmer les efforts de l'auteur, & sans adhérer trop précisément à son sentiment.

Rapprochons sous les yeux le morceau qu'on vient de lire, pour faciliter au lecteur avec plus de précision l'intelligence de ce phénomene merveilleux qu'on nomme la *voix*, & qui est si nécessaire aux hommes vivans en société.

On sait que la partie supérieure de la trachée artere s'appelle *larynx*, lequel est composé de cinq cartilages: au haut du larynx est une fente nommée la *glotte*, qui peut s'alonger, se raccourcir, s'élargir, s'étrécir, au moyen de plusieurs muscles artistement posés; il y a d'autres muscles qui font monter cette flûte, & d'autres qui la font descendre : l'air venant heurter contre ses bords, se brise & fait plusieurs vibrations qui forment le son de la *voix*; plus l'ouverture de la glotte est étroite, plus l'air y passe avec rapidité, & plus le son est aigu : on voit par-là que ceux qui s'efforcent à donner à leur *voix* un son fort aigu, seroient enfin suffoqués, s'ils continuoient long-tems; car, comme ils rétrécissent la glotte presqu'entiérement, il ne peut sortir que peu d'air : il leur arrive donc la même chose qu'à ceux en qui l'on arrête la respiration; mais si on élargit trop l'ouverture de la glotte, l'air qui passera sans peine, & sans beaucoup de vîtesse, ne se brisera point : ainsi il n'y aura pas de frémissemens; de là vient que ceux qui veulent donner à leur *voix* un ton grave, ne peuvent former aucun son.

L'air qui revient lentement des poumons, passe avec violence par la fente de la glotte, parce qu'il marche d'un espace large dans un lieu fort étroit; l'espace de la bouche & des narines ne contribue en rien à le produire, mais il lui donne diverses modifications : c'est ce qu'on voit par l'altération de la *voix* dans les rhumes, ou lorsque le nez est bouché. Le son forme la parole & les tons, dont la variété offre tant d'agrémens à l'oreille.

Il y a plusieurs instrumens qui servent à la parole, la langue est le principal, les levres & les dents y contribuent aussi beaucoup, l'expérience le montre dans ceux qui perdent les dents, ou qui ont des levres mal configurées : la luette paroit aussi, selon plusieurs savans, être d'usage pour articuler; car ceux à qui elle manque, ne parlent pas distinctement.

Il y a sur la glotte une languette nommée *épiglotte*, qui par ses vibrations différentes peut donner à l'air beaucoup de modifications; les cartilages aryténoïdes qui sont renversés sur la glotte, peuvent produire un effet semblable par les divers mouvemens dont ils sont capables. Ensuite la bouche modifie, augmente, tempere le son, selon les proportions qu'elle observe en se raccourcissant. Enfin la glotte a une faculté étonnante de se resserrer & de se dilater; ses contractions & ses dilatations répondent avec une exactitude merveilleuse à la formation de chaque ton.

Supposons, avec l'ingénieux docteur Keill, que la plus grande distance des deux côtés de la glotte monte à la dixieme partie d'un pouce, quand le son qu'elle rend, marque la douzieme note à laquelle la *voix* peut atteindre facilement; si l'on divise cette distance en douze parties, ces divisions marqueront l'ouverture requise pour telle ou telle note, poussée avec telle ou telle force : si l'on considere les subdivisions des notes que la *voix*

peut parcourir, il faudra un mouvement beaucoup plus subtil & plus délicat dans les côtés de la glotte; car si de deux cordes exactement tendues à l'unisson, on raccourcit l'une d'une 2000ᵉ partie de sa longueur, une oreille juste distinguera la discordance de ces deux cordes; & une bonne *voix* fera sentir la différence des sons qui ne différeront que de la 190ᵉ partie d'une note. Mais supposons que la *voix* ne divise une note qu'en 100 parties, il s'ensuivra que les différentes ouvertures de la glotte diviseront actuellement la dixieme partie d'un pouce en 1200 parties, dont chacune produira quelque difference sensible dans le ton, qu'une bonne oreille pourra distinguer; mais le mouvement de chaque côté de la glotte étant égal, il faudra doubler ce nombre, & les côtés de la glotte diviseront en effet, par leur mouvement, la dixieme partie d'un pouce en 2400 parties.

Il est aisé maintenant de définir ce que c'est que la *voix* & le chant, car nous avons déja vu ce que c'étoit que la parole.

La *voix* est un bruit que l'air enfermé dans la poitrine excite en sortant avec violence, & frottant les membranes de la glotte, il les ébranle & les froisse, ensorte que le retour cause un trémoussement capable de faire impression sur l'organe de l'ouïe. Or cet air agité avec promptitude, va frapper la cavité du palais & la membrane dont il est revêtu, ce qui produit la réflexion du son; la modification de ce son ainsi réfléchi, se fait par le mouvement des levres & de la langue, qui donnent la forme aux accens de la *voix*, & aux syllabes dont la parole est composée.

Pour que la *voix* se forme aisément, il faut 1°. de la souplesse dans les muscles qui ouvrent & resserrent la glotte; s'ils devenoient paralytiques, on ne pourroit plus former de son.

2°. Il faut que les ligamens qui unissent les pieces du larynx obéissent facilement.

3°. Il faut une liqueur qui humecte continuellement le larynx; peut-être que le suc huileux de la glande tyroïde, exprimé par les muscles qu'on nomme *sternotyroïdiens*, contribue à rendre la surface interne du larynx glissante, & par conséquent plus propre à former la *voix*.

4°. Il faut que le nez ne soit pas bouché: autrement l'air qui se réfléchit & se modifie diversement dans le fond de la bouche qui conduit au nez, forme un son désagréable; on appelle cela *parler du nez*, mais mal-à-propos, car alors tout l'air passe par la bouche, & le nez bouché n'en reçoit que peu ou point.

5°. Il faut que le thorax puisse avoir une dilatation considérable; car si les poumons ne peuvent pas bien s'étendre, il faudra reprendre haleine à chaque moment: ainsi la *voix* tombera, ou s'interrompra désagréablement.

Remarquons encore que la pointe de la langue prend quelquefois part à la formation des tons; car quand ils se suivent de bien près, la glotte labiale n'étant pas assez déliée pour prendre si promptement les différens diametres nécessaires, la pointe de la langue vient se présenter en-dedans à cette ouverture, & par un mouvement très-preste, la rétrécit autant qu'il faut, ou la laisse libre un instant, pour revenir aussi-tôt la rétrécir encore. A l'égard du sifflement, on fait qu'il n'est formé que par les seules vibrations des parties des levres alors extrêmement froncées & agitées par le passage précipité de l'air qui les fait frémir. Voilà les principales merveilles de la *voix*, il nous reste à répondre à quelques questions qu'on fait à son sujet.

On demande ce qui cause la différence de la *voix* pleine & de la *voix* de fausset qui commence au plus haut ton de la *voix* pleine, & ne lui ajoute que trois tons au plus. M. Dodart a observé que dans tous ceux qui chantent en fausset, le larynx s'éleve sensiblement, & par conséquent le canal de la trachée s'alonge & se rétrécit, ce qui donne une plus grande vitesse à l'air qui y coule. Cela seul suffiroit pour hausser le ton; mais d'ailleurs il est très-vraisemblable que la glotte se resserre encore, & plus que pour les tons naturels. Peut-être aussi le musicien pousse l'air avec une plus grande force, & par-là le ton devient plus aigu, comme il le devient dans une flûte sur un même trou lorsque le souffle est plus fort. Mais comme la disposition du larynx qui est élevé, ne permet à l'air que d'enfiler la route du nez, & non pas celle de la bouche, cela fait que la *voix* n'est pas désagréable, mais elle est toujours plus foible, & n'est, pour ainsi dire, qu'une demi-*voix*.

La *voix* fausse est différente du fausset; c'est celle qui ne peut entonner juste le ton qu'elle voudroit. M. Dodart en rapporte la cause à l'inégale constitution des deux levres de la glotte, soit en épaisseur, soit en grandeur, soit en tension. L'une fait, pour ainsi dire, la moitié d'un ton, l'autre la moitié d'un autre, & l'effet total n'est ni l'un ni l'autre; mais M. de Buffon ayant remarqué dans plusieurs personnes qui avoient l'oreille & la *voix* fausses, qu'elles entendoient mieux d'une oreille que d'une autre, l'analogie l'a conduit à faire quelques épreuves sur des personnes qui avoient la *voix* fausse: il a trouvé qu'elles avoient en effet une oreille meilleure que l'autre; elles reçoivent donc à la fois par les deux oreilles deux sensations inégales, ce qui doit produire une discordance dans le résultat total de la sensation; & c'est par cette raison, qu'entendant toujours faux, elles chantent faux nécessairement, & sans pouvoir même s'en appercevoir. Ces personnes, dont les oreilles sont inégales en sensibilité, se trompent souvent sur le côté d'où vient le son: si leur bonne oreille est à droite, le son leur paroîtra venir plus souvent du côté droit que du gauche. Au reste, il ne s'agit ici que des personnes nées avec ce défaut; ce n'est que dans ce cas que l'inégalité de sensibilité des deux oreilles, leur rend l'oreille & la *voix* fausses. Or ceux auxquels cette différence n'arrive que par accident, & qui viennent avec l'âge à avoir une des oreilles plus dure que l'autre, n'auront pas pour cela l'oreille & la *voix* fausses, parce qu'ils avoient auparavant les oreilles également sensibles, qu'ils ont commencé par entendre & chanter juste, & que si dans la suite leurs oreilles deviennent inégalement sensibles, & produisent une sensation de faux, ils la rectifient sur-le-champ, par l'habitude où ils ont toujours été d'entendre juste, & de juger en conséquence.

On demande enfin pourquoi des personnes qui ont le son de la *voix* agréable en parlant, l'ont désagréable en chantant, ou au contraire. Premiérement le chant est un mouvement général de toute la région vocale, & la parole est le seul mouvement de la glotte; or puisque ces deux mouvemens sont différens, l'agrément ou le désagrément qui résulte de l'un par rapport à l'oreille, ne tire point à conséquence pour l'autre. Secondement, on peut conjecturer que le chant est une ondulation, un balancement, un tremblement continuel, non pas ce tremblement des cadences qui se fait quelquefois seulement dans l'étendue d'un ton, mais un tremblement qui paroit égal & uniforme, & ne change point le ton, du moins sensiblement: semblable en quelque sorte au vol des oiseaux qui planent, dont les ailes ne laissent pas de faire incessamment des vibrations, mais si courtes & si promptes qu'elles sont imperceptibles. Le tremblement des cadences se fait par des changemens très-prestes & très-délicats de l'ouverture de la glotte; mais le tremblement qui regne dans tout le chant, est celui du larynx même. Le larynx est le canal de la *voix*, mais un canal mobile, dont les balancemens contribuent à la *voix* de chant. Cela posé, on voit assez que si les tremblemens qui ne doivent pas être sensibles le sont, ils choqueront l'oreille, tandis que dans la même personne la *voix*, qui n'est que le simple mouvement de la glotte, pourra faire un effet qui plaise.

Ce détail nous a conduits plus loin que nous ne croyions en le commençant; mais il amuse, & d'ailleurs le sujet sur lequel il roule est un des plus curieux de la physiologie.

Nous avons suivi, pour l'explication des phénomenes de la *voix*, le systême de MM. Dodart & Perrault, par préférence à tout autre, & nous pensons qu'il le mérite. Nous n'ignorons pas cependant que M. Ferrein est d'une opinion différente, comme on peut le voir par son mémoire sur cette matiere, inséré dans le recueil de l'académie des sciences, année 1741. Selon lui, l'organe de la *voix* est un instrument à corde & à vent, & beaucoup plus à corde qu'à vent; l'air qui vient des poumons, & qui passe par la glotte, n'y faisant proprement que l'office d'un archet sur les fibres tendineuses de ses levres, qu'il appelle *cordes vocales* ou *rubans* de la glotte: c'est, dit-il, la collision violente de cet air & des cordes vocales qui les oblige à frémir, & c'est par leurs vibrations plus ou moins promptes qu'ils les rendent différens, selon les loix ordinaires des instrumens à cordes.

VOIX *des animaux*, *Physiol.* Le son que

rendent les animaux, insectes, oiseaux, quadrupedes, est bien différent de la *voix* de l'homme.

Il y a dans quelques insectes un son qu'on peut appeller *voix*, parce qu'il se fait par le moyen de ce qui leur tient lieu de poumons, comme dans les cigales & les grillons, qui ont une espece de chant.

Il y a un autre son commun qu'on trouve dans les insectes ailés, & qui n'est autre chose qu'un bourdonnement causé par le mouvement de leurs ailes, ce qui se démontre parce que ce bruit cesse aussitôt que ces insectes cessent de voler.

Il y a un petit animal nommé *grison*, qui forme un son, en frappant avec sa tête sur des corps minces & résonnans, tels que sont les feuilles seches & du papier, ce qu'il exécute par des coups fort fréquens & espacés assez également. Ces animaux sont ordinairement dans les fentes de vieilles murailles.

Le chant du cygne, dont la douceur est si vantée par les poëtes, n'est point produit par leur gosier, qui ne fait ordinairement qu'un cri très-rude& très-désagréable; mais ce sont les ailes de cette espece d'oiseau, qui étant à demi levées & étendues lorsqu'il nage, sont frappées par le vent, qui produit sur ces ailes un son d'autant plus agréable, qu'il ne consiste pas en un seul ton, comme dans la plupart des autres oiseaux, mais est composé de plusieurs tons qui forment une espece d'harmonie, suivant que par hasard l'air frappant plusieurs plumes diversement disposées, fait des tons différens; mais il résulte toujours que ce son n'est point une *voix*.

La *voix* prise dans sa propre signification est de trois especes; savoir, la *voix* simple qui n'est point articulée, celle qui ne l'est qu'imparfaitement, & celle qui l'est parfaitement, qu'on appelle *parole*.

La *voix* simple est un son uniforme qui ne souffre aucune variation, telle qu'est celle des serpens, des crapauds, des lions, des tigres, des hiboux, des roitelets. En effet, la *voix* des serpens n'est qu'un sifflement qui, sans avoir d'articulation, ni même de ton, est seulement ou plus fort, ou plus foible. Celle des crapauds est un son clair & doux qui a un ton qui ne change point. Les tigres, les lions, & la plupart des bêtes féroces ont une *voix* rude & sourde tout ensemble, sans aucune variation. Le hibou, le roitelet, & beaucoup d'autres oiseaux ont une *voix* très-simple, qui n'a presque point d'autre variation que celle de ses entrecoupemens; car quoique les oiseaux soient fort recommandés pour leur chant, on doit pourtant convenir qu'il n'est que foiblement articulé, excepté dans le perroquet, le sansonnet, la linotte, le moineau, le geai, la pie, le corbeau, qui imitent la parole & le chant de l'homme.

Il faut même remarquer que dans toutes les inflexions du chant des oiseaux, qui font une si grande diversité de sons, il ne se trouve point de ton; ce n'est que la diversité de l'articulation qui rend ces inflexions différentes, par la différente promptitude de l'impulsion de l'air, par ses entrecoupemens, & par toutes les autres modifications, qui peuvent être diversifiées en des manieres infinies, sans changer de ton.

Les organes de la *voix* simple, sont les parties qui composent la glotte, les muscles du larynx & du poumon. Les membranes cartilagineuses de la glotte produisent le son de la *voix*, lorsqu'elles sont secouées par la passage soudain de l'air contenu dans le poumon. Les muscles du larynx servent à la modification de ce son, & aux entrecoupemens qui se rencontrent dans la *voix* simple. L'usage du poumon pour la *voix* est principalement remarquable dans les oiseaux, où il y a une structure particuliere, qui est d'être composé de grandes vessies capables de contenir beaucoup d'air; ce qui fait que les oiseaux ont la *voix* forte & de durée.

Dans les oies & les canards, ce n'est point la glotte qui produit le son de leur *voix*, mais ce sont des membranes mises à un autre larynx qui est au-bas de leur trachée artere. L'effet de cette structure se fait aisément connoître, si après avoir coupé la tête à ces animaux & leur avoir ôté le larynx, on leur presse le ventre; car alors on produit en eux la même *voix* que lorsqu'ils étoient vivans, & qu'ils avoient un larynx. Il y a encore un autre effet de cette structure qui est le nazard particulier au son de la *voix* de ces animaux, & que les anciens nommoient *gingrisme:* on imite ce gingrisme dans les cromornes des orgues par une structure pareille, en mettant par-dessus les anches un tuyau de la longueur de l'âpre-artere

au-delà des membranes qui tiennent lieu d'anche.

Les grues ont le tuyau de l'âpre-artere plus long que leur col, & en même tems redoublé comme celui d'une trompette.

La structure du larynx interne, qui est particuliere aux oies, aux canards, aux grues, *&c.* consiste en un os, & en deux membranes qui sont dans l'endroit où l'âpre-artere se divise en deux pour entrer dans le poumon. L'os est fait comme un hausse-col. La partie supérieure de leur larynx est bordée de trois os, dont il y en a deux longs & un peu courbés, & le troisieme qui est plat sort entre les deux qui forment la fente ou la glotte; de maniere que le passage de la respiration est ouvert ou fermé, lorsque le larynx s'applatissant ou se relevant, fait entrer ou sortir ce troisieme os d'entre les deux autres, pout empêcher que la nourriture ne tombe dans l'âpre-artere,&pour laisser passer l'air nécessaire à la respiration.

Quelques animaux terrestres ont la *voix* plus articulée que les autres, & la diversifient non-seulement par l'entrecoupement du son, mais encore par le changement de ton. Et cette articulation leur est naturelle; ensorte qu'ils ne la changent & ne la perfectionnent jamais, comme certains oiseaux. Les chiens & sur-tout les chats, ont naturellement une diversité de ports de *voix* & d'accens qui est admirable; cependant leur *voix* n'est articulée que très-imparfaitement, si on la compare avec la parole.

C'est la parole qui est particuliere à l'homme. Elle consiste dans une variation d'accens presqu'infinie; toutes leurs différences étant sensibles & remarquables, dépendent d'un grand nombre d'organes que la nature a fabriqués pour cet effet.

Cependant la parole dans l'homme dépend beaucoup moins des organes que de la prééminence de l'être qui les possede; car il y a des animaux, comme le singe, qui ont tous les organes de même que l'homme pour la parole, & les oiseaux qui parlent n'ont rien approchant de cette structure. C'est une chose remarquable que la grande différence qu'on voit entre la langue du perroquet & celle de l'homme, qui est assez semblable à celle d'un veau, tandis que celle du perroquet est ordinairement épaisse, ronde, dure, garnie au bout d'une petite corde, & de poil par-dessus.

On fait parler des chats & des chiens, en donnant à leur gosier une certaine configuration dans le tems qu'ils crient. Cela ne doit pas paroître surprenant, depuis qu'on est venu à bout de faire prononcer une sentence assez longue à une machine dont les ressorts étoient certainement moins déliés que ceux des animaux. On doit être moins surpris de ce phénomene dans ce siecle, après qu'on a vu le flûteur de M. de Vaucanson.

Remarquons enfin, que dans chaque créature on trouve une disposition différente de la trachée artere, proportionnée à la diversité de leur *voix*. Dans le hérisson, qui a la *voix* très-petite, elle est presqu'entiérement membraneuse: dans le pigeon, qui a la *voix* basse & douce, elle est en partie cartilagineuse, en partie membraneuse: dans la chouette, dont la *voix* est haute & claire, elle est cartilagineuse: mais dans le geai, elle est composée d'os durs, au lieu de cartilages: il en est de même de la linotte, & c'est à cause de cela que ces deux oiseaux ont la *voix* plus haute & plus forte, *&c.*

Les anneaux de la trachée artere sont très-bien appropriés pour la modulation différente de la *voix*. Dans les chiens & les chats, qui, comme les hommes, diversifient extrêmement leur ton pour exprimer diverses passions, ils sont ouverts & flexibles, de même que dans les hommes. Par-là ils sont tous, ou la plupart, en état de se dilater ou de se resserrer plus ou moins, selon qu'il est convenable à un ton plus ou moins élevé & aigu, *&c.* au lieu qu'en quelques autres animaux, comme dans le paon du Japon, qui n'a guere qu'un seul ton, ces anneaux sont entiers, *&c. voy.* de plus grands détails dans la *Cosmolog. sacr.* de Grew. (*D. J.*)

VOIX *des oiseaux*, *Anat. comparée.* La *voix*, le cri des oiseaux approche beaucoup plus de la *voix* humaine que celle des quadrupedes, que nous examinerons séparément; il y a même des oiseaux qui parviennent à imiter assez passablement notre parole & nos tons. Cependant leur *voix* differe beaucoup de celle de l'homme, & présente un grand nombre de singularités qui ne sont pas épuisées; mais on en a découvert quelques-unes qu'il

convient d'indiquer dans cet ouvrage.

Les oiseaux ont, comme les hommes, une espece de glotte placée à l'extrêmité supérieure de la trachée artere; mais les levres de cette glotte, incapables de faire des vibrations assez promptes & assez multipliées, ne contribuent presqu'en rien à la formation des sons: le principal & le véritable organe qui les produit, est placé à l'autre extrémité de la trachée artere. Ce larynx, que nous nommerons *interne* d'après M. Perrault, est placé au-bas de la trachée artere, à l'endroit où elle commence à se séparer en deux, pour former ce qu'on appelle *les bronches*: du moins M. Hérissant, de l'académie des sciences de Paris, dit ne l'avoir encore vu manquer dans aucun des oiseaux qu'il a disséqués. Cet organe, au reste, n'est pas le seul qui soit employé à la formation de la *voix des oiseaux*; il est ordinairement accompagné d'un nombre plus ou moins grand d'organes accessoires, qui sont probablement destinés à fortifier les sons du premier, & à les modifier.

L'organe principal de la *voix* varie dans les différens oiseaux; dans quelques-uns, comme dans l'oie, il n'est composé que de quatre membranes disposées deux à deux, & qui font l'effet de deux anches de hautbois, placées l'une à côté de l'autre aux deux embouchures osseuses & oblongues du larynx interne, qui donnent entrée aux deux premieres bronches; mais, comme nous l'avons dit, ces anches membraneuses ne sont pas le seul organe de la *voix des oiseaux*; M. Hérissant en a découvert d'autres, placés dans l'intérieur des principales bronches de ce poumon des oiseaux, que M. Perrault nomme *poumon charnu*.

On trouve dans ces canaux une grande quantité de petites membranes très-déliées en forme de croissant, placées toutes d'un même côté les unes au-dessus des autres, de maniere qu'elles occupent environ la moitié du canal, laissant l'autre libre à l'air, qui ne peut cependant y passer avec vitesse, sans exciter dans ces membranes ainsi disposées, des trémoussemens plus ou moins vifs, & par conséquent des sons.

Dans quelques oiseaux aquatiques du genre des canards, on découvre encore un organe différent, comme d'autres membranes posées en divers sens, dans certaines parties osseuses ou cartilagineuses. La figure de ces parties varie dans les différentes especes, & on les rencontre, ou vers la partie moyenne de la trachée artere, ou vers sa partie inférieure.

Mais il est un organe qui se trouve dans tous les oiseaux, & qui est si nécessaire à la formation de leur *voix*, que tous les autres deviennent inutiles lorsqu'on abolit ou qu'on suspend les fonctions de celui-ci. C'est une membrane plus ou moins solide, située presque transversalement entre les deux branches de l'os connu sous le nom d'*os de la lunette*. Cette membrane forme de ce côté-là une cavité assez grande, qui se rencontre dans tous les oiseaux à la partie supérieure & interne de la poitrine, & qui répond à la partie externe des anches membraneuses, dont nous venons de parler.

Lorsqu'un oiseau veut se faire entendre, il fait agir les muscles destinés à comprimer les sacs du ventre & de la poitrine, & force par cette action l'air qui y étoit contenu à enfiler la route des bronches du poumon charnu, où rencontrant d'abord les petites membranes à ressort dont nous avons parlé, il y excite certains mouvemens & certains sont destinés à fortifier ceux que doivent produire les anches membraneuses que le même air rencontre ensuite; mais ces dernieres n'en rendroient aucun, si une partie de l'air contenu dans les poumons ne passoit par de petites ouvertures dans la cavité située sous l'os de la lunette. Cet air aide apparemment les anches à entrer en jeu, soit en leur prêtant plus de ressort, soit en contrebalançant par intervalles l'effort de l'air qui passe par la trachée artere. De quelque façon qu'il agisse, son action est si nécessaire, que si l'on perce dans un oiseau récemment tué la membrane qui forme cette cavité, & qu'ayant introduit un chalumeau par une ouverture faite entre deux côtes dans quelqu'un des sacs de la poitrine, on souffle par ce chalumeau, on sera maitre, avec un peu d'adresse & d'attention, de renouveller la *voix de l'oiseau*, pourvu qu'on tienne le doigt sur l'ouverture de la membrane; mais si-tôt qu'on l'ôtera, & qu'on laissera à l'air contenu dans la cavité la liberté de s'échapper, l'organe demeurera absolument muet, quelque chose qu'on puisse faire pour le remettre en jeu. Il n'est pas

étonnant que l'organe des oiseaux, destiné à produire des sons assez communément variés, & presque toujours harmonieux, soit composé avec tant d'art & tant de soin. *Hist. de l'acad. des sciences*, année 1753. (*D. J.*)

VOIX *des quadrupedes. Anat. comparée.* La différence qui se trouve entre la *voix* humaine & les cris de différens animaux, & sur-tout ceux de ces cris qui paroissent composés de plusieurs sons différens produits en même tems, auroit dû depuis long tems faire soupçonner que les organes qui étoient destinés à les produire, étoient aussi multipliés que ces sons. Cette réflexion si naturelle a échappé; on regardoit les organes de la *voix* des animaux, & sur-tout de celle des quadrupedes, comme aussi simples & presque de la même nature que l'organe de la *voix* de l'homme.

Il s'en faut cependant beaucoup que dans plusieurs des quadrupedes, & plus encore dans les oiseaux, l'organe de la *voix* jouisse d'une aussi grande simplicité: la dissection anatomique y a découvert des parties tout-à-fait singulieres, & qui n'ont rien de commun avec l'organe de la *voix* humaine.

Les quadrupedes peuvent se diviser à cet égard en deux classes; les uns ont l'organe de la *voix* assez simple, les autres l'ont fort composé.

Du nombre de ces derniers est le cheval. On sait que le hennissement de cet animal commence par des tons aigus, tremblottans & entrecoupés, & qu'il finit par des tons plus ou moins graves. Ces derniers sont produits par les levres de la glotte, que MM. Dodard & Ferrein nomment *cordes* dans l'homme; mais les sons aigus sont dus à un organe tout-à-fait différent, ils sont produits par une membrane à ressort, tendineuse, très-mince, très-fine & très-déliée. Sa figure est triangulaire, & elle est assujettie lâchement à l'extrémité de chacune des levres de la glotte du côté du cartilage thyroïde; & comme par sa position elle porte en partie à faux, elle peut facilement être mise en jeu par le mouvement de l'air qui sort rapidement de l'ouverture de la glotte.

On peut aisément voir tout le jeu de cette membrane, en comprimant avec la main un larynx frais de cheval, & en faisant souffler par la trachée fortement & par petites secousses. On verra alors la membrane faire ses vibrations très-promptes, & on entendra le son aigu du hennissement. Pour se convaincre que les levres de la glotte n'y contribuent en rien, on n'aura qu'à y faire transversalement une légere incision qui en abolisse la fonction, sans permettre à l'air un cours trop libre; l'on verra pour lors que la membrane continuera son jeu, & que le son aigu ne cessera point, ce qui devroit nécessairement arriver, s'il étoit produit par les levres de la glotte.

L'organe de la *voix* de l'âne offre encore des singularités plus remarquables; la plus grande partie de cette *voix* est tout-à-fait indépendante de la glotte; elle est entiérement produite par une partie qui paroît être charnue. Cette partie est assujettie lâchement, comme une peau de tambour non tendue, sur une cavité assez profonde qui se trouve dans le cartilage thyroïde. L'espece de peau qui bouche cette cavité est située dans une direction presque verticale, & l'enfoncement qui sert de caisse à ce tambour, communique à la trachée artere par une petite ouverture située à l'extrêmité des levres de la glotte; au-dessus de ces levres se trouvent deux grands sacs assez épais, placés à droite & à gauche; & chacun d'eux a une ouverture ronde, taillée comme en biseau, & tournée du côté de celle de la caisse du tambour.

Lorsque l'animal veut braire, il gorge ses poumons d'air par plusieurs grandes inspirations, pendant lesquelles l'air entrant rapidement par la glotte qui est alors rétrécie, fait encore une espece de sifflement ou de râle plus ou moins aigu. Alors le poumon se trouvant suffisamment rempli d'air, il le chasse par des expirations redoublées, & cet air, en trop grande quantité pour sortir aisément par l'ouverture de la glotte, enfile en grande partie l'ouverture qui communique dans la cavité du tambour, & mettant en jeu sa membrane, & les sacs dont nous avons parlé, produit le son éclatant que rend ordinairement cet animal.

Tout ce que nous venons de dire se prouve aisément, si tenant un larynx d'âne tout frais, on le comprime vers ses parties latérales, & qu'on pousse l'air avec force par un chalumeau placé un peu au-dessous

de l'ouverture qui communique dans le tambour : on verra alors distinctement le jeu du tambour & des sacs. Pour se convaincre que les cordes de la glotte n'y jouent pas un grand rôle, il ne faudra que les couper, & répéter l'expérience en comprimant seulement le larynx avec la main; on verra que quoique l'incision faite aux levres de la glotte les ait rendues incapables d'action, le même son se fera entendre sans aucune différence.

Le mulet engendré, comme on sait, d'un âne & d'une jument, a une *voix* presque semblable à celle de l'âne ; aussi lui trouve-t-on presque le même organe, & rien qui ressemble à celui du cheval: réflexion importante, & qui semble justifier que l'examen des animaux nés du mêlange de différentes especes, est peut-être le moyen le plus sûr pour faire connoître la part que chaque sexe peut avoir à la génération.

La *voix* du cochon ne dépend pas beaucoup plus que celle de l'âne, de l'action des levres de la glotte ; elle est due presqu'entiérement à deux grands sacs membraneux, décrits par Casserius; mais ce que le larynx de cet animal offre de plus singulier, c'est qu'à proprement parler, sa glotte est triple: outre la fente qui se trouve entre les bords de la véritable glotte, il y en a encore une autre de chaque côté, & ce sont ces deux ouvertures latérales qui donnent entrée dans les deux sacs membraneux, dont nous venons de parler.

Lorsque l'animal pousse l'air avec violence en rétrécissant la glotte, une grande partie de cet air est portée dans les sacs, où il trouve moins de résistance ; il les gonfle, & y excite des mouvemens & des tremblemens d'autant plus forts, qu'il y est lancé avec plus de violence, d'où résultent nécessairement des cris plus ou moins aigus.

On peut aisément voir le jeu de tous ces organes, en comprimant avec la main un larynx frais de cochon ; & soufflant avec force par la trachée artere, on y verra les sacs s'enfler, & former des vibrations d'autant plus marquées, que l'action de l'air qui entre dans les sacs, se trouve contrebalancée jusqu'à un certain point par le courant de celui qui s'échappe en partie par la glotte, & force par ce moyen les sacs à battre l'un contre l'autre, & à produire un son.

Si l'on entame les levres de la glotte par une incision faite près du cartilage arytenoïde, sans endommager les sacs, en soufflant par la trachée-artere, on entendra presque le même son qu'auparavant. Nous disons *presque le même*, car on ne peut nier qu'il n'y ait quelque différence, & que la glotte n'entre pour quelque chose dans la production de la *voix* de cet animal ; mais si on enleve les sacs, en prenant bien garde de détruire la glotte, les mêmes sons ne se feront plus entendre, preuve évidente de la part qu'ils ont à cette formation. *Histoire de l'académie des sciences*, année 1753. (*D. J.*)

VOIX, *Méd. séméiot.* Les signes qu'on peut tirer de la *voix* pour la connoissance & le pronostic des maladies, sont assez multipliés; nous les devons tous à Hippocrate. Cet illustre & infatigable observateur, que nous avons eu si souvent occasion de célebrer, & qui ne sauroit l'être assez, est le premier & le seul qui les ait recueillis avec exactitude; Galien n'a fait que le commenter sans l'étendre, & Prosper Alpin s'est contenté d'en donner un extrait qui est très-incomplet. Nous nous bornerons dans cet article à ramasser dans ses différens ouvrages les axiomes qui concernent le sujet que nous traitons, ne présentant, à son exemple, que les vérités toutes nues, sans les envelopper du frivole clinquant de quelque théorie hasardée.

La *voix* ne peut être le signe de quelque accident présent ou futur, qu'autant qu'elle s'éloigne de l'état naturel, qui peut arriver de trois façons principales : 1°. lorsque cette fonction s'exécute autrement qu'elle ne devroit, comme dans la *voix* rauque, grêle, entrecoupée, plaintive, tremblante, *&c.* 2°. Lorsqu'elle n'a pas l'étendue, la force & la rapidité qui lui conviennent: telles sont les *voix* obscures, foibles, bégayantes, tardives, *&c.* 3°. Lorsqu'elle est tout-à-fait interceptée : ce vice est connu sous les noms synonymes d'*aphonie*, *perte*, *extinction*, *interruption de voix*, *mutité*, qu'il ne faut pas confondre avec le silence qui suppose la liberté des organes & le défaut de volonté, au lieu que l'aphonie est toujours l'effet d'un dérangement organique, & par conséquent n'est jamais volontaire.

1°. La voix rauque qui se rencontre avec la toux & le dévoiement, n'est pas longtems sans être suivie d'expectoration pu-

rulente; elle est toujours un mauvais signe, lorsqu'en même tems les crachats sont visqueux & salés. Hippoc. *Coac. prænot.* cap. XVI, n. 30 & 38. Parmi les signes d'une phthisie tuberculeuse commençante, il n'y en a point d'aussi certain, suivant l'observation de Morton, excellent phthisiologiste, conforme à celle d'Hippocrate, que la raucité de la *voix* jointe à la toux; l'expérience journaliere confirme cette assertion. La *voix* aiguë accompagne ordinairement la rétraction des hypocondres en-dedans. *Prorrhet.* lib. I. sect. II, n. 9. Il y a plusieurs degrés ou différences de *voix* aiguë; quand ce vice augmente, la *voix* prend le nom de *clangor*; le son qu'elle rend, ressemble au cri des grues. Ce même vice étant porté à un degré plus haut, la *voix* devient *lugubris*, *flebilis*, κλαγγώδης, semblable à celle d'un enfant qui pleure, ensuite *prolabunda, querula, stridula.* Il n'y a point de mots françois qui rendent bien la signification de ces termes latins; c'est pourquoi nous ne balançons point à les conserver. En général toutes ces dépravations de *voix* sont très-mauvaises, surtout dans les phrénésies & les fievres ardentes. La *voix* aiguë, *clangosa*, fournit un présage sinistre. *Prorrhet.* lib. I, sect. II, n. 11. La voix *clangosa* ou tremblante, & la langue en convulsion sont des signes de délire prochain (*Coac. prænot.* cap. II, n. 24); de même, lorsqu'à la suite d'un vomissement nauséeux la *voix ressemble* à celle des grues, & que les yeux sont chargés de poussiere, il faut s'attendre à l'aliénation d'esprit. Tel fut le sort de la femme d'Hermogyge, qui eut cette dépravation de *voix*, délira ensuite, & mourut enfin muette. *Prorrhet.* lib. I, sect. I, n. 17. Du délire les malades passent souvent à la raucité accompagnée de toux. *Coac. prænot.* cap. XXII, n. 9. La *voix* aiguë, semblable à celle de ceux qui pleurent, jointe à l'obscurcissement des yeux, annoncent les convulsions. *Ibid.* cap. IX, n. 13. La *voix* tremblante, avec un cours de ventre survenu sans raison apparente, est un symptome pernicieux dans les maladies chroniques. *Ibid.* n. 14.

2°. La foiblesse de la *voix* est toujours un mauvais signe; elle dénote pour l'ordinaire un affaissement général. Sa lenteur doit faire craindre quelque maladie soporeuse, l'apoplexie, l'épilepsie, ou la léthargie, sur-tout si elle est accompagnée de vertige, de douleur de tête, de tintement d'oreille & d'engourdissement des mains. *Coac. prænot.* cap. IV, n. 2.

3°. L'extinction de *voix* ou l'aphonie est une des suites fréquentes des commotions du cerveau. *Aphor.* 58, lib. VII. Elle est presque toujours un signe funeste, & même mortel, dans les maladies aiguës, sur-tout quand elle est jointe à une extrême foiblesse, ou qu'elle est accompagnée de hoquet. *Prorrhet.* lib. I, sect. I, n. 23. Ceux qui perdent la *voix* dans un redoublement après la crise, meurent dans peu, attaqués de tremblement ou ensevelis dans un sommeil apoplectique. *Ibid.* sect. II. n. 58. Les interceptions de *voix* sans crise annoncent aussi les mêmes accidens & la même terminaison. *Coac. præn.* cap. IX, n. 3. L'aphonie est mortelle, lorsqu'elle est suivie de frisson, ces malades ont une légere douleur de tête. *Ibid.* n. 11. Les délires avec perte de *voix* sont d'un très-mauvais caractere. *Ibid.* n. 19. Dans les épidémies, Hippocrate rapporte l'histoire de deux phrénétiques qui moururent avec ce symptome; l'extinction de *voix* dans la fievre en forme de convulsion, est mortelle, sur-tout si elle est suivie de délire silentieux. *Ib.* n. 4. La malade dont il est fait mention dans le cinquieme livre des *épidémies*, attaquée d'angine, tomba dès le quatrieme jour dans les convulsions, perdit la *voix*; il y eut en même tems grincement des dents & rougeur aux mâchoires; elle mourut le cinquieme jour. La mutité qui se rencontre dans une affection soporeuse, dans la catalepsie, est d'un très-mauvais augure. *Ibid.* n. 6. Ceux que la douleur prive de la *voix*, meurent avec beaucoup d'inquiétudes & de difficulté. *Prorrhet.* lib. II, sect. II, n. 19. La perte de *voix* dans une fievre aiguë avec défaillance, est mortelle, si elle n'est point accompagnée de sueur; elle est moins dangereuse si le malade sue, mais elle annonce que la maladie sera longue. N'arrive-t-il pas que ceux qui éprouvent cet accident dans le cours d'une rechûte, sont beaucoup plus en sûreté? Mais le danger est pressant & certain, si l'hémorragie du nez ou le dévoiement surviennent. *Coac præn.* cap. IX, n. 12. Lorsque les pertes de *voix* sont l'effet & la suite d'une douleur de tête, & que la fievre avec sueur est suivie de dévoiement, les malades lâchent sous eux sans s'en appercevoir, χαλῶντα ἐπ' αὐ-

tre; ils risquent de retomber & d'être long-tems malades; le frisson survenant là-dessus n'est point fâcheux. *Ibid.* n. 9. Si le frisson a produit l'aphonie, le tremblement la fait cesser; & le tremblement joint ensuite au frisson est critique & salutaire. *Ibid.* cap. I, n. 27. Les douleurs aux hypocondres dans le courant des fievres, accompagnées d'interception de *voix*, sont d'un très-mauvais caractere, si la sueur ne les dissipe pas; les douleurs aux cuisses, survenues à ces malades avec une fievre ardente, sont pernicieuses, sur-tout si le ventre coule alors abondamment. *Prorrhet.* lib. I, sect. II, n. 57. La mutité qui vient tout-à-coup dans une personne saine, avec douleur de tête & râlement, ne cesse que par la fievre ou par la mort du malade qui arrive dans l'espace de sept jours. *Aphor.* 51, lib. VI. De même l'ivrogne qui perd subitement la *voix*, meurt dans les convulsions, si la fievre ne survient, ou si à l'heure que l'ivresse a coutume de se dissiper, il ne recouvre la parole. *Aphor.* 5, lib. V. L'extinction de *voix* qui est l'effet ordinaire des douleurs de tête, du fondement & des parties génitales extérieures, n'est pas bien à craindre, ces malades tombent au neuvieme mois dans l'assoupissement, & ont le hoquet, & bientôt après la *voix* revient, & ils rentrent dans leur état naturel. *Coac. praen.* cap. IV, n. 5. Il n'en est pas de même de celle qui vient à un phthisique confirmé, elle est un signe certain d'une mort prochaine.

Nous pouvons conclure de ces différentes observations, que la perte de *voix*, toujours par elle-même de mauvais augure, est un signe sûrement mortel, quand elle se rencontre avec d'autres signes pernicieux; & en considérant les cas où elle n'est pas aussi dangereuse, nous voyons que c'est sur-tout quand les sueurs ou la fievre surviennent; d'où nous pouvons tirer quelques canons pratiques pour le traitement des maladies où ce symptome se rencontre. Il faut bien se garder de s'opposer aux efforts de la fievre, de la diminuer, de l'affoiblir, mais encore de tâcher de la faire cesser tout-à-fait, suivant la pratique routiniere & nuisible de la plupart des médecins, qui ne sauroient s'accoutumer à regarder la fievre comme un remede assuré, & qui la redoutent toujours comme un ennemi dangereux. En second lieu, il faut tâcher de pousser les humeurs vers la peau, de favoriser & déterminer la sueur, ou au moins il faut prendre garde de ne pas empêcher cette excrétion par des purgatifs qu'un autre abus de cette aveugle routine malheureusement encore trop suivie fait si souvent réitérer, au point que dans la plupart des fievres aiguës on purge tous les deux jours. Le dévoiement est comme on a pu le remarquer, une excrétion très-désavantageuse dans les extinctions de *voix*.

Aux trois dérangemens de *voix* que nous avons parcourus, il me semble qu'on en pourroit ajouter un quatrieme, savoir l'augmentation de la *voix*. J'ai souvent observé que les malades qui étoient sur le point de délirer, ou qui étoient même déjà dans un délire obscur, avoient la *voix* grosse, brusque, plus ferme & plus nette, &, si je puis ainsi parler, plus arrondie. (*m*)

VOIX (*Maladies de la*). *Médec.* L'air reçu dans les poumons, & qui en est chassé par la compression de la poitrine, venant à passer par la fente du larynx légérement rétrécie, rend un son qui ensuite, par la modulation de la langue & des autres parties de la bouche, forme la *voix*; mais comme plusieurs choses concourent à cette formation, savoir la poitrine, le diaphragme, le poumon, le larynx, le gosier, la luette, le palais, la langue, & la mucosité qui enduit ces parties; comme toutes sont sujettes à grand nombre de maladies aiguës & chroniques, il ne s'agit pas ici de les rapporter, mais seulement de parcourir les principaux accidens de la *voix* en général: ceux qui viennent de naissance, sont incurables.

Dans les maladies inflammatoires, lorsque la *voix* vient à manquer, qu'elle est foible, aiguë (ce qui désigne ou la débilité des forces, ou bien une métastase sur les organes de la *voix*, & quelquefois une constriction spasmodique), c'est toujours un mauvais présage.

Quand ces accidens arrivent dans les maladies chroniques, la convulsion, la passion hystérique, la mobilité des esprits, c'est une marque d'un resserrement spasmodique, qu'il faut traiter par les remedes opposés aux causes.

Dans les pituiteux, les hydropiques, les maladies soporeuses, les apoplectiques, dans l'engourdissement & la catalepsie, le défaut de *voix* tire son origine de la sura-

bondance ou vices de la pituite, ou de la compression du cerveau. Cet accident présage tantôt la longueur, tantôt le danger de la maladie : il faut employer dans le traitement, les résolutifs externes & les dérivatifs.

Si la *voix* se supprime dans la céphalalgie, le délire, la phrénésie, comme cette suppression marque l'affaissement du cerveau, le péril est encore plus grand; cependant on ne doit pas recourir à un traitement palliatif, c'est le mal même qu'il faut guérir.

Lorsque la *voix* est supprimée dans la péripneumonie, la pleurésie, l'empyéme, l'hydropisie de poitrine, l'asthme humoral, c'est un symptome dangereux, parce qu'il doit sa naissance à la répétition ou à l'oppression du poumon. Il faut en chercher le remede dans l'évacuation ou la dérivation de cette matiere dont le poumon est abreuvé.

L'enflure inflammatoire, érésipélateuse, œdémateuse, catarrheuse du palais, de la luette, de la langue, du larynx, suivie de la suppression de la *voix*, comme les aphthes & les croûtes varioliques, n'exige pas seulement les remedes généraux propres à ces maladies, mais en outre l'application des tropiques internes au gosier, & externes sur le col, de même que dans les angines. (*D. J.*)

VOIX, s. f. *Musique*. La *voix* d'un homme est la collection de tous les sons qu'il peut tirer, en chantant, de son organe; ainsi on doit appliquer à la *voix* tout ce que nous avons dit du son en général. *V.* SON.

On peut considérer la *voix* selon différentes qualités. *Voix* forte, & celle dont les sons sont forts & bruyans; grande *voix*, est celle qui a beaucoup d'étendue : une belle *voix*, est celle dont les sons sont nets, justes & harmonieux. Il y a dans tout cela des mesures communes, dont les *voix* ordinaires ne s'écartent pas beaucoup. Par exemple, j'ai trouvé que généralement l'étendue d'une *voix* médiocre qui chante sans s'efforcer, est d'une tierce par-dessus l'octave, c'est-à-dire, d'une dixieme.

Des *voix* de même étendue n'auront pas pour cela le même diapason, mais l'une sera plus haute, l'autre plus basse, selon le caractere particulier de chaque *voix*.

A cet égard, on distingue génériquement les *voix* en deux classes; la voix, *voix* aiguës ou féminines, & *voix* graves ou masculines, & l'on a trouvé que la différence générale des unes & des autres étoit à peu près d'une octave, ce qui fait que les *voix* aigues chantent réellement à l'octave des *voix* graves, quand elles paroissent chanter à leur unisson.

Les *voix* graves sont celles qui sont ordinaires aux hommes faits; les *voix* aiguës sont celles des femmes; les eunuques & les enfans ont aussi à peu près le diapason des *voix* féminines. Les hommes même en peuvent approcher en chantant le fausset; mais de toutes ces *voix* aigues, je ne crains point de dire, malgré la prévention des Italiens, qu'il n'y en a nulle d'espece comparable à celle des femmes, ni pour l'étendue, ni pour la beauté du timbre; la *voix* des enfans a peu de consistance, & n'a point de bas; celle des eunuques n'est supportable non plus que dans le haut; & pour le fausset, c'est le plus désagréable de tous les timbres de la *voix* humaine. Pour bien juger de cela, il suffit d'écouter les chœurs du concert spirituel de Paris, & d'en comparer les dessus avec ceux de l'opéra.

Tous ces diapasons différens réunis forment une étendue générale d'à peu près trois octaves qu'on a divisées en quatre parties, dont trois appellées *haute-contre*, *taille* & *basse* appartiennent aux *voix* masculines, & la quatrieme seulement qu'on appelle *dessus* est assignée aux *voix* aiguës; sur quoi se trouvent plusieurs remarques à faire.

1°. Selon la portée des *voix* ordinaires, qu'on peut fixer à peu près à une dixieme majeure, en mettant deux tons d'intervalles entre chaque espece de *voix* & celle qui la suit, ce qui est toute la différence réelle qui s'y trouve; le systême général des *voix* qu'on fait passer trois octaves, ne devroit renfermer que deux octaves & deux tons. C'étoit en effet à cette étendue générale que se bornerent les quatre parties de la musique, long-tems après l'invention du contre-point, comme on le voit dans les compositions du quatorzieme siecle, où la même clef sur quatre positions successives de ligne en ligne sert pour la basse qu'ils appelloient *tenor*, pour la taille qu'ils appelloient *contra-tenor*, pour la haute-contre qu'ils appelloient *motetus*, & pour le dessus qu'ils appelloient *triplum*, comme je l'ai

découvert dans l'examen des manuscrits de ce tems-là. Cette distribution devoit rendre à la vérité la composition plus difficile, mais en même tems l'harmonie plus serrée & plus agréable.

2°. Pour pousser le sistême vocal à l'étendue de trois octaves avec la gradation dont je viens de parler, il faudroit six parties au lieu de quatre; & rien ne seroit si naturel que cette division, non par rapport à l'harmonie qui ne comporte pas tant de sons différens, mais par rapport à la nature des *voix* qui sont actuellement assez mal distribuées. En effet, pourquoi trois parties dans les *voix* d'hommes, & une seule dans les *voix* de femmes, si l'universalité de celle-ci renferme une aussi grande étendue que l'universalité des autres? Qu'on mesure l'intervalle des sons les plus aigus des plus aigues *voix* de femmes aux sons les plus graves des *voix* de femmes les plus graves; qu'on fasse la même chose pour les *voix* d'hommes: je m'assure que non-seulement on n'y trouvera pas une différence suffisante pour établir trois parties d'un côté, & une seule de l'autre; mais même que cette différence, si elle existe, se réduira à très-peu de chose. Pour juger sainement de cela, il ne faut pas se borner à l'examen des choses qui sont sous nos yeux; mais il faut considérer que l'usage contribue beaucoup à former les *voix* sur le caractere qu'on veut leur donner: en France, où l'on veut des basses & des hautes-contres, où l'on ne fait aucun cas des bas-dessus, les *voix* d'hommes s'appliquent à différens caracteres, & les *voix* de femmes à un seul; mais en Italie, où l'on fait autant de cas d'un beau bas-dessus que la *voix* la plus aiguë, il se trouve parmi les femmes de très-belles *voix* graves qu'ils appellent *contr'alti*, & de très-belles *voix* aiguës qu'ils appellent *soprani*; mais en *voix* d'hommes récitantes ils n'ont que des *tenori*; de sorte que, s'il n'y a qu'un caractere de *voix* de femmes dans nos opéra, il n'y a dans les leurs qu'un caractere de *voix* d'hommes. A l'égard des chœurs, si généralement les parties en sont distribuées en Italie comme en France, c'est un usage universel, mais arbitraire, qui n'a point de fondement naturel. D'ailleurs n'admire-t-on pas en plusieurs lieux, & singuliérement à Venise, des musiques à grand chœur exécutées uniquement par des jeunes filles?

3°. Le trop grand éloignement des parties entr'elles, qui leur fait à toutes excéder leur portée, oblige souvent d'en diviser plusieurs en deux; c'est ainsi qu'on divise les basses en basses-contres, basses-tailles, les tailles en hautes-tailles & concordans, les dessus en premiers & seconds; mais dans tout cela on n'apperçoit rien de fixe, rien de déterminé par les regles. L'esprit général des compositeurs est toujours de faire crier toutes les *voix*, au lieu de les faire chanter. C'est pour cela qu'on paroît se borner aujourd'hui aux basses & hautes-contres. A l'égard de la taille, partie si naturelle à l'homme qu'on l'a appellée *voix* humaine par excellence, elle est déjà bannie de nos opéra, où l'on ne veut rien de naturel; & l'on peut juger que par la même raison elle ne tardera pas à l'être de toute la musique françoise.

On appelle plus particuliérement *voix*, les parties vocales & récitantes, pour lesquelles une piece de musique est composée; ainsi on dit une cantate à *voix* seule, au lieu de dire une cantate en récit; un motet à deux *voix*, au lieu de dire un motet en duo. *V*. DUO, TRIO, QUATUOR, *&c*. (S)

VOIX, *Forcer la*, *Musiq*. C'est excéder en haut ou en bas son diapason ou son volume à force d'haleine; c'est crier au lieu de chanter. Toute voix qu'on force perd sa justesse; cela arrive même aux instrumens quand on force l'archet ou le vent; & voilà pourquoi les François chantent rarement juste.

VOIX, s. f. *Gramm.*, c'est un terme propre au langage de quelques grammaires particulieres, par exemple, de la grammaire grecque & de la grammaire latine. On y distingue la *voix* active & la *voix* passive.

La *voix* active est la suite des inflexions & terminaisons entées sur une certaine racine, pour en former un verbe qui a la signification active.

La *voix* passive est une autre suite d'inflexions & de terminaisons entées sur la même racine, pour en former un autre verbe qui a la signification passive.

Par exemple, en latin, *amo*, *amas*, *amat*, &c. sont de la *voix* active; *amor*, *amaris*, *amatur*, &c. sont de la *voix* passive: les unes & les autres de ces infle-

xions sont entées sur le même radical *am*, qui est le signe de ce sentiment de l'ame qui lie les hommes par la bienveillance : mais à la *voix* active, il est présenté comme un sentiment dont le sujet est le principe ; & à la *voix* passive, il est simplement montré comme un sentiment dont le sujet en est l'objet plutôt que le principe.

La génération de la *voix* active & de la *voix* passive en général, si on la rapporte au radical commun, appartient donc à la dérivation philosophique; mais quand on tient une fois le premier radical actif ou passif, la génération des autres formes de la même *voix* est du ressort de la dérivation grammaticale. *Voy.* FORMATION.

J'ai déjà remarqué ailleurs que ce qu'on a coutume de regarder en hébreu comme différentes conjugaisons d'un même verbe, est plutôt une suite de différentes *voix*. La raison en est, que ce sont autant de suites différentes des inflexions & terminaisons verbales entées sur un même radical, & différenciées entr'elles par la diversité des sens accessoires, ajoutés à celui de l'idée radicale commune.

Par exemple, מסר (*mésar*, en lisant selon Masclef,) *tradidit ;* נמסר (noumesar) *traditus est ;* המסיר (hémésir) *tradere* fecit ; המסר (hémesar) *tradere factus est*, selon l'interprétation de Masclef, laquelle veut dire *effectum est ut traderetur ;* התממסר (héthamésar, *ou* hethmésar) *se ipsum tradidit.*

„ On voit, dit M. l'abbé Ladvocat, „ *Gramm. hébr.* page 74, que les conju-„ gaisons en hébreu ne sont pas différen-„ tes, selon les différens verbes, comme „ en grec, en latin, ou en françois; mais „ qu'elles ne sont que le même verbe „ conjugué différemment, pour expri-„ mer ses différentes significations, & „ qu'il n'y a en hébreu, à proprement „ parler, qu'une seule conjugaison sous „ sept formes ou manieres différentes „ d'exprimer la signification d'un même „ verbe. „

Il est donc évident que ces différentes formes different entr'elles, comme la forme active & la forme passive dans les verbes grecs ou latins ; & qu'on auroit pu, peut-être même qu'on auroit dû, donner également aux unes & aux autres le nom de *voix*. Si l'on avoit en outre caractérisé les *voix* hébraïques par des épithetes propres à désigner les idées accessoires qui les différencient, on auroit eu une nomenclature plus utile & plus lumineuse que celle qui est usitée. (*B. E. R. M.*)

VOIX, *Critique sacrée*. Ce mot marque non-seulement la *voix* de l'homme, des animaux, mais aussi toutes sortes de sons, & le bruit même que font les choses inanimées. Ainsi l'abyme a fait éclater sa *voix*, Habacuc, 3. 10. Le prophete veut dire, le son a retenti jusqu'au fond de l'abîme. De même dans l'Apoc. 10. 41. les tonnerres proférerent leur *voix*, pour dire qu'on entendit le bruit du tonnerre. Rien n'est plus commun dans l'Ecriture que ces expressions, la *voix* des eaux, la *voix* de la nue, la *voix* de la trompette. *Ecouter la voix de quelqu'un*, est un terme métaphorique, qui signifie *lui obéir*. *Ecouter la voix de Dieu*, c'est suivre ses commandemens. (*D. J.*)

VOIX, *Jurisp.*, signifie *avis*, *suffrage*. Dans toutes les compagnies les *voix* ou opinions ne se pesent point, mais elles se comptent à la pluralité.

En matiere civile, quand il y a égalité de *voix*, l'affaire est partagée ; une *voix* de plus d'un côté ou d'autre suffit pour empêcher le partage ou pour le départage.

En matiere criminelle, quand il y a égalité de *voix*, l'avis le plus doux prévaut ; une *voix* ne suffit pas en cette matiere, pour que l'avis le plus févere prévale sur le plus doux; il en faut au moins deux de plus.

Celui qui préside la compagnie, recueille les *voix*, & donne la sienne le dernier ; il lui est libre ordinairement de se ranger à tel avis que bon lui semble. Néanmoins, selon la discipline de quelques compagnies, lorsqu'il y a une *voix* de plus d'un côté que de l'autre, il doit se joindre à la pluralité, afin que son avis n'occasionne point de partage. *V.* AVIS, JUGES, OPINION, SUFFRAGE.

VOIX ACTIVE, en matiere d'élection, est la faculté que quelqu'un a d'élire. *V.* VOIX PASSIVE.

VOIX ACTIVE & PASSIVE, est la faculté que quelqu'un a d'élire & d'être élu soi-même.

VOIX CONCLUSIVE, est celle qui a l'effet de partager les opinions.

VOIX CONSULTATIVE, est l'avis que quelqu'un donne sans être juge, comme

font les experts, les interpretes, & autres personnes qui font quelque rapport.

VOIX DÉLIBÉRATIVE, est l'avis que quelqu'un donne dans une assemblée, & qui est compté pour l'élection, jugement ou autre affaire dont il s'agit. Dans les tribunaux, les jeunes officiers qui sont reçus par dispense d'âge avant d'avoir atteint leur majorité, n'ont point *voix délibérative*, si ce n'est dans les affaires qu'ils rapportent, suivant la déclaration du 20 mai 1713.

VOIX EXCITATIVE & HONORAIRE, est celle que les magistrats ont à certaines assemblées, comme aux élections des docteurs-régens & aggrégés de droit, le droit d'élire appartenant aux seuls docteurs-régens, suivant un arrêt du parlement de Paris du 25 juin 1626. Filleau.

VOIX MI-PARTIES, c'est lorsque les voix sont partagées. *V*. PARTAGE.

VOIX PASSIVE, est la faculté que quelqu'un a d'être élu pour remplir quelque dignité ou fonction. *V*. VOIX ACTIVE.

VOIX DU PEUPLE. On entend par-là, non pas l'opinion du vulgaire, mais l'opinion commune & la plus générale.

VOIX PUBLIQUE, c'est le bruit public, la commune renommée.

VOIX PAR SOUCHES, sont celles d'une branche d'héritiers qui tous ensemble n'ont qu'une *voix*, comme quand ils nomment avec d'autres à quelqu'office ou bénéfice.

VOIX UNIFORMES, sont celles qui tendent au même but. Dans les tribunaux les suffrages uniformes entre proches parens, comme le pere & le fils ou le gendre, les deux freres ou beaux-freres, ne sont comptés que pour un. *V*. les déclarations du 25 août 1708, & du 30 septembre 1738. (*A*)

VOIX, *Marine*, on sous-entend *à la*. Commandement aux gens de l'équipage de travailler à la fois lorsqu'on donne la *voix*.

On appelle *donner la voix*, lorsque par un cri, comme *oh hisse*, &c. on avertit les gens de l'équipage de faire tous leurs efforts tous à la fois.

VOIX ANGÉLIQUE, jeu d'orgue, qui est d'étain; il ne differe de la *voix* humaine, qu'en ce qu'il est plus petit, & qu'il sonne l'octave au-dessus, & l'unisson du prestant.

VOIX HUMAINE, jeu d'orgue, ainsi nommé, parce qu'il imite assez bien, quand le jeu est bien fait, la voix de l'homme, est un jeu de la classe des jeux d'anches: il est d'étain, & sonne l'unisson de la trompette, aux anches de laquelle les anches sont égales; mais son corps qui est de plus grosse taille, & n'a que le quart de longueur (*voyez* la *fig*. 40, *pl. d'orgue a b*) est le corps du tuyau qui est à moitié fermé par le haut avec une plaque d'étain *a*, dont la forme est un demi-cercle; *c* la noix soudée à l'extrémité inférieure du tuyau, laquelle porte l'anche & la languette 3, qui est réglée par la rosette 2 1, qui, après avoir passé dans la noix *c*, passe par un trou fait au tuyau, pour sortir par l'ouverture supérieure. Le tout est placé dans une boite d'étoffe *d e* qui porte le vent du sommier à l'anche. *V*. TROMPETTE, & la *Table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*.

VOIX DU CERF, *Vénerie*. On connoît les vieux cerfs à la *voix*; plus ils l'ont grosse & tremblante, plus ils sont vieux; on connoît aussi à la *voix* s'ils ont été chassés, car alors ils mettent la gueule contre terre, & ruent bas & gros, ce que les cerfs de repos ne font pas, ayant presque toujours la tête haute.

VOL, s. m. *Droit naturel*, action de prendre le bien d'autrui malgré le propriétaire, à qui seul les loix donnent le droit d'en disposer.

Comme cette action est contraire au bien public, soit dans l'état de nature, soit dans l'état civil, tout voleur mérite d'être puni; mais cette punition doit être réglée suivant la nature du *vol*, les circonstances & la qualité du voleur; c'est pour cela qu'on punit plus sévérement le *vol* domestique, le *vol* à main armée, le *vol* de nuit, que le *vol* de jour.

Il paroît que le simple *vol* ne doit pas mériter la peine de mort; mais s'il est permis, pour défendre son bien & sa vie, de tuer un voleur de nuit, parce que dans un pareil cas l'on rentre en quelque maniere dans l'état de nature, où les petits crimes peuvent être punis de mort; ici il n'y a point d'injustice dans une défense poussée si loin pour conserver uniquement son bien; car comme ces sortes d'attentats ne parviennent guere à la connoissance du magistrat, le tems ne permettant pas d'implorer leur protection, ils demeurent aussi très-souvent impunis. Lors donc que

l'on trouve moyen de les punir, on le fait à toute rigueur, afin que si d'un côté l'espérance de l'impunité rend les scélérats plus entreprenans, de l'autre la crainte d'un châtiment si sévere soit capable de rendre la malice plus timide.

Mais dans l'ancienne Lacédémone, ce que l'on souhaitoit principalement, comme naturellement bon à l'état, c'étoit d'avoir une jeunesse hardie & rusée ; ainsi le *vol* étoit permis à Sparte, l'on n'y punissoit que la mal-adresse du voleur surpris. Le *vol* nuisible à tout le peuple riche, étoit utile à Lacédémone, & les loix de Lycurgue en autorisoient l'impunité; ces loix étoient convenables à l'état pour entretenir les Lacédémoniens dans l'habitude de la vigilance. D'ailleurs, si l'on considere l'inutilité de l'or & de l'argent dans une république où les loix ne donnoient cours qu'à une monnoie de fer cassant, on sentira que les *vols* de poules & légumes étoient les seuls qu'on pouvoit commettre, toujours faits avec adresse, & souvent niés avec la plus grande fermeté.

Chez les Scythes, au contraire, nul crime plus grand que le *vol*, & leur maniere de vivre exigeoit qu'on le punît sévérement. Leurs troupeaux erroient çà & là dans les plaines; quelle facilité à dérober ! & quel désordre, si l'on eût autorisé de pareils *vols!* Aussi, dit Aristote, a-t-on chez eux établi la loi gardienne des troupeaux. (*D. J.*)

Vol, *Crit. sacr.* Le *vol* simple, chez les Hébreux, se punissoit par la restitution plus ou moins grande que le voleur étoit obligé de faire. Le *vol* d'un bœuf étoit réparé par la restitution de cinq ; celui d'une brebis ou d'une chevre, par la restitution de quatre de ces animaux. Si le *vol* se trouvoit encore chez le voleur, la loi restreignoit la restitution au double; mais si le voleur n'avoit pas de quoi restituer, on pouvoit le vendre ou le réduire en esclavage. *Exod.* 22. 3.

Celui qui enlevoit un homme libre pour le mettre en servitude, étoit puni de mort, *Exod.* 21. 16. La loi permettoit de tuer le voleur nocturne, parce qu'il est présumé qu'il en veut à la vie de la personne qu'il veut voler ; mais la loi ne permettoit pas de tuer celui qui voloit pendant le jour, parce qu'il étoit possible de se défendre contre lui, & de poursuivre devant les juges la restitution de ce qu'il avoit pris. *Exod.* 22. 2

Il ne paroît pas en général que chez les Hébreux, le *vol* emportât avec soi une infamie particuliere. L'Ecriture même nous donne dans Jephté l'exemple d'un chef de voleurs, qui après avoir changé de conduite, fut nommé pour gouverner les Israélites. (*D. J.*)

Vol, *Jurisp.* Les anciens n'avoient pas des idées aussi pures que nous par rapport au *vol*, puisqu'ils pensoient que certaines divinités présidoient aux voleurs, telles que la déesse Laverna & Mercure.

Il y avoit chez les Egyptiens une loi qui régloit le métier de ceux qui vouloient être voleurs ; ils devoient se faire inscrire chez le chef, *apud forum principum*, lui rendre compte chaque jour de tous leurs *vols*, dont il devoit tenir registre. Ceux qui avoient été volés s'adressoient à lui, on leur communiquoit le registre ; & si le *vol* s'y trouvoit, on le leur rendoit, en retenant seulement un quart pour les voleurs, étant, disoit cette loi, plus avantageux, ne pouvant abolir totalement le mauvais usage des *vols*, d'en retirer une partie par cette discipline, que de perdre le tout.

Plutarque, dans la *Vie* de Lycurgue, rapporte que les Lacédémoniens ne donnoient rien ou très-peu de chose à manger à leurs enfans, qu'ils ne l'eussent dérobé dans les jardins ou lieux d'assemblée; mais quand ils se laissoient prendre, on les fouettoit très-rudement. L'idée de ces peuples étoit de rendre leurs enfans subtils & adroits ; il ne manquoit que de les exercer à cela par des voies plus légitimes.

Pour ce qui est des Romains, suivant le code Papyrien, celui qui étoit attaqué par un voleur pendant la nuit, pouvoit le tuer sans encourir aucune peine.

Lorsque le *vol* étoit fait de jour, & que le voleur étoit pris sur le fait, il étoit fustigé & devenoit l'esclave de celui qu'il avoit volé. Si ce voleur étoit déja esclave, on le fustigeoit & ensuite on le précipitoit du haut du Capitole ; mais si le voleur étoit un enfant qui n'eût pas encore atteint l'âge de puberté, il étoit châtié selon la volonté du préteur, & l'on dédommageoit la partie civile.

Quand les voleurs attaquoient avec des armes, si celui qui avoit été attaqué avoit crié

urlé & imploré du secours, il n'étoit pas puni s'il tuoit quelqu'un des voleurs.

Pour les *vols* non manifestes, c'est-à-dire, cachés, on condamnoit le voleur à payer le double de la chose volée.

Si après une recherche faite en la forme prescrite par les loix, on trouvoit dans une maison la chose volée, le *vol* étoit mis au rang des *vols* manifestes, & étoit puni de même.

Celui qui coupoit des arbres qui n'étoient pas à lui, étoit tenu de payer 25 as d'airain pour chaque pied d'arbre.

Il étoit permis au voleur & à la personne volée de transiger ensemble & de s'accommoder; & s'il y avoit une fois une transaction faite, la personne volée n'étoit plus en droit de poursuivre le voleur.

Enfin, un bien volé ne pouvoit jamais être prescrit.

Telles sont les loix qui nous restent du code Papyrien, au sujet des *vols* sur lesquels M. Terrasson, en son *Histoire de la jurisprudence romaine*, a fait des notes très-curieuses.

Suivant les loix du digeste & du code, le *vol* connu sous le terme *furtum*, étoit mis au nombre des délits privés.

Cependant, à cause des conséquences dangereuses qu'il pouvoit avoir dans la société, l'on étoit obligé, même suivant l'ancien droit, de le poursuivre en la même forme que les crimes publics.

Cette poursuite se faisoit par la voie de la revendication, lorsqu'il s'agissoit de meubles qui étoient encore en nature, ou par l'action appellée *condictio fustra*, lorsque la chose n'étoit plus en nature; enfin, s'il s'agissoit d'immeubles, on en poursuivoit la restitution par une action appellée *interdictum recuperandæ possessionis*; de sorte que l'usurpation d'un héritage étoit aussi considérée comme un *vol*.

L'on distinguoit, quant à la peine, le *vol* en manifeste & non manifeste; au premier cas, savoir, lorsque le voleur avoit été surpris en flagrant délit, ou du moins dans le lieu où il venoit de commettre le *vol*, la peine étoit quadruple; au second, c'est-à-dire, lorsque le *vol* avoit été fait secrétement, & que l'on avoit la trace du *vol*, la peine étoit seulement du double; mais dans ce double, ni dans le quadruple, n'étoit point compris la chose ou le prix.

La rapine, *rapina*, étoit considérée comme un délit particulier que l'on distinguoit du *vol*, en ce qu'elle se faisoit toujours avec violence & malgré le propriétaire, au lieu que le *vol*, *furtum*, étoit censé fait sans violence, & en l'absence du propriétaire, quoiqu'il pût arriver qu'il y fut présent.

La peine de la rapine étoit toujours du quadruple, y compris la chose volée; ce délit étoit pourtant plus grave que le *vol* manifeste qui se commettoit sans violence; mais aussi ce *vol* n'étoit jamais puni que par des peines pécuniaires, comme les autres délits privés, au lieu que ceux qui commettoient la rapine pouvoient, outre la peine du quadruple, être encore condamnés à d'autres peines extraordinaires, en vertu de l'action publique qui résultoit de la loi *Julia de vi publica seu privata*.

En France, on comprend sous le terme de *vol* les deux délits que les Romains distinguoient par les termes *furtum* & *rapina*.

Les termes de *vol* & de *voleur* tirent leur étymologie de ce qu'anciennement le larcin se commettoit le plus souvent dans les bois & sur les grands chemins; ceux qui attendoient les passans pour leur dérober ce qu'ils avoient, avoient ordinairement quelqu'oiseau de proie qu'ils portoient sur le poing, & qu'ils faisoient voler lorsqu'ils voyoient venir quelqu'un, afin qu'on les prît pour des chasseurs, & que les passans ne se défiant pas d'eux, en approchassent plus facilement; ensorte que le terme de *vol* ne s'appliquoit dans l'origine qu'à ceux qui étoient commis sur les grands chemins: les autres étoient appellés *larcin*. Cependant sous le terme de *vol*, on comprend présentement tout enlevement frauduleux d'une chose mobiliaire.

Un impubere n'étant pas encore capable de discerner le mal, ne peut être puni comme voleur; néanmoins, s'il approche de la puberté, il ne doit point être entiérement exempt de peine.

De même aussi celui qui prend par nécessité, & uniquement pour s'empêcher de mourir de faim, ne tombe point dans le crime de *vol*; il peut seulement être poursuivi extraordinairement pour raison de la voie de fait, & être condamné en des peines pécuniaires.

Il en eſt de même de celui qui prend la choſe d'autrui, à laquelle il prétend avoir quelque droit, ſoit actuel ou éventuel, ou en compenſation de celle qu'on lui retient; ce n'eſt alors qu'une ſimple voie de fait qui peut bien donner lieu à la voie extraordinaire, comme étant défendue par les loix à cauſe des déſordres qui en peuvent réſulter; mais la condamnation ſe réſout en dommages & intérêts, avec défenſe de recidiver.

On diſtingue deux ſortes de *vol*; ſavoir, le *vol* ſimple & le *vol* qualifié; celui-ci ſe ſubdiviſe en pluſieurs eſpeces, ſelon les circonſtances qui les caractériſent.

La peine du *vol* eſt plus ou moins rigoureuſe, ſelon la qualité du délit; ce qui ſeroit trop long à détailler ici: on peut voir là-deſſus la déclaration du 4 mars 1724.

L'auteur de *l'Eſprit des loix*, obſerve à cette occaſion que les crimes ſont plus ou moins communs dans chaque pays, ſelon qu'ils y ſont punis, plus ou moins rigoureuſement; qu'à la Chine, où les voleurs cruels ſont coupés par morceaux, on vole bien, mais que l'on n'y aſſaſſine pas; qu'en Moſcovie, où la peine des voleurs & aſſaſſins eſt la même, on aſſaſſine toujours; & qu'en Angleterre on n'aſſaſſine point, parce que les voleurs peuvent eſpérer d'être tranſportés dans les colonies, & non pas les aſſaſſins. *Voyez* au Digeſt. les titres *de furtis, de uſurpationibus. ad leg. Jul. de vi privata*, & au code *eod. tit.* inſtit. *de oblig. quæ ex delicto naſc.*

Vol *avec armes* eſt mis au nombre des *vols* qualifiés & punis de mort; même de la roue, s'il a été commis dans une rue ou ſur un grand chemin.

Vol des bestiaux. *V.* Abigat.

Vol avec déguisement, eſt celui qui eſt fait par une perſonne maſquée ou autrement déguiſée. Les ordonnances permettent de courir ſur ceux qui vont ainſi maſqués, comme s'ils étoient déja convaincus. *V.* les ordonnances de 1539, celle de Blois, & la déclaration du 22 juillet 1692. (*A*)

Vol domestique, eſt celui qui eſt fait par des perſonnes qui ſont à nos gages, & nourris à nos dépens: ce crime eſt puni de la potence, à moins que l'objet ne fût extrêmement modique, auquel cas la peine pourroit être modérée.

Vol avec effraction, eſt lorſque le voleur a briſé & forcé quelque clôture ou fermeture pour commettre le *vol.* Celui-ci eſt un cas royal & même prévôtal, lorſqu'il eſt accompagné de port d'armes & de violence publique, ou bien que l'effraction a été faite dans le mur de clôture, dans les toits des maiſons, portes & fenêtres extérieures; la peine de ce *vol* eſt le ſupplice de la roue, ou au moins de la potence ſi les circonſtances ſont moins graves. *V.* la déclaration de 1731 pour les cas prévôtaux.

Vol de grand chemin, eſt celui qui eſt commis dans les rues ou ſur les grands chemins; ces *vols* ſont réputés cas prévôtaux, à l'exception néanmoins de ceux qui ſont commis dans les rues des villes & fauxbourgs; du reſte, les uns & les autres ſont punis de la roue.

Vol de nuit *ou* nocturne, eſt celui qui eſt commis pendant la nuit. La difficulté qu'il y a de ſe garantir de ces ſortes de *vols*, fait qu'ils ſont punis plus ſévérement que ceux qui ſont commis pendant le jour.

Vol public, eſt ce qui eſt pris frauduleuſement ſur les deniers publics, c'eſt-à-dire, deſtinés pour le bien de l'état. *V.* Concussion.

Vol qualifié, eſt celui qui intéreſſe principalement l'ordre public, & qui eſt accompagné de circonſtances graves, qui demandent une punition exemplaire.

Ces circonſtances ſe tirent 1°. de la maniere dont le *vol* a été fait, comme quand il eſt commis avec effraction, avec armes ou déguiſemens, ou par adreſſe & filouterie.

2°. De la qualité de ceux qui le commettent; par exemple, ſi ce ſont des domeſtiques, des vagabonds, gens ſans aveu, gens d'affaires, officiers ou miniſtres de la juſtice, ſoldats, cabaretiers, maîtres de coches ou de navires, ou de meſſagerie, voituriers, ſerruriers & autres dépoſitaires publics.

3°. De la qualité de la choſe volée, comme quand c'eſt une choſe ſacrée, des deniers royaux ou publics, des perſonnes libres, des beſtiaux, des pigeons, volailles, poiſſons, gibiers, arbres de forêts ou vergers, fruits des jardins, charrues, harnois de labours, bornes & limites.

4°. De la quantité de l'action volée, ſi le *vol* eſt conſidérable & emporte une dé-

prédation entiere de la fortune de quelqu'un.

5°. De l'habitude, comme quand le *vol* a été réitéré plusieurs fois, ou s'il est commis par un grand nombre de personnes.

6°. Du lieu; si c'est à l'église, dans les maisons royales, au palais, aux auditoires de la justice, dans les spectacles publics, sur les grands chemins.

7°. Du temps; si le *vol* est fait pendant la nuit, ou dans un temps d'incendie, de naufrage, & de ruine, ou de famine.

Enfin la sûreté du commerce, comme en fait d'usure & de banqueroute frauduleuse, monopole ou recelement. *Voy.* le *Traité des crimes*, par M. de Vouglans, où chacune de ces circonstances est très-bien développée.

VOL SIMPLE, est celui qui ne blesse que l'intérêt des particuliers, & non l'ordre public.

Quand le *vol* est commis par des étrangers, ils doivent être punis, bannis, fouettés & marqués de la lettre V.

Mais quand celui qui a commis le *vol* avoit quelque apparence de droit à la chose, par exemple, si le *vol* est fait par un fils de famille à son pere, par une veuve aux héritiers de son mari, ou par ceux-ci à la veuve ou à leurs cohéritiers, par le créantier qui abuse du gage de son débiteur, par le dépositaire qui se sert du dépôt; ces sortes de *vols* ne peuvent être poursuivis que civilement, & ne peuvent donner lieu qu'à des condamnations pécuniaires, telles que la restitution de la chose volée, avec des dommages & intérêts. *V.* FILOU, LARCIN, VOLEUR.

VOL DU CHAPON, est un certain espace de terre que plusieurs coutumes permettent à l'aîné de prendre par préciput, autour du manoir seigneurial, outre les bâtimens, cours & basses-cours; ce terrein a été appellé *vol du chapon*, pour faire entendre que c'est un espace à peu près égal à celui qu'un chapon parcourroit en volant.

La coutume de Bourbonnois désigne cet espace par un trait d'arc.

Celles du Maine, Tours, & Lodunois l'appellent le *cheré*.

Cette étendue de terrein n'est pas partout la même; la coutume de Paris, art. 13, donne un arpent, d'autres donnent deux ou quatre arpens; celle de Lodunois, trois sexterées. *Voyez* AINESSE, PRÉCIPUT, MANOIR, PRINCIPAL MANOIR. (*A*)

VOL, s. m. *Gramm.*, mouvement progressif des oiseaux, des poissons, des insectes, par le moyen des ailes. *V.* VOLER.

VOL, *chasse du vol*, c'est celle qu'on fait avec des oiseaux de proie; c'est un spectacle assez digne de curiosité, & fait pour étonner ceux qui ne l'ont pas encore vu. On a peine à comprendre comment des animaux naturellement aussi libres que le sont les oiseaux de proie, deviennent en peu de temps assez apprivoisés pour écouter dans le plus haut des airs la voix du chasseur qui les guide, être attentif aux mouvemens du leurre, y revenir & se laisser reprendre. C'est en excitant & en satisfaisant alternativement leurs besoins, qu'on parvient à leur faire goûter l'esclavage; l'amour de la liberté, qui combat pendant quelque tems, cede enfin à la violence de l'appétit; dès qu'ils ont mangé sur le poing du chasseur, on peut les regarder presque comme assujettis. *V.* FAUCONNERIE.

La chasse du *vol* est un objet de magnificence & d'appareil beaucoup plus que d'utilité: on peut en juger par les especes de gibiers qu'on se propose de prendre dans les *vols* qu'on estime le plus. Le premier de tous les *vols*, & un de ceux qu'on exerce le plus rarement, est celui du milan; sous ce nom on comprend le *milan royal*, le *milan noir*, la *buse*, *&c.* Lorsqu'on apperçoit un de ces oiseaux, qui passent ordinairement fort haut, on cherche à le faire descendre, en allant jeter le duc à une certaine distance. Le duc est une espece de hibou, qui, comme on sait, est un objet d'aversion pour la plupart des oiseaux. Pour le rendre plus propre à exciter la curiosité du milan qu'on veut attirer, on peut lui ajouter une queue de renard, qui le fait paroître encore plus difforme. Le milan s'approche de cet objet extraordinaire; & lorsqu'il est à une distance convenable, on jette les oiseaux qui doivent le voler: ces oiseaux sont ordinairement des sacres & des gerfauts. Lorsque le milan se voit attaqué, il s'éleve & monte dans toutes les hauteurs; ses ennemis font aussi tous leurs efforts pour gagner le dessus. La scene du combat se passe alors dans une

région de l'air si haute, que souvent les yeux ont peine à y atteindre.

Le *vol* du héron se passe à peu près de la même maniere que celui du milan; l'un & l'autre sont dangereux pour les oiseaux, qui dans cette chasse courent quelquefois risque de la vie: ces deux *vols* ont une primauté d'ordre que leur donnent leur rareté, la force des combattans & le mérite de la difficulté vaincue.

Le plus fort des oiseaux de proie, employé à la volerie, est sans doute le gerfaut: il joint à la noblesse & à la force, la vitesse & l'agilité du *vol*; c'est celui dont on se sert pour le lievre; cependant il est rare qu'on prenne des lievres avec des gerfauts sans leur donner quelque secours; ordinairement, avec deux gerfauts qu'on jette, on lâche un mâtin destiné à les aider; les oiseaux accoutumés à voler ensemble, frappent le lievre tour-à-tour avec leurs mains, le tuent quelquefois, mais plus souvent l'étourdissent & le font tomber: la course du lievre étant ainsi retardée, le chien le prend aisément, & les gerfauts le prennent conjointement avec lui.

Le *vol* pour corneille a moins de noblesse & de difficultés que ceux pour le milan & le héron; mais c'est un des plus agréables; il est souvent varié dans ses circonstances: il se passe en partie plus près des yeux, & il oblige quelquefois les chasseurs à un mouvement qui rend la chasse plus piquante. La corneille est un des oiseaux qu'on attire presque surement avec le duc; & lorsqu'on la juge assez près, on jette les oiseaux: dès qu'elle se sent attaquée, elle s'éleve, & monte même à une grande hauteur: ce sont des faucons qui la volent; ils cherchent à gagner le dessus; lorsque la corneille s'apperçoit qu'elle va perdre son avantage, on la voit descendre avec une vitesse incroyable & se jeter dans l'arbre qu'elle trouve le plus à portée: alors les faucons restent à planer au-dessus. La corneille n'auroit plus à les craindre, si les fauconniers n'alloient pas au secours de leurs oiseaux; mais ils vont à l'arbre, ils forcent par leurs cris la corneille à déserter sa retraite, & à courir de nouveaux dangers; elle ne repart qu'avec peine, elle tente de nouveau & à diverses reprises les ressources de la vitesse & de la ruse; & si elle succombe à la fin, ce n'est qu'après avoir mis plus d'une fois l'une & l'autre en usage pour sa défense.

Le *vol* pour pie est aussi vif que celui pour corneille, mais il n'a pas autant de noblesse à beaucoup près, parce que la pie n'a de ressource que celle de la foiblesse. Ce *vol* ne se fait guere comme ceux dont nous avons parlé de poing en fort; c'est-à-dire, que les oiseaux n'attaquent pas en partant du poing: ordinairement on les jette amont, parce qu'on attaque la pie lorsqu'elle est dans un arbre. Les oiseaux étant jetés, & s'étant élevés à une certaine hauteur, sont guidés par la voix du fauconnier, & rentrent au mouvement du leurre. Lorsqu'on les juge à portée d'attaquer, on se presse de faire partir la pie, qui ne cherche à échapper qu'en gagnant les arbres les plus voisins: souvent elle est prise au passage; mais quand elle n'a été que chargée, on a beaucoup de peine à la faire repartir; sa frayeur est telle qu'elle se laisse quelquefois prendre par le chasseur, plutôt que de s'exposer à la descente de l'oiseau qu'elle redoute.

On jette amont de la même maniere, lorsqu'on *vole* pour champs & pour riviere, c'est-à-dire, pour la perdrix ou le faisan, & pour le canard. Pour la perdrix on jette amont un ou deux faucons; pour le faisan, deux faucons ou un gerfaut. On laisse monter les oiseaux; & lorsqu'ils planent dans le plus haut des airs, le fauconnier aidé d'un chien, fait partir le gibier, sur lequel l'oiseau descend. Pour le canard, on met amont jusqu'à trois faucons, & on se sert aussi de chiens pour le faire partir, & l'obliger de voler lorsque la frayeur qu'il a des faucons l'a rendu dans l'eau.

Outre ces *vols*, on dresse aussi, pour prendre des cailles, des alouettes, des merles, de petits oiseaux de proie, tels que l'émerillon, le hobereau, l'épervier; mais ce dernier n'appartient pas à la fauconnerie proprement dite; il est, ainsi que l'autour & son tiercelet, du ressort de l'autourserie: les premiers sont de ceux qu'on nomme *oiseaux de leurre*; les autres s'appellent *oiseaux de poing*, parce que sans être leurrés ils reviennent sur le poing.

On emploie à peu près les mêmes moyens pour apprivoiser & dresser les uns & les autres; mais on porte presque

toujours à la chasse les derniers sans chaperon. Ils sont plus prompts à partir du poing que les autres : on ne les jette point amont ; ils ne volent que du poing en fort, & font leur prise d'un seul trait d'aile : par cette raison ils se fatiguent moins, & ils peuvent prendre plus de gibier : ainsi la chasse en est plus utile, si elle est moins noble & moins agréable. On dit que le *vol* du faucon appartient principalement aux princes, & que celui de l'autour convient mieux aux gentilshommes. *Article de M. Le Roi.*

VOL, *Blason*, se dit de deux ailes posées dos à dos dans les armoiries, comme étant tout ce qui fait le *vol* d'un oiseau : lorsqu'il n'y a qu'une aile seule, on l'appelle *demi-vol* ; & quand il y en a trois, *trois demi-vols*. On appelle *vol banneret*, celui qu'on met au cimier, & qui est fait en banniere, ayant le dessus coupé & quarré, comme celui des anciens chevaliers. On appelle *vol abaissé* celui dont les bouts des ailes, au lieu de s'étendre vers le haut de l'écu, sont au contraire tournés vers le bas.

On nomme aussi le *vol* d'un aigle lorsqu'il se trouve abaissé.

Du Costal de Verones, de S. Benigne en Bourgogne, *d'azur au* vol *d'or*.

Pidou de Saint-Olon à Paris, *d'azur à trois* vols *abaissés d'argent*.

Grain de Saint-Marsault en Anjou, *de gueules à trois demi-*vols *d'or*, *les deux en chefs effrontés*.

La Mothe de la Mothevillebret en Touraine, *d'argent à l'aigle au* vol *abaissé d'azur*, *becquée & membrée de gueules*. (*G. D. L. T.*)

VOLAGE, adj. *Gramm.*, inconstant, léger, changeant : tous ces mots sont synonymes ; ce sont des métaphores empruntées de différens objets ; léger, des corps tels que les plumes, qui n'ayant pas assez de masse, eu égard à leur surface, sont détournées & emportées çà & là à chaque instant de leur chûte ; changeant, de la surface de la terre ou du ciel qui n'est pas un moment la même ; inconstant, de l'athmosphere de l'air & des vents ; *volage*, des oiseaux : on dit des enfans qu'ils ont l'esprit & le caractere *volages* ; d'une femme qui change souvent d'objet, qu'elle est *volage*.

VOLAGE APPEL, *Jurisp.* On appelloit ainsi autrefois ce que nous appellons aujourd'hui *fol appel*. Voyez AMENDE & APPEL, FOL APPEL.

VOLAGES *rentes*, ou *rentes volantes*. V. RENTE VOLAGE *ou* VOLANTE. (*A*)

VOLAILLE, s. f. signifie en général la même chose qu'oiseau. *V.* OISEAU.

Mais en prenant ce mot dans un sens plus particulier, il s'applique à ce que l'on appelle *volaille*, ou à cette espece de gros oiseaux domestiques ou sauvages que l'on éleve, ou que l'on poursuit à la chasse, pour être servis sur nos tables, comme les coqs d'Inde, les oies, les coqs, les poules, & les canards sauvages ou domestiques, les faisans, les perdrix, les pigeons, les bécassines, &c. V. CHASSE AUX OISEAUX.

Les volailles sont ordinairement couvertes d'une tranche de lard fort mince sans couenne, que les cuisiniers appellent *barde*. Ils en couvrent les volailles qu'ils rôtissent sans les piquer : cette barde les empêche de se dessécher, & leur conserve la fraîcheur.

Les oiseaux domestiques, ou la *volaille*, est une partie nécessaire du fonds d'une ferme : elle rend de fort bons services, & il revient un profit très-considérable des couvées, des œufs, des plumes, de la fiente ou du fumier, &c.

On peut entretenir les oiseaux domestiques à peu de frais, quand on est situé sur une grande route, à cause que pendant la plus grande partie de l'année ils trouvent le moyen de vivre par eux-mêmes, en se nourrissant d'insectes, de vers, de limaçons, de glanes, ou presque de tout ce qui est mangeable.

Les plus vieilles poules sont toujours les meilleures pour couver, & les plus jeunes pour pondre ; mais si elles sont trop grosses, elles ne sont bonnes ni à l'un ni à l'autre. L'âge le plus avantageux pour faire couver des poulets à une poule, est depuis deux ans jusqu'à cinq ; & le mois de février est le mois le plus propre à cet effet, quoique cela puisse réussir assez bien en quelque temps que ce soit, depuis février jusqu'à la Saint-Michel. Un coq peut servir dix poules ; une poule couve vingt jours, au lieu que les oies, les canards, les coqs d'Inde, en couvent trente. Le sarrasin, le froment de France, ou le chenevi, ont la propriét à ce que l'on dit, de faire pondre les po é, les plus vite qu'en leur donnant tou te u

tre nourriture ; & on les engraisse fort promptement, quand on les nourrit avec du sarrasin entier, moulu ou en pate. Quoique la nourriture ordinaire dont on se sert pour cet effet, soit de la farine d'orge ou de la fleur de froment réduite en pate avec du lait ou de l'eau, & deux fois par jour, on leur fourre de cette pâte dans le gosier, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus y en tenir. Il est rare qu'une oie veuille couver d'autres œufs que les siens; mais une poule en couve indifféremment.

Les oies les plus blanches sont les meilleures & celles qui commencent à pondre plutôt, & il peut arriver qu'elles fassent deux couvées par an; elles commencent à pondre au printemps, & elles font douze ou seize œufs : on commence à engraisser les oisons à l'âge d'un mois, & ils deviennent gras en un mois. Pour les oies qui ont atteint toute leur crue, on les engraisse à l'âge de six mois, pendant le temps de la moisson, ou après la récolte. Quand une oie sauvage a les pieds rouges & velus, elle est vieille; mais elle est jeune si elle a les pieds blancs & non velus.

Quand une poule ou quelqu'autre *volaille* couve des œufs, il est nécessaire d'en marquer le dessus ; & quand elle va manger on doit faire attention si elle a soin de les tourner sens-dessus-dessous ou non, afin que si elle y manque, on le fasse en sa place. *V.* Œuf, Plume, *&c.*

VOLANT, adj. & part., *Gramm. V.* le verbe Voler, qui se meut par le moyen des ailes. Il y a des poissons *volans*.

Volant, *Cuisine*, est une verge de fer plantée au-dessus de la cage du tournebroche, à l'extrêmité de laquelle est une croix dont chaque branche est chargée de plomb pour ralentir l'action du poids qui entraîneroit toutes les roues dans un instant, sans le *volant* qui par sa pesanteur est plus difficile à mouvoir.

Volant, *Horlogerie*, c'est une piece qui se met sur le dernier pignon d'un rouage de sonnerie, ou de répétition, & qui sert à ralentir le mouvement de ce rouage, lorsque la pendule ou l'horloge sonne. *V. les mots* Sonnerie, Pendule, *&c.*

Dans les pendules le *volant* est une espece de rectangle de cuivre fort mince & assez large pour que la résistance de l'air, lorsqu'il tourne, puisse retarder son mouvement, & par conséquent ralentir, comme nous l'avons dit plus haut, celui du rouage. Il tient à frottement sur la tige de son pignon au moyen d'un petit ressort qui appuie contre cette tige. Par-là ils peuvent bien tourner ensemble ; mais lorsque l'on arrête le pignon, ce frottement n'est pas assez fort pour empêcher le *volant* de tourner seul. Cette disposition est nécessaire pour que celui-ci, par son mouvement acquis, ne casse pas les pivots de son pignon. Au moyen de ce frottement, ils peuvent bien tourner ensemble ; mais lorsqu'on arrête le pignon, ce frottement n'est pas assez fort pour empêcher le *volant* de tourner tout seul. Dans les montres à répétition on se sert peu de *volant ;* & quand on l'y emploie, il y est fixement adapté.

Comme dans les grosses horloges le mouvement de la sonnerie est plus rapide, & que le *volant* est beaucoup plus considérable, il y a un ressort dont l'extrêmité entre dans un rochet adapté sur la tige du pignon ; par ce moyen l'horloge sonnant, le *volant* & son pignon tournent ensemble, & la sonnerie étant arrêtée, il peut encore tourner par son mouvement acquis ; ce qui produit un bruit assez semblable à celui d'une cresselle. *V.* Horloge.

Volant, *Meûnier* ; ce sont deux pieces de bois qui sont attachées en forme de croix à l'arbre du tournant, mises au-dehors de la cage du moulin à vent, & qui étant garnies d'échelons, & vêtues de toiles, tournent quand les toiles sont tendues & qu'il vente assez pour les faire aller ; on les appelle aussi *volées* & *ailes de moulin. (D. J.)*

Volant, *Hist. des modes.* On a donné ce nom dans le dernier siecle à des bandes de taffetas qu'on attachoit aux jupes des dames, & dont le nombre se mettoit à discrétion; il y en avoit quelquefois deux, trois, quatre ou cinq. C'étoient autant de cerceaux *volans*, parce qu'ils n'étoient cousus que par le haut, & que le vent faisoit voler le bas à discrétion. Les *volans* étoient quelquefois de différentes couleurs, & alors on les nommoit *volans pretintailles*, qui furent tellement à la mode, que chaque *volant* étoit encore de plusieurs couleurs. *(D. J.)*

Volant, *Hist. des modes*, espece de surtout léger qui a peu de plis dans le bas, & qui n'est doublé qu'en certains endroits. *(D. J.)*

VOLANS, s. m. pl., *Chasse*. Les pipeurs appellent *volans*, les rejets ou perches dont ils ont coupé le feuillage, & qu'ils plient & attachent par le bout aux environs de la loge, en y faisant des entailles pour y insérer des gluaux. (*D. J.*)

VOLANT, *Jeu*, morceau de liege taillé en forme de cône obtus, couvert par-dessous de velours ou d'autre étoffe, & percé en-dessus d'une douzaine de petits trous, dans lesquels on met, on range & on dispose en calice une douzaine de plumes uniformes ou de toutes couleurs, & d'une grandeur proportionnée à la grosseur du cône, que deux personnes se renvoient avec des raquettes ou des tymbales. C'est un jeu ou un exercice d'adresse agréable, bien imaginé, très-sain, & qui se pratique avec raison dans toute l'Europe. (*D. J.*)

VOLANT, adj., *Blason*. On appelle *oiseau volant*, un oiseau qui est élevé en l'air, les ailes étendues comme s'il voloit; il doit avoir les ailes plus ouvertes & plus étendues que celui qui est dit essorant. La maison de Noël en Languedoc, porte *d'azur à la colombe* volante *en bande*, *becquée & membrée d'or*, *à la bordure componée d'or & de gueules*. (*D. J.*)

Olivari de Campredon en Provence, *d'azur à trois colombes d'argent* volantes *en bande*, *la premiere ayant en son bec un rameau d'olivier d'or*. (*G. D. L. T.*)

VOLANTES, *Rentes*, *Jurisp.* Voyez RENTE VOLANTE.

VOLATERRÆ, *Géog. anc.*, ville d'Italie, dans l'Etrurie, l'une des douze premieres colonies des Toscans, & plus ancienne de cinq cents ans que Rome même. Strabon, l. V, p. 154, dit qu'elle est située dans une vallée, & que la forteresse qui la défendoit étoit sur le haut d'une colline. Elle soutint trois ans le siege contre Sylla, devint ensuite un municipe, & eut le titre de colonie. Les thermes de son territoire sont nommés dans la table de Peutinger *aquæ volaternæ*. Cette ville conserve son ancien nom; car on l'appelle *Volterra* ou *Volterre*. Il y avoit encore dans le dernier siecle une maison de son voisinage, qu'on nommoit l'*Hospitalité*, bâtie sur le champ de bataille où Catilina fut tué.

Perse, en latin *Aulus Persicus Flaccus*, poëtique satyrique, naquit à *Volaterra*, d'une maison noble & alliée aux plus grands de Rome; il mourut dans sa patrie âgé de 28 ans, sous la huitieme année du regne de Néron. Il étudia sous un philosophe stoïcien nommé *Cornutus*, pour lequel il conçut la plus haute estime. Il a immortalisé dans ses ouvrages l'amitié & la reconnoissance qu'il avoit pour cet illustre maitre; & à sa mort il lui légua sa bibliotheque & la somme de vingt-cinq mille écus; mais Cornutus ne se prévalut que des livres, & laissa tout l'argent aux héritiers.

Perse étudia sous Cornutus avec Lucain, dont il se fit admirer; il méritoit son estime & celle de tout le monde, étant bon ami, bon fils, bon frere, & bon parent. Il fut chaste, quoique beau garçon, plein de pudeur, sobre, & doux comme un agneau. Il est très-grave, très-sérieux, & même un peu triste dans ses écrits; & soit la vigueur de son caractere, supérieure à celle d'Horace, soit le zele qu'il a pour la vertu, il semble qu'il entre dans sa philosophie un peu d'aigreur & d'animosité contre ceux qu'il attaque.

On ne peut nier qu'il n'ait écrit durement & obscurément; & ce n'est point par politique, qu'il est obscur, mais par la tournure de son génie; on voit qu'il entortille ses paroles, & qu'il recourt à des figures énigmatiques, lors même qu'il ne s'agit que d'insinuer des maximes de morale; mais Scaliger le pere, & d'autres excellens critiques, n'ont point rendu à ce poëte toute la justice qui lui étoit due. M. Despréaux a mieux jugé de son mérite, & s'est attaché à imiter plusieurs morceaux de ces satyres. (*D. J.*)

VOLATERRANA-VADA, *Géogr. anc.*, ville ou bourgade d'Italie dans l'Etrurie, à l'embouchure du Cecinna, avec un port, selon Pline, l. III, ch. 5. Ce lieu, nommé aujourd'hui *Vadi*, est placé par l'itinéraire d'Antonin entre *Populonium & ad Herculem*, à vingt-cinq milles du premier, & à dix-huit milles du second. (*D. J.*)

VOLATIL, adj. *Gramm.*, ce qui s'évapore, se dissipe sans l'application d'aucun moyen artificiel. Il y a deux alkalis, l'alkali fixe & l'alkali *volatil*.

VOLATILISATION, s. f. *Gramm. Chymie*, VOLATILISER, v. act. termes relatifs à l'art de communiquer la volatilité à des substances fixes. Cet art consiste à appliquer à la substance fixe une substance moins fixe, puis une moins fixe en-

core, encore une subſtance moins fixe, juſqu'à ce qu'il y en ait une derniere qui donne des ailes au tout.

VOLATILITÉ, ſ. f. *Gramm.* Il paroît que cette qualité qui conſiſte à ſe diſſiper de ſoi-même, tient beaucoup à la diviſibilité extrême. Ce principe n'eſt pourtant pas le ſeul; la combinaiſon y fait auſſi beaucoup.

VOLCÆ, *Géogr. anc.*, peuples de la Gaule Narbonnoiſe. On diviſoit ces peuples en Volces arécomiques & en Volces-tectoſages. Souvent on les déſignoit ſous le nom générique de *Celtes*, dont ils formoient une des principales cités. Les *Volces-arécomiques*, *Volcæ arecomici*, dans Strabon, l. IV, p. 186, & *Volcæ aricomii*, dans Ptolomée, l. II. s'étendoient juſqu'au bord du Rhône. Ptolomée leur donne deux villes qu'il marque dans les terres; ſavoir, *Vindomagus* & *Nemauſum Colonia.* Les Volces-tectoſages, *Volcæ tectoſages*, s'étendoient juſqu'aux Pyrénées, depuis la ville de Narbonne qui étoit dans leur pays. Samſon dit qu'ils occupoient tout le haut-Languedoc & davantage. *V.* TECTOSAGES.

M. l'abbé de Gualco ſe propoſoit de donner l'état des ſciences chez les *Volces*. Il ne manque à ce projet que des monumens hiſtoriques qui puiſſent aider à le remplir. Nous ſavons ſeulement que les Phocéens d'Ionie, après avoir fondé Marſeille, établirent des colonies dans le pays des *Volces*, comme dans les villes d'Agde, de Rhodés, de Nîmes, & que ces colonies communiquerent aux *Volces* leur langue & l'uſage de leurs caracteres.

Quand Rome eut conquis le pays des *Volces*, elle en changea le gouvernement, y envoya des magiſtrats pour l'adminiſtrer, & y ſema des colonies. Les *Volces* devenus en quelque ſorte Romains dans leur gouvernement, dans leur langage, dans leurs mœurs, dans leur goût, le devinrent auſſi en grande partie dans leur religion. Les pontifes, les flamines, les augures, prirent la place des druides, & ſubſtituerent leurs cérémonies & leurs ſolemnités à celles des prêtres Gaulois. Enfin, ce nouveau culte chez les *Volces*, céda aux lumieres du chriſtianiſme. (*D. J.*)

VOLCÆ-PALUDES, *Géogr. anc.* Dion Caſſius, l. LV, *ſub finem*, nomme ainſi les marais auprès deſquels les *Batones* attaquerent Cœcina Severus, dans le tems qu'il vouloit y faire camper ſon armée. Ces marais devoient être au voiſinage de la Mœſie. (*D. J.*)

VOLCANS, *Hiſt. nat. Minéralogie*, *montes ignivomi.* C'eſt ainſi qu'on nomme des montagnes qui vomiſſent en de certains tems de la fumée, des flammes, des cendres, des pierres, des torrens embraſés de matieres fondues & vitrifiées, des ſoufres, des ſels, du bitume, & quelquefois même de l'eau.

Les *volcans*, ainſi que les tremblemens de terre, ſont dus aux embraſemens ſouterrains excités par l'air, & dont la force eſt augmentée par l'eau. En parlant des tremblemens de terre, je crois avoir ſuffiſamment expliqué la maniere dont ces trois agens operent, & la force prodigieuſe qu'ils exercent; on a fait voir dans cet article que la terre étoit remplie de ſubſtances propres à exciter & à alimenter le feu: ainſi il ſeroit inutile de répéter ici ce qui a déjà été dit ailleurs; il ſuffira d'y renvoyer le lecteur.

Les *volcans* doivent être regardés comme les ſoupiraux de la terre, ou comme des cheminées par leſquelles elle ſe débarraſſe des matieres embraſées qui dévorent ſon ſein. Ces cheminées fourniſſent un libre paſſage à l'air & à l'eau qui ont été mis en expanſion par les fourneaux ou foyers qui ſont à leur baſe; ſans cela, ces agens produiroient ſur notre globe des révolutions bien plus terribles que celles que nous voyons opérer aux tremblemens de terre; ils ſeroient toujours accompagnés d'une ſubverſion totale des pays où ils ſe feroient ſentir. Les *volcans* ſont donc un bienfait de la nature; ils fourniſſent au feu & à l'air un libre paſſage; ils les empêchent de pouſſer leurs ravages au-delà de certaines bornes, & de bouleverſer totalement la ſurface de notre globe. En effet, toutes les parties de la terre ſont agitées par des tremblemens qui ſe font ſentir en différens tems avec plus ou moins de violence. Ces convulſions de la terre nous annoncent des amas immenſes de matieres allumées; c'eſt donc pour leur donner paſſage que la Providence a placé un grand nombre d'ouvertures propres à éventer, pour ainſi dire, la mine. Auſſi voyons-nous que la Providence a placé des *volcans* dans toutes les parties du monde: les climats les plus chauds étant les plus ſujets aux tremblemens de terre,

en ont une très-grande quantité. Aujourd'hui l'on en compte trois principaux en Europe ; c'est l'*Ethna* en Sicile, le mont *Vésuve* dans le royaume de Naples, & le mont *Hecla* en Islande. Comme chacun de ces *volcans* est décrit dans des articles particuliers, nous ne parlerons ici que des phénomenes généraux qui sont communs à tous les *volcans*.

Il n'est point dans la nature, de phénomenes plus étonnans que ceux que présentent ces montagnes embrasées: quoi qu'en disent des voyageurs peu instruits, il ne paroit point prouvé qu'il en existe qui vomissent perpétuellement des flammes, quelquefois après des éruptions violentes, les matieres s'épuisent & le *volcan* cesse de vomir, jusqu'à ce qu'il se soit amassé une assez grande quantité de substances pour exciter une nouvelle éruption. Ainsi le feu couvera quelquefois pendant un très-grand nombre d'années dans les gouffres profonds qui sont dans l'intérieur de la montagne, & il attendra que différentes circonstances le mettent en action.

Les éruptions des *volcans* sont ordinairement annoncées par des bruits souterrains semblables à ceux du tonnerre, par des sifflemens affreux, par un déchirement intérieur ; la terre semble s'ébranler jusque dans ses fondemens: ces phénomenes durent jusqu'à ce que l'air dilaté par le feu ait acquis assez de force pour vaincre les obstacles qui le tiennent enchaîné; & alors il se fait une explosion plus vive que celle des plus fortes décharges d'artillerie : la matiere enflammée, semblable à des fusées volantes, est lancée en tout sens à une distance prodigieuse, & s'échappe avec impétuosité par le sommet de la montagne. On en voit sortir des quartiers de rochers d'une grosseur prodigieuse, qui après s'être élevés à une grande hauteur dans l'air, retombent & roulent par la pente de la montagne ; les champs des environs sont enterrés sous des amas prodigieux de cendres, de sable brûlant, de pierres-ponces ; souvent les flancs de la montagne s'ouvrent tout-d'un-coup pour laisser sortir des torrens de matiere liquide & embrasée, qui vont inonder les campagnes, & qui brûlent & détruisent tous les arbres, les édifices & les champs qui se trouvent sur leur chemin.

L'histoire nous apprend que dans deux éruptions du Vésuve, ce *volcan* jeta une si grande quantité de cendres, qu'elles volerent jusqu'en Egypte, en Lybie & en Syrie.

En 1600, à Arequipa au Pérou, il y eut une éruption d'un *volcan* qui couvrit tous les terreins des environs, jusqu'à trente ou quarante lieues, de sable calciné & de cendres; quelques endroits en furent couverts de l'épaisseur de deux verges. La lave vomie par le mont Ethna, a formé quelquefois des ruisseaux qui avoient jusqu'à 18000 pas de longueur ; & le célebre Borelli a calculé que ce *volcan*, dans une éruption arrivée en 1669, a vomi assez de matieres pour remplir un espace de 93838750 pas cubiques. Ces exemples suffisent pour faire juger des effets prodigieux des *volcans*. *V.* LAVE.

Souvent on a vu des *volcans* faire sortir de leur sein des ruisseaux d'eau bouillante, des poissons, des coquilles & d'autres corps marins. En 1631, pendant une éruption du Vésuve, la mer fut mise à sec ; elle parut absorbée par ce *volcan*, qui peu après inonda les campagnes de fleuves d'eau salée.

Les éruptions des *volcans* n'ont point toujours le même degré de violence ; cela dépend de l'abondance des matieres enflammées, & de différentes circonstances propres à augmenter ou à diminuer l'action du feu.

On remarque que la plupart des *volcans* sont placés dans le voisinage de la mer ; cette position peut même contribuer à rendre leurs éruptions plus violentes. En effet, l'eau venant à tomber par les fentes de la montagne dans les amas immenses de matieres enflammées qui s'y trouvent, ne peut manquer de produire des explosions très-vives ; mais les effets doivent devenir plus terribles encore lorsque cette eau est bitumineuse & chargée de parties salines. Une expérience assez triviale peut nous rendre raison de cette vérité : les cuisiniers, pour rendre la braise plus ardente, y jettent quelquefois une poignée de sel, le feu devient par-là beaucoup plus âpre.

Les sommets des *volcans* ont communément la forme d'un cône renversé ou d'un entonnoir. Lorsque les cendres & les roches qui entourent cette partie de la montagne permettent d'en approcher dans les tems où il ne se fait point d'éruption,

on y voit un baſſin rempli de ſoufre qui bouillonne en de certains endroits, & qui répand une odeur ſulfureuſe très-forte & ſouvent une fumée épaiſſe. Cette partie du *volcan* eſt très-ſujette à changer de face, & chaque éruption lui fait préſenter un aſpect différent de celui que le ſommet avoit auparavant. En effet, il y a des portions de la montagne qui s'écroulent, & le gouffre vomit de nouvelles matieres qui les remplacent. Les chemins qui conduiſent au ſommet de ces montagnes ſont auſſi couverts de ſel ammoniac, de matieres bitumineuſes, de pierres-ponces, de ſcories ou de lave, d'alun, *&c.* On y rencontre des ſources d'eaux chaudes, ſalines, ſulfureuſes, d'une odeur & d'un goût inſupportables. Dans les temps qui précedent les éruptions, les matieres contenues dans le baſſin ſembleront bouillonner; elles ſe gonflent quelquefois au point de ſortir par-deſſus les rebords, & de découler le long de la pente du *volcan*; cela n'arrive point ſans un fracas épouvantable, & ſans des ſifflemens & des déchiremens propres à donner le plus grand effroi. On ſent aiſément que les matieres, en ſe fondant, doivent former une croûte qui s'oppoſe au paſſage de l'air & du feu, ce qui doit produire une expanſion qui renouvelle la violence des éruptions.

Pluſieurs phyſiciens ont cru qu'il y avoit une eſpece de correſpondance entre les différens *volcans* que l'on voit ſur notre globe. La proximité rend cette conjecture aſſez vraiſemblable pour le Véſuve & l'Ethna, qui ſouvent exercent leurs ravages dans le même temps; d'ailleurs nous avons fait voir dans l'*art.* TREMBLEMENT DE TERRE, que les embraſemens de la terre ſembloient ſe propager par des canaux ſouterrains à des diſtances prodigieuſes.

Il arrive quelquefois que des *volcans*, après avoir eu des éruptions pendant une longue ſuite de ſiecles, ceſſent enfin d'en avoir; cela vient, ſoit de ce que les matieres qui excitoient leurs embraſemens ſe ſont à la fin totalement épuiſées, ſoit de ce qu'elles ont pris une autre route. En effet, on a vu que lorſque quelques *volcans* ceſſoient de jeter des matieres, d'autres montagnes devenoient des *volcans*, & commençoient à vomir du feu avec autant & plus de furie que ceux dont ils prenoient la place. C'eſt ainſi que depuis un très-grand nombre d'années le mont Hécla en Islande a ceſſé de vomir des flammes, & une autre montagne de la même isle eſt devenue un *volcan*. Les différentes parties du monde préſentent aux voyageurs pluſieurs montagnes qui ont ſervi autrefois de ſoupiraux aux embraſemens de la terre, comme on peut en juger par les abymes & les précipices qu'elles offrent, par les pierres-ponces, les roches calcinées, le ſoufre, les cendres, l'alun, le ſel ammoniac, dont le terrein qui les environne eſt rempli. Il paroît que quelques-uns de ces *volcans* ont exercé leurs ravages dans des tems dont l'hiſtoire ne nous a point conſervé le ſouvenir; mais un obſervateur habile reconnoîtra ſans peine qu'ils ont exiſté, par les matieres que nous venons d'indiquer, & ſur-tout par les couches de lave que les *volcans* ont fait ſortir de leurs flancs, & qui ont inondé les campagnes dans leur voiſinage. *Voyez* LAVE. Pluſieurs montagnes d'Europe ont été autrefois des *volcans*. Les monts Apennins paroiſſent avoir été dans ce cas. On a rencontré en Auvergne des matieres qui indiquent d'une maniere indubitable que cette province a autrefois été fouillée par les feux ſouterrains. L'endroit de la Provence, qu'on nomme les *gorges d'Olioule*, qui ſe trouve ſur le chemin de Marſeille à Toulon, porte des caracteres qui annoncent qu'il y a eu autrefois un *volcan* dans cette partie de la France. Pluſieurs autres pays préſenteroient les mêmes ſignes, ſi on les examinoit plus attentivement. La deſcription que le célebre M. Tournefort nous a donné du mont Ararat en Arménie, peut nous faire préſumer avec beaucoup de certitude que cette montagne eſt un *volcan* dont le feu s'eſt éteint; il dit qu'il s'y trouve un abyme dont les côtés ſont comme taillés à plomb, & dont les extrêmités ſont hériſſées de rochers noirâtres & comme ſalis par la fumée; on voit que cette deſcription convient parfaitement au baſſin d'un *volcan*.

Les montagnes ne ſont point toujours le ſiege des éruptions des feux ſouterrains; on a vu quelquefois ſortir tout-à-coup du fond du lit de la mer, des feux, des rochers embraſés, de la pierre-ponce, & un amas prodigieux de ſable, de cendres, & de matieres qui ont formé des isles dans les endroits où peu auparavant

il n'y avoit que des eaux; c'est de cette maniere que s'est formée la fameuse isle de Santorin. Un phénomene pareil arriva en 1720 auprès de l'isle de S. Michel, l'une des Açores. La nuit du 7 au 8 de décembre, il sortit tout-d'un coup du fond de la mer une quantité prodigieuse de pierres, de sable, & de matieres embrasées, qui formoient une isle toute nouvelle à côté de la premiere, que cette révolution avoit presque entiérement renversée. *Urbani Hiernæ.*

Les feux contenus dans le sein de la terre n'agissent point toujours avec la même fureur; souvent ils brûlent sans bruit, & couvent, pour ainsi dire, sous terre; on ne reconnoit leur présence que par les sources d'eaux chaudes que l'on voit sortir à la surface de la terre, par les bitumes liquides, tels que le pétrole & le naphte, que la chaleur fait suinter au travers des roches & des couches de la terre. C'est ainsi que dans le voisinage de Modene on trouve, en creusant, une quantité prodigieuse de pétrole qui nage à la surface des eaux.

Quelquefois on rencontre à la surface de la terre des endroits qui brûlent, pour ainsi dire, imperceptiblement; c'est ainsi que l'on trouve dans le Dauphiné un terrein qui, sans être embrasé visiblement, ne laisse pas d'allumer la paille & le bois qu'on y jette. Il se trouve un terrein tout semblable, mais d'une beaucoup plus grande étendue, en Perse près de Baku. *Voyez* NAPHTE. On doit aussi mettre dans le même rang l'endroit connu en Italie sous le nom de *Solfatara.* V. *cet article.* (—)

VOLCAN, *Géog. mod.* On appelle *volcans*, des montagnes brûlantes, & qui jettent du feu, des flammes, de la fumée, des cendres chaudes, avec plus ou moins de violence, & en quantité plus ou moins grande. Le nom de *volcan* a été donné à ces sortes de montagnes par les Portugais, & l'usage l'a adopté. On sait qu'il y a des *volcans* dans les quatre parties du monde, en Amérique, en Afrique, en Asie, en Europe. Voici la liste des principaux, & je ne la donne pas pour exacte.

On connoit dans l'Amérique septentrionale le *volcan* d'Anion près de la mer du Sud, celui d'Atilan, celui de Cataculo, celui de Colima, celui de Guatimala, celui de Léon, celui de Nicaragua, celui de Sonsonate, & quelques autres.

On trouve dans l'Amérique méridionale au Pérou, le *volcan* d'Arequipa, à 90 lieues de Lima: c'est une montagne qui jette sans discontinuer un soufre enflammé, & les habitans appréhendent que tôt ou tard elle ne brûle ou n'abyme la ville voisine. (*a*)

On trouve encore au Pérou, dans une vallée appellée *Mulaballo*, à 50 lieues de Quito, un *volcan* sulfureux, qui s'enflamma dans le dernier siecle, & jeta des pierres hors de son sein, avec un bruit terrible. Dans la chaîne des montagnes du Pérou, appellées les *Andes* ou *Cordillieres*, il y a en différens lieux des montagnes qui vomissent, les unes de la flamme & les autres de la fumée; telle est celle de Carrapa, province de Popayane.

L'Asie abonde en *volcans;* un d'eux dans l'isle de Java, se forma en 1586, par une éruption violente de soufre, & vomit une quantité prodigieuse de fumée noire mêlée de flamme & de cendres chaudes: cette éruption fut fatale à quelques milliers de personnes.

Le *volcan* Gonapi, situé dans une des isles Banda, ayant brûlé plusieurs années de suite, se creva finalement dans le dernier siecle, & vomit avec mugissement une furieuse quantité de grosses pierres, accompagnées d'une matiere sulfureuse, brûlante & épaisse, qui tomba sur la terre & dans la mer. Les cendres chaudes couvrirent les canons des Hollandois, qui étoient plantés sur les murs de leur citadelle. L'eau se gonfla auprès de la côte, bouillonna, & laissa quantité de poissons morts flottans sur la surface.

Le mont Balaluanum, dans l'isle de Sumatra, jette des flammes & de la fumée, de même que le mont Ethna.

On voit plusieurs *volcans* sur les côtes de l'Océan Indien, qui sont décrits dans les voyages de Dampier; mais le plus terrible de tous, est celui de l'isle Ternate.

La montagne est roide & couverte au pied de bois épais; mais son sommet, qui s'éleve jusqu'aux nues, est pelé par le feu. Le soupirail est un grand trou qui descend

(*a*) Le *volcan* d'Antoco est une montagne des Indes, dans l'Amérique méridionale, au royaume de Chily, à l'orient d'Angor. Elle vomit du feu.

en ligne ſpirale, & devient par degrés de plus en plus petit, comme l'intérieur d'un amphithéatre. Dans le printems & en automne, vers les équinoxes, quand le vent du nord regne, cette montagne vomit avec bruit des flammes mêlées d'une fumée noire, & toutes les montagnes des environs ſe trouvent couvertes de cendres. Les habitans y vont dans certains temps de l'année, pour y recueillir du ſoufre, quoique la montagne ſoit ſi eſcarpée en pluſieurs endroits, qu'on ne peut y parvenir qu'avec des cordes attachées à des crochets de fer.

L'isle Manille, dans l'Océan Indien, a ſes *volcans ;* les navires qui viennent de la Nouvelle Eſpagne, apperçoivent de fort loin celui qui eſt près de la grande baie d'Albay, & qui jette des flammes dans certains temps.

A ſoixante lieues des Moluques, on voit une isle dont les montagnes ſont ſouvent ſecouées par des tremblemens de terre, ſuivis d'éruptions de flammes, de cendres & de pierres-ponces calcinées.

Le *volcan* de l'isle de Fuego, une des petites isles du Cap-Verd, eſt une haute montagne, du ſommet de laquelle il ſort des flammes qu'on apperçoit en mer dans le temps de la nuit.

Le Japon abonde en *volcans ;* il y en a un conſidérable à 60 milles de Firando; il y en a un autre vis-à-vis de Saxumo, un troiſieme dans la province de Chiangen, un quatrieme dans le voiſinage du Surunga, un cinquieme, plus conſidérable que tous les autres, dans l'isle de Ximo ; ſon ſommet n'eſt qu'une maſſe brûlée, & la terre y eſt ſi ſpongieuſe qu'on n'y marche qu'en tremblant; tout n'offre dans cette montagne que des abymes & des exhalaiſons infectes.

Dans une des isles nommées *Papous*, que le Maire a découverte, & qui n'eſt peut-être pas une isle, mais une ſuite de la côte orientale de la Nouvelle-Guinée, on trouve un *volcan* plein de feu & de fumée.

On voit auſſi des *volcans* dans le pays habité par les Tartares Tongouſes, & au-delà de leur pays. On en compte quatre dans ces parties ſeptentrionales de la Tartarie : nous ſavons encore que le Groenland & les contrées voiſines ont auſſi des montagnes brûlantes.

L'Afrique n'eſt pas ſans *volcans ;* il y en a dans le royaume de Fez & ailleurs. Mais les *volcans* de l'Europe ſont les plus connus. Ceux qui navigent ſur la Méditerranée apperçoivent de fort loin les éruptions de flammes & de fumée du mont Ethna, appellé maintenant *Gibel* en Sicile. On voit les éruptions de ce *volcan* à la diſtance de trente milles. Quoiqu'il jette du feu & de la fumée preſque ſans interruptions, il y a des tems où il les exhale avec plus de violence. En 1656, il ébranla une partie de la Sicile : bientôt après, l'entonnoir qui eſt au ſommet de la montagne, vomit quantité de cendres chaudes, que le vent diſperſa de toutes parts. Farelli nous a donné une relation des éruptions de ce *volcan*. M. Oldenbourg en a fait l'extrait dans les *Tranſact. philoſ.* n. 48. Plus récemment encore, Bottone Leontini a mis au jour l'exacte topographie de cette montagne & de ſes *volcans*.

Le mont Hécla en Islande a quelquefois des éruptions auſſi violentes que celles du mont Gibel. Mais le Véſuve eſt un fourneau de feu ſi célebre par ſes terribles incendies, qu'il mérite un article à part. *V.* donc VÉSUVE (*Eruptions du*), *hiſt. nat. des volcans*. *V.* auſſi VÉSUVE.

Il réſulte de ce détail, qu'on trouve des *volcans* dans toutes les parties du monde, & dans les contrées les plus froides comme dans les pays les plus chauds. Il y a des *volcans* qui n'ont pas toujours exiſté, & d'autres qui ne ſubſiſtent plus. Par exemple, celui de l'isle Queimoda ſur la côte du Bréſil, à quelque diſtance de l'embouchure de Rio de la Plata, a ceſſé de jeter du feu & des flammes. Il en eſt de même des montagnes de Congo & d'Angola. Celles des Açores, ſur-tout de l'isle de Tercere, brûloient anciennement dans différens lieux, & ne jettent à préſent que de temps à autre de la fumée & des vapeurs.

Les isles de Sainte-Hélene & de l'Aſcenſion produiſent une terre qui paroît compoſée de cendres, de ſcories, & de charbon de terre à demi brûlé. De plus, comme on trouve dans ces isles, auſſi bien qu'aux Açores, des terres ſulfureuſes, & des ſcories ſemblables au machefer, qui ſont fort propres à s'enflammer, il ne ſeroit pas étonnant qu'il s'élevât dans la ſuite des *volcans* nouveaux dans ces isles ; car la cauſe de ces montagnes brû-

bistes n'est autre chose qu'une matiere sulfureuse & bitumineuse mise en feu.

Les physiciens pensent que les tremblemens de terre & les *volcans* dépendent d'une même cause, savoir, de terreins qui contiennent beaucoup de soufre & de nitre, qui s'allument par la vapeur inflammable des pyrites, ou par une fermentation de vapeurs portée à un degré de chaleur égal à celle du feu & de la flamme. Les *volcans* sont autant de soupiraux qui servent à la sortie des matieres sulfureuses sublimées par les pyrites. Quand la structure des parties intérieures de la terre est telle que le feu peut passer librement hors de ces cavernes, il en sort de temps en temps avec facilité & sans secouer la terre. Mais quand cette communication n'est pas libre, ou que les passages ne sont pas assez ouverts, le feu ne pouvant parvenir aux soupiraux, ébranle la terre jusqu'à ce qu'il se soit fait un passage à l'ouverture du *volcan*, par laquelle il sort tout en flamme avec beaucoup de violence & de bruit, jetant au loin & au large des pierres, des cendres chaudes, des fumées noires, & des laves de soufre & de bitume. (*D. J.*)

VOLCELSY, *Chasse*, terme que l'on doit dire quand on revoit la bête fauve qui va fuyant, ce qui se connoît quand elle ouvre les quatre pieds.

VOLCES *ou* VOLSCES, *Hist. anc.*, *Volcæ*, peuple de la Gaule méridionale, qui habitoit, avant que les Romains en fissent la conquête, le pays qui est entre les Pyrénées & Toulouse, c'est-à-dire la province que l'on nomme aujourd'hui *Languedoc*. On les divisoit en *Volces-tectosages* & *Volces-arécomiques*. Ces derniers occupoient la partie de ce pays qui est sur les bords du Rhône, où se trouve maintenant la ville de Nîmes.

VOLCI, *Géogr. anc.*, ville d'Italie, dans l'Etrurie. Ptolomée, l. III, c. 1. la marque dans les terres. Ses habitans sont appellés *Volcentini* par Pline, l. III, c. 5. qui les surnomme *Etrusci;* il ajoute qu'ils avoient donné leur nom à la ville Cossa qui étoit dans leur territoire, & qu'on appelloit *Cossa Volcientium*. Dans les premiers temps, au lieu de *Volci* & de *Volcentini*, on écrivoit *Vulci* & *Vulcientes*, comme on le voit dans la table des triomphes du Capitole, où on lit, *de Vulsiniensibus* & *Vulcientibus*, (*D. J.*)

VOLCIANI, *Géog. anc.*, peuples de l'Espagne Tarragonoise, connus principalement par la réponse vigoureuse qu'ils firent aux ambassadeurs romains, lorsque ceux-ci les solliciterent de renoncer à l'alliance des Carthaginois. On croit que leur ville est aujourd'hui *Villa-Dolce*, au royaume d'Aragon. Selon les archives du pays. *Villa-Dolce* se nommoit autrefois *Volce*. Il seroit heureux que ce rapport de nom nous fît retrouver une ville, ou du moins la demeure d'un peuple que les anciens géographes ont ignoré ou négligé, & dont la mémoire néanmoins méritoit bien d'être transmise à la postérité, par la part qu'ils eurent à la résolution que les Espagnols prirent de préférer l'alliance des Carthaginois à celle des Romains. (*D. J.*)

VOLCMARK, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, au cercle d'Autriche, dans la basse Carinthie, sur la rive gauche de la Drave. Cellarius conjecture que c'est la *Virunum* des anciens. (*D. J.*)

VOLE, FAIRE LA, *Jeu de cartes*. C'est faire toutes les levées seul; & au quadrille, quand on joue le sans prendre, ou avec l'ami, quand on a appellé un roi, on fait la vole.

A. N. VOLÉE, s. f. On dit d'un oiseau qu'il a pris sa *volée*. Ce mot se prend aussi collectivement. On dit d'une bande d'hirondelles qui volent ensemble, *c'est une volée d'hirondelles:* en parlant des pigeons éclos en mars, on dit c'est la *volée* de mars.

Il se dit figurément des gens qui sont de même âge, de même profession, *il y avoit une* volée *de jeunes gens*, *de beaux esprits*, &c.

Il signifie figurément & familiérement le rang; *c'est un seigneur de la premiere* volée.

VOLÉE, s. f. *Art milit.*, c'est la partie du canon depuis les tourillons jusqu'à la bouche. *V.* CANON. (*Q*)

VOLÉE DE CANON, *Art milit.*, est une décharge de plusieurs pieces qu'on tire sur l'ennemi ou dans une place pour saluer quelqu'officier général. *Voy.* SALUT. (*Q*)

VOLÉE, *Charron*, c'est une piece de bois ronde, de la longueur de quatre pieds, placée à demeure sur les erremonts, & qui sert à attacher à ses deux extrémités les palonniers.

Volée, *Jardin.*, c'est le nom qu'on donne au travail de plusieurs hommes rangés de front, qui battent une allée de jardin sur la longueur en même temps. Ainsi on dit qu'une allée a été battue à deux, à trois, quatre, &c. *volées*, c'est-à-dire, autant de fois dans toute son étendue. (*D. J.*)

Volée, *Maréchall.*, se dit des chevaux qu'on met au-devant des autres, quand il y en a plusieurs rangs, pour tirer plus vite une voiture. Ces chevaux sont plus propres à la *volée*, & ceux-ci au timon. *V.* Timon.

On appelle encore de ce nom plusieurs pieces de bois de traverse, auxquelles on attele les chevaux de carrosse. Il y a la *volée* de devant & la *volée* de derriere.

Volée, *Paumier*, terme qui signifie le temps qu'une balle est en l'air depuis qu'elle a été frappée par la raquette jusqu'à ce qu'elle tombe à terre. Ainsi prendre une balle à la *volée*, c'est la prendre en l'air avant qu'elle ait touché la terre. Les coups de *volée* sont plus brillans que ceux où on prend la balle au bond.

Volée, *Pêche*, sorte de ret propre à faire la pêche ou chasse des oiseaux de mer.

Les pêcheurs riverains du village de Marais, lieu dans le ressort de l'amirauté de Quillebœuf, qui font à la côte, pendant l'hiver, la pêche des oiseaux marins, placent pour cet effet de hautes perches où ils amarrent des filets, à-peu-près établis comme ceux des passées pour prendre des bécasses; ils les nomment *volets* ou *volées* : les mailles en ont six pouces & demi à sept pouces en quarré; comme le filet est libre & volant, les oiseaux les plus gros & les plus petits y demeurent pris également.

Lorsque les nuits sont noires, obscures, la marée qui monte avec une grande rapidité dans cette partie de l'embouchure de la riviere, où elle forme par sa précipitation la barre qu'on nomme de *Quillebœuf*, & où elle tombe avec le plus de violence, amene en même temps avec elle un grand nombre d'oiseaux de mer; & plus les froids sont grands, plus elle en amene : ce sont ordinairement des oies, des canards & autres semblables especes qui suivent le flot, qui se retirent souvent avec le reflux, & qui se trouvent pris dans ces pêcheries.

VOLER, v. neut. c'est le mouvement progressif que fait en plein air un oiseau, ou tout autre animal qui a des ailes. *V.* Vol & Oiseau.

Le *voler* est naturel ou artificiel.

Le *voler* naturel est celui qui s'exécute par l'assemblage & la structure des parties que la nature a destinées à cette action : telle est la conformation de la plupart des oiseaux, des insectes & de quelques poissons.

En Virginie & dans la Nouvelle-Angleterre il y a aussi des cerfs-volans. *Transf. philosoph.* n. 127. En 1685, dans plusieurs contrées du Languedoc, la terre fut couverte de sauterelles volantes, longues d'environ un pouce, & en si grand nombre, qu'en quelques endroits il y en avoit l'épaisseur de quatre pouces ou d'un tiers de pied. *Ibid.* n. 182.

Les parties des oiseaux qui servent principalement à *voler*, sont les ailes & la queue : par le moyen des ailes l'oiseau se soutient & se conduit en long, & la queue lui sert à monter, à descendre, à tenir son corps droit & en équilibre, & à le garantir des vacillations. *V.* Aile & Queue.

C'est la grandeur & la force des muscles pectoraux, qui rendent les oiseaux si propres à *voler* vite, ferme & long-tems.

Ces muscles, qui sont à peine dans les hommes une soixante & dixieme partie des muscles du corps, surpassent en grandeur & en poids tous les autres muscles pris ensemble dans les oiseaux : sur quoi M. Willughby fait cette réflexion, que, s'il est possible à l'homme de *voler*, il faut qu'il imagine des ailes, & qu'il les ajuste de maniere qu'il les fasse agir avec ses jambes, & non pas avec ses bras. *V.* Muscle pectoral.

Voici comment se fait le vol des oiseaux : d'abord l'oiseau plie les jambes, & il pousse avec violence la place d'où il s'éleve; il ouvre alors ou il déploie les articulations ou les jointures de ses ailes, de maniere qu'elles fassent une ligne droite, perpendiculaire aux côtés de son corps. Ainsi, comme les ailes avec leurs plumes forment une lame continue, ces ailes étant alors élevées un peu au-dessus de l'horison, l'oiseau leur faisant faire des battemens ou des vibrations avec force & prestesse, qui agissent perpendiculairement contre l'air qui est dessous, quoique cet air soit un fluide, il résiste à

ses secousses, tant par son inactivité naturelle, que par son ressort ou son élasticité, qui le rétablit dans son premier état, après qu'il a été comprimé, & sa réaction est égale à l'action que l'on a exercée sur lui: par cette méchanique le corps de l'oiseau se trouve poussé. L'industrie ou la sagacité de la nature est fort remarquable dans la maniere avec laquelle il étend & remue ses ailes quand il les fait agir. Pour le faire directement & perpendiculairement, il eût fallu surmonter une grande résistance; afin d'éviter cet inconvénient, la partie offensive, ou la bande de l'aile, dans laquelle les plumes sont insérées, se meut obliquement ou de biais par sa tranche antérieure; les plumes suivent cette disposition, en forme de pavillon.

Quoique l'air soit indifférent pour toutes sortes de mouvemens, & qu'il puisse être agite par la moindre action, l'expérience néanmoins fait voir qu'il résiste avec plus de force au mouvement d'un coup à proportion que ce même corps se meut plus vite. Il y a diverses causes de cette résistance, & qui marquent comment le mouvement des ailes peut être affoibli: la premiere vient de ce que l'air des deux côtés est en repos, tandis que celui qui est poussé doit se mouvoir comme tous les autres corps fluides; mais afin qu'il n'y ait que fort peu d'air qui se meuve & qui change de place, il est nécessaire qu'il se meuve circulairement autour de toute la masse d'air qui est en repos, comme s'il étoit enfermé dans un vase, quoique ce mouvement des parties de l'air ne se fasse point de résistance, ni sans que ces mêmes parties de l'air, & celles qui tournent en rond, se pressent mutuellement ensemble.

La seconde raison qui fait encore voir que le mouvement des ailes est retardé, est que tout air agité résiste au battement de l'aile, & que les petites parties de l'air étant ainsi comprimées par cette impulsion, font effort pour se dilater: c'est pourquoi la résistance de l'air & ce mouvement de l'aile pourront être en équilibre, pourvu que la force avec laquelle l'aile frappe l'air soit egale à sa résistance.

Si l'aile de l'oiseau se meut avec une vitesse égale à la résistance de l'air, ou bien si l'air cede avec autant de vitesse que les ailes le poussent, l'oiseau demeurera dans la même situation sans monter ni descendre, parce qu'il ne s'éleve que lorsque ces ailes en frappant l'air se fléchissent. Mais au contraire, si l'aile se meut plus vite que l'air qui est au-dessous, l'oiseau monte, & ne demeure plus alors à la même place, parce que l'arc que son aile décrit par son mouvement sera plus grand que l'espace que parcourt l'air qui descend.

Supposons que l'oiseau soit en l'air, & qu'il ait les ailes étendues & le ventre en-bas, & que le vent pousse le dessous des ailes perpendiculaires, de sorte que l'oiseau soit soutenu en l'air, pour lors il volera horisontalement, parce que les ailes étant toujours étendues résistent par leur dureté & l'effort des muscles à l'effort du vent; mais si toute la largeur de l'aile cede à l'impulsion du vent, à cause qu'elle peut aisément tourner dans la cavité de l'omoplate, c'est une nécessité que les bouts des plumes des ailes s'approchent l'une de l'autre pour former un coin, dont la pointe sera en-haut, & les plans de ce coin seront comprimés de tous côtés par le vent, ensorte qu'il soit chassé vers sa base, parce qu'il ne sauroit avancer, s'il n'entraîne le corps de l'oiseau qui lui est attaché: il s'ensuit qu'il doit faire place à l'air, c'est pourquoi l'oiseau volera de côté par un mouvement horisontal.

Supposons présentement que l'air de dessous soit en repos, & que l'oiseau le frappe avec ses ailes par un mouvement perpendiculaire; les plumes des ailes formeront un coin dont la pointe sera tournée vers la queue; mais il faut remarquer que les ailes seront également comprimées par l'air, soit qu'elles le frappent à plomb avec beaucoup de force, ou qu'étant étendues elles ne fassent que recevoir l'agitation du vent.

Quoique la nature ait fait le vol nonseulement pour élever les oiseaux en-haut & les tenir suspendus, mais aussi pour les faire voler horisontalement, néanmoins ils ne peuvent s'élever qu'en faisant plusieurs sauts de suite, & en battant des ailes pour s'empêcher de descendre; & quand ils sont élevés, ils ne peuvent encore se soutenir en l'air qu'en frappant à plomb de leurs ailes, parce que ce sont des corps pesans qui tendent en-bas.

A l'égard du mouvement transversal

des oiseaux, il y en a qui croient qu'il se fait de la même maniere qu'un vaisseau est poussé en-devant par les rames horisontalément agitées vers la pouppe, & que les ailes s'élancent vers la queue par un mouvement horisontal, en rencontrant l'air qui est en repos: mais cela répugne à l'expérience & à la raison; car on voit, par exemple, que les cignes, les oies, & tous les grands oiseaux, lorsqu'ils volent, ne portent point leurs ailes vers la queue horisontalement, mais qu'ils les fléchissent en-bas, en décrivant seulement des cercles perpendiculaires. Il faut pourtant remarquer que le mouvement horisontal des rames se peut facilement faire, & que celui des ailes des oiseaux seroit fort difficile, & même désavantageux, puisqu'il empêcheroit le vol, & causeroit la chûte de l'oiseau, qui doit frapper l'air à plomb par de continuels battemens. Mais la nature, pour soutenir l'oiseau, & le pousser horisontalement, lui fait frapper cet air presque perpendiculairement par de petits coups obliques, qui dépendent de la seule flexion de ses plumes.

Les anciens philosophes ont dit que la queue faisoit dans les oiseaux ce que le gouvernail fait dans le navire; & comme le navire peut être retourné à droite & à gauche par le gouvernail, ils se sont imaginé que les oiseaux en *volant* ne tournoient à droite & à gauche que par le mouvement de la queue. La raison & l'expérience font connoitre la fausseté de cette opinion, puisque les pigeons, les hirondelles & les éperviers en *volant* se tournent à droite & à gauche, sans étendre leur queue & sans la fléchir d'aucun côté, & que les pigeons à qui on a coupé la queue, & les chauve-souris qui n'en ont point, ne laissent pas de *voler* en tournant facilement à droite & à gauche. Cependant il ne faut pas nier que la queue ne fasse l'office du gouvernail, pour faire monter & descendre les oiseaux, puisqu'il est certain que si un oiseau, lorsqu'il *vole* horisontalement, éleve sa queue en-haut & la tienne étendue, il ne trouvera point d'empêchement du côté du ventre, mais seulement du côté du dos, parce que l'air qui rencontre sa queue élevée & étendue, fait effort pour la baisser; mais les muscles la retenant dans cet état, il faut que l'oiseau qui est en équilibre au milieu de l'air, change de situation. Il en est de même de l'oiseau dont la queue est abaissée lorsqu'il *vole* horisontalement; elle doit frapper l'air & s'élever en-haut, pour se mouvoir autour du centre de pesanteur, & pour lors la tête de l'oiseau se baisse. Voici un exemple qui va confirmer cette vérité. Qu'on mette une lame de fer dans un vaisseau plein d'eau, & qu'elle soit attachée avec un fil par son centre de pesanteur, afin qu'elle se puisse mouvoir horisontalement, & qu'il y ait par-derriere une autre petite lame semblable à la queue d'un oiseau; si on la fléchit en-haut en tirant le fil horisontalement, la premiere lame à laquelle ce fil est attaché, montera en tournant fort vîte autour du centre, sans se mouvoir horisontalement à droite ni à gauche. L'expérience fait voir qu'un petit gouvernail qu'on tourne du côté gauche, peut faire mouvoir lentement de ce même côté un grand vaisseau quand il est poussé en droite ligne; mais lorsque ce vaisseau est en repos, & qu'il n'est point poussé par le vent ni par les rames, la flexion du gouvernail ne le fait point tourner de côté. Au contraire, quand on a ôté le gouvernail, si l'on meut les rames du côté droit en poussant l'eau vers la pouppe, soit que le vaisseau soit en repos ou qu'il soit poussé en ligne droite, la proue tournera toujours fort promptement du côté gauche. La même chose arrivera encore, si les rames du côté droit poussent l'eau en-arriere avec plus de vîtesse que celles qui sont à gauche.

La cause de cet effet est si évidente qu'elle n'a pas besoin d'explication. Il en est de même d'un oiseau qui *vole*; s'il fléchit l'aile droite, en poussant l'air vers la queue, il faut qu'il se meuve du même côté, c'est-à-dire, que la partie antérieure de l'oiseau se detourne à gauche. La même chose arrive en nageant; car si l'on fléchit le bras droit, que l'on approche la main vers les fesses, on tourne à gauche. On remarque aussi que quand les pigeons veulent se détourner à gauche, ils élevent plus haut l'aile droite, & qu'ils poussent l'air avec plus de force vers la queue par un mouvement oblique; ce qui fait que l'épaule & le côté droit de l'oiseau se levent sur le plan horisontal, & qu'en même temps le gauche se baisse, parce que sa pesanteur n'est pas soutenue d'un aussi grand

grand effort que la partie droite est élevée sur l'horison : ce mouvement horisontal de l'oiseau se fait fort vite.

Lorsque l'oiseau se meut dans l'air selon sa longueur, & qu'il fléchit la tête & le cou du côté gauche, le centre de pesanteur de la tête & du cou est transporté en même temps ; ainsi il est certain que le centre de pesanteur de tout l'oiseau s'éloigne de la ligne droite, en retenant néanmoins l'impression qu'il a reçue de la queue vers la tête : c'est de ces deux mouvemens que se fait le transversal. Quoique le vaisseau dont nous avons rapporté l'exemple, puisse être tourné à droite & à gauche par les rames & par le gouvernail, & que ce ne soit pas tant la force du gouvernail qui agit, que l'impétuosité que le vaisseau a acquise par la résistance de l'eau qui rencontre le gouvernail, l'oiseau cependant ne se tourne pas dans son vol horisontal par la flexion latérale du cou & de la tête : car si la flexion latérale du cou faisoit l'office du gouvernail, l'oiseau iroit, comme le vaisseau, à droite & à gauche ; & si le cou se haussoit ou s'abaissoit, l'oiseau descendroit ou monteroit, & ainsi la queue n'auroit aucun usage.

Mais une raison plus convainquante, & qui prouve infailliblement que la flexion du cou n'est pas la cause du détour de l'oiseau dans le vol horisontal, c'est que les oiseaux qui auroient le cou fort court & la tête petite & légere, comme les aigles, les éperviers & les hirondelles, ne pourroient se tourner qu'avec peine ; mais le contraire arrive, puisque les oies, les cannes, les cignes & les autres oiseaux qui ont le cou fort long, & la tête & le bec fort pesans, ont bien plus de peine à se tourner de côté lorsqu'ils *volent* horisontalement.

La derniere raison est, que si dans la flexion latérale du cou, le centre de pesanteur s'éloignoit de la direction de l'oiseau, il ne pourroit demeurer dans une situation droite parallele à l'horison, parce que le côté de l'oiseau étant pressé par l'aile, devroit se soulever avec violence ; & ainsi se feroit un mouvement contraire au premier, qui empêcheroit la flexion qui est faite par l'éloignement du centre de pesanteur ; & quoiqu'on nous puisse dire que l'oiseau qui se détourne promptement, fait ce mouvement par l'effort d'une seule aile vers la queue, & que lorsqu'il *vole* doucement, il le fait au contraire en fléchissant le cou de côté sans un nouvel effort de l'aile, nous voyons pourtant que le détour de l'oiseau, lorsqu'il est lent, n'a pas besoin de plus de force qu'il n'en faut pour mouvoir les ailes dans le vol ordinaire, puisqu'il suffit que l'aile qui fait détourner l'oiseau, s'approche un peu de la queue, & qu'elle y pousse l'air, afin que le détour latéral de l'oiseau, lorsqu'il est lent, se puisse faire facilement sans aucun nouvel effort.

Par tout ce que nous avons dit ci dessus, il est certain que l'oiseau acquiert en *volant*, une impétuosité qui le pousse, de même que le vaisseau qui a été poussé par les rames reçoit une impression qui dure quelque temps, même après que l'action des rames a cessé ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'impétuosité du vaisseau reste toujours la même, quoique sa direction soit changée, c'est-à-dire, quoiqu'il s'écarte de la ligne droite par le mouvement du gouvernail, & que l'impression que l'oiseau a acquise par son mouvement, continue quand sa direction change, à moins que l'oiseau ne monte, parce qu'alors sa pesanteur lui fait obstacle ; & si l'effort que l'oiseau a acquis en montant, est plus grand que celui qui le fait descendre, il continue encore de monter ; mais lorsque ses deux efforts sont égaux, savoir l'impétuosité que l'oiseau a acquise, & sa pesanteur qui le fait descendre, il demeure un peu de temps les ailes étendues dans la même ligne horisontale.

Et la raison pourquoi il ne peut pas demeurer long-temps dans cette situation, c'est que le vol ne se fait jamais par une ligne perpendiculaire, mais toujours par un mouvement oblique ou par une ligne courbe parabolique, comme se meuvent les corps qui sont poussés au loin. Lorsque ces deux efforts dont je viens de parler, sont égaux, il arrive quelquefois qu'ils se détruisent l'un & l'autre, & quelquefois aussi qu'ils s'aident si mutuellement, que des deux il en résulte un mouvement très-prompt, comme celui avec lequel les éperviers se jettent sur leur proie pour la dévorer.

Il y en a qui veulent que les oiseaux qui sont fort élevés dans l'air, se soutiennent plus aisément que ceux qui *volent*

proche de la terre, & qu'ils pesent moins alors, parce qu'ils sont moins attirés par la vertu magnétique de la terre, qui, selon leur hypothèse, est la seule cause de la descente des corps pesans : ce qu'ils prouvent, parce que l'aimant n'attire point le fer lorsqu'il est trop éloigné. Mais cette opinion qui attribue la chûte des corps pesans à la vertu magnétique de la terre, s'accorde peu avec l'expérience, puisqu'on voit que les éperviers qui *volent* proche de la terre, où, selon eux, il y a beaucoup de cette matiere, ne frappent pas l'air plus souvent que quand ils *volent* plus haut. Ce n'est donc pas par défaut de la vertu magnétique, que les oiseaux demeurent suspendus au plus haut de l'air sans battre souvent des ailes, mais plutôt par la force qu'ils ont acquise en *volant*.

Comme c'est une loi de la nature, qu'un corps dur qui rencontre un autre corps homogene en repos, se réfléchit, & souvent se rompt, elle a pris soin d'empêcher que les oiseaux qui sont des corps pesans, ne se luxassent les jointures, & ne se rompissent les jambes en descendant sur la terre ; & pour cet effet, elle leur a donné l'instinct de ployer leurs ailes & leurs queues, de maniere que leur partie cave fût perpendiculaire : ce qui fait que les oiseaux ayant ainsi les plumes & les pieds étendus, ralentissent aisément leur impétuosité en fléchissant doucement les jointures, & en relâchant leurs muscles quand ils veulent descendre sur la terre.

On pourroit demander ici si les hommes peuvent *voler*. Il y a trois choses à remarquer dans le vol, savoir, la force qui suspend en l'air le corps de l'animal, les instrumens propres qui sont les ailes, & enfin la résistance du corps. Mais afin que les hommes pussent *voler*, il faudroit, outre ces conditions, qu'il y eût encore la même proportion entre la force des muscles pectoraux dans l'homme, & la pesanteur de son corps, que celle qui se trouve entre la force des muscles & la pesanteur du corps dans les oiseaux. Or il est certain que cette proportion ne se trouve point dans les hommes de même que dans les oiseaux, puisque les muscles des hommes n'égalent pas la centieme partie de leur corps, & que dans les oiseaux au contraire la pesanteur des muscles fléchisseurs des ailes est égale à la sixieme partie du poids de tout leur corps : donc les hommes ne peuvent *voler*.

Ceux qui soutiennent le contraire, disent qu'il est aisé de trouver cette proportion, & que l'on peut par artifice diminuer la pesanteur des corps, & augmenter la force des muscles ; mais je leur réponds que l'un & l'autre sont impossibles, & qu'il n'y a point de machine qui puisse surmonter la résistance du poids, ni même élever le corps de l'homme avec la même vîtesse que font les muscles pectoraux.

Il y a cependant quelques modernes qui ont pris de-là occasion de dire que le corps de l'homme pourroit être en équilibre dans l'air, en y ajoutant un grand vase. Il est aisé de faire voir qu'ils se trompent. 1°. Parce qu'on ne sauroit fabriquer une machine si mince qui pût résister à la forte impulsion de l'air sans être brisée. 2°. Il faudroit qu'on en eût pompé l'air, ce qui deviendroit extrêmement difficile. 3°. Ce vaisseau devroit être fort grand, pour que l'espace qu'il occuperoit dans l'air pesât autant que l'homme & le vaisseau. Enfin il faut remarquer que ce vaisseau auroit autant de peine, à cause de la résistance de l'air, que les petites bouteilles qu'on fait avec de l'eau de savon, ou les petites plumes qui volent en l'air en ont, à cause de sa tranquillité. Verduc, t. III de la *Patholog*.

VOLER, signifie prendre ou poursuivre le gibier avec des oiseaux de proie.

Un des plaisirs des grands seigneurs, c'est de faire *voler* l'oiseau, le lâcher sur le gibier.

Voler à la toise, c'est lorsque l'oiseau part du poing à tire d'aile, poursuivant la perdrix au courir qu'elle fait de terre.

Voler de poing en fort, c'est quand on jette les oiseaux de poing après le gibier.

Voler d'amont, c'est quand on laisse *voler* les oiseaux en liberté, afin qu'ils soutiennent les chiens.

Voler haut & gras, bas & maigre, *voler* de bon trait, c'est-à-dire, de bon gré.

Voler en troupe, c'est quand on jette plusieurs oiseaux à la fois.

Voler en rond, c'est quand un oiseau *vole* en tournant au-dessus de la proie qu'il poursuit.

Voler en long, c'est *voler* en droite ligne, ce qui arrive lorsque l'oiseau a envie de dérober ses sonnettes.

Voler en pointe, c'est lorsque l'oiseau de proie va d'un vol rapide en se levant ou en s'abaissant.

Voler comme un trait, c'est lorsqu'un oiseau vole sans discontinuer.

Voler à reprises, c'est lorsqu'un oiseau se reprend plusieurs fois à *voler*.

Voler en coupant, c'est lorsque l'oiseau traverse le vent.

VOLERIE, s. f. c'est la chasse avec les oiseaux de proie. On dit, il a la haute *volerie*, qui est celle du faucon sur le héron, canards, grues, & le gerfaut sur le sacre & le milan.

La basse *volerie* de bas vol, est le lanier & le laneret ; le tiercelet de faucon exerce la basse *volerie* ou des champs sur les faisans, les perdrix, les cailles, &c.

VOLET, s. m. *Marine*, petite boussole ou compas de route, qui n'est point suspendue sur un balancier, comme la boussole ordinaire, & dont on se sert sur les barques & sur les chaloupes.

VOLETS, s. m. pl. *Menuisier*, fermature de bois sur les chassis par-dedans les fenêtres. Ce sont comme de petites portes aux fenêtres, de même longueur, de même largeur & de même hauteur que le vitrage. Il y a des *volets* brisés & des *volets* séparément ; ceux-là se plient sur l'écoinçon, ou se doublent sur l'embrasure ; & ceux-ci ont des moulures devant & derriere.

Volets d'orgues, espece de grands chassis, partie ceintrés par leur plan, & partie droits & garnis de légers panneaux de volice ou de forte toile imprimée des deux côtés, qui servent à couvrir les tuyaux d'un buffet d'orgue.

Volets de moulins à eau. Ce sont des planches arrangées autour de l'aissieu d'une roue de moulin à eau, sur lesquelles l'eau faisant effort, en coulant par-dessous, ou en tombant par-dessus, donne le mouvement à la roue. On les nomme autrement *ailerons* & *alichons*. (*D. J.*)

VOLET, *Econ. rust.*, petit colombier bourgeois & domestique, où l'on nourrit des pigeons qui ne sortent point ; il y a au-dehors une petite ouverture que l'on tient fermée avec un ais.

VOLET, s. m. *Blason*, c'est un ornement que les anciens chevaliers portoient sur leurs heaumes, qui étoit un ruban large pendant par-derriere, volant au gré du vent dans leurs marches & leurs combats ; il s'attachoit avec le bourlet ou tortil, dont leur casque étoit couvert. (*D. J.*)

VOLET, s. m. *Origin. des proverb.* On a nommé *volet* le couvercle d'un pot ou de quelqu'autre vase où l'on serroit des pois ou autres légumes : témoin l'enseigne des trois *volets*, hôtellerie fort connue sur la levée de la Loire, où l'on voyoit trois couvercles de pot d'or. De-là est venue cette façon de parler proverbiale, *trié sur le volet*, parce qu'avant que de mettre bouillir les bois qu'on tiroit du pot où on les gardoit, on les trioit & on les épluchoit sur le couvercle ou *volet*. Pétrone a dit : *in lance argentea pisum purgabat*.

On nomme aussi *volet* en Normandie, une sorte de ruban, parce que les filles en ornoient les voiles dont elles paroient leur tête. De *volet*, est venu le nom de *bavolet*, qu'on a dit pour *bas-voilet*, & delà on appella *bavolettes* les jeunes paysannes coëffées de ces voiles, qui descendoient plus bas que ceux des autres. (*D. J.*)

A. N. VOLETER, v. n. fréquentatif, voler à plusiers reprises, comme font les petits oiseaux qui n'ont pas la force de voler long-tems, ou comme les papillons. *Le papillon ne cesse de* voleter *autour de la chandelle, & l'abeille sur les fleurs*.

VOLETTES, s. f. *Chanvrier*, ce sont plusieurs rangs de petites cordes qui tiennent toutes chacune par un bout à une sorte de sangle large, ou à une maniere de couverture de réseau de chanvre : lorsque ces petites cordes sont attachées à une sangle, on les met le long des flancs du cheval ; & lorsqu'elles bordent une maniere de couverture de réseau, on met cette couverture sur le dos du cheval de harnois ou de carrosse ; quand il vient à marcher, ces *volettes* brandillent, & servent ainsi à chasser les mouches qui, dans l'été, incommodent extrêmement les chevaux. (*D. J.*)

VOLEUR, *Droit civil*. Le *voleur* est puni différemment chez les divers peuples de l'Europe. La loi françoise le condamne à mort, & celle des Romains le condamnoit à une peine pécuniaire, distinguant même le vol en manifeste & non-manifeste. Lorsque le *voleur* étoit surpris avec la chose volée, avant qu'il l'eût portée dans le lieu où il avoit résolu de la cacher, cela s'appelloit chez les Romains, un vol *manifeste* ; quand le *voleur* n'étoit

découvert qu'après, c'étoit un *vol non-manifeste*.

La loi des douze tables ordonnoit que le *voleur* manifeste fût battu de verges, & réduit en servitude, s'il étoit pubere; ou seulement battu de verges, s'il étoit impubere; elle ne condamnoit le *voleur* non-manifeste qu'au paiement du double de la chose volée. Lorsque la loi Porcia eut aboli l'usage de battre de verges les citoyens, & de les réduire en servitude, le *voleur* manifeste fut condamné au quadruple, & l'on continua à punir du double le *voleur* non-manifeste.

Il paroît bisarre que ces loix missent une telle différence dans la qualité de ces deux crimes, & dans la peine qu'elles infligeoient. En effet, que le *voleur* fût surpris avant ou après avoir porté le vol dans le lieu de sa destination, c'étoit une circonstance qui ne changeoit point la nature du crime.

M. de Montesquieu ne s'est pas contenté de faire cette remarque, il a découvert l'origine de cette différence des loix romaines, c'est que toute leur théorie sur le vol étoit tirée des constitutions de Lacédémone. Lycurgue, dans la vue de donner à ses citoyens de l'adresse, de la ruse & de l'activité, voulut qu'on exerçât les enfans au larcin, & qu'on fouettât ceux qui s'y laisseroient surprendre. Cela établit chez les Grecs, & ensuite chez les Romains, une grande différence entre le vol manifeste & le vol non-manifeste.

Parmi nous les *voleurs* souffrent une peine capitale, & cette peine n'est pas juste. Les *voleurs* qui ne tuent point, ne méritent point la mort, parce qu'il n'y a aucune proportion entre un effet quelquefois très-modique qu'ils auront dérobé, & la vie qu'on leur ôte. On les sacrifie, dit-on, à la sûreté publique. Employez-les comme forçats à des travaux utiles: la perte de leur liberté, plus ou moins long-tems, les punira assez rigoureusement de leur faute, assurera suffisamment la tranquillité publique, tournera en même tems au bien de l'état, & vous éviterez le reproche d'une injuste inhumanité. Mais il a plû aux hommes de regarder un *voleur* comme un homme impardonnable, par la raison sans doute que l'argent est le dieu du monde, & qu'on n'a communément rien de plus cher après la vie que l'intérêt. (*D. J.*)

Maraudeur. Art milit. On appelle *maraudeurs* les soldats qui s'éloignent du corps de l'armée, pour aller piller dans les environs. De la maraude naissent les plus grands abus, & les suites les plus fâcheuses. 1°. Elle entraîne après elle l'esprit d'indiscipline qui fait négliger ses devoirs au soldat, & le conduit à mépriser les ordres de ses supérieurs. 2°. Les *maraudeurs*, en portant l'épouvante dans l'esprit des paysans, détruisent la confiance que le général cherche à leur inspirer. Malheureuses victimes du brigandage! au lieu d'apporter des provisions dans les camps, ils cachent, ils enterrent leurs denrées, ou même ils les livrent aux flammes, pour qu'elles ne deviennent pas la proie du barbare soldat. 3°. Enfin les dégâts que font les *maraudeurs*, épuisent le pays. Un général compte pouvoir faire subsister son armée pendant quinze jours dans un camp, il le prend en conséquence; & au bout de huit, il se trouve que tout est dévasté: il est donc obligé d'abandonner plutôt qu'il ne le vouloit, une position peut-être essentielle à la réussite de ses projets; il porte ailleurs son armée, & les mêmes inconvéniens la suivent. Nécessairement il arrive delà que tout son plan de campagne est dérangé; il avoit tout prévu, le tems de ses opérations étoit fixé, le moment d'agir étoit déterminé, il ne lui restoit plus qu'à exécuter, lorsqu'il s'est apperçu que toutes ses vues étoient renversées par les désordres des *maraudeurs* qu'il avoit espéré d'arrêter. Il faut à présent que le général dépende des événemens, au lieu qu'il les eût fait dépendre de lui. Il n'est plus sûr de rien; comment pourroit-il encore compter sur des succès? On s'étendroit aisément davantage sur les maux infinis que produit la maraude; mais l'esquisse que nous venons de tracer, suffit pour engager les officiers à veiller sur leur troupe avec une attention scrupuleuse. Cependant l'humanité demande qu'on leur présente un tableau qui, parlant directement à leur cœur, fera sans doute sur lui l'impression la plus vive. Qu'ils se peignent la situation cruelle où se trouvent réduits les infortunés habitans des campagnes ruinées par la guerre; que leur imagination les transporte dans ces maisons dévastées que le chaume couvroit, & que le désespoir habite; ils y

verront l'empreinte de la plus affreuse misere, leurs cœurs seront émus par les larmes d'une famille que les contributions ont jetée dans l'état le plus déplorable; ils seront témoins du retour de ces paysans qui, la tristesse sur le front, reviennent exténués par la fatigue que leur ont causée les travaux que, par nécessité, on leur impose; qu'ils se retracent seulement ce qui s'est passé sous leurs yeux. Ils ont conduit des fourrageurs dans les granges des malheureux laboureurs. Ils les ont vu dépouiller en un moment les fruits d'une année de travail & de sueurs; les grains qui devoient les nourrir, les denrées qu'ils avoient recueillies, leur ont été ravis. On les a non-seulement privés de leur subsistance actuelle, mais toute espece de ressources est anéantie pour eux. N'ayant plus de nourriture à donner à leurs troupeaux, il faut qu'ils s'en défassent, & qu'ils perdent le secours qu'ils en pouvoient tirer; les moyens de cultiver leurs terres leur sont ôtés; tout est perdu pour eux, tout leur est arraché: il ne leur reste, pour soutenir la caducité d'un pere trop vieux pour travailler lui-même, pour nourrir une femme éplorée & des enfans encore foibles; il ne leur reste que des bras languissans, qu'ils n'auront même pas la consolation de pouvoir employer à leur profit pendant que la guerre subsistera autour d'eux. Cette peinture, dont on n'a pas cherché à charger les couleurs, est sans doute capable d'attendrir, si l'on n'est pas dépourvu de sensibilité; mais comment ne gémiroit-elle pas, cette sensibilité, en songeant que des hommes livrés à tant de maux sont encore accablés par les horribles désordres que commettent chez eux des soldats effrénés, qui viennent leur enlever les grossiers alimens qui leur restoient pour subsister quelques jours encore? Leur argent, leurs habits, leurs effets, tout est volé, tout est détruit. Leurs femmes & leurs filles sont violées à leurs yeux. On les frappe, on menace leur vie, enfin ils sont en butte à tous les excès de la brutalité, qui se flatte que ses fureurs seront ignorées ou impunies. Malheur à ceux qui savent que de pareilles horreurs existent, sans chercher à les empêcher!

Les moyens d'arrêter ces désordres doivent être simples & conformes à l'esprit de la nation dont les troupes sont composées. M. le maréchal de Saxe en indique de sages, dont il prouve la bonté par des raisons solides. “ On a, dit-il, une méthode pernicieuse, qui est toujours de punir de mort un soldat qui est pris en maraude; cela fait que personne ne les arrête, parce que chacun répugne à faire périr un misérable. Si on le menoit simplement au prévôt; qu'il y eût une chaîne comme aux galeres; que les *maraudeurs* fussent condamnés au pain & à l'eau pour un, deux, ou trois mois; qu'on leur fît faire les ouvrages qui se trouvent toujours à faire dans une armée, & qu'on les renvoyât à leurs régimens la veille d'une affaire, ou lorsque le général le jugeroit à propos: alors tout le monde concourroit à cette punition: les officiers des grand'gardes & des postes avancés les arrêteroient par centaines, & bientôt il n'y auroit plus de *maraudeurs*, parce que tout le monde y tiendroit la main. A présent il n'y a que les malheureux de pris. Le grand-prévôt, tout le monde détourne la vue quand ils en voient; le général crie à cause des désordres qui se commettent; enfin le grand-prévôt en prend un, il est pendu, & les soldats disent qu'il n'y a que les malheureux qui perdent. Ce n'est là que faire mourir des hommes sans remédier au mal. Mais les officiers, dira-t-on, en laisseront également passer à leurs postes. Il y a un remede à cet abus: c'est de faire interroger les soldats que le grand-prévôt aura pris dehors, leur faire déclarer à quel poste ils auront passé, & envoyer dans les prisons pour le reste de la campagne les officiers qui y commandoient: cela les rendra bientôt vigilans & inexorables. Mais lorsqu'il s'agit de faire mourir un homme, il y a peu d'officiers qui ne risquassent deux ou trois mois de prison ”.

Avec une attention suivie de la part des officiers supérieurs, & de l'exactitude de la part des officiers particuliers, on parviendra dans peu à détruire la maraude dans une armée. Qu'on cherche d'abord à rétablir dans l'esprit des soldats, qu'il est aussi honteux de voler un paysan que de voler son camarade. Une fois cette idée reçue, la maraude sera aussi rare parmi eux, que les autres especes de vol. Une nation où l'honneur parle aux hommes de tous les états, a l'avantage de remédier aux abus bien plus tôt que les au-

tres. Sans les punir de mort, qu'on ne fasse jamais de grace aux *maraudeurs ;* que les appels soient fréquens, que les chefs des chambrées où il se trouvera de la maraude soient traités comme s'ils avoient maraudé eux-mêmes; qu'il soit défendu aux vivandiers sous les peines les plus séveres de rien acheter des soldats; que le châtiment enfin soit toujours la suite du désordre, & bientôt il cessera d'y avoir des *maraudeurs* dans l'armée, le général & les officiers seront plus exactement obéis, les camps mieux approvisionnés, & l'état conservera une grande quantité d'hommes qui périssent sous la main des bourreaux, ou qui meurent assassinés par les paysans révoltés contre la barbarie. (*Article de M. le marquis de Marnesia.*)

Si c'est M. le maréchal de Broglio qui a substitué au supplice de mort dont on punissoit les *maraudeurs*, la bastonade, qu'on appelle *schlaguer*, appliquée par le caporal, qu'on appelle caporal *schlagueur*, il a fait une invention pleine de sagesse & d'humanité : car à considérer la nature de la faute, il paroit bien dur d'ôter la vie à un brave soldat, dont la paie est si modique, pour avoir succombé, contre la discipline, à la tentation de voler un chou. Les coups de bâton qui peuvent être bons pour des Allemands, sont un châtiment peu convenable à des François. Ils avilissent celui qui les reçoit, & peut-être même celui qui les donne. Je n'aime point qu'on bâtonne un soldat. Celui qui a reçu une punition humiliante, craindra moins dans une action de tourner à l'ennemi un dos bâtonné, que de recevoir un coup de feu dans la poitrine. M. le maréchal de Saxe faisoit mieux : il condamnoit le *maraudeur* au piquet ; & dans ses tournées, lorsqu'il en rencontroit un, il l'accabloit de plaisanteries ameres, & le faisoit huer.

Nous ajoutons ici quelques réflexions sur les moyens d'empêcher la désertion, & sur les peines qu'on doit infliger aux déserteurs. Ces réflexions nous sont venues trop tard pour être mises à leur véritable place.

Réflexions sur les moyens d'empêcher la désertion, & sur les peines qu'on doit infliger aux déserteurs. Il est plusieurs causes de désertion. Il en est qui entrent souvent dans le caractere d'une nation, & qui lui sont particulieres. S'il existe, par exemple un peuple léger, inconstant, avide de changement, & prompt à se dégoûter de tout, il n'est pas douteux qu'on n'y trouve un grand nombre de gens qui se dégoûtent des états gênans qu'ils auront embrassés. Si cet esprit d'inconstance & de légéreté regne parmi ceux qui suivent la profession des armes, il est certain qu'on trouvera plus de déserteurs chez eux, que chez les peuples qui n'auront pas le même esprit.

On voit delà pourquoi les troupes françoises désertent plus facilement que les autres troupes de l'Europe. On voit aussi que c'est cet esprit d'inconstance, ou plutôt ce vice du climat qu'il faudroit corriger pour empêcher la désertion. J'en indiquerai les moyens.

Une autre cause de désertion est en second lieu la trop longue durée des engagemens. Les soldats Suisses ne sont engagés que pour quatre ans, & ils sont aussi bons soldats que les nôtres. On m'objectera que par la façon dont les Suisses sont élevés & exercés dans leur pays, ils sont plus tôt formés que nous pour la guerre. Je réponds que cela peut être, mais qu'il faut choisir un milieu entre l'engagement des Suisses, s'il est trop court, & celui des François, dont le terme de huit ans est trop long, relativement au caractere de la nation & à l'esprit de chacun d'eux. Que de soldats n'a-t-on pas fait déserter lorsque, sous différens prétextes, on les forçoit de servir le double & plus de leur engagement ?

Les autres causes de désertion sont la dureté avec laquelle on les traite, la misere des camps, le libertinage, le changement perpétuel de nouvel exercice, le changement de vie & de discipline, comme dans les troupes légeres, qui accoutumées pendant la guerre au pillage & à moins de dépendance, désertent plus facilement en tems de paix.

Il est aisé de remédier à ces dernieres causes. Voyons comme on peut corriger cet esprit d'inconstance, & attacher à leur état des gens si prompts à s'en détacher.

Les soldats Romains, tirés de la classe du peuple, ou de celle des citoyens, ou des alliés ayant droit de bourgeoisie, désertoient peu. Il régnoit parmi eux un amour de la patrie qui les attachoit à elles; ils étoient énorgueillis du titre de

citoyen, & ils étoient jaloux de se le conserver : instruits des intérêts de la république, éclairés sur leurs devoirs, encouragés par l'exemple, la raison, le préjugé, la vanité les retenoit dans ces liens sacrés.

Pourquoi sur leur modele ne pas communiquer au soldat François un plus grand attachement pour sa patrie ? Pourquoi ne pas embraser son cœur d'amour pour elle & pour son roi ? Pourquoi ne pas l'énorgueillir de ce qu'il est né François ? Voyez le soldat Anglois. Il déserte peu, parce qu'il est plus attaché à son pays, parce qu'il croit y trouver & y jouir de plus grands avantages que dans tout autre pays.

Cet amour de la patrie, dit un grand homme, est un des moyens les plus efficaces qu'il faille employer pour apprendre aux citoyens à être bons & vertueux. Les troupes mercenaires qui n'ont aucun attachement pour le pays qu'elles servent, sont celles qui combattent avec le plus d'indifférence, & qui désertent avec le plus de facilité. L'appât d'une augmentation de solde, l'espoir du pillage, l'abondance momentanée d'un camp contribueront à leur désertion, dont on peut tirer parti. Voyez la différence de fidélité & de courage entre les troupes romaines & les troupes mercenaires de Carthage. Les Suisses seuls font à présent exception à cette regle ; aussi l'esprit militaire & la réputation de bravoure qu'a cette nation, nourrissent sa valeur naturelle ; & l'exactitude à tenir parole au soldat au terme de son engagement, empêche la désertion, en facilitant les recrues. Si, comme on le dit souvent, on faisoit en France un corps composé uniquement d'enfans trouvés, ce seroit le corps le plus sujet à déserter; outre qu'ils auroient le vice du climat, ils ne seroient point retenus par l'espoir de partager un jour le peu de bien qu'ont souvent les peres ou les meres ; espoir qui retient assez de soldats.

Ce qui attache aujourd'hui les Turcs au service de leur maître, ce sont les préjugés & les maximes dans lesquelles on les éleve envers le sultan & envers leur religion. Nous avons vu que les Romains autrefois l'étoient par l'amour de la patrie ; & les Anglois à présent par cet esprit de fierté, de liberté, & par les avantages qu'ils croiroient ne pas trouver ailleurs. Ce qui doit attacher le soldat François, est l'amour de sa patrie & de son roi : amour qu'il faut augmenter, c'est l'amour de son état de soldat; amour qu'il faut nourrir par des distinctions, des prérogatives, des récompenses, & de la considération attachée à cet état honorable qu'on n'honore point assez ; amour qu'il faut nourrir par la fidélité & l'exactitude à tenir parole au soldat, par une retraite honnête & douce, s'il a bien rempli ses devoirs. Plus il aimera son état de soldat, son roi & sa patrie, plus le vice du climat sera corrigé, la désertion diminuera, & les déserteurs seront notés d'infamie.

Les peines à décerner contre les déserteurs doivent dériver de ce principe ; car toutes les vérités se tiennent par la main. Ces peines seront la privation & la dégradation de ces honneurs, distinctions, *&c.* l'infamie qui doit suivre cette dégradation, la condamnation aux travaux publics, quelque flétrissure corporelle qui fasse reconnoître le déserteur, & qui l'expose à la risée de ses camarades, à l'insulte des femmes & du peuple. Les déserteurs qu'on punit de mort, sont perdus pour l'état. En 1753, on en comptoit plus de trente-six mille fusillés, depuis qu'on avoit cessé de leur couper le nez & les oreilles pour crime de désertion. L'état a donc perdu avant Louis XVI. des hommes qui lui auroient été utiles dans les travaux publics, & qui auroient pu lui donner d'autres citoyens. Cette punition de mort, qui n'est point déshonorante, ne sauroit d'ailleurs retenir un homme accoutumé à mépriser & à exposer sa vie.

Qu'on pese d'un côté la honte, l'infamie, la condamnation perpétuelle aux travaux publics contre le changement qui doit se faire dans l'esprit du soldat, contre la certitude qu'il aura d'être récompensé, & d'obtenir son congé au terme de son engagement, & l'on verra s'il peut avoir l'idée de déserter. Dans ce cas, comme en tout autre, l'espece de liberté dont on jouit, ou à laquelle on pense atteindre, engage les hommes à tout faire & à tout endurer. (*Cet article est de M. de Montlovier, gendarme de la garde du roi.*)

VOLEUR, *Faucon.* On dit oiseau bon *voleur*, ou beau *voleur*, quand il vole bien & sûrement.

VOLGESIA, *Géog. anc.*, ville de la

Babylonie, sur le fleuve Baarsares, selon Ptolomée, l. V, c. 20, qui, ce semble devoit écrire *Vologesia*, parce qu'elle portoit le nom de son fondateur, nommé *Vologeses* ou *Vologesus*. Il étoit roi des Parthes du tems de Néron & de Vespasien, & il en est beaucoup parlé dans Tacite.

Pline, liv. VI, c. 26, nous apprend que *Volgesia* fut bâtie au voisinage de Ctésiphonte, par ce même Vologesus qui la nomma, dit-il, *Vologesocerta*, c'est-à-dire, *la ville de Vologese*; car *certa* dans la langue des Arméniens, signifie une *ville*. Etienne le géographe, qui la place sur les bords de l'Euphrate, la nomme *Vologesias*: Ammien Marcellin, liv. III, c. 20, écrit *Vologessia*.

Peut-être, dit Cellarius, l. III, c, 16, doit-on réformer le nom du fondateur & celui de la ville, sur une médaille rapportée par M. Ez. Spanheim, & sur laquelle on lit ce mot ΒΟΛΑΓΑΣΟΥ, *Bologasi*. Du reste, Ptolomée marque la situation de cette ville, de façon qu'elle devoit être au midi occidental de Babylone, sur le fleuve Marsès, sur lequel elle est également placée dans la table de Peutinger, qui la met à 18 milles de Babylone. (*D. J.*)

VOLHINIE, *Géog. mod.*, palatinat de la petite Pologne. Il est borné au nord par la Poléfie ou le palatinat de Brzescie, au midi par celui de Podolie, au levant par celui de Kiovie, & au couchant par celui de Belz. Il a environ 120 lieues d'occident en orient, & 50 à 60 du midi au nord. Trois rivieres, le Ster, l'Horin & le Stucz, l'arrosent dans toute son étendue & rendent son terroir fertile.

On divise le palatinat de *Volhinie* en deux grands districts, savoir, celui de Krzeminiec & celui de Luck. Le palatin & le castelan, ainsi que l'évêque de Luck, ont le titre de *sénateurs*. Cette contrée a été incorporée au royaume de Pologne en même tems que la Lithuanie. Ses deux villes principales sont Luck capitale, & Krzeminiec. (*D. J.*)

VOLIAN, s. m. *Hist. anc. Mythol.*, nom d'une divinité adorée par les anciens Germains, & que les Romains, d'après la ressemblance du nom, ont pris pour le dieu Vulcain. Ce mot, en langue celtique, signifie *une fournaise ardente.*

VOLIBAT, *Géogr. anc.*, ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée, l. II, c. 3, la donne aux *Domnonii*. Cambden croit que ce pourroit être aujourd'hui *Falmouth.*

VOLICE, s. f. *Couvreur*, nom qu'on donne à la latte d'ardoise, qui est deux fois plus large que la quarrée. La latte *volice* a la même longueur & épaisseur que la quarrée. La botte de *volice* n'est que de 25. *Voyez* les *Descriptions des arts & métiers*, publiés par M. Bertrand, tome IV. (*D. J.*)

VOLIERE, s. f. *Archit.*, lieu exposé à l'air, enfermé avec des treillis de fil-de-fer, où l'on tient différens oiseaux, soit par curiosité, ou pour avoir le plaisir de les entendre chanter.

VOLIERE, *Archit. domest.* On appelle ainsi un petit colombier où l'on met des pigeons domestiques, qui ne vont point à la campagne avec les autres pigeons. (*D. J.*)

VOLILLE, s. f. *Commerce de bois*, petite planche de bois de sapin ou de peuplier, très-légere & peu épaisse. Le bois de sapin ou de peuplier se débite pour l'ordinaire en *volilles*, ou petites planches depuis trois jusqu'à cinq lignes d'épaisseur, sur dix pouces de large, & six pieds de long, pour foncer des cabinets, & faire des bieres. (*D. J.*)

VOLITION, s. f. *Logique, Métaph.* La *volition*, dit Locke, est un acte de l'esprit faisant paroitre avec connoissance l'empire qu'il suppose avoir sur l'homme, pour l'appliquer à quelque action particuliere, ou pour l'en détourner. La volonté est la faculté de produire cet acte. Quiconque réfléchira en lui-même sur ce qui se passe dans son esprit lorsqu'il *veut*, trouvera que la volonté, ou la puissance de *vouloir*, ne se rapporte qu'à nos propres actions, qu'elle se termine là sans aller plus loin, & que la *volition* n'est autre chose que cette détermination particuliere de l'esprit, par laquelle il tâche, par un simple effet de la pensée, de produire, continuer, ou arrêter une action qu'il suppose être en son pouvoir. (*D. J.*)

VOLKAMERIA, s. f. *Hist. nat. Bot.*, nom donné par Linné au genre de plante appellé par Houston *duglassia*, & par le chevalier Sloane, *paliuro affinis*. Le calice est d'une seule feuille très-petite, turbinée, & légérement dentelée en quatre ou cinq endroits sur les bords; la fleur est monopétale & entr'ouverte; le tuyau est cylindrique, ayant deux fois la longueur du calice; son bord est divisé en cinq seg-

mens qui sont contournés les uns vers les autres; les étamines sont quatre grands filets chevelus, leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est quadrangulaire; le stile est très-délié, ayant à peu près la longueur des étamines; le stigma est fendu en deux; le fruit est une capsule rondelette à deux loges, renfermant une seule noix divisée en deux cellules. Linnæi *Gen. plant.* pag. 305. Houston, A. A. Sloane, *Hist. plant. Jamaïc.* vol. II, pag. 23. (*D. J.*)

VOLLENHOVE (PAYS DE), *Géog. mod.*, petite contrée des Pays-Bas dans l'Ower-Issel, où elle forme un des trois bailliages de la province. Cette contrée s'étend le long de la côte du Zuyderzée qu'elle a pour bornes à l'occident; la Frise la termine au septentrion, la Drente à l'orient, & la Hollande au midi. Sa principale ville porte aussi le nom de *Vollenhove*. Les autres lieux les plus remarquables sont Steenwick, Kunder, & Blockzylt. (*D. J.*)

VOLLENHOVE, *Géog. mod.*, petite ville des Pays Bas, dans l'Ower-Issel, capitale de la contrée du même nom, sur le Zuiderzée, à deux lieues de Steenwick, & à cinq de Zwol, par la route de Leuwarde. Son château fut bâti par Godefroi de Rhénen, évêque d'Utrecht, & dans la suite la commodité du lieu engagea des particuliers à y élever les maisons dont la ville s'est formée. C'est une des plus considérables de la province, par sa situation & son commerce. *Long.* 23. 30. *lat.* 52. 44. (*D. J.*)

VOLO, *Géog. mod.*, ville de la Turquie Européenne, dans la province de Janna, entre Démétriade & Armiro, sur un golfe de son nom, où elle a un assez bon port défendu par une forteresse, à 14 lieues sud-est de Larisse.

La forteresse est à cent pas de la marine, & les Turcs y tiennent garnison. C'est à *Volo* qu'on fait le biscuit pour les flottes du grand-seigneur, & on l'y tient dans des magasins particuliers. Le territoire de la ville consiste en plaines fertiles, & en collines chargées de vignes. *Volo* fut surpris & pillé par l'armée navale des Vénitiens en 1655; mais les Turcs l'ont fortifié depuis ce tems-là d'une nouvelle citadelle.

Tout concourt à justifier que *Volo* est la *Pagasæ* des anciens, où Jason fit bâtir & mettre à l'eau pour la premiere fois cette nef célebre, qui au retour de Colchos fut placée parmi les étoiles du firmament, & c'est dans le port voisin, appellé par les anciens *Aphetæ*, que se fit l'embarquement des argonautes, selon le témoignage de Strabon. Le même géographe ajoute qu'on y voyoit des sources très-abondantes: c'est toujours la même chose, il n'y a point dans toute cette côte de sources plus fécondes que celles de *Volo*, & c'est ici que la plupart des bâtimens qui se trouvent en parage, viennent faire de l'eau. *Long.* 41. 16. *lat.* 39. 36. (*D. J.*)

VOLO (*Golfe de*), *Géog. mod.*, golfe de la mer Méditerranée, dans la Turquie Européenne, au fond duquel est bâtie la ville qui lui donne son nom. Ce golfe, nommé par les anciens *sinus Pelasgicus*, court au nord, & a le meilleur de ses ancrages à *Volo*, qui est le port le plus proche de Larisse; c'est près de ce port, comme je l'ai déjà dit, qu'étoit l'ancienne *Argos*, *Pelasgicum*, d'où les argonautes firent voile pour le fameux voyage de Colchos. C'est aussi dans ce port qu'arrivoient les nouvelles qu'on apportoit de Candie au grand-seigneur, aussi bien que les lettres qui lui venoient d'Asie & d'Afrique: enfin, c'est encore près de là, je veux dire au voisinage du promontoire Sépias, que s'est fait le plus grand naufrage dont on ait entendu parler dans l'histoire du monde; car Xerxès y perdit 500 vaisseaux par une tempête qui arriva d'un vent d'est. (*D. J.*)

VOLONES, *Hist. anc.*, est le nom que les anciens Romains donnerent aux esclaves qui, dans la seconde guerre punique, vinrent s'offrir pour servir la république dans ses armées, parce qu'elle manquoit d'un nombre suffisant de citoyens. *V.* ESCLAVES.

On croit que le nom de *volo*, *volones*, fut donné à ces esclaves, parce qu'ils s'étoient présentés volontairement. Festus met cet événement après la bataille de Cannes; mais Macrobe, *Sat.* lib. I, c. 2, le place avant cette bataille.

Jules Capitolin dit que l'empereur Marc-Aurele forma des légions d'esclaves, qu'il appella *volontaires*, & que dans la seconde guerre punique ces troupes avoient été appellées *volones*.

Cependant Auguste avoit déjà donné

le nom de *volontaires* aux troupes qu'il avoit formées des *affranchis*, comme nous l'assure Macrobe à l'endroit qu'on vient de citer.

VOLOCK, *Géog. mod.*, ville de l'empire Russien, dans la province de Rzeva, aux confins du duché de Moscou, au bord de la forêt de Wolkouskile. (*D. J.*)

VOLONTAIRE, adj. *Métaph.* La plupart des philosophes emploient le mot *volontaire* dans le même sens que celui de *spontané*, & ils l'appliquent à ce qui procede d'un principe intérieur, accompagné d'une parfaite connoissance de cause : comme lorsqu'un chien court à son manger, ils disent que c'est là un mouvement *volontaire*.

Aristote & ses sectateurs restreignent le terme de *volontaire* aux actions produites par un principe intérieur qui en connoît toutes les circonstances. Ainsi, pour qu'une action soit *volontaire*, ils demandent deux choses; la premiere, qu'elle procede d'un principe intérieur comme lorsqu'on se promene pour se divertir, ils disent que cette action est *volontaire*, parce que c'est un effet de la volonté qui commande, & de la faculté mouvante qui obéit, l'une & l'autre étant des principes intérieurs. Au contraire, le mouvement d'un homme que l'on traine en prison est une action involontaire, parce qu'elle ne part ni de sa volonté, ni de sa faculté mouvante.

La seconde condition, est que celui qui fait l'action en connoisse la fin & les circonstances ; & dans ce sens là, les actions des bêtes brutes, des enfans, & de ceux qui dorment, ne sont pas proprement des actions *volontaires*.

VOLONTAIRE, adj. *Economie animale*, se dit des mouvemens qui dépendent de la volonté. *V.* MOUVEMENT.

Les mouvemens *volontaires* sont exécutés par les esprits animaux ; l'ame n'est qu'une cause déterminante de ces mouvemens. L'ame raisonnable détermine par ses volontés décisives les mouvemens *volontaires* & libres des hommes. Les mouvemens *volontaires* dépendent de la faculté déterminante que l'ame exerce sur le corps. Le sommeil suspend les mouvemens *volontaires*. Les mouvemens *volontaires* peuvent être supprimés dans une partie sans que le sentiment soit éteint.

VOLONTAIRE, *jurisdiction*, *Jurisp.* *Voy.* JURISDICTION VOLONTAIRE.

VOLONTAIRE, s. m. *Gramm. Art milit.*, celui qui entre dans un corps de troupes librement, sans solde, sans pacte, sans rang fixe, seulement pour servir son roi, son pays, & apprendre le métier de la guerre.

VOLONTAIRE, adj. *Gram. Morale.* On donne le nom de *volontaire* à un enfant qu'on ne fait obéir que par violence & qui suit, indépendamment de son devoir & de ses supérieurs, tous les caprices de son esprit.

VOLONTÉ, s. f. *Gramm. Philosophie morale*, c'est l'effet de l'impression d'un objet présent à nos sens ou à notre réflexion, en conséquence de laquelle nous sommes portés tout entiers vers cet objet, comme vers un bien dont nous avons la connoissance & qui excite notre appétit, ou nous en sommes éloignés comme d'un mal que nous connoissons aussi, & qui excite notre crainte & notre aversion. Ainsi il y a toujours un objet dans l'action de la *volonté*; car quand on veut, on veut quelque chose ; de l'attention à cet objet une crainte ou un désir excité. De là vient que nous prenons à tout moment la *volonté* pour la liberté. Si l'on pouvoit supposer cent mille hommes tous absolument conditionnés de même, & qu'on leur présentât un même objet de desir ou d'aversion, ils le desireroient tous, & tous de la même maniere, ou le rejeteroient tous, & tous de la même maniere. Il n'y a nulle différence entre la *volonté* des fous & des hommes dans leur bon sens, de l'homme qui veille & de l'homme qui rêve, du malade qui a la fievre chaude & de l'homme qui jouit de la plus parfaite santé, de l'homme tranquille & de l'homme passionné, de celui qu'on traine au supplice & celui qui y marche intrépidement. Ils sont tous également emportés tout entiers par l'impression d'un objet qui les attire ou qui les repousse. S'ils veulent subitement le contraire de ce qu'ils vouloient, c'est qu'il est tombé un atome sur le bras de la balance, qui l'a fait pencher du côté opposé. On ne sait ce qu'on veut, lorsque les deux bras sont à peu près également chargés. Si l'on pese bien ces considérations, on sentira combien il est difficile de se faire une notion quelconque de la liberté, sur-tout dans

un enchainement de causes & d'effets, tel que celui dont nous faisons partie.

VOLONTÉ *en Dieu*, *Théolog.*, c'est l'attribut par lequel Dieu veut quelque chose.

Quoique cette *volonté* soit en Dieu, comme son entendement, un acte très-simple, & qui n'est pas distingué de la nature divine, cependant proportionnellement aux différens objets vers lesquels se porte cette *volonté*, & pour s'accommoder à notre maniere de concevoir, les théologiens distinguent en Dieu diverses sortes de *volontés*.

Ils la divisent donc en *volonté* de signe & *volonté* de bon plaisir, *volonté* antécédente & *volonté* conséquente, *volonté* efficace & *volonté* inefficace, *volonté* absolue & *volonté* conditionnelle.

Ils appellent *volonté* de signe celle que Dieu nous fait connoitre par quelque signe extérieur, comme les conseils, les préceptes qu'on appelle par métaphore la *volonté en Dieu*. Aussi convient-on généralement que cette *volonté* n'est que métaphorique. Les théologiens en distinguent cinq especes; savoir, le précepte, la prohibition, la permission, le conseil & l'opération : ce qu'ils expriment par ce vers technique :

Præcipit & prohibet, permittit, consulit, implet.

La *volonté* de bon plaisir est une *volonté* intérieure & réelle qui réside en Dieu. C'est celle dont l'apôtre a dit : *ut probetis quæ sit* voluntas *Dei bona & bene placens & perfecta.* Rom. 12. 2. La *volonté* de bon plaisir est toujours jointe à celle de signe dans ce que Dieu opere; elle y est quelquefois jointe, & quelquefois elle en est séparée dans ce qu'il permet quant au péché; car ce seroit un blasphême que de dire que Dieu veut intérieurement & réellement qu'on commette le péché.

La *volonté* de bon plaisir se divise en *volonté* antécédente & *volonté* conséquente. Par *volonté* antécédente on entend celle qui considere un objet en lui-même, abstraction faite des circonstances particulieres & personnelles; on l'appelle ordinairement *volonté de bonté & de miséricorde*. La *volonté* conséquente est celle qui considere son objet accompagné & revêtu de toutes ses circonstances tant générales que particulieres. On la nomme aussi *volonté de justice*. On trouve cette distinction dans S. Chrysostome, *Homel.* 1. *sur l'épître aux Ephésiens*; dans S. Jean Damascene, l. II, *de fid. orthodox.* cap. 29. & plus expressément encore dans S. Thomas, part. I, quest. XIX, art 6, *respons. ad* 1.

La *volonté* efficace en Dieu est celle qui a toujours son effet. La *volonté* inefficace est celle qui est privée de son effet par la résistance de l'homme.

Enfin, par *volonté* absolue on entend celle qui ne dépend d'aucune condition, mais uniquement des décrets libres de Dieu, telle qu'a été la *volonté* de créer le monde; & par *volonté* conditionnelle, on entend celle qui dépend d'une condition; telle est la *volonté* de sauver tous les hommes, pourvu qu'eux-mêmes veuillent coopérer à la grace, & observer les commandemens de Dieu.

Que Dieu veuille sauver tous les hommes, c'est une vérité de foi clairement exprimée dans les Ecritures; mais de quelle *volonté* le veut-il? C'est un point sur lequel ont erré divers hérétiques, & qui partage extrémement les théologiens.

Les pélagiens & les sémi-pélagiens ont prétendu que Dieu vouloit sauver indifféremment tous les hommes, sans prédilection particuliere pour les élus, & qu'en conséquence Jésus-Christ avoit versé son sang pour tous les hommes également. Les prédestinatiens au contraire ont avancé que Jésus-Christ n'étoit mort que pour les élus, & que Dieu ne vouloit sincérement le salut que des seuls prédestinés. Calvin a soutenu la même opinion, & Jansénius l'a imité, quoique d'une maniere plus captieuse & plus enveloppée; car il reconnoît que Dieu veut le salut de tous les hommes, en ce sens que nul n'est sauvé que par sa *volonté*, ou que le mot *tous* se doit entendre de plusieurs, d'un grand nombre, ou enfin parce qu'il leur inspire le desir & la *volonté* de se sauver. Mais toutes ces explications sont insuffisantes. Le véritable nœud de la difficulté est de savoir si Dieu prépare ou confere sincérement à tous les hommes des graces vraiment suffisantes pour opérer leur salut; & c'est ce que Jansénius & ses disciples refusent de reconnoitre.

Parmi les théologiens, quelques-uns, comme Hugues de Saint-Victor, Robert Pullus, *&c.* disent que la *volonté* de Dieu pour le salut de tous les hommes, n'est

qu'une *volonté* de signe, parce qu'ils n'admettent en Dieu de *volonté* vraie & réelle que celle qui est efficace, & qu'il est de fait que tous les hommes ne se sauvent pas; mais d'un autre côté, ils reconnoissent qu'en conséquence de cette *volonté* de signe, Dieu donne aux hommes des graces vraiment suffisantes.

D'autres, comme S. Bonaventure & Scot, admettent en Dieu une *volonté* antécédente, vraie, réelle & de bon plaisir pour le salut de tous les hommes; mais, selon eux, elle n'a pour objet que les graces vraiment suffisantes qui précedent le salut; & c'est pour cela qu'ils la nomment *volonté antécédente*.

Sylvius, Estius, Bannez, *&c.* enseignent que cette *volonté* antécédente pour le salut de tous les hommes n'est pas proprement & formellement en Dieu, mais seulement virtuellement & éminemment, parce que Dieu est une source infinie de bonté & de miséricorde, & qu'il offre à tous les hommes des moyens généraux & suffisans de salut.

Aureolus, Suarez & d'autres expliquent cette *volonté* antécédente d'un amour de complaisance en Dieu pour le salut de tous les hommes, amour nécessaire & actif, qui leur prépare des graces avec lesquelles ils se sauveroient s'ils en usoient bien.

Vasquez distingue entre les adultes & les enfans. Il prétend que Dieu veut d'une *volonté* antécédente & sincere le salut des premiers, mais qu'on ne peut pas dire la même chose des enfans qui meurent dans le sein de leur mere, & auxquels on n'a pas pu conférer le baptême.

Enfin, Lemos, Alvarès, Gamache, Isambert, Duval, Bellarmin, Tournely & la plupart des théologiens modernes pensent que Dieu veut d'une *volonté* antécédente, vraie, réelle & formelle le salut de tous les hommes, même des réprouvés & des enfans qui meurent sans baptême, & qu'il leur prépare, leur offre ou leur confere des moyens suffisans de salut, & que Jésus-Christ est mort & a répandu son sang pour le salut d'autres que des prédestinés.

On convient cependant généralement que Dieu ne veut d'une *volonté* conséquente le salut que des seuls élus, & que c'est aussi d'une *volonté* absolue, conséquente & efficace, que Jésus-Christ est mort pour le salut des prédestinés; car, comme le dit expressément le concile de Trente, sess. V, c. 3, *quoique le Sauveur du monde soit mort pour tous, tous néanmoins ne reçoivent pas le bienfait de sa mort.*

VOLONTÉ *derniere*, *Jurisp.*, est une disposition faite en vue de la mort, & que celui qui dispose, regarde comme la derniere qu'il fera, quoiqu'il puisse arriver qu'il en change: les actes de derniere *volonté* sont les testamens & codicilles, les partages des peres entre leurs enfans. *V.* CODICILLE, TESTAMENT, PARTAGE. (*A*)

VOLP, s. m. *Géog. mod.*, riviere de France, dans le Languedoc, au diocese de Rieux. Elle se jette dans la Garonne, près de Tersac. Castel prétend que son nom latin doit être *Volvestria*, qui a donné le nom à un quartier du diocese de Rieux. (*D. J.*)

VOLSAS-SINUS, *Géog. anc.*, golfe de la Grande Bretagne. Ptolomée le marque sur la côte septentrionale, entre les embouchures des fleuves *Itys* & *Nobæus*. Ce pourroit être aujourd'hui *Sandset-Head*. (*D. J.*)

VOLSINII, *Géog. anc.*, *Volcinii*, *Vulsinii* ou *Vulsunii*, ville d'Etrurie située au bord du lac de son nom, *Volsiniensis lacus*, duquel Pline, l. XXXVI, c. 22, & Vitruve, l. II, c. 2, rapportent quelques particularités. *Volsinii*, aujourd'hui *Bolsena*, étoit renommée par la richesse de ses habitans, les plus opulens des Etrusques.

Cette ville étoit la patrie de Séjan. Tacite & Suétone vous peindront son odieux caractere, sa puissance & ses crimes. Rusé, lâche, orgueilleux, délateur, plein de retenue au-dehors, dévoré en-dedans d'une ambition insatiable, il parvint par ses artifices à être le dépositaire des secrets de Tibere, qui souffrit que l'image de son favori fût révérée dans les places publiques, sur les théatres & dans les armées. Séjan corrompit la femme de Drusus, & voulut l'épouser, après avoir empoisonné son mari. Agrippine, Germanicus & ses fils périrent par les artifices de ce monstre. Il porta son insolence jusqu'à jouer Tibere même dans une comédie. Ce prince en étant instruit, donna ordre au sénat de poursuivre Séjan; il fut le même jour arrêté, jugé & étranglé en prison. On est indigné de le voir

peint par Paterculus comme un des plus vertueux personnages qu'ait eus la république romaine. Mais voilà ce qui doit arriver aux historiens qui mettent la main à la plume avec dessein de donner au public pendant leur vie, l'histoire flatteuse de leur temps. (*D. J.*)

VOLSQUES, *Géog. anc. Volsci*, peuples d'Italie, compris dans le nouveau Latium. Ils habitoient depuis la mer d'Antium jusqu'à la source du Liris & au-delà. La grandeur du pays qu'ils occupoient, a été cause que Pomponius Méla, *l. II, c. 4*, l'a distinguée du Latium, comme s'il eût fait encore de même qu'autrefois, une contrée séparée; car il détaille ainsi les divers pays de l'Italie: *Etruria, post Latium* Volsci, *Campania.* Le périple de Scylax en fait autant, en disant que les Latins sont voisins des *Volsques*, & les *Volsques* voisins des habitans de la Campanie.

Les *Volsques* étoient une nation fiere & indépendante, qui bravoit Rome, & qui dédaignoit d'entrer dans la confédération que plusieurs autres avoient faite avec elle. Tarquin, selon quelques historiens, fut le premier des rois de Rome qui fit la guerre aux *Volsques.* Quoi qu'il en soit, il est certain que Rome ne trouva point en Italie d'ennemis plus obstinés. Deux cents ans suffirent à peine à les dompter ou à les détruire. (*D. J.*)

VOLTA, s. f. *Géog. mod.*, riviere d'Afrique dans la Guinée. Cette riviere est la borne de la côte d'Or, à l'est: on ignore son origine, la longueur de son cours, & l'on ne connoît point les pays qu'elle traverse. C'est la prodigieuse rapidité de son courant qui a porté les Portugais à l'appeller *Volta.* Son embouchure dans la mer est extrêmement large. (*D. J.*)

VOLTE, s. f. *Manege.* On appelle ainsi un rond ou une piste circulaire, sur laquelle on manie un cheval. Il y a des *voltes* de deux pistes, & c'est quand un cheval, en maniant, marque un cercle plus grand des pieds de devant, & un autre plus petit de ceux de derriere. D'autres sont d'une piste, & c'est lorsqu'un cheval manie à courbettes & à caprioles, de maniere que les hanches suivent les épaules, & ne font qu'un rond ou ovale de côté ou de biais autour d'un pilier ou d'un centre réel ou imaginaire.

Demi-volte, est un demi-rond que le cheval fait d'une ou de deux pistes, au bout duquel il change de main & revient sur la même ligne.

Volte renversée, est celle où le cheval maniant de côté, a la tête tournée vers le centre, & la croupe vers la circonférence, de façon que le petit cercle se forme par les pieds de devant, & le grand par ceux de derriere.

La situation des épaules & de la croupe, eu égard au centre directement opposé à leur situation dans la *volte ordinaire*, lui a fait donner le nom de *renversée.*

On dit faire les *six voltes*, manier un cheval sur les quatre coins de la *volte*, le mettre sur les *voltes*, se coucher sur les *voltes*, &c. en parlant de divers exercices qu'on fait au manege.

Les *six voltes* se font terre à terre, deux à droite, deux à gauche, deux autres à droite, & toutes d'une haleine, observant le terrein de même cadence, maniant tride & avec prestesse, le devant en l'air, le cul à terre, la tête & la queue fermes. *V.* TRIDE, PRESTESSE.

VOLTE, *Marine*, terme synonyme à *route;* on dit prendre telle *volte*, pour dire prendre telle *route.*

On entend aussi par le mot *volte*, les mouvemens & reviremens nécessaires pour se disposer au combat. *Voyez* EVOLUTIONS.

VOLTE, *Estocade de. Escrime.* C'est une botte qu'on porte à l'ennemi en tournant sur le pied gauche: elle se porte dans les armes & hors les armes; on s'en sert contre un escrimeur qui attaque trop vivement & qui s'abandonne.

On dit improprement *quarté* pour *volté.*

VOLTE DE QUARTE *ou* DE QUARTE BASSE, *Estocade de. Escrime.* Quand l'épée de l'ennemi est dedans les armes, & qu'il s'avance trop, 1°. on fait le mouvement de lui porter une estocade de *quarte* ou de *quarte basse:* 2°. dans le même instant, au lieu d'alonger le pied droit, il faut le porter derriere le gauche, en le faisant passer par-devant: 3°. on tiendra le pied droit dans son même alignement, & on en placera le bout sur l'alignement du bout du pied gauche, à la distance d'une longueur de pied de l'un à l'autre, le talon du pied droit en l'air: 4°. le bras gauche placé devant le corps pour l'oppoſer à l'épée de l'ennemi: 5°.

on effacera le plus qu'on pourra. *V.* EFFACER *quarte*.

VOLTE EN TIERCE *ou* EN SECONDE, *Estocade de. Escrime.* Quand l'épée de l'ennemi est hors les armes, & qu'il se précipite sur vous, 1°. vous faites le mouvement de porter une estocade de tierce ou de seconde; 2°. au même instant, au lieu d'alonger le pied droit en avant, vous le portez derriere le gauche en faisant un demi tour à droite, c'est-à-dire, qu'on fait face où on avoit le derriere; 3°. le pied droit se place à deux longueurs de pieds de distance du gauche; 4°. on plie un peu le genou gauche, & on tient le jarret droit bien étendu; 5°. la main droite tournée comme pour parer une estocade de tierce, placée à la hauteur & vis-à-vis le nœud de l'épaule, le bras arrondi; le coude élevé, & l'épée parallele à l'axe des épaules; 6°. la main gauche placée devant le corps, pour l'opposer à l'épée de l'ennemi.

VOLTE-FACE, *Art milit.* : dans la cavalerie, est un mouvement par lequel on fait retourner les escadrons de la tête à la queue sur le même terrein. Il ne consiste qu'à leur faire faire demi-tour à droite; aussi l'appelle-t-on dans l'usage ordinaire, *demi-tour à droite*. Voyez DEMI-TOUR A DROITE & EVOLUTION.

VOLTER, v. n. *Escrime*, changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTERRE, *Géog. mod.*, ou plutôt *Volterra*, comme disent les Italiens, ville d'Italie dans la Toscane, près d'un ruisseau nommé Zambra, sur une montagne à dix milles au sud-ouest de Colle, & à 30 au sud-est de Pise, avec un évêché que quelques-uns disent suffragant de Florence.

Cette ville est remarquable par son ancienneté, ayant été connue des Romains sous le nom de *Volaterræ*. Elle est encore bonne à voir par ses belles fontaines, dont quelques-unes sont ornées de statues antiques de marbre, entieres ou rompues, outre plusieurs bas-reliefs, épitaphes & inscriptions, dont Ant. Franc. Gori a mis au jour la description à Florence en 1744, en un vol. in-fol. avec fig.

Volterre, comme je l'ai dit au mot *Volaterræ*, est la patrie de Perse; elle l'est aussi du fameux sculpteur Daniel Ricciarelli, élevé de Michel-Ange. Le pape S. Lin, qu'on nous donne pour successeur immédiat de S. Pierre sur le siege de Rome, étoit natif de cette ville; mais sa vie est entiérement inconnue, & vraisemblablement elle étoit très-obscure, cet homme étant sans pouvoir, sans église & sans crédit. *Long.* 28. 34. *lat.* 43. 20. (*D. J.*)

VOLTIGER, v. n. voler à petites & fréquentes reprises. Il se dit des oiseaux, Il se dit aussi des chevaux, des étendards, des voiles, *&c.*

On dit figurément d'un homme inconstant & léger, qu'*il ne fait que voltiger.*

VOLTIGER, *Manege*, c'est faire les exercices sur le cheval de bois, pour apprendre à monter à cheval & à descendre légérement, ou à faire divers tours qui montrent l'agilité & la dextérité du cavalier. Il y a des maîtres à voltiger qui montrent cet exercice. *Voltiger* signifie aussi faire des tours de souplesse & de force sur une corde.

VOLTIGLOLE, s. f. *Marine*, cordon de la pouppe qui sépare le corps de la galere de l'aissade de pouppe: on dit autrement la *massane*.

VOLTORNO, *Géog. mod.*, *ou* VULTURNO, anciennement *Vulturnus*, fleuve d'Italie dans le royaume de Naples; il prend sa source sur les confins de la terre de Labour, arrose dans son cours Vénafre & Capoue, & se rend dans la mer, près de l'embouchure du Clanio. (*D. J.*)

VOLTUMNÆ FANUM, *Géogr. anc.*, lieu d'Italie dans l'Etrurie, aux environs de Viterbe, & peut-être c'est Viterbe même. Quoi qu'il en soit, les assemblées générales des Etrusques se tenoient souvent à *Voltumnæ Fanum*, au rapport de Tite-Live, liv. IV, ch. 23, 25 & 61. (*D. J.*)

VOLTURARA, *Géog. mod.*, *ou* VULTURARIA, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pied de l'Apennin, vers les confins du comté de Molise, à dix lieues au nord-ouest de Bénévent, dont son évêque est suffragant. *Long.* 32. 43. *latit.* 41. 29. (*D. J.*)

VOLTURNE, s. m. *Mythol.* fleuve d'Italie dans la Campanie, nommé encore aujourd'hui *Volturno*. Les anciens peuples de la Campanie en avoient fait un dieu, & lui avoient consacré un temple,

dans lequel ils s'assembloient pour délibérer de leurs affaires; il avoit à Rome un culte particulier, puisque parmi les flamines, on trouve celui du dieu *Volturne*, & qu'on y célébroit les volturnales. (*D. J.*)

VOLUBILIS *ou* GRAND LISERON. *Botan.* Les tiges de cette plante vivace sont longues & foibles; elles cherchent à s'entortiller autour des plantes voisines. Le long de ces tiges sont des feuilles presque rondes, d'où sortent des pédicules avec des fleurs blanches à une seule feuille en forme de cloches. Cette fleur vient en automne; si-tôt qu'elle est passée il paroit un fruit cylindrique rempli de semences quarrées qui en multiplient l'espece.

Il y a un liseron appellé *convolvulus*, qui est de trois couleurs, jaune, bleu & blanc, & le petit liseron, dont les fleurs sont purpurines.

Cette plante vient souvent dans les haies; elle se seme aussi sur couche & craint peu le froid. On la soutient avec des baguettes.

VOLUBILIS, *Géogr. anc.*, ville de la Mauritanie Tingitane, selon Pomponius Méla, l. III, c. 10, & Ptolomée, l. IV, c. 1, qui ecrit *Volobilis*. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, entre *Tocolosida* & *Aquæ Dacicæ*, à trois milles du premier de ces lieux, & à seize milles du second. C'étoit une colonie romaine. Pline, l. V, c. 1, qui l'appelle *Volubile oppidum*, la met à 35 milles de Banaza, & à une pareille distance de chacune des deux mers, ce qui est impossible; car une place à 35 milles de Banaza, qui étoit à 94 milles de Tingis, ne pouvoit être à 35 milles de chacune des deux mers.

Le pere Hardouin, qui ne s'est pas apperçu de ce mécompte, a conclu que le gros des géographes avoit tort de prendre la ville de Fez pour l'ancienne *Volubilis*, parce que Fez est à plus de 120 milles de l'Océan & de la mer Méditerranée. Mais s'il eût fait attention que l'itinéraire d'Antonin marque *Volubilis Colonia* à 145 milles de Tingis, vers le midi oriental de cette ville, dans les terres, & par conséquent à une égale distance des deux mers, il eût aisément compris que cette ville pouvoit fort bien être la même que Fez. (*D. J.*)

VOLUBILITÉ, s. f. *Gramm.*, facilité & promptitude à se mouvoir. On dit la *volubilité* des corps célestes; la *volubilité* de la prononciation; la *volubilité* de la déclamation.

VOLUCZA, *Géog. mod.*, montagne de la Turquie Européenne, dans le Coménolitari, proche la source de la Platamona. Ce sont, à ce qu'on croit, les *Cambunii montes*, dont Tite-Live fait mention, l. XLIII, c. 53, & ailleurs. Il dit que le *Paniasus* y prenoit sa source. (*D. J.*)

VOLUE, s. f. *Tisseranderie*, terme dont les tisserands se servent pour exprimer la petite fusée qui tourne dans la navette, & qui porte la tissure.

VOLVESTRE, *Géog. mod.*, petit pays de France, dans le Languedoc, au diocèse de Rieux. Ce nom pourroit bien venir de celui de la petite riviere de Vol, qui arrose une partie du diocèse de Rieux. (*D. J.*)

VOLUME, s. m. *Physique*, est l'espace qu'occupe un corps, ou sa quantité de matiere considérée en tant qu'elle occupe une telle quantité d'espace. *Voy.* PÉRIMETRE, CIRCONFÉRENCE, *&c.*

Un pied cube d'or & un pied cube de liege sont égaux en volume, mais non en pesanteur, ni en densité *V.* DENSITÉ.

Il s'en faut bien que la matiere propre ou les parties d'un corps remplissent exactement tout le volume de ce corps. *Voy.* PORE. *Chambers.*

VOLUME, TOME, *Synonyme.* Le *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, & le *tome* peut faire plusieurs *volumes*: mais la reliure sépare les *volumes*, & la division de l'ouvrage distingue les *tomes*.

Il ne faut pas toujours juger de la science de l'auteur par la grosseur du *volume* qu'il publie. Il y a beaucoup d'ouvrages en plusieurs *tomes* qui seroient meilleurs, s'ils étoient réduits en un seul. *Girard.* (*D. J.*)

VOLUME, *Art numismat.* Les monnoyeurs se servent de ce terme, pour désigner la grandeur & l'épaisseur de l'espece; de même en matiere de médailles, on entend par *volume*, l'épaisseur, l'étendue, le relief d'une médaille, & la grosseur de la tête; de sorte que si quelqu'une de ces qualités y manque, un médaillon du haut-empire s'appelle *médaille de grand bronze*; mais dans le bas-empire, dès que la médaille a plus de *volume*, c'est-à-dire, plus d'étendue & de relief

que le moyen bronze ordinaire, on la fait passer pour médaillon. Exceptons-en cependant, pour l'épaisseur & pour le relief, les médailles contorniates, qui n'ont ni l'une ni l'autre de ces deux qualités, & qui ne laissent pas de passer la plupart pour médaillons. (*D. J.*)

VOLUME, *Musique.* Le *volume* d'une voix est l'étendue ou l'intervalle qui est entre le son le plus aigu & le son le plus grave qu'elle peut rendre. Le *volume* des voix les plus ordinaires est d'environ huit à neuf tons; les plus grandes voix ne passent guere les deux octaves en sons bien justes & bien pleins. (*S*)

VOLUMEN, s. m. *Langue latine.* Ce mot latin désigne un *volume*, un *livre*, parce que les anciens Romains, avant l'usage du papier, écrivoient d'abord sur des tablettes enduites de cire; quand ils avoient mis la derniere main à leur ouvrage, ils le mettoient au net sur des membranes, ou des écorces d'arbres, qu'ils rouloient ensuite. De-là, *evolvere librum* signifie *lire un livre*, parce qu'il falloit dérouler ce volume, afin de pouvoir le lire.

Pour conserver les livres écrits, *volumina*, on les frottoit avec de l'huile de cedre, & on les serroit dans des tablettes de cyprès, qui est un bois à l'épreuve de la pourriture. (*D. J.*)

VOLUPIE, s. f. *Mythol.*, *Volupia*, déesse de la volupté, celle qui en procuroit aux hommes. Apulée dit qu'elle étoit fille de l'Amour & de Psyché. Elle avoit un petit temple à Rome, près de l'arsenal de marine; & sur son autel étoit non-seulement sa statue, mais encore celle de la déesse du silence. *Volupia* étoit représentée en jeune personne, mignardement ajustée, assise sur un trône, comme une reine, & tenant la Vertu sous ses pieds; mais on lui donnoit un teint pâle & blême. (*D. J.*)

VOLUPTÉ, s. f. *Morale.* La *Volupté*, selon Atistippe, ressemble à une reine magnifique & parée de sa seule beauté; son trône est d'or, & les Vertus, en habit de fêtes, s'empressent de la servir. Ces vertus sont la Prudence, la Justice, la Force, la Tempérance, toutes quatre véritablement soigneuses de faire leur cour à la *Volupté*, & de prévenir ses moindres souhaits. La Prudence veille à son repos, à sa sûreté. La Justice l'empêche de faire tort à personne, de peur qu'on ne lui rende injure pour injure, sans qu'elle puisse s'en plaindre. La Force la retient, si par hasard quelque douleur vive & soudaine l'obligeoit d'attenter sur elle-même. Enfin la Tempérance lui défend toute sorte d'excès, & l'avertit assidument que la santé est le plus grand de tous les biens, ou celui du moins sans lequel tous les autres deviennent inutiles, ne se font point sentir.

La morale d'Aristippe, comme on voit, portoit sans détour à la *volupté*, & en cela elle s'accordoit avec la morale d'Epicure. Il y avoit cependant entr'eux cette différence, que le premier regardoit comme une obligation indispensable de se mêler des affaires publiques, de s'assujettir dès sa jeunesse à la société, en possédant des charges & des emplois, en remplissant tous les devoirs de la vie civile; & que le second conseilloit de fuir le grand monde, de préférer à l'éclat qui importune, cette douce obscurité qui satisfait, de rechercher enfin dans la solitude un sort indépendant des caprices de la fortune. Cette contrariété de sentimens entre deux grands philosophes, donna lieu au stoïcien Panétius d'appeller en raillant la *volupté* d'Aristippe, *la volupté debout*, & celle d'Epicure, *la volupté assise.*

Il s'éleva dans le quatrieme siecle de l'église un hérésiarque (Jovinian) qu'on nomma l'*Aristippe* & l'*Epicure des chrétiens*, parce qu'il osoit soutenir que la religion & la *volupté* n'étoient pas incompatibles; paradoxe qu'il coloroit de spécieux prétextes, en dégageant d'une part la *volupté* de ce qu'elle a de plus grossier; & de l'autre, en réduisant toutes les pratiques de la religion à de simples actes de charité. Cette espece de systême séduisit beaucoup de gens, sur-tout des prêtres & des vierges consacrées à Dieu; mais S. Jérôme attaqua ouvertement le perfide hérésiarque, & sa victoire fut aussi brillante que complete. " Vous croyez, lui „ disoit-il, avoir persuadé ceux qui mar„ chent sur vos traces: détrompez-vous, „ ils étoient déja persuadés par les pen„ chans secrets de leur cœur. „

Jamais réputation n'a plus varié que celle d'Epicure; ses ennemis le décrioient comme un voluptueux, que l'apparence seule du plaisir entrainoit sans cesse hors de lui-même, & qui ne sortoit de son oisiveté

ſiveté que pour ſe livrer à la débauche. Ses amis, au contraire, le dépeignoient comme un ſage qui fuyoit par goût & par raiſon le tumulte des affaires, qui préféroit un genre de vie bien ménagé, aux flatteuſes chimeres dont l'ambition repait les autres hommes, & qui par une judicieuſe économie mêloit les plaiſirs à l'étude, & une converſation agréable au ſérieux de la méditation. Cet homme poli & ſimple dans ſes manieres, enſeignoit à éviter tous les excès qui peuvent déranger la ſanté, à ſe ſouſtraire aux impreſſions douloureuſes, à ne deſirer que ce qu'on peut obtenir, à ſe conſerver enfin dans une aſſiette d'eſprit tranquille. Au fond, cette doctrine étoit très-raiſonnable, & l'on ne ſauroit nier qu'en prenant le mot de *bonheur* comme il le prenoit, la félicité de l'homme ne conſiſte dans le plaiſir. Epicure n'a point pris le change, comme preſque tous les anciens philoſophes, qui, en parlant de bonheur, ſe ſont attachés non à la cauſe formelle, mais à la cauſe efficiente. Pour Epicure, il conſidere la béatitude en elle-même & dans ſon état formel, & non pas ſelon le rapport qu'elle a à des êtres tout-à-fait externes, comme ſont les cauſes efficientes. Cette maniere de conſidérer le bonheur, eſt ſans doute la plus exacte & la plus philoſophique. Epicure a donc bien fait de la choiſir, & il s'en eſt ſi bien ſervi, qu'elle l'a conduit préciſément où il falloit qu'il allât. Le ſeul dogme que l'on pouvoit établir raiſonnablement, ſelon cette route, étoit de dire que la béatitude de l'homme conſiſte dans le ſentiment du plaiſir, ou en général dans le contentement de l'eſprit. Cette doctrine ne comporte point pour cela que l'on établit le bonheur de l'homme dans la bonne chere & dans les molles amours : car tout au plus ce ne peuvent être que des cauſes efficientes, & c'eſt de quoi il ne s'agit pas ; quand il s'agira des cauſes efficientes, on vous marquera les meilleures, on vous indiquera d'un côté les objets les plus capables de conſerver la ſanté de votre corps, & de l'autre les occupations les plus propres à prévenir les chagrins de l'eſprit ; on vous preſcrira donc la ſobriété, la tempérance, & le combat contre les paſſions tumultueuſes & déréglées, qui ôtent à l'ame la tranquillité d'eſprit qui ne contribue pas peu à ſon bonheur : on vous dira que la *volupté* pure ne ſe trouve ni dans la ſatisfaction des ſens, ni dans l'émotion des appétits ; la raiſon en doit être la maitreſſe, elle en doit être la regle, les ſens n'en ſont que les miniſtres ; & ainſi, quelques délices que nous eſpérions dans la bonne chere, dans les plaiſirs de la vue, dans les parfums & la muſique, ſi nous n'approchons de ces choſes avec une ame tranquille, nous ſerons trompés, nous nous abuſerons d'une fauſſe joie, & nous prendrons l'ombre du plaiſir pour le plaiſir même. Un eſprit troublé & emporté loin de lui par la violence des paſſions, ne ſauroit goûter une *volupté* capable de rendre l'homme heureux. C'étoient là les *voluptés* dans leſquelles Epicure faiſoit conſiſter le bonheur de l'homme. Voici comment il s'en explique : c'eſt à Ménecée qu'il écrit. « Encore que nous „ diſions, mon cher Ménecée, que la *vo-* „ *lupté* eſt la fin de l'homme, nous n'en- „ tendons pas parler des *voluptés* ſales & „ infames, & de celles qui viennent de „ l'intempérance & de la ſenſualité. Cet- „ te mauvaiſe opinion eſt celle des per- „ ſonnes qui ignorent nos préceptes ou „ qui les combattent, qui les rejettent „ abſolument ou qui en corrompent le „ vrai ſens. „ Malgré cette apologie qu'il faiſoit de l'innocence de ſa doctrine contre la calomnie & l'ignorance, on ſe récria ſur le mot de *volupté* ; les gens qui en étoient déja gâtés en abuſerent ; les ennemis de la ſecte s'en prévalurent, & ainſi le nom d'*épicurien* devint très-odieux. Les ſtoïciens, qu'on pourroit nommer *les janſéniſtes du paganiſme*, firent tout ce qu'ils purent contre Epicure, afin de le rendre odieux & de le faire perſécuter. Ils lui imputerent de ruiner le culte des dieux, & de pouſſer dans la débauche le genre humain. Il ne s'oublia point dans cette rencontre, il ſut penſer & agir en philoſophe ; il expoſa ſes ſentimens aux yeux du public ; il fit des ouvrages de piété ; il recommanda la vénération des dieux, la ſobriété, la continence ; il ne ſe plaignit point des bruits injurieux qu'on verſoit ſur lui à pleines mains. « J'aime mieux, diſoit-il, les „ ſouffrir & les paſſer ſous ſilence, que „ de troubler par une guerre déſagréable „ la douceur de mon repos. „ Auſſi le public, du moins celui qui veut connoître avant que de juger, ſe déclara-t-il en

toutes les occasions pour Epicure ; il estimoit sa probité, son éloignement des vaines disputes, la netteté de ses mœurs, & cette grande tempérance dont il faisoit profession, & qui loin d'être ennemie de la *volupté*, en est plutôt l'assaisonnement. Sa patrie lui éleva plusieurs statues; d'ailleurs ses vrais disciples & les amis particuliers vivoient d'une maniere noble & pleine d'égards les uns pour les autres ; portoient à l'excès tous les devoirs de l'amitié, & préféroient constamment l'honnête à l'agréable. Un maître qui a su inspirer tant d'amour pour les vertus douces & bienfaisantes, ne pouvoit manquer d'être un grand homme ; mais on ne doit pas reconnoître pour ses disciples quelques libertins qui ayant abusé du nom de ce philosophe, ont ruiné la réputation de sa secte. Ces gens ont donné à leurs vices l'inscription de sa sagesse, ils ont corrompu sa doctrine par leurs mauvaises mœurs, & se sont jetés en foule dans son parti, seulement parce qu'ils entendoient qu'on y louoit la *volupté*, sans approfondir ce que c'étoit que cette *volupté*. Ils se sont contentés de son nom en général, & l'ont fait servir de voile à leurs débauches ; ils ont cherché l'autorité d'un grand homme, pour appuyer les désordres de leur vie, au lieu de profiter des sages conseils de ce philosophe, & de corriger leurs vicieuses inclinations dans son école. La réputation d'Epicure seroit en très-mauvais état, si quelques personnes désintéressées n'avoient pris soin d'étudier plus à fond sa morale. Il s'est donc trouvé des gens qui se sont informés de la vie de ce philosophe, & qui sans s'arrêter à la croyance du vulgaire, ni à l'écorce des choses, ont voulu pénétrer plus avant, & ont rendu des témoignages fort authentiques de la probité de sa personne, & de la pureté de sa doctrine. Ils ont publié à la face de toute la terre, que sa *volupté* étoit aussi févere que la vertu des stoïciens, & que pour être débauché comme Epicure, il falloit être aussi sobre que Zénon. Parmi ceux qui ont fait l'apologie d'Epicure, on peut compter Ericius Puteanus, le fameux dom Francisca de Quevedo, Sarazin, le sieur Colomiés, M. de Saint-Evremont, dont les réflexions sont curieuses & de bon goût, M. le baron Descoutures, la Mothe le Vayer, l'abbé de Saint-Réal, & Sorbiere. Un auteur moderne, qui a donné des ouvrages d'un goût très-fin, avoit promis un commentaire sur la réputation des anciens ; celle d'Epicure devoit y être rétablie. Gassendi s'est sur-tout signalé dans la défense de ce philosophe ; ce qu'il a fait là-dessus est un chef-d'œuvre, le plus beau & le plus judicieux recueil qui se puisse voir, & dont l'ordonnance est la plus nette, & la mieux réglée. M. le chevalier Temple, si illustre par ses ambassades, s'est aussi déclaré le défenseur d'Epicure, avec une adresse toute particuliere. On peut dire en général, que la morale d'Epicure est plus sensée & plus raisonnable que celle des stoïciens, bien entendu qu'il soit question du système du paganisme. *Voy.* SAGE.

On entend communément par *volupté* tout amour du plaisir qui n'est point dirigé par la raison, & en ce sens toute *volupté* est illicite ; le plaisir peut être considéré par rapport à l'homme qui a ce sentiment, par rapport à la société, & par rapport à Dieu. S'il est opposé au bien de l'homme qui en a le sentiment, à celui de société, ou au commerce que nous devons avoir avec Dieu, dès lors il est criminel. On doit mettre dans le premier rang ces *voluptés* empoisonnées qui font acheter aux hommes par des plaisirs d'un instant, de longues douleurs. On doit penser la même chose de ces *voluptés* qui sont fondées sur la mauvaise foi & sur l'infidélité, qui établissent dans la société la confusion de races & d'enfans, & qui sont suivies de soupçons, de défiance, & fort souvent de meurtres & d'attentats sur les loix les plus sacrées & les plus inviolables de la nature. Enfin on doit regarder comme un plaisir criminel, le plaisir que Dieu défend, soit par la loi naturelle qu'il a donnée à tous les hommes, soit par une loi positive, comme le plaisir qui affoiblit, suspend ou détruit le commerce que nous avons avec lui, en nous rendant trop attachés aux créatures.

La *volupté* des yeux, de l'odorat & de l'ouie, est la plus innocente de toutes, quoiqu'elle puisse devenir criminelle, parce qu'on n'y détruit point son être, qu'on ne fait tort à personne ; mais la *volupté* qui consiste dans les excès de la bonne chere, est beaucoup plus criminelle : elle ruine la santé de l'homme, elle abaisse l'esprit, le rappellant de ces hau-

tes & sublimes contemplations, pour lesquelles il est naturellement fait, à des sentimens qui l'attachent bassement aux délices de la table, comme aux sources de son bonheur. Mais le plaisir de la bonne chere n'est pas à beaucoup près si criminel que celui de l'ivresse, qui non-seulement ruine la santé & abaisse l'esprit, mais qui trouble notre raison & nous prive pendant un certain tems du glorieux caractere de créature raisonnable. La *volupté* de l'amour ne produit point de désordres tout-à-fait si sensibles; mais cependant on ne peut point dire qu'elle soit d'une conséquence moins dangereuse: l'amour est une espece d'ivresse pour l'esprit & le cœur d'une personne qui se livre à cette passion; c'est l'ivresse de l'ame comme l'autre est l'ivresse du corps; le premier tombe dans une extravagance qui frappe les yeux de tout le monde, & le dernier extravague, quoiqu'il paroisse avoir plus de raison; d'ailleurs le premier renonce seulement à l'usage de la raison, au lieu que celui-ci renonce à son esprit & à son cœur en même tems. Mais quand vous venez à considérer ces deux passions dans l'opposition qu'elles ont au bien de la société, vous voyez que la moins déréglée est en quelque sorte plus criminelle que l'ivresse, parce que celle-ci ne nous cause qu'un désordre passager, au lieu que celle-là est suivie d'un déréglement durable: l'amour est d'ailleurs plus souvent une source d'homicides que le vin. L'ivresse est sincere; mais l'amour est essentiellement perfide & infidele. Enfin l'ivresse est une courte fureur qui nous ôte à Dieu pour nous livrer à nos passions; mais l'amour illicite est une idolâtrie perpétuelle.

L'amour propre sentant que le plaisir des sens est trop grossier pour satisfaire notre esprit, cherche à spiritualiser les *voluptés* corporelles. C'est pour cela qu'il a plu à l'amour-propre d'attacher à cette félicité grossiere & charnelle la délicatesse des sentimens, l'estime d'esprit, & quelquefois même les devoirs de la religion, en la concevant spirituelle, glorieuse & sactée. Ce prodigieux nombre de pensées, de sentimens, de fictions, d'écrits, d'histoires, de romans, que la *volupté* des sens a fait inventer, en est une preuve éclatante. A considérer les plaisirs de l'amour sous leur forme naturelle, ils ont une bassesse qui rebute notre orgueil. Que falloit-il faire pour les élever & pour les rendre dignes de l'homme? Il falloit les spiritualiser; les donner pour objet à la délicatesse de l'esprit, en faire une matiere de beaux sentimens, inventer là-dessus des jeux d'imagination, les tourner agréablement par l'éloquence & la poésie. C'est pour cela que l'amour-propre a annobli les honteux abaissemens de la nature humaine: l'orgueil & la *volupté* sont deux passions qui, bien qu'elles viennent d'une même source, qui est l'amour-propre, ne laissent pourtant pas d'avoir quelque chose d'opposé. La *volupté* nous fait descendre, au lieu que l'orgueil veut nous élever. Pour les concilier, l'amour-propre fait de deux choses l'une; ou il transporte la *volupté* dans l'orgueil, ou il transporte l'orgueil dans la *volupté*; renonçant au plaisir des sens, il cherchera un plus grand plaisir à acquérir de l'estime; ainsi voilà la *volupté* dédommagée; ou prenant la résolution de se satisfaire du côté du plaisir des sens, il attachera de l'estime à la *volupté*; ainsi voilà l'orgueil consolé de ses pertes. Mais l'assaisonnement est encore bien plus flatteur, lorsqu'on regarde ce plaisir comme un plaisir que la religion ordonne. Une femme débauchée, qui pouvoit se persuader dans le paganisme qu'elle faisoit l'indination d'un dieu, trouvoit dans l'intempérance des plaisirs bien plus sensibles; & un dévot qui se divertit ou qui se venge sous des prétextes sacrés, trouve dans la *volupté* un sel plus piquant & plus agréable que la *volupté* même.

La plupart des hommes ne reconnoissent qu'une sorte de *volupté*, qui est celle des sens; ils la réduisent à l'intempérance corporelle, & ils ne s'apperçoivent pas qu'il y a dans le cœur de l'homme autant de *voluptés* différentes qu'il y a d'especes de plaisirs, dont il peut abuser; & autant d'especes différentes de plaisir, qu'il y a de passions qui agitent son ame.

L'avarice qui semble se vouloir priver des plaisirs les plus innocens, a sa *volupté* qui la dédommage des douceurs auxquelles elle renonce: *populus me sibilat*, dit cet avare dont Horace nous a fait le portrait, *at mihi plaudo ipse domi, simul ac nummos contemplor in arcu.* Mais comme il y a des passions plus criminelles

les unes que les autres, il y a aussi une sorte de *volupté* qui est particuliérement dangereuse. On peut la réduire à trois especes; savoir, la *volupté* de la haine & de la vengeance, celle de l'orgueil & de l'ambition, celle de l'incrédulité & de l'impiété.

C'est une *volupté* d'orgueil que de s'arroger, ou des biens qui ne nous appartiennent pas, ou des qualités qui sont en nous, mais qui ne sont point nôtres; ou une gloire que nous devons rapporter à Dieu, & non point à nous. On s'étonne avec raison que le peuple romain trouvât quelque sorte de plaisir dans les divertissemens sanglans du cirque, lorsqu'il voyoit des gladiateurs s'égorger en sa présence pour son divertissement. On peut regarder ce plaisir barbare comme une *volupté* d'ambition & de vaine gloire: c'étoit flatter l'ambition des Romains que de leur faire voir que les hommes n'étoient faits que pour leurs divertissemens. Il y a une *volupté* de haine & de vengeance qui consiste dans la joie que nous donnent les disgraces des autres hommes; c'est un affreux plaisir que celui qui se nourrit des larmes que les autres répandent; le degré de ce plaisir fait le degré de la haine qui le fait naître. Le grand Corneille, à qui on ne peut refuser d'avoir bien connu le cœur de l'homme, exprime dans ces vers l'excès de la haine par l'excès du plaisir:

Puissai-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir tes maisons en cendre & tes lauriers en poudre,
Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
Moi seule en être cause, & mourir de plaisir!

L'incrédulité se fortifie du plaisir de toutes les autres passions qui attaquent la religion, & se plaisent à nourrir des doutes favorables à leurs déréglemens; & l'impiété qui semble commettre le mal pour le mal même, & sans en trouver aucun avantage, ne laisse pas d'avoir ses plaisirs secrets, d'autant plus dangereux que l'ame se les cache à elle-même dans l'instant qu'elle les goûte mieux; il arrive souvent qu'un intérêt de vanité nous fait manquer de révérence à l'Etre suprême. Nous voulons nous montrer redoutables aux hommes, en paroissant ne craindre point Dieu; nous blasphémons contre le ciel pour menacer la terre; mais ce n'est pourtant pas là le sel qui assaisonne principalement l'impiété. L'homme impie hait naturellement Dieu, parce qu'il hait la dépendance qui le soumet à son empire, & la loi qui borne ses desirs. Cette haine de la Divinité demeure cachée dans le cœur des hommes, où la foiblesse & la crainte la tiennent couverte, sans même que la raison s'en apperçoive le plus souvent. Cette haine cachée fait trouver un plaisir secret dans ce qui brave la Divinité.

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

" Il dédaigne de voir le ciel qui le trahit. "

Tout cela a paru brave, parce qu'il étoit impie.

La *volupté* corporelle est plus sensible que la *volupté* spirituelle; mais celle-ci paroit plus criminelle que l'autre: car la *volupté* de l'orgueil est une *volupté* sacrilege, qui dérobe à Dieu l'honneur qui lui appartient, en retenant tout pour elle. La *volupté* de la haine est une *volupté* barbare & meurtriere, qui se nourrit de pleurs; & la *volupté* de l'incrédulité est une *volupté* impie qui se plaît à dégrader la Divinité.

VOLUPTUAIRE, adj. *Gramm. Jurisp.*, se dit de ce qui n'est fait que pour l'agrément & non pour l'utilité.

Ce terme n'est guere usité qu'en fait d'impenses; on distingue celles qui sont utiles de celles qui ne sont que *voluptuaires*; on fait raison au possesseur de bonne foi des premieres, mais non pas des secondes. *V.* IMPENSES. (*A*)

VOLUPTUEUX, adj. *Gramm.*, qui aime les plaisirs sensuels: en ce sens, tout homme est plus ou moins *voluptueux*. Ceux qui enseignent je ne sais quelle doctrine austere qui nous affligeroit sur la sensibilité d'organes que nous avons reçue de la nature qui vouloit que la conservation de l'espece & la nôtre fussent encore un objet de plaisirs, & sur cette foule d'objets qui nous entourent & qui sont destinés à émouvoir cette sensibilité en cent manieres agréables, sont des atrabilaires à enfermer aux petites-maisons. Ils remercieroient volontiers l'Etre tout-puissant d'avoir fait des ronces, des venins, des tigres, des serpens, en un mot

tout ce qu'il y a de nuisible & de malfaisant; & ils sont tout prêts à lui reprocher l'ombre, les eaux fraîches, les fruits exquis, les vins délicieux, en un mot, les marques de bonté & de bienfaisance qu'il a semées entre les choses que nous appellons *mauvaises & nuisibles*. A leur gré, la peine, la douleur ne se rencontrent pas assez souvent sur notre route. Ils voudroient que la souffrance précédât, accompagnât & suivît toujours le besoin; ils croient honorer Dieu par la privation des choses qu'il a créées. Ils ne s'apperçoivent pas que, s'ils font bien de s'en priver, il a mal fait de les créer; qu'ils sont plus sages que lui; & qu'ils ont reconnu & évité le piege qu'il leur a tendu.

VOLUTE, s. f. *Conchyl.*, genre de coquille univalve, qui a pris ce nom de sa propre figure, dont la bouche est toujours alongée, le sommet élevé, souvent applati, quelquefois couronné.

La famille des *volutes* se confond aisément avec celle qui renferme les rouleaux: mais pour peu qu'on examine ces coquilles dans leur figure extérieure, on observera que les *volutes* sont faites en cônes, dont une des extrémités est pyramidale. & l'autre se coupe à vives arrêtes pour former une clavicule applatie, ou une couronne dentelée. Le rouleau au contraire a la tête élevée, & est presqu'égal dans ses deux extrémités avec les côtés un peu renflés dans le milieu; on ne doit point s'arrêter à la bouche pour fixer son caractere générique: sa figure, qui s'alonge en pointe par le bas, est tout ce qui le détermine, ainsi que sa tête applatie & séparée du corps par une vive arète.

Le caractere spécifique le plus remarquable de cette famille est dans la clavicule; il y en a de fort élevées, comme celle de la flamboyante; & d'autres très-plates, telle qu'est la clavicule de la moire: la couronne impériale a aussi sa singularité dans la couronne dentelée qui orne sa tête.

Les *volutes*, qu'on nomme aussi *cornets* en françois, sont appellées en latin par plusieurs auteurs *rhombi*, mot qui veut dire une *lozange*, & qui par conséquent est impropre pour désigner les coquilles dont il s'agit ici. On leur a donné plus justement le nom de *volute*, parce que dans l'architecture les *volutes* d'un chapiteau vont en diminuant jusqu'au point appellé l'*œil de la volute*. D'autres disent, *volutæ*, *a volvendo*, *vel revolutione spirali*, *dictæ*.

On peut distribuer avec M. Dargenville, les *volutes* sous cinq classes générales. 1°. *Volutes* dont le sommet est élevé. 2°. *Volutes* dont le sommet est applati & coupé par differentes côtes. 3°. *Volutes* dont le sommet est couronné. 4°. *Volutes* dont le sommet est joint au corps sans aucune arète. 5°. *Volutes* dont le sommet est détaché du corps par un cercle, le corps renflé dans le milieu & la bouche évasée.

Dans la classe des *volutes* dont le sommet est élevé, on met les especes suivantes: 1°. le grand-amiral; 2°. le vice-amiral; 3°. l'amiral d'orange; 4°. l'amiral chagriné; 5°. le faux amiral, ou le navet; 6°. les spectres; 7°. la *volute* entourée de lignes, & de couleur fauve; 8°. la flamboyante; 9°. la peau de chagrin; 10°. la minime; 11°. la guinée, ou la spéculation; 12°. la *volute* fasciée à stries, & rougeâtre; 13°. la pointillée; 14°. l'hébraïque; 15°. la *volute* brune, entourée de deux zones blanches; 16°. l'isabelle; 17°. le drapeau; 18°. la *volute* barriolée de deux zones à réseaux; 19°. la chauve-souris; 20°. la *volute* blanche, marquetée de points & de taches jaunes.

Dans la classe des *volutes* dont le sommet est applati & coupé par différentes côtes, on distingue les especes suivantes: 1°. la moire, en latin *bombix*; 2°. le léopard ou tigre noir; 3°. le léopard jaune; 4°. le léopard rouge; 5°. le damier; 6°. le damier à points bleus; 7°. la *volute* fasciée de points jaunes & blancs; 8°. la tinne de beurre, elle est quelquefois tachetée de petites lignes couleur d'agate; 9°. la *volute*, dite *esplandion*; 10°. la *volute* cerclée d'une fasce blanche; 11°. le cierge brut, autrement dit l'*onix*; quand il est poli, on l'appelle *le cygne*; 12°. l'aile de papillon; 13°. la *volute* verdâtre, cerclée de points & de zones bariolées.

Dans la classe des *volutes* dont le sommet est couronné, on compte 1°. la couronne impériale toute fasciée; 2°. la même moins fasciée; 3°. la même bariolée de brun; 4°. la même marbrée de noir.

A la classe des *volutes* dont le sommet

est joint au corps sans aucune arête, appartiennent 1°. le drap d'or; 2°. le drap d'argent; 3°. le drap citron; 4°. le drap d'or fascié; 5°. la brunette; 6°. l'omelette; 7°. la *volute* à réseau; 8°. la *volute* empennée, ou représentant des plumes d'oiseau; 9°. la *volute* bariolée de taches bleues; 10°. la *volute* grenue, entourée de taches & de pointes; 11°. la même toute jaune.

La cinquieme & derniere classe des *volutes* contient; 1°. l'écorchée; 2°. le nuage; 3°. le brocard de soie; 4°. le brocard d'argent; 5°. le taffetas, en latin *pannus sericus*; 6°. la tulipe, toutes coquilles recherchées.

Aussi est-il vrai que les *volutes* composent une des plus riches & des plus précieuses familles que l'on ait dans l'histoire des coquilles; & Rumphius a eu raison de les nommer *eximiæ*. Rien n'est au-dessus des compartimens de l'amiral; l'éclat de ses couleurs, l'émail de sa blancheur, & sa belle forme, le rendent encore plus recommandable que sa rareté. Les Hollandois sont si curieux de cette coquille, que quelques-uns l'ont achetée jusqu'à mille florins, ainsi que le vice-amiral qui n'est guere moins estimé. Cette derniere est un fond blanc marqueté de taches longues, déchiquetées, de couleur rouge foncé, avec une ligne ponctuée vers le milieu, comme à l'amiral. Comme elle vient de la mer & des pays éloignés, ils l'ont appellée par excellence *le grand-amiral, l'amiral d'Orange*. Quand au lieu d'une ligne ponctuée qui se trouve dans le bas ou au milieu de la grande fasce jaune, on compte jusqu'à trois ou quatre de ces lignes, cette singularité augmente le prix de la coquille. La *volute* nommée *les spectres*, est encore singuliérement recherchée. *Voy.* SPECTRES, *Conchyl.*

La peau de chagrin est remarquable par sa surface grenue, tandis que sur une couleur fauve tachetée de blanc, s'éleve par étages une tête pointillée. Les taches noires répandues sur la robe blanche de l'hébraïque, imitent assez bien des caracteres hébreux.

Le tigre ou léopard jaune, tacheté de blanc, est rare. L'aile de papillon l'est encore davantage: certains yeux & des taches faites en croissant sur les trois rangs de bandelettes qui l'entourent, ressemblent assez à celles des ailes de papillon.

La couronne impériale a pris son nom d'une tête très-plate, chargée de tubercules qui, réguliérement disposées, forment une espece de couronne.

Remarque générale à faire sur la beauté des volutes. Leur clavicule ou sommet est ordinairement assez élevé & composé de huit à dix spires arrondies, souvent coupées dans leur contour par de petits filets qui tournent avec elles jusqu'à l'œil de la *volute*, dont la pointe est extrêmement fine; quand les mêmes compartimens qui ornent la robe, se répetent réguliérement sur le sommet, ils rendent ces coquilles parfaites.

Deux mots sur l'animal qui habite les *volutes*, suffiront. Il est peu différent de celui qui occupe le rouleau. Il sort de l'extrémité opposée au sommet un col penché avec une tête ronde, d'où partent deux cornes cylindriques, très-pointues, au milieu desquelles sont situés deux points noirs saillans qui dénotent ses yeux, surmontés par la pointe de ces cornes. Un petit trou rond, ouvert au milieu d'une place assez large au haut de la tête, indique la position de la bouche. Elle fait l'office d'un suçoir pour attirer à soi les corps qui lui conviennent. (*D. J.*)

VOLUTE, *Conchyliographie*, en latin *helix*, c'est le contour des spirales du fust de la coquille; lequel fust, en latin *columella*, va en diminuant à un point comme centre, qu'on appelle *œil de la volute*. (*D. J.*)

VOLUTE, *Architect. civile*, c'est un des principaux ornemens des chapiteaux ioniques & composites. Il représente une espece d'écorce roulée en ligne spirale; & les Grecs qui l'ont inventée, ont voulu représenter par-là les boucles des cheveux des femmes, sur lesquelles ils proportionnerent les colonnes ioniques. On dessine ainsi la *volute*, selon M. Perrault.

1°. Ayant marqué l'astragale qui doit avoir deux douziemes d'épaisseur, & s'étendre à droite & à gauche, autant que le diametre du bas de la colonne peut le permettre, du haut de la colonne sur la face où l'on veut tracer la *volute*, tirez une ligne à niveau par le milieu de l'astragale, & faites-la passer au-delà de l'extrémité de cette moulure.

2°. Faites descendre du haut de l'abaque une ligne perpendiculaire sur une autre ligne qui passe par le centre du cercle,

dont la moitié décrit l'extrémité de l'astragale. Vitruve appelle *œil* ce cercle qui a deux douziemes de diametre; & c'est dans ce cercle que sont placés douze points qui servent de centre aux quatre quartiers de chacune des trois révolutions dont la *volute* est composée. On fait l'opération suivante, pour avoir ces douze points.

3°. Tracez dans l'œil un quarré dont les diagonales soient l'une dans la ligne horisontale, & l'autre dans la ligne verticale, ces lignes se coupent au centre de l'œil.

4°. Du milieu du côté de ce quarré, tirez deux lignes qui séparent le quarré en quatre parties égales; ces parties donnent les douze points dont il s'agit. On trace ensuite la *volute*. Pour la faire, on met une jambe du compas sur le premier point qui est dans le milieu du côté intérieur & supérieur du quarré, & l'autre jambe à l'endroit où la ligne verticale coupe la ligne du bas de l'abaque; & on trace un quart de cercle en-dehors & en-bas, jusqu'à la ligne horisontale. De cet endroit au second point, on décrit un second quart de cercle tournant intérieurement jusqu'à la ligne verticale. On passe de là au troisieme point, qui est dans le milieu du côté inférieur & extérieur du quarré, pour tracer le troisieme quart de cercle tournant en-haut & en-bas, jusqu'à la ligne horisontale. On vient ensuite au quatrieme point, d'où l'on décrit le quatrieme quart de cercle tournant en-haut & en-bas jusqu'à la ligne verticale. Du cinquieme point on décrit de même le cinquieme quart de cercle, & de même le sixieme, du sixieme point qui est au-dessous du second; & le septieme, du septieme qui est au-dessous du troisieme. En allant ainsi de point en point dans le même ordre, on trace les douze quartiers qui font le contour spiral de la *volute*. (*D. J.*)

Méthode de tracer la volute *ionique & de lui donner une forme agréable, dans laquelle il est fait mention de la construction du contour intérieur de ladite* volute. Plusieurs savans architectes ont cherché la méthode de tracer la *volute* ionique, afin de lui donner la forme agréable qu'on remarque dans les chapiteaux antiques; car l'on ignore encore de quelle maniere les anciens s'y sont pris pour tracer ce bel ornement. On a donc regardé long-tems la description de la *volute* comme un problème intéressant, dont les architectes ont donné des solutions plus ou moins inexactes, jusqu'à celle que Goldman a imaginée (*a*), & qui a été trouvée d'une précision géométrique si grande & si féconde, qu'elle donne non-seulement la construction de la *volute* extérieure, mais encore celle de la *volute* intérieure, qu'on nomme *listel de la volute*. Cette méthode a été universellement adoptée; c'est celle que l'auteur de l'*article* VOLUTE, enseigne d'après Perrault; mais le défaut de *figure* fait qu'il est très-difficile de la bien comprendre; & d'ailleurs il n'y est pas fait mention de la construction du contour intérieur de la *volute*, point aussi essentiel que le contour extérieur. C'est pourquoi nous avons cru devoir y suppléer ici; & pour ne point répéter, nous en varierons la formule, en l'accompagnant de la *figure* 8, *planche II d'architecture, supplément des planches, & de la figure* 9.

Ayant déterminé la grandeur du module qui doit servir à régler l'ordonnance ionique, on le divisera en dix-huit parties égales, comme il doit l'être dans cet ordre, on tirera ensuite une ligne *F H*, à laquelle on donnera seize de ces parties, c'est-à-dire, un module moins deux parties. Dans cette ligne on déterminera le point *L*, éloigné de neuf parties du point *F*, & de sept parties ou minutes du point *H*. Ce point *L* sera le centre de l'œil de la *volute*; de ce point on décrira un cercle, dont le rayon aura une minute, & par conséquent son diametre *I K* en aura deux: la ligne *I F* en aura huit, & la ligne *K H* en aura six, proportion prescrite par Vignole d'après l'antique. Divisez les rayons *L I* & *L K*, chacun en deux parties égales, aux points 1 & 4; & sur cette ligne 1 & 4 décrivez le quarré 1, 2, 3, 4, dont le côté supérieur 2, 3, doit toucher la circonférence du cercle. Abaissez ensuite sur le point *L* les obliques 2 *L* & 3 *L*; divisez la base 1, 4, en six parties égales, afin d'avoir les points 5, 9, 12, 8; sur la ligne 5, 8, construisez le quarré 5, 6, 7 & 8; & sur la ligne 9, 12, construisez l'autre petit quarré 9, 10, 11, 12; alors

(*a*) Chambers prétend que c'est celle de Vitruve, qui avoit été long-tems perdue. Palladio en a donné une autre sur la *Pl. IV d'Archit. fig.* 1, *Suppl. des Planches.*

vous aurez trois quarrés qui vous donneront douze angles droits & douze centres dont vous vous servirez pour décrire le contour de la *volute* de la maniere que nous allons voir, après avoir prolongé à discrétion les côtés des quarrés comme sur la *figure*.

1. Mettez une pointe du compas sur le point 1, & ouvrant l'autre jusqu'au point *F*, avec cette ouverture décrivez le quart de cercle *FM*, le plus extérieur & le plus grand de la *volute*.

2. Mettez une pointe du compas au point 2, & de l'ouverture 2 *M* décrivez le quart de cercle *MR*.

3. Portez la pointe du compas au point 3, & de l'intervalle 3 *R* décrivez le quart de cercle *RV*.

4. Du point 4, comme centre, avec une ouverture du compas égale à 4 *V*, vous décrirez le quatrieme quart de cercle *VT* qui acheve la premiere circonvolution de la *volute*.

5. Mettez la pointe du compas sur le point 5, comme centre, & de l'intervalle 5 *T* décrivez le quart de cercle *TN* qui commence la seconde circonvolution.

6. Du point 6, comme centre, avec une ouverture de compas égale à 6 *N*, décrivez le quart de cercle *NP*.

7. Portez une des branches du compas au point 7, ouvrez l'autre jusqu'en *P*, & décrivez le quart de cercle *PT*.

8. Du point 8, comme centre, & de l'intervalle 8 *T* décrivez le quart de cercle *Tz*.

9. Prenant le point 9 pour centre, & donnant à l'ouverture du compas la ligne 9 *z*, décrivez le quart de cercle *z o*.

10. Mettez une pointe du compas au point 10, & avec l'intervalle 10 *O*, décrivez le quart de cercle *OQ*.

11. Du point 11, pris pour centre, avec l'intervalle 11 *Q*, vous décrirez le quart de cercle *QS*.

12. Enfin portez une des branches du compas au point 12, ouvrez l'autre jusqu'au point *S*, & décrivez l'arc de cercle *SA* qui doit rencontrer la circonférence de l'œil de la *volute*, ou du cercle qui a le point *L* pour centre.

A présent, pour tracer le contour intérieur de la *volute*, qu'on nomme *listel*, il faut faire la ligne *FX* égale à une partie ou minute du module, & ensuite chercher une quatrieme proportionnelle aux lignes *IF*, *IX*, *Lv*, laquelle est fort aisée à trouver; car la ligne *IX* étant les sept huitiemes de la ligne *IF*, celle qu'on cherche doit être aussi les sept huitiemes de la ligne *Lv*, *fig*. 9. On détache le quarré 1, 2, 3, 4, de la *volute*, pour le présenter plus en grand : on y trouve la ligne qu'on suppose égale aux sept huitiemes de la ligne *L* 1.

Prenez la partie *Lz* égale à *Lv*, divisez la ligne *vz* en six parties égales, comme on a fait la ligne 1, 4; puis sur les bases *vz*, *qt* & *mn*, élevez les quarrés *vxyz*, *qrst* & *mopn*; & les douze angles droits de ces trois quarrés donneront douze centres, desquels on tracera la *volute* intérieure qu'on voit ponctuée sur la *fig*. 8; car supposez que les quarrés ponctués sur la *fig*. 9 soient placés sur le diametre de l'œil de la *volute*, vous commencerez par décrire un quart de cercle qui aura pour centre le point *v*, & pour rayon l'intervalle *vX*; & ce quart de cercle ira se terminer sur le prolongement du côté *vx*, comme dans la premiere opération. Prenant ensuite ce point *x* pour second centre, on décrira un autre quart de cercle qui aura pour rayon l'intervalle du point *x* jusqu'à l'endroit où le premier quart de cercle se sera terminé sur le prolongement de *vx*. On continuera de décrire de la même maniere tous les autres contours, comme on l'a fait dans la *volute* extérieure, n'y ayant de différence dans celle-ci que la grandeur des quarrés, qui est moindre que celle de ceux qui donnent les centres de la premiere.

VOLUTE, s. f. *Archit.*, enroulement en ligne spirale, ionique, qui fait le principal ornement des chapiteaux ioniques, corinthiens & composites. Les *volutes* sont différentes dans ces trois ordres. *Voy.* là-dessus le *Cours d'architecture* de Daviler, édition 1750, & la maniere de dessiner les *volutes*. Les *volutes* du chapiteau corinthien, qui sont au-dessus des caulicoles, sont au nombre de seize, huit angulaires, & huit autres plus petites appellées *hélices*. Il y a quatre *volutes* dans le chapiteau ionique, & huit dans le composite. Mais cet ornement est particulier au chapiteau ionique. Il représente une espece d'oreiller ou de coussin, posé entre l'abaque & l'échine, comme si l'on avoit craint que la pesanteur de l'abaque, ou de l'entablement qui est au-dessus, ne rompît ou ne gâtât l'échine.

Si l'on en croit Vitruve, les *volutes* représentent la coëffure des femmes, & les boucles des cheveux. Leon-Baptiste Albert les appelle *coquilles*, parce qu'elles ressemblent à la coquille d'un limaçon; & par cette raison, les ouvriers leur donnent le nom de *limaces*.

Les *volutes* ne sont pas seulement des ornemens aux chapiteaux; il y en a encore aux consoles, aux modillons & ailleurs. Dans les modillons, ce sont deux enroulemens inégaux du côté du modillon corinthien; & dans les consoles, les enroulemens des côtés de la console sont presque semblables aux enroulemens du modillon.

Volute à l'envers. Volute qui au sortir de la tigette se contourne en dedans. Il y a des *volutes* de cette façon à Saint-Jean-de-Latran & à la Sapience à Rome, du dessin du cavalier Bernin.

Volute angulaire. Volute qui est pareille dans les quatre faces du chapiteau, comme au temple de la Concorde à Rome.

Volute arrasée. Volute dont le listel, dans ses trois contours, est sur une même ligne, comme les *volutes* de l'ionique antique, & la *volute* de Vignole.

Volute à tige droite. Volute dont la tige parallele au talloir, sort de derriere la fleur de l'abaque, comme aux chapiteaux composites de la grande salle des thermes de Dioclétien, à Rome.

Volute de parterre. Enroulement de buis ou de gazon dans un parterre.

Volute évuidée. Volute dont le canal d'une circonvolution est détaché du listel d'une autre par un vuide à jour. De toutes les *volutes*, celle-ci est la plus légere. On en voit de pareilles aux pilastres ioniques de l'église des PP. Barnabites à Paris.

Volute fleuronnée. Volute dont le canal est enrichi d'un rinceau d'ornement, comme aux chapiteaux composites des arcs antiques à Rome.

Volute unissante. Volute qui semble sortir du vase par derriere-l'orc, & qui monte dans l'abaque. On la pratique aux plus beaux chapiteaux composites.

Volute ovale. Volute qui a ses circonvolutions plus hautes que larges, comme on les pratique aux chapiteaux angulaires modernes, ioniques & composites, & comme elles sont au temple de la Fortune virile, & au théatre de Marcellus à Rome.

Volute rentrante. Volute dont les circonvolutions rentrent en-dedans, comme les ioniques de Michel-Ange au Capitole à Rome.

Volute saillante. Volute dont les enroulemens se jettent en-dehors, comme aux ordres ioniques du portail des PP. Feuillans, & de celui de Saint-Gervais à Paris. *Daviller. (D. J.)*

VOLUTITES, s. f. *Hist. nat.*, nom donné par les naturalistes à une coquille univalve pétrifiée, parce qu'elle est en volute ou en spirale. La coquille nommée l'*amiral*, est de cette espece.

VOLUTRINE, s. f. *Mytholog.*, divinité des Romains, qui présidoit à l'enveloppe des grans.

VOLVULES, *volvulæ*, *Hist. nat.* Quelques auteurs ont donné ce nom aux fragmens de l'antrochite que l'on nomme *trochites*, à cause de leur forme semblable à celle d'une roue. On a aussi donné ce nom aux *entrochites* elles-mêmes. *Voy.* TROCHITES & ENTROCHITES.

VOLVULUS, s. m. *Médec.*. est un nom que donnent quelques auteurs à la passion iliaque; d'autres l'appellent *chordapsus*, & d'autres *miserere*. *V.* ILIAQUE, CHORDAPSUS, MISERERE, & PASSION ILIAQUE.

VOMANO, s. m. *Géog. mod.*, en latin *Vomanus*, riviere d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle y prend sa source à quelques milles d'Amatri; & après avoir mouillé Montorio, elle vient se perdre dans le golfe de Venise. *(D. J.)*

VOMANUS, *Géog. anc.*, fleuve d'Italie, dans le Picenum, selon Pline, l. III, c. 13. Silius Italicus, l. VIII, v. 439, en fait mention dans ces vers:

. . . . . *Statque humectata* Vomano.
Hadria. . . . .

Ce fleuve conserve son ancien nom; car il s'appelle encore le *Vomano*. *(D. J.)*

VOMER, s. m. *Anat.* La lame osseuse qui sépare la cavité des narines, est sujette à de grandes irrégularités, car on la trouve dans le plus grand nombre de sujets, bossuée tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; de sorte qu'il s'en faut beaucoup que les cavités des narines soient égales, ce qu'il n'est pas inutile de savoir.

Les anatomistes prétendent que cette cloison nasale est composée de deux pieces, une supérieure antérieure, qui appartient à l'os ethmoïde; l'autre inférieu-

re & postérieure, à laquelle ils ont donné le nom de *vomer*; mais tout cela paroît être une erreur, dont voici la cause.

La lame osseuse est si mince vers son milieu échancré, qu'elle se brise, pour peu qu'on y touche; elle se fend d'elle-même lorsqu'elle a été exposée quelque temps au soleil & à la rosée; de sorte qu'on a quelque peine à la trouver dans son entier, sur-tout dans les têtes des cimetieres; on l'a donc regardée comme faite de deux os, & en conséquence on a placé l'articulation de ces deux os dans l'endroit le plus foible de la cloison, qu'on trouve ordinairement brisé, sans faire attention au peu de solidité qu'auroit cette connexion qui seroit contraire aux loix que la nature s'est imposées dans l'assemblage des os, & sans considérer que dans les articulations par surface, l'étendue doit être proportionnée au volume & à l'usage des parties, ce qui ne sauroit convenir à l'articulation supposée; enfin l'irrégularité de cette connexion, qui n'a presque jamais la même forme dans les sujets secs, & qu'on trouve tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, n'a point frappé le commun des anatomistes; mais si l'on examine cette partie dans les sujets frais, on aura le plaisir de trouver la cloison dans son entier, & même on la trouvera telle dans plusieurs têtes seches qui n'auront pas été long-temps exposées au soleil & à la rosée. (*D. J.*)

VOMIQUE, s. f. *Médec.* Cette maladie est un abscès dans le poumon, qui provient ou de tubercules cruds qui sont venus à suppurer, ou d'une inflammation lente qui n'a pu se résoudre, & que la trop grande étendue de l'engorgement & la tension des parties ont forcé d'abscéder; les causes & les signes sont les mêmes que ceux des abscès. La respiration est extrêmement gênée. *V.* PHTHISIE.

La *vomique* des poumons est une maladie occulte, dans laquelle les malades paroissent jouir d'une assez bonne santé; ils ont un petit abscès dans quelque partie de ce viscere; cet abscès est exactement renfermé dans un kiste ou une membrane qui forme une espece de poche. Ceux qui sont attaqués d'atrophie, ou qui ont quelques vaisseaux rompus dans les poumons, sont fort sujets aux *vomiques*; ils ont l'haleine puante long-tems avant qu'elle perce, le sang leur vient quelquefois à la bouche en toussant; ils ont le corps lourd & pesant; leurs toux sont longues & incommodes, elles sont suivies quelquefois de l'ouverture de la *vomique* & de l'expectoration de la matiere qu'elle contient: alors il leur survient une fievre assez considérable, le crachement de sang & des agitations du corps violentes: ces symptomes ne sont pas toujours suivis de la mort, on recouvre quelquefois la santé; mais s'il arrive que la *vomique*, en s'ouvrant, se décharge sur le cœur, le malade mourra subitement; on a des exemples de cet accident. *Lommius.*

Cette maladie ne peut qu'être extrêmement dangereuse, comme il le paroît par la fonction de la partie attaquée: mais on ne peut la prévenir, & il est difficile d'y remédier lorsqu'elle est formée: voici les vues que l'on peut suivre dans le traitement.

1°. Dans la *vomique* imminente il faut prendre garde qu'elle ne se forme, & cela par les saignées & tous les remedes de l'inflammation, les adoucissans, les huileux & les béchiques doux; il faut ordonner au malade le même régime qu'aux phthisiques. On peut s'enhardir à ordonner les expectorans.

2°. Dans la *vomique* formée, & prête à se rompre, il y a d'autres mesures à prendre pour diminuer les dangers de sa rupture, s'il est possible; car elle est à craindre pour le malade, de quelque façon qu'elle se fasse: il seroit à souhaiter qu'elle se vuidât par métastase, en prenant la route des selles ou des urines. Cette voie, quoique longue, seroit bien moins dangereuse; mais si elle se jette sur les bronches, comme il est naturel que cela arrive, alors le danger est imminent, car le poumon se trouve engorgé de matiere purulente, & les vésicules sont remplies de pus, de façon qu'elles ne peuvent recevoir l'air ni le chasser; la respiration devient interceptée, & le malade est comme englouti & suffoqué par la mauvaise odeur qu'exhale la matiere purulente qui sort des bronches par flot: dans ce dernier cas, il faut disposer le malade de façon à empêcher qu'il ne soit étouffé par la rupture de la *vomique*, & pour cela on le fait coucher sur le ventre, afin d'aider l'éruption du pus par les bronches & la trachée artere; ensuite on lui fait respirer une

eau de senteur, ou on lui en met dans la bouche pour empêcher la puanteur de le suffoquer.

Supposé que la rupture fût prochaine & imminente, & qu'on la prévit ne pouvoir se faire d'elle-même, on pourroit l'aider ou accélérer en faisant éternuer ou tousser le malade, en excitant le vomissement. Ces moyens, quoique périlleux, sont pourtant salutaires dans l'occasion: si la matiere ne peut sortir tout à la fois, ou parce qu'il y a plus d'un sac, ou parce qu'elle est en trop grande quantité, alors on doit menager les forces du malade, & prendre garde de l'épuiser.

Lorsque la rupture & l'éruption de la *vomique* sont faites, on doit remédier au délabrement qu'elles ont causé; mais ce point est encore plus difficile que le précédent; car l'ulcere étant fort étendu, toujours arrosé par la limphe bronchiale, agité par l'action du poumon même, frappé par l'abord continuel de l'air, il est impossible qu'il se cicatrise; on doit donc employer une cure palliative, qui est la même que pour la phthisie; mais on doit avoir égard à la corruption de la matiere purulente, à l'affoiblissement des forces, & à la fievre lente, dont les indications sont différentes.

La premiere demande des fortifians, des restaurans & des analeptiques, tels que les bouillons, les gelées de veau, de poulet, le blanc-manger; ensuite on peut recourir aux baumes naturels & artificiels, tels que le baume de tolu, son sirop, le baume du commandeur de Perne.

La seconde indication demande les adoucissans, les tempérans, le lait coupé avec l'eau d'orge, ou le biscuit dans le bouillon, la semoule, le gruau cuit de même. Ces sortes d'alimens doivent être aromatisés avec l'essence de bergamotte ou de citron.

Si la fievre peut s'emporter, on change l'air du malade, on le mene à la campagne pour y prendre le lait, & enfin on prend toutes les précautions que demande le traitement de la phthisie.

VOMIR, v. act. & n. *Gramm.*, c'est rendre par la bouche ce qui est renfermé dans l'estomac. *On vomit* naturellement ou artificiellement. Il se prend aussi au figuré: *vomir* des injures; *vomir* du feu. Les injures que les auteurs ont *vomies* les uns contre les autres, *&c.*

VOMIR, *Hydraul.*, se dit en terme de fontaines, d'une figure ou d'un masque qui jette beaucoup d'eau, presque à fleur de la surface d'un bassin. (*K*)

VOMISSEMENT. s. m. *Médec.*, c'est un mouvement spasmodique & rétrograde des fibres musculaires de l'ésophage, de l'estomac, des intestins, accompagné de convulsions des muscles de l'abdomen & du diaphragme, qui, lorsqu'elles sont légeres, produisent les rots, les nausées & le vomissement, quand elles sont violentes. Ces désordres convulsifs procedent de la quantité immodérée, ou de l'acrimonie des alimens, d'un poison, de quelque lésion du cerveau, comme plaie, contusion, compression, ou inflammation de cette partie, d'une inflammation au diaphragme, à l'estomac & aux intestins, à la rate, au foie, aux reins, au pancréas ou au mésentere, de l'irritation du gosier, d'un mouvement désordonné des esprits, causé par une irritation ou une agitation non accoutumée, comme le mouvement d'un carrosse, d'un vaisseau, ou autre cause semblable, ou l'idée de quelque chose dégoûtante.

Les symptomes du *vomissement* sont les nausées incommodes, la tension dans la région épigastrique, un sentiment de pesanteur au même endroit, l'amertume dans la bouche, la chaleur, les tiraillemens, la perte de l'appétit, l'anxiété, la chaleur à l'endroit de l'estomac, l'agitation, l'affluence de la salive à la bouche, les crachats fréquens, le vertige, l'affoiblissement de la vue, la pesanteur, la rougeur au visage, le tremblement de la levre inférieure, la cardialgie qui dure jusqu'à ce qu'on ait rejeté ce qui étoit contenu dans l'estomac.

Tous ces symptomes dénotent évidemment un mouvement spasmodique & convulsif de l'estomac & de ses parties nerveuses.

Le *vomissement* se distingue par les matieres que l'on rend. Le pituiteux est celui où l'on rend des matieres mucilagineuses, chyleuses, & des restes d'alimens imparfaitement dissous. Il est bilieux lorsque les matieres rendues ne sont qu'un amas bilieux; enfin, il y a des vomissemens noirâtres, corrompus, verds, érugineux & porracés, selon la couleur des matieres & des humeurs rejetées. On rend aussi quelquefois par le

vomissement, des vers & des insectes.

Le *vomissement* est souvent sanguinolent ; on rend alors le sang tout fluide, il est souvent épais, noirâtre ; cela arrive sur-tout dans la maladie noire d'Hippocrate, dans l'inflammation & l'engorgement de l'estomac.

Souvent le *vomissement* est stercoreux, parce que le mouvement rétrograde de l'estomac & des intestins rappelle de ces cavités les matieres stercorales : il y a des *vomissemens* où l'on évacue du pus & une matiere sanieuse. On voit des malades rendre par le *vomissement*, des masses charnues & membraneuses qui s'étoient engendrées dans leur estomac.

On voit que la cause prochaine qui dispose au *vomissement* est la stimulation ou le tiraillement des fibres nerveuses de l'estomac & du duodénum, ou la matiere qui cause ce tiraillement est dans ces parties même, ou dans d'autres plus éloignées, mais qui correspondent à celles-ci par des nerfs : de là naît la distinction du *vomissement* en symptomatique & en idiopathique. La cause matérielle de celui-ci est dans l'estomac même ou dans le duodénum ; celle de l'autre ou du symptomatique est plus éloignée, elle réside dans les intestins inférieurs, les conduits biliaires, les reins, la tête, ou quelqu'autre partie distante ou prochaine de l'estomac, elle dépend principalement du concours des parties, de la sympathie des nerfs ; c'est ainsi que les douleurs du foie, de la rate, des reins, de la vessie, les rétentions d'urine, la colique néphrétique, l'affection cœliaque, la hernie entérocele, épiplocele, périplocele, causent les *vomissemens*.

Le symptomatique est plus ordinaire que l'idiopathique, il paroît occasionné par le renversement des mouvemens des nerfs & des esprits, ce qui provient des chatouillemens différens. C'est ainsi que l'imagination frappée de quelque chose de désagréable, excite au *vomissement* ; c'est ainsi que les vers dans le nez, dans les intestins, produisent le *vomissement*. Une plaie dans le cerveau excite le même symptome.

Pronostic. Le *vomissement* critique en général est salutaire. Le symptomatique est mauvais ; le pire de tous est celui que cause une acrimonie subtile qui irrite les nerfs.

Le *vomissement* violent, avec toux, douleur, obscurcissement de la vue, pâleur, est dangereux ; car il peut causer l'avortement, une descente, repousser la matiere arthritique, dartreuse, éréfypélateuse, vérolique, sur quelques parties nobles, au grand détriment du malade ; il occasionne quelquefois la rupture de l'épiploon, le *vomissement* devient mortel dans ceux qui sont disposés aux hernies, ou qui en sont attaqués, car il produit un étranglement.

Les *vomissemens* bilieux porracés, érugineux, sont effrayans ; ils menacent d'inflammation.

Le *vomissement* causé par des vers qui corrodent l'estomac, sur-tout si l'on rend des vers morts, & qu'il y ait cessation des symptomes les plus formidables, avec des convulsions violentes dans les membres, c'est l'indication d'un sphacele qui détruit les vers & les malades.

Le *vomissement* fétide n'augure jamais rien de bon, attendu qu'il indique une corruption interne.

Le *vomissement* de sang continué longtems & violent ne peut que terminer bientôt la vie du malade.

Le *vomissement* qui dure depuis six mois & plus, qui est accompagné de chaleur & de fievre lente, avec exténuation par tout le corps, donne lieu de soupçonner que l'estomac est ulcéré.

Souvent le *vomissement* se guérit de lui-même, parce qu'il détruit la cause morbifique qui le produisoit ; c'est ainsi que les matieres peccantes étant évacuées & emportées, cessent d'irriter l'estomac. Dans ce sens l'émétique est salutaire dans le *vomissement*, & le proverbe qui dit *vomitus vomitu curatur*, se trouve vrai. C'est le sentiment d'Hippocrate, *Epit. l.* VI ; & la maxime qui dit que les contraires se guérissent par les contraires, n'est pas moins vraie dans ce cas.

Le traitement du *vomissement* demande que l'on emporte les causes qui le produisent, & que l'on emploie ensuite les remedes calmans, restaurans & prophilactiques : ainsi la premiere indication consiste à évacuer la matiere peccante par le *vomissement*, si cette voie est nécessaire.

On commence, dans l'acrimonie, par saigner le malade, pour diminuer la contraction spasmodique de l'estomac, c'est ce qui se pratique aussi dans le *vomisse-*

ment de sang, dans la chaleur d'entrailles; ensuite on ordonne l'émétique en lavage, le tartre stibié, comme nous l'avons dit en son lieu, (*v.* ÉMÉTIQUE) ou l'ipécacuanha, à la dose de six grains, lorsque la matiere peccante est une humeur glaireuse qui corrode & irrite les tuniques de l'estomac. Ce végétal résineux opere de même dans le *vomissement* que dans la dyssenterie, contre laquelle il est regardé comme spécifique.

On peut encore évacuer & calmer tout à la fois, par un purgatif ordonné de la façon suivante. Prenez de manne deux onces, de catholicon double une once, de sirop violat une once, d'eau de pavot rouge six onces; faites du tout une potion purgative & calmante.

La seconde indication dans le *vomissement* consiste à calmer les spasmes, les convulsions & les tiraillemens de l'estomac par les remedes appropriés.

Dans le *vomissement* bilieux, on évacuera la bile surabondante, on la délaiera par les amers, les purgatifs minoratifs, comme la casse, la manne, la rhubarbe, le rapontic & autres.

Dans le *vomissement* de sang, on emploiera la saignée réitérée; on évitera l'émétique, à moins qu'il n'y eût saburre; on emportera ce mal par les eaux acidules, les apozemes & les juleps astringens & anodins.

Mais on doit prendre garde de tourmenter le malade par les remedes astringens dans aucun *vomissement*, si l'on n'a pas eu soin auparavant d'emporter les matieres âcres & irritantes: autrement on le fatigueroit beaucoup, & on ne feroit qu'attirer des inflammations sur l'estomac ou les intestins. Ainsi dans le *vomissement* sympathique & symptomatique, il faut songer, avant toutes choses, à attaquer la cause éloignée qui produit le *vomissement*. Ainsi, on doit commencer par soulager le mal de tête, la migraine, les plaies, les contusions du cerveau, les convulsions des méninges; on emportera la fievre, les vers, la colique néphrétique, on remettra la hernie, on fera rentrer le sac herniaire, s'il est possible, on procurera le rétablissement des évacuations ordinaires, dont la suppression auroit pu causer le *vomissement*. C'est ainsi que l'écoulement des menstrues, le flux hémorrhoïdal rétabli, guérissent le *vomissement* causé par leur suppression.

Dans le *vomissement* avec cardialgie continnelle, & accompagné de vapeurs, ou précédé de spasmes & de convulsions, on ordonnera les remedes antispasmodiques, tels que les teintures de castor, les huiles de succin, les teintures de fleurs de tilleul, de pivoine, l'eau de cerise noire, l'opium & ses préparations, les gouttes d'Angleterre, l'huile douce de vitriol, le soufre anodin de vitriol.

Dans le *vomissement* avec ulcere à l'estomac, on aura soin de penser à cet ulcere; pour remplir les indications qu'il présente, & soulager le malade autant qu'il est possible, on doit éviter tout aliment âcre, on emploiera les alimens gélatineux & nourrissans, le lait coupé avec les bois, les baumes naturels & artificiels, & sur-tout celui du commandeur de Perne.

Mais tous les remedes sont inutiles, si on n'insiste sur un régime exact & modéré; les alimens doivent être proportionnés à la cause du mal, à l'état de l'estomac & à sa foiblesse; la quantité doit être réglée, l'esprit doit être tranquille, on doit aider le sommeil, l'air sera pur, l'exercice fréquent & modéré.

La troisieme indication sera préservative ou prophilactique; ainsi elle variera selon les causes: on aura donc recours aux atténuans, aux remedes chauds & stomachiques dans la viscosité des humeurs, dans la disposition pituiteuse & phlegmatique des visceres; on emploiera les amers dans le défaut de ressort & l'atonie des parties qui servent à la chylification.

Les principaux remedes & les plus efficaces dans le *vomissement* produit par un acide, répondent à une indication fort générale, qui est d'absorber ces mêmes acides qui produisent le *vomissement*; on emploie pour la remplir, les absorbans, les terreux & les diaphorétiques.

Les absorbans sont d'autant plus salutaires, qu'ils émoussent les pointes des acides, & forment avec elles de véritables sels neutres qui sont lavatifs & purgatifs.

Le *vomissement* chronique & qui a duré long-tems, ne peut s'emporter que par l'usage des eaux minérales sulfureuses ou thermales dans le cas de relâchement & de viscosité, par les eaux savonneuses dans le cas d'obstructions lentes & cuti-

neuses des visceres, & par les eaux acidules & ferrugineuses, lorsque les obstructions sont tenaces & produites par un sang épais & noirâtre.

La saignée n'est nécessaire dans le *vomissement* que dans le cas de chaleur, d'ardeur d'estomac, ou dans le *vomissement* de sang. La saignée est pour assurer l'effet des remedes indiqués dans cette maladie.

Corollaire. Le *vomissement* peut être regardé comme un symptome salutaire dans beaucoup de maladies: il est des personnes en qui il produit le même effet que le flux menstruel & l'éruption des regles; alors on ne doit point l'arrêter, non plus que ces évacuations, il faut seulement procurer l'évacuation par une autre voie.

Il ne faut pas s'exciter à vomir à la légere, souvent on s'attire des maladies funestes, & l'estomac affoibli par ce *vomissement* forcé ne peut se rétablir, quelque remede que l'on emploie.

VOMISSEMENT DE MER, *Marine.* La plupart de ceux qui voyagent sur mer sont sujets à des *vomissemens* qui deviennent souvent dangereux pour leur santé, indépendamment de l'incommodité qui en résulte pour eux. M. Rouelle a trouvé que l'*éther* ou la liqueur éthérée de Frobenius, étoit un remede souverain contre ces accidens; cette liqueur appaise les *vomissemens*, & facilite la digestion des alimens dans ceux qui étant sujets à ces inconvéniens, sont forcés de se priver souvent de nourriture pendant un tems très-considérable. Pour prévenir cette incommodité, l'on n'aura donc qu'à prendre dix ou douze gouttes d'*éther* sur du sucre, que l'on avalera en se bouchant le nez, de peur qu'il ne s'exhale; ou bien on commencera par mêler l'*éther* avec environ dix ou douze parties d'eau, on agitera ce mélange afin qu'il s'incorpore, au moyen d'un peu de sucre en poudre, qui est propre à retenir l'*éther*, & à le rendre plus miscible avec l'eau, & l'on boira une petite cuillerée de ce mélange, ce qui empêchera le *vomissement*, ou le soulevement d'estomac que cause le mouvement de la mer.

VOMISSEMENT ARTIFICIEL, *ou* VOMITIF, *Médecine thérapeutique.* Il s'agit ici du *vomissement* qui est déterminé à dessein par des remedes, dans la vue de changer en mieux l'état du sujet qu'on fait vomir.

Ce *vomissement* est donc un genre de secours médicinal; & comme il peut être employé, ou pour prévenir un mal futur, ou pour remédier à un mal présent, c'est tantôt une ressource qui appartient à la partie de la médecine connue sous le nom d'*hygienne*, c'est-à-dire, régime des hommes dans l'état de santé, *voy.* RÉGIME, & tantôt une ressource thérapeutique ou curative, c'est-à-dire, appartenant au traitement des maladies. *Voy.* THÉRAPEUTIQUE.

Le *vomissement* artificiel est une espece de purgation. *V.* PURGATIF & PURGATION.

Les moyens par lesquels les médecins excitent le *vomissement*; sont connus dans l'art sous le nom d'*émétique*, qui est grec, & sous celui de *vomitif*, dérivé du latin *vomitivum* ou *vomitorium*; on exprime encore l'effet de ces remedes en disant qu'ils purgent par le haut, *per superiora.*

Le *vomissement* artificiel est un des secours que la médecine a employés le plus anciennement, sur-tout à titre de préservatif, c'est-à-dire, comme moyen d'éviter des maux futurs. Hippocrate conseilloit aux sujets les plus sains de se faire vomir au moins une ou deux fois par mois, au printems & en été, sur-tout aux gens vigoureux, & qui vomissoient facilement; & avec cette circonstance, que ceux qui avoient beaucoup d'embonpoint, devoient prendre les remedes vomitifs à jeûn; & ceux qui étoient maigres, après avoir dîné ou soupé. Le plus commun de ces remedes *vomitifs* se préparoit avec une décoction d'hyssope, à laquelle on ajoutoit un peu de vinaigre & de sel commun. C'étoit encore un remede vomitif, usité chez les anciens, qu'une livre d'écorce de racine de raiforts macérée dans de l'hydromel, mêlé d'un peu de vinaigre simple ou de vinaigre scillitique, que le malade mangeoit toute entiere, & sur laquelle il avaloit peu-à-peu la liqueur dans laquelle elle avoit macéré. Ce remede fut sur-tout familier aux méthodiques, qui l'employoient même dans les maladies aiguës, au rapport de Célius Aurélianus. Prosper Alpin rapporte que les Egyptiens modernes sont encore dans l'usage de se faire vomir de tems en tems dans le bain.

Cet usage du *vomissement* artificiel est presqu'entiérement oublié parmi les médecins modernes ; & il paroit qu'en effet, & l'usage en lui-même, & le moyen par lequel on le remplissoit, se ressentent beaucoup des commencemens grossiers & imparfaits de l'art naissant.

Quant à l'usage curatif du *vomissement*, les anciens ne l'employerent presque que dans certaines maladies chroniques ; & ils en usoient au contraire très-sobrement dans les maladies aiguës. Hippocrate ne le conseille par préférence à la purgation par en-bas, & la purgation étant indiquée en général, que dans le cas de douleur de côté, qui a son siege au-dessus du diaphragme, (*voy.* Aphorisme 18, sect. 4) & il n'est fait mention qu'une fois dans ses livres des épidémies, *lib.* V, de l'emploi de ce secours contre un *cholera morbus*, dans lequel il dit avoir donné de l'ellébore avec succès.

Les principales maladies chroniques dans lesquelles il l'employoit, étoient la mélancolie, la manie, les fluxions qu'il croyoit venir du cerveau, & tomber sur les organes extérieurs de la tête ; les douleurs opiniâtres de cette partie ; les foiblesses des membres, & principalement des genoux ; l'enflure universelle, ou leucophlegmatie, & quelques autres maladies chroniques très-invétérées. Hippocrate qui employoit quelquefois le *vomissement* dans tous ces cas, osoit faire vomir aussi les phthisiques, & même avec de l'ellébore blanc, qui étoit le vomitif ordinaire de ce tems-là, & qui est un remede si *féroce*. V. Ellébore.

En général, les anciens ont mal manié les émétiques ; & cela est arrivé vraisemblablement parce qu'ils n'en avoient que de mauvais, soit qu'ils fussent impuissans, comme la décoction d'hyssope d'Hyppocrate ; soit qu'ils fussent d'un emploi très-incommode dans les maladies, comme les raves des méthodiques ; soit enfin qu'ils fussent trop violens, comme l'ellébore blanc de tous les anciens.

Les médecins modernes, au contraire, sont très-habiles dans l'administration des *vomitifs*, qui sont devenus entre leurs mains le remede le plus général, le plus efficace, & en même tems le plus sûr de tous ceux que la médecine emploie ; & il est vraisemblable que leur pratique prévaut en ce point sur la pratique ancienne, par l'avantage qu'a la pharmacie moderne d'avoir été enrichie de plusieurs émétiques très-efficaces, mais en même tems sûrs & *innocens*. Quoi qu'il en soit, le très-fréquent usage que les médecins modernes font des émétiques, peut être considéré, & même doit l'être (pour être apprécié avec quelqu'ordre), par rapport aux incommodités ou indispositions légeres, par rapport aux maladies aiguës, & par rapport aux maladies chroniques.

Au premier égard, il est sûr que toutes les indispositions dépendantes d'un vice des digestions, & principalement d'un vice récent de cette fonction, que toutes ces indispositions, dis-je, sont très-efficacement, très-directement, & même très-doucement combattues par le *vomissement* artificiel ; & notamment que la purgation ordinaire, c'est-à-dire, la purgation par en-bas, qu'on n'emploie que trop souvent au lieu du *vomissement*, est inférieure à ce dernier secours à plusieurs titres.

Premiérement, une médecine *glisse* souvent sur les glaires & les autres *impuretés* qui sont les principales causes matérielles de ces sortes d'indispositions, & par conséquent ne les enleve point ; au lieu que les émétiques les enlevent infailliblement, & leur action propre est même ordinairement suivie d'une évacuation par les selles, qui acheve l'opération de toutes les premieres voies.

2°. Les potions purgatives sont souvent rejetées ou vomies par un estomac impur, & cela sans qu'elles entraînent qu'une très-petite portion des matieres viciées contenues dans ce viscere, & dès-lors c'est un remede donné à pure perte.

3°. L'action d'un émétique usuel est plus douce que l'action d'une médecine ordinaire, au moins elle est beaucoup plus courte, & elle a des suites moins fâcheuses. On éprouve pendant le *vomissement*, il est vrai, des angoisses qui vont quelquefois jusqu'à l'évanouissement, & quelques secousses violentes ; mais ces secousses & ces angoisses ne sont point dangereuses, & elles ne sont que momentanées ; & enfin après l'opération d'un émétique, qui est communément terminée en moins de deux heures, le sujet qui vient de l'essuyer n'est point affoibli, n'est point fatigué, ne souffre point une soif importune, ne reste point exposé à une constipa-

tion incommode ; au lieu que celui qui a pris une médecine ordinaire, est tourmenté toute la journée, éprouve des foiblesses lors même qu'il n'éprouve point de tranchées, souffre après l'opération du remede une soif toujours incommode, est foible encore le lendemain, & est souvent constipé pendant plusieurs jours.

4°. Enfin, une médecine ordinaire est communément un breuvage détestable ; & un émétique, même doux, peut être donné dans une liqueur insipide ou agréable, dont elle n'altere point le goût.

Quant à la méthode plus particuliere encore aux modernes de prescrire des émétiques au commencement de presque toutes les maladies aiguës, l'expérience lui est encore très-favorable.

Ce remede, qu'on donne ordinairement après le premier, ou tout au plus après le second redoublement, & qu'on a coutume de faire précéder par quelques saignées, a l'avantage singulier d'exciter la nature sans troubler ses déterminations, sans s'opposer à sa marche critique, en ébranlant au contraire également tous les organes excrétoires, au lieu de faire violence à la nature en la sollicitant d'opérer par un certain couloir l'évacuation critique que dès le commencement de la maladie elle avoit destinée à un autre ; ce qui est l'inconvénient le plus grave de l'administration prématurée des évacuans réels & proprement dits.

L'emploi de ce remede, dans le cours d'une maladie aiguë, ou dans d'autres temps que dans le commencement, demande plus d'attention & plus d'habileté de la part du médecin, parce que cet emploi est moins général, & que l'indication de réveiller par une secousse utile les forces de la nature qui paroit prête à succomber dans sa marche, & cela sans risquer de les épuiser, parce que cette indication, dis-je, ne peut être saisie que par le praticien le plus consommé ; il est même clair à présent que c'est faute d'avoir su choisir ce temps de la maladie, & juger sainement de l'état des forces du malade, que les émétiques réussissoient quelquefois si mal lorsqu'on ne les donnoit que dans les cas presque désespérés, & à titre de ces secours douteux qu'il vaut mieux tenter dans ces cas, selon la maxime de Celse, que de n'en tenter aucun, comme il le fait encore dans les angines suppurées, par exemple. Au reste, ces cas où l'on peut donner l'émétique avec succès dans le cours des maladies aiguës, peuvent être naturellement ramenés au cas vulgaire de leurs emploi dans le commencement des maladies ; car c'est précisément lorsqu'une nouvelle maladie survient ou commence dans le cours d'une autre maladie, que l'émétique convient éminemment. Or, ce cas d'une maladie aiguë entée sur une autre, fort peu observé par la foule des médecins, est un objet très-intéressant, & soigneusement observé par les grands maitres ; & cet état se détermine principalement par la nouvelle doctrine du pouls. *V.* POULS, *médecine*.

On voit clairement par cette maniere dont nous envisageons l'utilité des émétiques dans les maladies aiguës, que nous ne l'estimons point du tout par l'évacuation qu'il procure ; il paroit en effet que c'est un bien très-subordonné, très-secondaire, presqu'accidentel, que celui qui peut résulter de cette évacuation : aussi, quoique les malades, les assistans & quelques médecins n'apprécient le bon effet des émétiques que par les matieres qu'ils chassent de l'estomac, on peut assurer assez généralement que c'est à peine comme évacuant que ce remede est utile dans le traitement des maladies aiguës.

En effet, on observe que l'efficacité de ce remede est à-peu-près la même dans ce cas, soit que l'action de vomir soit suivie d'une évacuation considérable, soit qu'elle ne produise que la sortie de l'eau qu'on a donnée au malade, devenue mousseuse & un peu colorée ; ce qui est précisément l'événement le plus fréquent, & celui sur lequel les artistes les plus expérimentés doivent toujours compter. Il faut observer encore à ce sujet, que quand même on pourroit procurer quelquefois par l'émétique une évacuation utile, ce ne pourroit jamais être qu'à la fin ou dans le temps critique de la maladie, & dans le cas très-rare où la nature prépareroit une crise par les couloirs de l'estomac, & jamais dans le commencement des maladies aiguës ; temps auquel nous avons dit que les médecins modernes l'employoient assez généralement & avec succès. Enfin on doit remarquer que l'effet des émétiques donnés dans le commencement des maladies aiguës, est, par les considérations

tions que nous venons de proposer, bien différent de l'effet de ce remede dans les indispositions dont nous avons parlé plus haut.

Quant à l'emploi des émétiques contre les maladies chroniques, il est très-rare ou presque nul dans la pratique moderne; il a seulement lieu à titre de préservatif pour ceux qui sont sujets à quelques maladies à paroxisme, & principalement aux maladies convulsives & nerveuses, comme épilepsie, apoplexie, paralysie, &c. car quant à l'usage des émétiques dans le paroxisme même de plusieurs maladies chroniques, comme ceux de l'apoplexie & de l'asthme; comme il est certain que ces paroxismes doivent être regardés en eux-mêmes comme des affections aigues, il s'ensuit que cet usage doit être ramené à celui de ce remede dans les maladies aiguës. Et quant aux toux stomacales & aux coqueluches des enfans, qui en sont des especes, les émetiques agissent dans ces cas comme dans les maladies aiguës, & comme dans les incommodités; ils ébranlent utilement toute la machine, ils réveillent l'excrétion pectorale cutanée, & ils chassent de l'estomac des sucs viciés & ordinairement acides, qui sont vraisemblablement une des causes matérielles de ces maladies.

Le *vomissement* artificiel, excité dans la vue de procurer la sortie du fœtus mort ou de l'arriere-faix, qui est recommandé dans bien des livres, & par conséquent pratiqué par quelques médecins, est une ressource très-suspecte.

Il est peu de contre-indications réelles des émétiques; outre le cas d'inflammations réelles de l'estomac, des intestins & du foie, elles se bornent presque à ne pas exposer à leurs actions les sujets qui ont des hernies ou des obstructions au foie, & les femmes enceintes; encore y a-t-il sur ce dernier cas une considération qui semble restreindre considérablement l'opinion trop légérement conçue du danger inévitable auquel on exposeroit les femmes enceintes en général, en les faisant vomir dans les cas les plus indiqués. Cette considération qu'*Angelus Sala* propose au commencement de son *Émétologie*, est que rien n'est si commun que de voir des femmes vomir avec de grands efforts & très-souvent pendant plusieurs mois de leur grossesse, & que rien n'est si rare que de les voir faire de fausses couches par l'effet de cet accident. Il n'est pas clair non plus que les émétiques soient contre-indiqués par la délicatesse de la poitrine, & par la pente aux hémorragies de cette partie, ou aux hémorragies utérines. Hippocrate, comme nous l'avons rapporté plus haut, émétisoit fortement les phthisiques; & quoique ce ne soit pas une pratique qu'on doive conseiller sans restriction, l'inutilité presque générale des remedes benins contre la phthisie peut être regardée comme un droit au moins à ne pas exclure certains remedes héroïques, quand même on ne pourroit dire en leur faveur, sinon qu'ils ne peuvent faire pis que les remedes ordinaires, à plus forte raison, lorsqu'on peut alléguer en leur faveur l'autorité d'Hippocrate.

Les contre-indications tirées de l'âge, des sujets, des climats & des saisons, sont positivement démenties par l'expérience; les émétiques peuvent être donnés utilement à tous les âges, jusqu'à la vieillesse la plus décrépite, dans toutes les saisons, quoiqu'Hippocrate ait excepté l'hiver; & dans tous les climats, quoique Baglivi ait écrit qu'on ne pouvoit pas les donner à Rome, *in aere romano*, qui étoit très-chaud, encore qu'il les crût très-utiles dans les pays plus tempérés, & que des médecins de Paris eussent écrit auparavant que des émétiques pouvoient être très-convenables en Grece, où le climat étoit chaud; mais que pour des climats plus froids, tel que celui de Paris, on devoit bien se donner de garde de risquer de tels remedes.

Au reste, ce préjugé contre le *vomissement* s'accrut considérablement dans plusieurs pays, & notamment à Paris, lorsqu'il se confondit avec un autre préjugé plus frivole encore, qui fit regarder vers le milieu du dernier siecle un remede dont les principales préparations étoient émétiques, comme un vrai poison. Je veux parler de cette singuliere époque de l'histoire de la faculté de médecine de Paris, rappellée dans la partie historique de l'article CHYMIE (*voy.* cet article), où une guerre cruelle excitée dans son sein au sujet de l'antimoine, présenta l'événement singulier de la proscription de ce remede par un decret de la faculté, confirmé par arrêt du parlement, d'un

docteur dégradé pour avoir persisté à employer ce remede; & enfin l'antimoine triomphant bientôt après, & placé avec honneur dans l'antidotaire de la faculté. L'ouvrage plein de fanatisme & d'ignorance, qui a pour titre *Martyrologe de l'antimoine*, & qui ne put manquer d'être accueilli avec fureur par les ennemis de l'antimoine dans ces temps orageux, est aujourd'hui presqu'absolument ignoré; & les médecins modernes qui font un usage si étendu des émétiques, n'emploient presque que des émétiques antimoniaux. *Voy.* ANTIMOINE. Il est très-essentiel d'observer à ce sujet que ceux qui craignent encore aujourd'hui ces émétiques antimoniaux, se trompent évidemment sur l'objet de leur crainte; ils s'occupent de l'instrument employé à procurer le *vomissement*, du tartre émétique, par exemple, qui est toujours innocent, tandis que c'est le *vomissement* lui-même, c'est-à-dire, la secousse, les efforts, la convulsion de l'estomac & son influence sur toute la machine, qui est le véritable objet de l'attention du médecin. Car quoique la plupart des sujets veuillent être délicats, que le plus grand nombre de ceux à qui l'on propose des remedes un peu actifs se trouvent même offensés de ce que le médecin les croit capables d'en supporter l'action; il n'en est cependant aucun qui ne se crût en état de vomir sans danger, si on ne lui annonçoit d'autre vomitif que de l'eau chaude. Or s'il vomissoit cinq ou six fois avec de l'eau chaude, & par le secours d'une plume ou du doigt qu'il introduiroit dans sa gorge, il essuyeroit une opération médicamenteuse toute aussi violente, peut-être plus incommode à la machine, que s'il avoit vomi le même nombre de fois au moyen de trois grains de bon émétique. Au reste, ce préjugé populaire (où trop de médecins sont encore peuple à cet égard) contre les émétiques antimoniaux, commence heureusement à se dissiper, & on commence à l'employer même à Montpellier, où l'emploi presqu'exclusif des purgatifs regne souverainement.

Nous avons déja insinué que les émétiques des anciens, qu'ils tiroient principalement du regne végétal, n'étoit plus en usage chez les modernes. Ils n'ont presque retenu que le cabaret ou oreille d'homme, & ils ne lui ont associé qu'une autre production du regne végétal; savoir, l'ypécacuanha qui est une découverte moderne. *Voy.* CABARET & YPECACUANHA. Le tabac qui est une autre découverte moderne & qui est un émétique très-*féroce*, n'est employé que dans des cas rares. *V.* TABAC.

Le regne animal ne fournit aucun vomitif usuel; ce sont des sujets du regne minéral traités par la chymie, qui ont fourni aux médecins modernes le plus grand nombre d'émétiques; & ces principaux sujets sont les vitriols, le mercure & l'antimoine; & principalement ce dernier, qui est aujourd'hui le seul dont les préparations soient employées à ce titre.

Parmi un grand nombre de préparations antimoniales que les chymistes ont décrites ou vantées sans en révéler la composition, telles que, un *aqua benedicta Rullandi*, un *oxisaccharum emeticum Angeli Salæ*, un *oxisaccharum emeticum Ludovici*; des sirops émétiques préparés avec des sucs de tous les différens fruits acides, avec le vinaigre & avec la crême de tartre, un *sapa vomitoria Sylvii*; le mercure de vie, la rose minérale d'Angelus Sala, &c. au lieu de tout cela, dis-je, les médecins instruits n'employent plus que le tartre émétique, & par préférence celui qui est préparé avec le verre d'antimoine.

Le *mochlique* des freres de la Charité de Paris, *voy. cet article*, n'est employé qu'à un usage particulier, aussi bien que le verre d'antimoine ciré; savoir, la colique de Poitou pour le premier, & la dyssenterie pour le dernier. *V.* COLIQUE & DYSSENTERIE.

C'est une pratique connue de tout le monde, que celle de faire prendre de l'eau tiede à ceux à qui l'on a donné des émétiques; mais c'est une regle moins connue de cette administration, que celle qui prescrit de n'en faire prendre que lorsque l'envie de vomir est pressante.

Il est encore à propos de faire observer que l'action des émétiques jette ordinairement dans des angoisses qui vont quelquefois jusqu'à la défaillance; mais que cet état est toujours fort passager, & n'a point de suites dangereuses. (*b*)

VOMITIF, *Littérat.* On vient de lire la pratique médicinale des *vomitifs*. Les Romains, sur la fin de la république, en

faisoient un usage bien différent ; ils en prenoient immédiatement avant & après le repas, non-seulement pour leur santé, mais par luxure. Ils prennent un *vomitif*, dit Séneque, afin de mieux manger, & ils mangent afin de prendre un *vomitif* ; par cette évacuation avant que de manger, ils se préparoient à manger encore davantage ; & en vuidant leur estomac d'abord après avoir mangé, ils croyoient prévenir tout accident qui pouvoit résulter de la réplétion : ainsi Vitellius, quoiqu'il fût un fameux glouton, est dit avoir conservé sa vie par le moyen des *vomitifs*, tandis qu'il avoit crevé tous ses camarades, qui n'avoient pas pris les mêmes précautions.

Ciceron nous apprend que César pratiquoit souvent cette coutume. Il écrit à Atticus, l'an 708 de Rome, que ce vainqueur des Gaules étant venu le voir dans les saturnales, il lui avoit donné un grand repas à sa maison de campagne. Après qu'il se fut fait frotter & parfumer, ajoute Ciceron, il prit dans la matinée un *vomitif*, se promena l'après-midi, se mit le soir à table, but, mangea librement, & montra beaucoup de gaieté dans ce souper. César en prenant un *vomitif* chez Ciceron, lui prouvoit par-là, qu'il avoit dessein de faire honneur à sa table ; mais ce qui plut davantage à l'orateur de Rome, fut la conversation fine & délicate qui régna dans cette fête, *bene cocto & condito sermone*. Ce n'est pas néanmoins, ajoute Ciceron, un de ces hôtes à qui l'on dit ; ne manquez pas, je vous prie, de repasser chez moi à votre retour ; une fois c'est assez. César avoit deux mille hommes pour cortege. Barba Cassius fit camper les soldats au-dehors. Outre la table de César, il y en avoit trois autres très-bien servies pour les principaux de sa suite, comme aussi pour ses affranchis du premier & du second ordre. La réception n'étoit pas peu embarrassante dans la conjecture des temps ; cependant on ne parla point de choses sérieuses, la conversation se tourna toute entiere du côté de la littérature avec beaucoup d'aisance & d'agrément. Alors les Romains se délassoient des affaires d'état, par les plaisirs de l'esprit. (*D. J.*)

VOMITOIRE, s. m. *Antiq. rom.* On appelloit vomitoires, *vomitoria*, chez les Romains, les endroits par où le peuple sortoit du théatre. L'affluence du monde qui passoit par ces endroits-là pour vuider le théatre, donna vraisemblablement lieu à l'origine du mot.

Le mot *vomitoire* signifioit autrefois la même chose que *vomitif* ; mais il ne s'emploie plus dans ce sens. (*D. J.*)

VONTACA, s. m. *Hist. nat. Botan. exot.*, fruit des Indes orientales, appellé par Garcias, *coing de Bengale* ; Rai nomme l'arbre qui le porte *arbos cucurbitifera.* C'est un grand arbre, garni de quantité de rameaux épineux. Ses feuilles fixées trois ensemble à une même queue, sont rondes, dentelées en leurs bords, luisantes, odorantes. Ses fleurs sont attachées six ou sept à un pédicule ; elles sont composées de cinq pétales oblongs, & répandent une odeur agréable. Ses fruits sont ronds, couverts d'une écorce verdâtre, déliée, sous laquelle il y en a une autre qui est dure, ligneuse, presque osseuse ; ils contiennent une chair visqueuse, jaunâtre, humide, d'un goût aigre doux ; les semences qu'ils renferment, sont oblongues, blanches, pleines d'un suc gommeux, transparent. On confit ce fruit mûr ou verd au sucre ou au vinaigre ; & quand il est confit avant sa maturité, on l'emploie contre le cours de ventre. (*D. J.*)

VOORBOURG *ou* VOORBURG, *Géog. mod.*, village de la Hollande, entre Delft & Leyde, au voisinage de la Haye. C'est l'un des plus anciens & des plus beaux villages de Hollande, & c'est assez en faire l'éloge. (*D. J.*)

VOORHOUT, *Géogr. mod.*, village de Hollande, sur le chemin de Leyde à Harlem, mais village illustré le 31 décembre de l'an 1668, par la naissance de Herman Boërhaave, un des grands hommes de notre temps, & un des plus célebres médecins qu'il y ait eu depuis Hippocrate, dont il a fait revivre les principes & la doctrine.

Son pere, ministre du village, cultiva l'éducation de ce fils, qu'il destinoit à la théologie, & lui enseigna ce qu'il savoit de latin, de grec & de belles-lettres. Il l'occupoit, pour fortifier son corps, à cultiver le jardin de la maison, à travailler à la terre, à semer, planter, arroser. Peu à peu, cet exercice journalier qui délassoit son esprit, endurcit son corps au travail. Il y fit provision de forces

pour le reste de sa vie, & peut-être en remporta-t-il ce goût dominant qu'il a toujours eu pour la botanique.

Agé d'environ douze ans, il fut attaqué d'un ulcere malin à la cuisse, qui résista tellement à tout l'art des chirurgiens, qu'on fut obligé de les congédier : le malade prit le parti de se faire de fréquentes fomentations avec de l'urine, où il avoit dissous du sel, & il se guérit lui-même. Les douleurs qu'il souffrit à cette occasion pendant près de cinq ans, lui donnerent la premiere pensée d'apprendre la médecine ; cependant cette longue maladie ne nuisit presque pas au cours de ses études. Il avoit, par son goût naturel, trop d'envie de savoir, & il en avoit trop de besoin par l'état de sa fortune ; car son pere le laissa à l'âge de quinze ans, sans secours, sans conseil & sans biens.

Il obtint néanmoins de ses tuteurs, la liberté de continuer ses études à Leyde, & il trouva d'illustres protecteurs qui encouragerent ses talens, & le mirent en état de les faire valoir. En même temps qu'il étudioit la théologie, il enseignoit les mathématiques à de jeunes gens de condition, afin de n'être à charge à personne. Sa théologie étoit le grec, l'hébreu, le chaldéen, l'Ecriture-sainte, la critique du vieux & du nouveau Testament, les anciens auteurs ecclésiastiques, & les commentateurs les plus renommés.

Un illustre magistrat l'encouragea à joindre la médecine à la théologie, & il ne fut pas difficile de le porter à y donner aussi toute son application. En effet, il faut avouer que, quoiqu'également capable de réussir dans ces deux sciences, il n'y étoit pas également propre. Le fruit d'une vaste & profonde lecture avoit été de lui persuader que la religion étoit depuis long-temps défigurée par de vicieuses subtilités philosophiques, qui n'avoient produit que des dissensions & des haines, dont il auroit bien de la peine à se garantir dans le sacré ministere ; enfin, son penchant l'emporta pour l'étude de la nature. Il apprit par lui-même l'anatomie, & s'attacha à la lecture des médecins, en suivant l'ordre des temps, comme il avoit fait pour les auteurs ecclésiastiques.

Commençant par Hippocrate, il lut tout ce que les Grecs & les Latins nous ont laissé de plus savant en ce genre ; il en fit des extraits, il les digéra & les réduisit en systêmes, pour se rendre propre tout ce qui y étoit contenu. Il parcourut avec la même rapidité & la même méthode, les écrits des modernes. Il ne cultiva pas avec moins d'avidité la chymie & la botanique ; en un mot, son génie le conduisit dans toutes les sciences nécessaires à un médecin ; & s'occupant continuellement à étudier les ouvrages des maitres de l'art, il devint l'Esculape de son siecle.

Tout dévoué à la médecine, il résolut de n'être désormais théologien qu'autant qu'il le falloit pour être bon chrétien. Il n'eut point de regret, dit M. de Fontenelle, à la vie qu'il auroit menée, à ce zele violent qu'il auroit fallu montrer pour des opinions fort douteuses, & qui ne méritoient que la tolérance, enfin à cet esprit de parti dont il auroit dû prendre quelques apparences forcées, qui lui auroient coûté beaucoup, & peu réussi.

Il fut reçu docteur en médecine l'an 1693, âgé de vingt-cinq ans, & ne discontinua pas les leçons de mathématiques, dont il avoit besoin, en attendant les malades qui ne vinrent pas si-tôt. Quand ils commencerent à venir, il mit en livres tout ce qu'il pouvoit épargner, & ne se crut plus à son aise, que parce qu'il étoit plus en état de se rendre habile dans sa profession. Par la même raison qu'il se faisoit peu-à-peu une bibliotheque, il se fit aussi un laboratoire de chymie ; & ne pouvant se donner un jardin de botanique, il herborisa dans les campagnes & dans les lieux incultes.

En 1701, les curateurs de l'université de Leyde le nommerent lecteur en médecine, avec la promesse de la chaire qui vint bientôt à vaquer. Les premiers pas de sa fortune une fois faits, les suivans furent rapides : en 1709 il obtint la chaire de botanique, & en 1718 celle de chymie.

Ses fonctions multipliées autant qu'elles pouvoient l'être, attirerent à Leyde un concours d'étrangers qui enrichissoient journellement cette ville. La plupart des Etats de l'Europe fournissoient à Boerhaave des disciples ; le Nord & l'Allemagne principalement, & même l'Angleterre, toute fiere qu'elle est, & avec justice, de l'état florissant où les sciences sont chez elle. Il abordoit à Leyde des étudians en médecine de la Jamaïque & de la Virginie, comme de Constantinople

& de Moscow. Quoique le lieu où il tenoit ses cours particuliers, fût assez vaste, souvent pour plus de sûreté, on s'y faisoit garder une place par un collegue, comme nous faisons ici aux spectacles qui reussissent le plus.

Outre les qualités essentielles au grand professeur, M. Boerhaave avoit encore celles qui rendent aimable à des disciples; il leur faisoit sentir la reconnoissance & la considération qu'il leur portoit, par les graces qu'il mettoit dans ses instructions. Non-seulement il étoit très-exact à leur donner tout le temps promis, mais il ne profitoit jamais des accidens qui auroient pu légitimement lui épargner quelques leçons, & même quelquefois il prioit ses disciples d'agréer qu'il en augmentât le nombre. Tous les équipages qui venoient le chercher pour les plus grands seigneurs, étoient obligés d'attendre que l'heure des cours fût écoulée.

Boerhaave faisoit encore plus vis-à-vis de ses disciples; il s'étudioit à connoître leurs talens; il les encourageoit & les aidoit par des attentions particulieres. Enfin, s'ils tomboient malades, il étoit leur médecin, & il les préféroit sans hésiter, aux pratiques les plus brillantes & les plus lucratives; en un mot, il regardoit ceux qui venoient prendre ses instructions, comme ses enfans adoptifs, à qui il devoit son secours; & en les traitant dans leurs maladies, il les instruisoit encore efficacement.

Il remplissoit ses trois chaires de professeur de la même maniere, c'est-à-dire, avec le même éclat. Il publia en 1707, ses *Institutions de médecine*, & l'année suivante ses *Aphorismes* sur la connoissance & sur la cure des maladies. Ces deux ouvrages qui se réimpriment tous les trois ou quatre ans, sont admirés des maitres de l'art. Boerhaave ne se fonde que sur l'expérience bien avérée, & laisse à part tous les systêmes, qui ne sont ordinairement que d'ingénieuses productions de l'esprit humain, désavouées par la nature. Aussi comparoit-il ceux de Descartes à ces fleurs brillantes qu'un beau jour d'été voit s'épanouir le matin, & mourir le soir sur leur tige.

Les *Institutions* forment un cours entier de médecine théorique, mais d'une maniere très-concise, & dans des termes si choisis, qu'il seroit difficile de s'exprimer plus nettement & en moins de mots. Aussi l'auteur n'a eu pour but que de donner à ses disciples des germes de vérités réduits en petit, & qu'il faut développer, comme il le faisoit par ses explications. Il prouve dans cet ouvrage, que tout ce qui se fait dans notre machine, se fait par les loix de la méchanique, appliquées aux corps solides & liquides dont le nôtre est composé. On y voit encore la liaison de la physique & de la géométrie avec la médecine; mais quoique grand géometre, il n'a garde de regarder les principes de sa géométrie comme suffisans pour expliquer les phénomenes du corps humain.

L'utilité de ce beau livre a été reconnue jusques dans l'Orient; le moufti l'a traduit en arabe, ainsi que les *Aphorismes;* & cette traduction, que M. Schultens trouva fidelle, a été mise au jour dans l'imprimerie de Constantinople, fondée par le grand-visir.

Tout ce qu'il y a de plus solide par une expérience constante, regne dans les *Aphorismes* de Boerhaave; tout y est rangé avec tant d'ordre, qu'on ne connoît rien de plus judicieux, de plus vrai, ni de plus énergique dans la science médicinale. Nul autre, peut-être, après l'Esculape de la Grece, n'a pu remplir ce dessein, ou du moins n'a pu le remplir aussi dignement que celui qui, guidé par son propre génie, avoit commencé à étudier la médecine par la lecture d'Hippocrate, & s'étoit nourri de la doctrine de cet auteur. Il a encore rassemblé dans cet ouvrage, avec un choix judicieux, tout ce qu'il y a de plus important & de mieux établi dans les médecins anciens Grecs & Latins, dans les principaux auteurs Arabes, & dans les meilleurs écrits modernes. On y trouve enfin les différentes lumieres que répandent les découvertes modernes, dont de beaux génies ont enrichi les sciences. Toute cette vaste érudition est amplement développée par les beaux commentaires de Van-Swieten sur cet ouvrage, & par ceux de Haller sur les *Institutions* de médecine.

J'ai dit que M. Boerhaave fut nommé professeur de botanique en 1709, année funeste aux plantes par toute l'Europe. Il trouva dans le jardin public de Leyde environ trois mille simples, & dix ans après il avoit déjà doublé ce nombre. Je sais que d'autres mains pouvoient travail-

ler au foin de ce jardin ; mais elles n'eussent pas été conduites par les mêmes yeux. Aussi Boerhaave ne manqua pas de perfectionner les méthodes déjà établies pour la distribution & la nomenclature des plantes.

En 1722, il fut attaqué d'une violente maladie dont il ne se rétablit qu'avec peine. Il s'étoit exposé, pour herboriser, à la fraîcheur de l'air & de la rosée du matin, dans le tems que les pores étoient tout ouverts par la chaleur du lit. Cette imprudence, qu'il recommandoit soigneusement aux autres d'éviter, pensa lui coûter la vie. Une humeur goutteuse survint, & l'abattit au point qu'il ne lui restoit plus de mouvement, ni presque de sentiment dans les parties inférieures du corps ; la force du mal étoit si grande, qu'il fut contraint pendant long-tems de se tenir couché sur le dos, & de ne pouvoir changer de posture par la violence du rhumatisme goutteux, qui ne s'adoucit qu'au bout de quelques mois, jusqu'à permettre des remedes. Alors M. Boerhaave prit des potions copieuses de sucs exprimés de chicorée, d'indive, de fumeterre, de cresson aquatique & de véronique d'eau à larges feuilles: ce remede lui rendit la santé comme par miracle. Mais ce qui marque jusqu'à quel point il étoit considéré & chéri, c'est que le jour qu'il recommença ses leçons, tous les étudians firent le soir des réjouissances publiques, des illuminations & des feux de joie, tels que nous en faisons pour les plus grandes victoires.

En 1725, il publia, conjointement avec le professeur Albinus, une édition magnifique des *œuvres* de Vésale, dont il a donné la vie dans la préface.

En 1727, il fit paroître le *Botanicon Parisiense* de Sébastien Vaillant. Il mit à la tête une préface sur la vie de l'auteur & sur plusieurs particularités qui regardent ce livre. On y trouve un grand nombre de choses nouvelles qui ne se rencontrent point dans l'ouvrage de Tournefort. On y voit les caracteres des plantes & les synonymes marqués avec la derniere exactitude. Il y regne encore une savante critique touchant les descriptions, les figures & les noms que les auteurs ont donnés des plantes ; enfin la beauté des planches répond au reste.

En 1729, parut son traité latin des *maladies vénériennes*, qui fut reçu avec tant d'accueil en Angleterre, qu'on en fit une traduction & deux éditions en moins de trois mois. Le traité dont nous parlons, sert de préface au grand recueil des auteurs qui ont écrit sur cette même maladie, & qui est imprimé à Leyde en deux tomes *in-fol.*

Vers la fin de 1727, M. Boerhaave avoit été attaqué d'une seconde rechûte presque aussi rude que la premiere de 1722, & accompagnée d'une fievre ardente. Il en prévit de bonne heure les symptomes qui se succéderoient, prescrivit jour par jour les remedes qu'il faudroit lui donner, les prit & en réchappa ; mais cette rechûte l'obligea d'abdiquer deux ans après les chaires de botanique & de chymie.

En 1731, l'académie des sciences de Paris le nomma pour être l'un de ses associés étrangers, & quelque tems après il fut aussi nommé membre de la société royale de Londres. M. Boerhaave se partagea également entre les deux compagnies, en envoyant à chacune la moitié de la relation d'un grand travail sur le vif-argent, suivi nuit & jour sans interruption pendant quinze ans sur un même feu, d'où il résultoit que le mercure étoit incapable de recevoir aucune vraie altération, ni par conséquent de se changer en aucun autre métal. Cette opération ne convenoit qu'à un chymiste fort intelligent, fort patient & en même tems fort aisé. Il ne plaignit pas la dépense, pour empêcher, s'il est possible celle où l'on est si souvent & si malheureusement engagé par les alchymistes. Le détail de ses observations à ce sujet se trouve dans l'*Histoire de l'académie des sciences*, année 1734, & dans les *Transact. philos.* n. 430, ann. 1733. On y verra avec quelle méthode exacte, rigide & scrupuleuse, il a fait ses expériences, & combien il a fallu d'industrie & de patience pour y réussir.

La même année 1731, Boerhaave avoit donné, avec le secours de M. Grorenvelst, médecin & magistrat de Leyde, une nouvelle édition des *œuvres* d'Arétée de Cappadoce, il avoit dessein de faire imprimer en un corps & de la même maniere, tous les anciens médecins Grecs ; mais ses occupations ne lui permirent pas d'exécuter cet utile projet.

En 1732, parurent ses *Elémens de chy-*

nit, *Lugd. Bat.* 1732, *in*-4°. 2 volumes, ouvrage qui fut reçu avec un applaudissement universel. Quoique la chymie eût déjà été tirée de ces ténebres mystérieuses où elle se retranchoit anciennement, il sembloit néanmoins qu'elle ne se rangeoit pas encore sous les loix générales d'une science réglée & méthodique; mais M. Boerhaave l'a réduite à n'être qu'une simple physique claire & intelligible. Il a rassemblé toutes les lumieres acquises, & confusément répandues en mille endroits différens, & il en a fait, pour ainsi dire, une illumination bien ordonnée, qui offre à l'esprit un magnifique spectacle. La beauté de cet ouvrage paroit sur-tout dans le détail des procédés, par la sévérité avec laquelle l'auteur s'est astreint à la méthode qu'il s'est prescrite, par son exactitude à indiquer les précautions nécessaires pour faire avec sûreté & avec succès les opérations, & par les corollaires utiles & curieux qu'il en tire continuellement.

Voilà les principaux ouvrages par lesquels Boerhaave s'est acquis une gloire immortelle. Je passe sous silence ses élégantes dissertations, recueillies en un corps après sa mort, & quelques-uns de ses cours publics sur des sujets importans de l'art, que les célebres docteurs Van-Swieten & Tronchin nous donneront exactement quand il leur plaira. Tous les éleves de ce grand maître ont porté pendant sa vie dans toute l'Europe son nom & ses louanges. Chacune des trois fonctions médicinales dont il donnoit des leçons, fournissoit un flot qui partoit, & se renouvelloit d'année en année. Une autre foule presqu'aussi nombreuse venoit de toutes parts le consulter sur des maladies singulieres, rebelles à la médecine commune, & quelquefois même par un excès de confiance, sur des maux incurables; sa maison étoit comme le temple d'Esculape, & comme l'est aujourd'hui celle du professeur Tissot à Lausanne.

Il guérit le pape Benoît XIII, qui l'avoit consulté, & qui lui offrit une grande récompense. Boerhaave ne voulut qu'un exemplaire de l'ancienne édition des *Opuscules anatomiques* d'Eustachi, pour la rendre plus commune, en la faisant réimprimer à Leyde. Enfin son éclatante réputation avoit pénétré jusqu'au bout du monde; car il reçut un jour du fond de l'Asie, une lettre dont l'adresse étoit simplement, *à monsieur Boerhaave, médecin en Europe.*

Après cela, on ne sera pas surpris que des souverains qui se trouvoient en Hollande, tels que le czar Pierre I & le duc de Lorraine aujourd'hui empereur, l'aient honoré de leurs visites. Le czar vint pour Boerhaave à Leyde en yacht, dans lequel il passa la nuit aux portes de l'académie, pour être de grand matin chez le professeur, avec lequel il s'entretint assez longtems. " Dans toutes ces occasions, c'est „ le public qui entraîne ses maitres, & „ les force à se joindre à lui. „

Pendant que ce grand homme étoit couvert de gloire au dehors, il étoit comblé de considération dans son pays & dans sa famille. Suivant l'ancienne & louable coutume des Hollandois, il ne se détermina au choix d'une femme, qu'après qu'il eut vu sa fortune établie. Il épousa Marie Drolenvaux, & vécut avec elle pendant vingt-huit ans dans la plus grande union. Lorsqu'il fit réimprimer en 1713 ses *Institutions* de médecine, il mit à la tête une épître dédicatoire à son beau-pere, par laquelle il le remercie dans les termes les plus vifs, de s'être privé de sa fille unique, pour la lui donner en mariage. C'étoit au bout de trois années, dit joliment M. de Fontenelle, que venoit ce remerciment, & que M. Boerhaave faisoit publiquement à sa femme une déclaration d'amour.

Toute sa vie a été extrêmement laborieuse, & son tempérament robuste n'y devoit que mieux succomber. Il prenoit encore néanmoins de l'exercice, soit à pied, soit à cheval, sur la fin de ses jours. Mais depuis sa rechûte de 1727, des infirmités différentes l'affoiblirent & le minerent promptement. Vers le milieu de 1737, parurent les avant-coureurs de la derniere maladie qui l'enleva l'année suivante, âgé de 69 ans, 3 mois & 8 jours.

M. Boerhaave étoit grand, proportionné & robuste. Son corps auroit paru invulnérable à l'intempérie des élémens, s'il n'eût pas eu un peu trop d'embonpoint. Son maintien étoit simple & décent. Son air étoit vénérable, sur-tout depuis que l'âge avoit blanchi ses cheveux. Il avoit l'œil vif, le regard perçant, le nez un peu relevé, la couleur vermeille, la voix fort agréable, & la physionomie prévenante. Dans ce corps sain logeoit une très-belle

ame, ornée de lumieres & de vertus.

Il a laissé un bien considérable, plus de deux millions de notre monnoie. Mais si l'on réfléchit qu'il a joui long-tems des émolumens de trois chaires de professeur; que ses cours particuliers produisoient beaucoup ; que les consultations qui lui venoient de toutes parts étoient payées, sans qu'il l'exigeât, sur le pied de l'importance des personnes dont elles venoient, & sur celui de sa réputation; enfin, si l'on considere qu'il menoit une vie simple, sans fantaisies, & sans goût pour les dépenses d'ostentation, on trouvera que les richesses qu'il a laissées sont modiques, & que par conséquent elles ont été acquises par les voies les plus légitimes. Mais je n'ai pas dit encore tout ce qui est à l'honneur de ce grand homme.

Il enseignoit avec une méthode, une netteté & une précision singulieres. Ennemi de tout excès, à la réserve de ceux de l'étude, il regardoit la joie honnête comme le baume de la vie. Quand sa santé ne lui permit plus l'exercice du cheval, il se promenoit à pied; & de retour chez lui, la musique qu'il aimoit beaucoup, lui faisoit passer des momens délicieux, où il reprenoit ses forces pour le travail. C'étoit surtout à la campagne qu'il se plaisoit. La mort l'y a trouvé, mais ne l'y a point surpris. J'ai vu & j'ai reçu de ses lettres dans les derniers jours de sa derniere maladie. Elles sont d'un philosophe qui envisage d'un œil stoïque la destruction prochaine de sa machine. Sa vie avoit été sans taches, frugale dans le sein de l'abondance, modérée dans la prospérité, & patiente dans les traverses.

Il méprisa toujours la vengeance comme indigne de lui, fit du bien à ses ennemis, & trouva de bonne heure le secret de se rendre maître de tous les mouvemens qui pouvoient troubler sa philosophie. Un jour qu'il donnoit une leçon de médecine, où j'étois présent, son garçon chymiste entra dans l'auditoire pour renouveller le feu d'un fourneau; il se hâta trop & renversa la coupelle. Boerhaave rougit d'abord. C'est, dit-il en latin à ses auditeurs, une opération de vingt ans sur le plomb, qui est évanouie en un clin d'œil. Se tournant ensuite vers son valet désespéré de sa faute : " Mon ami, lui dit-„ il, rassurez-vous, ce n'est rien; j'aurois „ tort d'exiger de vous une attention perpétuelle qui n'est pas dans l'humanité". Après l'avoir ainsi consolé, il continua sa leçon avec le même sens froid que s'il eût perdu le fruit d'une expérience de quelques heures.

Il se mettoit volontiers à la place des autres, ce qui, comme le remarque très-bien M. de Fontenelle, produit l'équité & l'indulgence ; & il mettoit aussi volontiers les autres en sa place, ce qui prévient ou réprime l'orgueil. Il désarmoit la satyre en la négligeant, comparant ses traits aux étincelles qui s'élancent d'un grand feu, & s'éteignent aussi-tôt qu'on ne souffle plus dessus.

Il savoit par sa pénétration démêler au premier coup-d'œil le caractere des hommes, & personne n'étoit moins soupçonneux. Plein de gratitude, il fut toujours le panégyriste de ses bienfaiteurs, & ne croyoit pas s'acquitter en prenant soin de la vie de toute leur famille. La modestie, qui ne se démentit jamais chez lui, au milieu des applaudissemens de l'Europe entiere, augmentoit encore l'éclat de toutes ses autres vertus.

Tous mes éloges n'ajouteront rien à sa gloire : mais je ne dois pas supprimer les obligations particulieres que je lui ai. Il m'a comblé de bontés pendant cinq ans que j'ai eu l'honneur d'être son disciple. Il me sollicita long-tems, avant que je quittasse l'académie de Leyde, d'y prendre le degré de docteur en médecine, & je ne crus pas devoir me refuser à ses desirs : quoique résolu de ne tirer de cette démarche d'autre avantage que celui que l'homme recherche par humanité, j'entends de pouvoir secourir charitablement de pauvres malheureux. Cependant Boerhaave estimant trop une déférence qui ne pouvoit que m'être honorable, voulut la reconnoître, en me faisant appeller par le stadhouder, à des conditions les plus flatteuses, comme gentilhomme & comme médecin capable de veiller à la conservation de ses jours. Mais la passion de l'étude forme naturellement des ames indépendantes. Eh! que peuvent les promesses magnifiques des cours sur un homme né sans besoins, sans desirs, sans ambition, sans intrigue; assez courageux pour présenter ses respects aux grands, assez prudent pour ne les pas ennuyer, & qui s'est bien promis d'assurer son repos par l'obscurité de sa vie studieuse ? Après tout, les

services éminens que M. Boerhaave vouloit me rendre étoient dignes de lui, & sont chers à ma mémoire. Aussi, par vénération & par reconnoissance, je jeterai pendant toute ma vie des fleurs sur son tombeau.

Manibus dabo lilia plenis.
Purpureos spargam flores, & fungar inani Munere. (*Le Chev. De Jaucourt.*)

VOORN, *Géogr. mod.*, isle des Pays-Bas, à l'embouchure de la Meuse, dans la Hollande méridionale, au nord des isles de Goerée & d'Over-Flakée, dont elle est séparée par l'Haring-Vliet. La Brille & Helvoet-Sluys en sont les principaux lieux. C'est là qu'on s'embarque ordinairement pour l'Angleterre. L'isle de *Voorn* abonde en grains, & produit naturellement une espece de genêt à grandes racines, par le moyen desquelles on maintient dans leur force les digues & les levées. (*D. J.*)

VOPISCUS, s.m. *Hist. anc.*, terme latin usité pour signifier celui de deux enfans jumeaux qui vient heureusement à terme, tandis que l'autre n'y vient pas. *V.* JUMEAUX & AVORTEMENT.

VOQUER. Ce mot n'est pas françois, quoiqu'il se lise dans le *Trévoux*; c'est *voguer* que disent les potiers de terre & autres ouvriers. *V.* VOGUER.

VORACE, adj. VORACITÉ, s. f. *Gramm*, qui dévore, qui est carnacier, qui ne se donne pas le tems de mâcher. Cette épithete convient à presque tous les animaux. Il y a la *voracité* de l'espece, & la *voracité* de l'individu; il y a des oiseaux *voraces*. La *voracité* de l'espece vient de la facilité de la digestion. La *voracité* de l'individu est un vice, quand l'espece n'est pas *vorace*.

VORDONIA, *Géogr. mod.*, ville des états du Turc, dans la Morée, sur le Vasilipotamos, à une lieue & demie au-dessous de Misitra. M. de Witt pense que c'est l'ancienne Amyclée. (*D. J.*)

VOREDA, *Géogr. anc.*, ville de la Grande-Bretagne : elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin sur la route du retranchement à *Portus-Rutupis*, entre *Longuvallum* & *Brovonacis*, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 12 du second. M. Wesseling croit que c'est Old Penreth. (*D. J.*)

VOROTINSK, *Géogr. mod.*, principauté de l'empire Russien, dans la Russie Moscovite. Elle est bornée au nord & au levant par le duché de Rézan, au midi par les pays des Cosaques, & au couchant par le duché de Sévérie. La riviere d'Occa la traverse du midi au nord. Sa capitale porte le même nom. (*D. J.*)

VOROTINSK, *Géog. mod.*, ville de la Russie, capitale de la principauté de même nom, sur la gauche de l'Occa. (*D. J.*)

VOROU-AMBA, s. m. *Hist. nat. Ornith.*, oiseau nocturne de l'isle de Madagascar, qui a, dit-on, le cri d'un petit chien ou d'un enfant nouveau-né.

VOROU-CHOTSI, s. m. *Hist. nat. Ornith.*, oiseau de l'isle de Madagascar, qui ne vit que de mouches. Il est blanc, & suit toujours les bœufs. Quelques François l'ont nommé *aigrette de bœuf*.

VOROU-DOUL, s. m. *Hist. nat. Orn.*, oiseau de l'isle de Madagascar, qui est une espece d'orfraie. On prétend qu'il sent de loin un homme moribond ou atténué par quelque maladie, & qu'alors il vient faire des cris aux environs de son habitation.

VOROU-PATRA, s. m. *Hist. nat. Ornith.*, espece d'autruche de l'isle de Madagascar, qui ne vit que dans les déserts, & dont les œufs sont d'une grosseur prodigieuse.

VORSE, s. f. *Géog. mod*, rivière de France en Picardie. Elle prend sa source aux confins du Vermandois, traverse Noyon, & se jette dans l'Oise. (*D. J.*)

VOSAVIA, *Géog. anc.*, lieu de la Gaule Belgique, selon la table de Peutinger, qui le marque sur la route d'Antunnacum à Mayence, entre Boutobrice & Bingium, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 12 milles du second. Tout le monde convient que c'est Ober-Wesel. (*D. J.*)

VOSGES ou VAUGES, *Géog. mod.*, en latin *Vogesius Saltus*; chaine de montagnes couvertes de bois, qui séparent l'Alsace & la Franche-Comté de la Lorraine, & s'étendent jusqu'à la forêt des Ardennes. Elles occupent une partie du duché de Lorraine, vers l'orient & le midi. Le nom de *Vosge* vient du latin *Vosagus*, que les plus anciens auteurs écrivent *Vogesus*, comme font César & Lucain. Les auteurs postérieurs ont dit *Vosagus*, & l'appellent souvent une forêt, un désert, *saltus*, *eremus*; car dans le septieme siecle c'étoit un vrai désert de montagnes & de bois. Cette forêt déserte

ou montagne a toujours appartenu pour la plus grande partie aux peuples Belges, *Leuci*; le reste étoit du territoire des Séquaniens, & c'est le quartier où s'établit S. Colomban. (*D. J.*)

VOSSE, f. m. *Hist. nat. Zoolog.*, animal quadrupede de l'isle de Madagascar, qui ressemble à celui qui est connu en France sous le nom de *tesson*. Voy. cet *article*.

VOSTANCE, *Géog. mod.*, ville de la Turquie Européenne, dans le Coménolitari, sur le Vardari, à quatre lieues de Sturachi. Quelques géographes prétendent que c'est l'ancienne *Andaristus*, ville que Ptolomée, l. III, c. 13, met dans la Macédoine, au pays de Pélagonie. (*D. J.*)

VOTATION, f. f. *Hist. de Malthe*. Ce mot en général est l'action de donner sa voix pour quelque élection; mais il est sur-tout d'usage dans l'ordre de Malthe, à cause de l'exactitude requise dans les formalités de l'élection du grand-maître. Lorsqu'il s'agit de nommer les trois premiers électeurs, il faut que tous les votaux donnent chacun leur bulletin; & si le nombre de ceux-ci n'égaloit pas celui des votaux, on les brûleroit, & l'on recommenceroit une nouvelle *votation*. Il faut, pour qu'un chevalier puisse être électeur, qu'il ait le quart franc des bulletins, ou balottes, en sa faveur; & lorsqu'aucun n'a le quart franc des suffrages, il faut recommencer la *votation*. (*D. J.*)

VOTER, v. n. *Gramm. Jurisp.*, terme usité dans quelques ordres & communautés pour dire *donner son vœu*; ou plutôt *son suffrage*, pour quelque délibération. *V.* DÉLIBÉRATION, SUFFRAGE, VOIX. (*A*)

VOTIFS, (JEUX), *Antiq. rom. Ludi votivi*. Les jeux *votifs* étoient ceux auxquels on s'engageoit par quelque vœu; & ceux-là étoient ou publics, lorsque le vœu étoit public, ce qui arrive ou dans les calamités publiques, ou au fort d'un combat, ou dans quelques autres occasions importantes; ou particuliers, lorsque quelque autre personne privée les faisoit représenter. Les premiers étoient donnés par les magistrats, sur un arrêt du sénat: nous avons une inscription qui fait mention d'un de ces *jeux votifs* & publics pour l'heureux retour d'Auguste: *Ti. Claud. &c. Ludos Votivos pro reditu Imp. Cæs. Divi F. Augusti*. On en trouvera plusieurs autres exemples dans Gruter & dans Thomasini. (*D. J.*)

VOUA, f. f. *Comm.*, mesure des longueurs, dont on se sert dans le royaume de Siam. Elle revient à une de nos toises moins un pouce.

VOUDSIRA, f. m. *Hist. nat. Zool.*, petit animal quadrupede de l'isle de Madagascar, qui ressemble à une belette; il a le poil d'un rouge foncé, & se nourrit de miel. Il répand une odeur semblable à celle du musc.

VOUEDE, f. m. *Hist. nat. Botan.* Le *vouede* ou *guesde*, & le pastel, ne sont qu'une seule & même plante connue des botanistes sous le nom d'*isatis*; on la nomme *pastel* en Languedoc, & *vouede* en Normandie, les deux seules provinces de France où on la cultive soigneusement.

On a décrit cette plante sous le nom de *pastel*; il ne reste qu'à dire un mot ici de la préparation pour la teinture.

Celle qu'on lui donne, consiste à la faire fermenter après l'avoir cueillie, jusqu'à ce qu'elle commence à se pourrir: cette fermentation développe les particules colorantes qui étoient contenues dans la plante, mais on ne se met point en peine de les séparer comme on fait aux Indes celles de l'anil, pour les avoir seules: on met le tout en pelotte, qu'on emploie dans la teinture; aussi quatre livres d'indigo donnent-elles autant de teinture que deux cents livres de pastel, & M. Hellot croit qu'il y auroit un bénéfice réel & considérable à travailler le pastel comme les Indiens travaillent leur indigo; quelques expériences même qui en ont été faites d'après les mémoires de M. Astruc, semblent prouver que cette opération ne seroit ni difficile, ni dispendieuse.

Le pastel, ou le *vouede*, s'emploie en le faisant seulement dissoudre dans l'eau chaude, & en y mêlant une certaine quantité de chaux: sa teinture est cependant solide: & quoique les teinturiers soient dans l'usage de mêler de l'indigo dans la cuve de pastel, M. Hellot s'est assuré que cet ingrédient n'étoit nullement nécessaire pour rendre solide la couleur du premier, qui est aussi bonne sans ce mélange. Ceci semble encore faire une exception à la regle; car on ne voit ici ni tartre vitriolé, ni alkali volatil; mais

nalyse du *vouede* fait évanouir cette difficulté : il contient naturellement les mêmes sels qu'on ajoute à la cuve d'indigo, & n'a besoin que de la chaux qui est nécessaire pour développer l'alkali volatil qui doit en opérer la parfaite dissolution.

Il y a sur cette plante un livre également bon & rare, dont voici le titre : *Crolvetius* (Henric), *de cultura herbæ isatidis, ejusque præparatione ad lanas tingendas*, *Tiguri*, 1555, *in-8°*. Il mériteroit d'être traduit en françois. Miller & Mortimer ont aussi traité savamment de la culture de cette plante précieuse par son profit. J'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

VOUGA, *Géog. mod.*, riviere de Portugal. Elle sort du mont Alcoba, baigne les murs d'un bourg ou petite ville, à laquelle elle donne son nom, & se jette un peu au dessous dans la mer ; c'est la *Vaca* ou *Vacua* des anciens. (*D. J.*)

VOUGLE, *Géog. mod.*, bourg de France dans le Poitou, élection de Poitiers. Ce bourg est remarquable par la victoire gagnée en 507, sur Alaric, roi des Visigoths, qui y fut tué de la main de Clovis ; ce prince soumit ensuite tout le pays, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. (*D. J.*)

VOULE, s. f. *Comm.*, petite mesure dont se servent les habitans de l'isle de Madagascar pour mesurer le riz mondé quand on le vend en détail ; elle contient environ une demi-livre de riz ; il faut douze *voules* pour faire le trobahouache ou monka, & cent pour le zatou. *Voy.* Monka & Zatou. *Dict. de comm.*

VOULGE *ou* VOULGI, s. f. *Art mil.*, espece de pieu, à-peu-près comme celui dont on se sert à la chasse du sanglier, de la longueur d'une hallebarde, garni par un bout d'un fer large & pointu. C'étoit une arme dont les francs-archers se servoient. *Hist. de la milice françoise.* (*Q*)

VOULIBOHITS, s. f. *Hist. nat. Bot.*, plante de l'isle de Madagascar, dont les feuilles sont fort grasses, & qui porte une fleur mouchetée de jaune, qui a l'odeur du mélilot ; ses feuilles ont la propriété de faire tomber le poil ; on brûle cette plante toute verte, pour en tirer les cendres, qui servent à teindre en bleu & en noir : on lui donne aussi le nom de *fiononts*.

VOULI-VAZA, s. f. *Hist. nat. Bot.*, arbrisseau de l'isle de Madagascar ; il porte un fruit de la grosseur d'une prune, rempli de petits grains ; sa fleur répand un parfum délicieux qui participe de la cannelle, de la fleur d'orange, & du girofle ; cette fleur est fort épaisse, sa couleur est blanche & bordée de rouge ; son odeur est encore plus agréable, lorsqu'elle a été flétrie.

VOULOIR, v. act. *Gram.*, être mu par le desir ou par l'aversion. *V.* Volonté.

On dit : comment s'intéresser à un homme qui voit sa perte, qui la reconnoît, & qui la *veut* ? Quand les rois *veulent*, ils ordonnent, & à des gens bassement disposés à leur obéir aveuglément ; ils ne peuvent donc être trop attentifs à ne *vouloir* que des choses justes. Je *veux* que vous réussissiez, mais la suite de ce succès la voyez-vous ? Ce bois ne *veut* pas brûler. Cette clef ne *veut* pas tourner dans la serrure. Vous *voulez* que j'aie tort, & je le *veux* aussi, puisque je vous aime & que vous êtes belle. Que *veulent* tous ces gens ? Que *veulent* ces préparatifs de guerre au milieu de la paix ? On est bien & mal *voulu* souvent sans l'avoir mérité. Cet ignorant en *veut* à tous les habiles gens. Il en *veut* à toutes les femmes. *Veuille* Dieu, *veuille* le diable, cela sera.

Vouloir, s. m. *Gramm.*, c'est l'action de la volonté. On dit le *vouloir* des dieux ; il semble que ce mot entraîne plus de force & de nécessité que volonté.

VOULU, s. m. *Hist. nat. Bot.*, espece de bambou de l'isle de Madagascar : on l'emploie aux mêmes usages que celui des Indes, & l'on en tire une espece d'amidon ou de sucre en farine insipide ; son fruit est de la grosseur d'une feve.

VOURA, *Géog. mod.*, par les Grecs modernes *Vouro-potami* ; riviere des états du Turc, en Europe, dans l'Albanie propre. Elle prend sa source aux montagnes qui séparent cette province de la Janna, & elle coule vers le midi occidental ; son embouchure est au fond du golfe de Larta : comme la *Voura* passe assez près du village d'Ambrakia, il en résulte que cette riviere est l'Arachthus des anciens ; car quoiqu'elle ne mouille plus aujourd'hui le village d'Ambrakia, on peut présumer que l'ancienne ville d'Ambrakia s'étendoit autrefois jusques-là. (*D. J.*)

VOURLA, *Géogr. mod.*, village des états du Turc, en Asie, dans la Natolie, sur la côte méridionale de la baie de Smyrne. On croit que c'est l'ancienne

Clazomene, ville illustre de la belle Grece. *V.* CLAZOMENE. (*D. J.*)

VOURSTE *ou* WURST, s. m. *Sellier*; c'est ainsi que l'on nomme une voiture découverte, à quatre roues, sur laquelle est un siege fort long, qui peut recevoir 8, 10, & même jusqu'à 12 ou 15 personnes placées les unes auprès des autres, & assises jambes de-çà & jambes de-là. Cette voiture a été inventée en Allemagne, où chez les princes on s'en sert pour mener à la chasse un grand nombre de personnes. Le mot *wurst* est allemand, & signifie *boudin*; il lui a été donné à cause de la forme du siege sur lequel on est assis. Quoique cette voiture soit assez incommode, on l'a imitée en France ; le siege est communément garni de crin & recouvert de quelqu'étoffe, pour qu'il soit moins dur.

VOUSSOIR, s. m. *Architect.* On nomme *voussoir* en architecture une pierre propre à former le ceintre d'une voûte, taillée en espece de coin tronqué, dont les côtés, s'ils étoient prolongés, aboutiroient à un centre où tendent toutes les pierres de la voûte.

Une voûte ou un arc demi-circulaire, étant posé sur ses deux pieds droits, & toutes les pierres ou *voussoirs* qui composent cet arc étant taillés & posés entr'eux de maniere que leurs joints prolongés se rencontrent tous au centre de l'arc, il est évident que tous les *voussoirs* ont une figure de coin plus large par haut que par bas, en vertu de laquelle ils s'appuient & se soutiennent les uns les autres, & résistent réciproquement à l'effort de leur pesanteur qui les porteroit à tomber.

Le *voussoir* du milieu de l'arc, qui est perpendiculaire à l'horison, & qu'on appelle *clef de voûte*, est soutenu de part & d'autre par les deux *voussoirs* voisins, précisément comme par deux plans inclinés; & par conséquent l'effort qu'il fait pour tomber, n'est pas égal à sa pesanteur, mais en est une certaine partie d'autant plus grande, que les plans inclinés qui le soutiennent, sont moins inclinés ; de sorte que s'ils étoient infiniment peu inclinés, c'est-à-dire perpendiculaires à l'horison, aussi-bien que la clef de la voûte, elle tendroit à tomber par toute sa pesanteur, ne seroit plus du tout soutenue, & tomberoit effectivement, si le ciment que l'on ne considere pas ici, ne l'empêchoit.

Le second *voussoir* qui est à droite ou gauche de la clef de voûte, est soutenu p[ar] un troisieme *voussoir*, qui, en vertu de l[a] figure de la voûte, est nécessairement plu[s] incliné à l'égard du second, que le secon[d] ne l'est à l'égard du premier ; & par con[-]séquent le second *voussoir* dans l'effo[rt] qu'il fait pour tomber, exerce une moin[-]dre partie de sa pesanteur que le premie[r].

Par la même raison, tous les *voussoir*[s] à compter depuis la clef de voûte, vo[nt] toujours en exerçant une moindre parti[e] de leur pesanteur totale ; & enfin le der[-]nier qui est posé sur une face horisontal[e] du pied droit, n'exerce aucune partie d[e] sa pesanteur, ou, ce qui est la même chose ne fait nul effort pour tomber, puisqu'i[l] est entiérement soutenu par le pied droi[t].

Si l'on veut que tous les *voussoirs* fa[s]sent un effort égal pour tomber, ou soien[t] en équilibre, il est visible que chacun, de[-]puis la clef de voûte jusqu'au pied *droit* exerçant toujours une moindre partie d[e] sa pesanteur totale, le premier, par exem[-]ple, n'en exerçant que la moitié, le secon[d] un tiers, le troisieme un quart, *&c.* i[l] n'y a pas d'autres moyens d'égaler ce[s] différentes parties, qu'en augmentant [l]a proportion les tous dont elles sont par[-]ties ; c'est-à-dire qu'il faut que le secon[d] *voussoir* soit plus pesant que le premier, le troisieme plus que le second, & ainsi de suite jusqu'au dernier qui doit être infi[-]niment pesant, parce qu'il ne fait nul effort pour tomber, & qu'une partie nulle de sa pesanteur ne peut être égale aux efforts finis des autres *voussoirs*, à moins que cette pesanteur ne soit infiniment grande.

Pour rendre cette même idée d'une maniere plus sensible & moins métaphysique, il n'y a qu'à faire réflexion que tous les *voussoirs*, hormis le dernier, ne pourroient laisser tomber un autre *voussoir* quelconque, sans s'élever; qu'ils résistent à cette élévation jusqu'à un certain point déterminé par la grandeur de leur *poids*, & par la partie qu'ils en exercent ; qu'il n'y a que le dernier *voussoir* qui puisse en laisser tomber un autre sans s'élever en aucune sorte, & seulement en glissant horisontalement; que les poids, tant qu'ils sont finis, n'apportent aucune résistance au mouvement horisontal, & qu'ils ne commencent à y en apporter une finie, que quand on les conçoit infinis.

M. de la Hire, dans son *Traité de méchanique*, imprimé en 1693, a démontré quelle étoit la proportion selon laquelle il falloit augmenter la pesanteur des *voussoirs* d'un arc demi-circulaire, afin qu'ils fussent tous en équilibre ; ce qui est la disposition la plus sûre que l'on puisse donner à une voûte, pour la rendre durable. Jusque-là, les architectes n'avoient eu aucune regle précise, & ne s'étoient conduits qu'en tâtonnant. Si l'on compte les degrés d'un quart de cercle, depuis le milieu de la clef de voûte jusqu'à un pied droit, l'extrémité de chaque *voussoir* appartiendra à un arc d'autant plus grand, qu'elle sera plus éloignée de la clef ; & il faut, par la regle de M. de la Hire, augmenter la pesanteur d'un *voussoir* par-dessus celle de la clef, autant que la tangente de l'arc de ce *voussoir* l'emporte sur la tangente de l'arc de la moitié de la clef. La tangente du dernier *voussoir* devient nécessairement infinie, & par conséquent aussi sa pesanteur. Mais comme l'infini ne se trouve pas dans la pratique, cela se réduit à charger, autant qu'il est possible, les derniers *voussoirs*, afin qu'ils résistent à l'effort que fait la voûte pour les écarter, qui est ce qu'on appelle *sa poussée*. *Acad. des sciences*, année 1704. (*D. J.*)

VOUSSURE, s. f. *Architec.*, signifie toute sorte de courbure en voûte, mais particulierement les portions de voûte en forme de scotie, qui servent d'empattement aux plafonds & qui sont aujourd'hui en usage. Les *voussures* qui sont au-dedans d'une baie de porte ou de fenêtre derriere la fermeture, s'appellent *arriere-voussures*. Il en est de différentes figures. *V.* ARRIERE-VOUSSURE.

VOUTE, s. f. *Archit.*, est un plancher en arc, tellement fabriqué, que les différentes pierres dont il est composé, se soutiennent les unes les autres par leur disposition. *V.* ARC.

On préfere dans bien des cas les *voûtes* plates, parce qu'elles donnent à la piece plus de hauteur & d'élévation, & que d'ailleurs elles sont plus fermes & plus durables. *V.* PLAFOND ; PLANCHER, &c.

Saumaise remarque que les anciens ne connoissoient que trois sortes de *voûtes* ; la premiere, *fornix*, faite en forme de berceau ; la seconde, *testudo*, en forme de tortue, & nommée chez les François, *cul de four* ; & la troisieme, *concha*, faite en forme de coquille.

Mais les modernes subdivisent ces trois sortes en un bien plus grand nombre, auxquelles ils donnent différens noms, suivant leurs figures & leur usage ; il y en a de circulaires, d'elliptiques, &c.

Les *calottes* de quelques-unes sont des portions de sphere plus ou moins grandes : celles qui sont au-dessus de l'hémisphere sont appellées *grandes voûtes*, ou *voûtes surmontées* : celles qui sont moindres que des hémispheres se nomment *voûtes basses* ou *surbaissées*, &c.

Il y en a dont la hauteur est plus grande que le diametre ; d'autres dont elle est moindre.

Il y a des *voûtes* simples, des doubles, des croisées, des diagonales, horizontales, montantes, descendantes, angulaires, obliques, pendantes, &c. Il y a aussi des *voûtes* gothiques, des pendentives, &c. Voy. OGIVES, PENDENTIVES, &c.

Les *voûtes* principales qui couvrent les principales parties des bâtimens, pour les distinguer des *voûtes* moindres & subordonnées qui n'en couvrent qu'une petite partie, comme un passage, une porte, &c.

Double voûte, est celle qui étant bâtie sur une autre pour rendre la décoration extérieure proportionnée à l'intérieure, laisse un espace entre la convexité de la premiere *voûte* & la concavité de l'autre, comme dans le dôme de S. Paul à Londres, & de S. Pierre à Rome.

Voûtes à compartimens, sont celles dont la face intérieure est enrichie de panneaux de sculpture séparés par des plates-bandes : ces compartimens qui sont de différentes figures, suivant les *voûtes*, & pour l'ordinaire dorés sur un fond blanc, sont faites de stuc sur des murailles de briques, comme dans l'église de S. Pierre à Rome, & de plâtre sur des *voûtes* de bois.

Théorie des voûtes. Une arcade demi-circulaire ou *voûte* étant appuyée sur deux pieds droits, & toutes les pierres qui la composent étant taillées & placées de maniere que leurs jointures ou leurs lits prolongés se rencontrent tous au centre de la *voûte*, il est évident que toutes les pierres doivent être taillées en forme de coins, c'est-à-dire, plus larges & plus grosses au sommet qu'au fond ; au moyen de quoi elles se soutiennent les unes les

Clazomene, ville d'Asie de la belle Grece. *V.* CLAZOMENE. (*D. J.*)

VOURST ou WURST, s. m. *Sellier*; c'est ainsi que l'on nomme une voiture découverte, à quatre roues, sur laquelle est un siege fort long, qui peut recevoir huit & même jusqu'à 12 ou 15 personnes placées les unes auprès des autres, & assises jambes de-çà & jambes de-là. Cette voiture a été inventée en Allemagne, où entre les princes on s'en sert pour mener à la chasse un grand nombre de personnes. Le mot *wurst* est allemand, & signifie *boudin*; il lui a été donné à cause de la forme du siege sur lequel on est assis. Quoique cette voiture soit assez incommode, on l'a imitée en France; le siege est communément garni de crin & recouvert de quelque étoffe, pour qu'il soit moins dur.

VOUSSOIR, s. m. *Archit.* On nomme *voussoir* en architecture une pierre propre à former le ceintre d'une voûte, taillée en espece de coin tronqué, dont les côtés, s'ils étoient prolongés, aboutiroient à un centre où tendent toutes les pierres de la voûte.

Une voûte ou un arc demi-circulaire, étant posé sur les deux pieds droits, & toutes les pierres ou *voussoirs* qui composent cet arc étant taillés & posés entr'eux de maniere que leurs joints prolongés se rencontrent tous au centre de l'arc, il est évident que tous les *voussoirs* ont une figure de coin plus large par haut que par bas, en vertu de laquelle ils s'appuient & se soutiennent les uns les autres, & résistent réciproquement à l'effort de leur pesanteur qui les porteroit à tomber.

Le *voussoir* du milieu de l'arc, qui est perpendiculaire à l'horison, & qu'on appelle *clef de voûte*, est soutenu de part & d'autre par les deux *voussoirs* voisins, précisément comme par deux plans inclinés; & par conséquent l'effort qu'il fait pour tomber, n'est pas égal à sa pesanteur, mais en est une certaine partie d'autant plus grande, que les plans inclinés qui le soutiennent, sont moins inclinés; de sorte que s'ils étoient infiniment peu inclinés, c'est-à-dire perpendiculaires à l'horison, aussi-bien que la clef de la voûte, elle tendroit à tomber par toute sa pesanteur, ne seroit plus du tout sou[...]
roit effectivement, [...]
ne considere [...]

Le second *voussoir* [...]
gauche de la clef de v[...]
un troisieme *voussoir* [...]
figure de la voûte, est [...]
incliné à l'égard du s[...]
ne l'est à l'égard du p[...]
séquent le second *vo*[...]
qu'il fait pour tomb[...]
dre partie de sa pesan[...]

Par la même raiso[...]
à compter depuis la [...]
toujours en exerçant [...]
de leur pesanteur tot[...]
nier qui est posé sur [...]
du pied droit, n'exe[...]
sa pesanteur, ou, ce q[...]
ne fait nul effort pou[...]
est entierement soute[...]

Si l'on veut que t[...]
sent un effort égal p[...]
en équilibre, il est vi[...]
puis la clef de voûte [...]
exerçant toujours u[...]
sa pesanteur totale, l[...]
ple, n'en exerçant qu[...]
un tiers, le troisien[...]
n'y a pas d'autres [...]
différentes parties, [...]
proportion les tous [...]
ties; c'est-à-dire qu[...]
voussoir soit plus pe[...]
troisieme plus que [...]
suite jusqu'au dern[...]
niment pesant, par [...]
fort pour tomber, [...]
de sa pesanteur ne [...]
efforts finis des aut[...]
que cette pesanteu[...]
grande.

Pour rendre cet[...]
niere plus sensibl[...]
que, il n'y a qu'à [...]
les *voussoirs*, hor[...]
roient laisser to[...]
quelconque, sans [...]
cette élévation [...]
déterminé par la [...]
& par la partie [...]
n'y a que le [...]
en laisser tom[...]
en aucune [...]
horisontalem[...]
sont finis, n'[...]

M. de la Hire, dans son *Traité de mé-*
canique, imprimé en 1693, a
quelle étoit la proportion selon laquelle
falloit augmenter la pesanteur des
res d'un arc demi-circulaire, afin qu'ils
fussent tous en équilibre; ce qui est la
disposition la plus sûre que l'on puisse
donner à une voûte, pour la rendre
mobile. Jusque-là, les architectes n'avoient
eu aucune regle précise, & ne s'étoient
conduits qu'en tâtonnant. Si l'on compte
les degrés d'un quart de cercle, depuis le
milieu de la clef de voûte jusqu'à un pied
droit, l'extrêmité de chaque *voussoir*
prendra à un arc d'autant plus grand
qu'elle sera plus éloignée de la clef:
faut, par la regle de M. de la Hire, aug-
menter la pesanteur d'un *voussoir par-des-*
sus celle de la clef, autant que la tangente
de l'arc de ce *voussoir* l'emporte sur la
tangente de l'arc de la moitié de la clef.
La tangente du dernier *voussoir* devient
nécessairement infinie, & par conséquent
aussi sa pesanteur. Mais comme l'infini ne
se trouve pas dans la pratique, cela se
réduit à charger, autant qu'il est possible,
les derniers *voussoirs*, afin qu'ils résistent
à l'effort que fait la voûte pour les écar-
ter, qui est ce qu'on appelle *sa poussée.*
Acad. des sciences, année 1704. (*D. J.*)

VOUSSURE, s. f. *Architec.*, signifie
toute sorte de courbure en voûte,
particuliérement les portions de voûte
en forme de scotie, qui servent d'empa-
tement aux plafonds & qui sont
d'hui en usage. Les *voussures* qui sont au-
dedans d'une baie de porte ou de fenêtre
derriere la fermeture, s'appellent *arriere-*
voussures. Il en est de différentes figures.
V. ARRIERE-VOUSSURE.

VOUTE, s. f. *Archit.*, est un plancher
en arc, tellement fabriqué, que les
pierres dont il est composé, se sou-
tiennent les unes les autres par leur
V. ARC.

On préfere dans bien des cas les
parce qu'elles donnent à la
hauteur & d'élévation,
qu'elles sont plus fermes & plus
V. PLAFOND, PLANCHER.

remarque que les anciens
que trois sortes de voûtes
fornix, faite en forme de
la seconde, *testudo*,

noir *BCDE*, il est évident
urra point tomber en-bas, à
ouverture de la chambre est
ue sa grande base.

me on ne trouve pas de pier-
nde pour faire les planchers
piece, on est obligé de les fai-
ns morceaux, qui réunis font
t.

s qu'au lieu de grandes pier-
rouvât que des anneaux *QR*
, *n*°. 2, de différentes gran-
rcés à jour en talud *m n*, &
lud renversé *TV*, en tout
u talud *a b* de notre grande
o. Si on en met plusieurs les
autres, comme à la *fig.* 31,
age formera une *voûte* plate,
rroit comparer au marc dont
les orfevres. Mais comme on
pas non plus de pierre assez
r faire les anneaux d'une seu-
n les fait de plusieurs parties,
bserver de poser en liaison. *V.*

joints de cette sorte de *voûte*,
e lit, qui sont ceux qui sépa-
neaux les uns des autres, que
e, doivent concourir au som-
un *P*, *fig.* 33, des pyramides
, dont nous avons supposé les
nfilés les uns dans les autres.
e *LMNO*, *fig.* 32, représente
cette sorte de *voûte*. Si la
étoit ronde, les rangs de cla-
ient des troncons de cône.

nde maniere de construire les
tes est fondée sur une inven-
rlio, qui a donné une maniere
es planchers avec des poutrel-
ourtes pour être appuyées sur
le part & d'autre: c'est une cer-
osition qui consiste à les faire
ternativement, ensorte qu'elles
nt réciproquement le bout de
le milieu de l'autre, duquel ar-
nt on voit la représentation dans

peut douter que les *voûtes* pla-
seconde maniere n'aient été imi-
cette charpente; car si l'on consi-
ique parallélogramme de l'extra-
me une piece de bois, *fig.* 34, on
u'on a suppléé aux entailles & aux
fig. 33, par des taluds sur
coupes en sur-plomb sur

autres, & oppoſent mutuellement l'effort de leur peſanteur qui les détermine à tomber.

La pierre qui eſt au milieu de la *voûte*, qui eſt perpendiculaire à l'horizon, & que l'on appelle *la clef de la voûte*, eſt ſoutenue de chaque côté par les deux pierres contiguës préciſément comme par deux plans inclinés ; & par conſéquent l'effort qu'elle fait pour tomber, n'eſt pas égal à ſa peſanteur.

Mais il arrive toujours que cet effort eſt d'autant plus grand, que les plans inclinés le ſont moins ; de ſorte que, s'ils étoient infiniment peu inclinés, c'eſt-à-dire, s'ils étoient perpendiculaires à l'horizon auſſi bien que la clef, elle tendroit à tomber avec tout ſon poids, & tomberoit actuellement, à moins que le mortier ne la retînt.

La ſeconde pierre qui eſt à droite ou à gauche de la clef, eſt ſoutenue par une troiſieme qui, au moyen de la figure de la *voûte*, eſt néceſſairement plus inclinée à la ſeconde, que la ſeconde ne l'eſt à la premiere ; & par conſéquent la ſeconde emploie dans l'effort qu'elle fait pour tomber, une moindre partie de ſon poids que la premiere.

Par la même raiſon toutes les pierres, à compter depuis la clef, emploient toujours une moindre partie de leur poids, à meſure qu'elles s'éloignent du centre de la *voûte*, juſqu'à la derniere, qui poſée ſur un plan horizontal, n'emploie point du tout de ſon poids ; ou, ce qui revient à la même choſe, ne fait point d'effort pour tomber, parce qu'elle eſt entiérement ſoutenue par le pied-droit.

De plus, il y a un grand point auquel il faut faire attention dans les *voûtes*, c'eſt que toutes les clefs faſſent un effort égal pour tomber. Pour cet effet, il eſt viſible que comme chaque pierre, à compter de la clef juſqu'au pied-droit, emploie toujours moins que la totalité de ſon poids ; la premiere n'en employant, par exemple, que moitié ; la ſeconde, un tiers ; la troiſieme, un quart, *&c.* Il n'y a point d'autres moyens de rendre ces différentes parties égales, qu'en augmentant la totalité de poids à proportion ; c'eſt-à-dire, que la ſeconde pierre doit être plus peſante que la premiere ; la troiſieme, que la ſeconde, *&c.* juſqu'à la derniere, qui doit être infiniment plus peſante.

M. de la Hire démontre quelle eſt cette proportion dans laquelle les peſanteurs des pierres d'une *voûte* demi-circulaire doivent être augmentées pour être en équilibre, ou tendre en-bas avec une force égale ; ce qui eſt la diſpoſition la plus ferme qu'une *voûte* puiſſe avoir.

Avant lui les architectes n'avoient point de regles certaines pour ſe conduire, mais le faiſoient au haſard.

La regle de M. de la Hire eſt d'augmenter le poids de chaque pierre au-delà de celui de la clef, d'autant que la tangente de l'arc de la pierre excede la tangente de l'arc de moitié de la clef. De plus, la tangente de la derniere pierre devient néceſſairement infinie, & par conſéquent ſon poids devroit l'être auſſi ; mais comme l'infini n'a pas lieu dans la pratique, la regle revient à ceci, que les dernieres pierres ſoient chargées autant que faire ſe peut, afin qu'elles ſoient plus en état de réſiſter à l'effort que la *voûte* fait pour les ſéparer : c'eſt ce qu'on appelle *le deſſein & le but de la voûte*.

M. Parent a depuis déterminé la courbe ou la figure que doit avoir l'extrados ou la ſurface extérieure d'une *voûte*, dont l'intrados ou la ſurface intérieure eſt ſphérique, afin que toutes les pierres puiſſent être en équilibre.

La clef d'une *voûte* eſt une pierre ou brique placée au milieu de la *voûte* en forme de cône tronqué, & qui ſert à ſoutenir tout le reſte. *V.* Clef.

Les montans d'une *voûte* ſont les côtés qui la ſoutiennent.

Pendentive d'une voûte, eſt la partie qui eſt ſuſpendue entre les arcs ou ogives. *V.* Pendentive.

Pied droit d'une voûte, eſt la pierre ſur laquelle eſt poſée la premiere qui commence à caver. Dans les arches on entend par *pied-droit*, toute la hauteur des culées ou des piles depuis le deſſus des fondemens & des retraites juſqu'à la naiſſance de ces arches. *V.* Pied-droit.

Voute, *Coupe des pierres. Voûtes annulaires*, ſont des *voûtes* cylindriques en quelque ſorte, comme ſi un cylindre ſe courbe enſorte que ſon axe devînt un cercle, en le réuniſſant par les deux bouts. Le plan d'une telle *voûte* eſt un anneau auſſi bien que tous les rangs de vouſſoirs que l'on peut diviſer en deux claſſes, en extérieurs & en intérieurs ; les extérieurs

sont ceux qui s'appuient sur le mur de la tour, & dont les lits en joints sont des surfaces coniques, dont le sommet est en-bas; les intérieurs sont ceux qui appuient sur le noyau qui est au milieu de la tour, (*voy.* NOYAU) & dont les lits en joints sont des surfaces coniques dont le sommet est en-haut. Toutes ces surfaces coniques qui font les joints de lit, doivent passer par l'axe courbé du cylindre, comme aux *voûtes* cylindriques simples.

Tous les joints de tête, tant des voussoirs intérieurs que des extérieurs, doivent passer par le centre de la tour comme aux *voûtes* sphériques.

Voûtes cylindriques, sont celles dont les doelles imitent le cylindre; leur construction est très-facile; elles se réduisent à observer que les joints de lit, c'est-à-dire leurs plans, passent par l'axe du cylindre, & que les joints de tête lui soient perpendiculaires & en liaison entr'eux.

Voûtes coniques, sont celles dont la figure imite en quelque sorte le cône, comme sont les trompes. Il faut seulement observer pour leur construction, que les joints de lit passent par l'axe, & que les joints de tête soient perpendiculaires à la surface du cône.

Voûtes hélicoïdes ou *en vis*, sont des *voûtes* cylindriques annulaires, dont l'axe s'éleve en tournant autour du noyau: les joints de lit doivent suivre constamment l'axe du cylindre, & les joints de tête doivent y être perpendiculaires. Voy. NOYAU.

Voûtes mixtes & irrégulieres, participent toujours de quelques unes des especes précédentes, auxquelles il faut les rapporter, comme nous rapporterons les *voûtes* hélicoïdes aux annulaires & aux cylindriques.

Voûte plane. Il y a en général deux manieres de les faire: si on avoit des pierres assez grandes pour pouvoir couvrir de grands appartemens, la *voûte* plane seroit bientôt faite; il n'y auroit qu'à tailler la pierre *A* en biseau ou talud renversé *a b* sur les bords, ensorte que la pierre fût une pyramide tronquée & renversée, ainsi qu'elle est représentée dans la *fig.* 34, *pl.* IV *d'archit.* à la lettre *A*, & le haut des murs de la chambre en talud *BCDE* pour servir de coussinets à la pierre *A*; si on l'applique alors dans l'espece d'entonnoir *BCDE*, il est évident qu'elle ne pourra point tomber en-bas, à cause que l'ouverture de la chambre est plus petite que sa grande base.

Mais comme on ne trouve pas de pierre assez grande pour faire les planchers d'une seule piece, on est obligé de les faire de différens morceaux, qui réunis font le même effet.

Supposons qu'au lieu de grandes pierres, on ne trouvât que des anneaux *QRST*, *fig.* 31, *n°.* 2, de différentes grandeurs, & percés à jour en talud *m n*, & ayant un talud renversé *TV*, en tout semblable au talud *a b* de notre grande pierre, *fig.* 30. Si on en met plusieurs les uns dans les autres, comme à la *fig.* 31, leur assemblage formera une *voûte* plate, que l'on pourroit comparer au marc dont se servent les orfevres. Mais comme on ne trouve pas non plus de pierre assez grande pour faire les anneaux d'une seule piece, on les fait de plusieurs parties, qu'il faut observer de poser en liaison. *V.* LIAISON.

Tous les joints de cette sorte de *voûte*, tant ceux de lit, qui sont ceux qui séparent les anneaux les uns des autres, que ceux de tête, doivent concourir au sommet commun *P*, *fig.* 33, des pyramides renversées, dont nous avons supposé les tronçons enfilés les uns dans les autres.

La figure *LMNO*, *fig.* 32, représente l'épure de cette sorte de *voûte*. Si la chambre étoit ronde, les rangs de claveaux seroient des tronçons de cône.

La seconde maniere de construire les *voûtes* plates est fondée sur une invention de Serlio, qui a donné une maniere de faire des planchers avec des poutrelles trop courtes pour être appuyées sur les murs de part & d'autre: c'est une certaine disposition qui consiste à les faire croiser alternativement, ensorte qu'elles s'appuient réciproquement le bout de l'une sur le milieu de l'autre, duquel arrangement on voit la représentation dans la *fig.* 33.

On ne peut douter que les *voûtes* plates de la seconde maniere n'aient été imitées de cette charpente; car si l'on considere chaque parallélogramme de l'extrados comme une piece de bois, *fig.* 34, on verra qu'on a suppléé aux entailles & aux tenons de la *fig.* 33, par des taluds sur les côtés, & des coupes en sur-plomb sur

les bouts ; les uns & les autres conservant toujours cette sorte d'arrangement, que les architectes appellent *à bâtons rompus*.

Mais ce qui rend l'invention de cette *voûte* plus ingénieuse que celle de la charpente, c'est que par le moyen de ces surplombs & de ces taluds prolongés, on remplit le vuide qui reste entre les poutrelles, dans le parement inférieur, où l'on forme un plafond continu, tout composé de quarrés parfaits arrangés de suite en échiquier, *fig.* 35, qu'on appelle en architecture *en déliaison*, ce qui en rend l'artifice digne d'admiration. Il n'en est pas de même dans la surface supérieure, elle ne peut être continue, parce que les coupes des taluds restent en partie découvertes, de sorte qu'il s'y forme des vuides en pyramides quarrées renversées *a b c d e*, *fig.* 36, qui représente l'extrados de cette *voûte*, dont l'inventeur est M. Abeille. Ces vuides donnent occasion de faire un compartiment de pavé agréable & varié, parce qu'on peut y mettre des carreaux différens des premieres pierres.

Cette interruption de continuité a donné occasion au pere Sebastien & à M. Frezier, de chercher les moyens de remplir les vuides pyramidaux par des claveaux mixtes. Le pere Sebastien en a inventé dont les joints au talud sont des surfaces gauches, & M. Frezier en a trouvé de deux sortes, dont voici les exemples *A*, *fig.* 37, *n*°. 2, représente un claveau vu par la surface inférieure. *B*, représente le même claveau vu par-dessus, & la *fig.* 37 l'extrados de cette *voûte*.

L'autre maniere de *voûte* est représentée, *fig.* 38 ; l'extrados est tout composé de quarrés, lesquels sont précisément la moitié de ceux de la doelle. Un des claveaux est représenté par-dessus & par-dessous aux figures *a* & *b*, *fig.* 38, *n*°. 2.

Voûtes sphériques, sont celles dont la figure imite la sphere. Tous les claveaux ou voussoirs des *voûtes* sphériques, sont des cônes tronqués, ou des parties d'anneaux coniques, dont le sommet est au centre de la sphere. Les joints de lit sont des surfaces coniques dirigées au centre de la sphere ; le plan des joints de tête doit passer par le centre.

VOUTE *à lunettes*, *Archit.*, espece de *voûte* qui traverse les reins d'un berceau ; ou pour m'exprimer plus nettement, c'est lorsque dans les côtés d'un berceau d'une *voûte*, on fait de petites arcades, pour y pratiquer quelques jours, ou des vues : on la nomme *lunette biaise*, quand elle coupe obliquement un berceau ; & *lunette rampante*, lorsque son ceintre est rompu. (*D. J.*)

VOUTE MÉDULLAIRE, est le nom que les anatomistes ont donné à une portion du corps calleux, qui en se continuant de côté & d'autre avec la substance médullaire, dans tout le reste de son étendue est entiérement unie à la substance corticale, & forme, conjointement avec le corps calleux, une *voûte médullaire* un peu oblongue, & comme ovale.

La *voûte* à trois piliers n'est que la portion inférieure du corps calleux, dont la face inférieure est comme un plancher concave à trois angles, un antérieur & deux postérieurs ; & à trois bords, deux latéraux & un postérieur. (*a*)

VOUTE DU NEZ. *V.* NEZ.

VOUTES, *Hist. d'Allemagne.* On appelle *voûtes* en Allemagne des endroits particuliers, où se font les dépôts publics. Il y a communément deux *voûtes* : dans la premiere on dépose les pieces des affaires qui n'ont pas été portées par appel à la chancellerie de la chambre de Spire, mais qui lui sont dévolues par d'autres voies. Tels sont les actes du fisc, ceux qui constatent ou qui renferment les mandats, les infractions de la paix, les violences, *&c.* La deuxieme *voûte* contient les actes des causes pendantes par appel, des attentats contre l'appel, des défauts, des compulsoires, des défenses. (*D. J.*)

(*a*) A. N. La partie intérieure des piliers, dit M. de Haller, forme une espece de ruban uni, rayé, couché en arc, qui accompagne l'hyppocame sur lequel il est couché en partie, & en partie placé à son bord antérieur, & dont le tranchant est libre. Il se termine par un filet blanc attaché au doigt le plus interne de l'hyppocame, au commencement de la séparation de ses ongles. Il y a quelquefois deux rubans, dont l'un se termine comme nous venons de le dire, & dont l'autre s'étend jusqu'à l'extrêmité de l'hyppocame & même au-delà, jusques dans la partie médullaire du cerveau.

VOUTE

VOUTE ou VOUTIS, *Marine*, partie exterieure de l'arcasse, construite en *voûte* au-dessus du gouvernail. C'est sur cette partie qu'on place ordinairement le cartouche qui porte les armes du prince. *V. pl. III, marine, fig.* I.

VOUTÉ, adj. *Gramm. s v.* VOUTE & VOUTER.

VOUTÉ, *fer voûté*, *Maréchall.* Les maréchaux appellent ainsi une espece de fer qui sert aux chevaux qui ont le pied comble. *V.* COMBLE. Son enfoncement l'empêche de porter sur la sole, qu'ils ont alors plus haute que la corne. Les meilleurs écuyers blâment cet usage, & prétendent, avec raison, que la corne étant plus tendre que le fer, elle en prend la forme, & n'en devient par conséquent que plus ronde. *V.* CORNE, SABOT, *&c.*

VOUTER, v. act. *Archit.*, c'est construire une voûte sur des ceintres & dossets, ou sur un noyau de maçonnerie. On doit, selon les lieux, préférer les *voûtes* aux sofites ou plafonds, parce qu'elles donnent plus d'exhaussement, & qu'elles ont plus de solidité.

Voûter en tas de charge, c'est mettre les joints des lits partie en coupe du côté de la doelle, & partie de niveau du côté de l'extrados, pour faire une *voûte* sphérique. (*D. J.*)

VOUZYE, s. f. *Géogr. mod.*, petite riviere de France, dans la Brie. Elle sort d'un étang, mouille la ville de Provins, & tombe dans la Seine, au-dessous de Bray.

VOYAGE, s. m. *Gramm.*, transport de sa personne d'un lieu où l'on est, dans un autre assez éloigné. On fait le *voyage* d'Italie. On fait un *voyage* à Paris. Il faut tous faire une fois le grand *voyage*. Allez avant le tems de votre départ, déposer dans votre tombeau la provision de votre *voyage*.

VOYAGE, *Commerce*. Les allées & les venues d'un mercenaire qui transporte des meubles, du bled & autres choses. On dit qu'il a fait dix *voyages*, vingt *voyages*.

VOYAGE, *Educ.* Les grands hommes de l'antiquité ont jugé qu'il n'y avoit pas de meilleure école de la vie que celle des *voyages*; école où l'on apprend la diversité de tant d'autres vies, où l'on trouve sans cesse quelque nouvelle leçon dans ce grand livre du monde, & où le changement d'air avec l'exercice sont profitables au corps & à l'esprit.

Les beaux genies de la Grece & de Rome en firent leur étude, & y employoient plusieurs années. Diodore de Sicile met à la tête de sa liste des voyageurs illustres, Homere, Lycurgue, Solon, Pythagore, Démocrite, Eudoxe & Platon. Strabon nous apprend qu'on montra long-tems en Egypte le logis où ces deux derniers demeurerent ensemble pour profiter de la conversation des prêtres de cette contrée, qui possédoient seuls les sciences contemplatives.

Aristote voyagea, avec son disciple Alexandre, dans toute la Perse, & dans une partie de l'Asie jusques chez les Bracmanes. Cicéron met Xénocrates, Crantor, Arcésilas, Carnéade, Panétius, Clitomaque, Philon, Possidonius, *&c.* au rang des hommes célebres qui illustrerent leur patrie par les lumieres qu'ils avoient acquises en visitant les pays étrangers.

Aujourd'hui les *voyages* dans les états policés de l'Europe (car il ne s'agit point ici des *voyages* de long cours) sont, au jugement des personnes éclairées, une partie des plus importantes de l'éducation dans la jeunesse, & une partie de l'expérience dans les vieillards.

Choses égales, toute nation où régne la bonté du gouvernement, & dont la noblesse & les gens aisés voyagent, a de grands avantages sur celle où cette branche de l'éducation n'a pas lieu. Les *voyages* étendent l'esprit, l'élevent, l'enrichissent de connoissances, & le guérissent des préjugés nationaux. C'est un genre d'étude auquel on ne supplée point par les livres, & par le rapport d'autrui; il faut soi-même juger des hommes, des lieux & des objets.

Ainsi le principal but qu'on doit se proposer dans ses *voyages*, est sans contredit d'examiner les mœurs, les coutumes, le génie des autres nations, leur goût dominant, leurs arts, leurs sciences, leurs manufactures & leur commerce.

Ces sortes d'observations faites avec intelligence, & exactement recueillies de pere en fils, fournissent les plus grandes lumieres sur le fort & le foible des peuples, les changemens en bien ou en mal qui sont arrivés dans le même pays au bout d'une génération, par le commerce, par les loix, par la guerre, par la paix,

par les richesses, par la pauvreté, ou par de nouveaux gouverneurs.

Il est en particulier un pays au-delà des Alpes, qui mérite la curiosité de tous ceux dont l'éducation a été cultivée par les lettres. A peine est-on aux confins de la Gaule sur le chemin de Rimini à Cesène, que l'on trouve gravé sur le marbre, ce célebre sénatus-consulte, qui dévouoit aux dieux infernaux & déclaroit sacrilege & parricide quiconque avec une armée, avec une légion, avec une cohorte, passeroit le Rubicon, aujourd'hui nommé *Pisatello*. C'est au bord de ce fleuve ou de ce ruisseau, que César s'arrêta quelque tems; & là la liberté prête à expirer sous l'effort de ses armes, lui coûta encore quelques remords. Si je differe à passer le Rubicon, dit-il à ses principaux officiers, je suis perdu; & si je le passe, que je vais faire de malheureux! Ensuite après y avoir réfléchi quelques momens, il se jette dans la petite riviere, & la traverse en s'écriant (comme il arrive dans les entreprises hasardeuses): n'y songeons plus, le sort est jeté. Il arrive à Rimini, s'empare de l'Umbrie, de l'Etrurie, de Rome, monte sur le trône, & y périt bientôt après par une mort tragique.

Je sais que l'Italie moderne n'offre aux curieux que les débris de cette Italie si fameuse autrefois; mais ces débris sont toujours dignes de nos regards. Les antiquités en tout genre, les chefs-d'œuvres des beaux arts s'y trouvent encore rassemblés en foule, & c'est une nation savante & spirituelle qui les possede; en un mot, on ne se lasse jamais de voir & de considérer les merveilles que Rome renferme dans son sein.

Cependant le principal n'est pas, comme dit Montagne: " de mesurer combien „ de piés a la santa Rotonda, & combien „ le visage de Néron de quelques vieilles „ ruines, est plus grand que celui de quel- „ ques médailles; mais l'important est „ de frotter & limer votre cervelle con- „ tre celle d'autrui. „ C'est ici sur-tout que vous avez lieu de comparer les tems anciens avec les modernes, " & de fixer „ votre esprit sur ces grands changemens „ qui ont rendu les âges si différens des „ âges, & les villes de ce beau pays au- „ trefois si peuplées, maintenant désertes, „ & qui semblent ne subsister que pour „ marquer les lieux où étoient ces cités „ puissantes, dont l'histoire a tant parlé. " (*D. J.*)

VOYAGES DE LONG COURS, *Marine*. On appelle ainsi les grands *voyages* de mer, que quelques marins fixent à mille lieues.

VOYAGE, *Jurispr.*, est un droit que l'on alloue dans la taxe des dépens à celui qui a plaidé hors du lieu de son domicile, & qui a obtenu gain de cause avec dépens, pour les *voyages* qu'il a été obligé de faire, soit pour charger un procureur, soit pour produire ses pieces, soit pour faire juger l'affaire.

On joint quelquefois les termes de *voyages* & *séjours*, quoiqu'ils aient chacun leur objet différent. Ces *voyages* sont ce qui est alloué pour aller & venir; les *séjours* sont ce qui est alloué pour le séjour que la partie a été obligée de faire.

Ces *voyages* ne doivent être alloués qu'autant qu'ils ont été véritablement faits, & que l'on en fait appercevoir par un acte d'affirmation fait au greffe.

La femme peut venir pour son mari, & le mari pour sa femme; les enfans âgés de 20 ans pour leurs pere & mere, & le gendre pour son beau-pere, en affirmant par eux leur *voyage* au greffe. *Voyez* le réglement de 1665 pour la taxe des dépens, & celui du 10 avril 1691 sur les *voyages* & séjours. (*A*)

VOYAGEUR, *Hist. part. des pays*. Celui qui fait des voyages par divers motifs, & qui quelquefois en donne des relations; mais c'est en cela que d'ordinaire les *voyageurs* usent de peu de fidélité. Ils ajoutent presque toujours aux choses qu'ils ont vues, celles qu'ils pouvoient voir; & pour ne pas laisser le récit de leurs voyages imparfait, ils rapportent ce qu'ils ont lu dans les auteurs; ensorte qu'ils sont premierement trompés, & qu'ils trompent leurs lecteurs ensuite. C'est ce qui fait que les protestations que plusieurs de ces observateurs, comme Belon, Pison, Marggravius & quelques autres font de ne rien dire que ce qu'ils ont vu, & les assurances qu'ils donnent d'avoir vérifié quantité de faussetés qui avoient été écrites avant eux, n'ont guere d'autre effet que de rendre la sincérité de tous les *voyageurs* fort suspecte, parce que ces censeurs de la bonne foi & de l'exactitude des autres, ne donnent point de cautions suffisantes de la leur.

Il y a bien peu de relations auxquelles on ne puisse appliquer ce que Strabon disoit de celles de Ménélas : je vois bien que tout homme qui décrit ses voyages est un menteur, ἀλαζὼν δὲ πᾶς ὁ πλάνην αὐτοῦ διηγούμενος.

Cependant il faut exclure de ce reproche les relations curieuses de Paolo, de Rawleigh, de Pocock, de Spon, de Wheiler, de Tournefort, de Fourmont, de Kæmpfer, des savans Anglois qui ont décrit les ruines de Palmyre, de Shaw, de Catesby, du chevalier Hans-Sloane, du lord Anson, de nos MM. de l'académie des sciences, au Nord & au Pérou, *&c.* (*D. J.*)

VOYAGEUR, s. m. *Hist. anc.*, celui qui est en route, & qui a entrepris un voyage.

Les mythologues & les historiens ont observé que dans l'antiquité païenne, les *voyageurs* adressoient des prieres aux dieux tutélaires des lieux d'où ils partoient : ils en avoient d'autres pour les dieux sous la protection desquels étoient les lieux par où ils passoient ; & d'autres enfin, pour les divinités du lieu où se terminoit leur voyage : la formule de ces prieres nous a été conservée dans les inscriptions *pro salute, itu & reditu.* Ils marquoient aussi leur reconnoissance à quelque divinité particuliere, sous la protection de laquelle ils comptoient avoir fait leur voyage : *Jovi reduci*, *Neptuno reduci*, *Fortunæ reduci.* Les Grecs, entre les dieux protecteurs des voyages, choisissoient sur-tout Mercure, qui est appellé dans les inscriptions *viacus* & *trivius* ; & pour la navigation, Castor & Pollux. Les Romains honoroient ces dieux à même intention, sous le nom de *viales* & de *semitales.* Saint Augustin & Martianus Capella font mention d'une Junon surnommée *iterduca* ou *guide des voyageurs.*

Athenée observe que les Crétois, dans leurs repas publics, avoient une table particuliere pour y recevoir ceux qui se trouvoient chez eux à titre de *voyageurs*, & Plutarque assure que chez les Perses, quoiqu'ils voyageassent peu eux-mêmes, un officier du palais n'avoit d'autre fonction que celle de recevoir les hôtes. *V.* HOSPITALITÉ.

Outre que les *voyageurs* portoient sur eux quelqu'image ou petite statue d'une divinité favorite, dès qu'ils étoient de retour dans leur patrie, ils offroient un sacrifice d'actions de graces, s'acquittoient des vœux qu'ils pouvoient avoir faits, & consacroient, pour l'ordinaire, à quelque divinité, les habits qu'ils avoient portés pendant leur voyage. C'est ce qu'Horace & Virgile appellent *votæ vestes.* L'assemblage de toutes ces circonstances fait voir que la religion entroit pour beaucoup dans les voyages des anciens. *Mémoires de l'académie*, tome III.

VOYANS-FRERES. Dans la communauté des quinze-vingts, on appelle *freres-voyans*, ceux de cette communauté qui voient clair, & qui sont mariés à une femme aveugle ; & *femmes voyantes*, les femmes qui voient clair & qui sont mariées à des aveugles. (*D. J.*)

VOYELLE, s. f. *Gramm.* La voix humaine comprend deux sortes d'élémens, le son & l'articulation. Le son est une simple émission de la voix, dont les différences essentielles dépendent de la forme du passage que la bouche prête à l'air qui en est la matiere. L'articulation est le degré d'explosion que reçoivent les sons, par le mouvement subit & instantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe. *Voyez* H.

L'écriture qui peint la parole en en représentant les élémens dans leur ordre naturel, par des signes d'une valeur arbitraire & constatée par l'usage, que l'on nomme *lettres*, doit donc comprendre pareillement deux sortes de lettres; les unes doivent être les signes représentatifs des sons, les autres doivent être les signes représentatifs des articulations : ce sont les *voyelles* & les consonnes.

Les *voyelles* sont donc des lettres consacrées par l'usage national à la représentation des sons. " Les *voyelles*, dit M. du Marsais (CONSONNE), sont ainsi appellées du mot *voix*, parce qu'elles se font entendre par elles-mêmes ; elles forment toutes seules un son, une *voix*, c'est-à-dire, qu'elles représentent des sons qui peuvent se faire entendre sans le secours des articulations ; au lieu que les consonnes, qui sont destinées par l'usage national à la représentation des articulations, ne représentent en conséquence rien qui puisse se faire entendre seul, parce que l'explosion d'un son ne peut exister sans le son, de même qu'aucune modification ne peut exister sans l'être qui est mo-

difié : de là vient le nom de *consonne* (qui sonne avec) parce que l'articulation représentée ne devient sensible qu'avec le son qu'elle modifie.

J'ai déjà remarqué (Lettres) que l'on a compris sous le nom général de *lettres*, les signes & les choses signifiées, ce qui aux yeux de la philosophie est un abus, comme c'en étoit un aux yeux de Priscien, lib. I, *de littera*. Les choses signifiées auroient dû garder le nom général d'*élémens*, les noms particuliers, celui de *sons* & d'*articulations*; & il auroit fallu donner exclusivement aux signes le nom général de *lettres*, & les noms spécifiques de *voyelles* & de *consonnes*. Il est certain que ces dernieres dénominations sont en françois du genre féminin, à cause du nom général *lettres*, comme si l'on avoit voulu dire *lettres voyelles*, *lettres consonnes*.

Cependant l'auteur anonyme d'un *Traité des sons de la langue françoise*, Paris, in-8°. se plaint, au contraire, d'une expression ordinaire qui rentre dans la correction que j'indique : voici comme il s'en explique, part. I, page 3 : " Plusieurs auteurs disent que *les voyelles & les consonnes sont des lettres*. C'est comme si on disoit que les nombres sont des chiffres. Les *voyelles* & les consonnes sont des sons que les lettres représentent, comme les chiffres servent à représenter les nombres. En effet, on prononçoit des consonnes & des *voyelles* avant qu'on eût inventé les lettres ".

Il me semble, au contraire, que quand on dit que les *voyelles* & les consonnes sont des sons, c'est comme si l'on disoit que les chiffres sont des nombres; sans compter que c'est encore un autre abus de désigner indistinctement par le mot de *sons* tous les élémens de la voix. J'ajoute que l'on prononçoit des sons & des articulations avant qu'on eût inventé les lettres, cela est dans l'ordre; mais loin que l'on prononçât alors des consonnes & des *voyelles*, on n'en prononce pas même aujourd'hui, que les lettres sont connues; parce que, dans la rigueur philosophique, les *voyelles* & les consonnes, qui sont des especes de lettres, ne sont point sonores, ce sont des signes muets des élémens sonores de la voix.

Au reste, le même auteur ajoute : " On peut cependant bien dire que ces lettres *a*, *e*, *i*, &c. sont des voyelles, & que ces autres *b*, *c*, *d*, &c. sont des consonnes, parce que ces lettres représentent des *voyelles* & des consonnes ". Il est assez singulier que l'on puisse dire que des lettres sont *voyelles* & consonnes, & que l'on ne puisse pas dire réciproquement que les *voyelles* & les consonnes sont des lettres. Je crois que la critique exige plus de justesse.

Selon le P. Lami, *Rhét.* liv. III, ch. 3, page 202, *on peut dire que les* voyelles *sont au regard des lettres qu'on appelle* consonnes, *ce qu'est le son d'une flûte aux différentes modifications de ce même son, que font les doigts de celui qui joue de cet instrument*. Le P. Lami parle ici le langage ordinaire, en désignant les objets par les noms même des signes. M. du Marsais, parlant le même langage, a vu les choses sous un autre aspect, dans la même comparaison prise de la flûte : *tant que celui qui en ajoute*, dit-il, (Consonne) *y souffle de l'air, on entend le propre son au trou que les doigts laissent ouvert.... Voilà précisément la* voyelle : *chaque* voyelle *exige que les organes de la bouche soient dans la situation requise pour faire prendre à l'air qui sort de la trachée artere la modification propre à exciter le son de telle ou telle* voyelle. *La situation qui doit faire entendre l'a, n'est pas la même que celle qui doit exciter le son de l'i. Tant que la situation des organes subsiste dans le même état, on entend la même* voyelle *aussi long-tems que la respiration peut fournir d'air*. Ce qui marquoit, selon le P. Lami, la différence des *voyelles* aux consonnes, ne marque, selon M. du Marsais, que la différence des *voyelles* entr'elles; & cela est beaucoup plus juste & plus vrai. Mais l'encyclopédiste n'a rien trouvé dans la flûte, qui pût caractériser les consonnes, & il les a comparées à l'effet que produit le battant d'une cloche, ou le marteau sur l'enclume.

M. Harduin, dans une *Dissertation sur les* voyelles *& les consonnes*, qu'il a publiée en 1760, à l'occasion d'un extrait critique de l'*Abrégé de la grammaire françoise*, par M. l'abbé de Wally, a repris, page 7, la comparaison du P. Lami; & en la rectifiant d'après des vues semblables à celles de M. du Marsais, il étend ainsi la similitude jusqu'aux consonnes. " La bouche & une flûte sont deux corps, dans la concavité desquels il faut égale-

ment faire entrer de l'air pour en tirer du son. Les *voyelles* répondent aux tons divers, causés par la diverse application des doigts sur les trous de la flûte ; & les consonnes répondent aux coups de langue qui précedent ces tons. Plusieurs notes coulées sur la flûte sont, à certains égards, comme autant de *voyelles* qui se suivent immédiatement ; mais si ces notes sont frappées de coups de langue, elles ressemblent à des *voyelles* entre-mêlées de consonnes ". Il me semble que voilà la comparaison amenée au plus haut degré de justesse dont elle soit susceptible, & j'ai appuyé volontiers sur cet objet, afin de rendre plus sensible la différence réelle des sons & des articulations, & conséquemment celle des *voyelles* & des consonnes qui les représentent.

J'ai observé, *art.* LETTRES, que notre langue paroit avoir admis huit sons fondamentaux qu'on auroit pu représenter par autant de *voyelles* différentes ; & que les autres sons usités parmi nous, dérivent de quelqu'un de ces huit premiers, par des changemens si légers & d'ailleurs si uniformes, qu'on auroit pu les figurer par quelques caracteres accessoires. Voici les huit sons fondamentaux rangés selon l'analogie des dispositions de la bouche, nécessaires à leur production.

a, comme dans la 1e syllabe de	*cadre.*
ê,	*tête.*
é,	*lésard.*
i,	*misere.*
eu,	*meûnier.*
o,	*poser.*
u,	*lumiere.*
ou,	*poudre.*

I. La bouche est simplement plus ou moins ouverte pour la génération des quatre premiers sons qui retentissent dans la cavité de la bouche : je les appellerois volontiers des sons *retentissans*, & les *voyelles* qui les représenteroient seroient pareillement nommées *voyelles retentissantes.*

Les levres, pour la génération des quatre derniers, se rapprochent ou se portent en avant d'une maniere si sensible, qu'on pourroit les nommer sons *labiaux*, & donner aux *voyelles* qui les représenteroient, le nom de *labiales.*

II. Les deux premiers sons de chacune de ces deux classes sont susceptibles de variations, dont les autres ne s'accommodent pas. Ainsi l'on pourroit, sous ce nouvel aspect, distinguer les huit sons fondamentaux en deux autres classes; savoir, quatre sons *variables*, & quatre sons *constans* : les *voyelles* qui les représenteroient, recevroient les mêmes dénominations.

1°. Les sons *variables* que M. Duclos, *Remarques sur le* chap. 1 *de la* part. 1 *de la Grammaire générale*, appelle *grandes voyelles*, sont les deux premiers sons retentissans *a*, *ê*, & les deux premiers labiaux *eu*, *o* ; chacun de ces sons peut être grave ou aigu, oral ou nasal.

Un son variable est *grave*, lorsqu'étant obligé d'en traîner davantage la prononciation, & d'appuyer, pour ainsi dire, dessus, on sent qu'indépendamment de la longueur, l'oreille apperçoit dans la nature même du son quelque chose de plus plein & de plus marqué. Un son variable est *aigu*, lorsque passant plus légérement sur sa prononciation, l'oreille y apperçoit quelque chose de moins nourri & de moins marqué, qu'elle n'en est, en quelque sorte, que piquée plutôt que remplie. Par exemple, *a* est grave dans *pâte*, & aigu dans *pate* ; *ê* est grave dans la *tête*, & aigu dans il *tète* ; *eu* est grave dans *jeûne* (abstinence de manger), aigu dans *jeune* (qui n'est pas vieux), & muet ou presqu'insensible dans *âge* ; *o* est grave dans *côte* (os), & aigu dans *cote* (jupe).

Un son variable est *oral*, lorsque l'air qui en est la matiere sort entiérement par l'ouverture de la bouche qui est propre à ce son. Un son variable est *nasal*, lorsque l'air qui en est la matiere, sort en partie par l'ouverture propre de la bouche, & en partie par le nez. Par exemple, *a* est oral dans *pâte* & dans *pate*, & il est nasal dans *pante* de lit ; *ê* est oral dans *tête* & dans *tète*, & il est nasal dans *teinte* ; *eu* est oral dans *jeûne* & dans *jeune*, & nasal dans *jeûn* ; *o* est oral dans *côte* & dans *cote*, & il est nasal dans *conte.*

2°. Les sons *constans*, que M. Duclos (*ibid.*) nomme petites *voyelles*, sont les deux derniers sons retentissans, *é*, *i*, & les deux derniers labiaux *u*, *ou*. Je les appelle *constans*, parce qu'en effet chacun d'eux est constamment oral, sans devenir jamais nasal ; & que la constitution en est invariable, soit qu'on en traîne ou qu'on en hâte la prononciation.

M. l'abbé Fromant (*supplém.* 1. j.) pense autrement, & il n'est pas possible de

discuter son opinion ; c'est une affaire d'organe, & le mien se trouve d'accord à cet égard avec celui de M. Duclos. J'observerai seulement que par rapport à l'*i* nasal, qu'il admet & que je rejette, il se fonde sur l'autorité de l'abbé de Dangeau, qui, selon lui, *connoissoit assurément la prononciation de la cour & de la ville*, & sur la pratique constante du théatre, où l'on prononce en effet l'*i* nasal.

Mais en accordant à l'abbé de Dangeau tout ce qu'on lui donne ici, ne peut-on pas dire que l'usage de notre prononciation a changé depuis cet académicien, & en donner pour preuve l'autorité de M. Duclos, qui ne connoît pas moins la *prononciation de la cour & de la ville*, & qui appartient également à l'académie françoise ?

Pour ce qui regarde la pratique du théatre, on peut dire, 1°. que jusqu'ici personne ne s'est avisé d'en faire entrer l'influence dans ce qui constitue le bon usage d'une langue ; & l'on a raison. *Voyez* USAGE. On peut dire, 2°. que le grand Corneille étant en quelque sorte le pere & l'instituteur du théatre françois, il ne seroit pas surprenant qu'il se fût conservé traditionnellement une teinte de la prononciation Normande que ce grand homme pourroit y avoir introduite.

Dans le rapport analysé des *remarques* de M. Duclos & du *supplément* de M. l'abbé Fromant, que fit à l'académie royale des sciences, belles-lettres & arts de Rouen, M. Maillet du Boullay, secretaire de cette académie pour les belles-lettres, il compare & discute les pensées de ces deux auteurs sur la nature des *voyelles*. " Cette multiplication des *voyelles*, dit-il, est-elle bien nécessaire ? & ne seroit-il pas plus simple de regarder ces prétendues *voyelles* (nasales) comme de vraies syllabes, dans lesquelles les *voyelles* sont modifiées par les lettres *m* ou *n*, qui les suivent ? „ M. l'abbé de Dangeau avoit déjà répondu à cette question d'une maniere détaillée & propre, ce me semble, à satisfaire. (*Opusc.* pag. 19-32.) Il démontre que les sons que l'on nomme ici, & qu'il nommoit pareillement *voyelles* nasales, sont de véritables sons simples & inarticulés en eux-mêmes ; & ses preuves portent, 1°. sur ce que dans le chant les ports de voix se font tout entiers sur *an*, *ein*, *on*, &c. que l'on entend bien différens de *a*, *è*, *o*, &c. 2°. sur l'hiatus que produit le choc de ces *voyelles* nasales, quand elles se trouvent à la fin d'un mot & suivies d'un autre mot commençant par une *voyelle*. Ces preuves, détaillées comme elles le sont dans le premier discours de M. l'abbé de Dangeau, m'ont toujours paru démonstratives ; & je crains bien qu'elles ne l'aient paru moins à M. du Boullay, par la même raison que M. l'abbé de Dangeau trouva vingt-six de ces hiatus dont je viens de parler, dans le *Cinna* de Corneille, & qu'il n'en rencontra qu'onze dans le *Mithridate* de Racine, huit dans le *Misantrope* de Moliere, & beaucoup moins dans les *opéra* de Quinault.

Voici donc sous un simple coup-d'œil, le systême de nos sons fondamentaux.

SONS FONDAMENTAUX.	LABIAUX.	VARIABLES.	A	ORAL.	grave,	1	*â*	*pâte.*
					aigu,	2	*a*	*patte.*
				NASAL.		3	*an*	*pante.*
			È	ORAL.	grave,	4	*ê*	*tête.*
					aigu,	5	*è*	*tète.*
				NASAL.		6	*ein*	*teinte.*
		CONSTANS.	É			7	*é*	*présent.*
			I			8	*i*	*prison.*
	RETENTISSANS.	VARIABLES.	EU	ORAL.	grave,	9	*eû*	*jeûneur.*
					aigu,	10	*eu*	*jeunesse.*
					muet,	11	*e*	*âge.*
				NASAL.		12	*eun*	*jeun.*
			O	ORAL.	grave,	13	*ô*	*côte.*
					aigu,	14	*o*	*cote.*
				NASAL.		15	*on*	*conte.*
		CONSTANS.	U			16	*u*	*sujet.*
			OU			17	*ou*	*soumis.*

Les variations de ceux de ces huit sons fondamentaux qui en sont susceptibles, ont multiplié les sons usuels de notre langue jusqu'à dix-sept bien sensibles, conformément au calcul de M. Duclos. Faudroit-il également dix-sept *voyelles* dans notre alphabet? Je crois que ce seroit multiplier les signes sans nécessité, & rendre même insensible l'analogie de ceux qui exigent une même disposition dans le tuyau organique de la bouche. En descendant de l'*a* à l'*ou*, il est aisé de remarquer que le diametre du canal de la bouche diminue, & qu'au contraire le tuyau qu'elle forme s'alonge par des degrés, inappréciables peut-être dans la rigueur géométrique, mais distingués comme les huit sons fondamentaux: au lieu qu'il n'y a dans la disposition de l'organe, aucune différence sensible qui puisse caractériser les variations des sons qui en sont susceptibles; elles ne paroissent guere venir que de l'affluence plus ou moins considérable de l'air, de la durée plus ou moins longue du son, ou de quelqu'autre principe également indépendant de la forme actuelle du passage.

Il seroit donc raisonnable, pour conserver les traces de l'analogie, que notre alphabet eût seulement huit *voyelles*, pour représenter les huit sons fondamentaux; & dans ce cas un signe de nasalité, comme pourroit être notre accent aigu, un signe de longueur, tel que pourroit être notre accent grave, & un signe tel que notre accent circonflexe, pour caractériser l'*eu* muet, feroient avec nos huit *voyelles* tout l'appareil alphabétique de ce systême. La *voyelle* qui n'auroit pas le signe de nasalité, représenteroit un son oral; celle qui n'auroit pas le signe de longueur, représenteroit un son bref: & quoique Théodore de Beze (*De francicæ linguæ recta pronunciatione tractatus*, Genev. 1584.) ait prononcé que *eadem syllaba acuta quæ producta*, *& eadem gravis quæ correpta*, il est cependant certain que ce sont ordinairement les sons graves qui sont longs, & les sons aigus qui sont brefs; d'où il suit que la présence ou l'absence du signe de longueur serviroit encore à désigner que le son variable est grave ou aigu. Ainsi *a* oral, bref & aigu; *à* oral & grave; *á* nasal. C'est à mon sens, un vrai superflu dans l'alphabet grec, que les deux *e* & les deux *o* qui y sont figurés diversement; ε, η, ο, ω.

Notre alphabet peche dans un sens contraire; nous n'avons pas assez de *voyelles*, & nous usons de celles qui existent d'une maniere assez peu systématique. Le détail des différentes manieres dont nous représentons nos sons usuels, ne me paroit pas assez encyclopédique pour grossir cet article; & je me contenterai de renvoyer sur cette matiere, aux *éclaircissemens* de l'abbé de Dangeau, *Opusc.* p. 61-110; aux *remarques* de M. Harduin, *sur la prononciation & l'orthographe*, & au *Traité des sons de la langue françoise*, dont j'ai parlé ci-dessus. (*B. E. K. M.*)

VOYER, s. m. *Gram. Jurisp.*, se dit du seigneur qui est propriétaire de la voirie, & qui la tient en fief, ou du juge qui exerce cette partie de la police; & enfin, de l'officier qui a l'intendance & la direction de la voirie.

Il y avoit chez les Romains quatre *voyers*, *viæcuri*, ainsi appellés *a viarum cura*, parce qu'ils étoient chargés du soin de tenir les rues & les chemins en bon état.

Il est parlé de *voyer* & même de sous-*voyer*, dès le tems d'Henri I; les seigneurs qui tenoient la voirie en fief, établissoient un *voyer*.

Mais ces *voyers* étoient des juges qui exerçoient la moyenne justice appellée alors *voirie*, plutôt que des officiers préposés pour la police de la voirie proprement dite; & s'ils connoissoient aussi de la voirie, ce n'étoit que comme faisant partie de la police.

Pour ce qui est des *voyers* ou officiers ayant l'intendance de la voirie, il y avoit dès le tems de S. Louis un *voyer* à Paris. Cette place étoit alors donnée à vie; mais on tient que la jurisdiction contentieuse de la voirie ne lui appartenoit pas, & qu'elle appartenoit au prévôt de Paris, comme faisant partie de la police générale, ce qui lui est commun avec tous les autres premiers magistrats & juges ordinaires des villes dans tous les lieux.

L'office de grand *voyer* de France fut créé par édit du mois de mai 1599, pour avoir la surintendance générale de la voirie, sans pouvoir prétendre aucune jurisdiction contentieuse. M. le duc de Sully, auquel le roi donna cette charge, acquit aussi en 1603 celle de *voyer* particulier de Paris, & les fit unir par déclaration du 4 mai 1606.

En 1626, l'office du grand *voyer* fut uni au bureau des finances, celui de *voyer* particulier de Paris supprimé, & les droits de la voirie réunis au domaine.

Mais par édit du mois de juin suivant, l'office de *voyer* de Paris fut rétabli, & les choses demeurerent en cet état jusqu'en 1635, que les trésoriers de France acquirent cet office de *voyer*.

Au moyen de l'acquisition & réunion de ces deux offices de *voyer* & de grand *voyer*, les trésoriers de France du bureau des finances de Paris se disent grands *voyers* dans toute la généralité de Paris.

Il est néanmoins certain que le roi a toujours la surintendance & l'administration supérieure de la grande voirie.

Un directeur général est chargé de prendre connoissance de tout ce qu'il convient de faire, soit pour construire à neuf, soit pour réparer : il a sous ses ordres un inspecteur général, quatre inspecteurs particuliers, un premier ingénieur, vingt trois autres ingénieurs provinciaux qui ont chacun une généralité pour département dans les pays d'élection.

Les intendans départis dans les provinces font les adjudications des ouvrages, & veillent sur le tout, suivant les ordres qu'ils reçoivent du roi.

Les pays d'état veillent eux-mêmes à l'entretien des ponts & chaussées dans l'étendue de leurs provinces. *Voy* le *Traité de la police* du commissaire de la Marc, tome IV, liv. VI, tit. 15, le *Code de la voirie*, celui de la police, & le *mot* VOIRIE. (*A*)

VOYER *la lessive*, *Blanchiss.*, c'est faire passer & couler l'eau chaude sur le linge dans les pannes. On appelle *panne* en Anjou, une espece de cuvier de bois dont on se sert pour lessiver les toiles que l'on veut mettre au blanchiment. (*D. J.*)

VOYTSBERG, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne dans la basse-Styrie, vers les confins de la Carinthie, au confluent du Gradés & du Kainach. (*D. J.*)

U P

UPINGE, *Musique des anciens*, sorte de chanson consacrée à Diane parmi les Grecs. *V.* CHANSON. (*S*)

UPLANDE, *Géogr. mod.*, province de Suede. Elle est bornée au nord & au levant par la mer Baltique; au midi, en partie par la mer, & en partie par la Sudermanie; & au couchant par la Westmanie. Sa longueur est d'environ 28 lieues, sur 18 de largeur. On y trouve plusieurs mines de fer & de plomb. Elle produit de très-beau froment. Ubbon, roi de Suede résidoit en cette province, & l'on croit qu'elle a pris delà le nom d'*Uplande*, comme qui diroit pays d'*Ubbon*. Ses principales villes sont Stockolm, capitale, Upsal, Oregrand, Enekoping, Telg, *&c.* (*D. J.*)

UPPINGHAM, *Géog. mod.*, ville d'Angleterre, dans Rutlandshire, à la source d'une riviere qui se jette dans le Weland. Elle est bâtie sur le penchant d'un côteau; & sa situation a occasionné son nom. Cette petite ville est considérable par son commerce, & par son college fondé par R. Thomson, ministre de l'église anglicane, les noms des hommes utiles à leur patrie, doivent passer à la postérité. (*D. J.*)

UPSAL, *Géogr. mod.*, ville de Suede, dans l'Uplande, sur la riviere de Sala, à 12 lieues au nord-ouest de Stockholm.

Ubbon qui regna sur les Suédois, fonda la ville d'*Upsal*, & lui donna son nom: elle donna ensuite le sien aux rois de Suede, qui se qualifierent rois d'*Upsal*; elle devint ainsi la capitale du royaume, & c'est encore le lieu où l'on couronne les rois. Cette ville, dit un historien du pays, ne fut pas seulement dès ses commencemens, la demeure des hommes, des princes & des rois; mais encore celle des grands-prêtres des Goths, & celle de leurs dieux à qui elle fut consacrée.

Elle n'a d'autres fortifications qu'un château bâti sur un rocher. La Sala qui la partage en deux, s'y gele presque toujours assez fortement pour porter une grande quantité d'hommes, de bétail, & de marchandises dans le temps de la foire qui s'y tient tous les ans sur la glace au mois de Février.

La cathédrale d'*Upsal* est la plus belle église du royaume. Le bâtiment tout couvert de cuivre est orné de plusieurs tours, & renferme les tombeaux de plusieurs rois, d'archevêques, d'évêques & de seigneurs.

S. Suffrid, archevêque d'York, que Eldre, roi d'Angleterre, envoya en Suede pour y prêcher l'évangile, le fit avec succès, & sacra Suerin, quatrieme évêque d'*Upsal*. L'église fut érigée en archevêché par le pape Alexandre III. & Etienne qui

mourut en 1185, en fut le premier archevêque. Les prelats de cette église n'ont aujourd'hui ni les richesses, ni la pompe de ceux qui les ont précedés, quand le pays étoit catholique; mais les archevêques luthériens d'*Upsal*, ne laissent pas que de jouir d'un revenu honnête, d'avoir séance & voix dans le sénat & dans les dietes, de prendre le pas sur tous les autres ecclésiastiques, & ce qui vaut mieux encore, d'être fort honorés dans le royaume.

Le college d'*Upsal* fondé pour quatre professeurs, par l'archevêque Jerler. du temps du roi Eric-le-Begue, donna naissance à l'université que le pape Sixte IV. honora en 1476 des mêmes immunités & privileges dont jouit l'université de Boulogne. Charles IX, Gustave Adolphe, & la reine Christine, prirent soin de rendre cette université florissante, elle l'est encore. *Long.* suivant Cassini, 37. 25. *lat.* 59. 34. & suivant Celsius, 59. 50. 20.

„ C'est à *Upsal* que fut inhumé Gustave Ericson, roi de Suede, mort à Stockholm dans la 70e année de son âge. Il „ mérita d'être adoré de ses sujets, soit „ que l'on considere la situation dont il „ les tira, ou celle dans laquelle il eut la „ gloire de les laisser. Sa fermeté fut admirable contre les malheurs. Il suivit „ toujours ses desseins en dépit des élémens, des lieux & des hommes les „ plus cruels & les plus puissans; ses soldats étoient des volontaires sans solde, „ & qui n'avoient d'autre subordination „ que celle que leur dictoit leur vénération pour leur chef.

„ Gustave établit la religion luthérienne dans ses états, il mit par-là des bornes au pouvoir & aux richesses immenses du clergé, & se fit un fonds suffisant „ pour les dépenses publiques, autre que „ celui des taxes qui ruinoient le peuple, „ en le privant du fruit de son labeur; „ ennemi de tout esprit de persécution, il „ toléra les préjugés de ses sujets, & il „ aima mieux persuader leur raison, que „ de forcer leur conscience.

„ Ses mœurs répondirent à ses sentimens, & les graces de sa personne inspirerent l'amour & le respect. Il étoit „ éloquent, insinuant, affable, & son „ exemple adoucit la férocité de ses sujets. „ Il les enrichit en étendant beaucoup „ leur commerce. Il récompensa les savans, fonda des magasins publics pour „ secourir les pauvres, & des hôpitaux „ pour les malades. Toutes ces choses ont „ éternisé la mémoire de ce prince. „ (*D. J.*)

UPTON, *Géogr. mod.*, bourg d'Angleterre dans la province de Worcester, près de la montagne de Malvernes, au bord de la Saverne, au milieu d'une grande & belle prairie. Ce bourg qui est considérable, doit être un ancien lieu, car on y a trouvé quelquefois des médailles romaines. (*D. J.*)

U R

UR, *Géogr. sacr.*, ville de Chaldée, patrie de Tharé & d'Abraham. Quoiqu'il en soit beaucoup parlé dans l'Ecriture, on ignore sa situation. Quelques-uns croient que c'est Ura dans la Syrie, sur l'Euphrate, & d'autres, comme Bochart & Grotius, pensent que c'est Ura dans la Mésopotamie, à deux journées de Nisible. On a remarqué que la Chaldée & la Mésopotamie, sont souvent confondues. On prétend aussi que le nom d'*Ur* qui signifie le *feu*, fut donné à la ville d'*Ur*, à cause qu'on y entretenoit un feu sacré, en l'honneur du soleil, dans plusieurs temples qui n'étoient point couverts, mais fermés de toutes parts. (*D. J.*)

URA, *Hist. nat.*, espece d'écrevisse de mer qui se trouve dans les mers du Brésil, & qui se tient dans la vase; c'est la nourriture la plus ordinaire des Indiens & des Negres. Sa chair est fort saine & d'un bon goût.

URABA, *Géogr. mod.*, province de l'Amérique, dans la Terre-ferme, audience de Santa-Fé, & gouvernement de Carthagène, au levant de celle de Darien. Les forêts y sont remplies de gibier, & les rivieres, ainsi que la mer voisine, abondent en poissons.

Les montagnes Cordilleres ne sont pas éloignées de cette province. (*D. J.*)

URABA, *golphe*, *Géogr. mod.*, autrement & plus communément le *golphe de Darien*; c'est un golfe célebre de l'Amérique, à l'extrêmité orientale de l'isthme de Panama, sur la mer du nord. Son entrée a six lieues de large, & plusieurs rivieres se déchargent dans ce golphe. (*D. J.*)

VRAI, VÉRITABLE, *Synon.*: *vrai* marque précisément la vérité objective; c'est-à-dire, qu'il tombe directement sur la réalité de la chose; & il signifie qu'elle

est telle qu'on l'a dit. *Véritable* désigne proprement la vérité expressive, c'est-à-dire, qu'il se rapporte principalement à l'exposition de la chose, & signifie qu'on la dit telle qu'elle est. Ainsi le premier de ces mots aura une grace particuliere, lorsque, dans l'emploi, on portera d'abord son point de vue sur le sujet en lui-même ; & le second conviendra mieux, lorsqu'on portera le point de vue sur le discours. Cette différence qu'établit M. l'Abbé Girard, est extrêmement métaphysique ; mais on ne doit pas exiger des différences marquées où l'usage n'en a mis que de très-délicates. L'exemple suivant qu'apporte le même auteur, peut donner jour à sa distinction, & faire qu'on la sente mieux dans l'application que dans la définition.

Quelques écrivains, même protestans, soutiennent qu'il n'est pas *vrai* qu'il y ait eu une papesse Jeanne, & que l'histoire qu'on en a faite, n'est pas *véritable*. *Girard*. (*D. J.*)

VRAI, adj. *Alg.* : une racine *vraie* est une racine affectée du signe +, ou autrement une racine *positive*, par opposition aux racines *fausses*, qui sont des racines *négatives* ou affectées du signe —. *V.* RACINE & EQUATION. (*E*)

VRAIES CÔTES. *V.* CÔTES.

VRAI, *Poésie*. Boileau dit, après les anciens,

Le vrai *seul est aimable !*
Il doit regner par-tout ; & même dans la fable.

Il a été le premier à observer cette loi qu'il a donnée: presque tous ses ouvrages respirent le *vrai* ; c'est-à-dire qu'ils sont une copie fidele de la nature. Ce *vrai* doit se trouver dans l'historique, dans la morale, dans la fiction, dans les sentences, dans les descriptions, dans l'allégorie.

Racine n'a presque jamais perdu le *vrai* dans les pieces de théatre. Il n'y a guere chez lui l'exemple d'un personnage, qui ait un sentiment faux, qui l'exprime d'une maniere opposée à sa situation, si vous en exceptez Théramène, gouverneur d'Hippolite, qui l'encourage ridiculement dans ses froides amours pour Aricie.

Vous-même, où seriez-vous, vous qui la combattez,
Si toujours Antiope à ses loix opposée,
D'une pudique ardeur n'eût brûlé pour Thésée.

Il est *vrai* physiquement qu'Hippolite ne seroit pas venu au monde sans sa mere. Mais il n'est pas dans le *vrai* des mœurs, dans le caractere d'un gouverneur sage, d'inspirer à son pupille, de faire l'amour contre la défense de son pere.

C'est pécher contre le *vrai*, que de peindre Cinna comme un conjuré timide, entraîné malgré lui dans la conspiration contre Auguste, & de faire ensuite conseiller à Auguste, par ce même Cinna, de garder l'empire, pour avoir un prétexte de l'assassiner. Ce trait n'est pas conforme à son caractere. Il n'y a rien de *vrai*. Corneille péche souvent contre cette loi dans les détails.

Moliere est *vrai* dans tout ce qu'il dit. Tous les sentimens de la Henriade, ceux de Zaire, d'Alzire, de Brutus, portent un caractere de *vérité* sensible.

Il y a une autre espece de *vrai* qu'on recherche dans les ouvrages; c'est la conformité de ce que dit un auteur avec son âge, son caractere & son état. Une bonne regle pour lire les auteurs avec fruit, c'est d'examiner si ce qu'ils disent est *vrai* en général, s'il est *vrai* dans les occasions où ils le disent, enfin s'il est *vrai* dans la bouche des personnages qu'ils font parler ; car la vérité est toujours la premiere beauté, & les autres doivent lui servir d'ornement. C'est la pierre de touche dans toutes les langues & dans tous les genres d'écrire. (*D. J.*)

VRAISEMBLANCE, s. f. *Métaphys.* La vérité, dit le P. Buffier, est quelque chose de si important pour l'homme, qu'il doit toujours chercher des moyens sûrs pour y arriver; & quand il ne le peut, il doit s'en dédommager en s'attachant à ce qui en approche le plus, qui est ce qu'on appelle *vraisemblance*.

Au reste, une opinion n'approche du vrai que par certains endroits; car approcher du vrai, c'est ressembler au vrai, c'est-à-dire être propre à former ou à rappeller dans l'esprit l'idée du vrai. Or, si une opinion par tous les endroits par lesquels on la peut considérer, formoit également les idées du vrai, il n'y paroitroit rien que de vrai, on ne pourroit juger la chose que vraie ; & par-là ce seroit effectivement le vrai ou la vérité même.

D'ailleurs, comme ce qui n'est pas vrai est faux, & que ce qui ne ressemble pas au vrai, ressemble au faux, il se trouve en

tout ce qui s'appelle *vraisemblable*, quelques endroits ressemblants au faux ; tandis que d'autres endroits ressemblent au vrai. Il faut donc faire la balance de ces endroits opposés, pour reconnoître lesquels l'emportent les uns sur les autres, afin d'attribuer à une opinion la qualité de *vraisemblable*, sans quoi au même tems elle seroit *vraisemblable* & ne le seroit pas.

En effet, quelle raison y auroit-il d'appeller *semblable au vrai*, ce qui ressemble autant au faux qu'au vrai ? Si l'on nous demandoit à quelle couleur ressemble une étoffe tachetée également de blanc & de noir, répondrions-nous qu'elle ressemble au blanc, parce qu'il s'y trouve du blanc? On nous demanderoit en même temps, pourquoi ne pas dire aussi qu'elle ressemble au noir, puisqu'elle tient autant de l'un que de l'autre. A plus forte raison ne pourroit-on pas dire que la couleur de cette étoffe ressemble au blanc, s'il s'y trouvoit plus de noir que de blanc. Au contraire, si le blanc y dominoit beaucoup plus que le noir, ensorte qu'elle rappellât tant d'idée du blanc, que le noir en comparaison ne fit qu'une impression peu sensible, on diroit que cette couleur approche du blanc, & ressemble à du blanc.

Ainsi dans les occasions où l'on ne parle pas avec une si grande exactitude, dès qu'il paroît un peu plus d'endroits vrais que de faux, on appelle la chose *vraisemblable*; mais pour être absolument *vraisemblable*, il faut qu'il se trouve manifestement & sensiblement beaucoup plus d'endroits vrais que de faux, sans quoi la ressemblance demeure indéterminée, n'approchant pas plus de l'un que de l'autre. Ce que je dis de la *vraisemblance*, s'entend aussi de la probabilité, puisque la probabilité ne tombe que sur ce que l'esprit approuve, à cause de sa ressemblance avec le vrai, se portant du côté où sont les plus grandes apparences de vérité, plutôt que du côté contraire, supposé qu'il veuille se déterminer. Je dis, *supposé qu'il veuille se déterminer*, car l'esprit ne se portant nécessairement qu'au vrai, dès qu'il ne l'apperçoit point dans tout son jour, il peut suspendre sa détermination ; mais supposé qu'il ne le suspende pas, il ne sauroit pencher que du côté de la plus grande apparence de vrai.

On peut demander, si dans une opinion, il ne pourroit pas y avoir des endroits mitoyens entre le vrai & le faux, qui seroient des endroits où l'esprit ne sauroit que penser. Or, dans les hypotheses pareilles, on doit regarder ce qui est mitoyen entre la vérité & la fausseté, comme s'il n'étoit rien du tout ; puisqu'en effet il est incapable de faire aucune impression sur un esprit raisonnable. Dans les occasions même où il se trouve de côté & d'autres des raisons égales de juger, l'usage autorise le mot de *vraisemblable*; mais comme ce vraisemblable ressemble autant au mensonge qu'à la vérité, j'aimerois mieux l'appeller *douteux* que *vraisemblable*.

Le plus haut degré du vraisemblable, est celui qui approche de la certitude physique, laquelle peut subsister peut-être elle-même avec quelque soupçon ou possibilité de faux. Par exemple, je suis certain physiquement que le soleil éclairera demain l'horizon; mais cette certitude suppose que les choses demeureront dans un ordre naturel, & qu'à cet égard il ne se fera point de miracle. La *vraisemblance* augmente, pour ainsi dire, & s'approche du vrai par autant de degrés, que les circonstances suivantes s'y rencontrent en plus grand nombre, & d'une maniere plus expresse.

1°. Quand ce que nous jugeons vraisemblable s'accorde avec des vérités évidentes.

2°. Quand ayant douté d'une opinion nous venons à nous y conformer, à mesure que nous y faisons plus de réflexion, & que nous l'examinons de plus près.

3°. Quand des expériences que nous ne savions pas auparavant, surviennent à celles qui avoient été le fondement de l'autre opinion.

4°. Quand nous jugeons en conséquence d'un plus grand usage des choses que nous examinons.

5°. Quand les jugemens que nous avons portés sur des choses de même nature, se sont vérifiés dans la suite. Tels sont à peu près les divers caracteres, qui selon leur étendue ou leur nombre plus considérable rendent notre opinion plus semblable à la vérité ; ensorte que si toutes ces circonstances se rencontroient dans toute leur étendue, alors comme l'opinion seroit parfaitement semblable à la vérité, elle passeroit non seulement pour vraisemblable, mais pour vraie, ou même elle le seroit en effet. Comme une étoffe qui par

tous les endroits ressembleroit à du blanc, non-seulement seroit semblable à du blanc, mais encore seroit dite absolument blanche.

Ce que nous venons d'observer sur la *vraisemblance* en général, s'applique, comme de soi-même à la *vraisemblance*, qui se tire de l'autorité & du témoignage des hommes. Bien que les hommes en général puissent mentir, & que même nous ayons l'expérience qu'ils mentent souvent, néanmoins la nature ayant inspiré à tous les hommes l'amour du vrai, la présomption est que celui qui nous parle suit cette inclination ; lorsque nous n'avons aucune raison de juger, ou de soupçonner qu'il ne dit pas vrai.

Les raisons que nous en pourrions avoir, se tirent ou de sa personne, ou des choses qu'il nous dit ; de sa personne, par rapport ou à son esprit, ou à sa volonté.

1°. Par rapport à son esprit, s'il est peu capable de bien juger de ce qu'il rapporte; 2°. si d'autres fois il s'y est mépris; 3°. s'il est d'une imagination ombrageuse ou échauffée : caractere très-commun même parmi des gens d'esprit, qui prennent aisément l'ombre ou l'apparence des choses pour les choses mêmes ; & le phantome qu'ils se forment, pour la vérité qu'ils croient discerner.

Par rapport à la volonté; 1°. si c'est un homme qui se fait une habitude de parler autrement qu'il ne pense; 2°. si l'on a éprouvé qu'il lui échappe de ne pas dire exactement la vérité ; 3°. si l'on apperçoit dans lui quelque intérêt à dissimuler : on doit alors être plus réservé à le croire.

A l'égard des choses qu'il dit; 1°. si elles ne se suivent & ne s'accordent pas bien; 2°. si elles conviennent mal avec ce qui nous a été dit par d'autres personnes aussi dignes de foi ; 3°. si elles sont par elles-mêmes difficiles à croire, ou en des sujets où il ait pu aisément se méprendre.

Ces circonstances contraires rendent *vraisemblable* ce qui nous est rapporté ; savoir, 1°. quand nous connoissons celui qui nous parle pour être d'un esprit juste & droit, d'une imagination réglée & nullement ombrageuse, d'une sincérité exacte & constante ; 2°. quand d'ailleurs les circonstances des choses qu'il dit ne se démentent point entr'elles, mais s'accordent avec des faits ou des principes dont nous ne pouvons douter. A mesure que ces mêmes choses sont rapportées par un plus grand nombre de personnes, la *vraisemblance* augmentera aussi ; elle pourra même de la sorte parvenir à un si haut degré, qu'il sera impossible de suspendre notre jugement, à la vue de tant de circonstances qui ressemblent au vrai. Le dernier degré de la *vraisemblance* est certitude, comme son premier degré est doute; c'est-à-dire qu'où finit le doute, là commence la *vraisemblance*, & où elle finit, là commence la certitude. Ainsi les deux extrêmes de la *vraisemblance* sont le doute & la certitude ; elle occupe tout intervalle qui les sépare, & cet intervalle s'accroit d'autant plus qu'il est parcouru par des esprits plus fins & plus pénétrans. Pour des esprits médiocres & vulgaires, cet espace est toujours fort étroit ; à peine savent-ils discerner les nuances du vrai & du vraisemblable.

L'usage le plus naturel & le plus général du vraisemblable est de suppléer pour le vrai : ensorte que là où notre esprit ne sauroit atteindre le vrai, il atteigne du moins le vraisemblable, pour s'y reposer comme dans la situation la plus voisine du vrai.

1°. A l'égard des choses de pure spéculation, il est bon d'être réservé à ne porter son jugement dans les choses vraisemblables, qu'après une grande attention : pourquoi ? parce que l'apparence du vrai subsiste alors avec une apparence de faux, qui peut suspendre notre jugement jusqu'à ce que la volonté le détermine. Je dis le suspendre, car elle n'a pas la faculté de déterminer l'esprit à ce qui paroît le moins vrai. Ainsi dans les choses de pure spéculation, c'est très-bien fait de ne juger que lorsque les degrés de *vraisemblance* sont très-considérables, & qu'ils font presque disparoitre les apparences du faux, & le danger de se tromper.

En effet dans les choses de pure spéculation, il ne se rencontre nul inconvénient à ne pas porter son jugement, lorsque l'on court quelque hazard de se tromper : o[r] pourquoi juger, quand d'un côté on peut s'en dispenser, & que d'un autre côté en jugeant, on s'expose à donner dans le faux ? il faudroit donc s'abstenir de juger sur la plupart des choses? n'est-ce pas le caractere d'un stupide ? tout-au-contraire, c'est le caractere d'un esprit sensé, & d'un vrai philosophe, de ne juger des objets que pa[r]

leur évidence, quand il ne se trouve nulle raison d'en user autrement : or il ne s'en trouve aucune de juger dans les choses de pure spéculation, quand elles ne sont que vraisemblables.

Cependant cette regle si judicieuse dans les choses de pure spéculation, n'est plus la même dans les choses de pratique & de conduite, où il faut par nécessité agir ou ne pas agir. Quoiqu'on ne doive pas prendre le vrai pour le vraisemblable, on doit néanmoins se déterminer par rapport aux choses de pratique, à s'en contenter comme du vrai, n'arrêtant les yeux de l'esprit que sur les apparences de vérité, qui dans le vraisemblable surpassent les apparences du faux.

La raison de ceci est évidente, c'est que par rapport à la pratique il faut agir, & par conséquent prendre un parti : si l'on demeuroit indéterminé, on n'agiroit jamais; ce qui seroit le plus pernicieux comme le plus impertinent de tous les partis. Ainsi pour ne pas demeurer indéterminé, il faut comme fermer les yeux à ce qui pourroit paroître de vrai dans le parti contraire à celui qu'on embrasse actuellement. A la vérité dans la délibération on ne peut regarder de trop près aux diverses faces ou apparences de vrai qui se rencontrent de côté & d'autre, pour se bien assurer de quel côté est le vraisemblable ; mais quand on en est une fois assuré, il faut par rapport à la pratique, le regarder comme vrai, & ne le point perdre de vue: sans quoi on tomberoit nécessairement dans l'inaction ou dans l'inconstance; caractere de petitesse ou de foiblesse d'esprit.

Dans la nécessité où l'on est de se déterminer pour agir ou ne pas agir, l'indétermination est toujours un défaut de l'esprit, qui au milieu des faces diverses d'un même objet, ne discerne pas lesquelles doivent l'emporter sur les autres. Hors de ce besoin, on pourroit très-bien, & souvent avec plus de sagesse, demeurer indéterminé entre deux opinions qui ne sont que vraisemblables.

VRAISEMBLANCE, *Poésie.* La premiere regle que doit observer le poëte, en traitant les sujets qu'il a choisis, est de n'y rien insérer qui soit contre la *vraisemblance*. Un fait vraisemblable est un fait possible dans les circonstances où on le met sur la scène. Les fictions sans *vraisemblance*, & les événemens prodigieux à l'excès, dégoûtent les lecteurs dont le jugement est formé. Il y a beaucoup de choses, dit un grand critique, où les poetes & les peintres peuvent donner carriere à leur imagination ; il ne faut pas toujours les resserrer dans la raison étroite & rigoureuse; mais il ne leur est pas permis de mêler des choses incompatibles, d'accoupler les oiseaux avec les serpens, les tigres avec les agneaux.

Sed non ut placidis coeant immitia non ut
Serpentes avibus geminentur tigribus agni.
Art poëtiq. v. 14.

Si de telles licences révoltantes sont défendues aux poëtes, d'un autre côté les événemens où il ne regne rien de surprenant, soit par la noblesse du sentiment, soit par la précision de la pensée, soit par la justesse de l'expression, paroissent plats; l'alliance du merveilleux & du vraisemblable, où l'un & l'autre ne perdent point leurs droits, est un talent qui distingue les poëtes de la classe de Virgile, des versificateurs sans invention, & des poëtes extravagans; cependant un poëme sans merveilleux, déplaît encore davantage qu'un poëme fondé sur une supposition sans *vraisemblance.*

Comme rien ne détruit plus la *vraisemblance* d'un fait, que la connoissance certaine que peut avoir le spectateur que le fait est arrivé autrement que le poëte ne le raconte; les poëtes qui contredisent dans leurs ouvrages des faits historiques très-connus, nuisent beaucoup à la *vraisemblance* de leurs fictions. Je sais bien que le faux est quelquefois plus vraisemblable que le vrai, mais nous ne réglons pas notre croyance des faits sur leur *vraisemblance* métaphysique, ou sur le pié de leur possibilité, c'est sur la *vraisemblance* historique. Nous n'examinons pas ce qui doit arriver plus probablement, mais ce que les témoins nécessaires, & ce que les historiens racontent ; & c'est leur récit, & non pas la *vraisemblance*, qui détermine notre croyance. Ainsi nous ne croyons pas l'événement qui est le plus vraisemblable & le plus possible, mais ce qu'ils nous disent être véritablement arrivé. Leur déposition étant la regle de notre croyance sur les faits, ce qui peut être contraire à leur déposition, ne sauroit paroître vraisemblable : or comme la vérité est l'ame de l'histoire, la *vraisemblance* est l'ame de la poésie.

Je ne nie pas néanmoins qu'il n'y ait des *vraisemblances* théatrales, par exemple en matiere d'opéra, auxquelles on est obligé de se prêter; en accordant cette liberté aux poetes, on en est payé par les beautés qu'elle le met en état de produire. Il y a des *vraisemblances* d'une autre espece pour l'épopée; cependant il faut dans ce genre même, rendre par l'adresse & le génie, les suppositions les plus vraisemblables qu'il soit possible, comme Virgile a fait pour pallier la bizarrerie de ce cheval énorme que les Grecs s'aviserent de construire pour se rendre maîtres de Troie.

Ces réflexions peuvent suffire sur la *vraisemblance* en général, la question particuliere du vraisemblable dramatique a été traitée au *mot* POÉSIE *dramatique*. (*D. J.*)

Le grand art de la vraisemblance est de mêler le merveilleux avec la nature de telle sorte qu'ils paroissent ne faire plus qu'un seul & même ordre de choses, & n'avoir plus qu'un mouvement commun.

Le but que se propose immédiatement la fiction, c'est de persuader : or elle ne peut persuader qu'en ressemblant à l'idée que nous avons de ce qu'elle imite. Ainsi la *vraisemblance* consiste dans une maniere de feindre conforme à notre maniere de concevoir; & tout ce que l'esprit humain peut concevoir, il peut le croire, pourvu qu'il y soit amené.

Tant que le poete ne fait que nous rappeller ce que nous avons vu au-dehors, ou éprouvé au-dedans de nous-mêmes, la ressemblance suffit à l'illusion; & comme nous voyons dans la feinte l'image de la réalité, le poëte n'a besoin d'aucun artifice pour gagner notre confiance. Mais que la fiction nous présente un événement qui n'ait point d'exemple, un composé qui n'ait point de modele; comme la ressemblance n'y est pas, nous y cherchons la vérité idéale, & c'est alors que le poëte est obligé d'employer tout son art pour donner au mensonge les couleurs de la vérité. Nous savons qu'il feint, nous devons l'oublier, & si nous nous en souvenons, le charme est détruit & l'illusion cesse. *Dove manca le fede, non puo abbondare l'affetto, ò il piacere di quel che si legge o s'ascolta.*

Il y a dans notre maniere de concevoir une vérité directe & une vérité réfléchie; l'une & l'autre est de sentiment, de perception ou d'opinion.

La vérité de sentiment est l'expérience intime de ce qui se passe au-dedans de nous-mêmes, & par réflexion, de ce qui doit se passer en général dans l'esprit & dans le cœur de l'homme. C'est à ce modele, sans cesse présent, qu'on rapporte la fiction dans la poésie dramatique. Nous sommes tels; c'est la vérité directe. Nous sentons qu'il est de la nature de l'homme d'être modifié de telle ou de telle façon, par telle ou telle cause, dans telle ou telle circonstance; que dans notre composé moral, telles qualités, tels accidens s'accordent & se concilient, tandis que tels se combattent & s'excluent mutuellement: c'est la vérité réfléchie.

Mais comment se peut-il que la vérité de sentiment soit la même dans tous les hommes? C'est que dans tous les hommes le fond du naturel se ressemble, & qu'on y revient quand on veut, quelquefois même sans le vouloir. Chacun de nous a, comme le poëte, la faculté de se mettre à la place de son semblable, & l'on s'y met réellement tant que dure l'illusion. On pense, on agit, on s'exprime avec lui comme si l'on étoit lui-même; & selon qu'il suit nos pressentimens ou qu'il s'en écarte, la fiction qui nous le présente est plus ou moins vraisemblable à nos yeux

Ces pressentimens qui nous annoncent les mouvemens de la nature, ne sont pas assez décisifs pour nous ôter le plaisir de la surprise : il arrive même assez souvent que le poëte nous jette dans l'irrésolution, pour nous en tirer par un trait qui nous étonne & qui nous soulage; mais sans être décidés à suivre telle ou telle route, nous distinguons très-bien si celle que tient le poëte est la même que la nature eût prise, ou dû prendre en se décidant.

Ne vous êtes-vous jamais apperçu de la docilité avec laquelle notre ame obéit aux mouvemens de celle d'Ariane ou de Merope, d'Orosmane ou de Brutus? C'est que durant l'illusion votre ame & la leur n'en font qu'une : ce sont comme deux instrumens organisés de même & accordés à l'unisson. Mais si l'ame du poëte ne s'est pas montée au ton de la nature, le personnage auquel il a communiqué ses sentimens & son langage, n'est plus dans la vérité de sa situation & de son caractere;

& vous, qui vous mettez à sa place mieux que n'a fait le poëte, vous n'êtes plus d'accord avec lui. Voilà dans quel sens on doit entendre ce que dit le Tasse : *Il falso non è, e quel che non è non si può imitare.* Mais il s'est quelquefois lui-même éloigné de ce principe : je l'ai observé à propos de Tancrede sur le tombeau de Clorinde; je l'observe encore dans le langage que tient Renaud sur les genoux d'Armide. Rien de plus naturel, de plus beau que ce qu'on voit dans cette peinture; rien de moins vrai que ce qu'on entend.

Qual raggio in onda, le scentilla un riso,
Negli umidi occhi, tremulo e lascivo.
Sovra lui pende : ed ei nel grembo molle
Le posa il capo ; il volto al volto attolle.

Cela est divin; mais vous n'allez plus trouver la même vérité dans ces froides hyperboles :

Non può specchio ritrar si dolce immago,
Ne in picchiol verro è un parodiso accolto.
Specchio t'e degno il cielo ; è nelle stelle
Puoi riguardar le tue semibianze belle.

Avouez qu'à la place de Renaud ce n'est point là ce que vous auriez dit.

La *vraisemblance* dans les choses de sentiment n'est donc que l'accord parfait du génie du poëte avec l'ame du spectateur. Si la direction que l'une donne à la nature, décline de celle que l'autre sent qu'elle eût voulu suivre, & s'il en presse ou ralentit mal à propros les mouvemens, l'ame du spectateur sans cesse contrariée, & lasse enfin de céder, se rebute; delà vient qu'avec les qualités intéressantes & des situations pathétiques, un caractere inégal & discordant ne nous attache point.

La vérité de perception est la réminiscence des impressions faites sur les sens, & par réflexion, la connoissance des choses sensibles, de leurs qualités communes, de leurs propriétés distinctives, de leurs rapports en général, soit entr'elles, soit avec nous-mêmes. En nous repliant sur cette foule d'idées qui nous viennent par toutes les voies, nous nous sommes fait un plan des procédés de la nature dans l'ordre physique : ce plan est le modele auquel nous rapportons le composé fictif que la poésie nous présente; & si elle opere comme il nous semble qu'eût operé la nature, elle sera dans la vérité.

La vérité soit qu'elle ait pour objet l'existence ou l'action, ne peut rouler que sur des rapports de convenance & de proportion, de la cause avec l'effet, des parties l'une avec l'autre, & de chacune avec le tout. Si donc les élémens d'un composé physique, individuel ou collectif, sont faits pour être mis ensemble, & suivant dans leur union les loix & le plan de la nature, l'idée de ce composé a sa vérité dans la cohésion de ses parties & dans leur mutuel accord. De même si les rapports d'une cause avec son effet, sont naturels & sensibles, l'idée de l'action portera sa vérité en elle-même. Il est donc bien aisé de voir dans le physique ce qui est fondé sur la *vraisemblance*, & par conséquent ce qui ne l'est pas.

L'opinion sur les faits est tantôt sérieuse & de pleine croyance, tantôt reçue à plaisir & de simple adhésion; mais quelque foible que soit le consentement qu'on y donne, il suffit à l'illusion du moment. Un mensonge connu pour tel, mais transmis, reçu d'âge en âge, est dans la classe des faits authentiques; on le passe sans examen. A plus forte raison, si les faits sont solemnellement attestés par l'histoire, ne laissent-ils pas à l'esprit la liberté du doute; & le poëte, pour les supposer, n'a pas besoin de les rendre croyables; qu'ils soient d'accord avec l'opinion, cela suffit à leur *vraisemblance*.

Mais distinguons, 1°. l'opinion d'avec la vérité historique; 2°. les faits compris dans le tissu du poëme d'avec les faits supposés au dehors. " Je ne craindrai pas d'avancer dit Corneille, à propos du sacrifice qu'a fait Léontine en livrant son fils à la mort, que le sujet d'une belle tragédie doit n'être pas vraisemblable. Et il se fonde sur le précepte d'Aristote, de ne pas prendre pour sujet un ennemi qui tue son ennemi, mais un pere qui tue son fils, une femme son mari, un frere sa sœur, *&c.* ce qui n'étant jamais vraisemblable, ajoute Corneille, doit avoir l'autorité de l'histoire ou de l'opinion commune ".

J'ai fait mes preuves de respect pour ce grand homme; j'oserai donc ici sans détour, n'être pas de son sentiment.

Je suis loin de penser que les sujets proposés par Aristote soient tous dénués de *vraisemblance* : il est très-simple & très-naturel qu'un fils tue son pere, comme Œdipe, sans le connoître, ou qu'une

mere soit prête à immoler son fils, comme Mérope, en croyant le venger; & quand ces faits n'auroient en eux-mêmes aucune apparence de vérité, pris dans les familles les plus illustres de la Grece, ils avoient sans doute pour eux la célébrité, l'opinion publique; or pour les faits que l'on suppose dans l'avant-scene *extra fabulam*, l'opinion tient lieu de *vraisemblance*. Mais en voyant sur le théatre les sujets de Polieucte, de Rodogune & d'Héraclius, personne ne sait ni ne veut savoir ce qui en est pris dans l'histoire; elle est donc comme un témoin muet. En vain Baronius fait mention du sacrifice de Léontine; on ne lit point Baronius, & son témoignage n'eût servi de rien, si l'action de Léontine n'avoit pas eu sa *vraisemblance* en elle-même, c'est-à-dire, un juste rapport avec l'idée que nous avons de ce que peut une femme aussi fiere, aussi ferme, aussi courageuse, dévouée à son empereur.

Je dis plus; de quelque maniere que les faits soient fondés, rien ne les dispense d'être vraisemblables dès qu'ils sont employés dans l'intérieur de l'action, & nous n'y ajoutons foi qu'autant que nous le voyons arriver comme dans la nature, c'est-à-dire, selon l'idée que nous avons des moyens qu'elle emploie, & l'ordre qu'elle suit. *Res autem ipsæ ita deducendæ, disponendæque sunt, ut quàm proximè accedant ad veritatem.* (Scalig.)

Cependant la chaîne des causes & des effets n'est pas si constamment visible, & le cercle des facultés de la nature n'est pas si marqué, que le vrai connu soit la limite du vrai possible, & c'est par une extension de nos idées que la poésie s'éleve du familier à l'extraordinaire ou au merveilleux naturel.

Dans la nature, tout est simple & facile pour elle, & tout devroit être merveilleux pour nous. Un homme sensé ne peut réfléchir sans étonnement, ni à ce qui lui vient du dehors, ni à ce qui se passe au dedans de lui-même. L'organisation du brin d'herbe est aussi prodigieuse que la formation du soleil; le mouvement qui passe d'un grain de sable à l'autre, est aussi mystérieux que la propagation de la lumiere, & que l'harmonie des spheres célestes; mais l'habitude nous rend l'incompréhensible même si familier, qu'à la fin il nous paroit commun. "Au bout „ d'un an, le monde a joué son jeu, il „ n'y fait plus rien que de recommencer. „ (Montagne) „. Voilà du moins ce qui nous en semble; nous croyons retrouver tous les ans le même tableau, & les variétés infinies qu'il étale y sont distribuées avec une harmonie si constante, une si parfaite unité de dessin, que la nature s'y fait voir toujours semblable à elle-même.

Mais si dans la fiction du poete, la nature s'éloignant de ses sentiers battus, produit un composé moral ou physique d'une singularité qui ressemble au prodige, l'étonnement nous porte à l'incrédulité, & c'est-là qu'il est difficile de ménager la *vraisemblance*.

Si la feinte passe les moyens & les facultés que nous attribuons à la nature, si elle emploie d'autres ressorts, d'autres mobiles que les siens; si, au lieu de la chaine qui lie les événemens, & la loi qui les dispose, elle établit des intelligences pour y présider, & des causes libres pour les produire, ce nouvel ordre de choses nous étonne encore davantage; mais l'opinion l'autorise, & il est moins invraisemblable que le merveilleux naturel.

Pour nous faire imaginer la nature appliquée à former un prodige, il faut d'abord que l'objet en soit digne à nos yeux, par l'importance que nous y attachons; & de plus, que les moyens que la nature a mis en œuvre nous soient inconnus ou cachés, comme les cordes d'une machine: dès que nous les appercevons, l'illusion se dissipe, & au lieu d'un spectacle étonnant, ce n'est plus qu'un fait ordinaire.

La nature, aux yeux de la raison, n'est jamais plus étonnante que dans les petits objets: *in arctum coacta rerum natura majestas* (Pline l'ancien), je le sais; mais ce n'est point à la raison que s'adresse la poésie, c'est à l'imagination. Or, celle-ci ne peut se figurer la nature sérieusement appliquée à produire un pavillon. Aristote l'a dit. La beauté sensible n'est pas dans les petites choses; elle consiste dans une composition réguliere & harmonieuse qui, pour se développer aux yeux exige une certaine étendue, or, l'imagination se décide sur le témoignage des sens; ce qu'ils n'apperçoivent qu'en petit ne sauroit donc lui paroitre digne d'occuper la nature. Les plus grands génies ont

pensé

pensé quelquefois à cet égard comme le vulgaire : *magna dii curant ; parva negligunt* (dit Ciceron) , & il en donne pour raison l'exemple des rois : *nec in regnis quidem reges omnia minima curant*, " comme si à ce roi-là, dit Montagne, c'étoit „ plus & moins de remuer un empire „ ou la feuille d'un arbre, & si la provi„ dence s'exerçoit autrement, inclinant „ l'événement d'une bataille ainsi que le „ saut d'une puce „. Il résulte cependant de cette façon de concevoir, commune au plus grand nombre, que le merveilleux dans les petites choses doit être renvoyé aux contes de fées, & que si la poésie en fait usage, ce ne doit être qu'en badinant.

Quant aux moyens que la nature emploie pour opérer un prodige, s'ils sont connus, il faut les déguiser, & par des circonstances nouvelles, nous dérober la liaison de la cause avec les effets.

La comete qui parut à la mort de Jules-César, fut un prodige pour Rome : si sa révolution eût été calculée & son ellipse décrite, ce n'eût été qu'une planette comme une autre qui eût suivi le branle commun; mais qu'eût fait le poëte alors? il eût donné à la chevelure de la comete une forme étrange, un immense volume ; & dans ses feux redoublés à l'approche de la terre, il eût marqué l'intention de la nature d'épouvanter les Romains.

L'aurore boréale a pu donner autrefois, comme l'a observé un philosophe célebre, l'idée de l'assemblée des dieux sur l'Olympe, aujourd'hui, qu'elle est au nombre des phénomenes les plus communs, elle attire à peine les regards du peuple ; mais qu'un poëte sût aggrandir l'image de ces lances de feu, que semble darder une invisible main, des bords de l'horizon jusqu'au milieu du ciel, & appliquer ce phénomene à quelqu'événement terrible ; il reprendroit, même à nos yeux, le caractere effrayant de prodige.

Il est tout simple que dans les ardeurs de l'été une riviere se déborde, enflée par un orage, & tarisse le lendemain. Homere reproche ces deux circonstances : au lieu de l'orage, c'est le Xanthe lui-même qui s'irrite & qui enfle ses eaux ; au lieu des chaleurs de l'été, c'est Vulcain qui fait consumer les eaux par les flammes.

Lucain en décrivant les signes redoutables qui annoncerent la guerre civile : „ l'Ethna, dit-il, vomit ses feux, mais „ sans les lancer dans les airs ; il inclina „ sa cime béante, & répandit les flots „ d'un bitume enflammé du côté de l'I„ talie „.

Dans la Jérusalem du Tasse ; les nuages qui versent la pluie dans le camp de Godefroi, ne sont pas élevés de la terre, ils viennent des réservoirs célestes.

Ecco subito nubi, e non da terra
Gia per virtù del sole in alto ascese :
Ma sol dal ciel, che tutte apre e dissera
Le porte sue, veloci in giù discese.

Voilà ce que j'appelle donner à un événement familier le caractere du merveilleux, & à ce merveilleux un air de *vraisemblance ;* car dans tous ces exemples la grandeur de l'objet répond à celle du prodige, *dignus vindice nodus.*

J'ai déjà dit en quoi consiste le merveilleux naturel, & je ne fais ici qu'en détailler encore l'idée. Dans le moral, ce qui est le plus digne d'admiration & d'amour, un Burrhus, un Mornai, un Télémaque, une Zaïre, une Cornélie ; dans le physique, ce qui peut nous causer l'émotion du plaisir la plus pure & la plus sensible, une vie délicieuse comme celle de l'âge d'or, des lieux enchantés comme Eden, ou comme les Iles Fortunées, surtout l'image de ce que nous appellons par excellence *la beauté*, une taille élégante & correcte, la douceur, la vivacité, la sensibilité, la noblesse, toutes les graces réunies dans les traits du visage, dans la forme & les mouvemens du corps d'une Vénus ou d'un Apollon, Hélene au milieu des vieillards Troyens, Achille au sortir de la cour de Scyros, voilà le merveilleux de la beauté dans le physique. Le soin du poëte alors est de rassembler les plus belles parties dont un composé naturel soit susceptible, pour en former un tout régulier, & de disposer les choses comme la nature les eût disposées, si elle n'avoit eu pour objet que de nous donner un spectacle enchanteur. L'accord en fait la *vraisemblance*, & la méthode en est la même dans tous les arts d'agrément. En peinture, les vierges de Raphaël, les Hercules du Guide ; en sculpture, la Vénus pudique & l'Apollon du Vatican n'avoient point de modele individuel. Qu'ont fait les artistes ? ils ont recueilli les beautés éparses des modeles

existans, & en ont composé un tout plus parfait que la nature même. Ce choix tient au principe de la poésie, au rapport des objets avec nos organes, & le poëte qui le saisit avec le plus de justesse, de délicatesse & de vivacité, excelle dans l'art d'embellir la ressemblance de la nature.

La beauté poétique est donc quelquefois la même que la beauté naturelle? Oui, toutes les fois que la poésie veut nous causer les douces émotions de l'amour & de la joie, le plaisir pur de nous voir entourés d'êtres formés à souhait pour nous.

Dans l'article Beau, nous avons reconnu que l'idée & le sentiment de la beauté physique varioient selon le caprice, l'habitude & l'opinion; mais la beauté morale est la même chez tous les peuples de la nature. Les Européens ont trouvé une égale vénération pour la justice, la générosité, la clémence chez les sauvages du Nouveau-monde que chez les peuples les plus cultivés, les plus vertueux de ce continent. Le mot du cacique Guatimosin: " & moi suis-je sur un lit „ de rose „? auroit été beau dans l'ancienne Rome; & la réponse de l'un des proscrits de Néron au licteur: *utinam tu tam fortiter ferias*! auroit été admirée dans la cour de Montesuma. Dans Sadi, poëte persan, un sage fait cette priere: „ grand Dieu! ayez pitié des méchans, „ car vous avez tout fait pour les bons, „ lorsque vous les avez fait bons". Socrate n'auroit pas mieux dit.

Le sentiment du beau moral est donc universel & unanime: la nature en a gravé le modele au fond de nos ames; mais il existe rarement. Il n'y a point de tableaux parfaits dans la disposition naturelle des choses: la nature, dans ses opérations, ne songe à rien moins qu'à nous plaire; & l'on doit s'attendre à trouver dans le moral autant & plus d'incorrections que dans le physique. La clémence d'Auguste envers Cinna est dégradée par le conseil de Livie; la gloire du conquérant du Mexique est ternie par une lâche trahison; l'histoire a peu de caracteres dans lesquels la poésie ne soit obligée de dissimuler & de corriger quelque chose: c'est comme une statue de bronze qui sort raboteuse du moule, & qui demande encore la lime; mais il faut bien prendre garde en la polissant de ne pas affoiblir les traits. Il est arrivé souvent de détruire l'homme en faisant le héros.

Quel est donc le guide du poëte dans ce genre de fiction? Je l'ai dit, le sentiment du beau moral que la nature a mis en nous. Il a pu recevoir quelque altération de l'habitude & du préjugé; mais l'une & l'autre cedent aisément au goût naturel qui n'est qu'assoupi, & que l'impression du beau réveille. Quel est le lâche voluptueux qui n'est pas saisi d'un saint respect, en voyant Régulus retourner à Carthage? Ce qui peut se mêler d'opinion & d'habitude dans nos idées sur le beau moral, ne tire donc pas à conséquence & ne doit se compter pour rien.

Mais plus l'idée & le sentiment de la belle nature sont déterminés & unanimes, moins le choix en est arbitraire; & c'est-là ce qui rend si glissante la carriere du génie qui s'éleve au parfait, sur-tout dans le moral. Le goût & la raison me semblent plus éclairés dans cette partie, & plus difficiles que jamais. Je ne parle point de cette théorie subtile qui recherche, s'il est permis de s'exprimer ainsi, jusqu'aux fibres les plus déliées de l'ame; je parle de ces idées grandes & justes qui embrassent le systême des passions, des vices & des vertus dans leurs rapports les plus éloignés. Jamais le coloris, le dessin, les nuances d'un caractere n'ont eu des juges plus clairvoyans; jamais par conséquent le poëte n'a eu besoin de plus de lumieres pour exceller dans la fiction morale en beau. Si Homere venoit aujourd'hui, il seroit mal reçu à nous peindre un sage comme Nestor; aussi ne le peindroit-il pas de même. Le héros qui diroit à son fils: *disce puer virtutem ex me*, seroit obligé d'être plus modeste, plus intrépide, plus généreux, plus fidele à la foi des sermens que le héros de l'Enéïde.

Mais le poëte qui conçoit l'idée du beau, & qui est en état de le peindre en altérant la vérité, le peut-il à son gré sans manquer à la *vraisemblance*?

Horace nous donne le choix, ou de suivre la renommée, ou d'observer les convenances. Mais ce choix est-il libre? Non: & si les caracteres & les faits sont connus, l'altération n'en est permise qu'autant qu'elle n'est pas possible. On peut bien ajouter aux vertus & aux vices quelques coups de pinceau plus hardis & plus

forts ; on peut bien adoucir, déguiser, effacer quelques traits qui dégraderoient ou qui noirciroient le tableau. Mais à la vérité connue on ne peut pas insulter en face, en changeant les événemens & en dénaturant les hommes ; ce n'est qu'à la faveur de l'obscurité ou du silence de l'histoire que la poésie, n'étant plus gênée par la notoriété des faits, peut en disposer à son gré, en observant les convenances; car alors la vérité muette laisse régner l'illusion.

L'abbé Dubos, après avoir dit que ce seroit une pédanterie que de reprocher à Racine d'avoir changé dans Britannicus la circonstance de l'essai du poison préparé par Locuste, n'en fait pas moins le procès au même poëte pour avoir employé le personnage de Narcisse qui ne vivoit plus, pour avoir supposé que Junie étoit à Rome lorsqu'elle en étoit exilée, & pour avoir changé le caractere de cette princesse, afin de l'annoblir & de le rendre intéressant. N'est-ce pas encore là de la pédanterie ? Je conviens avec l'abbé Dubos que les faits historiques de quelque importance ne doivent pas être changés, encore moins les faits célebres & connus de tout le monde ; qu'il seroit absurde de *faire tuer Brutus par César*. Mais la mort de Narcisse & le caractere de Junie sont-ils du nombre de ces faits ? La regle en pareil cas est de savoir jusqu'où s'étendent les connoissances familieres du monde cultivé pour lequel on écrit. Or quel est le siecle où les petits détails de l'histoire romaine soient assez présens aux spectateurs & aux lecteurs pour que de si légeres altérations les blessent ? Un homme versé dans l'étude de l'antiquité sait ce que Tacite & Séneque ont dit des mœurs de Junia Calvina ; mais ni la ville ni la cour n'en sait rien. Virgile a donné dans Didon l'exemple des licences heureuses que l'on peut prendre en pareil cas. Tout ce qu'on a droit d'exiger pour prix de ces licences, c'est qu'elles contribuent à la beauté de la composition. Il ne s'agit donc pas d'aller chercher dans l'histoire si Narcisse étoit vivant & si Junie étoit à Rome, mais de voir dans la tragédie s'il étoit bon de faire vivre Narcisse, & d'oublier l'exil de Junie. Que Tacite & Séneque aient dit d'elle qu'elle étoit une effrontée, ou qu'elle étoit une Vénus pour tout le monde, & pour son frere une Junon ; ces anecdotes ne sont pas du nombre des faits importans & célebres qu'un poëte doit respecter. Et sur quoi porteroit la licence que l'abbé Dubos lui-même accorde aux poëtes d'altérer la vérité, si des circonstances aussi peu marquées étoient des traits d'histoire invariables ?

C'est un supplice pour les artistes que les préceptes donnés par ceux qui ne sont point de l'art.

A l'égard de la beauté physique qui est l'objet capital de la peinture & de la sculpture, elle exerce peu les talens du poëte : il l'indique, il ne la peint jamais, & en l'indiquant, il fait plus que de la peindre. *V.* Esquisse.

Quant à l'exagération des forces, des grandeurs, des facultés de l'être physique, comme lorsqu'on fait des héros d'une taille & d'une force prodigieuses, des animaux d'une grandeur énorme, des arbres dont les racines touchent aux enfers, & dont les branches percent les nues ; ces peintures exagérées sont ce qu'il y a de moins difficile : la justesse des proportions & des rapports en fait la *vraisemblance*.

Une autre sorte de prodige dont la poésie tire plus d'avantage, c'est la rencontre & le concours de certaines circonstances que le mouvement naturel des choses semble n'avoir jamais dû combiner ainsi, à moins d'une expresse intention de la cause qui les arrange. On annonce à Mérope la mort de son fils, on lui amene l'assassin, & l'assassin est ce fils qu'elle pleure. Œdipe cherche à découvrir le meurtrier de Laïus, il reconnoît que c'est lui-même, & qu'en fuyant le sort qui lui a été prédit, il a tué son pere & épousé sa mere. Oreste est conduit à l'autel de Diane pour y être immolé ; & la prêtresse qui va l'égorger se trouve sa sœur Iphigénie. Hécube va laver le corps de sa fille Polixene, immolée sur le tombeau d'Achille ; elle voit flotter un cadavre, ce cadavre approche du bord ; Hécube reconnoît Polydore son fils. Voilà de ces coups de la destinée, si éloignés de l'ordre des choses, qu'ils semblent tous prémédités.

Tout ce qui est possible n'est pas vraisemblable ; & lorsque dans la combinaison des événemens, ou dans le jeu des passions nous appercevons une singularité trop étudiée, le poëte nous devient

suspect : l'illusion cesse avec la confiance; en cela pêche dans Inès l'affectation de donner pour juges à don Pedre, deux hommes,dont l'un doit le haïr & l'absout; l'autre doit l'aimer & le condamne : cette antithese inutile est évidemment combinée à plaisir. L'unique moyen pour persuader est de paroître de bonne foi; or, plus la rencontre des incidens est étrange, plus en la comparant avec la suite naturelle des choses, nous sommes enclins à douter de la bonne foi des témoins : aussi cette espece de fable exige-t-elle beaucoup de réserve & de précaution.

La premiere regle est que chacun des incidens soit simple & naturellement amené; la seconde qu'ils soient en petit nombre : par-là le merveilleux de leur combinaison se rapproche de la nature. Prenons pour exemple la fable du Cid : Rodrigue est obligé de réparer, par la mort du pere de sa maitresse, l'affront du soufflet qu'a reçu le sien; il n'est pas possible d'imaginer dans nos mœurs une situation plus cruelle; & le sort pour accabler deux amans semble avoir exprès combiné cette opposition des intérêts les plus sensibles & des devoirs les plus sacrés. Voyons cependant d'où naissent ces combats de l'amour & de la nature : d'une dispute élevée entre deux courtisans, sur une marque d'honneur accordée à l'un préférablement à l'autre : rien de plus simple ni de plus familier : le spectateur voit naître la querelle, il la voit s'animer, s'aigrir, se terminer par cette insulte qui ne se lave que dans le sang; & sans avoir soupçonné l'artifice du poëte, il se trouve engagé avec les personnages qu'il aime, dans un abyme de malheurs. Il en est ainsi de tous les sujets bien constitués, chaque incident vient s'y placer comme de lui-même dans l'ordre le plus naturel; & lorsqu'on les voit réunis, on est confondu de l'espece de merveilleux qui résulte de leur ensemble. Toutefois si ces incidens étoient trop accumulés, chacun d'eux fut-il amené naturellement, leur concours passeroit la croyance; c'est ce qu'il faut éviter avec soin dans la composition d'une fable; & il me semble qu'on s'éloigne de plus en plus de cette regle,en multipliant sur la scene des incidens mal enchaînés. Passons au merveilleux de la premiere classe.

Le merveilleux hors de la nature n'est qu'une extension de ses forces & de ses loix.

En suivant le fil des idées qui nous viennent, ou de l'expérience intime de nous-mêmes, ou du dehors, par la voix des sens, nous nous en sommes fait de nouvelles; & celles-ci rangées sur le même plan auroient dû garder les mêmes rapports; mais l'opinion populaire & l'imagination poétique n'ayant pas toujours consulté la raison, le systême des possibles qu'elles ont comme réalisés, n'est rien moins que soumis à l'ordre, & celui qui l'emploie a besoin de beaucoup d'adresse & de ménagement. Nous ne concevons rien qui se contrarie; & d'un systême qui implique en lui-même, l'ensemble ne peut jamais s'arranger, s'établir dans notre opinion. Mais la poésie a la ressource de ne prendre des fables reçues que des parties détachées & compatibles entr'elles, quoique souvent peu d'accord avec le systême total. J'ai dit que les choses d'opinion commune se passoient de *vraisemblance*, tant qu'on ne faisoit que les supposer hors de la fable; mais on doit se souvenir que si le poëte les emploie au-dedans, il est obligé d'y observer les mêmes rapports que dans l'ordre des choses réelles. Il seroit inutile d'alléguer le peu d'harmonie qu'on a mis, par exemple, dans le systême de la mythologie; c'est au poëte à n'employer du systême qu'il adopte, que ce qui, dans son ensemble, a le caractere du vrai.

Le merveilleux surnaturel est tantôt une fiction toute simple, & tantôt le voile symbolique & transparent de la vérité; mais ce n'est jamais que l'imitation exagérée de la nature. Voyons quelle en est l'origine, & quel en doit être l'emploi.

La philosophie est la mere du merveilleux, & la contemplation de la nature lui en a donné la premiere idée; elle voyoit autour d'elle une multitude de prodiges, sans autre cause que le mouvement qui lui-même avoit une cause : elle dit donc, il doit y avoir au-delà & au-dessus de ce que je vois, un principe de force & d'intelligence. Ce fut l'idée primitive & génératrice du merveilleux : la cause unique & universelle agissant par une loi simple, étoit pour le peuple, & si l'on veut pour les sages, une idée trop vaste & trop peu sensible : on la divisa en une

multitude d'idées particulieres, dont l'imagination qui veut tout se peindre, fit autant d'agens composés comme nous : delà les dieux, les démons, les génies.

Il fut facile de leur donner des sens plus parfaits que les nôtres, des corps agiles, plus forts & plus grands; & jusques là le merveilleux n'étant qu'une augmentation de masse, de force & de vitesse, l'esprit le plus foible put renchérir aisément sur le génie le plus hardi. La seule regle gênante dans cette imitation exagérée de la nature est la regle des proportions, encore n'est-il pas mal-aisé de l'observer dans le physique. Dès qu'on a franchi les bornes de nos perceptions, il n'en coûte rien d'élever le trône de Jupiter, d'appesantir le trident de Neptune, de donner aux coursiers du soleil, à ceux de Mars & de Minerve la vitesse de la pensée. Le Pere Bouhours observe, que lorsque dans Homere, Polipheme arrache le sommet d'une montagne, l'on ne trouve point son action trop étrange, parce que le poëte a eu soin d'y proportionner la taille & la force de ce géant. De même lorsque Jupiter ébranle l'olympe d'un mouvement de ses sourcils, & que le dieu des mers frappant la terre, fait craindre à celui des enfers que la lumiere des cieux ne pénetre dans les royaumes sombres; ces actions mesurées sur l'échelle de la fiction, se trouvent dans l'ordre de la nature par la justesse de leurs rapports. Voilà, dit-on de grandes idées; oui; mais c'est une grandeur géométrique, à laquelle avec de la matiere, du mouvement & de l'espace on ajoute tant qu'on veut.

Le mérite de l'exagération, en faisant des hommes plus grands & plus forts que nature, auroit été de proportionner des ames à ces corps; mais c'est à quoi Homere, & presque tous ceux qui l'ont suivi ont échoué.

Je ne connois que le satan du Tasse & de Milton, dont l'ame & le corps soient faits l'un pour l'autre. Et comment observer dans ces composés surnaturels la gradation des essences? Il est bien aisé à l'homme d'imaginer des corps plus étendus, moins foibles, moins fragiles que le sien: la nature lui en fournit les matériaux & les modeles, encore lui est-il échappé bien des absurdités, même dans le merveilleux physique; mais, combien plus dans le moral! "l'homme, dit Montagne, ne peut être que ce qu'il est, ni imaginer que selon sa portée.„ Il a beau s'évertuer, il ne connoit d'ame que la sienne, il ne peut donner au colosse qu'il anime que ses facultés, ses sentimens, ses idées, ses passions, ses vices & ses vertus, ou plutôt celles de ces inclinations, de ces affections dont il a le germe; voilà pourquoi l'être parfait, l'être par essence est incompréhensible. Avec mes yeux je mesure le firmament; avec ma pensée, je ne mesure que ma pensée. Que j'essaye d'imaginer un dieu, quelqu'effort que j'emploie à lui donner une nature excellente, la sagesse, la sensibilité, l'élévation de son ame, ne seront jamais que le dernier degré de sagesse, de sensibilité, d'élévation de la mienne. Je lui attribuerai des sens que je n'ai pas, un sens, par exemple, pour entendre couler le temps, un sens pour lire dans la pensée, un sens pour prévoir l'avenir, parce qu'on ne m'oblige pas au détail du méchanisme de ces nouveaux organes: je le douerai d'une intelligence à laquelle je supposerai vaguement que rien n'est caché, d'une force & d'une fécondité d'action à laquelle il m'est bien aisé de feindre que rien ne résiste; je l'exempterai des foiblesses de ma nature, de la douleur & de la mort, parce que les idées privatives sont comme la couleur noire qui n'a besoin d'aucune clarté; mais s'il en faut venir à des idées positives, par exemple, le faire penser ou sentir, il ne sera clairvoyant ou sensible, éloquent ou passionné, qu'autant que je le suis moi-même. Un ancien a dit d'Homere; il est le seul qui ait vu les dieux ou qui les ait fait voir; mais de bonne foi les a-t-il entendus ou fait entendre? On a dit aussi que Jupiter étoit descendu sur la terre pour se faire voir à Phidias, ou que Phidias étoit monté au ciel pour voir Jupiter. Cette hyperbole a sa vérité: l'on conçoit comment l'artiste, par le caractere majestueux qu'il avoit donné à sa statue, pouvoit avoir obtenu cet éloge; mais le physique est tout pour le statuaire, & n'est rien pour le poëte, s'il n'est d'accord avec le moral: cet accord s'il étoit parfait, feroit la merveille du génie; mais il est inutile d'y prétendre, l'homme n'a que des moyens humains: *La divinita non puo da lui essere imitata.* (Le Tasse.)

Il faut même avouer, & je l'ai déja fait entendre, que si par impossible il y avoit un génie capable d'élever les dieux au dessus des hommes, il les peindroit pour lui seul. Si, par exemple, Homere eût rempli le vœu de Cicéron : *Humana ad deos transtulit, divina mallem ad nos ;* le tableau de l'Iliade seroit sublime, mais il manqueroit de spectateurs. Nous ne nous attachons aux êtres surnaturels que par les mêmes liens qui les attachent à notre nature. Des dieux d'une sagesse inaltérable, d'une constante égalité, d'une impassibilité parfaite, nous toucheroient aussi peu que des statues de marbre. Il faut pour nous intéresser que Neptune s'irrite, que Vénus se plaigne, que Mars, Minerve, Junon se mêlent de nos querelles & se passionnent comme nous. Il est donc impossible à tous égards d'imaginer des dieux qui ne soient pas hommes ; mais ce qui n'est pas impossible, c'est de leur donner plus d'élévation dans les sentimens, plus de dignité dans le langage que n'ont fait la plupart des poëtes. Ce que dit Satan au soleil dans le poëme de Milton ; ce que Neptune dit aux vents dans l'Enéide, voilà les modeles du merveilleux. La bonne façon d'employer ces personnages est de les faire agir beaucoup, & de les faire parler peu. Le dramatique est leur écueil, aussi les a-t-on presque bannis de la tragédie : le merveilleux n'y est guere admis qu'en idée & hors de la fable seulement. Si quelquefois on y a fait voir des spectres, ils ne disent que quelques mots, & disparoissent à l'instant. Dans la tragédie de Macbeth, après que ce scélérat a assassiné son roi, un spectre se présente & lui dit : *Tu ne dormiras plus.* Quoi de plus simple & de plus terrible ?

La grande difficulté est d'employer avec décence un merveilleux, qu'il n'est pas permis d'altérer, comme celui de la religion. Il est absurde & scandaleux de donner aux êtres surnaturels qu'on révere les vices de l'humanité. Si donc, par exemple, on introduit dans un poëme les anges, les saints, les personnes divines, ce ne doit être qu'en passant & avec une extrême réserve : on ne peut tirer de leur entremise aucune action passionnée. Le Saint Michel de Raphaël est l'exemple de ce que je veux dire : il terrasse le dragon, mais avec un front inaltérable ; & la sérénité de ce visage céleste est l'image des mœurs qu'on doit suivre dans cette espece de merveilleux ; aussi, dès que la scène du poëme de Milton est dans le ciel, sa fiction devient absurde & ne fait plus d'illusion. Des esprits impassibles & purs ne peuvent avoir rien de pathétique ; le champ libre & vaste de la fiction est donc la mythologie, la magie, la féérie dont on peut se jouer à son gré.

J'ai dit que l'impossibilité d'expliquer naturellement les phénomenes physiques, a réduit la philosophie à l'invention du merveilleux : on a fait de toutes les causes secondes des intelligences actives, & plus ou moins puissantes, selon leurs grades & leurs emplois. Les élémens en ont été peuplés ; la lumiere, le feu, l'air & l'eau ; les vents, les orages, tous les météores ; les bois, les fleuves, les campagnes, les moissons, les fleurs & les fruits ont eu leurs divinités particulieres ; au lieu de chercher, par exemple, comment la foudre s'allumoit dans la nue, & d'où venoient les vagues d'air dont l'impulsion bouleverse les flots, on a dit qu'il y avoit un dieu qui lançoit le tonnerre ; un dieu qui déchaînoit les vents ; un dieu qui soulevoit les mers. Cette physique, peu satisfaisante pour la raison, flattoit le peuple amoureux des prodiges ; aussi fut-elle érigée en culte, & après avoir perdu son autorité, elle conserve encore tous ses charmes.

La morale eut son merveilleux comme la physique ; & le seul dogme des peines & des récompenses dans l'autre vie, donna naissance à une foule de nouvelles divinités. Il avoit déja fallu construire au-delà des limites de la nature, un palais pour les dieux des vivans : on assigna de même un empire aux dieux des morts, & des demeures aux manes. Les dieux du ciel & les dieux des enfers n'étoient que des hommes plus grands que nature ; leur séjour ne pouvoit être aussi qu'une image des dieux que nous habitons. On eut beau vouloir varier ; le ciel & l'enfer n'offrirent jamais que ce qu'on voyoit sur la terre. L'olympe fut un palais radieux, le tartare un cachot profond, l'élisée une campagne riante.

Largior hic campos æther & lumine vestit
Purpureo ; solemque suum, sua sidera norunt. Æn. l. VI.

Le ciel fut embelli par une volupté pure & par une paix inaltérable. Des concerts, des festins, des amours, tout ce qui flatte les sens de l'homme fut le partage des immortels. Le calme & l'innocence habiterent l'asyle des ombres heureuses; les supplices de toute espece furent infligés aux manes criminels, mais avec peu d'équité, ce me semble, par les poetes même les plus judicieux. La fiction n'en fut pas moins reçue & révérée; & le tartare fut l'effroi des méchans, comme l'élisée étoit l'espoir des justes.

Un avantage moins sérieux, que la philosophie tira de ce nouveau systême, fut de rendre sensibles les idées abstraites, dont elle fit encore des légions de divinités. La métaphysique se jeta dans la fiction comme la physique & la morale. Les vices, les vertus, les passions humaines ne furent plus des notions vagues. La sagesse, la justice, la vérité, l'amitié, la paix, la concorde, tous ces biens & les maux opposés; la beauté, cette collection de tant de traits & de nuances; les graces, ces perceptions si délicates, si fugitives; le temps même, cette abstraction que l'esprit se fatigue vainement à concevoir, & qu'il ne peut se résoudre à ne pas comprendre; toutes ces idées factices & composées de notions primitives, qu'on a tant de peine à réunir dans une seule perception, tout cela, dis-je, fut personnifié. Un merveilleux qui faisoit tomber sous les sens ce qui même eût échappé à l'intelligence la plus subtile, ne pouvoit manquer de saisir, de captiver l'esprit humain: on ne connut bientôt plus d'autres idées que ces images allégoriques. Toutes les affections de l'ame, presque toutes ses perceptions, prirent une forme sensible: l'homme fit des hommes de tout; on distingua les idées métaphysiques aux traits du visage, & chacune d'elle eut un symbole au lieu d'une définition.

Mais pour réunir plusieurs idées sous une seule image, on fut souvent obligé de former des composés monstrueux, à l'exemple de la nature, dont les écarts furent pris pour modeles. On lui voyoit confondre quelquefois dans ses productions les formes & les facultés des especes différentes; & en imitant ce mélange, on rendoit sensibles au premier coup-d'œil les rapports de plusieurs idées: c'est du moins ainsi que les savans ont expliqué ces peintures symboliques. Il est à présumer en effet que les premiers hommes qui ont dompté les chevaux ont donné l'idée des centaures, les hommes sauvages l'idée des satyres, les plongeurs l'idée des tritons, &c. comme allégorie, ce genre de fiction a donc sa justesse & sa vérité relative; elle auroit aussi ses difficultés, mais l'opinion reçue les applanit & supplée à la *vraisemblance*.

On vient de voir toute la philosophie animée par la fiction, & l'univers peuplé d'une multitude innombrable d'êtres, d'une nature analogue à celle de l'homme. Rien de plus favorable aux arts, & sur-tout à la poésie. La mythologie, sous ce point de vue, est l'invention la plus ingénieuse de l'esprit humain.

Mais il eût fallu que le systême en fût composé par un seul homme, ou du moins sur un plan suivi. Formé de pieces prises çà & là, & qu'on n'a pas même eu soin d'ajuster l'une à l'autre, il ne pouvoit manquer d'être rempli de disparates & d'inconséquences, & cela n'a pas empêché qu'il n'ait fait les délices des peuples, & long-temps l'objet de leur adoration: *quod finxère timent*. (Lucret.), tant la raison est esclave des sens. Mais aujourd'hui que la fable n'est plus qu'un jeu, nous lui passons, hors du poëme, toutes ses irrégularités, pourvu qu'au dedans tout ce qu'on nous présente se concilie & soit d'accord.

J'ai distingué dans le merveilleux la fiction simple & l'allégorie. L'une embrasse tous les êtres fantastiques qui ont pris la place des causes naturelles, ou qui sont venus à l'appui des vérités morales. Jupiter, Neptune, Pluton, ne sont pas donnés pour des symboles, mais pour des personnages aussi réels qu'Achille, Hector & Priam; ils ne doivent donc être employés que dans les sujets où ils ont leur vérité relative aux lieux, aux tems, à l'opinion. Les tems fabuleux de l'Egypte, de la Grece & de l'Italie ont la mythologie pour histoire; l'idée du minotaure est liée avec celle de Minos; & lorsque vous voyez Philoctete, vous n'êtes point surpris d'entendre parler de l'apothéose d'Hercule comme d'un fait simple & connu. Les sujets pris dans ces tems-là reçoivent donc la mythologie; mais il n'est pas permis de la transplanter; & s'il s'agit de Thémistocle ou de

Socrate, elle n'a plus lieu. Il en eſt de même des ſujets dans l'hiſtoire du *Latium*: Enée, Jule, Romulus lui-même eſt dans le ſyſtème du merveilleux; après cette époque l'hiſtoire eſt plus ſévere & n'admet que la vérité.

Ce que je dis de la fable doit s'appliquer à la magie: il n'y a que les ſujets pris dans les tems où l'on croyoit aux enchanteurs qui s'accommodent de ce ſyſtême. Il convenoit à la Jéruſalem délivrée, il n'eût pas convenu à la Henriade. Lucain s'eſt conduit en homme conſommé, lorſqu'il a banni de ſon poëme le merveilleux de la fable. Si l'on eût vu l'olympe diviſé entre Pompée & Céſar, comme entre les Grecs & les Troyens, cela n'eût fait aucune illuſion. Il ſeroit encore plus abſurde aujourd'hui de mettre en ſcene les dieux d'Homere dans les révolutions d'Angleterre ou de Suede. Mais combien plus choquant eſt le mêlange des deux ſyſtêmes, tel qu'on le voit dans quelques-uns des poëtes italiens? Il n'y a plus de merveilleux abſolu pour les ſujets modernes que celui de la religion, & je crois avoir fait ſentir combien l'uſage en eſt difficile.

Comme la féerie n'a jamais été reçue, elle ne peut jamais être ſérieuſement employée, mais elle aura lieu dans un poëme badin. Il en eſt de même du merveilleux de l'apologue. Cependant j'oſerai le dire, il y a dans les mœurs & les actions des animaux, des traits qui tiennent du prodige & qui ne ſont pas indignes de la majeſté de l'épopée. On en cite des exemples de fidélité, de reconnoiſſance, d'amitié qui ſont pour nous de touchantes leçons. Le chien d'Héſiode qui accuſe & convainc Ganitor d'avoir aſſaſſiné ſon maître; celui qui découvre à Pyrrhus les meurtriers du ſien; celui d'Alexandre auquel on préſente un cerf pour le combattre, puis un ſanglier, puis un ours, & qui ne daigne pas quitter ſa place; mais qui voyant paroître un lion, ſe leve pour l'attaquer, "montrant manifeſtement", dit Montagne, "qu'il déclaroit celui-là ſeul digne d'entrer en combat avec lui"; le lion qui reconnoit dans l'arène l'eſclave Endrodus qui l'avoit guéri, ce lion qui leche la main de ſon bienfaiteur, s'attache à lui, le ſuit dans Rome, & fait dire au peuple qui le couvre de fleurs: *voilà le lion hôte de l'homme, voilà l'homme médecin du lion*; ce qu'on atteſte des éléphans; ce qu'on a vu du lion de Chantilli, ce que tout le monde ſait de l'inſtinct belliqueux des chevaux; enfin ce qui ſe paſſe ſous nos yeux dans le commerce de l'homme avec les animaux qui lui ſont ſoumis, donneroit lieu, ce me ſemble, au merveilleux le plus ſenſible, ſi on l'employoit avec goût.

A l'égard de l'allégorie, comme elle n'eſt pas donnée pour une vérité abſolue & poſitive, mais pour le ſymbole & le voile de la vérité; ſi elle eſt claire, ingénieuſe & décente, elle eſt parfaite. Mais il faut avoir ſoin qu'elle s'accorde avec le ſyſtème que l'on a pris. On peut par-tout diviniſer la paix; mais cette idée charmante qui en eſt le ſymbole (les colombes de Vénus faiſant leur nid dans le caſque de Mars) ſeroit auſſi déplacée dans un ſujet pieux, que l'eſt dans l'égliſe des céleſtins le groupe des trois Graces. L'allégorie des paſſions, des vices, des vertus, *&c.* eſt reçue dans l'épopée, quel que ſoit le lieu & le temps de l'action; elle eſt auſſi admiſe ſur la ſcene lyrique; mais l'auſtérité de la tragédie ne permet plus de l'y employer. Eſchyle introduit en perſonne la Force & la Néceſſité; le théatre françois n'admet rien de ſemblable.

Mais ſoit en récit, ſoit en ſcene, l'allégorie ne doit être qu'accidentelle & paſſagere, & ſur-tout ne jamais prendre la place de la paſſion, à moins que le poëte, par des raiſons de bienſéance, ne ſoit obligé de jeter ce voile ſur des peintures. L'auteur de la Henriade a employé cet artifice; mais Homere & Virgile ſe ſont bien gardés de faire des perſonnages allégoriques de la colere d'Achille & de l'amour de Didon. Le mieux eſt de peindre la paſſion toute nue & par ſes effets, comme dans la tragédie. Toutes les fois que la nature eſt touchante & paſſionnée, le merveilleux eſt au moins ſuperflu. C'eſt dans les momens tranquilles qu'on l'emploie avec avantage: il remue l'ame par la ſurpriſe; & quoique l'admiration ſoit le plus foible de tous les reſſorts du cœur humain, il nous eſt cher par l'émotion qu'il nous cauſe.

Les regles de l'allégorie ſont les mêmes que celles de l'image; il eſt inutile de les répéter. Quant aux modeles, je n'en connois pas de plus parfaits que l'épiſo-

de de la haine dans l'opéra d'Armide. Je l'ai déja citée, mais ce n'est pas assez ; on ne l'a vue que sous une face, & ce n'est pas encore en avoir saisi la beauté. Ce qu'elle a de plus rare & de plus précieux, c'est qu'en laissant d'un côté, à la vérité simple, tout ce qu'elle a de pathétique, de l'autre, elle se saisit d'une idée abstraite qui nous seroit échappée, & dont elle fait un tableau frappant. Je vais tâcher de me faire entendre. Armide aime Renaud & désire de le haïr ; ainsi dans l'ame d'Armide l'amour est en réalité, & la haine n'est qu'en idée. On ne parle point le langage d'une passion que l'on ne sent pas ; le poëte, au naturel, ne pouvoit donc exprimer vivement que l'amour d'Armide. Comment s'y est-il pris pour rendre sensible, actif & théatral le sentiment qu'Armide n'a pas dans le cœur ? il en fait un personnage. Et quel développement eût jamais eu le relief de ce tableau, la chaleur & la véhémence de ce dialogue ?

LA HAINE.

Sors, sors du sein d'Armide, amour brise
ta chaine.

ARMIDE.

Arrête, arrête, affreuse Haine ;
Laisse-moi sous les loix d'un si charmant vainqueur
Laisse-moi, je renonce à ton secours horrible :
Non, non, n'acheve pas, non, il n'est pas possible
De m'ôter mon amour, sans m'arracher le cœur.

LA HAINE.

N'implores-tu mon assistance
Que pour mépriser ma puissance ?
Tu me rappelleras peut-être dès ce jour ;
Et ton attente sera vaine.
Je vais te quitter sans retour.
Je ne puis te punir d'une plus rude peine,
Que de t'abandonner pour jamais à l'amour.

Qu'ai-je donc entendu, en disant qu'on ne doit point mettre l'allégorie à la place de la passion ? le voici : je suppose qu'au lieu du tableau que je viens de rappeller, on vit sur le théatre Armide endormie, & l'amour & la haine personnifiés se disputer son cœur ; ce combat, purement allégorique, seroit froid. Mais la fiction de Quinault ne prend rien sur la nature ; la passion qui possede Armide est exprimée dans sa vérité toute simple, & le poëte lui oppose, par le moyen de l'allégorie, la passion qu'Armide n'a pas. Plus on réfléchit sur la beauté de cette fable, plus on y trouve de génie & de goût.

En général le grand art d'employer le merveilleux est de le mêler avec la nature, comme s'ils ne faisoient qu'un seul ordre de choses, & comme s'ils n'avoient qu'un mouvement commun. Cet art d'engrener les roues de ces deux machines & d'en tirer une action combinée, est celui d'Homere au plus haut degré. On en voit l'exemple dans l'Iliade. L'édifice du poëme est fondé sur ce qu'il y a de plus naturel & de plus simple, l'amour de Crysès pour sa fille. On la lui a enlevée, il la redemande, on la lui refuse ; elle est captive d'un roi superbe qui rebute ce pere affligé. Crysès, prêtre d'Apollon, lui adresse ses plaintes. Le dieu le protege & le venge ; il lance ses fleches empoisonnées dans le camp des Grecs. La contagion s'y répand, & Calcas annonce que le dieu ne s'appaisera que lorsqu'on aura réparé l'injure faite à son ministre. Achille est d'avis qu'on lui rende sa fille ; Agamemnon, à qui elle est tombée en partage, consent à la rendre, mais il exige une autre part au butin. Achille indigné lui reproche son avarice & son ingratitude. Agamemnon, pour le punir, envoie prendre Briséis dans ses tentes ; & delà cette colere qui fut si fatale aux Grecs. La nature n'auroit pas enchainé les faits avec plus d'aisance & de simplicité ; & c'est dans ce passage facile, dans cette intime liaison du familier & du merveilleux que consiste la *vraisemblance*.

Quant à celle de l'action & des mœurs, *v.* ACTION, INTRIGUE, CONVENANCES, MŒURS, UNITÉ, *&c.* (*M. Marmontel.*)

VRAISEMBLANCE *pittoresque*, *Peint.* Il est deux sortes de *vraisemblance* en peinture ; la *vraisemblance méchanique*, & la *vraisemblance poétique*. Indiquons d'après M. l'abbé de Bos, en quoi consistent l'une & l'autre.

La *vraisemblance méchanique* exige de ne rien représenter qui ne soit possible, qui ne soit encore suivant les loix de la statique, les loix du mouvement, & les loix de l'optique. Cette *vraisemblance méchanique* consiste donc à ne point donner

à une lumiere d'autres effets que ceux qu'elle avoit dans la nature : par exemple, à ne lui point faire éclairer les corps sur lesquels d'autres corps interposés l'empêchent de tomber : elle consiste à ne point s'éloigner sensiblement de la proportion naturelle des corps, à ne point leur donner plus de force qu'il est vraisemblable qu'ils en puissent avoir. Un peintre pécheroit contre ces loix, s'il faisoit lever par un homme foible, & dans une attitude gênée, un fardeau qu'un homme qui peut faire usage de toutes ses forces, auroit peine à ébranler. Encore moins faut-il faire porter à une figure, un tronc de colonnes, ou quelqu'autre fardeau d'une pesanteur excessive, & au dessus des forces d'un Hercule. Il est aisé à un artiste de ne pas pécher contre la *vraisemblance méchanique*, parce que avec un peu de lumieres, & les regles formelles qu'il trouve dans tous les ouvrages de peinture, il est en état d'éviter les erreurs grossieres ; mais la *vraisemblance poétique* est un art tout autrement difficile à acquérir. Ainsi nous devons nous arrêter davantage à en représenter toute l'étendue.

La *vraisemblance poétique* consiste en général à donner toujours à ses personnages, les passions qui leur conviennent, suivant leur âge, leur dignité, suivant le tempérament qu'on leur prête, & l'intérêt qu'on leur fait prendre dans l'action. Elle consiste encore à observer dans son tableau ce que les Italiens appellent *il costume*, c'est-à-dire à s'y conformer à ce que nous avons des mœurs, des usages, des rites, des habits des bâtimens, & des armes particulieres des peuples qu'on veut représenter. Enfin la *vraisemblance poétique* consiste à donner aux personnages d'un tableau, leur tête & leur caractere connu, quand ils en ont un.

Quoique tous les spectateurs dans un tableau deviennent des acteurs, leur action néanmoins ne doit être vive qu'à proportion de l'intérêt qu'ils prennent à l'événement dont on les rend témoins. Ainsi le soldat qui voit le sacrifice d'Iphigénie, doit être ému ; mais il ne doit point être aussi ému qu'un frere de la victime. Une femme qui assiste au jugement de Susanne, & qu'on ne reconnoît point à son air de tête ou à ses traits, pour être la sœur de Susanne ou sa mere, ne doit pas montrer le même degré d'affliction qu'une parente. Il faut qu'un jeune homme applaudisse avec plus d'empressement qu'un vieillard.

L'attention à la même chose est encore différente à ces deux âges. Le jeune homme doit paroître livré entiérement à tel spectacle, que l'homme d'expérience ne doit voir qu'avec une légere attention. Le spectateur à qui l'on donne la physionomie d'un homme d'esprit, ne doit point admirer comme celui qu'on a caractérisé par une physionomie stupide. L'étonnement du roi ne doit point être celui d'un homme du peuple. Un homme qui écoute de loin, ne doit pas se présenter comme celui qui écoute de près. L'attention de celui qui voit, est différente de l'attention de celui qui ne fait qu'entendre. Une personne vive ne voit pas, & n'écoute pas dans la même attitude qu'une personne mélancolique. Le respect & l'attention que la cour d'un roi de Perse témoigne pour son maître, doivent être exprimés par des démonstrations qui ne conviennent pas à l'attention de la suite d'un consul romain pour son magistrat. La crainte d'un esclave n'est pas celle d'un citoyen, ni la peur d'une femme celle d'un soldat. Un soldat qui verroit le ciel s'entr'ouvrir, ne doit pas même avoir peur comme une personne d'une autre condition. La grande frayeur peut rendre une femme immobile ; mais un soldat éperdu doit encore se mettre en posture de se servir de ses armes, du moins par un mouvement purement machinal. Un homme de courage attaqué d'une grande douleur, laisse bien voir sa souffrance peinte sur son visage, mais elle n'y doit point paroître telle qu'elle se montreroit sur le visage d'une femme. La colere d'un homme vif n'est pas celle d'un homme mélancolique.

On voit au maître-autel de la petite église de S. Etienne de Gènes, un tableau de Jules, Romain, qui représente le martyre de ce saint. Le peintre y exprime parfaitement la différence qui est entre l'action naturelle des personnes de chaque tempérament, quoiqu'elles agissent par la même passion ; & l'on sait bien que cette sorte d'exécution ne se faisoit point par des bourreaux payés, mais par le peuple lui-même. Un des Juifs qui lapide le saint, a des cheveux roussâtres, le teint haut en

couleur, enfin toutes les marques d'un homme bilieux & sanguin; & il paroît transporté de colere; sa bouche & ses narines sont ouvertes extraordinairement; son geste est celui d'un furieux; & pour lancer sa pierre avec plus d'impétuosité, il ne se soutient que sur un pié. Un autre Juif placé auprès du premier, & qu'on reconnoît être d'un tempérament mélancolique, à sa maigreur, à son teint livide, à la noirceur des poils, se ramasse tout le corps en jetant sa pierre, qu'il dirige à la tête du saint. On voit bien que sa haine est encore plus forte que celle du premier, quoique son maintien & son geste ne marquent pas tant de fureur. Sa colere contre un homme condamné par la loi, & qu'il exécute par principe de religion, n'en est pas moins grande pour être d'une espece différente.

L'emportement d'un général ne doit pas être semblable à celui d'un simple soldat. Enfin il en est de même de tous les sentimens & de toutes les passions. Si je n'en parle point plus au long, c'est que j'en ai déja trop dit pour les personnes qui ont réfléchi sur le grand art des expressions & je n'en saurois dire assez pour celles qui n'y ont pas réfléchi.

La *vraisemblance poétique* consiste encore dans l'observation des regles que nous comprenons, ainsi que les Italiens, sous le mot de *costume*, observation qui donne un si grand mérite aux tableaux du Poussin. Suivant ces regles, il faut représenter les lieux où l'action s'est passée, tels qu'ils ont été, si nous en avons connoissance; & quand il n'en est pas demeuré de notion précise, il faut, en imaginant leur disposition, prendre garde à ne se point trouver en contradiction avec ce qu'on en peut savoir. Les mêmes regles veulent qu'on donne aux différentes nations qui paroissent ordinairement sur la scene des tableaux, la couleur du visage & l'habitude du corps que l'histoire a remarqué leur être propres. Il est même beau de pousser la *vraisemblance* jusqu'à suivre ce que nous savons de particulier des animaux de chaque contrée, quand nous représentons un événement arrivé dans ce lieu là. Le Poussin qui a traité plusieurs actions dont la scene est en Egypte, met presque toujours dans ses tableaux, des bâtimens, des arbres ou des animaux, qui par différentes raisons, sont regardés comme étant particuliers à ce pays.

M. le Brun a suivi ces regles avec la même ponctualité dans ses tableaux de l'histoire d'Alexandre. Les Perses & les Indiens s'y distinguent des Grecs à leur physionomie autant qu'à leurs armes. Leurs chevaux n'ont pas le même corsage que ceux des Macédoniens. Conformément à la vérité, les chevaux des Perses y sont représentés plus minces. On raconte que M. le Brun avoit fait dessiner à Alep des chevaux de Perse, afin d'observer le *costume* sur ce point là dans ses tableaux. Il est vrai qu'il se trompa pour la tête d'Alexandre dans le premier qu'il fit: c'est celui qui représente les reines de Perse aux piés d'Alexandre. On avoit donné à M. le Brun pour la tête d'Alexandre, la tête de Minerve qui étoit sur une médaille, au revers de laquelle on lisoit le nom d'Alexandre. Ce prince, contre la vérité qui nous est connue, paroît donc beau comme une femme dans ce tableau. Mais M. le Brun se corrigea, dès qu'il eut été averti de sa méprise, & il nous a donné la véritable tête du vainqueur de Darius, dans le tableau du passage du Granique & dans celui de son entrée à Babylone. Il en prit l'idée d'après le buste de ce prince, qui se voit dans un des bosquets de Versailles sur une colonne, & qu'un sculpteur moderne a déguisé en Mars gaulois, en lui mettant un coq sur son casque; ce buste, ainsi que la colonne qui est d'albâtre oriental, ont été apportés d'Alexandrie.

La *vraisemblance poétique* exige aussi qu'on représente les nations avec leurs vêtemens, leurs armes & leurs étendards; elle exige qu'on mette dans les enseignes des Athéniens, la chouette; dans celles des Egyptiens, la cigogne, & l'aigle dans celles des Romains; enfin, qu'on se conforme à celles de leurs coutumes qui ont du rapport avec l'action du tableau. Ainsi le peintre qui fera un tableau de la mort de Britannicus, ne représentera pas Néron & les autres convives assis autour d'une table, mais bien couchés sur des lits.

L'erreur d'introduire dans une action des personnages qui ne purent jamais être témoins, pour avoir vécu dans des temps éloignés de celui de l'action, est une erreur grossiere où nos peintres ne tombent plus. On ne voit plus un S. François écouter la prédication de S. Paul, ni un con-

fesseur le crucifix en main, exhorter le bon larron.

Enfin la *vraisemblance poétique* demande que le peintre donne à ses personnages leur air de tête connu, soit que cet air nous ait été transmis par des médailles, des statues, ou par des portraits, soit qu'une tradition dont on ignore la source, nous l'ait conservé, soit même qu'il soit imaginé. Quoique nous ne sachions pas certainement comme S. Pierre étoit fait, néanmoins les peintres & les sculpteurs sont tombés d'accord par une convention tacite, de le représenter avec un certain air de tête & une certaine taille qui sont devenus propres à ce saint. En imitation, l'idée réelle & généralement établie tient lieu de vérité. Ce que j'ai dit de S. Pierre, peut aussi se dire de la figure sous laquelle on représente plusieurs autres saints, & même de celle qu'on donne ordinairement à S. Paul, quoiqu'elle ne convienne pas trop avec le portrait que cet apôtre fait de lui-même; il n'importe, la chose est établie ainsi. Le sculpteur qui représenteroit S. Paul moins grand, plus décharné, & avec une barbe plus petite que celle de S. Pierre, seroit repris autant que le fut Bandinelli, pour avoir mis à côté de la statue d'Adam qu'il fit pour le dôme de Florence, une statue d'Eve plus haute que celle de son mari. Ces deux statues ne sont plus dans l'église cathédrale de Florence; elles en ont été ôtées en 1722, par ordre du grand duc Cosme III, pour être mises dans la grande salle du vieux palais. On leur a substitué un groupe que Michel Ange avoit laissé imparfait, & qui représente un Christ descendu de la croix.

Nous voyons par les épitres de Sidonius Apollinaris, que les philosophes illustres de l'antiquité avoient aussi chacun son air de tête, sa figure & son geste, qui lui étoient propres en peinture. Raphael s'est bien servi de cette érudition dans son tableau de l'école d'Athènes. Nous apprenons aussi de Quintilien, que les anciens peintres s'étoient assujettis à donner à leurs dieux & à leurs héros, la physionomie & le même caractere que Zeuxis leur avoit donné : ce qui lui valut le nom de *législateur*.

L'observation de la *vraisemblance* nous paroit donc, après le choix du sujet, la chose la plus importante d'un tableau. La regle qui enjoint aux peintres, comme aux poëtes, de faire un plan judicieux, d'ordonner & d'arranger leurs idées, de maniere que les objets se débrouillent sans peine, vient immédiatement après la regle qui enjoint d'observer la *vraisemblance*. *Voyez* donc ORDONNANCE, *Peinture*. (*D. J.*)

URAMÉA, *Géog. mod.*, petite riviere d'Espagne, dans le Guipuscoa. Elle sort des montagnes qui séparent le Guipuscoa de la Navarre, & se perd dans la mer de Basque, à S. Sébastien. (*D. J.*)

URANA, *Géog. mod.*, nom commun à une petite ville de Dalmatie, à un village de Livadie, & à une riviere de l'empire Turc en Europe. La ville *Urana* est sur un petit lac qui porte son nom, entre Zara & Sebennico. Le village est à environ huit milles de Cophissa, dans la plaine de Marathon. On ne prendroit plus ce lieu, qui n'a qu'une dixaine de maisons d'Albinois, pour l'ancienne ville de Brauron, célebre par son temple de Diane Brauronienne. La riviere court dans la Macédoine, & se perd dans la mer Noire. (*D. J.*)

URANIBOURG, *Géog. mod.*, château de Suede, & autrefois du Danemarck, dans la petite île d'Huen ou de Ween, au milieu du détroit du Sund. *Long.* 30, 22; *latit.* 55, 54, 5.

Quoique ce château soit ruiné depuis long-temps, le nom en est toujours celebre, à cause de Tycho-Brahé qui le fit bâtir. Le roi de Danemarck Frédéric II avoit donné à cet illustre & savant gentilhomme l'île de Weene pour en jouir durant sa vie, avec une pension de deux mille écus d'or, un fief considérable en Norwege, & un bon canonicat dans l'église de Roschild.

Cette île convenoit parfaitement aux desseins & aux études de Tycho-Brahé; c'est proprement une montagne qui s'éleve au milieu de la mer, & dont le sommet plat & uni de tous côtés domine la côte de Scanie & tous les pays d'alentour: ce qui donne un très-bel horizon, outre que le ciel y est ordinairement serain, & que l'on y voit rarement des brouillards.

Ticho-Brahé riche de lui-même, & rendu très-opulent par les libéralités de Frédéric, éleva au milieu de l'île son fameux château qu'il nomma *Uranibourg*, c'est-à-dire, *ville du ciel*, & l'acheva en quatre années. Il bâtit aussi dans la même

lit une autre grande maison nommée *Stellburg*, pour y loger une foule de disciples & de domestiques; enfin il y dépensa cent mille écus de son propre bien.

La disposition & la commodité des appartemens d'*Uranibourg*, les machines & les instrumens qu'il contenoit, le faisoient regarder comme un édifice unique en son genre. Aux environs de ces deux châteaux, on trouvoit des ouvriers de toute espece, une imprimerie, un moulin à papier, des laboratoires pour les observations chymiques, des logemens pour tout le monde, des fermes & des métairies, tout étoit entretenu aux dépens du maitre; rien n'y manquoit pour l'agrément & pour les besoins de la vie; des jardins, des étangs, des viviers & des fontaines rendoient le séjour de cette île délicieux. Ressenius en a donné un ample tableau dans ses *Inscriptiones Uraniburgicæ*, &c.

Ce fut là que Tycho-Brahé imagina le systême du monde, qui porte son nom, & qui fut alors reçu avec d'autant plus d'applaudissemens, que la supposition de l'immobilité de la terre contentoit la plupart des astronomes & des théologiens du xvje. siecle. On n'adopte pas aujourd'hui ce systême d'astronomie, qui n'est qu'une espece de conciliation de ceux de Ptolemée & de Copernic; mais il sera toujours une preuve des profondes connoissances de son auteur. Tycho-Brahé avoit la foiblesse commune d'être persuadé de l'astrologie judiciaire; mais il n'en étoit ni moins bon astronome, ni moins habile méchanicien.

Non-seulement il vivoit en grand seigneur dans son île, mais il y recevoit des visites des princes mêmes, admirateurs de son savoir. Jacques VI, roi d'Ecosse, & premier du nom en Angleterre, lui fit cet honneur dans le temps qu'il passa en Danemarck pour y épouser la princesse Anne, fille de Frédéric II.

La destinée de Tycho-Brahé fut celle des grands hommes; il ne put se garantir de la jalousie de ses compatriotes, qui auroient dû être les premiers à l'admirer; il en fut au contraire cruellement persécuté après la mort du roi son protecteur. Dès l'an 1596, ils eurent le crédit de le dépouiller de son fief de Norwege & de son canonicat de Roschild. Ils firent raser ses châteaux d'*Uranibourg* & de Stellbourg, dont il ne reste plus rien que dans les livres de ceux qui ont pris le soin de nous en laisser la description.

Obligé de quitter l'île de Ween en 1597, il vint à Coppenhague pour y cultiver l'astronomie dans une tour destinée à cet usage. On lui envia cette derniere ressource. Les ministres de Christiern IV, qui ne se lassoient point de le persécuter, lui firent défendre par le magistrat de se servir de la tour publique pour faire ses observations.

Privé de tous les moyens de suivre ses plus cheres études en Danemarck, il se rendit à Rostock avec sa famille & plusieurs de ses éleves qui ne voulurent jamais l'abandonner; ils eurent raison, car bien-tôt après l'empereur Rodolphe se déclara le protecteur de Tycho-Brahé, & le dédommagea de toutes les injustices de ses concitoyens. Il lui donna une de ses maisons royales en Bohême, aux environs de Prague, & y joignit une pension de trois mille ducats. Tycho-Brahé plein de reconnoissance, s'établit avec sa famille & ses disciples dans ce nouveau palais, & y goûta jusqu'à la fin de ses jours, le repos que son pays lui avoit envié.

Il étoit né en 1546, & mourut en 1601, d'une rétention d'urine que lui avoit causé son respect pour l'empereur, étant avec lui dans son carrosse, qu'il n'avoit osé prier qu'on arrêtât un moment. (*D. J.*)

Tycho, sur la fin de sa vie, fit transporter de Danemarck à Prague, où il alla s'établir avec toute sa famille, les machines & les instrumens dont il s'étoit servi pour faire un grand nombre d'observations célestes très-importantes. De Prague, il les fit transporter au château de Benach; & delà il les fit ramener à Prague dans le palais de l'empereur, d'où on les fit passer dans l'hôtel de Curtz. Après la mort de Tycho, l'empereur Rodolphe, à qui les enfans de cet astronome avoient dédié un de ses ouvrages posthumes, craignant qu'on ne fît quelque aliénation de ces instrumens, ou quelque mauvais usage, voulut en avoir la propriété pour le prix de vingt-deux mille écus d'or, qu'il paya aux héritiers de Tycho; & il y commit un garde à gage, qui tint ce grand trésor si bien renfermé dans l'hôtel de Curtz, qu'il ne fut plus possible à personne de le voir, pas même à Kepler, quoique disciple de Tycho, & favorisé de l'empereur.

Ces machines demeurerent ensevelies de la sorte jusqu'aux troubles de Bohême en 1619; l'armée de l'électeur Palatin croyant mettre la main sur un bien qui étoit propre à la maison d'Autriche, les pilla comme des dépouilles ennemies, en brisa une partie, & en convertit une autre à des usages tout différens. Le reste fut tellement distrait, qu'on n'a pas pu savoir depuis ce que sont devenus tant de précieux monnmens. On vint cependant à bout de sauver le grand globe céleste, qui étoit d'airain : il fut retiré de Prague, & emporté sur l'heure à Neissa en Silésie, où on le mit en dépôt chez les jésuites. Il fut enlevé treize ans après par Udalric, fils de Christiern, roi de Danemarck, conduit à Copenhague & placé dans l'académie royale.

M. de Fontenelle dit, dans l'*éloge du czar Pierre*, que ce prince ayant vu à Copenhague un globe céleste fait sur les dessins de Tycho, & autour duquel douze personnes pouvoient s'asseoir, en faisant des observations, demanda ce globe au roi de Danemarck, & fit venir exprès de Pétersbourg une frégate qui l'y apporta. C'est apparemment ce même globe dont nous parlons.

M. Picart ayant été faire un voyage à *Uranibourg*, il trouva que le méridien tracé dans ce lieu par Tycho, s'éloignoit du méridien véritable. D'un autre côté cependant M. de Chazelles ayant été en Egypte, & ayant mesuré les pyramides & examiné leur position, il trouva que leurs faces se tournoient exactement vers les poles du monde. Or comme cette position singuliere doit avoir été recherchée vraisemblablement par les constructeurs de ces pyramides, il paroîtroit s'ensuivre delà que les méridiens n'ont point changé. Seroit-il possible que les anciens astronomes Egyptiens eussent bien tracé leur méridienne, & que Tycho, si habile & si exact, eût mal décrit la sienne ? C'est sur quoi il ne paroît pas aisé de prononcer. *V.* MÉRIDIEN. (*O*)

URANIE, *Mythol.*, muse qui préside à l'astronomie; on la représente vêtue d'une robe couleur d'azur, couronnée d'étoiles, soutenant un globe, & environnée de plusieurs instrumens de mathématiques, quelquefois seulement elle a près d'elle un globe posé sur un trépié. (*D. J.*)

URANIE, *Littérature*, οὐρανία, jeu des enfans en Grece & en Italie. On jetoit dans ce jeu une balle en l'air, & celui qui l'attrapoit le plus souvent avant qu'elle touchât la terre, étoit le roi du jeu. Horace fait allusion, quand il dit avec une critique sensible & délicate :

Si quadringentis sex septem millia desunt,
Est animus tibi, sunt mores, & lingua, fidesque,
Plebs eris. At pueri ludentes, rex eris, aiunt,
Si rectè feceris. Epist. j. l. I.

" Vous avez des sentimens, des mœurs, „ de l'éloquence, de la bonne foi, on le „ sait; mais si avec tout cela vous n'avez „ pas un fond de cinquante mille livres, „ vous ne parviendrez à rien. Les en„fans, au milieu de leurs jeux, raison„nent d'une maniere bien plus sensée : „ faites bien, disent-ils à leur camarade, „ & vous serez roi. " (*D. J.*)

URANIES, *Mythol.*, les poëtes nous disent que c'étoient les nymphes célestes qui gouvernoient les spheres du ciel. Vénus *uranie* ou la Vénus céleste méritoit bien d'avoir des nymphes qui, sous ses ordres, présidassent au maintien de toute la nature. (*D. J.*)

URANOPOLIS, *Géog. anc.*, 1°. ville de l'Asie mineure, dans la Pamphilie & dans la contrée appellée *Carbalie*, selon Ptolomée, *l. V. c. v.*

2°. Ville de la Macédoine, dans la Chalcidie, sur le mont Athos, selon Pline, *l. IV. c. x.* Son fondateur, au rapport d'Athénée, *l. III.* fut Alexarque, frere de Cassandre, roi de Macédoine. (*D. J.*)

URANUS, *Mytholog.* L'histoire dit que ce fut le premier roi des Atlantides, peuple qui habitoit cette partie de l'Afrique, qui est au pié du mont Atlas, du côté de l'Europe.

Ce prince obligea ses sujets, alors errans & vagabonds, à vivre en société, à cultiver la terre, & à jouir des biens qu'elle leur présentoit.

Appliqué à l'astronomie, *Uranus* régla l'année sur le cours du soleil, les mois sur celui de la lune, & fit, par rapport au cours des astres, des prédictions, dont l'accomplissement frappa tellement ses sujets, qu'ils crurent qu'il y avoit quelque chose de divin dans le prince qui les gouvernoit, ensorte qu'après sa mort ils le mirent au rang des dieux, & l'appel-

lerent *roi éternel de toutes choses.* Titée sa femme étant morte, reçut aussi les honneurs divins, & son nom fut donné à la terre, comme celui de son mari avoit été donné au ciel.

On peut lire dans Diodore de Sicile, *l. III. c. iv.* les autres détails de la théogonie des Atlantides, qui est assez semblable à celle des Grecs, sans qu'on sache s'ils l'ont reçue de ces peuples d'Afrique, ou si les Atlantides l'ont tirée d'eux; ce que l'on voit clairement, c'est que le culte du soleil & de la lune a été la plus ancienne religion des Atlantes, ainsi que de tous les autres peuples du monde.

URAQUE, s. f. *terme de riviere*, charrette garnie de claies, dans laquelle arrive le charbon que l'on mesure ensuite à la voie.

URBANEA, *Géog. mod.*, petite ville d'Italie, dans l'état de l'église, au duché d'Urbain, sur le Métro ou Météoro, à 6 milles au sud-ouest d'Urbain, dont son évêque est suffragant. Le pape Urbain VIII. l'embellit, & lui donna son nom. C'est l'*Urbinum Metaurense* des anciens.

Maccio (Sébastien), né à *Urbanea* au commencement du xvije. siecle, écrivit avec assez de politesse sur l'histoire Romaine. On a de lui deux livres, dont l'un est intitulé, *de bello Asdrubalis*, & l'autre *de historiâ Livianâ.* Il mourut à 37 ans. (*D. J.*)

URBANITÉ ROMAINE, *Hist. rom.*, ce mot désignoit la *politesse* de langage, de l'esprit & des manieres, attachées singulierement à la ville de Rome.

Il paroît d'abord étrange que le mot *urbanité* ait eu tant de peine à s'établir dans notre langue, car quoique d'excellens écrivains s'en soient servi, & que le dictionnaire de l'académie Françoise l'autorise, on ne peut pas dire qu'il soit fort en usage, même aujourd'hui. En examinant quelle en pourroit être la raison, il est vraisemblable que les François qui examinent rarement les choses à fond, n'ont pas jugé ce mot fort nécessaire; ils ont cru que leurs termes *politesse & galanterie* renfermoient tout ce que l'on entend par *urbanité*; en quoi ils se sont fort trompés, le terme d'*urbanité* désignant non-seulement beaucoup plus, mais quelquefois toute autre chose. D'ailleurs *urbanitas* chez les Romains étoit un mot propre, qui signifioit, comme nous l'avons dit, cette *politesse* d'esprit, de langage & de manieres, attachée spécialement à la ville de Rome, & parmi nous, la politesse n'est le privilege d'aucune ville en particulier, pas même de la capitale, mais uniquement de la cour. Enfin l'idée que le mot *urbanité* présente à l'esprit, n'étant pas bien nette, c'est une raison de son peu d'usage.

Cicéron faisoit consister l'*urbanité romaine* dans la pureté du langage, jointe à la douceur & à l'agrément de la prononciation; Domitius Marsus donne à l'*urbanité* beaucoup plus d'étendue, & lui assigne pour objet non-seulement les mots comme fait Cicéron, mais encore les personnes & les choses. Quintilien & Horace en donnent l'idée juste, lorsqu'ils la définissent un goût délicat pris dans le commerce des gens de lettres, & qui n'a rien dans le geste, dans la prononciation, dans les termes de choquant, d'affecté, de bas & de provincial. Ainsi le mot *urbanité* qui d'abord n'étoit affecté qu'au langage poli, a passé au caractere de politesse qui se fait remarquer dans l'esprit, dans l'air, & dans toutes les manieres d'une personne, & il a répondu à ce que les Grecs appelloient ἤθη, *mores*.

Homere, Pindare, Eurypide & Sophocle, ont mis tant de graces & de mœurs dans leurs ouvrages, que l'on peut dire que l'*urbanité* leur étoit naturelle; on peut sur-tout donner cette louange au poëte Anacréon. Nous ne la refuserons certainement pas à Isocrate, encore moins à Démosthene, après le témoignage que Quintilien lui rend, *Demosthenem urbanum fuisse dicunt, dicacem negant;* mais il faut avouer que cette qualité se fait particuliérement remarquer dans Platon. Jamais homme n'a si bien manié l'ironie, qui n'a rien d'aimable, jusques-là qu'au sentiment de Cicéron, il s'est immortalisé pour avoir transmis à la postérité le caractere de Socrate, qui en cachant la vertu la plus constante sous les apparences d'une vie commune, & un esprit orné de toutes sortes de connoissances sous les dehors de la plus grande simplicité, a joué en effet un role singulier & digne d'admiration.

Les auteurs latins étant plus connus, il ne seroit presque pas besoin d'en parler: car qui ne sait, par exemple, que Térence est si rempli d'*urbanité*, que de son temps

ses pieces étoient attribuées à Scipion & à Lelius, les deux plus honnêtes hommes & les plus polis qu'il y eût à Rome? & qui ne sent que la beauté des poésies de Virgile, la finesse d'esprit & d'expression d'Horace, la tendresse de Tibulle, la merveilleuse éloquence de Cicéron, la douce abondance de Tite-Live, l'heureuse briéveté de Salluste, l'élégante simplicité de Phedre, le prodigieux savoir de Pline le naturaliste, le grand sens de Quintilien, la profonde politique de Tacite: qui ne sent, dis-je, que ces qualités qui sont répandues dans ces différens auteurs, & qui font le caractere particulier de chacun d'eux, sont toutes assaisonnées de l'*urbanité romaine*?

Il en est de cette *urbanité* comme de toutes les autres qualités; pour être éminentes, elles veulent du naturel & de l'acquis. Cette qualité prise dans le sens de politesse & de mœurs, d'esprit & de manieres, ne peut, de même que celle du langage, être inspirée que par une bonne éducation, & dans le soin qui y succede. Horace la reçut cette éducation; il la cultiva par l'étude & par les voyages. Enhardi par d'heureux talens, il fréquenta les grands & sut leur plaire. D'un côté, admis à la familiarité de Pollion, de Messala, de Lollius, de Mécénas, d'Auguste même: de l'autre, lié d'amitié avec Virgile, avec Varius, avec Tibulle, avec Plotius, avec Valgius, en un mot avec tout ce que Rome avoit d'esprits fins & délicats; il n'est pas étonnant qu'il eût pris dans le commerce de ces hommes aimables, cette politesse, ce goût fin & délicat qui se fait sentir dans ses écrits. Voilà ce qu'on peut appeller *une culture suivie*, & telle qu'il la faut pour acquérir le caractere d'*urbanité*. Quelque bonne éducation que l'on ait eue, pour peu que l'on cesse de cultiver son esprit & ses mœurs par des réflexions & par le commerce des gens de la ville & de la cour, on retombe bientôt dans la grossiereté.

Il y a une espece d'*urbanité* qui est affectée à la raillerie; elle n'est guere susceptible de préceptes: c'est un talent qui naît avec nous, & il faut y être formé par la nature même. Parmi les Romains on ne cite qu'un Crassus, qui avec un talent singulier pour la fine plaisanterie, ait su garder toutes les bienséances qui doivent l'accompagner.

L'*urbanité*, outre les perfections dont on a parlé, demande encore un fond d'honnêteté qui ne se trouve que dans les personnes heureusement nées. Entre les défauts qui lui sont opposés, le principal est une envie marquée de faire paroître ce caractere d'*urbanité*, parce que cette affectation même la détruit.

Pour me recueillir en peu de paroles, je crois que la bonne éducation perfectionnée par l'usage du grand monde, un goût fin, une érudition fleurie, le commerce des savans, l'étude des lettres, la pureté du langage, une prononciation délicate, un raisonnement exact, des manieres nobles, un air honnête, & un geste propre, constituoient tous les caracteres de l'*urbanité romaine*. (*D. J.*)

URBANUS, *Littérat.* Ce mot, outre le sens propre, signifie quelquefois un plaisant de profession; mais il désigne communément un homme du bel air, un homme qui se pique d'esprit, de beau langage & de belles manieres. Cicéron s'en est servi en ce sens dans plusieurs passages de ses écrits. *V.* URBANITÉ. (*D. J.*)

URBIGENUS PAGUS, *Géog. anc.*, canton de la Gaule-belgique, dans l'Helvétie, dont parle César, *l. I. c. xxvij.* de ses commentaires. Sa capitale se nommoit *Urba*; c'est aujourd'hui *Orbe*. (*D. J.*)

URBIN, *duché d'*, *Géogr. mod.*, pays d'Italie, borné au nord par le golfe de Venise, au midi par l'Ombrie, au levant par la Marche d'Ancone, au couchant par la Toscane & la Romagne. Sa plus grande étendue du septentrion au midi, est d'environ cinquante-cinq milles, & de soixante-six d'orient en occident. La Foglia, la Césena, & la Rigola, sont les principales rivieres de cette province, qui peut se diviser en sept parties; savoir, le duché d'*Urbin* propre, le comté de Mont-Feltro, le comté de Cita-di-Castello, le comté de Gubio, le vicariat de Sinigaglia, la seigneurie de Pesaro, la république de Saint-Marin.

Le duché d'*Urbin*, proprement dit, occupe le milieu de la province, & s'étend jusqu'à la mer, la Marche d'Ancone, la Romagne & la Toscane. C'est un pays mal-sain & peu fertile, dont la capitale porte son nom.

Ce duché a été possédé par la maison de Monte-Feltro, & par celle de la Rovere. François-Marie de la Rovere II. du nom,

ne se voyant aucun enfant mâle, réunit le duché d'*Urbin* au saint siege en 1626, & mourut peu de tems après. (*D. J.*)

URBIN, *ou* URBAIN, *Géog. mod.*, anciennement *Urbinum*, petite ville d'Italie dans l'état de l'église, capitale du duché du même nom, sur une montagne entre les rivieres de Métro & la Foglia. Son évêché fut érigé en archevêché en 1551; & Clément X y fonda une université. Le palais des ducs d'*Urbin* fut bâti par le duc Fréderic I. duc d'*Urbin*, qui embellit ce palais de statues, de peintures, & d'une bibliotheque de livres précieux. On peut consulter au sujet de cette ville un ouvrage intitulé, *Memorie concernenti la citta di* Urbino, *Romæ* 1724, *in-fol. fig. Long.* suivant Cassini & Bianchini, 30, 21; *lat.* 43. 48'. 30.

Urbin se vante avec raison d'avoir produit des hommes célebres dans les sciences. Il est certain que Virgile, ou plutôt Vergile (Polydore) né dans cette ville au xv. siecle, ne manquoit ni d'esprit ni d'érudition. Il fut envoyé en Angleterre au commencement du siecle suivant pour y lever le tribut que l'on nommoit *denier de saint Pierre*; mais il se rendit si recommandable dans son ministere, & il se plut de telle sorte dans ce pays, qu'il résolut d'y passer sa vie; il renonça donc à la charge d'exacteur de ce tribut, & obtint la dignité d'archidiacre de l'église de Wels. Il ne se dégoûta point du royaume, lorsque les affaires de la religion changerent sous Henri VIII & sous Edouart; ce ne fut qu'en 1550 qu'il en sortit, à cause que sa vieillesse demandoit un climat plus chaud; & le roi lui accorda la jouissance de ses bénéfices dans les pays étrangers. On croit qu'il mourut à *Urbin* l'an 1556.

Son premier livre fut un recueil de proverbes qu'il publia en 1498. Son second ouvrage fut celui *de rerum inventoribus*, dont il s'est fait plusieurs éditions. Son traité des *prodiges* parut l'an 1526; c'est un ouvrage bien différent de celui de Julius-Obsequens, augmenté par Lycosthènes; car Polydore y combat fortement les divinations. Il dédia à Henri VIII, en 1533 son histoire d'Angleterre, dont les savans critiques Anglois ne font aucun cas. Voici ce qu'en dit Henri Savil: *Polydorus in rebus nostris hospes, & (quod caput est) neque in republicâ versatus, nec vir magni ingenii; pauca ex multis delibans, & falsa plerùmque pro veris amplexus, historiam nobis reliquit, cùm cætera mendosam, tùm exiliter sanè & jejune conscriptam.*

Le comte *Bonarelli* (*Gui Ubaldo*) naquit à *Urbin* en 1563, & mourut à Fano en 1608, à 45 ans. Il est auteur de la Philis de Scyro, *Filli di Sciro*, pastorale pleine de graces & d'esprit, dont j'ai déja parlé au *mot* SCYROS.

Commandin (Fréderic) naquit à *Urbin*, en 1509, & mourut en 1575, âgé de 66 ans. Il étudia d'abord la médecine, mais trouvant trop d'incertitude dans les principes de cette science, & trop de dangers dans ses expériences, il s'appliqua tout entier à l'étude des mathématiques, & y gagna beaucoup de gloire. Le public lui est redevable de plusieurs ouvrages des mathématiciens Grecs qu'il a traduits & commentés; par exemple, d'Archimede, d'Apollonius, de Pappus, de Ptolemée, d'Euclide. On lui doit encore *Aristarchus de magnitudinibus ac distantiis solis & lunæ*, à Pésare, 1572, *in*-4°. *Hero de spiritalibus*, à Urbin, 1575, *in*-4°. *Machometes Bagdedinus de superficierum divisionibus*, à Pésaro 1570, *in-fol.* Le style de Commandin est pur, & il a mis dans ses ouvrages tous les ornemens dont les mathématiques sont susceptibles. *Baldus* (Bernardin) a fait sa vie, & nous assure que s'il n'avoit pas trop aimé les femmes, Momus n'auroit rien pu trouver à reprendre dans cet habile géometre. Commandin mérite sans doute d'être loué; mais ce n'est pas la plus petite de ses louanges, que d'avoir eu le même Baldus pour disciple.

En effet, Baldus se montra un des plus savans hommes de son temps. Il naquit à *Urbin* l'an 1553, fut fait abbé de Guastalla, l'an 1586, & mourut l'an 1617, à 64 ans. Il passa sa vie dans l'étude, sans ambition, sans vaine gloire, plein de bonté dans le caractere, excusant toujours les fautes d'autrui, & cependant fort dévot, non-seulement pour un mathématicien, mais même pour un homme d'église, car il jeûnoit deux fois la semaine, & communioit tous les jours de fêtes.

Son premier ouvrage est un livre des machines de guerre, *de tormentis bellicis, & eorum inventoribus.* Les commentaires qu'il publia l'an 1582 sur les *méchaniques d'Aristote*, prouverent sa capacité en cette sorte de connoissances. Il mit au jour quelque temps après, le livre *de verborum*

vitruvianorum significatione. Il publia, l'an 1595, cinq livres *de novâ gnomonice.*

Comme il possédoit les langues orientales, il traduisit sur l'hébreu le livre de Job & les lamentations de Jérémie. Il fit aussi un dictionnaire de la langue arabe. Ce n'est pas tout, il traduisit *Heronem de automaticis & balistis*, les paralipomenes de Quintus Calaber, & le poëme de Musée. Enfin il donna dans le cours de ses voyages, quelques poëmes, les uns en latin, les autres en italien; & c'est dans cette derniere langue qu'est écrit celui de l'*art de naviger.* Il aimoit tellement le travail, qu'il se levoit à minuit pour étudier, & qu'il lisoit même en mangeant. Fabricius Scharloneinus a écrit sa vie que les curieux peuvent consulter.

Un des plus savans antiquaires du dernier siecle, *Fabretti* (Raphael), naquit à *Urbin*, l'an 1619. Il voyagea dans toute l'Italie, en France & en Espagne, où il demeura 13 ans, avec un emploi considérable que lui procura le cardinal Impériali; mais l'amour qu'il avoit pour les antiquités, lui fit désirer de revenir à Rome, où les papes Alexandre VIII & Innocent XII, le comblerent de bienfaits. Fabretti en profita, pour se donner entiérement à son étude favorite. Plusieurs excellens ouvrages en ont été les fruits. En voici le catalogue.

1°. *De aquis & aquæ-ductibus veteris Romæ dissertationes tres. Romæ* 1680, *in*-4°. Il y avoit dans l'ancienne Rome environ vingt sortes de ruisseaux que l'on avoit fait venir de lieux assez éloignés par le moyen des aqueducs, & qui y produisoient un grand nombre de fontaines. Ces aqueducs tenoient leur rang parmi les principaux édifices publics, non-seulement par leur utilité, mais encore par la magnificence, la solidité & la hardiesse de leur structure. Fabretti tâche dans cet ouvrage d'expliquer tout ce qui regarde ces sortes d'antiquités; & son livre peut beaucoup servir à entendre Frontin, qui a traité des aqueducs de Rome, tels qu'ils étoient de son temps, c'est-à-dire, sous l'empire de Trajan. Les dissertations de Fabretti contiennent quantité d'observations utiles, au jugement de Kuster. Elles ont été insérées dans le quatrieme volume des *antiquités romaines de* Grevius, avec des figures. Utrecht, 1697, *in-fol.*

2°. *De columna Trajana, syntagma. Accesserunt veteris tabellæ anaglyphæ Homeri iliadem, atque ex Stesichoro, Arctino, Lesche, Ilii excidium continentis & emissarii lacus Fucini descriptio. Romæ*, 1683, *in-fol.* Ce livre est rempli de recherches d'antiquités fort curieuses.

3°. *Inscriptionum antiquarum, quæ in ædibus paternis asservantur, explicatio. Romæ*, 1699, *in-fol.* Cet ouvrage est divisé en huit chapitres. Le premier traite *de titulis & columbariis.* Pour l'intelligence de ces termes, il faut savoir que les anciens, & principalement les personnes de distinction, avoient de fort grands tombeaux qui servoient pour toutes les personnes de la même famille. Ces tombeaux étoient partagés en différentes niches, semblables à celles d'un colombier, ce qui leur a fait donner le nom de *columbaria* par les Latins.

Dans chaque niche il y avoit une urne où étoient les cendres d'une personne, dont le nom étoit marqué dessus; ces inscriptions s'appelloient *tituli.* Fabretti prouve qu'il n'y a jamais eu de loi chez les Romains de brûler les morts; & que depuis le temps de Sylla le dictateur, qui est le premier dont on a brûlé le corps, l'ancien usage d'enterrer les morts n'a jamais entierement cessé. Les urnes où l'on recueilloit les cendres s'appelloient *ollæ*, & avant que les cendres y fussent mises, *virgines.* L'auteur établit dans ce même chapitre, que par les mots *livia Augusti* dans les inscriptions, les anciens désignoient la femme d'Auguste, & non sa fille; & que tous les gladiateurs n'étoient pas de condition servile, mais qu'il y en avoit de l'ordre des chevaliers. Dans le chapitre second il justifie que le nom *de genii* se donnoit tantôt aux *dii manes*, tantôt aux ames humaines, tantôt à ces puissances qui tenoient le milieu entre les dieux & les hommes.

Il prouve aussi que la ville de Parme s'appelloit anciennement *Julia Chrysopolis.* Il observe dans le troisieme chapitre, que les anciens mettoient un point à la fin de chaque mot dans leurs inscriptions, mais toujours à la fin de chaque ligne, & quelquefois à la fin de chaque syllabe. Il recherche la signification du mot *ascia* dans les anciennes inscriptions; terme, dit-il, qu'il ne trouve guere que dans les inscriptions des Gaules. Il remarque dans le quatrieme chapitre, que le mot d'*alum-*

rus, ne se prend jamais dans les bons auteurs dans un sens actif : mais dans un sens passif. Il montre dans le septieme, que les poids des anciens étoient plus grands que ceux des modernes. Il soutient dans le huitieme, que les vaisseaux de verre que l'on trouve auprès des tombeaux des anciens chrétiens, sont des preuves de leur martyre, & que les taches rouges qu'on y apperçoit, sont des restes du sang que les fideles y ont mis, ce qui n'est nullement vraisemblable, & est peu physique.

A la fin de ce recueil, il rend compte des corrections qu'il a faites dans les inscriptions recueillies par Gruter en deux volumes; outre un grand nombre d'autres corrections sur divers autres compilateurs d'inscriptions, qui sont répandues dans l'ouvrage même.

M. Fabretti avoit une capacité merveilleuse pour dechiffer les inscriptions qui paroissent toutes défigurées, & dont les lettres sont tellement effacées, qu'elles ne sont presque plus reconnoissables. Il nettoyoit la surface de la pierre, sans toucher aux endroits où les lettres avoient été creusées; ensuite il mettoit dessus un carton bien mouillé, & le pressoit avec une éponge, ou un rouleau entouré d'un linge; ce qui faisoit entrer le carton dans le creux des lettres pour en prendre la poussiere qui s'y attachoit, & dont la trace faisoit connoître les lettres qu'on y avoit autrefois gravées.

M. Baudelot dans son livre de l'*utilité des voyages*, indique un secret à-peu-près semblable, pour lire sur les médailles les lettres qu'on a de la peine à déchiffrer. (*D. J.*)

URBINUM, *Géog. anc.*, ville d'Italie, dans l'Umbrie, près de la voie Flaminienne du côté du couchant, entre le *Metaurus* & le *Pisaurus*, à-peu-près à égale distance de ces deux fleuves, selon Tacite, Procope & Paul Diacre. Elle conserve encore son ancien nom; car on l'appelle *Urbino*.

Pline, *l. III. c. xiv.* nomme ses habitans *Urbinates :* mais il distingue deux sortes d'*Urbinates*, les uns surnommés *Metaurenses*, & les autres *Hortenses ;* & comme il est sans contredit, que les premiers demeuroient sur le bord du Metaurus, où étoit la ville *Urbinum Metaurense*, aujourd'hui *Castel-Durante*, il s'ensuit que les *Urbanites Hortenses* habitoient la ville d'*Urbinum*, devenue depuis la capitale du duché d'Urbin.

Procope dit qu'il y avoit dans *Urbinus* une fontaine, où tous les habitans puisoient de l'eau. Cette fontaine, selon Cluvier, *Ital. ant. l. II. c. vj.* est aujourd'hui hors de la ville, au pié de la citadelle. C'étoit un municipe considérable, comme le prouvent plusieurs inscriptions qu'on y voit encore présentement. (*D. J.*)

URBS ou *URBIS*, *Géog. anc.*, fleuve d'Italie, dans la Ligurie, selon Claudien, *de Bel. get. v.* 554. qui en parle ainsi :

. . . . *Ligurum regione supremâ*
Pervenit ad fluvium miri cognominis
Urbem.

Ce fleuve se nomme encore aujourd'hui *Urba* ou *Orba* : il mouille la ville d'Ast.

URBS-SALVIA, *Géogr. anc.*, aujourd'hui *Urbi Saglia*, ville d'Italie dans le Piscenum, en-deçà de l'Apennin. La table de Peutinger, ecrit *Urbe-Sal-via*, & la marque à douze milles de Racina. (*D. J.*)

URBS VETUS, *Géog. anc.*, ville d'Italie, dans l'Etrurie, selon Paul-Diacre, Longobard, *liv. IV. c. xxxiij.* Procope la met sur le *Clanis* aujourd'hui la *Chiana*, & la nomme *Urbiventus*. On croit que cette ville est Orviete.

URE, s. m. *Hist. nat. des quadrupedes*, en latin *urus*, & je ne peux mieux rendre ce mot qu'en le francisant ; car le mot de bœuf sauvage ne répond pas aussi bien au terme latin. L'*ure* est un quadrupede, dont les anciens ont beaucoup parlé ; cet animal a la corne large, le poil noir & court, le corps gros, la peau dure, & la tête fort petite proportionnellement à la grosseur du corps. Virgile appelle avec raison ces animaux *sylvestres*, Georg. *l. II. v.* 374.

Sylvestres uri, *assiduè capræque sequaces*
Illudunt.

„ Les *ures* & les chevreuils qui se suivent de près, feroient de grands dégats „ dans notre vigne „. Servius remarque que les *ures* de Virgile naissent dans les Pyrénées, & qu'ils sont ainsi nommés du mot grec ὄρος, *montagne*.

César est le premier Romain qui les ait décrits, *l. VI*, *bell. gallico*. Il dit que les *ures* sont un peu moins grands que les éléphans; qu'ils ressemblent à un taureau, & qu'ils en ont la couleur & la figure ; qu'ils sont d'une force & d'une vitesse

merveilleuse; qu'ils se jettent sur tout ce qu'ils apperçoivent, homme ou bête, qu'on les prend dans des fosses ou trapes, & qu'on les met à mort; il ajoute que les jeunes Gaulois s'exerçoient à leur chasse, qu'ils rapportoient les cornes de ces animaux pour témoignage de leur valeur; que ceux qui en tuoient le plus acquéroient le plus de gloire, que les *ures* ne pouvoient s'apprivoiser, pas même quand on les prenoit tout petits; que l'ouverture & la forme de leurs cornes étoient fort différentes de celle de nos bœufs; que les Gaulois les recherchoient avec soin; qu'ils en revêtoient les bords d'un cercle d'argent, & s'en servoient au lieu de coupes dans les festins solemnels.

Solin met les *ures* en Germanie. Pline prétend que les forêts des Indes en sont pleines; nous savons aussi que l'Afrique en a quantité; mais les *ures* de l'Europe different beaucoup des *ures* de l'Afrique & de l'Asie; nous en avons parlé avec quelque étendue au *mot* TAUREAU *sauvage*. (*D. J.*)

UREDELÉE, f. f. *terme de pêche*, sorte de rets qui est une espece de picot, à la côte, & à pié. Ce rets a environ 15 à 20 brasses de longueur, une brasse de chûte par les bouts, & il augmente à mesure qu'il avance dans le milieu, où il a alors au moins 3 à 4 brasses de chûte.

Il faut ordinairement dix à douze hommes pour faire la pêche avec ce filet, & un seul acon pour porter le rets à l'eau. Il y a aux deux bouts un bâton, comme aux seines & aux colerets, avec cette différence que le rets ne traîne jamais; qu'il n'est chargé ni de plomb, ni de pierres par le bas, & qu'il n'a que la corde du pié, & les bouts frappés sur le bâton qui fait couler bas le pié du rets. Deux hommes, un à chaque bout, tiennent le filet un peu en cercle, l'ouverture du côté de terre, & le fond exposé à la mer. La pêche s'en fait de marée montante, une heure au plus, avant le plein de l'eau. Le haut du rets est garni de flottes de liege enfilées, pour le soutenir à fleur-d'eau. Il faut commencer la pêche avant le jussant, parce que les poissons qui ont monté à la côte avec le flux, s'en retournent à l'instant que le reflux se fait sentir. Quand le rets est exposé le long de la côte, cinq à six hommes se mettent à l'eau jusqu'au con, & battent l'eau avec des perches, allant du bord de la côte vers le filet dans lequel ils chassent les muges ou mulets, qui sont les seuls poissons qu'on prenne à ces côtes de cette maniere.

Pour relever le rets, lorsque le trait ou le land est fini, les deux hommes qui tiennent le bâton ou le canon du rets, le relevent, & joignant en même temps ensemble les deux lignes de la tête & du pié, ils en ramassent tout le poisson qu'ils viennent jetter dans l'acon, pour recommencer encore un nouveau trait si la marée le permet.

Cette pêche dure à cette côte pendant trois mois, de la S. Jean à la S. Michel, parce que plus les eaux sont chaudes, & plus volontiers les muges ou mulets rangent la côte. Les vents d'est & d'est-sud-est, font les plus favorables; ceux d'aval font fuir le poisson de la côte.

Cette pêche ne se fait jamais que de jour; elle ne peut causer aucun préjudice au général de la pêche, parce qu'elle se fait sur des fonds de vases & de bourbes, où le frai, comme on l'a remarqué, ne se forme point, si on excepte celui des anguilles.

Les mailles de ces *uredelées* sont de trois especes; les plus larges ont seulement 12 lignes en quarré, les autres dix; & les plus serrées, qui sont au fond pour arrêter ce qui entre dans le filet, n'ont que 6 lignes aussi en quarré, en quoi il y auroit de l'abus; mais avec des mailles de 15 lignes en quarré, permises pour faire la pêche du grand haneau, par la déclaration du 18 mars 1727, ces pêcheurs pourront, sans abus, faire une bonne pêche avec succès.

UREDO, *Maladies*, est un mot latin, qui signifie la nielle ou brouine des arbres ou des herbes. *V.* NIELLE, BROUINE, MALADIES *des plantes*, &c.

Les médecins emploient aussi quelquefois ce terme pour marquer une démangeaison de la peau. *V.* GRATELLE.

URENA, f. f. *Hist. nat. Bot.*, nom donné par Dillenius à un genre de plante, dont voici les caracteres selon Linnæus. Le calice est une double enveloppe; l'extérieure est formée d'une seule feuille, légérement découpée en cinq larges segmens; l'intérieure est composée de cinq feuilles étroites & angulaires. La fleur est à cinq pétales oblongs qui naissent ensemble, s'élargissent vers le som-

met, & finissent en une pointe obtuse; les étamines sont des filets nombreux, qui vers leur base croissent en cylindre, mais qui se dégagent à leur sommité. Le germe du pistil est arrondi; le stile est simple, de la longueur des étamines, & est couronné de dix stygma, chevelus & recourbés. Le fruit est une capsule arrondie, formant cinq angles, & contenant cinq loges. Les graines sont uniques, rondelettes, mais en quelque maniere applaties à leur pointe. Linnæi *gen. plant. page* 329. Dillen. *elthâm. page* 319.

URETAC, s. m. *Marine*, c'est une manœuvre qu'on passe dans une poulie, qui est tenue par une herse dans l'éperon, au-dessus de la saisine du beau-pré, & qui sert à renfoncer l'amure de misaine, quand il est nécessaire qu'elle le soit.

URETERE, s. m. *Anatom.* Les *ureteres* sont deux canaux longs, ronds & membraneux, de la grosseur d'une plume à écrire. Ils sortent de chaque côté de la partie cave des reins, & descendant le long des muscles psoas, en forme d'*S* capitale, enfermés dans la duplicature du péritoine, ils vont se terminer postérieurement vers le col de la vessie.

Ils sont composés de trois tuniques, dont la premiere est charnue, la seconde est nerveuse, & la troisieme veloûtée; cette derniere empêche que l'âcreté de l'urine n'irrite les fibres nerveuses.

Ils reçoivent des rameaux d'arteres & de veines des parties voisines, & des nerfs de l'intercostal, & des vertebres des lombes, qui donnent à ces canaux un sentiment très-vif, & font souffrir d'extrêmes douleurs à ceux qui sont attaqués de la gravelle, ou de la néphrétique.

Mais pour mieux développer l'origine & la structure des *ureteres*, il faut savoir qu'il part de la circonférence des papilles rénales 11 à 12 canaux membraneux, qui les reçoivent avec l'humeur qui en découle, & qui forment trois rameaux dont l'union ne produit qu'un large bassinet, lequel se termine en un seul tuyau membraneux, épais, fort, garni d'arteres, de veines, de nerfs, de petits vaisseaux lymphatiques, de fibres motrices & de lacunes mucilagineuses, propres à adoucir ses parois. Ce canal (l'*uretere*) va d'abord droit en-bas, se courbe aussitôt, couvert par la lame du péritoine d'une largeur inégale en differens endroits.

Il va s'insérer à la partie postérieure de la vessie, presqu'à deux doigts de distance de la partie inférieure de son col, & de l'autre *uretere*. Après avoir percé la tunique extérieure, & parcouru obliquement l'espace du petit doigt entr'elle & la tunique interne, il s'insinue dans la cavité de la vessie. Il y forme, par la production de ses fibres, un corps rond, long, déterminé en bas, qui empêche l'urine de remonter dans l'*uretere*, lorsque la vessie est pleine; car alors l'expansion de la vessie fait que ce corps tire nécessairement l'*uretere* en bas & le bouche. Ce canal est donc tellement situé & construit, qu'il peut sûrement porter l'urine des reins dans la vessie, sans qu'elle puisse jamais remonter dans ce canal, quelque comprimée qu'elle soit.

Il résulte de ce détail, que les plaies des *ureteres* sont suivies de violentes douleurs aux flancs, le blessé rend des urines sanglantes; & lorsque ces conduits sont totalement coupés, il soufre une suppression d'urine, qui s'épanchant dans la cavité du ventre, se corrompt bientôt faute d'issue, & cause la mort au malade.

Parlons maintenant des jeux que la nature exerce sur cette partie. D'abord M. Ruysch dit avoir observé que les *ureteres* descendent quelquefois des reins vers la vessie en ligne spirale; mais Riolan a vu des choses bien plus singulieres dans le corps d'un vérolé, qui venoit de finir ses jours au bois d'une potence. Ce fut en 1611 qu'il fit la dissection du cadavre; il trouva premierement deux *ureteres* à chaque rein, où ils avoient chacun leur cavité particuliere, séparée par une membrane mitoyenne. L'insertion de chaque *uretere* se faisoit en divers endroits de la vessie; l'un y entroit joignant le col, & l'autre par le milieu du fond. Ils étoient tous deux creux, & égaux en grosseur: ce n'est pas tout. Riolan trouva trois émulgentes au rein droit, & une seule au rein gauche, qui jettoit une double branche. Pour comble de singularités en ce genre, les spermatiques sortoient des émulgentes à droite & à gauche.

Il arrive encore d'autres jeux de la nature sur les *ureteres*. Le bassinet du rein, qui n'est autre chose qu'une dilatation de l'extrêmité supérieure de l'*uretere*, se divise quelquefois avant que d'être reçu dans la profonde scissure, qui augmente

la concavité du rein ; & dans le cas particulier de cette division, l'on trouve deux bassinets, qui sont néanmoins d'ordinaire plus petits de moitié que le seul qu'on rencontre presque toujours.

Nous avons vu que la premiere observation de Riolan, dans le cadavre de son malheureux vérolé, étoit deux *ureteres* à chaque rein au lieu d'un seul ; mais comme ce jeu de la nature est fort commun, on a tenté d'en chercher la raison en Physiologie, & je trouve les conjectures de M. Hunault trop plausibles pour les supprimer.

Un *uretere* se divise ordinairement dans le rein en deux ou trois branches ; chacune de ces branches va ensuite former des especes d'entonnoirs, qui embrassent les mamelons du rein. Si dans les premiers tems du développement de l'embryon, & lorsque les reins & la vessie se touchent pour ainsi dire, l'accroissement se fait dans l'*uretere* & ses branches, comme il se fait le plus ordinairement ; les branches se réuniront dans la sinuosité du rein, & un seul *uretere* ira du rein à la vessie. Si ces branches croissent plus à proportion que l'*uretere*, elles se réuniront au dessous du rein, à une distance plus ou moins grande ; & c'est ce qu'on rencontre assez souvent. Si enfin deux ou trois de ces branches prennent beaucoup d'accroissement, tandis que l'*uretere* n'en prend point, alors il y aura deux ou trois *ureteres* qui s'étendront depuis le rein jusqu'à la vessie. Jetez les yeux sur la premiere figure de la troisieme planche d'Eustache, vous verrez sensiblement que ces trois *ureteres* ne sont que les branches qui se réunissent pour l'ordinaire dans la sinuosité du rein, & vous reconnoitrez dans la branche inférieure, les calices qui en partent pour embrasser les mamelons du rein. (*D. J.*)

URETERES, *maladies des*, *Médec.* Les deux canaux membraneux, situés de chaque côté des deux reins, se nomment *ureteres*. Ils sont doués d'une grande sensibilité, & enduits intérieurement d'une humeur onctueuse ; après avoir fait une courbure, ils vont se rendre dans la vessie, & y déposent l'urine dont ils sont chargés.

Quand ce canal à l'entrée de la vessie est obstrué par le calcul, du pus, de la mucosité trop épaisse ou trop abondante, il acquiert une grande capacité, & delà résulte la suppression de l'urine ; si le calcul se trouve adhérent à l'extrémité de ce canal, il est impossible de l'atteindre avec le cathétere, mais on vient à bout de le tirer en faisant une ouverture au périnée. Si la trop grande acrimonie de la mucosité ou le calcul, qui souvent s'arrête au milieu des *ureteres*, vient à passer par ces canaux pendant qu'il descend, le malade éprouve un sentiment cruel de douleur depuis les lombes jusqu'aux aines & au pubis. La rupture ou la blessure des *ureteres* fait couler dans la cavité du bas-ventre, ou dans son tissu cellulaire, l'urine qu'ils charient. (*D. J.*)

URETRE DE L'HOMME, *Anat.*, canal membraneux presque cylindre, continu au col de la vessie, prolongé jusqu'à l'extrémité du gland ; il faut y remarquer,

1°. La situation dans un sillon formé par l'interstice, que les deux corps caverneux laissent entr'eux inférieurement.

2°. Le cours qui ne suit pas une ligne droite, il y a une courbure particuliere.

3°. La longueur qui est de 12 ou 13 pouces.

4°. La grosseur qui approche de celle d'une plume à écrire.

5°. La substance qui est composée de deux membranes fortes, l'une est interne & l'autre externe ; il y a dans l'entre-deux une substance caverneuse, où quelques auteurs ont remarqué qu'il y a de glandes.

6°. Le bulbe ou la protubérance de l'*uretre* est la partie postérieure, qui est plus épaisse que le reste, située auprès des prostates, large d'un pouce, & semblable en quelque maniere à un oignon.

7°. La surface interne, qui est percée de divers trous ; les uns sont ronds, & les autres oblongs, il en sort une liqueur visqueuse.

8°. Les trois glandes décrites par Cowper. Il y en a une à chaque côté de l'*uretre*, entre les muscles accélérateurs & le bulbe de l'*uretre* ; elles ont une figure ovoïde, elles sont un peu applaties, leur grandeur est comme celle d'une petite feve ; il y a pour chacune un tuyau particulier de la longueur de deux doigts, qui perce la double tunique de l'*uretre* ; c'est par ce canal qu'elles envoient dans la cavité de l'*uretre* une liqueur transpa-

rente, visqueuse ou muqueuse. Il y a une troisieme glande, qui est dans l'angle formé par la courbure de l'*uretre* sous les os pubis; elle est, à ce qu'on prétend, dans le tissu spongieux ou caverneux de l'*uretre*. Cowper l'a représentée comme ayant la figure d'une lentille.

9°. La petite glande de M. Litre, qui est entre les deux membranes de l'*uretre* presque au dessous des prostates; elle est d'une couleur rouge foncée, large d'un pouce. de l'épaisseur de deux lignes; elle environne la membrane interne de l'*uretre* comme une ceinture, & la perce de plusieurs petits trous qui donnent passage à une liqueur mucilagineuse destinée à humecter l'*uretre*.

Il faut encore remarquer les vaisseaux & les nerfs de l'*uretre*. Les vaisseaux sanguins viennent des vaisseaux hypogastriques. Les vaisseaux lymphatiques sont parfaitement représentés dans les planches de Cowper & de Dracke. Les nerfs viennent des derniers nerfs de l'os sacrum. Voilà ce qu'on doit remarquer en général dans l'*uretre*; voici maintenant l'exposition de la structure détaillée de cette partie, faite pour les gens de l'art.

L'*uretre* de l'homme est un canal rond, recourbé du côté du ventre depuis le col de la vessie où elle commence, jusqu'à la partie inférieure des os pubis, & pendant depuis les os pubis jusqu'à l'extrêmité du gland où il finit. Ce canal est long de 12 à 13 pouces; il est placé sous les deux corps caverneux, depuis l'endroit de leur union jusqu'au bout de la verge; il est couvert de la même peau que les corps caverneux, & forme trois tumeurs, dont l'une est située en son commencement, & se nomme la *glande prostate*; la seconde est un pouce en-deçà de la premiere, & s'appelle le *bulbe* de l'*uretre*; on donne le nom de *gland* à la troisieme, qui termine ce canal.

L'*uretre* est composé de membranes, de glandes, de substance spongieuse, de muscles & de vaisseaux.

L'*uretre* a deux membranes, qui sont minces & d'un tissu fort serré. La membrane extérieure couvre le dehors de l'*uretre*, & le dedans du prépuce; & l'intérieure tapisse seulement le dedans de ce canal. Ces deux membranes laissent entr'elles un espace qui est rempli de glandes, & d'une substance spongieuse.

La premiere glande renfermée entre les membranes de l'*uretre* de côté de la vessie est la glande prostate. Cette glande n'est pas double comme on dit, puisqu'elle est continue en toutes ses parties. Elle est placée à la racine de l'*uretre*; sa figure est conique, & ressemble à un petit cœur; elle est longue d'un pouce trois lignes, & enveloppe ce canal dans toute sa longueur, & elle est épaisse de sept lignes; la base qui est du côté de la vessie est large d'un pouce quatre lignes, & sa pointe, qui est du côté du gland, a neuf lignes de largeur; elle est enveloppée de fibres musculeuses, & composées d'environ douze petits sacs, qui n'ont entr'eux aucune communication par leur cavité, & qui se terminent dans le canal de l'*uretre* autour du veru-montanum par autant de tuyaux, gros comme des soies de porcs.

Il y a dans chacun de ces sacs quantité de petits grains glanduleux, dont les conduits excrétoires, (qui ont chacun un sphincter à leur extrêmité) s'ouvrent dans la cavité de ces sacs, & y déposent la liqueur qu'ils filtrent, comme dans autant de réservoirs. Cette liqueur est peut-être de quelque usage pour la génération, en se mêlant avec la semence dans le bassin de l'*uretre* pendant le coït; elle peut sur-tout servir à enduire la superficie intérieure du canal de l'*uretre*, pour rendre à l'urine ce passage plus coulant & plus aisé, & le garantir de l'acrimonie de cette liqueur.

La deuxieme glande, placée entre les deux membranes de l'*uretre* immédiatement après la glande prostate du côté du gland, est une glande qu'on appelle la *glande de Litre*. Cette glande est d'une couleur rouge-foncée; elle forme autour de l'*uretre* une espece de bande unie, large d'un pouce, épaisse de deux lignes, & perce la membrane intérieure de l'*uretre* dans toute sa circonférence par un grand nombre de conduits excrétoires, qui versent dans ce canal la liqueur que la glande filtre. Cette liqueur est un peu mucilagineuse, & par conséquent propre à enduire le canal de l'*uretre*.

L'espace qui reste entre les deux membranes de l'*uretre*, depuis la derniere glande, dont je viens de parler, jusqu'à la fin de ce canal, est occupé par une substance spongieuse, composée d'un très-grand nombre de fibres musculaires. Ces fibres

s'entre-croisent en différentes manieres, & laissent entr'elles quantité de petites cellules, dans lesquelles une grande partie des arteres capillaires se terminent, & d'où naît un pareil nombre de veines. Cette substance spongieuse en son commencement s'éleve en-dehors, principalement par la partie inférieure ; elle forme une tumeur ou bulbe longue d'environ un pouce, de figure conique, dont la base, qui est du côté de la vessie, a huit lignes d'épaisseur, & la pointe, qui est du côté du gland, en a quatre ; depuis cette tumeur jusqu'au gland, elle est épaisse d'une ligne & demie dans les deux côtés & au-dessous, & d'une demi ligne seulement le long de la partie supérieure.

Enfin la substance spongieuse contenue entre les deux membranes de *l'uretre* a dans le gland cinq lignes d'épaisseur à l'endroit de sa base, qu'on appelle *couronne*, & deux lignes dans le bout opposé.

La substance spongieuse de l'*uretre*, de même que celle des corps caverneux, en se remplissant de sang & d'esprits animaux, donne à la verge toute la roideur & toute la tension dont elle a besoin pour être propre à la génération.

La membrane qui couvre le dehors du gland est extrêmement fine, apparemment parce qu'elle se sépare au commencement du gland en deux parties, dont l'extérieure tapisse le dedans du prépuce. Le frein qui attache fortement le gland au prépuce, par sa partie inférieure, n'est autre chose que la membrane extérieure du gland qui est double en cet endroit. La partie de l'*uretre* qui fait portion du gland, est retroussée par sa partie postérieure sur l'extrémité antérieure des deux corps caverneux, & les couvre exactement de tous côtés.

On remarque autour de la couronne des corps gros comme une soie fine de porc, longs d'une demi-ligne, de figure presque cylindrique, posés parallelement sur cette couronne, selon la direction du gland, & éloignés les uns des autres d'un tiers de ligne. On entrevoit à l'extrémité postérieure de chacun de ces corps un petit trou, d'où l'on peut faire sortir quelquefois une matiere blanche & épaisse, qui en sortant se forme en filets, comme celles qu'on exprime des glandes des paupieres.

Ce méchanisme semble prouver que les petits corps de la couronne du gland sont des glandes aussi bien que celles des paupieres, & non pas les mamelons de la peau gonflée, puisqu'il ne sort aucune matiere par les mamelons de la peau. D'ailleurs ils sont quatre fois plus épais que la membrane qui couvre le dehors du gland, & ils sont toujours fort sensibles dans tous les glands de l'homme autour de la couronne, jamais autre part & toujours à peu près dans le même nombre. D'où on peut conclure que ces petits corps sont dans l'homme la véritable source de la matiere blanche & onctueuse, qu'on remarque entre la couronne du gland & la racine du prépuce ; d'autant plus qu'avec le microscope même, on n'apperçoit dans le prépuce, rien qui ait la moindre apparence de glande. D'ailleurs toutes les filtrations connues se faisant par des glandes, il faut absolument qu'il y en ait dans le prépuce ou dans le gland pour filtrer la matiere blanche & onctueuse, dont on vient de parler, laquelle en huilant le gland & le prépuce empêche que ces deux parties ne se dessechent & ne se collent l'une à l'autre.

La superficie intérieure du canal de l'*uretre* est lisse & uniforme par-tout, hormis vers sa racine où l'on trouve une petite éminence & deux petites cannelures.

La petite éminence est située verticalement au milieu de la partie inférieure de la racine de ce canal, à six lignes du col de la vessie ; elle ressemble à une petite crête de coq, & on l'appelle communément le *veru montanum*. On remarque à chacun des deux côtés de cette éminence un trou, de figure un peu ovale & large d'environ une ligne. Ces trous ne sont autre chose que l'embouchure des deux conduits excrétoires communs des vésicules séminales, lesquels, après avoir traversé la partie supérieure de la glande prostate, se terminent dans la cavité de l'*uretre* pour y verser la semence dans le tems du coït.

Les deux cannelures de l'*uretre* sont aussi placées à la partie inférieure de ce canal, desorte que le commencement de chacune répond à un des trous du veru-montanum ; elles sont séparées l'une de l'autre par une simple ligne formée par l'alongement du veru-montanum ; leur

profondeur est superficielle ; elles ont 8 lignes de longueur sur une de largeur, & se portent du côté du gland en diminuant peu à peu de leur largeur & de leur profondeur.

Le canal de l'*uretre* forme en son commencement une espece de bassin, qui a environ un pouce de longueur sur cinq lignes de largeur. Le pouce suivant de la cavité de ce canal n'est large que de deux lignes, & le reste l'est de près de trois.

Entre la membrane extérieure de l'*uretre* & les muscles accélérateurs de la verge, on trouve deux glandes, une de chaque côté, que M. Cowper a décrites. Ces glandes ont chacune un conduit excrétoire commun, long de deux pouces, & gros d'une demi-ligne ; ces conduits dès leur naissance percent la membrane extérieure de l'*uretre*; ensuite ils rampent dans son tissu spongieux, & percent enfin la membrane intérieure de ce canal par sa partie inférieure un pouce huit lignes en-deçà du veru-montanum, & environ une ligne à côté l'un de l'autre. Il suit de-là que la liqueur que ces glandes filtrent ne coule pas dans la cavité de l'*uretre*, dans le tems de l'érection de la verge ; parce que leurs conduits contenus dans le tissu spongieux de l'*uretre* sont affaissés par le sang & les esprits animaux, dont alors ce tissu est beaucoup plus rempli que hors du tems de l'érection. Par conséquent la liqueur filtrée par ces glandes n'est pas destinée pour la génération, mais pour humecter & enduire le canal de l'*uretre*. On trouvera dans le livre de M. Cowper la description d'une troisieme glande qui appartient aussi à l'*uretre*.

L'*uretre* est dilatée par trois muscles, & resserrée par deux. L'un des muscles dilatateurs de l'*uretre* nait de la partie inférieure & antérieure du rectum, & s'attache par son autre extrémité à la partie inferieure & postérieure de l'*uretre*. Les deux autres muscles dilatateurs naissent chacun de la partie intérieure de la tubérosité d'un des os ischium, & s'inserent chacun de son côté à la partie latérale & postérieure de l'*uretre*.

L'*uretre* est resserrée par les deux muscles accélérateurs, dont une partie nait du sphincter de l'anus, & l'autre, qui est beaucoup plus considérable, nait de la partie inférieure & postérieure de l'*uretre*; ils s'inserent chacun à la partie latérale inférieure du corps caverneux de son côté vers la racine de la verge.

On a remarqué dans plusieurs cadavres qu'il se détache de la partie antérieure de chaque muscle accélérateur quelques fibres charnues, qui, après avoir rampé sur les côtés de la verge, se terminent au prépuce. Ainsi dans le coït & lorsqu'on urine, ces fibres se mettant en contraction, tirent le prépuce du côté de la racine de la verge & découvrent le trou de l'*uretre*, pendant que le reste de ces muscles en se contractant aussi en même tems, pousse l'urine ou la semence pour les chasser hors de ce canal.

L'*uretre* reçoit ses nerfs des dernieres paires sacrées ; ses arteres viennent des hypogastriques, & les veines vont se rendre dans les hypogastriques. Les tuniques des veines de l'*uretre* & celles des veines des corps caverneux dans leur tissu spongieux sont percées de quantité de petits trous, de même que les tuniques des veines de la rate, principalement du veau, vraisemblablement pour faciliter le retour du sang dans le tems de l'érection, parce qu'alors il est difficile à cause de l'extrême tension de la verge.

L'*uretre* n'est pas exempte des jeux de la nature. Palfyn a vu en 1707 un enfant âgé d'environ trois mois, dont l'*uretre* se terminoit à la partie antérieure & supérieure du scrotum, & toute la verge au-delà du scrotum en étoit destituée par un vice singulier de conformation, qui a dû rendre dans la suite cet enfant inhabile à la génération, & lui causer beaucoup d'incommodité pour évacuer son urine.

Fabrice de Hilden rapporte avoir vu un enfant âgé de douze ans qui avoit un double *uretre* par où l'urine sortoit sans aucune difficulté ; ils étoient situés l'un au dessus de l'autre dans leur lieu ordinaire, & séparés par une membrane fort mince, mais l'intérieur étoit un peu courbé, de maniere que l'urine ne sortoit pas en droite ligne, mais vers le bas.

Quelquefois l'extrémité de l'*uretre* est fermée dans les enfans nouveaux-nés, ou n'est point ouverte dans l'endroit ordinaire. (*D. J.*)

Uretre *de la femme. Anat. & Chir.* conduit de l'urine ; il faut remarquer plusieurs choses dans l'*uretre* de la femme, ou le conduit de leur urine ; savoir,

1°. La situation au dessous du clitoris; il y a une petite éminence qui la découvre.

2°. La longueur, qui est de deux travers de doigt.

3°. La capacité, qui est plus considérable que dans les hommes; ce canal peut se dilater beaucoup, comme il paroit quand on tire la pierre de la vessie.

4°. Les conduits qui y portent, de même que dans l'homme, une liqueur muqueuse qui vient des glandes.

5°. Les lacunes de Graaf, ou les petites fosses qui paroissent autour de l'*uretre*; elles sont les orifices des conduits qui versent une liqueur pour humecter le vagin : ces conduits viennent de petites glandes.

Cabrole rapporte un cas bien rare d'une jeune fille de 18 ans, qui eut l'*uretre* tellement bouché par une membrane qui s'y forma, que l'urine vint à sortir par le nombril, lequel pendoit de la longueur de trois pouces, comme la créte d'un coq-d'inde, & jetoit une odeur insupportable.

Pour remédier à cette incommodité, il fit une incision à cette membrane, & introduisit une canule de plomb jusqu'à la vessie pour entretenir le passage de l'urine ouvert. Il fit le lendemain une ligature à la partie saillante du nombril, par où l'urine avoit pris son cours jusqu'alors, & il l'extirpa au dessous de la ligature; enfin, il traita l'ulcere, le cicatrisa avec des dessicatifs, & la cure fut achevée au bout de 12 jours. (*D. J.*)

Uretre, *Maladies de l'*, *Méd.* 1°. Ce canal membraneux très-sensible, & intérieurement lubréfié par une humeur mucilagineuse, est sujet à différentes maladies; on sait que ce canal prend son origine au col de la vessie, que dans les deux sexes il est destiné à l'évacuation de l'urine, & de plus, dans les hommes à celle de la semence.

2°. Lorsqu'une mucosité trop épaisse obstrue ce canal, on doit tâcher de l'ouvrir par des injections déterfives; ensuite dès qu'il est débarrassé des corps étrangers, il convient d'y laisser une sonde, pour obvier à la suppression de l'urine; mais il est nécessaire de recourir à l'[illegible] pour tirer la pierre qui s'y trouv[illegible]oit. Lorsqu'une caroncule, un tuber[illegible]e, ou un ulcere arrête l'écoulement [illegible] l'urine, ou y porte obstacle, il faut i[illegible]duire une tente balsamique dans c[illegible] partie pour diminuer l'accident, & le traiter ensuite suivant les regles. Le défaut de mucosité, ou sa trop grande acrimonie, demande l'usage des injections balsamiques & mucilagineuses. La paralysie qui produit la suppression d'urine, ou qui est cause qu'elle ne vient que goutte à goutte, requiert l'application des corroborans sur le périnée. Ces mêmes remedes sont encore nécessaires, quand les femmes, après l'extraction du calcul, sont attaquées d'une incontinence d'urine, par la trop grande dilatation du conduit urinaire; mais s'il arrive une hémorrhagie, c'est le cas de recourir aux astringens.

3°. Quand l'*uretre* est affecté dans les hommes, par sympathie l'intestin droit l'est aussi; & dans les femmes l'indisposition du canal urinaire produit celle du vagin. Suivant les différentes maladies de cette partie, il en résulte un pissement de sang, la dysurie, la strangurie, le diabète & quelques autres accidens dont on a parlé sous leurs articles respectifs. (*D. J.*)

URGEL, *Géog. mod.*, ville d'Espagne dans la Catalogne, sur la rive droite de la Segre, à 6 lieues au sud-ouest de Puicerda, & à 35 au nord-est de Tarragone, dont son évéque, qui jouit de 9 mille ducats de revenu, est suffragant. *Long.* 19, 10; *lat.* 42, 25. (*D. J.*)

URGENCE ou URGENS, *Géog. mod.*, ville d'Asie, nommée autrefois *Korkang*, à 20 lieues d'Allemagne de la côte orientale de la mer Caspienne, sur la gauche de l'ancien lit du Gihum : ses maisons sont de briques cuites au soleil. *Long.* 70, 30; *lat.* 42, 18. (*D. J.*)

URGENT, adj. *Gramm.*, qui presse, qui ne souffre point le délai. Il ne se dit guere que de choses; les besoins *urgens* de l'état, la nécessité *urgente*.

URGENUM, *Géog. anc.*, ville de la Gaule narbonnoise, selon Strabon, *l. IV*, *p.* [illegible], qui semble la mettre sur la route de Nimes à Aix; il dit que de Nimes à Aix, en passant par *Urgenum* & par Tarascon, le chemin est de 53 milles. C'est l'*Ernaginum* de Ptolomée: ce pourroit être aussi l'*Ugernum* de Grégoire de Tours; car, comme le remarque Casaubon, les manuscrits de Strabon portent *Ugernum* & non *Urgenum*; & de plus, Strabon un peu plus bas appelle cette même ville *Gernum*. (*D. J.*)

URGI, *Géog. anc.*, peuples de la Sarmatie. Strabon, *l. VII*, *p.* 306, les place avec d'autres peuples, entre le Boryſtène & le Danube. (*D. J.*)

URGIA, *Géog. anc.*, ville de l'Eſpagne. Pline, *l. III*, *ch. j*, la met au nombre des villes qui formoient l'aſſemblée générale de Gades. Il dit de plus, qu'elle jouiſſoit du droit de *Latium*, qu'on la ſurnommoit *Caſtrum Julium*, & qu'elle avoit encore un autre ſurnom; ſavoir, celui de *Cæſaris ſalutarienſis.* (*D. J.*)

URGO, *Géog. anc.*, petite île de la mer Liguſtique, dans le golfe de Piſe, au nord oriental de la pointe ſeptentrionale de l'île de Corſe. Pline en parle, *l. III*, *c. vj*, ainſi que Pomponius Mela, *l. II*, *ch. vij*. Cette île s'appelle aujourd'hui *Gorgona*, ou *Gorgone*. (*D. J.*)

URI, *Géog. mod.*, canton de Suiſſe le plus méridional, le quatrieme entre les treize, & le premier entre les petits *qui vicatim habitant*, c'eſt-à-dire, qui n'ont que des villages & des bourgades pour habitation. Il eſt borné au midi par les bailliages d'Italie, au levant par les Griſons & le canton de Glaris; au couchant par le canton d'Underwald, & une partie du canton de Berne. Le pays d'*Uri* eſt proprement une longue vallée d'environ 25000 pas, entourée de trois côtés des hautes montagnes des Alpes, & arroſée par la Reuſs, qui prend ſa ſource au mont Saint-Gothard.

Ce canton peut être regardé comme le ſéjour ancien & moderne de la valeur Helvétique. Les peuples qui l'habitent ſont les deſcendans des Tauriſques, *Tauriſci*, & n'ont point dégénéré du mérite de leurs ancêtres. *Uri* a pris pour armes une tête de taureau ſauvage, en champ de ſinople.

Ce canton n'a qu'un ſeul bailliage en propre; mais les bailliages d'Italie lui appartiennent en commun avec les autres petits cantons. Quoique ſituée plus avant dans les Alpes que ſes voiſins, cependant il eſt plus fertile qu'eux, & les fruits y ſont plutôt mûrs, à cauſe de la réverbération des rayons du ſoleil qui ſe trouvent concentrés dans des vallons étroits; & les montagnes fourniſſent des pâturages pour une grande quantité de bétail.

Le gouvernement eſt à peu près le même que dans les autres petits cantons qui n'habitent que les villages; ſavoir, Schwitz, Underwald, Glaris & Appenzell. L'autorité ſouveraine eſt entre les mains de tout le peuple; & dès qu'un homme a atteint l'âge de 16 ans, il a entrée & voix dans l'aſſemblée générale. Ces aſſemblées ſe tiennent ordinairement en raſe campagne: on y renouvelle les charges, on y fait les élections, & le préſident de l'aſſemblée eſt au milieu du cercle avec ſes officiers à ſes côtés, debout & appuyé ſur ſon ſabre. On forme auſſi ces aſſemblées extraordinairement, quand il s'agit d'affaires importantes, comme de traiter de la guerre & de la paix, de faire des loix, des alliances, &c.

Les peuples de ce canton vivent frugalement; leurs manieres ſont ſimples, & leurs mœurs ſont honnêtes. Leur chef s'appelle *amman* ou *land - amman*, & eſt en place pendant deux ans. A cet amman ils joignent une régence pour régler les affaires ordinaires, & celles des particuliers. La régence d'*Uri* ſe tient ordinairement à Altdorff, qui eſt le lieu le plus conſidérable du pays. Ce canton eſt catholique: il a été d'abord ſoumis à l'abbaye de Vettingen, mais il racheta cette ſoumiſſion par de l'argent, & il dépend aujourd'hui, pour les affaires eccléſiaſtiques, de l'évêque de Conſtance; cependant on y décide quelquefois des cauſes matrimoniales dans les aſſemblées générales du pays. (*D. J.*)

URIA, *Géog. anc.* 1°. ville de la Pouille Daunienne, ſelon Pline, *lib.* III, *c.* ij, qui la met entre le fleuve Arbalus, & la ville Sipantum.

2°. Ville d'Italie dans la Meſſapie ou la Calabre, ſur la voie Appienne, entre Tarente & Brindes, ſelon Strabon, *lib.* VI, *p.* 283. (*D. J.*)

URIBACO, *Ichthyol. exot.*, nom d'un poiſſon de mer du Bréſil, qui eſt excellent à manger; il tient un peu de la figure de la perche, & a dans ſa grandeur dix à douze pouces de long. Ses dents ſont petites & pointues; les nageoires de ſes ouies finiſſent en pointe triangulaire; celles du ventre ſont ſoutenues par une côte roide & forte; il n'a qu'une ſeule nageoire ſur le dos, qui eſt par-tout d'une même largeur, s'étend preſque juſqu'à la queue, & eſt ſoutenue par des rayons roides & piquans; ſa queue eſt fourchue très-profondement, ſes écailles ſont d'un blanc argenté, avec une légere teinture

d'un rouge pâle. *Voyez* de plus grands détails dans Margranville, *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

URICONIUM, *Géog. anc.*, ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route du retranchement, à *portus Rutupis*, entre Rutunium & Uxacona, à onze milles de chacun de ces lieux. C'est la ville *Viroconium* de Ptolomée.

La Saverne, après avoir mouillé Shrewsbury, reçoit la riviere de Terne. C'est au confluent de ces deux rivieres que les Romains avoient bâti la ville de *Uriconium*, afin de pouvoir passer & repasser la Saverne qui depuis sa jonction avec la Terne, n'est plus guéable.

Cette ville ne subsiste plus : on voit seulement quelques pans de murailles, & un petit village qui a retenu le nom de la ville ; car on le nomme *Wrockcester*, & par corruption *Wroxeter*. Dans le lieu où étoit la ville, la terre est plus noire qu'ailleurs, & rapporte de fort bon orge. A l'une des extrémités on trouve des remparts, des pans de murailles faits en voûte par dedans ; & on peut juger que c'étoit la citadelle de la ville : on a déterré quelques médailles romaines parmi ces ruines. (*D. J.*)

URIEZ, *détroit d'*, *Géog. mod.*, détroit de l'Asie au nord du Japon, par les 45 degrés de latitude septentrionale, & les 170 degrés de longitude. Ce détroit peut avoir 14 lieues d'étendue (*D. J.*)

VRILLE, s. f. *Outils*, petit instrument de fer emmanché d'un morceau de bois couché de travers. Il sert au lieu de villebrequin à faire des trous, & se tourne d'une seule main. (*D. J.*)

VRILLE, *outil d'Arquebusier*, cette *vrille* n'a rien de particulier, ressemble à celle des menuisiers, & sert aux arquebusiers pour faire des trous en bois ; ils en ont de plus grandes, de plus grosses les unes que les autres.

VRILLE, *outil de guainier*, cette *vrille* n'a rien de particulier, & sert aux guainiers à agrandir le trou de leurs moules, pour y introduire plus facilement le tire-fond. *V.* VRILLE *des menuisiers*.

VRILLE, *Menuiserie*, outil qui sert à percer des trous lorsqu'on ne peut se servir du villebrequin.

VRILLER, v. act. *terme d'artificier*, ce terme d'artificier signifie pirouetter en montant d'un mouvement hélicoïde, comme en vis ; tel est celui des saucissons volans. (*D. J.*)

VRILLERIE, s. f. *Taillanderie*, c'est une des classes des ouvrages de taillanderie ; cette classe ainsi nommée des vrilles (petits instrumens qui servent à faire des trous dans le bois), comprend tous les menus ouvrages & outils de fer & d'acier qui servent aux orfevres, graveurs, chaudronniers, armuriers, sculpteurs, tabletiers, libraires, épingliers & menuisiers ; tels que sont toutes sortes de limes, fouillieres, tarots, forets, ciseaux, cisailles, poinçons ; tous les outils servans à la monnoie, enclumes, enclumeaux, bigorneaux, burins, étaux, tenailles à vis, marteaux, gouges de toutes façons, terriers, villebrequins, vrilles, vrillettes, perçoirs à vin, tirefonds, marteaux à ardoises, fers de rabot, fermoirs, effettes, ciseaux en bois & en pierre, & quantité d'autres dont à peine les noms & usages sont connus à d'autres qu'à ceux des professions qui les font, & qui s'en servent. (*D. J.*)

VRILLES, s. f. pl. *Botan.*, nom synonyme en botanique à celui de *tendrons* & de *mains*. *V.* MAINS. Mais il est bon de remarquer que les *vrilles* ou *mains* sont d'une nature plus composée qu'on ne pense ; elles tiennent le milieu entre la racine & le tronc ; leur usage est quelquefois de soutenir uniquement les plantes, comme dans la vigne & la brione, *&c.* dont sans leur secours les sarmens longs, menus & fragiles, se romproient par leur propre poids, & sur-tout par celui du fruit ; mais les *vrilles* les empêchent de se rompre, en s'attachant à tout ce qu'ils rencontrent, & s'y entortillant fortement. Les *vrilles* de la brione, après avoir fait trois tours en cercles, se tournent en sens contraire, & de cette maniere forment un double tenon, afin que s'ils manquent de s'entortiller en un sens, ils puissent s'accrocher en un autre. D'autres fois les *vrilles* servent à procurer une nourriture suffisante à la plante ; telles sont les petites racines qui sortent du tronc du lierre ; cette derniere plante s'élevant fort haut, & étant d'une substance plus ferme & plus compacte que la vigne, la seve ne pourroit monter en assez grande quantité jusqu'au sommet, si la racine principale n'étoit aidée par les racines

auxiliaires. Enfin, quelquefois les *vrilles* servent tout ensemble à supporter, à propager, & à donner de l'ombre : les tendrons des concombres servent au premier usage ; ceux de la camomille, qui sont autant de racines, servent au second ; & les filamens ou serpentins des fraisiers, à tous les trois. (*D. J.*)

VRILLIER, s. m. *terme de Taillandier*, l'on nomme ainsi dans la communauté des maîtres taillandiers de Paris, ceux d'entr'eux qui font des vrilles, & autres légers outils de fer ou d'acier, propres aux orfevres, graveurs, chaudronniers, armuriers, sculpteurs, menuisiers, *&c.* on les appelle aussi *tailleurs de limes*. Savary. (*D. J.*)

URIM & THUMMIM, *Critiq. sacr.*, mots hébreux que les Septante traduisent par *δήλωσιν καὶ ἀλήθειαν*, *évidence & vérité*. On est toujours curieux de demander aux plus savans critiques, ces deux choses ; l'une ce que c'étoit que *urim & thummim*, & l'autre quel étoit son usage.

A l'égard du premier point, l'Ecriture se contente de nous dire que c'étoit quelque chose que Moyse mit dans le pectoral ou rationnal du souverain sacrificateur. *Exod.* 28, 30. *Lév.* 8.

Ce pectoral, comme je l'ai dit ailleurs, étoit une espece d'étoffe pliée en double, d'environ dix pouces en quarré, chargée de quatre rangs de pierres précieuses, sur chacune desquelles étoit gravé le nom d'une des douze tributs d'Israël. Or c'est dans ce pectoral porté par le souverain sacrificateur aux occasions solemnelles, que furent mis *urim & thummim*.

Christophorus à Castro, & Spencer qui a fait une grande dissertation sur cette matiere, prétendent que *urim & thummim*, étoient deux statues cachées dans la capacité du pectoral, & qui rendoient des oracles par des sons articulés ; mais on regarde ce sentiment comme plus convenable au paganisme qu'à l'esprit de la loi divine.

Plusieurs rabbins croient que *urim & thummim* étoient le tétragrammaton, ou le nom ineffable de Dieu gravé d'une maniere mystérieuse dans le pectoral ; & que c'étoit delà qu'il possédoit la faculté de rendre les oracles. On sait que la plupart des rabbins se sont fait une très-haute idée de la vertu miraculeuse du tétragrammaton.

Cependant il est d'autres habiles Juifs, tels que R. David Kimchi, R. Abraham, Séba, Aben-ezra, *&c.* qui abandonnant l'idée commune de leurs confreres, se contentent de penser que c'étoient en général des choses d'une nature mystérieuse enfermées dans la doublure du pectoral ; & que ces choses donnoient au souverain prêtre le pouvoir de prononcer des oracles, quand il étoit revêtu du pectoral.

Comme toutes ces conjectures ne présentent que des idées de sortileges & d'exorcismes, je me persuade qu'il vaut mieux n'entendre par *urim & thummim*, que le pouvoir divin attaché au pectoral, lorsqu'il fut consacré, d'obtenir quelquefois de Dieu des oracles ; ensorte que les noms d'*urim & thummim* lui furent donnés seulement pour marquer la clarté & la plénitude des réponses ; car *urim* signifie en hébreu lumiere, & *thummim* perfection.

Quant à l'usage de l'*urim & thummim*, on s'en servoit seulement pour consulter Dieu dans les cas difficiles & importans qui regardoient l'intérêt public de la nation, soit dans l'état, soit dans l'église. Alors le souverain sacrificateur revêtu de ses habits pontificaux & du pectoral par dessus, se présentoit à Dieu devant l'arche d'alliance, non pas au dedans du voile dans le saint des saints, où il n'entroit que le seul jour des expiations, mais hors du voile dans le lieu saint. C'est delà que se tenant debout, le visage tourné vers l'arche & le propitiatoire où reposoit le shékina, il proposoit le sujet sur lequel l'Eternel étoit consulté. Derriere lui, sur la même ligne, mais à quelque distance hors du lieu saint, peut-être à la porte (car il n'étoit pas permis à un laïc d'approcher de plus près), se tenoit avec humilité & respect la personne qui désiroit d'avoir d'oracle divin, soit que ce fut le roi ou tout autre.

Mais de quelle maniere la réponse de Dieu étoit-elle rendue ? Rabbi Lévi Ben Gerson, Abarbanel, R. Azarias, R. Abraham Séba, Maimonides, & autres, nous disent que le souverain sacrificateur lisoit la réponse de Dieu par l'éclat & l'enflure des lettres gravées sur les pierres précieuses du pectoral. Cette idée n'est pas nouvelle, on la trouve dans Josephe, *Antiq. liv.* III, *chap.* IX, ainsi que dans

Philon juif, *de monarchiâ*, *liv.* II. Et c'est sur la foi de ces deux écrivains, que plusieurs des anciens peres de l'église, entr'autres S. Chrysostôme & S. Augustin, ont expliqué la chose de la même maniere.

Cependant ce sentiment est insoutenable, pour ne pas dire absurde. On le détruit par une seule remarque; c'est que toutes les lettres de l'alphabet hébreu ne se trouvent point dans les douze noms; *chet*, *theth*, *zoddt* & *koph* y manquent. Ainsi les autres lettres ne suffisoient pas pour les réponses à toutes les choses sur lesquelles on pouvoit consulter Dieu. De plus, il y a dans l'Ecriture des réponses si longues, par exemple, 2 *Samuel*, *v*, 24, que toutes les lettres du pectoral, & celles qui y manquent, & celles qu'on y ajoute encore gratuitement, ne sont pas suffisantes pour les exprimer. Enfin il falloit nécessairement au sacrificateur le don de prophétie, pour combiner les lettres qui s'élevoient au dessus des autres, & indiquer la vraie réponse de l'oracle.

Ne nous arrêtons pas davantage à des fantômes de l'imagination; & disons que la conjecture la plus vraisemblable & la seule fondée sur l'Ecriture, c'est que quand le souverain sacrificateur se rendoit devant le voile pour consulter Dieu, la réponse lui parvenoit par une voix articulée qui émanoit du propitiatoire, lequel étoit en dedans au-delà du voile. Nous voyons que dans presque tous les endroits de l'Ecriture où Dieu se trouve consulté, la réponse porte, *l'Eternel dit*: lorsque les Israélites firent la paix avec les Gabaonites, ils furent blâmés *de n'avoir point consulté la bouche de l'Eternel*, (Josué, 9. 4.) ces expressions *l'Eternel dit* & *la bouche de l'Eternel*, semblent marquer une réponse vocale. C'est aussi pour cette raison que le saint des saints où étoient placés l'arche & le propitiatoire d'où les réponses sortoient, est si souvent appellé l'*oracle*, *Ps. xxxviij*, *vers.* 2. 1 *Rois*, *ch. vj*, *v*, 5, 16, 19, 20, 23, 31; *ch. vij*, *v.* 49; *ch. viij*, *v.* 6, 8. 2 *Chron. chap. iij*, *v.* 16; *chap. iv*, *v.* 20; *ch. v*, *vers.* 7, 9.

Une autre question, car on ne cesse d'en faire, c'est sur la maniere dont on consultoit Dieu dans le camp. En effet, il paroît par l'Ecriture, que le souverain sacrificateur, ou quelque autre en sa place, accompagnoit toujours les armées d'Israël dans leurs guerres, & portoit avec eux l'éphod & le pectoral, pour consulter Dieu par *urim* & *thummim*, sur tous les cas difficiles qui pouvoient arriver. On mettoit l'éphod & le pectoral dans l'arche ou le coffre que le sacrificateur qui étoit envoyé à la guerre, portoit toujours avec lui.

Ce sacrificateur, pour être autorisé à agir en la place du souverain pontife, lorsque l'occasion de consulter Dieu par *urim* & *thummim* se présentoit, étoit consacré à cet office par l'onction de l'huile sainte, de la même maniere que le grand-prêtre l'étoit; c'est pour cela qu'il s'appelloit l'*oint pour la guerre*; mais la difficulté est de savoir, comment il recevoit la réponse. Car dans le camp il n'y avoit point de propitiatoire devant lequel il pût se présenter, & d'où il pût recevoir la réponse comme dans le tabernacle: cependant il paroit, par plusieurs exemples rapportés dans l'Ecriture, que des oracles de cette espece étoient rendus dans le camp. David seul consulta Dieu par l'éphod & le pectoral jusqu'à trois fois, dans le cas de Kehila, 1 *Sam. xxiij.* & deux fois à Ziglad, 1 *Sam. xxx.* 8, & 2 *Sam. ij*, 1. Et dans chacune de ces occasions, il reçut réponse, quoiqu'il soit certain qu'il n'avoit point avec lui l'arche de l'alliance. Je trouve donc fort apparent que puisque Dieu permettoit qu'on le consultât dans le camp sans l'arche, aussi-bien que dans le tabernacle où l'arche étoit, la réponse parvenoit de la même maniere par une voix articulée.

Au reste l'usage de consulter Dieu par *urim* & *thummim* fut souvent pratiqué, tant que le tabernacle subsista, & selon les apparences il continua dans la suite jusqu'à la destruction du temple par les Chaldéens. Nous n'en avons cependant aucun exemple dans l'Ecriture, pendant toute la durée du premier temple; & il est très-certain que cet usage cessa dans le second. Esdras, 2, 63, & Néhémie, 7, 65, l'insinuent assez clairement. Delà vient cette maxime des Juifs: "que le „ S. Esprit a parlé aux enfans d'Israël „ sous le tabernacle, par *urim* & *thummim*, sous le premier temple par les „ prophêtes, & sous le second par bath-„ kol." Les Juifs entendent par *bath-kol* une voix qui sortoit d'une nuée, voix

semblable à celle qui partit d'une nuée au sujet de Jésus-Christ. Matth. 3, 7 ; *ch.* 17, 5. 2 Pierre. 1, 17. (*D. J.*)

URINAIRE, CONDUIT URINAIRE, *Anat.*, est la même chose que l'uretre, & il est ainsi nommé parce qu'il sert à conduire l'urine. *V.* URETRE.

Meat urinaire, *v.* MEAT.

Vessie urinaire, *v.* VESSIE.

URINAL, f. m. *Gramm.*, vaisseau d'étain, ou de porcelaine, ou de fayance, ou de verre, dont le manche est un canal ouvert, par lequel les urines descendent dans sa capacité. Il est à l'usage des malades.

URINAUX, *Chymie*, vaisseaux distillatoires, employés par les chymistes pour distiller les mixtes, dont les parties étant aisées à mettre en mouvement par leur volatilité, ont besoin d'être retenues aux parois & au fond du vaisseau, pour ne pas s'échapper. Les anciens alchymistes, comme Raimond Lulle, ont nommé ces sortes de vaisseaux *urinaux* ; les Allemands & les Hollandois les ont appellés *kolven*, & les François *cucurbites à long col.* On donne à ces vaisseaux une figure conique, ou bien une figure sphérique, diminuant insensiblement de grosseur, & se terminant par un long tube.

On conçoit facilement que les parties élevées par l'action du feu, heurtent contre les parois inclinées de ces vaisseaux, en sont arrêtées & repoussées, & retombent vers le fond : ainsi celles qui se meuvent avec le plus de difficulté, montent rarement tout-à-fait au haut, & par conséquent ne s'échappent pas avec les autres. A l'égard de ces vaisseaux, il faut encore observer que plus leur fond est large, & l'ouverture supérieure par où les parties sont arrêtées & repoussées, & plus la séparation des parties les plus volatiles d'avec celles qui le sont moins, s'opérera facilement. En troisieme lieu, il faut aussi faire attention à la hauteur de ces vaisseaux, plus ils seront hauts, plus les parties les moins volatiles auront de peine à se sublimer. (*D. J.*)

URINE, *urina*, est un excrément liquide, qui est séparé du sang dans les reins, & qui étant porté delà dans la vessie, est évacué par l'uretre. *Voy.* EXCRÉMENT. Ce mot est formé du grec οὖρον, qui signifie la même chose.

Les organes du corps animal destinés à la secrétion des liqueurs, sont ceux dont il est plus difficile de découvrir la structure & le jeu ; ce sont aussi ceux dont les anciens anatomistes nous ont donné des descriptions les plus imparfaites selon eux, la veine émulgente ayant apporté le sang dans le rein, s'abouchoit avec l'uretere, & le résidu de ce sang qui ne servoit point à la secrétion de l'*urine*, formoit la substance propre du rein, qu'ils nommoient en conséquence *parenchyme* ou *suc épaissi :* ce qui ne donnoit qu'une idée très-fausse de la structure admirable de cette partie.

Des travaux plus suivis ont conduit les anatomistes modernes à des notions plus claires. Carpi observa le premier que l'eau injectée par la veine émulgente, sortoit par une incision peu profonde, faite à la convexité d'un rein, & par la cavité du bassinet ; il en conclut avec raison, qu'il y avoit une communication établie entre la veine émulgente & toutes les parties du rein, & que par conséquent il s'en falloit beaucoup que la substance de cette partie fût un parenchyme, comme on l'avoit pensé jusques là.

Cette découverte l'anima à la recherche de la structure du rein ; il découvrit que les vaisseaux du rein se distribuoient par des ramifications presque infinies, dans toute la substance de ce viscere, & que de plusieurs de ces ramifications, partoient des tuyaux urinaires qui alloient porter l'*urine* dans le bassin.

On croiroit peut-être qu'une découverte aussi intéressante auroit été adoptée de tous les anatomistes, cependant un petit nombre furent pendant un temps considérable, les seuls dépositaires de la découverte de Carpi, pendant que tous les autres s'occupoient des idées de cribles & de réseaux, qu'ils supposoient placés dans la substance du rein.

Pour entendre plus facilement ce que les anatomistes ont dit de cet organe, *voy.* son *article* particulier *au mot* REIN.

Ruysch & Vieussens ont cru pouvoir conclure de cette structure, que tout le rein étoit vasculeux, en prenant cette expression dans le sens le plus étroit ; c'est-à-dire qu'il se faisoit un abouchement des vaisseaux sanguins, avec les tuyaux urinaires, & que l'*urine* se filtroit dans les reins, sans le ministere d'aucune glande.

Malpighi au contraire a pensé que des especes de grains, continus aux vaisseaux, formoient la substance corticale, & que ces grains étoient autant de glandes dont les tuyaux urinaires étoient les canaux excrétoires.

Ces deux systêmes se contredisent formellement; Malpighi prétendant que la secrétion de l'*urine* se fait par des glandes; & Ruysch & Vieussens au contraire, qu'elle se fait sans ce secours; cependant Boerhaave les admet tous deux, & il pense qu'une partie de l'*urine* est séparée du sang par des glandes, & qu'une autre partie en sort par le moyen des abouchemens des vaisseaux sanguins avec les tuyaux urinaires.

M. Bertin ayant entrepris de s'éclaircir sur un point aussi intéressant, a employé tout ce que l'anatomie la plus délicate, aidée du secours des injections & du microscope, a pu lui fournir. Il a vu distinctement les vaisseaux sanguins qui forment la substance tubuleuse, s'aboucher avec les tuyaux urinaires qui se rendent aux papilles, appareil merveilleux qui mérite bien l'attention d'un philosophe; mais il y a vu de plus d'autres fibres qui lui paroissoient être des tuyaux urinaires, se rendant de même aux papilles, & qui partoient des prolongemens de la substance corticale. Il falloit donc de nécessité que celle-ci fût glanduleuse, & que ces tuyaux fussent les canaux excrétoires de ses glandes; mais ni la dissection ni l'injection, ne donnoient aucune lumiere sur ce point; & rien n'est sûr en physique que ce qui est appuyé sur le témoignage de l'expérience. Enfin, M. Bertin s'est avisé de déchirer la substance du rein au lieu de la couper; alors les glandes ont paru à découvert, & même sans l'aide de la loupe ou du microscope. Elles sont en si grand nombre, qu'elles forment en entier la substance corticale, & la multitude des tuyaux urinaires qui en sortent, peut aisément suppléer à leur extrême petitesse: aussi n'hésite-t-il pas à avancer qu'elles sont un des organes principaux de la filtration de l'*urine*.

Il se fait donc réellement dans le rein deux sortes de filtrations; l'*urine* la plus grossiere est séparée du sang par la substance tubuleuse; aussi M. Bertin a-t-il vu distinctement de l'*urine* chargée des parties terreuses reconnoissables passer au travers des papilles en les pressant; mais l'*urine* la plus claire & la plus subtile est, selon lui, filtrée par les glandes qui composent la substance corticale, & apportée aux papilles par le nombre prodigieux de tuyaux qu'elles y envoyent. Il est vrai que l'injection ne peut pénétrer dans ces tuyaux; mais les anatomistes savent qu'il y a une infinité de canaux excrétoires, de glandes crévassées & de petits tuyaux, qui refusent constamment le passage à l'injection faite par les arteres qui portent le sang à ces glandes.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Boerhaave dont le sentiment se trouve être le seul vrai, ne paroît l'appuyer sur aucune expérience, & qu'il semble au contraire ne l'avoir adopté que pour concilier ceux de Malpighy & de Ruysch, qu'il n'osoit soupçonner de s'être trompés, tant il est vrai que, même en matiere de philosophie, l'esprit de déférence pour ceux que nous devons regarder comme nos maitres, mene souvent à la vérité d'une maniere plus sûre que l'esprit de dispute. *Hist. de l'acad. royale des Sciences 1744. Voyez les mémoires de la même année.*

L'*urine* ne se sépare point par attraction, par fermentation, par émulsion, ni par précipitation; mais le sang poussé dans les arteres émulgentes dilate les ramifications qui se répandent dans la substance des reins; & comme les canaux qui filtrent l'*urine* sont plus étroits que les extrêmités des arteres sanguines, ils ne peuvent recevoir la partie rouge, ni la lymphe grossiere. La partie aqueuse y entrera donc, & la partie huileuse atténuée sortira par ces tuyaux, & par conséquent l'*urine* sera une liqueur jaunâtre; car la chaleur qui atténue l'huile, lui donne en même tems cette couleur; & comme les matieres terrestres & salines passent par les couloirs des reins, il y a tout lieu de présumer que leurs tuyaux secrétoires sont plus gros que ceux des autres organes.

Si le sang est poussé impétueusement dans les couloirs des reins par la force du cœur & des arteres, il forcera les tuyaux qui ne recevoient auparavant que la matiere aqueuse, & l'huile atténuée; ainsi on pissera du sang: c'est ce qui arrive dans la petite vérole, dans ceux qui ont

quelques

quelques pierres aux reins, dans ceux qui ont les couloirs des reins fort ouverts ou fort lâches ; mais s'il arrivoit que les arteres fussent fort gonflées par le sang, alors il arriveroit une suppression d'*urine ;* car les arteres enflées comprimeroient les tuyaux secrétoires, & fermeroient ainsi le passage à la liqueur qui s'y filtre ; cette suppression est assez fréquente, & mérite de l'attention. Pour que l'*urine* coule, il faut donc que les arteres ne soient pas extrêmement dilatées ; car par ce moyen les tuyaux secrétoires ne peuvent se remplir ; delà vient que l'opium arrête l'*urine ;* mais si le sang en gonflant les arteres empêche la secrétion de l'*urine*, ses tuyaux peuvent encore y porter un obstacle en se rétrécissant ; delà vient que dans l'affection hystérique, les *urines* sont comme de l'eau ; car les nerfs qui causent les convulsions, rétrécissent les couloirs de l'*urine ;* la même chose arrive dans les maladies inflammatoires ; c'est pour cela que dans les suppressions qui viennent du resserrement des reins, on n'a qu'à relâcher par des délayans ou par des bains qui augmentent toujours la secrétion de l'*urine*, & ce symptôme cessera.

S'il coule dans les reins un sang trop épais, ou que plusieurs parties terrestres soient pressées les unes contre les autres dans les mamelons, on voit qu'il pourra se former des concrétions dans les tuyaux qui filtrent l'*urine ;* il suffit qu'il s'y arrête quelque matiere, pour que la substance huileuse s'y attache par couches ; car supposons qu'un grumeau de sang ou des parties terrestres unies s'arrêtent dans un mamelon, la matiere visqueuse s'arrêtera avec ces concrétions ; la chaleur qui surviendra fera évaporer la partie fluide, ou bien le battement des arteres & la pression des muscles de l'abdomen l'exprimeront ; ainsi la matiere desséchée ne formera qu'une masse avec ces corps qu'elle a rencontrés.

Les reins sont les égoûts du corps humain, il ne paroit pas qu'il y ait aucune autre partie qui reçoive la matiere de l'*urine ;* si on lie les arteres émulgentes, il ne se ramasse rien dans les ureteres, ni dans la vessie ; il y a cependant des anatomistes qui prétendent qu'il y a d'autres voies. La ligature des arteres émulgentes ne leur paroit pas une preuve convaincante contre eux ; parce qu'alors les convulsions & les dérangemens qui surviennent, ferment les couloirs qui sont ouverts lorsque tout est tranquille : voici les raisons qui font douter s'il n'y a pas d'autres conduits qui se déchargent dans la vessie ; 1°. les eaux minérales passent dans la vessie, presque dans le même instant qu'on les avale ; la même chose arrive dans ceux qui boivent beaucoup de vin ; 2°. les eaux des hydropiques répandues dans l'abdomen se vuident par les *urines*, de même que les abscès de la poitrine ; 3°. les lavemens, selon eux, sortent quelquefois par la vessie un instant après qu'ils sont dans le corps. *Voy.* M. Senac, *Essais physiques.*

Dans les *Transactions philosophiques*, on trouve un exemple rapporté par M. Roung, d'un enfant de six ans qui rendoit presque toute son *urine* par le nombril.

Dans les mêmes *Transactions*, M. Richardson rapporte l'histoire d'un garçon de North-Bierly, dans le comté d'Yorck, qui vécut 17 ans sans jamais uriner, & qui néanmoins étoit en parfaite santé. Il avoit une diarrhée continuelle, mais qui ne l'incommodoit pas beaucoup : il falloit, suivant la remarque de cet auteur, que les reins fussent bouchés, car il n'avoit jamais envie de lâcher de l'eau.

Les *urines* sont de différentes sortes, & ont différentes propriétés. Après qu'on a bu abondamment quelque liqueur aqueuse, l'*urine* est crûe, insipide, sans odeur, & facile à retenir. Celle que fournit le chyle bien préparé, est plus âcre, plus saline, moins abondante, un peu fétide, & plus irritante. Celle qui vient du chyle déja converti en sérosité, est plus rouge, plus piquante, plus salée, plus fétide, & plus irritante. Celle que fournissent après une longue abstinence des humeurs bien digérées, & ses parties solides exténuées, est la moins abondante, la plus salée, la plus âcre, la plus rouge, très-fétide, presque pourrie, & la plus difficile à retenir. Ainsi l'*urine* contient la partie aqueuse du sang, son sel le plus âcre, le plus fin, le plus volatil, & le plus approchant de la nature alkaline ; son huile la plus âcre, la plus fine, la plus volatile, & la plus approchante de la putréfaction, & sa terre la plus fine & la plus volatile. *Voyez* SANG.

Le sel ammoniac des anciens se préparoit avec l'*urine* des chameaux. *V.* AMMONIAC. Le phosphore qui est en usage parmi les Anglois, se prépare avec l'*urine* humaine. *V.* PHOSPHORE. Le salpêtre se prépare aussi avec l'*urine*, & les autres excrémens des animaux. *V.* SALPÊTRE.

Les Indiens ne se servent guere d'autre remede que de l'*urine* de vache. Les Espagnols font grand usage de l'*urine* pour se nettoyer les dents. Les anciens Celtibériens faisoient la même chose.

L'*urine* s'employe aussi dans la teinture, pour échauffer le pastel, & le faire fermenter. L'*urine* teint l'argent d'une belle couleur d'or. *V.* TEINTURE. Les maladies que cause l'*urine*, sont de différentes sortes. *Voyez* STRANGURIE, RÉTENTION, DIABETE, PIERRE, NUBECULE, *&c.*

URINE, *en Médecine*; l'*urine* fournit un des principaux signes par où les médecens jugent de l'etat du malade & du train que prendra la maladie. *V.* SIGNE, SYMPTOME, MALADIE, *&c.*

Dans l'examen de l'*urine* on considere sa quantité, sa couleur, son odeur, son goût, sa fluidité & les matieres qui y nagent.

Une *urine* abondante marque un relâchement des conduits des reins, une diminution de la transpiration, de la sueur, de la salive, un sang imparfaitement mêlangé, d'où il arrive que les parties aqueuses se séparent aisément du reste, une foiblesse de nerfs, une boisson copieuse de quelque liquide aqueux, ou qu'on a pris quelque diurétique.

Cette sorte d'*urine* présage un épaississement & une acrimonie des autres liqueurs du corps, une soif, une anxiété, des obstructions & leurs effets, une consomption accompagnée de chaleur, de sécheresse & de soif.

L'état contraire de l'*urine* indique des choses contraires, & présage la pléthore, l'assoupissement, la pesanteur, des tremblemens convulsifs, *&c.*

Une *urine* claire, limpide, insipide, sans couleur, ni goût, dénote une grande contraction des vaisseaux des reins, & en même temps un grand mouvement des humeurs, une forte cohésion de l'huile, du sel & de la terre dans le sang, & un mêlange imparfait de la partie aqueuse avec les autres, une indisposition d'esprit, un accès hypocondriaque ou hystérique, une foiblesse des visceres, une crudité, une pituite, des embarras dans les vaisseaux, & dans les maladies aigues, un défaut de coction & de crise. Cette sorte d'*urine* pronostique à peu près la même chose qu'une *urine* trop abondante; & dans les maladies aiguës & inflammatoires, elle annonce un mauvais état des visceres, le délire, la phrénésie, les convulsions, la mort.

L'*urine* fort rouge, sans sédiment, dans les maladies aigues, indique un mouvement & un froissement violent des parties qui constituent les humeurs, & une action violente des vaisseaux & des liquides les uns sur les autres, un mêlange exact & intime de l'huile, du sel, de la terre, & de l'eau dans les humeurs, & par là une grande crudité de la maladie, une longue durée & un grand danger. Une telle *urine* présage des embarras gangréneux dans les plus petits vaisseaux, sur-tout dans ceux du cerveau & du cervelet, & par conséquent la mort. Elle annonce une coction difficile, une crise lente & douteuse, & tout cela à un plus haut degré, suivant que l'*urine* est plus rouge & plus exempte de sédiment. S'il y a un sédiment pesant & copieux, il dénote un violent froissement qu'ont souffert auparavant les parties des humeurs, un relâchement des vaisseaux, un sang âcre, salin, dissous, incapable de nourrir, des fievres intermittentes & le scorbut.

Cela présage la durée de la maladie, une atténuation des vaisseaux, la foiblesse, des sueurs colliquatives, un flux abondant de salive, l'atrophie, l'hydropisie. Si le sédiment d'une telle *urine* est sulfureux, écailleux, membraneux, *&c.* il présage les mêmes choses, & encore pires.

Une *urine jaune*, avec un sédiment, comme le précédent, dénote la jaunisse, & les symptomes de cette maladie à la peau, dans les selles, les hypocondres, *&c.*

Une *urine verte*, avec un sédiment épais, dénote un tempérament atrabilaire, & que la bile s'est répandue dans le sang, & s'évacue par les reins; elle annonce par conséquent des anxiétés de poitrine, des selles dérangées, des tranchées & des coliques.

Une *urine noire* indique les mêmes que la verte, mais à un plus haut degré de malignité.

Le sang, le pus, les caroncules, les filamens, les poils, les grumeaux, le sable, les graviers, la mucosité, au fond de l'*urine*, dénotent quelque mauvaise disposition dans les reins, les ureteres, la vessie, les testicules, les vésicules séminales, les prostates & l'uretre.

Une *urine grosse* donne ordinairement lieu à de petits sables, qui sont adhérens à une matiere visqueuse, & de cette maniere produit une espece de membrane ou pellicule huileuse, qui dénote dans le sang une abondance de terre & un sel pesant, & annonce le scorbut, la pierre, *&c.*

Une *urine puante* montre que les huiles & les sels sont atténués, dissous, & presque putrifiés: ce qui est très-dangereux, soit dans les maladies aiguës, soit dans les chroniques.

L'*urine*, qui étant agitée demeure longtems écumeuse, dénote la viscosité des humeurs, & conséquemment la difficulté de la crise. Elle dénote aussi des maladies du poumon, & des fluxions à la tête.

Mais on consulte principalement l'*urine* dans les fievres aiguës, où elle est un signe très-certain; car 1°. l'*urine* qui a un sédiment blanc, léger, égal, sans odeur, & figuré en cône, depuis le commencement de la maladie jusqu'à la crise, est d'un très-bon augure. 2°. L'*urine* abondante, blanche, qui a beaucoup de sédiment blanc, & que l'on rend dans le tems de la crise, dissipe & guérit les abscès. 3°. L'*urine* ténue, fort rouge & sans sédiment, l'*urine* blanche, ténue & aqueuse, l'*urine* ténue, uniforme & jaune, l'*urine* trouble & sans sédiment, dénote dans les maladies fort aiguës une grande crudité, une difficulté de crise, une maladie longue & dangereuse.

Urine, *en Agriculture*, est excellente pour engraisser la terre. *V.* Engraisser.

Ceux qui se connoissent en agriculture & en jardinage, préferent pour les terres, les arbres, *&c.* l'*urine* au fumier, d'autant qu'elle pénetre mieux jusqu'aux racines, & empêche différentes maladies des plantes.

On se plaint beaucoup en Angleterre de ce qu'il ne reste presque plus de ces anciennes pommes reinettes du comté de Kent; & M. Mortimer observe que la race en seroit totalement perdue, si quelques personnes ne s'étoient remises à l'ancienne maniere de les cultiver, qui, comme savent les anciens jardiniers & engraisseurs de bétail, consistoit à arroser deux ou trois fois dans le mois de mars, les pommiers moussus, mangés de vers, chancreux & mal-sains, avec de l'*urine* de bœuf, *&c.* ramassée dans des vaisseaux de terre, que l'on mettoit sous les planches des étables où on les engraissoit.

En Hollande & en plusieurs autres endroits, on conserve l'*urine* du bétail, *&c.* avec autant de soin que le fumier. M. Hartlib, le chancelier Plot, M. Mortimer, *&c.* se plaignent conjointement de ce qu'un moyen si excellent d'engraisser & de fertiliser la terre, est si fort négligé parmi les Anglois.

Urine, *Méd. séméiotique.* Cette partie de la séméiotique qui est fondée sur l'examen des *urines*, est extrêmement étendue, & fournit des lumieres assez sûres pour connoitre dans bien des cas l'état actuel d'une maladie, ou juger des événemens futurs. Etablie & perfectionnée en même tems par un seul homme, par l'immortel Hippocrate, cultivée ou du moins soigneusement recommandée par Galien & la foule innombrable de médecins qui ont reçu aveuglément tous ses dogmes, elle est devenue un des principaux objets de leurs recherches, de leurs discussions & de leurs commentaires; mais elle n'a reçu aucun avantage réel, elle n'a pas été enrichie d'un seul signe nouveau par cette quantité d'écrits qui se sont si fort multipliés jusqu'à cette grande révolution qui a vu finir le regne de l'observation, en même tems que celui du galénisme, par les efforts réunis des chymistes & des méchaniciens; tous ces ouvrages n'étoient que des commentaires serviles, plus ou moins mal faits des différens livres d'Hippocrate, & d'un traité particulier qu'on attribue assez communément à Galien, & qui paroit lui appartenir, quoiqu'il n'en fasse pas mention dans le catalogue qu'il a laissé de ses écrits. Ainsi il est très-douteux si ces médecins tiroient de l'examen des *urines* tous les avantages, tous les signes qu'ils décrivoient après Hippocrate, du moins il ne nous reste d'eux aucune observation

qui le constate ; & il paroît très-vraisemblable qu'accoutumés à jurer sur les paroles de leurs maîtres, ils ne croyoient pas avoir besoin de vérifier ce qu'ils avoient avancé, & qu'ils se contentoient d'en chercher dans leurs cabinets les causes & les explications. C'est aussi là tout ce que présentent leurs livres, des dissertations à perte de vue sur les divers sens qu'on peut attacher au texte d'Hippocrate ou de Galien, & des recherches théoriques plus ou moins absurdes sur les causes des faits qu'ils venoient d'expliquer. On n'a pour s'en convaincre qu'à parcourir les ouvrages d'Actuarius, de Théophyllus, d'Avicenne même, de Montanus, de Donatus ab Altomari, de Vassæus, de Christophe Avega, de Gentilis, de Willichius & de son commentateur Reusnerus, *&c. &c. &c.* On ne doit à Bellini que quelques expériences assez heureuses sur la cause des variations de l'*urine* ; il n'a rien ajouté à la partie séméiotique de l'*urine*, la plus intéressante; il s'est borné à transcrire quelques axiomes d'Hippocrate. Prosper Alpin en a fait un extrait plus étendu, & cependant encore très-incomplet, mais trop raisonné ; parmi les signes les plus certains, il mêle les explications & les aitiologies de Galien le plus souvent fausses & toujours déplacées. Nous nous contenterons à son exemple d'extraire d'Hippocrate les matériaux de cet article, mais plus circonspects que lui, nous en bannirons tout raisonnement inutile. La séméiotique est une science de faits fondée uniquement sur l'observation ; c'est ainsi qu'Hippocrate l'a traitée, & qu'il convient de l'exposer.

On peut dans les *urines* considérer différentes choses qui sont les sources d'un très-grand nombre de signes, savoir 1°. la quantité trop grande ou trop petite : 2°. la consistance épaisse ou ténue, trouble ou limpide : 3°. l'odeur trop forte ou trop foible, ou différente de la naturelle : 4°. suivant quelques auteurs trop minutieux, & Bellini entr'autres, le son que fait l'*urine* en tombant dans le pot-de-chambre, plus ou moins éloigné de celui que feroit l'eau pure : 5°. la couleur dont les variations sont très-nombreuses : 6°. les choses contenues dans l'*urine*, qui, de même que la couleur, sont susceptibles de beaucoup de changemens, & servent à établir la plus grande partie de signes : 7°. enfin la maniere dont se fait l'excrétion de cette humeur. Il n'y a presque point de couleur & de nuances qu'on n'ait quelquefois observées dans l'*urine*. Au dessous de la citrine naturelle, on compte l'*urine* blanche, aqueuse, crystalline, laiteuse, bleuâtre ou imitant la corne transparente, celle qui ressemble à une légere teinture de poix, *subspicea & spicea*, à l'osier, *straminea*, à des poils blanchâtres de chameau, ou suivant l'interprétation de Galien, à des yeux de lion, *charopa*, &c. Lorsque la couleur naturelle se renfonce, & est plus saturée, l'*urine* devient jaune, dorée, safranée, verte, brune, livide, noire ou rougeâtre, ardente, vineuse, pourpre, violette, *&c.* Les choses contenues dans l'*urine* sont ou naturelles ou accidentelles ; dans la premiere classe sont compris le sédiment, l'énéoreme & les nuages. *Voyez ces mots & Urine, physiolog.* La seconde renferme tous les corps étrangers qui ne s'observent que rarement, & dans l'*urine* des malades, savoir des bulles, de l'écume, la couronne ou le cercle qui environne la surface de l'*urine*, du sable, des filamens, des parties rameuses du sang, du pus, de la mucosité, des graviers, de la graisse, de l'huile, des écailles, des matieres furfuracées, de la semence, *&c.* L'excrétion de l'*urine* peut être ou facile ou difficile, volontaire ou non, douloureuse ou sans douleur, continue ou interrompue, *&c* Tous ces changemens qui éloignent l'*urine* des malades de son état naturel, sont les effets de quelque dérangement dans l'harmonie des fonctions des différens visceres ou seulement des reins & des voies urinaires, par conséquent ces mêmes symptômes peuvent en devenir les signes aux yeux de l'observateur éclairé, qui a souvent apperçu cette correspondance constante des causes & des effets ; dans l'exposition de ces signes nous ne suivrons point pas-à-pas chaque vice de l'*urine*, parce qu'outre que ce détail seroit extrêmement long, il nous feroit tomber dans des répétitions fréquentes, plusieurs vices différens signifiant souvent la même chose. Pour éviter cet inconvénient, nous mettrons sous le même point de vue, 1°. les divers états de l'*urine* qui sont d'un bon augure ; 2°. ceux qui annoncent quelque évacuation critique ; 3°.

ceux qui sont mauvais ; 4°. ceux qui indiquent quelque accident déterminé ; & 5°. ceux qui sont les avant-coureurs de la mort.

I. Il faut, dit Hippocrate, examiner avec attention les *urines*, & considérer si elles sont semblables à celles des personnes qui jouissent d'une bonne santé ; parce qu'elles indiquent d'autant plus sûrement une maladie & la dénotent d'autant plus grave, qu'elles s'éloignent plus de cet état. *Aphor. lxvj. liv. VII.* Cette assertion d'Hippocrate assez généralement vraie, a fait dire à Galien & à tous les médecins sans exception qui sont venus après lui, que les *urines*, les plus favorables dans les maladies étoient celles qui ressembloient le plus aux *urines* des personnes bien portantes ; ce qui est le plus communément faux. Lorsque Hippocrate a proposé l'aphorisme précédent, il parloit des *urines* en général, abstraction faite de l'état de santé & de maladie ; & il n'a prétendu dire autre chose sinon que si on lui présentoit différentes *urines*, il jugeroit que ceux qui auroient rendu celles qui étoient naturelles, saines, se portoient bien ; & que ceux à qui les *urines* plus ou moins éloignées de cet état appartenoient, étoient plus ou moins malades. Il s'est bien gardé d'avancer que ces *urines* fussent un signe funeste, dangereux ; il s'est contenté d'assurer qu'elles étoient un signe plus certain de maladie, &, si l'on peut parler ainsi, plus maladives, νοσωδέστερα. Nous ne dissimulerons cependant pas que cet axiome d'Hippocrate réduit à son vrai sens, ne se vérifie point toujours exactement ; car dans les fievres malignes les plus dangereuses, les *urines* sont tout à fait naturelles, ne différant en rien de celles que l'on rend en santé. Mais l'erreur de Galien & de ses adhérans qui ont mal entendu ce passage, est encore bien plus grande, puisque non-seulement l'*urine* différente de celle des personnes saines, n'est pas toujours mauvaise dans les maladies ; mais encore le plus souvent elle lui est préférable, parce que c'est elle seule qui peut être critique & salutaire, & que l'*urine* naturelle n'annonce jamais ni coction, ni crise, & quelquefois même est pernicieuse. Les *urines* noires, huileuses, ne sont-elles pas, comme nous le verrons ensuite, favorables dans certaines maladies ? La strangurie n'est-elle pas aussi quelquefois avantageuse ? Et n'est-il pas nécessaire pour prévenir un abscès, que l'*urine* soit épaisse, blanche & abondante ? Or dans tous ces cas l'*urine* éloigne plus ou moins de l'état naturel. D'ailleurs on pourroit reprocher aux uns & aux autres que cet état naturel de l'*urine* n'est rien moins que déterminé ; qu'il differe suivant les âges, les sexes, les temperamens, l'idiosyncrasie, même les saisons, & suivant les boissons plus ou moins abondantes & de différente nature ; suivant les alimens, les remedes, *&c.* & par conséquent que cette mesure fautive peut encore induire en erreur lorsqu'il s'agit d'évaluer les divers états de l'*urine*. On a cependant décidé en général que l'*urine* naturelle étoit d'une couleur citrine un peu foncée, d'une consistance moyenne entre l'eau & l'*urine* des jumens, que sa quantité répondoit à celle de la boisson, & qu'elle contenoit un sédiment blanchâtre, égal & poli : & on a prétendu assez vaguement que l'*urine* des vieillards étoit blanche, ternie, presque sans sédiment ; celle des jeunes gens plus colorée, mais moins épaisse & moins chargée de sédiment que celle des enfans ; que l'*urine* des femmes étoit plus bourbeuse, plus épaisse & moins colorée que celle des hommes ; que les tempéramens chauds rendoient des *urines* plus colorées que les tempéramens froids ; que dans ceux qui vivoient mollement, dans l'oisiveté & dans la crapule, les *urines* étoient remplies de sédiment & au contraire tenues sans sédiment, & d'une couleur animée dans ceux qui faisoient beaucoup d'exercice, qui essuyoient des longues abstinences & des veilles opiniâtres ; qu'au printems elles étoient blanches ou légérement citrinées, *subspiceæ*, abondantes ; & qu'elles contenoient beaucoup de sédiment épais & crud ; qu'en avançant vers l'été elles devenoient plus colorées, presque saffranées, moins épaisses ; que le sédiment étoit moins abondant, mais plus blanc, plus poli & plus égal ; que dans la vigueur de l'été, la quantité en diminuoit de même que le sédiment, & qu'elles devenoient plus foncées ; que dans l'automne la couleur étoit citrine, la quantité très-médiocre, le sédiment peu abondant, assez blanc, égal & poli, & que du reste elles étoient tenues & limpides ; & qu'enfin en hiver elles étoient blanchâ-

tres, plus abondantes; qu'elles varioient en consistance & contenoient beaucoup de sédiment crud. Tous ces changemens ne sont ni aussi certains, ni aussi constans que ceux que produit la trop grande quantité de boissons aqueuses & quelques remedes. On sait sûrement que les *urines* deviennent limpides, ténues & très-peu colorées, quand on a bu beaucoup d'eau, noirâtres après l'usage de la casse, de la rhubarbe & des martiaux rouges, à la suite des bouillons d'oseille, de racines de fraisier & de garence; que l'usage de la térébenthine leur donne l'odeur agréable de la violette; & les asperges les rendent extrémement fétides: c'est pourquoi avant de porter son jugement sur l'*urine*, il est nécessaire de savoir si le malade n'a usé d'aucun de ces remedes. On peut aussi pour plus grande sûreté s'informer de son âge, du sexe, du tempérament, de sa façon de vivre; il faut aussi être instruit du tems de la maladie & du tems de la journée où l'*urine* a été rendue; on préfere celle du matin comme ayant eu le tems de subir les différentes élaborations. Il faut aussi avoir attention que l'*urine* ne soit pas trop vieille, qu'il n'y ait pas plus de douze heures qu'on l'ait rendue, & qu'elle ne soit pas non plus trop récente, pour que les différentes parties aient eu le tems de se séparer. Le vaisseau dans lequel on examine l'*urine* doit être très-propre & transparent, pour qu'on puisse bien en discerner toutes les qualités: on recommande encore d'observer que la chambre ne soit ni trop obscure, ni trop éclairée; enfin les auteurs *uromantes* exigent encore beaucoup d'autres petites précautions qui nous paroissent très-frivoles & bonnes pour un charlatan qui cherche à donner un air de mystere aux opérations les plus simples. Nous ne prétendons pas même garantir l'utilité de toutes celles que nous avons exposées, nous laissons ce jugement au lecteur éclairé, nous hâtant de passer au détail des signes qu'on tire de l'*urine*, sans qu'il soit besoin d'en avoir toujours devant les yeux de saine & de naturelle, pour servir de point de comparaison.

La meilleure *urine*, est suivant Hippocrate, celle qui pendant tout le cours de la maladie, jusqu'à ce que la crise soit finie, renferme un sédiment blanc, égal & poli. Elle contribue beaucoup à rendre la maladie courte & exempte de danger; si l'*urine* est alternativement pure, limpide, & telle qu'elle vient d'être décrite, la maladie sera longue & sa terminaison est douteuse; l'*urine* rougeâtre avec un sédiment égal & poli annonce une maladie plus longue, mais n'est pas moins salutaire que la premiere: les nuages blancs dans l'*urine*, sont aussi d'un bon augure. (*Pronost. l. II. n°. xxij. xxvj.*) Lorsque les *urines* ont été pendant le cours d'une fievre en petite quantité, épaisses & grumelées, & qu'elles viennent ensuite abondantes & ténues, le malade en est soulagé: ces *urines* paroissent ordinairement de cette façon lorsque dès le commencement elles ont renfermé un sédiment plus ou moins copieux (*Aphor. lxix. l. IV.*) dans les fievres ardentes, accompagnées de stupidité & d'affection soporeuse dans lesquelles les hypochondres changent souvent d'état, le ventre est gonflé, les alimens ne peuvent passer, les sueurs sont abondantes... les *urines* chargées d'écume sont avantageuses. (*Prorrhet. l. I. sect. II. n°. xlix.* Les malades qui ayant eu des hémorragies copieuses & fréquentes, rendent par les selles des matieres noirâtres, éprouvent de nouveau ces hémorragies lorsque le ventre se resserre; les *urines* dans ces circonstances sont bonnes lorsqu'elles sont troubles & qu'elles renferment un sédiment assez semblable à la semence, mais le plus souvent elles sont aqueuses. (*Prorrhet. l. I. sect. III. n°. xlviij.*) Les *urines* noires sont quelquefois bonnes, sur-tout dans les personnes mélancoliques, spléniques, après la suppression des regles & accompagnées de cette excrétion ou d'une abondante hémorrhagie du nez. Galien dit avoir connu une femme qui avoit été très-soulagée par l'évacuation de semblables *urines*. (*Comm. in epid. l. III. n°. lxxiv.*) Le même auteur assure que les *urines* huileuses, c'est-à-dire qui en ont la couleur & la consistance, sans être grasses, sont souvent salutaires lorsqu'elles viennent après que la coction est faite. Hippocrate rapporte que dans une constitution épidémique, la strangurie, ou difficulté d'*uriner*, fut un des signes les plus assurés & les plus constans de guérison: plusieurs malades dans qui il l'observa, échapperent à un danger pressant; aucun de ceux dans qui il s'est rencontré, n'est mort. La strangurie dura long-tems & fut même fâcheuse; les *urines* étoient

d'abord copieuses, changeantes, rouges, épaisses, & sur la fin douloureuses & purulentes. *Epidem. l. I. stat. n°. x.* Pythion, le premier malade dont il est parlé, *Epidem. l. III. sect. I.* eut le quarantieme jour de sa maladie, après que la crise fut faite, un abscès au fondement qui se termina heureusement par cette difficulté d'*uriner*.

II. Les *urines* peuvent être regardées comme un signe de crise prochaine ou comme une excrétion critique qui annonce & détermine la solution de la maladie. L'*urine* est un signe de crise, quand elle renferme un sédiment constant, blanc & poli; elle l'annonce d'autant plus prochaine que le sédiment a paru plutôt. Il en est de même si après avoir été trouble & comme grasse, elle devient aqueuse: l'*urine* rougeâtre, & qui contient un sédiment de la même couleur, dénote la crise pour le septieme jour; ou si elle paroît telle avant le tems; mais si elle ne vient ainsi qu'après, c'est un signe que la crise se fera plus tard & très-lentement. L'*urine* qui renferme au quatrieme jour des nuages rouges, dénote, si les autres signes concourent, que la solution aura lieu le septieme. On doit s'attendre à une crise certaine dans les pleurésies, lorsque l'*urine* est rouge, & que le sédiment est poli; elle sera prompte si le sédiment est blanc & l'*urine* verdâtre, *fleurir*, *florida*, εὐανθής. Si l'*urine* est rougeâtre & *fleurie*, mais avec un sédiment verd, poli & bien cuit, la maladie sera longue, orageuse, peut-être changera en une autre, mais ne sera pas mortelle. L'*urine* aqueuse ou troublée par de petits corpuscules inégaux & friables, indique un dévoiement prochain. Ne peut-on pas espérer une sueur, lorsque l'*urine* après avoir été ténue, devient épaisse; si la sueur a lieu, l'*urine* se charge d'écume. La même excrétion est annoncée par l'*urine* inégalement dense. *coac. prænot. cap. XXVII. n. j. ij.—lxiv.* Lorsqu'au commencement d'une fievre aiguë l'hémorragie du nez est excitée par l'éternuement, & qu'au quatrieme jour l'*urine* renferme un sédiment, la maladie sera terminée heureusement le septieme. *Ibid. cap. III. n°. lxv.* L'*urine* qui paroît après les premiers jours de maladie avec des nuages, ou un sédiment convenable, est appellée *cuite*; on la regarde avec raison comme un des signes assurés de coction; mais les praticiens n'y font pas assez d'attention; les uns, parce qu'ils regardent les coctions & les crises comme des futilités de la doctrine d'Hippocrate qu'ils méprisent & qu'ils ne connoissent assurément pas; les autres parce qu'ils croient de trouver dans d'autres signes des lumieres suffisantes. Les *urines* sont elles-mêmes la matiere de l'excrétion critique, & en conséquence un signe très-avantageux dans les maladies aiguës, lorsqu'elles viennent les jours critiques en grande quantité, quoique tenues, plus encore si elles sont épaisses, vitrées, purulentes; si elles renferment beaucoup de sédiment, (*coac. prænot. cap. iij. n°.* 46 & 48) Les abscès aux oreilles qui surviennent aux fievres ardentes, & qui n'apportent aucun soulagement, sont mortels, à moins qu'il ne se fasse une hémorragie par le nez, ou que les *urines* coulant abondamment, ne soient remplies d'un sédiment très-épais. (*ibid. cap. v. n°.* 19.) Les *urines* sur-tout accompagnées de dévoiement sont aussi critiques dans les boursouflemens assez ordinaires des hypocondres. (*ibid. cap. xj. n°.* 3.) Les convulsions soit fixes, soit avec extinction de voix, sont terminées par un flux abondant & subit d'*urines* vitrées, (*ibid. cap. xiv. n°.* 12. & 13.) Les urines extrêmement épaisses, & contenant beaucoup de sédiment, préviennent les abscès qui ont coutume de se former à la suite des fluxions de poitrine, soit aux oreilles, soit aux parties inférieures; & si l'abscès se forme, & que l'évacuation des *urines* n'ait pas lieu, il est à craindre que le malade ne devienne boiteux, ou ne soit considérablement incommodé. (*ibid. cap.* 16. *n°.* 19 & 20.) Les défauts qu'on a sujet de craindre dans l'articulation, sont empêchés par une excrétion abondante d'*urine* épaisse & blanchâtre, telle qu'elle se fait ordinairement le quatrieme jour dans les fievres avec lassitude. (*aphor.* 74 *lib. IV.*) Archigene dont il est fait mention, *epidem. lib. VI. comment. IV. n°.* 2. fut délivré d'un abscès par cette excrétion. Il conste par plusieurs observations que des abscès dans la poitrine, dans le foie; des empyemes, des vomiques, se sont entiérement vuidés par des *urines* bourbeuses & purulentes; les voies par lesquelles la nature ménage cette évacuation, sont absolument inconnues; mais le fait est bien avéré: personne n'ignore de quelle utilité est dans l'hydropisie, la leucoplegmatie, l'anasarque, un flux

abondant d'*urines*. Les *urines* sont la principale & la plus salutaire crise dans les maladies du foie, leur excrétion se ressent aussi très-promptement des dérangemens dans l'action de ce viscere; les maladies des reins & des voies *urinaires* ont aussi leur crise prompte, facile & naturelle par les *urines*; l'inflammation de la vessie si dangereuse se termine très-bien par l'excrétion d'*urines* blancheâtres, purulentes, & qui contiennent un sédiment poli. (*Prognostic. lib. II. n°.* 81.) Le pissement de sang qui arrive rarement sans fievre & sans douleur, n'annonce rien de mauvais, il prouve au contraire la solution des lassitudes. (*Prorreth. lib. II.*)

Pour porter un jugement plus assuré sur l'état critique des *urines*, & sur les avantages qu'on doit en attendre, il faut examiner si la coction est faite, si le temps de la crise est arrivé, & si les signes critiques paroissent, sur-tout ceux qui annoncent qu'elle aura lieu par les voies urinaires. Tels sont la pesanteur des hypochondres, la constipation, un sentiment de gonflement vers la vessie, des envies fréquentes d'*uriner*, des ardeurs en *urinant*, sur-tout à l'extrêmité de l'uretre, l'absence des signes qui indiquent les autres excrétions, l'hiver de l'âge & de l'année, le tissu de la peau serré, concourent aussi à faciliter, & par conséquent à dénoter cette évacuation. Mais de tous les signes, le plus lumineux & le plus sûr est celui qu'on tire de l'état du pouls, tel qu'il a été déterminé par M. Bordeu. *V.* Pouls. A l'approche d'*urines* critiques, le *pouls* devient, suivant cet exact observateur, inégal, mais avec régularité, plusieurs pulsations moindres les unes que les autres, vont en diminuant se perdre pour ainsi dire sous le doigt, & c'est dans ce même ordre qu'elles reviennent de temps en temps, les pulsations qui se font sentir dans ces intervalles, sont plus développées, assez égales, & un peu sautillantes; on peut voir dans *les recherches sur le pouls*, & dans un recueil d'observations de M. Michel, plusieurs exemples d'excrétions critiques d'*urines*, précédées & annoncées par le pouls; il n'est pas rare de le voir compliqué avec celui qui est l'avant-coureur & le signe du dévoiement; aussi est-il très-ordinaire de voir ces deux excrétions se rencontrer, se suppléer ou se succéder naturellement; il n'arrive presque jamais que le flux d'*urines* soit seul suffisant pour terminer les maladies.

III. On peut s'appercevoir aisément par le détail que nous venons de donner des qualités salutaires de l'*urine*, quelles sont celles qui doivent servir à établir un pronostic fâcheux, savoir, celles qui sont opposées, car en général on regarde comme *mauvaises* les *urines* qui restent long-tems crûes sans nuage, énoreme ou sédiment. Hippocrate condamne les *urines* qui renferment un sédiment semblable à de la grosse farine, plus encore celles qui sont laminées, πεταλωδεις, qui contiennent de petites lames ou écailles, ou des matieres comme du son. Les *urines* blanches, tenues, lympides, sont très-mauvaises, sur-tout dans les phrénésies; les nuages rouges ou noirâtres sont un mauvais signe, tant que l'*urine* reste rouge & tenue, c'est un signe que la coction n'est pas faite, & si l'*urine* persiste long-tems dans cet état, il est à craindre que le malade ne succombe avant qu'elle ait pris un meilleur caractere. Les matieres graisseuses qui nagent dans l'*urine* en forme de toiles d'araignées, sont aussi d'un sinistre augure; mais les *urines* les plus mauvaises sont celles qui sont extrêmement fétides, aqueuses, noires, épaisses; dans les adultes, les noires sont plus à craindre, & les aqueuses dans les enfans. (*prog. l. II. n°.* 25. 51.) Dans la classe des *urines* dangereuses, il faut ranger celle qui est bilieuse; dans les maladies aiguës, celle, qui sans être rougeâtre, contient des matieres farineuses, avec un sédiment blanc, qui est d'une couleur changeante, de même que le sédiment, sur-tout dans les fluxions de la tête, celle qui de noire devient bilieuse & tenue, qui se sépare du sédiment, ou qui en renferme un livide, semblable à du limon formé par l'adunation des nuages: l'hypochondre, & sur-tout le droit, est dans ce cas ordinairement douloureux, les malades deviennent d'une pâleur verdâtre, & il se forme des abcès aux oreilles; le dévoiement survenant dans ces entrefaites, est très-pernicieux. Les *urines* qui paroissent cuites peu à peu & sans raison, sont mauvaises, de même que toute coction qui se fait hors de propos; les *urines* rougeâtres dans lesquelles il se forme un peu de verd-de-gris, celles qui sont rendues d'abord après avoir bu, sur-tout dans les pleurétiques & les péripneumoniques, celles qui sont huileuses avant le frisson, celles qui sont dans les

maladies aiguës verdâtres jusqu'au fond, celles qui sont noires ou ont un sédiment noir, qui contiennent de petits grains épars, semblables à de la semence, & qui sont en même temps douloureuses; celles qui sont rendues à l'insçu du malade, ou dont il ne se souvient pas; celles qui dans le cours des fluxions de poitrine sont d'abord cuites & s'attenuent ensuite après le quatrieme jour; celles qui sont très-blanches dans les fievres ardentes, *&c.* toutes ces especes d'*urine* doivent être mises au nombre des signes pernicieux. (*coac. prænot. cap. xxvij*, n°. 8, 42.) L'interception de l'*urine* est extrêmement fâcheuse, lorsqu'elle survient dans les fievres aiguës à la suite d'un frisson, sur-tout si elle est précédée d'assoupissement; elle est pour l'ordinaire l'effet d'un état convulsif de la vessie; ce symptôme est mortel dans les maladies bilieuses, il est souvent produit par le frisson, & annoncé par des horripilations fréquentes dans le dos, & qui reviennent promptement (*coac. prænot. cap. j, xxvij, prorrhet. lib. I. sect. j.*) La difficulté d'*uriner* est presque toujours un symptôme fâcheux; le pissement de sang l'est aussi pour l'ordinaire, sur-tout dans les défaillances accompagnées de douleurs de tête qui succedent au frisson. (*ibid. cap. j, n°. 22, & prorrhet. l. I. sect. xj. n°. 22.*) Il en est de même des *urines* très-blanches & écumeuses dans les maladies aiguës, bilieuses. (*ibid. n°. 17.*) Dans les hydropisies seches, la strangurie ou l'excrétion d'*urine* goutte à goutte, & l'*urine* qui ne renferme que très-peu de sédiment, sont très-mauvaises; & on a aussi tout sujet de craindre pour un hydropique à qui la fievre est survenue, & dont les *urines* sont troubles & peu abondantes. (*coac. præn. cap. xix. n°. 2 & 5.*)

IV. Hippocrate ne s'est pas borné à exposer en général les différens états de l'*urine* qui donnent lieu à un pronostic fâcheux, il est souvent descendu dans l'énumération plus détaillée de la nature, de l'espece des accidens, ou des symptômes auxquels l'on devoit s'attendre après telle ou telle *urine*; ainsi, suivant cet habile séméioticien, les convulsions sont annoncées par des *urines* recouvertes d'une pellicule, chargées de sédiment, & accompagnées de frisson, par celles qui renferment un sédiment semblable à de la farine grossiere, ou des membranes, s'il survient en même temps des réfroidissemens au cou, au dos, ou même par tout le corps, par la suppression d'*urine*, avec frisson & assoupissement; on peut aussi espérer dans ce cas un abscès aux oreilles; par des *urines* écumeuses jointes au réfroidissement du dos & du cou, aux défaillances & à l'obscurcissement de la vue; par les *urines* rendues involontairement pendant le sommeil, précédées de frissons qui augmentent la nuit, de veilles & de beaucoup d'agitations; ordinairement alors l'assoupissement se joint aux convulsions; dans les maladies convulsives, le retour du paroxisme est indiqué par l'excrétion abondante d'*urines* ténues & limpides (*coac. prænot. prorrhet. passim.*) La même qualité des *urines* annonce, suivant l'observation de Sydenham, l'invasion d'une attaque d'hystéricité, de colique néphrétique, *&c.* les *urines* deviennent aussi tenues & limpides au commencement des accès de fievres intermittentes, des redoublemens; le frisson par lequel ils commencent ordinairement, est marqué par des *urines* ténues, dans lesquelles on observe aussi des légers nuages ou des énéoremes, quelquefois aussi par des *urines* dont le sédiment est semblable à de la salive ou de la matiere des crachats, πτυαλώδεα, ou à du limon; d'autres fois l'*urine* qui renferme un sédiment & qui étant troublée, dépose ensuite, annonce un frisson pour tout le tems de la crise, dans les fievres tierces des nuages noirâtres, sont des signes d'horripilation vague (*coac. prænot. cap. xxvij, n°. 22. 29.*) L'*urine* dont le sédiment contient de la graine, dénote la fievre; celle qui contient un sédiment, & qui étant troublée, dépose de nouveau, annonce quelquefois le passage d'une fievre aiguë, en tierce ou en quarte, & les nuages noirs dans les fievres erratiques, sont un signe qu'elles vont se fixer en quarte. (*ibid. n°. 24. 27. 29.*) Suivant quelques auteurs, une excrétion d'*urine* très-abondante dans les fievres d'accès, indique leur dégénération en hectique. L'*urine* dont la couleur approche de l'ochre ou de la brique, abondante & épaisse avec un sédiment couleur de rose, est une marque que les fievres lentes deviennent hectiques. On peut juger par l'*urine* sanguinolente rendue au commencement d'une maladie aiguë qu'elle sera longue: l'*urine* verte qui contient un sédiment roux semblable à de la farine gros-

fiere, fournit le même présage, mais annonce en même tems que la maladie sera dangereuse. (*ibid. n°.* 23. 32.) On a sujet de craindre une rechûte lorsque l'*urine* est troublée, & qu'il y a en même temps des sueurs, ou qu'elle a une inégale densité. (*ibid. n°.* 23 & 39.) Dans ces maladies aiguës, le malade est menacé de délire ou phrénésie. Lorsque les *urines* sont blanches sans couleur, ἄχροα, qu'elles renferment un énéoreme noir, & qu'il est extrêmement agité, & ne peut dormir, lorsqu'elles sont ténues, aqueuses au commencement de la maladie, & qu'il y a veille, agitation, hémorragie du nez, rémission, & ensuite redoublement, pour l'ordinaire il survient à ces malades une évacuation copieuse de sang par le nez, qui termine heureusement la maladie. (*ibid. & cap. ij. n°.* 6 & 22.) Le même symptôme est annoncé par des douleurs aux jambes avec des *urines* qui renferment des nuages très-élevés, par des *urines* rougeâtres, qui ont un énéoreme, mais qui ne déposent point, lorsqu'elles se rencontrent avec la surdité, par ces mêmes *urines* qui viennent après qu'une douleur à la cuisse a été dissipée. (*prorrhet. lib. I. sect. I. & II.*) Lorsque les *urines* sont troubles; comme celles des jumens, on peut assurer qu'il y a douleur de tête, ou qu'elle sera bientôt. (*Aphor.* 10, *lib. IV.*) Et si par le repos, elles ne déposent point ces matieres qui les troublent, on peut s'attendre à des convulsions, & ensuite à la mort, suivant les observations d'Hippocrate sur la femme de Philinus, sur celle de Dromedans, & sur Hermocrate. (*Epidem. lib. III.*) Si avec ces *urines* troubles, il y a douleur de tête, veille opiniâtre, Baglivi croit qu'il y aura délire & léthargie; si le malade est assoupi, a la tête pesante, & le pouls petit, l'*urine* qui a un sédiment louable, & qui en est tout-à-coup dépourvue, indique un changement dans la maladie, qui se fera avec peine & douleur. (*Coac. præn. cap. xxvij. n°.* 29.) L'interception de l'*urine* à la suite de fréquentes & légeres horripilations au dos avec sueur, signifie des *douleurs vagues.* (*ibid. cap. j, n°.* 37.) L'*urine* épaisse avec un sédiment ténu, annonce des douleurs ou une tumeur aux articulations; on trouve dans les personnes qui ont ces douleurs ou tumeurs, & dans qui elles disparoissent & reviennent de temps en temps, sans qu'il y ait rien d'arthritique, les visceres grands, & l'*urine* chargée d'un sédiment blanc; si l'*urine* ne renferme pas ce sédiment, ou s'il ne vient pas des sueurs, l'articulation s'affoiblira, & il s'y formera une espece d'abscès, dont la matiere aura la consistance du miel, un mélicéris, μελικηρίς, *favus.* Ces malades sujets à des douleurs vagues dans les hypochondres, surtout dans le droit, rendent, après que la douleur est cessée, une *urine* épaisse & verte. (*Prorrhet. lib. II.*) Si l'*urine* reste longtemps crûe, & qu'on observe les autres signes salutaires, on doit s'attendre à voir terminer la maladie par des douleurs & un abscès communément dans les parties au dessous du diaphragme, il se fera une métastase salutaire à la cuisse, si le malade sent courir des douleurs dans la région des lombes. (*Coac. præn. cap. xxvij. n°.* 21.) Il peut aussi se faire que des *urines* aqueuses avec un énéoreme blanc, diversement blanchâtres & fétides, déterminent l'abscès aux oreilles. (*Prorrhet. lib. I. sect. III. n°.* 71.) Dans les fievres longues, légeres, erratiques, la ténuité des *urines* est un signe que la rate est attaquée. (*Coac. præn. cap. xxvij. n°.* 40.) Les *urines* brunâtres semblables à de la lessive, jointes avec difficulté de respirer, indiquent la leucophlegmatie. (*ibid. n°.* 24.) La suppression d'*urines*, ou la difficulté d'*uriner*, donne lieu à l'hydropisie, lorsqu'elle survient à des personnes d'un tempérament bilieux, qui ayant le dévoiement, rendent des matieres muqueuses, semblables à de la semence, & ont des douleurs à la région du pubis. (*ibidem. caput. xix. n°.* 4.)

Les différentes variétés que nous avons observées dans l'*urine* ne dépendent souvent que d'un vice local dans les reins ou la vessie, alors elles ne sauroient nous instruire des affections du reste du corps, elles ne peuvent que nous faire connoître le vice de ces parties; c'est pourquoi Hippocrate, dans l'examen des *urines*, recommande beaucoup d'y faire attention, afin d'éviter des erreurs désavantageuses pour les médecins, & funestes au malade. *Prognost. l. II. n°.* 33. On peut s'assurer que la vessie ou les reins sont affectés par les causes qui ont précédé, & par les symptômes présens, sur-tout par les douleurs que le malade rapporte à la région de ces parties. Ainsi, lorsque les *urines* renferment du sang liquide, ou des grumeaux, qu'elles coulent goutte à goutte, & que l'hypo-

gastre & le périnée sont douloureux, il n'est pas douteux que la vessie ou les parties qui l'environnent soient attaquées; le pissement de sang, de pus & d'écailles extrêmement fétide désigne l'ulcération de cette partie. L'on a lieu de croire que la vessie est attaquée d'une espece de gale, lorsque les *urines* sont épaisses & charient beaucoup de matiere, comme du son: le calcul se manifeste par la strangurie & les *urines* sablonneuses, *&c.* une douleur subite aux reins avec suppression d'*urine*, présage l'excrétion d'*urines* épaisses, ou de petits graviers; elle indique leur passage par les ureteres. Lorsque l'*urine* étant épaisse se trouve chargée de caroncules, & d'especes de poils, c'est une marque que l'affection est dans les reins. Le pissement de sang spontané dénote aussi le vice dans la même partie; savoir, la rupture d'une veine, *l. IV. aphor.* 75. 81.

Quelques auteurs ont prétendu que les *urines* brillantes, limpides, qui laissoient des crystaux tartareux aux parois des vaisseaux, étoient un signe d'affection scorbutique & hypochondriaco-spasmodicoarthritique; que les *urines* pourprées, ténues, limpides & écumeuses étoient un indice de pleurésie; que lorsque dans l'écume il y avoit de petits grains, c'étoit une marque de paralysie d'autant plus certaine, que les grains étoient plus petits; que l'*urine* épaisse comme de la saumure, couverte d'une pellicule muqueuse & grasse, indiquoit sûrement la vérole, quand il n'y avoit point de toux: que l'*urine* dont les nuages étoient comme autant de petits flocons, & dont l'écume étoit long tems à se dissiper, dénotoit la phthisie; que l'*urine* citrine, comme du vin, claire, avec un sédiment couleur de rose, peu abondant & floconneux, annonçoit des mouvemens hémorroïdaux aux personnes bien portantes âgées de 26 ou de 30 ans: on a été jusqu'à ranger parmi les signes de grossesse l'*urine* claire & remplie de petits atomes, courant de côté & d'autre; enfin on a prétendu tirer des *urines* beaucoup d'autres signes encore moins certains; Nenter en fait un détail assez long, mais qui est encore bien loin d'être complet. *Théor. méd. part. III. cap. viij.* Je ne parle pas de ces charlatans effrontés qui prétendent connoître toutes les maladies par la seule inspection des *urines*, & qu'on voit courir les foires, monter sur des tréteaux, & s'afficher sous le titre important de *médecins des urines*; les gens éclairés, parfaitement instruits de l'ignorance & des fourberies de ces imposteurs, ne peuvent que s'en mocquer: ils les honoreroient trop, ou s'abaisseroient trop eux-mêmes, s'ils prenoient la peine de les critiquer: le peuple, pour qui le singulier est une amorce toujours sûre de le frapper & de l'attirer, court en foule porter à ces prétendus guérisseurs son *urine* & son argent; il ne s'apperçoit pas qu'il raconte lui-même sa maladie, & il est tout ébahi de se l'entendre détailler en d'autres termes sur le seul examen de son *urine*; pénétré d'admiration, il achete la drogue du charlatan, & la prend avec cette aveugle confiance, qui dans les maladies légeres suffit seule pour la guérison; mais dans les cas graves, il ne tarde pas à ressentir les mauvais effets d'un remede, souvent violent, administré avec aussi peu de connoissance & de précautions, & meurt ordinairement victime de sa crédulité, sans s'en appercevoir, & ce qui est pis, sans corriger les autres. Au reste, quand je dis *le peuple*, je n'entends pas seulement les gens pauvres destinés à vivre du travail de leurs mains, & à la sueur de leur front; je suis trop convaincu que sur-tout dans ce qui concerne la santé, il y a autant de peuple dans les palais que dans les chaumieres.

V. Il ne nous reste plus qu'à exposer les signes tirés des *urines*, qui font craindre le plus grave & le dernier des accidens, je veux dire la mort. *Voy. ce mot.* Les qualités de l'*urine* qui servent à établir ce pronostic fâcheux, varient suivant les cas, & les symptômes avec lesquels elles se rencontrent. Ainsi, dans les personnes bilieuses, la suppression d'*urine* est une cause & un signe de mort prochaine; dans les pleurésies l'*urine* sanguinolente, d'un rouge foncé, presque noire, ténébreuse, ζοφώδης, avec un sédiment peu louable, ἀσιαχριτυ, est ordinairement mortelle dans quatorze jours: ce symptôme est très-fréquent dans les pleurésies dorsales, qui sont si dangereuses. Dans les mêmes maladies l'*urine* porracée avec un sédiment noir, ou semblable à du son, n'est pas moins funeste; celle qui renferme des peaux semblables à des toiles d'araignées, indique une colliquation qui emporte en peu de temps le malade. *Coac. prænot. cap. xxvij. n°.* 38. 19. 24. [Dans

les péripneumonies les *urines* d'abord épaisses, ensuite atténuées au quatrieme jour, sont un signe mortel. *Ibid. cap. xiv. n°.* 40. Il n'y a plus rien à espérer des malades lorsque l'*urine* sort sans qu'ils s'en apperçoivent, ils tombent dans des foiblesses dont il n'est pas possible de les tirer. *Ibid. cap. xxj. n°.* 4. Lorsqu'à la strangurie survient la passion iliaque, le malade meurt le septieme jour, la fievre seule excitant une abondante excrétion d'*urine*, peut prévenir cette fatale terminaison. *Ibid. n°.* 5. Dans les malades qui sont sur le point de mourir, les *urines* sont quelquefois rougeâtres & promptes à fermenter. *Prorrhet. lib. I. sect. ij. n°.* 39. Si dans ces douleurs de vessie, dont nous avons parlé plus haut (11.) l'*urine* étant devenue purulente n'apporte aucun soulagement, si la vessie n'est pas plus molle, & si la fievre est toujours forte, il est à craindre que le malade succombe. *Prognost. lib. II. n°.* 82. En général les *urines* noirâtres, huileuses, très-fétides, fournissent un pronostic de mort, si elles ne sont accompagnées d'aucun signe critique, & si au contraire elles se rencontrent avec des symptômes graves.

Il ne faut pas s'attendre que toutes les propositions que nous avons données soient toujours rigoureusement vraies, & que tous les signes que nous venons d'exposer soient constamment suivis de leur effet & par conséquent infaillibles, 1°. parce qu'en médecine il n'y a rien d'absolument certain, & que le plus haut degré de certitude médicinale ne va jamais au-delà d'une grande probabilité; 2°. parce qu'il en est des signes tirés de l'*urine*, comme de ceux que fournissent les autres actions du corps: seuls, ils sont pour l'ordinaire fautifs; réunis & combinés ensemble, ils se prêtent mutuellement de la force & de la sûreté, & concourent à établir des prognostics assez probables: 3°. on pourroit encore ajouter que l'*urine* peut plus facilement induire en erreur, parce qu'il est très-difficile de connoitre en quoi & de combien elle s'écarte dans les maladies de l'état naturel, parce que la même *urine* peut signifier différentes choses; l'*urine* limpide & abondante annonce chez les uns une attaque de néphrétique, chez les autres un redoublement, chez ceux-ci le délire, chez ceux-là peut-être une excrétion critique, chez quelques autres l'effet d'une boisson aqueuse prise en quantité, &c. parce que la moindre passion d'ame, la plus légere émotion peut changer considérablement l'état de l'*urine*, parce qu'elle varie suivant qu'elle est vieille ou récente, qu'on l'a laissée long-temps en repos, ou qu'on l'a agitée, &c. c'est pourquoi un médecin prudent, qui ne veut ni risquer sa réputation, ni hazarder le bien de ses malades, ne se contente pas de l'examen de l'*urine*; il ne le néglige cependant pas; il joint les lumieres qu'il en retire à celles qu'il peut obtenir des autres côtés, & parvient par ce moyen à répandre un certain jour sur l'état actuel & futur des malades qui lui sont confiés: il sait d'ailleurs que le principal usage de l'examen des *urines* est pour connoître le temps de la coction dans les maladies aiguës, qu'il y sert infiniment, & qu'il est aussi utile dans les affections du foie, dans l'hydropisie, le calcul, les ulceres des reins & de la vessie, qu'il est moins avantageux dans les maladies de la tête & de la poitrine, encore moins dans les affections nerveuses, hystériques, hypochondriaques, & qu'enfin ces signes sont le plus souvent fautifs, lorsqu'on prétend s'en servir pour distinguer des maladies particulieres.

On voit encore par-là ce qu'il faut penser de ces gens, qui, sur des *urines* apportées de loin, agitées, ballotées en divers sens, très-vieilles & par-là souvent décomposées, prétendent décider de l'âge, du tempérament, de l'état de santé, ou de maladie, & de l'espece de maladie de ceux qui les ont rendues. Mais n'insistons pas davantage sur cet article, nous ne parviendrons jamais à corriger ces charlatans, ils trouvent leurs intérêts à tromper, encore moins réussirons-nous à désabuser le peuple de sa sotte crédulité, il veut être trompé, & mérite de l'être. (*m*)

URINE, *maladie de l'*, *Médecine*. Les maladies que nous allons examiner regardent principalement l'excrétion de l'*urine*; leur division naît des différentes manieres dont cette fonction peut être altérée. Dans l'état naturel l'*urine* sort à plein canal de la vessie par l'uretre, formant un jet continu, sans douleur, & avec une certaine force; cette excrétion ne se fait qu'à différentes reprises plus ou moins rapprochées, suivant les âges, les sujets, les tempéramens, les sexes, les saisons,

&c. mais toujours par un effort volontaire ; il y aura vice dans cette excrétion, & par conséquent maladie, dès que toutes ces qualités ne se rencontreront pas, ce qui pourra arriver, 1°. lorsque l'*urine* ne coulera point du tout; cette maladie est connue sous le nom grec ισχουρια, *ischurie*, qui répond à *suppression* ou rétention d'*urine*. 2°. Lorsque l'excrétion sera difficile & douloureuse, ce qui constitue la *dysurie*, ardeur ou difficulté d'*urine*. 3°. Lorsque l'*urine*, au lieu de sortir sans interruption & de droit fil, ne coulera qu'avec peine & goutte à goutte, ce dérangement a conservé en François le nom Grec *strangurie*; les Latins l'appellent indifféremment *urinæ stillicidium* & *stranguria*. 4°. Lorsque l'*urine* s'écoule continuellement de la vessie, sans qu'il se fasse aucun effort, & que la volonté y ait part, on nomme ce symptôme *incontinence* d'*urine*. 5°. Lorsque l'excrétion d'*urine* sera fréquente & très-copieuse; si cet accident persiste quelque temps, & si la matiere même des *urines* est considérablement altérée au point qu'elles aient une consistance huileuse, une saveur douçâtre comme du miel, & une couleur cendrée ou laiteuse ; la maladie qui résulte du concours de ces symptômes s'appelle *diabete*, διαβητης ; nous n'en parlerons pas ici, parce qu'elle est suffisamment détaillée à l'*article* DIABETE, auquel nous renvoyons le lecteur : nous allons exposer en peu de mots ce qui regarde les autres maladies, & nous ajouterons à la suite quelques remarques sur les altérations morbifiques de la matiere même des *urines*, telles que le pissement de sang, de pus, de poils, *&c.*

I. *Ischurie* ou *suppression d'urine*. Elle est assez caractérisée par l'écoulement suspendu des *urines*. Il s'y joint quelquefois d'autres symptômes accidentels, comme douleur, tension à l'hypogastre ou aux reins, fievre, vomissement, délire, *&c.* L'ischurie peut être attribuée à un vice des reins, des ureteres, ou de la vessie, ce qui en constitue deux especes principales, qu'on ne doit point perdre de vue dans la pratique : dans la premiere espece, qu'on nomme *fausse* ou *bâtarde*, il ne descend point d'*urine* dans la vessie, soit qu'il ne s'en sépare point en effet dans les reins, soit que la sécrétion ayant lieu, elle ne puisse sortir des reins obstrués, ou qu'elle trouve un obstacle insurmontable dans les ureteres. Dans la seconde espece, l'*urine* se ramasse dans la vessie, elle la distend, l'éleve en tumeur, dont la circonscription imite sa figure, & qui présente une fluctuation plus ou moins apparente à l'hypogastre, excite des envies inutiles de pisser, des picotemens dans la vessie ; ces signes distinguent l'ischurie vraie, légitime, de l'autre, dans laquelle on n'apperçoit aucun de ces symptômes, & au contraire on sent un vuide à la région de la vessie, & on y fait entrer inutilement la sonde, *&c.*

La même variété que nous venons d'observer dans la maladie, doit nécessairement se rencontrer dans les causes qui lui donnent naissance; l'ischurie vraie est produite ou par le défaut de la faculté expulsive de la vessie, pour nous servir du langage très-juste des anciens, ou par des obstacles qui s'opposent à son effet, quoique d'ailleurs suffisant, ou par le concours de ces deux causes : 1°. la faculté expulsive n'est autre chose que le muscle de la vessie qui s'étend en forme d'éventail, principalement sur ses parties postérieures & supérieures, & qu'on a appellé la *tunique musculaire*, dont Morgagni défend vivement, & prouve très-bien l'existence contre Bianchi, *Epistol. anat.* I. n°. 62. Mais ce muscle ne jouit de cette propriété de pouvoir chasser l'*urine* hors de la vessie, qu'autant qu'il est susceptible d'irritation, & capable de contraction : il peut perdre son irritabilité & sa contractilité par la paralysie des nerfs qui se vont répandre dans son tissu, à la suite des attaques ordinaires d'apoplexie, de paralysie générale, & sur-tout par la luxation des vertebres inférieures du dos, comme Galien dit l'avoir vu arriver, *lib. de loc. affect. VI. cap. iv.* & comme je l'ai observé moi-même sur un jeune homme qui se luxa l'épine en tombant de fort haut, qui ne put uriner pendant très-longtemps qu'au moyen de la sonde, & qui cependant ne mourut pas, quoique tous les autres s'accordent à dire que la mort suit constamment ces sortes de luxations. La vessie peut aussi devenir insensible dans un âge très-avancé en se racornissant ; la contraction du muscle excréteur peut être empêchée par la distension trop grande de la vessie qu'occasionnera une quantité considérable d'*urines* retenues volontairement par paresse, par décence, par modestie,

ou par quelqu'autre raison semblable, toujours au moins déplacée, pour ne pas descendre de cheval, ou d'une voiture, par exemple, pour ne pas sortir d'une église ou d'une compagnie, pour ne pas interrompre une affaire pressante, ou faute de trouver un endroit propre écarté du monde pour satisfaire à ce besoin, qui, étant naturel, ne doit rien avoir de honteux; dans tous ces cas le muscle distendu au-delà du ton convenable, ne peut pas réagir sur l'*urine*, & à chaque instant la cause augmente, & l'ischurie s'affermit. Il arrive aussi dans quelques cas de délire & de léthargie, que le malade oubliant d'*uriner*, donne lieu à une congestion d'*urine*, & par conséquent à l'ischurie.

3°. Les obstacles qui peuvent empêcher l'effet de la contraction de la vessie ou l'excrétion de l'*urine*, doivent être placés au col de la vessie ou dans le canal de l'uretre; le col ou l'orifice de la vessie peut être resserré & bouché par la constriction, l'inflammation du sphincter, par toute sorte de tumeurs qui obstruent au dedans ou compriment au dehors, par l'amas de mucosité, de pus, par des grumeaux de sang, & plus fréquemment par des graviers ou un calcul; les carnosités qui naissent dans l'intérieur de l'uretre à la suite des gonorrhées virulentes inhabilement traitées, & qui peuvent grossir au point de remplir la capacité du canal, sont le vice le plus ordinaire, par lequel ce canal contribue à l'*ischurie*; on pourroit ajouter l'imperforation de l'uretre; mais il n'est pas d'usage qu'on donne le nom d'*ischurie* à la suppression d'*urine*, que cette cause produit dans les enfans nouveau-nés.

L'*ischurie* fausse a lieu, ou lorsqu'il ne se fait point dans les reins de secrétion, ou lorsque l'*urine* séparée ne peut pas pénétrer des reins, dans les ureteres, ou de ces canaux dans la vessie; les obstacles qui s'opposent à ce passage peuvent être des grumeaux de sang, de matieres purulentes, & plus souvent des graviers, ce qui cause alors la colique néphrétique; ce passage peut aussi être empêché par l'inflammation & les diverses tumeurs, soit de ces parties, soit des parties environnantes; mais il est à propos de remarquer que pour que la suppression d'*urine* soit totale, il faut que les deux reins ou ureteres soient également affectés. La secrétion de l'*urine* est rarement suspendue par le vice des reins, ces organes sont presque passifs, ont peu d'action propre, ils ne sont presque que l'effet d'un filtre; ainsi à moins qu'ils ne soient extrémement resserrés par quelque passion subite, par une attaque de convulsion ou d'hystéricité, &c. ou qu'ils ne soient dans un relâchement total, ils n'empêchent pas la filtration de l'*urine*; les causes les plus ordinaires sont les hydropisies où la sérosité est déterminée ailleurs, les fievres ardentes où elle est dissipée, les sueurs immodérées, les dévoiemens continuels qui la consomment, &c. cette secrétion est aussi empêchée quelquefois dans certaines fievres malignes, où il y a beaucoup de symptômes nerveux, &c. & dans tous ces cas l'*ischurie* est appellée *symptômatique*.

A quelle cause que doive être attribuée l'*ischurie*, elle est toujours accompagnée d'un danger plus ou moins pressant, (*v.* URINE, *séméïotiq.*) elle est mortelle, si elle dure plus de sept jours; le tenesme, le hoquet, les vomissemens urineux, une odeur urineuse qu'exhale le malade, sont les signes qui annoncent & préparent cette funeste terminaison; il y a beaucoup plus à craindre de l'*ischurie* fausse, que de la vraie, elle est aussi plus rare; celle qui vient par défaut de secrétion est encore plus fâcheuse. La matiere des *urines* reste dans le sang, donne lieu à des hydropisies, ou excite des maladies plus graves & moins longues; j'ai vu survenir une fievre maligne que la mort termina en peu de jours à la suite d'une fausse *ischurie*; lorsqu'elle doit son origine à des graviers arrêtés dans les ureteres ou dans le bassinet des reins, elle entraîne, comme nous avons déja dit, les symptômes douloureux d'une colique néphrétique, double accident qui rend le danger beaucoup plus prochain; l'*ischurie* vraie qui est produite par un calcul arrêté au col de la vessie peut se dissiper assez aisément, en faisant changer de place à la pierre; celle qu'a occasionné la paralysie du muscle excréteur, quoique pour l'ordinaire incurable, n'est pas dangereuse, parce qu'on peut artificiellement vuider la vessie; il n'en est pas de même de celle qui reconnoît pour cause l'inflammation du sphincter de la vessie, ou des parties voisines, des tumeurs nées dans ces parties ou dans le canal de l'uretre, parce qu'avant qu'on soit

venu à bout de faire cesser l'action de ces causes, l'*ischurie* a eu le tems de devenir incurable.

C'est dans les maladies de cette espece, que le fameux axiome *principiis obsta*, &c. doit être principalement suivi; chaque instant qu'on tarde d'y apporter remede, aggrave la maladie & rend le secours moins efficace; le but qu'on doit se proposer ici est de détruire la cause qui a produit & entretient l'*ischurie*; comme ces causes varient, il faut examiner attentivement celle qui doit occuper, & lorsqu'on l'a exactement déterminée y diriger le traitement.

1°. L'*ischurie* fausse où il ne se fait point de sécrétion pour l'ordinaire, symptôme d'une fievre ardente ou maligne, doit suivre le traitement de la maladie de qui elle dépend; on peut seulement insister davantage sur les diurétiques, froids ou chauds, suivant les circonstances, sur les boissons abondantes, les tisanes nitrées, les lavemens émolliens, *&c.* Quand elle est une suite de l'hydropisie, il faut avoir recours aux diurétiques un peu actifs, aux sels neutres ou alkalis fixes, aux lessives de cendres, aux sucs apéritifs de cerfeuil, de chiendent, de persil, dans lesquels on écrase des cloportes, *&c. Voy.* HYDROPISIE; les diarrhées & les sueurs excessives doivent être combattues avec les remedes qui leur sont propres, combinés avec ceux qui poussent par les *urines*.

2°. Lorsque la même espece d'*ischurie*, jointe à la colique néphrétique est produite par de petits graviers arrêtés dans les conduits urinaires ou dans les ureteres, il faut employer les remedes indiqués dans la colique néphrétique & exposés à cet article; les principaux sont la saignée, les bains ou demi-bains, les fomentations émollientes, les tisanes de même nature, les huileux & les narcotiques. *V.* NÉPHRÉTIQUE, COLIQUE.

3°. Lorsque l'*urine* parvenue dans la vessie n'en peut pas sortir, soit par le défaut de la faculté expultrice, soit par des obstacles qui s'opposent à son action; il faut, 1°. tâcher, comme nous l'avons dit, d'emporter la cause; 2°. si l'on ne peut le faire assez promptement, procurer par l'art une issue à l'*urine*; la paralysie de la vessie causée par la luxation de l'épine du dos est incurable; celle qui succede à l'apoplexie & qui dépend des causes générales de paralysie, doit être combattue par les remedes actifs, spiritueux, nervins, & sur-tout par les vésicatoires, dont l'effet porte spécialement sur les voies urinaires qu'on a coutume d'employer dans les cas ordinaires de paralysie, *voy. ce mot*; mais comme ce traitement est très-long & souvent infructueux, on est obligé de vuider la vessie par le moyen de la sonde dont l'usage est d'autant plus convenable, qu'il peut se faire sans douleur & sans inconvénient. Si l'orifice de la vessie est bouché par des grumeaux de sang ou de pus, ou autres, on peut avec la sonde les diviser & donner passage à l'*urine* qui peut en entraîner une partie, le même instrument est aussi très-convenable si c'est un calcul qui soit engagé dans le col de la vessie, en le repoussant ou le dérangeant, on fait cesser l'*ischurie*; on peut aussi le faire changer de place, en faisant coucher le malade sur le dos & le secouant un peu rudement; ce moyen est plus doux que la sonde, il doit toujours être tenté auparavant. Quand l'inflammation se joint au calcul, ou même qu'elle seule produit l'*ischurie*, l'usage de la sonde doit être banni, il ne peut qu'avoir de mauvais effets, il faut tâcher de faire cesser l'inflammation par quelques saignées, des fomentations émollientes, des légeres injections, des boissons anti-phlogistiques & autres secours qui conviennent à l'inflammation, *voy. cet article*; les carnosités dans l'uretre empêchent aussi l'usage de la sonde, on ne peut les détruire que par les bougies, qu'il faut introduire légérement & pousser tous les jours un peu; mais si ces remedes agissent trop lentement, l'*ischurie* est déja invétérée; s'il est à craindre qu'elle n'entraîne des accidens graves, ou même la mort, il faut avoir recours à des secours qui donnent promptement issue à l'*urine* amassée & qui se corrompt; on peut essayer encore la sonde, sur-tout ayant soin de l'introduire avec beaucoup de précaution; que le chirurgien se garde bien de vouloir déployer ses graces & montrer une adresse déplacée, en se servant du tour qu'il appelle communément *tour de maitre*, qui consiste à faire entrer la sonde dans l'uretre en tournant la partie convexe du côté du ventre, & lorsqu'elle est ou qu'on la croit parvenue au *veru-montanum*, à la détourner subitement & enfiler ainsi la vessie; cette mé-

thode me paroît fautive, en ce que le chirurgien peut prendre une carnosité pour l'éminence qui doit le guider, qu'il entre trop précipitamment, qu'il risque de déchirer toutes ces parties enflammées & tendues, d'augmenter l'inflammation & d'occasionner la gangrene, & qu'il est enfin exposé à faire de fausses routes; toutes ces considérations, s'il est capable de faire céder sa satisfaction à l'intérêt du malade, doivent l'engager à préférer la façon ordinaire de sonder, plus grossiere & en même temps plus solide, à une méthode qui n'a que le vain & frivole mérite d'un peu plus d'élégance & de dextérité. Si enfin, on ne peut pas pénétrer par le moyen de la sonde dans la vessie, il ne faut pas trop insister, de peur d'irriter ces parties & de rendre l'engorgement plus considérable, il ne reste plus qu'un expédient qu'il faut absolument prendre; quoiqu'il soit très-douteux, il rend incertaine une mort, qui, à son défaut, seroit infailliblement & prochainement décidée; je parle de la ponction au périnée, ou à l'hypogastre, c'est le cas de suivre l'axiome de Celse, *melius est anceps quam nullum experiri remedium.* Quelques auteurs vantent beaucoup dans ces cas désespérés, la vertu admirable de la pierre néphritique. Jacques Zabarella a guéri, suivant le rapport de Rhodius, Nicolas Trevisanus, professeur en médecine, d'une suppression d'*urine* en lui attachant au bras cette merveilleuse pierre; dès que le malade l'eut, il rendit le calcul qui étoit la cause de sa maladie, & tant qu'il l'a portée, il n'en a plus ressenti aucune atteinte; ce qui n'est pas fort étonnant, puisque la cause étoit emportée. Le même auteur rapporte, que André Schogargus, célebre médecin de Padoue, éprouva dans un cas semblable le même effet de cette pierre dans un paysan, à la cuisse duquel il l'avoit fait attacher. (*Joann. Rhodius, observ.* 30. *centur. III.*) Nicolas Monardes raconte des observations aussi surprenantes (*lib. de simplic. medicam. ex novo orbe delatis.*) Je suis très-persuadé que ces faits, quoiqu'attestés par des auteurs dignes de foi, trouveront encore beaucoup de lecteurs incrédules qui aimeront bien attribuer les guérisons, si elles sont vraies, à la confiance, aux remedes pris antérieurement & à toute autre cause qu'à un remede, dont la maniere d'agir est si opposée aux idées qu'ils ont; ils ne manqueront pas de penser que les effets qui ont suivi l'application de ce remede, ont été beaucoup exagérés par les témoins ou intéressés, ou admirateurs enthousiastes, ou trompeurs, ou trompés; & pour appuyer leur sentiment sur l'inéficacité d'un pareil amulete, ils pourront se fonder sur le témoignage de Luc Tozzi, qui assure avoir employé cette pierre plusieurs fois & toujours fort inutilement, & qui a la bonhommie de rejeter ce défaut de succès sur la falsification. (*Medec. pract. part. II.*)

Dysurie ou *difficulté d'uriner.* Le symptôme qui constitue cette maladie, est une excrétion pénible & douloureuse de l'*urine*, qui est le plus ordinairement jointe à un sentiment d'ardeur plus ou moins considérable, rapporté au col de la vessie & tout le long de l'uretre, d'où lui est aussi venu la dénomination familiere d'*ardeur d'urine.*

Pour que la *dysurie* ait lieu, il faut ou que l'*urine* devienne plus irritante, ou que la sensibilité des parties par où elle passe augmente. Le premier vice mérite d'être accusé, 1°. lorsque le phlegme de l'*urine* se trouve en très-petite quantité & insuffisant pour délayer les parties huileuses & salines, qui seules sont capables d'irriter, c'est ce qui arrive sur-tout dans les hydropisies & dans les fievres ardentes bilieuses; 2°. lorsque l'*urine* se trouve chargée de molécules étrangeres, de petits corps pointus anguleux, comme des graviers, du sable, des débris de calcul, un sédiment trop épais, & suivant l'observation de Sennert, une matiere blanchâtre & laiteuse qu'on a pris mal-à-propos pour du pus, & dont la quantité est souvent si considérable, qu'elle remplit la moitié du pot-de-chambre. (*a*)

Les causes qui rendent l'uretre & le col

(*a*) Ray attribue à la décoction de la racine du Bahel-Sculli, & à sa feuille confite dans du vinaigre, la vertu de provoquer les *urines*, sur-tout si la décoction a été faite dans l'huile du *ficus infernalis.* Le même auteur ajoute que les feuilles du Bahel réduites en poudre, & prises dans de l'huile tirée par expression du *ficus infernalis*, résolvent les tumeurs des parties naturelles.

col de la vessie plus sensibles, plus irritables, font l'inflammation, l'exulcération, la tension excessive de ces parties; la légere sensation, que faisoit auparavant l'*urine* sur ces parties dans l'état naturel, devient alors si forte, si vive, qu'elle en est douloureuse. La douleur n'est le plus souvent qu'une sensation agréable portée à l'excès, de même que le vice n'est fréquemment qu'une vertu qui a dépassé les bornes qui lui étoient prescrites. Cet état morbifique des parties mentionnées, est la suite & l'effet ordinaire des gonorrhées virulentes; aussi la *dysurie* en est un symptôme constant; elle est moins forte dans les femmes que dans les hommes, parce que dans ceux-ci, c'est l'uretre, & sur-tout la partie intérieure, que traverse l'*urine*, qui est affectée, qui est le siege de l'ulcere & de l'inflammation; au lieu que dans les femmes, la gonorrhée occupe les diverses glandes du vagin quelquefois loin de l'uretre, mais jamais l'intérieur de ce canal. Souvent la *dysurie* succede aux gonorrhées, c'est sur-tout lorsqu'un chirurgien imprudent s'est servi pour arrêter l'écoulement d'injections astringentes, ou lorsqu'il reste des carnosités dans l'uretre. Un calcul raboteux engagé dans le col de la vessie peut aussi l'irriter, l'enflammer & l'ulcérer; enfin, les cantharides appliquées à l'extérieur, ou prises intérieurement, exercent spécialement leur action sur les voies urinaires, sur la vessie, & augmentent considérablement la tension & la sensibilité, & font aussi une cause très-fréquente de *dysurie*, lorsqu'on les laisse trop long-temps appliquées à l'extérieur, qu'elles mordent trop, ou qu'on en prend intérieurement une dose considérable, & qu'on insiste long-temps sur l'usage.

Cette maladie est pour l'ordinaire plus incommode que dangereuse; rarement contribue-t-elle à accélérer la mort de ceux qui l'éprouvent, lorsqu'elle survient aux vieillards, sur-tout à ceux qui ont fait un grand usage du vin & des liqueurs spiritueuses; elle n'est pas susceptible de guérison, & les accompagne jusqu'au tombeau. La *dysurie*, qui dépend d'autres causes, peut se guérir assez sûrement, quelquefois même avec assez de facilité.

Le traitement qui convient à la *dysurie*, ne sauroit être uniforme & toujours le même dans les différens cas, il doit varier relativement aux causes auxquelles elle doit être attribuée; il faut user d'autres remedes quand l'*urine* est viciée, que quand c'est le vice des parties solides qu'il faut accuser, & les diversifier encore suivant les causes particulieres. Ainsi, 1°. la *dysurie* qui dépend d'une altération d'*urine* que nous avons dit se rencontrer dans les fievres ardentes & les hydropisies, doit être combattue par des remedes qui déterminent à la vessie une plus grande abondance de sérosité. Les remedes qui remplissent cette indication dans le premier cas, sont les diurétiques froids, les émulsions, les boissons abondantes, les tisanes acides nitreuses émulsionnées, le petit-lait, l'eau de poulet, *&c.* Dans le second, ce sont les diurétiques chauds, les sels lixiviels neutres ou alkalis, les insectes, *&c. V.* ISCHURIE.

Ces mêmes remedes sont très-bien indiqués lorsque le sédiment de l'*urine* est trop épais & trop abondant; mais lorsqu'il y a des graviers, il faut choisir les médicamens les plus appropriés pour les fondre, ou du moins pour les chasser, & en prévenir la formation; on les appelle *lithontriptiques. Voy.* ce mot. Dans cette classe, sont la verge d'or, la saxifrage, le bois néphrétique, la chausse trape, la bouxerole, remede connu & usité depuis long-temps à Montpellier, & qu'on prétend donner aujourd'hui pour nouveau; la térébenthine, les baumes, l'eau de chaux, dont j'ai éprouvé moi-même sur un malade calculeux l'efficacité, & j'ai appris qu'on ne doit point s'effrayer par la prétendue causticité que lui attribuent ceux qui ne l'ont jamais employée.

2°. La sensibilité de la vessie & de l'uretre portée à un trop haut point, indique en général les émolliens, calmans, anodins, narcotiques. On peut les employer extérieurement, intérieurement, & s'en servir en lavemens & pour matiere d'injections dans la vessie, qu'on fera avec beaucoup de circonspection; les plus efficaces de cette classe, sont le nymphæa, les semences froides, les racines d'althæa, le lait, les semences de psyllium, *&c.* & si les douleurs sont trop vives, on en vient aux narcotiques; lorsqu'il y a inflammation, la saignée peut soulager. Dans les gonorrhées violentes, & surtout dans celles qu'on appelle *cordées*,

où l'ardeur d'*urine* est excessive, on peut la diminuer un peu en plongeant la partie affectée dans l'eau, ou le lait tiede. Les bains généraux sont aussi très-avantageux; on tire du soulagement des emulsions prises en se couchant, auxquelles l'on ajoute du syrop de nymphæa, ou même de celui de pavot. Tous ces secours ne doivent point être négligés, lorsque la *dysurie* est produite par un calcul anguleux qui irrite le col de la vessie; mais ils ne peuvent que pallier le mal, ou en diminuer la violence: l'opération est le seul secours vraiment curatif. J'ai réussi avec l'eau de chaux à rendre cette excrétion plus facile & moins douloureuse dans un homme qui avoit la pierre: on pourroit aussi tenter le même remede avant de soumettre le malade à une opération cruelle & incertaine. Le lait est un remede spécifique dans la *dysurie* qui provient de l'application des cantharides: on peut donner le petit-lait, l'hydrogala, les liqueurs émulsives; toutes ces préparations du lait sont constamment suivies du succès le plus prompt & le plus complet. Si la médecine possédoit beaucoup de remedes aussi efficaces, aussi sûrs que l'est le lait dans ce cas, le projet de l'immortalité deviendroit bien moins chimérique.

Strangurie ou excrétion d'urine goutte à goutte. Le nom de cette maladie en indique suffisamment la nature & le caractere; on peut en compter deux especes relativement aux accidens qui s'y joignent; quelquefois la *strangurie* est accompagnée de beaucoup d'ardeur & de douleur, & des autres symptômes qui sont propres à la *dysurie*, dont elle ne differe alors que par la maniere dont se fait l'excrétion. (*Voy. ci-devant* DYSURIE). Les causes sont à-peu-près les mêmes, les plus fréquentes sont un calcul engagé dans le col de la vessie, l'inflammation de cette partie & des carnosités dans l'uretre, qui se rencontrent avec une foiblesse, une atonie du sphincter; cette espece de *strangurie* est assez comparable au tenesme. Dans les deux cas, des efforts continuels & douloureux ne produisent qu'une excrétion très-modique; d'autres fois, l'*urine* sort sans gêne & sans douleur, ou continuellement à mesure qu'elle se sépare, comme dans l'incontinence d'*urine*; ce qui vient d'un relâchement total du sphincter, ou par intervalles, ayant eu le tems de se ramasser en certaine quantité: alors la continuité du fil de l'*urine* est pour l'ordinaire rompue par des obstructions placées à la naissance de l'uretre, & par le retrécissement du col de la vessie.

La premiere espece de *strangurie* qui a les symptômes & les principes communs avec la *dysurie*, fournit à-peu-près le même pronostic, & exige les remedes absolument semblables; elle est un peu plus incommode, & même comme elle approche plus de l'ischurie, elle en devient aussi plus dangereuse. Hippocrate a remarqué que si la passion iliaque survenoit à la *strangurie*, les malades mourroient dans sept jours, à moins que la fievre ne fut excitée & suivie d'un flux abondant d'*urines* (*Aphor. 44. lib. VI*). Mais le même auteur a observé que la *strangurie* étoit quelquefois dans les maladies aiguës un signe très-favorable, une affection critique & salutaire. (*Epidem. lib. I. stat. 2. &c.*) *V.* URINE. (*Séméïotiq.*)

La seconde espece de *strangurie* très-familiere aux vieillards, n'est qu'incommode; elle n'exige aucun remede, & élude l'efficacité de ceux qu'on verroit les plus appropriés; ainsi, il faut les laisser vivre avec cette incommodité, plutôt que de les fatiguer inutilement par des drogues détestables, ou même les faire mourir plutôt, en prétendant les en délivrer. Que de cas semblables se rencontrent dans la pratique où le médecin le plus officieux est souvent désagréable & quelquefois nuisible!

Diabetes ou *flux abondant & colliquatif. V.* DIABETES.

Incontinence d'urine. Cette maladie consiste dans une excrétion plus ou moins fréquente d'*urine*, faite sans aucun effort, & involontairement; il y a des cas où l'*urine* s'échappe ainsi de la vessie, à mesure qu'elle y découle par les ureteres; cette secrétion se fait goutte à goutte, & forme une espece de strangurie; il y en a d'autres où l'*urine* après s'être ramassée pendant quelque temps, sort d'elle même sans que le malade puisse la retenir, & sans qu'il ait le temps de prendre les précautions convenables; il y en a enfin, & c'est le cas ordinaire des enfans, où l'excrétion d'*urine* involontaire ne se fait que pendant le sommeil.

Dans l'état de santé l'*urine* ne se ramasse dans la vessie que parce que son orifice

est garni d'un sphincter, qui par sa contraction le ferme exactement, & bouche tout-à-fait l'issue à l'*urine*; jusqu'à-ce que la vessie soit distendue à un certain point par la quantité d'*urine*, & irritée par son acrimonie plus ou moins vive dans les différens sujets & les diverses circonstances, le muscle excréteur reste sans force & sans action. Pour qu'il se contracte il faut une certaine irritation, qui dans l'état naturel dépend plus de la quantité que de l'âcreté de l'*urine*; alors la vessie diminue en capacité, les forces, par la disposition des fibres musculaires, sont toutes dirigées vers l'orifice de la vessie; elles sont aidées dans cette action par les muscles abdominaux contractés; mais tous ces efforts seroient vains, si en même tems le sphincter relaché n'ouvroit le passage à l'*urine*, qui sort alors avec plus ou moins d'impétuosité; mais tel est l'admirable structure de ces parties, que les mêmes efforts qui font contracter le muscle excréteur, procurent le relâchement du sphincter de la vessie; quoique leur méchanisme, leur maniere d'agir nous soient tout-à-fait inconnues, quoique nous ne sachions pas ce qu'il faut faire, & la façon dont il faut s'y prendre pour *uriner*: les efforts que nous faisons n'en sont pas moins soumis à l'empire de la volonté, il nous est libre de ne pas obéir pendant un plus ou moins long espace de temps au *stimulus* qui les exige & les détermine; les femmes en général, y résistent moins long-temps que les hommes, elles sont obligées de satisfaire plus souvent à ce besoin; elles sont aussi beaucoup plus sujettes qu'eux à l'incontinence d'*urine*.

Cette maladie aura donc lieu lorsque le sphincter laissera ouvert l'orifice de la vessie, lorsqu'il cédera sans la participation de la volonté, à la simple pesanteur de l'*urine*, ou à la légere contraction du muscle excréteur; ce qui arrivera lorsqu'il sera détruit totalement ou en partie par des ulceres, des déchiremens, lorsqu'il sera relâché, paralytique, ou simplement privé de sa force, & de son ton ordinaire & naturel. Les ulceres qui détruisent le sphincter de la vessie, sont ordinairement véneriens, il peut s'en trouver dependans d'autres causes, & survenus à la suite d'une inflammation & d'une retention d'*urine*. Les déchiremens de cette partie ont principalement lieu chez les femmes; les accouchemens laborieux, ou la maladresse du chirurgien, en sont les causes les plus fréquentes; la paralysie & le relâchement de ce muscle sont quelquefois produits par une chûte sur le dos, comme l'ont observé Amatus Lusitanus, Benivenius, & Alphonsus Rhonius; d'autres fois par les causes ordinaires de paralysie & de relâchement, dont l'action se porte principalement sur cette partie. J'ai vu, dans une femme, ce vice occasionné par la présence d'un calcul d'une grosseur prodigieuse dans la vessie, sans doute il avoit produit cet effet en pesant continuellement sur le sphincter; mais après que, par un de ces efforts surprenans de la nature, dont on voit peu d'exemples, la malade eut pour ainsi dire accouché avec les plus cuisantes douleurs, de cet énorme calcul, l'*incontinence d'urine* fut encore plus considérable; le sphincter ayant été extrêmement dilaté, perdit absolument son ton & sa contractilité; enfin la foiblesse du sphincter est un effet très-ordinaire de l'âge trop ou trop peu avancé; les vieillards sont très-sujets à l'*incontinence d'urine*, & il est peu d'enfant qui dans les premieres années de sa vie n'éprouve cette incommodité; la foiblesse du sphincter qui l'occasionne n'étant pas portée à l'excès chez la plupart, il arrive que l'excrétion involontaire de l'*urine*, ne se fait que pendant le sommeil; comme il s'en sépare beaucoup à cet âge, la vessie est bientôt surchargée, l'enfant profondément endormi ne sent pas l'aiguillon qui l'avertit de satisfaire à ce besoin; le muscle excréteur trop distendu se contracte, le sphincter ne peut pas résister à cet effort & au poids de l'*urine*, il se relâche, l'*urine* sort à grands flots, inonde le lit de ce pauvre innocent, & lui prépare des châtimens d'autant plus cruels qu'ils ne sont pas mérités. Meres injustes, qui venez la main armée de verges, visiter avec une exactitude inquiete le berceau de ces tendres victimes, & qui vous préparez à leur faire expier sous les coups leur prétendue faute, suspendez pour un moment ces coups, apprenez qu'il ne peut y avoir de faute sans la participation de la volonté, que ce qui vous en paroit une, est une action très-indifférente, que c'est le symptôme d'une maladie que l'enfant ne peut pas plus empé-

cher, qu'un accès de fievre ou de colique, & qui loin d'attirer votre courroux & vos châtimens, doit exciter votre tendresse & vos soins; prenez garde d'ailleurs que ce ne soit pas l'avarice ou le déplaisir de voir gâter les meubles qui servent au lit de votre enfant, qui arme votre main, déguisé sous le prétexte plausible d'une correction nécessaire; mais surtout pensez que si quelqu'un est coupable, c'est vous qui nourrissez trop mollement votre enfant, qui le gorgez de boissons aqueuses, qui ne lui laissez pas faire l'exercice convenable, & qui enfin négligez de lui procurer les remedes appropriés.

L'*incontinence d'urine* n'est point une maladie grave ou dangereuse, elle n'est qu'une incommodité très-désagréable; elle est pour l'ordinaire incurable, surtout chez les vieillards; les enfans sont les seuls qui en guérissent parfaitement, & même avec assez de facilité, souvent par la seule force du tempérament que l'âge donne en augmentant, quelquefois par l'efficacité des secours que la médecine fournit.

Le peu de succès des remedes ordinaires, administrés suivant les diverses indications, a fait recourir pour emporter cette maladie, à des médicamens singuliers, absurdes, qu'on a regardés comme très-appropriés dans tous les cas, sans avoir égard à la différence des causes, & qu'on a décorés du titre imposant de *spécifique*. Sous ce beau nom, ont paru successivement recommandés par différens auteurs, le gosier d'un coq roti, desséché & mis en poudre; la vessie d'une chevre, ou d'un sanglier, préparée de même, & donnée à la dose d'un gros dans un verre de vin rouge; les parties génitales externes de la truie, cuite avec les choux pommés; le poisson qui se trouve dans l'estomac des brochets, les cendres d'un hérisson, la gomme arabique, le styrax, la cire, la mirrhe, le calament, la menthe, le gland, le millepertuis, &c. mais de tous les remedes de cette espece, il n'y en a point qui ait eu plus de vogue, & qui soit si généralement vanté, que les souris qu'on fait manger roties, ou dont on donne la cendre; mais ce remede est particuliérement destiné à guérir l'*incontinence d'urine* qu'éprouvent les enfans. Pline assure que de son temps on s'en servoit avec succès. (*Hist. nat. lib. XXX. cap. xv.*) Dans une édition de Sérénus, citée par Gesner, on voit qu'il recommande:

Ex vino muris *tritus* (*cinis*) *vel lacte capellæ*.

Benedictus Vermensis, Bayrus, Forestus, &c. rapportent des observations qui constatent cette vertu dans les souris. Ce dernier assure avoir vu donner ce remede avec un très-grand succès, par les bonnes femmes de Delphes. (*Schol. obs. 22. lib. XXV*). Dans la seconde année des éphémerides des curieux de la nature, il y a une observation encore plus remarquable, d'une fille âgée de dix-huit ans, qui étoit sujette dès son enfance à cette maladie, & dont les regles étoient encore suspendues, elle en fut parfaitement guérie en mangeant quelques souris róties, par le conseil d'une femme qui, pour l'engager à user de ce remede, lui raconta que son propre fils en avoit éprouvé l'efficacité, & avoit été délivré par ce moyen, d'une *incontinence d'urine* qui l'incommodoit depuis quinze ans. Enfin tout le monde peut avoir vu arriver, ou entendu raconter des histoires semblables. Après un si grand nombre d'observations décisives, & de témoignages authentiques, je ne vois pas trop comment on pourroit nier & méconnoitre cette propriété dans les souris; la maniere dont elles operent cet effet est inconnue, j'en conviens: mais est-on fondé à rejetter un fait, parce qu'on a des lumieres trop bornées pour en trouver la raison, & d'ailleurs est-on plus éclairé sur la façon d'agir des autres remedes? quoi qu'il en soit, ce remede est innocent, il n'y a aucun mauvais effet à en craindre; les souris servent de nourriture ordinaire aux peuples de Calecut, & on mange en France, dans certaines provinces, les rats d'eau. Ainsi un médecin prudent, instruit que les plus ignorans peuvent donner de bonnes idées, ne dédaignera point ce remede parce qu'il est conseillé par les bonnes femmes, & pourra dans l'occasion en permettre, ou même en conseiller l'usage.

Il y a un autre remede plus merveilleux encore, & dont l'efficacité, quoique constatée par deux observations dont un médecin célèbre dit avoir été le témoin oculaire, est plus inexpliquable & plus

douteuse ; c'est une amulette suspendue au cou, faite avec la poudre d'un crapaud rôti en vie dans un pot neuf. Henri de Heers rapporte qu'une femme étant attaquée d'une *incontinence d'urine* à la suite d'un accouchement laborieux, pendant lequel une accoucheuse mal-adroite lui avoit déchiré le sphincter de la vessie, il n'oublia aucun remede pour la guérir de cette incommodité ; il réussit à dissiper quelques symptômes accidentels, mais il ne put jamais arrêter l'excrétion continuelle d'*urine*, c'est pourquoi il s'avisa de lui faire préparer un syphon d'argent dont la branche la plus courte alloit dans la vessie, & l'autre d'environ quatre pouces aboutissoit à une bouteille ; par ce moyen il détourna le cours de l'*urine* qui se faisoit par le vagin, & consolida les ulceres qui étoient dans cette partie ; cette femme ainsi soulagée, & n'ayant d'autre incommodité que le poids de la bouteille, ne s'attendoit pas à une guérison plus complette ; elle pouvoit en ôtant son syphon, recevoir les caresses de son mari, & étant devenue enceinte, elle accoucha très-heureusement. Henri de Heers l'ayant perdu de vue, la rencontra quelque temps après, & fut fort surpris de se voir rendre son syphon, & d'apprendre que la malade parfaitement guérie n'en avoit plus besoin ; il en demanda la cause, & elle lui fit voir le petit sac pendu à son cou, où étoit renfermée la poudre de crapaud ; sa surprise augmenta encore, n'ayant jamais oui parler d'un semblable remede ; il assure qu'ayant eu l'occasion de s'en servir chez un marchand qui avoit une *incontinence d'urine*, à la suite d'une opération de la taille mal faite, il vit avec étonnement le même miracle se répéter (*Henric. ab. Heers*, 14. *lib. I*) ; nous n'avons rien à dire à cela sinon que *fides sit penes autorem*.

Si j'avois à traiter un malade attaqué de cette maladie, avant d'avoir recours à tous ces prétendus spécifiques, j'essayerois les remedes qui pussent combattre les causes que je connoîtrois ; je conseillerois l'opération de la taille à celui dans qui la maladie dépendroit du calcul, les astringens spiritueux, aromatiques, pris intérieurement, ou administrés en vapeurs, en bains, en fomentations, en injections, & sur-tout les vésicatoires, à ceux qui auroient le sphincter de la vessie paralytique, ou dans un relâchement plus ou moins considérable, les balsamiques dans le cas d'ulcere, *&c.* & je recommanderois aux meres dont les enfans seroient sujets à cette maladie, de s'abstenir des fouets, secours également cruels, inutiles & déplacés, d'élever leurs enfans moins mollement, de leur laisser faire de l'exercice, de leur donner des alimens moins aqueux, moins relâchans, de leur faire boire un peu de vin, sur-tout ferré, d'avoir soin qu'ils ayent toujours le ventre libre, parce que plus l'excrétion de sérosité aura lieu par les intestins, moins les *urines* seront abondantes ; & si ces secours sont insuffisans, je crois qu'on peut tirer plus d'utilité des fomentations aromatiques, astringentes, des légeres injections, & de l'usage d'un vin aromatique ferré, du cachou, & de quelqu'autres astringens semblables.

Pissement de sang. Le mélange du sang avec les *urines* leur donne une teinte d'un rouge plus ou moins foncé, suivant la quantité & la qualité du sang, qui est le signe distinctif de cette maladie. Lorsque le sang est peu abondant, on risque de confondre l'*urine* sanguinolente, avec celle dont la rougeur dépend de la trop petite quantité de phlegme, ou du mélange d'un sédiment rouge & briqueté.

Pour éviter cette erreur, il n'y a qu'à laisser à l'*urine* le temps de déposer ; si elle contient du sang, il se ramassera en grumeaux, en filamens noirâtres, qui par l'agitation ne pourront plus se redissoudre dans l'*urine* ; au lieu que les sédimens d'une autre nature paroîtront au fond du vaisseau en forme de poussiere, plus ou moins ténue, & se remêleront facilement avec le reste de l'*urine*. On peut aussi dans la même vue filtrer de l'*urine* sur laquelle on a des doutes, à travers un linge blanc, le sang se fera reconnoître par la couleur rouge qui s'y imprimera : les autres matieres n'altéreront pas sa blancheur.

Après qu'on se sera bien assuré de l'existence du *pissement de sang*, il faudra tâcher de remonter à son origine & à ses causes. Son origine peut varier d'autant de façons, qu'il y a de parties qui servent à la sécretion & à l'excrétion de l'*urine* ; les reins, les ureteres, la vessie & l'uretre peuvent en être les différentes sources. On connoit que le sang vient des

reins, & qu'il est dû à la rupture d'un vaisseau, lorsqu'il sort tout-à-coup (Hippocrate, *aph.* 78. *l. IV.*) lorsqu'il est très-abondant, lorsqu'il est bien mêlé avec l'*urine*, que la couleur est d'un rouge-clair, égale & uniforme. Cette excrétion d'ailleurs se faisant par un viscere peu sensible, n'est presque pas douloureuse. Le *pissement de sang* qui a cette source, est quelquefois occasionné par un effort critique, d'autres fois par la suppression des évacuations sanguines, des regles ou des hémorrhoïdes, comme le prouvent les observations d'Hercules Saxonin, de Rolfinkius, de Reiselius, *&c.* plus souvent encore par la présence d'un calcul anguleux dans les reins, sur-tout si le malade use de diurétiques chauds, des prétendus lithontriptiques, ou fait des exercices immodérés : de tous les exercices celui qui est le plus propre à exciter, même seul & sans la présence du calcul, une hémorrhagie rénale, c'est l'équitation, sans doute à cause de la compression des vaisseaux qui se répandent dans les fesses, les cuisses, & le périnée.

Riviere fait mention d'un homme de 50 ans qui pissoit du sang toutes les fois qu'il montoit a cheval, (*centur. ij. obser. xiij.*) le mouvement d'une voiture mal suspendue, sur-tout lorsqu'elle roule sur le pavé, ou dans des chemins raboteux, produit le même effet. Sydenham raconte qu'il étoit sujet au *pissement de sang* en conséquence d'un calcul dans les reins, qui se manifestoit toutes les fois qu'il marchoit trop long-temps, ou qu'il alloit en carrosse, à moins qu'il ne prît des précautions pour prévenir cet accident (*de mictu cruent. à calcul renib. impact.*) Les blessures dans les reins, les chûtes, l'action trop vive des cantharides, l'usage continué d'aloës, peuvent aussi donner lieu à l'excrétion du sang par les reins. On peut encore ajouter ici les *pissemens de sang* symptomatiques, qui surviennent quelquefois à la petite vérole, à la rougeole, à des fievres malignes, & plus souvent aux pleurésies dorsales.

Lorsque les ureteres fournissent le *sang* qui se mêle avec l'*urine*, c'est pour l'ordinaire en conséquence d'un calcul trop gros ou raboteux, qui traversant avec peine ces canaux, fait une solution de continuité dans les vaisseaux sanguins ; alors le malade sent une douleur aiguë à la région iliaque, & aux environs des reins, les *urines* sont moins abondantes, coulent avec peine, & sont chargées de graviers, & enfin on observe les divers symptomes de colique néphrétique.

Le *pissement de sang* doit être rapporté à la vessie, lorsqu'il est en petite quantité, par grumeaux, de couleur noirâtre ; lorsqu'il y a strangurie, douleur à l'hypogastre & au périnée ; lorsque ce *sang* se trouve mêlé avec du pus, avec des écailles, & qu'il exhale une odeur très fétide: c'est un signe que la vessie est ulcérée. (Hippocr. *aphor.* 80. *&* 81. *l. IV*). Les causes ordinaires de cette hémorrhagie sont le calcul, l'espece d'inflammation qu'on nomme *systrophique*, l'exulcération, la rupture de quelque vaisseau sanguin par un effort, une chûte, *&c.* La vessie est sujette à une autre espece d'hémorrhagie, dont Cælius Aurelianus fait mention, *tract. de morb. chroniq.* Elle se fait par des especes de tumeurs ou hémorrhoïdes, qui se forment au col de la vessie, comme dans le fondement, le vagin & la matrice. Cette évacuation se fait par intervalles, & est du nombre des *pissemens de sang* périodiques, qu'Archigene a observés. Elle demande une grande attention, parce que augmentant peu-à-peu, elle devient enfin si considérable qu'elle jette le malade dans des syncopes fréquentes ; elle excite aussi des douleurs aiguës vers le pubis, & quelquefois ces tumeurs grossissent au point de gêner beaucoup, ou même d'intercepter tout-à-fait le passage de l'*urine*.

L'uretre est la source la moins ordinaire du *pissement de sang*, & ce n'est guere que dans le cas de gonorrhée virulente, très-vive & cordée, que la semence soit chargée de stries de *sang*, se mêle avec l'*urine* ; il arrive quelquefois que le sang sorte périodiquement par l'uretre, ou par les tégumens de la verge, pur & indépendamment de l'excrétion des *urines*. Les hommes dans qui on observe cette évacuation, passent pour avoir leurs regles. On trouve dans le *journal de Medecine*, l'histoire d'un berger ainsi réglé, & dont le pere & sept à huit freres, présentoient le même phenomène. Stalpart, Vander Wiel rapporte plusieurs exemples semblables, *observ.* 80. *centur. j.* & Frédéric Hoffman assure avoir connu plusieurs personnes qui ont rendu pendant

quelques semaines, dans des temps réglés, une grande quantité de *sang* pur par la verge, après avoir auparavant senti des douleurs dans les aines & dans les cuisses. Il y a lieu de présumer que cette évacuation périodique est une espece de flux hémorrhoïdal, & qu'il se fait par le rameau qui des veines hémorrhoïdales externes va se distribuer dans la verge.

Le détail où nous venons d'entrer sur l'origine du *pissement de sang*, sur les causes qui l'excitent, & les symptômes qui accompagnent leur différente action, peut nous servir à en distinguer les différentes especes, à connoître quand il est symptômatique ou critique, dangereux ou salutaire, à quelle cause il doit être attribué. Hoffman se trompe quand il prononce généralement que tout *pissement de sang* est dangereux; cette assertion est plus fondée sur le raisonnement que sur l'observation. Hippocrate assure le contraire, & il a l'expérience pour lui; il dit que lorsque le *pissement de sang* revient rarement, par intervalles & sans douleur, il est avantageux, qu'il termine & dissipe heureusement les lassitudes; celui qui succede à la suppression des regles & des hémorrhoïdes, est aussi très-salutaire, il supplée à ces évacuations, & prévient les accidens que leur défaut entraineroit. Il n'est pas douteux que le *pissement de sang* au commencement des maladies, ne soit un symptôme fâcheux; qu'il ne soit aussi à craindre lorsqu'il est occasionné par un calcul dans les reins, les ureteres, la vessie; lorsqu'il survient aux scorbutiques; qu'il est la suite d'une extrême dissolution du sang, *&c.* & enfin lorsque l'hémorrhagie est trop abondante. Les signes qui nous indiquent que le danger est pressant, sont les nausées, les anxiétés, la petitesse, la fréquence & l'obscurité du pouls; la foiblesse, les défaillances, & les sueurs froides, *&c.* *V.* Urine. (*Séméiotique*).

Le *pissement de sang* critique n'exige aucun remede; celui qui est symptôme d'une autre maladie, n'en demande point de particulier; il se guérit lorsque la maladie à laquelle il est survenu prend une bonne tournure, par les efforts de l'art ou de la nature. Le rétablissement des regles & des hémorrhoïdes est la seule indication qui se présente à remplir dans le *pissement de sang* qui succede à ces évacuations supprimées.

L'excrétion des calculs, des graviers engagés dans les reins, les ureteres, ou le col de la vessie, est le seul secours efficace & vraiment curatif, lorsqu'il est dû à cette cause. Le repos, l'usage des émoliens en tisane, en injection, en lavement, en fomentation, en bain, ne sont que des adoucissans & des palliatifs qu'il ne faut pas négliger dans le paroxysme, & sur-tout quand il n'est pas possible d'employer la cure radicale. Les décoctions légeres de symphitum, d'althæa, sont très-appropriées dans ce cas; elles conviennent aussi très-bien lorsque le *pissement de sang* est dû à la rupture de quelque vaisseau à la suite d'une blessure, d'un effort, & qu'il y a beaucoup d'ardeur & d'inflammation; la saignée est alors très-bien placée, & dès que les accidens sont calmés par ces secours, il faut recourir aux astringens plus forts, mêlés avec les vulnéraires. C'est sous ce point de vue qu'on emploie avec succès la millefeuille, la prêle, l'aigremoine, le lierre terrestre, le bursa pastoris, les sommités d'hypericum, les sucs d'ortie & de marguerite, extraits ensemble, *&c.* Si l'hémorrhagie est considérable, & qu'il soit à craindre que le malade n'y succombe, il ne faut pas balancer à employer les astringens les plus actifs, tels que l'alun, le sang de dragon, le bol d'Arménie, *&c.* Leur usage n'est pas sans inconvénient; la crispation trop prompte qu'ils occasionnent, est une des causes fréquentes des ulceres qui succedent aux hémorrhagies des reins, des poumons & des autres parties. Mais la crainte de cet accident doit céder à l'assurance où l'on est d'une mort prochaine, si on ne les emploie pas. De deux maux il faut toujours éviter le pire; & rien n'est plus conforme aux loix de la nature, que de s'exposer à faire un petit mal, lorsque cela est indispensablement nécessaire pour en éviter un plus grand. Si le danger n'est pas urgent, qu'on s'abstienne scrupuleusement de ces remedes, ils sont inutiles ou dangereux.

Les personnes qui sont sujettes au *pissement de sang*, doivent pour prévenir le retour des paroxysmes, user des remedes adoucissans, des laitages entremêlés de quelque opiate tonique martiale, & ter-

miner leur traitement par l'usage des eaux minérales acidules ferrugineuses; ils doivent observer un régime de vie très-sobre, éviter avec circonspection tout excès dans le vin & les plaisirs vénériens, faire peu d'exercice, & point du tout en voiture ou à cheval, avoir attention de ne pas trop se couvrir dans le lit, & de ne pas rester long-temps couchés sur le dos; avec ces petites attentions on peut réussir à diminuer considérablement les accès, à les beaucoup éloigner, & même à les dissiper entiérement.

Pissement de pus. Le pus qui se trouve mêlé avec l'*urine*, peut avoir sa source dans quelqu'une des parties qui servent à sa sécrétion & à son excrétion, ou être apporté dans les reins de quelque autre partie avec la matiere de l'*urine*; le *pissement de pus* dépendant de la lésion des voies urinaires, succede ordinairement au pissement de sang, comme la phthisie succede à l'hémophthisie; il est le signe & l'effet d'un ulcere ou d'un abscès dans les parties, & se reconnoît par les signes qui ont précédé, savoir ou le pissement de sang ou les symptômes de l'inflammation, & la partie qui a été le siege de ces symptômes doit être censée la source du *pissement de pus.* Il y a beaucoup plus à craindre de cette excrétion lorsqu'elle vient d'un ulcere, que lorsqu'elle est fournie par un abscès; dans le premier cas elle est peu susceptible de curation; elle est bientôt suivie ou accompagnée de fievre lente, maigreur, foiblesse, en un mot, de tous les symptômes de la phthisie, & se termine assez sûrement par la mort du malade; dans le second cas, l'abscès étant vuidé, le *pissement de pus* peut cesser, & alors il a été plus favorable que nuisible; il ne devient dangereux que lorsque l'abscès se renouvelle ou qu'il se change en ulcere; c'est principalement par la quantité de pus qui est rendue tout-à-la-fois, qu'on peut juger qu'il a été fourni par un abscès; on peut aussi tirer des éclaircissemens des symptômes précédens & concomitans pour distinguer si le *pissement de pus* doit sa naissance à cette cause ou à un ulcere.

Lorsqu'on est bien assuré que c'est un abscès qui en est la source, on laisse agir la nature, ou on lui aide par des légers vulnéraires incisifs diurétiques, si le pus est trop épais & gluant; & quand le pus a presque cessé de couler, on a recours aux balsamiques. Dans le cas d'ulcere, il n'y a rien de plus à faire que dans tous les autres ulceres intérieurs, *v.* PHTHISIE, c'est-à-dire, il ne faut pas s'attendre à guérir par le seul usage du lait, mais il faut le couper avec les décoctions vulnéraires détersives, légérement diurétiques, insister plus long-temps sur l'usage des baumes; on peut s'en servir indifféremment, leurs vertus sont toutes les mêmes; le plus précieux & le plus vil n'offrant à l'analyse du chymiste éclairé & aux yeux du médecin observateur aucune différence remarquable. Les eaux sulphureuses de Bareges, de Cauterets, Bonnes, sont aussi dans ce cas très-appropriées.

Si le pus est par un effort critique apporté aux reins de quelque autre partie, de la poitrine, du foie, de la cuisse, *&c.* (ce qu'on connoit par l'absence des signes qui caractérisent l'ulcere ou l'abscès des voies urinaires), il faut favoriser cette excrétion par les boissons abondantes peu chaudes, par l'usage des diurétiques un peu forts, des vulnéraires, des balsamiques; on peut augmenter un peu l'action des reins, en appliquant des linges chauds, en faisant quelque friction sur les parties extérieures qui leur répondent. Ne seroit-il pas à-propos de se servir, dans la même vue, des cantharides, le diurétique par excellence? On auroit attention d'en modérer extrêmement les doses, & de n'en pas continuer trop long-tems l'usage.

Pissement de poils, pili-miction. Cette altération de l'*urine* qui consiste dans un mélange de petits corpuscules longs, déliés & semblables à des poils, étoit connue d'Hippocrate; mais elle n'a reçu un nom particulier que du temps de Galien. Cet auteur dit " que les médecins modernes appellent du nom de *trichiasis*, τριχίασις, dérivé de τριχες, *cheveux*, une maladie dans laquelle on voit dans l'*urine* des especes de poils qui sont pour l'ordinaire blancs ". *Comment. in aphor.* 76. *lib. IV.* Les observations de cette maladie étant très-rares, on est fort peu éclairé sur sa nature, ses causes, son siege & sa curation; il y a lieu de penser que ces petits filets sont formés par l'adunation des parties muqueuses dans les tuyaux des reins; c'est aussi dans ce viscere qu'Hippocrate en marque l'origine.

Lorsqu'il se trouve, dit-il, dans l'*urine* épaisse des petites caroncules ou des especes de poils, c'est aux reins qu'il faut chercher la source de cette excrétion. *Aphor.* 76, *lib. IV.* Il est peu nécessaire de faire observer combien est absurde l'idée de ceux qui prétendent que ces filamens sont de véritables cheveux formés dans les vaisseaux sanguins, & que tout le sang est particuliérement disposé à se convertir en cheveux. *V.* PLICA POLONICA. Tulpius paroit donner dans cette idée; il dit avoir observé un exemple mémorable du *trichiasis* périodique dans un jeune homme qui pendant l'espace de quatre ans rendoit tous les quinze jours une assez grande quantité de cheveux avec difficulté d'uriner & des anxiétés générales. " Chaque cheveu étoit, dit-il, de la „ longueur d'un demi-doigt, & quelquefois même de la longueur du doigt en„ tier, mais ils étoient si couverts, si en„ veloppés de mucosité, que rarement „ les voyoit on à découvert; chaque pa„ roxisme duroit environ quatre jours, „ & hors de ce temps le malade étoit „ tranquille, bien portant, urinoit sans „ douleur, & ne rendoit aucun cheveu „. *Observ. médec. lib. II. cap. xlij.*

Horstius fait aussi mention de cette maladie (*epist. médec. sect. V*); il nous apprend qu'un des remedes les plus efficaces est l'esprit de térébenthine mêlé du sirop d'althæa : singuliere combinaison !

On peut ajouter à ces altérations de l'*urine* celle qu'on a quelquefois observée produite par le mélange de différens corps étrangers, 1°. par des vers, telle étoit l'*urine* que Hehrenfried Hagendorn trouva dans un malade attaqué de la petite vérole, remplie de petits vermisseaux ailés qui nageoient & se remuoient en divers sens tant que l'*urine* resta chaude, & qui moururent dès qu'elle fut refroidie. Schenkius rapporte une observation semblable, & quelques auteurs tels que Platerus, Rhonserus, Edmundus de Meara & Rhodius assurent avoir vu des vers sortir par le canal de l'uretre indépendamment de l'*urine*; 2°. par des champignons, s'il faut ajouter foi à l'observation que rapporte Christianus Frederic Germannus, d'un homme qui, après avoir senti des douleurs très-vives à la région des reins & du diaphragme, rendit une grande quantité d'*urine* sanguinolente remplie de champignons qui imitoient la figure d'une cerise avec son pédicule; le médecin de qui nous tenons cette histoire, assure les avoir ramassés dans le pot-de-chambre pour les conserver; 3°. enfin, il y a plusieurs observations de personnes qui ont rendu avec les *urines* différens corps qu'ils avoient avalés, ou qui avoient été introduits dans le corps par d'autres voies. M. Nathanael Fairfax dit qu'une femme rendit en urinant une balle de plomb qu'elle avoit avalée quelque temps auparavant pour se guérir de la passion iliaque. *Act. philosoph. angl. mens. octobr.* 1668.

Olaus Borrichius raconte que la même chose est arrivée à un homme qui avoit avalé des grains de plomb en mangeant du gibier, & qui les rendit avec l'*urine*. Un malade, suivant le rapport de M. Sigismond Cisholti, ayant reçu un coup de fusil dans le ventre, rendit par les *urines* une petite balle de celles que nous appellons en françois *chevrotine*. Voy. *la bibliotheque pratique de* Manget, *tom. IV. lib. XIX. pag.* 1006 *& suiv.*

Nous laissons aux théoriciens oisifs & jaloux de trouver des raisons par-tout, le soin d'expliquer comment ces corps étrangers ont pu se former, & sur-tout comment ils ont pu traverser tous les tuyaux si déliés qui se présentent à leur passage jusqu'à l'extrémité de l'uretre; nous ne prétendons pas non plus redresser ceux qui ne concevant pas comment ces faits se sont passés, se croyent fondés à les nier; ne pouvant pas délier le nœud, ils le coupent. Nous nous contenterons de remarquer que ce ne sont pas les seuls faits qui soient inexplicables, & que la nature offre plus d'un mystere, lorsqu'on l'examine de près. (*m*)

URINE, s. f. *Teinture.* L'*urine* est du nombre des drogues non colorantes, dont les teinturiers se servent à préparer les étoffes avant de les mettre en couleur; entr'autres usages, elle aide à fermenter & échauffer le pastel; & on l'emploie aussi au lieu de chaux dans les cuves de bleu. On se sert quelquefois d'*urine* pour dégraisser les laines, les étoffes, & ouvrages faits de laine, comme draps, ratines, serges, *&c.* bas, bonnet, *&c.* mais l'on prétend que ce dégraissage est très-mauvais, qu'il préjudicie beaucoup aux marchandises, & l'on ne devroit y

employer que du savon ou de la terre bien préparée. (*D. J.*)

URINEUX, adj. *Gramm. & Chymie*, il se dit des sels produits par l'urine ou des sels qui ont l'odeur ou la saveur d'urine, ou l'odeur & la saveur des sels produits par l'urine. On dit aussi une odeur *urineuse*.

URI-NOSE, *Géog. mod.*, c'est-à-dire, nez de travers; montagne d'Angleterre qui regne dans le Cumberland, le Westmorland & le Lancashire. C'est une des plus hautes du pays. (*D. J.*)

URIUM, *Géog. anc.*, fleuve de l'Espagne bétique. Pline, *l. III. c. j.* dit que c'est un des deux fleuves qui coulent entre l'Anas & le Bétis. C'est présentement le Tinto, selon le P. Hardouin. (*D. J.*)

URNA, *Mesure romaine*, mesure de capacité chez les Romains, qui contenoit la moitié de l'amphore; Columelle parle de vignobles dont le *jugerum* donnoit six cents *urnes* de vin: ce qui reviendroit en mesure seche à environ cinquante boisseaux par arpent. (*D. J.*)

URNE, s. f. *urna*, *Antiq. rom.*, vaisseau de différente matiere, usage, grandeur & figure. On employoit les *urnes* pour renfermer les cendres des corps après les avoir brûlés; on les employoit encore pour jeter les buletins de suffrage dans les assemblées des citoyens de Rome pour l'élection des magistrats, & dans les jugemens. On se servoit de l'*urne* pour la divination; on tiroit aussi des *urnes* les noms de ceux qui devoient combattre les premiers aux jeux publics; enfin on conservoit les vins dans des *urnes* expresses.

Comme les *urnes* servoient principalement à contenir les cendres des morts, on fabriquoit des *urnes* de toutes sortes de matieres pour cet usage. Trajan ordonna qu'on mit ses cendres dans une *urne* d'or, & qu'elle fût posée sur cette belle colonne qui subsiste encore aujourd'hui. L'*urne* du roi Démétrius étoit aussi d'or, au rapport de Plutarque. Spartien dit que les cendres de l'empereur Sévere furent apportées à Rome dans une *urne* d'or. Dion prétend que son *urne* n'étoit que de porphire, & Hérodien qu'elle étoit d'albâtre; Marcellus qui prit Syracuse, avoit une *urne* d'argent.

Les *urnes* de verre sont un peu plus communes. Marc Varron voulut qu'on mit ses cendres dans un vaisseau de poterie, avec des feuilles de myrte, d'olivier & de peuplier; ce que Pline appelle *à la pythagoricienne*, parce que c'étoient les plus simples.

Les *urnes* de terre, d'usage pour les personnes du commun, étoient ordinairement plus grandes, parce que comme l'on prenoit moins de soin pour réduire leurs cadavres en cendres, les os qui n'étoient qu'à moitié brûlés tenoient plus de place. D'ailleurs ces *urnes* servoient pour mettre les cendres d'une famille entiere, du moins pour celles du mari & de la femme, comme nous l'apprenons de cette inscription antique.

Urna *brevis geminum quamvis tenet ista* cadaver.

Pour ce qui concerne la figure des *urnes*, celles de terre étoient faites à peu près comme un pot de terre ordinaire, si ce n'est qu'elles étoient plus hautes & plus retrécies vers le col. Il y en a plusieurs dont le pié se termine en pointe; quelques-unes ont des anses, & d'autres n'en ont point. La plupart sont sans façon & sans bas-reliefs; mais il y en a qui portent des figures d'hommes ou d'animaux.

Les *urnes* de bronze ou d'autre métal étoient pour des personnes opulentes ou de qualité. Il y en a peu qui n'ayent à l'entour quelque sculpture & bas-relief, comme on peut s'en convaincre en consultant les figures qu'en ont donné les antiquaires.

On a vu des *urnes* d'Egypte qui sont de terre cuite, chargées d'hiéroglyphes & remplies de momies, ce qui est fort particulier; parce que les Egyptiens avoient coutume d'embaumer les corps entiers, & qu'on faisoit peu d'*urnes* pour les y déposer.

Parmi le grand nombre d'*urnes* qui se voient à Rome, il y en a de rondes, de quarrées, de grandes, de petites, les unes toutes unies, les autres gravées en bas-relief. Il s'en trouve qui sont accompagnées d'épitaphes, d'autres qui ont seulement le nom de ceux à qui elles appartenoient. Quelques-unes n'ont de caracteres que ces deux lettres D. M. D'autres ont seulement le nom du potier qui les avoit faites, écrit sur le manche ou dans le fond.

Les anciens gardoient leurs *urnes* dans leurs maisons; ils en plaçoient aussi sur ces petites colonnes quarrées qui por-

toient leurs épitaphes, & que nous appellons *cipes*, à cause de leur figure. On les mettoit encore dans des sépulchres de pierre ou de marbre : cette inscription le dit.

Te lapis, obtestor, leviter super ossa quiesce,
Et nostro cineri ne gravis esse velis.

Les gens de qualité avoient des voutes sépulchrales, où ils mettoient dans des *urnes* les cendres de leurs ancêtres. On a trouvé autrefois à Nîmes une de ces voûtes avec un riche pavé de marqueterie, qui avoit tout-à-l'entour des niches dans le mur ; & dans chaque niche, on avoit mis des *urnes* de verre doré remplies de cendres.

Les Romains avoient deux sortes d'*urnes* pour les suffrages ; les premieres, appellées *cistæ*, avoient une large ouverture ; l'on y mettoit les balottes & les tablettes, pour les distribuer au peuple avant que de procéder à l'élection. Les autres *urnes*, nommées *citellæ*, avoient l'ouverture très-etroite, & c'étoit dans celles-ci que le peuple jetoit son suffrage. Sur la fin de la republique, il arriva quelquefois qu'on enleva ces dernieres *urnes*, afin que les suffrages ne pussent pas être comptés.

Les *urnes* à conserver le vin étoient distinguées en grandes & petites ; les petites contenoient seulement dix-huit ou vingt pintes de notre mesure ; mais les grandes faisoient la charge d'une charrette, & contenoient cent vingt amphores ; le tout égaloit selon quelques critiques, le poids de seize cents livres, & selon d'autres, de 1920 livres. Columelle les appelle *ventrosas*, à large ventre ; il paroît qu'elles ne devoient pas être d'une médiocre grandeur, s'il est vrai ce qu'en disent Laërce & Juvenal, qu'elles servissent d'habitation à Diogene. L'on objecte contre leur recit, que le tonneau de ce philosophe etoit de bois, parce qu'il le rouloit souvent au rapport de Lucien ; mais des vases si gros & si matériels, quoique de terre cuite, pouvoient bien sans danger se rouler sur des peaux, de la paille, & même sur le pavé le plus dur.

Quant aux *urnes* lacrymales, il est vrai qu'on a trouvé dans des tombeaux plusieurs phioles, dans lesquelles, dit-on, les Romains ramassoient les larmes qu'on répandoit pour les morts ; mais la figure de ces phioles annonce qu'on ne pouvoit s'en servir à cet usage, mais bien pour y mettre les baumes & les onguens liquides, dont on arrosoit les ossemens brulés ; il est donc vraisemblable que tout ce qu'on appelle *lacrymatoire* dans les cabinets, doit être rapporté à cette espece de phioles uniquement destinées à mettre les baumes pour les morts. (*D. J.*)

URNE, *Sculpt.*, ornement de sculpture ; c'est une espece de vase bas & large, dont on orne quelquefois les balustrades, & qui sert d'attribut aux fleuves & aux rivieres ; on les trouve ainsi représentés sur les médailles & les bas-reliefs antiques. Les poëtes en parlent sur le même ton. Ils nous peignent le Tibre & le Pô, appuyés sur leur *urne*, quand ils nous parlent de leurs sources. (*D. J.*)

URNE *cinéraire*, *Antiq. rom.*, voyez URNE ; nous n'ajouterons que deux mots en passant.

Les *urnes cinéraires* étoient fort en usage chez les Romains : elles servoient, comme on le voit, à recueillir les cendres des morts qu'on étoit dans la coutume de brûler. Il y en avoit de différentes matieres.

On en a trouvé de verre, & c'est le plus grand nombre ; il y en a où les cendres du mort sont encore enfermées ; M. de Caylus a donné la figure d'une de ces *urnes*, qui est d'un très-bon goût de travail. Les anses sont d'une composition d'autant plus ingénieuse, qu'elles se lient avec l'ornement général du morceau, c'est-à-dire qu'elles sont fermées par les extrêmités de deux branches de laurier, qui soutiennent une coquille naturellement & convenablement attachée au corps du vase. Ces deux branches raccordées avec goût, portent les feuilles qui leur sont naturelles ; & pour enrichir le reste du vase, ces feuilles sont mêlées avec celles du lierre, dont l'emblême convient à la destination de l'*urne*. (*D. J.*)

URNE *funéraire*, *Archit. décorat.*, espece de vase couvert, orné de sculpture, qui sert d'amortissement à un tombeau, une colonne, une pyramide & autre monument funéraire, à l'imitation des anciens, qui renfermoient dans ces sortes d'*urnes* les cendres des corps des défunts. (*D. J.*)

UROMANTE, s. m. *Méd. & Divinat.*, nom composé de deux mots grecs, οὖρον, *urine*, & μάντις, *devin*, qu'on

donne à ceux qui font profession de *deviner* les maladies par la seule inspection des *urines*; il y a eu dans tous les temps de ces charlatans effrontés, qui ont prétendu faire, par ce seul signe souvent fautif, ce dont les médecins les plus éclairés ne viennent que difficilement à bout, en reunissant & combinant toutes les lumieres que la séméiotique fournit. Il y en a même qui ont porté plus loin leurs prétentions, & qui se vantent de connoître aux *urines* l'âge, le sexe, le tempérament, l'état du corps, *&c.* des personnes dont ils examinent l'*urine*. Un homme qui fait des promesses si merveilleuses, est regardé avec admiration par le peuple, qui se garde bien d'examiner s'il les tient; & le sage ne voit dans lui qu'un imposteur condamnable, qui mériteroit d'être exposé à la sévérité des loix, non pas comme abusant de la crédulité du peuple (car les magistrats auroient trop affaire, s'ils exerçoient leurs droits sur tous ceux qui sont coupables d'une pareille faute), mais comme le trompant sur un article qui intéresse l'état, sur le bien qui est le plus précieux même à chaque particulier, la vie & la santé. *V.* Urine, *Séméiotique.*

Pour le désabuser sur le compte de ces empiriques, il ne sera pas mal de découvrir ici la manœuvre qu'ils emploient pour le tromper. Ils commencent par glisser dans l'urine quelque liqueur qui la fait fermenter & sortir par-dessus les bords du verre: ce premier phénomene étonne, ils profitent de ce moment de surprise pour faire quelques questions vagues qui les menent à découvrir où est la douleur la plus violente du malade, son sexe, son âge, & là-dessus ils bâtissent leur systême de maladie, & en nomment un si grand nombre les unes après les autres, qu'ils n'est presque pas possible que le malade n'y reconnoisse celle dont il est attaqué.

Ils ne se bornent pas à cette seule fourberie, car outre la consultation qu'il faut payer, ils ont encore soin de tirer de l'argent d'une infinité de drogues qu'ils donnent à prendre, dont ils ne connoissent pas eux-mêmes la vertu, & qui sont ordinairement assez violentes pour augmenter la force de la maladie & occasionner d'autres accidens. Ce seroit bien certainement là le cas de faire revivre la loi du tallion, & de punir de mort des gens qui la donnent journellement à tant d'autres. (*m*)

UROMANTIE, s. f. *Méd. & divin.*, mot formé de οὖρον, *urine*, & μαντεία, *divination*, qui signifie l'art de *deviner* par le moyen des *urines* l'état présent d'une maladie, & d'en prédire les événemens futurs. Cette partie de la séméiotique, réduite à un juste milieu, dépouillée de tous les excès du charlatanisme & cultivée avec soin, peut fournir beaucoup de lumieres, sur-tout dans les cours des maladies aiguës, des fievres, qu'on appelle communément *putrides*. (*voy.* Urine, *séméiotiq.*) Différens auteurs lui ont donné les noms synonymes d'*urocrise*, d'*uroscopie*, &c. *urocrise* est formé de οὖρον & de κρίσις, *jugement*, & signifie à la lettre le *jugement* qu'on porte des maladies par l'inspection des urines; *uroscopie* est composé de οὖρον, & d'un dérivé du verbe σκέπτομαι, *je considere*, il signifie littéralement le simple *examen des urines*.

UROUCOLACAS, s. m. *terme de relation*, nom qu'on donne dans l'Archipel au prétendu revenant qui a été ranimé par le diable, pour commettre des désordres; c'est le mot grec moderne estropié βρουκόλακος ou βρουκόλακας. Comme il n'y a chez les Grecs d'aujourd'hui qu'ignorance & superstition, il n'est pas étonnant qu'ils admettent des spectres composés d'un corps mort & d'un diable. (*D. J.*)

URPANUS, *Géog. anc.*, fleuve de la Pannonie. Pline *l. III. c. xxvj*, en fait un fleuve assez considérable, & ajoute qu'il se jette dans le Danube, au-dessus de la Drave. C'est présentement le Sarwitz. (*D. J.*)

URRY, s. m. *Hist. nat.*, nom Anglois donné par les habitans du côté de Cheshire & de quelques autres provinces d'Angleterre, & une terre noire fort grasse qui couvre immédiatement les couches de charbon de terre. On a éprouvé que cette substance étoit très-propre à fertiliser les terres.

URSEL, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, au cercle du bas Rhin, dans le comté de Konigstein, à trois lieues de Francfort. Elle appartient à l'électeur de Mayence. Les troupes de Hesse & de Saxe ayant pris cette ville en 1645, la réduisirent en cendres, & elle ne s'est guere relevée depuis. (*D. J.*)

URSENTINI, *Géog. anc.*, peuples

d'Italie, dans la Lucanie, Pline *l. III. c. xj.* les marque dans les terres. On croit que leur ville s'appelloit *Ursa* ou *Ursentum*, & que c'est présentement celle d'Orso. (*D. J.*)

URSEOLA, *Géog. anc.*, ville de la Gaule narbonnoise; elle est placée dans l'itineraire d'Antonin, sur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes cottiennes. On la trouve entre Valence & Vienne, à 22 milles de la premiere de ces villes, & à 26 milles de la seconde. M. de Valois veut que ce soit aujourd'hui Roussillon dans le Dauphiné, près du Rhône, entre Valence & Vienne. (*D. J.*)

URSEREN-THAL, *Hist. mod.*, en François le *val d'Urseren*; vallée de Suisse, au canton d'Uri. C'est un petit pays de trois lieues de longueur, & d'une lieue de large, sans aucun arbre. Il y a dans cette vallée trois grandes routes; savoir, celle d'Italie par le mont S. Gothard, celle du Vallais par le mont de la Fourche, & celle des Grisons par le mont de Tavesch. Les habitans de ce val sont les descendans des anciens Lépontiens qui étoient comptés entre les peuples de la Rhétie, c'est-à-dire des Grisons. L'évêque de Coire a la jurisdiction spirituelle de la vallée d'*Urseren*; quant au temporel, les habitans de cette vallée sont regardés comme membres de la ligue Grise, & comme faisant partie des justiciables de l'abbé de Disentis. (*D. J.*)

URSIN. *Voy.* OURSIN.

URSO, *Géog. anc.*, ville de l'Espagne bétique, selon Pline, *l. III. c. j.* C'est l'Ὑρσων d'Apien, *in iber. p.* 291, & l'Ursaon d'Hirtius, *de bel. hisp.* Pline lui donne le surnom de *Genua Urbanorum*, ou *Gemina Urbanorum*, surnom qui lui fut donné, parce qu'il y mena une colonie formée d'une des légions surnommées *Gemina* ou *Gemella*; & parce que les soldats de cette colonie avoient été levés seulement dans la ville de Rome.

On trouve dans Gruter une ancienne inscription avec le nom de cette ville: *Resp. Ursonensium.* Natalis qualifié *presbyter de civitate Ursonensium*, souscrivit au premier concile d'Arles. Le nom moderne de cette ville est *Ossuna Mariana*, *l. III. hist. c. ii.* (*D. J.*)

URSULINES, s. f. pl. *Hist. eccl.*, congrégation ou ordre de religieuses qui suivent la regle de S. Augustin, & qui prennent ce nom, parce qu'elles ont une dévotion particuliere à Ste. Ursule, comme patrone de leur ordre.

La bienheureuse Angele de Bresce établit premierement cet institut en Italie en 1537, ensuite il fut approuvé en 1544 par le pape Paul III. puis uni sous la cloture & les vœux solemnels en 1572 par Grégoire XIII. à la sollicitation de S. Charles Borromée & de Paul Léon, évêque de Ferrare. Depuis, Magdeleine Luillier, dame de Ste. Beuve, fonda en 1611 les *Ursulines* en France; le premier monastere est celui de Paris, d'où elles se sont répandues dans tout le reste du royaume.

Une des principales fins de leur institut, est l'éducation des jeunes filles; elles tiennent à cet effet des écoles pour les enfans du dehors, & prennent des pensionnaires dans leurs monasteres. Le zele & le succès avec lesquels elles s'acquittent de ce devoir, justifient tous les jours l'utilité de leur établissement.

URTICOIDE, s. f. *Hist. nat. bot.*, *urticoïdes*, genre de plante dont les fleurs sont imparfaites; elles n'ont point de pétales, & elles sont attachées à un embryon qui devient dans la suite une semence applatie renfermée dans un calice composé de deux feuilles; les étamines & les sommets naissent séparément du fruit, & n'ont point d'embryon. *Pontederæ anthologia.* Voy. PLANTE.

URUCATU, s. m. *Hist. nat. bot. exot.* Cette plante du Brésil croit sur l'arbre *Urucedit iba*; elle pousse quatre ou cinq feuilles larges en bas, & formant une bulbe ovale, longue d'environ quatre doigts, qui renferme une substance médullaire grasse, de même couleur & de même consistance qu'un onguent d'un blanc verdâtre & entremêlé d'un grand nombre de filets blanchâtres: les feuilles se séparent audessus de la bulbe, elles ont un pié de long & sont faites comme une langue: chacune d'elles a trois nervures qui l'accompagnent dans toute sa longueur. (*D. J.*)

URUGUAY, L', *Géog. mod.*, riviere de l'Amérique méridionale, qui se décharge dans le Parana, un peu au-dessus de Buenos-Aires, par le 34e. degré de latitude australe: c'est ici que le Parana prend le nom de *Rio de-la-Plata*. (*D. J.*)

VRYGRAVES, *ou* FREYGRAVES, *Hist. mod. & droit politique*, mots Alle-

mands qui signifient *comtes libres*; c'est ainsi que l'on nommoit les assesseurs, échevins ou juges qui composoient le *tribunal secret de Westphalie*. Dans les temps d'ignorance & de superstition, les plus grands seigneurs d'Allemagne se faisoient un honneur d'être agregés à ce tribunal infâme. Semblables aux *familiers* de l'inquisition d'Espagne ou de Portugal, ils croyoient se faire un mérite devant Dieu, en se rendant les délateurs, les espions & les accusateurs, & souvent en devenant les assassins & les bourreaux secrets de ceux de leurs concitoyens, accusés ou coupables d'avoir violé les commandemens de Dieu & de l'église. Leurs fonctions sublimes furent abolies en 1512 par l'empereur Maximilien I. ainsi que le tribunal affreux auquel ils ne rougissoient pas de prêter leur ministere. *Voy.* l'article TRIBUNAL *secret de Westphalie*.

U S

US, s. m. *Gram. & Jurispr.*, est un vieux terme qui signifie *usage*, c'est-à-dire, la maniere ordinaire d'agir en certains cas.

On joint ordinairement le terme d'*us* avec celui de *coutumes* : on dit *les us & coutumes* d'un tel lieu, comme si ces termes étoient absolument synonymes. Cependant le terme de *coutumes*, lorsqu'on l'emploie seul, dit souvent plus qu'*us* ou *usage*; car la coutume s'entend ordinairement d'une loi, laquelle, à la vérité, dans toute son origine, n'étoit qu'un usage non-écrit, mais qui par la suite des temps, a été rédigée par écrit, au lieu que par le terme d'*us* ou *usage*, l'on n'entend communément, comme on l'a déja dit, que la maniere ordinaire d'agir, ce qui ne forme point une loi écrite.

Mais quand on joint le terme de *coutumes* avec celui d'*us*, on n'entend ordinairement par l'un & par l'autre que des usages non-écrits, ou du moins qui ne l'étoient pas dans l'origine.

Ces *us & coutumes*, lors même qu'ils ne sont pas rédigés par écrit, ne laissent pas par succession de temps d'acquérir force de loi, sur-tout lorsqu'ils se trouvent adoptés & confirmés par plusieurs jugemens, ils deviennent alors une jurisprudence certaine. *Voy.* COUTUME & USAGE.

Les *us & coutumes* de la mer sont les usages & maximes que l'on suit pour la police de la navigation & pour le commerce maritime. C'est le titre d'un traité juridique de la marine, fait par Etienne Cléirac. Ces *us & coutumes* ont servi de modele pour former les ordonnances & réglemens de la marine. *V.* MARINE, NAVIGATION, COMMERCE MARITIME, ASSURANCE, POLICE, FRET, NOLIS, *&c.* (*A*)

USADIUM PROMONTORIUM, *Géog. anc.*, promontoire de la Mauritanie tangitane, sur la côte de l'océan occidental, selon Ptolomée, *l. IV. c. j.* Marmol dit que le nom moderne est *Cabode-Alguer*. (*D. J.*)

USAGE, COUTUME, *Synon.* L'*usage* semble être plus universel : la *coutume* paroît être plus ancienne. Ce que la plus grande partie des gens pratique, est un *usage* : ce qui s'est pratiqué depuis longtemps est une *coutume*.

L'*usage* s'introduit & s'étend : la *coutume* s'établit & acquiert de l'autorité. Le premier fait la mode, la seconde forme l'habitude ; l'un & l'autre sont des especes de loix, entierement indépendantes de la raison, dans ce qui regarde l'extérieur de la conduite.

Il est quelquefois plus à propos de se conformer à un mauvais *usage*, que de se distinguer même par quelque chose de bon. Bien des gens suivent la *coutume* dans la façon de penser, comme dans le cérémonial ; ils s'en tiennent à ce que leurs meres & leurs nourrices ont pensé avant eux. *Girard.* (*D. J.*)

USAGE, s. m. *Gram.* La différence prodigieuse de mots dont se servent les différens peuples de la terre pour exprimer les mêmes idées, la diversité des constructions, des idiotismes, des phrases qu'ils emploient dans les cas semblables, & souvent pour peindre les mêmes pensées ; la mobilité même de toutes ces choses, qui fait qu'une expression reçue en un temps est rejetée en un autre dans la même langue, ou que deux constructions différentes des mêmes mots y présentent des sens qui quelquefois n'ont entr'eux aucune analogie, comme *grosse femme* & *femme grosse*, *sage femme* & *femme sage*, *honnête homme* & *homme honnête*, &c. Tout cela démontre assez qu'il y a bien de l'arbitraire dans les langues, que les mots

& les phrases n'y ont que des significations accidentelles, que la raison est insuffisante pour les faire deviner, & qu'il faut recourir à quelqu'autre moyen pour s'en instruire. Ce moyen unique de se mettre au fait des locutions qui constituent la langue, c'est l'*usage*. " Tout est *usage* dans les langues (*Voy.* LANGUE, *init.*); le matériel est la signification des mots, l'analogie & l'anomalie des terminaisons; la servitude ou la liberté des constructions, le purisme ou le barbarisme des ensembles ". C'est pourquoi j'ai cru devoir définir une langue, la totalité des *usages* propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix.

" Il n'y a nul objet, dit le P. Buffier (*Gramm. fr.* n°. 26), dont il soit plus aisé & plus commun de se former l'idée, que de l'*usage* (en général); & il n'y a nul objet dont il soit plus difficile & plus rare de se former une idée exacte, que de l'*usage* par rapport aux langues ". Ce n'est pas précisement de l'*usage* des langues qu'il est difficile & rare de se former une idée exacte, c'est des caracteres du bon *usage* & de l'étendue de ses droits sur la langue. Les recherches méme du P. Buffier en sont la preuve, puisqu'après avoir annoncé cette difficulté, il entre en matiere en commençant par distinguer le bon & le mauvais *usage*, & ne s'occupe ensuite que des caracteres du bon, & son influence sur le choix des expressions.

" Si ce n'est autre chose, dit M. de Vaugelas en parlant de l'*usage* des langues (*Remarq.* préf. *art. ij. n.* 1.), si ce n'est autre chose, comme quelques-uns se l'imaginent, que la façon ordinaire de parler d'une nation dans le siege de son empire; ceux qui sont nés & élevés n'auront qu'à parler le langage de leurs nourrices & de leurs domestiques, pour bien parler la langue du pays. . . . Mais cette opinion choque tellement l'expérience générale, qu'elle se réfute d'elle-même. . . . . Il y a sans doute, continue-t-il (*n.* 2.), deux sortes d'*usages*, un *bon* & un *mauvais*. Le mauvais se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses, n'est pas le meilleur; & le bon, au contraire, est composé, non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix; & c'est véritablement celui que l'on nomme le maître des langues, celui qu'il faut suivre pour bien parler & pour bien écrire".

Ces réflexions de M. de Vaugelas sont très-solides & très-sages, mais elles sont encore trop générales pour servir de fondement à la définition du bon *usage*, qui est, dit-il (*n.* 3.), *la façon de parler de la plus saine partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps.*

" Quelque judicieuse, reprend le P. Buffier (*n*°. 32.), que soit cette définition, elle peut devenir encore l'origine d'une infinité de difficultés : car dans les contestations qui peuvent s'élever au sujet du langage, quelle sera *la plus saine partie de la cour & des écrivains du temps?* Certainement si la contestation s'éleve à la cour, ou parmi les écrivains, chacun des deux partis ne manquera pas de se donner pour *la plus saine partie*. . . . . Peut-être feroit-on mieux, ajoute-t-il (*n*°. 33.), de substituer dans la définition de M. de Vaugelas, le terme de *plus grand nombre* à celui de *la plus saine partie*. Car enfin, là où le plus grand nombre de personnes de la cour s'accorderont à parler comme le plus grand nombre des écrivains de réputation, on pourra aisément discerner quel est le (bon) *usage*. *La plus nombreuse partie* est quelque chose de palpable & de fixe, au lieu *que la plus saine partie* peut souvent devenir insensible & arbitraire".

Cette observation critique du savant jésuite, est très-bien fondée; mais il ne corrige qu'à demi la définition de Vaugelas. *La plus nombreuse partie* des écrivains rentre communément dans la classe désignée par M. de Vaugelas comme n'étant pas la meilleure; & pour juger avec certitude du bon *usage*, il faut effectivement indiquer la portion la plus saine des auteurs, mais lui donner des caracteres sensibles, afin de n'en pas abandonner la fixation au gré de ceux qui auroient des doutes sur la langue. Or il est constant que c'est la voix publique de la renommée qui nous fait connoître les meilleurs auteurs qui se sont rendus célebres par leur exactitude dans le langage. C'est donc d'après ces observations que je dirois que le bon *usage est la façon de parler de la plus nombreuse partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus nombreuse partie des auteurs les plus estimés du temps.*

Ce n'est point un vain orgueil qui ôte à la multitude le droit de concourir à l'établissement du bon *usage*, ni une basse

flatterie qui s'en rapporte à la plus nombreuse partie de la cour ; c'est la nature même du langage.

La cour est dans la société soumise au même gouvernement, ce que le cœur est dans le corps animal ; c'est le principe du mouvement & de la vie. Comme le sang part du cœur, pour se distribuer par les canaux convenables jusqu'aux extremités du corps animal, d'où il est ensuite reporté au cœur, pour y rendre une nouvelle vigueur, & vivifier encore les parties par où il repasse continuellement aux extrémités; ainsi la justice & la protection partent de la cour, comme de la premiere source, pour se répandre, par le canal des loix, des tribunaux, des magistrats, & de tous les officiers préposés à cet effet, jusqu'aux parties les plus éloignées du corps politique, qui de leur côté adressent à la cour leurs sollicitations, pour y faire connoître leurs besoins, & y ranimer la circulation de protection & de justice que leur soumission & leurs charges leur donnent droit d'en attendre.

Or le langage est le lien nécessaire & fondamental de la société, qui n'auroit, sans ce moyen admirable de communication, aucune consistance admirable, ni aucun avantage réel. D'ailleurs il est de l'équité que le foible emploie, pour faire connoître ses besoins, les signes les plus connus du protecteur à qui il s'adresse, s'il ne veut courir le risque de n'être ni entendu, ni secouru. Il est donc raisonnable que la cour, protectrice de la nation, ait dans le langage national une autorité prépondérante, à la charge également raisonnable que la partie la plus nombreuse de la cour l'emporte sur la partie la moins nombreuse, en cas de contestation sur la maniere de parler la plus légitime.

" Toutefois, dit M. de Vaugelas, *ibid.* „ *n.* 4. quelqu'avantage que nous donnions à la cour, elle n'est pas suffisante „ toute seule pour servir de regle; il faut „ que la cour & les bons auteurs y concourent; & ce n'est que de cette conformité qui se trouve entre les deux, que „ l'*usage* s'établit ". C'est que, comme je l'ai remarqué plus haut, le commerce de la cour & des parties du corps politique soumis à son gouvernement, est essentiellement réciproque. Si les peuples doivent se mettre au fait du langage de la cour pour lui faire connoître leurs besoins & en obtenir justice & protection ; la cour doit entendre le langage des peuples, afin de leur distribuer avec intelligence la protection & la justice qu'elle leur doit, & les loix qu'elle a droit en conséquence de leur imposer.

„ Ce n'est pas pourtant, continue Vaugelas, *ibid.n.* 5. que la cour ne contribue „ incomparablement plus à l'*usage* que „ les auteurs, ni qu'il y ait aucune proportion de l'un à l'autre.... Mais le consentement des bons auteurs est comme „ le sceau, ou une vérification qui autorise [qui constate] le langage de la cour, „ qui marque le bon *usage*, & décide celui „ qui est douteux „.

„ Dans une nation où l'on parle une même langue (Buffier, *n.* 30, 31.) & où il „ y a néanmoins plusieurs états, comme „ seroient l'Italie & l'Allemagne ; chaque „ état peut prétendre à faire, aussi-bien „ qu'un autre état, la regle du bon *usage*. „ Cependant il y en a certains, auxquels „ un consentement au moins tacite de „ tous les autres semble donner la préférence ; & ceux-là d'ordinaire ont quelque supériorité sur les autres. Ainsi l'Italien qui se parle à la cour du pape, semble d'un meilleur *usage* que celui qui se „ parle dans le reste de l'Italie [à cause de la prééminence de l'autorité spirituelle, qui fait de Rome, comme la capitale de la république chrétienne, & qui sert même à augmenter l'autorité temporelle du pape]. " Cependant la cour du grand-duc de Toscane paroit balancer sur ce „ point la cour de Rome ; parce que les „ Toscans ayant fait diverses réflexions „ & divers ouvrages sur la langue italienne, & en particulier un dictionnaire qui a eu grand cours (celui de „ l'académie de la Crusca), ils se sont „ acquis par-là une réputation, que les „ autres contrées d'Italie ont reconnu „ bien fondée, excepté néanmoins sur la „ prononciation : car la mode d'Italie „ n'autorise point autant la prononciation toscane que la prononciation romaine „.

Ceci prouve de plus en plus combien est grande sur l'*usage* des langues, l'autorité des gens de lettres distingués : c'est moins à cause de la souveraineté de la Toscane, qu'à cause de l'habileté reconnue des Toscans, que leur dialecte

est

est parvenue au point de balancer la dialecte romaine ; & elle l'emporte en effet en ce qui concerne le choix & la propriété des termes, les constructions, les idiotismes, les tropes, & tout ce qui peut être perfectionné par une raison éclairée ; au-lieu que la cour de Rome l'emporte à l'égard de la prononciation, parce que c'est sur-tout une affaire d'agrément, & qu'il est indispensable de plaire à la cour pour y réussir.

Il sort delà même une autre conséquence très-importante. C'est que les gens de lettres les plus autorisés par le succès de leurs ouvrages doivent sur-tout être en garde contre les surprises du néologisme ou du néographisme, qui sont les ennemis les plus dangereux du bon *usage* de la langue nationale : c'est aux habiles écrivains à maintenir la pureté du langage, qui a été l'instrument de leur gloire, & dont l'altération peut les faire insensiblement rentrer dans l'oubli. *V.* NÉOLOGIQUE, NÉOLOGISME.

Par rapport aux langues mortes, l'*usage* ne peut plus s'en fixer que par les livres qui nous restent du siecle auquel on s'attache ; & pour décider le siecle du meilleur *usage*, il faut donner la préférence à celui qui a donné naissance aux auteurs reconnus pour les plus distingués, tant par les nationaux que par les suffrages unanimes de la postérité. C'est à ces titres que l'on regarde comme le plus beau siecle de la langue latine, le siecle d'Auguste illustré par les Cicéron, les César, les Salluste, les Nepos, les T. Live, les Lucrece, les Horace, les Virgile, *&c.*

Dans les langues vivantes, le bon *usage* est douteux ou déclaré.

L'*usage* est douteux, quand on ignore quelle est ou doit être la pratique de ceux dont l'autorité en ce cas seroit prépondérante.

L'*usage* est déclaré, quand on connoît avec évidence la pratique de ceux dont l'autorité en ce cas doit être prépondérante.

I. L'*usage* ayant & devant avoir une égale influence sur la maniere de parler & sur celle d'écrire, précisément par les mêmes raisons ; delà viennent plusieurs causes qui peuvent le rendre douteux.

1°. " Lorsque la prononciation d'un „ mot est douteuse, & qu'ainsi l'on ne „ sait comment on le doit prononcer.... il „ faut de nécessité que la façon dont il se „ doit écrire, le soit aussi.

2°. " La seconde cause du doute de l'*u*„*sage*, c'est la rareté de l'*usage*. Par exem„ ple, il y a de certains mots dont on use „ rarement; & à cause de cela on n'est pas „ bien éclairci de leur genre, s'il est mas„ culin ou féminin ; de sorte que, comme „ on ne sait pas bien de quelle façon on „ les lit, on ne sait pas bien aussi de quel„ le façon il les faut écrire ; comme tous „ ces noms, *épigramme, épitaphe, épithete,* „ *épithalame, anagramme,* & quantité d'au„ tres de cette nature, sur-tout ceux qui „ commencent par une voyelle, comme „ ceux-ci; parce que la voyelle de l'article „ qui va devant se mange, & ôte la con„ noissance du genre masculin ou fémi„ nin ; car quand on prononce ou qu'on „ écrit *l'épigramme* ou *une épigramme* „ [qui se prononce comme *un épigram*„ *me*], l'oreille ne sauroit juger du gen„ re„. *Rem.* de Vaugelas, *Préf. art. v. n.* 2.

Si le doute où l'on est sur l'*usage* procede de la prononciation qui est équivoque, il faut consulter l'orthographe des bons auteurs, qui, par leur maniere d'écrire, indiqueront celle dont on doit prononcer.

Si ce moyen de consulter manque à cause de la rareté des témoignages, ou même à cause de celle de l'*usage* ; il faut recourir alors à l'analogie pour décider le cas douteux par comparaison, car l'*analogie* n'est autre chose que l'extension de l'*usage* à tous les cas semblables à ceux qu'il a décidés par le fait. On dit, par exemple, *je vous prends tous* A PARTIE, & non *à parties*; donc par analogie il faut dire, *je vous prends tous* A TÉMOIN, & non *à témoins*, parce que *témoin* dans ce second exemple est un nom abstractif, comme *partie* dans le premier, & la preuve qu'il est abstractif quelquefois & équivalent à *témoignage*, c'est que l'on dit, *en témoin de quoi j'ai signé*, *&c.* c'est-à-dire, *en témoignage de quoi*, ou, comme on dit encore, *en foi de quoi*, *&c.*

La même analogie, qui doit éclairer l'*usage* dans les cas douteux, doit le maintenir aussi contre les entreprises du néographisme. On écrit, par exemple, *temporel temporiser*, où la lettre *p* est nécessaire ; c'est une raison présente pour la conserver dans le mot *temps*, plutôt que d'écrire *tems*; du moins jusqu'à ce que l'*usage* soit

devenu général sur ce dernier article. Ceux qui ont entrepris de supprimer au pluriel le *t* des noms & des adjectifs terminés en *nt*, comme *garant*, *élément*, *savant*, *prudent*, *&c.* n'ont pas pris garde à l'analogie, qui réclame cette lettre au pluriel, parce qu'elle est nécessaire au singulier & même dans les autres dérivés, comme *garantie*, *garantir*, *élémentaire*, *savante*, *savantasse*, *prudente*; ainsi tant que l'*usage* contraire ne sera pas devenu général, les écrivains sages garderont *garants*, *éléments*, *savants*, *prudents*.

II. L'*usage* déclaré est général ou partagé : *général*, lorsque tous ceux dont l'autorité fait poids, parlent ou écrivent unanimement de la même maniere ; *partagé*, lorsqu'il y a deux manieres de parler ou d'écrire également autorisées par les gens de la cour & par des auteurs distingués dans le temps.

1°. A l'égard de l'*usage* général, il ne faut pas s'imaginer qu'il le soit au point, que chacun de ceux qui parlent ou qui écrivent le mieux, parlent ou écrivent en tout comme tous les autres. " Mais, dit „ le pere Buffier, *n.* 35. si quelqu'un s'écarte, en des points particuliers, ou de „ tous, ou presque de tous les autres ; „ alors il doit être censé ne pas bien parler en ce point-là même. Du reste, il „ n'est homme si versé dans une langue, à „ qui cela n'arrive „. [Mais on ne doit jamais se permettre volontairement soit de parler, soit d'écrire d'une maniere contraire à l'*usage* déclaré : autrement, on s'expose ou à la pitié qu'excite l'ignorance, ou au blâme & au ridicule que mérite le néologisme.]

„ Les témoins les plus sûrs de l'*usage* „ déclaré, dit encore le pere Buffier, *n.* 36. „ sont les livres des auteurs qui passent „ communément pour bien écrire, & particuliérement ceux où l'on fait des recherches sur la langue ; comme les remarques, les grammaires & les dictionnaires qui sont les plus répandus, surtout parmi les gens de lettres, car plus „ ils sont recherchés, plus c'est une marque que le public adopte & approuve „ leur témoignage.

2°. „ L'*usage* partagé... est le sujet de „ beaucoup de contestations peu importantes. *Id. n.* 37. Faut-il dire *je puis* ou „ *je peux*; *je vais* ou *je vas*, *&c*...Si l'un „ & l'autre se dit par diverses personnes „ de la cour & par d'habiles auteurs, chacun, selon son goût, peut employer „ l'une ou l'autre de ces expressions. En „ effet, puisqu'on n'a nulle regle pour „ préférer l'un à l'autre; vouloir l'emporter dans ces points-là, sur ceux qui sont „ d'un avis ou d'un goût contraire, n'est-ce pas dire, *je suis de la plus saine partie* „ *de la cour*, ou *de la plus saine partie des* „ *écrivains ?* ce qui est une présomption „ puérile : car enfin les autres croyent „ avoir un goût aussi sain, & être aussi habiles à décider, & ne seront pas moins „ opiniâtres à soutenir leur décision. Dès „ qu'on est bien convaincu que des mots „ ne sont en rien préférables l'un à l'autre, pourvu qu'ils fassent entendre ce „ qu'on veut dire, & qu'ils ne contredisent „ pas l'*usage* qui est manifestement le plus „ universel ; pourquoi vouloir leur faire „ leur procès, pour se le faire faire à soi-même par les autres ?

Le pere Buffier consent néanmoins que chacun s'en rapporte à son goût, pour se décider entre deux *usages* partagés. Mais qu'est-ce que le goût, sinon un jugement déterminé par quelque raison prépondérante ? & où faut-il chercher des raisons prépondérantes, quand l'autorité de l'*usage* se trouve également partagée? L'analogie est presque toujours un moyen sûr de décider la préférence en pareil cas ; mais il faut être sûr de la bien reconnoître, & ne pas se faire illusion. Il est sage, dans ce cas, de comparer les raisonnemens contraires des grammairiens, pour en tirer la connoissance de la véritable analogie, & en faire son guide.

Pour se déterminer, par exemple, entre, *je vais* & *je vas* ; pour chacun desquels le pere Bouhours reconnoît (*rem. nouv. tom. I. p.* 580.) qu'il y a de grands suffrages ; M. Ménage donnoit la préférence à *je vais*, par la raison que les verbes *faire* & *taire* font *je fais* & *je tais*. Mais il est évident que c'est ici une fausse analogie, & que, comme l'observe Thomas Corneille (*not.* sur la *rem. xxvj.* de Vaugelas), " *faire* & *taire* ne tirent point „ à conséquence pour le verbe *aller* „ ; parce qu'ils ne sont pas de la même conjugaison, de la même classe analogique.

M. l'abbé Girard (*vrais princ. disc. viij. t. II. p.* 80.) panche pour *je vas*, par une autre raison analogique. " L'analogie générale de la conjugaison, veut, dit-il,

„ que la premiere personne des présens „ de tous les verbes soit semblable à la „ troisieme, quand la terminaison en est „ féminine; & semblable à la seconde tu- „ toyante, quand la terminaison en est „ masculine: *je crie, il crie; j'adore, il adore*; „ [*je souffre, il souffre*]; *je pousse*, *il pous- „ se;...je sors, tu sors; je vois, tu vois, &c.*„ Il est évident que le raisonnement de l'académicien est mieux fondé; l'analogie qu'il consulte est vraiment commune à tous les verbes de notre langue, & il est plus raisonnable, en cas de partage dans l'autorité, de se décider pour l'expression analogique, que pour celle qui est anomale; parce que l'analogie facilite le langage, & qu'on ne sauroit mettre trop de facilité dans le commerce qu'exige la sociabilité.

La même analogie peut favoriser encore *je peux* à l'exclusion de *je puis*; parce qu'à la seconde personne on dit toujours *tu peux*, & non pas *tu puis*, & que la troisieme même *il peut*, ne differe alors des deux premieres que par le *t*, qui en est le caractere propre.

Il faut prendre garde au reste, que je ne prétends autoriser les raisonnemens analogiques que dans deux circonstances; savoir, quand l'*usage* est douteux, & quand il est partagé. Hors delà je crois que c'est pécher en effet contre le fondement de toutes les langues, que d'opposer à l'*usage* général les raisonnemens même les plus vraisemblables & les plus plausibles; parce qu'une langue est en effet la totalité des *usages* propres à une nation pour exprimer la pensée par la parole, *V.* LANGUE, & non pas le résultat des conventions refléchies & symmétrisées des philosophes ou des raisonneurs de la nation.

Ainsi l'abbé Girard, qui a consulté l'analogie avec tant de succès en faveur de *je vas*, en a abusé contre la lettre *x* qui termine les mots *je veux, je peux, tu veux, tu peux*. " J'avoue l'*usage*, dit-il, *ibid. p.* „ 91. & en même temps l'indifférence de „ la chose pour l'essentiel des regles... Si „ je m'éloigne dans certaines occasions „ des idées de quelques grammairiens; „ c'est que j'ai attention à distinguer ce „ que la langue a de réel, de ce que l'ima- „ gination y suppose par la façon de la „ traiter, & le bon *usage* du mauvais au- „ tant que je les *peus* connoître... Quant „ à *s* au lieu d'*x* en cette occasion, j'ai „ pris ce parti, parce que c'est une regle „ invariable que les secondes personnes „ tutoyantes finissent par *s* dans tous les „ verbes, ainsi que les premieres person- „ nes quand elles ne se terminent pas en „ *e* muet „. Cet habile grammairien n'a pas assez pris garde qu'en avouant l'universalité de l'*usage* qu'il condamne, il dément d'avance ce qu'il dit ensuite, que de terminer par *s* les secondes personnes tutoyantes, & les premieres qui ne sont point terminées par un *e* muet, c'est dans notre langue une langue invariable; l'*usage*, de son aveu, a varié à l'égard de *je peux* & *je veux*. Il réplique que ce dernier *usage* est mauvais, & qu'il a attention à le distinguer du bon. C'est un vrai paralogisme; l'*usage* universel ne sauroit jamais être mauvais, par la raison toute simple que ce qui est très-bon n'est pas mauvais, & que le souverain degré de la bonté de l'*usage* est l'universalité.

Mais cet *usage*, dont l'autorité est si absolue sur les langues, contre lequel on ne permet pas même à la raison de réclamer, & dont on vante l'excellence, surtout quand il est universel, n'a jamais en sa faveur qu'une universalité momentanée. Sujet à des changemens continuels, il n'est plus tel qu'il étoit du temps de nos peres, qui avoient altéré celui de nos ayeux, comme nos enfans altéreront celui que nous leur aurons transmis, pour y en substituer un autre qui essuyera les mêmes révolutions.

> *Ut sylvæ foliis pronos mutantur in annos,*
> *Prima cadunt; ita verborum vetus interit ætas,*
> *Et juvenum ritu florent modo nata vigentque...*
> *Nedum sermonum stet honor & gratia vivax,*
> *Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque*
> *Quæ nunc sunt in honore vocabula si volet* usus,
> *Quem penes arbitrium est, & jus & norma loquendi.*
>
> Art. poët. *Hor.*

Quel est celui, de tous ces *usages* fugitifs qui se succedent sans fin comme les eaux d'un même fleuve, qui doit dominer sur le langage national?

La réponse à cette question est assez simple. On ne parle que pour être enten-

du, & pour l'être principalement de ceux avec qui l'on vit : nous n'avons aucun besoin de nous expliquer avec notre postérité ; c'est à elle à étudier notre langage, si elle veut pénétrer dans nos pensées pour en tirer des lumieres, comme nous étudions le langage des anciens pour tourner au profit de notre expérience leurs découvertes & leurs pensées, cachées pour nous sous le voile de l'ancien langage. C'est donc l'*usage* du temps où nous vivons qui doit nous servir de regle ; & c'est précisément à quoi pensoit Vaugelas, & ce que j'ai envisagé moi-même, lorsque lui & moi avons fait entrer dans la notion du bon *usage*, l'autorité des auteurs estimés *du temps*.

Au surplus, entre tous ces *usages* successifs, il peut s'en trouver un, qui devienne la regle universelle pour tous les temps, du moins à bien des égards. " Quand une „ langue, dit Vaugelas (*Præf. art.* 11. *n.* 2.) „ a nombre & cadence en ses périodes, „ comme la langue françoise l'a maintenant, elle est en sa perfection ; & étant „ venue à ce point, on en peut donner „ des regles certaines qui dureront tou„ jours.... Les regles que Cicéron a ob„ servées, & toutes les dictions & toutes „ les phrases dont il s'est servi, étoient „ aussi bonnes & aussi estimées du temps „ de Sénéque, que quatre-vingt ou cent „ ans auparavant ; quoique du temps de „ Sénéque on ne parlât plus comme au „ siecle de Cicéron, & que la langue fût „ extrêmement déchue. „

J'ajouterai qu'il subsiste toujours deux sources inépuisables de changement par rapport aux langues, qui ne changent en effet que la superficie du bon *usage* une fois constaté, sans en altérer les principes fondamentaux & analogiques : ce sont la curiosité & la cupidité. La curiosité fait naitre ou découvre sans fin de nouvelles idées, qui tiennent nécessairement à de nouveaux mots ; la cupidité combine en mille manieres différentes les passions & les idées des objets qui les irritent, ce qui donne perpétuellement lieu à de nouvelles combinaisons de mots, à de nouvelles phrases. Mais la création de ces mots & de ces phrases, est encore assujettie aux loix de l'analogie, qui n'est, comme je l'ai dit, qu'une extension de l'*usage* à tous les cas semblables à ceux qu'il a déja décidés. On peut voir ailleurs (*art.* Néologisme & Phrase) ce qu'exige l'analogie dans ces occurrences.

Si un mot nouveau ou une phrase insolite se présentent sans l'attache de l'analogie, sans avoir, pour ainsi dire, le sceau de l'*usage* actuel, *signatum præsente notâ* (Hor. *art. poët.*), on les rejette avec dédain. Si, nonobstant ce défaut d'analogie, il arrive par quelque hazard qu'une phrase nouvelle ou un mot nouveau, fassent une fortune suffisante pour être enfin reconnus dans la langue ; je réponds hardiment, ou qu'insensiblement ils prendront une forme analogique, ou que leur forme actuelle les menera petit-à-petit à un sens tout autre que celui de leur institution primitive & plus analogue à leur forme, ou qu'ils n'auront fait qu'une fortune momentanée pour rentrer bientôt dans le néant d'où ils n'auroient jamais dû sortir. (*E. R. M. B.*)

Usage, *Jurisp.* Ce terme a dans cette matiere plusieurs significations différentes.

Usage d'une chose, est lorsqu'on s'en sert pour son utilité.

Le propriétaire d'une chose est communément celui qui a droit d'en faire *usage*, un tiers ne peut pas de son autorité privée l'appliquer à son *usage* particulier.

Mais le propriétaire peut céder à un autre l'*usage* de la chose qui lui appartient, soit qu'il la prête gratuitement, soit qu'il la donne à loyer.

Usage, ou *droit d'usage*, est le droit de se servir d'une chose pour son utilité personnelle.

L'*usage* considéré sous ce point de vue, est mis dans le droit romain au nombre des servitudes personnelles, c'est-à-dire, qui sont dues à la personne directement.

Il differe de l'usufruit en ce que celui qui a droit d'usufruit, peut prendre tous les fruits & revenus de la chose même au-delà de son nécessaire ; au lieu que celui qui n'en a que le simple *usage* ne peut en prendre les fruits que pour ce dont il a besoin personnellement, il ne peut ni vendre son droit, ni le louer, céder ou prêter à un autre, même gratuitement. Voy. aux *Institutes*, *liv. II. tit. iv.*

Usage en fait de bois & forêts, s'entend du droit que quelqu'un a de prendre du bois dans les forêts ou bois du roi, ou de quelqu'autre seigneur, soit pour son chauffage, soit pour bâtir ou pour hayes

On entend auſſi par *uſage*, en fait de forêts, le droit de mener ou envoyer paître ſes beſtiaux dans les bois ou forêts du roi ou des particuliers.

Tous droits d'*uſages* dépendent des titres & de la poſſeſſion, ils ne ſont jamais cenſés accordés que ſuivant que les forêts peuvent les ſuppoſer.

Le droit d'*uſage* pour bois à bâtir, & pour réparer, doit être réduit, eu égard à l'état où étoit la forêt lorſqu'il a été accordé, & à l'état préſent; il faut auſſi faire attention à l'état & au nombre des perſonnes auxquelles le droit a été accordé, pour ne point donner d'extenſion à ce droit, ſoit pour la quantité ou la qualité du bois.

L'*uſage* du bois pour le chauffage eſt réglé différemment ſelon le pays.

Quand les uſagers ont une conceſſion pour prendre du bois, ſoit verd, ſoit ſec, autant qu'il en faut pour leur proviſion, ſans aucune limitation; ce droit doit être réduit à une certaine quantité de cordes, autrement il n'y auroit rien de certain, & il pourroit arriver que celui qui jouiroit préſentement du droit de chauffage, conſommeroit dix fois autant de bois que celui auquel il a été accordé.

En d'autres lieux les uſagers ont la branche, la taille ou l'arbre par levée; cette maniere de percevoir le droit d'*uſage*, eſt auſſi ſujette à une infinité d'abus; c'eſt pourquoi il eſt à-propos de réduire cet *uſage* à une certaine quantité de cordes, eu égard à l'état ancien & préſent de la forêt, & des perſonnes ou communautés auxquelles le chauffage a été accordé. Quand la cauſe ceſſe, le chauffage doit auſſi ceſſer.

L'*uſage* du briſé, du ſec & traînant, ou des rémanens ou reſtes des charpentiers, peut être toléré en tout temps & dans toutes ſortes de bois.

L'*uſage* des morts-bois ou bois blancs, doit être abſolument défendu dans les taillis; il peut être toléré dans les futayes de quarante à cinquante ans, mais à condition qu'avant de l'enlever, il ſera viſité ſur les lieux par le garde du triage; il eſt même bon de tenir la main à ce que le bois d'*uſage* ſoit coupé par tronçon, & fendu ſur le champ avant que de l'enlever, pour qu'on ne prenne pas de bois à bâtir au lieu de bois de chauffage.

On ne doit ſouffrir en aucune façon l'*uſage* du *verd en giſant*, ce ſeroit ouvrir la porte aux abus, n'étant pas poſſible de faire la diſtinction du bois de délit d'avec celui qui n'eſt ſujet aux droits d'*uſage*; c'eſt pourquoi l'on ne doit en enlever aucun qu'il ne ſoit devenu ſec.

Pour ce qui eſt du bois mort *en étant*, l'*uſage* ne doit point en être permis, quand même l'arbre ſeroit ſec depuis la cime juſqu'à la racine; il ſeroit à craindre que l'on ne fît mourir des arbres pour les avoir comme bois morts.

Le chauffage par délivrance de certaine quantité de cordes, ou de ſommes de bois, doit être ſupprimé lorſqu'il a été accordé gratuitement; ſi c'eſt à titre onéreux, il doit être réduit, eu égard à l'état ancien & actuel de la forêt, au nombre & à la qualité des uſagers.

Il en eſt de même du chauffage qui a été accordé par laye ou certaine quantité de perches ou d'arpens.

L'*uſage* qui conſiſte à prendre du bois pour hayer, ce qu'en langage des eaux & forêts on appelle la *branche de plein poing*, ou du moins pour clorre les vergers & autres lieux, ou pour ramer les lins, doit être entiérement défendu dans les taillis; on peut ſeulement le tolérer dans les futayes de 50 ans & au-deſſus.

Tous droits d'*uſage*, de quelque eſpece qu'ils ſoient, n'arréragent point, il faut le percevoir chaque année.

L'ordonnance de 1669 a ſupprimé tous les droits d'*uſage* dans les forêts du roi, ſoit pour bois à bâtir ou à réparer, ſoit pour le chauffage, à quelque titre qu'ils fuſſent dus, ſauf à pourvoir à l'indemnité de ceux auxquels il étoit dû quelqu'un de ces droits à titre de fondation, donation ou échange; elle défend d'y en accorder aucuns à l'avenir, & ne conſerve que les chauffages accordés aux officiers, moyennant finance, & aux hôpitaux & communautés à titre d'aumône ou de fondation, pour leur être payés non pas en eſſence, mais en argent, ſur le prix des ventes, en ſe faiſant par eux inſcrire dans les états arrêtés au conſeil.

Les uſagers ſont reſponſables de leurs ouvriers & domeſtiques.

En général pour tous droits d'*uſage* de bois, on doit obſerver de ne pas étendre le droit de nouvelles habitations qui n'étoient pas compriſes dans la conceſſion originaire, de ne pas excéder les termes

de la conceffion ni la perfonne des ufagers, & de ne pas fouffrir qu'ils vendent ou donnent ce droit à leurs parens ou amis, de ne point laiffer prendre du bois d'une meilleure qualité ou en plus grande quantité qu'il n'en eft dû, ou que la forêt n'en peut fupporter, afin que le bois foit bien abattu & hors le temps de feve.

Le droit d'*ufage* pour le pâturage ou parage a auffi fes regles, dont les principales font que les ufagers ne doivent mener aucuns beftiaux dans les bois, qu'ils ne foient défenfables, c'eft-à-dire, qu'ils n'aient au moins trois feuilles.

On diftingue même les bêtes chevalines des bêtes à cornes.

Les premieres paiffent l'herbe affez affiduement, & touchent moins aux branches; les autres s'élevent en haut, broutent par tout le bois, & font bien plus de tort aux rejets du bois; c'eft pourquoi l'on peut mener les chevaux dans les taillis de cinq ans, ou au moins de trois, au lieu que pour les bêtes à cornes, il faut que les taillis aient au moins fix ou fept années.

Les ufagers ne peuvent communément mettre dans les pâturages que les beftiaux de leur nourriture: en quelques endroits on limite l'*ufage* aux beftiaux qu'ils avoient en propre à la Notre-Dame de mars, avant l'ouverture de la paiffon, & aux petits qui en font provenus depuis; ceux qu'ils ont d'achat, & dont ils font commerce, n'y font point compris, non plus que ceux que l'ufager tient à louage ou à cheptel; on les tolere cependant en Nivernois, en indemnifant le feigneur très-foncier.

Les beftiaux de la nourriture que l'on peut mettre pâturer dans les *ufages*, ont été fixés à deux vaches & quatre porcs pour chaque feu ou ménage, de quelque qualité que foient les ufagers, foit propriétaires, fermiers ou locataires.

Le pâturage eft toujours défendu dans les bois aux ufagers pendant le temps du brout & de la fenaifon. *Voy.* l'ordonnance de 1669, *tit.* 19 & 20, & les mots BOIS, COMMUNES, CHAUFFAGE, PARAGE, PANAGE, PATURAGE, PRÉS, TAILLIS, USAGERS.

Ufage fignifie auffi ce que l'on a coutume d'obferver & de pratiquer en certains cas.

Le long *ufage* confirmé par le confentement tacite des peuples, acquiert infenfiblement force de loi.

Quand on parle d'*ufage*, on entend ordinairement un *ufage* non-écrit, c'eft-à-dire qui n'a point été recueilli par écrit, & rédigé en forme de coutume ou de loi.

Cependant on diftingue deux fortes d'*ufages*, favoir, *ufage* écrit & non-écrit.

Les coutumes n'étoient dans leur origine que des *ufages* non-écrits qui ont été dans la fuite rédigés par écrit, de l'autorité du prince; il y a néanmoins encore des *ufages* non-écrits, tant au pays coutumier, que dans les pays de droit écrit.

L'abus eft oppofé à l'*ufage*, & fignifie un *ufage* contraire à la raifon, à l'équité, à la coutume ou autre loi. Voy. aux *Inftitutes, liv. I, tit.* 2, & les mots COUTUME, DROIT, LOI, ORDONNANCE. (*A*)

USAGER, f. m. *Gramm. & Jurifpr.*, eft celui qui a quelque droit d'*ufage*, foit dans les forêts pour y prendre du bois, foit dans les bois, prés & patis pour le pâturage & le panage ou glandée.

Francs ufagers, font ceux qui ne payent rien pour leur ufage, ou qui ne payent qu'une modique redevance pour un gros ufage.

Gros ufagers, font ceux qui ont droit de prendre dans la forêt d'autrui un certain nombre de perches ou d'arpens de bois, dont ils s'approprient tous les fruits, foit pour bâtir ou réparer ou pour fe chauffer.

Menus ufagers, font ceux qui n'ont que pour leurs befoins perfonnels, les droits de pâturage & de panages & la liberté de prendre le bois brifé ou arraché, le bois fec tombé ou non, tous les mort-bois, les reftes des charpentiers, & ce qu'on appelle la *branche de pleing poing*, pour hayer, c'eft-à-dire pour déclore ou pour ramer les lins. *Voy.* l'ordonn. des eaux & forêts, *tit.* 19 & 20, & CHAUFFAGE, GLANDÉE, PACAGE, PANAGE, PATURAGE. (*A*)

USANCE, f. f. *Gram. & Jurifp.*, eft un ancien terme qui fignifioit *ufage*, & que l'on emploie encore en certains cas.

On dit encore l'ancienne *ufance*, pour dire l'*ancien ufage*, qui s'obfervoit ou s'obferve encore fur quelque matiere.

L'*ufance* de Saintes eft l'ufage qui s'obferve entre mer & Charente: c'eft un compofé des ufages du droit écrit & de quelques coutumes locales non écrites,

justifiées par des actes de notoriété du présidial de Saintes.

En matiere de lettres-de-change, on entend par le terme d'*usance*, un délai d'un mois qui est donné à celui sur qui la lettre est tirée, pour la payer. Dans l'origine, l'*usance* étoit le délai que l'on avoit coutume d'accorder suivant l'usage; mais comme l'usage n'étoit pas par-tout uniforme sur la fixation du délai pour le payement des lettres tirées à *usance*, l'ordonnance du commerce, *tit.* 5, *art.* 5, a réglé que les *usances* pour le payement des lettres, seront de trente jours, encore que les mois aient plus ou moins de jours: ainsi une lettre tirée à *usance*, est payable au bout de trente jours; une lettre à deux *usances* est payable au bout de deux mois. En Espagne & en Portugal, chaque *usance* est de deux mois. Voy. le *Parfait Négociant* de Savari, *tom. I, liv. iij. ch.* 5. & les mots CHANGE, LETTRE-*de-change*. (*A*)

USBECKS, *Géog. mod.*, ou *Tartares Usbecks*, peuples tartares qui habitent sur la côte orientale de la mer Caspienne. Ils tiennent une grande étendue de pays, depuis le 72 degré de longitude jusques vers le 80, & depuis le 34 de latitude jusqu'au 40. Ils occupoient au seizieme siecle, & occupent encore, le pays de Samarcande. On les distingue en tartares *Usbecks* de la grande Bucharie, & en tartares *Usbecks* de Charassin; mais ils vivent tous dans la pauvreté, & savent seulement qu'il est sorti de chez eux des essains qui ont conquis les plus riches pays de la terre. *V.* TARTARES. (*D. J.*)

USBIUM, *Géog. anc.*, ville de la Germanie. Elle est marquée près du Danube par Ptolomée, *l. II, c. xij.* Lazius qui la met dans l'Autriche, dit que le nom moderne est *Persenburg*. (*D. J.*)

USCOPIA, *Géogr. mod.*, ville de la Turquie européenne, dans la Servie, à 75 lieues au sud-est de Belgrade. C'est la résidence d'un sangiac & d'un archevêque latin. *Long.* 40, 8; *lat.* 42, 15. (*D. J.*)

USCOQUES, *Géogr. mod.*, peuples voisins de la Hongrie, de la Dalmatie, de la Servie & de la Croatie impériale. Plusieurs gens d'entre ces peuples sortirent de leur pays dans le xvj. siecle pour fuir, dirent-ils, le joug des Turcs. Delà vient, selon quelques-uns, le nom qu'ils prirent, tiré du *scoco*, qui dans la langue du pays veut dire *fugitifs* ou *transfuge*. La premiere place que les *Uscoques* choisirent pour s'y domicilier, fut la forteresse de Clissa bâtie au dessus de Spalatro; cette place ayant été enlevée par les Turcs l'an 1537, les *Uscoques* se refugierent à Segna, ville située vis-à-vis de l'île de Veglia. Ces gens féroces firent d'abord des merveilles, & battirent les Turcs; mais bientôt ils exercerent sur les chrétiens mêmes, toutes sortes de pirateries, qui obligerent la république de Venise d'armer contr'eux & de les poursuivre pour la sûreté de son commerce avec les sujets du grand-seigneur. Les Vénitiens supplierent l'empereur de réprimer les *Uscoques*; mais comme les ministres Autrichiens partageoient avec eux les profits, on ne se pressa pas d'expédier les ordres que Venise sollicitoit. Alors les Vénitiens envoyerent une escadre qui ravagea les côtes de Segna, & fit pendre tous les *Uscoques* qu'elle put attrapper en course. Enfin par le traité conclu à Madrid en 1618, les *Uscoques* furent contraints de sortir de Segna; leurs familles furent transférées ailleurs, & leurs barques furent brûlées. (*D. J.*)

USÉ, participe, *Gram. voyez* USER.

USÉ, *Jardinage*; on dit une terre, une branche altérée pour avoir donné trop de fruit; on améliore la premiere, & on coupe l'autre un peu court pour lui faire pousser de nouveau bois.

USÉ, *Maréchal*; un cheval *usé* est celui qui a tant fatigué, qu'il ne peut plus rendre aucun service.

USEDOM, *Géogr. mod.*, petite isle d'Allemagne, sur la mer Baltique, dans la Poméranie, au cercle de la haute Saxe. Elle a environ six milles d'étendue, & contient une ville ou bourg de même nom. *Long.* 38, 30; *lat.* 53, 47. (*D. J.*)

USELLIS, *Géog. anc.*, ville de l'isle de Sardaigne. Ptolomée la marque sur la côte occidentale, & lui donne le titre de *colonie*. C'est présentement Oristagni, selon Cluvier. (*D. J.*)

USEN, s. f. *Hist. nat.*, volcan du Japon, qui se trouve dans le voisinage de Sima Baru. Son sommet est aride & toujours couvert d'une matiere blanche calcinée. Le terrein qui y conduit est chaud, & même brulant en plusieurs endroits. L'eau de la pluie qui tombe sur cette montagne, ne tarde point à bouillonner; l'on n'y marche qu'en tremblant, parce que le

terrein paroît mouvant, & retentit sous les piés des voyageurs. Il en sort des exhalaisons si puantes, que les oiseaux n'en approchent point; il sort plusieurs sources d'eau minerale de cette montagne : les unes sont froides, & les autres sont chaudes ; la plus fréquentée de ces sources est celle qu'on appelle *Obamma* ; on lui attribue la vertu de guérir plusieurs maladies, & sur-tout le mal vénérien ; mais Kempfer a observé que cette cure n'étoit point radicale. Les prêtres tirent un grand profit de ces bains, auxquels ils attribuent le pouvoir d'effacer les péchés ; mais chaque fontaine n'a de vertu que pour une espece particuliere de péché, & l'on a soin d'indiquer au pénitent celle qui lui convient pour les crimes dont il veut se purifier.

USER, v. act. *Gram.*, c'est faire usage ou se servir d'une chose. *User*, c'est détruire par le service ou l'usage : c'est encore un verbe relatif à la conduite qu'on tient avec les autres. Ma bourse vous est ouverte, vous pouvez en *user* quand il vous plaira; vous pouvez en *user* librement avec moi ; mais *usez*-en bien d'ailleurs avec moi, & sur-tout n'*usez* pas ni mon crédit ni ma condescendance pour vos besoins.

USIATIN, *Géogr. mod.*, petite ville de la Pologne, dans le palatinat de Podolie, sur la riviere de Sébrouce. *(D. J.)*

USILLA, *Géog anc.*, ville de l'Afrique propre, selon Ptolomée, *l. IV. c.iij.* Elle est qualifiée de municipe dans la table de Peutinger, & de cité dans l'itinéraire d'Antonin, qui la met sur la route de Carthage à *Theuæ.* Elle devint un siege épiscopal de la Byzacène. On croit que c'est à présent Casarceton, village d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis, à cinq lieues d'Asfach du côté du nord. *(D. J.)*

USIPIETES, *ou* USIPIENS, s.m. pl. *Hist. anc.*, peuples de l'ancienne Germanie, qui habitoient dans la Westphalie, sur les bords de la riviere de Lippe appellée alors *Luppia.*

USIPIENS, *les*, *Géogr. anc.*, *Usipii*, peuples de la Germanie, & nommés avec les *Teucteri* par les anciens auteurs, parce qu'ils ont habité dans le même quartier, & que leurs migrations & leurs expéditions ont été faites en commun. César, *l. IV.* Florus, *l. IV. c. xij.* & Tacite, *annal. l. I. c. lj.* disent *Usipetes* Strabon, *liv. VII.* écrit Νυσιπυς, *Nusipios*, & Ptolomée Ουσιπιυς.

Quoi qu'il en soit de l'ortographe, voici l'histoire des *Usipiens* & des Teucteres. Ces peuples habiterent d'abord entre les Chérusques & les Sicambres ; mais les Cattes les chasserent, & après qu'ils eurent erré avec divers autres peuples durant trois ans dans la Germanie, ils vinrent s'établir sur le Rhin, au voisinage des Sicambres. Les Ménapiens, nation d'en deçà du Rhin, occupoient alors les deux bords de ce fleuve. Il y a apparence que ce fut du consentement des Sicambres, que les *Usipiens* & les Teucteres s'emparerent du pays des Ménapiens au-delà du Rhin, & passerent ensuite ce fleuve pour s'y fixer, s'étendant jusqu'aux confins des Eburons & des Condruses.

Dans la 698e année de Rome, & la 53e avant J. C., les *Usipiens* & les Teucteres furent presqu'entiérement exterminés par César ; il ne se sauva qu'un petit nombre de gens de cheval, qui ne s'étoient point trouvé à la bataille, parce qu'ils avoient passé la Meuse pour aller chercher des vivres & faire du butin. Ceux-ci après la défaite de leurs compatriotes, repasserent le Rhin, & s'établirent aux confins des Sicambres avec qui ils se joignirent. Cependant sous le regne d'Auguste leur nombre se trouva tellement accru, qu'ils furent en état de tourner leurs armes contre les Romains. Les expéditions de Drusus dans la Germanie nous apprennent que les pays des *Usipiens* & celui des Teucteres étoient distingués, lorsque les Sicambres habitoient dans leur ancienne demeure.

Les *Usipiens* s'étendoient le long de la rive droite de la Lippe ; car selon Dion Cassius, *l. LIV*, Drusus ayant passé le Rhin, & subjugué les *Usipiens*, il jeta un pont sur la Lippe, pour entrer dans le pays des Sicambres. Il paroît que les Teucteres habitoient à l'occident des Sicambres ; & que le Rhin les séparoit des Ménapiens ; mais on ne sauroit décider s'ils demeuroient, de même que les *Usipiens*, sur la rive droite de la Lippe, ni quel espace les *Usipiens* occupoient sur le bord du Rhin.

Dans la suite, Tibere ayant transféré les Sicambres dans la Gaule, afin que les garnisons romaines pussent veiller plus

aisément sur eux, le pays qu'ils avoient occupé dans la Germanie, fut sans doute cédé par les Romains aux *Usipiens* & aux Tencteres; car on voit que ces derniers posséderent les terres que nous avons dit appartenir aux Sicambres. Alors les Tencteres s'étendoient le long du Rhin, depuis le *Segus* jusqu'à la *Rora*, & dans les terres le long de la Lippe & de l'Asie. A l'égard des *Usipiens*, ils demeuroient sur les deux bords de la Lippe & sur le Rhin, peut-être jusqu'à l'endroit où ce fleuve se partage pour former l'isle des Bataves. En effet, Dion Cassius les met au voisinage de cette isle; & Tacite qui leur donne pour voisins les Cattes, fait assez entendre que les *Usipiens* demeuroient au dessous des Tencteres, ce qui devoit les approcher du commencement de l'isle des Bataves.

Les *Usipiens* & les Tencteres ne demeuroient pas toujours dans cet état. Leurs bornes se trouverent resserrées par des migrations d'autres peuples; & l'on apprit à Rome, au commencement du regne de Trajan, que les Tencteres avoient été presque détruits par les Chamaves & par les Angrivariens, qui s'étoient emparés d'une grande partie de leurs terres. Si ces peuples ne purent pas détruire aussi les *Usipiens*, il est du moins certain qu'ils leur enleverent ce qu'ils possédoient à la droite de la Lippe.

Enfin du temps de Constantin, les *Usipiens* cesserent en quelque sorte de faire figure dans ces quartiers; les Bructeres & les Chamaves prirent leur place, & continrent avec fermeté la guerre vigoureuse que les Romains leur firent. (*D. J.*)

USITÉ, adj. *Gram.*, qui est d'usage. C'est une coutume *usitée*. Ce mot est *usité*. *V.* USAGE.

USKE, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Montmouth, à douze milles d'Albergaveny, sur le bord de la riviere qui lui donne son nom. C'est une place ancienne, connue sous le nom de *Burrium*, & les Gallois l'appellent *Brunenbégie*. (*D. J.*)

USKE, l', *Géogr. mod.*, riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans Brecknocshire, aux confins de Caermathenshire. Après avoir arrosé quelques endroits de la province de Montmouth, elle se jette dans la Saverne. (*D. J.*)

USKUP, *terme de relation*, corne droite qui est mise par devant le bonnet des janissaires, & qui seule sert à les distinguer des capidgis. (*D. J.*)

USNES, *parmi les marchands de bois*, sont des cables composés de six pouces pour garer les trains sur les ports où on les construit, & en route.

USNÉE, s. f. *Hist. nat. Bot.*, *muscus arboreus*, est une sorte de plante parasite ou mousseuse, qui vient comme une grande barbe sur le chêne le cèdre & plusieurs autres arbres. *V.* MOUSSE, & PARASITE.

USNÉE-HUMAINE, *Mat. méd.*, ou *mousse de crâne humain*. Cette mousse ne possede absolument, selon les pharmacologistes raisonnables, que les vertus les plus communes des mousses en général. *V.* MOUSSE, *Mat. med.*

La célébrité particuliere de celle-ci n'a d'autre origine que la crédulité superstitieuse ou la charlatanerie fanatique puisée dans le *paracelcisme*; mais les vaines prétentions de cet ordre ne valent pas même aujourd'hui la peine d'être réfutées sérieusement. Si quelque lecteur étoit cependant curieux de s'instruire de toutes les fadaises qu'on a débitées sur l'*usnée-humaine*, il trouvera une savante dissertation à ce sujet dans les éphémérides d'Allemagne, *déc. I. ann. II. p.* 96. composée par le docteur Martin-Bernard à Berniz. Le continuateur de la *mat. med.* de Geoffroi qui indique cette dissertation, s'étend aussi assez raisonnablement sur l'*usnée-humaine.* (*b*)

USNEN, *Botan. arab.*, nom donné par Avicennes & Sérapion, à la plante καλι dont on fait le sel alkali appellé *potasse*, & qui est d'usage dans la composition des savons. Il est vrai qu'en général les Arabes ont appellé *usnen*, plusieurs choses différentes, employées au nettoyage des hardes, comme l'hysope, la soldanelle, &c. mais alors ils ajoutent toujours le mot *usnen* à ces différentes choses; au-lieu que quand il est seul, il désigne uniquement la plante *kali*. (*D. J.*)

USQUEBA, *ou* ESCUBA, s. f. est une liqueur composée, forte & excellente, qui se boit à petits coups, & dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit de vin.

Les drogues qui y entrent sont en grand nombre; mais la préparation varie un peu. Nous donnerons ici pour échantillon une des plus recommandées autrefois.

Prenez huit pintes d'eau-de-vie ou d'esprit-de-vin ; une livre de réglisse d'Espagne ; demi-livre de raisins séchés au soleil ; quatre onces de raisins de Corinthe ; trois onces de dates coupées par tranches ; sommités de thym, de menthe, de sariette, & sommités ou fleurs de romarin, de chacune deux onces ; canelle, maïs, muscade, graines d'anis & de coriandre pilées, de chacune quatre onces ; écorces rapées d'orange & de citron ou de limon, de chacune une once.

Mettez infuser toutes ces drogues pendant quarante-huit heures dans un lieu chaud, remuant souvent le vaisseau. Ensuite mettez-les dans un lieu froid pendant une semaine : après cela décantez la liqueur, & y ajoutez pareille quantité de vin de Portugal & quatre pintes de vin de Canarie. Adoucissez tout cela avec suffisante quantité de sucre fin.

USSEAUX, *Géog. mod.*, bourg de la vallée de Pragella, frontiere de Dauphiné du côté de Pignerol. Je parle de ce bourg, parce que les réformés ne m'excuseroient pas, & avec raison, si j'oubliois de dire que Saurin (Elie) célebre théologien calviniste, y naquit en 1639. Il servit en 1662, l'église d'Embrun, & fut appellé à Delft en Hollande, en 1667. Il exerçoit le ministere à Utrecht en 1672, lorsque Louis XIV se rendit maître de cette ville. En 1691 il eut de grands différends théologiques avec M. Jurieu, dans lesquels il régna de part & d'autre (mais sur-tout dans M. Jurieu) beaucoup plus d'animosité qu'il ne convenoit à des gens de leur caractere. M. Saurin mourut en 1703, âgé de 64 ans. Il étoit plein de droiture & d'affabilité, constant dans sa conduite, & grand défenseur de la liberté tant civile qu'ecclésiastique. Il a fait un ouvrage généralement estimé, sur les droits de la conscience, Utrecht 1697, *in*-8°. son *traité de l'amour de Dieu*, parut dans la même ville en 1701 en deux volumes *in*-8°, & après sa mort, on a donné son *traité de l'amour du prochain*. Utrecht 1704. *in*-8°. (*D. J.*)

USSEL, *Géogr. mod.*, petite ville ou plutôt bourg de France dans le Limousin, à deux lieues au nord-est de Vantadour, & le seul lieu de ce duché. (*D. J.*)

USSON, *Géog. mod.*, en latin barbare *Ucio*, *Uxo*, *Uxus*, petite ville de France en Auvergne, élection d'Issoire, à quatre lieues de Brioude. *Long.* 20. 2; *lat.* 45. 24.

Rien n'a autant fait connoitre la petite ville d'*Usson*, que le long séjour que fit dans son château Marguerite de France, premiere femme du roi Henri IV, princesse douée de beaucoup plus d'esprit & de beauté que de sagesse & de vertu. Elle demeura dans ce château près de vingt années, comme l'histoire nous l'apprend.

" Marguerite (dit le P. Hilarion de „ Coste) sortit d'Agen en habit de simple „ bourgeoise, fut portée en trousse par „ Lignerac, à qui elle donna le nom de „ *chevalier de la fleur*, & gagna pays tou„ te la nuit avec un travail qui éprouva „ son courage, au péril de sa santé. De „ Martas la vint trouver sur la frontiere „ avec cent gentilshommes, la logea dans „ sa maison de Carlat, retourna à Agen „ pour sauver ses pierreries & recueillir „ les débris de sa fuite ; sa mort l'en fit „ sortir au bout de dix-huit mois...

„ Le marquis de Canillac l'emmena & „ l'enferma à *Usson*, mais bientôt après „ ce seigneur d'une illustre maison, se vit „ le captif de sa prisonniere : il pensoit „ avoir triomphé d'elle, & la seule vue „ de l'ivoire de son bras triompha de lui ; „ & dès-lors il ne vequit que de la faveur „ des yeux victorieux de sa belle capti„ ve... Au même instant qu'elle pensoit „ mourir captive, elle se vit assurée de ré„ gner libre en cette forte place, d'où „ elle délogea ceux qui l'avoient logée.

" Pendant ces vingt années, ajoute le „ P. Coste, ce château d'Auvergne fut un „ Thabor pour la dévotion de la reine, „ un Liban pour sa solitude, un Olympe „ pour ses exercices, un Parnasse pour „ ses muses, & un Caucase pour ses affec„ tions ". Si le P. Hilarion a toujours pratiqué les autres vertus du christianisme avec la même fidélité qu'il pratique la charité dans cette occasion, nous ne devons pas hésiter à le regarder comme un saint. Il y auroit moins de médisance à comparer le château d'*Usson* avec l'isle de Caprée qui fut la retraite de Tibere, qu'il n'y a de flaterie à le comparer à un Thabor de dévotion, pendant que Marguerite l'habita. Durant cet intervalle elle y eut deux fils, l'un du sieur de Chanlon, & l'autre du sieur d'Aubiac.

De retour à la cour de France, elle donna volontiers les mains à la dissolution de son mariage avec Henri IV, & passa le

reste de ses jours dans un mélange bizarre de galanterie, de dévotion, d'étude, de musique, & de conversations avec des gens de lettres. Elle mourut en 1615, âgée de soixante-trois ans. Le sage & fameux Pibrac avoit été son chancelier & son amant.

Le fort chateau d'*Usson* a été rasé en 1634; & la ville s'est insensiblement dépeuplée, au point que sa justice royale est la seule chose qui empêche qu'elle ne soit absolument abandonnée. (*D. J.*)

USSUBIUM, *Géog. anc.*, ville de la Gaule aquitanique; l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Bordeaux à Argantomagum, entre Sirione & Fines, à vingt milles du premier de ces lieux, & à vingt-quatre milles du second. Quelques manuscrits portent *Usubium*, au-lieu d'*Ussubium*. On croit que c'est aujourd'hui la Réole, sur la rive droite de la Garonne. (*D. J.*)

USTENSILES, s. m. *Gram.*, au singulier c'est un petit meuble domestique, d'usage dans la cuisine, comme un gril, une broche, un pot, une poële.

Au pluriel, il désigne la collection de tous les instrumens propres à un art, à une manœuvre. *Voyez les articles suiv.*

USTENSILES, *Art milit.*, ce sont les meubles que l'hôte est obligé de fournir aux soldats qui sont chez lui en quartier; comme un lit avec sa garniture, un pot, une cuillere, &c. Il faut aussi qu'on leur donne une place pour se chauffer au feu, & une chandell e.

L'on fournit les *ustensiles* en argent, ou en nature. *Chambers.*

USTENSILES *de jardinage*, *Agricul.* Le jardinier doit avoir des charrettes à fumier, des tombereaux, brouettes, civieres, fourches à dents de fer & de bois, pelles, bêches, pics, pioches, piochons, & hottes; des scies & maillets, des échalats ou lates, & osiers pour les treillages d'espaliers, cabinets, & berceaux, des serpes & planes pour les couper & polir, &c. des échelles de toutes sortes, simples, doubles, & à trois piés; des jalons ou bâtons de bois bien droits qu'on fiche en terre, pour prendre les alignemens des allées & compartimens d'un jardin, & pour servir aussi de jauge, pour mesurer & égaler les tranchées quand on fouille; des traçoirs pour tracer des compartimens, des battes pour battre la terre des allées, des ratissoires, des rateaux, des rabots, un cylindre pour unir les allées, une serfouette, une pince, des plantoirs, une scie à main, des serpettes, des greffoirs, des ciseaux de jardinier, un croissant, un sarcloir, un échenilloir, un fermoir, des arrosoirs, des pots de fleurs, des caisses, des mannes, des mannequins, des baquets, des déplantoirs, des houletes, des truelles, des cribles, des claies, des cloches, des pleyons, paillassons, brise-vents, chassis, &c. (*D. J.*)

USTENSILES *de labourage*, *Agricult.* Les *ustensiles* de labourage sont diverses charrues, charrettes, tombereaux, haquets, casse-motte, herse, civieres, brouettes, rateaux, fourches, tire-fiens, échardonnoirs, sarcloirs, houes, pics, pelles, bêches, pioches, piochons, échelles, croissans, fléaux, vans, cribles, faux, faucilles, coignées, haches, serpes, marteaux, maillet, tenailles, scies, villebrequins, tarieres, vrilles, leviers, broye pour broyer le chanvre, serans pour le peigner, &c. (*D. J.*)

USTICA, *Géog. anc.*; 1°. isle voisine de celle de Sicile, selon Ptolomée, *l. III*, *c. iv.* qui y met une ville du même nom. Pline, *l. III*, *c. viij.* dit qu'elle est à l'opposite de Paropus. *Ustica* est présentement une des isles de Lipari; elle conserve son ancien nom, mais elle est déserte.

2°. *Ustica* étoit encore le nom d'une colline du Lucretile, dans le pays des Sabins, au territoire de Bandusie. La maison de campagne d'Horace étoit située sur ce petit coteau, & portoit le même nom: dans l'*ode 17*, *liv. I.* il invite Tyndaris, fille spirituelle, & qui aimoit passionnément la poésie, de venir se retirer pour quelque temps à sa campagne de Sabine; il lui dit:

Nec metuunt hædulia lupos
Utcumque dulci, Tyndari, fistulâ
Valles & Usticæ *cubantis*
Lævia personuère Saxa.

" Tyndaris, sur le mont Lucrétile, „ les chevreaux n'appréhendent point la „ dent carnaciere des loups, dès que „ Faune fait entendre sa flûte aux échos „ des vallons & des collines d'*Ustica* ".

L'épithete *cubans* marque que la pente d'*Ustica* étoit douce: le vieux Scholiaste cité par Ortélius & par Cellarius, a cru que le nom *Ustica* convenoit aussi-bien à

la vallée qu'à la montagne, & cela peut être. Ce qui nous intéresse le plus, c'est la maison de campagne d'Horace; Mécénas la lui procura par la faveur d'Octavien, l'an de Rome 716; le poëte avoit alors 28 ans, & fit à cette occasion l'ode *laudabunt alii clarum Rhodon aut Mitylenem*, dont il ne nous reste plus qu'un fragment. Il ne pouvoit guere manquer après cela de nous donner une description poétique de sa jolie terre d'*Ustique*; & c'est ce qu'il a fait quelquefois, mais particuliérement dans son épitre à Quintius, *épitre xvj. liv. I.*

Ne perconteris, fundus meus, optimè Quinti,
Arvo pascat herum, an baccis opulentet olivæ,
Pomisne & pratis, an amictâ vitibus ulmo,
Scribetur tibi forma loquaciter, & situs agri.
Continui montes, nisi dissocientur opaca
Valle: sed ut veniens destrum latus aspiciat sol,
Lævum discedens curru fugiente vaporet.
Temperiem laudes. Quid si rubicunda benignè
Corna vepres & pruna ferant? si quercus & ilex
Multa frugo pecus, multa dominum juvet umbra?
Dicas abductum propius frondere Tarentum.
Fons etiam rivo dare nomen idoneus, ut nec
Frigidior Thracam, nec purior ambiat Hebrus.
Infirmo capits fluit utilis, utilis alvo.
Hæ latebræ dulces, etiam (si credis) amænæ
Incolumem tibi me præstant septembribus horis.

« Vous êtes donc curieux, mon cher „ Quintius, de savoir en quoi consiste le „ revenu de ma terre; si c'est en bled, en „ olives, en fruits, en prés, ou en vins. „ Afin que vous ne me fassiez plus de pareilles questions, je vais vous faire une „ description complette de sa nature & de „ sa situation. Imaginez-vous une chaîne „ de montagnes, interrompue seulement „ par une vallée bien couverte, de maniere que j'ai le soleil levant à ma droite, „ & le couchant à ma gauche. L'air y est „ fort tempéré; vous en seriez charmé „ vous-même. Mais si vous voyiez nos „ haies & nos buissons étaler la pourpre „ des prunes & des cournouilles dont ils „ sont chargés, & nos chaines fournir en „ abondance du gland à nos troupeaux, & „ nous donner une ombre agréable, vous „ jureriez sans doute qu'on auroit transporté aux environs de ma maison la „ campagne de Tarente avec ses délicieux „ bocages. Outre cela j'ai une fontaine „ assez considérable pour donner son nom „ à un ruisseau, dont elle est la source. „ Ses eaux ne sont ni moins fraiches ni „ moins pures, que celles de l'Hébre qui „ baigne la Thrace; & elles ont encore „ cet avantages, qu'elles sont souveraines contre les maux de tête, & contre „ les chaleurs d'entrailles. Ce sont ces „ paisibles retraites, (le dirai-je, & m'en „ croirez-vous enfin?) c'est ce séjour enchanté qui garantit votre ami contre „ l'intempérie de l'automne."

Cette terre d'*Ustie* d'Horace, devoit être réellement fort jolie; le ruisseau qui la traversoit & qui y prenoit sa source, s'appelloit la *Digence*. D'ailleurs c'étoit une terre assez considérable, puisqu'il y occupoit toute l'année huit esclaves, & qu'elle avoit suffi autrefois à l'entretien de cinq familles. Elle avoit entre autres choses des vergers, des bois, & des prairies; Horace fit faire à sa maison plusieurs changemens à différentes fois, & il la fit enfin rebâtir toute entiere de belles pierres blanches de Tivoli, qui étoit dans le voisinage. (*D. J.*)

USTION, s. f. *Méd. thérap.*, en latin *ustio*, *inustio*, du verbe *urere* ou *inurere*, brûler. L'*ustion* se prend encore pour *cautérisation*, comme *brûler* se prend pour *cautériser*; ce dernier terme est même plus de l'art: mais il semble qu'on pourroit établir cette différence entre ces deux premiers mots, que *ustion* désigne plus absolument l'action du feu actuel; au lieu que *cautérisation* peut désigner quelquefois l'effet du *cautere* actuel, comme celle-ci du *cautere* potentiel.

L'*ustion* est un des plus puissans secours & des plus généraux, dont la médecine ait jamais fait usage contre les maladies obstinées. On pourroit l'appeller le *vésicatoire* par excellence, ses effets réunissant tous ceux des vésicatoires dans la plus grande célérité & intensité d'action & de vertu. *V.* VÉSICATOIRE. Les instrumens qui servent à l'*ustion* ont été ap-

pellés par les anciens χαυτήριον, *cauterium*, cautere, *c'est-à-dire instrument dont on se sert pour brûler quelque chose;* on les divise en *actuels* & en *potentiels*. *V.* CAUTERE.

Les cauteres actuels dont il s'agit ici peuvent être d'or, d'argent, de cuivre, de fer, ou quelqu'autre matiere. Leurs figures chez les anciens étoient très-variées, il y en avoit en forme de coin, de trident, de forme olivaire, &c. (*voyez* dans Paul d'Ægine, *ch. de alæ* ustione, *hepatis* ustione, *p.* 569) Hippocrate employoit les fers chauds, les fuseaux de buis, trempés dans l'huile bouillante, &c. les autres anciens se servoient encore pour cautériser, d'un champignon de lin crud, ou d'une excroissance fongueuse qui se trouve sur les noyers ou sur les chênes, que Paul d'Ægine appelle *isca*, (*v.* Paul d'Ægine, *p.* 570.) & qu'on faisoit brûler sur la partie, ce qui revient à peu près aux *ustions* pratiquées chez les Chinois, les Egyptiens, & chez quelques autres peuples des Indes, avec le *moxa* ou coton d'armoise, *voyez* MOXA. Enfin, il y avoit les ventouses ignées qu'on pourroit regarder comme un autre moyen de cautériser. Cependant la méthode la plus pratiquée étant celle de brûler avec le fer chaud, c'est celle-là sur toutes les autres, qu'on doit entendre par le mot *ustion*.

Les anciens employoient les *ustions* dans toutes les maladies chroniques. L'axiome *quæ ferrum non sanat, ignis sanat*, &c. & qui est par-tout, se rapporte principalement à celles ci. On se servoit en conséquence des *ustions* dans les phthisies, les suppurations de poitrine, les hydropisies, les asthmes, les maladies de la rate, dans celles du foie, dans la goutte, dans la sciatique, dans les maux de tête, &c. On doit juger par ce que nous dit Hippocrate, de la facilité avec laquelle les Scythes nomades se faisoient cautériser, & par tout ce qu'il nous apprend de sa pratique, combien ce remede étoit familier parmi les anciens. Le reflux des arts en Europe y apporta le même goût pour les *ustions*. Forestus nous dit que de son tems, c'étoit la coutume en Italie de cautériser les enfans au derriere de la tête, pour les guérir ou les préserver de l'épilepsie; il ajoute que les femmes de la campagne alloient dans les villes porter leurs enfans aux prêtres, qui, outre les personnes de l'art, se mêloient de cette opération, & y employoient ou le fer chaud, ou les charbons ardens. *Voy.* Forestus, *tome I. p.* 494.

Les *ustions* se faisoient donc à l'occiput & à différens endroits de la tête, plus ou moins près des sutures. Elles se faisoient encore au dos, à la poitrine, au ventre, aux environs de l'ombilic, aux hypocondres, aux cuisses, aux jambes, à la plante des piés, aux doigts, &c. en observant néanmoins que ce ne fût que sur les parties charnues: car le cautere potentiel devoit être préféré pour les parties osseuses & les nerveuses. On n'y employoit ordinairement qu'un seul instrument; mais il étoit des opérations chirurgicales, comme celle qu'on pratiquoit pour l'hydrocele, dont Paul d'Ægine nous a conservé le manuel, où l'on employoit jusqu'à dix à douze cauteres ou fers brûlans. *Voyez* Paul d'Ægine, *cap de herniâ aquosâ*. On entretenoit pendant quelques jours les ulceres produits par l'*ustion*, ainsi que le recommande Hippocrate, en y jetant du sel ou y appliquant quelqu'autre substance propre à faire fluer ces ulceres. Dans les *ustions* qui se pratiquoient contre les suppurations de poitrine, on introduisoit dans les escarres de la racine d'aristoloche, trempée dans de l'huile. *Voyez* Paul d'Ægine, *lib. VI, de remed. p.* 569.

Les *ustions* sont préférables à beaucoup d'égards aux cauteres potentiels, dans l'ouverture de quelques abscès & le traitement de beaucoup de plaies; 1°. leur effet est beaucoup plus prompt & beaucoup plus puissant; 2°. ils purifient les parties en absorbant l'humidité, leur redonnent du ton & les revivifient, pour ainsi dire; au lieu que l'effet des autres cauteres est très-lent, qu'ils ajoutent à l'état d'*atonie* ou de cachexie de la partie, & que leur vertu est beaucoup moindre. On ne laissoit pourtant pas que de les employer dans plusieurs cas avant le cautere actuel, comme pour une préparation à celui-ci, il est même quelques ouvertures de dépôts critiques qu'il seroit plus utile de faire avec le cautere potentiel, qu'avec le bistouri qui est la pratique ordinaire.

Les *ustions* sont capables de procurer dans beaucoup de cas des révolutions

très-promptes & très-salutaires. On les employoit très-efficacement pour arrêter les hémorragies ; l'irritation & la suppuration des ulceres produits par ce moyen, déchargeoient souvent un organe voisin, du pus ou des autres matieres qui étoient contenues, & procuroient des guérisons radicales ; les livres, tant anciens que modernes, sont pleins de curations merveilleuses opérées par cette méthode. Je ne sais par quelle fatalité il est arrivé qu'elle soit presque insinuée dans la pratique moderne : des personnes même très-célebres dans l'art ont fait jusqu'ici de vains efforts pour la rétablir en la proposant avec les modifications convenables ; on a fait valoir contre leurs raisons, toutes les horreurs de cette manœuvre qu'on a toujours trop exagérées. (*Article de M. H.* Fouquet, *docteur en Médecine de la faculté de Montpellier.*)

USTIUGA ou OUSTIOUG, *Géogr. mod.*, province de l'empire Russien, dans la partie septentrionale de la Moscovie ; elle est coupée du midi au nord par la Dwina, & a pour capitale la ville qui lui donne son nom. *V.* OUSTOUG. (*D. J.*)

USTIUGA, *Géog. mod.*, ville de l'empire Russien, capitale de la province de même nom, sur le bord de la Dwine, entre Archangel & Wologda. On nomme plus communément cette ville & sa province *Oustioug*. V. OUSTIOUG. (*D. J.*)

USTRINUM, *Littér.* ; c'étoit, selon Servius, une place de bucher, sur lequel on brûloit les corps. Cette place chez les Romains, étoit celle où l'on recueilloit les cendres du mort; & pour cette raison, elle répondoit à la situation du cadavre, posé sur le haut du bucher.

Festus pense que c'étoit un vase destiné dans le brûlement des corps pour en recevoir les cendres. Son sentiment paroît d'autant plus vraisemblable, que dans deux inscriptions antiques, rapportées par Meursius, il est fait mention de cet *ustrinum*, comme d'une pierre portative, que quelques loix funéraires ou les testamens, défendoient d'être employée à la construction du tombeau de ceux, sur le bucher desquels elle auroit servi. Voici ces deux inscriptions. Premiere inscription ; *Huic monumento*, ustrinum *Applicari Non Licet*; seconde inscription, *Ad Hoc Monumentum*, ustrinum *Applicari Non Licet.*

On peut concevoir delà, que c'étoit une pierre de foyer un peu creusée, pour recevoir les cendres qui tomboient du cadavre, tandis qu'il se consumoit; cette pierre au moyen de ses bords, pouvoit garantir les cendres d'être dissipées par le vent.

Les bois qui composoient le bucher, étoient éloignés d'un ou deux piés de cette pierre dans toute sa circonférence, & disposés en symmétrie, pour former un quarré plus long que large, autour duquel étoient rangés des cyprès, pour servir de préservatifs contre la mauvaise odeur du cadavre brûlant.

Des gardes du bucher, gens d'une condition servile, appellés *ustores* & *ustuarii*, avoient l'œil à ce qu'aucune branche de cyprès ne fût jetée par le vent sur le corps, de crainte du mélange des cendres ; & avec des fourches ils repoussoient les buches qui s'écartoient de leur situation, pour qu'elles ne tombassent point dans le milieu du foyer. Servius n'est pas le seul qui nous ait appris l'usage de ces précautions ; Homere les fait remarquer, en décrivant la situation du corps de Patrocle sur son bucher.

Après la consommation de cet assemblage de bois, des prêtres avoient soin de se porter sur le foyer pour y distinguer les restes du corps, & les mettre dans un vase, qui, selon que la quantité des cendres ou des ossemens consumés, dominoit, prenoit le nom de *cinerarium* ou celui d'*ossuarium*.

La cérémonie du choix de ces restes, exprimée par les termes de *reliquias legere*, étoit un devoir si essentiel à la religion, que plus les morts avoient été qualifiés, plus cette cérémonie s'observoit scrupuleusement.

Suétone nous apprend, que ce fut de la maniere qu'on vient de décrire, que se fit le choix des restes du corps d'Auguste. Eutrope rapporte la même chose à l'égard de celui de Trajan, dont les os brûlés furent mis dans une urne d'or, placée sous sa colonne, & ceux de Septime Sévere, selon Xiphilin, furent recueillis dans un vase de porphyre. (*D. J.*)

USUCAPION, s. m. *Droit natur.* & *Droit rom.* L'*usucapion* est une maniere d'acquérir la propriété, par une possession non interrompue d'une chose, durant un certain tems limité par la loi.

Toutes personnes capables d'acquérir quelque chose en propre, pouvoient, selon les jurisconsultes romains, prescrire valablement. On acquéroit aussi par droit d'*usucapion*, toutes sortes de choses, tant mobiliaires qu'immeubles, à moins qu'elles ne se trouvassent exceptées par les loix, comme l'étoient les personnes libres; car la liberté a tant de charmes qu'on ne néglige guere l'occasion de la recouvrer: ainsi il y a lieu de présumer que si quelqu'un ne l'a pas réclamée, c'est parce qu'il ignoroit sa véritable condition, & non pas qu'il consentit tacitement à son esclavage: desorte que plus il y a de tems qu'il subit le joug, & plus il est à plaindre, bien loin que ce malheur doive tourner en aucune maniere à son préjudice, & le privet de son droit.

On exceptoit encore les choses sacrées, & les sépulcres qui étoient regardés comme appartenans à la religion: les biens d'un pupille, tandis qu'il est en minorité; car la foiblesse de son âge ne permet pas de le condamner à perdre son bien, sous prétexte qu'il ne l'a pas revendiqué; & il y auroit d'ailleurs trop de dureté à le rendre responsable de la négligence de son tuteur.

On mettoit au même rang les choses dérobées, ou prises par force, & les esclaves fugitifs, lors même qu'un tiers en avoit acquis de bonne foi la possession: la raison en est que le crime du voleur & du ravisseur, les empêche d'acquérir par droit d'*usucapion*, ce dont ils ont dépouillé le légitime maître, reconnu tel.

Le tiers, qui se trouve possesseur de bonne foi, ne sauroit non plus prescrire, à cause de la tache du larcin ou du vol, qui est censée suivre la chose: car, quoiqu'à proprement parler, il n'y ait point de vice dans la chose même, cependant comme c'est injustement qu'elle avoit été ôtée à son ancien maître, les loix n'ont pas voulu qu'il perdît son droit, ni autoriser le crime en permettant qu'il fût aux méchans un moyen de s'enrichir, d'autant plus que les choses mobiliaires se prescrivant par un espace de trois ans, il auroit été facile aux voleurs de transporter ce qu'ils auroient dérobé, & de s'en défaire dans quelque endroit où l'ancien propriétaire ne pourroit l'aller déterrer pendant ce tems-là.

Ajoutez à cela qu'une des raisons pourquoi on a établi la prescription, c'est la négligence du propriétaire à réclamer son bien: or ici on ne sauroit présumer rien de semblable, puisque celui qui a pris le bien d'un autre, le cache soigneusement. Cependant comme dans la suite les loix ordonnerent que toute action, c'est-à-dire, tout droit de faire quelque demande en justice, s'éteindroit par un silence perpétuel de 30 ou 40 ans; le maître de la chose dérobée n'étoit point reçu à la revendiquer après ce tems expiré, que l'on appelle le terme de la prescription d'un très-long-tems.

Je sais bien qu'il y a plusieurs personnes qui trouvent en cela quelque chose de contraire à l'équité, parce qu'il est absurde, disent-ils, d'alléguer comme un bon titre, la longue & paisible jouissance d'une usurpation, ou du fruit d'une injustice; mais cet établissement peut être excusé par l'utilité qui en revient au public. Il est de l'intérêt de la société, que les querelles & les procès ne se multiplient pas à l'infini, & que chacun ne soit pas toujours dans l'incertitude de savoir si ce qu'il a lui appartient véritablement. D'ailleurs, le genre humain changeant presque de face dans l'espace de 30 ans, il ne seroit pas à propos que l'on pût être troublé par des procès intentés pour quelque chose qui s'est passé comme dans un autre siecle; & comme il y a lieu de présumer qu'un homme après s'être passé 30 ans de son bien, est tout consolé de l'avoir perdu; à quoi bon inquiéter en sa faveur, celui qui a été si long-tems en possession? On peut encore appliquer cette raison à la prescription des crimes: car il seroit superflu de rappeller en justice les crimes dont un long-tems a fait oublier & disparoître l'effet, ensorte qu'alors aucune des raisons pourquoi on inflige des peines, n'a plus de lieu.

Pour acquérir par droit l'*usucapion*, il faut premierement avoir acquis à juste titre la possession de la chose dont celui de qui on la tient, n'étoit pas le véritable maître, c'est-à-dire posséder en vertu d'un titre capable par lui-même de transférer la propriété, & être d'ailleurs bien persuadé qu'on est devenu légitime propriétaire; en un mot posséder de bonne foi.

Selon les loix romaines, il suffit que

l'on ait été dans cette bonne foi au commencement de la possession; mais le droit canonique porte que si avant le terme de la prescription expiré, on vient à apprendre que la chose n'appartenoit pas à celui de qui on la tient, on est obligé en conscience de la restituer à son véritable maître, & qu'on la détient désormais de mauvaise foi, si du moins on tâche de la dérober adroitement à la connoissance de celui à qui elle appartient.

Cette derniere décision paroît plus conforme à la pureté des maximes du droit naturel, l'établissement de la propriété ayant imposé à quiconque se trouve en possession du bien d'un autre, sans son consentement, l'obligation de faire ensorte, autant qu'il dépend de lui, que la chose retourne à son véritable maître. Mais le droit romain, qui n'a égard qu'à l'innocence extérieure, maintient chacun en paisible possession de ce qu'il a acquis, sans qu'il y eût alors de la mauvaise foi de sa part, laissant au véritable propriétaire le soin de chercher lui-même & de réclamer son bien.

Au reste la prescription ne regarde pas seulement la propriété, à prendre ce mot, comme nous faisons, dans un sens qui renferme l'*usucapion*, & la prescription proprement ainsi nommée : elle anéantit aussi les autres droits & actions, lorsqu'on a cessé de les maintenir, & d'en faire usage pendant le tems limité par la loi. Ainsi un créancier qui n'a rien demandé pendant tout ce tems-là à son débiteur, perd sa dette. Celui qui a joui d'une rente sur quelque héritage, ne peut plus en être dépouillé, quoiqu'il n'ait d'autre titre que sa longue jouissance. Celui qui a cessé de jouir d'une servitude pendant le même tems, en perd le droit; & celui au contraire qui jouit d'une servitude, quoique sans titre, en acquiert le droit par une longue jouissance. *Voyez* sur toute cette matiere Daumat, *Loix civiles dans leur ordre naturel; I. part. l. III. tit. vij. sect.* 4. & M. Titius, *observ. in Lauterbach. obs. M. XXXIII. & seq.* comme aussi dans son *jus privatum romano-german. l. II. c. ix.* Voilà pour ce qui regarde le droit romain, consultons à présent le droit naturel.

Par le droit naturel la prescription n'abolit point les dettes, ensorte que par cela seul que le créancier ou ses héritiers ont été un long-tems sans rien demander, leur droit s'éteigne, & le débiteur soit pleinement déchargé. C'est ce que M. Thomasius a fait voir dans sa dissertation : *De perpetuitate debitorum pecuniariorum*, imprimée à Hall, en 1706.

Le tems, dit-il, par lui-même n'a aucune force, ni pour faire acquérir, ni pour faire perdre un droit : il faut qu'il soit accompagné de quelque autre chose qui lui communique cette puissance. De plus personne ne peut être dépouillé malgré lui du droit qu'il avoit acquis en vertu du consentement d'un autre, par celui-là même qui le lui a donné sur lui. On ne se dégage pas en agissant contre ses engagemens; & en tardant à les exécuter, on ne fait que se mettre dans un nouvel engagement, qui impose la nécessité de dédommager les intéressés. Ainsi l'obligation d'un mauvais payeur devenant par cela même plus grande & plus forte de jour en jour, elle ne peut pas, à en juger par le droit naturel tout seul, changer de nature, & s'évanouir tout d'un coup au bout d'un tems. En vain allégueroit-on ici l'intérêt du genre humain, qui demande que les procès ne soient pas éternels : car il n'est pas moins de l'intérêt commun des hommes que chacun garde la foi donnée; que l'on ne fournisse pas aux mauvais payeurs l'occasion de s'enrichir impunément aux dépens de ceux qui leur ont prêté, que l'on exerce la justice, & que chacun puisse poursuivre son droit. D'ailleurs ce n'est pas le créancier qui trouble la paix du genre humain, en redemandant ce qui lui est dû; c'est au contraire celui qui ne paye pas ce qu'il doit, puisque s'il eût payé, il n'y auroit plus de matiere à procès. En usant de son droit on ne fait tort à personne, & il s'en faut bien qu'on mérite le titre odieux de plaideur, ou deperturbateur du repos public.

On ne seroit pas mieux fondé à prétendre que la négligence du créancier à redemander sa dette, lui fait perdre son droit, & autorise la prescription. Cela ne peut avoir lieu entre ceux qui vivent l'un par rapport à l'autre dans l'indépendance de l'état de nature. Je veux que le créancier ait été fort négligent : cette innocente négligence mérite-t-elle d'être plus punie que la malice nuisible du débiteur? ou plutôt celui-ci doit-il être recompensé

compenfé de fon injuftice quand même ce feroit fon mauvais deffein qu'il a fi long-tems différé de fatisfaire fon créancier, n'eft-il pas du moins coupable lui-même de négligence ? l'obligation de tenir fa parole, ne demande-t-elle pas que le débiteur cherche le créancier, plutôt que le créancier le débiteur ? ou plutôt la négligence du dernier feul, ne devroit-elle pas être punie ? d'autant plus qu'il auroit à gagner pour lui dans la prefcription; au lieu que l'autre y perdroit.

Mais en faifant abftraction des loix civiles, qui veulent qu'on redemande la dette dans un certain efpace de tems, on ne peut pas bien traiter de négligent le créancier qui a laiffé en repos fon débiteur, quand même il auroit fixé un terme au bout duquel fon argent devoit lui être rendu ; car il eft libre à chacun de laiffer plus de tems qu'il n'en a promis, & il fuffit que l'arrivée du terme avertiffe le débiteur de payer. Le créancier peut avoir eu auffi plufieurs raifons de prudence, de néceffité, & de charité même, qui le rendent digne de louange, plutôt que coupable de négligence.

Enfin il n'y a pas lieu de préfumer que le créancier ait abandonné la dette, comme en matiere de chofes fujettes à prefcription, puifque le débiteur étant obligé de rendre non une chofe en efpece, mais la valeur de ce qu'on lui a prêté, il ne poffede pas à proprement parler, le bien d'autrui, & il n'eft pas cenfé non plus le tenir pour le fien. Le créancier au contraire eft regardé comme étant toujours en poffeffion de fon droit, tant qu'il n'y a pas renoncé expreffément, & qu'il a en main de quoi le juftifier. M. Thomafius explique enfuite comment la dette peut s'abolir avec le tems, par le défaut des preuves, & il montre que hors de là, la prefcription n'avoit pas lieu par les loix des peuples qui nous font connus, ni même par celles des Romains, jufqu'au regne de l'empereur Conftance.

Il foutient auffi que par le droit naturel, la bonne foi n'eft nullement néceffaire pour prefcrire, pas même dans le commencement de la poffeffion, pourvu qu'il fe foit écoulé un long efpace de tems, pour avoir lieu de préfumer que le véritable propriétaire a abandonné fon bien. De quelque maniere qu'on fe foit mis en poffeffion d'une chofe appartenante à autrui, du moment que celui à qui elle appartient, fachant qu'elle eft entre nos mains, & pouvant commodément la revendiquer, témoigne ou expreffément ou tacitement, qu'il veut bien nous la laiffer, on en devient légitime maître, tout de même que fi on fe l'étoit d'abord approprié à jufte titre.

Théodofe le jeune en établiffant la prefcription de 30 ans, ne demandoit point de bonne foi dans le poffeffeur : ce fut Juftinien qui, à la perfuafion de fes confeillers, ajouta cette condition en un certain cas ; & le droit canonique enchérit depuis fur le droit civil, en exigeant une bonne foi perpétuelle pour toute forte de prefcription. Le clergé romain trouva moyen par-là de recouvrer tôt ou tard tous les biens eccléfiaftiques, de quelque maniere qu'ils euffent été aliénés, & quoique ceux entre les mains de qui ils étoient tombés les poffédaffent paifiblement de tems immémorial. Des princes ambitieux fe font auffi prévalus de cette hypothèfe, pour colorer l'ufurpation des terres qu'ils prétendoient réunir à leurs états, fous prétexte que le domaine de la couronne eft inaliénable, & qu'ainfi ceux qui jouiffoient des biens qui en avoient été détachés, étoient de mauvaife foi en poffeffion, puifqu'ils favoient qu'on ne peut acquérir validement de pareilles chofes.

De tout cela, il paroit que la maxime du droit canon, quelque air de piété qu'on y trouve d'abord, eft au fond contraire au droit naturel, puifqu'elle trouble le repos du genre humain, qui demande qu'il y ait une fin à toutes fortes de procès & de différends, & qu'au bout d'un certain tems les poffeffeurs de bonne foi foient à l'abri de la revendication.

Voilà l'opinion de Thomafius ; mais M. Barbeyrac qui paroît être du même avis en général, penfe en particulier que fi le véritable maitre d'une chofe prife ou ufurpée, acquife en un mot de mauvaife foi, ne la réclame point, & ne témoigne aucune envie de la recouvrer, pendant un long efpace de tems, quoiqu'il fache fort bien entre les mains de qui elle eft, & que rien ne l'empêche de faire valoir fon droit ; en ce cas là le poffeffeur injufte devient à la fin légitime propriétaire, pourvu qu'il ait déclaré d'une maniere ou d'autre qu'il étoit tout prêt à reftituer, fuppofé qu'il en fût requis : car

alors l'ancien maître le tient quitte, & renonce manifestement, quoique tacitement à toutes ses prétentions. Que si celui qui est entré de bonne foi en possession du bien d'autrui, vient à découvrir son erreur avant le terme de la prescription expiré, il est tenu à ce qui est du devoir d'un possesseur de bonne foi; mais si en demeurant toujours dans la bonne foi, il gagne le terme de la prescription, soit que ce terme s'accorde exactement avec les maximes du droit naturel tout seul, ou que les loix civiles le réduisent à quelque chose de moins; le droit de l'ancien maître est entiérement détruit; tout ce qu'il y a, c'est que comme le possesseur de bonne foi qui a prescrit, est l'occasion quoiqu'innocente, de ce que l'autre se voit désormais débouté de toutes ses prétentions, il doit, s'il peut, lui aider à tirer raison de l'injustice du tiers qui a transferé un bien qu'il savoit n'être pas à lui, & donné lieu ainsi à la prescription.

Du reste, quoiqu'ici la bonne foi soit toujours nécessaire pour mettre sa conscience en repos, cela n'empêche pas que les loix humaines ne puissent négliger cette condition, ou en tout ou en partie, pour éviter un grand nombre de procès. Il semble même que pour parvenir à leur but, il soit plus à propos de ne point exiger de bonne foi dans les prescriptions auxquelles elles fixent un fort long terme, ou de ne la demander du moins qu'au commencement de la possession; & ainsi la maxime du droit civil est mieux fondée que celle du droit canon.

L'artifice du clergé ne consiste pas tant en ce que les décisions des papes exigent une bonne foi perpétuelle dans celui qui doit prescrire, qu'en ce qu'elles font regarder les biens d'église comme inaliénables, ou absolument, ou sous certaines conditions qui donnent lieu d'éluder à l'infini la prescription.

Pour ce qui est des principes dont parle M. Thomasius, ils prétendent que le domaine de la couronne ne peut jamais être aliéné validement, & que la prescription n'a point de lieu entre ceux qui vivent les uns par rapport aux autres dans l'indépendance de l'état de nature. *Voyez* Puffendorf. *l. IV. c.* 13. & *l. VIII. c. v.* si l'aliénation du royaume, ou de quelqu'une de ses parties, est au pouvoir du prince. (*D.J.*)

USUFRUCTUAIRE, adj. *Gramm. & Jurisf.*, se dit de ce qui appartient à l'usufruit.

Par exemple, les réparations *usufructuaires*, sont celles qui sont à la charge de l'usufruitier. *V.* RÉPARATIONS.

Quelquefois *usufructuaire* se dit pour usufruitier, comme on lit dans différens actes que Gaston, frere du roi Louis XIII, fut souverain *usufructuaire* de la principauté de Dombes, jusqu'à l'émancipation de mademoiselle de Montpensier sa fille. *Voy.* USUFRUIT, USUFRUITIER. (*A*)

USUFRUIT, s. m. *Gram. & Jurisf.*, est le droit de jouir indéfiniment d'une chose appartenante à autrui, sans en diminuer la substance.

L'*usufruit* differe de l'usage en ce que l'usufruitier fait tous les fruits siens, même au-delà de son nécessaire, il peut vendre, louer ou céder son *usufruit* à un autre; au lieu que celui qui n'a que l'usage d'une chose, ne peut en user que pour lui personnellement & pour sa famille, & ne peut vendre, louer ni céder son droit à un autre.

On peut continuer un *usufruit* de toutes sortes de choses mobiliaires ou immobiliaires, même des choses qui se diminuent & se consument par l'usage.

Celui qui a l'*usufruit* d'animaux, peut non-seulement en tirer le service dont ils sont capables; mais aussi les fruits qu'ils produisent; par exemple, si ce sont des vaches, en tirer le lait, les veaux; & si ce sont des moutons, la laine, *&c.*

L'*usufruitier* est seulement tenu de conserver le même nombre d'animaux qu'il a reçu, & de remplacer ceux qui manquent, mais s'ils ne produisent pas de quoi remplacer, l'usufruitier n'est pas tenu de le faire pourvu que la diminution ne soit pas arrivée par sa faute.

L'*usufruit* des choses qui se consument par l'usage, comme du grain, des liqueurs, en emporte en quelque sorte la propriété, puisque l'on ne peut en user qu'en les consumant; mais l'usufruitier ou ceux qui le représentent, sont tenus après la fin de l'*usufruit* de rendre selon les conditions du titre, ou une pareille qualité & quantité de grains & autres choses semblables, ou la valeur des choses au tems que l'*usufruit* a commencé.

La jouissance de l'usufruitier doit se régler suivant les loix & suivant son titre; il peut vendre, louer ou céder sa jouissance à un autre; mais il ne doit point changer la destination des choses, ni rien faire de préjudiciable, & en général il doit en user comme un bon pere de famille.

Il doit faire un inventaire des choses mobiliaires sujettes à son *usufruit*, ou si c'est un immeuble, faire un état des lieux, donner caution pour la restitution des choses ou lieux en bon état.

Toutes les réparations qui surviennent pendant son *usufruit* sont à sa charge, à l'exception des grosses réparations.

Il doit aussi acquitter les autres charges réelles & annuelles des fonds, si mieux il n'aime abandonner son *usufruit* pour être quitte des charges.

Le propriétaire de sa part doit laisser jouir l'usufruitier librement de tout ce qui dépend de l'*usufruit*, il ne peut changer l'état des lieux à son préjudice; il doit même faire cesser les obstacles qui le regardent, faire les grosses réparations.

S'il y a un bois de haute futaye, le propriétaire peut l'abattre, en laissant les arbres de lisiere pour la décoration des allées; & dans ce cas l'*usufruit* est augmenté par la jouissance du taillis, qui pousse au lieu de la futaye. *Voyez* au digeste, au code & aux institutes les titres *de usufructu*, & ci-devant les mots HABITATIONS, JOUISSANCE, USAGE. (*A*)

USUFRUITIER, f. m. *Gram. & Jurisprud.*, est celui qui a la jouissance d'une chose par usufruit, soit pendant sa vie, soit pendant un certain temps limité par son titre.

Usufruitier se dit aussi de ce qui appartiendra à l'usufruit, comme les réparations usufruitieres, c'est-à-dire, celles qui sont à la charge de l'*usufruitier*. *V.* USUFRUIT. (*A*)

USURA, *Droit rom. & Littérat.*, en françois *usure*. Il convient dans ce Dictionnaire d'expliquer le mot latin, & tous ceux qui s'y rapportent, sans quoi l'on ne sauroit entendre, je ne dis pas seulement les loix romaines, mais les historiens & les poëtes.

Je remarquerai d'abord que les Latins ont dit *nomen*, pour signifier une *dette*, parce que celui qui empruntoit donnoit à celui qui lui prêtoit, une reconnoissance signée de son nom. Les loix défendoient de prêter aux enfans de famille, aux mineurs & à ceux qui étoient audessous de vingt-cinq ans; c'est pourquoi les usuriers n'ayant point action contr'eux, ne leur prêtoient qu'à un gros denier, afin de s'endemniser du risque où ils s'exposoient de perdre leur argent.

Horace, *sat. 2. l. I.* dit: " Fuffidius,
" si riche en fonds de terre & en bons
" contrats, craint d'avoir la réputation
" d'un dissipateur & d'un débauché; il
" donne son argent à cinq pour cent par
" mois, & se paye par avance; il exige
" même un intérêt plus fort des person-
" nes qui se trouvent dans un plus grand
" besoin; il aime sur-tout à prêter aux
" enfans de famille qui commencent à
" entrer dans le monde, & qui ont des
" peres trop ménagers. "

Fuffidius vappæ famam timet ac nebulonis;
Dives agris, dives positis in fœnore nummis:
Quinas hic capiti mercedes exsecat: atque
Quanto perditior quisque est, tantò acriùs urget.
Nomina sectatur, modo sumptâ veste virili,
Sub patribus duris tironum.

Caput, est ce qu'on appelloit autrement *sors*, le capital, le principal, la somme que l'on plaçoit à intérêt; *merces* est l'intérêt que l'on retiroit du capital; *exsecare* signifie *déduire les intérêts par avance.*

Fuffidius dont parle Horace, donnoit, par exemple, cent écus pour un mois, c'étoit le capital, & au bout d'un mois son débiteur devoit lui rendre cent cinq écus, ainsi l'intérêt étoit de cinq pour cent. Mais afin de s'assurer davantage du profit de son argent, il se payoit d'avance par ses mains, & ne donnoit que quatre-vingt-quinze écus, en tirant de son débiteur une obligation de la somme de cent écus payable à la fin du mois; desorte qu'il se trouvoit que dans l'espace de vingt mois, l'intérêt égaloit le capital. Cette usure étoit criante, puisqu'elle étoit quatre fois plus forte que le denier courant, qui étoit de douze pour cent par an, c'est-à-dire d'un par mois. L'intérêt permis & ordinaire revient à-peu-

près au denier huit, selon notre maniere de compter, on l'appelloit *usura centesima*, parce que le capital se trouvoit doublé à la fin du centieme mois, c'est-à-dire, huit ans quatre mois. *V. Usura centesimis*.

Cette même usure centesime étoit aussi nommée *as usura*, & *as* tout court, parce que toutes les autres usures moindres tiroient d'elle leur qualification, & en étoient comme les parties; c'est ce que nous allons expliquer.

Usura semis ou *semis*, étoit lorsqu'on payoit par mois la moitié de ce centieme, demi pour cent par mois, six pour cent par an; c'est environ le denier dix-sept.

Bes, lorsqu'on payoit les deux tiers de ce centieme par mois, c'est huit pour cent par an, le denier douze.

Quadrans, lorsqu'on payoit par mois le quart de ce centieme, trois pour cent par an, le denier trente-trois.

Quincunx, lorsqu'on payoit par mois un cinquieme de ce centieme, environ deux & demi pour cent par an, qui est notre denier quarante.

Triens, lorsqu'on payoit par mois le tiers de ce centieme, quatre pour cent par an, le denier vingt-cinq.

Sextans, lorsqu'on payoit par mois le sixieme de ce centieme, deux pour cent par an, le denier cinquante.

Enfin *usura unciaria*, lorsqu'on ne payoit par mois que la douzieme partie de ce centieme, un pour cent par an.

La loi des douze tables avoit défendu l'usure à un denier plus haut, *ne quis unciario fœnore ampliùs exerceret*. On diminua encore cette usure de moitié, car on la fit *semiunciariam*, c'est le denier deux cent par an; mais tantôt la rareté de l'argent, qui étoit sur la place, tantôt la facilité des juges qui connoissoient de l'usure, tantôt les besoins pressans des particuliers, & toujours l'avarice des usuriers habiles à profiter de toutes les conjectures, rendoient inutiles toutes les loix, & l'usure demeuroit presque arbitraire.

Elle étoit peu réglée du tems de Cicéron: *fœnus*, dit-il à Atticus, *ex triente idibus factum erat bessibus*. " L'usure avoit monté tout-d'un coup le jour des ides du tiers aux deux tiers. „ C'est-à-dire, que du denier vingt-cinq, elle étoit montée au denier douze; ce qu'il dit là *bessibus*, il le dit ailleurs *geminis trientibus*. C'est dans le deuxieme livre des lettres à Quintus, *idibus quintilibus fœnus fuit geminis trientibus*. Aux ides de juillet, l'usure étoit aux deux tiers, au denier douze. Quelquefois elle étoit au *semis: omninò semissibus magna copia est*, dit-il à Sextius. On trouve de l'argent tant qu'on veut à la moitié du centieme par mois, à six pour cent par an. Quelquefois on la portoit au plus haut denier, au centieme par mois; *à Cœcilio*, dit-il à Atticus, *nummum moveri ne à propinquis quidem minore centesimis posse*. On ne peut arracher un sou à Cœcilius, non pas même ses plus proches, à un moindre intérêt qu'à un pour cent par mois. (*D. J.*)

Usura centesimis, *Droit rom.*, intérêt à un pour cent par mois; on payoit chez les Romains les intérêts par mois, & non par année comme nous faisons; ainsi c'étoit le centieme de la somme chaque mois, que désignoit le mot *usura centesimis*, & par conséquent douze pour cent au bout de l'an. Cette *usure* étoit exorbitante & contraire à la loi des douze tables, confirmée long-temps après que les tribuns eurent réglé les *usures* à un pour cent par an, ce qui s'appelloit *unciarium fœnus*.

Tacite *liv. V. de ses annales*, parle ainsi de l'*usure*. Le profit particulier, dit-il, renversa le bien de l'état. L'*usure* est un des plus anciens maux de la république; c'est pourquoi on a fait tant de loix pour la réprimer, dans le temps même où les mœurs étoient moins corrompues; car premierement par la loi des douze tables il étoit défendu de prêter à plus haut intérêt qu'au denier huit. Cet intérêt même fut réduit depuis au denier seize à la requête des tribuns. Le peuple fit ensuite plusieurs décrets pour empêcher les fourberies qui se commettoient en ce genre; mais quelques réglemens qu'on pût faire, l'avarice des hommes trouvoit toujours de nouveaux moyens pour les éluder. (*D. J.*)

USURAIRE, adj. *Gram. & Jurisp.*, se dit de ce qui est infecté du vice d'usure, comme un contrat *usuraire*, une clause & condition *usuraire*. *V.* ANTICREZE. CONTRAT PIGNORATIF, DENIER, INTÉRÊTS, *& ci-après les mots* USURE & USURIER. (*A*)

USURE, f. f. *Morale. Usure légale ou intérêt légitime.* La question de l'*usure*, quoique traitée avec beaucoup de subtilité par les théologiens & par les jurisconsultes, est encore jusqu'ici en quelque sorte indécise; il paroit même quand on l'approfondit, qu'on a plus disputé sur les termes que sur les idées, & qu'on a presque toujours manqué le but qu'on se proposoit; je veux dire la découverte de la vérité. Cependant cette question également intéressante pour le commerce de la vie & pour la paix des consciences, mérite autant ou plus qu'une autre discussion philosophique, où la raison ait plus de part que l'opinion ou le préjugé. C'est aussi pour remplir cette vue & dans l'espérance de répandre un nouveau jour sur cette matiere importante, que j'ai entrepris cet article.

Plusieurs pratiques dans la morale sont bonnes ou mauvaises, suivant les différences du plus ou du moins, suivant les lieux, les temps, &c. Qui ne sait, par exemple, que les plaisirs de la table, les tendresses de l'amour, l'usage du glaive, celui des tortures; qui ne sait, dis-je, que tout cela est bon ou mauvais suivant les lieux, les temps, les personnes, suivant l'usage raisonnable, excessif ou déplacé, qu'on en fait? Je crois qu'il en est de même du commerce usuraire.

Usura chez les Latins signifioit au sens propre l'*usage* ou la *jouissance* d'un bien quelconque. *Natura*, dit Cicéron, *dedit usuram vitæ tanquam pecuniæ*, Tusc. *l. I. n°.* 39. *Usura* désignoit encore le *loyer*, le *prix* fixé par la loi pour l'usage d'une somme prêtée; & ce loyer n'avoit rien d'odieux, comme le remarque un savant jurisconsulte, il n'y avoit de honteux en cela que les excès & les abus; distinction, dit-il, que les commentateurs n'ont pas sentie, ou qu'ils dissimulent mal-à-propos. *Certè verbum* usura *non est fœdum, sed non habere* usuræ *modum & honestam rationem est turpissimum; quod commentatores non intelligunt, aut calumniosè dissimulant.* Oldendorp. *lexic. jurid.* Calvini, *verbo* usuram, *p.* 691. *col.* 1. *in-fol.* Genevæ 1653.

Pour moi, je regarde l'*usure* comme une souveraine qui regnoit autrefois dans le monde, & qui devint odieuse à tous les peuples, par les vexations que des ministres avides & cruels faisoient sous son nom, bien que sans son aveu; de sorte que cette princesse malheureuse, partout avilie & détestée, se vit enfin chassée d'un trône qu'elle avoit occupé avec beaucoup de gloire, & fut obligée de se cacher sans jamais oser paroitre.

D'un autre côté, je regarde les intérêts & les indemnités qui ont succédé à l'*usure*, comme ces brouillons adroits & entreprenans qui profitent des mécontentemens d'une nation, pour s'élever sur les ruines d'une puissance décriée; il me semble, dis-je, que ces nouveaux-venus ne valent pas mieux que la reine actuellement proscrite; & que s'ils sont plus attentifs & plus habiles à cacher les torts qu'ils font à la société, leur domination est, à bien des égards, encore plus gênante & plus dure. Je crois donc que vu l'utilité sensible, vu l'indispensable nécessité d'une *usure* bien ordonnée, *usure* aussi naturelle dans le monde moral, que l'est le cours des rivieres dans le monde matériel, il vaut autant reconnoitre l'ancienne & légitime souveraine que des usurpateurs qui promettoient des merveilles, & qui n'ont changé que des mots. Je prends la plume pour rétablir, s'il se peut, cette reine détrônée, persuadé qu'elle saura se contenir dans les bornes que l'équité prescrit, & qu'elle évitera les excès qui ont occasionné sa chûte & ses malheurs; mais parlons sans figure.

L'*usure* que nous allons examiner est proprement l'intérêt légal & compensatoire d'une somme prêtée à un homme aisé, dans la vue d'une utilité réciproque. L'*usure* ainsi modifiée & réduite parmi nous depuis un siecle au denier vingt, est ce que j'appelle *usure légale*; je prétends qu'elle n'est point contraire au droit naturel, & que la pratique n'en est pas moins utile que tant d'autres négociations usitées & réputées légitimes.

Je prouve encore, ou plutôt je démontre que la même *usure* sous des noms différens est constamment admise par les loix civiles & par tous les casuistes; que par conséquent toute la dispute se réduit à une question de mots; & que tant d'invectives, qui attaquent plutôt le terme que la réalité de l'*usure*, ne sont le plus souvent que le cri de l'ignorance & de la prévention. Je fais voir d'un autre côté qu'elle n'est prohibée ni dans l'ancien testament, ni dans le nouveau; qu'elle

y est même expressément autorisée; & je montre enfin dans toute la suite de cet article que la prohibition vague, inconséquente, déraisonnable que l'on fait de l'*usure*, est véritablement contraire au bien de la société.

La justice ou la loi naturelle nous prescrit de ne faire tort à personne, & de rendre à chacun ce qui lui est dû, *alterum non lædere, suum cuique tribuere*. Initio *instit.* C'est le fondement de cette grande regle que le S. Esprit a consacrée, & que les païens ont connue: " Ne faites point aux autres ce que vous ne " voudriez pas qu'on vous fît à vous-même. " *Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias*, Tob. 4. 16. ou, si on veut, dans un vers,

Ne facias aliis, quæ tu tibi facta doleres.

Or, quand je prête à des gens aisés à la charge de l'intérêt légal, je ne leur fais pas le moindre tort, je leur rends même un bon office; & pour peu qu'on les suppose équitables, ils reconnoissent que je les oblige. C'est un voisin que je mets à portée d'arranger des affaires qui le ruinoient en procès, ou de profiter d'une conjoncture pour faire une acquisition avantageuse. C'est un autre qui de mes deniers rétablit une maison qu'on n'habitoit point depuis long-tems faute de réparations, ou qui vient à bout d'éteindre une rente fonciere & seigneuriale, tandis que je lui donne du temps pour me rembourser à son aise. C'est enfin un troisieme qui n'a guere que l'envie de bien faire, & à qui je fournis le moyen d'entreprendre un bon négoce, ou de donner plus d'étendue à celui qu'il faisoit auparavant. Quand après cela je reçois de ces débiteurs les capitaux & les intérêts, je ne manque en rien à ce que prescrit la justice, *alterum non lædere*; puisque, loin de leur nuire par ce commerce, je leur procure au contraire de vrais avantages; & qu'en tirant des intérêts stipulés avec eux de bonne foi, je ne tire en effet que ce qui m'appartient, soit à titre de *compensation* du tort que m'a causé l'absence de mon argent, soit à cause des risques inséparables du prêt.

D'ailleurs un contrat fait avec une pleine connoissance, & dont les conditions respectivement utiles sont également agréées des parties, ne peut pas être censé contrat injuste, suivant une maxime de droit dont nos adversaires font un principe. *Le créancier*, disent-ils, *est lui même la cause du dommage qu'il souffre, quand il le souffre de son bon gré & très-volontairement, de sorte que, comme on ne fait aucun tort à celui qui le veut bien*, volenti non fit injuria, *le débiteur ne lui doit aucun dédommagement pour tout le temps qu'il veut bien souffrir ce dommage.* Confér. ecclés. de Paris sur l'*usure*, *tom. I. p.* 381. On ne peut rien de plus raisonnable que ces propositions; mais si elles sont justes quand il s'agit du créancier, elles ne changent pas de nature quand on les applique au débiteur; c'est aussi en partie sur cette maxime, *volenti non fit injuria*, que nous appuyons notre prêt lucratif.

Un importun me sollicite de lui prêter une somme considérable; & il en résulte souvent qu'au lieu de laisser mes fonds dans les emprunts publics, au lieu de les y porter, s'ils n'y sont pas encore, ou de faire quelque autre acquisition solide, je cede à ses importunités; en un mot, je lui donne la préférence, & je livre mon bien entre ses mains à condition qu'il me propose de l'intérêt ordinaire; condition du reste que je rempli comme lui toutes les fois que j'emprunte. Peut-on dire qu'il y ait de l'injustice dans mon procédé? N'est-il point vrai plutôt que je péche contre moi-même en m'exposant à des risques visibles, & que j'ai tort enfin de céder à des sentimens d'humanité dont je deviens souvent la victime, tandis que les dévots armés d'une sévere prudence se contentent de damner les usuriers, laissent crier les importuns, & font de leur argent des emplois plus sûrs & plus utiles. Mais lequel mérite mieux le nom de *juste* & de *bienfaisant* de celui qui hazarde ses fonds pour nous aider au besoin en stipulant l'intérêt légal, ou de celui qui, sous prétexte d'abhorrer l'*usure*, met son argent dans le commerce ou à des acquisitions solides; qui en conséquence ne prête à personne, & abandonne ainsi les gens dans leurs détresses, sans leur donner un secours qui leur seroit très-profitable, & qui dépend de lui?

Quoiqu'il en soit, on le voit par notre définition de l'*usure*, il n'est ici question ni d'aumône, ni de générosité. Ce n'est point d'ordinaire dans cet esprit que se

sont les stipulations & les contrats. Est-ce pour se rendre agréable à Dieu ? est-ce pour bien mériter de la patrie qu'un homme de qualité, qu'un bourgeois opulent, qu'un riche bénéficier louent leurs maisons & leurs terres? est-ce pour gagner le ciel qu'un seigneur ecclésiastique ou laïc exige de ses prétendus vassaux des redevances de toute nature ? Non certainement. Ce n'est point aussi par ce motif qu'on prête ou qu'on loue son argent ; mais tous les jours l'on prête & l'on emprunte dans la vue très-louable d'une utilité réciproque. En un mot, l'on prend & l'on donne à louage une somme de mille écus, de dix ou vingt mille francs, comme l'on donne & l'on prend au même titre une terre, une maison, une voiture, un navire, le tout pour profiter & pour vivre de son industrie ou de ses fonds. Et si jamais on prête une grande somme par pure générosité, ce n'est point en vertu de la loi, mais par le mouvement libre d'un cœur bienfaisant. Aussi, comme le dit un illustre moderne ; c'est bien une action très-bonne de prêter son argent sans intérêt, mais on sent que ce ne peut être qu'un conseil de religion, & non une loi civile. *Esprit des loix*, *seconde partie*, *p.* 120.

Un homme qui avoit beaucoup bâti, se voyoit encore une somme considérable, & las d'occuper des maçons, résolut d'employer son argent d'une autre maniere. Il mit un écriteau à sa porte, on lisoit en tête: *Belle maison à louer, prix quinze cents livres par an.* On lisoit au dessous : *Dix mille écus à louer aux mêmes conditions.* Un génie vulgaire & borné voyant cet écriteau : à la bonne heure, dit-il, qu'on loue la maison, cela est bien permis ; mais la proposition de louer une somme d'argent est mal sonnante & digne de repréhension; c'est afficher ouvertement l'*usure*, & rien de plus scandaleux. Quelqu'un plus sensé lui dit alors : Pour moi, monsieur, je ne vois point là de scandale. Le proposant offre pour cinq cents écus une maison commode, qui lui coûte environ trente mille livres, la prendra qui voudra, il ne fait tort à personne, & vous paroissez en convenir. Il offre pareille somme de trente mille livres à tout solvable qui en aura besoin à la même condition de cinq cents écus de loyer, quel tort fait-il à la république? Avec son argent il pourroit acquérir un fonds, & le louer aussi-tôt sans scrupule. Que notre proposant offre ses dix mille écus en nature, ou qu'il nous les offre sous une autre forme; c'est la même chose pour lui ; mais quelqu'un qui aura plus besoin d'argent que d'un autre bien, sera charmé de trouver cette somme en especes, & il en paiera volontiers ce qu'un autre paieroit pour un domaine de pareille valeur. Rien de plus équitable, rien en même temps de plus utile au public; & de cent personnes qui feront dans le train des emprunts, on n'en trouvera pas deux qui ne soient de mon avis.

S'il est plusieurs genres d'opulence, il est aussi plusieurs genres de communication. Ainsi tel est riche par les domaines qu'il donne à bail, & par l'argent qu'il donne à louage.

Dives agris, dives positis in fenore nummis. Horace, *l. I. sat. ij.*

Celui-ci, comme terrien, se rend utile au public, en ce qu'il loue ses terres, & qu'il procure l'abondance ; il ne se rend pas moins utile comme pécunieux, en mettant ses especes à intérêt ou à louage entre les mains des gens qui en usent pour le bien de la société. S'il suivoit au contraire l'avis de certains casuistes, & que pour éviter l'*usure* il tint ses especes en réserve, il serviroit le public aussi mal que si, au-lieu de louer ses terres, il les tenoit en bruieres & en landes. Ce qui fait dire à Saumaise dans le savant traité qu'il a fait sur cette matiere, que la pratique de l'*usure* n'est pas moins nécessaire au commerce que le commerce l'est au labourage, *ut agricultura sine mercaturâ vix potest subsistere.....ita nec mercatura sine feneratione stare : de* usuris, *p.* 223.

Par quelle fatalité l'argent ne seroit-il donc plus, comme autrefois, susceptible de louage? On disoit anciennement *locare nummos*, louer de l'argent, le placer à profit; de même, *conducere nummos*, prendre de l'argent à louage ; il n'y avoit en cela rien d'illicite ou même d'indécent, si ce n'est lorsque des amis intimes auroient fait ce négoce entre eux, *commodare ad amicos pertinet*, *fenerari ad quoslibet.* Salmasius ex Suida, *c. vij. de* usuris, *p.* 163.

Un homme en état de faire de la dépense, use de l'argent qu'on lui prête à intérêt ou, pour mieux dire, qu'on lui loue, comme d'une maison de plaisance qu'on lui prête à la charge de payer les loyers, comme d'un carosse de remise qu'on lui prête

à tant par mois ou par an ; je veux dire qu'il paie également le louage de l'argent, de la maison & du carrosse ; & pour peu qu'il eût d'habileté, le premier lui seroit plus utile que les deux autres. Il est à remarquer en effet au sujet d'un homme riche un peu dissipateur, que l'emprunt de l'argent au taux légal est tout ce qu'il y a pour lui de plus favorable. Car s'il se procure à crédit les marchandises, le service & les autres fournitures qu'exigent ses fantaisies ou ses besoins, au lieu de cinq pour cent qu'il paieroit pour le prêt des especes, il lui en coûtera par l'autre voie au-moins trente ou quarante pour cent ; ce qui joint au renouvellement des billets & aux poursuites presqu'inévitables pour parvenir au paiement définitif, lui fera d'ordinaire cent pour cent d'une *usure* écrasante.

Au surplus, pourquoi l'argent, le plus commode de tous les biens, seroit-il le seul dont on ne pût tirer profit ? & pourquoi son usage seroit-il plus gratuit, par exemple, que la consultation d'un avocat & d'un médecin, que la sentence d'un juge ou le rapport d'un expert, que les opérations d'un chirurgien, ou les vacations d'un procureur ? Tout cela, comme on sait, ne s'obtient qu'avec de l'argent. On ne trouve pas plus de générosité parmi les possesseurs des fonds. Que je demande aux uns quelque portion de terre pour plusieurs années, je suis par-tout éconduit si je ne m'engage à payer ; que je demande à d'autres un logement à titre de grace, je ne suis pas mieux reçu que chez les premiers. Je suis obligé de payer l'usage d'un meuble au tapissier ; la lecture d'un livre au libraire, & jusqu'à la commodité d'une chaise à l'église.

Envain je représente que Dieu défend d'exiger aucune rétribution, ni pour l'argent prêté, ni pour les denrées, ni pour quelque autre chose que ce puisse être. J'ai beau crier, *non fenerabis fratri tuo ad usuram pecuniam, nec fruges, nec quamlibet aliam rem. Deut. xxviij.* 19. Personne ne m'écoute, je trouve tous les hommes également intéressés, également rebelles au commandement de prêter gratis ; au point que si on ne leur présente quelque avantage, ils ne communiquent d'ordinaire ni argent, ni autre chose ; disposition qui les rend vraiment coupables d'*usure*, au moins à l'égard des pauvres ; puisque l'on n'est pas moins criminel, soit qu'on refuse de leur prêter, soit qu'on leur prête à intérêt. C'est l'observation judicieuse que faisoit Gregoire de Nisse aux usuriers de son temps, dans un excellent discours qu'il leur adresse, & dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

Du reste, sentant l'utilité de l'argent qui devient nécessaire à tous, j'en emprunte dans mon besoin chez un homme pécunieux, & n'ayant trouvé jusqu'ici que des gens attachés qui veulent tirer profit de tout, qui ne veulent prêter gratis ni terres, ni maisons, ni soins, ni talens, je ne suis plus surpris que mon prêteur d'especes en veuille aussi tirer quelque rétribution, & je souffre, sans murmurer, qu'il m'en fasse payer l'*usure* ou le louage.

C'est ainsi qu'en réfléchissant sur l'esprit d'intérêt qui fait agir tous les hommes, & qui est l'heureux, l'immuable mobile de leurs communications, je vois que la pratique de l'*usure légale* entre gens aisés, n'est ni plus criminelle, ni plus injuste que l'usage respectivement utile de louer des terres, des maisons, *&c.* je vois que ce commerce vraiment destiné au bien des parties intéressées, & de même nature que tous les autres, & qu'il n'est en soi ni moins honnête, ni moins avantageux à la société.

Pour confirmer cette proposition, & pour démontrer sans réplique la justice de l'intérêt légal, je suppose qu'un pere laisse en mourant à ses deux fils, une terre d'environ 500 livres de rente, ou une somme de 10000 livres comptant. L'aîné choisit la terre, & les 10000 livres passent au cadet. Tous les deux sont incapables de faire valoir eux-mêmes le bien dont ils ont hérité ; mais il se présente un fermier solvable, qui offre de le prendre pour neuf années, à la charge de payer 500 livres par an pour la terre, & la même somme annuelle pour les 10000 livres : sera-t-il moins permis à l'un de louer son argent, qu'à l'autre de louer son domaine ?

Un fait arrivé, dit-on depuis peu, servira bien encore à éclaircir la question. Un simple ouvrier ayant épargné 3000 francs par plusieurs années de travail & d'économie, se présenta pour louer une maison qui lui convenoit fort, & qui valoit au moins 50 écus de loyer. Le propriétaire, homme riche & en même temps éclairé, lui dit : " Mon ami, je vous don-„ nerai volontiers ma maison ; mais j'ap-

„ prends que vous avez 1000 écus qui ne „ vous servent de rien ; je les prendrai, „ si vous voulez à titre d'emprunt, & „ vous en tirerez l'intérêt qui paiera vo- „ tre loyer ; ainsi vous serez bien logé, „ sans débourser un sou. Pensez-y, & me „ rendez réponse au plutôt ".

L'ouvrier revenant chez lui, rencontre son curé, & par forme de conversation, lui demande son avis sur le marché qu'on lui proposoit. Le curé, honnête homme au fond, mais qui ne connoissoit que ses cahiers de morale & ses vieux préjugés, lui défend bien de faire un tel contrat, qui renferme, selon lui, l'*usure* la plus marquée, & il en donne plusieurs raisons que celui-ci va rapporter à notre propriétaire.

Monsieur, dit-il, votre proposition me convenoit fort, & je l'eusse acceptée volontiers; mais notre curé à qui j'en ai parlé, n'approuve point cet arrangement. Il tient qu'en vous remettant mes mille écus, c'est de ma part un véritable prêt, qui est une affaire bien délicate pour la conscience. Il prétend que l'argent est stérile par lui même, que dès que nous l'avons prêté, il ne nous appartient plus, & que par conséquent il ne peut nous produire un intérêt légitime. En un mot, dit-il, un prêt quelconque est gratuit de sa nature, & il doit l'être en tout & par-tout, & bien d'autres raisons que je n'ai pas retenues. Il m'a cité là-dessus l'ancien & le nouveau Testament, les conciles, les saints peres, les décisions du clergé, les loix du royaume ; en un mot, il m'a réduit à ne pas répondre, & je doute fort que vous y répondiez vous-même.

Tiens mon ami, lui dit notre bourgeois, si tu étois un peu du métier de philosophe & de savant, je te montrerois que ton curé n'a jamais entendu la question de l'*usure*, & je te ferois toucher au doigt le foible & le ridicule de ses prétentions; mais tu n'as pas le tems d'écouter tout cela : tu t'occupes plus utilement, & tu fais bien. Je te dirai donc en peu de mots, ce qui est le plus à ta portée ; savoir que le commandement du prêt gratuit ne regarde que l'homme aisé vis-à-vis du nécessiteux. Il est aujourd'hui question pour toi de me prêter une somme assez honnête, mais tu n'est pas encore dans une certaine aisance, & il s'en faut beaucoup que je sois dans la nécessité. Ainsi en me prêtant gratuitement, tu ferois une sorte de bonne œuvre qui se trouveroit fort déplacée, puisque tu prêterois à un homme aisé beaucoup plus riche que toi: & c'est-là, tu peux m'en croire, ce que l'Ecriture ni les saints peres, n'ont jamais commandé ; je me charge de le démontrer à ton curé quand il le voudra.

D'ailleurs nous avons une regle infaillible pour nous diriger dans toutes les affaires d'intérêt : regle de justice & de charité que J. C. nous enseigne, & que tu connois sans doute, c'est de traiter les autres comme nous souhaitons qu'ils nous traitent; or, c'est ce que nous faisons tous les deux dans cette occasion, ainsi nous voilà dans le chemin de la droiture. Nous sentons fort bien que le marché dont il s'agit, nous doit être également profitable, & par conséquent qu'il est juste, car ces deux circonstances ne vont point l'une sans l'autre. Mais que tu me laisses l'usage gratuit d'une somme considérable, & que tu me paies outre cela le loier de ma maison, c'est faire servir les sueurs du pauvre à l'aggrandissement du riche ; c'est rendre enfin ta condition trop dure, & la mienne trop avantageuse. Soyons plus judicieux & plus équitables. Nous convenons de quelques engagemens dont nous sentons l'utilité commune, remplissons-les avec fidélité. Je t'offre ma maison, & tu l'acceptes parce qu'elle te convient, rien de plus juste ; tu m'offres une somme équivalente, je l'accepte de même, cela est également bien. Du reste, comme je me réserve le droit de reprendre ma maison, tu conserves le même droit de répéter ton argent. Ainsi nous nous communiquons l'un l'autre un genre de bien que nous ne voulons pas aliéner; nous consentons seulement de nous en abandonner le service ou l'usage. Tiens, tout soit dit, troc pour troc, nous sommes contens l'un de l'autre, & ton curé n'y a que faire. Ainsi se conclut le marché.

Les emprunteurs éclairés se moquent des scrupules qu'on voudroit donner à ceux qui leur prêtent. Ils sentent & déclarent qu'on ne leur fait point de tort dans le prêt de commerce. Aussi voit-on tous les jours des négocians & des gens d'affaires, qui en qualité de voisins, de parens même, se prêtent mutuellement à charge d'intérêt ; en cela fideles observateurs de

l'équité, puiſqu'ils n'exigent en prêtant, que ce qu'ils donnent ſans répugnance toutes les fois qu'ils empruntent. Ils reconnoiſſent que ces conditions ſont également juſtes des deux côtés; qu'elles ſont même indiſpenſables pour ſoutenir le commerce. Les prétendus torts qu'on nous fait, diſent-ils, ne ſont que des torts imaginaires; ſi le prêteur nous fait payer l'intérêt légal, nous en ſommes bien dédommagés par les grains qu'il nous procure, & par les négociations que nous faiſons avec les ſommes empruntées. En un mot, dans le commerce du prêt lucratif, on nous vend un bien qu'il eſt utile d'acheter, que nous vendons quelquefois nous-mêmes, c'eſt-à-dire l'uſage de l'argent, & nous trouvons dans ce négoce actif & paſſif, les mêmes avantages qu'en toutes les autres négociations.

[Ces raiſons ſervent à juſtifier l'uſage où l'on eſt de vendre les marchandiſes plus ou moins cher, ſelon que l'acheteur paie comptant ou en billets. Car ſi la néceſſité des crédits eſt bien conſtante, & l'on n'en peut diſconvenir, il s'enſuit que le fabriquant qui emprunte, & qui paie en conſéquence des intérêts, peut les faire payer à tous ceux qui n'achetent pas au comptant. S'il y manquoit, il courroit riſque de ruiner ſes créanciers, en ſe ruinant lui-même. Car le vendeur obligé de payer l'intérêt des ſommes qu'il emprunte, ne peut s'empêcher de l'imputer comme frais néceſſaires, ſur-tout ce qui fait l'objet de ſon négoce, & il ne lui eſt pas moins permis de ſe le faire rembourſer par ceux qui le paient en papier, que de vendre dix ſous plus cher une marchandiſe qui revient à dix ſous de plus.

Il n'y a donc pas ici la plus légere apparence d'injuſtice. On y trouve au contraire une utilité publique & réelle, en ce que c'eſt une facilité de plus pour les viremens du commerce; & là-deſſus les négocians n'iront pas conſulter Lactance, S. Ambroiſe ou S. Thomas, pour apprendre ce qui leur eſt avantageux ou nuiſible. Ils ſavent qu'en fait de négociation, ce qui eſt réciproquement utile, eſt néceſſairement équitable. Qu'eſt-ce en effet, que l'équité, ſi ce n'eſt l'égalité conſtante des intérêts reſpectifs, *æquitas ab æquo*? Quand le peuple voit une balance dans un parfait équilibre, voilà, dit-il, qui eſt juſte; expreſſion que lui arrache l'identité ſenſible de la juſtice & de l'égalité;

Scis etenim juſtum geminâ ſuſpendere lance. Perſe, *IV.* 10.

Qu'on reconnoiſſe donc ce grand principe de tout commerce dans la ſociété. L'*avantage réciproque des contractans eſt la commune meſure de ce que l'on doit appeller juſte*; car il ne ſauroit y avoir d'injuſtice où il n'y a point de léſion. C'eſt cette maxime toujours vraie, qui eſt la pierre de touche de la juſtice; & c'eſt elle qui a diſtingué le faux nuiſible, d'avec celui qui ne préjudicie à perſonne: *nullum falſum niſi nocivum.*

Le ſublime philoſophe que nous avons déja cité, reconnoît la certitude de cette maxime, quand il dit d'un ancien réglement, publié jadis à Rome ſur le même ſujet. " Si cette loi étoit néceſſaire à la république, ſi elle étoit utile à tous les particuliers, ſi elle formoit une communication d'aiſance entre le débiteur & le créancier, elle n'étoit pas injuſte". *Eſprit des loix, II. part. p.* 127.

Au reſte, pour développer de plus en plus cette importante vérité, remontons aux vues de la légiſlation. Les puiſſances ne nous ont pas impoſé des loix par caprice, ou pour le vain plaiſir de nous dominer: *Sit pro ratione voluntas.* Juv. *ſat. vj.* mais pour garantir les imprudens & les foibles de la ſurpriſe & de la violence; & pour établir dans l'Etat le regne de la juſtice: tel eſt l'objet néceſſaire de toute légiſlation. Or, ſi la loi prohibitive de l'intérêt modéré, légal, ſe trouve préjudiciable aux ſujets, cette loi deſtinée comme toutes les autres à l'utilité commune, eſt dès-lors abſolument oppoſée au but du légiſlateur; par conſéquent elle eſt injuſte, & delà elle tombe néceſſairement en déſuétude. Auſſi eſt-ce ce qui arrivera toujours à l'égard des réglemens qui proſcriront l'intérêt dont nous parlons; parce qu'il n'eſt en effet qu'une indemnité naturelle, indiſpenſable; *indemnité* non moins difficile à ſupprimer que le loyer des terres & des autres fonds. C'eſt auſſi pour cette raiſon que les légiſlateurs ont moins ſongé à le proſcrire, qu'à le régler à l'avantage du public; & par conſéquent c'eſt n'avoir aucune connoiſſance de l'équité civile, que de condamner l'intérêt dont il s'agit. Mais cela eſt pardonnable à des gens qui ont plus étudié la tradition

des mots que l'enchaînement des idées ; & qui n'ayant jamais pénetré les ressorts de nos communications, ignorent en conséquence les vrais principes de la justice, & les vrais intérêts de la société.

Qu'il soit donc permis à tout citoyen d'obtenir pour un prix modique ce que personne ne voudra lui prêter gratis ; il en sera pour lors des vingt-mille francs qu'il emprunte, comme des bâtimens qu'il occupe, & dont il paye le loyer tous les ans, parce qu'on ne voudroit, ou plutôt parce qu'on ne pourroit lui en laisser gratuitement l'usage.

Ce qui induit bien des gens en erreur sur la question présente, c'est que d'un côté les ennemis de l'*usure* considerent toujours le prêt comme acte de bienveillance, essentiellement institué pour faire plaisir à un confrere & à un ami. D'autre côté, les honnêtes *usuriers* font trop valoir l'envie qu'ils ont communément d'obliger ; ils gâtent par là leur cause, croyant la rendre meilleure, & donnant ainsi prise sur eux. Car voici le captieux raisonnement que leur fait Domat du prêt & de l'*usure*, tit. vj. sect. j. p. 76. édit. de 1702. "Toute la conséquence, dit-il, „ que peut tirer de cette bonne volonté „ de faire plaisir, le créancier qui dit „ qu'il prête par cette vue, c'est qu'il „ doit prêter gratuitement ; & si le prêt „ ne l'accommode pas avec cette condi- „ tion qui en est inséparable, il n'a qu'à „ garder son argent ou en faire quelque „ autre usage . . . . . puisque le prêt „ n'est pas inventé pour le profit de ceux „ qui prêtent, mais pour l'usage de ceux „ qui empruntent. „

J'aimerois autant qu'on prescrivît aux loueurs de carrosse, ou de prêter leurs voitures gratis à ceux qui en ont besoin, ou de les garder pour eux-mêmes, si la gratuité ne les accommode, par la prétendue raison que les carrosses ne sont pas inventés pour le profit de ceux qui les équipent, mais pour l'usage de ceux qui se font voituriers : qu'on prescrivît à l'avocat & au médecin de faire leurs fonctions gratuitement, ou de se reposer si la condition ne leur agrée pas ; parce que leurs fonctions nobles ne sont pas inventées pour le lucre de ceux qui les exercent, mais pour le bien des citoyens qui en ont besoin. Comme si l'on faisoit les frais d'une voiture ou d'un bâtiment, comme si l'on se rendoit capable d'une profession, comme si l'on amassoit de l'argent par d'autre motif & pour d'autre fin que pour ses besoins actuels, ou pour en tirer d'ailleurs quelque profit ou quelque *usure*. En un mot, il doit y avoir en tout contrat une égalité respective, une utilité commune en faveur des intéressés ; par conséquent il n'est pas juste dans notre espece d'attribuer à l'emprunteur tout l'avantage du prêt, & de ne laisser que le risque pour le créancier : injustice qui rejailliroit bientôt sur le commerce national, à qui elle ôteroit la ressource des emprunts.

Domat, au reste, ne touche pas le vrai point de la difficulté. Il ne s'agit pas de savoir quelle est la destination primitive du prêt, ni quelle est la vue actuelle du prêteur ; toutes ces considérations ne font rien ici : *cogitare tuum nil ponit in re*. Il s'agit simplement de savoir si le prêt d'abord imaginé pour obliger un ami, peut changer sa premiere destination, & devenir affaire de négoce dans la société ; sur quoi je soutiens qu'il le peut, aussi-bien que l'ont pu les maisons qui n'étoient destinées dans l'origine que pour loger le bâtisseur & sa famille, & qui dans la suite sont devenues un juste objet de location ; aussi-bien que l'ont pu les voitures que l'inventeur n'imagina que pour sa commodité, sans prévoir qu'on dût les donner un jour à loyer & à ferme. En un mot, la question est de savoir si le créancier qui ne veut pas faire un prêt gratuit auquel il n'est pas obligé, peut sans blesser la justice accepter les conditions légales que l'emprunteur lui propose, & qu'il remplit lui-même sans répugnance toutes les fois qu'il recourt à l'emprunt. Décidera-t-on qu'il y a de l'inique & du vol dans un marché où le prétendu maltraité n'en voit point pour lui-même. Croira-t-on qu'un homme habile soit lésé dans un commerce dont il connoît toutes les suites, & où loin de trouver de la perte, il trouve au contraire du profit ; dans un commerce qu'il fait également comme bailleur & comme preneur, & où il découvre dans les deux cas de véritables avantages ?

Rappellons ici une observation que nous avons déjà faite ; c'est que le trafiqueur d'argent ne songe pas plus à faire une bonne œuvre ou à mériter par le prêt

les bénédictions du ciel, que celui qui loue sa terre ou sa maison, ses travaux ou ses talens. Ce ne sont guere là les motifs d'un homme qui fait des affaires; il ne se détermine pas non plus par de simples motifs d'amitié, & il prête moins à la personne qu'aux hypotheques & aux facultés qu'il connoit ou qu'il suppose à l'emprunteur; desorte qu'il ne lui prêteroit pas, s'il ne le croyoit pas en état de rendre; comme un autre ne livre pas sa marchandise ou sa maison à un homme dont l'insolvabilité lui est connue. Ainsi l'on pourroit presque toujours dire comme Martial,

Quod mihi non credis veteri, Thelesine sodali,
Credis cauliculis, arboribusque meis.
l. 12. ép. 25.

Notre prêteur, comme l'a bien observé le président Perchambaut, fait moins un prêt qu'un contrat négociatif; sa vue premiere & principale est de subsister sur la terre, & de faire un négoce utile à lui-même & aux autres; & il a pour cela le même motif que l'avocat qui plaide, que le médecin qui voit des malades, que le marchand qui trafique, & ainsi des autres citoyens dont le but est de s'occuper avec fruit dans le monde, & de profiter du commerce établi chez les nations policées; en quoi ils s'appuient les uns & les autres sur ce grand principe d'utilité commune qui rassembla les premiers hommes en corps, & qui leur découvrit tout-à-la-fois les avantages & les devoirs de la société; avantage par exemple dans notre sujet de disposer utilement d'une somme qu'on emprunte; devoir d'en compenser la privation à l'égard de celui qui la livre.

Cujus commoda sunt, ejusdem incommoda sunto.

Quant à l'option que nous laisse Domat, ou de garder notre argent, ou de le prêter gratis, il faut pour parler de la sorte, n'avoir jamais lu l'écriture, ou avoir oublié l'exprès commandement qu'elle fait de prêter en certains cas, dût-on risquer de perdre sa créance. *Deut. xv.* 7. 8.

Il faut de même n'avoir aucune expérience du monde & des différentes situations de la vie; combien de gens, qui sentent l'utilité des emprunts, & qui n'approuveront jamais qu'on nous prescrive de ne faire aucun usage de notre argent, plutôt que de le prêter à charge d'intérêt; qui trouveront enfin ce propos aussi déraisonnable que si l'on nous conseilloit de laisser nos maisons sans locataires, plutôt que d'en exiger les loyers; de laisser nos terres sans culture, plutôt que d'en percevoir les revenus!

Tout est mêlé de bien & de mal dans la vie, ou plutôt nos biens ne sont d'ordinaire que de moindres maux. C'est un mal par exemple d'acheter sa nourriture, mais c'est un moindre mal que de souffrir la faim; c'est un mal de payer son gite, mais c'est un moindre mal que de loger dans la rue; c'est un mal enfin d'être chargé d'intérêts pour une somme qu'on emprunte, mais c'est un moindre mal que de manquer d'argent pour ses affaires ou ses besoins, & c'est justement le mauvais effet qui suivroit l'abolition de toute *usure*; nous le sentirons mieux par une comparaison.

Je suppose que les propriétaires des maisons n'eussent que le droit de les occuper par eux mêmes, ou d'y loger d'autres à leur choix, mais toujours sans rien exiger. Qu'arriveroit-il de cette nouvelle disposition? c'est que les propriétaires ne se gêneroient pas pour admettre des locataires dont ils n'auroient que l'incommodité. Ils commenceroient donc par se loger fort au large, & pour le surplus, ils préféreroient leurs parens & leurs amis qui ne se gêneroient pas davantage, & il en résulteroit dès-à-présent que bien des gens sans protection coucheroient à la belle étoile. Mais ce seroit bien pis dans la suite: les riches contens de se loger commodément, ne bâtiroient plus pour la simple location, & d'ailleurs les maisons actuellement occupées par les petits & les médiocres seroient entretenues au plus mal. Qui voudroit alors se charger des réparations? seroit-ce les propriétaires, qui ne tireroient aucun loyer? seroit-ce les locataires qui ne seroient pas sûrs de jouir, & qui souvent ne pourroient faire cette dépense? On verroit donc bientôt la plus grande partie des édifices dépérir, au point qu'il n'y auroit pas dans quarante ans la moitié des logemens nécessaires. Observons encore que tant d'ouvriers employés aux bâtimens se trouveroient presque désœuvrés. Ainsi la plupart des hommes sans gite & même sans travail seroient les beaux fruits des

locations gratuites ; voyons ce que la gratuité des prêts nous ameneroit.

On voit au premier coup d'œil, que posé l'abolition de toute *usure*, peu de gens voudroient s'exposer aux risques inséparables du prêt; chacun en conséquence garderoit ses especes & voudroit les employer ou les tenir par ses mains ; en un mot, dès que la crainte de perdre ne seroit plus balancée par l'espérance de gagner, on ne livreroit plus son argent, & il ne se feroit plus guere sur cela que des especes d'aumône, des prêtés donnés de peu de conséquences & presque jamais des prêts considérables ; combien de fabriques & d'autres sortes d'entreprises, de travaux & de cultures qui se verroient hors d'état de se soutenir, & réduites enfin à l'abandon au grand dommage du public ?

Un charretier avoit imaginé d'entretenir quatre chevaux de trait au bas de Saint-Germain, pour faciliter la montée aux voituriers; il auroit fourni ce secours à peu de frais, & le public en eût bien profité ; mais quelqu'un donna du scrupule à celui qui fournissoit l'argent pour cette entreprise. On lui fit entendre qu'il ne pouvoit tirer aucun profit d'une somme qu'il n'avoit pas aliénée ; il le crut comme un ignorant, & en conséquence il voulut placer ses deniers d'une maniere plus licite. Les chevaux dont on avoit déja fait emplette, furent vendus aussi-tôt, & l'établissement n'eût pas lieu.

L'empereur Basile, au neuvieme siecle, tenta le chimérique projet d'abolir l'*usure*, mais Léon le sage, Léon son fils, fut bientôt obligé de remettre les choses sur l'ancien pié, "Le nouveau réglement, „ dit celui-ci, ne s'est pas trouvé aussi „ avantageux qu'on l'avoit espéré, au „ contraire, les choses vont plus mal que „ jamais ; ceux qui prêtoient volontiers „ auparavant à cause du bénéfice qu'ils y „ trouvoient, ne veulent plus le faire „ depuis la suppression de l'*usure*, & ils „ sont devenus intraitables „. *In eos qui pecuniis indigent, difficiles atque immites sunt*, *novella Leonis* 83.

Léon ne manque pas d'accuser à l'ordinaire la corruption du genre humain, car c'est toujours lui qui a tort, & on lui impute tous les désordres. Accusons à plus juste titre l'immuable nature de nos besoins, ou l'invincible nécessité de nos communications; nécessité qui renversera toujours tout ce que l'on s'efforcera d'élever contre elle. Il est en général impossible, il est juste d'engager un homme à livrer sa fortune au hazard des faillites & des pertes, en prêtant sans indemnité à une personne aisée ; c'est pour cette raison que les intérêts sont au moins tolérés parmi nous dans les emprunts du roi & du clergé, dans ceux de la compagnie des Indes, des fermiers généraux, *&c.* tandis que les mêmes intérêts, par une inconséquence bizarre, sont défendus dans les affaires qui ne regardent que les particuliers : il en faut pourtant excepter le pays de Bugey & ses dépendances, où l'intérêt est publiquement autorisé en toutes sortes d'affaires. Les provinces qui ressortissent aux parlemens de Toulouse & de Grenoble ont un usage presque équivalent, puisque toute obligation sans frais & sans formalité y porte intérêt depuis son échéance.

Réponse aux objections prises du droit naturel. On nous soutient que l'*usure* est contraire au droit naturel, en ce que la propriété suit, comme l'on croit, l'usage de la somme prêtée. L'argent que nous avons livré, dit-on, ne nous appartient plus ; nous en avons cédé le domaine à un autre, *mutuum*, *id est ex meo tuum.* Telle est la raison définitive de nos adversaires. On fait beaucoup valoir ici l'autorité de S. Thomas, de S. Bonaventure, de Gerson, de Scot, *&c. Qui mutuat pecuniam, transfert dominium pecuniæ*, Thom. XXII. quæst. 8. art. 2. *In mutuatione pecuniæ transfertur pecunia in dominium alienum.* Bonav. *in* 3 *senten. dist.* 37.

De cette proposition considérée comme principe de morale, on infere que c'est une injustice, une espece de vol de tirer quelque profit d'une somme qu'on a prêtée ; une telle somme, dit-on, est au pouvoir, comme elle est aux risques de l'emprunteur. L'usage lucratif qu'il en fait, doit être pour son compte ; un tel gain est le fruit de son travail ou de son industrie ; & il n'est pas juste qu'un autre vienne le partager.

De tous les raisonnemens que l'on oppose contre l'*usure* légale, au moins de ceux qu'on prétend appuyer sur l'équité naturelle, voilà celui qui est regardé comme le plus fort ; néanmoins ce n'est au fond qu'une misérable chicane ; & de tel-

les objections méritent à peine qu'on y réponde. En effet est-ce la prétendue formation du mot *mutuum* qui peut fixer la nature du prêt & les droits qui en dérivent? Cela marque tout-au-plus l'opinion qu'en ont eu quelques jurisconsultes chez les Romains; mais cela ne prouve rien au-delà.

Quoi qu'il en soit, distinguons deux sortes de propriétés : l'une individuelle, qui consiste à posséder, par exemple, cent louis dont on peut disposer de la main à la main; & une propriété civile, qui consiste dans le droit qu'on a sur ces cent louis, lors même qu'on les a prêtés. Il est bien certain que dans ce dernier cas, on ne conserve plus la propriété individuelle des louis dont on a cédé l'usage, & dont le remboursement peut se faire avec d'autres monnoies; mais on conserve la propriété civile sur la somme remise à l'emprunteur, puisqu'on peut la répéter au terme convenu. En un mot, le prêt que je vous fais, est, à parler exactement, l'usage que je vous cede d'un bien qui m'appartient, & qui lors même que vous en jouissez, ne cesse pas de m'appartenir, puisque je puis le passer en payement, à un créancier.

Tout roule donc ici du côté de nos adversaires, sur le défaut d'idées claires & précises par rapport à la nature du prêt; ils soutiennent que l'emprunteur a réellement la propriété de ce qu'on lui prête, au lieu qu'il n'en a que la jouissance ou l'usage. En effet on peut jouir du bien d'autrui à différens titres; mais on ne sauroit en être propriétaire sans l'avoir justement acquis. Les justes manieres d'acquérir sont entr'autres l'échange, l'achat, la donation, *&c*. Le prêt ne fut jamais regardé comme un moyen d'acquérir ou de s'approprier la chose empruntée, parce qu'il ne nous en procure la jouissance que pour un temps déterminé & à certaines conditions; en conséquence je conserve toujours la propriété de ce que je vous ai prêté, & de cette propriété constante nait le droit que j'ai de réclamer cette chose en justice, si vous ne me la rendez pas de vous-même, après le terme du prêt; mais si vous me la remettez, dès-lors je rentre dans la possession de ma chose, dès-lors j'en ai la pleine propriété, au lieu que je n'en avois auparavant que la *propriété nue* : c'est l'expression du droit romain, *l. XIX. pr. D. de usuris & fructibus* . . . 21-1, §. *ult. inst. de usufructu*. 2-4.

L'argent dont vous jouissez à titre d'emprunt, est donc toujours l'argent d'autrui, c'est-à-dire, l'argent du prêteur, puisqu'il en reste toujours le propriétaire. C'est d'où vient cette façon de parler si connue, *travailler avec l'argent d'autrui ou sur les fonds d'autrui*. Tel étoit le sentiment des Romains, lorsqu'ils appelloient argent d'autrui, *æs alienum*, une somme empruntée ou une dette passive. On retrouve la même façon de s'exprimer dans la regle suivante; notre bien consiste en ce qui nous reste après la déduction de nos dettes passives, ou pour parler comme eux, après la déduction de l'argent d'autrui. *Bona intelliguntur cujusque quæ deducto ære alieno supersunt*, lib. XXXIX. §. 1. D. *de verborum significatione*, l. XI. *de jure fisci*. 49 14.

Mais observons ici une contradiction manifeste de la part de nos adversaires. Après avoir établi de leur mieux que la propriété d'une somme prêtée appartient à l'emprunteur, que par conséquent c'est une injustice au créancier d'en tirer un profit, puisque c'est, disent-ils, profiter sur un bien qui n'est plus à lui; la force du sentiment & de la vérité leur fait si bien oublier cette premiere assertion, qu'ils admettent ensuite la proposition contradictoire, qu'ils soutiennent en un mot que l'argent n'est pas aliéné par le prêt pur & simple, & que par conséquent il ne sauroit produire un juste intérêt : c'est même ce qui leur a fait imaginer le contrat de constitution, ou comme l'on dit en quelques provinces, le constitut, au moyen duquel le débiteur d'une somme aliénée devenant maître du fonds, en paie, comme on l'assure, un intérêt légitime. Mais voyons la contradiction formelle dans les conférences ecclésiastiques du pere Semelier & dans le dictionnaire de Pontas : contradiction du reste qui leur est commune avec tous ceux qui rejettent le prêt de commerce.

Le premier nous assure "que selon Justinien, suivi, dit-il, en cela par S.
„ Thomas, Scot & tous les théologiens,
„ *il se fait par le simple prêt une véritable*
„ *aliénation* de la propriété aussi bien que
„ de la chose prêtée, *in hoc damus ut ac-*
„ *cipientium fiant*; ensorte que celui qui

„ la prête, cesse d'en être le maître „. *Conf. eccl. tom. I. pag.* 6.

“ L'argent prêté, dit-il encore, *est tout* „ *au marchand*, c'est-à dire, à l'emprun- „ teur, dès qu'il en répond; & s'il est au „ marchand, c'est pour lui seul qu'il doit „ profiter . . . . . *Res perit domino*, *res* „ *fructificat domino* „. *Ibid pag.* 319. C'est par ce principe, comme nous l'avons dit, qu'ils tâchent de prouver l'iniquité de l'*usure*. Mais ce qui montre bien que cette doctrine est moins appuyée sur l'évidence & la raison que sur des subtilités scolastiques, c'est que les théologiens l'oublient dès qu'ils n'en ont plus besoin. Le pere Semelier lui-même, ce savant rédacteur des conférences de Paris, en est un bel exemple. Voici comme il se dédit dans le même volume, *pag.* 237. “ Quand „ je prête, dit-il, mes deniers, le débi- „ teur est tenu de m'en rendre la valeur „ à l'échéance de son billet; *il n'y a donc* „ *pas de véritable aliénation dans les prêts* „.

De même parlant d'un créancier qui se fait adjuger des intérêts par sentence, quoiqu'il ne souffre pas de la privation de son argent, il s'explique en ces termes, *page* 390: “ il n'a, dit-il, en vue que de „ s'autoriser à percevoir sans titre & sans „ raison, un gain & un profit de son ar- „ gent, *sans néanmoins l'avoir aliéné* „.

Remarquons encore le mot qui suit: „ dire qu'il y a une aliénation pour un an „ dans le prêt qu'on fait pour un an, „ c'est, disent les prélats de France, *as-* „ *semblée de* 1700, abuser du mot d'*alié-* „ *nation*, c'est aller contre tous les prin- „ cipes du droit „. *Ibid. pag.* 235.

„ Il est constant & incontestable, dit „ Pontas, que celui qui prête son argent, „ *en transfere la propriété* à celui l'em- „ prunte, & qu'il n'a par conséquent „ aucun droit au profit que celui-ci en „ retire, parce qu'il le retire *de ses pro-* „ *pres deniers* „. Ce casuiste s'autorise, comme le premier, des passages de S. Thomas; mais après avoir assuré, comme nous voyons, la propriété de la somme prêtée à l'emprunteur, *page de son dictionnaire* 1372, il ne s'en souvient plus à la page suivante. “ Il est certain, dit-il, „ qu'Othon ne peut sans *usure*, c'est-à- „ dire, ici sans injustice, exiger un in- „ térêt; car quoiqu'il se soit engagé de „ ne répéter que dans le terme de trois „ ans, la somme qu'il a prêtée à Silvain, „ *il ne peut pas être censé l'avoir aliénée*. „ La raison en est qu'il est toujours vrai „ de dire qu'il la pourra répéter au terme „ échu, ce qui ne seroit pas en son pou- „ voir, *s'il y avoit une aliénation réelle* „ *& véritable* „.

Après des contradictions si bien avérées, & dont je trouverois cent exemples, peut-on nous opposer encore l'autorité des casuistes?

Les légistes sont aussi en contradiction avec eux-mêmes sur l'article de l'*usure*, & je le montrerai dans la suite. Je me contente d'exposer à présent ce qu'ils disent de favorable à ma thèse. Ils reconnoissent qu'on peut léguer une somme à quelqu'un, à condition qu'un autre en aura l'usufruit, & que l'usage par conséquent n'emporte pas la propriété. *Si tibi decem millia legata fuerint, mihi eorumdem decem millium ususfructus, fient quidem tua tota decem millia.* L. VI. *in princ. D. de usu fructuearum rerum.* 7-5.

„ Si vous ayant légué dix mille écus, „ on m'en laissoit l'usufruit, ces dix mil- „ le écus vous appartiendroient en pro- „ priété „. On voit donc en effet que la somme qui doit passer pour un temps à l'usufruitier, appartient réellement au légataire, *fient quidem tua tota*, & il en a si bien le vrai domaine, qu'il peut, comme on l'a dit, le transporter à un autre. C'est donc perdre de vue les principes les plus communs, ou plutôt c'est confondre des objets très-différens, que de disputer la propriété à celui qui prête; car, comme nous l'avons observé, dès qu'on ne peut lui contester le droit de réclamer ce qu'il a prêté, c'est convenir qu'il en a toujours été le propriétaire, qualité que la raison lui conserve, comme la loi positive. *Qui actionem habet ad rem recuperandam, ipsam rem habere videtur*, l. XV. *D. de regulis juris.*

Et quand même pour éviter la dispute, on abandonneroit cette dénomination de propriété à l'égard du prêteur, il est toujours vrai qu'au moment qu'il a livré, par exemple, ses cent louis, il en étoit constamment le propriétaire, & qu'il ne les a livrés qu'en recevant une obligation de pareille valeur, à la charge de l'*usure* légale & compensatoire; condition sincérement agréée par l'emprunteur, & qui par conséquent devient juste, puisque *volenti non fit injuria*, condition du reste qui ne

lui est point onéreuse, d'autant qu'elle est proportionnée aux produits des fonds & du négoce; d'où j'infere que c'est un commerce d'utilités réciproques, & qui mérite toute la protection des loix.

Sur ce qu'on dit que l'argent est stérile, & qu'il périt au premier usage qu'on en fait, je réponds que ce sont-là de vaines subtilités démenties depuis long-temps par les négociations constantes de la société. L'argent n'est pas plus stérile entre les mains d'un emprunteur qui en fait bon usage, qu'entre les mains d'un commis habile qui l'emploie pour le bien de ses commettans. Aussi Justinien a-t-il évité cette erreur inexcusable, lorsque parlant des choses qui se consument par l'usage, il a dit simplement de l'argent comptant, *quibus proxima est pecunia numerata, namque ipso usu assiduâ permutatione, quodammodo extinguitur; sed utilitatis causâ senatus censuit posse etiam earum rerum usumfructum constitui.* §. 2. *inst. de usufructu.* 2 4.

Il est donc certain que l'argent n'est point détruit par les échanges, qu'il est représenté par les fonds ou par les effets qu'on acquiert, en un mot, qu'il ne se consume dans la société que comme les grains se consument dans une terre qui les reproduit avec avantage.

Quant à la stérilité de l'argent, ce n'est qu'un conte puérile. Cette prétendue stérilité disparoît en plusieurs cas, de l'aveu de nos adversaires. Qu'un gendre, par exemple, à qui l'on donne vingt mille francs pour la dot de sa femme, mais qui n'a pas occasion de les employer, les laisse pour un temps entre les mains de son beau-pere, personne ne conteste au premier le droit d'en toucher l'intérêt, quoique le capital n'en soit pas aliéné. Ces vingt mille francs deviennent-ils féconds, parce qu'on les appelle *deniers dotaux*? Et si le beau-pere avoit eu d'ailleurs une pareille somme, pourroit-on croire sérieusement qu'elle fût en soi moins fructueuse, moins susceptible d'intérêt? Qu'une somme inaliénée vienne d'un gendre ou d'un étranger, elle ne change pas de nature par ces circonstances accidentelles; & si l'excellente raison d'un ménage à soutenir autorise ici le gendre à recevoir l'intérêt de la dot, cette raison aura la même force à l'égard de tout autre citoyen. De même une sentence qui adjuge des intérêts, n'a pas la vertu magique de rendre une somme d'argent plus féconde; cette somme demeure physiquement telle qu'elle étoit auparavant.

A l'égard des risques du preneur, rien de plus équitable, puisqu'il emprunte à cette condition. Celui qui loue des meubles & à qui on les vole, celui qui prend une ferme & qui s'y ruine, celui qui loue une maison pour une entreprise où il échoue, tous ces gens-là ne supportent-ils pas les risques, sans que leurs malheurs ou leur imprudence les déchargent de leurs engagemens. D'ailleurs on fait souvent de ce qu'on emprunte un emploi fructueux qui ne suppose proprement ni risque ni travail. Quand j'achete, par exemple, au moyen d'un emprunt, tel papier commerçable, telle charge sans exercice, &c. je me fais sans peine un revenu, un etat avantageux avec l'argent d'autrui, *ære alieno*. Quoi l'on ne trouve pas mauvais que j'use du produit d'une somme qui ne m'appartient pas, & l'on trouve mauvais que le propriétaire en tire un modique avantage! Que devient donc l'équité? Qui est-ce qui dédommagera le créancier de la privation de son argent, & des risques de l'insolvabilité? Car si l'on y fait attention, l'on verra que c'est principalement sur lui que tombent les faillites & les pertes; de sorte que le *res perit domino* n'est encore ici que trop véritable à son égard.

D'un autre côté, que l'emprunteur ne fasse valoir l'argent d'autrui qu'à l'aide de son industrie, il est également juste que le bailleur ait part au bénéfice; & l'on ne voit encore ici que de l'égalité, puisque l'emprunteur profite lui-même des cinquante années de travail & d'épargne qui ont enfanté les sommes qu'on lui a livrées, & qui ont rendu fructueuse une industrie, toute seule insuffisante pour les grandes entreprises. Réflexion qui découvre le peu de fondement du reproche que S. Grégoire de Nazianze fait à l'usurier, en lui objectant qu'il recueille où il n'a point semé, *colligens ubi non seminarat*. Orat. 15.

En effet celui-ci peut répondre avec beaucoup de justesse & de vérité, qu'il seme dans le commerce usuraire & son industrie & celle de ses ancêtres, en livrant des sommes considérables, qui en sont le fruit tardif & pénible.

On nous oppose encore l'autorité d'Aristote,

ristote, & l'on nous dit avec cet ancien philosophe, que l'argent n'est pas destiné à procurer des gains; qu'il n'est établi dans le commerce que pour en faciliter les opérations; & que c'est intervertir l'ordre & la destination des choses, que de lui faire produire des intérêts.

Sur quoi, je dis qu'il n'y a point de mal à étendre la destination primitive des especes; elles ont été inventées, il est vrai, pour la facilité des échanges, usage qui est encore le plus ordinaire aujourd'hui; mais on y a joint au grand bien de la société, celui de produire des intérêts, à-peu-près comme on a donné de l'extension à l'usage des maisons & des voitures qui n'étoient pas destinées d'abord à devenir des moyens de lucre. C'est ainsi que le premier qui inventa les chaises pour s'asseoir, n'imaginoit pas qu'elles dussent être un objet de location dans nos églises. Toutes ces pratiques se sont introduites dans le monde, à mesure que les circonstances & les besoins ont étendu le commerce entre les hommes, & que ces extensions se sont trouvées respectivement avantageuses.

On objecte enfin qu'il est aisé de faire valoir son argent au moyen des rentes constituées, sans recourir à des pratiques réputées criminelles. A quoi je réponds que cette forme de contrat n'est qu'un palliatif de l'*usure*. Si l'intérêt qu'on tire par cette voie devient onéreux au pauvre, une tournure differente ne le rendra pas légitime. C'est aussi le sentiment du pere Semelier. *Conf. eccl. p. 21.* Une telle pratique, dispendieuse pour l'emprunteur n'est bonne en effet que pour éluder l'obligation de secourir le malheureux; mais le précepte reste le même, & il n'est point de subtilité capable d'altérer une loi divine si bien entée sur la loi naturelle.

Les rentes constituées sur les riches sont à la vérité des plus licites; mais on sait que ce contrat est insuffisant. Les gens pécunieux ne veulent pas d'ordinaire livrer leur argent sans pouvoir le répeter dans la suite, parce qu'ayant des vues ou des projets pour l'avenir, ils craignent d'aliéner des fonds dont ils veulent se réserver l'usage; aussi est-il constant qu'on ne trouve guere d'argent par cette voie, & que c'est une foible ressource pour les besoins de la société.

Les trois contrats. En discutant la question de l'*usure*, suivant les principes du droit naturel, je ne puis guere me dispenser de dire un mot sur ce qu'on appelle communément les *trois contrats*.

C'est proprement une négociation ou plutôt une fiction subtilement imaginée pour assurer le profit ordinaire de l'argent prêté, sans encourir le blâme d'injustice ou d'*usure*: car ces deux termes sont synonymes dans la bouche de nos adversaires. Voici le cas.

Paul confie, par exemple, dix mille livres à un négociant à titre d'association dans telle entreprise ou tel commerce, voilà un premier contrat qui n'a rien d'illicite, tant qu'on y suit les regles. Paul quelque temps après inquiet sur sa mise, cherche quelqu'un qui veuille la lui assurer; le même négociant qui a reçu les fonds, ou quelqu'autre si l'on veut, instruit que les dix mille francs sont employés dans une bonne affaire, assure à Paul son capital, posons à un pour cent par année, & chacun paroît content. Voilà un deuxieme contrat, qui n'est pas moins licite que le premier.

Cependant quelqu'espérance que l'on fasse concevoir à Paul de son association, qui lui vaudra, dit-on, plus de douze pour cent, année commune, il considere toujours l'incertitude des événemens; & se rappellant les pertes qu'il a souvent essuyees nonobstant les plus belles apparences, il propose de céder les profits futurs à des conditions raisonnables, posons à six pour cent par annee; ce qui lui feroit, l'assurance du fonds payée, cinq pour cent de bénéfice moralement certain. Le négociant qui assure déja le capital, accepte de même ce nouvel arrangement; & c'est ce qui fait le troisieme contrat, lequel est encore permis, pourvu, dit-on, que tout cela se fasse de bonne foi & sans intention d'*usure*; car on veut toujours diriger nos pensées.

Dans la suite le même négociant ou autre particulier quelconque dit à notre prêteur pécunieux; sans tant de cérémonies, si vous voulez, je vous assurerai dès le premier jour votre principal & tout ensemble un profit honnête de cinq pour cent par année; le créancier goûte cette proposition & l'accepte; & c'est ce qu'on nomme *la pratique des trois contrats*; parce qu'il en resulte le même effet, que si après avoir passé un contrat de société,

on en faisoit ensuite deux autres, l'un pour assurer le fonds, & l'autre pour assurer les bénéfices.

Les casuistes conviennent que ces trois contrats, s'ils sont séparément pris & faits en divers temps sont d'eux-mêmes très-licites, & qu'ils se font tous les jours en toute légalité. Mais, dit-on, si on les fait en même temps; c'est dès-lors une *usure* palliée; & dès-là ces stipulations deviennent injustes & criminelles. Toute la preuve qu'on en donne, c'est qu'elles se réduisent au prêt de commerce dont elles ne different que par la forme. Il est visible que c'est-là une pétition de principe, puisqu'on emploie pour preuve ce qui fait le sujet de la question, je veux dire l'iniquité prétendue de tout négoce usuraire. On devroit considérer plutôt que l'interposition des temps qu'on exige entre ces actes, n'y met aucune perfection de plus; & qu'enfin ils doivent être censés légitimes, dès-là, que toutes les parties y trouvent leur avantage. Ainsi, au-lieu de fonder l'injustice de ces contrats, sur ce que l'usage qu'on en fait conduit à l'*usure*, ou pour mieux dire, s'identifie avec elle, il faudroit au contraire prouver la justice de l'*usure* légale par l'équité reconnue des trois contrats, dont la légitimité n'est pas due à quelques jours ou quelques mois que l'on peut mettre entre eux, mais à l'utilité qui en résulte pour les contractans.

Au surplus, comme nous admettons sans détour l'*usure* ou l'intérêt légal, & que nous en avons démontré la conformité avec le droit naturel, nous n'avons aucun besoin de recourir à ces fictions futiles.

Arrêtons-nous ici un moment, & rassemblons sous un point de vue les principes qui démontrent l'équité de l'*usure* légale entre gens aisés; & les avantages de cette pratique pour les sociétés policées.

Rien de plus juste que les conventions faites de part & d'autre, librement & de bonne foi; & rien de plus équitable que l'accomplissement de promesses où chaque partie trouve son avantage. C'est-là, comme nous l'avons observé, la pierre de touche de la justice.

Nul homme n'a droit à la jouissance du bien d'un autre, s'il n'a fait agréer auparavant quelque sorte de compensation: un homme aisé n'a pas plus de droit à l'argent de son voisin, qu'à son bœuf ou son âne, sa femme ou sa servante; ainsi rien de plus juste que d'exiger quelqu'indemnité, en cédant pour un temps le produit de son industrie ou de ses épargnes, à un homme à l'aise qui augmente par-là son aisance.

Rien de plus fructueux dans l'état que cette équitable communication entre gens aisés, pourvu que le prêt qui en est le moyen, offre des avantages à toutes les parties. Delà naît la circulation qui met en œuvre l'industrie; & l'industrie employant à son tour l'indigence, ses œuvres raniment tant de membres engourdis, qui sans cela, devenoient inutiles.

Le délire de la plupart des gouvernemens, dit un célebre moderne, *fut de se croire préposés à tout faire, & d'agir en conséquence.* C'est par une suite de cette persuasion si ordinaire aux législateurs: qu'au lieu de laisser une entiere liberté sur le commerce usuraire, comme sur le commerce de la laine, du beurre & du fromage, au lieu de se reposer à cet égard sur l'équilibre moral, déja bien capable de maintenir l'égalité entre les contractans; ils ont cru devoir faire un prix annuel pour la jouissance de l'argent d'autrui. Cette fixation est devenue une loi dans chaque état, & c'est ce prix connu & déterminé, que nous appellons *usure légale*; fruit civil ou légitime acquis au créancier, comme une indemnité raisonnable de l'usage qu'il donne de son argent à un emprunteur qui en use à son profit.

C'est ainsi que les hommes en cherchant leurs propres avantages avec la modération prescrite par la loi, & qui seroit peut-être assez balancée par un conflit d'intérêts, entretiennent sans y penser, une réciprocation de services & d'utilités qui fait le vrai soutien du corps politique.

Montrons à présent que nous n'avons rien avancé jusqu'ici qui ne soit conforme à la doctrine des casuistes.

C'est une maxime constante dans la morale chrétienne, qu'on peut recevoir l'intérêt d'une somme, toutes les fois que le prêt qu'on en fait entraîne un profit cessant ou un dommage naissant, *lucrum cessans aut damnum emergens*. Par exemple, Pierre expose à Paul qu'il a besoin de mille écus pour terminer une affaire importante. Paul répond que son argent est

placé dans les fonds publics, ou que s'il ne l'est pas actuellement, il est en parole pour en faire un emploi très-avantageux; ou qu'enfin il en a besoin lui-même pour réparer des bâtimens qui ne se loueroient pas sans cela. Pierre alors fait de nouvelles instances pour montrer le cas pressant où il se trouve, & détermine Paul à lui laisser son argent pendant quelques années, à la charge, comme de raison, d'en payer l'intérêt légal.

Dans ces circonstances les casuistes reconnoissent unanimement le lucre cessant ou le dommage naissant; & conviennent que Paul est en droit d'exiger de Pierre l'intérêt légal; & cet intérêt, disent-ils, n'est pas usuraire, ou, comme ils l'entendent, n'est pas injuste. Consultez entr'autres le pere Sémelier dont l'ouvrage surcharge d'approbation, est proprement le résultat des conférences ecclésiastiques tenues à Paris sous le cardinal de Noailles, c'est-à-dire, pendant le regne de la saine & savante morale.

“ Si les intérêts, dit-il, sont prohibés, „ les dédommagemens bien loin d'être „ défendus, sont ordonnés par la loi na„ turelle, qui veut qu'on dédommage „ ceux qui souffrent pour nous avoir prê„ té. *Conf. ecclés. p.* 254. Les saints pe„ res .... saint Augustin entr'autres, „ dans sa lettre à Macédonius, ont expli„ qué les regles de la justice que les hom„ mes se doivent rendre mutuellement. „ N'ont-ils pas enseigné après Jésus„ Christ qu'ils doivent se traiter les uns „ les autres, comme ils souhaitent qu'on „ les traite eux-mêmes, & qu'ils ne doi„ vent ni refuser, ni faire à leurs freres „ ce qu'ils ne voudroient pas qu'on leur „ refusât ni qu'on leur fît? Or cette regle „ si juste n'est-elle pas violée, si je n'in„ demnise pas celui qui en me prêtant, „ sans y être obligé, se prive d'un gain „ moralement certain, *&c*?”. *Ibid. p.* 280.

On lit encore au même volume, “que „ quand pour avoir prêté on manque un „ gain probable & prochain, le lucre ces„ sant est un titre légitime; vérité, dit le „ conférencier, reconnue par les plus an„ ciens canonistes Ancaranus, Panorme, „ Gabriel, Adrien VI. *&c.* qui tous for„ ment une chaîne de tradition depuis „ plusieurs siecles, & autorisent le titre „ du lucre cessant...... Ces canonis„ tes si éclairés ont été suivis, dit-il, dans „ cette décision par les évêques de Ca„ hors & de Châlons.... par les théolo„ giens de Grenoble, de Périgueux, de „ Poitiers, *&c*”. *Ibid. p.* 285.

S. Thomas reconnoît aussi que celui qui prête peut stipuler un intérêt de compensation à cause de la perte qu'il fait en prêtant, lorsque par-là il se prive d'un gain qu'il devoit faire; car dit-il, ce n'est pas là vendre l'usage de son argent, ce n'est qu'éviter un dommage. *Ille qui mutuum dat, potest absque peccato in pactum deducere cum eo qui mutuum accipit, recompensationem damni, per quod subtrahitur sibi aliquid quod debet habere; hoc enim non est vendere usum pecuniæ, sed damnum vitare, II. ij. quæst. lxxxviij. art.* 2. Ou comme dit saint Antonin, parlant de celui qui paie avant terme, & qui retient l'escompte, *tunc non est usura, quia nullum ex hoc lucrum consequitur, sed solum conservant se indemnem. Secunda parte summæ theol. tit.* 1. *cap. viij.*

Je conclus de ces propositions que tous ceux qui prêtent à des gens aisés sont dans le cas du lucre cessant ou du dommage naissant. En effet, à qui peut-on dire le mot de S. Ambroise, *prosit aliis pecunia quæ tibi otiosa est*? Où est l'homme qui ne cherche à profiter de son bien, & qui n'ait pour cela des moyens moralement sûrs? S'il étoit cependant possible qu'un homme se trouvât dans l'étrange hypothèse que fait ce pere, nous conviendrions volontiers que s'il prêtoit, il devroit le faire sans intérêt; mais en général tout prêteur peut dire à celui qui emprunte, en vous remettant mon argent, je vous donne la préférence sur les fonds publics, sur l'hôtel-de-ville, les pays d'états, la compagnie des Indes, *&c.* sur le commerce que je pourrois faire, je néglige enfin que pour vous obliger des gains dont j'ai une certitude morale, en un mot je suis dans le cas du lucre cessant, puisque, selon l'expression de S. Thomas, vous m'ôtez un profit que j'avois déja, ou que vous empêchez celui que j'allois faire, *mihi aufers quod actu habebam aut impedis ne adipiscar quod eram in via habendi II. ij. quæst.* 64. *art.* 4. Il est donc juste que vous m'accordiez l'intérêt honnête que je trouverois ailleurs.

Cette vérité est à la portée des moindres esprits; aussi s'est-elle fait jour au travers des préjugés contraires, & c'est pour

cela qu'on admet l'intérêt dans les emprunts publics, de même que dans les négociations de banque & d'escompte ; ensorte qu'il n'est pas concevable qu'on ose encore attaquer notre proposition. Mais il est bien moins concevable que S. Thomas se mette là-dessus en contradiction avec lui-même ; c'est pourtant ce qu'il fait d'une maniere bien sensible, sur-tout dans une réponse à Jacques de Viterbe qui l'avoit consulté sur cette matiere ; car oubliant ce qu'il établit si-bien en faveur de l'intérêt compensatoire qu'il appelle *recompensationem damni*, il déclare expressément que le dommage qui nait d'un paiement fait avant terme n'autorise point à retenir l'escompte ou l'intérêt, par la raison, dit-il, qu'il n'y a pas d'*usure* qu'on ne pût excuser sur ce prétexte ; *nec excusateur per hoc quod solvendo ante terminum gravatur .... quia eâdem ratione possent usurarii excusari omnes.* Mais laissons ce grand docteur s'accorder avec lui-même & avec S. Antonin ; & voyons enfin à quoi se réduit la gratuité du prêt telle qu'elle est prescrite en général par les théologiens.

Quelqu'un, je le suppose, vous demande vingt mille francs à titre d'emprunt; on avoue que vous n'êtes pas tenu de les prêter ; mais suivant la doctrine de l'école, supposé que vous acceptiez la proposition, vous devez prêter la somme sans en exiger d'intérêts ; car si vous vendiez, dit-on, l'usage d'une somme que vous livrez pour un temps, ce seroit de votre part un profit illicite & honteux, une *usure*, un vol, un brigandage, un meurtre, un parricide ; expressions de nos adversaires que je copie fidelement : en un mot, vous ne pouvez recevoir aucun intérêt, quoique vous prêtiez pour un temps considérable, quand vous ne demanderiez qu'un pour cent par année. L'*usure* est, disent-ils, tout ce qui augmente le principal, *usura est omnis accessio ad sortem.* Cependant il vous reste une ressource consolante: comme vos vingt mille francs font une grande partie de votre fortune & qu'ils vous sont nécessaires pour les besoins de votre famille ; que d'un autre côté vous ne manquez pas d'occasion d'en tirer un profit légitime, & qu'enfin vous êtes toujours comme parle S. Thomas *in viâ habendi*, vous pouvez sans difficulté recevoir l'intérêt légal, non pas encore un coup, à titre de lucre, non pas en vertu du prêt *qui doit être gratuit*, dit-on, *pour qu'il ne soit pas injuste* ; *conf. p.* 383. En le prenant ainsi tout seroit perdu ; Dieu seroit grievement offensé, l'emprunteur seroit lézé, volé, massacré. Mais rappellez-vous seulement le cas où vous êtes du lucre cessant ; & au lieu d'exiger un profit en vertu du prêt, ne l'exigez qu'à titre d'indemnité, *titulo lucri cessantis :* dès-lors tout rentre dans l'ordre, toute justice s'accomplit, & les théologiens sont satisfaits. Tant il est vrai qu'il n'y a qu'à s'entendre pour être bientôt d'accord. En effet il faudroit être bien dépravé pour se rendre coupable d'*usure* en imputant le bénéfice du prêt au prêt même, tandis qu'il est aisé par un retour d'intention, de rendre tout cela bien légitime.

Le dirai-je, sans faire tort à nos adversaires ? Je les trouve en général plus ardens pour soutenir leurs opinions, que zélés pour découvrir la vérité. Je les vois d'ailleurs toujours circonscrits dans un petit cercle d'idées & de mots ; si bien aveuglés enfin par les préjugés de l'éducation, qu'ils ne connoissent ni la nature du juste & de l'injuste, ni la destination primitive des loix, ni l'art de raisonner conséquemment. Qu'il me soit permis de leur demander si les plus grands ennemis de l'*usure* sont dans l'usage de prêter *gratis* la moitié ou les trois quarts de leur bien ; s'il est une famille dans le monde, une église, corps ou communauté, qui prête habituellement de grandes sommes, sans se ménager aucun profit ? Il n'en est point ou il n'en est guere : *alligant onera gravia & importabilia & imponunt in humeros hominum, digito autem suo nolunt ea movere.* Matt. *xxiij.* 4. Le désintéressement n'est que pour le discours ; dès qu'il est question de la pratique, les plus zélés veulent profiter de leurs avantages. Tout le monde crie contre l'*usure*, & tout le monde est usurier : je l'ai prouvé ci-devant, & je vais le prouver encore.

On est, dit-on, coupable d'*usure* dès qu'on reçoit plus qu'on ne donne ; ce qui ne s'entend d'ordinaire que de l'argent prêté. Cependant la gratuité du prêt ne se borne pas là. Moyse dit de la part de Dieu : vous ne tirerez aucun intérêt de votre frere, soit que vous lui prêtiez de l'argent, du grain ou quelque autre chose

que ce puisse être. *Non fænerabis fratri tuo ad usuram pecuniam, nec fruges nec quamlibet aliam rem.* Deut. *xxiij.* 19. Il s'explique encore plus positivement au même endroit, en disant: vous prêterez à votre frere ce dont il aura besoin, & cela sans exiger d'intérêt. *Fratri tuo absque usura id quod indiget commodabis.* Donnez, dit le Sauveur, à celui qui vous demande, & ne rejetez point la priere de celui qui veut emprunter; *qui petit à te da ei, & volenti mutuari ne à te avertaris.* Matt. 5. 42.

Mais si ces maximes sont autant de préceptes, comme le prétendent nos adversaires, qui d'eux & de nous n'aura pas quelque *usure* à se reprocher? qui d'entre eux n'exige pas les dîmes, les cens & rentes que leur payent des malheureux hors d'état souvent d'y satisfaire? Qui d'entr'eux ne loue pas quelque portion de terre, quelque logement ou dépendances à de pauvres gens embarrassés pour le paiement du loyer? Qui d'entr'eux ne congédie pas un locataire insolvable? Est-ce là être fidele à ces grandes regles, *fratri tuo absque usurâ id quo indiget commodabis; qui petit à te da ei, & volenti mutuari, à te ne avertaris.*

Qu'on ne dise pas que je confonds ici la location avec le simple prêt. En effet, l'intention de Dieu qui nous est manifestée dans l'écriture, est que nous traitions notre prochain, sur-tout s'il est dans la détresse, comme notre frere & notre ami, comme nous demanderions en pareil cas d'être traités nous-mêmes; qu'ainsi nous lui prêtions *gratis* dans son besoin de l'argent, du grain, des habits & toute autre chose, *quamlibet aliam rem*, dit le texte sacré, par conséquent un gîte quand il sera nécessaire. Il est dit au Lévitique, *xxv.* 35. craignez votre Dieu, & que votre frere trouve un asyle auprès de vous, *time Deum tuum ut vivere possit frater tuus apud te.* Tout cela ne comprend-il que le prêt d'argent? & de telles regles d'une bienfaisance générale n'embrassent-elles point la location gratuite? L'homme de bien pénétré de ces maximes, exigera-t-il le loyer d'un frere qui a d'ailleurs de la peine à vivre? Il est dit encore au Deutéronome, *xv.* 7. *Dabis ei, nec ages quidquam callidè in ejus necessitatibus sublevandis*; point de raisons ou de prétextes à opposer de la part de l'homme riche pour esquiver l'obligation de secourir le malheureux; que ce soit par un prêt, par une location ou par un don pur & simple, c'est tout un: *dabis ei, nec ages quidpiam callidè in ejus necessitatibus sublevandis.*

Votre frere a besoin de ce morceau de terre, de ce petit jardin; il a besoin de cette chaumiere, ou de cette chambre que vous n'occupez pas au quatrieme; il vous demande cela *gratis*, parce qu'il est dans la détresse & dans l'affliction, & quand vous lui en accorderez pour un temps l'usage ou le prêt gratuit, cette petite générosité ne vous empêchera pas de vivre à l'aise au moyen des ressources que vous avez ailleurs. Cependant vous ne lui accordez pas cet usage *absque usurâ*; vous en demandez le prix ou le loyer, le cens ou la rente; vous l'exigez même à la rigueur, & vous congédiez le malheureux, s'il manque de satisfaire; peut-être vendez-vous ses meubles ou vous ou vos ayans cause, car tout cela revient au même. Est-ce là traiter votre prochain comme votre frere, ou plutôt fut-il jamais d'*usure* plus criante? Ne trouveriez-vous pas bien dur, si vous étiez vous-même dans la misere, qu'un frere dans l'aisance & dans l'élévation oubliât pour vous les maximes de l'écriture & les sentimens de l'humanité? & ne sentez-vous pas enfin que celui qui tire des intérêts modiques du négociant & de l'homme aisé, est infiniment moins blâmable, moins dur, & moins usurier que vous?

Quoi qu'il en soit, nous l'avons dit ci-devant des princes législateurs, nous dirons encore mieux de l'Etre suprême, qu'il n'a pas donné des loix aux hommes pour le plaisir de leur commander; il l'a fait pour les rendre plus justes ou, pour mieux dire, plus heureux. C'est ainsi qu'en défendant l'*usure* aux Israëlites dans les cas exprimés au texte sacré, il visoit sans doute au bien de ce peuple unique qu'il protégeoit particulierement, & auquel il donna des réglemens favorables qui ne se sont pas perpétués jusqu'à nous. Cependant si pour faire le bien de tant de peuples moins favorisés, Dieu leur avoit interdit l'*usure* en général, même, comme on prétend, vis-à-vis des riches, il auroit pris une mauvaise voie pour arriver à son but. il l'auroit manqué comme l'empereur Basile, en ce qu'il au-

roit rendu les prêts si difficiles & si rares, que loin de diminuer nos maux, il auroit augmenté nos miseres.

Heureusement la nécessité de nos communications a maintenu l'ordre naturel & indispensable ; ensorte que malgré l'opinion & le préjugé, malgré tant de barrieres opposées en divers temps au prêt lucratif, la juste balance du commerce, ou la loi constante de l'équilibre moral, s'est toujours rendue la plus forte & a toujours fait le vrai bien de la société. Elle a trouvé enfin l'heureux moyen d'éviter le blâme d'une *usure* odieuse ; & dès-là contente de l'essentiel qu'on lui accorde, je veux dire l'intérêt compensatoire, le *recompensationem damni* de S. Thomas, elle abandonne le reste aux discussions de l'école, & laisse les esprits inconséquens disputer sur des mots.

Monts de piété. Les monts de piété sont des établissemens fort communs en Italie, & qui sont faits avec l'approbation des papes, qui paroissent même autorisés par le concile de Trente, *sess: XXII.* Du reste, ce sont des caisses publiques où les pauvres & autres gens embarrassés, vont emprunter à intérêt & sur gages.

Ces monts de piété ne sont pas usuraires, dit le P. Semelier ; notez bien les raisons qu'il en donne. "Ces monts de pié-„ té, dit-il, ne sont pas usuraires, si l'on „ veut faire attention à toutes les *condi-„ tions* s'observent dans ces sortes de „ prêts. „

" La *premiere*, qu'on n'y prête que de „ certaines sommes, & que pour un tems „ qui ne passe jamais un an, afin qu'il y „ ait toujours des fonds dans la caisse. La „ *seconde*, qu'on n'y prête que sur gages, „ parce que comme on n'y prête qu'à des „ pauvres, le fonds de ces monts de piété „ seroit bientôt épuisé, si l'on ne prenoit „ pas cette précaution. . . . La *troisieme*, „ que quand le temps prescrit pour le „ paiement de ce qu'on a emprunté est „ arrivé, si celui qui a emprunté ne paie „ pas, on vend les gages ; & de la somme „ qui en revient on en prend ce qui est „ dû au mont de piété, & le reste se rend „ à qui le gage appartient. La *quatrieme* „ condition est, qu'outre la somme prin-„ cipale qu'on rend au mont de piété, „ on avoue qu'on y paie encore une cer-„ taine somme. „ *Conf. p.* 299.

Toutes ces dispositions, comme l'on voit, portent le caractere d'une *usure* odieuse ; on ne prête, dit-on, qu'à des pauvres ; on leur prête sur gages, par conséquent sans risques. On leur prête pour un terme assez court ; & faute de paiement à l'échéance, on vend sans pitié, mais non sans perte, le gage de ces misérables : enfin l'on tire des intérêts plus ou moins forts d'une somme inaliénée. Si, comme on nous l'assure, ces pratiques sont utiles & légitimes, & peut-être le sont-elles à bien des égards, l'intérêt légal que nous soutenons l'est infiniment davantage ; il l'est même d'autant plus, que la cause du pauvre y est absolument étrangere.

Notre auteur avoue qu'il se peut glisser " des abus dans les monts de piété ; „ mais cela n'empêche pas, dit-il, que „ ces monts, si on les considere dans le „ but de leur établissement, ne soient „ très-justes & exempts d'*usure*. „

Si l'on considere aussi les prêts lucratifs, dans le but d'utilité que s'y proposent tant les bailleurs que les preneurs, quelques abus qui peuvent s'y glisser n'empêcheront pas que la pratique n'en soit *juste & exempte d'usure.*

Du reste, voici le principal abus qu'on appréhende pour les monts de piété, qu'on appelle aussi *Lombars*. On craint beaucoup que les usuriers n'y placent des sommes sans les aliéner ; & c'est ce que l'on empêche autant que l'on peut, en n'y recevant guere que des sommes à constitution de rente ; ce qui éloigne, dit le P. Semelier, *tous les soupçons que l'on forme contre cet établissement, de donner lieu aux usuriers de prêter à intérêt*.

Mais qu'importe au pauvre qui emprunte au mont de piété, que l'argent qu'il en tire, vienne d'un constituant, plutôt que d'un prêteur à terme. Sa condition en est-elle moins dure ? Sera-t-il moins tenu de payer un intérêt souvent plus que légal, à gens impitoyables, qui ne donneront point de repi ; qui faute de paiement vendront le gage sans quartier, & causeront tout-à-coup trente pour cent de perte à l'emprunteur ? combien d'usuriers qui sont plus traitables ! L'avantage du pauvre qui a recours au Lombars, étant d'y trouver de l'argent au moindre prix que faire se peut, au lieu d'insister dans un tel établissement pour avoir de l'argent de constitution, il seroit

plus utile pour le pauvre de n'y admettre s'il étoit possible, que des sommes prêtées à terme, par la raison qu'un tel argent est moins cher & plus facile à trouver. Mais, dit-on, c'est que l'un est bon & que l'autre est mauvais, c'est que l'un est permis, & que l'autre est défendu. Comme si le bien & le mal en matiere de négoce, ne dépendoit que de nos opinions, comme si en ce genre, le plus & le moins de *nuisance* ou d'utilité, n'étoient pas la raison constituante, & la mesure invariable du juste & de l'injuste.

Enfin on nous dit d'après Léon X. que si dans les monts de piété " on reçoit quel- „ que chose au-delà du principal, ce n'est „ pas en vertu du prêt, c'est pour l'entre- „ tien des officiers qui y sont employés, „ & pour les dépenses qu'on est obligé de „ faire.... Ce qui n'a, dit-on, aucune ap- „ parence de mal, & ne donne aucune oc- „ casion de péché. „ *Ibid. p.* 300. D'honnêtes usuriers diront comme Léon X. qu'ils ne prennent rien en vertu du prêt, mais seulement pour faire subsister leur famille au moyen d'un négoce où ils mettent leurs soins & leurs fonds; négoce d'ailleurs utile au public, autant ou plus que celui des monts de piété, puisque nos usuriers le font à des conditions moins dures.

Mais n'allons pas plus loin sans remarquer un cercle vicieux, où tombent nos adversaires, quand ils veulent prouver le prétendu vice de l'*usure* légale.

Les canonistes prétendent, „ *avec St.* „ *Thomas, que les loix positives ne défen-* „ *dent si fortement* l'usure, *que parce* „ *qu'elle est un péché de sa nature*, *& par* „ *elle-même.* Conf. eccl. *p.* 477. *Dare pecuniam mutuo ad usuram non ideò est peccatum quia est prohibitum, sed potiùs ideò est prohibitum, quia est secundùm se peccatum; est enim contra justitiam naturalem.* Thom. *quest.* 13. *de malo. art. iv.* Sur cela voici la réflexion qui se présente naturellement.

L'*usure* n'étant prohibée, comme ils le disent, que sur la supposition qu'elle est un péché de sa nature, *quia est secundùm se peccatum*, sur la supposition qu'elle est contraire au droit naturel, *quia est contra justitiam naturalem*; s'il est une fois bien prouvé que cette supposition est gratuite, qu'elle n'a pas le moindre fondement; en un mot s'il est démontré que l'*usure* n'est pas injuste de sa nature, que devient une prohibition qui ne porte que sur une injustice imaginaire? c'est ce que nous allons examiner.

Le contrat usuraire, ou le prêt lucratif, n'attaque point la divinité; les hommes l'ont imaginé pour le bien de leurs affaires, & cette négociation n'a de rapport qu'à eux dans l'ordre de l'équité civile. Dieu ne s'y intéresse que pour y maintenir cette équité précieuse, cette égalité si nécessaire d'un mutuel avantage; or je l'ai prouvé ci-devant, & je le repete; on trouve cette heureuse propriété dans le prêt lucratif, en ce que d'une part le créancier ne fait à l'emprunteur que ce qu'il accepte pour lui-même; raison à laquelle je n'ai point encore vu de réponse, & que de l'autre, chacun y profite également de sa mise.

La mise de l'emprunteur est son industrie, cela n'est pas contesté; mais une autre vérité non moins certaine, c'est que la mise du prêteur est une industrie encore plus grande. On ne considere pas que le sac de mille louis qu'il a livré, renferme peut-être plus de cinquante années d'une économie industrieuse, dont cette somme est la rare & le précieux fruit; somme qui fait un ensemble, une espece d'individu dont l'emprunteur profite à son aise & tout à la fois; ainsi l'avantage est visiblement de son côté, puisqu'il ne constitue que quelques mois, ou si l'on veut quelques années, de son travail; tandis que le créancier met de sa part tout le travail d'un demi siecle. Voilà donc de son côté une véritable mise qui légitime l'intérêt qu'on lui accorde: aussi les parties actives & passives, les bailleurs & les preneurs publient hautement cette légitimité; ils avouent de bonne foi qu'ils ne sont point lézés dans le prêt lucratif, que par conséquent cette négociation n'est pas inique, vu, comme on l'a dit, qu'il n'y a pas d'injustice où il n'y a pas de lésion dans un commerce où l'on fait aux autres le traitement qu'on agrée pour soi-même, dans un commerce enfin qui opere le bien des particuliers & celui du public.

Ces raisons prises dans les grands principes de l'équité naturelle, font impression sur nos adversaires; & ils en paroissent tellement ébranlés, qu'ils n'osent pas les combattre de front; cependant com-

me l'autorité entraîne, que le préjugé aveugle, & qu'enfin il ne faut pas se rendre, voici comme ils tâchent d'échapper : ils prétendent donc que la bonté du prêt lucratif ne dépend pas de l'utilité qu'en peuvent tirer les parties intéressées, *parce que*, disent-ils, *dès qu'il est mauvais de sa nature, & opposé à l'équité naturelle.... il ne peut jamais devenir licite. Conf. eccl. p.* 161. conclusion qui ne seroit pas mauvaise, si elle n'étoit pas fondée sur une pétition de principe, sur une supposition dont nous démontrons la fausseté. Enfin la raison ultérieure qu'ils emploient contre l'équité de l'*usure*, raison qui complete le cercle vicieux que nous avons annoncé ; *c'est qu'elle est*, disent ils, *condamnée par la loi de Dieu*. ibid. p. 163.

Ainsi l'*usure* n'est condamnee, dit-on d'abord, que parce qu'elle est injuste, *quia est contra justitiam naturalem :* & quand nous renversons cette injustice prétendue par des raisonnemens invincibles, on nous dit alors que l'*usure* est injuste parce qu'elle est condamnée. En bonne foi, qui se laisse diriger par de tels raisonneurs, se laisse conduire par des aveugles.

Après avoir prouvé aux théologiens qu'ils sont en contradiction avec eux-mêmes, attachons-nous à prouver la même chose aux ministres de nos loix. On peut avancer en général que le droit civil a toujours été favorable au prêt de lucre. A l'égard de l'antiquité cela n'est pas douteux : nous voyons que chez les Grecs & chez les Romains, l'*usure* etoit permise comme tout autre négoce, & qu'elle y étoit exercée par tous les ordres de l'état : on sait encore que l'*usure* qui n'excédoit pas les bornes prescrites, n'avoit rien de plus répréhensible que le profit qui revenoit des terres ou des esclaves ; & cela non seulement pendant les ténébres de l'idolâtrie, mais encore dans les beaux jours du christianisme ; ensorte que les empereurs les plus sages & les plus religieux l'autoriserent durant plusieurs siecles, sans que personne réclamât contre leurs ordonnances. Justinien se contenta de modérer les intérêts, & de douze pour cent, qui étoit le taux ordinaire, il les fixa pour les entrepreneurs des fabriques, & autres gens de commerce, à huit pour cent par année ; *jubemus illos qui ergasteriis præsunt, vel aliquam licitam negociationem gerunt, usque ad bessem centesimæ usurarum nomine in quocumque contractu suam stipulationem moderari*. lib. XXVI. §. 1. vers. 1. *Cod. de usuris*, 4. 22.

Nous sommes bien moins conséquens que les anciens sur l'article des intérets, & notre jurisprudence a sur cela des bizarreries qui ne font guere d'honneur à un siecle de lumiere. Le droit françois, quant à l'expression, quant à la forme, semble fort contraire à l'*usure* ; quant au fond, quant à l'esprit, il lui est très-favorable. En effet ce qui montre au mieux qu'ici la loi combat la justice ou l'utilité publique, c'est que la même autorité qui proscrit l'*usure*, est forcée ensuite de souffrir des opérations qui la font revivre. Chacun sait que les parties, au cas d'emprunt, conviennent de joindre dans un billet les intérêts & le principal, & d'en faire un total payable à telle échéance, ce qui se pratique également dans les actes privés & dans ceux qui se passent devant notaires. Tout le monde connoit un autre détour qui n'est guere plus difficile : on fait une obligation payable à volonté ; on obtient ensuite de concert, une sentence qui adjuge des intérêts au créancier, *in pœnam moræ*. Ecoutons sur cela l'auteur des conférences.

" Le profit qu'on tire du prêt est une „ *usure*, dit-il, parce que c'est un gain „ qui en provient ; & cela est défendu, „ parce que le prêt doit être gratuit, pour „ qu'il ne soit pas injuste. L'intérêt au „ contraire est une indemnité légitime, „ c'est-à-dire, un dédommagement ou „ une compensation due au créancier, à „ cause du préjudice qu'il souffre par la „ privation de ses deniers. Tous les théologiens conviennent que les intérêts „ qui sont adjugés par la sentence du juge, ne sont ni des gains ni des profits „ usuraires, mais des intérêts qui se sont „ présumés très justes & très-équitables. „ *Legitimæ usuræ*, dit le droit „. *Conf. eccl. p.* 383.

Cette distinction assez subtile, & encore plus frivole entre les profits & l'indemnité d'un prêt, est appuyée sur une décision du droit, qui nous apprend que les intérêts ne sont pas ordonnés pour le profit des créanciers, mais uniquement pour les indemniser du retardement & de la négligence des débiteurs. *Usuræ non*

propter lucrum petentium, sed propter moram solventium infliguntur, l. XVII. §. iij. ff. *de usuris & fructibus*, I, 22. Voilà, si je ne me trompe, plutôt des mots que des observations intéressantes; que m'importe en effet, par quel motif on m'attribue des interêts, pourvu que je les reçoive?

Quoi qu'il en soit, tout l'avantage que trouve le débiteur dans la prohibition vague de l'*usure*, c'est qu'il la paie sous le beau titre d'*intérêt légitime*; mais en faisant les frais nécessaires pour parvenir à la sentence qui donne à l'*usure* un nom plus honnête. Momerie qui fait dire à tant de gens enclins à la malignité, que notre judicature n'est en cela contraire à elle-même, que parce qu'elle se croit intéressée à multiplier les embarras & les frais dans le commerce des citoyens.

Nous l'avons deja dit, le profit usuraire est pleinement autorisé dans plusieurs emprunts du roi, sur-tout dans ceux qui se font sous la forme de loteries & d'annuités; dans plusieurs emprunts de la compagnie des Indes, & dans les escomptes qu'elle fait à présent sur le pié de cinq pour cent par année; enfin, dans les emprunts des fermiers généraux, & dans la pratique ordinaire de la banque & du commerce. Avec de telles ressources pour l'*usage* legal, peut-on dire sérieusement qu'elle soit illicite? je laisse aux bons esprits à décider.

Au reste, une loi générale qui autoriseroit parmi nous l'interêt courant seroit le vrai moyen de diriger tant de gens peu instruits, qui ne distinguent le juste & l'injuste que par les yeux du préjugé. Cette loi les guériroit de ces mauvais scrupules qui troublent les consciences, & qui empêchent d'utiles communications entre les citoyens. J'ajoute que ce seroit le meilleur moyen d'arrêter les *usures* excessives à présent inévitables. En effet, comme il n'y auroit plus de risque à prêter au taux légal, tant sur gages que sur hypotheques, l'argent circuleroit infiniment davantage. Que de bras maintenant inutiles, & qui seroient pour lors employés avec fruit? que de gens aujourd'hui dans la détresse, & à qui plus de circulation procureroit des ressources? En un mot, on trouveroit de l'argent pour un prix modique en mille circonstances, où l'on n'en trouve qu'à des conditions onéreuses; parce que, comme dit de Montesquieu, *le prêteur s'indemnise du péril de la contravention. Esprit des loix, deuxieme partie, page* 121.

On nous épargneroit les frais qui se font en actes de notaires, contrôle, assignations & autres procédures usitées pour obtenir des intérêts; & dès-là nos communications moins gênées deviendroient plus vives & plus fructueuses, parce qu'il s'ensuivroit plus de travaux utiles. Aussi nos voisins moins capables que nous de prendre des mots pour des idées, admettent-ils l'*usure* sans difficulté, quand elle se borne au taux de la loi. La circulation des especes rendues par-là plus facile, tient l'intéret chez eux beaucoup au-dessous du nôtre; circonstances que l'on regarde à bon droit comme l'une des vraies causes de la supériorité qu'ils ont dans le commerce. C'est aussi l'une des sources de ces prodigieuses richesses dont le récit nous étonne, & que nous croyons à peine quand nous les voyons de nos yeux.

Ajoutons un mot ici contre une espece d'*usure* qui paroit intolérable: je veux parler du sou pour livre que la poste exige pour faire passer de l'argent d'un lieu dans un autre. Cette facilité qui seroit si utile aux citoyens, qui feroit une circulation si rapide dans le royaume, devient presque de nul usage par le prix énorme de la remise, laquelle au reste peut s'opérer sans frais par la poste. Ses correspondances par-tout établies & payées pour un autre fin, ne lui sont pas onéreuses pour le service dont il s'agit. Cependant si je veux remettre cent écus, il m'en coûte quinze francs; si je veux remettre deux mille livres, on me demande dix pistoles. En bonne foi, cela est-il proposable dans une régie qui ne coûte presque rien aux entrepreneurs? Il seroit donc bien à desirer que le ministere attentif à l'immense utilité qui reviendroit au commerce d'une correspondance si générale & si commode, obligeât les régisseurs ou les fermiers des postes, à faire toutes remises d'argent à des conditions favorables au public; en un mot, qu'on fixât pour eux le droit de transport ou de banque à trois deniers par livre pour toutes les provinces de France. Il en résulteroit des avantages infinis pour les sujets, & des gains prodigieux pour la ferme.

Après avoir prouvé que l'intérêt légal est conforme à l'équité naturelle, & qu'il facilite le commerce entre les citoyens, il s'agit de montrer qu'il n'est point défendu dans l'Ecriture : voyons ce que dit sur cela Moïse.

Réponse à ce qu'on allégue dans l'ancien Testament. " Si votre frere se trouve dans la détresse & dans la misere ; s'il est infirme au point de ne pouvoir travailler, & que vous l'ayez reçu comme un étranger qui n'a point d'asyle, faites ensorte qu'il trouve en vous un bienfaiteur, & qu'il puisse vivre auprès de vous. Ne le tyrannisez point, sous prétexte qu'il vous doit ; craignez d'irriter le ciel en exigeant de lui plus que vous ne lui avez donné. Soit donc que vous lui prêtiez de l'argent, des grains, ou quelque autre chose que ce puisse être, vous ne lui demanderez point d'intérêt ; & quoique vous en puissiez exiger des étrangers, vous prêterez gratuitement à votre frere ce dont il aura besoin ; le tout afin que Dieu bénisse vos entreprises & vos travaux ". *Exod. xxij.* 25. *Levit. xxv.* 35. *Deut. xxiij.* 19.

Voici comme il parle encore dans un autre endroit, *Deut. xv.* 7. " Si l'un de vos freres habitant le même lieu que vous dans la terre que Dieu vous destine, vient à tomber dans l'indigence, vous n'endurcirez point votre cœur sur sa misere, mais vous lui tendrez une main secourable, & vous lui prêterez selon que vous verrez qu'il aura besoin. Eloignez de vous toutes réflexions intéressées, & que l'approche de l'année favorable qui doit remettre les dettes ne vous empêche point de secourir votre frere & de lui prêter ce qu'il vous demande, de peur qu'il ne réclame le Seigneur contre vous, & que votre dureté ne devienne criminelle. Vous ne vous dispenserez donc point de le soulager sur de mauvais prétextes ; mais vous répandrez sur lui vos bienfaits, pour attirer sur vous les bénédictions du ciel ".

Il est évident que ces passages nous présentent une suite de préceptes très-propres à maintenir le commerce d'union & de bienfaisance qui doit régner dans une grande famille, telle qu'étoit le peuple hébreu. Rien de plus raisonnable & de plus juste, sur-tout dans les circonstances où Dieu les donna. Il venoit de signaler sa puissance pour tirer d'oppression les descendans de Jacob ; il leur destinoit une contrée délicieuse, & il vouloit qu'ils y vécussent comme de véritables freres, partageant entr'eux ce beau patrimoine sans pouvoir l'aliéner, se remettant tous les sept ans leurs dettes respectives ; enfin, s'aidant les uns les autres au point qu'il n'y eût jamais de misérables parmi eux. C'est à ce but sublime que tend toute la législation divine ; & c'est dans la même vue que Dieu leur prescrit le prêt de bienveillance & de générosité.

Dans cette heureuse théocratie, qui n'eût vu avec indignation des citoyens exiger l'intérêt de quelques mesures de bled, ou de quelque argent prêté au besoin à un parent, à un voisin, à un ami ? car telles étoient les liaisons intimes qui unissoient tous les Hébreux. Ils ne formoient dans le sens propre qu'une grande famille ; & ce sont les rapports sous lesquels l'Ecriture nous les présente, *amico*, *proximo*, *fratre.* Mais que penser des Hébreux aisés, si dans ces conjonctures touchantes que nous décrit Moïse, ils se fussent attachés à dévorer la substance des malheureux, en exprimant de leur misere sous le voile du prêt un intérêt alors détestable ?

L'intérêt que nous admettons est bien différent ; il suppose un prêt considérable fait à des gens à l'aise, moins par des vues de bienfaisance, que pour se procurer des avantages réciproques ; au lieu que les passages allégués nous annoncent des parens, des voisins, des amis, réduits à des extrémités où tout homme est obligé de secourir son semblable ; extrémités au reste qui n'exigent pas qu'on leur livre de grandes sommes. Tout ceci est étranger aux contrats ordinaires de la société, où il ne s'agit ni de ces secours modiques & passagers dont on gratifie quelques misérables, ni de ces traits de générosité qu'on doit toujours, & qu'on n'accorde que trop rarement à ses amis. Il s'agit seulement d'un négoce national entre gens aisés qui subsistent les uns & les autres, soit de leur industrie, soit de leurs fonds ; gens enfin dont il est juste que les négociations soient utiles à toutes les parties ; sans quoi tous les ressorts de la société resteroient sans action.

De plus, il faut observer ici une différence essentielle entre les Juifs & nous; ce peuple d'agriculteurs sans faste & sans mollesse, presque sans commerce & sans procès, n'étoit pas comme nous dans l'usage indispensable des emprunts. A quoi les Hébreux auroient-ils employé de grandes sommes? à l'acquisition des seigneuries & des fiefs? cela n'étoit pas possible. Toutes les terres exemptes de vassalité, toutes en quelque sorte inaliénables, ne se pouvoient acquérir qu'à la charge de les rendre aux anciens propriétaires dans l'année de réjouissance ou de jubilé, qui revenoit tous les cinquante ans. Ils ne pouvoient pas acquérir non plus des offices ou des charges, à peine les connoissoit-on parmi eux; & le peu qu'ils en avoient n'étoit pas dans le cas de la vénalité. Ils ne connoissoient pas de même ni les parties de la finance, ni la fourniture des colonies, ni tant d'autres entreprises qui sont ordinaires parmi nous. On n'armoit chez eux ni pour la course, ni pour le commerce. J'ajoute qu'on pouvoit être libertin & petit-maître à peu de frais: il n'y avoit là ni jeu ni spectacles; ils se procuroient sans peine de jolies esclaves, plutôt servantes que maitresses, & ils en usoient librement sans éclat & sans scandale. Il ne falloit pour cela ni déranger sa fortune, ni s'abimer par les emprunts.

D'ailleurs, excepté leur capitale que la magnificence de son temple & les pélérinages prescrits par la loi rendirent très-célebre & très-peuplée, on ne voyoit chez eux aucune ville considérable, aucune place renommée par ses manufactures, en un mot, excepté Jérusalem, ils n'avoient guere que des bourgades. Il faut donc considérer les anciens Juifs comme de médiocres bourgeois, qui tous, ou presque tous, cultivoient un bien de campagne substitué de droit en chaque famille, qui fixés par-là dans une heureuse médiocrité, se trouvoient également éloignés de l'opulence & de la misere, & qui n'avoient par conséquent ni l'occasion, ni le besoin de solliciter des emprunts considérables.

Une autre observation du même genre, c'est que vu l'égalité qui régnoit entre les Israëlites, ils n'avoient proprement ni rang ni dignité à soutenir; ils n'avoient ni éducation frivole & dispendieuse à donner à leurs enfans, ni emplois civils ou militaires à leur procurer; outre qu'avec des mœurs plus simples, ils avoient moins de serviteurs inutiles, & qu'employant leurs esclaves aux travaux pénibles, ils se chargeoient le plus souvent des soins du ménage. Sans parler de Sara qui, avec des centaines de serviteurs, cuisoit elle-même des pains sous la cendre, *Gen. xviij.* 6. Sans parler de Rébecca qui, bien que fille de riche maison, & d'ailleurs pleine d'agrément, alloit néanmoins à l'eau elle-même assez loin de la ville, *ibid. xxiv.* 16. Nous voyons dans des temps postérieurs, Absalon, fils d'un grand roi, veiller lui-même aux tondailles de ses brebis, *l. II. Rois xiij.* 24. Nous voyons Thamar, sa sœur, soigner son frere Amnon qui se disoit malade, & lui faire à manger, *ibid.* Nous voyons encore Marthe, au temps de Jésus-Christ, s'occuper des soins de la cuisine, *Luc. x.* 40.

Cette simplicité de mœurs, si opposée à notre faste, rendoient constamment les emprunts fort peu nécessaires aux Israëlites: cependant l'usage des prêts n'étoit pas inconnu chez eux: un pere dont les ancêtres s'étoient beaucoup multipliés, & qui n'avoit dès-lors qu'un domaine à peine suffisant pour nourrir sa famille, se trouvoit obligé, soit dans une mauvaise année, soit après des maladies & des pertes, de recourir à des voisins plus à l'aise, & de leur demander quelque avance d'argent ou de grains, ou pour lors ces foibles emprunts, commandés par la nécessité, devenoient indispensables entre gens égaux, le plus souvent parens & amis. Au lieu que nous qui connoissons à peine l'amitié, nous, infiniment éloignés de cette égalité précieuse qui rend les devoirs de l'humanité si chers & si pressans, nous, esclaves de la coutume & de l'opinion, sujets par conséquent à mille nécessités arbitraires, nous empruntons communément de grandes sommes, & d'ordinaire par des motifs de cupidité encore plus que pour de vrais besoins.

Il suit de ses différences, que la pratique du prêt gratuit étoit d'une obligation plus étroite pour les Hébreux que pour nous; & l'on peut ajouter que vu l'influence de la législation sur les mœurs, cette pratique leur étoit aussi plus natu-

relle & plus facile, d'autant que leurs loix & leur police entretenoient parmi eux certain esprit d'union & de fraternité qu'on n'a point vu chez les autres peuples. Ces loix en effet, respiroient plus la douceur & l'égalité qui doivent régner dans une grande famille, que l'air de domination & de supériorité qui paroit nécessaire dans un grand état.

Nous l'avons déja vu, les acquéreurs des fonds étoient tenus à chaque jubilé, de les remettre aux anciens possesseurs. *Anno jubilæi redient omnes ad possessiones suas*, *Lev. xxv.* 13. De même tous les sept ans un débiteur, en vertu de la loi, se trouvoit libéré de ses dettes; *septimo anno facies remissionem .... cui debetur aliquid ab amico vel proximo ac fratre suo repetere non poterit, quia annus remissionis est Domini: Deut. xv.* 2. D'un autre côté lorsqu'un Israelite avoit été vendu à un compatriote, dès qu'il avoit servi six années plutôt comme *mercénaire* que comme *esclave*, il sortoit à la septieme & devenoit libre comme auparavant: on ne devoit pas même le renvoyer les mains vuides, & sans lui accorder quelque secours & quelque protection pour l'avenir: *si paupertate compulsus vendiderit se tibi frater tuus, non eum opprimes servitute famulorum, sed quasi mercenarius & colonus erit*: Lev. xxv. 39. *Cum tibi venditus fuerit frater tuus hebræus aut hebræa, & sex annis servierit tibi, in septimo anno dimittes eum liberum, & quem libertate donaveris, nequaquam vacuum abire patieris, sed dabis viaticum*, &c. *Deut. xv.* 12. 13. 14.

Ces pratiques & autres de même nature que la loi prescrivoit aux Israelites, montrent bien l'esprit de fraternité que Dieu, par une sorte de prédilection, vouloit entretenir parmi eux; je dis une sorte de prédilection, car enfin ces dispositions si pleines d'humanité, si dignes du gouvernement théocratique, ne furent jamais d'usage parmi les chrétiens; le Sauveur ne vint pas sur la terre pour changer les loix civiles, ou pour nous procurer des avantages temporels; il déclara au contraire que son regne n'étoit pas de ce monde, il se défendit même de régler les affaires d'intérêt, *quis me constituit judicem aut divisorem super vos. Luc xx.* 14. Aussi en qualité de chrétiens nous ne sommes quittes de nos dettes qu'après y avoir satisfait. Le bénéfice du temps ne nous rend point les fonds que nous avons aliénés; nous naissons presque tous vassaux, sans avoir pour la plupart où reposer la tête en naissant; & les esclaves enfin qu'on voit à l'Amérique, bien que nos freres en Jésus-Christ, ne sont pas traités de nos jours sur le pié de simples mercénaires.

Ces prodigieuses différences entre les Juifs & les autres peuples, suffisent pour répondre à la difficulté que fait S. Thomas, lorsqu'il oppose que l'*usure* ayant été prohibée entre les Hébreux, considérés comme freres, elle doit pour la même raison l'être également parmi nous. En effet, les circonstances sont si différentes, que ce qui étoit chez eux facile & raisonnable, n'est moralement parlant ni juste, ni possible parmi les nations modernes. Joignez à cela que le précepte du prêt gratuit subsiste pour les chrétiens comme pour les Israélites, dès qu'il s'agit de soulager les malheureux.

Quoi qu'il en soit, tandis que Dieu condamnoit l'*usure* à l'égard des membres nécessiteux de son peuple, nous voyons qu'il l'autorisoit avec les étrangers, par la permission expresse de la loi, *fenerabis alieno*, Deut. xxiij. 19. *fenerabis gentibus multis*, xv. ib. Or peut-on dire sans blasphême que le souverain législateur eût permis une pratique qui eût été condamnée par la loi de nature? n'a-t-il pas toujours reprouvé l'adultere, la calomnie, *&c*? Concluons que dès-là l'*usure* ne peut être regardée comme proscrite par le droit naturel.

Allons plus loin, & disons que cette *usure* recommandée aux Hébreux, soit un précepte d'économie nationale, une équitable compensation que Dieu leur indiquoit pour prévenir les pertes qu'ils auroient essuyées en commerçant avec des peuples qui vivoient au milieu d'eux: *advena qui tecum versatur in terra*; mais qui élevés dans la pratique de l'*usure*, & attentifs à l'exiger, auroient rendu leur commerce trop désavantageux aux Juifs s'ils n'avoient eu droit de leur côté d'exiger les mêmes intérêts de ces peuples. En un mot les Israëlites tiroient des profits usuraires de tous les étrangers, par la même raison qu'ils les poursuivoient en tout temps pour les sommes que ceux-ci leur devoient; faculté que l'année la

batique restreignoit à l'égard de leurs concitoyens: *qui debetur aliquid ab amico vel proximo ac fratre suo, repetere non poteris, quia annus remissionis est domini, a peregrino & adverso exiges*, Deut. xv. 23.

La liberté qu'avoient les Israélites d'exiger l'*usure* de l'étranger, étoit donc de la même nature que la liberté de le poursuivre en justice toutes les fois qu'il manquoit à payer; l'une n'étoit pas plus criminelle que l'autre, & bien qu'en plusieurs cas ces deux procédés leur fussent défendus entr'eux, par une disposition de fraternité qui n'a point eu lieu pour les chrétiens, non plus que le partage des terres, & autres bons reglemens qui nous manquent; il demeure toujours constant que le prêt de lucre étoit permis aux Juifs à l'égard des étrangers, comme pratique équitable & nécessaire au soutien de leur commerce.

J'ajoute enfin qu'on ne sauroit admettre le sentiment de nos adversaires, sans donner un sens absurde à plusieurs passages de l'écriture. Prenons celui-ci entr'autres: *non fenerabis fratri tuo ... sed alieno.* Ces paroles signifieront exactement, vous ne prêterez point aux Israélites vos concitoyens & vos freres, ce seroit un procédé inique & barbare que je vous défends; néanmoins ce procédé tout inique & tout barbare qu'il est, je vous le permets vis-à-vis des étrangers, de qui vous pouvez exiger des intérêts odieux & injustes. Il est bien constant que ce n'étoit point là l'intention du Dieu d'Israël. En permettant l'*usure* à l'égard des étrangers, il la considéroit tout au plus comme une pratique moins favorable que le prêt d'amitié qu'il établit entre les Hébreux: mais non comme une pratique injuste & barbare. C'est ainsi que Dieu ordonnant l'abolition des dettes parmi son peuple, sans étendre la même faveur aux étrangers, ne fit pour ces derniers en cela rien d'inique ou de ruineux; il les laissa simplement dans l'ordre de la police ordinaire.

Du reste on ne sauroit l'entendre d'une autre maniere sans mettre Dieu en contradiction avec lui-même. Le Seigneur, dit le texte sacré, chérit les étrangers, il leur fournit la nourriture & le vêtement, il ordonne même à son peuple de les aimer & de ne leur causer aucun chagrin: *amat peregrinum & dat ei victum atque vestitum, & vos ergo amate peregrinos, quia & ipsi fuistis advenæ:* Deut. x. 18. *advenam non contristabis:* Exod. xxij. 21. *peregrino molestus non eris:* Exod. xxiij. 9. Cela posé, s'il faut regarder avec nos adversaires les *usures* que la loi permettoit vis-à-vis des étrangers, comme des pratiques odieuses, injustes, barbares, meurtrieres, il faudra convenir en même tems qu'en cela Dieu servoit bien mal ses protégés: mais ne s'apperçoit-on pas enfin que toutes ces injustices, ces prétendues barbaries, ne sont que des imaginations & des fantômes de gens livrés dès l'enfance à des traditions reçues sans examen, & qui en conséquence de leurs préjugés voient seuls ensuite dans l'*usure* légale, des horreurs & des iniquités que n'y voient point une infinité de gens pleins d'honneur & de lumieres, qui prêtent & qui empruntent au grand bien de la société; que ne voient pas davantage ceux qui sont à la tête du gouvernement, & qui l'admettent tous les jours dans des opérations publiques & connues; horreurs & iniquités enfin que Dieu ne voit pas lui-même dans le contrat usuraire, puisqu'il l'autorise à l'égard des peuples étrangers, peuple néanmoins qu'il aime, & auxquels il ne veut pas qu'on fasse la moindre peine? *ama peregrinum .... peregrino molestus non eris, advenam non contristabis.*

Quelques-uns ont prétendu que le *fenerabis gentibus multis*, Deut. xxviij. 12. n'annonçoit pas un commerce usuraire, & qu'il falloit l'entendre des prêts d'amitié que les Juifs pouvoient faire à des étrangers. Mais c'est une prétention formée au hazard, sans preuve & sans fondement. Nous prouvons au contraire qu'il est ici question des prêts lucratifs, puisque Dieu les annonce à son peuple comme des récompenses de sa fidélité, puisqu'ils se devoient faire à des nations qui étoient constamment les mêmes que celles du *fenerabis alieno*, nations d'ailleurs qui comme étrangeres aux Israélites, leur étoient toujours odieuses.

Si vous êtes dociles à la voix du Seigneur votre Dieu, & que vous observiez ses commandemens, dit Moyse, il vous élevera au dessus de tous les peuples qui sont au milieu de vous; il vous comblera de ses bénédictions, il vous mettra dans l'abondance au point que vous prêterez

aux étrangers avec beaucoup d'avantage, sans que vous soyez réduits à rien emprunter d'eux. Si au contraire vous êtes sourds à la voix du Seigneur, toutes les malédictions du ciel tomberont sur vos têtes; les étrangers habitués dans le pays que Dieu vous a donné, s'éleveront au dessus de vous, & devenus plus riches & plus puissans, bien loin de vous emprunter, ils vous prêteront eux-mêmes, & profiteront de votre abaissement & de vos pertes. *Deut. xxviij*, 1. 11. 12. 15. 43. 44.

De bonne foi tous ces prêts & emprunts que Moyse annonçoit d'avance, pouvoient-ils être autre chose que des opérations de commerce, où l'on devoit stipuler des intérêts au profit du créancier; sur-tout entre des peuples qui différoient d'origine, de mœurs, & de religion? peuples jaloux & ennemis secrets les uns des autres; & cela dans un tems où l'*usure* étoit universellement autorisée, ou elle étoit exigée avec une extrême rigueur, jusqu'à vendre les citoyens pour y satisfaire, comme nous le verrons dans la suite. En un mot, des peuples si discordans ne se faisoient-ils que des prêts d'amitié? D'ailleurs supposé ces prêts absolument gratuits, les auroit-on présentés à ceux qui devoient les faire comme des avantages & des récompenses? les auroit-on présentés à ceux qui devoient les recevoir comme des punitions & des désastres! Peut-on s'imaginer enfin que pour rendre des hommes charnels & toujours intéressés, vraiment dociles à la voix du Seigneur, Moyse leur eût proposé comme une recompense, l'avantage risible de voir prêter sans intérêt, à des étrangers odieux & détestés.

Je conclus donc que le *fenerabis gentibus multis*, de même que le *fenerabis alieno*, établissent la justice de l'*usure* légale, quand elle se pratique entre gens accommodés, & que cette *usure* enfin loin d'être mauvaise de sa nature, loin de soulever des débiteurs contre leurs créanciers, paroîtra toujours aux gens instruits, non moins juste qu'avantageuse au public, & sur-tout aux emprunteurs, dont plusieurs languiroient sans cette ressource, dans une inaction également stérile & dangereuse.

Réponse à ce qu'on allégue du nouveau Testament. Nous examinerons bientôt les passages des prophetes & des saints peres, mais voyons auparavant ceux de l'Evangile; & pour mieux juger, considérons les rapports qu'ils ont avec ce qui précede & ce qui suit.

" Benissez ceux qui vous donnent des „ malédictions, & priez pour ceux qui „ vous calomnient. Si l'on vous frappe „ sur une joue, présentez encore l'autre, „ & si quelqu'un vous enleve votre man„ teau, laissez-lui prendre aussi votre ro„ be. Donnez à tous ceux qui vous de„ mandent, & ne redemandez point vo„ tre bien à celui qui vous l'enleve; „ traitez les hommes comme vous souhai„ tez qu'ils vous traitent. Si vous n'aimez „ que ceux qui vous aiment; si vous ne „ faites du bien qu'à ceux qui vous en „ font, quelle récompensé en pouvez„ vous attendre? les publicains, les pê„ cheurs en font autant. Si vous ne prê„ tez qu'à ceux de qui vous espérez le mê„ me service, il n'y a pas à cela grand mé„ rite; les pêcheurs même prêtent à leurs „ amis dans l'espérance du retour. *Pour „ moi je vous dis, aimez vos ennemis au „ point de leur faire du bien, & de leur „ prêter, quoique vous ne puissez pas comp„ ter sur leur gratitude*; vous deviendrez „ par-là les imitateurs & les enfans du „ très-Haut qui n'exclut de ses faveurs ni „ les méchans ni les ingrats. Soyez donc „ ainsi que votre pere céleste, compatissans „ pour les malheureux. *Luc, vj.* 28. *&c.* „ Et travaillez à devenir parfaits comme „ lui. „ *Matth. v.* 48.

Qui ne voit dans tout cela un encouragement à la perfection évangélique, à la douceur, à la patience, à une bienfaisance générale semblable à celle du pere céleste, *estote ergo vos perfecti*, mais perfection à laquelle le commun des hommes ne sauroit atteindre? Ce que nous dit ici Jésus-Christ sur le prêt désintéressé, ne differe point des autres maximes qu'il annonce au même endroit, lorsqu'il nous recommande de ne point répéter, le bien qu'on nous enleve, de laisser prendre également la robe & le manteau, de donner à tous ceux qui nous demandent, de présenter la joue à celui qui nous donne un soufflet, *&c.* toutes propositions qui tendent à la perfection chrétienne, & qui s'accordent parfaitement avec celle qui nous crie, aimez vos ennemis au point de les obliger & de leur prêter, quoique

vous ne puissiez pas compter sur leur gratitude.

Observons au reste sur cette derniere proposition qu'elle renferme plusieurs idées qu'il faut bien distinguer. Je dis donc qu'on doit regarder comme précepte l'amour des ennemis restraint à une bienveillance affectueuse & sincere, mais que cette heureuse disposition pour des ennemis, n'oblige pas un chrétien à leur donner ou leur préter de grandes sommes sans discernement, & sans égard à la justice qu'il doit à soi-même & aux siens. En un mot ce sont ici des propositions qui ne sont que de conseil, & nullement obligatoires; autrement, si c'est un devoir d'imiter le pere céleste, en répandant nos bienfaits sur tout le monde, sans exclure les méchans ni les ingrats, en prêtant à quiconque se présente, même à des libertins & à des fourbes, comme on peut l'induire d'un passage de saint Jérôme, *præcipiente domino*, *feneramini his à quibus non speratis recipere; in caput xviij. Ezech.* S'il faut donner à tous ceux qui nous demandent, s'il ne faut pas répéter le bien qu'on nous enleve, *omni potenti retribue, & qui aufert quæ tua sunt ne repetas*, Luc. *vj.* 30. il s'ensuit qu'on ne peut rien refuser à personne, qu'on ne doit pas même poursuivre en justice le loyer de sa terre ou de sa maison; que le titulaire d'un bénéfice n'en peut retenir que la portion congrue, & que sauf l'étroit nécessaire, chacun doit remplir *gratis* les fonctions de son état. Mais on sent que c'est trop exiger de la foiblesse humaine, que ce seroit livrer les bons à la dureté des méchans; & ces conséquences le plus souvent impraticables, montrent bien que ces maximes ne doivent pas être mises au rang des préceptes.

Aussi, loin de commander dans ces passages, notre divin législateur se borne-t-il à nous exhorter au détachement le plus entier, à une bienfaisance illimitée; & c'est dans ce sens que répondant au jeune homme qui vouloit s'instruire des voies du salut, voulez-vous, lui dit-il, obtenir la vie éternelle? soyez fidele à garder les commandemens. Mais pesons bien ce qui suit; si vous voulez être parfait, vendez le bien que vous avez, distribuez-le aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le ciel. *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata...Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes & da pauperibus, &c. Matth. xix.* 17. Paroles qui démontrent qu'il n'y a point ici de précepte, mais seulement un conseil pour celui qui tend à la perfection, *si vis perfectus esse*; conseil même dont la pratique ne pourroit s'étendre, sans abolir l'intérêt particulier, & sans ruiner les ressorts de la société: car enfin, s'il étoit possible que chacun se dépouillât de son bien, quel seroit le dernier cessionnaire; & ce qui est encore plus embarrassant, qui voudroit se charger des travaux pénibles? De tels conseils ne sont bons que pour quelques personnes isolées qui peuvent édifier le monde par de grands exemples; mais ils sont impraticables pour le commun des hommes, parce que souvent leur état ne leur permet pas d'aspirer à ce genre de perfection. Si, par exemple, un pere sacrifioit ainsi les intérêts de sa famille, il seroit blâmé par tous les gens sages, & peut-être même repris par le magistrat.

Quand Jésus-Christ fit l'énumération des préceptes au jeune homme dont nous venons de parler, il ne lui dit pas un mot de l'*usure*. Il n'en dit rien non plus dans une autre occasion où il étoit naturel de s'en expliquer, s'il l'avoit jugée criminelle; c'est lorsqu'il exposa l'excellence de sa morale, & qu'il en développa toute l'étendue en ces termes; *Matth. v.* 33. *&c.* Il a été dit aux anciens, vous ne ferez point de faux serment; & moi je vous dis de ne point jurer du tout. Il a été dit, vous pourrez exiger œil pour œil, dent pour dent; & moi je vous dis de présenter la joue à celui qui vous donne un soufflet. Il a été dit, vous aimerez votre prochain, mais vous pourrez haïr votre ennemi, *odio habebis inimicum*, *ibid.* 43. & moi je vous dis, aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent. C'étoit ici le lieu d'ajouter: Il a été dit, vous pourrez prêter à *usure* aux étrangers, *fenerabis alieno*; & moi je vous dis de leur prêter sans intérêt; mais il n'a rien prescrit de semblable.

Au surplus rappellons les passages qu'on nous oppose, & comparons-les ensemble pour en mieux saisir les rapports. Voici sur cela une observation intéressante.

Les actes de bienveillance & d'amitié dont parle Jésus-Christ en S. Matthieu, & qui consistent à aimer ceux qui nous

aiment, à traiter nos freres avec honnêtete, *si diligitis eos qui vos diligunt, si salutaveritis fratres*, v. 46. 47. De même les repas que se donnent les gens aisés, *cum facis prandium aut cœnam*, Luc, *xiv*. 12. Nous pouvons ajouter d'après Jésus-Christ, les prêts usités entre les pécheurs, *peccatores peccatoribus fenerantur*, Luc, vj. 34. Tous ces actes opérés par le motif du plaisir ou de l'intérêt sont inutiles pour le salut; on le sait. *quam mercedem habebitis.* Cependant, quoique stériles, quoique éloignés de la perfection, ils ne sont pas pour cela répréhensibles. En effet seroit-ce un mal d'aimer & d'obliger ceux qui nous aiment, de les recevoir à notre table, de les traiter avec les égards de la politesse & de l'amitié, de leur prêter aux conditions honnêtes auxquelles ils nous prêtent eux-mêmes, l'Evangile nous déclare seulement qu'il n'y a rien là de méritoire, puisque les publicains & les pécheurs en font autant?

C'est donc uniquement comme acte indifférent au salut, que Jésus-Christ nous annonce le prêt des pécheurs, lorsqu'il nous assure que ce n'est pas un grand mérite de prêter à gens avec qui nous espérons trouver quelque avantage; *si mutuum dederitis his à quibus speratis recipere. quæ gratia est vobis? nam peccatores peccatoribus fenerantur ut recipiant æqualia.* Luc, vj. 34. Mais je le répete, cet acte n'est pas criminel, non plus que les bons offices rendus à des amis, à des proches, ou les repas auxquels nous les invitons. Tous ces actes ne sont point condamnés par le Sauveur: il les déclare seulement infructueux pour la vie éternelle, *quæ gratia est vobis?*

Et qu'on ne dise pas comme quelques-uns, entr'autres le sorboniste Gaitte, que le prêt des pécheurs non-réprouvés de Jésus-Christ, étoit un prêt de bienveillance où le créancier ne retiroit que sa mise. Il se fonde mal-à-propos sur ces paroles du texte, *peccatores peccatoribus fenerantur ut recipiant æqualia*; *fenerantur*, dit le sorboniste, *id est, mutuum dant, non vero fenori dant; qui enim fenori dat, non æqualia dat is, sed inæqualia recipit, quia plus recipit quam dederit. De* usurâ, *page* 345. Il est visible que notre docteur a fort mal pris le sens de ces trois mots, *ut recipiant æqualia.* En effet, s'il falloit les entendre au sens que les pécheurs ne visoient en prêtant qu'à retirer leurs fonds ou une somme égale à celle qu'ils avoient livrée, *ut recipiant æqualia*; que faisoient donc en pareil cas les gens vertueux?

Ne voit-on pas que les pécheurs & les publicains ne pouvoient se borner ici à tirer simplement leur capital, & qu'il falloit quelque chose de plus pour leur cupidité? Sans cela, quel avantage y avoit-il pour de telles gens, & sur quoi pouvoit être fondé le *speratis recipere* de l'Evangile? Plaisante raison de prêter pour des gens intéressés & accoutumés au gain, que la simple espérance de ne pas perdre le fonds! Ou l'on prête dans la vue de profiter, ou dans la vue de rendre service, & souvent on a tout-à-la-fois ce double objet, comme l'avoient sans doute les pécheurs dont nous parlons; mais on n'a jamais prêté uniquement pour retirer son capital; seroit-ce la peine de courir des risques? Il faut supposer pour le moins aux pécheurs de l'Evangile l'envie d'obliger des amis, & de se ménager des ressources à eux-mêmes; aussi est-ce le vrai, l'unique sens d'*ut recipiant æqualia*; expression du reste qui n'annonce ni le lucre, ni la gratuité du prêt, n'étant ici question que du bienfait qui lui est inhérent, quand il s'effectue à des conditions raisonnables.

Ces paroles du texte sacré, *peccatores peccatoribus fenerantur ut recipiant æqualia*, signifient donc que les gens les plus intéressés prêtent à leurs semblables, parce qu'ils en attendent le même service dans l'occasion. Mais cette vue de se préparer des ressources pour l'avenir n'exclut point de modiques intérêts qu'on peut envisager en prêtant, même à ce qu'on appelle des *connoissances* ou des *amis*. C'est ainsi que nos négocians & nos publicains modernes savent maintenir leurs liaisons de commerce & d'amitié, sans renoncer entr'eux à la pratique de l'intérêt légal. Il faut donc admettre du lucre dans les prêts dont parle Jésus-Christ, & qu'il dit inutiles pour le salut, mais qu'il ne réprouve en aucune maniere, comme il n'a point réprouvé tant de contrats civils qui n'ont pas de motifs plus relevés que les bons offices, les repas & les prêts usités entre les pécheurs. Il faut conclure que ce sont ici de ces actes qui ne sont ni méritoires, ni punissables dans

dans l'autre vie ; tels que sont encore les prieres, les jeûnes & les aumônes des hypocrites, qui ne cherchant dans le bien qu'ils operent que l'estime & l'approbation des hommes, ne méritent à cet égard auprès de Dieu ni punition, ni récompense, *receperunt mercedem suam*, Matth. vj. 1. 2. 5. 16.

Une autre raison qui prouve également que le prêt des pécheurs étoit lucratif pour le créancier ; c'est que s'il avoit été purement gratuit, dès-là il auroit mérité des éloges. Cette gratuité une fois supposée auroit mis Jésus-Christ en contradiction avec lui-même, & il n'auroit pû dire d'un tel prêt, *quæ gratia est vobis ?* Elle l'auroit mis aussi en contradiction avec Moyse, puisque ces prêteurs supposés si bienfaisans auroient pu lui dire : " Seigneur, nous prêtons gratuitement à nos compatriotes, & parlà nous renonçons à des profits que nous pourrions faire avec les étrangers. „ Moyse, en nous prescrivant cette générosité pour nos freres, nous en promet la récompense de la part de Dieu, *fratri tuo absque usura .... commodabis ut benedicat tibi Dominus.* Cependant, Seigneur, vous nous déclarez qu'en cela nous n'avons point de mérite, *quæ gratia est vobis.* Comment sauver ces contrariétés ?

Il est donc certain que les pécheurs de l'Evangile visoient tout-à-la-fois en prêtant, à obliger leurs amis & à profiter eux-mêmes ; que par conséquent ils perçoivent l'*usure* de tout tems admise entre les gens d'affaires, sauf à la payer également quand ils avoient recours à l'emprunt. Or le Sauveur déclarant cette négociation simplement stérile pour le ciel, sans cependant la condamner ; le même négoce, usité aujourd'hui comme alors entre commerçans & autres gens à l'aise, doit être sensé infructueux pour le salut, mais néanmoins exempt de toute iniquité.

Expliquons à présent ces paroles de Jésus-Christ, Luc, vj. *diligite inimicos vestros, benefacite & mutuum date nihil inde sperantes.* Passage qu'on nous oppose & qu'on entend mal ; passage, au reste, qui se trouve altéré dans la vulgate, & qui est fort différent dans les trois versions persane, arabe & syriaque, suivant lesquelles on doit lire : *Diligite inimicos vestros, benefacite & mutuum date, nullum desperantes, nullum desperare facientes.*

Le traducteur de la vulgate ayant travaillé sur le grec qui porte, δανειζετε μηδεν απελπιζοντες a été induit en erreur ; en voici l'occasion. Anciennement μηδεν' s'écrivoit avec apostrophe pour l'accusatif masculin, μηδενα, *nullum*, afin d'éviter la rencontre des deux α, qui auroient choqué l'oreille dans μηδενα απελπιζοντες, *nullum desperantes.* Ce traducteur, qui apparemment n'avoit pas l'apostrophe dans son exemplaire, ou qui peut-être n'y a pas fait attention, a pris μηδεν au neutre, & l'a rendu par *nihil*, desorte que pour s'ajuster & faire un sens, il a traduit non pas *nihil desperantes* comme il auroit dû en rigueur, mais *nihil inde sperantes.* En quoi il a changé l'acception constante du verbe απελπιζω, qui, dans tous les auteurs, tant sacrés que profanes, signifie *désespérer, mettre au désespoir.* Cette observation se voit plus au long dans le *traité des prêts de commerce, p.* 106. Mais tout cela est beaucoup mieux développé dans une savante dissertation qui m'est tombée entre les mains, & où l'auteur anonyme démontre l'altération dont il s'agit avec la derniere évidence.

Cette ancienne leçon, si conforme à ce que Jésus-Christ dit en S. Matthieu, *v.* 42. " Donnez à celui qui vous demande, & n'éconduisez point celui qui veut emprunter de vous. „ *Qui petit à te, da ei, & volenti mutuari à te ne avertaris.* Cette leçon, dis-je, une fois admise, leve toute la difficulté ; car dès-là il ne s'agit plus pour nous que d'imiter le Pere céleste, qui répand ses dons jusques sur les méchans ; il ne s'agit plus, dis-je, que d'aimer tous les hommes, que de faire du bien, & de prêter même à nos ennemis, sans refuser nos bons offices à personne, *nullum desperantes.* Mais cela ne dit rien contre le prêt de commerce que l'on feroit à des riches ; cela ne prouve point qu'on doive s'incommoder pour accroître leur opulence, parce que l'on peut aimer jusqu'à ses ennemis, & leur faire du bien sans aller jusqu'à la gratuité du prêt. En effet, c'est encore obliger beaucoup un homme aisé, sur-tout s'il est notre ennemi, que de lui prêter à charge d'intérêt ; & on ne livre pas ses especes à tout le monde, même à cette condition. Pollion, dit Juvenal, cherche par-tout de

l'argent à quelque denier que ce puisse être, & il ne trouve personne qui veuille être sa dupe, *qui triplicem* usuram *præstare paratus circuit, & fatuos non invenit*, Sat. ix. *verſ.* 4. On peut donc assurer que le prêt de commerce conservant toujours le caractere de bienfait, supposant toujours un fonds de confiance & d'amitié, il doit être censé aussi légitime entre des chrétiens que les contrats ordinaires, d'échange, de louage, *&c.*

Mais, sans rien entreprendre sur le texte sacré, nous allons montrer que le passage tel qu'il est dans la vulgate, n'a rien qui ne se concilie avec notre opinion. Pour cela je compare le passage entier avec ce qui précede & ce qui suit, & je vois que les termes *nihil inde sperantes* sont indistinctement relatifs à *diligite inimicos vestros, benefacite & mutuum date.* Ces trois mots nous présentent un contraste parfait avec ce qui est marqué aux versets précédents, sans toucher du reste ni le lucre, ni la gratuité du prêt. Voici le contraste.

Il ne suffit pas pour la perfection que le Sauveur désire, que vous marquiez de la bienveillance, que vous prêtiez à vos amis, à ceux qui vous ont obligé, ou de qui vous attendez des services, *à quibus speratis recipere.* La morale évangélique est infiniment plus pure. *Si diligitis eos qui vos diligunt.... Si benefeceritis his qui vobis benefaciunt, quæ vobis est gratia? si quidem & peccatores hoc faciunt. Si mutuum dederitis his à quibus speratis recipere, quæ gratia est vobis? nam & peccatores peccatoribus fenerantur ut recipiant æqualia: verum tamen diligite inimicos vestros, benefacite & mutuum date, nihil inde sperantes, (nullum desperantes) & erit merces vestra multa, & eritis filii altissimi, quia ipse benignus est super ingratos & malos. Estote ergo misericordes*, &c.

Faites, dit J. C. plus que les pécheurs, que les publicains; ils aiment leurs amis, ils les obligent, ils leur prêtent, parce qu'ils trouvent en eux les mêmes dispositions, & qu'ils en attendent les mêmes services. Pour vous, dit-il, imitez le Pere céleste, qui fait du bien aux méchans & aux ingrats; aimez jusqu'à vos ennemis, aimez-les sincérement au point de les obliger & de leur prêter, *nihil inde sperantes*, quoique vous n'en puissiez pas attendre des retours de bienveillance ou de générosité.

Maxime plus qu'humaine, bien digne de son auteur, mais qui ne peut obliger un chrétien à ne pas réclamer la justice d'un emprunteur aisé, ou à lui remettre ce qu'on lui a prêté pour le bien de ses affaires; puisqu'enfin l'on n'est pas tenu de se dépouiller en faveur des riches. Il y a plus, Jésus-Christ ne nous commande pas à leur égard la gratuité du prêt; il n'annonce que le devoir de les obliger de leur prêter même autant qu'il est possible, sans manquer à ce que l'on doit à soi & à sa famille; car il faut être juste pour les siens avant que d'être généreux pour les étrangers.

D'ailleurs par quel motif ce divin maître nous porte-t-il à une bienfaisance qui s'étend jusqu'à nos ennemis? c'est principalement par des vues de commisération, *estote ergo misericordes*, *ibid.* 36. Il ne sollicite donc notre générosité que pour le soulagement des malheureux, & non pour l'agrandissement des riches qui ne sont pas des objets de compassion, qui souvent passent leurs créanciers en opulence. Ainsi la loi du prêt gratuit n'a point été faite pour augmenter leur bien être. Il est visible qu'en nous recommandant la commisération, *estote misericordes*, le Sauveur ne parle que pour les nécessiteux. Aussi, je le répete, c'est pour eux seuls qu'il s'intéresse; vendez, dit-il ailleurs, ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le ciel, *Matth. xix.* 17. Il n'a ni commandé, ni conseillé de donner aux riches; il n'a point promis de récompense pour le bien qu'on leur feroit, au contraire il semble les exclure de nos bienfaits, en même-temps qu'il nous exhorte à les répandre sur les indigens. Au lieu, dit-il, de recevoir à votre table des gens aisés, prêts à vous rendre la pareille, recevez-y plutôt des pauvres & des infirmes hors d'état de vous inviter, *Luc, xiv.* 12. 13.

Je demande après cela, quel intérêt Dieu peut prendre à ce que Pierre aisé prête *gratis* à Paul également à son aise? Autant qu'il en prend à ce que l'un invite l'autre à dîner.

Je dis donc, suivant la morale de Jésus-Christ, qu'il faut autant que l'on peut faire du bien & prêter gratuitement à ceux qui sont dans la peine & dans le be-

soin, même à des ennemis de qui l'on n'attend pas de reconnoissance, & cela pour imiter le pere céleste qui répand ses dons & sa rosée sur les justes & sur les injustes. Cependant on n'est tenu de prêter *gratis* que dans les circonstances où l'on est obligé de faire des aumônes, dont le prêt gratuit est une espece, au moins vis-à-vis du pauvre. D'où il suit qu'on ne manque pas au devoir de la charité en prêtant à profit à tous ceux qui ne sont pas dans la détresse, & qui n'empruntent que par des vues d'enrichissement ou d'élévation.

J'ajoute que, d'aller beaucoup plus loin, en prêtant comme quelques-uns l'entendent, & prêtant de grandes sommes avec une entiere indifférence, *quasi non recepturus*, dit S. Ambroise, *epist. ad vigil.* c'est se livrer à la rapacité des libertins & des aventuriers; ce n'est plus prêter, en un mot, c'est donner ou plutôt c'est jeter & dissiper une fortune, dont on n'est que l'économe, & que l'on doit par préférence à soi-même & aux siens.

Concluons que le prêt gratuit nous est recommandé en général comme une aumône, & dès-là comme un acte de perfection assuré d'une récompense dans le ciel; que cependant le prêt de commerce entre gens aisé n'est pas condamné par le Sauveur; qu'il considere précisément comme les bons offices, de ce qu'on appelle *honnêtes gens*, ou les repas que se donnent les gens du monde; actes stériles pour le salut, mais qui ne sont pas condamnables. Or il n'en faut pas davantage pour des hommes qui, en faisant le bien de la société, ne peuvent négliger leurs propres intérêts, & qui prétendent louer leur argent avec autant de raison que leurs terres ou leurs travaux. D'autant plus qu'ils suivent la regle que Jésus-Christ nous a tracée, je veux dire qu'ils ne font aux autres dans ce négoce que ce qu'ils acceptent volontiers pour eux-mêmes. Ce qui n'empêche pas que la charité ne s'exerce suivant les circonstances.

Un hôtelier charitable donne le gîte *gratis* à un voyageur indigent, & il le fait payer à un homme aisé. Un médecin chrétien visite les pauvres par charité, tandis qu'il voit les riches par intérêt. De même l'homme pécunieux qui a de la religion, livre généreusement une somme pour aider un petit particulier dans sa détresse, le plus souvent sans sûreté pour le fonds; & en tout cela il n'ambitionne que la récompense qui lui est assurée dans le ciel: mais est-il question de prêter de grandes sommes à des gens aisés, il songe pour lors qu'il habite sur la terre; qu'il y est sujet à mille besoins; qu'il est d'ailleurs entouré de malheureux qui réclament ses aumônes; il croit donc pouvoir tirer quelque avantage de son argent, & pour sa propre subsistance & pour celle des pauvres? Conséquemment il ne se fait pas plus de scrupule de prendre sur les riches le loyer de son argent, que de recevoir les rentes de sa terre; & il a d'autant plus de raison d'en agir ainsi, qu'il est ordinairement plus facile à l'emprunteur de payer un intérêt modéré, qu'il n'est facile au créancier d'en faire l'entier abandon.

Toute cette doctrine est bien confirmée par la pratique des prêts de lucre publiquement autorisée chez les juifs au temps de J. C. On le voit par le reproche que le pere de famille fait à son serviteur, de n'avoir pas mis son argent chez les banquiers pour en tirer du moins l'intérêt, puisqu'il n'avoit pas eu l'habileté de l'employer dans le commerce: *oportuit ergo te committere pecuniam meam nummulariis, & veniens ergo recepissem utique quod meum est cùm* usurâ; σὺν τόκῳ, *cum fenore.* Matth. xxv. 27.

Ce passage suffiroit tout seul pour établir la légitimité de l'*usure* légale: *Sicut enim homo peregrè proficiscens vocavit servos suos, & tradidit illis bona sua, ibid.* 14. Ce pere de famille qui confie son argent à ses serviteurs pour le faire valoir pendant son absence, c'est Dieu lui-même figuré dans notre parabole, qui prend cette voie pour nous instruire, *simile est regnum cœlorum, ibid.* Et si le passage nous offre un sens spirituel propre à nous édifier, nous y trouvons aussi un sens naturel très-favorable à notre *usure*. En effet Dieu nous parle ici de l'argent qu'on porte à la banque, & des intérêts qu'on en tire comme d'une négociation très-légitime, & qu'il croit lui-même des plus utiles, puisqu'il se plaint qu'on n'en ait pas usé dans l'occasion. Du reste, ce n'est pas ici une simple similitude, c'est un ordre exprès de placer une somme à profit. Il est inutile de dire que J. C. fait entrer quelquefois dans ses comparaisons des pro-

cédés qui ne font pas à imiter, comme celui de l'économe infidele & celui du juge inique, &c. Dans le premier cas, J. C. oppose l'attention des hommes pour leurs intérêts temporels à leur indifférence pour les biens céleftes ; & dans le fecond, il nous exhorte à la perfévérance dans la priere, par la raifon qu'elle devient efficace à la fin, même auprès des méchans, & à plus forte raifon auprès de Dieu. On fent bien que J. C. n'approuve pas pour cela les infidélités d'un économe, & encore moins l'iniquité d'un juge.

La parabole du talent eft d'une efpece toute différente ; ce ne font pas feulement des rapports de fimilitude qu'on y découvre, c'eft une regle de conduite pratique fur laquelle il ne refte point d'embarras. Le pere de famille s'y donne lui-même pour un homme attentif à fes intérêts, pour un ufurier vigilant qui ne connoît point ces grands principes de nos adverfaires, que l'argent eft ftérile de fa nature, & ne peut rien produire, qu'on ne doit tirer d'une affaire que ce qu'on y met, &c. Il prétend au contraire que l'argent eft très fécond, & qu'il doit fructifier ou par le commerce ou par l'*ufure* ; & non-feulement il veut tirer plus qu'il n'a mis, il veut encore moiffonner où il n'a rien femé, *meto ubi non femino*, & *congrego ubi non fparfi. Ibid.*

Après cela il admet fans difficulté une pratique ufuraire qu'il trouve autorifée par la police, & fur laquelle il ne répand aucun nuage de blâme ou de mépris; pratique enfin qu'il indique pofitivement pour tirer parti d'un fonds qu'on n'a pas eu l'induftrie d'employer avec plus d'avantage. Que peut-on fouhaiter de plus fort & de plus décifif pour appuyer notre *ufure* ?

Réponfe aux paffages des prophetes & des faints peres. Il nous refte à voir les paffages des prophetes & des peres. A l'égard des premiers, on nous oppofe Ezéchiel & David, qui tous deux nous parlent de l'*ufure* comme une œuvre d'iniquité incompatible avec le caractere d'un homme jufte. *Pfeaumes* 14 & 54. *Ezech. chap. xviij.*

J'obferve d'abord là-deffus qu'il ne faut pas confidérer les prophetes comme des législateurs. La loi étoit publiée avant qu'ils paruffent, & ils n'avoient pas droit d'y ajouter. On ne doit donc les regarder quant à la correction des mœurs, que comme des miffionnaires zélés qui s'appuyoient des loix préétablies pour attaquer des défordres plus communs de leur temps que du nôtre : ce qui eft vrai furtout des brigandages des ufuriers. Chez les Athéniens, l'*ufure* ne connut de bornes que celles de la cupidité qui l'exerçoit. On exigeoit douze, quinze & vingt pour cent par année. Elle n'étoit guere moins exceffive à Rome où elle fouleva plus d'une fois les pauvres contre les riches. Elle y étoit fixée communément par mois au centieme du capital : ce qui fait douze pour cent par année ; encore alloit-elle fouvent au-delà ; deforte que cette centéfime ruineufe qui portoit chaque mois intérêt d'intérêt, *nova ufurarum auctio per menfes fingulos*, dit S. Ambroife *de Tobia, c. viij.* cette centéfime dévorante engloutiffoit bientôt toute la fortune de l'emprunteur. Ce n'eft pas tout, les créanciers faute de payement, après avoir difcuté les biens d'un infolvable, devenoient maîtres de fa perfonne, & avoient droit de le vendre pour en partager le prix, *parteis fequanto*, dit la loi des douze tables. S'il n'y avoit qu'un créancier, il vendoit de même le débiteur, ou il l'employoit pour fon compte à divers travaux, & le maltraitoit à fon gré. Tite-Live rapporte là-deffus, un trait qu'on ne fera pas fâché de retrouver ici. *liv. II. n°.* 23. l'an de Rome 260.

« La ville fe trouvoit, dit-il, partagée en deux factions. La dureté des grands à l'égard des peuples, & fur tout les rigueurs de l'efclavage auxquelles on foumettoit les débiteurs infolvables, avoient allumé le feu de la difcorde entre les nobles & les plébéïens. Ceux-ci frémiffoient de rage, & marquoient publiquement leur indignation, en confidérant qu'ils paffoient leur vie à combattre au dehors pour affurer l'indépendance de la république & pour étendre fes conquêtes, & que de retour dans leur patrie, ils fe voyoient opprimés & mis aux fers par leurs concitoyens, tyrans plus redoutables pour eux que leurs ennemis mêmes. L'animofité du peuple fe nourrit quelque temps de ces plaintes ; un événement fingulier la fit éclater enfin par un foulévement général. »

« On vit un jour un vieillard couvert de haillons qui paroiffoit fuir vers la place ; un vifage pâle, un corps exténué, une

longue barbe, des cheveux hérissés lui donnoient un air hagard & sauvage, & annonçoient en lui le comble de la misere. Quoiqu'il fut ainsi défiguré, on le reconnut bientôt; on apprit qu'il avoit eu autrefois du commandement dans l'armée, & qu'il avoit servi avec honneur; il en donnoit des preuves en montrant les blessures dont il étoit couvert. Le peuple que la singularité du spectacle avoit rassemblé autour de lui, parut d'avance fort sensible à ses malheurs; chacun s'empresse de lui en demander la cause. Il dit que pendant qu'il portoit les armes contre les Sabins, sa maison avoit été pillée & brûlée par les ennemis, qui avoient en même temps pris ses bestiaux & ruiné sa récolte: qu'après cela les besoins de la république ayant exigé de fortes contributions, il avoit été obligé d'emprunter pour y satisfaire, & que les *usures* ayant beaucoup augmenté sa dette, il avoit vendu d'abord son patrimoine, & ensuite ses autres effets; mais que cela ne suffisant pas encore pour l'acquitter, il s'étoit vu réduit par la rigueur de la loi à devenir l'esclave de son créancier, qui en conséquence non-seulement l'avoit accablé de travaux, mais l'avoit encore excédé par des traitemens honteux & cruels, dont il montroit les marques récentes sur son corps meurtri de coups. A cette vue il s'éleve un cri qui porte le trouble dans toute la ville. Les plébéiens mutinés se répandent dans tous les quartiers, & mettent en liberté tous les citoyens détenus pour dettes. Ceux-ci se joignant aux premiers, & implorant la protection du nom romain, augmentent la sédition; à chaque pas il se présente de nouveaux compagnons de révolte, &c."

Nous trouvons dans l'histoire sainte des traits également intéressans sur le même sujet. Nous y apprenons que l'*usure* étoit si ruineuse parmi les juifs, & qu'on en exigeoit le paiement avec tant de rigueur, que les emprunteurs étoient quelquefois réduits pour y satisfaire, à livrer leurs maisons, leurs terres & jusqu'à leurs enfans. Néhémie, au temps d'Esdras, vers l'an 300 de Rome, envoyé par Artaxercès Longuemain pour commander en Judée, & pour rebâtir Jérusalem, nous en parle comme témoin oculaire, & nous en fait un récit des plus touchans. Esdras, *liv. II. ch. v.*

„Les pauvres, dit-il, accablés par leurs freres, c'est-à-dire leurs concitoyens, parurent disposés à un soulevement; on vit sortir en foule hommes & femmes remplissant Jérusalem de plaintes & de clameurs. Nous avons plus d'enfans que nous n'en pouvons nourrir, disoient les uns; il ne nous reste plus d'autre ressource que de les vendre pour avoir de quoi vivre. Nous sommes forcés, disoient les autres, d'emprunter à *usure* & d'engager notre patrimoine, tant pour fournir à nos besoins que pour payer les tributs au roi; sommes-nous de pire condition nous & nos enfans que les riches qui nous oppriment, & qui sont nos freres? Cependant nos enfans sont dans l'esclavage, & nous sommes hors d'état de les racheter, puisque nous voyons déja nos champs & nos vignes en des mains étrangeres."

Néhémie attendri parla vivement aux magistrats & aux riches, de l'*usure* qu'ils exigeoient de leurs freres. „Vous savez, „leur dit-il, que j'ai racheté, autant qu'il „m'a été possible, ceux de nos freres qui „avoient été vendus aux étrangers; vous „au contraire, vous les remettez dans „l'esclavage, pour que je les en retire „une seconde fois. Votre conduite est „inexcusable; elle prouve que la crainte „du Seigneur ne vous touche pas; & „vous vous exposez au mépris de nos en„nemis." Ils ne surent que répondre à ce juste reproche. Il leur dit donc alors: " Nous avons prêté à plusieurs, mes freres, „mes gens & moi, nous leur avons fourni „sans intérêt de l'argent & du grain; fai„sons tous ensemble un acte de générosi„té; remettons à nos freres ce qu'ils nous „doivent, & en conséquence qu'on leur „rende sur le champ leurs maisons & „leurs terres, & qu'il ne soit plus ques„tion de cette centesime que *vous avez* „*coutume* d'exiger tant pour l'argent que „pour les grains, l'huile & le vin que „vous leur prêtez. Sur cela chacun pro„mit de tout rendre: ce qui fut aussi-tôt „exécuté." *Ibid.*

Mais dans quel siecle voyoit-on chez les juifs une *usure* si générale? *usure* que les prêtres mêmes exerçoient, puisque Néhémie leur en parla, & leur fit promettre d'y renoncer à l'avenir. *Vocavi sacerdotes & adjuravi eos ut facerent*, &c. *Ibid. v.* 12. Tout cela se pratiquoit

au siecle même d'Ezéchiel, au retour de la captivité, c'est-à-dire dans un temps où ces peuples paroissoient rentrer en eux-mêmes, & travailler de concert à réparer les désastres qu'une longue absence & de longues guerres avoient attirés sur leur patrie.

L'*usure* n'étoit pas moins onéreuse aux pauvres sous le regne de David, puisqu'annonçant en prophete la prospérité future de Salomon, son successeur & son fils, il prédit que cet heureux monarque délivreroit le pauvre de l'oppression des riches, & qu'il le garantiroit des violences de l'*usure*. *Ps.* 71. 12. 13. 14.

Voilà donc l'*usure* établie parmi le peuple de Dieu; mais remarquons que le roi prophete parle d'une *usure* qui attaque jusqu'à la vie des nécessiteux, *animas pauperum salvas faciet*, *ex* usuris *& iniquitate redimet animas eorum. Ibid.*

Ezéchiel suppose aussi l'*usure* exercée par un brigand, qui désole principalement les pauvres & les indéfendus. *Latronem ... egenum & pauperem contristantem*, *ad* usuram *dantem xviij.* 12. 13. Rappellons ici que l'*usure* légale étoit la centésime pour l'argent, c'est-à-dire douze pour cent par année; mais c'étoit bien pis pour les grains: c'étoit cinquante pour cent d'une récolte à l'autre. *Si summa crediti in duobus modiis fuerit, tertium modium ampliùs consequantur.... quæ lex ad solas pertinet fruges, nam pro pecunià ultra singulas centesimas creditor vetatur accipere.* Cod. theod. tit. *de usuris.* C'étoit véritablement exercer l'*usure* contre les pauvres; car on ne voit que de tels gens emprunter quelques mesures de grain; mais c'étoit exercer une *usure* exorbitante, & qui paroît telle aujourd'hui aux hommes les plus intéressés.

Après cela faut-il s'étonner que des prophetes aient confondu le commerce usuraire avec l'injustice, avec la fraude & le brigandage? Combien ne devoient-ils pas être touchés en voyant ces horreurs dans une nation, dont les membres issus d'une souche commune & connue étoient proprement tous freres & tous égaux; dans une nation à laquelle Dieu avoit donné les loix les plus douces & les plus favorables, & où il ne vouloit pas enfin qu'il y eût personne dans la misere. *Omninò indigens & mendicus non erit inter vos.* Deut. *xv.* 4.

Dans ces circonstances, l'*usure* ne fournissoit aux prophetes que trop de sujets de plaintes & de larmes. Ces saints personnages voyoient avec douleur que de pauvres familles ne trouvoient dans l'emprunt qu'un secours funeste qui aggravoit leur misere, & qui souvent les conduisoit à se voir dépouillés de leurs héritages, à livrer jusqu'à leurs enfans pour appaiser leurs créanciers. Nous l'avons vu dans le récit de Néhémie. *Ecce nos subjugamus filios nostros & filias nostras in servitutem*, &c. Esdras *ij.* 55. On le voit encore dans les plaintes de cette veuve pour qui Elisée fit un miracle, dans le temps qu'on alloit lui enlever ses deux fils. *Ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi. IV. Reg. iv.* 1.

Nous avons déja dit que la médiocrité qui faisoit l'état des Hébreux, dispensoit les riches de recourir aux emprunts, & qu'ainsi l'on ne prêtoit guere qu'à des pauvres qui pouvoient seuls se trouver dans le besoin. Du reste s'il se faisoit quelques prêts entre les gens aisés, comme l'*usure* modérée étoit permise par le droit naturel, Moïse, de l'aveu du P. Semelier, la toléra dans les juifs *ad duritiam cordis....* à l'égard des riches & des étrangers. *Conf. eccl. p.* 130. Mais le sanhedrin ou le conseil de la nation étoit au moins dans les dispositions de cette prétendue tolérance, puisque les magistrats eux-mêmes exerçoient l'*usure* au temps de Néhémie. *Increpavi*, dit-il, *optimates & magistratus*, *loco cit. v.* 7, puisqu'au temps de J. C., la police permettoit le commerce usuraire qui se faisoit avec les banquiers, comme on l'a vu par le passage de S. Matthieu; & comme on le voit dans S. Luc, *quare non dedisti pecuniam meam ad mensam, ut ego veniens cum* usuris *utique exegissem illam. xix.* 23.

Au surplus, on ne trouve nulle part que les prophetes se soient élevés contre la pratique respective d'un intérêt modique, ni à l'égard des étrangers, ni même entre leurs concitoyens aisés. Ces hommes divins parlant d'après Moïse, n'ont condamné comme lui que cette *usure* barbare qui dévoroit la misérable subsistance du nécessiteux, & qui le réduisoit lui & sa famille aux extrémités cruelles de la servitude ou de la mendicité. Tels étoient les abus qui faisoient gémir les prophetes, & c'est en conséquence de ces désordres,

qu'ils mettoient l'*usure* au rang des crimes, & qu'ils la regardoient comme l'infraction la plus odieuse de cette charité fraternelle dont Dieu avoit fait une loi en faveur des pauvres, *populo meo pauperi*, *Exod. xxij.* 23.

Une observation qui confirme ce qu'on vient de dire, c'est que Néhémie ne se plaint de l'*usure* qu'il trouva établie en Judée, que parce qu'elle s'exerçoit sur des pauvres citoyens, & qu'elle les avoit réduits à de grandes extrémités. On voit même que bien qu'il eût le pouvoir en main, il ne s'étoit pas mis en devoir d'arrêter ce désordre, jusqu'à ce que les plaintes & les clameurs d'un peuple désespéré lui eurent fait appréhender un soulevement. Du reste, on peut dire en général que l'obligation de prêter aux indigens étoit bien mal remplie chez les Hébreux; en effet, si les plus accommodés avoient été fideles à cet article de la loi, on n'auroit pas vu si souvent les pauvres se livrer comme esclaves à quelque riche compatriote; ce n'étoit à la vérité que pour six années, après quoi la faveur de la loi les rétablissoit comme auparavant, & les déchargeoit de toute dette antérieure; ce qui étoit toujours moins dur que l'esclavage perpétuel ailleurs usité en pareilles circonstances.

Qu'on me permette sur cela une reflexion nouvelle & qui me paroît intéressante. Qu'est-ce proprement qu'acheter un esclave? c'est à parler en chrétien avancer une somme pour délivrer un infortuné que l'injustice & la violence ont mis aux fers. A parler selon l'usage des anciens & des modernes, c'est se l'assujetir de façon, qu'au lieu de lui rendre la liberté suivant les vues d'une bienfaisance religieuse, au lieu de lui marquer un terme pour acquiter par son travail ce qu'on a déboursé pour lui, on opprime un frere sans défense, & on le réduit pour la vie à l'état le plus désolant & le plus misérable. Peut-on pécher plus griévement contre la charité fraternelle & contre la loi du prêt gratuit? loi constamment obligatoire vis-à-vis des pauvres & des opprimés. Cette observation, pour peu qu'on la presse, démontre qu'il n'est pas permis d'asservir pour toujours tant de malheureux qu'on trafique aujourd'hui comme une espece de bétail, mais à qui suivant la morale évangélique, l'on doit prêter sans intérêt de quoi se libérer de la servitude, & par conséquent à qui l'on doit fixer un nombre d'années pour recouvrer leur liberté naturelle, après avoir indemnisé des maîtres bienfaisans qui les ont rachetés. Voilà un sujet bien plus digne d'allarmer les ames timorées, que les prêts & les emprunts qui s'operent entre gens aisés, dans la vue d'une utilité réciproque.

Quoi qu'il en soit, l'*usure* étoit défendue aux Israélites à l'égard de leurs compatriotes malheureux; mais on ne voit pas qu'elle le fût à l'égard des citoyens aisés, & c'est sur quoi les prophetes n'ont rien dit: du reste, si l'on veut qualifier cette prohibition de loi générale qui devoit embrasser également les indigens & les riches, il faut la regarder alors comme tant d'autres pratiques de fraternité que Dieu, par une prédilection singuliere, avoit établie, chez les Hébreux; mais cette loi supposée n'obligera pas plus les chrétiens, que le partage des terres, que la remise des dettes & les autres institutions semblables qui ne sont pas venues jusqu'à nous, & qui paroîtroient incompatibles avec l'état actuel de la société civile.

Il résulte de ces observations, que les passages d'Ezéchiel & de David ne prouvent rien contre nos prêts de commerce: prêts qui ne se font qu'à des gens aisés qui veulent augmenter leur fortune. Il ne s'agit pas ici, comme dans les faits que nous offre l'histoire sacrée, de la commisération dûe au nécessiteux; ces gens-ci sont fort étrangers dans la questionde l'intérêt moderne, & je ne sais pourquoi on les y produit si souvent. Ils s'offroient autrefois tout naturellement dans la question de l'*usure*, par la raison entr'autres, que les créanciers avoient sur les débiteurs ces droits exorbitans déja rapportés; mais aujourd'hui que cette loi barbare n'existe plus, & qu'un insolvable se libere par une simple cession, on n'a proprement aucune prise sur les pauvres. Aussi ne leur livre-t-on pour l'ordinaire que des bagatelles qu'on veut bien risquer; ou si on leur prête une somme notable, on ne les tourmente pas pour les intérêts, on est très-content quand on retire son capital.

Quant aux peres de l'église que l'on nous oppose encore, ils avoient les mêmes raisons que les prophetes; ils plaidoient comme eux la cause des infortunés. Ils

représentent avec force ceux qui exerçoient l'*usure*, qu'ils profitent de la misere des pauvres pour s'enrichir eux-mêmes ; qu'au lieu de les soulager comme ils le doivent, ils les écrasent & les asservissent de plus en plus. *Usuras solvit qui victu indiget ..... panem implorat, gladium porrigitis; libertatem obsecrat, servitutem irrogatis.* Ambr. *de Tobia. c. iij.*

S. Grégoire de Nazianze dit que l'usurier ne tire son aisance d'aucun labour qu'il donne à la terre ; mais de la détresse, du besoin des pauvres travailleurs ; *non ex terræ cultu, sed ex pauperum inopiâ & penuria commoda sua comparans. Orat.* 15.

S. Augustin considere aussi le prêt lucratif par le tort qu'il fait au nécessiteux ; & il l'assimile à un vol effectif. Le voleur, dit-il, qu'il enleve quelque chose à un homme riche, est-il plus cruel que le créancier qui fait périr le pauvre par l'usure? *An crudelior est qui substrahit aliquid vel eripit diviti, quam qui trucidat pauperem fenore. Epit.* 54. *ad. Maced.*

C'est encore la misere du pauvre qui paroit affecter S. Jérôme sur le fait de l'*usure*. Il y a, dit-il, des gens qui prêtent des grains, de l'huile & d'autres denrées aux pauvres villageois, à condition de retirer à la récolte tout ce qu'ils ont avancé, à la moitié en sus, *amplius mediam partem.* Ceux qui se piquent d'équité, continue-t-il, n'exigent que le quart au dessus de leur avance, *qui justissimum se putaverit, quartam plus accipiet. In cap. xviij. Ezech.* Cette derniere condition, qui étoit celle des scrupuleux, faisoit pourtant vingt-cinq pour cent pour huit ou dix mois au plus: *usure* vraiment excessive, & réellement exercée contre le foible & l'indéfendu.

On le voit, ces dignes pasteurs ne s'intéressent que pour la veuve & l'orphelin; pour les pauvres laboureurs & autres indigens, sur le sort desquels ils gémissent, & qui par les excès de l'*usure* ancienne, par la rigueur des poursuites jadis en usage, ne méritoient que trop toute leur commisération. Mais tant de beaux traits qui marquent si bien la sensibilité des peres sur le malheur des pauvres, n'ont aucun rapport avec les prêts de commerce usités entre les riches. En effet, l'aggrandissement de ceux-ci ne touchoit pas assez nos saints docteurs pour qu'ils songeassent à leur assurer la gratuité de l'emprunt. C'est dans cet esprit que S. Jérôme écrivant à Pammaque qui vouloit embrasser la pauvreté évangélique, l'exhorte à donner son bien aux indigens, & non à des riches, déja trop enflés de leur opulence ; à procurer le nécessaire aux malheureux, plutôt qu'à augmenter le bien-être de ceux qui vivoient dans le faste. *Da pauperibus, non locupletibus, non superbis; da quo necessitas sustentetur, non quo augeantur opes. Epist.* 54. *ad Pammaq.*

Le soulagement des pauvres étoit donc le grand objet des saints peres, & non l'avantage temporel des riches; avantage qui dans les vues de la piété, leur étoit fort indifférent. Il étoit en effet au point, qu'ils ne discutent pas même les prêts qu'on peut faire aux gens aisés; ou s'ils en disent un mot par occasion, ce qui est rare, ils donnent tous lieu de croire qu'ils sont légitimes, quand ils se font sans fraude & aux conditions légales ; en voici des exemples.

S. Grégoire de Nice ayant prêché vivement contre la pratique de l'*usure*, toujours alors excessive & souvent accompagnée de barbarie, les gens pecunieux dirent publiquement qu'ils ne prêteroient plus aux pauvres. *Minantur se pauperibus non daturos mutuum;* ce qui marque assez qu'ils ne renonçoient pas aux prêts qu'ils faisoient aux personnes aisées ; aussi ne les leur interdisoit-on pas. Cependant si S. Grégoire avoit été dans le sentiment de nos casuistes, il n'auroit pas manqué d'exposer à ses auditeurs que la prohibition de l'*usure* étoit égale pour tous les cas d'aisance ou de pauvreté ; qu'en un mot, les prêts de lucre étoient injustes de leur nature, tant à l'égard du riche qu'à l'égard du nécessiteux: mais il ne dit rien de semblable ; & sans chicaner ses ouailles sur les prêts à faire aux gens aisés, il ne s'intéresse que pour les malheureux. Il déclare donc qu'il faut faire des aumônes pures & simples; & quant aux prêts qui en sont, dit-il, une espece, il assure de même qu'on est tenu d'en faire; ensorte, ajoute-t-il, qu'on se rend également coupable, soit qu'on prête à intérêt, soit qu'on refuse de prêter : & cette derniere alternative ne pouvoit être vraie qu'en la rapportant aux seuls pauvres, autrement sa proposition étoit évidemment insoutenable. *Æquè obnoxius est pœnæ qui non dat sub conditione usuræ. Contra usurarios.*

Mais écoutons S. Jean Chryfoftome, nous verrons que les intérêts qu'on tire des gens aifés, n'étoient pas illicites, & qu'il ne les condamnoit pas lui-même. " „ Si vous avez, dit-il, placé une fomme à „ charge d'intérêts entre les mains d'un „ homme folvable, fans doute que vous „ aimeriez mieux laiffer à votre fils une „ bonne rente ainfi bien affurée, que de „ lui laiffer l'argent dans un coffre, avec „ l'embarras de le placer par lui-même." *Si argentum haberes fub fenore collocatum & debitor probus effet; malles certè fyngrapham quam aurum filio relinquere ut inde proventus ipfi effet magnus, nec cogeretur alios quærere ubi poffet collocare.* Joan. Chrifoft. *in Matt. homil. lxvj. & lxvij. p.* 660. *lit. b. tom. VII.* édit. D. Bern. de Mont-faucon.

Il s'agit, comme l'on voit, d'un prêt de lucre & de l'intérêt que produit un capital inaliéné, puifqu'on fuppofe que le pere eût pu le retirer pour le laiffer à fes enfans, & que d'ailleurs les contrats de conftitution n'étoient pas alors en ufage entre particuliers. *Conf. de Paris, tom. II. l. II.* p. 318. Du refte, notre faint évêque parle de cette maniere de placer fon argent, comme d'une pratique journaliere & licite; il ne répand lui-même aucun nuage fur cet emploi, & il n'improuve aucunement l'attention du pere à placer fes fonds à intérêts & d'une façon fûre, afin d'épargner cette follicitude aux fiens. Ces deux paffages ne font pas les feuls que je puiffe rapporter, mais je les crois fuffifans pour montrer aux ennemis de l'*ufure* légale qu'ils n'entendent pas la doctrine des peres à cet égard.

Au refte, fi les docteurs de l'églife ont approuvé les prêts de commerce entre perfonnes aifées, il eft d'autres prêts abfolument iniques contre lefquels ils fe font juftement élevés avec les loix civiles; ce font ces prêts fi funeftes à la jeuneffe dont ils prolongent les égaremens, en la conduifant à la mendicité & aux horreurs qui en font la fuite. S. Ambroife nous décrit les artifices infâmes de ces ennemis de la fociété, qui ne s'occupent qu'à tendre leurs filets fous les pas des jeunes gens, dans la vue de les furprendre & de les dépouiller. *Adolefcentulos divites explorant per fuos.... aiunt nobile prædium effe venale ... prætendunt alienos fundos adolefcenti ut eum fuis fpolient, tendunt retia, &c.*

Voilà des myfteres d'iniquité que les avocats de l'intéret légal font bien éloignés d'autorifer; mais à ces procédés odieux, joignons les barbaries que S. Ambroife dit avoir vues, & que l'on croit à peine fur fon témoignage. L'*ufure* de fon temps étoit toujours exceffive, toujours la centéfime qui s'exigeoit tous les mois, & qui non-payée accroiffoit le capital *ufuræ applicantur ad fortem, ibid. cap. vij. nova ufurarum auctio per menfes fingulos, cap. viij.* Si à la fin du mois l'intérêt n'étoit pas payé, il groffiffoit le principal au point qu'il faifoit au bout de l'an plus que le denier huit; & qui en voudra faire le calcul, trouvera qu'un capital fe doubloit en moins de fix ans. Pour peu donc qu'un emprunteur fût malheureux, pour peu qu'il fut négligent ou diffipateur, il étoit bientôt écrafé. Les fuites ordinaires d'une vie licencieufe étoient encore plus terribles qu'à-préfent: malheur à qui fe livroit à la molleffe & aux mauvais confeils. On obfédoit les jeunes gens qui pouvoient faire de la dépenfe, & comme dit S. Ambroife, les marchands de toute efpece, les artifans du luxe & des plaifirs, les parafites & les flatteurs confpiroient à les jeter dans le précipice; je veux dire, dans les emprunts & dans la prodigalité. Bientôt ils effuyoient les plus violentes pourfuites de la part de leurs créanciers, *exactorum circum latrantum barbaram inftantiam*, dit Sidoine, *lib. IV. epift.* 24. On faifoit vendre leurs meubles, & on leur arrachoit jufqu'à la vie civile, en les précipitant dans l'efclavage. *Alios profcriptioni addicit, alios fervituti*, Ambr. *de Tob. c. xj.* Auffi voyoit-on plufieurs de ces malheureux fe pendre ou fe noyer de défefpoir. *Quanti fe propter fenus ftrangulaverunt! Ib. cap. viij. Quam multi ob ufuras laqueo fefe interemerunt vel præcipites in fluvios dejecerunt!* Greg. Niff. *contra ufurarios.*

Quelquefois les ufuriers mettoient le fils en vente pour acquitter la dette du pere. *Vidi ego miferabile fpectaculum liberos pro paterno debito in auctionem deduci.* Ambr. *ibid. c. viij.* Les peres vendoient eux-mêmes leurs enfans pour fe racheter de l'efclavage. S. Ambroife l'attefte encore comme un fait ordinaire; il eft difficile de lire cet endroit fans verfer des larmes; *vendit plerumque & pater liberos autoritate generationis, fed non voce pietatis. Ad auctionem pudibundo vultu miferos trahit dicens.... veftro pretio redi-*

mitis patrem, *vestrâ servitude paternam emitis libertatem. Ibid. cap. viij.*

Après cela peut-on trouver étrange que nos anciens docteurs aient invectivé contre le commerce usuraire, & qu'ils y aient attaché une idée d'injustice & d'infâmie, que des circonstances toutes différentes n'ont encore pu effacer ? Ne voit-on pas qu'ils n'ont été portés à condamner l'*usure* qu'à cause des cruautés qui l'accompagnoient de leur tems ? Aussi l'attaquent-ils sans cesse, comme contraire à la charité chrétienne, & à la commisération que l'on doit à ses semblables dans l'infortune. Ils parlent toujours du prêt gratuit comme d'un devoir que la nature & la religion nous imposent ; & par conséquent, je le repete, ils n'ont eu en vue que les pauvres ; car encore un coup, il est constant que personne n'est tenu de prêter *gratis* aux gens aisés. Ces docteurs n'exigent donc pas qu'un homme prête à son désavantage pour augmenter l'aisance de son prochain. En un mot, ils n'ont jamais trouvé à redire que l'homme pécunieux cherchât des emprunteurs solvables pour tirer de ses especes un profit honnête, ou comme dit S. Chrysostome, *ut inde proventus ipsi esset magnus*. Mais du reste nous ne soutenons que l'intérêt de la loi, intérêt qu'elle n'autorise que parce qu'il est équitable, nécessaire, & dès-là sans danger pour la société. Voyons à présent s'il a toujours été approuvé par la législation, & si elle a prétendu le proscrire, quand elle a sévi contre les usuriers.

Nous dirons donc sur cet objet, que c'est uniquement pour arrêter le brigandage de l'*usure*, que les législateurs ont si souvent prohibé le commerce usuraire; mais dans ce cas, il faut toujours entendre un négoce inique, préjudiciable au public & aux particuliers, tel que l'ont fait autrefois en France les Italiens & les Juifs.

S. Louis qui régna dans ces temps malheureux, voyant que l'*usure* étoit portée à l'excès & ruinoit ses sujets, la proscrivit tout-à-fait par son ordonnance de 1254. Mais ce n'étoit ni un mot que l'on condamnoit alors, ni ce modique intérêt qu'exige le bien public, & que les puissances de la terre n'empêcheront pas plus que le cours des rivieres. C'étoit une *usure* intolérable, c'étoit en un mot l'*usure* des Juifs & des Lombards, qui s'engraissoient dans ce temps-là des miseres de la France. La loi leur accordoit l'intérêt annuel de 4 sous pour livre, *quatuor denarios in mense*, *quatuor solidos in anno pro librâ*. Cela faisoit vingt pour cent par année, que l'on réduisoit à quinze pour les foires de Champagne. C'est ce que l'on voit par une ordonnance de 1311, publiée sous Philippe-le-Bel, qui monta sur le trône 15 ans après la mort de S. Louis. Ce taux excessif ne satisfaisoit pas encore l'avidité des usuriers. Le cardinal Hugue, contemporain de S. Louis, nous les représente comme des enchanteurs, qui, sans battre monnoie, faisoient d'un tournois un parisis, *sine percussione mallei faciunt de turonensi parisiense*, Hug. *card. in psal.* 14. c'est-à-dire, que pour vingt sous ils en tiroient vingt-cinq; ce qui fait le quart en sus, ou 25 pour cent; *usure* vraiment exorbitante, & qui méritoit bien la censure des casuistes & la sévérité des loix.

Ce fut dans ces circonstances que saint Louis, témoin des excès de l'*usure*, & des vexations qui s'ensuivoient contre les peuples, la défendit tout-à-fait dans le royaume. Mais par-là ce prince manqua le but qu'il se proposoit ; & dans un siecle d'impolitie & de ténebres qui souffroit les guerres particulieres, qui sanctifioit les croisades, dans un siecle de superstition qui admettoit le duel & l'épreuve du feu pour la conviction des criminels, dans un siecle, en un mot où les vrais intérêts de la religion & de la patrie étoient presque inconnus, saint Louis en proscrivant toute *usure*, donna dans un autre excès qui n'opéra pas encore le bien de la nation. Il arriva bientôt, comme sous l'empereur Basile, que l'invincible nécessité d'une *usure* compensatoire fit tomber en désuétude une loi qui contrarioit les vues d'une sage police, & qui anéantissoit les communications indispensables de la société. C'est ce qui parut évidemment en ce que l'on fut obligé plusieurs fois de rappeller les usuriers étrangers, à qui l'on accordoit quinze & vingt pour cent d'un intérêt que la loi rendoit licite ; & qui par mille artifices en tiroient encore davantage.

Il résulte de tous ces faits, que si les puissances ont frappé l'*usure*, leurs coups n'ont porté en général que sur celle qui attaquant la substance du pauvre, & le patrimoine d'une jeunesse imprudente, mine par-là peu-à-peu & ronge insensiblement un état. Mais cette *usure* détestable ne ressemble que par le nom à celle qui

suit les prêts de commerce ; prêts qui ne portent aujourd'hui qu'un intérêt des plus modiques, prêts en conséquence recherchés par les meilleurs économes, & qui par l'utile emploi qu'on en peut faire, sont presque toujours avantageux à l'homme actif & intelligent.

Ces réflexions au reste sont autant de vérités solemnellement annoncées par une déclaration que Louis XIV. donna en 1643, pour établir des monts de piété dans le royaume. Ce prince dit, *que les rois ses prédécesseurs .... ont, par plusieurs édits & ordonnances, imposé des peines à ceux qui faisoient le trafic illicite de prêter argent à excessif intérêt ... nous voulons*, dit ce monarque, *employer tous les efforts de notre autorité royale pour renverser tout-à-la fois & les fondemens, & les ministres de cette pernicieuse pratique* d'usure *qui s'exerce dans les principales villes de notre royaume. Et d'autant que le trafic de l'emprunt & du prêt d'argent est très-utile & nécessaire dans nos états ... nous avons voulu établir des monts de piété, abolissant de cette sorte & le pernicieux trafic des usuriers, & le criminel usage des* usures *qu'on y rend arbitraires, à la ruine des familles.* Conf. eccl. p. 298.

On voit que ce prince veut empêcher simplement les excès d'une *usure* arbitraire & ruineuse pour les sujets, & non pas, pesez bien les termes, *le trafic de l'emprunt & du prêt d'argent*, qu'il déclare *très-utile, nécessaire* même, quoique l'intérêt dont il s'agissoit alors fût bien au-dessus du denier vingt. On devoit payer par mois trois deniers pour livre au mont de piété ; ce qui fait 36 deniers ou 3 sous par an. *triplicam usuram*. Conf. eccl. p. 300.

Au surplus, Louis XIV. ne fait ici que suivre des principes invariables de leur nature, & absolument nécessaires en toute société policée. Philippe le Bel, dans l'ordonnance de 1311, ci-dessus alléguée, avoit déja senti cette vérité. Il avoit reconnu plusieurs siecles avant Louis XIV. qu'il est un intérêt juste & raisonnable, que l'on ne doit pas confondre avec une *usure* arbitraire & préjudiciable à tout un peuple, *graviores usuras*, ce sont les termes, *substantias populi gravius devorantes prosequimur attentius atque punimus.* Mais il ne manque pas d'ajouter expressément qu'il ne prétend pas empêcher qu'un créancier n'exige, outre le principal qui lui est dû, un intérêt légitime du prêt, ou de quelqu'autre contrat licite, dont il peut tirer de justes intérêts. *Verum per hoc non tollimus quominus impunè creditor quilibet interesse legitimum præter sortem sibi debitum possit exigere ex mutuo, vel alio contractu quocumque licito ex quo interesse rationabiliter & licite peti possit vel recipi.* Guenois, *confér. des ordon. t. I. l. IV. tit. j. p.* 621 & 623, *édit. de Paris*, 1678.

Il y avoit donc des prêts alors, qui sans autre formalité, produisoient par la convention même un intérêt légitime, comme aujourd'hui dans le Bugey, *interesse legitimum ex mutuo*, ou comme on trouve encore au même endroit, *lucrum quod de mutuo recipitur*, & par conséquent cet intérêt, ce profit s'exigeoit licitement, sans doute parce qu'il étoit juste & raisonnable ; *rationabiliter & licite peti possit.* Il n'est rien de tel en effet que la justice & la raison, c'est-à-dire, dans notre sujet, l'intérêt mutuel des contractans ; & nos adversaires sont obligés de s'y rendre eux-mêmes. Voici donc ce que dit le pere Sémelier sur l'ordonnance de 1311. *Il est vrai* que Philippe le Bel *ne prétend pas empêcher qu'un créancier ne puisse exiger au-delà du principal qui lui est dû, un intérêt légitime du prêt .... mais l'on n'est pas en droit d'inférer que ce prince ait par là autorisé le prêt de commerce*, (il a pourtant autorisé le *lucrum quod de mutuo recipitur*) ... *il en faut seulement conclure qu'il permet que le créancier, par le titre du lucre cessant, ou du dommage naissant, reçoive des intérêts légitimes ; nous le dirons dans le livre sixieme qui suit ; mais alors*, ajoute notre conférencier, *ce n'est plus une* usure. *Confér. ecclésiast. p.* 136.

Puisque cet intérêt si juste que l'on tire du prêt, cet *interesse legitimum ex mutuo*, ce *lucrum quod de mutuo recipitur*, n'est pas un profit illicite, ou ce que l'école appelle une *usure*, nous sommes enfin d'accord, & nous voilà heureusement réconciliés avec nos adversaires ; car c'est-là tout ce que nous prétendons. Etoit-ce la peine de tant batailler pour en venir à un dénouement si facile ?

J'avois bien raison de dire en commençant que tout ceci n'étoit qu'une question de mots. On nous accorde en plein tout ce que nous demandons ; desorte qu'il n'y a plus de dispute entre nous, si ce n'est peut-être sur l'odieuse dénomination d'*usure*, que l'on peut abandonner, si l'on

vent, à l'exécration publique, en lui substituant le terme plus doux d'*intérêt légal*.

Qu'on vienne à présent nous objecter les prophêtes & les peres, les constitutions des papes & les ordonnances des rois. On les lit sans principe, on n'en voit que des lambeaux, & on les cite tous les jours sans les entendre & sans en pénétrer ni l'objet, ni les motifs; ils n'envisagent tous que l'accomplissement de la loi, ou, ce qui est ici la même chose, que le vrai bien de l'humanité; or, que dit la loi sur ce sujet, & que demande le bien de l'humanité? que nous secourions les nécessiteux & par l'aumone, & par le prêt gratuit, ce qui est d'autant plus facile, qu'il ne leur faut que des secours modiques. Voilà dans notre espece à quoi se réduisent nos devoirs indispensables, & la loi ne dit rien qui nous oblige au-delà. Dieu connoit trop le néant de ce qu'on nomme *commodités*, *fortune* & *grandeur* temporelle pour nous faire un devoir de les procurer à personne, soit en faisant des dons à ceux qui sont dans l'aisance, ou, ce qui n'est pas moins difficile, en prêtant des grandes sommes sans profit pour nous. En effet, qu'un homme s'incommode & nuise à sa famille pour prêter *gratis* à un homme aisé, où est-là l'intérêt de la religion & celui de l'humanité?

Revenons donc enfin à la diversité des temps, à la diversité des usages & des loix. Autrefois l'*usure* étoit exorbitante, on l'exigeoit des plus pauvres, & avec une dureté capable de troubler la paix des états; ce qui la rendoit justement odieuse. Les choses ont bien changé; les intérêts sont devenus modiques & nullement ruineux. D'ailleurs, grace à notre heureuse législlation, comme on n'a guere de prise aujourd'hui sur la personne, les barbaries qui accompagnoient jadis l'*usure*, sont inconnues de nos jours. Aussi ne prête-t-on plus qu'à des gens réputés solvables; &, comme nous l'avons déja remarqué, les pauvres sont presque toujours de trop dans la question présente. Si l'on est donc de bonne foi, on reconnoitra que les prêts de lucre ne regardent que les gens aisés, ou ceux qui ont des ressources & des talens. On avouera que ces prêts ne leur sont point onéreux, & que bien différens de ceux qui avoient cours dans l'antiquité, jamais ils n'ont excité les clameurs du peuple contre les créanciers. On reconnoitra même que ces prêts sont très-utiles au corps politique, en ce que les riches fuyant presque toujours le travail & la peine, & par malheur les hommes entreprenans étant rarement pécunieux, les talens de ces derniers sont le plus souvent perdus pour la société; si le prêt de lucre ne les met en œuvre. Conséquemment on sentira que si la législation prenoit là-dessus un parti conséquent, & qu'elle approuvât nettement le prêt de lucre au taux légal, elle feroit, comme on l'a dit, le vrai bien, le bien général de la société, elle nous épargneroit des formalités obliques & ruineuses, & nous délivreroit tout-d'un-coup de ces vaines perplexités qui ralentissent nécessairement le commerce national.

C'est affoiblir des raisons triomphantes que de les confirmer par des autorités dont elles n'ont pas besoin. Je cede néanmoins à la tentation de rappeller ici l'anonyme, qui, sur la fin du dernier siecle, nous donna *la pratique des billets*; un autre qui a publié dans ces derniers temps un *in*-4°. sur *les prêts de commerce*; ouvrage qui l'emporte beaucoup sur le premier, & qui fut imprimé à Lille en 1738. Je cite encore avec Bayle le célebre de Launoy, docteur de Paris, le pere Séguenot, de l'oratoire, M. Pascal, M. le premier président de Lamoignon, *&c.* Je cite de même M. Perchambaut, président du parlement de Bretagne; & pour dire encore plus, Dumoulin, Grotius, Puffendorf, Saumaise & Montesquieu. Tous ces grands hommes ont regardé comme légitimes de modiques intérêts pris sur les gens aisés, & ils n'ont rien apperçu dans ce commerce qui fût contraire à la justice ou à la charité. *Voy.* Nouvelles de la république des lettres, Mai 1685, *p.* 571, *F. de l'*.
Victricem meditor justo de fenore causam
Annus hic undecies dum mihi quintus adest.
(*Article de M. Faiguet.* 1758.)

Usure, s. f. *Jurisp.* Il ne faut pas confondre l'*usure* avec le profit que l'on tire du louage, ce profit étant toujours permis, lorsqu'on le perçoit pour une chose susceptible de location, & qu'il est réglé équitablement.

On n'entend par *usure* que le profit que l'on tire du prêt; encore faut-il distinguer deux sortes de prêts, appellés par les Latins *commodatum* & *mutuum*.

Le premier que nous appellerons *commodat*, ou *prêt à usage*, faute d'expression propre dans notre langue pour le distin-

guer de l'autre sorte de prêt appellé *mutuum*, est celui par lequel on donne gratuitement une chose à quelqu'un, pour en user pendant un certain temps, sous condition de la rendre en nature après le temps convenu. Ce prêt doit être gratuit, autrement ce seroit un louage.

L'autre prêt appellé *mutuum, quasi mutuatio*, est celui par lequel une chose fungible, c'est-à-dire qui peut être remplacée par une autre, comme de l'or ou de l'argent, monnoyé ou non, du grain, des liqueurs, *&c.* est donnée à quelqu'un pour en jouir pendant un certain temps, à condition de rendre, non pas la même chose identiquement, mais la même quantité & qualité.

Ce prêt appellé *mutuum*, devoit aussi être gratuit; & lorsqu'il ne l'étoit pas, ce qui étoit contre la nature de ce contrat, on l'appelloit *fœnus*, *quasi fœtus*, *seu partus*; & le profit que l'on tiroit de l'argent, ou autre chose fungible ainsi prêtée, fut ce que l'on appella *usura*, usure.

On voit dans l'*Exode*, *ch. xxij.* que le prêt gratuit appellé *mutuum*, étoit usité; mais il n'y est pas parlé du prêt à *usure*.

Le *ch. xxiij. du Deutéronome* le défend expressément: *Non fœnerabis fratri tuo ad* usuram *pecuniam*, *nec fruges*, *nec quamlibet aliam rem*, SED ALIENO. *Fratri tuo absque* usura, *id quod indiget commodabis*, *ut benedicat tibi Dominus*, &c.

Il étoit donc défendu de prêter à *usure* à son frere, c'est-à-dire à toute personne de même nation ou alliée. Il n'y avoit d'exception que pour les étrangers, qui étoient tous regardés comme ennemis. Aussi S. Ambroise regarde-t-il comme deux actions égales, de sévir contre les ennemis par le fer, ou tirer de quelqu'un l'*usure* du prêt; & il pense qu'on ne peut l'exiger que contre ceux qu'il est permis de tuer.

Mais la loi de l'évangile, beaucoup plus parfaite que celle de Moïse, défend de prêter à *usure*, même à ses ennemis: *diligite inimicos vestros*, *benefacite*, *&* *mutuum date*, *nihil inde sperantes*, *& erit merces vestra multa.* Luc, *vj.*

Les conciles & les papes se sont aussi élevés fortement contre les prêts à *usure*. Ils prononcent la suspension des bénéfices contre les clercs, & l'excommunication contre les laïcs qui ont le malheur d'y tomber. On peut voir là-dessus le *tit. de usuris*, aux décrétales; le canon *episcopis*, *dist.* 47. & plusieurs autres.

Cependant l'*usure* punitoire ou conventionnelle, est permise en certains cas par le droit canon.

Chez les Romains, comme parmi nous, toute *usure* n'étoit pas défendue; mais seulement l'*usure* lucratoire, lorsqu'elle étoit excessive. Elle ne devoit pas excéder un certain taux dont on étoit convenu, autrement le prêteur étoit déclaré infâme, & puni de la peine du quadruple; en quoi l'usurier étoit traité plus rigoureusement que les voleurs ordinaires, dont la peine n'étoit que du double.

Aussi les choses étoient-elles portées à un tel excès, que l'on ne rougissoit point de tirer cent pour cent d'intérêt, qui est ce que l'on appelloit *usure centésime*. (*) Cet abus s'étoit perpétué jusqu'au temps de Justinien, malgré les défenses réitérées de ses prédécesseurs, que cet empereur renouvella en prescrivant la maniere dont il étoit permis de percevoir les intérêts.

En France, les ordonnances de nos rois ont toujours réprouvé le commerce d'*usure*, en quoi l'on s'est conformé à la doctrine de l'église & au droit canon.

On a seulement distingué l'intérêt licite, de celui qui ne l'est pas, auquel on applique plus volontiers le terme d'*usure*.

Non seulement on admet parmi nous les *usures* compensatoires, légales, & celles qu'on appelle *punitoires* ou *conventionnelles*, mais même l'*usure* lucratoire, pourvu qu'elle n'excede pas le taux permis par l'ordonnance, toutes ces *usures* sont réputées légitimes.

Mais l'*usure* lucratoire n'a lieu parmi nous qu'en quatre cas; savoir, 1°. dans le contrat de constitution de rente; 2°. pour les intérêts qui viennent *ex morâ & officio judicis*; 3°. dans les actes à titre onéreux, autres que le prêt, tels que transactions pour intérêts civils ou pour rentes, de droits incorporels, ou de choses mobiliaires en gros; 4°. pour deniers pupillaires, ce qui n'a lieu que contre le tuteur tant que les deniers sont entre ses mains.

Il y a cependant quelques pays où il est permis de stipuler l'intérêt de l'argent prêté, comme en Bretagne & en Bresse, & à Lyon entre marchands, ou pour billets payables en paiement. *Voy.* aux décrétales, au digeste & au code, les *tit. de*

(*) Vous verrez à l'article USURE *centésime*, le vrai sens de ce mot.

usuris ; & les traités *de usuris*, de Salmasius, & autres auteurs indiqués par Brillon au *mot usure*, Gregorius Tolosanus, Dumolin, Donat, *tractatus contractuum & usurarum*, Bouchel, & les *mots* CONTRAT DE CONSTITUTION, INTÉRÊT-PRÊT, OBLIGATION, USURIER. (*A*)

USURE *bessale*, chez les Romains étoit l'intérêt à huit pour cent par an. Elle étoit ainsi appellée du mot *bes*, qui signifioit huit parties de l'as, ou somme entiere.

USURE *centésime*, n'étoit pas, comme quelques interprêtes l'ont pensé, un intérêt de cent pour cent par an ; car jamais une *usure* si énorme ne fut permise. L'*usure centésime* la plus forte qui ait eu lieu chez les Romains, étoit celle qui dans le cours de cent mois égaloit le sort principal, au moyen de ce que de cent deniers on en payoit un par mois ; car les anciens avoient coutume de compter avec leurs débiteurs tous les mois, & de se faire payer l'intérêt chaque mois. Un denier par mois faisoit douze deniers par an, ou le denier douze. Ainsi pour appliquer cela à nos valeurs numéraires, cent liv. tournois, chacune de vingt sous, & le sou de douze deniers, l'*usure centésime* auroit été d'une livre tournois par mois, & douze livres tournois par an ; ce qui en huit ans & quatre mois égaleroit le sort principal.

Cette *usure* considérable s'étoit perpétuée chez les Romains jusqu'au temps de Justinien, malgré les défenses réitérées de ses prédécesseurs qu'il renouvella. *V.* Budæus *de asse*, Hermolaus Barbarus, Ægidius Dosanus, Alciatus Molinæus *de usuris*, Gregorius Tolosanus, & les *mots* INTÉRÊT, USURE *unciale*. (*A*)

USURE *civile*. Pline donne ce nom aux *usures* semisses, parce que c'étoient les plus fortes des *usures* communes. *Voy.* Gregorius Tolosanus, *liv. II. ch. iij.*

USURE *compensatoire*, est celle par laquelle on se dédommage du tort que l'on a reçu, ou du profit dont on a été privé, *propter damnum emergens, vel lucrum cessans*.

Cette *usure* n'a rien de vicieux, ni de repréhensible suivant les loix & les canons, parce que hors le cas d'une nécessité absolue, l'on n'est pas obligé de faire le profit d'un autre à son préjudice.

C'est sur ce principe qu'il est permis au vendeur de retirer les intérêts du prix d'un fonds dont il n'est pas payé, & ce en compensation des fruits que l'acquéreur perçoit.

Il en est de même des intérêts de la dot, exigible & non payée, de ceux de la légitime ou portion héréditaire, d'une soute de partage, ou d'un reliquat de compte de tutelle.

Cette *usure compensatoire* est aussi appellée *légale*, parce qu'elle est due de plein droit & sans convention.

USURE *conventionnelle*, est l'intérêt qui est dû en vertu de la stipulation seulement, à la différence des intérêts qui sont dûs de plein droit en certain cas, & que l'on appelle par cette raison *usures légales*.

L'*usure* punitoire est du nombre des *usures conventionnelles*. *V.* USURE *légale* & USURE *punitoire*.

USURE *deunce*, étoit l'intérêt à onze pour cent par an ; le terme *deunce* signifiant onze parties de l'as ou somme entiere.

USURE *dextante*, étoit l'intérêt à dix pour cent par an, *dextans* signifiant dix parties de l'as ou principal. *Voy.* USURE *unciale*.

USURE *dodrante*, étoit l'intérêt à neuf pour cent par an, car *dodrans* signifioit neuf parties de l'as. *V.* USURE *unciale*, USURE *sextante*, &c.

USURE *légale*, c'est l'intérêt qui est dû de plein droit, en vertu de la loi & sans qu'il soit besoin de convention, comme cela a lieu en certain cas, par exemple pour les intérêts du prix de la vente d'un fonds, pour les intérêts d'une dot non payée, d'une part héréditaire, légitime, soute de partage, &c. *V.* USURE *compensatoire*.

USURE *légitime*, on appelloit ainsi chez les Romains, le taux d'intérêt qui étoit autorisé & le plus usité, comme l'*usure* trientale, c'est-à-dire, à 4 pour 100, ou l'*usure* quinquunce, c'est-à-dire, à 5 pour 100 par an ; on donna cependant aussi quelquefois ce nom à l'*usure* centésime ou à 12 pour 100 par an, qui étoit la plus forte de toutes, parce qu'elle étoit alors autorisée par la loi, ou du moins qu'elle l'avoit été anciennement, & qu'elle s'étoit perpétuée par un usage qui avoit acquis force de loi. *Voyez l'histoire de la jurisprud. rom.* de M. Terrasson.

USURE *lucrative* ou *lucratoire*, est celle qui est perçue sans autre cause, que pour tirer un profit de l'argent ou autre chose prêtée ; cette sorte d'*usure* est abso-

lument réprouvée par le Droit canonique & civil, si ce n'est lorsqu'il y a *lucrum cessans* ou *damnum emergens*, comme dans le cas du contrat de constitution. *V.* CONTRAT *de constitution* & INTÉRÊT.

USURE *maritime*, *nauticum fœnus*, est l'intérêt que l'on stipule dans un contrat à la grosse ou à la grosse aventure; cet intérêt peut excéder le taux de l'ordonnance, à cause du risque notable que court le prêteur de perdre son fonds. *V.* au digeste le titre *de nautico fœnore.* L'ordonnance de la marine, *l. III. tit.* 5. le commentaire de M. Valin sur cette ordonnance, & le *mot* GROSSE AVENTURE.

USURE *mentale*, est celle qui se commet sans avoir été expressément stipulée par le prêteur, lorsqu'il donne son argent, dans l'espérance d'en retirer quelque chose au-delà du sort principal. Cette *usure* est défendue aussi-bien que l'*usure* réelle, *mutuum date nihil inde sperantes.* Luc. *vj.*

USURE *nautique*. V. USURE *maritime*.

USURE *punitoire* ou *conventionnelle*, est le profit qui est stipulé en certains cas par forme de peine, contre celui qui est en demeure de satisfaire à ce qu'il doit.

Cette sorte d'*usure*, quoique moins favorable que la compensation, est cependant autorisée en certains cas, même par le Droit canon; par exemple, en fait d'emphytéose, où le preneur est privé de son droit, lorsqu'il laisse passer deux ans sans payer le canon emphytéotique; 2°. en matiere de compromis, où celui qui refuse de l'exécuter dans le tems convenu, est tenu de payer la somme fixée par le compromis; 3°. en matiere de testament, dont l'héritier est tenu de remplir les conditions ou de subir la peine qui lui est imposée par le testament. *Voy. le traité des crimes*, par M. de Vouglans, *tit.* 5. *c. vij.*

USURE *quadrante*, étoit l'intérêt à 3 pour 100 par an, car le terme de *quadrans* signifioit la troisieme partie de l'as ou somme entiere.

USURE *quinquunce*, étoit l'intérêt à 5 pour 100 par an, *quinquunce* étant la cinquieme partie de l'as ou la somme entiere.

USURE *réelle*, est celle que l'on commet réellement & de fait, en exigeant des intérêts illicites d'une chose prêtée; on l'appelle aussi *réelle* pour la distinguer de l'*usure* mentale, qui est lorsque le prêt a été fait dans l'intention d'en tirer un profit illicite, quoique cela n'ait pas été stipulé ni exécuté. *V.* USURE *mentale*.

USURE *semisse*, étoit l'intérêt à 6 pour 100 par an; *semi* étoit la moitié de l'as ou six parties du total, qui se divisoit en 12 onces.

USURE *septunce*, étoit l'intérêt à 7 pour 100 par an, ainsi appellé, parce que *septunx* signifioit sept parties de l'as.

USURE *sextante*, c'étoit lorsque l'on tiroit l'intérêt à 2 pour 100 par an, car *sextans* étoit la cinquieme partie de l'as ou 2 onces.

USURE *semi-unciale*, étoit celle qui ne produisoit que la moitié d'une once par an, ou un demi denier par mois. *V.* USURE *centésime* & USURE *unciale*.

USURE *trientale* ou *triente*, étoit chez les Romains l'intérêt à 4 pour 100 par an; en effet, *triens* étoit la quatrieme partie de l'as, il en est parlé au code *de usuris*.

USURE *unciale*; on appelloit ainsi chez les Romains l'intérêt que l'on tiroit au denier 12 d'un principal, parce que l'as qui se prenoit pour la somme entiere étoit divisé en 12 onces ou parties; desorte que l'*usure unciale* étoit une once d'intérêt, non pas par mois, comme quelques-uns l'ont cru, mais seulement par an, ce qui ne faisoit qu'un denier par mois; autrement on auroit tiré 100 pour 100 par an, ce qui ne fut jamais toléré; ainsi l'*usure unciale* ou centésime étoit la même chose, *voy.* USURE *centésime*. *V. aussi* Cornelius Tacitus, *annal. lib. XV.* Gregorius Tolosanus. (*A*)

USURIER, s. m. *Gram. & Jurispr.*, est celui qui prête à usure, c'est-à-dire, à un intérêt illicite, soit que ce soit dans un cas auquel il n'est pas permis de stipuler d'intérêt, soit que l'intérêt qui est stipulé excede le taux porté par les ordonnances.

Le terme d'*usurier* ne se prend jamais qu'en mauvaise part.

On appelle *usurier* public, celui qui fait métier de prêter à usure.

Les ordonnances de Philippe le Bel en 1311 & 1313, celle de Louis XII. en 1510 & de Charles IX. en 1567, ont défendu le prêt à usure.

L'ordonnance de Blois, *art.* 202. a pareillement défendu à toutes personnes d'exercer aucune usure, à peine pour la premiere fois, d'amende-honorable, bannissement, & de condamnation de grosses amendes, & pour la seconde fois de confiscation de corps & de biens.

Ces dispositions ne sont pas toujours suivies à la rigueur, par rapport à la difficulté qu'il y a d'acquérir une preuve complette de l'usure, qui prend toujours soin de se cacher sous quelque forme légitime en apparence. *V.* le *traité des crimes*, par M. de Vouglans, & *ci-devant le mot* USURE. (*A*)

USURPATEUR, s. m. *Gramm. & Jurisp.*, est un injuste possesseur du bien d'autrui, & qui s'en est emparé par violence ou du-moins de son autorité privée.

On qualifie d'*usurpateur*, non-seulement celui qui s'empare induement d'un fonds, mais aussi tous ceux qui s'emparent de quelque droit qui ne leur appartient pas.

Ainsi celui qui prend le nom & les armes d'une famille dont il n'est pas issu, est un *usurpateur*.

De même celui qui n'étant pas noble, se qualifie d'écuyer ou de chevalier, est un *usurpateur* de noblesse.

Les sujets rebelles qui veulent s'ériger en souverains, sont des *usurpateurs* des droits de souveraineté. *V.* ARMES, ARMOIRIES, CHEVALIER, ECUYER, FAMILLE, MAISON, NOM, NOBLESSE, SOUVERAINETÉ. (*A*)

USURPATION, s. f. *Gramm. & Jurispr.*, est l'occupation de quelque bien ou droit de la part d'un injuste possesseur, qui s'en est emparé de son autorité privée ou même par violence. *V.* USURPATEUR.

USURPATION, *Gouvern.*, envahissement injuste de l'autorité, sans en être revêtu par les loix.

Comme une conquête peut être appellée une *usurpation* étrangere, l'*usurpation* du gouvernement peut être nommée une *conquête domestique*, avec cette différence qu'un usurpateur domestique ne sauroit jamais avoir le droit de son côté, au lieu qu'un conquérant pour l'avoir, pourvu qu'il se contienne dans les bornes que la justice lui prescrit, & qu'il ne s'empare pas des possessions & des biens auxquels d'autres ont droit.

Quand les regles de l'équité sont observées, il peut y avoir changement de conducteurs, mais non changement de forme & de loix de gouvernement; car étendre son pouvoir au-delà du droit & de la justice, c'est joindre la tyrannie à l'*usurpation*.

Dans tous les gouvernemens policés, une partie considérable de la forme du gouvernement & des privileges essentiels des peuples, c'est de nommer les personnes qui doivent gouverner. L'anarchie ne consiste pas seulement à n'avoir nulle forme de gouvernement, mais à n'avoir pas constitué les personnes qui doivent être revêtues du pouvoir. Ainsi les véritables Etats ont non-seulement une forme de gouvernement établie, mais encore des loix pour revêtir certaines personnes de l'autorité publique. Quiconque entre dans l'exercice de quelque partie du pouvoir d'une société par d'autres voies que celles que les loix prescrivent, ne peut prétendre d'être obéi, quoique la forme du gouvernement soit conservée, parce qu'il n'a pas été désigné à jouir du pouvoir par les loix. En un mot, un tel usurpateur, ni aucun de ses descendans, ne sauroient avoir une domination légitime, jusqu'à ce que le peuple y ait donné son aveu, sans lequel leur pouvoir sera toujours un pouvoir usurpé, & par conséquent illégitime. (*D. J.*)

USURPER, ENVAHIR, S'EMPARER, *Synon. Usurper*, c'est prendre injustement une chose à son légitime maître, par voie d'autorité & de puissance; il se dit également des biens, des droits & du pouvoir. *Envahir*, c'est prendre tout-d'un-coup par voie de fait quelque pays ou quelque canton, sans prévenir par aucun acte d'hostillité. *S'emparer*, c'est précisément se rendre maître d'une chose, en prévenant les concurrens & tous ceux qui peuvent y prétendre avec plus de droit.

Il semble aussi que le mot d'*usurper* renferme quelquefois une idée de trahison : que celui d'*envahir* fait entendre qu'il y a du mauvais procédé : que celui de *s'emparer* emporte une idée d'adresse & de diligence.

On n'*usurpe* point la couronne, lorsqu'on la reçoit des mains de la nation. Prendre des provinces dans le cours de la guerre, c'est en faire la conquête, & non pas les *envahir*. Il n'y a point d'injustice à *s'emparer* des choses qui nous appartiennent, quoique nos prétentions soient contestées. *Girard*. (*D. J.*)

Fin de la Partie I. du Tome XXXVI.

UT, s. m. *en Musique*, est la premiere des six syllabes de la gamme de l'Aretin qui répond à la lettre C.

Par la méthode des transpositions, on appelle toujours *ut* la tonique des modes majeurs. *Voy.* GAMME, TRANSPOSITION.

Les Italiens trouvant le nom de cette syllabe *ut* trop sourd, lui substituent la syllabe *do* en solfiant. *(S)*

UTERIN, *Gram. & Jurispr.*, se dit de celui qui est issu du même ventre. On appelle *frere uterin* celui qui est né de la même mere qu'un autre enfant. *Voy.* ci-devant les *mots* FRERE & SŒUR, & les *mots* CONSANGUINITÉ, DOUBLE LIEN, PARENTÉ, PROPRES, SUCCESSION. *(A)*

UTERINE, *Pierre*, *Hist. nat.*, *lapis uterinus*; nom donné par quelques auteurs à une pierre qui se trouve dans l'Amérique Espagnole & dans d'autres contrées. On dit qu'elle est très-dure & très-pesante, d'un beau noir, & susceptible d'un très beau poli. Les Indiens l'appliquent sur le nombril dans les douleurs de ventre, & prétendent en sentir beaucoup de soulagement.

UTERUS, *en Anatomie*, ou *matrice*, est l'organe de la génération dans la femme; c'est-là que se passe l'œuvre de la conception, & où le fetus ou l'embryon se loge, se nourrit, & croit pendant la grossesse & jusqu'à la délivrance. *Voy.* sa description sous l'*article* MATRICE, sa fonction sous les *articles* GÉNÉRATION, CONCEPTION, GROSSESSE, FETUS, *&c.*

UTERUS, *maladies de l'*, *Médec.* Il faut d'abord se rappeller la structure de cette partie organique, qui ne se trouve que dans le sexe féminin; elle est attachée aux os du bassin, placée entre la vessie & l'intestin rectum; son épaisseur approche d'un pouce & demi; sa longueur depuis l'orifice jusqu'au fond, est d'environ trois pouces; & sa cavité mitoyenne contiendroit à peine le fruit d'une amende. Il est difficile d'introduire un filet dans son orifice qui se dilate si fort pour l'accouchement.

Chez les femmes enceintes, non-seulement la grandeur de l'*uterus* augmente, pour qu'elle puisse contenir le fœtus & l'arriere-faix, mais les côtés mêmes deviennent plus épais; les vaisseaux sanguins de ce viscere s'alongent & se grossissent. Sa substance spongieuse se gorge de sang; dans la partie où est attaché le placenta, on découvre des orifices très-amples; & les vaisseaux auparavant transparens se trouvent alors rouges; son ouverture se maintient naturellement fermée pendant tout le temps de la grossesse; mais quand le moment d'accoucher ou d'avorter approche, elle devient plus molle & plus large; ensuite dans l'espace de seize jours depuis l'accouchement, elle reprend sa grandeur naturelle.

Les maladies de l'*uterus* se rapportent 1°. aux parties voisines; telles que le vagin, les trompes, les ovaires, mais spécialement à celles de l'*uterus* dont il s'agit ici: 2°. elles ont rapport aux maladies de fonction, de menstruation, de conception, de grossesse, d'avortement, d'accouchement & de vuidanges, qu'on a coutume de mettre sous des titres particuliers.

Quant aux maladies propres à l'*uterus*, elles sont relatives 1°. à ce qui est contenu dans sa cavité: 2°. à son orifice: 3°. à sa position: 4°. à sa figure: 5°. aux affections qui viennent de cause externe: 6°. à celles de toute sa substance: 7°. à l'augmentation de sa masse: 8°. à sa diminution: 9°. à son action: 10: enfin à ses évacuations.

I. Dans la cavité de l'*uterus* 1°. sont contenues ses diverses humeurs: 2°. le sang menstruel ou celui des vuidanges, qui s'y arrête par la clôture de l'orifice, par le ralentissement du mouvement, & la qualité du sang augmentée par la stagnation dégénere en pourriture, ou par sa mauvaise qualité, cause un grand nombre de symptômes, auxquels on ne peut remédier qu'en ouvrant l'orifice de l'*uterus*, qui se trouve resserré, & en modifiant sa partie interne; 3°. les corps étrangers introduits dans la matrice se couvrent d'une croûte calculeuse; 4°. les choses qui s'y sont formées comme un

grumeau, doivent en être ôtées par la dilatation de l'orifice & par l'usage des emménagogues ; mais 5°. le sarcôme qui occupe la cavité de l'*uterus*, ne peut être tiré dehors par l'orifice ; & comme il n'est pas non plus possible de le ronger, il faut tâcher d'empêcher son accroissement par un bandage extérieur, & par l'application des antiseptiques.

II. L'orifice de l'*uterus*, qui dans le temps des regles, de l'accouchement, & de l'évacuation des vuidanges, se trouve fermé ou resserré par quelque inflammation, par une tumeur ou par une espece de convulsion de son col, s'oppose à la sortie des humeurs ; on tâchera d'en procurer l'écoulement par le moyen des topiques & des médicamens internes ; mais s'il y a une coalescence, & que l'orifice de l'*uterus* soit fermé par une membrane, il en résulte une stérilité incurable & la suppression des regles ; si au contraire l'*uterus* est continuellement ouvert (ce qu'on reconnoît par l'intromission du doigt), il en arrive un écoulement de fleurs blanches, un flux immodéré des regles, un avortement fréquent : cet accident demande les fumigations résineuses, l'application des balsamiques & les lotions astringentes.

III. L'*uterus* ne s'éleve jamais dans les femmes qui ne sont pas enceintes ; mais dans les femmes grosses, la matrice étant gonflée, elle éloigne le mésentere & les intestins; elle monte directement en haut, elle se porte davantage d'un côté ou d'autre ou quelquefois se panche trop sur l'os pubis ; ce changement de situation produit un travail difficile, à moins qu'on ne le prévienne par une position favorable du corps, par la prudente intromission de la main de l'accoucheur & par quelque soutien. Quand l'*uterus* vient à descendre, la compression qu'il fait sur les nerfs, les arteres ou les veines iliaques, cause ordinairement l'engourdissement, des varices ou l'enflure des piés. La compression que fait cette partie sur l'intestin rectum ou sur la vessie, est suivie de difficulté d'aller à la selle & d'uriner ; mais ces maladies se dissipent par le changement de situation & après l'accouchement. On garantit les piés d'enflure & de varices par le secours d'un soutien artificiel.

Si l'orifice de la matrice, à l'approche des couches, descend trop, il cause un accouchement laborieux, auquel on ne peut remédier qu'en le repoussant adroitement avec la main, & en procurant à la femme qui est en travail, une situation plus déclive.

Quelquefois dans les femmes qui ne sont point grosses, l'*uterus* tombe à la suite des fleurs blanches, du flux immodéré des regles, d'accouchement, d'avortemens fréquens ; l'*uterus* tombe quelquefois après un saut considérable, après une toux très-violente, après le vomissement, le ténesme, lorsqu'on a élevé un poids avec force ; car on découvre dans ces cas l'orifice de l'*uterus* au milieu d'une grosse tumeur ; il faut sur le champ le remettre dans sa place. Mais si la chûte de la matrice est ancienne, il convient, avant toutes choses, d'y faire des fomentations & des ablutions ; & après l'avoir remise dans sa situation naturelle, il l'y faut maintenir par un soutien convénable, en faisant coucher la malade. La partie intérieure de cet organe a ensuite besoin d'être mondifiée & resserrée par les consolidans. Quelquefois la matrice se renverse dans un accouchement laborieux, en procurant imprudemment la sortie du placenta ; si la tumeur se trouve environnée d'une dureté en forme d'anneau, il faut s'appliquer à la fondre sans délai. Quand elle est ancienne, elle demande le même traitement que la chûte de l'*uterus*, de crainte qu'il ne tombe dans le sphacele, & que la malade ne meure.

IV. Quelquefois la figure de la matrice se trouve déformée par une hernie dans un de ses côtés, ou par une cause externe comprimante, ou par une cicatrice qui y est restée. Ces maladies doivent être traitées par la soustraction de la cause comprimante, & par le moyen d'un soutien convenable.

V. La blessure de l'*uterus* dans les femmes qui sont enceintes, menace d'avortement & de mort. La contusion de cet organe n'a guere lieu que dans les femmes grosses. Dans celles qui sont fort grasses, la compression de ce viscere cause la stérilité ; mais il arrive quelquefois qu'une tumeur externe donne à la matrice une situation oblique ou une figure difforme. Le moyen d'y remédier consiste à dissiper les causes de la compression.

Il n'y a point d'exemples de rupture de

matrice dans les femmes qui ne font pas enceintes, mais dans celles qui le font, si le fœtus par un mouvement violent vient à rompre la matrice, & qu'il tombe dans la cavité du bas-ventre, la feule fection de cette partie peut conferver la vie de la mere & de l'enfant. On prévient cet accident par un foutien artificiel. Le déchirement trop fréquent de ce vifcere doit être attribué à la maniere imprudente dont la fage-femme touche la matrice, ou en arrache le placenta. On en tentera la guérifon par des injections d'un émollient balfamique, & en appliquant en même temps un cataplafme fur le ventre, accompagné d'un foutien.

VI. Le trop grand relâchement de l'*uterus*, fuite ordinaire d'un accouchement ou d'un avortement trop fréquent, d'une extenfion occafionnée par des humeurs morbifiques contenues dans fa cavité, d'un flux immodéré des regles, des vuidanges & des fleurs blanches, produit la ftérilité. Si ce relâchement arrive à l'orifice de ce vifcere & dans l'accouchement, il caufe l'inverfion de l'*uterus*.

De ce dernier accident s'enfuit un travail laborieux, la retenue du placenta, un fentiment de pefanteur & de fréquentes hémorrhagies de matrice. Pour prévenir ces maladies & les guérir, il convient d'appliquer des corroborans fur le ventre, & un léger foutien. La roideur de l'orifice de l'*uterus* dans les femmes qui accouchent pour la premiere fois, & dans les vieilles femmes, annonce un accouchement difficile, qu'on tâche de faciliter par des onctions & des fomentations faites avec un liniment émollient. Quand cette rigidité vient de convulfion, c'eft alors le cas de recourir aux antifpafmodiques. Mais la trop grande dureté de l'orifice, & fa callofité qu'on recouvre par le toucher, élude tous les remedes. Si la contraction ou l'inflammation font caufe de cet état, on le traitera comme la roideur. Une matrice trop humide, molle, & plus froide qu'à l'ordinaire, répand une grande quantité d'humeurs & des regles blanches, d'où réfulte fouvent la ftérilité. La cure demande des corroborans chauds appliqués fur le ventre avec un léger foutien. Je ne confeille point les remedes âcres, parce qu'ils font trop dangereux.

La trop grande & conftante féchereffe de l'*uterus*, dont l'origine eft une inflammation ou un éréfipelle, demande le même traitement que ces maladies. Quand la matrice parvenue à ce degré de féchereffe, eft tombée, il eft à propos, avant que de la rétablir dans la fituation naturelle, d'employer pour l'humecter les fomentations émollientes, humides, & tant foit peu onctueufes. La trop grande chaleur de cette partie, qui eft le réfultat des maladies inflammatoires ou des éréfipelles, ou de quelque humeur âcre, bilieufe, n'exige point un traitement particulier; mais cette légere affection requiert l'ufage des rafraichiffemens tant internes qu'externes. Sa trop grande froideur occafionnée par le rallentiffement de fon mouvement vital & particulier, eft caufe que les regles coulent moins abondamment, & font moins colorées. Souvent même les femmes deviennent fujettes aux fleurs blanches & à l'avortement. Pour la cure de cet état, il faut recourir aux échauffans & aux corroborans. L'affoibliffement de l'action de la matrice, qui vient du mouvement vital, particulier ou général, demande la méthode curative ordinaire, avec l'ufage des utérins.

La douleur qu'on reffent dans la matrice, quelle que foit la caufe qui la produit, eft fuivie d'anxiétés, & fouvent par fympathie, la veffie & le bas-ventre fe trouvent affectés. Dans le traitement on doit avoir égard à la connoiffance de la caufe; s'il n'eft pas poffible de la diffiper, il eft à propos d'employer les anodins utérins. La pefanteur de la matrice produite par la rétention d'humeurs, & accompagnée d'une tumeur autour de ce vifcere, exige l'évacuation des matieres qui la gonflent; mais fi cette douleur n'eft point accompagnée de tumeur, & qu'elle foit accompagnée par le ralentiffement de l'action de la matrice, il convient de la traiter comme on traite la foibleffe de cette partie.

VII. L'*uterus* qui doit fon enflure à la groffeffe, eft un état naturel. Mais la groffeur occafionnée par un air, qui fe forme de la corruption des matieres contenues dans cette partie, demande qu'on dilate fon orifice pour en faire fortir l'air, & qu'on tâche de prévenir par les antifeptiques, une nouvelle génération du mal. La lymphe amaffée dans la cavité de l'*uterus*, s'évacue de la même maniere, en appliquant en même tems un foutien au

bas-ventre ; l'enflure causée par le sang contenu dans les vaisseaux, après la suppression des regles ou des vuidanges, est plus difficile à traiter; si la fievre putride survient, il faut la guérir en employant les fomentations, & soutenir le ventre. L'enflure qui est une suite de l'hydropisie ou de l'œdème, outre le soutien & l'application des discussifs, exige les diurétiques internes, & les utérins.

Si l'inflammation cause l'enflure, la malade se plaint d'ardeur & de sécheresse, de douleur & d'anxiété dans le bas-ventre, & au périnée. Quelquefois la malade éprouve des stranguries, des douleurs dans les hanches, dans les aînes, le vomissement, la suffocation, la colique & autres maux sympathiques; la cure de cet état n'est pas différente de celle des autres inflammations. L'érésipelle de matrice se distingue avec peine de son inflammation; il arrive seulement que la chaleur de la partie est plus considérable, l'urine enflammée, le pouls plus prompt. Quand ces maladies viennent à dégénérer en abscès ou en suppuration; il faut tirer le pus en dilatant l'orifice de l'*uterus*, & traiter l'ulcere comme un sinus purulent.

Le sphacele de la matrice se conjecture par une cessation de douleur, dont on ne voit point la raison, par un pouls foible & vacillant, une sueur froide, un visage cadavéreux, un écoulement d'humeur fétide & ichoreuse; c'est un mal sans remede. Le skirrhe & le cancer de l'*uterus* croissent lentement, sur-tout dans les vieilles femmes; ils produisent un poids dans le bas-ventre, qui semble rouler d'un lieu à un autre par l'inversion du corps; souvent les mamelles sont flasques & skirrheuses; enfin par leur masse, ils causent sympathiquement dans les parties voisines grand nombre de symptômes irréguliers; si l'on conjecture d'abord ce cruel état de la matrice, il faut recourir promptement aux résineux, aux résolutifs, & aux utérins pour l'adoucir: les tubercules, les sarcômes, les verrues, les condylomes adhérens à l'orifice de l'*uterus*, se connoissent & se traitent comme les mêmes maladies du vagin.

VIII. La matrice consumée par la maladie, & enlevée par la section, ou l'absence naturelle de cette partie, causent nécessairement la stérilité. La diminution de ce viscere dans les vieilles femmes, & avant l'âge de puberté, est dans l'ordre de la nature; l'ulcération de l'*uterus*, quelle qu'en soit la cause, se sent par le toucher qui y produit de la douleur; elle est accompagnée d'une fievre putride, d'un écoulement de pus, de matiere ichoreuse, sanguine, d'une urine épaisse & fétide. La méthode curative est la même que celle d'une fistule ou d'un sinus purulent.

La corruption de l'*uterus* produit de cruelles morsures dans les parties de la pudeur, des douleurs dans les aînes, dans les hanches, au sommet de la tête, l'assoupissement, le froid des extrémités, la langueur, les inquiétudes, le vomissement, la sueur froide, la mort; la cure palliative requiert des applications, des injections fréquentes d'antiputrides, & intérieurement tous les remedes qui peuvent retarder le progrès de la pourriture. Il reste toujours de l'ulcération de l'*uterus*, une cicatrice de cette partie qui est incurable, & qui l'empêche de s'aggrandir, & de se prêter suffisamment dans la grossesse. Il en résulte la stérilité ou l'avortement.

L'action trop foible de l'*uterus* accumule ordinairement dans ses vaisseaux le sang des menstrues & des vuidanges; ce manque de force l'empêche de pouvoir expulser suffisamment le fœtus dans une fausse ou véritable couche; on peut suppléer à cette foiblesse par des remedes utérins qui aiguillonnent ce viscere organique. Si les orifices des vaisseaux de l'*uterus* manquent de ressort, ils produisent un cours immodéré des regles, des vuidanges, ou bien de fleurs blanches; cet état requiert des utérins corroborans, réunis à des bandages convenables.

Le spasme, la convulsion de l'*uterus*, soit dans son fond ou dans son col, supprime le cours des mois, des vuidanges, cause ou l'avortement, ou la difficulté de l'accouchement, maladies opposées qui néanmoins demandent également des remedes utérins, antispasmodiques & anodins.

En général, tout état morbifique de l'*uterus* exerce par sympathie son empire sur la machine entiere; de-là vient en conséquence de la position de ce viscere, de sa connexion aux autres parties, de l'origine commune de ses nerfs, veines & arteres, tous les phénomenes qui sui-

vent l'hystérisme, la constipation, le ténesme, la difficulté d'uriner, l'ischurie, la faim dépravée, le dégoût, la nausée, le vomissement, la pesanteur dans les reins, la respiration lésée, la suffocation, les maux de tête, la douleur du sein, son enflure, son désenflement, & autres maux symptômatiques qui s'évanouissent par la guérison de la maladie, ou qu'on assoupit pendant quelque temps, par les anodins, les utérins, les nervins.

Pour ce qui regarde le flux immodéré des vuidanges, des regles ou leur suppression. *V.* Regles & Vuidanges. Les pertes de sang dans les femmes grosses, présagent d'ordinaire une fausse-couche, qu'on ne peut prévenir que par le grand repos, les rafraichissans & des bandages qui resserrent modérément les vaisseaux qui sont si prêts à s'ouvrir. (*D. J.*)

UTILA, *Géog. mod.*, île de l'Amérique, dans la nouvelle Espagne, & dans le golphe de Honduras. Son circuit est de trois milles. (*D. J.*)

UTILE, adj. *Gramm. V.* Utilité.

Utile, *Jurisp.*; cette qualification se donne en cette maniere à plusieurs objets différens.

Action utile, chez les Romains, étoit celle qui étoit introduite à l'instar de l'action directe, & alliée par la loi. *V.* Action.

Domaine utile, c'est celui qui emporte le revenu & les fruits d'un fonds, à la différence du domaine direct, qui ne consiste qu'en un certain droit de seigneurie ou de supériorité que le propriétaire s'est réservé sur l'héritage.

Jours utiles, sont ceux qui sont bons pour agir, & qui sont comptés pour les délais.

Propriété utile, est opposée au *domaine direct. Voyez* ci-devant *Domaine utile*.

Seigneur utile, est aussi de même opposé à *seigneur direct. V.* Seigneurs & Seigneurie. (*A*)

UTILITÉ, PROFIT, AVANTAGE, *Synon.* L'*utilité* naît du service qu'on tire des choses. Le *profit* naît du gain qu'elles produisent. L'*avantage* naît de l'honneur ou de la commodité qu'on y trouve.

Un meuble a son *utilité*. Une terre rapporte du *profit*. Une grande maison a son *avantage*.

Les richesses ne sont d'aucune *utilité* quand on n'en fait point usage. Les *profits* sont beaucoup plus grands dans les finances que dans le commerce. L'argent donne beaucoup d'*avantage* dans les affaires; il en facilite le succès. *Girard.* (*D. J.*)

UTINA, *Géog. anc.*, nom que les Latins donnent à une ville de Frioul, connue vulgairement sous celui d'*Udine*, & qui est aussi appellée en latin *Udinum*, & en allemand *Weyden*, selon Lazius.

Son origine est fort obscure; on sait seulement que ce n'est pas une ville nouvelle, & qu'elle ne paroît pas avoir été bâtie depuis le tems des Romains. Cluvier, *Ital. ant. liv. I. c. xx.* veut que les *Nedinates* de Pline soient les anciens habitans de cette ville. (*D. J.*)

UTINET, s. m. *instrument de Tonnelier*, c'est un petit maillet de bois, dont la masse est un cylindre de quatre doigts de longueur, & de deux bons doigts de diametre, traversé dans le milieu de sa longueur par un manche de bois fort menu, rond, & de deux piés de long. Les tonneliers se servent de cet instrument pour arranger & unir les fonds des futailles, quand ils sont placés dans le jable.

UTIQUE, *Géog. anc.*, ville de l'Afrique propre. Elle est nommée Ἰτύκη, *Ityca*, par les Grecs, quoique pourtant Dion Cassius, *l. XLI.* écrive Οὐτική, *Utica*, à la maniere des Latins. Selon Pomponius Méla, Velléius Paterculus, Justin & Etienne le géographe, c'étoit une colonie des Tyriens. Elle fut bâtie 184 ans après la prise de Troie. C'est aujourd'hui Biserte, dans le royaume de Tunis, avec un grand port dans un petit golfe sur la côte de Barbarie, à l'opposite de l'île de Sardaigne. Les Romains en firent un entrepôt pour y établir un commerce réglé avec les Africains. Par sa grandeur & par sa dignité, dit Strabon, *l. XVII.* elle ne cédoit qu'à Carthage; & après la ruine de celle-ci, elle devint la capitale de la province. Il ajoute qu'elle étoit située sur le même golfe que Carthage, près d'un des promontoires qui formoient ce golfe, dont celui qui étoit voisin d'*Utique* s'appelloit *Apollonium*, & l'autre *Hermea*.

Ses habitans sont appellés Ἰτυκαῖοι, par Polybe, *l. I. c. lxxiij.* Οὐτικήσιοι par Dion Cassius, *l. XLIX. p. 401.* & *Uticenses* par César, *Bel. civ. l. II. c. xxxvj.* Auguste leur donna le droit de citoyens romains.

Uticenses cives romanos fecit, dit Dion Cassius, ce qui fait qu'on lit dans Pline, *l. V. c. iv.* Utica *civium Romanorum*.

On voit deux médailles de Tibere frappées dans cette ville. Sur l'une on lit : *Mun. Julii. Uticen. D.D.P.* c'est-à-dire, selon l'explication du P. Hardouin, *Municipii Julii Uticensis Decuriones posuere.* L'autre médaille porte: *Immunis Uticem. D D.* ce que le même pere explique de la sorte : *Immunis Uticensis* (civitas) *Decurionum Decreto.* Dans la table de Peutinger, cette ville est appellée *Utica colonia*.

Elle est à jamais célebre par la mort de Caton, à qui l'on donna par cette raison le nom d'*Utique*. C'est dans ce lieu barbare que la liberté se retira, quittant Rome humiliée, & fuyant César coupable. Caton, pour la suivre à-travers les déserts de Numidie, dédaigna les belles plaines de la Campanie, & tous les délices que verse l'Ausonie. Il fallut bien, après sa mort, que cette fiere liberté pliât un genou servile devant ses tyrans, & qu'elle se soumît à accepter les graces humiliantes qu'ils voulurent lui accorder. Brutus ouvrit, pour ainsi dire, l'âge de la liberté romaine en chassant les rois, & Caton le ferma 473 ans après, en se donnant la mort, *nobile lethum*, pour ne pas survivre à cette même liberté qu'il voyoit sur le point d'expirer.

Ce grand homme mourut en tenant d'une main le livre de Platon *de l'immortalité de l'ame*, & de l'autre s'appuyant sur son épée : me voilà, dit-il, doublement armé !

The soul secur'd in her existence smiles
At the drawn dagger, and defies its point.
Let guilt or fear
Disturb man's rest Cato knows neither of' em,
Indifferent in his choice to sleep, or die.

Il falloit bien alors que Caton eût un rang distingué dans les champs Elisées ; aussi Virgile nous assure que c'est-là qu'il regne & qu'il donne des loix.

His dantem jura Catonem.

Tous les autres auteurs ont, à l'envi, jeté des fleurs sur le tombeau ; mais voici l'éloge magnifique que fait de ce Romain Velléïus Paterculus lui-même, qui écrivoit sous le regne d'Auguste.

" Caton, dit cet historien, étoit le portrait de la vertu même, & d'un caractere plus approchant du dieu que de l'homme. En faisant le bien, il n'eut jamais en vue la gloire de le faire. Il le faisoit, parce qu'il étoit incapable d'agir autrement. Il ne trouva jamais rien de raisonnable qui ne fût juste. Exempt de tous les défauts attachés à notre condition, il fut toujours au-dessus de la fortune ".

Ses ennemis jaloux ne purent jamais lui reprocher d'autre foiblesse, que celle de se laisser quelquefois surprendre par le vin en soupant chez ses amis. Un jour que cet accident lui étoit arrivé, il rencontra dans les rues de Rome ces gens que différens devoirs réveillent de bon matin, & qui furent curieux de le connoitre. On eût dit, rapporte César, que c'étoit Caton qui venoit de les prendre sur le fait, & non pas ceux qui venoient d'y prendre Caton. Quelle plus haute idée peut-on donner de l'autorité que ce grand personnage avoit acquise, que de le représenter si respectable tout enseveli qu'il étoit dans le vin ? Nous ne sommes pas arrivés, écrit Pline à un de ses amis, à ce degré de réputation, où la médisance dans la bouche même de nos ennemis soit notre éloge.

Caton, dans les commencemens, n'aimoit pas à tenir table long-temps ; mais dans la suite, il se le permit davantage, pour se distraire des grandes affaires qui l'empêchoient souvent pendant des semaines entieres de converser à souper avec ses amis, ensorte qu'insensiblement il s'y livroit assez volontiers. C'est là-dessus qu'un certain Memmius s'étant avisé de dire dans une compagnie que Caton ivrognoit toute la nuit, Cicéron lui répliqua plaisamment : " Mais tu ne dis pas qu'il joue aux dés tout le jour. ".

Aussi jamais les débauches rares de Caton ne purent faire aucun tort à sa gloire. L'histoire nous apprend qu'un avocat plaidant devant un prêteur de Rome, ne produisoit qu'un seul témoin dans un cas où la loi en exigeoit deux : & comme cet avocat insistoit sur l'intégrité de son témoin, le prêteur lui répondit avec vivacité : " Que là où la loi exigeoit deux témoins, il ne se borneroit pas à un seul, quand ce seroit Caton lui-même ". Ce propos montre bien quelle étoit la réputation de ce grand homme au milieu de ses contemporains. Il l'avoit déja acquise

cette réputation parmi ses camarades dès l'âge de 15 ans. A la célébration des jeux troiens, ils allerent trouver Sylla, lui demanderent Caton pour capitaine, & qu'autrement ils ne courroient point sans lui.

Quoique, par la loi de Pompée, on pût recuser cinq de ses juges, c'étoit un opprobre d'oser recuser Caton. En un mot, sa passion pour la justice & la vertu étoit si respectée, qu'elle fit pendant sa vie & après sa mort, le proverbe du peuple, du sénat & de l'armée.

All what Plato thought, godlike Cato was.

Sa vie dans Plutarque éleve notre ame, la fortifie, nous remplit d'admiration pour ce grand personnage, qui puisa dans l'école d'Antipater les principes du Stoïcisme. Il endurcit son corps à la fatigue, & forma sa conduite sur le modele du sage.

Il cultiva l'éloquence nécessaire dans une république à un homme d'état; & quoique l'éloquence suive d'ordinaire les mœurs & le tempérament, la sienne, pleine de force & de briéveté, étoit entremélée de fleurs & de graces. Cependant le ton de sa politique étoit l'austérité & la sévérité; mais sa vertu se trouvant beaucoup disproportionnée à son siecle corrompu, éprouva toutes les contradictions qu'un temps dépravé peut produire, & je crois qu'une vertu moins roide auroit mieux réussi.

Après avoir été déposé de sa charge de tribun, & vu un Vatinius emporter sur lui la préture, il essuya le triste refus du consulat qu'il sollicitoit. Il est vrai que, par la magnanimité avec laquelle il soutint cette disgrace, il fit voir que la vertu est indépendante des suffrages des hommes, & que rien n'en peut ternir l'éclat.

Dans la commission qu'il eut, malgré lui, d'aller chasser de l'île de Cypre le roi Ptolomée, son éloquence seule ramena les bannis dans Bysance, & rétablit la concorde dans cette ville divisée. Ensuite, dans la vente des richesses immenses qui furent trouvées dans cette île, il donna l'exemple du désintéressement le plus parfait, ne souffrant pas que la faveur enrichît aucun de ses amis aux dépens de la justice. A son retour, le sénat lui décerna de grands honneurs; mais il les refusa, & demanda pour seule grace la liberté de l'intendant du roi Ptolémée, qui l'avoit servi très-utilement.

Il réussit dans toutes ses actions d'homme d'état. Il brigua le tribunat uniquement pour s'opposer à Metellus, homme dangereux au bien public, & en même temps il empêcha le sénat de déposer le même Metellus, jugeant que cette déposition ne manqueroit pas de porter Pompée aux dernieres extrémités; mais il refusa l'alliance de Pompée, par la raison qu'un bon citoyen ne doit jamais recevoir dans sa famille un ambitieux, qui ne recherche son alliance que pour abuser de l'autorité contre sa patrie.

Il rendit dans sa questure trois services importans à l'État; l'un de rompre le cours des malversations ruineuses; le second, de faire rendre gorge aux satellites de Sylla, & de les faire punir de mort comme assassins; le troisieme, aussi considérable que les deux premiers, fut d'empêcher les gratifications peu méritées. Il n'y a pas de plus grand désordre dans un état, dit Plutarque à ce sujet, que de rendre les finances la proie de la faveur, au-lieu d'en faire la récompense des services. Il arrive delà deux choses également pernicieuses; l'état s'épuise en donnant sans recevoir, & le mérite négligé se rebute, dépérit, & s'éteint enfin faute de nourriture.

Caton étendit ses soins jusques sur la fortune des particuliers, en modérant les dépenses exorbitantes introduites par le luxe d'émulation dans les jeux que les édiles donnoient au peuple. Il y rétablit la simplicité des Grecs, convaincu qu'il étoit nuisible de faire d'un divertissement public, la ruine entiere des familles.

Lorsqu'il n'étoit encore que tribun des soldats, il profita d'un congé, non pour vaquer à ses affaires, suivant la coutume, mais pour se rendre en Asie, & en emmener avec lui à Rome le célébre philosophe Athénodore, qui avoit résisté aux propositions les plus avantageuses que des généraux & des rois même lui avoient faites, pour l'attirer auprès d'eux. Caton, plus heureux, enrichit sa patrie d'un homme sage dont elle avoit besoin, & il eut tant de joie de ce succès, qu'il le regarda comme un exploit plus utile que ceux de Lucullus & de Pompée.

Les intérêts de Rome acquéroient de la force entre ses mains. C'est ainsi qu'il

soutint avec éclat la majesté de la république dans l'audience que Juba lui donna en Afrique. Ce prince avoit fait placer son siege entre Caton & Scipion : Caton prit lui-même son fauteuil, & le plaça à côté de celui de Scipion qu'il mit au milieu, déférant tout l'honneur au proconsul, quoique son ennemi. C'est une action pleine de grandeur ; car on ignoroit alors nos petits arts de politesse.

Le désintéressement est une qualité essentielle dans un citoyen, & sur-tout dans un homme d'état. De ce côté-là Caton est un homme admirable. Il vendit une succession de cent cinquante mille écus, pour en prêter l'argent à ses amis sans intérêt : il renvoya une grosse somme de Menillus, les riches présens du roi Déjotarus & les sept cents talens (sept cent cinquante mille écus) dont Harpalus l'avoit gratifié.

L'humanité est le fondement de toutes les autres vertus. Caton, sévere, dans les assemblées du peuple & dans le sénat, lorsqu'il s'agissoit du bien public, s'est montré dans toutes les autres occasions l'homme du monde le plus humain. C'est par un effet de cette humanité qu'il abandonna la Sicile, pour ne pas l'exposer à son entiere ruine en la rendant le théatre de la guerre ; il fit ordonner par Pompée qu'on ne saccageroit aucune ville de l'obéissance des Romains, & qu'on ne tueroit aucun Romain hors de la bataille. Scipion, pour faire plaisir au roi Juba, vouloit raser la ville d'*Utique*, & exterminer les habitans, Caton s'opposa vivement à cette cruauté, & l'empêcha.

Pendant son séjour à *Utique*, Marcus Octavius vint à son secours avec deux légions, & s'étant campé assez près de la ville, il envoya d'abord à Caton un officier pour régler avec lui le commandement qu'ils devoient avoir l'un & l'autre. Caton ne répondit presque autre chose à cet officier, sinon qu'il n'auroit sur cet article aucune dispute avec son maître ; mais se tournant vers ses amis : " Nous „ étonnons nous, leur dit-il, que nos „ affaires aillent si mal, lorsque nous „ voyons cette malheureuse ambition de „ commander régner parmi nous jusques „ dans les bras de la mort „ ?

La veille qu'il trancha le fil de ses jours, il soupa avec ses amis particuliers & les principaux d'*Utique*. Après le souper, l'on proposa des questions de la plus profonde philosophie, & il soutint fortement que l'homme de bien est le seul libre, & que tous les méchans sont esclaves. Ensuite il congédia la compagnie, donna ses ordres aux capitaines des corps de garde, embrassa son fils & tous ses amis avec mille caresses, se retira dans sa chambre, lut son dialogue de Platon, & dormit ensuite d'un profond sommeil.

Il se réveilla vers la minuit, & envoya un de ses domestiques au port, pour savoir si tout le monde s'étoit embarqué. Peu de temps après, il reçut la nouvelle que tout le monde avoit fait voile, mais que la mer étoit agitée d'une violente tempête. A ce rapport, Caton se prit à soupirer, dit à Butas de se retirer, & de fermer la porte après lui. Butas ne fut pas plutôt sorti, que ce grand homme tira son épée & se tua.

Cette nouvelle s'étant répandue, tout le peuple d'*Utique* arrive à sa maison en pleurant leur bienfaiteur & leur pere ; c'étoient les noms qu'ils lui donnoient dans le temps même qu'ils avoient des nouvelles que César étoit à leurs portes. Ils firent à Caton les funérailles les plus honorables que la triste conjoncture leur permit, & l'enterrerent sur le rivage de la mer, où, du temps de Plutarque, l'on voyoit encore sur son tombeau sa statue qui tenoit une épée.

Si le grand Caton s'étoit réservé pour la république lorsqu'il en désespéra, il l'auroit relevée sans doute après la mort de César, non pour en avoir la gloire, mais pour elle même & pour le seul bien de l'état. (*D. J.*)

UTRECHT, *Géogr. mod.*, ville des Pays-Bas, capitale de la province de même nom, sur l'ancien canal du Rhin, au centre, entre Nimegue, Arnheim, Leyde, & Amsterdam. Elle est à environ huit lieues de distance de chacune de ses villes, & à douze lieues nord ouest de Bois-le-Duc.

On croit qu'elle a été bâtie par les Romains, qui la nommerent *Trajectum*, parce qu'on y passoit le Rhin. De l'ancien nom *Trajectum*, on a fait *Trecht*, & on la nommoit encore ainsi sur la fin du treizieme siecle, comme on le voit par l'historien Froissart. Pour distinguer néanmoins cette ville de celle de Maestricht, nommée *Trajectum superius*, on appella

ure *Trajectum Rheni*, *Trajectum inferius*, & *ulterius Trajectum*; comme on voit par la chronique de Saint-Tron. Ensuite de *ulterius Trajectum*, on a fait *Ultrajectum*, d'où est venu le mot *Utrecht*. Long. suivant Harris, 22. 26. 15. *latit.* 50.

Après la ruine de l'empire romain, cette place qui n'étoit alors qu'un château (*castellum*) fut tantôt occupée par les Frisons. Sur la fin du septieme siecle, Pepin, maire du palais, s'empara d'Utrecht, & y établit pour évêque S. Willibrod. Au commencement du neuvieme siecle, cet évêché fut mis sous la métropole de Cologne, & a subsisté de cette maniere jusqu'au seizieme siecle.

La ville d'*Utrecht* avoit d'abord été bâtie sur le bord septentrional du Rhin, du côté de la Frise; mais le nombre des habitans s'étant augmenté, on bâtit la nouvelle ville sur le bord méridional du Rhin, dans l'île & le territoire des Bataves. La puissance de ses évêques s'accrut aussi par la libéralité des empereurs. En 1559, le pape Paul IV érigea cet évêché en métropole, & lui donna pour suffragant les nouveaux évêchés de Harlem en Hollande, de Middelbourg en Zélande, de Leuwarde en Frise, de Déventer dans l'Over-Issel, & de Groningue dans la province de même nom. Le premier archevêque fut Frédéric Skenk de Tautenberg, président de la chambre impériale de Spire en 1561. Après sa mort, arrivée en 1580, les états généraux appliquerent à divers usages les revenus de cet archevêché qui se trouvoient dans l'étendue de la généralité.

La ville d'*Utrecht* s'est extrêmement agrandie, embellie, & peuplée, depuis la réformation, ensorte qu'on peut la mettre actuellement au rang des belles villes de l'Europe; elle est de figure ovale, & peut avoir cinq milles de circuit; elle a quatre gros fauxbourgs, & quatre paroisses; mais elle n'est pas forte, quoique munie de quelques bastions & demi-lunes pour sa défense; ses environs sont charmans, & le long du canal qui mene de cette ville à Amsterdam, on ne voit qu'une suite de belles maisons de plaisance, & de jardins admirablement entretenus.

La magistrature de cette ville est composée d'un grand bailli, de deux bourgmestres, de douze échevins, d'un trésorier, d'un intendant des edifices, d'un président, de trois commissaires des finances, & d'un sénateur; cette magistrature est renouvellée tous les ans le 12 d'octobre, & tient ses assemblées à la maison de ville, qui est un bel hôtel.

Utrecht est remarquable par le traité d'union des Provinces-Unies, qui s'y fit en 1579; par le congrès qui s'y tint en 1712, & dans lequel la paix de l'Europe fut conclue, le 11 d'avril 1713, le 13 de juillet suivant, & le 16 de juin 1714; enfin par son université, l'une des plus célebres de l'Europe. Les états de la province l'érigerent le 16 de mars 1636; & elle a produit un grand nombre d'hommes illustres dans les sciences.

Hadrien VI. nommé auparavant *Hadrien Florent*, naquit à *Utrecht* l'an 1459, ou d'un tisserand, ou d'un brasseur de biere, ou d'un faiseur de barques, qui s'appelloit *Florent Boyens*. Ce pere destina son fils aux études, quoiqu'il n'eût pas le moyen de l'entretenir dans les écoles; mais l'université de Louvain suppléa à cette indigence domestique; elle donna gratis à Florent le bonnet de docteur en théologie, l'an 1491, & dans la suite il devint vice-chancelier de l'université.

En 1507, on le tira de cette vie collégiale pour le faire précepteur de l'archiduc Charles, alors âgé de sept ans; cette place lui valut des récompenses magnifiques, car il fut envoyé ambassadeur en Espagne auprès du roi Ferdinand, & selon quelques historiens, il ménagea les choses avec plus d'adresse que l'on n'en devoit attendre d'un homme qui avoit humé si long-temps l'air de l'université. Après la mort de Ferdinand il eut une petite part à la régence avec le cardinal Ximenès; & dans la suite son autorité devint plus grande que celle de ce fameux ministre L'archiduc Charles partant pour l'Allemagne, lui donna le gouvernement de ses royaumes d'Espagne, en lui associant pour collegues le connétable & l'amirante d'Espagne. Léon X le nomma cardinal en 1517, & Charles-quint eut le crédit de l'élever à la papauté l'an 1622, après la mort de Léon X.

Le sacré college lui-même en fut surpris, & le peuple de Rome ne goûta point l'élection d'un barbare, qui témoignoit

en toutes choses un éloignement du faste & des voluptés contre lequel la prescription étoit déja surannée. Les Italiens disoient publiquement que ce n'étoit qu'un tartufe incapable de gouverner l'église. Il n'est pas jusqu'à sa sobriété dont on n'ait fait des railleries. La cour de Rome passa sous son pontificat d'une extrêmité à l'autre. On sait qu'il n'y eut jamais de pape dont la table fut aussi délicate que celle de Léon X. On s'insinuoit dans ses bonnes graces par l'invention des ragoûts, & il y eut quatre grands maîtres en bons morceaux qui devinrent ses mignons, ils inventerent une sorte de saucisse qui jeta dans l'étonnement Hadrien VI. lorsqu'il examina la dépense de son prédécesseur en ce genre. Il se garda bien de l'imiter, & prit tellement le contrepié, qu'il ne dépensoit que douze écus par jour pour sa table. On ne se mocqua pas moins de la préférence qu'il donnoit à la biere sur le vin, que de celle qu'il donnoit à la merluche sur tous les autres poissons.

Une autre chose le décria chez les Italiens, c'est qu'il n'estimoit ni la poésie, ni la beauté du style; deux talens dont on se piquoit le plus dans ce pays là depuis cinquante ans. La fable dont les poëtes embellissoient leurs ouvrages, ne contribua pas peu à la froideur que ce pape leur témoigna, car il n'entendoit point raillerie là-dessus. Il détourna les yeux lorsqu'on lui montra la statue de Laocoon, & dit que c'étoit un simulacre de l'idolâtrie du paganisme. Jugez si les amateurs des beaux arts, si les Italiens qui admiroient ce chef-d'œuvre de sculpture, pouvoient concevoir de l'estime pour un tel homme. Les poëtes lui prouverent qu'on n'avoit pas dit sans raison, *genus irritabile vatûm.* Voici une épigramme dont Sannazar le régala.

Classe virisque potens, domitoque oriente superbus
Barbarus in latias dux quatit arma domos,
In vaticano noster latet; hunc tamen alto,
Christe, vides cœlo (proh dolor!) & pateris.

Tous les savans de son temps se promettoient de l'avancement à son avénement au pontificat, à cause qu'il devoit aux lettres son exaltation, & ce qu'il avoit de bonne fortune; mais ils demeurerent confondus en voyant qu'il étoit plein de mauvaise volonté contre ceux qui se plaisoient à la belle littérature, les appellant *Terentianos*, & les traitant de telle sorte qu'on croit qu'il eût rendu les lettres tout-à-fait barbares, s'il ne fût mort dans la deuxieme année de sa suprême dignité. Valérianus dit gentiment, qu'il usoit de ce mauvais traitement contre les plus beaux esprits de son siecle, avec le même goût dont il préféroit la merluche de ses Pays-bas, aux meilleurs poissons qui se mangeassent en Italie.

Autre sujet de haine, c'est qu'il ne dissimula point les abus introduits dans l'église, & qu'il les reconnut publiquement dans son instruction au nonce qui devoit parler de sa part à la diete de Nuremberg. Il y déplora la mauvaise vie du clergé, & la corruption des mœurs qui avoit paru dans la personne de quelques papes. Quand il canonisa Antonin & Bennon, non-seulement il retrancha les dépenses ordinaires dans ces sortes de cérémonies, mais il les défendit comme contraires à la sainteté de l'église. Ses successeurs n'ont pas été de son sentiment, ils ont toléré dans les canonisations la pompe mondaine jusqu'à des excès qui ont choqué le menu peuple.

L'histoire nous apprend, pour en citer un exemple, que tout le monde fut scandalisé dans Paris, l'an 1622, de la magnificence avec laquelle les carmes déchaussés y célébrerent la canonisation de sainte Thérese. *Voyez* le petit livre qui parut alors, & qui est intitulé *le caquet de l'accouchée.* " Pour moi, (dit dans ce livre „ la femme d'un avocat du grand-conseil) j'eusse été d'avis de mettre toutes „ ces superfluités à la décoration de l'église de ces moines; à tout le moins „ cela leur fût demeuré, & les eût-on „ estimé davantage; sans faire évaporer „ tant de richesses en fumée, cela eût allumé le feu de dévotion dans le cœur „ de ceux qui les eussent visité „.

On peut dire qu'à tous égards, Hadrien eut très-peu de satisfaction de la couronne papale; elle étoit pour lui très-pesante, & il connoissoit trop mal le génie des Italiens, pour ne leur pas déplaire en mille choses. Les nouvelles qu'il apprenoit tous les jours des progrès des Ottomans, & son peu d'expérience dans les

affaires, le chagrinerent au point de s'écrier qu'il avoit eu plus de plaisir à gouverner le college de Louvain, que toute l'église chrétienne. L'ambassadeur de Ferdinand lui ayant demandé audience, commença ainsi sa harangue: *Fabius maximus, sanctissime pater, rem romanam cunctando restituit, tu verò pariter cunctando, rem romanam, simulque Europam perdere contendis.* Ce début déconcerta le pontife, & les cardinaux qui ne l'aimoient pas penserent éclater de rire. Il mourut le 14 de septembre 1523. Sa vie a été amplement décrite par Moringus, théologien de Louvain.

Hadrien a mis au jour, avant son exaltation, quelques ouvrages, entr'autres un commentaire sur le maître des sentences. Il soutenoit dans ce commentaire que le pape peut errer même dans les choses qui appartiennent à la foi, & l'on prétend qu'il ne changea point d'opinion quand il fut assis sur la chaire de S. Pierre (comme fit Pie II.) car il laissa subsister cet endroit de son livre, dans l'édition qui s'en fit à Rome durant son pontificat.

Henri V. est mort à *Utrecht* en 1125, à 44 ans, sans laisser de postérité. Voici le précis de sa vie par M. de Voltaire. Après avoir détrôné & exhumé son pere, en tenant une bulle du pape à la main, il soutint dès qu'il fut empereur, les mêmes droits de Henri IV. contre l'église. Réuni d'intérêt avec les princes de l'empire, il marche à Rome à la tête d'une armée, fait prisonnier le pape Paschal II. & l'oblige de lui rendre les investitures, avec serment sur l'évangile de les lui maintenir. Paschal étant libre, fait annuller son serment par les cardinaux; nouvelle maniere de manquer à sa parole. Henri se propose d'en tirer vengeance; il est excommunié; les Saxons se soulevent contre lui, & taillent ses troupes en pieces près de la forêt de Guelphe. Enfin craignant de périr aussi misérable que son pere, & le méritant bien davantage, il s'accommode en 1523, avec le pape Calixte II & lui cede ses prétentions. Cet accommodement consistoit en ce que l'empereur consentit à ne plus donner l'investiture que par le sceptre, c'est-à-dire par la puissance royale, au lieu qu'auparavant il la donnoit par la crosse & par l'anneau.

Ayant terminé à son préjudice cette longue querelle avec les pontifes de Rome, il entre en Champagne, pour se vanger d'un affront qu'il prétendoit y avoir reçu dans un concile tenu à Rheims, où il avoit été excommunié à l'occasion des investitures. Le roi rassemble tous ses vassaux: tout marcha, jusqu'aux ecclésiastiques; & Suger, abbé de St. Denis, s'y trouva avec les sujets de cette abbaye; l'armée étoit de plus de 200000 hommes; l'empereur n'ose pas se commettre contre de si grandes forces; il se retire à la hâte, & se rend à *Utrecht*, où il finit ses jours, détesté de tout le monde, accablé des remords de sa conscience, & rongé d'un ulcère gangréneux qu'il avoit au bras droit.

Je me hâte de passer aux savans nés à *Utrecht*; mais je dois me borner à faire un choix entr'eux, dont M. Gaspard Burman a donné la vie dans son ouvrage intitulé: *Trajectum eruditum*. *Traj. ad Rhenum*, 1738. *prem. édit* & 1750. *in-4°*. Cet ouvrage est plein de recherches, & personne n'ignore combien messieurs Burman, tous nés à *Utrecht*, brillent dans la littérature.

Heurnius (Jean & Otto), pere & fils, étoient deux savans médecins du XVI. siecle. Jean naquit à *Utrecht* en 1543, & mourut de la pierre en 1601, âgé de 58 ans. Il étudia à Louvain, à Paris, à Padoue, à Pavie, & revint dans sa patrie après une absence de douze années. Lorsque l'université de Leyde eut été fondée en 1581, Heurnius y fut appellé pour remplir une chaire de médecine; & c'est dans ce poste qu'il a passé les vingt dernieres années de sa vie, avec beaucoup de réputation.

Un historien Hollandois rapporte une anecdote curieuse sur son esprit dans la pratique de la médecine. Il s'agissoit de la princesse Emilie, qui épousa dom Emanuel de Portugal, fils du roi Antoine de Portugal, dépossedé par Philippe II. roi d'Espagne. Ce prince Emanuel, qui étoit catholique, gagna l'esprit d'Emile de Nassau, par ses cajolleries & par sa gentillesse; elle le prit pour mari, tout pauvre qu'il étoit, & de religion contraire; & quoique le prince Maurice son frere s'opposât fortement à ce mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ni à l'un ni à l'autre.

Après l'avoir fait, la princesse tomba

malade, refusant de prendre aucune nourriture, desorte qu'on craignit qu'elle ne se laissât mourir de faim. Les états généraux appellerent Heurnius, pour veiller à la vie de la princesse. Il ne gagna d'abord rien sur son esprit; mais comme il étoit doux, honnête & ingénieux, il tint à la princesse le discours suivant.

Je suis désespéré, madame, de votre état & du mien; V. G. qui est pleine de bonté, pourroit me rendre un service, & s'en rendre à elle-même. En quoi? lui dit-elle. Ce seroit, reprit-il, en suivant mes avis; je souhaiterois que V. G. voulût prendre quelque chose pour se fortifier, & qu'elle se mit l'esprit en repos, pour rétablir sa santé. Hé quel avantage vous en reviendroit-il, repliqua la princesse? Très-grand, madame, répondit l'adroit médecin; c'est une opinion générale que l'amour est une espece de phrénesie incurable; desorte que si V.G. goûtoit mon conseil, votre cure me mettroit en réputation; bientôt tous les amoureux auroient recours à moi, & je guérirois la plupart de ceux qui suivroient mes ordonnances. Je crois bien, mon bon docteur, que vous pourriez réussir sur plusieurs gens, lui repliqua la princesse; mais personne ne peut guérir mon mal que le prince de Portugal, mon légitime époux, qu'on tient éloigné de moi contre tout droit, & par la plus grande tyrannie du monde, puisque je suis une personne libre, d'un âge mûr, & qui ne dépends de personne. J'ai choisi un époux qui ne déshonore point ma famille; s'il a le malheur d'être privé de ce qui lui appartient, j'en suis contente, & je saurai me borner, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'en disposer autrement; cependant voulant vous faire plaisir, je prendrai de la nourriture en attendant l'arrivée de mon frere, pour voir s'il en agira envers moi en frere, ou en tyran.

Il ne s'agit point ici de parler des suites de ce mariage d'amour, mais seulement des conseils d'Heurnius, qui réussirent effectivement à rétablir la princesse. Elle se retira à Geneve l'an 1623, avec six filles qu'elle avoit, & l'année ensuite elle y mourut de melancolie. Voilà tout ce qu'en rapportent les auteurs ordinaires; mais il faut lire l'historien Hollandois, dont j'ai parlé, & qui est inconnu à ceux qui n'entendent pas la langue du pays. Cet historien est P. Bor. *Ver volz van de Nederlantsche Oorlogen*, *liv. XXXII. fol. 22. & suiv.*

Les œuvres médicinales de Jean Heurnius ont paru à Leyde en 1609, en deux volumes *in* 4°. à Amsterdam, en 1650, *in-fol.* & à Geneve, en 1657, *in-fol.* Il y a dans ce recueil une dissertation qui fait honneur à l'auteur; elle regarde l'épreuve de l'eau pour ceux qui sont accusés de sortilege, & la décision de ce médecin fit abolir cette épreuve par la cour de Hollande.

Heurnius (Otto), fils de Jean, naquit à Utrecht en 1577. Il pratiqua la médecine avec honneur, & prit pour devise *citò, tutò, jucundè, morbi curandi*; on doit guerir promptement, sûrement, & agréablement; mais le *tutò* seul est une assez belle besogne. Heurnius le fils a mis au jour une histoire de la philosophie barbare, *de barbaricâ philosophiâ, libri duo. Leydæ* 1600, *in*-12; cet ouvrage n'a pas eu l'approbation des connoisseurs; il est rempli des choses communes & étrangeres au sujet.

UTRICULE, s. m. *Hist. nat. Bot.* On nomme *utricules* en botanique, des especes de vésicules, ou de sacs ovoïdes formés par les intervalles que laissent entr'eux les faisceaux des fibres ligneuses. Les *utricules* sont placés horizontalement & paroissent avoir pour fonction principale, celle de préparer le suc nourricier de la plante. (*D. J.*)

UTZNACH, *Géogr. mod.*, petite ville de Suisse au canton de Zurich, à quelque distance du lac de Zurich. Elle a son chef qu'on nomme *avoyer*, & son conseil. (*D. J.*)

V U

VU, participe, *Gramm.*, *Voy. les art.* VOIR, VISIBILITÉ, VISION.

VU *ou* VEU, *Jurisprud.*, est un terme usité dans les jugemens, pour indiquer que les juges ont vu & examiné telles & telles pieces. Les jugemens d'audience n'ont que deux parties, les qualités & le dispositif. Les jugemens sur procès par écrit ou sur pieces *vues*, ont trois parties; les qualités, le *vu* & le dispositif. La seconde partie que l'on appelle le *vu* a été ainsi nommée, parce qu'elle commence par ces mots, *vu par la cour*, & ou *vu par nous* si ce ne sont pas des juges souverains.

Au conseil du roi, on appelle *requête en vu d'arrêt*, celle qui est rédigée dans la forme d'un *vu d'arrêt*, de maniere que pour en faire un arrêt, il n'y a que le dispositif à ajouter. *Voy.* ARRÊT, CASSATION, JUGEMENT, DISPOSITIF, SENTENCE, QUALITÉS, REQUETE. (*A*)

UVA URSI, s. f. *Hist. nat. Bot.*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche ronde; le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit mou ou une baie sphérique qui renferme de petits noyaux applatis d'un côté & relevés en bosse de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

VUBARANA, *Ichthyolog. exot.*, poisson qu'on prend dans les mers d'Amérique, & qui est excellent à manger; il ressemble de figure à notre truite de riviere, son corps est par-tout à-peu-près de la même épaisseur, seulement un peu élevé sur le dos, & un peu applati vers la queue; son épaisseur est d'environ six pouces, & sa longueur d'un pié; il a la tête petite & pointue, la langue longue, & la bouche sans dents; sa queue est grande & fourchue, ses écailles sont très-petites & rangées également, & si près les unes des autres, qu'elles offrent une surface des plus douces au toucher; il n'a qu'une nageoire sur le dos, lequel est d'un blanc bleuâtre; le reste de son corps paroît de couleur olive, tantôt d'un blanc argentin, selon le jour auquel on le regarde; son ventre est plat, mais très-blanc, & les couvertures de ses nageoires paroissent par leur blancheur lustrée, comme des plaques d'argent. Marggravii *Hist. Brasil.*

VUCH'ANG, *Géogr. mod.*, grande ville de la Chine, sur le fleuve Kiang, dans la province de Huquand, où elle a le rang de premiere métropole, & renferme dix villes dans son territoire. Elle est de 3. 16. plus occidentale que Pékin, sous le 31 d. O. de latitude septentrionale. (*D. J.*)

VUE, s. f. *Physiolog.*, l'action d'appercevoir les objets extérieurs par le moyen de l'œil, ou si vous voulez, c'est l'acte & l'exercice du sens de voir. *V.* SENS & VISION.

La *vue* est la reine des sens, & la mere de ces sciences sublimes, inconnues au grand & au petit vulgaire. La *vue* est l'obligeante bienfaitrice qui nous donne les sensations les plus agréables que nous recevions des productions de la nature. C'est à la *vue* que nous devons les surprenantes découvertes de la hauteur des planetes, & de leurs révolutions autour du soleil, le centre commun de la lumiere. La *vue* s'étend même jusqu'aux étoiles fixes, & lorsqu'elle est hors d'état d'aller plus loin, elle s'en remet à l'imagination, pour faire de chacune d'elles un soleil qui se meut sur son axe, dans le centre de son tourbillon. La *vue* est encore la créatrice des beaux-arts, elle dirige la main savante de ces illustres artistes, qui tantôt animent le marbre, & tantôt imitent par leur pinceau les voûtes azurées des cieux. Que l'amour & l'amitié nous disent les délices que produit après une longue absence la *vue* d'un objet aimé! enfin il n'est guere de sens aussi utile que la *vue*, & sans contredit, aucun n'est aussi fécond en merveilles. Mais je laisse à Milton la gloire de célébrer ses charmes, pour ne parler que de sa nature.

L'œil, son organe, est un prodige de dioptrique; & la lumiere, qui est son objet, est la plus pure substance dont l'ame reçoive l'impression par les sens, *voyez* donc ŒIL & LUMIERE, en vous ressouvenant qu'il faut appliquer à la connoissance de la structure de l'œil tout ce que l'optique, la catoptrique, & la dioptrique, nous démontrent sur ce sujet, d'après les découvertes de Newton, homme d'une si grande sagacité, qu'il paroît avoir passé les bornes de l'esprit humain.

La *vue*, (comme le dit M. de Buffon, qui a répandu tant d'idées ingénieuses & philosophiques dans son application des phénomenes de ce sens admirable); la *vue* est une espece de toucher, quoique bien différente du toucher ordinaire. Pour toucher quelque chose avec le corps ou avec la main, il faut ou que nous approchions de cette chose, ou qu'elle s'approche de nous, afin d'être à portée de pouvoir la palper; mais nous la pouvons toucher à quelque distance qu'elle soit, pourvu qu'elle puisse renvoyer une assez grande quantité de lumiere, pour faire impression sur cet organe, ou bien qu'elle puisse s'y peindre sous un angle sensible.

Le plus petit angle sous lequel les hom-

mes puissent voir les objets est d'environ une minute; il est rare de trouver des yeux qui puissent appercevoir un objet sous un angle plus petit; cet angle donne pour la plus grande distance, à laquelle les meilleurs yeux peuvent appercevoir un objet environ 3436 fois le diametre de cet objet: par exemple, on cessera de voir à 3436 piés de distance un objet haut & large d'un pié; on cessera de voir un homme haut de cinq piés, à la distance de 17180 piés, ou d'une lieue & d'un tiers de lieue, & en supposant même que ces objets soient éclairés du soleil. Cette estimation de la portée des yeux est néanmoins plutôt trop forte que trop foible, parce qu'il y a très-peu d'hommes qui puissent appercevoir les objets à d'aussi grandes distances.

Mais il s'en faut bien qu'on ait par cette estimation une idée juste de la force & de l'étendue de la portée de nos yeux; car il faut faire attention à une circonstance essentielle, c'est que la portée de nos yeux diminue & augmente à proportion de la quantité de lumiere qui nous environne, quoiqu'on suppose que celle de l'objet reste toujours la même; en sorte que si le même objet que nous voyons pendant le jour à la distance de 3436 fois son diametre, restoit éclairé pendant la nuit de la même quantité de lumiere dont il l'étoit pendant le jour, nous pourrions l'appercevoir à une distance cent fois plus grande, de la même façon que nous appercevons la lumiere d'une chandelle pendant la nuit, à plus de deux lieues; c'est-à-dire, en supposant le diametre de cette lumiere égal à un pouce, à plus de 316800 fois la longueur de son diametre; au lieu que pendant le jour, on n'appercevra pas cette lumiere à plus de 10 ou 12 mille fois la longueur de son diametre, c'est-à-dire, à plus de deux cens toises, si nous la supposons éclairée, aussi-bien que nos yeux, par la lumiere du soleil.

Il y a trois choses à considérer pour déterminer la distance à laquelle nous pouvons appercevoir un objet éloigné; la premiere, est la grandeur de l'angle qu'il forme dans notre œil; la seconde, le degré de lumiere des objets voisins & intermédiaires que l'on voit en même temps; & la troisieme, l'intensité de lumiere de l'objet lui-même. Chacune de ces causes influe sur l'effet de la vision, & ce n'est qu'en les estimant & en les comparant, qu'on déterminera dans tous les cas la distance à laquelle on peut appercevoir tel ou tel objet particulier.

Au reste, la portée de la *vue*, ou la distance à laquelle on peut voir le même objet, est assez rarement la même pour chaque œil; il y a peu de gens qui aient les deux yeux également forts. Lorsqu'ils sont également bons, & que l'on regarde le même objet des deux yeux, il semble qu'on devroit le voir une fois mieux qu'avec un seul œil; cependant il n'y a pas de différence sensible entre les sensations qui résultent de l'une & de l'autre façon de voir; & après avoir fait sur cela des expériences, on a trouvé qu'avec des yeux égaux en force, on voyoit mieux qu'avec un seul œil, mais d'une treizieme partie seulement; ensorte qu'avec les deux yeux on voit l'objet comme s'il étoit éclairé de treize lumieres égales, au lieu qu'avec un seul œil, on ne le voit que comme s'il étoit éclairé de douze lumieres.

Avant que de résoudre la question qu'on propose sur la *vue*, il faut considérer quel est ce sens au moment de la naissance.

Les yeux des enfans nouveaux nés n'ont point encore les brillans qu'ils auront dans la suite; leur cornée est plus épaisse que dans les adultes; elle est plus plate & un peu ridée; leur humeur aqueuse est en petite quantité, & ne remplit pas entierement les chambres. Il est aisé d'imaginer d'où vient cet état des yeux dans les enfans qui viennent au monde: leurs yeux ont été fermés pendant neuf mois; la cornée a toujours été poussée de dehors en dedans, ce qui l'a empêchée de prendre sa convexité naturelle en dehors; les vaisseaux où se filtre l'humeur aqueuse, n'ont guere permis cette filtration, &c. Ce n'est donc qu'à la longue qu'il s'amasse dans l'œil des enfans, après leur naissance, une suffisante quantité d'humeur aqueuse qui puisse remplir les deux chambres, dilater la cornée & la pousser en dehors, faire disparoître les plis qui s'y trouvent, enfin la rendre plus mince en la comprimant davantage.

Il résulte des défauts qu'on voit dans les yeux d'un enfant nouveau-né, qu'il n'en fait aucun usage; cet organe n'ayant pas encore assez de consistance, les rayons de la lumiere ne peuvent arriver que confusément

fusément sur la rétine. Ce n'est qu'au bout d'un mois ou environ qu'il paroît que l'œil a pris de la solidité, & le degré de tension nécessaire pour transmettre ces rayons dans l'ordre que suppose la vision; cependant alors même, c'est-à-dire au bout d'un mois, les yeux des enfans ne s'arrêtent sur rien; ils les remuent & les tournent indifféremment, sans qu'on puisse remarquer si quelques objets les affectent réellement; mais bientôt, c'est-à-dire, à 6 ou 7 semaines, ils commencent à arrêter leur regard sur les choses les plus brillantes, à tourner souvent les yeux & à les fixer du côté du jour, des lumieres ou des fenêtres; cependant l'exercice qu'ils donnent à cet organe, ne fait que le fortifier sans leur donner encore une notion exacte des différens objets; car le premier défaut du sens de la *vue* est de représenter tous les objets renversés. Les enfans avant que de s'être assurés par le toucher de la position des choses & de celle de leur propre corps, voient en bas tout ce qui est en haut, & en haut tout ce qui est en bas; ils prennent donc par les yeux une fausse idée de la position des objets.

Un second défaut & qui doit induire les enfans dans une autre espece d'erreur ou de faux jugement, c'est qu'il voit d'abord tous les objets doubles, parce que dans chaque œil il se forme une image du même objet; ce ne peut encore être que par l'expérience du toucher, qu'ils acquierent la connoissance nécessaire pour rectifier cette erreur, & qu'ils apprennent en effet à juger simples les objets qui leur paroissent doubles. Cette erreur de la *vue*, aussi-bien que la premiere, est dans la suite si bien rectifiée par la vérité du toucher, que quoique nous voyions en effet tous les objets doubles & renversés, nous nous imaginons cependant les voir réellement simples & droits, ce qui n'est qu'un jugement de notre ame, occasionné par le toucher, est une appréhension réelle, produite par le sens de la *vue*: si nous étions privés du toucher, les yeux nous tromperoient donc, non-seulement sur la position, mais aussi sur le nombre des objets.

La premiere erreur est une suite de la conformation de l'œil, sur le fond duquel les objets se peignent dans une situation renversée, parce que les rayons lumineux qui forment les images de ces mêmes objets, ne peuvent entrer dans l'œil qu'en se croisant dans la petite ouverture de la pupille: si l'on fait un petit trou dans un lieu fort obscur, on verra que les objets du dehors se peindront sur la muraille de cette chambre obscure dans une situation renversée. C'est ainsi que se fait le renversement des objets dans l'œil; la prunelle est le petit trou de la chambre obscure.

Pour se convaincre que nous voyons réellement tous les objets doubles, quoique nous les jugions simples, il ne faut que regarder le même objet, d'abord avec l'œil droit, on le verra correspondre à quelque point d'une muraille ou d'un plan que nous supposons au-delà de l'objet; ensuite en le regardant avec l'œil gauche, on verra qu'il correspond à un autre point de la muraille; & enfin en le regardant des deux yeux, on le verra dans le milieu entre les deux points auxquels il correspondoit auparavant: ainsi il se forme une image dans chacun de nos yeux; nous voyons l'objet double, c'est-à-dire, nous voyons une image de cet objet à droite, & une image à gauche; & nous le jugeons simple dans le milieu, parce que nous avons rectifié par le sens du toucher cette erreur de la *vue*. Si le sens du toucher ne rectifioit pas le sens de la *vue* dans toutes les occasions, nous nous tromperions sur la position des objets, sur leur nombre, & encore sur leur lieu; nous les jugerions renversés, nous les jugerions doubles, & nous les jugerions à droite & à gauche du lieu qu'ils occupent réellement; & si au lieu de deux yeux nous en avions cent, nous jugerions toujours les objets simples, quoique nous les vissions multipliés cent fois.

Avec le seul sens de la *vue*, nous nous tromperions également sur les distances; & sans le toucher, tous les objets nous paroîtroient être dans nos yeux, parce que les images de ces objets y sont en effet; ce n'est qu'après avoir mesuré la distance en étendant la main, ou en transportant son corps d'un lieu à l'autre, que l'homme acquiert l'idée de la distance & de la grandeur des objets; auparavant il ne connoissoit point du tout cette distance, & il ne pouvoit juger de la grandeur d'un objet que par celle de l'image qu'il formoit dans son œil. Dans ce cas le jugement de la grandeur n'étant produit que par l'ou-

verture de l'angle formé par les deux rayons extrêmes de la partie supérieure & de la partie inférieure de l'objet, on jugeroit grand tout ce qui est près, & petit tout ce qui est loin; mais après avoir acquis par le toucher les idées de distance, le jugement de la grandeur des objets commence à se rectifier, on ne se fie plus à la premiere appréhension qui nous vient par les yeux pour juger de cette grandeur, on tâche de connoître la distance, on cherche en même temps à reconnoître l'objet par sa forme, & ensuite on juge de sa grandeur.

Mais nous nous tromperons aisément sur cette grandeur quand la distance sera trop considérable, ou bien lorsque l'intervalle de cette distance n'est pas pour nous dans la direction ordinaire; par exemple quand au lieu de la mesurer horizontalement, nous la mesurons du haut en bas ou du bas en haut.

Les premieres idées de la comparaison de grandeur entre les objets, nous sont venues en mesurant soit avec la main, soit avec le corps en marchant, la distance de ces objets relativement à nous & entr'eux; toutes ces expériences par lesquelles nous avons rectifié les idées de grandeur que nous en donnoit le sens de la *vue*, ayant été faites horizontalement, nous n'avons pu acquérir la même habitude de juger de la grandeur des objets élevés ou abaissés au dessous de nous, parce que ce n'est pas dans cette direction que nous les avons mesurés par le toucher. C'est par cette raison, & faute d'habitude à juger les distances dans cette direction, que lorsque nous nous trouvons au dessus d'une tour élevée, nous jugeons les hommes & les animaux qui sont au dessous beaucoup plus petits que nous ne le jugerions en effet à une distance égale qui seroit horizontale; c'est-à-dire, dans la direction ordinaire suivant laquelle nous avons l'habitude de juger des distances. Il en est de même d'un coq ou d'une boule qu'on voit au dessus d'un clocher; ces objets nous paroissent être beaucoup plus petits que nous ne les jugerions être en effet, si nous les voyions dans la direction ordinaire & à la même distance horizontalement, à laquelle nous les voyons verticalement.

Tout ce que nous venons de dire au sujet du sens de la *vue*, a été confirmé par l'histoire célebre de l'aveugle de Cheselden; histoire rapportée dans les *Transf. philos. n°.* 402, & transcrite depuis dans plusieurs ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde.

Lorsque par des circonstances particulieres nous ne pouvons avoir une idée juste de la distance, & que nous ne pouvons juger des objets que par la grandeur de l'angle, ou plutôt de l'image qu'ils forment dans nos yeux, nous nous trompons alors nécessairement sur la grandeur de ces objets. Tout le monde a éprouvé qu'en voyageant la nuit, on prend un buisson dont on est près, pour un grand arbre dont on est loin; ou bien on prend un grand arbre éloigné pour un buisson qui est voisin: de même si on ne connoît pas les objets par leur forme, & qu'on ne puisse avoir par ce moyen aucune idée de distance, on se trompera encore nécessairement; une mouche qui passera avec rapidité à quelques pouces de distance de nos yeux, nous paroîtra dans ce cas être un oiseau qui en seroit à une très-grande distance.

Toutes les fois qu'on se trouvera la nuit dans des lieux inconnus où l'on ne pourra juger de la distance, & où l'on ne pourra reconnoître le forme des choses à cause de l'obscurité, on sera en danger de tomber à tout instant dans l'erreur, au sujet des jugemens que l'on fera sur les objets qui se présenteront; c'est delà que vient la frayeur & l'espece de crainte intérieure que l'obscurité de la nuit fait sentir à presque tous les hommes; c'est sur cela qu'est fondée l'apparence des spectres & des figures gigantesques & épouvantables que tant de gens disent avoir vues.

On leur répond communément que ces figures étoient dans leur imagination; cependant elles pouvoient être réellement dans leurs yeux, & il est très-possible qu'ils aient en effet vu ce qu'ils disent avoir vu: car il doit arriver nécessairement, toutes les fois qu'on ne pourra juger d'un objet que par l'angle qu'il forme dans l'œil, que cet objet inconnu grossira & grandira à mesure qu'on en sera plus voisin, & que s'il a paru d'abord au spectateur qui ne peut connoître ce qu'il voit, ni juger à quelle distance il le voit; que s'il a paru, dis-je, d'abord de la hauteur de quelques piés lorsqu'il étoit à la

distance de 20 ou 30 pas, il doit paroître haut de plusieurs toises lorsqu'il n'en sera plus éloigné que de quelques piés; ce qui doit en effet l'étonner & l'effrayer, jusqu'à ce qu'enfin il vienne à toucher l'objet ou à le reconnoître; car dans l'instant même qu'il reconnoîtra ce que c'est, cet objet qui lui paroissoit gigantesque, diminuera tout-à-coup, & ne lui paroîtra plus avoir que sa grandeur réelle; mais si l'on fuit ou qu'on n'ose approcher, il est certain qu'on n'aura d'autre idée de cet objet, que celle de l'image qu'il formoit dans l'œil, & qu'on aura réellement vu une figure gigantesque ou épouvantable par la grandeur & par la forme.

Enfin il y a une infinité de circonstances qui produisent des erreurs de la *vue* sur la distance, la grandeur, la forme, le nombre & la position des objets. Mais pourquoi ces erreurs de la *vue* sur la distance, la grandeur, *&c.* des objets? C'est que la mesure des distances & des grandeurs n'est pas l'objet propre de la *vue*; c'est celui du toucher, celui de la regle & du compas. La *vue* n'a proprement en partage que la lumiere & les couleurs.

Il nous sera maintenant plus facile de répondre à la plupart des questions qu'on fait sur le sens de la *vue*.

1°. Nous venons de voir comment nous jugeons de la grandeur & de la distance des objets: l'ame fonde ses jugemens à cet égard, sur la connoissance que nous avons de la grandeur naturelle de certains objets, & de la diminution que l'éloignement y apporte. Un couvreur vu au haut d'un clocher, me paroît d'abord un oiseau; mais dès que je le reconnois pour un homme, je l'imagine de 5 à 6 piés, parce que je sais qu'un homme a pour l'ordinaire cette hauteur; & tout d'un tems je juge par comparaison, la croix & le coq de ce clocher d'un volume beaucoup plus considérable, que je ne les croyois auparavant. C'est ainsi que la peinture exprimera un géant terrible dans l'espace d'un pouce, en mettant auprès de lui un homme ordinaire qui ne lui ira qu'à la cheville du pié, une maison, un arbre qui ne lui iront qu'au genou; la comparaison nous frappe, & nous jugeons d'abord le géant d'une grandeur énorme, quoiqu'au fond il n'ait qu'un pouce.

Nous jugeons aussi des distances par la maniere distincte ou confuse dont nous appercevons les objets; car ils sont ordinairement d'autant plus proches de nous, que nous les voyons plus distinctement.

Enfin, nous jugeons des distances par l'éclat des objets qui paroissent plus brillans, lorsque nous en sommes proches, que lorsque nous en sommes éloignés; c'est pour cela que les peintres placent sur leurs tableaux les montagnes & les bois dans l'obscurité, pour en marquer l'éloignement.

Mais tous les jugemens que l'ame porte sur les grandeurs, les distances des objets, *&c.* sont tous fondés sur une longue habitude de voir, & dégénerent par-là en une espece d'instinct chez ceux qui ont acquis cette habitude; c'est pourquoi les architectes, les dessinateurs, *&c.* jugent bien des petites distances, & les pilotes des grandes.

C'est aussi l'habitude seule qui nous fait juger de la convexité & de la concavité des corps, à la faveur de leurs ombres latérales. L'aveugle de Cheselden regarda d'abord la peinture, comme une table de diverses couleurs; ensuite y étant plus accoutumé, il la prit pour un corps solide, ne sachant quel sens le trompoit, de la *vue* ou du tact.

Nous jugeons qu'un corps se meut, quand il nous paroît successivement en d'autres points. Delà, nous pensons que des objets petits & fort éloignés sont tranquilles, quoiqu'ils soient en mouvement, parce que la variété des points dans lesquels ils se représentent à nos yeux, n'est point assez frappante; c'est pourquoi nous ne voyons remuer certains corps, qu'au microscope, comme les petits vers des liquides, *&c.*

Nous estimons le lieu des corps, par l'extrêmité de l'axe optique; & ici il y a beaucoup d'incertitude. Si nous ne regardons que de l'œil droit, le corps sera à l'extrêmité de l'axe optique droit. Si nous regardons de l'œil gauche seul, il sautera à la fin de l'axe de l'œil gauche. Si les deux yeux sont employés, l'objet sera dans l'endroit intermédiaire.

Nous jugeons du nombre, par les diverses sensations que les objets nous impriment. S'il n'y a qu'une sensation, & une sensation homogene, nous croyons que l'objet est unique; s'il y en a plusieurs, il est naturel que nous en jugions

plusieurs. Dès que les axes des yeux ne concourent pas, nous sommes donc forcés de voir plusieurs objets, comme dans l'ivresse ; mais c'en est assez sur les jugemens que porte la *vue* des différentes qualités des corps.

2°. On demande pourquoi on voit les objets droits, quoiqu'ils soient peints renversés dans les yeux ?

L'habitude & le sentiment du toucher rectifient promptement cette erreur de la *vue*. Mais pourquoi, me dira-t-on, ces aveugles nés auxquels on a donné la *vue*, n'ont-ils pas vu d'abord les objets renversés ? Ces aveugles avoient toute leur vie tâté les objets, & jugé sûrement de leur situation ; leur ame pouvoit donc bien moins s'y méprendre qu'une autre. Au reste, peut-être que la sensation renversée aura fait une partie de l'étonnement dont ils furent saisis à l'aspect de la lumiere, & que dans la foule ils n'auront pas distingué cette singularité, mais ce renversement n'aura rien renversé dans leurs idées bien établies par les longues leçons de leur vrai maître, le sentiment du toucher. L'aveugle accoutumé à se conduire avec ses deux bâtons, & à juger par eux de la situation des corps, ne s'y trompe point, il sait fort bien que son chien qu'il touche du bâton droit est à gauche, & que l'arbre qu'il touche du bâton gauche est à droite; quand on lui donneroit dans l'instant deux bons yeux, au fond desquels le chien seroit à droite, & l'arbre à gauche, il n'en croiroit rien, & s'en rapporteroit à la démonstration de ses bâtons qu'il sait être infaillible. L'ame en fait autant, au moins pour tous les objets sur lesquels l'expérience du toucher a pu répandre ses lumieres, ou immédiatement, ou par comparaison.

3°. On demande, comment on voit un objet simple, quoique son image fasse impression sur les deux yeux, & pourquoi on le voit quelquefois double ?

Un objet vu des deux yeux paroit simple, quand chaque image tombe directement sur le point de l'axe visuel, ou sur le pole de chaque œil ; mais il paroît double, toutes les fois que l'image tombe hors de ses points.

4°. Pourquoi voit-on distinctement, quand les objets sont à la distance que comporte la disposition de l'œil ?

Parce qu'alors l'angle optique n'est ni trop grand, ni trop petit. Il ne faut pas qu'il soit si grand que les rayons ne puissent se réunir, & peindre les objets sur la rétine; mais il faut qu'il soit le plus grand qu'il est possible pour prendre un grand nombre de rayons.

5°. Pourquoi la *vue* est-elle foiblement affectée, quand les objets sont dans un grand éloignement ?

Parce que les rayons plus paralleles, exigent une petite force refringente pour s'unir à l'axe optique ; au lieu que les rayons divergens en requierent une plus considérable, & par conséquent s'écartent facilement, de façon qu'ils arrivent séparément à la rétine.

6°. Pourquoi les objets qui sont trop près, paroissent-ils confus ?

Parce que les rayons réfléchis par ces corps, sont si divergens, qu'ils se rassemblent par delà la rétine : ils forment plusieurs points, plusieurs traits, mais non ce seul point qui représente, pour ainsi dire, la physionomie des corps. La petitesse de ce point, où les rayons s'unissent comme dans un foyer, dépend de la petitesse des fibres de la rétine. Elle a été soumise au calcul, par Hoock, par Porterfields, & Montanarius, *&c.*

7°. Comment voit-on les objets distinctement ?

Une image est distincte, quand tous les points du cône lumineux qui la forment sont rassemblés dans la même proportion qu'ils ont sur l'objet même sans confusion, ni intervalle entr'eux, sans mélange de rayons étrangers, & lorsque ce juste assemblage de rayons n'affecte point l'organe, ni trop vivement, ni trop foiblement ; c'est-à-dire, qu'une image est distincte, quand tous les points de lumiere & les nuances d'ombre qui la forment, sont placés les uns auprès les autres, comme ils le sont sur l'original même ; en sorte que plusieurs de ces points ou de ces nuances d'ombre ne se réunissent pas en un seul, ou ne laissent pas entr'eux des intervalles qui ne sont pas dans l'original ; & qu'enfin leur impression n'est pas disproportionnée à la sensibilité de l'organe ; car l'un ou l'autre de ces défauts rendroit l'image confuse.

8°. Pourquoi les objets paroissent-ils obscurs, quand on va d'un lieu éclairé dans un lieu sombre ?

C'est que nous trouvant dans un lieu

très-éclairé, nous resserrons la prunelle, afin que la rétine ne soit pas offensée d'une si grande lumiere qui lui fait de la peine. Or, entrant alors dans un lieu obscur, les rayons de lumiere n'ébranlent presque pas la rétine, & notre ame qui vient d'être accoutumée à de plus fortes impressions ne voit rien dans ce moment.

9°. Pourquoi l'œil trompé, voit-il les objets plus grands dans les brouillards, & pareillement la lune à l'horizon beaucoup plus grande que dans le reste du ciel ?

Le brouillard, les vapeurs de l'horizon, dit M. le Cat, en couvrant les objets d'une couche vaporeuse, les font paroître plus éloignés qu'ils ne sont ; mais en même tems ils n'en diminuent pas le volume, & par-là, ils sont cause que nous les imaginons plus considérables. Quand on se promene par le brouillard, un homme qu'on rencontre paroît un géant, parce qu'on le voit confusément, & comme très-éloigné, & qu'étant néanmoins fort près, il renvoie une très-grande image dans notre œil : or, l'ame juge qu'un objet très-éloigné qui envoie une grande image dans l'œil est très-grand ; mais ici, on revient bientôt de son erreur, & l'on en découvre par-là l'origine, car on est surpris de se trouver en un instant tout près de cet homme qu'on croyoit si éloigné, & alors le géant disparoît.

C'est par le même enchantement que les vapeurs de l'horizon nous faisant voir la lune aussi confusément, que si elle étoit une fois plus éloignée ; & ces mêmes vapeurs ne diminuant pas la grandeur de l'image de la lune, mon ame qui n'a point l'idée réelle de la grandeur de cette planete, la juge une fois plus grande ; parce que, quand elle voit un objet à 200 pas sous un angle aussi grand que celui d'un autre objet vu à 100 pas, elle juge l'objet distant de 200 pas une fois plus grand que l'autre, à moins que la grandeur réelle de cet objet ne lui soit connue.

10°. Pourquoi un charbon ardent, une meche allumée, tournée rapidement en rond, nous fait-elle voir un cercle de feu?

C'est que l'impression de la lumiere sur la rétine subsiste encore un certain temps après son action : or, si l'action d'un objet recommence sur un mamelon nerveux avant que sa premiere impression soit éteinte, les impressions seront continues, comme si l'objet n'avoit pas cessé d'agir. C'est par la même raison qu'une corde tendue sur quelque instrument de musique, & que l'on fait trémousser, nous paroît non-seulement do ble, mais encore de la même épaisseur, & de la même figure, que l'espace qu'elle décrit en trémoussant.

11°. Pourquoi voit-on des étincelles sortir de l'œil, lorsqu'on le frotte avec force, qu'on le presse, ou qu'on le frappe?

La lumiere, dit Musschenbroeck, tombant sur la rétine, émeut les filets nerveux de cette membrane ; lors donc que ces mêmes filets viennent à être comprimés de la même maniere par l'humeur vitrée, ils doivent faire la même impression sur l'ame, qui croira alors appercevoir de la lumiere, quoiqu'il n'y en ait point. Lorsqu'on frotte l'œil, on pousse l'humeur vitrée contre la rétine ; ce qui nous fait alors voir des étincelles. Si donc les filets nerveux reçoivent la même impression que produisoient auparavant quelques rayons colorés, notre ame devra revoir les mêmes couleurs. La même chose arrive aussi lorsque nous pressons l'angle de l'œil dans l'obscurité, en sorte qu'il s'écarte du doigt ; car on verra alors un cercle qui sera orné des mêmes couleurs que nous remarquons à la queue d'un paon ; mais dès qu'on retire le doigt, & que l'œil reste en repos, ces couleurs disparoissent dans l'espace d'une seconde, & ne manquent pas de reparoître de nouveau, aussi-tôt qu'on recommence à presser l'œil avec le doigt.

Semblablement, lorsqu'on fait quelque effort, qu'on éternue, par exemple avec violence, on voit des étincelles de feu. Ce phénomene vient de ce que le cours des esprits étant interrompu dans les nerfs optiques, & coulant ensuite par secousses dans la rétine, l'ébranle, & nous fait paroître ces étincelles.

12°. D'où vient la *vue* claire ?

Elle dépend, 1°. de la capacité de la prunelle, & de la mobilité de l'iris ; car plus la prunelle est ample, plus elle peut transmettre de rayons réfléchis de chaque point de l'objet. 2°. Elle dépend de la transparence des trois humeurs de l'œil, pour transmettre les rayons qui tombent sur la cornée. 3°. Elle dépend de la bonne constitution de la rétine & du nerf opti-

que. Il faut auſſi que l'objet qu'on regarde ſoit lumineux ; ce qui arrive ſur-tout aux objets blancs ou peints de quelque couleur éclatante, qui réfléchiſſe & envoye dans l'œil beaucoup de rayons de lumiere.

13°. D'où vient la *vue* diſtincte ?

On voit les objets diſtinctement, 1°. lorſque l'œil étant bien conſtitué, les rayons reflêchis qui partent d'un ſeul point de l'objet, viennent ſe réunir ſur la rétine en un ſeul, après avoir traverſé les trois humeurs de l'œil ; c'eſt pour cette raiſon qu'on voit beaucoup plus diſtinctement les objets qui ſont près de nous, que ceux qui en ſont éloignés. 2°. Il faut auſſi pour voir diſtinctement, que les objets ne ſoient ni trop, ni trop peu éclairés ; lorſqu'ils ſont trop éclatans, ils nous éblouiſſent, & lorſqu'ils ne ſont pas aſſez éclairés, leurs rayons n'agiſſent pas avec aſſez de force ſur la rétine.

Remarquons en paſſant que la trop grande quantité de lumiere eſt peut-être tout ce qu'il y a de plus nuiſible à l'œil, & que c'eſt une des principales cauſes qui peuvent occaſionner la cécité. *Voy. le recueil de l'académie des Sciences*, *année* 1743. *Mém. de M.* de Buffon.

14°. D'où vient la *vue* courte, c'eſt-à-dire, celle des gens qui ne voient bien que de très-près, ou qui ne voient diſtinctement que les objets qui ſont preſque ſur leurs yeux ?

La *vue* courte de ces ſortes de gens, qu'on nomme *myopes*, vient de pluſieurs cauſes ; ou parce qu'ils ont la cornée tranſparente trop ſaillante, ou le cryſtallin trop convexe, & que la réfraction trop forte fait croiſer trop tôt les rayons, ou parce qu'avec une réfraction ordinaire, ils ont le globe de l'œil trop gros, trop diſtendu, ou l'eſpace de l'humeur vitrée trop grand ; dans ces deux cas, le point optique ſe fait en deçà de la rétine. Ces ſortes de gens mettent les yeux preſque ſur les objets, afin d'alonger le foyer par cette proximité, & faire que le point optique atteigne la rétine. C'eſt pour cela qu'ils ſe ſervent avec ſuccès d'un verre concave qui alonge le croiſement des rayons, & le point où l'image eſt diſtincte ; comme l'âge diminue l'abondance des liqueurs, & l'embonpoint de l'œil, il corrige ſouvent le défaut de la myopie.

15°. D'où vient la *vue* longue, c'eſt-à-dire, des perſonnes qui ne voyent clairement que de loin ?

La *vue* des gens qui ne voyent clairement que de loin, & qu'on nomme *preſbytes*, vient de pluſieurs cauſes ; ou parce qu'ils ont la cornée tranſparente, ou le cryſtallin trop peu convexe, ou bien de ce que l'eſpace de l'humeur vitrée eſt trop petit.

S'ils ont la cornée ou le cryſtallin trop peu convexe, la réfraction eſt foible, le croiſement & la réunion des pinceaux optiques ſe font de loin; ainſi le cône renverſé atteint la rétine, avant que les pinceaux ſoient réunis, & que l'image ſoit formée diſtinctement.

Si la réfraction & le croiſement ſe font à l'ordinaire, mais que l'appartement de l'humeur vitrée ſoit trop petit, trop court, ou applati, la rétine ne recevra d'image que des objets éloignés qui ont un foyer plus court ; ce défaut ſe corrige avec la lunette convexe, la loupe, la lentille, qui augmente la réfraction, & rend le croiſement des rayons plus court ; l'âge ne corrige pas ce défaut, il l'augmente au contraire, parce que les parties de l'œil ſe deſſéchent.

16°. D'où vient que les vieillards voyent de loin, & ceſſent de voir diſtinctement de près.

Nous venons d'en rendre la raiſon ; cependant cette *vue* longue des vieillards ne procede pas ſeulement de la diminution ou de l'applatiſſement des humeurs de l'œil; mais elle dépend auſſi d'un changement de poſition entre les parties de l'œil, comme entre la cornée & le cryſtallin, ou bien entre l'humeur vitrée & la rétine ; ce qu'on peut entendre aiſément, en ſuppoſant que la cornée devienne plus ſolide à meſure qu'on avance en âge ; car alors elle ne pourra pas prêter auſſi facilement, ni prendre la plus grande convexité qui eſt néceſſaire pour voir les objets qui ſont près, & elle ſe ſera un peu applatie en ſe deſſéchant avec l'âge ; ce qui ſuffit ſeul pour qu'on puiſſe voir de plus loin les objets éloignés.

Il faut donc, comme nous l'avons déja dit, diſtinguer dans la viſion la *vue claire* & la *vue diſtincte*. On voit clairement un objet toutes les fois qu'il eſt aſſez éclairé pour qu'on puiſſe le reconnoître en général ; on ne voit diſtinctement que lorſqu'on approche d'aſſez près pour en diſ-

tinguer toutes les parties. Les vieillards ont la *vue* claire, & non distincte; ils apperçoivent de loin les objets assez éclairés, ou assez gros pour tracer dans l'œil une image d'une certaine étendue; ils ne peuvent au contraire distinguer les petits objets, comme les caracteres d'un livre, à moins que l'image n'en soit augmentée par le moyen d'un verre qui grossit.

Il résulte delà, qu'un bon œil est celui qui ajoute à sa bonne conformation l'avantage de voir distinctement à toutes les distances, parce qu'il a la puissance de se métamorphoser en œil myope ou alongé, quand il regarde des objets très-proches; ou en œil presbyte ou applati, quand il considere des objets très éloignés. Cette puissance qu'a l'œil de s'alonger ou de se raccourcir, réside dans ses muscles, ainsi que dans les fibres ciliaires qui environnent & meuvent le crystallin.

17°. On demande enfin, d'où est-ce que dépend la perfection de la *vue*?

Comme nous venons d'indiquer en quoi consistoit un bon œil, nous répondrons plus aisément à cette derniere question.

La perfection de la *vue* dépend non seulement de la figure, de la transparence, de la fabrique, & de la vertu des solides qui composent cet admirable organe, mais de la densité & de la transparence de ses humeurs; en sorte que les rayons qui partent de chaque point visible de l'objet, sans se mêler à aucun autre, se réunissent en un seul point ou foyer distinct, qui n'est ni trop près, ni trop loin de la rétine. Ce n'est pas tout, il faut que ces humeurs & ces solides aient cette mobilité nécessaire pour rendre les objets clairement & distinctement visibles à diverses distances; car par-là, grandeur, figure, distance, situation, mouvement, repos, lumieres, couleurs, tout se représente à merveille. Il faut encore que la rétine ait cette situation, cette expansion, cette délicatesse, cette sensibilité; en un mot, cette proportion de substance médullaire, artérielle, veineuse, lymphatique, sur laquelle les objets se peignent comme dans un tableau. Il faut enfin que le nerf optique soit libre & bien conditionné pour seconder la rétine & propager le long de ses fibres jusqu'au *sensorium commune*, l'image entiere & parfaite des objets qui y sont dessinés.

A ce détail que j'ai tiré des écrits d'excellens physiciens modernes, & de M. de Buffon en particulier, le lecteur, curieux d'approfondir les connoissances que l'optique, la dioptrique, & la catoptrique, nous donnent sur le sens de la *vue*, doivent étudier les ouvrages de Newton, Grégori, Barrow, Molineux, Brighs, Smith, Hartsoeker, Musschenbroeck, s'Gravesande, La Hire, Desaguliers, *&c.* (*D. J.*)

VUE, *lésion de la*, *Patholog.* La lésion de la *vue* peut arriver en une infinité de manieres. Mais quelque nombreux que soient les symptômes de cette lésion, on les distingue fort bien en faisant le dénombrement des causes qui affectent les différentes parties de l'organe de la *vue*; car premierement les parties qui enferment & retiennent le globe de l'œil, sont pressées, enfoncées, poussées en dehors, rongées par des tumeurs inflammatoires, par des apostumes, des squirres, des cancers, des exostoses, par la carie des os qui forment l'orbite; & delà la figure de l'œil, la nature, la circulation des humeurs, l'axe de la *vue*, la collection des rayons dans le lieu convenable, se dépravent.

Ensuite l'inflammation, la suppuration, l'enflure, la conglutination, la concretion des paupieres, des grains qui s'y forment, troublent la *vue*, & cela par plusieurs causes: mais le plus souvant par la mauvaise affection des glandes sébacées. En effet, les yeux se remplissent d'ordures, commencent à souffrir, à s'irriter, perdent leur vivacité, & finalement leurs humeurs se corrompent.

De plus, les larmes trop abondantes, âcres, épaisses, coulant par gouttes au bord des paupieres, & delà sur les joues, causent en cet endroit des humidités qui troublent la *vue*, des érosions inflammatoires, des offuscations, des fistules lacrymales; maux qui arrivent par la trop grande laxité de la glande lacrymale, ou par l'acrimonie & le trop grand mouvement de la matiere des larmes. Peut-être aussi par la mauvaise disposition de la caroncule qui est placée à l'angle de l'œil, ou par la mauvaise & la différente disposition des points lacrymaux, & des tuyaux qui portent les larmes de ce point dans le sac lacrymal; de plus, par l'éloignement quelconque où ce sac peut être de son état naturel, & par un vice du canal nasal,

ou de la membrane qui tapisse intérieurement les narines, *par un vice*, dis-je, qui empêche la communication de ce canal dans la cavité du nez. Or, les causes dont on vient de donner le détail, viennent elles-mêmes d'un grand nombre d'autres causes.

La *vue* est encore dépravée, empêchée, détruite par les différentes maladies de la cornée & de l'albuginée, telles que l'obscurcissement, le défaut de blancheur, l'épaississement, l'oedeme, les phlictenes, l'inflammation, les taies, les cicatrices, la nature cartilagineuse de ces tuniques; & ces maux viennent ordinairement de plusieurs causes de différente nature.

Quand l'humeur aqueuse vient à manquer, la cornée se ride, l'œil s'éteint; si elle est trop abondante, elle forme un œil d'éléphant; croupit-elle faute d'être renouvellée, elle détruit toute la fabrique de l'œil par la putréfaction; si elle se colore ou s'épaissit comme de la mucosité ou de la pituite, les yeux prennent une couleur étrangere; des suffusions, des cataractes s'ensuivent: ces choses arrivent le plus souvent entre les parties internes de l'uvée & le crystallin, & leur cause est l'inflammation, la cacochymie, ou l'imprudente application des remedes trop coagulans.

Si l'uvée s'enflamme, il naît une ophthalmie fort douloureuse, & qui devient bientôt très-pernicieuse à la *vue*; si elle suppure, on devient aveugle; si elle devient immobile, & en même temps se resserre, l'héméralopie s'ensuit, genre de maladie qui survient aussi à l'occasion d'une petite cataracte, moins épaisse aux bords qu'au milieu. Mais si l'uvée immobile est en même temps fort ouverte, cela donne lieu à la nyctalopie.

Il arrive encore que l'opacité, l'inflammation, la suppuration, l'hydropisie, la corruption, l'atrophie du crystallin, produisent le glaucôme, la cataracte, émoussent la *vue*, font naître l'aveuglement, l'amblyopie. Mais si ce même corps est lésé par rapport à sa figure, à sa masse, à sa consistance, à sa transparence, il s'ensuivra plusieurs accidens fâcheux à la *vue*, de différente nature, & souvent surprenans.

La figure trop sphérique de la partie du bulbe qui avance en dehors, la petitesse même de la pupille, & plusieurs conditions qu'on n'a point encore assez bien examinées, par rapport à la longueur de l'œil, au crystallin même, à sa situation, pourront produire différentes especes de myopie, comme au contraire, l'œil trop plat ou trop long, ainsi que la différente nature du crystallin, & sa diverse situation, peuvent donner lieu à la presbyopie.

Comme l'humeur vitrée est exposée aux mêmes vices dont on a fait mention, elle pourra souffrir & produire des maux à-peu-près semblables.

Les différens vaisseaux de la membrane appellée *rétine*, sont aussi sujets à souffrir & à produire divers maux. En effet, l'hydropisie, l'oedeme, les phlictenes, l'inflammation, la compression de ces vaisseaux; de pareils maux qui attaquent le nerf optique même, & les membranes qui l'enveloppent; de plus, une tumeur, un stéatome, un abcès, une hydatide, une pierre, l'inflammation, l'exténuation, l'érosion, la corruption, l'obstruction, affectant le cerveau, en sorte que la communication libre entre le nerf optique & son origine, dans la partie médullaire du cerveau, soit empêchée, ou tout-à-fait abolie; toutes ces choses produisent de différentes manieres, des images, des floccons, des étincelles, & l'amaurose ou la goutte sérene.

La paralysie, ou le spasme des muscles moteurs de l'œil, leurs divers tiraillemens qui viennent des os, l'orbite mal affecté, ainsi que les plaies, les ulceres, l'inflammation, la pression, peuvent donner lieu à la rinoptie, au strabisme, à l'œil louche, au regard féroce, & à d'autres maux surprenans.

La choroïde, la tunique de Ruysch, l'uvée, qui sont remplies d'une très-grande quantité de vaisseaux sanguins, étant exposées par-là à l'inflammation & à la suppuration, peuvent produire l'upopie. De plus, selon que les diverses parties de l'œil seront diversement affectées, on sera très-fréquemment sujet à des hallucinations, à des erreurs, à des *vues* confuses, & à l'aveuglement. *Boerhaave.* (*D. J.*)

VUE, *seconde*, *Hist. mod.*, c'est une propriété extraordinaire que l'on attribue à plusieurs des habitans des isles occidentales de l'Ecosse. Le fait est attesté par un si grand nombre d'auteurs dignes de foi, que malgré le merveilleux de la

chose, il paroît difficile de la révoquer en doute; cependant il n'y faut pas manquer. Le plus moderne des auteurs qui font mention de cette singularité, est M. Martin, auteur de l'histoire naturelle de ces isles, & membre de la société royale de Londres.

La *seconde vue* est donc une faculté de voir les choses qui arrivent, ou qui se font en des lieux fort éloignés de celui où elles sont apperçues. Elles se représentent à l'imagination comme si elles étoient devant les yeux, & actuellement visibles.

Ainsi, si un homme est mourant, ou sur le point de mourir, quoique peut-être il n'ait jamais été vu par la personne qui est douée de la *seconde vue*, son image ne laissera pas de lui apparoître distinctement sous sa forme naturelle, avec son drap mortuaire & tout l'équipage de ses funérailles: après quoi la personne qui a apparu meurt immanquablement.

Le don de la *seconde vue* n'est point une qualité héréditaire: la personne qui en est douée, ne peut l'exercer à volonté; elle ne sauroit l'empêcher, ni la communiquer à un autre, mais elle lui vient involontairement; souvent elle y cause un grand trouble & une grande frayeur, particuliérement dans les jeunes gens qui ont cette propriété.

Il y a un grand nombre de circonstances qui accompagnent ces visions, par l'observation desquelles on connoît les circonstances particulieres, telles que celles du temps, du lieu, &c. de la mort, de la personne qui a apparu.

La méthode d'en juger & de les interpréter est devenue une espece d'art, qui est très-différent suivant les différentes personnes.

La *seconde vue* est regardée ici comme une tache, ou comme une chose honteuse; de sorte que personne n'ose publiquement faire semblant d'en être doué: un grand nombre le cachent & le dissimulent.

VUE, s. f. *Architect.* Ce mot se dit de toutes sortes d'ouvertures par lesquelles on reçoit le jour; les *vues* d'appui sont les plus ordinaires, elles ont trois piés d'enseuillement, & au dessous.

Vue ou *jour de coûtume*; c'est dans un mur non mitoyen, une fenêtre dont l'appui doit être à neuf piés d'enseuillement du raiz-de-chaussée, pris au dedans de l'héritage de celui qui en a besoin, & à sept pour les autres étages, & même à cinq selon l'exhaussement des planchers; le tout à fer maillé, & verre dormant. Ces sortes de *vues* sont encore appellées *vues hautes*, & dans le droit *vues mortes*.

Vue à temps; *vue* dont on jouit par titre pour un temps limité.

Vue de côté, *vue* qui est prise dans un mur de face, & qui est distante de deux piés du milieu d'un mur mitoyen en retour, jusqu'au tableau de la croisée. On la nomme plutôt *bée* que *vue*.

Vue de prospect; *vue* libre dont on jouit par titre, ou par autorité seigneuriale, jusqu'à une certaine distance & largeur, devant laquelle personne ne peut bâtir, ni même planter aucun arbre.

Vue dérobée, petite fenêtre pratiquée au dessus d'une plinthe, ou d'une corniche, ou dans quelque ornement, pour éclairer en abat-jour des entresols ou petites pieces, & pour ne point corrompre la décoration d'une façade.

Vue de terre, espece de soupirail au raiz-de-chaussée d'une cour, ou même d'un lieu couvert, qui sert à éclairer quelque piece d'un étage souterrain, par le moyen d'une pierre percée, d'une grille, ou d'un treillis de fer. Telle est la *vue* de la cave de S. Denis de la Chartre à Paris.

Vue droite; *vue* qui est directement opposée à l'héritage, maison ou place d'un voisin, & qui ne peut être à hauteur d'appui, s'il n'y a six piés de distance depuis le milieu du mur mitoyen, jusqu'à la même *vue*; mais si elle est sur une ruelle qui n'ait que trois ou quatre piés de large, il n'y a aucune sujétion, parce que c'est un passage public.

Vue enfilée, fenêtre directement opposée à celle d'un voisin, étant à même hauteur d'appui.

Vue faitiere, nom général qu'on donne à tout petit jour, comme une lucarne, ou un œil de bœuf pris vers le faite d'un comble, ou la pointe d'un pignon.

Vue de servitude; *vue* qu'on est obligé de souffrir, en vertu d'un titre qui en donne la jouissance au voisin.

Vue de souffrance; *vue* dont on a la jouissance par tolérance ou consentement d'un voisin, sans titre.

Vue désigne encore l'aspect du bâtiment; on l'appelle *vue de front*, lorsqu'on le regarde du point du milieu; *vue*

de côté, quand on le voit par le flanc; & *vue d'angle*, par l'encoignure.

Vue à plomb, c'est une inspection perpendiculaire du dessus des combles & terrasses d'un bâtiment, considérés dans leur étendue en raccourci. Quelques architectes l'appellent improprement *plan des combles*.

Vue d'oiseau, c'est la représentation d'un plan supposé vu en l'air. (*D. J.*)

VUE *ou* VEUE, *Marine*, être à *vue*, avoir la *vue*; c'est découvrir & avoir connoissance. *Voyez* encore NON-VUE.

VUE PAR VUE, ET COURS PAR COURS, *Marine*; cela signifie qu'on regle la navigation par les remarques de l'apparence des terres, comme on le pratiquoit avant la découverte de la boussole.

VUE, s. f. *Commerce de change*; ce mot signifie, en terme de commerce de lettres-de-change, le jour de la présentation d'une lettre à celui sur qui elle est tirée, & qui la doit payer, par celui qui en est le porteur ou qui la doit recevoir. Quand on dit qu'une lettre est payable à *vue*, on entend qu'elle doit être payée sur le champ, sans remise, & dans le moment même qu'on la présente à la *vue* de celui sur qui elle est tirée, sans avoir besoin ni d'acceptation ni d'autre acte équivalent. *Ricard*. (*D. J.*)

VUE, *Chasse*, chasser à *vue*, c'est voir la bête en la courant.

UVÉE, adj., *terme d'anatomie*, ou *aciniformis tunica*, est la troisieme tunique de l'œil, on l'appelle ainsi, parce qu'elle ressemble par sa couleur & par sa figure à un grain de raisin. *V*. ŒIL.

C'est un cercle membraneux qui soutient la cornée comme un segment de sphere, dont la face antérieure est particuliérement appellée *iris*, & qui est percé dans son milieu d'un trou qu'on nomme *prunelle* ou *pupille*; il est rond dans l'homme, & quelquefois oblong, comme dans les chats, ou de plusieurs autres figures. *V*. IRIS & PRUNELLE.

La face postérieure de ce cercle, & plus particuliérement l'*uvée*, se distingue à peine dans l'homme; c'est une lame différente dans la baleine. Elle est de même que l'antérieure faite de fibres rayonnées dans l'homme plus rares & plus courtes. Ruysch les appelle *tendineuses*, & dit qu'il y en a d'orbiculaires dans quelques animaux, tels que le veau & la baleine. Winslow admet les orbiculaires, ainsi que Cheselden, &c. mais après Mery, Morgagni les nie. On ne les trouve ni dans l'homme ni dans le bœuf. Ruisch leur a donné le nom de *procès ciliaires*, & après lui Winslow, Hovius, &c. Hovius prétend qu'elles sont couvertes de deux lames, l'une nevro-lymphatique, & l'autre papillaire.

Les nerfs ciliaires se distribuent, après avoir fourni quelques filets à la choroïde, aux procès ciliaires.

Quant aux arteres & aux veines, *voyez l'article* IRIS.

VUIDANGE, s. f. *Archit.*, c'est le transport des décombres ou ordures qu'on ôte d'un lieu; & comme on connoit trois sortes de transports principaux dans l'art de bâtir, nous allons faire, sous ce terme, trois articles séparés.

Vuidange d'eau, c'est l'étanche qui se fait de l'eau d'un batardeau, par le moyen de moulins, chapelets, vis d'Archimede & autres machines, pour le mettre à sec & y pouvoir fonder.

Vuidange de forêt, c'est l'enlévement des bois abatus dans une forêt, qui doit être incessamment fait par les marchands à qui la coupe a été adjugée.

Vuidange de terre, c'est le transport des terres fouillées, qui se marchande par toises cubes, & dont le prix se regle selon la qualité des terres & la distance qu'il y a de la fouille au lieu où elles doivent être portées.

On dit aussi *vuidange* de fosses d'aisance. *Daviler*. (*D. J.*)

A. N. VUIDANGEUR (ART DU) Le vuidangeur est un artisan dont le travail consiste à vuider & nettoyer les puits, les puisarts, les fosses d'aisance, &c. Cette profession subsiste à Paris en corps de jurande; mais on ne sait point en quel temps cette communauté a été érigée. Dans une ordonnance sur le fait de la police du nettoiement des rues de Paris, donnée par Henri IV au mois de septembre 1608, les maitres de ce métier sont nommés *maitres fi-fi & maitres des basses-œuvres*; & dans un arrêt du conseil, du 11 septembre 1696, ils sont qualifiés *maitres vuidangeurs*. Cet arrêt porte entr'autres dispositions, que les jurés seront élus en la maniere accoutumée, & qu'ils visiteront les atteliers pour faire exécuter les reglemens de police dont l'obser-

vation en effet ne peut être trop exacte dans un objet qui intéresse si essentiellement la propreté de la ville, & par conséquent la santé des habitans.

Pour faire le curage d'un puits, le concours de deux hommes est nécessaire. L'un d'eux, après s'être passé autour de la cuisse la boucle d'une forte corde que l'autre tient par le bout, monte sur le bord du puits : il en embrasse la corde des deux mains, & il se laisse glisser doucement le long de cette corde, en appuyant le dos & les genoux contre les parois interieures du puits. Pendant ce temps son camarade laisse devider la corde à laquelle la cuisse de l'écureur est attachée, en faisant toujours un peu de resistance pour soulager le poids du corps de celui qui descend, & pouvoir empêcher sa chûte si la corde du puits venoit à casser. Lorsque l'écureur est descendu le plus près qu'il est possible de la surface de l'eau du puits, son camarade fixe à quelque chose de bien solide le bout de la corde qui le retient, & alors l'écureur place de chaque côté du puits entre les joints des pierres deux gros clous plats en forme de pitons, qu'il y enfonce avec un marteau qu'il avoit eu soin de mettre dans sa poche. Ensuite à l'aide de la corde du puits & de l'autre corde dont son camarade tient le bout, il remonte assez pour pouvoir placer ses piés sur les pitons de fer dont nous avons parlé. Dans cette position, après avoir fixé de nouveau bien solidement le bout de la corde qui le retient, son camarade lui descend par le moyen d'une ficelle une *curette*, qui est une espece de cuiller de fer percée de trous, & emmanchée d'un long & fort manche de bois.

L'écureur enfonce cet instrument dans l'eau, & il en ratisse fortement le fond pour enlever toutes les ordures qui peuvent s'y rencontrer. Lorsqu'il sent que la curette est chargée, il la retire & la vuide dans le sceau du puits, que son camarade retire aussi-tôt. Cette opération se réitere autant de fois qu'il est nécessaire; & lorsque le puits est entiérement nettoyé, l'écureur en sort à l'aide des mêmes moyens qu'il a employés pour y descendre.

Avant d'entreprendre la vuidange d'une fosse d'aisance, on doit avoir l'attention d'en faire l'ouverture quelque tems auparavant. Pour cet effet, des compagnons Vuidangeurs se transportent sur le lieu où elle est située, & après qu'on leur a montré la *clef*, c'est-à-dire, la pierre quarrée qui en ferme l'ouverture, & qui est ordinairement située au milieu de la voûte ; ils enlevent cette pierre avec des *pinces* ou leviers de fers, & ils la renversent sur le bord de l'ouverture. On ne pourroit sans un extrême danger descendre aussi-tôt dans la fosse ; les vapeurs empoisonnées qui regnent à la surface des matieres dans ces premiers instans, & que les Vuidangeurs appellent le *plomb*, sont tellement nuisibles, qu'elles ont quelquefois causé une mort soudaine à ceux qui ont été assez imprudens pour s'y exposer.

A la superficie des ordures qui remplissent les fosses d'aisance, & même les voûtes, sur-tout lorsqu'il y a fort long-temps qu'elles n'ont été vuidées, on apperçoit une matiere jaunâtre, bleuâtre & onctueuse qui recouvre toute la surface. Quelques chercheurs de pierre philosophale sont très-curieux de ramasser cette matiere ; ils sont avertis par les Vuidangeurs, quand il se rencontre quelque fosse qui en est richement pourvue, & ils viennent en faire la récolte pour l'employer à des usages que les gens sensés ne se soucient point de connoître. M. Baumé a cru que l'examen de cette substance pouvoit intéresser la saine chymie ; mais il a reconnu qu'elle n'est que du soufre qui ne differe en rien du soufre ordinaire, si ce n'est qu'il est le plus souvent sous la forme de fleurs de soufre. Il est quelquefois très-jaune, & quelquefois il est fort blanc ; ces différentes couleurs viennent de l'état de division où il se trouve, & ne changent rien à sa nature.

Il arrive assez souvent qu'en ouvrant une fosse, il s'éleve sur le champ une vapeur sulfureuse qui s'enflamme aussi-tôt par la lumiere que tiennent les ouvriers pour s'éclairer. Lorsque cela arrive, les ouvriers se retirent le plus promptement qu'il leur est possible ; ils seroient suffoqués & périroient s'ils avoient l'imprudence de rester, ou que par la disposition du lieu, ils ne pussent le faire assez promptement ; heureusement ces accidens ne sont pas bien fréquens. Cette inflammation se fait quelquefois avec tant de rapidité qu'elle occasionne une explosion qui fait un bruit semblable à celui d'un violent coup de fusil ; elle renverse quelque-

fois les ouvriers, & éteint toutes les chandelles : dans ce cas, le feu s'éteint de lui-même pour l'ordinaire par la commotion qu'il a occasionnée dans l'air ; mais les ouvriers sont en danger, parce qu'ils se trouvent exposés à cette premiere vapeur qui s'échappe à l'ouverture des fosses. Les ouvriers peuvent se mettre à l'abri de ce danger, en évitant d'apporter trop tôt de la lumiere dans l'ouverture de la fosse.

Cette matiere inflammable est une portion de soufre & de matiere huileuse fort atténuée, réduite en vapeurs très-subtiles, & qui peut en s'enflammant occasionner des incendies, lorsqu'il se trouve dans son voisinage des matieres combustibles.

Lorsque la fosse a resté ouverte pendant environ vingt-quatre heures, plusieurs ouvriers se transportent pour la vuider, & cette opération se fait toujours la nuit. Le maître Vuidangeur vient dans la journée jeter un coup-d'œil sur la fosse, pour examiner la hauteur de la matiere, & pour en prendre note. Sur le soir il envoie une voiture de tonneaux secs percés, dans un des fonds, d'un trou quarré qui se ferme avec une piece de rapport & de la paille : les ouvriers arrangent ces tonneaux sur une ligne devant la porte à environ trois piés de distance de la muraille; à neuf heures du soir en hiver, & à dix heures du soir en été, ils commencent à travailler.

Un ouvrier place une échelle dans la fosse, & il descend par le moyen de cette échelle jusqu'à la surface de la matiere ; un autre ouvrier descend un seau attaché à une corde, & celui qui est placé sur l'échelle le remplit de matiere ; aussi-tôt celui qui tient la corde tire le sau & le verse dans une hotte que porte un autre ouvrier qui se place à côté de lui : lorsque la hotte est suffisamment pleine, il va la vuider dans les tonneaux qui sont dans la rue. On continue ainsi de suite à travailler jusqu'à six heures du matin en hiver, & jusqu'à cinq heures en été. On bouche les tonneaux à mesure qu'ils sont remplis, & un charretier vient les enlever sur un haquet pour les aller vuider hors de la ville. Lorsqu'il est l'heure de quitter le travail, les ouvriers sont obligés de balayer & de laver les endroits par où ils ont passé, & le devant de la porte de la rue. Si la fosse n'a pu être vuidée dans une nuit, ils reviennent les jours suivans. Lorsque la fosse est entiérement vuidée ; on descend dans la fosse & on la toise pour connoître la quantité de matiere enlevée, & en régler le paiement. Ensuite le maçon vient remettre la clef & la sceller avec du plâtre.

Il s'est formé à Paris, il y a quelques années, une compagnie pour entreprendre de vuider les fosses d'aisance, de maniere qu'on ne sentit point du tout la mauvaise odeur que ce travail occasionne. Le moyen proposé par ces entreproneurs consistoit à placer sur l'ouverture de la fosse une grande chape de tôle, sous laquelle pouvoient travailler deux ou trois ouvriers. La partie supérieure de cette chape se terminoit en une ouverture semblable à celle d'un large tuyau de poële ; on y adaptoit des tuyaux de tôle de pareil diametre, jusqu'à quelques piés au dessus de la maison. Dans un des côtés de cette chape, on faisoit un grand feu, mais disposé de maniere à ne point incommoder les ouvriers. Ce feu étoit destiné à former un ventilateur qui occasionnoit un courant d'air capable d'emporter toute la mauvaise odeur au dessus de la maison. Pendant que le feu brûloit, les ouvriers nécessaires se plaçoient sous la chape, y emplissoient les tonneaux, les bouchoient exactement, & on ne les emportoit delà, que lorsqu'ils étoient bien fermés. Par ce moyen, on n'avoit d'odeur que celle qui s'exhaloit seulement pendant le transport des tonneaux. Il est certain que cette méthode est ingénieuse ; mais diverses circonstances se sont réunies pour en empêcher l'exécution jusqu'à présent.

Un des plus grands inconvéniens est la difficulté de placer la machine ; l'ouverture des fosses ne se trouve pas, dans toutes les maisons, disposée assez commodément, pour qu'on y puisse mettre une machine d'un si grand attirail, & qui doit être assez vaste pour contenir un grand feu, & au moins un tonneau avec deux ouvriers. Il paroît que son usage doit être très-bon dans les endroits où l'on peut l'établir facilement.

Depuis ce temps-là, le sieur *Dugoure* a inventé une machine plus commode, & après plusieurs expériences faites en présence des commissaires de l'académie des sciences, son utilité a été constatée ; & ce n'est que sur le rapport du lieutenant-général de police, du procureur du roi du

châtelet, du prévôt des marchands & échevins, que ce particulier a obtenu un privilege exclusif qui a été enrégistré au parlement.

La machine dont on se sert pour opérer, quoique variable dans ses proportions, relativement aux endroits où il faut l'appliquer, a ordinairement quatre piés en quarré sur cinq piés de haut: elle est construite de plusieurs pieces de bois de chêne, qui, au moyen de vis & d'écrous, se lient & se démontent facilement lorsqu'il est nécessaire de la transporter.

L'extérieur d'une de ses faces est divisé en deux parties inégales, dont l'une a sur sa droite une porte de toute la hauteur de la machine, par laquelle les ouvriers entrent & sortent au besoin, y introduisent & retirent les tonneaux & les outils; & l'autre a sur sa gauche un quarré où l'on a disposé deux ouvertures de quatre pouces en quarré chacune; sur ces ouvertures, qui sont paralleles, sont appliqués deux ventilateurs, qui, par le mouvement alternatif & continuel de leurs soupapes, introduisent dans l'intérieur de la machine assez d'air pur pour renouveller celui de la fosse d'aisance, rabattre la vapeur qui s'exhale au moment de l'ouverture de la fosse, en comprimer les parties grossieres, & sortir par un tuyau de ferblanc de quatre pouces de diametre, qui est monté aussi haut qu'il est nécessaire, pour que l'intérieur de la maison où se fait la vuidange n'en ressente aucune incommodité, & qui est placé & scellé sur la plus haute lunette; toutes les autres sont exactement scellées pour qu'il ne s'en exhale aucune mauvaise odeur.

Dans l'intérieur de la machine, il y a un tambour fermé par une seconde porte, qui est en face de celle dont nous avons déja parlé: cette seconde porte reste ouverte pendant que les ouvriers travaillent à remplir & à fermer les tonneaux: au moyen d'un petit tuyau qui a son embouchure appliquée à l'extérieur de ce tambour, les soufflets y introduisent un air suffisant.

Dès que les ouvriers ont exactement fermé un tonneau, la seconde porte se referme, on sort le tonneau par la porte extérieure, & on le conduit à sa destination dans le cas où il eût répandu quelque mauvaise odeur dans le tambour, l'air y est bientôt renouvellé & purifié par le secours du petit tuyau ci-dessus.

Pendant tout le temps qu'on travaille, jamais les deux portes ne sont ouvertes à la fois; on n'ouvre la porte extérieure qu'après avoir fermé l'intérieure. Dès qu'on a retiré les deux tonneaux que les ouvriers viennent de remplir, on en remet deux vuides; après quoi on referme cette porte extérieure, on ouvre la porte intérieure pour remplir les tonneaux vuides, & on continue ainsi jusqu'à la fin de l'opération.

Cette machine, qui est scellée en plâtre par le bas, est immobile, & ne laisse transpirer aucune odeur en dehors: elle a la propriété de procurer la salubrité de l'air, d'éviter aux ouvriers les dangers auxquels ils étoient exposés avant son invention, & d'empêcher le dépérissement des étoffes & les meubles garnis en or ou en argent. Son usage, qui est admissible en tout temps, n'oblige personne à se déplacer de chez soi, & à laisser ses effets en la possession de gens inconnus.

A N. VUIDANGEURS, c'est le nom que l'on donne à ceux qui vuident les fosses d'aisance.

Ces malheureux en rendant ce service à la société, font non seulement un métier révoltant pour tous les sens, mais encore qui expose leur vie, & qui est d'autant plus dangereux que les villes sont plus grandes & plus peuplées, & que les fosses sont le réceptacle d'une plus grande quantité de substances différentes. Il n'est pas d'année où l'on n'ait vu périr à Paris plusieurs vuidangeurs, & il en mourut onze il y a peu de tems, dans la fosse d'aisance d'une maison rue Saint-Louis au Marais. Des accidens aussi funestes ne pouvoient manquer d'attirer l'attention du gouvernement, & l'on devra à M. le Noir, lieutenant général de police, le précieux avantage de n'avoir plus à en redouter de pareils. Ce magistrat vigilant & éclairé a chargé MM. Parmentier, Cadet le jeune, & Laborie, tous trois célebres pharmaciens chymistes de Paris, de travailler à découvrir la cause des malheurs qu'il desiroit de prévenir: & le succès des travaux de ces savants a éminemment rempli ses vues patriotiques.

Le gouvernement a fait publier & distribuer un mémoire qui contient le procès verbal de leurs expériences, de leurs observations & de leurs découvertes, & le

rapport que MM. de Lavoisier, de Fougeroux & de Milly en ont fait à l'académie royale des sciences. Cet ouvrage précieux est un monument qui attestera à jamais & la bienfaisance du ministere, & la vigilance de M. le Noir, & l'humanité éclairée & courageuse des savans qui ont rendu un service aussi important à la société.

C'est de cet ouvrage important que je vais tirer tous les détails qui composeront cet article, & j'emploierai même souvent les expressions de ses auteurs.

1°. Les vuidangeurs distinguent dans les matieres que contiennent les fosses d'aisance, la croûte, la vanne, la heurte & le gratin.

2°. Ils appellent croûte une couche plus ou moins épaisse, plus ou moins dure de matieres concretes qui recouvrent la vanne & la heurte : on voit à la surface extérieure de cette croûte des dessins en relief, composés de différens ovales, qui sont d'un blanc jaunâtre, & qu'on a reconnus être du soufre ; on trouve encore du soufre à la clef de la voûte des fosses.

3°. La vanne est la matiere plus ou moins liquide qui se trouve sous la croûte ; sa couleur la plus ordinaire est d'un jaune-brun : elle est toujours immédiatement recouverte par la croûte ; mais comme elle est continuellement en fermentation & que ce mouvement intestin est en différentes circonstances très-considérable, le gas qui s'en échappe rend très-dangereux le moment où l'on brise la croûte.

La vanne pénetre souvent à travers les parois des fosses d'aisance, s'insinue dans les terres voisines, va infecter les puits & les caves, & reflue dans le sac des latrines lorsqu'il a été vuidé.

4°. On donne le nom de heurte à un amas pyramidal de matieres ordinairement fermes & souvent assez dures, pour qu'on soit obligé de les attaquer avec des outils de fer : elle répond aux tuyaux qui donnent passage aux matieres & en conserve la forme.

5°. Le gratin tapisse les parois & le fond des fosses : il est d'autant plus solide, d'autant plus adhérent aux murs & au sol du fond, que ceux-ci sont mieux faits & moins perméables à la vanne : souvent il a plus d'un pouce d'épaisseur.

6°. Il s'éleve de toutes ces matieres, sur-tout dans les temps humides & chauds, des vapeurs infectes, souvent très-incommodes, & qui par leur action sur les métaux décelent leur nature phlogistique.

Mais tant qu'elles ne s'exhalent que par les lunettes des latrines, l'air athmosphérique les dissout, & l'on peut les respirer sans en être beaucoup incommodé. Il n'en est pas de même quand on est exposé à leur action dans le moment de l'ouverture des fosses, lorsqu'on brise la croûte qui recouvre la vanne, & qu'on travaille à la vuidange dans le sac & même au dehors. Les vapeurs qui s'échappent de ces cloaques font notamment sur les organes de la vue & de la respiration, une impression proportionnée à leur intensité & à leurs qualités particulieres.

La diversité de leurs effets a engagé les *vuidangeurs* à les distinguer sous le nom de mitte & de plomb; & les physiciens en ont reconnu une troisieme espece qui est l'air inflammable.

7°. On ne trouve pas de l'air inflammable dans toutes les fosses d'aisance, & toutes ne donnent pas du plomb ; mais il n'en est point où l'on n'observe de la mitte. Celle-ci se fait souvent sentir seule ; mais le plomb est toujours accompagné de mitte ; cette différence dans la qualité de ces fosses fait que les ouvriers designent par le nom de bonnes, celles d'où il ne s'échappe que de la mitte ou des vapeurs semblables à celles qu'on reconnoît quelquefois dans les cabinets d'aisance; & par celui de malfaisantes ils entendent celles qui sont infectées du plomb: ils reconnoissent mêmes dans celles-ci différens degrés de malignité relatifs à la violence du plomb, & ils ont observé que les latrines des casernes, des colleges & des maisons religieuses étoient ordinairement du nombre des bonnes, tandis que celles des basses-cours, celles qui reçoivent des eaux de vaisselles & de blanchisseuses, des débris anatomiques, des végétaux, des haillons, des plâtres, & des fragmens de poterie, étoient très-malfaisantes. Ils ont observé encore que les premieres changeoient de qualité en différentes saisons & quelquefois pendant la durée de la vuidange, qu'elles devenoient même malfaisantes par le reflux de la vanne qui s'étant insinuée dans les terres rentre dans la fosse, lorsqu'elle est en grande partie ou totalement vuidée. Ils ont encore observé que celles qui sont constamment malfaisantes,

l'étoient beaucoup plus dans le temps de la floraison des pois & des feves, & dans le moment où l'on attaquoit la heurte.

8°. Les informations que j'ai prises près des vuidangeurs de Dijon, m'ont appris qu'en cette ville il n'y a aucune fosse d'aisance du genre des malfaisantes : aussi n'y a-t-il point d'exemple de malheurs semblables à ceux qui ont excité l'attention de M. le lieutenant général de police de Paris, & les ouvriers occupés aux vuidanges ne connoissent que la mitte.

9°. L'air inflammable des fosses d'aisance a beaucoup d'analogie avec celui des marais, découvert par M. Volta ; (*Lettres* de M. Volta *sur l'air des marais*, traduites par M. Bergier, commissaire des guerres à Strasbourg) ; il s'allume à l'approche d'un corps enflammé; mais son feu est peu vif & ne produit aucun effet sur le bois & sur les matieres combustibles du même genre ; on l'a vu même brûler sur des copeaux, sur de la paille, sans les noircir; sa flamme est bleuâtre.

Cet air est souvent si abondant qu'il s'échappe dès l'ouverture de la fosse, & brûle au dehors en se répandant sur le terrein voisin: souvent après s'être dissipé il se renouvelle, & on le voit serpenter sur les matieres qu'il sillonne : souvent pour le rendre de nouveau sensible, il ne faut que diriger un courant d'air dans la fosse; cet air ne fait point de mal aux ouvriers, & gresille seulement leurs cheveux & les poils de leur visage.

10°. Les *vuidangeurs* subdivisent la mitte en simple & en grasse, caractérisées par des effets très-distincts, & ils comptent jusqu'à dix-sept especes de plomb ; mais ils n'ont pu désigner ces especes par l'énumération des accidens particuliers à chacune d'elles; & les auteurs du Mémoire d'après lequel je fais cet article, ne les ont regardées que comme des modifications relatives à l'intensité du plomb, dont ils n'admettent qu'une seule espece.

11°. Aucune odeur, aucune sensation particuliere n'annoncent la mitte : il n'en est pas de même du plomb ; les *vuidangeurs* sont avertis de son développement par une fadeur singuliere, que les auteurs cités n'ont pu définir, mais qu'on distingue aisément d'avec l'odeur infecte des vuidanges.

12°. Les accidens que cause la mitte simple sont un enchifrenement, auquel se joint bientôt une douleur dans le fond de l'œil, qui se propage dans les sinus frontaux. Le globe de l'œil & les paupieres deviennent en même temps rouges & enflammés.

13°. La mitte grasse produit non seulement ces effets, mais elle répand encore sur la vue une espece de voile, & jette ceux qui y sont exposés dans une cécité accompagnée de douleurs vives & d'une inflammation considérable.

14°. Le plomb occasionne un resserrement du gosier, des cris involontaires & quelquefois modulés : ce qui fait dire aux ouvriers que le plomb les fait chanter. La toux convulsive, le rire sardonique, le délire, l'asphyxie & la mort sont les effets funestes de la qualité délétere de cette vapeur ; & tous ces accidens se succedent quelquefois avec une rapidité foudroyante.

15°. Dès que les *vuidangeurs* éprouvent les accidens causés par la mitte simple, ils sortent du sac des latrines, & restent huit ou dix minutes à l'air libre; leur nez coule, leurs yeux pleurent, & la rougeur du globe de l'œil & des paupieres se dissipe. Les auteurs du Mémoire cité ont éprouvé qu'on pouvoit hâter cette terminaison en faisant respirer aux ouvriers de l'alkali volatil.

16°. La méthode curative que les *vuidangeurs* suivent dans le traitement des accidens de la mitte grasse, méthode que l'expérience justifie tous les jours, consiste à quitter promptement le travail, à aller se mettre au lit, & à y rester les yeux couverts de compresses imbibées d'eau fraiche & très-souvent renouvellées : deux ou trois jours d'usage de ce remede suffisent pour opérer la guérison.

17°. On n'est pas encore parvenu à découvrir les moyens de rappeller à la vie les malheureux qui ont été frappés du plomb, quand cette mophette a eu beaucoup d'intensité, ou que l'asphyxie a duré déja depuis quelque temps. Les auteurs du Mémoire assurent avoir essayé inutilement en pareilles circonstances l'alkali volatil, & les projections d'eau froide, si salutaire dans les asphyxies causées par la vapeur du charbon. Il est à présumer cependant que si l'on donnoit promptement les secours aux malheureux qui ont été suffoqués par le plomb, ces moyens pourroient réussir : peut-etre même em-

ploieroit-on avec succès le vinaigre radical, l'esprit sulfureux volatil dont M. Buquet a démontré l'efficacité (*Mém. sur la maniere dont les animaux sont affectés par différens fluides aeriformes*, &c.), & l'on ne doit pas désespérer de trouver quelque jour une méthode sûre pour les rappeller à la vie. Mais, quoi qu'il arrive, il sera toujours plus prudent de prendre les précautions capables de prévenir des accidens aussi terribles.

18°. Celles dont les *vuidangeurs* ont fait usage jusqu'à présent, se réduisent à abandonner l'ouvrage pendant quelques instans, lorsque l'odeur fade dont j'ai fait mention (11°.) leur annonce la présence du plomb, à travailler la tête élevée, à respirer par intervalles fortement en se tenant dans cette attitude & à se relayer souvent pour aller prendre l'air frais.

19°. Ils ont encore imaginé deux moyens qui leur réussissent très-souvent: ils suspendent dans le tuyau à la hauteur du raiz-de-chaussée une chandelle allumée, & descendent dans la fosse une poële pleine de charbons ardents: quand le plomb est fort, la chandelle & le feu s'éteignent sur le champ; mais s'ils restent allumés, les ouvriers disent que le plomb se précipite, & ils en tirent un augure qui les enhardit.

On voit autour de la chandelle un courant de vapeurs que des ondulations rendent sensible. Les savans auteurs du mémoire cité ont observé ce phénomene avec les yeux clairvoyans du génie; la découverte qui rend leur ouvrage si intéressant a été le fruit de cette observation.

20°. Il s'est formé depuis quelques années à Paris, une compagnie sous le nom du ventilateur, qui est parvenue par des moyens très-ingénieux à garantir de l'infection les maisons dont on vuide les fosses d'aisance; mais l'avantage du ventilateur se borne à ce seul effet, il laisse les ouvriers exposés aux mêmes dangers dans les fosses, & porte dans l'athmosphere une vapeur dangereuse capable d'agir en certaines circonstances d'une maniere au moins très-désagréable à de très-grandes distances; on a observé que dans un tems humide & pendant le regne d'un vent peu considérable, la vapeur infecte qui sortoit du ventilateur se faisoit sentir fortement à plus de cent toises de la maison où le ventilateur opéroit. On verra par l'exposition de la méthode imaginée par les auteurs du Mémoire cité, qu'elle prévient tous ces inconvéniens. Mais pour ne rien laisser à désirer sur l'objet discuté dans cet article, je vais donner toujours d'après les mêmes guides la description du ventilateur.

21°. On établit sur l'ouverture de la fosse un cabinet de menuiserie, scellé en plâtre, & dont tous les joints sont bien calfeutrés: & il est divisé en deux parties inégales par une cloison dans laquelle on a pratiqué deux portes qui ferment exactement; la partie intérieure est assez grande pour contenir deux tonneaux & l'ouvrier qui les remplit; l'autre est moins vaste de moitié.

Au dehors de ce cabinet sont trois soufflets dont les tuyeres y dirigent le vent, mais dans des directions différentes; celle de deux de ces soufflets est horisontale, & établit un courant d'air qui rase le sol, & forme une espece de nappe d'air à l'orifice de la fosse: par le moyen de la troisieme l'air est dirigé de haut en bas.

Toutes les ventouses de la fosse d'aisance, & toutes les lunettes des sieges qui y correspondent, sont exactement bouchées, à l'exception de celle qui se rapproche le plus du faîte du bâtiment; sur celle-ci on place un grand entonnoir de ferblanc qui sert de base à une enfilade de tuyau de même métal, prolongée en dehors, & qui gagne le dessus de la maison.

22°. Dès qu'on commence la vuidange, on fait jouer les soufflets; l'air rabat les vapeurs qui s'élevent de la fosse, s'y mêle & les entraîne par l'issue qui lui a été ménagée, de maniere que ces vapeurs sont portées dans l'athmosphere sans se répandre au dehors du cabinet, & que dans la maison l'on ne s'apperçoit pas de l'opération que l'on y fait; le reste du travail est exécuté avec une propreté qui prévient la plus légere infection.

Chaque tonneau n'est rempli qu'à l'aide d'un entonnoir enchâssé dans un tablier de cuir, qui empêche que les matieres ne le salissent; on le passe dans le vestibule où on le bouche d'un couvercle enfoncé à coups de maillet & scellé en plâtre, & l'on n'ouvre la seconde porte qu'après avoir fermé la premiere.

Ces tonneaux ainsi conditionnés sont voiturés sans pouvoir répandre la plus légere odeur, & l'on ne les rapporte à l'attelier

telier qu'après avoir été non seulement lavés, mais frottés & brossés.

23°. On voit par cette description qu'il n'étoit pas possible de prendre des précautions plus sûres pour éviter l'infection des maisons où l'on opere; mais on voit aussi que par le ventilateur on ne fait rien pour la sûreté des *vuidangeurs*, qui sont toujours exposés à l'action des vapeurs nuisibles qui se dégagent des matieres sur lesquelles ils travaillent; l'action du courant d'air est si foible dans les fosses qu'elle ne fait pas même vaciller la flamme des chandelles qui y sont allumées, de sorte que les mophettes y restent en stagnation; & les auteurs du Mémoire cité se sont convaincus par l'observation & par l'expérience que les vapeurs entraînées par le courant d'air conservent leurs qualités pernicieuses: ils ont vu sortir de l'orifice supérieur de ces tuyaux une fumée épaisse teinte, d'une maniere fort variable, de bleu, de verd, de noir, & qui est quelquefois d'un blanc sale. Cette vapeur corrode les tuyaux & n'est pas moins sensible à l'odorat qu'à la vue; des oiseaux & un chat exposés à cette vapeur sont tombés dans une asphyxie qui pouvoit devenir mortelle.

24°. L'insuffisance du ventilateur ne pouvoit pas être mieux prouvée; & cette espece de démonstration ne doit pas peu contribuer à faire sentir le prix de la découverte de MM. Laborie, Parmentier & Cadet.

Il falloit, pour remplir les vues de M. le Noir, garantir les ouvriers de l'impression des vapeurs méphitiques; il falloit encore, pour prévenir l'infection de l'athmosphere, dénaturer ces vapeurs. Les auteurs cités ont réussi, par des moyens très-simples & d'un usage très-facile, à procurer ces deux avantages.

25°. Leur méthode consiste dans l'emploi de la chaux & du feu. Ils avoient observé que des jointées de chaux en poudre jetées sur de la vanne rassemblée dans des tonneaux, en enlevoit l'odeur; que la chandelle suspendue par les *vuidangeurs* dans les tuyaux des latrines (19°.), que des poëles pleines de feu placées dans les fosses enchainoient pour ainsi dire le plomb, & établissoient un courant qui portoit les vapeurs méphitiques hors des fosses. D'après ces observations, voici la maniere dont ils ont procédé dans la vuidange d'une fosse d'aisance située dans la rue Galande. La maison où étoit cette fosse avoit été occupée pendant long-tems par un démonstrateur d'anatomie, & la fosse étoit d'un genre des plus malfaisantes.

26°. Le ventilateur avoit été établi sur l'ouverture de cette fosse; la sonde en avoit ramené une vanne verte de l'odeur la plus infecte, & dans laquelle on voyoit nager des débris de cadavre. L'ouvrier qui fut d'abord employé dans le cabinet à tirer la vanne fut frappé d'un plomb dès le premier instant; on le porta hors du cabinet, & l'accident n'eut pas de suite.

Alors les auteurs du Mémoire firent jetter dans la fosse deux boisseaux de chaux vive; l'infection horrible que répandoit cette fosse cessa sur le champ. Mais pour prévenir tous les inconvéniens qu'on étoit dans le cas de redouter, ces Messieurs ajouterent à ce moyen l'usage du feu.

27°. Les tuyaux destinés à porter au dehors les vapeurs avoient été établis comme à l'ordinaire; mais la disposition du local avoit obligé de placer l'entonnoir sur le siege qui étoit au raiz-de-chaussée. On y substitua un fourneau de tôle, de forme cylindrique, sans fond & sans porte, & qui étoit terminé par une chappe qui correspondoit aux tuyaux de décharge: dans le dôme de cette chappe étoit une porte pratiquée pour introduire le charbon, & celui-ci étoit soutenu par une grille placée à quelques pouces de la base du fourneau.

28°. Dès que le charbon fut allumé, il s'établit un courant d'air qui entraina les vapeurs méphitiques: les ouvriers purent travailler sans incommodité à l'épuisement de la vanne, & quoique les soufflets du ventilateur ne fussent pas mis en jeu, la mauvaise odeur ne se répandit point dans la maison.

Ces vapeurs, en traversant le feu, se décomposerent au point de perdre entiérement leur odeur infecte, & prirent celle de l'acide sulfureux volatil, de façon qu'on put les respirer à l'extrémité des tuyaux sans autre incommodité que celle qu'occasionne ordinairement cet acide. Les savans d'après lesquels j'écris, s'en convainquirent en y exposant des animaux, & en se hasardant même à les respirer. Elles étoient inflammables: un papier allumé présenté au courant qui s'échappa par la

porte de la chappe, que l'on ouvrit un instant après que le feu eut été allumé, enflamma ces vapeurs, & comme on ôta pour un moment les tuyaux adaptés à la chappe, on voyoit les vapeurs former à son extrêmité un brandon qui s'élevoit à deux à trois piés ; & il se répandit dans la maison une odeur d'acide sulfureux très-considérable; preuve sans réplique & du tirage du feu & de la décomposition des vapeurs infectes.

29°. Quelque efficace cependant que soit ce moyen pour favoriser l'expulsion & la correction des vapeurs méphitiques de la vanne, il seroit insuffisant lorsque les vuidangeurs descendus dans la fosse attaquent la heurte. Ces vapeurs s'exhalant en masse & n'étant point dénaturées pourroient en ce moment affecter les ouvriers d'une maniere à leur faire éprouver les accidens produits par la mitte & le plomb; & les auteurs cités ont encore eu recours au feu pour prévenir ces funestes effets.

30°. Ils ont fait descendre dans la fosse un réchaud en forme de trépié, rempli de charbons allumés: l'efficacité de ce second moyen a été rendu sensible par des expériences décisives, & il résulte des tentatives de différent genre, faites par les mêmes savans, que la méthode qu'ils ont imaginée, & que je viens d'exposer, mérite une confiance exclusive dans tous les cas: confiance autorisée par des épreuves réitérées, faites sous les yeux des commissaires de l'académie royale des sciences; enfin que pour ménager la vie des ouvriers, & prévenir l'infection de l'air, il faut adopter cette méthode, & la combiner avec le cabinet du ventilateur dont on aura supprimé les soufflets.

Une grande connoissance de la théorie du feu & des différens gas a conduit Messieurs Laborie, Parmentier & Cadet à cette découverte importante; & comme il est satisfaisant de pouvoir se rendre raison des faits, sur-tout lorsqu'ils sont intéressans; je terminerai cet article par quelques raisonnemens sur la cause des bons effets de cette méthode, principalement appuyés sur l'opinion de ces savans & de Messieurs les commissaires de l'académie.

31°. Les matieres dont les fosses d'aisance sont le réceptacle, ont déja commencé à éprouver l'altération putride dans les corps d'où elles ont été expulsées, & achevent tranquillement de se putréfier, si elles ne sont pas mélangées de substances capables d'une autre espece de fermentation.

Alors par la combinaison des huiles & de l'alkali, il se forme un foie de soufre, & il ne s'en échappe que du gas crayeux (a) pourvu d'une portion de phlogistique.

Tant que l'athmosphere par sa pesanteur modere cette fermentation, & par sa sécheresse absorbe les émanations & les dissout, les vapeurs qui s'élevent des fosses d'aisance sont peu sensibles : mais dès que l'air a perdu de son poids par la raréfaction, la fermentation putride devient plus énergique, il se dégage une plus grande quantité de gas; & comme dans les mêmes circonstances l'air athmosphérique, chargé de l'eau qu'il tient en dissolution, ne peut plus avec autant de facilité dissoudre les vapeurs qui s'exhalent de ces cloaques ; le gas retenu & très abondant est en quelque sorte repoussé sur les matieres d'où il s'étoit dégagé, se recombine avec l'alkali & décompose le foie de soufre. Le produit de cette décomposition est l'émanation d'une vapeur d'œuf couvé, qui lentement dissoute par l'air infecte les lieux voisins des cabinets d'aisance.

32°. Si de l'observation des phénomenes qui se manifestent hors des fosses, nous passons à l'examen de ce qui se passe dans l'intérieur, nous voyons les matieres les plus fixes précipitées formant la heurte (4°) les plus fluides surmonter la heurte & composer la vanne (3°) les plus légeres poussées par le mouvement de la fermentation s'élever à la surface de celles-ci & se réunir sous forme d'une croûte (2°) qui peu-à-peu acquiert de la solidité. Le gas se fait jour à travers cette croûte, & retenu sous la voûte par sa pesanteur supérieure à celle de l'air athmosphérique, y reste en stagnation.

33°. Lorsqu'on ouvre la fosse, la pesanteur du gas le retient encore quelque temps dans la stagnation ; mais dès qu'en brisant la croûte on donne plus d'énergie

(a) Je donne avec M. Buquet cette dénomination à l'air fixe, à l'acide aérien de M. Sergmann, parce que les raisons de ce savant m'ont persuadé qu'il prévenoit toutes les équivoques.

à la fermentation de la vanne, le mouvement intestin qui la caractérise donne de l'impulsion au gas ; & s'il est considérable, les vuidangeurs même étant au-dehors de la fosse sont affectés de la mitte simple ou grasse, suivant les proportions dans lesquelles le gas se trouve combiné avec les matieres phlogistiques.

L'action de ces vapeurs est plus vive, lorsque descendus dans la fosse d'aisance les ouvriers attaquent la heurte ; les matieres qui la forment sur-tout à l'endroit qui correspond aux tuyaux des sieges, n'ont pas encore complétement éprouvé la fermentation putride, le gas y est incarcéré, & si des bris de poterie y ont entretenu quelques vuides, ces vuides en renferment une plus grande quantité qui se fait jour, & se portant pour ainsi dire en masse sur les vuidangeurs, agit avec plus d'énergie & les expose à tous les accidens qu'il est capable de causer.

34°. Jusqu'ici nous n'avons considéré que l'effet des matieres qu'on peut appeller homogenes, vu qu'elles avoient toutes éprouvé l'altération putride avant d'être déposées dans les fosses d'aisance, & ces fosses sont celles que les vuidangeurs désignent sous le nom de bonnes. Mais si à ces matieres étoient réunies des substances susceptibles encore des deux autres especes de fermentation des parties animales & végétales, encore pourvues du muqueux fermentescible dont le mélange avec les matieres fécales se trouve dans toutes les fosses désignées par le nom de malfaisantes (7), si sur-tout on est dans une saison où la chaleur renaissante favorise la fermentation, telle que celle de la floraison des pois, *&c.* Le gas méphitique doit nécessairement être non-seulement plus abondant, mais encore avoir une qualité plus maligne, être enfin transformé dans cette vapeur connue sous le nom de plomb.

35°. Les expériences de Machride, *Essais sur les septiques & anti-septiques*, & du traducteur de Shaw, *Essais pour servir à l'histoire de la putréfaction*, nous ont appris que des substances végétales & non putréfiées, mêlées à des substances animales fermentoient puissamment. Le même effet doit donc avoir lieu dans les fosses où se trouve ce mélange. Dès-lors n'est-il pas évident que la malfaisance de celles où l'on trouve ce mélange doit dépendre de cette fermentation excessive ? Le gas qui en est le produit doit être alors de la plus grande densité, il doit s'être chargé d'une très-grande quantité de phlogistique & de toutes les molécules huileuses assez atténuées pour pouvoir être volatilisées. Le plomb ne peut presque pas se rendre sensible, comme la mitte, par l'acidité, le piquant du gas : la fadeur doit l'annoncer, & chassant par sa densité excessive l'air respirable, portant à la surface des organes de la respiration des principes déléteres, il doit non-seulement suffoquer les malheureux qui y sont exposés, mais encore affecter leur genre nerveux, le dénaturer, & leur causer par la réunion de ces effets une mort inévitable, si les secours qu'on leur donne ne sont pas excessivement prompts. Les différens degrés de l'intensité de cette vapeur peuvent donc seuls établir quelque différence dans les accidens dont le plomb est la cause ; & si les débris de poterie mélangés à la heurte peuvent augmenter la mitte, ils doivent par les raisons déja déduites (33) rendre aussi le plomb plus dangereux.

36°. Un gas méphitique plus ou moins dense, plus ou moins altéré par la combinaison des matieres phlogistiques est donc la cause de tous les accidens auxquels la vuidange des fosses d'aisance expose les ouvriers qui y sont employés ; on pouvoit donc espérer d'anéantir le risque qu'ils courent pendant ce travail en absorbant, en dénaturant ce gas, en lui préparant une issue qui s'opposât à une nouvelle aggrégation de ce fluide pernicieux. On pouvoit également se flatter de prévenir l'infection de l'athmosphere, en n'y mêlant ce gas qu'après l'avoir décomposé ; & voilà l'effet des moyens imaginés par MM. Laborie, Parmentier & Cadet.

37°. La chaux vive, avide du gas crayeux & du phlogistique, s'empare de ces principes lorsqu'elle est jettée dans les fosses d'aisance ; les molécules fétides que le gas volatilisoit sont précipitées, l'odeur infecte disparoit, & l'air respirable en prend la place.

Le fourneau allumé placé dans la fosse, en raréfiant l'air qui y séjournoit, y attire l'air extérieur qui vient dissoudre les vapeurs méphitiques. Celui qui est placé dans les tuyaux y fait une espece de

vuide, que l'air de la fosse vient remplir en formant un courant; cet air en traversant le feu y éprouve une décomposition de ces principes déléteres; les vapeurs méphitiques y sont transformées en acide sulfureux volatil, en acide nitreux, tous deux incapables de nuire lorsqu'ils sont dissous par l'athmosphere : & par la réunion de ces moyens, les vuidangeurs se trouvent à l'abri des dangers auxquels les expose un travail dont les risques augmentoient le malheur d'être obligés de s'y livrer.

38°. Je pourrois terminer ici cet article; mais le desir d'y réunir tout ce qui peut intéresser en ce genre la santé des hommes, m'engage à placer ici deux observations importantes, faites par les savans que j'ai pris pour guides, & à tracer d'après eux la maniere de construire les fosses d'aisance pour prévenir l'infiltration de la vanne dans les terres, & l'infection des puits qui en est souvent l'effet.

39°. L'une des observations que j'ai annoncées porte, que la vapeur méphitique des fosses d'aisance, guérit les vuidangeurs de la galle, & qu'aucun d'eux n'est attaqué de cette maladie; l'autre qu'elle augmente les accidens de la vérole; de sorte que ceux qui sont entichés de maux vénériens doivent bien se garder d'entreprendre de vuider des fosses d'aisance, & que l'on pourroit dans le cas de galle opiniâtre conseiller ce travail à ceux qui en seroient malades.

40°. Quant à la construction des fosses d'aisance, les auteurs cités conseillent, d'après un architecte très-instruit, de donner à ces fosses une forme circulaire : ils veulent que leur voûte soit construite de façon que la clef soit placée au centre, que tous les tuyaux destinés à l'issue des matieres soient perpendiculaires & s'ouvrent à peu de distance de la clef, & qu'on ménage quelques ventouses qui établissent dans les fosses un courant d'air perpétuel.

Que les parois soient fermées par un double mur, l'extérieur construit en moilons durs, enduits d'une couche de terre glaise, l'intérieur en moilons tendres auxquels le gratin s'attachera plus aisément. Que ce mur soit fait à chaux & à ciment, & porté sur des pieces de bon bois de chêne; enfin que le sol soit enduit d'une couche de glaise épaisse, sur laquelle on établira un pavé de moilons tendres, liés par un bon mortier à chaux & à ciment.

On éviteroit par cette construction & l'infiltration de la vanne, qui cause l'infection des puits, & son reflux dans les fosses, reflux qui quelquefois renouvelle les émanations du plomb, parce qu'elle revient (3) chargée de substances fermentescibles qu'elle a dissoutes dans les terres, & qu'elle rend souvent les fosses infectes plusieurs jours après leur vuidange.

Comme nous nous sommes fait un devoir d'insérer dans notre édition toutes les découvertes nouvelles qui intéressent la santé, nous avons prié M. Maret, de nous donner un Mémoire qui contînt les observations que MM. Laborie, Cadet le jeune & Parmentier ont faites sur les lieux d'aisance. Le Secretaire perpétuel de l'académie de Dijon à qui l'Encyclopédie doit tant d'articles excellens & le public tant de reconnoissance, a bien voulu ajouter ses observations à celles des Commissaires de l'Académie des sciences. La lecture de l'article précédent prouvera qu'il a donné un ordre plus didactique à leur Mémoire, & qu'il a ajouté des détails très-utiles à la théorie des effets des vuidanges, & des moyens qu'ils ont imaginés pour en prévenir les suites funestes.

VUIDE, s. m. *Physiq. & Métaph.*, espace destitué de toute matiere. *V.* ESPACE & MATIERE.

Les philosophes ont beaucoup disputé dans tous les temps sur l'existence du *vuide*, les uns voulant que tout l'univers fût entiérement plein, les autres soutenant qu'il y avoit du *vuide*. *V.* PLEIN.

Les anciens distinguoient le *vuide* en deux especes: *vacuum coacervatum* & *vacuum disseminatum*; ils entendoient par le premier un espace privé de toute matiere, tel que seroit l'espace renfermé par les murailles d'une chambre, si Dieu annihiloit l'air & tous les autres corps qui y sont. L'existence de ce *vuide* a été soutenue par les Pythagoriciens, par les Epicuriens & par les atomistes ou corpusculaires, dont la plupart ont soutenu que le *vuide* existoit actuellement & indépendamment des limites du monde sensible; mais les philosophes corpusculaires de ces derniers temps, lesquels admettent le *vacuum coacervatum*, nient cette asser-

tion, *en tant que ce vuide devroit être infini, éternel & non créé.* *V.* UNIVERS.

Suivant ces derniers, le *vacuum coacervatum*, indépendamment des limites du monde sensible, & le *vuide* que Dieu feroit en annihilant les corps contigus, ne seroit qu'une pure privation ou néant. Les dimensions de l'espace qui, selon les premiers, étoient quelque chose de réel, ne sont plus, dans le sentiment des derniers, que de pures privations, que la négation de la longueur, de la largeur & de la profondeur qu'auroit le corps qui rempliroit cet espace. Dire qu'une chambre dont toute la matiere seroit annihilée, conserveroit des dimensions réelles, c'est, suivant ces philosophes, dire cette absurdité, *que ce qui n'est pas corps, peut avoir des dimensions corporelles.*

Quant aux Cartésiens, ils nient toute espece de *vacuum coacervatum*, & ils soutiennent que si Dieu annihiloit toute la matiere d'une chambre, & qu'il empêchât l'introduction d'aucune autre matiere, il s'ensuivroit que les murailles deviendroient contiguës, & ne renfermeroient plus aucun espace entr'elles; ils prétendent que des corps qui ne renferment rien entr'eux, sont la même chose que des corps contigus; que dès qu'il n'y a point de matiere entre deux corps, il n'y a point d'étendue qui les sépare. *Etendue & corps*, disent-ils, signifient la même chose. Or s'il n'y a point d'étendue entre deux corps, ils sont donc contigus, & le *vuide* n'est qu'une chimere; mais tout ce raisonnement porte sur une méprise, en ce que ces philosophes confondent la matiere avec l'étendue. *V.* ETENDUE & ESPACE.

Le *vuide* disséminé est celui qu'on suppose être naturellement placé entre les corps & dans leurs interstices. *V.* PORE.

C'est sur cette espece de *vuide* que disputent principalement les philosophes modernes. Les corpusculaires le soutiennent, & les Péripatéticiens & les Cartésiens le rejettent. *Voy.* CORPUSCULAIRES, CARTÉSIANISME, &c.

Le grand argument des Péripatéticiens contre le *vuide* disséminé, c'est qu'on voit différentes sortes de corps qui se meuvent dans certains cas, d'une maniere contraire à leur direction & inclination naturelle, sans autre raison apparente que pour éviter le *vuide*; ils concluent delà que la nature l'abhorre, & ils font une classe de mouvemens qu'ils attribuent tous à cette cause. Telle est, par exemple, l'ascension de l'eau dans les seringues & dans les pompes.

Mais comme le poids & l'élasticité de l'air ont été prouvés par des expériences incontestables, tous ces mouvemens sont attribués avec raison à la pression causée par le poids de l'air. *V.* SERINGUE, AIR, POMPE, VENTOUSE, &c.

Les Cartésiens ne nient pas seulement l'existence actuelle du *vuide*, mais sa possibilité, & cela sur ce principe que l'étendue étant l'essence de la matiere ou des corps, tout ce qui est étendu, est matiere, l'espace pur & *vuide* qu'on suppose étendu, doit être matériel, selon eux. Quiconque, disent-ils, admet un espace *vuide*, conçoit des dimensions dans cet espace, c'est-à-dire, une substance étendue, & par conséquent il nie le *vuide* en même temps qu'il l'admet.

D'un autre côté, les physiciens corpusculaires prouvent par plusieurs considérations, non-seulement la possibilité, mais l'existence actuelle du *vuide*; ils la déduisent du mouvement en général, & en particulier du mouvement des planetes, des cometes, de la chûte des corps, de la raréfaction & de la condensation, des différentes gravités spécifiques des corps, & de la divisibilité de la matiere.

I. On prouve d'abord que le mouvement ne sauroit être effectué sans *vuide*. *V.* MOUVEMENT. C'est ce que Lucrece a si bien rendu dans son poëme.

Principium quoniam cedendi nulla daret res;
Undique materies quondam stipata fuisset.

La force de cet argument est augmentée par les considérations suivantes.

1°. Que tout mouvement doit se faire en ligne droite ou dans une courbe qui rentre en elle-même, comme le cercle & l'ellipse, ou dans une courbe qui s'étende à l'infini, comme la parabole, &c.

2°. Que la force mouvante doit toujours être plus grande que la résistance.

Car delà il suit qu'aucune force, même infinie, ne sauroit produire un mouvement dont la résistance est infinie, & par conséquent que le mouvement en ligne droite ou dans une courbe qui ne rentre point en elle-même, seroit impossible

dans le cas où il n'y auroit point de *vuide*, à cauſe que dans ces deux cas la maſſe à mouvoir & par conſéquent la réſiſtance doit être infinie. De plus, de tous les mouvemens curvilignes, les ſeuls qui puiſſent ſe perpétuer dans le plein, ſont ou le mouvement circulaire autour d'un point fixe, & non le mouvement elliptique, ou d'une autre courbure, ou le mouvement de rotation d'un corps autour de ſon axe, pourvu encore que le corps qui fait ſa révolution, ſoit un globe parfait ou un ſphéroïde ou autre figure de cette eſpece; or de tels corps ni de telles courbes n'exiſtent point dans la nature: donc dans le plein abſolu il n'y a point de mouvement: donc il y a du *vuide*.

II. Les mouvemens des planetes & des cometes démontrent le *vuide*. "Les cieux, dit M. Newton, ne ſont point remplis de milieux fluides, à moins que ces milieux ne ſoient extrêmement rares: c'eſt ce qui eſt prouvé par les mouvemens réguliers & conſtants des planetes & des cometes qui vont en tout ſens au travers des cieux. Il s'enſuit évidemment delà que les eſpaces céleſtes ſont privés de toute réſiſtance ſenſible & par conſéquent de toute matiere ſenſible; car la réſiſtance des milieux fluides vient en partie de l'attrition des parties du milieu, & en partie de la force de la matiere qu'on nomme *sa force d'inertie*. Or cette partie de la réſiſtance d'un milieu quelconque, laquelle provient de la ténacité, du frottement ou de l'attrition des parties du milieu, peut être diminuée en diviſant la matiere en de plus petites parcelles, & en rendant ces parcelles plus polies & plus gliſſantes. Mais la partie de la réſiſtance qui vient de la force d'inertie, eſt proportionnelle à la denſité de la matiere, & ne peut être diminuée par la diviſion de la matiere en plus petites parcelles, ni par aucun moyen que par la denſité du milieu; & par conſéquent ſi les eſpaces céleſtes étoient auſſi denſes que l'eau, leur réſiſtance ne ſeroit guere moindre que celle de l'eau; s'ils étoient auſſi denſes que le vif argent, leur réſiſtance ne ſeroit guere moindre que celle du vif argent; & s'ils étoient abſolument denſes ou pleins de matiere ſans aucun *vuide*, quelque ſubtile & fluide que fût cette matiere, leur réſiſtance ſeroit plus grande que celle du vif argent. Un globe ſolide perdroit dans un tel milieu plus de la moitié de ſon mouvement, en parcourant trois fois la longueur de ſon diametre, & un globe qui ne ſeroit pas entiérement ſolide, telles que ſont les planetes, s'arrêteroit en moins de temps. Donc pour aſſurer les mouvemens réguliers & durables des planetes & des cometes, il eſt abſolument néceſſaire que les cieux ſoient *vuides* de toute matiere, excepté peut-être quelques vapeurs ou exhalaiſons qui viennent des atmoſpheres de la terre, des planetes & des cometes, & les rayons de lumiere. *Voy.* Résistance, Milieu, Planete, Comete.

III. Newton déduit encore le *vuide* de la conſidération du poids des corps. „ Tous les corps, dit-il, qui ſont ici-bas, peſent vers la terre, & les poids de tous ces corps, lorſqu'ils ſont à égale diſtance du centre de la terre, ſont comme les quantités de matiere de ces corps. Si donc l'éther ou quelqu'autre matiere ſubtile étoit entiérement privée de gravité, ou qu'elle peſât moins que les autres à raiſon de ſa quantité de matiere, il arriveroit, ſuivant Ariſtote, Deſcartes & tous ceux qui veulent que cette matiere ne differe des autres corps que par le changement de ſa forme, que le même corps pourroit, en changeant de forme, être graduellement changé en un corps de même conſtitution que ceux qui peſent plus que lui à raiſon de leur quantité de matiere, & de même les corps les plus peſans pourroient perdre par degrés leur gravité en changeant de forme, en ſorte que les poids dépendroient uniquement des formes des corps, & changeroient en même temps que ces formes, ce qui eſt „ contraire à toute expérience. „ *Voyez* Poids.

IV. La chûte des corps prouve encore, ſuivant M. Newton, que tous les eſpaces ne ſont pas également pleins. " Si tous „ les eſpaces étoient également pleins, la gravité ſpécifique du fluide dont l'air ſeroit rempli, ne ſeroit pas moindre que la gravité ſpécifique des corps les plus peſans, comme le vif-argent & l'or, & par conſéquent aucun de ces corps ne devroit tomber; car les corps ne deſcendent dans un fluide que lorſqu'ils ſont ſpécifiquement plus peſans que ce fluide. Or ſi, par le moyen de la machine pneumatique, on parvient à tirer l'air d'un vaiſſeau au

point qu'une plume y tombe aussi vite que l'or dans l'air libre, il faut que le milieu qui occupe alors le vaisseau soit beaucoup plus rare que l'air. *V*. CHUTE. Puis donc que la quantité de matiere peut être diminuée dans un espace donné par la raréfaction, pourquoi cette diminution ne pourroit-elle pas aller jusqu'à l'infini ? Ajoutez à cela que nous regardons les particules solides de tous les corps comme étant de même densité, & comme ne pouvant se raréfier qu'au moyen des pores qui sont entr'elles, & que delà le *vuide* suit nécessairement. *V*. RARÉFACTION, PORE *&* PARTICULE. „

V. „ Les vibrations des pendules prouvent encore l'existence du *vuide*; car puisque ces corps n'éprouvent point de résistance qui retarde leur mouvement ou qui raccourcisse leurs vibrations, il faut qu'il n'y ait pas de matiere sensible dans ces espaces, ni dans les interstices des particules de ces corps. „ *V*. PENDULE.

Quant à ce que Descartes a dit, que la matiere peut être atténuée au point de rendre sa résistance insensible, & qu'un petit corps en en frappant un grand ne sauroit ni lui résister, ni altérer son mouvement, mais qui doit retourner en arriere avec toute sa force, c'est ce qui est contraire à l'expérience. Car Newton a fait voir que la densité des fluides étoit proportionnelle à leur résistance à très-peu de chose près, & c'est une méprise bien grossiere que de croire que la résistance qu'éprouvent les projectiles est diminuée à l'infini, en divisant jusqu'à l'infini les parties de ce fluide. Puisque au contraire il est clair que la résistance est fort peu diminuée par la subdivision des parties, & que les forces résistantes de tous les fluides sont à-peu-près comme leurs densités, *princip. l. II*, *prop.* 38 *&* 40. Et pourquoi la même quantité de matiere divisée en un grand nombre de parties très-petites, ou en un petit nombre de parties plus grandes, ne produiroit-elle pas la même résistance ? S'il n'y avoit donc pas de *vuide*, il s'ensuivroit qu'un projectile mu dans l'air, ou même dans un espace purgé d'air, éprouveroit autant de résistance que s'il se mouvoit dans du vif-argent. *V*. PROJECTILE.

VI. La divisibilité actuelle de la matiere & la diversité de la figure de ses parties prouvent le *vuide* disséminé. Car dans la supposition du plein absolu, nous ne concevons pas plus qu'une partie de matiere puisse être actuellement séparée d'une autre, que nous ne pouvons comprendre la division des parties de l'espace absolu. Lorsqu'on imagine la division ou séparation de deux parties unies, on ne sauroit imaginer autre chose que l'éloignement de ces parties à une certaine distance. Or de telles divisions demandent nécessairement du *vuide* entre les parties. *V*. DIVISIBILITÉ.

VII. Quant aux figures des corps, elles devroient toutes être dans la supposition du plein, ou absolument rectilignes, ou concaves-convexes ; autrement elles ne pourroient jamais remplir exactement l'espace ; or tous les corps n'ont pas ces figures.

VIII. Ceux qui nient le *vuide* supposent ce qu'il est impossible de prouver, que le monde matériel n'a point de limite. *Voy*. UNIVERS.

Puisque l'essence de la matiere ne consiste pas dans l'étendue, mais dans la solidité ou dans l'impénétrabilité ; on peut dire que l'univers est composé de corps solides qui se meuvent dans le *vuide* : & nous ne devons craindre en aucune maniere que les phénomenes qui s'expliquent dans le systême du plein, se refusent au systême de ceux qui admettent le *vuide* ; les principaux de ces phénomenes tels que le flux & reflux, la suspension du mercure dans le barometre, le mouvement des corps célestes, de la lumiere, *&c.* s'expliquent d'une maniere bien plus satisfaisante dans ce dernier systême. *V*. FLUX, *&c.*

VUIDE *de Boyle*, est le nom que quelques auteurs donnent à l'espace de milieu rare qui se trouve dans la machine pneumatique, & qui approche si fort du *vuide* parfait. Cet espace n'est pourtant pas absolument *vuide* ; car la lumiere au moins y entre & le pénetre, & la matiere de la lumiere est corporelle : les Cartésiens prétendent qu'à mesure qu'on pompe l'air, le récipient de la machine se remplit de matiere subtile. Quoi qu'il en soit, l'expérience prouve que la matiere qui remplit alors le récipient, n'a aucune résistance par elle-même ; & c'est pour cela qu'on regarde le récipient comme *vuide*. *V*. MACHINE PNEUMATIQUE.

Que les principaux phénomenes observés dans le *vuide*, sont que les corps les plus pesans & les plus légers, comme un louis & une plume, y tombent également vîte; que les fruits, comme les grappes de raisins, les pêches, les pommes, &c. gardés quelque temps dans le *vuide*, conservent leur fraicheur, leur couleur, &c. & que ces fruits fanés & ridés dans l'air libre, deviennent fermes & tendus dans le *vuide*. Toute espece de feu & de lumiere s'éteint dans le *vuide*.

La collision d'un caillou & de l'acier ne donne point d'étincelle. Le son ne se propage pas dans le *vuide*.

Une phiole quarrée remplie d'air commun se brise dans le *vuide*; une ronde ne s'y brise pas. Une vessie à demi pleine d'air peut supporter plus de quarante livres dans le *vuide*. Les chats & la plupart des autres animaux meurent dans le *vuide*.

Par des expériences faites en 1704, M. Derham a trouvé que les animaux qui avoient deux ventricules & qui n'avoient point de trou ovale, mouroient en moins d'une demi-minute dès la premiere exhaustion. Une taupe y meurt en une minute, une chauve-souris en sept ou huit. Les insectes, comme guêpes, abeilles, sauterelles, semblent morts au bout de deux minutes; mais, après avoir été même vingt-quatre heures dans le *vuide*, ils revivent lorsqu'on vient à les mettre dans l'air libre. Les limaçons peuvent être vingt heures dans le *vuide*, sans en paroître incommodés.

Les graines semées dans le *vuide* ne croissent point: la petite-biere s'évente, & perd tout son goût dans le *vuide*: l'eau tiede y bout très-violemment.

La machine pneumatique ne peut jamais donner un *vuide* parfait, comme il est évident par sa structure & par la maniere de l'employer. En effet, chaque exhaustion n'enleve jamais qu'une partie de l'air qui reste dans le récipient, en sorte qu'après quelque nombre que ce soit d'exhaustions, il reste toujours un peu d'air. Ajoutez à cela que la machine pneumatique n'a d'effet qu'autant que l'air du récipient est capable de lever la soupape, & que quand la raréfaction est venue au point qu'il ne peut plus la soulever, on a approché du *vuide* autant qu'il est possible.

M. Newton ayant remarqué qu'un thermometre placé dans le *vuide* du récipient haussoit & baissoit, suivant que l'air de la chambre s'échauffoit ou se refroidissoit, a conjecturé que la chaleur de l'air extérieur se communiquoit dans l'intérieur du récipient, par les vibrations de quelque milieu beaucoup plus subtil que l'air qui y étoit resté. *Opt. p.* 323. *V.* MILIEU, CHALEUR, *&c. Chambers.*

VUIDE, s. m. *Archit.*, c'est une ouverture ou une baie dans un mur. Ainsi on dit, les *vuides* d'un mur de face ne sont pas égaux aux pleins, pour dire que ses baies sont ou moindres ou plus larges que les trumeaux ou massifs. Espacer tant plein que *vuide*, c'est peupler un plancher de solives, en sorte que les entrevoux soient de même largeur que les solives. On dit aussi que les trumeaux sont espacés, tant plein que *vuide*, lorsqu'ils sont de la largeur des croisées. Enfin on dit, *pousser* ou *tirer au vuide*, c'est-à-dire, de verser & sortir hors de son à-plomb.

Vuides, dans les massifs de maçonnerie trop épais, sont des chambrettes ou cavités pratiquées, autant pour épargner la dépense de la matiere, que pour rendre la charge moins pesante, comme il y en a dans le mur circulaire du panthéon à Rome & aux arcs de triomphe. (*D. J.*)

VUIDE, adj. *en Musique*, corde à *vuide*, ou, selon quelques-uns, corde à jouer; c'est sur les instrumens à touche, comme la viole ou le violon, le son qu'on tire de la corde dans toute sa longueur, depuis le chevalet jusqu'au fillet, sans y placer aucun doigt.

Le son des cordes à *vuide* est non-seulement plus grave, mais beaucoup plus plein que quand on y pose quelque doigt, ce qui vient de la mollesse du doigt qui gêne le jeu des vibrations. Cette différence fait que les habiles joueurs d'instrumens évitent de toucher aucune corde à *vuide*, pour ôter cette inégalité de son qui est fort désagréable à l'oreille; mais cela augmente de beaucoup la difficulté du jeu. (*S*)

VUIDÉ, *en terme de Blason*, se dit d'une piece principale dont la partie intérieure est vuide, & dont il ne reste que les bords pour en faire connoître la forme, de sorte que le champ paroît au travers; il n'est pas nécessaire d'exprimer la couleur ou le métal de la partie *vuidée*,

puisque c'est naturellement la couleur du champ.

La croix *vuidée* est différente de la croix engrelée, en ce que cette derniere ne fait pas voir le champ au travers d'elle, comme fait la premiere.

La même chose a lieu pour les autres pieces.

De Buffevent de Flugni en Dauphiné, d'azur à la croix *vuidée* & treflée d'argent.

Dubosquet de Villebrumier de Veilhes, proche Montauban, d'or à la croix *vuidée* de gueules.

De saint-Pern-de-Ligovier, proche S. Malo, en Bretagne, d'azur à dix billettes *vuidées* d'argent.

VUIDÉE, CLECHÉE, POMMETÉE & ALESÉE, adj. *terme de Blason*, se dit d'une croix à jour, semblable à celle des anciens comtes de Toulouse; on la nomme aussi *croix de Toulouse*.

Vuidée, signifie que l'on voit le champ de l'écu à travers; *cléchée*, qu'elle est faite à la maniere des clefs antiques; *pommetée*, qu'elle a de petits boutons ou pommes aux angles saillans; & *alesée*, que les extrémités ne touchent point les bords de l'écu.

Oradour de Saint-Gervasy, d'Authesar en Auvergne; *d'argent à la croix vuidée, clechée, pommetée & alesée d'azur.*

VUIDER, v. act. *Gram.*, c'est enlever, ôter, verser, éloigner d'un lieu ce qui le remplissoit. On *vuide* un vase, un appartement; on *vuide* ses mains, le pays, on *vuide* une fosse, un canon, une clef; une querelle, un procès, &c.

VUIDER, *Jurisprud.*, ce terme a différentes significations.

Vuider un différend, signifie le *régler* ou *faire régler*.

Vuider les lieux, est lorsqu'un locataire ou autre personne cesse d'occuper les bâtimens & autres lieux dont il jouissoit, & qu'il en retire ses meubles & effets.

Vuider ses mains, c'est délaisser ou remettre quelque chose entre les mains d'un autre.

Les gens de main-morte peuvent être contraints de *vuider* leurs mains dans l'an des héritages non-amortis. *V.* AMORTISSEMENT, MAIN-MORTE, COMMUNAUTÉS, RELIGIEUX.

Un dépositaire ou tiers saisi *vuide* ses mains de deniers ou autres effets qu'il a, en les remettant à qui par justice il est ordonné. *V.* SAISIE, TIERS SAISI, DENIER, DÉLIVRANCE. (*A*)

VUIDER, *en terme de Batteur d'or*, c'est ôter l'or battu & réduit au degré de légereté qu'on souhaitoit du moule, pour le mettre dans un quarteron. *V.* QUARTERON.

VUIDER, v. act. dans la *Gravure en bois*, c'est enlever, soit avec le fermoir, soit avec la gouge, les champs qui doivent être creux dans la planche, autour des traits & des contours de reliefs. *V.* l'*article* GRAVURE EN BOIS, & aux principes de cet art.

VUIDER, on dit *en Fauconnerie*, *vuider* un oiseau pour le purger; faire *vuider* le gibier, c'est le faire partir quand les oiseaux sont montés ou détournés.

VUIDURE, s. f. *Métiers*, ce terme est de signification différente en divers métiers; par exemple, les Peigniers appellent *vuidure* bien faite, l'égalité du pié des dents d'un peigne; & parmi les Découpeurs, ce mot signifie un *ouvrage à jour*. (*D. J.*)

VUIDURE, c'est dans une planche de bois gravée tout ce qui a été vuidé & creusé, pour la finir & la mettre en état de pouvoir servir.

VULCAIN, s. m. *Mythol. Littérat. Iconolog.*, fils de Jupiter & de Junon, est un dieu dont les aventures & les travaux sont immortalisés par les poëtes. Il se bâtit dans le ciel un palais tout d'airain, & parsemé des plus brillantes étoiles. C'est là que ce dieu forgeron, d'une taille prodigieuse, tout couvert de sueur, & tout noir de cendre & de fumée, s'occupoit sans cesse après les soufflets de sa forge, à mettre en pratique les idées que lui fournissoit sa science divine.

Un jour que le pere des dieux piqué contre Junon, de ce qu'elle avoit excité une tempête pour faire périr Hercule, l'avoit suspendue au milieu des airs avec deux fortes enclumes aux piés. *Vulcain*, pour son malheur, s'avisa de quitter son palais, & de venir au secours de sa mere. Jupiter indigné de son audace, le prit par un pié, & le précipita dans l'isle de Lemnos, où il tomba presque sans vie, après avoir roulé tout le jour dans la vaste étendue des airs. Les habitans de Lemnos le releverent, & l'emporterent; mais il demeura toujours un peu boiteux de cette terrible chûte.

Cependant par le crédit de Bacchus, *Vulcain* fut rappellé dans le ciel, & rétabli dans les bonnes graces de Jupiter, qui lui fit épouser la mere de l'Amour. Elle régna souverainement sur son cœur, par l'empire des graces & de la beauté. On n'en peut pas douter, après les preuves convainquantes qu'en rapporte Virgile.

La déesse, dit-il, couchée dans un lit d'or avec son époux, se mit en tête d'avoir de sa main des armes divines pour son cher fils Enée. Rien au monde n'étoit plus difficile que d'obtenir cette grace; mais elle l'entreprit; & pour s'en assurer le succès, après lui avoir fait sa supplication d'une voix enchanteresse.

Niveis hinc atque hinc diva lacertis
Cunctantem amplexu molli fovet: Ille repentè
Accepit solitam flammam; notusque medullas
Intravit calor, & labefacta per ossa cucurrit.
Non secùs atque olim tonitru cum rupta corusco
Ignea rima micans percurrit lumine nimbos.
Sensit læta dolis, & formæ conscia conjux.
Tunc pater æterno fatur devinctus amore:
Quidquid in arte meâ possum promittere curæ,
Quod fieri ferro, liquido-ve potest electro,
Quantum ignes animæque valent: absiste, precando,
Viribus indubitare tuis. Ea verba locutus
Optatos dedit amplexus, placidumque petivit
Conjugis infusus gremio, per membra soporem. Enéide, *l. VIII, v.* 387.

" Elle l'embrasse tendrement, & le serre amoureusement entre ses deux bras d'une couleur éclatante. *Vulcain* jusqu'alors insensible, sent renaître toute son ardeur pour sa divine épouse. Un feu qui ne lui est pas inconnu court dans ses veines, & se répand dans tous ses membres amollis. Ainsi l'éclair qui s'échappe de la nue enflammée, vole en un instant d'un pole à l'autre. Vénus avoit une secrete joie, l'effet de ses caresses, & le triomphe de ses charmes, dont elle connoissoit le pouvoir. Le dieu qui n'avoit jamais cessé de l'aimer, lui répond; je vous offre, déesse, toutes les ressources de mon art, tout ce que je puis opérer sur le fer & sur le métal de fonte composé d'or & d'argent. Cessez par vos prieres de douter de votre empire sur moi. En même temps, il lui donne les plus vifs & les plus délicieux embrassemens; enfin il s'endort tranquillement sur son sein."

Voilà pour la fable, passons à l'historique. Cicéron reconnoît quatre *Vulcains*; le premier, fils du Ciel; le second, du Nil; le troisieme, de Jupiter & de Junon; & le quatrieme, de Ménalius; c'est ce dernier qui habitoit les isles Vulcanies.

Le *Vulcain* fils du Nil, avoit régné le premier en Egypte, selon la tradition des prêtres, & ce fut l'invention même du feu qui lui procura la royauté; ensuite cette invention jointe à sa sagesse, lui mérita, après sa mort, d'être mis à la tête des divinités égyptiennes.

Le troisieme *Vulcain*, fils de Jupiter & de Junon, fut un des princes Titans qui se rendit illustre dans l'art de forger le fer. Diodore de Sicile dit, qu'il est le premier auteur des ouvrages de fer, d'airain, d'or, d'argent, en un mot, de toutes les matieres fusibles. Il enseigna tous les usages que les ouvriers & les autres hommes peuvent faire du feu. C'est pour cela que ceux qui travaillent en métaux, donnent au feu le nom de *Vulcain*, & offrent à ce dieu des sacrifices, en reconnoissance d'un présent si avantageux. Ce prince ayant été disgracié, se retira dans l'isle de Lemnos, où il établit des forges; & voilà l'origine de la fable de *Vulcain* précipité du ciel en terre.

Les Grecs mirent ensuite sur le compte de leur *Vulcain*, tous les ouvrages qui passoient pour des chefs-d'œuvre dans l'art de forger: comme le palais du soleil, les armes d'Achille, celles d'Enée, le fameux sceptre d'Agamemnon, le collier d'Hermione, la couronne d'Ariadne, &c.

Les monumens représentent ce dieu d'une maniere assez uniforme; il y paroît barbu, la chevelure un peu négligée, couvert à demi d'un habit qui ne lui descend qu'au dessus du genou; portant un bonnet rond & pointu, tenant de la main droite un marteau, & de l'autre des tenailles.

Quoique tous les mythologues assurent que *Vulcain* soit boiteux, ses statues

ne le représentent pas tel. Les anciens peintres & sculpteurs, ou supprimoient ce défaut, ou l'exposoient peu sensible. Nous admirons, dit Cicéron, ce *Vulcain* d'Athenes, fait par Alcamene : il est debout & vêtu, il paroit boiteux, mais sans aucune difformité.

Les Egyptiens peignoient *Vulcain* marmouzet. Cambise au rapport d'Hérodote étant entré dans le temple de *Vulcain* à Memphis, se moqua de sa figure, & fit des éclats de rire. Il ressembloit, dit-il, à ces dieux que les Phéniciens appelloient *Pataïques*, & qu'ils peignent sur la proue de leurs navires. Ceux qui n'en ont point vu, entendront ma comparaison ; si je leur dis que ces dieux sont faits comme des pigmées.

Le temple de *Vulcain* à Memphis, devoit être de la derniere magnificence, à en juger par le récit d'Hérodote.

Les rois d'Egypte se firent gloire d'embellir, à l'envi les uns des autres, cet édifice commencé par Ménès, le premier des rois connus en Egypte.

Vulcain eut plusieurs temples à Rome, mais le plus ancien, bâti par Romulus, étoit hors de la ville ; les augures ayant jugé que le dieu du feu ne devoit pas être dans Rome. Tatius fit pourtant bâtir un temple à ce dieu dans l'enceinte de la ville ; c'étoit dans ce dernier temple que se tenoient assez souvent les assemblées du peuple, où l'on traitoit les affaires les plus graves de la république. Les Romains ne croyoient pas pouvoir invoquer rien de plus sacré pour assurer les décisions & les traités qui s'y faisoient, que le feu vengeur, dont ce dieu étoit le symbole.

On avoit coutume dans ses sacrifices, de faire consumer par le feu toute la victime, ne réservant rien pour le festin sacré ; en sorte que c'étoient de véritables holocaustes. Ainsi le vieux Tarquin, après la défaite des Sabins, fit brûler en l'honneur de ce Dieu, leurs armes & leurs dépouilles.

Les chiens étoient destinés à la garde de ses temples ; & le lion qui dans ses rugissemens, semble jeter du feu par la gueule, lui étoit consacré. On avoit aussi établi des fêtes en son honneur ; dans la principale, on couroit avec des torches allumées, qu'il falloit porter sans les éteindre jusqu'au but marqué.

On regarda, comme fils de *Vulcain*, tous ceux qui se rendirent celebres dans l'art de forger les métaux ; Olénus, Albion & quelques autres; Brontéus & Erictonius ont passé dans la fable pour ses véritables enfans.

Les noms les plus ordinaires qu'on donne à ce dieu, sont *Hépheftos*, *Lemnius*, *Mulciber* ou *Mulcifer*, *Ethneus*, *Tardipes*, *Junonigena*, *Chrysor*, *Calcopedion*, *Amphigimeus*, *&c.* (*D. J.*)

VULCANALES, s. f. pl. *Myth.*, fête de Vulcain, qui se célébroit au mois d'août; & comme Vulcain est le dieu du feu, ou le feu même, on brûloit une portion des victimes qu'on offroit sur ses autels.

VULCANI insula, *Géogr. anc.*, isle voisine de la Sicile, selon Ptolomée, *liv. III*, *c. iv*, & Tite-Live, *liv. XXI*, *c. xlix*. C'est l'isle d'Hiera, située entre la Sicile & l'isle de Lipara. Elle étoit consacrée à Vulcain ; Strabon l'appelle *le temple de Vulcain* ; & Virgile *la maison & la terre de Vulcain*. Il faut transcrire ici sa description, c'est un chef-d'œuvre que notre langue ne peut imiter.

Insula Sicanium juxtà latus Æoliamque
Erigitur Liparen, fumantibus ardua saxis:
Quam subter specus, & cyclopum exesa caminis
Antra Ætnæa tonant, validique incudibus ictus
Auditi referunt gemitum, striduntque cavernis
Strictura chalybum; & fornacibus ignis anhelat:
Volcani domus, & volcania nomine tellus,
Huc tunc ignipotens cœlo descendit ab alto. Enéide, *l. VIII. v.* 416.

« Entre la Sicile & l'isle de Lipara, » l'une des Eoliennes, s'éleve une isle » couverte de rochers, dont le sommet » vomit d'affreux tourbillons de flammes » & de fumée. Sous ces rochers tournans, » émules du mont Etna, est un antre profond, miné par les fournaises des Cyclopes, qui sans cesse y font gémir l'enclume sous leurs pesans marteaux. Là » un feu bruyant, animé par les soufflets, embrase le fer, qui rétentit & » étincelle sous les coups redoublés des » forgerons. C'est dans cette isle ardente, » demeure de Vulcain, dont elle porte » le nom, que le dieu du feu descendit » du haut des cieux. » (*D. J.*)

VULCANO *ou* VOLCANO, *l'isle de*, *Géog. mod.*, isle d'Italie, voisine, & un peu moins grande que celle de Lipari. On en tire beaucoup de soufre. Sur le haut de cette isle, du côté du nord, il y a une montagne dont le sommet est ouvert, & dont il sort presque continuellement du feu & de la fumée; c'est de cette isle que nous avons donné le nom de *volcans* à toutes les montagnes qui jettent du feu. (*D. J.*)

VULGAIRE, adj. *Gramm.*, commun, trivial, ordinaire, du petit peuple; des idées *vulgaires*; des sentimens *vulgaires*; penser comme le *vulgaire*, sur le vice, sur la vertu, sur la religion. *Vulgaire* s'oppose quelquefois à *ancien* & *savant*. On dit les langues *vulgaires*; la Vénus *vulgaire* ou publique, étoit l'opposée de la Vénus Uranie.

VULGAIRE, *substitution*, *Jurisprud.*, la *substitution vulgaire* est celle qui est faite au profit d'un second héritier au cas que le premier ne recueille pas la succession. *Voy.* SUBSTITUTION & FIDEI-COMMIS. (*A*)

VULGATE, *Théol.*, nom qu'on donne au texte latin de nos bibles, que le concile de Trente a déclaré authentique & préférable aux autres versions latines.

Voici les termes de ce concile, *sess. iv*, *cap. ij*, " le saint concile considérant que
„ l'église de Dieu ne tireroit pas un pe-
„ tit avantage si de plusieurs éditions la-
„ tines que l'on voit aujourd'hui, on sa-
„ voit qui est celle qui doit passer pour
„ authentique, ordonne & déclare qu'on
„ doit tenir pour authentique l'ancienne
„ & commune édition qui a été approu-
„ vée dans l'église par un long usage de
„ tant de siecles, qu'elle doit être recon-
„ nue pour authentique dans les leçons
„ publiques, dans les disputes, dans les
„ prédications, dans les explications théo-
„ logiques, & veut que nul ne soit si osé
„ que de la rejeter, sous quelque prétexte
„ que ce soit. „

Le concile, comme on voit, ne compare pas la *vulgate* aux originaux; il n'en étoit pas question alors; mais seulement aux autres versions latines qui couroient en ce temps-là, & dont plusieurs étoient suspectes, comme venant d'auteurs inconnus ou hérétiques. C'est donc mal-à-propos qu'on accuse l'Eglise d'avoir préféré la *vulgate* aux originaux. Salmeron qui avoit assisté au concile de Trente, & Pallavicin qui en a fait l'histoire, nous assurent que le concile n'eut point d'autre intention que de déclarer que la *vulgate* étoit la seule des versions latines qu'il approuvât & qu'il tînt pour authentique, comme ne contenant rien ni contre la foi ni contre les mœurs.

Il est certain que les chrétiens ont eu de bonne heure des versions de l'Ecriture, & qu'elles s'étoient si fort multipliées & avec tant de différences entre elles, que S. Jérôme assuroit qu'il y avoit autant de versions diverses qu'il y avoit d'exemplaires. Mais parmi ces anciennes versions, il y en eut toujours une plus autorisée & plus universellement reçue, c'est celle qui est connue dans l'antiquité sous le nom d'ancienne italique, *itala vetus*, de *commune*, de *vulgate*, & qui fut appellée *ancienne*, depuis que S. Jérôme en eût composé une nouvelle sur l'hébreu. La premiere avoit été faite sur le grec des septante; mais on n'en connoît pas l'auteur, pas même par conjecture. On lui avoit donné le premier rang parmi les éditions latines, parce qu'elle étoit la plus attachée à la lettre & la plus claire pour le sens. *Verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ*, dit S. Grégoire, *præfat. moral. in Job.* S. Augustin pensoit aussi qu'elle devoit être préférée à toutes les autres versions latines qui existoient de son temps, parce qu'elle rendoit les mots & le sens ou la lettre, & l'esprit du texte sacré avec plus d'exactitude & de justesse que toutes les autres versions. Nobilius en 1588 & le pere Morin en 1628, en donnerent de nouvelles éditions, prétendant l'avoir rétablie & recueillie dans les anciens qui l'ont citée.

S. Jérôme retoucha cette ancienne version, traduisit sur l'hébreu la plupart des livres de l'ancien Testament; mais il ne toucha point à ceux qui ne se trouvent qu'en grec, il fit quelques légeres corrections à l'ancienne version italique du pseautier, & traduisit tout le nouveau Testament à la sollicitation du pape S. Damase. C'est cette version de S. Jérôme qu'on appelle aujourd'hui la *vulgate*, & que le concile de Trente a déclarée authentique.

L'Eglise romaine ne se sert que de

cette *vulgate* de S. Jérôme, excepté quelques passages de l'ancienne qu'on a laissés dans le missel & le pseautier tel qu'on le chante, qui est presque tout entier de l'ancienne italique; ou, pour mieux dire, notre version du pseautier n'est pas même l'ancienne version latine réformée sur le grec par saint Jérôme; c'est un mélange de cette ancienne italique & des corrections de ce S. docteur.

Le concile de Trente ayant ordonné, *seß. iv*, que l'*Ecriture sainte seroit imprimée au plutôt le plus correctement qu'il seroit possible, particuliérement selon l'édition ancienne de la* vulgate, le pape Sixte V donna ses soins à procurer une édition parfaite de la *vulgate* latine, qui pût servir de modele à toutes celles que l'on feroit dans la suite pour toute l'église catholique. Il employa à cet ouvrage plusieurs savans théologiens qui y travaillerent avec beaucoup d'application. Son édition fut faite dès l'an 1589, mais elle ne parut qu'en 1590; & comme elle ne se trouva pas encore dans toute la perfection que l'on desiroit, le pape Clément VIII en fit une autre édition en 1592, qui a toujours été considérée depuis comme le modele de toutes celles qu'on a imprimées. C'est cette édition que l'église latine tient pour authentique, suivant la déclaration du concile de Trente, & selon la bulle de Clément VIII. Il ne faut pas toutefois s'imaginer que cette édition soit entiérement exempte des plus légers défauts. Le cardinal Bellarmin, qui avoit travaillé avec d'autres théologiens à la corriger, reconnoit dans sa lettre à Luc de Bruges qu'il y a encore plusieurs fautes que les correcteurs n'ont pas jugé à propos d'en ôter, pour de justes causes.

La *vulgate* du nouveau testament est celle que S. Jérôme fit sur le grec, & que le concile de Trente a aussi déclarée authentique, sans cependant défendre d'avoir recours aux originaux; car plusieurs auteurs catholiques, & en particulier le pere Bouhours, qui a employé les dernieres années de sa vie à nous donner une traduction françoise du nouveau testament, conformément à la *vulgate*, conviennent que dans le nombre des différences qui se trouvent entre le texte grec & la *vulgate*, il y en a où les expressions grecques paroissent plus claires & plus naturelles que les expressions latines, de sorte que l'on pourroit corriger la *vulgate* sur le texte grec, au cas que le saint siege l'approuvât. Cependant ces différences ne consistent en général que dans un petit nombre de mots & de syllabes, qui n'influent que rarement sur le sens, outre que dans quelques-unes de ces différences la *vulgate* est autorisée par un grand nombre d'anciens manuscrits. Ainsi quelque déchaînement que les protestans aient d'abord marqué contre la *vulgate*, on peut dire que les plus modérés & quelques-uns des plus habiles d'entr'eux, tels que Grotius, Louis de Dieu, Fagius, *&c.* ont reconnu qu'elle étoit préférable aux autres éditions latines.

En 1675, l'université d'Oxford publia une nouvelle édition du nouveau testament grec, & elle prit un soin particulier de comparer le texte grec commun avec tous les manuscrits les plus anciens qui se trouvent en France, en Angleterre, en Espagne & en Italie, & de marquer toutes les différences des uns aux autres.

Dans la préface de cet ouvrage, les éditeurs, en parlant des diverses traductions de la bible en langues vulgaires, observent qu'il n'y en a point qui puisse entrer en comparaison avec la *vulgate*; ce qu'ils justifient en comparant les passages des manuscrits grecs les plus célebres avec les mêmes passages de la *vulgate* où il se trouve quelque différence entr'elle & la commune copie grecque imprimée. En effet, il est probable que dans le temps que S. Jérôme traduisit le nouveau testament, il avoit des copies grecques plus exactes & mieux conservées que toutes celles dont on s'est servi depuis l'établissement des imprimeries, c'est-à-dire, depuis deux siecles. D'où il s'ensuit que cette *vulgate* est infiniment préférable à toutes les autres versions latines, & à juste titre déclarée authentique.

M. Simon appelle *ancienne vulgate grecque* la version des septante, avant qu'elle eût été revue & réformée par Origene. La révision d'Origene l'emporta sur cette ancienne version des septante dont on cessa de faire usage; de sorte qu'à-présent à peine en reste-t-il quelques copies. *Voy.* SEPTANTE.

VULGIENTES, *Géogr. anc.*, peuples de la gaule narbonnoise: Pline, *l. III*, *c. iv*, leur donne pour ville Apta Julia, qui est aujourd'hui la ville d'Apt.

Les *Vulgientes* faisoient partie des *Tricorii*. (*D. J.*)

VULNÉRABLE, adj. *Gramm.*, qui peut être blessé. Les poëtes ont dit qu'Achille n'étoit *vulnérable* qu'au talon. Achille est ici le symbole de tous les hommes extraordinaires. Quelque parfaits qu'ils aient été, quelque effort qu'ils aient fait pour s'élever au dessus de la condition humaine, il leur est toujours resté un endroit *vulnérable* & mortel; & c'est toujours un Pâris, quelque ame vile, basse & lâche qui le découvre.

VULNÉRAIRE, s. f. *Hist. nat. Bot.*, *vulneraria*, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice qui a la forme d'un tuyau renflé; il devient dans la suite une silique courte qui contient une semence arrondie. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la silique est renfermée dans une vessie membraneuse qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

La *vulnéraire* sauvage, *vulneraria rustica*, *I. R. H.* 591, est des quatre especes de Tournefort la seule qu'on doit ici décrire.

Sa racine est simple, longue, droite, noirâtre, & d'un goût légumineux; elle pousse des tiges à la hauteur d'environ un pié, grêles, rondes, un peu rougeâtres & couchées par terre; ses feuilles sont rangées par poires sur une côte, terminée par une seule feuille; elles sont semblables à celles du galenga, mais un peu plus moëlleuses, velues en dessous & tirant sur le blanc, d'un verd jaunâtre en dessus, d'un goût douçâtre accompagné de quelque âcreté; celles qui soutiennent les fleurs aux sommités des rameaux sont oblongues & plus larges que les autres.

Les fleurs naissent aux sommets des branches disposées en bouquets, légumineuses, jaunes, soutenues chacune par un calice fait en tuyau renflé, lanugineux, argentin & sans odeur; lorsque la fleur est passée, ce calice s'enfle davantage, & devient une vessie qui renferme une capsule membraneuse remplie pour l'ordinaire d'une ou de deux petites semences jaunâtres.

Cette plante croît aux lieux montagneux, secs, sablonneux, sur des côteaux exposés au soleil, en terrein maigre, & sur les bords des champs. On la cultive quelquefois dans les jardins, à cause de la fleur qui donne des variétés & qui paroit en juin. Sa graine mûrit au mois d'août. (*D. J.*)

VULNERAIRE, *plante*, *Médec.* Les médecins appellent *plantes vulnéraires* celles qui guérissent les plaies & les ulceres tant internes qu'externes. Or les plaies sont quelquefois accompagnées d'hémorragies, ou bien elles dégénerent en ulceres lorsqu'elles sont vieilles; ou même il survient des inflammations autour des plaies; enfin il se fait encore un amas d'humeurs qui venant à s'épaissir dans les vaisseaux forment des obstructions. Toutes ces circonstances sont fort contraires à la guérison des plaies. C'est pourquoi selon que ces plantes peuvent remédier à ces différens obstacles, on les divise en plusieurs classes, & sur-tout en trois principales.

La premiere classe contient les *plantes vulnéraires* astringentes, lesquelles en fronçant l'extrêmité des vaisseaux ou épaississant le sang, arrêtent les hémorragies, & procurent une prompte réunion des parties. La seconde classe contient les *plantes vulnéraires* détersives qui dissolvent la mucosité âcre attachée aux bords des plaies; & la troisieme classe renferme les *plantes vulnéraires* résolutives, qui calment l'inflammation des plaies & résolvent les tumeurs en adoucissant l'acrimonie des humeurs, & en relâchant les fibres qui sont en crispation. (*D. J.*)

L'*Abaremo-Tenu*, espece d'acacia, obtient une place distinguée parmi les *vulnéraires* astringens & dessicatifs. On l'emploie en poudre pour sécher les ulceres invétérés, & en décoction en forme de bain, pour affermir les chairs, & rendre le ton aux parties relâchées. Cet arbre est de médiocre grandeur, assez commun sur les montagnes d'Amérique, entre les Tropiques. Ses feuilles sont larges, d'un verd triste & terne, ailées deux fois; chaque aile composée de deux folioles sans impaires. Ses gousses sont roulées en spirale.

VULNÉRAIRES DE SUISSE, *Mat. médic.*, *V.* FALTRANCK.

VULPINALES, s. f. pl. *Antiq. rom.*, les *vulpinales* étoient chez les Romains une fête publique où l'on brûloit des renards; cette fête se célébroit le 19 avril.

On a imprimé dans les *Mémoires de littérature & d'histoire*, sur cette fête une dissertation que l'on peut consulter. (*D. J.*)

VULSI, *Géog. mod.*, petite ville de la Turquie européenne dans la Morée, vers le nord de la Tfaconie, sur le bord de l'Erasino, à quelques lieues au midi oriental du lac *Vulsi*. (*D. J.*)

VULSI, LAC, *Géog. mod.*, lac de la Turquie européenne, dans la Morée, vers le nord de la Zaconie, au pied du mont Poglisi. Ce lac se nommoit anciennement *Stymphalus Lacus*. La riviere Erasino (*Stymphalus*), prend sa source dans ce lac, & en sort. Sur le bord de cette riviere, il y a une bourgade, à laquelle le lac *Vulsi* donne son nom.

VULTUR, *Géog. anc.*, montagne d'Italie, dans la Pouille, au pays des *Peucetii*, qui est aujourd'hui la terre de Bari. Le nom moderne de cette haute montagne du royaume de Naples est *Montechio*; il y a sur son sommet deux lacs assez profonds, & des eaux minérales. Un des côteaux de cette montagne s'avançoit vers la Lucanie, & c'est ce qu'explique le passage d'Horace, *l. III*, *ode* 4, où il feint un prodige qui lui arriva sur cette montagne.

Me fabulosæ, Vulture *in Appulo*,
Altricis extrà limen Apuliæ,
Ludo fatigantumque somno,
Fronde novâ puerum palumbes
Texere. . . .

" Un jour étant sur le *Vultur*, montagne de la Pouille ma patrie, je me retirai las de jouer, & accablé de sommeil, sur un des côteaux où commence la Lucanie. Là les pigeons de Vénus, si célebres dans nos poëtes, me couvrirent d'une verte ramée. „

Lucain fait aussi mention du *Vultur* dans ces beaux vers de sa Pharsale, *l. IX*, *vers*. 183.

Et revocare parans hibernas Appulus herbas,
Igne fovet terras, *simul & Garganus*, *& arva*
Vulturis, *& calidi lucent buceta matini*.

VULTURIUS, s. m. *Mytholog.*, surnom donné à Apollon, suivant Conon, *narrat*. 35. Voici l'histoire qui y donna lieu.

Deux bergers ayant mené paître leurs troupeaux sur le mont Lyssus, près d'Ephese, apperçurent un essaim de mouches à miel qui sortoit d'une caverne fort profonde, & où il n'y avoit pas moyen d'entrer; aussi-tôt l'un d'eux imagine de se mettre dans un grand manequin, d'y attacher une corde, & de se faire descendre dans la caverne par son camarade. Quand il fut au bas il trouva le miel qu'il cherchoit, & beaucoup d'or qu'il ne cherchoit pas: il en remplit jusqu'à trois fois son manequin que l'autre tiroit à mesure. Ce trésor épuisé il cria à son camarade qu'il alloit se mettre dans le manequin, & qu'il eut à bien tenir la corde; mais un moment après il lui vint à l'esprit que l'autre berger, pour jouir tout seul de leur fortune, pourroit bien lui jouer un mauvais tour: dans cette pensée, il charge le panier de grosses pierres: en effet, l'autre berger ayant tiré le panier jusqu'en haut, croyant que son camarade est dedans, lâche la corde, & laisse retomber le panier au fond du précipice, après quoi il enfouit tranquillement son trésor, fait courir le bruit que le berger a quitté le pays, & invente des raisons qui le font croire.

Pendant ce temps-là son pauvre compagnon étoit fort en peine, nulle espérance de pouvoir sortir de la caverne: il alloit périr de faim lorsqu'étant endormi, il crut voir en songe Apollon qui lui disoit de prendre une pierre aiguë, de s'en déchiqueter le corps, & de demeurer tout étendu sans remuer, ce qu'il fit. Des vautours attirés par l'odeur du sang, fondent sur lui comme sur une proie, & font tant de leur bec & de leurs ongles, qu'ils l'élevent en l'air, & le portent dans un prochain vallon.

Ce berger ainsi sauvé comme par miracle, va d'abord porter sa plainte devant le juge; il accuse son compagnon non seulement de l'avoir volé, mais d'avoir voulu lui ôter la vie: on cherche le malfaiteur, on le prend: atteint & convaincu, il subit la peine qu'il méritoit: on l'oblige à découvrir le lieu où il avoit caché son trésor: on en consacre la moitié à Apollon & à Diane, l'autre moitié on la donne au bon berger, qui par-là devenu riche, érige un autel à Apollon sur le sommet de Lyssus, en mémoire d'un événement si extraordinaire, le Dieu fut surnommé *Vulturius*. Voilà une fable mythologique bien longue; c'est un con-

te de fée bon pour occuper un moraliste. (*D. J.*)

VULTURNUS, *Géog. anc.*, fleuve d'Italie, dans la Campanie, aujourd'hui le *Volturno.* Il donnoit son nom à la ville de *Volturnum*, située à son embouchure, & qu'on nomme encore présentement *castello di Volturno.*

Pline, *l. III*, *c. v*, dit *Volturnum oppidum cum amne.* Tite-Live parle du fleuve, *l. VIII*, *c. xj*, *l. xx*, & *l. XXII*, *c. xiv*, & il nous apprend, *l. XXV*, *c. xx*, que dans la seconde guerre punique, on bâtit à l'embouchure de ce fleuve, un fort qui devint dans la suite une ville, où l'on conduisit une colonie romaine. Varron, *de ling. lat. l. IV*, *c. v*, écrit *Volturnum*, & donne à la ville le titre de colonie: *colonia nostra Volturnum.* L'orthographe de Plutarque differe encore davantage: car il écrit *Vaturanus*, *ὀυατεράνος*, à ce que dit Ortélius. (*D. J.*)

VULVE, s. f. *Anat.* La *vulve* s'étend depuis la partie inférieure de l'os pubis, jusqu'au voisinage de l'anus; de sorte qu'entre l'extrêmité de cette fente & l'ouverture de l'anus, il n'y a pas plus d'un travers de pouce: cet espace se nomme *le périnée.* La fente en son extrêmité inférieure augmente un peu en largeur & en profondeur, & forme une cavité qu'on appelle *la fosse naviculaire.*

Quelques filles viennent au monde avec les orifices des parties naturelles tellement fermées, qu'elles ne peuvent même pisser; & dans ce cas, il faut que l'enfant périsse, à moins qu'on ne le soulage par l'opération. Roonhuysen, Scultet, Mauriceau, Deventer, la Motte, en citent des exemples. D'autres filles ont le conduit de la pudeur obstrué par une membrane plus ou moins forte, située plus ou moins avant dans ce conduit, & qui le bouche plus ou moins exactement.

Des médecins instruits de ce jeu de la nature ont désigné les filles chez lesquelles il se rencontre, par l'épithete d'*atretæ*, bouchées. Aristote en a eu connoissance. « Quelques filles, dit-il, ont la *vulve* bouchée depuis leur naissance jusqu'au temps que leurs regles commencent à paroître; pour lors le sang qui cherche à sortir, leur cause des douleurs vives, qui ne cessent qu'après qu'il s'en fraie de lui-même un passage libre, ou qu'on le lui ait procuré par le secours de l'art. Cet état, dit-il, ajoute-t-il, n'a même quelquefois cessé que par la mort de la malade, soit à cause de la violence avec laquelle ce passage s'est fait, soit par l'impossibilité qu'on a trouvée à l'ouvrir. »

Quelquefois le conduit de la pudeur paroit fermé au-dehors, & y admet à peine un stylet. Moriceau a vu deux filles, dont l'une n'étoit point perforée dans la partie extérieure de la *vulve*; & l'autre, âgée de quatre ans, n'y avoit qu'un petit trou de la grosseur du tuyau d'une plume de pigeon.

Quelquefois encore le vagin se trouve obstrué par une cohérence étroite & forte de ses parties, ou par une substance charnue profondément située dans le conduit, deux cas où l'opération est difficile & dangereuse.

Palfyn rapporte, que faisant publiquement la dissection du cadavre d'une fille de vingt-quatre ans, il trouva un ligament charnu de la largeur de deux à trois lignes, qui barroit par le milieu l'entrée du vagin; il étoit attaché d'une part au-dessous de l'orifice de l'uretre, & de l'autre à la partie inférieure qui regarde l'anus. Il y a des exemples semblables dans les observations de Morgagni. *Advers. Anat.* 1, *p.* 39.

Il est certain que de tels accidens viennent de naissance, comme Aristote & Celse l'ont observé de leur temps; il arrive encore plus souvent qu'ils se forment dans les filles & les femmes mariées, de causes externes, comme ensuite de l'ulcération que l'orifice du vagin a soufferte dans un accouchement laborieux. Il y en a divers exemples dans Roonhuysen; Amiand en cite un dans les *Transactions philosophiques*, *n°.* 422. Benivenius rapporte un cas de cette nature, occasionné par une maladie vénérienne. Becher, un autre dont la petite vérole fut la cause. On lit aussi dans Saviard, deux observations de cohérence de la *vulve*, indiscrétement procurée par des astringens trop efficaces. Je vais citer à ce sujet la seconde des observations de cet habile chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en le laissant parler lui-même.

Le premier avril 1693, une particuliere qui se disoit fille, quoiqu'elle eût toutes

tes les marques d'avoir eu des enfans, vint, dit-il, s'adresser à moi pour lui élargir l'entrée du vagin, dont l'ouverture ne pouvoit qu'à peine admettre l'extrémité d'un petit stylet. Comme je ne doutois point que cette prétendue fille ne se fut servie d'astringens pour réparer les breches de sa virginité, je la fis mettre sur le lit des accouchées, après quoi je dilatai avec ma lancette, le petit trou qui restoit à sa *vulve*, autant qu'il falloit pour que ma sonde étant introduite jusqu'au fond du vagin, à la faveur de cette premiere dilatation, je glissai un bistouri un peu courbé dans sa rainure, avec lequel j'incisai haut & bas la cohérence & les duretés que j'enlevai ensuite, en lui faisant une ouverture vaginale, capable de recevoir une tente d'un pouce & demi de circonférence; elle fut chargée d'un onguent digestif, & elle servit dans la suite du traitement, à entretenir l'ouverture jusqu'à la guérison parfaite. Si cette fille est jamais devenue grosse, son accouchement aura été très-difficile.

Licéros prétend avoir trouvé dans une femme la *vulve* double; le cas est bien extraordinaire; cependant Riolan assure qu'il a disséqué, en présence de plusieurs personnes, une espece d'hermaphrodite, qui non seulement avoit une double *vulve*, mais encore prolongée jusqu'au fond de l'utérus, & pour surcroît de singularité, l'utérus étoit partagé en deux par une cloison au milieu. (*D. J.*)

La *vulve* du cerveau est l'ouverture antérieure du troisieme ventricule, ou plutôt la fente par laquelle il communique avec l'entonnoir. *V.* ENTONNOIR.

VUNING, *Géog. mod.*, ville de la Chine, dans la province de Kiangsi, & sa premiere métropole. Elle est de 3, 6, plus occidentale que Pékin, sous les 40, 50 de latitude septentrionale. (*D. J.*)

VUTING, *Géogr. mod.*, ville de la Chine dans la province de Xantung, & sa premiere métropole. Elle est d'un degré plus orientale que Pékin, sous les 37, 44, de latitude septentrionale. (*D. J.*)

U X

UXACONA, *Géog. anc.*, ou bien *Usacona*, *Usocona*, *Usoccona*, car les manuscrits varient; c'est une ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route du retranchement à *Portus Rutupis*, entre *Uroconium* & *Pennocrucium*. Camden croit que c'est présentement le village Okenyate, dans la province de Shrewsbury, au pié de *Wreken-Hill*.

UXAMA-ARGELLÆ, *Géog. anc.*, & dans Pline tout simplement *Uxama*, ville de l'Espagne Taragonoise. Ptolomée, *liv. II*, *c. vj.* la donne aux Arévaques. *Uxama* se nomme aujourd'hui *El Borgo d'Osma*, bourg de la vieille Castille, sur le bord du Duéro. (*D. J.*)

UXANTISSENA, *Géog. anc.*, isle de la mer Britannique. L'itinéraire d'Antonin la met au nombre des isles qui étoient entre les Gaules & la Grande-Bretagne. Les manuscrits & les exemplaires imprimés varient beaucoup dans l'orthographe de ce nom. Les uns portent *Uxantissena*, & les autres *Uxantisina*, *Uxantisina*, *Uxantisina*, *Vixantissima*, *Usantisma*, *Usantisana*, *Exantisma*. Tous ces mots sont corrompus, & outre cela, de deux isles ils n'en font qu'une. Isaac Vossius a fort bien remarqué dans ses observations sur Pomponius Mela, *l. III*, *c. vj.* qu'il falloit lire dans l'itinéraire d'Antonin *Uxantis Sina*. Camden & M. de Valois avoient eu l'idée de cette correction. L'isle *Uxantis*, l'*Axantos* de Pline, est présentement l'isle d'*Ouessant*, & *Sina* est l'isle *des Saints*, vis-à-vis de Brest. (*D. J.*)

UXELA, *Géog. anc.*, ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux *Domnonii*. Camden pense que c'est Lestuthiell, dans le comté de Cornouailles. (*D. J.*)

UXELLODUNUM, *Géogr. anc.*, ville de la Gaule aquitanique. César. *liv. c. xxxij*, la place chez les *Cadurci*, & dit que c'étoit une ville fortifiée par la nature: quelques autres auteurs ont voulu que ce fût la capitale des *Cadurci*; mais c'est une erreur, la capitale de ces peuples étoit *Divona*, aujourd'hui *Cahors*. D'ailleurs, comme César dit qu'*Uxellodunum* étoit sous la protection de Lutérius, prince des *Cadurci*, cela ne conviendroit pas à la dignité de la capitale de tout un peuple.

Selon Papire Masson, *de fluminib. Franciæ*, *p.* 574, *Uxellodium* étoit à 7 lieues au-dessous de Cahors, dans un lieu nommé aujourd'hui *Podium Xolduni*, vulgai-

rement le *Peuch d'Usselou*, ou le *Peuch d'Usseldun*, parce que c'est un lieu élevé; & *Cadenac* ou *Capdenac* tient la place de l'ancienne *Uxellodunum*. On voit encore aujourd'hui tout près de Cadenac, la fontaine dont César fait mention, & des ruines de l'ancienne ville. (*D. J.*)

UXENTUM, *Géog. anc.*, ville d'Italie, dans la Calabre & dans les terres. Ptolomée, *l. III*, *c. j*, la donne aux Salentins. C'est, selon Léander, *Usento*, qu'on écrit aussi *Ugenti* & *Ogento*. (*D. J.*)

UXIENS, LES, *Géogr. anc.*, *Uxii*, peuples d'Asie dans l'Elymaïde. Arrien, *in Indic. c. xxxx*, qui donne une grande étendue à la Susiane, les place dans cette contrée: *Susiorum gens quædam supernè accolit, Uxii vocantur*. Un manuscrit porte, *Susiorum alia gens*, parce que les Susiens étoient partagés en diverses nations.

Le même Arrien, *de exped. Alex. c. xvij*, dit qu'Alexandre étant parti de Suze avec son armée, & ayant passé le Pasitigris, entra dans le pays des *Uxiens*; on lit la même chose dans Quinte-Curce, *l. IV*, *c. iij*. de sorte que les *Uxiens* habitoient au delà de Pasitigris, & aux confins de la Perside propre. Le Pasitigris prenoit sa source dans les montagnes des *Uxiens*, selon Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxvij*.

Gronovius, *ad Arrien*, *pag.* 355, a remarqué qu'il y avoit deux nations différentes d'*Uxiens*; l'une qui habitoit dans la plaine, & qui étoit soumise aux Perses; l'autre qui habitoit les montagnes, & qui se maintenoit en liberté. Diodore de Sicile, *l. XVII*, *c. lxvij*, entend parler de la premiere, lorsqu'il dit que le pays des *Uxiens* est très-fertile, & arrosé de quantité d'eaux; ce qui lui faisoit produire toutes sortes de fruits en abondance. Strabon, *l. XV*, *p.* 729, parle de la seconde nation, c'est-à-dire, de celle qui habitoit les montagnes, & il dit qu'on trouve plusieurs détroits de montagnes, en passant chez les *Uxiens*, près de la Perside. Le même auteur donne aux pays le nom d'*Uxia*, & ajoute que les peuples étoient de grands voleurs: caractere que leur attribue aussi Pline, *l. VI*, *c. xxvij*, qui les appelle *Oxii*. Dans Diodore de Sicile, *l. XVII, c. lxvij*, le pays des *Uxiens* est appellé *Uxiana*, l'Uxiane. (*D. J.*)

UXISAMA, *Géog. anc.*, Strabon, *l. I*, *p.* 64, dit que Pithéas nommoit ainsi la derniere des isles qu'il mettoit sur la côte du promontoire des Ostidamniens, autrement nommé *Calbium*, & qu'il la plaçoit à trois journées de navigation. Si on pouvoit certainement compter sur le rapport de Pithéas, l'isle *Uxisama* seroit la plus occidentale des Açores; cependant Strabon déclare que les Ostidamniens, le promontoire Celbium, l'isle *Uxisama* & toutes celles que Pithéas mettoit aux environs, n'avançoient point vers l'occident, qu'au contraire elles avançoient vers le septentrion, & n'appartenoient point à l'Espagne, mais à la Celtique, ou plutôt que c'étoient autant de fables que Pithéas avoit débitées.

M. Paulmier de Grentemesnil, *Exercit. ad* Strabon, *l. II*, a eu raison de sauver l'honneur de Pithéas, en disant que l'isle qu'il mettoit la derniere de toutes, à trois journées de navigation du promontoire *Celbium*, ou des Ostidamniens, pourroit être l'isle *Uxantos*, aujourd'hui l'isle d'*Ouessant*, & que Pithéas ne l'avoit pas imaginée, comme l'en accuse Strabon. Enfin, Pithéas seroit à couvert de toute critique, si on pouvoit supposer qu'il eût connu les isles Açores, comme Ortélius semble en être persuadé; ce qu'il y a de sûr, c'est que Strabon n'a jamais rendu justice à Pithéas. (*D. J.*)

UXITIPA, *Géogr. mod.*, province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Galice, au dedans du pays, du côté de la province de Xalisco, dont elle est éloignée de 26 lieues; cette province ne manque pas de fruits ni de gibier, mais l'air en est très-chaud, & la terre inégale dans ses productions.

U Z

UZEDA *ou* UCEDA, *Géogr. mod.*, ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, à 7 ou 8 lieues au nord d'Alcala; c'est le chef lieu d'un duché. *Long.* 14, 30; *lat.* 40, 51. (*D. J.*)

UZEG, f. m. *Histoire nat. Bot. exot.* arbrisseau des Indes, qui pousse un grand nombre de plantes menues à la hauteur de trois ou quatre coudées; ses racines sont fortes, dures, ligneuses & serpentantes; ses rameaux sont garnis de beaucoup d'épines longues & pointues; de la base des épines sortent ordinairement quatre feuilles de grandeur inégale, plus petites & plus tendres que celles de l'olivier,

mais assez semblables à celles du buis; ses fleurs sont nombreuses, petites, s'élargissent insensiblement, divisées comme en deux levres, & d'une forme très-agréable à la vue; elles sont jaunes en dedans, panachées de quelques taches pourpres à l'endroit d'où partent les pétales; partout ailleurs, elles offrent un mélange de couleur d'hyacinthe & de violette, mais elles leur sont bien supérieures pour l'excellence du parfum. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede un fruit noir, qui ressemble à celui de l'yeble; il est lisse par-dessus, & d'un goût amer astringent.

Prosper Alpin pense sur des conjectures fort légeres, que le suc de cet arbrisseau est le *lycium indicum* des anciens. Il est vrai, dit Vellingius, que le suc apporté en Egypte des parties voisines de l'Arabie & de l'Ethiopie, condensé dans des bouteilles, a manifestement les caracteres du *lycium indicum*, sur-tout quand il est bien préparé; mais Prosper Alpin a reconnu lui-même que le *lycium* en usage chez les Egyptiens qui le reçoivent d'Arabie, est du faux *lycium*; car il est dur, dit-il, noir en dehors comme le suc d'acacia, & quand on le rompt, on le trouve couleur d'aloës en dedans; il a une odeur foible, mais qui n'est pas désagréable; un goût douçâtre & astringent; mais point du tout amer; il est visqueux, & quand on le manie il s'attache aux doigts. Ces raisons prouvent que ce n'est point le vrai *lycium*, ajoutez-y qu'il n'a point d'amertume, & ne rend point quand on l'allume au feu une écume rougeâtre, comme plusieurs auteurs disent que faisoit le vrai *lycium*.

Les Egyptiens usent de ce suc pour toutes sortes d'ulceres, particulierement ceux de la bouche, des oreilles, des narines, de l'anus & des intestins; pour l'hémopthisie, la dyssenterie, la diarrhée, & pour tous les flux de ventre & de matrice.

Il y a dans les *Ephémér. des curieux de la nature*, *ann.* 13, *observ. I*, une méthode de préparer un *lycium indicum* avec une espece d'acacia. (*D. J.*)

UZEGE, *Géogr. mod.*, petit pays de France, dans le Bas-Languedoc. Une partie de ce canton est couverte de montagnes, mais la plaine produit abondamment de blé & de bons vins; ce pays a quelques manufactures de soie & de laine; il tire son nom d'Uzès, son chef-lieu. (*D. J.*)

UZEL, *Géogr. mod.*, petite ville de France, en Bretagne, au diocese de Saint-Brieux, dont elle est à 8 lieues, avec un bailliage & une châtellenie. Il s'y fait quelque commerce en toiles. *Long.* 14, 42; *lat.* 48, 15. (*D. J.*)

UZERCHE, *Géogr. mod.*, en latin barbare *Uzerca*; petite ville de France, dans le bas Limousin, au diocese & à 18 lieues sud-est de Limoges, & au midi de Brive sur la Vezere. Elle n'a qu'une rue bordée d'assez jolies maisons, & une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoît. *Long.* 19, 20; *lat.* 46, 24.

Grenaille (François de), né à *Uzerche* l'an 1616 entra d'abord dans l'état monastique, & le quitta bientôt après. Il fit plusieurs petits livres françois qui ne valent pas grand chose. Voici ce qu'on dit dans le Sorbériana, *pag.* 150.

Il y avoit à Paris un certain Grenaille, sieur de Chataunieres, Limousin, jeune homme de 26 ans, qui décocha tout-à-coup une prodigieuse quantité de livres, dont il nomma les uns, l'*honnête fille*, l'*honnête veuve*, l'*honnête garçon*; les autres *la bibliotheque des Dames*. Dans les *plaisirs des dames*, ce que je trouvois de louable, étoit qu'apparemment un homme de cet âge avoit demeuré dans le cabinet, & s'étoit abstenu de plusieurs débauches pour composer des livres; mais au reste les bonnes choses y étoient fort rares, & ce qu'il y en avoit de bonnes avoient été déja dites si souvent, que ce n'étoit pas grande gloire de les répéter: le stile étoit assez fade, & faisoit juger de l'auteur, qu'il n'écrivoit que pour écrire. Son livre des *plaisirs des dames* est divisé en cinq parties, du bouquet, du bal, du cours, du concert, de la collation. D'abord il traite la question, si c'est le bouquet qui orne le sein, ou si au contraire, c'est lui qui emprunte de lui toute sa grace; sur quoi il juge en faveur du dernier, estimant que des deux hémispheres de la gorge d'une dame, il sort une influence qui anime le bouquet, & le rend non seulement plus beau, mais de plus de durée.

C'est, continue Sorbiere, de ces belles pensées qu'il espere l'immortalité, ayant paré le frontispice de tous ces livres de sa taille douce, avec l'inscription orgueilleuse: *Hac evadimus immortales.* M. Guéret

ne lui pardonne pas dans sa guerre des auteurs. On veut bien laisser, dit-il, votre rélation *de la révolution du Portugal*, à la charge d'en ôter votre portrait, dont l'inscription est trop fanfaronne pour un auteur comme vous. Si vous n'y aviez marqué que le lieu de votre naissance, & que vous vous fussiez contenté d'y joindre, que vous vous êtes fait moine à Bordeaux, & que vous jetâtes le froc à Agen, on l'auroit souffert: mais vous y ajoutez que vous vous êtes rendu immortel à Paris; c'est un article qui n'a rien de la vérité des trois précédens, & sous le bon plaisir d'Apollon, il sera rayé. *(D. J.)*

UZÈS, ou *Usès*, en latin, *Ucecia*, *Ucetia*, *castrum Ucesence*, petite ville de France, dans le bas-Languedoc, à 6 lieues au nord de Nismes, à 9 au couchant d'Avignon, & à 150 de Paris. Elle a un évêché établi dès le v siecle, & qui est suffragant de Narbonne.

Cet évêché vaut environ vingt-cinq mille livres de rente, & son diocese ne comprend que 181 paroisses. La vicomté d'*Uzès* a été érigée en duché en 1565, & en pairie pour Jacques de Crussol, duc d'*Uzès* en 1572. L'ainé de cette maison, est en cette qualité le premier pair laïque du royaume; mais il n'est pas le premier duc, car le duché de Thouars fut érigé en 1563.

Uzès a eu depuis le xj siecle des seigneurs particuliers, tantôt nommés *decani*, & tantôt *vicomtes*. Cette ville avoit de grands privileges, dont elle a été dépouillée à cause de son vieil attachement au calvinisme. On a trouvé dans cette ville & aux environs quelques inscriptions antiques, que M. Lancelot a recueillies dans les mémoires de l'académie des belles-lettres, *tome VII*, *in*-4°. Le territoire produit du bled, de l'huile, des soies & de bons vins; le commerce y florissoit autrefois. *Long.* 22, 6; *lat.* 41, 4.

Je connois trois ou quatre hommes de lettres nés à *Uzès*. Charas (Moyse) qui se distinguoit dans la pharmacie, étoit natif de cette ville. Il eut le malheur étant à Madrid, d'être déferé à l'inquisition, & contraint pour sortir des prisons, d'abjurer la religion qu'il croyoit la meilleure. De retour à Paris, il fut reçu de l'académie des sciences, & mourut en 1698, à 80 ans.

Croi (Jean de), en latin *Croius*, étoit d'*Uzès*, où il mourut en 1659, pasteur des calvinistes de cette ville. Son principal objet est intitulé, *Observationes sacræ & historiæ in novum testamentum*.

Le Mercier (Jean), en latin *Mercerus*, savant protestant, & l'un des plus habiles hommes de son temps dans la connoissance des langues grecque, latine, hébraïque & chaldaïque. Il succéda à Vatable dans la chaire d'hébreu au college royal de Paris, & mourut à *Uzès* sa patrie en 1572, à 63 ans. Ses commentaires sur le vieux testament sont estimés, sur tout ceux qu'il a faits sur Job & sur les livres de Salomon. Son fils Josias le Mercier marcha sur ses traces en matiere d'érudition. Il mourut en 1526, & a eu pour gendre l'illustre Saumaise.

C'est encore à *Uzès* qu'est mort en 1724 (Jacques) Marsollier, chanoine régulier de sainte Genevieve, connu par plusieurs histoires bien écrites; entr'autres par celle de l'inquisition; par la vie du cardinal Ximenès, & par celle de Henri VII roi d'Angleterre; ce dernier ouvrage passe pour le meilleur qu'il ait fait. *(D. J.)*

UZKUNT, *Géog. mod.*, ville dans la Transoxane, entre le Turquestan & le Zagataï, sur le Sion. Nasir-Eddin & Ulug-Beg la nomment *Urkend*. *Long.* 102, 30; *lat.* 44. *(D. J.)*

UZZA, ou *ALUZZA*, *ALOZZA*, *Hist. ancien. mythol.*, nom d'une idole adorée par les Arabes idolâtres, avant que ces peuples eussent embrassé la religion de Mahomet. Ce faux prophete, après s'être rendu maître de la Meque, fit détruire l'idole *Uzza* qui n'étoit qu'un tronc d'arbre taillé, & fit égorger ses prêtresses.

W, f. m. *Gramm.* Cette lettre n'eſt pas proprement de l'alphabet françois. C'eſt la néceſſité de conformer notre écriture à celle des étrangers, qui en a donné l'uſage. Si l'on eut conſulté l'oreille & la prononciation, on l'auroit rendue par *ou.*

WACHTENDONCK, *Géogr. mod.*, petite ville des Pays-Bas, dans la province de Gueldres, à deux lieues au midi de la ville de Gueldres; elle eſt environnée de marais, qui font toute ſa force. Quelques hiſtoriens rapportent que c'eſt devant cette place qu'on s'eſt ſervi de bombes pour la premiere fois en 1588. Un incendie brûla la meilleure partie de cette ville en 1708, & conſuma ſa cathédrale. *Long.* 23, 50; *lat.* 51, 22. (*D. J.*)

WACKASA, *Géog. mod.*, autrement *Sinkusju*, une des ſept provinces de l'empire du Japon, dans le Foxu-Rokkudo, c'eſt-à-dire, la contrée du nord; cette province a une journée & demie de longueur. Elle eſt bornée au nord par la mer qui lui fournit abondamment du poiſſon, des tortues, des coquillages. Elle a quelques mines de fer, & ſe diviſe en trois diſtricts. (*D. J.*)

WADAS *ou* OUADAS, ſ. m. *Hiſt. mod.*, peuple ſauvage qui habite l'iſle de Ceylan, & qui deſcend des anciens poſſeſſeurs du pays, avant qu'il fût conquis par les habitans du continent; ils ne reconnoiſſent point de maitre, vivent de la chaſſe, n'habitent que les forêts & le bord des rivieres; ils ſont noirs. Quelques-uns cependant d'entr'eux paient tribut aux rois.

WADD, ſ. m. *Hiſt. anc.*, nom d'une divinité adorée par quelques tribus d'Arabes idolâtres; elle avoit la figure d'un homme, & étoit le ſymbole du ciel.

WAES (ISLE), *Géog. mod.*, iſle de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Orcades, à cinq milles oueſt de l'iſle Fara; elle eſt de 4 milles & demie de long, & de 3 milles dans ſa plus grande largeur. Un petit iſthme la diviſe en deux parts. Elle a un bon port, & une égliſe paroiſſiale. (*D. J.*)

WAES (PAYS DE), *Géog. mod.*, contrée des Pays-Bas, dans la partie orientale de la Flandre autrichienne, depuis Gand juſqu'à Yſendick, ſur la gauche de l'Eſcaut. Elle abonde en bled, en lin & en chevaux. Ce pays eſt gouverné ſuivant ſes coutumes, par une cour de juſtice qui a un grand-bailli & des échevins, & chaque bourg a ſes officiers particuliers. Toute la contrée comprend 18 bourgs ou villages, ſous la juriſdiction eccléſiaſtique de l'évêque de Gand. (*D. J.*)

WAETERLAND *ou* WATERLAND, *Géog. mod.* On nomme ainſi cette partie de la Nord-Hollande, qui eſt vis-à-vis d'Amſterdam, de l'autre côté de l'Ye, qui eſt baignée par le Zuider-zée, & où ſont les villes d'Edam, de Monickendam & de Purmerendt. Le mot *Waeterland* ſignifie pays d'eau; auſſi ce pays en eſt inondé, & ſouffre ſouvent des dommages conſidérables par l'impétuoſité de la mer, qui perce quelquefois ſes digues, comme cela arriva en 1686 & 1717, le 24 décembre. On trouva alors par une ſupputation générale, imprimée à Amſterdam, qu'il y eut 11 mille 797 habitans noyés, outre des beſtiaux preſque ſans nombre, des maiſons, & des terres. (*D. J.*)

WAGA, ſ. m. *Hiſt. nat. Bot. exot.*, arbre indien à ſilique, & toujours verd; il s'attache aux autres arbres, & grimpe deſſus; ſa fleur eſt tétrapétale, en étoile; ſes ſiliques ſont longues de 3 pouces, larges de 2, minces, plates, rougeâtres, lorſqu'elles ſont ſeches; mais leur écorce intérieure eſt blanche comme la neige. Ses amandes ſont unies, ſtyptiques, ameres, rondes, applaties, couchées tranſverſalement relativement à la gouſſe, & d'un verd brun. Cet arbre croît dans les bois touffus de Malabar. (*D. J.*)

WAGE *ou* CHARIOT, ſ. m. *Comm.*, poids dont on ſe ſert à Amiens, qui peſe 165 livres de cette ville, revenant à 145 liv. 3 onces de Paris, de Strasbourg, de Beſançon & d'Amſterdam; les poids de ces quatre villes étant égaux. *Dict. de Comm.*

WAGENINGEN *ou* WAGUENINGUEN, *Géog. mod.*, petite ville des Pays-Bas, dans la Gueldre, au quartier d'Arnheim, aux confins de la ſeigneurie d'Utrecht, ſur la rive droite du Rhin, à deux lieues de Nimegue, & à pareille diſtance d'Arnheim, mais dans un terroir fort

ingrat. Cette petite place fut fermée de murailles & érigée en ville en 1230 par Othon, comte de Gueldres. *Long.* 23, 22; *lat.* 51, 57. (*D. J.*)

WAGRIE (LA), *Géog. mod.*, en latin *Wagria*, en allemand *Wageren*; contrée d'Allemagne, dans le duché de Holstein. Elle est bornée au nord & au levant, par la mer Baltique; au midi, par la Trave; & au couchant, partie par le Holstein propre, partie par la Stormarie; c'est l'ancienne demeure des Vandales & des Vénedes. La quantité des rivieres & des ruisseaux qui y coulent, rendent le pays très-fertile. On lui donne 8 milles germaniques de longueur, depuis la mer Baltique jusqu'à la Trave, sur 5, 6 ou 7 milles de largeur, d'orient en occident. (*D. J.*)

WAGRII, *Géog.*, les Wagriens, peuples de la Germanie, connus seulement dans le moyen âge. La plupart des auteurs, dit M. Spenes, *not. germ. med. ch. iv*, cherchent les *Wagrii* au-delà de la Trave, dans le pays où le nom de *Wagrie* s'est conservé jusqu'à-présent, & il y a quelque apparence que c'est où on doit les trouver; mais il est incertain s'ils ont reçu leur nom du pays, ou s'ils lui ont donné le leur. Peut-être ne seroit-on pas mal fondé à chercher les anciens *Wagrii* au-delà de l'Oder, vers la riviere *Warta*, dont le nom pourroit bien être l'origine de celui de *Wagrii*, comme il l'a été de ceux des *Varini* ou *Varni*, & de ceux des *Warnavi* ou *Warrabi*. Du reste, les *Wagrii* étoient une nation d'entre les Slaves: ils occupoient les terres qui sont au nord de la Trave, & ils en furent chassés par les Teutons. (*D. J.*)

WAHAL *ou* WAHL, *ou* WAEL, *Géog. mod.* On nomme ainsi le bras du Rhin, qui se séparant au fort de Schenck, passe à Rynen, à Nimegue, à Tiel, à Wuyren, & se perd dans la Meuse, au-dessous du château de Lœwenstein, vis-à-vis de Workum.

C'est une chose bien remarquable, que cette branche du Rhin que nous appellons aujourd'hui le *Vahal*, portoit déja ce nom du temps de Servius. J'en ai la preuve dans le passage où ce savant commentateur expliquant ces mots de Virgile, *Æn. lib. VIII, v.* 727. *Rhenusque bicornis*, dit: *Per alterum quæ interluit Barbaros, ubi jam* Vahal *dicitur, & facit insulam Batavorum.* édit. de Bâle, 1613, *pag.* 1327. (*D. J.*)

WAHLESTATT, *ou* WAHLENSTATT, *Géog. mod.*, ville de la Suisse, à quelque distance du lac de même nom, & le chef-lieu d'un bailliage compté au nombre des bailliages communs, dépendans des cantons protestans, & du canton de Glaris. Cette petite ville se nomme aussi *Riva*, & est sur la grande route de la Suisse & de l'Allemagne, pour aller au pays des Grisons. Ses habitans ont leur conseil & leur chef, qu'ils nomment *schultheiss* ou *avoyer*.

Le lac de *Wahlestatt* est bordé de trois souverainetés: savoir, du canton de Glaris, du comté de Sargans, & du bailliage de Gaster. Ce lac s'étend d'orient en occident environ cinq lieues, sur une bonne demi-lieue de largeur; il est environné de montagnes & de rochers, au nord & au midi. (*D. J.*)

WAIDHOVEN, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans l'Autriche, au quartier du haut-Vienner-Wald. (*D. J.*)

WAINFLEET, *Géogr. mod.*, bourg d'Angleterre, en Lincolnshire, vers la mer. Ce bourg qui a droit de marché a donné la naissance au fameux évêque de Winchester, Guillaume de *Wainfleet*, fondateur du college de la Magdelaine à Oxford, & d'une école publique dans sa patrie. (*D. J.*)

WAIRTH, *Géog. mod.*, lac ou plutôt golfe de l'isle de Mainland, la plus grande des Orcades, & au sud-ouest de cette isle. Ce golfe abonde en truites de la grosseur d'un petit saumon. On les mange fraiches & on les sale, ou bien on les durcit à la fumée pour la provision d'hiver. (*D. J.*)

WAITZEN *ou* WATZEN, *Géog. mod.*, c'étoit une petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Novigrad, sur la gauche du Danube, à 5 milles au nord de Bude, avec un évêché. Le prince de Lorraine la prit en 1684 sur les Turcs, qui la reprirent la même année & la détruisirent. (*D. J.*)

WAKEFIELD, *Géog. mod.*, ville d'Angleterre dans l'Yorckshire, entre Yorck & Londres, à quelques milles d'Almonbury, au bord du Calder, qu'on y passe sur un pont. Elle est bien bâtie, bien peuplée, & entretient de bonnes manufactures de draps. On trouve dans ses environs quelques mines de charbon de terre, dont on tire des marcassites brillantes comme de l'argent; c'est dans le voisinage de

Wakefield que se livra une bataille mémorable entre Henri VI & Richard, duc d'Yorck qui lui disputoit la couronne. Richard y perdit la vie. (*D. J.*)

WALCHEREN *ou* WALKEREN, *Géog. mod.*, isle des Pays-Bas, dans la Zélande, dont elle est la principale, au couchant de l'isle de Zuydbeveland, à l'embouchure du Hont. Les comtes de Borzelle étoient seigneurs de cette isle dans le xij. siecle; & c'est un de ses seigneurs qui bâtit Middelbourg, capitale de l'isle, en 1132. Depuis ce temps-là, les comtes de Hollande & de Zélande ont uni à leur domaine Middelbourg & son territoire. (*D. J.*)

WALCOURT, *Géog. mod.*, ville des Pays-Bas, dans le comté de Namur, aux confins du pays de Liege, sur la riviere d'Heure, à six lieues au sud-ouest de Charleroi, & dix au sud-est de Mons. Dès l'an 910 *Walcourt* avoit été entouré de murailles. Elle fut annexée au comté de Namur en 1438 par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, & réduite en cendres en 1615 par un incendie fortuit. Son chapitre a été fondé en 1022. *Long.* 22, 5; *lat.* 50, 12. (*D. J.*)

WALDBOURG, *Géog. mod.*, comté d'Allemagne, dans la Suabe méridionale. Ce comté comprend, outre plusieurs seigneuries, les comtés de Zell, de Trauchbourg & de Friedberg; il tire son nom d'un château situé à deux milles de Ravensbourg. (*D. J.*)

WALDECK, *Géog. mod.*, comté d'Allemagne, dans la Westphalie, entre l'évêché de Paderborn, le duché de Westphalie, la seigneurie d'Itter, & le landgraviat de Hesse. *Waldeck*, bourg, est le chef-lieu, sur la riviere de Steinbach, avec un château. *Longit.* de ce bourg, 26, 24; *lat.* 51, 10.

Martinius (Matthias), célebre philologue & sage théologien Allemand du xvij. siecle, naquit l'an 1572 à Freyenhagen dans le comté de *Waldeck*, & mourut en 1630, âgé de 58 ans. Il a fait un grand nombre d'ouvrages, dont on trouvera le catalogue dans les *Mémoires* du P. Niceron, *tom. XXXVI*, *p.* 238-243; mais le seul qui soit à présent recherché, est son *Lexicon philologicum præcipuè etymologicum*, *&c. Bremæ*, 1623, *in-fol.* Francof. 1655, *in-fol.* Utrecht, 1697, *in-fol.* 2 vol. Amsterdam, 1701, *in-fol.* 2 vol. avec une préface de M. le Clerc, qui a été ajoutée de l'édition de 1697, pour faire croire que c'étoit une édition nouvelle.

Les autres ouvrages de Martinius sont purement théologiques, & l'auteur s'y montre universaliste. Il assista en 1618 au synode de Dordrecht, où il fut maltraité par Gomarus & Sibrand Lubbertus.

“ Je crois à-présent, disoit-il (en parlant du synode), ce que dit Grégoire de „ Naziance, qu'il n'avoit jamais vu aucun „ concile qui eût eu un heureux succès, „ & qui n'eût augmenté le mal au lieu de „ le diminuer: je déclare donc avec ce pere, continuoit-il, que je ne mettrai plus „ le pié dans aucun synode; celui-ci en „ particulier n'étoit qu'une comédie dans „ laquelle les politiques jouoient le principal rôle, & les états se moquoient des „ députés de tous les pays étrangers. „

Il avoit une si grande aversion pour les opinions rigides, qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire: *j'aimerois mieux être pélagien, que d'embrasser la doctrine de Beze ou de Piscator.* Enfin, on peut recueillir de toute sa conduite & de ses écrits, que c'étoit un homme sage & pacifique, qui sans s'arrêter aux questions inutiles de la théologie, se bornoit à l'essentiel du christianisme. Au reste, on a remarqué qu'à l'exemple de Caton, de Cujas & de Blondel, il travailloit couché par terre, ayant autour de lui les livres qui lui étoient nécessaires; mais la meilleure méthode est de travailler debout, ayant devant & derriere soi, avec un espace convenable, un grand pupitre continue, pour y placer tous les livres dont on a besoin. (*D. J.*)

WALDEN, *Géog. mod.*, ville d'Angleterre, dans la province d'Essex, sur la route de Harwich à Londres, un peu plus bas que Barclow. Cette petite ville s'appelle aussi *Safron-Walden*, parce qu'on recueille du safran dans son territoire. Le safran y vient deux ou trois fois de suite en telle abondance, qu'un acre de terre en produit jusqu'à 80 livres, qui étant séchées en rendent 20. Après cela, la campagne rapporte de l'orge qu'on y seme, sans qu'il soit besoin de fumer la terre pendant dix-huit ans. Au bout de ce terme le safran y revient comme auparavant. (*D. J.*)

WALDENBOURG, *Géog. mod.*, ville de Saxe, sur la riviere de Mulda, fameuse par sa poterie qui se débite dans presque toute l'Allemagne. On la fait avec une terre argilleuse blanche qui se tire d'un

endroit appellé *Frondorff*; & on la travaille à *Waldenbourg*. Cette poterie acquiert par la cuisson une si grande dureté, qu'elle fait feu lorsqu'on la frappe avec le briquet. La manufacture de cette ville subsiste depuis l'an 1388.

Il y a encore deux petites villes du même nom; l'une en Franconie sur la frontiere de la Suabe; l'autre en Silésie, dans la principauté de Schweidnitz.

WALDKIRCK, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, au Brisgaw, dans une isle formée par la riviere d'Eltz, à deux lieues de Fribourg. *Long.* 25, 36; *latit.* 48, 10 (*D. J.*)

WALDSE, *Géog. mod.*, bourg d'Allemagne, dans la Suabe méridionale, au comté de Waldbourg, avec un château, & une abbaye fondée par l'empereur Frédéric II. (*D. J.*)

WALDSHUT *ou* WALDHUSS, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, une des quatre villes forestieres, à l'embouchure du Schult dans le Rhin, à deux milles de Lauffenbourg & à dix au nord-ouest de Zurich. Son nom *Waldhust* signifie *défense des bois*, & lui a été donné parce qu'elle couvre une partie de la forêt-noire. Ce n'étoit dans son origine qu'une maison de chasse des empereurs; le comte Albert de Habsbourg en fit une ville en 1249, & lui donna des priviléges. *Long.* 25, 56; *latit.* 47, 44. (*D. J.*)

WALGENSÉE, *Géog. mod.*, lac d'Allemagne, dans la partie méridionale du duché de Baviere, entre la Loysa & l'Iser. Il y a un bourg sur le bord occidental de ce lac. (*D. J.*)

WALIS, *Géog. mod.*, isle de l'Océan, l'une des Orcades, au nord de l'Ecosse. Sa longueur est d'environ cinq milles, & sa largeur de trois à quatre. (*D. J.*)

WALLEBOURG *ou* WALLENBOURG, *Géog. mod.*, petite ville de Suisse, dans le canton de Bâle, au pié du mont Jura, avec un château bâti sur un rocher. Cette place située à la gorge des montagnes, dans un vallon étroit, fait un passage important, parce que c'est la grande route de Geneve, de Berne & de Soleure à Bâle. *Long.* 25, 23; *lat.* 47, 36.

WALLINGFORD, *Géog. mod.*, bourg d'Angleterre, dans le Berckhire, sur le bord de la Tamise. Ce bourg a été anciennement une grande & belle ville, connue sous le nom de *Gallena*. Du temps des Romains, elle étoit la capitale des Attrébatiens. De même, sous l'empire des Saxons, & long-temps après sous les rois Normands, elle fut très-considérable. On y comptoit douze paroisses, & ses murailles avoient environ mille pas de tour. Un grand & magnifique château sur la Tamise, lui servoit de défense. Le temps joint à la peste qui désola *Wallingford* en 1348, a tout ruiné; cette ville est devenue un bourg, qui n'a que droit de marche & droit de députation au parlement.

Richard de *Wallingford*, ainsi nommé du lieu de sa naissance, abbé de S. Benoit, florissoit sur la fin du xiij^e^. siecle. Il étoit fils d'un maréchal; il embrassa l'état religieux, & se rendit très-habile dans l'arithmétique & l'astronomie. Il inventa la construction d'une horloge, dont tout le monde admiroit l'artifice, & laissa des écrits latins sur l'arithmétique & l'astrologie. Il mourut de la lepre à Saint Alban, dans son monastere, vers l'an 1326, au commencement du regne d'Edouard III. (*D. J.*)

WALLONS, LES, *Géogr. mod.*, on donne le nom de *Wallons* à tous les peuples des Pays-Bas, dont le langage ordinaire est un vieux françois mélangé, comme dans l'Artois, dans le Hainault, dans le Luxembourg, dans une partie de la Flandre & du Brabant. Les *Wallons* sont appellés *Walen* par les habitans des Pays-Bas qui ont conservé l'ancienne langue germanique. (*D. J.*)

WALLSHALL *ou* WARSHALL, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Stafford, sur la Tamise. (*D. J.*)

WALNEY, *Géogr. mod.*, petite isle d'Angleterre, sur la côte de la province de Lancastre. On peut conjecturer que ce nom *Walney* vient de deux mots saxons *Wallen-ey*, l'isle des Gaulois, parce que les anciens Bretons, à qui les Saxons donnoient le nom de *Wallen*, Gaulois, se maintinrent vaillamment dans cette isle & le pays voisin, environ 230 ans contre ces fiers étrangers, qui étoient venus pour les en déposséder. L'entrée de l'isle de *Walney* est défendue à l'Orient par un fort construit sur un écueil au milieu de l'eau, & qu'on nomme *Pil of-Fouldrey*. (*D. J.*)

WALON, s. m. *Hist. mod.*, espece

d'ancien langage Gaulois que parloient les Wallons ou les habitans d'une partie considérable des Pays-Bas François & Autrichiens, favoir ceux des provinces d'Artois, de Hainault, de Namur, de Luxembourg & d'une partie de la Flandre & du Brabant.

On croit que le *walon* a été le langage des anciens Gaulois & Celtes. *V.* LANGUE, *&c.*

Les Romains ayant fubjugué plufieurs provinces de la Gaule, y établirent des préteurs, des proconfuls & d'autres officiers politiques, lefquels y adminiftroient la juftice en langue latine: ce qui donna occafion aux naturels du pays de s'appliquer à la langue de leurs vainqueurs, & de mêler ainfi avec leur propre langue un grand nombre de mots & de phrafes latines; de forte que de ce mélange de gaulois & de latin, il fe forma un langage nouveau que l'on appella *roman*, par oppofition au vieux gaulois qu'on parloit dans fa pureté primitive, & qu'on appelloit *walon.* Cette diftinction s'eft tranfmife jufqu'à nous; car les habitans de certaines provinces des Pays-Bas difent qu'en France on parle roman, & que pour eux ils parlent *wallon*, lequel approche davantage de la naïveté des anciens Gaulois. *V.* ROMAN *&* FRANÇOIS.

WALPO *ou* WALPON, *Comté de*, *Géog. mod.*, comté de l'Efclavonie Hongroife, entre la Drave au nord, & la Save au midi, le duché de Sirmium à l'orient, & le comté de Pofléga à l'occident. Son chef-lieu eft *Walpo* ou *Walpon.* (*D. J.*)

WALPO *ou* WALPON *ou* WOLCOWAR, *Géog. mod.*, petite ville d'Efclavonie Hongroife, au delà de la Drave, fur une riviere que M. de Lisle appelle *Karafitza.* (*D. J.*)

WALSÉE, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la baffe Autriche, fur la droite du Danube. Quelques géographes croient que c'eft l'ancienne *Falciana.* (*D. J.*)

WALSINGHAM, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Norfolck, du côté du nord. Ce bourg étoit célebre par fon pélerinage, du tems du papifme; il l'eft aujourd'hui par la qualité de fon terroir qui rapporte d'excellens fafrans.

WALTENBURG, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, en Suabe, dans le Neckraw, fur l'Aich.

WALTENSBOURG, *Géogr. mod.*, communauté du pays des Grifons, dans la ligue haute ou grife, où elle a le fecond rang. Sa jurifdiction ne renferme que cinq ou fix villages, dont l'abbé de Difentis eft feigneur.

WALTHERIA, f. f. *Hift. nat. Bot.*, genre de plante ainfi nommée par Linnæus. Le calice de la fleur confifte en une feule feuille taillée en forme de calice, légérement découpée en cinq fegmens, & fubfiftant après que la fleur eft tombée. La fleur eft compofée de cinq pétales, qui font faits en cœur vers le fommet, & qui reftent déployés; les étamines font cinq filets qui croiffent enfemble en forme de cylindre; les boffettes des étamines font fimples & libres; le germe du piftil eft ovale; le ftyle eft fimple, & en quelque maniere plus long que les étamines; le ftigmate eft fendu en deux; le fruit eft une capfule qui devient ovale vers le fommet; cette capfule eft à deux battans, & ne contient qu'une feule loge, la graine eft unique, large & obtufe. *Linnæi gen. plant. pag.* 327. (*D. J.*)

WALT-KAPPEL, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le Landgraviat de Heffe, environ à huit lieues au fud de Caffel, fur le bord d'une petite riviere qui fe jette dans le Wéfer. *Long.* 27, 15; *lat.* 51, 14. (*D. J.*)

WALTMUNCHEN, *Géog. mod.*, petite ville délabrée d'Allemagne, dans le palatinat de Baviere, vers les confins de la Boheme, fur le bord de la riviere de Schwartzach. (*D. J.*)

WALWICK, *Géog. mod.*, bourg d'Angleterre, dans le comté de Northumberland, fur la Tine, à cinq lieues au deffus de Neucaftle. Le favant Gale conjecture que c'eft la *Galava* d'Antonin; & cependant il convient que la diftance de ce lieu ne convient pas aux chiffres marqués dans l'itinéraire entre *Glanoventa* & *Alone*, c'eft-à-dire, entre Gebrin & Witleycaftle: Camden croit que *Galava* eft Kellenton. (*D. J.*)

WANDSWORTH, *Géog. mod.*, village d'Angleterre, dans le comté de Surrey, à fix milles de Londres, fur le bord du Wand. Ce village ne reffemble pas aux nôtres; il eft non feulement brillant, mais célebre par fes forges de cuivre, fes teintures d'écarlate, & fes manufactures de chapeaux. (*D. J.*)

WANGEN, *Géog. mod.*, petite ville de France dans la basse-Alsace, sur la pente d'une montagne, à trois lieues au nord-ouest de Strasbourg. (*D. J.*)

WANGEN, *Géog. mod.*, ville impériale d'Allemagne, dans la Suabe, sur la riviere du haut Arg (*Ober-Arg*) à douze milles au nord de Lindaw, & à trente milles au nord-est de Constance; il s'y fait quelque commerce de toiles; cette ville est l'ancienne *Vemania* ou *Viana* de la Rhétie. *Longit.* 27, 35; *latit.* 47, 36. (*D. J.*)

WANGEN, *Géog. mod.*, petite ville de Suisse, au canton de Berne, sur le bord méridional de l Aar; elle est chef-lieu d'un bailliage, qui comprend plusieurs beaux villages. (*D. J.*)

WANNA, LA, *ou* UNNA, *Géograph. mod.*, riviere de Croatie; elle a sa source dans la montagne de Tsemernitza, & va se jeter dans la Save, entre les embouchures de la Sunja & de la Verbaska. (*D. J.*)

WANQUI, *Géog. mod.*, royaume d'Afrique, dans la Nigritie; Drapper dit qu'il a celui de Bouvé au nord, celui de Vassa au midi, & celui d'Iucassan à l'occident. (*D. J.*)

WANTAGE, *Géogr. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans le Berkshire, sur la petite riviere d'Oke; il y avoit autrefois dans ce bourg une maison royale.

C'est dans cette maison que naquit *Alfred*, l'homme le plus accompli, & le plus grand roi qui soit monté sur le trône: peut-être n'y a-t-il jamais eu sur la terre un mortel plus digne des respects de la postérité.

Il sut négocier comme combattre; & ce qui est étrange, les Anglois & les Danois qu'il vainquit, le reconnurent unanimément pour maître. Il prit Londres, la fortifia, l'embellit, y éleva des maisons de briques & de pierres de taille, équippa des flottes, empêcha les descentes des Danois, poliça sa patrie, fonda les jurés, partagea l'Angleterre en comtés, & encouragea le premier ses sujets à commercer. Il prêta des vaisseaux & de l'argent à des gens entreprenans & sages qui allerent jusqu'à Alexandrie; & delà, passant l'Isthme de Suez, trafiquerent dans la mer Persique.

Il institua des milices, établit divers conseils, mit par-tout la regle & la paix qui en est la suite. Ses loix furent douces, mais sévérement exécutées; il jeta les fondemens de l'académie d'Oxford, fit venir des livres de Rome, & étoit lui-même l'homme le plus savant de sa nation, donnant toujours à l'étude les momens qu'il ne donnoit pas aux soins de son royaume. Une sage économie le mit en état d'être libéral; il rétablit plusieurs églises, & pas un seul monastere. Aussi ne fut-il pas mis au nombre des saints; mais l'histoire, qui ne lui reproche ni défauts, ni foiblesses, le met au premier rang des héros immortels, utiles au genre humain, qui sans ces hommes extraordinaires eût toujours été semblable aux bêtes farouches. Voilà en raccourci le tableau d'Alfred & de son regne; entrons dans les détails de sa vie, qui est sans doute une belle école pour les souverains.

Alfred ou Elfred le grand (son mérite lui donne ce titre) étoit le plus jeune des fils d'Ethelwolph, roi de Wessex, & naquit en 849. Ses parens enchantés de sa douceur & de son esprit, le firent élever à la cour, contre l'usage des Saxons, qui à l'exemple des Gaulois, n'y admettoient jamais leurs enfans, qu'ils ne fussent en âge de porter les armes. Son pere le mena tout jeune à Rome, où ils demeurerent une année. Alfred de retour, se forma aux exercices qui étoient ordinaires chez les Saxons, pour accoutumer les jeunes gens à la fatigue, & les rendre en même temps plus hardis & plus courageux. Ce prince s'étant formé de cette maniere, commença sa premiere campagne à l'âge de 18 ans, sous les ordres de son frere Ethelred.

Bientôt après il eut occasion d'exercer sa valeur contre les Danois en 866 & 871, son frere étant mort d'une blessure qu'il reçut dans la derniere bataille; Alfred monta sur le trône, & se trouva de nouveau engagé dans une dangereuse guerre contre les mêmes Danois qui s'étoient rendus maîtres de la Mercie, de l'Estanglie, & du Northumberland; il les combattit jusqu'à sept fois dans une seule campagne, & enfin les obligea de lui demander la paix, d'abandonner le Wessex, & de lui donner des otages.

En 878, on vit paroitre une nouvelle armée Danoise, plus formidable que toutes les précédentes, & qui inspira tant de terreur aux West-Saxons, qu'ils n'eurent

plus le courage de se défendre. Alfred se déguisa en joueur de harpe pour connoître par lui-même l'état de l'armée Danoise. Il passa sans peine à la faveur de ce déguisement dans le camp ennemi, & s'instruisit de tout ce qu'il lui importoit de savoir. De retour, il assembla ses troupes, surprit les Danois, & remporta sur eux une victoire complette. Les conditions de paix qu'il leur imposa, furent plus avantageuses qu'ils n'avoient lieu d'espérer. Il s'engagea de donner des terres dans l'Estanglie à ceux qui voudroient se faire chrétiens, & obligea les autres de quitter l'isle, & de laisser des otages pour assurance qu'ils n'y remettroient jamais le pié.

Quelques années étoient à peine écoulées, que d'autres Danois ayant ravagé la France & la Flandre, vinrent faire une descente en Angleterre; mais les Anglois les repousserent, & le roi se trouva partout à leur tête dans le plus fort des combats. Après tant d'heureux succès, il pourvut à la sûreté des côtes, en faisant construire des vaisseaux plus longs & plus aisés à manier que ceux des ennemis, & munissant le reste du royaume d'un bon nombre de places fortes: il assiégea & prit la ville de Londres, la fortifia, & l'embellit. Enfin, pour qu'il ne lui manquât rien de la monarchie de toute l'Angleterre, les Gallois le reconnurent pour leur souverain.

Il ne se distingua pas moins dans le gouvernement civil qu'il n'avoit fait dans la guerre: il forma un excellent corps de loix, dont Jean Harding parle de la maniere suivante en vieux Anglois.

King Alvrede the Laws of Troye and Brute,
Laws Moluntynes, and Mercians congregate,
With Danish Lawes, that were well constitute,
And Grekishe also, well made, and approbate.
In Englishe tongue he dit thene all translate,
Which yet bee called te Lawes of Alvrede,
At Westminster remembred yet indede.

Ce qui revient à ceci: " Que le roi Alfred ayant recueilli un grand nombre de loix anciennes de divers peuples, les fit traduire en Anglois, & que ce sont celles qu'on nomme les *loix d'Alfred*, & dont la mémoire subsiste encore à Westminster. "

Il importe de remarquer dans ces loix d'Alfred, qu'on y ménageoit davantage la vie, qu'on n'a fait dans celles des derniers siecles, par lesquelles on statue souvent la peine de mort pour des crimes assez légers: au lieu que dans les loix saxones, les peines les plus rigoureuses étoient la perte de la main pour sacrilege. On punissoit de mort le crime de trahison, soit de haute trahison contre le roi, soit de basse trahison contre la personne d'un comte, ou d'un seigneur d'un rang inférieur. On étoit aussi coupable de mort, mais sous le bon plaisir du roi, lorsqu'on se battoit, ou qu'on prenoit les armes à la cour; mais toutes ces peines pouvoient se changer en amendes. Voici les regles qu'on observoit: chaque personne, depuis le roi jusqu'à un esclave, & chaque membre du corps étoient taxés à un certain prix. Lors donc qu'on avoit tué quelqu'un, ou qu'on lui avoit fait quelque injure, on étoit obligé de payer une amende proportionnée à l'estimation faite de la personne tuée, ou offensée: en cas de meurtre involontaire, l'amende se nommoit *Weregile*. *V*. WEREGILE.

Par rapport aux autres fautes moins considérables, quand on ne payoit point la taxe fixée, on observoit la loi du talion, *œil pour œil*, *dent pour dent*; quelquefois aussi la peine étoit la prison: mais la plus ordinaire, ou plutôt la seule en usage par rapport aux paysans, étoit le fouet. Par une autre loi, il étoit défendu d'acheter homme, cheval ou bœuf, sans avoir un répondant, ou garant du marché. Il paroit delà, que la condition des paysans étoit très-désavantageuse du tems d'Alfred, & qu'un homme n'étoit pas moins maître de ses esclaves, que de ses bestiaux.

Quiconque se rendoit coupable de parjure, & refusoit de remplir les engagemens contractés par un serment légitime, étoit obligé de livrer ses armes, & de remettre ses biens entre les mains d'un de ses parens, après quoi il passoit 40 jours en prison, & subissoit la peine qui lui étoit imposée par l'évêque. S'il résistoit, & refusoit de se soumettre, on confisquoit ses biens; s'il se déroboit à la justice par la fuite, il étoit déclaré déchu de la pro-

tection des loix, & excommunié: & si quelqu'un s'étoit porté pour caution de sa bonne conduite, la caution en cas de défaut, étoit punie à discrétion par l'évêque.

Celui qui débauchoit la femme d'un autre qui avoit 1200 schelings de bien, étoit contraint d'en payer au mari 120: quand le bien de l'offenseur étoit au dessous de cette somme, l'amende étoit aussi moins forte; & quand le coupable n'étoit pas riche, on vendoit ce qu'il avoit, jusqu'à concurrence pour payer. C'est encore Alfred qui établit l'obligation de donner caution de sa bonne conduite, ou de se mettre en prison, au défaut de caution.

On voit par les loix de ce prince, que les rois Saxons se regardoient comme les souverains immédiats du clergé, aussi-bien que des laïques; & que l'église n'étoit pas sur le pié d'être réputée un corps distinctif de l'état, soumis seulement à une puissance ecclésiastique étrangere, exempt de la jurisdiction, & indépendant de l'autorité du souverain, ainsi qu'Anselme, Becket & d'autres, le prétendirent dans la suite; mais que comme les ecclésiastiques étoient au nombre des sujets du roi, leurs personnes & leurs biens étoient aussi sous sa protection seule, & ils étoient responsables devant lui de la violation de ses loix. Alfred & Edouard n'imaginerent pas que ce fût troubler le moins du monde la paix de l'église, que d'observer le cours ordinaire de la justice à l'égard d'un ecclésiastique, puisque dans le premier article de leurs loix, ces princes confirment solemnellement la paix de l'église; & que dans les suivans ils font divers réglemens concernant la religion.

C'est Alfred qui introduisit la maniere de juger par les jurés, belle partie des loix d'Angleterre, & la meilleure qui ait encore été imaginée, pour que la justice soit administrée impartialement! Ce grand homme convaincu que l'esprit de tyrannie & d'oppression est naturel aux gens puissans, chercha les moyens d'en prévenir les sinistres effets. Ce fut ce qui l'engagea à statuer que les thanes ou barons du roi seroient jugés par douze de leurs pairs; les autres thanes par onze de leurs pairs, & par un thane du roi; & un homme commun par douze de ses pairs.

Tacite rapporte que parmi les anciens Germains, & par conséquent parmi les Saxons, les jugemens se faisoient par le prince, assisté de cent personnes de la ville, qui donnoient leurs suffrages, soit de vive voix, soit par le frottement de leurs armes. Cet usage cessa peu-à-peu. D'abord le nombre fut réduit de cent personnes à douze, qui conserverent cependant les mêmes droits, & qui avoient une autorité égale à celle du gouverneur & de l'évêque. Dans la suite, il arriva que ces douze personnes, qui étoient ordinairement des gens de qualité, trouvant que les affaires qui se portoient devant eux ne méritoient guere leur attention, tomberent dans la négligence; enfin à la longue cette coutume s'abolit. Alfred y substitua l'usage qui subsiste encore en Angleterre: c'est que douze personnes libres du voisinage, après avoir prêté serment, & ouï les témoins, prononcent si l'accusé est coupable ou non. Il semble qu'Alfred ait étendu cette sorte de procédure, qui n'avoit lieu que dans les causes criminelles, aux matieres civiles.

Il partagea le royaume en *shires* ou comtés; les comtés contenant diverses centaines de familles, en centaines, appellées *hundreds*, & chaque centaine en dixaines.

Les causes qui ne pouvoient se décider devant le tribunal des centaines, étoient portées à un tribunal supérieur, composé ordinairement de trois cents, dont le chef se nommoit *tribingerfas*. Cette division cessa, pour la plus grande partie, après la conquête des Normands: on en voit pourtant encore des traces dans les *Ridingds* de la province d'Yorck, dans les *Lathes* ou canons de celle de Kent, & dans les trois districts du comté de Lincoln, Lindsez, Resteven & Holland. Ces divisions furent faites, pour que chaque particulier fût plus directement sous l'inspection du gouvernement, & pour qu'on pût avec plus de certitude, rechercher, selon les loix, les fautes qu'il faisoit.

Les dixaines étoient ainsi nommées, parce que dix familles formoient un corps distinct; les dix chefs de ces familles étoient obligés de répondre de la bonne conduite les uns des autres: en général les maitres répondoient pour leurs domestiques, les maris pour leurs femmes, les peres pour leurs enfans au dessous de

15 ans ; & un pere de famille pour tous ceux qui lui appartenoient. Si quelqu'un de la dixaine menoit une vie qui fît naître quelque soupçon contre lui, on l'obligeoit à donner caution pour sa conduite; mais s'il ne pouvoit pas trouver de caution, sa dixaine le faisoit mettre en prison, de peur d'être elle-même sujette à la peine, en cas qu'il tombât dans quelque faute. Ainsi les peres répondant pour leurs familles, la dixaine pour les peres, la centaine pour les dixaines, & toute la province pour les centaines, chacun étoit exact à veiller sur ses voisins. Si quelque étranger, coupable d'un crime, s'étoit évadé, on s'informoit exactement de la maison où il avoit logé, & s'il y avoit demeuré plus de trois jours, le maître de la maison étoit condamné à l'amende; mais s'il n'avoit pas séjourné trois jours, le maître en étoit quitte en se purgeant par serment, avec deux de ses voisins, qu'il n'avoit aucune part à la faute commise.

Quand la division dont on vient de parler fut faite, & qu'on eut par-là un moyen sûr de découvrir les coupables, le roi abolit les vidames ou *vicedomini*, qui étoient comme les lieutenans des comtes, & il établit à leurs places les grands shérifs des provinces, qui ont toujours subsisté depuis, d'abord en qualité de députés ou de lieutenans du comté, & dans la suite, en qualité d'officiers de la couronne. Il établit aussi dans chaque comté, outre le shérif, des juges particuliers, dont on ignore à présent le nom & les fonctions. Spelman croit que c'étoit comme l'alderman du roi, & l'alderman du comté, lesquels, à ce que prétend M. Hearne, étoient ceux qui sont nommés dans les loix saxonnes *wites*, ou sages. C'étoient les premiers juges, ou présidens dans les shiregemots, ou cours de la province, où l'on connoissoit des causes qui n'avoient pu être terminées dans les cours des centaines. Ainsi la jurisdiction des vidames fut partagée, entre le juré & le shérif, le premier ayant dans son ressort tout ce qui regardoit la justice, & l'autre n'étant proprement que ministre,

Après avoir ainsi réglé ce qui regardoit les officiers qui devoient administrer la justice, Alfred régla la police. Ces réglemens produisirent un changement si surprenant dans le royaume, qu'au lieu qu'auparavant on n'osoit aller d'un endroit à un autre sans être armé, la sûreté devint si grande, que le roi ayant fait attacher des brasselets d'or sur un chemin de traverse, pour voir ce qui arriveroit, personne n'y toucha; les filles n'eurent rien à appréhender de la violence & de la brutalité.

Ce monarque, pour empêcher que le royaume ne pût être troublé par les ennemis du dehors, disposa la milice d'une maniere propre à résister à toute invasion, divisa cette milice en deux corps, & établit les gouverneurs d'un rang distingué dans chaque province, où ils résidoient constamment dans le lieu qui leur étoit assigné. Ces précautions jointes à une nombreuse flotte toujours prête à se mettre en mer, ou croisant sans cesse autour de l'isle, tinrent les sujets dans le repos, & les Danois étrangers dans une telle crainte, que pendant le reste de son regne, ils n'oserent plus tenter aucune descente.

Dès qu'Alfred eut ainsi pourvu à la sûreté de l'état, il fit goûter à son peuple les fruits de la paix & du commerce. On construisit par son ordre un bon nombre de vaisseaux propres à transporter des marchandises, & le roi voulut bien les prêter aux principaux négocians, afin d'animer le commerce dans les pays éloignés. On a dans la bibliotheque cottonienne la relation d'un voyage d'un Danois & d'un Anglois, fait par les ordres d'Alfred, pour découvrir un passage au nord-est.

Ce prince considérant en même tems la disette où son royaume étoit d'artisans dans les arts méchaniques & dans les métiers, il en attira un grand nombre des pays étrangers, qu'il engagea à s'établir en Angleterre; en sorte qu'on y vit aborder de toutes parts des gaulois, des francs, des bretons de l'Armorique, des germains, des frisons, des écossois, des gallois, & d'autres, qu'il encouragea de la maniere du monde la plus généreuse par ses libéralités.

L'ignorance universelle où l'Angleterre étoit plongée quand Alfred monta sur le trône, devoit son origine aux ravages des Danois. Ces barbares avoient détruit les sciences en brulant les maisons, les monasteres & les livres, & en s'emparant de tous les lieux où il y avoit des établis-

femens pour la culture des arts. Mais quoique la disette des gens de lettres en Angleterre, obligeât le roi d'en chercher dans les pays étrangers, ils ne laissoient pas d'y être aussi fort rares, du moins en deçà des Alpes; ce malheur venoit de la même cause, je veux dire des irruptions fréquentes des peuples du nord dans les parties méridionales de l'Europe, qui avoient produit par-tout des effets presque également sinistres.

Cependant le roi trouva le moyen par ses soins, ses recherches, & ses récompenses, de rassembler en Angleterre plusieurs hommes distingués dans les lettres, entre lesquels il y en eut dont la réputation subsiste encore aujourd'hui. De ce nombre étoient Jean Erigena ou Scot, irlandois, qui entendoit le grec, le chaldéen & l'arabe: Asser surnommé *Menevensis*, du monastere de St. David, où il avoit été moine, & qui écrivit l'histoire d'Alfred, que nous avons encore: Jean le Moine, habile dans la dialectique, la musique & l'arithmétique, *&c.*

Il rappella aussi dans le royaume quelques hommes de lettres originaires du pays, qui s'étoient retirés en France & ailleurs pendant le cours des diverses invasions des Danois. Le roi les employa les uns & les autres à instruire ses sujets, à diriger leurs consciences, & à polir leurs mœurs. Enfin, pour prévenir que par les malheurs des tems les lumieres du clergé d'alors ne mourussent avec ceux qui les possédoient, Alfred prit des précautions en faveur de la postérité. Il fit traduire plusieurs excellens livres de piété, montra lui-même l'exemple, institua des écoles, & obligea tous les Anglois tant soit peu aisés, de faire apprendre à lire l'anglois à leurs enfans, avant que de les appliquer à aucune profession.

Il fit plus, il fut le fondateur de l'université d'Oxford, au rapport de Spelman. Cambden rapporte qu'il y fonda trois colleges, l'un pour les humanités, l'autre pour la philosophie, & le troisieme pour la théologie. Il établit en même tems un fonds pour l'entretien de 80 écoliers, auxquels il prescrivit certains statuts.

Il avoit mis un tel ordre dans les affaires politiques & civiles, que toutes les résolutions qu'il prenoit à l'égard des affaires étrangeres & du pays passoient par deux différens conseils. Le premier étoit le conseil privé, où personne n'étoit admis qui ne fût bien avant dans l'estime & dans la faveur du roi. C'étoit là qu'on agitoit premierement les affaires qui devoient être portées au second conseil, qui étoit le grand conseil du royaume, composé d'évêques, de comtes, de vicomtes ou présidens des provinces, des juges, & de quelques-uns des principaux thanes, qu'on nomma dans la suite *barons*. Ce grand conseil du royaume, ou conseil général de la nation, s'appelloit en saxon *wittenagemot*, & on le nomme à présent *parlement*, mot françois. On a disputé avec beaucoup de chaleur sur la question, si le peuple avoit droit d'envoyer des députés à cette assemblée? Mais quoi qu'il en soit, on voit dans ces conseils l'origine du conseil secret, aussi-bien que l'antiquité du parlement.

La vie privée de ce monarque n'a pas été moins remarquable que sa vie publique; c'étoit un de ces génies heureux qui semblent nés pour tout ce qu'ils font, & qui par le bon ordre qu'ils mettent dans leurs affaires, travaillent continuellement, sans paroître occupés. Il distribua son tems en trois parties, donnant 8 heures aux affaires publiques, 8 heures au sommeil, & 8 heures à l'étude, à la récréation & au culte religieux.

Comme l'usage des montres & des clepsydres n'étoit pas encore connu en Angleterre, il mesuroit le tems avec des bougies, qui avoient 12 pouces de long, & sur lesquelles il y avoit des lignes tracées, qui les partageoient en douze portions. Il y en avoit six qu'on allumoit les unes après les autres, & qui brûloient chacune 4 heures, 3 pouces par heure, en sorte que les six duroient précisément 24 heures. Les gardiens de sa chapelle en avoient le soin, & étoient chargés de l'avertir combien il y avoit d'heures d'écoulées. Pour empêcher que le vent ne les fit brûler inégalement, on prétend qu'il inventa l'expédient de les mettre dans des lanternes de corne.

Il composa divers ouvrages en tout genre, dont vous trouverez le catalogue dans Spelman. Asserius assure qu'il n'étoit pas seulement grammairien, orateur, historien, architecte & philosophe, mais qu'il passoit encore pour le meilleur poëte saxon de son siecle.

Au milieu de son respect pour le siege de Rome, il conservoit une pleine indépendance dans l'exercice de son autorité royale. Aussi laissa-t-il pendant trois ans plusieurs évêchés vacans, sous la seule direction de l'archevêque de Cantorbery, & le pape n'osa pas s'en plaindre.

Il n'attaqua pas moins la puissance des pontifes de Rome, qui commençoient à dominer dans ces siecles de ténebres, en rétablissant le second commandement, qu'ils avoient fait ôter du décalogue, sous prétexte de suivre les décisions du second concile de Nicée.

Il n'est parlé sous son regne d'aucun envoi de légats. On ne voit point que Rome ait eu aucune part aux réglemens de l'église du royaume. Il n'est point question de bulles ou de privileges pour les nouvelles abbayes de Wincester & d'Athelney qu'Alfred fonda. Ce qu'il y a de remarquable encore, c'est qu'il accueillit, & qu'il entretint Jean Scot, quoique ce docteur fût très-mal avec le pape, pour avoir écrit quelque chose de contraire aux sentimens du siege de Rome.

Enfin, Alfred avoit toutes les vertus les plus estimables, & les qualités les plus aimables. Son courage qui se déployoit au besoin, & à proportion que les circonstances le demandoient, cédoit tranquillement à la pratique des autres vertus. Quoiqu'il eût été élevé pour les armes, & presque toujours occupé des exercices tumultueux de la guerre, la dureté ordinaire de ce genre de vie ne put altérer la douceur de son caractere; ni les plus sanglans outrages des barbares ne purent fermer son cœur à la pitié; il ne fit servir ses victoires qu'au bonheur de ses ennemis, à leur offrir d'embrasser le christianisme, ou d'abandonner le pays. Il employa son économie & ses revenus à la subsistance des ouvriers, à des pensions, à des aumônes, & à des charités aux églises des pays étrangers. Quand nous parlons de ses revenus, nous entendons ceux de son propre domaine; car, comme le remarque un historien moderne, ce n'étoit pas la coutume en ce temps-là de charger le peuple d'impôts, pour fournir au luxe des souverains.

Il mourut comblé de gloire, le 28 d'octobre de l'an 900, dans la 52e. année de son âge, après avoir régné 28 ans & 6 mois; & c'est, je pense, le souverain le plus accompli qui ait paru dans le monde. Il eut plusieurs enfans. Edouard son fils lui succéda. Ethelward, autre de ses fils, mourut en 922, âgé de 40 ans. Elstede, sa fille aînée, épousa Ethelred, roi de Mercie. Alswithe, autre fille de ce monarque, épousa un comte de Flandre. Ethelghithe, religieuse, fut abbesse du couvent de Schaftsbury, fondé par Alfred son pere. Il faut lire sa vie en latin par Asserius, & la même par Spelman, publiée en anglois à Oxford, en 1709, avec les notes de Thomas Hearne. Asserius a été réimprimé à Oxford, en 1722. (*D. J.*)

WAQUE, s. f. *Mesure*, sorte de mesure dont on se sert pour mesurer le charbon de terre dans les houillieres du Hainault. La *waque* de charbon revient à 15 sous, dont 12 sont pour le marchand, 2 sous 6 deniers pour le droit des états de Mons, & 6 deniers pour de petits droits établis sur les bâteaux, pour la construction & entretien des écluses. (*D. J.*)

WARADIN LE PETIT, *Géog. mod.*, petite ville de la haute-Hongrie, au comté de Zemplin sur la Teisse, au dessus de Tokay. (*D. J.*)

WARADIN LE GRAND, *Géog. mod.*, ville de la haute-Hongrie, capitale d'un comté de même nom, sur la riviere de Keuvres, ou Sebes-kerds, avec une citadelle & un évêché suffragant de Colocza. Les Turcs la prirent en 1692. *Long.* 39, 6; *lat.* 46, 51. (*D. J.*)

WARAGES, LES, *Hist. de Russie*, c'est le nom collectif d'hommes célebres, qui donnerent des souverains à la Russie. M. Bayer, dans une dissertation insérée dans les mémoires de Pétersbourg, soutient que les *Warages* étoient des guerriers Suédois, Norvégiens, & Danois, qui commencerent par s'engager au service des Russes, & qui exercerent quelquefois chez eux des charges civiles, & sur-tout des emplois militaires. L'auteur prouve son opinion par les noms Warages qui se trouvent dans les annales de Russie, depuis Ruric, un des trois freres Warages, qui devinrent souverains en Russie au neuvieme siecle: ces noms sont tous des noms Danois, Suédois, ou Norvégiens; mais ce qu'il y a de plus curieux dans le mémoire de M. Bayer, c'est qu'il prétend y prouver que les Baranges, ou Waranges, si célebres dans l'histoire Byzantine, ne sont autres que les Warages.

WARANGER, MER DE, *Géog.mod.*, nom qu'on donne à un golfe sur la côte septentrionale de la Laponie danoise, dans le gouvernement de Wardhus, aux confins de la Laponie. On trouve Wardhus à la droite en entrant dans ce golfe, dont l'embouchure qui est fort large, est formée par la presqu'isle de Dief-holm, & par l'isle des pêcheurs. On voit quelques isles dans la mer de Waranger, & il s'y décharge trois rivieres, savoir, celle de Neudomarki, de Paetz, & de Petzinka. (*D. J.*)

WARASDIN, *Géogr. mod.*, ville de l'Esclavonie hongroise, capitale d'un comté de même nom sur la droite de la Drave, à dix lieues au sud-ouest de Canisca, avec une forteresse. *Long.* 34, 38; *lat.* 46, 16. (*D. J.*)

WARBERG, *ou* WARBORG, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, en Westphalie, dans l'évêché de Paderborn, sur la riviere de Dymel. Elle a été impériale, & appartient aujourd'hui à l'évêque de Paderborn. (*D. J.*)

WARBERG, *Géog. mod.*, petite ville de Suede, dans la province de Halland, sur la côte de la Manche de Danemarck, entre Elfsborg & Falkenberg. Cette ville a un port & un château pour sa défense. *Long.* 33, 20, *lat.* 53, 10. (*D. J.*)

WARDE, *Géog.mod.*, ville du royaume de Danemarck, dans le Jutland, au diocese de Rypen, à six lieues au nord de cette ville, vers l'embouchure d'une riviere qui lui donne son nom, & qui se jette dans la mer par une longue & large embouchure, vis-à-vis l'isle de Fanoë. *Long.* 26, 19, *lat.* 55, 25. (*D. J.*)

WARDHUS, *Géog. mod.*, gouvernement de la Norwege, il comprend la partie septentrionale de ce royaume, depuis le golfe Ostrafior, jusqu'aux confins de la Laponie Moscovite; c'est proprement ce qu'on appelle *la Laponie Danoise*: sa côte est presque toute couverte d'isles, grandes & petites, qui forment une infinité de golfes. Quoique ce pays soit fort étendu, il n'a qu'une bourgade de son nom, & il ne produit que quelques pâturages. (*D. J.*)

WARDO, *Géog.mod.*, nom latin donné par Sidonius Apollinaris, au Gardon, riviere de France dans le bas-Languedoc; on en distingue deux branches, le Gardon d'Alais, & le Gardon d'Anduse. La premiere se jette dans l'autre qui se perd dans le Rhône vis-à-vis de l'isle de Valabregues.

WARE, *Géog.mod.*, bourg d'Angleterre, dans le comté de Hertford, au bord de la Léa, sur la route de Londres. On y voit un canal qui fournit de l'eau à une partie de cette capitale du royaume. (*D. J.*)

WAREN, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne dans la Basse-Saxe, au duché de Mecklenbourg, entre Gustrow & Stargard, dit Cluvier. C'est la *Virunum* de Ptolomée, *l. II. c. xiv*, ville du Norique, au midi du Danube. (*D. J.*)

WARENNE, s. f. *Chasse*, tire son origine du mot allemand *warther* qui signifie *garder* ou *défendre*; delà vient que les bêtes qui sont dans les *warennes*, ne peuvent être chassées que par les maitres.

WARHAM, *Géog. mod.*, ville d'Angleterre en Dorsetshire, sur la rive occidentale de la baie de Pool; cette ville battoit autrefois monnoie, & florissoit par un grand commerce; mais la mer s'est retirée insensiblement, & a détruit son port; ensuite Warham a tant souffert par les guerres & par les incendies qu'il ne lui reste plus aujourd'hui que le titre de bourg. (*D. J.*)

WARKA, *ou* VARKA, *Géog. mod.*, ville de Pologne, dans le duché de Mazovie, au territoire de Czersco, à deux lieues de la Vistule, sur la rive gauche de la Piltza. La ville est assez jolie, dans une situation agréable, & elle ne manque pas de bourgeois aisés par leurs brasseries de biere, qui est estimée dans toute la Pologne. *Long.* 39, 27; *lat.* 51, 22. (*D. J.*)

WARMIE, *ou* WARMELAND, *ou* ERMELAND, *Géogr. mod.*, en latin *Varmia*; petit pays de la Pologne dans la Prusse royale, au Palatinat de Marienbourg. Il est presque environné de la Prusse ducale & du golfe nommé le *Frisch-Haff*. Son chef-lieu est Heilsberg, où résident ordinairement les évêques de Warmie. (*D. J.*)

WARMISTER, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans Vilt-shire, près de l'endroit où le Willyborn ressort de terre. Ce bourg est riche & considérable par son grand commerce de blé. Il a été connu des Romains, selon plusieurs savans, sous le nom de *Verlucio*. (*D. J.*)

WARNE, LA, *Géogr. mod.*, petite riviere

riviere d'Angleterre, dans la province de Northumberland. Elle se jette dans l'Océan, vis-à-vis de Belford. (*D. J.*)

WARNE, LE, ou le WARNOW, *Géog. mod.*, riviere d'Allemagne dans le cercle de la Basse-Saxe, au duché de Mecklenbourg. Elle sort des confins de l'évêché de Schwerin, & se jette dans la mer Baltique, à Warnemunde. (*D. J.*)

WARNEMUNDE, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Mecklenbourg, & à l'embouchure de la Warne; car le mot *Warnemunde* signifie *bouche de la* Warne. Cette place est fortifiée. (*D. J.*)

WARNETON ou VARNETON, *Géog. mod.*, petite ville des Pays-Bas dans la Flandre. sur la Lys, à 2 lieues d'Ypres, & à 3 de Lille. Les états généraux des Provinces-Unies, conformément au traité de Barriere, entretiennent dans ce lieu une petite garnison, sous les ordres d'un major de la place. *Long.* 20, 34; *lat.* 50, 51. (*D. J.*)

WARRINGTON, *Géog. mod.*, petite ville à marché d'Angleterre, avec titre de comté, dans la province de Lancastre, sur le Mersey, à 50 milles de la ville de Lancastre, & à 182 de Londres. *Long.* 14, 38; *lat.* 53. 22. (*D. J.*)

WARTA, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne dans la Basse-Silésie, au duché de Monsterberg, sur la gauche de la Neiss. (*D. J.*)

WARTA, *Géog. mod.*, petite ville de Pologne, dans le palatinat de Siradie, sur la riviere Warta, entre Siradie & Sadeck. Elle fut réduite en cendres en 1331. par les troupes des chevaliers de l'ordre Teutonique, & ne s'est rétablie qu'à la longue. (*D. J.*)

WARTA, *la*, *Géog. mod.*, riviere de Pologne. Elle prend sa source dans le palatinat de Cracovie, traverse ceux de Siradie, de Kalich, & de Posnanie, entre ensuite sur les terres de Brandebourg, pour aller se joindre à l'Oder. (*D. J.*)

WARTENBERG, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Silésie, sur la riviere de Weida, aux confins de la Pologne. Ses fortifications sont assez bonnes; les habitans sont partie catholiques, & partie luthériens. Wartenberg fut entiérement brûlée en 1742, & elle ne s'est pas encore relevée de ce désastre. (*D. J.*)

WARTENBERG, *Géog. mod.*, ville de la Prusse royale, dans le palatinat de Marienbourg, sur la riviere d'Alla, au sud-est de Gutstat, & au midi de Freudenberg. *Long.* 38, 50; *lat.* 53, 45. (*D. J.*)

WARTHON, *conduits de*, *Anat.* Warthon, natif de Londres, s'est fait connoître par la description exacte qu'il a donnée des glandes. On lui attribue la découverte des grands conduits salivaires inférieurs qui portent son nom. *V.* SALIVAIRE.

WARWICK, *Géog. mod.*, *Verovicum*, ville d'Angleterre, capitale de la province du même nom, sur une colline, au bord de l'Avon à 68 milles au nord-ouest de Londres. Elle est grande, bien bâtie, & a un château. On croit qu'elle occupe la place de l'ancien *Præsidium* des Romains, ainsi nommé parce qu'ils y tenoient une puissante garnison. *Long.* 15, 56; *lat.* 52, 17. (*D. J.*)

WARWICK, *Géog. mod.*, bourg d'Angleterre, dans la province de Cumberland, vis-à-vis de l'endroit où l'Eden reçoit l'Irting. Cambden croit que c'en l'ancienne *Virosidum*, & l'on y voit effectivement quelques restes d'antiquités. Il ne faut pas confondre ce bourg avec la ville de Warwick, capitale de la province de son nom.

WARWICK SHIRE, *Géog. mod.*, autrement le comté de Warwick, province méditerranée d'Angleterre. Elle est bornée au nord-ouest par le comté de Stafford, au nord & au nord-est, par celui de Leicester, à l'orient par celui de Northampton, & au midi par ceux d'Oxford & de Glocester. Elle s'étend du nord au sud, de la longueur de 40 milles sur 30 milles de largeur, & elle en a 135 de tour. Ce circuit renferme six cents soixante & dix mille arpens de terre, qu'on partage en neuf quartiers, où l'on compte 158 paroisses, 15 villes ou bourgs à marché, dont il y a deux villes qui députent au parlement; savoir, Warwick, capitale, & Coventry. Cette province abonde en grains, & n'est pas stérile en hommes de lettres, comme il paroît par l'ouvrage de Frullers *Worthies in Warwickshire*. J'en vais nommer quelques-uns, suivant ma coutume.

Grevil (Foulques) lord Brook, écrivain poli en prose & en vers, naquit en 1554, & fut fait chevalier du bain en 1603, ensuite baron du royaume, mem-

bre du conseil privé du roi, & gentilhomme de la chambre du lit. Un de ses domestiques l'assassina en 1628, & se tua lui-même tout de suite. Le lord Grevil a mis au jour deux tragédies, intitulées *Alaham* & *Mustapha*. Ces deux tragédies faites sur le modele des anciens, ont été imprimées à Londres en 1633 *in-folio* avec d'autres poésies de l'auteur. Il a donné en prose l'histoire du roi Jacques pendant les 14 années de son regne, Londres 1643. *in*-4°.

Robert Grevil son parent & compatriote, succéda à ses titres, & fit du bruit par un discours sur la nature de l'épiscopat, Londres 1641, *in*-4°.

Il dit dans ce discours plein de bile, comme on en va juger, qu'il n'a pas pour objet des paroles, mais des choses, & que ce n'est ni l'extérieur, ni le nom de l'évêque qu'il craint, & qu'il attaque ; " mais si c'est là l'épiscopat qui me déplaît, dit-il, ce n'est pas l'épiscopat en général, mais l'épiscopat habillé de telle & telle maniere, ou plutôt voilé de tels & tels accompagnemens ; car le nom d'*évêque* signifie chez moi, ou un homme qui prêche, administre les sacremens, exhorte, censure, convainc, excommunie, *&c.* non seulement dans une seule assemblée qui est sa *paroisse*, mais en plusieurs assemblées, comprises sous le nom bizarre & long-tems inconnu de *diocese*: ou c'est un homme qui a joint à tout cela, non seulement le nom de *seigneur temporel*, (ombre avec laquelle je ne prétends pas me battre) mais un *très-grand* (j'ai pensé dire *illimité*) pouvoir dans le gouvernement civil ; un seigneur qui doit nécessairement avoir un magnifique équipage, & qui s'habille de longs habits qui peuvent à peine être blazonnés par un meilleur héraut qu'*Elihu*, qui ne savoit point donner de titres : ou enfin, ce qui devoit être mis au premier rang, c'est un inspecteur qui a le soin d'un seul troupeau, conjointement avec les anciens, les diacres, & le reste de l'assemblée, qui sont tous des serviteurs pour la foi, des uns des autres. Un évêque de ce dernier ordre, est un évêque d'institution primitive, donné par J. C. établi en diverses églises, même du tems des apôtres. Ceux de la premiere espece sont du second siecle, lorsque la doctrine, la discipline, & la religion commençoient à s'altérer. Ceux du second ordre se sont élevés les derniers, quoique les premiers dans l'intention de l'ennemi de l'église, dans le tems que tout le monde occupé avoit les yeux tournés du même côté, & surpris à l'aspect de la nouvelle bête qui avoit succédé au dragon. C'est là à présent notre ennemi ; composé monstrueux de divers emplois, d'emplois opposés, & les plus éminens, tant ecclésiastiques que civils, auxquels il ne paroît en aucune maniere propre, par plusieurs raisons qu'on peut tirer de l'Ecriture sainte, de l'antiquité ecclésiastique, & de la politique, *&c.* „

Holinshed (Raphaël) mort vers l'an 1580, est fameux par la *Chronique* publiée sous son nom. La premiere édition de cet ouvrage parut à Londres en 1577, *in-folio*, & la seconde en 1587 ; mais on retrancha dans cette derniere édition plusieurs choses qui avoient déplu dans la premiere.

Holyoke, ou *Holyoake* (François) qui s'appelle lui-même en latin *de sacrâ Quercu*, naquit en 1582, & mourut en 1653, âgé de 87 ans. Il est connu par son Dictionnaire, *Dictionnarium etymologicum latinum*, &c. imprimé à Londres en 1606 *in*-4°. & dont on a fait depuis dix ou douze éditions.

Overbury (Thomas) naquit vers l'an 1581, fut nommé chevalier du bain en 1608, & envoyé à la tour en 1613, où il mourut de poison dans le cours de la même année. Le comte de Sommerset & sa femme furent condamnés à mort pour avoir tramé le meurtre ; mais le roi Jacques I leur fit grace, & se contenta de les bannir de la cour. Le poëme du chevalier Overbury, intitulé la *Femme*, a été imprimé plusieurs fois pendant la vie de l'auteur.

Wagstaffe (Thomas), né en 1645, & mort en 1712, a fait un ouvrage pour prouver que le livre intitulé *Eikon Basilike*, le portrait royal, est du roi Charles I. Il est certain que personne avant lui n'a donné de si fortes présomptions, pour laisser au roi Charles I l'honneur de cet ouvrage, que Walker, Oldmixon, Burnet & autres attribuent au docteur Gauden.

Johnson (Samuel) naquit en 1649, & s'attacha à mylord Russel, qui le fit son chapelain domestique. Lorsque ce seigneur conjointement avec d'autres, tenta de faire passer le bil d'exclusion du duc

d'Yorck, Johnson pour favoriser ce projet, publia son *Julien l'apostat*, pour lequel il fut condamné à une amende de cinq cents marcs, & à demeurer en prison jusqu'au paiement: ce que la cour savoit être équivalent à une prison perpétuelle, parce qu'il n'étoit pas en état de fournir cette somme; cependant il obtint sa liberté à l'arrivée du prince d'Orange, & le parlement cassa la sentence portée contre lui. Le roi Guillaume lui fit donner en argent comptant mille livres sterlings, & lui accorda trois cents livres sterlings par an sur la poste, pour sa vie & celle de son fils. En 1692 sept assassins forcerent sa maison pendant la nuit, ayant formé le projet de le tuer à cause de son livre sur la *déposition du roi Jacques II;* mais il en fut quitte pour quelques blessures, ces gens-là s'étant laissé toucher aux supplications du malheureux Johnson, & à celles de sa femme. Ses ouvrages ont été recueillis & imprimés tous ensemble à Londres en un volume *in-folio*.

On trouvera dans ce recueil son *traité sur la grande chartre*, qui est curieux. Il tâche de prouver dans ce traité; premierement que la grande chartre est beaucoup plus ancienne que le tems du roi Jean, & par conséquent qu'on ne peut en flétrir l'origine par ce qui s'est fait sous ce prince, quand même sa confirmation auroit été extorquée par rebellion. En second lieu, qu'il s'en faut de beaucoup que les actes par lesquels elle a été confirmée sous les regnes de Jean & Henri III. aient été obtenus par la violence. Il finit en disant que l'idée qu'on doit se faire de la *grande chartre*, revient à ceci: c'est qu'elle est un abrégé des droits naturels & inhérens des Anglois; que les rois normands en donnant dans la suite une chartre, se sont engagés à ne la point violer. Mais, dit-il, nous ne tenons pas ces droits de la chartre; non, ce n'est pas ce vieux parchemin qui nous a tant coûté, qui nous a donné ces droits; ce sont ceux que la naissance donne à tout Anglois, & qu'aucun roi ne peut ni donner, ni ôter: ce sont les *franchises du pays*, comme ils sont nommés dans l'acte 25 d'Edouard III; & chaque Anglois étant né dans le pays, les acquiert en naissant.

Dugdale, (Guillaume), le plus célebre des hommes de lettres du comté de *Warwick*, naquit en 1605, & s'attacha de bonne heure au service du roi. Il se trouva avec ce prince à la bataille d'Edge-Hill, le 23 d'Octobre 1642, & fut créé héraut de Chester en 1644. Il devint roi d'armes, *norroi* en 1660, & en 1676, il eut la charge de *garter*, ou premier roi d'armes. Il mourut subitement en 1685. Voici les principaux de ses ouvrages.

1°. *Monasticum anglicanum*, Londres 1655 & 1660, en 2 vol. *in-fol.* sous son nom & sous celui de Roger Dodsworth. Le 3[e]. volume parut en 1673, *in-fol.* 2°. Les *antiquités du comté de Warwick*, Londres 1656, *in-fol.* Cet ouvrage est le chef-d'œuvre de l'auteur, & c'est un des plus méthodiques & des plus exacts qu'on ait faits en ce genre. 3°. L'*Histoire de l'église cathédrale de S. Paul*, Londres 1658, *in-fol.* & 1716, *in-fol.* seconde édition augmentée. 4°. *Histoire des chaussées & des saignées de marais*, tant en Angleterre que dans les pays étrangers, Londres 1662, *in-fol.* avec *figures.* 5°. *Origines judiciables* ou *mémoires historiques*, touchant les loix d'Angleterre, les cours de justice, *&c.* Londres 1666 & 1672, *in-fol.* 6°. Le *baronage d'Angleterre*, &c. Londres 1675, 1676 & 1677, en trois volumes *in-fol.* c'est un ouvrage plein de recherches. 7°. *Histoire abrégée des troubles d'Angleterre*, Oxford 1681, *in-fol.* 8°. Dugdale a encore publié plusieurs petits ouvrages *in-8°.* sur les armoiries & la noblesse de la grande Bretagne; mais son catalogue de toutes les convocations de cette même noblesse a paru à Londres en 1686, *in-fol.* & son *glossarium archaiologicum* parut l'année suivante, *in-fol.*

Si cet homme infatigable, dit M. Wood, avoit renoncé aux embarras du monde pour se livrer entierement à ses études, & s'il avoit plus pensé aux intérets du public qu'aux siens particuliers, le public auroit profité davantage de ses veilles, d'autant plus que ses ouvrages auroient eu plus d'exactitude, sur-tout ceux qu'il a donnés sur la fin de sa vie: cependant il ne laisse pas d'avoir prodigieusement travaillé, vu sur-tout les chagrins & les tracasseries auxquels sa fidélité pour le roi l'a exposé. Sa mémoire doit donc être respectable pour ce qu'il a fait, puisqu'il a publié des choses qui, sans lui, auroient été ensevelies à jamais dans l'oubli. (*D. J.*)

WASA, *Géog. mod.*, par les habitans

du pays *Mustarar*, ville de Suede, en Finlande, dans la Bothnie orientale, sur la côte du golfe de Bothnie, entre Carleby & Christine-Stadt. Cette ville a raison de se glorifier d'avoir donné la naissance à Gustave Vasa, roi de Suede.

WASGAW, LE, *ou* WASGOW, *Géog. mod.*, pays de France dans l'Alsace. Il s'étend depuis Weissembourg jusqu'à Saverne, & comprend une grande partie de la basse-Alsace. La capitale de ce pays est Weissembourg.

WASSA, *Géog. mod.*, royaume d'Afrique dans la Nigritie. Dapper dit qu'il s'y trouve des mines d'or, & que les habitans ne manquent de rien.

WASSELENHEIM *ou* VASSELONNE, *Géog. mod.*, bourg ou petite ville de France, en Alsace, sur le bord de la riviere de Masseik. Elle est commandée par un château qui est sur la croupe de la montagne. *Long.* 25, 14: *lat.* 48, 34. *(D. J.)*

WASSEMBOURG, *Géog. mod.*, château ruiné, en Alsace, au-dessus de Niderbrom. On y lisoit encore dans le dernier siecle sur une de ses pierres l'inscription suivante: *Deo Mercurio Attegiam Tegulitiano compositam*, *Severinus Satulinus C. F. ex voto posuit L. L. M.*

WASSERBOURG, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne, dans la Suabe, sur le bord du lac de Constance, entre Langen & Lindaw. *Long.* 27, 5; *lat.* 47, 36.

Hungerus (Wolffgang) jurisconsulte allemand du xvj siecle, naquit à Wasserbourg, & mourut en 1555. On publia à Bâle, en 1561, les notes qu'il avoit faites sur les Césars de Cuspinien, *annotationes in Cæsares Cuspiniani; auctore* Wolff. Hungero, *aquiburgensi.* Ces notes rectifient & éclaircissent plusieurs choses qui avoient été avancées faussement ou confusément dans cette histoire des empereurs, ou dans quelques autres livres. *(D. J.)*

WASSERBURG, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne, dans la Baviere, sur l'Inn, à 10 lieues à l'est de Munich, avec titre de *comté. Long.* 29. 45: *lat.* 48.

WASTENA *ou* VADSTEN, *Géog. mod.*, ville de Suede, dans l'Ostrogothie, sur le bord oriental du lac Veter, près de l'embouchure de la riviere Motala. Cette ville est la patrie de Sainte Brigitte.

WATERFALL, *Géog. mod.*, petite ville ou bourg d'Angleterre, province de Stafford, dans l'endroit où le Hans, après avoir coulé quelques milles, se précipite sous terre & disparoit entierement. Cette petite place a pris son nom de sa situation; car *Water-fall*, dans la langue du pays, signifie *chûte-d'eau.*

WATERFORD, *Géog. mod.*, ville d'Irlande, dans la province de Munster, capitale du comté de Waterford, sur la Shure, vers les frontieres de Kilkenni, à 3 milles de la mer, & à 75 au sud-est de Limerik. Elle a un siege épiscopal suffragant de Cashel, le privilege de tenir marché public, & celui d'envoyer deux députés au parlement de Dublin. Elle est grande, riche & peuplée, quoique l'air y soit mal-sain. La jonction du Barrow & de la Shure y forme un port excellent, défendu par un château. Les plus gros vaisseaux mouillent près du quai. *Long.* 10, 45; *lat.* 52, 12. *(D. J.)*

WATERFORD, *comté de*, *Géog. mod.*, comté d'Irlande, dans la province de Munster. Il est borné au nord par les comtés de Tippérari & de Kilkenni, au midi par l'Océan, au levant par Vexford, & au couchant par Cork. On le divise en six baronnies; le pays est bon & riche. Il contient, outre Waterford, capitale, quatre autres villes ou bourgs qui députent au parlement d'Irlande.

WATERVLIET, *Géog. mod.*, village des Pays-bas, dans la Flandre hollandoise, mais sur le territoire de l'empereur, au bailliage d'Isendyck. Je parle de village, parce qu'il étend au loin sa jurisdiction, & que c'est une seigneurie dont le tribunal est composé d'un bailli, d'un bourg-mestre, de six échevins, & d'un greffier qui doit être de la religion réformée. L'église est desservie par un ministre. La justice civile & criminelle s'y doit administrer de la même maniere qu'à Middelbourg en Flandre. *(D. J.)*

WATER ZOOTJE, s. f. *Cuisine*, c'est une maniere de préparer le poisson d'eau douce, fort usitée en Hollande & dans le reste des Pays-bas. Elle consiste à bien nettoyer le poisson que l'on fend par le ventre pour le vuider, & à qui on ôte ses écailles; on fait ensuite des entailles en différens endroits du poisson, après quoi on lui fait faire quelques légers bouillons dans de l'eau, dans laquelle on a mis du sel, afin d'emporter la matiere visqueuse. Alors on remet ce poisson ainsi nettoyé

dans une nouvelle eau, avec du sel & de la racine de persil, ce qui donne un bon goût au poisson, & sert à consolider la chair; quand il est suffisamment cuit, on le sert dans un plat avec l'eau dans laquelle il a bouilli; & sans autre apprêt, on le mange avec des tartines de beurre. C'est sur-tout les perches & les brochetons qui sont les poissons les plus propres à être préparés de cette maniere. C'est un ragoût simple, très-sain, & que l'on permet aux malades. Le nom hollandois signifie *cuisson à l'eau.*

WATLING-STREET, *Géog. mod.*, nom que l'on donne dans la Grande Bretagne à un grand chemin fait par les Romains, & qui séparoit la Bretagne en occidentale & orientale, depuis le nord du pays de Galles, jusqu'à l'extrêmité méridionale de Kent, & qui aboutissoit à la mer. Par le traité qui mit fin à la guerre civile des Bretons, & qui commença l'époque du regne d'Ambrosius Aurelianus, ce grand chemin bornoit les Etats de Wortigerne & d'Ambrosius. Il servoit également de borne pour séparer les royaumes d'Edmont I & d'Aulaf, roi Danois. *(D. J.)*

WATTATALI, s. m. *Hist. nat. Bot. exot.*, arbre qui croit au Malabar. Ses feuilles broyées, infusées avec du tabac verd & du riz, passent pour être bienfaisantes dans les ulceres invétérés & vermineux. On les fait bouillir dans de l'eau, & l'on en prépare un bain qu'on dit être bon contre la fievre avec frisson. On broie sa fleur & son fruit, on en fait un sachet; on met bouillir ce sachet dans du lait de femme, & l'on a un topique recommandé dans les mêmes fievres. *Ray.*

WATTEN, *Géog. mod.*, petite ville de France, dans la Flandre, en la châtellenie de Bourbourg, sur l'Aa, à 2 lieues au-dessous de Saint-Omer, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Augustin. *Long.* 19, 56; *lat.* 54, 43.

WATWEIL, *Géog. mod.*, petite ville ou plutôt bourgade de France, en Alsace, entre Sultz & Tannen; il y a dans son voisinage des eaux soufrées, propres pour dessécher & guérir les maladies de la peau.

WAVENEY, LE, *Géog. mod.*, riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans la province de Suffolck, au voisinage de Lop-Hamford, & finit par donner une partie de ses eaux au lac Luting, & l'autre partie à la riviere d'Yare. *(D. J.)*

WAVRE, *Géog. mod.*, petite ville des Pays-bas, dans le Brabant-wallon, à trois lieues & demie de Louvain, à quatre & demie de Bruxelles, à cinq de Nivelle, & à sept de Namur. Cette place qui contenoit autrefois six mille communians, & plus de deux mille maisons, a éprouvé coup-sur-coup des incendies qui l'ont réduite à un simple bourg.

WAZA, *Géog. mod.*, province de l'empire russien. Elle est bornée au nord par la province de Dwina; à l'orient, par l'Oustiong; au couchant, par l'Onéga & le Carcajol. Cette province, que la riviere de Waza traverse du midi au nord, est toute couverte de forêts.

WAZA, *la*, *Géog. mod.* M. de Lisle écrit *Vaga*, riviere de l'empire russien. Elle tire sa source d'un lac de la ville de Bélozéro, arrose les extrémités de plusieurs provinces, donne son nom à la petite ville de Waza, située vers son embouchure, & se perd dans la Dwina. *(D. J.)*

W E

WEAVER, LE, *Géog. mod.*, riviere d'Angleterre, dans Chestershire. Elle sort de l'étang de Ridley-Pool, passe à Norwich, & va se jeter dans le Mersey.

WEAUME, LA, *Géog. mod.*, petite riviere de France, en Provence. Elle a sa source dans le territoire d'Auriol, & se perd dans la mer près de Marseille. Samson croit que la Weaume est l'ancien *Ivelinus. (D. J.)*

WECHTERBACH, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Vétéravie, sur la droite de Kintz, au comté d'Isenbourg, avec un château. *(D. J.)*

WEDERO *ou* WERO, *Géog. mod.*, isle de la Manche de Danemarck, entre les isles de Samsoé & de Syro, dont elle est éloignée d'environ 3 milles. *(D. J.)*

WEDON, *Géog. mod.*, bourg d'Angleterre, dans le comté de Northampton, sur le bord de l'Avon. Ce bourg n'a rien de remarquable que son ancienneté, car il a été connu des Romains sous le nom de *Bannavenna.* Le roi Wulphere y a eu autrefois son palais, que sa fille convertit en monastere.

WEEL *ou* WEILE, *Géog. mod.*, petite ville de Danemarck, dans le Nord-Jut-

land, au diocese de Rypen, sur la côte orientale, à 4 lieues au nord de Kolding.

WEELOCK, LE, *Géog. mod.*, petite riviere d'Angleterre, dans la province de Chester. Elle tire sa source de trois ruisseaux, & se jette dans la Dane, après un cours de 12 milles. (*D. J.*)

WEEN *ou* HUENE, *Géog. mod.*, isle de Suede, dans le détroit du Sund. Après que le Danemarck eut cédé à la Suede la Scanie, les Suédois réclamerent encore Ween comme une dépendance, & les Danois la réclamoient comme appartenante à la Sélande. Ils étoient fondés sur la raison, & les Suédois sur la supériorité de leur force qui les fit triompher. Depuis ce tems, ils possedent cette isle remarquable par les ruines du fameux château d'Uranibourg, autrefois la demeure de Tycho-Brahé. Voici ce qu'en dit le comte de Plelo, dans une lettre au chevalier de la Vieuville, écrite en 1732.

" *C'est-là que ce divin génie*,
,, *Sous les auspices d'Uranie*,
,, *Avoit établi son séjour.*
,, *Là se remarquoit cette tour*
,, *Aux astres par lui consacrée*,
,, *D'où, perçant la voûte azurée*,
,, *Il tenta de voler aux dieux*
,, *Le secret de l'ordre des cieux.*

,, C'est-à-dire, pour m'exprimer plus simplement, que ce fut dans ce lieu qu'il composa son systême du monde, & où il fit bâtir le château d'Uranibourg, avec l'observatoire de Stellesbourg, dont les descriptions nous donnent une si belle idée, si l'on s'en rapporte à ce qu'elles disent.

,, L'isle de Ween étoit alors l'asyle, ou plutôt le temple de tous les arts; car outre les endroits destinés aux études astronomiques, l'on y voyoit aussi des laboratoires, des manufactures, & des atteliers de différens genres, tous si bien disposés, que sans se gêner dans aucune de leurs fonctions particulieres, ils concouroient tous au but commun de se perfectionner les uns les autres, par une étroite correspondance.

,, Il n'y avoit pas jusqu'aux Muses, graves ou badines, qui n'eussent là leur place; mais ce qui m'en auroit touché davantage, c'est que le maitre du lieu, continuellement entouré d'une foule de disciples que sa réputation lui attiroit de tous côtés, n'épargnoit rien pour leur faire trouver dans sa retraite, toutes les douceurs & toutes les commodités de la vie, en même temps qu'il leur faisoit trouver dans sa conversation, & dans ses lumieres, tous les secours qui pouvoient applanir le chemin des sciences les plus relevées; c'étoit par-tout des promenades, des jardins & des bosquets charmans.

,, *Tels on nous peint, dans nos vieux âges*,
,, *Les Socrates & les Platons*,
,, *Sous de délicieux ombrages.*
,, *Donnant leurs sublimes leçons.*

,, Il est vrai qu'à la honte du pays, ou pour mieux dire de la nation, on ne laissa pas long-temps jouir ce grand homme d'un loisir si noble & si bien employé. Il se vit bientôt dépouillé de son isle, forcé peu-à-peu à quitter tout-à-fait sa patrie, & l'on poussa la rage jusqu'à faire abattre tout ce qu'il avoit fait construire, de sorte

" *Qu'il n'en reste aucun fondement*,
,, *Et qu'à peine aujourd'hui sur l'herbe*
,, *D'une demeure si superbe*,
,, *Reconnoit-on l'emplacement;*
,, *Mais, malgré toute la furie*
,, *Qu'ont exercé contre ces lieux*
,, *L'injustice & la barbarie*,
,, *Ils resteront toujours fameux.*
,, *Toujours de leur antique gloire*
,, *Ils rappelleront la mémoire;*
,, *Et toujours à leur seul aspect*,
,, *On sera saisi de respect.*

,, C'est du moins ce qui nous arrive chaque fois que nous tournons les yeux de leur côté, & ce que l'on éprouve bien plus sensiblement encore, quand on les va voir de près, comme nous fimes, ces jours passés. Je ne sais même s'il n'y a pas quelque chose à gagner pour eux dans l'état où ils sont, & si, en général, un air un peu délabré ne sied pas mieux à des endroits célebres, que s'ils étoient dans tout leur lustre; car alors l'imagination, grande embellisseuse de son métier, travaille seule à nous les peindre, ne manque guere à leur prêter des charmes que peut-être ils n'ont jamais eus. ,, Nous rapportons ce morceau pour confirmer le détail que nous avons déja fait d'après les historiens du temps, au *mot* URANIBOURG. (*D. J.*)

WEERE, *Géog. mod.*, *ou* WERE, petite ville des Provinces-unies, dans

l'isle de Walcheren, avec un port, à une lieue au nord-ouest de Middelbourg, avec titre de marquisat. *Long.* 21, 17; *lat.* 51, 30. (*D. J.*)

WEERT, *Géogr. mod.*; petite ville des Pays-bas, dans le Brabant, au quartier de Bois-le-Duc, dans le Péeland, à 4 lieues de Ruremonde. *Long.* 23, 29; *lat.* 51, 9.

Il y a dans cette petite ville un couvent de récollets, un prieuré de chanoines Augustins, & un monastere de religieuses pénitentes, fondé par Jean de Weert, natif de cette ville, dont il prit le nom.

Cet homme d'une naissance obscure, s'éleva par sa valeur au plus haut grade militaire, & rendit son nom très-célebre. Il commença sa fortune d'une maniere fort étonnante. Il apprenoit le métier de cordonnier; son maître le battit, il s'engagea dans un régiment de troupes allemandes qui étoit à Weert. Bientôt il se fit distinguer, & après avoir passé d'une maniere brillante par tous les grades militaires, il devint vice-roi de Boheme, & commandant de Prague, où il mourut vers l'an 1665. C'est lui dont le nom, après avoir fait grand bruit dans les nouvelles publiques, retentit enfin dans nos chansons françoises. On en fit courir un grand nombre à la cour & à la ville, où il servoit de refrain.

Menage voulant prouver que nous employons également le mot *tudesque* dans le discours familier, pour dire *un allemand*, cite M. de Montplésir, qui a dit dans une de ses chansons :

Faut-il se lever si matin,
Dit le comte de Fiesque;
On ne dort non plus qu'un lutin
Avecque ce tudesque.
Maugré-bieu de la nation :
Le diable emporte Gassion;
Et Jean de Weert.

Mademoiselle l'Héritier nous apprend, dans le *Mercure galant*, *d'avril* 1702, l'origine de ces chansons. Elle dit que Jean de Weert s'étant rendu maître de plusieurs places dans la Picardie, porta la terreur jusqu'aux portes d'Amiens, par les troupes qu'il envoyoit en parti. Cette terreur se répandit jusques dans Paris; & comme le peuple grossit toujours les objets, le seul nom de Jean de Weert y inspiroit l'effroi.

Ce général ayant été fait prisonnier à la bataille de Rheinfeld, en 1638, la muse du Pont-neuf célébra ses transports de joie sur un air de trompette qui couroit alors. Elle disoit que les François avoient fait un tel nombre de prisonniers, & Jean de Weert. Comme il y avoit dans ces chansons une certaine naïveté grossiere, mais réjouissante, la cour & la ville les chanterent. Enfin, des gens d'esprit en firent d'autres délicates & fort jolies sur le même air de Jean de Weert. Ce vaillant officier, dont le nom avoit fait un bruit si éclatant, laissa en France une mémoire immortelle de sa prise, & l'on nomma le temps où elle étoit arrivée, *le temps de Jean de* Weert. (*D. J.*)

WEGA, *Astron.*, nom que l'on donne à la belle étoile de la lyre. (*M. de la Lande.*)

WEIBSTAT, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin, entre Hailbron & Heidelberg. *Long.* 26, 31; *lat.* 49, 17. (*D. J.*)

WEIDA, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Haute-Saxe, au cercle de Voigtland, sur une riviere de même nom.

WEIDA (*la*), *Géogr. mod.*, ou *la Weide*, riviere d'Allemagne, en Silésie. Elle a sa source aux confins de la Pologne, & se perd dans l'Oder, un peu au dessous de Breslaw. (*D. J.*)

WEIDEN, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, au palatinat de Neubourg, sur la riviere de Nab. Elle est le chef-lieu d'un bailliage, & passe pour être l'ancienne *Idunum. Long.* 29, 52; *latit.* 49, 41.

WEIGATS, *détroit de*, *ou* VEGATZ, *ou* VAIGATS, *ou détroit de Nassau*: *Géogr. mod.*, détroit entre les Samoyedes & la nouvelle Zemble. Il fait la communication entre les mers de Moscovie & de Tartarie.

On a cherché long temps par ce détroit un passage à la Chine & au Japon, & ce projet n'est pas encore abandonné. Le premier qui fit cette tentative, fut Hughes Willoughby, en 1553; après lui, Etienne Burrough entreprit la même recherche en 1556. Les capitaines Arthur Peety & Charles Jackman poursuivirent la même entreprise en 1580, par ordre de la reine Elisabeth : ils passerent

le *détroit de* Weigatz, & entrerent dans la mer qui est à l'est. Ils y trouverent une si grande quantité de glaces, qu'après avoir essuyé de grands dangers & des fatigues extraordinaires, ils furent contraints de revenir sur leurs pas; le mauvais temps les écarta, & l'on n'a jamais eu des nouvelles de Peety ni de son équipage.

Guillaume Barentz renouvella cette tentative par ordre du Prince Maurice en 1595; mais trouvant les mêmes difficultés que ses prédécesseurs à découvrir un passage à la Chine par le détroit de Weigatz, il se flatta de réussir par le nord de la nouvelle Zemble, fit deux voyages inutiles de ce côté-là & mourut en route.

Le capitaine Wood, navigateur Anglois, mit à la voile en 1675, porta droit au nord-est du nord-cap, & découvrit en 1676 comme un continent de glaces à 76 degrés de latitude, & environ à 60 lieues à l'est de Groenland, où il s'imagina qu'en allant plus à l'est, il pourroit trouver une mer libre; mais découvrant toujours de nouvelles glaces, il perdit toute espérance.

Il reste encore une grande incertitude sur la possibilité du passage, soit par le nord de la nouvelle Zemble, soit par le midi, c'est-à-dire, par le détroit de Weigatz. Les uns prennent pour un golfe la mer qui est à l'est de ce détroit, & les autres veulent que ce soit une mer libre qui communique à celle de la Chine. Ce dernier sentiment paroît aujourd'hui le plus vraisemblable, car la nouvelle carte de l'empire de Russie, dressée sur de nouvelles observations, nous apprend que le Weigatz communique avec la mer de Tartarie, & que les glaces de ce détroit ne se fondent point pendant l'été, à moins que quelque tempête du nord-est ne vienne les briser.

Quoi qu'il en soit, c'est ici que l'Océan gelé jusqu'au fond de ses abymes, est enchaîné lui-même, & n'a plus le pouvoir de rugir. Toute cette mer n'est qu'une étendue glacée: triste plage dépourvue d'habitans. Oh! dit le peintre des saisons, combien sont malheureux ceux qui embarrassés dans les amas de glaces, reçoivent en ces lieux le dernier regard du soleil couchant, tandis que la très-longue nuit, nuit de mort, & d'une gelée fiere & dix fois redoublée, est suspendue sur leurs têtes, & tombe avec horreur. Tel fut le destin de ce digne Anglois, le chevalier Hugh Willoughby, qui osa (car que n'ont pas osé les Anglois?) chercher avec le premier vaisseau ce passage tant de fois tenté en vain, & qui paroît fermé de la main même de la nature jalouse, par des barrieres éternelles. Dans ces cruelles régions, son vaisseau pris dans les glaces, resta tout entier immobile & attaché à l'océan glacé; lui & sa troupe demeurerent gelés comme des statues, chacun à son poste, à son emploi, le matelot au cordage, & le pilote au gouvernail.

Malgré ce désastre affreux, il sera toujours beau de chercher ce passage si desiré: jamais le désespoir ne doit être admis dans des projets si nobles, avant que l'impossibilité du succès soit démontrée. (*D. J.*)

WEIK, *Géogr. mod.*, petite ville d'Ecosse dans la province de Caithness, dont elle est capitale, sur la côte orientale de la province, où elle a un bon Havre pour faire le commerce. *Long.* 40, 50; *latit.* 58. 25.

WEIL, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne dans le duché de Wirtemberg, à 4 lieues au sud-ouest de Stutgard, sur la riviere de Wurm. Elle est libre & impériale, ses fortifications sont à l'antique. *Long.* 26. 40; *lat.* 48, 43.

Brentius ou *Brentzen* (Jean), fameux ministre luthérien, & l'un des plus fideles disciples de Luther, naquit à Weil en 1499; il devint professeur de théologie à Tubingen, se maria & fut conseiller ordinaire du duc de Wirtemberg, qui le combla de biens. Sa femme étant morte vers l'an 1550, il en épousa une autre jeune & belle, dont il eut douze enfans. Il mourut en 1570, à 72 ans: ses ouvrages ont été imprimés en 8 volumes.

Il a renchéri sur les sentimens de Luther, dans la doctrine du baptême & de l'eucharistie. D'un côté, il enseigna que le baptême n'effaçoit point toutes sortes de péchés; de l'autre, il soutint que J. C. depuis son ascension, est par-tout; c'est ce qui a fait donner le nom d'*Ubiquitaires* ou d'*Ubiquistes* à ceux qui suivent cette opinion. Brentius étoit en même temps d'un caractere modéré: delà vient que Luther se comparoit au vent qui brisoit les montagnes; mais il avoit coutu-

me de comparer Brentius, à cause de sa douceur, à ce vent paisible dont il est parlé dans le I. ou III. livre des rois, *c. xix. v.* 12.

WEILBOURG, *Géogr. mod.*, comté d'Allemagne au cercle du haut-Rhin. Il est borné au nord par le comté de Solms, au midi par celui d'Idstein, au levant par celui d'Isenbourg, & au couchant par celui de Nassau. Weilbourg est la capitale. (*D. J.*)

WEILBOURG, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne dans le cercle du haut-Rhin, capitale du comté de même nom, sur la rive gauche de la Lohn, à 8 lieues au nord-est de Nassau, & à 10 au nord de Mayence. *Long.* 26, 3; *lat.* 50, 24.

WEILE, *Géog. mod.*, petite ville de Danemarck dans le Nort-Jutland, au diocese de Rypen, sur le bord d'une grande baie, à 4 lieues au nord de Kolding. *Long.* 26, 54; *lat.* 55, 42.

WEILHEIM, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne dans la Baviere, sur la droite de l'Amber, au sud-ouest de Munich. C'est la demeure des Anciens *Benlauni. Long.* 28, 47; *lat.* 47, 45.

WEILHEM, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le duché de Wirtemberg, sur la droite de la Lauter. (*D. J.*)

WEIMAR, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe, capitale du duché du même nom, sur la riviere d'Ilm, à 7 lieues au nord-est d'Erfurd, & à 5 au nord-ouest de Jena, avec un château où réside le duc de Saxe-Weimar. *Long.* 29, 25; *latit.* 51, 6. (*D. J.*)

WEIMAR, *duché de, Géogr. mod.*, duché d'Allemagne dans la Haute-Saxe. Il est borné par le territoire d'Erfurd, la riviere de Sala, le comté de Schwartzbourg & le bailliage d'Eckarsberg. Il a 7 à 8 lieues de longueur sur 4 de largeur: il contient, outre la capitale, quelques bourgs, & divers bailliages.

WEINFELDEN, *Géogr. mod.*, bailliage de Suisse au canton de Zurich, dans le Tourgaw. Ce bailliage prend son nom de son chef-lieu, qui est un gros bourg où réside le bailli. En 1614, le canton de Zurich acheta Weinfelden, des seigneurs de Gimmingen, & l'an 1529, les habitans de ce bailliage embrasserent la religion protestante.

WEINGARTEN, *Géog. mod.*, abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoit; en Allemagne, dans la Suabe, à une lieue au nord-est de Ravensbourg, à quatre au nord du lac de Constance, & à demi-lieue au couchant d'Altdorf. Son abbé a le second rang parmi les prélats du banc de Suabe. Plusieurs princes de la maison de Baviere ont leur sépulture dans cette abbaye, qu'on dit avoir été fondée par Pepin.

WEINHEIM, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne dans le palatinat du Rhin, aux confins de l'électorat de Mayence, dans le Bergstraat, à 2 lieues à l'orient de Worms, & à trois au nord de Heidelberg. C'est cette ville que M. Corneille appelle *Vainen*. On ne peut guere commettre une plus grande faute dans un dictionnaire géographique, que d'estropier les noms. *Long.* de Weinheim, 26, 2; *lat.* 49, 33. (*D. J.*)

WEISSEMBERG, *Géog. mod.*, ville de l'empire Russien, dans l'Esthonie, au quartier appellé Wirie, assez près du golfe de Finlande, au midi de Tolsbourg, entre Revel & Narva.

WEISSEMBOURG *ou* WEISSEMBOURG en Wasgaw, *Géogr. mod.*, en latin *Sebusium*, ville de France dans l'Alsace, au pays de Wasgaw, vers les frontieres du Palatinat, sur la riviere de Lauter, à 6 lieues au sud-ouest de Philisbourg, & à 108 de Paris. Elle est chef-lieu d'un bailliage, & a été libre & impériale.

Elle s'appelle Weissembourg en Wasgaw, pour la distinguer d'une autre ville aussi nommée Weissembourg, qui est du cercle de Franconie, & qui est connue sous le nom de Weissembourg *en Nordgaw*. Beatus Rhenanus prétend que Weissembourg en Wasgaw a été la demeure des anciens Sébusiens, & qu'elle en a retenu le nom. Ce qui est constant, c'est que cette ville est ancienne; elle étoit connue au septieme siecle, lorsque Dagobert, roi de France, y fonda un monastere où sa fille Irmine est enterrée, & auquel il donna de très-grands biens, entr'autres la seigneurie de Weissemberg & d'autres villes du voisinage, qui sont venues au pouvoir des comtes Palatins du Rhin, & de quelqu'autre prince.

Le même roi Dagobert fit présent à l'église de Weissembourg d'une couronne d'argent doré, dont la circonférence étoit de 24 piés. On en a fait depuis une sem-

blable en cuivre, & elle est suspendue dans la grande église.

En 1626, la ville fut enfermée de murailles par l'abbé Frédéric. Son successeur Edelin la fit entourer d'un fossé, & la fortifia de quelques boulevards. Dans la suite, les habitans ayant obtenu divers privileges, se rendirent indépendans des abbés, & furent reçus au nombre des villes libres & franches de l'empire avant le quinzieme siecle.

Louis XIV prit Weissembourg en 1673, & la fit démanteler. Elle fut réunie à la France avec les autres villes de la préfecture en 1680, & le traité de Ryswick a confirmé cette réunion. *Long.* 25, 38; *lat.* 49, 3. *(D. J.)*

WEISSEMBOURG, *Géogr. mod.*, ou *Weissembourg en Nordgaw*, petite & chétive ville impériale d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, sur le Rednitz, à six lieues au nord de Donnawert. *Long.* 28, 23; *lat.* 48, 37.

Merklinus (George-Abraham), médecin, naquit à Weissembourg en Franconie, l'an 1644, & mourut en 1702, âgé de 58 ans. Ses principaux ouvrages sont, 1°. *tractatus de ventositatis spinæ sævissimo morbo.* 2°. *Lindenius renovatus*, Nuremburgæ 1686, *in*-4°. 3°. *Tractatus physico-medicus de incantamentis.* Il a encore parsemé de quantité d'observations médicinales fort mauvaises, les éphémérides des curieux de la nature. Le P. Nicéron l'a pris pour un homme illustre, & a donné son article dans ses *mémoires*, *tome XIII*, *p.* 179 *& suiv.* *(D. J.)*

WEISSEMBOURG, *Géogr. mod.*, ou *Albe-Julie*, petite ville de Transilvanie, capitale d'un comté, près de la riviere d'Ompay, qui se joint au dessous à la Marisch. Elle a été la résidence des princes de Transilvanie, & est épiscopale. Son évêché fut érigé en 1696, par le pape Innocent XII. *Long.* 42; *latit.* 46, 30.

WEISSENFELS, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, en Misnie, au cercle de Leipsick, sur la Saala. *Long.* 30, 25; *latit.* 51, 23.

WEISSENZÉE, *Géogr. mod.*, bourg ou petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, à six lieues d'Erfurt. Elle est chef-lieu d'un bailliage.

WEITZEN *ou* VEITZEN *ou* VATZEN, *Géogr. mod.*, ville de la haute Hongrie, sur la gauche du Danube, à cinq milles au nord de Bude; c'est une ville épiscopale dépendante de l'archevêché de Strigonie. Le prince de Lorraine enleva cette place aux Turcs l'an 1684; mais le séraskier bacha la reprit sur les Impériaux, & en fit sauter les fortifications. *Long.* 36, 50; *lat.* 47, 15.

WELIKA-RECA, LA, *Géogr. mod.*, ou la *Muldow*, riviere de l'empire russien. Elle prend sa source aux confins de la Lithuanie, dans le duché de Pleskow, & se perd dans le lac de ce nom.

WELLIA-TAGERA, s. f. *Hist. nat. Botan. exot.*, plante siliqueuse du Malabar; sa fleur est tétrapétale; ses siliques sont longues, plates, divisées en cellules transversales qui contiennent les semences. Cet arbrisseau s'éleve à la hauteur de cinq à six piés; il est toujours verd. On se sert de ses fleurs & de ses feuilles dans plusieurs maladies. On emploie ses fleurs avec du cumin, du sucre & du lait, dans la gonorrhée virulente. *(D. J.)*

WELLS *ou* WELLES, *Géog. mod.*, en latin *Theonodunum*; ville d'Angleterre, dans Sommersetshire, à 90 milles au couchant de Londres. Elle est agréable, bien bâtie, très-peuplée, & forme avec Bath un siege épiscopal. Le palais de l'évêque n'est pas loin de la cathédrale, qui est renommée par la sculpture de sa façade & par le nombre de ses statues. Elle députe au parlement, & a droit de marché. Elle tire son nom du grand nombre de ses puits & de ses sources d'eau vive. Dans le voisinage de cette ville, on voit sur la montagne de Mendip une grotte profonde & spacieuse, qui donne plusieurs sources d'eaux, & qu'on appelle *Ochie-Hole*, mot dérivé du gallois *og*, qui veut dire une *grotte*. Sous le regne de Henri VIII, on trouva près de cette grotte l'inscription suivante, faite pour un trophée de l'empereur Claude, l'an 50 de Jésus-Christ: *Ti. Claudius Cæsar. Aug. P. M. Trib. Pot. VIII. Imp. XVI. De Brit.* *Long.* 15, 4; *lat.* 51, 15.

Bull (Georges) en latin *Bullus*, grand théologien, naquit à Wells en 1634, & mourut en 1710, évêque de S. David. Il s'est rendu célebre par plusieurs ouvrages, ayant employé la plus grande partie de la nuit à étudier, dormant peu, & se levant de bonne heure. Ses écrits latins ont été recueillis & publiés à Londres par Grabe en 1703, en un volume *in-folio*;

& M. Nelson fit imprimer en 1713, en trois vol. *in*-8°. les sermons de cet illustre évêque, précédés de sa vie, dont on trouvera l'extrait dans la *bibl. angl. tom. I. part. I.*

Le plus fameux des ouvrages de Bull est sa défense de la foi du concile de Nicée, *defensio fidei Nicænæ*, *Oxonii* 1686, *in*-4°. & à Amsterdam 1688. L'auteur s'y propose de prouver que les peres des trois premiers siecles ont cru la divinité de Jesus-Christ & sa consubstantialité avec le pere, & par conséquent que le concile de Nicée n'a fait qu'établir la doctrine constante de l'église depuis la naissance du christianisme.

Non seulement les Sociniens pensent bien différemment, mais Episcopius qui n'étoit point socinien, prétend que c'étoit parmi les disputes & le trouble, que les peres de Nicée avoient dressé le symbole qui porte leur nom. Zuicker a démontré dans son livre intitulé *Irenicum irenicorum*, que les peres de Nicée étoient les auteurs d'une nouvelle doctrine; & Courcelles a trouvé ses raisons sans replique. Enfin le pere Petau accorde aux Ariens que les docteurs chrétiens qui précéderent le concile de Nicée, n'étoient pas éloignés de leurs opinions. D'autres savans ont répondu au docteur Bull, que tout son ouvrage rouloit sur une sorte de réticence, en supposant que le concile de Nicée étoit dans le même sentiment que nous sur la Trinité; au lieu que ce concile reconnoissoit, à proprement parler, trois dieux égaux, contre l'opinion des Ariens, qui les croyoient inégaux, ou plutôt qui croyoient que le pere seul étoit Dieu dans le sens propre. Aussi le savant Cudworth, loin de défendre le concile de Nicée, a déclaré qu'on ne pouvoit pas regarder sa doctrine comme étant plus orthodoxe que celle des Ariens.

Toutes ces réflexions ne détruisent point le dogme de la divinité du fils de Dieu; elles tendent seulement à justifier que quelque vénération qu'on doive avoir pour les premiers peres de l'église, ils ont été sujets à l'erreur, parce qu'ils étoient hommes comme nous, & conséquemment ils ont pu se tromper sur cet article, comme sur bien d'autres. (*D. J.*)

WELS, *Géogr. mod.*, ville d'Allemagne, dans la haute Autriche, au quartier de Traun, sur l'Agger. On la prend pour l'*Ovilabis* d'Antonin. *Long.* 31; 30; *lat.* 48', 10.

WELSH-POOLE, *Géogr. mod.*, bourg d'Angleterre, dans le pays de Galles, au comté de Montgommery, sur la Saverne. Le mot Welsh-Poole est anglois, & signifie *étang gallois*. Les Gallois l'appellent en leur langue *Trellin*, au lieu de *Tref-Llin*: ce qui veut dire *une habitation sur un lac*. On voit à Welhs-Poole deux vieux châteaux renfermés dans une enceinte de murailles.

WELTENBURG, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, sur la droite du Danube, entre Ingolstat & Ratisbonne, à-peu-près à égale distance de ces deux villes. Il y a une riche abbaye de bénédictins.

WEMBDINGEN, *Géogr. mod.*, ville d'Allemagne, au cercle de Franconie. Elle est enclavée dans le duché de Neubourg, à six lieues de la ville de Neubourg. *Long.* 28, 43; *latit.* 48, 34.

Fuchsius ou plutôt *Fuchs* (Léonard), l'un des célebres médecins & botanistes du xvj siecle, naquit à Wembdingen en 1501, & mourut à Tubingen en 1566, à 65 ans. Il enseigna & pratiqua la médecine avec la plus grande réputation. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, dont l'un des principaux est *de historiâ stirpium commentarii*. On fit de son vivant six éditions de ses *institutions de Médecine*; cependant cet auteur a perdu depuis longtemps son crédit, & en botanique & dans l'art d'Esculape, parce qu'il n'a fait que compiler les ouvrages d'autrui sans choix & sans goût.

WENDEN, *Géog. mod.*, ville de l'empire russien, en Livonie, sur le bord de la riviere de Treiden. Cette ville autrefois considérable, & qui a donné son nom à un petit pays, est maintenant une ville ruinée.

WENERBURG *ou* WANESBORG, *Géog. mod.*, petite ville de Suede, en Westrogothie, dans l'endroit où le fleuve Gothelba sort du lac Wener.

WENICZA, *Géog. mod.*, petite ville de la Basse Hongrie, sur la Drave. Lazius croit que c'est l'ancienne *Vincentia* de la Valerie Ripense.

WENLOCK, *Géog. mod.*, petite ville ou plutôt bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Shrewsbury, entre Londres & Shrewbury, à douze milles

de cette derniere ville. *Long.* 14, 43; *lat.* 42, 50.

WENSBEEK, LE, *Géog. mod.*, en latin *Venta*, petite riviere d'Angleterre. Elle prend sa source dans la province de Nortumberland, & se perd dans la mer, à environ quatre milles du bourg de Morpeth.

WENSYSSEL ou VENDSUSSEL, *Géog. mod.*, en latin *Vendela*, *Vandalia*, ville de Danemarck, dans le Jutland méridional. Elle a eu autrefois un évêché, qui fut transféré à Alborg l'an 1540. Cette ville est encore le chef-lieu d'une préfecture de son nom. *Long.* 27, 52; *lat.* 57, 3.

WENSYSSEL, *Préfecture de*, *Géog. mod.*, préfecture du diocese d'Alborg, dans le Jutland méridional. On ne compte dans cette préfecture qu'une ville de son nom & trois bourgs.

WEPE, LA, *Géog. mod.*, petit pays de France, dans le comté de Flandre, le long de la Lys. Il comprend Armentieres & la Bassée.

WERBEN, *Géog. mod.*, en latin *Varinum*, ville d'Allemagne, au cercle de la Basse-Saxe, dans la vieille marche de Brandebourg, à l'embouchure du Havel dans l'Elbe. Cette ville a été autrefois considérable & forte; elle a souffert plusieurs sieges; mais ses fortifications ont été rasées en 1641, de convention entre le roi de Suede & l'électeur de Brandebourg. L'empereur Henri II tint dans cette ville l'an 1002, une assemblée générale, par laquelle il engagea la nation esclavonne à professer de nouveau le christianisme, & à lui payer la dîme qu'elle lui avoit refusée jusqu'alors.

WERBEN ou WARBEN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Basse-Saxe, au duché de Poméranie, sur le bord d'un lac. *Long.* 30, 5; *lat.* 53, 5.

WERCKERZÉE, LE, ou WORTZI, *Géog. mod.*, lac de l'empire russien, dans la Livonie, au couchant de celui de Peipus, avec lequel il communique, ainsi qu'avec la mer Baltique.

WERD, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Basse-Carinthie, sur le bord méridional d'un lac de même nom, à trois lieues au couchant de Clagenfurt. *Long.* 31, 47; *lat.* 46, 44.

WERDE ou WERDA, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Haute-Saxe, au marquisat de Misnie, sur le bord de la Pleiss; entre Neumarck au midi, & Crimmitz au nord.

WERDEBERG, *Géog. mod.*, petite ville de Suisse, dans la dépendance du canton de Glaris, & le chef-lieu du bailliage auquel elle donne son nom. Elle a un château pour sa défense. (*D. J.*)

WERDEN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie au comté de la Marck sur le Roër, vers les confins du duché de Berg, avec une abbaye.

WERE, LA, *Géog. mod.*, en latin, *Vedra* ou *Virus*, riviere d'Angleterre, dans la province de Durham; après l'avoir arrosée du couchant à l'orient, elle fait une presqu'isle, dans laquelle est située la ville de Durham, & ensuite tournant au nord, elle se jette dans l'Océan. (*D. J.*)

WEREGILD, *Droit saxon*, nom de l'amende qu'on payoit du temps d'Alfred chez les Anglo-Saxons, dans le cas du meurtre involontaire. Le roi en avoit la premiere part qu'on appelloit *frit bote*, pour le dédommager du désordre fait, & de la perte d'un sujet. Le Seigneur en avoit une autre part par la même raison, & cette part s'appelloit *man-bote*; la famille du mort avoit le troisieme tiers, qu'on nommoit *mag-bote* ou *cengild*. Si le délinquant ne satisfaisoit pas, sa vie étoit entre les mains de la famille du mort, qui étoit le vengeur du sang selon la loi de Moyse. Mais comme les parens étoient dédommagés de leur perte dans ce cas-là, ils étoient aussi obligés de payer pour ceux qui leur appartenoient. Lorsque dans la commission d'un meurtre, ils n'étoient pas en état de payer le *weregild*; & qu'alors le meurtrier se sauvoit par la fuite, sa parenté, & quelquefois même dans certains cas, ses voisins étoient obligés de payer à la famille ou aux parens du mort, tantôt le tiers, & tantôt la moitié du *weregild*. (*D. J.*)

WERELADA, s. m. *Hist. mod.*, ce mot chez les Anglo-Saxons signifioit le serment par lequel on se justifioit d'une accusation d'homicide pour se dispenser de payer l'amende infligée, comme peine de ce crime, & qu'on nommoit Weregild. *V.* WEREGILD.

Quand un homme en avoit tué un autre, il étoit obligé de payer au roi & aux parens du mort, l'estimation qu'on faisoit

de celui-ci, & qui étoit plus ou moins forte, suivant sa qualité. Car du temps des Saxons, l'homicide n'étoit pas puni de mort, mais simplement d'une amende pécuniaire. Les Saxons avoient pris cette coutume, des anciens Germains & des Francs, chez lesquels on payoit 14 liv. pour un homicide; savoir, 3 liv. pour le droit du roi appellé *bannum dominicum* ou *fredum*, du teutonique *frid*, qui veut dire, *pain* ou *réconciliation*, & 11 liv. pour la réparation du meurtre. Cette derniere somme qui se payoit au plus proche parent se nommoit *wergelta*, terme composé de deux mots germains *gelt*, argent, & *weren*, se défendre: souvent cette composition & ces amendes enrichissoient la famille de celui qui avoit été tué. *Vous m'avez beaucoup d'obligation*, disoit dans une débauche, un certain Sichaire à Cranninide, ainsi que le rapporte Grégoire de Tours, liv. IX. ch. xix. *de ce que j'ai tué vos parens; ces différens meurtres ont fait entrer dans votre maison beaucoup de richesses qui en ont bien rétabli le désordre.*

Mais lorsque le cas étoit douteux & que l'accusé nioit le fait, il étoit obligé de se purger par le serment de plusieurs personnes, suivant son rang & sa qualité. Si l'amende n'étoit fixée qu'à 4 liv. il étoit tenu d'avoir dix-huit personnes du côté de son pere, & quatre du côté de sa mere pour prêter serment avec lui, & l'on appelloit ces personnes *juratores* ou *conjuratores*. Mais si l'amende alloit jusqu'à 14 liv. alors il falloit soixante témoins ou jureurs, & c'est ce qu'on appelloit *werelada*, *homicidium werâ solvatur aut warelada negetur.* Telle étoit la disposition de la loi. *V.* Serment.

WERGEL *ou* VERGEL, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la contrée de Windischmarck, au cercle d'Autriche, sur la rive droite du Gurck, au levant de Rudolsvord. (*D. J.*)

WERGOLENSKOY, *Géog. mod.*, petite ville de l'empire Russe, dans la Sibérie, en la province d'Irkutskoy, au nord-ouest du lac Baikal sur la rive droite de la Lena, vers sa source, à quelques lieues au nord d'Irkutskoy. (*D. J.*)

WERINA, *Géog. mod.*, fleuve de la Bosnie, & l'un de ceux qui se jettent dans la Save, selon Chalcondyle, cité par Ortelius. (*D. J.*)

WERING *ou* WOERING *ou* WURINGEN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, sur la gauche du Rhin, entre Cologne & Nuits. Les habitans de Cologne y gagnerent une bataille en 1297, sur le duc de Brabant. (*D. J.*)

WERME, le, *ou* le WORM, *Géog. mod.*, riviere d'Allemagne, au duché de Juliers. Elle prend sa source sur les confins du duché de Lymbourg, traverse le duché de Juliers, arrose Aix-la-Chapelle, & va tomber dans le Roër, au voisinage de Wassenberg. (*D. J.*)

WERN *ou* WERNE, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, en Westphalie, dans le haut évêché de Munster, sur les confins du comté de la Marck, proche la rive droite de la Lippe, à 4 lieues au midi de Munster. *Long.* 25, 18; *lat.* 51, 40. (*D. J.*)

WERNITZ, *Géog. mod.*, riviere d'Allemagne, en Franconie. Elle prend sa source au comté de Holac, & se jette près de Donavert dans le Danube. (*D. J.*)

WERST, s.m. *Mesure itin.*, nom d'une mesure de distance dont on se sert en Moscovie. Le werst, suivant la supputation du capitaine Perry, contient 3504 piés d'Angleterre, ce qui fait environ deux tiers du mille anglois. Une lieue de France contient quatre werfts. Un degré a quatre-vingt werfts, ou soixante milles d'Angleterre. (*D. J.*)

Werst, *Arpent.*, mesure itinéraire de Russie, de 547 toises, qui s'est conservée depuis les Grecs, chez qui il y avoit des milles de 86 au degré, ou de 663 toises; il y en a encore dans l'Archipel. M. d'Anville observe que dans une carte de la Russie, faite en 1614, les *werfts* sont évalués sur le pié de 87; mais par un réglement particulier, on a réduit cette mesure à 500 sazens, le sazen composé de 3 arszins ou archines, égales à 7 piés anglois, d'où il résulte que le *werst* est de 104 au degré ou de 547 toises. *Traité des mesures itinéraires*, par M. d'Anville. (*M. de la Lande.*)

WERTACH, *Géogr. mod.*, riviere d'Allemagne, dans la partie méridionale de la Suabe. Elle prend sa source dans l'évêché d'Augsbourg, aux confins du Tyrol, & va tomber dans le Lech, un peu au-dessous d'Augsbourg. (*D. J.*)

WERTHEIM, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne en Franconie, sur le

Mein. Elle est le chef-lieu d'un comté auquel elle donne son nom. Ce comté est borné au nord par celui de Reineck ; à l'orient par l'évêché de Wurzbourg ; au midi & à l'occident, par les terres de l'archevêché de Mayence. Le Mein le coupe en deux parties. (*D. J.*)

WERTHES, *Géogr. mod.*, en latin, *verthusius mons*, montagne de la Basse-Hongrie, connue davantage sous le nom de *schiltberg*. *V.* SCHILTBERG. (*D. J.*)

WERWICK *ou* WARWICK, *Géog. mod.*, petite ville ou bourgade des Pays-Bas, dans la Flandre au quartier d'Ipres, sur la Lys, entre Armentieres & Menin. Cette bourgade qui appartient à la maison d'Autriche, étoit dans le xiv siecle une ville marchande & florissante. Elle est ancienne, & a même conservé quelque chose de son nom latin *Vicoviacum*, qui est marqué dans l'itinéraire d'Antonin. *Long.* 20, 43; *lat.* 50, 47.

Chatelain (Martin) né aveugle à Werwick dans le dernier siecle, faisoit au tour des ouvrages finis en leur genre, comme des violes, des violons, *&c.* On lui demandoit un jour ce qu'il desiroit le plus de voir : les couleurs, répondit-il, parce que je connois presque tout le reste au toucher. Mais, lui repliqua-t-on, n'aimeriez-vous pas mieux voir le ciel ? non, dit-il, j'aimerois mieux le toucher.

WESE LA, *Géog. mod.*, petite riviere des Pays-Bas, au duché de Limbourg. Elle prend sa source dans des marais, & tombe dans la riviere d'Ourt. (*D. J.*)

WESEL, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans le duché de Cleves, sur la droite du Rhin, à l'embouchure de la Lippe, à 12 lieues au sud-ouest de Cleves, à 6 au nord de Gueldres. Cette ville qui a été impériale se gouverne selon ses loix, quoiqu'elle reconnoisse le roi de Prusse pour son souverain. Elle est munie d'une bonne citadelle & d'ouvrages extérieurs. *Long.* 24, 15; *lat.* 51, 36.

Heshusius (Tilemannus), théologien de la confession d'Augsbourg, né à Wesel l'an 1526, fit beaucoup parler de lui par son humeur impétueuse. Il se brouilla à Heidelberg, à Jene, à Konigsberg, & ailleurs, avec tout le monde. Chassé de lieu en lieu, il se retira à Helmstad, où il fut fait professeur en théologie, & y mourut en 1588. Il est auteur d'un commentaire sur les pseaumes, sur Isaïe, & sur toutes les épitres de S. Paul ; mais tous ses ouvrages sont tombés dans l'oubli. (*D. J.*)

WESEN, *Géog. mod.*, gros bourg de Suisse, au pays de Gaster, sur le lac de Wahlestalt. Il est fort fréquenté, parce qu'il est sur la route de Suisse en Allemagne, c'étoit autrefois une bonne ville. (*D. J.*)

WESENBERG *ou* WESEMBERG, *Géog. mod.*, petite ville de l'empire Russien, dans l'Esthonie, au quartier de Wirland, sur la riviere Weiss, entre Revel & Nerva. Charles XII, roi de Suede, y avoit établi ses magasins en 1706, pour son expédition de la Livonie. *Long.* 44, 22; *lat.* 59. 16. (*D. J.*)

WESER, LE, *Géogr. mod.*, riviere d'Allemagne ; elle a sa source dans la Franconie, au duché de Cobourg, où elle prend le nom de Werra ; & après avoir reçu plusieurs rivieres & parcouru plusieurs pays, elle se rend dans la mer d'Allemagne à l'orient, assez près de l'embouchure du fleuve Jade.

Le Weser est le *Visurgis*, si fameux dans l'histoire. On remarque que Drusus fut le premier des Romains qui approcha du Weser pour combattre les Chérusques ; & qu'au retour il fut en danger d'être défait par les Sicambres proche de la ville de Horn, à l'entrée de la forêt de Dethmold, où est le château d'Exterstein sur la montagne des Pics. Ce fut encore aux environs de cette riviere que Germanicus fils de Drusus, se signala dans la bataille contre Arminius, général des Chérusques. Enfin le Weser a été rendu célebre par les victoires des François contre les Saxons en 555, & principalement par celles de Charlemagne l'an 783. (*D. J.*)

WESOP, *Géog. mod.*, petite ville des Pays-Bas, dans la Hollande, au Goyland, à deux lieues d'Amsterdam, sur la riviere de Vecht. *Long.* 22, 40; *lat.* 51, 21.

Til (Salomon van) professeur de théologie à Leyde, naquit à Wesop en 1644, & mourut en 1713. Il embrassa la doctrine & les principes de Cocceius, qu'il défendit dans un grand nombre d'ouvrages sur l'écriture, dont les uns sont en flamand, & les autres en latin ; mais on ne les lit plus aujourd'hui. (*D. J.*)

WESSEN, *Géogr. mod.*, petite ville

d'Allemagne, dans l'évêché de Liege, au comté de Horn, sur la gauche de la Meuse, entre Maseik & Ruremonde. (*D. J.*)

WEST-FRISE, *Géogr. mod.*, c'est-à-dire, *Frise occidentale*, pays qui joint avec la Hollande, fait une des sept Provinces-unies. La plupart des auteurs donnent le nom de West-frise à la nord-Hollande, mais c'est improprement; car toute la presqu'isle qui est nommée *la Hollande septentrionale* sur les cartes, n'est pas de la West-frise. Il est pourtant vrai qu'après que les comtes de Hollande eurent conquis ce pays, il fit partie du comté de Hollande, & pour lors on s'accoutuma à le nommer *nord-Hollande* ou *Hollande septentrionale*, quoique dans les actes publics le nom de West-frise se soit toujours conservé jusqu'à ce jour. (*D. J.*)

WEST-HAM, *Géogr. mod.*, paroisse d'Angleterre dans le comté de Kent. Le Darent traverse cette paroisse, où il arriva dans le seizieme siecle un bouleversement étrange. A un mille & demi de West-ham, du côté du sud, une piece de terre de douze toises de longueur, s'enfonça de six piés & demi, le 18 de décembre 1596. Le lendemain elle s'enfonça de quinze piés, & le troisieme jour de plus de quatre-vingts. Par cet enfoncement, une portion de terre de quatre-vingts perches de longueur & de trente de largeur, qui comprenoit deux grands clos séparés l'un de l'autre par une rangée de frênes, commença à se détacher du reste de la terre qui l'environnoit & changea de place, se poussant au midi pendant onze fois vingt-quatre heures avec les arbres & les haies qui étoient dessus.

Cette portion de terre emporta avec elle deux creux pleins d'eau; l'un profond de six piés, l'autre de douze; & larges de quatre perches, avec plusieurs aulnes & frênes qui étoient sur le bord, & un grand rocher. Tout cela fut non-seulement arraché de sa place & transplanté à quatre perches delà, mais encore poussé en haut; de sorte qu'il s'en forma une petite butte élevée de neuf piés au-dessus de l'eau, sur laquelle le tout avoit glissé. Il vint une autre terre à la place que toutes ces choses avoient occupée, & qui étoient néanmoins plus hautes auparavant. On a vu dans ce même quartier plusieurs autres exemples de pareils bouleversemens; & c'est pourquoi on trouve quantité de creux pleins d'eau qui occupent la place des terres abymées : delà vient encore qu'il y a des vallées profondes dans les endroits où il y avoit autrefois des montagnes, & au contraire des hauteurs où l'on ne voyoit anciennement que des campagnes. *Délices de la Grande-Bretagne*, *page* 834. (*D. J.*)

WEST-HITH, *Géogr. mod.*, ancien port d'Angleterre, dans le comté de Kent, & des débris duquel s'est formé celui de *Hitth* ou *Hith*. L'Océan s'est tellement éloigné du port de West-Hith, qu'il en est présentement à la distance d'un bon mille. West-Hith s'étoit aussi élevé sur les ruines d'un port plus ancien nommé aujourd'hui *Limne*, & autrefois *portus lemanis*. Il se trouve à présent à deux milles de la mer. (*D. J.*)

WEST-HOFFEN, *Géog. mod.*, petite ville de France, dans la Basse-Alsace, & le chef-lieu d'un bailliage. Elle est située au pié d'une montagne, & séparée du fauxbourg par un fossé revêtu de maçonnerie qui a sept ou huit toises de largeur, sur environ douze piés de profondeur. (*D. J.*)

WEST-MEATH, *Géog. mod.*, comté d'Irlande dans la province de Leinster, au couchant du comté d'Est-Meath, au midi de celui de Cavan, & au nord de Kings-County. Il a quatre milles de longueur & vingt de largeur. On le divise en onze baronnies; la capitale s'appelle *Molingal*, & a droit de députer au parlement de Dublin, & de tenir marché public.

Les deux comtés de West-Meath & d'Est-Meath, n'étoient autrefois réputés que pour un, & ce ne fut que vers le milieu du XVI siecle, sous le regne de Henri VIII qu'ils furent divisés en deux. (*D. J.*)

WEST-MORLAND *ou* WESTMORLAND, *Géogr. mod.*, province d'Angleterre. Elle est bornée au sud & au sud-est par le duché de Lancastre; à l'ouest & au nord par le Cumberland; à l'orient par le duché d'Yorck. Son nom lui vient de ses terres incultes, que les habitans des provinces septentrionales de l'Angleterre, appellent en leur langue *Mores*; de sorte que West-Morland, signifie un pays de terres en friche à l'ouest. En effet, ce comté est presque tout couvert de hautes

montagnes, & par conséquent sec & peu habité : car quoiqu'il ait trente milles de longueur du nord au sud, vingt-quatre de largeur de l'est à l'ouest, & cent douze de circuit, on n'y compte qu'une ville, Appleby capitale, huit bourgs & 26 paroisses. *Robinson* (Thomas) a donné l'histoire naturelle de cette province. *London* 1709. *in*-8°. L'air qu'on y respire est pur, subtil, un peu froid. L'Eden, le Kent, le Lon, & l'Eamon, sont les principales rivieres de West-Morland : on y voit deux lacs, savoir Ullels-Water, & Winander-Meer.

Les biographes d'Angleterre n'ont pas recueilli en un corps les gens de lettres nés dans cette province ; cependant elle en produit plusieurs, sur-tout en théologie ; j'en vais donner la preuve, & je suivrai l'ordre des tems à cet égard.

Potter (Christophe), naquit vers l'an 1591, & étudia à Oxford. Il devint chapelain du roi Charles I, auquel il fut toujours fort attaché. En 1635, il fut nommé doyen de Worcester ; en 1640, vice-chancelier d'Oxford ; & en 1646, doyen de Durham; mais il mourut environ deux mois après, avant que d'avoir pris possession de ce doyenné. Il est connu par divers ouvrages théologiques, qui montrent beaucoup de modération & d'attachement aux seules doctrines fondamentales du salut.

Barlow (Thomas) naquit en 1607, devint professeur en métaphysique à Oxford, fut nommé évêque de Lincoln en 1675, & mourut en 1691, âgé de 85 ans. Il donna tous ses livres à la bibliotheque bodléienne, & au college de la reine ; il étoit zélé calviniste, & savant dans l'histoire ecclésiastique.

Son traité sur la tolérance en matiere de religion, est fort inférieur à ceux qui ont paru depuis; mais il a rompu la glace, & a fait voir combien il est difficile d'établir jusqu'à quel point des héréfies peuvent être criminelles, en sorte qu'il est prudent de les tolérer ; il a écrit une brochure sur la question, "s'il est permis „ au roi d'accorder la grace à un homme „ convaincu de meurtre, & légitime- „ ment condamné ; „ son avis est pour l'affirmative.

Langbaine (Gérard) naquit en 1608, devint garde des archives de l'université d'Oxford ; il se procura l'estime de l'archevêque Usser, de Selden, & d'autres savans hommes de son tems ; il fonda une école dans le lieu de sa naissance, & mourut en 1657, âgé de 49 ans. Ses écrits prouvent qu'il avoit une grande érudition ; il a donné 1°. *Longin*, avec des notes, *Oxford* 1636. *in* 8°. 2°. un livre imprimé à Londres en 1644, *in*-4°. sur le covenant qu'il trouva illicite, & qu'il condamne ; 3°. il a mis au jour la fondation des universités d'Oxford & de Cambridge.

On a plusieurs de ses lettres à Usserius, dans le recueil publié à Londres en 1686, *in-fol.* Dans une de ses lettres à Selden, en date du 17 novembre 1651, on lit le passage suivant : "En conséquence de vos ordres (car c'est ce que sont pour moi tout ce que vous appellez prieres) contenus dans votre derniere du six de ce mois, j'ai consulté les manuscrits grecs de notre bibliotheque publique, où se trouve la premiere épitre de S. Jean ; nous n'en avons que trois, & il y en a un d'imparfait, où il manque quelques-unes des épitres catholiques. Dans les deux autres, on lit au *chap.* v, ὅτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῇ γῇ τὸ πνεῦμα, καὶ τὸ αἷμα καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἕν εἰσι, sans qu'il y ait la moindre trace de ce qui passe ordinairement pour le *verset* 7. Vous savez ce que Beze en a dit ; à quoi j'ajouterai que dans le nouveau testament interlinéaire de Raphélingius, de 1612, ces mots εἰς τὸ ἕν εἰσι finissent le *verset* 7, & manquent entiérement dans le huitieme ; l'édition de Geneve de 1620, *in*-4°. lit de la même maniere. Je suppose que votre but n'est pas de rechercher toutes les variantes des éditions, mais des manuscrits; je ne sais aussi s'il s'agit dans vos ordres, des manuscrits latins comme des grecs ; c'est ce qui m'empêche de vous fatiguer des diverses leçons de nos manuscrits latins ; les uns n'ont absolument rien du *verset* 7 ; d'autres l'ont en marge ; d'autres le placent après ce que nous comptons ordinairement pour le *verset* 8 ; & ceux qui les ont tous deux, varient encore de diverses manieres. Quoi qu'il en soit, en cas que cela vous puisse être de quelque utilité, au premier avis que vous m'en donnerez, je vous enverrai un détail plus exact sur ce sujet „.

Barwick (Jean) naquit en 1612, & se dévoua aux intérêts de Charles I & de Charles

Charles II. Il fut nommé doyen de Durham en 1660, & mourut en 1664, dans le tems qu'il pouvoit s'attendre à des dignités plus élevées. Il a publié quelques sermons que le tems a fait disparoître. Son frere *Barwick* (Pierre) se fit médecin, & défenseur zélé de la découverte de la circulation du sang par Harvée. Il falloit être alors bien hardi, pour oser embrasser ce système; car quoique Harvée eût atteint sa 80ᵉ année en 1657, il eut bien de la peine à voir sa doctrine établie avant sa mort.

Mill (Jean) naquit vers l'an 1645, & fut nommé un des chapelains de Charles II en 1681. Il mourut en 1707, à 62 ans.

Il publia en 1676 un sermon sur la fête de l'annonciation de la bienheureuse Vierge. J'en vais donner le précis, parce que ce discours n'a jamais été traduit. Il parla d'abord du grand respect & de la profonde vénération que toute l'antiquité a eue pour la Vierge Marie, fondée sur cette opinion qu'après qu'elle eut répondu à l'ange, *qu'il me soit fait selon ta parole*, elle fut, par un privilege singulier, préservée de tout péché actuel pendant sa vie; mais cette tradition n'a pas le moindre fondement dans l'écriture, & l'on peut avec raison la mettre au rang de tant d'autres qui ont produit mille éloges outrés, donnés à une sainte dont la vertu & la piété sont représentées d'une maniere trop honorable & trop avantageuse dans l'évangile, pour avoir besoin qu'on lui prodigue d'autres louanges destituées de fondement. Si l'on regarde le zele de quelques anciens peres de l'église sur ce sujet, comme très-louable dans leur intention, on ne pourra s'empêcher de blâmer ceux qui, pour honorer la Vierge Marie, lui ont attribué les perfections divines, & ont prétendu qu'on devoit lui rendre le culte religieux qui n'est dû qu'à Dieu seul. Elle étoit, dit l'ange, *remplie de grace*; mais il ne dit pas sa *plénitude de grace* étoit telle qu'elle pouvoit la communiquer à tous ceux qui en avoient besoin, de la même maniere que notre Sauveur dit que " comme le pere a la vie en „ soi-même, il a donné aussi au fils d'a„ voir la vie en soi-même „.

Le jésuite Suarez a exercé toute la subtilité de son esprit, pour déterminer le degré de cette plénitude. " La grace de la Vierge Marie, (*III. part. disp.* 18, *sect.* 4.) étoit plus grande dès le premier instant de sa conception, que ne l'est celle du plus parfait des anges, & par conséquent méritoit plus que mille hommes ne peuvent mériter pendant toute leur vie. Cette grace augmenta continuellement en elle, tant qu'elle vécut, d'une telle maniere que dans le premier instant de sa conception, sa grace, ou sa sainteté, surpassoit celle du plus parfait des anges, qui parvient à la perfection par un ou deux actes. Dans le second instant sa grace fut doublée, & devint aussi deux fois aussi excellente & aussi méritoire qu'elle l'étoit au premier. Dans le troisieme instant, elle devint quatre fois aussi excellente; dans le quatrieme, huit fois aussi grande qu'au premier; & ainsi de suite en progression géométrique; ainsi sa sainteté ayant doublé à chaque instant, depuis le moment de sa conception jusqu'à celui de sa naissance, & ensuite chaque acte de vertu ayant de la même maniere été deux fois aussi excellent que celui qui l'avoit précédé; & cela ayant continué jusqu'à la soixante & douzieme année de son âge qu'elle mourut, elle étoit parvenue à un tel degré de sainteté & de mérite, qu'elle en avoit plus elle seule, que tous les hommes & tous les anges n'en ont ensemble; elle est plus chere à Dieu que toutes les créatures intelligentes; il l'aime davantage que l'église universelle „. Ces bizarres notions sont le fruit de la théologie scholastique, entée sur une imagination toute portée au fanatisme.

Si le culte de la bienheureuse Vierge avoit été en usage dès le commencement du christianisme, (dit M. Mill), pourroit-on imaginer que notre Sauveur & ses apôtres auroient gardé le silence sur ce rite religieux, & que les auteurs chrétiens des trois premiers siecles, se seroient tus sur cette dévotion? Elle commença cependant vers le milieu du quatrieme siecle, & S. Epiphane, qui vivoit alors, l'appelloit l'*hérésie des femmes*. Il y avoit de son tems certaines dévotes d'Arabie, qui pour témoigner leur respect pour la bienheureuse Vierge, offroient à cette reine des cieux (ainsi qu'elles la nommoient), certains gâteaux, appellés *collyrides*, d'où on donna à ces hérétiques le nom de *collyridiennes*. S. Epiphane ayant appris cet-

te dévotion mal-entendue, déclame avec une grande véhémence contre cette pratique. Marie, dit-il, étoit sans doute une illustre, sainte, & respectable Vierge, mais elle ne nous a point été proposée comme un objet d'adoration. Qu'on la vénere, ajoute-t-il, & qu'on adore Dieu seul: και ει καλλιςη η Μαρια, και αγια τετιμημενη, αλλ' ουκ εις το προσκυνεισθαι, η Μαρια εν τιμη, ο κυριος προσκυνεισθω.

Le savant théologien Anglois établit ensuite les différens périodes des progrès du culte rendu à la bienheureuse Vierge. Le concile d'Ephese, qui fut tenu vers le quatrieme siecle, nomma pour la premiere fois la Vierge, *mere de Dieu*, & ce fut par un zele indiscret qu'il se conduisit ainsi, pour s'opposer à l'hérésie de Nestorius; cependant, ce titre fit que dans les siecles suivans, on se donna carriere par des harangues peu sensées à la louange de la Vierge; mais ce ne fut qu'environ sept-cents après qu'on établit un office réglé à son honneur. Les chanoines de Lyon sont les premiers qu'on sache, qui inséreren la doctrine de la conception immaculée dans leurs offices ecclésiastiques, ce qui leur attira une forte censure de la part de S. Bernard. Il y a environ trois cens cinquante ans, que Duns Scot, fameux docteur scholastique, renouvella cette opinion, & la proposa comme une chose simplement probable. Le pape Sixte IV promulgua dans la suite une bulle pour appuyer cette doctrine, que le concile de Trente a confirmée.

Un cardinal de l'église, S. Bonaventure, né en 1221, & mort en 1274, introduisit le premier l'usage d'adresser une priere à la sainte Vierge, après complies. Il recueillit exprès les pseaumes de David, & appliqua directement à la sainte Vierge, tous les sublimes cantiques que le roi prophete adressoit à Dieu. Tout cela prouve qu'il importe à l'église de ne point se livrer à un culte qui doit immanquablement dégénérer en superstition.

Le grand ouvrage de Mill, je veux dire son édition du nouveau testament grec, parut en 1707, environ quinze jours avant sa mort; mais le savant Kuster en a publié une seconde édition beaucoup meilleure, *Roterd*. 1710, *in-fol.* L'illustre Whitby fut alarmé du nombre de variantes recueillies dans cet ouvrage, & il l'attaqua comme étant d'une dangereuse conséquence; mais le docteur Bentley, en savant critique, a dissipé cette vaine terreur.

Après avoir remarqué que Whitby reproche à Mill de rendre précaire tout le texte du nouveau testament, & d'abandonner tout à la fois la réformation aux catholiques romains, & la religion elle-même aux déistes, il ajoute; " A Dieu ne plaise! & nous espérons toujours de meilleures choses: car il est sûr que ces diverses leçons existoient dans les différens exemplaires, avant qu'on les ait recueillies: il est sûr que M. Mill ne les a ni faites ni inventées, & qu'il les a seulement exposées aux yeux du public. La religion ne perdoit rien de sa vérité, pendant que ces *variantes* étoient seulement existantes çà & là; en sera-t-elle moins vraie & moins sûre, depuis que le recueil en a été mis au grand jour? cela ne se peut; il n'y a ni faits ni vérités bien exposées, que la vraie religion ait à craindre. „

Passons, continue-t-il, le nombre des *variantes*; qu'il y en ait trente milles ou non, il est toujours certain que ce nombre augmentera, si l'on collationne encore un plus grand nombre de manuscrits; mais s'ensuivra-t-il delà, qu'il n'y a point d'auteur profane qui ait tant souffert des injures du tems, que le nouveau Testament? ce fait seroit faux; car le texte de l'Ecriture n'a pas subi un plus grand nombre de variations, que ce qu'il en a dû nécessairement résulter de la nature des choses, & que celles qui lui sont communes, proportion gardée, avec tous les classiques de quelque ordre qu'ils soient.

Il y a environ trois siecles que le savoir refleurit dans notre occident. S'il n'eût resté alors qu'un seul manuscrit grec du nouveau Testament, nous n'aurions certainement aucune variante; mais dans ce cas-là, le texte seroit-il en meilleur état qu'il ne l'est aujourd'hui, à cause de trente mille diverses leçons que l'on a recueillies d'une grande quantité de différens manuscrits? tant s'en faut, puisque quand même le seul exemplaire qui nous seroit resté auroit été des meilleurs, il ne pourroit qu'y avoir eu des centaines de fautes, & quelques omissions auxquelles il n'y auroit point de remede.

Ajoutez à cela, que les soupçons de fraude & de tromperie se seroient fortifiés à un degré incroyable; la pluralité

des manuſcrits étoit donc néceſſaire ; un ſecond, joint au premier, en augmentoit l'autorité, de même que la ſûreté ; mais de quelque endroit que vous tiriez ce ſecond, il différera en mille choſes du premier, & cela n'empêchera pourtant point qu'il n'y ait encore dans les deux la moitié des fautes qu'il y avoit dans un ſeul, & peut-être même davantage : cela conduit à en faire ſouhaiter un troiſieme, & puis un quatrieme, & puis encore tout autant qu'il s'en peut trouver, afin qu'à l'aide des uns & des autres, on puiſſe venir à bout de corriger toutes les fautes ; un exemplaire ayant conſervé la véritable leçon dans un endroit, & quelqu'autre l'ayant conſervé ailleurs : or la meſure que l'on conſulte un plus grand nombre de manuſcrits différens, il faut de toute néceſſité que le nombre des diverſes leçons ſe multiplie ; chaque exemplaire ayant ſes fautes, quoiqu'il n'y en ait guere aucun qui ne ſoit d'un grand ſecours en quelques endroits. La choſe eſt de fait, non ſeulement par rapport au nouveau Teſtament, mais encore eu égard à tous les ouvrages de l'antiquité, ſans exception quelconque.

Parmi les auteurs que l'on appelle *profanes*, il y en a quelques-uns dont il ne nous reſte qu'un ſeul manuſcrit. Tels ſont Velleius Paterculus, de la claſſe des Latins, & Heſychius, de celle des Grecs. Qu'en eſt-il arrivé ? Les fautes des copiſtes y ſont en ſi grand nombre, & les lacunes ſi fort irrémédiables, que, malgré l'attention des plus ſavans & des plus ſubtils commentateurs qui y ont travaillé depuis deux ſiecles, ces deux auteurs ſont encore dans l'état le plus triſte, & ſelon les apparences, y feront toujours.

Il en eſt tout autrement des écrits de l'antiquité, dont il s'eſt conſervé pluſieurs exemplaires. On y voit à la vérité les diverſes leçons qui s'y ſont multipliées, à proportion des différens manuſcrits. Mais on y voit auſſi qu'à l'aide de ces différens manuſcrits collationnés par des critiques habiles & judicieux, le texte en eſt plus correct, & ſe rapproche davantage de ce qu'il étoit à ſa premiere origine. Si nous avions les originaux des anciens, il faudroit s'y tenir, & mettre à l'écart toutes les ſimples copies. Mais dans la nature des choſes, il nous eſt impoſſible d'avoir ces originaux : le cours des ſiecles, & mille accidens les ont néceſſairement tous conſumés & détruits. A leur défaut on doit recourir aux copies, & lorſqu'il y en a pluſieurs, l'examen & la collation tiennent lieu de reſſource.

M. Bentley remarque enſuite que Terence eſt un des auteurs claſſiques que nous avons à préſent dans le meilleur état ; que le manuſcrit le plus ancien & le plus conſidérable que nous en ayions, eſt dans la bibliotheque du Vatican ; qu'il approche extrêmement de la propre main du poete ; qu'il y a pourtant dans ce manuſcrit-là même quelques centaines de fautes, dont la plupart peuvent être corrigées ſur d'autres exemplaires, qui ſont d'ailleurs d'une date plus récente, & beaucoup moins eſtimables. Le docteur ajoute, qu'il en a lui-même collationné pluſieurs ; & il aſſure que dans cet auteur, dont les ouvrages ne ſont pas un volume auſſi gros que le nouveau Teſtament, il a trouvé vingt mille diverſes leçons, & qu'il eſt moralement certain que ſi l'on collationnoit la moitié des exemplaires de Térence avec la même préciſion, & le même ſcrupule que l'on a fait du nouveau Teſtament, les variantes de ce poëte monteroient à plus de cinquante mille : car il importe d'obſerver, dit-il, que dans le manuſcrit du nouveau Teſtament, on a porté l'exactitude ſur les diverſes leçons, juſqu'à la derniere minutie. La plus petite différence dans l'orthographe, dans les moindres particules, dans les articles, dans l'ordre & dans l'arrangement des mots, mis devant ou après, ſans rien changer au ſens, a été ſoigneuſement obſervée. Faut-il donc s'étonner de ce qu'après avoir ainſi fureté toutes les eſpeces de *variantes*, on en ait trouvé trente mille?

Tout le monde convient que les vers ne ſont pas ſi ſujets au changement que la proſe. Otez l'ignorance groſſiere dans une langue connue, le copiſte eſt conduit par la meſure ; cependant dans les anciens poëtes même, le nombre des *variantes* qu'on y trouve, eſt étonnant. Dans l'édition de Tibulle donnée par Brœkhuiſen, on voit à la fin du livre un recueil de diverſes leçons, où on en découvre tout autant qu'il y a de vers dans le poëte. Il en eſt de même du Plaute de Paréus, *&c.* Ajoutez à toutes ces conſidérations, que les manuſcrits qui nous reſtent des auteurs profanes, ne ſont qu'en petit nom-

bre en comparaison de ceux du nouveau Testament.

M. Whiston observe aussi, que tant s'en faut que les diverses leçons de ce dernier livre, fassent tort au texte, ou en affoiblissent l'autorité en général, qu'au contraire elles y donnent un grand jour, nous faisant connoître quelquefois l'expression originale des apôtres en des choses incontestables. Elles sont encore des preuves de l'authenticité de nos exemplaires ordinaires quant à l'essentiel, puisque de ces trente mille variantes, il y en a à peine cinquante qui changent considérablement le sens sur quelque point important. *V.* aussi les *judicieuses remarques de Kuster* à ce sujet.

Smith (Jean) naquit en 1659, il cultiva l'histoire & la théologie dans sa cure de Durham. L'histoire ecclésiastique de Bede, à laquelle il a fait un beau supplément, a paru en 1722, sept ans après sa mort.

Addison (Lancelot) fut nommé doyen de Lichfield en 1683, & auroit été vraisemblablement élevé à l'épiscopat peu de temps après la révolution, si le ministere ne l'eût regardé comme trop attaché au parti contraire. Il mourut en 1703, après avoir donné plusieurs ouvrages en Anglois. Voici les titres de quelques-uns.

1°. La barbarie occidentale, ou récit abrégé des révolutions de Fez & de Maroc, avec un détail des coutumes sacrées, civiles & domestiques de ces deux royaumes; à Oxford 1671 *in*-8°. Il pouvoit parler savamment de ce pays-là, car il avoit résidé plusieurs années à Tanger, en qualité de chapelain de sa nation. 2°. L'état présent des Juifs dans la Barbarie, contenant un détail de leurs coutumes, tant sacrées que profanes. Londres 1675 *in*-8°. Si M. Basnage eût vu ce traité, il y auroit puisé bien des lumieres pour compléter son histoire des Juifs. 3°. Défense modeste du clergé, où l'on examine briévement son origine, son antiquité & sa nécessité. Londr. 1677 *in* 8°. par L. A. D. D. Le docteur Hickes a fait réimprimer ce petit ouvrage en 1709, sans en connoître l'auteur, mais parce qu'il a trouvé ce livre écrit avec beaucoup de force, de précision, de noblesse & d'érudition. 4°. L'état de Tanger sous le gouvernement du comte de Tiviot. Londres 1671 *in*-4°.

Le docteur Addison a aussi donné l'état du mahométisme, avec un abrégé de la vie & de la mort de Mahomet. Londres 1679 *in*-8°. En parlant des moyens qui ont contribué à la propagation du mahométisme, le docteur Addison marque entre autres la tolérance, clairement prescrite dans l'alcoran, *c. xvij*, *p.* 102 & 103. L'auteur fait aussi mention du traité d'alliance conclu, à ce que l'on prétend, entre Mahomet & les chrétiens. Gabriel Sionite publia cette piece en France, d'après l'original qu'on disoit avoir été trouvé dans un monastere du Mont-Carmel. Elle fut réimprimée en Allemagne par les soins de Jean Fabricius en 1638. Grotius croyoit cette piece supposée, & il avoit raison, car outre que le style ne ressemble point du tout à celui de l'alcoran, on a découvert depuis que cette piece avoit été portée d'Orient en Europe par un capucin nommé *Pacifique Scaliger*, & toutes les apparences sont qu'elle a été forgée par ce missionnaire.

Enfin, le docteur Lancelot Addison tire une grande gloire d'avoir été le pere du célebre Addison né en 1672 à Wilton, & c'est là que nous n'oublierons pas de donner son article. (*D. J.*)

WEST-RIDING, *Géogr. mod.*, nom du quartier occidental du duché d'Yorck. On compte dans le *West-Riding*, cent quatre églises paroissiales, sans les chapelles, & vingt & une villes & bourgs à marché: mais ce qui en fait le plus bel ornement est la ville d'Yorck, capitale de la province. Ce quartier est pour la plus grande partie couvert de montagnes, entrecoupé de rochers, & revêtu de forêts en quelques endroits. Les montagnes & les rochers sont entierement stériles; mais les collines & les vallées fournissent du blé & des pâturages autant qu'on en peut consumer dans le pays. Dans les endroits où le terroir ne rapporte rien, on y trouve des mines de plomb ou de cuivre, & des carrieres de charbon de pierre ou de terre. (*D. J.*)

WESTERAS, *Géog. mod.*, autrement *Arosen*, ville de Suede, capitale de la Westmanie, sur le bord septentrional du lac Maler, à six lieues au nord-ouest de Koping, & à vingt lieues au nord-ouest de Stockholm, avec un château pour sa défense. C'est à *Westéras* que se fit en 1544 l'acte d'union héréditaire, qui assu-

ra la couronne aux descendans de Gustave-Vasa. *Long.* 34, 42; *lat.* 56, 39.

Rudbeck (Olaus) étoit de *Westéras.* Il est fort connu des anatomistes par sa découverte des vaisseaux lymphatiques, & des littérateurs par son grand ouvrage intitulé *Atlantica*, dans lequel il prétend que les Allemands, les Anglois, les Danois, les François, & divers autres peuples, doivent leur premiere origine à la Suede; il a semé beaucoup d'érudition pour soutenir sa chimere. (*D. J.*)

WESTERBOURG, *le comté de*, *Géog. mod.*, petit comté d'Allemagne, dans la partie orientale de la Wettéravie, nommé le Wester-Wald; ce comté a pour chef-lieu un gros bourg qui lui donne son nom, & qui est défendu par un château. (*D. J.*)

WESTERGOÉ, *Géog. mod.*, comté des Pays-Bas, dans la Frise, dont il compose un des trois quartiers. Ce comté est proprement la partie de la Frise qui est au couchant vers la côte de Zuyderzée, ce qui a occasionné son nom. Le *Westergoé* comprend huit cantons appellés *Gritanies.* Ses villes sont Franeker, Harlingen, Staveren, Hindeloping, Worcum sur le Zuyderzée, & Sneek qui est situé au milieu du pays. (*D. J.*)

WESTERNES, ISLES, *Géog. mod.*, isles nombreuses & de différente grandeur; elles sont ainsi nommées à cause de leur situation, par rapport à l'Ecosse à qui elles appartiennent. Ce sont les Hébrides ou *Æbudæ* des anciens. On les distingue en trois classes relativement à leur grandeur, & on en compte en total quarante-quatre. *Long.* 10, 12; *latit.* 55, 58, 30.

Le sol des isles *Westernes* est fort dissemblable, quoique l'air y soit en général pur & salutaire. Les habitans parlent la langue Irlandoise, mais un peu différemment de la maniere dont on la parle en Irlande. Ils ressemblent beaucoup aux montagnards du continent d'Ecosse dans leurs habits, dans leurs coutumes & dans leur façon de vivre.

Les plus remarquables de toutes ces isles, sont celles de Jona & de S. Kilda. La premiere, qu'on appelle à présent *Columb-Hill*, proche de l'isle de Mull, est remarquable en ce qu'elle étoit anciennement le lieu de la sépulture des rois d'Ecosse. L'autre est appellée par les Insulaires *Hirt*, par Buchanam *Hirta*, & ensuite *Kilda.* C'est la plus éloignée de toutes les isles Westernes, & elle est fameuse, tant par quelques singularités qu'on y rencontre, que par les coutumes qui sont particulieres à ceux qui l'habitent. (*D. J.*)

WESTER-QUARTIER, *Géog. mod.*, contrée des Pays-Bas dans la province de Groningue, & la plus occidentale de celles qu'on nomme *les Ommelandes.* Elle est aux confins de la Frise, entre la Hunse & le Lawers. Cette petite contrée n'est peuplée que de villages.

WESTERVICK, *Géog. mod.*, petite ville de Suede dans le Smaland, aux frontieres de l'Ostrogothie, sur la côte au midi de Lindkoping, avec un port. *Long.* 35, 18; *lat.* 57, 55.

WESTERWALD, *Géog. mod.*, contrée d'Allemagne dans la Wettéravie, dont elle fait partie. Elle est bornée au nord par la Westphalie, au midi par le Lohn, au levant par la Haute-Hée, & au couchant par le Rhin. Elle comprend une petite portion des états de Cologne & de Treves, les comtés d'Isembourg, de Sigen, de Dillembourg, & la principauté d'Hadamar. (*D. J.*)

WESTERWOLD, *Géog. mod.*, contrée des Pays-Bas dans la province de Groningue, & l'une des Ommelandes qui ne contiennent que des villages. Son territoire est rempli de marais, de bruyeres & de prairies. (*D. J.*)

WESTGRAAFDYK, *Géogr. mod.*, village de nord-Hollande, où naquit en 1554 Nieuwentit (Bernard), habile physicien & mathématicien. Il devint bourgmestre de la petite ville de Purmerende, & s'y fit estimer de tout le monde par son savoir, par son mérite, & par son intégrité: il mourut en 1618, à 63 ans. On a de lui un excellent traité en Hollandois, publié à Amsterdam en 1715, in-4°. & intitulé *véritable usage de la contemplation de l'univers, pour la conviction des athées & des incrédules.* Cet ouvrage a été traduit en Anglois, & réimprimé trois ou quatre fois à Londres dans l'espace de quatre ans. M. Noguez, médecin, l'a traduit en François sous le titre de *l'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, à Paris 1725, in-4°. avec des figures, au nombre de vingt-neuf planches. Le P. Niceron a fait l'article de Nie-

wentit dans ses mémoires des hommes illustres, *tom. III.* On peut le consulter. (*D. J.*)

WESTMANLAND, *Géog. mod.*, & plus communément Westmanie, province de Suede. *V.* WESTMANIE.

WESTMANIE, *Géog. mod.*, province de Suede, bornée au nord par la Dalécarlie, au midi par la Sudermanie & la Nericie, au levant par l'Uplande, & au couchant par le Wermeland. On lui donne 30 lieues de long, sur 17 de large; mais c'est une contrée stérile, & qui n'a que quelques mines d'argent. Westéras est la capitale. (*D. J.*)

WESTMINSTER, *Géog. mod.*, ville d'Angleterre dans le comté de Middlesex, au bord de la Tamise, & à l'occident de Londres, avec laquelle elle ne fait plus qu'une même ville. Mais quoique Westminster soit jointe à Londres par une suite de maisons & d'hôtels sans interruption, & qu'on la comprenne ordinairement sous le nom de Londres; cependant elle fait un corps de ville qui a ses privileges & ses droits séparés, aussi-bien que sa jurisdiction.

Dans le commencement du dix-septieme siecle, il y avoit encore un mille de distance entre l'une & l'autre de ces villes, & cet espace étoit rempli par des champs & par des prairies; mais les habitans de Londres s'étant multipliés d'année en année depuis le regne de Charles I, cet espace de terrein a été rempli peu-à-peu par de belles & magnifiques rues qu'on y a bâties, de sorte que les deux villes sont jointes aujourd'hui comme le faux-bourg S. Germain & Paris, & sans la différence de jurisdiction, elles seroient parfaitement confondues.

Anciennement Westminster s'appelloit *Thorney*, du dieu Thor qu'on y adoroit avant la conversion des Saxons. Elle prit ensuite le nom de West-Minster, à cause d'un monastere bâti dans cet endroit, à l'ouest de la ville de Londres. Les trois principales choses qu'on y remarque, sont l'église, l'abbaye & les restes d'un vieux palais royal.

Le gouvernement de Westminster s'étend non seulement sur la cité de ce nom, mais encore sur les fauxbourgs qui avancent du côté de Londres jusqu'à Temple-Bar. Quoique la cité n'ait qu'une paroisse appellée *Sainte-Marguerite*, cette paroisse est d'une grande étendue, & ses dépendances consistent en cinq autres paroisses.

Il n'y a pour le gouvernement de Westminster, ni maire, ni échevins, ni chérifs; c'est le chapitre qui est revêtu de toute la jurisdiction civile & ecclésiastique. Il est vrai que le gouvernement civil a été mis entre les mains des laïques choisis ou confirmés par le chapitre. Le chef de tous les magistrats s'appelle *high-steward*, qui est d'ordinaire un noble du premier rang, nommé par le chapitre. Il possede cette charge pendant sa vie, & en fait exercer les fonctions par un homme bien versé dans les loix. Cet homme, choisi par le high-steward, doit être confirmé par le chapitre, & pour lors il tient avec les autres magistrats la cour qu'on appelle *leet*.

Après lui est le bailli ou le shérif, car il convoque les jurés. Tous les sergens de Westminster lui sont soumis; il regle les formalités au sujet de l'élection des membres du parlement pour la cité de Westminster, qui a droit de nommer deux députés. Toutes les amendes & les confiscations appartiennent au baillif, ce qui rend sa charge très-lucrative: il y a de plus un grand connétable, choisi par la cour de leet, & ce magistrat a sous ses ordres tous les autres connétables. Il est ordinairement deux années en charge.

Enfin, cette jurisdiction est composée de quatorze des principaux bourgeois qu'on appelle *Burgesses*, & dont sept sont pour la cité, & sept pour ses dépendances: leur office a beaucoup de rapport à celui des échevins de Londres, car ils ont chacun un *ward* ou quartier particulier sous leur jurisdiction. De ces quatorze burgesses, il y en a deux qui sont élus sous le nom de *Head-Burgesses*, ou chefs des bourgeois; l'un d'eux est pour la Cité, & l'autre pour ses dépendances, auxquelles dépendances on donne les noms de *libertés* & de *franchises*.

C'est à Westminster qu'est né vers l'an 1575, Benjamin Johnson, ou Jonson, illustre poete dramatique; & c'est dans l'abbaye de ce lieu, qu'il fut enterré en 1637: comme j'ai déja donné le caractere de ce poëte au mot *tragédie*, j'y renvoie le lecteur. J'ajouterai seulement qu'il possédoit tout le savoir qui manquoit à Shakespear, & manquoit de tout le génie dont l'autre étoit partagé: tous deux

étoient presque également dépourvus d'élégance, d'harmonie & de correction: Johnson, servile copiste des anciens, traduisit en mauvais Anglois leurs plus beaux passages: mais Shakespear créa & prévalut par son génie sur l'art grossier de ses contemporains.

Johnson étant né fort pauvre, & n'ayant pas de quoi poursuivre ses études, travailloit au bâtiment de Lincolns-Inn avec la truelle à la main, & un livre en poche: Shakespear ayant vu une de ses pieces, la recommanda, & cette recommandation introduisit Johnson dans le monde. Il donna la premiere édition de ses œuvres en 1616, *in-fol.* elles ont été réimprimées plus commodément à Londres en 1716, en six vol. *in-8°*. Dans cette collection, se trouve une piece intitulée, *humble requête du pauvre Ben au meilleur de tous les rois, de tous les maitres, de tous les hommes, le roi Charles.* Il expose, à ce prince, que le roi son pere lui a donné une pension annuelle de cent marcs, & le supplie d'en faire des livres sterlings. On fait sa réponse au sujet du présent modique qu'il reçut de Charles I. " Je suis logé à l'étroit (dit ce bel esprit lorsqu'on lui remit la somme,) mais je vois par l'étendue de cette faveur, que l'ame de sa majesté n'est pas logée plus au large ". *J am lodg'd in an Alley; but j see from the extent of this bounty, that hers majesty's soul is too log'd in an Alley.*

Il parle dans ses découvertes (*discoveries*) avec une vérité charmante, de toutes sortes de traverses auxquelles il avoit été exposé de la part de ses ennemis. Ils me reprochoient, dit-il, de ce que je m'occupois à faire des vers, comme si je commettois un crime dans cette occupation: ils produisirent contre moi mes écrits par lambeaux, odieuse méchanceté! puisque les écrits de l'auteur le plus sage paroîtront toujours dangereux, lorsqu'on en citera quelques périodes hors de leur liaison avec le reste. Ils m'ont aussi reproché ma pauvreté: j'avoue qu'elle est à mon service, sobre dans ses alimens, simple dans ses habits, frugale, laborieuse & me donnant de bons conseils qui m'empêchent de tomber dans les vices des enfans chéris de Plutus. Qu'on jette les yeux, continue-t-il, sur les plus monstrueux excès; on ne les trouvera guere dans les maisons de l'indigence. Ce sont les fruits des riches géants, & des puissans chasseurs; tandis que tout ce qu'il y a de noble, de digne de louange & de mémoire, doit son origine à de chétives cabanes. C'est l'ancienne pauvreté qui a fondé les états, bâti les villes, inventé les arts, donné des loix utiles, armé les hommes contre les crimes; c'est elle qui a fait trouver aux mortels une récompense dans leur propre vertu, & qui a conservé la gloire & le bonheur des peuples jusqu'à ce qu'ils se soient vendus aux tyrans ambitieux.

Betterton (Thomas,) estimé généralement le meilleur acteur qui ait paru sur le théatre Anglois, avant celui qui en fait aujourd'hui la gloire, le fameux Garik, qui est sans contredit le premier de l'Europe; homme unique en son genre, & qui sous le siecle d'Auguste, eût partagé les suffrages des Romains entre Pylade & lui: je viens à Betterton. Il naquit dans le Tulte-Street à Westminster en 1635; son pere qui étoit sous-cuisinier de Charles I, voulut en faire un libraire; mais la plupart de ceux qui ont excellé dans les arts, y ont été conduits par leur génie, malgré les vues & les oppositions de leurs parens.

Comme la nature avoit formé Betterton pour le théatre, il s'y distingua bientôt avec éclat, & enleva tous les suffrages dès l'âge de 22 ans. Il est le premier qui ait joué à Londres des rôles de femmes, & il s'en acquitta avec beaucoup d'applaudissement. Il entra d'abord dans la troupe du roi; mais comme la plupart des comédiens avoient été chassés de leurs trônes imaginaires, lorsque Charles I en perdit un réel, plusieurs d'entr'eux prirent les armes pour le service de leur souverain, & firent paroître beaucoup de valeur pour sa défense. Entr'autres exemples, le fameux acteur Mohun se conduisit avec tant d'intrépidité, qu'on l'honora d'une commission de major, qu'il remit à la révolution, pour retourner au théatre. Le chevalier Davenant avoit marqué beaucoup de zele pour Charles II, qui en récompense de ses services, lui accorda une patente pour former une troupe de comédiens, sous le titre de *comédiens du duc d'Yorck*; & c'est dans cette troupe que se mit Betterton, & dont il fut le héros.

Quelques-uns croient qu'il introduisit le premier en Angleterre le changement

de décorations. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il contribua beaucoup à les embellir & à les perfectionner. Il épousa mademoiselle Sanderson, qui joignoit aux talens naturels requis pour faire une excellente actrice, la beauté, les graces & la vertu.

Le théatre Anglois subit diverses vicissitudes par les changemens de troupes, de lieux & de directeurs. Un directeur de théatre, par le commerce constant qu'il est obligé d'avoir, soit avec sa troupe d'acteurs & d'actrices, soit avec tout ce qu'il y a de gens frivoles, tant naturels qu'étrangers, est proprement dans son poste le Machiavel de l'empire de l'amour. Le théatre est en lui-même l'image de la vie humaine; les hommes qui font la plus grande figure dans le monde, ne sont pas plus ce qu'ils paroissent être, que cet acteur à qui vous voyez quitter ses habits de parade, n'est le héros qu'il vient de représenter.

Au milieu des révolutions du théatre Anglois, Betterton en éprouva dans sa fortune : il perdit par un prêt inconsidéré, la plus grande partie de ce qu'il avoit gagné, huit mille livres sterlings. Un bon acteur n'est point à Londres dans la misere : Betterton réunissoit en lui tous les talens, la figure, la beauté du geste & de la voix, la netteté de la prononciation & la sûreté de la mémoire; son action étoit juste, touchante, admirable.

Je ne puis trop le louer, dit l'auteur du Tatler; car c'étoit un homme étonnant, qui par son action m'a fait sentir ce qu'il y a de grand dans la nature humaine, plus vivement que ne l'ont jamais fait les raisonnemens des philosophes les plus profonds & les descriptions plus charmantes des poetes; l'angoisse dans laquelle il paroissoit, en examinant la circonstance du mouchoir dans Othello; les mouvemens d'amour que l'innocence des réponses de Desdémone excitoit en lui, exprimoient dans ses gestes une si grande variété de passions qui se succédoient les unes aux autres, qu'il n'y avoit personne qui n'apprît à redouter son propre cœur, & qui ne dût être convaincu que c'est y mettre le poignard que de se livrer aux noirs accès de la jalousie.

Le comédien Booth, qu'on ne peut soupçonner de partialité dans le jugement qu'il portoit de Betterton, disoit souvent que la premiere fois qu'il lui avoit vu représenter le Spectre à la répétition de Hamlet, l'air, le ton & l'action qu'il y mit l'avoient saisi d'une telle horreur, qu'il s'étoit trouvé hors d'état pendant quelques momens de pouvoir jouer son propre rôle. Lorsque nos connoisseurs, dit le chevalier Steele, ont vu cet acteur sur le théatre, ils ont eu pitié de Marc-Antoine, de Hamlet, de Mithridate, de Théodore & de Henri VIII. On sait comme il revêtoit l'état de chacun de ces illustres personnages, & comme dans tous les changemens de la scene, il se conduisoit avec une dignité qui répondoit à l'élévation de son rang.

Il réussissoit également dans le comique & dans le tragique, & ce qu'il y a de plus singulier, il faisoit le libertin en perfection; caractere fort opposé au sien. On trouve assez de gens qui savent emprunter les manieres d'un honnête homme, mais il y a peu d'honnêtes gens qui sachent contrefaire le faquin. Le dernier rôle qu'il fit, fut le personnage d'un jeune homme dans la piece intitulée *The Maid's tragedy*; & quoiqu'il eût déjà près de 70 ans, il joua son rôle avec tout le feu, l'audace & la vivacité d'un homme de 25 ans.

On représenta pour son compte, quelques années après qu'il eut quitté le théatre, la piece intitulée l'*Amour payé d'amour*. Cette représentation lui valut cinq cents livres sterlings : l'affluence du monde qui y vint justifia la reconnoissance qu'on lui portoit, & ce grand acteur eut lieu d'être content des comédiens & de l'assemblée. L'épilogue composé par M. Row, finit d'une maniere pathétique. « C'est, dit-il, le souvenir des plaisirs » qu'il vous a procurés, qui vous engage » à consacrer avec gloire le cothurne de » ce grand maître, & vous ne voulez pas » permettre qu'un homme qui vous a » tant de fois touchés par de feintes dou» leurs, vous soit enlevé par des souf» frances réelles ».

Il mourut en 1710 d'une goutte remontée à l'âge de 75 ans, & fut enterré dans le cloître de l'abbaye de Westminster. Il a composé, traduit ou changé quelques pieces de théatre, entr'autres *dom Sébastien*, tragédie de Dryden. Il supprima avec tant d'art, dit le poëte, un millier de vers de ma piece, qu'elle y a tout ga-

gné, & que c'est à ses soins & à la beauté de son jeu que je suis redevable du succès qu'elle a eu.

Le chevalier Steele honora sa mémoire par un beau tatler. Rien, dit-il, ne touche plus les gens de goût, que de voir les obseques de ceux qui ont excellé dans quelque art ou quelque science. M. Betterton exprimoit avec tant de grace & de force l'endroit d'Othello, où il parle de la maniere de gagner le cœur de sa maitresse, qu'en me promenant dans le cloitre je pensois à lui avec la même sensibilité que j'aurois eue pour une personne qui auroit fait pendant sa vie ce que je lui ai vu représenter. L'obscurité du lieu & les flambeaux qui marchent devant le convoi, contribuerent à me rendre rêveur & mélancolique : je me sentis vivement affligé, qu'il y eût quelque différence entre Brutus & Cassius, & que ses talens n'aient pu le garantir du cercueil. Considérant ensuite le néant des grandeurs humaines, je n'ai pu m'empêcher de voir avec douleur que tant d'hommes illustres, qui sont dans le voisinage du petit coin de terre où l'on a mis mon ancien ami, sont retournés en poudre, & qu'il n'y a dans la tombe aucune différence entre le monarque réel & le monarque imaginaire.

Madame Betterton survécut à son mari, & peut-être n'a-t-il jamais représenté de scene aussi touchante que celle qu'offroit l'état où il laissa ses affaires & son épouse : elle languit long-temps, séchant du chagrin de voir le délabrement de sa santé & de sa petite fortune. La mort de son mari jointe à son âge & à ses infirmités, rendoit son état pitoyable; mais l'excès de son malheur devint en quelque façon sa ressource, parce qu'il la priva de son bon sens & de sa raison.

Je me suis étendu sur cet homme célebre en son genre, parce que tous ceux qui excellent dans quelqu'un des beaux arts, méritent l'estime & les éloges des gens de lettres.

Lée (Nathanael), célebre poëte naquit à *Westminster* vers le milieu du dernier siecle, & fit onze pieces de théatre, qui ont été jouées avec beaucoup d'applaudissement. Sa derniere tragédie, intitulée *le massacre de Paris*, fut représentée sur le théatre royal en 1690. Les pensées de cet auteur sont admirables pour le tragique, mais si noyées dans une multitude de paroles, qu'elles perdent la plus grande partie de leur beauté. Il réussit merveilleusement dans le pathétique, lorsqu'il ne s'abandonne point à la violence de son imagination. Le comte de Rochester dit plaisamment que ce poëte ne chantoit pas mal, mais qu'il forçoit sa voix, de maniere qu'il s'enrouoit. Il perdit l'esprit à l'âge de cinquante ans, & fut confiné quelques années à l'hôpital de Bethlem. Il en sortit sans s'être parfaitement rétabli, & mourut pendant la nuit dans une des rues de Londres.

Beveridge (Guillaume), en latin *Beverigius*, né à *Westminster* en 1638, fut nommé *évêque de S. Asaph* en 1705, & s'attira la vénération de toute l'Angleterre par ses vertus & par son savoir. Il mourut en 1708, à 71 ans.

Ses ouvrages de piété sont en grand nombre. On a publié ses sermons en 1709 & ce recueil forme dix volumes *in*-8°. Ses *pensées secretes sur la religion* ont souffert plusieurs éditions. La traduction françoise de cet ouvrage parut à Amsterdam en 1731, en deux volumes *in*-12.

En 1662, il publia à Londres ses *institutionum chronologicarum libri duo*, qui ont été réimprimés pour la troisieme fois en 1721 ; c'est un traité simple & méthodique d'un grand usage classique, parce qu'il fournit un sistême abregé de toute la chronologie. Dans le premier livre, l'auteur traite de la nature & des parties de la chronologie; du temps, des heures, des minutes & des secondes ; des jours, des semaines, des mois, de l'année céleste, de l'année julienne, grégorienne, égyptienne, éthiopienne, persane, syrienne & grecque; de l'année astronomique, civile & solaire des juifs, de l'année des Arabes. Dans le second livre, il traite des syzygies ou mois lunaires, & des éclipses, des équinoxes & des solstices ; du cycle du soleil & de la lettre dominicale, du cycle de la lune & du nombre d'or; de l'indiction; de l'épacte; du cycle de Méton & de Callipes de la période dionysienne & julienne ; de l'ere chrétienne & de Dioclétien ; des années du monde ou du comput des Grecs ; de l'ere judaïque ; de l'époque de la prise de Troie, de la fondation de Rome & de celle d'Antioche ; des olympiades & des jeux capitolins ; des années juliennes, de l'ere d'Espagne & de la victoire d'Actium;

des eres de Nabonassar, de Philippe, & de Yezdegird le dernier roi de Perse, de l'Hegire ou ere mahométane. Dans l'appendix, il donne les noms des mois hébreux, syriens, persans, éthiopiens & arabes, dans les caracteres mêmes de ces langues, & autres choses pareilles.

En 1678, il fit imprimer son *codex canonum ecclesiæ primitivæ vindicatus*, recueil des canons de la primitive église justifié. M. Daillé étoit dans une opinion différente; car, dans son traité *de pseudepigraphis*, imprimé en 1652, il tâche de prouver que le recueil des canons n'a point été fait par des personnes qui aient vécu près du temps des apôtres, & qu'il n'a été publié que vers la fin du v. siecle.

Le *thesaurus theologicus*, ou *systême de théologie* du docteur Beveridge n'a paru qu'en 1710, *in*-8°. c'est-à-dire, trois ans après la mort de l'auteur.

Un illustre savant a mis au jour en 1711 une courte revue des écrits du docteur Beveridge, & l'on doit convenir qu'il y a trouvé un grand nombre d'erreurs en fait de systêmes & de raisonnemens. Mais il faut oublier les erreurs spéculatives du vertueux évêque de S. Asaph, & considérer seulement les preuves éclatantes qu'il a données de sa piété pendant sa vie & à sa mort, ayant légué la plus grande partie de son bien pour l'avancement de la religion chrétienne, tant au dedans qu'au dehors du royaume Britannique.

Folkes (Martin) naquit à *Westminster* en 1690, & fut nommé de la société royale en 1714, à l'âge de 24 ans. Au retour de ses voyages, il lut à la société des antiquaires de Londres une savante dissertation sur le poids & la valeur des anciennes monnoies romaines, à laquelle étoit jointe une table des monnoies d'or d'Angleterre, depuis le regne d'Edouard III, sous lequel on a commencé à en fabriquer de cette espece, avec leur poids & leurs valeurs intrinseques. On trouvera dans les transactions philosophiques les observations de M. Folkes sur les polypes d'eau douce découverts par M. Trembley; sur les bouteilles de Florence, qui résistent au choc d'une balle de plomb, & ne peuvent soutenir celui d'un petit gravier sans se rompre; comme aussi sur des os humains revêtus d'une couche pierreuse, & qu'il avoit vus près de Rome à Villa-Ludovisia.

Il succéda à M. Sloane à la place de président de la société royale; & en 1742, il fut nommé associé étranger à l'académie des Sciences de Paris.

En 1745, il publia son traité des monnoies d'argent d'Angleterre, depuis la conquête de cette isle par les Normands, jusqu'au temps où il écrivoit. Cet ouvrage, avec la seconde édition de celui qu'il avoit déja donné sur les monnoies d'or, étoit certainement le morceau de ce genre le plus parfait & le plus intéressant qu'on eût encore vu; il est même plus intéressant qu'il ne paroît au premier coup d'œil. Les monnoies sont les signes des valeurs de tout ce qui peut faire l'objet du commerce & des besoins de la société: ces signes doivent donc eux-mêmes changer de valeur, suivant que la quantité du métal qui sert de signe, ou celle des choses représentées vient à changer, & encore, suivant la facilité qu'une nation trouve à se les procurer par son commerce, d'où il suit qu'un tableau fidele de la variation des monnoies d'une nation présente à ceux qui sont en état de connoître cette espece d'hiéroglyphe, non les événemens qui appartiennent aux histoires ordinaires, mais l'effet de ces mêmes événemens sur le corps politique, & les avantages ou les maux intérieurs qu'ils y ont pu causer.

En 1750, M. Folkes fut nommé président de la société des antiquaires de Londres, & ce fut le dernier honneur qui lui fut déféré, étant mort en 1754. (*D. J.*)

WESTMINSTER, *église de*, *Topogr. de Londres*. L'église de *Westminster* fut fondée dans le vij siecle par Sébert, roi des Saxons orientaux, qui s'étant converti au christianisme, changea le temple du dieu Thor qui étoit dans cet endroit en une église chrétienne, laquelle fut depuis ruinée par les Danois.

Edouard le confesseur rebâtit à neuf cette église dans le onzieme siecle, & voulut qu'elle fût sous l'invocation de Saint Pierre. Il employa à cette fondation la dixieme partie de ses revenus, & joignit à sa nouvelle église un monastere ou une abbaye, dans laquelle il établit des religieux de l'ordre de S. Benoit.

Au xiij siecle, Henri III fit démolir l'église d'Edouard pour la rebâtir beaucoup plus belle qu'elle n'étoit auparavant;

mais son entreprise ne fut achevée que long-temps après sa mort. Henri VII choisit cette église pour être sa sépulture, & celle des rois ses successeurs. Il fit construire dans le chœur à l'orient une superbe chapelle, qui lui coûta 14 mille livres sterlings, somme très-considérable dans ce temps-là.

L'église de Westminster est un grand édifice, de goût gothique, fort élevé, construit en croix comme les églises cathédrales, long de cinq cents piés, & large d'environ cent piés. Aux deux côtés de la façade qui est à l'occident, paroissent deux tours quarrées qui ne s'élevent pas plus haut que le toit.

On entre dans un vaisseau long & étroit, dont la voûte est suspendue sur deux rangs de piliers; en avançant un peu plus loin, on voit dans diverses chapelles les tombeaux de 15 ou 16 rois & reines d'Angleterre, & ceux de plusieurs personnes illustres, soit par leur mérite, soit par leur naissance. On trouve en face le chœur, où est entr'autres le tombeau de Sébert, premier fondateur de l'église, & qui mourut en 616.

Du chœur, on passe dans la chapelle royale, où se trouve sur la droite la sépulture de Richard II, mort en 1399, & celle d'Edouard III, mort en 1377. Au fond de la chapelle, on voit le tombeau de Henri V, mort en 1422, & celui de Saint Edouard le confesseur, mort en 1065. Sur la gauche est inhumé le brave Edouard I, mort en 1308, & Henri III, mort en 1273. Ces tombeaux sont tous accompagnés d'épitaphes.

De la chapelle royale, on passe dans celle de Henri VII, où se voit le tombeau de ce prince, en bronze massif, & où il est inhumé avec Elisabeth son épouse. Le roi Edouard VI a son tombeau tout près de celui de son aïeul; la reine Marie Stuard, mere de Jaques I, & la princesse Marguerite de Richemond, mere de Henri VII, sont ensevelies au dehors de la chapelle, à la droite; sur la gauche, on voit la sépulture de l'illustre reine Elisabeth.

L'église de Westminster est le lieu où se fait ordinairement la cérémonie du couronnement des rois, & l'on a suivi cet usage depuis Guillaume le conquérant, qui montra l'exemple. La reine Elisabeth ayant ôté cette église aux religieux bénédictins qui la possédoient, y mit à leur place 12 chanoines, avec un doyen. Le doyen est d'ordinaire un évêque, lequel a sous certaines restrictions une jurisdiction ecclésiastique & civile dans la ville de Westminster, & dans les lieux qui dépendoient autrefois de l'abbaye.

Les revenus de cette maison servent actuellement à entretenir 30 chanoines, un organiste, 12 pauvres, & 40 écoliers, avec leurs maîtres, & divers officiers de college, qui ont tous de gros appointemens. Il y a dans le cloître une bibliotheque publique, qui s'ouvre soir & matin pendant les séances des cours de justice de Westminster.

C'est dans l'église de Westminster qu'on enterre les têtes couronnées, les personnes du plus haut rang, & celles d'un mérite rare. Mais au milieu de tant d'hommes illustres, dont l'église est le tombeau, l'histoire nous apprend que Cromwel y fit ensevelir sa mere avec beaucoup de pompe & de magnificence. Elle vécut assez pour le voir élevé au protectorat, & solemnellement installé en 1653 dans ce grand office, équivalent à celui de la royauté. Cependant elle n'avoit jamais pu se persuader que le pouvoir ou la vie de son fils fussent en sûreté; & d'un jour à l'autre, elle doutoit qu'il fût vivant s'il ne l'en assuroit par sa présence. C'étoit une femme de bonne famille, du nom de *Stuart*, & d'un caractere décent, qui, par son économie & son industrie, avoit tiré parti d'une fortune bornée pour l'éducation d'une nombreuse famille. Elle s'étoit vue dans la nécessité d'établir une brasserie à Huntingdon, & sa conduite lui en avoit fait tirer de l'avantage. Delà vient que Cromwel, dans les libelles du temps, est quelquefois désigné sous le nom de *brasseur*. Ludlow le raille du surcroît considérable que son revenu royal alloit recevoir par la mort de sa mere, qui possédoit un douaire de soixante livres sterlings sur son bien. (*D. J.*)

WESTMINSTER, *salle de*, *Topogr. de Londres*, en anglois, Westminster-hall; grande salle que fit construire le roi Guillaume II, dit *le roux*, vers l'an 1098. Cette salle est voûtée, & la voûte est lambrissée d'une espece de bois qui croît en Irlande, & auquel les araignées n'attachent point leurs toiles. C'est dans cette

salle que s'assemble le parlement d'Angleterre ; & pour emprunter ici la poésie de l'auteur de la Henriade :

Aux murs de Westminster *on voit paroître ensemble*
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble,
Les députés du peuple, & *les grands*, & *le roi*,
Divisés d'intérêt, réunis par la loi ;
Tous trois membres sacrés de ce corps invincible.
Dangereux à lui - même, à ses voisins terrible.
Heureux, lorsque le peuple instruit par son devoir,
Respecte autant qu'il doit, le souverain pouvoir !
Plus heureux, lorsqu'un roi, doux, juste & politique,
Respecte autant qu'il doit, la liberté publique !

Quoique cette salle soit longue de deux cents soixante & dix piés, & large de soixante & dix, elle est moitié trop petite pour un corps si nombreux que l'est celui du parlement d'Angleterre, & elle demanderoit sans doute d'être tout autrement décorée pour l'assemblée de cette auguste compagnie. Aussi prétend-on que cette salle n'est qu'un débris du palais qu'Edouard le confesseur éleva près de l'abbaye, & qu'acheva Guillaume II. Ce palais fut réduit en cendres vers le milieu du xvj siecle, sous le regne de Henri VIII, & l'on ne put sauver de l'incendie que cette grande salle, où le parlement s'assemble, & quelques chambres voisines, entr'autres celle qu'on nomme vulgairement la *chambre peinte de Saint Edouard. (D. J.)*

WESTPHALIE, *Géog. mod.*, cercle d'Allemagne, qu'on divise en province & en duché. Les états du cercle de Westphalie, sont les évêques de Paderborn, de Liege, de Munster, d'Osnabruck, les abbés de Munster, de Stablo & de Corvey : les abbesses d'Herforden & d'Essen: les ducs de Juliers, de Cleves & de Berg: les principautés de Ferden, de Minden, d'Ostfrise, de Nassau-Dillenbourg & plusieurs comtés. Les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Dormund & de Hesford, entrent dans ce cercle. L'évêque de Munster & les ducs de Juliers & de Cleves sont directeurs du cercle de Westphalie, dont le contingent est de 304 cavaliers & 1282 fantassins, ou de 8164 florins par mois.

La province de Westphalie comprend le duché de Westphalie, l'évêché de Munster, l'évêché d'Osnabruck, l'évêché de Paderborn ; l'abbaye de Corvey, la principauté de Minden & plusieurs comtés.

Le duché de Westphalie confine avec les évêchés de Munster & de Paderborn, le comté de la Mark, le landgraviat de Hesse & le comté de Waldeck. Ce duché qu'on nomme aussi le *Saurland*, & qui appartient à l'électeur de Cologne, renferme seulement plusieurs bailliages. Le commerce de ses habitans consiste en biere & en jambons, qu'on nomme mal-à-propos *jambons de Mayence*, parce que le plus grand débit s'en faisoit aux foires de Mayence & de Francfort.

Les bornes de la Westphalie prise dans toute son étendue, étoient autrefois plus reculées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Le Rhin la bornoit du côté de l'occident ; depuis ce fleuve jusqu'à la ville de Brême, sa partie septentrionale étoit bornée par la Frise ; le Weser lui servoit de bornes du côté de l'occident, depuis la ville de Brême jusqu'aux montagnes appellées *montes Meliboci* par Ptolomée ; & du côté du midi, elle étoit bornée par le pays de Hesse.

Toute cette étendue de pays fut habitée anciennement par les Bructeres, par les Sicambres, par les Chamaves, qui succéderent aux Bructeres du temps de Trajan, par les Angrivariens, par les Lombards ou Longobards, par les Angles ou *Angili*, qui passerent ensuite en Angleterre, par les Chérusques, par les Cattes, par les *Chauci* ou *Cayci*, & par les Francs ou *Franci*, qui prirent la place des Sicambres & des Tencteres. Les Francs étant enfin passés dans la Gaule, les Saxons qui s'étoient déja avancés depuis l'Elbe jusqu'à l'Ems, occuperent le reste de la Westphalie ; cette portion de ce pays devint ainsi une partie de la Saxe, & donna son nom aux Saxons, qui habiterent depuis le Weser jusqu'au Rhin.

Les plus anciens princes de la Westphalie & de la Saxe, dont il soit fait mention dans l'histoire, sont Dieteric, fils de Sighard, qui eut la guerre avec Charles Martel ; Wernechind, fils de Dieteric,

duc des Angrivariens ; & Wittikind, fils de Wernechind.

La Westphalie moderne a pour borne au nord la mer d'Allemagne, au midi le cercle du haut-Rhin, au levant la Basse-Saxe, & au couchant les Pays-Bas.

Cette province d'Allemagne est généralement fertile. L'Ems, le Weser, la Lippe & la Roër l'arrosent. Il y a de gras pâturages ; on y éleve dans les forêts de bons chevaux & quantité de cochons. (*D. J.*)

WESTRA *ou* WASTRA, *Géog. mod.*, isle au nord de l'Ecosse, & celle de toutes les Orcades qui est la plus avancée à l'ouest d'où lui vient son nom. Elle a cinq ou six milles de longueur sur trois ou quatre dans sa plus grande largeur.

WESTROGOTHIE *ou* WESTROGOTHLAND, *Géog. mod.*, province de Suede, dans la partie occidentale de la Gothie. Elle est bornée au nord par le lac Waner, au midi par le Smaland, au couchant par la Néricie. Cette province est entrecoupée par un grand nombre de lacs & de rivieres. Skara est sa capitale.

WESTSEX *ou* WESSEX, *Géogr. moderne*, ancien royaume d'Angleterre à l'occident de Sussex, & au midi de la Tamise. Cerdick ayant gagné en 519, une bataille qui fit perdre aux Bretons l'espérance de chasser les Saxons de chez eux, Arthur s'accommoda avec lui. Le roi Breton céda au Saxon un pays qui comprenoit les provinces de Hant & de Sommerset. Le Saxon âgé & las d'une longue guerre, fut content de ce partage.

Il érigea ce pays en royaume, sous le nom de Westsex, & s'en fit couronner roi 24 ans après son arrivée en Bretagne. Il se trouva alors dans l'Heptarchie, trois royaumes plus grands & plus puissans que les autres, savoir deux Anglois & un Saxon. Les Anglois étoient le Northumberland & la Mercie. Le Saxon habité par des Jutes, étoit le Westsex, & avoit pour principales villes, Winchester, Salisburi, Southampton, Dorchester, Portsmouth, Shereburn, Excester. Il y avoit dans ces villes plusieurs Bretons mêlés avec les Saxons, & l'isle de Wight habitée par les Jutes, dépendoit aussi du Westsex.

Chacun des royaumes de l'Heptarchie avoit pris son nom des peuples qui l'habitoient, & de sa position. Celui de Westsex fut nommé le *royaume des* West-Saxons *ou des Saxons occidentaux*, parce qu'il étoit situé à l'occident des Saxons de Sussex, de Kent & d'Essex. Il étoit outre cela considérable par sa situation, étant gardé au nord par la Tamise, au midi par la mer, à l'orient par le petit royaume de Sussex, & à l'occident par les Bretons de Cornouaille, tellement séparés du reste des Bretons du pays de Galles par l'embouchure de la Saverne, qu'il ne leur étoit pas possible de se secourir les uns les autres.

Ce fut vers l'an 634, que les Saxons occidentaux reçurent l'évangile par le ministere de Birinus, à qui le pape avoit donné cette mission, après l'avoir sacré évêque; il aborda dans le Westsex, baptisa Sinigisil qui en étoit le roi, convertit aussi son frere *Quicelin*, & à leur exemple se vit un troupeau considérable, qui forma 2 dioceses, savoir celui de Winchester, & celui de Dorchester. (*D. J.*)

WETER, LAC, *Géog. mod.*, lac de Suede, dans la Gothie. Il sépare la Westrogothie de l'Ostrogothie, s'étend du nord au sud depuis la Néricie jusqu'à la Smalande, & mouille une partie de chacune de ces 2 provinces. Le fleuve de Motala par lequel il se décharge dans la mer, traverse toute l'Ostrogothie d'occident en orient. Il y a quelques isles dans le lac Weter, & cinq villes ou bourgs sur ses bords.

WETHERBY, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans Yorckshire, sur la riviere de Warfe.

WETTER *ou* STAD-WETTER, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Hesse, sur la rive gauche de la Lohn, à 2 lieues au nord de Marpurg. *Long.* 26, 28; *lat.* 56, 42.

Kuchlin, (Jean) théologien, naquit dans cette petite ville en 1546. & mourut à Leyde en 1606. On a recueilli à Geneve l'an 1613, en un vol. *in*-4°. toutes ses theses de théologie ; elles ne sont pas cependant bien merveilleuses, & Gui Patin a follement loué l'auteur, en le nommant un des plus savans hommes de son siecle.

Pincier, (Jean) compatriote & contemporain de Kuchlin, a aussi publié quelques écrits de théologie inconnus aujourd'hui, dans lesquels il fait la guerre aux luthériens, sur l'ubiquité & la réalité. Il mourut en 1591.

Wulteius (Hermann) né à Weter en 1555, donna divers ouvrages sur le droit,

qui n'ont pas été réimprimés depuis sa mort arrivée en 1634. (*D.J.*)

WETTER, *le*, *Géogr. mod.*, riviere d'Allemagne. Elle prend sa source dans la partie septentrionale du comté de Solms, & se jette dans la Nida.

WETTÉRAVIE, *Géog. mod.*, contrée d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, entre la Hesse & le Mein. Son nom lui vient de la petite riviere de Wetter. Elle renferme plusieurs petits états. On la divise en méridionale & septentrionale; cette derniere porte le nom de Westerwald. (*D. J.*)

WETTINGEN, *Géog. mod.*, bourg de Suisse, au comté de Bade, à demi-lieue de Bade, & près de l'abbaye de Wettingen, à laquelle il a donné le nom. Ce bourg est ancien, comme il paroit par quelques monumens d'antiquité qu'on y a trouvés. On cite l'inscription suivante qui se voit sur une pierre de l'église, & qui nous apprend qu'un temple de ce lieu avoit été bâti à l'honneur de la déesse Isis: *Deæ Isidi templum A solo L. Annius Maginus de suo posuit vir aquensis ad cujus templi ornamenta Alpina Alpinula conjux & peregrina fil.* xc. *dederunt. L. D. D. vicanorum.*

En 1633, on trouva près de ce bourg un pot de terre, plein de médailles d'argent de Gordien, de Maximin, de Maxence, de Maximinien & de Constantin le jeune. (*D.J.*)

WETZLAR, *Géog. mod.*, ville libre & impériale d'Allemagne, dans la Wettéravie, au confluent de la Lohn & de la Disle, à 9 lieues au nord de Francfort, & à 6 au sud-ouest de Marpourg. La chambre impériale qui étoit à Spire, y a été transférée, & lui donne tout le lustre qu'elle peut avoir. La prévoté de cette ville appartient au landgrave de Hesse-Darmstadt, qui nomme le prévôt pour présider à la justice en son nom. *Longit.* 24, 15; *lat.* 50, 29. (*D. J.*)

WEXALA, *Géog. anc.*, golfe de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. XX*, *c.*3, le marque sur la côte occidentale, entre le golfe Sabriana, & *Herculis promontorium.* C'est présentement Ivelmouth, selon Cambden. (*D. J.*)

WEXFORD *ou* WEESFORD, *Géog. mod.*, en irlandois *loghbargarm*; comté d'Irlande, dans la province de Leinster. Il est borné au nord par le comté de Waterford, au levant par l'Océan, & au couchant par les comtés de Catherlagh, de Kilkenny. On donne à ce comté 47 milles de longueur, & 27 de largeur. Il est fertile en grain, & en pâturage. On le divise en 8 baronnies. Waxford est la capitale. Il contient 8 villes qui députent au parlement d'Irlande, deux desquelles ont en outre le droit de tenir marché public. (*D. J.*)

WEXFORD, *Géogr. mod.*, ville d'Irlande, dans la province de Leinster, capitale du comté de même nom, à 60 milles au midi de Dublin. Elle est grande, belle, bien bâtie, avec un bon port, à l'embouchure du Slany. On remarque que le flux & le reflux s'y font trois heures plutôt que dans l'Océan. *Long.* 11, 10; *lat.* 52, 18. (*D. J.*)

WEXIO, *Géog. mod.*, ville de Suede, dans la Gothie méridionale, sur le bord du lac Salen, à 10 lieues au nord de Calmar, avec un évêché suffragant d'Upsal. *Long.* 32, 40; *lat.* 56, 2.

Wexonius, (Michel) étoit né à Wexio, & mourut à Stockholm en 1671. Il a publié quelques ouvrages sur le droit Suédois, & une description latine de la Suede, *descriptio Sueciæ, Aboæ* 1672, *in*-12; ce petit livre est rare, ayant été défendu, parce que l'auteur y découvroit des secrets sur le gouvernement de l'état. (*D. J.*)

WEY, LE, *Géog. mod.*, riviere d'Angleterre, en Dorset-shire. Elle donne son nom à la ville de Weymouth, qui est bâtie à son embouchure. (*D. J.*)

WEYMOUTH, *Géogr. mod.*, ville d'Angleterre, dans la province de Dorset, entre Dorchester au nord, & l'isle de Portland au sud. C'est un bon port, situé à l'embouchure de la riviere de Wey, d'où lui vient le nom de Weymouth. Cette ville est à 108 milles au sud-ouest de Londres. Elle a titre de vicomté, droit de députer au parlement, & celui de tenir marché public. *Long.* 15, 47; *lat.* 50, 44. (*D. J.*)

W H

WHARFE, LA, *Géog. mod.*, riviere d'Angleterre, dans Yorckshire. Elle descend des montagnes de Craven, & s'abouche avec l'Ouse, après un cours de 50 milles d'étendue, & qui dans certains endroits est extrêmement rapide. (*D. J.*)

WHEALLEP CASTLE, *Géog. mod.*, lieu d'Angleterre, dans la province de Westmorland, au quartier du nord, près de Kir-by-Thore. On voit dans ce lieu de beaux restes d'une ancienne ville, & l'on y a déterré plusieurs médailles, avec l'inscription suivante :

Deo Belatuend
Ro. Lib. Votu
M. Fecit
Jolus.

Il y a apparence que c'est la ville dont les anciens ont parlé sous le nom de *Gallagum* ou *Gallatum* : & il faut que cette place ait été considérable, puisque les Romains tirerent delà jusqu'à la muraille, un chemin pavé au travers des montagnes maréeageuses, de la longueur de 20 milles ou environ. On appelle aujourd'hui ce chemin Maidenway, c'est-à-dire, *le chemin des filles* ; peut-être a-t-on dit Maidenway par corruption, au lieu de Headenway, *le chemin des païens*. Tout près delà, dans un lieu nommé Crawe-dun-dale-Waith, on trouve des remparts, des fossés, & d'autres pareils ouvrages militaires, d'où l'on peut juger qu'il y a eu autrefois dans cet endroit un campement. (*D. J.*)

WHIDAH, *Géog. mod.*, petit royaume d'Afrique. Son terrein est extrêmement fertile, couvert de verdure & de prairies. Tout le long de la côte le sol est plat ; mais il s'éleve insensiblement. Une vaste chaine de montagnes lui sert de rideau, & le défend au nord-est contre les courses des voisins. Les arbres y sont grands, & forment de longues avenues. Tout le terrein y est cultivé. A peine la moisson est faite, que les semailles recommencent. Ce petit état est si prodigieusement peuplé, qu'un seul de ses villages contient plus de monde que des royaumes entiers de la côte de Guinée.

Les habitans de ce climat, surpassent les autres negres en bonnes & en mauvaises qualités. Leur grande divinité est le serpent, qui a des prêtres & des prêtresses. Les femmes qui jouissent de cette dignité, sont beaucoup plus respectées que les prêtres. Elles commandent à leurs maris en reines absolues, & exercent un empire despotique dans leurs maisons. Chaque année on choisit un certain nombre de jeunes filles, que l'on met à part pour être consacrées au serpent, & ce sont les vieilles prêtresses qui sont chargées de faire ce choix. (*D. J.*)

WHISK, LE, *Jeux*, WHIST, jeu de cartes, mi-parti de hasard & de science. Il a été inventé par les Anglois, & continue depuis long-tems d'être en vogue dans la Grande-Bretagne.

C'est de tous les jeux de cartes, le plus judicieux dans ses principes, le plus convenable à la société, le plus difficile, le plus intéressant, le plus piquant, & celui qui est combiné avec le plus d'art.

Il est infiniment plus judicieux dans ses principes que le reversi, & plus convenable à la société, parce qu'on sait d'avance ce qu'on peut perdre dans une partie ; & qu'on ne vous immole point à chaque coup, en vous faisant des complimens que dicte le mensonge. On n'y donne point de prérogative despotique à une seule carte, & l'on n'y connoît point de dictateur perpétuel, comme est le redoutable spadille ou le maudit quinola.

Le whisk est bien éloigné de tendre à aiguiser méchamment l'imagination, comme fait le reversi, par une allure contraire au bon sens. La marche du whisk est naturelle ; ceux qui y font le plus de points & de mains, emportent de droit, & avec raison la victoire. C'est la regle de tous les jeux sérieux, & en particulier celle du jeu des rois, trop connu de leurs sujets sous le nom de *guerre*.

Le whisk est plus difficile que le piquet, puisqu'il se joue avec toutes les cartes ; que les associés ne parlent point, ne se conseillent point, ne voient, ni ne connoissent réciproquement la force ou la foiblesse de leur jeu. Il faut qu'ils la devinent par leur sagacité, & qu'ils se conduisent en conséquence.

Le whisk est plus intéressant, plus piquant qu'aucun jeu de cartes, par la multiplicité des combinaisons qui nourrissent l'esprit ; par la vicissitude des événemens qui le tiennent en échec ; par la surprise, agréable ou fâcheuse, de voir de basses cartes faire des levées auxquelles on ne s'attendoit point ; enfin, par les espérances & les craintes successives qui remuent l'ame jusqu'au dernier moment.

Ajoutez que la durée de ce jeu tient un juste milieu entre les deux extrêmes : cette durée permet dans une soirée, qu'on renouvelle deux ou trois fois

les parties, & qu'on change les acteurs & les associations; ce qui ranime le courage de ceux qui ont perdu, sans affliger les vainqueurs qui rentrent en lice sur leur gain.

En un mot, le whisk est un jeu très-ingénieusement imaginé à tous égards; un jeu constamment fait pour les têtes angloises, qui réfléchissent, calculent & combinent dans le silence.

Dans ce jeu, comme à la guerre & à la cour, il faut arranger des batteries, suivre un dessein, parer celui de son adversaire, cacher ses marches, hazarder à propos. Quelquefois avec des cartes bien ménagées, on gagne des levées. Tantôt le plus savant l'emporte, & tantôt le plus heureux; car les *honneurs* que donne ici la fortune, triomphent souvent de toute votre habileté, & vous arrachent la victoire, qui s'envole de vos mains sur les ailes de la capricieuse déesse.

Les François ont reçu dernierement tout ensemble de l'Angleterre victorieuse dans les quatre parties du monde, une généreuse paix, & la connoissance de ce beau jeu, qu'ils paroissent goûter extrêmement. Ils l'ont saisi avec transport, comme ils font toutes les nouveautés, hormis celles dont l'utilité est démontrée, & qui intéressent le bonheur ou la vie des hommes; mais en revanche ils s'enthousiasment des modes frivoles, & des jeux spirituels propres à les amuser. Comme le whisk est de ce nombre, ils en ont adopté religieusement toutes les loix, & les suivent ponctuellement, excepté peut-être celle du silence, qui contrarie beaucoup leur vivacité, & le manque d'habitude où ils sont de tenir leur langue captive.

Les chances ou hazards de ce jeu, ont été calculés par de grands mathématiciens Anglois, & M. de Moivre lui-même n'a pas dédaigné de s'en occuper, il a trouvé:

1°. Qu'il y a 27 hasards contre deux, ou à-peu-près, que ceux qui donnent les cartes, n'aient pas les 4 honneurs.

2°. Qu'il y en a 23 contre un, ou environ, que les premiers en main n'aient point les 4 honneurs.

3°. Qu'il y en a 8 contre un, ou environ, que de côté ni d'autre, ne se trouvent les 4 honneurs.

4°. Qu'il y en a 13 contre 7, ou environ, que les deux qui donnent les cartes, ne compteront point les honneurs.

5°. Qu'il y en a 25 contre 16, ou environ, que les honneurs ne seront pas également partagés.

Le même mathématicien détermine aussi, que les hasards pour les associés qui ont déja 8 points du jeu s'ils donnent les cartes, contre ceux qui ont 9 points, sont à-peu-près comme 17 à 11. Mais si ceux qui ont 8 du jeu sont les premiers en main, les hasards seront comme 34 est à 29.

On propose sur ce jeu divers problêmes, & particulierement celui ci, dont l'exacte solution répandra la lumiere sur plusieurs questions de même nature.

Trouver le hasard que celui qui donne les cartes, aura 4 triomphes.

Une triomphe étant certaine, le problême se réduit à celui-ci; trouver quelle probabilité il y a, qu'en tirant au hasard 12 cartes de 51, dont 12 sont des triomphes, & 39 ne sont point triomphes, 3 des 12 seront des triomphes.

On trouvera par la regle de M. de Moivre, que le total des hasards pour celui qui donne les cartes, = 92, 770, 723, 800; & que le total des hasards pour tirer 12 cartes des 51, = 158, 753, 389, 900. La différence de ces deux nombres. = 65, 982, 666, 100. Les hasards seront donc comme 9277, &c. à 6598, &c.

Or, nous pouvons calculer la chance de trois joueurs qui ont 10, 11 ou 12 triomphes, du nombre de 39 cartes; donc nous trouverons que le total des hasards pour prendre 10, 11 ou 12 triomphes, dans 39 cartes, = 65, 982, 666, 100; & que tous les hasards du nombre de 51 cartes, = 158, 753, 389, 900. La différence = 92, 770, 723, 800, = tous les hasards pour celui qui donne, & les hasards seront 9277, &c. à 6598, &c. comme ci-dessus.

Les mathématiciens après avoir trouvé la derniere précision du calcul, par un grand nombre de chiffres ont cherché, & indiqué les proportions les plus voisines de la vérité que donne le plus petit nombre de chiffres; & c'est ce qu'on appelle méthode d'approximation, de laquelle il faut se contenter dans la pratique. Si l'on demande, par exemple, quelle est la parité des hasards qu'un joueur ait à ce jeu trois cartes d'une certaine couleur,

leur, ils répondent par voie d'approximation, qu'il y a environ 682 à gager contre 22, ou environ 22 contre 1, qu'il ne les a pas.

Comme nous avons présentement dans notre langue, un traité du whisk traduit de l'anglois, & imprimé à Paris en 1764, *in*-12, sous le titre d'*Almanach du whisk*, je suis dispensé d'indiquer les termes de ce jeu, ses regles, sa conduite, & l'art de le bien jouer.

On croira sans peine que le petit livre dont je parle, est connu de tout le monde; qu'il a un grand débit, & se lit beaucoup dans un pays d'oisiveté complete pour les gens du bon air; un pays où ils éprouvent que les voitures les plus douces brisent la tête, & ils se reposent en conséquence tout le jour sur des sieges renversés, sans avoir eu la peine de se fatiguer; un pays où les hommes different agréablement de pompons, & font des *nœuds* comme les femmes, pour tuer le tems qui passe si vite; un pays d'ailleurs, où le jeu égale toutes les conditions, & où l'on n'est bon qu'à noyer, si l'on ne joue pas le jeu qui est à la mode; un pays enfin, où les particuliers n'ayant rien à voir dans le gouvernement, ne desirent, à l'exemple des anciens Romains soumis aux Césars, que du pain, des cartes, & des spectacles, *panem*, *aleam*, *&* *circenses*. Eh! qui peut condamner des mœurs si liantes, & des vœux si modérés? (*D. J.*)

WHITBY, *Géog. mod.*, bourg d'Angleterre, dans Yorcshire, sur le bord de la mer, à l'endroit où elle fait un petit golfe, que les anciens ont appellé *dunus sinus*. Whitby signifie une *habitation blanche*: il se fait dans ce bourg un grand commerce d'alun & de beurre. On trouve dans ses environs quantité de jayet, *gagates*, pierre fossile, légere, noire, qui sent le bitume, reçoit un beau poliment, & s'allume près du feu. (*D. J.*)

WHITE-HAVEN, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Cumberland, avec un bon port de mer, dont les habitans usent pour un grand trafic de sel & de charbon de terre, avec les Ecossois & les Irlandois. (*D. J.*)

WHITHERN ou WHITE-HERNE, *Géog. mod.*, ville d'Ecosse, dans la province de Galloway, à environ 100 milles au midi d'Edimbourg, & à 3 de Vightown. Elle a été autrefois épiscopale, & plus considérable qu'elle n'est à présent. On croit que Whithern est l'ancienne *Leucopidia* de Ptolomée. *Long.* 12, 43; *lat.* 55, 14. (*D. J.*)

W I

WIA, LA, *Géog. mod.*, riviere d'Amérique, dans la Terre-Ferme. C'est une des plus considérables de la France équinoxiale. Elle coule du sud au nord, & va se décharger dans la mer, à la côte orientale de l'isle de Cayenne, à 40, 41, de la ligne vers le nord. (*D. J.*)

WIAPOCO, *Géog. mod*, riviere de l'Amérique, dans la Terre-Ferme, à 4, 40, au nord de la ligne; cette riviere se jette dans une baie, large environ de 3 lieues; & son embouchure qui est d'une lieue de large, a environ 14 piés de profondeur. Le cap qui barre la baie vers l'orient, est appellé par les Anglois, *Cabo-Cecil*, & par les Hollandois, *cap d'Orange*. (*D. J.*)

WIAST ou OYEST, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté d'Oppellen, sur la riviere de Kladinitz; cette petite ville dépend de l'évêché de Breslaw. (*D. J.*)

WIBORG ou WIBURG, *Géog. mod.*, ville de Danemarck, capitale du nord Jutland, & du diocèse de même nom, sur le lac Water; c'est le siege du conseil supérieur de la province. Cette ville étoit anciennement la capitale des Cimbres, & se nommoit, à ce qu'on croit, dans le moyen âge *Cimbrisberga*. *Long.* 27, 48; *lat.* 56, 29.

Aagard (Nicolas & Chrétien) deux freres, nés à Wiborg, au commencement du dernier siecle, se sont fait l'un & l'autre de la réputation dans la littérature.

Aagard (Nicolas) donna plusieurs ouvrages dont voici les principaux: *Animadversiones in Ammianum Marcellinum*, Soræ, 1654, *in*-4°. *In Cornelium Tacitum Prolusiones*, Soræ, *in*-4°. On a aussi de lui les traités suivans: *De optimo genere oratorum*. *De ignibus subterraneis*. *De stylo novi Testamenti*. *De nido Phœnicis*, &c. il mourut l'an 1657 à 45 ans.

Aagard (Chrétien) est mis au rang des poëtes latins, les plus purs & les plus coulans de son pays; on trouvera toutes ses poésies rassemblées dans le recueil des poëtes danois, *deliciæ poetarum dane-*

rum. Lugd. Batav. 1693, en 2 *vol. in-12*. il mourut à Rypen en 1664, âgé de 48 ans. (*D. J.*)

WIBORG *ou* WIBURG, *ou* WIBOURG, *Géog. mod.*, ville de l'empire Russien, capitale de la Karélie-Finoise au fond d'un golfe, que forme celui de Finland, à 15 lieues au couchant de Kexholm, avec évêché suffragant de Riga; c'est une place commerçante & forte, munie d'une bonne citadelle, qui a long-tems résisté aux armes des Russes; enfin, le czar Pierre l'assiégea & la prit en 1710. Elle étoit défendue par une garnison d'environ 4000 Suédois, qui fut faite prisonniere de guerre, malgré la capitulation. Wiborg fut cédée à la Russie en 1721, par le traité de Nieustadt. *Long.* 47, 23; *lat.* 60, 52. (*D. J.*)

WICH, s. m. *Basse-lisserie*, c'est un morceau de bois, ou si l'on veut, une espece de perche où sont attachés les fils de la chaine de la basse-lisse. Cette perche qui est aussi longue que les ensubles ou rouleaux qui sont aux deux bouts du métier, est emboitée dans une rainure ménagée dans toute la longueur de l'ensuble, chaque ensuble a son wich. (*D. J.*)

WICK *ou* WYCK, *Géog. mod.*, ville des Pays-Bas dans le Limbourg Hollandois, à la droite de la Meuse, vis-à-vis la ville de Maëstricht, avec laquelle elle est jointe par un pont de pierre, & dont elle est une dépendance. Ces deux villes, l'une du Brabant, l'autre du pays de Liege, étoient autrefois gouvernées également quant à la justice, par le roi d'Espagne, comme duc de Brabant; & par l'évêque de Liege, comme prince temporel; mais la garde de la ville appartenoit au roi d'Espagne. (*D. J.*)

WICK, *Géog. mod.*, bourg d'Ecosse, dans la province de Catnen, à l'embouchure d'une riviere, sur la côte orientale, à 2 ou 3 milles au dessus de Saint-Clair. C'est le second bourg de la province, & le plus célebre dans le pays, à cause du trafic qui s'y fait. Son port est passablement bon; & cet avantage joint à ceux de sa situation, est cause que les habitans sont aisés. (*D. J.*)

WICKLOW, *Géog. mod.*, comté d'Irlande, dans la province de Léinster; il est borné au nord, par Dublin; au midi, par Wexford; au levant, par le canal de St. George; & au couchant, par Kildare & Catherlagh. Il a 36 milles de long. & 28 de large. On le divise en six baronnies. Il contient 4 villes qui députent au parlement de Dublin; & deux de ces villes ont encore le droit de tenir des marchés publics. (*D. J.*)

WICKLOW, *Géogr. mod.*, ville d'Irlande, dans la province de Léinster, capitale du comté de même nom, à l'embouchure de la riviere de Létrim dans la mer, à 24 milles au sud de Dublin, avec un petit port. (*D. J.*)

WICLEFITES, s. m. pl. *Hist. ecclés.*, secte d'hérétiques qui prit naissance en Angleterre dans le XIVe siecle, & tira son nom de Jean Wiclef, professeur en théologie dans l'université d'Oxford, & curé de Lutherworth dans le diocese de Lincoln.

Dans les divisions qui arriverent dans cette université entre les moines & les séculiers, Wiclef ayant été obligé de céder aux premiers qui étoient appuyés de l'autorité du pape & des évêques, médita de s'en venger contre les prélats de l'église romaine. A cet effet il avança plusieurs propositions contraires au droit qu'ont les ecclésiastiques de posséder des biens temporels, afin de se concilier par-là l'affection des seigneurs laïques. La vieillesse & la caducité d'Edouard III, jointe à la minorité de son successeur Richard II, furent des occasions favorables à cet hérésiarque pour semer ses dogmes pernicieux. Il enseigna d'abord que l'église romaine n'est point chef des autres églises; que le pape, les archevêques ou évêques, n'ont nul avantage, nulle supériorité sur les prêtres; que le clergé ni les moines, selon la loi de Dieu, ne peuvent posséder aucuns biens temporels; que lorsqu'ils vivent mal, ils perdent tout leur pouvoir spirituel; que les princes & les seigneurs sont obligés de les dépouiller de leurs biens temporels; qu'on ne doit point souffrir qu'ils agissent par voie de justice contre les Chrétiens, ce droit n'appartenant qu'aux princes & aux magistrats.

Simon de Sudbury, archevêque de Cantorbéry, assembla au mois de février 1377, un concile à Londres, auquel il fit citer Wiclef, qui par la protection du peuple & des grands, n'y essuya aucune condamnation. Cette impunité l'enhardit, & il sema de nouvelles opinions où il abo-

lissoit les cérémonies du culte reçu dans l'église, les ordres religieux, les vœux monastiques, le culte des saints, la liberté de l'homme, les décisions des conciles, & l'autorité des peres de l'église. Il osa même envoyer ces propositions à Urbain VI, pour le prévenir & le consulter dessus; Grégoire XI, en ayant condamné 19, les envoya aux évêques d'Angleterre qui tinrent un concile à Lambeth, où Wiclef soutenu comme la premiere fois, évita encore d'être condamné.

Guillaume de Courtenai, archevêque de Cantorbéry, assembla de nouveau un concile à Londres en 1382, & l'on y condamna vingt-quatre propositions de Wiclef, dix comme hérétiques, & quatorze comme erronées & contraires à la définition de l'église. Celles-là attaquoient la présence réelle, l'eucharistie, la messe, la confession; celles-ci l'excommunication, le droit de prêcher la parole de Dieu, les dimes, les prieres, la vie religieuse, & autres pratiques de l'église. Le roi Richard soutint les décisions de ce concile de son autorité, & commanda à l'université d'Oxford de retrancher de son corps Jean Wiclef & tous ses disciples. Elle obéit, & l'on ajoute que ce prince bannit cet hérésiarque de son royaume; mais il fut rappellé & mourut en 1387, après avoir donné, selon quelques-uns, une confession de foi dans laquelle il rétractoit ses erreurs, & reconnoissoit la présence réelle de Jesus-Christ dans l'eucharistie.

Il est probable que cette rétractaion n'étoit pas sincere, puisqu'après sa mort il laissa divers écrits; entre autres deux gros volumes intitulés *ἀλήθεια*, *la vérité*, & un troisieme, sous le titre de *trialogue*, remplis de ses erreurs, & d'où Jean Hus tira une partie des siennes. Elles furent condamnées de nouveau dans un concile tenu à Londres en 1396, ou, selon d'autres, en 1410; & enfin, dans le concile de Constance, *sess. viij*, au nombre de quarante-cinq articles: en conséquence son corps fut exhumé & brûlé.

Voilà l'homme que les protestans regardent avec vénération comme le précurseur de la réforme qui parut environ 150 ans après; c'est-à-dire, un homme qui ne respecta pas plus la puissance séculiere que la puissance ecclésiastique; quoiqu'il semblât flatter les princes aux dépens du clergé; car de son vivant même, ses sectateurs attroupés causerent des troubles en Angleterre, ce qu'ils recommencerent sous le regne de Henri V. D'ailleurs, la plupart de ses opinions sont conçues avec un orgueil extrême en forme d'axiomes qu'il ne s'embarrasse pas de prouver, comme s'il avoit eu quelque caractere divin pour en être cru sur sa parole.

Les Presbytériens & les Puritains ou Indépendans modernes, sont précisément dans les mêmes sentimens sur la hiérarchie ecclésiastique & sur le pouvoir des souverains, que les Wicléfites. *Voy.* PURITAINS, INDÉPENDANS. *&c.*

WICOMB *ou* HIDWICKHAM, *Géog. mod.*, grand & beau bourg d'Angleterre, dans le Buckinghamshire, sur la route de Londres à Buckingham. Il députe au parlement, & a droit de marché. (*D. J.*)

WIED, LE COMTÉ DE, *Géog. mod.*, petit comté d'Allemagne, dans la Vettéravie, entre celui du bas-Isenbourg & le Rhin. Il ne renferme pour tout lieu qu'un gros bourg qui lui donne son nom. (*D. J.*)

WIEL, *Géog. mod.*, bourg du duché de Wurtemberg, où naquit en 1571 *Kepler* (Jean) l'un des plus grands astronomes de son siecle. Il fut nommé mathématicien des empereurs Rodolphe II, Mathias & Ferdinand II. Il mit en 1627 la derniere main aux tables de Ticho-Brahé, dont l'empereur Rodolphe l'avoit chargé, & qui furent nommées *tables rodolphines.*

Il mourut en 1630 à Ratisbonne, où il étoit allé pour solliciter le paiement des arrérages de sa pension, que les trésoriers de l'épargne ne lui fournissoient point. Malheur aux savans qui dépendent des intendans de finances, gens qui pour bien servir le prince, fatiguent par mille difficultés les hommes de lettres à qui il fait des pensions, & lui laissent par ce moyen la gloire d'une libéralité infructueuse! Kepler éprouva sans cesse leurs rebuts; mais il ne discontinua point ses travaux, par lesquels il s'est acquis une très-haute réputation.

C'est lui qui a trouvé le premier la vraie cause de la pesanteur des corps, & cette loi de la nature dont elle dépend, que les corps mus en rond s'efforcent de s'éloigner du centre par la tangente: ce qu'il a expliqué par la comparaison des

brins de paille mis dans un seau d'eau, qui se rassemblent au centre du vase.

Kepler est encore le premier qui ait appliqué les spéculations de mathématiques à l'usage de la physique. Il a trouvé le premier cette regle admirable, appellée de son nom *la regle de Kepler*, selon laquelle les planetes se meuvent. Enfin, il a fait sur l'optique des découvertes importantes, & Descartes reconnoît que cet habile homme a été son premier maître dans cette science.

Kepler avoit aussi des opinions assez singulieres : on diroit qu'il a donné à la terre une ame douée de sentiment, & qu'il a cru que le soleil & les étoiles étoient animés.

Il nous reste plusieurs ouvrages de cet habile homme, dont vous trouverez la liste dans le pere Niceron. Les principaux sont, 1. *Prodromus dissertationum*, ou *mysterium cosmographicum* : c'est celui de tous ses ouvrages qu'il estimoit le plus; il en fut tellement charmé pendant quelque temps, qu'il avoue qu'il ne renonceroit pas, pour l'électorat de Saxe, à la gloire d'avoir inventé ce qu'il débitoit dans ce livre. 2. *Harmonia mundi*, avec une défense de ce traité. 3. *De cometis, libri tres*. 4. *Epitome astronomiæ copernicanæ*. 5. *Astronomia nova*. 6. *Chilias Logarithmorum*, &c. 7. *Nova stereometria doliorum vinariorun*, &c. 8. *Dioptrice*. 9. *De vero natali anno Christi*. 10. *Ad Vitellionem paralipomena, quibus Astronomiæ pars optica traditur*, &c.

Louis Kepler son fils avoit rassemblé tous les ouvrages manuscrits de son pere, dans le dessein de les faire imprimer; mais ce dessein n'a point été exécuté. Michel Gottlieb Hanschius a publié à Leipsick, 1718 *in-fol.* les lettres latines de ce fameux astronome, accompagnées d'une longue histoire de sa vie. (*D. J.*)

WIELIKIELOUKI, *Géog. mod.*, & par d'autres WIELIKILUKI, ville de l'empire russien, dans le duché de Rzeva. *Voy.* VELIKIE-LOUKI. (*D. J.*)

WIELUN, *Géog. mod.*, ville de la grande Pologne, dans le Palatinat de Siradie, aux confins de la Silésie, sur une riviere qui se rend dans la Warta, à dix lieues de Siradie ; elle a un château pour la défendre. *Long.* 36, 15 ; *latit.* 51, 8. (*D. J.*)

WIEN (*la*), *Géog. mod.*, les François écrivent *Vienne* ; petite riviere d'Allemagne, dans la basse-Autriche. Elle donne son nom à la ville de Vienne, parce qu'elle entre dans un de ses fauxbourgs, & serpente par sa plaine, jusqu'à son embouchure dans le Danube. (*D. J.*)

WIENNER-WALD, ou *la forêt de Vienne*, *Géog. mod.*, on donne ce nom à la partie méridionale de la Basse-Autriche, que le Danube sépare du Manhartsberg, qui est la partie septentrionale. Le Wienner-Wald comprend ainsi tout le pays qui se trouve entre le Danube au nord, la Hongrie à l'orient, le duché de Stirie au midi, & la Haute-Autriche au couchant.

WIEPERZ *ou* WIEPEZ, *Géog. mod.*, riviere de Pologne. Elle prend sa source dans le palatinat de Belz, court au nord, traverse le palatinat de Russie, & finit par se jeter vers le couchant dans la Vistule. (*D. J.*)

WIER *ou* WYER, *Géog. mod.*, petite isle de l'Océan Calédonien, & l'une des Orcades. Elle est située entre l'isle d'Egli au nord oriental, l'isle de Grès à l'orient méridional, celle de Mainland au midi, & celle de Rous au couchant. Cette petite isle est fertile en blés. Les isles voisines lui fournissent les mottes de terre dont elle manque, & dont on se sert au lieu de bois dans les Arcades.

WIER (*le*), *ou* WYER, *Géog. mod.*, riviere d'Angleterre, dans la province de Lancastre. Elle sort des rochers de Wiersdale, & se jette dans l'Océan. (*D. J.*)

WIERINGEN, *Géog. mod.*, isle des Pays-Bas, en Nord-Hollande, dans le Zuyderzée, entre le Texel & la ville de Medenblick. On y nourrit force poulains, & une quantité prodigieuse de moutons, dont on pourvoit les villes voisines. Les habitans tirent encore du profit des oies sauvages (*rotgansen*) qui y abordent en grand nombre pendant l'hiver.

WIESENBOURG, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la partie septentrionale du duché de Saxe, aux confins de la Basse-Saxe, de la principauté d'Anhalt, & du margraviat de Brandebourg.

WIESNIETZ, *Géogr. mod.*, petite ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Cracovie, à un mille de Bochna. (*D. J.*)

WIETLISPACH, *Géog. mod.*, petite ville de Suisse, dans le canton de Berne, au bailliage de Ryp, & au pié d'une montagne qui lui donne de l'eau, & des fontaines en quantité.

WIGAN, *Géog. mod.*, ville d'Angleterre, dans la province de Lancastre, sur la route de Londres à Lancastre, entre Wirwick & Preston. Elle est jolie, bien bâtie, assez peuplée, & située au bord de la riviere de Duglefs ou de Dowles. L'évêque de Chester, de qui elle dépend, y a son palais. *Long.* 14, 45; *lat.* 53, 32.

Il y a à Wigan une fameuse source, qu'on nomme le *puits brûlant*. Le petit peuple assure que l'eau de cette source s'enflamme comme de l'huile; c'est une erreur. Il est vrai seulement, qu'il sort de la terre dans cet endroit une vapeur qui donne à l'eau un frémissement semblable à celui qu'elle éprouve quand elle est sur le feu; mais cette eau n'en acquiert point de chaleur; la vapeur seule qui se fait jour avec violence est inflammable, prend feu à l'approche d'une chandelle allumée, & brûle pendant quelque temps. L'eau au contraire ne brûle, ni ne s'échauffe point; & si l'on tarit cette eau, la vapeur ignée sort tout de même; la flamme de cette vapeur n'est point décolorée comme celle des corps sulfureux, & n'a point de mauvaise odeur; enfin ces fumées vaporeuses ne produisent aucune chaleur sur la main qui y est exposée. L'origine de ces vapeurs ignées vient apparemment des mines de charbon qui sont dans le voisinage, & qui produisent une vapeur de la même nature. On en procure de semblables artificiellement, par des préparations de fer dissous dans un menstrue convenable. (*D. J.*)

WIGHS, s. m. pl. *Hist. mod.*, nom donné en Angleterre au parti opposé à celui des Torys. *V.* FACTION & TORY.

L'origine du nom des Wighs & des Torys, quoique peu ancienne, est très-obscure: si dans la naissance d'un parti on a fait peu d'attention à quelque aventure commune, ou à quelque circonstance frivole, qui a servi à les nommer, en vain ce parti, devenu fameux par les suites, excita-t-il la curiosité des savans, pour trouver la véritable raison du nom qu'on lui a donné; ils formeront mille conjectures, & se tourmenteront sans succès pour en découvrir l'étymologie, au moins pourront-ils rarement se flatter de l'avoir saisie au juste. C'est ainsi qu'on appelle en France les Calvinistes *Huguenots*, sans qu'on puisse décider sûrement d'où vient ce nom. *Voyez* HUGUENOT.

Wigh est un mot écossois, & selon quelques-uns, il est aussi en usage en Irlande, pour signifier *du petit-lait*. Tory est un autre mot irlandois, qui veut dire *brigand* & *voleur* de grand chemin.

Pendant que le duc d'Yorck, frere du roi Charles II, s'étoit réfugié en Ecosse, ce pays fut agité par deux partis, dont l'un tenoit pour le duc, & l'autre pour le roi. Les partisans du duc étant les plus forts, persécutoient leurs adversaires, & les obligeoient souvent à se retirer dans les montagnes & dans les forêts, où ils ne vivoient que de lait, ce qui fut cause que les premiers les appellerent par dérision Wighs ou *mangeurs de lait*. Ces fugitifs donnerent à leurs persécuteurs le nom de *torys* ou de *brigands*. Suivant cette conjecture, les noms de *torys* & de Wighs seroient venus d'Ecosse avec le duc d'Yorck.

D'autres en donnent une étymologie qui remonte plus haut. Ils disent que durant les troubles qui causerent la mort tragique du roi Charles, les partisans de ce prince étoient nommés *cavaliers*, & ceux du parlement *round-heads*, têtes rondes, parce qu'ils portoient des cheveux extrêmement courts. Or, comme les ennemis du roi l'accuserent de favoriser la rebellion d'Irlande, qui éclata dans ce temps-là, les parlementaires changerent le nom de *cavaliers* en celui de *Torys*, qu'on avoit donné aux brigands d'Irlande. Et réciproquement les *cavaliers* ou partisans du roi donnerent aux parlementaires, parce qu'ils étoient ligués avec les Ecossois, le nom de Wighs, qui est celui d'une espece de fanatiques d'Ecosse, qui vivent en pleine campagne, & qui ne se nourrissent communément que de lait. *Dissert.* de Rapin Thoiras *sur les Wighs & les Torys*, imprimées à la Haye en 1717.

M. Burnet prétend que le nom de Wigh est dérivé du mot écossois *wiggham*, qui en soi-même ne signifie rien, & n'est qu'un cri dont les charretiers Ecossois se servent pour animer leurs chevaux. Que ce nom fut donné pour la premiere fois aux presbytériens d'Ecosse en 1648, lors-

que le roi Charles I étant déja prisonnier entre les mains du parlement, ils prirent les armes, attaquerent les royalistes, & s'emparerent enfin du pouvoir suprème. Que le parti du roi donna alors le nom de Wighs aux presbytériens Ecossois; parce que la plupart n'étoient que des paysans & des charretiers; que dans la suite ce nom devint commun à tout le parti, & que l'usage s'en établit aussi en Angleterre.

A ce que nous avons déja dit des Wighs sous le *mot* TORYS, nous ajouterons que les principes des Wighs sont: que les sujets doivent toute sorte de respect & d'obéissance à leurs supérieurs, tant que ceux-ci observent les conditions tacites ou expresses sur lesquelles on leur a remis la souveraine autorité. Que si un prince prétendoit gouverner despotiquement la conscience, la vie & les biens de ses sujets, & qu'il violât pour cet effet des loix fondamentales, il feroit du devoir des sujets, tant pour leur propre conservation, que pour celle de leurs descendans, de refuser l'obéissance que l'on exige d'eux, & de prendre les mesures les plus convenables pour faire qu'à l'avenir ils ne pussent être gouvernés que selon leurs loix. Il n'est pas difficile de sentir que ces principes interprétés suivant les circonstances, par ceux qui les soutiennent, anéantiroient le pouvoir du roi d'Angleterre, & que ce sont ceux qui ont conduit sur l'échafaud l'infortuné Charles I.

Quoique les Wighs soient extrêmement opposés au parti de la cour, cependant, soit ménagement, soit autre vue de politique, la cour ne laisse pas que de les employer, & de les mettre souvent dans les plus hautes places. Sous Guillaume III, & les premieres années de la reine Anne, le ministere étoit *wigh*, il devint tout-à-coup tory sur la fin du regne de cette princesse; mais dès que George I fut monté sur le trône, les Wighs reprirent l'avantage.

WIGHT, L'ISLE DE, *Géog. mod.*, isle sur la côte méridionale de l'Angleterre comprise dans le Hampshire, au sud-ouest de Portsmouth. Elle a environ soixante milles de tour, & renferme trente-six paroisses & trois bourgs à marché; savoir, Newport, Yarmouth & Cows, dont les deux premiers députent au parlement.

Cette isle est remarquable par l'honneur qu'elle a eu autrefois de porter le titre de *royaume*. Ce fut Henri VI qui l'érigea en royaume en faveur de Henri Beauchamps, comte de Warwick, son favori, qui fut couronné roi de Wight & des isles de Jersey & de Guernesey, en 1445. Il mourut deux ans après, & par sa mort l'isle de Wight perdit le titre de *royaume*. Edouard IV, qui succéda à Henri VI, donna cette isle à son beau-pere Richard Woodville, comte de Rivers, avec le titre de *seigneur de* Wight.

Les anciens l'ont appellé *Vecta* & *Vectis*; les Bretons du Gallois lui ont donné le nom de *Guith*, & les Saxons l'ont nommée *Vitbland* & *Victbea*. Elle est de forme ovale, étendue en long de l'orient à l'occident, & séparée de la terre-ferme par un petit détroit nommé autrefois *Solent* & aujourd'hui *Solment*. Comme ce détroit n'est pas fort large, n'ayant que deux milles de trajet en quelques endroits, on pourroit croire que l'isle de *Vight* étoit autrefois une presqu'isle jointe au continent par quelque isthme, qui avec le temps a été emporté par la violence des flots. Cette opinion semble confirmée par le témoignage de Diodore de Sicile, qui dit que la côte de la Grande-Bretagne étoit bordée d'une isle nommée *Icta*, qui paroissoit une isle entiere, & qui étoit entourée d'eau lorsque la marée montoit; mais que le reflux laissoit à découvert le terrein qui étoit entre-deux, & que les Bretons prenoient ce temps favorable pour passer en chariot de la terre-ferme dans l'isle, où ils alloient vendre leur étain, qui delà étoit transporté dans la Gaule.

Cette isle est extrêmement fertile; elle abonde en prés & en pâturages; la laine de ses brebis est presque aussi fine que celle de Lempster dans la province de Hereford. Le bled n'y manque pas, non plus que la pêche & la chasse: mais il faut tirer le bois dont on a besoin de l'Hampshire. Les habitans dépendent pour le temporel de cette derniere province, & pour le spirituel de l'évêque de Winchester.

Deux hommes célebres nés dans l'isle de Wight, se présentent à ma mémoire; James (Thomas) savant théologien, & Hooke (Robert) grand physicien du dernier siecle.

James naquit vers l'an 1571, & mou-

rut à Oxford en 1629, âgé de cinquante-huit ans. Divers ouvrages ont été le fruit de ses études; je n'en citerai que trois. 1. *Catalogus scriptorum oxoniensium & cantabrigiensium librorum*, Londres 1600 in-4°. c'est un des plus exacts d'entre les catalogues de cette nature. 2. *Traité de la corruption de l'écriture, des conciles & des peres, par les prélats de l'église de Rome*, Londres 1611 & 1688, in-8°. Il y a, dit-il, dans la bibliotheque du vatican des écrivains entretenus pour transcrire les actes des conciles & pour copier les ouvrages des peres, en imitant le caractere des anciens livres aussi parfaitement qu'il est possible: c'est un moyen, continue-t-il, de donner dans la suite ces copies modernes sur le pié d'anciens manuscrits. 3. *Catalogus indulgentiarum urbis Romæ, ex veteri manuscripto descriptus*, Lond. 1617, *in-4°*.

Hooke naquit en 1635, & montra dès son enfance une grande dextérité à imiter les ouvrages de méchanique; car il fit une horloge de bois sur le modele d'une vieille horloge de cuivre qu'il avoit sous les yeux. Le pere cultiva les heureuses dispositions que son fils avoit pour les arts, & qui perfectionnerent le génie inventif qui brille dans les ouvrages de M. Hooke. L'illustre Boyle l'employa à ses expériences, & bientôt la société royale lui donna une pension pour travailler sous ses ordres. En 1666, la ville de Londres ayant été ruinée par le feu, il fut nommé pour marquer le terrein aux propriétaires; & ce fut dans cet emploi qu'il gagna la plus grande partie de son bien. Il mourut en 1703, âgé de soixante-sept ans.

Il étoit très-mal fait de sa personne, bossu, pâle & maigre, mais actif, laborieux, & d'une admirable sagacité à pénétrer dans les mysteres cachés de la nature. Il n'en faut pas d'autres preuves que le grand nombre d'expériences qu'il a faites, & les machines pour les faire, qui montent à quelques centaines; les nouveaux instrumens & les utiles inventions dont on lui est redevable, l'heureux talent qu'il avoit d'inventer des expériences aisées & simples, & de passer des expériences aux théories, ce qu'il disoit être la meilleure méthode pour réussir dans l'explication de la nature. C'est lui qui a donné le plan du nouveau Béthlem à Londres, de Montague-house, du college des Médecins, du théâtre qui y est joint, & de beaucoup d'autres édifices.

C'est lui qui perfectionna en 1659 la pompe pneumatique de M. Boyle. Il inventa l'année suivante & fit l'essai de différentes manieres de voler en l'air, & de se remuer rapidement sur terre & sur l'eau. Il imagina d'employer des ailes assez semblables à celles des chauve-souris pour les bras & les jambes, & fit une machine pour s'élever en l'air par le moyen de girouettes horizontales placées un peu de travers au vent, lesquelles, en faisant le tour, font tourner une vis continue au centre, qui aide à faire mouvoir les ailes, & que la personne dirige pour s'élever par ce moyen.

Il a toujours soutenu, & même peu de semaines avant sa mort, il dit à M. Richard Waller & à d'autres personnes, qu'il connoissoit une méthode sûre pour découvrir le véritable lieu d'un vaisseau en mer par rapport à sa distance est & ouest du port d'où il étoit parti. Si c'étoit par des horloges, par quelques autres machines pour mesurer le temps, ou par d'autres voies, c'est ce qu'on ignore, quoiqu'il y ait lieu de penser que c'étoit par le moyen des horloges qu'il travailla à perfectionner, ayant fait diverses expériences & lu plusieurs discours sur ce sujet. Cependant sa prétention a produit la découverte de cette utile maniere de régler les montres par la spirale appliquée à l'arbre du balancier, comme l'on fait encore, sans que l'on ait rien ajouté de considérable depuis.

Vers l'an 1660, il inventa le pendule cycloïde, & la maniere de le faire servir à continuer le mouvement d'un autre pendule, invention qu'il communiqua ensuite à la société royale en 1663; & on inséra sous son nom alors & après dans les journeaux de la société, diverses choses touchant les pendules cycloïdes.

En 1664, il produisit une expérience pour montrer quel nombre de vibrations une corde tendue doit faire dans un temps déterminé, pour donner un certain ton; & il parut qu'un fil de métal faisant deux cents soixante & douze vibrations dans l'espace d'une seconde, sonne *G*, *sol*, *ré*, *ut*; il fit encore d'autres expériences sur la division d'un monocorde.

En 1666, il produisit à la société roya-

le un très-petit quart de cercle, pour observer exactement les minutes & les secondes; cet instrument étoit avec une aire mobile, par le moyen d'une vis qui étoit attachee au bord; c'étoit peut-être le premier de cette façon qu'on eût vu, quoiqu'il soit à présent assez connu & en usage. M. Hooke a publié en 1674 la description d'un grand instrument de cette espece, de toutes ses parties, de tout le reste qui y est nécessaire, & de la maniere de s'en servir, dans ses *remarques* sur la *machina cœlestis* d'Hevelius, *p.* 54.

Le 23 mai 1666, il lut un mémoire où il explique (comme le portent les registres de la société royale) l'inflexion du mouvement direct en courbe, par l'intervention d'un principe attractif; on ordonna que ce mémoire seroit enrégistré. Cette piece sert d'introduction à une expérience, pour montrer que le mouvement circulaire est composé de l'effort du mouvement direct par la tangente & d'un autre effort vers le centre. On attacha au plancher de la chambre un pendule avec une grosse boule du bois appellé *lignum vitæ* au bout, & l'on trouva que si l'effort par la tangente étoit d'abord plus fort que l'effort vers le centre, il résultoit un mouvement elliptique, dont le plus grand diametre étoit parallele à l'effort direct du corps à la premiere impulsion. Mais que si cet effort étoit plus foible que l'effort vers le centre, il en résultoit un mouvement elliptique, dont le plus petit diametre étoit parallele à l'effort du corps dans le premier point de l'impulsion. Que si les deux efforts étoient égaux, il en résultoit un mouvement parfaitement circulaire.

On fit une seconde expérience, qui consistoit à attacher un autre pendule avec une corde courte à la partie inférieure du fil auquel le principal poids étoit suspendu, de maniere que ce pendule pût librement faire un mouvement circulaire ou elliptique autour du poids, tandis que celui-ci se mouvoit circulairement ou elliptiquement autour du centre. Le but de cette expérience étoit d'expliquer le mouvement de la lune autour de la terre; elle montroit évidemment que ni la plus grosse boule représentant la terre, ni la plus petite qui représente la lune, ne se mouvoient pas d'une maniere parfaitement circulaire ou elliptique, comme elles auroient fait si elles avoient été suspendues ou mues chacune à part; mais qu'un certain point qui paroît être le centre de gravité des deux corps (situés de quelque façon que ce soit & considérés comme n'en faisant qu'un), semble se mouvoir régulierement en cercle ou en ellipse, les deux boules ayant d'autres mouvemens particuliers dans de petits épicycles autour du point susdit.

M. Hooke s'étant apperçu que le télescope par réflexion de M. Newton étoit de plus en plus estimé, proposa peu de temps après par écrit à la société royale de perfectionner les télescopes, les microscopes, les scotoscopes, & les verres ardens, par des figures aussi aisées à faire que celles qui sont unies ou sphériques, de maniere qu'ils augmentent extraordinairement la lumiere & grossissent prodigieusement les objets; qu'ils exécutent parfaitement tout ce que l'on a jusqu'à présent tenté ou desiré de plus dans la Dioptrique, avec un chiffre qui renferme le secret; il le découvrit à mylord Brounker & au docteur Wren, qui en firent un rapport favorable; le tout se fait par des réfractions des verres. M. Hooke assura aussi en présence d'un grand nombre de personnes, qu'en l'année 1664 il avoit fait un petit tube d'un pouce de long, & qui produit plus d'effet qu'un télescope commun de cinquante piés; mais la peste étant survenue à Londres, & le grand incendie lui ayant procuré des occupations utiles, il négligea cette invention, ne voulant pas que les tailleurs de verres eussent aucune connoissance de son secret.

En 1669, il établit devant la société royale, qu'une des méthodes les plus exactes pour mesurer un degré de la terre, étoit de faire des observations précises dans le ciel, à une seconde près, par le moyen d'un tube perpendiculaire, & de prendre ensuite des distances exactes par le moyen des angles, aussi à une seconde près.

En 1674, il communiqua à la société une maniere de déterminer quel est le plus petit angle qu'on peut distinguer à l'œil nu; & il se trouva qu'aucun de ceux qui y étoient, ne put observer d'angle beaucoup plus petit que d'une minute.

Il proposa quelque temps après une théorie pour expliquer la variation de

l'aiguille aimantée; cette théorie revenoit à ceci: que l'aimant a ses poles particuliers éloignés de ceux de la terre de dix degrés, autour desquels ils se meuvent; en sorte qu'ils font leur révolution dans l'espace de trois cens soixante & dix ans. C'est ce qui fait que la variation a changé de dix ou onze minutes par an, & continuera vraisemblablement à changer pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'elle diminue peu-à-peu, & enfin elle s'arrêtera, rétrogradera, & probablement recommencera.

Il proposa en même temps la construction d'un instrument curieux, pour observer la variation des variations de l'aiguille dans les différentes parties du monde. Il est difficile de déterminer ce que c'étoit que cet instrument, mais on peut voir dans ses *œuvres posthumes*, *p.* 486, la figure d'un instrument qui y a quelque rapport.

En 1678, il publia son *traité des ressorts*, où l'on explique la puissance des corps élastiques, Londres, 1678, *in*-4°. La substance de son hypothese est comprise dans un chiffre à la fin de sa *Description des hélioscopes*; c'est la troisieme d'une décade d'inventions, dont il parle là, & dont il assure qu'il avoit seul le secret. M. Richard Waller en a découvert quelques-uns; il transcrit d'abord ce que le docteur Hooke en dit, & il ajoute ensuite l'explication ou la clef.

La seconde invention, qui est le premier chiffre, est énoncée en ces termes: *the true mathematical, and mechanical form, of all manner of arches for building, with the true butment, necessary to each of them*; problême qu'aucun écrivain d'Architecture n'a jamais touché, bien-loin d'en avoir donné la solution: *a b*, *c c c*, *d d*, *e e e e e*, *f*, *g g*, *i i i i i i i i*, *l l*, *m m m m*, *n n n n n*, *o o*, *p*, *r r*, *s s s*, *t t t t t*, *u u u u u u u u*, *x*; ce qu'on explique par ces mots, *ut pendet continuum flexile*, *sic stabit*, *continuum*, *rigidum*, *inversum*, which is the, *linea catenaria*.

La troisieme est la théorie de l'élasticité, exprimée par ces lettres *e e*, *i i i*, *n o*, *s s s*, *t t*, *u u*; ce qui signifie *ut tensio*, *sic vis:* c'est-là la théorie des ressorts. La neuvieme, qui est le second chiffre, regarde une nouvelle espece de balance philosophique d'un grand usage dans la philosophie expérimentale, *c d e*, *i i*, *n n*, *o o*, *p*, *s s s*, *t t*, *u u*, *ut pondus*, *sic tensio*.

On annonce la derniere comme une invention extraordinaire dans la méchanique, supérieure pour divers usages aux inventions chimériques du mouvement perpétuel; *a a*, *a*, *b*, *c c*, *d d*, *e e e e e e*, *g*, *i i i*, *l*, *m m m*, *n n*, *o o*, *p p*, *q*, *r r r*, *s*, *t t t*, *u u u u u*: *pondere premit aër vacuum*, *quod ab igne relictum est*. Cette invention paroît être la même chose que la méthode du marquis de Worcester d'élever l'eau par le moyen du feu, qui est la soixante-huitieme invention de la centurie qu'il a publiée en 1663. C'est aussi le principe sur lequel est fondée la machine de M. Savery pour élever les eaux.

Au mois de décembre 1679, on proposa de faire une expérience pour déterminer si la terre a un mouvement diurne ou non, en faisant tomber un corps d'une hauteur considérable; & l'on soutint qu'il tomberoit à l'est de la véritable perpendiculaire. M. Hooke lut un discours sur ce sujet, où il expliquoit quelle ligne le corps tombant devoit décrire, en supposant qu'il se meut circulairement par le mouvement diurne de la terre, & perpendiculairement par la force de la pesanteur; & il fit voir que ce ne seroit pas une spirale, mais une ligne excentrique elliptoïde, en supposant nulle résistance dans le milieu; mais en y supposant de la résistance, elle seroit excentrique-ellipti-spirale, & qu'après plusieurs révolutions elle resteroit enfin dans le centre, & que la chûte du corps ne seroit pas directement à l'est, mais au sud-est, & plus au sud qu'à l'est. On en fit l'essai, & l'on trouva que la boule tomba au sud-est.

En 1681, il montra publiquement une maniere de produire des sons de musique & autres, en abattant les dents de plusieurs roues d'airain coupées d'une maniere proportionnée à leurs nombres, & tournées avec force; ce qu'il y avoit de remarquable, c'est que les coups égaux ou proportionnés des dents, c'est-à-dire, 2 à 1, 4 à 3, &c. formoient les notes de musique; mais les coups inégaux avoient plus de rapport au son de la voix en parlant.

En 1682, il montra un instrument pour décrire toutes sortes d'*hélixes* sur un cône, assurant qu'il pouvoit avec cet instrument diviser toute longueur donnée,

quelque courte qu'elle fût, en autant de parties presque qu'on voudroit assigner, par exemple, un pouce de 100000 parties égales. Il prétendoit que cette invention pouvoit être d'un grand usage pour perfectionner les instrumens astronomiques & géographiques.

Dans l'assemblée suivante de la société royale, il produisit un autre instrument avec lequel il découvroit une courbe qu'on pouvoit nommer une parabole inventée ou une *hyperbole parabolique*, ayant les propriétés d'être infinie des deux côtés, d'avoir deux asymptotes, comme il y en a dans l'hyperbole, *&c.* Il montra un troisieme instrument pour décrire exactement la spirale d'Archimede, par une nouvelle propriété de cet instrument, & cela aussi aisément & aussi sûrement qu'un cercle, en sorte qu'on pouvoit diviser non seulement tout arc donné en un nombre égal de parties demandées, mais aussi une ligne droite donnée, égale à la circonférence d'un cercle.

On trouvera dans les *Transf. phil.* quantité d'autres observations du docteur Hooke; sa *Micrographie* a paru en 1665 *in-fol.* Sa vie est à la tête de ses Œuvres posthumes, imprimées à Londres en 1705 *in-fol.* Enfin l'on a publié dans la même ville en 1726, *in-8°.* un livre sous le titre d'*Expériences & observations philosophiques du docteur Hooke*, par G. Derham, *avec figures.* (*D. J.*)

WIGHTON, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans le quartier oriental d'Yorckshire, à environ huit milles de Beverley, sur une petite riviere nommée *Foulnesse.* Ce bourg a succédé à une ville appellée *Delgovitia*, auprès de laquelle étoit un temple d'idoles, qu'on appelloit *Godmundinghan.* (*D. J.*)

WIGHTOWN, *Géog. mod.*, petite ville d'Ecosse, dans la province de Galloway, avec un assez bon port. *Long.* 13, 4; *lat.* 54, 57. (*D. J.*)

WIKIE *ou* WIKESLAND, *Géog. mod.*, petite province de l'empire Russien, dans l'Esthonie. Elle est bornée au nord par l'Harrie, au midi par la Livonie, au levant par la Jerwie, & au couchant par le Moonsund. Pernau en est la principale ville. (*D. J.*)

WILBAD *ou* WILDBAD, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au Schwartzwald, ou dans la forêt-noire, sur la droite de l'Entz. Elle est remarquable par ses bains d'eau chaude. (*D. J.*)

WILDENHAUS, *Géog. mod.*, paroisse de Suisse, dans le Tockenbourg, au Thoure-Thall, où elle a le rang de sixieme communauté. *Wildenhaus* est un lieu connu dans l'histoire, pour avoir été la patrie d'Huldric Zwingle, qui y naquit en 1484, d'Huldric Zwingle, amman du lieu, qui est la premiere dignité du pays.

Il fit ses études à Bâle, à Berne & à Vienne en Autriche. Il apprit bien les langues grecque & hébraïque, & prit ensuite le degré de docteur en théologie. Il fut nommé curé à Glaris en 1506; où *il commença*, comme il s'exprime, *à prêcher l'Evangile.* Il en agit de même quand il fut appellé à Zurich en 1518 par le prévôt & les chanoines de cette ville, & attaqua non seulement le trafic des indulgences, en quoi il étoit protégé par l'évêque; mais il prêcha contre l'invocation des saints, le sacrifice de la messe, le célibat des prêtres.

En 1520, il renonça à une pension que sa sainteté lui faisoit, & en 1522 il se maria. En 1523 le pape lui écrivit un bref très-flatteur, qui prouvoit que la cour de Rome auroit été bien aise de le gagner. La même année, le magistrat de Zurich prescrivit une assemblée pour discuter par l'Ecriture-sainte les matieres de religion; tous les ecclésiastiques du canton, ainsi que l'évêque de Constance, y furent appellés. Après ce colloque, on fit à Zurich de nouveaux pas vers la réformation; & cependant le canton convoqua une seconde assemblée, où les Zurichois inviterent les évêques de Constance, de Coire & de Bâle, avec l'université de cette ville. Ils inviterent aussi tous les autres cantons à y envoyer les plus savans de leurs pasteurs. Le synode fut composé de neuf cents personnes, au nombre desquelles se trouverent trois cents cinquante prêtres. L'issue apprit au public, que les partisans de Zwingle avoient triomphé; car sa doctrine fut reçue à la pluralité des suffrages dans tout le canton. M. Dupin dit, que la plupart des ecclésiastiques qui assisterent à cette conférence, abandonnerent la cause de l'église, par ignorance ou par malice. Enfin, en 1525, le conseil de Zurich abolit la messe.

Zwingle assista à la dispute de Berne tenue en 1528, & à la conférence de Mar-

bourg. En 1531, la guerre se déclara entre les cantons protestans & les cantons catholiques, & les Zurichois furent défaits à la bataille de Cappel. Comme la coutume de Zurich est, que lorsqu'on envoie une armée contre l'ennemi, le premier pasteur de l'église doit l'accompagner, Zwingle s'y trouva, & par son devoir & par un ordre particulier du magistrat, il fut enveloppé dans le malheur de cette journée, blessé d'un coup de pierre, renversé à terre, & tué par un officier catholique à 47 ans.

Né avec un génie heureux, il le cultiva soigneusement, & prêcha la réformation, avant même que le nom de Luther fût connu en Suisse. Il étoit d'une application infatigable au travail, & étudioit toujours debout. Après le souper il faisoit une promenade, & s'occupoit ensuite à écrire des lettres, souvent jusqu'à minuit. Si l'on considere le tems que lui prenoit encore la conduite de l'église de Zurich, dont il étoit le premier pasteur, l'instruction de la jeunesse comme professeur, & la direction de la plupart des églises protestantes du pays, on sera surpris du grand nombre d'ouvrages qui sont sortis de sa plume.

Ils ont été recueillis en quatre volumes *in-folio*, imprimés à Zurich en 1544 & 1545. Les deux premiers tomes contiennent ses traités de religion & de controverse; les deux derniers renferment ses explications de divers livres de l'ancien & du nouveau Testament. Zwingle, selon M. Simon, est assez simple dans son commentaire sur la bible, mais peu exercé dans l'étude de la critique. Sa modestie paroît en ce qu'il ne semble pas avoir abandonné entierement l'ancien interprete latin, qui étoit autorisé depuis long-tems dans toute l'église d'occident. Le même historien critique trouve que les notes de Zwingle sur quelques épîtres de S. Paul, sont plus exactes & plus littérales que celles qu'il a données sur les évangiles; mais il ne faut point douter que les commentaires de ce théologien ne fussent meilleurs, s'il les eût publiés lui-même, & qu'il y eût mis la derniere main. Une circonstance qui mérite d'être observée, & qui n'a pas échappé à M. Simon, c'est que sur la premiere épître de S. Jean, Zwingle n'explique point le *vers. 7. du chap. v.* ce qui semble indiquer que ce passage ne se trouvoit pas dans son exemplaire grec.

Léon de Juda, en parlant de Zwingle, dit, *Huldrychus Zuinglius, non solùm concionibus sacris, sed & lectionibus publicis, mirâ arte, claritate, brevitate ac simplicitate, parique diligentiâ, dexteritate, ac fide tractavit, ut nec prioris sæculi, nec nostri ævi scriptoribus, judicio doctissimorum hominum, cedere videatur.* Je souscrirois volontiers à une partie de cet éloge, ajoute M. Simon, si l'auteur Suisse avoit été moins agité de l'esprit de réformation, qui ne lui permit pas de faire un bon usage de sa raison.

Zwingle entendoit les langues & la théologie. Il étoit agréable en conversation, possédoit la musique, & la recommandoit même aux gens de lettres comme une récréation très-propre à les délasser. Il paroît par une circonstance de la dispute de Berne, qu'il avoit une opinion particuliere sur l'apocalypse. Gilles Mourer lui en ayant cité un passage, en faveur de l'invocation des saints, Zwingle lui répondit séchement, qu'il ne reconnoissoit point l'autorité du livre de l'apocalypse, & ne le regardoit ni comme canonique, ni de la main de S. Jean l'évangéliste.

On mit au jour à Bâle en 1536, une *courte exposition de la foi*, que Zwingle avoit composée peu de tems avant sa mort, & qu'il avoit adressée à François I. C'est dans cette piece, que se trouve le passage du salut des païens, contre lequel on s'est si fort récrié.

Zwingle a pensé que les sages du paganisme devoient avoir été sauvés, parce qu'il a cru que Dieu par les effets de sa grace, avoit produit en eux la foi nécessaire au salut. Voici comme il s'en explique lui-même: " J. C. n'a pas dit, celui qui ne sera point baptisé, ne sera point sauvé; par conséquent les enfans morts sans baptême, & tous les païens ne sont pas damnés; ce seroit donc une témérité que de condamner aux enfers tous ceux qui n'ont pas été consacrés par la circoncision ou par le baptême. Il ne faut pas qu'on imagine que cette idée tende à anéantir J. C. car elle ne sert qu'à augmenter sa gloire. Que savons-nous ce que chacun a de foi écrite en son cœur par la main de Dieu? Il nous faut bien vivre, dit Seneque, puisque rien n'est caché à

l'Etre suprême; il est présent à nos esprits, & pénetre toutes nos pensées. „

Zwingle n'a jamais douté que l'état du paganisme ne fût condamnable; mais il a cru par un jugement d'humanité, que Dieu auroit pitié de Seneque & de quelques autres paiens, qui avoient une foi confuse en lui, & qui n'avoient pas eu de part à la corruption de leur siecle.

Erasme, contemporain de Zwingle, pensoit comme lui sur cette matiere. Si les juifs, dit-il, avant la publication de l'évangile, pouvoient se sauver avec une foi grossiere, pourquoi cette foi ne suffiroit-elle pas pour sauver un paien, dont la vie a été remplie de vertus; un païen qui en même tems, a cru que Dieu étoit une puissance, une sagesse, une bonté sans bornes, & que par les moyens qu'il jugera les plus convenables, il saura protéger les bons & punir les méchans?

Jacques Payva Andradius, théologien Portugais, qui assista au concile de Trente, soutient aussi que Platon, Socrate, Aristote, & les autres anciens philosophes, qui ont été d'excellens maitres pour ce qui regarde la pratique des vertus, ont pu se sauver, aussi-bien que les juifs qui ont reçu la loi. Dieu les a assistés de sa grace pour leur salut, en sorte qu'on ne peut pas dire, qu'ils aient entierement ignoré Jesus crucifié, quoiqu'ils n'aient point su la maniere dont Dieu sauveroit le genre humain.

Cette connoissance vague d'un rédempteur, suffisante pour prouver le salut, a été adoptée par une confession de foi des évêques de Pologne assemblés en 1551 dans un synode de toute leur nation, & ils n'ont point été taxés d'hérétiques. Cette confession de foi imprimée à Anvers en 1559 *in*-8°. dit qu'il n'a pas été nécessaire que tous les hommes sussent en particulier qui seroit le médiateur de leur salut, si ce seroit le fils de Dieu, ou un ange du Seigneur, ou quelqu'autre; qu'il suffisoit de croire en général, que Dieu par sa sagesse trouveroit quelque voie de sauver les hommes.

Il est certain que plusieurs peres de l'église ont aussi conçu une espece d'illumination universelle, en conséquence de laquelle il s'est trouvé dans toutes les nations, des hommes vertueux agréables à Dieu. Justin martyr, dit en termes exprès, que J. C. est la raison divine, à laquelle Socrates & les autres philosophes ont participé. C'est encore le sentiment de Clément d'Alexandrie, *Stromat. VI. p.* 636. de S. Chrysostome, *Homel.* 37. sur Matth. & de S. Augustin, *de civit. Dei, liv. VIII. ch. iij. & l. XVIII. c. xlvij.* Il ne faut donc pas faire à Zwingle un crime d'avoir soutenu, par un jugement de charité, une opinion judicieuse, & qui a eu dans la primitive église plusieurs défenseurs respectables. (*D. J.*)

WILDFANGIAT, s. m. *Hist. mod. Droit publ.* C'est ainsi qu'on nomme en Allemagne un droit singulier qui appartient à l'électeur palatin. Il consiste à s'approprier ou à rendre serfs les bâtards & les étrangers qui viennent de leur propre mouvement s'établir & fixer leur domicile dans le Palatinat & dans quelques pays adjacens. Au bout de l'an & jour, ils sont obligés de prêter serment & de payer une redevance à l'électeur palatin. Dans cette jurisprudence singuliere, les enfans suivent la condition de leur mere; ils sont libres si elle est libre, & serfs si elle n'est point libre. *Voy.* Vitriarii *Inst. juris publici.*

WILDSHUSEN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, sur la riviere de Hunde, aux confins du comté d'Oldenbourg, & la capitale d'un petit pays auquel elle donne son nom. (*D. J.*)

WILDSTATT *ou* WILDSTETT, *Géog. mod.*, bourg d'Allemagne, dans l'Ortenau sur le Kintzig, à un mille de Strasbourg. C'étoit autrefois une ville qui fut réduite en cendres en 1632 par les soldats du colonel Offa. (*D. J.*)

WILER *ou* WEYLER, *Géog. mod.*, petite ville de France, dans l'Alsace, près de Schlestat, sur les confins de la Lorraine. (*D. J.*)

WILIA, LA, *Géog. mod.*, riviere du grand duché de Lithuanie. Elle se forme de diverses petites rivieres qui ont leur source dans le palatinat de Minski, traverse celui de Wilna d'orient en occident, & finit par se jeter dans le Niémen au dessus de Kowno. (*D. J.*)

WILKOMIR, *Géog. mod.*, ville du grand duché de Lithuanie, dans le palatinat de Wilna, sur la Swieta, à 14 lieues de la ville de Wilna. (*D. J.*)

WILLHEMSTAT, *Géog. mod.*, petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant hol-

landois, à 8 lieues au nord-est de Berg-op-zoom, fondée en 1583 par Guillaume I, prince d'Orange, & elle en a pris le nom. Elle est très-bien fortifiée. Les Etats généraux y entretiennent une garnison, avec un gouverneur & un major de la place. Toutes les rues sont tirées au cordeau, & les maisons bien bâties.

La régence est composée d'un bailli, de deux bourgmestres, de six échevins, & d'un secretaire. Le port peut contenir un grand nombre de bateaux. *Long.* 21, 55; *lat.* 51, 40. (*D. J.*)

WILLIS, *accessoire & ophtalmique de*, *Anat.* Willis, Anglois, étoit très-versé dans la dissection du cerveau. Il nous en a laissé une anatomie très-exacte, avec une description des nerfs & leurs usages. Il y a un nerf qui remonte de la moëlle épiniere pour sortir du crâne avec la huitieme paire à laquelle on a donné le nom d'*accessoire de* Willis. La branche de la cinquieme paire qui se distribue à l'œil, s'appelle aussi l'*ophtalmique de* Willis.

WILLISAW, *Géog. mod.*, petite ville de Suisse, dans le canton de Lucerne, sur la riviere de Wiger, entre de hautes montagnes. *Long.* 25, 42; *lat.* 47, 7. (*D. J.*)

WILLOUGHBY, *Géog. mod.*, bourg d'Angleterre, en Nottinghamshire, aux confins de Leicestershire, & situé auprès d'une hauteur, *dunum*. On tire entre ce bourg & Barrow en Leicestershire, une grande quantité de marne, *marga*, dont on se sert pour fertiliser la terre. Il est tout-à-fait vraisemblable que Willoughby est le *Margidunum* de Ptolomée, d'autant plus qu'on ne peut douter que ce lieu n'ait été habité par les Romains; c'est ce qui se prouve par quantité de monnoies romaines qu'on y a déterrées, outre qu'il y a encore tout auprès un chemin romain. (*D. J.*)

WILLY, LE, *ou* LE WILLYBORN, *Géog. mod.*, riviere d'Angleterre. Elle prend sa source aux frontieres du duché de Sommerset, & va porter ses eaux dans le Nadder, près de Salisbury. (*D. J.*)

WILNA, *Géog. mod.*, par les Lithuaniens *Wiletzky*, & par les Allemands *Wilde*, ville capitale du duché de Lithuanie, au palatinat du même nom, sur la Wilia, à cent lieues au nord-est de Gnesne. Elle est grande & mal bâtie; ses maisons sont de bois & mal disposées; c'est encore pire dans les fauxbourgs, car les maisons n'ont qu'une seule chambre qui est commune à tout le monde, aux chevaux & aux autres animaux domestiques. Cette ville est toujours ouverte en tems de paix; elle a pour sa défense un arsenal & deux châteaux. Son évêché est suffragant de Gnesne. Son université a été établie en 1579. Wilna est habitée par différentes nations, Polonois, Russiens, Allemands, Tartares, *&c. Long.* suivant Streel, 34, 56, 15; *lat.* 54, 30. (*D. J.*)

WILOC, s.f. *Feutrerie*, espece d'étoffe ou de feutre foulé à la maniere des chapeliers, mais qui est un peu plus lâche que le feutre dont on fait les chapeaux. (*D. J.*)

WILS, *Géog. mod.*, riviere d'Allemagne, au duché de Baviere. Elle a sa source au voisinage de l'Iser, & se perd dans le Danube, entre les embouchures de l'Issel & de l'Inn. (*D. J.*)

WILSHOVEN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, près l'embouchure de Wils dans le Danube. *Long.* 30, 36; *lat.* 40, 35. (*D. J.*)

WILSNACH, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le margraviat de Brandebourg, sur un ruisseau qui se rend dans l'Elbe. Quelques-uns croient que c'est la *Susudata* de Ptolomée, *liv. II. c. xj.* (*D. J.*)

WILTEN, *Géog. mod.*, bourgade d'Allemagne, dans le Tyrol, sur la droite à une lieue au-dessus d'Inspruck, avec une abbaye de l'ordre de Prémontré. On convient que c'est l'ancienne *Veldidena.*

WILTON, *Géog. mod.*, en latin *Ellandunum*, ville d'Angleterre, dans le Wiltshire, dont elle a été la capitale; elle a eu même un évêché qui a été transféré à Salisbury, & ce changement a fait tomber Wilton en décadence; cependant elle a toujours le droit de tenir marché public, & d'envoyer ses députés au parlement. *Long.* 15, 48; *lat.* 51, 5.

Elle est la patrie du célebre *Addisson* (Joseph) homme de goût, grand poëte, judicieux critique, & l'un des meilleurs écrivains de son siecle. Son style est pur, noble, élégant. Ses sentimens sont délicats, vertueux; & par-tout on trouve dans l'auteur un ami du genre-humain.

Il naquit le premier de mai 1672, & comme il ne promettoit pas de vivre, il fut baptisé le même jour de sa naissance. Il eut l'honneur pendant le cours de ses

études, de connoître à Oxford, mylord Halifax, le grand protecteur des gens de lettres, qui n'a pas laissé d'être dépeint d'une maniere très-satyrique (chose ordinaire) par un autre homme de qualité. Nous donnerons quelques traits de cette satyre, à cause de l'esprit qui y regne, de la finesse du tour, & de la beauté du style.

Elle est intitulée, *la faction démasquée*, & a été imprimée dans un des volumes de *State-Poems*, *London*. 1703, *in*-8°. Mylord Halifax (Charles Montague, comte d'Halifax, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & régent du royaume après la mort de la reine Anne), Mylord Halifax, dis je, y est dépeint sous le nom de *Batille*, conjointement avec les poëtes auxquels il donnoit pension. " Enfin, Bathille se leve paré des plumes d'autrui, & noblement illustre par les projets des autres. Plein de bonne opinion, & ridiculement fou, demi-politique, babillard, bruyant; ardent sans courage, orgueilleux sans mérite, & propre à conduire des têtes sans cervelle. Avec des gestes fiers & un air assuré, il tient à ses compagnons de débauche le discours qui suit: ayez soin de ce qui regarde la politique, j'aurai soin moi que les muses nous secondent. Tous les poëtes sont à ma dévotion; dès que je parle, ils écrivent; je les inspire. C'est pour moi que Congreve a déploré en vers lugubres la mort de Pastora. Rowe, qui a chanté l'immortel Tamerlan, quoiqu'il soit réduit à présent à prendre un ton plus bas, Rowe est à moi & au parti des Whigs. J'aide à Garth à polir ses pieces un peu grossieres; & je lui apprends à chanter en beaux vers les louanges de notre parti. Walsh, qui sans avoir jamais rien donné, passe pour un homme d'esprit, Walsh vote pour nous. Les comédies obscenes & sans intrigues de Vane, célebrent nos talens.... Nous pouvons sûrement compter sur Addisson: à la faveur d'une pension l'on gagne toujours un ami. Il fera retentir les Alpes de mon nom, & fera connoître son protecteur dans le pays des Classiques. Tous ceux dont je viens de parler, m'appellent leur Mécene. Les princes ne sont point fermes sur leur trône, qu'ils n'y soient soutenus par les enfans d'Apollon. Auguste eut Virgile, & Nassau plus heureux encore eut ses Montagues, pour chanter ses victoires; mais Anne, cette malheureuse reine Tory, sentira les traits de la vengeance des poëtes ".

Addisson donna de bonne heure des preuves de ses talens par sa traduction du quatrieme livre des Géorgiques de Virgile. Il avoit dessein d'entrer dans les ordres; mais le monde se réconcilia chez lui avec la sagesse & la vertu, lorsqu'il prit soin de les recommander avec autant d'esprit & de graces, qu'on les avoit tournés en ridicule depuis plus d'un demi-siecle. Il fit aussi des poésies latines qui ont été publiées dans les *musæ anglicanæ*.

On estime beaucoup son petit poeme sur l'Italie. Il y peint la satisfaction qu'il goûtoit dans ce beau pays, à la vue des rivieres, des forêts, des montagnes, *&c.* célébrées par tant de génies. De quelque côté, dit-il, que je tourne mes yeux, je découvre des objets qui me charment & des vues qui m'enchantent. Des campagnes poetiques qui m'environnent de toutes parts. C'est ici que les muses firent si souvent entendre leur voix, qu'il ne se trouve aucune montagne qu'elles n'aient chantée, aucun bosquet qu'elles n'aient loué, aucun ruisseau qui ne coule harmonieusement. Il fait ensuite la description des monumens des Romains, de leurs amphithéatres, de leurs arcs de triomphe, de leurs statues, des palais modernes & des temples.

Mais il prend de là occasion de déplorer l'état malheureux où l'oppression réduit les habitans de ce pays, malgré tant d'avantages que l'art & la nature leur offrent à l'envi; il conclut en s'adressant à la liberté, qu'il représente comme la source principale du bonheur dont jouit l'Angleterre, d'ailleurs à tant d'autres égards si fort inférieure à l'Italie. " Nous
" n'avions point un ciel plus doux: nous
" ne murmurons point d'habiter des lieux
" peu favorisés de l'astre du jour, & de
" voir les froides pleiades dominer sur
" nos têtes. La liberté couronne notre
" isle; elle seule embellit nos rochers &
" nos sombres montagnes ".

Il recueillit les matériaux de ses dialogues sur les médailles, dans le pays même des médailles. Cette piece a été publiée par M. Tickell, qui a traduit la plus grande partie des citations latines en anglois, pour l'usage de ceux qui n'entendent point les langues savantes.

On y trouve quantité de choses curieuses sur les médailles, écrites avec tout l'agrément que permet la forme du dialogue ; & on a mis à la tête un poëme de M. Pope.

Il le commence par cette réflexion : que les plus beaux monumens, les arcs de triomphe, les temples, les tombeaux, ont été détruits ou par l'injure des tems, ou par les irruptions des barbares, ou par le zele des chrétiens ; & que les médailles seules conservent la mémoire des plus grands hommes de l'antiquité. Mais delà il prend occasion de railler finement les excès dans lesquels quelques curieux sont tombés sur ce sujet. " Le pâle antiquaire, dit-il, fixe ses regards attentifs, & regarde de près ; il examine la légende & venere la rouille ; c'est un vernis bleu qui la rend sacrée. L'un travaille à acquérir un Pescennius ; l'autre dans ses revéries croit tenir un Cécrops ; le pauvre Vadius depuis long tems savamment hypocondre, ne peut goûter de plaisir, tant qu'un bouclier qu'il voudroit considérer n'est pas net ; & Curion inquiet à la vue d'un beau revers, soupire après un Othon, tandis qu'il oublie sa mariée,,. Pope s'adresse ensuite à M. Addisson, de la maniere suivante : " la vanité est leur partage, & le savoir le tien. Retouchée de ta main, la gloire de Rome brille d'un nouvel éclat ; ses dieux & ses héros réparoissent avec honneur ; ses guirlandes flétries refleurissent. Etude attrayante, elle plaît à ceux que la poésie charme : les vers & la sculpture se donnent la main ; un art prête des images à l'autre,,.

Addisson mit au jour en 1704 son poeme, intitulé *la Campagne*, sur les succès du duc de Marlborough, où se trouve la comparaison si fort applaudie de l'ange.

En ce jour, le plus grand de sa noble carriere,
L'ame de Marlbouroughe se montre toute entiere,
Ferme, & sans s'émouvoir dans le choc furieux,
Qui porte sa terreur & la mort en tous lieux ;
Il voit tout, pense à tout, & sa haute prudence
Ne laisse en nul endroit desirer sa présence.
Il soutient au besoin tous les corps ébranlés ;
Les fuyards au combat par lui sont rappellés ;
Et tranquille toujours dans le sein de l'orage
Qu'excitent sous ses loix le dépit, & la rage,
Il en regle à son gré les divers mouvemens.
„ *Tel l'ange du Seigneur, lorsque les élémens*
„ *Par lui sont déchainés contre un peuple coupable,*
„ *Et que des ouragans le tonnerre effroyable*
„ *Gronde ; comme n'aguere Albion l'entendit :*
„ *Pendant que dans les airs d'éclats tout retentit,*
„ *Le ministre du ciel, calme, & serein lui-même,*
„ *Sous les ordres vengeurs du monarque suprème,*
„ *Des bruyans tourbillons anime le courroux,*
„ *Et des vents qu'il conduit, dirige tous les coups.*

On ne peut opposer à la beauté de cette peinture, que le morceau encore plus beau du paradis perdu de Milton, *l. b.* où il représente le fils de Dieu chassant du ciel les anges rebelles, *vers VI*, 825 855.

On sait qu'Addisson a eu beaucoup de part au Tatler ou Babillard ; au Spectateur, & au Guardian ou Mentor moderne, qui parurent dans les années 1711, 1712, 1713 & 1714. Les feuilles de sa main dans le Spectateur, sont marquées à la fin par quelques-unes des lettres du mot de Clio. Le chevalier Steele dit spirituellement à la tête du Babillard. " Le plus grand secours que j'ai eu, est celui d'un bel esprit, qui ne veut pas me permettre de le nommer. Il ne sauroit pourtant trouver mauvais que je le remercie des services qu'il m'a rendus ; mais peu s'en faut que sa générosité ne m'ait été nuisible. Il regne dans tout ce qu'il écrit, tant d'invention, d'enjouement & de savoir, qu'il m'en a pris comme aux princes, que le malheur de leurs affaires oblige à implorer la protection d'un puissant voisin : j'ai été presque détruit par mon allié ; & après l'avoir appellé à mon secours, il n'y a plus eu moyen de me soutenir sans lui. C'est de sa main que viennent ces portraits si finis d'hommes & de femmes, sous les différens titres des instrumens de musique, de l'embarras des nouvelistes, de l'inventaire du théâtre,

de la description du thermometre, qui sont les principales beautés de cet ouvrage „.

En 1713, M. Addisson donna sa tragédie de Caton, dont j'ai déja parlé ailleurs, Pope en fit le prologue, & le docteur Garth l'épilogue. Elle a été traduite en italien par l'abbé Salvini, & c'est la meilleure de toutes les traductions qu'on en ait faites.

Le roi nomma Addisson secretaire d'Etat en 1717, mais sa mauvaise santé l'obligea bientôt de résigner cet emploi. Il mourut en 1719, à 47 ans, & fut enterré dans l'abbaye de Westminster. Mylord Halifax l'avoit recommandé au roi, pour le secretariat, & madame Manley n'a pas manqué de témoigner sa douleur, de ce que ce beau génie avoit quitté les lettres pour la politique. " Quand je considere, dit-elle, dans la galerie de Sergius, (mylord Halifax), je ne puis lui refuser quelque chose qui approche d'une priere, comme une offrande que lui doivent tous ceux qui lisent ses écrits. Qu'il est triste que de misérables intérêts l'aient détourné des routes de l'Hélicon, l'aient arraché des bras des muses, pour le jetter dans ceux d'un vieux politique artificieux ! pourquoi faut-il qu'il ait préféré le gain à la gloire, & le parti d'être un spectateur inutile, à celui de célébrer ces actions qu'il sait si dignement caractériser & embellir ! comment a-t-il pu détourner ses yeux de dessus les jardins du Parnasse dont il étoit en possession, pour entrer dans le triste labyrinthe des affaires. Adieu donc, Maron (nom qu'elle donnoit à M. Addisson), tant que vous n'abandonnerez pas votre artificieux protecteur, il faut que la renommée vous abandonne „.

Un grand poete de notre tems a été accusé d'avoir mis au jour après la mort de M. Addisson, une critique amere & pleine d'esprit contre lui. Voici ce qui le regarde dans cette piece, où l'on attaque aussi d'autres écrivains.

Laissons de pareilles gens en paix! mais s'il se trouvoit un homme inspiré par Apollon lui-même, & par la gloire, enrichi de toutes sortes de talens, & de tout ce qu'il faut pour plaire; né pour écrire avec agrément, & pour faire trouver des charmes dans son commerce; porteroit-il l'ambition jusqu'à ne pouvoir souffrir, à l'exemple des Ottomans, un frere près du trône? Le regarderoit-il avec mépris, ou même avec frayeur? Le haïroit-il, parce qu'il appercevroit en lui les mêmes qualités qui ont servi à sa propre élévation? Le blâmeroit-il, en feignant de le louer? Lui applaudiroit-il en le regardant de mauvais œil? & apprendroit-il aux autres à rire, sans sourire lui-même? Souhaiteroit-il de blesser, tandis qu'il craindroit de porter le coup? Habile à démêler les fautes, seroit-il timide à les désapprouver? Seroit-il également réservé à distribuer le blâme & la louange, ennemi craintif, & ami soupçonneux? Redouteroit-il les sots, & seroit-il assiégé de flatteurs? Obligeroit-il de mauvaise grace? Et lorsque deux rivaux se disputent le prix, leur donneroit-il raison à tous deux, en préférant toutefois le moins digne? Tel que Caton, ne seroit-il occupé qu'à donner la loi dans son petit sénat, & à relever son propre mérite; tandis que ceux qui l'environnent, admirent tout ce qu'il dit, & s'épuisent en louanges extravagantes? Ciel, quel malheur s'il se trouvoit un tel homme! & qu'il seroit affligeant que ce fut *A. n.*

On a accusé fortement, à l'occasion de ces vers, Pope d'ingratitude vis-à-vis de M. Addisson; cependant l'auteur de la Dunciade a défendu M. Pope de cette grave accusation, en attestant toutes les personnes de probité, qui, dit-il, plusieurs années avant la mort de M. Addisson, ont vu & approuvé les vers dont il s'agit ici, non à titre de satyre, mais de reproche d'ami, envoyés de la main même du poete à M. Addisson, & d'ailleurs ce sont des vers que l'auteur n'a jamais publiés. (*D. J.*)

WILTSHIRE, *Géogr. mod.*, ou le comté de Wilt, province méridionale d'Angleterre. Elle est bornée au nord par le duché de Glocester, au midi par la province de Dorset, au levant par le Berckshire & Hampshire, & au couchant par la province de Sommerset. On lui donne 40 milles de longueur, & 30 de largeur. Il renferme outre Salisbury capitale, 20 villes ou bourgs à marché, & trois cents quatre églises paroissiales.

Entre ces villes & bourgs à marché, il y en a douze qui ont droit de députer au parlement, & quatre autres qui ont le même privilege, mais qui n'ont pas celui de marché. Il y a outre cela neuf bourgs qui ne députent point au parlement, & qui

qui ont néanmoins droit de marché. Chaque place qui a droit de députation au parlement, envoyant deux députés : & le corps de la province ayant aussi droit d'en envoyer deux, il se trouve que le comté de Wilt nomme trente-quatre députés : ce qui est plus qu'aucune autre province d'Angleterre, & même de toute la Grande-Bretagne, à la réserve de la province de Cornouailles, qui en envoie 44.

Cette province est arrosée de diverses rivieres, dont les principales sont l'Isis, le Kennet, l'Avon, le Willy & le Nadder. On la divise en septentrionale & méridionale. La septentrionale est entrecoupée de montagnes & de collines, & couverte de quelques forêts ; la méridionale est une grande & vaste plaine, à perte de vue, couverte en partie de bruyeres, & en partie de pâturages qu'on nomme *campagne de Salisbury*.

Le Wiltshire est une des plus agréables provinces de la Grande-Bretagne. L'air y est doux & sain ; le terroir y est parsemé de forêts, de parcs & de champs fertiles : ajoutez-y ses vastes campagnes, où l'on nourrit une infinité de troupeaux, dont la laine fait la plus grande richesse des habitans.

Pour ce qui est des hommes illustres nés dans ce beau comté, c'est mon affaire de rappeller à la mémoire du lecteur leurs noms & leurs ouvrages.

Hyde (Edouard), comte de Clarendon, & grand-chancelier d'Angleterre, mérite d'être nommé le premier. Il naquit en 1608, & en 1622 il entra dans le college de la Magdelaine à Oxford. En 1645, il vint à Londres au Middle-Temple, où il étudia le droit pendant plusieurs années. En 1633, il fut un des principaux directeurs de la mascarade que les membres des quatre colleges de jurisconsultes de la cour représenterent à Whitehall, en présence du roi & de la reine, le jour de la Chandeleur. Cette mascarade prouva qu'on étoit à la cour dans des idées fort différentes des principes de M. Pryne, puisque, c'étoit une pure critique de son *Histriomastix* contre les Farces. Hyde fut ensuite agrégé dans plusieurs comités de la chambre-basse ; mais étant enfin mécontent des procédures du parlement contre plusieurs seigneurs, il se retira auprès du roi, qui le fit chancelier de l'échiquier, conseiller privé & chevalier.

Lorsque les affaires du monarque commencerent à tourner mal, M. Hyde se rendit en France ; en 1657 il fut nommé grand-chancelier d'Angleterre. Quelque tems après, le duc d'Yorck étant devenu amoureux de mademoiselle Anne Hyde, fille ainée du chancelier, l'épousa avec tant de secret, que le roi & le chancelier n'en furent rien. Quoique attaché au roi, il fut fort attentif à ne donner aucune atteinte aux libertés du peuple, & l'on attribue cette sage conduite à une aventure domestique, dont nous devons la connoissance à M. Burnet.

Cet historien rapporte que dans le tems que le jeune Hyde commençoit à se distinguer au barreau, il alla rendre visite à son pere dans la province de Wilts. Un jour qu'ils se promenoient ensemble à la campagne, ce bon vieillard dit à son fils, que les gens de sa profession donnoient quelquefois trop d'étendue aux privileges des rois, & nuisoient à la liberté publique, & qu'il lui recommandoit, s'il parvenoit un jour à quelque élévation dans cette profession, de ne sacrifier jamais les loix & les privileges de sa patrie, à son propre intérêt, ou à la volonté du monarque. Il lui répéta deux fois ce discours, & tomba presque aussi-tôt dans une attaque d'apoplexie, qui l'emporta en peu d'heures. Cet avis fit une impression si profonde sur le fils, qu'il le suivit toujours depuis.

En 1664, il s'opposa à la guerre de Hollande, & en 1667, il fut dépouillé de la charge de grand-chancelier par la suggestion de ses envieux & de ses ennemis, appuyée des sollicitations des maîtresses, qui firent de jour en jour tant d'impression sur l'esprit du roi, qu'enfin il consentit, même avec plaisir, de se défaire d'un ancien ministere, qui s'avisoit quelquefois de le contrecarrer, & dont les manieres graves n'alloient point à son caractere.

Mylord Clarendon se trompa en s'imaginant que l'intégrité d'un homme suffit pour le soutenir dans tous les temps & dans toutes les circonstances ; il éprouva que cette intégrité est un foible appui dans une cour remplie de personnes livrées au libertinage, & au talent de ridiculiser la vertu. Il négligea le crédit qu'il avoit dans la chambre des communes, & se perdit par-là totalement ; car cette chambre l'ayant accusé de haute-trahison, il se

vit contraint de sortir du royaume, & de se retirer en France. Il alla s'établir à Rouen, où il demeura sept ans, jusqu'à sa mort. Il y finit ses jours en 1674, âgé de 66 ans. On transporta son corps en Angleterre, & il fut inhumé dans l'abbaye de Westminster.

Ses principaux ouvrages sont, 1°. différentes *pieces* qui ont été recueillies à Londres en 1727 *in*-8°. & l'on trouvera sa vie à la tête de cette collection. On peut aussi la lire parmi celles des vies des chanceliers, Londres 1708, *in* 8°. *vol. I.*

2°. L'histoire de la rebellion & des guerres civiles d'Irlande, a paru à Londres en 1728, *in-fol.*

Mais son histoire des guerres civiles d'Angleterre, est son principal ouvrage. Le premier volume parut à Oxford en 1702, *in-fol.* le second en 1703, & le troisieme en 1704. Elle a été réimprimée plusieurs fois en 6 volumes *in*-8°. & traduite en françois.

C'est un des plus illustres historiens que l'Angleterre ait produits. La noble liberté de ses réflexions, le glorieux tribut qu'il paie à l'amitié, & la maniere dont il voile le blâme de sa patrie, sont dépeints avec des couleurs si vives, qu'on sent, en le lisant, que c'est le cœur qui parle chez lui. On trouve peu d'auteurs qui lui soient comparables pour la gravité & l'élévation du style, la force & la clarté de la diction, la beauté & la majesté de l'expression, & pour cette noble négligence des périodes, qui fait que les termes conviennent toujours au sujet, avec une propriété que l'art & l'étude ne peuvent donner. Il plait dans le temps même qu'on le désapprouve.

Cet illustre écrivain est plus partial en apparence qu'en réalité, & sa partialité a moins lieu dans l'exposition des faits, que dans la peinture des caracteres. Il étoit trop honnête homme pour altérer les premiers, & sans qu'il s'en apperçût lui-même, ses affections pouvoient aisément lui déguiser les seconds. Un air de bonté & de probité regne dans le cours de l'ouvrage; & ces deux qualités embellirent effectivement la vie de ce seigneur.

Rawlegh, ou *Ralegh* (Walter), neveu de l'immortel Walter Rawlegh, dignes l'un & l'autre d'une meilleure fortune que celle qu'ils ont éprouvée. Walter Rawlegh le neveu, naquit en 1586 à Downton en Wiltshire, & se destina à la théologie. Il devint chapelain ordinaire du roi Charles I, docteur en théologie en 1636, & doyen de Wels en 1641. Au commencement des guerres civiles, son attachement au roi le fit arrêter dans sa propre maison, dont on fit une prison, & il fut si mortellement blessé par son géolier, qu'il mourut bientôt après de sa blessure, en 1646. Ceux de ses papiers qu'on put sauver, ont demeuré plus de trente ans ensevelis dans l'oubli, jusqu'à ce qu'étant tombés entre les mains du docteur Simon Patrick, dans la suite évêque d'Eli, il les publia à Londres en 1679 *in*-4°. sous le titre de *Reliquiæ Raleighianæ*, ou discours & sermons sur différens sujets, par le docteur Ralegh, avec un court détail de la vie de l'auteur.

Potter (François), théologien, naquit en 1594, & mourut aveugle en 1678, âgé de 84 ans. Il publia à Oxford en 1642, *in*-4°. un traité plein de folles & savantes recherches, intitulé *explication du nombre* 666, où l'on démontre que ce nombre est un parfait portrait des traits du gouvernement de Rome, & de tout le corps du royaume de l'ante-christ, avec une réponse solide à toutes les objections imaginables. Ce traité bizarre a été traduit en françois, en flamand & en latin.

Il établit dans cet ouvrage, 1°. que le mystere du nombre 666, doit consister dans sa racine quarrée qui est 25, comme le mystere du nombre de 144, qui est le nombre opposé à celui de 666, consiste dans la racine quarrée qui est 12. 2°. Que le premier nombre des cardinaux & des prêtres de paroisses à Rome, a été fixé à 25, & que le premier nombre d'églises paroissiales a été de même de 25, que le symbole romain consiste en 25 articles, comme celui des apôtres en 12. 3°. Il donne ensuite un court exposé de quelques autres circonstances, où le nombre 25 s'applique, dit-il, d'une maniere frappante à la ville & à l'église de Rome, & même à l'église de S. Pierre à Rome. 4°. Que le nombre de 25 est une devise symbolique affectée aux papistes, comme il paroit par la messe des cinq plaies de J.C. répétée cinq fois, par leurs jubilés fixés à 25 ans, & au 25 de chaque mois, &c. Un ministre Anglois fit une grande difficulté à l'auteur; il lui soutint que 25 n'est point la véritable, mais la prochaine racine de 666.

M. Potter auroit pu mieux employer son temps, car il avoit beaucoup de génie pour les méchaniques, & il inventa diverses machines hydrauliques, qui furent très-approuvées par la société royale. Sa mémoire se conserve encore au college de la Trinité d'Oxford, par un cadran solaire de sa façon, qui est au côté septentrional du vieux quarré.

Ludlow (Edmond), fort connu par ses *Mémoires*, se déclara de bonne heure contre le roi Charles I, & fut un des juges de ce monarque. Après la mort de ce prince, le parlement l'envoya en Irlande, en qualité de lieutenant général de la cavalerie. Dès que Cromwel eût fini ses jours, Ludlow fit tous ses efforts pour rétablir la république; mais Charles II ayant été rappellé, il prit le parti de se retirer à Vevay, où il mourut; c'est dans sa retraite qu'il écrivit ses *mémoires* imprimés à Vevay en 1698 & 1699, en trois tomes *in*-8°. Ils ont été traduits en françois, & ils ont paru à Amsterdam dans la même année.

Willis (Thomas), célebre médecin, naquit en 1621, fut un des premiers membres de la société royale, & rendit son nom illustre par ses écrits. Il s'acquit une grande réputation par sa pratique, dont il consacroit une partie du profit à des usages de charité; & il employoit tout ce qu'il gagnoit le dimanche, & c'étoit le jour de la semaine qui lui procuroit le plus d'argent. Il mourut en 1675, âgé de 54 ans.

Tous les ouvrages latins du docteur Willis, ont été mal imprimés à Geneve, en 1679 *in*-4°. & très-bien à Amsterdam en 1682 *in*-4°. Le meilleur des écrits de ce médecin, est son anatomie du cerveau, *cerebri anatome*, Londres 1664 *in* 8°. Willis a décrit dans cet ouvrage, la substance médullaire dans toutes ses insertions, ainsi que l'origine des nerfs, dont il a suivi curieusement les ramifications dans toutes les parties du corps. Par-là il est prouvé, non seulement que le cerveau est la source & le principe de toutes les sensations & de tout mouvement; mais on voit par le cours des nerfs, de quelle maniere chaque partie du corps conspire avec telle ou telle autre, à produire tel ou tel mouvement; il paroît encore que là où plusieurs parties se joignent pour opérer le même mouvement, ce mouvement est causé par les nerfs qui entrent dans ces différentes parties, & qui agissent de concert. Enfin quoique Vieussens & du Verney ayent, à divers égards, corrigé l'anatomie des nerfs de Willis, ils ont néanmoins confirmé son hypothese, en la rectifiant.

Scott (Jean), théologien, naquit vers l'an 1638, & fut nommé chanoine de Windsor en 1691; après la révolution, il refusa l'évêché de Chester, parce qu'il ne croyoit pas pouvoir prêter les sermens requis. Il mourut en 1695. Ses sermons & discours de morale ont été imprimés en cinq volumes *in*-8°. dont il s'est fait plusieurs éditions. On a réuni ces cinq volumes en un seul *in-fol.* imprimé à Londres en 1729. Son traité de la vie chrétienne a été traduit en françois, Amsterdam 1699.

Norris (Jean), savant & laborieux écrivain, naquit en 1657, & entra dans les ordres sacrés en 1684. Nous ignorons le temps précis de sa mort. Il a beaucoup écrit sur des matieres de religion & de métaphysique. On lit dans les œuvres posthumes de Locke, que M. Norris embrassa l'opinion du P. Mallebranche, *que nous voyons tout en Dieu*, & il défendit ce sentiment avec toute l'éloquence possible. Ses mélanges ou recueil de poésies, d'essais, de discours & de lettres, fut imprimé à Oxford 1686 *in*-8°. La cinquieme édition augmentée par l'auteur, a paru à Londres en 1710, *in*-8°.

Hulghes (Jean), écrivain spirituel de notre siecle, naquit en 1677. Dès sa premiere jeunesse, il mêla la poésie, le dessin & la musique à l'étude des belles-lettres, ayant besoin de s'amuser agréablement, parce qu'il étoit fort valétudinaire. En 1717, Mylord Cowper, grand-chancelier, le nomma secretaire pour les commissions de paix, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée à 42 ans, le 17 février 1710, & le même soir que sa tragédie intitulée le *Siege de Damas*, fut représentée pour la premiere fois sur le théâtre de Drury-Lane, avec un grand succès.

Il est surprenant que l'auteur ait été en état de composer une piece aussi remplie d'esprit, dans un temps où la mort le talonnoit de près, & où il étoit trop foible pour copier lui-même son ouvrage. On convient généralement que cette tragédie brille par ses descriptions, que la diction en est pure, que la morale en est belle, &

que les ſentimens y ſont convenables aux caracteres, & que l'intrigue y eſt conduite avec ſimplicité. On trouve néanmoins que l'angoiſſe de Phocyas dans les IVe & V^e actes, n'eſt pas ſuffiſamment fondée ; car quel eſt ſon crime ? Damas eſt vivement attaquée par les Sarrazins. Il n'y a point d'eſpérance de ſecours. Elle doit donc en très-peu de temps tomber entre leurs mains, être ſaccagée, & les habitans ne peuvent échapper à l'eſclavage. Dans une ſi dangereuſe conjoncture, Phocyas aide à l'ennemi de ſe rendre maître de cette place quelques jours plutôt. Mais ſous quelles conditions ? Que tous ceux qui mettront les armes bas ſeront épargnés, & que chaque habitant aura liberté de ſe retirer, & d'emmener avec lui une mule chargée de ſes effets ; que les chefs pourront charger ſix mules, & qu'on leur permettra d'avoir des armes pour ſe défendre contre les montagnards, enſorte que Duran dit, *acte V*, *ſcene I*. " On ne voit „ point ici l'image de la guerre, mais „ celle du commerce, & il ſemble que „ les marchands envoient leurs caravanes dans les pays voiſins. "

Il n'y a rien en tout cela qu'un homme de bien n'ait pu faire pour ſa patrie. Si Phocyas, dit-on, eſt coupable, ſon crime conſiſte uniquement en ce qu'il a fait par le ſentiment de ſes propres maux, & pour garantir l'objet de ſon amour de la violence ou de la mort, ce qu'il auroit pu faire par de plus louables motifs. Mais il ne paroît pas que cela ſoit ſuffiſant pour autoriſer les cruels reproches qu'il ſe fait à lui-même, & la dureté qu'Eudocie lui témoigne. Il auroit été beaucoup plus raiſonnable, vu la fragilité humaine & la grandeur des tentations auxquelles il étoit expoſé, qu'il ſe fût enfin laiſſer gagner à embraſſer le mahométiſme, alors ſes remords auroient été naturels, ſon châtiment juſte, & le caractere d'Eudocie expoſé dans un plus beau jour.

Cette obſervation des connoiſſeurs paroît d'autant plus vraie, que M. Hughes avoit ſuivi d'abord le plan qu'on vient de voir. Mais quand on offrit ſa piece aux directeurs du théatre de Drury-Lene en 1718, ils refuſerent de la repréſenter, à moins que le poete ne changeât le caractere de Phocyas, prétendant qu'il ne pouvoit être un héros, s'il changeoit de religion, & que les ſpectateurs ne pourroient ſouffrir ſa vue après ſon apoſtaſie, quels que fuſſent ſes remords, & quelque vive qu'on peignît ſa repentance. Il ſemble pourtant qu'il paroîtroit plus digne de pitié que d'exécration, lorſque dans l'angoiſſe de ſon ame, il ſe laiſſeroit enfin perſuader, quoiqu'avec répugnance & avec horreur, à baiſer l'alcoran. Mais l'auteur qui étoit dans un état de langueur, craignit que ſes parens ne perdiſſent le profit que cette piece pourroit leur rapporter & conſentit à changer le caractere de Phocyas.

Il y a dans cette tragédie pluſieurs beautés de détail, des ſituations intéreſſantes, des peintures vives & des morceaux touchans. Les réflexions que Phocyas fait ſur la mort, lorſque Khaled l'en a menacé, ſont fortes. " Qu'es-tu, (dit Phocyas en „ parlant de la mort), objet redouté & „ myſtérieux de la plus grande terreur? „ Les routes pour te trouver ſont con„ nues ; les maladies, la faim, l'épée, „ le feu, tout, en un mot, tient nuit & „ jour les portes ouvertes pour aller à „ toi. Arrive-t-on au terme, dans ce mo„ ment même on n'eſt plus en état d'y „ ſonger. L'inſtant eſt paſſé ! O ſi ce ſont „ les détreſſes, les agitations, les angoiſſes „ qu'il faut appréhender quand l'ame ſe „ ſépare du corps, je connois tout cela, „ j'en ai déja fait l'épreuve, & je n'ai „ plus rien à craindre. " Enſuite au moment qu'il tire la fleche qui lui avoit percé la poitrine, & qu'il meurt, " tout „ eſt fait, s'écrie-t-il à Eudocie..... „ c'étoit la derniere angoiſſe..... en„ fin j'ai renoncé à toi, & le monde ne „ m'eſt plus rien. "

Tous les écrits de M. Hughes ſont fort goûtés; ils conſiſtent en poéſies, pieces de théatre, traduction & ouvrages en proſe. Il avoit traduit une partie de Lucain, lorſque M. Rowe publia tout l'ouvrage. Son ode au créateur de l'univers paſſe pour une des plus belles qu'il y ait en anglois. Toutes les poéſies de cet auteur ont été publiées à Londres en 1739, en deux volumes *in*-12. Il y a dans ſa main quantité de morceaux dans le *ſpectateur*, ainſi que dans le *tatler*, entr'autres, les caracteres de Léonard de Vinci, de Bâcon, de Boyle & du chevalier Newton. On lui attribue l'ouvrage intitulé *The lay-monaſtery*, ſuite du *ſpectateur*, dont la ſeconde édition parut à Londres en 1714, *in*-12. Enfin

on doit à M. Hughes l'édition la plus exacte qu'on ait des *œuvres d'Egmond Spencer*, Londres 1715, en 6 vol. *in*-12. On a mis un abrégé de sa vie & de ses écrits à la tête du premier volume de ses *Poems on several occasions*, *London* 1735, *in*-12.

Ajoutons qu'un des grands amis de M. Hughes, & l'un des meilleurs écrivains d'Angleterre, M Addisson, étoit compatriote de ce bel esprit. Il naquit à Wilton, autrefois capitale du Wiltshire, & c'est-là que nous avons donné son article.

Mais l'Angleterre n'a pas eu dans le xvij siecle, d'auteur plus célebre que Hobbes dont on a parlé à l'article HOBBISME. On sait qu'il naquit à Malmesbury en Wiltshire, & qu'il mourut en 1697, à 91 ans. Cet écrivain fameux est aujourd'hui fort négligé, parce qu'un système physique ou méthaphysique, dit M. Humes, doit ordinairement son succès à la nouveauté, & n'est pas plutôt approfondi, qu'on découvre sa foiblesse. La politique de Hobbes n'est propre qu'à favoriser la tyrannie, & sa morale qu'à nourrir la licence. Quoiqu'ennemi de toute religion, il n'a rien de l'esprit du scepticisme ; il est aussi décisif que si la raison humaine & la sienne en particulier, pouvoient atteindre à la parfaite conviction. La propriété des termes & la clarté du style font le principal mérite de ses écrits. Dans son caractere personnel, on le représente comme un homme vertueux : ce qui n'a rien d'étonnant, malgré le libertinage de ses principes moraux. Le plus grand défaut qu'on lui reproche, est une excessive timidité; il parvint à la derniere vieillesse sans avoir jamais pu se reconcilier avec l'idée de la mort. La hardiesse de ses opinions & de ses maximes forme un contraste très-remarquable avec cette partie de son caractere. (*D. J.*)

WIMBURMINSTER *ou* WINBURMINSTER, *Géogr. mod.*, gros bourg d'Angleterre, dans Dorsetshire, sur le bord de la Stoure. Ce bourg s'est élevé sur les ruines d'une place ancienne nommée *Vindugladia* ou *Vindogladia* : ce qui en langue galloise, signifie *entre deux rivieres*, parce qu'elle étoit entre les rivieres de la Stoure & de l'Alen, qui vient du nord y apporter ses eaux. Les Saxons l'appelleront *Winburnham* ou *Winburminster*, à cause d'un ancien monastere qui y fut fondé en 713, par la princesse Cuthburgue. On y voit un college pour l'instruction de la jeunesse, fondé par la princesse Marguerite, comtesse de Richmond, mere du roi Henri VII. On y voit aussi une assez belle église, avec un clocher chargé d'une aiguille extrêmement haute. Le chœur est occupé par les tombeaux de divers princes & princesses, entre lesquels on remarque celui du roi Etheldred, dont l'épitaphe dit : *in hoc loco quiescit corpus sancti Etheldredi regis West-Saxonum, martyris, qui anno Domini* 877, 23°. *Aprilis per manus Danorum paganorum occubuit*. (*D. J.*)

WIMPFEN *ou* WIMPFEM, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne, dans la Suabe, au Creighow, sur la gauche du Necker, à l'embouchure du Jagst, à deux lieues au nord d'Hailbron. Elle est impériale, petite, mais peuplée. Elle fut prise en 1645, par le duc d'Enghien. Quelques-uns croient sans aucune preuve, que c'est l'ancienne *Cornelia*. *Long.* 26, 45 ; *lat.* 49, 18. (*D. J.*)

WIMSBERG, *Géog. mod.*, bourg de Franconie, illustré par la naissance de *Œcolampade* (Jean), en 1482. Ses parens qui étoient à leur aise, eurent grand soin de son éducation. Ils le destinoient à la jurisprudence ; mais il se consacra tout entier à l'étude de la théologie, apprit la langue grecque de Reuchlin & l'hébreu d'un Espagnol. Il méprisa les subtilités de Scot, & les ergoteries des scholastiques, curieux d'une science qui fût utile. Il aida Erasme dans l'édition de ses notes sur le nouveau Testament, & c'est Erasme lui-même qui nous apprend cette particularité.

En 1522, il fut nommé professeur en théologie à Basle. Peu de temps après, la réformation s'établit dans cette ville, & Œcolampade y eut beaucoup de part. Il mourut de la peste en 1531, âgé de 49 ans.

C'étoit un théologien savant, irréprochable dans ses mœurs, & qui ne cherchoit qu'à faire régner la paix dans l'Eglise, comme il paroît dans toutes les conférences de religion qu'il eut avec Luther. Il publia des commentaires latins sur plusieurs livres du vieux & du nouveau Testament. Il donna en 1525, son petit ouvrage intitulé, *de vero intellectu verborum Domini : hoc est corpus meum.*

Erasme ayant lu cet ouvrage, écrivit à Bede qu'Œcolampade avoit fait sur l'Eucharistie un livre si savant, si bien raisonné, & appuyé de tant d'autorité des peres, qu'il pourroit séduire les élus mêmes. (*D. J.*)

WINANDER-MEER, *Géog. mod.*, lac d'Angleterre, dans Lancashire; c'est le plus grand qu'il y ait dans ce royaume. Il a dix milles de long & quatre de large. Son fond est un rocher presque continuel; son eau est belle & limpide. Il nourrit beaucoup de poissons, & sur-tout un poisson très-délicat qu'on appelle *charr*. A la tête de ce lac on trouve les débris d'une ancienne ville qu'on croit être l'*Amboglana* du temps des Romains, & tout appuie cette conjecture.

WINCHELCOMB ou WINCHCOMB, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, en Glocestershire.

WINCHELSEY, *Géog. mod.*, petite ville d Angleterre, dans le comté de Sussex, sur le bord de la mer, à l'embouchure de la Rye. Cette ville a titre de comté, & c'est un des cinq ports du royaume. *Long.* 18, 23; *lat.* 50, 52. (*D. J.*)

WINCHESTER, *Géogr. mod.*, ou plutôt *Wintchester*, ville d'Angleterre, capitale du Hampshire, sur le bord de l'Itching, à dix-huit milles au sud-ouest de Salisbury, & à soixante sud-ouest de Londres. *Long.* 16. 20; *lat.* 51, 3.

Cette ville, nommée en latin *Vintonia*, est aussi remarquable par son ancienneté, que par le siege épiscopal dont elle est honorée depuis long-temps. Les Romains l'ont connue sous le nom de *Venta belgarum*; après eux les Bretons l'appellerent *Caer-Gwent*, & les Saxons *Wintancester*, d'où l'on a fait Winchester.

C'est dans cette ville que l'an de Jesus-Christ 407, le tyran Constantin fut proclamé empereur par ses soldats, contre l'obéissance qu'ils devoient à Honorius; & il tira son fils Constant d'un monastere de cette même ville, pour le faire revêtir de la pourpre; mais ils périrent bientôt tous deux, après avoir eu quelques heureux succès.

Les Saxons à leur arrivée dans le pays, trouverent Winchester si considérable, que les rois de West-Sex la choisirent pour leur résidence, y établirent un siege épiscopal, une monnoie, & y bâtirent un grand nombre d'églises.

Après la conquête des Normands, les archives de la province furent mises à *Winchester*. Le roi Edouard III y établit une étape pour le commerce des laines & des drapcries, ce qui la rendit encore plus florissante.

Elle n'a point perdu de son lustre, c'est une grande ville fermée de murailles, contenant huit paroisses, un palais épiscopal, un château, une église cathédrale superbe, & un hôtel-de-ville où l'on montre une grande table ronde, qu'on dit être la table ronde du fameux Arthur, tant chantée par les vieux romanciers.

Il se tint à Winchester un concile, l'an 957, en présence de trois rois de différentes provinces.

L'évêché de Winchester est un des plus riches bénéfices du royaume, car il vaut huit mille livres sterlings de rente. L'évêque a sous sa jurisdiction spirituelle, les deux provinces de Hampshire & de Surrey, avec les isles de Jersey & de Guernesey. Un évêque de Winchester, nommé Guillaume Wickam, a fondé dans cette ville un beau & illustre college, où l'on entretient un principal, dix fellows ou associés, deux scholarques & soixante & dix écoliers, qu'on tire de-là quand ils sont avancés pour les envoyer à Oxford, au college neuf qui a été fondé par le même prélat.

Deux rois, pere & fils, Henri III & Edouard I, sont nés à Winchester. Le premier étoit un prince d'un petit génie, d'un naturel inconstant, capricieux, & rempli de maximes du pouvoir arbitraire; foible quand il auroit fallu être ferme, plein de hauteur déplacée quand il auroit fallu plier; avide d'argent jusqu'à l'excès, pour le prodiguer tout de suite en dépenses folles & ridicules.

Saint Louis le battit deux fois, & surtout à la journée de Taillebourg en Poitu. Les barons gagnerent sur lui la fameuse bataille de Lewes en 1264. Il fut ensuite redevable de sa délivrance à son fils Edouard, qui lui succéda. Enfin il mourut paisiblement à Londres, en 1272, à 65 ans, après en avoir régné 56.

Edouard I avoit de très-belles qualités, beaucoup de bravoure, de prudence, d'honneur, & de justice. L'Angleterre reprit sa force sous son regne; il conserva la Guienne, il s'empara du pays des Galles, il fit fleurir le commerce de ses

sujets autant qu'on le pouvoit alors.

La maison d'Ecosse étant éteinte en 1291, il eut la gloire d'être choisi pour arbitre entre les prétendans; il obligea d'abord le parlement d'Ecosse à reconnoitre que la couronne de ce pays relevoit de celle d'Angleterre; ensuite il nomma pour roi Bayol, qu'il fit son vassal; enfin il prit pour lui-meme ce royaume d'Ecosse, & c'est une grande tache à sa gloire.

Sous ce prince, on vint déja à s'appercevoir que les Anglois ne seroient pas long-tems tributaires de Rome; on se servoit de prétexte pour mal payer, & on éludoit une autorité qu'on n'osoit attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit vers l'an 1300 une nouvelle forme, telle qu'elle est a-peu-près de nos jours. Le titre de barons & de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entroient dans la chambre haute; la chambre basse commença à régler les subsides; Edouard I donna du poids à la chambre des communes, pour balancer le pouvoir des barons; ce prince assez ferme & assez habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette espece de gouvernement qui rassemble tous les avantages de la royauté, de l'aristocratie, & de la démocratie, & qui sous un roi sage ne peut que fleurir avec gloire.

Edouard I mourut l'an 1307, à 68 ans, lorsqu'il se proposoit d'aller reconquérir l'Ecosse, trois fois subjuguée, & trois fois soulevée.

Bilson (Thomas) savant théologien & évêque, naquit à Winchester, vers l'an 1542, & mourut en 1616. Il se fit une grande réputation par ses ouvrages. Le premier qu'il mit au jour à Oxford en 1585, a pour titre : *Traité de la différence entre l'obéissance chrétienne, & la rebellion anti-chrétienne.* Cet ouvrage fut appuyé par l'autorité souveraine, & dédié par l'auteur à la reine Elisabeth.

Le docteur Bilson, pour établir la suprématie royale, s'attache à justifier que les empereurs convoquoient autrefois des conciles, dont ils fixoient le temps & le lieu, réglant même qui seroient ceux qui y assisteroient & qui y auroient voix : qu'ils déterminoient quelles matieres on y traiteroit; qu'ils présidoient aux débats, & empêchoient qu'on ne portât atteinte à la foi établie par les conciles précédens; qu'ils jugeoient de leurs procédures, même par rapport aux matieres de foi, par la regle commune à tous les chrétiens, savoir, la parole de Dieu; qu'ils confirmoient les décrets des conciles, en marquant ceux qu'ils approuvoient, & auxquels ils donnoient force de loi; qu'à l'égard des sentences, ils recevoient les appels qu'on interjetoit, suspendoient l'exécution, & modéroient la rigueur des décisions des conciles, quand ils les trouvoient trop séveres. Il prouve tous ces articles par l'exemple des princes juifs & des empereurs chrétiens.

Il observe ensuite que l'empereur Justinien, dans ses *nouvell. constitut.* a réglé ce qui regarde la doctrine & la discipline de l'église, la conduite des évêques & des patriarches sur la célébration des sacremens, la convocation des synodes, l'ordination des ecclésiastiques, les mariages, les divorces, & autres choses de cette nature, qui étoient en ce temps-là du ressort de la puissance civile, & que le pape prétend aujourd'hui appartenir à la puissance ecclésiastique.

En 1593, il publia un traité du gouvernement de l'église de Christ, & de l'autorité qu'avoient les anciens patriarches. Ce livre fut traduit en latin en 1611.

Enfin, il mit au jour à Londres, en 1604, un savant ouvrage, sous le titre de *Description des souffrances de Jésus-Christ, & de sa descente aux enfers.* Il prouve dans cet ouvrage par l'écriture & par les peres, que notre Seigneur est allé de la terre dans le séjour du parfait bonheur, & qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui nous autorise à croire que son ame est allée en enfer après sa mort, & delà au ciel; qu'ainsi tout concourt à nous persuader que les fideles vont d'ici-bas dans le ciel; & qu'enfin le *badès* du symbole est le paradis. (*D. J.*)

WINCHESTER, *Géog. mod.*, bourgade d'Angleterre dans le comté de Northumberland. Ceux du pays l'appellent Winchester *in the wald*, ou *old* Winchester, c'est-à-dire, Winchester *près du rempart*, ou *le vieux* Winchester. Ce lieu est peu éloigné des ruines du mur de Sévere. (*D. J.*)

WINDA, *ou* WINDAW, *Géogr. mod.*, ville du duché de Courlande, sur la mer Baltique, à l'embouchure de la Weta, où elle a un petit port, à quinze milles de Memmel, & à trente de Riga.

Longit. 39, 24; *latit.* 57, 10. (*D. J.*)

WINDELINGEN, *ou* WINDLING, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne dans la Suabe, au duché de Wirtemberg, sur le Necke, près de l'embouchure de la Lauter. (*D. J.*)

WINDISCH, *Géogr. mod.*, ville de Suisse, au canton de Berne, dans l'Argaw, à un quart de lieue de Königsfeld. Je parle de ce village, parce que c'est ici qu'il faut chercher les restes infortunés de l'ancienne *Vindonissa*.

Cette ville dont j'ai déja fait mention, étoit forte par sa situation sur une hauteur, au confluent de deux rivieres rapides, larges & profondes; je veux dire l'Aare & la Reuss: on est surpris que personne ne se soit avisé dans les derniers siecles, de rebâtir *Vindonissa*. Les Romains en avoient fait une place d'armes, pour arrêter l'irruption des Germains, comme Tacite le raconte, *l. IV* de son histoire: & c'est ce que nous apprennent encore divers monumens qu'on y a déterrés, comme des inscriptions, des cachets, & des médailles.

Il y a long-temps qu'on y voyoit cette inscription qui parle d'un ouvrage de Vespasien: *Imp. T. Vespasianus*, *Cæs. Aug. VII. Cos. Marti Apollini Minervæ, Arcum Vican. Vindonissensis Curiæ*, &c.

On y a trouvé des médailles de plusieurs empereurs, depuis Néron jusqu'à Valentinien. *Vindonisse* fut ensuite une ville épiscopale sous les premiers rois des Francs; mais Childebert II en transporta le siege à Constance, vers la fin du sixieme siecle, parce que la premiere de ces deux villes avoit été ruinée par les guerres, dans les temps de la décadence de l'empire romain.

Vindonisse a été un siege épiscopal, mais on ne sait point les noms de ceux qui ont tenu ce siege sous les empereurs romains. Il paroit seulement que cette ville ne fut ruinée qu'avec celle du plat-pays, par les armées de Théodebert, roi d'Austrasie, l'an 611. Depuis ce tems-là *Vindonisse* n'a jamais été rétablie, & son évêché est demeuré supprimé. Il étoit dans la province nommée *Maxima sequanorum*, sous la métropole de Besançon. (*D. J.*)

WINDISCHGRATZ, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Basse-Stirie, près de la rive droite de la Drave. On croit que c'est la *Vendum* de Strabon. (*D. J.*)

WINDISCHMARCK, *Géogr. mod.*, contrée d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche; elle est bornée au nord, en partie par le comté de Cilley, en partie par la haute Carniole; au midi par la Morlaquie; au levant par la Croatie; & au couchant par la haute & basse Carniole. Ce pays est presque tout montueux; ses habitans parlent esclavon, reconnoissent les archiducs d'Autriche pour seigneurs, & sont catholiques. Il a pour chef-lieu Medling ou Metling. Les deux principales rivieres de cette contrée, sont le Gurck & le Kulp. (*D. J.*)

WINDRUSH, LA, *Géogr. mod.*, riviere d'Angleterre. Elle a sa source au duché de Glocester, entre dans Oxfordshire, & se jette dans l'Isis, ou la Tamise, à l'occident d'Oxford. (*D. J.*)

WINDSOR, *Géogr. mod.*, bourg d'Angleterre, dans Berkshire, sur la Tamise, à vingt-cinq milles de Londres. Ce bourg nommé anciennement *Windlesbore*, a droit de marché, député au parlement, & est remarquable par la maison de plaisance des rois de la Grande-Bretagne, dont nous parlerons dans l'article suivant. (*D. J.*)

WINDSOR, *Géogr. mod.*, maison de plaisance des rois de la Grande-Bretagne, en Berkshire, sur la Tamise. Elle prend son nom du bourg de *Windsor*, où elle est située, & où les rois d'Angleterre ont toujours eu leur château depuis Guillaume le conquérant.

Edouard III voulant ériger un superbe monument de ses victoires sur Jean, roi de France, & David, roi d'Ecosse, fit démolir l'ancien palais de *Windsor*, pour en élever un nouveau plus superbe. *Wickam* (Guillaume), profondément versé dans l'architecture, ayant été chargé de ce soin, s'en acquitta glorieusement, & n'y employa que trois années; il mit sur ce palais l'inscription suivante: *this made* Wickam; comme les paroles de cette inscription sont équivoques, & qu'elles signifient également Wickam *a fait ceci*, ou *ceci a fait* Wickam, ses ennemis donnent un tour malin à l'inscription, & firent entendre à Edouard, que l'intendant de cet édifice s'en attribuoit insolemment toute la gloire. Le roi irrité reprocha cette audace à Wickam, qui lui

répondit d'un air gai, que ses délateurs étoient bien odieux, ou bien ignorans dans la langue angloise, puisque le vrai sens de l'inscription qu'il avoit mise exprès à la gloire de son roi, vouloit dire ceci, *ce palais m'a procuré les bontés de mon prince, & m'a fait ce que je suis.* Edouard se mit à rire, & la délation des envieux de Wickam ne servit qu'à l'augmentation de son crédit. Edouard le fit son premier secrétaire, garde du sceau privé, évêque de Winchester, & grand chancelier du royaume.

La reine Elisabeth & Charles II ont embelli le château de *Windsor*, qui passe aujourd'hui pour la plus belle maison royale qu'il y ait en Angleterre; cependant ce château n'a ni jardins, ni fontaines, ni avenues, & son unique ornement extérieur se réduit à un grand parc rempli de bêtes fauves; mais on jouit dans ce château d'une vue ravissante, qui s'étend de tous côtés sur une belle campagne, où l'œil découvre à perte de vue le cours de la Tamise, des champs couverts d'épis, de prairies émaillées de fleurs, & des collines ombragées de forêts; de sorte que ce palais est un des plus beaux séjours qu'on puisse trouver. Pavillon dit qu'il a été bâti & embelli par les fées, pour la demeure ordinaire des Graces, & la retraite des plus tendres Amours; plus beau sans comparaison que la gloire de Niquée; que quant au-dehors ils sont faits, comme il plait à Dieu, qui en fait bien plus que M. le Nostre; il ajoute:

La nature, en ce lieu, de mille attraits pourvue,
Pour se faire admirer,
Semble tout exprès se parer
En s'exposant à notre vue.
Incessamment le ciel y rit,
Et la terre qu'il embellit
D'un verd qui peint ses prés, ses côteaux, ses bocages,
Tout vous enchante; & l'art humain,
Respectant de si beaux ouvrages,
N'ose pas y mettre la main.

Edouard III naquit dans ce beau château, en 1312. Sa vie & ses exploits sont connus de tout le monde; on sait que c'est l'un des plus grands & des plus célebres rois d'Angleterre. Il fut modeste dans ses victoires, & ferme dans ses traverses. Etroitement uni avec son parlement, il donna d'excellens statuts pour le bonheur de sa nation; enfin la gloire du prince de Galles son fils concourut à jeter un nouveau lustre sur la sienne; c'est dommage qu'il ait terni ce lustre en rompant par pure ambition la glorieuse paix qu'il avoit faite avec le roi d'Ecosse. Je ne lui reproche point la passion qu'il prit sur ses vieux jours pour la belle Alix Pierce; n'ayant pas connu l'amour dans sa jeunesse, il n'eut pas assez de force pour s'en défendre dans un âge avancé. Il mourut en 1377, à 65 ans, après avoir joui d'un si grand bonheur jusqu'à l'an 1369, qu'à peine dans l'histoire trouveroit-on des exemples d'un regne si fortuné. Mais depuis ce temps-là, le sort se lassa de le favoriser, & le dépouilla de ses illustres conquêtes; cependant l'Angleterre se dédommagea sous son regne, avec usure, des trésors que lui coûterent les entreprises de son monarque: elle vendit ses laines, étendit son commerce, & forma des manufactures qu'elle ne connoissoit point auparavant.

Un autre roi d'Angleterre né à Windsor, est Henri VI, appellé communément *Henri de* Windsor. Il ne ressembla point à son illustre pere Henri V, auquel il succéda, en 1422. On trouve dans sa vie une inaction naturelle au bien comme au mal; aussi fut-il le jouet perpétuel de la fortune. Au bout d'un regne de 38 ans, Edouard IV le dépossèda du trône, & neuf ans après, le comte de Warwick, que l'on appelloit *le faiseur de rois*, en débusqua celui-ci pour y établir Henri VI. Enfin sept mois s'étoient à peine écoulés, qu'Edouard rentra triomphant dans Londres, remonta sur le trône, & renferma Henri dans la tour, où il fut égorgé par le duc de Glocester, en 1471, à 52 ans.

Il y a deux chapelles à Windsor, l'une neuve, au bout de la galerie du château, & l'autre vieille, beaucoup plus belle, où les rois tiennent le chapitre de l'ordre de la jarretiere. Cette vieille chapelle est encore mémorable, pour avoir servi de sépulture à Edouard IV, à Henri VIII, & à Charles I.

Edouard IV, fils de Richard, duc d'Yorck, disputa la couronne au malheureux Henri VI, qui étoit de la maison de Lancastre, remonta sur le trône, & le garda jusqu'à la mort. Ce qu'il y a de plus étonnant dans la vie de ce prince, c'est

son bonheur, qui semble tenir du prodige; il fut élevé sur le trône après deux batailles perdues, l'une par le duc d'Yorck son pere, l'autre par le comte de Warwick. La tête du pere étoit encore sanglante sur la muraille d'Yorck, lorsqu'on proclamoit le fils à Londres. Il échappa, comme par miracle, de la prison de Médelham. Il fut reçu dans la capitale à bras ouverts à son retour de Hollande, avant que d'avoir vaincu, & pendant que son sort dépendoit de celui d'un combat que le comte de Warwick alloit lui livrer. Enfin après avoir été victorieux dans toutes les batailles où il se trouva, il mourut en 1483, âgé de 42 ans.

Lorsque ce prince gagna la couronne, c'étoit un des hommes des mieux faits de l'Europe. Philippes de Comines assure, qu'il fut redevable du trône à l'inclination que les principales dames de Londres avoient pour lui; mais ç'auroit été peu de chose s'il n'eût pas eu en même temps l'affection de leurs maris, & en général celle de la plupart des Anglois; cependant on a raison de lui reprocher son libertinage, & ce qui est bien pis, sa cruauté & ses parjures. Il fit périr sur l'échafaud plusieurs grands seigneurs qu'il avoit pris dans des batailles. Il est coupable de la mort du duc de Clarence son propre frere, de celle de Henri VI & du prince de Galles; enfin la mauvaise foi de ce roi parut dans l'injuste supplice du comte de Wells, qu'il tira de son asyle par un sauf-conduit, & dans celui du bâtard de Falconbridge, après lui avoir pardonné son crime.

Henri VIII, fils & successeur de Henri VII en 1509, âgé de 18 ans, avoit pris du goût pour l'étude dans sa premiere jeunesse. Il étoit libéral, adroit, ouvert & brave. Il défit les François à la bataille des *Eperons*, en 1513, & prit Térouane & Tournay. De retour en Angleterre, il marcha contre les Ecossois, & les vainquit à la bataille de Floden, où Jacques IV leur roi fut tué.

Voluptueux, fougueux, capricieux, cruel, & sur-tout opiniâtre dans ses desirs, il ne laisse pas que d'avoir sa place entre les rois célebres, & par la révolution qu'il fit dans les esprits de ses peuples, & par la balance que l'Angleterre apprit sous lui à tenir entre les souverains. Il prit pour devise un guerrier tendant son arc, avec ces mots, *qui je défends est maître*; devise que sa nation a rendue quelquefois véritable, sur-tout depuis son regne.

Amoureux d'Anne de Boulen, il se proposa de l'épouser, & de faire un divorce avec sa femme Catherine. Il sollicita par son argent les universités de l'Europe d'être favorables à son amour. Muni des approbations théologiques qu'il avoit achetées, pressé par sa maitresse, lassé des subterfuges du pape, soutenu de son clergé, maitre de son parlement, & de plus encouragé par François I, il fit casser son mariage, en 1533, par une sentence de Cranmer, archevêque de Cantorbery.

Le pape Clément VII, énorgueilli des prérogatives du saint siege, & fortement animé par Charles-Quint, s'avisa de fulminer contre Henri VIII une bulle, par laquelle il perdit le royaume d'Angleterre. Henri se fit déclarer par son clergé chef suprême de l'église Angloise. Le parlement lui confirma ce titre, & abolit toute l'autorité du pape, ses annates, son denier de saint Pierre, & les provisions des bénéfices. La volonté de Henri VIII fit toutes les loix, & Londres fut tranquille, tant ce prince terrible trouva l'art de se rendre absolu. Tyran dans le gouvernement, dans la religion & dans sa famille, il mourut tranquillement dans son lit, en 1547, à cinquante-sept ans, après en avoir régné trente-sept.

On vit dans sa derniere maladie, dit M. de Voltaire, un effet singulier du pouvoir qu'ont les loix en Angleterre, jusqu'à ce qu'elles soient abrogées; & combien on s'est tenu dans tous les temps à la lettre plutôt qu'à l'esprit de ces loix. Personne n'osoit avertir Henri de sa fin prochaine, parce qu'il avoit fait statuer, quelques années auparavant par le parlement, que c'étoit un crime de haute-trahison de prédire la mort du souverain. Cette loi, aussi cruelle qu'inepte, ne pouvoit être fondée sur les troubles que la succession entraîneroit, puisque cette succession étoit réglée en faveur du prince Edouard: elle n'étoit que le fruit de la tyrannie de Henri VIII, de sa crainte de la mort, & de l'opinion où les peuples étoient encore, qu'il y a un art de connoître l'avenir.

La grosseur des doigts de ce prince étoit devenue si considérable, quelque temps avant son décès, qu'il ne put signer l'ar-

rêt de mort contre le duc de Norfolck ; par bonheur pour ce duc, le roi mourut la nuit qui précéda le jour qu'il devoit avoir la tête tranchée; & le conseil ne jugea pas à propos de procéder à l'exécution d'un des plus grands seigneurs du du royaume.

Henri VIII avoit eu six femmes ; Catherine d'Aragon, répudiée ; Anne de Boulen, décapitée ; Jeanne Seymour, morte en couches; Anne de Cleves, répudiée ; Catherine Howard, décapitée ; & Catherine Pare, qui épousa Thomas Seymour, grand amiral. Francois I lui fit faire un service à Notre-Dame, suivant l'usage, dit M. de Thou, établi par les rois, quoiqu'il fût mort séparé de l'église.

Je trouve qu'il s'est passé sous le regne de Henri VIII plusieurs événemens qui méritoient d'entrer dans l'histoire de M. de Rapin : j'en citerai quelques-uns pour exemples.

En 1527, le roi étant à la chasse de l'oiseau, & voulant sauter un fossé avec une perche, tomba sur la tête, & si un de ses valets-de-pié, nommé *Edmond Moody*, n'étoit accouru, & ne lui avoit pas levé la tête qui tenoit ferme dans l'argille, il y auroit étouffé.

La vingt-quatrieme année du regne de ce prince, on bâtit son palais de Saint-James. Dans la vingt-cinquieme, on institua la présidence pour le gouvernement du nord d'Angleterre. Dans la vingt-huitieme, le pays de Galles, qui avoit été une province de la nation Angloise, devint un membre de la monarchie, & fut soumis aux mêmes loix fondamentales.

L'an 30 de ce regne, l'invention de jeter en fonte des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux, fut trouvée par Robert Broock, un des aumôniers du roi; Robert Cooper, orfèvre, en fit les instrumens, & mit cette invention en pratique. L'an 25 du même regne, les premieres pieces de fer fondu qu'on ait jamais fait en Angleterre, furent faites à Backstead, dans le comté de Sussex, par Rodolphe Paye, & Pierre Baude.

Sur la fin de ce regne, on supprima les lieux publics de débauches qui avoient été permis par l'état. C'étoit un rang entier de maisons tout le long de la Tamise, aux fauxbourg de Southwarck, au nombre de seize, distinguées par des enseignes. Sous le regne de Henri II, on avoit fait au sujet de ces maisons divers réglemens de police, qu'on peut voir dans la description de Londres par Stow. Cambden croit qu'on nommoit ces maisons *stews*, à cause des viviers qui en étoient proche, où l'on nourrissoit des brochets & des tanches.

Le corps de Henri VIII est enseveli à Windsor, sous un tombeau magnifique de cuivre doré, mais qui n'est pas encore fini.

Charles I, (dit M. Hume, dont je vais emprunter le pinceau,) étoit de belle figure, d'une physionomie douce, mais mélancolique. Il avoit le teint beau, le corps sain, bien proportionné, & la taille de grandeur moyenne. Il étoit capable de supporter la fatigue, excelloit à monter à cheval, & dans tous les autres exercices. On convient qu'il étoit mari tendre, pere indulgent, maître facile, en un mot, digne d'amour & de respect. A ces qualités domestiques, il en joignoit d'autres qui auroient fait honneur à tout particulier. Il avoit reçu de la nature du goût pour les beaux arts, & celui de la peinture faisoit sa profession favorite.

Son caractere, comme celui de la plupart des hommes, étoit mêlé; mais ses vertus l'emportoient sur ses vices, ou pour mieux dire, sur ses imperfections; car, parmi ses fautes, on en trouveroit peu qui méritassent justement le nom de *vice*.

Ceux qui l'envisagent en qualité de monarque, & sous le point de vue le plus favorable, assurent que sa dignité étoit sans orgueil, sa douceur sans foiblesse, sa bravoure sans témérité, sa tempérance sans austérité, son économie sans avarice. Ceux qui veulent lui rendre une justice plus sévere, prétendent que plusieurs de ses bonnes qualités étoient accompagnées de quelque défaut, qui leur faisoit perdre toute la force naturelle de leur influence. Son inclination bienfaisante étoit obscurcie par des manieres peu gracieuses; sa piété avoit une bonne teinture de superstition. Il déféroit trop aux personnes de médiocre capacité, & sa modération le garantissoit rarement des résolutions brusques & précipitées. Il ne savoit ni céder aux emportemens d'une assemblée populaire, ni les réprimer à propos; la souplesse & l'habileté lui manquoient pour l'un, & la vigueur pour l'autre.

Malheureusement son sort le mit sur le trône dans un temps où les exemples de plusieurs regnes favorisoient le pouvoir arbitraire, & où le cours du génie de la nation tendoit violemment à la liberté. Dans un autre siecle, ce monarque auroit été sûr d'un regne tranquille ; mais les hautes idées de son pouvoir dans lesquelles il avoit été nourri, le rendirent incapable d'une soumission prudente à cet esprit de liberté qui prévaloit si fortement parmi ses sujets. Sa politique ne fut pas soutenue de la vigueur & de la prévoyance nécessaires pour maintenir sa prérogative au point où il l'avoit élevée. Enfin exposé sans cesse aux assauts d'une multitude de factions furieuses, implacables, fanatiques ; ses méprises & ses fautes eurent les plus fatales conséquences. Trop rigoureuse situation, même pour le plus haut degré de la capacité humaine !

Les partis qui divisoient le royaume étoient des convulsions générales de tous les esprits, une ardeur violente & réfléchie de changer la constitution de l'état, un dessein mal conçu dans les royalistes d'établir le pouvoir despotique, fureur de la liberté dans la chambre des communes, le desir dans les évêques d'écarter le parti protestant des Puritains, le projet formé chez les Puritains d'humilier les évêques, & enfin le plan suivi & caché des indépendans, qui consistoit à se servir des défauts de tous les autres pour devenir leurs maîtres.

Au milieu de cette anarchie, les catholiques d'Irlande massacrent quarante mille protestans de leur isle, & Charles I écouta le fatal conseil de soutenir sa puissance par un coup d'autorité. Il quitte Londres, se rend à Yorck, rassemble ses forces, & s'arrêtant près de Nottingham, il y éleve l'étendard royal, signe ouvert de la guerre civile dans toute la nation.

On donne batailles sur batailles, d'abord favorables au prince, enfin malheureuses & désastreuses. Après avoir reçu dans son armée ces odieux Irlandois teints du sang de leurs compatriotes, & taillés en pieces par le lord Fairfax à la bataille de Naseby qui suivit la victoire de Marston, il ne resta plus au monarque que la douleur d'avoir donné à ses sujets le prétexte de l'accuser d'être complice de l'horrible massacre commis par les mêmes Irlandois, le 22 octobre 1641.

Charles marcha d'infortunes en infortunes ; il crut trouver sa sûreté dans l'armée Ecossoise, & se jeta entre ses mains ; mais les Ecossois le vendirent, & le livrerent aux commissaires Anglois ; il s'échappa de leur garde, & se sauva dans l'isle de Wight, où il fut enlevé & transféré au château de Hulst. Sa mort étant résolue, Cromwell, Ireton & Harrison établirent une cour de justice, dont ils furent les principaux acteurs, avec quelques membres de la chambre-basse & quelques bourgeois de Londres. On traduisit trois fois le monarque devant cette cour illégale, & il refusa autant de fois d'en reconnoître la jurisdiction. Enfin le 10 février 1649, sa tête fut tranchée d'un seul coup dans la place de Witthall. Un homme masqué fit l'office d'exécuteur, & le corps fut déposé dans la chapelle de *Windsor*.

La mort tragique de ce monarque a fait mettre en question, s'il se trouve des cas où le peuple ait droit de punir son souverain. Il est du moins certain que ceux qui donnent le plus de carriere à leurs idées, pourroient douter si dans un monarque la nature humaine est capable d'un assez haut degré de dépravation, pour justifier dans des sujets révoltés ce dernier acte de jurisdiction. L'illusion, si c'en est une, qui nous inspire un respect sacré pour la personne des princes, est si salutaire, que la détruire par le procès d'un souverain, ce seroit causer plus de mal au peuple qu'on ne peut espérer d'effet sur les princes, d'un exemple de justice qu'on croiroit capable de les arrêter dans la carriere de la tyrannie.

Je sais qu'on cite dans l'histoire de l'ancienne Rome l'exemple de Néron, que les Romains condamnerent comme l'ennemi public, sans aucune forme de procès au châtiment le plus sévere & le plus ignominieux. Mais les crimes de cet odieux tyran étoient portés à un degré d'énormité, qui renverse toutes sortes de regles. Quand on passe ensuite de l'exemple de Néron à celui de Charles I, & que l'on considere la contrariété qui se trouve dans leurs caracteres, l'on ne plaint point l'un, & l'on est confondu que l'autre pût éprouver une si fatale catastrophe.

L'histoire, cette grande source de sagesse, fournit des exemples de tous les genres ; & tous les préceptes de la pru-

dence, comme ceux de la morale, peuvent être autorisés par cette variété d'événemens, que son vaste miroir est capable de nous présenter.

De ces mémorables révolutions qui se sont passées dans un siecle si voisin du nôtre, les Anglois peuvent tirer naturellement la même leçon que Charles, dans ses dernieres années, en tira lui-même; qu'il est très-dangereux pour leurs princes de s'attribuer plus d'autorité qu'il ne leur en est accordé par les loix. Mais les mêmes scenes fournissent à l'Angleterre une autre instruction, qui n'est pas moins naturelle, ni moins utile, sur la folie du peuple, les fureurs du fanatisme, & le danger des armées mercenaires. Je dis *les fureurs du fanatisme*; car il n'est pas impossible que le meurtre de Charles I, la plus atroce des actions de Cromwell, n'ait été déguisée à ses yeux sous une épaisse nuée d'illusions fanatiques, & qu'il n'ait regardé son crime sous l'aspect d'une action méritoire. (*D. J.*)

WINEDEN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wirtemberg, sur une petite riviere, avec un château fortifié, qui appartient au grand-maître de l'ordre teutonique.

Lyserus, (Polycarpe) théologien de la confession d'Augsbourg naquit à Wineden en 1552. Il fut un des principaux directeurs du livre de la *concorde*, & il exerça vigoureusement la charge de missionnaire, non-seulement pour le donner à signer à ceux qui étoient dans les emplois, mais pour opérer la réunion des calvinistes & des luthériens, que négocioient les agens du roi de Navarre. Il devint ministre de cour à Dresde l'an 1594, & y mourut en 1601 pere de treize enfans. Il composa plusieurs livres latins de théologie qui n'existent plus aujourd'hui, non plus que ceux qu'on fit contre lui de toutes parts, à l'occasion des signatures de son formulaire. (*D. J.*)

WINFRIED'S-WELL, *Géog. mod.*, c'est-à-dire, *fontaine de* Winfride; c'est une fontaine d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Flint, à l'occident de la ville de ce nom, & dans un petit bourg nommé Holy-Well, c'est-à-dire, *fontaine sacrée*, ainsi dite en conséquence de la fontaine de Winfride. On raconte qu'anciennement un tyran du pays ayant violé & ensuite égorgé une sainte fille, appellée Winfride, la terre poussa dans le même endroit la fontaine dont nous parlons; comme il se trouve au fond de cette fontaine de petites pierres semées de taches rouges, la tradition superstitieuse du pays fait passer ces taches pour des gouttes de sang de sainte Winfride qui ne s'effaceront jamais. On a bâti une petite église sur cette fontaine, & l'on a peint dans les fenêtres de cette église la mort tragique de la sainte; mais le savant évêque d'Ely, Guillaume Fleetwood, étant encore évêque de S. Asaph, a détrompé le public sur l'histoire de sainte Winfride, en publiant en 1713 la légende de cette sainte, avec des observations qui démontrent la fausseté de cette légende. La reine Marie d'Est, femme du roi Jaques II, est la derniere personne de haut rang qui ait été en pélérinage à Windfried's-Well. (*D. J.*)

WINGURLA, *Géog. mod.*, ville des Indes orientales, au royaume de Wisapour, sur le bord de la mer, près & au nord de Goa. Les Hollandois y ont une loge.

WINNICZA, *Géog. mod.*, ville de Pologne, dans la Podolie, capitale du palatinat de Braclaw, sur la rive du Bog, à 12 lieues de Braclaw. C'est le siege d'un tribunal de justice, & le lieu de l'assemblée de la noblesse. *Long.* 46; *lat.* 49, 27.

WINSCHOTE, *Géogr. mod.*, petite ville des Pays-Bas dans la seigneurie de Groningue, à cinq lieues de la ville de Groningue, & à une lieue du bras de mer nommé *Dollert*. Le combat de Winschote, en 1548, fut le premier qui se donna pour la liberté des Provinces-Unies, & ce combat fut heureux.

WINSHEIM, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, sur la riviere d'Aisch, à 10 lieues au nord-ouest de Nuremberg. Elle est impériale. *Long.* 27, 56; *lat.* 49, 28.

WINTERTHOUR, *Géogr. mod.*, en latin *Vintodurum* ou *Vitudorum*, ville de Suisse, au canton de Zurich, sur la petite riviere d'Eulach, dans une plaine, à huit lieues au nord-est de Zurich. Elle est remarquable par son antiquité, par ses grands privileges & par un bain d'eaux minérales. On a trouvé dans les environs de *Winterthour* des monumens d'antiquités romaines, & entr'autres des médailles des empereurs Domitien, Conf-

tance & Conſtantin. *Long.* 26, 31, *lat.* 47, 42. (*D. J.*)

WINWICK, *Géog. mod.*, lieu d'Angleterre, dans la province de Lancaſtre, ſur la route de Londres à Lancaſtre, entre Warington & Wigan. Ce lieu eſt remarquable par ſon presbytere, l'un des plus riches du royaume. On lit dans l'égliſe cette inſcription en lettres gothiques à l'honneur du roi Oſwald :

Hic locus, Oſwalde, *quondam placuit tibi valdè*,
Northam Humbrorum fueras rex, *nunc quoque polorum*
Regnas tenes, loco paſſus Marcelde *vocato.*

(*D. J.*)

WIPPER, *Géog. mod.*, nom commun à deux rivieres d'Allemagne, l'une du landgraviat de Thuringe, prend ſa ſource dans le comté de Mansfeld, & tombe dans la Sala; l'autre a ſon origine dans le comté de la Marck, & ſe jette dans le Rhin par deux embouchures.

WIPPERFURD, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le comté de Berg, ſur le bord du Wipper qui lui a donné ſon nom.

WIRISKWALD, *Géogr. mod.*, vaſte forêt de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie, au quartier de Wirie, dont elle occupe une grande partie & dont elle prend le nom.

WIRLAND *ou* WIRIE, *Géog. mod.*, quartier de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie. Il eſt baigné au nord par le golfe de Finlande. L'Alentakie le borne à l'orient; il a la Jerwie au midi, & l'Harrie au couchant. La forêt de Viriskwald occupe une grande partie du pays, ſur la côte duquel on voit les isles de Wrango & de Ekolm. (*D. J.*)

WIRM, *Géog. mod.*, riviere d'Allemagne, dans l'électorat de Baviere. Elle ſort du lac de Wirmſée, auquel elle ſert d'émiſſaire pour porter ſes eaux dans la riviere d'Amber.

WIROWITZA, *Géogr. mod.*, petite ville de Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur une petite riviere qui ſe rend dans la Drave: elle eſt le chef-lieu du comté de Verocz. Les Turcs la prirent en 1684, mais ils la reſtituerent à l'empereur en 1699 par le traité de Carlowitz. (*D. J.*)

WIRSUNG, CANAL DE, *Anatom.*, Wirſung, Bavarois ſe rendit ſi célebre dans l'anatomie, qu'il s'attira l'envie de ſes collegues qui, jaloux des victoires qu'il remportoit tous les jours ſur eux, le firent aſſaſſiner dans ſon cabinet par un Italien. On prétend qu'il découvrit le premier en 1642 le conduit pancréatique qui s'étend tout le long du pancréas, & qui aboutit avec le conduit cholédoque dans le duodénum. *V.* PANCRÉAS.

WIRTEMBERG, DUCHÉ DE, *Géog. mod.*, duché ſouverain d'Allemagne, dans la Suabe. *V.* WURTEMBERG, *Géog. mod.*

WISBADEM, *Géog. mod.*, bourg d'Allemagne, dans la Wettéravie, à 2 lieues de Mayence, près du monaſtere d'Erbach, & à 6 ou 7 lieues de Francfort. Ce lieu a des eaux minérales connues des anciens ſous le nom d'*aquæ mattiacæ*. (*D. J.*)

WISBICH, *Géogr. mod.*, petite ville d'Angleterre, dans la province de Cambridge, au milieu des marais, non loin de la mer, avec un château. Elle appartient aux évêques d'Eli. En 1236 l'Océan enflé prodigieuſement par un vent orageux, inonda pendant deux jours tout le pays, y fit un ravage incroyable, & renverſa la ville de Wisbich; ce ne fut que ſur la fin du XVe ſiecle que Jean Morton, évêque d'Eli, releva le château, & le fit bâtir de briques. (*D. J.*)

WISBY, *Géog. moderne*, en latin du moyen âge *Visbia*, *Visburgum*; ville de Suede, dans l'isle de Gothland, ſur ſa côte occidentale. Cette ville autrefois grande & riche, n'eſt preſque plus qu'une bourgade murée, baſtionnée, & défendue par un château bâti près du port où réſide le gouverneur. On prétend que les habitans de Wisbi ont dreſſé dans le nord les premieres cartes marines; & qu'ils ont établi les premiers, d'après Oleron, des réglemens pour le commerce & pour la navigation. *Long.* 36, 52, *lat.* 57, 38. (*D. J.*)

WISCHAW, *Géog. mod.*, petite ville, & maintenant chétive bourgade d'Allemagne, dans la Moravie, au cercle de Brium. (*D. J.*)

WISCHEGROD *ou* WISCHEGRAD, *ou* WISSEGROD, *Géogr. mod.*, petite ville de Pologne, dans le palatinat de Mazovie, ſur la Viſtule. (*D. J.*)

WISK, *Jeux de cartes.* *V.* WHISK.

WISKOW, *Géog. mod.*, petite ville de Pologne, dans la Mazovie, ſur la gauche du Bog, à 10 lieues vers le nord de Varſovie.

WISLOK *ou* WISLOC, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le palati-

nat du Rhin, au Craihgow, à 2 lieues au midi d'Heidelberg, entre cette ville & Sintzen. Les François la réduisirent en cendres en 1689, & elle ne s'est pas rétablie depuis. *Long.* 27, 34; *lat.* 49, 14.

WISLOKE, (LA) *Géog. mod.*, riviere de la petite Pologne. Elle est aux confins du palatinat de Cracovie, vers les frontieres de la Hongrie, & se jette dans la Vistule, un peu au-dessus de Mielecz.

WISMAR, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne, dans le cercle de la Basse-Saxe, au duché de Meckelbourg, dont elle est capitale. Wismar étoit déja un grand village dans le dixieme siecle; ce village devint ville, & une ville considérable, qui dans le treizieme siecle fut mise au rang des villes anséatiques. Les flottes de ces villes s'assembloient dans le port de Wismar. Le duc Adolphe Fréderic s'empara de Wismar en 1632, avec le secours des Suédois qui y tinrent garnison, & on leur en fit la cession par le traité de Westphalie. Elle fut bombardée en 1711 par le roi de Danemarck, en 1715 les alliés du nord l'assiegerent, la prirent, & en démolirent les fortifications. Enfin elle a été rendue à la Suede en 1721 par la paix du nord, mais toute ouverte, & à condition qu'on n'en releveroit pas les fortifications. Cette ville est située au fond d'un golfe que forme la mer Baltique, à 7 milles de Lubeck, 23 nord-est de Lunebourg, 28 ouest par sud de Stralsund, & 4 de Schwerin. *Long.* 29, 32, *lat.* 53, 56.

Morhof (Daniel George) savant littérateur, naquit à Wismar l'an 1639, & mourut à Lubeck en 1691, à cinquante-trois ans. Vous trouverez son article dans les mémoires du pere Niceron, *tom. II.* Je dirai seulement que Morhof a mis au jour un ouvrage fort estimé, & avec raison. Il est intitulé: *Polyhistor, sive de notitiâ auctorum & rerum;* Lubec 1708, *in-4°.* La meilleure édition de cet ouvrage, est celle de la même ville en 1732, en 2 *vol. in-4°.* (*D. J.*)

WITEPSK, *Géog. mod.*, palatinat du grand duché de Lithuanie; il est borné au nord & au levant, par la Russie; au midi, par les palatinats de Minski & de Mscislaw; au couchant, par ceux de Poloczk & de Wilna. C'est un pays stérile, & dont les habitans sont misérables. Witepsk est la capitale.

WITEPSK, *Géogr. mod.*, ville du grand duché de Lithuanie, capitale du palatinat du même nom, sur la Dwina, au milieu des marais, à 18 lieues au nord-est de Poloczk, avec un fort château. *Long.* 48, 55; *lat.* 55, 57.

WITHAM, *Géog. mod.*, riviere d'Angleterre, dans Lincolnshire. Elle prend sa source au nord-ouest de Stansford, vers les frontieres de Leicester, & se perd dans l'Océan, près de Boston, en roulant ses eaux à travers des marais.

WITLEY ou WITLEY-CASTLE, *Géog. mod.*, bourgade d'Angleterre, dans le comté de Northumberland, aux confins du comté de Durham, près de la source de l'Alow. Halley prend ce lieu pour l'ancienne *Alauna* ou *Alone*, & Cambden dit qu'*Alanna* est Allaway.

WITLICH, *Géog. mod.*, en latin du moyen âge *Vitelliacum*, petite ville d'Allemagne, au cercle du Bas-Rhin, dans le diocese de Treves, sur le Léser.

WITNEY, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans Oxfordshire, sur la riviere de Windruch. Ce bourg est fameux par ses manufactures de couvertures de lit, par son école & par sa bibliotheque.

WITS, L'ISLE, *Géog. mod.*, isle de la mer d'Ecosse, & l'une des Hébrides. Elle a 36 milles de longueur, & 5 ou 6 de largeur; elle est toute entrecoupée de lacs & de golfes, & cependant elle est assez peuplée pour avoir cinq paroisses.

WITSTOCK, *Géog. mod.*, bourgade d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, au comté de Prug, sur la riviere Dorsa. Ce lieu est connu dans l'histoire par la victoire que Bannier, général des Suédois, y remporta sur les Danois en 1636.

Acidalius (Valens) y naquit en 1566, & mourut en 1595, à l'âge de vingt-huit ans, ayant déja donné des preuves de son érudition par un savant commentaire sur Quinte-Curce; par des notes sur Tacite, sur Velleius Paterculus; par ses *divinations* sur Plaute, & par des poésies. On lui a faussement attribué un petit livre qui fut imprimé l'an 1595, & dont le sujet étoit que les femmes ne sont pas des animaux raisonnables, *mulieres non esse homines* Baillet a mis Acidalius parmi ses enfans célebres, & il a eu raison. Lipse en faisoit grand cas, & écrivoit à Monavius: *Ipse Valens (non te fallam augur) gemmu-*

la erit *Germaniæ vestræ, vivat modò*. Acidalius prit le doctorat en médecine *ad honores*, car il n'eut jamais envie de pratiquer. Il n'y avoit que les maladies des manuscrits qu'il se proposoit de guérir. (*D. J.*)

WITTENA-GÉMOT, s.m. *Histoire d'Angleterre*, c'étoit le parlement des anciens Saxons, selon Guillaume de Malmsbury, & le savant Cambden. Le Wittena-gémot étoit l'assemblée générale du sénat & du peuple. Le chevalier Henri Spelman l'appelle le conseil général du clergé & du peuple, *commune concilium tam cleri quàm populi*. C'étoit dans cette assemblée, que résidoit la souveraine autorité de faire, d'abroger, d'interpréter les loix, & généralement de régler tout ce qui avoit rapport à la sûreté & au bien de l'état. Dans le *Witténa-gémot*, qui se tint à Calcuth, il fut ordonné par l'archevêque, les évêques, les abbés, les ducs, du pays & *populo terræ*, que les rois seroient élus par les prêtres & les anciens du peuple: *ut reges à sacerdotibus, & senioribus populi eligantur*; ce fut par eux que Offa, Ina & autres, furent déclarés rois. Alfred reconnoit dans son testament qu'il tient d'eux la couronne, *quam*, dit-il, *Deus & principes cum senioribus populi, misericorditer & benignè dederant*. Edgar fut élu par le peuple, ensuite déposé, & finalement rétabli dans l'assemblée générale de toute la nation, qu'on nommoit le *Witténa-gémot*. (*D. J.*)

WITTENBERG, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute-Saxe, capitale du duché de Saxe, sur la droite de l'Elbe qu'on passe sur un pont, à 16 lieues au midi de Brandebourg, & à 20 au nord-ouest de Dresde. L'électeur Frédéric III y fit bâtir un château, & y fonda une université en 1502. Le luthéranisme y prit naissance en 1517. Quelques-uns croient que Wittenberg est la *Leucorea* ou *Caldesia* des anciens; mais d'autres prétendent que Witchind en a été le fondateur. *Long.* suivant Cassini & Sickardus, 30, 31′, 30″; *lat.* 48′, 51, 30.

Je connois encore deux médecins nés à Wittenberg, *Nymannus* (Grégoire), & *Vater* (Abraham).

Nymannus est auteur d'un bon traité latin sur l'*Apoplexie*, imprimé Wittebergæ 1629 & 1670, *in*-4°. & d'une curieuse dissertation sur la vie du *fœtus*, dans laquelle il prouve qu'un enfant vit dans le sein de sa mere par sa propre vie, & que la mere venant à mourir, on peut le tirer souvent de son sein encore vivant & sans l'offenser. Cette dissertation a paru Wittebergæ 1628, Lugd. Bat. 1644 & 1664 *in*-12. Nymannus est mort en 1638, à 45 ans.

Vater (Abraham), médecin curieux, voyagea pour acquérir des lumieres dans son art, & profita beaucoup de celles du fameux Ruysch. Après avoir été son éleve, il devint son émule dans l'art des injections & des préparations anatomiques, dont il composa un cabinet splendide: il en a publié lui-même le catalogue sous ce titre: *Abrahami Vateri, musæum anatomicum proprium, cum præfatione Laurentii Heisteri*. Helmstad, *in*-4°. avec fig.

Il a découvert de nouveaux conduits salivaires, & a publié quelques autres observations dans les *Transf. philos.* Il mourut en 1751, âgé de près de 67 ans. *Voyez* la nouvelle *Bibl. German. tome XII*. (*D. J.*)

WITTENBERG, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg sur le droite de l'Elbe, au comté de Prégnitz.

WITTENSÉE, *Géog. mod.*, lac de Danemarck dans le Sud-Jutland, au duché de Sleswick, dans la préfecture de Gotlorp, assez près de l'Eyder, dans lequel il se décharge par le moyen d'un émissaire. Ce lac peut avoir un mille de longueur, & 3 ou 4 milles de largeur avec une bourgade de son nom bâtie sur ses bords. (*D. J.*)

WITTOW, *Géog. mod.*, presqu'isle d'Allemagne, dans la partie septentrionale de l'isle de Rugen. Le bourg de Wick est le seul lieu qu'on y trouve.

WITZEHAUSEN, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne dans le landgraviat de Hesse-Cassel, capitale d'un quartier de même nom, sur la riviere gauche du Weser, entre Munden & Allendorf. *Long.* 27, 8; *lat.* 51, 16.

WIZAGNE, *Géog. mod.*, par les Allemands *Soltzenburg*, petite ville de Transilvanie au comté & au nord de la ville de Ceben, entre cette ville & Medgies: il y a des mines de sel.

WIZNA, *Géog. mod.*, petite ville de Pologne dans la partie orientale du palatinat de Mazovie, sur la droite de Narew, entre Tykoczin & Lomza.

WLADISLAW,

W L

WLADISLAW, *ou* WROICZLAWEK, *ou* INOWLADISLOW, *Géog. mod.*, ville de la grande Pologne, sur la Vistule, entre Dobzin & Thorn. C'est la résidence de l'évêque de Cujavie, & la capitale de la Cujavie, avec une forteresse. *Long.* 37,16; *lat.* 52, 36.

WLODZIMIERS, *Géog. mod.*, ville de la petite Pologne, dans la Volhinie, sur le ruisseau de Lug, près de son confluent avec le Bourg, à 25 lieues au nord-est de Limbourg, avec un château : dès le commencement du onzieme siecle, cette ville étoit déja fortifiée; cependant elle fut prise l'an 1073 par Boleslas, onzieme roi de Pologne. *Long.* 42, 55; *lat.* 50.46. (*D. J.*)

W O

WOBURN, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans Bedfordshire. Ce bourg est renommé dans le pays pour sa terre à foulon.

WOCHSTAD *ou* WAGSTAD, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, au duché de Silésie, dans la principauté de Troppaw, avec un château.

WODEN, *Idolât. Saxone*, l'un des dieux des anciens Saxons; il étoit regardé comme le dieu de la guerre, parce que sous sa conduite, les premiers Saxons firent de grandes conquêtes. Le quatrieme jour de la semaine que nous nommons mercredi, lui étoit consacré, comme il appert du mot saxon *wodensdeag*, ou *wodnesdeag*, qui a passé dans les langues angloise & flamande; sous le mot de *wednesday* dans la premiere, & sous celui de *woensdag* dans l'autre. Friga, femme de Woden, fut aussi révérée comme une déesse par les mêmes Saxons : le sixieme jour de la semaine, le vendredi, lui étoit dédié, car il portoit le nom de *Frigedeag*, en anglois *Friday*, & en flamand *Vridog*. (*D. J.*)

WOGULITZI *ou* WOGULTZOI, *ou* WOGULITZES, *Géog. mod.*, peuples païens de Sibérie. Ils habitent aux environs de la riviere de Tura, depuis les montagnes qui séparent la Russie de la Sibérie, jusqu'à la riviere d'Irtis, en tirant du côté de Samaroff. Ils sont sujets de la Russie, & lui paient leurs contributions en pelleteries. (*D. J.*)

WOLAW, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne, dans la Silésie, capitale de la principauté de même nom. Elle a été bâtie dans des marais, à quelque distance de l'Oder, à 12 lieues au sud est de Glogaw. *Long.* 34, 23; *lat.* 51,25.

WOLAW, *principauté de*, *Géog. mod.*, la principauté de *Wolaw* est bornée au nord par celle de Glogaw, au midi par celle de Breslaw, au levant par celle d'Olisse, & au couchant par celle de Lignitz. Elle est traversée par l'Oder du midi au nord : sa capitale lui donne le nom. (*D. J.*)

WOLBECZ, *Géog. mod.*, contrée d'Allemagne dans la Westphalie, au diocèse de Munster, dont Münster est la capitale.

WOLCOWAR, *Géog. mod.*, ville du royaume de Hongrie, dans l'Esclavonie, sur le Walpo, près du lieu où cette riviere se jette dans le Danube, entre la ville d'Essek & celle du petit-Varadin. Quelques-uns prennent cette ville pour l'ancienne *Valcum* : c'est la même que Walpo, & il n'en faut pas faire deux articles différens. *V.* WALPO. (*D. J.*)

WOLFFENBUTTEL, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne dans le cercle de la Basse-Saxe, au duché de Brunswick sur l'Ocker, dans la principauté de même nom, à 10 lieues au levant de Hildesheim. Il y a un château où réside le prince de Brunswick-Wolffenbuttel; mais ce qui vaut mieux que le château, c'est la belle bibliotheque qui s'y trouve. *Longit.* suivant Harris, 28, 31, 15; *latit.* 52, 11. (*D. J.*)

WOLFFENBUTTEL, *principauté de*, *Géog. mod.*, cette principauté confine avec les duchés de Lunebourg & de Magdebourg, les principautés de Halberstadt, de Grubenhagen & de Calemberg, & l'évêché de Hildesheim. Les principales villes de la principauté de Wolffenbuttel, sont Brunswick, Wolffenbuttel, Helmstadt, &c.

WOLFRAM, s. m. *Hist. nat.*, *spuma lupi*, mine de fer arsénicale & difficile à fondre. *V.* SPUMA LUPI.

WOLFSBERG, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne dans la Basse-Carinthie, sur la riviere de Lavand : elle appartient à l'évêque de Bamberg, & elle a pris son nom de la montagne remplie de loups, au pié de laquelle elle est située. (*D. J.*)

WOLGA, LE, *Géog. mod.*, riviere de l'empire Russien, & l'une des plus grandes rivieres de l'univers. Elle est appellée *Attel* par les Tartares, & elle tire sa source du lac de Wronow, à une petite distance de la ville de Rzeva-Vslodimerskoi en Russie, vers les frontieres de la Lithuanie, à 56^d. $15'$ de *lat*.

Après un cours de 2 lieues, elle passe par le lac de Wolgo, & en sortant de là, elle commence à prendre le nom de *Wolga*. Auprès de la ville de Twer, qui est environ à 20 lieues de sa source, elle porte déja de grands bateaux de charge. Cette riviere traverse presque toute la Russie, depuis Twer jusqu'à la ville de Niesna, où la riviere d'Occa, qui est une autre riviere considérable, vient s'y jeter du sud-ouest.

Son cours est à-peu-près de l'ouest à l'est, depuis Niesna jusqu'à 60 werstes au delà de la ville de Casan, où la riviere de Kama vient s'y jeter du nord; son cours est ici sud-est; delà elle tourne tout-à-fait au sud, & va se dégorger après un cours de plus de 400 lieues d'Allemagne, dans la mer Caspienne, à 12 lieues de l'autre côté de la ville d'Astracan, à 45^d. $40'$. de *lat*.

Cette riviere fourmille de toutes sortes de poissons, & sur-tout de saumons, d'esturgeons & de brochets d'une grandeur extraordinaire & d'un goût exquis; ses bords sont par-tout également fertiles, ce qui est quelque chose d'étonnant, vu la longueur de son cours, & la rigueur du climat des provinces qu'elle parcourt en deçà de la ville de Casan, & quoiqu'au sud de cette ville, les bords du Wolga ne soient pas trop cultivés à cause des fréquentes courses des Tartares Koubans; ils ne laissent pas d'être d'une fertilité si extraordinaire, que les asperges y croissent d'elles-mêmes, & d'une grosseur toute particuliere, sans parler de quantité d'autres herbes potageres que la nature seule y produit abondamment. (*D. J.*)

WOLGAST, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne dans les états de Suede, au duché de Poméranie, à 5 milles de la mer Baltique sur le bord occidental de la troisieme branche de l'Oder, qui prend le nom de Pfin, à 12 lieues au sud-est de Stralsund, & à 20 au nord-ouest de Stettin. Elle a un des meilleurs ports de la mer Baltique, avec un château pour défense. L'électeur de Brandebourg prit cette ville en 1675, mais elle revint aux Suédois en 1679. *Long.* 31, 52; *lat.* 54, 6. (*D. J.*)

WOLGDA, *Géog. mod.*, riviere de l'empire Russien. Elle prend sa source auprès du grand Novogorod, dans le lac d'Ilmen, & se rend dans celui de Ladoga. Cette riviere est de la largeur de l'Elbe, mais son cours est un peu plus lent.

WOLKACK, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne dans la Franconie, sur la gauche du Mein, dans l'évêché de Bamberg, au nord-est de Würtzbourg.

WOLKOWA, LA, *ou* WOLCHOWA, *Géog. mod.*, riviere de l'empire Russien, dans le duché de Novogorod: elle sort du lac Ilmen, & va se rendre dans le lac de Ladoga.

WOLLIN, *Géog. mod.*, ville des états de Suede en Allemagne, au duché de Poméranie, dans la seigneurie de Wolgast. Elle est située à 4 lieues au sud-ouest de Casmin, dans une isle formée par deux embouchures de l'Oder; savoir, la plus orientale appellée le *Diwenow*, & celle du milieu appellée la *Swine*. La commodité de son port y attiroit autrefois un bon commerce, qui a été depuis transféré à Lubeck. *Long.* 32, 30; *lat.* 53, 56.

Bugenhagen (Jean), fameux théologien luthérien, naquit à Wollin en 1485, & mourut en 1558, à 73 ans. On a de lui des commentaires sur les pseaumes, & des annotations sur Job, Jérémie, Jonas, Samuël & le Deutéronome, & sur toutes les épîtres de S. Paul. Il aida à Luther à traduire la Bible en allemand, & il traitoit ses amis tous les ans à pareil jour que l'ouvrage avoit été achevé, appellant cet anniversaire la *fête de la version de la bible*. (*D. J.*)

WOLMAR, *Géog. mod.*, petite ville de l'empire Russien dans la Livonie, au pays de Lettie, sur le Tréiden. Elle a été bâtie toute en bois après avoir été ruinée par les Moscovites & les Polonois. *Fructus belli! Long.* 42, 28; *lat.* 50, 30. (*D. J.*)

WOLODIMER, *Géog. mod.*, province de l'empire Russien, avec titre de duché; elle est bornée au nord par le Wolga, au midi par le duché de Moscou, au levant par la seigneurie de la Basse-Novogorod, & au couchant par le duché de Susdal. C'est une contrée dépeuplée, couverte de forêts, & baignée de marais. La riviere de

Clesma traverse. Wolodimer est sa capitale, & pour mieux dire, la seule ville de cette province.

WOLODIMER, *Géog. mod.*, ville de l'empire Russien, capitale du duché de même nom, proche la riviere de Clesma-Reca, sur une montagne, à 150 werstes au nord de Moscou. Elle fut fondée dans le commencement du Xe siecle, & a été la résidence des ducs de Moscovie. *Long.* 60, 38; *lat.* 55, 44. (*D. J.*)

WOLOGDA, *Géog. mod.*, province de l'empire Russien. Elle est bornée au nord par celle de Kargapol, au midi par celle de Susdale, au levant par celle d'Ostioug, & au couchant par celle de Biélozero. Toute la province n'offre qu'une seule ville de même nom, des eaux croupissantes, & des forêts impénétrables. Tout y est désert. (*D. J.*)

WOLOGDA, *Géog. mod.*, ville de l'empire Russien, capitale de la province de même nom, sur la riviere de Wologda, à 100 lieues de Moscou. On y compte 3 ou 4 églises bâties en pierres, ornées de dômes couverts de fer-blanc. Son archevêque est des plus anciens de la Moscovie. *Long.* 59, 22; *lat.* 59, 10. (*D. J.*)

WOLOSSEZ, s. m. *Hist. nat. Méd.*, maladie singuliere, assez connue en Sibérie. Elle se manifeste par un abcès, dans lequel le pus ou la matiere se change, comme en un peloton de cheveux. M. Gmelin dit avoir vu des personnes qui l'ont assuré qu'il leur étoit sorti comme des flocons de cheveux de ces abcès. Il présume que cette maladie & ces abcès viennent, de petits vers aussi fins que des cheveux, d'un blanc sale, & qui ont sur le dos une raie brune, dont la bouche est conformée comme celle des sangsues; les eaux de ce pays sont remplies de ces sortes de vers, qui quand on va se baigner, s'insinuent entre cuir & chair, & s'y multiplient à la fin considérablement. Le remede que les gens du pays emploient contre cette maladie, est de faire baigner le malade dans de la lessive chaude, dans laquelle on a mis de l'anserine, *anserina*. Gmelin, *voyage de Sibérie*.

WOLSTROPE, *Géogr. mod.*, bourg d'Angleterre, dans le comté de Lincoln, où naquit Isaac Newton, le jour de Noel, de l'an 1642.

C'est dans cet homme merveilleux, que l'Angleterre peut se glorifier d'avoir produit le plus grand & le plus rare génie, qui ait jamais existé pour l'ornement & l'instruction de l'espece humaine. Attentif à n'admettre aucun principe qui n'eût l'expérience pour fondement, mais résolu d'admettre tous ceux qui porteroient ce caractere, tout nouveaux, tout extraordinaires qu'ils fussent; si modeste, qu'ignorant sa supériorité sur le reste des hommes, il en étoit moins soigneux de proportionner ses raisonnemens à la portée commune; cherchant plus à mériter un grand nom qu'à l'acquérir: toutes ces raisons le firent demeurer long-temps inconnu; mais sa réputation à la fin se répandit avec un éclat qu'aucun écrivain pendant le cours de sa propre vie, n'avoit encore obtenu.

Il leva le voile qui cachoit les plus grands mysteres de la nature. Il découvrit la force qui retient les planetes dans leurs orbites. Il enseigna tout ensemble à distinguer les causes de leurs mouvemens, & à les calculer avec une exactitude qu'on n'auroit pu exiger que du travail de plusieurs siecles. Créateur d'une optique toute nouvelle & toute vraie, il fit connoître la lumiere aux hommes, en la décomposant. Enfin il apprit aux physiciens, que leur science devoit être uniquement soumise aux expériences & à la géométrie.

Il fut reçu en 1660 dans l'université de Cambridge, à l'âge de 18 ans. Etant dans sa 21e année, il acheta (comme il paroît par les comptes de sa dépense) les *Miscellanea* de Schooten, & la géométrie de Descartes qu'il avoit lue il y avoit déja plus de 6 mois, conjointement avec la *clavis* d'Ongthred. Il acquit dans le même temps les *Œuvres* du docteur Wallis. En lisant ces derniers ouvrages, il y faisoit ses remarques, & poussoit ses découvertes sur les matieres qui y étoient traitées; car c'étoit sa maniere d'étudier. C'est par le moyen des remarques que fit ainsi ce beau génie, & de quelques autres papiers originaux, dont quelques-uns sont datés, qu'il est aisé de désigner, en quelque façon, par quels degrés il inventa la méthode des suites ou fluxions; c'est ce qui paroîtra par les observations suivantes du savant M. Guillaume Jones, membre de la société royale, qui a eu ces papiers de M. Newton entre les mains.

En 1655, Wallis publia son *Arithme-*

ticu infinitorum, dans laquelle il quarra une suite de courbes, dont les ordonnées étoient $\overline{1.\ 1 - x^2}|^1\ \overline{1 - x^2}|^2.\ \overline{1 - x^2}|^3.\ \overline{1 - x^2}|^4$, &c. & il démontra que si l'on pouvoit interpoler au milieu les suites de leurs aires, l'interpolation donneroit la quadrature du cercle. En lisant cet ouvrage pendant l'hiver des années 1664 & 1665, M. Newton examina comment on pourroit interpoler les suites des aires; & il trouva que l'aire du secteur circulaire, élevé sur l'arc dont le sinus est x & le rayon d'unité, peut être exprimée par cette suite $x - \frac{1}{6}X3 - \frac{1}{40}X5 - \frac{1}{112}X9$, &c. & delà il déduisit bientôt la suite $X + \frac{1}{6}X3 + \frac{5}{112}X^7 + \frac{35}{1152}X9$, &c. pour la longueur de l'arc, dont le sinus est X, par cette seule raison, que cet arc est en même proportion avec son secteur, que tout le quart avec un arc de 90 degrés.

Dans le même temps, & par la même méthode, il découvrit que la suite $X - \frac{1}{2}X^2 + \frac{1}{3}X^3 - \frac{1}{4}X^4 + \frac{1}{5}X^5 - \frac{1}{6}X^6$, &c. est l'aire hyperbolique dans l'hyperbole rectangulaire, interceptée entre la courbe, son asymptote & deux ordonnées, dont le diametre est X, & que cette aire est parallele à l'autre asymptote.

Durant l'été de l'année 1665, la peste l'ayant obligé de quitter Cambridge, il se retira à Boothby, dans la province de Lincoln, où il calcula l'aire de l'hyperbole par cette suite, jusqu'à 52 figures. Dans le même temps, il trouva moyen d'énoncer tout différemment, & d'une maniere plus générale, la cinquante-neuvieme proposition, que Wallis n'avoit démontrée que par degrés, en réduisant tous les cas en un, par une puissance dont l'exposant est indéfini. Voici de quelle maniere.

Si l'abscisse d'une figure courbe quelconque, est appellée X, que m & n représentent des nombres; que l'ordonnée élevée à angles droits, soit $X\frac{m}{n}$ l'aire de la figure, sera $\frac{n}{m+n}X^{\frac{m+n}{n \times n}}$; & si l'ordonnée est composée de deux, ou de plusieurs ordonnées semblables, jointes par les figures + ou — +, l'aire sera composée aussi de deux ou de plusieurs autres aires semblables, jointes par les signes + ou —.

Au commencement de l'année 1665, il trouva une méthode de tangentes, semblable à celle de MM. Hudde, Gregory ou Slusius; & une méthode de déterminer la courbure d'une courbe, à un point donné quelconque. En continuant à pousser la méthode de l'interpolation, il découvrit la quadrature de toutes les courbes, dont les ordonnées sont les puissances de binomes avec des exposans entiers, ou rompus ou sourds, positifs ou négatifs: il trouva aussi le moyen de réduire une puissance quelconque de tout binome, ensuite convergente; car en interpolant la suite des puissances d'un binome $a + x$, $a^2 + 2ax + x^2$; $x^3 + 3ax + 3a^2x + 3ax^2 + x^3$, &c. il découvrit que $\overline{a + x}|^n = a^n + na^{n-1}x + \frac{n}{1} \times \frac{n-1}{2}a^{n-2}x^2 + \frac{n}{1} \times \frac{n-3}{3}a^{n-3}x^3 +$, &c. où l'exposant ($n$) de la puissance, pouvoit être aussi un nombre quelconque, entier ou rompu, ou sourd, ou positif, ou négatif; a & x des quantités quelconques.

Au printemps de cette même année, il trouva le moyen de faire la même chose par la division & l'extraction continuelle des racines. Peu de temps après, il étendit cette méthode à l'extraction des racines des équations. Il introduisit le premier dans l'analyse, des fractions & des quantités négatives & indéfinies, pour être les exposans des puissances; & par ce moyen il réduisit les opérations de la multiplication, de la division & de l'extraction des racines, à une seule maniere commune de les envisager. Par-là, il recula les bornes de l'analyse, & posa les fondemens nécessaires pour la rendre universelle. Environ trois ans après, le vicomte Brouncker publia la quadrature de l'hyperbole, par cette suite $\frac{1}{1 \times 2} + \frac{1}{3 \times 4} + \frac{1}{5 \times 6} + \frac{1}{7 \times 8} + \frac{1}{9 \times 10}$, &c. qui n'est autre chose que la suite que M. Newton avoit déja trouvée, $1 - \frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4} + \frac{1}{5} + \frac{1}{6} + \frac{1}{7} + \frac{1}{8} + \frac{1}{9} + \frac{1}{10}$, &c.

Peu de temps après, Nicolas Mercator publia une démonstration de cette quadrature, par le moyen de la division, que le docteur Wallis avoit employé le premier dans son *Opus Arithmeticum*, publié en 1657, où il avoit réduit la fraction $\frac{A}{1-R}$ par une division perpétuelle à la

suite $A + AR + AR^2 + AR^3 + AR^4 +$, &c.

On voit donc que Mercator n'avoit aucun droit de prétendre à l'honneur de la découverte de la quadrature de l'hyperbole, puisque le docteur Wallis avoit découvert la division long-temps auparavant, de même que la quadrature de chaque partie du produit ; ce que Mercator auroit dû reconnoître, quand il joignit ces deux découvertes ensemble.

C'étoit une grande richesse pour un géometre, de posséder une théorie si féconde & si générale; c'étoit une gloire encore plus grande, d'avoir inventé une théorie si surprenante & si ingénieuse; il étoit naturel de s'en assurer la propriété qui consiste dans la découverte ; mais M. Newton se contenta de la richesse, & ne se piqua point de sa gloire. Son manuscrit sur les *suites infinies*, fut simplement communiqué à M. Collins & au lord Brouncker, & encore ne le fut-il que par le docteur Barrow, qui ne permit pas à l'auteur d'être tout-à-fait aussi modeste qu'il l'eût voulu. Ce manuscrit, tiré en 1669 du cabinet de M. Newton, porte pour titre, *méthode que j'avois trouvée autrefois*, &c. & quand cet *autrefois* ne seroit que trois ans, il auroit donc trouvé, avant l'âge de vingt-quatre ans, toute la belle théorie des suites ; mais il y a plus, ce même manuscrit contenoit & l'invention & le calcul des fluxions ou infiniment petits, qui ont causé une si grande contestation entre M. Leibnitz & M. Newton, ou plutôt entre l'Allemagne & l'Angleterre.

En 1669, Newton fut nommé professeur en mathématique à Cambridge, & y donna bientôt des leçons d'optique. Il avoit déja fait des découvertes sur la lumiere & sur les couleurs en 1666. Il en avoit même communiqué un abrégé à la société royale, en 1671 ; & cet abrégé fut inséré dans les *Trans. philos.* du 19 févr. 1672, n°. 80. L'ouvrage auroit paru peu de temps après sans quelques disputes qui s'éleverent à cette occasion, & dans lesquelles M. Newton refusa de s'engager.

Il publia dans les *Transactions* du 28 mars 1672, n°. 81, la description d'un nouveau télescope catadioptrique, de son invention. On trouve encore dans les mêmes *Transactions*, *ann.* 1673, 1674, 1675 & 1676, plusieurs autres pieces de sa main, relatives à son télescope, & à sa théorie de la lumiere & des couleurs.

En 1672, il fit imprimer à Cambridge la géographie de Varenius, avec des notes. Dans l'hiver de 1676 & 1677, il trouva que par une force centripete en raison réciproque du quarré de la distance, une planete doit se mouvoir dans une ellipse autour du centre de force, placé dans le foyer inférieur de l'ellipse, & décrire par une ligne tirée à ce centre, des aires proportionnelles aux temps. Il reprit en 1683, l'examen de cette proposition, & y en ajouta quelques autres sur les mouvemens des corps célestes.

En 1684, il informa M. Halley, qu'il avoit démontré la fameuse regle de Kepler, " que les planetes se meuvent dans „ des ellipses, & qu'elles décrivent des „ aires proportionnelles aux temps, par „ des lignes tirées au soleil, placé dans „ le foyer intérieur de l'ellipse. „ Au mois de novembre suivant, il envoya la démonstration au même Halley, pour la communiquer à la société royale, qui la fit insérer dans ses registres.

Ce fut à la sollicitation de cette illustre société, que M. Newton travailla à ses *Principes*, dont les deux premiers livres furent montrés à la même société en manuscrit. Le docteur Pemberton nous apprend que les premieres idées qui donnerent naissance à cet ouvrage, vinrent à M. Newton, lorsqu'il quitta Cambridge en 1666, à l'occasion de la peste. Etant seul dans un jardin, il se mit à méditer sur la force de la pesanteur ; & il lui parut que, puisqu'on trouve que cette force ne diminue point d'une maniere sensible à la plus grande distance du centre de la terre où nous puissions monter, ni au haut des édifices les plus élevés, ni même au sommet des plus hautes montagnes, il étoit raisonnable de conclure, que cette force s'étend beaucoup au-delà de ce qu'on le croit communément ; pourquoi pas aussi loin que la lune, se dit-il à lui-même ? Et si cela est, cette force doit influer sur son mouvement : peut-être est-ce là ce qui la retient dans son orbite ? Cependant quoique l'action de la pesanteur ne souffre aucune diminution sensible à une distance quelconque du centre de la terre, où nous pouvons nous placer, il est très-possible que son action differe en force à une distance, telle qu'est celle de la lune.

Pour faire une estimation du degré de

cette diminution, M. Newton considéra que si la lune est retenue dans son orbite par l'action de la pesanteur, on ne peut douter que les planetes du premier ordre ne se meuvent autour du soleil par la même cause. En comparant ensuite les périodes des diverses planetes avec leur distance du soleil, il trouva, que si une force telle que la pesanteur les retient dans leur cours, cette action doit diminuer dans la raison inverse des quarrés des distances. Il supposa dans ce cas, qu'elles se meuvent dans des cercles parfaits, concentriques au soleil, & les orbites de la plupart ne different pas effectivement beaucoup du cercle. Supposant donc que l'action de la pesanteur, étendue jusqu'à la lune, décroît dans la même proportion, il calcula si cette action seroit suffisante pour retenir la lune dans son orbite.

Comme il n'avoit point de livres avec lui, il adopta dans son calcul celui qui étoit en usage parmi les géographes & parmi nos mariniers, avant que Norwood eût mesuré la terre; c'est que soixante milles anglois font un degré de latitude sur la surface du globe. Mais comme cette supposition est fausse, chaque degré contenant environ 69 demi-milles, son calcul ne répondit pas à son attente; d'où il conclut qu'il falloit du moins qu'il y eût quelque autre cause, outre l'action de la pesanteur sur la lune; ce qui le fit résoudre à ne pousser pas plus loin dans ce temps-là, ses réflexions sur cette matiere.

Mais quelques années après, une lettre du docteur Hooke l'engagea à rechercher, selon quelle ligne un corps qui tombe d'un lieu élevé, descend, en faisant attention au mouvement de la terre autour de son axe. Comme un tel corps a le même mouvement que le lieu d'où il tombe par une révolution de la terre, il est considéré comme projetté en avant, & en même tems attiré vers le centre de la terre. Ceci donna occasion à M. Newton de revenir à ses anciennes méditations sur la lune.

Picart venoit de mesurer en France la terre, & en adoptant ses mesures, il parut à M. Newton que la lune n'étoit retenue dans son orbite, que par la force de la pesanteur; & par conséquent, que cette force en s'éloignant du centre de la terre, décroît dans la proportion qu'il avoit auparavant conjecturée. Sur ce principe, il trouva que la ligne que décrit un corps qui tombe, est une ellipse, dont le centre de la terre est un des foyers. Et comme les planetes du premier ordre tournent autour du soleil dans des orbites elliptiques, il eut la satisfaction de voir qu'une recherche qu'il n'avoit entreprise que par pure curiosité, pouvoit être d'usage pour les plus grands desseins. C'est ce qui l'engagea à établir une douzaine de propositions relatives au mouvement des planetes du premier ordre autour du soleil.

Enfin, en 1687, M. Newton révéla ce qu'il étoit; & ses *principes* de philosophie virent le jour à Londres, *in*-4°. sous le titre de *philosophiæ naturalis principia mathematica*. Il en parut une seconde édition à Cambridge en 1713, *in*-4°. avec des additions & des corrections de l'auteur, & M. Cotes eut soin de cette édition. On en donna une troisieme édition à Amsterdam, en 1714, *in*-4°. La derniere beaucoup meilleure que les précédentes, a été faite à Londres en 1726, *in*-4°. sous la direction du docteur Pemberton.

Cet ouvrage, dit M. de Fontenelle, où la plus profonde géométrie sert de base à une physique toute nouvelle, n'eut pas d'abord tout l'éclat qu'il méritoit, & qu'il devoit avoir un jour. Comme il est écrit très-savamment, que les paroles y sont fort épargnées, qu'assez souvent les conséquences y naissent rapidement des principes, & qu'on est obligé à suppléer de soi-même tout l'entre-deux; il falloit que le public eût le loisir de l'entendre. Les grands géometres n'y parvinrent qu'en l'étudiant avec soin; les médiocres ne s'y embarquerent qu'excités par le témoignage des grands; mais enfin, quand le livre fut suffisamment connu, tous ces suffrages qu'il avoit gagnés si lentement, éclaterent de toutes parts, & ne formerent qu'un cri d'admiration. Tout le monde fut frappé de l'esprit original qui brille dans l'ouvrage de cet esprit créateur, qui dans tout l'espace du siecle le plus heureux, ne tombe guere en partage qu'à trois ou quatre hommes pris dans toute l'étendue des pays savans. Aussi M. le marquis de l'Hôpital disoit que c'étoit la production d'une intelligence céleste, plutôt que celle d'un homme.

Deux théories principales dominent dans les *principes mathématiques*; celle des forces centrales, & celle de la résis-

tance des milieux au mouvement ; toutes deux presque entierement neuves, & traitées selon la sublime géométrie de l'auteur.

Kepler avoit trouvé par les observations célestes de Ticho Braché : 1°. que les mêmes planetes décrivent autour du soleil, des aires égales en des temps égaux ; 2°. que leurs orbites sont des ellipses, le soleil étant dans le foyer commun ; 3°, qu'en différentes planetes les quarrés des temps périodiques, sont en raison des cubes des axes transverses de leurs orbites. Par le premier de ces phénomenes, M. Newton démontra que les planetes sont attirées vers le soleil au centre ; il déduisit du second, que la force de l'attraction est en raison inverse des quarrés des distances des planetes de leur centre ; & du troisieme, que la même force centripete agit sur toutes les planetes.

En 1696, M. Newton fut créé garde des monnoies, à la sollicitation du comte d'Hallifax, protecteur des savans, & savant lui-même, comme le sont ordinairement la plupart des seigneurs anglois. Dans cette charge, Newton rendit des services importans à l'occasion de la grande refonte, qui se fit en ce temps-là. Trois années après, il fut nommé maitre de la monnoie, emploi d'un revenu très-considérable, & qu'il a possédé jusqu'à sa mort. On pourroit croire que sa charge de la monnoie ne lui convenoit que parce qu'il étoit excellent physicien ; en effet, cette matiere demande souvent des calculs difficiles, outre quantité d'expériences chymiques, & il a donné des preuves de ce qu'il pouvoit en ce genre, par sa table des essais des monnoies étrangeres, imprimée à la fin du livre du docteur Arbuthnott. Mais il falloit encore que son génie s'étendît jusqu'aux affaires purement politiques, & où il n'entroit nul mélange des sciences spéculatives.

En 1699, il fut nommé de l'académie royale des Sciences de Paris. En 1701, il fut pour la seconde fois choisi membre du parlement pour l'université de Cambridge. En 1703, il fut élu président de la société royale, & l'a été sans interruption jusqu'à sa mort pendant vingt-trois ans. Il a eu le bonheur, comme le dit M. de Fontenelle, de jouir pendant sa vie de tout ce qu'il méritoit. Les Anglois n'en honorent pas moins les grands talens, pour être nés chez eux ; loin de chercher à les rabaisser par des critiques injurieuses ; loin d'applaudir à l'envie qui les attaque, ils sont tous de concert à les élever ; & cette grande liberté qui les divise sur des objets du gouvernement civil, ne les empêche point de se réunir sur celui-là. Ils sentent tous, combien la gloire de l'esprit doit être précieuse à un état ; & celui qui peut la procurer à leur patrie, leur devient infiniment cher.

“ Tous les savans d'un pays qui en „ produit tant, mirent M. Newton à „ leur tête par une espece d'acclamation „ unanime, & le reconnurent pour leur „ chef. Sa philosophie domine dans tous „ les excellens ouvrages qui sont sortis „ d'Angleterre, comme si elle étoit déja consacrée par le respect d'une lon„ gue suite de siecles. Enfin, il a été ré„ véré au point que la mort ne pouvoit „ plus lui produire de nouveaux hon„ neurs ; il a vu son apothéose.

“ Tacite qui a reproché aux Romains „ leur extrême indifférence pour les „ grands hommes de leur nation, eût „ donné aux Anglois la louange toute „ opposée. En vain, les Romains se se„ roient-ils excusés sur ce que le grand „ mérite leur étoit devenu familier ; Ta„ cite leur eût répondu, que le grand „ mérite n'étoit jamais commun ; ou „ que même il faudroit, s'il étoit possi„ ble, le rendre commun par la gloire „ qui y seroit attachée. „

En même temps que M. Newton travailloit à son grand ouvrage des *principes*, il en avoit un autre entre les mains, aussi original, aussi neuf, moins général par son titre, mais aussi étendu par la maniere dont il devoit traiter un sujet particulier. C'est son *Optique*, ou *Traité des réflexions*, *réfractions*, *inflexions*, & *couleurs de la lumiere*. Cet ouvrage pour lequel il avoit fait pendant le cours de 30 années, les expériences qui lui étoient nécessaires, parut à Londres pour la premiere fois en 1704, *in*-4°. La seconde édition augmentée, est celle de 1718, *in*-8°. & la troisieme de 1721, aussi *in*-8°. Le docteur Samuel Clarke en donna une traduction latine sur la premiere édition, en 1706, *in*-4°. & sur la seconde édition en 1619 aussi *in*-4°. La traduction françoise de M. Coste, faite sur la seconde

édition, a été imprimée à Amsterdam en 1720, en 2 vol. *in-12.*

L'objet perpétuel de l'*optique* de M. Newton, est l'anatomie de la lumiere, comme le dit M. de Fontenelle. L'expression n'est point trop hardie, ce n'est que la chose même : un très-petit rayon de lumiere qu'on laisse entrer dans une chambre parfaitement obscure, mais qui ne peut être si petit, qu'il ne soit encore un faisceau d'une infinité de rayons, est divisé, disséqué, de façon que l'on a les rayons élémentaires qui le composoient séparés les uns des autres, & teints chacun d'une couleur particuliere, qui après cette séparation ne peut plus être altérée. Le blanc dont étoit le rayon total avant la dissection, résultoit du mélange de toutes les couleurs particulieres des rayons primitifs.

" On ne sépareroit jamais ces rayons „ primitifs & colorés, s'ils n'étoient de „ leur nature tels qu'en passant par le „ même milieu, par le même prisme de „ verre, ils se rompent sous différens an- „ gles, & par-là se démélent quand ils „ sont reçus à des distances convena- „ bles. Cette différente réfrangibilité des „ rayons rouges, jaunes, verds, bleus, „ violets, & de toutes les couleurs inter- „ médiaires en nombre infini) propriété „ qu'on n'avoit jamais soupçonnée, & à „ laquelle on ne pouvoit guere être con- „ duit par aucune conjecture), est la dé- „ couverte fondamentale du traité de M. „ Newton. La différente réfrangibilité „ amene la différente réflexibilité.

„ Il y a plus : les rayons qui tombent „ sous le même angle sur une surface, „ s'y rompent, & réfléchissent alternati- „ vement ; espece de jeu qui n'a pu être „ apperçu qu'avec des yeux extrême- „ ment fins, & bien aidés par l'esprit. „ Enfin, & sur ce point seul, la premiere „ idée n'appartient pas à M. Newton ; „ les rayons qui passent près des extré- „ mités d'un corps, sans le coucher, ne „ laissent pas de s'y détourner de la ligne „ droite, ce qu'on appelle *inflexion*. Tout „ cela ensemble forme un corps d'*opti-* „ *que* si neuf, qu'on peut désormais re- „ garder cette science comme entiére- „ ment due à l'auteur. „

M. Newton mit d'abord à la fin de son *optique*, deux traités de pure géométrie; l'un de la *quadrature des courbes*, l'autre un *dénombrement des lignes*, qu'il appelle du *troisieme ordre*. Il les en a retranchés depuis, parce que le sujet en étoit trop différent de celui de l'*optique*, & on les a imprimés à part quelques années après. Ce ne seroit plus rien dire, que d'ajouter ici, qu'il brille dans tous ses ouvrages une haute & fine géométrie qui appartenoit entierement à M. Newton.

En 1705, la reine Anne le fit chevalier. Il publia en 1707 à Cambridge, *in-8°.* son *Arithmetica universalis, sive de compositione & resolutione Arithmeticæ, liber.* En 1711, son *Analysis per quantitatum series, fluxiones & differentias, cum enumeratione linearum tertii ordinis*, parut à Londres, *in-4°.* par les soins de M. Guillaume Jones, membre de la société royale qui avoit trouvé le premier de ces ouvrages parmi les papiers de M. Jean Collins, qui l'avoit eu du docteur Barrow en 1669. En 1712 on imprima plusieurs lettres de M. Newton dans le *Commercium epistolicum D. Joannis Collins, & aliorum de analysi promotâ, jussu societatis regiæ editum.* Londres, *in-4°.*

Il fut plus connu que jamais à la cour, sous le roi Georges I. La princesse de Galles, depuis reine d'Angleterre, a dit souvent en public qu'elle se tenoit heureuse de vivre de son temps, & de le connoître. Il avoit composé un ouvrage de chronologie ancienne, qu'il ne songeoit point à publier; mais cette princesse à qui il en confia les vues principales, les trouva si neuves & si ingénieuses, qu'elle voulut avoir un précis de tout l'ouvrage, qui ne sortiroit jamais de ses mains, & qu'elle posséderoit seule. Il s'en échappa cependant une copie, qui fut apportée en France par l'abbé Conti, noble Vénitien ; elle y fut traduite, & imprimée à Paris, sous le titre d'*Abrégé de chronologie de M. le chevalier Newton, fait par lui-même, & traduit sur le manuscrit anglois, avec quelques observations.* Cette chronologie abrégée n'avoit jamais été destinée à voir le jour ; mais en 1728 l'ouvrage entier parut à Londres, *in-4°.* sous ce titre, *la chronologie des anciens royaumes, corrigée par le chevalier Isaac Newton, & dédiée à la reine par M. Conduit.*

Le point principal de ce systéme chronologique est de rechercher (en suivant avec beaucoup de subtilité, quelques traces assez foibles de sa plus ancienne as-

tronomie grecque), quelle étoit au temps de Chiron le centaure, la position du colure des équinoxes, par rapport aux étoiles fixes. Comme on fait aujourd'hui que ces étoiles ont un mouvement en longitude, d'un degré en soixante-douze ans; si on fait une fois qu'au temps de Chiron, le colure passoit par certaines étoiles fixes, on saura, en prenant leur distance à celles par où il passe aujourd'hui, combien de temps s'est écoulé depuis Chiron jusqu'à nous. Chiron étoit du fameux voyage des Argonautes, ce qui en fixera l'époque, & nécessairement ensuite celle de la guerre de Troie, deux grands événemens, d'où dépend toute l'ancienne chronologie. M. Newton les met de 500 ans plus proche de l'ere chrétienne, que ne le font ordinairement les autres chronologistes.

Ce systême fut attaqué peu de temps après en France par le P. Souciet, & en Angleterre par M. Shuckford. M. Newton trouva en France même un illustre défenseur, M. la Nauze, qui répondit au P. Souciet dans la continuation des mémoires de littérature & d'histoire. Halley, premier astronome du roi de la grande-Bretagne, répondit à M. Shuckford, dans les *Transactions philosophiques* n°. 397, & soutint tout l'astronomique du systême; son amitié pour l'illustre mort, & ses grandes connoissances dans la matiere dont il s'agit, tournerent de son côté les regards attentifs des gens de lettres les plus habiles, qui n'ont point encore osé prononcer; & quand il arriveroit que les plus fortes raisons fussent d'un côté, & de l'autre le nom seul de Newton, peut-être le public resteroit-il encore quelque temps en suspens.

La santé de ce grand homme fut toujours ferme & égale jusqu'à l'âge de 80 ans; alors il commença à être incommodé d'une incontinence d'urine, qui l'attaqua par intervalles; mais il y remédioit par le régime, & ne souffrit beaucoup que dans les derniers 20 jours de sa vie. On jugea sûrement qu'il avoit la pierre; cependant, dans des accès de douleurs si violens que les gouttes de sueur lui en couloient sur le visage, il conserva toujours sa patience, son courage & sa gaieté ordinaire. Il lut encore les gazettes, le 18 mars, & s'entretint long-temps avec le docteur Mead; mais le soir il perdit absolument la connoissance, & ne la reprit plus, comme si les facultés de son ame n'avoient été sujettes qu'à s'éteindre totalement, & non pas à s'affoiblir. Il mourut le lundi suivant 20 mars, âgé de 85 ans.

Son corps fut exposé sur un lit de parade, dans la chambre de Jérusalem, endroit d'où l'on porte au lieu de leur sépulture, les personnes du plus haut rang, & quelquefois les têtes couronnées. On le porta dans l'abbaye de Westminster, le poele étant soutenu par le lord grand chancelier, par les ducs de Montrose & Roxburgh, & par les comtes de Pembrocke, de Sussex, & de Maclesfield. Ces six pairs d'Angleterre qui firent cette fonction solemnelle, font assez juger quel nombre de personnes de distinction grossirent la pompe funebre. L'évêque de Rochester fit le service, accompagné de tout le clergé de l'église. Le corps fut enterré près de l'entrée du chœur. Il faudroit remonter chez les anciens Grecs, si l'on vouloit trouver des exemples d'une aussi grande vénération pour le savoir. La famille de M. Newton a encore imité la Grece de plus près, par un monument qu'elle lui a fait élever en 1731, & sur lequel on a gravé cette épitaphe :

H. S. E. Isaacus *Newton, eques auratus : qui animi vi prope divinâ planetarum motus, figuras, cometarum semitas, Oceanique æstus, suâ mathesi facem præferente, primus demonstravit. Radiorum lucis dissimilitudines, colorumque indè nascentium proprietates, quas nemo suspicatus erat, pervestigavit. Naturæ, antiquitatis, S. Scripturæ, sedulus, sagax, interpres. Dei O. M. majestatem philosophiâ aperuit. Evangelii simplicitatem moribus expressit. Sibi gratulentur mortales tale tantumque extitisse humani generis decus. Natus* XXV. Dec. A. D. M. DC. XLII. *Obiit Mart.* XX. M. DCC. XXVI.

M. Newton avoit la taille médiocre, avec un peu d'embonpoint dans ses dernieres années. On n'appercevoit dans tout l'air & dans tous les traits de son visage, aucune trace de cette sagacité & de cette pénétration qui regnent dans ses ouvrages. Il avoit plutôt quelque chose de languissant dans son regard & dans ses manieres, qui ne donnoit pas une fort grande idée de lui à ceux qui ne le connoissoient point. Il étoit plein de douceur

& d'amour pour la tranquillité. Sa modestie s'est toujours conservée sans altération, quoique tout le monde fût conjuré contre elle. Il ne régnoit en lui nulle singularité, ni naturelle, ni affectée. Il étoit simple, affable, & ne se croyoit dispensé ni par son mérite, ni par sa réputation, d'aucun des devoirs du commerce ordinaire de la vie.

Quoiqu'il fût attaché à l'église anglicane, il jugeoit des hommes par les mœurs; & les non-conformistes étoient pour lui les vicieux & les méchans. L'abondance où il se trouvoit, par un grand patrimoine & par son emploi, augmentée encore par sa sage économie, lui offroit les moyens de faire du bien; & ses actes de libéralité envers ses parens, comme envers ceux qu'il savoit dans le besoin, n'ont été ni rares, ni peu considérables. Quand la bienséance exigeoit de lui en certaines occasions, de la dépense & de l'appareil, il étoit magnifique, & de bonne grace. Hors delà tout faste étoit retranché dans sa maison, & les fonds réservés à des usages plus solides. Il ne s'est point marié, & a laissé en biens meubles, environ 32 mille livres sterlings, c'est-à-dire, 700 mille livres de notre monnoie.

Le docteur Pemberton nous apprend que le chevalier Newton avoit lu beaucoup moins de mathématiciens modernes qu'on ne le croiroit. Il condamnoit la méthode de traiter les matieres géométriques par des calculs algébraïques; & il donna à son traité d'algebre, le titre d'*Arithmétique universellle*, par opposition au titre peu judicieux de *Géométrie*, que Descartes a donné au traité dans lequel il enseigne comment le géometre peut s'aider de cette sorte de calculs, pour pousser ses découvertes. Il louoit Slusius, Barrow & Huyghens, de ne se laisser point aller au faux goût qui commençoit alors à prévaloir. Il donnoit aussi des éloges au dessein qu'avoit formé Hugues d'Omérique, de remettre l'ancienne analyse en vigueur; & il estimoit beaucoup le livre d'Apollonius, *de sectione rationis*, parce qu'il y donne une idée plus claire de cette analyse qu'on ne l'avoit auparavant.

M. Newton faisoit un cas particulier du génie de Barrow pour les découvertes, & du style d'Huyghens, qu'il regardoit comme le plus élégant écrivain parmi les mathématiciens modernes. Il fut toujours grand admirateur de leur goût, & de leur maniere de démontrer. Il témoigna souvent son regret d'avoir commencé ses études mathématiques par les ouvrages de Descartes & d'autres algébristes, avant que d'avoir lu les écrits d'Euclide avec toute l'attention que cet auteur méritoit.

M. Leibnitz ayant proposé aux Anglois comme un défi, la solution du fameux problême des *trajectoires*, cette solution ne fut presque qu'un jeu pour M. Newton. Il reçut ce problême à 4 heures du soir, & le résolut dans la même journée.

Au retour de la paix stipulée par le traité d'Utrecht, le parlement se proposa d'encourager la navigation par des récompenses, & M. Newton ayant été consulté sur la détermination des longitudes, il remit à ce sujet, à un comité de la chambre des communes, le mercredi 2 juin 1714, le petit mémoire dont voici la traduction.

“ On fait divers projets pour déterminer la longitude sur mer, qui sont vrais dans la théorie, mais très-difficiles dans la pratique.

„ Un de ces projets a été d'observer le tems exactement, par le moyen d'une horloge; mais jusqu'à présent on n'a pu faire encore d'horloge qui ne se dérangeât point par l'agitation du vaisseau, la variation du froid & du chaud, de l'humidité & de la sécheresse, & par la différence de la pesanteur en différentes latitudes.

„ D'autres ont essayé de trouver la longitude, par l'observation des élipses des satellites de Jupiter; mais jusqu'à présent on n'a pu réussir à les observer sur mer, tant à cause de la longueur des télescopes dont on a besoin, qu'à cause du mouvement du vaisseau.

„ Une troisieme méthode a été de découvrir la longitude par le lieu de la lune; mais on ne connoit pas encore assez la théorie de cette planete pour cela. On peut bien s'en servir pour déterminer la longitude à deux ou trois degrés près, mais non à un degré.

„ La quatrieme méthode est le projet de M. Ditton; cette méthode est plutôt bonne pour tenir registre de la longitude sur mer, que pour la trouver lorsqu'on l'auroit une fois perdue, ce qui

„ peut arriver aisément dans un tems couvert. Ceux qui entendent la marine, „ sont le mieux en état de juger jusqu'où „ ce projet est praticable, & ce qu'il coûteroit à l'exécuter. En faisant voile, selon cette méthode, il faudroit, quand „ on auroit à traverser une grande étendue de mer, naviger droit à l'orient ou „ à l'occident, & d'abord prendre dans la „ latitude du lieu le plus voisin de celui „ où on doit aller au delà, & ensuite faire „ cours à l'est ou à l'ouest jusqu'à ce qu'on „ y arrive.

„ Dans les trois premieres méthodes, „ il faut avoir une horloge réglée par un „ ressort & rectifiée chaque fois au lever „ & au coucher du soleil, pour marquer „ l'heure, le jour & la nuit. Dans la quatrieme méthode on n'a pas besoin d'horloge. Dans la premiere, il en faut avoir „ deux, celle-ci, & l'autre mentionnée „ ci-dessus.

„ Dans quelqu'une des trois premieres „ méthodes il peut être de quelque usage „ de trouver la longitude à un degré près, „ & d'une plus grande utilité encore, de „ la trouver à quarante minutes, ou à un „ demi-degré près, s'il est possible, & à „ proportion du succès on mérite récompense.

„ Par la quatrieme méthode il est plus „ aisé de mettre le marinier en état de „ connoître à quarante, soixante ou quatre-vingts milles, l'éloignement où il „ se trouve des côtes, que de traverser les „ mers. On pourroit bien accorder une „ partie de la récompense à l'inventeur, „ quand la chose se feroit exécutée sur les „ côtes de la Grande-Bretagne pour le salut des vaisseaux qui reviennent, & le „ reste lorsqu'on auroit trouvé moyen „ par-là d'aller à un port éloigné, sans „ perdre sa longitude, si cela se peut. „

Après la mort de M. Newton, on trouva dans ses papiers quantité d'écrits sur l'antiquité, sur l'histoire, sur la chymie, sur les mathématiques, même sur la théologie. En 1727, il parut à Londres *in*-8°. une traduction angloise de son traité du *système de l'univers*.

En 1733, on imprima dans la même ville, *in*-4°. ses *remarques* sur les prophéties de Daniel & sur l'apocalypse de S. Jean. Cet ouvrage a été traduit en latin par M. Suderman, & publié à Amsterdam en 1737 *in*-4°. avec de savantes notes. Le docteur Gray attaqua sans ménagement, & d'une maniere qui n'étoit pas honorable, les observations de Newton sur les prophéties de Daniel. Quoiqu'on puisse entendre d'une autre maniere les écrits du prophête, il n'y a rien néanmoins que de sensé dans l'hypothèse de Newton, & ses raisonnemens à cet égard sont bien éloignés d'être d'une nature à faire pitié, comme le docteur Gray a osé l'avancer.

En 1736, M. Golson mit au jour à Londres *in*-4°. la méthode des fluxions & des suites infinies, avec l'application de cette méthode à la géométrie des lignes courbes. C'est une traduction du latin du chevalier Newton, dont l'original n'a jamais été imprimé.

M. Birch ayant fait imprimer à Londres, en 1737 *in*-8°. les *œuvres mêlées* de Jean Greaves, y a inséré la traduction angloise d'une dissertation latine de M. Newton sur *la coudée sacrée des Juifs*, qui étoit à la suite d'un ouvrage intitulé *Lexicon propheticum*, mais que M. Newton n'avoit pas fini.

Enfin, ceux qui voudront ne rien négliger sur la connoissance des *œuvres philosophiques* de ce grand homme, doivent lire l'ouvrage profond de M. Colin Maclaurin, intitulé, *histoire des découvertes philosophiques du chevalier Is. Newton, en quatre livres*. Londres 1748, *in*-4°. (*D. J.*)

WOLVERHAMPTON *ou* WOLVERTON, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Staffort, à l'occident de la Tamise. Ce bourg se nommoit anciennement *Wolfruneshams* du nom de *Wolfrune*, femme dévote, qui y bâtit un monastere. (*D. J.*)

WOMIE, *Géogr. anc.*, c'est la même place que Midnick, ville de la Samogitie, sur le Wirvits, siege & résidence de l'évêque de Samogitie. *V.* MIDNICK.

WONSEISCH, *Géog. mod.*, bourg de Franconie, dans le marggraviat de Culmbach, à environ dix milles de la ville de ce nom.

C'est dans ce bourg que naquit en 1565 *Taubmann* (Frédéric), mort en 1613, âgé de 48 ans. Son pere étoit un simple artisan, & le fils ayant la passion des lettres, fut envoyé à Cullembach où il mendia son pain pour étudier. Il se distingua par ses talens, & fut nommé professeur dans la même académie. On a de lui plusieurs

ouvrages, & entr'autres, d'excellens commentaires sur Plaute, *commentarius in Plautum, Francofurti* 1605, *in-folio.* Le pere Nicéron a donné sa vie dans ses *mémoires des hommes illustres, tome XVI.* (*D. J.*)

WONSIDEL, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Saxe, au Voigtland, sur l'Egra, au midi d'Hoff. On la regarde comme étant de la Franconie, à cause de son souverain. Il y a aux environs quelques mines de cuivre & de fer.

WOODBRIDGE, *Géog. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Suffolck, sur la riviere de Deben, à 5 ou 6 milles au nord d'Ipswick; c'est un grand & beau bourg, où il y a une très-belle église, & 2 ou 3 chantiers pour la construction des vaisseaux.

WOODCOTE, *Géog. mod.*, lieu d'Angleterre, dans le comté de Surrey. Tout prouve que ce lieu est la *Neomagus* de Ptolomée, *l. II, c. iij*, ou la *Noviomagus* d'Antonin; c'étoit une des principales cités des Regnes.

WOODLAND, *Géogr. mod.*; on appelle *Woodland*, en Angleterre, la partie occidentale du comté de Warwich, à cause des bois dont elle est couverte. Anciennement on la nommoit *Arden*, qui en langue gauloise signifioit la même chose.

WOODSTOK, *Géog. mod.*, ville d'Angleterre, dans Ofordshire, à 60 milles au nord-ouest de Londres. Elle a droit de tenir marché, & d'envoyer des députés au parlement.

Henri I fit bâtir à *Woodstok* une maison royale, qui fut aggrandie dans la suite par Henri II, & détruite dans les guerres civiles du tems de Charles I. Il y avoit un labyrinthe où la belle Rosemonde, maîtresse de Henri II, fut, dit-on, sans aucun fondement, empoisonnée, par la vengeance d'une reine jalouse (la reine Eléonor.) Elle fut enterrée à Godstow, dans le couvent des religieuses, avec cette épitaphe latine, qui montre le goût des pointes de ce tems-là:

Hâc jacet in tumbâ Rosa mundi, non Rosa munda;
Non redolet, sed olet, quæ redolere solet.

Le tombeau avoit été placé au milieu du chœur de l'église, couvert d'un drap de soie. Un évêque de Lincoln nommé *Hugues*, trouva contre la décence, que le tombeau d'une femme telle qu'avoit été Rosemonde, fut exposé aux yeux des filles qui avoient fait vœu de chasteté; il le fit ôter du chœur & transporter dans le cimetiere. Mais les religieuses affectionnées à la mémoire de Rosemonde, tirerent ses os du cimetiere, & les remirent honorablement dans le chœur de leur église.

Woodstok, qui étoit un domaine de la couronne, fut aliéné par acte du parlement en faveur du duc de Marlborough, comme une marque publique de reconnoissance pour les services signalés qu'il avoit rendus à l'état, particulierement à la bataille de Bleinheim; & c'est pour en perpétuer la mémoire, qu'on y bâtit le palais nommé *Bleinheim-house.*

Près du confluent de la Tamise & de la riviere Evenlode, on voit un monument tout-à-fait singulier; c'est un rang de grosses pierres de grandeur & de forme inégales, élevées sur leur base & disposées en rond; comme les habitans appellent ce monument de pierres *Rolleric-stones*, cette dénomination a donné lieu de croire que c'étoit en effet un monument de Rollo, chef des Normands qui passa en Angleterre en 876, & qui livra deux batailles aux Anglois dans le comté d'Oxford. *Long.* de Woodstok 16, 18; *latit.* 51, 47.

C'est dans la maison royale de Woodstok, bâtie par le roi Henri I, que naquit le vaillant Edouard, surnommé le *prince noir*, à cause de sa cuirasse brune & de l'aigrette noire de son casque. Ce jeune prince, fils d'Edouard III, eut presque tout l'honneur de la bataille de Creci, que perdit Philippe de Valois contre les Anglois le 26 Août 1346. Dix ans après le même prince noir entra en France, soumit l'Auvergne, le Limousin & le Poitou. Le roi Jean ayant rassemblé ses troupes, l'atteignit à Maupertuis, à 2 lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvoit se sauver. Le prince de Galles demande la paix au roi; il offre de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une treve de 7 ans. Jean refuse toutes ces conditions, attaque 8 mille hommes avec 80 mille, & est défait à la bataille qu'on nomme de Poitiers, le lundi 19 de septembre 1356. Le prince de Galles le mene à Bordeaux, d'où il fut conduit l'année suivante en Angleterre.

En 1366, don Pedre, roi de Castille, étant attaqué par les François, eut recours au prince *noir* leur vainqueur. Ce prince, souverain de la Guienne, qui devoit voir d'un œil jaloux le succès des armes françoises, prit par intérêt & par honneur le parti le plus juste. Il marche en Espagne avec ses Gascons & ses Anglois. Bientôt sur les bords de l'Ebre, & près du village de Navarette, don Pedre & le prince *noir* d'un côté, de l'autre, Henri de Transtamare & du Guesclin, donnerent la sanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuse au prince *noir* que celles de Crécy & de Poitiers, parce qu'elle fut plus disputée. Sa victoire fut complete; il prit du Guesclin & le maréchal d'Andrehen, qui ne se rendirent qu'à lui. Henri de Transtamare fut obligé de fuir en Aragon, & le prince *noir* rétablit don Pedre sur le trône. Ce roi traita plusieurs rebelles d'une maniere barbare, mais que les loix des états autorisent du nom de justice. Don Pedre usa dans toute son étendue du malheureux droit de se venger. Le prince *noir* qui avoit eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ses cruautés. Il est, après Alfred, celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Toujours respectueux envers son pere, brave sans férocité, fier dans les combats, humain au fort de la victoire, affable envers tout le monde, généreux & plein d'équité: il avoit épousé la plus belle femme du royaume; on l'appelloit la *belle Jeanne*, & il eut toujours pour elle l'attachement le plus tendre.

Il possédoit toutes les vertus dans un degré éminent, & sa modestie en particulier ne sauroit trop s'admirer. Il se tint debout auprès du roi Jean son prisonnier, tandis qu'il soupoit; & cherchant pendant tout le repas à le consoler de son malheur, il lui dit qu'il ne négligeroit rien pour l'adoucir, & qu'il trouveroit toujours en lui le plus respectueux parent, s'il vouloit bien lui permettre de se glorifier de ce titre.

Il mourut en 1376, âgé de 46 ans, du vivant du roi son pere. On reçut la nouvelle de sa mort avec un deuil inconcevable, & le parlement d'Angleterre assista en corps à ses funérailles. Le roi de France lui fit faire un service à Notre-Dame. Le roi Edouard décéda un an après son fils, & Richard, fils de cet illustre prince de Galles, succéda à la couronne à l'âge de 11 ans.

Chaucer (Geoffroi) le pere de la poésie angloise, & le maître de Spencer, de plus contemporain du prince *noir*, naquit comme lui à Woodstok, selon Pitséus, & à Londres selon d'autres; mais sans croire la premiere opinion la mieux fondée, je l'embrasse volontiers, parce qu'elle me donne sujet de parler ici de cet aimable poëte, dont les vers naturels brillent à travers le nuage gothique du tems & du langage, qui voudroient offusquer son beau génie.

Il vit le jour la seconde année du regne d'Edouard III, l'an 1328. Né d'une bonne famille, il fit ses premieres études à Cambridge; & dès l'âge de 18 ans qu'il composa sa *cour d'amour*, il passoit déja pour bon poëte par d'autres pieces qu'il avoit faites. Après qu'il eut quitté l'université, il voyagea, & au retour de ses voyages il entra dans le temple intérieur (*Inn-temple*) pour y étudier les loix municipales d'Angleterre.

Ses talens & sa bonne mine l'introduisirent à la cour en qualité de page d'Edouard III; poste d'honneur & de confiance qui ne fut que le premier pas de son avancement. Bientôt le roi en le qualifiant par ses lettres-patentes de *dilectus Valetus noster*, lui donna vingt marcs d'argent annuellement payables sur l'échiquier, jusqu'à ce qu'il pût le pourvoir mieux. Il fut nommé peu de tems après gentilhomme privé du roi, avec vingt nouveaux marcs d'argent de revenu. Au bout d'un an il fut fait porte-écu du roi, *scutifer regis*, emploi qui étoit alors très-honorable.

Se trouvant par cette charge toujours près de la personne du roi, il se fit aimer & estimer des personnes du premier rang, principalement de la reine Philippe, de la princesse Marguerite, fille du roi, & de Jean de Gand, duc de Lancastre. On sait qu'il eut l'honneur de devenir dans la suite beau-frere de ce prince qui épousa la sœur de la femme de Chaucer; & c'est aussi par cette raison que le poëte partagea toutes les vicissitudes de la bonne & de la mauvaise fortune du duc.

Il séjournoit souvent à Woodstok où il demeuroit dans une maison de pierres de taille, proche de *Parck-Gate*, qu'on ap-

pelle encore à présent *la maison de Chaucer*. Sa fortune croissant par la protection du duc de Lancastre, il fut employé dans les affaires publiques qui lui procurerent un bien de mille livres sterlings de rente, revenu très-considérable dans ce temps-là, & presque égal à celui de dix fois la même somme dans le siecle où nous vivons.

Le bonheur de Chaucer ne fut pas toujours durable. La ruine du duc de Lancastre entraîna la sienne pour quelque tems. Il se retira dans cette conjoncture à Woodstok, pour jouir des tranquilles plaisirs d'une vie studieuse; & ce fut là qu'il composa en 1391 son excellent traité *de l'Astrolabe*.

Cependant au milieu de ses études, la fortune se plut à lui sourire de nouveau, & à lui rendre ses bonnes graces; mais ayant alors près de soixante & dix ans, il prit le parti de se retirer dans un château où il passa les deux dernieres années de sa vie. Il quitta le monde en homme qui le méprise, comme cela paroît par une ode qui commence *Flie for the prèse*, &c. qu'il composa dans ses dernieres heures. Il mourut le 25 octobre 1400, & fut enterré dans l'abbaye de Westminster.

Son humeur étoit un mélange de gaieté, de modestie & de gravité. Sa gaieté paroissoit plus dans ses écrits que dans ses manieres; & c'est là-dessus que Marguerite, comtesse de Pembroke, disoit que l'absence de Chaucer lui plaisoit plus que sa conversation. Il étoit trop libre dans sa jeunesse; mais vers la fin de sa vie, le poëte badin fit place au philosophe grave.

Il fut lié avec les hommes les plus célebres de son tems. Il avoit eu des relations avec Petrarque, & quelque liaison avec Bocace, duquel il a emprunté quantité de choses, & qui dans ce tems-là travailloit à perfectionner la langue italienne, comme Chaucer le faisoit de son côté par rapport à la langue angloise.

Ses ouvrages sont nombreux; mais l'on ne doit point douter qu'il n'y en ait une grande partie de perdue. Le poëme intitulé *Troilus & Chriséide*, est de ses premieres années. Il en faut dire autant de son *Conte du laboureur*, qui scandalisa tant de monde, & qui se trouve dans si peu de manuscrits. C'est de sa *demeure de la Renommée*, que M. Pope a emprunté en partie l'idée de son *temple de la Renommée*. Il fit le *testament d'amour* (qui est un de ses meilleurs ouvrages) vers la fin de sa vie. Dryden, dans ses fables imprimées en 1700, a mis en langage moderne la *légende de la femme dévote*, le *conte du chevalier*, celui de la *femme de Bath*, & le poëme de la *fleur & de la feuille*. Il a fait aussi avec quelques additions, le *caractere du bon curé*, à l'imitation de la description du *curé*, par Chaucer dans son prologue. M. Pope a aussi habillé à la moderne le *conte du marchand*, & le *prologue de la femme de Bath*; c'est ce que plusieurs personnes d'esprit ont fait à l'égard de quelques autres ouvrages de notre auteur. Sa vie publiée par M. Jean Urry, est à la tête de ses *œuvres* imprimées en 1721 à Londres, *in-fol.* édition supérieure à celle de 1602.

Tous les gens de goût en Angleterre donnent de grandes louanges à Chaucer. Le chevalier Philippe Sidney dit qu'il ignore ce qu'on doit le plus admirer, ou que dans un siecle si ténébreux Chaucer ait vu si clair; ou que nous, dans un siecle si éclairé, marchions si fort en tâtonnant sur ses traces. Son style est en général familier, simple & semblable à celui des comédies, mais ses caracteres sont parlans. Son *pélerinage de Cantorbery* est entiérement à lui. Son but est de dépeindre toutes les conditions, & de dévoiler les vices de son siecle; ce qu'il fait d'une maniere également juste & vive. Milton, dans le poëme intitulé *il penseroso*, met Chaucer au rang des maîtres de l'art.

Pour enrichir utilement & agréablement sa langue, il adopta tous les mots provençaux, françois & latins qu'il trouva convenables, leur donna une nouvelle forme, & les mêla spirituellement avec ceux de la langue angloise; il en bannit aussi tous les termes rudes ou surannés pour leur en substituer d'étrangers plus doux & plus propres à la poésie. Du tems de la reine Elisabeth, la langue commença à s'épurer davantage, & elle prit sous Waller de nouvelles beautés.

Il faut cependant convenir que les vers de Chaucer ne sont point harmonieux; mais ses contemporains les trouvoient tels: ils ressemblent à l'éloquence de cet homme dont parle Tacite, *auribus sui temporis accommodata*. Du reste, Chaucer a prouvé dans ses *contes de Cantorbery*, qu'il savoit peindre les différens caracte-

res; & toutes les *humeurs* (comme on le nomme aujourd'hui) de la nation angloise de son siecle. Il n'y a pas jusqu'aux caracteres graves & sérieux où il n'ait mis de la variété; car ils ne sont pas tous graves de la même maniere. Leurs discours sont tels que le demande leur âge, leur vocation, & leur éducation, tels qu'il leur convient d'en tenir, & ils ne conviennent qu'à eux seuls. Quelques-uns de ses personnages sont vicieux & d'autres sont honnêtes-gens; les uns sont ignorans & les autres sont bien instruits. Le libertinage même des caracteres bas a ses nuances, qui y mettent de la variété. Le bailli, le meûnier, le cuisinier, font autant d'hommes différens, & qui different autant l'un de l'autre, que la *dame prieure* affectée & la *femme de Bath*, bréchedent. (*D. J.*)

WOOLLI, *Géog. mod.*, contrée d'Afrique, le long de la riviere de Gambra, au nord. Les marchands d'esclaves traversent cette contrée pour se rendre au port de Kover. Sa capitale qui n'est qu'un hameau, s'appelle *Kaunkule*. (*D. J.*)

WORCESTER, *Géog. mod.*, ville d'Angleterre, capitale du Worcestshire, sur la pente d'une colline, au bord de la Saverne, qu'on y passe sur un pont, à 80 milles au nord-ouest de Londres.

Cette ville fut bâtie par les Romains, qui en firent une place forte contre les Bretons ou Gallois; c'est le *Branonium* d'Antonin, & le *Bronogenium* de Ptolomée. Les Saxons la nommerent *Wogar-Cester*, *Weogorna-Cester*, *Wire-Cester*, peut-être de la forêt de Wire, qui en est voisine. Les Gallois l'appellent *Car Wrangon*; & les Latins modernes l'ont nommée *Vigornia*.

Cétte ville a beaucoup souffert de la part des Danois, qui la pillerent, & la réduisirent en cendres, en 1041. Elle souffrit encore la même désolation en 1113, par un incendie fortuit qui consuma entr'autres édifices, le château & l'église cathédrale.

Worcester s'est néanmoins relevée de ses pertes; c'est aujourd'hui une grande & belle ville, partagée en dix paroisses, bien bâtie, fermée de murailles, excepté dans la partie qui est bordée de la Saverne, & qui n'a pas besoin de murs. On y entre par sept portes, & l'on y compte douze églises, entr'autres la cathédrale, où est le tombeau du roi Jean, & celui du prince Arthur, fils ainé du roi Henri VII. Les habitans ont trois marchés par semaine, & font un grand négoce de draperies.

Le siege épiscopal de Worcester a été établi en 680, par Sexwulphe, évêque des Merciens. Le diocèse comprend toute la province, & une partie de Warwickshire. *Long.* 15,24; *lat.* 52,25.

Somers (Jean) grand chancelier d'Angleterre, a fait honneur à Worcester, lieu de sa naissance, en l'année 1652. Peu après l'avénement du roi Guillaume & de la reine Marie à la couronne, il fut nommé solliciteur-général, ensuite procureur-général, bientôt après garde du grand sceau, enfin grand-chancelier, & l'un des régens du royaume pendant l'absence du roi; mais au commencement de l'année 1700, il fut dépouillé de sa dignité de grand-chancelier, par le crédit du parti des torys. N'ayant plus d'emploi public, il consacra son tems aux muses, & fut élu président de la société royale. Il mourut en 1716, à 64 ans. Il joignit à l'étude de la jurisprudence & de la politique, celle des belles-lettres, qu'il possédoit parfaitement, comme il paroît par sa traduction de la vie d'Alcibiade de Plutarque; mais M. Addisson loue fortement son mérite à bien d'autres égards; écoutons-le.

Il arrive ordinairement, dit-il, qu'en voulant étouffer l'amour de la gloire, qui a jetté de profondes racines dans les ames nobles, on détruit en même tems plusieurs vertus; & qu'il n'y a rien de plus propre à plonger l'homme dans l'indolence, que d'arracher de son cœur le desir de la réputation. Mais lorsque sans aucun aiguillon de vanité, un homme est zélé pour le bien du genre humain, & qu'il n'est pas moins soigneux à cacher qu'à faire de belles actions; nous pouvons être assurés que c'est un cœur plein de bonté & de magnanimité. L'histoire, continue Addisson, nous offre un grand exemple de ce beau caractere dans mylord Somers, dont la devise étoit, *prodesse quàm conspici*.

Il s'est usé par son application aux études propres à le rendre utile au public, en formant des desseins pour le bien de sa patrie, & en appuyant les mesures qui pouvoient les faire réussir. Mais ce qu'il

a fait, n'a été que dans la vue du bien public ; tous ses généreux efforts n'ont eu d'autre but ; le desir d'acquérir de la réputation n'y est entré pour rien.

Toute sa vie a été décorée d'une aimable modestie, qui a relevé d'autant plus ses vertus, qu'elles étoient comme cachées sous cette ombre estimable. Son application à ce qu'il y a d'épineux dans l'étude du droit, ne l'avoit point rendu décisif. Il ne savoit ce que c'étoit que de disputer sur des choses indifférentes, pour faire parade de la supériorité de ses lumieres. A une grande politesse, qu'il tenoit de l'éducation, il joignoit une grande force de raison.

Ses principes étoient soutenus par la vertu, & par cela même, ils ne varioient point au gré de l'ambition, de l'avarice ou de la haine. Ses idées n'étoient pas moins fermes que droites. Il a fini sa carriere dans une parfaite union avec les amis choisis auxquels il s'étoit lié en la commençant. Le grand homme ne paroissoit pas davantage en lui, comme patriote & ministre d'État, que comme savant universel. En partageant son tems entre les affaires publiques & la retraite, il se perfectionna non-seulement dans la connoissance des hommes & des affaires, mais encore dans celle des arts & des sciences.

Quoiqu'il passât par les divers degrés des honneurs de la robe, on le regarda toujours comme un homme qui méritoit un poste plus élevé que celui qu'il occupoit, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à la plus haute dignité, à laquelle cette sorte d'étude puisse conduire. Il possédoit deux talens, qui se trouvent rarement réunis dans une même personne, un fonds de bon sens, & un goût exquis. Sans le premier, la science n'est qu'un fardeau, & sans le dernier, elle est désagréable.

Son éloquence étoit mâle & persuasive. Son style étoit pur, vif & poli. On a osé comparer pour la capacité, cet illustre seigneur avec le lord Vérulam, qui a été, comme lui, grand-chancelier d'Angleterre. Mais la conduite de ces deux grands hommes dans les mêmes circonstances, a été fort différente. Tous deux ont été accusés par la chambre des communes ; l'un qui avoit donné prise sur lui, succomba, & fut réduit à une humiliation, qui ternit beaucoup l'éclat d'un caractere si élevé ; mais mylord Somers avoit un trop sûr garant dans son intégrité, pour craindre une impuissante attaque contre sa réputation ; & quoique ses accusateurs eussent été bien aises de laisser tomber leurs griefs, il les pressa de les soutenir, & voulut que l'affaire fût décidée : car la même grandeur d'ame, qui lui faisoit mépriser la gloire, l'empêchoit de souffrir patiemment un injuste blâme.

Il n'y a pas de doute que cet homme rare ne figure dans l'histoire de notre nation ; mais nous ne devons pas nous attendre à y voir briller son mérite dans tout son jour, parce qu'il a écrit plusieurs choses, sans se faire connoître ; qu'il a eu la principale part à d'excellens conseils, sans qu'il y parut ; qu'il a rendu des services à plusieurs personnes, sans qu'elles aient su d'où ils partoient ; & qu'il en a rendu de très-grands à sa patrie, dont d'autres ont eu l'honneur ; en un mot, parce qu'il a tâché de faire de belles actions, plutôt que de s'acquérir un grand nom.

Je sais qu'on pourroit attribuer ce magnifique éloge du lord Somers à l'amitié d'Addisson ; mais il faut du moins accorder, que les grandes qualités de ce seigneur ont été bien frappantes, puisque ses ennemis même les reconnoissent, & que madame Manley n'a pu s'empêcher de mêler des louanges parmi les traits satyriques dont elle le noircit. "Il avoit, dti-elle, du feu & de la modération, de l'esprit & de la complaisance, des lumieres étendues, réunies à un jugement solide. Le dieu de l'éloquence, continue-t-elle, étoit maître de sa langue. Minerve elle-même avoit son domicile dans son cerveau pour l'inspirer, aussi-bien que dans son cœur pour lui donner du feu. Sa sagesse & la sérénité de son tempérament, entretenoient l'union dans la cabale. Enfin, il n'y avoit que lui qui pût retenir le furieux Cethégus (mylord Sunderland), aussi-bien que l'inconsidéré Catilina (le marquis de Warton)". (*D. J.*)

WORCESTERSHIRE, *Géog. mod.*, province méditerranée d'Angleterre, au diocèse de Worcester. Elle a 130 milles de tour, & contient environ 544 arpens.

La Saverne la traverse toute entiere, & presque par le milieu du nord au sud, & reçoit en passant les eaux de trois ou quatre rivieres. Elle est encore arrosée de

de la Stoure, & de la Salvarpe à l'orient, & de la Tame à l'occident, un peu au-dessous de la ville de Worcester : l'Avon venant du côté de Warwick, lave aussi un coin de cette province au sud-est.

Worcestershire est séparé au sud-est de Herefordshire par les montagnes nommées *Malvernes*, qui s'élevent à la hauteur de sept milles. Cette province est une des meilleures de l'Angleterre. En été on y voit de belles & grandes campagnes couvertes de bled, d'excellens pâturages & des forêts; il s'y trouve aussi quelques puits d'eau salée, & quelques fontaines médicinales. Les haies sont bordées de poiriers, dont on presse le fruit pour en faire un excellent poiré. Les rivieres qui l'arrosent lui fournissent beaucoup de poissons. En particulier la Saverne y nourrit quantité de lamproies, qui se plaisent dans les eaux limonneuses, telles que sont celles de cette riviere. L'air répond au terroir : il est sain & temperé. Outre Worcester la capitale, il y a onze autres bourgs ou villes à marché. Enfin les muses ont fleuri de bonne heure dans cette province.

Dès le xv siecle, *Littleton* (Thomas) se fit une grande réputation par son livre des *tenures*, ouvrage dont le chevalier Edouard Coke fait le plus bel éloge. L'archidiacre Nicholson, dans son *english historical library*, *part. III*, *pag.* 169, *London*, 1699, observe que ce livre est entre les mains de tous ceux qui se destinent à l'étude, ou à la profession du droit municipal d'Angleterre, & qu'il a été imprimé plus souvent qu'aucun autre livre de droit. Quantité de ses éditions sont très-fautives; & il faut s'en servir avec précaution, parce que les ridicules notes marginales de quelques possesseurs ignorans des copies manuscrites, se sont glissées dans le texte, & qu'on y cite sans rime ni raison, des cas auxquels l'auteur n'a jamais pensé..... Un grand nombre d'articles de son droit commun, sont à présent changés par des actes parlementaires, & d'autres ne sont plus en usage. Par exemple, tout ce qui regarde les dons en frankemariage, *&c.* ne sert qu'aux disputes, à fournir quelques questions subtiles pour exercer les jeunes gens dans les colleges, ou *inns* de cour. A l'égard de quelques endroits qui paroissent obscurs à cause de la brieveté à laquelle la méthode de l'auteur l'obligeoit, on peut les trouver plus amplement expliqués dans le journal *the year-book* d'Edouard IV, où l'on verra souvent le sentiment de Littleton sur divers cas épineux, avec les raisons sur lesquelles il étoit appuyé; d'autres sujets ont été traités plus amplement par Bracton & par Breton, que notre auteur a abrégés en ce qu'il y a de principal.

Habington (Guillaume), naquit dans le comté de Worcester, en 1605, & mourut en 1654. Ses ouvrages sont des poésies, sous le titre de *castara*, Londres 1635, *in*-8°. & en prose, l'*histoire d'Edouard IV roi d'Angleterre*, Londres, 1640, en un petit *in-fol.* Nicholson trouve que l'auteur a donné une assez belle ébauche du regne d'Edouard IV, & qu'il a fait le portrait de ce prince dans un style fleuri, d'une maniere aussi ressemblante qu'on pouvoit l'attendre d'un homme si fort éloigné par le tems, de l'original.

Hooper (Georges), évêque de Bath & de Wells, naquit dans le comté de Worcester, en 1640, & mourut en 1727, à 87 ans. Ses ouvrages sont remplis d'érudition en tout genre; mais je n'en citerai que deux, peu inconnus aux étrangers, dont je donnerai, par cette raison, une contre analyse; je veux parler de son traité du carême, & de ses recherches sur les anciennes mesures.

Son traité du *carême* parut à Londres en 1694, *in*-8°. L'auteur y prouve que dans le iv siecle, lorsque la religion chrétienne commença d'avoir un plus grand nombre d'écrivains, la *quadragésime*, ainsi qu'on parloit dans ce tems-là, s'observoit assez généralement par les chrétiens, pendant 40 jours. Si nous remontons vers le milieu du iij siecle, nous y trouverons déja quelque détail de l'austérité avec laquelle les chrétiens observoient la semaine de la passion; détail qui nous vient d'un des plus grands hommes de l'église, qu'on avoit consulté sur l'heure qu'on pouvoit finir le jeûne.

Cette grande austérité de la semaine sainte, qui ne le cédoit en rien à celle dont on a usé dans la suite, donne tout lieu de penser que les chrétiens de ce tems-là, n'ont pas laissé à la génération suivante, le soin d'y ajouter la dévotion des semaines précédentes; sur-tout, puisque nous trouvons qu'Origene, maître

de Denys, parle en termes exprès de la quadragésime, comme consacrée au jeûne. Il est vrai que nous n'avons ce passage d'Origene que de la version de Ruffin, qui n'étoit pas le traducteur le plus exact, mais il n'étoit pas le plus mauvais; ainsi il y a plus d'apparence qu'il a traduit ici fidellement, que le contraire, n'y ayant aucune raison particuliere de soupçonner de la falsification dans ce terme, plutôt que dans un autre de la période, ni de s'étonner qu'il soit parlé d'une chose si connue assez peu de tems après.

Il paroît par le témoignage de Tertullien (qu'on peut mettre dans le second siecle, aussi-bien que dans le troisieme), qu'au sentiment de l'église de son tems, les jours de la mort de Jesus-Christ, le vendredi & le samedi-saint devoient être consacrés au jeûne, en vertu de l'autorité des apôtres; qu'on n'étoit point obligé de jeûner d'autres jours, & comme en vertu d'un précepte divin; mais que cela étoit laissé à la discrétion des fideles, selon qu'ils le jugeoient à propos. Cette espece d'incertitude ne lui permettoit pas naturellement d'en dire davantage, vu le sujet qu'il traitoit, ni de nous instruire des différentes coutumes des églises sur cette partie arbitraire du carême, quoique l'on puisse recueillir d'ailleurs, même de Tertullien, qu'on observoit dès ce tems-là un espace plus considérable.

Mais pour remonter plus haut, & nous approcher davantage du siecle des apôtres vers l'an 190, après la mort de S. Jean Irénée, évêque vénérable, qui avoit conversé particuliérement avec Polycarpe, comme celui-ci avec S. Jean & d'autres apôtres, Irénée, dis-je, nous a instruits, quoique par occasion seulement, des pratiques différentes de son tems; il nous apprend que les uns croyoient devoir jeûner un jour, les autres deux jours, ceux-ci plusieurs jours, ceux-là quarante jours.

Les *recherches* du savant Hooper *sur les anciennes mesures* des Athéniens, des Romains, particuliérement des Juifs, ont été imprimées à Londres en 1721, *in*-8°. L'auteur déclare dans sa préface qu'ayant lu avec soin sur cette matiere deux traités curieux, qui parurent presque en même tems en l'année 1684, l'un du docteur Cumberland, mort évêque de Peterborough, & l'autre du docteur Edouard Bernard, imprimé d'abord avec le commentaire du docteur Pocock sur Osée, qu'ayant aussi examiné les dissertations de M. Greaves sur le pié & sur le denier romain, louées avec raison par les deux auteurs dont on vient de parler, il s'étoit attaché à rechercher plus exactement les mesures des Hébreux; & qu'ayant bâti sur les principes sûrs de M. Greaves, ayant suivi la méthode de l'évêque Cumberland & profité des riches matériaux rassemblés par le docteur Bernard, il s'étoit fait le systême suivant.

Premierement qu'ayant examiné en général les différentes mesures pour la longueur, la capacité, le poids & le rapport qu'elles ont les unes aux autres, il a fixé les mesures angloises auxquelles il vouloit réduire celles des Juifs, afin de s'en faire de plus justes idées. Ensuite, comme il falloit chercher la connoissance des mesures des Juifs dans ce que nous en ont dit des écrivains de divers tems & de divers pays, & qu'il falloit réduire leurs différentes mesures à celles d'Angleterre, il a été obligé d'examiner quelques-unes des mesures modernes, mais surtout les anciennes mesures des Athéniens & des Romains; & que muni de ses secours, il a rapporté & comparé ensemble ce que l'on a dit de plus vraisemblable touchant les mesures des Juifs, & s'est mis en état d'en donner une connoissance aussi claire & aussi certaine qu'il est possible. Ses recherches sont donc divisées en quatre parties.

Dans la premiere, il examine les mesures en général, & particuliérement celles d'Angleterre, & quelques autres dont on se sert de nos jours à Rome, en Espagne, en Hollande & en Egypte. Dans la seconde, il recherche les mesures d'Athenes à cause des auteurs Grecs qu'il faut consulter. Dans le troisieme, il examine les mesures anciennes des Romains qui supposent la connoissance de celles d'Athenes, & dont l'intelligence est nécessaire pour se servir avec fruit des auteurs Latins. Dans la quatrieme, il s'agit des mesures des Juifs.

Vient ensuite un appendix touchant les noms & la valeur des monnoies angloises & des mesures en vaisseaux. Dans cet appendix, il dit que toutes les anciennes mesures angloises de cette espece que nous avons reçues des Saxons, venoient,

selon toutes apparences, à ceux-ci des Sarrasins, aussi-bien que la monnoie angloise. Il remarque que pour ce qui est des noms des vaisseaux connus en Espagne & en Italie, comme ceux de pipe, de botte, de baril, *&c.* il en chercheroit l'origine dans la méditerranée, & delà chez les peuples orientaux, de qui venoient les choses contenues dans ces vaisseaux; car puisqu'il paroit clairement que tous les poids sont Phéniciens d'origine, & que les mesures en vaisseaux, même de l'eau, étoient absolument nécessaires aux Phéniciens pour leur provision dans leurs voyages par terre, aussi-bien que par mer; qu'entre les liquides, le vin & l'huile étoient des produits de leurs côtes, (le mot *vin* non-seulement, mais les noms fabuleux de *Bacchus*, de *Sémélé*, de *Silene* avec son âne dénotant cette origine), il est assez naturel de penser que les noms Phéniciens des *vaisseaux* passerent avec ce qu'ils contenoient dans les isles de la Grece; & que dans la suite lorsque les Sarrasins se furent rendus maîtres de cette mer, ils adopterent d'abord les noms orientaux qu'ils trouverent, & en donnerent encore d'autres du même ordre; c'est ce qu'on peut conjecturer par rapport à plusieurs vaisseaux du levant, non-seulement de ceux qui contiennent de l'eau, mais de ceux qui servent à naviger, car ils prennent souvent leurs noms les uns des autres. Ainsi il n'est point du tout hors de propos de les rechercher dans le sud-est, quoique les Saxons, les Danois & les Normands aient été grands navigateurs en leurs tems, & qu'on puisse assez naturellement présumer qu'ils ont rapporté leurs noms germaniques en Angleterre.

Le docteur Jean Arbuthnot dans la préface de ses *tables des anciennes monnoies*, *poids & mesures*, &c. expliqués en dissertations, donne une haute idée des recherches du docteur Hooper, & nous dit que si l'on examine l'unité de vue qui regne dans tout l'ouvrage, l'exactitude des calculs, la sagacité des conjectures, l'habileté à corriger, & à comparer ensemble les passages des anciens auteurs, & l'érudition qui brille dans ses recherches, on est obligé d'avouer qu'elles surpassent tout ce qu'on avoit encore publié sur cette matiere.

Mais l'écrivain le plus fameux du comté de Worcester est *Butler* (Samuel), auteur d'*Hudibras*. Il naquit en 1612, selon les uns, ou plutôt vers l'année 1600, selon M. Charles Longueville, qui a pu en être mieux instruit que personne. Butler étoit fils d'un honnête fermier, qui le fit étudier à Worcester, & à l'université. Au goût de la poésie, il joignit celui de la peinture; & l'on ne doit pas s'en étonner, car presque toutes les parties de la poésie, se trouvent dans la peinture. Le peintre doit animer ses figures, & le poëte prête un corps aux sentimens & aux expressions; l'un donne de la vie à une belle image, & l'autre de la force & du corps à des pensées sublimes.

Après le rétablissement de Charles II, ceux qui étoient au timon des affaires faisant plus de cas de l'argent que du mérite, notre poete éprouva la vérité d'une sentence de Juvenal :

Haud facilè emergunt, quorum virtutibus obstat
Res angusta domi.

Jamais espérances ne furent plus belles que les siennes lorsqu'il vint à Londres. Devancé par sa réputation, il se vit accueilli de tout le monde, lu avec admiration & nourri de promesses de se voir honoré de la faveur du prince. Mais quelle fut sa récompense? Il ne gagna par son génie, par l'agrément de sa conversation, par la régularité de ses mœurs, que la pauvreté & des louanges. Il ne retira pas du produit de ses vers de quoi se faire ensevelir; mais il garda sa santé jusqu'à la derniere vieillesse, & mourut en 1680 sans plaintes & sans regrets à l'âge d'environ 80 ans.

Il demeura sans tombe jusqu'à ce que l'Alderman Barber, depuis maire de la ville de Londres, eut la générosité d'honorer la mémoire de cet homme illustre, en lui érigeant un tombeau dans l'abbaye de Westminster.

C'est le poëme d'*Hudibras* qui lui acquit sa grande réputation; & quoiqu'il s'en soit fait plusieurs éditions, il n'y en a aucune qui égale le mérite de l'ouvrage. M. Hogarth, dont le génie semble avoir beaucoup de rapport avec celui de Butler, a gravé à l'eau-forte une suite de tailles-douces contenant les aventures d'Hudibras & de Rodolphe son écuyer, qui ont tout le grotesque qui convient au sujet.

On a fait quantité d'imitations de cet

agréable poëme, parce qu'un ouvrage n'a pas plutôt paru, que les barbouilleurs en font de mauvaises copies. Dès que Guilliver eut publié ses voyages, il se vit d'abord une multitude de parens qui naissoient comme autant de champignons, & qui fatiguerent le public de leurs fades aventures. Le Beggar's, opéra, a été accompagné d'une longue suite d'opéras insipides. Le bon Robinson Crusoé lui-même n'a pu se sauver des mains de la gent imitatrice. Je regarde de semblables productions comme autant d'avortons disgraciés, destinés par Apollon à servir de mouche aux beautés virginales.

On peut donner plusieurs raisons pourquoi des imitations ou des suites des pieces originales en approchent si rarement pour la beauté. En premier lieu, les écrivains d'un génie supérieur dédaignent d'être copistes; comme ils trouvent en eux un riche fonds d'invention, ils ne cherchent point à emprunter des autres. Secondement, un auteur qui travaille dans un goût nouveau est si plein de son idée, il la combine sans cesse de tant de manieres, qu'il l'envisage sous toutes les faces où elle peut paroître avec avantage.

Les essais qu'on a faits pour traduire Hudibras en latin, ou en d'autres langues, n'ont point eu de succès; & l'on ne doit pas se flatter que ce poëme réussisse dans une traduction, parce que le sujet & les diverses parties qui y entrent sont burlesques, ne regardent que l'Angleterre dans un petit point de son histoire, & n'ont du rapport qu'à ses coutumes. On raconte dans ce poëme (qui tourne en ridicule la guerre civile) une suite de petites aventures pour se moquer des *têtes rondes* qui faisoient cette guerre. Or tout cela n'a point de grace dans une langue étrangere.

Il manque un commentaire complet sur ce poëme, dont quantité d'endroits perdent de leur beauté, de leur force & de leur feu, faute d'être bien entendus aujourd'hui par les Anglois mêmes. On pourroit joindre à ce commentaire des observations sur l'économie, la conduite, les comparaisons & le style de ce poëme; ce commentaire donneroit au plus grand nombre de lecteurs une connoissance plus juste des beautés qui s'y trouvent. Je voudrois aussi qu'on en remarquât les défauts, car l'auteur d'Hudibras a trop souvent affecté d'employer des images basses, & les expressions les plus triviales pour relever le ridicule des objets qu'il dépeint. Il ressemble souvent à nos bateleurs, qui croient donner de l'esprit à leurs bouffons par les haillons dont ils les couvrent. La bonne plaisanterie consiste dans la pensée, & naît de la représentation des images dans des circonstances grotesques.

Butler a pris l'idée de son Hudibras de l'admirable don Quichote de Cervantes; mais à tous les autres égards, il est parfaitement original pour le but, les sentimens & le tour. Voici quel a été son but. Comme le temps où l'auteur vivoit étoit fameux par le zele affecté qui régnoit pour la religion & la liberté, zele qui avoit bouleversé les loix & la religion d'Angleterre en introduisant l'anarchie & la confusion, il n'y avoit rien de plus avantageux dans cette conjoncture aux yeux de tous les royalistes, que d'arracher le masque à ceux qui s'en étoient servi pour se déguiser, & de les peindre des couleurs les plus ridicules; c'est ce qui fait qu'il ne les censure pas d'un ton sérieux, mais toujours en plaisantant pour mieux frapper au but qu'il se propose.

Dans cette vue, le poëte suppose que les maximes presque impraticables des puritains sur la rigide administration de la justice ont tourné la cervelle à son chevalier, de la même maniere que la lecture des livres de chevalerie avoit dérangé l'esprit de don Quichote. Le chevalier d'Hudibras se met donc en campagne pour rétablir chacun dans ses droits; & il étend même sa protection à des ours qu'on mene à la foire, non pour leur profit, mais pour celui de leurs conducteurs, supposant que ces animaux ont été privés arbitrairement de leur liberté naturelle, sans qu'on leur ait fait leur procès dans les formes & par-devant leurs pairs. Comme tout le poëme est sur le ton plaisant, les différentes aventures du pieux chevalier & de son ridicule écuyer sont dans le même goût, & finissent toujours plaisamment. L'économie & le tour du poëme dans son tout ont quelque chose de si neuf, qu'on y a donné le nom de *goût hudibrastique*. Les uns l'appellent *poëme burlesque*, les autres *héroï-comique*, & d'autres *épi-comique*; mais ce dernier nom ne-

lui convient ni pour la mesure du vers, ni pour la maniere brusque de finir par les deux lettres du chevalier & de la veuve.

Quoi qu'il en soit, le poëme *Hudibras* a été souvent cité & loué par les plus illustres écrivains de son siecle & du nôtre, par le comte de Rochester, Prior, Dryden, Addisson, *&c*. Le héros de ce poëme est un saint don Quichote de la secte des Puritains, & le redresseur de tous les torts imaginaires qu'on fait à sa Dulcinée; il ne lui manque ni Rossinante, ni aventures burlesques, ni même un Sancho; mais l'écuyer Anglois est tailleur de métier, tartufe de naissance, & si grand théologien dogmatique, que, dit le poëte,

Mysteres savoit démêler
Tout comme aiguilles enfiler.

On a sur-tout loué dans Hudibras les parodies du merveilleux (*Machinery*) poétique; telle est entr'autres sa description de la renommée, dont on sentira encore mieux le plaisant, si l'on veut la comparer avec la description sérieuse de la renommée par Virgile. Il ne se peut rien de plus bizarre que la figure & l'habillement de la renommée dans Hudibras: ses deux trompettes & les avis qu'elle vient donner sont d'un excellent comique.

Il est vrai que la versification du poëte n'est pas harmonieuse, & qu'elle doit déplaire à ceux qui n'aiment que des vers nombreux & coulans; ceux au contraire qui ne s'arrêtent qu'aux choses & aux idées, prendront un grand plaisir à la lecture d'Hudibras. Ce plaisir, dit un Anglois, peut être comparé à celui que fait une jolie chanson, accompagnée d'un excellent violon; au lieu que le plaisir qu'on éprouve à la lecture d'un poëme épique sérieux est semblable à celui que produit le *Te Deum* de M. Handel lorsqu'il touche lui-même l'orgue, & qu'il est accompagné des plus belles voix & des plus beaux instrumens.

Hudibras est l'idée du parti de la haute église, dont il est, pour ainsi dire, le bréviaire, tandis que le gros des non-conformistes regardent ce poëme comme une piece fort odieuse. M. Fenton, dans sa belle épître à M. Southerne, faisant allusion au temps qui fait le sujet d'*Hudibras*, suppose plaisamment que lorsque les théâtres furent fermés, la comédie prît un autre habit & parut ailleurs, les conventicules lui servant de théâtres. La réforme qui suivit la mort du roi Charles I, ayant été aussi rigide qu'elle le fut, il étoit naturel à un poëte d'un esprit aussi enjoné que M. Fenton, d'en railler; mais c'est ce qu'il fait avec noblesse.

Ce temps, dit-il dans le langage des dieux, fut suivi d'un autre plus abominable encore, souillé du sang d'un grand monarque: la tragédie n'eut pas plutôt vu sa chûte, qu'elle s'enfuit, & céda sa place aux ministres de la justice. La comédie sa sœur continua toujours ses fonctions, & ne fit que changer d'habillement Elle commença par composer son visage, & apprit à faire passer des grimaces pour des signes de régénération. Elle se coupa les cheveux, & prit un ton tel que celui d'un tambour de basque ou d'un bourdon. Elle instruisit ses yeux à ne s'ouvrir qu'à demi, ou à s'enfuir en haut. Bannie du théâtre, elle prit gravement une robe, & se mit à babiller sur un texte..... Mais lorsque par un miracle de la bonté divine l'infortuné Charles remonta sur le trône de son pere, lorsque la paix & l'abondance revinrent dans nos contrées, elle arracha d'abord son bonnet de satin & son collet, & pria Wycherley de soutenir ses intérêts, & de faire paroître hardiment de l'esprit & du bon sens; Etheride & Sidley se joignirent à lui pour prendre sa défense; ils mériterent tous & reçurent des applaudissemens. (*D. J.*)

WORDT, *Géogr. mod.*, petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la Basse-Alsace, & qui appartient au comte de Hanau-Liechtenberg. Cette ville passoit autrefois pour la capitale du pays de Wasgaw, aux confins duquel elle est située, sur la riviere de Saur. L'empereur Louis IV accorda à cette ville l'an 1330 quelques privileges & immunités. (*D. J.*)

WORINGEN, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, sur la rive gauche du Rhin, à trois lieues de Cologne. Il s'y livra en 1297 une grande bataille, entre les troupes de l'électeur & celles de la ville de Cologne, pour savoir à qui des deux partis resteroient les clés de *Woringen*, qu'on y avoit portées sur un chariot; la victoire décida pour la ville de Cologne. *Long.* 24, 46; *lat.* 50, 48.

WORKSOP, *Géogr. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Nottingham, sur le bord de l'Idle. Le terroir de ce bourg est fertile en réglisse, qui est la meilleure du royaume de la Grande-Bretagne.

WORKUM *ou* WORCUM, *Géogr. mod.*, anciennement *Voudriken*, petite ville des Pays-Bas, dans la Hollande méridionale, sur la rive gauche de la Meuche, au confluent du Vahal, à 5 lieues au dessus de Dort. Elle est entourée de bonnes murailles, & défendue par quatre bastions. L'air qu'on y respire est meilleur que dans le reste de la Hollande, & les eaux y sont plus saines. Philippe de Montmorency, comte de Horn, à qui cette ville appartenoit, ayant été décapité à Bruxelles en 1568, sans laisser de postérité, sa veuve vendit *Workum* aux Etats généraux pour 90 mille florins. *Long.* 22, 57; *lat.* 52, 48. (*D. J.*)

WORKUM *ou* WORCUM, *Géog. mod.*, ville des Pays-Bas, dans la Frise, au comté de Westergo, sur le Zuyderzée, à 4 lieues de Harlingen, avec un petit port, dont les habitans se servent pour faire quelque commerce. Le territoire de cette ville est assez fertile, parce qu'il est arrosé du Vliet, & coupé de plusieurs canaux. *Long.* 23, 7; *lat.* 53.

Tiara (Pétréius), philologue du seizieme siecle, naquit à *Workum*, en Frise, l'an 1516, & mourut en 1588. Il a traduit du grec en latin divers morceaux, comme *Platonis Sophista*, *Euripidis Medea*, *Pythagoræ*, *Phocylidis*, & *Theognidis sententiæ*; &c.

Bos (Lambert), littérateur célebre, est aussi né à *Worcum*, en Frise, en 1670, & mourut professeur à Francker en 1717, après avoir donné plusieurs ouvrages qui lui ont fait beaucoup d'honneur; voici les principaux: I. *Exercitationes philologicæ, in quibus novi fœderis nonnulla loca è profanis maximè auctoribus græcis illustrantur*, Francker 1713, *in*-8°. c'est un excellent livre en son genre. II. *Mysterii Ellipsios græcè specimen*, Franeker 1702, *in*-12. Il s'est fait plusieurs éditions de ce livre, qui est d'un si grand usage pour l'étude de la langue grecque. III. *Antiquitatum græcarum, præcipuè atticarum brevis descriptio*, Francker 1713, *in*-12. IV. *Animadversiones ad scriptores quosdam græcos & latinos*. Francker 1715, *in*-8°. Cet ouvrage concerne principalement la partie de la critique qui regarde la correction des auteurs anciens. M. Bos s'y est conduit avec beaucoup de retenue, & ne décide que sur des choses bien claires. Il explique, il corrige, & il défend divers passages de César & d'Horace, avec la modération convenable. V. Il donna en 1709 une nouvelle édition de la version des septante, *in*-4°. & cette édition accompagnée de prolégomenes, est fort belle, tant pour le papier, que pour les caracteres; mais il seroit à desirer que l'auteur eût consulté quelques exemplaires manuscrits, & qu'il eût donné le texte conforme à celui de l'édition faite à Rome, sur l'exemplaire du Vatican. C'est en ces deux points, que l'édition des septante mise au jour par M. Breitenger, en 1730, 1731 & 1732, en *IV tom. in*-4°. est préferable à celle de Bos, car elle lui est bien inférieure en beauté d'impression. (*D. J.*)

WORLITZ, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la Haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, sur la gauche de l'Elbe, au dessus de Dessau. *Long.* 30, 28; *lat* 51, 54.

WORLITZ, *la*, *Géog. mod.*, riviere d'Allemagne, en Boheme. Elle prend sa source dans le comté de Glatz, & finit par tomber dans l'Elbe, au dessous de Trebochoff.

WORMS, *Géogr. mod.*, c'est l'ancien *Borbetomagum* ou *Borbetomagus Vangionum*; ville libre & impériale d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin, à 7 milles de Mayence, à 6 de Spire, à 4 d'Oppenheim, à 3 de Manheim, & à 2 de Franckendal, avec un évêché suffragant de Mayence.

Attila ayant ruiné cette ville, Clovis la fit rebâtir, & la reine Brunehaud prit soin de l'embellir. Elle est dans un excellent pays, & dans une situation agréable, mais sans fortifications, & sans garnison; elle est pauvre, triste, & dépeuplée, les François l'ayant ruinée presque entiérement en 1689.

Les Luthériens y sont en grand nombre, proportionnellement aux Catholiques. Enfin, tout ce que *Worms* a de remarquable, consiste dans les dietes qui s'y sont tenues autrefois, & dans la quantité de vin qu'on recueille aujourd'hui dans son voisinage. On prétend que les vignes

y produisent tous les ans environ mille foudres de vin ; le foudre est un tonneau qui tient 250 gallons d'Angleterre. *Long.* 26, 4; *lat.* 40, 31.

C'est dans une assemblée tenue à *Worms*, par l'empereur Henri III, que Brunon son cousin, ancien évêque de Toul, fut élu pape en 1048 sous le nom de Léon IX. En 1053, il excommunia les trois fils de Tangrede de Hauteville, nouveaux conquérans de la Pouille, du comté d'Aversa, & d'une partie du Béneventin; ce pape se mit en tête de les aller combattre avec des troupes italiennes & allemandes que Henri III lui fournit ; mais les Tancredes taillerent en pieces l'armée allemande, & firent disparoître l'italienne. Le pape s'enfuit dans la Capitanate; les princes Normands le suivirent, le prirent, & l'emmenerent prisonniers dans la ville de Bénévent. Léon IX mourut à Rome l'année suivante; on a canonisé ce pape. " Apparemment qu'il fit pénitence d'avoir fait inutilement répandre bien du sang, & d'avoir mené tant d'ecclésiastiques à la guerre. Il est sûr qu'il s'en repentit, sur-tout quand il vit avec quel respect le traiterent ses vainqueurs, & avec quelle inflexibilité ils le garderent prisonniers une année entiere. Ils rendirent Bénévent aux princes Lombards, & ce ne fut qu'après l'extinction de cette maison, que les papes eurent enfin la capitale.

Schmidt (Jean-André), professeur en théologie, à Helmstadt, naquit à *Worms* en 1652, & mourut en 1726, dans sa soixante-quatorzieme année. Le pere Niceron l'a mis dans ses *Mémoires*, *tom. IX*, au rang des hommes illustres, & a donné le catalogue de ses ouvrages, qui consistent pour la plupart en theses ou en dissertations fort médiocres. (*D. J.*)

WORMS, *évêché de*, *Géogr. mod.*, évêché d'Allemagne, enclavé dans le Palatinat, entre les bailliages d'Oppenheim & de Neustat. L'église de *Worms* est une des plus anciennes d'Allemagne ; elle jouissoit de la dignité de métropole, avant que le pape Zacharie eût conferé l'an 745 la dignité archiépiscopale de *Worms* à l'église de Mayence. Warnen fut le premier qui prit simplement le titre d'évêque de *Worms*. Cet évêché est aujourd'hui réduit à des bornes fort étroites, à cause du voisinage des états protestans, & des usurpations de l'électeur palatin, au point que le domaine de l'évêque ne consiste qu'en quelques villages presque tous ruinés. (*D. J.*)

WORSKLO, LE, *ou* VORSKLO, *Géogr. mod.*, riviere de l'empire Russien. Elle prend sa source dans le pays des Cosaques, & se rend dans le Niéper ou Borysthene, au dessous de Krzemientuk.

WORSTED, *ou* VORSTEAD, *Géogr. mod.*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Norfolk.

Wharton (Henri), savant théologien, naquit dans ce bourg en 1654, & mourut en 1695, dans la trente & unieme année de son âge. Il détruisit son tempérament vigoureux par une supplication infatigable à l'etude, sans que rien au monde pût le détourner de cette passion.

Son principal ouvrage est un traité du célibat du clergé, imprimé à Londres en 1688, *in*-4°. Comme il n'a jamais été traduit en françois, & qu'il roule sur un objet très-intéressant, j'en vais donner un grand & bon extrait.

Il remarque d'abord que le célibat imposé dans l'Eglise romaine aux ecclésiastiques, doit son origine au respect & au zele immodéré pour la virginité qui régnoit dans l'ancienne église, & que l'exemple de plusieurs églises particulieres avoit autorisé. La loi du célibat des prêtres est facile à soutenir par des raisons très-spécieuses : elle peut s'appuyer non seulement de sa conformité avec les premiers temps, mais alléguer encore l'exemple & l'autorité des papes, des conciles & des docteurs qui ont imposé le célibat au clergé, & lui en ont recommandé l'observation. C'est pourquoi il se trouve peu de théologiens qui aient osé entreprendre de montrer que ces autorités ne sont pas concluantes, & que cette antiquité est un appui bien foible. On s'est généralement contenté de toucher cette matiere en passant, & de citer seulement quelques auteurs anciens en faveur de l'usage opposé. Le clergé d'Angleterre, qui se fait un honneur particulier de ne pas s'occuper de ses intérêts, même dans des choses permises, a évité cette dispute, de peur qu'en plaidant pour la légitimité du mariage, les gens qui aiment à jeter par-tout du ridicule, ne les accusassent de défendre la cause de leurs goûts, de leurs penchans & peut-être de leur pratique.

Il importe cependant de développer l'origine, l'occasion, les progrès & l'établissement de la loi du célibat des prêtres dans les divers siecles de l'église. Le but de l'ouvrage de M. Wharton est de discuter cette matiere à fond, & de prouver que l'estime qu'on eut autrefois pour le célibat, n'étoit ni raisonnable, ni universelle; que la loi ancienne & moderne qui l'a prescrit, est injuste, & que l'ancien usage à cet égard n'est point une autorité sensée; ni un exemple qui justifie la pratique moderne sur ce sujet. En conséquence, il dévoile les motifs qui ont donné lieu à la grande estime du célibat, à l'origine de la loi qui l'impose, & suit ainsi l'histoire du célibat & du mariage des ecclésiastiques de siecle en siecle. Il déclare en même temps n'avoir été porté à ce travail par aucun préjugé, ni par des vues d'intérêt particulier, n'ayant jamais fait l'essai des plaisirs du mariage, & n'ayant point l'honneur d'être prêtre de l'église anglicane.

Il entreprend de prouver dans son traité les quatre propositions suivantes. 1°. Le célibat du clergé n'a été institué ni par J. C. ni par ses apôtres. 2°. Il n'a rien d'excellent en soi, & ne procure aucun avantage réel à l'église, & à la religion chrétienne. 3°. L'imposition du célibat à quelque ordre de personnes que ce soit, est injuste & contraire à la loi de Dieu. 4°. Il n'a jamais été prescrit ni pratiqué universellement dans l'ancienne église.

Une des principales raisons alléguées par les partisans du célibat des prêtres, est qu'il y a une sorte d'indécence & d'impureté dans l'acte du mariage, qui fait qu'il est peu convenable à un prêtre de passer des bras de sa femme à l'administration des choses saintes; de sorte que comme le clergé de l'église chrétienne en administre journellement les sacremens, & offre à Dieu les sacrifices de louanges & d'actions de graces au nom de tout le peuple, ou du moins qu'il doit être toujours prêt & en état de le faire, ceux qui le composent doivent par pureté s'abstenir toujours des devoirs du mariage. Tel a été le grand argument en faveur du célibat, & celui que les papes & les conciles ont employé depuis le temps d'Origene jusqu'à nos jours; mais le bon sens dissipera bientôt les lueurs trompeuses d'un raisonnement qui n'est fondé que sur des écarts de l'imagination échauffée.

En effet, si par cette indécence & cette impureté qu'on trouve dans l'usage du mariage, l'on entend une indécence & une impureté morale, l'on s'abuse certainement, & l'on adopte alors l'opinion ridicule des Marcionites & des Encratites condamnée par les conciles mêmes. Que si l'on veut parler d'une impureté physique, celle-là ne rend pas un homme moins propre au service de Dieu, ni ne doit l'exclure davantage de l'exercice des fonctions sacrées, qu'aucune autre de la nature humaine. Enfin, quand on supposeroit, contre la raison, qu'une impureté physique de cette espece auroit quelque chose d'indécent pour un ecclésiastique; elle seroit infiniment moins à craindre qu'une turpitude morale à laquelle les prêtres sont nécessairement exposés par un célibat forcé, que la nature désavoue.

M. Wharton établit dans la partie historique de son traité, que l'on regarda le célibat des prêtres comme une chose indifférente dans les deux premiers siecles; qu'on le proposa dans le troisieme; qu'on le releva dans le quatrieme; qu'on l'ordonna en quelques endroits dans le cinquieme, d'une maniere néanmoins infiniment différente de la doctrine & de la discipline présente de l'église romaine; que quoiqu'il fût prescrit dans quelques provinces de l'occident, on ne l'observoit pas généralement par-tout. Qu'au bout de quelques siecles, cet usage s'abolit, ce joug parut insupportable, & que le mariage prévalut universellement, jusqu'à ce qu'il fut condamné & défendu par les papes du onzieme siecle; que leurs décrets & leurs canons demeurerent néanmoins sans effet par l'opposition générale de toute l'église, & que dans la suite plusieurs papes & un concile universel de l'église romaine permirent le mariage aux ecclésiastiques; que durant tout ce temps-là, le célibat n'a jamais été ordonné ni pratiqué dans l'église orientale depuis le siecle des apôtres; qu'au contraire, la loi à cet égard a été rejetée par un concile de l'église universelle, condamnée par un autre, & n'a même eu lieu dans l'occident, que lorsque l'ambition des papes & leurs usurpations les ayant rendus maitres de la disposition de tous les grands bénéfices, la pauvreté devint l'apanage des ec-

cléſiaſtiques mariés, ce qui les engagea à renoncer volontairement à l'union conjugale, environ deux cents ans avant la réformation.

Voici maintenant les faits qui composent la partie hiſtorique de l'ouvrage de M. Wharton; il les déduit avec beaucoup d'ordre & de recherches.

On voit d'abord, dit-il, en remontant aux apôtres, que pluſieurs d'entr'eux ont été mariés. Le fait n'eſt pas conteſté par rapport à S. Pierre; & Clément d'Alexandrie, *Strom. l. III*, *p.* 448, aſſure que Philippe & S. Paul l'ont été pareillement. " Condamneront-ils auſſi les „ apôtres, dit-il ? car Pierre & Philippe ont eu des enfans, & ce dernier a marié ſes filles. Paul, dans une de ſes épîtres, ne fait point de difficulté de parler de ſa femme, qu'il ne menoit pas avec lui, parce qu'il n'avoit pas beſoin de beaucoup de ſervice. Divers martyrologes du ix ſiecle nomment une ſainte Pétronille vierge, fille de S. Pierre.

L'hiſtoire eccléſiaſtique des trois premiers ſiecles, parle ſouvent d'évêques & d'autres prélats mariés. Denys d'Alexandrie, cité par Euſebe, *hiſt. eccleſ. l. VI*, *c. xlij.* parle d'un évêque d'Egypte nommé Cheremont, qui pendant la perſécution de Decius, fut obligé de s'enfuir en Arabie avec ſa femme. Euſebe, *l. VIII*, *c. ix.* fait encore mention d'un évêque nommé Philée, qui ſouffrit le martyre ſous Dioclétien, & que le juge exhortoit à avoir pitié de ſa femme & de ſes enfans. S. Cyprien devoit être marié, puiſque Pontius, qui a écrit ſa vie, dit que ſa femme ne put jamais le détourner d'embraſſer le Chriſtianiſme. Il eſt vrai qu'en même temps on vit des évêques & des docteurs donner au célibat les éloges les plus outrés : éloges qui firent une vive impreſſion ſur un grand nombre d'eccléſiaſtiques; delà vient que le concile d'Elvire en Eſpagne, tenu vers l'an 305, ordonne généralement aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui ſont dans le ſervice, de s'abſtenir de leurs femmes.

Le concile de Nicée, aſſemblé en 325, juſtifie la nouveauté du célibat des eccléſiaſtiques. Socrate rapporte que les évêques ayant réſolu de faire une *nouvelle loi*, νόμον νεαρόν, par laquelle il ſeroit ordonné que les évêques, les prêtres & les diacres ſe ſépareroient des femmes qu'ils avoient épouſées lorſqu'ils n'étoient que laïques; comme l'on prenoit les opinions, Paphnuce, évêque d'une ville de la Haute-Thébaïde, ſe leva au milieu des autres évêques, & élevant la voix, dit qu'il ne falloit point impoſer un ſi peſant joug aux clercs & aux prêtres, que le mariage eſt honorable, & que le lit nuptial eſt ſans tache; qu'une trop grande ſévérité pourroit être nuiſible à l'égliſe; que tout le monde n'eſt pas capable d'une continence ſi parfaite, & que les femmes ne garderoient peut-être pas la chaſteté (il appelloit chaſteté, dit l'hiſtorien, l'uſage du mariage contracté ſelon les loix); qu'il ſuffiſoit que ceux qui avoient été admis dans le clergé ne ſe mariaſſent plus, ſans que l'on obligeât ceux qui s'étoient mariés étant laïques à quitter leurs femmes. Paphnuce ſoutint cet avis ſans aucune partialité; car non ſeulement il n'avoit jamais été marié, & même il n'avoit jamais eu connoiſſance d'aucune femme, ayant été élevé dès ſon enfance dans un monaſtere, & s'y étant fait admirer par ſa ſinguliere chaſteté. Tous les évêques ſe rendirent à ſon ſentiment, & ſans délibérer davantage, laiſſerent l'affaire en la liberté de ceux qui étoient mariés.

Il eſt encore certain que dans le même concile de Nicée, ſe trouvoit Spiridion, évêque de Trinite en Chypre, qui avoit femme & enfans. Sozomene, *l. I*, *c. xj.* & Socrate, *l. I*, *c. xij.* le diſent. Un concile arien, tenu à Arles en 353, défendit d'admettre aux ordres ſacrés un homme marié, à moins qu'il ne promît la converſion de ſa femme : ce qui fait voir qu'il s'agit d'une femme païenne. Le concile de Gangres en Paphlagonie, aſſemblé vers l'an 370, condamna Euſtathe, évêque, lequel ſoutenoit qu'on ne devoit pas communier de la main des prêtres mariés.

On trouve encore vers la fin du quatrieme ſiecle d'illuſtres évêques mariés, entr'autres Grégoire, évêque de Nazianze, & pere de l'autre Grégoire & de Céſaire. Comme il fut élevé à l'épiſcopat vers l'an 329, il réſulte que ſes deux fils, du moins le cadet, étoient nés depuis l'épiſcopat de leur pere. Grégoire de Niſſe étoit marié, & c'eſt un fait qui n'eſt pas douteux. S. Chryſoſtome ſur la fin du même ſiecle s'eſt expliqué d'une maniere bien poſitive ſur le ſujet en queſtion, il dit " que quand

„ S. Paul ordonne à Tite, qu'il faut que „ l'évêque soit mari d'une seule femme, „ il voudroit fermer la bouche aux héré- „ tiques qui condamnoient le mariage, & „ justifier que cet état est si précieux, que „ quoiqu'on y fût engagé, on pouvoit „ pourtant être élevé au trône pontifi- „ cal." Gomil. 2. *ad Tit. p.* 1701.

On trouve un exemple mémorable dans le cinquieme siecle d'un évêque marié, c'est celui de Synésius, élu évêque de Ptolémaïde en Cyrene, par Théophile, patriarche d'Alexandrie. Synésius tâcha de se dispenser d'accepter l'épiscopat; il déduisit ses raisons dans une lettre à Eutrope son frere, & le pria de rendre publique la protestation suivante: " j'ai une „ femme que j'ai reçue de Dieu, & de la „ main sacrée de Théophile; or je déclare „ que je ne veux ni me séparer d'elle, ni „ m'en approcher en cachette comme un „ adultere: l'abandonner seroit une action „ contraire à la piété, vivre avec elle „ en secret, seroit contre la loi; au con- „ traire, je prierai Dieu qu'il me donne „ beaucoup d'enfans & vertueux." Cette protestation n'empêcha pas qu'il ne fût évêque, & qu'il ne fit de grands fruits: il falloit donc que la loi qui impose le célibat ne fût pas établie.

A cet exemple du cinquieme siecle, on peut ajouter celui de S. Hilaire, évêque de Poitiers, qui étoit marié, & qui eut au moins une fille de son mariage. Jean Gillot, qui a donné une édition de ce pere de l'église en 1572, non seulement ne disconvient pas du fait; mais il cite même un passage de S. Jérôme, par lequel il paroît qu'il étoit plus ordinaire alors d'élire des évêques mariés que des évêques dans le célibat, parce que les premiers étoient jugés plus propres à la vie pastorale.

La premiere loi qui imposa le célibat aux ecclésiastiques, fut celle du pape Sirice, élu en 385, & qui siégea jusqu'à l'an 398. Antonin, archevêque de Florence, convient lui-même de cette époque; mais l'église d'orient ne reçut point l'ordonnance de l'Occident. Pacien, évêque de Barcelone, qu'on doit aussi mettre entre les évêques mariés, ne faisoit en son particulier aucun cas de cette loi, comme il s'en exprime lui-même. " Siricius, direz- „ vous, a enseigné cela, mais depuis quand, „ mon frere? sous l'empire de Théodose, „ c'est-à-dire, près de quatre cents ans „ après la naissance de Jesus-Christ. Il „ s'ensuit delà que depuis l'avenue de „ Jesus-Christ jusqu'à l'empire de Théo- „ dose, personne n'a eu d'intelligence."

La nouvelle loi de Sirice ne fut d'abord reçue que de peu d'églises. S. Paulin, évêque de Nole, ne se crut point obligé de s'y soumettre, & il appelle l'ordonnance de Sirice une *superbe discrétion*. Il garda toujours sa femme après avoir été ordonné prêtre, & il l'appelloit sa Lucrece; c'est ce qui paroît par la réponse qu'il fit à Ausone. Ce dernier l'ayant nommé Tanaquille par illusion à l'empire qu'elle avoit sur son mari, dans ces vers:

Si prodi, Pauline, times, nostræque vereris
Crimen amicitiæ, Tanaquil tua nesciat istud.

Paulin lui répondit:

. . . *Nec Tanaquil mihi, sed Lucretia conjux.*

Paulin parle d'un autre prêtre nommé Aper qui garda sa femme après son ordination. Le pape Innocent I renouvella la loi de Sirice en 404, mais elle fut encore mal observée; car dans tout le cours de ce siecle, on trouve des ecclésiastiques mariés; tel est Sidoine Appollinaire, évêque de Clermont en Auvergne, & tel est Prosper, évêque de Rhege, qui parle ainsi à sa femme:

Age jam, precor, mearum
Comes irremota rerum,
Trepidam brevemque vitam
Domino meo dicamus.

En Orient on s'en tint aux conciles de Nicée & de Gangres, quoiqu'il y eût quelque diversité de coutumes en quelques endroits. " En Thessalie, dit Socrate (*hist.* „ *eccléf. l. V, c. xxij.*) quand un clerc „ demeure depuis son ordination auprès „ de la femme avec laquelle il avoit con- „ tracté auparavant un légitime mariage, „ il est déposé; au lieu qu'en Orient les „ clercs & les évêques mêmes s'abstien- „ nent de leurs femmes, selon qu'il leur „ plait, sans y être obligés par aucune „ loi ni par aucune nécessité; car il y a „ eu parmi eux plusieurs évêques, qui „ depuis qu'ils ont été élevés à cette di- „ gnité, ont eu des enfans légitimes de „ leur mariage."

Dans le vj siecle, les loix sur le célibat des prêtres furent plus réguliérement observées, du moins confirmées. Aussi peut-

on citer plus de quinze conciles tant de France que d'Espagne, tenu dans ce siecle-là, qui renouvellerent les défenses de tout commerce des ecclésiastiques, tant avec leurs propres femmes qu'avec des femmes étrangeres.

Cette rigueur fut sévérement interdite en Orient, non seulement dans ce siecle, mais dans le suivant, comme il paroît par le xiij canon du concile de Constantinople, appellé *in Trullo*. Ce canon porte : „ nous savons que dans l'église romaine „ on tient pour regle que ceux qui doivent être ordonnés diacres ou prêtres, „ promettent de ne plus avoir de commerce avec leurs femmes; mais pour „ nous, suivant la perfection de l'ancien „ canon apostolique, nous voulons que „ les mariages des hommes qui sont dans „ les ordres sacrés, subsistent, sans les „ priver de la compagnie de leurs femmes dans les temps convenables. En „ sorte que si quelqu'un est jugé digne „ d'être ordonné sous-diacre, diacre, ou „ prêtre, il n'en sera point exclu pour „ être engagé dans un mariage légitime, „ & dans le temps de son ordination on „ ne lui fera point promettre de s'abstenir „ de la compagnie de sa femme, pour ne „ pas déshonorer le mariage que Dieu a „ institué & béni par sa présence." Ce concile étoit composé de quatre patriarches d'Orient & de cent & huit évêques de leurs patriarchats; aussi les Grecs l'ont-ils reconnu pour œcuménique, & ils en suivent encore aujourd'hui les décisions.

Pour ce qui regarde l'église romaine, elle ne relâcha rien de sa sévérité, malgré les oppositions qu'on lui fit de toutes parts; tantôt ce fut Udalric, évêque d'Ausbourg, dans le IX siecle, & Pierre Damien sous Nicolas II & Alexandre II, qui firent sur cette rigueur des remontrances humbles & raisonnées; ils ne gagnerent rien. Grégoire VII au contraire étendit cette rigueur sous la peine d'anathême perpétuel, mais sa constitution fut mal reçue en Allemagne, en France, en Flandre, en Angleterre & en Lombardie. L'opposition fut portée si loin à Cambrai, qu'on y fit brûler un homme qui avoit avancé que les prêtres mariés ne devoient point célébrer la messe ni l'office divin, & qu'on ne devoit pas y assister.

De savans hommes considérant les abus du célibat des prêtres, ont fait dès le xve siecle plusieurs ouvrages, pour prouver la nécessité de rendre le mariage aux pasteurs. L'archevéque de Palerme, connu sous le nom de *Panormitanus*, se propose cette question dans son commentaire sur les décrétales, " si l'église ne pourroit „ pas ordonner aujourd'hui que les prê„ tres se mariassent, comme chez les „ Grecs; & répond nettement qu'il croit „ qu'oui. „ " Non-seulement, dit-il, je „ crois que l'église a ce pouvoir, mais „ j'estime que pour le bien & le salut des „ ames elle feroit bien de l'établir ainsi. „ Ceux qui voudroient se contenir pour „ mériter davantage, en seroient les maî„ tres. Ceux qui ne voudroient pas vivre „ dans la continence, pourroient se ma„ rier." Polydore Virgile pense de même. " Je puis dire (ce sont ses termes) „ que loin que cette chasteté forcée l'em„ porte sur la chasteté conjugale, au con„ traire l'ordre sacerdotal a été extrême„ ment déshonoré, la religion profanée, „ les bonnes ames affligées, & l'église „ flétrie d'opprobre, par les débauches „ où entraine l'obligation au célibat; de „ sorte qu'il seroit de la république chré„ tienne, & de l'ordre ecclésiastique, „ qu'enfin on restituât aux prêtres le droit „ du mariage public, dans lequel on pour„ roit vivre saintement. "

M. Wharton a publié plusieurs autres ouvrages outre son traité du célibat. Il en préparoit encore de nouveaux qu'on a trouvés parmi ses papiers, entre lesquels on a fait imprimer deux volumes de ses sermons. (*D. J.*)

WOTTAVE, LA, *Géog. mod.*, riviere d'Allemagne en Boheme. Elle prend sa source dans le comté de Pilsen, vers les confins de la Baviere; coule de l'occident en orient, traverse le cercle de Pragh, & va se jeter dans le Muldaw. (*D. J.*)

WOTTON-BASSET, *Géogr. mod.*, ville d'Angleterre, dans le comté de Wilt. Elle a droit de marché, & envoie deux députés au parlement.

WOUW, *Géogr. mod.*, village des Pays-Bas, dans la seigneurie de Berg-op-zoom, & à quatre milles de la ville de Berg-op-zoom. La police de ce village est composée d'un drossard, d'un bourguemestre, de sept échevins & de douze geemensmannen ou jurés. Le bourg-mestre est le receveur des deniers publics & économiques, dont les recettes portent cha-

que année près de vingt mille florins pour le seul village de Wouw. Il y a une église dans ce village pour les protestans, & une chapelle pour les catholiques. (*D. J.*)

W R

WREAK, *Géogr. mod.*, riviere d'Angleterre, dans la province de Leicester, qu'elle arrose de l'est à l'ouest, & vient ensuite se jeter dans la Stoure.

WREXHAM, *Géogr. mod.*, petite ville d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Denbigh. Son église a un chœur d'orgues, ce qui est rare dans ce pays-là.

WRONOW, LAC, *Géogr. mod.*, lac de l'empire russien, dans la province de Rzeva. C'est dans ce lac que le Wolga prend sa source. *V.* WOLGA.

WROXETER *ou* WROKCESTER, *Géogr. mod.*, bourgade d'Angleterre, dans Shropshire, sur la Saverne, un peu au dessus de la ville de Shrewsbury. Plusieurs savans Anglois prétendent que cette bourgade ou village s'est élevé sur les ruines de la *Viroconium* de Ptolomée ou de la *Vriconium* de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

W U

WUIST, *Hist. mod.*, petite isle de la mer d'Ecosse, & l'une de celles qu'on connoît sous le nom d'isle de Sketland; c'est une isle unie, fertile & assez bien peuplée.

WURTSCHAFT, *Hist. mod. d'Allemagne*, c'est le nom allemand qu'on donne à Vienne à l'ancienne fête de l'*hôte* ou de l'*hôtesse*. L'empereur Léopold renouvella pour Pierre le Grand cette fête, qui n'avoit point été en usage pendant son regne. L'auteur de l'histoire de l'empire de Russie sous Pierre le grand, n'a point dédaigné de décrire la maniere dont le *wurtchafft* se célébra.

L'empereur est l'hôtelier, l'impératrice l'hôteliere; le roi des Romains les archiducs, les archiduchesses sont d'ordinaire les aides, & reçoivent dans l'hôtellerie toutes les nations vêtues à la plus ancienne mode de leur pays: ceux qui sont appellés à la fête, tirent au sort des billets. Sur chacun de ces billets est écrit le nom de la nation & de la condition qu'on doit représenter. L'un a un billet de mandarin chinois, l'autre de mirza tartare, de satrape persan, ou de sénateur romain; une princesse tire un billet de jardinier ou de laitiere; un prince est paysan ou soldat. On forme des danses convenables à tous ces caracteres. L'hôte & l'hôtesse & sa famille servent à table.

Telle est l'ancienne institution: mais dans cette occasion le roi des Romains Joseph, & la comtesse de Traun, représenterent les anciens Egyptiens: l'archiduc Charles & la comtesse de Walsteing figuroient les Flamands du temps de Charles-Quint. L'archiduchesse Marie Elisabeth, & le comte de Traun étoient en tartares; l'archiduchesse Josephine avec le comte de Vorkla étoient à la persane; l'archiduchesse Marie-Anne & le prince Maximilien de Hanovre, en paysans de la Nord-Hollande. Pierre s'habilla en paysan de Grise, & on ne lui adressa la parole qu'en cette qualité, en lui parlant toujours du grand Czar de Russie. Ce sont de très-petites particularités, mais, dit M. de Voltaire, ce qui rappelle les anciennes mœurs, peut, à quelques égards mériter qu'on en parle dans l'histoire. (*D. J.*)

WURTEMBERG, WURTENBERG *ou* WIRTENBERG, *Géogr. mod.*, duché souverain d'Allemagne, dans la Suabe. Il est borné au nord par la Franconie, l'archevêché de Mayence & le palatinat du Rhin: au midi, par la principauté de Hohenzollern & de Furstemberg: au levant, par le comté d'Oetingen, le marquisat de Burgaw, le territoire d'Ulm, &c. au couchant, par une partie du palatinat du Rhin, du marquisat de Bade & de la forêt-noire. Il a vingt-deux lieues de long & presque autant de large.

L'empereur Maximilien I l'érigea en duché à la diete de Worms en 1495, en faveur d'Everard *le barbu*. La maison de Wurtemberg, qu'on dit descendre d'Everard, grand-maître de la maison de Charlemagne, est réduite à deux branches; savoir, la ducale & celle de Wurtemberg-Oëls, établie dans la Basse-Silésie. La ducale est aujourd'hui catholique.

Ce duché est un pays des plus fertiles & des plus peuplés d'Allemagne. Les grains, les fruits & les pâturages y sont en abondance. Le Danube qui passe dans son voisinage, & le Necker qui le traverse, contribuent beaucoup à enrichir les habitans par la facilité qu'ils ont de transpor-

ter leurs denrées chez l'étranger. Le duc de *Wurtemberg* est grand veneur de l'empire, & il a droit de porter la cornette impériale, lorsque l'empereur commande les armées en personne.

Conrart, surnommé de *Leonbergh*, en latin *Leontorius*, moine de l'ordre de Cisteaux, naquit en 1460 dans le duché de *Wurtemberg*, & publia divers écrits que vous indiqueront les bibliographes; c'est assez d'en citer ici deux ou trois, dont ils ne font aucune mention.

Le premier est une révision, correction & augmentation de la glose ordinaire de Walafridus Strabo, moine de l'abbaye de Fulde, sur toute l'Ecriture-Sainte. Cette glose ordinaire est une chaine d'interprétes de l'écriture composée dans des temps de barbarie, & qui, à la honte des sciences, a eu plus de trente éditions. La premiere est de Nuremberg, en 1496, six volumes *in-fol.* & la derniere est d'Anvers en 1634, en six vol. *in-fol.* Le second des ouvrages de *Leonbergh* est une édition des *Postillæ Hugonis de sancto Charo*, *in universâ bibliâ*, à Bâle en 1504, en six volumes *in-fol.* C'est un commentaire sur la bible, encore plus barbare que le précédent.

Un troisieme ouvrage de Leontorius est une édition des *opera sancti Ambrosii*, *Basiliæ* 1506, en deux volumes *in*-4°. L'auteur vivoit encore en 1520.

André (Jacques), théologien luthérien du seizieme siecle, naquit aussi dans le duché de *Wurtemberg* en 1528. Il fit grand bruit par ses sermons & par ses livres de controverse que personne ne lit aujourd'hui. Il mourut en 1590, âgé d'environ 62 ans, après avoir été marié deux fois. Il eut de son premier mariage neuf garçons & neuf filles, & étoit si pauvre en se mariant, que ses parens l'avoient destiné à être charpentier.

Frischlin (Nicodeme) naquit dans le duché de *Wurtemberg* en 1547. Il a donné des ouvrages de littérature & de poésie, dont vous trouverez l'ennuyeux catalogue dans le P. Niceron. Il mourut en 1590, âgé de quarante-trois ans.

Hunnius (Ægidius), autre théologien de la confession d'Augsbourg, naquit dans un village du pays de *Wurtemberg* l'an 1550. Il fut également fécond & en livres pleins d'invectives & en enfans. On a fait une édition de ses œuvres en cinq volumes *in-fol.* Dans ce recueil est son *Calvinus judaïsans*. Il y accuse Calvin de tant d'héréfies, & avec tant de violence, que ce réformateur auroit pu craindre le fort Servet, si Hunnius eût pu le faire arrêter. Il mourut l'an 1603, au lit d'honneur, c'est-à-dire, en combattant contre les protestans, les catholiques & les demi-luthériens. (*D. J.*)

WURTZBOURG, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne, capitale de l'évêché de même nom, sur le Mein, qu'on passe sur un pont, à dix-huit lieues au sud-ouest de Bamberg, & à cent vingt au nord-ouest de Vienne. Elle a été autrefois impériale, mais elle est aujourd'hui sujette à son évêque qui y réside. Il y a dans cette ville une petite université, érigée en 1034. *Long.* 27, 38; *lat.* 49, 2. (*D. J.*)

WURTZBOURG, *évêque de*, *Géogr. mod.* L'évêché de *Wurtzbourg* est borné par le comté de Henneberg, le duché de Cobourg, l'abbaye de Fulde, l'archevêché de Mayence, le marquisat d'Anspach, & l'évêché de Bamberg. Il fut fondé en 741, par S. Boniface; il est d'une grande étendue, & celui qui en est revêtu est duc de Franconie. Le chapitre est composé de vingt-quatre chanoines & de cinq dignitaires. On ne peut parvenir à cet évêché sans avoir été chanoine. (*D. J.*)

W Y

WYCK-TE-DUERSTEDE, *Géogr. mod.*, en latin du moyen âge *Durostadium*, petite ville des Pays-Bas, dans la province d'Utrecht, sur le Rhin, au commencement de la riviere de Leck, à environ quatre lieues d'Utrecht, & à deux au dessous de Rheven. Charlemagne fit donation de cette ville & de son territoire à Harmacarus, sixieme évêque d'Utrecht. Jean Eritheme raconte qu'elle avoit autrefois trois lieues de circonférence, & cinquante-cinq églises paroissiales; mais que les Normands & les Danois la ruinerent jusqu'à trois fois.

Cette petite ville fut bâtie sur le bord du Rhin, par Gisbert d'Abconde, évêque d'Utrecht en 1300. On lui donna le nom de *Dursted*, parce qu'elle étoit voisine des ruines de l'ancienne ville de Durestat, autrefois la capitale du comté de Teysterband. Durestat étoit une place importante, & qui ayant été plusieurs fois saccagée par les Normands & par d'autres barba-

res, fut entiérement abandonnée, il y a près de neuf cents ans. *Long.* 32, 2. *lat.* 51, 50.

WYE, LA, *ou* WIE, *Géogr. mod.*, riviere d'Angleterre dans la province de Derby; un peu au dessous de sa source, neuf fontaines méridionales sortent d'un rocher, dans l'espace de vingt-quatre piés; il y a huit de ces fontaines dont les eaux sont chaudes, & l'eau de la neuvieme est très-froide. On a élevé dans cet endroit un bâtiment de pierre de taille, pour les faire passer par dessous. Il est assez vraisemblable que ces eaux ont été connues des Romains, & qu'ils en ont fait usage pour des bains: car on voit dans cet endroit un chemin pavé, nommé *Bathgate*, qui part de Buxton, & conduit à huit milles de là, au village de Barth. La *Wye* coule de Buxton à Bakewell, & se jette un peu au dessous dans le Darwen. (*D. J.*)

WYE, *la*, *Géog. mod.*, en latin moderne *Vaga*, riviere d'Angleterre au pays de Galles. Elle prend sa source au comté de Montgommery, arrose ceux de Radnor & de Hereford. (*D. J.*)

WYL, *ou* WYLEN, *ou* WEIL, *Géog. mod.*, petite ville de Suisse, entre le Thourgaw & le Toggembourg, & la capitale des terres anciennes de l'abbé de Saint-Gall, qui y a sa cour & son palais; mais les quatre cantons, Zurich, Lucerne, Schwitz, & Glaris, ont droit, comme protecteurs de l'abbaye de Saint-Gall, de tenir tour-à-tour à *Wil*, un homme qui a le titre & l'autorité de capitaine du pays; on change cet homme tous les deux ans; & ni son autorité, ni celle de l'abbé de Saint-Gall, n'empêche point que la petite ville de *Wil* ne jouisse de grands priviléges. (*D. J.*)

WYLACH, *ou* WILACK, *ou* ILLOK, *Géog. mod.*, bourgade de la Basse-Hongrie, dans l'Esclavonie, sur la droite du Danube, à dix lieues au sud-est d'Essex. Lazius croit que c'est l'ancienne *Ivollum*. (*D. J.*)

WYNANDER-MEER, *Géog. mod.*, lac d'Angleterre, dans la province de Westmorland. *V.* WINANDER MEER. (*D. J.*)

WYREHALL, WIREHAL, WIRHAL, WERALL, & par les Gallois *Kill-Gury*, *Géog. mod.*, presqu'isle de l'Angleterre, en Chershire. Elle s'étend du nord-ouest au sud-est, de la longueur de seize milles, sur huit de largeur. Autrefois elle étoit inculte & toute *afforestée*, pour me servir du terme de la Jurisprudence du pays; mais Edouard III la fit déforester, c'est-à-dire, qu'il permit à tout le monde d'en extirper le bois, d'y chasser & d'y bâtir. Aussi elle est aujourd'hui passablement peuplée, & parsemée de jolis bourgs qui composent ensemble treize paroisses. Il est vrai que son terroir est sec, mais la pêche y est abondante. (*D. J.*)

WYSOGROD, *Géogr. mod.*, petite ville de la grande Pologne, au duché de Masovie, sur la Vistule, entre Warsovie & Plocczko, à six lieues de cette derniere ville. *Long.* 46, 22; *latit.* 57, 40. (*D. J.*)

WYSSERA, LA, *Géog. mod.*, riviere de l'empire Russien, en Sibérie. Elle tombe des rochers, des montagnes de Joégoria, & se jette dans la riviere de Cam, laquelle se décharge dans le Wolga.

X

X, f. f. *Gram.*, c'eſt la vingt-troiſieme lettre, & la dix-huitieme conſonne de l'alphabet françois. Nous la nommons *ixe*, & c'eſt ce nom qui eſt féminin ; mais cette dénomination ne ſauroit convenir à l'épellation ; & pour déſigner ce caractere, relativement à ſa deſtination originelle, il faut l'appeller *xe*, nom maſculin.

Nous tenons cette lettre des Latins, qui en avoient pris l'idée dans l'alphabet grec, pour repréſenter les deux conſonnes fortes *C S*, ou les deux foibles *G Z* C'étoit donc l'abréviation de deux conſonnes réunies, ou une conſonne double ; *X duplicem*, *loco C & S*, *vel G & S*, *poſteà à græcis inventam, aſſumpſimus*, dit Priſcien, (*lib. I.*) c'eſt pourquoi Quintilien, (*I. iv.*) obſerve qu'on auroit pu ſe paſſer de ce caractere ; *X litterà carere potuimus*, *ſi non quæſiſſemus :* & nous apprenons de Victorin (*Art. Gram. I.*) que les anciens Latins écrivoient ſéparément chacune des deux conſonnes réunies ſous ce ſeul caractere ; *latini voces quæ in X litteram incidunt, ſi in declinatione earum apparebat G*, *ſcribebant G & S*, *ut* conjugs legs. *Nigidius in libris ſuis X litterâ non eſt uſus*, *antiquitatem ſequens.*

J'ai dit que les Latins avoient pris l'idée de leur *X* dans l'alphabet grec, non qu'ils y aient pris le caractere qui y avoit la même valeur, ſavoir Ξ ou ξ, mais parce qu'ils ont emprunté le *X*, qui y valoit *K H*, ou *K*, pour ſignifier leur *C S* ou *GZ*.

Cette lettre a dans notre orthographe différentes valeurs, & pour les déterminer je la conſidérerai au commencement, au milieu, & à la fin des mots.

I. Elle ne ſe trouve au commencement que d'un très-petit nombre de noms propres, empruntés des langues étrangeres, & il faut l'y prononcer avec ſa valeur primitive *C S*, excepté quelques-uns, devenus plus communs & adoucis par l'uſage ; comme *Xavier*, que l'on prononce *Gzavier* ; *Xénophon*, que l'on prononce quelquefois *Sénophon* ; *Ximénez*, qui ſe prononce *Siménez* ou *Chiménez*.

II. Si la lettre *X* eſt au milieu du mot, elle y a différentes valeurs, ſelon ſes diverſes poſitions.

1°. Elle tient lieu de *C S* entre deux voyelles, lorſque la premiere n'eſt pas un *e* initial ; comme *axe*, *maxime*, *Alexandre*, *Mexique*, *ſexe*, *flexible*, *vexation*, *fixer*, *Ixion*, *oxicrat*, *paradoxe*, *luxe*, *luxation*, *fluxion*, &c

On en exceptoit autrefois les mots *Bruxelles*, *Flexelles*, *Uxelles*, qui ne font plus exception, parce qu'on les écrit conformément à la prononciation, *Bruſſelles*, *Fleſſelles*, *Uſſelles* ; mais il faut encore excepter aujourd'hui *ſixain*, *ſixieme*, *deuxieme*, *dixain*, *dixaine*, *dixainier*, *dixieme*, où *X* ſe prononce comme *Z* ; & *ſoixante*, *ſoixantaine*, *ſoixantieme*, que l'on prononce *ſoiſſante*, *ſoiſſantaine*, *ſoiſſantieme.*

2°. Elle tient encore lieu de *C S*, lorſqu'elle a après elle un *C* guttural, ſuivi d'une des trois voyelles *a*, *o*, *u*, ou d'une conſonne, ou lorſqu'elle eſt ſuivie de toute autre conſonne, excepté *H* ; comme *excavation*, *excommunié*, *excuſe*, *excluſion*, *excrément*, *exfolier*, *expédient*, *mixtion*, *exploit*, *extrait.*

3°. Elle tient lieu de *G Z*, lorſqu'étant entre deux voyelles, la premiere eſt un *e* initial ; & dans ce cas la lettre *h* qui précéderoit l'une des deux voyelles eſt réputée nulle : comme dans *examen*, *héxametre*, *exécution*, *exhérédation*, *exil*, *exhiber*, *exorde*, *exhorter*, *exultation*, *exhumer.*

4°. Elle tient lieu de *C* guttural, quand elle eſt ſuivie d'un *C* ſifflant, à cauſe de la voyelle ſuivante *e* ou *i* ; comme *excès*, *exciter*, qui ſe prononcent *eccès*, *ecciter.*

III. Lorſque la lettre *X* eſt à la fin des mots, elle y a, ſelon l'occurrence, différentes valeurs.

1°. Elle vaut autant que *CS* à la fin des noms propres, *Palafox*, *Pollux*, *Styx* ; des noms appellatifs, *borax*, *index*, *larynx*, *linx*, *ſphinx* ; & des deux adjectifs *perplex*, *préfix.*

2°. Lorſque les deux adjectifs numéraux *ſix*, *dix*, ne ſont point ſuivis du nom de l'eſpece nombrée, on y prononce *x* comme un ſifflement fort, *j'en ai dix*, *prenez-en ſix.*

3°. *Deux*, *ſix*, *dix*, étant ſuivis du nom

de l'espece nombrée, commençant par une voyelle, ou par une *h* muette, ou bien *dix* n'étant qu'une partie élémentaire d'un mot numéral composé & se trouvant suivi d'une autre partie de même nature, on prononce *X* comme un sifflement foible, ou *Z*: *deux hommes*, *six aunes*, *dix ans*, *dix-huit*, *dix-neuf*, *dix-neuvieme*.

4°. A la fin de tout autre mot, *X* ne se prononce pas, ou se prononce comme *Z*. Voici les occasions où l'on prononce *X* à la fin des mots, le mot suivant commençant par une voyelle, ou par une *h* muette; 1°. Après *aux*, comme *aux amis*, *aux hommes*. 2°. A la fin d'un nom suivi de son adjectif, quand ce nom n'a pas *x* au singulier; *chevaux alertes*, *cheveux épars*, *travaux inutiles*, *feux ardens*, *vœux indiscrets*. 3°. A la fin d'un adjectif suivi du nom avec lequel il s'accorde; *heureux amant*, *faux accords*, *affreux état*, *séditieux insulaires*. 4°. Après les verbes *veux* & *peux*; comme *je veux y aller*, *tu peux écrire*, *je peux attendre*, *tu en veux une*.

X dans la numération romaine valoit 10; & avec un trait horizontal $\overline{X}$ valoit 10000 ⋈ valoit seulement 1000. *I* avant *X* en soustrait une unité, & *IX* = 9: au contraire *XI* = 11, *XII* = 12, *XIII* = 13, *XIV* = 14, *XV* = 15, &c. *X* avant *L* ou avant *C*, indique qu'il faut déduire 10 de 50 ou de 100; ainsi *XL* = 40, *XC* = 90.

La monnoie frappée à Amiens est marquée X. (*B. E. R. M.*)

X, *Médail. Monnoie. Littérat.* On voit souvent les lettres grecques P & X, jointes ainsi $\overset{P}{X}$ sur les anciennes médailles. Nous trouvons la premiere lettre, c'est-à-dire un *X*, sur de grandes monnoies de cuivre, où cette marque paroît avoir été mise pour des raisons de police civile.

Quelques antiquaires ont pris cette marque pour une date, & d'autres pour la lettre initiale d'un nom propre; mais ces deux conjectures ne sont appuyées d'aucune raison solide. M. Ward suppose bien mieux que cette lettre est une abréviation du mot grec ΧΡΗΜΑ, qui veut dire *monnoie*, & qu'on a gravé cette marque sur ces pieces pour indiquer leur cours comme monnoie; ce moyen a paru d'autant plus propre, que ces sortes de monnoies n'ont aucune empreinte de tête de roi, comme l'ont nos monnoies d'or & d'argent; mais on y voit un Jupiter avec un aigle perché sur un foudre au revers.

Ce caractere $\overset{P}{X}$ fut ensuite transporté, par Constantin, sur ses monnoies & ses drapeaux à un tout autre dessein; il en fit usage pour désigner en abregé le mot ΧΡΙΣΤΟΣ; en quoi il fut suivi non seulement par quelques-uns de ses successeurs, mais par des particuliers qui firent graver dévotement la même marque $\overset{P}{X}$ sur leurs lampes & autres meubles. Le même usage eut lieu pour les vases consacrés dans les églises.

Dans la suite, la marque $\overset{P}{X}$ vint à être employée dans les manuscrits, simplement pour notes critiques, servant à coter des endroits remarquables; & alors cette marque fut mise pour les deux lettres initiales du mot grec ΧΡΗΣΙΜΟΝ, *utile*; c'est ce que nous apprenons d'Isidore Orig. *liv. I*, *c. xx*. *Voy.* les *Transf. Philos. n°.* 474. § 1. (*D. J.*)

X x *x*, *Ecriture*, du côté de leur figure, les deux premieres sont composées dans leurs premieres parties de la 1, 8, 7, 6, 5, parties d'O, & un plain boutonné en forme de point. Dans leurs secondes, c'est un C entier.

A l'égard de la troisieme *x*, la premiere partie est un *e* renversé, la seconde est un *e* pur; celles-ci se forment en un seul temps, du mouvement mixte des doigts & du poignet; celles-là en deux temps, du même mouvement.

x, *Econom. rustiq.*, l'*x* du moulin est une piece de fer, en forme d'*x*, qui a un trou quarré au milieu pour recevoir la tête du petit fer. Sur cette piece est posée la meule de dessus, & l'*x* est entaillée de toute son épaisseur dans la meule de dessus.

X A

XABEA, EXABIA, *Géog. mod.*, dans le Portulan de Michelot; petite ville d'Espagne, au royaume de Valence, avec une rade, dont le cap S. Martin fait l'entrée. (*D. J.*)

XACA, s. m. *Hist. mod.*, nom d'un dieu japonois. *V.* les *articles philosophie des* INDIENS, & *des* JAPONOIS.

XACO, *Hist.*, supérieur général des différentes sectes des Bonzes; ces prêtres idolâtres méprisés à la Chine & en grande vénération au Japon, où cependant on n'ignore point leur débauche & leur hypocrisie, sont divisés en plusieurs sectes qu'on distingue par la couleur de leurs habits. La premiere est des *Xenxus*, qui prétendent que l'ame est mortelle; la seconde des *Xodovins*, qui croient l'immortalité de l'ame; la troisieme des *Foquexus*, docteurs de *Xaca*, les plus honnêtes d'entre les Bonzes; la quatrieme des *Negous*, les meilleurs soldats de l'empire; la cinquieme des *Jxoxus*, qui passent pour sorciers. On y ajoute les *Arborsbouxes*, grands contemplateurs & qui font leurs demeures dans des arbres creux; les *Jenguis* & les *Géoguis*, directeurs des Pélerins. Toutes ces sectes ont *Xaco* pour supérieur général. Leurs supérieurs particuliers appellés *Tundes*, revêtus du pouvoir de faire des prêtres, reconnoissent la suprématie de Xaco. *Charlevoix*, histoire du Japon.

XAGUA, s. m. *Hist. nat. Bot. exot.*, le *xagua* d'Oviedo paroît être le génipanier, dont on a donné les caracteres au mot GENIPA.

C'est un grand arbre commun dans toutes les isles de l'Amérique. Il est haut comme un chêne, épais, droit, solide, couvert d'une écorce cendrée & ridée. Ses branches s'étendent d'espace en espace en maniere de bras, de même que celles des sapins de l'Europe. Ses feuilles sont disposées par touffes ondées, longues d'un pié, larges de 4 pouces, & finissent en pointe.

Il s'éleve du milieu de ces feuilles de gros bouquets de fleurs d'une seule piece, en cloche, larges, découpées profondément en cinq pointes; de couleur blanche en s'épanouissant, & enfin d'un jaune foncé. Du centre de cette fleur sortent cinq étamines & un pistil, qui a son origine dans le fond du calice.

Quand la fleur est tombée, ce calice devient un fruit gros comme le poing, de figure ovale, également pointu par les deux bouts. Ce fruit est charnu, couvert d'une écorce épaisse, grise-verdâtre, & comme saupoudrée de poussiere; la chair du fruit est tendre, blanche, séparée en deux loges qui sont remplies de semences demi-rondes, applaties, semblables à nos gesses communes. Le suc de ce fruit teint en noir, mais d'une noirceur qui se dissipe d'elle-même, au bout de quelques jours.

Le janipaba de Pison, n'est qu'une espece de *xagua* ou de genipanier. *V.* JANIPABA. (*D. J.*)

XAGUA, *Géog. mod.*, port de l'Amérique, dans l'isle de Cuba, sur sa côte méridionale, entre l'isle de Pinos & la ville de Spiritu-Sancto, environ à 15 lieues du port de la Trinité. C'est un des plus beaux ports de l'Amérique; il a 6 lieues de circuit, & une petite isle dans le milieu, où l'on trouve de l'eau douce. (*D. J.*)

XAHUALI, s. m. *Hist. nat. Botan.*, bel arbre de la Nouvelle-Espagne, dont les feuilles ressemblent à celles du frêne. Son bois est fort pesant & compacte; sa couleur est jaune & mouchetée: il porte un fruit semblable au poivre. Les Indiens en tirent une liqueur qui les fortifie, & dont ils se servent pour se noircir les jambes & le corps. Cette couleur ne s'en va point à l'eau, mais elle disparoît d'elle-même en une quinzaine de jours.

XAINTES, *Géog. mod.*, ville de France, capitale de la Saintonge. *V.* SAINTES.

XALAPPA, *Géogr. mod.*, ville de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Espagne, province de Tlascala, dans les terres, à 16 lieues de la Vera-Cruz. Ses habitans sont un mélange d'indiens & d'Espagnols. (*D. J.*)

XALCOCOTL, s. m. *Hist. nat. bot.*, c'est le nom que les Mexicains donnent à un arbre qui paroît être le même que le goyavier, appellé par les Espagnols *guyabo*. Il y en a de deux especes au Mexique. La premiere a les feuilles de l'oranger, mais elles sont plus petites & velues, ses fleurs sont blanches; son fruit est rond, & rempli de petits grains comme les figues. Ses feuilles sont astringentes & acerbes; elles guérissent, dit-on, la galle. L'écorce est aussi très-efficace; on lui attribue la vertu de guérir les enflures des jambes, les plaies fistuleuses, & même la surdité. Son fruit sent la punaise, ce qui n'empêche pas que son goût ne soit excellent. La seconde espece differe de la premiere, en ce que son fruit est plus gros & n'a point une odeur si forte.

XALISCO, LES ISLES DE, *Géogr. mod.*, isles de la mer du Sud, sur la côte

de la Nouvelle-Espagne, à l'occident de Guadalajara, & tout auprès du cap Corriente, au midi de l'embouchure de la mer Vermeille. Elles sont au nombre de quatre. (*D. J.*)

XALON LE, *Géogr. mod.*, riviere d'Espagne. Elle a sa source dans la vieille-Castille, auprès de Médina-Céli, & se perd dans l'Ebre, au dessus de Saragosse. C'est le *Salo* des anciens. *D. J.*

XALXOCOLT, s. m. *Hist. nat. bot.*, *V.* XALCOCOTL.

XAMABUGIS, s. m. *Hist. mod. superstition*, ce sont des especes de bonzes ou de moines japonnois, qui suivent le budsdoïsme, ou la religion de Siaka. Ils servent de guides aux dévots pélerins qui vont visiter les temples de leurs fausses divinités. Ils leur font faire le voyage piés nus; les obligent d'observer une abstinence très-févere, & ils abandonnent sans pitié les infortunés qui sont hors d'état de suivre la caravane, & qui périssent faute de secours dans les déserts que l'on est forcé de traverser. Ensuite ces moines barbares remettent leurs pélerins sous la conduite des jenguis, bonzes encore plus inhumains, qui les traitent avec une dureté que le fanatisme le plus outre auroit peine à justifier. *V.* SIAKA.

XAMDELLILHA, *terme de relation*, priere d'action de graces que font les pauvres arabes après leur repas. Les grands seigneurs arabes invitent souvent des gens du petit peuple, & même des pauvres, à manger avec eux; ces sortes de conviés se levent toujours d'abord qu'ils ont fini de manger, & pour lors ils ne manquent jamais de dire à haute voix *xamdellilha*, mot qui signifie *Dieu soit loué.* Ce discours est très-noble, & ne s'adresse point au maître de la maison; mais à Dieu seul qui est l'auteur de tous les biens. (*D. J.*)

XAMI, s. m. *Méd. arabe.* Les Arabes désignent par ce mot le caroubier; mais ce n'est pas notre caroubier de Naples ou d'Espagne; c'est un arbre bien différent, qui est peut-être l'acacia, lequel porte des siliques, & donne un fruit qui est astringent, qualité que les Arabes attribuent à la plante qu'ils appellent *xami.* (*D. J.*)

XAMO, *le désert de*, *Géog. mod.*, vaste désert de la Tartarie, vers les frontieres de la Chine. La nouvelle carte de la Grande-Russie le coupe en quatre parties.

XAN, s. m. *Hist. mod.*, on nomme ainsi en quelques endroits de la domination du grand seigneur, ce qu'on nomme communément *kan*, *chan*, & *caravanserai. V.* ces mots, *Diction. de commerce.*

XANTHE, s. m. *Mythol.*, les poëtes ne parlent point comme l'histoire. Chez eux rien ne s'opere que merveilleusement.

Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui gourmande
les flots.

Après le sanglant combat qui fut donné sur les rives du *Xanthe*, le lit de ce fleuve se trouva chargé de corps morts, son eau se déborda dans la campagne, on retira de l'eau les cadavres, on les brûla sur un bûcher. Comment Homere raconte-t-il ce fait? Il feint *Iliad. l. XXI.* que ce fleuve oppressé dans son lit, en fit ses plaintes à Achille, & que ce héros ne l'ayant pas satisfait, il se déborda contre lui, & le poursuivant avec rapidité, il l'auroit noyé, si Neptune & Minerve envoyé par Jupiter, ne lui eussent promis une prompte satisfaction. Le même poëte ayant à nous apprendre que les inondations de la mer ruinerent, quelque temps après la retraite des Grecs, cette fameuse muraille, qu'ils avoient élevée pendant le siege de Troye, pour se mettre à couvert des insultes de leurs ennemis, dit que Neptune irrité de l'entreprise des Grecs, étoit allé prier Jupiter de lui permettre de l'abattre avec son trident; & qu'ayant intéressé Apollon dans sa vengeance, ils avoient travaillé de concert à renverser cet ouvrage. Si Turnus brûle la flotte d'Enée, Virgile fait paroître Cybele, qui change ses vaisseaux en nymphes de la mer. (*D. J.*)

XANTHE, *Xanthus*, *Géogr. anc.*, fameuse riviere de la Troade, dans l'Asie mineure. Elle a sa source au mont Ida, & se perd dans l'Hellespont. *Pline*, *l. V. c. xxx.* dit qu'elle se joint avec le Simoïs, autre riviere célebre dans les poëmes d'Homere & de Virgile; ces deux rivieres vont ensemble au port des Achéens.

Bien des auteurs croient que le *Xanthe* & le Scamandre ne sont qu'une seule riviere, fondés sur ces vers d'Homere, *Iliad. v.* 74.

Les dieux l'appellent Xanthe, *& les hommes Scamandre.*

Elien dans son histoire des animaux, *l. VIII. c. xxj.* donne une origine assez naturelle de ce double nom. Il dit que le Scamandre a la vertu, que les brebis qui boivent de son eau, deviennent rousses, ξανθὰς: delà, ajoute-t-il, cette riviere a pris le nom de *Xanthe*, tiré de la couleur qu'elle donne aux brebis.

2°. *Xanthe*, riviere de l'Asie mineure, dans la Lycie; elle a sa source dans le mont Taurus, arrose les villes de *Xanthe* & de Patare, & se jette ensuite dans la mer Méditerranée. Ptolomée, *l. V. c. iij.* en met l'embouchure après Telmesse, auprès de Patare. Strabon assure, *l. XIV. p.* 665. qu'on l'appelloit anciennement *Sirbes*. Il dit qu'en le remontant dix stades, on trouvoit le temple de Latone, & que soixante stades plus haut que ce temple, étoit la ville qu'il nomme *Xanthe*. Ovide, *métamorph. liv. IX. v.* 645. dit de cette riviere:

Jam Cragon, & Lymiren Xanthique reliquerat undas.

3°. *Xanthe* ou *Xanthopolis*, ancienne ville de l'Asie mineure, dans la Lycie. Strabon, *l. XIV. p.* 666. dit que c'étoit la plus grande ville de cette province. On a vu dans l'article précédent qu'elle étoit à 70 stades de son embouchure, selon cet auteur. Pline *l. V. c. xxvij.* l'en met à 15 mille pas; c'est 6 mille pas de plus que le calcul de Strabon. Ptolomée, *l. V. c. iij.* la nomme dans sa liste des villes méditerranées. Appien raconte comment les habitans de *Xanthe*, amoureux de leur liberté, voyant leur ville prise par Brutus, l'un des meurtriers de César, se donnerent eux-mêmes la mort, & brûlerent leur ville, plutôt que de se soumettre au vainqueur. Il remarque que c'étoit pour la troisieme fois que cette ville éprouvoit un pareil destin; que la même chose étoit arrivée lorsque Harpale, général du grand Cyrus, avoit assiégé la ville de *Xanthe*, & lorsque Alexandre, fils de Philippe, avoit cru s'en rendre maitre.

Cette ville se releva dans la suite; car outre que Strabon & Pline, postérieurs au temps de Brutus, en parlent comme d'une ville subsistante, je la trouve au rang des villes épiscopales de la Lycie, sous le nom de *Xanthi*, qui est le génitif de son nom dans la notice de Léon le sage. Mais elle est nommée Ξανθος, *Xanthus* dans celle d'Hiérocles; elle est du Mentasili, dans la Natolie, sur la côte méridionale.

4°. *Xanthe*, riviere d'Epire. Helenus, qui s'étoit établi dans ce pays-là, après le sac de Troye, avoit donné le nom de *Xanthe* à un petit ruisseau. C'est ce que Virgile, *Æneid. l. III. v.* 350. exprime par ce vers:

Arentem Xanthi cognomine rivum Agnosco.

5°. *Xanthe*, ville ancienne de l'isle de Lesbos, selon Etienne le géographe.

C'est de *Xanthe*, ville de Lycie, qu'étoit Olen, poete grec, plus ancien qu'Orphée. Il composa plusieurs hymnes, que l'on chantoit dans l'isle de Délos aux grandes solemnités de la religion, nommément en l'honneur de la déesse Lucine, qu'il disoit être la mere de Cupidon. Quelques auteurs prétendent qu'il fut l'un des hyperboréens qui fonderent l'oracle de Delphes, & qu'il y exerça le premier la fonction de prêtre d'Apollon, je veux dire, celle de rendre réponse aux consultans en vers héxametres.

Ménécrates étoit de la même ville. Il avoit fait l'histoire de la Lycie, celle de Nicée, & celle d'Hercule. Il ne faut pas le confondre avec Ménécrate d'Elée, qui avoit décrit l'Hellespont, & les pays qui le bordent. C'est une perte considérable que celle de cet ouvrage, au lieu que les œuvres de Ménécrate de Lycie, n'étoient pas de la premiere réputation. (*D. J.*)

XANTHIQUES, s. m. pl. *Antiquités grecques*, ξανθικα, fête des Macédoniens, & qui étoit ainsi nommée, parce qu'elle se célébroit dans le mois Xanthus, & dans le temps que toute la famille royale étoit purifiée, ainsi que l'armée, par la lustration. Après cette cérémonie, la fête commençoit, l'armée se partageoit en deux camps, qui se mettoient en bataille l'un contre l'autre, & faisoient pour le plaisir des spectateurs toute sorte d'évolutions & de combats feints. *V.* Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. I. p.* 417. (*D. J.*)

XANTHIUM, s. f. *Hist. nat. Bot.*, genre de plante qu'on a déja caractérisé sous le nom vulgaire de *petit glouteron*, au *mot* GLOUTERON.

Tournefort compte trois especes de ce genre de plante, entre lesquelles nous nous contenterons de décrire la plus commune, *xanthium vulgare*, en anglois, *the small burdock*.

Sa tige s'éleve seulement à la hauteur d'un pié & demi ; elle est rameuse, velue, marquée de points rouges, s'étendant au large : ses feuilles sont beaucoup plus petites que celles de la bardane, vertes, approchant de celles du pas-d'âne, dentelées en leurs bords, d'un goût un peu âcre, tirant sur l'aromatique; sa fleur est un bouquet à fleurons, semblable à de petites vessies, & contenant chacune une étamine ; ces fleurons tombent facilement, & ils ne laissent après eux aucune graisse ; mais il nait sur les mêmes piés qui fleurissent, des fruits oblongs, gros comme de petites olives, hérissés de piquans qui s'attachent aux habits ; chacun de ces fruits est divisé dans sa longueur en deux loges ; qui renferment des semences oblongues ; sa racine est petite, blanche, garnie de fibres assez grosses. Cette plante croît dans les terres grasses, contre les murailles, & dans les fossés dont l'eau a été desséchée. Sa racine est d'un goût âcre & amer, ce qui fait qu'on l'estime digestive & résolutive ; on l'emploie ; mais sans succès, dans les tumeurs scrophuleuses. (*D. J.*)

XANTHO, s. f. *Mytholog.*, une des nymphes océanides, compagne de Cyrene, mere d'Aristée, selon Virgile.

XANTHON, *Hist. nat.*, nom que les anciens naturalistes ont donné à un marbre d'un jaune verdâtre. On l'appelloit aussi *marmor nerbosum*: on croit qu'il étoit le même que celui qu'on nommoit *marbre ténarien*.

XANTHURUS DES INDES, *Ichthyol.*, nom que nos naturalistes ont donné au poisson appellé par les Hollandois *geel-staard*. Il est de la grosseur & de la forme de la carpe ; ses mâchoires sont armées de petites dents serrées, & fort pointues ; son dos est jaune, & sa queue l'est encore davantage ; son ventre est d'un blanc bleuâtre, sa tête est brune, & ses nageoires sont d'un beau rouge. On prend ce poisson à l'hameçon entre les rochers, sur le bord de la mer des Indes orientales, & il est également bon & sain. Ray. *Ichthyograph.* (*D. J.*)

XANTHUS, s. m. *Hist. nat. Lithol.*, les anciens naturalistes ont donné ce nom à une pierre, ou plutôt une espece d'hématite, ou de mine de fer, d'un jaune pâle. Son nom grec ξανθος, annonce cette couleur. C'est la même substance à qui quelques auteurs ont donné le nom d'*ilustites*.

XANTHUS, *mois*, *Calend. des Macédon.*, mois macédonien, qui étoit le second du printemps, & qui répondoit au mois judaïque nommé *Nisan*, & au mois égyptien, appellé *Pharmuthi*. Le nom de ce mois se trouve au *II. liv. des* Macchab. *xj.* 30. Antiochus écrit aux juifs: « Nous „ accordons jusqu'au trentieme du mois „ *Xanthicus*, protection & sûreté à tous „ ceux qui se trouveront en route pour „ venir ici. (*D. J.*)

XANXUS, s. m. *Conchyliolog.*, gros coquillage semblable à ceux avec lesquels on a coutume de peindre les Tritons ; les Hollandois le font pêcher vers l'isle de Ceylan, ou à la côte de la pêcherie où est le royaume de Travançor : ceux qu'on pêche sur cette côte, ont toutes les volutes de droite à gauche; s'il s'en trouvoit quelqu'un dont les volutes fussent disposées de gauche à droite, les Indiens l'estimeroient infiniment, parce qu'ils croient que ce fut dans un *xanxus* de cette espece qu'un de leurs dieux fut obligé de se cacher.

La compagnie hollandoise des Indes orientales ne permet pas aux indiens de sa domination de vendre à d'autres qu'à elle les *xanxus* qu'ils peuvent pêcher ; elle les débite à un prix fort cher dans le royaume de Bengale, où on les scie pour en faire des bracelets. (*D. J.*)

XANCHEU, *Géog. mod.*, ville de la Chine, dans la province de Quanton, dont elle est la seconde métropole. *Long.* suivant le pere Noël, 150, 42, 30 ; *lat.* 24, 42, 10.

XARAFFE, s. m. *Comm.* Les *xaraffes* sont à Goa, & dans toutes les villes de commerce de la côte de Malabar, des especes de changeurs, qui, pour un petit profit qu'on leur donne, examinent les especes d'argent, sur-tout les pardaos sérafins qui ont cours dans le négoce, & dont la plupart sont faux ou altérés. Ces *xaraffes* sont des chrétiens indiens qui se tiennent au coin des rues, & qui sont si expérimentés dans la connoissance de ces pardaos, que sans les peser, & sans se servir de la pierre de touche, ils distinguent une piece fausse entre mille.

On doit d'autant plus se fier à ces changeurs qu'ils sont obligés de garantir les pieces qu'ils ont visitées. Outre cet em-

ploi qu'ont les *xaraffes*, ce sont aussi eux qui changent les monnoies, & qui fournissent aux marchands les especes dont ils ont besoin, en se contentant pour tout profit de quelques busamos d'étain, petite monnoie, dont les trois valent deux reis de Portugal, c'est-à-dire deux deniers en France. Il y a aussi de ces *xaraffes* à Constantinople, au Caire, & dans les villes de négoce de l'empire Ottoman. (*D. J.*)

XARAGUA, *Géogr. mod.*, ville capitale du même nom, dans l'isle de Saint-Domingue; c'est une ville toute délabrée.

XARAMA, LE, *Géogr. mod.*, petite riviere d'Espagne, dans la nouvelle Castille. Elle a sa source aux confins de la vieille Castille, & se rend dans le Tage, à 8 lieues au dessus de Tolede, & proche d'Aranjuex. (*D. J.*)

XATIVA, *Géog. mod.*, ville d'Espagne au royaume de Valence, sur le penchant d'une colline, au pié de laquelle coule le Xucar, à neuf lieues au midi de Valence, & à vingt au nord-ouest d'Alicante.

Philippe V traita inhumainement cette ville dans le cours de la guerre du commencement de ce siecle, parce qu'elle s'étoit déclarée par la force en faveur de Charles, archiduc d'Autriche. Il la fit assiéger en 1706, & raser de fond en comble après l'avoir prise. Ensuite considérant la beauté de sa situation, il éleva sur ses ruines une autre ville qu'on nomme à-présent *San-Philippe*. *Long.* 16, 50; *lat.* 38, 55.

Le pape Calixte III étoit natif de *Xativa*. Il canonisa l'homme qui lui avoit prédit son élévation au pontificat, qu'il n'obtint cependant qu'à l'âge de 76 ans. Il excita toute l'Europe à prendre les armes contre le turc, & ce projet ne fut pas heureux pour les chrétiens. Il donna les meilleurs bénéfices à ses parens qui ne les méritoient guere. Il mourut en 1458, au bout de trois ans & quelques mois de regne.

André (Jean) mahométan, naquit à *Xativa* dans le XV siecle, & succéda à son pere dans la charge d'alfaqui de cette ville; mais il abandonna sa religion, & se fit chrétien. Il est auteur d'un livre intitulé *confusion de la secte de Mahumed*. Ce livre a été publié premierement en espagnol, & traduit sur l'italien en françois par M. le Fevre de la Boderie, Paris 1574, *in*-8°. Tous ceux qui écrivent contre le mahométisme, citent beaucoup cet ouvrage.

Malvenda (Thomas) religieux dominicain, né à *Xativa* en 1566, mourut à Valence en Espagne en 1628 à 63 ans. Les ouvrages qui subsistent encore de lui, sont: 1°. un traité *de Anti-Christo*, dont la meilleure édition est celle de 1621. 2°. Une *nouvelle version du texte hébreu de la bible*, *avec des notes*, imprimée à Lyon en 1650, en 5 vol. *in-fol.*

Espagnolet (Joseph-Robert Ribera, dit l'), peintre dont je n'ai point parlé en traitant des écoles de peinture, naquit en 1589 à *Xativa*, & mourut à Naples en 1656. Il étudia la maniere de Michel-Ange Caravage, & se plut comme lui à représenter des sujets terribles & pleins d'horreur. Né dans la pauvreté, un cardinal fut frappé de ses talens, & touché de son indigence; il l'emmena dans son palais & le combla de faveurs; mais l'Espagnolet voyant que son changement de fortune le rendoit paresseux, quitta le cardinal pour reprendre le goût du travail. Il se rendit à Naples, s'y fixa, en devint le premier peintre, & s'y enrichit. Ses principaux ouvrages sont dans cette ville, & à l'Escurial. Il y a beaucoup d'expression dans ses têtes, mais son goût n'est pas noble, & son pinceau n'a rien de gracieux. (*D. J.*)

XAVIER, *Géogr. mod.*, château d'Espagne, dans la Navarre, au pié des Pyrénées, à sept ou huit lieues de Pampelune. Je parle de ce château, parce que François & Jérôme Xavier, oncle & neveu, y prirent naissance.

Le premier surnommé l'*apôtre des Indes* y naquit en 1506, & se lia d'amitié à Paris avec Ignace de Loyola. Il se destina pour missionnaire dans les Indes orientales, & arriva à Goa en 1542, sous la protection de Jean III, roi de Portugal. Il mourut dans l'isle de Sancian, à vingt-trois lieues des côtes de la Chine, en 1552, âgé de 46 ans. Grégoire XV le canonisa en 1622, & soixante ans après le P. Bouhours écrivit sa vie sur les mémoires qu'on lui communiqua, & qu'il embellit à sa guise.

Il est certain que François Xavier n'étoit pas un homme du commun, ni un apôtre évangélique, car il prétendoit

„ qu'on n'établiroit jamais aucun chriſ-
„ tianiſme de durée parmi les païens, à
„ moins que les auditeurs ne fuſſent à
„ la portée d'un mouſquet. „ C'eſt le P. Navarette, *traité* 6, *p.* 436, *col.* 6, qui nous apprend cette façon de penſer de ſon confrere, ſur les moyens d'opérer la converſion des païens. *Dezia el ſanto que mientras noeſtuvieran debaxo del moſquete, no avia de aver chriſtiano de provecho.* Le P. Tellez dans ſon hiſtoire d'Ethiopie, *l. IV*, *c. iij*, ne fait point de difficulté d'avouer la même choſe : " ç'a toujours été,
„ dit-il, le ſentiment que nos religieux
„ ont formé concernant la religion catho-
„ lique, qu'elle ne pourroit être d'aucu-
„ ne durée en Ethiopie, à moins qu'elle
„ ne fût appuyée par les armes. „ *Eſte foy ſempre o parecer que os noſſos religioſos formaram d'aquellas couſas tocantes à la religium catbolica, a qual nam podia ſer de dura em Ethiopia, ſem ter authoritade di armas.*

Jerôme Xavier ſervit ſon oncle dans les miſſions des Indes orientales, où il paſſa en 1581, après être entré chez les Jéſuites en 1568. Il fut ſucceſſivement recteur à Bazin & à Cochin, maître des novices, & ſupérieur de la maiſon profeſſe de Goa. Il eſt mort dans cette ville en 1617, après avoir été nommé à l'archevêché d'Angamale, tranſporté alors à Cranganor.

Ses confreres diſent des merveilles de ſa miſſion auprès du grand mogol Akébar; cependant malgré les diſtinctions que ce prince accorda à Jerôme Xavier, il continua de célébrer avec ſes fils ſa fête ordinaire en l'honneur du Soleil ; & quand il fut au lit de mort, il déclara au P. Xavier que loin d'être converti, il étoit comme engagé d'honneur à maintenir la ſecte qu'il avoit juſqu'alors favoriſée ; c'eſt le P. Catrou qui dans ſon hiſtoire du Mogol, nous apprend cette particularité ; mais il y en a une autre qui a fait connoître le P. Jerôme Xavier en Europe, plus que ſes converſions aux Indes ; ce ſont deux ouvrages qu'il a compoſés, & que Louis de Dieu a fait imprimer à Leyde, en 1639, *in-4°*. L'un eſt l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt, & l'autre celle de S. Pierre, en Perſan. Louis de Dieu les traduiſit en latin, & les mit au jour avec des remarques.

" L'ouvrage, en lui-même, dit M. le Croze, *hiſt. du Chriſt. des Indes*, *p.* 333, eſt un amas monſtrueux de fictions & de fables groſſieres, ajoutées & ſouvent ſubſtituées aux paroles des ſaints Evangéliſtes. Au reſte, Jérôme Xavier n'eſt auteur de cette eſpece d'alcoran, que pour ce qu'il y a de profane & de ſuperſtitieux. Il l'avoit compoſé en portugais, & la verſion perſane dont Alégambe & les autres jéſuites lui font honneur, n'eſt nullement de lui. Elle a pour auteur un mahométan de Lahor dans les Indes, nommé *Abdel Senarim-Kaſem*, comme Xavier lui-même l'avoue à la fin de ſon premier ouvrage, *p.* 586. „

M. Simon eſt du même ſentiment, que cette hiſtoire a d'abord été compoſée en portugais, & il en dit aſſez ſur le fond du livre, pour faire voir ce qu'il en penſe. " Il (*Xavier*) compoſa cette hiſtoire, dit M. Simon, *Hiſt. crit. des verſ. du N. T. ch. xvij*, *p.* 206, à Agra, où il étoit alors, à la ſollicitation du grand mogol. Il paroît de pluſieurs mots qui ſont dans le perſan, qu'il a été d'abord compoſé en langage portugais, d'où il a été enſuite mis en perſan. Louis de Dieu s'eſt fort emporté contre cet ouvrage, à cauſe des additions priſes des livres apocryphes qu'on y a inſérées. Et en effet, quoique ce proteſtant n'ait pas gardé aſſez de modération dans ſa préface & dans ſes notes, on ne peut nier qu'il n'eût été plus à propos de traduire en perſan le texte pur des évangiles, que de donner un mélange de ces évangiles & de pieces apocryphes, ſous le titre de l'*hiſtoire de Jéſus-Chriſt.* Le P. Jérôme Xavier a auſſi compoſé un ouvrage ſemblable, intitulé l'*hiſtoire de S. Pierre*, qui n'eſt pas écrit avec plus d'exactitude que le premier. „

Pietro-Della Valle, de retour de ſes voyages de Perſe, examina la verſion latine de Louis de Dieu, & la trouva, à peu de choſes près, fidelle, ſuivant le récit de Nicolas Antonio.

Il eſt vrai que le P. Pétau prétend que les deux pieces dont il s'agit ne ſont point de Jérôme Xavier ; mais il a contre lui l'aveu d'Alégambe, de Nicolas Antonio & de M. Simon. On trouvera les deux pieces du P. Jérome Xavier dans J. A. Fabricius, *cod. apoc. N. T. t. I. p.* 301, *éd.* 1719. On voit dans l'hiſtoire de Jéſus-Chriſt, compoſée par ce jéſuite, entr'autres pieces ſuppoſées, deux lettres, l'une de Lentulus & l'autre de Pilate, toutes

deux écrites à Tibere. Dans la premiere, l'auteur fait le portrait de Jésus-Christ, comme les peintres le représentent depuis long-tems dans leurs images, & racontent quelques-uns de ses miracles; dans la seconde, il parle aussi des miracles de Jésus-Christ & de son ascension dans le ciel; mais il n'y fait aucune mention de sa mort, & moins encore de sa résurrection. (*D. J.*)

XAUXA, *Géog. mod.*, ou la riviere de *Maragnan*, riviere de l'Amérique méridionale, & une des plus considérables. Sa principale source est dans le lac Cincha-Cocha, vers les 304, 20 de longitude, & les 10^{d}. de latitude méridionale. Elle prend ensuite le nom d'*Ucayalé*, & va se rendre dans l'Amazone à S. Joachim d'Omaguas. La vallée de *Xauxa* où court cette riviere, a 24 lieues de long, & 5 ou 6 de large. Elle étoit peuplée de plus de 20 mille habitans quand les Espagnols y arriverent. On n'y trouve aujourd'hui çà & là que quelques chétives bourgades d'Indiens. (*D. J.*)

XAUXAVA, *Géog. mod.*, montagne, riviere & ville d'Afrique, selon Marmol. La montagne fait partie du grand Atlas, au royaume de Maroc. La riviere sort de cette montagne, & la ville est bâtie sur le bord de la riviere, à environ 5 lieues de Maroc. (*D. J.*)

X E

XELVA, *Géog. mod.*, petite ville d'Espagne, au royaume de Valence, près du Guadalaviar, à 7 lieues de Ségorbe, & à 10 lieues au dessus de Valence. *Long.* 17, 16; *lat.* 39, 42. (*D. J.*)

XÉNÉLASIE, *de Lacédémone*, *Hist. de Lacédémone*. La *xénélasie* est en général le droit de bourgeoisie, ou de la qualité de citoyen d'un lieu accordée à un étranger.

Les loix de Lacédémone étoient si remarquables par leur singularité à cet égard, qu'on ne se lasse point d'en parler. Lycurgue qui en fut l'auteur, les tira de son vaste génie. Il forma dans le sein même de la Grece, un peuple nouveau, qui n'avoit rien de commun avec le reste des Grecs que le langage. Les Lacédémoniens devinrent par son moyen des hommes uniques dans leur espece, différens de tous les autres par leur maniere comme par leurs sentimens, par la façon même de s'habiller & de se nourrir comme par le caractere de l'esprit & du cœur; mais rien ne contribua davantage à en faire une nation isolée, que la belle loi de Lycurgue, de n'accorder la *xénélasie* à aucun étranger, sans de pressans motifs, & même d'empêcher que tout étranger eût à sa volonté, la libre entrée en Laconie.

Cet établissement avoit les plus grands avantages. Il s'agissoit d'établir une forme de gouvernement & des regles de conduite extraordinaires, une religion simple & dénuée de cette pompe extérieure qui en faisoit ailleurs l'objet principal, un culte libre de la plupart des superstitions qui régnoient chez les autres peuples, des fêtes & des jeux où la jeunesse de l'un & de l'autre sexe paroissoit nue, un partage égal des terres entre les particuliers, avec ce qu'il falloit précisément à chacun pour vivre; l'obligation de manger en commun avec une extrême frugalité, la proscription de l'or & de l'argent, l'usage enfin de ne vendre ni acheter, de ne donner ni recevoir, de ne cultiver ni art de luxe, ni commerce, ni marine, de ne point voyager hors du pays, sans la permission de l'état, & de ne point se conduire par les maximes étrangeres. Ces différentes loix ne pouvoient s'observer en laissant à l'étranger un libre accès; les unes auroient été souverainement imprudentes, & les autres auroient renfermé une entiere impossibilité. Qu'on juge ensuite si la *xénélasie* n'étoit pas un réglement nécessaire pour leur servir d'appui.

Elle étoit propre à prévenir toutes les violences & les perfidies dont les étrangers jaloux pouvoient se rendre coupables. Lacédémone n'avoit plus à craindre, ni un Hercule, qui après avoir été reçu dans ses murs, massacrât ses princes, ni un Pâris, qui enlevât la femme de celui qui lui donnoit un trop facile accès, ni de nouveaux Myniens, qui par la plus noire ingratitude, conjurassent la perte de ceux qui leur auroient accordé l'hospitalité. Le peuple étoit à couvert des espions, & de toutes personnes mal-intentionnées, que le desir de nuire auroit pu amener ou retenir dans le pays. Les forces de l'état inconnues aux voisins, leur en devenoient plus redoutables. Les endroits foibles dont ils auroient pu tirer avantage, étoient dérobés à leur vue; tout étoit mystere pour eux, non seulement l'intérieur de la république, ses projets, ses

desseins cachés, mais encore ses mœurs & sa police ; rien de plus capable de les tenir dans le respect.

Le grand bien de la *xénélasie*, étoit encore de prévenir les innovations que le commerce des étrangers ne manque jamais de faire dans le langage & dans les mœurs. Les maximes une fois établies parmi les Lacédémoniens, devoient s'y conserver plus saines, nul mélange n'en altéroit la pureté ; elles devoient y être plus long-tems uniformes, nul genre de vie différent n'inspiroit le goût de la nouveauté ; & si l'inconstance ou la malice des particuliers les portoient à innover, du moins ils n'avoient point d'exemples étrangers qui fomentassent leur envie. Il étoit par conséquent & plus rare d'y voir le désordre, & plus facile d'y remédier.

Les étrangers sont souvent dans des dispositions peu favorables au pays dans lequel ils viennent voyager. Les mieux intentionnés apportent nécessairement avec eux des façons de penser & d'agir, capables de troubler l'harmonie d'un petit état, où doit régner une régularité parfaite. Lycurgue voulut que le sien fût de cette nature. Il avoit établi dans l'intérieur un arrangement sûr & constant, que les atteintes seules du dehors pouvoient troubler. Dans cette idée, les étrangers lui parurent suspects, il crut devoir les éloigner pour prévenir dans son état la corruption des mœurs.

Rome avilit peu-à-peu la dignité de citoyen, en la rendant trop commune. Lacédémone, par son extrème réserve à accorder ce droit, le rendit estimable & précieux. Le titre de citoyen, devenu très-rare, acquit un nouveau prix dans l'idée des étrangers. Nous en avons un bel exemple dans Hérodote. Les Lacédémoniens vouloient attirer auprès d'eux Tisamene, Eléen de nation & devin célebre, pour le mettre avec leurs rois à la tête des troupes contre les Perses. L'oracle l'avoit ordonné, car il falloit des raisons supérieures à la politique ordinaire, pour les obliger de prendre un général étranger. Ils lui firent donc les offres les plus avantageuses ; Tisamene les rejeta, demandant uniquement les privileges & l'honneur de citoyen de Sparte. Ils se refuserent d'abord, mais à l'approche de l'ennemi, il fallut y consentir. Alors Tisamene exigea qu'on lui accordât encore la même grace pour son frere Hegias, & l'on fut obligé d'acquiescer à sa requête : ce sont-là, dit Hérodote, les deux seules personnes à qui Lacédémone ait accordé le droit de *xénélasie*. L'historien se trompe, mais ce qu'il dit prouve au moins l'idée avantageuse qu'on avoit, de son tems, d'un citoyen de Sparte. Les Athéniens montroient bien le cas qu'ils en faisoient, lorsqu'ils se plaignoient ouvertement, de ce que les Lacédémoniens ne communiquoient leurs privileges à aucun étranger.

Il n'est pourtant pas vrai que l'entrée de Sparte fût fermée à tous les étrangers; Lycurgue lui-même fit passer Thalès de l'isle de Crete à Lacédémone, afin que cet étranger qui joignoit au talent d'un poete, tout le mérite d'un législateur, prêtât les charmes de la poésie à des loix dures & rebutantes. Les Lacédémoniens le reçurent par un ordre exprès de l'oracle, & attribuerent à son arrivée la cessation d'une peste qui les désoloit. Quelque tems après, les magistrats firent aussi venir de Lesbos, le poëte Terpandre, qui radoucit le peuple mutiné ; Phérécyde, qui étoit, je pense, athénien, vint aussi à Sparte comme citoyen, & ces trois étrangers qui chantoient continuellement les nouvelles maximes de la république, y furent comblés d'honneurs : il est vrai que Phérécyde périt ensuite malheureusement, mais le bien public en décida.

Ce fut encore un oracle qui fit venir à Lacédémone Tyrtée, poëte athénien : sa patrie l'envoya par dérision aux Lacédémoniens, pour leur servir de chef dans la guerre de Messene, mais ils en tirerent des avantages réels. Les soldats animés par son chant & sa poésie, remporterent une victoire complete. Les Lacédémoniens d'ailleurs, peu partisans des poëtes, firent grand cas de celui-ci, jusqu'à ordonner qu'on ne marcheroit jamais à l'ennemi, qu'on n'allât entendre auparavant à la tente du roi, les vers de Tyrtée, pour en être plus disposé à combattre, & à mourir pour la patrie. Telle fut l'origine de leurs chansons guerrieres si connues dans l'antiquité. Tyrtée écrivit de plus en faveur des Lacédémoniens, un traité de leur république, qui n'est point parvenu jusqu'à nous. Une chose remarquable est qu'ils ne reçurent cet étranger

dans leur patrie qu'en le naturalisant, & le faisant citoyen de Sparte; afin dit un Lacédémonien, qu'il ne soit pas dit, que nous ayions jamais eu besoin d'un général étranger.

Il y avoit d'autres étrangers que Lacédémone se trouvoit heureuse d'accueillir, sans craindre d'enfreindre les intentions de son législateur. Je parle des alliés, qui avec des troupes venoient à son secours. C'est ainsi qu'à la naissance de la république, sous le regne de Télécus, les Egides qui composoient une famille thébaine, vinrent de la Béotie à Sparte, pour faciliter la prise des deux ou trois villes voisines que les Doriens avoient laissées aux anciens habitans. La troupe auxiliaire avoit pour chef Timomachus, qui le premier fit exécuter aux Lacédémoniens les loix de la guerre prescrites par Lycurgue. On peut donc joindre Tymomachus & sa famille à Tyrtée, à Phérécide, à Terpandre, & à Thalès.

La *xénélasie* n'empêchoit point les Lacédémoniens d'appeller chez eux des médecins, & d'autres personnes habiles, à mesure qu'ils en avoient besoin. Le Scythe Abaris trouva Sparte exposée à de fréquentes mortalités causées, dit-on, par les vapeurs & par le chaud qu'envoyoit le voisinage du mont Taygete. Il fit des sacrifices & des lustrations accompagnées sans doute de remedes plus efficaces, & ces maladies ne reparurent plus. Bacis, Béotien, célebre par plusieurs opérations merveilleuses, guérit par des purifications, les femmes lacédémoniennes qu'une espece de manie avoient saisies. Anaximandre, physicien de Milet, avertit un jour les Lacédémoniens de quitter la ville, parce qu'il alloit arriver un tremblement de terre. Ils le firent, & se retirerent dans la campagne, avec leurs meubles, c'est-à-dire, leurs armes. La violence de la secousse détacha le sommet du mont Taygete, & renversa la ville, où quelques jeunes gens demeurés au milieu du portique, périrent sous les ruines. Ce fut le même Anaximandre, suivant Diogene Laerce, ou son disciple Anaximene de Milet, suivant Pline, qui fit à Lacédémone le premier cadran solaire.

On ne transgressoit point la *xénélasie*, en recevant les ministres étrangers à Lacédémone pour des raisons d'état; les Spartiates se trouvant nécessairement engagés dans le cours des affaires publiques, de négociation, de confédération, de projets de guerre, & de traités de paix qui demandoient le ministere des étrangers. Aussi furent ils reçus à Sparte avec toutes sortes d'égards & de politesse, sur-tout depuis l'attentat qu'on y eut commis contre les ambassadeurs de Perse, en les précipitant dans un puits. Les Lacédémoniens affligés d'abord après plusieurs maux, les attribuerent à leur cruauté. Persuadés que le ciel en poursuivoit la vengeance, ils proposerent dans une grande assemblée d'expier leur crime par la mort volontaire de quelques citoyens. Sperthiès & Bulis, deux Spartiates des plus illustres, s'offrirent aussi-tôt pour victimes, & s'allerent présenter au roi de Perse. Ils furent traités magnifiquement sur la route par les satrapes; arrivés à Suze, Xerxès leur dit que s'ils avoient violé le droit des gens par le meurtre de ses ambassadeurs, il n'avoit garde de faire une action pareille à celle qu'il avoit à leur reprocher, ni de leur donner occasion de cesser d'être coupables en acceptant leur satisfaction, & il les renvoya avec cette réponse pleine de grandeur. Les Lacédémoniens en profiterent, & reçurent depuis ce tems-là aussi dignement que les Athéniens, tous les députés qu'on leur envoyoit des pays voisins ou éloignés. Les exemples en sont fréquens dans l'histoire, il seroit ennuyeux de les rapporter.

Nous avons déja remarqué que la *xénélasie* ne regardoit point les troupes étrangeres qui venoient au secours de Lacédémone. La politique demande qu'on ait encore plus d'égards pour des alliés, que pour les naturels d'un pays, & il est de l'intérêt d'un peuple guerrier d'en user ainsi. Celui-ci cependant crut devoir conserver avec ses alliés une certaine réserve. Les étrangers avec lesquels ils faisoient des campemens & des marches, ignoroient jusqu'au nombre des Lacédémoniens qui composoient l'armée confédérée. Ils avoient beau faire des questions ou des plaintes sur cet article, elles étoient reçues avec une sorte de fierté, comme il paroît par quelques réponses d'Agésilas, d'Ariston & d'Agis.

Mais dans le tems des solemnités & des fêtes qu'on célebroit certains jours de l'année, il étoit permis aux étrangers de

venir à Sparte en être les témoins. La maniere dont on y produisoit la jeunesse de l'un & de l'autre sexe, devoit piquer une curiosité déréglée. Delà cette proposition cynique rapportée dans Athénée : " Nous n'avons que des éloges à donner „ à la coutume de Sparte, qui montre ses „ filles nues aux étrangers. „ Ils accouroient en foule à ces spectacles. On les plaçoit à l'ombre, tandis que les Lacédémoniens demeuroient exposés aux ardeurs du soleil. Xénophon parle de Lichas, qui se distinguoit par son attention à régaler les étrangers qui venoient pour lors à Lacédémone ; & peut-être qu'il faut rapporter à ces sortes d'occasions le festin Copis, décrit fort au long par Athénée, où les étrangers mangeoient sans distinction avec les habitans du pays.

La *xénélasie* lacédémonienne crut encore devoir se relâcher dans les conjonctures en faveur de quelques particuliers, ou même de quelques peuples entiers, que des raisons uniques rendoient agréables à la nation. Arion, célebre musicien de Lesbos, ayant fait naufrage vers les côtes de Laconie, se sauva sur le cap Ténare ; on lui donna retraite, & il consacra dans le temple d'Apollon, situé sur le même promontoire, une statue de bronze pour monument de son aventure. Thémistocle, après la bataille de Salamine, ne recevant ni d'Athènes sa patrie, ni du reste des Grecs les honneurs qu'il méritoit, se rendit à Lacédémone. On lui donna la couronne d'olivier, avec le plus beau char qui fût dans la ville, & 30 des principaux citoyens l'escorterent à son tour jusqu'à la frontiere ; honneurs inouis, que les Lacédémoniens ne déférerent jamais à aucun étranger.

Alcibiade & quelques autres, obligés de sortir de leur pays par des raisons d'état, trouverent aussi un asyle à Lacédémone. Il y eut entre ce général Athénien & un citoyen de Sparte une hospitalité particuliere, dont Endéas, fils du Lacédémonien, tira dans la suite de grands avantages.

L'athénien Périclès fut uni à Archidamas, roi de Sparte, par les mêmes liens de cette hospitalité personnelle, dont les droits étoient si sacrés, qu'Archidamas ravageant les terres des Athéniens, n'osoit toucher à celles de Périclès. Agésilas, autre roi de Sparte, qui aimoit Xénophon, athénien, l'exhorta d'envoyer ses enfans à Sparte pour être élevés à la lacédémonienne. Toutes les fois que les Déliens alloient à Lacédémone, ils y étoient reçus avec distinction ; on leur donnoit la préséance sur tout le monde, parce que leurs ancêtres faciliterent aux Dioscures la délivrance d'Helène. Les Phliasiens, qui avoient été fideles à leur alliance avec la république dans le tems de ses malheurs, comme dans ses plus beaux jours, s'étant rendus à Lacédémone, reçurent toutes sortes d'honneurs.

Si d'autres n'eurent point à se louer de l'accueil des Lacédémoniens, ils devoient s'en prendre à eux mêmes ; Archiloque de Paros étoit à peine entré dans la ville, qu'on l'en fit sortir pour avoir autrefois dit dans ses poésies, qu'il vaut mieux fuir que mourir les armes à la main. Ils chasserent encore Méandrius, tyran de Samos, pour avoir distribué des vases d'or & d'argent ; & Mythécus, trop habile cuisinier, pour avoir employé des mets qui flattant le goût, ne convenoient point à la frugalité lacédémonienne. Cette extrême attention à réprimer l'affluence des étrangers dans leur pays étoit d'autant plus nécessaire, que ces étrangers s'aviserent quelquefois d'abuser des bontés dont on les honoroit après les avoir reçus jusqu'à commettre de basses insolences au milieu même de Lacédémone : témoins ces hommes hardis de Clazomene, qui remplirent de boue & d'ordures les chaires des éphores destinées à rendre la justice, & à régler les affaires de l'état. Ces magistrats affecterent de n'en point paroître offensés : ils firent simplement annoncer dans les rues cette ordonnance laconique : " Qu'on sache qu'il est permis aux Clazoméniens de faire des sottises. „

Lacédémone eut des magistrats particuliers pour avoir l'œil sur les étrangers ; on les nomma *proxenes*, du nom de leur emploi ; ils étoient chargés de recevoir les étrangers, de pourvoir à leur logement, de fournir à leurs besoins & à leurs commodités, de les produire en public, de les placer aux spectacles & aux jeux, & sans doute de veiller sur leurs actions. L'usage des proxenes devoit être commun parmi les différens peuples de la Grece, qui s'envoyoient continuellement des députés les uns aux autres pour traiter les affaires publiques : par exemple, Alcibiade athénien & Polydamas thessa-

tien, furent proxenes des Lacédémoniens, l'un à Athènes & l'autre en Thessalie; par la même raison, les Athéniens & les Thessaliens avoient leurs proxenes lacédémoniens dans la ville de Sparte.

L'étranger n'eut jamais plus de liberté de venir chez les Lacédémoniens, que lorsqu'ils se furent rendus maîtres d'Athènes. Le relâchement qui s'introduisit alors dans les mœurs entraina peu-à-peu la décadence de leur *xénélasie*, & des principales maximes de leur gouvernement. Ils commencerent à rechercher les plaisirs de la vie, & il fallut bien que les étrangers leur en procurassent les moyens, puisque Lacédémone n'avoit ni négoce, ni connoissance des arts frivoles. On en vint dans la suite des tems jusqu'à ouvrir aux étrangers dans la ville de Las un entrepôt général pour le commerce maritime. Enfin la *xénélasie* s'oublia, & les Spartiates perdirent leurs vertus. Cet article peut paroître long, mais il s'agit de Lycurgue & de Lacédémone. (*D. J.*)

XENIÆ, *Géog. anc.* Cicéron nomme ainsi des bains. On les appelloit de ce mot, *quasi hospitales*, comme il paroît par l'oraison pour Cœlius, *ch. xxv.* Quelques éditions portent *Xeniæ ad Balneas Xenias.* Gruter a rétabli le mot *Xenias* sur l'autorité des manuscrits. Ces bains étoient publics. (*D. J.*)

XENIES, s. f. pl. *xenia*, *Littér.*; ce mot signifie chez les Grecs les *présens* qu'ils faisoient à leurs hôtes pour renouveller l'amitié & le droit d'hospitalité. Les gens riches & magnifiques dans cette nation avoient des appartemens de réserve, avec toutes les commodités possibles, pour y recevoir les étrangers qui venoient loger chez eux. La coutume étoit qu'après les avoir traité le premier jour seulement, ils leur envoyoient ensuite chaque jour quelques présens des choses qui leur venoient de la campagne, comme des poulets, des œufs, des herbages & des fruits. Les étrangers de leur côté ne manquoient pas de rendre à leurs hôtes présens pour présens, & ces divers dons de part & d'autre s'appelloient ξένια, comme on le voit dans Homere, qui nomme ainsi les présens que se font Glaucus & Diomede. C'est du mot *xénia* qu'a été formé celui de *xenodochion*, maison où l'on reçoit gratuitement les étrangers qui voyagent. (*D. J.*)

XENIL, LE, *Géog. mod.*, riviere d'Espagne. Elle prend sa source au royaume de Grenade, passe près de la ville de Grenade, & va se rendre dans le Guadalquivir. C'est la *Singules* des anciens.

XÉNISMES, s. m. *Antiq. grecq.*, ξενισμοὶ, sacrifice qu'offroient les Athéniens dans leurs fêtes anacées en l'honneur des Dioscures. Ces sacrifices s'appelloient ξενισμοὶ, parce que ces deux divinités étoient ξένοι, c'est-à-dire, étrangeres. Athénée, *deipnos. l. II.* fait mention des jeux qu'on célébroit dans cette réjouissance. *Voyez* Potter, *archæol græc. l. II. c. xx. t. I. p.* 366. (*D. J.*)

XENIUS, *Myth.*, c'est-à-dire, l'*hospitalier*, c'étoit chez les Grecs une des épithetes de Jupiter.

XÉNOCLÉE, s. f. *Mythol.*, prêtresse de Delphes. Ayant vu venir Hercule pour consulter l'oracle d'Apollon, elle refusa de lui rendre aucune réponse, parce qu'il étoit souillé du sang d'Iphitus, qu'il venoit de tuer. Hercule offensé de ce refus, emporta le trépié de la prêtresse, & ne consentit de le rendre qu'après qu'il eût reçu satisfaction. C'est delà, dit Pausanias, que les poëtes ont pris occasion de feindre qu'Hercule avoit combattu contre Apollon pour un trépié.

XENODOQUE, s. m. *Hist. nat.*, c'étoit dans l'église romaine un officier chargé de l'inspection du lieu nommé *Xenodochium*, destiné à recevoir les hôtes, pélerins, pauvres, voyageurs, ce que nous pourrions rendre en françois par *hospitalier*. *V.* HOSPITALIER.

S. Isidore, prêtre d'Alexandrie, & qui vivoit dans le IVe siecle, fut nommé *Xenodochus*, parce qu'on lui avoit confié dans cette église le soin de la réception & du traitement des étrangers.

XENSI, *Géog. mod.*, province de la Chine, la troisieme de cet empire; elle est bornée par la grande muraille, par le fleuve Jaune & par des montagnes. Elle contient 8 métropoles & 107 cités, quelques mines & beaucoup de rhubarbe; le terroir y est fertile, à cause des rivieres & des torrens qui l'arrosent: Sigan est la capitale de cette province. (*D. J.*)

XENXUS, s. m. *Hist. mod. superst.*, ce sont des moines du Japon qui professent la religion de Budsdo. Le P. Charlevoix, jésuite, nous apprend que pour se rendre agréables aux grands, ils ont cherché à

rendre la morale facile, & à débarrasser la religion de tout ce qu'elle peut avoir de gênant : ce sont des casuistes relâchés qui décident toujours en faveur des passions.

Ils nient l'immortalité de l'ame, & l'existence de l'enfer & du paradis ; ils enseignent que toutes les espérances des hommes doivent se borner aux avantages de la vie présente, & ils prétendent appuyer leurs opinions sur la doctrine intérieure de Siaka, qu'ils accommodent à leur morale corrompue. *V.* SIAKA.

XERANTHEME, s. m., *xeranthemum*, *Hist. nat. bot.*, genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons soutenus par un embryon ; la couronne de cette fleur est formée de pétales plats qui ne tiennent à aucun embryon, & qui sont contenus avec les fleurons dans un même calice. L'embryon devient dans la suite une semence garnie d'un chapiteau composé de petites feuilles. Tournef. *Inst. rei herb.* *V.* PLANTE.

XERÈS DE BADAJOS, *ou* XÉRÈS DE LOS CAVALLEROS, *Géogr. mod.*, ville d'Espagne dans l'Estramadure, au royaume de Léon, sur le torrent d'Ardilla, à 4 lieues au midi de Badajos. Charles V lui accorda le titre de cité. Son terroir est rempli d'excellens pâturages, où l'on nourrit quantité de bêtes à cornes. *Long.* 10. 40 ; *lat.* 38. 8. (*D. J.*)

XÉRÈS DE LA FRONTERA, *Géogr. mod.*, ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur le bord du Guadalquivir, à deux lieues du port de Sainte-Marie, à trois d'Arcos, à quatre de Saint-Lucar, à cinq de Cadix, à quinze de Séville, à vingt-huit de Cordoue, & à cent de Madrid. Elle est grande & bien peuplée de beaucoup de noblesse. Elle a été bâtie sur les ruines de l'ancienne *Asta regia*. Son terroir est des plus fertiles, couvert d'orangers, de citronniers, d'oliviers & d'autres arbres fruitiers. Les vignes y produisent les meilleurs vins d'Espagne. C'est aux environs de cette ville que Roderic, dernier roi des Goths, perdit en 712 une bataille décisive. *Long.* 11. 30. *lat.* 36. 37. (*D. J.*)

XÉRÈS DE LA FRONTERA, *Géogr. mod.*, nom de deux bourgades de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne ; l'une est dans l'audience de Guatimala, l'autre dans la province de la nouvelle Galice, à 30 lieues de Guadalajara.

XÉRICA, *Géogr. mod.*, petite ville d'Espagne, au royaume de Valence, sur le Morvédro, au dessus de Ségorbe, & à deux lieues de cette ville. *Long.* 16, 52 ; *lat.* 39, 56.

XERIMENHA, *Géogr. mod.*, petite ville de Portugal, dans la province d'Alentéjo, au sud-ouest d'Elvas, près de la Guadiana.

XEROMYRON, s. m. *Pharm. anc.* Les anciens nommoient ainsi une composition d'aromates secs réduits en poudre, qu'on appelle improprement *onguent gras* ; car il n'entroit dans leur composition aucun ingrédient qui fut tel. (*D. J.*)

XEROPHAGIE, *Hist. ecclés.*, dans l'histoire ecclésiastique, est l'action de se nourrir d'alimens secs. Ce mot est dérivé du grec, & composé de ξηρὸς, *sec*, & de φαγεῖν, *manger*, comme qui diroit *jeûne où l'on ne mange que des choses seches.*

C'étoit le nom que dans la primitive église on donnoit aux jours de jeûne auxquels on ne mangeoit que du pain avec du sel, & où l'on ne buvoit que de l'eau. Ces grands jeûnes se faisoient pendant les six jours de la semaine sainte par dévotion, mais non par obligation ; & Tertullien, dans son livre de l'abstinence, remarque que l'Eglise recommandoit la *xérophagie* comme une pratique utile en temps de persécution. Elle condamna les Montanistes qui vouloient faire de la *xérophagie* un précepte pour tout le monde pendant plusieurs carêmes, qu'ils prétendoient instituer dans le cours du carême. Philon rapporte que les Esséens ou Esséniens & les Térapeutes observoient aussi des *xérophagies* en certains jours, n'ajoutant au pain & à l'eau que du sel & de l'hysope. *V.* ESSÉNIENS & THÉRAPEUTES.

Les athletes chez les païens pratiquoient aussi en certains jours la *xérophagie*, mais uniquement par principe de santé, & pour entretenir leurs forces. *V.* ATHLETES. JEUNE. ABSTINENCE.

XÉROPHTHALMIE *ou plutôt* SCLÉROPTHALMIE, s. f. *Chir. Maladie des yeux*, en latin *lippitudo arida palpebrarum*, gratelle des paupieres ; c'est une chassie seche fermement adhérente aux bords des paupieres, lesquelles sont un peu enflées, rouges, médiocrement douloureuses, & pesantes. (*D. J.*)

XÉROPHTHALMIQUES, *Médec.*, de ξηρὸς & ὀφθαλμία, *ophthalmica sicca*; ce sont des remedes propres pour l'inflammation seche des yeux; tels sont le lait de femme, le petit lait, l'eau de guimauve, les eaux de chélidoine, d'euphraise, de cyanus ou bluet, & de plantin. *Voyez* OPHTHALMIQUES.

XÉROTRIBIE, s. f. *Médec. anc.*, *xerotribia* en latin, en grec ξηροτριβία, de ξηρὸς, *sec*, & τρίβω, *frotter*; c'étoit chez les anciens, toute friction seche faite avec la main ou autrement sur une partie malade, pour y rappeller la chaleur & la circulation. (*D. J.*)

XERTE, LA, *Géogr. mod.*, ou la *Xerete*, riviere d'Espagne, au royaume de Léon, dans l'Estramadure. Elle a sa source au mont de Tornavacas, & après un cours de treize lieues elle se rend dans l'Aragon. (*D. J.*)

XESTE, XESTA, du grec ΞΕΣΤΗΕ, s. m. *Hist. anc.*, mesure attique égale au sextier romain. *V.* SEXTIER.

X I

XICONA, *Géog. mod.*, & par l'auteur de la *Poblucion général de las Espagnas*, *Sexona*; petite ville d'Espagne, au royaume de Valence, entre des montagnes, au nord d'Alicante, & un château bâti sur une hauteur. Il croît dans ses environs du vin aussi estimé que celui d'Alicante. *Long.* 17, 22; *lat.* 38. (*D. J.*)

XILOA, LA, *Géogr. mod.*, riviere d'Espagne, en Aragon. Elle a sa source auprès d'Albarazin, & se jette dans le Xalon auprès de Calatajud.

XILOCASTRO, *Géogr. mod.*, bourg de la Morée, au duché de Clarence, à deux lieues au sud du golfe de Lépante, & à treize au levant de la ville de Patras. Niger suivi par M. de Lisle, croit que ce bourg a été fondé sur les ruines de l'ancienne Ægyra, ville du Péloponnese, dans l'Achaïe propre.

XILOTÉPEQUE, *Géogr. mod.*, canton de l'Amérique septentrionale, au Mexique. Il est au nord-ouest de Méchoacan, entre la riviere de Panuco & la ville de Mexico. Il renferme quelques bourgs & des villages.

XIMENA, *Géogr. mod.*, ville d'Espagne, dans l'Andalousie, à cinq lieues au nord de Gibraltar, sur une montagne pleine de rochers, auprès de laquelle est du côté de l'orient, un pays très-fertile, arrosé par une petite branche du Guadiaro. L'ancienne *Ximena* est sur le sommet de la montagne, & l'on juge par les arcades & par les voûtes, qu'elle a été bâtie par les Maures. M. Conduitt y a trouvé l'inscription suivante sur une pierre d'une des portes de cette ville ruinée: *L. Herennio Herenniano, L. Cornelius Herennius Rusticus Nepos ex testamento posuit nonis Martiis Sex. Quintilio Condiano Sex. Quintilio Maximo Coss.* Le pere Mariana, *liv. III*, *chap. ij*, dit que la caverne où Crassus vint se cacher, étoit proche de *Ximena*. M. Conduitt fit sans succès trois lieues à la ronde pour la découvrir; cependant il est vrai qu'il y a plusieurs cavernes dans cette partie de l'Espagne. *Long.* 12, 30; *lat.* 36, 15. (*D. J.*)

XIMENIE, s. f. *Hist. nat. Botan.*, *Ximenia*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, divisée en trois parties, dont l'extrémité est ordinairement recourbée en dehors. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ovoïde & mou, qui contient un noyau dans lequel il y a une amende de la même forme que le fruit. Plumier, *nova plant. amer. genera. V.* PLANTE.

XINGU, LE, *Géogr. mod.*, riviere de l'Amérique méridionale, qui prend sa source dans les mines du Brésil, & se rend dans l'Amazone, entre les forts de Paru & de Curupa, par plusieurs bouches. Le *Xingu* peut avoir une lieue de large à son embouchure.

C'est la même riviere que le P. d'Acunha nomme *Paranaiba*, & le P. Fritz dans sa carte, *Aoripana*; elle descend, ainsi que celle de Topayos, des mines du Brésil; elle a un saut à sept à huit journées au dessus de son embouchure, ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse la remonter en canot, au moins deux cents lieues, s'il est vrai que cette navigation demande plus de deux mois.

Ses bords abondent en deux sortes d'arbres aromatiques, l'un appellé *cuchiri*, & l'autre *puchiri*. Leurs fruits sont à-peu-près de la grosseur d'une olive; on les rape comme la noix muscade, & on s'en sert aux mêmes usages. L'écorce du premier a la saveur & l'odeur du clou de girofle, que les Portugais nomment *cravo*: ce qui a fait appeller par corruption l'arbre qui pro-

duit cette écorce, *bois de crabe* par les François de Cayenne. Si les épiceries qui nous viennent de l'Orient, laissoient quelque chose à désirer en ce genre, celles-ci seroient plus connues en Europe. On ne laisse pas d'en porter à Lisbonne une assez grande quantité. Elles passent en Italie & en Angleterre, où elles entrent dans la composition de diverses liqueurs. (*D. J.*)

XINIA, *Géog. anc.*, ville de Thessalie, avec un lac nommé *Xynias*; ce nom n'est que le génitif de l'autre, & veut dire *de Xynie*. Tite-Live, *liv. XXXII*, & *l. XXXIX*, parle de *Xyniæ* au pluriel. Ce n'étoit qu'une bourgade aux confins des Perrhebes. (*D. J.*)

XIPHIAS, s. m. *Phys.*, météore ignée en forme d'épée. *V.* MÉTÉORE.

Il differe de celui qu'on appelle *acontias*, en ce que ce dernier est plus long & moins large dans le milieu, ressemblant davantage à un dard. *Voyez* ACONTIAS. *Chambers.*

XIPHINUS, *Hist. nat.*; nom sous lequel on a voulu désigner le saphir.

XIPHION, s. m. *Hist. nat. Botan.*, genre de plante décrit sous le nom d'*iris bulbeux*. *V.* IRIS BULBEUX.

XIPHOIDE CARTILAGE, *Anat.*, le cartilage *xiphoïde* est une petite appendice du sternum, on appelle ce cartilage *xiphoïde* ou *ensiforme*, parce qu'il est aigu, & ressemble un peu à la pointe d'une épée. Quelquefois ce cartilage est triangulaire, ou oblong, ou partagé en deux, dont la plus grande partie passe par dessus la plus petite, comme on le voit dans la plante que l'on nomme hyppoglossum, & entre ces deux parties, l'artere & la veine mammaire passent de chaque côté. D'autres fois ce cartilage est séparé en deux comme une fourchette. Il est ordinairement de la longueur d'un pouce, quelquefois de deux, trois, & même de quatre, ainsi que Palfin l'a remarqué. Bourdon rapporte avoir vu un sujet où ce cartilage manquoit.

Plusieurs anatomistes prétendent que lorsque ce cartilage n'est point divisé, il se rencontre un trou par lequel passent les vaisseaux mammaires internes. Quelquefois aussi on observe un trou au milieu du sternum par où passent ces vaisseaux, ce qui arrive plus souvent aux femmes qu'aux hommes; mais quand il manque aux femmes, l'on trouve presque toujours un trou dans ce cartilage; quelquefois aux hommes ces vaisseaux passent aux côtés. Riolan assure avoir vu une femme, qui avoit ce trou si grand dans le sternum, que l'on y pouvoit presque introduire le petit doigt.

Il arrive quelquefois par une cause intérieure, que le cartilage *xiphoïde* vient à se relâcher & à s'enfoncer en dedans: cet accident est suivi de grandes douleurs, par la compression que souffre alors le ventricule, avec perte d'appétit, & vomissemens: ce qui fait que le malade devient maigre & fort foible.

Pour réduire ce cartilage, quelques chirurgiens conseillent d'appliquer deux ou trois fois une ventouse qui ait une grande embouchure, & de la tirer subitement & avec effort, après l'avoir laissée un peu de temps, afin de donner au malade la liberté de respirer. Cependant cette sorte de réduction proposée par les anciens, n'est plus en usage & est mal imaginée; on se contente dans ce cas de porter le doigt assez profondément, en l'appuyant sous la courbure du cartilage, pour le redresser autant qu'il est possible; mais il faut convenir qu'on n'en vient point à bout; cependant le lecteur peut consulter la dissertation de Codronchus, *de prolapsu cartilaginis mucronatæ*.

Le commun du peuple appelle la courbure du *xiphoïde* dont nous venons de parler le *brechet*. (*D. J.*)

XIPHOS, s. m. *Antiq. grecq.*, ξίφος, nom d'un supplice capital chez les Athéniens qui consistoit à avoir la tête tranchée par l'épée. Potter, *Archæol. græcq. tome I*, *page* 133. (*D. J.*)

XIRIA, *Géogr. mod.*, montagne de la Morée, sur les confins de la Zaconie & du Belvéder. On la prend pour l'ancienne Pholoë, montagne de l'Arcadie, dont Pline parle, *l. IV*, *c. vj*. (*D. J.*)

XIRIS, s. m. *Hist. nat. Bot.*, c'est le nom que les botanistes, les Bauhins, Gérard, Parkinson, Ray, Tournefort, & autres, ont donné à notre glayeul puant. *Voyez-en l'article.*

Mais dans le sistême botanique de Linnæus, le *xiris* forme un genre de plante particulier, dont voici les caracteres.

Le calice de la fleur est une sorte d'épi fait d'écailles arrondies, creuses, rangées en maniere de tuiles, qui divisent la fleur; la bâle de l'épi a deux battans, arqués en

forme de petit bateau. La fleur est composée de trois pétales, grands, applatis, déployés & dentelés dans les bords; les étamines sont trois filets déliés, plus courts que la fleur; les bossettes des étamines sont oblongues & droites; le germe du pistil est arrondi; le style n'est qu'un simple filet; le stigmate est divisé en trois parties; le fruit est une capsule arrondie, contenant intérieurement le calice, avec trois loges, & trois battans; les graines sont très-nombreuses, & fines comme de la poussiere. Linnæi, *gen. plant.* p. 11. (*D. J.*)

X O

XOA, *ou* XAOA, *ou* SEWA, *Géogr. mod.*, royaume de l'Ethiopie, dans l'Abissinie; c'est un grand royaume arrosé du fleuve Jéma, qui le coupe de l'est à l'ouest. (*D. J.*)

XOCHICOPALLI, s. m. *Hist. nat. Bot. exot.*, arbre de médiocre hauteur des Indes occidentales; il est commun dans la province de Méchoacan. Son tronc & son écorce produisent par incision une liqueur qui sent le limon, & à laquelle on attribue les vertus de la résine copal. Les feuilles de cet arbre sont longues de cinq à six pouces, larges de deux, d'un verd obscur; ses fleurs sont composées de quantité d'étamines jaunes. (*D. J.*)

XOCHINACAZTLI, s. m. *Hist. nat. Bot. exot.*, plante mexicaine qui croît dans la nouvelle Espagne; sa fleur, dit Hernandez, entre dans la composition du chocolat; elle contribue à le rendre agréable à l'odeur & au goût. (*D. J.*)

XOCHIOCOTZOL, s. m. *Hist. nat. Bot.*, c'est le nom que les Indiens mexicains donnent à l'arbre qui fournit par incision la résine appellée *liquidambar*. Cet arbre est d'une grandeur extraordinaire; ses feuilles ressemblent à celles du larynx; elles sont divisées dans leurs deux parties en trois angles, blanchâtres d'un côté, d'un verd obscur de l'autre, & dentelées à l'entour; l'écorce de cet arbre est rougeâtre. *V.* Liquidambar.

XOCOXOCHITL, s. m. *Hist. nat. Bot.*, arbre particulier à la province de Tabasco, dans la nouvelle Espagne; ce qui fait que les Espagnols ont nommé son fruit *poivre de Tabasco*. Cet arbre est très-grand; ses feuilles sont semblables à celles d'un oranger, & sont d'une odeur agréable; ses fleurs sont rouges, ressemblent à celles d'un grenadier, & ont l'odeur de l'orange; ses fruits sont ronds, d'abord verds, ensuite rougeâtres, enfin ils deviennent noirs; leur goût est fort âcre; on s'en sert pour assaisonner les alimens.

XODOXINS, s. m. plur. *Hist. mod. superstit.*, ce sont des bonzes ou moines Japonnois de la secte de Budsdo ou de Siaka, qui suivent littéralement les préceptes de Siaka, & qui ont en horreur la morale relâchée des Xenxus; ils rendent un culte particulier au dieu Amida. *Voy.* Siaka (*religion de*).

XOIS, *Géog. anc.*, ville d'Egypte, dans le nome qui prenoit d'elle le nom de *Xoïte*; Ptolomée, *l. IV*, *c. v.* parle du nome & de la ville. (*D. J.*)

XOLO, *Géog. mod.*, grande isle d'Asie, dans l'Archipel des Moluques, à trente lieues de Mindanao, vers le sud-est, & qui est gouvernée par son roi particulier. J'ai déja parlé de cette isle sous le nom de *Gilolo*: j'ajouterai seulement que c'est dans cette isle qu'arrivent tous les navires de Borneo; & on peut l'appeller la foire de tous les royaumes maures. La chaleur de l'air y est tempérée par des pluies fréquentes qui rendent le terroir abondant en riz.

On assure que cette isle est la seule des Philippines où il y ait des éléphans; & parce que les indiens ne les apprivoisent pas, comme l'on fait à Siam & à Camboye, ils s'y sont extrêmement multipliés; on y trouve des chevres, dont la peau est mouchetée comme celle des tigres. On estime beaucoup un oiseau nommé *salangan*, qui fait son nid comme les moineaux; ces nids étant bouillis, passent pour fortifians. Parmi les fruits, cette isle a le durion, & beaucoup de poivre que les habitans recueillent verd, & un fruit particulier qu'ils appellent *du paradis*, & les Espagnols *fruit du roi*, parce qu'il ne se trouve que dans son jardin. Il est gros comme une pomme ordinaire, de couleur de pourpre; il a de petits pepins blancs, gros comme des gousses d'ail, couverts d'une écorce épaisse comme la semelle d'un soulier, qui sont d'un goût très-agréable. (*D. J.*)

XOMOLT, s. m. *Hist. nat. Ornith.*, nom d'un oiseau d'Amérique, dont les Indiens emploient les plumes pour se parer; c'est un oiseau de riviere ou de marécage à piés plats, & garnis d'une mem-

brane comme l'oie; sa gorge est brune; son dos & la partie supérieure de ses ailes sont noirs; quand cet oiseau est en colere, il dresse les plumes de sa tête en forme de crête. (*D. J.*)

XOXOUHQUITICLIPATLI, s. m. *Hist. nat. Ornitholog.*, nom Américain d'une pierre du genre des jaspes, & d'un très-beau verd; mais ordinairement elle est pâle, quelquefois teinte de gris, & marquetée de taches d'un verd foncé. On trouve cette pierre parmi les néphrétiques dont le pays abonde, & dont les Indiens font un grand cas à cause des vertus qu'ils lui attribuent dans diverses maladies; cependant ils n'en donnent aucune à cette espece particuliere. (*D. J.*)

X R

ΧΡΗΣΤΟΣ, *Inscript.* Ce mot qui veut dire *très-bon*, se trouve fréquemment sur les tombeaux, & dans les anciennes épitaphes des Grecs & des Romains. (*D. J.*)

ΧΡΟΑ, *Musiq. anc.*, n'est point le genre chromatique, comme l'ont cru plusieurs traducteurs. Χρόα n'est autre chose que la division d'un genre musical en ses différentes especes, selon Euclide. (*D. J.*)

ΧΡΥΣΟΦΥΛΑΞ, *Antiq. grecq.*, c'est-à-dire, gardien de l'or d'Apollon, quoiqu'il n'eût point l'or en garde. C'étoit un ministre subalterne du temple de Delphes, administrateur de tout ce qui regardoit la propreté de ce temple sacré, il habitoit à l'entrée du sanctuaire. Il falloit qu'il se levât tous les jours avec le soleil, & qu'il balayât le temple avec des rameaux de laurier cueillis autour de la fontaine de Castalie; qu'il attachât des couronnes du même laurier sur les murailles du temple & sur les autels autour du trépié sacré; qu'il en distribuât aux prophetes, aux phæbades, aux poëtes, aux sacrificateurs, & aux autres ministres.

Il alloit après cela puiser de l'eau de la fontaine de Castalie dans des vases d'or, & en remplissoit les vases sacrés, placés à l'entrée du temple, où l'on étoit obligé de purifier ses mains en entrant. Il faisoit ensuite une aspersion de cette même eau sur le pavé du temple, sur les portes, & sur les murs, avec un goupillon de laurier.

Quand tout cela étoit achevé, il prenoit un arc ou un carquois, & alloit donner la chasse aux oiseaux qui venoient se poser sur les statues dont le temple étoit environné; voilà d'où lui vint le nom de *gardien de l'or d'Apollon*. Il ne tuoit pourtant ces oiseaux qu'à la derniere extrêmité, & lorsqu'il avoit employé sans effet les cris & les menaces; mais entre les oiseaux la colombe étoit privilégiée, & pouvoit habiter en sûreté dans le temple du dieu.

Le ministre dont nous parlons, étoit obligé de vivre dans la continence pendant les fonctions de son ministere; il est vraisemblable qu'il y en avoit plusieurs de son ordre qui se relayoient tour-à-tour. (*D. J.*)

X U

XUCAHA, *ou* XUCAAHI, *Bot. des Arabes*, nom d'une plante célébrée pour ses vertus par les anciens médecins Arabes; mais nous ne connoissons plus aujourd'hui cette plante. Sa racine étoit formée de différens nœuds, qui étant séparés & séchés, acquéroient une couleur jaunâtre; la substance de cette racine étoit très-légere, spongieuse, d'une odeur aromatique agréable, mais d'un goût amer; du reste semblable de figure à la racine du souchet; ils la vantoient pour ses vertus cordiales & stomachiques. (*D. J.*)

XUCAR (LE), *Géogr. mod.*, riviere d'Espagne, au royaume de Valence. Le *Xucar* est le *Sucro fluvius* des anciens, fleuve de l'Espagne tarragonoise. Il prend sa source dans la Nouvelle-Castille, traverse la petite province de la Sierra, où il reçoit deux petites rivieres, le Gabriel & l'Oriara; après cela il vient arroser le royaume de Valence en largeur, de l'occident à l'orient, & va perdre son nom & ses eaux dans la mer, près d'une petite place nommée *Cullera*, qui donne son nom à un cap voisin. (*D. J.*)

XUCHINACAZTLI, s. m. *Hist. nat. Bot.*, fleur du Mexique, qui a la forme d'une oreille humaine. Les pétales sont d'un beau pourpre à l'intérieur, & vertes en dehors; l'odeur en est très-agréable. Les Espagnols la nomment *flor de la oreja*, ou *fleur de l'oreille*.

XUEHIA, *Géog. anc.*, contrée de la Sicile, selon Diodore de Sicile, *l. V*, *c. viij*, on l'a nommée ensuite *Leontinus ager*. L'ancien nom venoit de Xuthus son ancien maître, & le nouveau de la ville *Leontini*,

Leontini, aujourd'hui *Lentini*. Etienne le géographe fait une ville de ce canton.

XUITCHEU, *Géog. mod.*, ville de la Chine dans le Kiadgsi, elle est voisine du fleuve Hoayang, *Longit.* suivant le P. Noël, 152^d, 46$'$, 30$''$; *latitud.* 28, 52. (*D. J.*)

XV-VIR, *Antiq. inscript. médec.*, écriture abrégée qui veut dire *quindecimvir*. Les antiquaires se servent de cette abréviation d'après les médailles, & autres monumens de l'antiquité. (*D. J.*)

XUXUY, *Géogr. mod.*, autrement & plus communément *San-Salvador*; ville de l'Amérique méridionale au Paraguay, dans la partie septentrionale du Tucuman, sur une riviere qui se jette dans Rio-Vermejo.

X Y

XYLO-ALOE, le bois de l'aloës, appellé aussi *agallochum*. *Voy.* ALOÈS. Ce mot est composé de ξυλον, *bois*, & de αλοη, *aloës*.

XYLOBALSAMUM, *Histoire des drogues*, ou *balsami lignum*, en grec ξυλοβαλσάμον, est un nom sous lequel on apporte en Europe des tiges ou des rameaux grêles, ligneux, minces, tortus, noueux, branchus, de la grosseur d'une plume d'oie, ou du petit doigt, couverts de deux écorces; l'extérieure de ces écorces est mince, ridée, rousse; l'intérieure est d'un verd-pâle, d'une saveur & d'une odeur un peu résineuse, qui approche de celle de l'*opobalsamum*, lorsqu'il est récent. Il est rare de trouver le vrai bois du baumier dans les boutiques; ou si l'on en trouve, il est vieux & sans aucune odeur. A la place du *xylobalsamum* on y substitue des rameaux de lentisque oint d'*opobalsamum*. (*D. J.*)

XYLOCARPASUM, s. m. *Hist. nat. Bot. anc.*, nom donné par les anciens auteurs à une sorte de bois vénéneux, c'étoit le bois d'un arbre dont la gomme s'appelloit *carpasum*, & qui étoit encore plus vénéneuse que le bois même. Sa couleur étoit tout-à-fait semblable à celle de la myrrhe, venoit du même pays, & se trouvoit quelquefois mêlée avec elle, ce qui causoit de cruels accidens à plusieurs particuliers: aujourd'hui nous ne connoissons plus ni l'arbre, ni cette gomme vénéneuse; & notre myrrhe n'est funeste à personne. (*D. J.*)

XYLON arboreum, J. B. *Hist. nat. Bot.*, cette plante est un arbrisseau que l'on cultive en Egypte; ses branches & son tronc sont durs & ligneux. Les chirurgiens de ce pays se servent de son coton pour faire des tentes au lieu de linge, dans le pansement des plaies & des ulceres: ils en font le même usage que celui que nous faisons du linge dans les hémorrhagies. Ils emploient très-fréquemment le mucilage du *xylon* dans toutes les fievres brûlantes, & dans les poisons qui menacent d'érosion l'estomac & les intestins, ainsi que dans les toux qui viennent de la chûte d'humeurs âcres & salées. Prosper Alpin, *de med. ægyp.*

Cette plante a les propriétés des mauves. Ses semences sont employées dans les maladies de poitrine, & dans les toux violentes; elles facilitent l'expectoration.

XYLOPHORIE, s. f. *Hist. anc.*, formé du grec ξυλον, *bois*, & de φερω, *je porte*.

La *xylophorie* étoit une fête des Hébreux, dans laquelle on portoit en solemnité du bois au temple, pour l'entretien du feu sacré qui brûloit toujours sur l'autel des holocaustes. Nous ne trouvons cette fête marquée dans aucun endroit de l'écriture; mais Joseph en fait mention, *liv. II*, de la *guerre des Juifs*, *c. xvij*, & l'on croit communément qu'elle fut instituée dans les derniers temps de la nation, lorsque la race des Nathinéens étant presque éteinte, les prêtres & les lévites n'avoient plus de serviteurs pour leur préparer & leur apporter le bois nécessaire aux sacrifices. *V.* NATHINÉENS.

Selden veut que cette provision se fît dans le mois *Ab*, qui revient à-peu près à juillet. D'autres la mettent au mois *Elul*, qui répond à notre mois d'août. Les rabbins enseignent qu'on préparoit avec grand soin le bois qui devoit être brûlé sur l'autel; qu'on le nettoyoit très-proprement, & qu'on n'y laissoit ni pourriture, ni rien de gâté & de vermoulu. Mais on sait quel fond il y a à faire sur la plupart de leurs traditions. Calmet, *dictionnaire de la bible*.

XYLOPOLIS, *Géog. anc.*, ancienne ville de la Macédoine dans la Mygdonie, selon Ptolomée, *lib. III*, *ch. xiij*. Pline, *liv. IV*, *ch. x*. donne le nom des habitans selon sa coutume, & dit *Xylopolitæ*. (*D. J.*)

XYLOSTÉON, s. m. *Hist. nat. bot.*, genre de plante à fleur monopétale, soutenue par un calice double, qui n'a qu'un pédicule, & qui est profondément découpé, & fait en forme de tuyau. Ce calice devient dans la suite un fruit à deux baies molles, qui renferment chacune une semence applatie & presque ronde. Tournefort, *Instit. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On n'en connoît qu'une seule espece, celle des Pyrénées. C'est un arbrisseau qui se soutient de lui-même, sans s'attacher aux plantes voisines. Il pousse un bois blanc; ses feuilles sont oblongues, molles, d'un verd-blanchâtre, un peu velues. Ses fleurs sont blanchâtres, attachées deux à deux sur un même pédicule, formées en tuyaux, évasées en cloche, & découpées en quatre ou cinq parties; ces tuyaux sont soutenus par un double calice. Ce calice après la chûte des fleurs, devient un fruit à deux baies, grosses comme de petites cerises, molles, rouges, remplies d'un suc amer, désagréable, & de quelques semences applaties, presque ovales. Ce fruit au nombre de cinq ou six baies, est émétique & purgatif; il n'est point d'usage en médecine, & avec raison. (*D. J.*)

XYNELOPOLIS, *Géog. anc.*, ville bâtie par Alexandre. On ne sait pas trop où elle étoit. Elle ne subsistoit déja plus du temps de Pline, *l. VI*, *ch. xxiij*, qui dit: La navigation d'Onesicrite & de Néarque, ne marque ni les mansions, ni les distances; & premierement, on n'explique point ni sur quel fleuve, ni en quel endroit étoit *Xynelopolis* bâtie par Alexandre, d'où leur route commençoit. Cellarius, *Géog. ant. l. III*, *c. xxij*, *p.* 854, ajoute: il semble qu'elle ait été au bout de la Gédrosie, près de l'embouchure de l'Indus, parce que leur navigation commence en ce canton-là. (*D. J.*)

XYNOCÉES, s. f. pl. *Hist. anc.*, fêtes célebres chez les Athéniens, instituées au sujet de la réunion que Thésée fit de toutes les bourgades & petites communautés de l'Attique, en un seul corps de république. Elles étoient signalées par des sacrifices, des jeux, & des repas publics dans le Prytanée. Leur nom est formé du grec ξυν ou συν, *ensemble* ou *avec*, & de οικεω, *inhabito*, pour marquer la réunion ou société qu'avoient alors formé tous ces habitans, auparavant indépendans & dispersés. *Potter.*

XYSTARQUE, s. m. *Antiq. grecq.*, officier qui présidoit aux xystes & au stade. Son autorité s'étendoit, non sur tout ce Gymnase; mais seulement sur tous les endroits de cet édifice, où s'exerçoient les athletes, c'est-à-dire, sur les xystes, le stade, la palestre, comme l'insinue Tertullien, & comme il est facile de le conjecturer d'une ancienne inscription grecque, qu'on lit à Rome sur le piédestal d'une statue, dans le *forum Trajani*, & qui est rapportée en latin par Mercurial. Au reste, si le *xystarque* n'étoit pas précisément le même que le gymnasiarque, on doit se persuader qu'il lui étoit peu inférieur, & qu'il tenoit dans le Gymnase un rang très-honorable, puisque Ammian Marcellin fait mention en quelque endroit, de la pourpre & de la couronne du *xystarque*; ce qui prouve que cet officier présidoit aux jeux & aux exercices. (*D. J.*)

XYSTE, s. m. *Littér. & Archit. Antiq.*, c'étoit chez les Grecs & les Romains, un lieu d'exercice consacré à divers usages; mais quoique le mot grec *xystos*, désigne un lieu couvert destiné aux exercices de la gymnastique, le mot *xystus* des Latins signifie d'ordinaire une promenade découverte. Indiquons la forme & la coupe des *xystes*, car c'est une chose peu connue.

1°. On faisoit l'alignement d'une place quarrée ayant de circuit deux stades, qui font 250 pas. Trois de ses faces avoient un portique simple, avec de grandes salles dessous, où les philosophes & autres gens de lettres se rendoient pour discourir & s'entretenir ensemble.

A la face, qui devoit être tournée au midi, les portiques étoient doubles, de peur que les pluies d'hiver ou d'orage, ne pussent passer jusqu'au second, & qu'en été l'on eût aussi le moyen de s'éloigner davantage du soleil. Au milieu de ce portique, il y avoit une grande salle d'un quarré & demi de long, où l'on donnoit leçon aux enfans; à côté de cette salle étoient les écoles des jeunes filles; sur le derriere étoit le lieu où les athletes alloient s'exercer: plus avant, tout-au-bout de la façade du portique, on avoit les bains d'eau froide.

A main gauche de la salle des jeunes gens, les lutteurs s'alloient frotter d'hui-

le, pour se rendre les membres plus souples & plus robustes, & proche delà étoit la chambre froide, où ils venoient se dépouiller. On entroit ensuite dans la chambre tiede, dans laquelle on commençoit à faire du feu & se tenir un peu chaudement, pour entrer après dans l'étuve, où le poele étoit d'un côté, & de l'autre le bain d'eau chaude. L'architecte ayant bien considéré que la nature ne passe jamais d'une extrémité à l'autre, que par des milieux tempérés, voulut à son imitation, que pour aller d'un lieu froid en un autre chaud, le passage se trouvât tiede.

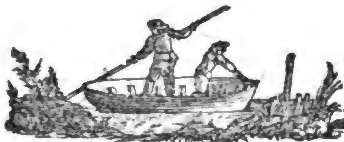
A l'issue de tous ces appartemens, il y avoit trois portiques; celui du côté de l'entrée étoit situé vers le levant ou le couchant; les deux autres étoient à droite & à gauche, tournés l'un au septentrion & l'autre au midi, celui du septentrion étoit double, & large comme la hauteur de ses colonnes. Le portique qui regardoit le midi étoit simple, mais beaucoup plus ample que le précédent. Pour faire son compartiment on laissoit, tant du côté du mur, que du côté des colonnes, 10 piés de largeur. Cet espace donnoit un chemin en forme de levée, de laquelle on descendoit deux marches par un escalier de 6 piés, qui entroit dans un parterre couvert ayant au moins 12 piés de profondeur. C'étoit-là que les athletes venoient s'exercer en hiver, sans recevoir aucune incommodité de ceux qui s'assembloient sous le portique pour les regarder: les spectateurs de leur côté avoient aussi l'avantage de bien voir, à cause de l'enfoncement du terrein où combattoient les athletes; ce portique s'appelloit proprement le *xyste*.

On avoit soin, en bâtissant les *xystes*, de ménager entre deux portiques quelques bosquets, & des allées d'arbres pavées à la mosaïque. Proche du *xyste*, à la face du portique double, on faisoit les alignemens des promenades découvertes, qu'on nommoit *péridromides*, dans lesquelles les athletes se rendoient en hiver.

A côté de ces édifices étoit une place, où le peuple venoit se ranger pour voir plus commodément les jeux. A l'imitation de ces sortes d'édifices, quelques empereurs Romains pour se faire aimer du peuple, bâtirent des thermes magnifiques; où tout le monde pouvoit aller & prendre le plaisir des bains. *V.* THERMES. (*D. J.*)

XYSTIQUE, s. m. *Antiq. rom.*, nom que l'on donnoit à Rome aux athletes des gymnases & aux gladiateurs qui, l'hiver, se battoient sous des portiques, & non pas en plein air. Suétone, *vie d'Auguste*, *c. xlv.* en parle.

XYSTIS, *Géog. anc.*, ancienne ville d'Asie, dans la Carie, selon Etienne le géographe. Pline, *l. V*, *ch. xxix*, en fait mention, & nomme ses habitans *Xystiani*. (*D. J.*)



Y, f. m., c'eſt la vingt-quatrieme lettre & la ſixieme voyelle de notre alphabet, où l'on appelle *i grec*. Cette dénomination vient de ce que nous en faiſons uſage au lieu de l'υ (u *pſilon*) des Grecs, dans les mots qui nous en viennent & que nous prononçons par un *i*, comme *martyr*, *ſyllabe*, *ſymbole*, *ſyntaxe*, *hypocrite*, &c. car la figure que nous avons priſe, après les Romains, dans l'alphabet grec, y repréſentoit le G guttural, & s'y nommoit *gamma*.

Les Latins avoient pris, comme nous, ce caractere pour repréſenter l'υ grec; mais ils le prononçoient vraiſemblablement comme nous prononçons *u*, & leur *u* équivaloit à notre *ou*: ainſi ils prononçoient les mots *ſyria*, *ſyracuſæ*, *ſymbola*, comme nous prononcerions *ſuria*, *ſuracouſæ*, *ſumbola*. Voici à ce ſujet le témoignage de Scaurus: (*de orth.*) *Y litteram ſupervacuam latino ſermoni putaverunt, quoniam pro illâ U cederet: ſed cùm quædam in noſtrum ſermonem græca nomina admiſſa ſint, in quibus evidenter ſonus hujus litteræ exprimitur, ut* hyperbaton *&* hyacinthus, *& ſimilia; in eiſdem hâc litterâ neceſſariò utimur.*

Le néographiſme moderne tend à ſubſtituer l'*i* ſimple à l'*y* dans les mots d'origine grecque où l'on prononce *i*, & fait écrire en conſéquence *martir*, *ſillabe*, *ſimbole*, *ſintaxe*, *hipocrite*. Si cet uſage devient général, notre orthographe en ſera plus ſimple de beaucoup, & les étymologiſtes y perdront bien peu.

Dans ce cas, à l'exception du ſeul adverbe *y*, nous ne ferons plus uſage de ce caractere que pour repréſenter deux *ii* conſécutifs; mais appartenans à deux ſyllabes, comme dans *payer*, *payeur*, *moyen*, *joyeux*, qui équivalent à *pai-ïer*, *pai ïeur*, *moi-ïen*, *joi-ïeux*.

Anciennement, les écrivains avoient introduit l'y à la fin des mots, au lieu de l'*i* ſimple: on ne le fait plus aujourd'hui, & nous écrivons *balai*, *mari*, *lui*, *moi*, *toi*, *ſoi*, *roi*, *loi*, *aujourd'hui*, &c. c'eſt une amélioration réelle.

Baronius nous apprend, que Y valoit autrefois 150 dans la numération, & $\overline{Y}$ 150000.

Y eſt la marque de la monnoie de Bourges. (*E. R. M. B.*)

Y, Y, *y*, *Ecriture*. Ces deux dernieres dans leur figure ſont compoſées dans leur premiere partie, de la derniere partie d'*m* & de l'*j* conſonne; la premiere eſt compoſée d'un accent circonflexe, de la derniere partie d'une ligne mixte, & de la queue d'un *g*.

Y, l', *Géog. mod.*, l'*Y* ou l'*Yé*, eſt un golfe du Zuyderzée, qui ſépare preſque entiérement la Hollande méridionale de la ſeptentrionale; c'étoit autrefois une riviere. Elle en conſerve encore le nom, quoique par l'inondation du Zuyderzée, elle ſoit devenue une eſpece de bras de mer, ſur lequel eſt ſituée la ville d'Amſterdam, en forme de croiſſant.

Antonides Van-der-Goës, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, & l'un des célebres poëtes Hollandois du dernier ſiecle, a immortaliſé l'*Y*, par le poëme qu'il intitula de *Y-Stroom*, la riviere d'*Y*; le plan de ce poëme, au défaut de l'ouvrage même, mérite d'être connu des étrangers.

Il eſt diviſé en quatre livres. Dans le premier, l'auteur décrit ce qu'il y a de plus remarquable ſur le bord de l'*Y* du côté d'Amſterdam; il ne néglige aucun ornement pour embellir, & pour varier ſa matiere. Il y a quelque choſe d'heureux dans le tableau qu'il trace d'un quartier d'Amſterdam appellé l'*isle-neuve*. Il compare la rapidité dont les bâtimens de cette iſle ont été conſtruits, à la maniere dont les murailles de Thebes s'éleverent d'elles-mêmes, dociles au ſon de la lyre d'Amphion; cependant, dit-il, cette iſle avec ſes palais magnifiques qui feront un jour leurs propres ſépultures, ne ſe fera connoître à la poſtérité la plus reculée, que par la gloire d'avoir été le ſéjour de l'amiral Ruyter. Il prend delà occaſion de chanter les louanges de ce grand homme de mer; enſuite il expoſe aux yeux du lecteur les bâtimens qui couvrent les bords de l'*Y*; mais ce n'eſt pas d'une maniere ſeche qu'il les peint, tout y brille d'ornemens, & des couleurs les plus vives.

En parlant de la compagnie des Indes occidentales, il rapporte les guerres que

cette société a eues avec les Portugais. Il décrit avec étendue le magasin de l'amirauté, & le palais de la compagnie des Indes orientales. Dans la description du premier, il fait une peinture aussi grande que terrible, de tous les instrumens de guerre qu'on y trouve entassés. C'étoit autrefois, dit l'auteur, l'ouvrage des plus grands monarques, d'élever un capitole; mais ici des marchands osent élever jusqu'au ciel, un bâtiment qui surpasse les palais des rois. La puissance de la compagnie est assez connue, par l'orient soumis à ses loix; & le château prodigieux qu'elle a fait construire reçoit le jour de plus de trois mille & trois cents fenêtres.

Dans le second livre, le poëte parcourt une carriere très-vaste, & qui renferme en quelque sorte une partie de l'univers. Après avoir fait l'éloge de la navigation, il passe en revue les flottes nombreuses qui couvrent l'*Y*, & qui vont prendre dans le monde entier tout ce qui peut servir à la nécessité & à l'orgueil des hommes. A cette occasion, il parle des expéditions hardies de l'amiral Heemskerk, destinées à chercher une route abrégée vers les Indes par la mer Glaciale. Il s'étend sur les malheurs où l'Amérique est tombée par ses propres richesses. Il introduit l'ombre d'Attabalipa, qui, charmée de voir dans les Hollandois les ennemis de ses bourreaux, leur fait l'histoire des cruautés des Espagnols.

L'auteur suit dans sa description la flotte des Indes : sa muse parcourt les différens pays de cette vaste contrée, & décrit avec pompe les différentes richesses dont chacune de ces provinces charge les vaisseaux Hollandois. Non contente de donner une idée de l'étendue du négoce de la Hollande dans ces climats, elle dépeint la puissance de ses armes & de ses trophées, & nous trace pour exemple le tableau d'une bataille où ses soldats remporterent une victoire signalée sur les habitans de Macassar. L'auteur retourne ensuite vers l'*Y*, en décrivant les pays qu'il découvre sur son passage.

Etant de retour, il détaille les principales marchandises que les autres parties de l'univers fournissent à la Hollande, comme une espece de tribut qu'elles paient à l'industrie de ses habitans. En parlant des vins & d'autres objets de luxe qui viennent de France, il déclame avec autant de force que de bon sens contre les vices que ce même pays tâche de communiquer aux Hollandois.

Le livre troisieme est une fiction d'un bout à l'autre : le poëte est entraîné tout d'un coup au fond de l'*Y*; il voit le fleuve avec ses demi-dieux & ses nymphes, allant à une fête qui devoit se donner à la cour de Neptune, pour célébrer l'anniversaire du mariage de Thétis & de Pelée. L'auteur ne suit ici ni Ovide, ni les autres mythologistes : il feint que Thétis autrefois mariée au vieux Triton, & lasse de la froideur de cet époux suranné, s'étoit retirée de la cour de Neptune pour pleurer ses malheurs dans la retraite. Neptune & les autres divinités de la mer touchées de sa douleur, la rappellent, cassent son mariage, & se résolvent à l'unir au courageux Pelée, à qui ils destinent en même temps l'immortalité avec une éternelle jeunesse. Thétis accepte joyeusement ce parti, & Triton plus charmé des plaisirs de la bonne chere que de ceux de l'amour, n'y fait aucune opposition. Le mariage s'acheve, & les dieux des eaux en solemnisent tous les ans la mémoire.

C'est à une de ces fêtes que le fleuve alloit alors avec toute sa cour; le poëte y fut mené aussi par une des divinités aquatiques, qui le cacha dans un endroit du palais de Neptune, où sans être vu il pouvoit tout voir. Les autres fleuves entrent dans la salle du festin, & à mesure qu'ils arrivent, le poëte est instruit de leurs noms, de leur origine & de leur puissance. Les descriptions qu'il en fait sont poétiques & savantes, c'est l'endroit le plus beau du poëme. Le dieu présomptueux de la Seine, éclate contre l'*Y* en paroles injurieuses : l'*Y* lui répond avec autant d'éloquence que de phlegme. Le dieu de la Seine finit sa déclamation en s'adressant à l'Ebre, & lui reprochant d'être insensible à la fierté d'un sujet rebelle. L'Ebre replique que la haine qui l'avoit animé autrefois contre l'*Y*, avoit été purifiée par le feu de la guerre, qu'il l'avoit reconnu pour libre. On voit assez que cette fiction est une allégorie de l'invasion de la France dans les Pays-Bas espagnols, & de la triple alliance.

Dans le quatrieme livre, l'auteur s'attache à dépeindre l'autre bord de l'*Y*, qui est embelli par plusieurs villes de la

nord-Hollande : elles fourniroient cependant une matiere assez seche, si l'imagination fertile du poëte ne savoit tirer des moindres sujets, des ressources propres à enrichir son ouvrage. En décrivant la ville d'Edam, autrefois nommée *Ydam*, c'est-à-dire, *digne de l'Y*, il rappelle l'ancienne fable d'une syrene prise auprès de cette ville par des pêcheurs : il en fait une espece de sibylle, en lui prêtant la prédiction de toutes les catastrophes que les Bataves devoient surmonter avant que de parvenir à cette puissance, dont l'auteur a donné de si grandes idées. Cette prophétie est un abrégé de l'histoire de Hollande, & ce n'est pas l'endroit de l'ouvrage sur lequel les fleurs de la poésie sont répandues avec le moins de profusion. La syrene finit par tracer un affreux tableau de ces batailles navales qui se devoient donner un jour sur les côtes de Hollande, entre cette république & l'Angleterre ; enfin, l'ouvrage est terminé par un discours aux magistrats d'Amsterdam, à la sagesse desquels l'auteur rapporte avec raison la richesse de cette puissante ville.

Si ce poëme ne mérite pas le nom d'*épique*, il ne paroît pourtant point indigne de ce titre par l'heureuse fiction qui y regne, par la noblesse des pensées, par la variété des images, & par la grandeur de l'expression. A l'égard des défauts qu'on y remarque ; si l'on réfléchit à la précocité des talens de l'auteur qui n'avoit que vingt-quatre ans quand il le mit au jour, l'on croira sans peine que s'il ne fût pas mort à la fleur de son âge, il auroit conduit son ouvrage plus près de la perfection. Quoi qu'il en soit, il y a peu de poëmes Hollandois où l'on trouve plus de beautés que dans celui-ci. (*D. J.*)

YABACANI, s. m. *Hist. nat. Botan.*, *terme de relation*, nom que les sauvages donnent dans quelques isles de l'Amérique à une racine dont on vante la grande vertu contre les serpens. Les François nomment cette racine la *racine apinel :* on peut en voir l'article dans l'histoire de l'académie des sciences, qui eût mieux fait de ne point transcrire dans son beau recueil les petits contes fabuleux de M. de Hauterive à ce sujet, *ann.* 1724, *p.* 19. Le plus plaisant est la réflexion qui les termine : " rien, dit l'historien, n'est si » commun que les voyages & les relations, mais il est rare que leurs auteurs ou ne rapportent que ce qu'ils » ont vu, ou aient bien vu ». (*D. J.*)

YABAQUE, *Géogr. mod.*, petite isle de l'Amérique, une des Lucayes, au nord-ouest de celle de Maguana, & au nord de celle de S. Domingue. *Lat.* selon de Laet, 22, 30. (*D. J.*)

YACARANDA, s. m. *Hist. nat. Bot. exot.*, arbre de l'isle de Madagascar ; son fruit est gros comme les deux poings, & bon à manger quand il est cuit. Les sauvages en font une espece de bouillie pour leur nourriture.

YACHICA, s. m. *Hist. nat. Bot. exot.*, espece de prunier de Madagascar ; il porte des fleurs jaunes, & des fruits semblables aux prunes, dont le noyau contient une amande blanche & douce.

YACHT *ou* YAC, s. f. *Marine*, bâtiment ponté & mâté en fourche, qui a ordinairement un grand mât, un mât d'avant & un bout de beaupré, avec une corne, comme le heu, & une voile d'étai. Il a peu de tirant d'eau, & est très-bon pour de petites bordées, & sert ordinairement pour de petites traversées, & pour se promener. On jugera de sa forme & de sa grandeur par les proportions suivantes.

Proportions générales d'un yacht.

	piés.
longueur de la quille,	45
longueur de l'étrave à l'étambot,	56
longueur du ban,	14
creux,	7
hauteur de l'étambot,	12
hauteur de l'étrave,	13

Les grands *yachts* sont à-peu-près de la même fabrique que les semaques ; ils ont des écoutilles, une tengue élevée à l'arriere, & une chambre à l'avant, au milieu de laquelle il y a une ouverture qui s'éleve en rond au-dessus, en lanterne, & qui est entourée d'un banc pour s'asseoir. Ils ont encore un faux étai, deux pompes de plomb, une de chaque côté. La barre de leur gouvernail, qui est de fer, est un peu courbée, & il a au-dessus une petite tanque, dont la grandeur est proportionnée à la hauteur de la barre. Ordinairement leur beaupré n'est pas fixe, & on peut l'ôter & le remettre quand on veut. *V. Pl. XIII*, *fig.* 2, *le dessein d'un yacht.*

YAGUTH, s. m. *Hist. anc.*, divinité

adorée par les anciens Arabes idolâtres : elle avoit la figure d'un lion.

YAMAMAH, *Géogr. mod.*, ville de l'Arabie heureuse, dans le canton d'Hégias ; c'est une ville du desert, dans la région des montagnes, mais dans une plaine à l'orient de la Mecque. Elle a peu d'habitans, peu de palmiers & beaucoup de ruines : Atwal & Resem lui donnent 71 d. 45 de *long.* & 21 d. 31 *de lat.* (*D. J.*)

YAMBO, *Géogr. mod.*, petite ville d'Asie dans l'Arabie, sur la côte orientale de la mer Rouge, route de Médine, avec un petit port qui en est éloigné de 10 lieues. *Long.* 53, 42 ; *lat.* 21, 38.

YAMÉOS, LES, *Géog. mod.*, peuple sauvage de l'Amérique méridionale ; leur langue est d'une difficulté inexprimable, & leur maniere de prononcer est encore plus extraordinaire que leur langue : ils parlent en retirant leur respiration, & ne font sonner presqu'aucune voyelle. Ils ont des mots que nous ne pourrions écrire, même imparfaitement, sans employer moins de neuf ou dix syllabes, & ces mots prononcés par eux, semblent n'en avoir que trois ou quatre. *Pœtarrarorincouroac* signifie en leur langue le nombre *trois* ; heureusement pour ceux qui ont affaire à eux, leur arithmétique ne va pas plus loin.

Les *Yaméos* sont fort adroits à faire de longues sarbacanes, qui sont l'arme de chasse la plus ordinaire des Indiens. Ils y ajustent de petites fleches de bois de palmier, qu'ils garnissent au lieu de plume, d'un petit bourlet de coton plat & mince, qu'ils font fort adroitement, & qui remplit exactement le vuide du tuyau. Ils lancent la fleche avec le souffle à trente pas, & ne manquent presque jamais leur coup. Un instrument aussi simple que ces sarbanes, supplée chez eux au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs fleches dans un poison si actif, que quand il est reçu, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il soit atteint jusqu'au sang. *Mémoire de l'académie des sciences*, *année* 1745. (*D. J.*)

YAMGAYA, *Economie*, espece de mets fort en usage chez les Koreki & les autres habitans de Kamtchatka. On le fait en mêlant le sang des rennes avec de la graisse ; on met ce mélange dans l'estomac de l'animal, & on le fait fumer dans la cheminée.

YAMIAMAKUNDA, *Géogr. mod.*, ville d'Afrique dans le royaume de Tomani, au midi de la riviere de Gambra. Ses habitans commercent en ivoire & en esclaves : les Anglois y ont un comptoir. (*D. J.*)

YANDON, s. m. *Hist. nat. Ornithol.*, espece d'autruche de l'île de Madagascar.

YANG-CHEU, *Géogr. mod.*, ville de la Chine, dans la province de Nankin, & sa septieme métropole : elle est marchande, riche & peuplée. *Long.* suivant le P. Noël, 156, 39′, 30″ ; *lat.* 33, 6. (*D. J.*)

YANI, *Géog. mod.*, pays d'Afrique à l'est du royaume de Bursali, le long & au nord de la riviere de Gambra, dans l'espace de quatre-vingts lieues. On le divise en haut & en bas-*Yani*, qui sont séparés par la riviere de Sami. (*D. J.*)

YANOW *ou* JANOW, *Géogr. mod.*, nom de deux petites villes de Pologne ; l'une dans la Podolie, au couchant de Kaminieck, sur la petite riviere de Feret ; l'autre aux confins de la Poldaquie & de la Lithuanie, sur le Boug. (*D. J.*)

YAPOCO, *Géog. mod.*, riviere de l'Amérique méridionale dans la Guianne ; elle a plus d'une lieue de longueur à son embouchure. (*D. J.*)

YAQUE, *Géog. mod.*, grande riviere de l'isle de S. Domingue ; elle a sa source dans les montagnes de Cibar, & après s'être grossie de plusieurs autres rivieres, elle se jette enfin dans la mer, au couchant de Monte-Christo, longue chaîne de montagnes ; les François nomment cette riviere la riviere de *Monte-Christo*, mais c'est un nom ridicule. (*D. J.*)

YARD, s. f. *mesure d'Angleterre*, nom de la verge d'Angleterre ; elle est de sept neuviemes d'aune de Paris ; ainsi, neuf *verges* d'Angleterre font sept aunes de Paris, ou sept aunes de Paris font neuf *verges* d'Angleterre. La maniere de réduire les *verges* d'Angleterre en aunes de Paris, est de dire en se servant de la regle de trois : si neuf *verges* d'Angleterre font sept aunes de Paris, combien tant d'aunes de Paris ? Et si au contraire on veut faire la réduction des aunes de Paris en *verges* d'Angleterre, il faut dire, si sept aunes de Paris font neuf *verges* d'Angleterre, combien tant d'aunes de Paris feront-elles de *verges* d'Angleterre ? La regle vous indiquera ce que vous cherchez. (*D. J.*)

YARE, LA, *Géogr. mod.*, riviere d'Angleterre dans le comté de Norfolck; elle prend sa source vers le nord-ouest, d'où coulant vers le sud-est, elle arrose la ville de Norwich qui en est la capitale; ensuite après s'être grossie d'autres rivieres, elle se rend dans la mer, & forme à son embouchure un bon port appellé de son nom, *Yarmouth*. *(D. J.)*

YARMOUTH, *Géogr. mod.*, ville d'Angleterre dans la province de Norfolck, à l'embouchure de l'Yare, d'où lui vient son nom, à trente-six lieues au nord-est de Londres; elle est grande, bien bâtie, & a quelques fortifications: son port est fort bon. La principale richesse de ses habitans consiste dans la pêche des harengs, qui est très-abondante sur la côte. Cette ville s'est accrue des ruines de l'ancienne *Gariam nonum*, dont il est parlé dans la notice de l'empire; car la riviere d'Yare, qui donnoit son nom à la ville, se nommoit en latin *Gariam*. Sa *long.* 18, 55; *lat.* 52, 3. *Long.* suivant Stréet, 19, 6' 30''; *lat.* 52, 55. *(D. J.)*

YASSA, s. f. *Hist. mod. Jurisprud.*, c'est ainsi qu'on nomme chez les Tartares, un corps des loix dont le fameux conquérant Genghis-Kan passe pour être l'auteur. Timur-Beg ou Tamerlan les fit observer dans ses vastes états, & elles sont encore en vigueur aujourd'hui chez les Tartares de Crimée, & dans plusieurs autres parties de l'Asie, où ces loix sont appellées *Yassa Jenghiskani*. Quelques orientaux, amis du merveilleux, prétendent que Genghis-Kan n'en est point l'auteur, mais qu'elles sont dues à Turk qui, suivant les traditions orientales, étoit fils de Japhet, & petit-fils de Noé, fondateur de la nation tartare. M. de la Croix a donné dans la vie de Genghis-Kan un extrait de ces loix, en vingt & un articles.

1°. Il est ordonné de ne croire qu'un seul Dieu, créateur du ciel & de la terre, qui donne la vie & la mort, les richesses & la pauvreté; qui accorde & refuse ce qu'il veut, & qui a un pouvoir absolu sur toutes choses.

2°. Les prêtres de chaque secte, & tous les hommes attachés aux cultes, les médecins, ceux qui lavent les corps des morts, seront exempts de tout service public.

3°. Nul prince ne pourra prendre le titre de grand-kan, sans avoir été élu légitimement par les autres kans généraux & seigneurs monguls assemblés en diete.

4°. Il est défendu aux chefs des tribus de prendre des titres pompeux, à l'exemple des souverains mahométans.

5°. Il est ordonné de ne jamais faire la paix avec aucun souverain, ou peuple, avant qu'ils fussent entiérement subjugués.

6°. De partager toujours les troupes en dixaines, centaines, milliers, dix milliers, *&c.* parce que ces nombres sont plus commodes.

7°. Les soldats, en se mettant en campagne, recevront des armes des officiers qui les commandent, & ils les leur remettront à la fin de l'expédition; les soldats tiendront ces armes bien nettes, & les montreront à leur chef, lorsqu'ils se prépareront à donner bataille.

8°. Il est défendu, sous peine de mort, de piller l'ennemi, avant que le général en ait donné la permission. Chaque soldat demeurera maître du butin qu'il aura fait, en donnant au receveur du grand-kan les droits prescrits par les loix.

9°. Depuis le mois qui répond au mois de mars, jusqu'à celui d'octobre, personne ne prendra de cerfs, de daims, de lievres, d'ânes sauvages, ni d'oiseaux d'une certaine espece; afin que la cour & les armées trouvent assez de gibier pour les grandes chasses d'hiver.

10°. Il est défendu, en tuant les bêtes, de leur couper la gorge; mais il est ordonné de leur ouvrir le ventre.

11°. Il est permis de manger le sang & les intestins des animaux.

12°. On regle les privileges & les immunités des *tarkani*, c'est-à-dire, de ceux qui sont exemptés de toute taxe pour les services qu'ils ont rendus.

13°. Il est enjoint à tout homme de servir la société d'une maniere ou d'une autre; ceux qui ne vont point à la guerre, sont obligés de travailler un certain nombre de jours aux ouvrages publics, & de travailler un jour de la semaine pour le grand-kan.

14°. Le vol d'un bœuf ou de quelque autre chose du même prix, se punissoit en ouvrant le ventre du coupable. Les autres vols moins considérables étoient punis par sept, dix-sept, vingt-sept, trente-sept, & ainsi de suite jusqu'à sept cents

coups de bâton, en raison de la valeur de la chose volée. Mais on pouvoit se racheter de cette punition en payant neuf fois la valeur de ce qu'on avoit volé.

15°. Il étoit défendu aux Tartares de prendre à leur service des gens de leur nation : ils ne pouvoient se faire servir que par ceux qu'ils faisoient prisonniers de guerre.

16°. Il étoit défendu de donner retraite à l'esclave d'un autre sous peine de mort.

17°. En se mariant, un homme étoit obligé d'acheter sa femme. La polygamie étoit permise. Les mariages étoient défendus entre les parens du premier & du second degré, mais on pouvoit épouser les deux sœurs. On pouvoit user des femmes esclaves.

18°. L'adultere étoit puni de mort, & il étoit permis au mari de tuer sa femme prise sur le fait. Les habitans de Kanidu furent, à leur sollicitation, exemptés de cette loi, parce qu'ils étoient dans l'usage d'offrir leurs femmes & leurs filles aux étrangers. Mais Genghis-Kan, en leur accordant cette exemption, déclara qu'il les regardoit comme infames.

19°. Il étoit permis, pour l'union des familles, de faire contracter des mariages entre les enfans, quoique morts, & l'on faisoit la cérémonie en leur nom. Par-là les familles étoient réputées alliées.

20°. Il étoit défendu, sous des peines rigoureuses, de se baigner, ou de laver ses habits dans des eaux courantes dans le tems où il tonnoit ; les Tartares craignant extraordinairement le tonnerre.

21°. Les espions, les faux témoins, les sodomistes, les sorciers étoient punis de morts.

22°. Les gouverneurs & magistrats qui commandoient dans des provinces éloignées, étoient punis de mort, lorsqu'ils étoient convaincus de malversation ou d'oppression. Si la faute étoit légere, ils étoient obligés de venir se justifier auprès du grand-kan.

Genghis-Kan publia un grand nombre d'autres loix, mais celles qui précedent sont les principales ; elles furent en vigueur sous le regne de ce conquérant & de ses successeurs. Par la premiere de ces loix, on voit que les Tartares monguls étoient théistes dans l'origine, ce qui n'empêcha point presque tous les princes de la maison de Genghis-Kan, de tolérer & de favoriser les sectaires de toutes les religions dans leurs Etats ; ce sont même les seuls souverains dont l'histoire fasse mention, qui aient été assez sensés pour accorder à tous leurs sujets une tolérance entiere.

YASSI, *Géog. mod.* Les François écrivent mal *Jassi*, & peut-être ai-je moi-même commis cette faute. C'est une grande ville de la Moldavie, sur la petite riviere de Scisa, qui se rend à-peu-près dans le Pruth, au nord-est de Soczowa. *Long.* 44, 56 ; *lat.* 47.

Yassi, riche par son commerce avec l'Asie, est toute couverte, sans portes & sans murailles ; mais on y voit une douzaine de vastes châteaux flanqués de tours terrassées. Tous ont du canon & des magasins d'armes pour se défendre. Ce sont autant de monasteres où des moines Grecs font leur salut sous la protection du Turc. Le christianisme n'a point de moines aussi anciens. S. Bazile fut leur patriarche au quatrieme siecle : mais il y avoit longtems que les Perses & les Indiens, au sein de l'idolâtrie, avoient des moines. L'Occident s'est livré plus tard à l'inaction de la contemplative. C'est dans ces forteresses basiliennes que le peuple cherche un asyle, lorsque les Tartares viennent à passer. On ne voit peut-être nulle part autant de moines rassemblés; car le même spectacle se montre sur un côteau en face de la ville.

Cette grande quantité d'hommes qui consomment & ne produisent rien, diminue les richesses de *Yassi*, & les revenus de l'hospodar. L'ignorance où ils vivent doit moins s'attribuer à leur paresse, ou aux bornes de leur esprit, qu'à l'esclavage, & on s'apperçoit en général, qu'on tireroit un grand parti des Moldaves du côté des armes, des arts & des sciences, si on les mettoit en liberté. Comme le prince qui les gouverne achete souveraineté, c'est ensuite au peuple à rembourser l'acquéreur.

Jean Sobieski s'approchant de cette place en 1586, n'eut pas la douleur de donner bataille pour s'en rendre maître ; l'évêque, le clergé, les premiers de la ville & le peuple, lui en apporterent les clefs. Il y entra en ami, & ménagea *Yassi* comme son bien propre. Les boutiques resterent ouvertes, les marchés libres ; & tout fut payé par le vainqueur comme

par le bourgeois. Les soldats dispersés dans les monasteres, n'en troublerent point l'ordre; & les femmes Moldaves aussi piquantes par l'ajustement que par les graces, furent respectées. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

YAVAROW, *Géog. mod.*, ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Russie, à sept lieues au couchant de Léopold, & à deux de Nimirow. (*D. J.*)

YAUK, s. m. *Myth. & Hist. anc.*, nom d'une divinité adorée par quelques tribus d'Arabes idolâtres, qui lui donnoient la figure d'un cheval.

YAW, s. m. *Médec. pratiq.*, maladie exotique inconnue en Europe, très-commune & endémique sur les côtes de Guinée, & dans les pays chauds d'Afrique, qui est caractérisée par des éruptions fongueuses sur les différentes parties du corps; nous ne la connoissons que par la description très-détaillée que M.*** en a donné, (*a*) & qui se trouve dans les *essais & observat. de méd. de la société d'Edimbourg*, *tom. VI*, *article lxxvij*, *pag.* 419 *& suiv.* c'est dans cette source que nous puiserons tous les matériaux de cet article.

Le *yaw* exerce ses ravages sur les personnes de tout sexe, de toute condition, & choisit principalement ses victimes dans les âges les plus tendres de l'enfance & de l'adolescence; mais il se répand si généralement, qu'il y en a peu qui meurent à un certain âge, sans avoir éprouvé les atteintes de cette fâcheuse maladie. Elle se manifeste d'abord par de petites taches à peine perceptibles, & qui ne sont pas plus grandes que la pointe d'une épingle; l'enflure s'y joint bientôt, elles s'étendent & grossissent de jour en jour, & deviennent autant de petits boutons: peu de tems après l'épiderme se détache, & alors au lieu de pus & de matiere ichoreuse, on ne trouve dans cette petite tumeur qu'une escarre blanche, sous laquelle on voit un petit champignon rouge qui naît de la peau, qui parvient insensiblement à différentes grandeurs; les plus considérables égalent les plus grosses mûres auxquelles ils ressemblent d'ailleurs beaucoup par la figure, & paroissent être comme elles un amas de petits grains. Pendant que ces champignons croissent à ce point, les poils noirs qui se trouvent sur les parties attaquées du *yaw*, perdent leur couleur, deviennent blancs & transparens comme les cheveux des vieillards. Ces champignons qu'on appelle aussi les *yaws*, viennent indifféremment sur toutes les parties du corps, mais le plus grand nombre & les plus gros se trouvent ordinairement aux aines, autour des parties externes de la génération, sous les aisselles & au visage. Leur nombre est en raison inverse de leur grosseur. Les Negres robustes bien nourris, chargés d'embonpoint ont leurs *yaws* ou champignons plus gros & beaucoup plutôt formés que ceux qui étoient maigres, affoiblis, & qui n'avoient que de mauvaise nourriture.

On n'assigne point d'autre cause de cette maladie que la contagion; les excès dans aucun genre ne paroissent capables ni de la produire ni de l'augmenter. Elle se communique par le voisinage, la cohabitation, le coït, l'allaitement; elle se transmet aussi avec la vie des parens aux enfans, & sans doute que le germe de cette maladie, ou la disposition qu'ont ces peuples à en être attaqués, est un héritage funeste qui passe de génération en génération à la postérité la plus reculée. Le *yaw* paroit en cela avoir quelque rapport avec la lepre des anciens, & les maladies vénériennes. Il a aussi par son endémicité, & par l'universalité de ses ravages, quelque analogie avec la petite vérole; mais il faudroit beaucoup d'observations qui nous manquent, pour constater l'identité de ces deux maladies; du reste elles ont encore cette ressemblance que la nature de l'une & de l'autre est entiérement inconnue.

Les malades qui ont le *yaw* paroissent jouir d'ailleurs d'une bonne santé, ils mangent avec appétit, dorment très-bien, ne ressentent aucune douleur, & n'ont en un mot que l'incommodité qu'entraînent nécessairement la saleté, & quelquefois la puanteur de ces ulceres; ils ne

(*a*) Il paroît que le rédacteur de cet *article* n'a puisé dans aucun auteur François les matériaux dont il l'a composé, puisqu'il n'a pas même employé le nom françois (*pian*) sous lequel cette maladie est connue dans toutes les colonies françoises de l'Amérique, cultivées par les negres.

courent aucun danger si on les traite à tems, & d'une maniere méthodique, ils n'ont alors ni rechûte ni accident étranger à craindre; mais cette maladie est longue, difficile à guérir, & souvent incurable chez ceux qui ont déja pris intérieurement du mercure, sur-tout si la dose en a été assez forte pour exciter la salivation, chez ceux aussi qui ont retombé une ou plusieurs fois; la complication du *yaw* avec la vérole, peut en augmenter le danger, soit en excitant des symptomes graves, soit en trompant le médecin sur la cause de ces symptomes, & lui fournissant des indications fautives qui l'engagent à donner des remedes peu convenables. Cette erreur est peu fréquente, & d'une plus grande conséquence, sur les suites de ces maladies, parce qu'il n'est pas aisé de distinguer à laquelle des deux elles appartiennent, & qu'il est dangereux d'insister trop sur les remedes qui ont paru les plus appropriés, & qui alors conviennent plus à une maladie qu'à l'autre. Lorsqu'on a mal traité le *yaw*, il survient des douleurs dans les os, des exostoses, des caries; il est très-douteux si ces accidens surviendroient en cas qu'on s'abstînt entiérement de remedes; il peut se faire que la maladie cessât par le desséchement des champignons.

L'usage du mercure dans cette maladie est un remede très-ancien & très-efficace, pourvu qu'il soit administré avec circonspection, & d'une maniere convenable; on se servoit autrefois de sublimé corrosif, dont on faisoit dissoudre deux gros dans huit onces d'eau de barbade; on donnoit le matin au malade, dès que sa peau se couvroit de champignons, vingt-cinq gouttes de cette dissolution, observant de faire boire beaucoup d'eau chaude toutes les fois qu'il avoit des nausées; ce remede le faisoit vomir & cracher tout le matin; on le réitéroit de même pendant plusieurs jours, en augmentant seulement de cinq gouttes chaque jour; par ce moyen le malade se trouvoit en peu de temps beaucoup mieux; mais on a remarqué que les excroissances fongueuses reparoissoient à la plupart de ceux qui avoient été traités par cette méthode, ou qu'il leur survenoit des douleurs insupportables dans les os, ou des ulceres en différentes parties du corps; la maladie dans la rechûte étoit trop longtemps à parvenir à son dernier période, & il falloit donner du mercure pendant un temps considérable pour nettoyer la peau, & quelquefois après tous ces remedes, ils avoient deux ou trois rechûtes. L'auteur qui a communiqué à la société d'Edimbourg le mémoire que nous abrégeons ici, assure avoir guéri plusieurs de ces malades attaqués d'ulceres au moyen de la salivation qu'il excitoit par un long usage d'æthiops minéral, avec la décoction des bois sudorifiques dans l'eau de chaux; il avoue qu'à quelques-uns ces remedes n'ont rien fait, & que d'autres ont été beaucoup plus malades après les avoir pris. Tels sont ceux principalement qui avoient des douleurs rongeantes dans les os, suivies du *nodus*, d'exostoses & de carie, & dans qui les os des bras & des jambes se rompoient sans cause manifeste. Il est très-vraisemblable que cette préparation de mercure fort analogue à celle qu'a proposée Van'swieten, n'avoit ces suites funestes, qu'à cause de la trop petite quantité de liqueur spiritueuse, relativement à la dose du sublimé corrosif, de façon que ce poison actif étoit donné presque inaltéré, & à très-haute dose.

La méthode que suit l'auteur que nous venons de citer, est de séparer d'abord le negre infecté du *yaw* des autres, pour empêcher la communication de la maladie, & de le tenir enfermé dans une maison où il soit seul; & lorsque l'éruption caractérise bien le *yaw*, il donne tous les soirs, pendant quinze jours ou trois semaines, ou jusqu'à ce que les *yaws* soient parvenus à un état fixe sans augmenter, un bol fait avec *flor. sulphur.* ℈. *j. camph. in spirit. vin. solut.* gr. v. *theriac. andromac.* ʒ. j. *syrup. croci*, m. f. m. *ff. bol.* Après cela il passe tout de suite, sans préparation, aux remedes mercuriaux, dans la vue d'exciter une légere salivation. Il se sert du mercure doux, qu'il donne à petite dose, afin qu'il ne purge ni par en haut, ni par en bas; il n'en donne jamais plus de cinq grains, qu'il réitere deux ou trois fois par jour, selon que le malade paroit en état de le supporter; ne pousse jamais la salivation au delà d'une pinte par jour; & lorsqu'elle a été portée à ce point, il arrive souvent que les champignons se couvrent d'une croûte écailleuse & seche, ce qui présente un spectacle

très-désagréable; ces écailles tombent peu-à-peu, & dans dix ou douze jours la peau reste unie & nette; il faut alors cesser l'usage du mercure doux, & laisser tomber la salivation d'elle-même, après quoi l'on fait suer le malade deux ou trois fois, par le moyen de la lampe à l'esprit-de-vin, & on leur fait prendre l'électuaire suivant. ♃. *æthiop. mineral.* ℥. j. ſ. *gumm. guayac*, ℥. j. *olei sassafr.* gtt. xx. *theriac. andromach. conserv. rof. rub. ana*, ℥. j. *syrop. croci*, q. ſ. *m. ff. elect. cap. æg.* ʒ. xj. *manè & serò*. L'auteur ordonne encore la décoction de gayac & de sassafras fermenté avec le syrop de sucre pour toute boisson, pendant l'usage de l'électuaire, & la fait continuer 8 ou 15 jours après.

Quelquefois après que tous les champignons ou *yaws* ont disparu, que la peau est nette, & que la salivation est tombée, il en reste un gros, dont les grains sont fort saillans, & qui est rouge & humide, on l'appelle communément *le maitre* yaw; il a coûté la vie à plusieurs negres, parce que quelques praticiens se sont imaginé qu'il falloit exciter une seconde, & même une troisieme salivation, tandis qu'il auroit suffi pour consumer ce champignon, qui n'est plus qu'un vice local, d'employer pendant quelques jours les corrosifs seuls, tel que le précipité rouge, de les unir ensuite avec quelque suppuratif, d'avoir recours enfin aux sarcotiques.

Aprés que les *yaws* sont guéris, il y a des malades à qui il survient des especes de charbon aux piés, qui leur rendent l'usage de ces parties ou impossible, ou très-douloureux; quelquefois toute la partie du pié est affectée au point qu'ils ne peuvent souffrir qu'on y touche; & d'autres fois, il n'y a qu'une tache d'une médiocre largeur; on croit que cette seconde maladie est due à l'humeur viciée qui n'a pu avoir son issue aussi facilement par les piés, à cause de la dureté de l'épiderme, les negres ayant coutume d'aller piés nus; cette nouvelle affection se dissipe aussi, dès que par le moyen de l'inflammation, le champignon suppure & se fond tout-à-fait: quelquefois cette chair fongueuse n'est consumée qu'après plusieurs années par des inflammations ou des suppurations qui reviennent fréquemment, ou par des caustiques appropriés; les maitres des habitations des negres ont différentes recettes pour réussir à dissiper cet accident, mais la plus sûre consiste dans les bains & dans la destruction de l'épiderme, après quoi on procede comme pour le maitre *yaw*; on doit éviter les caustiques trop actifs, & avoir attention qu'ils ne portent pas jusqu'aux tendons & au périoste.

Cette maladie se traite de même dans les enfans que dans les grandes personnes; on doit seulement prendre garde de ne pas exciter une salivation trop forte; il suffit de leur tenir la bouche un peu ulcérée; peut-être même pourroit-on ménager le mercure de façon qu'il ne portât point du tout à la bouche; alors il faudroit le donner à plus petite dose, & le continuer plus long-tems; les enfans qui sont à la mamelle sont guéris par les remedes qu'on fait prendre à leur nourrice, ou à leur mere; car la barbare coutume, qui chez les nations policées a fait distinguer ces deux titres, n'est pas suivie, pas même connue par des peuples qui ne sont dirigés que par le flambeau lumineux & certain de la nature. (*m*)

YAYAUHQUITOTOTL, ſ. m. *Hist. nat. Ornith.*, nom indien d'un oiseau d'Amérique décrit par Nieremberg, & qui est remarquable pour avoir deux plumes de la queue plus longues que les autres, en partie nues, & seulement garnies à l'extrêmité de petits poils noirs & bleus. Cet oiseau est de la grosseur d'un étourneau, mais son plumage est admirablement mélangé de gris, de jaune, de verd & de bleu. Ray pense que c'est le même oiseau dont parle Marggrave sous le nom de *guaira-guainumbi*. (*D. J.*)

Y B

YBAGUE, *Géog. mod.*, petite ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, près de la province de Papayan, & à 30 lieues de Santa-Fé, vers l'ouest. (*D. J.*)

YBOUYAPAP, *Géog. mod.*, montagne de l'Amérique méridionale, dans l'isle de Maragnan. C'est une montagne extrêmement haute, & dont le sommet s'étend en une plaine immense, tant en longueur qu'en largeur.

Y C

YCHO, ſ. m. *Hist. nat. bot.*, plante du Pérou qui ressemble assez au petit jonc, excepté qu'elle est un peu plus menue, &

qu'elle se termine en pointe. Toutes les montagnes de la Puna en sont couvertes, & c'est la nourriture ordinaire des Lamas. (*D. J.*)

Y D

YDAUZQUERIT, *Géog. mod.*, contrée d'Afrique, dans le Sus de Numidie, du côté du Zara, ou du Désert. Elle est fertile, renferme plusieurs places, & est habitée par des communautés de Béréberes. (*D. J.*)

Y E

YE, *Géog. mod.* Les Hollandois lui ajoutent en leur langue l'article *het*, qui marque le neutre. Quelques François, trompés par cette prononciation, disent le *Tey*, parce que l'*y*, chez les Hollandois, se prononce comme notre *ei*; & ces François ajoutent notre article à l'article hollandois, ce qui fait un plaisant effet.

Il seroit difficile à présent de déterminer ce que c'est que l'*Ye*, ruisseau qui donne son nom à cet amas d'eau. On appelle aujourd'hui *Ye*, une étendue d'eau qui est entre Beverwick & le Pampus, & dont le port d'Amsterdam fait partie. C'est une continuation de la Zuiderzée, & qui lui sert de décharge dans les vents du nord. Cette étendue d'eau reçoit les eaux de plusieurs lacs de la Nord-Hollande, & celles de la mer de Harlem, à laquelle elle communique par de belles écluses. Les barques chargées passent de l'*Ye* dans la mer de Harlem, par Sparendam. *V.* Y, *l'.* (*D. J.*)

YEBLE, s. m. *Botan.*, c'est le *sambucus humilis*, sive *ebulus*, C. B. P. 456. *I. R. H.* 606; en effet, cette plante ressemble fort au sureau, elle s'éleve rarement à la hauteur de quatre piés, & très-souvent à celle de deux. Sa racine est longue, de la grosseur du doigt: elle n'est point ligneuse, mais charnue, blanche, éparse de côté & d'autre, d'une saveur amere, un peu âcre, & qui cause des nausées. Ses tiges sont herbacées, cannelées, anguleuses, moëlleuses, comme celles du sureau, & elles périssent en hiver. Ses feuilles sont placées avec symmétrie, & sont composées de trois ou quatre paires de petites feuilles, portées sur une côte épaisse, terminées par une feuille impaire. Ces petites feuilles sont plus longues, plus aiguës, plus dentelées, & d'une odeur plus forte que celles du sureau.

Ses fleurs sont disposées en parasol, petites, nombreuses, odorantes, d'une odeur approchante de celle de la pâte d'amandes, d'une seule piece, en rosette, partagées en cinq parties, dont le fond est percé par la pointe ou calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches, chargées de sommets roussâtres.

Après le regne des fleurs, les calices se changent en des fruits ou des baies noires dans la maturité, anguleuses, gaudronnées d'abord, & presque triangulaires, mais ensuite plus rondes, & pleines d'un suc qui tache les mains d'une couleur de pourpre; elles renferment des graines oblongues, au nombre de trois, convexes d'un côté, & de l'autre anguleuses. On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins, & des terres labourées. (*D. J.*)

YEBLE, *Mat. méd.*, toutes les parties de cette plante sont d'usage, & elles sont toutes purgatives, à l'exception des fleurs qui sont comptées parmi les remedes sudorifiques.

Les racines d'*yeble*, & sur-tout leur écorce, fournissent un purgatif hydragogue très-puissant. L'écorce moyenne de la tige est aussi un purgatif très-fort.

Ces remedes sont très-usités dans les hydropisies, & ils servent en effet utilement dans cette maladie, lorsque les purgatifs forts sont indiqués, & que les forces du malade le permettent. On donne ou le suc de ces écorces ordinairement mêlé avec la décoction d'orge, ou des fruits appellés *pectoraux*, ou bien en infusion. Geoffroi rapporte, d'après Fernel, que la vertu purgative de l'*yeble* se dissipe par l'ébullition. Mais cette prétention n'est pas confirmée par l'expérience; car l'extrait même de l'écorce d'*yeble* est très-purgatif. Le suc dont nous venons de parler se donne à la dose d'une once; & celle de l'écorce, pour l'infusion dans l'eau ou dans le vin, est depuis demi-once jusqu'à deux onces.

Les graines purgent aussi très-bien, données en poudre, jusqu'à la dose d'un gros, ou en infusion à la dose de demi-once.

On prépare un rob avec le suc des baies, qui, à la dose de demi-once jusqu'à une once, est aussi un puissant hydragogue.

Les feuilles & les jeunes pousses sont

regardées comme des purgatifs plus tempérés.

Quant à l'usage extérieur de l'*yeble*, qui est aussi assez commun, on croit ses feuilles fort utiles, si on les applique en forme de cataplasme sur les tumeurs froides & œdémateuses, & qu'elles dissipent sur-tout les hydroceles, & même les tumeurs inflammatoires des testicules & du scrotum. On les applique encore sur les éréfypeles & sur les brûlures.

La racine d'*yeble* entre dans l'emplâtre de grenouilles, la semence dans la poudre hydragogue de la pharmacopée de Paris, & les feuilles, dans l'extrait panchymagogue de Crollius, *&c.* (*b*)

YECOLT, *Bot. exot.*, fruit de l'Amérique, ainsi nommé par les naturalistes du pays : ce fruit est long, couvert de plusieurs écailles, couleur de châtaigne, & ressemblant beaucoup à la pomme de pin; il renferme une espece de pruneau bon à manger. L'arbre qui le fournit, croît dans les montagnes de la Nouvelle-Espagne ; c'est le palmier pin des botanistes, *arbor fructu nucis pineæ specie*, C. B. Il pousse d'une seule racine, deux ou trois troncs qui portent des feuilles longues, étroites, épaisses, comme celles de l'iris, mais beaucoup plus grandes ; on en tire un fil délié, fort, dont on fait de la toile. Ces fleurs sont composées chacune de six pétales blancs & odorans ; elles sont disposées par grappes, & suspendues par un pédicule. (*D. J.*)

YEMAN, s. m. *Hist. mod.*, nom de ceux qui en Angleterre sont les premiers après les gentishommes, dans les communes. *V.* COMMUNE & GENTILSHOMMES.

Les *yemans* sont proprement ceux qui ont des francs-fiefs, qui ont des terres en propre. Le mot anglois *yeoman* vient du saxon *geman*, qui veut dire *commun*. Le mot *youngman* est employé au lieu de *yeoman*, dans le 33 *stat. Henr. VIII*, & dans les vieux actes on le trouve quelquefois écrit *geman*, qui en allemand signifie un *gaidant*.

Suivant le chevalier Thomas Smith, un *yeman* est en Angleterre un homme libre, qui peut tirer de son revenu annuel la somme de 40 shelings sterlings.

Les *yemans* d'Angleterre peuvent posséder des terres en propre jusqu'à une certaine valeur, & peuvent remplir certaines fonctions, comme de commissaires, de marguilliers, de jurés; ils ont voix dans les élections du parlement, & peuvent être employés dans les troupes.

Les *yemans* étoient autrefois fameux par leur valeur à la guerre, ils étoient sur-tout distingués par leur adresse à manier l'arc, & l'infanterie étoit en grande partie tirée du corps des *yemans*. *V.* ARCHER.

Dans plusieurs occasions, les loix sont plus favorables aux *yemans* qu'aux gens de métier.

Par le réglement de Henri IV, il est porté qu'aucun *yeman* ne portera la livrée, sous peine de prison & d'amende à la volonté du roi. *V.* LIVRÉE.

Yeman est aussi le titre d'une petite charge chez le roi, moyenne entre l'usher & le groom. Tels sont les *yemans* ou valets de garderobe, *&c.*

Les *yemans* de la garde, appellés proprement *yemans de la garde du corps*, étoient anciennement 250 hommes choisis parmi tout ce qu'il y avoit de mieux après les gentishommes. Chaque *yeman* de la garde devoit avoir six piés. *Voyez* GARDE.

Il n'y a à présent que cent *yemans* de service, environ soixante & dix surnuméraires. Si un des cent vient à mourir, la place est remplie par quelqu'un des 70. Ils doivent être habillés suivant qu'on l'étoit du tems de Henri VIII. Ils avoient la nourriture outre leurs gages, lorsqu'ils étoient de service, avant le regne de la reine Anne. Leurs fonctions sont de garder la personne du roi, tant au dedans du palais qu'au dehors ; ils ont une chambre particuliere, qu'on appelle en anglois *guard-chambre*.

Les officiers des *yemans* sont à la disposition du capitaine, & le capitaine est à la nomination du roi.

YEMEN, *Géog. mod.*; ce mot *yemen* ou *yamen*, signifie *la main droite* en arabe, & avec l'article *alyaman*, il signifie l'*Arabie heureuse*, que les cartes appellent ordinairement *ayaman* ou *byaman*, par corruption. La raison de ce nom-là vient de ce que cette partie de l'Arabie est au midi des autres, car en hébreu *jamin* signifie *la main droite*, & ensuite *le midi* : il en est de même en Arabe. C'est de ce lieu-là que la reine de Saba vint à Jérusalem pour voir Salomon ; c'est pour-

quoi elle est appellée *la reine du midi*, ce qui exprime fort bien la signification du mot *al-yemen*, qui veut dire la même chose.

L'un des plus considérables royaumes de l'Arabie, est celui d'*Yemen*; il comprend la plus grande partie du pays qui a été nommé l'*Arabie heureuse*. Ce pays s'étend du côté de l'orient, le long de la côte de la mer Océane, depuis Aden jusqu'au cap de Rasalgate, c'est-à-dire, d'un golfe à l'autre. Une partie de la mer Rouge le borne du côté du couchant & du midi; & le royaume, ou pays de Hidgias, qui appartient au chérif de la Mecque, en fait les limites du côté du septentrion.

Sanaa, située dans les montagnes, passe pour la capitale de tout le pays; ce sont les montagnes qui font l'agrément & les richesses naturelles du royaume d'*Yemen*; car elles produisent des fruits, plusieurs especes d'arbres, & en particulier celui du café: on y trouve de la bonne eau & de la fraîcheur, au lieu que toute la côte qui s'étend le long de la mer Rouge, & qui en quelques endroits a jusqu'à 10 lieues de largeur, n'est qu'une plaine seche & stérile. (*D. J.*)

YEN, s. m. *Hist. nat. bot. exot.*, nom d'un fruit de la Chine, commun dans la province de Fokien, & autres lieux; sa figure est ronde, son écorce externe est lisse, grise d'abord, ensuite jaunâtre; la chair du fruit est blanche, acide, succulente, fraiche, & agréable pour appaiser la soif: l'arbre qui le porte est de la grosseur de nos noyers; c'est là toute la description qu'en fait le pere le Comte. (*D. J.*)

YENNE, *Géog. mod.*, village de Savoie, sur le Rhône, à 2 lieues de la ville de Belley; l'abbé de Longuerue dit que c'est l'ancienne *Epaona*, qui a été une ville considérable, où Sigismond, roi des Bourguignons, assembla un concile d'évêques de son royaume, l'an 517. Thomas, comte de Savoie, lui donna ses franchises & ses privileges, l'an 1215.

YERDEGERDIQUE, adj. *Astronom.*, année *yerdegerdique* est l'année ancienne dont les Perses se sont servi jusqu'à l'an 1089, & dont l'époque étoit fixée à l'an 632 de Jésus-Christ, au commencement du regne d'Yerdegerd, roi des Perses, & petit fils de Cosroès. Ce prince est appellé par quelques auteurs *Jesdagir*. *V.* ANNÉE.

YERE, L', *Géog. mod.*, riviere de France en Normandie. Elle a sa source au pays de Caux, & tombe dans la mer à une grande lieue de la ville d'Eu. (*D. J.*)

YERONDA, *Géog. mod.* M. de Lisle écrit ainsi, & le Portulan de la Méditerranée écrit *Gironda*, port de Turquie sur la côte méridionale de l'Anatolie, dans la Caramanie, au couchant du cap Chelidoni. (*D. J.*)

YESD *ou* YEST, *ou* JESSEDE, *Géog. mod.*, ville de Perse, sur la route d'Ispahan à Kerman, au milieu des sables qui s'étendent 2 lieues à la ronde; il y a cependant quelques bonnes terres qui produisent d'excellens fruits. C'est une grande villace où l'on a établi des caravanserais, & des bazards. Il y a beaucoup de manufactures d'étoffes en laine & en soie pure, ou mêlée d'or & d'argent. *Long.* selon Tavernier, 7,15; *lat.* 32,15.

Moulla Scherefeddin Aly, qui composa l'histoire des conquêtes du prince Timur, en persan, étoit né à *Yesd*; il publia cet ouvrage à Schiraz, l'an de grace 1424, & de l'Hégire 828. Kondemir le préfere pour la beauté du style, à tous les auteurs qui ont traité l'histoire des Mogols & des Tartares: d'ailleurs, les routes sont exactement écrites dans ce livre, & elles éclaircissent beaucoup la géographie de ces pays là. (*D. J.*)

YETTUS, s. m. *Hist. nat. Lithol.*, pierre d'une couleur de sang, dure & opaque, qui servoit quelquefois de pierre de touche.

YEU, L'ISLE DE, *Géog. mod.*, en latin *Oya*, petite isle de France sur la côte du Poitou; elle n'a qu'une lieue d'étendue en longueur. (*D. J.*)

YEVA-CHARUM, s. m. *Hist. nat.*, nom donné par les naturels des Indes orientales à une sorte de litharge, commune dans cette partie du monde, & qu'on dit être faite en partie de plomb, en partie de zink; elle est moins pesante que notre litharge jaune, & d'une couleur plus pâle.

YEUKE, s. m. *terme de relation*, c'est le nom que les Turcs donnent à la femme qui couche la mariée le jour de ses noces. *Deloir*. (*D. J.*)

YEUSE, s. m. *Hist. nat. bot.*, *ilex*, genre de plante décrit sous le nom de *chêne-verd*. *V.* CHÊNE-VERD.

Il est si petit qu'il n'est qu'un arbrisseau; mais nous ne devons pas le mépriser, puisque c'est sur ses feuilles & ses tendres rejetons, que se forme la coque de kermès, toute remplie de petits œufs & d'insectes, qui étant pressés entre les doigts, donnent une liqueur de couleur écarlate; on ne trouve ces galles-insectes que sur les *yeuses* des pays les plus chauds, & seulement au fort des chaleurs, dans les mois de mai & de juin. *Voyez* KERMES.

L'*yeuse* est nommée *ilex aculeata, cocciglandifera, par* C.B.P. 4. 25. *Quercus foliis ovatis, dentato-spinosis*, Van-Royen, *Flor. Leyd. Prodr.* 81. 8.

C'est un arbrisseau dont la racine ligneuse rampe au loin & au large, couverte d'une écorce de différente couleur, selon la nature du terroir, tantôt noirâtre, tantôt rougeâtre; elle est grêle, épaisse de 4 ou 6 lignes, quelquefois fibrée; elle pousse plusieurs jets de la hauteur de 3 ou 4 palmes, ligneux, revêtus d'une écorce mince, cendrée, partagés en plusieurs rameaux.

Ils sont chargés de feuilles placées sans ordre, dont les bords sont sinueux, ondés, armés d'épines, semblables aux feuilles du houx, mais plus petites, longues de huit ou dix lignes, larges de six ou sept, lisses des deux côtés, d'un beau verd; elles ne tombent pas, & sont portées sur une queue longue d'environ deux lignes.

Cet arbrisseau donne des fleurs mâles & femelles sur le même pié; les fleurs mâles forment un chaton lâche; elles sont sans pétales, & ont un calice d'une seule piece, divisé en quatre ou cinq parties, dont les découpures sont partagées en deux, & terminées en pointes; les étamines sont au nombre de huit ou environ, mais très-courtes, & à sommets à deux bourses. Les fleurs femelles sont aussi sans pétales, & posées sur un bouton sans pédicule, composées d'un calice d'une seule piece, coriace, hémisphérique, raboteux, entier, & que l'on a peine à découvrir.

L'embryon est ovoïde, & très-petit; il porte deux ou cinq styles déliés, plus longs que le calice, garnis de stigmates simples, & qui subsistent. Le fruit est un gland ovoïde, lisse, couvert d'une coque coriace, attachée dans un petit calice, court, & comme épineux.

Cet arbuste croît dans les collines pierreuses des pays chauds, autour de Montpellier, de Nîmes, d'Avignon, & autres endroits du Languedoc, où la graine d'écarlate est d'un grand revenu: il vient aussi en Provence, en Espagne, & en Italie (*D. J.*)

YEUX, *Méd. séméiot.*; les *yeux* ne sont pas moins le miroir fidele des affections du corps que des passions de l'ame; le séméioticien éclairé y voit représentés avec exactitude & netteté les divers états de la machine, tandis que l'observateur inhabile, le charlatan effronté, le chirurgien déplacé, la ridicule bonne femme, & autres médecins subalternes, qui sans connoissance de la médecine se mêlent d'en faire le dangereux exercice, ne soupçonnent pas même qu'ils puissent rien signifier, & ne voient pas le rapport qu'il peut y avoir entre une petite partie en apparence isolée, peu nécessaire à la vie, & les différens organes à l'action desquels la santé & la vie sont attachées. Mais ces lumieres ne sont pas faites pour eux, ce n'est que pour les vrais & légitimes médecins que leur illustre législateur a prononcé que "l'état du corps est toujours „ conforme à celui des *yeux*, & que sa „ bonne ou mauvaise disposition influe „ nécessairement sur la couleur & l'action de cet organe. „ (*Epidem. lib. VI. sect. IV, n°.* 26.) Ce n'est que pour eux qu'il a établi & fixé d'une maniere invariable le rapport qu'il y a entre certains états des *yeux* & certains dérangemens présens ou futurs de la machine, & qu'il a en conséquence établi les signes pronostics & diagnostics que les *yeux* peuvent fournir. Dans le détail où nous allons entrer, nous suivrons la même méthode que nous avons adoptée dans les autres articles de Séméiotique, & qui nous paroît la plus avantageuse, c'est-à-dire, nous ne ferons qu'extraire des différens ouvrages d'Hippocrate les axiomes que cet exact observateur y a répandus, & qui sont relatifs à notre sujet, & nous les exposerons tels qu'il les a donnés lui-même, sans prétendre démontrer l'enchaînement qui doit se trouver entre le signe & la chose signifiée, laissant par conséquent à part toute discussion théorique.

Nous remarquerons d'abord avec lui que les *yeux* bien disposés, c'est-à-dire, bien colorés, brillans, clairvoyans, ni

rouges,

rouges, ni livides, ni noirâtres, ni chargés d'écailles connues sous le nom de *ems*, indiquent une bonne santé, ou font espérer dans l'état de maladie une parfaite guérison. Il y a peu d'exemples de maladies qui aient eu une issue peu favorable avec un pareil état des *yeux*. Les vices de cet organe dénotent toujours dans le courant des maladies, un nouveau dérangement, un trouble survenu dans la machine, qui dans quelques cas peut être avantageux, & qui le plus souvent est funeste. Les *yeux* sont censés vicieux, lorsqu'ils sont mal colorés, qu'ils ont perdu leur force & leur éclat, qu'ils ne peuvent pas supporter la lumiere, que leur action est ou diminuée ou tout-à-fait anéantie, que les larmes coulent involontairement, qu'ils sont étincelans, enflés, hagards, immobiles, obscurs, sombres, pesans, de travers, creux, fermés, *&c.* Pour que les *yeux* puissent dans ces différens états contre nature avoir quelque signification, il faut qu'ils aient été rendus tels par l'effort de la maladie, & non par aucun accident étranger; c'est pourquoi il faut, avant de juger par les *yeux*, être instruits de leur disposition naturelle ou antérieure à la maladie; car les seuls effets peuvent être signes de leur cause. Les présages que l'on peut tirer de la plupart de ces dérangemens dans l'extérieur ou l'action des *yeux*, seront salutaires, s'ils sont occasionnés par un effort critique, s'ils arrivent après la coction, & s'ils sont accompagnés par d'autres signes critiques; ils seront plus ou moins désavantageux, si ces dérangemens ne sont ni précédés de coction ni suivis de crise, s'ils se rencontrent avec une extrême foiblesse ou avec quelque autre accident fâcheux dont ils augmenteront le danger. Ainsi, dit Hippocrate, on doit attribuer à la force du mal le mauvais état des *yeux* qui s'observe le troisieme ou quatrieme jour. *Pron. l. I. n°.* 3 & 4.

1°. Lorsque dans une fievre aiguë qui n'a rien de funeste, une douleur constante occupe la tête & les *yeux*, ou que la vue s'obscurcit, & qu'en même tems le malade sent de la gêne à l'orifice supérieur de l'estomac, il ne tardera pas à survenir un vomissement de matieres bilieuses; mais si avec la douleur de tête, les *yeux*, au lieu d'être obscurcis tout-à-fait, ne sont qu'hébétés ou [illegible]hes, ou s'ils sont fatigués par des éclairs ou des étincelles qui se présentent fréquemment, & au lieu de cardialgie, il y ait une distention des hypocondres sans inflammation & sans douleur, il faut s'attendre à une hémorragie du nez, & non pas au vomissement, sur-tout si le malade est jeune; car à ceux qui ont passé 30 ans, il faudroit s'en tenir au premier pronostic. Hippocr. *pronost. l. III. n°.* 23 & 29.

La rougeur des *yeux* & la douleur du cou sont un signe d'hémorragie du nez. (*Prorrhet. lib. I, sect. III. n°.* 45.) La même excrétion est aussi annoncée par une rougeur foncée des *yeux* & par une douleur de tête très-opiniâtre, par le clignotement des *yeux*. *Coac. prænot. cap. IV. n°.* 7.

Personne n'ignore la fameuse prédiction que Galien fit d'une hémorragie du nez, & la fermeté avec laquelle il s'opposa à une saignée que des médecins peu éclairés vouloient faire à un malade attaqué d'une fievre violente. Il tira ces signes & ses contr'indications principalement de la rougeur des *yeux*, & de ce que le malade s'imaginoit voir toujours voltiger devant ses *yeux* des serpens rouges; le succès le plus complet & le plus prochain justifia son pronostic & sa conduite. Le malade saigna abondamment du nez un instant après, & sa guérison fut décidée dès ce moment. Si la saignée eût été faite, il y a lieu de présumer que cette crise auroit échoué ou du moins n'auroit pas été aussi prompte & aussi heureuse, & que le malade auroit été plongé dans un très-grand danger. Tel est l'avantage qu'ont les médecins qui savent temporiser, qui étudient & suivent la nature; tels sont les risques que courent les malades qui confient leurs jours à des aveugles routiniers, qui prétendent maîtriser la nature sans la connoître, & qui assassinent les malades par les efforts impuissans & mal concertés qu'ils font pour les guérir. L'hémorragie du nez est aussi quelquefois annoncée par le larmoiement des *yeux*; mais il faut que les larmes soient involontaires, & qu'en même temps les autres signes concourent: car s'il paroît quelque signe mortel, elles n'annoncent point l'hémorragie, mais la mort prochaine (*Epidem. lib. I, stat. III*;) & si les larmes sont volontaires, elles ne signifient rien. *Aphor.* 52, *lib. IV.*

L'état des *yeux* qui précede dans la plupart des femmes, & qui accompagne l'excrétion des regles, est connu de tout le monde; on sait qu'ils perdent une partie de leur force & de leur éclat, qu'ils deviennent languissans, & que le tour des paupieres inférieures devient plus ou moins livide ou violet, & dans l'état où il seroit après un coup violent qui auroit produit une contusion plus ou moins forte. Les éruptions des pustules autour des *yeux* dans les malades qui commencent à se rétablir, dénotent un dévoiement prochain. *Coac. prænot. cap. vj. n°.* 19. On peut tirer aussi le même présage de la rougeur de ces parties voisines du nez & des *yeux. Idib. n°.* 5. La rougeur des *yeux* marque aussi quelquefois un fond de dérangement chronique dans le ventre. *Ibid. n°.* 9. Lorsque les *yeux* auparavant obscurs, sales & mal colorés, reprennent leur brillant, leur pureté & leur couleur naturelle, c'est un signe de crise d'autant plus prochaine que les *yeux* se dépouillent plus proprement. *Ibid. n°.* 6. La distorsion des *yeux* & leur renversement fournissent aussi quelquefois le même présage; tel est le cas du malade qui étoit au jardin de Déalces, qui fut attaqué le neuvieme jour d'un frisson d'une fievre légere & de sueurs auxquelles le froid succéda, qui tomba ensuite dans le délire, eut l'œil droit de travers, la langue seche, fut tourmenté de soif & d'insomnie, & cependant se rétablit parfaitement. *Epidem. lib. III, ægrot. xiij.* Galien dans le commentaire de ce passage remarque que le délire & la distorsion des *yeux* qui paroissent le neuvieme jour, sont assez ordinairement des signes critiques.

2°. Lorsque les affections des *yeux* n'annoncent aucun mouvement critique, elles sont de mauvais augure, & présagent ou quelque maladie, ou quelque nouvel accident, ou la mort même. La couleur jaune des *yeux* est un signe d'ictere commençant ou de la mauvaise constitution du foie; elle est plus fâcheuse, lorsqu'elle se rencontre avec une certaine lividité dans les pleurésies. Les *yeux* à demi fermés, & dont on ne voit que le blanc, sont des signes avant-coureurs de convulsions, & dénotent la présence des vers dans les premieres voies. Les convulsions sont aussi annoncées, suivant Hippocrate, par l'obscurcissement des *yeux* joint à la foiblesse (*coac. præn. c. vj, n°.* 10.) ou accompagné de défaillances, d'urines écumeuses & de refroidissement du cou, du dos, ou même de tout le corps. *Prorrhet. lib. I, sect. III. n°.* 20.

La férocité des *yeux* qu'on observe avec douleur de tête fixe, délire, rougeur du visage, constipation, dénotent une convulsion prochaine des parties postérieures qu'on appelle *opistotonos* (*ibid. sect. II, n°.* 55, *& coac. præn. cap iv. n°.* 3.); & si pendant les convulsions les *yeux* ont beaucoup d'éclat, sont très-animés, c'est signe que le malade est dans le délire, & qu'il traînera long-tems. *Prorrhet. lib. I, sect. III, n°.* 32. Les *yeux* étincelans, fixes, hagards, marquent le délire ou les convulsions (*epidem. lib. VI, text.* 1.), & les malades qui avec les *yeux* féroces ou fermés sont dans le délire, vomissent des matieres noirâtres, ont du dégoût pour les alimens, ressentent quelque douleur au pubis, sont en très-grand danger; les purgatifs ne feroient dans ces circonstances qu'irriter encore le mal; il faut soigneusement s'en abstenir. *Prorrhet. l. I. sect. II. n°.* 36. Les *yeux* poudreux, la voix aiguë, *clangosa*, comme celle des grues, succédant aux vomissemens nauséeux, présagent le délire; tel fut le sort de la femme d'Hermozyge, qui eut un délire violent, & mourut ensuite après avoir tout-à-fait perdu la voix. *Ibid. sect. I, n°.* 17. Les ébranlemens de la tête, les *yeux* rougeâtres & les délires manifestes sont des accidens très-graves; il est cependant rare qu'ils occasionnent la mort du malade; leur effet le plus ordinaire est d'exciter des abcès derriere les oreilles.

On tire en général un mauvais présage dans les maladies aigues du brisement (κατακλασις) des *yeux*, de leur obscurcissement, de leur fixité ou immobilité; de leur distorsion, soit simple, soit jointe à des selles fréquentes, aqueuses & bilieuses dans le cours des fievres ardentes, avec refroidissement; & le frisson qui survient à ces distorsions des *yeux* accompagnées de lassitude, est très-pernicieux. Ces malades sont aussi dans un danger pressant, s'ils tombent alors dans quelque affection soporeuse. *Prorrhet. l. I, sect. II, n°.* 51, 48, 56, *&c.* La situation droite des *yeux* & leur mouvement rapide, le sommeil troublé ou des veilles opiniâtres, l'é-

ruption de quelques gouttes de sang par le nez dans le courant des maladies aiguës, n'annoncent rien de bon. *Coac. præn. n°. 17. c. vj.*

Les signes que les *yeux* fournissent le plus ordinairement mortels, sont les suivans : les larmes involontaires, la crainte de la lumiere, leur distorsion, leur grosseur inégale, le changement de la couleur blanche des *yeux* en rouge, livide ou noirâtre, l'apparition de petites veines noires sur le blanc, la lividité, la pâleur, la rigidité, la circumtension, la distorsion des paupieres, la formation de petites écailles, λῆμαι, l'élévation des *yeux* & leur tremblement, de même s'ils sont trop portés en dehors avec rougeur, sur-tout dans l'angine, ou s'ils sont trop enfoncés, ce qui est un des signes de la face hippocratique, si leur action, leur force & leur éclat sont considérablement diminués ou tout-à-fait anéantis, si les paupieres ne fermant pas exactement le sommeil, ne laissent voir que le blanc des *yeux*, pourvu que le malade n'ait pas le dévoiement naturel ou occasionné par un purgatif pris dans le jour, ou qu'il n'ait pas accoutumé de dormir dans cet état. *Prognost. l, n°. 5, 6 & 7.* Cependant ce dernier signe est si funeste, qu'il annonça ou préceda la mort dans Guadagnina, femme de Prosper Alpin, quoique, remarque cet auteur, elle eût quelquefois les *yeux* disposés de cette façon pendant le sommeil; mais il étoit accompagné d'affection soporeuse, du refroidissement des extrêmités, d'inquiétudes, de la noirceur & de la rudesse de la langue, sans altération. *De præsag. vit. & mort. ægrot. lib. V, c. vij, pag. 309.*

L'immobilité ou une espece de stupéfaction des *yeux*, κατάπληξις, fut un signe mortel dans la fille de Nériosi, dans qui Hippocrate l'observa peu de jours après avoir reçu un coup du plat de la main sur le sommet de la tête. *Epid. lib. V, text.* 47. La grosseur inégale des *yeux* fut un des avant-coureurs de la mort qui survint le lendemain dans le fils de Nicolas & la femme d'Hermoptoleme. *Epidem. lib. VII, text.* 100 & 13. La flétrissure & le desséchement des *yeux* fournissoient aussi le même présage, qui se trouve confirmé par l'exemple d'un malade qui avoit reçu une blessure au foie, dont il est parlé *ibid. text.* 23. A ces signes Hippocrate ajoute encore l'augmentation du blanc des *yeux*, qui est quelquefois telle que tout le noir est caché par la paupiere supérieure, & le rétrecissement du noir ou de la pupille, la courbure & le clignotement continuel des paupieres. *Coac. præn. cap. vj, n°. 8.* j'ai souvent observé dans les moribonds, que la pupille se dilatoit beaucoup, sans doute par une suite du relâchement général, de l'apathie universelle; on peut aussi mettre au nombre des signes mortels, la fausse apparence de mouches, des pailles qui paroissent voltiger devant les *yeux*, & que le malade s'efforce de prendre; la fausse apparence de corps noirs qu'on imagine sur les corps voisins ou sur quelque partie de son corps, indique ordinairement la gangrene dans les *yeux*; ce fut un signe de mort dans un malade attaqué de la petite vérole.

Quelque certains que soient tous ces différens signes, nous répétons encore qu'il faut, pour ne pas hasarder un jugement qui peut nuire à la santé du malade & à sa propre réputation, les combiner avec les autres; il ne faut négliger aucune partie de la séméiotique; le travail est immense, j'en conviens; mais l'importance de la matiere doit être un motif assez pressant, & l'avantage de l'humanité une récompense assez considérable. (*m*)

YEUX *de serpent*, *Physique générale*, sorte de pierres figurées, qui ne sont autre chose, suivant plusieurs physiciens, que les petites dents pétrifiées d'un poisson des côtes du Bresil, qu'on y appelle le *grondeur*, & les plus grandes de ce poisson, celles qui broient, se nomment *crapaudines*. Il y a aussi des *yeux de serpent* & des crapaudines, qui se peuvent rapporter à des dents de dorade, poisson qui se trouve dans nos mers, & ce systême seroit plus simple; quoiqu'il en soit, *voyez l'article* CRAPAUDINE. (*D. J.*)

YEUX *à neige*, *Hist. nat.*, c'est ainsi que les Esquimaux nomment dans leur langue des especes de lunettes, dont ils se servent pour garantir leurs *yeux* de l'impression de la neige, dont leur pays est presque perpétuellement couvert. Ce sont de petits morceaux de bois ou d'os, qui ont une fente fort étroite, précisément de la longueur des *yeux*, & qui

s'attachent au moyen d'un cordon que l'on noue derriere la tête. On voit très-distinctement au travers de cette fente, & sans aucune incommodité; de cette façon les sauvages se garantissent de maladies des *yeux* très douloureuses, auxquelles ils sont exposés, sur-tout au printemps; ils se servent même de ces lunettes pour voir les objets qui sont dans l'éloignement, comme nous ferions d'une lunette d'approche.

YEUX DE BOEUF, *Marine*. On appelle ainsi les poulies qui sont vers le racage, contre le milieu d'une vergue, & qui servent à manœuvrer l'itague. Il y a six de ces poulies aux pattes de boulines, trois pour chaque bouline. Il y en a aussi une au milieu de la vergue de civadiere, quoiqu'il n'y ait point de racage, parce que sa vergue ne s'amene point. Dans un combat on la met le long du mât, quand on veut venir à l'abordage.

YEUX DE PIE, *voyez* ŒIL DE PIE.

YEUX DE PERDRIX, *Soierie*, étoffe, partie de soie, partie de laine, diversement ouvragée & façonnée, qui se fait par les hauts-lisseurs de la sayeterie d'Amiens. (*D.J.*)

Y G

YGA, *Hist. nat. Bot.*, gros arbre du Bresil, dont les Indiens détachent l'écorce entiere pour en faire des canots, qui sont capables de porter chacun quatre ou six personnes; cette écorce est épaisse d'un pouce, longue d'une vingtaine de piés, & large de quatre ou cinq. (*D. J.*)

YGUALDA, *Géogr. mod.*, petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur le torrent de Noya & sur la route de Barcelonne à Cervere. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne Ergavia, ville des Lacetains, & d'autres l'ancienne Anabis, où Ferdinand III, roi d'Aragon, mourut en 1416.

Y L

YLA L', *Géog. mod.*, riviere d'Ecosse. Elle sort des montagnes de Balvanie, arrose & donne son nom au petit pays de la province de Banf, qu'on appelle *Strabt-Yla*, coule à l'orient, puis au sud-est, jusqu'à ce qu'elle se jette dans le Dovern. (*D. J.*)

Y N

YNAGUA, *l'isle de*, *Géogr. mod.*, petite isle de l'Amérique, au nord de la partie occidentale de l'isle Saint-Domingue. Elle est inhabitée. *Long.* entre les 304, 36, & les 305, 15; *latit. méridionale* 21. (*D. J.*)

YNCA, s. m. *terme de relation*, nom des anciens rois du Pérou, & des princes de leur famille; ce nom signifie *seigneur*, *prince du sang royal*. Le roi s'appelloit proprement *capac-ynca*, c'est-à-dire, *grand seigneur*. Leurs femmes se nommoient *pallas*, & les princes simplement *yncas*. Avant l'arrivée des Espagnols, ils étoient extrêmement puissans & redoutés. Les peuples les regardoient comme fils du soleil, & croyoient que les *yncas* du sang royal n'avoient jamais commis de faute. Ils avoient de beaux palais, des jardins superbes, des temples magnifiques, & des peuples soumis. *Voyez* l'*histoire des yncas*, par Garcilasso de la Vega. (*D. J.*)

Y O

YOKOLA, *Hist. mod. Economie*, nourriture ordinaire des habitans de Kamtschatka & des peuples sauvages, qui demeurent à l'orient de la Sybérie, vers les bords de l'océan oriental.

Le *yokola* se prépare avec toutes sortes de poissons, & l'on s'en sert, comme nous faisons du pain. Tout le poisson que ces habitans prennent, se divise en six parts. Ils font sécher les côtes & la queue en les suspendant en l'air; ils préparent séparément le dos & la partie la plus mince du ventre, qu'ils fument & font sécher sur le feu; ils amassent les têtes dans des troncs, où elles fermentent, ils les mangent malgré leur odeur infecte; les côtes & la chair qui y restent attachées se sechent & se pulvérisent pour l'usage; on seche de même les os les plus gros, ils servent à nourrir les chiens.

YOLATOLT, s. m. *terme de relation*, sorte de boisson des Indes, composée de maïs moulu, torréfié, mis en fermentation dans un vaisseau avec une certaine quantité d'eau; on y ajoute un peu de poivre d'Amérique, pour donner à la liqueur de la force & de la couleur. (*D. J.*)

YOLE, s. f. *terme de pêche*, usitée dans le ressort de l'amirauté de Dieppe; c'est une sorte de chaloupe ou de biscayenne, à l'usage des pêcheurs de cette amirauté.

YOLOXOCHITL, s. m. *Hist. nat. bot.*, arbre du Mexique, qui produit des fleurs odorantes, dans lesquelles on voit la forme d'un cœur. Elles sont blanches à l'extérieur, rougeâtres par dedans, fort grandes, mais un peu visqueuses. On leur attribue de grandes vertus contre les vapeurs hystériques.

YON, L', *Géog. mod.*, petite riviere du Poitou, où elle a sa source. Elle se rend dans le Semaigne, au dessus de Mareuil. (*D. J.*)

YON, SAINT-, s. m. *Hist. monacale*, ordre de séculiers, agrégé depuis l'an 1725 à l'état monastique : les freres de cet ordre, sous le nom de *freres des écoles chrétiennes*, se sont consacrés à l'instruction des petits garçons. La maison chef de l'ordre porte le nom de *Saint-Yon*, & est située à Rouen, dans le fauxbourg Saint-Sever. *Trevoux*. (*D. J.*)

YONG-CHING-FU, s. m. *Histoire mod.*, c'est ainsi qu'on nomme à la Chine un tribunal suprême, dont la jurisdiction s'étend sur tout le militaire qui est à la cour de l'empereur. Le président de ce tribunal est un des seigneurs les plus distingués de l'état; il a sous lui un mandarin & deux inspecteurs, qui sont chargés de veiller sur sa conduite, & de borner son pouvoir, en cas qu'il fût tenté d'en abuser.

YONNE, L', *Géogr. mod.*, riviere de France. Elle prend sa source dans le duché de Bourgogne, aux montagnes du Morvant, près du château de Chinon, & va se rendre dans la Seine à Montereau, à 17 lieues au dessus de Paris. L'*Yonne* est l'*Incanna* des écrivains du moyen âge. (*D. J.*)

YOPU, s. m. *Hist. nat. Ornithol.*, espece de pie du Bresil; elle a le corps noir, la queue jaunâtre, les yeux bleus, le bec jaune, avec trois pinnules qu'elle dresse sur sa tête, comme si c'étoient des cornes.

YORCK, *Géogr. mod.*, en latin *Eboracum* ou *Brigantium oppidum*; ville d'Angleterre, dans la province de même nom, sur la riviere d'Ouze, à 60 milles au nord-ouest de Lincoln, & à 150 de Londres.

Cette ville étoit déja célebre du temps des Romains, & elle l'est encore, car elle s'est relevée de tout ce qu'elle a souffert dans les fréquentes révolutions de l'état des Saxons, des Danois & des Normands. *Yorck* est aujourd'hui belle, grande, riche, bien peuplée & la ville la plus considérable d'Angleterre après Londres. On y compte jusqu'à 28 églises, & elle est le siege d'un Archevêque de son nom. Egbert, qui occupoit ce siege, y érigea, l'an 740, une grande bibliotheque, où Alcuin, précepteur de Charlemagne, & fondateur de l'université de Paris, puisa ses connoissances. Un autre ornement d'*Yorck* est sa cathédrale, qui est une des belles églises de l'Europe. Enfin, le maire de cette ville porte, par courtoisie, le titre de *Lord*, comme celui de Londres. *Long.* 16, 24; *lat.* 53. 52.

Dans le nombre des savans dont *Yorck* est la patrie, je me contenterai d'en citer quatre, *Herbert* (Thomas,) *Maruell* (André,) *Morton* (Thomas,) & *Poole* (Matthieu.)

Herbert naquit en 1607. Guillaume, comte de Pembroke son parent, lui fournit de l'argent pour voyager, & il employa quelques années à visiter divers pays de l'Europe, de l'Afrique & de l'Asie. En 1647, il fut nommé avec Jacques Harrington, auteur de l'*Oceana*, valet-de-chambre du lit de sa majesté Charles, & demeura toujours auprès du roi jusqu'à la mort de ce prince. Il finit lui-même ses jours à *Yorck*, en 1683, âgé de 76 ans. La relation de ses voyages en Afrique, en Asie, & sur-tout en Perse, a été imprimée à Londres, en 1634, 1638 & 1677, *in-fol.* Cette derniere édition est la plus ample. Outre sa *Threnodia Carolina*, qui contient l'histoire des deux dernieres années de la vie de Charles I, il a écrit les dernieres heures de ce prince, que Wood a publiées dans ses *Athenæ Oxonienses*.

Maruell, ingénieux & vertueux auteur du xvij siecle, naquit en 1620, & après avoir étudié à Cambridge, il voyagea dans les pays les plus policés de l'Europe. A son retour, il entra dans les emplois, & servit de second à Milton, en qualité de secretaire pour les dépêches latines du protecteur. Dans la suite il se lia intimement avec le prince Robert, qui lui faisoit de fréquentes visites en habit de particulier. Le roi desirant de se l'attacher, lui envoya le grand trésorier Danby, pour lui offrir de l'argent & des emplois; mais M. Maruell répondit au grand trésorier, qu'il étoit

très-sensible aux bontés de sa majesté, qu'il connoissoit parfaitement les cours, & que tout homme qui recevoit des graces du prince devoit opiner en faveur de ses intérêts; enfin les offres les plus pressantes de mylord Danby, ne firent aucune impression sur lui. Il persista à lui déclarer qu'il ne pouvoit les accepter avec honneur, parce qu'il faudroit ou qu'il fût ingrat envers le roi, en opinant contre lui, ou infidele à sa patrie, en entrant dans les mesures de la cour. Que la seule grace qu'il demandoit donc à sa majesté, c'étoit de le regarder comme un sujet aussi fidele, qu'aucun qu'il eût, & qu'il étoit plus dans ses véritables intérêts, en refusant ses offres, que s'il les avoit acceptées. Mylord Danby voyant qu'il ne pouvoit absolument rien gagner, lui dit que le roi avoit ordonné de lui compter mille livres sterlings, qu'il espéroit qu'il accepteroit, jusqu'à ce qu'il jugeât à propos de demander quelqu'autre chose à sa majesté. Cette derniere offre fut rejetée avec la même fermeté que la premiere, quoiqu'il fût obligé, immédiatement après le départ du grand trésorier, d'envoyer emprunter une guinée chez un ami. En un mot, comme les plus puissantes tentations du côté des honneurs & des richesses ne purent jamais lui faire abandonner ce qu'il croyoit être le véritable intérêt de sa patrie, les plus éminens dangers ne purent aussi l'effrayer, & l'empêcher d'y travailler. Il mourut, non sans soupçon de poison, en 1678, dans la cinquante-huitieme année de son âge. Ses écrits sont en grand nombre, & roulent principalement sur la religion. M. Cooke a donné à Londres, en 1726, en deux volumes *in*-8°. les poésies de cet écrivain.

Morton, savant évêque Anglois du xvij siecle, naquit en 1564, & fut promu au siege de Chester, en 1615; en 1618 il obtint l'évêché de Conventry & Lichifield. & en 1632 celui de Durham. Dans toutes ces places, il s'occupa sans cesse à l'étude, & mourut comblé d'années en 1559. Il a publié plusieurs ouvrages, qui concernent presque tous la défense de l'église anglicane contre la doctrine romaine. Ses manuscrits passerent à sa mort entre les mains du docteur Barwick.

Poole, savant critique & théologien, naquit en 1624, & pensa perdre la vie dans la célebre conspiration d'Oates, parce qu'il écrivit contre les catholiques romains un livre intitulé *nullité de la foi romaine*. Depuis ce temps-là la crainte du risque qu'il couroit toujours, s'empara tellement de lui, qu'il prit le parti de se retirer à Amsterdam, où il mourut en 1679, dans sa 56e année.

Il travailla pendant dix ans à sa *synopsis criticorum*, dont les deux premiers volumes parurent à Londres en 1669, *in-fol.* & les trois autres ensuite. Outre cette édition de Londres, il s'en est fait une à Francfort, en 1678, une à Utrecht 1686, une seconde à Francfort, 1694, *in*-4°. & une troisieme, beaucoup meilleure, en 1709, *in-fol.* en six volumes.

Poole a très-bien choisi les écrivains qui devoient entrer dans son ouvrage, outre ceux qui étoient déja dans les critiques sacrées qu'il abrégeoit; mais il n'a pas pris garde qu'en donnant les différentes versions dans la bible, comme elles sont dans les traductions latines, il ne pouvoit que commettre une infinité d'erreurs. La grande multitude d'interprétations qu'il a recueillies sur le texte, cause de la confusion; l'on a bien de la peine à joindre tous les mots ensemble quand ils sont bien éloignés, & qu'on les a appliqués en tant de manieres différentes.

De plus, l'auteur se contentant ordinairement de rapporter les diverses explications, sans juger quelles sont les meilleures, n'instruit pas assez le lecteur qui a de la peine à se déterminer, principalement quand il ne voit point de raisons qui le portent à préférer un sentiment à un autre.

Cependant on ne peut trop louer dans cet abrégé des critiques, le travail de Poole, qui a ramassé avec beaucoup de soin & de peine ce qui étoit répandu en différens ouvrages, & l'a placé aux lieux où il devoit être, en l'abrégeant utilement pour la commodité des lecteurs.

Enfin, les difficultés de la chronologie, éclaircies par les meilleurs critiques, se trouvent ici rapportées en abrégé; & de cette maniere, la plupart des matieres difficiles de l'Ecriture, sur lesquelles on a composé des livres entiers, sont expliquées dans ce recueil, où l'auteur a pris la peine d'insérer les extraits qu'il avoit fait lui-même des meilleurs ouvrages en ce genre.

On a encore de lui en anglois, un volume de remarques sur sa bible, qui ont été jointes à celles d'autres savans auteurs; & le tout a paru à Londres en 1685, en 2 vol. *in fol* (*D. J.*)

YORCK, LA NOUVELLE, *Géogr. mod.*, province de l'Amérique septentrionale, sur la côte orientale; elle est bornée au septentrion par le Canada, au midi par la mer du nord, au levant par la nouvelle Angleterre, & au couchant par la Virginie & la Pensylvanie.

Hudson, qui étoit au service des Provinces-Unies, en fit la découverte, & en prit possession au nom de ses maitres en 1609, quoique ce ne fût pas le vrai but de son voyage, car le vaisseau qu'on lui avoit donné étoit destiné à chercher un passage vers la Tartarie & la Chine; mais Hudson après de vains efforts, fit route sur le sud-ouest, & aborda à ce pays qu'il nomma la *nouvelle Hollande*.

En 1615, les Hollandois y éleverent une forteresse qu'ils appellerent le *fort d'Orange*, & une ville à laquelle ils donnerent le nom de *nouvelle Amsterdam*. Enfin, les Anglois s'étant affermis dans la nouvelle Angleterre & au Maryland, débusquerent en 1666 les Hollandois de leurs possessions, & en obtinrent la propriété par le traité de Bréda.

Sous les Anglois, la nouvelle Amsterdam fut appellée la *nouvelle Yorck*, & donna son nom au pays, ainsi qu'à la capitale, parce que toute la province fut cédée en propriété au duc d'Yorck par Charles II son frere, roi d'Angleterre. (*D. J.*)

YORCK, *isle d'*, *Géog. mod.*, isle d'Afrique dans la Haute-Guinée, à l'embouchure de la riviere de Scerbro. La compagnie Angloise d'Afrique y a fait construire un fort monté de quelques pieces d'artillerie; la garnison est composée de 35 blancs avec 60 gromettes. (*D. J.*)

YORCK-SHIRE, *Géog. mod.*, province d'Angleterre, maritime & septentrionale, dans le diocese d'Yorck qui en est la capitale. C'est la plus grande province du royaume; elle a trois cents vingt milles de circuit: on la distingue en trois parties, qui sont Nord, Est & West-Riding. Elle est très-fertile en blé, bétail, gibier & poisson; elle produit quantité de beaux chevaux, de la pierre à chaux, du jais, de l'alun & du fer. Ses principales rivieres sont l'Humber, l'Are, la Nyd, l'Ouse, l'Youre, *&c.* Elle contient soixante villes ou bourgs à marché, ou simples bourgs; mais elle est encore plus remarquable par la foule des hommes de lettres qui y sont nés. Voici les principaux, entre lesquels se trouvent d'illustres & célebres personnages.

Je commence par *Alcuin* (Flaccus), né dans le huitieme siecle. Il fut disciple d'Egberi, archevêque d'Yorck, diacre de l'église de cette ville, & abbé de S. Augustin de Cantorbery. En 780, Charlemagne l'invita à venir en France, & le reçut avec de grandes marques de distinction. Ce prince lui donna plusieurs abbayes, entr'autres celle de S. Martin de Tours, où il passa la fin de sa vie, après y avoir formé une école brillante, d'où les sciences se répandirent en plusieurs endroits de la monarchie françoise.

Pendant qu'Alcuin étoit à Paris, il y faisoit des leçons publiques & particulieres; il eut l'honneur d'instruire Charlemagne, la princesse Gisele sa sœur, les princesses Gisele & Rictrude ses filles; Riculfe qui fut ensuite évêque de Soissons; Angilbert, gendre de Charlemagne, & les jeunes seigneurs qui étoient alors élevés à la cour de ce prince. Il leur apprit l'orthographe, qui est le fondement de la littérature, & qui étoit alors fort négligée; il composa en faveur de la noblesse des traités sur les sept arts libéraux, les mit en forme de dialogues, & y introduisit le prince régnant au nombre des interlocuteurs, ce qui étoit assez adroit.

Vossius & d'autres savans prétendent que l'école du palais a donné naissance à l'université de Paris, & que cette académie doit son origine à Charlemagne & à Alcuin, c'est une erreur; il est seulement vrai que le prince & le savant Anglois prirent le soin de faire fleurir les lettres dans ce royaume, & de les tirer de la barbarie, Alcuin possédoit passablement le latin & le grec, il étoit de son temps le plus habile écrivain après Bede & Adelme. Il mourut à Tours en 804, & y fut inhumé.

Ses ouvrages, qui subsistent encore aujourdhui, ont été recueillis en un vol. *in-fol.* par André Duchesne, & imprimés à Paris en 1617. Ils sont divisés en trois parties, la premiere contient ses traités sur l'écriture; la seconde, ses livres de

doctrine, de discipline & de morale ; la troisieme comprend les écrits historiques, avec les lettres & les poésies. Depuis l'édition de Duchesne, on a imprimé à Londres, à Paris & ailleurs divers autres ouvrages d'Alcuin, ou qui lui sont attribués, la plupart à tort. Telle est la purification de la B. Vierge Marie. Il faut convenir que ses vrais ouvrages sont tous assez médiocres, & à la legere ; il y travailloit quelquefois pendant ses voyages, & manquoit par conséquent, comme il le dit lui-même, du repos, du loisir & des livres nécessaires. Quoiqu'il ait écrit avec plus de pureté que les auteurs de son temps, son style est en réalité dur & barbare.

Ascham (Roger) naquit en 1515, & fit ses études à Cambridge, où il fut reçu maitre-ès-arts en 1526. Il écrivoit parfaitement bien, & fut chargé par cette raison de transcrire toutes les lettres de l'université au roi ; en 1548, il fut nommé pour instruire la reine Elisabeth, qui fit pendant deux ans des progrès extraordinaires sous lui, en latin & en grec, & elle l'estima toujours infiniment. "Je lui apprends des „mots, écrivoit-il à l'évêque Aylmer, „& elle m'apprend des choses : je lui „apprends des langues mortes, & ses „regards modestes m'apprennent à agir." Il accompagna le chevalier Morison auprès de Charles-Quint, & fut très-utile à ce ministre. A son retour, il devint secretaire de la reine Marie : Elisabeth, à son avénement au trône, lui donna une prébende dans l'église d'Yorck, & il ne tenoit qu'à lui de se procurer de plus grands établissemens, s'il avoit voulu se prévaloir de son crédit auprès de cette reine. Il mourut en 1568, âgé de cinquante-trois ans, généralement regretté, sur-tout d'Elisabeth, qui dit qu'elle auroit mieux aimé perdre dix milles livres sterlings que son Ascham. Ses ouvrages sont estimés : sa méthode d'enseigner le latin fut imprimée en 1570, & a été remise au jour en 1711, *in*-8°. Ses lettres latines sont élégantes ; il y en a plusieurs éditions, mais la meilleure est celle d'Oxford, en 1703 *in*-8°. Son livre intitulé *Toxophilus*, ou l'art de tirer de l'arc, a paru à Londres en 1571, *in*-4°. il l'avoit dédié à Henri VIII, qui récompensa cette dédicace d'une bonne pension annuelle.

Briggs (Henri), un des grands mathématiciens du dix-septieme siecle, naquit vers l'an 1560, & fut nommé en 1596, premier professeur en mathématiques dans le college de Gresham. En 1619, le chevalier Savile le pria d'accepter la chaire de Géométrie qu'il venoit de fonder à Oxford : chaire qui étoit plus honorable que celle de Londres, & accompagnée de plus grands appointemens, il mourut en 1631, âgé de soixante & dix ans. Ses principaux ouvrages sont, 1°. les six premiers livres d'Euclide rétablis sur les anciens manuscrits, & imprimés à Londres en 1620 *in-fol.* 2°. On lui a l'obligation d'avoir perfectionné la doctrine des logarithmes par son bel ouvrage intitulé *Arithmetica logarithmica*, Londres 1624, *in-fol*, M. Jones de la société royale, a plusieurs manuscrits latins de Briggs sur les mathématiques, écrits de la main de l'illustre M. Jean Colins.

Gale (Thomas), savant écrivain du dix-septieme siecle, naquit en 1636, & devint professeur en langue grecque à Cambridge. C'est-là qu'il publia en 1671 *in*-8°. un recueil en grec & en latin, intitulé, *Opuscula mythologica, ethica & physica*, réimprimé à Amsterdam en 1688 *in*-8°. Ce recueil précieux contient plusieurs traités, & entr'autres, 1°. *Palæphatus de incredibilibus historiis, de inventione purpuræ, & de primo ferri inventore.* 2°. *Phornuti* ou *Cornuti de naturâ deorum.* Ce Cornutus, grec de nation & Stoïcien, florissoit à Rome sous l'empire de Néron, qui lui demanda son sentiment sur un poëme de sa main ; mais Cornutus s'étant expliqué avec trop de liberté au gré du prince, il fut banni. 3°. *Sallustius, philosophus, de diis & mundo*, avec des notes. 4°. *Ocellus Lucanus, philosophus, de universâ naturâ*, avec la version latine & les notes de Louis Nogarola. 5°. *Sextii Pythagorei sententiæ, è græco in latinum à Ruffino versæ.* M. Gale dit que l'auteur de ces sentences vivoit du tems de Jules-César, & que c'est ce même Sextius, philosophe romain, que Plutarque loue dans ses traités de morale, aussi-bien que Seneque dans sa cinquante-neuvieme lettre, où il l'appelle *virum acrem, græcis verbis, romanis moribus philosophantem.* Enfin, on trouve dans ce recueil des fragmens d'Archytas, diverses lettres de Pythagore & autres, ainsi qu'*Heliodori Larissæi capita opticorum.*

En 1675, M. Gale publia à Paris en grec & en latin *Historiæ poeticæ antiqui scriptores in*-8°. & l'année suivante à Oxford, *Rhetores selecti*, Scil. *Demetrius Phalereus, Tiberius rhetor, anonymus sophista, Severus Alexandrinus*. Tiberius le rétheur, qui au jugement de M. Gale, est un écrivain ancien, élégant & concis, n'avoit point encore paru avant que l'illustre éditeur le publiât avec une version latine. Suidas donne à ce Tiberius le titre de *philosophe* & de *sophiste*, & il lui attribue divers écrits.

En 1678, Gale mit au jour à Oxford, *in-fol. Jamblicus chalcidensis, de mysteriis*. L'année suivante, parut à Londres, *in-fol.* son édition d'Hérodote. En 1687, il donna à Oxford, *in fol. Historiæ anglicanæ scriptores quinque; nunc primùm in lucem editi*; & en 1691. *Historiæ britannicæ, saxonicæ, anglodanicæ scriptores quindecim*. Oxoniæ, *in-fol.*

Le docteur Gale a ajouté à ces quinze historiens un *appendix*, où il donne divers passages touchant la Grande-Bretagne; un catalogue des terres (*hydes*) de quelques provinces en deça l'Humber, avec une relation des loix & des coutumes des Anglo-Saxons, tirée du livre appellé le *Doom's-Day-Book*, une table alphabétique des anciens peuples, des villes, des rivieres & des promontoires, d'après Cambden, & la généalogie des rois Bretons, tirée du texte de Rochester (*textus Roffensis.*) Enfin, on trouve une ample table pour tout l'ouvrage.

En 1697, il fut installé doyen d'*Yorck*, & mourut dans cette ville en 1702, dans la soixante-septieme année de son âge. Il étoit non seulement géometre, mais très-versé dans la connoissance de la langue grecque, & de l'histoire de son pays. M. Roger Gale son fils a publié sur ses manuscrits, à Londres en 1709, *in*-4°. un fort bel ouvrage intitulé *Antonini iter britannicum*, avec plusieurs conjectures, & les noms anglois des lieux autant que la chose étoit possible. Mais comme les distances des lieues sont marquées dans l'itinéraire par milles romains, M. Gale a indiqué sur la carte dressée sur l'itinéraire même, la proportion entre les milles romains & anglois, telle qu'elle a été déterminée par le docteur Edmond Halley.

Les premieres notes du docteur Gale regardent le titre de l'ouvrage qu'il commente, *Antonini iter britannicum* (quoique son manuscrit porte *itinerarium Antonii*, & que le docteur Bentley lise *Antonii Augusti.*) Il observe qu'on est avec raison en doute auquel des empereurs romains, du nom d'Antonin, on doit attribuer cet ouvrage, ou même s'il est d'aucun de ces princes. Il croit que divers auteurs y ont travaillé; la chose est incontestable, si quelqu'un des Antonins y a eu part, puisque le dernier de ces princes a vécu long-temps avant la fondation de Constantinople & de plusieurs villes, dont il est parlé dans cet itinéraire. Le docteur Gale conjecture qu'il a peut-être été commencé par un des Antonins, & continué par d'autres, à mesure qu'ils ont eu occasion de connoître plus particuliérement ces parties du monde.

M. Gale remarque sur le mot de *Britanniarum*, que les Romains appelloient cette isle indifféremment *Britannio* ou *Britannia*, avant qu'elle fût partagée en provinces. La premiere division s'en fit du temps de Sévere, par le fameux grand chemin qui alloit depuis *Clausentium* jusqu'à *Gabrosentum*. Notre auteur l'appelle dans un autre endroit *the Fossed-Way*, & il dit qu'il va au nord en traversant les comtés de Leicester & de Lincoln, reparoissant ensuite à un village nommé *Spittle in the Street*; il passe par Hibberstow Gainstrop, Broughon & Applebey, & vient finir pas fort loin de Wintringham, sur le bord de l'Humber.

Par cette division, toute la partie de la Grande Bretagne située à l'Orient du chemin, s'appelloit *Britannia prima*, qui étoit la plus voisine de la mer, par rapport à Rome, & que Dion nomme κάτω. Le pays situé à l'ouest du chemin portoit le nom de *Britannia secunda*: Dion l'appelle ἄνω. Le docteur Gale rapporte succinctement les divisions de la Grande-Bretagne, & il nous apprend ensuite l'ordre des provinces qui étoit tel; premierement la *Britannia prima* ou Basse-Bretagne; c'étoit du temps de Sévere la partie orientale de l'isle. En second lieu, *Britannia secunda*, ou Haute-Bretagne: c'étoit du temps du même empereur, la partie occidentale de l'isle. Constantin le grand ajouta deux nouvelles provinces nommées *Flavia Cæsariensis*, & *Maxima Cæsariensis*, dont la premiere commençoit à Glocester, & s'étendoit dans le milieu de

l'Angleterre : la seconde comprenoit tout ce que les Romains possédoient dans le nord de l'isle ; la partie la plus reculée de cette province, située entre Sterling-Fortg & la muraille des Pictes, & reprise par Théodose, fut *Valentia*, en l'honneur de l'empereur Valentinien.

Le docteur Gale ne croit point que la ville d'*Yorck* ait jamais été appellée *Brigantium* par aucun auteur qui fût juge compétent ; il doute que le passage de la *Syntaxis magna* de Ptolomée, qu'on cite communément pour prouver qu'elle a porté le nom de *Brigantium*, soit concluant. Voici ce que dit Ptolomée, premierement il place *Brigantium* dans le vingt-deuxieme parallele ; il met ensuite le milieu de la Grande-Bretagne dans le vingt-troisieme, & Cattarick dans le vingt-quatrieme; par où il paroît évidemment qu'*Yorck* & Cattarick ne sont pas à une si grande distance l'un de l'autre. Le docteur soupçonne donc que *Brigantium* a été mis là pour *Segontium* ou *Brecannioc*, Brecknoc, à qui les parallelles de Ptolomée conviennent beaucoup mieux. Il cite quelques autorités pour prouver qu'*Yorck* a été la capitale d'Angleterre ; & il parle de plusieurs anciennes inscriptions qu'on y trouve. Outre ce détail M. Gale a inséré dans son ouvrage d'autres voyages dans la Grande-Bretagne, tirés du même itinéraire.

Garth (Samuel) poëte & médecin, encouragea en 1696 la fondation de l'infirmerie, qui étoit un appartement du college des Médecins, pour le soulagement gratuit des pauvres. Cette œuvre de charité l'ayant exposé au ressentiment de plusieurs de ses confreres, aussi-bien que des Apothicaires ; il les tourna en ridicule avec beaucoup d'esprit & de feu dans un poëme intitulé *the dispensary*. La sixieme édition de ce poëme ingénieux qui contient six chants, a paru à Londres en 1706, *in*-8°. avec de nouveaux épisodes.

Le duc de Malbourough affectionnoit Garth particulierement, & le roi George I le fit chevalier avec l'épée de ce Seigneur. Il fut ensuite nommé médecin ordinaire de S. M. & médecin général de l'armée. Il mourut en 1709, estimé de tout le monde. Le lord Lansdowne fit de très-beaux vers sur la maladie de Garth. " Macaon, dit-il, est malade ; admirable „ en son art, il a plus sauvé de vies que „ nos guerres n'en ont ravi. Le téméraire „ buveur, & la femme aventuriere, ne „ peuvent redouter avec lui que la honte „ ou les remords. Dieu des arts, protege „ le plus cher de tes enfans ! rétablis celui à la vie duquel la nôtre est attachée; „ en conservant Garth, tu nous conserves „ nous-mêmes. "

Gower (Jean), poëte du seizieme siecle, florissoit sous le regne de Richard II, auquel il dédia ses ouvrages. Il en a écrit en latin, en françois & en anglois. Sa *confessio amantis* en vers anglois, parut à Londres en 1532. L'auteur mourut en 1402 dans un âge fort avancé.

Hickes (George) naquit en 1642. & prit le parti de l'église après avoir fait ses études à Oxford. Il devint chapelain du duc de Lauderdale, & ensuite doyen de Worcester. Il mourut en 1715 âgé de 74 ans. Il entendoit parfaitement les anciennes langues du nord, dont il avoit joint l'étude à celle de sa profession. Ses ouvrages théologiques sont en grand nombre. On a fait un recueil de ses sermons en deux volumes, imprimés à Londres en 1713, *in*-8°. Sa grammaire *Anglo-Saxone* parut à Oxford en 1689 *in*-4°. mais l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, est intitulé, *antiquæ litterariæ septentrionalis, libri duo*, Oxoniæ, 1705, *in-fol.*

Saunderson (Robert), évêque de Lincoln, naquit en 1587, & fut nommé professeur en théologie à Oxford en 1642. Il souffrit beaucoup pendant les guerres civiles, fut pillé plusieurs fois, blessé en trois endroits de son corps, & réduit à une grande nécessité, ayant femme & enfans. Robert Boyle lui envoya une fois cinquante livres sterlings, en le priant d'accepter la même somme chaque année, sa vie durant ; mais sa mauvaise fortune changea de face bientôt après, ayant été promu à l'évêché de Lincoln en 1660. Il mourut en 1663, âgé de 76 ans. Outre la théologie polémique, il étoit fort versé dans l'étude des antiquités & de l'histoire d'Angleterre. Ses sermons ont été imprimés au nombre de 34 en 1660 *in-fol.* & au nombre de 36 en 1681, avec la vie de l'auteur par Isaac Walton. Son ouvrage sur les cas de conscience parut en 1678 & en 1685, *in*-8°. Son livre *de juramenti promissorii obligatione*, a été imprimé à Oxford, 1646. Londres 1647, 1670, 1676 *in*-8°. On en a donné une traduction an-

gloise. M. François Peck a publié dans ses *desiderata curiosa* l'histoire & les antiquites de l'ancienne église cathédrale de Lincoln, recueillies par Saunderson.

Saville (Henri) naquit en 1549, & après avoir voyagé dans les pays étrangers, pour se perfectionner dans les sciences, dans la connoissance des langues & des hommes, il fut nommé pour enseigner la langue grecque à la reine Elisabeth, qui faisoit grand cas de lui. Le roi Jacques I voulut l'élever aux dignités, mais il les refusa, & se contenta de l'honneur d'être créé chevalier par ce prince. Il mourut à Oxford en 1622. C'étoit un homme parfaitement versé dans les langues grecque & latine, laborieux à rechercher, & généreux à publier les monumens de l'antiquité; non seulement il y employa une grande partie de son bien, mais il s'est immortalisé en fondant, en l'année 1619, deux chaires, l'une de géométrie, & l'autre d'astronomie, dans l'université d'Oxford.

1°. Sa traduction de Tacite, dédiée à la reine Elisabeth, & accompagnée de notes, parut à Londres en 1581, *in fol.* & a été réimprimée plusieurs fois depuis. 2°. Son commentaire sur des matieres militaires, imprimé à Londres en 1598, *in-fol.* a été traduit en latin par Marquard Freher. 3°. Il a mis au jour en 1596, *in-fol. Fasti regum & episcoporum Angliæ, usque ad Willemum seniorem.* 4°. Il a aussi fait imprimer à Oxford en 1621, *in*-4°. des *prælectiones in elementa Euclidis.*

Mais rien ne lui fait plus d'honneur que sa belle édition des œuvres de S. Chrysostôme, en grec, imprimée au college d'Eaton en 1613, en 8 vol. *in-fol.* avec des notes de sa façon, & d'autres savans hommes qui l'aiderent dans ce travail, dont la dépense lui coûta huit mille livres sterlings. Il est vrai que cette édition toute grecque ne peut être à l'usage du grand nombre, & que c'est pour cela qu'elle n'a pas eu grand cours en France; mais elle sera toujours estimée des connoisseurs qui laisseront aux autres l'avantage de pouvoir lire l'édition grecque & latine de S. Chrysostôme, donnée par le P. Fronton du Duc, quelque temps après l'édition de Saville, & faites en réalité furtivement sur l'édition d'Angleterre, à mesure qu'elle sortoit de dessous la presse. Ajoutons que l'édition du jésuite n'a des notes que sur les dix premiers tomes, & qu'on est obligé d'avoir recours, pour les tomes suivans, à l'édition de Morel, ou à celle de Commelin.

Sharp (Jean), archevêque d'*Yorck*, naquit en 1644, & fut nommé doyen de Norwick en 1681; mais en 1686, il fut suspendu pour avoir défendu dans un de ses sermons la doctrine de l'église anglicane contre le papisme; cependant après sa suspension, il fut plus considéré que jamais, & son clergé témoigna plus de déférence pour ses conseils, qu'il n'en avoit auparavant pour ses ordres. La cour fut obligée de se tirer de ce mauvais pas comme elle put. En 1692, il fut nommé archevêque d'*Yorck* à la sollicitation de Tillotson son intime ami, & dont nous parlerons tout-à-l'heure. En 1702, il prêcha au couronnement de la reine Anne, entra dans le conseil, & eut l'honneur d'être grand aumônier de cette reine. Il mourut en 1713, âgé de 69 ans. On admire à juste titre ses sermons. La derniere édition publiée à Londres en 1740, forme sept volumes *in*-8°.

Tillotson (Jean) archevêque de Cantorbery, & fils d'un drapier d'un bourg de la province d'*Yorck*, naquit en 1630, & étudia dans le college de Clare à Cambridge. Il eut successivement plusieurs petites cures que son mérite lui procura. En 1689, il fut instalé doyen de l'église de S. Paul, & en 1691, il fut nommé à l'archevêché de Cantorbery. Il mourut en 1694, dans la soixante-sixieme année de son âge.

Pendant qu'il fut dans une condition ordinaire, il mettoit toujours à part deux dixiemes de son revenu pour des usages charitables; il continua cette pratique le reste de sa vie, & mourut si pauvre que le roi donna à sa veuve une pension annuelle de six cents livres sterlings. Après sa mort on trouva dans son cabinet un paquet de libelles très-violens, que l'on avoit fait contre lui, sur lequel il avoit écrit de sa main: " Je pardonne aux auteurs de ces livres, & je prie Dieu „ qu'il leur pardonne aussi. „

Je ne m'étendrai point sur la beauté de son génie, & l'excellence de son caractere, c'est assez de renvoyer le lecteur à l'histoire de sa vie, & à son oraison funebre, par Burnet évêque de Salisbury. La reine parloit de lui avec tant de tendresse,

que quelquefois même elle en versoit des larmes. En 1675, il donna au public le *traité des principes & des devoirs de la religion naturelle*, de l'évêque Wilkins, & il y mit une préface. En 1683, il fut l'éditeur des œuvres du docteur Barrow, & l'année suivante, de celles de M. Ezéchias Burton; mais ses sermons ont rendu son nom immortel; il en avoit paru pendant sa vie un volume *in-fol.* Après sa mort le docteur Barker, son chapelain, donna les autres en 2 *vol. in-fol.* dont le manuscrit se vendit deux mille cinq cents guinées. Ce fut la seule succession qu'il laissa à recueillir à sa famille, parce que sa charité consommoit tout son revenu annuel aussi réguliérement qu'il le recevoit. Les sermons de ce digne mortel, passent pour les meilleurs qu'on ait jamais faits, & se réimprimerent sans cesse en anglois. M. Barbeyrac en a donné une traduction françoise en six volumes *in-12.* & depuis on en a publié deux autres volumes tirés des *Œuvres posthumes.* La traduction hollandoise forme six volumes *in-4°.*

M. Burnet dit qu'il n'a jamais connu d'homme qui eût le jugement plus sain, le caractere meilleur, l'esprit plus net, & le cœur plus compatissant; ses principes de religion & de morale étoient grands & nobles, sans la moindre tache de relâchement ou de superstition; sa maniere de raisonner simple, claire, & solide, jointe à ses autres talens, l'ont fait regarder par tous les connoisseurs, comme ayant porté la prédication au plus haut degré de perfection dont elle soit susceptible. Je ne sache pas, dit le spectateur, avoir jamais rien lu qui m'ait fait tant de plaisir: son discours sur la sincérité est d'un mérite rare, en ce que l'auteur en fournit lui-même l'exemple, sans pompe & sans rhétorique. Avec quelle douceur, en quels termes si convenables à sa profession, n'expose-t-il pas à nos yeux le mépris que nous devons avoir pour le défaut opposé; pas la moindre expression trop vive ou piquante ne lui est échappée; son cœur étoit mieux fait, & l'homme de bien l'emportoit toujours de beaucoup sur le bel-esprit.

Walton (Brian), évêque de Chester, naquit en 1600, & étudia à Cambridge en qualité de servant (*sizer*). Il obtint successivement de petits bénéfices, & fut nommé en 1639, chapelain ordinaire du roi; mais il fut continuellement maltraité dans le temps de la guerre civile. Enfin, après le rétablissement de Charles II il fut sacré évêque de Chester, en 1660, & mourut l'année suivante à Londres, dans la soixante & unieme année de son âge.

Il forma le magnifique projet de la polyglotte d'Angleterre, & mit la derniere main à cet ouvrage qui parut à Londres en 1657, en six volumes *in-fol.* J'ai parlé ailleurs de cette polyglotte, à l'impression de laquelle plusieurs personnes de distinction contribuerent généreusement.

Wharton (Thomas), célebre médecin anglois, naquit vers l'an 1610, devint un des professeurs du college de Gresham, & mourut à Londres en 1673. Il publia en 1656, son *Adenographia*, réimprimée à Amsterdam en 1659, *in-8°.* Il donne dans cet ouvrage une description de toutes les glandes du corps humain, plus exacte qu'il n'en avoit encore paru, & leur assigne des fonctions plus nobles que celles qu'on leur attribuoit avant lui, comme de préparer & de dépurer le suc nourricier; il a fait connoître les différences des glandes & leurs maladies; enfin il a découvert le premier le conduit des glandes maxillaires, par lequel la salive passe dans la bouche.

Je ne dois pas oublier de dire que le fameux Jean Wicliffe, ou Wiclef, naquit environ l'an 1324, proche de Richemont, bourg de l'*Yorck-shire.* Après avoir fait ses classes, il fut agrégé à Oxford, en 1341, au college de Meeton, & s'y distingua par ses talens. Non content d'exceller dans l'étude de l'écriture sainte, & des ouvrages des peres, il apprit aussi le droit civil, le droit canon, & les loix d'Angleterre. Il composa des homélies, qui lui valurent le titre de *docteur évangélique.*

L'an 1369, Wiclef s'acquit l'estime de l'université, en prenant son parti contre les moines mendians, qui prétendoient être reçus docteurs en théologie, sans subir les examens requis; mais cette entreprise lui coûta cher: car en 1367, il fut chassé de l'université par Langham, archevêque de Cantorbery, qui affectionnoit les moines & la cour de Rome. Ajoutez que l'année précédente il avoit pris le parti du roi Edouard, & du parlement,

contre le pape ; cependant en 1372, il fut nommé malgré les moines, professeur en théologie à Oxford, & pour lors il attaqua ouvertement dans ses leçons les abus qui régnoient dans les ordres mendians.

Il fut un des députés d'Edouard auprès de Grégoire XI qui siégeoit à Avignon, pour le prier de ne plus disposer des bénéfices d'Angleterre. A son retour, il combattit le luxe & la doctrine de Rome, l'ignorance & la vanité des prélats de cette cour. Le pape extrêmement irrité, écrivit au roi, à l'université d'Oxford, à l'archevêque de Cantorbery, & à l'évêque de Londres, de faire emprisonner Wiclef.

Le duc de Lancastre le protégea, & l'accompagna à Londres où il avoit été cité ; cette grande protection lui fut favorable, & l'assemblée convoquée à ce sujet, se sépara sans rien prononcer contre lui. Wiclef écrivit peu de temps après un livre touchant le schisme des pontifes, & la nécessité de rejeter tous les dogmes qui ne sont pas fondés sur l'écriture.

Son entreprise de la traduction de la bible en anglois, déplut fort aux ecclésiastiques ; il ne les irrita pas moins en attaquant ouvertement la transsubstantiation. On le persécuta, on saisit ses livres, & on lui ôta son professorat. Il se retira dans sa cure à Lutterwoth, où il mourut en 1384. Ses disciples se multiplierent prodigieusement, sur-tout depuis la loi que le parlement fit en 1400, contre le wicléfisme. Cette loi portoit la peine du feu contre ceux qui enseigneroient cette doctrine, ou qui favoriseroient ses sectateurs.

En 1428, Richard Flemming, évêque de Lincoln, à la sollicitation du pape, fit ouvrir le caveau de Wiclef, brûler ses os, & jeter ses cendres dans un courant qui porte le nom de *Switft* ; mais ses livres en grand nombre ne furent que plus recherchés, & le wicléfisme adopté en secret, jeta tacitement de profondes racines, qui produisirent un siecle après la révolution de la religion aujourd'hui régnante dans la Grande-Bretagne. (*D. J.*)

YORIMAN, (L'), *Géogr. mod.*, province de l'Amérique, dans la Guyane. Elle a soixante lieues, le long de la riviere des Amazones. Ses habitans sont en grand nombre, & vont tout nus, tant hommes que femmes. Ils n'habitent pas seulement la terre ferme de cette province, mais les grandes isles que forme la riviere des Amazones, par divers bras étendus. (*D. J.*)

YOUGHILL, *Géogr. mod.*, & par quelques-uns *Younghall* ; ville d'Irlande, dans la province de Mounster, au comté de Cork, avec un bon port, & un quai fortifié, à l'embouchure de la riviere Blackwater, sur les confins de Waterford, à huit milles au levant de Cloyn ; elle est riche, peuplée, & envoie deux députés au parlement d'Irlande. *Long.* 9, 50 ; *lat.* 51, 50. (*D. J.*)

YOURE (L'), *Géog. mod.*, en latin *Urus*, riviere d'Angleterre, en Yorckshire. Elle a sa source aux confins de Westmorland, reçoit dans son sein la Swalle, prend alors le nom d'Ouse, passe à Yorck, & tombe dans l'Humber. (*D. J.*)

Y P

YPAINA, s. f. *Hist. mod. superst.*, c'est le nom que les Méxicains donnoient à une de leurs fêtes solemnelles, qui se célébroient au mois de mai, en l'honneur de leur dieu *Vitziliputzli*. Deux jeunes filles, consacrées au service du temple, formoient une pâte composée de miel & de farine de maïs, dont on faisoit une grande idole, que l'on paroit d'ornemens très-riches, & que l'on plaçoit ensuite sur un brancard. Le jour de la fête, dès l'aurore, toutes les jeunes filles mexicaines, vêtues de robes blanches, couronnées de maïz grillé, ornées de bracelets & de guirlandes de la même matiere, fardées & parées de plumes de différentes couleurs, se rendoient au temple pour porter l'idole jusqu'à la cour. Là des jeunes gens la recevoient de leurs mains, & la plaçoient au pié des degrés, où le peuple venoit lui rendre ses hommages ; ensuite de quoi on portoit le dieu en procession vers une montagne, où l'on faisoit promptement un sacrifice ; on partoit delà avec précipitation, & après avoir fait deux nouvelles stations, on revenoit à Mexico. La procession étoit de quatre lieues, & devoit se faire en quatre heures. On remontoit le dieu dans son temple, au milieu des adorations du peuple, & on le posoit dans une boite parfumée, & remplie de fleurs : pendant ce temps, de jeunes filles formoient avec la même pâte dont l'idole étoit faite, des

masses semblables à des os, qu'elles nommoient les *os du dieu Vitziliputzli*. Les prêtres offroient des victimes sans nombre, & bénissoient les morceaux de pâte que l'on distribuoit au peuple ; chacun les mangeoit avec une dévotion merveilleuse, croyant se nourrir réellement de la chair du dieu. On en portoit aux malades, & il n'étoit pas permis de rien boire ou manger avant que de l'avoir consommée. *V. l'histoire générale des voyages*, *t. XII*, *in-4°. pag.* 547 *& suiv.*

¶ YPEREAU, *ou* YPREAU, s. m. *Jardin.*, c'est ainsi que nos jardiniers appellent une espece d'orme à larges feuilles, originaire de la ville d'Ypres, & qu'on cultive beaucoup dans ce royaume.

YPOTERE, *Musiq. instrum. des anc.*, espece de flûte des Grecs, au rapport de Pollux, *chap.* 10, *liv. IV*, de son *Onomasticon.* (*F. D. C.*)

YPRES, *ou* IPRES, *Géog. mod.*, ville des Pays-Bas, au comté de Flandre, dans une fertile plaine, sur le ruisseau d'Yper, à 7 lieues sud-est de Nieuport, à 9 de Dunkerque, de Saint-Omer, & de Bruges, à 13 de Gand, à 6 de Lille, & 55 de Paris.

C'étoit autrefois une grande ville qui avoit trois fois le circuit qu'elle a aujourd'hui. Vers l'an 800, les Normands la saccagerent ; Baudouin la répara en 880 ; elle fut brûlée l'an 1240, & malgré cela, au dénombrement qui s'en fit deux ans après, on y compta deux cents mille habitans ; mais à peine y en compte-t-on aujourd'hui douze mille. Elle contient quatre paroisses, dix-huit couvens, & plusieurs hôpitaux.

Son évêché, suffragant de Malines, fut érigé en 1559, par le pape Paul IV. Le prince de Condé prit *Ypres* en 1648, & la perdit l'année suivante. Louis XIV la reprit en 1678, & elle lui fut cédée par le traité de Nimegue ; mais elle passa à la maison d'Autriche, par les traités d'Utrecht, de Radstat, & de Bade. Louis XV la prit en 1744, & l'a rendue démantelée, par la paix d'Aix-la-Chapelle. *Long.* suivant Cassini & Scheuchzer, 26, 51, 30 ; *lat.* 47, 22.

Hyperius (Gérard-André), théologien protestant, naquit à *Ypres* en 1511, & mourut professeur à Marpourg, en 1564, à 53 ans. Il composa beaucoup de livres tant sur la théologie que sur les sciences humaines. Un moine espagnol, nommé Laurentinus à Villavicentio, en fit imprimer deux sous son nom, au rapport de Keckerman & de Colomies.

Lupus (Chrétien), savant religieux augustin, & l'un des célebres théologiens de son ordre, naquit à *Ypres* dans le dernier siecle, & mourut à Louvain en 1681, à 70 ans. On a de lui plusieurs ouvrages en latin, & quelques-uns ne manquent pas d'érudition ; tels sont, 1°. des commentaires sur l'histoire des canons des conciles ; 2°. un recueil des monumens concernant les conciles d'Ephese & de Calcédoine.

Rupert, bénédictin du douzieme siecle, qui devint abbé de Deutsch, étoit né dans le territoire d'*Ypres*, & mourut en 1155, à 44 ans. Toutes ses œuvres ont été imprimées à Paris en 1638, en 2 vol. *in-folio.* On pourra juger de leur mérite, en considérant qu'elles consistent en quarante-deux livres sur la Trinité, & en commentaires sur l'Ecriture, par les principes de la dialectique, & de la théologie scholastique. (*D. J.*)

YPSILOIDE, *Anat.*, est une des sutures vraies du crâne, appellée ainsi à cause qu'elle ressemble à l'*y* ou upsilon. *V.* SUTURE.

Quelques uns appellent cette suture, λαμβδοειδὴς, *lambdoïdes* ; *v.* LAMBDOIDES.

Il y a encore un os placé à la racine de la langue, qu'on appelle *ypsiloïde* ou *hyoïde*. *V.* HYOIDE.

YPUPIAPRA, s. m *Hist. nat.*, espece de monstres marins des mers du Bresil. On prétend qu'ils ont une tête qui approche de la face humaine, avec des yeux fort enfoncés. Les femelles ont, dit-on, une chevelure ; on les trouve à l'entrée du Jagoaripé, à quelque distance de la baie de tous les Saints. Cet animal, qui pourroit bien être exagéré par les Portugais, tue, dit-on, les Indiens à force de les embrasser étroitement ; mais on prétend que ce n'est point pour les dévorer : on assure même que ces monstres gémissent des effets de leur mal-adresse. Cependant ils leur enlevent les yeux, le nez & les parties naturelles. *Credat judæus, &c.*

Y Q

YQUETAYA, s. m. *Hist. nat. Bot. exot.*, plante du Brésil, que MM. Hom-

berg & Marchand prétendent être notre grande scrophulaire aquatique. On attribue à l'*yquetaya* la propriété d'ôter au séné son mauvais goût & son odeur désagréable, sans rien diminuer de ses vertus. M. Marchand prétend aussi que l'espece de scrophulaire que nous venons de nommer, a le même avantage. *V.* SCROPHULAIRE. (*D. J.*)

Y R

YRAIGNE, *voyez* ARAIGNÉE.

YRIER DE LA PERCHE, SAINT, *Géogr. mod.*, petite ville de France dans le Limousin, sur le l'Ill, avec titre de prévôté, & une collégiale. Elle a pris son nom moderne de S. Yrier qui y a fondé un monastere. (*D. J.*)

Y S

YSARD ou YZARD, *Diete & mat. méd.*, nom sous lequel on connoît dans les Pyrénées l'animal plus connu en françois, sous le nom de chamois. *V.* CHAMOIS.

Les prétendues propriétés médicamenteuses de quelques matieres retirées de l'*ysard* ou chamois, sont rapportées à l'*article* CHAMOIS, *Mat. méd.* Ses qualités diététiques sont les mêmes que celles du chevreuil, auquel l'*ysard* est pourtant un peu inférieur pour le goût. *Voy.* CHEVREUIL, *Diete & Mat. méd.* (*b*)

YSENDICK, *Géogr. mod.*, petite ville des Provinces-Unies, dans la Flandre à quelque distance d'un bras de l'Escaut occidental, appellé le *Blic*, proche la mer, à un mille de Biervliet, à 5 au nord-est de Middelbourg, & à 5 à l'est de l'Ecluse. Les états généraux à qui elle appartient, en ont fait une forteresse presque imprenable. C'est le boulevard de la Zélande, du côté de la Flandre. *Long.* 21, 10; *lat.* 51, 18. (*D. J.*)

YSSEL, L', *Géogr. mod.*, riviere d'Allemagne, qui a ses deux principales sources au pays de Munster & dans le duché de Cleves. La plus septentrionale des deux sources, entre dans le comté de Zutphen. La méridionale se joint avec l'autre source, baigne Doersbourg, Zutphen, Deventer & Kempen, où elle se jette dans le Zuyderzée, dans la province d'Overissel. La riviere d'*Yssel* qui coule à Oudewater, à Gouda, & qui va tomber dans la Meuse au dessus de Roterdam, est différente de l'*Yssel* qui prend sa source dans le duché de Cleves. Peut-être néanmoins que ces deux rivieres n'en faisoient qu'une seule anciennement.

Quoi qu'il en soit, Drusus, surnommé *Germanicus*, fils de Claude-Tibere Néron, joignit le Rhin & l'*Yssel* par un canal qui subsiste encore aujourd'hui, & il commença des digues sur le bord du Rhin, qui furent achevées 63 ans après par Paulin Pompée. C'est cet illustre Drusus qui mourut âgé de 30 ans sur le bord de la Lippe, *Luppia* (riviere de Westphalie,) dans son camp, que cette perte fit nommer *le camp détestable*, (*castra scelerata.*) Rome dressa des statues à Drusus, & on éleva en son honneur des arcs de triomphe, & des mausolées jusques sur les bords du Rhin. Velléius Paterculus a fait son éloge en deux mots. " Il avoit, dit-il, toutes les vertus que la nature humaine peut recevoir, & le travail perfectionner. (*D. J.*)

YSSELMONDE, *Géogr. mod.*, nom d'une bourgade des provinces-Unies. Cette bourgade appellée en latin, *Isule ostium*, se trouve dans la partie méridionale de la Hollande, & dans une isle qui est à l'embouchure de l'Yssel dans la Meuse, environ à une lieue de Roterdam.

YSSELSTEIN, *Géogr. mod.*, petite ville & château des Provinces-Unies, dans la province de Hollande, aux confins de celle d'Utrecht, sur le petit Yssel, à environ 2 lieues d'Utrecht. *Long.* 22, 28; *lat.* 52, 4.

YSTED ou UDSTED, *Géogr. mod.*, ville de Suede dans la Scanie, sur la côte méridionale de cette province, à 2 lieues suédoises de Malmoë, à 3 de Cristianstad, & à 9 de Lunden. *Long.* 30, 50; *latit.* 55, 38. (*D. J.*)

Y T

YTAHU, s. m. *Hist. nat. Lithologie*, nom indien d'une pierre qui se trouve dans le Paraguay. On dit que ce mot signifie *cloche sonante.* Elle est creuse, de la grosseur de deux poings, & elle rend un son quand on la frappe. Elle se trouve dans quelques rivieres du pays, elle a environ deux lignes d'épaisseur. Intérieurement elle est d'un verd de mer, ou quelquefois d'une couleur foncée & comme brûlée. Cette pierre est très-dure, & est jaune extérieurement, & couverte d'un

sable de la même couleur. Ce sable est rempli de tubercules d'un blanc sale, & qui prennent le poli. On regarde cette pierre comme fort astringente. *Voy.* de Laet, *de lapidibus & gemmis*.

YTIC, s. m. *Hist. nat. Ornit. exot.*, nom qu'on donne dans les isles Philippines à une espece de canard qu'on y voit communément, & qui est de la grosseur de nos canards privés. Les Chinois en font couver les œufs par la chaleur, comme on fait en Egypte pour les œufs de poulets. (*D. J.*)

Y U Y V

YUCA, s. m. *Hist. nat. Bot.*, genre de plante polypétale, liliacée, composée de six pétales qui n'ont point de calice, & qui sont attachés au réservoir. La partie intérieure de cette fleur est garnie de six étamines & d'autant de sommets; elles deviennent dans la suite un fruit oblong, divisé en trois loges qui renferment des semences anguleuses, disposées en deux rangs. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine n'est point bulbeuse, & que les feuilles sont pointues & ressemblent à celles des gramen. *Pontederæ anthologia. V.* PLANTE.

On en a déja donné les caracteres au *mot* CASSAVE, parce que c'est de sa racine préparée qu'on fait du pain, ainsi nommé en françois, & qui sert de nourriture aux Américains. L'*article* CASSAVE vous indiquera la maniere curieuse dont on fait ce pain; il ne s'agit ici que de la plante.

Elle est nommée *yucca foliis cannabinis*, par J. B. *yucca foliis aloës*, par C. B. P. 91. C'est un arbrisseau qui croit à la hauteur de cinq ou six piés; sa tige est ligneuse, tortue, noueuse, verruqueuse, fragile, moëlleuse: ses feuilles sont toujours vertes, larges comme la main, divisées chacune en six ou sept parties qui sont comme autant de doigts. Ses fleurs sont des cloches d'une seule piece, blanchâtres, ayant près d'un pouce de diametre, découpées profondément en cinq parties; le pistil qui est au milieu devient un fruit presque rond, gros à-peu-près comme une aveline, composé de trois loges oblongues, jointes ensemble, qui renferment chacune un noyau ou semence oblongue. Sa racine a la figure & la grosseur d'un navet; elle est de couleur obscure en dehors & blanche en dedans. On cultive cette plante en plusieurs lieux de l'Amérique, dans les terres labourées en sillons: nos curieux en cultivent même dans leurs jardins trois ou quatre especes. Celle que nous venons de décrire souffre très-bien le froid de nos climats en plein air, & produit des fleurs.

On peut multiplier toutes les especes de ce genre de plante, soit de graine tirée du dehors, soit de têtes de la plante, comme on fait pour l'aloës. On seme celles qu'on éleve de graine dans un pot de terre légere, qu'on tient dans une couche chaude pendant une couple de mois. Au bout de ce temps-là, on met chaque nouvelle plante dans un pot à part, qu'on entretient de même dans une couche chaude; on arrose les pots, & on donne de l'air à la plante, autant que la saison le permet. Vers la fin de l'été, on met ces pots dans une serre parmi les aloës. Enfin quand les plantes sont fortes, on en fait des bordures où elles se maintiennent pendant l'hiver, & fleurissent ensuite à merveille. (*D. J.*)

YUCATAN *ou* JUCATAN, *Géogr. mod.*, province de l'Amérique septentrionale, dépendante de la nouvelle Espagne. Christophe Colomb en 1502, eut la premiere connoissance de ce pays, mais il n'y entra point. La découverte en fut faite en 1517 par François Fernandès de Cordoue. En 1527, François de Montéjo qui joint à Grijalva, avoit parcouru toute la côte de l'*Yucatan*, en fit la conquête, & en fut le premier gouverneur.

L'*Yucatan* est une presqu'isle qui s'avance dans le golfe du Mexique. Son terroir est si fertile en grains, qu'on y moissonne deux fois l'année. Il y a des mines d'or & d'argent, & plusieurs animaux qui lui sont particuliers, comme le paresseux & le chat tigre. Les vaches y sont extrémement grosses.

On trouve dans cette province beaucoup de bois propre à la charpente, du miel, de la cire, du sucre, du maïs & de la casse. Les habitans y sont néanmoins en petit nombre. Outre la capitale, qui est Mérida, il y a la nouvelle Valladolid, Salamanque & Campéche. (*D. J.*)

YVERDON, *bailliage d'*, *Géog. mod.*, c'est un des cinq du pays de Vaud en Suisse, qui dépendent du canton de Berne. Ce bailliage s'étend d'un côté jusqu'au mont

mont Jura, & de l'autre environ trois lieues tirant vers Lausanne. Il comprend dix-sept ou dix-huit paroisses. (*D. J.*)

YVERDON, *Géog. mod.*, jolie ville de Suisse au pays de Vaud, chef-lieu d'un bailliage de même nom, à la tête du lac de Neufchâtel, près des rivieres d'Orbe & de Thiele, qu'on passe sur deux ponts, dont un se leve la nuit, à quinze lieues au sud-ouest de Berne. Cette ville nommée *Castrum* dans la notice des provinces, & *Ebrodunum Sabaudiæ*, dans la notice de l'empire, a toujours été assez forte. Elle est à présent décorée d'une grande place, bordée aux quatre côtés d'un temple, d'un château, de la maison de ville, & d'un grenier public. Il s'y fait du commerce, par le moyen d'un petit port que forme l'Orbe. On a trouvé à *Yverdon* quelques médailles d'empereurs & une inscription romaine fort délabrée, & rapportée si diversement par Plantin & Scheuzchzer, qu'elle est inintelligible. *Long.* 24, 30; *lat.* 46, 48. (*D. J.*)

YVETOT, *Géogr. mod.*, bourg de France en Normandie, au pays de Caux, à deux lieues de Caudebec & à six de Rouen. Ce bourg a le titre de *seigneurie*, & ses habitans ne payent ni tailles, ni aides, ni gabelles. Cette seigneurie, après avoir été cent trente-deux ans dans la maison du Bellay, est entrée dans celle du marquis d'Albon S. Marcel, & les bénédictins en possedent aujourd'hui une partie, par leur abbaye de S. Vandreville.

On a raconté bien des fables au sujet de ce bourg, qu'on s'est avisé pendant longtemps de qualifier de *royaume*, d'après Robert Gaguin, historien du seizieme siecle. Cet écrivain, *liv. II*, *fol.* 17, rapporte que Gautier ou Vautier, seigneur d'*Yvetot*, chambrier du roi Clotaire I, ayant perdu les bonnes graces de son maitre par des charités qu'on lui prêta, & dont on n'est pas avare à la cour, s'en bannit de son propre mouvement, passa dans les climats étrangers, où pendant dix ans il fit la guerre aux ennemis de la foi; qu'au bout de ce terme, se flattant que la colere du roi seroit adoucie, il reprit le chemin de la France; qu'il passa par Rome où il vit le pape Agapet, dont il obtint des lettres de recommandation pour le roi, qui étoit alors à Soissons capitale de ses Etats. Le seigneur d'*Yvetot* s'y rendit un jour de vendredi-saint de l'année 536; & ayant appris que Clotaire étoit à l'église, il fut l'y trouver, se jetta à ses piés, & le conjura de lui accorder sa grace par le mérite de celui qui en pareil jour avoit répandu son sang pour le salut des hommes; mais Clotaire, prince farouche & cruel, l'ayant reconnu, lui passa son épée au travers du corps.

Gaguin ajoute que le pape Agapet ayant appris une action si indigne, menaça le roi des foudres de l'Eglise, s'il ne réparoit sa faute, & que Clotaire justement intimidé, & pour satisfaction du meurtre de son sujet, érigea la seigneurie d'*Yvetot* en royaume, en faveur des héritiers & des successeurs du seigneur d'*Yvetot*; qu'il en fit expédier des lettres signées de lui & scellées de son sceau; que c'est depuis ce temps-là que les seigneurs d'*Yvetot* portent le titre de *rois*: & je trouve, par une autorité constante & indubitable, continue Gaguin, qu'un événement aussi extraordinaire s'est passé en l'an de grace 536.

Tout ce récit a été examiné selon les regles de la plus exacte critique, par M. l'abbé de Vertot, dans une dissertation insérée en 1714, parmi celles du recueil des *Mémoires des inscriptions*, *tome IV in-4°.* Ce savant abbé prouve qu'aucun des historiens contemporains n'a fait mention d'un événement si singulier; que Clotaire I qu'on suppose souverain de cet endroit de la France où est située la seigneurie d'*Yvetot*, ne régnoit point dans cette contrée; que le pape Agapet étoit déja mort; que dans ce même temps les fiefs n'étoient point héréditaires; & qu'enfin on ne datoit point les actes de grace, comme le rapporte Robert Gaguin.

Il est peut être arrivé que dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis 1370 à 1390, le souverain, par une grace singuliere, tourna en franc-aleu & affranchit de tout devoir d'hommages & de vassalité la terre d'*Yvetot*: mais supposé qu'on veuille donner à ce franc-aleu noble le titre de *royaume*, les Anglois nos voisins nous en fourniront un pareil qu'on appelle le *royaume de Man*, de la petite isle de ce nom, située dans la mer d'Irlande, & au couchant de l'Angleterre.

La seigneurie d'*Yvetot* jouit encore aujourd'hui de tous les privileges des francs-aleus nobles attachés à cette terre,

à laquelle le vulgaire donnoit autrefois le nom de *royaume*, ainsi qu'il paroit par ces vers d'un de nos anciens poëtes :

Au noble pays de Caux,
Y a quatre abbayes royaux,
Six prieurés conventuaux,
Et six barons de grand arroy,
Quatre comtes, trois ducs, un roy.

Le lecteur curieux de consulter tout ce qui regarde le prétendu royaume d'*Yvetot*, peut lire, outre la dissertation que nous avons indiquée, le *traité de la noblesse*, par M. de la Roque, le *Dictionnaire géographique de la France*, le *Mercure* du mois de janvier 1726, & le traité latin du royaume d'*Yvetot*, par Claude Malingre, intitulé *de falsâ regni Yvetotti narratione, ex majoribus commentariis in fragmentum redactâ*. Paris, 1615, *in*-8°. (*D. J.*)

YUMA, *Géog. mod.*, isle de l'Amérique septentrionale, une des Lucaies, au nord de l'isle de Cuba. Elle a environ vingt lieues de long & sept de large. Les Anglois l'appellent *Long-Island*. *Lat.* 20, 30. (*D. J.*)

YUNA, L', *Géogr. mod.*, riviere de l'Amérique, dans l'isle Hispaniola. Elle tire son origine des hautes montagnes de la Porte, & se rend à la mer dans la baie de Sumana. (*D. J.*)

YUNE, s. f. *Comm.*, mesure des liqueurs en usage dans le Wirtemberg.

L'*yune* contient dix masses, & l'ame est composée de seize *yunes*. *V.* MASSE & AME. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

YVOIRE, s. m. *Hist. nat.*, dent, ou plutôt défense de l'éléphant, qui naît aux deux côtés de sa trompe en forme de longue corne. *V.* DENT.

L'*yvoire* est fort estimé à cause de sa couleur, de son poli, & de la finesse de son grain quand il est travaillé. Dioscoride dit qu'en faisant bouillir l'*yvoire* avec la racine de mandragore l'espace de six heures, il s'amollit, en sorte que l'on en peut faire tout ce que l'on veut. *Voy.* TEINTURE.

L'*yvoire* de l'isle de Ceylan & de l'isle d'Achand, a cela de particulier, qu'il ne jaunit point, comme celui de la terre-ferme, & des Indes occidentales; ce qui le rend plus cher que l'autre.

On appelle *noir d'yvoire*, de l'*yvoire* que l'on brûle & que l'on retire en feuille quand il est devenu noir. On le broie à l'eau, & on en fait de petits plats & des trochisques dont les peintres se servent. *V.* NOIR.

YVOIRE, *Chymie pharmaceut.* : la rapure d'*yvoire* est assez souvent employée par les médecins dans les tisanes, dans les bouillons, & dans la gelée des malades; la corne de cerf qui est plus commune, vaut encore mieux; cependant puisque l'*yvoire* est d'usage, M. Geoffroy n'a pas voulu négliger de l'examiner; voici le résultat de ses opérations sur cette matiere osseuse.

Une livre de rapure d'*yvoire* a donné un bouillon limpide, qui s'est coagulé en refroidissant; mais dans l'évaporation il a déposé insensiblement une terre blanche très-fine, chargée d'une portion de sel essentiel; ce qui a obligé M. Geoffroy de refiltrer la liqueur. La partie gommeuse qui est restée après l'évaporation de ce bouillon filtré pour la seconde fois, est devenue plus seche, plus dure, & plus solide que celle des os de bœuf, mais moins unie & moins liée que celle du bois de cerf. Cette matiere gommeuse pesoit quatre onces sept gros un grain; analysée, elle a donné d'abord un peu de flegme, puis un esprit de couleur orangée, ensuite un sel volatil blanc en ramifications, qui a pesé un gros quarante-huit grains. L'huile épaisse & noire qui est venue la derniere, pesoit avec l'esprit trois gros trente-six grains. *Mém. de l'acad. an.* 1732. (*D. J.*)

YVOY, *ou* IVOY, *Géog. mod.*, petite ville de France dans le Luxembourg françois, sur le bord du Chier, à six lieues au midi de Sédan, & à 12 au couchant de Luxembourg. La paix de Riswick en assura la possession à la France; elle fut érigée en duché en 1662, sous le nom de *Carignan*, en faveur du prince Eugene. *Long.* 22, 53; *lat.* 49, 38. (*D. J.*)

YUPI, *Géog. mod.*, pays d'Asie, dans la Tartarie orientale, entre celui de Nieulan, la mer orientale, & la Chine, le long du fleuve Ségalien. Les peuples qui l'habitent sont farouches & errans de côté & d'autre. (*D. J.*)

YVRESSE, s. f. *Médec.*, état contre nature, dérangement plus ou moins considérable du corps & de l'esprit, que produisent le plus ordinairement les liqueurs fermentées bues avec excès. En nous ren-

fermant, comme il convient dans notre sujet, nous ne devons voir dans l'*yvresse* qu'une maladie, & nous borner à l'examen des symptomes qui la caractérisent, des causes qui l'excitent, & des remedes qui la guérissent; laissant au moraliste & au théologien le soin de joindre les désordres qu'entraîne l'*yvresse* en privant l'homme de sa raison; & la grandeur de la faute commise par cette sorte d'intempérance, & d'en éloigner les hommes par les traits plus ou moins efficaces que leur fournissent la morale & le religion.

On peut relativement à la qualité & au nombre des symptomes, distinguer dans l'*yvresse* trois états ou degrés différens: le premier degré, ou l'*yvresse* commençante, s'annonce par la rougeur du visage, par la chaleur que la personne qui s'enyvre y ressent; on voit alors son front se derider, ses yeux s'épanouir & respirer la gaieté; l'ennuyeuse & décente raison oubliée, pas encore perdue, & avec elle se dissipent les soucis, les chagrins, & les inquiétudes qu'elle seule produit, & entraine constamment à sa suite; l'esprit dégagé de cet incommode fardeau est plus libre, plus vif, plus animé; il devient dans quelques personnes plus actif & plus propre à former de grandes idées, & à les exprimer avec force; les discours sont plus joyeux, plus enjoués, plus diffus, moins suivis, & moins circonspects; mais en même temps les paroles sont plus embarrassées, prononcées avec moins de netteté; on commence déja à bégayer, & à mesure qu'on parle davantage, on parle avec moins de facilité; la langue s'appesantit, elle exécute ses mouvemens avec peine, & trouve encore un obstacle dans la salive qui est épaisse & gluante.

Cet état est proprement ce qu'on appelle *être gris*; il n'a rien de fâcheux, n'exige aucune attention de la part du médecin; on le regarde comme un des moyens les plus propres à répandre & à aiguiser la joie des festins; mais pour peu qu'on s'expose plus long-temps à la cause qui l'a produit, la scene va changer, les pleurs vont succéder aux ris, & ce trouble léger qui n'avoit servi qu'à remonter les ressorts de la machine, va dégénérer en une altération vraiment maladive; c'est le second degré de l'*yvresse*, ou l'*yvresse* proprement dite.

Alors tous les organes des sens & des mouvemens affectés deviennent incapables d'exercer comme il faut leurs fonctions; les yeux obscurcis ne sont plus que confusément frappés des objets; ils les représentent quelquefois doubles, ou agités par un mouvement circulaire; l'oreille est fatiguée par un bruissement continuel; les sens intérieurs, les facultés de l'ame, les idées, les discours, & les actions qui les expriment & en sont les suites, répondent au dérangement des organes intérieurs; on ne voit plus aucune trace ni d'esprit ni de raison; on n'apperçoit que les effets des appétits grossiers & des passions brutales; les personnes dans cet état ne parlent qu'à bâtons rompus & sans suite; ils sont dans une espece de délire dont l'objet & la nature varient dans les différens sujets; les uns l'ont gai, les autres mélancolique; ceux-ci babillent beaucoup, ceux-là sont taciturnes; quelquefois doux & tranquilles, plus souvent furieux & comme maniaques; un tremblement universel occupe les différens organes des mouvemens; la langue bégaie à chaque mot, & ne peut en articuler un seul; les mains sont portées incertainement de côté & d'autre; le corps ne peut plus se soutenir sur les piés foibles & mal assurés; il chancele de côté & d'autre à chaque pas, & tombe enfin sans pouvoir se relever. Alors l'estomac se vuide, le ventre quelquefois se lâche, les urines coulent, & un sommeil accompagné de ronflement troublé par des songes laborieux succede à tous ces symptomes, & les termine plus ou moins promptement.

Ce second degré d'*yvresse* très-familier à nos buveurs de vin & de liqueurs fermentées, est une maladie en apparence très-grave; & elle le seroit en effet, si elle étoit produite par une autre cause; elle ne laisse même aucune suite fâcheuse pour l'ordinaire, à moins que devenant habituelle, elle ne mérite le nom d'*yvrognerie*. Dans la plupart des sujets elle se dissipe après quelques heures de sommeil; les buveurs sont censés pendant ce temps *cuver* leur vin; on en a vu rester *yvres* pendant plusieurs jours. David Spilenberger rapporte qu'un homme toutes les fois qu'il s'enyvroit, restoit dans cet état durant trois jours, (*Miscell. nat. curios. ann. 11, observ. 70*). Il peut arriver que

ce degré d'*yvresse* soit suivi du troisieme, le plus grave de tous, & celui qui exige les secours du médecin.

Je fais consister ce troisieme degré dans l'apparition des accidens graves & moins ordinaires, tels que la folie, les convulsions, l'apoplexie, *&c.* qui succedent aux symptomes que nous venons de détailler, ou qui suivent immédiatement l'usage des corps enyvrans. Lorsque l'*yvresse* est à ce point, le danger est grand; il est cependant moins pressant & moins certain que si ces symptomes devoient leur naissance à toute autre cause; pour prononcer plus sûrement sur la grandeur du péril que courent les personnes yvres, dans ces circonstances il faut attendre que le vin soit cuvé, comme l'on dit, s'il est la cause de l'*yvresse*, parce que si les accidens persistent avec la même force, il y a tout à craindre pour les jours du malade. Hippocrate a remarqué que si une personne yvre devenoit tout-à-coup muette ou apoplectique, elle mourroit dans les convulsions, à moins que la fievre ne survint, ou qu'elle ne reprit la parole dans le tems que l'*yvresse* a coutume de cesser. *Aphor.* 5, *lib. V.*

Antoine de Pozzis raconte qu'un fameux buveur fut pendant une *yvresse* tourmenté de vives douleurs de tête excitées par le déchirement de la dure-mere, & qui ne cesserent que lorsque les os du crane se furent écartés les uns des autres: cet écartement qui étoit d'un pouce, avoit lieu à la suture coronale; depuis cet instant cet homme eut l'avantage de pouvoir boire très-copieusement sans s'incommoder & d'enyvrer tous ceux qui vouloient disputer avec lui. Il ne manque pas d'exemples de personnes qui ont accéléré leur mort par l'excès du vin, mais c'est moins par l'*yvresse* que par l'yvrognerie, c'est-à-dire, que leur mort a été moins la suite des symptomes passagers qui caractérisent l'*yvresse*, que l'effet de l'altération lente & durable que fait sur la machine l'excès des liqueurs fermentées réitéré souvent, l'yvrognerie ou l'*yvresse* habituelle. Lorsque les personnes yvres meurent, c'est pour l'ordinaire promptement & dans quelque affection soporeuse; les yvrognes voient la mort s'avancer à pas lents, précédée par des gouttes-roses, des tremblemens, des paralysies, & déterminée le plus souvent par des hydropisies du bas-ventre ou de la poitrine.

Dans la description de l'*yvresse* que nous venons de donner, nous nous sommes uniquement attachés à celle qui se présente le plus fréquemment, peut-être même la seule véritable, qui est l'effet du vin & des liqueurs spiritueuses, & qu'on a plus spécialement désignée sous le nom de *témulence*, dérivé de *temetum*, ancien mot latin banni aujourd'hui de l'usage, qui signifioit *vin*. On voit cependant assez souvent produits par d'autres causes des symptomes assez analogues à ceux que nous avons exposés, & au concours desquels on a donné le nom générique d'*yvresse*. Parmi ces causes on range d'abord toutes les substances narcotiques vénéneuses, parce qu'avant de produire leur effet immédiat, qui est l'assoupissement plus ou moins fort, l'apoplexie ou le troisieme degré d'*yvresse*; elles excitent, quand leur action est lente, l'espece de gaieté, le délire & ensuite la stupeur qui caractérisent les autres degrés d'*yvresse*: ce qu'elles font aussi quand elles sont prises à petite dose ou par des personnes habituées; dans cette classe sont renfermés les solanum, les stramonium, la mandragore, la belladona, la cigue, les noix folles, *nuces insanas*, dont parle Clusius, la noix myristique, suivant Lobelius, les feuilles de chanvre, fort usitées chez les Egyptiens sous le nom d'*assis*, le suc des pavots ou l'opium, avec lequel les Turcs s'enyvrent fréquemment, & dont ils composent, suivant Mathiole & Sennert, leur *maslach*, liqueur très-enyvrante; quand ils vont au combat, ils se servent aussi de l'opium pour s'étourdir & s'animer; ils n'en prennent que ce qu'il faut pour produire le commencement du premier degré d'*yvresse*. Les semences d'yvraie, dont le nom fort analogue à celui d'*yvresse*, paroit ou l'avoir formé ou en avoir été formé, sont aussi très-propres à enyvrer; ceux qui mangent du pain dans lequel elles entrent en certaine quantité, ne tardent pas à s'en appercevoir par des maux de cœur, des douleurs de tête, des vertiges, le délire, en un mot l'*yvresse* qui succede aussi-tôt; quelquefois les convulsions surviennent; le vomissement & le sommeil terminent ordinairement ces accidens. Schenkius dit avoir vu excité par l'usage de ces grains une nyctalopie; Jacques Wagner, outre plusieurs

exemples d'*yvresse* produite par la même cause, rapporte une histoire qui fait voir que les faits les plus absurdes ne manquent jamais d'être attestés par quelque autorité : " dans une maison de campa-
„ gne, un cheval ayant mangé une gran-
„ de quantité d'yvraie, tomba comme
„ mort, & ayant été réputé tel, il fut
„ porté dehors où il fut écorché ; après
„ que l'*yvresse* fut dissipée, le cheval se
„ réveille & revient tranquillement dans
„ l'écurie, au grand étonnement de ceux
„ qui furent les témoins de cet événe-
„ ment singulier „. On en trouve le détail manuscrit fait sur le champ avec authenticité dans la bibliotheque publique d'une ville voisine, *Tigurum*. Je doute fort que ce témoignage suffise pour forcer la croyance des lecteurs peu faciles.

Le lait, suivant quelques auteurs, mérite aussi d'être regardé comme une des causes de l'*yvresse ;* il produit fréquemment cet effet chez les Scythes & les Tartares, après qu'ils lui ont fait subir quelques préparations ; les principales sont, au rapport des historiens, la fermentation & la distillation ; quoique nous ignorions la maniere d'exciter dans le lait la fermentation spiritueuse, la nature muqueuse du lait & son passage à l'acide nous la font concevoir très-possible, & peut être pourrions-nous l'obtenir, si nous pouvions prendre le lait dans l'instant où la fermentation acéteuse commence, & si nous savions rendre cette fermentation plus lente ; le breuvage qui résulte de ce lait fermenté, est, suivant Luc, dans sa relation des Tartares, appellé par les habitans *chyme* ou *poza*. Prosper Alpin prétend que la liqueur à laquelle on donne ce nom, est faite avec la farine d'yvraie, les semences de chanvre & l'eau. Il n'est pas aussi facile d'imaginer comment le lait peut, par la distillation, fournir une liqueur enyvrante, & par conséquent spiritueuse. Quoique Scnuert croye en trouver la raison dans la nature du beurre, qui étant gras & huileux, doit, suivant lui, donner des huiles peu différentes des esprits ; l'état de perfection où est aujourd'hui la chymie, ne permet pas de recevoir de pareilles explications ; il est plus naturel de penser que le fait examiné par des yeux peu chymistes, se trouve faux ou considérablement altéré, du moins il est permis d'en douter jusqu'à ce qu'il ait été vérifié par des observateurs éclairés.

Nous porterons le même jugement sur la faculté enyvrante que quelques auteurs ont attribuée à certaines eaux ; telle est sur-tout celle du fleuve Lincerte, dont les effets passent pour être semblables à ceux du vin. Ovide dit que

Hunc quicumque parùm moderato gutture traxit,
Haud aliter titubat ac si mera vina bibisset. Métam. *lib. XV.*

Séneque rapporte la même chose, *quæst. natur. lib. III, cap. xx.* Ce fait vrai ou faux, est encore attesté par Pline, *histor. natur. lib. II, cap.* 103. Cependant malgré ces autorités, il ne laisse pas d'être regardé comme très incertain. Le témoignage d'un poëte menteur de profession, d'un philosophe peu observateur, & d'un naturaliste pris souvent en défaut, ne paroissent pas assez décisifs aux personnes difficiles.

Bacon de Vetulam assure que les poissons jettés du Pont-Euxin dans l'eau douce, y sont d'abord comme enyvrés, *hist. nat. & art.* Il a pris cette inquiétude, cette agitation qu'ils éprouvent en passant dans une eau si différente pour une véritable *yvresse ;* mais c'est abuser des termes que de confondre ces effets.

L'action de ces différentes causes n'étant ni bien décidée, ni même suffisamment constatée, & les principes par lesquels elles agissent, étant peu ou mal connus, nous ne nous y arrêterons pas davantage ; nous entrerons dans un détail plus circonstancié au sujet des liqueurs fermentées qui sont les causes d'*yvresse* les plus fréquentes & les plus exactement déterminées ; nous allons examiner en premier lieu, dans quelle partie réside la partie d'enyvrer : 2°. quelle est la façon d'agir sur le corps pour produire cet effet.

On appelle en général liqueurs fermentées celles qui sont le produit de la fermentation spiritueuse : elles contiennent un esprit ardent inflammable, un sel acide, & souvent une partie extractive qui les colore, que Becher appelle *la substance moyenne ;* quoique tous les végétaux qui contiennent une certaine quantité de corps doux, sucré ou musqueux, soient susceptibles de cette fermentation, on

n'y expose dans ces pays pour l'usage, que les raisins qui donnent le vin, les poires & les pommes qui fournissent le poiré & le cidre, & les grains dont on fait la biere. *Voy. tous ces articles.* Dans les Indes, au défaut de ces fruits, on fait fermenter les sucs des bouleaux, des acacia, des palmiers; les Maldives font du pain & du vin avec le palmier sagoutier; & les Tartares, si nous en croyons nos voyageurs, tirent du lait une liqueur spiritueuse; on n'observe dans toutes ces liqueurs préparées avec ces diverses substances, aucune différence essentielle; elles contiennent les mêmes principes plus ou moins purs & combinés dans des proportions inégales; les médecins ne sont pas d'accord sur le principe qui contient la cause matérielle de l'*yvresse*; les uns prétendent que c'est l'esprit ou la partie sulfureuse; les autres soutiennent que c'est l'acide, ils se réunissent tous à regarder la partie extractive colorante comme inutile; on pourroit cependant leur objecter que la biere dans laquelle on a mis une plus grande quantité de houblon qui fait l'office de substance moyenne, & qui retarde la formation du spiritueux, est beaucoup plus enyvrante que les autres. Pour répondre à ce fait qui paroit concluant, ils seroient obligés de soutenir que la stupeur, l'engourdissement, l'espece de délire & les autres symptomes excités par ces sortes de biere, ne sont pas une véritable *yvresse*, mais une maladie particuliere fort analogue à l'effet des plantes soporiferes; il est vrai que l'eau-de-vie, l'esprit-de-vin, les vins blancs, *&c.* n'enyvrent pas moins, quoique privés de cette partie.

Tachenius & Beckius, partisans de la pathologie acide, n'ont pas cru devoir excepter l'*yvresse* d'une regle à laquelle ils soumettoient toutes les autres maladies; ils ont reconnu dans le vin une partie acide, & ils lui ont attribué la faculté d'enyvrer avec d'autant plus de fondement, disent-ils, que les plantes qui contiennent de l'alkali, sont suivant eux, le secours le plus efficace pour dissiper l'*yvresse*. Ils ajoutent que la gaieté excitée au commencement de l'*yvresse*, ne sauroit s'expliquer plus naturellement que par l'effervescence qui se fait entre les parties acides du vin & les substances alkalines des esprits animaux, & que le sommeil qui succede enfin, & qui est déterminé par une plus grande quantité de liqueurs fermentées, est une suite de l'excès de l'acide sur les alkalis, qui en détruit la force & l'activité.

Il n'est pas besoin d'argumens pour réfuter l'aitiologie de la gaieté & du sommeil établie sur le fondement que l'acide est la cause de l'*yvresse*. Cette explication ridicule tombe d'elle-même; & pour en sapper les fondemens, il suffira de remarquer que les vins enyvrent d'autant plus qu'ils sont plus spiritueux, & par conséquent moins acides; tels sont les vins d'Espagne, d'Italie & des provinces méridionales de France, que les vins les plus tartareux ou acides, comme ceux de Bourgogne & du Rhin, sont les moins enyvrans; que les vins foibles qui ne contiennent presque point de tartre, comme les vins blancs, enyvrent plus promptement que les vins plus forts & en même temps plus tartareux: que l'eau-de-vie & l'esprit-de-vin, qu'on a même fait passer sur les alkalis fixes, & qui se trouvent, & par la distillation, & par cette opération, dépouillés de tout acide surabondant à sa mixtion, enyvrent à très-petite dose & très-rapidement; on pourroit opposer à ce qu'ils disent sur la vertu des plantes alkalines contre l'*yvresse*, 1°. que ces plantes, dont il faut retrancher les vulnéraires, & qu'il faut restreindre aux cruciferes, agissent principalement en poussant par les urines: 2°. que les remedes employés le plus fréquemment & avec le succès le plus constant, sont les acides, & en particulier le tartre. M. Rouelle m'a assuré avoir fait des expériences particulieres sur ce sel avec excès d'acide, l'avoir donné fréquemment à des personnes yvres, & avoir toujours observé que l'*yvresse* se dissipoit très-promptement, quelquefois même dans moins de demi-heure.

Toutes ces considérations si décisives contre les prétentions de ceux qui plaçoient dans l'acide du vin sa faculté enyvrante, ont fait conclure à nos chymiâtres modernes que cette vertu résidoit dans la partie spiritueuse, dans l'esprit ardent inflammable, produit essentiel & caractéristique de la premiere espece de fermentation. Ce sentiment est conforme à toutes les expériences & observations qu'on a faites sur cette matiere, il se plie avec beaucoup de facilité à tous les phénomenes chymiques & pratiques. Mais l'esprit-

de-vin ne feroit-il pas aidé dans cet effet par les autres parties, par l'eau même qui entre dans la composition des liqueurs fermentées? Cette idée paroît tirer quelque vraisemblance de l'observation de Vigénaire; cet auteur assure (*tractat. de aq. & fil.*) qu'une quantité donnée d'esprit-de-vin, une once enyvre moins que la quantité de vin qui auroit pu fournir cette once d'esprit. En supposant le fait bien observé, on peut y répondre, 1°. qu'on n'a fait cette expérience que sur des Allemands plus accoutumés à l'esprit-de-vin, & par-là même disposés à être, suivant la remarque d'Hippocrate, moins affectés par son action; 2°. qu'il se dissipe beaucoup de parties spiritueuses dans la distillation de l'esprit-de-vin, qui souvent enyvrent les ouvriers peu circonspects; 3°. que dans les rectifications il s'en évapore, & s'en décompose toujours quelque partie; enfin, que l'*yvresse* qui est produite par une certaine quantité de vin, suppose toujours une distention & une gène dans l'estomac, qui peut en imposer pour l'*yvresse*, ou en rendre les effets plus sensibles.

La partie spiritueuse des liqueurs fermentées étant reconnue pour cause de l'*yvresse*, quelques chymistes, entr'autres Vanhelmont & Becher ont poussé leurs recherches plus loin; convaincus que cette partie n'étoit pas simple, qu'elle étoit composée d'autres parties, ils ont tâché de déterminer quelle étoit proprement celle qui enyvroit, & ils se sont accordés à reconnoître cette vertu dans la partie qu'ils appellent *sulfureuse*, & qui n'est autre chose que ce que Stahl & les chymistes qui ont adopté ses principes, désignent sous le nom d'*huile* très-atténuée, à laquelle l'esprit-de-vin doit son inflammabilité; ce sentiment est très-probable, & paroît d'autant plus fondé, que l'éther, qui n'est vraisemblablement que cette huile, a la faculté d'enyvrer dans un degré éminent; il y a cependant lieu de penser que les autres parties de l'esprit-de-vin concourent à restreindre cet effet dans les bornes de l'*yvresse*; du reste, le rapport qu'on admet entre ce soufre du vin, & le soufre qu'on dit retirer des substances narcotiques, ne paroît pas trop exact, & l'explication des phénomenes de l'*yvresse*, fondée sur ces principes, n'est point du tout satisfaisante.

Après avoir déterminé quelle est dans les liqueurs fermentées la partie strictement enyvrante, il nous reste à examiner la maniere dont elle agit sur le corps pour produire ses effets; mais dans cet examen nous sommes privés du témoignage des sens, & par conséquent du secours de l'expérience & de l'observation, & réduits à n'avoir pour guide que l'imagination, & pour flambeau que le raisonnement; ainsi nous ne pouvons pas espérer de parvenir à quelque chose de bien certain & de bien constaté. Toutes les théories qu'on a essayé de nous donner de cette action, prouvent encore mieux combien il est difficile d'atteindre même le vraisemblable; parmi les médecins qui se sont occupés de ces recherches, les uns ont avec Tachenius & Beckius, supposé qu'il y avoit des esprits animaux, & que ces esprits animaux étoient, comme nous l'avons déja dit, d'une nature alkaline, que la partie du vin qui enyvroit, étoit acide, & qu'il se faisoit une effervescence entre ces substances opposées; les autres qui ont avec Becher & Vanhelmont, placé la vertu enyvrante dans ce soufre du vin, ont exprimé son action par la viscosité & la ténacité des parties du soufre qui arrosoit, embourboit & enchaînoit pour ainsi dire les esprits animaux, & les rendoit incapables d'exercer leurs fonctions. Ceux-ci ont cru que les vapeurs du vin montoient de l'estomac à la tête, comme elles montent du fond d'un alambic dans le chapiteau, qu'elles affectoient le principe des nerfs, & en engourdissoient les esprits; ceux-là plus instruits, ont pensé que toute l'action des corps enyvrans avoit lieu dans l'estomac, & que les nerfs de ce viscere transmettoient au cerveau l'impression qu'ils recevoient par une suite de la correspondance mutuelle de toutes les parties du corps, & de la sympathie plus particuliere qu'il y a entre la tête & l'estomac; ils ont en conséquence voulu qu'on regardât l'*yvresse* comme une espece d'indigestion qui étoit suivie & terminée par une purgation; cette aitiologie est la seule qui soit dans quelques points conforme à l'observation, & qui satisfasse à une partie des phénomenes; nous remarquerons cependant qu'elle ne sauroit être généralement adoptée: nous ne nous arrêterons pas aux autres, qui plus ou moins éloignées de la vraisemblance, ne valent

pas la peine d'être réfutées. Lorsque l'*yvresse* est excitée par une grande quantité de liqueurs, il n'est pas douteux qu'il n'y ait alors une véritable indigestion; mais peut-on soupçonner cette cause, lorsque l'*yvresse* sera occasionnée par un seul verre de vin spiritueux, d'eau-de-vie, ou d'esprit-de-vin? je conviendrai encore que dans ce cas-là les causes d'*yvresse* ont fait leur principal effet sur l'estomac, & n'ont affecté que sympathiquement le cerveau; mais cette façon d'agir ne pourra avoir lieu, si l'on prend le vin en lavement, & que l'*yvresse* survienne, comme l'a observé Borellus, *cap. j*, *observ.* 56; encore moins pourra-t-on la faire valoir pour les *yvresses* qu'excite l'odeur des liqueurs fermentées. Le systême ingénieux de Mead sur l'action des narcotiques, qui est le fondement de celui-ci, tombe par le même argument, qui est sans replique, on voit des personnes s'endormir en passant dans des endroits où il y a beaucoup de plantes soporiferes, en respirant l'odeur de l'opium, & par conséquent sans éprouver ce chatouillement délicieux dans l'estomac, qui fixant l'attention de l'ame, & l'affectant aussi agréablement, *qu'elle se croit transportée en paradis*, l'empêche de veiller à l'état des organes, & à l'exercice de leurs fonctions. Je suis très-porté à croire que les corps enyvrans, comme les narcotiques, agissent sur les nerfs, que pris intérieurement, ils portent leurs effets immédiats sur ceux du ventricule; mais comment agissent-ils? c'est ce qui ne nous est pas encore possible de décider; l'état de nos connoissances actuelles suffit pour nous faire appercevoir le faux & le ridicule des opinions, mais il ne nous permet pas d'y substituer la vérité: consolons-nous du peu de succès de ces recherches théoriques, en faisant attention qu'uniquement propres à exciter, & à flatter notre curiosité, elles n'apporteroient aucune utilité réelle dans la pratique.

En reprenant la voie de l'observation, nous avons deux questions intéressantes à résoudre par son secours; savoir, dans quelles occasions l'*yvresse* exige l'attention du médecin, & par quels remedes on peut en prévenir ou en dissiper les mauvais effets; 1°. l'*yvresse* dans le premier, & le plus souvent dans le second degré, se termine naturellement sans le secours de l'art; les symptomes qui la caractérisent alors, quoiqu'effrayans au premier aspect, n'ont rien de dangereux; il est même des cas où le trouble excité pour lors dans la machine, est avantageux; par exemple dans de petits accès de mélancolie, dans l'inertie de l'estomac, la paresse des intestins, la distension des hypocondres, pourvu qu'il n'y ait point de maladies considérables; dans quelques affections chroniques, & enfin lorsque sans être malade, la santé paroit languir, il est bon de la réveiller un peu, & une légere *yvresse* produit admirablement bien cet effet: les médecins les plus éclairés sont toujours convenus qu'il falloit de temps en temps ranimer, & remonter, pour ainsi dire, la machine par quelque excès; on s'est aussi quelquefois très-bien trouvé de faire enyvrer des personnes qui ne pouvoient pas dormir, & auxquelles on n'avoit pu faire revenir le sommeil par aucun des secours qui passent pour les plus appropriés; le troisieme degré d'*yvresse* est toujours un état fâcheux accompagné d'un danger pressant; les accidens qui le constituent indiquent des remedes prompts & efficaces; cependant, comme nous l'avons déja marqué, quoiqu'ils soient très-grands, il y a beaucoup plus d'espérance de guérison, que s'ils étoient produits par une autre cause: ce n'est guere que dans ce cas qu'on emprunte contre l'*yvresse* le secours de la médecine; dans les autres, on laisse aux personnes yvres le soin de cuver leur vin, & de se défaire eux-mêmes par le sommeil & quelques évacuations naturelles, de leur *yvresse*; on pourroit cependant en faciliter la cessation.

2°. Les remedes que la médecine fournit, peuvent suivant quelques auteurs, remplir deux indications, ou d'empêcher l'*yvresse*, ou de la guérir; le meilleur moyen pour l'empêcher, seroit sans doute de s'en tenir à un usage très-modéré des liqueurs fermentées; mais les buveurs peu satisfaits de cet expédient, voudroient avoir le plaisir de boire du vin, sans risquer d'en ressentir les mauvais effets: l'on a en conséquence imaginé des remedes qui pussent châtrer sa vertu enyvrante, qui pris avant de boire des liqueurs fermentées, pussent détourner leur action; & l'on a cru parvenir à ce but en faisant prendre les huileux qui défendissent l'estomac des impressions du vin, & qui la

chassassent doucement du ventre, ou des diurétiques qui le déterminassent promptement par les urines; l'on a célébré surtout les vertus de l'huile d'olives: Nicolas Pison prétend qu'après en avoir pris, on pourroit boire, sans s'enyvrer un tonneau de vin. Dominicus Leoni-Lucencis recommande pour cet effet les olives confites avec du sel; plusieurs auteurs vantent l'efficacité du chou mangé au commencement du repas; Craton vouloit qu'on le mangeât crud; il y en a qui attribuent la même propriété aux petites raves & radis, qu'on sert dans ces pays en hors-d'œuvres; le lait a aussi été ordonné dans la même vue, & enfin les pilules de Glasius, qu'on a appellées *pilules contre l'yvresse*, passent pour avoir très-bien réussi dans ce cas. Plater assure s'être toujours préservé de l'*yvresse*, quoiqu'il bût beaucoup de liqueurs fermentées, ayant seulement attention de ne pas boire dans les repas qui durent long-temps, jusqu'à ce qu'il eût beaucoup mangé pendant une ou deux heures. *Observ. l. I. p.* 41.

Si on peut parvenir à empêcher l'*yvresse*, & à détourner les hommes par les secours moraux de s'exposer aux causes qui l'excitent; quelques auteurs promettent d'inspirer du dégoût pour le vin, en y mêlant quelques remedes (Faschius a fait le recueil de ceux dont on vante l'efficacité dans ce cas, *ampelograph. sect. vj. cap.* 11.) de ce nombre sont les renettes & l'anguille étouffées dans le vin, les œufs de chouette, les pleurs de la vigne, les raisins de mer, *&c.* d'autres ont ajouté le brochet, les rougets, les tortues, les lézards étouffés dans le vin, la fiente de lion, les semences de chou, *&c.* infusées dans la même liqueur; il est peu nécessaire d'avertir combien tous ces remedes sont fautifs & ridicules.

Lorsque l'*yvresse* est bien décidée, & qu'il s'agit de la dissiper, il n'y a point de remede plus assuré & plus prompt que les acides; ils sont, dit Plater, l'antidote spécifique de l'*yvresse*; dans cette classe se trouvent compris les vinaigres, l'oxicrat, les sucs de citron, de grenade, d'épine-vinette, le lait acide, les eaux minérales acidules, & sur-tout le tartre du vin; je suis très-persuadé que ces remedes qui guérissent en très-peu de temps l'*yvresse*, en pourroient être, pris avant de boire, des préservatifs efficaces; si l'*yvresse* est parvenue au troisieme degré, & si les accidens sont graves, il faut faire vomir tout de suite, soit par l'émétique, soit en irritant le gosier; la nature excitant souvent d'elle-même le vomissement nous montre cette voie, que le raisonnement le plus simple auroit indiquée. Langius conseille de ne pas laisser dormir les personnes yvres avant de les avoir fait vomir. On peut aussi employer dans les cas d'*yvresse* avec apoplexie, les différentes especes d'irritans, les lavemens forts, purgatifs, les sternutatoires, les odeurs fortes, les frictions, *&c.* Henri de Heers dit avoir réveillé d'une *yvresse* en lui tirant les poils de la moustache, un homme qui étoit depuis quatre jours dans une espece d'apoplexie, & qu'enfin, après avoir éprouvé inutilement toutes sortes de remedes, on alloit trépaner. Les passions d'ames vives & subites, telles que la joie, la crainte, la frayeur, sont très-propres à calmer sur le champ le délire de l'*yvresse*; on peut voir plusieurs exemples qui le prouvent, rapportés par Salomon Reizelius, *miscell. natur. curios. ann. ij, observ.* 117. Cet auteur dit, qu'étant à Ottenville, un homme yvre étant tombé dans un fumier, & craignant de paroitre dans cet état devant son épouse, descendit dans un fleuve pour se laver; il fut si vivement saisi par la fraîcheur subite de l'eau, qu'il rentra tout de suite dans son bon sens. Un autre éprouva aussi dans l'instant le même effet; à peine toucha-t-il l'eau d'un fleuve où il étoit descendu, que soit la fraîcheur de l'eau, soit la crainte qu'il eut de se noyer, l'*yvresse* fut entiérement dissipée: un troisieme, dont parle le même auteur, ayant blessé en badinant un de ses amis, fut si effrayé de voir couler son sang avec abondance, qu'il recouvra sur le champ l'usage de la raison. (*m*)

YVRESSE, *Critiq. sacr.* Ce mot ne se prend pas toujours dans l'écriture pour une *yvresse* réelle; très-souvent il ne désigne que *boire* jusqu'à la gaieté dans un repas d'amis; ainsi, quand il est dit dans la Genese, *xliij*, 34, que les freres de Joseph s'*enyvrerent* avec lui la seconde fois qu'ils le virent en Egypte; ces paroles ne doivent point offrir à l'imagination une *yvresse* réelle; celle-ci, *qui inebriat ipse quoque inebriatur, Prov. xj*, 25, celui qui fait boire, boira semblablement,

sont des paroles proverbiales, qui signifient que l'homme libéral sera libéralement récompensé. De même ce passage du Deuter. *xxix*, 19, *absumet ebrius sitientem*, la personne qui a bu, l'emportera sur celle qui a soif, est une maniere de proverbe dont se sert Moyse, pour dire que le fort accablera le foible. Quand S. Paul dit aux Corinth. *xj*, 21, dans vos repas l'un a faim & l'autre est *yvre*, *ὃς δὲ μεθύει*, cela signifie tout au plus, *boit largement*; c'est le sens du verbe *μεθύειν*, ou plutôt il faut traduire *est rassasié*; car *enyvrer* dans le style des Hébreux, est *combler de biens*. *Ecclés*. *j*, 24. (*D. J.*)

YVROGNERIE, s. f. *Gram.* & *Jurisprud.* Nous laissons au théologien à traiter cette matiere, selon les loix divines & ecclésiastiques: nous observerons seulement ici que, suivant les loix civiles, les nations mêmes qui ont permis l'usage du vin, soit aux hommes, soit aux femmes, ont toujours envisagé comme un délit d'en boire avec excès.

Les Athéniens punissoient doublement une faute faite dans le vin; & chez les Romains anciennement, une femme qui avoit bu du vin, pouvoit être condamnée à mort par son mari; & depuis même que l'on eut permis aux femmes l'usage du vin, on les punissoit, lorsqu'elles en buvoient outre mesure: la femme de Cneius Domitius, qui s'étoit enyvrée, fut condamnée à perdre sa dot.

L'yvresse n'excuse point les autres crimes qui ont été commis dans cet état; autrement il seroit à craindre que des gens mal intentionnés ne fissent, de propos délibéré, un excès de vin ou autre liqueur, pour s'enhardir à commettre quelque crime grave, & pour trouver une excuse dans le vin; on punit donc le vin, c'est-à-dire, l'yvrogne qui a commis un crime.

Cependant, quand l'yvresse n'a pas été préparée à dessein, elle peut donner lieu d'adoucir la peine du crime, comme ayant été commis sans réflexion.

La qualité des personnes peut rendre l'*yvrognerie* plus grave; par exemple, si celui qui est sujet à ce vice est une personne publique & constituée en dignité, comme un ecclésiastique, un notaire, un juge.

Le reproche fondé contre un témoin sur ce qu'il est yvrogne, n'est pas admissible, à moins qu'on ne prouvât qu'il étoit yvre lors de sa déposition; néanmoins l'habitude où un homme seroit de s'enyvrer, pourroit diminuer le poids de sa déposition, & l'on auroit, en jugeant, tel égard que de raison au reproche. *Voyez* Bouchel au mot *yvrogne* & *yvresse*. Dargentré, *art.* 266, la Mare, *tom. I*, *l. IV*, *tit. ix*. Thaumas. *dict. canon.* au mot *yvrogne*; Catelan, *liv. IX*, *ch. vij*, & les *mots* CABARET, VIN. (*A*)

YVROIE, ZIZANIE. *Synon.*, *yvroie* se dit au propre & au figuré; arracher l'*yvroie*, séparer l'*yvroie* d'avec le bon grain. *Zizanie* ne se dit qu'au figuré, & signifie *division*, *discorde*. Malheureux sont ceux qui sement la *zizanie* dans une famille, dans une compagnie, dans une communauté, ou parmi les peuples! (*D. J.*)

YVROIE SAUVAGE, *Botan.*, espece de gramen nommée par Tournefort, *gramen loliaceum*, *angustiore folio*, & *spica* *I. R. H.* Cette plante pousse plusieurs tiges ou tuyaux à la hauteur de deux piés, grêles, ronds, ayant peu de nœuds, & portant chacun deux, trois ou quatre feuilles longues, étroites, cannelées, grasses, de couleur verte obscure: ces tiges sont terminées en leurs sommités par des épis semblables à ceux de l'*yvroie*, mais plus courts, plus grêles, garnis de feuilles à étamines rouges ou blanches: quand ces fleurs sont passées, il leur succede de petits grains oblongs & rouges: ces racines sont nouées & garnies de fibres. Cette plante croît dans les champs, le long des chemins, & sur les toits des bâtimens: elle passe pour être détersive & astringente. (*D. J.*)

YVROIE, *Diete.* Le blé mêlé de beaucoup d'*yvroie* est d'une qualité très-inférieure: il devroit même être rejeté, si on n'avoit trouvé des moyens aisés de le monder de cette graine dangereuse, en le passant par des cribles; on a des moulins destinés à cet usage. Le pain préparé avec du blé chargé de beaucoup d'*yvroie* cause des maux de tête, des vertiges, des assoupissemens, l'yvresse & même la folie. C'est sans doute de cette qualité anciennement reconnue, que l'*yvroie* tire son nom françois.

On dit que les maquignons en font manger aux chevaux ou aux mulets vicieux, peu de temps avant que de les exposer en vente; & que pendant que l'effet de cette

nourriture subsiste, ces animaux sont très-doux (*b*)

YVROIE, *Bot.*, *voy.* IVROYE.

YURUBESH, L', *Géog. mod.*, riviere de l'Amérique méridionale. Sa source est dans les montagnes, proche celle de l'Iquiari : après avoir passé sous la ligne, elle se rend dans le Rio-Negro. Elle communique avec l'Yupara, par le moyen du lac appellé *Marachi*. (*D. J.*)

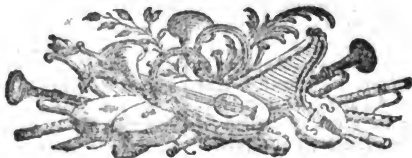
Y Z

YZQUIEPATL, s. m. *Hist. nat. des quadrupedes*, nom que donnent les Américains à un animal de leur pays qui est du genre des renards, ou du moins qui ressemble beaucoup dans sa jeunesse au renard Européen.

C'est un animal bas de taille, d'un corps épais, alongé, & à courtes jambes; son nez est pointu, ses oreilles sont petites; il a tout le corps couvert de poils, particuliérement vers la queue, qui est longue, chargée du même poil que le reste du corps; ce poil est blanc & noir; les ongles de cet animal sont très-affilés; il vit dans les caves & dans les creux de rochers, où il fait ses petits; il vit de vers, d'escargots, d'insectes semblables, & autres petits animaux. Quand il est poursuivi, il jette des vents qui sont d'une odeur insupportable; son urine & ses excrémens sentent aussi prodigieusement mauvais; d'ailleurs c'est une bête douce, & qui ne fait aucun mal; elle tient beaucoup du lapin des Indes, & n'en differe presque que par son odeur puante. Hernandez en distingue une autre espece, que les habitans nomment *conepalt*, & qu'on distingue seulement de celle-ci par une longue raie, qui s'étend sur les deux côtés du dos jusqu'à la queue. (*D. J.*)

YZQUIATOLT, s. m. *terme de relation*; c'est une sorte de boisson médicinale, commune dans les Indes occidentales; elle se fait de petites fêves cuites, avec une plante aromatique, que ceux du pays appellent *epazolt*. On use de cette boisson dans les maladies du poumon.

YZTACTEX, s. m. *Hist. nat. Botan. exot.*, plante qui croît dans les montagnes du Bresil. Sa racine est fibreuse, ainsi que celle de l'asarum; mais ses fibres ne sont pas inférieures ni pour le goût, ni pour l'odeur au nard indien, & l'emportent beaucoup sur la valériane commune. Ses feuilles sont dentelées, comme celles de l'ortie; ses tiges sont purpurines, rondes, unies & longues de quatre coudées. Ses fleurs viennent en touffe au sommet des tiges, & sont d'un blanc tirant sur le pourpre. Ses graines ont le goût de l'anis. Sa racine est échauffante, & sudorifique. (*D. J.*)



Z, f. m. *Gramm.*, la vingt-cinquieme lettre, & la dix-neuvieme consonne de l'alphabet françois. C'est le signe de l'articulation sifflante foible dont nous représentons la forte par *s* au commencement des mots *sale*, *sel*, *simon*, *son*, *sur*. Nous l'appellons *zede*, mais le vrai nom épellatif est *ze*.

Nous représentons souvent la même articulation foible par la lettre *s* entre deux voyelles, comme dans *maison*, *cloison*, *misere*, *usage*, &c. que nous prononçons *maizon*, *cloizon*, *mizere*, *uzage*, &c. c'est l'affinité des deux articulations qui fait prendre ainsi l'une pour l'autre. *Voy.* S.

Quelquefois encore la lettre *x* représente cette articulation foible, comme dans *deuxieme*, *sixain*, *sixieme*, &c. *Voy.* X.

Les deux lettres *s* & *x* à la fin des mots se prononcent toujours comme z, quand il faut les prononcer; excepté dans *six* & *dix*, lorsqu'ils ne sont pas suivis du nom de l'espece nombrée : nous prononçons *deux hommes*, *aux enfans*, *mes amis*, *vos honneurs*, comme s'il y avoit *deu-z-hommes*, *au-z-enfans*, *mé-z-amis*, *vo-z-honneurs*.

Notre langue & l'angloise sont les seules où la lettre z soit une consonne simple. Elle étoit double en grec, où elle valoit δσ, c'est-à-dire *ds*. C'étoit la même chose en latin, selon le témoignage de Victorin (*de litterà*): *z apud nos loco duarum consonnantium fungitur* de; & selon Priscien (*lib. I*), elle étoit équivalente à S S: d'où vient que toute voyelle est longue avant z en latin. En allemand & en espagnol, le z vaut notre TS; en italien, il vaut quelquefois notre TS, & quelquefois notre DZ.

Dans l'ancienne numération, z signifie 2000; & sous un trait horizontal, $\bar{Z}$ = 1000 × 2000 ou 2000000.

Les pieces de monnoie frappées à Grenoble, portent la lettre Z. (*E.R.M.B.*)

Z, *Littérat.*; cette vingt-troisieme & derniere lettre de l'alphabet étoit lettre double chez les Latins, aussi-bien que le z des Grecs. Le z se prononçoit beaucoup plus doucement que l'x; d'où vient que Quintilien l'appelle *mollissimum & suavissimum*; néanmoins cette prononciation n'étoit pas tout-à-fait la même qu'aujourd'hui, où nous ne lui donnons que la moitié d'une *s*. Elle avoit de plus quelque chose du D, mais qui se prononçoit fort doucement, *Mezentius* se prononçoit presque comme *Medsentius*, &c. Le z avoit encore quelque affinité avec le *g* à ce que prétend Capelle : z, dit-il, *à græcis venit, licèt etiam ipsi primò g græci utebantur*; les jolies femmes de Rome affectoient d'imiter dans leur discours ce g adouci des Grecs : elles disoient délicatement *figere ozcula*; & nous voyons aussi que dans notre langue ceux qui ne peuvent point prononcer le *g* ou l'*j* consonne devant *e* & *i*, y font sonner un z, & disent *zibet*, des *zetons*, &c. pour le *gibet*, des *jetons*, &c. (*D. J.*)

Z, *Caractere médec.* Cette lettre étoit précedemment employée pour marquer plusieurs sortes de poids. Quelquefois elle désignoit une once & demie, très-fréquemment une demi-once, & d'autres fois la huitieme partie d'une once, c'est-à-dire, une drachme poids de roi; mais dans les temps antérieurs elle a été fort en usage pour exprimer la troisieme partie d'une once, ou huit scrupules. (*D. J.*)

Z Z, *Caract. méd.*; deux zz ainsi faits, ont été employés par d'anciens médecins pour marquer de la myrrhe; c'est encore ainsi que quelques médecins en Angleterre désignent dans leurs ordonnances le gingembre, qu'on nomme en latin & en anglois, *zinziber*. (*D. J.*)

Z z z, *Ecrit.*; quant à la figure, sont composés de la premiere partie ronde l'*m*, & de la partie inférieure de l'*s* coulée; ils se forment du mouvement mixte des doigts & du poignet.

ZA, *en Musique*, est une syllabe dont après l'invention du *si* plusieurs musiciens se servoient pour nommer le *si* bémol; cette maniere de distinguer les idées ne pouvoit que faciliter l'art de solfier; mais nos docteurs en musique n'ont eu garde de l'adopter, & ils l'ont reléguée dans le plain-chant, qu'on ne se pique pas encore

d'apprendre difficilement comme la musique. *V.* GAMME, TRANSPOSITION, SOLFIER. (*S*)

ZAA, f. m. *Hist. nat. Botan.*, arbre de l'isle de Madagascar ; il rampe à terre; les habitans se servent de son bois pour faire les manches de leurs dards ou zagaies.

ZAARA, *Géog. mod.* ; on écrit aussi *Zabara*, *Sara*, & *Sahara*. *V.* SAHARA.

C'est assez de dire ici que tous ces mots signifient *désert*, & que c'est le nom donné par les Arabes à une grande partie de l'intérieur de l'Afrique, du levant au couchant ; c'est en partie le pays des anciens Gétules & des Garamantes. Le *Zaara* moderne est borné au septentrion, par le Bilédulgérid ; à l'orient, par la Nubie ; à l'occident, par l'Océan atlantique ; & au midi, par la Nigritie.

La plus grande partie de cette vaste contrée consiste en déserts & en campagnes de sable, que des tourbillons de vents portent de toutes parts. (*D. J.*)

ZAB ou ZEB, *Géog. mod.*, en latin *Zaba* & *Zabe* ; contrée de Numidie, bornée à l'est par un désert qui conduit à Tunis, & au sud par un autre désert. C'est un pays de sable, où les chaleurs sont excessives ; on y manque d'eau & de blé, mais les dattes y sont communes.

Shaw dit que le *Zab*, compris autrefois dans la Mauritanie sitifienne & dans la Gétulie, est un terrein étroit, situé précisément au pié de la chaine du mont Atlas ; qu'il s'étend depuis le méridien du Mésile, jusqu'à celui de Constantine, & qu'il s'y trouve des villages, dont le plus avancé vers l'ouest s'appelle *Dousan*. Du tems d'Ibn-Said, Biskieré ou *Biscara*, étoit la capitale du *Zab*. Il la place à 24 degrés de *longitude* sur 27, 30 de *latit.* (*D. J.*)

ZABACHE, MER DE, *Géog. mod.*, autrement dite la *mer d'Asoph*, en latin, *palus Mæotis*. C'est un lac situé sur les confins de l'Europe & de l'Asie, entre la petite Tartarie & la Circassie. On lui donne 600 milles, ou 200 lieues de tour ; mais il a si peu de fond, & tant de bancs de sable, qu'il ne peut porter que des barques. Ce lac formé en quelque façon par l'embouchure du Don ou Tanaïs, & par un grand nombre de petites rivieres, s'étend en longueur du nord oriental au midi occidental, depuis Asoph jusqu'à la péninsule de Crim. Il communique à la mer de Gnil, & il se décharge dans la mer Noire, par deux grands détroits séparés l'un de l'autre par l'isle de Tameraw. (*D. J.*)

ZABATUS, *Géog. anc.*, riviere d'Asie. Xénophon, *Cyriacor*, *lib. II*, *c. iij.* qui en parle, fait entendre qu'elle étoit au voisinage du Tigre, & lui donne 400 piés de largeur. Ortelius soupçonne que cette riviere est celle que Cédrene & Calliste nomment *Saba*. Mais, ajoute-t-il, Cédrene & l'histoire Miscellanée connoissent dans ce quartier deux fleuves de ce nom, l'un qu'ils appellent le *grand Zaba*, & l'autre le petit *Zaba*.

ZABDICENA, *Géog. anc.*, contrée d'Asie, & l'une de celles qu'Ammien Marcellin, liv. XXV, *ch. vij* appelle *Transtigritanes*, parce qu'elles étoient situées au delà du Tigre, non par rapport aux provinces romaines, mais par rapport à la Perse.

ZABERN, *Géog. mod.*, ville ancienne de la Basse-Alsace, connue sous les empereurs romains par le nom de *Taberna* ; les hauts Allemands, depuis plusieurs siecles, changeant le *t* en *z*, écrivent *Zabern*, & les François disent *Saverne*. *Voy.* SAVERNE. (*D. J.*)

ZABES, *Géog. anc.*, petite ville du royaume de Hongrie dans la Transilvanie, au confluent de divers ruisseaux. Les Allemands la nomment *Millenbach*. C'est le chef-lieu d'un comté auquel elle donne son nom : elle a été appellée anciennement *Zeugma*.

ZABIE, *Géog. mod.*, ville d'Asie dans l'Arabie heureuse au royaume d'Yemen, sur la mer Rouge ; son port se nomme *Alafakah*, & est défendu à son entrée par une forteresse. *Longitude* dans les tables d'Abulféda, 63, 20 ; *lat.* 24, 10 au commencement du premier climat de Ptolomée. (*D. J.*)

ZABIENS, *Zabii*, *Géog. anc.*, peuples de l'Inde ou de l'Orient, qui paroissent être les mêmes que les Sabéens, & dont la religion répandue dans l'Orient, est connue sous le nom de *Sabaïsme*. Les anciens Perses Chaldéens & Orientaux étoient *Zabiens*, ou attachés au Sabaïsme. *V.* SABAISME & SABÉENS. (*D. J.*)

ZABIRNA, *Géog. anc.*, ville de Lybie. Diodore de Sicile, *l. III*, *c. lxxij* dit que Bacchus campa près de cette ville, &

qu'il y tua un monstre épouvantable que la terre avoit produit, qui avoit tué plusieurs personnes, & auquel on avoit donné le nom de *Canycé*. Cette victoire, continue Diodore de Sicile, acquit une grande réputation à Bacchus, qui pour conserver la mémoire de cette action, éleva sur le corps du monstre un monument de pierre, lequel subsistoit encore il n'y a pas long-tems.

ZABOLCZ, *Géog. mod.*, comté de la Haute-Hongrie; il est borné au nord par celui de Zemblin, au midi par celui de Zolnock, au levant par celui de Zatmar, & au couchant par la riviere de Teylle: son chef-lieu est la ville de Debrezen.

ZABUL, *Géog. mod.*, ville d'Asie, capitale du Zablestan. *Long.* selon M. Petit de la Croix, 102; *lat.* 33. (*D. J.*)

ZACA, LA, *terme de relation.* La *zaca* est le nom que les Turcs donnent à l'aumône qu'ils font à leur volonté d'une certaine partie de leurs biens pour la nourriture & l'entretien des pauvres. Comme le montant de cette aumône n'est point désigné dans l'alcoran, les uns l'estiment à un centieme, d'autres à un cinquantieme, d'autres à un quarantieme, & les moralistes séveres d'entre les Musulmans à la dixieme partie du revenu; mais les Turcs eux-mêmes, les plus charitables, connoissent le danger où ils seroient exposés, si les richesses qu'ils possedent paroissoient au jour par la quotité de leur *zaca*, fixée sur celle de leur revenu. (*D. J.*)

ZACARAT, LE, *Géog. mod.*, riviere de la Turquie en Asie; elle coule à une journée de la ville d'Ada, & va se jeter dans la mer Noire.

ZACAT, *Hist. mod.* L'alcoran de Mahomet, impose à ses sectateurs deux especes d'aumônes; l'une est légale, & l'autre est volontaire. La premiere s'appelle *zacat*, & la seconde *Sadakat*. Rien n'est plus expressément enjoint aux Mahométans que la nécessité de faire l'aumône. Le Calife Omar Ebn Abdalazis, disoit que *la priere fait faire la moitié du chemin vers Dieu, que le jeûne conduit à la porte du palais, & que c'est l'aumône qui en procure l'entrée.* Suivant l'alcoran, l'aumône doit être faite sur les troupeaux, sur l'argent, sur le blé, sur les fruits & sur les marchandises. A la fin du ramadan, c'est-à-dire, du mois de jeûne, chaque Musulman est obligé de faire l'aumône pour lui-même & pour chaque personne de sa famille; en un mot, le précepte de l'aumône est un des plus indispensables de la religion mahométane.

ZACATECAS, LOS, *Géog. mod.*, province de l'Amérique septentrionale au Mexique, dans la nouvelle Galice; elle est bornée au nord par la nouvelle Biscaye, au midi par la province de Guadalajara, au levant par celle de Guasteca ou Panuer, & au couchant par celle de Culiacan & de Chiametlan. Cette contrée a des mines d'argent que les Espagnols y ont découvertes en différens temps. (*D. J.*)

ZACATULA, *Géog. mod.*, ville de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, dans l'audience du Mexico, proche la côte de la mer du sud, à l'embouchure de la riviere de même nom, à 90 lieues du Mexico, & à 18 d'Acapulco, avec un port. *Lat.* 18. 10.

ZACATULA, *la*, *Géog. mod.*, riviere de l'Amérique septentrionale au Mexique; elle a sa source près de la ville de la Puebla, coule par la province de Méchoacan, & entre dans la mer Pacifique, près de la bourgade de *Zacatula*.

ZACCHOUM, *Bot. exot.* Le P. Nau, dans son voyage de la Terre-Sainte, *liv. IV, c. iij.* nous apprend que c'est le nom d'un arbrisseau qui croît à six milles du Jourdain, & à dix de Jérusalem. Cet arbrisseau, dit-il, est en abondance dans le pays sans aucune culture, il est armé d'épines longues & très-piquantes, il jette quantité de branches minces, mais d'un bois fort, couvert d'une écorce assez ressemblante à celle du citronnier; sa feuille ressemble à celle du prunier, excepté qu'elle est un peu plus ronde & beaucoup plus verte; son fruit approche assez de la prune: on en tire une huile vulnéraire, fort recherchée dans le pays; elle y tient lieu du baume de Jéricho, qui ne s'y recueille plus, & qui peut-être n'étoit autre chose que l'huile du *Zacchoum*. (*D. J.*)

ZACCON, s. m. *Hist. nat. bot.*, c'est une espece de prunier exotique qui croît dans la plaine de Jéricho; il est grand comme un oranger, & a des feuilles semblables à celles de l'olivier, mais plus petites, plus étroites, plus pointues & fort vertes; ses fleurs sont blanches, & son fruit est

de la grosseur d'une prune, rond, verd au commencement, mais en mûrissant il devient jaune & renferme un noyau comme la prune. On tire de ce fruit, par expression, une huile qui est propre pour discuter & résoudre les humeurs froides & visqueuses; on a nommé cet arbre *zaccon*, parce qu'il croît près des églises de Zacchée, dans la plaine de Jéricho. J. B. l'appelle *zaccon bieticuntea, foliis oleæ.* & G. B. *Prunus biecunthica, folio angusto, spinoso.* (*D. J.*)

ZACINTHE, s. m. *Zacintha*, *Hist. nat. botan.*, genre de plante à fleur en demi-fleurons, composée de plusieurs demi-fleurons soutenus par un embryon, & contenus dans un calice écailleux qui devient dans la suite une espece de petite tête striée & composée de plusieurs capsules; elles renferment une semence garnie d'une aigrette. Tourn. *inst. rei herb.* *V.* PLANTE.

ZACK, LA, *Géog. mod.*, riviere ou plutôt torrent d'Allemagne en Silésie; il sort des montagnes qui séparent la Bohême de la Silésie, & se jette dans le Bober.

ZACONIE, LA, *ou* ZACANIE, *ou* SACANIE, en latin *Laconica*, *Géog. mod.*, province de la Morée, la quatrieme en rang; elle est bornée au nord par le duché de Clarence, au midi par le golfe de Colochine, au levant par le golfe de Napoli de Romanie, & au couchant par la province de Belvedere.

La *Zaconie* est souvent nommée *Brazzo di Maina*; elle fut premierement appellée *Lelia* de Lelex, le premier qui y commanda en qualité de roi. Virgile & les autres poëtes l'appellerent *Oebalia*, d'Oebalus qui en fut seigneur. Selon Strabon, elle fut encore nommée *Argos*; mais les Lacédémoniens en étant les maitres, l'appellerent *Laconie*.

Cette province s'étend le long de la mer; il s'y trouve quantité de rochers & de profondes cavernes aux environs du mont Taigete, appellé aujourd hui du côté de Misitra (lieu principal du pays), *Vouni tis Misitra*. Les chiens de cette province, autrefois célebres, conservent encore leur réputation; & le grand-véneur du Sultan en tire quantité tous les ans pour les meutes de sa hautesse. (*D. J.*)

ZACUTH, *Géog. mod.*, riviere de la Turquie asiatique en Anatolie; elle traverse la Caramanie, & coule dans la mer Méditerranée. On croit que c'est l'Eurydemon des anciens. (*D. J.*)

ZACYNTHUS, *Géog. anc.*, isle de la mer Ionienne, assez près du Péloponnèse, au couchant de l'Elide, au midi de l'isle de Céphalénie, & au nord des Strophades. Strabon, livre X, compte *Zacynthe* & Céphalénie au nombre des isles qui étoient sous la domination d'Ulysse. Il donne à l'isle de *Zacynthe* 160 stades de circuit, & il la place à 60 stades de Céphalénie. Il ajoute d'après Homere, *Odyss. I. v.* 24. que cette isle étoit couverte de bois & fertile.

Ce qui a été imité par Virgile, *Æneid. III*, v. 270.

Jam medio apparet fluctu nemorosa Zacynthus,
Dulichiumque, Sameque, & Neritos ardua saxis.

L'isle de *Zacynthe*, aujourd'hui l'isle de *Zante*, avoit une ville de même nom, & selon Strabon, cette ville étoit considérable. Thucydide, *l. II. p.* 144. après avoir dit que l'isle *Zacinthe* est située du côté de l'Elide, ajoute que ses habitans étoient une colonie d'Achéens, venus de l'Achaïe propre.

Tite-Live, liv. XXVI, *ch. xxiv*, fait mention de l'isle qui est petite, dit-il, & située au voisinage de l'Etolie. Lœvinus, continue-t-il, emporta la ville d'assaut, avec la citadelle. Pausanias, *l. VIII, ch. xxiv.* nous apprend que cette citadelle s'appelloit *Psophis*, parce qu'un Psophidien nommé *Zacynthe*, fils de Dardanus, ayant débarqué dans l'isle, y fit bâtir cette forteresse, & lui donna le nom de la ville où il avoit pris naissance.

Ptolomée, *liv. III, ch. xiv.* compte l'isle de *Zacynthe* parmi les villes situées sur la côte de l'Epire, & y remarque une ville de même nom. Scylax lui donne aussi un port, ἐν ᾗ καὶ πόλις καὶ λιμήν. Pline, *liv. IV, ch. xij.* remarque que Céphalénie & *Zacynthe* sont des isles libres; que la derniere avoit une belle ville, que sa fertilité lui donnoit le premier rang parmi les isles de ce quartier, & que anciennement elle avoit été appellée *Hyrie*. Sur ce pié-là, Pomponius Méla a donc eu tort de distinguer l'isle *Hyria* de celle de *Zacynthe*. Les habitans de cette isle sont appellés *Zacynthii* par Cornelius Nepos, *in Dione, cap. ix.* (*D. J.*)

ZADAON, LE, *ou* ZADAN, *Géogr. mod.*, riviere de Portugal ; elle prend sa source dans les montagnes de l'Algrave, au midi du royaume, & va se rendre dans le golfe de Sébutal, un peu au-dessous de la ville de ce nom : on croit communément que c'est le *Calipsus* de Ptolomée, *l. II*, *ch. v.* riviere de la Lusitanie. (*D. J.*)

ZADRA, *Géog. mod.*, ville ruinée d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis, dans la province de Mesrate. (*D. J.*)

ZADRADUS ou *ZARADRUS*, *Géog. anc.*, selon le manuscrit de Ptolomée de la bibliotheque palatine ; fleuve de l'Inde, en deçà du Gange, il recevoit l'Hypasis & l'Adris avant de se jeter dans le fleuve Indus. (*D. J.*)

ZADURA, s. f. ζοδυρα, *Mat. méd. des nouv. Grecs*, nom donné par les derniers écrivains Grecs à une racine des Indes qui étoit ronde, lisse & de la couleur du gingembre ; ils la recommandent extrémement dans les maladies pestilentielles ; nous ne connoissons plus cette racine.

ZAFFO, *Hist. nat. bot.*, arbre d'Afrique qui croit au royaume de Congo ; il est de la grandeur d'un chêne, & produit un fruit semblable à des prunes de la grande espece ; elles sont d'un rouge très-vif, & d'une odeur très-aromatique.

ZAFLAN, *lac de*, *Géog. mod.*, lac considérable dans la haute Ethiopie ; il s'étend du septentrion au midi, & tire son nom d'une bourgade située sur ses bords. (*D. J.*)

ZAFRA *ou* SAFRA, *Géog. mod.*, petite ville d'Espagne dans l'Estramadure, proche la riviere de Guadaxéra, au pié des montagnes, à 2 lieues de Médina, & à 3 de Feria ; elle est défendue par un château. L'auteur de la *poblacion general de Espana*, croit que c'est la *Julia restituta* des anciens, & d'autres auteurs placent la *Julia restituta* à *Carceres*, petite ville de la même province ; quoi qu'il en soit, ce sont les Maures qui lui ont donné le nom *Zafra*. Ferdinand III la prit sur eux en 1240. *Long.* 12, 10 ; *lat.* 38, 22. (*D. J.*)

ZAFRANIA, s. f. *Med. grecq.*, terme barbare employé par les derniers écrivains grecs, pour désigner la couleur jaune du safran ; ils ont tiré ce mot littéralement d'Avicenne & de Sérapion, qui s'en sont servis pour désigner la couleur du bol d'Arménie de Galien, lequel, disent-ils, teignoit le papier d'un beau jaune doré, *zafraniâ tincturâ*. Les écrivains barbares du moyen âge ont rendu le mot arabe par le terme latin encore plus grossier, *croceitas*. (*D. J.*)

ZAGAIE *ou* SAGAIE, *terme de Relation*, espece de dard ou de javelot des insulaires de Madagascar ; le bois en est long d'environ 4 piés, il est fort souple & va toujours en diminuant vers le bout par lequel on le tient pour le lancer. Le fer de ces *sagaies* est ordinairement empoisonné, ce qui fait que les blessures en sont presque toujours mortelles. Les Negres manient fort adroitement ces dards, aussi-bien qu'une espece de demi-pique que quelques-uns d'eux portent à la guerre, avec une rondache faite d'un bois assez épais pour résister aux *sagaies* & aux autres armes du pays, mais qui n'est point à l'épreuve des armes à feu. (*D. J.*)

ZAGAON, *Géog. mod.*, montagne d'Afrique, dans la Barbarie, à une lieue de Tunis. C'est une montagne déserte, & qui étoit autrefois très-peuplée. Les Carthaginois faisoient venir de cette montagne de l'eau dans leur ville par des aqueducs soutenus sur des grandes voûtes. (*D. J.*)

ZAGARA, *Géog. mod.*, montagne de la Turquie, en Europe, dans la Livadie, & connue anciennement sous le fameux nom d'*Hélicon*. Le nom moderne de *Zagara* lui a été donné à cause de la grande quantité de lievres qu'on y trouve. Il ne laisse pas néanmoins d'y avoir d'autres chasses : on y rencontre sur tout des sangliers & des cerfs.

Par la description que Strabon nous a laissée de l'Hélicon, il est aisé de juger que c'est aujourd'hui la montagne *Zagara*. L'Hélicon étoit sur le golfe Chrisséen ou de Corinthe, & bordoit la Phocide qu'il regardoit au nord, inclinant un peu à l'ouest. Ses hautes croupes pendoient sur le dernier port de la Phocide, qui delà s'appelloit *Mycus*. Il n'étoit pas fort éloigné du Parnasse, & ne lui cédoit ni en hauteur, ni en étendue ; enfin ces deux montagnes n'étoient presque que rochers, & leurs croupes se trouvoient toujours couvertes de neiges. C'est là l'état de la montagne de *Zagara* ; mais il ne faudroit pas y chercher les monumens d'Orphée, ni ceux des muses, d'Hésiode, que

que Pausanias dit y avoir vus de son temps.

Pour ce qui est de la fontaine d'Hippocrene, où les muses avoient coutume de s'assembler, Wheler (voyage d'Athènes, dans les lieux voisins, *tome II*, *liv. iij.*) qui me fournit cet article, n'assure pas l'avoir distinguée; il n'en parle que par conjecture. " Ayant avancé une lieue & ,, demie, dit-il, vers le haut de la monta-,, gne, jusqu'aux neiges, il fallut m'arrê-,, ter & me contenter de descendre de ,, cheval, & de tâcher de grimper sur ,, quelque rocher plus haut, d'où je pusse ,, découvrir les pays de dessous & le haut ,, des montagnes; en sorte que l'espace ,, qui y étoit renfermé, me parut comme ,, un lac glacé, & couvert de neiges; ,, mais mon guide me disant qu'il n'avoit ,, passé par ce chemin qu'en temps d'été, ,, avec M. de Nointel, ambassadeur de ,, France, & qu'il y avoit vu une belle ,, vallée couverte de verdure & de fleurs, ,, avec une belle fontaine au milieu; je ,, me trouvai porté à croire que c'étoit-là ,, la fontaine d'Hippocrène, & le bois dé-,, licieux des muses. ,,

Il croît sur cette montagne quantité de sapins mâles, dont la gomme, ou le benjoin, a l'odeur de la muscade, & celle de l'herbe que les Anglois appellent *léopards-bane*, dont la racine ressemble à un scorpion. Du haut de la montagne on découvre les plaines de la Livadie au nord; directement à l'est on voit le mont Delphi d'Egripo, & une autre montagne de la même isle à l'est-nord-est. En laissant le chemin de San Georgio, & tournant à main gauche, on descend dans une plaine qui se trouve entre le mont *Zagara* & une autre petite montagne, dont l'extrêmité orientale n'est pas éloignée. Elle s'appelloit anciennement *Laphytius* de ce côté-là, & du côté de l'occident on lui donnoit le nom de *Telphysium*.

En descendant de la montagne de *Zagara*, on trouve du côté qui regarde *Livadia*, quelques fontaines, qui sortent de terre, & dont il y en a qui se rendent dans la plaine de Livadie, & dans le lac où elles se perdent, tandis que d'autres se rassemblent dans une riviere de la vallée. Il y en a une qui fait une belle cascade presque du haut de la montagne, & qui sort apparemment du lac, qui est sur le haut du mont *Zagara*. Il croît quantité de narcisses sur le bord de cette riviere: ils ont une odeur agréable, & multiplient extrêmement. (*D. J.*)

ZAGARAH, *Géog. mod.*, ville située sur les confins de la Nubie, de l'Ethiopie & de la Nigritie. Elle est à huit journées de Mathan. (*D. J.*)

ZAGARDI, s. m. *terme de Relation*, valet de chiens de chasse du grand seigneur. Les *zagardis* ont soin des barques & des chiens courans; plusieurs d'entr'eux sont du nombre des janissaires. (*D. J.*)

ZAGARDI-BACHI, s. m. *terme de Relation*, chef des *zagardis*. Ce chef a 500 hommes sous sa charge, qui ont soin de la meute du grand-seigneur. Il dépend de l'aga des janissaires. (*D. J.*)

ZAGATAIS, LES, *Géog. mod.*, Tartares de la Grande-Boucharie, & du pays de Chorassan.

Les tartares sujets de Zagataï chan, second fils de Zingis-chan, qui eut la Grande-Boucharie & le pays de Chorassan en partage, garderent après la mort de leur maître, le nom de *Zagataïs*, qu'ils avoient adopté pendant sa vie; ces provinces porterent toujours depuis le nom du pays des *Zagataïs*, & les Tartares qui les habitoient, le nom de Tartares *Zagataïs*, jusqu'à ce que Schabocht-Sultan, à la tête des Tartares usbecks, ayant conquis ces provinces, le nom des *Zagataïs* fut englouti par celui des Usbecks; de cette maniere il n'est plus question à présent du nom des tartares *Zagataïs* dans la Grande-Boucharie, ni dans le pays de Chorassan, que pour conserver l'arbre généalogique de diverses tributs tartares qui sont établies dans ces provinces, & pour distinguer les Tartares premiers occupans de ce pays, d'avec les Tartares qui en sont actuellement les maîtres. Du reste ces deux branches de Tartares, sont si bien mêlées ensemble, qu'ils ne font absolument qu'un seul & même corps, qui est compris sous le nom de *Tartares Usbecks*. (*D. J.*)

ZAGAUAH, *Géog. mod.*, ville du Zanguebar, ou de la côte de Cafrerie. Le géographe persien la met entre la ligne équinoxiale & le premier climat.

ZAGI, s.m. *ou* ZEGI, *Hist. nat. des fossiles*, c'est un terme employé par Avicenne & autres Arabes pour désigner toutes sortes de substances vitrioliques, Avicen-

ne dit qu'il y en a différentes especes, savoir une jaune qui est le colcothar; une blanche qui est le calcadis; une verte qui est le chalcantum, ou notre vitriol commun; & une quatrieme rouge qui est le fory. (*D. J.*)

ZAGRAB *ou* ZAGRABIA, *Géog. mod.*, & par les Allemands *Agram*, ville de la Basse-Hongrie, dans l'Esclavonie, sur la rive gauche de la Save, capitale d'un comté du même nom, à 10 lieues au nord-est de Carlostad, & à 50 au sud-ouest de Bade. Elle a un évêché suffragant de Colotza. *Long.* 34, 10; *lat.* 45, 52. (*D. J.*)

ZAGRAB, *comté de*, *Géog. mod.*, contrée de la Basse-Hongrie, dans l'Esclavonie. Ce comté s'étend en longueur le long de la Save, depuis le comté de Sagor, qui le borne à l'occident, jusqu'au comté de Possega, dont il est borné à l'orient, ainsi que par la petite Valaquie. Il a au nord encore le comté de Sagor, & celui de Creits. Son chef-lieu lui donne son nom de *Zagrab*. (*D. J.*)

ZAGRI PORTÆ, *Géog. anc.*, nous dirions en françois *le col du mont Zagrus*. Par les portes du mont *Zagrus*, Ptolomée, *liv. VI*, *chap. ij*, entend un passage étroit dans cette montagne de la Médie. Diodore de Sicile, *liv. II*, *chap. xiv*, qui appelle la montagne *zarcæus mons*, nous apprend que ce passage fut pratiqué par Sémiramis, qui voulut par-là laisser à la postérité un monument éternel de sa puissance.

La montagne, dit-il, qui s'étend l'espace de plusieurs stades, ne présentoit que des rochers escarpés, & des précipices qui obligeoient à faire de grands détours pour la traverser: mais Sémiramis trouva moyen d'adoucir ce chemin par la route aisée qu'elle fit pratiquer, en abattant les rochers, & en comblant les précipices; ce qui exigea des travaux infinis.

Nous n'aurons pas de peine à croire que ce chemin portoit encore le nom de *Sémiramis*, lorsque Diodore de Sicile écrivoit, puisque Niger assure qu'on l'appelle présentement *Sémirami*. C'est ce que Strabon appelle *les portes de la Médie*. Ptolomée connoît une montagne de Sémiramis: mais c'est quelque chose de différent; car il la met entre la Carmanie & la Gédrosie. (*D. J.*)

ZAGRUS MONS, *Géog. anc.*, montagne d'Asie, & qui faisoit partie du mont Taurus. C'étoit proprement cette chaine de montagnes, qui touchoit au mont Niphas, séparoit la Médie de la Babylonie, & au dessus de la Babylonie joignoit les montagnes des Elyméens & des Parétacéniens, comme au dessus de la Médie elle joignoit les montagnes des Casséens. Pline, *l. VI*, *c. xxvij*. donne à entendre que le *mont Zagrus* commençoit dans l'Arménie, & s'étendoit jusqu'à la Chalonitide, entre la Médie & l'Adiabene. Ptolomée, *l. VI*, *ch. ij*. compte le *mont Zagrus* parmi les montagnes les plus considérables de la Médie. (*D. J.*)

ZAGU, s. m. *Hist. nat. bot. exot.*, espece de palmier qui croît dans les Indes orientales au Malabar, aux isles Moluques & au Japon. Cet arbre est *le palma japonica*, *spinosis pediculis*, *polypodii folio*, Boërh. Jud. Alt. ij, 170, *palma indica*, *caudice in annulos protuberante restricto fructu*, *pruniformi*. Raii hist. ij, 1360, Zagu, *seu arbor farinifera*, Jonst. *Dendr.* 142, *toda-panna*, Commel. *Flor. malab.* 264.

Cet arbre est quelquefois si gros, qu'un homme peut à peine l'embrasser; cependant on le coupe fort aisément, parce qu'il n'est composé que d'écorce & de moëlle, dont on fait du pain. Les Malabares mangent le fruit de cet arbre avec du sucre. Les feuilles servent à couvrir leurs maisons, & l'on tire des plus petites une façon de chanvre dont on fait des cordelettes.

C'est de ce palmier qu'on tire la fécule appellée *sagou*, qui donne un aliment fort doux & fort nourrissant: on en apporte beaucoup en Angleterre. *Voy.* SAGOU. (*D. J.*)

ZAHARA, *Géog. mod.*, petite ville d'Espagne dans l'Andalousie, sur la route de Séville à Cadix, à la source du Guadalete. Elle est située autour d'une colline, avec un château sur la hauteur.

ZAHIR, *Médec. des Arabes*. Ce mot est employé par les médecins Arabes pour désigner une espece de dyssenterie, dont le siege est dans le rectum, & accompagnée de tensions dans les intestins, & de douleurs d'érosion dans le gros boyau. (*D. J.*)

ZAHORIE, s. m. *Gramm.*, gens à vue si perçante, qu'ils voient à travers les

pierres & dans les entrailles de la terre. Il n'est pas nécessaire d'avertir que ceci est un préjugé populaire : il regne en Espagne & en Portugal. Le grave pere Delrio, qui s'est amusé à écrire ce gros livre des sottises de la divination, avoit vu en 1575 un *zaborie*. Il dit qu'il avoit les yeux rouges ; & que n'ajoutoit-il qu'il étoit né le jour du Vendredi saint ? car sans cette condition, les pierres empêchent de voir.

ZAIM, s.m. *Milice turque*, ce sont des chevaliers à qui le grand-seigneur donne à vie des commanderies, à condition qu'ils entretiendront un certain nombre de cavaliers pour son service. Ces chevaliers ressemblent assez aux timariots, dont ils ne different guere que par le revenu.

Les *zaims* ont les plus fortes commanderies, & leurs revenus sont depuis vingt mille jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf aspres. S'il y avoit un aspre de plus, ce seroit le revenu d'un pacha : ainsi, lorsqu'un commandeur vient à mourir, l'on partage la commanderie, supposé qu'elle ait augmenté de revenu sous le défunt, comme cela arrive ordinairement ; car on les augmente plutôt que de les laisser dépérir. Les *zaims* doivent entretenir pour le moins quatre cavaliers, à raison de 5 mille aspres de rente, pour la dépense de chacun.

Les *zaims* doivent marcher en personne à l'armée, comme les timariots : leur service militaire est tout-à-fait semblable. *V.* TIMARIOT.

ZAIN, adj. *Manege*, se dit d'un cheval qui n'est ni gris, ni blanc, & qui n'a aucune marque blanche sur le corps.

ZAIN, *Géog. mod.*, petit lac de la Prusse royale dans l'Ermeland, sur les confins de Burtenland, proche la ville de Russel. Son écoulement est du côté du nord, par une riviere qui se rend dans celle de Guber. (*D. J.*)

ZAIRAGIAH, s. f. *Divin. des Arabes*, nom d'une divination usitée chez les Arabes. Elle se pratique avec plusieurs cercles ou roues paralleles, marquées de diverses lettres, & que l'on fait rencontrer les unes avec les autres par le mouvement qu'on leur donne, selon certaines regles. Cette divination est ainsi nommée à cause des cercles de cette machine qui correspondent aux planetes. D'Herbelot, *bib. orient.* (*D. J.*)

ZAIRE, LE, *Géog. mod.*, riviere d'Afrique, au royaume de Congo. Elle sort principalement du lac Zambre, & va se rendre dans la mer, vers le 5e degré 40 minutes de *latit.* méridionale. Elle a dans son lit plusieurs isles habitées par des gens qui vivent indépendans du roi de Congo, & qui ne lui paient aucun tribut.

ZAIRZOU, *Géogr. mod.*, riviere de la Turquie asiatique, en Anatolie, au voisinage de la ville de Smyrne. Cette riviere qui coule dans une belle prairie, est l'*Hermus* des anciens, qui se jetoit avec le Pactole à l'entrée du golfe de Smyrne.

ZAKROTZIN, *Géogr. mod.*, ville de la grande Pologne, dans le palatinat de Mazovie, sur la rive droite du Boug, à trois lieues de l'endroit où le Boug se jette dans la Vistule. On tient une petite diete dans cette ville.

ZALACKNA, *Géogr. mod.*, petite ville de Transylvanie, dans le comté d'Albe-Julie, au pié des montagnes, & au confluent de deux petites rivieres. (*D. J.*)

ZALAG, *Géogr. mod.*, montagne d'Afrique dans l'empire de Maroc, au royaume de Fez. Elle s'étend cinq lieues du couchant au levant, & aboutit à une lieue de Fez. Aussi les bourgeois de cette ville y ont la plus grande partie de leurs héritages ; mais la principale habitation est le bourg de Lampta, qui se trouve au bas des ruines d'une ancienne place, qui est sans doute la *Vobrix* de Ptolomée, laquelle cet auteur marque à 9, 20 de *longitude*, & à 24, 15 de *latitude*.

ZALAMEA, *Géogr. mod.*, petite ville d'Espagne dans l'Estramadure de Leon, à sept lieues au nord de Llerena. (*D. J.*)

ZALAWAR ou SALAWAR, LE COMTÉ DE, *Géogr. mod.*, comté de la Basse-Hongrie. Il est borné au nord par celui de Sarwar, au midi par la Drave, au levant par le comté de Smig & de Tolna, & au couchant par la Stirie. Il est arrosé par la riviere de Muer. Son chef-lieu s'appelle *Zalawar*, & lui donne son nom.

ZALAWAR ou SALAWAR, LE, *Géog. mod.*, riviere de la Basse-Hongrie, dans le comté auquel elle donne le nom, sur la riviere de Sala, à environ une lieue du lac Balaton. On la prend communément pour l'ancienne *Salis*.

ZALEG, *Géog. mod.*, petite ville de l'Ethiopie, sur le bord de la mer, près

du détroit de Babelmandel. Elle sert d'entrepôt aux marchands qui trafiquent en Ethiopie. (*D. J.*)

ZALISCUS, *Géogr. anc.*, fleuve de l'Asie mineure, dans la Galatie. Ptolomée, *l. V*, *c. iv*, marque l'embouchure de ce fleuve sur la côte du Pont-Euxin, entre *Cyptasia* & *Galorum*.

ZALISSA, *Géog. mod.*, ville de l'Asie dans l'Ibérie, selon Ptolomée, *l. V. c. xj.* Si nous en croyons Thevet, on la nomme présentement *Scander*.

ZALONKEMEN, *Géogr. mod.*, ville de Hongrie dans l'Esclavonie. Elle est nommée par les François *Salankemen*. *V.* ce *mot*. (*D. J.*)

ZAMA, *Géogr. anc.*, 1°. ville d'Afrique, dans la Numidie propre, & dans les terres, à cinq journées de Carthage du côté du couchant selon Polybe, *l. XV*, *c. xj.* Cette ville à laquelle les anciens ont donné le nom de forteresse, *Zamense oppidum*, est fameuse dans les guerres d'Annibal, de Jugurtha & de Juba. C'est près de cette place qu'Annibal, l'an de Rome 551, à son retour d'Italie, perdit la bataille contre le premier Scipion, surnommé l'*Africain*, qui finit par cette victoire la seconde guerre punique. Après que Juba eut été défait près de Tapse, aujourd'hui *Mangbisi*, *Zama* ferma ses portes à ce prince, refusa de lui rendre ses femmes, ses enfans & ses trésors, & envoya demander du secours à César. Elle devint dans la suite colonie romaine, sous ce titre que lui donne une ancienne inscription, rapportée par Gruter, *p.* 384 : *Coloniæ*, *Æliæ*, *Hadrianæ*. *Aug.* Zamæ. *Regiæ*. Pline, *l. XXXI*, *c. ij*, & Vitruve, *l. VIII*, *c. iv*, parlent d'une fontaine près de cette ville, dont les eaux rendoient la voix forte & sonore.

2°. *Zama*, ville de la Cappadoce, que Ptolomée, *l. V*, *c. vj*, marque dans la préfecture des Chamanes.

3°. *Zama*, ville de la Mésopotamie, selon le même Ptolomée, *l. V*, *c. xviij.* (*D. J.*)

ZAMÆ FONS, *Géogr. anc.*, fontaine d'Afrique. Ses eaux rendoient la voix sonore, selon Pline, *l. XXXI*, *c. ij.* Vitruve, *l. VIII*, *c. iv*, *p.* 166, raconte la même chose. Cette fontaine étoit apparemment dans la ville de Zama, ou dans son voisinage : le nom du moins le fait soupçonner. (*D. J.*)

ZAMALE, s. f. *Hist. nat. Bot.*, plante de l'isle de Madagascar. Elle est d'une odeur très-désagréable; mais on la regarde comme un grand remede contre les douleurs des dents: les nourrices en frottent les gencives de leurs enfans.

ZAMAMISON, *Géogr. anc.*, ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV*, *c. iij.* la compte au nombre des villes qui étoient entre la ville Thabraca & le fleuve Bagradas. (*D. J.*)

ZAMBALES, *Géogr. mod.*, peuples des Philippines dans la province de Pampanga, dont ils habitent les montagnes. Nous ne connoissons ces peuples que par la relation de Navarette. Les *Zambales*, dit-il, sont les ennemis mortels des noirs qui les redoutent beaucoup, & ils ont leurs bourgs sur les bords des montagnes. Ils n'ont point les cheveux crépus comme les noirs; ils sont exempts de corvées, & paient leur taxe en argent non travaillé. Ils sont tantôt en paix, tantôt en guerre avec les Indiens: quand ils sont en paix, ils viennent en troupes dans les bourgs ou les villes, on leur donne du tabac, des guenilles & du vin, dont ils sont fort contens, & quelques-uns aident aux principaux Indiens à cultiver leurs terres. Nous admirions qu'ils fussent si gras, si grands & si robustes, ne se nourrissant que de racines des montagnes, de quelques fruits & de chair crue, n'ayant d'autre habit que leur peau, & d'autre lit que la terre.

Chacun d'eux a son arc & ses fleches; l'arc est aussi long que celui qui s'en sert: ils les font du bois d'une sorte de palmier qui est aussi dur que le fer; la corde est d'écorce d'arbre, & d'une force dont rien n'approche. Ils ont encore une petite arme de fer plus large que la main, d'un quart d'aune de long, dont la poignée est fort belle, & qu'ils disoient être de coquilles d'huîtres brûlées & de limaçons, elle ressembloit à de beau marbre. Ils se servent de cette arme quand on se mêle.

Tous les peuples de ces montagnes, jusqu'à la nouvelle Ségovie, estiment beaucoup un crâne pour y boire, de sorte que celui qui a le plus de crânes, passe pour le plus vaillant; & c'est pour jouir de cet honneur, que sans autre vue ils vont en course pour couper des têtes. En quelques endroits ils font des dents qu'ils en tirent, des especes de guirlandes qu'ils

mettent sur leurs têtes ; celui qui en a le plus, est le plus estimé. Il y a une grande quantité de ces peuples dans les montagnes d'Orion, sur la baie de Manille, mais ils sont fort pacifiques.

Ce passage est curieux, & nous apprend des particularités qui ne se trouvent pas ailleurs. On y voit qu'il y a dans ces isles deux races différentes de noirs ; que les uns sont de véritables negres ; & que les autres ont des cheveux longs, comme les canarins du voisinage de Goa. (*D. J.*)

ZAMBE, s. m. & f. *terme de relation*, c'est un des noms qu'on donne dans l'Amérique méridionale aux enfans nés de mulâtres & de noirs. (*D. J.*)

ZAMBESE, *Géogr. mod.*, fleuve de l'Ethiopie orientale. Ce fleuve, dont on ignore la source, est très-rapide, & a quelquefois plus d'une lieue de largeur, il se divise en plusieurs branches, & entre dans la mer par cinq embouchures; il se déborde pendant les mois de mars & d'avril ; & semblable au Nil, il engraisse & fertilise les terres qu'il inonde. (*D. J.*)

ZAMBUJA, *Géogr. mod.*, petite ville de Portugal, sur la droite du Tage, à cinq lieues de Santaren. (*D. J.*)

ZAMBRONE, LE CAP, *Géogr. mod.*, cap d'Italie, dans la côte de la Calabre ultérieure, sur le golfe de Ste. Euphémie, environ à deux lieues de la ville de Tropea, du côté du levant. Il portoit anciennement le nom d'*Hipponium promontorium*, parce que la ville d'*Hipponium* y étoit située. (*D. J.*)

ZAMECH, s. m. *Hist. nat.*, nom que quelques auteurs ont donné au *lapis lazuli*.

ZAMETUS, *Géogr. anc.*, montagne de l'Arabie heureuse, selon Ptolomée, *l. VI*, *c. vij*. Le manuscrit de la bibliotheque palatine lit *Zames*, au lieu de *Zametus* ; & Ortelius dit que dans les cartes modernes cette montagne est nommée *Zimat*. (*D. J.*)

ZAMIÆ, s. f. *Littérat. Bot.*, c'est le nom latin que Pline, *l. XVI*, *c. xxvj*, donne aux pommes de pin qui se font corrompues sur l'arbre, & qu'il en faut détacher, pour éviter qu'elles gâtent les pommes de pin voisines, & qui ne sont pas encore mûres. (*D. J.*)

ZAMIN, *Géogr. mod.*, ville du pays de Mavaralnahar, ou province de Transoxane, située sur les confins du territoire de Samarcande, & qui est des dépendances de celle d'Osrouschah. On la trouve sur le chemin de Farganah à la Sogde. Elle est à 89 d. 40 de longitude, & à 40 d. 30 de latitude septentrionale. On recueille dans son terroir la manne la plus exquise de tout l'orient que les Persans & ensuite les Arabes appellent *Terengiabin Alzamini*. (*D. J.*)

ZAMNES, *Géogr. mod.*, ville de l'Ethiopie, sous l'Egypte, selon Pline, *l. VI*, *c. xxix*, qui dit que c'est là qu'on commençoit à voir des éléphans. (*D. J.*)

ZAMOLXIS, s. m. *Mythol.*, génie supérieur qui florissoit long tems avant Pythagore ; & l'on place le tems auquel Pythagore a fleuri, ses voyages & sa retraite en Italie, entre l'an 376 & 532. *Zamolxis* devint, après sa mort, le grand dieu des Thraces & des Getes, au rapport d'Hérodote. Il leur tenoit même lieu de tous les autres, car ils ne vouloient honorer que celui-là. Il fut d'abord esclave en Ionie, & après avoir obtenu sa liberté, il y acquit de grandes richesses, & retourna dans son pays. Son premier objet fut de polir une nation grossiere, & de la porter à vivre à la maniere des Ioniens. Pour y réussir, il fit bâtir un superbe palais, où il régaloit tour-à-tour tous les habitans de sa ville, leur insinuant pendant le repas, que ceux qui vivoient ainsi que lui seroient immortels, & qu'après avoir paié à la nature le tribut que tous les hommes lui doivent, ils seroient reçus dans un lieu délicieux, où ils jouiroient éternellement d'une vie heureuse. Pendant ce temps-là, il travailloit à faire construire une chambre sous terre ; & ayant disparu tout d'un coup, il s'y renferma & y demeura caché pendant trois ans. On le pleura comme mort ; mais au commencement de la quatrieme année, il se montra de nouveau, & sa vue frappa tellement ses compatriotes, qu'ils crurent tout ce qu'il leur avoit dit. Dans la suite ils le mirent au rang des dieux, & éleverent des temples en son honneur.

ZAMORA, *Géogr. mod.*, ville d'Espagne, dans le royaume de Léon vers sa partie septentrionale, sur la rive droite du Duero, qu'on passe sur un pont, à quinze lieues de Salamanque, à 26 de Léon, à 34 de Valladolid, & à 45 de Madrid. Après avoir été détruite par Almanzor dans le xj siecle, elle fut rebâtie par

les rois Ferdinand & Alphonse. Elle est fortifiée. Son évêché est suffragant de Compostele. Son terroir abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie. Quelques-uns prétendent que c'est la *Sentica* de Ptolomée, *l. II*, *c. iij*, & que les Maures s'en étant rendus maîtres, l'appellerent *Zamora* ou *Médinato Zamorati*, la ville des Turquoises, parce que dans les rochers de son voisinage on y trouve des mines de turquoises. Cette ville est célebre en Espagne, pour posséder le corps de S. Ildefonse; c'est une gloire que je ne lui envie point, quelque difficile qu'il soit de voir cette relique. *Long.* 12, 25; *lat.* 41. 36. (*D. J.*)

ZAMORA, *Géogr. mod.*, ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Quito, près des Andes, à 70 lieues de la mer du sud, & à 20 lieues de Loxa. Les mines d'or des environs de cette ville sont très-riches, & travaillées par des negres. Un trésorier du roi d'Espagne réside à *Zamora*. *Long.* 24, 46; *lat. méridionale* 5, 8. (*D. J.*)

ZAMORA, *Géog. mod.*, ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Trémécen, dans la province de Bugie, aujourd'hui de la dépendance d'Alger. Cette ville étoit autrefois la plus riche en blé & en troupeaux de toute la Barbarie. Les Arabes & les Béréberes y accouroient en foule; mais à présent cette ville n'est plus qu'une bourgade. (*D. J.*)

ZAMORA, *Géogr. mod.*, riviere de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito; cette riviere après avoir passé à Zamora, prend le nom de *San-Jago*, & se rend dans l'Amazone, un peu au dessus du grand Pongo. (*D. J.*)

ZAMOS, LE, *Géogr. mod.*, riviere de la Haute Hongrie. Elle prend sa source dans les montagnes de Marmaros, aux confins de la Pokutie, & se perd dans la Teisse. (*D. J.*)

ZAMOSKI *ou* ZAMOSCH, *Géogr. mod.*, ville de Pologne au palatinat de Belz, avec titre de principauté, dans un fonds environné de marais, à 15 lieues de Lemberg, & à 25 de Lublin, entre ces deux villes. Elle est fortifiée. *Long.* 41, 34; *lat.* 50. 38. (*D. J.*)

ZAMPANGO, *Géog. mod.*, ville de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Espagne, sur la route de Mexico à Guaxaca. Ses habitans commercent en sucre, en cochenille & en coton. (*D. J.*)

ZAN, s. m. *Littérat.*, c'est ainsi que s'appelle le Jupiter de la fable. Ce prince accablé de vieillesse mourut dans l'isle de Crête où son tombeau s'est vu long-temps près de Gnosse, avec cette épitaphe: *cy gît Zan que l'on nommoit Jupiter*. Le mot *Zan* signifie *adonné aux femmes*; ce prince eut, selon la coutume de ce temps-là, plusieurs maîtresses, & Junon se brouilla souvent avec lui sur ce sujet. Voilà l'origine de ce mauvais ménage entre les divins époux, dont les poëtes parlent tant. (*D. J.*)

ZANCLE, *Géogr. anc.*, ancien nom de la ville de Messine, selon Hérodote, *l. VII, Polymm. pag.* 438. Les Messéniens, peuples du Péloponese, ayant été chassés de chez eux après avoir soutenu de longues guerres contre les Lacédémoniens, se transplanterent en Sicile, où s'étant rendus maîtres de *Zancle*, ils lui donnerent le nom de *Messine*. Ce fut Epaminondas qui après la bataille de Leuctres, les rappella, & les rétablit dans leur pays. (*D. J.*)

ZANFARA, *ou* JANFARA, *Géog. mod.*, royaume d'Afrique, dans la Nigritie. Il est borné au levant par le royaume de Zegzeg, & au midi par le Sénégal. Les caravanes de Tripoli qui vont dans ce royaume, en apportent de l'or, en échange de draps & autres marchandises qu'ils y laissent. Le terroir est fécond en blé, riz, millet, & coton; ses habitans sont grands & fort noirs. Le lieu principal du pays, est à 40 *deg. de longitude*, sous les 16 *deg. de lat. septentrionale.* (*D. J.*)

ZANGAN, *Géogr. mod.*, ou *Zarigan*, selon Paul Lucas: ville de Perse, au voisinage de Sultanie; elle a, selon Tavernier, un caravanserai des plus commodes pour les caravanes. (*D. J.*)

ZANGUEBAR, LE, *Géog. mod.*, contrée d'Afrique dans la Cafrerie, le long de la mer des Indes. On prétend que c'est la contrée que Ptolomée nomme *Agisimba*. Elle s'étend depuis la riviere de Jubo, jusqu'au royaume de Moruca, & comprend plusieurs royaumes, dont les principaux sont Mosambique, Mongale, Quiloa, Mombaze, & Métinde. *Voy. la carte de* M. Damville. C'est un pays bas, rempli de lacs, de marais, & de rivieres. Il vient dans quelques endroits un peu de blé, de millet, des orangers, des citrons,

&c. Les poules qu'on y nourrit sont bonnes, mais la chair en est noire; les habitans sont des negres, au poil court, & frisé; leur richesse consiste dans les mines d'or, & dans l'ivoire; ils sont tous idolâtres ou mahométans; leur nourriture principale est la chair des bêtes sauvages, & le lait de leurs troupeaux. (*D. J.*)

ZANHAGA, *ou* ZÉNÉGA, *Géog. mod.*, désert d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale; c'est la premiere habitation des déserts de la Lybie, vers le couchant: car elle commence à l'océan, & occupe tout l'espace qui est entre le cap de Nun, & la riviere de Niger, que les Portugais nomment *Sénéga*, & les François *Sénégal*, & qui sépare les blancs d'avec les negres. Ce désert de *Zanhaga* est habité par différens peuples, & entre autres par les Zénegues; c'est un désert sec & aride, dont la chaleur est insupportable; on s'y conduit par les vents, par les étoiles, par le vol des corbeaux & des vautours, qui volent vers les endroits où l'on trouve heureusement des troupeaux qui paissent. (*D. J.*)

ZANI ou *TZANI*, *Géogr. anc.*, peuples des environs de la Colchide. Lorsqu'on va d'Arménie en Persarménie, dit Procope, *Bel. persici, liv. I, c. xiv*, de la traduction de M. Cousin, on a au côté droit le mont Taurus, qui s'étend jusqu'en Ibérie, & en d'autres pays voisins; il y a au côté gauche un long chemin, dont la pente est douce, & de hautes montagnes qui sont couvertes de neige en toutes saisons; c'est de ces montagnes que le Phase tire sa source, & d'où il va arroser la Colchide. Ce pays a été de tout temps habité par les Tzaniens, appellés autrefois *Saniens*, peuple barbare & qui ne dépendoit de personne. Comme leur terre étoit stérile, & leur maniere de vivre sauvage, ils ne subsistoient que de ce qu'ils pilloient dans l'empire. L'empereur leur donnoit chaque année une certaine somme d'argent, afin d'arrêter leurs courses; mais se souciant fort peu de leurs sermens, ils ne laissoient pas de venir jusqu'à la mer, & de voler des Arméniens & des Romains; ils faisoient de promptes & soudaines irruptions, & se retiroient aussi-tôt dans leur pays. Quand ils étoient rencontrés en campagne, ils couroient risque d'être battus; mais l'assiette des lieux étoit telle qu'ils ne pouvoient être pris. Sylla les ayant défaits par les armes, acheva de les conquérir par ses caresses. Ils adoucirent depuis la rudesse de leurs mœurs, en s'enrôlant parmi les Romains, & en les servant dans les guerres; ils embrasserent la religion chrétienne. Ils sont appellés *Zanni* par Agathias, *liv. V*, qui les place sur le pont-Euxin, aux environs de Trapézunte. (*D. J.*)

ZANNA, s. f. *Hist. nat.*, nom d'une terre employée dans la médecine, & qui, suivant Oribasius, se trouvoit en Arménie, sur les frontieres de la Cappadoce. Elle étoit d'un rouge pâle, d'un goût astringent, & très-aisée à diviser par l'eau. On la nomme aussi *Zarina*.

ZANNICHELLIA, s. f. *Hist. nat. Bot.*, nom donné par Micheli au genre de plante que les autres botanistes appellent *algoïdes*, *aponogeton*, *gramini-folia*; en voici les caracteres.

Il porte des fleurs mâles & femelles distinctes, mais qui sont toujours près les unes des autres. La fleur mâle n'a ni calice ni pétales; elle consiste seulement en une étamine droite, longue, & terminée par une bossette ovale. La fleur femelle a un calice fait en cloche, & composé d'une seule feuille, divisée en deux segmens dans les bords; il n'y a point de pétales, le pistil a plusieurs germes contournés, avec autant de styles simples, & de stigmates de forme ovoïde; les graines égalent en nombre les germes; elles sont oblongues, pointues à chaque bout, bosselées d'un côté, & couvertes d'une peau ou écorce. Linnæi, *gen. plant. p.* 444. Vaillant, *A. G.* 1719. Pontedera *Anth.* Dillenii, *gen. p.* 169. (*D. J.*)

ZANONE, ZANONIA, s. f. *Hist. nat. Bot.*, genre de plante à fleur en rose, composée de trois pétales disposés en rond & soutenus par un calice en forme d'entonnoir; ce calice devient dans la suite un fruit mou, recourbé, & succulent, qui renferme le plus souvent deux semences arrondies. Plumier, *nov. pl. am. gen. V*, PLANTE. Voici ses caracteres, suivant Linnæus, elle produit des fleurs mâles & femelles separées; dans la fleur mâle le calice est composé de trois feuilles ovales, déployées de toutes parts, & plus courtes que la fleur; la fleur est monopétale, ayant une large ouverture découpée en cinq segmens, qui sont dentelés, égaux & repliés en arriere. Les étamines sont cinq filets de la longueur du calice, & ter-

minés par de simples sommets. Les fleurs femelles naissent sur des plantes séparées; elles ont le calice & la fleur semblables à la fleur mâle, excepté que le calice est sur le germe du pistil ; ce germe est oblong, & produit trois styles coniques, recourbés ; les stigmates sont fendus en deux, & recoquillés ; le fruit est une grosse & longue baie, tronquée au bout, & courte vers la base ; il contient trois loges ; les graines sont au nombre de deux, oblongues & applaties. Linnæi, *gen. plant. p.* 477. *Hort. Malab. vol. VIII, p.* 47, 49. (*D. J.*)

ZANTE, *Géogr. mod.*, ville capitale de l'isle de même nom, le long de la côte, & regardant le couchant. On y compte environ quinze mille ames ; elle n'est point murée, mais défendue par une forteresse bâtie sur une éminence. Son port qui est au midi est très-bon. Il y a dans cette ville un évêque du rit latin, suffragant de Corfou; mais la plupart des habitans font profession du rit grec, sous la direction d'un protopapa, & ils relevent de l'évêque de Céphalonie. Les Vénitiens, en qualité de maitres de *Zante*, y tiennent un provéditeur. Les Anglois y ont un comptoir, conduit par un consul. Les Hollandois y ont pareillement un consul, & les François n'y ont qu'un commis. *Long.* 36, 55; *lat.* 37, 56. (*D. J.*)

ZANTE, *isle de*, isle de la mer de Grece, au couchant & à quinze lieues de la Morée, à cinq au midi de Céphalonie, & à 36, 30 *de latitude*. Elle n'a qu'environ quinze lieues de circuit ; mais en récompense de sa petitesse, c'est une isle agréable & fertile. Les Grecs l'ont connue sous le nom de *Zacynthus*. Wheler dit avoir vu une médaille qui représentoit la tête d'une divinité; sur les revers étoit un trépié d'Apollon, & au dessous un soleil rayonnant, avec ce mot autour Ζακυνθίων.

Cette isle est aujourd'hui gouvernée par un provéditeur vénitien ; elle a deux ports, entre lesquels regne un long promontoire du côté de l'orient. Son principal commerce consiste en raisins de Corinthe, que les Anglois enlevent. L'huile de cette isle est excellente ; ses melons ne le cedent point à ceux d'Espagne; on y trouve aussi de très-belles pêches en grosseur, des figues, des citrons, des oranges, & des limons sans pepins.

La langue italienne est presque aussi commune à *Zante* que la grecque ; il y a néanmoins très-peu de gens du rit latin. Outre la ville capitale qui porte aussi le nom de *Zante*, on compte dans cette isle quantité de villages. Messieurs Wheler & Spon y ont remarqué une fontaine de poix noire, dont l'odeur approche de l'huile d'ambre.

C'est dans cette isle qu'est mort le célébre Vésale, âgé de 58 ans ; le vaisseau sur lequel il étoit pour se rendre à Venise, fit un triste naufrage sur les côtes, & ce grand anatomiste périt bientôt après de faim & de fatigue. (*D. J.*)

ZANTHENE, s. f. *Hist. nat. Lithol.*, pierre qui, suivant Pline, se trouvoit en Médie ; quand on la trituroit dans du vin elle devenoit molle comme de la cire, & elle répandoit une odeur très-agréable. *Voyez* Plinii, *Hist. nat. lib. XXXVII, cap. x.*

ZANTO, *Géog. mod.*, bourgade de la Basse-Hongrie, entre Strigonie & Albe Royale, à cinq lieues de chacune de ces villes; on la prend pour l'ancienne Osones de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

ZANTOCH, *Géog. mod.*, petite ville de la Grande-Pologne, dans le Palatinat de Posnanie, aux confins de la nouvelle marche de Brandebourg, sur la rive septentrionale du Noteez, au dessous de Nackel. Elle doit son origine à un château qui a été le sujet de plusieurs guerres dans le xj siecle, entre les Poméraniens & les Polonois. (*D. J.*)

ZANTOCK, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, sur la riviere de Warte, à deux lieues de Landsberg. (*D. J.*)

ZANZIBAR, *Géogr. mod.*, isle de la mer des Indes, sur la côte du Zanguebar, entre l'isle de Pemba & celle de Monfia, à huit lieues de la terre ferme ; elle a le titre de royaume; le terroir produit beaucoup de riz, de mil, & de cannes de sucre; on y trouve des forêts de citronniers; les habitans sont tous mahométans. *Latit. méridionale* 7. (*D. J.*)

ZAO, *Géogr. anc.*, promontoire de la Gaule Narbonnoise, selon Pline, *l. III, c. iv*, dont voici le passage : *Promontorium Zao : Citharista portus.* C'est ainsi, dit le pere Hardouin, que lisent tous les manuscrits ; au lieu que les exemplaires imprimés portoient *Promontorium Citharista, portus*, ou *promontorium Zacotharista*, ou *Zuoportus*. Ce promontoire s'appelloit

aussi *Citharista*, comme le port : car on lit dans Ptolomée, *liv. II, c. vj*, ὀκιθαριστὸς τὸ ἄκρον. C'est présentement le cap Sifiat, ou de Cerchiech, près de Toulon ; & le port de Saint-George, ou le port de Toulon. (*D. J.*)

ZAOIT, *Géogr. mod.*, petite ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tunis, dans la province de Tripoli, à quelque distance de la mer. C'est la demeure de plusieurs morabites qui y vivent comme des religieux. (*D. J.*)

ZAORAT, *Géog. mod.*, place désolée d'Afrique, au royaume de Tunis, dans la province de Tripoli. C'étoit autrefois une ville considérable, avec un port appellé *Posidon portus* ; mais ce n'est aujourd'hui qu'un méchant village, habité par des gens fort pauvres. (*D. J.*)

ZAPATA, s. f. *Hist. mod.*, espece de fête ou de cérémonie usitée en Italie dans les cours de certains princes le jour de S. Nicolas ; elle consiste en ce que le peuple cache des présens dans les souliers ou les pantoufles de ceux qu'ils veulent honorer, afin de les surprendre le matin lorsqu'ils viennent à s'habiller.

Ce mot vient de l'espagnol *capato*, qui signifie un *soulier* ou une *pantoufle*. On prétend imiter en cela S. Nicolas, qui avoit coutume de jeter pendant la nuit des bourses pleines d'argent dans de certaines maisons par les fenêtres, afin que de pauvres filles pussent être mariées.

Le pere Menetrier a décrit ces *zapatas*, leur origine, & leurs différens usages, dans son *traité des ballets anciens & modernes*.

ZAPHAR, s. f. *terme de Fauconnerie* : les *zaphars* sont une sorte de faucons très-beaux de corps, ayant la tête plus grosse que les autres, & d'ailleurs toutes les marques des gentils faucons ; ils sont de moyenne grosseur, entre le gerfaut & le faucon, & montent par pointe, au lieu que le gerfaut s'éleve plus haut. (*D. J.*)

ZAPORAVIENS, *ou* ZAPOROGES, *Géogr. mod.*, peuples compris parmi les Cosaques ou Ukraniens ; ils habitent dans les isles qui sont aux embouchures du Borysthene, & sont sous le commandement d'un chef élu à la pluralité des voix, nommé *Hetman* ou *Itman* ; mais ce capitaine de la nation n'a point le pouvoir suprême ; les *Zaporaviens* sont à-peu-près ce qu'étoient nos flibustiers, des brigands courageux. Ils sont vêtus d'une peau de mouton, & alloient autrefois pirater jusque dans le Bosphore ; ils sont aujourd'hui contenus par la cour de Russie, qui envoie un seigneur dans le pays pour y veiller ; mais ce qui distingue les Cosaques *zaporaviens* de tous les autres peuples, c'est qu'ils ne souffrent jamais de femmes dans leurs peuplades, comme on prétend que les Amazones ne souffroient point d'hommes chez elles. Les femmes qui leur servent à peupler, demeurent dans d'autres isles du fleuve ; point de mariage, point de familles ; ils enrôlent les enfans mâles dans leur milice, & laissent leurs filles à leurs meres ; souvent le frere a des enfans de sa sœur, & le pere de sa fille. Point d'autres loix chez eux que les usages établis par les besoins ; cependant ils ont quelques prêtres du rit grec. On a construit depuis quelque temps le fort sainte Elisabeth sur le Borysthene pour les contenir ; ils se servent dans les armées comme troupes irrégulieres, & malheur à qui tombe dans leurs mains.

Mais pour mieux faire connoître les *Zacoraviens* & leur hetman, nous rapporterons ici comment se fit en 1709, le traité de Mazeppa Cosaque, stipulant pour Charles XII avec ces barbares. Mazeppa donna un grand repas, servi avec quelque vaisselle d'argent à l'hetman *zaporavien*, & à ses principaux officiers : quand ces chefs furent ivres d'eau-de-vie, ils jurerent à table sur l'Evangile, qu'ils fourniroient des vivres & des hommes à Charles XII, après quoi ils emporterent la vaisselle & tous les meubles. Le maître-d'hôtel de la maison courut après eux, & leur remontra que cette conduite ne s'accordoit pas avec l'Evangile sur lequel ils avoient juré. Les domestiques de Mazeppa voulurent reprendre la vaisselle ; les *Zaporaviens* s'attrouperent ; ils vinrent en corps se plaindre à Mazeppa de l'affront inoui qu'on faisoit à de si braves gens, & demanderent qu'on leur livrât le maître-d'hôtel pour le punir selon les loix ; il leur fut abandonné, & les *Zaporaviens*, selon les loix, se jeterent les uns aux autres ce pauvre homme comme on pousse un ballon, après quoi on lui plongea un couteau dans le cœur. *Histoire de Russie*, par M. de Voltaire. (*D. J.*)

ZAPOT, s. m. *Hist. nat. Bot. exot.*, c'est un fruit qui croît dans la nouvelle Espagne, en Amérique, que les Espagnols

appellent *zapote bianco*, qui est de la grosseur & de la forme du coin, agréable au goût, mais mal-sain, & qui contient une amande qui passe pour un poison dangereux. Il croit sur un grand arbre que les Indiens appellent *cochits sapotl*, qui a ses feuilles semblables à celles de l'oranger, rangées trois à trois par intervalles, & les fleurs jaunes & fort petites.

ZAPOTECA, *Géogr. mod.*, province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne; elle s'étend du midi au nord, depuis la province de Guaxaca, jusqu'au golfe du Mexique. Le terroir en est fertile, quoique pierreux; ses habitans autrefois sauvages, sont aujourd'hui civilisés. (*D. J.*)

ZAPUATAN, *Géog. mod.*, province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Galice, proche la mer du sud; c'est une province de petite étendue, qui fut découverte par Nunno de Gusman, en 1532. (*D. J.*)

ZARA, *Géog. mod.*, ville des états de Venise, en Dalmatie, dans une péninsule qui s'avance dans la mer, & dont on a fait une isle, par le moyen des fossés qu'on a creusés; cette ville est à 35 lieues au nord-ouest de Spalatro, & à 66 au nord-ouest de Raguse, elle est fortifiée d'une citadelle, dont les fossés sont taillés dans le roc. On a construit à côté trois bastions revêtus de pierres de taille; ce qui rend cette ville le boulevard de la république de ce côté-là. Les arsenaux, les magasins, les hôpitaux, les casernes, les palais du provéditeur général, du gouverneur de la ville, sont de beaux édifices; il y a un college, & une académie de belles-lettres.

Les Vénitiens acheterent cette ville en 1409 de Ladislas, roi de Naples; Bazajet II la leur enleva en 1498, mais ils la reprirent par la suite, & l'ont toujours conservée depuis.

Les anciens l'ont connue sous le nom de *Jadera*, ville capitale, & colonie de la Liburnie, selon Pline, *l. III, c. xxj*, & Ptolomée, *l. II, c. xvij*. On y voit encore une inscription antique, où l'empereur Auguste est qualifié du titre de *pere* de cette colonie; cette inscription ajoute qu'il en avoit fait bâtir les tours & les murailles; & au dessous on lit qu'un certain Tiberius Optatus en avoit relevé quelques tours ruinées de vieillesse: *Imp. Cæsar. divæ F. Aug. parens coloniæ murum & turres dedit vetustate consumptas impensâ suâ restituit.* Il paroit par une autre inscription que *Jadera* avoit beaucoup plus d'étendue que le *Zara* moderne, dont les habitans ne montent à présent qu'à quatre à cinq mille ames. *Long.* 35. 20; *latit.* 44. 23. (*D. J.*)

ZARABANDAL, s. m. *Hist. mod.*, c'est le nom que l'on donne à un gouverneur ou vice-roi, qui rend la justice au nom des rois mahométans de Mindanao, l'une des isles Philippines: c'est la premiere dignité de la cour.

ZARA-VECCHIA, *Géogr. mod.*, ville ruinée de l'état de Venise, sur la côte de la Dalmatie, près de Porto Rosso. Le P. Coronelli prétend que c'est l'ancienne *Blandona*. (*D. J.*)

ZARACHA, *Géogr. mod.*, bourg de la Morée, au duché de Clarence, à environ vingt lieues du golfe de Lépante. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne *Pellana*.

ZARAHNUN, *Géog. mod.*, montagne d'Afrique, au royaume de Fez. C'est une grande montagne qui contient plusieurs hameaux peuplés d'Aznagues & de Béréberes.

ZARAGÆI, *Géogr. anc.*, peuples d'Asie, au delà du pays des Ariens. Pline les distingue des *Drangæ*. Cependant il paroit par Strabon, Quinte-Curce & d'autres auteurs, qu'on peut les confondre ensemble. Le P. Hardouin croit que le pays de ces peuples répond aujourd'hui au Ségestan.

ZARBI, LE, *Géog. mod.*, riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade. Elle prend sa source dans la province de Colimas, & finit par se rendre dans le fleuve appellé *Rio Grande*. (*D. J.*)

ZERBILE, *Géogr. mod.*, riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade. Elle prend sa source dans la province de Colimas, & se jette dans Rio-Grande.

ZARETA, *Géogr. anc.*, fontaine de l'Asie mineure, dans la Bythinie, au bord de la mer de Chalcédoine, selon Etienne le géographe, qui dit qu'elle nourrissoit de petits crocodiles qu'on appelloit *zaretii*. Strabon, *l. XII, pag.* 563, nomme cette fontaine *fons azaritia*, & dit simplement qu'elle nourrissoit de petits crocodiles. Par ces petits crocodiles on doit entendre des lézards d'eau semblables aux cro-

codiles d'Egypte, & ces lézards sont appellés *byzantiaci lacerti*, dans Stace, *l. IV. Sylv in risu saturnalitio.*

Tu roseum tineis, situque putrem
Quales aut libycis madent olivis,
Aut thus niliacum, piperve servant,
Aut byzantiacos colunt lacertos. (*D.J.*)

ZAREX, *Géogr anc.*, ville du Péloponese, dans la Laconie, selon Ptolomée, *l. III*, *c. xvj*, sur le golfe Argolique; & Etienne le géographe, Polybe, Pline & Pausanias écrivent *Zarax*. Ce dernier marque, *liv. III*, *ch. xxiij*, que d'Epidaure à *Zarax* on comptoit environ cent stades. Cette ville, ajoute-t-il, a un port très-commode; mais de toutes les villes des Eleuthérolacons, c'est celle qui a été exposée aux plus grands malheurs; car elle fut autrefois détruite par Cléonyme, fils de Cléomene, & petit-fils d'Agamemnon. Du temps de Pausanias, *Zarex* n'avoit rien de remarquable. On y voyoit seulement à l'extrémité du port un temple d'Apollon, où le dieu étoit représenté tenant une lyre. En côtoyant le rivage l'espace de six stades, l'on apperçoit les ruines du port de Cyphante. Ortelius dit que cette ville est nommée *Hierax Limen* par Cédrene & par Gémiste, & *Cara* par Niger.

ZARFA, *Géogr. mod.*, petite ville d'Afrique, presque détruite entierement, au royaume de Fez, dans la province de Trémecene. Elle étoit située dans une plaine fertile en blé & remplie d'arbres fruitiers.

ZARIASPA, *Géogr. anc.*, ville d'Asie, dans la Bactriane. Strabon, *l. XI*, *p.* 514 & 516, Pline, *liv. VI*, *ch. xv*, & Etienne le géographe disent qu'on la nommoit aussi *Bactra*; le premier ajoute qu'il y passoit une riviere de même nom, laquelle se jetoit dans l'Oxus. Pline, *liv. VI*, *c. xxiij*, dit *Prophthasia*, *oppidum Zariasparum*, & comme un peu plus haut il avoit dit, *c. xvij*, *Prophthasia Drangarum*, & qu'Eratosthene écrit Προφθασία ἡ ἐν Δράγγαις, il paroit que cette ville étoit dans la Drangiane, & qu'elle avoit été bâtie par une colonie de Zariaspes, de même que Pline dit *Mastia Milesiorum*, pour signifier que *Mastia* étoit une colonie de Miléfiens. Les Zariaspes étoient les plus anciens habitans de la ville de Bactra.

ZARITZA, *Géogr. mod.*, ville ou plutôt forteresse de l'empire russien, au royaume d'Astracan, sur la droite du Wolga, au pié d'une colline. Elle est munie de cinq bastions & de cinq tours de bois. La garnison de cette forteresse est de trois à quatre cents hommes, qui sont employés à défendre le pays contre les courses des Tartares & des Cosaques. *Latit.* 49, 42. (*D. J.*)

ZARMISOGETUSA regia, *Géog. anc.*, ville capitale de la Dace, sur le fleuve *Sargetia*, selon les tables de Ptolomée, *tabulâ* 9, *l. III*, *c. viij*, qui dans le texte la nomme *Zarmigethusa*. La premiere orthographe approche pourtant davantage de celle qui est suivie dans les anciennes inscriptions. Une de ces inscriptions rapportée par Gruter, *p.* 257, *n°.* 1, est conçue de la sorte:

Imp. Cæs. Antonino
Pio. Aug. Colonia
Sarmizægethusa.

Ce mot est écrit sans diphthongue dans le digeste, *lege I. ff.* 8. *de censib.* où on lit *Zarmigethusa*. Une inscription qu'on trouve dans Zamosius, *analect. c. v*, porte *Col. Ulp. Trajana Dacic. Sarmizeg.* Il y a encore dans Gruter d'autres inscriptions qui font mention de cette ville, savoir à la *pag.* 6, *n°.* 3:

Felicibus Auspiciis
Cæsaris Divi Nervæ
Trajani Augusti
Condita Colonia
Dacia Sarmiz. Per
M. Scaurianum ejus Propr.

& à la *pag.* 46, *n°.* 3, *Colonia Dac. Sarmiz.* dans la sixieme classe des inscriptions rapportées par Th. Reinesius, on trouve celle-ci:

Flam. Col. Sarmiz. Dec. Col. Sar. & Apul.

Lorsque cette ville fut devenue colonie romaine, elle conserva son ancien nom, auquel elle joignit le titre de *Colonia Ulpia Trajana*, ou celui d'*Augusta Dacica*, & quelquefois on lui donnoit tous ces titres ensemble, comme on le voit par une quatrieme inscription, *pag.* 437, *n°.* 1, qui se trouve dans Gruter, & où on lit:

Colon. Ulp. Trajan.
Aug. Dacica Sarmizgetusa.

Cette colonie, à en juger par ses ruines, doit avoir été une des plus considérables

de l'empire romain. Ce n'est aujourd'hui qu'un village appellé *Varbel*. (*D. J.*)

ZARNAB, s. m. *Mat. méd. des Arabes*, terme employé par Avicenne pour exprimer le *carpésia* des anciens Grecs. C'étoit une drogue aromatique, fine, stomachique & cordiale, qu'on substituoit au cinnamomum, & qui peut-être étoit de nouveaux rejetons de l'arbrisseau qui produit les cubebes. Galien en nomme deux especes, celle de Laërce & celle de Pont, ainsi nommées des lieux d'où on les tiroit; mais ces deux especes étoient vraisemblablement des racines de la même plante de la Pamphilie, tirées de deux montagnes différentes. (*D. J.*)

ZARNACH, s. m. *Hist. nat. des fossiles*, c'est le terme des anciens Arabes pour désigner l'orpiment; car ils le nomment aujourd'hui *zarnich*. Dioscoride & Théophraste appellent le *zarnach* du nom de *arrenecon*, qui n'est autre chose que l'orpiment.

Le *zarnich* moderne est une substance inflammable, d'une structure uniforme, qui n'est ni flexible ni élastique, donnant en brûlant une flamme blanchâtre & une odeur nuisible approchant de celle de l'ail.

On en connoît quatre especes: 1°. une rouge, qui est la vraie sandarach: 2°. une jaune, qu'on trouve abondamment dans les mines d'Allemagne, & qu'on nous apporte fréquemment sous le nom d'*orpiment*, & mêlé avec ce fossile: 3°. une verdâtre, qui n'est pas moins commune dans les mêmes mines, & qu'on vend sous le nom d'*orpiment grossier*; on rencontre aussi cette troisieme espece dans les mines d'étain de Cornouailles: 4°. une blanchâtre, également commune dans les mines d'Allemagne, mais dont on ne fait aucun cas; c'est cependant une substance remarquable, en ce qu'elle a la propriété de changer l'encre noire dans un très-beau rouge. (*D. J.*)

ZARNATA, *Géog. mod.*, ville de Grece, dans la Morée, à deux lieues du golfe de Coron, & à huit au couchant de Misitra. C'est une forteresse que l'art & la nature ont rendue très-forte. Elle est de figure ronde, & située sur une éminence. Les Vénitiens l'ont possédée longtemps; elle dépend aujourd'hui des Turcs, avec tout le reste de la Morée. (*D. J.*)

ZARNAW, *Géog. mod.*, petite ville de la Haute-Pologne, dans le palatinat de Sandomir, entre la ville de ce nom & celle de Sirad, environ à 36 lieues de la premiere, & à 30 lieues de l'autre.

ZARPANE (ISLE), *Géogr. mod.*, nom d'une des isles Mariannes située sous le 14 degré de *latit.* septentrionale. On lui donne quinze lieues de tour. Elle a deux ports. (*D. J.*)

ZARUMA, *Géog. mod.*, petite province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, à l'occident de celle de Loxa. Sa capitale située par 3 degrés 40'. de *latitude* australe, lui donne son nom. Ce lieu a eu autrefois quelque célébrité par ses mines aujourd'hui abandonnées, ainsi que bien d'autres plus riches, faute d'ouvriers pour les travailler. L'or de celle-ci est de bas-aloi, & seulement de quatorze carats; il est mêlé d'argent, & ne laisse pas d'être fort doux sous le marteau. La hauteur du barometre à *Zaruma* est de 24 pouces 2 lignes; ainsi son terrein est élevé d'environ 700 toises, ce qui n'est pas à moitié de l'élévation du sol de Quito, c'est-à dire, que la chaleur y est de moitié moins grande; car dans ce pays-là l'élévation du sol y décide presque entierement du degré de chaleur. (*D. J.*)

ZARZEDAS. ZARCEDAS *ou* SARCEDAS, *Géog. mod.*, petite ville ou bourgade de Portugal, dans l'Estramadure, au territoire de Tomar & au nord du Tage, sur une colline escarpée, vis-à vis de Castel-Branco. Elle n'a qu'une paroisse. (*D. J.*)

ZASLAW, *Géog. mod.*, ville de la petite Pologne, au palatinat de Volhinie, sur la riviere Horin, à environ cinq lieues d'Ostrog. (*D. J.*)

ZATHMAR. *le comté de*, *Géog. mod.*, comté de Hongrie. Il est borné au nord par le comté d'Ugoez, au midi par celui de Krama, au levant par celui de Nagibiana, & au couchant par les sept villes Heydoniques. Son chef-lieu Zathmar lui a donné son nom. (*D. J.*)

ZATHMAR, *Géogr. mod.*, petite ville de Hongrie, capitale du comté du même nom, sur la riviere de Samos, qui en forme une isle, sur les frontieres de la Transilvanie, à 18 lieues de Toxay, & à 50 de Bude. Elle appartient à l'empereur. *Long.* 27, 32; *latit.* 49, 58. (*D. J.*)

ZATIME, *Géog. mod.*, montagne d'Afrique, en Barbarie, dans la province de

Ténez. Elle appartient aux Turcs d'Alger, & est peuplée de Béréberes, & d'Azuagues. (*D. J.*)

ZATOR, *Géogr. mod.*, ville de Pologne, dans le palatinat de Cracovie, sur la droite de la Vistule, près de son confluent avec le Skaud, à 9 lieues au-dessus de Cracovie, & à 18 au sud-est de Ratibor. Elle est défendue par un château. *Long.* 37, 32; *latit.* 49, 58. (*D. J.*)

ZATOU, s. m. *Comm.*, mesure de grains en usage dans l'isle de Madagascar parmi les naturels du pays.

On ne se sert du *zatou* que pour mesurer le riz entier & non mondé, le riz mondé se mesurant au Monka & à la voule, dont le premier pese six livres, & le second seulement une demi-livre de Paris.

Le *zatou* contient cent voules, c'est-à-dire, cinquante livres de Paris; & en langue madecasse ou de Madagascar, il signifie *cent*, nombre qui dans ce pays comme en Europe contient deux fois cinquante, ou quatre fois vingt-cinq. *Voy.* MONKA & VOULE. *Dictionn. de comm. & de Trevoux.*

ZAUZAN, *Géog. mod.*, ville du Khorassan, entre Hérat & Nischabour. *Long.* 80, 30; *latit. septentrion.* 35, 20. (*D. J.*)

ZAWICHOST, *Géogr. mod.*, ville de la petite Pologne, au palatinat de Sandomir, à la droite de la Vistule, environ à cinq lieues au dessous de Sandomir. C'est le siege d'une Castelanie. (*D. J.*)

Z B

ZBARAS, *Géogr. mod.*, nom de deux villes de la Pologne. L'une est dans le palatinat de Podolie, près de Tarnapol. L'autre est dans l'Ukraine, au palatinat de Braslaw, à quatorze lieues de la ville de ce nom. (*D. J.*)

ZBOROW, *Géogr. mod.*, ville de la petite Pologne, dans l'Ukraine, au palatinat de Lemberg, sur les confins de ceux de Volhinie & de Podolie, à 16 lieues au levant de Léopol. Jean Casimir, roi de Pologne, y fut défait en 1647 par les Cosaques & par le Kan des petits Tartares. *Long.* 43, 54; *latit.* 49, 52. (*D. J.*)

Z E

ZÉA, *Litter. Botan.*, nous traduisons le mot *zéa*, ζεα, des anciens, par *épeautre*, espece de froment qui a une enveloppe dont il est fort difficile de le séparer, même en le battant; mais dans les écrits des anciens Grecs, le mot *zéa* est quelquefois employé pour le *libanotès*, qui, comme on sait, est une espece de laserpitium. On ne peut concevoir qu'on ait confondu ensemble sous un même nom, deux choses aussi différentes qu'un grain semblable au froment, avec une grande & belle plante ombellifere; & cependant c'est une faute qui a été commune aux Grecs & aux Romains. Il y a plus, c'est que le mot *zéa* pris pour une espece de froment dans Dioscoride & Théophraste, n'est point le même grain dans Athénée; car ce dernier nous dit que le pain fait de *zéa* est le plus pesant & le plus difficile à digérer qu'il y ait; il ajoute qu'on ne peut cultiver ce grain que dans les pays froids du nord, où l'on en fait du pain noirâtre, pesant & mal-sain; ainsi le *zéa* d'Athénée paroit être du seigle. Théophraste au contraire, en parlant du *zéa*, dit qu'il donne un pain plus blanc & plus léger qu'aucun autre froment. Il faut avouer qu'en général les anciens sont très-confus & très-peu d'accord ensemble dans les détails qu'ils nous ont laissés sur les divers grains dont on fait le pain; mais peut-être qu'à notre tour nous ne sommes pas plus exacts qu'ils l'ont été. (*D. J.*)

ZEB, *Géogr. mod.*, province d'Afrique dans la Barbarie, au sud du royaume de Labet. Elle est bornée au nord par les montagnes du Bugie, au midi par les déserts, au levant par le Bilédulgérid, & au couchant par le désert de Mazila. C'est un pays misérable, couvert de sables ardens, & dont les habitans vivent sous des tentes. Il appartient aux Algériens. (*D. J.*)

ZÉBÉE (LA), *Géogr. mod.*, riviere d'Afrique, dans l'Ethiopie orientale. Elle a sa source au royaume d'Enaria, & son embouchure sur la côte de Zanguebar. C'est la même riviere que Quilmanci, selon M. d'Anville. (*D. J.*)

ZÉBID ou ZABID, *Géogr. mod.*, *Zabida*, *Zibit*, ville de l'Arabie heureuse, assez près de la mer d'Oman, & dans une plaine dépourvue d'eau courante, à cent trente milles de Sanaa. *V.* ZABID. (*D. J.*)

ZEBIO, *Géogr. mod.*, montagne d'Italie, au duché de Modene, près du village de Sassuolo. Cette montagne brûle de temps en temps comme l'Etna & le Vésu-

ve ; il transpire de son pié à travers un rocher, deux sources d'huile, l'une rouge, & l'autre claire & plus liquide ; c'est l'huile de pétrole, dont la différence de couleur & de consistance, peut dépendre en partie des feux souterrains, en partie des terres, & des roches par lesquelles elles se filtrent. (*D. J.*)

ZÈBRE, s. m. *Hist. nat. des quadrup.*, nom d'un animal de l'espece des ânes, & qu'on voit communément non seulement en Afrique, mais dans quelques endroits des Indes orientales. Il est de la figure & de la taille de la mule, mais bien différent pour la couleur du poil, qui est marqueté sur le dos & sous le ventre de larges mouchetures noires, blanches & brunes. Il va par troupeaux, & court avec une légéreté étonnante. (*D. J.*)

ZÉBU, *Géog. mod.*, *Sébu* ou *Cébu*, par d'autres, l'*isle de Pintados* ou des *peuples peints*, parce qu'ils vont tous nus, & se peignent de diverses couleurs. *Zébu* est une petite isle de l'Océan Indien, & l'une des Philippines, entre celle de Masoate au nord, celle de Leyté au levant, & l'isle de Negres au couchant. Elle n'a que deux lieues de circuit, mais elle est peuplée. Elle obéit aux Espagnols, & dépend du gouverneur des Philippines. Il y a des mines d'or. La plupart des habitans sont encore païens, & prennent autant de femmes qu'ils veulent. Leur nourriture consiste en poissons & en viandes à demi-cuites & salées. (*D. J.*)

ZECHES, *Géog. anc.*, peuples d'Asie, au voisinage de la Lazique : le fleuve Boas, dit Procope, *Persicor. l. II*, *ch. xxix*, prend sa source dans le pays des Arméniens qui habitent Pharangion, proche des frontieres des Tzaniens : il coule assez loin du côté de la droite, toujours étroit & agréable jusqu'aux extrémités de l'Ibérie, & au bout du mont Caucase ; cette contrée est habitée de différentes nations, des Alains, des Abasques, qui sont anciens alliés des Romains & des Chrétiens, des *Zéchiens* & des Huns surnommés *Sabéirtens*. (*D. J.*)

ZEDARON, *Astronom.*, nom d'une étoile de la troisieme grandeur sur la poitrine de Cassiopée, où on en trouve la longitude & la latitude pour 1700 dans le *Prodromus astron.* d'Hevelius, *pag.* 278. Quelques astronomes la connoissent par le nom de *Schédir*. (*D. J.*)

ZÉDOAIRE, s. f. *Botan. exot.*, racine aromatique des Indes orientales, de forme ronde ou longue.

Dioscoride & Galien ne font aucune mention de la *zédoaire* ni du *zérumbeth*. D'un autre côté ces remedes étoient fort en usage chez les Arabes, mais ils les ont décrits si briévement ; ils sont si incertains & si mal d'accord, que leurs ouvrages ne peuvent nous servir pour éclaircir l'histoire des simples.

Avicenne distingue la *zédoaire* du zérumbeth, & établit deux especes de *zédouire*, l'une semblable à la racine de l'aristoloche ; & l'autre qui croît avec le napel, & qui en est, selon lui, l'antidote.

Serapion, après avoir interprété le mot de *zérumbeth* par celui de *zédoaire*, dit qu'il ressemble par ses racines à celles de l'aristoloche ronde, & au gingembre par la couleur & le goût. Rhasez confond la *zédoaire* & le zérumbeth : en un mot, les uns & les autres noms brouillent plutôt que de nous éclairer.

On trouve dans nos boutiques deux racines sous le nom de *zédoaire* : l'une est longue, & l'autre est ronde.

Quelques-uns croient que ce sont seulement différentes parties de la même racine. La *zédoaire* longue, *zedoaria longa*, est une racine tubéreuse, compacte, de deux, trois, quatre pouces de longueur, de la grosseur du doigt, finissant par les deux bouts en pointe mousse, cendrée au dehors, blanche en dedans, d'un goût âcre un peu amer, de peu d'odeur, mais agréable, douce, aromatique lorsqu'on la pile ou qu'on la mâche, & qui approche en quelque façon du camphre. On recherche celle qui est pesante, pleine, non ridée, un peu grasse, visqueuse, odorante, & sans trous.

Le *zédoaire* ronde, *zédoaria rotunda*, ressemble entierement à la *zédoaire* longue, par sa substance, son poids, sa solidité, son goût & son odeur ; elle n'en differe que par la figure, car elle est sphérique, de la grandeur d'un pouce, terminée quelquefois en une petite pointe, par laquelle elle a coutume de germer. On nous apporte l'une & l'autre *zédoaire* de la Chine, selon Garzias & Paul Herman. On trouve plus rarement la ronde dans les boutiques que la longue. Nous ignorons encore quelles plantes les produisent.

Breynius & Rai soupçonnent que la

zédoaire est la plante nommée *malan-kna*, H. Malab. *page* 11, 17. *Colchicum zeylanicum*, *flore violæ*, *odore & colore ephemeri*, de Herman, *Parad. Batt prod.* 304. Cette racine de Ceylan est bulbeuse, épaisse d'un doigt, couverte d'une membrane coriace grise en dehors, blanche en dedans, compacte & fibreuse. Les bulbes qui lui sont attachées, sont au nombre de six, placées deux à deux les unes sur les autres, lisses, ovalaires, chevelues, compactes, grasses, mucilagineuses en dedans, mais qui piquent moins la langue.

Du sommet de la racine, s'éleve une graine blanche, membraneuse, dans laquelle sont renfermées quatre ou cinq fleurs, portées sur de longs pédicules. Ces fleurs sont à trois, ou à six pétales; elles sont panachées de bleu, de blanc, de rouge, de pourpre & de jaune; leur odeur est agréable, au dessus même de celle de la violette; elles sortent de la terre avant les feuilles.

Après qu'elles sont tombées, le calice se renfle & devient une capsule, dans laquelle sont contenues des graines. Les feuilles sont longues d'un empan, larges de trois ou quatre travers de doigt, odorantes comme celles du gingembre, lisses & menues, d'un verd gai, soutenues sur une courte queue, laquelle par une base large enveloppe la tige, & donne naissance à une côte qui traverse la feuille dans toute sa longueur; les tiges ont à peine une coudée de haut.

Herman distingue une autre espece de *zédoaire* qu'il nomme *zedoaria zeylanica*, *camphorum redolens*, Harad-Kaha, *zeylanensium*. Ses feuilles sont par dessous d'un rouge pourpre obscur; leurs queues sont faites en forme de quilles de vaisseau, & sortent immédiatement de la racine, & non de la tige.

La *zédoaire* de nos boutiques étant distilée avec de l'eau commune, fournit une huile essentielle, dense, épaisse, qui se fixe, & prend la figure du camphre le plus fin; elle a donc une huile essentielle subtile, unie avec un sel acide très-volatil, & l'union de ces deux substances, forme une résine semblable au camphre. (*D. J.*)

ZEGA, *Géog. mod.*, petite riviere d'Espagne, dans la vieille Castille, proche la ville de Valladolid. (*D. J.*)

ZEGZEG, *Géog. mod.*, royaume d'Afrique, dans la Nigritie, au midi du Niger, qui le sépare du royaume de Cassene. Il est borné au midi par le royaume de Benin, au couchant par les déserts, & au levant par le royaume de Zanfara. Il appartient au roi de Tombut. Les habitans demeurent dans de chétives cabanes. Son lieu principal, dont il prend le nom, est placé à 36, 40 de *longitude*, sous les 14, 40, de *latitude septentrionale*.

ZEIBAN, *Géog. mod.*, isle de la mer Rouge, & l'une des dépendances de l'Arabie heureuse. Davity la met à 16 lieues de la côte d'Alep, sous le 17 degré de *lat. septentrionale*, & lui donne 30 lieues de long & 12 de large. (*D. J.*)

ZEIRITE, s. m. *terme de relation*; nom des princes Arabes d'une dynastie qui a régné en Afrique. Cette dynastie fut fondée par Zeïre, l'an 362 de l'hégire, & dura jusqu'en 543.

ZÉITON, *Géogr. mod.*, ville de la Turquie européenne, dans la Janna, au fond d'un golfe de même nom proche la riviere d'Agriomela. Elle est bâtie sur des côteaux. Il y a un château qui n'est habité que par des mahométans; mais dans la ville il y a des chrétiens & des Turcs. *Long.* 41; *latit.* 39, 12.

Le golfe de *Zéiton*, appellé anciennement *Maliacus Sinus*, est au midi du golfe de Volo, sur les confins de la Janna & de la Livadie. Il prend son nom de la ville, qui est placée dans le fond. (*D. J.*)

ZEITZ, *Géogr. mod.*, en latin du moyen âge, *Mamilla*; petite ville d'Allemagne, au cercle de la Haute-Saxe, & au duché de Naumbourg, dans la Misnie, sur l'Ester, à 12 lieues au sud-est de Leipsick. Elle est presque déserte. Son évêché a été transféré à Naumbourg, & sa translation confirmée par le pape Jean XIX. *Longitude* suivant Cassini, 29, 43, 45; *latit.* 51, 71.

Herculicius (David), médecin & astrologue, naquit à *Zeitz*, en 1557, & mourut en 1636. Il gagna sa vie à pratiquer la médecine, à écrire divers ouvrages en allemand, & à faire des horoscopes; mais comme il ne manquoit pas d'esprit, il se ménageoit le plus qu'il pouvoit, afin de ne pas trop faire connoître l'incertitude de son art. Sa maison & tout le recueil de ses observations astrologiques (dont la perte n'est pas grande) périrent dans l'incendie qui mit en cendres la ville de

Stargard, le 7 d'Octobre 1635. (*D. J.*)

ZEKELITA, *Géogr. mod.*, petite ville ou bicoque de la Haute-Hongrie, au comté de Kalo, sur la riviere de Grasna, à 5 lieues de la ville de Grasna.

ZELA, *Géogr. anc.*, ville de l'Asie mineure, dans le Pont cappadocien, près du Lycus. Elle est appellée Ζηλα, *Zela*, *Orum* par Strabon, *l. XII*, *p.* 569, qui la fait capitale d'une contrée à laquelle elle donnoit son nom. Il y a, dit-il, dans la Zélitidie, une ville fortifiée nommée *Zela*, qui est décorée d'un temple dédié à la déesse Anaitis, & servi par quantité de sacrificateurs, à la tête desquels est un grand prêtre. Pline, *liv. VI*, *chap. iij*, parle de cette ville, & la nomme *Ziela*. Hirtius en traite assez au long, *Bell. Alexandr. chap. lxxij.* C'est, dit-il, une ville du Pont assez forte par sa situation, étant bâtie sur une éminence, qui, quoique ménagée par la nature, paroît un ouvrage de l'art, & destinée à en appuyer les murailles de toutes parts. Cette place est entourée de collines, entrecoupées de vallées; la plus haute de ces collines, qui se trouve comme jointe à la ville, est fameuse dans le pays, par la victoire de Mithridate, par la défaite de Triarius, & par l'échec qu'y reçurent les troupes romaines. (*D. J.*)

ZÉLANDE, *ou* XÉLANDE (LA), *Géog. mod.*, province des Pays-Bas, & l'une des sept qui composent la république des Provinces-Unies; cette province consiste en plusieurs isles que forme l'Océan, avec des bras de l'Escaut & de la Meuse: ces différens bras de mer séparent la *Zélande* du côté du nord des isles de Hollande: l'Escaut du côté de l'orient, la sépare du Brabant; & le Hont la sépare de la Flandre; vers l'occident elle est bornée par l'Océan.

Le mot de *Zélande* ou *Zéélande*, signifie *terre de mer*, & ce nom convient fort à la situation du pays, qui a toujours été sujet aux inondations. On ignore le nom des peuples qui habitoient anciennement cette région.

L'auteur de la chronique de la *Zélande* estime que les Zélandois modernes sont Danois d'origine, & qu'ils descendent particulierement des habitans de l'isle de Selandre en Danemarck. L'histoire nous apprend du moins, que Rollon, duc des Danois, tint quelque temps sous sa puissance l'isle de Walcheren & les isles voisines. On trouve aussi dans la langue des Zélandois des Pays-Bas, plusieurs mots encore usités chez les Sélandois de Danemarck. Toutes ces raisons réunies ont quelque force pour appuyer l'opinion de l'auteur de la chronique de la *Zélande*.

Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que les habitans de cette province ne furent convertis au christianisme que dans le ix siecle. On sait aussi qu'ils furent mis sous le royaume de Lothaire, qui est celui d'Austrasie: & ensuite, lorsque dans le dixieme siecle les comtés furent devenus propriétaires, les Zélandois faisoient partie de la Flandre nommée *impériale*, parce qu'elle relevoit de l'empire: delà vient que les empereurs prétendoient être en droit de donner ce pays, comme ils le donnerent en effet, tantôt aux comtés de Hollande, tantôt à celui de Flandre. Robert dit le *Frison*, qui jouit durant quelque temps du comté de Hollande, ou de la Frise citérieure, se rendit maître des isles de la *Zélande*, qu'il laissa aux comtes de Flandre ses héritiers, nonobstant les prétentions contraires des Hollandois.

Ensuite la *Zélande* ayant passé au pouvoir de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui succéda à Jaqueline de Baviere, morte sans enfans en 1433, les deux provinces de Hollande & de *Zélande* ne firent plus qu'un seul corps. Les comtes de Hollande prirent seuls le titre de comte de *Zélande*, & ils laisserent le pays à leurs successeurs, dont les princes de la maison d'Autriche hériterent.

Enfin sous Philippe II, les Zélandois secouerent le joug de sa domination, & se confédérerent avec les Provinces-Unies des Pays-Bas, qui furent reconnues libres & souveraines en 1648, par le premier article du traité de Munster.

J'ai dit ci-dessus que la province de *Zélande* consistoit en plusieurs isles; on en compte quinze ou seize, dont la plupart sont assez petites. Les principales sont Walcheren, Duyveland, Nord-Beveland, Zuyd-Beveland, Ter-Tolen, Schowen, Gorée, & Voorn.

Ce pays abonde en pâturages, & produit du bled excellent. Il ne manque d'ailleurs de rien par son commerce maritime; cependant l'étendue de son territoire n'est que d'environ 40 lieues. Ses villes principales sont Middelbourg, Flessingue,

Flessingue, Ver, Ter-Tolen & Ziriezée. On compte en tout huit villes murées, & cent deux villages, sans plusieurs autres, qui ont été engloutis par diverses inondations, sur-tout par celles des années 1304 & 1309.

La *Zélande* se gouverne sur le même pié que la Hollande. L'assemblée des Etats est composée des députés de la noblesse & des six villes principales. Mais comme toutes les anciennes familles nobles sont éteintes, Guillaume, prince d'Orange, mort roi d'Angleterre, composoit seul l'ordre de la noblesse, sous le nom de premier noble de *Zélande*; & son député avoit la premiere place dans cette assemblée, au conseil d'État & à la chambre des comptes.

On divise ordinairement la *Zélande* en deux parties, qui sont l'occidentale en deçà de l'Escaut, & l'orientale au delà de l'Escaut. L'occidentale, qui s'étend le plus vers la Flandre, comprend les isles de Walcheren, de Nord & Zuyd-Beveland, & de Wolverdyck: l'orientale, qui est la moindre & la plus avancée vers la Hollande, contient les isles de Schowen, Duyveland & Ter-Tolen. Toutes ces isles, étant situées dans un terrein fort bas, seroient dans un continuel péril d'être submergées, si elles n'étoient défendues contre l'impétuosité des flots par des dunes, & par des hautes digues, entrelacées de joncs & de bois de charpente, dont le vuide est rempli de pierres. Le tout est entretenu avec beaucoup de soin & de dépense.

Depuis que la *Zélande* est devenue libre & souveraine, les sciences y fleurissent d'une maniere brillante; c'est ce dont on peut juger par l'ouvrage de Pieter de la Rue, intitulé *gelletterd Zéeland*, *&c.* Middelbourg 1734, *in*-4°. & depuis augmenté en 1741, *in* 4°. On trouvera dans cette belle bibliographie tous les savans qui sont nés dans cette province, & les ouvrages qu'ils ont mis au jour. (*D. J.*)

ZÉLATEURS *ou* ZÉLÉS, s. m. pl. *Hist. ecclés.*, nom qu'on donna à certains Juifs qui parurent dans la Judée vers l'an 66 de l'ere vulgaire, & quatre ou cinq ans avant la prise de Jérusalem par les Romains.

Ils prirent le nom de *zélateurs*, à cause du zele mal-entendu qu'ils prétendoient avoir pour la liberté de leur patrie. On leur donna aussi vers le même temps le nom de *sicaires* ou d'*assassins*, à cause des fréquens assassinats qu'ils commettoient avec des dagues nommées en latin *sica*. On croit que ce sont les mêmes qui sont nommés *Hérodiens* dans saint Matthieu, *ch. xvij*, ℣. 16, & dans saint Marc, *ch. xij*, ℣ 13. Ils étoient disciples de Judas le Galiléen, & se retirerent pour la plupart pendant le siege dans Jérusalem, où ils exercerent les plus étranges barbaries, comme on peut le voir dans l'historien Joseph.

ZELDALES (LES), *Géog. mod.*, peuples de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Espagne, & dans la province de Chiapa. Le pays qu'ils habitent est, pour la plus grande partie, haut & montagneux, mais fertile en cochenille, en maïs, en miel, en cacao, & propre à nourrir du bétail. (*D. J.*)

ZELE *de religion*, *Christian.*, attachement pur & éclairé au maintien & au progrès du culte qu'on doit à la Divinité.

Le *zele de religion* est extrêmement louable, quand il est de cette espece, plein de douceur, & formé sur le modele dont Jesus-Christ nous a donné l'exemple; mais quand le *zele* est faux, aveugle & persécuteur, c'est le plus grand fléau du monde. Il faut honorer la Divinité, & jamais songer à la venger. On ne sauroit trop observer, qu'il n'y a rien sur quoi les hommes se trompent davantage, que dans ce qui regarde le *zele de religion*. Tant de passions se cachent sous ce masque, & il est la source de tant de maux, qu'on a été jusqu'à dire, qu'il seroit à souhaiter pour le bonheur du genre humain, qu'on ne l'eût pas mis au nombre des vertus chrétiennes. En effet, pour une fois qu'il peut être louable, on le trouvera cent fois criminel; il faut bien que cela soit ainsi, puisqu'il opere avec une égale violence dans toutes sortes de religions, quelques opposées qu'elles soient les unes aux autres, & dans toutes les subdivisions de chacune d'elles en particulier.

Abdas, évêque dans la Perse, au tems de Théodose le jeune, fut cause, par son *zele* inconsidéré, d'une très-horrible persécution qui s'éleva contre les chrétiens. Ils jouissoient dans la Perse d'une pleine liberté de conscience, lorsque cet évêque s'émancipa de renverser un des temples où l'on adoroit le feu. Les mages s'en plai-

gnirent d'abord au roi, qui fit venir Abdas; & après l'avoir censuré fort doucement, il lui ordonna de faire rebâtir ce temple. Abdas ne voulut pas s'y prêter; quoique le prince lui eût déclaré, qu'en cas de désobéissance, il feroit démolir toutes les églises des chrétiens. Il exécuta cette menace, & abandonna les fideles à la merci de son clergé, qui n'ayant vu qu'avec douleur la tolérance qu'on leur avoit accordée, se déchaîna contr'eux avec beaucoup de furie. Abdas fut le premier martyr qui périt dans cette rencontre; il fut, dis-je, le premier martyr, si l'on peut ainsi nommer un homme qui par sa témérité, exposa l'Eglise à tant de malheurs. Les chrétiens qui avoient déja oublié l'une des principales parties de la patience évangelique, recoururent à un remede qui causa un autre déluge de sang. Ils implorerent l'assistance de Théodose; ce qui alluma une longue guerre entre les Romains & les Perses. Il est vrai que ceux-ci eurent le désavantage; mais étoit-on assuré qu'ils ne battroient pas les Romains, & que par le moyen de leurs victoires, la persécution particuliere des chrétiens de Perse ne deviendroit pas générale sur les autres parties de l'église? Voilà ce que le *zele* indiscret d'un seul particulier peut produire. A peine trente ans suffirent à la violence des persécuteurs!

Abdas, simple particulier, & sujet du roi de Perse, avoit ruiné le bien d'autrui; & un bien d'autant plus privilégié, qu'il appartenoit à la religion dominante; c'étoit une mauvaise excuse, de dire que le temple qu'il auroit fait rebâtir, auroit servi à l'idolâtrie: car ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet usage, & il n'auroit pas été responsable de l'abus qu'en auroient pu faire ceux à qui il appartenoit. D'ailleurs, personne ne peut se dispenser de cette loi de la religion naturelle: " Il faut réparer par restitution „ ou autrement le dommage qu'on a fait „ à son prochain „.

Enfin, quelle comparaison y avoit-il entre la construction d'un temple, sans lequel les Perses n'auroient pas laissé d'être aussi idolâtres qu'auparavant, & la destruction de plusieurs églises chrétiennes? Il falloit donc prévenir ce dernier mal par le premier, puisque le prince en laissoit la ressource au choix de l'évêque.

Voilà pour le *zele* inconsidéré. Si quelquefois il peut être excusé, il ne faut jamais le louer, ce seroit rendre à l'infirmité humaine un hommage qui n'est dû qu'à la sagesse; la qualité des personnes, & leurs meilleures intentions, ne changent point le mal en bien.

Si maintenant nous suivons l'histoire cruelle des effets du *zele* destructeur, nous la trouverions remplie de tant de scenes tragiques, de tant de meurtres & de carnages, qu'aucun fléau sur la terre n'a jamais produit tant de désastres.

Tristius haud illo monstrum, nec sævior ulla
Pestis & ira Deûm stygiis sese extulit undis. Æneid. *l. III. v.* 214.

Les annales de l'église fourmillent de traits apochryphes de ce genre, qui ont fait au christianisme une si grande plaie, qu'il n'en guériroit point, si la main qui l'a fondé ne le sauvoit elle-même. Lisez bien l'histoire, & vous trouverez que les plus grands princes du monde ont eu plus à craindre les passions d'un faux *zele*, que les armes de tous leurs ennemis.

Si tout zélateur examinoit bien sa conscience, elle lui apprendroit souvent que ce qu'il nomme *zele* pour sa religion, n'est, à le bien peser, qu'orgueil, intérêt, aveuglement ou malignité. Un homme qui suit des opinions reçues, mais differentes de celles d'un autre, s'éleve au-dessus de lui dans son propre jugement; cette supériorité imaginaire excite son orgueil & son *zele*. Si ce *zele* étoit véritable & légitime, il seroit plus animé contre un mauvais citoyen, que contre un hérétique, puisqu'il y a divers cas qui peuvent excuser ce dernier devant le souverain juge du monde, au lieu qu'il n'y en a point qui puisse disculper l'autre.

J'aime à voir un homme zélé pour l'avancement des bonnes mœurs, & l'intérêt commun du genre humain; mais lorsqu'il emploie son *zele* à persécuter ceux qu'il lui plaît de nommer *hétérodoxes*, je dis, sur la bonne opinion qu'il a de sa créance & de sa piété, que l'une est vaine, & que l'autre est criminelle. (*D. J.*)

Zele, *Critiq. sacr.*, ce mot se prend en plusieurs sens dans l'Ecriture. Il signifie une ardeur pour quelque chose. Phinée étoit plein de *zele* contre les méchans qui violoient la loi du Seigneur, *nomb. xxv*, 13. Il désigne l'envie; les Juifs

ſont remplis d'envie, *Act. xiij*, 45. ἐπλήσθησαν ζήλου. Il veut dire la jalouſie, *Prov. vj*, 34, la jalouſie (*zelus*) du mari n'épargne point l'adultere dans ſa vengeance. *L'oreille jalouſe entend tout*, Sage *j*, 10, c'eſt Dieu qui s'appelle *un Dieu jaloux*. *L'idole du zele*, Ezech. *viij*, 5, c'eſt ou l'idole de Baal, qui avoit été placée dans le temple du Seigneur, ou c'eſt celle d'Adonis; quelques interpretes croyent auſſi que le prophete Ezéchiel entend par *idole du zele*, toutes ſortes d'idoles en général, dont le culte allume le *zele* de Dieu contre leurs adorateurs. (*D. J.*)

ZELE, *jugement de*, *Critiq. ſacr. V.* JUGEMENT *de zele*.

ZELEIA, *Géog. anc.*, Ζέλεια, ville de l'Aſie mineure, en Troade, au pié du mont Ida, dans le territoire des Cyzicéniens, auxquels *Zéléia* appartenoit. Strabon dit qu'il y avoit eu dans cette ville un oracle, mais qu'il ne parloit plus de ſon temps. (*D. J.*)

ZELEM, ſ. m. *Mat. méd. des Arab.*, nom donné par Avicenne & autres Arabes, à un fruit commun de leur temps en Afrique, extrémement recherchés par les habitans, & nommé par quelques-uns *le poivre des noirs*. Avicene dit que le *Zelem* étoit une ſemence graſſe, de la groſſeur d'un pois chiche, fort odorante, jaune en dehors, blanche en dedans, & qu'on apportoit de Barbarie. (*D. J.*)

ZELL, *Géog. mod.*, ville d'Allemagne au cercle de la Baſſe-Saxe, dans le duché de Lunebourg, ſur l'Aller, & chef-lieu d'un duché auquel elle donne ſon nom. Elle eſt ſituée à onze lieues de Hildesheim, à treize de Lunebourg, & à quatorze de la ville de Brunſwick. C'eſt une place défendue par un château, où les ducs de *Zell* faiſoient jadis leur réſidence. Cette ville ainſi que le duc, a été réunie à l'électorat d'Hanovre. *Longit.* 27, 55; *latit.* 52, 43.

Reinbeck (Jean Guſtave), théologien de la confeſſion d'Augsbourg, naquit à *Zell* en 1682, & mourut en 1741. Il eſt connu par un livre contre le concubinage, & par des conſidérations ſur la confeſſion d'Augsbourg, en quatre volumes *in*-8°. Ces deux ouvrages ſont en Allemand; ſes ſermons ſur divers ſujets, ont été imprimés à Berlin, dans la même langue, & forment pluſieurs volumes. (*D. J.*)

ZELL, *Géog. mod.*, petite ville impériale d'Allemagne, dans la Suabe, au pays d'Ortnaw, ſur la riviere de Nagole, à ſept lieues au midi de Bade. Elle eſt ſous la protection de la maiſon d'Autriche. *Long.* 25, 46; *lat.* 48, 20. (*D. J.*)

ZELL, *lac*, *Géogr. mod.*, lac d'Allemagne, ſur les confins de la Suabe & de la Suiſſe, au deſſus du lac de Conſtance, dont il fait partie. Il eſt formé par le Rhin, & renferme l'isle & l'abbaye de Reichenaw. (*D. J.*)

ZEMBLE, LA NOUVELLE, *Géogr. mod.*, vaſte pays ſitué dans l'océan ſeptentrional, au nord de la Moſcovie, dont il eſt ſéparé en tout ou en partie par le détroit de Weigats. Le mot *nouvelle zemble*, qui veut dire *nouvelle terre*, a été donné à ce pays par les Ruſſes. La découverte en a été faite, en 1642, par le navigateur Abel Taſman.

L'an 1725, la czarine Catherine envoya le capitaine Béering, qui navigea vers l'océan ſeptentrional, & qui étant de retour de Kamtſchatka, dans la mer du Japon, à Petersbourg, en 1730, rapporta qu'il avoit trouvé un paſſage au nord-eſt, par lequel on pourroit aller du détroit de Weigats au Japon, à la Chine, & aux Indes orientales, ſi les neiges n'y mettoient un obſtacle invincible pendant la plus grande partie de l'année; ce rapport a été confirmé par des relations poſtérieures. Comme la *nouvelle Zemble* n'eſt pas jointe à la terre ferme, du moins dans ſa partie méridionale, on croit qu'elle tient par les glaces au Spitzberg, & que les premiers habitans de l'Amérique, peuvent y avoir paſſé de notre continent par cette voie.

Quoi qu'il en ſoit, la *nouvelle Zemble* s'étend dans ſa partie méridionale, le long des côtes ſeptentrionales de la Ruſſie & de la Tartarie moſcovite, ou pays des Samoyedes, dont elle eſt ſéparée par le détroit de Weigats, qui eſt preſque toujours glacé, en ſorte qu'on peut y aller ſur la glace.

Dans cette partie méridionale, près des bords où l'Oby a de la peine a rouler ſes flots glacés, l'humanité revêtue de la forme la plus groſſiere, privée du ſoleil, n'eſt qu'à demi animée. Là, cette race brute, retirée dans des caveaux, à l'abri de la ſaiſon terrible de l'hyver, prend une triſte nourriture près d'un feu lan-

guiſſant, & ſommeille entourée de fourrures. Ces êtres infortunés ne reſpirent ni la tendreſſe, ni les chants, ni le badinage; ils ne connoiſſent dans la nature que des ours leurs alliés, qui errent au-dehors de leurs tanieres, juſqu'à ce qu'enfin un jour reſſemblant à l'aurore, jette un long crépuſcule ſur leurs champs, & appelle à la chaſſe ces ſauvages armés de leur arc.

Les habitans de cette partie méridionale de la *nouvelle Zemble*, ſont des hommes de petite taille, & qui ont les cheveux noirs; ils ſont baſanés & vêtus de peaux de veaux marins, ou de pingoins, qui ſont de grands oiſeaux; ils vivent de chaſſe & de pêche, & adorent le ſoleil & la lune; ils ſe retirent l'hyver dans de petites huttes ſous terre, & ſont viſités en été par les Samoyedes qui habitent le long de la côte de la mer Glaciale, au nord de la Sibérie.

Voilà pour la partie méridionale de la *nouvelle Zemble*. La partie ſeptentrionale eſt abſolument inhabitée, parce qu'elle eſt couverte de neiges & de glaces éternelles; ce n'eſt même que dans la partie méridionale qu'on voit des ours blancs; mais les curieux ſeront bien aiſes de trouver ici quelques remarques que firent les Hollandois, lorſqu'ils navigerent dans cette partie de la zone glaciale.

Le 13 juin 1594, à environ ſix milles de la *nouvelle Zemble*, où le ſoleil ne ſe couchoit point, ils meſurerent ſa moindre hauteur à minuit, & trouverent 73 degrés 25 minutes de latitude.

D'autres obſerverent, le même jour, mais à 77 degrés 20 minutes de latitude, quantité de glaces dont la mer ſembloit couverte, autant que la vue pouvoit s'étendre du haut du mât de perroquet.

Le 21 août, ils ne purent paſſer le détroit de Weigats, à cauſe de la quantité de glaces qui venoient de la mer de Tartarie pendant tout l'été; de ſorte qu'ils furent obligés de revenir ſans rien faire.

Dans un autre voyage, ils trouverent, le 5 juin, la hauteur méridienne d'un degré au nord, d'où leur latitude étoit de 74 degrés, & la mer étoit couverte de glaces.

Le 19 juin, ils trouverent par la hauteur du ſoleil, qu'ils étoient à 80 degrés 11 minutes de latitude, vers le Groenland ou le Spitzberg. Les Anglois examinerent les côtes à 82 degrés de latitude; mais ils trouverent la mer bordée de tant de glaces, qu'elle paroiſſoit être une partie de la terre, quoique dans le milieu de l'été; & il y avoit au-deſſus de la mer une nuée épaiſſe, ou des vapeurs groſſieres, qui les empêchoient de découvrir de loin.

Le 11 août 1596, à 66 degrés de latitude, vers la *nouvelle Zemble*, ils trouverent que la glace atteignoit juſqu'au nord de la mer; & le vingt-ſeptieme jour leur vaiſſeau étoit tellement environné de glaces, qu'ils furent contraints d'y paſſer l'hyver ſans voir le ſoleil.

Le 26 ſeptembre, le froid fut ſi violent qu'ils ne pouvoient le ſupporter, & les neiges tomboient conſtamment; la terre étoit tellement priſe par la gelée, qu'on ne pouvoit y creuſer, ni même l'amollir avec le feu.

Le premier octobre, le ſoleil parut un peu ſur l'horizon, au méridien du ſud, & la pleine lune étoit élevée vers le nord, & on la vit faire le tour de l'horizon.

Le 2 novembre, on vit le ſoleil ſe lever au ſud-ſud-eſt, quoiqu'il ne parût pas entierement, mais il courut dans l'horizon juſqu'au ſud-ſud-oueſt.

Le 3 novembre, le ſoleil ſe leva au ſud-quart-à-l'eſt, c'eſt-à-dire, en partie ſeulement, quoiqu'on le pouvoit voir tout entier du haut du grand mât.

Le 4 novembre, quoique le temps fût calme & clair, on ne vit point le ſoleil; mais la lune, qui étoit alors dans ſon plein, fut apperçue pendant des jours entiers; le froid fut très-violent, & après cela le feu ne pouvoit les échauffer; les neiges & les vents régnoient avec furie.

Les 9, 10 & 11 décembre, l'air fut clair, mais ſi froid, que notre hyver le plus rude ne peut pas lui être comparé, & les étoiles étoient ſi brillantes, que c'étoit un charme de leur voir faire leur révolution.

Le ſoleil ne parut pas pendant tout ce tems, cependant il y eut du crépuſcule, ſur-tout du côté du ſud: car ils ont une petite clarté à douze heures, ce qui fait le jour en hyver.

Le 13 janvier, le temps fut clair, & depuis ils remarquerent une augmentation ſenſible dans le crépuſcule, & quelque diminution du froid.

Le 24 janvier, l'air fut encore pur & clair, & alors ils commencerent à voir

extrémité du disque du soleil au sud, & ensuite il parut tout entier sur l'horizon.

Le 2 mai, il s'éleva un vent violent qui écarta les glaces de certains endroits; ils eurent en mer un peu de chaleur pendant quelques jours, mais le plus souvent des vents froids, de la neige, & de la pluie.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces observations, c'est que le soleil les quitta le 2 novembre, tandis que, suivant les loix de la réfraction, qui fait paroître le soleil dix-neuf jours plutôt, il n'auroit pas dû les quitter encore. La différence de l'athmosphere peut bien y avoir contribué: car le soleil arrivant à l'horizon, après une absence de trois mois, l'air y étoit plus épais & plus grossier qu'il n'étoit l'année précedente, quand le soleil eut été long-temps sous l'horizon. Cependant Varénius doute que la diversité de l'air pût le faire disparoître tant de jours trop-tôt; & ceux qui passerent l'hyver au Spitzberg, en 1634, firent des observations différentes; car le soleil les quitta alors le 9 octobre, & après une longue absence, il reparut le 13 février 1634, & ces deux jours sont presque à égale distance du 11 de décembre. Dans la derniere de ces deux observations, on a pu se tromper facilement de quelques jours; car les observateurs étant dans leur lit, ne virent point lever le soleil les 10, 11 & 12 février; ou bien les nuages & les pluies les empêcherent de le voir. *Géogr. de Varénius.* (*D. J.*)

ZEMBROW, *Géog. mod.*, petite ville de Pologne, dans la Mazovie, au palatinat de Czersko, à dix lieues de la ville de Bielsko, vers le couchant. (*D. J.*)

ZEMIA, s. f. *Littérat.*, ζημία; ce mot grec désignoit en général chez les Athéniens, toute espece de punition; mais il se prend aussi pour une amende pécuniaire, différente suivant la faute. Potter. *Archaeol. græc. tom. I, p.* 129.

ZEMIDAR ou JEMIDAR. *Hist. mod.*, nom que l'on donne dans l'Indostan ou dans l'empire du grand mogol, aux officiers de cavalerie ou d'infanterie, & quelquefois à des personnes distinguées qui s'attachent aux ministres & aux grands de l'Etat.

ZEMPHYRUS, subst. m. *Hist. nat. Litholog.*, nom donné par quelques auteurs à la pierre précieuse que les modernes connoissent sous le nom de *saphir*, & non le *saphirus* des anciens, qui étoit le lapis lazuli.

ZEMPLYN, ZEMBLYN ou ZEMLIN, *Géog. mod.*, petite ville de la Haute-Hongrie, capitale d'un petit pays du même nom, sur la riviere de Bodrog, à cinq milles au sud-est de Cassovie, & à six au nord de Tokay. *Long.* 39, 12; *lat.* 48. 35.

ZEMME, *Géog. mod.*, ville de Perse. Tavernier dit que les géographes du pays la marquent à 99d. 14'. de *long.* sous les 38, 35 de *latit.*

ZEMPOALA, *Géogr. mod.*, province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au diocèse de Tlascala, à deux lieues du golfe de Mexique.

ZEMZEM, *Hist. mod. Superst.*, c'est le nom d'une fontaine qui se trouve à la Mecque, & qui est un objet de vénération pour tous les mahometans; elle est placée à côté de la Caaba, c'est-à-dire, du temple, qui, suivant les traditions des Arabes, étoit autrefois la maison du patriarche Abraham; ils croyent que cette source est la même qu'un ange indiqua à Agar, lorsque son fils Ismaël fut prêt à périr de soif dans le désert.

La fontaine de *zemzem* est placée sous une coupole, où les pélerins de la Mecque vont boire son eau avec grande dévotion. On la transporte en bouteilles dans les Etats des différens princes, sectateurs de la religion de Mahomet, elle y est regardée comme un présent considérable, à cause des vertus merveilleuses que l'on lui attribue, tant pour le corps que pour l'ame; non-seulement elle guérit de toutes les maladies, mais encore elle purifie de tout péché.

ZENADECAH, s. m. *terme de relation*; nom donné à des sectaires mahométans, qui avoient embrassé la secte de *ravendiach*, dont le chef se nommoit *Ravendi*. Ils croyoient à la métempsicose, & tâcherent en vain de persuader à Almansor, second kalife abbasside, que l'esprit de Mahomet avoit passé dans sa personne: bien loin d'accepter les honneurs divins, qu'en conséquence ils vouloient lui rendre, il punit sévérement leur basse flatterie. (*D. J.*)

ZENDAVESTA, s. m. *Philos. & Antiq.* Cet article est destiné à réparer les inexactitudes qui peuvent se rencontrer dans celui où nous avons rendu compte

de la philosophie des Parsis en général, & de celle de Zoroastre en particulier. C'est à M. Anquetil que nous devons les nouvelles lumieres que nous avons acquises sur un objet qui devient important par ses liaisons avec l'histoire des Hébreux, des Grecs, des Indiens, & peut-être des Chinois.

Tandis que les hommes traversent les mers, sacrifient leur repos, la société de leurs parens, de leurs amis, de leurs concitoyens, & exposent leur vie pour aller chercher la richesse au delà des mers, il est beau d'en voir un oublier les mêmes avantages & courir les mêmes périls, pour l'instruction de ses semblables & la sienne. Cet homme est M. Anquetil.

Le *zenda vesta* est le nom commun sous lequel on comprend tous les ouvrages attribués à Zoroastre.

Les ministres de la religion des Parsis ou sectateurs modernes de l'ancienne doctrine de Zoroastre sont distingués en cinq ordres, les erbids, les mobids, les destours, les destours mobids, & les destours des destours.

On appelle *erbid* celui qui a subi la purification légale, qui a lu quatre jours de suite, sans interruption, le izeschné & le vendidad, & qui est initié dans les cérémonies du culte ordonné par Zoroastre.

Si après cette espece d'ordination l'erbid continue de lire en public les ouvrages du zend qui forment le rituel, & à exercer les fonctions sacerdotales, il devient mobid; s'il n'entend pas le *zenda vesta*, s'il se renferme dans l'étude de la loi du zend & du pehlvi, sans exercer les fonctions de ministre, il est appellé *destour*. Le destour mobid est celui qui réunit en lui les qualités du mobid & du destour; & le destour de destours est le premier destour d'une ville ou d'une province. C'est celui-ci qui décide des cas de conscience & des points difficiles de la loi. Les Parsis lui payent une sorte de dîme ecclésiastique. En aucun lieu du monde les choses célestes ne se dispensent gratuitement.

Arrivé à Surate, M. Anquetil trouva les Parsis divisés en deux sectes animées l'une contre l'autre du zele le plus furieux. La superstition produit par-tout les mêmes effets. L'une de ces sectes s'appelloit celle des *anciens croyans*, l'autre celle des *réformateurs*. De quoi s'agissoit-il entre ces sectaires, qui penserent à tremper toute la contrée de leur sang? De savoir si le *penom*, ou la piece de lin de neuf pouces en quarré que les Parsis portent sur le nez en certains temps, devoit ou ne devoit pas être mise sur le nez des agonisans. *Quid rides? mutato nomine de te fabula narratur?*

Que produisit cette dispute? Ce que les hérésies produisent dans tous les cultes. On remonte aux sources & l'on s'instruit. Les anciens livres de la loi des Parsis furent feuilletés. Bientôt on s'apperçut que les ministres avoient abusé de la stupidité des peuples, pour l'accabler de purifications dont il n'étoit point question dans le zend, & que cet ouvrage avoit été défiguré par une foule d'interprétations absurdes. On se doute bien que ceux qui oserent révéler aux peuples ces vérités, furent traités de *novateurs* & d'*impies*. A ces disputes il s'en joignit une autre sur le premier jour de l'année. Un homme de bien auroit en vain élevé la voix, & leur auroit crié: "eh, mes freres, qu'importe à quel jour l'année commence? „ elle commencera heureusement aujourd'hui, demain, pourvu que vous vous „ aimiez les uns les autres, & que vous „ ayiez de l'indulgence pour vos opinions diverses. Croyez-vous que Zoroastre n'eût pas déchiré ses livres, s'il „ eût pensé que chaque mot en deviendroit un sujet de haine pour vous? „ Cet homme de bien n'auroit été entendu qu'avec horreur.

M. Anquetil profita de ces divisions des Parsis pour s'instruire & se procurer les ouvrages qui lui manquoient. Bientôt il se trouva en état d'entreprendre en secret une traduction de tous les livres attribués à Zoroastre. Il se forma une idée juste de la religion des Parsis; il entra dans leurs temples qu'ils appellent *derimers*, & vit le culte qu'ils rendent au feu.

L'enthousiasme le gagna; il jetta ses vues sur le sanskret, & il songea à se procurer les quatre vedes; les quatre vedes sont des ouvrages que les bramines prétendent avoir été composés. il y a quatre mille ans, par Kreschnou. Ils se nomment le *samveda*, le *ridjouveda*, l'*atharnaveda* & le *raghouveda*. Le premier est le plus rare. Il y avoit une bonne traduction de ces livres faite par Abulfazer, ministre d'Akbar, il y a environ deux cents ans,

que M. Anquetil ne négligea pas. Il se procura des copies de trois vocabulaires sanskretains, l'amerkosch, le viakkeren & le mammala. Les deux premiers sont à l'usage des bramines ; le dernier est à l'usage des sciouras. Il conféra avec les principaux destours des lieux qu'il parcourut; & il démontra par ses travaux infinis qu'il n'y a nulle comparaison à faire entre la constance de l'homme de bien dans ses projets & celle du méchant dans les siens.

Il apprit des auteurs modernes que la doctrine de Zoroastre avoit été originairement divisée en vingt & une parties ; il y en avoit sept sur la création & l'histoire du monde, sept sur la morale, la politique & la religion, & sept sur la physique & l'astronomie.

C'est une tradition générale parmi les Parsis qu'Alexandre fit brûler ces vingt & un livres, après se les être fait traduire en grec. Les seuls qu'on put conserver, sont le vendidad, l'izeschné, le wisspered, les jeschts & les neaeschs. Ils ont encore une traduction pehlvique, originale du zend, & un grand nombre de livres de prieres, qu'ils appellent *nerengs*, avec un poëme de cent vingt vers, appellé *barzournama*, sur la vie de Roustoun, fils de Zoroastre, de Sforab, fils de Roustoun, & de Barzour, fils de Sforab.

Ce qui reste des ouvrages de Zoroastre, traite de la matiere, de l'univers, du paradis terrestre, de la dispersion du genre humain & de l'origine du respect que les Parsis ont pour le feu, qu'ils appellent *athro-Ehoremesdaopothre*, fils de Dieu. Il y rend compte de l'origine du mal physique & moral, du nombre des anges à qui la conduite de l'univers est confiée, de quelques faits historiques, de quelques rois de la premiere dynastie, & de la chronologie des héros de Sistan & Zaboulestan. On y trouve aussi des prédictions, des traits sur la fin du monde & sur la résurrection, d'excellens préceptes moraux, & un traité des rites & cérémonies très-étendu. Le style en est oriental, des répétitions fréquentes, peu de liaisons, & le ton de l'enthousiasme & de l'inspiré. Dieu est appellé dans le zend *Meniosspenestle*, & dans le pelhvi, *Madonnadafzouni* ou *l'être absorbé dans son excellence*. Le texte des vingt & une parties ou nosks du législateur Parsis s'appelle *l'avesta* ou *le monde*. Il est dans une langue morte tout-à-fait différente du pehlvi & du parsique. Les plus savans destours ne disent rien de satisfaisant sur son origine. Ils croyent à la mission divine de Zoroastre. Ils assurent qu'il reçut la loi de Dieu même, après avoir passé dix ans au pié de son trône. M. Anquetil conjecture qu'il la composa retiré avec quelques collegues habiles entre des rochers écartés ; conjecture qu'il fonde sur la dureté montagnarde & sauvage du style. L'alphabet ou les caracteres de l'avesta s'appellent *zend*. Ils sont nets & simples; on en reconnoît l'antiquité au premier coup d'œil. Il pense que le pehlvi, langue morte, a été le véritable idiome des Parsis, qui en attribuent l'invention à Kaio Morts, le premier roi de leur premiere dynastie. Le caractere en est moins pur & moins net que le zend.

Le pagzend est un idiome dont il ne reste que quelques mots conservés dans les traductions pehlviques.

L'avesta est la langue des tems de Zoroastre, il l'apporta des montagnes ; les Parsis ne la connoissoient pas avant lui. Le pehlvi est la langue qu'ils parloient de son temps ; & le pahzend est l'avesta corrompu dont il leur recommanda l'usage pour les distinguer du peuple; le pahzend est à l'avesta ce que le syriaque est à l'hébreu. *Mereod* dans l'avesta signifie *il a dit*, & c'est *meri*, dans pahzend. L'alphabet du pahzend est composé du zend & du pehlvi.

Les manuscrits sont de lin ou de coton enduit d'un vernis sur lequel on discerne le trait le plus léger.

Le vendidad sad est un *in-fol.* de 550 pages. Le mot *vendidad* signifie *séparé du diable*, contraire aux maximes du diable, ou l'objet de sa haine. *Sade* signifie *pur & sans mélange*. C'est le nom qu'on donne aux livres zend, qui ne sont accompagnés d'aucune traduction pehlvique.

Le vendidad contient, outre sa matiere propre, les deux traités de Zoroastre appellés de l'*izeschné* & le *wisspered* ; parce que le ministre qui lit le vendidad, est obligé de lire en même temps ces deux autres livres qu'on a pour cet effet divisés en leçons.

Le vendidad proprement dit, est le vingtieme traité de Zoroastre. C'est un dialogue entre Zoroastre & le dieu Ormusd qui répond aux questions du législateur.

Ormusd est défini dans cet ouvrage, l'être pur, celui qui récompense, l'être absorbé dans son excellence, le créateur, le grand juge du monde, celui qui subsiste par sa propre puissance.

L'ouvrage est divisé en 22 chapitres appellés *fargards*; chaque chapitre finit par une priere qu'ils appellent *Eschem vohou*, pure, excellente. Cette priere commence par ces mots. "Celui qui fait le bien, & „ tous ceux qui sont purs, iront dans les „ demeures de l'abondance qui leur ont „ été préparées. „ Les deux premiers chapitres, & le cinquieme & dernier contiennent quelques faits historiques, la base de la foi des Parsis; le reste est moral, politique & liturgique.

Dans le premier chapitre Ormusd raconte à Zoroastre qu'il avoit créé seize cités également belles, riches & heureuses; que Ahriman, le diable son rival, fut la cause de tout le mal; & que chacune de ces cités étoit la capitale d'un empire du même nom.

Dans le second chapitre, Djemchid, appellé en zend *Semo*, fils de Vivenganm, quatrieme roi de la premiere dynastie des Parsis, est enlevé au ciel où Ormusd lui met entre les mains un poignard d'or, avec lequel il coupe la terre, & forme la contrée Vermaneschné où naissent les hommes & les animaux. La mort n'avoit aucun empire sur cette contrée qu'un hiver désola; cet hiver, les montagnes & les plaines furent couvertes d'une neige brûlante qui détruisit tout.

Djemchid, dit Ormusd à Zoroastre, fut le premier qui vit l'être suprême face à face, & produisit des prodiges par ma voix que je mis dans sa bouche. Sur la fin de ce chapitre, Ormusd raconte l'origine du monde. Je créai tout dans le commencement, lui dit il, je créai la lumiere qui alla éclairer le soleil, la lune & les étoiles; alors l'année n'étoit qu'un jour interrompu; l'hiver étoit de quarante. Un homme fort engendra deux enfans, l'un mâle, & l'autre femelle: ces enfans s'unirent, les animaux peuplerent ensuite la terre.

Il est parlé dans les chapitres suivans des œuvres agréables à la terre, ou plutôt à l'ange qui la gouverne, comme l'agriculture, le soin des bestiaux, la sépulture des morts, & le secours des pauvres. Le bon économe, dit Ormusd, est aussi grand à mes yeux, que celui qui donne naissance à mille hommes, & qui récite mille izechnés.

De l'équité de rendre au riche le prêt qu'il a fait, & des crimes appellés *méherderoudis*, ou *œuvre de Deroudi*, le diable, opposé à Meher, l'ange qui donne aux champs cultivés leur fertilité; on peche en manquant à sa parole, en rompant les pactes, en refusant aux serviteurs leurs gages, aux animaux de labour leur nourriture, aux instituteurs des enfans leurs appointemens, aux paysans leurs salaires, à une piece de terre l'eau qu'on lui a promise.

Des morts, des lieux & des cérémonies de leur sépulture, des purifications légales, des femmes accouchées avant terme. Ici Ormudsd releve la pureté du vendidad, & parle des trois rivieres Pherar, Ponti & Varkess.

De l'impureté que la mort communique à la terre, de l'eau, & de toutes sortes de vaisseaux.

De l'impureté des femmes qui avortent, & de la dignité du médecin; il promet une vie longue & heureuse à celui qui a guéri plusieurs malades; il ordonne d'essayer d'abord les remedes sur les infideles qui adorent les esprits créés par Ahriman; il prononce la peine de mort contre celui qui aura hasardé un remede pernicieux, sans avoir pris cette précaution, & fixe la récompense que chaque ordre de Parsis doit au médecin; il commence par l'athorne ou prêtre; celui qui a guéri un prêtre, se contentera des prieres que le prêtre offrira pour lui à Dahmon ou celui qui reçoit les ames des saints, de l'ange Sserosch, & qui les conduit au ciel.

De la maniere de conduire les morts au dakmé, ou au lieu de leur sépulture; de la cérémonie de chasser le diable en approchant du mort un chien; des prieres à faire pour le mort; du péché de ceux qui y manquent & qui se souillent en approchant du cadavre ou en le touchant, & des purifications que cette souillure exige.

Les Parsis ont pour le feu différens noms tirés de ses usages, celui de la cuisine, du bain, &c. il faut qu'il y en ait de toutes les sortes au dadgah lieu où l'on rend la justice.

Il parle de la place du feu sacré, de la priere habituelle des Parsis, de la nécessité

pour le ministre de la loi, d'être pur & de s'exercer aux bonnes œuvres; de l'ange gardien Bahman: c'est lui qui veille sur les bons & sur les juges integres, & qui donne la souveraineté aux princes, afin de secourir le foible & l'indigent.

Pour plaire à Ormusd il faut être pur de pensées, de paroles, & d'actions; c'est un crime digne de mort que de séduire la femme ou la fille de son voisin, que d'user du même sexe que le sien; rompez toute communion, dit Zoroastre, mettez en pieces celui qui a péché, & qui se refuse à l'expiation pénale, celui qui tourmente l'innocent, le sorcier, le débiteur qui ne veut pas s'acquitter de sa dette.

Il traite du destour mobid qui confere le barashnom, ou la purification aux souillés, des qualités du ministre, du lieu de la purification, des instrumens & de la cérémonie, des biens & des maux naturels & moraux; il en rapporte l'origine & les progrès à la méchanceté de l'homme, & au mépris de la purification.

Il dit de la fornication & de l'adultere, qu'ils dessechent les rivieres, & rendent la terre stérile.

Il passe aux exorcismes ou prieres qui éloignent les diables instigateurs de chaque crime; elles tiennent leur principale efficacité d'Honover, ou nom de dieu; il enseigne la priere que les enfans ou parens doivent dire ou faire dire pour les morts; il désigne les chiens dont l'approche chasse le diable qui rode sur la terre après minuit; il indique la maniere de les nourrir; c'est un crime que de les frapper; celui qui aura tué un de ces chiens, donnera aux trois ordres de Parsis, le prêtre, le soldat, & le laboureur, les instrumens de sa profession; celui qui n'en aura pas le moyen, creusera des rigoles qui arroseront les pâturages voisins, & fermera ces pâturages de haies, ou il donnera sa fille ou sa sœur en mariage à un homme saint.

Les crimes pour lesquels on est puni de l'enfer, sont la dérision d'un ministre qui prêche la conversion au pécheur, l'action de faire tomber les dents à un chien exorciste, en lui faisant prendre quelque chose de brûlant; d'effrayer, & faire avorter une chienne, & d'approcher une femme qui a ses regles ou qui allaite.

Il y a des préceptes sur la purification des femmes, la rognure des ongles & des cheveux, le danger de croire à un destour qui porte sur le nez le penon, ou qui n'a pas sa ceinture; ce destour est un imposteur qui enseigne la loi du diable, quoiqu'il prenne le titre de ministre de Dieu.

Dans cet endroit, il est dit qu'Ahriman se revolta contre Ormusd, & refusa de recevoir sa loi; & l'ange Sserosch qui garde le monde & préserve l'homme des embûches du diable, y est célébré.

Suit l'histoire de la guerre d'Ormusd & d'Ahriman. Ormusd déclare qu'à la fin du monde les œuvres d'Ahriman seront détruites par les trois prophetes qui naîtront d'une semence gardée dans une petite source d'eau dont le lieu est clairement désigné.

Il est fait mention dans ce chapitre de l'éternité, de l'ame de Dieu qui agit sans cesse dans le monde, de la purification par l'urine de vache, & autres puérilités, de la résurrection, du passage après cette vie sur un pont qui sépare la terre du ciel, sous la conduite d'un chien, le gardien commun du troupeau.

Il est traité dans le suivant du troisieme poëriodekesch ou troisieme prince de la premiere dynastie, qui fut juste & saint, qui abolit le mal, & à qui Ormusd donna le nom, ou l'arbre de la santé; du tribut de priere & de louange dû au bœuf suprême & à la pluie.

Le vendidad finit par la mission divine de Zoroastre. Ormusd lui députa l'ange Nériossengul, en Irman. Va, lui dit-il en Irman; Irman que je créai pur, & que le serpent infernal a souillé; le serpent qui est concentré dans le mal, & qui est gros de la mort. Toi qui m'as approché sur la sainte montagne, où tu m'as interrogé, & où je t'ai répondu; va, porte ma loi en Irman, je te donnerai mille bœufs aussi gras que le bœuf de la montagne Sokand, sur lequel les hommes passerent l'Euphrate dans le commencement des temps; tu posséderas tout en abondance; extermine les démons & les sorciers, & mets fin aux maux qu'ils ont faits. Voilà la récompense que j'ai promise dans mes secrets aux habitans d'Irman qui sont de bonne volonté.

L'izechné est le second livre du vendidadsade. Izechné signifie *bénédiction*. Ce livre a vingt chapitres appellés *ha*, par contraction de *hatam*, ou *amen*, qui finit chaque chapitre. C'est proprement un ri-

tuel, & ce rituel est une suite de puérilités.

Zoroastre y recommande le mariage entre cousins germains, loue la subordination, ordonne un chef des prêtres, des soldats, des laboureurs & des commerçans, & recommande le soin des animaux. Il y est parlé d'un âne à trois piés, placé au milieu de l'Euphrate; il a six yeux, neuf bouches, deux oreilles, & une corne d'or; il est blanc, & nourri d'un aliment céleste; mille hommes & mille animaux peuvent passer entre ses jambes; & c'est lui qui purifie les eaux de l'Euphrate, & arrose les sept contrées de la terre. S'il se met à braire, les poissons créés par Ormusd engendrent, & les créatures d'Ahriman avortent.

Après cet âne vient le célebre destour Hom-Ised; il est saint; son œil d'or est perçant; il habite la montagne Albordi; il bénit les eaux & les troupeaux; il instruit ceux qui font le bien; son palais a cent colonnes; il a publié la loi sur les montagnes; il a apporté du ciel la ceinture & la chemise de ses fideles; il lit sans cesse l'avesta; c'est lui qui a écrasé le serpent à deux piés, & créé l'oiseau qui ramasse les graines qui tombent de l'arbre hom, & les répand sur la terre. Lorsque cinq personnes saintes & pieuses sont rassemblées dans un lieu, je suis au milieu d'elles, dit Hom-Ised.

L'arbre hom est planté au milieu de l'Euphrate; Hom-Ised préside à cet arbre. Hom-Ised s'appella aussi *Zérégone*. Il n'a point laissé de livres; il fut le législateur des montagnes.

L'izechné contient encore l'eulogie du soleil, du feu & de l'eau, de la lune, & des cinq jours gahs ou sur-ajoutés aux 360 jours de leur année, qui a douze mois composés chacun de 30 jours. Il finit par ces maximes: "lisez l'honover; révérez „ tout ce qu'Ormusd fait, a fait & fera. „ Car Ormusd a dit, adorez tout ce que „ j'ai créé, c'est comme si vous m'adoriez.

Il n'est pas inutile de remarquer que Zoroastre n'a jamais parlé que de deux dynasties de Parsis.

Le second livre du vendidad est le vissspered, ou la connoissance de tout.

Un célebre bramine des Indes, attiré par la réputation de Zoroastre, vint le voir; & Zoroastre prononça devant lui le vissspered. Malgré son titre fastueux, & la circonstance qui le produisit, il y a peu de choses remarquables. Chaque classe d'animaux a son destour; la sainteté est recommandée aux prêtres, & le mariage entre cousins germains aux fideles.

Nous allons parcourir rapidement les autres livres des Bramines, recueillant de tous ce qu'ils nous offriront de plus remarquable.

Les jeschts sont des louanges pompeuses d'Ormusd. Dans un de ces hymnes, Zoroastre demande à Ormusd, quelle est cette parole ineffable qui répand la lumiere, donne la victoire, conduit la vie de l'homme, déconcerte les esprits malfaisans, & donne la santé au corps & à l'esprit; & Ormusd lui répond, c'est mon nom. Ayez mon nom continuellement à la bouche; & tu ne redouteras ni la fleche du tchakar, ni son poignard, ni son épée, ni sa massue. A cette réponse, Zoroastre se prosterna, & dit: J'adore l'intelligence de Dieu qui renferme la parole, son entendement qui la médite, & sa langue qui la prononce sans cesse.

Le patet est une confession de ses fautes, accompagnée de repentir. Le pécheur, en présence du feu ou du destour, prononce cinq fois le *Jetha ahou verio*, & s'adressant à Dieu & aux anges, il dit: Je me repens avec confusion de tous les crimes que j'ai commis en pensées, paroles & actions; je les renonce & je promets d'être pur désormais en pensées, paroles & actions. Dieu me fasse miséricorde, & prenne sous sa sauve-garde mon ame & mon corps, en ce monde & en l'autre. Après cet acte de contrition, il avoue ses fautes qui sont de vingt-cinq especes.

Le Bahman Jescht est une espece de prophétie, où Zoroastre voit les révolutions de l'empire & de la religion, depuis Gustaspe jusqu'à la fin du monde. Dans un rêve, il voit un arbre sortir de terre & pousser quatre branches, une d'or, une d'argent, une d'airain, & une de fer. Il voit ces branches s'entrelacer; il boit quelques gouttes d'une eau qu'il a reçue d'Ormusd, & l'intelligence divine le remplit sept jours & sept nuits; il voit ensuite un arbre qui porte des fruits, chacun de différens métaux. Voilà de la besogne taillée pour les commentateurs.

Le virafnama est l'histoire de la mission de Viraf. La religion de Zoroastre s'étoit obscurcie, on s'adressa à Viraf pour la

réintégrer; ce prophete fit remplir de vin sept fois la coupe de Gustaspe, & la vuida sept fois, s'endormit, eut des visions, se réveilla, & dit à son réveil les choses les mieux arrangées.

Dans le boundschesch, ou le livre de l'éternité, l'éternité est le principe d'Ormusd & d'Ahriman. Ces deux principes produisirent tout ce qui est; le bien fut d'Ormusd, le mal d'Ahriman. Il y eut deux mondes, un monde pur, un monde impur. Ahriman rompit l'ordre général. Il y eut un combat. Ahriman fut vaincu. Ormusd créa un bœuf qu'Ahriman tua. Ce bœuf engendra le premier homme, qui s'appella *Gaiomard* ou *Kaio-morts*. Avant la création du bœuf, Ormusd avoit formé une goutte d'eau, appellée *l'eau de santé*; puis une autre goutte appellée l'*eau de vie*. Il en répandit sur Kaio-morts, qui parut tout-à-coup avec la beauté, la blancheur, & la force d'un jeune homme de quinze ans.

La semence de Kaio-morts répandue sur la terre produisit un arbre, dont les fruits contenoient les parties naturelles des deux sexes unies; d'un de ces fruits naquirent l'homme & la femme; l'homme s'appelloit *Meschia* & la femme *Meschine*. Ahriman vint sur la terre sous la forme d'un serpent, & les séduisit. Corrompus, ils continuerent de l'être jusqu'à la résurrection; ils se couvrirent de vêtemens noirs, & se nourrirent du fruit que le diable leur présenta.

De Meschia & de Meschine naquirent deux couples de mâles & de femelles, & ainsi de suite jusqu'à ce qu'une colonie passa l'Euphrate sur le dos du bœuf Staresscok.

Ce livre est terminé par le récit d'un événement qui doit précéder & suivre la résurrection; à cette grande catastrophe, la mere sera séparée du pere, le frere de la sœur, l'ami de l'ami; le juste pleurera sur le réprouvé, & le réprouvé pleurera sur lui-même. Alors la comete Goultcher se trouvant dans sa révolution au dessous de la lune, tombera sur la terre; la terre frappée tremblera comme l'agneau devant le loup; alors le feu fera couler les montagnes comme l'eau des rivieres; les hommes passeront à travers ces flots embrasés, & seront purifiés; le juste n'en sera qu'effleuré, le méchant en éprouvera toute la fureur, mais son tourment finira, & il obtiendra la pureté & le bonheur.

Ceux qui desireront en savoir davantage, peuvent recourir à l'ouvrage anglois intitulé, *the annual register, or a view of the history politicks and litterature of the year* 1762. C'est de ce recueil qu'on a tiré le peu qu'on vient d'exposer.

ZENDEROUD, *ou* ZEMDERN, *Géog. mod.*, fleuve de Perse. Il prend sa source dans les montagnes de Jayabat, à trois journées de la ville d'Ispahan, près de laquelle il coule, & va se rendre dans la mer des Indes; son eau est douce, légere, bonne à boire.

ZENDICISME, *Hist. mod.*, c'est le nom d'une secte, qui du temps de Mahomet avoit des partisans en Arabie, & surtout dans la tribu de Koreishites, qui s'opposa le plus fortement aux progrès de la religion mahométane. On croit que les opinions de cette secte avoient beaucoup de ressemblance avec celles des Saducéens parmi les Juifs; les Arabes qui professoient le *zendicisme* étoient des especes de déistes, qui nioient la résurrection, la vie à venir, & qui croyoient que la providence ne se mêloit point des affaires des hommes. M. Sale, auteur d'une excellente traduction angloise de l'alcoran, dit de ces Arabes, qu'ils adoroient un seul Dieu sans se livrer à aucune espece d'idolâtrie & de superstition, & sans adopter aucune des religions que suivoient leurs compatriotes. On prétend que ces sectaires admettoient, ainsi que les disciples de Zoroastre & de Manès, un bon & un mauvais principe, qui se faisoient continuellement la guerre.

ZENDIK, ZENDIKS *ou* ZENDAK, *Littérat. orient.*, est un mot arabe; il désigne, selon les uns, un homme qui ne croit point une vie à venir; & selon d'autres, ce mot signifie un mage. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce mot chez les mahométans désigne un impie, qui n'est ni musulman, ni juif, ni chrétien, ou qui n'observe pas les préceptes de la religion dans laquelle il est né. Quelques mahométans entendent spécialement par *zendik*, celui qui nie la résurrection du corps. Ils ont appellé les Manichéens *zendiks*; & *Mardak* un de leurs principaux chefs, est toujours surnommé *alzendik* dans l'histoire des rois de Perse de la dynastie des Sassanides, sous lesquels le manichéisme a pris naissance.

Hadi, quatrieme kalife de la maison des Abassides, poursuivit violemment les *zendiks* ou sectateurs de *Manès*. Ces gens-là enseignoient d'abord à se préserver des péchés, & à travailler pour l'autre vie, sans rechercher les biens de celle-ci; mais dans la suite ils introduisirent le culte des deux principes; savoir, de la lumiere & des ténebres; ils permettoient aussi le mariage entre les plus proches parens, & même dans les premiers degrés de consanguinité. Enfin, ils défendoient l'usage de la viande aux élus. (*D. J.*)

ZENDRO, *Géogr. mod.*, petite ville détruite de la Haute-Hongrie, au comté de Tolna; elle fut brûlée en 1684, par les Turcs & les mécontens.

ZENECHDON, s. m. *Médec. des Arabes*, terme employé par les médecins Arabes, pour une préparation d'arsenic d'usage extérieur, car *zecch* veut dire en arabe, *arsenic*.

ZÉNETES, LES, *Géogr. mod.*, peuples d'Afrique, qui forment l'une des cinq tribus des Béreberes, & qui habitent les campagnes de Tremecen, qui est la derniere province, & la plus occidentale du royaume de Fez. Le pays des *Zénetes* est bon pour le blé & les pâturages; l'on y recueilleroit aussi beaucoup d'orge, si toutes les terres étoient cultivées, mais ces peuples ne labourent que ce qui est autour de leurs habitations. (*D. J.*)

ZENG, *Géog. mod.*, mot arabe qui signifie cette côte orientale de l'Afrique, sur la mer des Indes que nous appellons aujourd'hui le *Zanguebar*; c'est une partie de ce qu'on nomme la *Cafrerie*, ou *côte des Cafres*; les peuples qui l'habitent s'appellent aussi en arabe *Zengi*, & en persien *Zenghi*; ce sont proprement ceux que les Italiens appellent *Zingari*, & que l'on nomme ailleurs *Egyptiens* ou *Bohémiens*.

On ignore par quelle révolution un grand nombre de ces habitans du Zanguebar passerent de l'Afrique dans l'Arabie par la mer Rouge, dont la traversée n'est pas bien longue, ou par les terres, ce qui a été le plus long: car l'extrêmité septentrionale du Zanguebar est limitrophe de l'Egypte. De quelle façon que les Zinghiens soient parvenus en Arabie, tous les historiens arabes s'accordent à dire que les Africains se répandirent dans l'Irak arabique, & qu'ils s'y maintinrent sous des chefs électifs.

Sous Mostadhi, kalife Abasside, ils prirent un nommé *Ali* pour leur chef, qui se disoit descendu d'Ali, gendre de Mahomet; ils lui donnerent le surnom d'*Habib*, qui signifie l'*ami* & le *bien-aimé*, & sous sa conduite se rendirent maîtres des villes de Bassora, de Ramlach, de Wasset, & de plusieurs bourgades, tant dans l'Irak que dans l'Ahvaz. Ils défirent même plusieurs fois les armées des kalifes. Mais enfin quatorze ans après qu'ils eurent commencé à paroître, Mouaffec, frere du kalife Matamed, les dissipa entiérement l'an 207 de l'Hegire, qui répond à l'année de Jesus-Christ 885 ou 886.

On croit que le titre de *Zengi* ou *Zenghi*, ajouté souvent au nom des Atabeks, vient de ce qu'il y a eu quelques capitaines d'un rare mérite, originaires de ces peuples dispersés, & qui s'étant élevés par les armes obtinrent l'emploi d'Atabek parmi les Selgincides. (*D. J.*)

ZENICON, s. m. *Hist. nat. Botan.*, nom d'un poison que les chasseurs de la Gaule Celtique employoient autrefois pour tuer les bêtes qu'ils poursuivoient à la chasse; c'est par cette raison qu'on le nommoit en latin *venenum cervinum*. Il agissoit avec tant de promptitude, qu'aussitôt qu'un chasseur avoit abattu un cerf ou un autre animal avec une fleche teinte de ce poison, il se croyoit obligé de courir sur la bête, & de couper un morceau de chair tout autour de la blessure, pour empêcher le poison de se répandre & de corrompre l'animal. Il n'est pas étonnant que dans ces temps d'ignorance, on fût imbu de pareils préjugés. (*D. J.*)

ZENJON, *Géog. mod.*, ancienne petite ville de Perse. Les géographes du pays, selon Tavernier, la marquent à 73 *d.* 36 *de long.*, sous les 36 *d.* 5 *de lat.* (*D. J.*)

ZENITH, s. m. *Astr.*, c'est le point du ciel qui répond verticalement au dessus de notre tête. *V.* VERTICAL.

On peut dire encore que c'est un point tel que *Z* (*Pl. ast. fig.* 52,) de la surface de la sphere par lequel & par la tête du spectateur faisant passer une ligne, cette ligne va passer ensuite au centre de la terre (supposée sphérique.) Delà il suit qu'il y a autant de *zéniths*, qu'il y a de lieux sur la terre d'où l'on peut voir le ciel; & que toutes les fois qu'on change de lieu, on change de *zénith*.

Le *zénith* est aussi appellé le *pole de l'ho-*

rizon, parce qu'il est distant de 90 degrés de chacun des points de ce grand cercle.

Il est aussi le pole des almucantarats, c'est-à-dire, des paralleles à l'horizon par lesquels on mesure la hauteur des étoiles. *V.* ALMUCANTARAT.

Tous les cercles verticaux ou azimuths passent par le *zénith. V.* VERTICAUX & AZIMUTH.

Le point diamétralement opposé au *zénith*, est le nadir ; c'est celui qui répond à nos piés perpendiculaires ; *voy.* NADIR. Le nadir est le *zénith* de nos antipodes.

Cela est vrai dans la supposition que la terre soit exactement sphérique. Mais comme il s'en faut un peu qu'elle ne le soit, on ne peut pas dire proprement que notre *zénith* & celui de nos antipodes soient exactement opposés. Car notre *zénith* est dans une ligne qui est perpendiculaire à la surface de la terre à l'endroit où nous sommes. Or, comme la terre n'est pas exactement sphérique, cette ligne perpendiculaire à la surface de la terre, ne passe par le centre que dans deux cas ; savoir, lorsqu'on est sur l'équateur, ou aux poles. Dans tous les autres endroits, elle n'y passe pas ; & si on la prolonge jusqu'à ce qu'elle rencontre l'hémisphere opposé, le point où elle parviendra, ne sera donc pas diamétralement opposé au point de notre *zénith* ; & de plus elle ne rencontrera pas perpendiculairement l'hémisphere opposé. Il n'y a donc proprement que l'équateur & les poles où le *zénith* soit le nadir des antipodes, & réciproquement, *voy.* ANTIPODES.

La distance d'un astre au *zénith*, est le complément de sa hauteur sur l'horizon : car comme le *zénith* est éloigné de 90 degrés de l'horizon, si on retranche de 90 degrés la distance d'un astre à l'horizon, le reste sera la distance de l'astre au *zénith. V.* COMPLÉMENT & HAUTEUR. *Chambers.*

ZENOBIA, *Géogr. anc.*, 1°. ville d'Asie, dans l'Euphratense, à la droite de l'Euphrate, à 5 milles du fort de Mambri, en deçà de la petite ville de Sura.

Zénobie, femme d'Odonat, prince des Sarrasins, fut selon Procope, *ædif. l. VIII*, *de la trad. de M. Cousin*, la fondatrice de cette ville, qu'elle appella de son nom. Mais comme le temps en avoit ruiné les fortifications, & que les Romains n'avoient pas pris soin de les réparer, elle étoit devenue déserte ; ce qui étoit cause que les Perses faisoient des courses quand ils vouloient, & qu'ils prévenoient par leur vitesse le bruit de leur marche. Justinien rebâtit entierement cette ville, la peupla d'habitans, y fit de bonnes fortifications, y établit une puissante garnison, & la rendit un des boulevards de l'empire.

2°. *Zenobia.* On appella ainsi le lieu qui fut assigné à la reine Zénobie pour sa demeure. Ce lieu étoit en Italie, près du palais d'Adrien à Tivoli, & il se nommoit auparavant *Conche*, selon Trebellius Pollion. *In Zenobia. Voy.* le *mot* PALMYRE. (*D. J.*)

ZENOBII INSULÆ, *Géogr. anc.*, isle de l'Océan indien, sur la côte de l'Arabie heureuse. Ptolomée, *l. VII*, *c. vj*, les marque à l'entrée du golfe Sachalite, & les met au nombre de sept. (*D. J.*)

ZENODOTIUM, *Géog. anc.*, ville d'Asie, dans l'Osrhoene, près de *Nicephorium*, selon Etienne le géographe, qui cite Appien, *liv. II*, *Parthicor.* Ce voisinage de *Zenodotium* & de *Nicephorium*, est confirmé par Dion Cassius, *l. XL*, dont quelques manuscrits portent *Zenodotia* pour *Zenodotium*.

Dans le temps de l'expédition de Crassus contre les Parthes, les habitans de *Zenodotium* feignirent de se rendre à lui, & appellerent pour cet effet quelques soldats Romains qu'ils firent décapiter dès qu'ils furent entrés dans la ville : mais cette perfidie fut punie par la ruine de leur ville.

Plutarque, *in vitâ Crassi*, écrit aussi *Zenodotia.* Il ne parle point de cette perfidie ; il dit seulement, qu'il y avoit dans cette ville un tyran nommé *Apollonius*, que Crassius après y avoir perdu cent soldats, la prit par force, la pilla, & vendit ses habitans à l'enchere. (*D. J.*)

ZÉNONISME, s. m. *Phil. Voy.* STOÏCISME.

ZENONOPOLIS, *Géogr. anc.*, 1°. nom d'un siege épiscopal de l'exarchat d'Asie, dans la Lycie. 2°. D'un siege épiscopal de la premiere Egypte, dans le patriarchat d'Alexandrie. 3°. D'un siege épiscopal d'Asie, dans l'Isaurie, sous le patriarchat d'Antioche. *Voy.* la *table des évêchés* par l'abbé de Commainville.

ZENS, LE, *Géog. mod.*, riviere d'Allemagne en Alsace ; elle se jette dans le Rhin, au dessous de Crafft. (*D. J.*)

ZENSUS, s. m. *en Arithmétique*, est le nom que quelques auteurs anciens donnent au quarré ou à la seconde puissance. *V.* QUARRÉ & PUISSANCE.

Les puissances plus élevées sont appellées *zensizensus*, *zensicubus*, *zensizenzensus*, *zensurdesolidus*, &c. *Chambers.*

ZENTA, *Géogr. mod.*, contrée de la Dalmatie, aux confins de l'Albanie, dans laquelle quelques géographes la comprennent. La principale ville de cette contrée est Scutari. *(D. J.)*

ZÉNU, *Géogr. mod.*, petite province de l'Amérique, dans la Terre ferme, au gouvernement de Carthagene, & à l'embouchure d'une riviere qui lui donne son nom. *(D. J.)*

ZÉOLITE, s. f. *Hist. nat. Minéral.* M. Cronstedt a donné dans les mémoires de l'académie royale de Suede de l'année 1756 la description de deux pierres, qui, selon lui, sont d'une nature toute différente des pierres connues jusqu'à présent, & à qui il a cru devoir donner un nom particulier.

Ce savant avoit reçu deux pierres à-peu-près de la même qualité; l'une venoit de Laponie, elle avoit été trouvée dans la mine de cuivre de Swappawary, près de Torneau; l'autre venoit d'Islande. La couleur de la premiere de ces pierres étoit d'un jaune clair; elle étoit composée de veines ondulées, formées par un assemblage d'aiguilles & de pyramydes qui aboutissoient à un même centre. Celle d'Islande étoit blanche, tantôt transparente & tantôt opaque dans les différentes parties; elle paroissoit en partie composée de masses compactes comme de la craie, & en partie de coins ou de pyramides concentriques & confusément arrangées.

Ces pierres n'avoient que la dureté du spath, elles ne faisoient par conséquent point feu avec le briquet; elles n'entroient point en effervescence avec les acides. Exposées à la lampe & au chalumeau des émailleurs, elles avoient la propriété de bouillonner comme du borax; les pyramides de l'une se sont séparées & se sont partagées en fils minces, qui cependant avoient gardé une sorte de liaison les unes avec les autres. Elles se sont d'abord changées en une matiere blanche & spongieuse, ensuite elles ont donné une lumiere phosphorique, après quoi elles se sont converties en un verre blanc, qui en continuant à pousser le feu, est devenu clair & sans couleur, parce que les bulles d'air qui s'étoient d'abord formées, & qui nuisoient à la transparence, avoient disparu.

Ces pierres mêlées avec le borax & le sel fusible de l'urine se sont fondues au feu, quoique lentement. Le sel de soude les fit entrer très-promptement en fusion. La pierre venue de Laponie se changeoit avec le chalumeau en verre transparent sur un morceau de charbon, ce qui n'est point arrivé à celle d'Islande: la premiere étoit un peu cuivreuse.

De ces expériences, M. Cronstedt conclut qu'on ne doit point la regarder comme un spath, quoiqu'elle en ait le coup d'œil & la consistance, d'autant plus qu'elle ne se gonfle point lorsqu'elle est fondue avec le sel fusible de l'urine, & qu'elle fond aisément avec le sel de soude: propriétés qui ne conviennent point aux pierres calcaires. *Voy.* les *mémoires de l'acad. royale des sciences de Suede*, *année* 1756.

D'après ces faits, on pourroit conjecturer que cette pierre appellée *zéolite*, par M. Cronstedt, n'est peut-être qu'un spath fusible mêlangé. En effet, ce spath entre aisément en fusion, & est phosphorique; quant à la propriété de bouillonner, elle pourroit bien venir de l'alun qui s'y trouve mêlé. (—)

ZÉOMEBUCH, subst. m. *Mytholog. germaniq.*, ce mot veut dire le *dieu noir*; c'est ainsi que les Vandales appelloient le mauvais génie à qui ils offroient des sacrifices pour détourner sa colere. *(D. J.)*

ZEOPYRON, s. m. *Littérat. Botan.*, ζεόπυρον; il paroît par l'étymologie de ce mot, que c'est une espece de grain moyen entre l'épeautre & le froment; Galien en fait mention, & dit qu'il croît en Bythinie. *(D. J.)*

ZEPHYR *ou* ZEPHYRE, s. m. *Marin.*, c'est un vent qui souffle du côté de l'occident, & qu'on appelle *vent d'ouest* sur l'Océan, & *vent du ponent* ou *vent du couchant* sur la Méditerranée.

ZÉPHYRE, *zephyrus*, *Myth.*, c'étoit un des vents que Hésiode dit être enfans des dieux. Anchise sacrifie au *zéphyre* une brebis blanche, avant que de s'embarquer. Il y avoit dans l'Attique un autel dédié au *zéphyre*; c'est, au dire des poetes, le vent qui fait naître les fleurs & les fruits de la terre par son souffle doux & gracieux, qui ranime la végétation des plan-

tes, & qui donne la vie à toute la nature; c'est aussi ce que signifie son nom, formé de Ζῶν, *vie*, & φέρω, *je porte*.

Le *zéphyre* dans les auteurs, est le vent d'ouest qui souffle du couchant équinoctial. *Favonius* est le même vent, quoique Végece les distingue; mais il faut avouer que la situation des vents n'a pas toujours été fixe chez les anciens, & qu'ils ont assez varié sur cet article. (*D. J.*)

ZÉPHYRS, *Mythol.*, noms des vents bienfaisans nés d'Astræus, mari de l'Aurore, selon Hésiode. Leur utilité répond à l'excellence de leur origine qui est divine. (*D.J.*)

ZEPHYRIUM, *Géogr. anc.*, nom commun à plusieurs promontoires & à quelques villes.

1°. *Zephyrium*, promontoire d'Asie dans la Cetide, aux confins de la Cilicie propre; ce promontoire & celui de Sarpedon formoient l'embouchure du fleuve Calycadnus. A l'extrêmité de ce promontoire, il y avoit une ville ou bourgade de même nom, dont parle Tite-Live, *l. XXII*, *cap. xx*.

2°. *Zephyrium*, promontoire de l'isle de Cypre, sur la côte occidentale, entre la nouvelle & la vieille Paphos.

3°. *Zephyrium*, promontoire d'Italie dans la grande Grece, sur la côte orientale du Brutium, entre le promontoire d'Hercule, & la ville de Locres, d'où les habitans furent nommés *Locri Epizephyrii*. Le nom moderne de ce promontoire est *Cabo Bruzzano*.

4°. *Zephyrium*, promontoire d'Afrique dans la Cyrénaïque, sur la côte de la Pentapole: le nom moderne, selon Niger, est *Bonandrea*.

5°. *Zephyrium*, ville de l'Asie mineure dans la Galatie, sur la côte de la Paphlagonie. Ptolomée, *l. V*, *c. iv*, & Arrien, *p.* 15, en parlent.

6°. *Zephyrium*, ville de l'Asie mineure dans le Pont cappadocien. Arrien, *périple*, *p.* 15, lui donne un port.

7°. *Zephyrium*, promontoire de l'Asie mineure dans la Carie. Strabon le place au voisinage de la ville de Myndus.

8°. *Zéphyrium*, lieu d'Egypte sur la côte de la Lybie extérieure, selon Strabon, *l. XIV*, *p.*658. Etienne le géographe, appuyé du témoignage de Callimaque, fait de ce lieu un promontoire dont Vénus & Arsinoé avoient pris le nom de *Zéphyrite*.

9°. *Zephyrium*, ville de la Chersonnese Taurique, dont parle Pline, *l. IV*, *c.xij*.

10°. *Zephyrium*, promontoire de l'isle de Crete; Ptolomée, *l. III*, *c. xvij*, le marque sur la côte orientale, entre Heraclium & Olus. (*D. J.*)

ZER, s. m. *Monnoie étrang.*, les Persans appellent *zer*, toutes sortes d'especes de monnoies; ce terme signifie *or*, quand on parle du métal qui porte ce nom; mais en fait de monnoie, il est générique comme en France le mot d'*argent*, dont on se sert pour marquer en général toutes les especes qui ont cours, aussi-bien celles de billon ou de cuivre, comme les sous marqués & liards, que celles qui sont d'or ou d'argent, comme les louis & les écus. (*D. J.*)

ZERBIS, *Géogr. mod.*, fleuve d'Asie dans l'Assyrie; ce fleuve, selon Pline, *l. VI*, *c. xxvj*, coule dans le pays des *Aloni*, & se perd dans le Tigre. Le pere Hardouin conjecture que c'est le fleuve de *Gorgos* Γόργος πόταμος de Ptolemée, *l. VI*, *c j*, & que les Grecs nommerent de la sorte à cause de la rapidité de son cours. Si cela est, le fleuve *Zerbis* étoit à la gauche du Tigre, dans lequel il avoit son embouchure, entre celle des fleuves Capros & Silla. (*D. J.*)

ZERBST, *Géogr. mod.*, ville d'Allemagne sur l'Elbe, dans la principauté d'Anhalt, vers les confins du duché de Magdebourg; elle est chef lieu d'une seigneurie de même nom, à deux lieues de Dessaw, à 5 de Magdebourg, & à 6 de Vittemberg. Il y a un château où réside une des quatre branches des princes d'Anhalt. *Long.* 20, 24; *lat.* 51, 58.

Beckman (Chrétien), né à *Zerbst*, & mort à Anhalt en 1648, âgé de 68 ans, a publié dans sa langue maternelle plusieurs ouvrages de théologie qui sont aujourd'hui dans l'oubli. (*D. J.*)

ZEREND, *Géogr. mod.*, ville de la Caramanie persienne; le géographe persien la place dans le troisieme climat, à 25 parasanges de Sirgian, capitale de cette province. (*D. J.*)

ZERENG, *Géogr. mod.*, ville de Perse dans la province de Segestan, elle a produit parmi les gens de lettres, Mahomod-Besi-Keram, auteur de la secte des Kéramiens. (*D. J.*)

ZERGUE, *Géogr. mod.*, petite riviere de France en Beaujolois, elle a sa source

dans la paroiſſe de Poule, & coule dans la Saône près de Trevoux. (*D. J.*)

ZERIGAN, *Géogr. mod.*, ville de Perſe dans l'Itaque babylonienne, dans une plaine renfermée entre deux montagnes. Cette ville autrefois conſidérable, ne contient pas aujourd'hui cinq cents maiſons. (*D. J.*)

ZERMAGNE, *Géog. mod.*, riviere de la Dalmatie, anciennement *Tedanius* ou *Tedanium*; elle prend ſon cours par la Dalmatie propre, & par la Morlaquie; & après avoir arroſé Obroazo, elle ſe décharge au fond d'un long golfe, au ſeptentrion de la ville de Novigrad. (*D. J.*)

ZERO, ſ. m. l'un des caracteres ou figures numériques, dont la forme eſt o. *V.* CARACTERE & FIGURE.

Le *zero* marque par lui-même la nullité de valeur, mais quand il eſt joint dans l'arithmétique ordinaire à d'autres caracteres placés à ſa gauche, il ſert alors à en augmenter la valeur de dix en dix, ſuivant la progreſſion décuple; & lorſque dans l'arithmétique décimale il a d'autres caracteres à ſa droite, il ſert alors à en diminuer la valeur dans la même proportion. *Voy.* NUMÉRATION & DÉCIMAL. *Chambers.* (*E*)

ZEROGERE, *Géogr. mod.*, ville de l'Inde, en deçà du Gange, Ptolomée, *l. VII*, *c. j*, la compte parmi les villes ſituées à l'orient du fleuve Namadus. Le manuſcrit de la bibliotheque Palatine porte *Zérogere* au lieu de *Zérogere*. (*D. J.*)

ZÉROS, ſ. m. *Lythol. anc.*, pierre précieuſe tranſparente, qui ſelon Pline, *l. XXXVII*, *c. ix*, eſt marquetée de taches noires & blanches, & a beaucoup de rapport avec une autre qu'il appelle *iris*; nous ne ſavons point aujourd'hui quelle pierre ce peut-être. (*D. J.*)

ZERTAH, *Géogr. mod.*, ville de Perſe dans la province de Belad Ciſton, ſelon Tavernier, qui dit que les géographes du pays marquent à 79 *d.* 30′ *de long.* & à 32 *d.* 30′ *de lat.* (*D. J.*)

ZERUIS, *Géog. anc.*, ville de la Thrace, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de Dyrrachium à Byzance, en paſſant par la Macédoine & la Thrace; elle s'y trouve entre *Dymæ* & *Plotinopolis*, à 24 milles de chacune de ces villes: quelques manuſcrits portent *Zeruim*, & Simler lit *Zerne*. (*D. J.*)

ZÉRUMBETH, ſ. m. *Bot. exot.*, racine étrangere très-rare & très-peu connue; voici le précis de ce qu'en dit M. Geoffroi.

C'eſt une racine tubéreuſe, genouillée, inégale, groſſe comme le pouce, & quelquefois comme le bras, un peu applatie, blanchâtre ou jaunâtre, d'un goût âcre, un peu amer, aromatique, approchant du gingembre, d'une odeur agréable: on la trouve rarement dans les boutiques de droguiſtes ou d'apothicaires.

La plante s'appelle *zerumbeth.* Garz. *Zinziber latifolium ſylveſtre*, Herm. Cat. *Hort. Lugd. Bat.* 636, 386. Kna. *Hort. Malab.* 11, 13, *ſab.* 7. *Walingburu*, *ſive zingiber ſylveſtre zeylanenſibus*, *H. Lugd. Bat. Paco-Ceroca*, *Braſilienſibus*, Piſon & Marcgr. *Zinziber ſylveſtre majus fructu in pediculo ſingulari.* Hans Sloane.

Cette plante eſt fort curieuſe, & nous en devons la deſcription au P. Plumier dans ſa botanique manuſcrite d'Amérique.

La racine de *zérumbeth*, dit-il, eſt entiérement ſemblable à celle du roſeau, mais d'une ſubſtance tendre & rougeâtre garnie de petites fibres; elle pouſſe une tige haute d'environ cinq piés, épaiſſe d'un pouce, cylindrique, formée par les queues des feuilles qui s'embraſſent alternativement.

Les feuilles ſont au nombre de neuf ou de dix, diſpoſées à droite & à gauche, membraneuſes, de la même figure, de la même grandeur & de la même conſiſtance que celles du baliſier ordinaire, rougeâtres & ondées ſur leurs bords, d'un verd clair en deſſus, & d'un verd foncé & luiſant en deſſous.

De la même racine, & tout près de cette tige, ſortent d'autres petites tiges de couleur écarlate, hautes d'environ un pié & demi, épaiſſes de quatre pouces, & couvertes de petites feuilles étroites & pointues.

Des aiſſelles des feuilles naiſſent des fleurs d'un beau rouge qui ſont rangées comme en épi ou en pyramide, & compoſées de trois tuyaux poſés l'un ſur l'autre. Ces tuyaux ſont partagés en deux parties à leur extrêmité. Le calice, qui porte un piſtil alongé, menu, blanc, rouge à ſon extrêmité, devient un fruit ovalaire, de la groſſeur d'une prune, charnu, creux en maniere de nombril, rouge en dehors, & rempli d'un ſuc de même couleur: il s'ouvre

vre par le haut en trois parties, & contient plusieurs semences rousses, dures, nichées dans une pulpe filamenteuse.

Cette plante se plaît dans les forêts humides, & le long des ruisseaux; elle vient en abondance dans l'isle de S. Vincent; son fruit est un aliment agréable aux bœufs & aux bêtes de charge. On tire du suc de ce fruit, un beau violet, qui appliqué sur les toiles de lin ou sur la soie, est ineffaçable.

Parmi les preuves qui font voir que la racine de cet aromate contient beaucoup de sel volatil, huileux, aromatique, la distillation en est une principale; car elle donne dans l'alembic une eau odorante avec assez d'huile, dans laquelle, si la distillation est récente, il nage un peu de sel volatil sous la forme de neige ou de camphre; ce sel dissous dans l'esprit de vin, & mêlé comme il convient avec des confitures, des électuaires & autres choses semblables, est utile dans les crudités acides, les vents & les douleurs d'estomac. Le suc nouvellement exprimé de la racine, produit le même effet, mais avec une douce déjection du ventre.

La racine seche & réduite en farine, perd beaucoup de son âcreté; c'est pourquoi on en fait du pain dont les Indiens se nourrissent dans la disette. Le mucilage, qui est attaché dans les interstices de la tête qui est écailleuse, se ressent un peu de la vertu de cet aromate. Les qualités médicinales de la racine paroissent fort analogues à la zédoaire & au gingembre. Herman prétend que notre *zérumbeth* est le même que celui des Arabes, mais il faut 1°. convenir que presque toutes leurs descriptions des drogues sont si imparfaites, qu'on n'en peut juger que par conjecture; 2°. qu'en particulier les descriptions qu'ils nous ont données de leur *zérumbeth*, ne s'accordent point avec celle qu'on vient de lire. (*D. J.*)

ZERYTUS, *Géogr. anc.*, ville de Thrace, selon Etienne le géographe, qui y met aussi une caverne de même nom, appellée par les anciens *Zerynthum antrum*. Cette caverne qu'Isacius nomme *antrum Rheæ* ou *Hecatæ*, étoit consacrée à Hécate, à qui, comme le remarque Suidas, on immoloit des chiens. C'est dans ce sens que Lycophron dit, *v.* 77.

Ζήρυνθον ἄντρον τῆς κυνὸς σφαγῆς.

Le scholiaste Lycophron, Etienne le géographe & le lexicon de Favorinus, mettent cette caverne dans la Thrace. Tite-Live, *l. XXXVIII*, *c. xlj*, qui connoît *Zerynthus*, sous le nom d'*Apollinis Zerynthi templum*, le place aussi dans la Thrace, aux confins du territoire de la ville d'Œnus: *Eo die*, dit-il, *ad Hebrum flumen perventum est. Indè Œniorum fines, præter Apollinis* (Zerynthum *quem vocant incolæ*) *templum superant.* Cependant Suidas, & le scholiaste d'Aristophane, veulent que l'antre de *Zerynthe* fût dans l'isle de Samothrace. Ovide, *l. I*, *Trist. eleg. ix*, en parle d'une maniere si vague, qu'il ne décide rien.

Venimus ad portus, Imbria terra, tuos.
Inde levi vento Zerynthia *littora nactis*,
Threiciam tetigit fessa carina Samon.

(*D. J.*)

ZEST, *terme de Perruquier*, espece de bourse de cuir ou de peau douce, qui s'enfle & se resserre par le moyen d'une baleine; elle porte la poudre sur les cheveux ou sur une perruque, dans l'endroit qui en a besoin, par un petit tuyau d'ivoire ouvert à l'extrémité pour la laisser échapper. (*D. J.*)

ZESTER, c'est parmi les *Confiseurs*, couper l'écorce d'un citron du haut en bas par petites bandes, les plus minces qu'il se peut.

ZESTES *d'oranges*, *de citrons*, *&c.* les *Confiseurs* donnent ce nom à de petites bandes d'écorces coupées de haut en bas, & fort minces.

ZESTOLUSIA, *Littér.*, ζεστολουσία, de ζέω, *être chaud*, & λοῦσις, *bain*; c'est un bain chaud, terme opposé à ψυχρολουσία, qui est un bain froid. Le mot ζεστολουσία se trouve dans Galien, *de sanit. tuendâ*, *liv. III*, *c. viij*.

ZETÆ, *Antiquit. rom.* Ce mot est synonyme à *vaporarium*; c'étoit chez les anciens des appartemens situés au dessus d'une étuve, dans lesquels on répandoit de l'eau froide, ou de l'eau chaude, selon la saison: la vapeur de cette eau, en tombant par des tuyaux placés dans le mur, échauffoit ou rafraichissoit le *zetæ* à discrétion. Ce mot désigne aussi chez les auteurs latins, des endroits particuliers des bains, où l'on trouvoit des lits destinés au repos, & plus souvent encore à la galanterie. (*D. J.*)

ZÉTÈTES, s. m. *Antiq. d'Athenes*, ζητηταὶ magistrats établis chez les Athé-

niens dans des occasions extraordinaires, pour faire la recherche des sommes dues à la république, lorsque ces sommes étoient devenues trop considérables par la négligence des receveurs, ou autrement, & qu'il étoit à craindre que leur rentrée ne fût perdue si l'on n'y mettoit ordre. Potter, *archæol. græc.* (*D. J.*)

ZÉTÉTIQUE, adj. méthode *zététique* dans les *mathématiques*, c'est la recherche de la solution d'un problème. *V.* RÉSOLUTION & PROBLÊME. Ce mot vient du grec ζητέω, *quæro*, je cherche.

On appelloit quelquefois les anciens pyrrhoniens, *zetetici*, comme qui diroit *chercheurs*. *V.* PYRRHONIEN.

ZETH, ou ZETHA, *Géogr. mod.*, contrée d'Afrique dans la Haute-Ethiopie ou Abyssinie, près des royaumes de Néréa, de Koncho & de Mahaola; ce sont autant de pays où nous n'avons jamais pénétré. (*D. J.*)

ZÉTHÈS, s. m. *Mythol.* *Zéthès* & Calaïs enfans de Borée, roi de Thrace, & d'Orythie, fille d'Erecthée, roi d'Athenes, sont trop célebres dans l'expédition des Argonautes pour être oubliés. On sait que ces dignes fils de Borée avoient des aîles, c'est-à-dire, peut-être des vaisseaux bons voiliers, & que par reconnoissance pour la réception de leur beau-frere Phinée, ils poursuivirent sans relâche les cruelles harpies qui causoient la famine dans ses états, & les firent fuir jusqu'aux isles *Plautæ*, dans la mer d'Ionie. Ce fut là qu'ils reçurent ordre des dieux, par le ministere d'Iris, de les laisser tranquilles, & de s'en retourner. Ce retour même, στροφὴ, fit changer de nom à ces isles, qui depuis ce temps-là furent appellées *Strophades*.

Pausanias n'admet presque point ici d'allégorie; il parle, *in Attic.* du mariage de Borée & d'Orythie, comme d'un fait historique, & dit que ce prince fit équiper une flotte pour défendre son beau-frere contre ses ennemis, qui infestoient les côtes de l'Attique.

Zéthès & Calaïs à leur retour de la Colchide, qui arriva pendant qu'on célébroit les jeux funebres de Pélias, furent insultés par Hercule, qui leur chercha querelle, & les tua pour avoir pris le parti de Typhys, pilote du navire Argo, lequel Typhys avoit été d'avis qu'on laissât Hercule dans la Troade, lorsqu'il abandonna le vaisseau pour aller chercher Hylas.

Il n'est pas difficile d'expliquer les cheveux azurés que la fable leur donne; c'étoit pour marquer l'air où soufflent les vents, & en même temps par allusion au nom de leur pere. Quelques-uns prétendent que la fiction de ces aîles, données par la fable aux enfans de Borée, venoit des habits qu'ils avoient introduits chez les Thessaliens, que les anciens appelloient par dérision des *ailes*, & qui par leur ampleur, leur légéreté, & sur-tout par la diversité des couleurs, méritoient si bien ce nom. (*D. J.*)

ZÉTHUS, *Mythol.*, fils de Jupiter & d'Antiope, & frere d'Amphion. C'est la fable qui le dit; c'est Pausanias qui le confirme.

La charmante Antiope eut pour pere Azopus,
Pour amant Epopée, & Jupiter lui-même;
Pour enfans deux héros, Amphion & Zéthus. (*D. J.*)

ZEVENAR, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne dans le cercle de Westphalie, au duché de Cleves, à deux lieues de la ville de Doesbourg vers le midi, & à 3 lieues d'Arnheim du côté de l'orient. Cette ville se trouve enclavée entre la Gueldre hollandoise & le comté de Zutphen.

ZEVERIN, *Géogr. mod.*, petite ville de la Haute-Hongrie, sur les confins de la Walaquie. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne *Æmonia*. (*D. J.*)

ZEUGITANA regio, *Géogr. anc.*, les anciens ont donné ce nom à une partie de l'Afrique propre, qu'ils divisoient en *Zeugitane* & en Byzacene. Ils ne nous ont pas marqué les bornes précises qui séparoient ces deux provinces. Pline dit seulement que la *Zeugitane* comprenoit Carthage, Utique, Hippone, Diarritum, Maxulla, Misua, Clupea & Neapolis. Nous voyons par-là qu'elle s'étendoit d'occident en orient depuis le fleuve Tusca, jusqu'au promontoire de Mercure, où étoient Clupea & Neapolis; mais il ne dit point son étendue dans les terres. En gros on voit qu'elle avoit la mer Méditerranée au septentrion & à l'orient, la Byzacene au midi, & la Numidie au couchant.

Quoique la *Zeugitane* ne fût qu'une partie de l'Afrique propre, ou des terres qui avoient appartenu à l'ancienne Car-

thage, Pline, *l. V. c. iv*, semble ne connoître que cette contrée, sous le nom d'*Afrique* proprement dite ; mais on ne peut pas exclure la Byzacene de l'Afrique propre : car ces deux contrées furent soumises aux Carthaginois, & ne firent ensuite pendant long-temps qu'une seule province romaine. (*D. J.*)

ZEUGITES, *Antiq. d'Athenes*, ζευγῖται ; on nommoit ainsi chez les Athéniens la troisieme classe du peuple, c'est-à-dire, de ceux qui avoient un revenu annuel en terres de 200 medimnes, mesure des Grecs, qui contenoit environ six boisseaux romains. (*D. J.*)

ZEUGMA, *Géog. anc.*, ville de Syrie dans la Commagene, au bord de l'Euphrate, entre Samosate & Europus, avec un pont qui avoit occasionné son nom, car ζεῦγμα signifie *un pont* : on le nommoit autrement *le pont de l'Euphrate*, pont très-célebre, très-fréquenté des Romains qui vouloient passer dans les contrées orientales. Pline, *l. V, c. xlv*. Dion Cassius, *lib.* XL, & après eux Etienne le géographe, nous donnent Alexandre le Grand pour le fondateur de ce pont ; mais malgré ces autorités, il n'est guere possible de se persuader qu'Alexandre ait bâti le pont *Zeugma*, & que ce soit dans ce lieu qu'il ait fait passer l'Euphrate à son armée. Il n'est pas possible de se figurer que ce grand capitaine, pour traverser l'Euphrate, ait remonté jusques dans la Commagene, dans le tems qu'il avoit Tapsacus, & près de lui, un pont abandonné par Darius. D'ailleurs une foule d'auteurs, comme Plutarque, Florus, Tacite & Ammien Marcellin, ont parlé de la ville & du pont de *Zeugma*, sans toucher aucunement cette prétendue circonstance du passage d'Alexandre.

Il est vraisemblable que la fondation de la ville de *Zeugma*, & de son pont, doit être placée peu de tems après la mort du vainqueur de Darius. Pline, *l. V. c. xxiv*, dit que Seleucus fonda *Zeugma*, célebre par son passage sur l'Euphrate, ainsi qu'Apamée qui étoit de l'autre côté du fleuve ; & que cette derniere ville fut jointe à la premiere par le pont. Polybe & Strabon disent *Séleucie*, & non *Apamée* ; mais peut-être que ce lieu porta le nom de Seleucus son fondateur, & celui de sa femme.

2°. *Zeugma* est encore une ville de la Dace, selon Ptolomée, *l. III, c. viij*. (*D. J.*)

ZEUGME, s. m. *Gramm.*, c'est une espece d'ellipse, par laquelle un mot déja exprimé dans une proposition, est sous-entendu dans une autre qui lui est analogue & même attachée. Delà vient le nom de *zeugme*, du grec ζεῦγμα, *connexion, lien, assemblage* : & le *zeugme* differe de l'ellipse proprement dite, en ce que dans celle ci le mot sous-entendu ne se trouve nulle autre part.

L'auteur du *manuel des Grammairiens* distingue trois especes de *zeugme* : 1°. le *protozeugme*, quand les mots sous-entendus dans la suite du discours se retrouvent au commencement, comme *vicit pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia* ; 2°. le *mésozeugme*, quand les mots sous-entendus aux extrémités du discours se trouvent dans quelque phrase du milieu, comme *pudorem libido, timorem vicit audacia, rationem amentia*, ce qui est l'espece la plus rare ; 3°. l'*hypozeugme*, quand on trouve à la fin du discours les mots sous-entendus au commencement, comme *pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia vicit*.

La *méthode latine* de P. R. observe que dans chacune de ces trois especes de *zeugme*, le mot sous-entendu peut l'être sous la même forme, ou sous une autre forme que celle sous laquelle il est exprimé ; ce qui pourroit faire nommer le *zeugme* ou *simple*, ou *composé*.

Les trois exemples déja cités appartiennent au *zeugme* simple : en voici pour le *zeugme* composé.

Changement dans le genre : *utinam aut hic surdus, aut haec muta facta sit*, (Ter.) c'est un *hypozeugme* où il y a de sous-entendu *factus sit*.

Changement dans le cas : *quid ille fecerit, quem neque pudet quicquam, nec metuit quemquam, nec legem se putat tenere ullam ?* (Id.) c'est un *protozeugme* où il faut sous-entendre *qui* avant *nec metuit* & avant *nec legem*.

Changement dans le nombre : *sociis & rege recepto*, (Virg.) suppl. *receptis* avec *sociis*.

Changement dans les personnes : *ille timore, ego risu corrui*, (Cic.) c'est-à-dire, *ille timore corruit*.

Ces différens aspects du *zeugme* peuvent aider peut-être les commençans à trouver les supplémens nécessaires à la plénitude de la construction ; mais il faut

prendre garde aussi que la multiplicité des dénominations ne grossisse à leurs yeux les difficultés, qui n'ont quelquefois de réalité que dans les préjugés.

L'erreur pareillement n'a point d'autre fondement; & je croirois volontiers que c'est sans examen que D. Lancelot avance qu'il est quelquefois très-élégant de sous-entendre le même mot dans un sens & une signification différente, comme *in colis barbant, ille patrem :* cela est trop contraire aux vues de l'élocution pour y être une élégance; & quelle que soit l'autorité des auteurs qui me présenteront de pareils exemples, je ne les regarderai jamais que comme des locutions vicieuses. (*E.R.M.B.*)

ZEUS, *Mythol.*, c'est chez les Grecs le nom de Jupiter, il signifie celui qui donne la vie à tous les êtres animés. (*D. J.*)

ZEYBO ou CEYBA, *Hist. nat. botan.*, arbre d'Amérique qui croît sur-tout dans le nouveau Mexique. Il devient d'une grandeur surprenante; mais son bois est si spongieux, qu'il n'est d'aucun usage. Son fruit est une espece de silique remplie d'une substance semblable à de la laine très-fine, que le moindre vent dissipe lorsque leur enveloppe s'ouvre dans la maturité.

ZEYBO, *Géog. mod.*, ville, ou plutôt village de l'Amérique septentrionale dans l'isle Hispaniola, autrement Saint-Domingue, sur la côte méridionale.

ZÉZERO, LE, *Géog. mod.*, en latin *Ozecarus*, riviere de Portugal. Elle prend sa source dans la province de Beira, au midi, & proche de Guarda, & va se rendre dans le Tage près de Punhete. (*D. J.*)

Z I

ZIA ou ZÉA, *Géog. anc. & mod.*, isle de l'Archipel, l'une des Cyclades. Elle est à 4 lieues de l'isle de Joura, autrement nommée *Trava*, à 5 lieues au midi de l'isle d'Eubée, connue aujourd'hui sous le nom de *Negrepont*, à 6 lieues de l'isle d'Andros, à trois lieues de l'isle d'Helene ou de Macronisi, autrement dite *Isola longa*, & à 18 milles du promontoire de l'Attique, nommé autrefois *Sunium*, & aujourd'hui *cap des Colonnes*. On compte 36 milles de Thermie à *Zia*, quoiqu'il n'y en ait pas douze de cap en cap. Elle s'étend en longueur du sud-ouest au nord-est, & elle peut avoir 50 milles d'Italie de circuit. Son port est un des plus assurés de la Méditerranée, outre que les vaisseaux y font de l'eau, du biscuit & du bois.

L'isle de *Zia* est celle que les anciens Grecs appellent *Céos*, & par abréviation, *Cós*, & qui fut nommée par les Latins *Céa* ou *Cia*. On lui donne encore aujourd'hui le nom de *Cea* ou *Zéa*; les Grecs l'avoient nommée auparavant *Hydrussa*, c'est-à-dire, *abondante en eau*, à cause qu'elle est bien pourvue; mais ce nom ne lui étoit pas particulier, puisque l'isle de Ténos avoit été ainsi appellée, & pour la même raison. Dans la suite on la nomma *Ceos* ou *Cea*, de Céus, fils du géant Titan.

Aristée, fils d'Apollon & de Cyrène, affligé de la mort de son fils Actéon, quitta la ville de Thebes, à la persuasion de sa mere, & se retira dans l'isle de *Céos*, alors inhabitée. Diodore de Sicile, *l. IV*, dit qu'il se retira dans l'isle de *Cos ;* mais il y a apparence que ce nom étoit commun à la patrie d'Hippocrate & à l'isle de Réos ou Céos, & Céa; car Etienne le géographe a employé le nom de *Kos* pour *Kéos*, si ce n'est qu'on veuille que ce soit une faute à corriger chez lui & chez Diodore de Sicile. Quoi qu'il en soit, l'isle de Céos se peupla, & le pays se cultiva avec le dernier soin, comme il paroît par les murailles qu'on avoit bâties jusqu'à l'extrémité des montagnes pour en soutenir les terres.

Cette isle devoit être incomparablement plus grande qu'elle n'est aujourd'hui, si Pline (*lib. II, c. lxiij, & l. IV, c. xij.*) a été bien informé des changemens qui lui sont arrivés. Autrefois, suivant cet auteur, elle tenoit à l'isle d'Eubée; la mer en fit deux isles, & emporta la plus grande partie des terres qui regardoient la Bœotie. Tout cela s'accommode assez avec la figure de *Zia*, qui s'alonge du nord au sud, & se rétrecit de l'est à l'ouest. Peut-être que ce fut l'effet du débordement du Pont-Euxin dont a parlé Diodore de Sicile.

De quatre fameuses villes qu'il y avoit dans Céos, il ne reste que Carthée, sur les ruines de laquelle est bâti le bourg de *Zia :* c'est de quoi l'on ne sauroit douter en lisant Strabon & Pline. Ce dernier assure que Pœcesse & Caressus furent abymées, & Strabon écrit que les habitans de

Preceffe pafferent à Carthée, & ceux de Careffus à Ioulis. Or la fituation d'Ioulis eft fi bien connue, qu'on n'en peut pas douter. Il ne refte donc plus que Carthée remplie encore d'une infinité de marbres caffés ou employés dans les maifons du bourg de *Zia*.

En prenant la route du fud-fud-eft du bourg de *Zia*, on arrive aux reftes fuperbes de l'ancienne ville d'Ioulis, connue par les gens du pays fous le nom de *Polis*, comme qui diroit la ville. Ces ruines occupent une montagne, au pié de laquelle les vagues fe viennent brifer, mais du tems de Strabon, éloignée de la mer d'environ trois milles. Careffus lui fervoit de port. Aujourd'hui il n'y a que deux méchantes cales, & les ruines de l'ancienne citadelle font fur la pointe du cap. Dans un lieu plus enfoncé, on diftingue le temple par la magnificence de fes débris. La plupart des colonnes ont le fût moitié liffe, moitié cannelé, du diametre de deux piés moins deux pouces, à cannelures de 3 pouces de large. On defcend à la marine par un efcalier taillé dans le marbre pour aller voir fur le bord de la cale une figure fans bras & fans tête. La draperie en eft bien entendue; la cuiffe & la jambe font bien articulées. On croit que c'eft la ftatue de la déeffe Némefis; car elle eft dans l'attitude d'une perfonne qui pourfuit quelqu'un.

Les reftes de la ville font fur la colline, & s'étendent jufques dans la vallée où coule la fontaine Ioulis, belle fource d'où la place avoit pris fon nom. On ne fauroit guere voir de plus gros quartiers de marbre que ceux qu'on avoit employés à bâtir les murailles de cette ville. Il y en a de longs de plus de douze piés. Dans les ruines de la ville, parmi les champs femés d'orge, on trouve dans une chapelle grecque le refte d'une infcription fur un marbre caffé, où on lit encore Ιουλιδα, accufatif d'Ιουλις: le mot de Στέφανος s'y trouve deux fois.

On alloit de cette ville à Carthée par le plus beau chemin qu'il y eût peut-être dans la Grece, & qui fubfifte encore l'efpace de plus de trois milles, traverfant les collines à mi-côte, foutenu par une muraille couverte de grands quartiers de pierres plate grifâtre, qui fe fend auffi facilement que l'ardoife, & dont on couvre les maifons & les chapelles dans la plupart des ifles. Ioulis, comme dit Strabon, *lib. X*, fut la patrie de Simonide, poëte lyrique, & de Bachylide, fon coufin. Erafiftrate, fameux médecin, le fophifte Prodicus & Arifton le péripatéticien, naquirent auffi dans cette ifle. Les marbres d'Oxford nous apprennent que Simonide, fils de Léopépris, inventa une efpece de mémoire artificielle, dont il montroit les principes à Athènes, & qu'il defcendoit d'un autre Simonide, grand poëte, auffi fort eftimé dans la même ville, & dont il eft parlé dans l'époque 50. Le poëte Simonide compofa des vers fi tendres & fi touchans, que Catulle les appelle les *larmes de Simonide*.

Après la défaite de Caffius & de Brutus, Marc-Antoine donna aux Athéniens Céa, Ægine, Ténos, & quelques autres ifles voifines. Il eft hors de doute que Céa fut foumife aux empereurs romains, & paffa dans le domaine des Grecs. Enfuite elle tomba entre les mains des ducs de l'Archipel. Jacques Chrifpole la donna en dot à fa fœur Thadée, femme de Jean-François de Sommerive, qui en fut dépouillé par Barberouffe fous Soliman II.

Strabon rapporte un fait bien fingulier de l'ancienne Céos, mais qu'il ne faut pas croire fans examen. Il prétend qu'il y avoit une loi dans cette ifle qui obligeoit les habitans à s'empoifonner avec de la cigue, quand ils avoient paffé 60 ans, afin qu'il reftât affez de vivres pour la fubfiftance publique.

Héraclide raconte feulement que l'air de l'ifle de Céa étoit fi bon, qu'on y vivoit fort long-tems, mais que les habitans ne fe prévaloient pas de cette faveur de la nature, & qu'avant que de fe laiffer atteindre par les infirmités de l'âge caduc, ils terminoient leurs jours, les uns avec du pavot, les autres avec de la ciguë. Elien, *l. III. c. xxxvij.* affure auffi que ceux de cette ifle qui fe fentoient incapables, à caufe de leur décrépitude, d'être utile à la patrie, s'affembloient en un feftin, & avaloient de la ciguë.

Il paroît d'abord de ces divers récits, que Strabon s'eft fauffement imaginé qu'il y avoit une loi dans Céos, par laquelle on devoit fe donner la mort, dès que l'on avoit paffé l'âge de 60 ans; les termes d'Héraclide & d'Elien infinuent feulement une coutume volontaire, &

vraisemblablement ils ont pris pour coutume ce qui n'étoit arrivé qu'à quelques particuliers ; car si cet usage eût été commun, il n'est pas possible que tous les autres historiens l'eussent passé sous silence. Il y avoit peut-être à Céa le même usage qui régnoit à Marseille. Valere Maxime dit qu'on gardoit publiquement dans cette derniere ville un breuvage empoisonné, & qu'on le donnoit à ceux qui exposoient au sénat les raisons pour lesquelles ils souhaitoient de mourir. Le sénat examinoit leurs raisons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une passion téméraire de mourir, ni contraire à un desir légitime de la mort, soit qu'on voulût se délivrer des persécutions de la mauvaise fortune, soit qu'on ne voulût pas courir le risque d'être abandonné de son bonheur. Après tout, il est sûr que s'il n'y avoit point de loi à Céa pour engager quelqu'un à abréger ses jours quand il étoit las de vivre, on pouvoit prendre ce parti sans s'être fait autoriser par le souverain. *V.* pour cette preuve l'*art.* IOULIS. *Géog.*

Valere Maxime rapporte, comme témoin oculaire à ce sujet, avoir vu une citoyenne de cette isle, issue d'une maison illustre, laquelle après avoir vécu longtems dans une félicité parfaite, craignant que l'inconstance de la fortune ne troublât par malheur l'arrangement de ses jours, résolut de se donner la mort. Elle informa ses concitoyens de la résolution qu'elle avoit prise, non par ostentation, mais pour ne pas quitter son poste sans être autorisée.

Pompée qui étoit sur les lieux, accourut à ce spectacle. Il trouva la dame couchée sur un lit, & proprement ajustée. Il employa toute la vivacité de son éloquence pour la détourner de son dessein, mais elle n'en fut point ébranlée. La tête appuyée sur le coude, elle entretenoit gaiement ceux qui l'étoient venus voir. Enfin, après avoir exhorté ses enfans à l'union, & leur avoir partagé ses biens, elle prit d'une main assurée un verre plein d'un poison tempéré qu'elle avala. Elle n'oublia pas d'invoquer Mercure, & de le prier de la conduire en l'une des meilleures places de l'élysée. & sans perdre un moment de sa tranquillité, elle marquoit les parties de son corps où le poison faisoit impression; lorsqu'elle le sentit proche du cœur, elle appella ses filles pour lui fermer les yeux, & expira.

Pline, *l. IV*, *c. xij*, prétend que ce fut une femme de l'isle de Céos qui inventa l'art de filer l'ouvrage des vers à soie, & d'en faire des étoffes. *Telas araneorum modo texunt*, (bombyces) *ad vestem luxumque feminarum, quæ bombycina appellatur. Prima eas redordiri, rursusque texere, invenit in Ceo mulier Pamphila, Latoi filia, non fraudanda gloriâ excogitatæ rationis, ut denudet feminas vestis.* Aristote, *l. V*, *c. xix.* a fourni ce fait à Pline, mais il est vraisemblable que les paroles d'Aristote doivent s'entendre de l'isle de Côs, patrie d'Hippocrate, & non de l'isle de Céos; cependant on recueilloit autrefois beaucoup de soie à Céos; on en recueille encore de même aujourd'hui, & les bourgeois de Zia s'asseyent ordinairement pour filer leur soie sur les bords de leurs terrasses, afin de laisser tomber le fuseau jusqu'au bas de la rue, qu'ils retirent ensuite en roulant le fil.

M. de Tournefort & sa compagnie trouverent l'évêque grec en cette posture, qui demanda quelles gens ils étoient; & leur fit dire que leurs occupations étoient bien frivoles, s'ils ne cherchoient que des plantes & de vieux marbres. Mais il eut pour réponse, que l'on seroit plus édifié de lui voir à la main les œuvres de S. Chrysostôme ou de S. Basile, que le fuseau.

Le même Pline, liv. XVI, *ch.xxvij.* a remarqué que l'on cultivoit dans Céa les figuiers avec beaucoup de soin; on y continue encore aujourd'hui la caprification. On y nourrit de bons troupeaux; on y recueille beaucoup d'orge & de velani, c'est ainsi qu'on appelle le fruit d'une des plus belles especes de chêne qui soient au monde; on s'en sert pour les teintures & pour tanner les cuirs. Il n'y a dans toute l'isle que 5 ou 6 pauvres familles du rit latin; tout le reste est du rit grec, dont l'évêque est assez riche.

Le bourg de Zia, bâti sur les ruines de l'ancienne Carthée, est aussi sur une hauteur, à 3 milles du port de l'isle de Zia, au fond d'une vallée désagréable. C'est une espece de théatre d'environ 2000 maisons, élevées par étages & en terrasses; c'est-à-dire, que leur couvert est tout plat, comme par tout le levant, mais assez fort pour servir de rue; cela n'est pas surpre-

mant dans un pays où il n'y a ni charrettes, ni carrosses, & où l'on ne marche qu'en escarpins.

Parmi les marbres conservés chez les bourgeois, le nom de *Gymnasiarque* se trouve dans deux inscriptions fort maltraitées, & l'on y voit un bas-relief en demi-bosse, où la figure d'une femme est représentée avec une belle draperie. La ville de Carthée s'étendoit dans la vallée qui vient à la marine. On y voyoit encore dans le dernier siecle plusieurs marbres, sur-tout une inscription de 41 lignes, transportée dans une chapelle. Le commencement de cette inscription manque, la plus grande partie des lettres est si effacée, qu'on n'y peut déchiffrer que le nom de *Gymnasiarque*. (*D. J.*)

ZIAMET & TIMAR, *Hist. milit. des Turcs.* On entend par ces deux mots *ziamet & timar*, de certains fonds de terres, dont les conquérans Turcs ont dépouillé le clergé, la noblesse, & les particuliers des pays qu'ils ont pris sur les Chrétiens. Ces sortes de terres ayant été confisquées au profit du grand-seigneur, il les a destinées à la subsistance d'un cavalier de la milice, appellé *zaïm* ou *timariot* : car *zaïm* ou *timariot* est le nom de la personne, & *ziamet* ou *timar* le nom de la terre.

Le *ziamet* ne differe du *timar*, que parce qu'il est d'un plus grand revenu, car il n'y a point de *ziamet* qui vaille moins de 20 mille aspres de rente : ce qui est au dessous n'a que le titre de *timar*. Le sieur Belguier juge que le mot *ziamet* vient de l'arabe : car, dit-il, zaïm signifie en arabe, un *seigneur*, un *commandant*, qui conduit un certain nombre d'hommes, dont il est le maître. Quant au mot *timar*, il le dérive du grec τιμὴ, qui signifie *honneur*, parce que ces récompenses se donnoient pour honorer la vertu des soldats. Les Grecs appelloient ces marques d'honneur τιμαρια, & appelloient ceux qui en étoient honorés τιμαριοται. Les Turcs ont emprunté ces mots des Grecs, & se les sont appropriés avec peu de changement : car au lieu de *timarion*, ils disent *timar*, en retranchant la terminaison grecque.

Il y a deux sortes de gens qui composent la milice des Turcs. La premiere sorte est entretenue du revenu de certaines terres que le grand-seigneur leur donne : la seconde est payée en argent. La principale force de l'empire consiste dans la premiere, qui est encore divisée en deux parties ; car c'est celle qui est composée de zaïms, qui sont comme des gentilshommes en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les Romains appelloient *decumani*.

Les uns & les autres, savoir les zaïms & les timariots, ont cependant été établis pour la même fin. Toute la différence que l'on peut mettre entr'eux, consiste dans leurs lettres-patentes, qui reglent le revenu des terres qu'ils tiennent du grand-seigneur. La rente d'un zaïm est depuis 20000 aspres, jusqu'à 99919 & rien plus ; s'il y avoit encore un aspre, ce seroit le revenu d'un sangiac-beg, qu'on appelle un *bacha*, qui est de 100000 aspres, jusqu'à 199999 aspres, car si on y ajoutoit un aspre davantage, ce seroit le revenu d'un beglerbeg.

Il y a deux sortes de timariots ; les premiers reçoivent les provisions de leurs terres de la cour du grand-seigneur. Ce nom leur a été donné, parce que teskereh signifie un *billet* ; & comme la syllabe *lu* s'ajoute par les Turcs aux noms substantifs, pour en former des adjectifs, teskereh-lu est celui qui est en possession d'un *timar* par un billet ou par un ordre du grand-seigneur. Leur revenu est depuis 5 ou 6000 aspres, jusqu'à 19999 ; car si on y ajoutoit encore un aspre, ce seroit le revenu d'un zaïm. Les autres s'appellent *teskeretis*, qui obtiennent leurs provisions du beglerbeg de leur pays : leur revenu est depuis 3000 aspres jusqu'à 6000.

Les zaïms sont obligés de servir dans toutes les expéditions de guerre avec leurs tentes, où il doit y avoir des cuisines, d'autres appartemens proportionnés à leurs biens, à leur qualité : & pour chaque somme de 5000 aspres de revenu qu'ils reçoivent du grand-seigneur, ils sont obligés de mener avec eux à l'armée un cavalier, qui se nomme *gebelu*, c'est-à-dire, *porteur de cuirasse* ; ainsi un zaïm qui a 30000 aspres de revenu, doit être accompagné de six cavaliers. Un zaïm qui en a 90000 doit être accompagné de 18 cavaliers, & de même des autres à proportion de leur revenu. Chaque zaïm prend le titre de *kilitick*, c'est-à-dire, *épée*. C'est

pourquoi lorsque les Turcs font le compte des forces que les beglerbegs peuvent mener à l'armée pour le service de leur prince, ils ne s'arrêtent qu'aux zaïms & aux timariots seuls, qu'ils appellent autant d'épées, sans compter ceux qui les doivent accompagner.

Les timariots sont obligés de servir avec des rentes plus petites que les zaïms, fournies de trois ou quatre corbeilles, pour en donner une à chaque homme qui les accompagne; parce qu'outre qu'ils doivent combattre aussi-bien que les zaïms, il faut encore qu'ils portent de la terre & des pierres pour faire des batteries & des tranchées. Les timariots doivent en outre mener un cavalier pour chaque somme de 3000 aspres de revenu qu'ils ont: de même que les zaïms pour chaque somme de 5000 aspres.

Les zaïms & les timariots sont disposés par régimens, dont les colonels sont appellés *alai - begler*, du mot arabe *alai*, qui signifie celui qui est au dessus des autres, & du nom turc *beg*, qui veut dire *seigneur*; de sorte que les alai - beglers sont les chefs ou les supérieurs des zaïms & des timariots, c'est-à-dire, leurs colonels. Ces colonels sont soumis à un bacha, ou à un sangiag - beg, & celui-là à un begler-beg; lorsque toutes ces troupes sont rassemblées en un corps, elles se trouvent au rendez - vous qui est marqué par le général, que les Turcs appellent *serasker*. Lorsque les zaïms & les timariots marchent, ils ont des drapeaux appellés *ulem*, & des tymbales nommées *tabl*.

Ces deux ordres militaires ne sont pas seulement destinés à servir sur terre, mais on les oblige quelquefois à servir dans l'armée navale, où on les appelle *deria-kaleminde*, & où ils sont sous le commandement d'un capitan - bacha ou amiral. Il est vrai que les zaïms sont souvent dispensés de servir sur mer en personne, moyennant la somme à laquelle ils sont taxés sur les livres, & de cet argent on leve d'autres soldats, qui sont enrôlés dans les registres de l'arsenal; mais les timariots ne peuvent s'exempter de servir en personne, avec toute la suite que le revenu de leurs terres les oblige de mener avec eux.

Pour ce qui est du service sur terre, ni les zaïms, ni les timariots ne s'en peuvent jamais dispenser, & il n'y a point d'excuse qui puisse passer pour légitime à cet égard. S'il y en a de malades, il faut qu'ils se fassent porter en litiere & en brancard. S'ils sont encore enfans, on les porte dans les paniers: on les accoutume ainsi dès le berceau à la fatigue, au peril & à la discipline militaire. Ce détail suffit pour faire connoître quelle est la nature des zaïms & des timariots qui sont compris sous le nom général de *spahis*, & qui font la meilleure partie de l'armée des Turcs.

Il n'est pas possible de faire un calcul précis du nombre des cavaliers que doivent mener avec eux les zaïms & les timariots de l'empire du grand - seigneur; mais un zaïm ne peut mener avec lui moins de quatre cavaliers, & c'est le plus grand nombre qu'un timariot soit obligé de mener. Le moindre timariot doit mener un homme à la guerre, & le plus considérable zaïm en doit mener 19. La difficulté de faire un compte plus exact seroit d'autant plus grande que les commissaires qui sont envoyés par la Porte pour faire les montres & les rôles, ne savent pas moins faire valoir leur métier que les officiers les plus rafinés chez les Chrétiens. Peut - être aussi que la politique du grand - seigneur tolere cet abus, afin de faire croire que le nombre de ses troupes est plus grand qu'il n'est effectivement.

La vaste étendue de terrein que leurs pavillons occupent, le grand attirail de leurs bagages, & le nombre prodigieux de valets qui suivent l'armée font que le peuple s'imagine que les troupes sont composées d'une multitude infinie de soldats. Ce qui sert encore à augmenter l'idée de ce nombre, mais qui le diminue en effet, c'est l'usage des passe - volants dont les zaïms se servent aux jours de montre.

Enfin une chose qui cause encore plus de changement dans le nombre des soldats, c'est la mort des zaïms & des timariots dont quelques - uns n'ont leur revenu qu'à vie seulement, & les autres meurent sans enfans; car en ce cas leurs terres retournent à la couronne. Comme ceux qui les possédoient, les avoient cultivées & en avoient augmenté le revenu par leur soin & par leur travail, le grand-seigneur les donne à d'autres, non pas sur le pié

qu'elles avoient été données aux premiers, mais sur le pié du revenu qu'elles se trouvent rapporter, qui est quelquefois le double de la premiere valeur. Par ce moyen le sultan augmente le nombre de ses soldats.

On compte 1075 *ziamets* & 8194 *timars*. On prétend en général que le nombre des zaims monte à plus de 10000, & celui des timariots à 72000 ; mais ces sortes de calculs sont extrèmement fautifs.

Parmi les troupes qui se tirent de ces *ziamets* & de ces *timars*, on mêle en tems de guerre de certains volontaires ou aventuriers, que les Turcs appellent *gionullu*. Les zaims & les timariots peuvent, lorsqu'ils sont âgés ou impotens, se défaire de leur *ziamet* & de leur *timar* en faveur d'un de leurs enfans. *Ricaut*, *Besspier* & la *Guilletiere*. (*D. J.*)

ZIAZAA, s. f. *Hist. nat. Litholog.*, pierre dans laquelle on voit un mélange de tant de différentes couleurs, que l'on n'en voit aucune qui soit bien décidée. Son nom venoit de l'endroit où elle se trouvoit. Ludovico Doleo, qui connoissoit cette pierre à fond, nous assure qu'elle rendoit querelleurs ceux qui la portoient, & faisoit voir des choses terribles en songe.

ZIBELINE, s. f. *Hist. nat. zoolog.*, marte *zibeline*; animal quadrupede qui ressemble beaucoup à la marte, mais il est un peu plus petit. Il a tout le corps de couleur fauve obscure, excepté la gorge qui est grise, & la partie antérieure de la tête & les oreilles qui sont d'un gris blanchâtre. On trouve cet animal en Lithuanie, dans la Russie blanche, dans la partie septentrionale de la Moscovie, & dans la Scandinavie.

ZIBELINE, *Hist. nat. des animaux*, en allemand *zobel*, en anglois *sable*, espece de belette ou de marte, de la grosseur d'un écureuil, dont la peau est d'un brun très-foncé ou presque noire, mais quelquefois entremêlée de quelques poils blancs : c'est une des fourrures les plus rares, & qui se paie le plus chérement. On trouve des *zibelines* dans la Laponie, chez les Samoyedes, & dans les autres contrées septentrionales ; mais celles de la Sibérie sont les plus recherchées ; on estime sur-tout celles que l'on trouve près de Vitimski ; elles passent pour l'emporter en beauté sur toutes les autres : on en trouve en grande abondance dans la péninsule de Kamschatka, & dans les pays des Korekis ; mais elles sont d'une qualité inférieure aux précédentes. Suivant le rapport de quelques voyageurs, les *zibelines* y sont aussi communes que les écureuils ; ainsi les habitans de ces pays, s'ils étoient aussi industrieux que ceux de Vitimski, pourroient compenser par la quantité la supériorité que les *zibelines* de Sibérie ont pour la qualité.

Avant que les Russes eussent fait la conquête de la Sibérie, les *zibelines* étoient assez communes ; mais ces animaux farouches s'éloignent des endroits habités ; & ce n'est pas sans peine que les chasseurs en obtiennent ; ils sont obligés de remonter la riviere de Vitim & les deux rivieres de Massia qui s'y jettent, & d'aller jusqu'au lac Oronne dans des lieux déserts & fort éloignés de toute habitation.

Les *zibelines* vivent dans des trous comme les martes, les belettes, les hermines, & les autres animaux de ce genre. Les chasseurs prétendent qu'il y en a qui se font des nids au haut des arbres avec des herbes seches, de la mousse, & de petites branches ; & que tantôt elles vivent dans leurs trous, & tantôt dans leurs nids ; qu'elles y restent environ douze heures, & qu'elles emploient les douze autres à chercher leur nourriture. L'été, avant que les fruits & les baies des arbres soient mûrs, elles mangent des écureuils, des martes, des hermines, &c. & sur-tout des lievres ; l'hiver, elles mangent des oiseaux ; mais lorsque les fruits & les baies sont mûres, elles en sont très-friandes, & sur-tout du fruit du cormier, qu'elles mangent avidement ; ce qui leur cause des démangeaisons qui les obligent à se frotter contre les arbres ; par-là leur peau s'use & devient défectueuse ; quand les cormiers ont beaucoup de fruit, les chasseurs ont la peine à se procurer de belles fourrures.

Les *zibelines* ont des petits, vers la fin de mars ou au commencement d'avril ; elles en ont depuis trois jusqu'à cinq d'une portée ; elles les allaitent pendant 5 ou 6 semaines.

Ce n'est jamais que pendant l'hiver que l'on va à la chasse des *zibelines* ; la raison est que le poil leur tombe au prin-

temps ; il est très-court pendant l'été, & pendant l'automne il n'est point encore assez fourni : les habitans du pays appellent ces sortes de *zibelines*, *nedasobili*, ou *zibelines* imparfaites ; elles se vendent à bas prix.

Ceux qui vont à la chasse des *zibelines* partent à la fin du mois d'août ; ils forment des compagnies qui sont quelquefois de quarante hommes, & se pourvoient de bateaux pour remonter les rivieres, de guides qui soient au fait des lieux où ils trouveront des *zibelines*, & d'amples provisions pour subsister dans les déserts. Arrivés au lieu de la chasse, ils y bâtissent des cabanes & se choisissent un chef expérimenté dans ces sortes d'expéditions ; celui-ci divise les chasseurs en plusieurs bandes, à chacune desquelles il nomme un chef particulier, & il leur assigne l'endroit où elles iront chasser. Quand le tems de se séparer est venu, chaque bande va de son côté & fait sur sa route des trous dans lesquels on enfouit des provisions. A mesure qu'on s'avance, les chasseurs tendent par-tout des pieges, en creusant des fosses, qu'ils entourent de pieux, & qu'ils recouvrent de planches pour empêcher la neige de les remplir ; l'entrée de ces pieges est étroite, & au dessus est une planche mobile qui tombe aussi-tôt que l'animal vient prendre l'appât de viande ou de poisson qu'on lui a préparé. Les chasseurs continuent ainsi d'aller en avant, & tendent par-tout des pieges ; à mesure qu'ils avancent, ils renvoient en arriere quelques-uns d'entre eux pour chercher les provisions qu'ils ont enfouies ; ceux-ci en revenant visitent les pieges pour en ôter les *zibelines* qui ont pu s'y prendre.

On chasse aussi les *zibelines* avec des filets ; pour cet effet on suit leur piste sur la neige ; ce qui conduit à leurs trous, que l'on enfume afin de les forcer d'en sortir ; le chasseur tient son filet tout prêt à les recevoir, & son chien pour les saisir : il les attend quelquefois deux ou trois jours. On les tire aussi sur des arbres avec des fleches émoussées. Lorsque le temps de la chasse est fini, les bandes se rassemblent auprès du chef commun, à qui l'on rend compte de la quantité de *zibelines* ou d'autres bêtes que l'on a prises ; & on lui dénonce ceux qui ont fait quelque chose de contraire aux regles, le chef les punit ; ceux qui ont volé sont battus & privés de leur part au butin. En attendant le temps du retour, qui est celui du dégel des rivieres, on prépare les peaux ; les chasseurs remontent alors dans leurs barques ; & de retour chez eux, ceux qui sont chrétiens donnent d'abord à l'Eglise quelques-unes de leurs fourrures, suivant le vœu qu'ils en ont fait avant que de partir ; ces *zibelines* se nomment *zibelines de Dieu*. Ensuite ils paient leur tribut en fourrures aux receveurs du souverain ; ils vendent le reste & partagent également les profits. *Voyez la description de Kamschatka*, par M. Krachenikon.

Les fourrures de *zibelines* les plus cheres & les plus estimées, sont celles qui sont les plus noires, & dont les poils sont les plus longs. Depuis la conquête de la Sibérie, les souverains de la Russie se sont réservé le débit de cette marchandise, dans laquelle les habitans paient une partie de leur tribut. Le gouverneur de Sibérie met son cachet sur les *zibelines* prises dans son gouvernement, & les envoie au sénat de Petersbourg ; on les assortit alors par paquets de dix peaux, & l'on en fait des caisses, dont chacune est composée de dix paquets ; ces caisses se vendent à proportion de leur beauté ; les plus belles se vendent jusqu'à 2500 roubles (environ 12500 liv.) ; celles d'une moindre qualité se vendent 1500 roubles (7500 liv.) Ce sont les grands de la Turquie qui sont les plus curieux de cette marchandise. (—)

ZIBELINE, *Fourrure*, nom que l'on donne aux peaux de martes les plus précieuses : les *zibelines* se tirent de la Laponie moscovite & danoise. Il s'en trouve aussi une grande quantité en Sibérie, province des états du Czar : l'animal qui fournit la *zibeline* est du genre des belettes, & de la grosseur d'un chat ; il a de longs poils autour des yeux, du nez, & du museau ; sa couleur est jaune obscur, mélangé d'un brun foncé ; mais le devant de sa tête & ses oreilles, sont d'un gris brunâtre. (*D. J.*)

ZICLOS, *Géogr. mod.*, petite ville de la Basse Hongrie, au comté de Baran ; cette ville située à cinq lieues de Cinq-Eglises, est prise pour l'ancienne *Jovallium*. (*D. J.*)

ZIEGENHAUS, *Géog. mod.*, petite

ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Neiſs, à trois lieues au midi de la ville de Neiſs, ſur la Bila. (D. J.)

ZIEGENHEIM, *Géogr. mod.*, ville d'Allemagne, dans le landgraviat de Heſſe, capitale du comté de même nom, ſur la petite riviere de Schwalm, à ſix lieues au ſud-oueſt de Caſſel; elle eſt petite, mais bien bâtie. *Long.* 27, 12; *lat.* 51, 8. (*D. J.*)

ZIEMNOI POIAS. *Géogr. mod.*, ce mot ruſſe ſignifie *ceintures de la terre*; c'eſt ainſi que les Ruſſes nomment de grandes montagnes qui ſont dans le pays des Samoyedes. Elles commencent à la pointe occidentale qui forme le golfe qui eſt à l'embouchure de l'Obi; à l'extrémité eſt le fort Scop, ou le fort d'Obi. Elles courent trente lieues françoiſes vers le midi; puis environ autant vers le ſud-oueſt, juſqu'au lac Kiratis, d'où ſort la riviere de Soba qui va ſe joindre à l'Obi; delà tournant vers l'oueſt l'eſpace de ſoixante lieues, elles vont ſe joindre à une autre chaîne de montagnes qui s'avance vers le midi; de ſorte que plus elles s'éloignent de l'Obi, plus elles s'écartent de la mer. M. Deliſle les marque dans ſa carte de la Tartarie, ſans y mettre leur nom. (*D. J.*)

ZIGÆ, *Géogr. ancienne*, peuples de la Sarmatie aſiatique: c'eſt Pline, *l. VI*, *c. vij*, qui en parle. Comme ils habitoient au bord du Tanaïs, divers géographes ont eu tort de vouloir les confondre avec les *Zigi* de Strabon, & avec les *Sindi* de Pline & de Ptolomée, qui avoient leur demeure au bord du Pont-Euxin. (*D. J.*)

ZIGENE, *voyez* MARTEAU.

ZIGENRICK, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, au marquiſat de Miſnie, ſur la droite de la Sala. (*D. J.*)

ZIGEIRA, *ou* ZIGIRA, *Géog. mod.*, ville de l'Afrique propre, elle eſt miſe par Ptolomée, *l. IV*, *c. iij*, au nombre des villes ſituées entre la ville de Thabraca, & le fleuve Bagrada. (*D. J.*)

ZIGERE, *Géogr. anc.*, ville de la Thrace; Pline, *l. IV*, *c. xj*, la place dans les terres, & au voiſinage de la Baſſe-Mœſie: il ajoute que c'étoit une des villes des Scytes Aroteres, qui s'étoient établis dans ce quartier. (*D. J.*)

ZIGETH, ZIGHET, ZYGETH, *ou* SIGETH, *Géogr. mod.*, ville de la Baſſe-Hongrie, capitale du comté qui porte ſon nom; c'eſt une des plus fortes places de la Hongrie. Elle eſt ſituée à trois lieues de la Drave vers le nord, & à ſept de Cinq-Egliſes vers le couchant, dans un marais formé par la riviere d'Alma; & elle eſt défendue par une citadelle, & trois foſſés pleins d'eau. *Long.* 36, 31; *lat.* 46, 2.

C'eſt en aſſiégeant cette place en 1566, que mourut Soliman II, fils de Selim, & la victoire l'accompagna juſques dans les bras de la mort; à peine eut-il expiré que la ville fut priſe d'aſſaut. L'empire de ce conquérant s'étendit d'Alger à l'Euphrate, & du fond de la mer Noire, au fond de la Grece & de l'Epire. Les impériaux n'ont pu reprendre *Zigeth* ſur les Turcs que ſur la fin du dernier ſiecle. (*D. J.*)

ZIGETH, *comté de*, *Géogr. mod.*, contrée de la Baſſe Hongrie, entre la Drave & le Danube. Elle a pour bornes au levant, le comté de Tolna, au couchant Kaniſcha, Albe royale au nord, & l'Eſclavonie au midi; ſes lieux principaux ſont Zigeth capitale, Cinq-Egliſes, & Turanovitza. (*D. J.*)

ZIGZAG, ſ. m. *Art méch.*, machine compoſée de petites tringles plates diſpoſées en ſautoir, ou loſanges, clouées dans le milieu, mobiles ſur ces clous & liées deux à deux par leurs extrêmités, ſur les extrêmités de deux autres tringles pareillement clouées en ſautoir, en ſorte que toutes ſont mobiles, & ſur le milieu comme centre, & ſur les extrêmités de celles auxquelles leurs extrêmités jointes ſont liées; d'où l'on voit qu'il eſt impoſſible d'ouvrir la premiere de ces tringles ſans ouvrir toutes les autres; d'en fermer une ſans les fermer toutes; & que fermées elles doivent occuper un petit eſpace; mais un très-long, ſi on les ouvre & qu'on les alonge; on peut ſe ſervir de cette machine pour tendre quelque choſe, un billet, une lettre, quoique ce ſoit d'un étage à un autre, même du bas d'une maiſon au dernier étage; car il n'y a point de limite au nombre des tringles, cette petite invention peut être utile en une infinité d'occaſions.

ZIGZAGS, *de la tranchée*, *Fortificat.*, ce ſont les différens retours qu'elle fait pour arriver à la place ou au glacis du chemin couvert; on les appelle auſſi les *boyaux de la tranchée*. *V.* TRANCHÉE & BOYAUX DE LA TRANCHÉE. (*Q*)

ZIGZAC, *allée en*, *Jardinage*: on appelle *allée en zigzag*, une allée rampante,

sujette aux ravines, & qui pour cette raison est traversée d'espace en espace par des plates-bandes de gazon, en maniere de chevrons brisés, pour retenir le sable. On nomme encore *allée en zigzag*, toute allée de bosquet ou de labyrinthe, qui est formée par divers retours d'angles pour la rendre plus solitaire, & en cacher l'issue. (*D. J.*)

ZIKA, *Géogr. mod.*, bourgade de la Basse-Hongrie, sur la Sarwitza, entre Albe-Royale & Sarwas. Lazius la prend pour l'ancienne Maqniana de Ptolomée, la Mogetania de l'itinéraire d'Antonin, & la Magia d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

ZIL, s. m. *Hist. nat.*, instrument de musique militaire, dont on se sert dans les armées des Turcs; ce sont deux bassins de cuivre que l'on frappe l'un contre l'autre.

ZILEFLE, LE, *Géogr. mod.*, grand fleuve d'Afrique, en Barbarie, au royaume d'Alger. Il se jette dans la mer, sur les frontieres de Trémecen & de Tinez. Ses bords sont peuplés d'Arabes. On prend ce fleuve pour le *Cartenus* des anciens. (*D. J.*)

ZILIS, *Géogr. anc.*, ville de la Mauritanie tingitane, près la côte de l'Océan atlantique. L'itinéraire d'Antonin la marque à vingt-quatre milles de Tingis, entre *Tabernæ* & *ad Mercuri*, à quatorze milles du premier de ces lieux, & à six milles du second.

C'est la ville que Strabon nomme *Zeles*. Elle est appellée *Zilia* par Ptolomée, *l. IV, c. j.* qui la place dans les terres, au bord d'un fleuve de même nom. Elle ne devoit pas être éloigné de la mer : car Pline, *l. V, c. j*, la met sur la côte de l'Océan, *in ora Oceani*. Il nous apprend outre cela, que c'étoit une colonie établie par Auguste, & qu'on la nommoit *Julia Constantia Zilis*. Selon le même auteur, elle étoit exempte de la jurisdiction des rois de Mauritanie, & dépendoit de l'Espagne bétique.

Une inscription, rapportée dans le trésor de Goltzius, fait mention de cette ville sous ce titre. *Col. Constantia Zili Augusta*. Cette ville retient encore à présent son ancien nom; car on veut que ce soit aujourd'hui *Alzila*, nom augmenté de l'article. (*D. J.*)

ZIM, s. m. *terme de relation.*, mot Persan qui signifie *argent*, simplement considéré comme métal. Pour exprimer ce qu'on entend en France par *argent*, quand on parle de toute espece monnoyée, soit d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, les Persans disent *zer*; & lorsqu'ils veulent parler des especes véritablement fabriquées d'argent, comme sont les écus de France, les richedales d'Allemagne, ou les piastres d'Espagne, ils disent *dirhem*. (*D. J.*)

ZIMARA, *Géogr. anc.*, ville de la grande Arménie, selon Solin, qui la place au pié du mont Capotes, où l'Euphrate prend sa source. On lisoit ci-devant dans les exemplaires imprimés de Pline *l. V, c. xxiv*, *Zimyra*, ou *Zimira*; mais comme l'a remarqué le P. Hardouin, c'étoit une faute insigne : car *Zimyra* est une ville de Syrie au bord de la mer Méditerranée. La correction que ce savant religieux a faite, est appuyée sur les meilleurs manuscrits qui lisent *Zimara*. C'est ainsi qu'écrit Ptolomée, *l. V. c. viij*, qui marque *Zimara* dans la petite Arménie au bord de l'Euphrate, mais assez loin de la source de ce fleuve. Tout cela s'accorde avec les itinéraires. (*D. J.*)

ZIMBAOÉ, *Géogr. mod.*, maison royale sur la riviere de Sofala, au royaume de ce nom, & dont le roi qui y réside, se nomme *Quiteve*. (*D. J.*)

ZIMBI, s. m. *Hist. mod. Commerce*, espece de petites coquilles qui servent de monnoie courante au royaume de Congo, & dans un grand nombre d'autres pays de l'Afrique, sur les côtes de laquelle ce coquillage se trouve. On en rencontre surtout une grande quantité près d'une isle qui est vis-à-vis de la ville de Loanda S. Paolo; ce sont les plus estimées. Ces coquilles sont une mine d'or pour les Portugais, qui ont seuls le droit de les pêcher, & qui s'en servent pour acheter des Africains leurs marchandises les plus précieuses.

ZIMENT-VASSER, *Minéral.*, c'est le nom que les auteurs Allemands donnent à des eaux, qu'on trouve quelquefois près des mines de cuivre, & qui sont légérement impregnées des particules de ce métal. La plus fameuse source de cette espece se trouve à la distance d'environ une de nos lieues de New-soll en Hongrie, dans la grande mine de cuivre appellée par les Allemands, *Herrn-grundt*. Ces eaux étoient connues à Kircher, Brown, Toll, & autres qui en font men-

tion ; mais il est vraisemblable qu'elles n'étoient pas encore découvertes du tems d'Agricola, puisqu'il n'en dit mot, & qu'une chose si curieuse qu'il avoit sous sa main, ne lui auroit pas échappé, d'autant plus qu'il fait mention de vertus semblables, attribuées aux eaux de Schmolnich, qui sont beaucoup moins fameuses en ce genre que celles de New-Soll.

On trouve l'eau de cette derniere mine à différentes profondeurs, où elle est rassemblée dans des bassins pour en séparer le cuivre ; mais dans quelques endroits, cette eau est beaucoup plus saoulée de ce métal que dans d'autres, & ce sont celles qui produisent aussi plus promptement le changement supposé de fer en cuivre.

Les morceaux de fer dont on se sert communément pour ces sortes d'expériences, sont des fers de cheval, des clous, & choses semblables; & on les trouve très-peu altérés dans leur forme après l'opération; la seule différence est, que leurs surfaces sont un peu grossies.

L'eau qui produit ce changement, paroît verdâtre dans les bassins où elle repose; mais si l'on en prend dans un verre, elle est aussi claire que le crystal; elle n'a point d'odeur, mais elle est d'un goût vitriolique si fort & si astringent, qu'en y goûtant, la langue & les levres en sont écorchées ; cependant on n'apperçoit point cet effet, quand on goûte de ces eaux dans la mine même; on éprouve alors seulement une légere démangeaison au bord des levres ; mais aussi-tôt qu'on vient à l'air, elles commencent à enfler, & à fournir un peu de matiere dans les pustules.

Ces eaux n'ont pas en tout temps la même force, soit à brûler les levres, soit pour changer le fer ; moins les sources sont abondantes, plus elles sont fortes. Les cavernes où l'on a mis des bassins pour recevoir cette eau, n'ont point d'odeur offensive, & ce qui paroît un peu singulier, on n'y trouve point de vitriol, au lieu qu'il abonde dans tous les autres endroits de la mine ; les pierres mêmes sont blanches dans les cavernes, & ont par-tout ailleurs un œil bleuâtre, qui ne vient que des particules de cuivre qui s'y sont attachées ; peut-être que l'humidité de l'air de ces endroits emporte avec elle les particules de ce sel dans les endroits où elles peuvent aisément se fixer.

Ceux qui travaillent aux mines, prennent de ces eaux pour se purger quand ils sont malades, & elles produisent cet effet très-promptement par haut & par bas. Ils s'en servent aussi pour les maux des yeux, en quoi elles sont quelquefois fort utiles, mais le plus souvent nuisibles.

Le cuivre qu'on tire de ces eaux est plus estimé par les gens du lieu qu'aucun autre, parce qu'ils prétendent qu'il est plus ductile & plus facile à fondre.

Une livre de cette eau la plus forte, étant évaporée sur un feu doux, devient d'abord trouble, & dépose ensuite un sédiment jaunâtre; quand on l'a fait évaporer jusqu'à siccité, ce sédiment pese deux scrupules & demi, si l'on verse dessus de l'eau chaude, & qu'on la filtre, elle laisse dans le filtre plus de six grains d'une terre jaunâtre; la solution verdâtre étant de nouveau évaporée, & la même opération répétée plusieurs fois, il s'en sépare un peu plus de deux scrupules de vitriol, d'un verd bleuâtre, & en petits crystaux.

Présentement, si l'on ajoute un peu d'huile de tartre à une livre de cette eau vitriolique, le tout devient trouble, & laisse beaucoup de résidu dans le filtre, ce résidu étant sec pese environ deux scrupules & demi, & se trouve être un vrai vitriol cuivreux avec un léger mélange de sel neutre. Si finalement, on met une pinte de cette eau dans une bouteille, & qu'on y jette un petit morceau de fer, on verra quelques bulles s'attacher immédiatement à ce morceau de fer, en sorte que par degrés il prend la couleur du cuivre ; le second jour, l'eau est extrêmement trouble ; elle s'éclaircit ensuite, & des fils blancs se ramassent au fond, aux côtés du verre, & du morceau de fer, qui pour lors se trouve avoir par-tout une couleur cuivreuse.

Toutes ces expériences justifient que cette eau contient une très-grande quantité de vitriol de cuivre, dont elle a fait la solution par le secours de l'acide ordinaire. Ce fait étant connu, on conçoit bien qu'il ne se fait point de changement réel dans ce métal dans un autre, mais que les particules d'un métal ont pris leur place. Cette eau ainsi impregnée, est un menstrue capable de dissoudre le fer, & s'affoiblit assez dans la solution de ce métal, pour laisser détacher en petites particu-

les le cuivre qu'elle contenoit auparavant. Cela semble être ainsi en examinant le métal changé ; car tant qu'il reste dans l'eau, le cuivre ne paroît pas une masse douce & malléable, mais un assemblage de petits grains serrés les uns contre les autres,& pour lors le métal paroit friable & cassant.

La dissolution d'un métal, & la déposition des particules d'un autre à sa place, est une chose commune en chymie; mais elle ne donne guere le phénomene dont nous parlons, j'entends la dissolution du fer & du cuivre dans le même menstrue; l'eau dont il s'agit ici ne peut jamais déposer qu'autant de cuivre qu'elle en contenoit, & il paroît par les expériences, que cette quantité est peu considérable, puisqu'elle ne monte qu'à deux scrupules de vitriol,dans une livre d'eau; c'est donc à tort que les habitans du lieu s'imaginent que si l'on mettoit une plus grande quantité de fer dans l'eau, il y auroit une plus grande quantité de cuivre qui se précipiteroit à sa place, il est pourtant vrai qu'on en retire annuellement assez de cuivre, parce que les eaux qui le fournissent sont fort abondantes. *Philos. transact.* n°.479, p. 355. 359. *Voyez* CEMENTATOIRE, *eau*. (*D. J.*)

ZIMIRI, *Géog. anc.* . contrée sablonneuse de l'Ethiopie, selon Pline, *liv. XXXVI; c. xvj;* il dit qu'on y trouve la pierre hématite. (*D. J.*)

ZIMMER, f. m. *Fourrure*, terme de commerce de fourrure, dont on se sert en quelques endroits de Moscovie, particulierement dans les parties les plus septentrionales; un *zimmer* fait deux paires de peaux; ainsi un *zimmer* de marte est composé de vingt peaux de ces animaux. *Savary.*

ZINARA, ZINIRA *ou* ZENARA, *Géogr. mod.*, isle de l'Archipel, peu éloignée de celle de Léro, à 6 lieues de celle d'Amargos. Elle étoit autrefois très-peuplée, mais elle est à présent déserte. (*D. J.*)

ZINC, f.m. *Hist. nat. Minér. Chym.& Métall.*, en latin *zincum, speauter, marcasita aurea, spelter, cadmia metallica, &c.*

C'est un demi métal qui, à l'extérieur, est un peu plus blanc que le plomb, quand ce métal a été quelque temps exposé à l'air; mais à l'intérieur il est rempli de facettes bleuâtres. Il a de la tenacité & souffre les coups de marteau jusqu'à un certain point, ce qui fait qu'on ne peut point le pulvériser. Il entre promptement en fusion & avant que de rougir, après quoi il s'allume, & fait une flamme d'un beau verd clair, ce qui prouve qu'il est très-chargé de parties inflammables; par la déflagration il se réduit en une substance légere & volatile, que l'on nomme *fleurs de zinc*. Mais le caractere qui le distingue, c'est sur-tout la propriété qu'il a de jaunir le cuivre.

Ce n'est que depuis peu d'années que l'on connoit la nature du *zinc*; rien de plus inexact que ce que les anciens auteurs en ont écrit. Le célebre Henckel a lui même méconnu cette substance, il l'a regardée comme un avorton minéral. D'autres ont regardé le *zinc* comme une composition, & ont été jusqu'à donner des procédés pour le faire. Becher dit que c'est une substance minérale, qui tient le milieu entre l'antimoine, la marcassite & la cadmie, M. Lemery confond le *zinc* avec le bismuth; d'autres ont dit que c'étoit une espece d'étain. Actuellement on est convaincu que le *zinc* est un demi-métal, qui a des propriétés qui lui sont particulieres, qui a des mines qui lui sont propres.

Il n'existe point dans la nature de *zinc* natif, c'est-à-dire, tout pur, & sous la forme métallique qui lui est propre: c'est toujours par l'art qu'on le tire des mines qui le contiennent,& alors même ce n'est point par la fusion, c'est par la sublimation qu'on l'en retire.

La principale mine du *zinc*, & qui contient plus abondamment ce demi-métal, est le calamine; c'est au *zinc* qu'elle renferme qu'est due la propriété de jaunir le cuivre, & de faire ce qu'on appelle le *laiton*, ou le *cuivre jaune*. *V.* CALAMINE & LAITON.

La calamine varie par la couleur, il y en a de blanche, de jaune & de rougeâtre ou brune, suivant qu'elle est plus ou moins mêlée de parties ferrugineuses ou d'ochre.

La blende est aussi une vraie mine de *zinc*, que l'on peut en tirer par la sublimation, & qui peut être employé à faire du cuivre jaune. Le *zinc* n'est point seul dans la blende, il s'y trouve aussi des parties ferrugineuses, des parties sulfureuses & arsenicales, & même quelquefois

une petite portion d'argent, qu'il est très-difficile d'en tirer. Il y en a plusieurs especes; 1°. la principale ressemble assez à la galene ou mine de plomb ordinaire; c'est-à ce qui est cause que les Allemands lui ont donné le nom de *blende*, qui signifie *ce qui aveugle*, parce que sa ressemblance avec la mine de plomb, la rend très-propre à tromper les mineurs. 2°. La blende que l'on nomme en allemand *horn-blende* ou *pech-blende*, blendée cornée, ou semblable à de la poix. 3°. La blende rouge, elle est d'une couleur plus ou moins vive; il y en a qui est d'un rouge de rubis, & qui ressemble à la mine d'argent rouge: 4°. Il y a des blendes grises de différentes nuances. Toutes ces blendes sont de vraies mines de *zinc*, qui contiennent tantôt plus, tantôt moins de ce demi-métal. M. de Justi ajoute à ces substances une nouvelle mine de *zinc* différente des précédentes, c'est un spath, d'un gris clair, tirant sur le bleuâtre, composé de feuillets oblongs, & assez pesant, qui se trouve à Freyberg en Misnie, & qui lorsqu'on l'expose au feu, donne une sublimation de *zinc*; il lui a donné le nom de *spath* de *zinc*. Le même auteur observe, avec raison, que M. Wallerius a trop multiplié sans fondement les mines de *zinc* dans la minéralogie.

Outre cela, l'on trouve du *zinc* dans le vitriol blanc qui, quoique rarement, se trouve tout formé par la nature dans les souterrains des mines de Goslar; il est ou en stalactite, ou en crystaux, ou sous la forme d'un enduit ou d'une efflorescence. Ce vitriol est formé par la combinaison de l'acide vitriolique & du *zinc*; il est quelquefois composé de *zinc* pur, mais souvent il participe du fer, du cuivre & des autres substances qui sont mêlées avec lui dans la mine. Ce vitriol se fait aussi artificiellement à Goslar ou au Rammelsberg; on fait griller la mine de plomb mêlée de mine de *zinc* qui se rencontre dans ce pays: on y verse ensuite de l'eau, après l'avoir mise dans des auges, on y laisse séjourner cette eau, afin que les parties impures aient le temps de se déposer; après quoi on décante la dissolution, que l'on met dans des chaudieres de plomb pour la faire évaporer, & on finit ensuite par la faire crystalliser: on fait ensuite calciner, dissoudre, & crystalliser de nouveau ce vitriol blanc: on le met dans des moules triangulaires, & il est alors propre à entrer dans le commerce. La plupart des auteurs ont fait sur le vitriol blanc, des conjectures aussi peu fondées que sur le *zinc* même, dont ils ne connoissoient nullement la nature; pour se convaincre que c'est le *zinc* qui sert de base à ce vitriol, on n'aura qu'à le dissoudre dans de l'eau: on mettra de l'alkali fixe dans la dissolution, & il se précipitera une substance blanche qui mêlée avec de la poussiere de charbon, & distillée dans une cornue de verre, formera dans le cou de la rétorte, un sublimé propre à jaunir le cuivre; ce qui est le caractere distinctif du *zinc*. *V.* VITRIOL. Ce vitriol contient souvent des particules de fer, de cuivre, de plomb, *&c.* avec lesquelles il est mêlé dans la mine de Goslar.

Nous avons déja fait remarquer que ce n'est point par la fusion que l'on tire le *zinc* des substances minérales qui le contiennent, ce n'est qu'accidentellement qu'on l'obtient; la facilité avec laquelle l'action du feu le brûle & le réduit en chaux, fait qu'on ne peut guere le retirer sous la forme qui lui est propre. Près de Goslar, dans les fonderies des mines de Rammelsberg, on traite, comme nous avons dit, un minerai qui contient du plomb, du cuivre, de l'argent, & beaucoup de *zinc*; la partie antérieure, l'estomac dont on ferme le fourneau à manche, est fait d'une pierre assez mince: on la mouille afin de la rafraîchir, & pour qu'il s'y attache un enduit qui n'est autre chose qu'une chaux de *zinc*, que l'on appelle la *cadmie des fourneaux*. *V.* CADMIE. On met aussi au fond du fourneau, une certaine quantité de poudre de charbon, afin que le *zinc* que la chaleur fait fondre & sortir de la mine, ait une retraite qui le garantisse de la trop grande violence du feu, qui ne manqueroit point de le calciner & de le dissiper: il s'attache aussi dans la cheminée des fourneaux, une suie ou un endroit qui est très-chargé de *zinc*, on la détache, & il est propre à faire du cuivre jaune: d'où l'on voit que c'est sous la forme d'un sublimé ou d'une chaux, que l'on obtient la plus grande partie du *zinc*.

Pour tirer le *zinc* de la blende, on commencera par la faire griller, jusqu'à ce que tout le soufre que cette mine contient soit dégagé: alors on mêlera huit

parties de cette blende grillée, avec une partie de poudre de charbon : on mettra ce mélange dans une cornue de terre bien garnie de lut, que l'on exposera à feu nu pendant environ quatre heures; le *zinc* se sublimera sous la forme d'une poudre blanche ou grise dans le cou de la cornue.

Pour réduire cette chaux, c'est-à-dire, pour lui donner la forme métallique, on en méle quatre parties avec une partie de charbon en poudre; on met le tout dans un creuset frotté avec de la cire, on presse le mélange, on couvre le creuset d'un couvercle que l'on y lute bien exactement, afin que rien n'en sorte: on met le creuset au fourneau de verrerie, & aussi-tôt qu'il est parfaitement rouge, on le vuide, de peur que le *zinc* réduit, ne vint à s'allumer si le feu étoit continué trop long-temps. Cette réduction peut encore se faire en mélant la chaux de *zinc* avec du flux noir & un peu de suie, ou bien des os noircis par la calcination ; on mettra le tout dans un creuset fait d'une terre calcaire, & qui ne soit point vernissé ; on couvrira le mélange d'une bonne quantité de charbon en poudre, on adaptera au creuset un couvercle qui le renferme exactement, & l'on observera la même chose que dans l'opération qui précede.

Nous allons maintenant examiner la propriété du *zinc* ; celle qui le caractérise sur-tout, est de jaunir le cuivre plus ou moins selon la quantité qu'on en fait entrer ; ce n'est que le *zinc* qui est contenu dans la calamine, qui lui donne cette propriété, ainsi qu'à la cadmie des fourneaux qui n'est qu'une sublimation ou une suie dans laquelle le *zinc* abonde; sur quoi cependant on doit remarquer un phénomene fort singulier, c'est que le laiton ou le cuivre jaune fait avec la calamine, devient très-ductile, au lieu que celui qui est fait avec le *zinc* seul, est aigre & cassant. M. Zimmermann croit que cette différence vient de ce que dans la calamine, le *zinc* est uni avec une plus grande portion de terre, & de ce que le travail se fait d'une maniere différente; en effet, lorsqu'on fait du laiton avec de la calamine, la combinaison se fait par la voie de la cémentation, dans des vaisseaux fermés, & au moyen d'un mélange de charbon en poudre, au lieu que lorsqu'on fait le cuivre jaune avec le *zinc* tout pur, une portion considérable de ce demi-métal, se réduit en chaux. Si l'on combine la chaux de *zinc*, ou la cadmie, ou le *zinc* lui-même, de la même maniere que la calamine, on aura aussi un cuivre jaune très-ductile; cependant il faut observer que la calamine exige un feu plus violent, & de plus de durée, pour communiquer sa partie colorante au cuivre, que le *zinc* seul.

Une partie de *zinc* alliée avec trois parties de cuivre, forme une composition d'un beau jaune, que l'on appelle *tombac*; c'est aussi le *zinc* qui allié avec le cuivre, forme les alliages que l'on nomme *similor*, *pinchbeck*, *métal du prince Robert*, &c. on peut aussi faire différentes compositions semblables à l'or, en mélant ensemble quatre, cinq, ou six parties de cuivre jaune, avec une partie de *zinc*; ces alliages sont cassants ; mais pour y remédier, on peut joindre un peu de mercure sublimé à la fin de l'opération ; on peut aussi faire entrer un peu d'étain bien pur dans l'alliage. Il faut toujours observer de commencer par faire fondre le cuivre jaune avant que d'y mettre le *zinc*, lorsqu'on voudra faire ces sortes de compositions.

Le *zinc* dissout tous les métaux & demi-métaux, à l'exception du bismuth. Il se combine par la confusion avec tous les métaux, mais il les rend aigres & cassants, il les décompose, il facilite leur fusion & leur calcination, & les volatilise, effet qu'il produit sur l'or même ; il augmente la pesanteur spécifique de l'or & de l'argent, du plomb & du cuivre ; mais il diminue celle de l'étain, du fer, & du régule d'antimoine ; fondu avec la platine, il devient plus dur. Lorsqu'on voudra unir le *zinc* avec les métaux imparfaits, il faudra couvrir le mélange qu'on aura mis dans le creuset, avec du verre pilé ou des cailloux pulvérisés mêlés avec de la potasse, pour prévenir la dissipation ou la calcination : on dit que les Anglois mettent une partie de *zinc* sur six cents parties d'étain, pour le rendre plus dur & plus sonnant. M. Zimmermann nous apprend que si l'on fait fondre du *zinc* avec du plomb, & que l'on forme des balles à fusil de cet alliage, on ne pourra jamais tirer juste avec ces balles.

Le *zinc* s'amalgame avec le mercure, l'amalgame est au commencement assez fluide, mais peu-à-peu il devient plus dur ; mais l'amalgame sera très-fluide si

on commence par fondre le *zinc* avec du plomb, & si ensuite on le triture avec le mercure; mais le *zinc* se dégagera sous la forme d'une poudre, si on triture cet amalgame dans l'eau, parce que le plomb a plus d'affinité que lui avec le mercure.

Tous les dissolvans agissent sur le *zinc*; cependant l'acide vitriolique très-concentré, ne le dissout point, il faut pour cela qu'il soit affoibli. L'acide nitreux le dissout avec une rapidité étonnante, & par préférence à tous les autres métaux; dans cette dissolution il se fait une effervescence très-violente. L'acide du sel marin dissout aussi le *zinc*, si on met cette dissolution concentrée en digestion avec de l'esprit-de-vin bien rectifié, l'huile du vin se dégagera. L'acide du vinaigre dissout aussi le *zinc*; pendant que la dissolution s'opere, elle répand une odeur très-agréable, & il se forme un sel astringent. Le *zinc* se dissout pareillement dans le verjus, dans le jus de citron, & dans les acides tirés des végétaux.

Le *zinc* est soluble par l'alkali fixe & l'alkali volatil dissout dans l'eau & à l'aide de la chaleur. Un mêlange de sel ammoniac, avec de la limaille de *zinc* humectée d'un peu d'eau, s'échauffe, répand des vapeurs, & finit par s'enflammer.

Le soufre n'agit point sur le *zinc*, ainsi l'on peut s'en servir pour dégager ce demi métal des autres substances métalliques avec lesquelles il peut être uni; le foie de soufre le dissout parfaitement.

Le *zinc* a la propriété de précipiter toutes les dissolutions métalliques.

Nous avons déja fait remarquer que le *zinc* s'enflamme dans le feu, alors il se dissipe sous la forme d'une substance légere & blanche, que l'on nomme *laine* ou *coton philosophique*; cette substance ressemble à ces fils que l'on voit voltiger dans l'air en été, dans les jours sereins. La *tuthie*, le *pompholix*, le *nihil album*, les *fleurs de zinc*, ne sont que des chaux de *zinc* à qui on a jugé à propos de donner des dénominations singulieres.

Le *zinc* a la propriété du phosphore; si on triture une chaux de *zinc*, on voit qu'elle répand une lumiere verdâtre; on trouve à Scharffenberg en Saxe, une blende rouge, qui pareillement triturée est phosphorique, ce qui devient du *zinc* qu'elle contient.

De toutes les propriétés de cette substance, on doit en conclure que le *zinc* est un demi-métal, qui contient une terre métallique blanche, & beaucoup de principes inflammables. Quelques auteurs regardent sa terre métallique comme un peu arsénicale; le *zinc* a réellement des propriétés qui indiquent assez d'analogie entre lui & l'arsenic: en effet le *zinc* jeté sur des charbons ardens, répand une odeur pénétrante, qui a quelque rapport avec l'odeur d'ail de l'arsenic; il répand comme lui une lumiere phosphorique. Le *zinc* colore le cuivre en jaune, l'arsenic le blanchit; l'un & l'autre rendent les métaux plus faciles à entrer en fusion, & leur enlevent leur ductilité. M. Zimmermann rapporte une expérience par laquelle il prouve encore plus l'analogie du *zinc* & de l'arsenic. Il dit que l'on n'a qu'à faire fondre ensemble une partie d'or avec trois parties de *zinc*, on pulvérisera la composition qui en résultera; on mettra cette poudre dans une cornue bien lutée avec de la chaux vive, on donnera le feu par degrés; la plus grande partie du *zinc* se sublimera en chaux, ou sous la forme de fleurs; mais, selon lui, la partie arsenicale restera jointe avec l'or, qui aura bien la forme d'une poudre jaune, mais qui n'aura aucune de ses propriétés métalliques. Si on met ce résidu dans un matras, & que l'on verse par-dessus six fois autant d'eau forte, il s'excitera une effervescence violente, & il en partira une vapeur qu'il seroit très-dangereux de respirer; après quoi l'or restera sous la forme d'une poudre grise, effet qui est produit par la substance arsénicale qui est contenue dans le *zinc*.

La propriété que le *zinc* a de colorer le cuivre en jaune n'a point échappé aux alchymistes, & quelques-uns d'eux n'ont point manqué d'en conclure que c'étoit cette substance qui devoit leur fournir la matiere colorante qu'il faut introduire dans les métaux, pour les convertir en or. (—)

ZINC, *Pharm. & Mat. méd.*, des diverses substances appartenant à ce demi-métal, *v.* ZINC, *Chymie*, celles que les pharmarcologistes ont adoptées sont deux de ces chaux: savoir, le pompholix, *nihil album*, ou fleurs de *zinc*, & la tuthie, & sa mine propre ou pierre calaminaire.

Ces matieres sont principalement em-

ployées dans quelques préparations officinales destinées à l'usage extérieur, & elles sont employées pour la seule vertu qu'elles possedent : savoir, la vertu dessicative à un degré éminent : c'est à ce titre que le pompholix entre dans l'onguent *diapompholigos*, la tuthie dans l'onguent de tuthie, la pierre calaminaire dans l'onguent dessicatif, dans l'emplâtre styptique, l'emplâtre *manus dei*, *&c.* la tuthie & la pierre calaminaire ensemble, dans l'emplâtre oppodeltoke, *&c.*

La tuthie, ou le pompholix, font la base des collyres dessicatifs, soit liquides, soit sous forme de poudre, tant officinaux que magistraux. Ces remedes ne s'emploient point intérieurement. (*b*)

ZINDIKITE, s. m. *terme de relation*, nom d'une secte mahométane, fort bizarre dans ses opinions. Ces *Zindikites* croient que tout ce qui a été créé est Dieu, n'admettent point de providence ni de résurrection des morts. Golius prétend que Zindick, auteur de cette secte, la moins nombreuse qu'il y ait au monde, étoit un mage sectateur de Zoroastre. Il est vraisemblable que ces *Zindikites*, dont parle Ricaut, sont les mêmes que ceux dont Pietro della Valle fait mention, & qu'il appelle *Ehl-Eltabkikes*, gens de certitude qui, dit-il, croient que les quatre élémens sont Dieu, sont l'homme, sont toutes choses. Nous avons eu semblablement parmi les chrétiens, au commencement du treizieme siecle, un certain David de Dinant, qui n'admettoit aucune distinction entre Dieu & la matiere premiere. Enfin Spinosa s'est avisé dans le dernier siecle de forger de cette rêverie un sistême extravagant. (*D. J.*)

ZINGANA, s. m. *Hist. nat. Ichthiol.*, c'est le nom d'un poisson de mer fort singulier, qui se trouve vers la côte d'Ivoire en Afrique. Sa tête est rouge, plate & très-grande ; ses yeux sont très-vifs. Il a deux rangées de dents très-fortes. Son corps est rond & se termine en pointe ; il n'a point d'écailles, mais une peau épaisse & très-rude. Ses nageoires sont grandes ; il s'élance avec une force incroyable sur sa proie. Il est très-vorace & surtout très-friand de chair humaine, on croit que ce poisson est le même que l'on nomme *pantouchir* dans quelques parties de l'Amérique.

ZINGI, s. m. *Hist. nat. Bot. exotiq.*, fruit des Indes orientales fait en forme d'étoile. Il est composé de sept especes de noix oblongues, triangulaires, & disposées en rond. Son écorce est dure, rude & noire. Les amandes sont polies, luisantes, rougeâtres, de l'odeur & du goût de l'anis, d'où cette plante a pris en Europe son nom d'*anis des Indes*. Les Orientaux, particuliérement les Chinois, se servent de l'amande pour préparer leur thé, & leur sorbet. (*D. J.*)

ZINGNITES, *Hist. nat. Lithol.*, pierre décrite par Albert le grand & par Ludovico Dolce, qui lui attribuent toutes sortes de vertus fabuleuses, & qui disent qu'elle avoit la transparence du crystal.

ZINGUERO ou ZENGERO, *Géogr. mod.*, royaume d'Afrique, dans l'Abyssinie. Il confine avec celui de Roxa. (*D. J.*)

ZINZEL (LE), *Géog. mod.*, petite riviere de France dans la basse-Alsace. Elle prend sa source aux montagnes de la Lorraine, & se jette dans la Soure ou Sonore, près de Stimbourg.

ZINZICH ou SINSICH ou SCHINSICH, *Géogr. mod.*, petite ville ou, pour mieux dire, bourgade d'Allemagne, au duché de Juliers, sur l'Aar, près de l'endroit où cette riviere se jette dans le Rhin. Cette bourgade est vis-à-vis de Lintz, à deux milles d'Allemagne au-dessus de Bonn vers le midi, & dans une campagne fertile. *Longitude* 24, 39 ; *latitude* 50, 46.

ZINZOLIN, s. m. *Teinture* ; c'est ainsi qu'on nomme une des nuances du rouge de garance, qui tire un peu sur le pourpre.

ZIO, *Calend. des Hébreux*, deuxieme mois de l'année ecclésiastique des Hébreux : *in anno quarto*, *mense* zio, *qui est mensis secundus*, *III. Rois*, *vj.* I. Mais depuis la captivité, ce mois perdit le nom de *zio*, & prit celui d'*yack*, qui répond en partie à avril, & en partie à mai.

ZIOBERIS, *Géog. anc.*, fleuve d'Asie, dans l'Hyrcanie. Quinte-Curce, *liv. VI*, *ch. iv*, décrit ainsi ce fleuve. Il y a dans une vallée qui est à l'entrée de l'Hyrcanie, une forêt de haute futaie arrosée d'une infinité de ruisseaux, qui tombant des rochers voisins, engraissent toute la vallée. Du pié de ces montagnes descend le fleuve *Ziobéris*, qui, par l'espace de quelques stades, coule tout entier dans

son lit, puis venant à se rompre contre un roc, se fend en deux bras, & fait comme une juste distribution de ses eaux. De-là venant plus rapide & se rendant toujours plus impétueux par la rencontre des rochers qu'il trouve dans son chemin, il se précipite sous terre, où il roule, & se tient caché durant la longueur de trois cents stades. Ensuite il vient comme à renaitre d'une autre source, & se fait un nouveau lit plus spacieux que le premier, car il a treize stades de largeur; puis, après s'être encore resserré dans un canal plus étroit, il tombe enfin dans un autre fleuve nommé *Rhydage*. Les habitans, continue Quinte-Curce, assuroient que tout ce qu'on jetoit dans la caverne où le *Zioberis* se perd, & qui est plus proche de sa source, alloit ressortir par l'autre embouchure de cette riviere: de sorte qu'Alexandre y ayant fait jeter deux taureaux, ceux qu'il envoya pour en savoir la vérité, les virent sortir par cette ouverture. Ce fleuve est appellé *Stiboëtes* par Diodore de Sicile, *liv. XVII*, *c. lxxvij*, qui en donne une autre description semblable.

ZIPH, *Géographie sacrée*, nom de deux villes & d'un désert de la Palestine, dans la tribu de Juda; ces deux villes ou bourgades tiroient apparemment leur nom de *Ziph* ou *Zipha*, fils de Jaleleel, de la tribu de Juda, & dont il est parlé au *I. liv. des Paralip. c. iv*, *v.* 16.

ZIPPOIS, *Géog. anc.*, ville de la Galilée, & dans une situation avantageuse qui la faisoit regarder comme la clef de cette province. Cette ville étoit éloignée de cinq parasanges de Tibériade; les Rabins la nomment *Sefora*, & Joseph *Sephoris*. *V.* Sephoris.

J'ajouterai seulement que lorsque les Romains porterent la guerre dans la Judée, elle fut la derniere des villes de cette province qui se rendit à Titus. Le pere Hardouin rapporte des médailles de cette ville, frappées sous Domitien & sous Trajan, avec ce mot ΣΕΦΟΡΙΠΝΩΝ, *Sephorenon*. Dans la suite on appella cette ville *Diocésarée*.

ZIRANNI (les), *Géogr. mod.*, peuples de l'empire russien. Ils occupent un pays considérable de même nom, au couchant de la province de Permie, & au nord-ouest de celle de Viatka. Ce peuple a été long-tems indépendant, mais il est aujourd'hui tributaire du czar, & habite dans une forêt à laquelle on donne cent cinquante lieues de longueur. Les *Ziranni* ont des hameaux & des villages dans cette forêt. Ils n'ont pour le civil ni gouverneurs, ni vaivodes; mais ils sont pour le spirituel de l'église grecque. On les croit originaires des frontieres de la Livonie. Ils subsistent en partie par le moyen de l'agriculture, en partie par le commerce des pelleteries grises.

ZIRCHNITZERSÉE, *Géog. mod.*, lac d'Allemagne dans la Basse-Carniole, vers les confins de Windischmarck, & au nord de la forêt appellée communément *byrpamerwalde*. Ce lac est si remarquable, qu'il mérite que nous en tirions la description des *Trans. philos. n°.* 54, 109, 191.

On l'appelle *Zirchnitzersea*, de *Zirchnitz*, bourgade d'environ 200 maisons, qui est sur ses bords. Ce lac a près de deux milles d'Allemagne de longueur, & une de largeur. Il est environné par-tout de montagnes, & n'a aucun écoulement. En juin, juillet & quelquefois jusqu'en août, l'eau se perd sous terre, non seulement par la filtration, mais encore en se retirant sous terre par de grands trous qui sont au fond: le peu qu'il en reste dans la partie qui est pleine de rochers, s'évapore, mais en octobre & novembre l'eau revient communément (quoique le temps n'en soit pas fixe) & recommence à couvrir le terrein. Ce retour est prompt, & l'eau monte par les trous avec tant de force, qu'elle s'élance hors de terre de la hauteur de quelques piés.

Les trous sont en forme de bassins de largeur ou de profondeur différentes, depuis vingt jusqu'à trente coudées de largeur, & de huit à quinze de profondeur. Au fond de ces trous il y en a d'autres où l'eau & les poissons se retirent, quand le lac se perd; ces trous ne sont pas dans une terre molle, mais communément dans le roc solide.

Le lac étant ainsi plein & à sec tous les ans, sert aux habitans à plusieurs usages. Premiérement quand il est plein d'eau, il attire plusieurs sortes d'oies, de canards sauvages & autres oiseaux aquatiques qui sont un fort bon manger. 1°. Sitôt que le lac est vuide, les gens du pays coupent les roseaux & les herbes pour faire de la litiere à leurs bestiaux. 3°. Il est entiérement sec vingt jours après, & ils y re-

cueillent beaucoup de foin. 4°. Quand le foin est enlevé, ils y fément du millet, qui communément a le temps de mûrir. 5°. Il s'y trouve beaucoup de gibier; car il y vient des bois & des montagnes voisines des lievres, des renards, des daims, des ours, des sangliers, *&c.* aussi-tôt que l'eau est écoulée. 6°. Quand le lac est plein, on peut y pêcher. 7°. Tout le temps que l'eau s'écoule, on y prend beaucoup de poissons que l'on attrape dans des fosses, & dans les lieux où les trous ne sont pas assez grands pour qu'ils puissent y passer.

Enfin quand les eaux reviennent, elles attirent une sorte de canards qui se nourrissent sous terre, & qui, quand ils en sortent, nagent assez bien; mais ils sont aveugles & n'ont presque point de plumes. Ils voient bientôt après qu'ils sont exposés à la lumiere, & en peu de temps ils acquierent des plumes; ils ressemblent aux canards sauvages, sont d'un très-bon goût & faciles à attraper. On suppose que la cause, ou plutôt la raison de tous ces phénomenes surprenans, vient d'un lac souterrain qui est au dessous de celui-ci, avec lequel il communique par les différens trous dont j'ai parlé.

Il y a un ou plusieurs lacs sous les bords de la montagne Javorniek, mais dont la surface est plus haute que celle du lac *Zirchnitz*. Ce lac plus haut est peut-être formé par quelques-unes des rivieres qui dans ce pays se perdent sous terre. Quand il pleut, sur-tout par des orages subits, l'eau se précipite avec beaucoup de violence dans les vallées profondes, dans lesquelles sont les canaux de ces petites rivieres; de sorte que l'eau étant augmentée dans ce lac par l'arrivée subite des pluies en plus grande quantité qu'il ne peut en vuider, il enfle sur le champ; mais trouvant plusieurs trous ou cavernes dans la montagne, plus haut que n'est sa surface ordinaire, il se dégorge par-là dans le lac souterrain qui est sous celui de *Zirchnitz*, dans lequel l'eau monte par les différens trous ou fosses qui sont au fond, ainsi que par les passages apparens qui sont sur la terre. (*D. J.*)

ZIRICZÉE ou ZIRIC-SÉE, *Géogr. mod.*, ville des Pays-Bas, dans la province de Zélande, & capitale de l'isle de Schowen, à sept lieues au sud-ouest de la Brille. Elle est jolie, bien peuplée & marchande, quoique son port ait été comblé par les sables. Les états généraux ont pris cette ville sur les Espagnols en 1577, & l'ont mise en bon état de défense. Avant la révolution arrivée dans la religion du pays, il y avoit à *Ziriczée* six maisons religieuses, un béguinage, & les restes d'une commanderie de Templiers. *Long.* 21, 24; *latit.* 51, 36.

Amand de *Ziriczée*, ainsi nommé du lieu de sa naissance, exerça la dignité de provincial de l'ordre de S. François dans les Pays-Bas, & mourut en 1534. Il a composé en latin une chronique en six livres, & quelques ouvrages théologiques dont on ne connoît plus que les titres.

Lemnius (Lævinus), naquit en 1505 à *Ziriczée*, où il pratiqua la médecine; mais s'étant fait prêtre après la mort de sa femme, il devint chanoine de cette ville, & y mourut en 1568. Son ouvrage intitulé, *de occultis naturæ miraculis*, a été imprimé nombre de fois. La premiere édition faite à Anvers en 1559 *in*-8°. ne contient que deux livres, mais la seconde chez Plantin 1564 *in*-8°. contient quatre livres, & l'auteur se proposoit d'ajouter encore deux autres livres à ces quatre.

Peckius (Pierre), né à *Ziriczée* en 1529, parvint par son mérite à la charge de conseiller au conseil de Malines, où il mourut en 1589. Ses écrits de Jurisprudence ont été recueillis & imprimés ensemble à la Haye en 1647. On estime assez son traité *de testamentis conjugum*, & celui *de jure sistendi*. Son commentaire *ad tit. d. Nautæ, &c.* a été imprimé à Amsterdam en 1668 *in* 8°. avec des notes & des additions de Vinnius.

Titellius (Regnier), né à *Ziriczée*, & mort à Amsterdam en 1618, a traduit d'italien en latin la description des Pays-Bas, faite par Guichardin. (*D. J.*)

ZIRIDAVA, *Géog. mod.*, ville de la Dace, selon Ptolomée, *l. III*, *ch. viij.* Le nom moderne est *Scarestem*, si nous en croyons Lazius. (*D. J.*)

ZIRONA, *Géogr. mod.*, petite isle du golfe de Venise, sur la côte de la Dalmatie, & de la dépendance du comté de Traw. (*D. J.*)

ZIS ou ZIZ, *Géogr. mod.*, montagne d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Fez; c'est une chaîne de montagnes froides & rudes, qui prennent leur nom de la riviere de Ziz qui en sort, & qui sé-

pare le royaume de Fez de celui de Trémecen. (*D. J.*)

ZITTAU, *Géogr. mod.*, ville d'Allemagne, dans la Haute-Lusace, sur la Neiss, aux frontieres de la Boheme, à quatre lieues au dessus de Gorlitz. Wenceslas la fit entourer de murailles en 1255. Elle est aujourd'hui sujette à l'électeur de Saxe, mais elle a éprouvé en 1757 des propres alliés de ce prince, tous les brigandages & toutes les horreurs de la guerre. Qu'auroit fait de plus le général Daun, si cette ville eût appartenu au roi de Prusse? *Long.* 32, 47; *latit.* 51, 13. (*D. J.*)

ZIZANIA, s. f. *Hist. nat. Botan.*, genre de plante distinct du *lolium*, yvraie; & dont voici les caracteres.

Il produit des fleurs mâles & femelles sur la même plante; les fleurs mâles n'ont point de calice; la fleur est un tuyau bivalve composé de deux feuilles égales, pointues, sans barbe, qui s'enveloppent l'une l'autre; les étamines sont six filets, très-courts; les bossettes des étamines sont oblongues & simples. Les fleurs femelles n'ont semblablement point de calice; la fleur est un tuyau d'une seule feuille qui a six nervures dans sa longueur, & finit en une pointe terminée par une longue barbe. Le germe du pistil est oblong; le style est divisé en deux; les stigmates sont plumeux; le fruit consiste dans la fleur même qui est roulée & qui se partage horizontalement vers la base. C'est dans cette fleur qu'est contenue une seule graine oblongue. Linnæi, *gen. plant. p.* 455. (*D. J.*)

ZIZIPHORA, s. f. *Hist. nat. Bot.*, genre de plante dont voici les caracteres. Le calice est très-long, cylindrique, tubulaire, composé d'une seule feuille, striée, barbue & découpée dans les bords en cinq segmens très-petits. La fleur est monopétale, formant un tuyau cylindrique de la longueur du calice; cette fleur est labiée; la levre supérieure est ovale, droite, échancrée & obtuse; la levre inférieure est large, ouverte, & divisée en trois parties égales, arrondies. Les étamines sont deux filets simples de la longueur de la fleur; le stigmate est pointu & recourbé. Il n'y a point de fruit, mais le calice contient quatre semences oblongues, obtuses, convexes d'un côté, & angulaires de l'autre. Linnæi, *gen. plant. p.* 13. (*D. J.*)

ZIZITH, s. m. *Coutum. judaïq.*, nom donné par les Juifs aux franges qu'ils avoient coutume de porter anciennement aux quatre coins de leurs habits de dessus, suivant l'ordonnance des Nombres, *c. xv*, *v.* 36. Deuter. *c. xxij*, *v.* 12; mais présentement les Juifs ont seulement sous leurs habits un morceau quarré de drap qui figure leur vêtement avant la dispersion. Ainsi le *zizith* des Juifs modernes est une frange faite de huit fils de laine filée exprès; chaque fil a cinq nœuds, jusqu'à la moitié de sa longueur, & tout ce qui n'est pas noué, se tresse ensemble, & forme une espece de frange; *voyez* les cérémonies des Juifs par Léon de Modene, *part. I*, *c. v.* (*D. J.*)

ZIZYPHA ou ZIZYPHUS, subst. m. *Bot.*, nom donné quelquefois à l'espece de fruit appellé plus communément *jujube*. *V.* JUJUBE.

Z M

ZMILACES, s. m. *Hist. nat. Lithol.* Pline appelle ainsi des pierres semblables à du marbre, d'un bleu tirant sur le verd, qui se trouvoient dans le lit de l'Euphrate.

ZMILAMPIS, s. f. *Hist. nat. Lithol.* Pline & les anciens nomment ainsi une pierre, qu'ils disent semblable à un marbre proconnesien, qui étoit d'un beau blanc, veiné de noir, avec cette différence que dans le *zmilampis* on voyoit toujours une tache bleuâtre semblable à la prunelle d'un œil. Comme on nous apprend que cette pierre étoit petite, se montoit en bague, & se trouvoit dans l'Euphrate, il y a lieu de présumer que ce n'étoit point du marbre, mais une pierre semblable à l'œil de chat, qui se trouve assez fréquemment dans le lit de plusieurs rivieres des Indes. Quelques auteurs ont appellé cette pierre *zmilanthes*.

Z N

ZNAIM ou ZNOYM, *Géogr. mod.*, ville de Bohême, en Moravie, sur la Teya, vers les frontieres de l'Autriche, à sept lieues de Brinn, & à dix de Vienne.

C'est ici où Sigismond, empereur d'Allemagne, finit ses jours en 1437 à 78 ans, après bien des traverses. Il fut malheureux en 1393 contre Bajazeth; mais il eut plus à souffrir de ses sujets que des Turcs. Les Hongrois le mirent en prison, & offrirent la couronne en 1410 à Lancelot, roi de Naples. Echappé de sa captivité, il

se rétablit en Hongrie, & fut enfin choisi pour chef de l'empire. En 1414, il convoqua le concile de Constance; & s'en rendit maître par ses soldats, garda le pape pendant trois ans dans Manheim, & viola le sauf-conduit qu'il avoit donné à Jean Hus, & à Jérôme de Prague; mais cette violation lui fut fatale le reste de ses jours. Ziska le battit plus d'une fois pendant sa vie, & même après sa mort: Albert II lui succéda. (*D. J.*)

Z O

ZOARA, *Littérat.*, c'est ainsi qu'on nommoit chez les Scythes, dans les anciens temps, des troncs d'arbres, ou quelques colonnes sans ornemens qu'ils élevoient en l'honneur de leurs dieux. On appelloit ces sortes de cippes *zoara*, parce qu'on les peloit s'ils étoient de bois, & qu'on les lissoit un peu s'ils étoient de pierre. Dans ce temps-là l'image de Diane n'étoit qu'un morceau de bois non travaillé, & la Junon Thespia n'étoit qu'un tronc d'arbre coupé. Bientôt la sculpture fit du bois & de la pierre des statues qui attirerent plus de respect aux dieux, & qui valurent une grande considération à l'art statuaire. La beauté des ouvrages d'un seul sculpteur fit honorer la mémoire de plusieurs grands hommes, dont les tombeaux devinrent des temples. (*D. J.*)

ZOARA & ZOARAS, *Géogr. mod.*, selon Marmol, petite ville d'Afrique dans la Barbarie, sur la côte, à treize milles au levant de l'isle de Gelves. Cette ville est l'ancienne *Posidone* de Ptolomée. Elle étoit alors fort peuplée, & avoit un port très-fréquenté; ce n'est à présent qu'un village de la dépendance de Tripoli. (*D. J.*)

ZOCLE, s. m. *Architect.*, ou plutôt *socle*, espece de petit piédestal, ou membre quarré qui sert à poser un buste, ou une statue, ou autre chose semblable, à laquelle on veut donner quelque élévation. (*D. J.*)

ZOCOTORA, *Géogr. mod.*, autrement *Zocatora*, *Socotora* & *Socotbora*, isle située à l'entrée de la mer rouge, à 11, 40 de latitude septentrionale. Elle est médiocrement peuplée, & dépend du roi de l'Arabie heureuse, qui la fait gouverner par un sultan. La principale richesse des habitans consiste en aloës, dont ils recueillent le suc dans des vessies, ou des peaux de bouc, & le font sécher au soleil pour le vendre. On croit que cette isle est la *Dioscuria*, ou *Dioscoridis insula* des anciens. Elle a été découverte par Fernand Bereya, capitaine Portugais. (*D. J.*)

ZODIAQUE, s. m. *Astron.*, bande ou zone sphérique partagée en deux parties égales par l'écliptique, & terminée par deux cercles, que les planetes ne passent jamais même dans leurs plus grandes excursions. *V.* SOLEIL & PLANETES.

Ce mot, suivant quelques auteurs, vient du mot grec ζωον, *animal*, à cause des constellations qu'il renferme. D'autres le font dériver de ζωη, *vie*, d'après l'opinion où l'on étoit que les planetes avoient influence sur la vie.

Le soleil ne s'écarte jamais du milieu du *zodiaque*, c'est-à-dire, de l'écliptique; mais les planetes s'en écartent plus ou moins. *V.* ECLIPTIQUE.

La largeur du *zodiaque* sert à mesurer les latitudes des planetes, ou leur dérivation de l'*écliptique*. Cette largeur doit être, suivant quelques-uns, de seize degrés, suivant d'autres de dix-huit & même de vingt degrés. *V.* LATITUDE.

L'*écliptique* coupe l'équateur obliquement sous un angle de 23 ½ degrés, ou, pour parler plus exactement, de 23°. 29'. c'est ce qu'on appelle *l'obliquité de l'écliptique*; c'est aussi la plus grande déclinaison du soleil. *V.* OBLIQUITÉ & DÉCLINAISON, *voyez aussi* ECLIPTIQUE.

Le *zodiaque* est divisé en douze parties, appellées *signes*; & ces signes ont les noms des constellations qui y répondoient autrefois. *V.* CONSTELLATION. Le mouvement d'occident en orient qui fait que les étoiles ne répondent plus aux mêmes parties du *zodiaque*, est ce qu'on appelle la *précession des équinoxes*. *Voy.* PRÉCESSION.

Par ce mouvement il est arrivé que toutes les constellations ont changé de place dans les cieux, & qu'elles ne nous paroissent plus dans le même lieu où les anciens astronomes les ont remarquées. Par exemple, la constellation du Belier qui, du temps d'Hypparque, paroissoit dans la commune section de l'écliptique & de l'équateur, n'a laissé que son nom dans cette région du ciel; car présentement elle paroit avancée dans le lieu où paroissoit autrefois le Taureau, & ainsi des autres. Il faut bien prendre garde de confondre

les douze signes du zodiaque avec les douze constellations des étoiles fixes qui s'y sont trouvées du temps d'Hypparque, & où elles ont laissé les mêmes noms qu'on conserve encore aujourd'hui. Pour les distinguer, on appelle les douze portions égales du *zodiaque* de 30 degrés chacune, les douze signes du *zodiaque*, & en latin *signa anastra*, & les douze figures qui comprennent les étoiles qui y étoient autrefois, mais qui se sont avancées d'un signe, se nomment les douze constellations du *zodiaque*, en latin *signa stellata*.

Les noms des signes du *zodiaque* sont de l'antiquité la plus reculée, & même, si nous en croyons M. l'abbé Pluche, ils ont précédé l'usage de l'écriture; bien plus, il prétend que les noms imposés aux douze signes célestes donnerent lieu à inventer la peinture & l'écriture. On trouvera les preuves de cette hypothese dans le *IV tome* du *spectacle de la nature*, & plus au long encore dans le *I tome* de l'*histoire du ciel*. On ne sauroit disconvenir que ses conjectures ne soient extrêmement ingénieuses, & qu'elles n'aient même au premier coup d'œil un air de simplicité qui plaît. On voit éclorre l'idolâtrie & tous les immenses détails des principes faciles, & qui réduisent l'origine de toutes les superstitions & de toutes les fables à des observations physiques, faites d'abord pour les besoins de l'homme & la culture de la terre, mais ensuite méconnues à cause des figures symboliques, dont elles étoient accompagnées, & transportées à des usages tout différens. Cependant on a proposé dans divers journeaux des objections à M. Pluche sur son hypothese, que ses réponses ne paroissent pas avoir entiérement levées. Certaines conformités l'avoient frappé, & elles sont effectivement frappantes, mais il n'a défriché qu'une très-petite partie d'un champ immense dont on ne sauroit venir à bout avec ces seuls principes. D'ailleurs la science des étymologies qui fait la principale & souvent l'unique base de ses hypotheses, est sujette à difficulté & remplie d'équivoques.

Ainsi lorsqu'on dit qu'une étoile est dans tel ou tel signe du *zodiaque*, on n'entend pas par-là qu'elle est dans la constellation qui porte le même nom, mais dans la partie du *zodiaque* qui a gardé le nom de cette constellation. *V.* SIGNE, ETOILE, &c.

M. Cassini a appellé *zodiaque des cometes* une grande bande céleste que la plupart des cometes n'ont pas passée. Cette bande est beaucoup plus large que le *zodiaque* des planetes, & renferme des constellations d'Antinoüs, de Pegase, d'Andromede, du Taureau, d'Orion, de la Canicule, de l'Hydre, du Centaure, du Scorpion & du Sagittaire. Au reste, on a reconnu qu'il n'y a point de *zodiaque* des cometes, ces corps étant indifféremment placés dans la vaste étendue des cieux. *V.* COMETE. *Chambers.*

ZODIAQUE, *Littérat.* M. Pluche, auteur de l'*histoire du ciel*, fait remonter jusqu'au voisinage du déluge de Noé & jusqu'au temps où l'Egypte n'étoit point encore habitée, l'institution du *zodiaque* sous la même forme qu'il conserve aujourd'hui parmi nous, & il tâche d'établir que les premiers hommes arrivés en Egypte y apporterent de la Chaldée le même *zodiaque*, dont les Egyptiens, les Grecs & les Latins se sont servis, & dont nous nous servons nous-mêmes. Comme il semble poser ce principe pour fondement de son systême sur les années égyptiennes & sur les antiquités de l'Egypte en général, en déclarant d'avance que s'il y a quelque chose de solide dans son ouvrage, il en est redevable à cette explication du *zodiaque*, nous croyons pouvoir transcrire ici l'examen qu'en a fait M. de la Nauze.

Macrobe cherchant les raisons de la dénomination donnée aux signes du Cancer & du Capricorne, avoit dit qu'à l'exemple de l'Ecrevisse qui marche à reculons, le Soleil arrivé au Cancer retrograde & descend obliquement; & de l'exemple de la Chevre qui en broutant gagne les hauteurs, le Soleil parvenu au Capricorne commence à remonter vers nous. Sur ce plan d'analogie, l'écrivain de l'*histoire du ciel* imagine à son tour la dénomination des autres signes, & il prétend que les instituteurs du *zodiaque* ont réellement voulu marquer la saison des agneaux par le Belier à l'équinoxe du printems, l'égalité des jours & des nuits par la Balance à l'équinoxe d'automne, le temps de la moisson par la Vierge tenant un épi, le temps des pluies d'hyver par le Verseau, ainsi du reste.

Or comme les pluies n'ont point lieu en Egypte, que la moisson s'y fait dans une saison différente de celle où le Soleil

est dans la Vierge, & qu'en un mot l'ordre que les signes expriment n'est pas celui du climat Egyptien, delà il infere que le *zodiaque* n'a point pris naissance en Egypte, qu'il y a été porté d'ailleurs, qu'il a été inventé avant qu'il y eût de colonie égyptienne sur les bords du Nil; que ce sont les premiers habitans de la Chaldée qui, avant leur dispersion, ont donné aux maisons du Soleil les noms qu'elles portent, & que les signes d'été, par exemple, furent dès lors comme ils l'ont été depuis l'Ecreviſſe, le Lion, la Vierge, & les signes d'automne la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, ainsi des autres.

Cette idée paroît à M. de la Nauze tout-à-fait insoutenable, parce que dans ces temps reculés qui remontent au moins à quatre mille ans d'antiquité, la constellation de l'Ecreviſſe étoit dans les signes du printemps, celle de la Balance dans les signes d'été, celle du Capricorne dans les signes d'hyver. C'est ce qui est démontré par le calcul du mouvement propre des étoiles fixes, qui, de l'aveu de tous les astronomes modernes, doit être réglé sur le pié d'environ un degré de signe en 72 ans; par exemple, prenons la constellation du Belier dont la derniere étoile, celle de l'extrêmité de la queue, est plus orientale de 50 degrés que le point équinoxial ne l'étoit en l'année 1740. Les 50 degrés du mouvement de l'étoile à 72 ans par degrés font trois mille six cents ans, qui se sont écoulés depuis que l'équinoxe a commencé d'entamer la constellation appellée aujourd'hui *Belier*. Il ne l'avoit donc pas entamée encore il y a quatre mille ans, & par conséquent elle étoit alors dans les signes d'hyver.

Pendant le cours de ces quatre mille ans, les étoiles ont avancé de 55 degrés par rapport aux équinoxes; d'où il suit que les pléiades, qui font partie de la constellation du Taureau & qui sont présentement à 55 degrés de l'équinoxe, lui répondoient exactement il y a 4000 ans, dans ce temps-là; donc que le Taureau ouvroit le printemps. Ainsi qu'on ne dise point que le Belier a été dès-lors comme il le fut depuis, le premier signe du printemps; car enfin il n'est pas possible d'imaginer que les auteurs du *zodiaque* ayent jamais prétendu placer les constellations hors de leurs propres signes.

Il est vrai qu'aujourd'hui elles se trouvent à-peu-près dans les signes précédens, le Belier dans le *Taurus*, le Taureau dans les *Gemini*, &c. Il est encore vrai dans un sens qu'elles se sont autrefois trouvées dans les signes subséquens, c'est-à-dire, par exemple, que la constellation qui porte le nom du *Belier* a été anciennement dans le signe d'hyver, appellé *Pisces*. Mais elles ne furent jamais dans les signes subséquens reconnus pour tels, ou, ce qui est le même, jamais on ne donna le nom de *Belier* au premier signe du printemps, pendant que la constellation du Belier étoit encore dans les signes d'hyver il y a quatre mille ans. Il est évident au contraire qu'entre cet ancien temps & celui d'à-présent, il y a eu un temps intermédiaire où les constellations ont répondu à leurs signes avec le plus grand rapport possible, & que c'est dans ce temps intermédiaire qu'a été institué le *zodiaque* des Grecs, qui ensuite a passé des Latins jusqu'à nous. Il demeure donc prouvé que notre *zodiaque* n'a point été en usage à beaucoup près avant que l'Egypte fût habitée, & qu'on n'a point dû établir sur un fondement pareil les antiquités de l'Egypte en général & l'origine des années égyptiennes en particulier.

La différence du *zodiaque* égyptien & du *zodiaque* grec, n'est-elle pas d'ailleurs bien certaine? Achillès Tatius a déja observé que les Grecs transporterent à leurs héros & à leur histoire le nom des constellations égyptiennes, & le fait est assez visible par lui-même. Pour ce qui regarde plus particuliérement les signes du *zodiaque*, nous ne voyons dans les noms que nous leur donnons d'après les Grecs, aucun rapport avec les noms que leur ont donné les Arabes & les autres Orientaux qui sont censés avoir le mieux conservé les vestiges de l'ancienne sphere égyptienne. Enfin la diversité de l'un & de l'autre *zodiaque* se découvre encore par le temps de leur institution, qui paroît tomber pour les Egyptiens au quinzieme, & pour les Grecs au dixieme siecle avant Jesus-Christ; c'est ce qui me reste à faire voir.

Les Egyptiens avoient une sorte d'année lunaire quand le peuple hébreu sortit de l'Egypte; ce fut l'an 1491 avant J. C. suivant la chronologie d'Usserius, & ensuite ils employerent une sorte d'année de 360 jours, jusqu'à ce qu'ils prissent

l'année vague de 365 jours en l'an 1322. L'année mitoyenne entre 2491 & 1322 fut l'année 1407; ainsi l'usage de l'année de 360 jours, autrement de 12 mois chacun de trente jours, peut avoir commencé en Egypte vers l'an 1400; or c'est environ le même tems que doit être fixé l'établissement du *zodiaque* égyptien, avec sa division en douze signes : division dont les premiers auteurs ont été les peuples d'Egypte, suivant l'ancienne tradition attestée par Macrobe.

Le rapport d'un tel *zodiaque* de douze signes chacun de trente degrés, est visible avec une forme d'année de douze mois chacun de trente jours, & il fait assez sentir que l'établissement de l'un & celui de l'autre regardent ou précisément le même tems, ou des intervalles peu éloignés. L'antiquité du *zodiaque* égyptien ne peut donc se rapporter, ainsi que l'antiquité de l'année de 360 jours, à l'an environ 1400 de l'ere chrétienne. Quant au temps de l'institution du *zodiaque* grec, nous pouvons en parler avec plus de certitude. On voit qu'aussi-tôt les instituteurs du *zodiaque* ont nécessairement cherché à mettre le plus grand rapport possible entre les constellations & les dodécatemories. Les douze dodécatemories s'étendent chacune à un espace égal de trente degrés juste, pendant que les douze constellations occupent inégalement, l'une plus, l'autre moins de trente degrés. En instituant le *zodiaque*, on ne pouvoit donc point éviter tout-à-fait l'irrégularité, mais par la nature même de l'établissement qu'on faisoit, on prit garde que la petite constellation fût renfermée au milieu de sa dodécatemorie, & que la grande constellation entamât, le moins qu'il se pouvoit, les deux dodécatemories voisines de la sienne.

On eut de plus une autre observation à faire dans ce *zodiaque* primitif, c'est que les quatre points des équinoxes & des solstices y occupassent d'abord le milieu de leurs quatre constellations. La preuve du concours de ce milieu avec les points cardinaux lors de l'institution du *zodiaque*, se tire des divers témoignages de l'antiquité qui attestent comment on a trouvé de siecle en siecle les quatre points concourans tantôt avec le commencement des constellations, plus anciennement avec le quatrieme degré, plus anciennement encore avec le huitieme, avec le douzieme, & enfin avec le milieu même des constellations.

Il n'y a pas la moindre trace qu'on les ait trouvés plus loin; preuve assez forte qu'ils n'y furent effectivement jamais, & que par conséquent ils occuperent ce milieu dès l'institution du *zodiaque*. Or ces deux caracteres, le plus grand rapport possible des constellations avec leurs signes ou dodécatemories, & la rencontre des points cardinaux avec le milieu des constellations, ne peuvent convenir qu'au dixieme siecle avant J. C. le calcul astronomique le démontre. C'est donc à ce siecle-là qu'il faut fixer le premier établissement du *zodiaque* des Grecs. Chiron en fut l'instituteur; car un écrivain de l'antiquité la plus reculée, cité par Clément d'Alexandrie, assuroit que Chiron avoit appris aux hommes les figures du ciel; & puisqu'en cet endroit Clément d'Alexandrie traite des différentes découvertes & de leurs auteurs, nous devons entendre par ces figures du ciel que les constellations telles que la Grece les connut depuis, avoient été primitivement tracées & arrangées par Chiron, qu'il a été conséquemment auteur du *zodiaque* dont les Grecs & les Latins se sont servis, & que l'antiquité de ce *zodiaque* remonte au 10e. siecle avant l'ere chrétienne, c'est-à-dire, à l'an 939, selon le calcul de Newton. *Mémoire des inscrip. tome XIV.* (*D. J.*)

ZŒBLITZ, Marbre de, s. m. *Hist. nat. Lithol.*, nom donné par plusieurs naturalistes à la serpentine qui se trouve très-abondamment à *Zœblitz*. C'est improprement qu'on lui donne le nom de *marbre*, puisque c'est une vraie pierre argilleuse. *V.* Serpentine.

ZŒEST, *Géogr. mod.*, ville d'Allemagne en Westphalie, au comté de la Marck. *V.* Soest. (*D. J.*)

ZŒLÆ, *Géog. anc.*, peuples de l'Espagne tarragonoise. Pline, *l. III*, *c. iij*, les comprend sous les *Asturi*, & dit, *l. XIX*, *c. j*, que leur cité étoit voisine de la *Gallecia*, & près de l'Océan. Le lin de ce pays étoit anciennement en réputation; c'est ce qu'on appelloit *linum zœlicum*. On en transportoit en Italie, où on s'en servoit pour faire des rets, filets, ou toiles à prendre les bêtes sauvages. (*D. J.*)

ZOETÉE, *Géog. anc.*, *Zoitum*, *Ζοίτιον* ou *Ζοίτεια*, comme écrit Pausanias, *l.*

VII, *c. xxv*, ville du Péloponnèse dans l'Arcadie ; en sortant de Tricolons pour aller à Methydrium, & en prenant sur la gauche, dit cet historien, on arrivoit à *Zoëtée*, qui avoit eu, disoit-on, pour fondateur Zœteus, fils de Tricolonus; mais du temps de Pausanias, ces deux villes, Tricolons & *Zoëtée*, étoient désertes, il n'étoit resté que deux temples à *Zoëtée*, l'un de Cérès, & l'autre de Diane. (*D.J.*)

ZOFFA *ou* ALFAQUES, *baie de*, *Géog. mod.*, baie de la mer Méditerranée sur la côte d'Espagne, dans la Catalogne. Cette baie peut avoir 10 ou 12 milles de longueur, & 4 à 5 de largeur ; elle est formée par plusieurs isles basses & marécageuses, qui sont bordées de grandes plages de sable. On reconnoît l'entrée de cette baie par la montagne de la Ravitta, qui s'apperçoit de fort loin. La *latitude* de cette baie est à-peu-près de 40, 22, & la *variation* de 5 à 6 degrés vers le nord-ouest. (*D. J.*)

ZOFFINGEN *ou* ZOFFINGUEN, *Géogr. mod.*, en latin du moyen âge *Tobinium*, ville de Suisse au canton de Berne dans l'Argow, à une lieue au midi d'Arbourg; elle devint, après la ruine de Windish, la principale ville de l'Argow, & elle avoit droit de battre monnoie; elle est encore bien bâtie, & ses habitans sont à leur aise. Il y a près de cette ville la forêt de Bowald, qui produit les plus beaux sapins qui soient en Suisse. *Long*, 25, 26; *lat.* 47, 37. (*D. J.*)

ZOGANÉ, s. m. *Antiq. babyl.*, nom que l'on donnoit à l'esclave qui faisoit le personnage de roi dans les Saturnales célébrées à Babylone le 16 du mois Loue, mois qui, dit-on, répondoit au commencement de juillet. (*D. J.*)

ZOGOCARA, *Géogr. anc.*, ville de la grande Arménie, selon Ptolomée, *l. V*, *c. xiij*. Il la distingue de Sogocara qu'il place à-peu-près dans le même pays.

ZOGONOI, s. m. pl. *Mythol.*, ζωγονοὶ, mot tiré de ζάω, *je vis*, *je fais vivre*; les dieux *Zogonoi* chez les Grecs étoient les dieux qui présidoient à la vie des hommes, que l'on invoquoit pour obtenir une longue vie. Les fleuves & les eaux courantes étoient spécialement consacrées à ces dieux, parce qu'on regardoit les bonnes eaux comme une des choses les plus salutaires & des plus essentielles à la conservation de la vie. (*D. J.*)

ZOHAR, s. m. *Hist. anc.*, qui signifie en hébreu *splendeur*, est le nom d'un livre qui est en très-grande vénération chez les Juifs, & qu'ils estiment très-ancien. Cet ouvrage contient des explications cabalistiques sur les livres de Moyse : c'est un commentaire presque entiérement ridicule & puérile, qui ne consiste qu'en jeux de lettres & de nombres, & en reveries familieres aux rabbins. On y trouve aussi quelque chose qui approche des vieilles idées des Platoniciens & des Pythagoriciens. Guillaume Postel a puisé dans cette source une partie des singularités qu'il a débitées, & il est étonnant que les chrétiens se soient donné la peine de traduire cet ouvrage en latin : on en a deux éditions d'Italie, l'une de Cremone & l'autre de Mantoue, outre celle d'Allemagne de l'an 1680. Il se trouve de faux *zohars* manuscrits, car les Juifs ont donné quelques ouvrages sous ce nom fameux pour imposer à leurs lecteurs. On a encore imprimé un petit *zohar* qui sert comme de supplément au grand, & qui est traité dans le même goût. Buxtorf a cru que les points voyelles étoient fort anciens chez les Juifs, parce qu'il en étoit fait mention dans ce livre, auquel ils donnent une grande antiquité ; mais c'est une erreur, comme l'a remarqué M. Simon.

ZOLCA, *Géogr. anc.*, ville de l'Asie mineure dans la Galatie. Ptolomée, *l. V*, *c. iv*, la donne aux Paphlagoniens, & la place sur la côte du Pont-Euxin, entre *Felca* & *Dacasta*. (*D. J.*)

ZOLEDENIC, s. m. *Comm.*, c'est la quatre-vingt-seizieme partie de la livre moscovite. *V.* LIVRE, POIDS.

Cette subdivision n'a lieu que dans le détail, & n'a été inventée que pour la commodité de ceux qui s'appliquent à cette partie du négoce. *Dict. de Comm.* & *de Trévoux.*

ZOLKIEW, *Géog. mod.*, petite ville dans le palatinat de Russie, à trois lieues de Léopol. Le château de cette place a passé pour un chef-d'œuvre d'architecture dans un pays où elle est encore dans l'enfance, & où elle restera vraisemblablement toujours faute de carrieres. (*D. J.*)

ZOLL, *Géog. mod.*, comté de la Haute-Hongrie au midi de ceux de Liptow & de Turocz ; il a environ 20 lieues de long du midi au nord, & 12 de large du levant

au couchant. La riviere de Gran le traverse du nord-est au sud-ouest. (*D. J.*)

ZOLLERN, *Géogr. mod.*, château d'Allemagne dans la Suabe, & qui donne son nom à la principauté de Hohen-Zollern. L'empereur Henri V le fit bâtir à son retour d'Italie. La principauté est bornée par le duché de Wirtemberg, la principauté de Furstemberg, la seigneurie d'Ehringen & la baronnie de Waldbourg; elle a environ 15 lieues de long & 7 de large; le voisinage du Danube en fertilise le terroir. Les princes de Hohen-Zollern sont catholiques & chambellans héréditaires de l'empire. (*D. J.*)

ZOLNOCK, *le comté de*, *Géog. mod.*, comté de la Haute-Hongrie; il est borné au nord par ceux de Hevecz & Zabolcz, au midi par ceux de Bath & de Czongrad, au levant par celui de Tarentale, & au couchant par celui de Pest. La Teisse le partage en partie orientale & occidentale: Zolnock est la capitale. (*D. J.*)

ZOLNOCK, *Géogr. mod.*, ville de la Haute-Hongrie, capitale du comté de même nom; sur la droite de la Teisse, à son confluent avec la Zagiwa, à 20 lieues au levant de Bude, & à 24 au nord-est de Colocza; les Turcs s'en saisirent en 1554, mais les Impériaux la leur reprirent en 1685. *Long.* 37, 42; *lat.* 47, 12. (*D. J.*)

ZOAOI, *Géogr. anc.* Il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Cilicie sur les bords du Cydnus, l'autre dans l'isle de Chypre. Ces deux villes, suivant un grand nombre d'auteurs, avoient été fondées par Solon, qui étoit né dans la Cilicie. La ville qu'il avoit bâtie dans cette province, quitta dans la suite le nom de son fondateur pour prendre celui de Pompée qui l'avoit rétablie. A l'égard de celle de l'isle de Chypre, Plutarque nous a conservé l'histoire de sa fondation. Solon étant passé auprès d'un roi de Chypre, acquit bientôt tant d'autorité sur son esprit, qu'il lui persuada d'abandonner la ville où il faisoit son séjour: l'assiette en étoit à la vérité fort avantageuse, mais le terrein qui l'environnoit étoit ingrat & difficile. Le roi suivit les avis de Solon, & bâtit dans une belle plaine une nouvelle ville aussi forte que la premiere, dont elle n'étoit pas éloignée, mais beaucoup plus grande & plus commode pour la subsistance des habitans. On accourut en foule de toutes parts pour la peupler; & il y vint surtout un grand nombre d'Athéniens, qui s'étant mêlés avec les anciens, perdirent dans leur commerce la politesse de leur langage, & parlerent bientôt comme des barbares: de-là, le mot σολοίκοι, qui est leur nom, fut substitué au mot βαρβαροι & σολοικίζειν à βαρβαρίζειν qu'on employoit auparavant pour désigner ceux qui parloient un mauvais langage; de-là viennent les mots *solécisme*, *barbarisme*. (*D. J.*)

ZONA, *Géog. anc.*, ville de la Thrace chez les Ciconiens, selon Etienne le géographe, qui cite Hécatée. Pomponius Mela, *l. II*, *c. ij*, semble faire de *Zone* un promontoire voisin de celui de *Serrium. Circà Hebrum Cicones, trans eumdem doriscos, ubi Xerxem copias suas, quia numero non poterat, spatio mensum ferunt. Deinde promontorium Serrium, & quò canentem Orphea secuta narrantur etiam nemora Zonæ.* Pline, *l. IV*, *c. xj*, fait de *Zone* une montagne, ce qui revient au même, *mons Serrium & Zonæ*.

Hérodote, *l. VII*, *c. lix*, place la ville de *Zona* sur le rivage auquel l'ancien mur *Doriscus* avoit donné le nom, & à quelque distance de l'embouchure de l'Hebre. Tout cela veut dire que le nom de *Zona* ou *Zone* étoit commun à la ville & au promontoire sur lequel elle est bâtie.

Je ne sais même, dit la Martiniere, si quelqu'un n'a point fait de *Zona* une isle, parce que le promontoire où elle se trouvoit étoit une espece de péninsule, & que assez souvent les anciens ont confondu les isles avec les péninsules.

La ville de *Zona* est célebre dans les poëtes: ils disent qu'il y avoit dans le voisinage des hêtres qu'Orphée avoit forcés, par la douceur de son chant, de le suivre depuis la Pierie jusques-là. (*D. J.*)

ZONCHIO, *cap de*, *Géog. mod.*, cap de la Morée, près du golfe de même nom; quelques savans pensent que c'est le *Coryphasium* de Ptolomée, *l. III*, *c. xxvj*, promontoire du Péloponnèse dans la Messénie; mais d'autres prétendent que le *Coryphasium* est le cap Jardan des modernes.

ZONE, s. f. *en terme de Géographie*, est une division du globe terrestre, relative à la chaleur du climat. *Voy.* TERRE & CHALEUR, *voy.* aussi CLIMAT. *Zone* vient de ζώνη, *bande*.

La terre est partagée en cinq *zones* par des cercles appellés *paralleles*. Ces *zones* sont appellés *torride*, *glacées* & *tempérées*. Virgile a décrit ces *zones* au premier livre de ses géorgiques en cette maniere.

Quinque tenent cœlum zonæ : *quarum una corusco*
Semper sole rubens, & torrida semper ab igne :
Quam circum extremæ dextrâ lævâque trabuntur,
Cæruleâ glacie concretæ atque imbribus atris.
Has inter mediamque duæ mortalibus ægris,
Munere concessæ divum.

Virg. I. *Georg*. *v*. 233.

La *zone* torride est une bande ou partie de la surface de la terre terminée par les deux tropiques, & partagée en deux parties égales par l'équateur. *Voy.* TROPIQUES & EQUATEUR.

La largeur de cette bande est de 46d. 58'. savoir 23 degrés 29 minutes d'un côté de l'équateur, & 23 degrés 29 minutes de l'autre, de sorte qu'elle est divisée en deux parties égales par l'équateur autrement appellé la *ligne*. Le soleil ne sort jamais de dessus la *zone* torride, & chaque jour de l'année il y a des peuples sous cette *zone* auxquels il est vertical.

Les anciens croyoient que la *zone* torride étoit inhabitée. *V*. TORRIDE.

Les *zones* tempérées sont deux bandes de la surface de la terre terminées chacune par un tropique & par un cercle polaire. Leur largeur à l'une & à l'autre est de 43 degrés 2 minutes. *V*. TEMPÉRÉE, CERCLE POLAIRE. Le soleil ne passe jamais par-dessus ces *zones*; mais il s'en approche plus ou moins dans son mouvement.

Les *zones* glacées sont les segmens de la surface de la terre, terminés l'un par le cercle polaire arctique, l'autre par le cercle polaire antarctique. Leur largeur à chacune est de 46d. 58'. *V*. ARCTIQUE & ANTARCTIQUE. *V*. aussi GLACÉ.

Les *zones* sont différenciées par une grande quantité de phénomenes. 1°. Dans la *zone* torride le soleil passe au zénith deux fois l'année. De même deux fois l'année le soleil s'éloigne de l'équateur d'une quantité égale, à 23 degrés 29 minutes environ.

2°. Dans tous les lieux qui sont dans les *zones* tempérées & dans les *zones* glacées, la hauteur du pole surpasse toujours la plus grande distance du soleil à l'équateur; c'est pourquoi les habitans de ces *zones* n'ont jamais le soleil à leur zénith. Si on compare les hauteurs méridiennes du soleil observées le même jour dans deux lieux quelconques de ces *zones*, celui où la hauteur méridienne sera la plus grande, sera le plus méridional.

3°. Dans les *zones* tempérées le soleil passe toujours dessous l'horizon, à cause que sa distance au pole excede toujours la hauteur du pole; & dans tous les lieux de ces *zones* excepté sous l'équateur, les jours artificiels sont inégaux, & cela d'autant plus que ces lieux sont plus voisins des *zones* glacées. *V*. JOURS.

4°. Dans les lieux qui séparent les *zones* tempérées d'avec les *zones* glacées, c'est-à-dire, sous les cercles polaires, la hauteur du pole est égale à la distance du soleil au pole, lorsque le soleil est dans le tropique d'été. Donc les peuples qui habitent ces lieux, voyent une fois l'année le soleil achever sa révolution sans passer sous l'horizon.

5°. Dans tous les lieux des *zones* glacées, la hauteur du pole est plus grande que la moindre distance du soleil au pole. Donc pendant plusieurs jours la distance du soleil au pole est moindre que la hauteur du pole, & par conséquent le soleil doit être pendant ce temps-là non-seulement sans se coucher, mais sans toucher l'horizon. Lorsqu'ensuite le soleil vient à s'éloigner du pole d'une plus grande distance que celle qui mesure la hauteur du pole, alors il s'éleve & se couche tous les jours comme dans les autres *zones*.

Les académiciens qui, par ordre du roi, ont été mesurer le degré du méridien dans la *zone* froide septentrionale, pour déterminer la figure de la terre, ont joui de ce jour de 24 heures que l'on doit avoir dans cette *zone* au solstice d'été; & la longueur des jours compense tellement le peu de chaleur directe du soleil, que l'été y est fort chaud & fort incommode. Une chose bien singuliere, c'est que les Hollandois qui firent, il y a environ 150 ans, un voyage à la nouvelle Zemble où ils passerent l'hyver, & où ils eurent plusieurs nuits de suite, revirent le soleil quinze jours plutôt qu'ils n'auroient dû le revoir eu égard à la latitude où ils étoient. Il

n'y a pas d'apparence qu'ils se soient trompés dans le calcul du jour, comme il seroit naturel de le croire à cause des nuits consécutives qu'ils avoient passées; car outre que leur journal paroît fort exact & daté jour par jour, ils revirent le soleil un jour qu'il devoit arriver, suivant les éphémérides, une occultation d'étoiles, par la lune, laquelle arriva effectivement ce jour-là. Il paroît difficile d'attribuer ce phénomene à l'effet des réfractions, qui semble ne devoir pas être assez grand pour accélérer la venue du jour d'une quantité si considérable; enfin c'est un fait que les philosophes & les astronomes n'ont pas encore trop bien expliqué. *V.* JOUR, NUIT, COUCHER, LEVER, *&c. Chamb.*

ZONE, *Géog. mod.*, on nomme *zones*, en géographie, des bandes ou ceintures de la terre, terminées par deux cercles paralleles entr'eux, savoir par les deux cercles polaires & par les deux tropiques. *Zone* est un mot grec qui signifie *ceinture*, *bande*; & c'est de cette maniere que les géographes ont divisé la surface du globe terrestre par rapport au ciel.

Du mouvement annuel & diurne de la terre résulte une division de la surface de la terre en cinq parties qu'on appelle *zones*. Comme le soleil décrit par son mouvement une ligne appellée *écliptique*, qui coupe l'équateur en deux points opposés, & fait une déclinaison de 23 degrés 30 minutes, il doit nécessairement être tantôt plus près, & tantôt plus éloigné de l'équateur: ce qui fait le changement des saisons, & occasionne la chaleur, le froid, la pluie, le vent dans les lieux par où il passe.

La surface de la terre entre les deux tropiques se nomme *zone torride*. Celles qui sont entre les poles & les cercles polaires, sont les deux *zones* gleciales; & celles qui se trouvent entre les deux cercles polaires & les tropiques, sont appellées les deux *zones tempérées*: ce qui fait en tout cinq *zones*.

Les lieux dont la latitude est moindre que 23 degrés 30 minutes, sont sous la *zone* torride. S'ils sont précisément à 23 degrés 20 minutes, ils sont sous les tropiques ou à l'extrémité de la *zone* torride. Ceux qui ont plus de 23 degrés 30 minutes de latitude, mais moins de 66 degrés 30 minutes, sont sous les *zones* tempérées. Ceux qui ont précisément 66 degrés 30 minutes de latitude, sont à l'extrémité de la *zone* tempérée; & enfin s'ils ont plus de latitude, ils sont situés sous la *zone* glaciale.

Il est aisé de calculer la largeur & la quantité de chaque *zone* en milles ou en toute autre mesure connue.

La largeur de la *zone* torride est de 47 degrés, c'est-à-dire, 23 degrés 30 minutes de chaque côté de l'équateur. La largeur de chaque *zone* tempérée est de 43 degrés, & celle des deux *zones* glaciales est de 47 degrés; ces degrés réduits en milles, à compter 15 milles d'Allemagne pour un degré, donneront 705 milles pour la largeur de la *zone* torride, 645 milles pour chaque *zone* tempérée, 352 milles $\frac{1}{2}$ pour chaque *zone* glaciale.

On peut connoître la surface de chacune par cette proportion tirée de la géométrie; comme le sinus de 90 degrés 100000 est au sinus de 23 degrés & demi, savoir 39875, de même la moitié de la surface de la terre qu'on a trouvé être 4639090 milles quarrés, est à la superficie de la moitié de la *zone* torride, savoir 1849837 milles quarrés; & par conséquent la surface de toute la *zone* torride est de 3699674 milles.

Ensuite comme tout le sinus 100000 est à la différence des sinus de 23 degrés 30 minutes, & 66 degrés 30 minutes 51831, de même la moitié de la surface de la terre ou 4639090 milles quarrés est à la surface d'une des *zones* tempérées, 3404487 milles quarrés. Si donc on retranche la surface de la moitié de la *zone* torride, & celle de la *zone* tempérée, de la moitié de la surface de la terre, il ne restera plus que la surface d'une des *zones* glaciales 3384766 milles quarrés. Quelques astronomes sont d'avis que la déclinaison de l'écliptique n'est pas toujours la même, & qu'ainsi la largeur des *zones* n'est pas toujours égale; mais la différence est petite; & Tycho-Brahé doutoit qu'il y en eût aucune; ainsi cela ne vaut pas la peine d'y faire attention.

Il nous importe davantage d'indiquer les principales causes qui contribuent le plus à former la lumiere, la chaleur, le froid, les pluies & les autres météores, & à les entretenir dans les différentes *zones*; voici donc ces causes.

1°. L'obliquité plus ou moins grande,

ou la perpendicularité avec laquelle les rayons tombent sur le lieu. La derniere fait la plus grande chaleur, & les deux autres causent plus ou moins de chaleur, à proportion de leur obliquité.

2°. La durée du soleil sur l'horison du lieu.

3°. La dépression plus ou moins grande du soleil sous l'horison pendant la nuit : ce qui donne plus ou moins de lumiere & de chaleur, de pluies, de nuées épaisses, &c. d'où résulte un crépuscule plus long ou plus court.

4°. Le plus ou moins de temps que la lune reste sur l'horizon ou dessous, son élévation plus ou moins grande dessus l'horizon, ou sa dépression au dessous.

5°. Les mers & les lacs voisins ; c'est delà que viennent la plus grande partie des vapeurs humides de l'air ; d'ailleurs, la mer ne réfléchit pas les rayons avec tant de force que la terre.

6°. La situation des lieux; car le soleil influe sur les montagnes différemment que sur les vallées. Souvent les montagnes empêchent les rayons d'arriver jusqu'aux vallées : ce qui attire aussi à elles en quelque sorte les vapeurs. Delà vient que les montagnes changent les saisons des lieux voisins, causent la chaleur, la pluie, &c. ce qui n'arriveroit pas, si les montagnes ne s'y rencontroient.

7°. Les vents, & sur-tout ceux qui sont généraux & réglés. Ainsi les vents réglés de l'est temperent la chaleur de la canicule; & sous la *zone* torride le vent général, & sur tout le vent d'est au Pérou, y cause une chaleur modérée ; tandis qu'à l'ouest de l'Afrique on sent une chaleur violente; car le vent général n'est pas si sensible dans ces lieux. Les vents de nord sont froids & secs. Les vents du midi sont chauds & humides.

8°. Enfin les nuages & la pluie diminuent la lumiere & la chaleur.

Sous la *zone* tempérée & la *zone* glaciale, les quatre saisons célestes sont presque de la même longueur; mais sous la torride elles sont inégales ; la même saison y est différente, selon les pays.

Dans les lieux situés sous cette *zone* le soleil approche du zénith à midi ; mais à minuit il en est fort éloigné sous l'horizon; les lieux y sont presque dans le milieu de l'ombre de la terre, & les rayons du soleil n'éclairent ni n'échauffent l'air.

Sous la *zone* glaciale, comme le soleil est fort loin du zénith, même à midi, il ne s'éloigne pas beaucoup sous l'horison pendant la nuit, & envoie dans l'air par réflexion plusieurs rayons.

Sous la *zone* tempérée, le soleil est à une distance ordinaire du zénith à midi, & à minuit il est assez avancé sous l'horizon en hiver, mais en été il envoie dans l'air quelques rayons par réflexion.

Dans les lieux de la *zone* torride, le crépuscule est le plus court ; il est le plus long sous la *zone* glaciale; & sous la *zone* tempérée il tient un milieu entre les deux.

Sous l'équateur & dans les lieux voisins, le crépuscule est environ d'une heure ; mais l'expérience fait voir qu'il ne dure qu'une demi heure ou un peu plus, parce que l'air y est trop grossier & trop bas pour former un crépuscule à 18 degrés de dépression du soleil sous l'horizon. Sous la *zone* glaciale, le crépuscule dure trois, quatre, cinq ou six heures, & même toute la nuit en certains lieux pendant l'été, selon que ces lieux sont plus ou moins proche de la *zone* glaciale.

C'en est assez sur les *zones* en général ; nous développerons sous chacune les détails particuliers qui les concernent, & ces détails seront étendus. Ainsi, *voyez* ZONE TORRIDE, ZONES GLACIALES, ZONES TEMPÉRÉES. (*D. J.*)

ZONE TORRIDE, *Géog. mod.* Cette *zone* est terminée par les deux cercles tropiques, & se trouve entre les deux *zones* tempérées. L'équateur la divise en deux parties égales, l'une septentrionale, & l'autre méridionale. Elle a 47 degrés de largeur qui valent 1175 lieues, de vingt-cinq au degré. On l'appelle *torride*, parce qu'étant directement sous le lieu par où le soleil passe en faisant son cours, elle est frappée à plomb de ses rayons, & en souffre une chaleur excessive; mais le milieu de cette *zone* est beaucoup plus tempéré que ses extrêmités, tant à cause de l'égalité des jours & des nuits qu'à cause qu'il n'y a pas un aussi long solstice que sous les tropiques.

Les peuples qui demeurent précisément au centre de la *zone torride*, ont un continuel équinoxe ; les jours, ainsi que les nuits y sont perpétuellement de douze heures, & les crépuscules y sont très-courts, parce que le soleil descendant per-

pendiculairement sous l'horizon, arrive bientôt au dix-huitieme degré, qui est la fin du crépuscule du soir, & le commencement de l'aurore.

On donne à la *zone torride*, neuf mille lieues de 25 au degré en son circuit sous l'équateur, ce qui est sa plus grande étendue; & environ huit mille deux cents cinquante-trois lieues dans ses extrêmités sous les tropiques.

On dit que les anciens ne croyoient *la zone torride* ni habitée, ni habitable; & c'étoit-là effectivement l'opinion générale. Mais il est à propos de remarquer, que notre *zone torride* est presque le double de celle des anciens: la nôtre s'étend d'un tropique à l'autre, la leur n'alloit que du douzieme degré de latitude septentrionale & un peu plus, au douzieme degré de latitude méridionale, & quelque chose au delà. Strabon est formel là dessus. Il dit qu'à trois mille stades de Méroé, en tirant droit au midi, on parvient aux lieux où personne ne peut habiter à cause de la chaleur; que ces lieux ont le même parallele que la région Cinna Momifere; que c'est-là où l'on doit mettre les bornes de notre terre habitée du côté du midi.

Ajoutons à ces trois mille stades, les cinq mille que Strabon compte de Syene à Méroé, nous aurons huit mille stades, ou, ce qui est la même chose, du tropique du cancer au commencement de la *zone torride*; reste donc huit mille huit cents stades de ce dernier point à l'équateur; or, huit mille huit cents stades, font 12 degrés & un peu plus, suivant le calcul de Strabon, puisqu'il compte seize mille huit cents stades de Syene, ou du tropique à l'équateur.

Quoique la plupart des anciens ne crussent pas leur *zone torride* habitable, il s'est trouvé néanmoins quelques-uns de leurs philosophes qui n'ont pas suivi le torrent. Strabon lui-même, qui tenoit pour l'opinion commune, dit que Polybe & Eratosthene étoient d'un avis contraire. On ne voit pas en effet, comment avec un peu de philosophie, on pouvoit croire la terre habitée en deçà du douzieme degré, & inhabitable au delà. D'ailleurs dans le fait, il paroit que Strabon & tous les auteurs qu'il cite, connoissoient des positions au delà du douzieme degré. Si le mont Elephas dont parle ce géographe après Arthémidore, est le mont Frellet d'aujourd'hui, comme il y a bien de l'apparence, Νότου κέρας, est le cap d'Orfai, ou un autre encore plus méridional, suivant Ptolomée, nous voilà assurément au delà du douzieme degré.

L'équateur divise la *zone torride* en deux parties égales, qu'on peut regarder comme deux *zones torrides*, l'une, au nord, & l'autre au sud de l'équateur.

Sous la *zone torride*, sont situés une grande partie de l'Afrique, l'Abassie, l'Océan indien, une partie de l'Arabie, Camboye, l'Inde & les isles de la mer des Indes, Java, Ceylan, le Pérou, l'Espagne mexicaine, une grande partie de l'Océan atlantique, l'isle de sainte Helene, le Bresil & la nouvelle Guinée.

Le tropique du cancer passe un peu au delà du mont Atlas, sur la côte orientale d'Afrique, sur les frontieres de la Lybie & autres lieux dans l'intérieur de l'Afrique, par Syene en Ethiopie; il traverse la mer rouge, au delà de Sinaï & la Mecque, les pays Mahométans, & l'Arabie heureuse; il entre ensuite dans la mer des Indes, touche les bords de la Perse, & traverse Cambaye, l'Inde, Camboye, les limites du royaume de Siam, jusqu'à ce qu'il arrive à la mer Pacifique. Après l'avoir traversée, au dessous de la Chersonnese d'Amérique & la Californie, il passe par le royaume de Mexique, par l'Océan atlantique, & touche les côtes de l'isle de Cuba, & ensuite retourne à la côte occidentale d'Afrique.

Le tropique du capricorne ne passe que par un petit nombre de pays, il traverse presque par-tout des mers; il passe d'abord par la partie méridionale, ou la langue d'Afrique, le Monomotapa, Madagascar, dans l'Océan Indien, dans la nouvelle Guinée, l'Océan pacifique, le Pérou, le Bresil, & l'Océan atlantique.

Ce n'est point le froid qui fait l'hiver sous la *zone torride*, ce sont les pluies, ou une chaleur moindre que dans l'été; pareillement, il n'y a dans bien des endroits de la *zone torride*, que deux saisons par an; savoir, l'hiver & l'été. Plusieurs causes contribuent à diversifier les saisons, la chaleur, le froid, les pluies, la fertilité ou la stérilité qui regne dans les différentes régions de la *zone torride*.

Les pays situés à l'ouest de l'Afrique, depuis le tropique du cancer jusqu'au cap verd, qui est à quatorze degrés de latitude

nord, sont tous fertiles en blé, en fruits de plusieurs sortes, en bestiaux, & les habitans y ont des corps robustes. La chaleur n'y est guere au dessus d'un juste milieu; les habitans vont aisément nus, à l'exception des riches qui portent des habits. Les causes de cette fertilité, & de l'air tempéré qui y regne (quoique ce soit la *zone torride*), sont 1°. plusieurs rivieres, dont les principales, le Sénéga & le Gambéa, arrosent le pays, & rafraichissent l'air; 2°. le voisinage de la mer qui fournit des vapeurs humides & des vents frais.

Dans la partie méridionale d'Afrique, appellée *Guinée*, qui s'étend à l'est & à l'ouest, & qui est à quatre degrés ou plus de latitude nord, il y fait une chaleur continuelle sans aucune fraîcheur. Il y fait dans certains mois une pluie abondante, des tonnerres, des éclairs si fréquens & des tempêtes si terribles, qu'il faut l'avoir vu pour le concevoir. Les campagnes y restent désertes pendant les mois pluvieux, & le blé n'y croît pas. Mais quand ils sont passés, on creuse le terrein qui est sec, qui a bu toute la pluie, & on y méle du charbon broyé au lieu de fumier, qu'on y laisse pourrir pendant dix jours; après cette préparation de la terre, on seme & l'on recueille ensuite la moisson.

Les tempêtes, les éclairs & les pluies semblent provenir de ce que le soleil enleve une grande quantité de vapeurs de la mer & d'exhalaisons sulfureuses de la terre de la Guinée, qui ne sont dissipées par aucun vent constant. Quand ces pluies tombent, l'air est tiede, le soleil est vertical, & la chaleur qui regne, cause une grande difficulté de respirer.

Quoique leurs campagnes soient en friche pendant les mois pluvieux, leurs arbres portent sans cesse du fruit. Le jour y est presque égal à la nuit toute l'année; le soleil se leve & se couche à six heures; mais on le voit rarement se lever & se coucher, parce qu'il se leve le plus souvent couvert de nuages, & qu'il se couche, après avoir été enveloppé dans les nues.

Viennent ensuite les pays situés dans la langue de terre d'Afrique, qui s'étend au nord & au sud, comme le Manicongo, Angola, *&c.* depuis le second degré de latitude nord, jusqu'au tropique du capricorne, car le royaume de Congo commence au second degré de latitude sud. L'hiver y est à-peu-près comme le printems en Italie, d'une chaleur tempérée: on n'y change jamais d'habits, & il fait chaud, même sur les sommets des montagnes. L'hiver pluvieux y arrive avec le mois d'avril & dure jusqu'au milieu de septembre; alors l'été commence & dure jusqu'au 15 mars, & pendant tout cet intervalle l'air y est toujours serein; mais en hiver on voit rarement le soleil, à cause des nuages ou des pluies. Il n'y pleut pas néanmoins tout le jour, mais seulement deux heures avant midi, & deux heures après.

Dans la province de Loango qui borde la mer, & qui n'est pas loin de Congo, à 4 degrés de *latitude*, il y a aussi des mois d'hiver pluvieux, & des mois d'été fort clairs; mais le singulier, c'est que les pluies arrivent en des mois différens dans ces deux royaumes voisins.

Quand on tourne autour du cap, à la côte orientale de la langue de terre d'Afrique, où sont situés Sophala, Mozambique & Quiloa, jusqu'à l'équateur, l'hiver y dure depuis le premier septembre jusqu'au premier février, & l'été regne tout le reste de l'année.

Les autres pays situés depuis cette côte jusqu'à l'embouchure du golfe d'Arabie, & delà jusqu'au tropique du cancer, nous sont trop inconnus pour dire l'arrangement de leurs saisons. Nous savons seulement, que tout cet espace de terre est stérile, sablonneux, extrêmement chaud, & sans presque aucune riviere qui l'arrose.

Passons de l'Afrique aux pays de l'Asie, qui sont situés sous la *zone torride*; nous y trouvons l'Arabie sur la mer Rouge, depuis la Mecque jusqu'à Aden, à 12 degrés de *latitude* nord. Il y regne de grandes chaleurs en mars & en avril; & encore plus quand le soleil y passe par le zénith, & qu'il en reste voisin en mai, juin, juillet & août. La chaleur y est si grande, qu'on est obligé de se faire jeter de l'eau sur le corps pendant le jour, ou de se tenir dans des citernes remplies d'eau. Les marchands s'assemblent la nuit à Aden pour les affaires de leur commerce, & même alors ils ont encore bien chaud. On peut supposer avec Varenius, que cette extrême chaleur vient de ce qu'il ne sort point de vapeurs aqueuses de la terre, qui est pierreuse & qui manque d'eau. Quant aux vapeurs qui s'élevent de la mer Rouge,

la

le vent général, quoique foible en cet endroit, les emporte vers l'oueft. Il y a auffi beaucoup de fables qui confervent toute la nuit la chaleur qu'ils ont reçue le jour, & la communiquent à l'air.

A Cambaye, & dans l'Inde qui eft fous le tropique du cancer, & fur la côte de Malabar aux Indes orientales, du côte de l'oueft, la faifon humide dure depuis le 10 juin jufqu'au 10 d'octobre, plus ou moins long-temps, & plus ou moins conftamment.

Sur la côte orientale de l'Inde, appellée *Coromandel*, la chaleur eft infupportable depuis le 4 mai jufqu'au 4 juin; le vent fouffle du nord, & l'on ne peut pas fe tourner de ce côté-là fans fentir un air brûlant, tel qu'on en reffent auprès d'une fournaife ardente: car le foleil eft alors au nord à midi, & les pierres & les bois font brûlans; mais l'eau des puits eft froide; de forte que plufieurs perfonnes font mortes pour en avoir bu ayant bien chaud.

Dans les pays fitués fur la côte de la mer, à l'embouchure du Gange, qui font oppofés aux côtes de Coromandel, & qui font auffi au nord de la *zone torride*, comme Siam, Pégu, & la prefqu'isle de Malacca, les mois pluvieux qui font déborder les rivieres, font feptembre, octobre & novembre: mais dans les pays de Malacca, il pleut toute l'année deux ou trois fois par femaine, excepté dans les mois de janvier, février & mars, où la féchereffe eft continuelle. Tout cela eft contraire au cours du foleil; il faut donc en rejeter la caufe fur les montagnes, les vents réglés ou la mer adjacente. Le débordement des rivieres, & les vents réglés y temperent la chaleur, & y produifent une récolte abondante de toutes fortes de fruits.

En quittant l'Afie, & traverfant la mer Pacifique, nous arrivons à l'Amérique, qui eft fous la *zone torride*, tant au nord qu'au fud. La partie qui eft au fud comprend le Pérou & le Brefil, qui quoique fort proches, ont pourtant leurs faifons en différens temps. Le Perou fe divife en pays maritimes, qui font ceux où font les montagnes: & en plaines qui font au delà des montagnes. Dans la partie du Pérou voifine de la mer, il n'y tombe point de pluies; mais les nuages fe tournent en rofées, qui chaque jour humectent les vallées, & les fertilifent.

Il y a quelques cantons fous la *zone torride*, où il fait un froid confidérable; car dans la province de Paitoa, au Popayan, & dans la vallée d'Artifina, l'été & l'hiver y font fi froids, que le blé ne peut pas y croître. Dans les campagnes voifines de Cufco, environ au milieu du chemin de l'équateur au tropique du capricorne, il y regne quelques gelées, & on y trouve quelquefois de la neige.

La partie méridionale d'Amérique, nommée le *Brefil*, qui s'étend à l'eft depuis deux jufqu'à vingt-quatre degrés de latitude fud, jouit çà & là d'une température faine. Dans fa partie antérieure il regne un vent frais, qui femble être un vent général, & non pas un vent d'eft périodique. Il rafraîchit les hommes, & rend fupportable la chaleur violente du foleil, qui eft précifément au deffus de leurs têtes. Si la mer flue avec ce vent, il s'éleve dès le matin; mais fi la mer s'éloigne de la côte, on ne le fent que plus tard. Il ne fe ralentit pas le foir, comme il arrive dans tous les lieux de l'Inde; mais il fe fortifie avec le foleil, il court avec lui à l'oueft, & continue jufqu'à minuit.

La plupart des campagnes du Brefil font parfemées de collines, & l'on voit dans l'efpace de plufieurs milles des vallées arrofées de petites rivieres, qui les rendent fertiles dans le temps de pluies; mais les montagnes font defféchées par l'ardeur du foleil, au point que l'herbe & les arbres y meurent.

Si de l'Amérique méridionale nous paffons à l'Amérique feptentrionale, nous trouverons que dans la grande province de Nicaragua, dont le milieu eft à dix degrés de latitude nord, il pleut pendant fix mois, depuis le premier mai jufqu'au premier novembre; & dans les fix autres mois, il fait un temps fec, la nuit auffi bien que le jour: ce phénomene ne s'accorde pas au mouvement du foleil; car en mai, juin, &c. le foleil eft au zénith ou bien proche, & alors il devroit y avoir de la chaleur & du temps fec au lieu de pluies: au contraire, il eft plus éloigné en novembre & décembre; & ce devroit être le temps des pluies.

Enfin de l'examen des diverfes faifons qui regnent dans la *zone torride*, on doit en conclure, 1°. qu'il y a plufieurs endroits où on fent à peine aucun froid dans aucun tems, & où l'hiver ne confifte que dans un tems pluvieux. 2°. Que dans un

petit nombre d'autres endroits, le froid est assez sensible. 3°. Qu'il se fait sentir sur tout à la fin de la nuit, le soleil étant alors fort enfoncé sous l'horizon. 4°. Que la grande raison qui fait qu'on supporte la chaleur, & qu'on peut habiter ces lieux, est qu'il n'y a point de longs jours, mais que tous sont à-peu-près de même longueur que les nuits; car s'ils étoient aussi longs que sous la *zone* tempérée & la *zone* glaciale, on ne pourroit pas y habiter. 5°. Les vents moderent aussi beaucoup la chaleur du soleil. 6°. Les différens lieux, quoique près les uns des autres y ont l'été & l'hiver en différens temps. 7°. Les endroits qui ont la chaleur & la secheresse contre le cours du soleil, sont situés à l'ouest, & ont une chaine de montagnes à l'est, excepté le Pérou. 8°. Les saisons en différens lieux ne suivent pas de regle certaine. 9°. La plupart des habitans de la *zone torride*, comptent deux saisons, suivant le rapport des voyageurs; savoir, la seche & l'humide: cependant on doit en compter quatre, y compris un printemps & une automne; car comme le printemps chez nous tient un peu de l'été, & l'automne de l'hiver, de même aussi on peut partager les saisons seches & humides sous la *zone torride*. 10°. Il y a dans certains endroits une automne continuelle; dans d'autres il arrive deux fois l'année; & dans quelques-uns seulement dans une partie de l'année.

Nous croyons que ce détail, tiré de Varénius, tout nécessaire qu'il est en géographie, ne soit devenu ennuyeux à la plupart des lecteurs; mais nous allons les dédommager avec usure de notre sécheresse, par le tableau poétique que le célebre peintre des saisons a fait de ce climat merveilleux & brûlant, auprès duquel le firmament que nous voyons est, pour ainsi dire, de glace.

C'est dans la *zone torride* que le soleil s'éleve tout à coup perpendiculairement, & chasse du ciel à l'instant le crépuscule, qui ne fait que paroître. Environné d'une flamme ardente, il étend ses fiers regards sur tout l'air éblouissant. Il monte sur son char enflammé; mais il fait sortir devant lui des portes du matin, les vents alisés, pour tempérer ses feux, & souffler la fraicheur sur un monde accablé. Scenes vraiment grandes, couronnées d'une beauté redoutable, & d'une richesse barbare, dont le pere de la lumiere parcourt continuellement le théatre, & jouit du privilege de doubler les saisons.

Là les montagnes sont enflées de mines, qui s'élevent sur le faîte de l'equateur, d'où plusieurs sources jaillissent, & roulent de l'or. Là sont de vastes forêts qui s'étendant jusqu'à l'horizon, offrent une ombre immense, profonde, & sans bornes. Ici, des arbres inconnus aux chants des anciens poetes, mais nobles fils des fleuves & de la chaleur puissante, percent les nuages, portent dans les cieux leurs tetes hérissées, & voilent le jour même en plein midi. Ailleurs, des fruits sans nombre, nourris au milieu des rochers, renferment sous une rude écorce une pulpe salutaire; & les habitans tirent de leurs palmiers un vin rafraichissant, préférable à tous les jus frénétiques de Bacchus.

La perspective varie à l'infini, soit par des plaines à perte de vue, soit par des prés qui sont sans bornes. De riches vallées changent leurs robes éclatantes en un brun rougeâtre, & revêtent encore promptement leur verdure, selon que le soleil brûlant, les rosées abondantes, ou les torrens de pluie, prennent le dessus. Le long de ces régions solitaires, loin des foibles imitations de l'art, la majestueuse nature demeure dans une retraite auguste. On n'apperçoit que des troupeaux sauvages, qui ne connoissent ni maître, ni bergerie. Des fleuves prodigieux roulent leurs vagues fertiles. Là, entre les roseaux qu'ils baignent, le crocodile moitié caché & renfermé dans ses écailles vertes, couvrant le terrein de sa vaste queue, paroît comme un cedre tombé. Le flux s'abaisse, & l'hippopotame revêtu de sa cotte de mailles, éleve sa tête; la fleche lancée sur ses flancs, se brise en éclats inutiles; il marche sans crainte sur la plaine, ou cherche la colline pour prendre différente nourriture; les troupeaux en cercle autour de lui oublient leurs pâturages, & regardent avec admiration cet étranger sans malice.

L'énorme éléphant repose paisiblement sous les arbres antiques qui jettent leur ombre épaisse sur le fleuve jaunâtre du Niger, ou aux lieux où le Gange roule ses ondes sacrées, ou enfin au centre profond des bois obscurs qui lui forment un vaste & magnifique théatre. C'est le plus

ſage des animaux, doué d'une force qui n'eſt pas deſtructive, quoique puiſſante. Il voit les ſiecles ſe renouveller & changer la face de la terre, les empires s'élever & tomber; il regarde avec indifférence ce que la race des hommes projette. Trois fois heureux, s'il peut échapper à leur méchanceté, & préſerver ſes pas des pieges qu'ils lui tendent, ſoit par une cruelle cupidité, ſoit pour flatter la vanité des rois, qui s'énorgueilliſſent d'être portés ſur ſon dos élevé; ſoit enfin pour abuſer de ſa force, en l'employant, étonné lui-même de nos fureurs, à nous détruire les uns les autres.

Les oiſeaux les plus brillans s'aſſemblent en grand nombre ſous l'ombrage le long des fleuves. Ils paroiſſent de loin comme les fleurs les plus vives. La main de la nature, en ſe jouant, prit plaiſir à orner de tout ſon luxe ces nations panachées, & leur prodigua ſes couleurs les plus gaies. Mais toujours meſurée, elle les humilie dans leur chant. N'envions pas les belles robes que l'orgueilleux royaume de Montézuma leur prête, ni ces légions d'aſtres volans, dont l'éclat ſans bornes réfléchit ſur le ſoleil: nous avons Philomele; & dans nos bois, pendant le doux ſilence de la nuit tranquille, ce chantre, ſimplement habillé, fredonne les plus doux accens.

C'eſt au milieu du plein midi, que le ſoleil quelquefois tout-à-coup accablé, ſe plonge dans l'obſcurité la plus épaiſſe; l'horreur regne; un crépuſcule terrible mêlé de jour & de nuit qui ſe combattent & ſe ſuccedent, paroît ſortir de ce grouppe effrayant. Des vapeurs continuelles roulent en foule juſqu'à l'équateur, d'où l'air raréfié leur permet de ſortir. Des nuages prodigieux s'entaſſent, tournent avec impétuoſité entraînés par les tourbillons de vents, où ſont portés en ſilence, peſamment chargés des tréſors immenſes qu'exhale l'Océan. Au milieu de ces hautes mers condenſées autour du ſommet des montagnes élevées, théatre des fiers enfans d'Eole, le tonnerre poſe ſon trône terrible. Les éclairs furieux & redoublés percent & pénetrent de nuage en nuage; la maſſe entiere cédant enſuite à la rage des élémens, ſe précipite, ſe diſſout, & verſe des fleuves & des torrens.

Ce ſont des tréſors échappés à la recherche des anciens, que les lieux d'où avec une pompe annuelle le puiſſant roi des fleuves, le Nil enflé, ſe dérobe des deux ſources dans le brûlant royaume de Goïam. Il ſort comme une fontaine pure, & répand ſes ondes, encore foibles, à travers le lac brillant du beau Dambéa. Là, nourris par les naïades, il paſſe gaiement ſa jeuneſſe au milieu des iſles odoriférantes, qui ſont ornées d'une verdure continuelle. Devenu ambitieux, le fleuve courageux briſe tout obſtacle, & recueille pluſieurs rivieres; groſſi de tous les tréſors du firmament, il tourne & s'avance majeſtueuſement; tantôt il roule ſes eaux au milieu de ſplendides royaumes; tantôt il erre ſur le ſable inhabité, ſauvage & ſolitaire; enfin content de quitter ce triſte déſert, il verſe ſon urne le long de la Nubie; allant avec le bruit d'un tonnerre de rochers en rochers, il inonde & réjouit l'Egypte enſevelie ſous ſes vagues débordées.

Son frere le Niger, & tous les fleuves dans leſquels les filles d'Afrique lavent leurs piés de jai, ouvrent leurs urnes. Tous ceux qui depuis l'étendue des montagnes & des bois ſe répandent dans les Indes abondantes, & tombent ſur la côte de Coromandel ou de Malabar, depuis le fleuve oriental de Menam, dont les bords brillent au milieu de la nuit par ces inſectes, qui ſont autant de lampes, juſqu'aux lieux où l'aurore répand ſur les bords des Indes les pluies de roſes; tous enfin dans la ſaiſon favorable, verſent une moiſſon ſans travail ſur la terre.

Ton nouveau monde, illuſtre Colomb, ne l'abreuve pas moins de ces eaux abondantes & annuelles; il eſt auſſi rafraîchi par l'humidité prodigue de l'année. L'Orénoque, qui a cent embouchures, roule ſur ſes iſles un déluge d'eaux fangeuſes, & contraint les habitans du rivage à chercher leur ſalut au haut des arbres qui leur fourniſſent tout à la fois, la nourriture, le vêtement & des armes.

Accru par un million de ſources, le puiſſant Orellana deſcend avec impétuoſité, ſe précipitant des Andes rugiſſantes, immenſe chaine de montagnes, qui s'étendent du nord au ſud juſqu'au détroit de Magellan. A peine oſe-t-on enviſager cette maſſe énorme de torrens qui y prennent leur naiſſance. Que dire de la riviere de la Plata, auprès de laquelle toutes nos rivieres réunies ne ſont que des ruiſſeaux,

quand elles tombent dans la mer? Avec une force égale, les fleuves que je viens de nommer cherchent fierement l'abyme, dont le flux vaincu recule du choc, & cede au poids liquide de la moitié du globe, tandis que l'Océan repoussé tremble pour son propre domaine.

Mais à quoi sert-il que des fleuves semblables à des mers traversent des royaumes inconnus, & coulent dans des mondes de solitudes, où le soleil sourit en vain, où les saisons sont infructueusement abondantes? Pour qui sont ces déserts fleuris, cette pompe de la création, cette profusion riante de la nature prodigue, ces fruits délicieux qui n'ont pas été plantés & qui sont dispersés par les oiseaux, ou par les vents furieux? Pour qui les insectes brillans de ces vastes régions filent-ils leurs soies superbes? Pour qui les prés produisent-ils des robes végétales? Quel avantage procurent aux habitans les trésors cachés dans les entrailles de la terre, les diamans de Golconde, & les mines du triste Potosi, antique séjour des paisibles enfans du soleil? De quelle utilité est-il que les rivieres d'Afrique charient de l'or, que l'ivoire y brille avec abondance?

La race infortunée qui habite ces climats, ne connoît ni les doux arts de la paix, ni rien de ce que les Muses favorables accordent aux humains. Elle ne possede point cette sagesse presque divine d'un esprit calme & cultivé, ni la vérité progressive, ni la force patiente de la pensée, ni la pénétration attentive dont le pouvoir commande en silence au monde, ni la lumiere qui mene aux cieux, & gouverne avec égalité & douceur, ni le régime des loix, ni la liberté protectrice, qui seule soutient le nom & la dignité de l'homme.

Le soleil paternel semble même tyranniser ce monde d'esclaves, & d'un rayon oppresseur il flétrit la fleur de la beauté, & lui donne une couleur sombre & des traits grossiers: ce qui est pis encore, les actions cruelles de ces peuples, leurs jalousies furieuses, leur aveugle rage, & leur vengeance barbare, allument sans cesse leurs esprits ardens. L'amour, les doux regards, la tendresse, les charmes de la vie, les larmes du cœur, l'ineffable délire de la douce humanité n'habitent point dans ce séjour; toutes ces choses sont des fruits de plus doux climats. Là tout est confondu dans le désir brutal & dans la fureur sauvage des sens; les animaux mêmes brûlent d'un horrible feu.

Le serpent d'un verd effrayant, sortant à midi de son repaire sombre, que l'imagination craint de parcourir, déploie tout son corps dans les orbes immenses, s'élançant alors de nouveau, il cherche la fontaine rafraichissante auprès de laquelle il quitte ses plis, & tandis qu'il s'éleve avec une langue menaçante & des mâchoires mortelles, ce monstre dresse sa crête enflammée. Tous les autres animaux, malgré leur soif, fuient effrayés & tremblans, ou s'arrêtent à quelque distance, n'osant approcher.

Aussi-tôt que le jour pur a fermé son œil sacré, le tigre s'élance avec fureur, & fixe ses regards sur sa proie; l'ornement du désert, le vif & brillant léopard, tacheté de différentes couleurs, méprise aussi tous les artifices que l'homme invente pour l'apprivoiser. Tous ces animaux indomptables sortent des bois inhabités de la Mauritanie ou des isles qui s'élevent au milieu de la sauvage Libye. Ils admirent leur roi hérissé, qui marchant avec des rugissemens impérieux, laisse sur le sable la trace de ses pas. Les troupeaux domestiques sont saisis de frayeur à l'approche de ces monstres. Le village éveillé tressaille, & la mere presse son enfant sur son sein palpitant. Le captif échappé de l'antre du pirate & des fers du fier tyran de Maroc, regrette ses chaînes, pendant que les cris font retentir les déserts depuis le mont Atlas jusqu'au Nil effrayé.

Malheureux celui qui séparé des plaisirs de la société, est laissé seul au milieu de cette région d'horreur & de mort! Tous les jours il s'assied tristement sur la pointe de quelque rocher, & regarde la mer agitée, espérant que de quelque rivage éloigné où la vague forme un tourbillon, il découvrira des vaisseaux qu'il se trace dans les nuages. Le soir il tourne un œil triste au coucher du soleil, & son cœur mourant sans secours, se plonge dans la tristesse, quand le rugissement accoutumé vient se joindre au sifflement continuel, pendant la nuit si longue & si terrible.

Souvent les élémens furieux semblent porter dans cette aride *zone*, le démon de la vengeance. Un vent suffoquant souffle une chaleur insupportable de la fournaise

immeuſe du firmament, & de la vaſte & brillante étendue du ſable brûlant. Le voyageur eſt frappé d'une atteinte mortelle. Le chameau, fils du déſert, accoutumé à la ſoif & à la fatigue, ſent ſon cœur percé & deſſéché par ce ſouffle de feu.

Mais c'eſt principalement ſur la mer & ſur ſes vagues flexibles que l'orage exerce ſon cruel empire. Dans le redoutable Océan, dont les ondes flottent ſous la ligne qui entoure le globe, le typhon tournoie d'un tropique à l'autre, & le terrible ecnéphia regne, des vents rugiſſans, des flammes & des flots combattant, ſe précipitent & ſe confondent en maſſe. Tout l'art du navigateur eſt inutile. Opprimé par le deſtin rapide, ſon vaiſſeau boit la vague, s'enfonce, & ſe perd dans le ſein du ſombre abyme. Gama combattit contre une ſemblable tempête pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits, voguant ſans ceſſe autour du cap orageux, conduit par une ambition hardie, & par la ſoif encore plus hardie de l'or.

Le requin, antropophage, accroît la terreur de cette tempête; il paroît avec ſes mâchoires armées d'une triple défenſe; attiré par l'odeur des morts & des mourans, il fend les vagues irritées auſſi promptement que le vent porte le vaiſſeau; il demande ſa part de la proie aux aſſociés de ce cruel voyage, qui va priver de ſes enfans la malheureuſe Guinée: le deſtin orageux obéit, la mort enveloppe les tyrans & les eſclaves; à l'inſtant leurs membres déchirés lui ſervent de pâture; il teint la mer de ſang, & ſe livre à ce repas vengeur.

Le ſoleil regarde triſtement ce monde noyé par les pluies équinoxiales; il en attire l'odeur infecte, & il naît un million d'animaux deſtructifs de ces marécages mal-ſains où la putréfaction fermente. Dans l'ombre des bois, retraite affreuſe, enveloppée de vapeurs & de corruption, & dont la ſombre horreur ne fut jamais pénétrée par le plus téméraire voyageur, la terrible puiſſance des maladies peſtilentielles établit ſon empire. Des millions de démons hideux l'accompagnent, & flétriſſent la nature affoiblie; fléau terrible, qui ſouffle ſur les projets des hommes, & change en une déſolation complette les plus hautes eſpérances de leur orgueil. Tel fut dans ces derniers temps le déſaſtre qui altéra la nation Britannique, prête à réduire Carthagene.

Faut-il que je raconte la rigueur de ces climats, où la peſte, cette cruelle fille de la déeſſe Néméſis, deſcend ſur les villes infortunées. Cette deſtructrice du monde eſt née des bois empoiſonnés de l'Ethiopie, des matieres impures du grand Caire, & des champs infectés par des armées de ſauterelles, entaſſées & putréfiées. Les animaux échappent à ſa terrible rage; l'homme intempéré, l'homme ſeul lui ſert de proie. Elle attire un nuage de mort ſur ſa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaiſans ont abandonnée: ce nuage eſt taché par le ſoleil d'un mélange empoiſonné, & cet aſtre ſe montre lui-même ſous un aſpect irrité.

Tout alors n'eſt que déſaſtre. La ſageſſe majeſtueuſe détourne ſon œil vigilant; l'épée & la balance tombent des mains de la juſtice, déſormais ſans fonctions; on n'entend plus le bruit du travail; les rues ſont déſertes & l'herbe y croît triſtement. Les demeures agréables des hommes ſe changent en des lieux pires que des déſerts; rien ne ſe montre, hormis peut-être quelque malheureux, qui frappé de frénéſie, briſe ſes liens, & s'échappe de la maiſon fatale, ſéjour funeſte de l'horreur, & fermée par la crainte barbare: cet infortuné pouſſe des cris au ciel & l'accuſe d'inhumanité. La triſte porte qui n'eſt pas encore infectée craint de tourner ſur ſes gonds; elle abhorre la ſociété, les enfans, les amis, les parens; l'amour lui-même, éteint par le malheur, oublie le tendre lien & les doux engagemens du cœur ſenſible. Mais ſa tendreſſe même eſt inutile; le firmament & l'air qui anime tout, ſont ſemés des traits de la mort; chacun à ſon tour frappé, tombe dans des tourmens, ſolitaires, ſans ſecours, ſans derniers adieux, & ſans que perſonne le pleure. Ainſi le noir déſeſpoir étend ſon aile funebre ſur la ville terraſſée, tandis que pour achever la ſcene de déſolation, les gardes inexorables diſperſés tout autour, refuſent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui fuit.

Ce ne ſont pas là tous les déſaſtres de l'intempérie des élémens brûlans. La fureur d'un ciel d'airain, les champs de fer, la ſécheresse, n'offrent pour moiſſon que la faim & la ſoif. La montagne en convul-

sion, pousse des colonnes de flamme, allumées par la triple rage de la torche du midi, qui produit le tremblement de terre. Ce dernier fleau se forme dans le monde souterrain; il frappe, ébranle, renverse sans effort les villes les plus célebres; & fait sortir du fond des mers de nouvelles isles couvertes de pierres calcinées, inconnues aux siecles précédens.

Arrêtons, c'est assez, j'ai moi-même besoin de respirer; outre que d'autres scenes d'horreur & d'épouvante doivent entrer dans le tableau des *zones* glaciales: lisez en l'article. (*D. J.*)

ZONES GLACIALES, *Géog. mod.* Les géographes distinguent deux *zones glaciales*: elles sont renfermées entre les deux cercles polaires qui les embrassent, l'une autour du pole arctique, & l'autre autour du pole antarctique. On les appelle *glaciales*, parce que pendant la plus grande partie de l'année il y fait un froid excessif, tant par les longues nuits de plusieurs mois qui s'y rencontrent, qu'à cause de l'obliquité des rayons du soleil quand il les éclaire.

Il y a dans ces *zones* quantité d'étoiles qui ne se couchent jamais, & quantité d'autres qui sont toujours cachées au dessous de l'horizon. Les habitans ont une si grande inégalité de jours & de nuits, que le soleil paroît sur l'horison pendant plusieurs jours, & quelquefois plusieurs mois; les nuits y sont aussi de plusieurs jours & de plusieurs mois. Ils ont le soleil très-éloigné de leur zénith, & ne voient qu'un solstice, savoir celui de l'été, le solstice d'hiver étant caché sous l'horizon. La lune s'y leve quelquefois devant le soleil, & se couche quelque temps après, savoir lorsqu'elle est au signe du taureau, & le soleil au commencement du signe des poissons ou du belier.

Ceux qui sont sous le cercle polaire, n'ont qu'un jour de 24 heures, le soleil étant au solstice d'été, & ont aussi une nuit de 24 heures, le soleil étant au solstice d'hiver. Les crépuscules y sont fort grands, le pole étant élevé sur l'horizon de soixante-six degrés & demi; & depuis le 5 avril jusqu'au 9 de septembre il n'y a point de nuit close.

Ceux qui habitent au milieu des *zones glaciales*, c'est-à-dire, sous les poles, ont la sphere parallele, & n'ont en toute l'année qu'un jour & qu'une nuit, chacune de six mois. Les étoiles qui sont dans l'hémisphere supérieur, ne se couchent jamais, & celles qui sont dans l'hémisphere inférieur, ne se levent jamais, parce que les poles sont au zénith & au nadir. Ils n'ont aucun orient ni aucun occident, parce que le soleil fait toutes ses révolutions paralleles à l'horizon, & n'ont par conséquent qu'une ombre circulaire.

Le cercle polaire arctique passe presque par le milieu de l'Islande, la partie septentrionale de la Norvege, par l'Océan du Nord, le pays de Laponie, la baie de Russie, le pays des Samoyedes, la Tartarie, l'Amérique septentrionale & le Groenland.

Ce cercle polaire arctique passe par la terre du Sud ou Magellanique dont nous ne connoissons rien.

Il y a sous la *zone glaciale* septentrionale, moitié de l'Islande, la partie septentrionale de Norwege & de Laponie, le Finmare, la Samogitie, la nouvelle-Zemble, le Groenland, le Spitzberg & quelques pays septentrionaux d'Amérique encore inconnus.

Il y a sous la *zone glaciale* méridionale, de la terre ou de la mer; mais nous ne savons pas laquelle des deux.

Le soleil ne se couche ni ne se leve pendant quelques jours pour ceux qui sont sous les *zones glaciales*; & plus il y a de ces jours, plus le lieu est proche du pole, de sorte que sous le pole même, il ne se couche ni ne se leve pendant six mois entiers; les lieux situés sous les cercles arctique & antarctique ont un jour pendant lequel le soleil ne se couche point, & un autre pendant lequel il ne se leve point; mais dans les autres temps il se leve & se couche.

Pour démontrer cette proposition, choisissez un lieu sous la *zone glaciale*, & élevez le pole suivant sa latitude; ensuite appliquant un morceau de craie ou un crayon au nord de l'horizon, c'est-à-dire, proche du pole, décrivez un parallele en faisant tourner le globe: ce parallele coupera l'écliptique en deux points, où le soleil arrivant, ainsi qu'aux points intermédiaires, il ne se couche point; car tous les paralleles qui passent à travers ces points dans la rotation du globe, sont au dessus de l'horizon. Si on applique le crayon au point opposé, & qu'on décrive un cercle parallele, il passera par deux

points de l'écliptique, où le soleil arrivant, ainsi qu'aux points intermediaires, il ne s'eleve point au dessus de l'horizon; mais il en arrivera tout autrement si on choisit le lieu dans l'autre *zone glaciale*. Ainsi par rapport aux lieux situés sous les cercles arctique & antarctique, si on éleve le globe à 66 degrés 30 minutes, & qu'on le fasse tourner, le premier degré du cancer touchera précisément l'horizon, & ne se couchera point; de même le soleil ne se levera point pour ce lieu, étant au premier degré du capricorne; mais il aura son lever & son coucher dans les autres degrés de l'écliptique.

Un lieu étant donné sous la *zone glaciale*, voici comme on peut determiner quels sont les jours où le soleil ne s'y couche ni ne s'y leve, & quand ces jours commenceront & finiront.

Prenez un globe, mettez le lieu sous le méridien, & élevez le pole suivant sa latitude; ensuite faisant tourner le globe, remarquez les deux points de l'écliptique qui ne descendent point sous l'horizon. Le premier qui est proche du belier, montre le jour que le soleil ne se couche point, & celui d'auprès de la balance indique le jour où il commence à se lever; les deux jours dans lesquels le soleil est dans ces points, il ne fera que toucher l'horizon, & son centre sera un peu au dessus; c'est ainsi qu'on trouve les jours pendant lesquels le soleil sera sous l'horizon dans la partie opposée de l'année.

Les jours augmentent continuellement dans les lieux septentrionaux, tant que le soleil avance depuis le premier degré du capricorne jusqu'au premier du cancer; c'est-à-dire, depuis le 21 décembre jusqu'au 21 juin; mais il en arrive tout autrement dans les lieux méridionaux; c'est-à-dire, quand le soleil se meut depuis le cancer jusqu'au capricorne, ou depuis le 21 juin jusqu'au 21 décembre.

Pour prouver cette proposition, prenez un lieu quelconque au nord de l'équateur, & élevez le pole suivant sa latitude; prenez deux lieux ou plus dans l'écliptique, & vous trouverez que le plus proche du premier degré du cancer restera le plus long-temps sur l'horizon. La même chose arrivera pour les lieux qui sont au sud de l'équateur; si on éleve le pole du sud à la latitude du lieu, les degrés les plus proches du premier du capricorne seront ceux qui resteront le plus long-temps sur l'horizon.

Les causes des saisons & de la durée du jour sont les suivantes, sous la *zone glaciale*.

1°. Le centre du soleil ne monte pas au dessus de l'horizon pendant quelques jours ou quelques mois, selon que le soleil est éloigné du pole.

2°. Quand le soleil est au dessus de l'horizon, ses rayons tombent obliquement, pendant qu'il tourne autour de l'horizon.

3°. Le soleil ne va pas beaucoup au dessous de l'horizon, même pour les lieux situés au pole arctique ou aux environs; & quoique son centre ne monte pas, une partie de son disque paroît quelques jours avant le centre; car le demi-diametre du soleil soutient un angle de 15 minutes. Par exemple, choisissez un lieu près du pole arctique, dont la latitude soit de 67 degrés; élevez le globe à cette latitude, vous verrez qu'aucun degré de l'écliptique, depuis le dix-neuvieme du sagittaire, jusqu'au onzieme du capricorne, où le centre du soleil à ces degrés ne paroîtra sur la partie du nord de l'horizon pendant 23 jours, depuis le 30 novembre jusqu'au 21 décembre, & que cependant une partie du soleil sera sur l'horizon pendant tout ce temps. Le 10 décembre le bord touche l'horizon, le 30 novembre & le 31 décembre la moitié du soleil sera au dessus, & le centre sera dans l'horizon; quand son centre aura atteint le quatorzieme degré du capricorne, il sera tout-à-fait au dessus de l'horizon, vers le 24 de décembre, & aussi quand il est au seizieme degré du sagittaire ou vers le 26 novembre.

Mais à 75 degrés de latitude ou même à 70, la différence entre le lever du centre & du bord sera petite, & à peine d'un jour ou un jour & demi; car la déclinaison du soleil commence alors à croître & décroître fort vîte.

Il s'ensuit de ce peu de dépression qu'il doit y avoir quelques jours de crépuscule avant le lever du soleil & après son coucher; & quand même le soleil seroit un jour entier sans se lever, cependant il y a de la lumiere à presque toutes les heures du jour. Une autre cause qui fait qu'on apperçoit le soleil avant qu'il soit élevé au dessus de l'horizon, est la réfraction des

rayons. Non seulement le soleil paroît plutôt, mais le crépuscule arrive plutôt dans l'air qu'il ne feroit, s'il n'y avoit point de réfraction.

4°. La lune étant pleine ou presque pleine, reste plusieurs jours sur l'horizon, quand le soleil reste dessous; & ce temps est d'autant plus long que le lieu est plus voisin du pole; cependant elle n'est pas assez haute pour pouvoir donner aucune chaleur; mais quand le soleil reste sur l'horizon pendant toute une révolution, la pleine lune n'est jamais au dessus.

5°. Les mêmes étoiles fixes se trouvent presque toujours sur l'horizon, mais non les mêmes planetes. Saturne est au dessus de l'horizon pendant quinze ans auprès du pole & quinze ans au dessous; Jupiter en est six au dessus, & six au dessous; Mars un an; Mercure & Vénus environ six mois: ce qui met encore beaucoup de difference entre les saisons.

6°. La terre est pleine de pierres & de rocher en beaucoup d'endroits; & dans cette *zone* il n'y a guere de terre sulfureuse, grasse, bitumineuse. Dans le premier cas, la terre est un peu stérile, & dans le second, elle est assez fertile.

7°. Les lieux de la *zone glaciale* sont entourés de mers; on ne connoit guere l'intérieur des terres.

8°. Il y a des pays sous la *zone glaciale* où se trouvent de hautes montagnes, & d'autres où il n'y a que de vastes plaines.

9°. Il souffle du pole des vents fort froids; le vent d'est y est rare, & celui d'ouest encore plus; mais les vents du nord regnent sous la *zone glaciale* arctique, & sous l'antarctique ce sont les vents de sud.

10°. On y voit des nuages & des pluies très-fréquentes.

On peut juger par ce détail quelles sont les saisons des *zones froides*; l'air en hiver y est obscur, nébuleux & gelé: ces lieux ont cependant la lumiere de la lune qui reste long-tems sur l'horizon; mais la froideur du climat fait qu'il n'y croît rien du tout. Au printemps le froid est plus modéré; cependant le pays n'est pas encore exempt de neiges, de pluies & des vents glacés qui viennent du nord. Le froid se ralentit lorsque le soleil passe du premier degré du belier jusqu'au premier de l'écrevisse. Alors commence la chaleur, chaleur qui cependant n'est pas assez forte pour fondre la neige. L'été arrive quand le soleil entre dans le signe de l'ecrevisse, & dure jusqu'à ce qu'il vienne au premier degré de la balance; mais cet été même est quelquefois traversé par la neige; delà vient que le blé ne peut pas mûrir, excepté en quelques endroits voisins du cercle polaire arctique.

Voilà d'après Varénius, le tableau de la *zone glaciale*; c'est à M. Thompson qu'il appartient de le colorier; vous allez voir une seconde fois comme il sait peindre; car je suppose que vous avez déja lu la description de la *zone* torride.

Notre hiver, quelque rigoureux qu'il soit, dit cet aimable poete, seroit bien foible, si nos yeux étonnés perçoient dans la *zone glaciale*, où durant les tristes mois, une nuit continuelle exerce sur une immense étendue son empire étoilé. Là le Russe exilé dans des prisons sans bornes, erre arrêté par la main de la nature qui s'oppose à sa fuite. Rien ne s'offre à sa vue que des déserts ensevelis dans la neige, des bois qui en sont surchargés, des lacs gêlés, & dans le lointain, de rustiques habitans, qui ne savent des nouvelles du genre humain, que quand les caravanes dans leurs courses annuelles tournent vers la côte dorée du riche Cathay. Cependant ces peuples fourrés vivent tranquilles dans leurs fôrets; ils sont vêtus d'hermines blanches comme la neige qu'ils foulent aux piés, ou de martres du noir le plus luisant, orgueil somptueux des cours!

Là les daims s'assemblent en troupe & se serrent pour s'échauffer. L'élan avec son bois éleve sa tête de dessous la neige, & reste endormi dans l'abyme blanc. L'ours difforme, sauvage habitant de ces lieux, est encore défiguré par les glaçons qui pendent autour de lui. Il marche seul, & avec une patience fiere, dédaignant de se plaindre, il s'endurcit contre le besoin pressant.

Dans les régions spacieuses du Nord, qui voient le bouvier céleste conduire son char à pas lents, une race nombreuse en butte aux fureurs du Caurus glacial, ne connoît point le plaisir, & ne craint point les peines. Ce peuple ralluma une fois la flamme du genre humain éteinte dans un esclavage policé; il chassa courageusement & avec une rapidité terrible, les tribus errantes de la Scythie, les poussa sans qu'el-

es puissent résister, jusqu'au sud affoibli, & donna une nouvelle forme à l'univers vaincu.

Les fils de Lapland méprisent au contraire le métier barbare & insensé de la guerre ; ils ne demandent que ce que la simple nature peut leur donner ; ils aiment leurs montagnes, & jouissent de leurs orages. Les faux besoins, enfans de l'orgueil, ne troublent point le cours paisible de leur vie, & ne les engagent point dans les detours agités de l'ambition. Leurs rennes sont toutes leurs richesses ; ils en tirent leurs tentes, leurs robes, leurs meubles, une nourriture saine, une boisson agréable. La tribu de ces animaux débonnaires, docile à la voix du maitre, tend le col au harnois qui l'attache à la voiture, & ils l'emportent rapidement à travers les collines & les vallons, qui ne sont qu'une plaine endurcie sous une croûte de glace bleuâtre.

Ces peuples trouvent même dans la profondeur de la nuit polaire un jour suffisant pour éclairer leur chasse, & pour guider leurs pas hardis vers les belles plaines de Finlande; ils sont conduits par la clarte vacillante des météores, dont la lueur réfléchit sans cesse sur les cieux, & par des lunes vives, & des étoiles plus lumineuses, qui brillent d'un double éclat dans le firmament. Le printems leur arrive du sud rembruni. L'aurore obscure s'avance lentement, le soleil ne fait d'abord que paroitre ; il étend ensuite son cercle enflé, jusqu'à ce qu'il soit vu pendant des mois entiers ; toujours faisant la ronde, il continue sa course spirale ; & il est prêt à submerger son orbe enflammé, il tourne encore & remonte au firmament.

Dans cette joyeuse saison, les habitans tirent leur pêche des lacs & des fleuves aux lieux où s'élevent les montagnes de Néemi fréquentées par les fées, & où le Tenglio orné de quelques roses, roule ses flots argentins : ils retournent gaiement le soir chargés de poisson à leurs tentes, où leurs femmes douces & pures, qui tout le jour ont vaqué à des soins utiles, allument du feu pour les recevoir. Race trois fois heureuse ! A l'abri, par la pauvreté, du pillage des loix & du pouvoir rapace, l'intérêt ne jette jamais parmi vous la semence du vice, & vos bergers innocens n'ont point été ternis par le souffle de l'amour infidele !

Si l'on s'avance au delà du lac de Tornéa & jusqu'au mont Hécla, on y voit, chose étonnante, les flammes percer à travers les neiges. Ensuite s'offre le Groënland, pays le plus reculé & jusqu'au pole lui-même, terme fatal où la vie décline graduellement & s'éteint enfin. Là nos yeux suspendus sur la scene sauvage & prodigieuse, considerent de nouvelles mers sous un autre firmament. Ici l'hiver assis sur un trône azuré tient dans son palais sa terrible cour ; dans son empire aérien, on entend à jamais la confusion & les tempêtes. C'est-là que le froid, sombre tyran, médite sa rage; c'est-là qu'il arme les vents d'une gelée qui subjugue tout, qu'il forme la fiere grêle, & qu'il ramasse en trésors les neiges dont il accable la moitié du globe.

Delà tournant à l'est jusqu'à la côte de Tartarie, on parcourt transi le bord mugissant de la mer, où des neiges entassées sur des neiges résident depuis les premiers temps, & semblent menacer les cieux. Là des montagnes de glaces amoncelées pendant des siecles paroissent de loin au matelot tremblant, une athmosphère de nuages blancs & sans forme. Des alpes énormes & horribles à la vue se menacent réciproquement, & penchent sur la vague, ou se précipitant avec un bruit affreux, qui semble annoncer le retour du chaos, fendent l'abyme, & ébranlent le pole même. L'Océan, tout puissant qu'il est, ne peut résister à la fureur qui lie tout; accablé jusqu'au fond de ses entrailles par l'effort victorieux de la gelée, il est enchainé lui-même, & il lui est ordonné de ne plus rugir. Tout enfin n'est qu'une étendue glacée, couverte de rochers ; tristes plages dépourvues de tous les habitans, qui s'enfuient au sud par un instinct naturel dans ces mois terribles. Combien sont malheureux ceux qui, embarrassés dans les amas de glace, reçoivent en ces lieux le dernier regard du soleil couchant, tandis que la très-longue nuit, nuit de mort & d'une gelée dure & dix fois redoublée, tombe avec horreur sur leurs têtes. Elle les glace en un clin d'œil, les rend stupidement immobiles, & les gele comme des statues qui blanchissent au souffle du nord.

Ah, que les licencieux & les orgueilleux, qui vivent dans la puissance & dans l'abondance, réfléchissent peu à ces mal-

heurs! Ceux qui nagent dans la volupté ne pensent pas, tandis qu'ils se plongent dans les plaisirs, combien il en est qui éprouvent les douleurs de la mort, & les différens maux de la vie! combien périssent dans les mers, dans les forêts, dans les sables ou par le feu! combien versent leur sang dans des disputes honteuses entre l'homme & l'homme! combien languissent dans le besoin & dans l'obscurité des prisons, privés de l'air commun à tous, & de l'usage commun aussi de leurs propres membres! combien mangent le pain amer de la misere, & boivent le calice de la douleur! combien n'ont d'autre demeure que la chétive cabane de la triste pauvreté, ouverte aux injures de l'hiver!

Dans le vallon paisible où la sagesse aime à demeurer avec l'amitié, la paix & la méditation, combien en est-il qui, remplis de sentimens vertueux, languissent dans des malheurs secrets & profonds, qui, penchés sur le lit de mort de leurs plus chers amis, marquent & reçoivent leur dernier soupir! Hommes livrés au délire des passions, retracez-vous de telles idées; songez à tous ces maux, & à mille autres qui ne se peuvent nommer, & qui font de la vie une scene de travail, de souffrance & de cruelles peines. Si vous vous en occupiez, le vice qui vous domine paroîtroit effrayé dans sa carriere, vos mouvemens guidés au hazard & intercadens deviendroient des pensées utiles; votre cœur pénétré s'échaufferoit de charité, la bienfaisance dilateroit en vous ses desirs, vous apprendriez à soupirer, à mêler vos larmes à celles des malheureux, ces mouvemens se tourneroient en goûts, & ces goûts perfectionnés graduellement établiroient en vous l'exercice de l'humanité, la plus belle vertu dont les mortels puissent être épris. (*D. J.*)

Zones tempérées, *Géog. mod.* Les deux *zones tempérées* sont entre la torride & les glaciales, c'est-à-dire, entre les tropiques & les cercles polaires; chacune contient 43 degrés de largeur: celle qui est entre le tropique de l'Ecrevisse & le cercle polaire arctique (comme celle où nous habitons) est appellée *zone tempérée* septentrionale; & l'autre qui est entre le tropique du Capricorne & le cercle polaire antarctique, se nomme *méridionale* à l'égard de la nôtre.

Ces deux *zones* sont dites *tempérées* à cause de leur situation entre la torride & les glaciales; leurs extrêmités néanmoins participent beaucoup de l'excès du froid & du chaud, en sorte qu'il n'y a que le milieu qui mérite à juste titre le nom de *tempéré*, les autres parties de cette *zone* étant ou trop froides ou trop chaudes, à proportion qu'elles sont plus ou moins près des autres *zones*.

Ceux qui habitent l'une ou l'autre des *zones tempérées* n'ont jamais le soleil sur la tête, & les jours y sont toujours moindres que de 24 heures, parce que l'horizon coupe tous les paralleles du soleil, qui par conséquent se leve & se couche chaque jour: l'équinoxe arrive deux fois l'année au temps ordinaire, & le pole y est toujours plus élevé que de vingt-trois degrés & demi, & moins que de soixante-six degrés & demi, ce qui fait que hors des tems des équinoxes les jours sont inégaux aux nuits.

Il y a plusieurs étoiles (plus ou moins, selon l'obliquité de la sphere) qui sont hors du cercle polaire, proche du pole élevé, & qui ne se couchent point; & d'autres qui sont hors du cercle polaire opposé & qui ne se levent jamais; les crépuscules y sont plus grands que dans la *zone* torride, parce que le soleil descendant plus obliquement sur l'horizon n'arrive pas si-tôt à l'almicantarath éloigné de l'horizon de 18 degrés, que s'il descendoit perpendiculairement: l'inégalité des jours s'augmente d'autant plus que le pole est élevé sur l'horizon, ce qui fait qu'il y a des nuits qui ne sont qu'un crépuscule en plusieurs années des *zones tempérées*, comme il arrive à Paris pendant quelques jours de l'été; savoir, environ huit jours devant & après le solstice d'été, parce que le soleil pendant ce tems-là ne descend jamais 18 degrés sous l'horizon.

Personne n'ignore que la *zone tempérée* septentrionale comprend toute l'Europe, l'Asie, (excepté la Chersonese d'or & les isles de la mer indienne) une grande partie de l'Amérique septentrionale, de l'Océan atlantique & de la mer Pacifique.

La *zone tempérée* méridionale contient peu de pays, encore ne sont-ils pas tous connus: mais il y a beaucoup de mers, une partie de l'Afrique méridionale, du

Monomotapa, le cap de Bonne-Espérance, une bonne partie de la terre Magellanique, une portion du Brésil, le Chili, le détroit de Magellan,& une grande partie des mers Atlantique, Indienne & Pacifique.

Quoique l'approche ou l'éloignement du soleil dirigent principalement les saisons des *zones tempérées*, il y a cependant bien d'autres causes qui y produisent le chaud ou le froid suivant les lieux, comme nous allons le voir.

D'abord, les saisons different dans divers endroits de la *zone tempérée*, en sorte que sous le même climat il fait plus chaud ou plus froid, plus sec ou plus humide dans un lieu que dans un autre; cependant les saisons ne different jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver; les variétés qui se rencontrent dépendent de la nature du sol,haut ou bas, pierreux ou marécageux, proche ou loin de la mer.

La plupart des lieux voisins du tropique sont fort chauds en été; quelques-uns ont une saison humide, à-peu-près semblable à celle de la *zone* torride. Ainsi dans la partie du Guzarate qui est au-delà du tropique, il y a les mêmes mois de sécheresse & d'humidité qu'en dedans du tropique, & l'été se change en un temps pluvieux. Chez nous, nous ne jugeons pas de l'hiver & de l'été par la sécheresse & l'humidité, mais par le chaud & le froid.

Sur les côtes de Perse & au pays d'Ormus, il y a tant de chaleur en été, à cause du voisinage du soleil, que les habitans, hommes & femmes, dorment la nuit dans des citernes pleines d'eau. Il fait aussi très-chaud en Arabie.

Dans presque toute la Barbarie, (c'est ainsi qu'on nomme les pays d'Afrique situés sur la Méditerranée) il commence à régner après le milieu d'octobre un froid vif & des pluies, suivant le rapport de Léon d'Africain, & aux mois de décembre & de janvier, le froid est plus violent (ainsi que par-tout ailleurs sous la *zone tempérée*), mais ce n'est que le matin; au mois de février, la plus grande partie de l'hiver est passée,quoique le tems reste très-inconstant;au mois de mars,les vents de nord & d'ouest soufflent fortement, & les arbres sont alors chargés de fleurs; en avril, les fruits sont formés,de sorte qu'à la fin de ces mois on a des cerises; au milieu de mai, on commence à cueillir des figues sur les arbres; l'on trouve des raisins mûrs dans quelques endroits à la mi-juin. La moisson des figues est en état d'être faite en août.

Le printems terrestre commence le 15 février, & finit le 18 mai, dans lequel tems il y a toujours un vent frais. S'il ne tombe pas de pluie entre le 25 avril & le 5 mai, on estime que c'est un mauvais signe; on compte que l'été dure jusqu'au 16 août. Le tems est alors chaud & serein. On place l'automne entre le 17 août & le 16 novembre, & la chaleur n'est pas si grande dans ces deux mois. Cependant les anciens comptoient le tems le plus chaud entre le 15 août & le 15 septembre, parce que c'étoit celui où les figues, les coings & tous les autres fruits mûrissoient, & ils plaçoient leur hiver depuis le 15 novembre jusqu'au 15 février, qu'ils s'occupoient à labourer les plaines. Ils étoient persuadés qu'il y avoit toujours dans l'année 40 jours de grandes chaleurs qui commençoient le 12 juin, & autant de jours de froidure, qui commençoient le 12 décembre. Le 16 de mars & de septembre sont les jours de leurs équinoxes, & ceux de leurs solstices arrivent le 16 de juin & de décembre.

Sur le mont Atlas, qui est à 30 degrés 20 minutes de latitude-nord, on ne divise l'année qu'en deux parties; car on a un hiver constant depuis octobre jusqu'en avril, & l'été dure depuis avril jusqu'en octobre: cependant il n'y a pas un seul jour où le sommet des montagnes ne soit couvert de neige.

Les saisons de l'année passent aussi fort vîte en Numidie; on y recueille le blé en mai,& les dattes en octobre; le froid commence au milieu de septembre, & dure jusqu'en janvier. Quand il ne tombe pas de pluie en octobre, les laboureurs perdent toute espérance de pouvoir semer. Il en est de même quand il ne pleut pas en avril. Léon l'Africain nous assure, qu'il y a dans le voisinage du tropique du cancer, beaucoup de montagnes chargées de neiges.

La partie septentrionale de la Chine, est à-peu-près à la même latitude que l'Italie, puisqu'elle s'étend depuis le 30e degré jusqu'au 42e degré de *lat.* cependant le froid qui vient selon les apparences, des montagnes neigeuses de Tartarie, s'y

fait sentir si vivement, que les grandes rivieres & les lacs se gelent.

La nouvelle Albion, quoique située à 42 degrés de latitude-nord, & aussi proche de l'équateur que l'Italie, est cependant si froide au mois de juin, que quand l'amiral Drake y alla, il fut forcé de retourner au sud, parce que les montagnes étoient alors couvertes de neiges.

Prosper Alpin dit dans son livre de la médecine égyptienne, que le printems de l'année en Egypte, arrive en janvier & février; que l'eté y commence en avril, & dure en juin, juillet & août; que l'automne arrive en septembre & octobre; & l'hiver, en novembre & décembre. On coupe le blé en avril, & on le bat aussi-tôt; de sorte qu'on ne voit pas un épi dans la campagne au 20 de mai, ni aucun fruit sur les arbres.

Au détroit de Magellan & dans les pays voisins, qui sont à 52 degrés de latitude, l'été est froid, car les Hollandois trouverent dans une baie de ce détroit, un morceau de glace en janvier, qui devroit être le mois le plus chaud; & sur les montagnes de la côte, on voit de la neige pendant tout l'été. On remarque en général que dans les pays de la *zone tempérée* méridionale, le froid est plus grand, les pluies plus fortes, & la chaleur moindre en été que sous la *zone tempérée* septentrionale. Seroit-ce que le soleil resteroit plus long-temps dans la partie septentrionale de l'écliptique, & qu'il s'y meut plus lentement que dans la partie méridionale?

Aux environs de la ville du Pérou, dans la province du Potosi, il fait si froid, que rien ne peut croitre à 4 milles à la ronde. Au royaume du Chili, qui s'étend depuis le 30 jusqu'au 50e degré de latitude-sud, le printemps commence au mois d'août, plutôt qu'il ne devroit, suivant le cours du soleil, & finit au milieu de novembre. Ensuite vient l'été qui dure jusqu'au milieu de février; l'automne succede jusqu'au milieu de mai. Alors commence l'hiver, qui est humide & fort neigeux sur les montagnes. Le froid est aussi considérable dans les vallées, à cause d'un vent vif & piquant qui l'accompagne.

Au Japon, l'hiver est neigeux, humide, & plus froid que dans d'autres pays qui ont la même latitude, parce que ce royaume est entrecoupé de détroits, & qu'il est entouré de la mer.

Enfin, il n'est point sur la terre de température plus heureuse & plus favorable que celle d'une partie de l'Espagne, de l'Italie, & sur-tout de la France. C'est ici que les gelées de l'hiver préparent sans horreur leur nitre & leur fécondité. Ici, le printemps varié & fleuri, modere par des pluies douces & fertiles le feu de la nature agissante. Ici, le soleil éclairant les nuages, produit une chaleur vivifiante, darde ses influences sur l'homme, sur les animaux, sur les végétaux, couvre la terre de fruits, & les amene à leur maturité. Ici, l'automne couronnée d'épis qui s'agitent sur nos champs dorés, met sa faulx dans la main du cultivateur, pour qu'il recueille avec reconnoissance la moisson abondante des présens de Cérès, de Pomone, & du fils aimable de la crédule Sémélé. Telles sont les saisons de notre *zone*: mais ma voix trop foible pour chanter leurs délices, veut que j'emprunte de nouveau les peintures brillantes & spirituelles qu'en a fait M. Thompson. Sa muse plait autant qu'elle instruit. Vous jugerez pour la troisieme fois, comme elle sait employer dans ses descriptions la variété, l'harmonie, l'image & le sentiment.

Quand le soleil quitte le signe du bélier, & que le brillant taureau le reçoit, l'athmosphere s'étend, & les voiles de l'hiver font place à des nuages legers, épars sur l'horizon. Les vents agréables sortent de leurs retraites, délient la terre, & lui rendent la vie. *Diffugere nives.*

La neige a disparu ; bientôt par la verdure
Les côteaux seront embellis :
La terre ouvre son sein, & change de parure ;
Les fleuves coulent dans leurs lits.

Le laboureur plein de joie, se félicite. Il tire de l'étable ses bœufs vigoureux, les mene à leurs travaux, pese sur le soc, brise la glebe, & dirige le sillon, en rangeant la terre des deux côtés. Plus loin un homme vêtu de blanc, seme libéralement le grain ; la herse armée de pointes suit & ferme la scene.

Ce que les douces haleines des zéphirs, les rosées fécondes, & les fertiles ondées ont commencé, l'œil du Pere de la nature l'acheve ; il darde profondément ses rayons vivifians, & pénetre jusques dans les retraites obscures de la végétation. Sa chaleur se subdivise dans les germes

multipliés, & se métamorphose en mille couleurs variées sur la robe renaissante de la terre. Tu concours sur-tout à nos plaisirs, tendre verdure, vêtement universel de la nature riante; tu réunis la lumiere & l'ombre; tu réjouis la vue, & tu la fortifies; tu plais enfin également sous toutes les nuances.

Sortez du sein des violettes,
Croissez, feuillages fortunés;
Couronnez ces belles retraites,
Ces détours, ces routes secretes
Aux plus doux accords destinés.
Ma muse par vous attendrie,
D'une charmante reverie
Subit déja l'aimable loi;
Les bois, les vallons, les montagnes,
Toute la scene des campagnes,
Prend une ame, & s'orne pour moi.

L'herbe nouvelle produite par l'air tempéré, se propage depuis les prés humides jusques sur la colline. Elle croît, s'épaissit, & rit à l'œil de toutes parts; la seve des arbrisseaux pousse les jeunes boutons, & se développe par degrés. La parure des forêts se déploie, & déja l'œil ne voit plus les oiseaux dont on entend les concerts. La main de la nature répand à la fois dans les jardins, des couleurs riantes sur les fleurs, & dans l'air, le doux mêlange des parfums. Le fruit attendu n'est encore qu'un germe naissant, caché sous des langes de pourpre.

Des objets si charmans, un séjour si tranquille,
La verdure, les fleurs, les oiseaux, les beaux jours;
Tout invite le sage à chercher un asyle
Contre le tumulte des cours.

Puissé-je, dans cette saison, quitter la ville ensevelie dans la fumée & dans le sommeil! Qu'il me soit permis de venir errer dans les champs, où l'on respire la fraicheur, & où l'on voit tomber les gouttes tremblantes de l'arbuste penché! Que je promene mes rêveries dans les labyrinthes rustiques, où naissent les herbes odoriférantes, parfums des laitages nouveaux! que je parcoure les plaines émaillées de mille couleurs tranchantes, & que passant de plaisir en plaisir, je me peigne les trésors de l'automne, à travers les riches voiles qui semblent vouloir borner mes regards!

La fécondité des pluies printannieres perce la nue, abreuve les campagnes, & répand une douce humidité dans toute l'athmosphere. La bonté du ciel verse sans mesure l'herbe, les fleurs & les fruits. L'imagination enchantée voit tous ces biens au moment même où l'œil de l'expérience ne peut encore que le prévoir. Celle-ci apperçoit à peine la premiere pointe de l'herbe; & l'autre admire déja les fleurs, dont la verdure doit être embellie.

La terre reçoit la vie végétative: le soleil change en lames d'or les nuages voisins: la lumiere frappe les montagnes rougies: ses rayons se répandent sur les fleuves, éclairent les brouillards jaunissans sur la plaine, & colorent les perles de la rosée. Le paysage brille de fraîcheur, de verdure, & de joie; les bois s'épaississent; la musique des airs commence, s'accroît, se mêle en concert champêtre au murmure des eaux.

Les troupeaux belent sur les collines: l'écho leur répond du fond des vallons. Le zéphyr souffle; le bruit de ses ailes réunit toutes les voix de la nature égayée. L'arc-en-ciel au même instant sort des nuages opposés: il développe toutes les couleurs premieres, depuis le rouge jusqu'au violet, qui se perd dans le firmament que l'arc céleste embrasse, & dans lequel il semble se confondre. Illustre Newton, ces nuages opposés au soleil, & prêts à se résoudre en eau, forment l'effet de ton prisme, dévoilent à l'œil instruit l'artifice admirable des couleurs, qu'il n'étoit réservé qu'à toi de découvrir, sous l'enveloppe de la blancheur qui les dérobe à nos regards!

Enfin l'herbe vivante sort avec profusion, & la terre entiere en est veloutée. Le plus habile botaniste ne sauroit en nombrer les especes, quand attentif à ses recherches, il marche le long du vallon solitaire; ou quand il perce les forêts, & rejette tristement les mauvaises herbes, sentant qu'elles ne sont telles à ses yeux, que parce que son savoir est borné; ou lorsqu'il franchit les rochers escarpés, & porte au sommet des montagnes des pas dirigés par le signal des plantes qui semblent appeller son avide curiosité; car la nature a prodigné par-tout ses faveurs; elle en a confié les germes sans nombre aux vents favorables, pour les déposer au milieu des élémens qui les doivent nourrir.

Lorsque le soleil dardera ses rayons du haut de son trône du midi, repose-toi à l'abri du lilas sauvage, dont l'odeur est délectable. Là, la primevere penche sa tête baignée de rosée, & la violette se cache parmi les humbles enfans de l'ombre; si tu l'aimes mieux, couche-toi sous ce frêne, d'où la colombe à l'aile rapide prend son essor bruyant; ou bien enfin assis au pié de ce roc sourcilleux, résidence éternelle du faucon, laisse errer tes pensées à travers ces scenes champêtres, que le berger de Mantoue illustra jadis par l'harmonie incomparable de ses chants:

Tu vois sur ces côteaux fertiles
Des troupeaux riches & nombreux;
Ceux qui les gardent sont heureux,
Et ceux qui les ont sont tranquilles.

Puisses-tu, à leur exemple, assoupi par les échos des bois & le murmure des eaux, réunir mille images agréables, émousser dans le calme les traits des passions turbulentes, & ne souffrir dans ton cœur que les tendres émotions, sentiment pur, également ennemi de la léthargie de l'ame, & du trouble de l'esprit!

Toi, que j'adore, toi que les graces ont formée, toi la beauté même, viens avec ces yeux modestes, & ces regards mesurés où se peignent à la fois une aimable légéreté, la sagesse, la raison, la vive imagination, & la sensibilité du cœur; viens, ma Thémire, honorer le printemps qui passe couronné de roses. Permets-moi de cueillir ces fleurs nouvelles, pour orner les tresses de tes cheveux, & parer le sein délicieux qui ajoute encore à leur douceur.

Vois dans ce vallon comme le lis s'abreuve du ruisseau caché, & cherche à percer la touffe du pâturage. Promenons-nous sur ces champs couverts de feves fleuries, lieux où le zéphyr qui parcourt ces vastes campagnes, nous apporte les parfums qu'il y a rassemblés; parfums mille fois plus salubres & plus flatteurs, que ne furent jamais ceux de l'Arabie. Ne crois pas indigne de tes pas cette prairie riante; c'est le négligé de la nature que l'art n'a point défiguré. Ici remplissent leur tâche de nombreux essaims d'abeilles, nation laborieuse qui fend l'air, & s'attache au bouton dont elle suce l'ame éthérée; souvent elle ose s'écarter sur la bruyere éclatante de pourpre, où croit le thym sauvage, & elle s'y charge du précieux butin.

L'Océan n'est pas loin de ce vallon; viens, belle Thémire, considérer un moment la merveille de son flux.

Que j'aime, alors qu'il se retire,
De le poursuivre pas à pas;
Au reflux il a des appas
Que l'on sent, & qu'on ne peut dire.
Ici les cailloux font du bruit;
Delà le gravier se produit;
La vague y blanchit, & s'y creve;
Là son écume à gros bouillons
Y couvre & découvre la greve,
Baisant nos piés sur les sablons.
Que j'aime à voir sur ces rivages
L'eau qui s'enfuit & qui revient,
Qui me présente, qui retient,
Et laisse enfin ses coquillages.

Cependant il est temps de nous rendre dans les jardins que le Nostre a formés, jardins admirables par leurs perspectives & leurs allées de boulingrins. Dans les bosquets où regne une douce obscurité, la promenade s'étend en longs détours, & s'ouvrant tout à-coup, offre aux regards surpris le firmament qui s'abaisse, les rivieres qui coulent en serpentant, les étangs émus par les vents légers, des grouppes de forêts, des palais qui fixent l'œil, des montagnes qui se confondent dans l'air, & la mer que nous venons de quitter.

Le long de ces bordures regne, avec la rosée, le printemps qui développe toutes les graces. Mille plantes embellissent le parterre, reçoivent & préparent les parfums; les anémones, les oreilles d'ours enrichies de cette poudre brillante qui orne leurs feuilles de velours, la double renoncule d'un rouge ardent, décorent la scene. Ensuite la nation des tulipes étale ses caprices innocens, qui se perpétuent de race en race, & dont les couleurs variées se mêlangent à l'infini, comme font les premiers germes. Tandis qu'elles éblouissent la vue charmée, le fleuriste admire avec un secret orgueil, les miracles de sa main. Toutes les fleurs se succedent depuis le bouton qui nait avec le printemps, jusqu'à celles qui embaument l'été. Les hyacinthes du blanc le plus pur s'abaissent, & présentent leur calice incarnat. Les jonquilles d'un parfum si puissant; le narcisse encore penché sur la fontaine fabuleuse; les œillets agréablement tachetés; la rose de damas qui dé-

core l'arbuste; tout s'offre à la fois aux sens ravis; l'expression ne sauroit rendre la variété, l'odeur, les couleurs sur couleurs, le souffle de la nature, ni sa beauté sans bornes.

Dans cette saison où l'amour, cette ame universelle, pénetre, échauffe l'air, & souffle son esprit dans toute la nature, la troupe ailée sent l'aurore des desirs. Le plumage des oiseaux mieux fourni, se peint des plus vives couleurs; ils recommencent leurs chants long-tems oubliés, & gazouillent d'abord foiblement; mais bientôt l'action de la vie se communique aux organes intérieurs; elle gagne, s'étend, & produit un torrent de délices, dont l'expression se déploie en concerts, qui n'ont de bornes que celle d'une joie qui n'en connoît point.

La messagere du matin, l'alouette s'éleve en chantant à travers les ombres qui fuient devant le crépuscule du jour; elle appelle d'une voix haute les chantres des bois, & les réveille au fond de leur demeure; toute la troupe gazouillante forme des accords. Philomele les écoute, & leur permet de s'égayer, certaine de rendre les échos de la nuit préférables à ceux du jour.

Je demeure saisi
D'entendre de sa voix l'harmonie & la grace;
Vous croiriez sur la foi de ses charmans accords,
Que l'ame de Linus, ou du chantre de Thrace
A passé dans ce petit corps,
Et d'un gosier si doux anime les ressorts.

Les faunes & les naïades,
Pan, & les Hamadriades,
Au goût délicat & fin,
Au chant qui les captive
Tenant une oreille attentive,
En appréhendent la fin.

Toute cette musique n'est autre chose que la voix de l'amour! C'est lui qui enseigne le tendre art de plaire aux oiseaux, & chacun d'eux en courtisant sa maîtresse, verse son ame toute entiere. D'abord à une distance respectueuse, ils font la roue dans le circuit de l'air, & tâchent par un million de tours d'attirer l'œil rusé de leur enchanteresse, volontairement distraite. Si elle semble ne pas désapprouver leurs vœux, leurs couleurs deviennent plus vives. Animés par l'espérance, ils avancent promptement; ensuite comme frappés d'une atteinte invisible, ils se retirent en désordre; ils se rapprochent encore, battent de l'aile, & chaque plume frissonne de desir. Les gages de l'hymen sont reçus; les amans s'envolent où les conduisent les plaisirs, l'instinct & le soin de leur sûreté.

Muse, ne dédaigne pas de pleurer tes freres des bois, surpris par l'homme tyran, & renfermés dans une étroite prison. Ces jolis esclaves, privés de l'étendue de l'air, s'attristent; leur plumage est terni, leur beauté fanée, leur vivacité perdue. Ce ne sont plus ces notes ravissantes qu'ils gazouilloient sur le hêtre. O vous amis des tendres chants, épargnez ces douces lignées, laissez-les jouir de la liberté, pour peu que l'innocence, que les doux accords, ou que la pitié aient de pouvoir sur vos cœurs!

Gardez-vous sur tout d'affliger Philomele, en détruisant ses travaux. Cet Orphée des bocages est trop délicat pour supporter les durs liens de la prison. Quelle douleur pour la tendre mere, quand, revenant le bec chargé, elle trouve ses chers enfans dérobés par un ravisseur impitoyable. Elle jette sur le sable la provision désormais inutile; son aile languissante & abattue, peut à peine la porter sous l'ombre d'un peuplier voisin. Là, livrée au désespoir, elle gémit & déplore son malheur pendant des nuits entieres; elle s'agite sur la branche solitaire; sa voix toujours expirante s'épuise en sons lamentables. L'écho soupire à son chant, & répete sa douleur. L'homme seul seroit-il insensible? Ah plutôt qu'il considere que la bonté divine voit d'un œil également compatissant toutes ses créatures!

Que ne puis-je peindre la multitude des bienfaits qu'elle verse à pleines mains sur notre hémisphere dans cette brillante saison; mais si l'imagination même ne peut suffire à cette tâche délicieuse, que pourroit faire le langage? Contentons-nous de dire que dans le printemps la maladie leve sa tête languissante, la vie se renouvelle, la santé rajeunit, & se sent régénérée. Le soleil pour la fortifier, nous échauffe tendrement de ses rayons du midi, & même paroît s'y plaire.

Le grand astre dont la lumiere
Eclaire la voûte des cieux,

Semble pour nous de sa carriere
Suspendre le cours glorieux ;
Fier d'être le flambeau du monde,
Il contemple du haut des airs
L'Olympe, la terre & les mers
Remplis de sa clarté féconde ;
Et jusques au fond des enfers,
Il fait entrer la nuit profonde
Qui lui disputoit l'univers.

L'influence de l'année renaissante opere également sur l'un & l'autre sexe. Maintenant une rougeur plus fraiche & plus vive que l'incarnat rehausse l'éclat du teint d'une aimable bergere, le rouge de ses levres devient plus foncé, une flamme humide éclate dans ses yeux; son sein animé, s'éleve avec des palpitations inégales; un feu secret se glisse dans ses veines,& son ame entiere s'enivre d'amour. Le trait vole, pénetre l'amant, & lui fait chérir le pouvoir extatique qui le domine. Jeunes beautés,gardez alors avec plus de soin que jamais vos cœurs fragiles ! sur-tout que les sermens qui cachent le parjure sous le langage de l'adulation, ne livrent pas vos doux instans à l'homme séducteur dans ces bosquets parfumés de roses, & tapissés de chevre-feuille, au moment dangereux où le crépuscule du soir tire ses rideaux cramoisis !

Vous dont l'heureuse sympathie a formé les tendres nœuds par des liens indissolubles, en confondant dans un même destin vos ames, vos fortunes & votre être; jouissez à l'ombre des myrtes amoureux dans vos embrassemens mutuels, de tout ce que l'imagination la plus vive peut former de bonheur,& de tout ce que le cœur le plus avide peut former de desirs. Puisse un long printemps orner vos têtes de ses guirlandes fleuries,& puisse le déclin de vos jours arriver doux & serein!

Mais l'éclatant été vient dorer nos campagnes,suivi des vents rafraichissans ; les gemeaux cessent d'être embrasés, & le cancer rougit des rayons du soleil. La nuit n'exerce plus qu'un empire court & douteux ; à peine elle avance sur les traces du jour qui s'éloigne, qu'elle prevoit l'approche de celui qui va lui succéder. Déja paroît le matin, pere de la rosée. Une lumiere foible l'annonce dans l'orient tacheté. Bientôt cette lumiere s'étend, brise les ombres, & chasse la nuit, qui fuit d'un pas précipite. La belle aurore offre à la vue de vastes paysages. Le rocher humide,le sommet des montagnes couvert de brouillards, s'enflent à l'œil, & brillent à l'aube du jour. Les torrens fument,& semblent bleuâtres à travers le crépuscule. Les bois retentissent de chants réunis. Le berger ouvre sa bergerie, fait sortir par ordre ses nombreux troupeaux, & les mene paître l'herbe fraiche.

Des nuits l'inégale couriere
S'éloigne, & palit à nos yeux ;
Chaque astre au bout de sa carriere
Semble se perdre dans les cieux.

Quelle fraicheur ! L'air qu'on respire
Est le souffle délicieux
De la volupté qui soupire
Au sein du plus jeune des dieux.

Déja la colombe amoureuse
Vole du chêne sur l'ormeau ;
L'amour vingt fois la rend heureuse
Sans quitter le même rameau.

Triton sur la mer applanie
Promene sa conque d'azur,
Et la nature rajeunie
Exhale l'ambre le plus pur.

Au bruit des Faunes qui se jouent
Sur le bord tranquille des eaux,
Les chastes Naïades dénouent
Leurs cheveux tressés de roseaux.

Réveille-toi, mortel esclave du luxe, & sors de ton lit de paresse ; viens jouir des heures balsamiques, si propres aux chants sacrés : le sage te montre l'exemple; il ne perd point dans l'oubli la moitié des momens rapides d'une trop courte vie ! totale extinction de l'ame éclairée ! Il ne reste point dans un état de ténebres, quand toutes les muses, quand mille & mille douceurs l'attendent à la promenade solitaire du matin d'été.

Déja le puissant roi du jour se montre radieux dans l'orient ; l'azur des cieux enflammé, & les torrens dorés qui éclairent les montagnes, marquent la joie de son approche. L'astre du monde regarde sur toute la nature avec une majesté sans bornes,& verse la lumiere sur les rochers, les collines, & les ruisseaux errans, qui étincellent dans le lointain.

Autour de ton char brillant, œil de la nature, les saisons menent à leur suite dans une harmonie fixe & changeante,les heures aux doigts de rose, les zéphyrs flottans nonchalamment,les pluies favorables, la rosée passagere, & les fiers ora-

ges

ges adoucis. Toute cette cour répand successivement tes bienfaits, odeurs, herbes, fleurs, & fruits, jusqu'à ce que tout s'allumant successivement par ton souffle divin, tu décores le jardin de l'univers.

Voici l'instant où le soleil fond dans un air limpide les nuages élevés, & les brouillards du cancer, qui entourent les collines de bandes diversement colorées.

De sa lumiere réfléchie
Cet astre vient remplir les airs,
Et par degrés à l'univers
Donner la couleur & la vie.

Bientôt totalement dévoilé, il éclaire la nature entiere, & la terre paroît si vaste, qu'elle semble s'unir à la voûte du firmament.

La fraîcheur de la rosée tombante se retire à l'ombre, & les roses touffues en cachent les restes dans leur sein. C'est alors que je médite sur un verd gazon, auprès des fontaines de crystal, & des ruisseaux tranquilles. Je vois à mes piés ces fleurs délicates qui, épanouies ce matin, seront fannées ce soir. Telle une jeune beauté languit & s'efface, quand la fievre ardente bouillonne dans ses veines. La fleur au contraire qui suit le soleil, se referme quand il se couche, & semble abattue pendant la nuit; mais sitôt que l'astre reparoît sur l'horizon, elle ouvre son sein amoureux à ses rayons favorables.

Maintenant

Le bruit renaît dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume
Sous les coups fréquens des marteaux.
Le regne du travail commence.
Monté sur le trône des airs,
Eclairez leur empire immense,
Soleil, apportez l'abondance,
Et les plaisirs à l'univers.

Les nombreux habitans du village se répandent sur les prés rians; la jeunesse rustique pleine de santé & de force, est un peu brunie par le travail du midi. Semblables à la rose d'été, les filles deminues, & rouges de pudeur, attirent d'avides regards, & toutes leurs graces allumées paroissent sur leurs joues. L'âge avancé fournit ici sa tâche; la main même des enfans traîne le rateau: surchargés du poids odoriférant, ils tombent, & roulent sur le fardeau bienfaisant: la graine de l'herbe s'éparpille tout-autour. Les faneurs s'avancent dans la prairie, & étendent au soleil la récolte qui exhale une odeur champêtre. Ils retournent l'herbe séchée, la poussiere s'envole au long du pré; la verdure reparoît; la meule s'éleve épaisse & bien rangée. De vallon en vallon, les voix réunies par un travail heureux, retentissent de toutes parts; l'amour & la joie sociable perpétuent gaiment le travail jusqu'au soir prêt à commencer.

Le dieu qui doroit nos campagnes
Va se dérober à nos yeux;
Il fuit, & son char radieux
Ne dore plus que les montagnes.

Les nymphes sortent des forêts
Le front couronné d'amaranthes;
Un air plus doux, un vent plus frais
Raniment les roses mourantes;
Et descendant du haut des monts,
Les bergeres plus vigilantes
Rassemblent leurs brebis bêlantes
Qui s'égaroient dans les vallons.

Je perce en ces momens dans la profonde route des forêts voisines, où les arbres sauvages agitent sur la montagne leurs cimes élevées. A chaque pas grave & lent, l'ombre est plus épaisse; l'obscurité, le silence, tout devient imposant, auguste, & majestueux; c'est le palais de la réflexion, le séjour où les anciens poëtes sentoient le souffle inspirateur.

Reposons-nous près de cette bordure baignée de la fraîcheur de l'air humide. Là, sur un rocher creux & bizarrement taillé, je trouve un siege vaste & commode, doublé de mousse, & les fleurs champêtres ombragent ma tête. Ici le disque baissé du soleil éclaire encore les nuages, ces belles robes du ciel qui roulent sans cesse dans des formes vagues, changeantes, & semblables aux rêves d'une imagination éveillée.

La terre sera bientôt couverte de fruits: l'année est dans sa maturité. La fécondité suivie de ses attributs, portera la joie dans toute l'étendue de ce beau climat; mais les douces heures de la promenade sont arrivées pour celui qui, comme moi, se plaît solitairement à chercher les collines. Là, il s'occupe à faire passer dans son ame par un chant pathétique, le calme qui l'environne. Des amis réciproquement unis par les liens d'une douce société, viennent le joindre. Un monde de merveilles étale ses charmes à leurs yeux éclairés, tandis qu'elles échappent à ceux

du vulgaire. Leurs esprits sont remplis des riches trésors de la philosophie, lumiere supérieure! La vertu brûle dans leurs cœurs, avec un enthousiasme que les fils de la cupidité ne peuvent concevoir. Invités à sortir pour jouir du déclin du jour, ils dirigent ensemble leurs pas vers les portiques des bois verds, vaste lycée de la nature. Les épanchemens du cœur fortifient leur union dans cette douce école, où nul maître orgueilleux ne regne. Maintenant aussi les tendres amans quittent le tumulte du monde, & se retirent dans des retraites sacrées. Ils répandent leurs ames dans des transports que le dieu d'amour entend, approuve, & confirme.

Enfin

Le soleil finit sa carriere
Le temps conduit son char ardent,
Et dans des torrens de lumiere,
Le précipite à l'occident :
Sur les nuages qu'il colore
Quelque temps il se reproduit ;
Dans leurs flots azurés qu'il dore,
Il rallume le jour qui fuit.

L'astre de la nature s'abaissant, semble s'élargir par degrés ; les nuages en mouvement entourent son trône avec magnificence, tandis que l'air, la terre, & l'océan sourient. C'est en cet instant, si l'on en croit les chantres fabuleux de la Grece, que donnant relâche à ses coursiers fatigués, Phœbus cherche les nymphes, & les bosquets d'Amphitrite. Il baigne ses rayons, tantôt à moitié plongé, tantôt montrant un demi-cercle doré ; il donne un dernier regard lumineux, & disparoît totalement.

Ainsi passe le jour, parcourant un cercle enchanté, trompeur, vain, & perdu pour jamais, semblable aux visions d'un cerveau imaginaire ; tandis qu'une ame passionnée perd en desirs les momens, & que l'instant même où elle desire, est anéanti. Fatale vérité, qui ne présente à l'oisif spéculateur qu'une vie inutile, & une vue d'horreur au coupable, qui consume le temps dans des plaisirs honteux! Fardeau à charge à la terre, il dissipe bassement avec ses semblables, ce qui auroit pu rendre l'être à une famille languissante, dont la modestie ensevelit le mérite!

Les nuages s'obscurcissent lentement ; la tranquille soirée prend son poste accoutumé au milieu des airs. Des millions d'ombres sont à ses ordres : les unes sont envoyées sur la terre ; d'autres d'une couleur plus foncée, viennent doucement à la suite ; de plus sombres encore succedent en cercle, & se rassemblent tout autour pour fermer la scene. Un vent frais agite les bois & les ruisseaux ; son souffle vacillant fait ondoyer les champs de blés, pendant que la caille rappelle sa compagne. Le vent rafraîchissant augmente sur la plaine, & le serein chargé d'un duvet végétal, se répand agréablement ; le soin universel de la nature ne dédaigne rien. Attentive à nourrir ses plus foibles productions, & à orner l'année qui s'avance, elle envoie de champ en champ, le germe de l'abondance sur l'aile des zéphyrs.

Le berger lestement vêtu, revient content à sa cabane, & ramene du parc son tranquille troupeau ; il aime & soulage la laitiere vermeille qui l'accompagne ; ils se prouvent leur amour par des soins & des services réciproques. Ils marchent ensemble sans soucis sur les collines, & dans les vallons solitaires, lieux où sur la fin du jour, des peuples de fées viennent en foule passer la nuit d'été dans des jeux nocturnes, comme les histoires des villages le racontent. Ils évitent seulement la tour déserte, dont les ombres tristes occupent les voûtes ; vaine terreur que la nuit inspire à l'imagination frappée! Dans les chemins tortueux, & sur chaque haie de leur route, le ver luisant allume sa lampe, & fait étinceler un mouvement brillant à travers l'obscurité.

La soirée cede le monde à la nuit qui s'avance de plus en plus, non dans sa robe d'hiver d'une trame massive, sombre & stygienne, mais négligemment vêtue d'un manteau fin & blanchâtre. Un rayon foible & trompeur, réfléchi de la surface imparfaite des objets, présente à l'œil borné les images à demi, tandis que les bois agités, les ruisseaux, les rochers, le sommet des montagnes qui ont plus long-temps retenu la lumiere expirante, offrent une scene nageante & incertaine.

Les ombres, du haut des montagnes,
Se répandent sur les côteaux ;
On voit fumer dans les campagnes
Les toits rustiques des hameaux.
Sous la cabane solitaire
Des Philémons & des Baucis,

Brûle une lampe héréditaire,
Dont la flamme incertaine éclaire
La table où les dieux sont assis.
Rangés sur des tapis de mousse,
Le vent qui rafraichit le jour,
Remplit d'une lumiere douce
Tous les arbustes d'alentour.
Le front tout couronné d'étoiles,
La nuit s'avance noblement,
Et l'obscurité de ses voiles
Brunit l'azur du firmament.
Les songes trainent en silence
Son char parsemé de saphyrs;
L'amour dans les airs se balance
Sur l'aile humide des zéphyrs.

La douce Vénus, brillante au ciel de ses rayons les plus purs, amene en faveur de ce cher fils, les heures mystérieuses, qu'elle consacre à ses plaisirs. Son lever joyeux, du moment où le jour s'efface, jusqu'à l'instant où il renaît, annonce le regne de la plus belle lampe de la nuit. Je considere, j'admire sa clarté tremblante; ces lumieres errantes, feux passagers que le vulgaire ignorant regarde comme un mauvais présage, descendent du firmament, ou scintillent horizontalement dans des formes merveilleuses.

Du milieu de ces orbes radieux, qui non-seulement ornent, mais encore animent la voûte céleste, paroît dans des temps calculés, la comete rapide, qui se précipite vers le soleil; elle revient de l'immensité des espaces avec un cours accéléré; tandis qu'elle s'abaisse & ombrage la terre, sa criniere redoutable est lancée dans les cieux, & fait trembler les nations coupables. Mais au-dessus de ces viles superstitions, qui enchaînent le berger timide, livré à la crédulité & à l'étonnement aveugle; vous, sages mortels, dont la philosophie éclaire l'esprit, dites à ce glorieux étranger, salut. Ceux-là éprouvent une joie ravissante, qui jouissant du privilege du savoir, ne voient dans cet objet effrayant que le retour fixe d'un astre qui, comme tous les autres objets les plus familiers, est dans l'ordre d'une providence bienfaisante. Qui sait si sa queue n'apporte pas à l'univers une humidité nécessaire sur les orbes que décrit son cours elliptique; si ses flammes ne sont pas destinées pour renouveller les feux toujours versés du soleil, pour éclairer les mondes, ou pour nourrir les feux éternels?

Cometes, que l'on craint à l'égal du tonnerre,
Cessez d'épouvanter les peuples de la terre;
Dans une ellipse immense achevez votre cours,
Remontez, descendez près de l'astre des jours;
Lancez vos feux, volez, & revenant sans cesse,
Des mondes épuisés ranimez la vieillesse.

Dès que le signe de la vierge disparoît, & que la balance pese les saisons avec égalité, le fier éclat de l'été quitte la voûte des cieux, & un bleu plus serein, mêlé d'une lumiere dorée, enveloppe le monde heureux.

Le soleil, dont la violence
Nous a fait languir quelque temps,
Armé de feux moins éclatans
Les rayons que son char nous lance,
Et plus paisible dans son cours,
Laisse la céleste balance
Arbitre des nuits & des jours.

L'aurore, désormais stérile
Pour la Divinité des fleurs,
De l'heureux tribut de ses pleurs
Enrichit un Dieu plus utile;
Et sur tous les côteaux voisins,
On voit briller l'ambre fertile
Dont elle dore nos raisins.

C'est dans cette saison si belle
Que Bacchus prépare à nos yeux,
De son triomphe glorieux
La pompe la plus solemnelle.
Il vient de ses divines mains
Sceller l'alliance éternelle
Qu'il a faite avec les humains.

Autour de son char diaphane,
Les ris voltigeant dans les airs,
Des soins qui troublent l'univers,
Ecartent la foule profane.
Tel sur des bords inhabités,
Il vint de la chaste Ariane
Calmer les esprits agités.

Les satyres, tous hors d'haleine,
Conduisant les nymphes des bois,
Au son du fifre & du haut-bois,
Dansent par troupes dans la plaine;
Tandis que les sylvains lassés
Portent l'immobile Sylene
Sur leurs thyrses entrelacés.

L'astre du jour tempéré s'éleve maintenant sur notre hémisphere, avec ses plus doux rayons. La moisson étendue & mûre sur la terre, soutient sa tête pesante; elle est riche, tranquille & haute; pas un souffle de vent ne roule ses vagues légeres sur la plaine; c'est le calme de l'abondance. Si l'air agité sort de son équilibre, & prépare la marche des vents, alors le manteau blanc du firmament se déchire, les nuages fuient épars, le soleil tout à coup dore les champs éclairés, & par intervalles semble chasser sur la terre des flots d'une ombre noire. La vue s'étend avec joie sur cette mer incertaine; l'œil perce aussi loin qu'il peut atteindre, & s'égaie dans un fleuve immense de bled. Puissante industrie, ce sont-là tes bienfaits! tout est le fruit de ses travaux, tout lui doit son lustre & sa beauté, nous lui devons les délices de la vie.

Aussi-tôt que l'aurore matinale vacille sur le firmament, & que sans être apperçue elle déploie le jour incertain sur les champs féconds, les moissonneurs se rangent en ordre, chacun à côté de celle qu'il aime, pour alléger son travail par d'utiles services; ils se baissent tous à la fois, & les gerbes grossissent sous leurs mains. Le maître arrive le dernier, plein des espérances flatteuses de la moisson; témoin de l'abondante récolte, ses regards se portent de toutes parts, son œil en est rassasié, & son cœur peut à peine contenir sa joie. Les glaneurs se répandent tout autour; le rateau succede à la faulx, & ramasse les restes épars de ces trésors. O vous, riches laboureurs, évitez un soin trop avare! laissez tomber de vos mains libérales quelques épis de vos gerbes; c'est le vol de la charité! offrez ce tribut de reconnoissance au dieu de la moisson qui verse ses biens sur vos champs, tandis que vos semblables, privés du nécessaire, viennent, comme les oiseaux du ciel, pour ramasser quelques grains épars, & requierent humblement leur portion! Considérez que l'inconstance de la fortune peut forcer vos enfans à demander eux-mêmes, quelque jour, ce que vous donnez aujourd'hui si foiblement & avec tant de répugnance!

On voit en effet quelquefois le sud brûlant, armé d'un souffle pernicieux, ravager par des grêles la récolte de l'année; cruel désastre qui détruit en un clin-d'œil les plus belles espérances! dans cet événement fatal, le cultivateur désolé gémit sur le malheureux naufrage de tout son bien; il est accablé de douleur; les besoins de l'hiver s'offrent en cet affreux moment à sa pensée tremblante; il prévoit, il croit entendre les cris de ses chers enfans affamés. Vous, maîtres, soyez occupés alors de la main rude & laborieuse qui vous a fourni l'aisance & l'élégance dans laquelle vous vivez; donnez des vêtemens à ceux dont le travail vous procura la chaleur, & la parure de vos habits; veillez aux besoins de cette pauvre table, qui couvrit la vôtre de luxe & de profusion; soyez compatissans, & gardez-vous sur-tout d'exiger la moindre chose de ce que les vents orageux & les pluies affreuses ont emporté; enfin que votre bienfaisance tarisse les larmes, & vous procure mille bénédictions!

Les plaisirs de la chasse, le tonnerre des armes, le bruit des cors, amusemens de cette saison, ne sont pas faits pour ma muse paisible, qui craindroit de souiller ses chants innocens par de tels récits; elle se complaît à voir toute la création animale confondue, nombreuse & tranquille. Quel misérable triomphe que celui qu'on remporte sur un lievre saisi de frayeur! quelle rage que celle de faire gémir un cerf dans son angoisse, & de voir de grosses larmes tomber sur ses joues pommelées! s'il faut de la chasse à la jeunesse guerriere, dont le sang ardent bouillonne avec violence, qu'elle combatte ce lion terrible qui dédaigne de reculer, & qui marche lentement & avec courage, au-devant de la lance qui le menace, & de la troupe effrayée qui se dissipe & s'enfuit; attaquez ce loup ravisseur qui sort du fond des bois; détachez sur lui son ennemi plein de vengeance, & que le scélérat périsse; courez à ce sanglier dont les hurlemens horribles & la hure menaçante, présagent le ravage; que le cœur de ce monstre soit percé d'un dard meurtrier.

Mais si notre sexe martial aime ces fiers divertissemens, du moins que cette joie terrible ne trouve jamais d'accès dans le cœur de nos belles! que l'esprit de la chasse soit loin de ce sexe aimable; c'est un courage indécent, un savoir peu convenable à la beauté, que de sauter des haies & de tenir les rênes d'un cheval fougueux; le bonnet, le fouet, l'habit d'homme, tout l'attirail mâle, alterent les traits

délicats des dames, & les rend grossiers aux sens; leur ornement est de s'attendrir; la pitié que leur inspire le malheur, la prompte rougeur qui colore leur visage au moindre geste, au moindre mot; voilà leur lustre & leurs agrémens; leur crainte, leur douceur, & leur complaisance muette, nous engagent même, en paroissant réclamer notre protection.

Puissent leurs yeux enchanteurs n'appercevoir d'autres spectacles malheureux que les pleurs des amans! que leurs membres délicats flottent négligemment dans la simplicité des habits! qu'instruites dans les doux accords de l'harmonie, leurs levres séduisantes captivent nos ames par des sons ravissans! que le luth s'attendrisse sous leurs doigts! que les graces se développent sous leurs pas, & dans tous leurs mouvemens! qu'elles tracent la danse dans ses contours! qu'elles sachent former un verd feuillage sur la toile d'un blanc de neige; qu'elles guident le pinceau; que l'art des Amphions n'ait rien d'inconnu pour elles; ou que leurs belles mains daignant cultiver quelques fleurs, concourent ainsi à multiplier les parfums de l'année!

Que d'autre part, leur heureuse fécondité perpétue les amours & les graces; que la société leur doive sa politesse & ses goûts les plus fins; qu'elles fassent les délices de l'homme économe & paisible; & que par une prudence soumise, & une habileté modeste, adroite, & sans art, elles excitent à la vertu, raniment le sentiment du bonheur, & adoucissent les travaux de la vie humaine! telle est la gloire, tel est le pouvoir & l'honneur des belles.

Après avoir quitté les champs de la moisson, parcourons dans un songe agréable le labyrinthe de l'automne; goûtons la fraîcheur & les parfums du verger chargé de fruits. Le plus mûr se détache & tombe en abondance, obéissant au souffle du vent & au soleil qui cache sa maturité. Les poires fondantes sont dispersées avec profusion; la nature féconde qui rafine tout, varie à l'infini la composition de ses parfums, tous pris dans la matiere premiere mêlangée des feux tempérés du soleil, d'eau, de terre & d'air. Tels sont les trésors odoriférans qui tombent fréquemment dans les nuits fraiches; ces tas de pommes dispersées çà & là, dont la main de l'année forme la pourpre des vergers, & dont les pores renferment un suc spiritueux, frais, délectable, qui aiguise le cidre piquant d'un acide qui flatte & désaltere. Ici la pêche m'offre son duvet; là je vois le pavis rouge, & la figue succulente cachée sous son ample feuillage.

Plus loin, la vigne protégée par un soleil puissant, s'enfle & brille au jour, s'étend dans le vallon, ou grimpe avec force sur la montagne, & s'abreuve au milieu des rochers de la chaleur accrue par le réflet de tous les aspects. Les branches chargées plient sous le poids. Les grappes pleines, vives & transparentes, paroissent sous leurs feuilles orangées. La rosée vivifiante nourrit & perfectionne le fruit, & le jus exquis qu'il renferme, se prépare par le mêlange de tous les rayons. Les jeunes garçons & les filles qui s'aiment innocemment, arrivent pour cueillir les prémices de l'automne: ils courent & annoncent en dansant le commencement de la vendange. Le fermier la reçoit & la foule; les flots de vin & d'écume coulent en telle abondance, que le marc écrasé en est couvert. Bientôt la liqueur fermente, se rafine par degrés, & remplit de liesse la coupe des peuples voisins. Là se prépare le vin brillant, dont la couleur en le buvant rappelle à notre imagination animée la levre que nous croyons pressée. Ici se fait le bourgogne délicieux ou le joyeux champagne, vif comme l'esprit qu'il nous donne.

Les Hyades, Vertumne, & l'humide Orion,
Sur la terre embellie ont versé leurs largesses;
Et Bacchus échappé des fureurs du Lion,
A bien su tenir ses promesses.
Jouissons en repos de ce lieu fortuné,
Le calme & l'innocence y tiennent leur empire;
Et des soucis affreux le souffle empoisonné
N'y corrompt point l'air qu'on respire.
Pan, Diane, Apollon, les Faunes, les Sylvains,
Peuplent ici nos bois, nos vergers, nos montagnes;
La ville est le séjour des profanes humains;
Les dieux habitent les campagnes.

Quand l'année commence à décliner, les vapeurs de la terre se condensent, les exhalaisons s'épaississent dans l'air, les brouillards paroissent & roulent autour des collines; le soleil verse foiblement ses

rayons ; souvent il éblouit plus qu'il n'éclaire, & présente plusieurs orbes élargis, effroi des nations superstitieuses ! Alors les hirondelles planent dans les airs, & volent en rasant la terre. Elles se rejoignent ensemble pour se transporter dans des climats plus chauds, jusqu'à ce que le printemps les invite à revenir, & nous ramene cette multitude légere sur les ailes de l'amour.

Oiseaux, si tous les ans vous changez de climats
Dès que le vent d'hiver dépouille nos bocages,
Ce n'est pas seulement pour changer de feuillages,
Ni pour éviter nos frimats ;
Mais votre destinée
Ne vous permet d'aimer que la saison des fleurs ;
Et quand elle a passé, vous la cherchez ailleurs,
Afin d'aimer toute l'année.

Il est cependant encore des momens dans le dernier période de l'automne, où la lumiere domine, & où le calme pur paroît sans bornes. Le ruisseau dont les eaux semblent plutôt frissonner que couler, demeure incertain dans son cours, tandis que les nuages chargés de rosée imbibent le soleil, qui darde, à travers leurs voiles, sa lumiere adoucie sur le monde paisible. C'est en ce temps que ceux qui sont guidés par la sagesse, savent se dérober à la foule oisive qui habite les villes, & prenant leur essor au dessus des foibles scenes de l'art, viennent fouler aux piés les basses idées du vice, chercher le calme, antidote des passions turbulentes, & trouver l'heureuse paix dans les promenades rustiques.

O doux amusemens, ô charme inconcevable
A ceux que du grand monde éblouit le chaos :
Solitaires vallons, retraite inviolable
De l'innocence & du repos !

Puissé-je, retiré, pensif & rêveur, venir errer souvent dans vos sombres bosquets, où l'on entend le gazouillement de quelques chantres domestiques qui égaient les travaux du bûcheron, tandis que tant d'autres oiseaux dont les chants sans art formoient, il y a peu de temps, des concerts, maintenant privés de leur ame mélodieuse, se perchent en tremblant sur l'arbre dépouillé ! Cette troupe découragée, qui a perdu l'éclat de ses plumes, n'offre plus à l'oreille que des tons discordans. Mais que le fusil dirigé par l'œil inhumain, ne vienne pas détruire la musique de l'année future, & ne fasse pas une proie barbare de ces foibles & innocentes especes.

L'année déclinante inspire des sentimens pitoyables. La feuille seche & bruyante tombe du bosquet, & réveille souvent comme en sursaut l'homme réfléchissant qui se promene sous les arbres. Tout semble alors nous porter à la mélancolie philosophique. Quel empire son impulsion n'a-t-elle pas sur les ames sensibles ? Tantôt arrachant des larmes subites, elle se manifeste sur les joues enflammées ; tantôt son influence sacrée embrase l'imagination. Mille & mille idées se succedent, & l'œil de l'esprit créateur en conçoit d'inaccessibles au vulgaire. Les passions qui correspondent à ces idées aussi variées, aussi sublimes qu'elles, s'élevent rapidement. On soupire pour le mérite souffrant ; on sent naître en soi le mépris pour l'orgueil tyrannique, le courage pour les grandes entreprises, l'admiration pour la mort du patriote, même dans les siecles les plus reculés. Enfin, l'on est ému pour la vertu, pour la réputation, pour les sympathies, & pour toutes les douces émanations de l'ame sociale.

Le soleil occidental ne donne plus que des jours raccourcis ; les soirées humides glissent sur le firmament, & jettent sur la terre les vapeurs condensées. En même temps la lune perçant à travers les intervalles des nuages, se montre en son plein dans l'orient cramoisi ; les rochers & les eaux répercutent ses rayons tremblans ; toute l'athmosphere se blanchit par le reflux immense de sa clarté qui vacille autour de la terre. La nuit est déja plus longue, le matin paroît plus tard, & développe les derniers beaux jours de l'automne, brillans d'éclat & de rosée. Toutefois le soleil en montant dissipe encore les brouillards. La gelée blanche se fond devant ses rayons ; les gouttes de rosée étincellent sur chaque arbre, sur chaque rameau & sur chaque plante.

Pourquoi dérober la ruche pesante, & massacrer dans leur demeure ses habitans ? Pourquoi l'enlever dans l'ombre de la nuit favorable aux crimes, pour la

placer sur le soufre, tandis que ce peuple innocent s'occupoit de ses soins publics dans ses cellules de cire, & projetoit des plans d'économie pour le triste hiver? Tranquille & content de l'abondance de ses trésors, tout-à-coup la vapeur noire monte de tous côtés, & cette tendre espece accoutumée à de plus douces odeurs, tombant en monceau par milliers de ses dômes mielleux, s'entasse sur la poussiere. Race utile, étoit-ce pour cette fin que vous voliez au printemps de fleurs en fleurs? étoit-ce pour mériter ce sort barbare que vous braviez les chaleurs de l'été, & que dans cette automne même vous avez erré sans relâche, & sans perdre un seul rayon du soleil? Homme cruel, maître tyrannique! combien de temps la nature prosternée gémira-t-elle sous ton sceptre de fer? Tu pouvois emprunter de ces foibles animaux leur nourriture d'ambroisie; tu devois par reconnoissance les mettre à couvert des vents du nord; & quand la saison devient dure, leur offrir quelque portion de leur bien. Mais je me lasse de parler à un ingrat qui ne rougit point de l'être, & qui le sera jusqu'au tombeau. Encore un coup d'œil sur la fin de cette saison.

Tous les trésors de la moisson maintenant recueillis, sont en sûreté pour le laboureur; & l'abondance retirée défie les rigueurs de l'hiver qui s'approche. Cependant les habitans des villages se livrent à la joie sincere & perdent la mémoire de leurs peines. La jeune fille laborieuse, s'abandonnant au sentiment qu'excite la musique champêtre, saute rustiquement, quoiqu'avec grace, dans la danse animée; légere & riche en beauté naturelle, c'est la perle du hameau. Accorde-t-elle un coup d'œil favorable, les jeux en deviennent plus vifs & plus intéressans. La vieillesse même fait des efforts pour briller, & raconte longuement à table les exploits de son jeune âge. Tous enfin se réjouissent & oublient qu'avec le soleil du lendemain, leur travail journalier doit recommencer encore.

Le centaure cede au capricorne le triste empire du firmament, & le fier verseau obscurcit le berceau de l'année. Le soleil penché vers les extrêmités de l'univers, répand un foible jour sur le monde; il darde obliquement ses rayons émoussés dans l'air obscurci.

Déja le départ des Pléiades
A fait retirer les nochers;
Et déja les froides Hyades
Forcent les frilleuses Driades,
De chercher l'abri des rochers.

Le volage amant de Clydie
Ne caresse plus nos climats;
Et bientôt des monts de Scythie,
Le fougueux amant d'Orythie
Va nous ramener les frimats.

Les nuages sortent épais de l'orient glacé, & les champs prennent leur robe d'hiver. Bergers, il est temps de renfermer vos troupeaux, de les mettre à l'abri du froid, & de leur donner une nourriture abondante. Voici les jours sereins de gelée; le nitre éthéré vole à travers le bleu céleste, & ne peut être apperçu; il chasse les exhalaisons infectes, & verse de nouveau dans l'air épuisé les trésors de la vie élémentaire. L'athmosphere s'approche, se multiplie, comprime dans ses froids embrassemens nos corps qu'il anime. Il nourrit & avive notre sang, rafine nos esprits, pénetre avec plus de vivacité, & passant par les nerfs qu'il fortifie, arrive jusqu'au cerveau, séjour de l'ame, grande, recueillie, calme, brillante comme le firmament. Toute la nature sent la force renouvellante de l'hiver qui ne paroît que ruine à l'œil vulgaire. Un rouge plus foncé éclate sur les joues. La terre resserrée par la gelée attire en abondance l'ame végétale, & rassemble toute la vigueur pour l'année suivante. Les rivieres plus pures & plus claires, présentent dans leur profondeur un miroir transparent au berger, & murmurent plus sourdement à mesure que la gelée s'établit.

Alors la campagne devient plus déserte, & les troupeaux reposent tranquillement enfermés dans leurs chaudes étables. Le bœuf docile ne se montre que lorsque traînant un chariot de bois qu'un bûcheron a coupé dans la forêt prochaine, il l'amene à l'entrée de la cabane du laboureur. On n'apperçoit plus d'autres oiseaux que la rustique mésange, le mignon roitelet qui sautille çà & là, & le hardi moineau qui vient jusques dans nos granges bequeter les grains échappés aux vanneurs.

Cependant l'hiver déploie des beautés ravissantes. J'admire les germes du grain qui percent la neige de leurs tendres

pointes. Que ce verd naissant se marie bien avec le blanc qui regne alentour! Il est agréable de voir le soleil dorer les collines blanchies par les frimats. Les noires souches des arbres, & leurs branches chauves, forment un contraste majestueux avec le tapis éblouissant qui couvre la plaine. Les sombres buissons d'épines rehaussent la blancheur des champs, par ce brun même qui en coupe l'aspect trop uniforme. Quel éclat jettent les arbres, lorsque la rosée en forme de perles, est suspendue à leurs foibles rameaux, auxquels s'entrelacent des fils légers qui voltigent au gré du vent ?

Dans ces jours froids & sereins, je choisis pour ma retraite près de la ville, un séjour agréable situé sur un côteau fort élevé, couvert d'un côté par des forêts, ouvert de l'autre au magnifique spectacle de la nature, & m'offrant dans l'éloignement, la vue sans bornes des vagues, tantôt agitées, & tantôt tranquilles. C'est dans cet abri solitaire, que lorsque le foyer brillant, & les flambeaux allumés bannissent l'obscurité de mon cabinet, je m'assieds, & me livre fortement à l'étude.

Je converse avec ces morts illustres, ces sages de l'antiquité, révérés comme des dieux, bienfaisans comme eux, héros donnés à l'humanité pour le bonheur des arts, des armes & de la civilisation. Concentré dans ces pensées motrices de l'inspiration, le volume antique me tombe des mains; méditant profondément, je crois voir passer devant mes yeux étonnés, ces ombres sacrées, objets de ma vénération.

Socrate d'abord, demeuré seul vertueux dans un état corrompu, seul ferme & invincible. Il brava la rage des tyrans, sans craindre pour la vie, ni pour la mort, & ne connoissant d'autres maîtres que les saintes loix d'une raison éclairée, cette voix de Dieu qui retentit intérieurement à la conscience attentive.

Solon, le grand oracle de la morale, qui fonda sa république sur la vaste base de l'équité. Il sut par des loix douces, réprimer un peuple fougueux, lui conserver son courage, & ce feu vif par lequel il devint si supérieur dans les champs glorieux des lauriers, & des beaux-arts, & de la noble liberté, & qui le rendit enfin l'orgueil de la Grece & du genre humain.

Lycurgue, cet homme souverainement grand, ce génie sublime, qui plia toutes les passions sous le joug de la discipline la plus étroite, & qui par l'infaillibilité de ses institutions, conduisit Sparte à la plus haute gloire, & rendit son peuple, en quelque sorte, le législateur de la Grece entiere.

Après lui, s'avance ce chef intrépide, qui s'étant dévoué pour la patrie, tomba glorieusement aux Thermopyles, & pratiqua ce que l'autre avoit établi.

Aristide leve son front où brille la candeur, cœur vraiment pur, à qui la voix sincere de la liberté, donna le beau nom de *juste*. Respecté dans sa pauvreté sainte & majestueuse, il soumit au bien de sa patrie jusqu'à sa propre gloire, & accrut la réputation de son rival trop orgueilleux, mais immortalisé par la victoire de Salamine.

J'apperçois Cimon son disciple, couronné d'un rayon plus doux; son génie s'élevant avec force, repoussa au loin la molle volupté. Au dehors le fléau de l'orgueil des Perses, au dedans il étoit l'ami du mérite & des arts; modeste & simple au milieu de la pompe de la richesse.

Je vois ensuite paroître & marcher pensifs les derniers hommes de la Grece sur son déclin, héros appellés trop tard à la gloire, & venus dans des temps malheureux. Timoléon, l'honneur de Corinthe, homme heureusement né également doux & ferme, & dont la haute générosité pleure son frere dans le tyran qu'il immole. Les deux Thébains égaux aux meilleurs, dont l'héroïsme combiné, éleva leur pays à la liberté, à l'empire & à la renommée. Le grand Phocion, disciple de Platon, & rival de Démosthène, dans le tombeau duquel l'honneur des Athéniens fut enseveli : sévere comme homme public, inexorable au vice, inébranlable dans la vertu; mais sous son toit illustre, quoique bas, la paix & la sagesse heureuse adoucissoient son front; l'amitié ne pouvoit être plus flatteuse, ni l'amour plus tendre. Agis, le dernier des fils du vieux Lycurgue, fut la généreuse victime de l'entreprise toujours vaine de sauver un état corrompu; il vit Sparte même, perdue dans l'avarice servile.

Les deux freres Achéens ferment la scene : Aratus qui ranima quelque temps dans la Grece la liberté expirante, & l'ai-

mable Philopœmen, le favori, & le dernier espoir de son pays, qui ne pouvant en bannir le luxe & la pompe, fut le tourner du côté des armes; berger simple & laborieux à la campagne, & habile & intrépide au champ de Mars.

Un peuple, roi du monde, race de héros, s'avance. Son front plus sévere n'a d'autre tache (si c'en est une), qu'un amour excessif de la patrie, passion quelquefois trop ardente & trop partiale. Numa, la lumiere de Rome, fut son premier & son meilleur fondateur, puisqu'il fut celui des mœurs. Le roi Servius posa la base solide sur laquelle s'éleva la vaste république qui domina l'univers.

Viennent ensuite les grands & vénérables consuls Lucius Junius Brutus, dans qui le pere public, du haut de son redoutable tribunal, fit taire le pere privé: Camille, que son pays ingrat ne put perdre, & qui ne sut que venger les injures de sa patrie: Fabricius, qui foule aux piés l'or séducteur: Cincinnatus redoutable à l'instant où il quittoit sa charrue: & toi, Régulus, victime volontaire de Carthage, impétueux à vaincre la nature, tu t'arraches aux larmes de ta famille, pour garder ta foi, & pour obéir à la voix de l'honneur! Scipion, ce chef également brave & humain, qui parcourt rapidement & sans tache, tous les différens degrés de gloire. Ardent dans la jeunesse, il sut goûter ensuite les douceurs de la retraite avec les muses, l'amitié & la philosophie: Cicéron, dont la puissante éloquence, arrêta quelque temps le rapide destin de Rome: Caton, semblable aux dieux, & d'une vertu invincible; & toi, malheureux Brutus, héros bienfaisant, dont le bras tranquille poussé par la vertu même, plongea l'épée romaine dans le sein de ton ami. Mille autres encore demandent & méritent le tribut de mon admiration. Mais qui peut nombrer les étoiles du ciel, qui peut célébrer leurs influences sur ce bas monde?

Quel est celui qui s'approche d'un air modeste, doux, & majestueux comme le soleil du printemps? C'est Phébus lui-même, ou le berger de Mantoue. Le sublime Homère, rapide & audacieux pere du chant, paroît devant lui. L'un & l'autre ont percé l'espace, sont parvenus d'un plein vol au sommet du temple de la renommée.

Les savantes immortelles
Tous les jours de fleurs nouvelles
Ont soin de parer leur front;
Et, par leur commun suffrage,
Ce couple unique partage
Le sceptre du double mont.
Là, d'un Dieu fier & barbare
Orphée adoucit les loix;
Ici le divin Pindare
Charme l'oreille des rois;
Dans de douces promenades,
Je vois les folles Ménades,
Rire autour d'Anacréon,
Et les nymphes plus modestes
Gémir des ardeurs funestes
De l'amante de Phaon.

Enfin, toutes les ombres de ceux dont la touche pathétique savoit passionner les cœurs; tous ceux qui entraînoient les Grecs au théâtre, pour les frapper des grands traits de la morale, ainsi que tous ceux qui ont mélodieusement réveillé la lyre enchanteresse, s'offrent à moi tour-à-tour.

Société divine, ô vous les premices d'entre les mortels, ne dédaignez pas m'inspirer dans les jours que je vous consacre! Faites que mon ame prenne l'essor, & puisse s'élever à des pensées semblables aux vôtres! Et toi, silence, puissance solitaire, veille à ma porte; éloigne tout importun qui voudroit me dérober les heures que je destine à cette étude? N'excepte qu'un petit nombre d'amis choisis, qui daigneront honorer mon humble toit, & y porter un sens pur, un savoir bien digéré, une fidélité extrême, une ame honnête, un esprit sans artifice, & une humeur toujours gaie.

Présent des dieux, doux charme des humains,
O divine amitié, viens pénétrer nos ames;
Les cœurs éclairés de tes flammes,
Avec des plaisirs purs, n'ont que des jours sereins!
C'est dans tes nœuds charmans, que tout est jouissance;
Le tems ajoute encore un lustre à ta beauté;
L'amour te laisse la constance;
Et tu serois la volupté
Si l'homme avoit son innocence.

Entouré de mortels dignes de toi, je voudrois passer avec eux & les jours sombres de l'hiver, & les jours brillans de l'année.

Nous discuterions ensemble, si les merveilles infinies de la nature furent tirées du chaos, ou si elles furent produites de toute éternité par l'esprit éternel. Nous rechercherions ses ressorts, ses loix, ses progrès & sa fin. Nous étendrions nos vues sur ce bel assemblage; nos esprits admireroient l'étonnante harmonie qui unit tant de merveilles. Nous considérerions ensuite le monde moral, dont le désordre apparent est l'ordre le plus sublime, préparé & gouverné par la haute sagesse qui dirige tout vers le bien général.

Nous découvririons peut-être en même temps, pourquoi le mérite modeste a vécu dans l'oubli, & est mort négligé; pourquoi le partage de l'honnête homme dans cette vie fut le fiel & l'amertume; pourquoi la chaste veuve & les orphelins dignes d'elle, languissent dans l'indigence, tandis que le luxe habite les palais, & occupe ses basses pensées à forger des besoins imaginaires; pourquoi la vérité, fille du ciel, tombe si souvent flétrie sous le poids des chaines de la superstition; pourquoi l'abus des loix, cet ennemi domestique, trouble notre repos, & empoisonne notre bonheur....?

D'autres fois la sage muse de l'histoire nous conduiroit à travers les temps les plus reculés, nous feroit voir comment les empires s'accrurent, déclinerent, tomberent & furent démembrés. Nous développerions sans doute les principes de la prospérité des nations. Comment les unes doublent leur sol par les miracles de l'agriculture & du commerce, & changent par l'industrie les influences d'un ciel peu favorable de sa nature, tandis que d'autres languissent dans les climats les plus brillants & les plus heureux. Cette étude enflammeroit nos cœurs, & éclaireroit nos esprits de ce rayon de la divinité qui embrase l'ame patriotique des citoyens & des héros.

Mais si une humble & impuissante fortune nous force à réprimer ces élans d'une ame généreuse, alors supérieure à l'ambition même; nous apprendrons les vertus privées, nous parcourrons les plaisirs d'une vie douce & champêtre; nous saurons comment on passe dans les bois & dans les plaines des momens délicieux. Là, guidés par l'espérance dans les sentiers obscurs de l'avenir, nous examinerons avec un œil attentif les scenes de merveilles, où l'esprit dans une progression infinie, parcourt les états & les mondes. Enfin pour nous délasser de ces pensées profondes, nous nous livrerons dans l'occasion aux saillies de l'imagination enjouée, qui sait peindre avec rapidité, & effleurer agréablement les idées.

Les villes dans cette saison fourmillent de monde. Les assemblées du soir où l'on traite mille sujets divers, retentissent d'un bourdonnement formé du mélange confus de différens propos, dont on ne tire aucun profit. Les enfans de la débauche s'abandonnent au torrent rapide d'une fausse joie qui les conduit à leur destruction. La passion du jeu vient occuper l'ame empoisonnée par l'avarice; l'honneur, la vertu, la paix, les amis, les familles & les fortunes, sont par-là précipités dans le gouffre d'une ruine totale.

Les salles des appartemens de réception sont illuminées avec art, & c'est-là que le petit-maître, insecte hermaphrodite & léger, brille dans sa parure passagere, papillonne, mord en volant, & secoue des ailes poudrées.

Ailleurs, la pathétique Melpomene, un poignard à la main, tient dans le saisissement une foule de spectateurs de l'un & de l'autre sexe. Tantôt c'est Atrée qui me fait frissonner.

Ce monstre que l'enfer a vomi sur la terre,
N'assouvit la fureur dont son cœur est épris,
Que par la mort du pere après celle du fils.
A travers les détours de son ame parjure,
Se peignent des forfaits dont frémit la nature;
Le barbare triomphe en de funestes lieux,
Dont il vient de chasser & le jour & les dieux.

D'autrefois c'est le sort d'Iphigénie qui me perce le cœur, & coupe ma respiration par des sanglots.

On saisit à mes yeux cette jeune princesse.
Eh, qui sont les bourreaux? tous ces chefs de la Grece,
Ulysse... Mais Diane a soif de ce beau sang:
Il faut donc la livrer à Calchas qui l'attend.
L'aimable Iphigénie au temple est amenée,
Et d'un voile aussi-tôt la victime est ornée;
Tout un grand peuple en pleurs s'empresse pour la voir;

Son pere est auprès d'elle outré de désespoir.
Un prêtre sans frémir, couvre un fer d'une étole ;
A ce spectacle affreux, elle perd la parole,
Se prosterne en tremblant, se soumet à son sort,
Et s'abandonne en proie aux horreurs de la mort.
Hélas ! que lui sert-il, à cette heure fatale,
D'être le premier fruit de la couche royale ?
On l'enleve, on l'entraine, on la porte à l'autel,
Où, bien-loin d'accomplir un hymen solemnel,
Au lieu de cet hymen sous les yeux de son pere,
Calchas en l'immolant à Diane en colere,
Doit la rendre propice au départ des vaisseaux ;
Tant la religion peut enfanter de maux !
Il n'est point de pitié, l'oracle seul commande :
La piété févere exige son offrande ;
Le roi, de son pouvoir, se voit déposséder,
Et voilant son visage, est contraint de céder.
Clitemnestre en fureur, maudit la Grece entiere ;
Elle dit dans l'excès de sa douleur altiere :
Quoi, pour noyer les Grecs, & leurs nombreux vaisseaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abymes nouveaux ?
Quoi, lorsque les chassant du port qui les recele,
L'Aulide aura vomi leur flotte criminelle,
Les vents, les mêmes vents si long-temps accusés,
Ne te couvriront point de ses vaisseaux brisés ?
Et toi soleil, & toi, qui dans cette contrée,
Reconnois l'héritier, & le vrai fils d'Atrée,
Toi, qui n'osas du pere éclairer le festin,
Recule ; ils t'ont appris ce funeste chemin!
Mais cependant, ô ciel, ô mere infortunée!
De festons odieux ta fille couronnée,
Tend la gorge aux couteaux par un prêtre apprêtés :
Calchas vas dans son sang . . . . . . barbares, arrêtez ;
C'est le pur sang du dieu qui lance le tonnerre ;
J'entends gronder la foudre, & sens trembler la terre . . . .

Enfin, la terreur s'empare de nos cœurs, & l'art fait couler des pleurs honnêtes.

Thalie appuyée contre une colonne, & tenant un masque de la main droite, fait rire le public du tableau de ses propres mœurs. Quelquefois même, l'art dramatique s'éleve, & peint les passions des belles ames. On voit dans Constance & dans Dorval, que la vertu est capable de sacrifier tout à elle-même.

C'en est fait, l'hiver répand sa derniere obscurité, & regne sur l'année soumise; le monde végétal est enseveli sous la neige. Arrête-toi, mortel livré aux erreurs & aux passions ; contemple ici le tableau de ta vie passagere, ton printemps fleuri, la force ardente de ton été, ton automne, âge voisin du midi, où tout commence à se faner, & l'hiver de ta vieillesse, qui bientôt fermera la scene. Que deviendront alors ces chimeres de grandeur, cet espoir de la faveur, brillante & volage divinité des cours ?

Qui seme au loin l'erreur & les mensonges,
Et d'un coup d'œil enivre les mortels ;
Son foible trône est sur l'aile des songes ;
Les vents légers soutiennent ses autels.

que deviendront ces rêves d'une vaine renommée, ces jours d'occupations frivoles, ces nuits passées dans les plaisirs & les festins, ces pensées flottantes entre le bien & le mal ? toutes ces choses vont s'évanouir. Apprends que la vertu survit, & qu'elle seule méritoit ton amour ! „ Malheur à celui qui ne lui a pas assez sacrifié pour la préférer à tout, ne vivre, ne respirer que pour elle ; s'enivrer de sa douce vapeur, & trouver la fin de ses jours dans cette noble ivresse! " C'est ainsi que parle & que pense le philosophe vertueux, le digne & célebre auteur du *Fils naturel* ou des *Epreuves de la vertu*, acte IV, scene III, pag. 104. (*D. J.*)

ZONE, *Conchyl.* Les conchyliographes nomment *zones* les bandes, cercles ou faces que l'on remarque sur la robe d'une coquille ; ces *zones* ou bandes sont quelquefois de niveau, d'autres fois saillantes, & d'autres fois gravées en creux. (*D. J.*)

ZONE, *Antiq. Rom.*, en latin *zona*, car c'est ainsi qu'on nommoit la ceinture des Romains. Comme la chemise ou tunique qu'ils avoient sous la toge étoit fort ample, ils se servoient d'une *zone* ou

ceinture pour l'arrêter & pour la retenir quand il étoit nécessaire. Ces ceintures étoient différentes selon le sexe, le temps & les âges ; mais l'on ne pouvoit être vêtu décemment sans *zone*, & c'étoit une marque de dissolution & de débauche de n'en point avoir, ou de la porter trop lâche ; delà l'expression latine *discinctus*, un efféminé ; & c'est pour cette raison que Perse dit, *non pudet ad morem discincti vivere nattæ*.

Les hommes affectoient de la porter fort haute, & les dames la plaçoient immédiatement sous le sein ; & elle servoit à le soutenir, car elles n'usoient point de corps ni de corsets. Cette *zone* ou ceinture des femmes se nommoit *castata*.

Sur la fin de la république, elles joignirent à cette ceinture un ornement qui y étoit attaché, & qui marquoit la séparation de la gorge ; il étoit ordinairement enrichi d'or, de perles ou de pierreries, & fait de maniere qu'il formoit une espece de petit plastron.

Il y eut un temps chez les Romains, que les hommes attachoient à leur *zone* une bourse dans laquelle ils mettoient leur argent. Aulugelle, *l. XV, c. xij*, rapporte le discours que Cornelius Gracchus fit au peuple Romain, auquel il rendit compte de la conduite qu'il avoit tenue dans son gouvernement, & en finissant, il lui dit : „ enfin, messieurs, j'emportai de Rome ma bourse pleine d'argent, & je la rapporte vuide : " *Itaque, Quirites, quùm Romam profectus sum*, zonas *quas plenas argenti extuli, eas ex provinciâ inanes retuli*. A quoi il ajoute ces paroles remarquables, *alii vini amphoras quas plenas tulerunt, argento plenas domum reportaverunt*. Cette coutume n'a pas été abolie, & subsistera toujours dans les pays où l'argent est plus précieux que la vertu. (*D. J.*)

ZONE, s. f. *Hydr.*, en fait de fontaines, se dit d'un espace vuide d'environ une ligne ou deux de large, percée circulairement sur la platine d'un ajutage à l'épargne. Ce peut être encore une bande tracée sur la platine d'une gerbe, pour y percer d'espace en espace des fentes ou portions de couronne ou des parallélogrammes d'une ligne ou de deux de large. (*K*)

ZONE, *Jardinage*, se dit d'une ligne épaisse dentelée, placée horisontalement sur l'extrêmité des feuilles des arbres.

ZONNAR, s. m. *terme de relation*. Le *zonnar* est une ceinture de cuir noir, assez large, que les Chrétiens & les Juifs portent dans le Levant, & particulierement en Asie. Motavakkel, dixieme kalife de la maison des Abassides, est le premier qui ait obligé les Chrétiens & les Juifs à porter cette ceinture pour les distinguer des Mahométans. L'ordonnance qu'il en fit fut publiée l'an 235 de l'Hégire, & depuis ce temps-là, les Chrétiens d'Asie, & principalement ceux de Syrie & de Mésopotamie, presque tous ou Nestoriens ou Jacobites, portent ordinairement cette ceinture. D'Herbelot, *bibliot. orient.* (*D. J.*)

ZONZEN, *Géogr. mod.*, ville de Perse dans la province de Mazanderan. *Long.* 85, 15 ; *lat.* 35, 59. (*D. J.*)

ZOOGRAPHIE, s. f. *Phys. générale*, c'est un terme moderne composé de ζῶον, *animal*, & de γράφω, *je décris* ; ainsi la *zoographie* est la description des propriétés, & de la nature des animaux ; mais leurs propriétés sont presque nulles, & leur nature nous est inconnue. (*D. J.*)

ZOOLATRIE, s. f. *Hist. anc.*, culte que les païens rendoient aux animaux. Ce nom est composé de ζῶον, *animal*, & λατρεία, *culte divin*, adoration des animaux. On sait jusqu'où les anciens Egyptiens ont porté cette superstition, qui est encore fort commune dans les Indes ; elle est fondée sur la créance de la métempsycose, ou transmigration des ames dans d'autres corps ; ainsi les Egyptiens disoient que l'ame d'Osiris avoit passé dans le corps d'un taureau, & les Indiens modernes s'abstiennent de tuer plusieurs animaux dont le corps, à ce qu'ils prétendent, pourroit bien être habité par l'ame de quelqu'un de leurs ancêtres.

ZOOLITES, s. f. *Hist. nat. Lithol.*, nom générique que les naturalistes donnent aux substances du regne animal qui ont été pétrifiées, qui se trouvent ensevelies dans le sein de la terre, ou qui ont laissé leurs empreintes dans des pierres, qui étant molles d'abord, se sont endurcies par la suite des temps. Ainsi les coquilles fossiles, les glossopetres, les animaux crustacées qui se trouvent dans le sein de la terre, sont des *zoolites*. *V.* PÉTRIFICATION, OSSEMENS FOSSILES, FOSSILES.

ZOOLOGIE, s. f. *Physiq. générale*; c'est la science qui traite de tous les animaux de la nature; mais comme ils sont très-diversifiés, on a divisé cette science en différentes parties séparées, qui peuvent se réduire à six; savoir, 1°. les quadrupedes couverts de poil; 2°. les oiseaux; 3°. les animaux amphibies, comme serpents, lézards, grenouilles, tortues, &c. 4°. les poissons; 5°. les insectes; 6°. les zoophytes.

L'histoire des quadrupedes se nomme *Tetrapodologie*, celle des oiseaux *Ornithologie*, celle des animaux amphibies, *Amphibiologie*; celle des poissons *Ichthyologie*; celle des insectes, *Entomologie*; enfin, celle des zoophytes, *Zoophytologie*. Tous les auteurs anciens & modernes sur ces différens sujets, doivent être connus des curieux, & nous avons eu soin de les indiquer dans l'occasion, comme aux *mots* ICHTHYOLOGIE, ORNITHOLOGIE, *&c.* (*D. J.*)

ZOONS *ou* ZONS, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne, sur la gauche du Rhin, à 3 lieues de Cologne, & 2 de Nuys.

ZOOPHORE, s. m. *terme d'Architect.*, c'est la même chose que la frise d'un bâtiment, ainsi nommée en grec, parce qu'on la chargeoit autrefois de figures d'animaux pour lui servir d'ornement. Ce mot vient de ζῶον, *animal*, & φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

ZOOPHORIQUE, COLONNE, *Archit.*, espece de colonne statuaire, qui porte la figure de quelque animal, comme les deux colonnes du port de Venise, sur l'une desquelles est le lion de S. Marc qui forme les armes de la république: il y en a aussi une à Sienne qui porte une louve allaitant Remus & Romulus. (*D. J.*)

ZOOPHYTES, s. f. *Hist. nat.*, *plantanimalia*, animaux dont la nature semble avoir autant de rapport à celle des végétaux, qu'à celle des animaux. Tels sont les holoturies, les theties, la plume de mer, l'albergame de mer, *&c.* avant ce dernier temps, on regardoit les *zoophytes* comme des plantes, & cela n'étoit vrai qu'à l'égard du borametz, qui n'est en effet qu'une plante. *v.* AGNUS SCYTICUS. On sait aussi certainement que les plantes marines sont des productions du regne animal. *V.* PLANTES MARINES. (*a*)

ZOOTOMIE, s. f. *Anatom.*, anatomie des animaux, ou, si vous l'aimez mieux, anatomie comparée; elle est quelquefois curieuse, & en même temps d'une utilité fort médiocre. (*D. J.*)

ZOOTHECA, *Littér.*, ce mot signifioit chez les Romains l'endroit où l'on tenoit les animaux destinés pour les sacrifices.

ZOPISSA, s. m. *Médec. anc.*, c'est ainsi, dit Dioscoride, *l. I*, *c. xcxviij*, que quelques-uns appellent de la poix & de la résine détachée des vaisseaux; on attribue à ce mélange une qualité discussive & résolutive, parce que cette poix & cette résine ont été macérées & pénétrées pendant long-temps par l'eau de la mer; d'autres entendent par *zopissa*, la résine du pin: ce mot veut signifier ces deux choses. (*D. J.*)

ZOQUES, *Géogr. mod.*, province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Chiapa, sur les confins de celui de Tabasco. Ses bourgades sont riches en cochenille & en soie, dont les habitans, qui prennent le nom de la province, font des tapis qu'ils vendent aux Espagnols. La terre y produit une grande quantité de maïs; les rivieres abondent en poisson. (*D. J.*)

ZORAMBUS, *Géogr. anc.*, fleuve de la Caramanie. Ptolomée, *l VI*, *ch. viij*, marque l'embouchure de ce fleuve entre le port Cophanta & la ville Badara: le manuscrit de la bibliotheque palatine porte *Zoramba* pour *Zormabus*. (*D. J.*)

ZOROASTRE *ou* ZERDUST, *Hist. anc.* Il y a peu d'hommes dont on ait eu des opinions plus singulieres que de Zoroastre ou Zerdust; on en a fait alternativement un Prophête, un Philosophe, un Imposteur. On a fondé ces différentes idées sur ce qu'on rapporte de lui. On n'a pas assez examiné les motifs de ceux qui

(*a*) Parmi les *zoophytes* on distingue le champignon de mer, ainsi nommé à cause de sa figure. Sa substance est transparente & gélatineuse. Une ouverture oblongue lui sert probablement de bouche, qui est entourée de rayons ou flammes jaunes. De sa partie inférieure descend un pié raccourci, d'où partent huit tuyaux ou racines qui lui servent sans doute à s'attacher aux rochers & aux plantes de mer.

ont donné l'histoire de sa vie. Ses Sectateurs étoient des enthousiastes, & conséquemment ils ont débité mille fables sur son compte. Les autres, attachés à une religion différente, se sont laissé emporter par leur zele, & n'ont pas cru qu'un homme qui ne pensoit point comme eux, pût ne pas être un scélérat. Peu ont parlé de lui avec impartialité. Ce n'est donc pas dans ses Biographes qu'il faut chercher à le connoître; il faut le voir dans sa morale : elle est consignée dans ses écrits.

Avant d'examiner ce que l'on doit penser de lui, il est bon de dire un mot du temps où il vécut.

On a beaucoup varié sur ce sujet; les Grecs, sans s'en appercevoir, ont multiplié Zoroastre, & ne se sont point donné la peine de nous apprendre quand il a existé; leurs Commentateurs, persuadés que cet homme étoit le fondateur du Magisme, ont essayé de découvrir le siecle & le pays où il naquit, à travers les nuages & les mensonges dont leurs guides avoient enveloppé son origine. Comme ils convenoient que le culte du feu étoit ancien dans la Chaldée, & qu'il avoit précédé Abraham, ils reculerent la naissance de Zoroastre; cela étoit assez facile, puisque les Grecs sembloient en indiquer plusieurs ; on pouvoit en détacher un, pour le porter à l'époque dont on avoit besoin.

Dans la suite, on s'avisa de jeter les yeux sur les écrivains orientaux, qu'on avoit négligés; on trouva qu'ils parloient d'une maniere précise du temps où parut cet homme fameux, qu'ils appelloient Zerdust. On n'osa pas donner un démenti à des Persans, sur un point aussi important de leur histoire, qu'ils devoient raisonnablement connoître aussi bien que les Grecs; mais on ne voulut point abandonner pour cela le premier Zoroastre ; on aima mieux en faire un second; les Grecs, dans cette occasion, furent d'un merveilleux secours. On créa donc deux Zoroastres, l'un auteur du Magisme, Assyrien & contemporain de Ninus : l'autre restaurateur de ce culte, & Persan, contemporain de Darius, fils d'Histaspe. Il ne leur auroit pas été difficile d'en faire un troisieme & un quatrieme ; leurs garants les Grecs y avoient pourvu. C'est sans doute ce nombre, qui a donné lieu à ces opinions ridicules, qui ont fait chercher Zoroastre dans Abraham & dans Moyse.

Il paroît clair que ces deux Zoroastre ne forment qu'un seul homme, & que c'est aux Perses qu'il faut recourir pour en savoir l'histoire. Le livre de Zerdust existe encore ; il ne s'y annonce point comme le fondateur, mais comme le restaurateur de la religion : cela est conforme avec ce qu'en disent les auteurs orientaux, & c'est un titre pour s'en rapporter à eux de préférence.

Ils le font paroître sous le regne de Gushtasp, qui est le même que le Darius dont je viens de parler. Ils prétendent qu'il naquit Juif, ou que du moins il passa sa premiere jeunesse dans la Judée, au service d'un prophête.

On s'attend bien que cette partie de sa vie a occasionné des recherches curieuses; on a voulu découvrir quel étoit ce prophete; on l'a trouvé successivement dans Elie, dans Esdras, dans quelques-uns des disciples de Jérémie ; Prideaux rejette Elie & Esdras, l'un parce qu'il est trop ancien, l'autre parce qu'il est trop moderne, & s'arrête à Daniel ; le docteur Hyde préfere Esdras. Les Mahométans racontent une petite anecdote qui, si elle étoit vraie, pourroit déterminer ce que l'on doit croire au milieu de cette diversité d'opinions. Ils disent que Zerdust fit une fripponnerie au prophête qu'il servoit, que celui-ci pria Dieu de le frapper de la lepre, & que cette pierre fut exaucée. Dans ce cas, Zerdust pourroit bien avoir été le serviteur d'Elisée.

De graves auteurs ont adopté cette conjecture; mais l'autorité sur laquelle elle est fondée, ne me paroît pas irrécusable. Les musulmans haïssent les adorateurs du feu; ils peuvent avoir voulu faire mépriser le législateur de ces derniers, en mettant sur son compte une friponnerie qui ne seroit pas trop séante dans un homme de son caractere. Le mal que dit un ennemi ne doit point être cru sans examen ; cet examen est impossible ici ; il vaut mieux ne s'attacher à aucun sentiment, que d'en adopter un, dont le fondement est soupçonné de calomnie ; d'ailleurs qu'importe? Ces recherches sont de pure curiosité ; malheur à qui y attacheroit une plus grande importance !

On ne sait ni quand, ni comment Zerdust quitta la Judée ; il vint en Perse &

s'établit dans la Province d'Aderbayagjan, où demeuroient les prêtres du feu; ce fut là qu'il se donna pour prophete. Khondemir, historien Persan, dit que Zerdust ayant appris par ses connoissances astrologiques, qu'il alloit paroître un grand prophete, & ne le voyant point arriver, s'appliqua cette prédiction; pour la remplir, il se retira dans une caverne, où le diable lui apparut, revêtu d'un corps lumineux, & dans plusieurs conférences qu'il eut avec lui, l'instruisit de ce qu'il devoit annoncer.

Tout ce passage de Khondemir est vraisemblable à l'exception de l'apparition du diable; mais un bon Musulman ne pouvoit guere parler autrement d'un législateur, dont le culte est proscrit par sa loi. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce passage a servi à plusieurs savans, pour prouver que Zerdust fut un imposteur, quoiqu'ils ne croient pas qu'il ait été visité par le diable. Ils disent sérieusement que tous les fourbes célebres n'ont pas manqué d'agir de cette maniere, & de chercher, comme lui, la retraite; ils rappellent la caverne de Mahomet, où il supposoit avoir des conversations familieres avec l'ange Gabriel. Cet argument, loin de prouver pour eux, établiroit fortement le contraire; ils n'observent pas qu'on a vu des philosophes s'éloigner du monde pour méditer avec plus de loisir & de tranquillité; on pourroit leur citer Epictete & quelques autres, qui avoient des cellules retirées; ils oublient le voyage de Moyse dans la Chaldée, où il garda, pendant si long-temps, les troupeaux de son beau-pere; ils ne songent point que ce fut dans un désert que Dieu lui apparut au milieu d'un buisson ardent; ils ne se rappellent plus son séjour sur la montagne, où l'Eternel lui donna la loi, & où il demeura quarante jours, seul & en conférence avec la divinité. Je pourrois ajouter que les prophetes aimoient & cherchoient la solitude; je pourrois les faire souvenir aussi que Jesus se sépara à sa mission par un séjour, & par un jeûne de quarante jours dans le désert. (a)

Le temps que Zerdust passa dans sa caverne, n'est point déterminé; on sait seulement qu'à son retour, il remit à Gusthasp douze volumes, qui contenoient chacun cent peaux de velin. Ce nombre paroît exorbitant au premier coup d'œil; mais si l'on considere que les caracteres des anciens Perses tenoient beaucoup d'espace, & que Zerdust écrivit les principes de sa croyance, ceux de la plupart des Sciences, & sa propre histoire, il n'aura rien de fort extraordinaire.

C'est dans cet ouvrage qu'on peut voir si l'accusation d'imposteur est fondée; qu'enseigne Zerdust? la réalité, l'unité d'un être existant par lui-même, auteur de la lumiere & des ténebres, & de la nature entiere, admirable dans tous ses ouvrages, aussi grand dans la création de l'insecte imperceptible à nos sens, que dans celle de l'univers. L'homme doit l'adorer d'esprit & de cœur, & sans songer à en faire l'image, élever ses regards jusqu'à la plus brillante des créatures connues, chercher le symbole de la divinité, où elle a mis la plus éclatante empreinte de sa grandeur, mériter ses faveurs par la tempérance, la justice, la bienfaisance & la pitié, jusqu'à ce qu'il lui plût de l'éclairer davantage par le moyen du grand prophete qu'elle devoit envoyer un jour.

Ces derniers mots annoncent assez clairement la venue du Messie; & c'est ce qui a donné lieu à quelques-uns de regarder Zerdust comme un prophete; il en faudroit sans doute moins pour lui mériter le nom de philosophe; on ne peut le lui refuser sans injustice.

Il est difficile, en examinant ces dogmes, de les croire l'ouvrage de l'imposture. Les orientaux rapportent de cet homme une infinité de traits, qui ne marquent pas un ambitieux; car il devoit l'ê-

(a) La retraite de Zerdust ne prouve donc rien contre lui; si Mahomet employa ce manege, quelle conséquence en peut-on tirer? je n'apperçois que celle-ci. Il étoit instruit des prodiges dont Dieu s'étoit servi pour garantir les nouvelles lumieres & les nouvelles loix qu'il daigna donner aux hommes; il ne pouvoit montrer de semblables preuves de sa mission; pour s'assurer la confiance & la vénération des peuples, il tâcha d'imiter, en quelque façon, la marche mystérieuse qu'avoient suivi les interprétes sacrés des volontés divines; & sa conduite à cet égard rend témoignage à la vérité des miracles opérés par le ciel en faveur de notre religion.

tre s'il étoit un fourbe. Il vivoit dans la plus grande frugalité, vêtu d'habillemens grossiers, fuyant le tumulte, paroissant rarement à la cour du roi, & ne le flattant jamais lorsqu'il y étoit appellé. Les mages ne l'auroient point secondé ; ils connoissoient la vertu, ils la respectoient; sans cela, se seroient-ils soumis aux loix que leur imposa Zerdust ? il corrigea le culte, & ne toucha aux mœurs que pour en rendre la pureté durable.

On comptoit trois degrés hiérarchiques dans l'ordre des mages. Le premier étoit composé des prêtres ordinaires, soumis à des inspecteurs, qui formoient le second, & qui se trouvoient eux-mêmes subordonnés à l'archi-mage, qui étoit le chef de la religion. Parmi les préceptes que leur avoit donné Zerdust, on remarquoit ceux-ci.

Ils ne devoient rien desirer de ce qui appartenoit à autrui : envier ce que l'on n'a point, c'est paroître mécontent de l'ordre établi par la providence ; ministres d'un Dieu de vérité, ils ne pouvoient ouvrir leur bouche au mensonge ; satisfait de son emploi, chaque mage étoit obligé d'y fixer tous ses soins, sans s'occuper du temporel, se contenter du nécessaire & n'avoir point de superflu ; l'étude du livre de la loi lui étoit essentiellement prescrite, afin qu'il fût en état d'instruire les autres ; la pureté lui étoit recommandée; le pardon des injures n'étoit pas le moindre de ses devoirs ; le Dieu, dont il étoit le ministre, n'étoit-il pas offensé journellement, & ne versoit-il pas sans cesse ses bienfaits sur les hommes ?

L'archi-mage étoit soumis lui-même à ces préceptes; on n'y reconnoît pas le ton d'un fourbe ; Zerdust vouloit rendre les mages plus respectables ; pour y parvenir, il leur faisoit un devoir de toutes les vertus.

Selon l'usage de l'Orient, il habilla quelques-uns de ses dogmes en parabole; il établit ainsi cette doctrine consolante & nécessaire à la foiblesse humaine, qu'il n'est jamais trop tard de se repentir & d'obtenir grace. " Un homme étoit arrêté „ dans la géhenne; son corps y étoit plongé tout entier; son pié droit seul étoit dehors. Pendant qu'il vivoit, il étoit souverain ; jamais il ne s'étoit servi de puissance pour faire une bonne action ; uniquement occupé de ses plaisirs, du fond de son palais où il se livroit aux voluptés, il gouvernoit ses peuples avec un sceptre de fer ; un jour qu'il étoit à la chasse, il vit une brebis prise par le pié dans un hallier ; la faim la pressoit ; elle ne pouvoit atteindre à l'herbe qui étoit devant elle ; touché de compassion, pour la premiere fois, il descendit de son cheval & la dégagea. C'est en récompense de cette action que son pié n'est pas dans la géhenne. Hommes, ajoute, alors Zerdust, travaillez à faire le plus de bien qu'il vous sera possible, l'œil de l'être éternel est ouvert sur vous ; il voit tout, & il n'est rien dont il ne tienne compte. „

Le livre qui contient cette doctrine & ces préceptes, s'appelle *Zund* ou *Zunda-Vesta*, qui signifie *allume-feu*. Il est écrit dans les anciens caracteres Persans ; le docteur Thomas Hyde avoit offert de le publier avec la traduction latine à côté ; mais cette entreprise exigeoit des frais immenses ; il demanda vainement des secours ; personne ne l'aida, & cette idée expira avec lui.

Prideaux fait de grands éloges de ce livre ; son témoignage ne peut pas être suspect, puisqu'il est un de ceux qui qualifient Zerdust d'imposteur. Il dit que tout ce qu'il contient est conforme à la vertu la plus pure & la plus austere, à l'exception de l'article de l'inceste, qui y est regardé comme une chose indifférente.

Quelques savans sont fâchés de cette restriction ; ils se plaignent de ce que ce Prideaux n'a pas cité en preuve le *Zunda-Vesta*, ou le *Sadder*, qui en est l'abrégé mis dans le langage Persan ordinaire. Ils ne se rendent point à l'autorité de Diogene Laërce, Strabon, Philon juif, Tertullien, Clément Alexandrin, &c. qui sont les garans de Prideaux ; les historiens font voir à la vérité plusieurs incestes parmi les rois de Perse, mais on pense que ces monarques ont pu être incestueux sans que Zerdust les ait autorisés.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce philosophe ; en parlant de la religion des Perses dans le chapitre précédent, j'ai donné une idée suffisante de ce qu'elle étoit avant & après lui. Les écrivains orientaux ont eu soin d'accumuler les miracles sur tous les momens de sa vie. Il seroit inutile de les répéter ; ses actions sont moins intéressantes que sa morale; du moins la connoissons-nous telle qu'elle est

&

& sans alliage; il mourut à Balch où il s'étoit retiré. Argjasp, roi de Touran, voisin & ennemi des Perses, ardent persécuteur des sectateurs de Zerdust, vint prendre cette ville à la tête d'une armée, détruisit les autels, & se servit du sang des Mages pour éteindre le feu sacré; celui de Zoroastre, fut, dit-on, répandu dans cette occasion.

J'ai dit plus haut que ce fut un philosophe qui fit bâtir des Pyrées; les Perses croyoient que le feu du ciel étoit descendu sur le premier qu'il avoit fait construire à Xis dans la Médie. Les mages l'entretenoient; ils y jetoient en secret des matieres combustibles, & disoient au peuple qu'il se conservoit sans secours. Ce charlatanisme étoit sans doute condamnable, mais on sait que dans les religions les plus saintes, on en a quelquefois employé de pareils; ces petites adresses ne nuisoient pas à l'essentiel, à la sagesse du culte; j observerai encore que c'étoit le plus pur. Les Perses n'avoient pas reçu la religion des Hebreux; leurs hommages s'adressoient au même Dieu, avec des cérémonies différentes; ils étoient peut-être dignes de lui; on ne voit point qu'il exigeât que les autres peuples reçussent la loi qu'il avoit donnée aux Israélites; il n'en est question nulle part. Il leur ordonna de fuir l'idolâtrie & les idolâtres, d'exterminer ces derniers avec leurs Dieux; mais il ne leur dit point de les instruire; & il ne paroît pas que les juifs l'aient tenté.

ZOROLUS, *Géogr. anc.*, fleuve de Thrace, qui se perd dans le Bithyas, sans aller jusqu'à la Propontide: c'est le Chiourtie d'aujourd'hui. (*D. J.*)

ZOSTER, *Géogr. anc.*, promontoire de l'Attique. Strabon, *l. IX*, *pag.* 398, le place sur la côte du golfe Saronique, & dit que c'est un long promontoire entre la bourgade d'Œzone ou d'Œxone, & un autre promontoire voisin de *Thoreæ*: c'est à-peu-près tout ce que nous savons de la situation du promontoire *Zoster*, dont Etienne le géographe fait un isthme.

Cette situation s'accorde avec celle que Pausanias, *liv. I*, *ch. xxxj*, semble donner au *Zoster*, & dont il fait un lieu situé sur le bord de la mer, entre Alim & Prospalte: Minerve, Apollon, Diane, & Latone, ajoute-t-il, y sont particuliérement honorés & y ont des autels: on ne croit pas que Latone y ait fait ses couches; mais on dit que sentant son terme approcher, elle y délia sa ceinture: c'est delà que ce lieu avoit pris son nom, & qu'on donna à Latone le nom de *Sosteria*, de même qu'à Minerve, à Diane, & à Apollon. (*D. J.*)

ZOTALE, *Géogr. anc.*, fleuve d'Asie, selon Ortelius qui cite ce passage de Pline, *liv. VI*, *ch. xvj. Nam interfluente Margo, qui corivatur in Zotale:* mais le pere Hardouin entend par *Zotale*, un territoire, une campagne, ou un canton dans lequel le Margus se partageoit en divers ruisseaux pour arroser le pays. (*D. J.*)

ZOUCET, *V.* CASTAGNEUX.

ZOUR, *Géogr. mod.*, ville de Perse, dans la province de Belad-Coressam. *Long.* suivant les géographes persiens, au rapport de Tavernier, 70, 20; *lat.* 35, 32. (*D. J.*)

ZOZATAQUAM, s. m. *Hist. nat. Bot.*, c'est une plante qui est désignée sous différens noms dans différentes parties de la nouvelle Espagne; on la nomme *acuitze-huazaria* dans le Méchoacam; *chipahuatziz* ou *zozataquam* dans le Mexique & dans d'autres provinces. Elle a la feuille de l'oseille; sa racine est ronde, d'un jaune d'or à l'extérieur, & blanche à l'intérieur. Elle produit de petites fleurs rougeâtres qui forment un bouquet arrondi. On regarde le suc de cette plante comme très-rafraîchissant, il adoucit l'ardeur de la fievre, & il passe en même temps pour un antidote & un vulnéraire excellent; il soulage les douleurs des reins, modere l'acrimonie de l'urine, & si l'on en croit les voyageurs, il guérit presque tous les maux.

ZOZONISIOS, s. m. *Hist. nat. Litholog.* Pline parle d'une pierre de ce nom; mais il ne nous apprend rien, sinon qu'elle se trouvoit dans le lit du fleuve Indus, & que les mages s'en servoient.

Z U

ZUBENEL, CHEMALI, *Astronom.*, nom de l'étoile de la quatrieme grandeur, près de la claire de la seconde grandeur, au bas de la patte boréale du scorpion. On trouve sa longitude & sa latitude pour 1700, dans le *Prodromus astronomiæ* d'Hévélius. (*D. J.*)

ZUBENEL, *genubi*, *Astronom.*, nom de l'étoile de la troisieme grandeur, qui est sur la patte australe du scorpion. Hévélius en a déterminé la longitude & la latitude pour l'année 1700, dans son *Prodromus astronomiæ*. (*D. J.*)

ZUCALA, *Géogr. mod.*, isthme qui joint la péninsule de Crimée avec la petite Tartarie : cet isthme, que les anciens nommoient *isthmus Tauricus*, est entre le lac de Sescan & le golfe de Nigropoli, partie de la mer Noire : sa largeur n'est que d'une demi-lieue, & il est défendu par la ville de Précop qu'on y a bâtie. (*D. J.*)

ZUCHIS, *Géogr. anc.*, ville de la Libie, ou plutôt de l'Afrique propre, selon Strabon, qui *l. XVII*, *pag.* 835, place cette ville sur le bord d'un lac de même nom, & dit qu'elle est célebre pour ses teintures en pourpre & pour ses salaisons. (*D. J.*)

ZUERA *ou* CUERA, *Géogr. mod.*, petite ville d'Espagne, dans l'Aragon, sur le Gallego, à quatre lieues de Saragosse.

ZUENZICA, *Géogr. mod.*, habitation ou désert d'Afrique, dans le Zahara. Il est si sec, qu'on y fait quelques journées de chemin sans trouver une goutte d'eau. C'est cependant le passage des marchands de Tremecen qui vont au royaume de Tombut & à celui d'Yca. Il est peuplé sur les frontieres par des Arabes redoutés de leurs voisins. On tire des rochers de Tégara, qui sont dans ce désert, quantité de sels fossiles, que les caravanes de Maroc & de Tombut viennent prendre.

ZUG, *Géogr. mod.*, prononcez *Zoug* ; canton de Suisse, le septieme en rang. Il est borné au nord & au levant par celui de Zurich; au midi, par celui de Schwitz; & au couchant, par celui de Lucerne. C'est le pays des anciens *Tugeni*. Il n'a qu'environ quatre lieues de long, & autant de large ; mais il est dédommagé de sa petitesse par la bonté de son terroir. Les montagnes fournissent des pâturages ; la plaine est fertile en blé, en vin, & en châtaignes. Il y a dans ce canton plusieurs villages & deux bourgs, outre la capitale qui porte le même nom. Ses habitans sont catholiques, & reconnoissent la jurisdiction spirituelle de l'évêque de Constance. Ils sont alliés aux cantons de Lucerne, d'Ury, de Schwitz & d'Underwald; & quand ils s'assemblent, on les appelle ordinairement dans le pays, *la ligue des cinq cantons*. (*D. J.*)

ZUG, *Géog. mod.*, prononcez *Zoug* ; en latin moderne *Tugium*; ville de Suisse, capitale du canton de même nom, dans une belle campagne, sur le bord oriental du lac de son nom, au pié d'une colline. C'est une jolie ville, dont les rues sont grandes, larges, & les maisons bien bâties. On y voit quatre édifices religieux, entre lesquels est l'église collégiale de S. Oswald. Le chef du canton, appellé *amman*, & dont la charge dure deux ans, réside toujours à *Zug* avec la régence. Il est pris tour-à-tour dans les cinq communautés qui composent le canton. *Long.* 26, 12 ; *latit.* 46, 10. (*D. J.*)

ZUGAR, *Géogr. anc.*, ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV*, *c. iij* ; la compte parmi les villes qui se trouvoient entre les fleuves Bagradas & Triton. (*D. J.*)

ZUJA, *Géogr. mod.*, riviere d'Espagne, dans l'Estramadoure. Elle tire sa source de la Sierra-Morena, & se jette dans la Guadiana, un peu au dessus de Medelin. (*D. J.*)

ZUICKAU, *Géogr. mod.*, ville d'Allemagne, dans le margraviat de Misnie, au cercle de Voigtland, sur la Mulde. Elle est bien bâtie, & a, dans les montagnes de son voisinage, des mines d'argent, autrefois abondantes, & maintenant épuisées. *Long.* 30, 28 ; *latit.* 50, 22.

Langius (Rodolphe), gentilhomme de Westphalie & prévôt de l'église cathédrale de Munster, naquit à *Zuickau*, & mourut en 1519, à quatre-vingt & un ans. Il se distingua par sa science & par son zele pour la renaissance des lettres en Allemagne, & il en fut en effet le principal restaurateur. Il porta son oncle doyen de Munster à y fonder une école, dont la direction fut donnée à des gens habiles, & Langius leur ouvrit sa belle bibliotheque.

Les lettres ayant commencé à fleurir à *Zuickau*, Haguenbot, né dans cette ville, traduisit du grec en latin les œuvres d'Hippocrate, Ætius, Æginete, & une bonne partie de Galien. Il employa plus de vingt ans à ce travail, & mourut en 1558, âgé de cinquante-huit ans. Le précepteur d'Haguenbot, ayant cru que ce nom qui signifie en allemand le *fruit de l'églantier*, désignoit le *fruit du cornouiller*, en latin

sornum, le nomma *Cornarius*, & c'eſt ſous ce nom qu'il eſt connu par ſes ouvrages.

Il y a quelques autres gens de lettres nés à *Zuickau*, & dont les bibliographes allemands font mention; ſavoir, *Daumius* (Chriſtian), *Feller* (Joachim), *Haloander* (Gregoire), *Muncer* (Thomas), *Schmider* (Sigiſmond), *Storck* (Nicolas), *&c.* mais aucun d'eux n'a porté ſon nom au delà du cercle de Voigtland. (*D. J.*)

ZUINGLIENS, ſ. m. pl. *Hiſt. eccléſiaſt.*, réformés du ſeizieme ſiecle, ainſi nommés de Ulric ou Huldric Zuingle leur chef, Suiſſe de nation, dont nous avons déja parlé au mot WILDENHAUS; *voyez cet article.*

Zuingle, après avoir pris le bonnet de docteur à Bâle en 1505, & s'être enſuite diſtingué par ſes talens pour la prédication, fut pourvu d'une cure dans le canton de Glaris, & enſuite de la principale cure de la ville de Zurich. C'eſt-là que peu de temps après que Luther eut commencé à ſemer ſes prétendues erreurs, Zuingle en répandit auſſi de ſemblables contre le purgatoire, les indulgences, l'interceſſion & l'invocation des ſaints, le ſacrifice de la meſſe, le célibat des prêtres, le jeune, *&c.* ſans toutefois rien changer au culte extérieur. Mais quelques années après, lorſqu'il crut avoir aſſez diſpoſé les eſprits, il eut, en préſence du ſénat de Zurich, une conférence avec les catholiques, qui fut ſuivie d'un édit, par lequel on abolit une partie du culte & des cérémonies de l'égliſe. On détruiſit enſuite les images, & enfin on abolit la meſſe.

Quoique Zuingle convint en pluſieurs points avec Luther, ils étoient cependant oppoſés ſur quelques articles principaux. Par exemple, Luther donnoit tout à la grace dans l'affaire du ſalut; Zuingle au contraire, adoptant l'erreur des Pélagiens, accordoit tout au libre arbitre, agiſſant par les ſeules forces de la nature. Juſques-là qu'il prétendoit que Caton, Socrate, Scipion, Seneque, Hercule même & Théſée, & les autres héros ou ſages de l'antiquité, avoient gagné le ciel par leurs vertus morales. Quant à l'euchariſtie, Zuingle prétendoit que le pain & le vin n'y étoient que de ſimples ſignes ou des repréſentations nues du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, auquel on s'unit ſpirituellement par la foi, au lieu que Luther admettoit la préſence réelle, quoiqu'il ne convint pas de la tranſubſtantiation. Zuingle prétendoit que le ſens de figure dans ces paroles *hoc eſt corpus meum* lui avoit été révélé par un génie; & pour appuyer cette explication, il citoit quelques autres paſſages de l'Ecriture où le verbe *eſt* équivaut à *ſignificat*: mais il ne faiſoit pas attention que la nature des choſes & les circonſtances n'ont nulle parité avec l'inſtitution de l'euchariſtie.

De tous les proteſtans, les *Zuingliens* ont été les plus tolérans, s'étant unis avec les Luthériens en Pologne, & avec les Calviniſtes à Geneve, quoiqu'ils différaſſent des uns & des autres dans des points capitaux, tels que ceux que nous venons de remarquer. Le Zuinglianiſme ſe gliſſa en Angleterre ſous le regne d'Edouard VI, où Pierre, martyr, qui étoit un pur *zuinglien*, fut appellé par le duc de Sommerſet, protecteur ou régent du royaume, pour travailler à la réformation; & il fit exclure du livre des communes prieres tout ce qui avoit rapport à la préſence réelle & à la tranſubſtantiation, qu'on n'avoit pas encore abjurées du temps de Henri VIII. *V.* PRÉSENCE RÉELLE *&* TRANSUBSTANTIATION.

ZULLICHAW, *Géog. mod.*, petite ville d'Allemagne en Siléſie, dans la principauté de Croſſen, à cinq lieues de la ville de Croſſen, & à une lieue au nord de l'Oder. (*D. J.*)

ZULPHA, *Géog. mod.*, ville de Perſe, au voiſinage d'Iſpahan, dont elle eſt regardée comme un des fauxbourgs, n'en étant ſéparée que par la riviere de Senderou. Elle peut paſſer pour une aſſez grande ville, ayant environ demi-lieue de long, & près de la moitié de large. Les maiſons y ſont mieux bâties qu'à Iſpahan. Ses habitans ſont une colonie d'Arméniens, que le grand Cha-Abas amena en Perſe. Ils ont pluſieurs égliſes ou chapelles, un archevêque, des évêques & quelques religieux francs. (*D. J.*)

ZULPICH *ou* ZULCH, *Géogr. mod.*, ville d'Allemagne, enclavée dans le duché de Juliers, & dépendante de l'électorat de Cologne, ſur la riviere de Naſſel, à quatre lieues au midi de Juliers, & à égale diſtance au couchant de Bonn. On croit que c'eſt l'ancien *Tolbiacum*, connu par la bataille que Clovis y gagna l'an 496. *Long.* 24, 21; *latit.* 50, 30. (*D. J.*)

ZULUFDGILER, s. m. *terme de relation*, enfant de tribu chez les Turcs. Le serrail où on les tient est à un des coins de l'atmeydan; on choisit les *zulufdgilers* entre les enfans les mieux faits, & les plus capables d'instruction. Le nom de *zuluf* veut dire *moustache*, parce qu'on laisse croître à ces enfans sur le haut de leur tête deux longues moustaches, contre l'ordinaire des Turcs, qui ont ordinairement la tête rasée. *Du Loir.* (*D. J.*)

ZUMAIA, *Géogr. mod.*, petite ville, ou plutôt chétive bourgade d'Espagne, dans le Guipuscoa, près de l'Océan. (*D. J.*)

ZUMI, *Géog. anc.*, peuples de la Germanie. Strabon, *l. VII*, *pag.* 290, les compte parmi les peuples qui furent subjugués par Maraboduus. (*D. J.*)

ZURARA, *Géog. mod.*, petite ville de Portugal, dans la province entre Duero & Minho, sur la gauche de la riviere, à quatre lieues de Porto, & vis-à-vis Villa-Condé. (*D. J.*)

ZURAWNO, *Géogr. mod.*, bourgade de Pokucie, au confluent de la Scevitz & du Niester. Elle est fermée d'un seul rempart de terre, sans autre défense; mais elle est célebre par la paix qui s'y fit entre Nuradin sultan & Sobieski roi de Pologne en 1676. Ce dernier, prêt à périr avec toute son armée, employa tout ce que l'art de la guerre a de plus grand; & avec une contenance fiere, il obtint d'Ibrahim les conditions de paix les plus avantageuses. Par ce traité de paix, la Pologne fut délivrée du tribut ignominieux que Mahomet IV lui avoit imposé. (*D. J.*)

ZUREND, *Géog. mod.*, ville de Perse, dans la province de Kerman. *Long.* suivant les Géographes persans, 73, 40; *latit.* 35, 13. (*D. J.*)

ZURICH, *Géog. mod.*, en latin moderne *Tigurum*, ville de Suisse, capitale du canton de ce nom, sur le penchant de deux collines, à l'extrêmité septentrionale du lac de *Zurich*, d'où sort la riviere de Limmat. Cette riviere partage la ville en deux parties inégales, qui communiquent l'une à l'autre par deux grands ponts de bois.

La ville de *Zurich* est une des plus considérables de la Suisse, pour sa beauté & pour sa puissance; elle est fortifiée par de larges fossés revêtus de pierres de taille, ses rues sont propres, ses maisons assez bien bâties, & son hôtel-de-ville d'une belle symmétrie. Son arsenal composé de plusieurs grands bâtimens, est le mieux fourni de toute la Suisse.

Il y a dans cette ville une bonne académie & une vieille bibliotheque assez bien entretenue. Les greniers publics sont toujours fournis de bons blés; les hôpitaux sont bien rentés; mais en prenant soin de pourvoir ces maisons de charité de bons revenus, on a pris pour principe d'y soulager les pauvres, conformément à leur condition, sans chercher à les loger en princes.

On sait que la ville de *Zurich* embrassa la réformation en 1524, & que Zuingle y contribua beaucoup par ses prédications. Depuis ce temps-là cette ville a cultivé les sciences, & a produit quelques savans illustres que nous nommerons dans la suite de cet article.

Les Zurichois imiterent le canton de Lucerne, & se formerent eux-mêmes en canton l'an 1351. La ville étoit impériale, & n'avoit jamais fait partie de la domination de la maison d'Autriche. Albert & Othon d'Autriche ayant formé le projet d'assiéger cette ville, les bourgeois s'unirent aux quatre cantons; ils s'emparerent du pays qui forme aujourd'hui le canton de Glaris, & obligerent Albert d'Autriche à les respecter.

La forme du gouvernement de la ville de *Zurich* tient de l'aristocratie & de la démocratie. Ce gouvernement est formé d'un grand & d'un petit conseil, qui composent ensemble le nombre de deux cents douze membres. Le grand en a cent soixante-deux, & le petit quarante-huit: ce qui fait deux cents dix membres, auxquels il faut ajouter les deux chefs de l'Etat que l'on appelle *bourg-mestres*. Chaque tribu bourgeoise fournit douze personnes pour le grand conseil, & trois pour le petit.

La ville de *Zurich* est à 15 lieues au sud-ouest de Constance, à 18 au sud-est de Bâle, & à 23 au nord-est de Berne. *Long.* suivant Cassini & Scheuchzer, 26, 51′. 30″. *lat.* 47, 22′.

Je ne dois pas oublier les noms de quelques savans nés dans cette ville.

Bibliander (Théodore) y prit naissance au commencement du seizieme siecle, & mourut de la peste qui attaqua *Zurich* en 1564. Il avoit mis auparavant la derniere main à l'édition de la bible qui parut à

Zurich en 1543, & que le Rabin Léon de Juda avoit commencée. Bibliander a aussi composé des commentaires latins sur plusieurs livres du vieux Testament. On estime sa consultation contre les Turcs, & son traité *de communi ratione linguarum.*

Gesner (Conrad), l'un des plus savans hommes du 16e. siecle, naquit en 1516, & mourut en 1565, à quarante-neuf ans. Ses principaux ouvrages sont 1° *historiæ animalium*, dont la meilleure édition est de Francfort, 1604, cinq volumes *in-fol.* 2°. *de chirurgià scriptores optimi*, *Tiguri*, 1555, *in-fol.* 3°. *epistolarum medicinalium lib. III. Tiguri*, 1577, *in-4°.* 4°. *lexicon græco-latinum* : 5°. *bibliotheca auctorum universalis*, *Tiguri*, 1545, *in-fol.* Ce dernier ouvrage est un des premiers dictionnaires historiques modernes, & qui mérite par conséquent beaucoup d'indulgence pour les défauts & les fautes qu'on y trouve. Le pere Nicéron a donné l'article de cet illustre savant, consultez-le.

Gualter (Rodolphe), genre de Zuingle, naquit en 1519, & mourut en 1586, âgé de soixante-sept ans. Il a commenté la plupart des livres du vieux & du nouveau Testament, & a publié sous le nom d'Eubulus Dynaterus, *annotationes in verrinas Ciceronis.* Il se délassoit aussi quelquefois à faire des vers latins qui ont été imprimés.

Heidegger (Jean-Henri), né près de *Zurich* en 1633, mourut dans cette ville en 1698, après avoir publié plusieurs ouvrages théologiques, qui lui acquirent de la réputation.

Hottinger (Jean-Henri), l'un des fameux écrivains du xvij siecle, & des plus versés dans la littérature orientale, naquit à *Zurich* en 1620, & commença à s'ériger en auteur à l'âge de 24 ans, pour attaquer sur une matiere très-épineuse, le célebre P. Morin; il entreprit de réfuter les dissertations de ce théologien sur le pentateuque samaritain. Ce coup d'essai fut son chef-d'œuvre; il intitula son ouvrage, *exercitationes anti morinianæ*; & tous les protestans en firent d'autant plus d'éloges, que la matiere ne pouvoit pas être plus favorable à leur façon de penser, puisqu'Hottinger se battoit pour le texte hébreu de la bible, dont le P. Morin énervoit l'autorité de tout son pouvoir. Il voyagea aux frais de la ville de *Zurich*, dans les pays étrangers, & apprit les langues orientales sous Golius. De retour dans sa patrie, il ne cessa de produire livre sur livre, dont vous trouverez le catalogue dans sa vie écrite par Heidegger. Les principaux sont 1°. *historia orientalis*; 2°. *bibliothecarius quadripartitus*; 3°. *thesaurus philologicus sacræ Scripturæ*; 4°. *historia ecclesiastica*; 5°. *promptuarium sive bibliotheca orientalis*; 6°. *etymologicum orientale*; 7°. *dissertationes miscellaneæ*, &c. Il n'a pas toujours gardé dans ses écrits la modération convenable, & il les a donnés avec trop de précipitation; mais quoi qu'en dise M. Arnauld, il est plus croyable dans ses disputes que ne l'étoit Allatius, parce qu'il réunit toutes les marques d'un homme de bonne foi. Allatius, Grec de nation, & façonné en Italie, a plus de politesse & plus de tour; mais le Zurichois a plus de candeur & de simplicité. Allatius dit de sa tête tout ce qu'il lui plait : Hottinger allégue ses témoins. Enfin *Zurich* le combla d'honneurs & de distinctions; elle ne voulut que le prêter à l'électeur palatin, pour ranimer les études de l'université d'Heidelberg. Au bout de six ans elle le rappella, & lui confia des affaires importantes. L'académie de Leyde le demanda pour être professeur en théologie, & l'obtint enfin par la faveur des Etats de Hollande, auxquels messieurs de *Zurich* crurent ne pouvoir refuser cette marque de leur condescendance.

Comme il préparoit toutes choses pour son voyage, il périt malheureusement à 47 ans, le 5 juin 1667, sur la riviere qui passe à *Zurich.* Il s'étoit mis dans un bateau avec sa femme, trois de ses enfans, son beau-frere, un de ses bons amis, & sa servante, pour terminer le bail d'une terre qu'il avoit à deux lieues de *Zurich*; le bateau ayant donné sur un pieu, que la crue de la riviere empêchoit de voir, se renversa. Hottinger, son beau-frere & son ami se tirerent du péril à la nage; mais ils rentrerent dans l'eau, quand ils apperçurent le danger où le reste de la troupe étoit encore. Ce fut alors qu'Hottinger périt; son ami & ses trois enfans eurent la même destinée; sa femme, son beau-frere & sa servante furent les seuls sauvés; il laissa quatre fils & deux filles qui ne se trouverent pas de ce triste voyage.

Scheuchzer (les) ont tous honoré leur patrie par leurs ouvrages en médecine & en histoire naturelle. Jean Jacques Scheuchzer mort en 1733, à 61 ans, a donné une physique sacrée ou histoire naturelle de la bible, imprimée à Amsterdam, en quatre volumes *in-fol.* Jean Scheuchzer son frere fut nommé premier médecin de *Zurich*, & mourut en 1738. Jean-Gaspard Scheuchzer, fils de Jean-Jacques, est mort avant son pere en 1729, & s'étoit déja fait connoître par une traduction en anglois de la belle histoire du Japon de Kempfer.

Schweitzer (Jean-Gaspard), en latin *Suicerus*, habile philologue du xvij siecle, mourut en 1688 à 68 ans. On a de lui un savant *Lexicon*, ou *trésor ecclésiastique des peres Grecs*, & d'autres savans ouvrages. La meilleure édition de son trésor ecclésiastique est celle d'Amsterdam en 1728, en deux volumes *in-fol.*

Simler (Josias), mort dans sa patrie en 1576, à 45 ans, a donné quelques ouvrages d'histoire & de théologie, outre un assez bon abrégé de la bibliotheque de Conrad Gesner.

Styckius (Jean-Guillaume), littérateur, né en 1542, mourut en 1607. Il s'est fait connoître par plusieurs ouvrages, dont les principaux sont 1°. *commentarius in Arriani periplum Ponti-Euxini & maris Erythræi*; 2°. *de sacrificiis Judæorum & Ethnicorum*; 3°. *antiquitatum convivalium libri IV*. Dans le dernier ouvrage sur les festins des anciens, l'auteur traite avec érudition la maniere dont les Hébreux, les Chaldéens, les Grecs, les Romains & plusieurs autres nations faisoient leur repas d'apparat, & les cérémonies qu'ils y observoient. (*D. J.*)

ZURICH, *canton de*, *Géog. mod.*, canton de la Suisse, & le premier en rang. Il est borné au nord par le Rhin, qui le sépare du canton de Schafhouse; au midi par le canton de Schwitz, au levant par le Thourgaw & le comté de Toggenbourg, & au couchant par le canton de Zug.

Le territoire de ce canton fait partie du pays des anciens *Tigurini*, célebres dans l'histoire romaine; car plusieurs années avant que Jules-César commandât dans les Gaules, les *Tigurini* avoient défait l'armée romaine, & tué le consul Lucius Cassius qui la commandoit, & son lieutenant Pison qui avoit été consul. Leur pays appellé anciennement *pagus Tigurinus*, s'étendoit jusqu'au lac de Constance; les anciens y marquent deux villes, l'une appellée *forum Tiberii*, & l'autre *Arbor fælix*, qui est Arbon. Sous les rois Francs, le *Pagus Tigurinus* s'appella *Durgau* ou *Turgau*, dans lequel pays de Turgau étoit Turig aujourd'hui *Zurich*, comme il paroît par une charte de Louis le germanique. Cette même charte nous apprend que l'on avoit commencé à prononcer *Zuringe* pour *Turige*, suivant la coutume teutonique, où l'on change le T en Z.

Quand les cantons de la Suisse formerent une alliance fédérative, ils céderent la préséance au canton de *Zurich*, à cause de la puissance, de la grandeur & de la richesse de la ville de *Zurich*. Ce canton conserve encore cet honneur d'avoir le titre de premier entre les égaux; il ne préside pas seulement aux dietes, mais il a le soin de les convoquer, en écrivant des lettres circulaires aux cantons, pour les informer des raisons au sujet desquelles on les assemble, & pour les prier d'envoyer leurs députés avec les instructions nécessaires. La ville de *Zurich* est comme la chancellerie de la Suisse, & c'est par ce motif que toutes les lettres des souverains y sont portées.

Le canton de *Zurich* est d'une étendue considérable, & c'est le plus grand de la Suisse après celui de Berne. On distingue les baillifs qui le gouvernent, en trois classes : ceux de la premiere sont appellés *administrateurs*; ils ont soin de recevoir les rentes, sans exercer aucune jurisdiction, & ils sont au nombre de dix : la seconde classe comprend les baillifs qui demeurent dans la ville de *Zurich*, & qui ne sont point obligés d'en sortir : ce sont ceux qu'on nomme *baillifs intérieurs*, & on en compte dix-neuf; la troisieme classe est celle des baillifs qui résident dans les villages & dans les châteaux du canton, pour y exercer leur emploi; & ceux-ci sont au nombre de treize. On compte cinq bailliages hors de l'enceinte du canton, & ces bailliages ont chacun leurs loix & leurs coutumes, auxquelles les baillifs ne peuvent rien changer dans l'administration de la justice. Il y a encore deux villes assez considérables, savoir Stein sur le Rhin, & Winterthour, qui sont soumises à la souveraineté de *Zu-*

rich, mais qui en même temps nomment leurs propres magiſtrats, & ſe gouvernent ſelon leurs loix.

Le terroir du canton de *Zurich* eſt un pays de montagnes & de plaines que les habitans ont ſoin de bien cultiver; il produit des grains, tandis que le lac & les rivieres fourniſſent du poiſſon; mais la principale richeſſe des habitans conſiſte dans leur commerce & leurs manufactures. *Zurich* eſt la capitale du canton. *V. ſon article.* (*D. J.*)

ZURICH, *lac de*, *Géogr. mod.*, lac de Suiſſe, dans le canton de ce nom. Il a environ une lieue de largeur & neuf de longueur. Il eſt formé par la riviere de Lint, qui en ſort à *Zurich* ſous le nom de *Lindmatt*. Il abonde en diverſes eſpèces de poiſſons, & ſes deux bords ſont garnis de vignobles, de prairies, de jardins, de petites maiſons de plaiſance & de chaumieres. (*D. J.*)

ZURITA, *Géogr. mod.*, petite ville d'Eſpagne dans la Caſtille vieille, au voiſinage de Tolede, & au bord du Tage; cette place eſt une commanderie de l'ordre de Calatrava. (*D. J.*)

ZURMENTUM, *Géogr. anc.*, ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV*, *c. iij*, qui la marque dans les terres, la compte au nombre des villes ſituées au midi d'Adrumete. (*D. J.*)

ZURNAPA, ſ. m. *Zoologie*, nom arabe d'un animal fort ſingulier dans ſon eſpece, & qui paroît n'appartenir à aucun genre d'animaux connus; il eſt appellé par les Latins *camelopardalis*, & *giraffa* par les Orientaux. *V.* GIRAFFE.

On ne ſait point ſi cet animal rumine ou non; mais comme il a le pié fourchu, des cornes au front, qu'il manque de dents de devant à la mâchoire ſupérieure, & qu'il ſe nourrit de végétaux, il eſt plus que probable qu'il faut le ranger dans la claſſe des animaux ruminans.

C'eſt un bel animal, doux comme une brebis, & qui paroît né pour n'être pas ſauvage. Sa tête eſt faite comme celle du cerf; il a deux cornes obtuſes, velues & de la longueur de ſix doigts; la femelle les a ſeulement plus courtes que le mâle; ſes oreilles ſont larges & ſemblables à celles des bœufs, ainſi que ſa langue; ſon cou eſt à-peu-près de ſept piés de long, droit & menu; ſa taille depuis la tête juſqu'à la queue, eſt d'environ dix-huit piés; ſa criniere eſt fort petite; ſes jambes ſont longues & minces, & celles de derriere très-courtes, en comparaiſon de celles de devant.

Sa queue va juſqu'au jarret, & eſt couverte d'un poil très-épais; il a le milieu du corps délié, & reſſemble au chameau dans toute ſon allure; quand il court, il leve enſemble les deux piés de devant, ſe couche ſur le ventre, poſe ſon cou ſur ſes cuiſſes, & ſouffle comme le chameau. Quand il eſt debout, il a bien de la peine à paître l'herbe, à moins d'étendre beaucoup ſes jambes de devant, en ſorte que la nature ſemble l'avoir créé pour ſe nourrir dans ſon état ſauvage, de feuilles d'arbres qu'il attrape avec facilité. Sa moucheture ſur tout le corps eſt de la plus grande beauté, & à la maniere de celle du léopard. La couverture veloutée de ſes cornes ſembleroit indiquer qu'il appartient au genre des cerfs; mais ſa taille en differe totalement. (*D. J.*)

ZUROBARA ou *ZURIBARA*, *Géog. anc.*, ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III*, *c. viij*. Niger penſe que ce pourroit être aujourd'hui Temeſwar. (*D. J.*)

ZURZACH, *Géogr. mod.*, gros bourg de Suiſſe, dans le comté de Bade, ſur le bord du Rhin, à une lieue au-deſſus de l'embouchure de l'Aar dans ce fleuve, & à cinq milles de *Keiſerſtubl*. Ce bourg eſt fort connu par ſes foires autrefois célebres, aujourd'hui tombées dans une grande décadence. *Zurzach* dépend pour le civil du baillif de Bade, & pour le ſpirituel, de l'évêque de Conſtance; mais les deux religions, la catholique & la proteſtante, s'y profeſſent également.

On a enchâſſé dans la muraille de l'égliſe paroiſſiale, une pierre rompue, où l'on voyoit en 1535, un fragment d'inſcription antique qui portoit: *M. Junio M. F. Volt. Certo. Dom Vien Veteran. Mil. Leg. XIII. Geminæ certus & Amiantus Pii Hæredes Fecerunt.* Quelques-uns ont imaginé de cette inſcription que le *Certus* dont elle fait mention, avoit été le fondateur ou le réparateur de *Zurzach*; mais ce n'eſt-là qu'une imagination creuſe qui n'eſt appuyée d'aucun titre. (*D. J.*)

ZUTPHEN, *Géog. mod.*, quartier des Pays-Bas, dans la province de Gueldres, avec titre de comté. Ce comté a été un Etat poſſédé par des ſeigneurs héréditaires long-temps après l'érection de Guel-

dres en comté, & ensuite en duché. Aujourd'hui le comté de *Zutphen* est uni à la province de Gueldres; il est séparé du Velau par l'Issel du côté de l'occident; il a au nord l'Over-Issel, à l'orient l'évêché de Munster, & au midi le duché de Cleves. On y compte six villes, savoir *Zutphen* son chef-lieu, Doesbourg, Groll, Doetecum, Lochem & Bredevorde. (*D. J.*)

ZUTPHEN, *Géogr. mod.*, ville des Provinces-Unies, dans la province de Gueldres, sur le bord oriental de l'Issel, capitale du comté de même nom, à deux lieues au sud-est de Déventer, à quatre d'Arnheim, à six au nord-est de Nimegue, & à vingt au levant d'Amsterdam. Cette ville bâtie depuis plus de huit siecles, est aujourd'hui bien fortifiée, & a été souvent attaquée. Elle fut prise d'assaut l'an 1572, par Frédéric de Tolede, fils du duc d'Albe, qui traita les habitans avec la derniere barbarie. Le comte Maurice de Nassau reprit cette ville sur les Espagnols en 1591; & depuis lors elle est restée sous la puissance des Provinces-Unies. Il est vrai que les François s'en rendirent maîtres en 1672; mais ils furent obligés de l'abandonner, ainsi que toute la Gueldres en 1674. Le nom de *Zutphen* vient du mot *veenen*, qui dans la langue du pays signifie des *prairies*, & de celui de *zudt*, midi; c'est donc comme qui diroit *prairies méridionales*. *Long.* 23, 45; *lat.* 52. 10.

Pitiscus (Samuel), littérateur, naquit à *Zutphen*, & mourut à Utrecht en 1717, à 90 ans. Il s'est fait connoître très-honorablement par son *Lexicon antiquitatum romanarum*, deux vol. *in-fol.* (*D. J.*)

ZUYDERZÉE ou ZUIDERZÉE, *Géog. mod.*, grand golfe de l'Océan germanique, sur la côte des Pays-Bas, & qui sépare la Frise occidentale de la Frise orientale. Ce golfe a été formé par l'inondation de la mer, qui étant entrée en 1225, selon Ubbo Emmius, par l'embouchure du Flévon (ou Flie) & de l'Ems, couvrit trente lieues de pays, dont il ne resta que la côte, qui forma dans la suite plusieurs isles qu'on nomme aujourd'hui *Texel*, *Eyerland*, *Fliland*, *Schelling* & *Ameland*. Ainsi la West-Frisland ou Frise occidentale, fut séparée de la Frise orientale par une mer de dix ou douze lieues de large.

Le *Zuyderzée* signifie *mer du midi*; & ce golfe est ainsi nommé, parce qu'il est au midi du grand-Océan, duquel il est séparé par les isles que nous venons de nommer, & qui s'étend jusques vis-à-vis de la Frise orientale. Le *Zuyderzée* baigne la Nord-Hollande ou West-Frise, la Hollande méridionale, le duché de Gueldres, la seigneurie d'Utrecht, celle d'Over-Issel & celle de Frise. (*D. J.*)

ZUZ, s. m. *Monnoie des Hébreux*, nom d'une espece de monnoie des Hébreux qu'on croit avoir été du poids & de la valeur d'un denier romain d'argent; mais ce mot ne se trouve que dans la version syriaque du nouveau testament, & la vulgate l'a rendu par drachme. (*D. J.*)

ZUZIDAVA, *Géogr. anc.*, ville de la Dace, selon Ptolomée, *liv. III*, *chap. viij.* (*D. J.*)

Z W

ZWEYBRUCK, *Géogr. mod.*, en latin *Bipontium*, ville d'Allemagne capitale du duché de Deux-Ponts, entre Sarbruck & Caselouter. Les François nomment cette ville *Deux-Ponts*; *voyez en* l'article sous ce mot, ainsi que celui du duché de ce nom. (*D. J.*)

ZWINGENBERG, *Géogr. mod.*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle du Haut Rhin, au landgraviat de Hesse-Darmstadt, entre Heidelberg & Francfort. *Long.* 26, 12; *lat.* 49, 45. (*D. J.*)

ZWOL, *& par quelques-uns* SWOL, *Géogr. mod.*, ville des Pays-Bas, dans la province d'Over-Issel, au pays de Zallant; elle est bâtie sur une éminence, près de la riviere d'Aa, qui en arrose les fossés, à une lieue de Deventer & à deux de Campen. C'est une place assez grande & fortifiée très-réguliérement dans une situation avantageuse, parce que c'est le passage ordinaire de la Hollande, vers les frontieres de Frise, de Groningue & d'Over-Issel. *Zwol* étoit autrefois libre & impériale, & elle se joignit avec Deventer & Campen, à la ligue des autres villes anséatiques. Willebrand de Oldenbourg, évêque d'Utrecht la fit fermer de murailles l'an 1233. Elle tomba sous la puissance des Etats-Généraux l'an 1580; & cette même année l'exercice de la religion catholique romaine y fut supprimé. Sa magistrature consiste en huit échevins & autant de conseillers qu'on change tous les ans par élection de douze per-

sonnes, qu'on choisit dans le conseil de la ville qui est composé de quarante-huit des principaux bourgeois. *Long.* 23, 42; *lat.* 52, 31.

Lorsque la formation s'établit à *Zwol*, il y avoit plusieurs maisons de religieux & de religieuses, & entr'autres deux maisons de chanoines, dont l'une eut pour prieur le frere de Thomas-à-Kempis.

Mais quelque temps après, *Torrentinus* (Hermannus), né dans cette ville, devint le restaurateur des Belles-Lettres dans les Pays-Bas, à l'imitation de Rodolphe Agricola, son précepteur, qui avoit tant contribué à les rétablir en Allemagne. Torrentinus se distingua par divers ouvrages, & principalement par son *Elucidarius carminum & historiarum*, qui tout petit & tout succinct qu'il est, se trouve néanmoins le véritable original de ces vastes & immenses compilations, dont la trop grande & trop peu judicieuse étendue nous fatigue plus aujourd'hui qu'elle ne nous soulage. Je parle de ces grands dictionnaires historiques, dont le plan plus judicieusement rempli nous seroit d'une extrême utilité.

Il y a eu quantité d'éditions du petit ouvrage de Torrentinus en différens temps, en différens lieux, en différentes formes, & toujours augmenté par les éditeurs. La premiere est à Haguenaw en 1510. Robert Etienne en donna une nouvelle beaucoup meilleure & beaucoup plus ample en 1541, *in*-8°. Charles Etienne publia le même ouvrage en 1553, *in*-4°. Morel le fit réimprimer sous le titre de *Dictionarium historicum*, *geographicum*, *poeticum*, *auctore Carolo Stephano*, Paris, 1567.

Ce dictionnaire prit une faveur si singuliere, qu'il s'en fit consécutivement plus de trente éditions, auxquelles succéda celle de Nicolas Lloyd, donnée à Londres en 1670 *in-fol.* Ensuite Hoffmann mit au jour son *Lexicon universale*, *Basileæ*, 1677, en deux vol. & en 1673 en trois vol. *in-fol.* En France parut le *Dictionnaire historique* de Louis Morery, dont la premiere édition est de Lyon 1673, en un vol. *in*-4°. La vingtieme édition, faite avec beaucoup de négligence, ainsi que toutes les autres, a été publiée en Hollande en 1740, en 8 vol. *in-fol.* Le plus court seroit de refondre l'ouvrage en entier, le réduire à moitié, & en élaguer tous les articles de géographie & de généalogie. (*D. J.*)

Z Y

ZYDRITES, en latin *Zydritæ*, *Géogr. anc.*, Arrien, dans son périple du Pont-Euxin, *pag.* 11, fait mention d'un peuple de ce nom, & dit que ce peuple, qui étoit voisin des Machelones, des Hénioques & des Laziens, obéissoit à un roi nommé *Pharasmanus.* Il y en a qui veulent que ces *Zydrites* d'Arrien soient les Silisses de Procope, les Zeuliens & les Cercites de Strabon; & le P. Hardouin croit que ce sont les *Ampreutæ* de Pline. (*D. J.*)

ZYGACTES, *Géog. anc.*, fleuve de la Thrace, près de la ville de Philippes, selon Appien, *Bel. civ. lib. IV*, qui dit que ce fut au passage de ce fleuve que le chariot de Pluton se rompit lorsqu'il emmenoit Proserpine, & que c'est en mémoire de cet accident que les Grecs avoient donné le nom de *Zygactes* au fleuve. L'édition de Tollius lit dans la traduction latine *Zygastes*, au lieu de *Zygactes*. (*D. J.*)

ZYGÆNA, s. m. *Ichthyol.*, ζύγαινα, grand poisson cétacée du genre des *squali*, selon le systême d'Artedy.

C'est un poisson extrêmement singulier & remarquable, en ce qu'il differe de tous les poissons du monde par la figure de sa tête, car elle n'est pas placée comme dans tous les autres poissons longitudinalement avec le reste du corps; mais elle est placée transversalement comme la tête d'un maillet ou d'un marteau sur son manche. Cette tête ainsi posée forme un demi-cercle au front, & ce demi-cercle est si tranchant dans les bords, que quand ce poisson nage avec violence, il peut couper les autres poissons qu'il rencontre sur son passage. Ses yeux sont très gros & placés à chaque bout de la tête, en sorte qu'ils peuvent mieux voir en bas, en haut, & de côté.

Dans la partie supérieure de son front, près des yeux, il y a de chaque côté un grand trou oblong qui lui sert, soit pour entendre, soit pour sentir, ou peut-être pour ces deux choses. Sa gueule est très-grande, placée sous la tête & garnie de trois rangs de dents, larges, fortes, pointues, & tranchantes dans les bords.

Sa langue est aussi grande que celle de l'homme ; son dos est noir, son ventre blanc. Sa queue est composée de deux nageoires inégales ; il a un cou au bout duquel est un conduit qui porte la nourriture dans son estomac. Son corps est très-long & arrondi ; il n'est point couvert d'écailles, mais d'une peau fort épaisse.

On le prend dans la Méditerranée, & quelquefois en différens endroits de l'Océan ; il est par-tout également horrible à voir ; il a la chair dure, de mauvais goût & de mauvaise odeur ; aussi les matelots qui le rencontrent prétendent qu'il leur porte malheur. Les physiciens en jugent autrement, & le regardent avec admiration : Rondelet appelle ce poisson le *marteau*, & cette dénomination lui convient en effet. (*D. J.*)

ZYGÆNA, *Géog. mod.*, isle du golfe arabique. Ptolomée, *liv. VI*, *c.* 7, la marque dans la partie septentrionale de ce golfe, environ à la hauteur de la ville de Bérénice. (*D. J.*)

ZYGI, *Géog. anc.*, peuples d'Asie. Strabon, *l. II*, *p.* 129, & *l. II*, *pag.* 492, & Etienne le géographe, les comptent parmi les peuples qui habitoient le bosphore cimmérien pris dans un sens étendu ; & le premier les place entre les *Athæi* & les *Heniochi*. Les *Zygi* étoient des peuples féroces adonnés à la piraterie, & qui habitoient un pays d'accès difficile. (*D. J.*)

ZYGIANA, *Géogr. anc.*, contrée de l'Asie mineure, dans la Bithynie, selon Ptolomée, *l. V*, *c. I*. (*D. J.*)

ZYGIE, *Musique instrum. des anc.*, flûte propre aux noces, comme on le voit dans Apulée (*Métam. l. IV*) ; le mot *zygia* est un adjectif grec qui signifie *nuptial*. La *zygie* étoit probablement une flûte double ; car Pollux (*Onomast. l. IV*, *c.* 10) dit : " il y avoit aussi un air de flûte „ pour les noces ; on l'exécutoit sur deux „ flûtes, dont l'une étoit plus grande „ que l'autre. " (*F. D. C.*)

ZYGIES, *Géogr. anc.*, peuples de la Libye extérieure. Ptolomée, *l. IV*, *ch. v*, les place vers la côte de la mer Méditerranée, au couchant du nome maréotide. (*D. J.*)

ZYGOMA, s. m. *Anatomie*, c'est l'os de la tête communément appellé *os jugal*. *V.* Os. Ce mot vient de ζεύγνυμαι, *jungo*. Ainsi *zygoma*, à proprement parler, est la jointure de deux os.

Le *zygoma* n'est point un seul os, mais l'union & l'assemblage de deux apophyses ou éminences d'os, l'une de l'os temporal, l'autre de l'os de la pommette. *V. Planches de l'Anatomie*, *& leur explication*. Ces deux éminences ou apophyses sont jointes par une suture appellée *zygomatique*. *V.* ZYGOMATIQUE.

ZYGOMATIQUE, s. m. *Anatomie*, se dit de l'arcade qui s'observe entre l'angle externe de l'orbite & le trou auditif externe, & qu'on appelle aussi *zygoma*. *V.* ORBITE AUDITIF & ZYGOMA.

On donne aussi ce nom aux deux apophyses qui la forment, dont l'une, qui est produit par l'os temporal, a sa base vers le trou auditif, & se portant horizontalement, vient s'engrener avec une autre bien plus courte produite par l'os de la pommette. *Voyez* TEMPORAL, POMMETTE, *&c.*

Ce grand *zygomatique* est un muscle situé obliquement sur les joues entre la commissure des levres & l'os de la pommette ; il vient de l'apophyse *zygomatique*, & en passant obliquement il va s'insérer à l'angle des levres.

Le petit *zygomatique* vient de la partie moyenne de l'os de la pommette, & va en s'unissant avec quelques fibres de l'orbiculaire des paupieres, se terminer à la levre supérieure, environ au dessus des dents canines.

ZYGOPOLIS, *Géogr. anc.*, ville de la Colchide ; Strabon, *l. XII*, *p.* 548, qui en parle, semble la placer près de Trapezunte, & Etienne le géographe croit qu'elle appartenoit au peuple *Zygi*. (*D. J.*)

ZYGOSTATE, s. m. *Littér.*, ζυγοστάτης, magistrat qui chez les Grecs étoit établi pour veiller aux poids d'usage dans le commerce, & empêcher qu'on ne se servît ni de faux poids ni de fausses balances. Ce mot vient de ζυγὸς, *balance* ; & le droit qu'on payoit pour la pesée des marchandises, se nommoit en conséquence ζυγοστάσιον. (*D. J.*)

ZYGRIS, *Géogr. anc.*, ville du nome de Libye sur la côte. Ptolomée, *l. IV*, *c. v*, ne lui donne que le titre de *villa*. Elle est appellée *Zygræna* dans le concile de Chalcédoine. Le nom moderne est *Solonet*, selon Castald. (*D. J.*)

ZYMOLOGIE, f. f. *Chymie*, c'eſt-à-dire, diſcours, ſcience, traité ſur la fermentation; c'eſt un terme moderne, ainſi que la belle doctrine de cette partie curieuſe de la chymie expoſée dans pluſieurs articles de ce Dictionnaire. *Voyez* FERMENTATION, EFFERVESCENCE, MIXTION, PUTRÉFACTION, *&c.* (*D. J.*)

ZYMOSIMETRE, f. m. *Phyſiq. générale*, c'eſt un inſtrument propoſé par Swammerdam, dans ſon traité latin de la reſpiration, pour meſurer le degré de la fermentation que cauſe le mélange des matieres qui en ſont ſuſceptibles, & connoître quelle eſt la chaleur que ces matieres acquierent en fermentant, comme auſſi le degré de chaleur des animaux. Boerhaave a profité de cette belle idée de Swammerdam, en engageant Fahrenheit à faire des thermometres de mercure, qui meſurent tous les degrés de froid & de chaud, depuis vingt degrés au deſſous de la glace, juſqu'à la chaleur des huiles bouillantes. (*D. J.*)

ZYRAS, *Géogr. anc.*, fleuve de Thrace. Pline, *l. IV*, *c. xj*, dit que ce fleuve mouilloit la ville de Dionyſiopolis. Le pere Hardouin, au lieu de *Zyras*, écrit *Ziras*. (*D. J.*)

Z Z

ZZUÉNÉ *ou* ZZEUENE, *Géog. anc.*, ville ſituée ſur la rive orientale du Nil, dans la Haute-Egypte, au voiſinage de l'Ethiopie. *V.* SYÉNÉ.

C'eſt ici le dernier mot géographique de cet Ouvrage, & en même temps ſans doute celui qui fera la clôture de l'Encyclopédie.

" Pour étendre l'empire des Sciences „ & des Arts, dit Bacon, il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût une correſpondance „ entre d'habiles gens de chaque claſſe; „ & leur aſſemblage jetteroit un jour „ lumineux ſur le globe des Sciences & „ des Arts. O l'admirable conſpiration! „ Un temps viendra, que des philoſophes animés d'un ſi beau projet, „ oſeront prendre cet eſſor! Alors il „ s'élevera de la baſſe région des ſophiſtes & des jaloux, un eſſaim nébuleux qui voyant ces aigles planer „ dans les airs, & ne pouvant ni ſuivre „ ni arrêter leur vol rapide, s'efforcera „ par de vains croaſſemens, de décrier „ leur entrepriſe & leur triomphe. " (*D. J.*)

Fin du XXXVI & dernier Volume de Diſcours.

ADDITIONS.

A

ABATARDIR, v. act., faire déchoir une chose de son état naturel, la faire dégénérer. Il ne s'emploie qu'au figuré.

S'ABATARDIR, *verbe reciproque ; les jeunes gens s'abâtardissent dans l'oisiveté.*

ABÊTIR, v. act., rendre stupide. Il est aussi neutre : *il abêtit tous les jours.*

ABSTERGER, v. a. *terme de Chirurg.*, nettoyer. Il se dit des plaies, des ulceres.

ACTES D'ARCHÉLAUS, *Hist. ecclés.*, ce sont les *actes* de deux disputes qu'on prétend qu'Archélaüs, évêque de Chascar, eut avec l'hérésiarque Manès en Mesopotamie. Archelaüs l'invita, disent les historiens ecclésiastiques, à deux conférences publiques vers l'an 278, en présence d'un grand nombre de payens, & prit les philosophes pour juges. Manès fut vaincu, arrêté par les gardes du roi, & mis en prison. On trouve le nom d'Archélaüs dans le martyrologe romain, sur le 26 de décembre.

Les *actes* des deux disputes qu'il eut avec Manès, ont été publiés par Laurent-Alexandre Zacagni, garde de la bibliotheque du Vatican à Rome, dans ses *collectanea monumentorum veterum ecclesiæ græcæ & latinæ*, & sous ce titre : *Archelaï episcopi acta disputationis cum Manete hæresiarcha, latinè ex antiquâ versione.* S. Epiphane, & Héraclien, évêque de Chalcédoine, parlent de ces *actes* ; mais ils ne conviennent pas sur le nom de celui qui les a rédigés par écrit. Les deux premiers croient que c'est Archelaüs, lui-même, & Héraclien les attribue à un certain Hégémonius. S. Jérôme prétend que l'ouvrage fut d'abord écrit en syriaque par Archélaüs, on soupçonne que c'est Hégémonius qui le traduisit en grec : pour le traducteur latin, tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il a vécu après S. Jérôme & avant le septieme siecle.

Henri de Valois, à la fin de ses notes sur l'histoire ecclésiastique de Socrate, avoit publié des fragmens considérables de ces *actes*, avec la lettre d'Archélaüs à Diodore, sur un manuscrit de la bibliotheque ambroisienne, qui lui avoit été communiquée par Emeric Bigot. M. Zacagni a confronté ces fragmens avec le manuscrit dont il s'est servi, & qui a été tiré de la bibliotheque de l'abbaye du mont Cassin.

Enfin, le savant Jean-Albert Fabricius a publié les *actes* d'Archélaus sur l'édition de Zacagni, dans son spicilege des peres du troisieme siecle, qu'il a joint au second volume des œuvres de S. Hypolite, imprimées à Hambourg en 1718, in-fol. Mais suivant sa propre remarque, quoique son édition soit beaucoup plus complette que celle de Henri de Valois, ces actes paroissent cependant tronqués vers la fin, & en divers autres endroits, par le copiste ou l'abréviateur.

Sans entrer dans le détail du contenu de ces *actes*, nous nous contenterons de remarquer qu'Archélaüs y enseigne, que ce ne furent point les Israélites qui firent le veau d'or dans le désert, mais les Egyptiens qui s'étoient mêlés parmi eux, & qui avoient voulu être les compagnons de leur fuite. Quant aux raisons sur lesquelles Manès appuyoit ses opinions, l'on voit par la dispute que les argumens de Manès étoient si subtils, qu'on a bien de la peine à les comprendre. Archélaüs ayant réduit son adversaire au silence, ne lui épargne point les épithetes les plus injurieuses.

Cependant comme ces *actes* de la dispute d'Archélaüs avec Manès, sont l'unique source d'où les anciens & les modernes ont tiré l'histoire de ce fameux hérésiarque, la piece est importante, & mérite bien d'être examinée de près. Personne

n'en avoit révoqué en doute l'authenticité, que M. Zacagni a tâché d'établir; mais un illustre critique de notre temps, M. de Beausobre, qui a répandu de grandes lumieres sur l'histoire ecclésiastique, a entrepris de trouver la supposition de ces *actes*, & l'inconsistance de la plûpart des faits qu'ils contiennent.

Il est bon de rapporter auparavant les raisons sur lesquelles M. Zacagni fonde l'authenticité des *actes d'Archelaus*. Ses preuves sont, 1°. que S. Epiphane en a cité & copié une partie l'an 376; 2°. que Socrate, qui a écrit l'an 439, en a tiré ce qu'il dit de Manès ou de Manichée dans son histoire ecclésiastique; 3°. qu'Héraclien, dont il ne marque pas le temps, mais que Cave met à la fin du sixieme siecle, s'en est servi contre les Manichéens; 4°. qu'ils sont cités dans une ancienne *chainegrecque* sur S. Jean. Tout cela prouve bien que ces *actes* sont anciens; mais cela décide-t-il pour leur authenticité?

M. Zacagni convient lui-même que ces *actes* ne sont pas parvenus entiers jusqu'à nous, & il se fonde sur ce que Cyrile de Jérusalem rapporte des argumens de Manès, & des réponses d'Archelaüs qui ne se trouvent point dans ces *actes*. Mais M. de Beausobre prétend que tout ce morceau est de l'invention de Cyrille, parce que s'il y a quelque lacune dans les *actes*, ce n'est point au commencement de la conférence; tout y est plein, tout y est entier & bien suivi. D'ailleurs, la conférence commença par la question des principes, & non par celle de l'ancien testament, qui ne fut agitée qu'après celle-là; au lieu que ce que rapporte Cyrille, comme dit à l'ouverture de la conférence regarde la question de l'ancien testament.

Les raisons qu'apporte M. Zacagni pour concilier les sentimens opposés sur l'auteur des *actes d'Archelaüs*, sont combattues par une difficulté insurmontable; c'est que si les disputes d'Archélaüs avoient été écrites ou traduites en grec dès l'année 278, les auteurs grecs que nous avons depuis ce temps-là jusqu'à Cyrille de Jérusalem, les auroient connues, & en auroient parlé. M. de Beausobre croit qu'Hégémonius est l'unique auteur de cette histoire, & qu'il l'a inventée, ou qu'il la tenoit de quelque mésopotamien, peut-être de Tyrbon qui avoit vu Manichée, qui avoit été de sa secte, & qui avoit fait à Hégémonius un conte, qu'il a ensuite embelli de quantité de circonstances de son invention. Ce qui appuie ce sentiment, c'est qu'on ne trouve aucun auteur Syrien qui ait fait mention ni d'Archélaüs, ni de ses disputes avec Manès.

Ainsi, la prétendue dispute de Chascar paroît entierement supposée. Nous disons expressément *la dispute de Chascar*, parce que nous ne voulons ni affirmer que Manès ait eu des conférences avec un évêque orthodoxe sur ses erreurs, ni le nier. Mais il s'agit de savoir s'il a eu une dispute publique dans une ville de Mésopotamie soumise aux Romains, & nommée Chascar, comme le portent les *actes* que nous avons. Or comme il n'y a point de ville qui réunisse ces caracteres, il paroit qu'on est en droit de conclure que la dispute est supposée, puisque l'auteur en place la scène dans un lieu qui ne se trouve point. En vain M. Zacagni prétend que Chascar est Carrès, place fameuse par la défaite de Crassus, M. Asseman savant maronite, a démontré la fausseté de cette opinion; & a prouvé qu'il n'y avoit point d'évêque à Carrès du temps de Manès. Ces *actes* sont donc faux dans les circonstances les plus essentielles, & dans lesquelles il est impossible qu'il y ait erreur. L'évêque d'une ville peut-il ignorer dans quelle province elle est située, & qui en est le souverain?

Si le théatre de la dispute mal placé annonce la supposition de la piece, la dispute même ne la décele pas moins. L'auteur de ces *actes* assure qu'elle se fit dans une ville romaine qui étoit épiscopale, & dans laquelle la religion romaine étoit florissante. Jamais *acte* ne fut plus solemnel: il se passe dans la salle d'un romain illustre; quatre Juges païens y président, c'est l'élite de ce qu'il y a de plus savant dans la ville. Manès y paroît en personne avec ses principaux disciples. Il a pour antagoniste Archélaüs, un des plus savans évêques d'Orient. Tout le peuple chrétien, les païens mêmes, sont témoins de cette mémorable action, & confirment par leurs applaudissemens la sentence que les juges prononcent en faveur de l'évêque & de la foi chrétienne. La nouvelle d'un événement si public, si important & si glorieux à l'Eglise, dut se répandre dans toutes les églises d'Orient; cependant

l'Orient n'en paroît informé que plus de soixante-dix ans après, & l'Afrique l'ignoroit encore au cinquieme siecle, puisque S. Augustin n'en parle poiut.

Eusebe publia son histoire ecclésiastique environ cinquante ans après la mort de Manès : il y parle de cet hérésiarque & de son hérésie ; mais il ne dit pas un mot de ses disputes avec Archélaüs. Or on ne peut supposer, ni qu'il eût ignoré un événement si public, qui étoit arrivé près d'un demi siecle auparavant, ni qu'il eût négligé & supprimé un événement si mémorable. On peut bien trouver des omissions dans Eusebe, il y en a quelquefois d'affectées, mais on ne peut alléguer aucunes raisons de son silence dans cette occasion. Il n'a point supprimé les disputes d'Archélaüs par des raisons de prudence & d'intérêt ; il ne l'a point fait par mépris pour un événement qu'on regarde avec raison comme un des plus mémorables de l'histoire ecclésiastique. Il faudra donc dire qu'il l'a ignoré ; mais ni le caractere d'Eusebe, l'un des plus savans & des plus laborieux évêques de l'église, ni l'importance & la notoriété de l'événement ne permettent de croire qu'il soit échappé à sa connoissance.

Au silence d'Eusebe, il faut ajouter celui de tous les écrivains grecs jusqu'à Cyrille de Jérusalem, quoiqu'ils aient souvent eu occasion de parler de Manès & de son hérésie, & qu'ils en aient parlé en effet. Les auteurs orientaux n'en disent rien non plus. S. Ephrem, qui étoit de Nisibe en Mésopotamie, nâquit sous Constantin, & tout proche du temps de Manès, & mourut sous Valens vers l'an 373; il passa la plus grande partie de sa vie à Edesse, dans la même province. Il parle de Manès & de son hérésie dans ses hymnes & dans ses autres ouvrages, mais on n'y trouve aucune trace des disputes d'Archélaüs contre Manès.

Grégoire Abulpharage, primat des Jacobites d'Orient, dans ses dynasties où il parle des principaux hérésiarques, & de Manès en particulier ; Eutychius, patriarche d'Alexandrie, dans ses annales ; d'Herbelot, dans sa bibliotheque orientale; & Hyde, dans son histoire de Manès, qui ont tous deux puisé dans les mêmes sources; tous ces auteurs gardent un profond silence sur les disputes d'Archélaüs. M. Assemane lui-même n'allegue aucun auteur syrien qui en ait parlé ; cet évêque si célebre paroît inconnu dans sa patrie : c'est ce qui est incompréhensible.

Il est vrai que M. l'Abbé Renaudot cite un ancien auteur égyptien nommé Sévere, qui fut évêque d'Asmonine, & qui fleurissoit vers l'an 978. Celui-ci nous donne une histoire de la conférence d'Archélaüs aveo Manichée : elle est plus simple & plus naturelle à divers égards, que celle des *actes*; mais très-fausse à d'autres, & par-dessus tout, il y a entre les deux relations de grandes contradictions.

De toutes ces réflexions, il semble résulter assez naturellement que les disputes d'Archélaüs avec Manès, ne sont au fond qu'un roman composé par un grec, dans la vue de réfuter le manichéisme, & de donner à la foi orthodoxe l'avantage d'en avoir triomphé, en confondant le chef de l'hérésie qui la défendoit en personne ; & il n'y a aucune apparence que l'auteur ait travaillé sur des mémoires syriaques, il est inconcevable que ces mémoires eussent échappé aux auteurs syriens, & qu'on n'en trouvât aucune trace dans leurs ouvrages.

Je finis par remarquer que le prétendu Archélaüs, qu'on nous donne pour un saint évêque, avoit néanmoins d'étranges sentimens. Selon lui, J. C. n'est le fils de Dieu que depuis son baptême ; selon lui, il n'y a que la seule substance divine qui soit invisible ; toutes les créatures spirituelles, anges & archanges, sont nécessairement visibles ; selon lui, les ténebres ne sont que l'effet d'un corps opaques qui intercepte la lumiere. Pour cela, il suppose qu'avant la création du ciel, de la terre & de toutes les créatures corporelles, une lumiere constante éclairoit tout l'espace, parce qu'il n'y avoit aucun corps épais qui l'empêchât de se répandre.

Après tout, les *actes* dont il s'agit ayant été forgés par Hégémonius, c'est proprement sur son compte que l'on doit mettre tous ces sentimens, & non sur celui d'Archélaüs, qui n'a vraisemblablement jamais existé, puisqu'il n'en est parlé nulle part que sur la foi de ces *actes* supposés. *Voyez* l'hist. critique du manichéisme de M. de Beausobre, & le dictionn. de M. de Chaufepié. (*D. J.*)

AFFABILITÉ, f. f. *Morale.* L'*affabilité* est une qualité qui fait qu'un homme

reçoit & écoute d'une maniere gracieuse ceux qui ont affaire à lui.

L'*affabilité* naît de l'amour de l'humanité, du desir de plaire & de s'attirer l'estime publique.

Un homme affable prévient par son accueil ; son attention le porte à soulager l'embarras ou la timidité de ceux qui l'abordent. Il écoute avec patience, & il répond avec bonté aux personnes qui lui parlent. S'il contredit leurs raisons, c'est avec douceur & avec ménagement ; s'il n'accorde point ce qu'on lui demande, on voit qu'il lui en coûte ; & il diminue la honte du refus par le déplaisir qu'il paroît avoir en refusant.

L'*affabilité* est une vertu des plus nécessaires dans un homme en place. Elle lui ouvre le chemin à la vérité, par l'assurance qu'elle donne à ceux qui l'approchent. Elle adoucit le joug de la dépendance, & sert de consolation aux malheureux. Elle n'est pas moins essentielle dans un homme du monde, s'il veut plaire; car il faut pour cela gagner le cœur, & c'est ce que sont bien éloignés de faire les grandeurs toutes seules. La pompe qu'elles étalent offusque le sensible amour-propre; mais si les charmes de l'*affabilité* en temperent l'éclat, les cœurs alors s'ouvrent à leurs traits, comme une fleur aux rayons du soleil, lorsque le calme regnant dans les cieux, cet astre se leve dans les beaux jours d'été à la suite d'une douce rosée.

La crainte de se compromettre n'est point une excuse recevable. Cette crainte n'est rien autre chose que de l'orgueil. Car si cet air fier & si rebutant que l'on voit dans la plupart des grands, ne vient que de ce qu'ils ne savent pas jusqu'où la dignité de leur rang leur permet d'étendre leurs politesses, ne peuvent-ils pas s'en instruire ? D'ailleurs ne voient-ils pas tous les jours combien il est beau & combien il y a à gagner d'être affable, par le plaisir & l'impression que leur fait l'*affabilité* des personnes au-dessus d'eux ?

Il ne faut pas confondre l'*affabilité* avec un certain patelinage dont se masque l'orgueil des petits esprits pour se faire des partisans. Ces gens-là reçoivent tout le monde indistinctement avec une apparence de cordialité ; ils paroissent prévenus en faveur de tous ceux qui leur parlent; ils ne désapprouvent rien de ce qu'on leur propose; vous diriez qu'ils vont tout entreprendre pour vous obliger. Ils entrent dans vos vues, vos raisons, vos intérêts ; mais ils tiennent à tous le même langage ; & le contraire de ce qu'ils ont agréé, reçoit le moment d'après, le privilege de leur approbation. Ils visent à l'estime publique, mais ils s'attirent un mépris universel. (*Article de M. Millot, curé de Loisey, diocese de Toul.*)

AIGREUR, *Or & Argent*, qualité qui empêche ces métaux d'être malléables, & qu'ils ne quittent que lorsque les sels dans l'action du feu, les ont purgés des hétérogenes qui la leur donnent.

AIR CARACTÉRISÉ, *Musique*. On appelle communément *airs caractérisés*, ceux dont le chant & le rythme imitent le goût d'une musique particuliere, & qu'on imagine avoir été propre à certains peuples, & même à certains personnages de l'antiquité, qui peut-être n'existerent jamais. L'imagination se forme donc cette idée sur le chant & sur la musique, convenable au caractere de ces personnages, à qui le musicien prête des *airs* de son invention. C'est sur le rapport que des *airs* peuvent avoir avec cette idée, laquelle, bien qu'elle soit une idée vague, est néanmoins à peu près la même dans toutes les têtes, que nous jugeons de la convenance de ces mêmes *airs*. Il y a même un vraisemblable pour cette musique imaginaire. Quoique nous n'ayons jamais entendu de la musique de Pluton, nous ne laissons pas de trouver une espece de vraisemblance dans les *airs* de violon, sur lesquels Lulli fait danser la suite du dieu des enfers dans le quatrieme acte de l'opéra d'Alceste, parce que ces *airs* respirent un contentement tranquille & sérieux, & comme Lulli le disoit lui-même, une joie voilée. En effet, des *airs caractérisés* par rapport aux fantômes que notre imagination s'est formés, sont susceptibles de toutes sortes d'expressions, comme les autres *airs*. Ils expriment la même chose que les autres *airs*; mais c'est dans un goût particulier & conforme à la vraisemblance que nous avons imaginée. C'est Lulli le premier, qui a composé en France les *airs caractérisés*. *Réflexions sur la poésie & la peinture.* (*D. J.*)

AMOUR, GALANTERIE, *Langue franç.*, ce ne sont point là deux synonymes. *Voy.* SYNONYMES.

ANSE, *Orfèvre en grosserie*, se dit d'un ornement en forme de console, adhérent à différentes pieces d'argenterie, comme pots à l'eau, coquemards, tasses, plats à soupe, & autres vases.

ANTEPAGMENTA, s. pl. n. *Archit. anc.*, *Voy.* PORTE.

ANTHOLOGIE, *Littérat.* L'*anthologie* manuscrite de la bibliotheque du roi de France, dont on parle dans le dictionnaire, est un morceau précieux. Saumaise en trouva l'original dans la bibliotheque de Heidelberg. On ne sait comment François Guyet, mort en 1655, âgé de 80 ans, en a eu copie : quoiqu'il en soit, il en laissa une qui tomba après sa mort entre les mains de M. Ménage. Celui-ci étant mort en 1682, laissa ses manuscrits à une personne qui demeuroit chez lui depuis longtemps; cette personne chercha bientôt à s'en défaire. Feu M. Bignon, premier président du grand-conseil, en acheta la plus grande partie, & M. l'abbé de Louvois ayant entendu parler de l'*anthologie* pour laquelle M. Rostgaard, gentilhomme danois, avoit déja offert de l'argent, il l'acheta, & en enrichit la bibliotheque du roi. C'est un *in-folio* en papier de soixante feuillets fort bien écrit, de la main même de Guyet, qui a joint au texte un grand nombre de corrections & de restitutions, avec d'autres notes pour l'intelligence du texte. Le recueil est de plus de sept cents épigrammes; le tout fait environ trois mille vers : il est divisé en cinq parties.

M. Boivin nous a donné, dans les mémoires de l'académie des inscriptions, *tome II*, une liste alphabéthique des poëtes auxquels les épigrammes sont attribuées. Cette liste est d'environ six vingt auteurs parmi lesquels il y en a pour le moins trente dont nous n'avons rien dans l'*anthologie* imprimée ; & à ce sujet pour nous faire connoître par quelque échantillon ce manuscrit précieux, il en donne trois épigrammes choisies avec des traductions en latin & en françois, indépendamment de plusieurs remarques savantes sur ces trois épigrammes. (*D. J.*)

APOSTROPHE, *Rhétoriq.* Nous avons un exemple bien placé de cette figure dans un procès, entre le sieur de Lalande, & le sieur de Villiers & son épouse, plaidé en 1705 à la grand'chambre du parlement de Paris, où l'avocat de ces derniers opposoit l'inégalité des biens. M. de Blaru qui plaidoit pour le sieur de Lalande, ayant dit que le sieur de Lalande offroit de donner à sa fille autant de biens que le sieur de Villiers & la dame sa femme en donneroient à leur fils, il apperçut en même temps la dame de Villiers qui étoit à l'audience : " Entendez-vous, lui dit-il, madame, l'offre que je vous fais, je suis prêt à vous la réaliser ". Il éleva encore sa voix, & répéta la même *apostrophe*; & comme la dame de Villiers n'y répondit rien, il ajouta : " je vois bien que la nature est sourde, & je tire du silence de la dame de Villiers l'avantage de conclure, que s'il y a quelque inégalité de biens à opposer, le sieur de Villiers pere n'est pas en droit de se servir de ce moyen, & que c'est le sieur de Lalande qui pourroit l'employer ". Cette figure de rhétorique qu'employa M. de Blaru, & la conséquence qu'il tira du silence de cette dame lui firent d'autant plus d'honneur, qu'il gagna sa cause. (*D. J.*)

ARCHAGETES, s. m. pl. *Lit. grecq.* *Voy.* SPARTE, (ROIS DE).

ARRACHEMENT, s. m. *Chirurgie.* L'*arrachement* est une division que l'on fait sur les parties molles & sur les parties dures, lorsqu'il faut en retrancher quelque portion : c'est par elle qu'on ôte, par exemple, les dents gâtées & les polypes. (*D. J.*)

B

BAIONNE, *Baïona*, *Géogr.*, ville de France très-forte & très-commerçante dans la Gascogne, capitale du Labour, avec un évêché suffragant d'Ausch; sur la Nive & l'Adour, à 1 lieue de la mer. 8 S.O. de Dax, 17 N. de Pampelune, 170 S.O. de Paris. *Long.* 16, 9; *lat.* 43, 29, 2.

BAYADERE, s. f. *Hist. mod.*, nom de femmes galantes, entretenues, comme on dit vulgairement aux Indes, par les pagodes, c'est-à-dire, qui passent leur vie dans l'intérieur de ces temples des dieux de la gentilité. *V.* PAGODE.

Les brames ou brachmanes fournissent de quoi vivre à ces femmes destinées aux plaisirs secrets des Indiens. Toutes les fois qu'on donne des fêtes particulieres, on en envoie chercher pour danser ; elles ne sortent jamais sans être mandées ; ou bien dans certains jours où elles assistent en chantant & en dansant au son de divers instrument

instrumens qu'elles touchent en l'honneur de leurs dieux qu'elles précédent toujours, quand les gentils les promenent dans les villes, ou d'une pagode à une autre.

BENGALI, s. m. *Hist. nat.*, sorte d'oiseau qui se trouve dans le pays du Bengale; d'où il paroît qu'il tire son nom. Cet oiseau est aussi petit qu'une fauvette; son plumage depuis la tête jusqu'à l'estomac, est d'un rouge ardent, au dessus de la couleur du feu; ce rouge est semé d'un nombre infini de petits points blancs imperceptibles qui plaisent à la vue, mais cet oiseau n'a point de ramage, il n'a qu'un cri assez désagréable.

BENON, *Géogr.*, bourg d'Aunix à quatre lieues de la Rochelle. Lorsque les Rochelois se furent remis sous l'obéissance du Roi Charles V, David Olegrane, gouverneur de Benon, voulant venger l'Angleterre, eut la barbarie de faire couper le nez & les oreilles à tous les Rochelois qui se trouvoient à Benon; Olivier de Clisson, pour venger la France à son tour, assiege Benon, l'emporte d'assaut; une partie de la garnison est passée au fil de l'épée; tous ceux qui tombent vivants entre les mains des François sont pendus. Comment les peuples n'apprennent-ils pas par tant d'exemples que l'injustice & la violence ne produisent que de l'injustice & de la violence? Ce ne fut pas tout; le reste de la garnison se retire dans le château, Clisson en fait le siege, les Anglois se rendent à discrétion. Clisson se place à la porte du château, fait sortir devant lui les Anglois un à un, & à mesure qu'ils sortent, il leur fend la tête avec sa hache d'armes; il massacre ainsi de sa main les 15 premiers & en eut le surnom de *boucher*, qui n'étoit pas alors une assez forte injure. *Rival*, *t.* 2, 2. *part. p.* 216, 1779.

BIBLIOTAPHE, s. m. *Littérature*, enterreur de livres. Quoique ce mot composé de βιβλιον, *livre* & de ταφω, *j'ensevelis*, ne se trouve pas dans les dictionnaires ordinaires, il doit avoir place dans celui-ci, parce qu'il mérite autant le droit de bourgeoisie que *bibliographe*, & surtout parce que les *bibliotaphes* n'amassent des livres que pour empêcher les autres d'en acquérir & d'en faire usage.

La *bibliotaphie* est la bibliomanie de l'avare ou du jaloux, & par conséquent les *bibliotaphes* sont de plus d'une façon la peste des lettres; car il ne faut pas croire que ces sortes de personnes soient en petit nombre: l'Europe en a toujours été infectée, & même aujourd'hui il est peu de curieux qui n'en rencontrent de tems en tems en leur chemin. Casaubon s'en plaint amerement dans une lettre à Hoeschelius: *Non tu imitaris*, lui dit-il *ineptos quosdam homines*, *quibus nulla adeò gloriatio placet*, *quàm si quid rari habent*, *id ut soli habere*, *& sibi tantum dicantur. Odiosum*, *importunum* ἀνθεκαστον, *& a musis alienum genus hominum. Tales memini me experiri aliquoties magno cum stomacho meo.* Il y a une tradition non interrompue sur cet article, que l'on pourroit commencer à Lucien, & finir au P. le Long. Le citoyen de Samosate a fait une sortie violente contre un de ces ignorans qui croyent passer pour habiles, parce qu'ils ont une ample bibliotheque, & qu'ils en ont exclu un galanthomme; il conclut en le comparant au chien qui empêche le cheval de manger l'orge qu'il ne peut manger lui-même, *Jει νον αλλα, &c.*

Depuis Lucien, nous ne trouvons que de semblables plaintes. Si vous lisez les lettres d'Ambroise Camaldule, ce bon & docte religieux, qui non seulement a passé sa vie à procurer l'avancement des sciences, par ses ouvrages, mais qui prêtoit volontiers ses manuscrits les plus précieux, vous verrez qu'il a souvent rencontré des *bibliotaphes* qui, incapables de faire usage des manuscrits qu'ils avoient entre les mains, en refusoient la communication à ceux qui ne la demandoient que pour en gratifier le public. Philelphe s'est aussi vu dans les mêmes circonstances, & ses lettres sont remplies de malédictions contre les gens de cette espece.

En n'imaginant pas que des savans du caractere du P. le Long aient été exposés à leurs duretés; il l'a été néanmoins, & n'a pu, malgré la douceur qui lui étoit naturelle, retenir son chagrin contre ces enterreurs de livres après avoir remercié ceux qui lui avoient ouvert leurs bibliotheques. Si le P. le Long, qui étoit toujours prêt à faire voir la belle & nombreuse bibliotheque dont il disposoit, a essuyé des refus de cette espece, que l'on juge de ce qui doit arriver à des gens de lettres de moindre considération.

Mais en général, il y a des pays où cette dureté est rare. En France, par exemple, où l'on a plusieurs bibliotheques pour la commodité du public, on y est toujours parfaitement bien reçu, & les étrangers ont tout lieu de se louer de la politesse qu'on a pour eux. Gronovius mandoit au jeune Heinsius, que son ami Vincent Fabricius lui avoit écrit de Paris, que rien n'égaloit l'humeur obligeante des François à cet égard.

Vossius éprouva tout le contraire en Italie. Ce n'est pas seulement à Rome que l'entrée des bibliotheques est difficile, c'est la même chose dans les autres villes. La bibliotheque de S. Marc à Venise est impénétrable. Dom Bernard de Montfaucon raconte que le religieux Augustin du couvent de la Carbonnaria à Naples, qui lui avoit ouvert la bibliotheque de ce monastere, avoit été mis en pénitence pour récompense de cette action.

M. Mencken est un des modernes qui a déclamé avec le plus d'indignation contre les *bibliotaphes*; c'est ce qui paroît par sa préface à la tête de l'édition qu'il a procurée du traité de Bartholin, *de libris legendis*. Ceux qui sont en état de former des bibliotheques, ne feront pas mal de le consulter & de suivre les maximes qu'il y donne, pour s'en servir utilement; la principale est d'en faire usage pour soi, & pour les autres, tant en leur fournissant de bonne grace les recueils qu'on peut avoir sur les matieres qui font l'objet de leur travail, qu'en leur prêtant tous les livres dont ils ont besoin. Disons à l'honneur des lettres & des lettrés, que la plus grande partie des gens à bibliotheques sont de cette humeur bienfaisante, & que pour un Saldiere on compte plusieurs Pinelli, Peiresc & de Cordes. Ce dernier poussa l'envie de rendre sa bibliotheque utile jusqu'à ordonner par son testament qu elle ne fût pas vendue en détail, mais en gros, & mise en un lieu où le public fût à portée de la consulter.

M. Bigot avoit pris la précaution d'ordonner la même chose; mais il a été moins heureux que M. de Cordes, dont la bibliotheque passa toute entiere à M. le Cardinal Mazarin, qui n'épargna pas les dépenses pour y mettre tous les bons livres qui y manquoient. Naudé, qui étoit chargé du détail de cette bibliotheque, fit exprès plusieurs voyages en Allemagne & en Italie pour y acheter ce qu'il y avoit de plus rare, & il est aisé de concevoir qu'elle reçut dans ses mains, des accroissemens considérables. Tant de soins devinrent cependant inutiles par les guerres de la fronde pendant la minorité de Louis XIV. Le parlement qui ne cherchoit qu'à signaler sa colere contre le premier ministre, fit saisir sa bibliotheque, & ordonna par un arrêt du 8 février 1652, qu'elle fût vendue à l'encan. Naudé au désespoir de voir toutes ses peines perdues, représenta vainement à la cour le tort que causoit aux lettres le démembrement de cette bibliotheque. Le parlement resta inflexible, & ses ordres furent exécutés.

Les savans ont peint avec de vives couleurs le procédé du parlement. L'abbé de Marolles en dit ce qu'il en pense dans les remarques qu'il joignit à la traduction de Virgile, mais la violence des temps l'obligea de supprimer ses réflexions chagrines. " Cela n'empêcha pas néanmoins, ajoute-t-il, que dans l'une de mes épitres dédicatoires (à M. le duc de Valois) je ne dise que S. A. étant un jour touchée de cet esprit délicat des muses, qui produit dans l'ame tant de douceurs, elle aimeroit un jour nos ouvrages auxquels elle destineroit de grandes bibliotheques en la place de celles qui venoient d'être détruites; & certes les Vandales & les Goths n'ont rien fait autrefois de plus barbare; ce qui devroit porter quelque rougeur sur le front de ceux qui y donnerent leurs suffrages ".

BIBLIOTHEQUE *de Bâle*, *Hist. Lit.* *V.* SUISSE (*Curiosité de la*).

BIBLIOTHEQUE *de Vienne*, *Hist. Littéraire*. *Voyez* VIENNE.

BULLE DE COMPOSITION, *Hist. mod.* On inventa depuis la *bulle* de la Croisade, celle de la *composition*, en vertu de laquelle il est permis de garder le bien qu'on a volé, pourvu qu'on ne'n connoisse pas le maitre. De telles superstitions sont bien aussi fortes que celles que l'on reprochoit aux Hébreux. La sottise, la folie, & les vices font par-tout une partie du revenu public. La formule de l'absolution qu'on donne à ceux qui ont acheté cette *bulle*, est celle-ci: " par
» l'autorité de Dieu tout-puissant, de
» S. Pierre, de S. Paul, & de notre saint

„ pere le Pape, à moi commise, je vous „ accorde la rémission de tous vos péchés „ confessés, oubliés, ignorés & des peines du purgatoire. „ *Essai sur l'hist. générale par M. de Voltaire.* (*D. J.*)

BUSES, *Hydrauliq.* Dans une digue sont composées de gros arbres de 18 pouces de diametre, coupés par tronçons, sciés sur leur largeur, pour les creuser de 5 pouces de profondeur & de 10 de largeur. On rejoint ces tronçons par entailles bien calfatées & goudronnées avec des chevilles de bois; ce qui forme un corps ou conduite pour communiquer l'eau d'un réservoir supérieur dans une écluse, ou pour la jeter quand elle est superflue. (*K*)

C

CABOTAGE, s. m. *Navigation.* Voy. NAVIGATION.

CÉSAR, *Hist. rom.* Les empereurs communiquoient le nom de *César* à ceux qu'ils destinoient à l'empire; mais ils ne leur donnoient point les titres d'*imperator* & d'*augustus*; c'eût été les associer actuellement. Ces deux derniers titres marquoient la puissance souveraine. Celui de *César* n'étoit proprement qu'une désignation à cette puissance, qu'une adoption dans la maison impériale. Avant Dioclétien on avoit déja vu plusieurs empereurs & plusieurs *Césars* à la fois: mais ces empereurs possédoient l'empire par indivis. Ils étoient maîtres solidairement avec leurs collegues de tout ce qui obéissoit aux Romains. Dioclétien introduisit une nouvelle forme de gouvernement, & partagea les provinces romaines. Chaque empereur eut son département. Les *Césars* eurent aussi le leur: mais ils étoient au-dessous des empereurs. Ils étoient obligés de les respecter comme leurs peres. Ils ne pouvoient monter au premier rang que par la permission de celui qui les avoit fait *Césars* ou par sa mort. Ils recevoient de sa main leurs principaux officiers. Ordinairement ils ne portoient point le diademe, que les augustes avoient coutume de porter depuis Dioclétien. Cette remarque est de *M. de la Bléterie.* (*D. J.*)

CAHUCHU, *Hist. des drogues*, prononcez *cahoutchou*, c'est la résine qu'on trouve dans les pays de la province de Quito, voisins de la mer. Elle est aussi fort commune sur les bords du Maranon, & est impénétrable à la pluie. Quand elle est fraiche, on lui donne avec des moules la forme qu'on veut; mais ce qui la rend le plus remarquable, c'est sa grande élasticité. On en fait des bouteilles qui ne sont pas fragiles, & des boules creuses qui s'applatissent quand on les presse, & qui dès qu'elles ne sont plus gênées, reprennent leur premiere figure.

Les Portugais du Para ont appris des Umaguas à faire, avec la même matiere, des seringues qui n'ont pas besoin de piston. Elles ont la forme de poires creuses, percées d'un petit trou à leurs extrêmités, où l'on adapte une canule de bois; on les remplit d'eau, & en les pressant lorsqu'elles sont pleines, elles font l'effet d'une seringue ordinaire. Ce meuble est fort en usage chez les Omaguas.

Quand ils s'assemblent entr'eux pour quelque fête, le maitre de la maison ne manque pas d'en présenter une par politesse à chacun des conviés, & son usage précede toujours parmi eux le repas de cérémonie. En 1747, on a trouvé l'arbre qui produit cette résine dans les bois de Cayenne, où jusqu'alors il avoit été inconnu. *Hist. de l'acad. des sciences, ann.* 1745. (*D. J.*)

CANGE, s. m. *Comm.*, liqueur faite avec de l'eau & du ris détrempé. Les Indiens s'en servent pour gommer les chites. *V.* CHITES.

CANON, *Géog.* Ce village de Normandie presque inconnu jusqu'à nos jours, est devenu célebre par la fondation qu'ont fait le 10 février 1775. Mr. Elies de Beaumont & Mdme. son épouse, dans une fête qu'on appelle *fête des bonnes gens*, & qui a été célébrée par M. l'abbé le Monnier; le seigneur & la dame de *Canon* distribuent sous le bon plaisir du roi, un prix de 300 livres alternativement à *la bonne fille*, au *bon vieillard*, à *la bonne mere.* On lit sur la médaille accordée à la bonne fille: *hic pietatis honos*; sur celle de la bonne mere, *maternum pertentant gaudia pectus*; sur celle du bon vieillard, *dignum laude senem vetat mori.* Cette fondation fait autant d'honneur à Mr. & à Madame de Beaumont, que les différens ouvrages dont l'un & l'autre ont enrichi le public.

CANONNIERE, *terme de Bijoutier*, se dit de la gorge d'un étui, sur laquelle se

glisse la partie supérieure de l'étui, appellée *bonnet*.

CANTHARUS, *Littérat.*, c'est proprement le nom qu'on donnoit à la coupe dont Bacchus se servoit pour boire, ce qui fait juger qu'elle étoit de bonne mesure, *gravis*, pesante, comme dit Virgile, Pline, *l. XXXIII*, *c. liij*, reproche à Marius d'avoir bu dans une pareille coupe après la bataille qu'il gagna contre les Cimbres. (*D. J.*)

CASSEMENT, s.m. *Jardin.*, est l'action de rompre & d'éclater exprès un rameau, une branche de la pousse précédente, ou un bourgeon de l'année, en appuyant avec le pouce sur le tranchant de la serpette, pour les séparer & les emporter. Par le moyen de cette opération, faite à l'endroit des sous-yeux en hiver pour les branches, & en juin, ou au commencement de juillet pour les bourgeons, vous êtes assuré de faire pousser à cet endroit ainsi cassé, ou des boutons à fruit pour l'année même, ou des boutons fructueux pour l'année prochaine, ou du moins des lambourdes, quelquefois même ces trois choses à la fois; mais cette opération n'a lieu que pour les arbres à pepin, & rarement pour les fruits à noyau. Si l'on coupe le rameau, la seve recouvre la plaie, & il repousse une nouvelle branche ou de nouveaux bourgeons; mais quand on le casse, les esquiles forment un obstacle au recouvrement de la plaie, & de-là naissent l'une des trois choses qui viennent d'être rapportées. Le *cassement* doit se faire à un demi-pouce près de la naissance ou de l'empatement de la branche ou du bourgeon, à l'endroit même des sous-yeux.

Cette opération demande de grands ménagemens & une main sage, autrement on épuiseroit un arbre à force de le tirer trop à fruit en même temps: on peut dire même que le *cassement* tient lieu du pincement qui a toujours été en usage jusqu'à présent: la force du préjugé l'avoit fait croire bon, l'expérience l'a enfin détruit, & a convaincu que le pincement tendoit à la ruine des arbres, & qu'on étoit obligé de replanter sans cesse, sans jamais pouvoir jouir. (*K*)

CASTE, s. f. *Hist. mod.* La nation immense des gentils, ou peuples des côtes de Coromandel & Malabare, est partagée en différentes *castes*, ou tribus. Un Indien ne sauroit se marier hors de sa *caste*, ou bien il en est exclus pour toujours; mais il n'en est point qui ne se crût déshonoré, s'il étoit obligé d'en sortir; cependant il ne faut qu'un rien pour la lui faire perdre: car quelque basse que soit la *caste* dans laquelle il est né, l'entêtement ou le préjugé de chacun en particulier, fait qu'il y est aussi attaché qu'il le seroit à celle qui lui donneroit le premier rang parmi les autres. Un Européen ne peut s'empêcher de rire de la folie de l'Indien sur le sujet de sa qualité; mais celui-ci a ses préjugés comme nous avons les nôtres, & comme tous les peuples de l'univers ont les leurs, même les *castes* de Guinée ou de Mosambique.

CASTILLE, s.f. *V.* QUERELLE.

CAULICOLES, s. f. pl. *Architect.*, en latin *cauliculi*, ornement d'architecture. Ce mot vient du latin *caulis*, qui signifie *tige d'herbes*. Les *caulicoles* sont des especes de petites tiges qui semblent soutenir les volutes du chapiteau corinthien. Ces petites tiges sont ordinairement cannelées, & quelquefois torses à l'endroit où elles commencent à jeter les feuilles. Elles ont aussi un lien en forme de double couronne. (*D. J.*)

CAUSIE, s. f. *Littér.*, en grec καυσια, coiffure ou armure de tête, qui étoit commune à tous les Macédoniens; Pausanias, Athénée, Plutarque & Hérodien en ont parlé. Il en est aussi fait mention dans l'anthologie. Cette espece de chapeau étoit fait de poil ou de laine, si bien tissue & apprêtée, que non seulement il servoit d'abri contre le mauvais tems, mais qu'il pouvoit même tenir lieu de casque. Eustachius en fait la description dans ses commentaires sur Homere, où il cite un passage de Pausanias, qui pourroit faire croire que la coiffure de tête que l'on nommoit *causia*, étoit particuliere aux rois de Macédoine. Peut-être que cette armure devint dans la suite du tems un ornement royal. (*D. J.*)

CAUTERE, s. m. *Jardinage*, *voyez* TAILLE *des Arbres*.

CERYCES, LES, *Littér. grecq.*, en grec κηρυκαι, famille sacerdotale, ainsi nommée parce qu'elle descendoit de Céryx. Elle avoit, comme les Eumolphides, ses fonctions réglées à la fête d'Eleusis, c'est-à-dire, aux mysteres de Cérès. Ce ne sont point des hérauts, *praecones*, quoi-

que le grand nombre des interpretes d'Eschine aient concerté de traduire ainsi le mot κηρυκας. La raison toujours supérieure à l'autorité, doit faire rejeter leur interprétation, parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'Eschine ait voulu placer les hérauts dans une énumération de prêtres, de prêtresses & de familles sacerdotales. Ce qui a le plus contribué à induire en erreur sur ce point, c'est qu'outre que le mot κῆρυξ signifie à la fois *héraut* & *Céryce*, ce nom n'a pas la terminaison patronimique. Cérycide tromperoit moins de monde. Tourreil. (*D. J.*)

CHALAZA *ou* CHALASA, *Médecine*, signifie proprement un grain de grêle; figurément, orgelet, qui est une maladie des yeux, ou plutôt des paupieres. Les naturalistes donnent aussi ce nom à une espece de plexus fibreux & réticulaire, par lequel le blanc & le jaune de l'œuf sont unis ensemble.

CONTRAT, s. m. *Droit nat.*, c'est en général toute convention faite entre deux ou plusieurs personnes; ou consentement de deux ou de plusieurs personnes sur une même chose, dans la vue d'exécuter leur convention.

On entend en particulier par *contrat* les accords faits au sujet des choses ou des actions qui entrent en commerce, lesquels par conséquent supposent l'établissement de la propriété & du prix des biens; & l'on entend par simple convention, les accords que l'on fait sur tout le reste, quoique l'usage donne indifféremment à quelques-uns des derniers le nom de *contrat*.

Les *contrats* peuvent être divisés en gratuits ou bienfaisans, & onéreux ou intéressés de part & d'autre. Les premiers procurent quelques avantages purement gratuits à l'un des contractans: les autres assujettissent chacun des contractans à quelque charge, ou quelque condition également onéreuse qu'ils s'imposent l'un à l'autre; car alors on ne fait & l'on ne donne rien que pour en recevoir autant.

On distingue trois principales sortes de *contrats* gratuits, savoir le mandement ou la commission, le prêt à usage, & le dépôt.

Il y a un grand nombre de *contrats* onéreux ou intéressés de part & d'autre. Les principaux qui sont aujourd'hui en usage, sont l'échange, le plus ancien de tous, le *contrat* de vente, le *contrat* de louage, le prêt à consomption, le *contrat* de société, & les *contrats* où il entre du hasard. Dans ces derniers sont compris les gageures, tous les jeux, la rafle, la loterie, & le *contrat* d'assurance. On ajoute souvent dans ces sortes de *contrats*, pour plus grande sureté, une caution, un gage, une hypotheque.

Il doit y avoir une juste égalité dans les *contrats* onéreux ou intéressés de part & d'autre, c'est-à-dire, qu'il faut que chacun des contractans reçoive, selon son estimation, autant qu'il donne, mais pas plus loin que l'autre partie n'a lieu de croire que s'étend cette estimation. Pour cet effet, si l'un des contractans se trouvoit avoir moins, il est en droit ou d'obliger l'autre à le dédommager de ce qui lui manque, ou de rompre entierement le *contrat*.

Ainsi, 1°. pour déterminer d'un commun accord cette égalité requise, il faut avant que de rien conclure, que l'un & l'autre des contractans ait une égale connoissance, & de la chose même, au sujet de laquelle ils traitent, & de toutes les qualités qui sont de quelque conséquence; 2°. cette égalité est si fort nécessaire qu'il faut redresser l'inégalité qui se trouve dans un *contrat* après la conclusion du marché par rapport aux choses dont le prix est reglé par les loix, & s'il y a fraude ou erreur au sujet des qualités essentielles de ces choses.

Ces principes sont de droit naturel; car pour éviter la multitude des procès, on fait que les loix civiles (dont il ne s'agit pas ici), ne donnent guere action en justice que quand il y a une lésion énorme, laissant à chacun le soin d'être sur ses gardes s'il ne veut pas être trompé. Au surplus, les devoirs de tous les *contrats* se déduisent aisément de la nature & du but des engagemens où l'on entre.

Leur observation est sans-contredit un des plus grands & des plus incontestables devoirs de la morale. Mais si vous demandez à un chrétien qui croit des récompenses & des peines après cette vie, pourquoi un homme doit tenir sa parole, il en rendra cette raison; que Dieu qui est l'arbitre du bonheur & du malheur éternel nous l'ordonne. Un disciple de Hobbes à qui vous ferez la même question, vous dira que le public le veut ainsi,

& que Léviathan vous punira si vous faites le contraire. Enfin un philosophe païen auroit répondu à cette demande, que de violer sa promesse c'étoit faire une chose déshonnête, indigne de l'excellence de l'homme, & contraire à la vertu, qui éleve la nature humaine au plus haut point de perfection où elle soit capable de parvenir.

Cependant quoique le chrétien, le païen, le citoyen, reconnoissent également par différens principes, le devoir indispensable de l'observation des *contrats*; quoique l'équité naturelle & la seule bonne foi obligent généralement tous les hommes à tenir leurs engagemens, pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la vertu, la corruption des mœurs a prouvé de tout temps que la pudeur & la probité n'étoient pas d'assez fortes digues pour porter les hommes à exécuter leurs promesses; voilà pourquoi fut établie la loi des douze tables au sujet des conventions, comme aussi le supplément que les jurisconsultes qui prirent le soin d'interpreter cette loi, jugerent à propos d'y faire, voilà ce qui a produit dans le droit romain tous les détails sur les *contrats* nommés, & les *contrats* innommés.

Enfin notre devoir françois, sans s'arrêter aux regles scrupuleuses que les loix romaines avoient introduites, appella *contrat* généralement toutes les conventions honnêtes qui se font entre les hommes, de quelque nature qu'elles soient, & statua qu'elles doivent être exécutées dans toute leur étendue, soit pour fonder une action en justice, soit pour produire une exception.

Mais en même temps le droit françois accable la justice & les loix de tant de choses, de conditions & de formalités sur cet article, que les parchemins inventés pour faire souvenir, ou pour convaincre les hommes de leur parole, ne sont devenus que des titres pour se ruiner en procédures, & pour faire perdre le fonds par la forme. Si les hommes sont justes ces formules sont inutiles; s'ils sont injustes, elles le sont encore très-souvent, l'injustice étant plus forte que toutes les barrieres qu'on lui oppose. Aussi pouvons-nous justement dire de nos *contrats*, ce qu'Horace disoit de ceux de son temps.

Adde Cicutæ
Nodosi tabulas centum: mille adde catenas,
Effugiet tamen hæc sceleratus vincula proteus, lib. II. Sat. 3. v. 69.

« Ne vous contentez pas d'une simple » promesse, ajoutez-y les rubriques du » fameux notaire Cicuta, dont le métier » est de lier les gens; un coquin saura » sans peine se tirer de toutes ses chaînes. »

Lorsque le créancier ayant pris ses mesures,
Veut encore chez du Tartre en chercher de plus sures;
Que cela lui sert-il? tous ces liens sont vains,
Le scélérat Protée échappe de ses mains.
(*D. J.*)

COQUETTERIE, GALANTERIE, *Langue franç.* La *coquetterie* est toujours un honteux déréglement de l'esprit. La *galanterie* est d'ordinaire un vice de complexion. Une femme galante veut qu'on l'aime, & qu'on réponde à ses desirs; il suffit à une coquette d'être trouvée aimable, & de passer pour belle. La premiere va successivement d'un engagement à un autre; la seconde, sans vouloir s'engager, cherchant sans cesse à vous séduire, a plusieurs amusemens à la fois. Ce qui domine dans l'une, est la passion, le plaisir ou l'intérêt; & dans l'autre, c'est la vanité, la légéreté, la fausseté. Les femmes ne travaillent guere à cacher leur *coquetterie*; elles sont plus réservées pour leurs *galanteries*, parce qu'il semble au vulgaire que la *galanterie* dans une femme ajoute à la *coquetterie*; mais il est certain qu'un homme *coquet* a quelque chose de pis qu'un homme *galant*. La *coquetterie* est un travail perpétuel de l'art de plaire pour tromper ensuite, & la *galanterie* est un perpétuel mensonge de l'amour. Fondée sur le tempérament, elle s'occupe moins du cœur que des sens; au lieu que la *coquetterie* ne connoissant point les sens, ne cherche que l'occupation d'une intrigue par un tissu de faussetés. Conséquemment c'est un vice des plus méprisables dans une femme, & des plus indignes d'un homme.

D

DRESCHE *ou* DRÊCHE, *terme de Brasserie*. Les Brasseurs donnent ce nom aux grains qu'ils ont fait germer jusqu'à

un certain point, & dont ils ont arrêté ensuite le mouvement de germination, soit en les faisant sécher, soit en leur donnant un degré de torréfaction pour pouvoir les conserver plus long-temps. Par ordonnance du 4 novembre 1701, rapportée dans le *traité de police* de M. Lamare, *liv. IV*, *tit. vij*, *pag.* 576, il est permis aux Brasseurs de vendre aux particuliers qui nourrissent des vaches laitieres, le marc de l'orge moulu, & aux particuliers d'en nourrir leurs vaches, pourvu que ce marc d'orge ou *drefche* ne soit point aigri.

F

FONDEUR. Celui qui fond & qui jette les métaux dans les moules de différentes formes, suivant les usages qu'on en veut faire. Les différentes productions de cet art ont donné diverses dénominations à ceux qui le pratiquoient, comme celles de *Fondeur en bronze* à ceux qui fondent les statues, les canons & les cloches; de *Fondeur en caracteres d'imprimerie*; de *Fondeur en cuivre* ou petits ouvrages, comme chandeliers, boucles, &c. de *Fondeur de petit plomb*. Les manœuvres de tous ces ouvriers étant totalement différentes, nous ferons un article séparé pour chaque métier.

FONDEUR EN BRONZE. Le bronze est la matiere que l'on a toujours employée par préférence pour jeter en fonte les ouvrages qui ont beaucoup de masse, & qui doivent joindre la beauté à la solidité. Nous parlerons successivement de la fonte des statues, de celle des canons, & de celle des cloches.

Fonte des statues.

Ces grands bas-reliefs en bronze, & ces magnifiques statues équestres ou en pié, qui font l'ornement des grandes villes, ne sont dans leur origine qu'un mélange informe de très-menus grains de cuivre, d'étain, & de zinc, auxquels on ajoute quelquefois d'autres matieres métalliques. Comme l'étain est moins sujet à l'action des sels, de l'humidité & de l'air, il est aussi bien moins sujet à la rouille; de là vient que le brônze se couvre moins de verd de gris que le cuivre pur.

L'art de fondre des statues n'a point été inconnu des anciens, mais il ne nous reste que de petits ouvrages en ce genre; il paroît qu'ils ont ignoré l'art de jeter en fonte de grands morceaux. En effet, s'il y a eu un colosse de Rhodes, une statue colossale de Néron, ces pieces énormes pour la grandeur n'étoient que de platinerie de cuivre sans être fondues.

Les statues de Marc-Aurele à Rome, de Côme de Médicis à Florence, de Henri IV à Paris, ont été fondues à plusieurs reprises. Ce n'est que vers le milieu du dernier siecle que cet art a été perfectionné. Avant ce temps, les fonderies françoises étoient si peu de chose, qu'on faisoit fondre les statues hors du royaume, ou qu'on faisoit venir à Paris des étrangers pour les y fondre. Dès que M. *de Louvois* fut pourvu en 1684 de la surintendance des bâtimens, il établit les fonderies de l'arsenal, en donna l'inspection à MM. *Ketler*, de Zurich, commissaires ordinaires des fontes de France: ce sont eux qui ont présidé à ces excellens ouvrages qui embellissent en partie le séjour de Versailles.

La statue équestre de Louis XIV, placée dans la place de Vendôme à Paris, peut être regardée comme le chef-d'œuvre de la fonderie, lorsqu'on fait attention que ce grouppe colossal, qui contient un poids de plus de soixante mille livres de bronze, est d'un seul jet. Nous venons de voir paroître un chef-d'œuvre semblable dans le monument élevé à la gloire de notre roi régnant, dont la sculpture est de l'illustre *Bouchardon*, & dont les opérations de la fonte ont été conduites par *Jean Baltazar Ketler*, Suisse de nation, homme très-expérimenté dans les grandes fonderies.

La fonte des statues dépend de six ou sept préparatifs principaux, qui sont la fosse, le noyau, la cire, la chape ou le moule extérieur, le fourneau d'en bas pour fondre & faire écouler les cires, & le fourneau supérieur pour fondre & verser le métal dans le vuide que la cire a abandonné.

La *fosse* est un trou creusé dans un lieu sec, & qu'on tient de quelques piés plus profond que la statue ne sera haute. Ce trou est quarré, rond ou ovale, selon les saillies ou avances de certaines parties que doit avoir la figure. On revêt l'intérieur de cette fosse d'un grand mur de parement. On s'y prend d'une autre sorte quand la statue est extraordinairement

grande, ou qu'on est bien-aise de voir les effets de la figure qui sera faite en cire en la regardant de différens points d'éloignement, ou qu'on craint l'insinuation des eaux qui pénetrent la terre, & qui peuvent gagner l'ouvrage en montant après les grandes pluies. On travaille alors en toute liberté sur le raiz-de-chaussée, & on éleve après coup une forte enceinte de murailles capables de résister à la poussée du métal en feu, & des terres qu'on y entassera jusqu'au comble.

Soit que l'on doive travailler sur le raiz-de-chaussée, soit qu'on le doive faire sur le fond d'une fosse, on commence par construire sur le sol un corps de maçonnerie en briques, en grès & argille, sous lequel on pratique un fourneau, si l'ouvrage est modique; ou des galeries, c'est-à-dire, des espaces séparés par des murs de briques ou de grès, & suffisans pour recevoir le bois & le charbon qu'on y doit faire brûler de côté & d'autre, pour porter par-tout la chaleur nécessaire, si l'ouvrage est fort grand. Ce corps de base est lié par une forte grille de fer qui en fait un tout inébranlable. On prend soin, surtout, par la connoissance qu'on a des justes mesures de la piece qui doit y être coulée, de faire porter les maitresses barres de cette grille sur les plus forts massifs de maçonnerie pour recevoir les grosses pieces de fer qui y seront posées debout, & qui soutiendront le noyau, le moule, & ensuite toute la figure en bronze, en sorte que rien ne fléchisse. On pose sur la grille, dont les pieces sont à trois pouces de distance les unes des autres, une aire de briques & de terre bien corroyée, pour y élever le noyau. Il est inutile de parler de l'attelier qui se construit sur le tout pour travailler à couvert, & qui est tout en bois, à l'exception du côté voisin du fourneau où la maçonnerie est plus sûre que le bois.

Le *noyau* est un massif informe auquel on donne grossiérement l'attitude & les contours que doit avoir la figure. La matiere du noyau est de deux sortes: ou bien c'est un mélange d'argille, de fiente de cheval & de bourre, ce qui forme un corps parfaitement maniable : ou bien c'est un mélange de plâtre & de briques pulvérisées. Cette masse est intérieurement traversée de haut en bas, & d'un côté à l'autre, par des barres de fer qui la tiennent dans une assiette fixe, & qui assurent un support inébranlable à tout ce qu'on appliquera par dessus. L'assemblage de ces fers se nomme l'*armature*.

L'usage du *noyau* n'est pas seulement de soutenir la cire & la chape dont nous parlerons, mais d'épargner le métal, & de diminuer le poids de la statue en y ménageant intérieurement un grand vuide.

Sur ce *noyau*, le sculpteur applique une grande couche de cire à laquelle il donne au moins deux ou trois lignes d'épaisseur pour les figures de cabinet, & davantage pour des figures de plus grand volume. Le sculpteur donne ensuite à cette cire la forme que doit avoir la piece qu'il veut jeter en fonte. La chape qui, par la mollesse de ses premieres couches, prendra l'empreinte de ces cires, la conservera lorsque le feu aura procuré la fusion de la cire, & l'aura fait couler entiérement.

Il y a, sur-tout pour les grands ouvrages, une autre façon pour faire le noyau & la cire; c'est d'avoir une figure bien finie, & où il n'y ait plus à retoucher, pour servir de modele. On la peut faire avec de la terre de potier qui se manie aisément, ou plutôt avec du plâtre, si les préparatifs de la fonte doivent durer longtems. Sur ce modele bien exécuté, on applique par parties différentes pieces aussi de plâtre qui en prennent exactement tous les traits, & qui s'en peuvent détacher sans désordre par le moyen de l'huile d'olive & du suif dont on enduit la partie qu'on imite. Ces pieces ou quartiers de plâtre, réguliérement coupés & retirés de dessus le modele, se nomment de *creux*: on rapproche exactement ces creux tous ensemble sur le modele, en les rangeant par assises jusqu'en haut : on les numérote pour en transporter au besoin tout l'assemblage sur le noyau. On les remplit de cire après les avoir frottés d'huile, & on donne à la cire une épaisseur proportionnée au volume que doit avoir la piece qui sera jetée en fonte; cette épaisseur doit être fortifiée selon le besoin des parties.

Il s'agit ensuite d'assembler ces cires autour du bâti de fer qu'on appelle l'*armature*, & qui ressemble à une carcasse posée sur l'aire. Après s'être assuré d'un plan qui exprime au juste tous les points auxquels correspondoient perpendicu-

lairement les extrêmités extérieures des *creux* assemblés sur le modele, on commence, en suivant les reperes & les lignes de ce plan, par rapprocher ou assembler les *creux* d'en bas garnis de leurs cires, sans manquer à la précaution de bien remplir de cire les moindres interstices des différens morceaux. Quand ils sont unis comme une premiere enceinte, on en remplit tout l'intérieur avec du plâtre liquide & de la brique; c'est, comme on le voit, élever conjointement le *noyau* & la cire. Sur cette premiere ceinture de *creux* accompagnés de leur cire, on en éleve une seconde; on en garnit semblablement tout le vuide intérieur avec le plâtre liquide & la brique qu'on fait couler par-tout au travers des barres de l'armature.

Le *noyau* s'acheve ainsi à mesure qu'on éleve les assises & jusqu'à ce qu'on couvre le tout par les derniers *creux* avec leur fourniture de cire. Quand on est parvenu par l'application & par le desséchement de plusieurs couches à avoir une *croûte* de six pouces qui forme le contour du noyau, on peut l'appuyer sur une voûte de briques, terre & plâtre, qu'on y construit intérieurement. Un passage pratiqué dans cette voûte permet d'y descendre, de sécher tout très-lentement; puis on remplit peu-à-peu le dessous ou l'intérieur de l'armature & de la voûte de façon à achever toute la masse du noyau, & à s'assurer que la *croûte* dont le dessous des cires est garni, sera par-tout appuyée sur le ferme, sans craindre nulle part ni déplacement, ni fléchissure. L'avantage de cette pratique est non seulement de pouvoir examiner l'effet des cires en dégageant toute la figure de ses creux, en sorte qu'on la voie en cire à découvert comme le modele, mais aussi de pouvoir déplacer & replacer si l'on veut, ou réparer à l'aise, tous ces quartiers de cire numérotés. C'est au *fondeur* à diversifier ses précautions en prévoyant les besoins & les effets.

Quand les cires sont reparées chacune à part, en les confrontant avec la partie correspondante du modele, on les remonte sur le noyau pour y attacher plusieurs baguettes creuses, ou tuyaux de cire, dont les uns s'élevent de toutes les parties de la figure, & dont on a grand soin de bien couvrir toutes les extrémités; les autres s'en vont vers le bas & de côté. Ceux-ci se nomment *égouts*, & donneront l'écoulement aux cires quand il faudra les fondre & les retirer. Les autres se nomment les *jets* & les *évents*. Les *jets* sont les plus larges, & sont au nombre de deux ou trois au haut de la figure, puis se distribuent par bas en de moindres branches, pour porter le métal fondu dans toutes les parties du moule dont nous n'avons encore rien dit. Les *évents* ne sont destinés qu'à servir de passage pour laisser une libre sortie à l'air vers le bout, pendant que le métal enfilera toutes les routes qui le conduisent en bas.

On doit remarquer, avant de commencer le moule où doit couler le métal, que l'ouvrier qui travaille les cires fait exactement combien il en a apprêté en masse, & combien il en est entré tant dans les *creux* que dans les *égouts*, *jets* & *évents*, afin que, pour autant de livres de cire employée, le fondeur fasse entrer au moins autant de fois dix livres de métal dans sa fonte.

Mais comment conservera-t-on les traits imprimés sur la cire, sur-tout depuis qu'elle est hérissée de tous ces tuyaux qui s'en élancent comme les pointes d'un porc-épic? C'est à quoi l'on parvient par le *moule* dont on couvre le corps de la figure & les tuyaux. Ce *moule* est tout d'une piece; il se fabrique lentement à différentes reprises, & par des couches d'abord aussi fines qu'un simple vernis, puis peu-à-peu plus massives, jusqu'à former enfin un moule solide qui, comme on voit, doit contenir en creux tous les traits qui sont en relief sur la figure de cire.

On commence pour cet effet par faire une *potée* ou composition de terre fine & de vieux creusets, bien pulvérisée sur le marbre, & bien tamisée; quelques-uns y ajoutent de la fiente de cheval & de l'urine qu'ils macerent & laissent pourrir avec les terres; & ensuite ils broient & tamisent le tout à plusieurs reprises. La composition étant délayée avec de l'eau & des blancs d'œufs, on y trempe un pinceau, & on étend un premier enduit très-léger sur toute la figure de cire, & sur tous les tuyaux de cire qui y sont attachés. La premiere couche étant bien seche, on réitere avec la même matiere & avec le mê-

me instrument. On recommence ainsi à étendre dix, douze, & même vingt couches, en ne faisant aucun nouvel enduit sans avoir fait suffisamment sécher le précédent. On a été extrêmement attentif à donner beaucoup de finesse aux premieres couches du moule qui touchent immédiatement les cires, parce qu'elles saisissent plus fidellement les traits de la figure, & se liaisonnent mieux dans le recuit qu'on doit faire du noyau & du moule. Ce moule fait avec la *potée*, se nomme la *chape* quand on lui a donné le degré de solidité nécessaire.

Si l'ouvrage est de médiocre grandeur, on se contente d'un fourneau placé sous la grille qui porte tout l'ouvrage. Un feu modéré d'un ou de deux jours suffira pour faire écouler toutes les cires qu'on reçoit dans des vaisseaux placés aux extrêmités des égouts qui sortent du moule vers le bas. Après avoir retiré les cires, on emplit la fosse de tuileaux ou de briquaillons jusqu'au dessus du moule : on pousse le feu qui pénetre l'aire, le noyau & le moule : la fumée s'échappe au travers des briquaillons qui concentrent la chaleur jusqu'à faire peu-à-peu rougir le noyau & le moule. Quand la grandeur de l'ouvrage a demandé des galeries plutôt qu'un fourneau pour distribuer le feu de toutes parts, on éleve dans la fosse, à un pié de distance, autour du moule, un mur de briques aussi haut que le moule, & qui se nomme *mur de recuit ;* on y laisse diverses ouvertures qui se ferment quand on veut avec une plaque de tôle. Entre le *mur de recuit* & le mur dont les parois de la fosse sont revêtues, ou qu'on peut avoir bâti sur le raiz-de-chaussée, il se trouve un passage libre par-tout pour mettre, quand on veut, le feu sous les galeries par les ouvertures du *mur de recuit*. Tout le reste de l'intérieur de ce mur est comblé de briquaillons pour arrêter & fortifier la chaleur. Le premier feu fait écouler les cires ; celles d'en bas ressentent les premieres impressions, & sont les premieres à partir pour gagner le vaisseau qui les attend hors du *mur de recuit :* celles d'au dessus tombent successivement & enfilent la même route : la chaleur les cherche & les déloge tour-à-tour. S'il s'agit d'une figure équestre, le cheval, l'homme, les habits de cire, tout est détruit ; il ne reste qu'une place vuide entre la masse intérieure du noyau, & le moule extérieur, qui, comme nous l'avons vu, a sauvé & retenu l'empreinte de la figure & des jets. La cire qui peut s'imbiber dans le moule & dans le noyau, s'évapore par le recuit. On retire les cires, on bouche parfaitement les égouts ; le feu poussé & entretenu plusieurs jours fait enfin rougir le moule & le noyau.

A côté de la fosse, & deux ou trois piés plus haut que le sommet du moule, est placé le fourneau supérieur où se doit faire la fonte du métal.

Ce fourneau est composé d'un âtre & d'une calotte accompagnée avec cela de sa chauffe, d'un cendrier & d'un écheno. L'*âtre* avec ses bords est revêtu d'une terre fine & battue, pour ne laisser aucune issue au métal.

La *calotte* est une voûte de briques fort surbaissée, pour mieux réverbérer & faire tomber la flamme sur les masses de bronze.

La *chauffe* est une place quarrée bâtie en briques ou tuiles, & profondément enfoncée en terre à côté du fourneau ou du four dont nous venons de parler. Elle est partagée par une forte grille en deux places, dont l'inférieure se nomme le *cendrier*, & est destinée à recevoir les cendres qui tombent de la grille.

L'*écheno* est un bassin de terre fine, & parfaitement liée; il est en forme de quarré long, ayant communication avec le canal du fourneau, devant lequel il est placé. L'âtre & le canal doivent être un peu plus élevés que ce bassin, & avoir une pente capable d'y amener le métal fondu. L'*écheno* qui est percé dans son fond d'autant de trous qu'il y a de maîtres jets, est posé sur le haut du moule, de sorte que ces trous qui sont en forme de larges godets s'unissent par leur ouverture inférieure avec l'orifice de chaque jet. Les tuyaux des évents viennent se terminer à l'air autour des bords de l'*écheno*. Les godets du fond de l'*écheno* se ferment avec des *quenouillettes*, qui sont de longs manches terminés par un mamelon de fer propre à remplir exactement la rondeur intérieure du godet où le métal sera reçu.

Une chaîne, suspendue au dessus du canal, soutient dans une sorte d'équilibre le *perrier* qui doit déboucher ce canal. C'est une longue barre de fer ou une forte perche emmanchée d'une masse de fer. Si de cette barre ébranlée & présentant sa masse

au canal, on enfonce le tampon dans le fourneau, le métal coulera.

Lorſqu'on commence à voir ſortir des fumées fort blanches, qui ſont la marque d'un métal parfaitement fondu, deux vigoureux ouvriers, poſtés devant l'*écheno*, prennent en main le manche du perrier: deux autres ſe mettent après les cordes de la baſcule des *quenouillettes*: tous leurs yeux ſont fixés ſur le maître fondeur.

Celui-ci hauſſe la canne; à l'inſtant le *perrier* eſt aligné vers l'ouverture du fourneau, & d'un ou de deux coups, le tampon eſt jeté bien avant au fond de l'âtre; le métal part, inonde l'*écheno*, & ſe préſente aux godets qu'il trouve encore fermés, en même temps la baſcule monte & enleve les *quenouillettes*. Le ruiſſeau de bronze ſe précipite rapidement par les jets dans tout l'intérieur du moule. Déja la matiere eſt près de s'épuiſer dans le fourneau, & le fondeur, toujours inquiet ſur les accidens qui peuvent arriver ſous terre à ſon métal, le voit enfin regorger dans l'*écheno* avec une ſatisfaction inexprimable: il ſe retire, & tout eſt fait de ſa part.

Ces préparatifs, après le ſervice fourni, ſont emportés. On retire le ſaumon qui reſte dans l'*écheno*: on ôte les terres, on briſe le fourneau & la *chape* ou le moule de *potée*. La ſtatue déterrée eſt miſe en pié à force de machines & de précautions pour ne caſſer aucune des parties légeres ou ſaillantes. Le ſculpteur s'en empare, il fait ſcier les tuyaux dont elle eſt hériſſée; il arme ſes ouvriers de poinçons, de martelines, de limes, de grattoirs, de gratte-boſſe, de ciſeaux, de ciſelets, de rifloirs, d'échopes & de burins. Tout ſe décraſſe, toutes les croûtes, les bourſouflures, les inégalités ſont applanies. Il place auprès des travailleurs le modele qu'il a conſervé, au moins en petit, & qui les regle tous. Il ſe réſerve la recherche des traits qu'il a le plus à cœur, dans la crainte qu'ils ne s'alterent ou ne lui échappent ſous une main moins précautionnée que la ſienne.

Après que toutes ces opérations ſont finies & qu'on a découvert le bronze autant qu'on l'a pu, on le broſſe pendant trois ou quatre fois avec de l'eau forte pour le bien nettoyer; on l'écure avec de la lie de vin chaude; & on bouche enſuite les trous qu'il peut y avoir en y coulant des *gouttes* du même métal. On appelle *gouttes* ce que l'on fond après coup ſur un ouvrage, quoiqu'une ſeule de ces gouttes rempliſſe quelquefois les plus grands creuſets. Lorſqu'on veut les couler, on taille la piece en queue d'aronde, en la fouillant juſqu'à la moitié de l'épaiſſeur du bronze; on y applique enſuite de la terre modélée ſuivant le contour que la piece doit avoir; on y fait un moule au deſſus ſur lequel on forme un évent & un petit godet pour ſervir de jet afin d'y faire couler le métal. Cette piece moulée étant ôtée, on la fait cuire comme un moule de *potée*: & après avoir ôté la terre du trou où l'on doit couler le métal, on applique la piece recuite qu'on attache à l'ouvrage avec des cordes. Après avoir bien fait chauffer le tout, on y coule le métal qui ne fait plus qu'un corps avec le bronze. C'eſt ainſi qu'on répare dans les grands ouvrages les fentes que laiſſe quelquefois le métal en ſe figeant dans le moule.

Lorſque les places qu'on doit boucher ſe trouvent en deſſous, comme ſous le ventre d'un cheval, & qu'il ſeroit très-difficile d'y jeter du métal, on lime une piece de la même étoffe que le reſte de l'ouvrage, & de la meſure juſte de la place, que l'on enfonce à force, après avoir entaillé cette place en queue d'aronde de la moitié de l'épaiſſeur du bronze, de ſorte que la piece ne peut plus ſortir. Ces pieces miſes de cette maniere, quoique de même étoffe que le reſte, deviennent beaucoup plus dures, parce que les coups de marteau avec leſquels on les enfonce, ſerrent les pores du métal.

C'eſt par un procédé à-peu-près ſemblable que le ſieur *Varin*, très-habile fondeur, répara la ſtatue équeſtre que la ville de Bordeaux a fait faire à l'honneur de Louis XV. Un accident qu'on ne pouvoit pas prévoir, ayant fait que le bronze ne remplit que la moitié de l'ouvrage, le ſieur *Varin*, ſe confiant en ſon habileté, imagina de réparer le moule dans l'endroit par où la matiere s'étoit tranſvaſée; & quoiqu'on regardât la choſe comme impoſſible, il oſa l'entreprendre & fut aſſez heureux pour fondre après coup la partie ſupérieure de cette ſtatue équeſtre, & au moyen des entailles qu'il avoit faites en queue d'aronde dans la partie inférieure de joindre les deux parties ſi intimement, qu'elles ne font qu'un même tout, & qu'elles paroiſſent aux yeux même les

plus clairvoyans avoir été fondues d'un seul jet.

L'ouvrage étant bien réparé & décrassé, on l'enduit d'un vernis qui donne le même œil au corps entier, ainsi qu'aux pieces de fonte ou de soudure postérieurement appliquées.

L'expérience que l'on fit du fourneau de la statue équestre de la place de Vendôme, prouve que le métal en fusion peut couler à cinquante piés en l'air sans se figer : c'est ce que *Landouillet* n'ignoroit pas. Quand on proposa de faire dans le chœur de Notre-Dame de Paris un autel en baldaquin de *bronze* de cinquante piés de haut, pour acquitter le vœu de Louis XIII, cet habile fondeur, commissaire de la fonderie de Rochefort, s'offrit de le fondre d'un seul jet, & dans le chœur même de Notre-Dame, dans la place où le modele étoit fait, établissant ses fourneaux dans l'église, ensorte qu'il n'y eût aucun embarras de transport. Ce projet étoit beau & possible, mais au dessus des lumieres de ce temps.

Fonte des canons.

La fonderie des canons est pour l'art militaire un des objets les plus importans. Son invention ne monte pas plus haut, selon quelques uns, qu'en l'année 1338, ou, selon quelques autres, à 1380. Quoiqu'il en soit de cette époque, il est certain que nos fonderies françoises ne se sont distinguées en ce genre que depuis le milieu du dix-septieme siecle. Celles de Douay, Pignerol & Besançon, ne se sont pas moins acquis de réputation pour les armemens de terre, que celles de Brest, de Toulon & du Port-Louis, pour les armemens de mer.

Voici quelles sont les principales parties d'un canon. La *culasse* n'est autre chose que l'épaisseur du métal dont est composé le canon depuis le fond de sa partie concave jusqu'au bouton, lequel termine le canon du côté opposé à la bouche. Les *tourillons* sont deux especes de bras qui servent à soutenir la piece. L'*ame* est toute la partie intérieure ou concave du canon. Au fond de l'ame est la *chambre*, c'est-à-dire, la partie qu'occupe la poudre dont on charge la piece. Dans les pieces de 24 & de 16, on pratique au fond de l'ame une espece de petite chambre cylindrique qui peut contenir environ deux onces de poudre. La *lumiere* est une ouverture qu'on fait dans l'épaisseur du métal proche de la culasse, & par laquelle on met le feu à la poudre qui est dans le canon.

On n'est pas encore d'accord sur la quantité proportionnelle des métaux qui doivent entrer dans la composition destinée à la fonte des canons. Les étrangers mettent cent livres de cuivre de rosette, dix ou même quinze livres d'étain, & vingt livres de laiton ; l'étain est propre à empêcher les chambres ou vuides. On fait aussi des canons de fer qui n'ont pas la même solidité que ceux de fonte ; mais comme ils coûtent beaucoup moins, on s'en sert sur les vaisseaux.

Lorsqu'on veut fondre les canons, c'est avec de la terre grasse détrempée avec de la poudre de brique, qu'on commence à former le modele du canon ; on applique ensuite une autre couche de terre grasse détrempée, bien battue avec de la fiente de cheval & de la bourre, pour garnir le modele. En appliquant toutes ces couches de terre, on entretient toujours sous le modele qui est soutenu sur des treteaux, un feu de bois ou de tourbe, pour faire sécher la terre plus promptement. Lorsque la derniere terre appliquée est encore toute molle, on approche du moule qui est brut, ce que l'on appelle l'*échantillon* : c'est une planche de douze piés ou environ, dans laquelle sont entaillées toutes les différentes moulures du canon. Cette planche étant assujettie bien solidement, on tourne après cela, avec force, le moule du canon contre l'échantillon, par le moyen de petits moulinets. Le moule de terre grasse frottant ainsi contre les moulures de l'échantillon, en prend l'impression, en sorte qu'il ressemble entiérement à une piece de canon finie dans toutes ses parties.

Lorsque le moule du canon est formé avec ses moulures, on lui pose les anses, les devises, les armes, le bassinet, le nom, les ornemens : ce qui se fait avec de la cire & de la térébenthine mêlées ensemble, & qui ont été fondues dans des creux faits de plâtre très-fin, où chacun de ces ornemens a été moulé.

Après avoir ôté le feu de dessous le moule, on le frotte par-tout avec du suif, afin que la chape qui doit être travaillée par dessus ne s'y attache pas.

Cette chape se commence d'abord par

une couche ou chemiſée de *potée*, qui eſt une terre graſſe très-fine paſſée au tamis & mêlée de fiente de cheval & de bourre. On laiſſe ſécher cette premiere couche, on en applique pluſieurs autres; & lorſque la chape a pris une épaiſſeur de quatre pouces, on tire les clous qui arrêtoient les anſes, on en bouche les entrées avec de la terre, puis on environne ce moule, ainſi bien couvert de terre, avec de bons bandages de fer paſſés en long & en large, & bien arrêtés; pardeſſus ce fer on met encore de la groſſe terre.

Quand le tout eſt bien ſec, on vuide le moule pardedans, après quoi on le porte dans la foſſe qui eſt devant le fourneau & où le canon doit être fondu. Comme on a ôté tout l'intérieur du moule, il ne reſte plus que la chape qui, dans ſon intérieur, a conſervé l'impreſſion de tous les ornemens faits ſur le moule; & à la place du moule intérieur qu'on vient de détruire, on met une longue piece de fer qu'on nomme le *noyau*. On la place juſte dans le milieu de la *chape*, afin que le métal ſe répande également de côté & d'autre. Ce noyau eſt recouvert d'une pâte de cendre bien recuite au feu: on ne lui donne que la groſſeur néceſſaire pour qu'il reſte entre lui & la chape un eſpace qui doit être rempli par le métal qui fait l'épaiſſeur de la piece. Tout le reſte ſe paſſe comme dans la fonte des ſtatues dont nous avons parlé plus haut.

Les moules & les fontes des mortiers & des pierriers ſe font de la même maniere que pour le canon. Lorſque les moules ſont retirés de la foſſe, on les caſſe à coups de marteau pour découvrir la piece qu'ils renferment; & comme elle eſt brute en pluſieurs endroits, on ſe ſert de ciſeaux bien acérés pour couper toutes les ſuperfluités du metal, & la perfectionner; on perce enſuite la lumiere avec une eſpece de foret particulier.

Autrefois on fondoit les canons avec un noyau ou un vuide dans le milieu. Mais M. *Maritz* ayant inventé une machine pour forer les pieces, après les avoir coulées pleines, cette méthode, qui a paru réunir les plus grands avantages, a été adoptée, & ſe fait dans toutes ou preſque toutes les fonderies. Pour creuſer les pieces on ſe ſert d'un inſtrument qu'on nomme *foret*, qu'on aſſure être fixe & ſur lequel on fait tourner le canon verticalement afin de l'évider; mais comme on ne permet point de voir cette opération, nous ne ſommes pas en état d'en rendre compte.

Lorſque les canons ſortis de la fonte ont été réparés, & que la lumiere a été percée, on procede à l'épreuve. Pour cet effet on choiſit un lieu terminé par une butte de terre aſſez forte pour éprouver le boulet; on place la piece à terre ſur un chantier: la premiere charge de poudre eſt de la peſanteur du boulet. Après la premiere épreuve on y brûle encore un peu de poudre en dedans pour la *flamber*; on y jette de l'eau ſur le champ; on bouche la lumiere; on preſſe cette eau avec un écouvillon, & l'on examine ſi elle ne s'échappe pas par aucun endroit; on prend enſuite le *chat*, qui eſt un morceau de fer qui a pluſieurs griffes, dont on ſe ſert pour voir s'il n'y a point de chambres dans l'intérieur du canon.

Comme les canons ſont des pieces très-longues & très-peſantes, on avoit cherché le moyen de chaſſer le boulet avec des canons plus courts, moins peſans, & par conſéquent plus aiſés à tranſporter. Les Eſpagnols en conſtruiſirent qui produiſoient cet effet, ce qui les avoit fait nommer *canons à l'Eſpagnole*. Dans ces pieces de canon la lumiere étoit à-peu-près vers le milieu de la chambre ſphérique; en ſorte qu'il s'enflammoit une plus grande quantité de poudre à la fois, ce qui faiſoit que ces canons chaſſoient les boulets auſſi loin que d'autres plus longs; mais on ne pouvoit les nettoyer que difficilement: il y reſtoit quelquefois du feu qui occaſionnoit de fâcheux accidens aux canonniers; & comme ils avoient beaucoup de recul, il y avoit peu de juſteſſe dans leurs coups: toutes ces conſidérations en ont fait abandonner l'uſage.

Les *canons à la Suédoiſe* ſont des pieces de quatre livres de balle de nouvelle invention. Dans l'épreuve de deux de ces pieces fondues à l'arſenal de Paris en 1740, on tira aiſément dix coups par minute. Ces pieces ne peſent qu'environ ſix cents livres, ce qui les rend d'un tranſport facile.

Fonte des cloches.

La fonte des cloches tient, pour ainſi dire, le milieu pour l'antiquité entre celle des ſtatues & celle de l'artillerie, étant de bien des ſiecles plus nouvelle que la pre-

miere, & ayant été pratiquée onze ou douze cents ans plutôt que la seconde.

L'usage des cloches est ancien dans l'église d'Occident, pour appeller les fideles au service divin: on s'en est aussi servi dans l'église d'Orient: mais présentement elle est presque toute sous l'empire du Turc; & le P. *Wansleb* assure dans sa seconde relation d'Egypte qu'il n'y a trouvé qu'une seule cloche: elle étoit dans un monastere de la Haute-Egypte où elle avoit été transportée d'Europe.

Comme il y a de la mode dans toutes les choses, on a poussé si loin celle des grosses cloches en Occident, qu'on y en voit, & particuliérement dans quelques églises de France, d'un poids qui paroîtroit surprenant si celles de la Chine ne les surpassoient de beaucoup.

La grosse cloche de la cathédrale de Rouen, que l'on nomme *George d'Amboise*, & qui a été fondue sous le regne de Louis XII, passe trente-six milliers; celle de Paris, appellée *Emmanuelle*, qui l'a été en 1682, sous celui de Louis XIV, est du poids de trente & un milliers; ce qui pourtant, comparé avec les cloches de Nankin & de Pékin, dont le *pere le Comte*, jésuite, nous a donné la dimension & la pesanteur dans ses mémoires, doit paroître peu de chose, la cloche de Nankin étant de cinquante milliers, & celle de Pékin de plus de cent vingt milliers: mais pour la matiere & le son, ces grosses cloches de la Chine sont infiniment moins bonnes que celles de l'Europe.

Il ne faut pas non plus oublier la cloche de Moscow, qui pese soixante & six mille livres, que quelques auteurs estiment la plus grosse cloche du monde, & qui le seroit en effet si l'on pouvoit douter de la bonne foi du célebre auteur des mémoires de la Chine.

C'est ordinairement sur les lieux & proche des clochers pour lesquels les cloches sont destinées qu'on établit des fonderies & qu'on travaille au moule des cloches dans lesquelles il doit entrer une grande quantité de métal: on évite par ce moyen la difficulté & les frais du transport. L'*Emmanuelle* de Paris, dont on vient de parler, fut fondue dans l'endroit nommé le *terrein*, lieu alors vague sur la riviere de Seine, proche du cloître Notre-Dame, où se trouve actuellement un agréable jardin.

Les parties d'une cloche sont, 1°. la *patte* ou le cercle inférieur qui la termine en s'amincissant: 2°. le *bord* qu'on nomme aussi la *panse*; c'est la partie sur laquelle doit frapper la masse du *battant*, & qu'on tient pour cette raison plus épaisse que les autres: 3°. les *faussures*; c'est l'enfoncement du milieu de la cloche, ou plutôt le point au dessous duquel elle commence à s'élargir jusqu'à son bord: 4°. la *gorge* ou la *fourniture*; c'est la partie qui s'élargit & s'épaissit par une fourniture de métal toujours plus grande jusqu'au bord: 5°. le *vase supérieur*, ou cette moitié de la cloche qui s'éleve au dessus des faussures: 6°. le *cerveau*, qui fait la couverture de la cloche, & qui par dedans soutient l'*anneau du battant*: 7°. les *anses* qui sont des branches de métal unies au cerveau, courbées & évidées pour recevoir les clavettes de fer par le moyen desquelles la cloche est suspendue au *mouton* qui lui sert tout à la fois d'appui & de contrepoids quand on la met à volée.

Les matieres nécessaires à la construction du moule d'une cloche sont:

1°. La *terre*: la plus liante est toujours la meilleure. La grande précaution est de la bien passer pour en ôter les plus petites pierres, & tout ce qui pourroit occasionner ou des crevasses ou des inégalités sur les surfaces du moule.

2°. La *brique*: on n'en fait usage que dans le noyau, & pour le fourneau.

3°. La *fiente de cheval*, la *bourre* & le *chanvre*, employés par mélange avec la terre, pour prévenir les crevasses, & pour donner au ciment une plus forte liaison.

4°. La *cire*, matiere dont on forme les inscriptions, les armoiries & les autres figures.

5°. Le *suif*: on le mêle, par portion égale, avec la cire pour en faire un tout, qu'on rend maniable comme une pâte molle à l'aide du feu, & on en met une légere couche sur la chape, avant que d'y appliquer les lettres.

Tout ce qu'on a dit de ce qui s'observe pour jeter des statues en bronze, convient aussi à proportion à la fonte des cloches. Voici ce qui leur est particulier.

Premierement, le métal est différent pour les proportions de cuivre, d'étain & de zinc qui entrent dans sa composition. En second lieu, le noyau & la cire des cloches, du moins si c'est un accord de

plusieurs cloches qu'on veuille fondre, ne se font pas au hasard ni au gré de l'ouvrier, mais doivent se mesurer par le fondeur, sur la *brochette* ou *échelle campanaire*, qui sert à donner aux cloches la hauteur, l'ouverture & l'épaisseur convenables, suivant la diversité des tons qu'on veut qu'elles aient.

Lorsque les parties de leur composition sont bien liées, qu'elles sont plus égales & mieux distribuées dans la totalité de la masse, leur vibration est toujours en raison de leur ressort, ce qui fait que les cloches plus évasées & plus hautes ont plus de ressort que celles qui sont égales dans leur proportion, résonnent plus long-temps, & sont plus justes de ton. Il arrive, au contraire, que ses ressorts ne peuvent pas agir, & que ses ondulations ne sont pas si fréquentes, lorsqu'il se trouve dans une cloche des inégalités occasionnées par la différence de ses parties, ou par les vents qui se trouvent dans le métal lorsqu'on le coule & qui y font des trous; lorsque ses côtés sont inégaux en épaisseur par le dérangement du moule, ce qui lui ôte non seulement le son & la durée, mais ce qui lui rend encore le son faux, parce que la circulation du mouvement ne peut être égale; que les parties les plus fortes empêchent l'action de celles qui sont les plus foibles, ce qui rend les vibrations de celles-ci aussi fausses que celles des cordes d'instrumens qui sont nouées ou d'une inégale proportion.

Les fondeurs doivent donc savoir que plus le métal des cloches est sec & dur, plus il a de ressort & de son, pourvu toutefois qu'il ne soit point sec au point de casser, ou qu'il ne soit pas noyé ou étouffé par la trop grande quantité d'étain, comme il arrive lorsque le cuivre est mauvais, quoique cependant, dans ce dernier cas, on y en mette moins que lorsqu'il est bon; au lieu que lorsque l'étain & le cuivre rouge sont bons, le mélange en devient plus gras & plus liant, se casse moins, & il s'y fait une liaison qui rend le métal sec, lui donne plus de ressort & fait qu'il sonne mieux & plus long-temps. Aussi ont-ils constaté par l'expérience qu'une cloche résonne plus long-temps, qu'elle a plus de son & d'harmonie en raison de la sécheresse & de la dureté du métal qui la compose.

Les parties de la cloche étant longues & creuses doivent rendre un son vif & perçant par l'étendue & l'égalité de ses ressorts, qui sont toujours en proportion avec les coups que reçoivent les corps qui les contiennent; & comme il se fait plus d'*ondulations* ou de frémissements, son bord extérieur doit nécessairement être plus épais que son cerveau, où les vibrations sont moindres, & où le coup du battant est moins sensible, lors même que la cloche se casse en faisant cesser l'ondulation de ses bords par un coup moindre que celui qu'on donneroit, & qui ne suffiroit pas pour la casser, si l'ondulation étoit libre & qu'on ne l'arrêtât pas subitement.

FONDEUR EN CARACTERES D'IMPRIMERIE. Les caracteres d'Imprimerie sont autant de petits parallélipipedes, composés d'un mélange métallique particulier, à l'extrémité desquels est, en relief, une lettre ou quelque autre figure employée dans l'impression des livres. La surface de ces caracteres étant enduite d'encre noire ou rouge, & étant ensuite appliquée fortement, par la presse d'imprimerie, contre du papier préparé à cet effet, y laisse son empreinte.

On peut distribuer l'art d'imprimer en trois parties; 1°. l'art de graver les poinçons; 2°. l'art de fondre les caracteres; 3°. & l'art d'en faire usage. On parlera seulement ici de l'art de graver les poinçons, & de celui de fondre les caracteres. Quant à celui d'employer les caracteres, on le trouvera à l'article IMPRIMEUR.

On peut regarder les graveurs de poinçons comme les premiers auteurs de tous les caracteres mobiles avec lesquels on a imprimé depuis l'origine de l'imprimerie; ce sont eux qui les ont inventés, corrigés & perfectionnés par une suite de progrès longs & pénibles, & qui les ont portés au point où nous les voyons.

Avant cette découverte, on gravoit ce que l'on vouloit imprimer sur une planche de bois dont une seule piece faisoit une page ou une feuille entiere; mais la difficulté de corriger les fautes qui se glissoient dans les planches gravées, jointe à l'embarras de ces planches qui se multiplioient à l'infini, inspira le dessein de rendre les caracteres mobiles, & d'avoir autant de pieces séparées qu'il y a de figures distinctes dans l'écriture. Cette découverte fut faite en Allemagne vers l'an 1440, où plusieurs personnes s'étant réu-

nies d'intérêt avec l'inventeur qu'on dit communément être *Jean Guttemberg*, gentilhomme Allemand, s'occuperent en même temps à donner la perfection à cette invention. En 1510, *Claude Garamond*, natif de Paris, la porta au plus haut point, soit par la forme des caracteres, soit par la justesse & la précision avec lesquelles il les exécuta. On peut voir dans le livre de modeles des caracteres d'imprimerie, publié en 1742 par M. *Fournier* le jeune, très-habile fondeur & graveur en caracteres, l'histoire, les progrès de cet art, & ceux qui s'y sont le plus distingués. Ce sont ces graveurs qui ont trouvé le secret de l'imprimerie en préparant les poinçons nécessaires pour la fonte des caracteres; ils sont peu connus, parce qu'on les confond ordinairement avec les fondeurs en caracteres, quoique leur travail soit bien différent. Que les caracteres soient beaux ou laids, les fondeurs & imprimeurs n'en sont ni plus ni moins blâmables; & quoique chacun d'eux coopere à la beauté d'une édition, ils n'ont l'un & l'autre que le mérite de savoir bien choisir, l'un les meilleurs poinçons sur lesquels il forme les matrices de ses lettres, & l'autre les plus beaux caracteres dont il imprime ses ouvrages.

Il n'est pas possible de bien graver des caracteres lorsqu'on ignore le détail du méchanisme de la fonderie & de l'imprimerie; la théorie de l'impression est si nécessaire à un fondeur en caracteres, qu'il doit y assujettir tout son travail, & savoir quelle est la figure la plus parfaite qui convient aux caracteres qu'il veut fondre. Pour y réussir, il commence par faire le *calibre* qui est un petit morceau de laiton, de tôle, ou de fer blanc, quarré, pas plus épais qu'une carte, & sur lequel il taille la hauteur que doivent avoir ses lettres.

Cette premiere opération faite, il y conforme ses poinçons, après avoir commencé par le *contre-poinçon*, qui est la figure intérieure de la lettre, à laquelle il ne donne pas trop de talut, de crainte qu'elle ne devienne trop épaisse par le long usage.

La gravure des caracteres se fait en relief sur un des bouts d'un morceau d'acier d'environ deux pouces géométriques de long & de grosseur proportionnée à la grandeur de l'objet qu'on y veut former. On fait les poinçons du meilleur acier qu'on peut choisir; on commence par arrêter le dessin de la lettre; c'est une affaire de goût, & l'on a vu en différens temps les lettres varier, non dans leur forme essentielle, mais dans les rapports des différentes parties de cette forme entre elles. Nous prendrons ici pour exemple le dessin arrêté d'une lettre majuscule, B. Cette lettre, comme l'on voit, est composée de parties blanches & de parties noires. Les premieres sont creuses, & les secondes sont saillantes.

Pour former les parties creuses, on travaille un contre-poinçon d'acier qui a la forme des parties blanches: ce contre-poinçon étant bien formé, trempé dur & un peu recuit, afin qu'il ne s'égrene pas, sera tout prêt à servir.

Le contre-poinçon étant fait, il faut faire le poinçon: pour cela on prend du bon acier; on en dresse un morceau de grosseur convenable, que l'on fait rougir au feu pour le ramollir: on le coupe par tronçons de la longueur que nous avons dit plus haut: on arrondit un des bouts qui doit servir de tête, & l'on dresse bien à la lime l'autre bout, en sorte que la face soit bien perpendiculaire à l'axe du poinçon, ce dont on s'assure en le passant dans l'*équerre à dresser*.

L'*équerre à dresser* est un morceau de bois ou de cuivre formé par deux parallélipipedes qui forment un angle droit sur la ligne, en sorte que quand l'équerre est posé sur un plan, cette ligne soit perpendiculaire au plan. La partie inférieure de l'équerre, celle qui pose sur le plan, est garnie d'une semelle d'acier ou d'autre métal, bien dressée sur la pierre à huile, qui doit être elle-même parfaitement plane.

Lorsqu'on a préparé le poinçon, comme on l'a dit, on le fait rougir au feu quand il est très-gros. Quand il ne l'est point, il suffit que l'acier soit recuit. Pour recevoir l'empreinte du contre-poinçon, on le serre dans un *tas* dans lequel il y a une ouverture propre à le recevoir. On l'y affermit par deux vis, la face perpendiculaire à l'axe tournée en haut; on présente à cette face le contre-poinçon qu'on enfonce à coups de masse d'une ligne ou environ dans le corps du poinçon qui reçoit ainsi l'empreinte des parties creuses de la lettre. On retire ensuite le contre-poinçon; on ôte le poinçon du tas; on le dégrossit

grossit à la lime, & on le dresse sur la pierre à l'huile avec l'équerre ; cette opération sert à enlever les barbes que la lime a occasionnées ; on finit les parties saillantes de la lettre à la lime, & quelquefois au burin.

On place ensuite le poinçon dans l'angle de l'équerre ; on l'y assujettit avec le pouce ; & avec le reste de la main dont on tient l'équerre extérieurement, on promene le tout sur la pierre à l'huile, sur laquelle on a soin de répandre un peu d'huile d'olive. La pierre use à la fois & la semelle de l'équerre & la partie du poinçon : mais comme l'axe du poinçon conserve toujours son parallélisme avec l'arête angulaire de l'équerre, & que l'équerre, à cause de la grande étendue de sa base, ne perd point sa direction perpendiculaire au plan de la pierre; il s'ensuit qu'il en est de même du poinçon, dès qu'il est dressé, & que le plan de la lettre est bien perpendiculaire à l'axe du poinçon.

Quand le poinçon a reçu cette façon, on le trempe pour le durcir. On le fait ensuite un peu revenir ou recuire.

Tous les poinçons des lettres d'un même corps doivent avoir une hauteur égale relativement à leur figure.

Les poinçons étant faits passent par les mains du fondeur, qui doit examiner si les poinçons qu'il achete ou qu'il fait ont l'œil bien terminé & d'une profondeur suffisante, & si les bases & sommets des lettres se renferment bien entre des paralleles. On commence ordinairement par la lettre M, & c'est elle qui sert de regle pour les autres.

La fonderie en caractere est une suite de la gravure des poinçons. Le terme *fonderie en caracteres* a plusieurs acceptions : il se prend ou pour un assortiment complet de poinçons & de matrices de tous les caracteres, signes, figures, &c. servant à l'imprimerie, avec les moules, fourneaux & autres ustensiles nécessaires à la fonte des caracteres, ou pour le lieu où l'on fabrique les caracteres, ou pour l'endroit où l'on prépare le métal dont ils sont formés, ou enfin pour l'art même de les fondre ; c'est de cet art que nous parlerons.

Les premiers fondeurs étoient graveurs, fondeurs & imprimeurs, c'est-à-dire qu'ils travailloient les poinçons, frappoient les matrices, tiroient les empreintes des matrices, les disposoient en formes, & imprimoient. Mais l'art est divisé en trois branches par la difficulté qu'il y avoit de réussir également bien dans toutes.

Lorsque le fondeur s'est pourvu de bons poinçons, il travaille à former des *matrices* ; pour cet effet, il prend le meilleur cuivre de rosette qu'il peut trouver; il en forme à la lime de petits parallélipipedes, longs de quinze à dix-huit lignes, & d'une base & largeur proportionnées à la lettre qui doit être formée sur cette largeur. Ces morceaux, dressés & recuits sont posés l'un après l'autre sur un tas d'enclume : on applique dessus, à l'endroit qui convient, l'extrémité gravée du poinçon; & d'un ou de plusieurs coups de marteau, on l'y fit entrer d'une profondeur déterminée depuis une demi-ligne jusqu'à une ligne & demie.

Par cette opération, le cuivre prend exactement la forme du poinçon, & devient un véritable moule de corps de lettre semblable à celle du poinçon, & c'est par cette raison qu'on lui a donné le nom de *matrice*. Le nom de moule a été réservé pour un assemblage dont la matiere n'est que la partie principale.

Quelque bien que les *matrices* soient frappées, elles seroient encore imparfaites, si le fondeur n'avoit le soin de les *justifier*, c'est-à-dire, de limer toutes leurs faces avec tant de précision, qu'elles soient de même niveau, & qu'elles ne portent pas plus de cuivre d'un côté que d'autre.

Après la justification il les pare, c'est-à-dire, qu'il y fait en dessous un *talut* ou entaille qui est vis-à-vis de l'œil de la lettre, & deux petits crans, l'un au dessous, l'autre au dessus, pour les tenir ensemble avec le morceau de peau qu'on nomme une *attache*.

La premiere opération qu'on ait à faire quand on a construit & disposé le moule, est de préparer la matiere dont les caracteres doivent être fondus. Pour cet effet on prend du plomb & du régule d'antimoine, on les fond séparément ; & on les mêle ensuite, mettant quatre cinquiemes de plomb & un cinquieme de régule; ce mélange donne un composé propre pour la fonte des caracteres.

Quand ce métal est fluide, & qu'on a fait les essais au moule & à la matrice pour vérifier si la lettre qu'on veut fondre se

trouve d'approche & de ligne, on prend de la main gauche le moule garni de la matrice, & de la droite une petite cuiller de fonte qui ne tient pas plus de métal qu'il en faut pour une lettre; on verse à l'orifice du moule la cuiller pleine de fonte, en baissant & relevant subitement la main gauche, afin que le métal se précipite au fond de la matrice & en prenne la figure; ce mouvement, qui doit être fait avec vitesse, est d'autant plus nécessaire que le métal se mouleroit mal, parce qu'il se fige dès qu'il touche le fer. La lettre étant formée, on appuie le pouce de la main droite sur le haut de la matrice, afin qu'en faisant la bascule, elle se détache de la lettre; on referme le moule dès que la lettre en est sortie, & on réitere cette opération jusqu'à deux & trois mille fois par jour.

Il ne faut pas s'imaginer que la lettre, au sortir du moule soit achevée, du moins quant à ce qui regarde son corps; car pour le caractere il est parfait; il est beau ou laid, selon que le poinçon qui a servi à former la matrice a été bien ou mal gravé. La lettre apporte avec elle, au sortir du moule, une éminence de matiere de forme pyramidale, adhérente par son sommet au pié de la lettre. Cette partie de métal qu'on appelle *jet*, est formée de l'excédant de la matiere nécessaire à former le caractere, qu'on a versée dans le moule. On la sépare facilement du corps de la lettre au moyen de l'étranglement que les plans inclinés des parties du moule appellé *jets* y ont formé: d'ailleurs la composition que l'addition de l'antimoine rend cassante presque comme de l'acier trempé, facilite cette séparation. Le jet séparé de la lettre s'appelle *rompure*.

Après que toutes les lettres sont rompues, c'est-à-dire, qu'on a séparé les jets qui se remettent à la fonte, on les frotte sur une meule de grès qu'on appelle *pierre à frotter*.

Lorsque les lettres ont été frottées ou crénées & ratissées, on les arrange dans un *composteur* qui est une regle de bois entaillée sur laquelle on arrange les caracteres, la lettre en haut, & tous les crans tournés du même côté. Les caracteres ainsi rangés dans le composteur sont transportés sur les regles de fer: on les y place de maniere que leur pié soit en haut, & que le caractere porte sur la surface horizontale du *justifieur* qui n'est lui-même qu'un composteur de fer.

Le justifieur ainsi garni d'une rangée de caracteres est placé entre les deux jumelles du *coupoir*, qui est une sorte d'établi très-solide sur lequel sont fortement fixées deux jumelles.

Les caracteres étant arrangés, on les coupe avec un rabot de fer. Quand on veut couper les lettres, on place le rabot sur le justifieur, en sorte que les parties saillantes des lettres soient entre les guides du rabot: on hausse ou l'on baisse le fer qui est un peu arrondi par son tranchant, afin qu'on puisse emporter autant de matiere que l'on souhaite.

Les réglemens ont statué sur la hauteur des lettres; il est ordonné que la lettre portera, depuis sa surface jusqu'à l'extrémité de son pié, dix lignes & demie de pié-de-roi.

Le retranchement de matiere n'est pas le seul qui se fasse avec le rabot; on est contraint d'enlever encore de l'étoffe au haut du caractere. Ce retranchement se fait des deux côtés aux lettres qui n'ont ni tête ni queue, & seulement du côté opposé à la queue lorsque les caracteres en ont une.

Sans toutes les précautions que nous venons de détailler, avec les meilleurs caracteres du plus habile graveur, un fondeur ignorant feroit un fort mauvais ouvrage.

On entend par fonderie en caracteres un amas de matrices, de moules, de poinçons & d'ustensiles propres à remplir tous les objets de l'impression. Il y a vingt sortes de caracteres qu'on appelle *corps*; chacun de ces corps a ses lettres romaines & italiques.

Pour avoir une égalité de corps de toutes les lettres d'une fonte, on se sert de deux moyens. Le premier est de coucher une vingtaine de lettres d'un corps sur un *composteur* qui est fait exprès; quand elles ont été ensuite vérifiées sur le justifieur, l'apprêteur en couche d'autres sur le composteur; lorsqu'elles excedent, il leur donne quelques coups de couteau, & les égalise à la premiere justification. Le second moyen c'est de se servir du *prototype*, instrument qui regle la force du corps de tous les caracteres en général, & leur donne une précision sûre.

Les caracteres à imprimer paient en

France les droits de fortie, comme mercerie, à raifon de trois livres du cent pefant.

Les fondeurs de caracteres d'imprimerie, qui ne font guere que cinq ou fix dans Paris, font du corps des libraires & imprimeurs.

Les maîtres ne peuvent prendre ni retirer les apprentifs, compagnons fondeurs & ouvriers l'un de l'autre, fous peine de cinquante livres d'amende, & des dommages & intérêts du maître que l'apprentif ou compagnon aura quitté.

Fondeur en cuivre. Les maîtres fondeurs ont droit de fondre toutes fortes de grands & de petits ouvrages de métal; mais ils ne fondent ordinairement que de légers ouvrages, tels que font des croix d'églifes, des chandeliers, des ciboires, des encenfoirs, des lampes, des boffettes, &c. Il y a cependant des maîtres dans cette communauté qui fe font diftingués par la beauté des ouvrages qui font fortis de leurs fonderies; tel a été fur la fin du dix-feptieme fiecle *Pierre le Clerc*, &, depuis, fes enfans, qui ont fondu pour l'églife de Notre Dame de Paris, & pour plufieurs autres églifes de la capitale & des provinces, des aigles ou pupitres, des lampes, des tabernacles, des croix & des chandeliers d'un poids & d'un deffin au deffus de tout ce qu'on avoit vu jufqu'alors en ce genre.

Le fable que les maîtres fondeurs de Paris emploient pour leur fonte, fe prend aux fablonieres de Fontenay, à deux lieues de cette capitale: il eft d'abord d'une couleur tirant fur le jaune, fort doux & un peu gras; mais lorfqu'il a fervi, il devient tout noir à caufe du charbon en poudre dont on fe fert pour les moules.

Chaque fois qu'on veut fe fervir de ce fable, il faut le corroyer à plufieurs reprifes fur une planche large d'environ un pié, qui porte fur les bords d'une efpece de coffre ou bahut auffi de bois, dans lequel ce fable eft enfermé, & où il retombe à mefure qu'il eft corroyé. Ce corroi fe fait avec un cylindre de bois long de deux piés, & d'environ deux pouces de diametre, & une efpece de couteau fait d'une lame d'épée rompue, emmanchée de bois par un bout, dont on fe fert alternativement en recoupant le fable avec le couteau quand il a été plufieurs fois paffé fous le rouleau.

Pendant qu'un compagnon corroie le fable, un autre prépare les moules, & en plaçant fur une planche de longueur & de largeur proportionnées à la quantité & à la forme des ouvrages qu'on veut fondre, les modeles en bois ou en cuivre dont le fable doit recevoir l'empreinte.

Au milieu de la planche & dans toute fa longueur, fe place une moitié de petit cylindre de cuivre qui eft deftiné à faire le maître jet pour couler le métal, en obfervant qu'il touche d'un bout le bord de la planche, & qu'il n'aille de l'autre que jufqu'au dernier modele qui y eft placé. Il y a auffi plufieurs petits *jets* de traverfe pareillement de cuivre, pour diftribuer le métal également par-tout.

Tout étant ainfi difpofé fur la planche, on y met un chaffis de bois d'un pouce environ de largeur, & d'une hauteur convenable à l'élévation des modeles: enfuite on ouvre légérement la planche & les modeles avec du charbon pulvérifé & paffé au tamis, pour qu'ils fe puiffent lever plus aifément de deffus le fable auquel ils s'attacheroient fans cette précaution, à caufe qu'on l'emploie un peu humide. Cette poudre mife, on remplit tout le chaffis de fable qu'on applatit & qu'on preffe fortement avec une efpece de batte de bois de figure triangulaire.

Ce premier chaffis étant fini, on le renverfe pour en *dépouiller* les pieces, c'eft-à-dire, pour les retirer du fable; ce qui fe fait en les cernant un peu tout autour avec un petit inftrument de fer plat & coupant par un bout, qu'on appelle une *tranche*. Enfuite l'on travaille tout de fuite à la contre-partie du moule, dans un chaffis femblable au premier, excepté qu'il a des chevilles qui, entrant dans des trous qui font à l'autre chaffis, font, quand ils font joints, que les cavités du modele que doit remplir le métal, fe trouvent parfaitement oppofées l'une à l'autre.

A mefure que les chaffis font ainfi modelés, on les porte au fondeur qui, après avoir augmenté le maître jet dans fa contrepartie avec une tranche de cuivre, & joint aux modelets les jets de traverfe dans tous les deux chaffis, les faupoudre de folle farine, & les met fécher fur le fourneau. Les deux pieces du moule étant fuffifamment feches, elles fe joignent par le moyen des chevilles, afin qu'elles ne puiffent s'écarter par la violence du mé-

tal qui doit y entrer tout enflammé par une ouverture ménagée à l'endroit du maître jet : on les serre dans des presses, les uns à vis, si les moules ne sont pas épais, & les autres à coins qui se nomment des *serres*, si les moules sont trop épais pour entrer dans les presses à vis.

Les *serres* sont de forts chassis de bois qu'on met aux deux bouts de chaque moule, & dans lesquels on les maintient unis par le moyen de coins aussi de bois qu'on y chasse avec autant de force qu'il en est besoin, ensorte néanmoins que le sable du dedans n'en puisse être ébranlé.

Les moules ainsi en presse s'arrangent auprès du fourneau pour être plus à portée de recevoir le métal au sortir du creuset. Dans le temps que trois ouvriers préparent de la sorte les moules, on fait fondre le métal dans un creuset de terre de dix pouces de hauteur, & de quatre de diametre.

Le fourneau qui sert à cette fonte, ressemble assez en plusieurs de ses parties à la forge des serruriers : il a comme elle une cheminée au dessus pour la fumée, un soufflet à côté pour exciter le feu, & un massif où se met le creuset. C'est proprement dans l'usage de ce dernier que consiste toute la différence du fourneau & de la forge. Il y a au milieu de ce massif une cavité quarrée de dix à douze pouces de large, qui pénetre jusqu'au fond ; elle est partagée en deux par une grille de fer ; la partie supérieure sert à mettre le creuset & le charbon ; l'inférieure reçoit les cendres.

Quand le charbon, qui doit être de bois bien sec, est suffisamment allumé, on place au milieu le creuset rempli de métal, & ensuite on le couvre d'un couvercle de terre ; & pour augmenter l'ardeur du feu qu'on excite par le vent du soufflet, on met encore un carreau de terre sur une partie de la cavité où est renfermé le creuset. A mesure que le métal se met en fusion, on remplit le creuset avec des pelotes de cuivre battues dans un mortier. Pour mettre ces pelotes dans le creuset, on se sert d'une espece de cuiller de fer à long manche, faite par le bout en forme de cylindre creusé, dont l'extrêmité est ouverte pour que la pelote en coule plus aisément.

La fusion étant en état, le fondeur, qui est le troisieme des ouvriers dont nous avons parlé, prend le creuset tout en feu, & le porte aux moules avec des tenailles de fer dont les tenaillons sont recourbés en forme circulaire pour mieux embrasser le haut du creuset.

Le métal se coule par l'ouverture qui aboutit au maître jet de chaque moule, le fondeur les parcourant tous successivement jusqu'à ce que le creuset reste vuide, ou du moins qu'il n'y ait pas assez de matiere pour remplir un nouveau moule. La fonte étant finie, un quatrieme compagnon, qui est aussi celui qui prépare & qui bat les pelotes pour le creuset, jette de l'eau fraiche dans les moules pour affiner le cuivre; & presque aussi-tôt après il tire les chassis des presses, & débarrasse l'ouvrage du sable qu'on corroie de nouveau pour d'autres moules. Les fondeurs coupent seulement les jets des ouvrages qu'ils ont fondus, & les vendent sans les réparer à ceux qui les ont comandés, & aux divers ouvriers qui en ont besoin.

La comunauté des fondeurs avoit des statuts en 1281, qui furent renouvellés, augmentés, corrigés & approuvés en 1573, par lettres-patentes de Charles IX, du 12 janvier, enrégistrées au parlement & au châtelet les mêmes mois & an. Ils n'éprouverent aucun changement jusqu'en 1691, que les charges de jurés, créées en titre d'office par la déclaration du roi Louis XIV de la même année, ayant été incorporées & réunies à cette communauté par lettres-patentes du 9 novembre, il fut ajouté à leurs statuts quelques articles dont les principaux concernent les droits de réceptions des apprentifs & des maîtres.

Cette communauté est conduite par quatre jurés, dont deux sont élus chaque année: c'est à eux à marquer les ouvrages, dans leurs visites, avec leurs poinçons.

Chaque maître ne peut avoir qu'une seule boutique & un seul apprentif engagé au moins pour cinq ans.

Les fils de maîtres sont aussi obligés à un apprentissage de 5 ans chez leur pere; mais en quelque nombre qu'ils soient, ils n'excluent pas l'apprentif étranger.

Les apprentifs des villes où il y a maîtrise sont reçus à celle de Paris, en apportant leur brevet d'apprentissage, & en servant quatre ans chez les maîtres. Il y a actuellement à Paris trois cents maîtres fondeurs.

Les fondeurs fabricateurs d'instrumens de mathématique ont les mêmes statuts, prennent les mêmes qualités, & ne different des fondeurs en cuivre que pour le coût des brevets d'apprentissage & de lettres de maîtrise.

J

JASMIN, *Bot. Jard.*, en latin, *jasminum*; en anglois, *jasmine*; en allemand, *jasmin*.

Caractere générique.

Un calice permanent, cylindrique & divisé en cinq parties aigues, porte une fleur monopétale, découpée aussi par les bords en cinq segmens qui s'étendent : au fond du tube de la fleur sont attachées deux étamines courtes & terminées par des sommets alongés : dans le milieu se trouve un embryon arrondi surmonté d'un style. L'embryon devient une baie ovale & succulente qui renferme deux semences plates du côté où elles se joignent, & convexes dans leurs côtés extérieurs.

Especes.

1. *Jasmin* à feuilles opposées empennées, à folioles pointues. *Jasmin* blanc commun.

Jasminum foliis oppositis pinnatis, foliolis acuminatis. Mill.

Common white jasmine.

2. *Jasmin* à feuilles alternes, tantôt simples, tantôt à trois folioles, à branches anguleuses. *Jasmin* jaune commun.

Jasminum foliis alternis, ternatis, simplicibusque, ramis angulatis. Hort. Cliff.

Commom yellow jasmine.

3. *Jasmin* à feuilles alternes, à folioles larges & entieres à trois ou à cinq, dont la terminale est pointue, à branches rondes & polies, à fleurs jaunes & baies noires.

Jasminum foliis alternis, foliolis latis integerrimis, ternatis & quinnatis extimo cuspidatim desinente, ramis læviter angulatis, cortice glabro, flore luteo, fructu nigro. Hort. Colomb. Cette espece n'est pas dans Miller.

4. *Jasmin* à feuilles alternativement empennées & ternées, à rameaux anguleux. *N°.* 2, de Miller. *Jasmin* jaune d'Italie.

Jasminium foliis alternis ternatis, pinnatisque, ramis angulatis. Hort. Upsal.

Italian yellow jasmine.

5. *Jasmin* à feuilles opposées, empennées, à folioles courtes & obtuses. *Jasmin* d'Espagne.

Jasminum foliis oppositis pinnatis, foliolis brevioribus obtusis. Miller.

Cataloniam jasmine.

6. *Jasmin* à feuilles alternes en trefle, à folioles ovales, à rameaux cylindriques.

Jasminum foliis alternis ternatis, foliolis ovatis, ramis teretibus. Miller.

Iellow Indian jasmine.

7. *Jasmin* à feuilles opposées en trefle, à feuilles cordiformes pointues. *Jasmin* des Azores ou Açores.

Jasminum foliis oppositis ternatis, foliolis cordato acuminatis. Mill.

Azorian jasmine. Ivy-leav'd jasmine.

8. *Jasmin* à feuilles lancéolées, opposées, très-entieres; à fleurs solitaires, portées par des calices dont les segmens sont très-aigus. *Jasmin* de Malabar à fleurs larges.

Jasminum foliolis lanceolatis, oppositis, integerrimis, calicibus acutioribus, pedunculis unifloris. Mill.

Large flowering Malabar jasmine.

Quelques auteurs ont rangé l'arbre café parmi les *jasmins*, & certainement la ressemblance est parfaite à l'égard de la baie; mais la fleur est très-différente; celle du café n'est point découpée par les bords, & celle du *jasmin* est divisée en cinq parties. La fleur du *jasmin* n'a que deux étamines; celle du café en porte 5.

Le *jasmin n°.* 1, originaire de la côte de Malabar, & de quelques autres parties des Indes, a été apporté, il y a très-longtemps en Europe; on l'a fait passer successivement des serres chaudes dans les orangeries; maintenant on le plante en pleine terre à de bonnes expositions, & nos hivers les plus vigoureux ne lui font essuyer que peu de perte. Cet ancien colon a prodigieusement multiplié sous nos ciels froids, & peut-être le temps & l'habitude pourront-ils le naturaliser entiérement : quoique ses fleurs abondantes brillent sans nombre sur ses tiges, & qu'elles ajoutent aux exhalaisons odorantes de l'été des parfums délicieux, il ne s'est point encore jusqu'à présent prêté à l'acte de la génération qui demande le concours de toutes les forces végétales. On ne l'a pas encore vu fructifier en Europe.

On sait que le *jasmin* est très-propre à garnir des murs & des treillages dans les lieux abrités. Il y en a une variété à feuilles panachées de jaune, & une à feuilles panachées de blanc. La premiere se plante à l'exposition de l'est & du couchant; la seconde plus délicate, demande le midi ou le sud-est.

Le *jasmin* commun est un des plus précieux ornemens des bosquets de juillet & d'août. On peut en garnir le bas des tonnelles, il embaumeroit délicieusement l'air frais qu'on y va respirer. Qu'on le jette en buisson parmi des arbustes toujours verds qui lui serviroient d'abri, & sur lesquels ses festons fleuris serpenteroient avec grace; qu'on le déploie en haie devant une palissade de ces arbustes, qui le pareroient des vents froids; sous toutes ces formes il fera d'un effet charmant, & ce tribut de l'Inde embellira nos étés. C'est à l'Orient que nous devons les fleurs, les fruits & les arts de notre sauvage Europe. On aura soin de répandre de la litiere au pié des *jasmins* pour garantir leurs racines; si on enveloppe leurs branches dans de la paille, on aura le plaisir de les voir entieres au printemps; & l'on pourra élever les *jasmins* plus vîte à la hauteur qu'on veut leur donner. Ils se multiplient sans peine par les marcottes qu'on couche au printems, un an après elles sont pourvues de bonnes racines. C'est vers la mi-avril qu'il convient de les transplanter. Les boutures doivent être faites en automne & abritées l'hiver. Elles m'ont bien réussi en avril & encore mieux en juillet.

La seconde espece s'éleve sur plusieurs verges grêles, vertes, à côtes saillantes, à la hauteur de huit ou dix piés; on appuie ordinairement ce *jasmin* contre un mur; mais il est plus agréable de le planter par touffes dans les bosquets d'été & d'automne: ses feuilles sont d'un verd obscur & luisant, & se conservent tout l'hyver, lorsque cette saison n'est pas très-rigoureuse. Par les grands froids il perd quelques branches, & l'écorce des autres se tache d'une galle noire. Les fleurs naissent solitaires vers le bout des bourgeons, elles paroissent dès la fin de juin, & quelquefois on en voit encore en novembre; elles sont d'un jaune vif, & font un joli effet éparses sur la verdure sombre qui les fait ressortir; mais elles sont inodores. Ce *jasmin* se multiplie très-aisément par la quantité de surgeons qu'il pousse de son pié. On peut lui confier les greffes des *jasmins* jaunes plus précieux.

Plusieurs raisons nous portent à croire que notre *n°*. 3 differe de notre *n°*. 4; nous ne l'assurons cependant pas positivement. Ce *jasmin* est suffisamment décrit par sa phrase; nous le conservons en pleine terre sans abri depuis plusieurs années, & il brave assez bien les hivers rigoureux. Nous l'avons vu fructifier.

Le *jasmin n°*. 4 porte quelquefois le nom de *jasmin d'Italie*. Les Italiens qui apportent des orangers dans nos climats, se chargent aussi de ces *jasmins*. La fleur est plus large que celle des *jasmins* jaunes communs sur lesquels on peut l'écussonner ou le greffer en ente & en approche. Le feuillage est glacé, fort agréable & presque pérenne. Ces *jasmins* greffés sont plus durs que ceux élevés de marcottes ou de boutures. Il peut supporter le froid de nos hivers ordinaires, si on le plante à une bonne exposition. On le conserve communément dans les serres avec les lauriers.

Le *n°*. 5 est appellé ordinairement *jasmin d'Espagne*, mais il est naturel de l'Inde & de l'isle de Tobago: tout le monde connoît ce bel arbuste & ses fleurs légeres, dont les pétales d'un blanc éclatant en dedans, sont colorés en dehors d'un incarnat délicieux, & exhalent l'odeur la plus suave: ce qui le rend encore plus précieux, c'est qu'il fleurit toute l'automne & une partie de l'hiver. M. Linnæus n'en fait point une espece distincte. Il l'a pris mal-à-propos pour une variété du *jasmin* commun. Miller croit qu'il a été trompé par les rejets du dessous de la greffe qui l'ont affamé, & ne lui ont présenté que l'aspect du *jasmin* blanc commun sur lequel on l'écussonne, on l'ente ou on le greffe en approche. J'ai vu pratiquer l'ente de ce *jasmin* d'une maniere fort ingénieuse. On prend un scion de *jasmin* d'Espagne de la même grosseur que le bout coupé du sujet: on applatit ce scion en forme de coin & on l'ajuste dans la fente, de maniere que les écorces coïncident des deux côtés, & que les canaux médullaires s'abouchent; ainsi cette greffe reçoit la seve du sujet de tous les côtés. Cette greffe ingénieuse pourroit s'appli-

quer utilement à d'autres arbres d'une ente rebelle.

Lorsqu'on veut acheter des *jasmins* d'Espagne des marchands Italiens, il faut choisir ceux dont la greffe n'est ni chancie ni ridée ; on doit ensuite ôter les rejets qu'ils pourroient avoir poussés de leur pié, & plonger leurs racines dans un vase empli d'eau qu'on mettra dans l'orangerie ; au bout de deux ou trois jours, on les en tirera pour rafraichir les branches & les racines, & on les plantera dans des pots emplis de bonne terre légere ; on enterrera ces pots dans une couche tempérée, ombragée avec des paillassons, & lorsqu'ils auront fait une pousse suffisante, on les accoutumera graduellement à l'air libre & à l'action des rayons solaires. Ces *jasmins* peuvent soutenir nos hivers en pleine terre, si on les plante près d'un mur exposé au midi pour les palisser contre un treillage ; mais on ne doit point oublier de mettre dès le mois de novembre de la litiere autour du pié, & de choisir un jour très-sec pour envelopper la tige avec du foin, & tendre un paillasson par-dessus les branches. On aura soin de lever ses couvertures par les temps doux & humides de l'hiver, & de les soulever de temps à autre pour donner de l'air & empêcher que le bois ne se chancisse ou ne se ride. Avec ces précautions on aura de très-beaux espaliers de *jasmin* d'Espagne, qui donneront de plus belles fleurs & en plus grande quantité que ceux emprisonnés dans les pots.

Le *jasmin n°.* 6, croît naturellement dans l'Inde, il s'éleve sur un tronc droit, à huit ou dix piés, l'écorce est brune, la vigueur de ses branches fait qu'elles se soutiennent d'elles-mêmes ; les feuilles sont alternes, composées de trois folioles d'un verd luisant ; elles sont ovales, entieres & pérennes : les fleurs d'un jaune éclatant, naissent en grappes au bout des bourgeons, & répandent une très-agréable odeur : on en jouit depuis juillet jusqu'à la fin de novembre ; souvent il leur succede des baies noires.

On le multiplie par les marcottes, qu'il faut faire en mars, à la maniere des marcottes d'œillet, & en les arrosant convenablement ; elles seront assez enracinées un an après pour pouvoir être sevrées & plantées chacune dans un pot ; on peut aussi le greffer en approche sur le *jasmin* jaune commun. Les boutures faites en avril ou en juin, dans des pots qu'on plongera dans une couche tempérée & ombragée, réussiront assez bien ; cette espece demande l'orangerie.

L'espece *n°.* 7, est naturelle des Açores, elle pousse de longues branches gréles qui demandent d'être soutenues, & qu'on peut élever à une hauteur considérable : les fleurs d'un blanc net sont assez larges, & naissent au bout des branches en grappes lâches, elles exhalent une odeur délicieuse ; il n'est pas plus délicat que le *jasmin* d'Espagne. Miller dit en avoir vu un pié en pleine terre contre un mur, dans le jardin de Hampton-court : ce qu'il y a de certain, c'est que la serre la moins bonne lui suffit.

La huitieme espece a été apportée du cap de Bonne-Espérance, par le capitaine Hutchinson, qui l'a découverte à un petit nombre de milles dans les terres où elle croissoit naturellement ; il fut conduit vers cette charmante production par l'athmosphere odorante de ses fleurs qui s'étendoit au loin : il y retourna le lendemain, dit Miller, la fit enlever en motte & mettre dans un pot ; elle continua de fleurir pendant le trajet, & elle arriva en Angleterre en bon état ; elle a décoré depuis quelques années le jardin curieux de M. Richard Wardner, à Woodfort, comté d'Essex ; il en donna à Miller des branches, qui le mirent à portée de faire dessiner ce *jasmin*, dont il enrichit sa cent quatre-vingtieme planche, dans la collection de figures de plantes gravées qu'il a donnée au public.

Il paroît, dit Miller, que cet arbrisseau n'a été connu d'aucun botaniste ; car on ne rencontre nulle part, ni sa figure, ni sa description ; il s'en trouve une espece de gravée dans la collection appellée *le jardin de Malabar* ; & dans les plantes de Ceylan, par Burman, qui approche beaucoup de celle-ci. elle est appellée *nandi ervatum major. Hort. Mal.* mais elle differe de notre *jasmin* par des feuilles plus longues & plus étroites ; le tube de ses fleurs est plus large, & les segmens de ses bords sont moins étendus ; ce qu'il y a de très-singulier, c'est que ce *jasmin* dont nous parlons étoit inconnu aux habitans du Cap, qu'il n'y avoit pas un seul individu de cette espece dans leurs jardins de botanique, & que le capitaine Hutchin-

son n'en put jamais découvrir d'autre pié que celui dont il a enrichi l'Angleterre.

Le tronc de ce *jasmin* est ligneux & robuste, il se divise en plusieurs branches, dont l'écorce polie est d'abord verte, & devient ensuite grise; les branches naissent deux à deux, & ont des joints courts; les feuilles, dont la consistance est épaisse, sont aussi attachées deux à deux aux bourgeons, elles ont cinq pouces de long, & deux & demi de large au milieu, & diminuent insensiblement par les deux extrêmités: les fleurs naissent au bout des branches, & sont assises à l'aisselle des feuilles, une à une, sur chaque pédicule. Le calice est un tube à cinq angles, dont les bords sont découpés en cinq segmens alongés, étroits & terminés en pointes très-aiguës: la fleur est monopétale, elle est découpée en nombre de segmens profonds; mais ces segmens sont tous joints au tube par le bas: cette fleur a donc l'aspect des fleurs polypétales, mais il s'en trouve qui sont plus doubles que les autres; celles-ci ont trois ou quatre rangs de segmens, & on ne leur trouve qu'une étamine: dans les moins doubles on en trouve tantôt deux, tantôt trois, de sorte qu'il n'est pas possible d'assigner par ces parties sexuelles la classe & le genre de cette plante. Comment pourroit on (dit Miller) déterminer le genre d'une espece par des individus à fleurs doubles, dont les parties sexuelles varient suivant qu'elles le sont plus ou moins: c'est en vain qu'on a cru pouvoir saisir un caractere constant à l'inspection seule de l'embryon imparfait de ces fleurs; ceux-ci vus avec une forte loupe, peu de temps après leur formation, n'ont paru être autre chose que des projets de capsule à plusieurs semences. Des embryons de capsules monospermes, examinés de cette maniere par des personnes prévenues de leur opinion, pourront de même être pris pour des capsules polyspermes. Comme j'ai reçu depuis peu (continue notre auteur) de Ceylan, des semences de ce *jasmin*, dont les fleurs sont simples; semences qui sont accouplées deux à deux dans les baies, ainsi que celles du café & du *jasmin* des Azores, & que ces semences ont levé dans le jardin de Chelsea; lorsque ces plantes fleuriront, on pourra déterminer si nôtre arbrisseau appartient au genre des *jasmins* ou à celui du café; certainement c'est à l'un ou à l'autre, & c'est une précipitation répréhensible en botanique que de vouloir en faire un nouveau genre.

Cette plante se multiplie aisément par les boutures, qu'il faut prendre des jeunes branches. (*M. le Baron de Tschoudi*).

M

MAITRES-D'HOTEL ORDINAIRES DU ROI. Le droit le plus éminent de leur charge a toujours été de servir sa majesté, recevoir ses ordres & les faire exécuter; ordonner & arrêter les dépenses de sa maison; veiller à leur juste application sous l'autorité de monseigneur le grand-maître de France, & répondre en leurs noms du service. (Droits consignés dans tous les édits & déclarations depuis 1153 jusqu'en 1726).

Ils sont autorisés de même à se faire rendre compte dans des assemblées de bureau des dépenses, d'en connoître l'emploi & d'en suivre la destination; aucune n'est allouée à la chambre des comptes, sans la signature de deux maitres-d'hôtel du roi.

Leur fonction est de prendre l'ordre du roi, en l'absence du grand-maitre ou premier maitre-d'hôtel, ce qu'ils peuvent faire au *débotté* ou à *l'ordre militaire*; de porter le bâton au grand-couvert & dans les cérémonies; de présenter la serviette au prince du sang qui donne à laver à sa majesté, & de la lui présenter eux-mêmes en l'absence de princes ou princesses du sang.

Ils font l'essai à la bouche des viandes qui sont portées sur la table du roi.

Ils entrent dans le cabinet pour annoncer à sa majesté qu'elle est servie.

Leur place au grand-couvert est à côté du fauteuil du roi à droite après son premier médecin.

Ces charges sont au nombre de douze, trois par quartier, dont une tombe dans le casuel du grand-maitre; mais elles ont toutes les mêmes prérogatives & commandent sous ses ordres à tous les officiers de la bouche.

Ils prêtent serment entre les mains du grand-maître de France de veiller avec exactitude à la bonne administration des parties qui leur sont confiées.

Ils ont l'honneur d'être présentés par lui à sa majesté.

MARAUDEUR, *Art milit.*, voy. cet article sous le mot VOLEUR.

U

UTRECHT, *Géog. mod.*, ville remarquable des Pays-Bas & capitale de la province de même nom. On se reprocheroit d'avoir oublié de faire connoître dans cet ouvrage tout ce qui a contribué à l'illustration de cette ville. Les grands hommes qu'elle a vu naître dans son sein, & qui ont fait tant d'honneur aux sciences & aux arts, méritent avec raison d'y tenir une place distinguée. Voici la liste de ceux qui ont eu le plus de réputation.

Leusden (Jean) naquit à *Utrecht*, l'an 1624, & mourut en 1699, âgé de 75 ans. Il s'attacha particulierement à l'étude des langues orientales, & mit au jour un grand nombre d'ouvrages. Ses éditions de la bible en hébreu, & du nouveau testament en grec, sont estimées. Il a eu soin de l'édition du *synopsis criticorum* de Polus, faite à *Utrecht*; il a partagé avec Villemandius la peine de l'édition des œuvres de Lightfoot; sans parler du nouveau testament syriaque imprimé à Leyde en 1708, en deux tomes *in*-4°. auquel il a travaillé conjointement avec Schaaf.

De Roy (Henri), en latin *Regius*, médecin & philosophe cartésien, naquit à *Utrecht* en 1598, & mourut en 1679. Il enseigna la nouvelle philosophie de Descartes, mais d'une maniere qui lui attira la haine des théologiens, & des partisans d'Aristote. Les curateurs de l'université furent obligés de se mêler de cette querelle, & eurent bien de la peine à l'appaiser. Regius eut encore des disputes avec Primerose & Silvius sur la circulation du sang qu'il admettoit; cette question médicinale fut traitée de part & d'autre par des discours injurieux & outrageans, aujourd'hui l'on rit des disputes élevées sur un fait aussi démontré.

Schoockius (Martin), littérateur, naquit à *Utrecht* en 1614, & mourut à Francfort-sur-l'Oder l'an 1665, âgé de 51 ans. Il a publié quantité de dissertations sur des sujets assez curieux; par exemple, *de naturâ soni; de ovo & pullo; de hellenistis; de harengis; de scepticismo; de inundationibus; de turfis, seu de cespitibus bituminosis; de butyro; de ciconiis; de extasi; de cerevisiâ; de sternutatione; de lino; de tulippis, &c. Voy.* le pere Nicéron, *mémoire des hommes illustres, tome XII, page* 364-388.

Mais les *Tollius* freres (Corneille, Jacques & Alexandre), se sont acquis dans la littérature une réputation fort supérieure à celle de Schoockius.

Tollius (Corneille), mort en 1562, a donné quelques ouvrages, & entr'autres, I. *palæphat. de incredibilibus cum notis*, Amsterdam, 1649, *in*-12. II. *Joannis Cinnami de rebus gestis imperat. Constantinop. Comnenorum histor. livre IV.* Utrecht, 1652, *in*-4°. Tollius a été le premier qui ait publié cet auteur avec une version latine; mais du Fresne en a donné une magnifique édition à Paris, 1670, *in-fol.* de l'imprimerie royale.

Tollius (Jacques) mena une vie fort errante, tantôt en Hollande, tantôt en Allemagne, tantôt en Italie; enfin il mourut très-pauvre dans sa patrie en 1696; voici ses ouvrages. I. Une édition d'Ausone, *Gondæ*, 1668; II. *Fortuita*, Amsterdam, 1687, *in*-8°. L'auteur se propose de faire voir dans ce livre, que presque toute la mythologie de l'antiquité, ne contient que des mysteres de la chymie; rien n'est comparable à cette folie, & à son entêtement pour la pierre philosophale. III. En 1694, il publia à *Utrecht* son *Longin*, *in*-4°. Cette édition est très-belle & très-bonne. Tollius s'est servi d'un exemplaire collationné sur un mf. de la bibliotheque du roi à Paris, & des leçons des trois mff. de la bibliotheque du Vatican. La version latine est entiérement de lui. En 1710, M. Hudson donna à Oxford une nouvelle édition de Longin, *in*-8°. dans laquelle il a conservé la version de Tollius corrigée en quelques endroits. L'année suivante Lchurtzfleisch publia une nouvelle édition de Longin, *Wittebergæ*, 1711, *in*-4°. & cette derniere mérite la préférence pour les choses sur celle d'Angleterre, mais l'impression en est détestable.

En 1696, Jacques Tollius donna un ouvrage de Bacchini, traduit de l'italien, *de sistris, eorumque figuris, cum notis*, Utrecht, *in*-4°. inséré dans le trésor d'antiquités romaines de Grævius, *tome IV.* La même année notre savant publia: *insignia itinerarii Italici, quibus continentur antiquitates sacræ*, Utrecht, 1696. Ce volume contient cinq anciennes parties im-

portantes, tirées des bibliotheques de Vienne & de Léipſick. Quatre ans après ſa mort, M. Henninius a donné au public la relation des voyages de Tollius ſous ce titre : *Jacobi Tollii epiſtolæ itinerariæ*, Amſterdam, 1700, *in*-4°. Il y a bien des choſes curieuſes dans ces lettres, ſurtout dans la cinquieme, qui contient la relation du voyage de Hongrie.

Tollius (Alexandre), mort en 1675, eſt connu par ſon édition d'Appien : *Appiani Alexandrini roman. hiſtor.* Amſterdam 1670, *in*-8°. deux volumes. Cette édition d'Appien eſt belle, & d'un caractere fort net.

Utenbogaert (Jean), célebre théologien parmi les remonſtrans, naquit à *Utrecht* en 1557, & mourut à la Haye en 1644, dans la 88e. année de ſon âge. C'étoit un homme très-ſavant, dont l'eſprit, la conduite & les manieres gagnerent d'abord le cœur de Maurice; mais ce prince finit par le maltraiter ſans aucun ſujet légitime, ainſi qu'il paroît en ce que Louiſe de Coligni, & Fréderic Henri ſon fils, eurent toujours une eſtime ſinguliere pour Utenbogaert, étant bien convaincus que le prince d'Orange lui avoit fait tort.

Utenbogaert écrivoit en ſa langue avec beaucoup de ſageſſe & de préciſion; c'eſt ce qui ſe prouve par ſon *hiſtoire des controverſes* d'alors, par ſa vie, & par pluſieurs autres écrits hollandois qu'il publia. S'il n'avoit pas l'étendue & la pénétration de génie d'Epiſcopius, il le ſurpaſſoit peut-être en netteté & en ſimplicité de ſtyle. Mais ils eurent toute leur vie une très-grande déférence l'un pour l'autre, & il n'y eut jamais aucune diminution dans leur amitié, parce que la vertu en ſerroit les nœuds.

Il nous reſte diverſes lettres françoiſes d'Utenbogaert à Louiſe de Coligni. Si on les compare avec des lettres écrites en ce même temps par nos François, on les trouvera auſſi-bien tournées, & peut-être mieux; & pour les choſes même, on verra qu'il n'y a rien que de ſage, & qui ne convienne au caractere d'un homme de bien, prudent & retenu.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages tous en hollandois : les deux principaux ſont, ſon hiſtoire eccléſiaſtique, depuis l'an 400, juſqu'en 1619, imprimée en 1646 & 1647, *in-fol.* & l'hiſtoire de ſa vie, qu'il acheva en ſa 82e. année, en 1638. Cet ouvrage a paru après ſa mort, en 1645, *in*-4°. & a été réimprimé en 1646. L'article de ce ſavant théologien, ſi long-temps perſécuté dans ſa patrie, a été fait avec grand ſoin par M. de Chaufepié dans ſon dictionnaire hiſtorique, & c'eſt un article extrêmement curieux.

Je finis cette courte liſte par un homme de goût, écrivain poli, *Van-Effen* (Juſte), né à *Utrecht* en 1684, & mort à Bois-le-Duc en 1735, étant alors inſpecteur des magaſins de l'Etat dans cette ville. Il cultiva de bonne heure la langue françoiſe, dans laquelle il a compoſé tous ſes ouvrages, & qu'il écrit auſſi-bien que peut le faire aucun étranger. Un eſprit philoſophique, des connoiſſances diverſifiées, une aſſez grande vivacité d'imagination, & beaucoup de facilité, mirent M. Van-Effen en état de travailler avec diſtinction ſur toutes ſortes de matieres. Il a eu beaucoup de part au journal littéraire; & comme il entendoit fort bien l'anglois, il a donné la traduction entiere du Mentor moderne. Son parallele d'Homere & de Chapelain, qui ſe trouve à la ſuite du chef-d'œuvre de l'Inconnu, par M. de Saint-Hyacinthe, eſt un badinage heureux, & très-bon dans ſon genre; mais le principal ouvrage de cet ingénieux écrivain, eſt ſon miſantrope, qu'il fit à l'imitation du ſpectateur Anglois. Cet ouvrage eſt mêlé de proſe & de vers, & l'on peut dire qu'en journal, *le* jugement y domine par-tout. La meilleure édition eſt celle de la Haye, en 1726, en deux vol. *in*-8°. *(D. J.)*

UTRECHT, *ſeigneurie d'*, *Géog. mod.*, province des Pays-Bas, & l'une des ſept qui compoſent la république des Provinces-Unies, entre leſquelles elle a le cinquieme rang. Elle eſt bornée au nord par la Hollande & le Zuiderzée; au midi par le Rhin, qui la ſépare de l'isle de Betau; à l'orient par la Veluwe & la Gueldres; à l'occident par la Hollande encore. Ce pays étoit autrefois ſi puiſſant, qu'il pouvoit mettre ſur pié une armée de quarante-mille hommes, & quoiqu'il fût continuellement attaqué par les Bataves, par les Friſons, par les Gueldrois, qui l'environnent de tous côtés, il ſe défendit néanmoins vaillamment contre de ſi puiſſans ennemis.

On diviſe aujourd'hui la province d'*U*-

trecht en quatre quartiers, qui font le diocèse supérieur & inférieur, l'Emsland, & le Montfort-land. On y respire un air beaucoup plus sain qu'en Hollande, parce que le pays est beaucoup plus élevé, & moins marécageux.

Son gouvernement est semblable à celui de la province de Zélande. Il a néanmoins cela de particulier, que huit députés laïques, représentant l'ordre du clergé, ont séance dans l'assemblée des Etats de la province avec les députés des nobles, & des villes d'Utrecht, d'Amerfort, de Wyck, de Rhenen, & de Montfort.

Ce sont les cinq anciens chapitres de la ville d'*Utrecht*, qui fournissent les députés représentant le clergé. Les deux autres autres élisent leurs députés, & c'est pour cela qu'on les nomme *élus*.

En 1672 les François se rendirent maitres de toute la seigneurie d'*Utrecht;* mais ils furent obligés l'année suivante, d'en abandonner la conquête. Les Etats-généraux mécontens de la conduite de cette province, & de son aversion pour le prince d'Orange, l'exclurent du gouvernement de la république, de même que les provinces de Gueldres & d'Over-Issel; cependant ces trois provinces furent réunies à la généralité, le 29 de janvier 1674, & cette réunion a subsisté jusqu'à ce jour. (*D. J.*)

UTRICULARIA, s. f. *Hist. nat. bot.*, nom donné par Linnœus au genre de plante que les autres auteurs appellent *lentibularia;* son calice est une enveloppe à deux feuilles; la fleur est labiée & monopétale; la levre supérieure est droite & obtuse; la levre inférieure est large & sans découpure; le nectarium est fait en maniere de corne, il est plus court que le pétale de la fleur, & sort de sa base. Les étamines sont deux filets courts & crochus, leurs bossettes sont petites & adhérentes ensemble, le pistil a le germe arrondi, le style est délié comme un cheveu & de la longueur du calice, le stigmate est fait en cône, le fruit est une grosse capsule conique, renfermant une seule cavité; les graines sont très-nombreuses. (*D. J.*)

UVAGE ou EUVAGE, s. m. *Sucrerie*, c'est ainsi qu'on appelle dans une sucrerie la partie du glacis garni en carreaux de terre cuite qui forme l'encaissement de chaque chaudiere à sucre, & en augmente considérablement les bords. *Voy.* SUCRERIE, EDIFICE.

Les Negres charpentiers des isles, appellent *uvage* deux longues planches ou bordages placés le long des côtes d'une pyroque ou d'un canot servant à exhausser les bords. *V.* PYROQUE & EUVAGE.



ÉLOGE

De M. le Président DE MONTESQUIEU.

L'INTÉRÊT que les bons citoyens prennent à l'ENCYCLOPÉDIE, & le grand nombre de gens de lettres qui lui consacrent leurs travaux, semblent nous permettre de le regarder comme un des monumens les plus propres à être dépositaires des sentimens de la patrie, & des hommages qu'elle doit aux hommes célebres qui l'ont honorée. Persuadés néanmoins que M. de Montesquieu étoit en droit d'attendre d'autres panégyristes que nous, & que la douleur publique eût mérité des interprètes plus éloquens, nous eussions renfermés au dedans de nous-mêmes nos justes regrets & notre respect pour sa mémoire; mais l'aveu de ce que nous lui devons nous est trop précieux pour en laisser le soin à d'autres. Bienfaicteur de l'humanité par ses écrits, il a daigné l'être aussi de cet ouvrage; & notre reconnoissance ne veut que tracer quelques lignes au pié de sa Statue.

CHARLES DE SÉCONDAT, BARON DE LA BREDE ET DE MONTESQUIEU, ancien président à mortier au parlement de Bordeaux, de l'académie françoise, de l'académie royale des sciences & des belles-lettres de Prusse, & de la société royale de Londres; naquit au château de la Brede près de Bordeaux, le 18 janvier 1689, d'une famille noble de Guienne. Son trisaïeul, Jean de Secondat, maitre d'hôtel de Henri II roi de Navarre, & ensuite de Jeanne, fille de ce roi, qui épousa Antoine de Bourbon, acquit la Terre de Montesquieu d'une somme de 10000 livres que cette princesse lui donna par un acte authentique, en récompense de sa probité & de ses services. Henri III roi de Navarre, depuis Henri IV roi de France, érigea en baronie la terre de Montesquieu, en faveur de Jacob de Secondat, fils de Jean, d'abord gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, & ensuite mestre-de-camp du régiment de Châtillon. Jean Gaston de Secondat, son second fils, ayant épousé la fille du premier président du parlement de Bordeaux, acquit dans cette compagnie une charge de président à mortier; il eut plusieurs enfans, dont un entra dans le service, s'y distingua, & le quitta de fort bonne heure: ce fut le pere de Charles de Secondat, auteur de l'*Esprit des Loix*. Ces détails paroitront peut-être déplacés à la tête de l'éloge d'un philosophe dont le nom a si peu besoin d'ancêtres; mais n'envions point à leur mémoire l'éclat que ce nom répand sur elle.

Les succès de l'enfance, présage quelquefois si trompeur, ne le furent point dans Charles de Secondat: il annonça de bonne heure ce qu'il devoit être; & son pere donna tous ses soins à cultiver ce génie naissant, objet de son espérance & de sa tendresse. Dès l'âge de vingt ans, le jeune Montesquieu préparoit déja les matériaux de l'Esprit des Loix, par un extrait raisonné des immenses volumes qui composent le corps du droit civil; ainsi

autrefois Newton avoit jetté dès sa premiere jeunesse les fondemens des ouvrages qui l'ont rendu immortel. Cependant l'étude de la jurisprudence, quoique moins aride pour M. de Montesquieu que pour la plupart de ceux qui s'y livrent, parce qu'il la cultivoit en philosophe, ne suffisoit pas à l'étendue & à l'activité de son génie ; il approfondissoit dans le même temps des matieres encore plus importantes & plus délicates ; & les discutoit dans le silence avec la sagesse, la décence, & l'équité qu'il a depuis montrées dans ses ouvrages.

Un oncle paternel, président à mortier au parlement de Bordeaux, juge éclairé & citoyen vertueux, l'oracle de sa compagnie & de sa province, ayant perdu son fils unique, & voulant conserver dans son corps l'esprit d'élévation qu'il avoit tâché d'y répandre, laissa ses biens & sa charge à M. de Montesquieu ; il étoit conseiller au parlement de Bordeaux depuis le 24 février 1714, & fut reçu président à mortier le 13 juillet 1716. Quelques années après, en 1722, pendant la minorité du roi, sa compagnie le chargea de présenter des remontrances à l'occasion d'un nouvel impôt. Placé entre le trône & le peuple, il remplit en sujet respectueux & en magistrat plein de courage l'emploi si noble & si peu envié, de faire parvenir au souverain le cri des malheureux ; & la misere publique représentée avec autant d'habileté que de force, obtint la justice qu'elle demandoit. Ce succès, il est vrai, par malheur pour l'état bien plus que pour lui, fut aussi passager que s'il eût été injuste ; à peine la voix des peuples eut-elle cessé de se faire entendre, que l'impôt supprimé fut remplacé par un autre; mais le citoyen avoit fait son devoir.

Il fut reçu, le 3 avril 1716, dans l'académie de Bordeaux, qui ne faisoit que de naître. Le goût pour la musique & pour les ouvrages de pur agrément avoit d'abord rassemblé les membres qui la formoient. M. de Montesquieu crut avec raison que l'ardeur naissante & les talens de ses confreres pourroient s'exercer avec encore plus d'avantage sur les objets de la physique. Il étoit persuadé que la nature, si digne d'être observée par-tout, trouvoit aussi par-tout des yeux dignes de la voir ; qu'au contraire les ouvrages de goût ne souffrant point de médiocrité, & la capitale étant en ce genre le centre des lumieres & des secours, il étoit trop difficile de rassembler loin d'elle un assez grand nombre d'écrivains distingués ; il regardoit les sociétés de bel esprit, si étrangement multipliées dans nos provinces, comme une espece ou plutôt comme une ombre de luxe littéraire, qui nuit à l'opulence réelle, sans même en offrir l'apparence. Heureusement M. le duc de la Force, par un prix qu'il venoit de fonder à Bordeaux, avoit secondé des vues si éclairées & si justes. On jugea qu'une expérience bien faite seroit préférable à un discours foible ou à un mauvais poëme ; & Bordeaux eut une académie des sciences.

M. de Montesquieu nullement empressé de se montrer au public, sembloit attendre, selon l'expression d'un grand génie, *un âge mûr pour écrire* ; ce ne fut qu'en 1721, c'est-à-dire, âgé de trente-deux ans qu'il mit au jour les *Lettres Persannes*. Le *Siamois* des *amusemens sérieux & comiques* pouvoit lui en avoir fourni l'idée; mais il surpassa son modele. La peinture des mœurs orientales avoit fourni l'idée ; mais il surpassa son modele,

La peinture des mœurs orientales réelles ou ſuppoſées, de l'orgueil & du flegme de l'amour aſiatique, n'eſt que le moindre objet de ces lettres; elle n'y ſert, pour ainſi dire, que de prétexte à une ſatyre fine de nos mœurs, & à des matieres importantes que l'auteur approfondit en paroiſſant gliſſer ſur elles. Dans cette eſpece de tableau mouvant, Usbek expoſe ſur-tout avec tant de légéreté que d'énergie ce qui a le plus frappé parmi nous ſes yeux pénétrans; notre habitude de traiter ſérieuſement les choſes les plus futiles, & de tourner les plus importantes en plaiſanteries; nos converſations ſi bruyantes & ſi frivoles; notre ennui dans le ſein du plaiſir même; nos préjugés & nos actions en contradiction continuelle avec nos lumieres; tant d'amour pour la gloire joint à tant de reſpect pour l'idole de la faveur; nos courtiſans ſi rampans & ſi vains; notre politeſſe extérieure & notre mépris réel pour les étrangers, ou notre prédilection affectée pour eux; la bizarrerie de nos goûts, qui n'a rien au deſſous d'elle que l'empreſſement de toute l'Europe à les adopter; notre dédain barbare pour deux des plus reſpectables occupations d'un citoyen, le commerce & la magiſtrature; nos diſputes littéraires ſi vives & ſi inutiles; notre fureur d'écrire avant que de penſer, & de juger avant que de connoître. A cette peinture vive, mais ſans fiel, il oppoſe, dans l'apologue des Troglodites, le tableau d'un peuple vertueux, devenu ſage par le malheur, morceau digne du Portique: ailleurs il montre la philoſophie long-temps étouffée, reparoiſſant tout-à-coup, regagnant par ſes progrès le temps qu'elle a perdu, pénétrant juſques chez les Ruſſes à la voix d'un génie qui l'appelle, tandis que chez d'autres peuples de l'Europe, la ſuperſtition, ſemblable à une athmoſphere épaiſſe, empêche la lumiere qui les environne de toutes parts d'arriver juſqu'à eux. Enfin, par les principes qu'il établit ſur la nature des gouvernemens anciens & modernes, il préſente le germe de ces idées lumineuſes développées depuis par l'auteur dans ſon grand ouvrage.

Ces différens ſujets, privés aujourd'hui des graces de la nouvéauté qu'ils avoient dans la naiſſance des Lettres Perſannes, y conſerveront toujours le mérite du caractere original qu'on a ſu leur donner; mérite d'autant plus réel, qu'il vient ici du génie ſeul de l'écrivain, & non du voile étranger dont il s'eſt couvert; car Usbek a pris, durant ſon ſéjour en France, non ſeulement une connoiſſance ſi parfaite de nos mœurs, mais une ſi forte teinture de nos manieres mêmes, que ſon ſtyle fait ſouvent oublier ſon pays. Ce léger défaut de vraiſemblance peut n'être pas ſans deſſein & ſans adreſſe: en relevant nos ridicules & nos vices, il a voulu ſans doute auſſi rendre juſtice à nos avantages; il a ſenti toute la fadeur d'un éloge direct, & il s'en eſt plus finement acquitté, en prenant ſi ſouvent notre ton pour médire plus agréablement de nous.

Malgré le ſuccès de cet ouvrage, M. de Monteſquieu ne s'en étoit point déclaré ouvertement l'auteur. Peut-être croyoit-il échapper plus aiſément par ce moyen à la ſatyre littéraire, qui épargne plus volontiers les écrits anonymes, parce que c'eſt toujours la perſonne, & non l'ouvrage, qui eſt le but de ſes traits; peut-être craignoit-il d'être attaqué ſur le prétendu contraſte des Lettres Perſannes avec l'auſtérité de ſa place; eſpece de reproche, diſoit-il, que les critiques ne manquent jamais, parce qu'il ne de-

mande aucun effort d'esprit. Mais son secret étoit découvert, & déja le public le montroit à l'académie françoise. L'événement fit voir combien le silence de M. de Montesquieu avoit été sage. Usbek s'exprime quelquefois assez librement, non sur le fond du christianisme, mais sur des matieres que trop de personnes affectent de confondre avec le christianisme même; sur l'esprit de persécution dont tant de chrétiens ont été animés; sur les usurpations temporelles de la puissance ecclésiastique; sur la multiplication excessive des monasteres, qui enleve des sujets à l'état sans donner à Dieu des adorateurs; sur quelques opinions qu'on a vainement tenté d'ériger en dogmes; sur nos disputes de religion, toujours violentes, & souvent funestes. S'il paroit toucher ailleurs à des questions plus délicates, & qui intéressent de plus près la religion chrétienne, ses réflexions appréciées avec justice, sont en effet très-favorables à la révélation, puisqu'il se borne à montrer combien la raison humaine, abandonnée à elle-même, est peu éclairée sur ces objets. Enfin, parmi les véritables lettres de M. de Montesquieu, l'Imprimeur étranger en avoit inséré quelques-unes d'une autre main, & il eût fallu du moins, avant que de condamner l'auteur, démêler ce qui lui appartenoit en propre. Sans égard à ces considérations, d'un côté la haine sous le nom de zele, de l'autre le zele sans discernement ou sans lumieres, se souleverent & se réunirent contre les *Lettres Persannes*. Des délateurs, espece d'hommes dangereuse & lâche, que même dans un gouvernement sage on a quelquefois le malheur d'écouter, alarmerent par un extrait infidele la piété du ministere. M. de Montesquieu, par le conseil de ses amis, soutenu de la voix publique, s'étant présenté pour la place de l'académie françoise vacante par la mort de M. de Sacy, le ministre écrivit à cette compagnie que Sa Majesté ne donneroit jamais son agrément à l'auteur des Lettres Persannes; qu'il n'avoit point lu ce livre, mais que des personnes en qui il avoit confiance, lui en avoient fait connoitre le poison & le danger. M. de Montesquieu sentit le coup qu'une pareille accusation pouvoit porter à sa personne, à sa famille, & à la tranquillité de sa vie. Il n'attachoit pas assez de prix aux honneurs littéraires, ni pour les rechercher avec avidité, ni pour affecter de les dédaigner quand ils se présentoient à lui, ni enfin pour en regarder la simple privation comme un malheur: mais l'exclusion perpétuelle, & sur-tout les motifs de l'exclusion lui paroissoient une injure. Il vit le ministre, lui déclara que par des raisons particulieres il n'avouoit point les Lettres Persannes, mais qu'il étoit encore plus éloigné de désavouer un ouvrage dont il croyoit n'avoir point à rougir, & qu'il devoit être jugé d'après une lecture, & non sur une délation: le ministre prit enfin le parti par où il auroit dû commencer; il lut le livre, aima l'auteur, & apprit à mieux placer sa confiance; l'académie françoise ne fut point privée d'un de ses plus beaux ornemens; & la France eut le bonheur de conserver un sujet que la superstition ou la calomnie étoient prêtes à lui faire perdre: car M. de Montesquieu avoit déclaré au gouvernement qu'après l'espece d'outrage qu'on alloit lui faire, il iroit chercher chez les étrangers qui lui tendoient les bras, la sûreté, le repos, & peut-être les récompenses qu'il auroit dû espérer dans son pays. La nation eût déploré cette perte, & la honte en fût pourtant retombée sur elle.

Feu M. le maréchal d'Estrées, alors directeur de l'académie françoise, se conduisit dans cette circonstance en courtisan vertueux & d'une ame vraiment élevée ; il ne craignit ni d'abuser de son crédit ni de le compromettre ; il soutint son ami & justifia Socrate. Ce trait de courage si précieux aux lettres, si digne d'avoir aujourd'hui des imitateurs, & si honorable à la mémoire de M. le maréchal d'Estrées, n'auroit pas dû être oublié dans son éloge.

M. de Montesquieu fut reçu, le 24 janvier 1728 ; son discours est un des meilleurs qu'on ait prononcés dans une pareille occasion ; le mérite en est d'autant plus grand, que les récipiendaires gênés jusqu'alors par ces formules & ces éloges d'usage auxquels une espece de prescription les assujettit, n'avoient encore osé franchir ce cercle pour traiter d'autres sujets, ou n'avoient point pensé du moins à les y renfermer ; dans cet état même de contrainte il eût l'avantage de réussir. Entre plusieurs traits dont brille son discours, on reconnoîtroit l'écrivain qui pense, au seul portrait du cardinal de Richelieu, *qui apprit à la France le secret de ses forces, & à l'Espagne celui de sa foiblesse, qui ôta à l'Allemagne ses chaînes & lui en donna de nouvelles.* Il faut admirer M. de Montesquieu d'avoir sû vaincre la difficulté de son sujet, & pardonner à ceux qui n'ont pas eu le même succès.

Le nouvel académicien étoit d'autant plus digne de ce titre, qu'il avoit, peu de temps auparavant, renoncé à tout autre travail, pour se livrer entierement à son génie & à son goût. Quelque importante que fût la place qu'il occupoit, avec quelques lumieres & quelque intégrité qu'il en eût rempli les devoirs, il sentoit qu'il y avoit des objets plus dignes d'occuper ses talens ; qu'un citoyen est redevable à sa nation & à l'humanité de tout le bien qu'il peut leur faire ; & qu'il seroit plus utile à l'une & à l'autre, en les éclairant par ses écrits, qu'il ne pouvoit l'être en discutant quelques contestations particulieres dans l'obscurité ; toutes ces réflexions le déterminerent à vendre sa charge ; il cessa d'être magistrat, & ne fut plus qu'homme de lettres.

Mais pour se rendre utile par ses ouvrages aux différentes nations, il étoit nécessaire qu'on les connût ; ce fut dans cette vue qu'il entreprit de voyager. Son but étoit d'examiner par-tout le physique & le moral, d'étudier les loix & la constitution de chaque pays, de visiter les savans, les écrivains, les artistes célebres, de chercher sur-tout ces hommes rares & singuliers dont le commerce supplée quelquefois à plusieurs années d'observations & de séjour. M. de Montesquieu eût pu dire, comme Démocrite, „ Je n'ai rien oublié pour m'instruire ; j'ai quitté mon pays & parcouru l'univers pour mieux connoître la vérité : j'ai vu tous les personnages illustres de mon temps ; „ mais il y eut cette différence entre le Démocrite François & celui d'Abdere, que le premier voyageoit pour instruire les hommes, & le second pour s'en moquer.

Il alla d'abord à Vienne, où il vit souvent le célebre prince Eugene ; ce héros si funeste à la France (à laquelle il auroit pu être si utile), après avoir balancé la fortune de Louis XIV, & humilié la fierté Ottomane, vivoit sans faste durant la paix, aimant & cultivant les lettres dans une cour où elles

elles ſont peu en honneur, & donnant à ſes maîtres l'exemple de les protéger. M. de Monteſquieu crut entrevoir dans ſes diſcours quelques reſtes d'intérêt pour ſon ancienne patrie; le prince Eugene en laiſſoit voir ſur-tout, autant que le peut faire un ennemi, ſur les ſuites funeſtes de cette diviſion inteſtine qui trouble depuis ſi long-temps l'Egliſe de France: l'homme d'état en prévoyoit la durée & les effets, & les prédit au philoſophe.

M. de Monteſquieu partit de Vienne pour voir la Hongrie, contrée opulente & fertile, habitée par une nation fiere & généreuſe, le fléau de ſes tyrans & l'appui de ſes ſouverains. Comme peu de perſonnes connoiſſent bien ce pays, il a écrit avec ſoin cette partie de ſes voyages.

D'Allemagne, il paſſa en Italie; il vit à Veniſe le fameux Law, à qui il ne reſtoit de ſa grandeur paſſée que des projets heureuſement deſtinés à mourir dans ſa tête, & un diamant qu'il engageoit pour jouer aux jeux de haſard. Un jour la converſation rouloit ſur le fameux ſyſtême que Law avoit inventé; époque de tant de malheurs & de fortunes, & ſur-tout d'une dépravation remarquable dans nos mœurs. Comme le parlement de Paris, dépoſitaire immédiat des loix dans les temps de minorité, avoit fait éprouver au miniſtre Ecoſſois quelque réſiſtance dans cette occaſion, M. de Monteſquieu lui demanda pourquoi on n'avoit pas eſſayé de vaincre cette réſiſtance par un moyen preſque toujours infaillible en Angleterre, par le grand mobile des actions des hommes, en un mot par l'argent: *Ce ne ſont pas*, répondit Law, *des génies auſſi ardens & auſſi dangereux que mes compatriotes, mais ils ſont beaucoup plus incorruptibles.* Nous ajouterons ſans aucun préjugé de vanité nationale, qu'un corps libre pour quelques inſtans, doit mieux réſiſter à la corruption que celui qui l'eſt toujours; le premier, en vendant ſa liberté, la perd; le ſecond ne fait, pour ainſi dire, que la prêter, & l'exerce même en l'engageant; ainſi les circonſtances & la nature du gouvernement font les vices & les vertus des nations.

Un autre perſonnage non moins fameux que M. de Monteſquieu vit encore plus ſouvent à Veniſe, fut le comte de Bonneval. Cet homme ſi connu par ſes aventures, qui n'étoient pas encore à leur terme, & flatté de converſer avec un juge digne de l'entendre, lui faiſoit avec plaiſir le détail ſingulier de ſa vie, le récit des actions militaires où il s'étoit trouvé, le portrait des généraux & des miniſtres qu'il avoit connus. M. de Monteſquieu ſe rappelloit ſouvent ces converſations & en racontoit différens traits à ſes amis.

Il alla de Veniſe à Rome: dans cette ancienne capitale du monde, qui l'eſt encore à certains égards, il s'appliqua ſur-tout à examiner ce qui la diſtingue aujourd'hui le plus, les ouvrages de Raphaël, des Titien, & des Michel-Ange: il n'avoit point fait une étude particuliere des beaux arts; mais l'expreſſion dont brillent les chefs-d'œuvre en ce genre, ſaiſit infailliblement tout homme de génie. Accoutumé à étudier la nature, il la reconnoît quand elle eſt imitée, comme un portrait reſſemblant frappe tous ceux à qui l'original eſt familier: malheur aux productions de l'art dont toute la beauté n'eſt que pour les artiſtes!

Après avoir parcouru l'Italie, M. de Monteſquieu vint en Suiſſe; il examina ſoigneuſement les vaſtes pays arroſés par le Rhin, & il ne lui reſta

plus rien à voir en Allemagne ; car FREDERIC ne régnoit pas encore. Il s'arrêta ensuite quelque temps dans les Provinces-Unies, monument admirable de ce que peut l'industrie humaine animée par l'amour de la liberté. Enfin il se rendit en Angleterre où il demeura deux ans : digne de voir & d'entretenir les plus grands hommes, il n'eut à regretter que de n'avoir pas fait plutôt ce voyage : Locke & Newton étoient morts. Mais il eut souvent l'honneur de faire sa cour à leur protectrice, la célebre reine d'Angleterre, qui cultivoit la philosophie sur le trône, & qui goûta, comme elle le devoit, M. de Montesquieu. Il ne fut pas moins accueilli par la nation, qui n'avoit pas besoin sur cela de prendre le ton de ses maitres. Il forma à Londres des liaisons intimes avec des hommes exercés à méditer & à se préparer aux grandes choses par des études profondes ; il s'instruisit avec eux de la nature du gouvernement, & parvint à le bien connoître. Nous parlons ici d'après les témoignages publics que lui en ont rendu les Anglois eux-mêmes, si jaloux de nos avantages, & si peu disposés à reconnoitre en nous aucune prospérité.

Comme il n'avoit rien examiné ni avec la prévention d'un enthousiaste, ni avec l'austérité d'un Cynique, il n'avoit remporté de ses voyages ni un dédain outrageant pour les étrangers, ni un mépris encore plus déplacé pour son propre pays. Il résultoit de ces observations que l'Allemagne étoit faite pour y voyager, l'Italie pour y séjourner, l'Angleterre pour y penser, & la France pour y vivre.

De retour enfin dans sa patrie, M. de Montesquieu se retira pendant deux ans à sa terre de la Brede : il y jouit en paix de cette solitude que le spectacle & le tumulte du monde sert à rendre plus agréable ; il vécut avec lui-même, après en être sorti si long-temps; & ce qui nous intéresse le plus, il mit la derniere main à son ouvrage *sur la cause de la grandeur & de la décadence des Romains*, qui parut en 1734.

Les Empires, ainsi que les hommes, doivent croître, dépérir, & s'éteindre ; mais cette révolution nécessaire a souvent des causes cachées que la nuit des temps nous dérobe, & que le mystere ou leur petitesse apparente a même quelquefois voilées aux yeux des contemporains; rien ne ressemble plus sur ce point à l'histoire moderne que l'histoire ancienne. Celle des Romains mérite néanmoins à cet égard quelque exception ; elle présente une politique raisonnée, un systême suivi d'agrandissement, qui ne permet pas d'attribuer la fortune de ce peuple à des ressorts obscurs & subalternes. Les causes de la grandeur Romaine se trouvent donc dans l'histoire, & c'est au philosophe à les y découvrir. D'ailleurs il n'en est pas des systêmes dans cette étude comme dans celle de la physique; ceux-ci sont presque toujours précipités, parce qu'une observation nouvelle & imprévue peut les renverser en un instant ; au contraire, quand on recueille avec soin les faits que nous transmet l'histoire ancienne d'un pays, si on ne rassemble pas toujours tous les matériaux qu'on peut desirer, on ne sauroit du moins espérer d'en avoir un jour davantage, l'étude réfléchie de l'histoire, étude si importante & si difficile, consiste à combiner, de la maniere la plus parfaite, ces matériaux défectueux : tel seroit le mérite d'un architecte, qui, sur des ruines savantes, traceroit, de la maniere la plus vraisemblable, le plan d'un

édifice antique, en suppléant, par le génie & par d'heureuses conjectures à des restes informes & tronqués.

C'est sous ce point de vue qu'il faut envisager l'ouvrage de M. de Montesquieu: il trouve les causes de la grandeur des Romains dans l'amour de la liberté, du travail, & de la patrie, qu'on leur inspiroit dès l'enfance; dans la sévérité de la discipline militaire; dans ces dissensions intestines qui donnoient du ressort aux esprits, & qui cessoient tout-à-coup à la vue de l'ennemi; dans cette constance après le malheur, qui ne désespéroit jamais de la république: dans le principe où ils furent toujours de ne faire jamais la paix qu'après des victoires; dans l'honneur du triomphe, sujet d'émulation pour les généraux; dans la protection qu'ils accordoient aux peuples révoltés contre leurs rois; dans l'excellente politique de laisser aux vaincus leurs dieux & leurs coutumes; dans celle de n'avoir jamais deux puissans ennemis sur les bras, & de tout souffrir de l'un jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti l'autre. Il trouve les causes de leur décadence dans l'agrandissement même de l'état, qui changea en guerres civiles les tumultes populaires; dans les guerres éloignées qui forçant les citoyens à une trop longue absence, leur faisoient perdre insensiblement l'esprit républicain; dans le droit de bourgeoisie accordé à tant de nations, & qui ne fit plus du peuple Romain qu'une espece de monstre à plusieurs têtes; dans la corruption introduite par le luxe de l'Asie; dans les proscriptions de Sylla qui avilirent l'esprit de la nation, & la préparerent à l'esclavage; dans la nécessité où les Romains se trouverent de souffrir des maitres, lorsque leur liberté leur fut devenue à charge; dans l'obligation où ils furent de changer de maximes, en changeant de gouvernement; dans cette suite de monstres qui régnerent, presque sans interruption, depuis Tibere jusqu'à Nerva, & depuis Commode jusqu'à Constantin; enfin, dans la translation & le partage de l'empire, qui périt d'abord en Occident par la puissance des barbares, & qui après avoir langui plusieurs siecles en Orient sous des empereurs imbécilles ou féroces, s'anéantit insensiblement comme ces fleuves qui disparoissent dans des sables.

Un assez petit volume a suffi à M. de Montesquieu pour développer un tableau si intéressant & si vaste. Comme l'auteur ne s'appesantit point sur les détails, & ne saisit que les branches fécondes de son sujet, il a su renfermer en très-peu d'espace un grand nombre d'objets distinctement apperçus & rapidement présentés sans fatigue pour le lecteur; en laissant beaucoup voir, il laisse encore plus à penser, & il auroit pu intituler son livre, *Histoire Romaine à l'usage des hommes d'état & des philosophes.*

Quelque réputation que M. de Montesquieu se fût acquise par ce dernier ouvrage & par ceux qui l'avoient précédé, il n'avoit fait que se frayer le chemin à une plus grande entreprise, à celle qui doit immortaliser son nom & le rendre respectable aux siecles futurs. Il en avoit dès long-temps formé le dessein, il en médita pendant vingt ans l'exécution; ou, pour parler plus exactement, toute sa vie en avoit été la méditation continuelle. D'abord il s'étoit fait en quelque façon étranger dans son propre pays, afin de le mieux connoitre; il avoit ensuite parcouru toute l'Europe, & profondément étudié les différens peuples qui l'habitent. L'isle fameuse qui se glorifie tant de ses

loix, & qui en profite si mal, avoit été pour lui dans ce long voyage, ce que l'isle de Crete fut autrefois pour Lycurgue, une école où il avoit su s'instruire sans tout approuver ; enfin il avoit, si on peut parler ainsi, interrogé & jugé les nations & les hommes celebres qui n'existent plus aujourd'hui que dans les annales du monde. Ce fut ainsi qu'il s'éleva par degrés au plus beau titre qu'un sage puisse mériter, celui de législateur des nations.

S'il étoit animé par l'importance de la matiere, il étoit effrayé en même temps par son étendue : il l'abandonna, & y revint à plusieurs reprises; il sentit plus d'une fois, comme il l'avoue lui-même, tomber les mains paternelles. Encouragé enfin par ses amis, il ramassa toutes ses forces, & donna l'*Esprit des loix*.

Dans cet important ouvrage, M. de Montesquieu, sans s'appesantir, à l'exemple de ceux qui l'ont précédé, sur des discussions métaphysiques relatives à l'homme supposé dans un état d'abstraction, sans se borner, comme d'autres, à considérer certains peuples dans quelques relations ou circonstances particulieres, envisage les habitans de l'univers dans l'état réel où ils sont, & dans tous les rapports qu'ils peuvent avoir entr'eux. La plupart des autres écrivains en ce genre sont presque toujours ou de simples moralistes, ou de simples jurisconsultes, ou même quelquefois de simples théologiens : pour lui, l'homme de tous les pays & de toutes les nations, il s'occupe moins de ce que le devoir exige de nous que des moyens par lesquels on peut nous obliger de le remplir, de la perfection métaphysique des loix que de celle dont la nature humaine les rend susceptibles, des loix qu'on a faites que de celles qu'on a dû faire, des loix d'un peuple particulier que de celles de tous les peuples. Ainsi en se comparant lui-même à ceux qui ont couru avant lui cette grande & noble carriere, il a pu dire comme le Correge, quand il eut vu les ouvrages de ses rivaux, *& moi aussi je suis peintre.* (*)

(*) La plupart des gens de lettres qui ont parlé de l'*Esprit des Loix*, s'étant plus attachés à le critiquer qu'à en donner une idée juste, nous allons tâcher de suppléer à ce qu'ils auroient dû faire, & d'en développer le plan, le caractere & l'objet. Ceux qui en trouveront l'analyse trop longue, jugeront peut-être après l'avoir lue, qu'il n'y avoit que ce seul moyen de bien faire saisir la méthode de l'auteur. On doit se souvenir d'ailleurs que l'histoire des écrivains célebres n'est que celle de leurs pensées & de leurs travaux, & que cette partie de leur éloge en est la plus essentielle & la plus utile, sur-tout dans un ouvrage tel que l'*Encyclopédie*.

Les hommes dans l'état de nature, abstraction faite de toute religion, ne connoissant dans les différends qu'ils peuvent avoir, d'autre loi que celle des animaux, le droit du plus fort, on doit regarder l'établissement des sociétés comme une espece de traité contre ce droit injuste ; traité destiné à établir entre les différentes parties du genre humain une sorte de balance. Mais il en est de l'équilibre moral comme du physique, il est rare qu'il soit parfait & durable, & les traités du genre humain sont comme les traités entre nos princes, une semence continuelle de divisions. L'intérêt, le besoin & le plaisir ont rapproché les hommes ; mais ces mêmes motifs les poussent sans cesse à vouloir jouir des avantages de la société sans en porter les charges ; & c'est en ce sens qu'on peut dire avec l'auteur, que les hommes, dès qu'ils sont en société, sont en état de guerre. Car la guerre suppose dans ceux qui se la font, sinon l'égalité de force, au moins l'opinion de cette égalité, d'où naît le desir & l'espoir mutuel de se vaincre; or, dans l'état de société, si la balance

Rempli & pénetré de son objet, l'auteur de l'*Esprit des loix* y embrasse un si grand nombre de matieres, & les traite avec tant de briéveté & de profondeur, qu'une lecture assidue & méditée peut seule faire sentir le mérite de ce livre. Elle servira sur-tout, nous osons le dire, à faire dispa-

---

n'est jamais parfaite entre les hommes, elle n'est pas non plus trop inégale : au contraire, ou ils n'auroient rien à se disputer dans l'état de nature, ou si la nécessité les y obligeoit, on ne verroit que la foiblesse fuyant devant la force, des oppresseurs sans combat & des opprimés sans résistance.

Voilà donc les hommes réunis & armés tout à la fois, s'embrassant d'un côté, si on peut parler ainsi, & cherchant de l'autre à se blesser mutuellement : les loix sont le lien plus ou moins efficace, destiné à suspendre ou à retenir leurs coups ; mais l'étendue prodigieuse du globe que nous habitons, la nature différente des régions de la terre & des peuples qui la couvrent, ne permettant pas que tous les hommes vivent sous un seul & même gouvernement, le genre humain a dû se partager en un certain nombre d'états, distingués par la différence des loix auxquelles ils obéissent. Un seul gouvernement n'auroit fait du genre humain qu'un corps exténué & languissant, étendu sans vigueur sur la surface de la terre; les différens états sont autant de corps agiles & robustes, qui en se donnant la main les uns aux autres, n'en forment qu'un, & dont l'action réciproque entretient par-tout le mouvement & la vie.

On peut distinguer trois sortes de gouvernemens ; le républicain, le monarchique, le despotique. Dans le républicain, le peuple en corps a la souveraine puissance ; dans le monarchique, un seul gouverne par des loix fondamentales; dans le despotique, on ne connoit d'autre loi que la volonté du maître, ou plutôt du tyran. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait dans l'univers que ces trois especes d'états ; ce n'est pas à dire même qu'il y ait des états qui appartiennent uniquement & rigoureusement à quelqu'une de ces formes ; la plupart sont, pour ainsi dire, mi-partis ou nuancés les uns des autres : ici la monarchie incline au despotisme ; là le gouvernement monarchique est combiné avec le républicain; ailleurs ce n'est pas le peuple entier, c'est seulement une partie du peuple qui fait les loix. Mais la division précédente n'en est pas moins exacte & moins juste. Les trois especes de gouvernement qu'elle renferme sont tellement distinguées, qu'elles n'ont proprement rien de commun ; & d'ailleurs tous les états que nous connoissons, participent de l'une ou de l'autre. Il étoit donc nécessaire de former de ces trois especes des classes particulieres, & de s'appliquer à déterminer les loix qui leur sont propres; il sera facile ensuite de modifier ces loix dans l'application à quelque gouvernement que ce soit, selon qu'il appartiendra plus ou moins à ces différentes formes.

Dans les divers états, les loix doivent être relatives à leur *nature*, c'est-à-dire, à ce qui les constitue, & à leur *principe*, c'est-à-dire, à ce qui les soutient & les fait agir : distinction importante, la clef d'une infinité de loix, & dont l'auteur tire bien des conséquences.

Les principales loix relatives à la *nature* de la démocratie sont que le peuple y soit à certains égards le monarque, à d'autres le sujet : qu'il élise & juge ses magistrats, & que les magistrats en certaines occasions décident. La nature de la monarchie demande qu'il y ait entre le monarque & le peuple beaucoup de pouvoirs & de rangs intermédiaires, & un corps dépositaire des loix, médiateur entre les sujets & le prince. La nature du despotisme exige que le tyran exerce son autorité, ou par lui seul, ou par un seul qui le représente.

Quant au *principe* des trois gouvernemens, celui de la démocratie est l'amour de la république, c'est-à-dire, de l'égalité; dans les monarchies, où un seul est le dispensateur des distinctions & des récompenses, & où l'on s'accoutume à confondre l'état avec ce seul homme, le principe est l'honneur, c'est-à-dire, l'ambition & l'amour de l'estime ; sous le despotisme enfin, c'est la crainte. Plus ces principes sont en vigueur, plus le gouvernement est stable; plus ils s'alterent & se corrompent, plus il incline à sa destruction. Quand l'auteur parle de l'égalité dans les

roitre le prétendu défaut de méthode dont quelques lecteurs ont accusé M. de Montesquieu; avantage qu'ils n'auroient pas dû le taxer légérement d'avoir négligé dans une matiere philosophique, & dans un ouvrage de vingt années. Il faut distinguer le désordre réel de celui qui n'est qu'ap-

démocraties, il n'entend pas une égalité extrême, absolue, & par conséquent chimérique; il entend cet heureux équilibre qui rend tous les citoyens également soumis aux loix, & également intéressés à les observer.

Dans chaque gouvernement les loix de l'éducation doivent être relatives au *principe*; on entend ici par *éducation*, celle qu'on reçoit en entrant dans le monde, & non celle des parens & des maîtres, qui souvent y est contraire, sur-tout dans certains états. Dans les monarchies, l'éducation doit avoir pour objet l'urbanité & les égards réciproques; dans les états despotiques, la terreur & l'avilissement des esprits; dans les républiques on a besoin de toute la puissance de l'éducation; elle doit inspirer un sentiment noble, mais pénible, le renoncement à soi-même, d'où naît l'amour de la patrie.

Les loix que le législateur donne, doivent être conformes au *principe* de chaque gouvernement; dans la république, entretenir l'égalité & la frugalité; dans la monarchie, soutenir la noblesse sans écraser le peuple; sous le gouvernement despotique, tenir également tous les états dans le silence. On ne doit point accuser M. de Montesquieu d'avoir ici tracé aux souverains les principes du pouvoir arbitraire, dont le nom seul est si odieux aux princes justes, & à plus forte raison au citoyen sage & vertueux. C'est travailler à l'anéantir que de montrer ce qu'il faut faire pour le conserver: la perfection de ce gouvernement en est la ruine; & le code exact de la tyrannie, tel que l'auteur le donne, est en même temps la satyre & le fléau le plus redoutable des tyrans. A l'égard des autres gouvernemens, ils ont chacun leurs avantages; le républicain est plus propre aux petits états, le monarchique aux grands; le républicain plus sujet aux excès, le monarchique aux abus; le républicain apporte plus de maturité dans l'exécution des loix, le monarchique plus de promptitude.

La différence des principes des trois gouvernemens doit en produire dans le nombre & l'objet des loix, dans la forme des jugemens & la nature des peines. La constitution des monarchies étant invariable & fondamentale, exige plus de loix civiles & de tribunaux, afin que la justice soit rendue d'une maniere plus uniforme & moins arbitraire; dans les états modérés, soit monarchies, soit républiques, on ne sauroit apporter trop de formalités aux loix criminelles. Les peines doivent non-seulement être en proportion avec le crime, mais encore les plus douces qu'il est possible, sur-tout dans la démocratie; l'opinion attachée aux peines fera souvent plus d'effet que leur grandeur même. Dans les républiques, il faut juger selon la loi, parce qu'aucun particulier n'est le maître de l'altérer. Dans les monarchies, la clémence du souverain peut quelquefois l'adoucir; mais les crimes ne doivent jamais y être jugés que par les magistrats expressément chargés d'en connoître. Enfin c'est principalement dans les démocraties que les loix doivent être séveres contre le luxe, le relâchement des mœurs, & la séduction des femmes. Leur douceur & leur foiblesse même les rend assez propres à gouverner dans les monarchies; & l'histoire prouve que souvent elles ont porté la couronne avec gloire.

M. de Montesquieu ayant ainsi parcouru chaque gouvernement en particulier, les examine ensuite dans le rapport qu'ils peuvent avoir les uns aux autres, mais seulement sous le point de vue le plus général, c'est-à-dire, sous celui qui est uniquement relatif à leur nature & à leur principe; envisagés de cette maniere, les états ne peuvent avoir d'autres rapports que celui de se défendre ou d'attaquer. Les républiques devant par leur nature renfermer un petit état, elles ne peuvent se défendre sans alliance, mais c'est avec des républiques qu'elles doivent s'allier; la force défensive de la monarchie consiste principalement à avoir des frontieres hors d'insulte. Les états ont comme

parent. Le désordre est réel, quand l'analogie & la suite des idées n'est point observée; quand les conclusions sont érigées en principes, ou les précedent; quand le lecteur, après des détours sans nombre, se retrouve au point d'où il est parti. Le désordre n'est qu'apparent, quand l'auteur met-

les hommes le droit d'attaquer pour leur propre conservation: du droit de la guerre dérive celui de conquête; droit nécessaire, légitime & malheureux, *qui laisse toujours à payer une dette immense pour s'acquitter envers la nature humaine*, & dont la loi générale est de faire aux vaincus le moins de mal qu'il est possible. Les républiques peuvent moins conquérir que les monarchies; des conquêtes immenses supposent le despotisme ou l'assurent. Un des grands principes de l'esprit de conquête doit être de rendre meilleure, autant qu'il est possible, la condition du peuple conquis; c'est satisfaire tout à la fois la loi naturelle & la maxime d'état. Rien n'est plus beau que le traité de paix de Gelon avec les Carthaginois, par lequel il leur défendit d'immoler à l'avenir leurs propres enfans. Les Espagnols, en conquérant le Pérou, auroient dû obliger de même les habitans à ne plus immoler des hommes à leurs dieux; mais ils crurent plus avantageux d'immoler ces peuples mêmes. Ils n'eurent plus pour conquête qu'un vaste desert; ils furent forcés à dépeupler leur pays, & s'affoiblirent pour toujours par leur propre victoire. On peut être obligé quelquefois de changer les loix du peuple vaincu; rien ne peut jamais obliger de lui ôter ses mœurs ou même ses coutumes, qui sont souvent toutes ses mœurs. Mais le moyen le plus sûr de conserver une conquête, c'est de mettre, s'il est possible, le peuple vaincu au niveau du peuple conquérant, de lui accorder les mêmes droits & les mêmes privileges: c'est ainsi qu'en ont souvent usé les Romains; c'est ainsi sur-tout qu'en usa César à l'égard des Gaulois.

Jusqu'ici, en considérant chaque gouvernement tant en lui-même que dans son rapport aux autres, nous n'avons eu égard ni à ce qui doit leur être commun, ni aux circonstances particulieres tirées ou de la nature du pays, ou du génie des peuples: c'est ce qu'il faut maintenant développer.

La loi commune de tous les gouvernemens, du moins des gouvernemens modérés, & par conséquent justes, est la liberté politique dont chaque citoyen doit jouir. Cette liberté n'est point la licence absurde de faire tout ce qu'on veut, mais le pouvoir de faire tout ce que les loix permettent. Elle peut être envisagée ou dans son rapport à la constitution, ou dans son rapport au citoyen.

Il y a dans la constitution de chaque état deux sortes de pouvoirs, la puissance législative & l'exécutrice; & cette derniere a deux objets, l'intérieur de l'état & le dehors. C'est de la distribution légitime & de la répartition convenable de ces différentes especes de pouvoirs, que dépend la plus grande perfection de la liberté politique par rapport à la constitution. M. de Montesquieu en apporte pour preuve la constitution de la république Romaine, & celle de l'Angleterre. Il trouve le principe de celle-ci dans cette loi fondamentale du gouvernement des anciens Germains, que les affaires peu importantes y étoient décidées par les chefs, & que les grandes étoient portées au tribunal de la nation, après avoir auparavant été agitées par les chefs. M. de Montesquieu n'examine point si les Anglois jouissent ou non de cette extrême liberté politique que leur constitution leur donne; il lui suffit qu'elle soit établie par leurs loix: il est encore plus éloigné de vouloir faire la satyre des autres états; il croit au contraire que l'excès, même dans le bien, n'est pas toujours desirable; que la liberté extrême a ses inconvéniens comme l'extrême servitude, & qu'en général la nature humaine s'accommode mieux d'un état moyen.

La liberté politique considérée par rapport au citoyen, consiste dans la sûreté où il est à l'abri des loix, ou du moins dans l'opinion de cette sûreté qui fait qu'un citoyen n'en craint point un autre. C'est principalement par la nature & la proportion des peines, que cette liberté s'établit ou se détruit. Les crimes contre la religion doivent être punis par la priva-

tant à leur véritable place les idées dont il fait usage, laisse à suppléer aux lecteurs les idées intermédiaires : & c'est ainsi que M. de Montesquieu a cru pouvoir & devoir en user dans un livre destiné à des hommes qui pensent, dont le génie doit suppléer à des omissions volontaires & raisonnées.

---

tion des biens que la religion procure ; les crimes contre les mœurs, par la honte; les crimes contre la tranquillité publique, par la prison ou l'exil ; les crimes contre la sûreté, par les supplices. Les écrits doivent être moins punis que les actions, jamais les simples pensées ne doivent l'être : accusations non juridiques, espions, lettres anonymes, toutes ces ressources de la tyrannie également honteuses à ceux qui en sont l'instrument & à ceux qui s'en servent, doivent être proscrites dans un bon gouvernement monarchique. Il n'est permis d'accuser qu'en face de la loi, qui punit toujours ou l'accusé ou le calomniateur. Dans tout autre cas, ceux qui gouvernent doivent dire avec l'empereur Constance : *Nous ne saurions soupçonner celui à qui il a manqué un accusateur, lorsqu'il ne lui manquoit pas un ennemi*. C'est une très bonne institution que celle d'une partie publique qui se charge au nom de l'état de poursuivre les crimes, & qui ait toute l'utilité des délateurs sans en avoir les vils intérêts, les inconvéniens & l'infâmie.

La grandeur des impôts doit être en proportion directe avec la liberté. Ainsi dans les démocraties, ils peuvent être plus grands qu'ailleurs sans être onéreux; parce que chaque citoyen les regarde comme un tribut qu'il se paie à lui-même, & qui assure la tranquillité & le sort de chaque membre. De plus, dans un état démocratique, l'emploi infidele des deniers publics est plus difficile, parce qu'il est plus aisé de le connoître & de le punir, le dépositaire en devant compte, pour ainsi dire, au premier citoyen qui l'exige.

Dans quelque gouvernement que ce soit, l'espece de tributs la moins onéreuse, est celle qui est établie sur les marchandises, parce que le citoyen paie sans s'en appercevoir. La quantité excessive de troupes en temps de paix, n'est qu'un prétexte pour charger le peuple d'impôts, un moyen d'énerver l'état ; & un instrument de servitude. La régie des tributs qui en fait rentrer le produit en entier dans le fisc public, est sans comparaison moins à charge au peuple, & par conséquent plus avantageuse, lorsqu'elle peut avoir lieu, que la ferme de ces mêmes tributs, qui laisse toujours entre les mains de quelques particuliers une partie des revenus de l'état. Tout est perdu sur-tout (ce sont ici les termes de l'auteur) lorsque la profession de traitant devient honorable; & elle le devient dès que le luxe est en vigueur. Laisser quelques hommes se nourrir de la substance publique pour les dépouiller à leur tour, comme autrefois pratiqué dans certains états, c'est réparer une injustice par une autre, & faire deux maux au lieu d'un.

Venons maintenant, avec M. de Montesquieu, aux circonstances particulieres indépendantes de la nature du gouvernement, & qui doivent en modifier les loix. Les circonstances qui viennent de la nature du pays sont de deux sortes; les unes ont rapport au climat, les autres au terrein. Personne ne doute que le climat n'influe sur la disposition habituelle des corps, & par conséquent sur les caracteres ; c'est pourquoi les loix doivent se conformer au physique du climat dans les choses indifférentes, & au contraire le combattre dans les effets vicieux: ainsi dans les pays où l'usage du vin est nuisible, c'est une très-bonne loi que celle qui l'interdit : dans les pays où la chaleur du climat porte à la paresse, c'est une très-bonne loi que celle qui encourage au travail. Le gouvernement peut donc corriger les effets du climat, & cela suffit pour mettre l'esprit des loix à couvert du reproche très-injuste qu'on lui a fait d'attribuer tout au froid & à la chaleur ; car outre que la chaleur & le froid ne sont pas la seule chose par laquelle les climats soient distingués, il seroit aussi absurde de nier certains effets du climat, que de vouloir lui attribuer tout.

L'usage des esclaves établi dans les pays chauds de l'Asie & de l'Amérique, & réprouvé dans les climats tempérés de l'Europe, donne sujet à l'auteur de traiter

L'ordre qui se fait appercevoir dans les grandes parties de l'*Esprit des loix*, ne regne pas moins dans les détails : nous croyons que plus on approfondira l'ouvrage, plus on en sera convaincu. Fidele à des divisions générales, l'auteur rapporte à chacune les objets qui lui appartiennent exclu-

---

de l'esclavage civil. Les hommes n'ayant pas plus de droit sur la liberté que sur la vie les uns des autres, il s'ensuit que l'esclavage, généralement parlant, est contre la loi naturelle. En effet, le droit d'esclavage ne peut venir ni de la guerre, puisqu'il ne pourroit être alors fondé que sur le rachat de la vie, & qu'il n'y a plus de droit sur la vie de ceux qui n'attaquent plus ; ni de la vente qu'un homme fait de lui-même à un autre, puisque tout citoyen étant redevable de sa vie à l'état lui est à plus forte raison redevable de sa liberté, & par conséquent n'est pas le maître de la vendre. D'ailleurs quel seroit le prix de cette vente ? Ce ne peut être l'argent donné au vendeur, puisqu'au moment qu'on se rend esclave, toutes les possessions appartiennent au maître : or, une vente sans prix est aussi chimérique qu'un contrat sans condition. Il n'y a peut-être jamais eu qu'une loi juste en faveur de l'esclavage, c'étoit la loi romaine qui rendoit le débiteur esclave du créancier; encore cette loi, pour être équitable, devoit borner la servitude quant au degré & quant au temps. L'esclavage peut tout au plus être toléré dans les états despotiques, où les hommes libres, trop foibles contre le gouvernement, cherchent à devenir, pour leur propre utilité, les esclaves de ceux qui tirannisent l'état : ou bien dans les climats dont la chaleur énerve si fort le corps & affoiblit tellement le courage, que les hommes n'y sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment.

A côté de l'esclavage civil on peut placer la servitude domestique, c. à d. celle où les femmes sont dans certains climats : elle peut avoir lieu dans ces contrées de l'Asie où elles sont en état d'habiter avec les hommes avant que de pouvoir faire usage de leur raison; nubiles par la loi du climat, enfans par celle de la nature. Cette sujétion devient encore plus nécessaire dans les pays où la polygamie est établie ; usage que M. de Montesquieu ne prétend pas justifier dans ce qu'il a de contraire à la religion, mais qui dans les lieux où il est reçu (& à ne parler que politiquement) peut être fondé jusqu'à un certain point, ou sur la nature du pays, ou sur le rapport du nombre des femmes au nombre des hommes. M. de Montesquieu parle à cette occasion de la répudiation & du divorce ; & il établit sur de bonnes raisons, que la répudiation une fois admise devroit être permise aux femmes comme aux hommes.

Si le climat a tant d'influence sur la servitude domestique & civile, il n'en a pas moins sur la servitude politique, c'est-à-dire, sur celle qui soumet un peuple à un autre. Les peuples du Nord sont plus forts & plus courageux que ceux du Midi ; ceux-ci doivent donc en général être subjugués, ceux-là conquérans; ceux-ci esclaves, ceux-là libres. C'est aussi ce que l'histoire confirme : l'Asie a été conquise onze fois par les peuples du Nord ; l'Europe a souffert beaucoup moins de révolutions.

A l'égard des loix relatives à la nature du terrein, il est clair que la démocratie convient mieux que la monarchie aux pays stériles, où la terre a besoin de toute l'industrie des hommes. La liberté d'ailleurs est en ce cas une espece de dédommagement de la dureté du travail. Il faut plus de loix pour un peuple agriculteur que pour un peuple qui nourrit des troupeaux, pour celui-ci que pour un peuple chasseur, pour un peuple qui fait usage de la monnoie que pour celui qui l'ignore.

Enfin on doit avoir égard au génie particulier de la nation. La vanité qui grossit les objets, est un bon ressort pour le gouvernement; l'orgueil qui les déprise est un ressort dangereux. Le législateur doit respecter jusqu'à un certain point les préjugés, les passions, les abus. Il doit imiter Solon, qui avoit donné aux Athéniens, non les meilleures loix en elles-mêmes, mais les meilleures qu'ils pussent avoir : le caractere gai de ces peuples demandoit des loix plus faciles : le caractere dur des Lacédémoniens, des loix plus séveres. Les

ſivement ; & à l'égard de ceux qui par différentes branches appartiennent à plusieurs diviſions à la fois, il a placé ſous chaque diviſion la branche qui lui appartient en propre ; par-là on apperçoit aiſément, & ſans confuſion, l'influence que les différentes parties du ſujet ont les unes ſur les autres,

loix ſont un mauvais moyen pour changer les matieres & les uſages; c'eſt par les récompenſes & l'exemple qu'il faut tâcher d'y parvenir. Il eſt pourtant vrai en même temps, que les loix d'un peuple, quand on n'affecte pas d'y choquer groſſiérement & directement ſes mœurs, doivent influer inſenſiblement ſur elles, ſoit pour les affermir, ſoit pour les changer.

Après avoir approfondi de cette maniere la nature & l'eſprit des loix par rapport aux différentes eſpeces de pays & de peuples, l'auteur revient de nouveau à conſidérer les états les uns par rapport aux autres. D'abord, en les comparant entr'eux d'une maniere générale, il n'avoit pu les enviſager que par rapport au mal qu'ils peuvent ſe faire ; ici il les enviſage par rapport aux ſecours mutuels qu'ils peuvent ſe donner ; or ces ſecours ſont principalement fondés ſur le commerce. Si l'eſprit de commerce produit naturellement un eſprit d'intérêt oppoſé à la ſublimité des vertus morales, il rend auſſi un peuple naturellement juſte, & en éloigne l'oiſiveté & le brigandage. Les nations libres qui vivent ſous des gouvernemens modérés, doivent s'y livrer plus que les nations eſclaves. Jamais une nation ne doit exclure de ſon commerce une autre nation, ſans de grandes raiſons. Au reſte la liberté en ce genre n'eſt pas une faculté abſolue accordée aux négocians de faire ce qu'ils veulent, faculté qui leur ſeroit ſouvent préjudiciable; elle ne conſiſte à ne gêner les négocians qu'en faveur du commerce. Dans la monarchie, la nobleſſe ne doit point s'y adonner, encore moins le prince. Enfin il eſt des nations auxquelles le commerce eſt déſavantageux ; ce ne ſont pas celles qui n'ont beſoin de rien, mais celles qui ont beſoin de tout : paradoxe que l'auteur rend ſenſible par l'exemple de la Pologne, qui manque de tout, excepté de blé, & qui par le commerce qu'elle en fait, prive les payſans de leur nourriture pour ſatisfaire au luxe des ſeigneurs. M. de Monteſquieu, à l'occaſion des loix que le commerce exige, fait l'hiſtoire de ſes différentes révolutions; & cette partie de ſon livre n'eſt ni la moins intéreſſante, ni la moins curieuſe. Il compare l'appauvriſſement de l'Eſpagne, par la découverte de l'Amérique, au ſort de ce prince imbécille de la fable, prêt à mourir de faim, pour avoir demandé aux dieux que tout ce qu'il toucheroit ſe convertît en or. L'uſage de la monnoie étant une partie conſidérable de l'objet du commerce, & ſon principal inſtrument, il a cru devoir, en conſéquence, traiter des opérations ſur la monnoie, du change, du paiement des dettes publiques, du prêt à intérêt, dont il fixe les loix & les limites, & qu'il ne confond nullement avec les excès ſi juſtement condamnés de l'uſure.

La population & le nombre des habitans, ont avec le commerce un rapport immédiat ; & les mariages ayant pour objet la population, M. de Monteſquieu approfondit ici cette importante matiere. Ce qui favoriſe le plus la propagation, eſt la continence publique; l'expérience prouve que les conjonctions illicites y contribuent peu, & même y nuiſent. On a établi avec juſtice, pour les mariages, le *conſentement* des peres; cependant on y doit mettre des reſtrictions; car la loi doit en général favoriſer les mariages. La loi qui défend le mariage des meres avec les fils, eſt (indépendamment des préceptes de la religion) une très-bonne loi civile ; car ſans parler de pluſieurs autres raiſons, les contractans étant d'âge très-différent, ces ſortes de mariages peuvent rarement avoir la propagation pour objet. La loi qui défend le mariage du pere avec la fille, eſt fondée ſur les mêmes motifs; cependant (à ne parler que civilement) elle n'eſt pas ſi indiſpenſablement néceſſaire que l'autre à l'objet de la population, puiſque la vertu d'engendrer finit beaucoup plus tard dans les hommes ; auſſi l'uſage contraire a-t-il eu lieu chez certains peuples, que la lumiere du chriſtianiſme n'a point éclairés. Comme la nature porte d'elle-même au mariage, c'eſt un mauvais gouvernement que celui où on aura beſoin d'y encourager.

comme dans un arbre ou système bien entendu des connoissances humaines, on peut voir le rapport mutuel des sciences & des arts. Cette comparaison d'ailleurs est d'autant plus juste, qu'il en est du plan qu'on peut se faire dans l'examen philosophique des loix, comme de l'ordre qu'on peut observer

La liberté, la sûreté, la modération des impôts, la proscription du luxe, sont les vrais principes & les vrais soutiens de la population; cependant on peut avec succès faire des loix pour encourager les mariages, quand, malgré la corruption, il reste encore des ressorts dans le peuple qui l'attachent à sa patrie. Rien n'est plus beau que les loix d'Auguste pour favoriser la propagation de l'espece; par malheur il fit ces loix dans la décadence, ou plutôt dans la chûte de la république; & les citoyens découragés devoient prévoir qu'ils ne mettroient plus au monde que des esclaves: aussi l'exécution de ces loix fut-elle bien foible durant tout le temps des empereurs païens. Constantin enfin les abolit en se faisant chrétien, comme si le christianisme avoit pour but de dépeupler la société, en conseillant à un petit nombre la perfection du célibat.

L'établissement des hôpitaux, selon l'esprit dans lequel il est fait, peut nuire à la population, ou la favoriser. Il peut, & il doit même y avoir des hôpitaux dans un état dont la plupart des citoyens n'ont que leur industrie pour ressource, parce que cette industrie peut quelquefois être malheureuse; mais les secours que ces hôpitaux donnent, ne doivent être que passagers, pour ne point encourager la mendicité & la fainéantise. Il faut commencer par rendre le peuple riche & bâtir ensuite des hôpitaux pour les besoins imprévus & pressans. Malheureux les pays où la multitude des hôpitaux & des monasteres, qui ne sont que des hôpitaux perpétuels, fait que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent!

M. de Montesquieu n'a encore parlé que des loix humaines. Il passe maintenant à celles de la religion, qui dans presque tous les états sont un objet si essentiel du gouvernement. Par tout il fait l'éloge du christianisme, il en montre les avantages & la grandeur, il cherche à le faire aimer; il soutient qu'il n'est pas impossible, comme Bayle l'a prétendu, qu'une société de parfaits chrétiens forme un état subsistant & durable. Mais il s'est cru permis aussi d'examiner ce que les différentes religions (humainement parlant) peuvent avoir de conforme ou de contraire au génie & à la situation des peuples qui les professent. C'est dans ce point de vue qu'il faut lire tout ce qu'il a écrit sur cette matiere, & qui a été l'objet de tant de déclamations injustes. Il est surprenant sur-tout, que dans un siecle qui en appelle tant d'autres barbares, on lui ait fait un crime de ce qu'il dit de la tolérance; comme si c'étoit approuver une religion, que de la tolérer; comme si enfin l'évangile même ne proscrivoit pas tout autre moyen de le répandre, que la douceur & la persuasion. Ceux en qui la superstition n'a pas éteint tout sentiment de compassion & de justice ne pourront lire, sans être attendris, la remontrance aux inquisiteurs, ce tribunal odieux, qui outrage la religion en paroissant la venger.

Enfin, après avoir traité en particulier des différentes especes de loix que les hommes peuvent avoir, il ne reste plus qu'à les comparer toutes ensemble, & à les examiner dans leur rapport avec les choses sur lesquelles elles statuent. Les hommes sont gouvernés par différentes especes de loix; par le droit naturel, commun à chaque individu; par le droit divin, qui est celui de la religion; par le droit ecclésiastique, qui est celui de la police de la religion; par le droit civil, qui est celui des membres d'une même société; par le droit politique, qui est celui du gouvernement de cette société; par le droit des gens, qui est celui des sociétés les unes par rapport aux autres. Ces droits ont chacun leurs objets distingués, qu'il faut bien se garder de confondre. On ne doit jamais régler par l'un ce qui appartient à l'autre, pour ne point mettre de désordre ni d'injustice dans les principes qui gouvernent les hommes. Il faut enfin que les principes qui prescrivent le genre des loix, & qui en circonscrivent l'objet, regnent aussi dans la maniere de les composer. L'esprit de modération doit, autant qu'il est

dans un arbre encyclopédique des ſciences : il y reſtera toujours de l'arbitraire ; & tout ce qu'on peut exiger de l'auteur, c'eſt qu'il ſuive ſans détour & ſans écart le ſyſtême qu'il s'eſt une fois formé.

Nous dirons de l'obſcurité qu'on peut ſe permettre dans un tel ouvrage, la même choſe que du défaut d'ordre ; ce qui ſeroit obſcur pour les lecteurs vulgaires, ne l'eſt pas pour ceux que l'auteur a eus en vue. D'ailleurs l'obſcurité volontaire n'en eſt point une : M. de Monteſquieu ayant à préſenter quelquefois des vérités importantes, dont l'énoncé abſolu & direct auroit pu bleſſer ſans fruit, a eu la prudence louable de les envelopper, & par cet innocent artifice, les a voilées à ceux à qui elles ſeroient nuiſibles, ſans qu'elles fuſſent perdues pour les ſages.

Parmi les ouvrages qui lui ont fourni des ſecours, & quelquefois des vues pour le ſien, on voit qu'il a ſur-tout profité des deux hiſtoriens qui ont penſé le plus, Tacite & Plutarque ; mais quoiqu'un philoſophe qui a fait ces deux lectures, ſoit diſpenſé de beaucoup d'autres, il n'avoit pas cru devoir en ce genre rien négliger ni dédaigner de ce qui pouvoit être utile à ſon objet. La lecture que ſuppoſe l'*Eſprit des loix*, eſt immenſe ; & l'uſage raiſonné que

---

poſſible, en dicter toutes les diſpoſitions. Des loix bien faites ſeront conformes à l'eſprit du légiſlateur, même en paroiſſant s'y oppoſer. Telle étoit la fameuſe loi de Solon, par laquelle tous ceux qui ne prenoient point de part dans les ſéditions, étoient declarés infames. Elle prévenoit les ſéditions, ou les rendoit utiles en forçant tous les membres de la république à s'occuper de ſes vrais intérêts. L'oſtraciſme même étoit une très-bonne loi ; car d'un côté elle étoit honorable au citoyen qui en étoit l'objet, & prévenoit de l'autre les effets de l'ambition; il falloit d'ailleurs un très-grand nombre de ſuffrages, & on ne pouvoit bannir que tous les cinq ans. Souvent les loix qui paroiſſent les mêmes, n'ont ni le même motif, ni le même effet, ni la même équité; la forme du gouvernement, les conjonctures & le génie du peuple changent tout. Enfin le ſtyle des loix doit être ſimple & grave : elles peuvent ſe diſpenſer de motiver, parce que le motif eſt ſuppoſé exiſter dans l'eſprit du légiſlateur ; mais quand elles motivent, ce doit être ſur des principes évidens ; elles ne doivent pas reſſembler à cette loi, qui défendant aux aveugles de plaider, apporte pour raiſon qu'ils ne peuvent pas voir les ornemens de la magiſtrature.

M. de Monteſquieu, pour montrer par des exemples l'application de ſes principes, a choiſi deux différens peuples, le plus célebre de la terre, & celui dont l'hiſtoire nous intéreſſe le plus, les Romains & les François. Il ne s'attache qu'à une partie de la juriſprudence du premier ; celle qui regarde les ſucceſſions. A l'égard des François, il entre dans le plus grand détail ſur l'origine & les révolutions de leurs loix civiles, & ſur les différens uſages abolis ou ſubſiſtans, qui en ont été la ſuite : il s'étend principalement ſur les loix féodales, cette eſpece de gouvernement inconnu à toute l'antiquité, qui le ſera peut-être pour toujours aux ſiecles futurs, & qui a fait tant de bien & tant de maux. Il diſcute ſur-tout ces loix dans le rapport qu'elles ont à l'établiſſement & aux révolutions de la monarchie françoiſe; il prouve, contre M. l'abbé du Bos, que les Francs ſont réellement entrés en conquérans dans les Gaules, & qu'il n'eſt pas vrai, comme cet auteur le prétend, qu'ils aient été appellés par les peuples pour ſuccéder aux droits des empereurs romains qui les opprimoient : détail profond, exact & curieux, mais dans lequel il nous eſt impoſſible de le ſuivre, & dont les points principaux ſe trouvent d'ailleurs répandus dans différens endroits de ce Dictionnaire, aux articles qui s'y rapportent.

Telle eſt l'analyſe générale, mais très-informe & très-imparfaite, de l'ouvrage de M. de Monteſquieu ; nous l'avons ſéparée du reſte de ſon éloge, pour ne pas trop interrompre la ſuite de notre récit.

l'auteur a fait de cette multitude prodigieuse de matériaux, paroîtra encore plus surprenant, quand on saura qu'il étoit presqu'entiérement privé de la vue, & obligé d'avoir recours à des yeux étrangers. Cette vaste lecture contribue non seulement à l'utilité, mais à l'agrément de l'ouvrage : sans déroger à la majesté de son sujet, M. de Montesquieu sait en tempérer l'austérité, & procurer aux lecteurs des momens de repos, soit par des faits singuliers & peu connus, soit par des allusions délicates, soit par ces coups de pinceau énergiques & brillans, qui peignent d'un seul trait les peuples & les hommes.

Enfin, car nous ne voulons pas jouer ici le rôle des commentateurs d'Homere, il y a sans doute des fautes dans l'*Esprit des loix*, comme il y en a dans tout ouvrage de génie, dont l'auteur a le premier osé se frayer des routes nouvelles. M. de Montesquieu a été parmi nous, pour l'étude des loix, ce que Descartes a été pour la philosophie ; il éclaire souvent, & se trompe quelquefois, & en se trompant même, il instruit ceux qui savent lire. La nouvelle édition qu'on prépare, montrera par les additions & corrections qu'il y a faites, que s'il est tombé de tems en tems, il a su le reconnoître & se relever ; par-là, il acquerra du moins le droit à un nouvel examen, dans les endroits où il n'aura pas été de l'avis de ses censeurs ; peut-être même ce qu'il aura jugé le plus digne de correction, leur a-t-il absolument échappé, tant l'envie de nuire est ordinairement aveugle.

Mais ce qui est à la portée de tout le monde dans l'*Esprit des loix*, ce qui doit rendre l'auteur cher à toutes les nations, ce qui serviroit même à couvrir des fautes plus grandes que les siennes, c'est l'esprit de citoyen qui l'a dicté. L'amour du bien public, le desir de voir les hommes heureux s'y montrent de toutes parts ; & n'eût-il que ce mérite si rare & si précieux, il seroit digne par cet endroit seul, d'être la lecture des peuples & des rois. Nous voyons déja, par une heureuse expérience, que les fruits de cet ouvrage ne se bornent pas dans ses lecteurs à des sentimens stériles. Quoique M. de Montesquieu ait peu survécu à la publication de l'*Esprit des loix*, il a eu la satisfaction d'entrevoir les effets qu'il commence à produire parmi nous ; l'amour naturel des François pour leur patrie, tourné vers son véritable objet ; ce goût pour le commerce, pour l'agriculture, & pour les arts utiles, qui se répand insensiblement dans notre nation ; cette lumiere générale sur les principes du gouvernement, qui rend les peuples plus attachés à ce qu'ils doivent aimer. Ceux qui ont si indécemment attaqué cet ouvrage, lui doivent peut-être plus qu'ils ne s'imaginent : l'ingratitude, au reste, est le moindre reproche qu'on ait à leur faire. Ce n'est pas sans regret, & sans honte pour notre siecle, que nous allons les dévoiler ; mais cette histoire importe trop à la gloire de M. de Montesquieu, & à l'avantage de la philosophie, pour être passée sous silence. Puisse l'opprobre qui couvre enfin ses ennemis, leur devenir salutaire !

A peine l'*Esprit des loix* parut-il, qu'il fut recherché avec empressement, sur la réputation de l'auteur ; mais quoique M. de Montesquieu eût écrit pour le bien du peuple, il ne devoit pas avoir le peuple pour juge ; la profondeur de l'objet étoit une suite de son importance même. Cependant les traits qui étoient répandus dans l'ouvrage, & qui auroient été déplacés s'ils

n'étoient pas nés du fond du sujet, persuaderent à trop de personnes qu'il étoit écrit pour elles : on cherchoit un livre agréable, & on ne trouvoit qu'un livre utile, dont on ne pouvoit d'ailleurs sans quelque attention saisir l'ensemble & les détails. On traita légérement l'*Esprit des loix*, le titre même fut un sujet de plaisanterie ; enfin, l'un des plus beaux monumens littéraires qui soient sortis de notre nation fut regardé d'abord par elle avec assez d'indifférence. Il fallut que les véritables juges eussent eu le tems de le lire : bientôt ils ramenerent la multitude toujours prompte à changer d'avis ; la partie du public qui enseigne, dicta à la partie qui écoute ce qu'elle devoit penser & dire ; & le suffrage des hommes éclairés, joint aux échos qui le répéterent, ne forma plus qu'une voix dans toute l'Europe.

Ce fut alors que les ennemis publics & secrets des lettres & de la philosophie (car elles en ont de ces deux especes) réunirent leurs traits contre l'ouvrage. Delà cette foule de brochures qui lui furent lancées de toutes parts, & que nous ne tirerons pas de l'oubli où elles sont déja plongées Si leurs auteurs n'avoient pris de bonnes mesures pour être inconnus à la postérité, elle croiroit que l'*Esprit des loix* a été écrit au milieu d'un peuple de barbares.

M. de Montesquieu méprisa sans peine les critiques ténébreuses de ces auteurs sans talent, qui soit par une jalousie qu'ils n'ont pas droit d'avoir, soit pour satisfaire la malignité du public, qui aime la satyre & la méprise, outragent ce qu'ils ne peuvent atteindre ; & plus odieux par le mal qu'ils veulent faire que redoutables par celui qu'ils font, ne réussissent pas même dans un genre d'écrire que sa facilité & son objet rendent également vil. Il mettoit les ouvrages de cette espece sur la même ligne que ces nouvelles hebdomadaires de l'Europe, dont les éloges sont sans autorité & les traits sans effet, que des lecteurs oisifs parcourent sans y ajouter foi, & dans lesquelles les souverains sont insultés sans le savoir, & sans daigner se venger. Il ne fut pas aussi indifférent sur les principes d'irréligion qu'on l'accusa d'avoir semés dans l'*Esprit des loix*. En méprisant de pareils reproches, il auroit cru les mériter, & l'importance de l'objet lui ferma les yeux sur la valeur de ses adversaires. Ces hommes également dépourvus de zele & également empressés d'en faire paroître, également effrayés de la lumiere que les lettres répandent, non au préjudice de la religion, mais à leur désavantage, avoient pris différentes formes pour lui porter atteinte. Les uns, par un stratagême aussi puérile que pusillanime, s'étoient écrit à eux-mêmes ; les autres, après l'avoir déchiré sous le masque de l'anonyme, s'étoient ensuite déchirés entr'eux à son occasion. M. de Montesquieu, quoique jaloux de les confondre, ne jugea pas à propos de perdre un tems précieux à les combattre les uns après les autres, il se contenta de faire un exemple sur celui qui s'étoit le plus signalé par ses excès.

C'étoit l'auteur d'une feuille anonyme & périodique, qui croit avoir succédé à Pascal, parce qu'il a succédé à ses opinions ; panégyriste d'ouvrages que personne ne lit, & apologiste de miracles que l'autorité séculiere a fait cesser dès qu'elle l'a voulu ; qui appelle impiété & scandale le peu d'intérêt que les gens de lettres prennent à ses querelles, & s'est aliéné, par une adresse digne de lui, la partie de la nation qu'il avoit le plus d'intérêt de ménager.

Les coups de ce redoutable athlete furent dignes des vues qui l'inſpirerent ; il accuſa M. de Monteſquieu de ſpinoſiſme & de déiſme (deux imputations incompatibles) ; d'avoir ſuivi le ſyſtême de Pope (dont il n'y avoit pas un mot dans l'ouvrage) ; d'avoir cité Plutarque qui n'eſt pas un auteur chrétien ; de n'avoir point parlé du peché originel & de la grace. Il prétendit enfin que l'*Eſprit des loix* étoit une production de la conſtitution *Unigenitus* ; idée qu'on nous ſoupçonnera peut-être de prêter par dériſion au critique. Ceux qui ont connu M. de Monteſquieu, l'ouvrage de Clément XI, & le ſien, peuvent juger par cette accuſation de toutes les autres.

Le malheur de cet écrivain dut bien le décourager : il vouloit perdre un ſage par l'endroit le plus ſenſible à tout citoyen, il ne fit que lui procurer une nouvelle gloire comme homme de lettres ; la *défenſe de l'eſprit des loix* parut. Cet ouvrage, par la modération, la vérité, la fineſſe de plaiſanterie qui y regnent, doit être regardé comme un modele en ce genre. M. de Monteſquieu, chargé par ſon adverſaire d'imputations atroces, pouvoit le rendre odieux ſans peine ; il fit mieux, il le rendit ridicule. S'il faut tenir compte à l'agreſſeur d'un bien qu'il a fait ſans le vouloir, nous lui devons une éternelle reconnoiſſance de nous avoir procuré ce chef-d'œuvre. Mais ce qui ajoute encore au mérite de ce morceau précieux, c'eſt que l'auteur s'y eſt peint lui-même ſans y penſer ; ceux qui l'ont connu, croient l'entendre, & la poſtérité s'aſſurera, en liſant ſa *défenſe*, que ſa converſation n'étoit pas inférieure à ſes écrits ; éloge que bien peu de grands hommes ont mérité.

Une autre circonſtance lui aſſure pleinement l'avantage dans cette diſpute : le critique qui pour preuve de ſon attachement à la religion, en déchire les miniſtres, accuſoit hautement le clergé de France, & ſur-tout la faculté de théologie, d'indifférence pour la cauſe de Dieu, en ce qu'ils ne proſcrivoient pas authentiquement un ſi pernicieux ouvrage. La faculté étoit en droit de mépriſer le reproche d'un écrivain ſans aveu ; mais il s'agiſſoit de la religion ; une délicateſſe louable lui a fait prendre le parti d'examiner l'*Eſprit des loix*. Quoiqu'elle s'en occupe depuis pluſieurs années, elle n'a rien prononcé juſqu'ici ; & fût-il échappé à M. de Monteſquieu quelques inadvertences légeres, preſque inévitables dans une carriere ſi vaſte, l'attention longue & ſcrupuleuſe qu'elles auroient demandée de la part du corps le plus éclairé de l'égliſe prouveroit au moins combien elles ſeroient excuſables. Mais ce corps, plein de prudence, ne précipitera rien dans une ſi importante matiere ; il connoît les bornes de la raiſon & de la foi ; il ſait que l'ouvrage d'un homme de lettres ne doit point être examiné comme celui d'un théologien ; que les mauvaiſes conſéquences auxquelles une propoſition peut donner lieu par des interprétations odieuſes, ne rendent point blâmable la propoſition en elle-même ; que d'ailleurs nous vivons dans un ſiecle malheureux, où les intérêts de la religion ont beſoin d'être ménagés, & qu'on peut lui nuire auprès des ſimples, en répandant mal-à-propos ſur des génies du premier ordre le ſoupçon d'incrédulité ; qu'enfin, malgré cette accuſation injuſte, M. de Monteſquieu fut toujours eſtimé, recherché & accueilli par tout ce que l'égliſe a de plus reſpectable & de plus grand ; eût il conſervé auprès des gens de bien la conſidération dont il jouiſſoit, s'ils l'euſſent regardé comme un écrivain dangereux ?

Pendant que des insectes le tourmentoient dans son propre pays, l'Angleterre élevoit un monument à sa gloire. En 1752, M. Dassier, célebre par les médailles qu'il a frappées à l'honneur de plusieurs hommes illustres, vint de Londres à Paris pour frapper la sienne. M. de la Tour, cet artiste si supérieur par son talent, & si estimable par son désintéressement & l'élévation de son ame, avoit ardemment desiré de donner un nouveau lustre à son pinceau, en transmettant à la postérité le portrait de l'auteur de l'*Esprit des loix*; il ne vouloit que la satisfaction de le peindre, & il méritoit, comme Apelle, que cet honneur lui fût réservé: mais M. de Montesquieu, d'autant plus avare du tems de M. de la Tour que celui-ci en étoit plus prodigue, se refusa constamment & poliment à ses pressantes sollicitations. M. Dassier essuya d'abord des difficultés semblables: "Croyez-vous, dit-il enfin à M. de Montesquieu, qu'il n'y ait pas autant d'orgueil à refuser ma proposition qu'à l'accepter?" Désarmé par cette plaisanterie, il laissa faire à M. Dassier tout ce qu'il voulut.

L'auteur de l'*Esprit des loix* jouissoit enfin paisiblement de sa gloire, lorsqu'il tomba malade au commencement de février. Sa santé naturellement délicate, commençoit à s'altérer depuis long-tems par l'effet lent & presqu'infaillible des études profondes, par les chagrins qu'on avoit cherché à lui susciter sur son ouvrage; enfin par le genre de vie qu'on le forçoit de mener à Paris, & qu'il sentoit lui être funeste. Mais l'empressement avec lequel on recherchoit sa société étoit trop vif pour n'être pas quelquefois indiscret; on vouloit, sans s'en appercevoir, jouir de lui aux dépens de lui-même. A peine la nouvelle du danger où il étoit se fut-elle répandue, qu'elle devint l'objet des conversations & de l'inquiétude publique; sa maison ne désemplissoit point de personnes de tout rang qui venoient s'informer de son état, les unes par un intérêt véritable, les autres pour s'en donner l'apparence, ou pour suivre la foule. Sa majesté, pénétrée de la perte que son royaume alloit faire, en demanda plusieurs fois des nouvelles; témoignage de bonté & de justice qui n'honore pas moins le monarque que le sujet. La fin de M. de Montesquieu ne fut point indigne de sa vie. Accablé de douleurs cruelles, éloigné d'une famille à qui il étoit cher, & qui n'a pas eu la consolation de lui fermer les yeux, entouré de quelques amis, & d'un plus grand nombre de spectateurs, il conserva jusqu'au dernier moment la paix & l'égalité de son ame. Enfin, après avoir satisfait avec décence à tous ses devoirs, plein de confiance en l'Etre éternel auquel il alloit se rejoindre, il mourut avec la tranquillité d'un homme de bien, qui n'avoit jamais consacré ses talens qu'à l'avantage de la vertu & de l'humanité. La France & l'Europe le perdirent le 10 février 1755, à l'âge de soixante-six ans révolus.

Toutes les nouvelles publiques ont annoncé cet événement comme une calamité. On pourroit appliquer à M. de Montesquieu ce qui a été dit autrefois d'un illustre Romain; que personne en apprenant sa mort n'en témoigna de joie, que personne même ne l'oublia dès qu'il ne fut plus. Les étrangers s'empresserent de faire éclater leurs regrets; & Mylord Chesterfield, qu'il suffit de nommer, fit imprimer dans un des papiers publics de Londres un article en son honneur, article digne de l'un & de l'autre; c'est

le

le portrait d'Anaxagore, tracé par Périclès (*). L'académie royale des sciences & des belles-lettres de Prusse, quoiqu'on n'y soit point dans l'usage de prononcer l'éloge des associés étrangers, a cru devoir lui faire cet honneur, qu'elle n'a fait encore qu'à l'illustre Jean Bernouilli; M. de Maupertuis, tout malade qu'il étoit, a rendu lui-même à son ami ce dernier devoir, & n'a voulu se reposer sur personne d'un soin si cher & si triste. A tant de suffrages éclatans en faveur de M. de Montesquieu, nous croyons pouvoir joindre sans indiscrétion les éloges que lui a donnés, en présence de l'un de nous, le monarque même auquel cette académie célebre doit son lustre, prince fait pour sentir les pertes de la philosophie, & pour l'en consoler.

Le 17 février, l'académie françoise lui fit, selon l'usage, un service solemnel, auquel, malgré la rigueur de la saison, presque tous les gens de lettres de ce corps, qui n'étoient point absens de Paris, se firent un devoir d'assister. On auroit dû, dans cette triste cérémonie, placer l'*Esprit des loix* sur son cercueil, comme on exposa autrefois vis à-vis le cercueil de Raphael son dernier tableau de la Transfiguration. Cet appareil simple & touchant eût été une belle oraison funebre.

Jusqu'ici nous n'avons considéré M. de Montesquieu que comme écrivain & philosophe; ce seroit lui dérober la moitié de sa gloire que de passer sous silence ses agrémens & ses qualités personnelles.

Il étoit dans le commerce d'une douceur & d'une gaieté toujours égales. Sa conversation étoit légere, agréable, & instructive pour le grand nombre d'hommes & de peuples qu'il avoit connus. Elle étoit coupée comme son style, pleine de sel & de saillies, sans amertume & sans satyre; personne ne racontoit plus vivement, plus promptement, avec plus de grace & moins d'apprêt. Il savoit que la fin d'une histoire plaisante en est toujours le but; il se hâtoit donc d'y arriver, & produisoit l'effet sans l'avoir promis.

Ses fréquentes distractions ne le rendoient que plus aimable; il en sortoit toujours par quelque trait inattendu qui réveilloit la conversation languissante; d'ailleurs elles n'étoient jamais ni jouées, ni choquantes, ni importunes: le feu de son esprit, le grand nombre d'idées dont il étoit plein, les faisoient naitre, mais il n'y tomboit jamais au milieu d'un entretien intéressant ou sérieux; le desir de plaire à ceux avec qui il se trouvoit, le rendoit alors à eux sans affectation & sans effort.

Les agrémens de son commerce tenoient non seulement à son caractere

---

(*) Voici cet éloge en Anglois, tel qu'on le lit dans la gazette appellée *Evening-post*, ou *Poste du soir*:

On the 10th of this month, died at Paris, universally and sincerely regretted, Charles Secondat, Baron of Montesquieu, and President a mortier of the Parliament of Bourdeaux. His virtues did honour to human nature, his writings justice. A friend to mankind, he asserted their undoubted and inalienable rights with freedom, even in his own country, whose prejudices in matters of religion and government (il faut se ressouvenir que c'est un anglois qui parle) he had long lamented, and endeavoured (not without some success) to remove. He well knew, and justly admired the happy constitution of this country, where fix'd and known Laws equally restrain monarchy from Tyranny, and liberty from licentiousness. His Works will illustrate his name, and survive him, as long as right reason, moral obligation, and the true spirit of laws, shall be understood, respected and maintained.

& à son esprit, mais à l'espece de régime qu'il observoit dans l'étude. Quoique capable d'une méditation profonde & long-tems soutenue, il n'épuisoit jamais ses forces, il quittoit toujours le travail avant que d'en ressentir la moindre impression de fatigue.

Il étoit sensible à la gloire, mais il ne vouloit y parvenir qu'en la méritant; jamais il n'a cherché à augmenter la sienne par ces manœuvres sourdes, par ces voies obscures & honteuses, qui déshonorent la personne sans ajouter au nom de l'auteur.

Digne de toutes les distinctions & de toutes les récompenses, il ne demandoit rien, & ne s'étonnoit point d'être oublié; mais il a osé, même dans des circonstances délicates, protéger à la cour des hommes de lettres persécutés, célebres & malheureux, & leur a obtenu des graces.

Quoiqu'il vécût avec les grands, soit par nécessité, soit par convenance, soit par goût, leur société n'étoit pas nécessaire à son bonheur. Il fuyoit dès qu'il le pouvoit à sa terre; il y retrouvoit avec joie sa philosophie, ses livres, & le repos. Entouré de gens de la campagne dans ses heures de loisir, après avoir étudié l'homme dans le commerce du monde & dans l'histoire des nations, il l'étudioit encore dans ces ames simples que la nature seule a instruites, & il y trouvoit à apprendre; il conversoit gaiement avec eux, il leur cherchoit de l'esprit comme Socrate; il paroissoit se plaire autant dans leur entretien que dans les sociétés les plus brillantes, sur-tout quand il terminoit leurs différends & soulageoit leurs peines par ses bienfaits.

Rien n'honore plus sa mémoire que l'économie avec laquelle il vivoit, & qu'on a osé trouver excessive & avare dans un monde fastueux, peu fait pour en pénétrer les motifs, & encore moins pour les sentir. Bienfaisant, & par conséquent juste, M. de Montesquieu ne vouloit rien prendre sur sa famille, ni des secours qu'il donnoit aux malheureux, ni des dépenses considérables auxquelles ses longs voyages, la foiblesse de sa vue & l'impression de ses ouvrages l'avoient obligé. Il a transmis à ses enfans, sans diminution ni augmentation, l'héritage qu'il avoit reçu de ses peres; il n'y a rien ajouté que la gloire de son nom & l'exemple de sa vie.

Il avoit épousé en 1715 Demoiselle Jeanne de Lartigue, fille de Pierre de Lartigue, lieutenant-colonel au régiment de Maulévrier; il en a eu deux filles & un fils, qui par son caractere, ses mœurs & ses ouvrages s'est montré digne d'un tel pere.

Ceux qui aiment la vérité & la patrie ne seront pas fâchés de trouver ici quelques-unes de ses maximes: il pensoit,

Que chaque portion de l'Etat doit être également soumise aux loix; mais que les privileges de chaque portion de l'Etat doivent être respectés, lorsque leurs effets n'ont rien de contraire au droit naturel, qui oblige tous les citoyens à concourir également au bien public; que la possession ancienne étoit en ce genre le premier des titres & le plus inviolable des droits, qu'il étoit toujours injuste & quelquefois dangereux de vouloir ébranler;

Que les magistrats, dans quelque circonstance & pour quelque grand intérêt de corps que ce puisse être, ne doivent jamais être que magistrats, sans parti & sans passion comme les loix, qui absolvent & punissent sans aimer ni haïr.

Il disoit enfin, à l'occasion des disputes ecclésiastiques qui ont tant occupé les empereurs & les chrétiens Grecs, que les querelles théologiques, lorsqu'elles cessent d'être renfermées dans les écoles, déshonorent infailliblement une nation aux yeux des autres : en effet, le mépris même des sages pour ces querelles ne la justifie pas ; parce que les sages faisant par-tout le moins de bruit & le plus petit nombre, ce n'est jamais sur eux qu'une nation est jugée.

L'importance des ouvrages dont nous avons eu à parler dans cet éloge, nous en a fait passer sous silence de moins considérables, qui servoient à l'auteur comme de délassement, & qui auroient suffi pour l'éloge d'un autre ; le plus remarquable est *le Temple de Gnide*, qui suivit d'assez près les Lettres Persannes. M. de Montesquieu, après avoir été dans celles-ci Horace, Théophraste, & Lucien, fut Ovide & Anacréon dans ce nouvel essai : ce n'est plus l'amour despotique de l'Orient qu'il se propose de peindre, c'est la délicatesse & la naïveté de l'amour pastoral, tel qu'il est dans une ame neuve que le commerce des hommes n'a point encore corrompue. L'auteur craignant peut-être qu'un tableau si étranger à nos mœurs ne parût trop languissant & trop uniforme, a cherché à l'animer par les peintures les plus riantes ; il transporte le lecteur dans des lieux enchantés, dont, à la vérité, le spectacle intéresse peu l'amant heureux, mais dont la description flatte encore l'imagination quand les desirs sont satisfaits. Emporté par son sujet, il a répandu dans sa prose ce style animé, figuré, & poétique, dont le roman de Télémaque a fourni parmi nous le premier modele. Nous ignorons pourquoi quelques censeurs du *Temple de Gnide* ont dit à cette occasion, qu'il auroit eu besoin d'être en vers. Le style poétique, si on entend, comme on le doit, par ce mot, un style plein de chaleur & d'images, n'a pas besoin, pour être agréable, de la marche uniforme & cadencée de la versification ; mais si on ne fait consister ce style que dans une diction chargée d'épithetes oisives, dans les peintures froides & triviales des ailes & du carquois de l'amour, & de semblables objets, la versification n'ajoutera presque aucun mérite à ces ornemens usés ; on y cherchera toujours en vain l'ame & la vie. Quoiqu'il en soit, le *Temple de Gnide* étant une espece de poëme en prose, c'est à nos écrivains les plus célebres en ce genre à fixer le rang qu'il doit occuper : il mérite de pareils juges ; nous croyons du moins que les peintures de cet ouvrage soutiendroient avec succès une des principales épreuves des descriptions poétiques, celle de les représenter sur la toile. Mais ce qu'on doit sur-tout remarquer dans le *Temple de Gnide*, c'est qu'Anacréon même y est toujours observateur & philosophe. Dans le quatrieme chant, il paroit décrire les mœurs des Sibarites, & on s'apperçoit aisément que ces mœurs sont les nôtres. La préface porte sur-tout l'empreinte de l'auteur des *Lettres Persannes*. En présentant le *Temple de Gnide* comme la traduction d'un manuscrit grec, plaisanterie défigurée depuis par tant de mauvais copistes, il en prend occasion de peindre d'un trait de plume l'ineptie des critiques & le pédantisme des traducteurs, & finit par ces paroles dignes d'être rapportées : " Si les gens graves desiroient „ de moi quelque ouvrage moins frivole, je suis en état de les satisfaire : il „ y a trente ans que je travaille à un livre de douze pages, qui doit contenir

„ tout ce que nous ſavons ſur la métaphyſique, la politique, & la morale, „ & tout ce que de très-grands auteurs ont oublié dans les volumes qu'ils ont „ publiés ſur ces matieres. „

Nous regardons comme une des plus honorables récompenſes de notre travail l'intérêt particulier que M. de Monteſquieu prenoit à ce dictionnaire, dont toutes les reſſources ont été juſqu'à préſent dans le courage & l'émulation de ſes auteurs. Tous les gens de lettres, ſelon lui, devoient s'empreſſer de concourir à l'exécution de cette entrepriſe utile; il en a donné l'exemple avec M. de Voltaire, & pluſieurs autres écrivains célebres. Peut-être les traverſes que cet ouvrage a eſſuyées, & qui lui rappelloient les ſiennes propres, l'intéreſſoient-elles en notre faveur. Peut-être étoit-il ſenſible, ſans s'en appercevoir, à la juſtice que nous avions oſé lui rendre dans le premier volume de l'Encyclopédie, lorſque perſonne n'oſoit encore élever ſa voix pour le défendre. Il nous deſtinoit un article ſur *le Goût*, qui a été trouvé imparfait dans ſes papiers; nous l'avons donné en cet état au public, & nous l'avons traité avec le même reſpect que l'antiquité témoigna autrefois pour les dernieres paroles de Séneque. La mort l'a empêché d'étendre plus loin ſes bienfaits à notre égard; & en joignant nos propres regrets à ceux de l'Europe entiere, nous pourrions écrire ſur ſon tombeau:

Finis vitæ ejus nobis luctuoſus, Patriæ *triſtis, extraneis etiam ignotiſque non ſine curâ fuit.* Tacit. *in Agricol.* c. 43.

ÉLOGE

DE M. DU MARSAIS.

LA vie ſédentaire & obſcure de la plupart des gens de lettres offre pour l'ordinaire peu d'événemens, ſur-tout quand leur fortune n'a pas répondu à ce qu'ils avoient mérité par leurs travaux. M. du Marſais a été de ce nombre, il a vécu pauvre & preſque ignoré dans le ſein d'une patrie qu'il avoit inſtruite: le détail de ſa vie n'occupera donc dans cet éloge que la moindre place, & nous nous attacherons principalement à l'analyſe raiſonnée de ſes ouvrages. Par-là nous acquitterons, autant qu'il eſt en nous, les obligations que l'*Encyclopédie* & les lettres ont eues à ce philoſophe; nous devons d'autant plus d'honneur à ſa mémoire, que le ſort lui en a plus refuſé de ſon vivant, & l'hiſtoire de ſes écrits eſt le plus beau monument que nous puiſſions lui conſacrer. Cette hiſtoire remplira d'ailleurs le principal but que nous nous propoſons dans nos éloges, d'en faire un objet d'inſtruction pour nos lecteurs, & un recueil de mémoires ſur l'état préſent de la philoſophie parmi nous.

CÉSAR CHESNEAU, ſieur DU MARSAIS, avocat au parlement de Paris, naquit à Marſeille le 17 juillet 1676. Il perdit ſon pere au berceau, & reſta entre les mains d'une mere qui laiſſa dépérir la fortune de ſes enfans par un déſintéreſſement romaneſque, ſentiment louable dans ſon principe,

estimable peut-être dans un philosophe isolé, mais blâmable dans un chef de famille. Le jeune du Marsais étoit d'autant plus à plaindre, qu'il avoit aussi perdu en très-bas âge, & peu après la mort de son pere, deux oncles d'un mérite distingué, dont l'un Nicolas Chesneau, savant médecin, est auteur de quelques ouvrages (*). Ces oncles lui avoient laissé une bibliotheque nombreuse & choisie, qui bientôt après leur mort fut vendue presqu'en entier à un prix très-modique : l'enfant, qui n'avoit pas encore atteint sa septieme année, pleura beaucoup de cette perte, & cachoit tous les livres qu'il pouvoit soustraire. L'excès de son affliction engagea sa mere à mettre à part quelques livres rares, pour les lui réserver quand il seroit en âge de les lire; mais ces livres mêmes furent dissipés peu de temps après : il sembloit que la fortune, après l'avoir privé de son bien, cherchât encore à lui ôter tous les moyens de s'instruire.

L'ardeur & le talent se fortifierent en lui par les obstacles; il fit ses études avec succès chez les peres de l'Oratoire de Marseille : il entra même dans cette congrégation, une de celles qui ont le mieux cultivé les lettres, & la seule qui ait produit un philosophe célebre, parce qu'on y est moins esclave que dans les autres, & moins obligé de penser comme ses supérieurs. Mais la liberté dont on y jouit n'étoit pas encore assez grande pour M du Marsais. Il en sortit donc bientôt, vint à Paris à l'âge de vingt-cinq ans, s'y maria, & fut reçu avocat le 10 janvier 1704. Il s'attacha à un célebre avocat au conseil, sous lequel il commençoit à travailler avec succès. Des espérances trompeuses qu'on lui donna, lui firent quitter cette profession. Il se trouva sans état & sans bien, chargé de famille, & ce qui étoit encore plus triste pour lui, accablé de peines domestiques. L'humeur chagrine de sa femme, qui croyoit avoir acquis par une conduite sage le droit d'être insociable, fit repentir plusieurs fois notre philosophe d'avoir pris un engagement indissoluble ; il regrette à cette occasion, dans un écrit de sa main trouvé après sa mort parmi ses papiers, que notre religion, si attentive aux besoins de l'humanité, n'ait pas permis le divorce aux particuliers, comme elle l'a quelquefois permis aux princes : il déplore la condition de l'homme, qui jetté sur la terre au hasard, ignorant les malheurs, les passions & les dangers qui l'attendent, n'acquiert d'expérience que par ses fautes, & meurt sans avoir eu le temps d'en profiter.

M. du Marsais aimant mieux se priver du nécessaire que du repos, abandonna à sa femme le peu qu'il avoit de bien, & par le conseil de ses amis entra chez M. le président de Maisons, pour veiller à l'éducation de son fils: c'est le même que M. de Voltaire a célébré dans plusieurs endroits de ses œuvres, qui dès l'âge de vingt-sept ans fut reçu dans l'académie des scien-

(*) Ces ouvrages sont, 1°. *la Pharmacie théorique.* Paris, Fréderic Léonard, 1679, *in*-4°. Il en donna en 1682 une seconde édition fort augmentée.

2°. Un Traité de chymie à la suite de cette seconde édition.

3°. *Observationum Nicolai Chesneau, Massiliensis, Doctoris Medici, libri V.* *in*-8°. Paris, Léonard, 1672.

4°. Discours & Abrégé des vertus & propriétés des eaux de Barbotan, dans le Comté d'Armagnac. Bordeaux, 1679, *in*-8°.

On a fait à Leyde, en 1719, une nouvelle édition des Ouvrages de Chesneau; mais on a oublié les deux premiers.

ces, & dont les connoiſſances & les lumieres faiſoient déja beaucoup d'honneur à ſon maitre, lorſqu'il fut enlevé à la fleur de ſon âge.

Ce fut dans cette maiſon, & à la priere du pere de ſon éleve, que M. du Marſais commença ſon ouvrage ſur les Libertés de l'Egliſe Gallicane, qu'il acheva enſuite pour M. le duc de la Feuillade, nommé par le roi à l'ambaſſade de Rome. Il étoit perſuadé que tout François doit connoitre les principes de cette importante matiere, généralement adoptés dans le premier âge du chriſtianiſme, obſcurcis depuis par l'ignorance & la ſuperſtition, & que l'Egliſe de France a eu le bonheur de conſerver preſque ſeule. Mais cet objet qui nous intéreſſe de ſi près, eſt rarement bien connu de ceux mêmes que leur devoir oblige de s'en occuper. Les ſavans écrits de MM. Pithou & Dupuy ſur nos libertés, un peu rebutans par la forme, ſont trop peu lus chez une nation qui compte pour rien le mérite d'inſtruire, quand il n'eſt pas accompagné d'agrément, & qui préfere l'ignorance de ſes droits à l'ennui de les apprendre. M. du Marſais, plein du déſir d'être utile à ſes concitoyens, entreprit de leur donner ſur ce ſujet un ouvrage précis & méthodique, aſſez intéreſſant par les détails pour attacher la pareſſe même; où la juriſprudence fût guidée par une philoſophie lumineuſe, & appuyée d'une érudition choiſie, répandue ſobrement & placée à propos. Tel fut le plan qu'il ſe forma, & qu'il a exécuté avec ſuccès, ſi néanmoins dans le ſiecle où nous vivons, tant de ſcience & de logique eſt néceſſaire pour prouver que le ſouverain pontife peut ſe tromper comme un autre homme; que le chef d'une religion de paix & d'humilité ne peut diſpenſer ni les peuples de ce qu'ils doivent à leurs rois, ni les rois de ce qu'ils doivent à leurs peuples; que tout uſage qui va au détriment de l'état, eſt injuſte, quoique toléré ou même revêtu d'une autorité apparente; que le pouvoir des ſouverains eſt indépendant des paſteurs; que les eccléſiaſtiques enfin doivent donner aux autres citoyens l'exemple de la ſoumiſſion aux loix.

Le traité de M. du Marſais, ſous le titre d'*Expoſition de la doctrine de l'Egliſe Gallicane par rapport aux prétentions de la cour de Rome*, eſt diviſé en deux parties. L'auteur établit dans la premiere, les principes généraux ſur leſquels ſont fondées les deux puiſſances, la ſpirituelle & la temporelle: dans la ſeconde il fait uſage de ces principes pour fixer les bornes du pouvoir du pape, de l'égliſe, & des évêques. Un petit nombre de maximes générales appuyées par la raiſon, par nos loix & par nos annales, & les conſéquences qui réſultent de ces maximes, font toute la ſubſtance de l'ouvrage.

Ceux qui croiront avoir beſoin de recourir à l'hiſtoire eccléſiaſtique pour ſe prémunir contre l'infaillibilité que les Ultramontains attribuent, ſans la croire, aux ſouverains pontifes, peuvent lire les preuves de la VIIIe. maxime; ils y verront St. Pierre repris par St. Paul, & reconnoiſſant qu'il s'étoit trompé; le pape Eleuthere approuvant d'abord les prophéties des Montaniſtes, qu'il proſcrivit bientôt après; Victor blâmé par St. Irenée, pour avoir excommunié mal-à-propos les évêques d'Aſie; Libere ſouſcrivant aux formules des Ariens; Honorius anathématiſé, comme Monothélite, au ſixieme concile général, & ſes écrits brûlés; Jean XXII au XIVe. ſiecle condamné par la Sorbonne ſur ſon opinion de la viſion béatifique, &

obligé de se rétracter; enfin le grand nombre des contradictions qui se trouvent dans les décisions des papes, & l'aveu même que plusieurs ont fait de n'être pas infaillibles, dans un temps où ils n'avoient point d'intérêt à le soutenir. Les faits qui peuvent servir à combattre des prétentions d'un autre genre, sont recueillis dans cet ouvrage avec le même choix & la même exactitude. On y lit que Grégoire VII, celui qui a le premier levé l'étendard de la rebellion contre les rois, se repentit en mourant de cette usurpation, & en demanda pardon à son prince & à toute l'église; que Ferdinand, si mal-à-propos nommé le Pieux, & si digne du nom de traitre, enleva la Navarre à la maison de France, sur une simple bulle du pape Jules II; que la cour de Rome, si on en croit nos jurisconsultes, a évité pour cette raison, autant qu'elle l'a pu, de donner à nos rois le titre de rois de Navarre; omission, au reste, peu importante en elle-même, & que nos rois ont sans doute regardée comme indifférente à leur grandeur, le nom de rois de France étant le plus beau qu'ils puissent porter. Enfin M. du Marsais ajoute que les bulles de Sixte V & de Grégoire XIV contre Henri IV furent un des plus grands obstacles que trouva ce prince pour remonter sur le trône de ses peres. Il fait voir encore, ce qui n'est pas difficile, que l'absolution (réelle ou supposée) donnée à la nation françoise par le pape Zacharie, du serment de fidélité qu'elle avoit fait aux descendans de Clovis, ne dispensoit point la nation de ce serment; d'où il s'ensuit que la race de Hugues Capet a pu légitimement recevoir de cette même nation une couronne que la race de Charlemagne avoit enlevée aux héritiers légitimes.

Non-seulement, ajoute l'auteur, les papes n'ont aucun pouvoir sur les empires, ils ne peuvent même, sans la permission des princes, rien recevoir des sujets, à quelque titre que ce puisse être. Jean XXII ayant entrepris de faire une levée d'argent sur notre clergé, Charles-le-Bel s'y opposa d'abord avec vigueur; mais ensuite le pape lui ayant donné la dime des églises pendant deux ans, le roi, pour reconnoître cette condescendance par une autre permit de lever l'argent qu'il vouloit. Les chroniques de St. Denis citées par M. du Marsais, racontent cette convention avec la simplicité de ce temps-là: « Le roi, disent-elles, considérant *donnes-m'en, je t'en donrai*, » octroya au pape de lever. »

L'auteur prouve avec la même facilité, par le raisonnement & par l'histoire, les maximes qui ont rapport à la jurisdiction ecclésiastique des évêques, & qui sont une partie si essentielle de nos libertés. Selon l'aveu d'un des plus saints pontifes de l'ancienne église, les évêques ne tiennent pas leur autorité du pape, mais de Dieu même: ils n'ont donc pas besoin de recourir au saint siege pour condamner des erreurs, ni, à plus forte raison, pour des points de discipline. Ils ont droit de juger avant le pape & après le pape; ce n'a été qu'à l'occasion de l'affaire de Jansénius, en 1650, qu'ils se sont adressés à Rome avant que de prononcer eux-mêmes. L'usage des appellations au pape n'a jamais été reçu en Orient, & ne l'a été que fort tard en Occident. L'évêque de Rome n'ayant de jurisdiction immédiate que dans son diocese, ne peut excommunier ni nos rois, ni nos sujets, ni mettre le royaume en interdit. C'est par les empereurs, & non par d'autres, que

les premiers conciles généraux ont été convoqués ; & le pape même n'y a pas toujours assisté, soit en personne, soit par ses légats. Ces conciles ont besoin d'être autorisés, non par l'approbation du pape, mais par la puissance séculiere, pour faire exécuter leurs loix. Enfin c'est aux rois à convoquer les conciles de leur nation, & à les dissoudre.

Il faut au reste, comme M. du Marsais l'observe après plusieurs écrivains, distinguer avec soin la cour de Rome, le pape, & le saint siege : on doit toujours conserver l'unité avec celui-ci, quoiqu'on puisse désapprouver les sentimens du pape, & l'ambition de la cour de Rome. Il est triste, ajoute-t-il, qu'en France même on n'ait pas toujours su faire cette distinction si essentielle; & que plusieurs ecclésiastiques, & sur-tout certains ordres religieux, soient encore secrétement attachés parmi nous aux sentimens ultramontains, qui ne sont même regardés comme de foi dans les pays d'inquisition.

M. du Marsais dit à la fin de son livre, qu'il avoit eu dessein d'y joindre une dissertation historique qui exposât par quels degrés les papes sont devenus souverains. Cette matiere, aussi curieuse que délicate, étoit bien digne d'être traitée par un philosophe qui sans doute auroit su se garantir également du fiel & de la flatterie ; en avouant le mal que quelques papes ont fait pour devenir princes, il n'auroit pas laissé ignorer le bien que plusieurs ont fait depuis qu'ils le sont devenus : aux entraves funestes que la philosophie a reçues par quelques constitutions apostoliques, il eût opposé la renaissance des arts en Europe, presque uniquement due à la magnificence & au goût des souverains pontifes. Il n'eût pas manqué d'observer qu'aucune liste de monarques ne présente, à nombre égal, autant d'hommes dignes de l'attention de la postérité. Enfin il se fût conformé sur cette matiere à la maniere de penser du public, qui malgré sa malignité naturelle, est aujourd'hui trop éclairé sur la religion, pour faire servir d'argumens contr'elles les scandales donnés par quelques chefs de l'Eglise. L'indifférence avec laquelle on recevroit maintenant parmi nous une satyre des papes, est une suite heureuse & nécessaire des progrès de la philosophie dans ce siecle.

Nous savons, & nous l'apprenons avec regret au public, que M. du Marsais se proposoit encore de joindre à son ouvrage l'examen impartial & pacifique d'une querelle importante, qui tient de près à nos libertés, & que tant d'écrivains ont agitée dans ces derniers tems avec plus de chaleur que de logique. L'auteur, en philosophe éclairé & en citoyen sage, avoit réduit toute cette querelle aux questions suivantes, que nous nous bornerons sagement à énoncer, sans entreprendre de les résoudre : si une société d'hommes qui croit devoir se gouverner à certains égards par des loix indépendantes de la puissance temporelle, peut exiger que cette puissance concoure au maintien de ces loix? Si dans les pays nombreux où l'Eglise ne fait avec l'état qu'un même corps, la liberté absolue que les ministres de la religion reclament dans l'exercice de leur ministere, ne leur donneroit pas un droit qu'ils sont bien éloignés de prétendre sur les privileges & sur l'état des citoyens? En cas que cet inconvénient fut réel, quel parti les législateurs devroient prendre pour le prévenir? ou de mettre au pouvoir spiri-

tuel de l'Eglise des bornes qu'elle croira toujours devoir franchir, ce qui entretiendra dans l'état la division & le trouble; ou de tracer entre les matieres spirituelles & les matieres civiles une ligne de séparation invariable? Si les principes du christianisme s'opposeroient à cette séparation, & si elles ne produiroient pas insensiblement & sans effort la tolérance civile, que la politique a conseillée à tant de princes & à tant d'états?

Telles étoient les questions que M. du Marsais se proposoient d'examiner; éloigné, comme il l'étoit, de tout fanatisme par son caractere, & de tout préjugé par ses réflexions, personne n'étoit plus en état de traiter cet important sujet avec la modération & l'équité qu'il exige. Mais comme ce n'est point par des livres qu'on ramene au vrai des esprits ulcérés ou prévenus, cette modération & cette équité n'eussent peut-être servi qu'à lui faire des ennemis puissans & implacables. Quoique les matieres qu'il a discutées dans son ouvrage, soient beaucoup moins délicates que celle-ci, quoiqu'en traitant ces matieres il présente la vérité avec toute la prudence dont elle a besoin pour se faire recevoir, il ne jugea pas à propos de laisser paroitre de son vivant son *Exposition des Libertés de l'Eglise Gallicane.* Il craignoit, disoit-il, des persécutions semblables à celles que M. Dupuy, le défenseur de ces Libertés dans le dernier siecle, avoit eu à souffrir de quelques évêques de France, désavoués sans doute en cela par leurs confreres. La suite de cet éloge fera voir d'ailleurs que M. du Marsais avoit de grands ménagemens à garder avec l'Eglise, dont il avoit pourtant défendu les droits plus encore qu'il ne les avoit bornés. Il se plaint dans une espece d'introduction qui est à la tête de son livre, qu'on ne puisse exposer impunément en France la doctrine constante du parlement & de la Sorbonne sur l'indépendance de nos rois & sur les droits de nos évêques, tandis que chez les nations imbues des opinions contraires, tout parle publiquement & sans crainte contre la justice & la vérité. Nous ignorons si ces plaintes étoient fondées, dans le temps que M. du Marsais écrivoit; mais la France connoit mieux aujourd'hui ses vrais intérêts. Ceux entre les mains desquels le manuscrit de l'auteur est tombé après sa mort, moins timides ou plus heureux que lui, en ont fait part au public. Les ouvrages pleins de vérités hardies & utiles, dont le genre humain est de temps en temps redevable au courage de quelques hommes de lettres, font aux yeux de la postérité la gloire des gouvernemens qui les protegent, la censure de ceux qui ne savent pas les encourager, & la honte de ceux qui les proscrivent.

La suppression de ce livre eût été sans doute une perte pour les citoyens; mais les philosophes doivent regretter encore plus que M. du Marsais n'ait pas publié sa *réponse à la critique de l'Histoire des Oracles;* on n'a trouvé dans ses papiers que des fragmens imparfaits de cette réponse, à laquelle il ne paroit pas avoir mis la derniere main. Pour la faire connoitre en détail, il faut reprendre les choses de plus haut.

Feu M. de Fontenelle avoit donné en 1686, d'après le médecin Vandale, l'histoire des oracles, un de ses meilleurs ouvrages, & peut-être celui de tous auquel le suffrage (*) unanime de la postérité est le plus assuré. Il y

(*) Il n'y a peut-être qu'une phrase à retrancher de cet Ouvrage; ce sont ces deux lignes de la Préface : " Il me semble qu'il ne faudroit donner dans le

soutient, comme tout le monde sait, que les oracles étoient l'ouvrage de la superstition & de la fourberie, & non celui des démons, & qu'ils n'ont point cessé à la venue de Jesus-Christ. Le pere Baltus, jésuite, vingt ans après la publication de ce livre, crut qu'il étoit de son devoir d'en prévenir les effets dangereux, & se proposa de le réfuter. Il soutint, avec toute la modération qu'un théologien peut se permettre, que M. de Fontenelle avoit attaqué une des principales preuves du christianisme, pour avoir prétendu que les prêtres païens étoient des imposteurs ou des dupes. Cependant, en avançant une opinion si singuliere, le critique avoit eu l'art de lier son systéme à la religion, quoiqu'il y soit réellement contraire par les armes qu'il peut fournir aux incrédules. La cause du philosophe étoit juste, mais les dévôts étoient soulevés, & s'il répondoit, il étoit perdu. Il eut donc la sagesse de demeurer dans le silence, & de s'abstenir d'une défense facile & dangereuse, dont le public l'a dispensé depuis en lisant tous les jours son ouvrage, & en ne lisant point celui de son adversaire. M. du Marsais, jeune encore, avide de se signaler, & n'ayant à risquer ni places ni fortune, entreprit de justifier M. de Fontenelle contre les imputations du pere Baltus. Il accusoit le critique de n'avoir point entendu les PP. de l'église, & de ne les avoir pas cités exactement; il lui reprochoit des méprises considérables, & un plagiat moins excusable encore du professeur Mœbius, qui avoit écrit contre Vandale. Assuré de la bonté de sa cause, le défenseur de M. de Fontenelle ne craignit point de faire part de son ouvrage à quelques confreres du pere Baltus; il ne vouloit par cette démarche que donner des marques de son estime à une société long-temps utile aux lettres, & qui se souvient encore aujourd'hui avec complaisance du crédit & des hommes célebres qu'elle avoit alors. Nous avons peine à nous persuader que, dans une matiere aussi indifférente en elle-même, cette société se soit crue blessée par l'attaque d'un de ses membres; nous ignorons par qui & comment la confiance de M. du Marsais fut trompée; mais elle le fut. On travailla efficacement à empêcher l'impression & même l'examen de l'ouvrage; on accusa faussement l'auteur d'avoir voulu le faire paroitre sans approbation ni privilege, quoique son adversaire eût pris la même liberté. Il représenta en vain que ce livre avoit été approuvé par plusieurs personnes savantes & pieuses, & qu'il demandoit à le mettre au jour, non par vanité d'auteur, mais pour prouver son innocence : il offrit inutilement de le soumettre à la censure de la Sorbonne, de le faire même approuver par l'inquisition, & imprimer avec *la permission des Supérieurs* dans les terres du pape; on étoit résolu de ne rien écouter, & M. du Marsais eut une défense expresse de faire paroitre son livre, soit en France, soit ailleurs. Cet événement de sa vie fut la premiere époque, & peut-être la source des injustices qu'il essuya; on n'avoit point eu de peine à prévenir contre lui un monarque respectable alors dans sa vieillesse, & d'une délicatesse louable sur tout ce qu'il croyoit blesser la religion; on lui avoit inspiré quelques soupçons sur la maniere de penser de l'antagoniste du P. Baltus; espece d'armes dont on n'abuse que trop souvent auprès des princes, pour

» sublime qu'à *son corps défendant*: il » est si peu naturel ! J'avoue que le » style bas *est encore quelque chose de pis.* »

perdre le mérite ſans appui, ſans hypocriſie, & ſans intrigue. L'auteur abandonna donc entierement ſon ouvrage ; & le P. Baltus libre de la guerre dont il étoit menacé, entra dans une carriere plus convenable à ſon état; il avoit trop légérement ſacrifié les prémices de ſa plume à défendre ſans le vouloir les oracles des Païens ; il l'employa plus heureuſement dans la ſuite à un objet ſur lequel il n'avoit point de contradictions à craindre, à la défenſe des prophéties de la religion chrétienne.

Comme l'ouvrage de M. du Marſais ſur les oracles n'a point paru, nous tâcherons d'en donner quelque idée à nos lecteurs d'après les fragmens qui nous ont été remis. La préface contient quelques réflexions générales ſur l'abus qu'on peut faire de la religion en l'étendant à des objets qui ne ſont pas de ſon reſſort; on y expoſe enſuite le deſſein & le plan de l'ouvrage, dans lequel il paroît qu'on s'eſt propoſé trois objets; de prouver que les démons n'étoient point les auteurs des oracles ; de répondre aux objections du P. Baltus; d'examiner enfin le temps auquel les oracles ont ceſſé, & de faire voir qu'ils ont ceſſé d'une maniere naturelle.

Le deſir ſi vif & ſi inutile de connoître l'avenir, donna naiſſance aux oracles des Païens. Quelques hommes adroits & entreprenans mirent à profit la curioſité du peuple pour le tromper : il n'y eut point en cela d'autre magie ; l'impoſture avoit commencé l'ouvrage, le fanatiſme l'acheva : car un moyen infaillible de faire des fanatiques, c'eſt de perſuader avant que d'inſtruire ; quelquefois même certains prêtres ont pu être la dupe des oracles qu'ils rendoient ou qu'ils faiſoient rendre, ſemblables à ces Empyriques dont les uns participent à l'erreur publique qu'ils entretiennent, les autres en profitent ſans la partager.

C'eſt par la foi ſeule que nous ſavons qu'il y a des démons, c'eſt donc par la foi ſeule que nous pouvons apprendre ce qu'ils ſont capables de faire dans l'ordre ſurnaturel ; & puiſque la révélation ne leur attribue pas les oracles, elle nous permet de croire que ces oracles n'étoient pas leur ouvrage. Lorſque Iſaïe défia les dieux des Païens de prédire l'avenir, il ne mit point de reſtrictions à ce défi, qui n'eût plus été qu'imprudent, ſi en effet les démons avoient eu le pouvoir de prophétiſer. Daniel ne crut pas que le ſerpent des Babyloniens fut un démon ; il *rit* en philoſophie, dit l'Ecriture, de la crédulité du prince & de la fourberie des prêtres, & empoiſonna le ſerpent. D'ailleurs les partiſans même des oracles conviennent qu'il y en a eu de faux, & par-là ils nous mettent en droit (s'il n'y a pas de preuve évidente du contraire) de les regarder ſans exception comme ſuppoſés: tout ſe réduiſoit à cacher plus ou moins adroitement l'impoſture. Enfin les Païens même n'ont pas cru généralement que les oracles fuſſent ſurnaturels. De grandes ſectes de philoſophes, entre autres, les Epicuriens ſe vantoient, comme les chrétiens, de faire taire les oracles & de démaſquer les prêtres. Valere-Maxime & d'autres diſent : il eſt vrai que des ſtatues ont parlé ; mais l'Ecriture dément ce témoignage, en nous apprenant que les ſtatues ſont muettes. Les hiſtoriens profanes, lorſqu'ils racontent ſur un ſimple oui-dire des faits extraordinaires, ſont moins croyables que les hiſtoriens de la Chine ſur l'antiquité qu'ils donnent au monde. Caſaubon ſe moque avec raiſon d'Hérodote, qui rapporte ſérieuſement plu-

ſieurs de ces oracles ridicules de l'antiquité, & d'autres prodiges de la même force.

Si les oracles n'euſſent pas été une fourberie, l'idolâtrie n'eût plus été qu'un malheur excuſable, parce que les Païens n'auroient eu aucun moyen de découvrir leur erreur par la raiſon, le ſeul guide qu'ils euſſent alors. Quand une fauſſe religion, ou quelque ſecte que ce puiſſe être, vante les prodiges opérés en ſa faveur, & qu'on ne peut expliquer ces prodiges d'une maniere naturelle, il n'y a qu'un parti à prendre, celui de nier les faits. Rien n'eſt donc plus conforme aux principes & aux interêts du chriſtianiſme, que de regarder le paganiſme comme un pur ouvrage des hommes, qui n'a ſubſiſté que par des moyens humains Auſſi l'Ecriture ne donne à l'idolâtrie qu'une origine toute naturelle, & la plupart des peres paroiſſent penſer de même. Pluſieurs d'entr'eux ont expreſſément traité les oracles d'impoſtures, & aucun n'a prétendu que ce ſentiment offenſât la religion : ceux même qui n'ont pas été éloignés de croire qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel dans les oracles, paroiſſent n'y avoir été déterminés que par une façon particuliere de penſer, tout-à-fait indépendante des vérités fondamentales du chriſtianiſme. Selon la plupart des Païens, les dieux étoient les auteurs des oracles favorables, & les mauvais génies l'étoient des oracles funeſtes ou trompeurs. Les chrétiens profiterent de cette opinion pour attribuer les oracles aux démons : ils y trouvoient d'ailleurs un avantage; ils expliquoient, par cette ſuppoſition, le merveilleux apparent qui les embarraſſoit dans certains oracles. Un faux principe où ils étoient, ſervoit à les fortifier dans cette idée, ils croyoient les démons corporels, & St Auguſtin s'eſt expreſſément rétracté d'avoir donné de ſemblables explications. Les chrétiens modernes ont eu des idées plus épurées & plus ſaines ſur la nature des démons ; mais en rejetant le principe, pluſieurs ont retenu la conſéquence. C'eſt donc en vain que certains auteurs eccléſiaſtiques, qui n'ont pas dans l'Egliſe l'autorité des peres, & qui croyoient que les démons étoient des animaux d'un eſprit aérien, nous rapportent de faux oracles, dont ils prétendent tirer des argumens en faveur de la religion. Il faut mettre ces faits, & les raiſonnemens qui en ſont la ſuite, à côté des relations de la légende dorée, du corbeau excommunié pour avoir volé la bague de l'abbé Conrad, & des extravagances que l'imbécillité a débitées ſur les prétendus hommages que les animaux ont rendus à nos redoutables myſteres. Rien n'eſt plus propre à avilir la religion (ſi quelque choſe peut l'avilir), rien n'eſt du moins plus nuiſible auprès des peuples à une cauſe ſi reſpectable, que de la défendre par des preuves foibles ou abſurdes ; c'eſt Oſa qui croit que l'arche chancelle, & qui oſe y porter la main.

Le P. Baltus abuſe évidemment des termes, quand il prétend que l'opinion qui attribue les oracles aux malins eſprits, eſt une vérité enſeignée par la tradition ; puiſqu'on ne doit regarder comme des vérités de tradition & par conſéquent de foi, que celles qui ont été conſtamment reconnues pour telles par l'Egliſe; le défenſeur des oracles ſe contredit enſuite lui même, quand il avoue que l'opinion qu'il ſoutient n'eſt que de fois humaine, c'eſt-à-dire, du genre des choſes qu'on peut ſe diſpenſer de croire ſans ceſſer d'être chrétien ; mais en cela il tombe dans une autre contradiction,

puisque la foi humaine ne peut tomber que sur ce qui est de l'ordre naturel, & que les oracles selon lui n'en sont pas. Le témoignage des historiens de l'antiquité, ajoute M. du Marsais, est formellement contraire à ce que le P. Baltus prétend, que jamais les oracles n'ont été rendus par des statues creuses : mais quand cette prétention seroit fondée, elle seroit favorable à la cause de M. de Fontenelle, puisqu'il est encore plus aisé de faire parler un prêtre qu'une statue. Il n'est point vrai, comme le dit encore le critique, que ceux qui réduisent les oracles à des causes naturelles, diminuent par ce moyen la gloire de Jesus-Christ qui les a fait cesser ; ce seroit au contraire affoiblir véritablement cette gloire, que d'attribuer les oracles aux démons : car le P. Baltus prétend lui-même que Julien dans le ive siecle du christianisme, en évoquant *efficacement* les enfers par la magie & par les enchantemens, en avoit obtenu réponse. Les permissions particulieres que l'Ecriture dit avoir été accordées au démon, ne nous donnent pas droit d'en supposer d'autres ; rien n'est plus ridicule dans l'ordre surnaturel que l'argument qui prouve l'existence d'un fait miraculeux par celle d'un fait semblable. Ajouter foi trop légérement aux prodiges, dans un siecle où ils ne sont plus nécessaires à l'établissement du christianisme, c'est ébranler, sans le vouloir, les fondemens de la croyance que l'on doit aux vrais miracles rapportés dans les livres saints. On ne croit plus de nos jours aux possédés, quoiqu'on croie à ceux de l'Ecriture. Jesus-Christ a été transporté par le démon, il l'a permis pour nous instruire; mais de pareils miracles ne se font plus. La métamorphose de Nabuchodonosor en bête, dont ils ne nous est pas permis de douter, n'est arrivée qu'une fois. Enfin Saül a évoqué l'ombre de Samuel, & l'on n'ajoute plus de foi aux évocations. Le P. Baltus avoue que les prodiges mêmes racontés par les peres, ne sont pas de foi ; à plus forte raison les prétendus miracles du paganisme, qu'ils ont quelquefois daigné rapporter. Si le sentiment de ces auteurs (d'ailleurs très-graves) sur des objets étrangers au christianisme, devoit être la regle de nos opinions, on pourroit justifier par ce principe le traitement que les inquisiteurs ont fait à Galilée.

On aura peine à croire que le P. Baltus ait reproché sérieusement à M. de Fontenelle d'avoir adopté sur les oracles le sentiment de l'anabaptiste Vandale, comme si un anabaptiste étoit condamné à déraisonner en tout, même sur une matiere étrangere aux erreurs de sa secte. La réponse de M. du Marsais à cette objection, est que le religieux qui a pris la défense des oracles, a suivi aussi le sentiment du luthérien Mœbius ; & que hérétique pour hérétique, un anabaptiste vaut bien un luthérien.

Ceux qui ont avancé que les oracles avoient cessé à la venue de Jesus-Christ ne l'ont cru que d'après l'oracle supposé sur l'enfant hébreu ; oracle regardé comme faux par le P. Baltus lui-même ; aussi prétend-il que les oracles n'ont pas fini précisément à la venue du Sauveur du monde, mais peu-à-peu, à mesure que Jesus-Christ a été connu & adoré. Cette maniere de finir n'a rien de surprenant, elle étoit la suite naturelle de l'établissement d'un nouveau culte. Les faits miraculeux, ou plutôt qu'on veut donner pour tels, diminuent dans une fausse religion, ou à mesure qu'elle s'établit, parce qu'elle n'en a plus besoin, ou à mesure qu'elle s'affoiblit, parce qu'ils

n'obtiennent plus de croyance. La pauvreté des peuples qui n'avoient plus rien à donner, la fourberie découverte dans plusieurs oracles, & conclue dans les autres, enfin les édits des empereurs chrétiens, voilà les causes véritables de la cessation de ce genre d'imposture : des circonstances favorables l'avoient produit, des circonstances contraires l'ont fait disparoitre ; ainsi les oracles ont été soumis à toute vicissitude des choses humaines. On se retranche à dire que la naissance de Jesus-Christ est la premiere époque de leur cessation ; mais pourquoi certains démons ont-ils fui tandis que les autres restoient? D'ailleurs l'histoire ancienne prouve invinciblement que plusieurs oracles avoient été détruits avant la venue du Sauveur du monde, par des guerres & par d'autres troubles : tous les oracles brillans de la Grece n'existoient plus ou presque plus, & quelquefois l'oracle se trouvoit interrompu par le silence d'un honnête prêtre qui ne vouloit pas tromper le peuple. L'oracle de Delphes, dit Lucain, est demeuré muet depuis que les princes craignent l'avenir; ils ont défendu aux dieux de parler, & les dieux ont obéi. Enfin tout est plein dans les auteurs profanes d'oracles qui ont subsisté jusqu'aux ive. & v^e^. siecles, & il y en a encore aujourd'hui chez les idolâtres. Cette opiniâtreté incontestable des oracles à subsister encore après la venue de Jesus-Christ, suffiroit pour prouver qu'ils n'ont pas été rendus par les démons, comme le remarquent M. de Fontenelle & son défenseur ; puisqu'il est évident que le Fils de Dieu descendant parmi les hommes, devoit tout-à-coup imposer silence aux enfers.

Telle est l'analyse de l'ouvrage de M. du Marsais sur les oracles. Revenons maintenant à sa personne. Il étoit destiné à être malheureux en tout ; M. de Maisons le pere chez qui il étoit entré, & qui en avoit fait son ami, étoit trop éclairé pour ne pas sentir les obligations qu'il avoit à un pareil gouverneur, & trop équitable pour ne pas les reconnoitre, mais la mort l'enleva dans le temps où l'éducation de son fils étoit prête à finir, & où il se proposoit d'assurer à M. du Marsais une retraite honnête, juste fruit de ses travaux & de ses soins. Notre philosophe, sur les espérances qu'on lui donnoit de suppléer à ce que le pere de son éleve n'avoit pu faire, resta encore quelque temps dans la maison; mais le peu de considération qu'on lui marquoit & les dégoûts même qu'il essuya, l'obligerent enfin d'en sortir, & de renoncer à ce qu'il avoit lieu d'attendre d'une famille riche à laquelle il avoit sacrifié les douze plus belles années de sa vie. On lui proposa d'entrer chez le fameux Law, pour être auprès de son fils, qui étoit alors âgé de seize ou dix-sept ans ; & M. du Marsais accepta cette proposition. Quelques amis l'accuserent injustement d'avoir eu dans cette démarche des vues d'intérêt : toute sa conduite prouve assez qu'il n'étoit sur ce point ni fort éclairé, ni fort actif, & il a plusieurs fois assuré qu'il n'eût jamais quitté son premier éleve, si par le refus des égards les plus ordinaires, on ne lui avoit rendu sa situation insupportable.

La fortune qui sembloit l'avoir placé chez M. Law, lui manqua encore ; il avoit des actions qu'il vouloit convertir en un bien plus solide: on lui conseilla de les garder ; bientôt après tout fut anéanti, & M. Law obligé de sortir du royaume, & d'aller mourir dans l'obscurité à Venise. Tout le fruit que M. du Marsais retira d'avoir demeuré dans cette maison, ce fut, comme

il l'a écrit lui-même, de pouvoir rendre des services importants à plusieurs personnes d'un rang très-supérieur au sien, qui depuis n'ont pas paru s'en souvenir, & de connoitre (ce sont encore ses propres termes) la bassesse, la servitude & l'esprit d'adulation des grands.

Il avoit éprouvé par lui-même combien cette profession si noble & si utile, qui a pour objet l'éducation de la jeunesse, est peu honorée parmi nous, tant nous sommes peu éclairés sur nos intérêts ; mais la situation de ses affaires, & peut-être l'habitude, lui avoient rendu cette ressource indispensable : il rentra donc encore dans la même carriere, & toujours avec un égal succès. La justice que nous devons à sa mémoire, nous oblige de repousser à cette occasion une calomnie qui n'a été que trop répandue. On a prétendu que M. du Marsais étant appellé pour présider à l'éducation de trois freres dans une des premieres maisons du royaume, avoit demandé *dans quelle religion on vouloit qu'il les élevât.* Cette question singuliere avoit été faite à M. Law, alors de la religion anglicane, par un homme d'esprit qui avoit été pendant quelque tems auprès de son fils. M. du Marsais avoit su le fait, & l'avoit simplement raconté : il étoit absurde de penser qu'en France, dans le sein d'une famille catholique où personne ne le connoissoit encore, & où il avoit intérêt de donner bonne opinion de sa prudence, il eût hasardé un discours si extravagant, & qui pouvoit être regardé comme une injure ; mais on trouva plaisant de le lui attribuer, & par cette raison on continuera peut-être à le lui attribuer encore, non-seulement contre la vérité, mais même contre la vraisemblance. Cependant nous ne devons pas laisser ignorer à ceux qui liront cet éloge, que ce conte ridicule, répété & même orné en passant de bouche en bouche, est peut-être ce qui a le plus nui à M. du Marsais. Les plaisanteries que notre frivolité se permet si légérement sans en prévoir les suites, laissent souvent après elles des plaies profondes ; la haine profite de tout ; & qu'il est doux pour cette multitude d'hommes que blesse l'éclat des talens, de trouver le plus léger prétexte pour se dispenser de leur rendre justice !

Cette imputation calomnieuse, & ce que nous avons rapporté au sujet de l'histoire des oracles, ne sont pas les seules persécutions que M. du Marsais ait essuyées. Il nous est tombé entre les mains un fragment d'une de ses lettres sur la légéreté des soupçons qu'on forme contre les autres en matiere de religion. Il ne lui étoit que trop permis de s'en plaindre, puisqu'il en avoit été si souvent l'objet & la victime. Nous apprenons par ce fragment, que des hommes qui se disoient philosophes, l'avoient accusé d'impiété, pour avoir soutenu contre les Cartésiens, que les bêtes n'étoient pas des automates. Ses adversaires donnoient pour preuves de cette accusation, l'impossibilité qu'il y avoit, selon eux, de concilier l'opinion qui attribue du sentiment aux bêtes, avec les dogmes de la spiritualité & de l'immortalité de l'ame, de la liberté de l'homme, & de la justice divine dans la distribution des maux (*). M. du Marsais répondoit que l'opinion qu'il avoit soutenue sur l'ame des bêtes, n'étoit pas la sienne ; qu'avant Descartes elle étoit absolument générale, comme conforme aux premieres notions de

(*) *Voyez l'article* FORME SUBSTANTIELLE.

l'expérience & du ſens commun, & même au langage de l'Ecriture; que depuis Deſcartes même elle avoit toujours prévalu dans la plupart des écoles, qui ne s'en étoient pas crues moins orthodoxes; enfin que c'étoit apparemment le ſort de quelque opinion que ce fût ſur l'ame des bêtes, de faire taxer d'irréligion ceux qui la ſoutenoient, puiſque Deſcartes lui-même en avoit été accuſé de ſon tems, pour avoir prétendu que les animaux étoient de pures machines. Il en a été de même parmi nous, d'abord des partiſans des idées innées, & depuis peu de leurs adverſaires; pluſieurs autres opinions ſemblables ont eu cette ſinguliere deſtinée, que le pour & le contre ont été ſucceſſivement traités comme impies; tant le zele aveuglé par l'ignorance, eſt ingénieux à ſe forger des ſujets de ſcandale, & à ſe tourmenter lui-même & les autres.

M. du Marſais, après la chûte de M. Law, entra chez M. le marquis de Bauffremont. Le ſéjour qu'il y fit durant pluſieurs années, eſt une des époques les plus remarquables de ſa vie, par l'utilité dont il a été pour les lettres. Il donna occaſion à M. du Marſais de ſe dévoiler au public pour ce qu'il étoit, pour un grammairien profond & philoſophe, & pour un eſprit créateur dans une matiere ſur laquelle ſe ſont exercés tant d'excellens écrivains. C'eſt principalement en ce genre qu'il s'eſt acquis une réputation immortelle, & c'eſt auſſi par ce côté important que nous allons déſormais l'enviſager.

Un des plus grands efforts de l'eſprit humain, eſt d'avoir aſſujetti les langues à des regles; mais cet effort n'a été fait que peu-à-peu. Les langues, formées d'abord ſans principes, ont été plus l'ouvrage du beſoin que de la raiſon; & les philoſophes réduits à débrouiller ce chaos informe, ſe ſont bornés à en diminuer le plus qu'il étoit poſſible l'irrégularité, & à réparer de leur mieux ce que le peuple avoit conſtruit au haſard: car c'eſt aux philoſophes à régler les langues, comme c'eſt aux bons écrivains à les fixer. La grammaire eſt donc l'ouvrage des philoſophes; mais ceux qui en ont établi les regles, ont fait comme la plupart des inventeurs dans les ſciences: ils n'ont donné que les réſultats de leur travail, ſans montrer l'eſprit qui les avoit guidés. Pour bien ſaiſir cet eſprit ſi précieux à connoitre, il faut ſe remettre ſur leurs traces; mais c'eſt ce qui n'appartient qu'à des philoſophes comme eux. L'étude & l'uſage ſuffiſent pour apprendre les regles, & un degré de conception ordinaire pour les appliquer; l'eſprit philoſophique ſeul peut remonter juſqu'aux principes ſur leſquels les regles ſont établies, & diſtinguer le grammairien de génie du grammairien de mémoire. Cet eſprit apperçoit d'abord dans la grammaire de chaque langue les principes généraux qui ſont communs à toutes les autres, & qui forment la grammaire générale; il démêle enſuite dans les uſages particuliers à chaque langue ceux qui peuvent être fondés en raiſons, d'avec ceux qui ne ſont que l'ouvrage du haſard ou de la négligence: il obſerve l'influence réciproque que les langues ont eue les unes ſur les autres, & les altérations que ce mélange leur a données, ſans leur ôter entierement leur premier caractere: il balance leurs avantages & leurs déſavantages mutuels; la différence de leur conſtruction, ici libre, hardie & variée, là réguliere, timide & uniforme; la diverſité de leur génie tantôt favorable, tantôt

contraire

contraire à l'expreſſion heureuſe & rapide des idées ; leur richeſſe & leur liberté, leur indigence & leur ſervitude. Le développement de ces différens objets eſt la vraie métaphyſique de la grammaire. Elle ne conſiſte point, comme cette philoſophie ténébreuſe qui ſe perd dans les attributs de Dieu & les facultés de notre ame, à raiſonner à perte de vue ſur ce qu'on ne connoit pas, ou à prouver laborieuſement par des argumens foibles, des vérités dont la foi nous diſpenſe de chercher les preuves. Son objet eſt plus réel & plus à notre portée ; c'eſt la marche de l'eſprit humain dans la génération de ſes idées, & dans l'uſage qu'il fait des mots pour tranſmettre ſes penſées aux autres hommes. Tous les principes de cette métaphyſique appartiennent pour ainſi dire à chacun, puiſqu'ils ſont au dedans de nous ; il ne faut, pour les y trouver, qu'une analyſe exacte & réfléchie ; mais le don de cette analyſe n'eſt pas donné à tous. On peut néanmoins s'aſſurer ſi elle eſt bien faite, par un effet qu'elle doit alors produire infailliblement, celui de frapper d'une lumiere vive tous les bons eſprits auxquels elle ſera préſentée : en ce genre c'eſt preſqu'une marque ſûre de n'avoir pas rencontré le vrai, que de trouver des contradicteurs, ou d'en trouver qui le ſoient long-tems. Auſſi M. du Marſais n'a-t-il eſſuyé d'attaque que ce qu'il en falloit pour aſſurer pleinement ſon triomphe ; avantage rare pour ceux qui portent les premiers dans les ſujets qu'ils traitent, le flambeau de la philoſophie.

Le premier fruit des réflexions de M. du Marſais ſur l'étude des langues, fut ſon *Expoſition d'une méthode raiſonnée pour apprendre la langue latine ;* elle parut en 1722 : il la dédia à MM. de Bauffremont ſes éleves, qui en avoient fait le plus heureux eſſai, & dont l'un, commencé dès l'alphabet par ſon illuſtre maitre, avoit fait en moins de trois ans les progrès les plus ſinguliers & les plus rapides.

La méthode de M. du Marſais a deux parties, l'uſage, & la raiſon. Savoir une langue, c'eſt en entendre les mots ; & cette connoiſſance appartient proprement à la mémoire, c'eſt-à dire, à celle des facultés de notre ame qui ſe développe la premiere chez les enfans, qui eſt même plus vive à cet âge que dans aucun autre, & qu'on peut appeller l'eſprit de l'enfance. C'eſt donc cette faculté qu'il faut exercer d'abord, & qu'il faut même exercer ſeule. Ainſi on fera d'abord apprendre aux enfans, ſans les fatiguer, & comme par maniere d'amuſement, ſuivant différens moyens que l'auteur indique, les mots latins les plus en uſage. On leur donnera enſuite à expliquer un auteur latin rangé ſuivant la conſtruction françoiſe, & ſans inverſion. On ſubſtituera de plus dans le texte, les mots ſous-entendus par l'auteur, & on mettra ſous chaque mot latin le terme françois correſpondant : vis-à-vis de ce texte ainſi diſpoſé pour en faciliter l'intelligence, on placera le texte de l'auteur tel qu'il eſt ; & à côté du françois littéral, une traduction françoiſe conforme au génie de notre langue. Par ce moyen, l'enfant repaſſant du texte latin altéré au texte véritable, & de la verſion interlinéaire à une traduction libre, s'accoutumera inſenſiblement à connoître par le ſeul uſage les façons de parler propres à la langue latine & à la langue françoiſe. Cette maniere d'enſeigner le latin aux enfans, eſt une imitation exacte de la façon dont on ſe

rend familieres les langues vivantes, que l'usage seul enseigne beaucoup plus vite que toutes les méthodes. C'est d'ailleurs se conformer à la marche de la nature. Le langage s'est d'abord établi, & la grammaire n'est venue qu'à la suite.

A mesure que la mémoire des enfans se remplit, que leur raison se perfectionne, & que l'usage de traduire leur fait appercevoir les variétés dans les terminaisons des mots latins & dans la construction, & l'objet de ces variétés, on leur fait apprendre peu-à-peu les déclinaisons, les conjugaisons, & les premieres regles de la syntaxe, & on leur en montre l'application dans les auteurs mêmes qu'ils ont traduits : ainsi on les prépare peu-à-peu, & comme par une espece d'instinct, à recevoir les principes de la grammaire raisonnée, qui n'est proprement qu'une vraie logique, mais une logique qu'on peut mettre à la portée des enfans. C'est alors qu'on leur enseigne le méchanisme de la construction, en leur faisant faire l'anatomie de toutes les phrases, & en leur donnant une idée juste de toutes les parties du discours.

M. du Marsais n'a pas de peine à montrer les avantages de cette méthode sur la méthode ordinaire. Les inconvéniens de celle-ci sont de parler aux enfans de cas, de modes, de concordance, & de régime, sans préparation, & sans qu'ils puissent sentir l'usage de ce qu'on leur fait apprendre ; de leur donner ensuite des regles de syntaxe très-composées, dont on les oblige de faire l'application en mettant du françois en latin ; de vouloir forcer leur esprit à produire, dans un tems où il n'est destiné qu'à recevoir ; de les fatiguer en cherchant à les instruire ; & de leur inspirer le dégoût de l'étude, dans un âge où l'on ne doit songer qu'à la rendre agréable. En un mot, dans la méthode ordinaire on enseigne le latin à-peu-près comme un homme qui pour apprendre à un enfant à parler, commenceroit par lui montrer la méchanique des organes de la parole ; M. du Marsais imite au contraire celui qui enseigneroit d'abord à parler, & qui expliqueroit ensuite la méchanique des organes. Il termine son ouvrage par une application du plan qu'il propose, au poëme séculaire d'Horace : cet exemple doit suffire aux maîtres intelligens, pour les guider dans la route qui leur est ouverte.

Rien ne paroît plus philosophique que cette méthode, plus conforme au développement naturel de l'esprit, & plus propre à abréger les difficultés. Mais elle avoit deux grands défauts ; elle étoit nouvelle ; elle contenoit de plus une critique de la maniere d'enseigner qu'on pratique encore parmi nous, & que la prévention, la paresse, l'indifférence pour le bien public, s'obstinent à conserver, comme elles consacrent tant d'autres abus sous le nom d'usage. Aussi l'ouvrage fut-il attaqué, & principalement dans celui de nos journaux dont les auteurs avoient un intérêt direct à le combattre. Ils firent à M. du Marsais un grand nombre d'objections auxquelles il satisfit pleinement. Mais nous ne devons pas oublier de remarquer que lorsqu'il se chargea près de trente ans après de la partie de la grammaire dans le Dictionnaire encyclopédique, il fut célébré comme un grand maître & presque comme un oracle dans le même journal où ses premiers ouvrages sur cette matiere avoient été si mal accueillis. Cependant

bien loin d'avoir changé de principes, il s'étoit confirmé par l'expérience & par les réflexions, dans le peu de cas qu'il faisoit de la méthode ordinaire. Mais sa réputation le mettoit alors au dessus de la critique; il touchoit d'ailleurs à la fin de sa carriere, & il n'y avoit plus d'inconvénient à le louer. La plupart des critiques de profession ont un avantage dont ils ne s'apperçoivent peut-être pas eux-mêmes, mais dont ils profitent comme s'ils en connoissoient toute l'étendue; c'est l'oubli auquel leurs décisions sont sujettes, & la liberté que cet oubli leur laisse d'approuver aujourd'hui ce qu'ils blâmoient hier, & de le blâmer de nouveau pour l'approuver encore.

M. du Marsais encouragé par le succès de ce premier essai, entreprit de le développer dans un ouvrage qui devoit avoir pour titre *les véritables principes de la Grammaire, ou nouvelle Grammaire raisonnée pour apprendre la langue latine.* Il donna, en 1729, la préface de cet ouvrage qui contient un détail plus étendu de sa méthode, plusieurs raisons nouvelles en sa faveur, & le plan qu'il se proposoit de suivre dans la grammaire générale. Il la divise en six articles; savoir, la connoissance de la proposition & de la période en tant qu'elles sont composées de mots, l'orthographe, la prosodie, l'étymologie, les préliminaires de la syntaxe, & la syntaxe même. C'est tout ce qu'il publia pour lors de son ouvrage; mais il en détacha l'année suivante un morceau précieux qu'il donna séparément au public, & qui devoit faire le dernier objet de sa grammaire générale. Nous voulons parler de son *Traité des Tropes*, ou des différens sens dans lesquels un même mot peut être pris dans une même langue. L'auteur expose d'abord dans cet ouvrage, à-peu-près comme il l'a fait depuis dans l'Encyclopédie au mot *Figure*, ce qui constitue en général le style figuré, & montre combien ce style est ordinaire, non seulement dans les écrits, mais dans la conversation même; il fait sentir ce qui distingue les *figures de pensée*, communes à toutes les langues, d'avec les *figures de mots*, qui sont particulieres à chacune, & qu'on appelle proprement *tropes*. Il détaille l'usage des tropes dans le discours, & les abus qu'on peut en faire; il fait sentir les avantages qu'il y auroit à distinguer dans les dictionnaires latins-françois le sens propre de chaque mot d'avec les sens figurés qu'il peut recevoir; il explique la subordination des tropes ou les différentes classes auxquelles on peut les réduire, & les différens noms qu'on leur a donnés. Enfin, pour rendre son ouvrage complet, il traite encore des autres sens dont un même mot est susceptible, outre le sens figuré, comme le sens adjectif ou substantif, déterminé ou indéterminé, actif, passif ou neutre, absolu ou relatif, collectif ou distributif, composé ou divisé, & ainsi des autres. Les observations & les regles sont appuyées par-tout d'exemples frappans, & d'une logique dont la clarté & la précision ne laissent rien à desirer.

Tout mérite d'être lu dans le *Traité des Tropes*, jusqu'à l'*Errata*; il contient des réflexions sur notre orthographe, sur ses bizarreries, ses inconséquences, & ses variations. On voit dans ces réflexions un écrivain judicieux, également éloigné de respecter superstitieusement l'usage, & de heurter en tout par une réforme impraticable.

Cet ouvrage, qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre en son genre, fut plus estimé qu'il n'eut un prompt débit; il lui a fallu près de trente ans pour arriver à une nouvelle édition, qui n'a paru qu'après la mort de l'auteur. La matiere, quoique traitée d'une maniere supérieure, intéressoit trop peu ce grand nombre de lecteurs oisifs qui ne veulent qu'être amusés : le titre même du livre, peu entendu de la multitude, contribua à l'indifférence du public, & M. du Marsais nous a rapporté sur cela lui-même une anecdote singuliere. Quelqu'un voulant un jour lui faire compliment sur cet ouvrage, lui dit qu'il venoit d'entendre dire beaucoup de bien de son *Histoire des Tropes :* il prenoit les tropes pour un nom de peuple.

Cette lenteur de succès, jointe à des occupations particulieres, & peut-être à un peu de paresse, a privé le public de la grammaire que l'auteur avoit promise; perte très-difficile à réparer dans ce siecle même, où la grammaire plus que jamais cultivée par des philosophes, commence à être mieux approfondie & mieux connue. M. du Marsais se contenta de publier en 1731 l'abrégé de la fable du P. Jouvenci, disposé suivant sa méthode; le texte pur d'abord, ensuite le même texte sans inversion & sans mots sous-entendus; au dessous de ce texte la version interlinéaire, & au dessous de cette version la vraie traduction en langue françoise C'est le dernier ouvrage qu'il a donné au public; on a trouvé dans ses papiers plusieurs versions de ce genre qu'il seroit facile de mettre au jour, si on les jugeoit utiles.

Il avoit composé pour l'usage de ses éleves ou pour le sien, d'autres ouvrages qui n'ont point paru. Nous ne citerons que *sa Logique* ou *réflexions sur les opérations de l'esprit ;* ce traité contient sur l'art de raisonner tout ce qu'il est utile d'apprendre, & sur la métaphysique tout ce qu'il est permis de savoir. C'est dire que l'ouvrage est très-court; & peut-être pourroit-on l'abréger encore.

L'éducation de MM. de Bauffremont finie, M. du Marsais continua d'exercer le talent rare qu'il avoit pour l'éducation de la jeunesse; il prit une pension au fauxbourg S. Victor, dans laquelle il élevoit suivant sa méthode un certain nombre de jeunes gens; mais des circonstances imprévues le forcerent d'y renoncer. Il voulut se charger encore de quelques éducations particulieres, que son âge avancé ne lui permit pas de conserver long-tems : obligé enfin de se borner à quelques leçons qu'il faisoit pour subsister, sans fortune, sans espérance, & presque sans ressource, il se réduisit à un genre de vie fort étroit. Ce fut alors que nous eumes le bonheur de l'associer à l'Encyclopédie ; les articles qu'il lui a fournis, & qui sont en grand nombre dans les premiers volumes, feront à jamais un des principaux ornemens de cet ouvrage, & sont supérieurs à tous nos éloges. La philosophie saine & lumineuse qu'ils contiennent, le savoir que l'auteur y a répandu, la précision des regles & la justesse des applications, ont fait regarder avec raison cette partie de l'Encyclopedie comme une des mieux traitées. Un succès si général & si juste ne pouvoit augmenter l'estime que les gens de lettres avoient depuis long-tems pour l'auteur, mais le fit connoître d'un grand nombre de gens du monde, dont la plupart ignoroient jusqu'à son nom. Enhardi & soutenu par les marques les moins équivoques

de l'approbation publique, il crut pouvoir en faire uſage pour ſe procurer le néceſſaire qui lui manquoit. Il écrivit à un philoſophe, du petit nombre de ceux qui habitent Verſailles, pour le prier de s'intéreſſer en ſa faveur auprès des diſtributeurs des graces. Ses ouvrages & ſes travaux, recommandation trop inutile, étoient la ſeule qu'il pût faire parler pour lui. Il ſe comparoit, dans ſa lettre, au paralytique de trente-huit ans, qui attendoit en vain que l'eau de la piſcine fût agitée en ſa faveur. Cette lettre touchante eut l'effet qu'elle devoit avoir à la cour, où les intérêts perſonnels étouffent tout autre intérêt, où le mérite a des amis timides qui le ſervent foiblement, & des ennemis ardens, attentifs aux occaſions de lui nuire. Les ſervices de M. du Marſais, ſa vieilleſſe, ſes infirmités, les prieres de ſon ami, ne purent rien obtenir. On convint de la juſtice de ſes demandes, on lui témoigna beaucoup d'envie de l'obliger; ce fut tout le fruit qu'il retira de la bonne volonté apparente qu'on lui marquoit. La plus grande injure que les gens en place puiſſent faire à un homme de lettres, ce n'eſt pas de lui refuſer l'appui qu'il a droit d'attendre d'eux; c'eſt de le laiſſer dans l'oppreſſion ou dans l'oubli, en voulant paroitre ſes protecteurs. L'indifférence pour les talens ne les offenſe pas toujours, mais elle les révolte quand elle cherche à ſe couvrir d'un faux air d'intérêt; heureuſement elle ſe démaſque bientôt elle-même, & les moins clairvoyans n'y ſont pas long-tems trompés.

M. du Marſais, avec moins de délicateſſe & plus de talent pour ſe faire valoir, eût peut-être trouvé chez quelques citoyens riches & généreux, les ſecours qu'on lui refuſoit d'ailleurs. Mais il y avoit aſſez vécu pour apprendre à redouter les bienfaits, quand l'amitié n'en eſt pas le principe, ou quand on ne peut eſtimer la main dont ils viennent. C'eſt parce qu'il étoit très-capable de reconnoiſſance, & qu'il en connoiſſoit tous les devoirs, qu'il ne vouloit pas placer ce ſentiment au haſard. Il racontoit à cette occaſion avec une ſorte de gaieté que ſes malheurs ne lui avoient point fait perdre, un trait que Moliere n'eût pas laiſſé échapper, s'il eût pu le connoitre: *M. du Marſais*, diſoit un riche avare, *eſt un fort honnête homme; il y a quarante ans qu'il eſt mon ami, il eſt pauvre, & il ne m'a jamais rien demandé.*

Sur la fin de ſa vie, il crut pouvoir ſe promettre des jours un peu plus heureux; ſon fils, qui avoit fait une petite fortune au Cap François, où il mourut il y a quelques années, lui donna par la diſpoſition de ſon teſtament l'uſufruit du bien qu'il laiſſoit. Peut-être un pere avoit-il droit d'en attendre davantage; mais c'en étoit aſſez pour un vieillard & pour un philoſophe: cependant la diſtance des lieux & le peu de tems qu'il ſurvécut à ſon fils, ne lui permirent de toucher qu'une petite partie de ce bien. Dans ces circonſtances M. le comte de Lauragais, avantageuſement connu à l'académie des ſciences par différens mémoires qu'il lui a préſentés, eut occaſion de voir M. du Marſais, & fut touché de ſa ſituation; il lui aſſura une penſion de 1000 livres dont il a continué une partie à une perſonne qui avoit eu ſoin de la vieilleſſe du philoſophe: action de générosité qui aura parmi nous plus d'éloges que d'imitateurs.

Notre illuſtre collegue, quoique âgé de quatre-vingts ans, paroiſſoit pouvoir ſe promettre encore quelques années de vie, lorſqu'il tomba malade

au mois de juin de l'année derniere. Il s'apperçut bientôt du danger où il étoit, & demanda les ſacremens, qu'il reçut avec beaucoup de préſence d'eſprit & de tranquillité: il vit approcher la mort en ſage qui avoit appris à ne la point craindre, & en homme qui n'avoit pas lieu de regretter la vie. La république des lettres le perdit le 11 juin 1756, après une maladie de trois ou quatre jours.

Les qualités dominantes de ſon eſprit étoient la netteté & la juſteſſe, portées l'une & l'autre au plus haut degré. Son caractere étoit doux & tranquille; & ſon ame, toujours égale, paroiſſoit peu agitée par les differens événemens de la vie, même par ceux qui ſembloient devoir l'affecter le plus. Quoique accoutumé à recevoir des louanges, il en étoit très-flatté; foibleſſe, ſi c'en eſt une, pardonnable aux philoſophes mêmes, & bien naturelle à un homme de lettres qui n'avoit point recueilli d'autre récompenſe de ſes travaux. Peu jaloux d'en impoſer par les dehors ſouvent groſſiers d'une fauſſe modeſtie, il laiſſoit entrevoir ſans peine l'opinion avantageuſe qu'il avoit de ſes ouvrages; mais ſi ſon amour-propre n'étoit pas toujours caché, il ſe montroit ſous une forme qui ne pouvoit choquer celui des autres. Son extérieur & ſes diſcours n'annonçoient pas toujours ce qu'il étoit; il avoit l'eſprit plus ſage que brillant, la marche plus sûre que rapide, & plus propre aux matieres qui dépendent de la diſcuſſion & de l'analyſe, qu'à celles qui demandent une impreſſion vive & prompte. L'habitude qu'il avoit priſe d'enviſager chaque idée par toutes ſes faces, & la néceſſité où il s'étoit trouvé de parler preſque toute ſa vie à des enfans, lui avoient fait contracter dans la converſation une diffuſion qui paſſoit quelquefois dans ſes écrits, & qu'on y remarqua ſur-tout à meſure qu'il avança en âge. Souvent dans ſes entretiens il faiſoit précéder ce qu'il avoit à dire par des préambules dont on ne voyoit pas d'abord le but, mais dont on appercevoit enſuite le motif, & quelquefois la néceſſité. Son peu de connoiſſance des hommes, ſon peu d'uſage de traiter avec eux, & ſa facilité à dire librement ce qu'il penſoit ſur toutes ſortes de ſujets, lui donnoient une naïveté ſouvent plaiſante, qui eût paſſé pour ſimplicité dans tout autre que lui; & on eût pu l'appeller le la Fontaine des philoſophes. Par une ſuite de ce caractere, il étoit ſenſible au naturel, & bleſſé de tout ce qui s'en éloignoit; auſſi, quoiqu'il n'eût aucun talent pour le théatre, on aſſure qu'il ne contribua pas peu par ſes conſeils à faire acquérir à la célebre le Couvreur cette déclamation ſimple d'où dépend l'illuſion du ſpectateur; & ſans laquelle les repréſentations dramatiques, dénuées d'expreſſion & de vérité, ne ſont que des plaiſirs d'enfant. Enfin il étoit, dit M. de Voltaire, du nombre de ces ſages obſcurs dont Paris eſt plein, qui jugent ſainement de tout, qui vivent entr'eux dans la paix & dans la communication de la raiſon, ignorés des grands, & très-redoutés de ces charlatans en tout genre qui veulent dominer ſur les eſprits. Il ſe félicitoit d'avoir vu deux événemens qui l'avoient beaucoup inſtruit, diſoit-il, ſur les maladies épidémiques de l'eſprit humain, & qui le conſoloient de n'avoir pas vécu ſous Alexandre ou ſous Auguſte. Le premier de ces événemens étoit le fameux ſyſtême dont il avoit été une des victimes; ſyſtême très-utile en lui-même, s'il eut été bien conduit, & ſi ſon auteur & le gouvernement n'avoient pas

été séduits & entraînés par le fanatisme du peuple. Le second événement étoit l'étrange folie des convulsions & des miracles qui les ont annoncées ; autre espece de fanatisme qui auroit pu être dangereux s'il n'avoit pas été ridicule, qui a porté le coup mortel aux hommes parmi lesquels il est né, & qui les a fait tomber dans un mépris où ils resteront, si la persécution ne les en tire pas.

Nous avions tout lieu de craindre que la mort de M. du Marsais ne laissât dans l'Encyclopédie un vuide immense & irréparable ; nous nous sommes heureusement adressés pour le remplir à d'excellens disciples de ce grand maitre, assez bien instruits de ses principes, non seulement pour les déveloper avec netteté & les appliquer avec justesse, mais pour se les rendre propres, pour les étendre, & même pour oser quelquefois les combattre. M. Douchet, professeur de Grammaire à l'école royale militaire, & M. Beauzée son collegue, ont bien voulu se charger, à notre priere, de continuer le travail de M. du Marsais. M. Paris de Meyzieu, directeur général des études & intendant en survivance de la même école, auteur de l'*article* ECOLE ROYALE MILITAIRE, a contribué, par l'intérêt qu'il prend à l'Encyclopédie, à nous procurer cet important secours ; il veut bien encore y joindre ses lumieres, & concourir, autant que ses occupations pourront le lui permettre, à la perfection d'une partie si utile de notre ouvrage.

Plusieurs des articles que MM. Douchet & de Beauzée nous ont donnés se trouvent dans ce volume, & s'il nous étoit permis de prévenir le jugement du public sur nos nouveaux collegues, nous oserions croire qu'il ne les trouvera pas indignes de leur illustre prédécesseur.

ELOGES

DE MM. LENGLET ET MALLET.

NICOLAS LENGLET DU FRESNOY, prêtre, licencié de la maison de Sorbone, né le 16 octobre 1674, & mort le 15 janvier 1755, fut un de nos plus laborieux écrivains. Depuis l'âge de vingt ans jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa de composer un grand nombre d'ouvrages sur les objets les plus divers, & même quelquefois les plus disparates. La plupart de ses écrits sont dignes de curiosité pour les recherches qu'ils contiennent ; il seroit trop long d'en donner ici la liste, aussi étendue que singuliere : on y trouve une traduction françoise du diurnal romain, & une de l'imitation ; l'ordinaire de la Messe, avec des maximes tirées des SS. Peres ; une édition du nouveau testament, & une de Lactance ; un traité du secret de la confession, & un autre de l'apparition des esprits ; une édition du roman de la Rose ; une des poésies de Regnier ; *Arresta amoris cum commentariis Benedicti Curtii*, un traité de l'usage des romans, & la critique de ce traité par l'auteur même. Ici on voit plusieurs livres d'histoire, de droit canon, & de politique ; là differens écrits sur la chymie, dont M. l'abbé Lenglet s'étoit fort occupé. Celui de

tous ses ouvrages qui a eu le plus de succès, est la *Méthode pour étudier l'histoire, avec un catalogue des principaux historiens*; elle a été imprimée plusieurs fois, & traduite en plusieurs langues.

Pendant la guerre de 1701, & depuis pendant la régence, les correspondances étrangeres qu'il entretenoit, le mirent à portée de faire parvenir au gouvernement des avis utiles, qui lui mériterent une pension dont il a joui jusqu'à sa mort. Un des plus importans qu'il donna fut par malheur un de ceux dont les circonstances empêcherent le plus de profiter. Il avoit fort connu en Allemagne & en Hollande un général étranger, qui dans la derniere guerre de 1741, commandoit l'armée & avoit la confiance d'un de nos principaux alliés. Il découvrit au ministere les raisons qui devoient rendre cet étranger suspect, & l'événement justifia tout ce qu'il en avoit dit.

Sa mémoire étoit prodigieuse, sa conversation animée & pleine d'anecdotes, son style extrêmement négligé; heureusement la plupart des matieres qu'il a traitées étant de pure érudition, les vices de la diction peuvent s'y pardonner plus aisément. Il écrivoit comme il parloit, avec beaucoup de rapidité, & par cette raison il paroissoit mieux parler qu'il n'écrivoit : son peu de fortune ne lui laissoit pas toujours le tems de revoir ses écrits avant que de les publier; cette raison doit faire excuser les méprises qui s'y trouvent.

Sur la fin de sa vie il s'adonna, dit-on, à la pierre philosophale, y altéra sa santé, & s'y seroit ruiné s'il avoit pu l'être.

L'amour de l'indépendance, ce sentiment si naturel & si nuisible, étoit sa grande passion, & lui fit refuser constamment tous les postes avantageux que ses talens & ses connoissances auroient pu lui procurer, soit dans les pays étrangers, soit dans sa propre patrie; mais la liberté qu'il vouloit pour sa personne, se montroit souvent trop à découvert dans ses écrits, & lui attira quelques disgraces de la part du ministere; il les recevoit sans murmure, & même sans chagrin, & consentoit à les souffrir, pourvu qu'on lui permit de les mériter.

Quelquefois assez vif, quelquefois aussi indifférent sur ses propres intérêts, il a voulu que son travail pour l'Encyclopédie fût absolument gratuit. Outre plusieurs articles qu'il a revus dans les trois derniers volumes, il nous en a donné en entier quelques-uns; les plus considérables sont *Constitution de l'empire*, & *diplomatique*; dans ce dernier il attaque avec plusieurs savans l'authenticité des titres & des chartes du moyen âge. Les bénédictins, auteurs de la *nouvelle diplomatique*, lui ont répondu dans la préface de leur second volume. Nous n'entrerons point dans cette question, & nous ne sommes point étonnés de voir M. l'abbé Lenglet combattu par de savans religieux, qui peuvent être aussi fondés qu'intéressés à défendre l'opinion contraire.

EDME MALLET, docteur & professeur royal en théologie de la faculté de Paris, de la maison & société royale de Navarre, naquit à Melun en 1713 d'une famille pleine de probité, &, ce qui en est souvent la suite, peu accommodée des biens de la fortune.

Après avoir fait ses études avec succès au college des Barnabites de Montargis, fondé par les ducs d'Orléans, il vint à Paris, & fut choisi par M. de la Live de Bellegarde, fermier général, pour veiller à l'instruction de

ses enfans. Les principes de goût & les sentimens honnêtes qu'il eût soin de leur inspirer, produisirent les fruits qu'il avoit lieu d'en attendre. C'est aux soins de cet instituteur, secondés d'un heureux naturel, que nous devons M. de la Live de Jully, introducteur des ambassadeurs, & honoraire de l'académie royale de peinture, qui cultive les beaux arts avec succès, amateur sans ostentation, sans injustice, & sans tyrannie.

M. l'abbé Mallet passa de cet emploi pénible dans une carriere non moins propre à faire connoître ses talens; il entra en licence en 1742 dans la Faculté de théologie de Paris. Les succès par lesquels il s'y distingua ne furent pas équivoques C'est l'usage en Sorbonne à la fin de chaque licence de donner aux licenciés les places, à-peu-près comme on le pratique dans nos colleges: les deux premieres de ces places sont affectées de droit aux deux prieurs de Sorbonne; les deux suivantes (par un arrangement fondé sans doute sur de bonnes raisons) sont destinées aux deux plus qualifiés de la licence: le mérite dénué de titres n'a dans cette liste que la cinquieme place; elle fut donnée unanimement à M. l'abbé Mallet.

Pendant sa licence il fut agrégé à la maison & société royale de Navarre. Les hommes illustres qu'elle a produits, Gerson, Duperron, Launoi, Bossuet, & tant d'autres, étoient bien propres à exciter l'émulation de M. l'abbé Mallet, & avoient déterminé son choix en faveur de cette maison célebre.

Tout l'invitoit à demeurer à Paris; le séjour de la capitale lui offroit des ressources assurées, & le succès de sa licence des espérances flatteuses. Déja la maison de Rohan l'avoit choisi pour élever les jeunes princes de Guemené Montbason; mais sa mere & sa famille avoient besoin de ses secours: aucun sacrifice ne lui coûta pour s'acquitter de ce devoir, ou plutôt il ne s'apperçut pas qu'il eût de sacrifice à faire; il alla remplir auprès de Melun en 1744 une cure assez modique, qui en le rapprochant de ses parens le mettoit à portée de leur être plus utile. Il y passa environ sept années, dans l'obscurité, la retraite, & le travail, partageant son peu de fortune avec les siens, enseignant à des hommes simples les maximes de l'évangile, & donnant le reste de son temps à l'étude: ces années furent de son aveu les plus heureuses de sa vie, & on n'aura pas de peine à le croire.

La mort de sa mere, & les mesures qu'il avoit prises pour rendre meilleure la situation de sa famille, lui permirent de revenir à Paris en 1751, pour y occuper dans le college de Navarre une chaire de théologie, à laquelle le roi l'avoit nommé sans qu'il le demandât. Il s'acquitta des fonctions de cette place en homme qui ne l'avoit point sollicitée. Néanmoins la maniere distinguée dont il la remplissoit ne l'empêchoit pas de trouver du temps pour d'autres occupations. Il mit au jour en 1753 son *Essai sur les bienséances oratoires*, & ses *Principes pour la lecture des orateurs*. La solitude où il vivoit dans sa cure avoit déja produit en 1745 ses *Principes pour la lecture des poëtes*. Malgré le besoin qu'il avoit alors de protecteurs, il n'en chercha pas pour cet ouvrage; il l'offrit à messieurs de la Live ses éleves; ce fut sa premiere & son unique dédicace.

Ces différens écrits, & quelques autres du même genre qu'il a mis au jour, étant principalement destinés à l'instruction de la jeunesse, il n'y faut

point chercher, comme il nous en avertit lui-même, des analyses profondes & de brillans paradoxes : il croyoit, & ce sont ici ses propres paroles (*), qu'en matiere de goût les opinions établies depuis long-temps dans la république des lettres, sont toujours préférables aux singularités & aux prestiges de la nouveauté ; maxime qu'on ne peut contester en général, pourvu qu'une superstition aveugle n'en soit pas le fruit. Ainsi dans les ouvrages dont nous parlons, l'auteur se borne à exposer avec netteté les préceptes des grands maitres, & à les appuyer par des exemples choisis, tirés des auteurs anciens & modernes.

Tant de travaux ne servoient, pour ainsi dire, que de prélude à de plus grandes entreprises. Il a laissé une traduction complete de l'histoire de Davila, qui doit paroitre dans quelques mois avec une préface. Il avoit formé le projet de deux autres ouvrages considérables, pour lesquels il avoit déja recueilli bien des matériaux ; le premier étoit une histoire générale de toutes nos guerres depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à Louis XIV inclusivement ; le second étoit une histoire du concile de Trente qu'il vouloit opposer à celle de Fra-Paolo, donnée par le P. le Courayer. Ces deux savans hommes, si souvent combattus, & plus souvent injuriés, auroient enfin été attaqués sans fiel & sans amertume, avec cette modération qui honore & qui annonce la vérité.

Des circonstances que nous ne pouvions prévoir nous ayant placés à la tête de l'Encyclopédie, nous crûmes que M. l'abbé Mallet, par ses connoissances, par ses talens, & par son caractere, étoit très-propre à seconder nos travaux. Il voulut bien se charger de deux parties considérables, celle des belles-lettres & celle de la théologie. Tranquille comme il l'étoit sur la pureté de ses intentions & de sa doctrine, il ne craignit point de s'associer à une entreprise qui a le précieux avantage d'avoir tous les hommes de parti contre elle. Aussi malgré leur jalouse vigilance, les articles nombreux que M. l'abbé Mallet nous avoit donnés sur les matieres les plus importantes de la religion, demeurerent absolument sans atteinte. Mais si ses articles furent à l'abri de la censure, sa personne n'échappa pas aux délateurs. Tandis que d'un côté les auteurs d'une gazette hebdomadaire qui prend le nom d'*ecclésiastique* (**), cherchoient, suivant leur usage, à rendre sa religion suspecte, le parti opposé à ceux-ci l'accusoit de penser comme eux. De ces deux imputations la derniere parut la plus importante au sévere dispensateur des bénéfices, feu M. l'ancien évêque de Mirepoix, que

(*) Préface des Principes pour la lecture des Poëtes, *page* 75.

(**) On peut juger par un trait peu remarquable en lui-même, mais décisif, du degré de croyance que cette gazette mérite. Nous avons dit dans l'éloge de M. de Montesquieu que ce grand homme *quittoit son travail sans en ressentir la moindre impression de fatigue*, & nous avions dit quelques lignes auparavant que *sa santé s'étoit altérée par l'effet* LENT *& presque infaillible des études profondes*. Pourquoi en rapprochant ces deux passages, a-t-on supprimé les mots *lent & presque infaillible*, qu'on avoit sous les yeux ? c'est évidemment parce qu'on a senti qu'un effet *lent* n'est pas moins réel, pour n'être pas ressenti sur le champ, & que par conséquent ces mots détruisoient l'apparence même de la contradiction qu'on prétendoit faire remarquer. Telle est la bonne foi de ces auteurs dans des bagatelles, & à plus forte raison dans des matieres plus sérieuses.

fon âge avancé & fa délicateffe exceffive fur l'objet de l'accufation rendoient facile à prévenir. Ce prelat, à qui on ne reprochera pas d'avoir voulu favorifer les auteurs de l'Encyclopédie, fit en cette occafion ce que les hommes en place devroient toujours faire ; il examina, reconnut qu'on l'avoit furpris, & récompenfa d'un canonicat de Verdun la doctrine & les mœurs de l'accufé. Un événement fi humiliant pour les ennemis de M. l'abbé Mallet, montra clairement que leur crédit étoit égal à leurs lumieres, & fort au deffous de l'opinion qu'ils vouloient en donner.

Notre eftimable collegue méritoit fur-tout les bontés du fouverain par fon attachement inviolable à nos libertés & aux maximes du royaume, deux objets que les auteurs de l'Encyclopédie fe font fait toujours une gloire d'avoir devant les yeux. On peut fe convaincre par la lecture du mot *Excommunication* imprimé dans ce dictionnaire, que M. l'abbé Mallet penfoit fur cette importante matiere en citoyen, en philofophe, & même en théologien éclairé fur les vrais intérêts de la religion. Un autre de fes articles, le mot *Communion*, ne doit pas faire moins d'honneur à fa modération & à fa bonne foi. Il s'y explique avec une égale impartialité, & fur le célebre Arnaud, dont les talens & les lumieres ont fi étrangement dégénéré dans ceux qui fe difent fes difciples, & fur le fameux P. Pichon, profcrit par les évêques de France, & abandonné enfin courageufement par fes confreres mêmes. M. l'abbé Mallet, quoique attaqué en différentes occafions par les journaliftes de Trevoux, ne chercha point à leur reprocher les éloges qu'ils avoient d'abord donnés au livre de ce religieux ; fon peu de reffentiment & fon indulgence ordinaire le portoient à excufer une diftraction fi pardonnable. *Il eft naturel*, nous difoit-il avec un ancien, *de louer les Athéniens en préfence des Athéniens.*

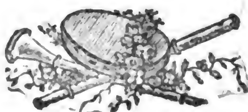
Toute l'Europe a entendu parler de la thefe qui fit tant de bruit en Sorbonne il y a plus de quatre ans, & dont l'auteur étoit M. l'abbé de Prades, alors bachelier en théologie, & aujourd'hui lecteur & fecretaire des commandemens de fa majefté le roi de Pruffe, & honoraire de l'académie royale des fciences & des belles-lettres de Berlin. L'accufé demandoit avec inftance à être entendu ; il promettoit de fe foumettre fans réferve : mais il fe propofoit de repréfenter à fes juges (& nous ne fommes ici qu'hiftoriens) qu'il avoit cru voir fa doctrine fur les miracles dans les ouvrages de deux des principaux membres de la faculté, & que cette reffemblance, apparente ou réelle, avoit caufé fon erreur (*). Plufieurs docteurs craignirent, peut-être avec quelque fondement, les inconvéniens qui pouvoient réfulter d'un examen de cette efpece, dût-il fe terminer à la décharge des deux auteurs. Ils opinerent donc à condamner le bachelier fans l'entendre : M. l'abbé Mallet, moins prévoyant & plus équitable, fut avec beaucoup d'autres d'un avis contraire ; mais le nombre l'emporta.

Il mourut le 25 feptembre 1755 d'une efquinancie qui le conduifit en deux jours au tombeau.

(*) L'auteur [défunt] du *Traité dogmatique fur les faux miracles du temps*, & l'auteur [auffi défunt] des *Lettres Théologiques* fur ces mêmes Miracles éphémeres, & fur ces Convulfions qui déshonorent notre fiecle.

Son esprit ressembloit à son style : il l'avoit juste, net, facile, & sans affectation ; mais ce qui doit principalement faire le sujet de son éloge, c'est l'attachement qu'il montra toujours pour ses amis, sa candeur, son caractere doux & modeste. Dès qu'il parut à Verdun, il y acquit l'estime & la confiance générale de son chapitre, qui le chargea dès ce moment de ses affaires les plus importantes ; il fut toujours considéré de même par ses supérieurs les plus respectables. Quoique très-attaché à la religion par principes & par état, il ne cherchoit point à en étendre les droits au delà des bornes qu'elle s'est prescrites elle-même. Les articles *Déisme* & *Enfer* pourroient servir à montrer combien il savoit distinguer dans ces matieres délicates les limites de la raison & de la foi. Il ne mérita jamais ni par ses discours, ni par sa conduite, le reproche qu'on a quelquefois fait aux théologiens d'être par leurs querelles une occasion de trouble (*). L'affliction que lui causoient les disputes présentes de l'Eglise, & le funeste triomphe qu'il voyoit en résulter pour les ennemis de la religion, lui faisoient regretter que dès la naissance de ces disputes le gouvernement n'eût pas imposé un silence efficace sur une matiere qui en est si digne. Pendant la derniere assemblée du clergé, il fit, à la priere d'un des principaux membres de cette assemblée, plusieurs mémoires théologiques qui établissoient de la maniere la plus nette & la plus solide la vérité, la concorde, & la paix. Il paya son zele de sa vie, ce travail forcé ayant occasionné la maladie dont il est mort à la fleur de son âge. Ennemi de la persécution, tolérant même autant qu'un chrétien doit l'être, il ne vouloit employer contre l'erreur que les armes de l'évangile, la douceur, la persuasion, & la patience. Il ne cherchoit point sur-tout à grossir à ses propres yeux & à ceux des autres la liste déja trop nombreuse des incrédules, en y faisant entrer (par une mal-adresse si commune aujourd'hui) la plupart des écrivains célebres. *Ne nous brouillons point*, disoit-il, *avec les philosophes.*

(*) Les auteurs d'un Dictionnaire qui est entre les mains de tout le monde, ont étendu ce reproche beaucoup au delà de ce qu'ils pouvoient se permettre. *Voyez* le Diction. de Tr. au mot *Perturbateur.*



EXEMPLES
DES DIFFÉRENTS CARACTERES
EN USAGE DANS L'IMPRIMERIE.

N°. I.

NOMPAREILLE ROMAINE.

IL y a trois sortes de personnes sur qui il ne faut jamais faire tomber nos railleries ; sur les malheureux, parce qu'ils sont déja assez à plaindre sans qu'on les insulte ; sur les méchans, parce qu'ils peuvent se venger ; & sur nos proches, parce qu'elle retombe sur nous. Ce n'est pas une moindre imprudence que de faire des railleries que l'on peut rétorquer sur nous.

NOMPAREILLE ITALIQUE.

LES diseurs de bons mots ne sont pas toujours les plus sages : ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse être sage & railler finement & avec modération ; mais on contracte si facilement une mauvaise habitude, qu'il vaut mieux s'abstenir tout-a-fait de railler, que de s'exposer à pleurer après avoir fait rire les autres.

N°. II.

MIGNONE ROMAINE.

LA santé de l'ame n'est pas plus assurée que celle du corps ; & quoiqu'on paroisse éloigné des passions, on n'est pas moins en danger de s'y laisser emporter, que de tomber malade quand on se porte bien. Les défauts de l'ame sont comme les blessures du corps : quelque soin que l'on prenne, la cicatrice paroit toujours, & elles sont à tout moment en danger de se rouvrir.

MIGNONE ITALIQUE.

IL faut gouverner la fortune comme la santé, en jouir quand elle est bonne, prendre patience quand elle est mauvaise, & ne faire jamais de grands remedes sans un extrême besoin.

N°. III.

PETIT TEXTE ROMAIN. *

JE contemple ce vaste Univers ; j'y vois régner un ordre invariable, une harmonie constante. Tout y brille d'une beauté majestueuse : tout y dévoile une magnificence sans bornes. Le plus petit insecte déploye à l'œil étonné les trésors d'une Intelligence Suprême, qui, par des moyens aussi simples que sûrs, conduit tout aux fins qu'elle s'est proposée.

PETIT TEXTE ITALIQUE.

ÆN vain le Philosophe impie voudroit me persuader que tant de merveilles ne sont que l'effet du Hasard ; les systêmes hardis de son imagination téméraire ne peuvent me soustraire à la connoissance d'un Dieu Créateur, dont la Sagesse éclate dans tous les Ouvrages de ses mains.

N°. IV.

GAILLARDE.

JE m'imagine avec plaisir qu'il y a dans l'univers une certaine quantité de bien & de mal, qui rend en un sens toutes les conditions égales.

ITALIQUE.

LA sagesse & la réputation ne sont pas moins à la merci de la fortune que le bien. Celui qui vit sans folie, n'est pas si sage qu'il le croit.

(*) C'est le caractere de cette Édition de l'*Encyclopédie*.

N°. V.

PETIT ROMAIN.

L'Homme toujours heureux ne prend guere le goût des bonnes actions, & charmé du préfent, il perd aifément l'avenir de vue; mais Dieu miféricordieux lui fufcite un malheur qui le réveille, & la difgrace fait fur lui ce que la feule raifon n'auroit pas fait.

ITALIQUE.

LE pauvre généralement parlant, eft moins vindicatif que le riche; & la raifon en eft claire. La vengeance eft fille de l'orgueil, & la richeffe en eft la mere.

N°. VI.

PHILOSOPHIE.

LOrfque les grands hommes fe laiffent abattre par la longueur de leurs infortunes, ils font voir qu'ils ne les foutenoient que par la force de leur ambition, & non par celle de leur ame, & qu'à une grande vanité près, les Héros font faits comme les autres hommes.

ITALIQUE.

NOus fommes fi préoccupés en notre faveur, que fouvent ce que nous prenons pour des vertus ne font que des vices qui leur reffemblent, & que l'amour-propre nous déguife.

N°. VII.

CICERO.

LA loi Mahométane a établi dans le mariage deux chofes également oppofées à ce qui fait l'effence du nôtre: l'une en permettant le divorce, & l'autre en ordonnant la pluralité des femmes.

ITALIQUE.

IL faut ou que les Turcs foient plus modérés & plus patiens que nous, ou que leurs femmes foient plus dociles que les nôtres.

N°. VIII.

SAINT-AUGUSTIN.

L'Homme croit fouvent fe conduire lorfqu'il eft conduit; & pendant que par fon efprit il tend à un but, fon cœur l'entraîne infenfiblement à un autre.

ITALIQUE.

L'Oifiveté eft la mere de l'Amour. Il faut étouffer la mere, fi l'on ne veut pas que fon fruit vienne en maturité.

N°. IX.

GROS-TEXTE.

JE ne ſuis pas à beaucoup près ſi étonné que les hommes ſe marient; tout l'avantage eſt de leur côté; quelque choſe qu'il arrive, ils ſont toujours les maîtres : j'entends ceux qui ſont hommes.

ITALIQUE.

IL faut qu'une femme ait une patience plus qu'humaine, pour ſouffrir la domination de certains Maris ; mais . . . .

N°. X.

GROS-ROMAIN.

LA haine des perſonnes en faveur a de dangereuſes ſuites : leur vengeance eſt terrible, & leur rupture ſans réconciliation.

ITALIQUE.

L'Amour eſt un enfant extrêmement délicat, à qui il faut peu de nourriture ; il ne ſe repaît la plupart du tems que d'eſpérance, de vent, &c.

N°. XI.

PETIT PARANGON.

Le Pauvre en matiere d'offenſe ne fait ſouvent qu'un atôme d'une montagne; le Riche au contraire fait preſque toujours une montagne d'un atôme.

ITALIQUE.

Le trop grand empreſſement qu'on a de s'acquitter d'une obligation, eſt une eſpece d'ingratitude.

N°. XII.

GROS PARANGON.

Louer les Princes des vertus qu'ils n'ont pas, c'eſt leur dire impunément des injures.

ITALIQUE.

On peut dire de l'humeur des hommes comme de la plupart des bâtimens, qu'elle a diverſes faces, &c.

N°. XIII.

PETIT CANON.

On ne trouve guere d'ingrats tant qu'on eſt en état de faire du bien.

ITALIQUE.

La fortune ſe plaît à tromper ceux qui ont trop de confiance, &c. &c.

ÉPREUVE de Financiere au corps de Parangon.

Tout le monde court à la mort avec précipitation, les Grands comme les Petits, les Riches comme les Pauvres, les Rois comme les Bergers, & la rapide révolution des Siecles entraîne avec eux des millions d'Hommes.

CARACTERES GRECS.

SAINT-AUGUSTIN.

Καθὼς γινώσκει με ὁ πατὴρ, κἀγὼ γινώσκω τὸν πατέρα. Καὶ τὴν ψυχήν μȣ τίθημι ὑπὲρ τῶν προβάτων.

PETIT-TEXTE.

Μία κακῶν παῦλα κὴ λύσις ἀνθρώποις ἐςὶν ἔκ τινος τύχης θείας εἰς ταυτὸ διανοίᾳ φιλοσόφω βασιλικὴν συμπεσȣ̃σαν δύναμιν, ἐγκρατῆ κὴ ὑπερδέξιον τῆς κακίας τὴν ἀρετὴν καταςῆται.

CARACTERES HÉBREUX.

SAINT-AUGUSTIN.

נבזה בעיניו נמאס ואת יראי
יהוה יכבד נשבע להרע ולא ימר
כספו לא נתן בנשך ושחד על
נקי לא לקח עשה אלה לא ימוט
לעולם :

וַאֲנִי בְּרֹב חַסְדְּךָ אָבוֹא בֵיתֶךָ אֶשְׁתַּחֲוֶה

PETIT-TEXTE.

שירו ליהוה שיר חדש שירו ליהוה
כל—הרע : שירו ליהוה ברכו שמו בשרו
מיום ליום ישעהו : ספרו בגוים כבודו
בכל— העמים נפלאחיו :

SIGNES D'ALMANACH, DE PHARMACIE ET DE MATHÉMATIQUES.

♈ ♉ ♊ ♋ ♌ ♍ ♎ ♐ ♏ ♒ ♐ ♑

♒ ♓ ● ☾ ⊙ ☾ ... ⊕ ∴ ⊙

☾ ♄ ♃ ♀ ♂ ☿ ☌ ☍ △ □ ♃ ∞ ... + — ═ ✕ × ÷ :: ÷ < ⊻ ○ △ □ 1234567890 1234567890

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0.

LETTRES DE DEUX POINTS.

RIEN N'EST PLUS *PRETIEUX* QUE LES *CARACTERES* ILS TRANSMETTENT A LA POSTERITE *LES FAITS* DES HOMMES ILLUSTRES.

Musique Gothique, à l'usage des Protestans.

HEureux celui qui dès ses jeunes ans,
S'est tenu loin du conseil des méchans;
Qui des pécheurs fuit la trompeuse voie,
Et des moqueurs la criminelle joie;

NOTES.

LETTRES ORNÉES.

MAIS EN VOILA LA CONCLUSION.

FIN

DE L'ENCYCLOPÉDIE.

HORLOGERIE.

QUOIQUE nous n'ayions annoncé aucune Planche d'Horlogerie, cependant nous avons fait graver les Figures qu'il eût été très-difficile de suppléer par le Discours.

PLANCHE V.

FIGURES
19 Démonstration.
20 Echappements à deux leviers.
21 Echappements à repos des Pendules à secondes, par M. Graham.
22, 23 Echappements à repos de Montres, par M. Graham.
24 Echappement à roue de rencontre.
25 Echappement à ancre, du Docteur Hook.
26 Echappement à deux verges ou leviers, par M. Julien le Roi.
27 Foliot, ou ancien échappement.

PLANCHE XVI.

75 Machine, ou Outil à engrenages, vu en perspective.

De l'IMPRIMERIE de la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE de LAUSANNE.





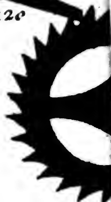
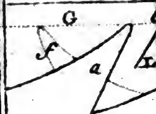




fig. 24



Q

Plan

fait

de

Fr





